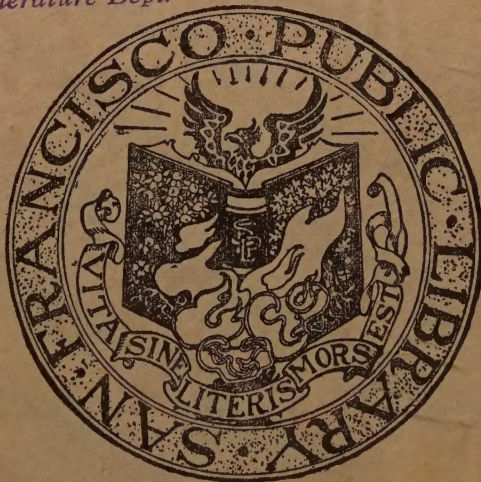




~~REFERENCE DEPARTMENT.~~

STACKS

Literature Dept.



BOOK NO.

ACCESSION

REF 246 C118

280102 ✓

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

Form No. 37-5M

GENERAL COLLECTIONS

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY



3 1223 06467 7066

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^{me} dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME HUITIÈME

PREMIÈRE PARTIE

JUDAÏSME — LATIN



PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1928

TOUS DROITS RÉSERVÉS

x246

C11 $\frac{8}{1}$

280102

2000 2000 2000

DICTIONNAIRE

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

DE LITURGIE

J (Suite)

JUDAÏSME. — I. Sources. — 1^o Sources littéraires. A. Sources juives en langue grecque. B. Sources juives en langue hébraïque ou araméenne. C. Sources païennes en langue grecque ou latine. D. Sources chrétiennes. 1. Le Nouveau Testament. 2. Polémique anti-juive. 3. Littérature patristique. 4. Droit canon. 5. Liturgie. — 2^o Sources monumentales. A. Monuments figurés : Synagogues de Galilée; Antioche; Diapleuston d'Alexandrie; Hamman-Lif; Phocée; Délos; Elche. B. Numismatique. C. Épigraphie. D. Papyrologie. E. Droit romain.

II. Le nom de « Juif ». III. La *Diaspora* : Europe : Italie, Sicile, Malte, Sardaigne, Espagne, Baléares, France, Germanie, Grande-Bretagne, Norique, Pannonie, Dalmatie, Scythie, Bosphore Cimmérien, Thrace, Macédoine, Grèce, Archipel. — Asie : Asie Mineure, Archipel oriental, Chypre, Ionie, Mysie, Lydie, Carie, Lycie, Phrygie, Pisidie, Pamphylie, Cilicie, Lycaonie, Cappadoce, Galatée, Bithynie, Pont; Syrie, Royaume de Chalcis, Tétrarchie d'Abylène, Décapole, Littoral phénicien, Côte samaritaine et philistine. Arménie, Mésopotamie, Osrhoène, Babylonie, Assyrie, Abiadène, Élamitide, Médie, Hyrcanie, Arabie, Himyar. — Afrique : Égypte, Delta, Heptanomis, Thébaïde, Éthiopie, Libye, Cyrénaïque, Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie.

IV. Statistique. V. Privilèges. VI. Culte juif. VII. Prosélytisme. VIII. Circconcision. IX. Apostasie. X. Païens judaïsants. XI. Emprunts liturgiques et rituels au judaïsme. XII. Protection du culte juif. XIII. Organisation centrale. XIV. Organisation locale. XV. Personnalité juridique. XVI. Organisation de la communauté. XVII. Clergé juif. XVIII. Synagogue. XIX. Écoles. XX. Bibliothèque. XXI. Archives. XXII. Marché. XXIII. Hôpitaux et hospices. XXIV. Bains.

XXV. Les Juifs à Rome et à Alexandrie. XXVI. Juifs et chrétiens : 1. Les polémiques. 2. Les dissentiments. 3. Les violences. XXVII. *Pro judæis*.

XXVIII. L'art et les cimetières juifs : Rome et Italie, Jérusalem, Synagogue de No'arah. XXIX. Relief. XXX. Cylindre. XXXI. Lampes. XXXII. Mosaïque. XXXIII. Tituli. XXXIV. Gemme. XXXV.

Sarcophages. XXXVI. Anneaux. XXXVII. Fonds de coupes. XXXVIII. Coupes à inscriptions magiques. XXXIX. Épigraphie : Italie, Germanie, Bohême, Pologne, Posnanie, Silésie, Pologne, Rhénanie, Hollande, Angleterre, Portugal, Espagne, France. Afrique. Alexandrie, Athribis, Bithynie, Fayoum, Césarée, Jérusalem, Kertsch, Phocée, Palmyre, Smyrne. XL. Costume.

I. SOURCES. — Le peuple juif a traversé des périodes fort différentes les unes des autres. Tantôt indépendant, tantôt asservi, il n'a pas cessé de produire des intelligences et des caractères capables de transmettre à la postérité le récit des événements dont la suite dramatique forme comme les archives historiques de cette nation. Mais ce nom d'« archives » ne s'applique en aucune façon à des écrits disséminés, personnels, n'offrant aucun trait de ce qu'on est convenu d'attendre d'une littérature administrative et diplomatique; s'il fallait caractériser dans leur ensemble les ouvrages d'origine israélite, on les rattacherait de préférence aux sciences historiques, juridiques et morales. Toutefois, l'archéologie, à force de ténacité et de perspicacité, commence à rassembler des éléments longtemps négligés ou même ignorés relevant de la numismatique, de l'épigraphie, de la papyrologie, de la peinture et de la sculpture. Entre toutes ces sources d'information, dont aucune ne saurait être négligée sans un réel détriment pour la connaissance du passé, il va sans dire que l'importance des sources littéraires dépasse de loin celle des sources monumentales.

1. *Sources littéraires.* — Il faut établir une triple distinction d'origine selon que ces sources sont dues à des juifs, à des païens ou à des chrétiens. Nous parlerons d'abord des premiers.

A. *SOURCES JUIVES EN LANGUE GRECQUE.* — Les Juifs éprouvaient trop généralement l'impérieux besoin de trafiquer et de commercer, et pour cela de s'infiltrer partout pour ne pas s'assimiler la langue grecque qui leur donnait accès là où la connaissance exclusive de l'hébreu et de l'araméen les eût obligés à se taire et à végéter. Non contents de parler la langue la plus répandue dans tout le bassin oriental de la Méditerranée, ils voulurent l'écrire; il s'en faut que

nous possédions tous ces écrits, car la plupart sont perdus¹. Parmi ceux-ci il est permis de regretter l'ouvrage de Jason de Cyrène² et les Annales de Jean Hyrcan³. Nous possédons heureusement les deux premiers livres des Macchabées, qui contiennent un bon nombre d'actes officiels et fournissent des détails qu'on chercherait vainement ailleurs sur la situation légale des juifs dans l'Empire et sur la diaspora. Le I^{er} livre embrasse la période 175-135 avant J.-C.; le II^e livre la période 176-161 avant J.-C.⁴. Il existe un III^e livre qui expose à sa manière la période 222-205 et même un livre IV^e qui n'est guère qu'une homélie inspirée par le martyre d'une mère et de ses sept fils.

Il existe sans doute une abondante littérature apocryphe, à laquelle il est permis de demander d'utiles indications sur les idées religieuses du judaïsme, mais ces écrits ne sauraient être datés que d'une manière tout approximative, et il suit de là que les événements historiques dont ils offrent le récit échappent à toute vérification et leur utilisation pourrait conduire à de graves erreurs.

Les deux auteurs principaux en langue grecque sont Philon d'Alexandrie⁵ et Flavius Josèphe (voir JOSÈPHE et PHILON). L'œuvre de Philon est surtout philosophique et exégétique; il est assez d'usage de lui rendre justice et même quelque chose au delà. C'est ainsi qu'on lui a attribué la prétention de noter la pratique des juifs d'Alexandrie par opposition à l'usage en vigueur en Palestine. C'est là une conjecture et rien de plus, car nous ignorons absolument si le tribunal d'Alexandrie exerçait sa juridiction sur toutes les matières commentées par Philon. Celui-ci a pu approfondir certaines lois qui avaient un intérêt pratique; puis, le goût et la compétence lui étant venus, il étendit ses recherches à d'autres lois d'un intérêt simplement théorique⁶. Les dissertations de Philon sur les lois juives n'ont donc pas une portée historique pour la pratique judiciaire des Juifs d'Alexandrie. De Philon, il nous reste entre autres

ouvrages intéressants, deux qui ont une importance capitale : le *Contra Flaccum* et le *De legatione ad Caium*, récit de l'audience accordée par Caligula aux envoyés de la communauté juive d'Alexandrie, enfin la prétendue lettre du roi Agrippa à Caligula⁷; ces écrits ont été composés après la mort de Caligula (41). Malheureusement tous les deux sont incomplets : au *Contra Flaccum* le début manque, et la fin au *De legatione*; il leur manque l'histoire de la persécution que, à l'instigation de Séjan, Tibère fit subir aux Juifs, et la réponse à cette question posée à Philon par Caligula : « Je voudrais savoir quels sont vos droits politiques. » Lorsque le philosophe ouvrit la bouche, pour répondre, l'empereur s'en alla sans l'écouter. D'un troisième ouvrage appelé *Hypothetica*, dont il reste quelques fragments⁸, on peut croire que c'était une réfutation des calomnies contre les Juifs⁹ qui aurait complété pour nous le *Contra Apionem* de Flavius Josèphe.

L'œuvre de Flavius Josèphe est historique, avec une préoccupation apologétique adroitement dissimulée. La *Guerre juive* a été écrite en partie d'après des souvenirs personnels, transcrits sur des carnets au cours des événements, mais l'historien n'a pas l'indépendance ou l'impartialité nécessaire; il omet tels et tels faits, il insiste sur d'autres faits afin d'impressionner le lecteur et de l'induire à l'indulgence envers les révoltés, et à l'admiration envers le triomphateur. Les chrétiens comprirent bien vite l'aide que l'œuvre historique de Flavius Josèphe apportait aux prédicateurs de l'évangile, ils lui assurèrent une large expansion et lui valurent une manière de popularité¹⁰. Ce fut surtout la *Guerre juive*, qui montrait d'une façon si tragique l'accomplissement de la parole du Sauveur sur Jérusalem, qui fut traduite et exploitée. Il existe une traduction syriaque du livre VI^e de la *Guerre*¹¹, et une adaptation latine en cinq livres : *De excidio urbis Hierosolymitane*, exécutée au IV^e siècle par un anonyme¹². Dans les livres sur les *Antiquités juives*,

¹ Cf. Em. Schuerer, *Geschichte der jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, in-8°, Leipzig, 4^e édit. (t. I, 1901; t. II, 1907; t. III, 1909), t. III, p. 188 sq., 468 sq. La plus grande partie des fragments se lit dans Eusèbe, *Præp. evangel.*, l. IX, édit. E. H. Gifford, Oxford, 1903, et dans Clément d'Alexandrie, *Stromata*, édit. Stähelin, 1906. Voir aussi le recueil de J.-W.-N. Stearns, *Fragments of græco-jewish writers*, in-8°, Chicago, 1908. — ² Cf. A. Schlatter, *Jason von Cyrene. Ein Beitrag zu seiner Wiederherstellung*, in-8°, Leipzig, 1891; E. Schuerer, op. cit., t. III, p. 483, 489. — ³ I Macch., xvi, 21 sq.; cf. Schuerer, op. cit., t. III, p. 200, 201. — ⁴ L. E. Tony André, *Les Apocryphes de l'Ancien Testament*, in-8°, Florence, 1903; Knabenbauer, *Commentarius in libros Macchabeorum*, in-8°, Paris, 1907. — ⁵ L. Massebieau, *Le classement des œuvres de Philon*, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Études, Section des sc. relig.*, 1889, p. 1-91; L. Massebieau et E. Bréhier, *Chronologie de la vie et des œuvres de Philon*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, 1906, t. LIII, p. 25-64, 164-185, 267-289; Léopold Cohn, *Einleitung und Chronologie der Schriften Philos.*, dans *Philologus*. Supplementband, 1899, t. VII, p. 387-435; Em. Schuerer, op. cit., t. III, p. 633-716; Cf. L. Bouillon, *L'Église apostolique et les Juifs philosophes jusqu'à Philon*, 2 vol. in-8°, Orthez, 1914. — ⁶ A. soutenir le point de vue contraire, on se trouverait amené à admettre que les Juifs d'Alexandrie avaient le droit d'exercer la juridiction capitale, et d'appliquer les différentes peines de mort édictées par la Bible; ce qui n'est pas soutenable. — ⁷ *Legatio ad Caium*, n. 36-41; œuvre de Philon plutôt que d'Agrippa. Cf. Philon d'Alexandrie, *Écrits historiques*, trad. F. Delaunay, 2^e édit., Paris, 1870; J. Chr. Gottleber, *Annadversiones ad Philonis legationem*, 5 vol., Misenæ, 1773-1775; Paul de Saint-Victor, *Une audience de Caligula*, dans *Revue de France*, décembre 1877. — ⁸ Eusèbe, *Præp. evangel.*, l. VIII, n. 6, 7. — ⁹ Eusèbe, *ibid.*, l. VIII, n. 11. — ¹⁰ Cf. *Fl. Josephi opera*, édit. B. Niese, 7 vol. in-8°, Berlin, 1887-1895; *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, sous la

direction de Th. Reinach, 1900 sq.; B. Niese, *Der jüdische Historiker Josephus Flavius*, dans *Historische Zeitschrift*, 1896, t. LXXVI, p. 193-237; H. Vincent, *Chronologie des œuvres de Josèphe*, dans *Revue biblique*, 1911, p. 366-383; W. Schmidt, *De Flavii Josephi elocutione*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*; Supplementband, 1893-1894, t. XX, p. 345-530; A. Wolf, *De Flavii Josephi Belli Judaici scriptoris studii rhetorici*, in-8°, Leipzig, 1908. Les Juifs de la Diaspora savaient gré à Josèphe de sa défense du judaïsme; les Juifs palestiniens étaient d'un sentiment opposé; ceux-ci ne conservèrent pas son œuvre, ils ne la mentionnèrent même pas dans leurs écrits. — ¹¹ Édité dans *Translatio Syra Pescitto Veteris Testamenti ex Codice ambrosiano sec. fere VI photolithographice edita curante et adnotante A. M. Ceriani*, 2 vol. in-8°, Mediolani, 1876-1883. — ¹² P. L., t. XV, col. 2061-2325; on la met au compte d'Hegesippus (corruption du nom Josephus, Josippus); bonne édition intitulée : *Hegesippus qui dicitur sive Egesippus de Bello Judaico ope codicis Castellani recognitus*, ed. Weber, opus morte Weberi interruptum absoluit Cæsar, in-8°, Marpurgi, 1864, reproduite dans *Sancti Ambrosii opera omnia*, édit. P. A. Ballerini, in-8°, Mediolani, 1883, t. VI, p. 1-276. Cf. F. Vögel, *De Hegesippo qui dicitur Josephi interprete*, in-8°, Erlangen, 1881; en s'appuyant sur les passages IV, v, 1; V, XLIV, 10, il résulterait que l'auteur est le juif converti appelé Ambrosiaster, cf. J. Wittig, *Der Ambrosiaster Hilarius*, dans *Kirchengeschl. Abhandlungen*, 1905, t. V; V. Ussani, *La questione, la critica del così detto Egesippo*, dans *Studi italiani di filologia classica*, 1906, t. XIV, p. 245-361 (tient pour saint Ambroise); O. Scholz, *Die Hegesippus Ambrosius Frage*, dans *Kirchengesch. Abhandl. de Sdrake*, 1909, t. VIII, p. 151-195 (ce serait l'Ambrosiaster). Sur les rapports entre *De excidio Hierosolymitanæ urbis* et les actes apocryphes des apôtres; voir F. Piontek, *Die katholische Kirche und die hærretischen Apostelgeschichten bis zum Ausgange des VI Jahrhunderts*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de Stralek, Breslau, 1908, t. VI, p. 41 sq.

Josèphe est surtout précieux pour les historiens de la Palestine, le judaïsme de la Diaspora lui doit infiniment moins. Josèphe semble, par endroits, parler d'ouvrages historiques qu'il aurait composés, et on rencontre dans son œuvre un grand nombre de καθὼς δεδῆλωκαμεν (καθὼς δεδῆλωται) ; renvois qui ont fait croire qu'il avait composé d'autres œuvres qui seraient perdues ; il faut simplement reconnaître que Josèphe transcrivait avec négligence les sources qu'il utilisait et leur empruntait étourdiment des mots qui étaient sans application. Cette étourderie, en définitive, permet de conclure que les *Antiquités* valent, en général, ce que valent leurs sources ².

On peut passer rapidement sur l'adversaire de Josèphe, Justus de Tibériade³, non à cause de son peu de mérite, mais parce qu'il ne nous reste rien de ses écrits. Lui aussi était l'auteur d'une *Guerre juive*, et, en outre, d'une *Chronique des rois juifs* que Photius semble avoir eue sous les yeux. Une phrase de saint Jérôme dans le *De viris illustribus*, c. xiv, autorise à penser que Justus de Tibériade s'appliqua à l'exégèse : *Justus Tiberiensis, de provincia Galilææ, conatus est et ipse Judaicarum rerum historiam texere et quodam commentariolos de Scripturis*.

Parmi les Juifs qui avaient des goûts littéraires, tous ne possédaient pas sans doute la souplesse d'échine qui permit à Flavius Josèphe de glorifier et de flatter les vainqueurs et les destructeurs de sa nation ; si d'autres que lui eurent le goût d'écrire l'histoire, ils durent comprendre (et on put au besoin leur faire comprendre) que c'était là un terrain brûlant et une genre périlleux ; ils y renoncèrent, ou plutôt ils s'appliquèrent dans un genre faux, mais qui donnait une issue à leur besoin d'écrire et de maudire ; de là sortit cette copieuse littérature des livres apocryphes où on voit les empereurs travestis en personnages bibliques, et assez méconnaissables, pour qu'il nous soit impossible d'apprécier à un siècle près la date de chacun de ces écrits et le personnage qu'on y représente.

Il s'est subsisté par hasard un petit pamphlet d'un évêque chrétien apostat, passé au judaïsme et impatient d'exprimer sa ferveur de prosélyte et ses objections de converti. L'ouvrage date du vi^e siècle ; il a échappé à la destruction que les chrétiens infligeaient à ces sortes d'ouvrages ⁴.

B. SOURCES JUIVES ET LANGUE HÉBRAÏQUE OU ARAMÉENNE. — L'histoire y tient une place restreinte. Voici les titres de quatre chroniques :

a. *Meguilath Taanith* ou *Rouleau du Jeûne* contenant l'énumération des jours heureux de l'année juive où il est défendu de jeûner, texte araméen avec gloses hébraïques ; le texte est du I^{er} siècle de notre ère, les gloses sont de dates différentes ⁵ ;

b. *Seder Olam* ou *Seder Olam Rabba*, c'est-à-dire *Grande Chronique du monde*, depuis la création jusqu'au temps d'Alexandre le Grand, II^e siècle de notre ère ⁶ ;

c. *Seder Olam Zoutta* ou *Petite Chronique du monde*, contient une généalogie des personnages bibliques ou des exilarques, VIII^e siècle de notre ère ⁷ ;

d. *Iossipon* ou *Chronique de Joseph ben Porion*, en hébreu depuis Adam jusqu'à la catastrophe de l'an 70. Composée en Italie probablement, vers le IX^e siècle ⁸.

e. *Le Talmud*. Sous ce nom on entend un ensemble de règles juridiques et religieuses instituées par les rabbins au fur et à mesure des nécessités. Ces règles portent le nom de *Halakha* « voie » et se transmettent non par l'écriture, mais par la tradition orale ; elles forment la *Mischna* (qui signifie littéralement : répéter, apprendre, enseigner) ⁹.

f. *La Mischna*. Les règles dont se compose la *Mischna* furent codifiées par Rabbi Akiba¹⁰ (sous Hadrien) et son œuvre fut remaniée par son disciple, Rabbi Meïr, puis, à la fin du II^e siècle, par Juda II le Patriarche dont la rédaction est la seule qui nous soit parvenue¹¹. Les règles exclues par Juda II ont été en grande partie recueillies par R. Hiya et R. Oschaïa et forment la *Tosephta* (ou « addition ») ¹². La *Mischna*

¹ *Antiq. jud.*, 1^{re} édit. in-8°, Niese, I. VII, n. 393 ; I. XI, n. 305 ; I. XII, n. 244, 390 ; I. XIII, n. 36, 61, 108, 119, 186, 253, 271, 347, 371, 372. — ² Sur ces sources de Fl. Josèphe, cf. H. Bloch, *Die Quellen des Josephus in seiner Archäologie*, in-8°, Leipzig, 1879 ; Nussbaum, *Observationes in Flavii Josephi antiquitates*, lib. XII, 3-XIII, 14, in-8°, Leipzig, 1875 ; J. Destinon, *Die Quellen des Flavii Josephus in der jüdischen Archäologie Buch XII-XVIII Jüd. Krieg Buch I*, in-8°, Kiel, 1882 ; Le même, *Untersuchungen zu Josephus*, in-8°, Leipzig, 1904 ; Fr. Schemann, *Die Quellen des Flavii Josephus in der jüdischen Archäologie Buch XVIII-XX=Polem. II cap. VII-XIV*, 3, in-8°, Hagen, 1887 ; H. Drüner, *Untersuchungen über Josephus*, in-8°, Marburg, 1896 ; G. Hojscher, *Die Quellen des Josephus für die Zeit vom Exil bis zum jüdischen Kriege* in-8°, Leipzig, 1904 ; R. Laqueur, dans *Hermès*, 1911, t. XLVI, p. 172 sq. — ³ Em. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 58 sq., 62 sq. ; H. Luther, *Josephus und Justus von Tiberias. Ein Beitrag zur Geschichte des jüdischen Aufstandes*, in-8°, Halle, 1910. — ⁴ Leon Schlosberg, *Controverse d'un évêque. Lettre adressée à ses collègues vers l'an 514*, in-8°, Paris, 1888 ; deux fragments d'une version différente ont été publiés et traduits par R. Gotthell, *Some Genizah fragments*, dans *Mélanges H. Derenbourg*, in-8°, Paris, 1912, p. 83 sq., et par S. Krauss, *Un fragment polémique de la Gueniza*, dans *Revue des Études juives*, 1912, t. LXIII, p. 63-74 ; cf. *ibid.*, 1888, p. 300. — ⁵ Texte araméen et gloses hébraïques, édit. Neubauer, dans *Mediaeval Jewish Chronicles*, II (*Anecdota Oxoniensia*, semitic series), Oxford, 1895, t. I, part. 6, p. 3-25 ; le texte araméen seulement dans Derenbourg, *Palestine*, p. 439-446 ; M. Schwab, *La Megillath Taanith ou Anniversaires historiques*, dans *Actes du XI^e congrès international des orientalistes de Paris*, 1897, quatrième section, Paris, 1898, p. 199-259 ; *Revue des études juives*, 1900, t. XLI, p. 266-268 ; Em. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 157. Pour la période ancienne, on peut consulter utilement M. Friedlaender, *Das Judentum in der vorchristlichen griechischen Welt, ein Beitrag*

zur Entstehungsgeschichte des Christenthums, in-8°, Wien, 1897 ; cf. *Revue des études juives*, 1895, t. XXX, p. 161-181.

— ⁶ *Chronicon Hebreorum majus et minus latine vertit et comment. perpet. illustravit J. Meyer* ; *accessit ejusdem dissertationes III*, in-8°, Amsterdam, 1699, édit. et trad. lat., Neubauer, dans *Anecd. Ozon.*, t. I, part. 6, p. 26, 27 ; B. Ratner, *Seder Olam Rabba*, *Die grosse Weltchronik*, 1891 ; *Le Seder Olam avec commentaire de Jacob Emden*, Elie de Wilna et Y. M. Leiner, in-8°, Varsovie, 1904. —

⁷ *Chron. Hebræor. illustr.* J. Meyer, 1699 ; Neubauer, *op. cit.*, p. 68-73 ; code de Rossi par S. Schechter, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1895, t. XXXIX, p. 23-28 ; sur les exilarques ; cf. F. Lazarus, *Die Häupter der Vertriebenen. Beiträge zu einer Geschichte der Exilfürsten in Babylonien unter den Arsakiden und Arsassiden*, dans *Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur*, 1890, t. X, p. 157-170 ; E. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 158. — ⁸ *Josephus Gorionides S. Josephus hebraicus juxta venetam edit. latine versus et cum exemplari Constantinop. collatus atque notis illustratus* a J. F. Breithaupt, in-4°, Göttinge, 1707 ; cf. M. Schwab, dans *Revue des études juives*, 1912, t. LXIV, p. 118. — ⁹ H. L. Strack, *Einleitung in den Talmud*, 4^e édit., Leipzig, 1908 ; Königsberg, *Die Quellen der Halakha*, in-8°, Leipzig, 1890 ; M. Guttman, *Zur Einleitung in die Halekha*, Budapest, 1909, dans *32 Jahrb. der Landes-Rabbinerschule in Budapest* ; L. A. Rosenthal, *Ueber den Zusammenhang der Mischna. Ein Beitrag zur ihrer Entstehungsgesch.* Strasbourg, 1892. — ¹⁰ Cf. H. L. Strack, *op. cit.*, p. 17-22 ; J. Bassfreund, *Zur Redaktion der Mischna*, dans *Monatschrift für Gesch. und Wiss. des Judentums*, 1907, t. LI, p. 291-322, 429-444, 590-608, 678-706. — ¹¹ S. Épiphane, *Hæres.*, XXXIII, 9, P. G., t. XLI, col. 572 ; cf. *Hæres.*, xv et *Hæres.*, XLII ; P. G., t. XLI, col. 248, 743. — ¹² *Tosephta*, édit. Zuckermann, 1880-1883 ; trad. lat., dans Ugolino, *Thesaurus*, t. XVII-XX ; cf. E. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 124 sq.

se divise en six ordres ou *sedarim*, subdivisés eux-mêmes en traités — soixante-trois en tout — subdivisés à leur tour en chapitres et en paragraphes. L'usage s'est établi de citer le traité, suivi du n° du chapitre et du paragraphe¹. Il existe une édition avec traduction complète en latin : *Mischna sive totius Hebraeorum juris, rituum antiquitatum ac legum orationum systema, etc. latinitate donavit ac notis illustravit*, G. Surenhusius, 6 vol. in-4°, Amstelœdami, 1698-1703; en outre une traduction allemande de Jost, 6 vol. Breslau, 1832-1834; une autre de Sammler, Breslau 1887; une troisième de Strack, Leipzig, 1890-1911; une italienne : *Mischnaist, Exemplum hebraicum distinxit, annotavit, in italicum sermonem convertit*, Victorius Castiglioni, Roma, 1903; enfin, une traduction allemande : *Die Mischna, Text Uebersetzung und ausführliche Erklärung, herausgegeben von G. Beer und O. Holtzmann*, in-8°, Giessen, 1912. La *Mischna* « est une œuvre de bonne construction juridique, logique, écrite avec lucidité et mesure dans une langue, en somme, claire et sobre, souvent même trop laconique. Destinée à fixer la pratique et la doctrine de la fin du II^e siècle, la *Mischna* peut cependant servir, aussi, de source pour l'histoire du droit hébraïque antérieur à cette date, puisqu'elle contient des règles fournies à des époques différentes. La date de la formation et de l'application de ces règles, dont certaines sont très anciennes, est d'autant plus difficile à établir, qu'elles ont, elles-mêmes, subi plusieurs remaniements successifs. Ceux-ci sont encore reconnaissables, quoique la critique ne soit malheureusement pas encore parvenue à les distinguer nettement et à rétablir l'état primitif de chaque règle, et à mettre à profit les remaniements pour étudier l'évolution du droit hébraïque, théorie et pratique, et à distinguer entre ces deux². »

g. La *Guemara*. Les rabbins de Palestine³ s'emparèrent de la *Mischna* et la développèrent pendant les III^e et IV^e siècles; de là sortit la *Guemara* rédigée à Tibériade à la fin du IV^e siècle et improprement nommée *Talmud de Jérusalem*⁴, très facilement accessible dans la traduction française complète de Moïse Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, in-4°, Paris, 1878-1889, et des Tables⁵. L'usage s'est établi de citer le *Talmud de Jérusalem* de la même façon que la *Mischna* : le nom du traité suivi du n° du chap. et du n° du paragraphe (pourtant on cite encore parfois d'après la pagination des folios de l'édition de Cracovie). Pour distinguer le traité de son homonyme babylonien, on ajoute la mention *Hier.* ou *Jer.* C'est le *Talmud de Jérusalem* qui nous apprend le peu que nous savons sur la pratique juridique des juifs palestiniens.

Les rabbins de Babylone imitèrent leurs collègues

de Palestine, mais plus tardivement, car ce n'est qu'au VI^e siècle que la *Mischna* donna naissance au *Talmud de Babylone*⁶. « Œuvre juridique par destination, elle accumule en fait, tous les défauts de composition des auteurs orientaux. Le juriste patauge dans cette volumineuse production où les discussions juridiques, souvent serrées, fines, parsemées de formules bien frappées, d'un laconisme même excessif allant jusqu'à l'obscurité, sont noyées par un flot de légendes, d'historiettes mystiques ou édifiantes, d'anecdotes, de récits historiques et de théories sur toutes sortes de sciences, arts de sorcellerie inclus⁷. » Le droit des juifs de Babylone diffère de celui des juifs de Palestine sur beaucoup de points; cependant on voit un effort pour se rapprocher de l'interprétation donnée de la *Mischna* par les docteurs palestiniens, la doctrine de ces derniers est parfois suivie littéralement. Il n'existe pas de traduction française intégrale, mais celle de J.-M. Rabinowicz peut en tenir lieu; par contre il existe une traduction anglaise : M. L. Rodkinson, *New edition of the babylonian Talmud. Original text edited, corrected, formulated and translated into English*, 20 vol., 1896-1903, et une traduction allemande de L. Goldschmidt, *Der babylonische Talmud... herausg. nach der ersten, Zensurfreien, Talmudhandschrift... nebst Varianten... der Münchener Talmudhandschrift, möglichst sinn-und-wortgetreu übersetzt*, Berlin et Leipzig, 9 vol., 1897 sq.

Les deux *Talmuds* ont subi des interpolations et des modifications, parfois même des mutilations⁸; à la fin du *Talmud de Babylone* se trouvent des traités supplémentaires qui ont été édités séparément⁹.

h. Les *Midraschim*¹⁰. On donne ce nom à l'exégèse des textes de la Bible conduite verset par verset, le mot *midrasch* ayant le sens d'interprétation, de commentaire. Cette littérature offre peu d'utilité pour la connaissance historique du judaïsme. Les commentaires sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome sont du I^{er} siècle de notre ère, mais avec de nombreuses interpolations ultérieures. D'autres ont utilisé des éléments anciens conservés par la tradition orale ou dans des écrits maintenant perdus; les *Midrasch Rabbouth* appartiennent à différentes dates : Genèse (VI^e siècle), Exode (XI^e-XII^e s.), Lévitique (VII^e s.), Nombres (XII^e s.), Deutéronome (vers 900); *Meghilloth* (Cantique, Ruth, Lamentations, Ecclésiastique, Esther) (IX^e siècle); *Midrasch Ruth* (même époque); *Midrasch Threni* (VII^e s.); *Midrasch Koheleth* (IX^e s.); *Midrasch Esther* (X^e s.). Le *Midrasch Pesiqta* de Rab Kahana est un commentaire de parties détachées de la Bible (VII^e siècle)¹¹; le *Pesiqta rabbathi* est du IX^e siècle¹², et le *Pesiqta Sutarla* ou *Lekach tob* du XII^e siècle, composé par Rabbi Tobia ben Eliézer de Mayence¹³. — Le *Tanhouma* ou *Ielamdenou* com-

¹ H. L. Strack, *op. cit.*, p. 73 et 77 (mss. et édit.), p. 141 (littérature); E. Bischoff, *Kritische Geschichte der Talmud-Uebersetzungen aller Zeiten und Zungen*, in-8°, Francfort, 1899, p. 20-23, 104-105. — ² J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain. Leur condition juridique, économique et sociale*, in-8°, Paris, 1914, t. I, p. 18-19. — ³ Ce sont les Amoraïms, cf. H. L. Strack, *op. cit.*, p. 4, 81, 99-111; W. Bacher, *Die Agada der palästinischen Amoraer*, 3 vol. in-8°, Strasbourg, 1892-1897. — ⁴ Sur les soixante-trois traités de la *Mischna*, trente-neuf seulement sont pourvus de *Guemara* palestinienne. — ⁵ H. L. Strack, *op. cit.*, p. 4, 62, 77, 145, 151; édit. princeps, Venise, 1513-1524; in-fol., Cracovie, 1609; Petrokow, 1900-1902; Jérusalem, 1907. La bibliographie des études sur le *Talmud*, dans Strack, *op. cit.*, p. 142, 148. — ⁶ H. L. Strack, *op. cit.*, p. 81, 99-111; W. Bacher, *Agada der babylonischen Amoraer*, in-8°, Strasbourg, 1878. Édit. princeps, Venise, 1520-1523; 1602-1605 et 2^e édit., 1616-1631, Cracovie; Amsterdam, 1694-1698; Varsovie, 1876-1878. Traduction française d'une grande partie dans J. M. Rabinowicz, *Législation*

criminelle du *Talmud*. Organisation de la magistrature rabbinique... ou traduction critique des traités talmudiques *Synhedrin* et *Makhoth*, et des deux passages du traité *Edjath*, Paris, 1876; *Législation civile du Talmud*. Nouveau commentaire et traduction critique, 5 vol., Paris : I. Les femmes, les païens selon le *Talmud* (1880). II. *Baba Kamma* (1877); III. *Baba Metzia* (1878); IV. *Baba Bathra* (1879); La médecine, les païens (1879). — ⁷ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 20. — ⁸ H. L. Strack, *op. cit.*, p. 71 sq., 78, note 2, 80 sq. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 69-71; Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 136-138. — ¹⁰ L. Zunz, *Die Gottesdienstliche Vorträge der Juden*, in-8°, Berlin, 1832; H. L. Strack, *Midrasch, dans Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. XIII, p. 784-798; *Midrasch*, dans *Jewish Encyclopadia*, t. VII, p. 548-572. — ¹¹ L. Zunz, *op. cit.*, p. 190; E. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 43. — ¹² L. Zunz, *op. cit.*, p. 239-251; *Pesikta Rabbati* kritisch bearbeitet... von M. Friedmann, in-8°, Wien, 1880. — ¹³ L. Zunz, *op. cit.*, p. 293-295; *Lekach tob* (*Pesikta Sutarla*), édit. S. Baber, Wilna, 1880; trad. lat. dans Ugo-lino, *Thesaurus*, t. XV et XVI.

mente le Pentateuque en entier¹. Il est du ix^e siècle et semble avoir pour fond un Midrasch composé au iv^e siècle par Rabbi Tanhouma. Au xiii^e siècle appartient le Ialkout Schimoni, commentaire de toute la bible (canon juif) d'après les anciens². C'est une sorte de *catena*. Enfin, il existe une série d'historiettes et de légendes sans aucune importance³.

On ne rencontre dans tout cela que peu d'éléments historiques. Presque aucun sur la Diaspora⁴, peu de chose sur la Palestine et ce peu mélangé de beaucoup d'inexactitudes. La destruction du Temple, est mentionnée, mais non décrite; la guerre d'Hadrien est l'objet de quelques détails⁵. Talmud et Midraschim ne peuvent être mis en œuvre qu'avec une extrême prudence; la jurisprudence est traitée avec moins de discrétion que le reste, mais resterait à savoir dans quelle mesure les Juifs purent dans l'Empire romain faire usage de leur droit⁶.

i. La secte des Sadducéens possédait un recueil dont nous ne savons que le titre : le *Livre de décisions*⁷, sans doute un recueil de lois juives interprétées selon la doctrine sadducéenne. Outre cette œuvre fondamentale, la secte possédait toute une série d'ouvrages qui existaient encore au x^e siècle⁸, mais qui ont péri depuis.

k. La secte des Esséniens⁹ ne nous a pas laissé un seul de ses écrits¹⁰.

l. On donne le nom de *Statuts de la nouvelle alliance* à un opuscule découvert dans la Gueniza du Caire¹¹. En un hébreu assez pur, mais qui contient toutefois quelques aramaïsmes, l'écrit contient dans sa première partie un sermon qui peut être considéré comme l'introduction à la deuxième partie qui forme un recueil de lois, de statuts, d'une communauté juive dissidente. Le sermon est une attaque violente contre le judaïsme officiel et contient quelque chose de l'histoire de la secte, mais le texte — et par conséquent l'histoire —

ne nous arrive que tronqué. Nous apprenons qu'à cause de divergences sur l'interprétation des lois bibliques, à une époque qui suit une catastrophe nationale¹² qui n'est pas antérieure au commencement du ii^e siècle, ni postérieure à la fin du i^{er} siècle avant notre ère¹³, un juif de Jérusalem fonda une secte, qu'il nomma la « Nouvelle Alliance », dont les doctrines différaient assez peu de celles des Sadducéens¹⁴; il émigra avec ses partisans, dans la Damascène, où elle semble avoir subsisté plusieurs siècles. Le sermon émane d'un disciple du fondateur, et a été écrit au plus tôt, quarante ans après la mort de celui-ci, mais encore avant la destruction du Temple. Dans la suite, le sermon a été interpolé. Quant au recueil de lois, il veut contenir les interprétations exactes et complètes de la Bible sur les questions religieuses, le droit civil et pénal et les règles de vie, d'organisation judiciaire et administrative, les plus rapprochées des lois de Moïse, que les membres de la Nouvelle Alliance durent accepter, et auxquelles ils durent se soumettre. Ce sont, en un mot, les statuts de l'Alliance; statuts, qui, dans leur forme actuelle, remontent sûrement au fondateur même de la secte, car celle-ci, encore plus conservatrice que le judaïsme officiel, n'a pas modifié les règles qui devaient durer jusqu'à l'avènement du Messie. L'importance et l'intérêt de la découverte de ces quelques feuillets est de nous ouvrir un jour que le Talmud et les *Midraschim* tenaient obstinément fermé, sur l'organisation intérieure des communautés juives officielles, de pénétrer dans un des multiples clans sectaires séparés du judaïsme par des intérêts de dogme, de rite ou de caste.

C. SOURCES PAIENNES EN LANGUE GRECQUE OU LATINE. — Les écrivains païens ne nous apprennent que peu de chose sur les conditions juridique des juifs. Beaucoup ont tracé sur les Juifs quelques lignes qu'il y aurait intérêt à grouper et à rapprocher¹⁵. La plupart des anciens qui ont porté leur effort d'attention sur les

¹ Midrasch Tanchuma. Ein agadischer Commentar zum Pentateuch von Rabbi Tanchuma ben Rabbi Abba, von S. Buber, 3 vol. in-8°, Wilna, 1885. — ² Edit. S. Baber, Breslau, 1894. — ³ H. L. Strack, *Midrasch, dans Realencyklopaedie für protest. Theol. und Kirche*, t. xiii, p. 784-798; trad. allem., dans A. Wünsche, *Aus Israels Lehrhallen*, 4 vol. in-8°, Leipzig, 1907. — ⁴ Neubauer, *La géographie du Talmud*, in-8°, Paris, 1868, p. 289-419; J. Morgenstern, *Die französische Akademie und die Geographie des Talmuds*, 2^e édit., Berlin, 1870. — ⁵ D. Spiegel, *Zur Geschichte der jüdischen Katastrophe unter Titus und Hadrien im Talmud und Midrasch dargestellt*, in-8°, Wien, 1904. — ⁶ Voir plus haut, col. 4, ligne 12, le titre complet de J. M. Rabinowicz; J. L. Saalschütz, *Das Mosaische Recht, nebst der vervollständigenden talmudisch-rabbinischen Bestimmungen*, in-8°, Berlin, 1853; S. Meyer, *Die Rechte des Israeliten, Athener und Römer*, 3 vol., Leipzig, 1862, 1866, 1876; J. Lévy, *La jurisprudence du Pentateuque et du Talmud*, in-8°, Constantine, 1878; R. Travers Herford, *Christianity in Talmud and Midrash*, in-12, London, 1903; cf. *Revue de l'hist. des relig.*, 1905, p. 407-413. — ⁷ Meghillat Taanit, c. iv, lign. 10, édit. Derenbourg, *Palestine*, p. 443. — ⁸ « Les ouvrages sadducéens sont connus de tous » écrit le Commentateur anonyme du X^e siècle, cité par Poznanski, dans *Rev. des étud. juiv.*, 1902, t. xlv, p. 176. — ⁹ Cf. Em. Schuerer, *op. cit.*, t. II, p. 651-680; S. Épiphane signale la confusion de cette secte au iv^e siècle avec les sectes judéo-chrétiennes; *Hæres.*, xviii, xix, xxix, xxx, lvi; R. A. Lipsius, *Zur Quellenkritik des Epiphanius*, in-8°, Wien, 1865, p. 122-151; Alf. Schmidtke, *Neue Fragmente und Untersuchungen zu den judenchristlichen Evangelien, dans Texte und Untersuchungen*, 1911, t. xxxvii, p. 1; n. 175 sq., n. 199 sq.; 229 sq.; W. Brandt, *Elehasai, ein Religionsstifter und sein Werk. Beitrag zur jüd. christl. und allgemeinen Religionsgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 44-50, 100 sq.; E. Renan, *L'Essénisme, dans Journal des savants*, 1892, p. 83-93. — ¹⁰ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, viii,

7, n. 142. — ¹¹ Il existe deux manuscrits du x^e et du xi-xiii^e siècle et une édition : S. Schechter, *Documents of Jewish Sectaries*, vol. I, *Fragments of a Zadokite Work, edited from hebrew manuscripts in the Cairo Geniza Collection, now in the possession of the University Library, Cambridge, and provided with an english translation, introduction and notes*, in-8°, Cambridge, 1910; plusieurs traductions des fragments hébreux : I. Lévi, *Un écrit sadducéen antérieur à la ruine du Temple*, dans *Revue des études juives*, 1911, t. xli, p. 4, 161-205; M. J. Lagrange, *La secte juive de la Nouvelle Alliance au pays de Damas*, dans *Revue biblique*, 1912, p. 213-240. Différentes études : M. J. Lagrange, *op. cit.*, p. 321-360; C. Margoliouth, *The sadducean Christians of Damascus*, dans *The Athenæum*, 1910^a, p. 656-659; Le même, dans *The Expositor*, 1911, p. 499-517; 1912, p. 213-235; K. Kohler, *Dositheus, the samaritan heresiarch, and his relations to jewish and christian doctrines*, dans *The american journal of theology*, 1911, t. xv, p. 404-435; C. T. Moore, *The Covenants of Damascus; a hitherto unknown jewish Sect*, dans *The Harward theological review*, 1911, t. iv, p. 330-377; W. Bacher, *Zu Schechters neuen Genizafunde*, dans *Zeitschrift für hebraische Bibliographie*, 1911, t. xv, p. 13-26; L. Ginzberg, *Eine unbekannte jüdische Sekte*, dans *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1911, t. lv, p. 660-698; 1912, t. lvi, p. 38-48, 285-307. — ¹² « Pendant l'époque de la désolation nationale » lit-on. — ¹³ L'écrit est rédigé une soixantaine d'années après la fondation de la secte, à une époque où le Temple existait; la catastrophe paraît se placer soit sous Pompée soit sous Varus. — ¹⁴ Il s'agit d'une secte distincte; ce ne sont pas des Samaritains car, pour eux, Jérusalem est une ville sainte, et il font usage des prophètes; ce ne sont pas des Dositheens qui étaient Samaritains; ce ne sont pas des Esséniens, puisqu'ils ne sont pas ascètes et ne vivent pas en commun, enfin, ce ne sont pas des chrétiens. — ¹⁵ L'ouvrage le plus maniable contient les *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au Judaïsme*, réunis, traduits et annotés par Th. Reinach.

juifs on presque tous poursuivi un but polémique¹ :

Apollonios Molon, né à Alabanda, professeur de rhétorique à Rome en 87 et en 81 avant J.-C., fut le professeur de Cicéron et de César (78 et 76). Il est l'auteur d'un écrit intitulé *Diatribé contre les Juifs* (συσκευὴ κατὰ Ἰουδαίων) dont il ne nous est parvenu que quelques fragments conservés par Flavius Josèphe et par Eusèbe².

Alexandre Polyhistor, auteur d'un *Περὶ Ἰουδαίων*³, composé d'extraits d'auteurs juifs, samaritains et grecs, qui ont passé en partie dans Clément d'Alexandrie et dans Eusèbe⁴ (vivait encore en l'an 40 avant J.-C.).

Tencer de Cyzique, auteur d'une *Ἰουδαϊκή ἱστορία* en six livres (au I^{er} siècle avant J.-C.).

Apion, égyptien de naissance, grammairien à Alexandrie, exhala bruyamment sa haine antisémite dans plusieurs écrits intitulés : *Λόγος κατὰ Ἰουδαίων* et *Αἰγυπτιακά*⁵. Tandis que Philon défendait ses coreligionnaires de la juiverie d'Alexandrie, Apion les attaquait avec ardeur, et de tout cela il ne reste que ce que Flavius Josèphe a fait entrer dans son *Contra Apionem*⁶.

Démocrite et Nicarque, respectivement auteurs d'un livre que chacun d'eux intitula *Περὶ Ἰουδαίων* (ils vécurent entre le I^{er} siècle avant et le I^{er} siècle après J.-C.)⁷.

Philon de Byblos (64-141 après J.-C.)⁸, auteur d'un *Περὶ Ἰουδαίων* dont les polémistes païens tiraient bon parti contre les chrétiens⁹.

La guerre des Juifs qui se termina en 70 par la ruine de Jérusalem et du Temple, fut un événement assez notable pour retenir l'attention générale et susciter un certain nombre de récits. Josèphe fait assez peu d'estime de cette littérature de circonstance, simple prétexte à des développements littéraires où l'indigence de la forme dissimule à peine l'absence totale de compétence, c'est-à-dire l'élémentaire prohibé¹⁰. Il est assez probable que la guerre d'Hadrien provoqua une autre série de pamphlets anti-juifs. Philon de Byblos publia un *Περὶ τῆς βασιλείας Ἀδριανοῦ* aujour-

d'hui perdu, qui contenait sans doute des renseignements sur cette guerre¹¹.

Antonius Julianus (fin du I^{er} siècle) est mis au même rang que Josèphe, mais son œuvre entière a péri¹².

Entre juifs et chrétiens, la distinction s'était faite devant le martyre en l'an 64. Les juifs avaient su détourner de leur tête et attirer sur celle des dissidents le péril qui semblait devoir anéantir ces derniers. Après les tragiques journées des jardins du Vatican, on ne sait à peu près rien sur l'attitude réciproque des juifs échappés à la répression et des chrétiens épargnés par le massacre jusqu'à ce que sous Domitien, une nouvelle occasion se présente de distinguer entre les orthodoxes et les dissidents. Il faut attendre la seconde moitié du II^e siècle pour voir le conflit entrer dans une phase nouvelle, celle de la polémique antichrétienne. Elle dirige ses attaques où elle peut, et se montre assez indigente d'idées, d'arguments et de talent littéraire. Le principal reproche adressé aux chrétiens est celui d'innover, de réformer. L'État romain tolère le judaïsme qu'il renonce à faire disparaître, à condition qu'il s'en tienne à son culte, à ses usages, à ses droits politiques. Les païens le tolèrent pourvu qu'il consente à une perpétuelle quarantaine; à ce prix ils veulent bien renoncer à l'extirper et même à le combattre¹³. Il y aura même alliance entre juifs et païens contre les chrétiens¹⁴.

On est fondé à croire, bien qu'on n'en puisse fournir la preuve, que l'influence juive n'est pas étrangère aux attaques ouvertes du paganisme contre le christianisme qu'évoquent les noms de Celse et de Porphyre.

Celse¹⁵ est l'auteur d'un *Discours véritable* (*Ἀληθὴς λόγος*), composé vers 176-180 et dont Origène nous a conservé une partie dans son livre *Contre Celse* (*Κατὰ Κέλσου*) composé entre 246-249. Grâce à ces passages étendus, on a pu entreprendre la reconstitution du livre de Celse¹⁶. « C'est dans Celse que la politique romaine envers les juifs se dessine le mieux, et c'est dans son œuvre que nous trouvons fixée, fortement et pour la première fois, la position de la polémique antichrétienne par rapport aux Juifs et la pensée

¹ J.-J. Hubrich, *Gentilis obrectator, sive de calumniis gentilibus in Judæos et in primævos Christianos*, in-8°, Turici, 1744; L. Geiger, *Quid de judæorum moribus atque institutis scriptoribus romani persuasum fuerit*, in-8°, Berolini, 1872; J. A. Hild, *Les juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature*, dans *Revue des études juives*, 1884, t. viii, p. 1-37; 1885, t. xi, p. 13-59, 161-194; voir *Dictionn.*, t. i, col. 265-307; Em. Schürer, *op. cit.*, t. iii, p. 150, note 1. Sur les causes de la malveillance des auteurs païens à l'égard des juifs, cf. *Revue des études juives*, 1893, t. xxix., M. Joel, *Blicke in die Religion: Geschichte zu Anfang des zweiten christlichen Jahrhunderts*, II. *Der Conflict des Heidenthums mit dem Christenthum in seinem Folgen für das Judenthum*, in-8°, Breslau, 1883.

² Josèphe, *Contr. Apion.*, II, 5, n. 16; 7, n. 79; 14, n. 145, 148; 33, n. 236, 36, n. 258; Eusèbe, *Præpar. evangel.*, I, IX, c. xix; Reinach, *Textes*, p. 60-64, n. 26, 27.

³ J. Freudenthal, *Alexander Polyhistor und die von ihm erhaltenen Reste jüdischer und samaritanischer Geschichtswerke*, in-8°, Breslau, 1875; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. iii, p. 469-472. — ⁴ Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, I, c. xxi, n. 130, édit. Stähelin, Berlin 1906; Eusèbe, *Præpar. evangel.*, I, IX, c. xvii-xxix; ces fragments sont réunis dans J. Freudenthal, *loc. cit.*, C. et Th. Müller, *Fragm. histor. grec.*, t. iii, p. 211-230; Th. Reinach, *Textes*, p. 65-66.

⁵ Suidas, au mot *Τεύχος ὁ Κουζικηρός*. — ⁶ L. Cohn, *Apion*, dans *Paulys Realencyklopädie*, t. i, col. 2803-2806; E. Schuerer, *op. cit.*, t. iii, p. 538-544; Th. Reinach, *Textes*, n. 123-134. — ⁷ Suidas, au mot *Δαμόκριτος*; sur Nicarque, voir Anonyme, *Lexique*, au mot Ἄλφα, dans Bekker, *Anecdota graeca*, in-8°, Leipzig, 1814, t. i, p. 381; Th. Reinach, *Textes*, n. 121-122. — ⁸ W. Christ, *Geschichte der griechischen Literatur*, 4^e édit., München, 1905, p. 793; Gudeman, *Heremios*³, dans *Paulys Realencyklopädie*, t. viii, col. 650-661; Groag, *Herennius*⁴¹, *ibid.*, t. viii, col. 678-679.

— ⁹ Origène, *Contr. Cels.*, I, I, c. xv; Porphyre, I, IV; Eusèbe, *Præp. evang.*, I, I, c. ix; Th. Reinach, *Textes*, n. 15-158, voir p. 157, note 1. — ¹⁰ Cf. Flav. Josèphe, *Bell. Jud.*, prol., I, n. 1 sq.; I, prol., n. 6; I, prol., III, n. 7 sq.; I, prol., v, n. 13; *Antiq. jud.*, I, prol., I, n. 4; *Contr. Apion.*, I, viii, n. 46; I, x, n. 55; *Vita*, 65, n. 336, 357, 365. — ¹¹ Suidas, au mot *Φίλων Βύβλιος*. — ¹² Minucius Félix, *Octavius*, c. xxxiii; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. i, p. 58. — ¹³ Celse reconnaît que le judaïsme est la racine du christianisme, mais il refuse à celui-ci la qualité de véritable Israël, Origène, *Contr. Cels.*, II, xxxiv. Cf. Weis, *Die römischen Kaiser in ihrem Verhältnisse zu Juden und Christen*, in-8°, Wien, 1882. — ¹⁴ S. Hippolyte, *De Daniele et Susanna*, vers. 13, édit. Lagarde, p. 147; S. Basile, *Contr. Sabell.*, hom. xxiv, 1; P. G., t. xxxi, col. 600. — ¹⁵ K. J. Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche*, in-8°, Leipzig, 1890, t. i (seul paru), p. 57 sq.; Le même, *Celsus*, dans *Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. iii, p. 772-775; A. Harnack, *Gesch. d. altchristl. Liter.*, t. ii, p. 314 sq. Cf. K.-J. Neumann, *Scriptorum graecorum qui religionem christianam impugnauerunt quæ supersunt*, in-8°, Leipzig, 1880, t. i (seul paru): La meilleure édition est celle de Koetschau, dans *Origenes Werke*, 1899, t. i. — ¹⁶ Th. Keim, *Celsus' Wahres Wort. Älteste Streitschrift antiker Weltanschauung gegen das Christenthum, vom Jahr 178 n. Chr., wiederhergestellt, übersetzt und erläutert*, in-8°, Zurich, 1873; d'après ce travail ont été entreprises diverses reconstitutions par E. Fabre, *Celse et le discours véritable*, in-8°, Genève, 1878; E. Pélagaud, *Celse et la première escarmouche entre la philosophie et le christianisme*, in-8°, Lyon, 1881; J. F. S. Muth, *Der Kampf des Celsus gegen das Christenthum*, in-8°, Mainz, 1899; Koetschau, *Die Gliederung des ἀληθὴς λόγος des Celsus*, dans *Jahrbücher für protestantische theologie*, 1892, t. xxiv, p. 604-632.

d'un homme d'État, païen, sur la tolérance envers le judaïsme¹.

Malchius Porphyre² (233-300) publia contre les chrétiens un *Περὶ τῆς ἐκ λογίων φιλοσοφίας κατὰ Χριστιανῶν λόγος* ιε³.

Cette attaque d'une vivacité extrême provoqua les réfutations de Méthode d'Olympe⁴, d'Eusèbe de Césarée⁵, d'Apollinaire de Laodicée⁶, enfin celle de l'empereur Théodose II qui, en 448, ordonna la destruction de tous les exemplaires de l'ouvrage sur lesquels on pourrait mettre la main⁷, de sorte qu'on ne le connaît que par les citations faites dans les réfutations⁸. Porphyre témoignait au judaïsme une grande sympathie. Dans un fragment cité par Eusèbe⁹, il écrit que les juifs sont parmi ceux qui possèdent la vraie sagesse, il prévoit qu'ils deviendront très puissants¹⁰ et les approuve d'avoir mis à mort Jésus¹¹. Dans les autres œuvres où Porphyre parle des juifs, il ne le fait jamais avec haine¹², et c'est à tort qu'Eusèbe l'appelle un des pires ennemis des Juifs et des chrétiens¹³. Dans son XII^e livre, Porphyre s'occupait du livre de Daniel, qu'en comparant avec l'histoire d'Antiochus Épiphane, il fut le premier à placer sous son règne¹⁴.

Hiéroclès († après 306)¹⁵ écrivit un *Πρὸς Χριστιανῶς φιλαλήθης λόγος* α β¹⁶ dont il ne subsiste que des citations dans la réfutation par Eusèbe : *Πρὸς τοὺς ὑπερ' Ἀπολλωνίου τοῦ Τυανέως ἱεροκλέους λόγους*¹⁷, et d'autres citations insérées dans l'ouvrage de Lactance¹⁸. Hiéroclès procède de Celse et de Porphyre, aussi se montre-t-il favorable au judaïsme dont le principal mérite est, à ses yeux, d'être une religion nationale¹⁹. L. Duchesne a proposé de voir dans Hiéroclès l'inspiration des objections que Macarius Magnès réfute dans son *Ἀποκριτικὸς*²⁰. Ces objections ne sont certainement pas imaginées par Macarius, mais la conjecture de L. Duchesne qui les a attribuées à Hiéroclès a rencontré moins de partisans que de contradicteurs; on a généralement préféré attribuer ces objections à Porphyre.

Julien (331-363)²¹ ne pouvait aimer les Juifs, mais il s'en fut arrangé volontiers pour les services qu'il

pouvait attendre d'eux contre les chrétiens. Par un tour de prestidigitation politique, il annexait Jéhovah au panthéon des divinités exotiques que l'Empire entretenait assez libéralement pour le domestiquer au rang inférieur d'où il ne se relèverait jamais, pas plus que Serapis ou Mithra. Nous avons parlé du *Κατὰ Γαλλαίων* (voir JULIEN), de façon à n'avoir pas ici à nous y attarder; la réfutation par saint Cyrille d'Alexandrie *ὑπὲρ τῆς τῶν Χριστιανῶν εὐαγοῦς ἡρησκείας πρὸς τὰ τοῦ ἐν ἀθέοις Ἰουλιανοῦ*, ne nous en a conservé qu'une partie. L'attention qui s'est portée depuis quelques années sur Julien a permis de retrouver d'autres fragments et d'en proposer un nouvel arrangement²². Sur ce sujet on peut consulter : *Juliani Imperatoris librorum contra Christianos quæ supersunt, collegit, recensuit, prolegomenis instruxit*. C. I. Neumann, in-8°, Lipsiæ, 1888, corrections de Gallowitzer, dans *Acta Semin. Erlang.*, t. iv, p. 357-394; nouveaux fragments des livres XII, XIII et XIV, dans *Cod. Ver. et Marc.*, 166, dans Diekamp, *Sitzungsberichte* de Berlin, 1901, p. 1051, note 1; autres fragments dans S. Bidez et F. Cumont, *Recherches sur les traditions manuscrites des lettres de l'empereur Julien*, extrait de *Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie de Belgique*, 1898, t. LVII, p. 135-138, autrement arrangés par Neumann, *Ein neues Bruchstück des kaiser Julians Büchern gegen die Christen*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1899, p. 298-304. Julien fut réfuté par Apollinaire de Laodicée²³, par Théodore de Mopsueste²⁴, par Alexandre d'Hierapolis²⁵, par Philippe de Side²⁶, par saint Grégoire de Nazianze²⁷. Personnellement, Julien éprouvait peu de goût pour les Juifs, trop éloignés de l'hellénisme, pour qu'il pût ressentir à leur égard une ombre de sympathie; il les utilisait et favorisait leur existence comme nation en provoquant la reconstruction du Temple de Jérusalem.

D. SOURCES CHRÉTIENNES. 1. Le Nouveau Testament. — Évangiles, Actes et Épîtres renferment un grand nombre de faits et une multitude de traits à utiliser pour la connaissance de la vie, des mœurs et

¹ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 36. — ² A.-J. Kleffner, *Porphyrius der Neuplatoniker und Christenfeind*, in-8°, Paderborn, 1896, p. 16 sq.; W. Christ, *Geschichte der griech. Litt.*, 1905, n. 621; Ueberweg-Heinze, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, in-8°, Leipzig, 1903, 5^e édit., t. I, p. 386. — ³ A. Georgiados, *Περὶ τῶν κατὰ Χριστιανῶν ἀποστασιαμάτων τοῦ Πορφύριου*, in-8°, Leipzig, 1891. — ⁴ S. Jérôme, *Epist.*, III, XLVIII, 13; LXX, 3; *De vir. ill.*, c. LXXXIII; cf. G.N. Bonvetsch, *Methodius, I, Schriften*, in-8°, Erlangen, 1891, p. XXXIV-XXXV et les fragments, p. 345-348; il se pourrait que les *Excerpta tria ex homilia S. Methodii de cruce et passione Christi*, P. G., t. XVIII, col. 397-404, aient fait partie du même ouvrage. — ⁵ S. Jérôme, *Epist.*, LXX, 3; *De vir. ill.*, c. LXXXI; *In Dan.*, prol., P. L., t. XXV, col. 491; *In Matth.*, XXIV, 16, P. L., t. XXVI, col. 178. L'ouvrage comptait vingt-cinq livres; il est perdu, un fragment a été retrouvé et reproduit dans Goltz, *Eine Textkritische Arbeit des 10 bezw. 6 Jahrhunderts*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 41 sq. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, LXX, 3; *De vir. ill.*, c. CIV; *In Matth.*, XXIV, 16; Philostorge fait grand cas de cette réfutation, *Hist. eccles.*, I, VIII, c. XIV; P. G., t. LXV, col. 565 sq. Suidas, au mot Ἀπολλωνάριος; L. H. Lietzmann, *Apollinarios von Laodicea*, in-8°, Tübingen, 1904, t. I, p. 265 sq., fragments 166, 167. — ⁷ Code Justinien, I, I, tit. I, l. 3. — ⁸ Cf. Luc Holsten, *Vita Pythagoræ de Porphyre*, in-8°, Roma, 1630, p. 81 sq.; Lardner, *Works*, t. VII, p. 390-467; Goltz, *ut supra*, et un manuscrit mentionné par A. Harnack, *Gesch. d. altchr. Literatur*, t. I, p. 477. — ⁹ Eusèbe, *Præp. evang.*, I, IX, c. x, édit. Gifford, Oxford, 1903, p. 412-413; même citation dans Théodoret, *Græc. affect.*, I, 4. — ¹⁰ S. Jérôme, *In Daniele*, II, 40; P. L., t. XXV, col. 504 : ... *populum Israël, quem in fine sæculorum esse fortissimum, et omnia regna conferre*. — ¹¹ S. Augustin, *De civit. Dei*, I, XIX, c. XXIII, n. 1 : *Porphyrius Judæos præposuit christianis, confitens, quod Judæi suscipiunt Deum*.

— ¹² *De abstinencia*, I, XIV; II, LXI; IV, XI; IV, XIV. — ¹³ *Præpar. evang.*, I, IX, c. x, édit. Gifford, p. 484-485. — ¹⁴ S. Jérôme, *In Dan.*, c. XII, P. L., t. XXV, col. 575. — ¹⁵ K.-J. Neumann, *Hieroklès, dans Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. VIII, p. 39-40; O. Seeck, *Hieroklès*, dans *Paulys-Wissowa*, t. VIII, p. 1477. — ¹⁶ P. G., t. XX, col. 795-868. — ¹⁷ Lactance, *Divin. institut.*, V, II, 3; tous les fragments sont dans N. Lardner, *Credibility of the Gospel history : Testimonies of heathen writers*, t. VII, p. 471-508. — ¹⁸ Lactance, *Divin. institut.*, V, II, 3. — ¹⁹ *Macarii Magnetis quæ supersunt*, édit. C. Blondel, in-8°, Paris, 1876; cf. Wagenmann, *Porphyrius und die Fragmente eines Ungenannten in der Athenischen Makarius-handschrift*, dans *Jahrbücher für deutsche Theologie*, 1878, t. XXIII, p. 268-314; L. Duchesne, *De Macario Magne et scriptis ejus*, in-8°, Paris, 1877; T.-W. Crafer, *Macarius Magnes a neglected Apologist*, dans *Journal of theological Studies*, 1907, t. VII, p. 401-423, 546-571; G. Schalkhauser, *Zu den Schriften des Makarios von Magnesia*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1907, t. XXXI; H. Hauschildt, *De Porphyrio Philosopho Macarii Magnetis apologete christianis in libris Ἀποκριτικῶν auctore*, in-8°, Bonnæ, 1907; A. Harnack, *Kritik des Neuen Testaments von einem griechischen Philosophen des dritten Jahrhunderts. Die im Apocriticus des Macarius Magnes enthaltene Streitschrift*, in-8°, Leipzig, 1911. — ²⁰ P. Allard, *Julien l'Apostat*, 3 vol. in-8°, Paris, 1900. — ²¹ P. G., t. LXXVI, col. 503-1064; cf. Zöckler, *Julianus und seine christliche Gegner*, dans *Beweis des Glaubens*, 1888, p. 41 et 101; Le même, *Gesch. der Apol.*, p. 113-134; J. Geffcken, *Kaiser Julian und seine literarische Gegner*, dans *Neue Jahrb. für klass. Philologie*, 1908, p. 161-195. — ²² Sozomène, *Hist. eccles.*, I, V, c. XVIII. — ²³ Neumann, *op. cit.*, p. 23 sq. — ²⁴ Id., *ibid.*, p. 87 sq. — ²⁵ Socrate, *Hist. eccles.*, I, VII, t. XXVII. — ²⁶ Orat., IV, v; P. G., t. XXXV, col. 525-720.

des usages juifs au début de notre ère, tant pour la Palestine que pour la Diaspora. On sait assez qu'il existe deux grands courants d'opinion sur la valeur historique de ces écrits. Suivant l'un, ils ne comptent que quelques ouvrages authentiques, plus ou moins interpolés; suivant l'autre courant, cette littérature est nettement historique et prend date entre la période 50 à 70 de notre ère. Peut-être est-il superflu d'entrer ici dans une exposition relative à chacun de ces écrits, et suffit-il de dire que nous admettons l'intégrité et l'authenticité ainsi que la chronologie adoptées pour les pièces qui figurent dans le canon du Nouveau Testament. Ce faisant, nous n'entendons pas seulement agir et penser conformément à l'enseignement de l'Église, mais choisir et peser conformément aux données de la science. Ce sont les règles scientifiques que nous appliquerons à ces textes vénérables pour en extraire ce qu'ils contiennent d'histoire, mais l'étude des livres du Nouveau Testament a pris, de nos jours, un tel développement qu'elle forme aujourd'hui une science distincte, avec une bibliographie si vaste qu'il semble préférable d'en laisser l'énumération, même partielle, à des travaux particuliers.

2. *Polémique anti-juive.* — Cette polémique ne se fait pas faute d'occuper une large place dans les livres du Nouveau Testament. A partir de l'époque d'Hadrien jusqu'au temps de Constantin, elle reprend, développe et multiplie les attaques contre les Juifs, utilise les prophéties et les miracles pour démontrer la venue du Messie, et l'obligation de croire en lui pour être sauvé, comme aussi le châtiment et la déchéance de ceux qui refusent de se soumettre aux preuves de sa mission sur la terre¹. Les chrétiens se proclament substitués aux Juifs, eux seuls sont désormais le véritable Israël appelé à remplacer le peuple élu et déchu². Déchu, mais non disparu, non éteint, toujours vivant et vivace et n'admettant pas que d'autres partagent la succession qui n'est pas ouverte et qu'il détient. Ce point de vue a été certainement envisagé et discuté au point de vue du droit successoral qui n'admet pas qu'on succède à un vivant : *poterat... Judæus dicere : Et ego hæres sum : quoniam sub Lege sum... ubi autem testamentum, ibi hæreditas... Sed sunt hæredes sine re, sunt et cum re : et dicuntur hæredes testare vivente, qui scripti sunt, sed sine re*³...

Les Juifs se plaignent qu'on les dépouille et qu'on les évince de leur droit ancien, et Tryphon dit à Justin : « D'où vient que tu choisis ce que tu veux dans les paroles des prophètes ? » Dans Eusèbe, on les entend reprocher aux chrétiens leurs interprétations arbitraires et éhontées (*ἀναίδως καὶ ἀνασχύντως*); ils répètent tout le mal que les prophètes ont dit des Juifs, tandis qu'ils appliquent le bien aux chrétiens⁴. Il est un point sur lequel païens et chrétiens sont généralement d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de parler des Juifs sans indulgence et sans aménité. Les polémiques anti-juifs païens qui lisent l'Ancien Testament y font collection d'épithètes malsonnantes à l'adresse des Juifs. Julien l'Apostat ne manque pas de leur lancer les invectives classiques de *σκληροκάρδιος καὶ λιθοσπράχηνος λαός*⁵, et Rabbi Abin avoue que « les nations leur reprochent d'être un peuple au col raide⁶ ». Les païens ayant ouvert l'écluse des récriminations et parfois des reproches injurieux, les chrétiens ne se font pas faute de les suivre dans cette voie; voici quelques accusations que les uns et les autres s'accordent à prodiguer aux Juifs⁷ :

Athées. — Chez les païens, Manéthon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, I, xxvi, n. 239, 248; Posidonius d'Apamée dans Diodore de Sicile, xxxiv, 1; Apolonios Molon, dans *Contra Apion.*, II, xiv, n. 148; Celse dans Origène, *Contr. Celsum*, I, xxi; Ælius Aristide, *Orat.*, xlvi; Florus, I, xl, n. 30 : *impia gens*. — Chez les chrétiens : *Const. apostol.*, I, V, xiv, 20 : *τῶν Ἰουδαίων δυσσέβεια καὶ παρανομίαν*; I, VI, c. xviii, 3; S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, VI, xxxiii; S. Cyrille d'Alexandrie, *Homil. pasc.*, I, v; P. G., t. Lxxvii, col. 417⁸; en plus, on les nomme déicides : *κύριοκτόνοι*, cf. Eusèbe, *Vita Const.*, I, III, c. xxiv; S. Grégoire de Nysse, *Orat.*, V, P. G., t. xlvii, col. 685; Astère d'Amasée, *In Psalm.* V, *Homil.* xvii; P. G., t. xl, col. 424.

Irrévérence pour l'empereur. — Chez les païens : Apion dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, vi, n. 73; Tacite, *Histor.*, V, 5; chez les chrétiens : S. Ambroise, *Epist.*, xl, 21; P. L., t. xvi, col. 1108 sq.

Misanthropes. — Chez les païens : Manéthon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, I, xxvi, n. 248; Lysimaque, *ibid.*, I, xxxiv, n. 309; Hécathée d'Abdère, dans Diodore de Sicile, xl, 3; Posidonius d'Apamée, dans Diodore de Sicile, xxxiv, 1; Apolonios Molon, dans Josèphe, *Contr. Apion.*, II, xiv, n. 148; II, xxxvi, n. 258; Trogue Pompée, xxxvi, 2; Celse, dans Origène, *Contr. Celsum*, V, xliii; Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, V, xxxiii. Chez les chrétiens : Origène, *Contr. Celsum*, IV, xxxii, est disposé à laver les juifs de cette accusation, mais il les accuse d'éviter et de haïr les chrétiens. *In Psalm.*, xxxvi, *Homil.* i; P. G., t. xii, col. 1321; Saint Jérôme, *In Isaiam*, lxxv, 5; P. L., t. xxiv, col. 633.

Séditieux. — Chez les païens : Apion dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, v, n. 68; Celse, dans Origène, *Contr. Celsum*, III, v; Chez les chrétiens : S. Jean Chrysostome, *Contra Judæos et Gentiles*, n. 16 *ἔθνος πολυεμποίων*; P. G., t. xlviii, col. 835; Avitus, *Homil.*, i, 2; *rebellantes Judæi*.

Haineux. — Chez les païens : Manéthon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, I, xxvi, n. 248; Apolonios Molon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, xiv, n. 148; Dion Cassius, *Hist. rom.*, xlix, ii, 4; Julien, *Contr. Gal.*, p. 205; Chez les chrétiens : S. Pierre Chrysologue, *Sermo* xxxiii, xlix; P. L., t. lii, col. 295, 339; Ful-

¹ C. I. Imbonato, *Bibliotheca latina-hebraica s. de scriptorum lat. qui contra Judæos vel de re hebraica utrumque scripserunt*, in-4°, Roma, 1694; J. A. Fabricius, *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum, qui veritatem religionis christianæ adversus Atheos, Epicureos, Deistas, Naturalistas, Idololatrias, Judæos et Mahummedanos lucubrationibus suis asseruerunt*, in-8°, Hamburgi, 1725; van Senden, *Geschichte der Apologetik*, in-8°, Stuttgart, 1846; K. Werner, *Geschichte der apologetischen und der polemischen Literatur der christlichen Kirche*, in-8°, Regensburg, 1889, t. I, p. 180 sq.; Gr. Schmidt, *Die Apologie der ersten Jahrhunderte in historisch-systematischer Darstellung*, in-8°, Mainz, 1890; Ant. Seitz, *Die Apologie der Christentums bei den Griechen des IV und V Jahrhunderts in historisch-systematisches Darstellung*, Würzburg, 1895; C. Siegfried, *Ueber Ursprung und Entwicklung des Gegensatzes zwischen Christentum und Judentum*, Iéna, 1895; J. Geffcken, *Zwei*

Griechische Apologeten, in-8°, Leipzig, 1907; O. Zöckler, *Geschichte der Apologie des Christentums*, in-8°, Gutersloh, 1907; G. Ziegler, *Der Kampf zwischen Judentum und Christentum in den ersten drei christlichen Jahrhunderten*, in-8°, Berlin, 1907; A. Marmorstein, *Religionsgeschichtliche Studien*, in-8°, Skotschau, 1910-1912. — ² N. Bonwetsch, *Der Schriftbeweis für die Kirche aus den Heiden als das wahre Israel bis auf Hippolytus*, dans *Theologische Studien*, Theodor Zahn dargebracht, in-8°, Leipzig, 1908, p. 3-22. — ³ S. Ambroise, *Epist.*, lxxv, 3; P. L., t. xvi, col. 1258. — ⁴ S. Justin, *Dial. c. Tryph.*, c. xxvii, n. 1. — ⁵ Eusèbe, *Demonstr. evangel.*, I, 2. — ⁶ Julien, *Contr. Galil.*, p. 201; cf. Exode, xxxiii, 3-5; xxxiv, 9; Deut., ix, 6, 13. — ⁷ Midrasch, *Exodus rabba*, ad Exod., xxxii, 7. — ⁸ Nous empruntons une partie de ce classement à J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 45. — ⁹ L'épithète est passée dans les lois, *Code Théodosien*, I, XVI, tit. viii, 7; *sacrilegii*.

gence Ferrand, *Epist.*, III, 4; *P. L.*, t. LXVII, col. 893; Commodien, *Carmen apologeticum*, vers 479 : *crudeles*, édit. Dombart, p. 146.

Orgueilleux. — Chez les païens : Tacite, *Histor.*, II, 4; Julien, *Contr. Gal.*, p. 201 (*dura cervice*); chez les chrétiens : Commodien, *Carmen apolog.*, vers 261 : *gens cervicosa nimis semperque rebellans*; S. Ambroise, *Epist.*, LXXIV, 3 : *duræ cervicis*, *P. L.*, t. XVI, col. 1255; S. Augustin, *Tract. adv. Judæos*, n. 9; *erecta cervice*, *P. L.*, t. XLII, col. 57.

Audacieux. — Chez les païens : Apolonios Melon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, XIV, n. 148; Julien, *op. cit.*, p. 238 (ἐκ τῆς Ἰουδαϊκῆς τόλμης). Chez les chrétiens : S. Jean Chrysostome, *Adv. Jud. et Gent.*, n. 16; *P. G.*, t. XLVIII, col. 835; Jérôme de Jérusalem, *Dialogus*, ὁ τολμηρῆ, *P. G.*, t. XL, col. 849; Code Théodosien, XVI, v, 44; XVI, VIII, 26.

Sensuels. — Chez les païens : Tacite, *Histor.*, V, v : *proiectissima ad libidinem gens*. Chez les chrétiens : S. Augustin, *Tract. III in Joh.*, n. 19; *P. L.*, t. XXXIV-XXXV, col. 1404; saint Jérôme, *Epist.*, CXXI, n. 10; *P. L.*, t. XXX, col. 1034; S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, XIV; *P. G.*, t. XLVIII, col. 848 sq.; Asterius d'Amasée, *In Psalm. V, homil.*, XVII; *P. G.*, t. XL, col. 425, voir cependant saint Ambroise, *Enarr. in Psalm. I*; *P. L.*, t. XV, col. 1032 : *Judæi habent castimoniam*, et S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, VI, II, *P. G.*, t. XLVIII, col. 906-907.

Prolifiques. — Chez les païens, Tacite, *Histor.*, V, 5 : *generandi amor*. Chez les chrétiens : saint Jérôme, *In Isaïam*, XLVIII, 17; *P. L.*, t. XXIV, col. 462 : *usque in præsentem diem instar vermicularum mellant filios et nepotes*; cf. *In Isaïam*, I, 23; *P. L.*, t. XXIV, col. 473.

Vicieux. — Chez les païens : Apolonios Molon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, XIV, n. 145; Chez les chrétiens, saint Ambroise, *Epist.*, LXXIV, 3; *P. L.*, t. XVI, col. 1255; S. Cyrille d'Alexandrie, *Contr. Julianum*, I, IX, p. 310, 318; *P. G.*, t. LXXVI, col. 977, 989.

Sales. — Chez les païens : Plutarque, *De superst.*, c. VIII; Ammien Marcellin, XII, v, 5. Chez les chrétiens : saint Éphrem, *Homil.*, LVI, 5, dans *Ausgewählte Schriften des hl. Ephraem von Syrien*, übersetzt von P. Zingerle, in-8°, Kempten, 1873, t. II, p. 312.

Lépreux. — Chez les païens : Manéthon, dans Josèphe, *Contr. Apion.*, I, XXVI, n. 229, 232; Lysimaque, dans *Contr. Apion.*, I, XXXIV, n. 305; Tacite, *Histor.*, V, III, IV; Chez les chrétiens, saint Ambroise, *In Lucam*, IV, 27; *P. L.*, t. XV, col. 1628; Théodoret, *Quæst. in Levit.*, *Interr.*, t. XVIII; *P. G.*, t. LXXX, col. 324.

Dangereux. — Chez les païens : Quintilien, *Institutiones*, III, VII, 11 : *perniciosam ceteris gentis*; chez les chrétiens : saint Ambroise, *Epist.*, LXXIV, 3; *P. L.*, t. XVI, col. 1255; Maxime de Turin, *P. L.*, t. LVII, col. 543, 544.

Méprisables. — Chez les païens : Lysimaque, *Apolo-*

nios Molon, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, XXXII, n. 236; Tacite, *Hist.*, V, VIII : *despectissima gens* *tæterrima gens*; Celse, dans Origène, *Contr. Celsum*, IV; XXXI. Chez les chrétiens : saint Ambroise, *Epist.*, LXXIV, 3; *P. L.*, t. XVI, col. 1255 : *Sciebat duræ cervicis populum Judæorum, lapsu mobilem, humilem, perfidiæ promptiorem, qui aure audiret et non audiret, oculis videret et non videret, lubrico quodam infantie levem et immemorem præceptorum*, et dans Pseudo-Ambroise, *Sermo*, VII, 4; *P. L.*, t. XVII, col. 618 : *Non solum autem gentilium, sed et Judæorum consortia vitare debemus, quorum etiam confabulatio est magna pollutio. Hi etenim arte quadam insinuant se hominibus, domos penetrant, ingrediuntur prætoria, aures judicum et publicas inquietant, et ideo magis prævalent quo magis sunt impudentes. Hoc autem non recens in ipsis, sed inveteratum et originale malum est.*

Les éléments de cette polémique offrent d'autant plus d'intérêt à recueillir qu'ils ont inspiré la pensée et sont même passés sous la plume du législateur chrétien.

3. Littérature patristique. — Ici encore, comme pour le Nouveau Testament, nous devons nous confiner dans les limites de notre sujet sous peine d'aborder un champ si vaste qu'on courrait risque de s'y égarer. Il existe des collections suffisamment désignées par leurs titres, les *Patrologies latine, grecque et orientale*, et différentes histoires de ces vastes littératures par A. Harnack, O. Bardenheuer, H. Jordan, M. Schantz, K. Krumbacher, R. Duval, A. et M. Croiset, et P. de Labriolle qui sont l'indispensable fil conducteur qui permet de s'y diriger avec fruit.

Les œuvres des Pères apostoliques¹ contiennent quelques traits utiles à l'histoire du judaïsme, mais surtout les apologistes, et notamment le dialogue de saint Justin avec Tryphon est une des sources les plus abondantes pour cette époque².

Le danger que faisait courir à l'Église une multitude d'hérésies provoqua une copieuse littérature de la part des Pères qui entreprirent la réfutation de ces erreurs. Plusieurs d'entre eux abordèrent l'ensemble des hérésies, et s'occupèrent aussi des sectes juives³; on peut trouver beaucoup de traits importants à connaître dans les ouvrages d'Origène⁴, d'Eusèbe Pamphile qui nous a conservé une grande partie de la littérature des Juifs hellénisants, de même que beaucoup de fragments d'écrivains païens relatifs aux Juifs, de saint Épiphane, juif de naissance lui-même⁵, de saint Jérôme qui eut longtemps pour maître d'hébreu un rabbin⁶ et de saint Augustin⁷. Il suffit de rappeler ici quelques textes. Saint Irénée, *Adv. hæres.*, IV, XXI, 3 : *Ecclesia insidias et persecutiones a Judæis patitur*; le même, *ibid.*, IV, XXVIII, 3 : *Judæis... persequentes Ecclesiam*; Saint Justin, *Dialog. cum Tryph.*, XVII, 3; XLX, 8; XVIII, CXVII, CXXII, CXXXI, I, 2; Tertullien, *Ad nationes*, I, 14; *Adv. Marcion.*, III, 23; *Adv. Judæos*, XIII; *Scorpiace*, X : *Synagogæ Judæorum*

¹ *Patres apostolici*, édit. F. X. Funk, Tubingue, 1901. — ² *Corpus apologetarum christianorum sæculi secundi*, édit. J.-C. Th. de Otto, 3^e édit., t. I, 5, Iéna, 1876-1881; t. VI-IX, 1851, 1857, 1861, 1872. — ³ On les trouve presque tous dans Fr. Oehler, *Corpus hæreseologicum*, 3 vol. in-8°, Berlin, 1858-1861; cf. R. A. Lipsius, *Zur Quellenkritik des Epiphanius*, in-8°, Wien, 1865; Le même, *Die Quellen der ältesten Ketzergeschichte neu untersucht*, in-8°, Leipzig, 1875. — ⁴ Cf. W. Bacher, *The churchfather Origen and Hoshaya*, dans *The Jewish Quarterly Review*, 1891, t. III, p. 357-360. — ⁵ *Vita Epiphani*, 2, *P. G.*, t. XLI, col. 25; cf. B. Sargiseau, *Dei tesori patristice biblici conservati nella letteratura armena*, in-8°, Venezia, 1897, p. 6. — ⁶ Cf. M. Rahmer, *Die hebraische Traditionen... in Hieronymus*; I. *Die Quæstiones in Genesim*, 1861; II. *Die Kommentare zu den XII kleinen Propheten*, dans *Monat-*

schrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums, 1865, 1867, 1868, 1897, 1898; Le même, *Haggadische Analekten aus den Ps.-Hieronymus Quæstiones*, dans *Jubelschrift Grätz*, in-8°, Leipzig, 1887; L. Ginzberg, *Die Haggada bei den Kirchenvätern* : I. *Die Haggada in den pseudo-hieronymianischen Quæstiones*, in-8°, Amsterdam, 1899; Jean Lataix, *Le commentaire de saint Jérôme sur Daniel* : Traditions juives, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1897, t. II, p. 275-277; E. Klostermann, *Die Uebersetzung der Jeremia homilien des Origènes*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1897, t. XVI, fasc. p. 83. — ⁷ C. Douais, *Saint Augustin et le Judaïsme*, dans *Université catholique*, 1894, nouv. série, t. XVII, p. 5-25; Le même, *Saint Augustin et la Bible*, dans *Revue biblique*, 1893, p. 62-81, 351-377; 1894, p. 110-135, 410-432; L. Ginzberg, *Augustine*, dans *Jewish Encyclopedy*, t. II, col. 312-314.

fontes persecutionum, dans *P. L.*, t. II, col. 143. D'après Justin, *Dial. cum Tryph.*, cxxii; Tertullien, *Adv. Judæos*, I; saint Épiphane, *Hæreses*, xxix, *P. G.*, t. xli, col. 404, les prosélytes juifs étaient particulièrement acharnés contre les chrétiens; enfin Commodien, *Carmen apologeticum*, vers 847-851;

.....(*cruciatu nempè Judæi
Multa adversus eum (Heliam) conflant in crimina falsa,
Incendiumque prius senatum consurgere in ira
Et dicunt Heliam inimicum esse Romanis.*)

« Aucune étude sérieuse n'a encore été consacrée à cette polémique antijuive, et presque rien n'a été fait pour réunir dans un recueil systématique ses divers renseignements relatifs aux Juifs. Voici quelques travaux qui peuvent mettre sur la voie de ce recueil et suppléer, dans une certaine mesure, à son défaut : M. Friedländer, *Die Kirchenväter als Vertheidiger des Judentums, Kritik und Reform*, 1885; Le même, *Kirchenväter ueber Juden*, dans *Das jüdische Literaturblatt*, 1892, t. x, p. 276 sq.; E. M., *Die Kirche und die Juden*, dans *Israelitische Monatschrift*, 1892; A. Fürst, *Juden*, dans *Israelitische Monatschrift*, 1892; A. Fürst, *Christen und Juden*, in-8°, Strassburg, 1892; Rösel, *Juden und Christenverfolgungen bis zu den ersten Jahrhunderten des Mittelalters*, in-8°, Münster, 1893; A. Klentz (H. K. Lentz), *Der Kirchenväter Ansichten und Lehren ueber die Juden*, in-8°, Münster, 1894; S. Kraus, *The Jews in the works of the Church fathers*, dans *Jewish Quarterly Review*, 1893, t. v, p. 122-157; 1894, t. vi, p. 82-99, 225-261; L. Lucas, *Beiträge zur Geschichte der Juden in vierten Jahrhundert*, in-8°, Berlin, 1910; M. Freimann, *Die Wortführer des Judentums in den ältesten Kontroversen zwischen Juden und Christen*, dans *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1911, t. lv, p. 555-585; 1912, t. lvi, p. 49-64, 164-180. D'une façon générale, les éléments de la polémique antijuive se sont polarisés autour des commentaires patristiques sur certains passages de l'Ancien et du Nouveau Testament et dans les homélies prononcées lors de certaines fêtes; c'est dans l'étude chronologique de ces commentaires, que l'on peut le mieux suivre l'évolution de la polémique antijuive, ses variations dans les moyens d'attaque et dans le langage qu'elle emploie ¹. »

Les différents auteurs des histoires ecclésiastiques ont accordé aux juifs une attention souvent stimulée par la malveillance et la préoccupation de leur attribuer un rôle pernicieux, et une influence condamnable au point de vue social.

La littérature hagiographique est si vaste et de valeur si mélangée qu'on doit s'attendre à y rencontrer bien des renseignements dont chacun réclame pour ainsi dire, un traitement critique distinct. Les actes des martyrs authentiques nous ont conservé

quelques faits d'un caractère bien marqué et qui montrent la tendance juive à recourir à l'émeute, et à provoquer les violences populaires pour compromettre les chrétiens et s'en débarrasser ². Il n'est pas conforme à la vérité historique d'écrire que dans ces sortes de récits, « authentiques ou non, on trouve comme des échappées sur la vie même des Juifs et sur leurs relations avec les chrétiens. Le cadre social où les personnes se meuvent est véridique pour l'époque où l'écrit est composé, quoique le rôle qu'on y fait jouer au juif soit conventionnel ³. » Actes des martyrs et vies de saints ne tendent pas au même but. Les premiers veulent instruire en conservant la mémoire d'un événement, les seconds veulent glorifier la foi chrétienne aux dépens, s'il le faut, du judaïsme ⁴. Celui-ci doit bien posséder quelques légers défauts, car, il est à remarquer que, à toutes les époques et sous tous les climats, ses ressortissants ont eu l'art ou le don de provoquer contre eux une animosité, des accusations et des reproches qui diffèrent à peine, et parfois même pas du tout, de ceux que nous observons dans les anciens documents chrétiens. Une des séries littéraires les plus fournies et les plus instructives est celle des monographies antijuives. L'expansion du judaïsme et l'importance de ses établissements dans les provinces de l'Empire n'avait pas été sérieusement atteinte par les catastrophes; survenues en Palestine sous Vespasien et sous Hadrien; c'est ce qui aide à comprendre la vivacité des polémiques soutenues par les Pères de l'Eglise contre les communautés juives dont chacun d'eux peut-être en avait quelques-unes dans son diocèse. Ces polémiques donnaient naissance à des discussions en règle qui nous sont attestées pendant toute l'époque romaine. Celse nous apprend que juifs et chrétiens discutaient souvent ⁵, et nous voyons Origène apprendre l'hébreu pour se mettre en état de soutenir avec plus de chances de succès ces discussions; lui-même nous apprend qu'il a eu des controverses avec des juifs ⁶, et il recommande l'étude des Livres saints pour rompre à la discussion ⁷. Au IV^e siècle, saint Épiphane polémique contre Rabbi Isaac de Constantia (Salamine) ⁸, et ce n'est pas seulement sur l'Ancien Testament qu'il faut leur tenir tête, car ils sont également instruits dans la connaissance du Nouveau Testament ⁹. Jérôme, tout redoutable qu'il fût à ses adversaires, avait été piqué par des juifs ¹⁰ et il nous apprend qu'à Rome on évitait toute discussion avec les juifs ¹¹. Isidore de Péluze († 440) qui entretenait une correspondance assez étendue, fut interrogé par des chrétiens de qui la bonne volonté n'avait pas suffi à faire taire leurs contradicteurs juifs ¹²; un autre, Adamanus, avait été réduit au silence sur la divine conception ¹³; Ophélius Grammaticus n'avait su finalement que répondre aux objections soulevées à propos du Deutér., xviii, 5 ¹⁴; un évêque Isidore n'avait pas été

¹ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, in-8°, Paris, 1914, t. I, p. 50-51. — ² H. Leclercq, *Juifs, Sarrasins, Iconoclastes*, dans *Les Martyrs*, t. IV, introduction, in-12, Paris, 1905. — ³ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 52. Les croyances personnelles de l'auteur ne semblent pas lui avoir laissé la pleine liberté de son jugement critique.

— ⁴ Il va sans dire que les vies de saints, écrites par des chrétiens pour des chrétiens, cherchent les sujets qui font honneur, au besoin elles y ajoutent certains traits; il semble cependant assez naturel qu'un juif se fasse baptiser à la vue d'un miracle qu'aucun de ses coreligionnaires ne serait en mesure d'accomplir. On ne peut nier que le fait se soit produit, et qu'il ait été raconté de tant de manières différentes avec des circonstances tellement diverses, qu'on serait amené à penser qu'il existe en série. Les Juifs ont d'ordinaire un rôle fâcheux, par exemple : *Mart. Polycarpi*, 12; *Mart. Pionii*, 13; *Mart. Pontiani*, 23 (*Acta sancti*, mai 3, 272); *Mart. Philippi Heracleensis*, 6 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 442), etc., mais est-on en mesure

de nier ce rôle et de prouver la calomnie? Les Juifs assistent à l'enterrement de quelques saints personnages, et pleurent comme feraient des chrétiens, mais pour qui sait avec quelle facilité les orientaux se répandent en lamentations, d'une sincérité suspecte, on ne veut voir là rien qui ne s'observe fréquemment dans les contrées où les manifestations du sentiment sont d'autant plus appréciées qu'elles sont plus bruyantes. — ⁵ Origène, *Contra Celsum*, I, VI; c. xxxix. — ⁶ Id., *ibid.*, I, I, c. I, XLV, XLIX, LV, LVI; I, II, c. xxxii. — ⁷ Id., *Epist. ad Afr.*, n. 5; *P. G.*, t. XI, col. 60 sq. — ⁸ *Vita S. Epiphani*, édit. Dindorf, I, LI. — ⁹ *In Isaiam*, XI, 1; *P. L.*, t. xxiv, col. 144. — ¹⁰ *In Isaiam*, LVIII, 2; *P. L.*, t. xxiv, col. 561. — ¹¹ *Ad. Titum*, III, 9; *P. L.*, t. xxvi, col. 595-596; cf. *Rufin, Adv. Hæreses*, II, xiii; *P. L.*, t. xxi, col. 595; S. Jean. Chrysostome, *Adversus Judæos*, VII, 3; *P. G.*, t. XLVIII, col. 920; Théodoret, *Epistola*, cxxiii; *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1516. — ¹² *Epistola*, I, I, ep. cxli; *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 276 sq. — ¹³ *Epistola*, I, III, ep. xciv; *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 797.

plus heureux¹. La correspondance de saint Nil contient une lettre écrite au tribun Zosarius pour le mettre en garde contre les affirmations d'un juif². De façon générale, le clergé chrétien se préparait à soutenir des controverses avec les juifs³.

Voici l'énumération de ces traités de polémique antijuive, avec quelques détails sur chacun d'eux.

Ariston de Pella est l'auteur d'une *Dispute de Papius et de Jason*, Ἰάσονος καὶ Παπίσκου (διάλεξις ?) ἀντιλογία περὶ Χριστοῦ⁴, que saint Jérôme appelle *Allercatio Jasonis et Papisci*⁵, qui cite l'édit d'Hadrien, et qui est citée elle-même par Celse. Presque tous les historiens de l'Église ont recouru à Ariston de Pella pour les faits arrivés aux juifs sous Hadrien. Cet écrit a, de nos jours, retenu vivement l'attention⁶. On a pensé le retrouver dans l'*Allercatio Simonis Judaei et Theophili Christiani*, composée au IV^e siècle par un certain Évagrieus⁷; cette opinion a été démontrée sans fondement⁸ et abandonnée⁹. Un autre érudit crut, à son tour, retrouver l'œuvre d'Ariston dans un dialogue du VI^e ou VII^e siècle relatif à la querelle des images¹⁰. Enfin, un orientaliste¹¹ imagina que le dialogue d'Ariston de Pella avait servi de modèle et de source principale à deux dialogues : 1^o Ἀθανασίου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας λόγος πρὸς Ζαχαρίαν νομοδιδάσκαλον τῶν Ἰουδαίων (Athanase et Zachée) qui est probablement du VII^e siècle, et compilé d'après beaucoup d'autres écrits antijuifs¹²; 2^o Διάλογος χριστιανοῦ καὶ Ἰουδαίου. ὃν τὰ ὀνόματα. τοῦ μὲν χριστιανοῦ τιμόθεος, τοῦ δὲ Ἰουδαίου ἀκύλα (Timothée et Aquila), qui est probablement de la même époque que le précédent, mais semble contenir plus d'éléments tirés de l'œuvre d'Ariston¹³.

Justin le martyr (103-167) est l'auteur du *Dialogue avec Tryphon*, composé entre 155 et 161, dont l'authenticité et l'intégrité sont certaines. C'est un ouvrage d'une importance capitale pour la compréhension du judaïsme du I^{er} siècle, sous Antonin. Ce dialogue ne s'est pas inspiré de l'œuvre d'Ariston, mais il a

été mis à profit par Tertullien et par saint Irénée. On ne sait trop pourquoi Justin imagina d'antidater son ouvrage qu'il dit être contemporain de la guerre de Bar-Kochéba, tandis qu'il est postérieur à la I^{re} Apologie du même écrivain. Eusèbe dit que le dialogue eut lieu à Éphèse, renseignement qu'il tient peut-être du commencement de cet écrit qui ne nous a pas été conservé¹⁴. Les lacunes du début et du chapitre LXXIV sont peu importantes.

Milliade, auteur d'un Πρὸς Ἰουδαίους qui n'a pas été conservé (fin du I^{er} siècle)¹⁵.

Apollinaire d'Hierapolis passe pour être l'auteur d'un Πρὸς Ἰουδαίους (fin du I^{er} siècle)¹⁶.

Saint Hippolyte (voir ce nom), († 235), est l'auteur d'une Ἀποδεικτικὴ πρὸς Ἰουδαίους¹⁷ qu'on a pensé, à tort, retrouver en traduction latine dans l'*Adversus Judæos* de pseudo-Cyprien¹⁸.

Tertullien est l'auteur, vers 200-201, d'un *Adversus Judæos*, dans lequel, pour prouver leur déchéance il invoque l'édit d'Hadrien qu'il prend dans Ariston¹⁹.

Saint Cyprien († 258) est l'auteur d'un *Ad Quirinum* (*Testimoniorum libri adversus Judæos*) en trois livres qui furent composés entre 246 et 248²⁰. C'est un recueil qui contient environ sept cents textes rassemblés dans le but de montrer que les chrétiens sont le véritable Israël. Cyprien aura pu tirer parti de Méliton de Sardes († 194) qui avait composé des *Eclogues* en six livres, dont deux sur les juifs²¹.

Pseudo-Cyprien; sous ce nom peu compromettant et qui n'intéresse nullement l'évêque de Carthage, on trouve différents écrits dirigés contre les Juifs : *Adversus Judæos*²², sermon fait à Rome et qu'on attribue à Novatien²³; *De montibus Sina et Sion*²⁴ qui figurent les deux Testaments (composé en Afrique en 210-240)²⁵; *Ad Vigilium episcopum de judaica incredulitate*²⁶, lettre d'un Celse inconnu à un Vigile inconnu à qui il envoie la traduction du dialogue d'Ariston de Pella, III^e siècle²⁷.

Novatien († 257), en plus de l'*Adversus Judæos*,

¹ Epist., I, IV, ep. XVII; P. G., t. LXXVIII, col. 1064. — ² Epist., LVII; P. G., t. LXXIX, col. 108. — ³ S. Jean Chrysostome, *De sacerdotio*, IV, 4; P. G., t. XLVIII, col. 666. — ⁴ Origène, *Contr. Celsum*, I, IV, c. II. — ⁵ S. Jérôme, *In Gal.*, III, 13; P. L., t. XXVI, col. 361; *Quæst. in Genes.*, I, 1; P. L., t. XXIII, col. 937; il y eut une traduction latine dès le I^{er} siècle. L'auteur est mentionné seulement au VII^e siècle par Maxime le Confesseur, *Scholia in Dionys. Areop.* *De myst. theol.*, c. I; P. G., t. IV, col. 421. — ⁶ P. G., t. V, col. 1277-1286. — ⁷ A. Harnack, *Die Allercatio Simonis Judæi et Theophili Christiani, nebst Untersuchungen ueber die antijudische Polemik in der alten Kirche*, in-8°, Leipzig, 1883. — ⁸ P. Corsen, *Die Allercatio Simonis Judæi et Theophili Christiani auf ihre Quellen geprüft*, in-8°, Berlin, 1890. — ⁹ Cf. Th. Zahn, *Ueber die Allercatio legis inter Simonem et Theophilum Christianum des Evagrius und deren Grundlage, dans Forschungen zur Gesch. des neust. Kanons und der altchrstl. Literatur*, 1891, t. IV, p. 308-329; cf. P. Batiffol, *Une source nouvelle de l'Allercatio Simonis Judæi et Theophili Christiani*, dans *Revue biblique*, 1899, p. 337-345 (les *Tractatus Origenis*); Bratke, *Epilogomena zur Wiener Ausgabe der Allercatio Legis*, dans *Sitzungsberichte de Vienne*, 1904, t. CXLVIII. G. Morin, *Deux écrits de polémique antijuive de la seconde moitié du IV^e siècle, d'après le cod. casin. 247*, dans *Rev. d'his. ecclés.*, 1900, t. I, 276-273. — ¹⁰ A. C. McGiffert, *A Dialogue between a Christian and a Jew entitled Ἀντιβολή Παπίσκου καὶ Φίλωνος Ἰουδαίου πρὸς μοναχόν τινα*, in-8°, New-York, 1889; cf. Zahn, *Forschungen*, t. IV, p. 321-325; Zöckler, *Der Dialog. Beweis des Glaubens*, 1893, p. 219-221; Le même, *Gesch. der Apologetik*, p. 203; E. J. Goodspeed, dans *The american journal of Theology*, 1900, t. IV, p. 796-802. — ¹¹ Fr. C. Conybeare, *The Dialogues of Athanasius and Zacchæus and of Timothy and Aquila*, dans *Anecdota Oxoniensia*, Oxford, 1898, t. VIII. — ¹² Zahn, *op. cit.*, t. IV, p. 322; Hennecke, dans *Theol. Literaturzeitung*, 1899, p. 566. — ¹³ Un fragment de ce dialogue, dans P. G.,

t. LXXXVI, col. 251-255; le début et la fin dans D.² *Tamilia, De Timothei Christiani et Aquilæ Judæi dialogo*, in-8°, Roma, 1901. — ¹⁴ P. G., t. VI, col. 469-800; *Dialogue avec Tryphon*, édit. G. Archambault, in-12, Paris, 1909. L'attribution à Justin a été niée et affirmée : G. Koch, *Dialogus Justinii martyris cum Tryphone Judæo secundum regulas criticæ examinatus et falsitatis ac suppositionis suspectus atque convictus*, Kiloni, 1700; S. G. Lange, *Ausführliche Geschichte der Dogmen oder der Glaubenslehren der christlichen Kirche*, in-8°, Leipzig, 1796; H. J. Kron, *Diatribe de authentia dialogi Justinii Martyris cum Tryphone*, Utrecht, 1788, 1792; Marbourg, 1799. — ¹⁵ Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, c. XVII, n. 5. — ¹⁶ Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, IV, c. XXVII. — ¹⁷ P. G., t. X, col. 787-797. — ¹⁸ Cypriani opera, édit. Hartel, t. III, p. 133-144; cf. L. Dræseke, *Zu Hippolytos Demonstratio adversus Judæos*, dans *Jahrbücher für protest. Theologie*, 1886, t. XII, p. 456-461. — ¹⁹ A. Harnack, *Die Ueberlieferung der griechischen Apologien des zweiten Jahrhunderts in der alten Kirche und in Mittelalter*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 128. — ²⁰ Cypriani Opera, édit. Hartel, t. I, p. 35-184; cf. C. H. Turner, *Prolegomena to the « Testimonia » of S. Cyprian*, dans *The journal of theological studies*, 1905, t. VI, p. 246-270; 1908, t. IX, p. 62-87; P. Glane, *Zur Echtheit von Cyprians 3 Buch des Testimonia*, dans *Zeits. f. neuest. Wissensch.*, 1907, t. VIII, p. 274-289. — ²¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, IV, c. XXVI, n. 12. — ²² Cypriani Opera, édit. Hartel, t. III, p. 133-144. — ²³ A. Harnack, *Zur Schrift Pseudo-Cyprians Adversus Judæos*, in-8°, Leipzig, 1900, p. 126-135; Jülicher, dans *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1900, p. 270. — ²⁴ Cypriani Opera, édit. Hartel, t. III, p. 104-119. — ²⁵ P. Corsen, *Ein theologischer Traktat aus der Werdezeit der kirchlichen Literatur des Abendlandes*, dans *Zeits. f. neuest. Wissensch.*, 1911, t. XII, p. 1-36. — ²⁶ Cypriani Opera, édit. Hartel, t. III, p. 116-132. — ²⁷ Machholz, *Spuren binitarischer Denkweise im Abendland*, in-8°, Iéna, 1902; cf. A. Harnack, *Gesch. d. altchr. Liter.*, 1902, t. II, 2, p. 390.

que nous venons de rappeler, aurait, pour combattre les rites juifs encore suivis de son temps, écrit, au dire de saint Jérôme¹, des traités intitulés : *De cibis judaïcis*², *De pascha*, *De sabbato*, *De circumcissione*.

Lactance nous met au courant d'un projet de traité contre les Juifs : *Sed erit nobis contra Judæos separata materia, in qua illos erroris et sceleris revincemus*³. Nous ignorons si ce projet fut exécuté.

Diodore de Tarse († avant 294) est l'auteur d'un *κατὰ Ἰουδαίων*, en cinq livres (perdu)⁴.

Eusèbe d'Émèse († 359), auteur d'un traité contre les Juifs, mentionné par saint Jérôme⁵; il en reste quelques lignes.

Jérôme de Jérusalem (iv^e siècle) écrivit un *διάλογος περὶ τῆς ἀγίας Τριάδος, ἐρωτησῆς Ἰουδαίου πρὸς τὸν Χριστιανόν*⁶.

Saint Grégoire de Nysse (335-394?) auteur d'un *Λόγος κατὰ τῶν Ἰουδαίων ὁ μέγας* (vers 394-385)⁷. Dans l'*Oratio V in Christi resurrectionem*⁸; on trouve, comme on l'a fait remarquer, une intéressante collection d'épithètes antijuives : *Οἱ Κυριοκτόνοι, οἱ προφητοκτόνοι, οἱ θεομάχοι, οἱ μισόθεοι, οἱ τοῦ νόμου ὕβρισται, οἱ τῆς χάριτος πολέμιοι, οἱ ἀλλότριαι τῆς πίστεως τῶν πατέρων, οἱ συνήγοροι τοῦ διαβόλου, τὰ γεννήματα τῶν ἐχιδνῶν, οἱ ψιθυρισταί, οἱ κατάλοιποι, οἱ ἐσκοτισμένοι τῇ διανοίᾳ, ἡ ζύμη τῶν Φαρισαίων, τὸ συνέδριον τῶν δαιμόνων, οἱ ἀλάστορες, οἱ πάμπανουλοι, οἱ λιθασταί, οἱ μισόκαλοι*.

On ne saurait attribuer à Grégoire de Nysse les *Ἐκλογαὶ μαρτυριῶν πρὸς Ἰουδαίους* qu'on a placés sous son nom, et qui consistent en une énumération de versets bibliques, pour démontrer que Jésus est le Messie⁹.

Aphraate¹⁰, dont les homélies furent composées entre 337 et 345, s'occupe constamment des juifs et du judaïsme, et plusieurs d'entre elles peuvent être considérées comme des écrits antijuifs, ce sont : *xix^e, Sur la Circoncision*; *xii^e, Sur la Pâque*; *xiii^e, Sur le Sabbat*; *xv^e, Sur la distinction des mets*; *xvi^e, Démonstration que les peuples (païens) ont été appelés (au salut) à la place du peuple juif*; *xvii^e, Démonstration (contre les Juifs) que le Christ est le Fils de Dieu*; *xviii^e, Contre les Juifs et sur la virginité et la sainteté*; *xix^e, Contre les Juifs et sur leur espoir qu'ils seraient de nouveau rassemblés* (en Palestine).

Saint Éphrem († 373) est l'auteur d'une homélie métrique prêchée un dimanche des Rameaux; elle

n'exprime que faiblement l'ardente hostilité de ce docteur pour les Juifs qu'il a relancés jusque dans ses hymnes liturgiques. Ses convictions n'avaient pu qu'être affirmées depuis le jour où un juif s'avisa de contester l'exactitude de ses interprétations de la Bible¹¹.

Saint Jean Chrysostome (344-407) a prononcé huit *Λογοὶ κατὰ Ἰουδαίων*¹², et il a composé une *Démonstration contre les Juifs et les païens, que le Christ est Dieu*¹³. Contrairement à ce qu'on pourrait craindre de la part d'un orateur, nous avons ici des faits précis et des reproches positifs. Dans l'*Homilia ad eos qui scandalizati sunt ob adversitates quæ contigerunt, populique et multorum sacerdotum persecutionem ac perversionem et de incomprehensibili, et adversus Judæos*¹⁴; saint Jean Chrysostome ne s'occupe des Juifs qu'incidemment. On trouve dans les homélies du docteur sur les différents livres de l'Écriture beaucoup de controverses vives avec les Juifs¹⁵. Ceux-ci d'ailleurs discutaient le front haut et n'étaient pas loin de prendre l'offensive, par exemple, quand ils disaient avoir crucifié Jésus, parce que imposteur.

Pseudo-Chrysostome, auteur d'un *Πρὸς Ἰουδαίους καὶ Ἑλλήνας καὶ αἰρετικούς*, dont on ne peut déterminer la date ni l'origine¹⁶.

Antiochus de Ptolémaïs (en Palestine), mort avant 408 prononça un discours contre les Juifs, discours dont le pape Gélase cite un passage : *Adversus Judæos in pascha loquens*...¹⁷.

Sévérien de Gabale († après 408) est auteur d'un *Λόγος κατὰ Ἰουδαίων* dont il ne subsiste rien; nous ne connaissons l'existence de cet ouvrage que grâce au témoignage de Kosmas Indicopleustes¹⁸. On a voulu voir cet ouvrage dans le *Κατὰ Ἰουδαίων* qu'on trouve dans les *Spuria* de saint Jean Chrysostome¹⁹.

Saint Cyrille d'Alexandrie († 444) est l'auteur de *Libri de synagogæ defectu*, dont il ne subsiste que des fragments²⁰. En outre, Cyrille parle des Juifs dans quatre de ses homélies pascales : *iv, vi, x, xxi*²¹. Il y répond à des objections juives, s'attaque à la circoncision qu'il représente comme physiquement ridicule, s'élève contre des espérances messianiques juives; enfin dans ses *Homélies diverses*²², il soutient la controverse sur la messianité de Jésus. On sait le rôle rempli par saint Cyrille dans l'expulsion des Juifs d'Alexandrie.

Théodoret de Cyr (386-458) est auteur d'un *κατὰ Ἰουδαίων*, qui est perdu presque en entier²³. Un petit

¹ *De viris illustribus*, c. lxx. — ² P. L., t. iii, col. 953-964, et édit. G. Landgraf et C. Weymann, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, 1898, t. xi, p. 221-249. — ³ Lactance, *Institut. divinæ*, VII, i, 26. — ⁴ P. G., t. lxxxv, col. 217; Ebedjesu, *Catalogue*, c. xviii, dans Assemani, *Bibl. orientalis*, t. iii, part. 1, p. 128. — ⁵ *De viris illustr.*, xc; *Adv. Judæos et gentes* et Novatianus, sans déterminer le nombre de livres; mais Sophronios, le traducteur grec de Jérôme, parle de dix livres : *λόγοι δέκα κατὰ τῶν Ἰουδαίων καὶ ἔθνων καὶ Νοβηταίων*; un fragment dans Élie de Bar Sinaya, métropolitain de Nisibe, *Chronique*, trad. L.-J. Delaporte, in-8°, Paris, 1910, p. 311. — ⁶ P. G., t. xl, col. 847-859; à cet écrit se rattache peut-être le fragment *De Cruce*, *ibid.*, col. 865. La date de cet écrivain est sujette à discussion; P. Batiffol, *Jérôme de Jérusalem*, d'après un document inédit, dans *Revue des questions historiques*, 1886, t. xxxix, p. 248-255, le met au viii^e siècle. — ⁷ P. G., t. lxxv, col. 9-106; édit. J. H. Strawley, Cambridge, 1903. — ⁸ P. G., t. xlvi, col. 685. — ⁹ La date de cette compilation est difficile à déterminer. — ¹⁰ Aphraate, éditeur R. Parisot, dans *Patr. Orient.*, t. i. — ¹¹ S. Ephræmi Opera, édit. Assemani, 6 vol. in-fol., Romæ, 1732-1746; S. Ephræm Syri hymni et sermones, édit. Th.-J. Lamy, 4 vol., Malines, 1882-1902; D. Gerson, *Die Commentare des Ephræm Syris in Verhältniss zur jüdischen Exegese*, dans *Monatschrift für Gesch. und. Wissensch. d.*

Judentums, 1868, t. xvii, p. 15-33, 64-72, 98-109, 141-149; Paul de Lagarde, *Ueber den Hebræer Ephraïm von Edessa*, dans *Abhandlungen der Königl. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen*, 1880, t. xxvi, p. 43-64. L'homélie, *A rythm against the Jews*, a été publiée dans *Select works of S. Ephræm the Syrian, translated out of the original syriac with notes by J.-B. Morris*, in-8°, Oxford, 1847, p. 61-83. — ¹² P. G., t. xlviii, col. 843-942; cf. H. Usener, *Religionsgeschichtliche Untersuchungen*, in-8°, Bonn, 1889, p. 227-240; 2^e édit., Bonn, 1911, p. 235-247. Les sermons ont été prononcés du dimanche 22 août 387 au dimanche 1^{er} octobre 388. — ¹³ P. G., t. xlviii, col. 813-838 : *Πρὸς τοὺς Ἰουδαίους καὶ Ἑλλήνας ἀποδείξεις ὅτι ἐστὶ Θεὸς ὁ Χριστός*. — ¹⁴ P. G., t. lvi, col. 479-528. — ¹⁵ P. G., t. lv, col. 110 sq., 265 sq. — ¹⁶ P. G., t. xlviii, col. 1075-1080. — ¹⁷ A. Thiel, *Epistolæ romanorum pontificum genuinæ...* a S. Hilario usque ad Pelagium II, in-8°, Brunswick, 1868, t. i, p. 552. — ¹⁸ *Topographia christiana*, édit. Montfaucon, P. G., t. lxxxviii, col. 373; *The christian topography*, in-8°, Cambridge, 1909, p. 265. — ¹⁹ P. G., t. lxi, col. 793-802. — ²⁰ P. G., t. lxxxvi, col. 1421-1424. — ²¹ P. G., t. lxxvii, col. 65 sq., 513 sq., 516, 853 sq., 873 sq., 877. — ²² *Homilia* xiii, P. G., t. lxxvii, col. 1057 sq., 1064 sq. — ²³ *Epistolæ*, cxiii, cxvi, cxlv; P. G., t. lxxxiii, col. 1317, 1325, 1377.

fragment a été conservé par Bandini¹. Théodoret a, en outre, eu des discussions réelles avec des Juifs de plusieurs villes d'Orient; lui-même nous l'apprend².

Basile de Séleucie († après 457) est auteur d'un *Ἀποδείξεις κατὰ Ἰουδαίων περὶ τῆς τοῦ Σωτῆρος παρουσίας*,³ ou *Démonstration contre les Juifs de l'avènement du Sauveur*, où il s'efforce de faire la preuve, par des calculs basés sur une interprétation des prophéties de Daniel, que Jésus est vraiment le messie.

Evagrius est l'auteur d'une *Allercatio legis inter Simonem Judæum et Theophilum Christianum*⁴, œuvre indépendante en un sens, mais pour laquelle l'auteur a compilé plusieurs écrits antijuifs.

Saint Augustin (354-430) a publié un *Tractatus adversus Judæos*⁵ qui contient peu de traits utiles; il a aussi une *Epistola CXCVI ad Asellicum de cavendo Judaismo*⁶.

Ambrosiaster, personnage relativement énigmatique qui semble être un juif nommé Isaac, converti au christianisme, ensuite revenu au judaïsme. Il serait l'auteur de *Quæstiones Veteris et Novi Testamenti*, où se trouve une *Quæst. XLIV, Adversus Judæos*⁷. Est-ce à l'Ambrosiaster qu'il faut attribuer le *De excidio urbis Hierosolymitane*⁸, qui est une adaptation latine en cinq livres de la *Guerre juive* de Flavius Josèphe? Cette adaptation a été faite au IV^e siècle par un auteur anonyme, ayant des connaissances juridiques, mais qui, quoiqu'on en ait dit, ne peut être saint Ambroise. D'une étude consciencieuse⁹ des passages IV, 5, 1; V, 44, 10, il résulterait que c'est le juif Isaac¹⁰.

Pseudo-Augustin, outre quelques écrits mis sous son nom, tels que le *De alteratione Ecclesiae* et *Synagoga dialogus*, le *Contra Judæos, paganos et arianos*, *Sermo de Symbolo*, dont il sera question plus loin, nous mentionnerons l'*Adversus quinque hæreses seu contra quinquæ hostium genera tractatus*: Patens, juifs, manichéens, sabelliens et ariens¹¹.

Philastre de Brescia († avant 397), semble avoir écrit contre les Juifs un traité dont le texte ni le titre ne nous sont pas parvenus. Dans son homélie sur Philastre, l'évêque Gaudence de Brescia a dit ceci : *Sancto enim Spiritu plenus, non solum contra Gentiles atque Judæos, verum etiam contra hæreses omnes, et maxime contra furem eo tempore Arianam perfidiam, tanto fidei vigore pugnavit, ut etiam verberibus subdere-*

*tur et in corpore suo stigmata Domini nostri Jesu Christi portaret*¹².

Maxime de Turin († après 465) est auteur d'un *Contra Judæos*¹³, conservé, mais avec beaucoup de lacunes, dans lequel il est plus question du judaïsme que des Juifs. A propos de ceux-ci, il dit dans son VI^e sermon¹⁴ : *Non solum autem gentilium, sed et Judæorum consortia vitare debemus, quorum etiam confabulatio est magna pollutio*, etc.

Voconius, évêque de Castellum (Maurétanie Césarienne), sous le règne du vandale Hunérich, est auteur d'un traité perdu¹⁵.

Saint Césaire d'Arles a prêché un sermon sur l'Église et la synagogue¹⁶.

« Tous ces traités contre les Juifs gardaient un caractère théologique très prononcé. Mais, que leur forme fût dialoguée ou non, ils étaient, sauf de rares exceptions, d'une grande monotonie : et dans des phrases qui se ressemblaient, les mêmes reproches revenaient toujours contre les Juifs. Dans cette littérature à formes rigides, les incessantes transformations de la vie nous échappent. A partir du VI^e siècle, la polémique anti-juive, pour s'émanciper de ces moules archaïques, a recours à des légendes. Et même lorsqu'elle se sert du dialogue, elle le vivifie, le dramatise davantage : les discussions ont lieu en la présence de foules de Juifs et de chrétiens, et sont accompagnées de miracles; les débats eux-mêmes sont prétendus officiels, pour mieux frapper l'attention; ils auraient eu lieu devant un haut personnage, empereur ou roi, ou devant un magistrat supérieur supposé juge entre les parties : la controverse devient, en quelque sorte, procès, et le vaincu contraint d'accepter la foi du vainqueur. A cette forme rajeunie de la polémique appartiennent les ouvrages suivants¹⁷ » :

*Actes de saint Sylvestre*¹⁸. Légende orientale de la fin du IV^e siècle, importée en Occident un siècle plus tard et qui reçut, à Rome probablement, sa rédaction définitive. On trouve la légende en formation chez Jacques de Sarug; le décret dit gélasien (voir ce mot) est le premier à en faire mention, et Grégoire de Tours prend l'historiette au sérieux, ni plus ni moins que de l'histoire¹⁹. D'après cette légende, saint Pierre et saint Paul apparaissent à Constantin, et lui conseillent de s'adresser au pape Sylvestre qui le guérit de la lèpre²⁰. En reconnaissance, l'empereur se fait chrétien,

¹ A. M. Bandini, *Catalogus Codicum mss. bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ*, in-fol., Florentiæ, 1768, t. I, p. 110-112; réédité par J. Schulte, *Theodoret von Cyrrus als Apologet*, dans *Theologische Studien der Leo-Gesellschaft*, Vienne, 1904, t. X, p. 8-10. — ² *Epist.*, XCIII, P. G., t. LXXXIII, col. 1316. — ³ P. G., t. LXXXV, col. 400-425. — ⁴ P. L., t. XX, col. 1165-1182. — ⁵ P. L., t. XLII, col. 51-64. — ⁶ P. L., t. XXXIII, col. 891-899. — ⁷ *Corp. script. eccles. lat.*, édit. Souter, t. I, p. 71-81. Sur ce personnage, cf. Tillemont, *Mém. d'hist. eccl.*, t. VIII, p. 408 sq.; G. Morin, *L'Ambrosiaster et le juif converti Isaac*, contemporain du pape Damase, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, 1899, t. III, p. 97-121; F. Cumont, *La polémique de l'Ambrosiaster contre les païens*, dans même revue, 1903, t. VII, p. 417-440; J. Wittig, *Der Ambrosiaster Hilarius. Ein Beitrag zur Geschichte des Papstes Damasus I.*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, Breslau, 1905, t. IV; J. Wittig, W. Schwierholz, H. Zeuschner et O. Scholz, *Ambrosiaster Studien*, dans même collection, 1909, t. VII. — ⁸ P. L., t. XV, col. 2061-2326. — ⁹ F. Vogel, *De Hegesippo qui dicitur Josephi interprete*, in-8°, Erlangen, 1881. — ¹⁰ O. Scholz, *Die Hegesippus-Ambrosius Frage*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, 1909, t. VII, p. 151-195; cf. M. Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*, in-8°, München, 1904, part. IV, 1, n. 811, 945, p. 100 sq., 324 sq. — ¹¹ P. L., t. XLII, col. 1101-1116, ce qui a rapport aux juifs se lit : col. 1104-1106. — ¹² Gaudentius, *Homil. XXI, De vita et obitu B. Philastrii*, P. L., t. XX, col. 999; cf. Knappe, *Ist die 21 Rede des hl. Gaudentius echt? Zugleich ein Beitrag zur Latinität des Gaudentius*, dans *Jahresbericht der Gymn.*

Carolinum, Osnabrück, 1908. — ¹³ P. L., t. LVII, col. 794-806. — ¹⁴ P. L., t. LVII, col. 543-544; le passage est reproduit mot à mot dans Pseudo-Ambroise, *Sermo VII*, 4; P. L., t. XVII, col. 618. — ¹⁵ Gennade, *De viris illustribus*, c. LXXXIX : ... scripsit adversus... Judæos et Arianos... — ¹⁶ Cf. G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1901, t. XVII, p. 358. — ¹⁷ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 65, 66. — ¹⁸ Mombritius, *Sanctuarium seu vitæ sanctorum*, in-8°, Paris, 1910, t. II, p. 508-531; rédaction grecque très ancienne dans Combeffis, *Illustrum martyrum triumphus*, Parisiis, 1659, p. 254; rédaction syriaque dans Land, *Anecdota syriaca*, t. III, p. 46-76; trad. allem. par V. Ryssel, *Die Sylvester legenda*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 1895, p. 1-54; Ign. Dollinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, in-8°, München, 1863, p. 54 sq.; L. Duchesne, *Étude sur le Liber Pontificalis*, in-8°, Paris, 1877, p. 165-173; A. L. Frothingham, *L'omelia di Giacomo di Sarug sul battesimo di Costantino imperatore, pubblicata, tradotta ed annotata*, dans *Atti dell'Accademia dei Lincei anno CCLXXX (1882-1883)* III^e série, sc. moral., 1883, t. VIII, p. 167-242; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. CIX-CXX; R. Duval, *La littérature syriaque*, in-12, Paris, 1907, p. 186, note 1; E. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis in Kritischen Text*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 276 sq. — ¹⁹ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, II, c. XXXI. — ²⁰ Une retouche discrète opérée sous le pontificat de Léon XIII changea ce miracle, inséré au bréviaire romain, en une guérison de la lèpre « spirituelle ».

mais sa mère, Hélène (voir ce nom) qui est judaïsante, lui adresse des reproches de ne pas avoir plutôt embrassé le judaïsme. Constantin ne trouve rien de mieux que de convoquer Juifs et chrétiens, *ita ut sacerdotes judaeae sectae et christianae religionis pontifices in unum conveniant, et nobis praesentibus mutua sensuum suorum altercatione gentes ad veritatis nos faciant indaginem pervenire*¹. Le colloque se fait en présence de l'empereur assisté de deux païens : le philosophe Craton, et le préfet Zénophile, un jour du mois de mars de l'année 315. Le pape Sylvestre a affaire à forte partie, il lui faut tenir tête à douze rabbins qui sont d'ailleurs à peu près méconnaissables, ce qui est bien permis puisqu'ils sont de fantaisie : *Abiathar et Jonas rabites eorum : Zanolias et Aunan scribae ipsorum : Doech et Chusi didascali synagogae, Benjamin et Aroel interpretes eorum, Jubal et Thara legis periti ipsorum, Silem et Zambri presbyteri eorum*². Suivant une tactique qui n'a pas été employée pendant les quatre premiers siècles, il est convenu que le vaincu se rangera à la foi du vainqueur, ce qui n'est peut-être pas d'une morale bien délicate, puisqu'il s'agit de convictions intimes; mais les miracles permettent de tout exiger. Le juif Zambri, qui soutient la croyance juive, est réduit au silence par les répliques de l'adversaire; alors ne sachant que dire, il prononce le nom de Jehovah à l'oreille d'un taureau qui tombe mort; le pape Sylvestre n'est pas déconcerté; il s'approche du taureau foudroyé, prononce à haute voix le nom de Jésus-Christ, et le taureau ressuscite. Là-dessus, les juges et 3 000 juifs se convertissent³.

Invention de la vraie croix, inséparable de la légende qui précède⁴ (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3131-3139). Ici le pape Eusèbe et l'impératrice Hélène découvrent la croix suivant les mêmes circonstances rapportées dans l'invention de la croix sous Tibère, par Protonice, femme de l'empereur Claude; néanmoins, ce n'est pas la légende de Protonice qui dérive de celle d'Hélène, c'est celle d'Hélène qui dérive de celle de Protonice, créée au III^e siècle⁵. Toutefois, Hélène n'usurpe que peu à peu et lentement le rôle de Protonice. Dans la version primitive de la nouvelle légende⁶, les Juifs sont absents; on ne les voit apparaître que dans la phase définitive de cette légende. En Occident, c'est dans Rufin que nous voyons Hélène pour la première fois s'adresser aux Juifs, de même dans Paulin de Nole en Orient, c'est dans Sozomène que la légende suppose l'intervention des Juifs; Socrate n'en sait rien⁷.

Controverse religieuse à la cour des Sassanides, autre

légende du V^e siècle⁸. L'auteur nous dit qu'il compose son récit en Perse, bien qu'il n'y soit jamais allé, et ne connaisse les choses de ce pays que fort superficiellement. Pour entrée de jeu, il invente un roi de Perse, Arrinat, qui n'a jamais existé, lui donne des fils, des fonctionnaires et un philosophe païen nommé Aphroditien; ajoutez à cela des Juifs, des païens et des chrétiens. Les païens reprochent aux Juifs leur incrédule, et c'est le philosophe païen Aphroditien qui se charge de leur prouver que le Christ a été prédit par les livres païens. On fait quelques miracles, et les juifs controversistes, mais eux seuls, se déclarent convaincus et se font chrétiens.

Dialogue de l'évêque Grérence et du juif Herban; avec cet évêque de Taphar nous passons de la Perse dans l'Arabie méridionale⁹. Les Himyarites ou Homérites sont les anciens habitants du Yémen, en grande partie des Arabes convertis au judaïsme. Au VI^e siècle, leur roi, Dhû-Nowas, juif, persécuta les chrétiens du Nedjran (voir ce mot) pour venger sur eux les persécutions dont avaient à souffrir ses coreligionnaires dans l'Empire romain. Le roi des Axoumites, Elasbaas d'accord avec l'empereur de Byzance, combattit et tua Dhû-Nowas qu'il remplaça par l'homérite chrétien Esimphaas; celui-ci fut attaqué et renversé par Abraamios, sous le règne duquel eut lieu le dialogue de Grérence et d'Herban.

Abraamios ayant ordonné, sous peine de mort, à tous ses sujets de se faire baptiser, les Juifs entretiennent l'espoir de convertir le roi au judaïsme, et sollicitent la faveur de disputer publiquement avec l'évêque Gregentius. Le dialogue se tient dans un édifice public, en présence du roi, de la cour, des principaux personnages, et dure quatre jours. Le quatrième jour, le Christ apparaît, et les Juifs se convertissent. Le récit ressemble à une « Vie de saint », la vie de Gregentius, dont l'existence est très problématique¹⁰; en tout cas, son biographe est postérieur d'un bon siècle, et vécut au plus tôt, à la fin du VII^e siècle. En définitive, le dialogue ne nous apprend rien.

*De altercation Ecclesiae et Synagogae dialogus*¹¹ se passe en présence des censeurs de Rome. L'Eglise et la Synagogue personnifiées discutent sur la vérité des prédictions évangéliques. L'Eglise énumère tous les malheurs arrivés aux Juifs, et toutes les déchéances qui les frappent; la Synagogue se défend et énumère à son tour les droits dont jouissent encore les Juifs. Pour la première fois, nous rencontrons dans la polémique antijuive une énumération complète des dé-

¹ Mombritius, *Sanctuarium*, p. 515. — ² Id., *ibid.*, p. 517. —

³ Id., *ibid.*, p. 525. — ⁴ Mombritius, *op. cit.*, t. I, p. 376-379; *Acta sanct.*, 10 mars, t. II, p. 34, 35; 3 mai, t. I, p. 361-366; 4 mai, t. I, p. 445-448; t. VII, p. 574-575; 18 août, t. I, p. 584-654; Holder, *Inventio sanctae crucis*, in-12, Leipzig, 1889; un texte grec a été édité par Nestle, dans *Byz. Zeits.*, 1895, t. IV, p. 319-345; un texte syriaque dans Nestle, *De sancta cruce. Ein Beitrag zur christlichen Legenden-geschichte*, in-8°, Berlin, 1889; cf. R. Duval, *La littérature syriaque*, p. 103, note 1. Une homélie de Jacques de Sarug, dans Assemani, *Bibl. orient.*, t. I, p. 328; une version juive (relativement récente) dans S. Krauss, *Eine jüdische Legende von der Auffindung des Kreuzes*, dans *Jewish Quarterly Review*, 1900, t. XII, p. 718-731; Le même, *Das Leben Jesu nach jüdischen Quellen*, in-8°, Berlin, 1902, p. 141 sq. — ⁵ E. Lucius, *Les origines du culte des saints dans l'Eglise chrétienne*, trad. franç., Paris, 1908, p. 223-232, 682 sq. — ⁶ Éditée par G. Philippo, *The doctrine of Addai the Apostle*, in-8°, London, 1876; cf. Tixeront, *Les origines de l'Eglise d'Édesse*, in-8°, Paris, 1888. — ⁷ Rufin, *Hist. eccl.*, I, VII, VIII; P. L., t. XXI, col. 475 sq.; Paulin, *Epist.*, XXXI, 3; P. L., t. LXXI, col. 326; Sulpice-Sévère, *Chron.*, II, 33, 34; P. L., t. XX, col. 147, 148; Sozomène, *Hist. eccl.*, II, I; P. G., t. LXVII, col. 932; Socrate, *Hist. eccl.*, I, XVII; P. G., t. LXVII, col. 120. — ⁸ Éditée par E. Bratke, *Das sogenannte Religionsgespräch am Hofe der Sassaniden*, in-8°, Leipzig, 1899;

E. Schwartz, *Aphroditianos*, dans Pauly-Wissowa, t. I, col. 2788-2793; P. Lejay, dans *Revue critique*, 1901⁹, p. 367-368. — ⁹ Première édition par N. Goulu, en 1586, P. G., t. LXXXVI, col. 567-784; R. Ceillier, *Hist. génér. des auteurs sacrés*, 1^{re} édit., t. XVI, p. 1729-1783; K. Krumbacher, *Byzant. Literat. Gesch.*, p. 59; L. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées*, 1905, p. 333 sq. — ¹⁰ L. Duchesne, *op. cit.*, p. 336. — ¹¹ P. L., t. XLII, col. 1131-1140; cf. F. Cumont, *Reliquiae Taurinenses : Un dialogue judéo-chrétien du temps de Justinien*, dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 1904, p. 81-96; G. Morin, *Deux écrits de polémique antijuive*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1900, t. I, p. 270 sq. L'ouvrage n'a pas été étudié au point de vue critique; au point de vue dramatique et plastique, voir P. Weber, *Geistliches Schauspiel und kirchliche Kunst in ihrem Verhältnis erläutert an einer Ikonographie der Kirche und Synagoge*, in-8°, Stuttgart, 1894; Cahier et Martin, *Vitraux peints de Saint-Étienne de Bourges*, in-fol., Paris, 1841-1844, t. I, p. 51-54, 65-69; P. Hildenfänger, *La figure de la Synagogue dans l'art du Moyen Âge*, dans *Revue des Études juives*, 1904, t. XLVII, p. 187-196; E. Le Blant, *La controverse des chrétiens et des juifs aux premiers siècles de l'Eglise*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, p. 231 sq.

chances légales édictées contre les Juifs, et des droits qui leur furent encore laissés. Malheureusement, nous en profitons fort peu, car, cet écrit arrive à une époque pour laquelle nous avons les excellents renseignements que nous donne le *Code Théodosien*. En effet, le *De alteratione* n'est pas antérieur au *v^e* siècle. Il est antérieur à Odoacre, car on y parle de *Christicolae imperatores*, et, d'une façon générale, de l'empereur. On a proposé de le faire descendre au *vi^e* siècle¹, de le faire remonter jusqu'au *iv^e* siècle², mais à cette dernière date la situation juridique des Juifs n'était pas aussi mauvaise qu'elle l'était quand fut écrite l'*Altercatio*. Celle-ci paraît plutôt supposer la *Novelle III* de Théodose, de l'an 438, et par suite, semble composée entre 438 et 476. La pièce est anonyme; on la fit circuler, à tort, avec les œuvres de saint Augustin. C'est l'ouvrage d'un homme de loi. L'argumentation serrée, pleine, la parfaite connaissance de la situation juridique des Juifs, l'absence presque complète de discussion théologique — même lorsque les arguments théologiques sont employés, il leur est donné une allure juridique qui ne manque pas d'intérêt — tout cela montre suffisamment la main du juriste; on n'y sent point celle du théologien, et moins encore celle d'Augustin.

*Contra Judæos, paganos et arianos Sermo de Symbolo*³, autre écrit mis, sans plus de raison, sous le nom de saint Augustin. Ultimeur à l'*Altercatio*, il est d'avant l'an 600, date à laquelle disparaît de la Gaule et de l'Afrique l'arianisme auquel s'attaque l'auteur. Les philologues doivent à l'auteur une vive reconnaissance, car, il leur a fourni l'occasion de divaguer abondamment à son sujet et de n'aboutir à aucun résultat⁴. Cet écrit est purement théologique; il ne nous fournit presque aucun renseignement sur les Juifs, dont il s'occupe (ch. xi-xix) et qu'il prétend convertir, en leur prouvant par les textes de l'Ancien Testament que Jésus-Christ est le Messie prédit. Ces deux écrits eurent une curieuse destinée. Le premier, à cause de sa forme même, le deuxième à cause de son ton déclamatoire, se prêtaient très bien à des représentations scéniques, et furent le point de départ du développement des représentations dramatiques religieuses du Moyen Age. L'*Altercatio* était représentée avec un soin particulier; elle entraînait même dans l'office liturgique; quant au *Sermo*, il se développa et se transforma en la première *Légende des prophètes du Christ*; il fit aussi partie de l'office de Noël. Comme pendant à l'emploi liturgique de l'*Altercatio*, nous pouvons citer le procès entre la Synagogue et l'Église ancienne dans la *Soghita* sur la Synagogue et l'Église, récitée dans l'Église syriaque le Vendredi saint et dont l'auteur pourrait être Narsès

(† 507); en tout cas, le plus ancien manuscrit où on la rencontre est du *x^e* siècle⁵.

Mentionnons encore deux lettres de saint Ambroise (xl et xli)⁶, relatives à la destruction, par les chrétiens, de la synagogue juive de Callinicum. Ces lettres furent écrites en 388, et l'une est adressée à l'empereur Théodose, pour le détourner de sévir contre l'évêque responsable de cette effervescence populaire; l'autre est adressée à Marcelline, sœur d'Ambroise, et contient le résumé d'un sermon prêché à Milan devant Théodose relativement à la même affaire.

Saint Sévère de Minorque est auteur du *De virtutibus ad Judeorum conversionem in Minoricensi insula factis*⁷, lettre circulaire, datée de 418, qui raconte les conversions obtenues, grâce à la présence des reliques de saint Étienne et l'appui des arguments frappants. Cet écrit contient de précieux renseignements sur la vie des Juifs de Minorque, il nous permet de jeter un regard sur leur situation juridique, économique, sociale et morale.

4. *Droit canon*. — La situation juridique des Juifs, telle quelle est fixée par le droit civil sous l'empire, est souvent influencée et préparée par les dispositions du droit canon. Il est bien clair que ce qu'on désigne sous ce nom n'est pas une législation ferme et complète, telle que la fera une lente élaboration. Pendant la période à laquelle se limitent nos études le droit canon ne se rencontre qu'à l'état natif, disséminé sous la forme de prescriptions isolées dans une série de traités distincts, dont les plus importants ont déjà été étudiés dans le *Dictionnaire* (voir CANONS et CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, DIDACHE, DIDASCALIE, HIPPOLYTE, *canons d'*). Il y est fort peu question des Juifs. Les assemblées conciliaires sont amenées souvent à envisager les rapports entre les fidèles et les Juifs, et les dispositions prises par elles reçoivent quelquefois force de loi par la volonté de l'empereur. Cependant, même dans les conciles convoqués par l'empereur, les décisions des Pères ne sont pas, de ce fait, lois de l'Empire; il est nécessaire pour qu'elles le soient qu'intervienne une approbation expresse⁸. C'est ainsi que les canons du I^{er} concile de Nicée, en 325, ceux du II^e concile de Constantinople en 381, ceux du concile d'Éphèse, en 431, ceux du concile de Chalcédoine, en 451, sont respectivement approuvés par Constantin, Théodose le Grand, Théodose II et Marcien⁹. Enfin, un certain nombre de lettres de papes s'occupent des Juifs, en particulier vingt-quatre lettres de saint Grégoire le Grand dont les dispositions sont prises en conformité avec le droit romain¹⁰; notamment en ce qui regarde la protection des synagogues juives,

¹ Zückler, *Der Dialog*, p. 12 sq. — ² Künstle, dans *Litterarische Rundschau*, 1900, l'attribue à Grégoire d'Elvire, il est suivi par G. Morin, dans *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, 1900, t. v, p. 145-161, qui se rétracte dans *Revue bénédictine*, 1902, t. xvii, p. 243 sq. — ³ P. L., t. xvi, col. 1117-1130; cf. M. Sepet, *Les prophètes du Christ. Étude sur les origines du théâtre au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1878. — ⁴ Caspari, *Ungedruckte Quellen*, p. 152 (au *vi^e* siècle); G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1898, t. xiii, p. 342 (Voconius?); F. Kattenbach, *Das apostolische Symbol*, in-8°, Leipzig, 1894-1900, t. i, p. 139; t. ii, p. 451; F. Wiegand, *Die Stellung der apostolischen Symbols im kirchlichen Leben des Mittelalters*, in-8°, Leipzig, 1899, p. 53; K. Künstle, *Eine Bibliothek der Symbole und theologischer Traktate zur Bekämpfung des Priscillianismus und westgothischen Arianismus aus dem VI Jahrhundert*, in-8°, Mainz, 1900, p. 70-72. — ⁵ Kirschner, *Alphabetische Akrosticha in der syrischen Kirchen poesie*, dans *Oriens christianus*, 1906, t. vi, p. 1-69, surtout p. 23-45. — ⁶ P. L., t. xvi, col. 1101-1121; F. Barth, *Ambrosius und die Synagoge zu Callinicum*, dans *Theologische Zeitschrift aus der Schweiz*, 1889, t. vi, p. 65-86; G. Rauschen, dans *Jahrbücher der christlichen Kirche*, 1897, p. 532, 533. — ⁷ P. L., t. xx, col. 731-745; t. xli, col. 821-

832; cf. Antonii Roigii Mazonensis, *De sacris apud minorem Balearum anstitibus, Severo potissimum atque istius epistola exercitatio, et in eandem epistolam animadversiones*, Palma, 1787; Martínez y Romero, *La conversione milagrosa de los Judios de Menorca acaecida ela de 418 carta latina de Severo, su obispo en aquella época, fielmente traducida y acompañada de su correspondiente apologia*, Madrid, 1856. — ⁸ Mommsen, *Droit pénal*, t. ii, p. 305; E. Schwartz, *Die Concilien des IV Jahrhunderts*, dans *Historisches Zeitschrift*, 1903, t. civ, p. 1-37. — ⁹ Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III, c. xvii-xix; *Code Théodosien*, III, vi, 9; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. v, col. 255, 413, 923; t. vii, col. 475, 478, 498, 502. — ¹⁰ S. Grégoire, *Registrum*, i, 34 (mars 591); i, 45 (juin); i, 65 (août); i, 69 (août); ii, 6 (sept.-oct. 591); ii, 33 (juillet 592); iii, 37 (mai 593); iv, 9 (sept.); iv, 21 (mai 594); 3, iv, 31 (juillet); v, 7 (octobre); vi, 29 (août 595); vii, 21, (mai 597); vii, 11 (août); vii, 23 (mai 598); vii, 25 (juin); ix, 38 (octobre); ix, 40 (octobre); ix, 104 (février 599); ix, 195 (juillet); ix, 213 (juillet); ix, 223 (août); xiii, 3 (septembre 603); xiii, 15 (novembre). Les lettres de saint Grégoire relatives aux Juifs de Sicile sont résumées dans A. Holm, *Geschichte Siciliens im Altertum*, in-8°, Berlin, 1870-1893, t. iii, p. 310-311.

et l'interdiction faite aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens.

5. *Liturgie*. — La scission qui s'accomplit de bonne heure entre les chrétiens et les juifs fut accompagnée d'une hostilité dont on n'essaya guère, d'un côté ni de l'autre, de voiler l'expression. L'Église ne repoussa pas les Juifs¹ qui souhaitaient s'attacher à elle, mais la défiance qu'ils lui inspiraient la détourna de les attirer; elle ne les repoussa pas, elle les ignora; aujourd'hui encore la liturgie romaine s'interdit de faire mention d'eux, sauf le Vendredi saint où elle concède une oraison *pro perfidis Judæis*. C'est que, de très bonne heure, le juif opposa aux entreprises des convertisseurs une attitude qui décourageait et déconcertait; il se déroba à la discussion. *Audis laudantem Judæum Ecclesiæ disciplinam, ejusque veram gratiam prædicantem, honorantem sacerdotes Ecclesiæ, hortaris ut credat, renuit, Ita quod in nobis laudat, ipse non sequitur*²; aussi, nous dit le juif Isaac : *Tam raro et difficile Judæus fidelis invenitur*³; plutôt que d'entendre l'exhortation au salut, ils préféraient organiser le tumulte : *More Judaico, aures suas Ariani claudere solent, aut serere tumultus, quotiescumque verbum auditur*⁴; c'est ce qu'on s'habitua à désigner sous le terme de *perfidia*. Cette obstination fondée sur l'orgueil immense que les Israélites éprouvaient à la pensée d'être le peuple élu, les mettait en garde contre une conversion qui à leurs yeux n'était qu'une apostasie. Il fallait au convertisseur une rare puissance de talent, et un don de persuasion extraordinaire pour entreprendre d'ébranler la confiance dont toute âme juive était imprégnée, et que le plus audacieux, le plus tenace et le plus éloquent des catéchistes, l'apôtre saint Paul décrivait ainsi : « O toi qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies en Dieu, qui connais sa volonté, et qui sais discerner ce qui est contraire, étant instruit par la Loi, qui crois être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, le docteur des ignorants, le maître des simples, ayant la règle de la science et de la vérité dans la Loi; toi, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ».

Pour triompher de cette superbe, il ne faut pas recourir aux arguments qui viendraient à bout de l'aveuglement et de l'obstination d'un païen. Suivant la remarque de saint Grégoire de Nysse « il faut s'inspirer de la diversité de religion (du néophyte). Le sectateur du judaïsme a, en effet, telles préventions qui ne sont pas celles de l'homme élevé dans l'hellénisme... On ne traitera pas par les mêmes remèdes le polythéisme du Grec, et l'incrédulité du Juif touchant Dieu le Fils unique;... la lutte engagée contre le Manichéen n'est pas profitable au Juif⁵. » L'attaque avec le juif, commençait par les prophéties messianiques de l'Ancien Testament, dont l'autorité n'était pas contestée, mais dont l'interprétation contraire nourrissait le malentendu. Tout Juif savait défendre le sens traditionnel des Livres saints et, passant de cette exégèse à l'offensive, adressait des questions embarrassantes à celui qui prétendait l'amener à avouer la divinité de Jésus. Pour couper court à ces discussions qu'il était plus facile d'éviter que de terminer, on avait imaginé une habile tactique consistant à répondre aux questions juives embarrassantes par des questions plus embarrassantes⁶. Au lieu de triompher, le juif se trouvait réduit à expliquer péniblement des obscurités, sans beaucoup de chance ni d'espoir de satisfaire son contradicteur. A ce prix, si le chrétien n'était pas victorieux, du moins n'était-il

pas vaincu. Il affirmait très haut que son interprétation à lui était la seule exacte, la seule évidente, appuyée sur des faits certains, visibles, démonstratifs du messianisme de Jésus, en qui s'accomplissaient les prophéties. La docilité des païens à l'appel, l'incrédulité et la révolte des Juifs apportaient un supplément de démonstration à laquelle pas un Juif ne pouvait se dérober : ruine de Jérusalem, destruction du Temple, dispersion du peuple, abolition du sacerdoce, extinction du culte, autant de preuves que Dieu ne voulait plus rien de ce qui avait cessé d'être le peuple élu; autant de signes aussi que les chrétiens, avec leur croyance, leur culte, remplaçaient les Juifs frappés d'impuissance.

Cette argumentation adaptait à chaque individu dont on entreprenait la conversion, les mêmes arguments qui avaient été employés dans les écrits polémiques destinés à la foule. Le ton est généralement modéré, presque insinuant, car, le Juif ne veut pas être brusqué et se montre récalcitrant à la menace. Après le triomphe du christianisme le ton devient plus âpre, et parfois comminatoire. Nous en avons un curieux exemple dans le sermon que Venance Fortunat met dans la bouche d'Avitus, évêque de Clermont-Ferrand, prêchant en présence des Juifs de sa ville épiscopale : « Que faites-vous, leur dit-il, ô Juifs, que fais-tu peuple aussi ignorant que tu es antique? Si tu veux revivre apprends à croire dans ta vieillesse. Laisse pénétrer dans ta tête chenu de plus hautes pensées que celles de ta jeunesse; ouvre à de sérieuses vérités ton âme pleine encore des préjugés de l'enfance. Ne rougissez pas, ô vieillards, d'abjurer tardivement vos erreurs; vos forces vous échappent, honorez votre vieillesse par un si grand changement. Il est un Dieu, selon que la loi des vieux âges l'enseigne, triple et un, un et triple : trois personnes distinctes en un Dieu unique; le Père, le Fils, le Saint-Esprit ne sont qu'un seul et même Dieu; ils n'ont, à eux trois, qu'une loi, qu'une volonté, qu'un empire, qu'un trône. C'est ce que répète votre législateur, ce que crut le patriarche Abraham, qui est vraiment notre père, puisqu'il a cru ce que nous croyons. Il vit trois hommes près de lui, et pourtant il n'adora qu'un seul Seigneur; il adressa à un seul sa prière, bien qu'ils fussent trois auxquels il lava les pieds. Loth, comme son oncle, accueillit les hôtes qui vinrent le visiter. Après s'être assis à la table de Sodome, ils l'entraînèrent à Ségor, quand le Seigneur, fils du Seigneur, fit tomber sur Gomorrhe une pluie de feu. Alors, on vit à la fois le père et le fils, le Seigneur du Seigneur. Nous avons, vous et moi, le même père, le même créateur; nous sommes, les uns et les autres, les créatures de Dieu en trois personnes. Vous êtes les brebis du même maître que nous: pourquoi vous éloignez-vous de nous? Ne formons qu'un seul troupeau, puisque nous n'avons qu'un berger. Vous refusez? Oubliez-vous qu'un rejeton est sorti de la tige de David, et qu'une vierge l'a mis au monde, selon la prédiction des prophètes? Il a été attaché à la croix; ses pieds et ses mains ont été percés par les clous; mais sa chair ne s'est pas corrompue dans le tombeau; il en est sorti le troisième jour pour guérir nos blessures; il est remonté aux cieux, comme l'atteste la fête que nous célébrons en ce jour. Croyez-moi, vieillards, et laissez-vous convaincre; croyez au moins vos livres, si vous avez peur, si vous vous dérobez et si vous lisez les nôtres sans vouloir les entendre. J'en ai trop dit et le temps nous presse : écoutez une prière ou quittez ce lieu. Nous n'exerçons sur vous aucune contrainte; retirez-vous librement où il vous

¹ S. Ambroise, *Epist.*, xli, 10; *P. L.*, t. xvi, col. 1116. —

² Ambrosiaster, *quæst.* xlii, 12. — ³ S. Ambroise, *De fide*, II, xv, 130; *P. L.*, t. xvi, col. 586. — ⁴ S. Paul,

Rom., II, 17-21. — ⁵ S. Grégoire de Nysse, *Orat. catech.*, prol., n. 1. — ⁶ Pseudo Chrysostome, *Contra Judæos*, *P. G.*, t. lxi, col. 798.

plaira. Restez avec nous pour vivre comme nous, ou partez au plus vite. Rendez-nous cette terre où vous êtes étrangers; délivrez-nous de votre contact, ou, si vous demeurez ici, partagez notre foi¹.

Si beaucoup d'argumentations ressemblaient à celle qu'on vient de lire, on éprouve peu de surprise en voyant que les conversions étaient des plus rares. L'Eglise catholique avait cependant un grand intérêt à ce qu'il en fût autrement, car un Juif qui se mettait à l'école des catéchistes chrétiens avait publiquement que ceux-ci possédaient l'exacte interprétation des livres de l'Ancien Testament. C'est ce qu'exprime avec vivacité le traité intitulé : *Adversus Judæos*, rangé parmi les œuvres apocryphes de saint Cyprien : *Etenim qui quondam vecordes et indocti spiritu, nunc scripturas docent et sciunt et intelligunt : qui autem ab initio docti et periti et legis disciplinam scientes, nesciunt legere nec intelligunt spiritalia, et qui ex illis prudentibus cupiens videre venit, intelligit, rogat puerum parvulum aut anum aut viduam aut rusticum dicens : Vivere cupio, dux esto homo in Sion : errasse mihi novum Testamentum, reconcilia Domino : ecce trado me tibi discipulum, interpretabere mihi legem, quæ acta est in Choreb, dissere præcepta quæ in Sion et in lege. Sine litteris disserit scripturas eis et puer edocet senem et anus persuadet disertio. Correptus ergo Israel sequitur injecta manu ad lavacrum et tibi testificatur quod credidit, et accepto signo purificatus per spiritum rogat accipere vitam per cibum gratiæ panis qui est a benedictione et fit mirum spectaculum; et qui Levitæ offerebant et sacerdotes immolantes et summi antistites libantes adstant pueri offerenti, discunt qui olim docebant et jubantur qui præcipiebant et intinguntur qui baptizabant et circumciduntur qui circumcidebant : sic Dominus florere voluit gentes. Videtis quemadmodum vos Christus dilexit².*

Quelle était la conduite tenue envers les rares juifs qui se laissaient convaincre et sollicitaient le baptême? Il semble que la durée de leur catéchuménat pouvait se trouver abrégée du fait qu'ils connaissaient l'Ancien Testament, et n'avaient pas besoin de nombreuses instructions sur cette matière; mais précisément, d'après les catéchèses de saint Cyrille, on voit que le Nouveau Testament occupe une place prépondérante dans la formation des catéchumènes; notons, toutefois, d'après un écrit du ^{vi} siècle, que *Judæis nihil aliud ad veritatem fidei credendum existimo, nisi Jesum Christum filium Dei... Illis enim facilis catechizatio fuit videlicet quum et scripturis haberent ostensiones*³. Peut-être avait-on pour eux quelques tolérances que laisse entrevoir la *Didascalie*, lorsque, dans son chapitre xxvi, elle conseille aux Juifs, devenus chrétiens, de ne pas conserver les pratiques juives : « Vous qui vous êtes convertis du peuple (juif) pour croire en Dieu notre Sauveur, Jésus-Christ, ne demeurez pas dans vos premières pratiques, mes frères, pour garder les liens vains, les purifications, les aspersions, les baptêmes et la distinction des nourritures⁴. »

Il y eut des baptêmes contraints et des baptêmes intéressés; les textes législatifs mettent ces deux points

hors de doute, le nombre des convertis, restant néanmoins plus élevé, et saint Jérôme reconnaissait sans détours que *Judæum enim facile potes adducere ad pœnitentiam de plebe, de sacerdotibus vero et doctoribus non potes*⁵; il cite pourtant un de ses professeurs d'hébreu : *frater qui ex Hebræis crediderat*⁶.

Pour donner des exemples de conversions sincères, les hagiographes introduisent dans les Vies de saints l'histoire d'un juif convaincu et converti par les miracles des héros⁷; ici encore, on ne peut se refuser à reconnaître que l'argumentation n'est pas beaucoup plus démonstrative que le sermon d'Avitus; en voici un exemple. Au temps de Léonce, évêque d'Antioche de Syrie, trois frères durent se rendre pour une affaire à une localité située à dix-sept milles d'Antioche. Chemin faisant, ils rencontrèrent un juif. Eugène, le plus saint des trois frères entreprit cet homme sur la religion du Fils unique de Dieu. Et comme le juif répondait par des sarcasmes, voici qu'ils rencontrèrent sur la route un serpent mort, et le juif de leur dire : « Si vous mangez ce serpent mort, et si vous n'en mourez pas vous-mêmes, je me ferai chrétien. » Sur quoi, Eugène ayant coupé le serpent en trois parts, en avala une, et ses deux compagnons les autres, sans en être indisposés... Le juif revint avec eux au *Xenodochium*, et, ayant demeuré quelque temps, il se convertit⁸.

De semblables recrues n'étaient guère désirables; elles n'apportaient pas au christianisme une valeur morale, et leur sortie du judaïsme n'entamait pas la résistance de celui-ci; aussi, semble-t-il que, loin de se montrer plus accueillante, l'Eglise se fit plus intransigeante et multiplia les garanties et les formalités préparatoires au baptême.

Saint Cyprien paraît dire que le baptême administré aux Juifs différait, quant à la formule, du baptême conféré aux païens : *Alia enim fuit sub apostolis Judæorum ratio, alia gentilium conditio; illi quia jam legis et Moysi antiquissimum baptismum fuerant adepti, in nomine quoque Jesu Christi erant baptizandi, secundum quod in Actis apostolorum Petrus ad eos loquitur et dicit* (Act. II, 38, 39), *Jesu Christi mentionem facit Petrus, non quasi pater omitteretur, sed ut patri filius quoque adjungeretur*⁹. Si pareille distinction a existé, il faudrait un témoignage plus rapproché et plus circonstancié; quoi qu'il en soit, on ne peut soutenir que les juifs furent, par endroits, dispensés de l'immersion baptismale, dont la circoncision tenait lieu¹⁰. Tous les cas historiques de conversion du judaïsme au christianisme entraînent collation du baptême, qu'il s'agisse de Rabbi Hillel¹¹, du comte Joseph¹², de saint Épiphanes¹³, d'Aquila d'Alexandrie¹⁴, etc.

Si les Juifs ont bénéficié de quelques concessions, il n'en reste plus aucune trace au ^v siècle; par exemple, nous ne lisons aucune prescription spéciale relativement au baptême des Juifs, dans les *Responsa canonica* de Timothée II, patriarche d'Alexandrie (381-385), qui font partie d'une énumération détaillée des hérétiques qui sont tenus de procéder à une formule d'abjuration lorsqu'ils reçoivent le baptême orthodoxe¹⁵. Quelques années plus tard, Marouta de

¹ Venance Fortunat, *Carmina*, v, 5, trad. Ch. Nisard et E. Rittier, Paris, 1887, p. 135 sq. — ² *Cypriani Opera*, édit. Hartel, t. III, p. 143 sq. — ³ *Tractatus fidei, credulitatis et conversationis vitæ christianorum*, P. L., t. X, col. 734 sq.; cf. C.-P. Caspari, *Ungeprüfte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, in-8°, Christiania, 1875, t. III, p. 148. — ⁴ *Didascalie*, trad. Nau, 2^e édit., p. 199. — ⁵ S. Jérôme, in *Marc.*, XI, 15-17, dans *Anecdota Maredsolana*, t. III, part. 2, p. 363. — ⁶ S. Jérôme, *Epist.*, CXXV, 12; P. L., t. XXII, col. 1079. — ⁷ Pseudo-Amphiloque d'Icône, *Vita Basilii*, dans P. G., t. XXIX, col. CCXIV sq.; Atticus, évêque de Constantinople, baptise un juif, Socrate, *Hist. eccles.*, I, VII, 4;

Théophane, *Chron.*, ann. 5902, édit. Bonn, p. 127; Zonaras, XIII, xxii, 20, édit. Bonn, t. III, p. 102. — ⁸ P. Batiffol, *Un historiographe anonyme du IV^e siècle*, dans *Römische Quartalschrift*, 1895, t. IX, p. 66-67. — ⁹ S. Cyprien, *Epist.*, LXXIII, 17, édit. Hartel, t. III, p. 791. — ¹⁰ Kremer, dans *Theologische Zeitschrift*, 1869, p. 25, 26; J. H. Scholten, *Die Taufformel*, in-8°, Gotha, 1885, p. 33, note 1; J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 111. — ¹¹ S. Épiphanes, *Hæreses*, xxx, 4; P. G., t. XLI, col. 412. — ¹² *Ibid.*, xxx, 9; P. L., t. XLI, col. 420. — ¹³ *Vita Epiphani*, n. 2; P. L., t. XLI, col. 25. — ¹⁴ *Ibid.*, n. 26; P. L., t. XLI, col. 56. — ¹⁵ P. G., t. XXXII, col. 1295-1310; Pitra, *Juris eccles. græc. hist. et monum.*, t. I, p. 630-645.

Maipherkat, vers l'an 400, nous dit dans son *Histoire du concile de Nicée* que le concile avait décidé que les Juifs n'étaient pas tenus de prononcer une formule d'abjuration, et que les formalités de leur baptême ressemblaient à celles en usage pour le baptême des païens¹. On demande une abjuration à l'hérétique, mais non au juif; le baptême de ce dernier est aussi simple que celui des païens, et il est donné comme exemple de simplicité. Les *Actes de saint Jean*², par pseudo-Prochose, composés vers l'an 800, mentionnent plusieurs baptêmes de Juifs, et décrivent ces baptêmes de la même façon que ceux des païens : catéchèse et baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. L'évêque Sévère de Minorque mène les baptêmes comme les conversions, tambour battant, et se contente d'un signe de croix sur le front : *Illico in frontibus eorum signum salutis impinximus*³.

Le juif est dispensé de la renonciation au diable, laquelle est remplacée par une déclaration où Jésus est reconnu comme le Messie prédit par l'Ancien Testament. Dans la Vie de saint Basile⁴, on raconte le baptême d'un médecin juif, qui prononce la formule suivante⁵ : *In veritate confiteor, magnum esse Deum, Christianorum : quodque non sit alius Deus præter ipsum. Abrenuntio itaque inimicæ Christo religioni Judæorum, meque veritati fideliter adjungo. Jube ergo, honorande Pater, ut sine dilatione ipse omnisque domus mea Christi consigner signaculo. Ait illi sanctus : Ipse intingam manibus meis cum tota domo.*

A l'époque de Justinien, l'Église n'imposait pas aux Juifs une formule d'ajuration⁶. Timothée de Constantinople nous indique les différentes formalités que l'Église imposait aux candidats au baptême, et il énumère les hérétiques astreints à la récitation d'une formule d'abjuration; c'est par lui que nous apprenons que les Samaritains étaient soumis à un catéchuménat de deux ans, et que les Juifs qui demandaient le baptême pour jouir du droit d'asile et échapper aux poursuites judiciaires pour dettes et délits, devaient être refusés. Après Justinien, l'Église, pour se convaincre de la sincérité des juifs catéchumènes, leur impose une probation prolongée. Justinien avait imposé aux Samaritains un catéchuménat de deux ans⁷; dans le royaume wisigoth on ne se montrait pas moins défiant à l'égard des Juifs : *Judæi quorum perfidia frequenter ad vomitum redit, si ad legem catholicam venire voluerint, octo mensibus inter catechumenos ecclesiæ limen introeant, et si pura fide venire noscuntur, tum demum baptismatis gratiam mereantur : quod si casu aliquo periculum infirmitatis intra præscriptum tempus incurrerint et desperati fuerint, baptizentur*⁸.

Une formalité nouvelle s'ajoute alors à la déclaration déjà ancienne par laquelle le Juif reconnaissait le caractère messianique de Jésus-Christ; cette fois c'est une formule d'abjuration suivant toutes les règles. « Cette abjuration reflète, dans ses modifica-

tions successives, les états divers de la situation des Juifs, et elle contient de plus en plus, des promesses de bonne vie chrétienne, de renonciation formelle aux différentes pratiques du judaïsme, et s'alourdit d'anathèmes contre le culte juif, contre chacun de ses rites, contre chacune de ses doctrines, le tout accompagné d'épithètes déplaisantes, qui débitées par le candidat au baptême, seront, en outre, répétées, en des formes différentes, dans la prière que fait le prêtre pendant l'initiation baptismale⁹. » Le seul exemple qui nous soit connu pour l'Orient est celui que nous a conservé Goar dans l'*Euchologion*¹⁰; pour l'Occident, nous n'avons que la formule conservée par le *Liber ordinum*¹¹ dans l'*Oratio super converlente Judeo* : *Christe Deus, qui in te credentibus presto es, qui crassa septus caligine, et ut queraris invitās; is quem Nathanahel, salutifera Majestatis proditiōne communitus meruit a te sub arborem videri, unde ad primum tue divinitatis indicium fidelis enituit, et quem ei in lege superficies littere gentis absconderat, unius signi manifestatio patefecit : quem Dei Patris Filium Nicodemus confitendo, per latebras noctis pacem desiderabat agnoscere, cum metuens populum Sinagoge conspecto legis lumine titubans doctor, erraret, formidolose dilectionis offendiculo cespitans de gratia seculæ originis desperabat, et ignorans vitam cum vite loquebatur auctore; sed baptismi prescrutando misterium catechizatus, meruit te docente tenebras infidelitatis abicere. Unde, gloria Trinitatis Sabaoth, fortissimè Emmanuel, te invocamus et famulum tuum divulgum amplexibus Sinagoge et pio evangelico gladio separatum, castis uberibus matris Ecclesiæ admoveas : ut quem ignorabat in lege, fide eruditus agnoscat. Discussoque velamine et incredulitatis nube submota, dum te Dei Patris lumen et sapientiam conflatur, vere Deum Patrem in te, quem nesciebat, intelligat.*

Tu perfice in eum initiate fidei sacramentum, et protervi generis prolem spirituali promotione exaltaturus humilia. Pande sui cordis arcanis misteria veteris Testamenti, ut beatissimus vates te canuisse Evangelio inluminatus inveniat : ac dum civitatem suam rugitu cordis in lacrimat, regredi ad tenebras parentales merite lucis amore despiciat : tetrum fetorem horreat Sinagoge quem ydolorum spureiis inquinata lupanari prostitutione collegit. Fiat Christi bonus odor et vitreo latice benedicti liquoris albus, quum per sacri fontis profundum exoriatur, eternam secunde vite beatitudinem perfuat. Circumcisionem carnis, quam in lege initiatus accepit, factus impresso crucis tue signaculo christianus, ad spiritualem referat actionem atque interiori in se hominem legitima circumcisione castificet : ut gratia baptismatis innovatus, Spiritum Sanctum, qui ex te et ex Deo Patre descendit, per hoc signum sanctificatus accipiat. Amen.

Cette formule est récitée par le prêtre pendant la cérémonie du baptême; ce n'est pas une formule d'ajuration¹². La plus ancienne formule d'ajuration

¹ De sancta Nicæna synodo. Syrische Texte des Maruta von Maipherkat, in-8°, Münster in Westph., 1898, p. 62.

² Acta Johannis, édit. Th. Zahn, in-8°, Erlangen, 1880, p. L-LX, p. 89. — ³ P. L., t. XX, col. 739.

⁴ Vita d. Basilii attribuée à Amphiloque, évêque d'Iconium (+ après 394); cf. K. Holl, *Amphilochius von Ikonium in seinem Verhältniss zu den Grossen Kappadoziern*, in-8°, Freiburg in Breisgau, 1904, p. 59; cette vie est peut-être du commencement du VI^e siècle. — ⁵ P. G., t. XXIX, col. 315 sq. Au temps de Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, v, 11, la profession de foi ne contient pas une abjuration : *Credimus Jesum, filium Dei vivi, nobis prophetarum vocibus repositum; (et ideo petimus, ut abluemur baptismum, ne in hoc delicto permaneamus).* — ⁶ De receptione hæreticorum, 5; P. G., t. LXXVI, 1, col. 72; cf. *Byzantinische Zeitschrift*, 1900, t. IX, p. 43-44. — ⁷ Justinien, *Novelle*, CXLIV. — ⁸ Concil. Agathense (506) can. 34, dans Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. VIII, col. 330. —

⁹ J. Juster, op. cit., t. I, p. 115. — ¹⁰ P. 345. — ¹¹ *Liber ordinum Ecclesiæ mozarabice*, édit. Férotin, p. 105-107.

¹² Incipit confessio vel professio Judæorum civitatis Tolitane, desinit : *Factum placitum promissionis vel professionis nostræ, que les Juifs du royaume wisigothique jurèrent sous le règne de Suintilla (636-639). Le texte a été publié par le P. F. Fita y Colome, dans La Ciudad de Dios, 1870, t. IV, p. 189-201, et dans le même, Suplementos al Concilio nacional Toledano VI, Madrid, 1881, p. 43 sq.; reproduit aussi par F. Dahn, *Die Könige der Germanen*, in-8°, Würzburg, t. VI, append. B., p. 650 sq.; par Rafael de Ureña y Smenjaud, *La legislación gótico-hispana*, in-8°, Madrid, 1905, p. 570-575; et par J. Juster, *La condition légale des Juifs sous les rois wisigoths*, dans *Études d'histoire juridique offertes à Paul-Frédéric Girard*, in-8°, Paris, t. II, p. 275-338. Ce placitum a été suivi par une série d'autres qui se trouvent dans les *Leges Wisigothorum*; en 654, en 681.*

juive est le *placitum* qui fut employé en 637, dans l'Église de Tolède. Les formules d'abjuration deviennent, grâce aux développements qu'elles admettent, une source précieuse pour l'étude de la situation des Juifs et pour l'histoire de leur culte. C'est le cas pour une formule byzantine qui est pleine de renseignements de toute nature et qui a droit à ce titre à quelques moments d'attention. Sous sa forme abrégée, cette formule fut éditée d'abord par le dominicain Jacques Goar (voir ce nom) en 1647¹ puis par J.-B. Cotelier, en caractères minuscules dans les notes de ses *Patres ævi apostolici*², quoiqu'elle n'eût qu'un rapport très lointain avec le texte des *Recognitiones clementinæ* auquel elle était rattachée. Cotelier avait ajouté une deuxième formule analogue, toutes les deux étant en usage dans la liturgie orthodoxe qui imposait l'une aux Juifs, l'autre aux manichéens avant de leur conférer le baptême. La seconde formule, rééditée, indépendamment de Cotelier, en 1696, par Tollius, d'après un manuscrit de Vienne³ est considérée, avec raison, comme une des sources les plus précieuses pour la connaissance du manichéisme⁴. Au contraire, la première formule a été négligée par les historiens du judaïsme. Le manuscrit assez récent utilisé par Cotelier est incomplet — les anathèmes les plus curieux y font défaut — et cet état de mutilation ne permet pas d'apprécier le morceau à sa véritable valeur. La formule complète se retrouve dans plusieurs manuscrits, dont le plus ancien est daté de l'an 1281, et a été éditée en partie par M. F. Cumont⁵. Celui-ci n'a édité que les paragraphes 1-11, jusqu'à la profession de foi orthodoxe : sur ces onze paragraphes, les n. 5-9, manquent dans la formule abrégée et ont été inédits jusqu'en 1902⁶.

Le titre est : "Εχθεις ἀκριβεστέρᾳ περὶ τοῦ πῶς δεῖ δέχεσθαι τὸν ἐξ Ἑβραίων τῇ τῶν Χριστιανῶν πίστει προσερχόμενον.

[2] « Moi, un tel, Hébreu (d'origine) qui passe aujourd'hui à la foi chrétienne, (je le fais) non (contraint) par la force ou le besoin, la peur ou les menaces, la pauvreté, les dettes, ou (par une) accusation (pénale) intentée contre moi; (ni en vue) d'honneurs terrestres ou certains bénéfices (de sommes) d'argent, de promesses faites à moi, par qui que ce soit, de certains avantages ou de quelque fonction; (ni à cause) de certaines disputes ou contestations avec mes coreligionnaires, ni dans le but de pouvoir me venger des chrétiens... mais c'est sincèrement de toute mon âme et de tout mon cœur que j'embrasse le Christ et sa foi, que je renonce à tout le culte hébreu et à la circoncision (suit l'énumération des fêtes et rites juifs)⁷.

[3] J'anathématise les hérésies juives et les hérétiques; Sadducéens, Pharisiens, Nazaréens, Osséens (= Esséniens), Hérodien, Hémérobaptistes, Scribes. [4] J'anathématise la deutrose et les deutérotés (c'est-à-dire

le Talmud et ses docteurs), et avec eux, ceux qui célèbrent la fête de Mardocheé (le Pourim)... et clouent Aman à un morceau de bois, et, ajoutant une croix, brûlent le tout en prononçant des imprécations et l'anathème contre les chrétiens; [5-8] anathèmes contre différents usages et diverses croyances des Juifs; [9] anathèmes contre les rabbins, les archiprêtres et les enseignements juifs; [10] anathèmes contre ces rabbins et de nouveaux rabbins dont les noms sont indiqués, et qui n'ont pas encore pu être identifiés : ce sont les inventeurs de certains rites; [11] anathème contre le Messie qu'attendent les Juifs; suit la profession de foi orthodoxe — le symbole — rédigée spécialement pour les Juifs convertis; enfin, le commencement, mais amplifié, de la formule [12] est répété sous la forme impératoire contre le baptisé : au cas où il ne serait pas sincère et se ferait baptiser par intérêt, etc., ou retournerait au judaïsme qu'il soit frappé de la lèpre de Giezi (voir ce nom), etc., en outre des peines qu'édicte les lois séculières. »

M. F. Cumont fait remonter la formule dans sa forme actuelle, au IX^e siècle, et plus exactement à l'époque de Basile le Macédonien (866-886)⁸, mais cette forme dépendrait d'un archétype de l'époque de Justinien; cette date semble trop lointaine à J. Juster⁹; il n'y avait pas alors, selon lui, de formule d'abjuration pour les Juifs. Le premier empereur qui édicta le baptême forcé¹⁰ fut Héraclius (610-641), mais en pareil cas on ne devait pas demander aux Juifs de jurer qu'ils ne se faisaient pas baptiser en vue des honneurs. La formule est donc postérieure à Héraclius. Elle se présente comme faite par l'Église après de fâcheuses expériences sur des prosélytes qui, nonobstant le baptême, restaient entièrement juifs. Elle n'adopta cette attitude qu'un peu moins d'un siècle et demi après Héraclius, au II^e concile de Nicée (787)¹¹. Notre formule a été rédigée en conformité avec le canon 8^e 12. La formule promet la vénération des images dont le concile marque la grande victoire. En résumé, la formule est du VII^e siècle.

Du VII^e et du VIII^e siècle sont encore certains écrits de polémique judéo-chrétienne récemment découverts et publiés¹³.

2. *Sources monumentales.* — L'existence d'un art juif peut difficilement être établie si, par ce mot, on entend une conception originale de l'art. Il y a eu des artisans juifs plus ou moins habiles à manier le pinceau ou le ciseau, mais il ne paraît pas qu'un seul parmi eux ait puisé son inspiration dans les idées juives. Quant aux artisans des catacombes qui ont interprété les récits bibliques, ils semblent n'en avoir eu connaissance que par l'intermédiaire des docteurs et des écrits chrétiens.

A. MONUMENTS FIGURÉS. — Le temple juif porte couramment le nom de « synagogue », et ce mot

¹ Goar, *Euchologion*, 1647, p. 344, 345; reproduit par J.-W.-F. Höfling, *Das Sakrament der Taufe nebst den endern damit zusammenhangenden Akten der Initiation*, in-8°, Erlangen, 1846-1848; t. I, p. 289 sq. — ² *Patres ævi apostolici*, in-fol., Parisiis, 1724, t. I, p. 504-507, reproduit par Gallandi, *Veter. Patr. biblioth.*, t. II, p. 322; P. G., t. I, col. 1455-1462. — ³ Tollius, *Insignia itinerarii Italici*, 1696, p. 126 sq., d'après le Vindob. Theol., 306; cf. Lambecius-Koltar, t. V, p. 250; Cotelier, *Patr. apost.*, édit. 1672, t. I, p. 368 sq.; suit le *Parisinus* 1372, fol. 2 sq. — ⁴ Cf. Kessler, *Mani*, 1889, p. 358 sq.; 403 sq., et surtout Brinkmann, *Die Theosophie des Aristokritos*, dans *Rhein. Mus.*, 1896, t. I, p. 273 sq. — ⁵ Une formule grecque de renonciation au judaïsme, dans *Wiener Studien*, 1902, t. XXIV, p. 462-472. — ⁶ Par conséquent, pour lire intégralement notre formule, il faut compléter l'édition de F. Cumont par les éditions antérieures. — ⁷ F. Cumont, *op. cit.*, p. 469 et J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 117, note *, voient dans cette énumération des fêtes probablement la plus complète qui se rencontre chez un

auteur chrétien, comparable à celle de Philon, *De septenariis*, II. — ⁸ F. Cumont, *La conversion des Juifs byzantins au IX^e siècle*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1903, t. XLVI, p. 8-15. — ⁹ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 118. — ¹⁰ Cf. Bonwetsch, *Historia Jacobi nuper baptizati*, dans *Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften*, Göttingen, 1910, part. III. — ¹¹ *Conc. Nicen.* II, can. 8, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 427 sq.; Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum monumenta*, t. II, p. 111. Ce canon interdit l'admission des Juifs au baptême, parce qu'ils pratiquaient le judaïsme en secret, et ne permit de donner le baptême qu'aux Juifs dont la conviction serait sincère. — ¹² C'est s'aventurer un peu loin que de faire rédiger la formule par les rédacteurs du canon 8. — ¹³ J.-S. Grébaut, *Sergis d'Aberga, Controverse judéo-chrétienne*, dans *P. Or.*, t. XIII; cf. *Rivista degli studi orientali*, 1920, t. VIII; p. 655-652; G. Bardy, *Les trophées de Damas. Controverse judéo-chrétienne du VII^e siècle*, texte grec édité et traduit, dans *P. O.*, t. XV, fasc. 2.

n'éveille aucune idée de grandeur architecturale et de magnificence ornementale, à tort peut-être, car, les synagogues du passé ne méritent pas toutes ce dédain. Il existe un ouvrage fondamental sur ce sujet, mais qui, sur une foule de questions, doit être mis au courant des progrès accomplis par l'érudition et par l'archéologie depuis deux siècles; c'est : C. Vitrिंग, *De synagoga vetere libri tres : quibus tum de nominibus, structura, origine, præfictis, ministris et sacris synagogarum agitur, tum præcipue formam regiminis et ministerii earum in Ecclesiam translatis esse demonstratur*, in-4°, Franequera, 1696, 2^e édit., Leucopetræ, 1726. L'ouvrage reste utile pour le groupement des sources, en particulier des sources rabbiniques.

Les synagogues n'offraient pas l'uniformité d'aspect des basiliques chrétiennes; c'est un sujet qui n'est encore qu'ébauché et sur lequel nous ne pouvons ici entreprendre rien de plus que de donner des indications pouvant guider vers des recherches plus méthodiques et plus étendues. L'histoire des synagogues est un sujet qui réclame encore son historien. Textes et fouilles y apporteraient un contingent de faits à défaut desquels on court grand risque de prendre les conjectures pour des réalités. C'est ainsi que saint Épiphané décrit une proseque¹ et Pierre Diacre une synagogue; quand on se reporte aux textes, on constate qu'ils nous apprennent peu de chose. Voici celui de Pierre Diacre, il s'agit de Capharnaüm : *Illuc est et synagoga, in qua Dominus demoniacum curavit, ad quam per gradus multos ascenditur; quæ synagoga ex lapidibus quadratis est facta. Non longe autem inde cernuntur gradus lapidei, super quos Dominus sedit*². C'est tout et c'est peu. La synagogue de Thella avait une tour³; en Égypte, elles étaient orientées vers l'est⁴.

Il existe un groupe de synagogues désignées sous le nom de *synagogues de Galilée* qui remontent au n^o ou m^o siècle après Jésus-Christ. En voici une description sommaire :

1^o *Ed-Dikk*, 12 m. sur 14 m.; façade à l'ouest, où le mur présente trois portes d'entrée; ornementation artistique (aigle, dauphins), deux rangées de banquettes le long des murailles.

2^o *Esch-Schebib* (Umm-el-Kanâtir), 14 m. sur 19 m., entrée unique qui ne se trouve pas au milieu du mur; divisée en trois nefs par deux rangs de colonnes; sur les nefs de côtés, une galerie servant de gynécée; pas de banquettes apparentes; vestibule (non couvert) orné de lions, aigles et autres oiseaux.

3^o *Umm-el-Amed*, analogue à la synagogue de Tell-Hum; façade au sud avec trois portes; pavement en mosaïque simple, de couleur blanche, fréquente dans la basilique gréco-romaine, édifice décoré artistiquement (noter, sur le linteau de la porte principale, deux lions debout de chaque côté d'un vase et posant chacun une patte sur une tête de taureau).

4^o *Irbid* (Arbela), façade à l'est; semble avoir eu quatre séries de colonnes actuellement disparues, mais encore visibles vers le milieu du xix^e siècle; banquettes le long des murs, galerie servant de gynécée.

5^o *Tell-Hum* (Capharnaüm); 18 m. sur 24 m.; façade au sud, avec trois portes, dont une principale au milieu, à l'ouest, une autre porte, s'ouvrant sur une cour pavée en gros blocs de pierre; au sud, devant l'édifice et devant sa cour, une terrasse de 2 m. de

hauteur, et de 3 m. de largeur; avec deux escaliers d'accès; un chemin pavé conduisait au lac de Génésareth (aujourd'hui distant de 80 m. des ruines); deux rangées de banquettes le long des murs; sur la nef principale donnait un balcon destiné aux femmes; l'ornementation artistique est plus riche que dans aucune des synagogues de Galilée, et se trouve notamment sur les frises et les linteaux des portes (feuilles, fruits, restes de pattes de lions ou de moutons; sur les portes restes de sculptures d'animaux bipèdes et quadrupèdes, aigles, génies portant des guirlandes).

6^o *Meiron* (Mérson, Méroth), petit village sur le flanc du mont Yarmouk; la synagogue est établie sur un rocher qui forme en partie le mur ouest, longueur 28 m., moins large que *Tell-Hum*; façade au sud avec une seule porte centrale; à l'ouest et à l'est, portes latérales, deux séries de huit colonnes, balcon, pas de vestibule, terrasse.

7^o *Nebratein* (sur les monts Safed); 11 m. sur 17 m., façade au sud, porte unique ornée de chandeliers à sept branches, deux séries de quatre colonnes.

8^o *Kasyoum*, de même style que la grande synagogue de Kefr-Bireim, datée par une inscription de l'an 197⁵.

9^o *Kefr-Bireim*. Deux synagogues. La grande n'a pas de colonnades; façade au sud, assez bien conservée avec porte principale au milieu et deux petites portes de chaque côté, étage? vestibule, décoration inférieure à celle de Tell-Hum; mais Renan y découvre le « style dorique romain assez pur et de belle construction. »

10^o *Kefr-Bireim*. Petite synagogue qui a presque entièrement disparu; elle avait deux séries de colonnes. Renan lui trouve « un style bizarre, extrêmement chargé d'ornements » (cordes, crossettes, rinceaux, torsades, antefixe centrale).

11^o *El-Jisch* (Giscala). Trois nefs égales, chacune de 4 m. 67 de largeur, formées par deux séries de colonnes; la porte principale ornée d'un aigle, de guirlandes. Sur une des colonnades, une inscription hébraïque du v^e siècle, de José bar Nahoum qui donne à la synagogue une arche où sont conservés les rouleaux de la *Thora*⁶.

Nous avons suivi la description de J. Juster qui nie partout l'existence de quatre rangées de colonnes formant cinq nefs. Cet auteur n'a pas eu connaissance des monuments; pour nous, nous maintenons ce que nous avons dit à propos de ces onze synagogues de Galilée. Dans les descriptions qui nous sont restées de quelques synagogues nous trouvons mentionnées différentes parties : le portique, ἐξέδρα; le vestibule, προναός; la cour, περίβολος τοῦ ὑπαίθρου. Une description d'origine rabbinique de la synagogue d'Alexandrie emploie les termes : basilique, βασιλική; double colonnade, διπλὴ στόα; colonnade, στόα, par où nous voyons qu'il n'était pas sans exemple que les synagogues importantes affectassent la forme basilicale avec deux rangées de colonnes à l'intérieur. Les synagogues de la Galilée septentrionale présentent à Kefr-Bireim⁷, à Meirôn⁸, à Khan Irbid⁹ et à Tell-Hûm¹⁰, quatre rangées de colonnes (fig. 6345). Si ces synagogues ne présentaient des particularités anormales, on serait porté à croire qu'elles nous offrent le type officiel de cette catégorie d'édifices. Rien n'est cependant moins probable. Les synagogues étaient en nombre

¹ S. Épiphané, *Hæres.*, LXXX, 1; P. G., t. XLII, col. 756. — ² Geyer, *Itinera hierosolymitana*, dans *Corp. script. latin.*, t. XXXIX, p. 113. — ³ Josué le Stylite, *Chronique*, an. 814. — ⁴ Fl. Josèphe, *Contra Apionem*, II, 2. — ⁵ E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 774. — ⁶ Id., *ibid.*, p. 779. — ⁷ *The Survey of western Palestine, Mémoires*, t. I, p. 231. — ⁸ *Ibid.*, t. I, p. 252. — ⁹ *Ibid.*, t. I, p. 397. — ¹⁰ *Ibid.*, t. I,

p. 415. Wilson and Warren, *Recovery of Jerusalem*, 1871, p. 342-346, ont tenté d'identifier ces ruines avec la synagogue désignée dans Luc, VII, 5. J. Fergusson, *The Temple of the Jews and the others buildings in the Haram area at Jerusalem*, in-4°, London, 1878, p. 165, fig. 40; V. Guérin, *Notes sur les synagogues antiques de Palestine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1874, p. 40.

immense, aussi bien à Jérusalem¹ que dans la *Diaspora*², et nous ne rencontrons nulle part dans la littérature talmudique, si méticuleuse et si malveillante à l'égard des nouveautés en tous genres, une seule prescription d'où on puisse induire l'existence d'un type officiel.

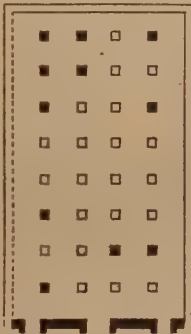
La synagogue d'Antioche éclipait toutes les autres par sa magnificence³, mais il ne nous en est parvenu aucune description, sauf cependant une mention tardive dans une description arabe de la ville d'Antioche, pièce qui paraît pouvoir témoigner pour le ^{vi} siècle⁴. « Dans cette ville, lisons-nous, est un grand édifice que la population, après avoir embrassé la foi du Christ, convertit en église sous le vocable de Sainte-Aschmunit. Cette église était appelée « Maison de prière » par les Juifs⁵ et était située à l'ouest près du

avons déjà parlé de la tombe des Macchabées à Antioche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2393); aussi le principal intérêt de cette description, dans le cas où elle s'appliquerait à l'ancienne synagogue, serait de nous faire connaître l'existence d'une crypte funéraire sous l'édifice.

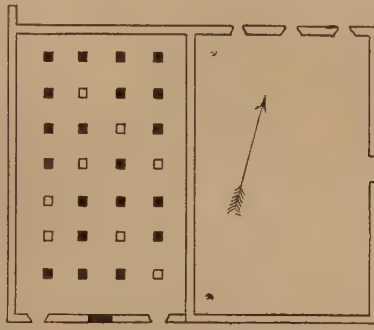
A Alexandrie d'Égypte, on comptait un grand nombre de synagogues⁶, dont la plus célèbre était le *Diapleuston*. Un récit haggadiste, le traité *Soucca* du Talmud de Jérusalem, nous en a conservé une description. Rabbi Judas dit : « Qui n'a pas vu la double galerie (διπλή στόα) d'Alexandrie n'a rien vu de la splendeur d'Israël. C'était un palais très élevé (*basilica*) composé de galeries se trouvant l'une à l'intérieur de l'autre, contenant parfois un nombre de gens s'élevant au double des Israélites qui sortirent



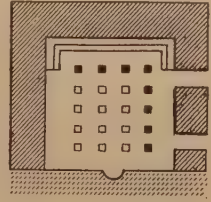
1. Synagogue de Kefr-Bireim.



2. Synagogue de Meirôn.



3. Synagogue de Tell-Hûm.



4. Synagogue de Khan-Irbid.



5. Synagogue de Ed Dikkeh.

6345. — 1, 2, 3 et 4. D'après C. R. Conder et H. H. Kitchener, *The Survey of western Palestine*, t. I, p. 231, 252, 397. 415
5. D'après G. Schumacher, *Across the Jordan*, p. 246, fig. 144.

sommet de la montagne. Au-dessous se trouvait une crypte avec tombeau à laquelle on accède au moyen d'escaliers. Cette église renferme le tombeau d'Ezra, prêtre, ceux d'Aschmunit et de ses sept fils que le roi Agapius (Antiochus) avait fait mourir à cause de leur foi, et ils sont enterrés dans ce souterrain. » Nous

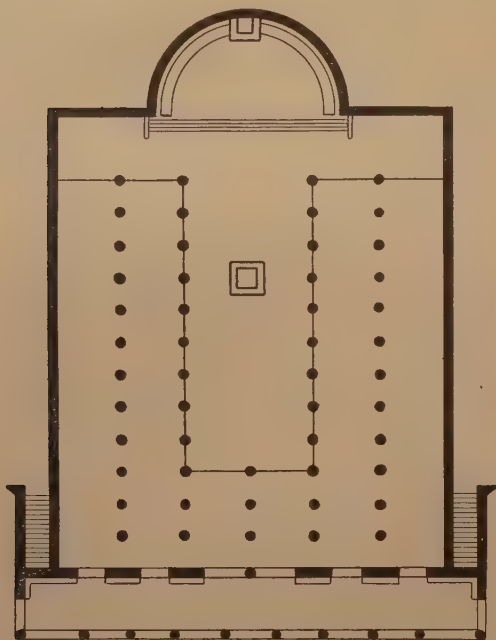
d'Égypte⁷. Il y avait soixante-dix sièges d'or (*cathe-dræ*)... à l'usage des soixante-dix vieillards, et chacun d'eux était placé sur une base... Au milieu se trouvait une estrade de bois sur laquelle se tenait l'officiant de la synagogue. » D'après ces indications et quelques autres d'un caractère général recueillies dans divers

¹ Act., vi, 9; Tr. *Meghilla*, c. III : « ... Savoir les quatre cent quatre-vingts synagogues quise trouvaient à Jérusalem; car, dit R. Pinhas, au nom de R. Oschia, c'était là le nombre des synagogues de la capitale, dont chacune avait une salle de lecture et une salle d'études; dans la première on lisait les textes bibliques, dans l'autre, on expliquait la Mischna. Le tout a été ruiné par Vespasien. » M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, in-8°, Paris, 1883, t. VI, p. 235 sq. — ² A. Tiberiade, on comptait treize synagogues. Tr. *Berakoth*, c. I; M. Schwab, *op. cit.*, t. I, p. 252; à Rome, dix, que nous avons énumérées; à Pompéi, il existait probablement une *synagoga libertinorum*; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 71, 92 sq.; 1865, p. 90 sq.; P. Gusman, *Pompéi, la ville, les mœurs, les arts*, in-4°, Paris, 1900, p. 140 sq.; Damas et Salamine, en Chypre possédaient plusieurs synagogues; chaque communauté juive de quelque importance avait la sienne. Th. Reinach, dans *Saglio, Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, p. 623 au mot *Judei* et A. Wabnitz, dans Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. XI, p. 733 sq., au mot *Synagogue*. Un groupe de dix juifs suffisait pour fonder une communauté, *Berakoth*, 6 a, dans M. Schwab, *op. cit.*, t. I, p. 240. — ³ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, VII, III, 3. Nous parlons ici de la synagogue du *Cerateum* qui portait le titre de *το ιερών*, 25. On trouvait une autre synagogue au faubourg de Daphné. S. Jean Chrysostome, *Adversus Judæos*, I, 6; P. G., t. XLVIII, col. 851. Nous

n'avons pas à nous occuper ici des origines de la *gola juive* d'Antioche et de Daphné; sur cette question, cf. S. Kraus, *Antioche*, dans *Rev. des études juives*, 1902, t. XLV, p. 29-32. — ⁴ *Bibl. Vatic.*, ms. arabe 286; cf. A. Maï, *Scriptor. veter. nova coll.*, in-4°, Romæ, 1830, t. IV, p. 455 sq.; cette description fut attribuée à tort à Zeineddino par Ottfried Müller, *Antiquitates Antiochenæ*, in-4°, Göttingæ, 1839, p. 132, note 7; elle a été publiée pour la première fois par I. Guidi, *Una descrizione araba di Antiochia*, dans *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, 1897, série V, t. VI, p. 139. — ⁵ Cette « maison de prière » est-elle l'ancienne synagogue ? On le croirait, ce mot étant exactement le même que *προσευχή*. Les vastes proportions du *Cerateum* ne s'opposent pas à l'application d'un titre généralement réservé à de moindres édifices, puisque Josèphe nous dit qu'une foule immense pouvait entrer dans la *proseque* de Tarichée près Tiberiade. *De vita*, c. LIV. — ⁶ Tr. *Soucca*, v, 1 fol. 20 a; M. Schwab, *op. cit.*, t. VI, p. 42; Hamburger, du mot *Alexandrien*, dans *Realencyklopädie für Bibel und Talmud*. — ⁷ Ce qui porterait le nombre à 1,207,100 hommes, cela représente un édifice vingt-quatre fois grand comme Saint-Pierre de Rome. Un pareil nombre, cela va sans dire, ne saurait être retenu, d'ailleurs on remarquera que cela se passe en Orient où les chiffres expriment tout ce qu'on veut.

textes, on a cru pouvoir risquer une reconstitution du *Diapleuston*¹. Sauf la part d'arbitraire inévitable dans ce genre d'essais, nous croyons que le plan conjectural reproduit ici est digne d'une sérieuse considération. Les textes du Talmud invoqués en faveur de l'existence d'un portique², de l'orientation vers Jérusalem³, de la présence d'une nef centrale flanquée de quatre ailes⁴, sont probants. L'existence d'une abside est peut-être plus contestable, bien que conforme à ce que nous savons sur la place occupée par les anciens en face de l'assemblée⁵. Sans aucun doute, le souvenir de la basilique chrétienne a inspiré cet essai de reconstitution; c'est ce qui ne permet pas de lui donner d'autre valeur qu'une suggestion et une indication d'ensemble (fig. 6346).

Nous ne revenons pas ici sur ce que nous avons dit



6346. — Le *Diapleuston* d'Alexandrie (restauration).
D'après G. Baldwin Brown, *From the Schola to the Cathedral*,
p. 107, fig. 19.

au sujet de la synagogue d'*Hamman-Lif* (= *Naro*) dans le voisinage de Carthage (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2042-2053), et sur la synagogue de *Phocée* qui était pourvue d'une construction appelée *pérbole* de l'*hypèthre* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2928-2932).

A ces exemples nous joindrons ceux de deux synagogues plus récemment découvertes et fouillées à Délos et à Elche.

A *Délos*, les ruines ont été trouvées dans la région voisine du Stade⁶, à l'est de l'extrémité méridionale de cet édifice, à quelques mètres du rivage⁷. Dès l'année 1700, l'attention de Tournefort avait été attirée sur cet emplacement par la présence d'un chapiteau et cinq forts tambours d'une colonne corinthienne de marbre blanc, épars auprès des ruines d'un four à chaux. « La partie la plus intéressante de l'édifice est, à l'angle nord-ouest, une vaste salle rectangu-

laire de 16 m. 90 (N.-S.) sur 14 m. 40 (O.-E.), dégagée en 1912; un pavement de grosse mosaïque de marbre couvre le sol; des arrachements de stuc subsistent à la base des murs. Le bâtiment sans étage, était couvert de tuiles. Un mur ouest-est, percé de trois portes, larges d'environ 2 mètres, divise cet espace en deux pièces presque égales : A (au nord), B (au sud); ce mur est postérieur aux murs nord-ouest et sud : aux moellons de gneiss et de granit qui constituent le médiocre appareil de ceux-là, sont mêlés, ici, des marbres travaillés, provenant d'édifices abandonnés ou détruits. Il en est de même pour le mur est; dans le premier état, trois portes s'y trouvaient; sauf celle du sud, qui donne dans la salle B, elles ont été trouvées murées; les pans de muraille qui les séparent contiennent également des marbres remployés; les seuils mêmes ont primitivement appartenu à d'autres bâtiments; la feuillure, vers l'intérieur, a été élargie pour l'établissement de nouveaux trous de gond; ceux-ci sont écartés de 1 m. 35, mais un vantail dormant, fixé à demeure dans une rainure, réduisait l'entrée de B à une largeur de 0 m. 75 centimètres (fig. 6347).

« Du côté est, l'édifice s'étendait, jusqu'au rivage; le mur nord de A se prolonge vers la mer sur plus de 15 mètres. Un mur parallèle a été rencontré à 28 mètres plus au sud. L'un et l'autre s'arrêtent sur les rochers du rivage, sans qu'on puisse savoir si l'édifice était clos par un mur de ce côté. Le degré inférieur d'un stylobate parallèle au mur ouest, dont il est distant de plus de 6 mètres, a été mis au jour en C, sur 18 m. 05; la partie visible, à l'est, en est soigneusement faite de blocs de marbre blanc, reposant sur un stéréobate de gneiss, et continués en arrière par une rangée de dalles de gneiss, qui porte encore une dalle du degré supérieur, en retrait de 0 m. 23 sur le premier degré. Cette ligne de marbres s'arrête à 5 mètres des murs nord et sud de C : les extrémités en ont été détruites. Peut-être le dernier aménagement de l'édifice comportait-il, à cet endroit, des murs pleins; on aurait cependant alors conservé le reste d'un portique, assurément antérieur à ces remaniements, et dont la ruine n'aurait été achevée que par les chauffourniers modernes. La découverte de nombreux fragments de tuiles prouve que l'espace C était (au moins partiellement) couvert. Des bancs de marbre sont en place au pied des murs de l'angle nord-ouest. « Deux piliers de granit carrés, assez minces, » signalés par Tournefort, sont les montants du chambranle d'une porte au seuil de granit, large de 2 mètres, ouverte dans le mur sud de C, à 2 mètres du mur ouest.

« Celui-ci rectiligne, est percé, outre les portes de A et B, d'une porte qui dessert la dernière portion du quadrilatère constitué par l'édifice entier. Des murs, aujourd'hui presque rasés y séparaient trois pièces au ras de terre. Une citerne, taillée dans le rocher, de 2 m. (ouest-est) sur 6 m. 40 (nord-sud), s'étend de part et d'autre du mur qui sépare cet espace de la grande salle B; elle est, pour la plus grande partie (4 m. 50) couverte par la mosaïque de B, que supporte une voûte de tuf; mais elle est à ciel ouvert au sud du mur, formant un puisard, où il était possible d'avoir de l'eau de l'intérieur de la salle B; une ouverture pratiquée dans le mur est limitée par un voussoir de marbre qui s'élève un peu au-dessous de la mosaïque, laissant juste la place des manœuvres nécessaires pour puiser l'eau.

¹ G. Baldwin Brown, *From the schola to the cathedral*, in-8°, Edinburgh, 1886, p. 103 sq. — ² *Tr. Berakoth*, v, 1; M. Schwab, *op. cit.*, t. i, p. 98. — ³ *Tr. Berakoth*, iv, 6; M. Schwab, *op. cit.*, t. i, p. 90. — ⁴ *Tr. Pesachim*, M. Schwab, *op. cit.*, t. v, p. 2; *Tr. Berakoth*, 8 a, M. Schwab, *op. cit.*, t. i,

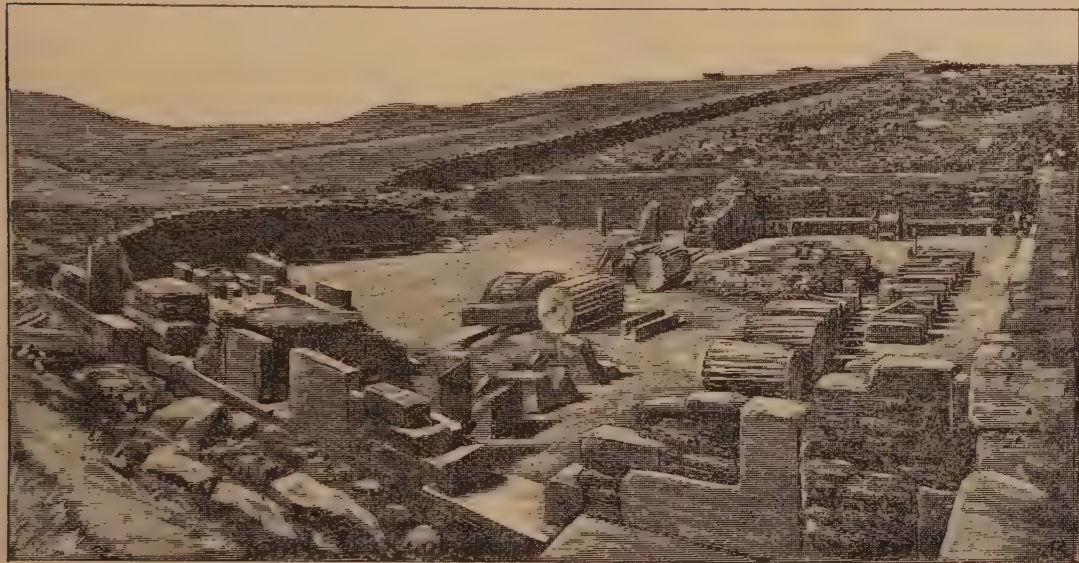
p. 252. — ⁵ A. Plassart, *La synagogue juive de Délos*, dans *Mélanges Holleaux*, in-8°, Paris, 1913, p. 201-215; cf. J. Juster, *op. cit.*, t. i, p. 498, 499. — ⁶ A. Hamman-Lif, on est également à quelques mètres du rivage. — ⁷ J. de Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant*, 1727, t. i, p. 348.

« Les deux grandes pièces A et B ont servi de lieu de réunion. Au pied des murs sont encore en place, çà et là, des bancs de marbre blanc, ou seulement des pieds de banc, restes de la série continue qui faisait le tour de chacune des salles. En A, au milieu du mur ouest, un siège massif de marbre blanc, au dossier incurvé et à bras, est d'un travail assez soigné; des baguettes, des volutes en faible relief décorent le dossier et les faces latérales; un petit escabeau de marbre, pour les pieds, a ses extrémités taillées en pattes de lion (fig. 6348). Mais l'arrangement des bancs voisins

3° Base quadrangulaire de marbre blanc, moulurée en haut et en bas, sauf à l'arrière; haut. 0 m. 25; larg. 0 m. 165; épais. 0 m. 12; haut. des lettres. 0 m. 015 :

Λαωδικῇ Θεῶι
Ἰψίστοι σωθεῖ-
σα ταῖς ὑφ' αὐτο-
ῦ θαραπήαις
εὐχὴν

4° Petite base de marbre blanc fort poli, haut.



6347. — La synagogue de Délos, vue du Nord-Est, 1912.

D'après *Mélanges Holleaux*, 1913, pl. v.

témoigne de moins de soin; on a procédé à des réfections grossières, remplaçant des pieds de banc par un petit triglyphe, par un chapiteau dorique, par des pierres empilées, sur lesquelles reposent des dalles de marbre avec scellements ou des plaques de gneiss, au lieu des bancs moulurés à l'avant. »

On ne peut conserver aucun doute sur le culte qui était célébré dans cet édifice, grâce à quelques inscriptions gravées sur des fragments de marbre. Ces fragments ont été trouvés *in situ*, ayant échappé au four à chaux par le fait que la chute des parties hautes de l'édifice les avaient ensevelis sous les décombres. Voici ces textes :

1° Base quadrangulaire de marbre blanc, portant sur la face supérieure un scellement rond où le plomb subsiste; haut. 0 m. 345, larg. 0 m. 17; épais. 0 m. 185; haut des lettres 0 m. 016 :

Ἀγαθοκλῆς
καὶ Λυσίμα-
χος ἐπὶ
προσευχῇ.

2° Colonnnette lisse de marbre blanc portant sur la face supérieure un trou de scellement rond; haut. 0 m. 865, diam. sup. 0 m. 175, inf. 0 m. 21; haut. des lettres 0 m. 017 :

Λυσίμαχος
ὑπὲρ ἑαυτοῦ
Θεῶ Ἰψίστω
χαριστήριον

0 m. 18; larg. et épais. en bas, 0 m. 10, en haut, 0 m. 085, hauteur des lettres 0 m. 01 à 0 m. 014.

Ζωσᾶς
Παρίος
Θεῶ
Ἰψίστω
εὐχὴν

5° Petite base à godet; haut. 0 m. 17; larg. et épais. en bas, 0 m. 10; en haut, 0 m. 08.

Ἰψί-
σω εὐ
χὴν Μ-
αρκία

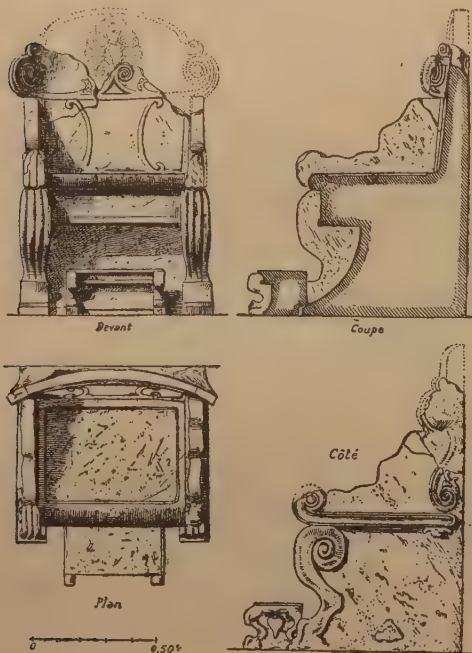
6° Petite base quadrangulaire de marbre blanc : haut. 0 m. 34; de l'inscription il ne reste que deux lignes lisibles :

γενόμενος
ἐλεύθερος

Nous renvoyons à ce qui a été dit des hypsistariens (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2945-2946). Le Théos Hypsistos n'est pas toujours nécessairement le Très-Haut, le Dieu unique, puisqu'on a découvert en Lydie une Θεὰ Ἰψίστη, en qui on ne peut voir la Grande Déesse d'Asie Mineure, au 1^{er} ou 2^e siècle après J.-C. Cependant, le plus souvent, nous avons la trace d'influences sémitiques; ici, il ne s'agit pas seulement d'influence

juive, mais d'inscriptions proprement juives, où le Très-Haut n'est autre que Jéhovah; aucun doute n'est possible, lorsqu'on trouve la mention expresse de la prosequue, comme dans l'inscription n. 1.

« Les menus objets recueillis parmi les ruines sont ceux mêmes qu'on pouvait s'attendre à rencontrer dans une synagogue. Un cadran solaire conique, de marbre blanc, a été trouvé près du mur oriental; il est



6348. — Sièges trouvés dans la synagogue de Délos.
D'après *Mélanges Holleaux*, pl. xii

brisé en bas, à droite, en avant, mais trois lignes horaires sont conservées, ainsi qu'une partie des lignes solstitiales et équinoxiales, et permettent de constater qu'il a bien été établi pour la latitude de Délos. Mêlées à de nombreux fragments de petits vases en verre, fort mince à l'ordinaire, incolore et transparent, d'un travail délicat, plus de soixante lampes d'argile ont été ramassées, auprès des murs le plus souvent et sous les bancs de marbre : les lampes font partie du matériel de culte dans les synagogues. Elles appartiennent presque toutes à la série des lampes romaines, jusqu'ici très pauvre à Délos; on ne saurait, d'ailleurs, tirer de là des conclusions relatives à la date d'apparition de celles-ci dans l'île, car, il est évident que ces petits objets, fragiles et sans valeur, datent forcément tous, à la différence des bases de marbre, des derniers temps de la synagogue. Il est curieux de constater que rien, dans leur décoration, ne témoigne d'une appropriation spéciale à la clientèle qui en fait usage : certaines sont mêmes ornées de motifs empruntés au paganisme, figure de Minerve, buste de Jupiter; plusieurs font partie du groupe des lampes d'étréennes. »

On sait qu'une colonie juive existait à Délos; la

plus ancienne mention permet de remonter jusqu'au milieu du II^e siècle avant Jésus-Christ¹. Au I^{er} siècle de notre ère nous savons, grâce à deux textes transcrits par Fl. Josèphe², que les Romains témoignaient une certaine considération aux juifs de Délos. Ceux-ci possédaient une synagogue, celle que nous venons de décrire et dont il est malaisé de fixer la date. D'après M. A. Plassard, « il faut tenir compte surtout, de la présence, dans les murs, de marbres pris au Gymnase, tout proche. La base du gymnasiarque Posès, élevée vers la fin du I^{er} ou le début du II^e siècle, n'a pu être enlevée qu'après la destruction de la statue qu'elle portait. Il est probable que le gymnase a été complètement pillé au cours de la campagne des amiraux de Mithridate; dans les années qui suivirent, les bases qui ne portèrent plus ni statues ni torches de bronze, servirent à tout venant de matériaux de construction. C'est à cette époque que se place l'aménagement de la synagogue. »

A Elche, l'ancienne Ilici, on a découvert une synagogue qui fut prise d'abord pour une église³ (fig. 6349). « Les vestiges se trouvent dans la partie sud-ouest de l'Alcudia. A un mètre au-dessous de sol est apparu un pavement en mosaïque. Une fois dégagé complètement, il présentait la forme d'un rectangle, long de 10 m. 90 et large de 7 m. 55, exactement orienté de l'est à l'ouest, suivant la plus grande dimension. Quoique la forme et les mesures ne soient pas douteuses, la



6349. — Synagogue d'Elche.

D'après le *Bulletin hispanique*, 1906, t. VIII, p. 337, fig. 2.

mosaïque est mal conservée : elle a un grand trou au centre, des lacunes sur les bords. Au milieu du côté ouest est placée, comme un seuil, une dalle de pierre calcaire, de 1 m. 35 sur 0 m. 50; d'autres dalles plus petites, non loin de là, sur une surface d'environ un mètre carré, ont remplacé un morceau disparu de la mosaïque; et un rapiéçage analogue se voit à l'angle sud-est.

« A l'est de la mosaïque, un mur épais de 0 m. 58 dessine une abside semi-circulaire, dont le rayon est de 1 m. 50. Un intervalle d'un mètre sépare du pavement en mosaïque l'extrémité nord de l'abside; la partie sud de l'abside est moins entièrement conservée et s'arrête à deux mètres de la mosaïque. L'axe de l'abside est sur le prolongement de l'axe de pavement

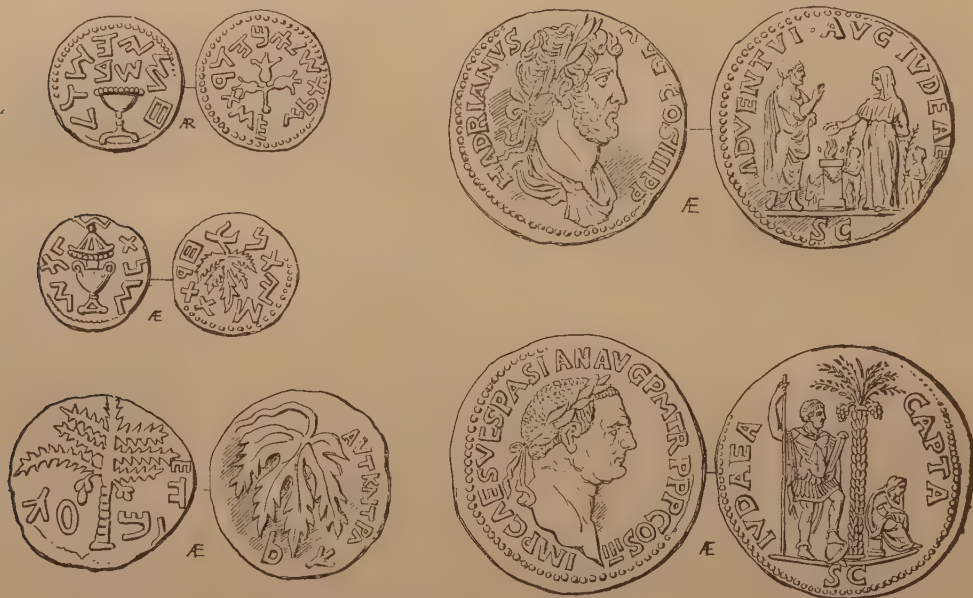
¹ I Macch., xv, 23. — ² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 8, 14. — ³ P. Ibarra Ruiz, *Antica basilica de Elche*, dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 1906, t. XLIX, p. 119-132; Le même, *El Cristianismo en Ilici, Descubrimiento de la planta de una iglesia cristiana en la loma de la*

Alcudia junto a Elche, dans *Revista de la Asociacion artistico-arqueologica de Barcelona*, 1905, t. IV, p. 912-917; E. Albertini, *Fouilles d'Elche*, dans *Bulletin hispanique*, 1907, t. IX, p. 120-126.

Or indépendance politique et monnayage autonome étaient, chez les anciens, deux notions inséparables. Le premier prince juif qui ait battu monnaie fut Jean Hyrcan I^{er}, fils et successeur de Simon (135-106 av. J.-C.). Ce prince et ses successeurs ne frappèrent que des pièces de bronze destinées à une circulation purement locale. Un grand nombre d'exemplaires nous ont été conservés. Les types sont scrupuleusement conformes à la tradition mosaïque, et ne représentent que des objets inanimés; la plupart du temps ce sont des emprunts aux monnaies contemporaines des Ptolémées ou des Séleucides : couronne, corne d'abondance, fleur, ancre, astre, palme. Sur les plus

et décapité. Une monnaie d'Aulus Plautius, un denier d'argent, nous montre au revers un personnage à genoux, tendant un rameau de suppliant, et tenant un chameau par la bride, avec la légende BACCHIVS IYDAEVS. Un bronze de Sosius est plus intéressant encore ayant servi de prototype aux fameuses monnaies de Vespasien avec la légende *Iudæa capta*. Le revers représente un trophée dressé entre un prisonnier juif enchaîné et une captive juive, personnification de la Judée.

Hérode ne fut, comme la plupart des princes vassaux de l'empire, autorisé qu'à frapper des monnaies de bronze, et il respecta le sentiment national en n'y



6351-6354. — Monnaies juives, d'après Th. Reinach, *Les monnaies juives*, 1857, p. 44-54.

anciennes, la légende est purement hébraïque; sur les pièces plus récentes, à partir d'Alexandre Jannée (105-87 av. J.-C.) la légende est souvent bilingue, hébraïque sur une face, grecque sur l'autre. Sur l'une, le prince figure avec son nom juif : *Yehonatan hammelekh* (le roi Jonathan) de l'autre avec un nom hellénique : Βασιλεὺς Ἀλεξανδρου, le roi Alexandre. Le dernier prince de la dynastie, Antigone (40-37) prend sur une face, le titre de grand prêtre, sur l'autre, le titre de roi. L'écriture de ces légendes nous conserve la forme primitive palestinienne, de l'alphabet hébreu; il se rapproche de l'écriture des plus anciennes inscriptions hébraïques. Cet alphabet resta seul en usage sur les monnaies purement juives, même après que l'alphabet carré, venu de Babylone, se fut introduit dans l'usage courant. Entre les monnaies de Jean Hyrcan (135 av. J.-C.), et celle de Barcochébas (135 apr. J.-C.) il n'y a aucune différence paléographique appréciable. On peut affirmer que toute monnaie juive écrite en hébreu cassé est une fabrication moderne.

Quand la dynastie hasmonéenne toucha à sa fin, les Romains furent amenés à intervenir dans les conflits soulevés entre les partisans de Jean Hyrcan II, et ceux d'Aristobule. En 63, Pompée se prononça pour le premier des deux et dut prendre d'assaut Jérusalem. En l'an 37 av. J.-C., Sosius conquit de nouveau cette ville, et le fils d'Aristobule fut pris

faisant figurer que des types inanimés. Les successeurs d'Hérode furent bien éloignés d'occuper une situation telle que la sienne, ils se contentèrent des titres de tétrarque et d'ethnarque, et leurs monnaies n'appartiennent pas, à proprement parler, à la numismatique juive. Toutes ont des légendes grecques. Hérode Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, frappa des monnaies de bronze dont les types sont aussi nombreux qu'insignifiants. Le roi Agrippa devint titulaire des tétrarchies et de la Judée, réunissant toutes les possessions de son aïeul; il eut des monnaies proprement juives, avec une légende grecque; il en eut d'autres beaucoup moins orthodoxes sur lesquelles figurent des types absolument païens. Après la mort d'Agrippa I^{er}, la Judée fut réduite en province romaine, avec un procurateur dépendant du légat de Syrie. La monnaie d'or et d'argent romaine supplanta peu à peu la monnaie grecque des périodes précédentes. La monnaie courante de commerce fut le denier romain légalement assimilé à la drachme attique. C'est une pièce de ce genre, à l'effigie d'Auguste, que les pharisiens montrèrent au Sauveur Jésus en lui demandant s'il était permis de payer le tribut (Matth., xxii, xxii, 15).

Outre ces deniers d'argent, on faisait usage à Jérusalem d'une monnaie divisionnaire de bronze, portant le nom de l'empereur régnant en caractères grecs et la date du règne. Cette monnaie était probablement

fabriquée par des ouvriers juifs, et pour cette raison, les procurateurs n'y firent figurer que des emblèmes inanimés, conformes à la loi mosaïque. Cette modération ne fut pas malheureusement la règle de conduite des procurateurs et la révolution juive dura du 17 mai 66 au 8 septembre 70. Pendant cette période de quatre ans, quatre mois, les Juifs furent maîtres de la Palestine entière (Judée, Samarie et Galilée) jusqu'à la fin de 67, d'une partie de la Judée jusqu'au milieu de 69, de Jérusalem seulement et de quelques moindres forteresses, pendant la dernière année. Ces dates ont leur importance pour notre sujet.

légende : *Herut Zion* « Liberté de Sion » et une date, en toutes lettres : *Shenat Shetaim* « an II », on *Shenat Shalost* « an III ». Nous en avons d'autres (fig. 6355) de trois modes, les différents, ayant pour type ordinaire l'étrég et les deux loulab, c'est-à-dire, le cédrat et le bouquet de rameaux que les Juifs portaient dans la fête des tabernacles; à ces symboles s'ajoutent tantôt un palmier entre deux corbeilles de fruits, tantôt une coupe. Les pièces ont pour légende uniforme *Ligullat Zion* « Délivrance de Sion » et la date (en toutes lettres) *Shenat Arba* « an IV ». La date est suivie de la marque de valeur : *Hatzi* « un demi-sicle »;



6355-6358. — Monnaies juives, d'après Th. Reinach, *Les monnaies juives*, 1857, p. 44-54.

« La première révolte juive nous a laissé des pièces d'argent et de bronze. Les pièces d'argent se sont retrouvées en assez grand nombre, notamment en deux cachettes, l'une à Jérusalem, et l'autre à Jéricho. Ce sont là les *sicles* et les *demi-sicles* qu'on a attribués successivement à Esdras, à un grand prêtre du temps d'Alexandre et à Simon Macchabée. Le sicle (fig. 6351) pèse en moyenne 14 grammes; il a pour types : au droit, une coupe; au revers, un lys à trois fleurs. Les légendes en anciens caractères hébraïques, dits « samaritains », sont d'une part *Skekel Israël*, « sicle d'Israël », de l'autre : *Yerushalem Kedoshah*, « Jérusalem la sainte. » Au-dessus du type du revers, une date, marquée par la lettre numérale, qui, sauf pour l'an I, est précédée d'un *shin* (initiale de *shenat*, année) comme sur les bronzes d'Antigone.

« Les demi-sicles, qui pèsent en moyenne 7 grammes, ont exactement l'aspect et les types des sicles (fig. 6352) seulement, au droit la légende se lit : *Hatzi ha Shekel*, « demi-sicle ». On a des sicles des cinq années; ceux de la quatrième sont rares, ceux de la cinquième rarissimes et d'un travail hâtif. Quant aux demi-sicles, on n'en connaît que pour les quatre premières années. Outre les sicles en argent, il existe encore quelques sicles en bronze des ans III et IV, exactement pareils aux pièces d'argent; mais ce ne sont pas les seules pièces de bronze frappées pendant la première révolte... Nous en avons d'abord qui portent pour type (fig. 6353), une feuille de vigne (ou de figuier) et un vase à anse, avec ou sans couvercle; pour

Rebia « un quart » (de sicle) ou d'aucune mention, suivant les modules.

« Nous connaissons maintenant tous les types monétaires de la première révolte, et ce tableau se passe presque de commentaires. On voit qu'un des premiers soucis des chefs de la révolution victorieuse fut de frapper des monnaies d'argent — les premières que nous ayons rencontrées dans la numismatique juive — pour mieux affirmer l'indépendance reconquise. Ces pièces étaient particulièrement destinées au paiement de la taxe du temple; aussi furent-elles exactement calquées — comme poids, aspect et dimensions — sur les pièces tyriennes qui avaient servi jusqu'alors à cet usage; celles-ci commençaient d'ailleurs à devenir rares, le monnayage d'argent ayant cessé à Tyr, en 56 après Jésus-Christ. Le demi-sicle était le montant de la contribution individuelle, le sicle pour deux contribuables, parents ou amis, à la fois : on voit par les textes que ce genre de paiement collectif était fréquent (Matth., xvii, 24-27). On emprunta aux pièces tyriennes, outre leur poids, leur légende : *Yerushalem Kedoshah* n'est que la traduction de l'inscription des statères de Tyr, *Τύρου ιερᾶς καὶ ἀσύλου*. L'indication de la date est aussi, peut-être, une imitation de ces pièces; mais elle trouvait déjà des précédents dans la numismatique juive.

« La nouvelle ère eut pour point de départ l'année 66, sans doute le 1^{er} *nisan* (avril) de cette année — commencement de l'année religieuse, quoique la révolte n'eût éclaté qu'en mai. Cette remarque expli-

que bien des faits qui ont embarrassé les savants. Si les sicles de la IV^e année sont rares, c'est que cette année-là commença le siège de Jérusalem, et que l'argent dut bientôt se raréfier. Si les sicles de la V^e année sont rarissimes, c'est que cette année ne dura en fait que quelques mois, la ville ayant été prise dès le mois d'août. Une raison analogue explique les sicles de bronze qu'on rencontre à partir de la VII^e année; c'était sans doute une monnaie d'obsidionale, émise par le gouvernement anarchique de la cité. Il en est de même des bronzes « à l'étrog » de la IV^e année. Ces bronzes, comme l'indiquent leurs légendes, ont une valeur légale de un demi, un quart (et probablement un dixième ou un huitième) de sicle, quoique leur valeur intrinsèque soit à peu près nulle; c'est une sorte de papier monnaie à cours forcé. Au contraire, les bronzes des ans II et III sont une monnaie divisionnaire ordinaire, analogue à celle que nous avons vue aux époques précédentes. Ces différences de destination expliquent les différences de types et de modules entre les deux classes de bronzes.

« Les types de toutes ces monnaies révolutionnaires sont naturellement conformes aux lois mosaïques et, de plus, assez heureusement choisis. La feuille de vigne, la fleur de lys rappellent deux des principaux produits végétaux du pays. La coupe et le vase représentent grossièrement les ustensiles sacrés du temple. L'étrog et les loulav font allusion à l'une des cérémonies les plus importantes du culte juif, pendant ces années exaltées, où une grande partie du peuple des campagnes s'était réfugiée à Jérusalem, devait se célébrer avec un éclat extraordinaire¹. »

Les Romains célébrèrent leur victoire par la frappe de nombreuses médailles de tout métal et de tout module, faisant allusion à leur triomphe. Ces monnaies portent ordinairement, au droit, le profil d'un empereur : Vespasien, Titus, Domitien; au revers, un symbole évoquant la répression de la révolte juive. Le type le plus ordinaire représente une captive, la Judée assise ou debout, au pied d'un palmier ou d'un trophée. De l'autre côté de l'arbre ou du trophée, on voit tantôt un prisonnier juif, tantôt l'empereur victorieux en costume militaire (fig. 6354). Parfois, au revers, on voit une Victoire écrivant le nom de l'empereur sur un bouclier qu'elle appuie contre un palmier. La légende : *Judæa devicta* sur les pièces d'or et d'argent (parfois en grec : ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΣΑΛΩΚΥΙΑΣ) *Judæa capta* sur les bronzes — ne laisse aucun doute sur la signification de ces symboles. Nous possédons encore d'autres monnaies pour la période de soixante années qui s'étend entre les deux insurrections.

C'est d'abord un grand bronze de Nerva (96-98) portant au droit le profil lauré de l'empereur et, au revers, l'image d'un palmier avec la légende : FISC IVD AICI CALVMNIA SVBLATA, c'est-à-dire « suppression des délations du fisc judaïque » (fig. 6358). Ce qu'on désignait sous ce nom de *fiscus judaicus*, c'était l'impôt du didrachme ou demi-sicle, véritable capitation dont tout juif était passible envers le temple de Jérusalem et qui, après la ruine du temple, fut réclamé par les Romains, à leur profit, et dont le produit était versé au temple de Jupiter Capitolin à Rome. Les Juifs s'efforçaient de se soustraire à un impôt, que sa destination rendait sacrilège à leurs yeux, et l'administration romaine recherchait tous les contrevenants que lui signalaient les délateurs. Beaucoup niaient ce qui entraînait des procédés odieux et des visites corporelles passablement indisciplinées. Sous Nerva, il y eut une accalmie momentanée

et la suppression des abus et des violences, sinon de la taxe elle-même.

Un bronze de l'empereur Hadrien n'offre pas moins d'intérêt (fig. 6353); il fut frappé en 130, très peu de temps avant la révolte qui fut écrasée impitoyablement, et à un moment où on pouvait croire à la soumission du pays et à la résignation de ses habitants. L'empereur, au cours de ses voyages, visita la Judée et y reçut l'accueil officiel le plus empressé. Au droit, on voit le buste lauré, de profil; au revers, la Judée, escortée de deux jeunes garçons tout nus, s'avance, une patère à la main vers un autel que surmonte une flamme, et sur lequel elle va faire son offrande. La légende porte ces mots : ADVENTVI·AVG·IVDEAE « La Judée à la rencontre de l'empereur ».

En 133, éclata la révolte de Barcochébas qui dura deux ans et se termina par l'écrasement des révoltés. Barcochébas battit monnaie lui aussi, mais « en premier lieu, les insurgés de 66 étaient des pharisiens exaltés (des zéloteurs), démocrates, jaloux, indisciplinés et niveleurs; aussi leur monnaie ne porte-t-elle aucun nom propre. *Tres duces, tot exercitus*, dit Tacite; les partisans d'Éléazar, fils de Simon, auraient refusé de se servir de la monnaie de Simon Bargioras; ceux de Bargioras n'auraient pas voulu de la monnaie de Jean de Giscala. Le nom sacré de Jérusalem mettait tout le monde d'accord. Au contraire, Barcochébas paraît avoir été dictateur absolu; il visait clairement à la royauté, et comme son oncle, Éléazar, était originaire de Modéin, patrie des Macchabées; il n'est nullement impossible que Barcochébas, rattachait son origine à la famille royale des Asmonéens. Aussi, fit-il figurer son propre nom sur l'immense majorité de ses monnaies, mais ce nom n'est pas celui que lui donnent les textes païens, chrétiens ou talmudiques — celui-ci n'est qu'un sobriquet ou un patronymique — mais le nom de Simon que les médailles seules nous font connaître. Le nom de Simon établissait un lien de plus entre notre insurgé et son prototype, Simon Macchabée; on ne doit pas trop s'étonner qu'il n'ait pas été transmis par les textes, car, nous savons par d'autres exemples que les personnes qui portaient des noms très communs étaient habituellement désignées par leurs patronymes pour éviter la confusion. C'est ainsi que dans la première insurrection, Simon Bar-Gioras, est appelé, par Dion Cassius, Bargioras tout court et Tacite lui donne même, par erreur, le « prénom » de Jean. Une seconde différence entre Barcochébas et les premiers insurgés, c'est que ceux-ci étaient en possession des trésors du temple de Jérusalem et purent y puiser abondamment, au moins pendant les premières années, le métal nécessaire à la fabrication des flans de leurs pièces. À l'époque de Barcochébas, temple et trésor n'existaient plus, les insurgés étaient de pauvres gens qui n'avaient guère d'autre argent que celui qu'ils enlevaient. Cet argent leur arrivait sous la forme de deniers romains, et c'est sous cette forme qu'ils le conservèrent; ils se contentèrent de le surfrapper avec des cônes orthodexes de leur façon, pour faire disparaître les types et inscriptions qui rappelaient un régime odieux. Tous les deniers de Barcochébas sont des deniers romains surfrappés, et la surfrappe a même été quelquefois si hâtive que l'ancienne légende est encore visible au bord du flan : ce sont même ces pièces où l'on a pu déchiffrer les noms d'empereurs romains postérieurs à la première révolte, (Galba, Vespasien, Trajan) qui ont permis d'attribuer d'une façon certaine à Barcochébas les deniers de Simon. Bien entendu, les pièces où la surfrappe n'est pas apparente, ayant exactement le poids, les types, les légendes des autres, appartiennent à la même époque, et ne sont elles-mêmes que

¹ Th. Reinach, *Les monnaies juives*, p. 42-50.

des deniers surfrappés, mais avec plus de soin : les numismatistes n'auraient jamais dû s'y tromper¹. »

Le monnayage de Barcochébas comprend des pièces d'argent et des pièces de bronze. *Au droit*, la couronne ou la grappe; *au revers*, un vase et une palme, ou bien une palme, une lyre, deux trompettes; la légende du droit est invariablement *Simon*, celle du revers porte *Sh(enat) bet leher (ut) Israël*, « an II de la liberté d'Israël » ou bien *Leherut Yerushalem*, « liberté de Jérusalem ». Les pièces avec cette dernière légende semblent avoir été frappées à Jérusalem. Pendant la seconde révolte, on frappa un certain nombre de *sicles*, et on adopta dans ce but un type archaïsant : *au droit*, un portique à quatre colonnes, représentation idéale du temple qu'on rêvait de rebâtir. Le type du revers est l'*étróg* et le *loulab* rappelant les types en faveur lors de la première révolte. La légende du droit porte tantôt le nom de Jérusalem, tantôt celui de Simon, la légende du revers : *Shenat abat ligullat Israël*, ou *Sh(enat) Bet leher(ut) Israël*, « an I^{er} ou an II de la liberté d'Israël », ou tout simplement : *Leher ut Yerushalem*, « liberté de Jérusalem. »

Le nom de Simon ne figure jamais sur les sicles de la première année, pas plus que sur les deniers; il faut attendre la deuxième année pour voir apparaître ce nom. Pour la première année, on a rencontré un petit nombre de deniers portant pour légendes *Eleazar hakkohen* (Éléazar le prêtre) et *Shenat abat ligullat Israël* « an I^{er} de la délivrance d'Israël. » Ainsi, pendant la première année de l'insurrection, Barcochébas, chef militaire, s'effaça devant le chef religieux Éléazar qui est probablement Éléazar de Modéin, oncle de Barcochébas.

Quelques bronzes de Barcochébas portent des traces de surfrappe. Ces bronzes destinés sans doute à la solde des troupes sont datés de la première année, de la seconde ou tout simplement de la liberté de Jérusalem. Sur les bronzes de la première année, on lit *au droit* la légende : *Simon Nasi Israel*, « Simon, prince d'Israël. » Sur les bronzes de deux autres classes, Barcochébas s'intitule seulement Simon parce qu'après la mort d'Éléazar, tué par lui d'un coup de pied, il avait réuni tous les pouvoirs. Les types des bronzes de Simon n'offrent d'autres signes que ceux d'une rigoureuse orthodoxie : couronne, lyre, *diota*, palme ou palmier, grappe de raisins, feuille de vigne².

Outre la numismatique juive et la romaine, celle des différentes villes de l'empire peut mettre sur la voie de la situation de fait des colonies juives; mais ceci nous entraînerait ici en des recherches beaucoup trop étendues.

C. ÉPIGRAPHIE. — Les inscriptions tracées par les juifs et celles qui font mémoire de juifs ne sont pas en nombre considérable; elles ne contiennent que des textes généralement brefs et des symboles peu variés; cependant elles offrent un intérêt réel. D'abord, elles nous aident à saisir la trace des pérégrinations des Juifs dans le monde romain, et même au delà de ses frontières. Il faudrait renoncer à entreprendre le tableau de la *Diaspora*, si l'épigraphie ne venait à notre aide; mais ce n'est pas le seul service que nous rendent des textes longtemps dédaignés. Au point de vue de la langue que parlent les Juifs et des altérations

que lui fait subir la phonétique selon les pays, ces petits textes comptent parmi les plus précieux. On peut encore demander aux inscriptions quelques détails sur l'organisation des communautés, car, beaucoup de défunts, dont l'épithaphe s'est conservée, avaient rempli une fonction honorifique dans la communauté.

Le plus grand nombre de ces inscriptions se compose d'épithaphe; elles sont généralement rédigées en latin ou en grec; mais un symbole ou quelques lettres hébraïques rappelant une formule pieuse mettent sur la voie de l'identification. Les inscriptions juives sont presque toutes postérieures à la catastrophe de l'an 70; il en résulte que parfois juifs et chrétiens ont fait usage des mêmes formules. Avant Jésus-Christ, quand l'inscription peut être datée, on sait que la formule *κοιμᾶται* « dort », au lieu de la formule *κείται* « git » est toujours juive, quoique la seconde soit aussi employée par les Juifs; de même, certaines autres formules, par exemple, *εις θεός*; *ἐν εἰρήνῃ ἢ κοίτησιν αὐτοῦ* ou *σοῦ*. Les Juifs ont employé parfois des formules païennes, comme *θάψει οὐδὲς ἄθανατος*, que nous rencontrons d'ailleurs quelquefois chez les chrétiens (voir ÉPICURÉISME).

Les Juifs avaient leurs noms à eux, mais parfois les chrétiens ne répugnèrent pas à les adopter pour eux-mêmes. Ces noms juifs se rencontrent surtout en Égypte. Les emblèmes funéraires juifs leur furent parfois aussi empruntés par les chrétiens, notamment le symbole Α Ω, le chandelier à sept branches (voir *Dictionn.*, t. III, col. 215-220). Mais, d'une façon générale, on peut considérer comme chrétienne toute inscription portant l'α et ω, et comme juive l'inscription ou la mosaïque ornée du chandelier, n'eût-il que cinq branches. Il en est de même pour la trompette (*schofar*), le cédrat ou quelques abréviations, telles que ΘΒ (*θεός βορθός*) et le mot *Schalom* (paix), à la place duquel les chrétiens usèrent du *ἐν εἰρήνῃ* et de *in pace*.

L'ensemble des inscriptions juives formerait un recueil de quelques centaines de textes qu'il serait facile de grouper et utile d'avoir sous la main. Sur ce nombre, la plus grande partie appartient à la ville de Rome. En attendant ce recueil général il faut recourir à plusieurs travaux d'accès parfois difficile :

Corp. inscr. græc., t. IV, n. 9894-9926; Greppo, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, Lyon, 1835; R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in Vigna Randanini*, in-8°, Roma, 1862; Le même, *Dissertazioni archeologiche de vario argomento*, in-4°, Roma, 1865, t. II, p. 150-192; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 16; Engeström, *Om Judarnei Rom under äldre tider och deras Katakomber*, in-8°, Upsala, 1876; Em. Schürer, *Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit nach den Inschriften dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1879; N. Müller, *Le catacombe degli Ebrei presso la via Appia Pignatelli*, dans *Römische Mittheilungen*, 1886, t. I, p. 49-56; O. Marucchi, *Di un nuovo cimitero guidaico scoperto sulla Via Labicana*, dans *Dissertazioni della Accademia romana di archeologia*, 1884, série II^e, p. 497-533; A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom.*, 2 vol., in-8°, Freiburg-in-Br., 1893, t. I, p. 90-92 (les inscriptions du cimetière de la Vigna Cimarra); H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte Numismatic Chronicle*, 1911, p. 1-5; A new Jewish Tetradrachm, dans même revue, 1911, p. 205-208; Some further notes and observations on jewish coins, dans même revue, 1912, p. 110-112; A new jewish coin, dans même revue, 1912, p. 223, 224; A. Decloedt, *Monnaies inédites ou peu connues du médailler de Sainte-Anne-de-Jérusalem*, dans *Revue numismatique*, 1912, IV^e série, t. XVII, p. 461-479; Em. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 21 sq., p. 761 sq.

¹ Th. Reinach, *op. cit.*, p. 56-59. — ² Cf. Th. Reinach, *Les monnaies juives*, in-16, Paris, 1887; trad. angl. *Jewish coins*, par M. G. Hill, 1903; Madden, *Coins of the Jews*, in-8°, London, 1881; G. Richter, *Die jüdischen Münzen zum ersten Aufstande unter Nero : die Münzprägung der Juden während des ersten und zweiten Aufstandes*, dans *Wiener Numismatische Zeitung*, 1905, t. XXXV; E. Rogers, *The type of the jewish Shekels*, dans

der Juden in Rom, 2 vol., in-8°, Leipzig, 1896, t. I, p. 459-483. Ce recueil peut être augmenté de deux cents inscriptions trouvées en 1906 sur le Monte Verde; il faut y ajouter : G. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke in christliche Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 36; cf. p. 31; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique*, 1892, n. 28 sq.; *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1899, p. 252; 1900, p. 311; *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1900, p. 223-225 = *Notizie degli scavi*, 1900, p. 88; Inscriptions juives de la Porta Portuense, publiées en partie par Nic. Müller, *Die jüdische Katakomben am Monte Verde*, in-8°, Leipzig, 1912; quelques-unes ont été publiées par Em. Schuerer, *Geschichte d. Jüdisch. Volkes*, t. III, p. 71 sq. Cf. Hudson, *History of the Jesus in Rom*, in-8°, London, 2^e édit., 1884; A. Bludau, *Die Juden Roms im ersten christlichen Jahrhundert*, dans *Der Katholik*, 1903, t. I, p. 113-134, 193-229; E. Schürer, *op. cit.*, t. III, p. 57-67.

D. PAPHYROLOGIE. — Les papyrus appartiennent à la catégorie des sources littéraires ou à celle des documents officiels; l'usage s'est établi de les traiter comme les monnaies et les inscriptions en une catégorie séparée; nous nous y conformons ici. Les papyrus nous ont apporté d'utiles connaissances sur le judaïsme. Les papyrus araméens d'Éléphantine forment un lot distinct et très précieux pour ce qu'ils nous apportent de renseignements sur la vie religieuse, sociale et juridique d'une communauté juive. Ces documents appartiennent au v^e ou iv^e siècle avant notre ère, c'est-à-dire à une période très antérieure à celle de nos études¹.

Mais les papyrus d'époque romaine ne sont pas moins importants ni moins utiles pour nous introduire de plain-pied dans la vie des communautés juives. Les textes ont été réunis par Ulr. Wilcken, *Zum alexandrinischen Antisemitismus*, dans *Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der königl.-Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1909, t. XXVII; ou bien dans *Jews and antisemites in ancient Alexandria*, dans *The American journal of theology*, 1904, t. VIII, p. 728-755.

Le texte le plus intéressant parce qu'il contient un des témoignages les plus anciens sur les origines du christianisme est une lettre grecque adressée par Claude aux Alexandrins, et reportée sur un papyrus qui date de l'an 45 après Jésus-Christ environ. L'empereur y parle de la « peste qui menace de s'étendre à tout le genre humain », en conséquence, il interdit l'entrée d'Alexandrie à des étrangers juifs². (Voir plus loin, n. XXV.)

Claude entouré d'un conseil, composé de vingt-cinq sénateurs et de seize consulaires, en présence de l'impératrice, condamne à mort, après de longs débats les nommés Isidore et Lampon, fauteurs des massacres de juifs à Alexandrie, sous le règne de Caligula³.

Un papyrus, divisé entre le musée du Louvre et le British Museum, contient les débats d'un procès entre Juifs et Grecs d'Alexandrie devant l'empereur Hadrien. Nous apprenons que dans cette ville, un édit préfectoral avait parqué les Juifs dans un ghetto, pour

qu'ils ne pussent tomber à l'improviste sur la ville. Le procès se termine par la libération d'un accusé, Paul, et la condamnation à mort d'un autre, Antonin⁴.

Outre ces textes, nous devons aux papyrus un certain nombre de renseignements sur la situation économique et sociale des Juifs, sur leur dispersion et sur leurs révoltes. Toute une série de papyrus concerne les impôts payés par les Juifs à l'Égypte à l'époque romaine⁵. Une lacune regrettable dans la documentation des papyrus nous prive de tout acte juridique passé entre Juifs, ou fait par eux. Nous ne sommes pas beaucoup mieux instruits sur ce qui concerne le droit privé, encore que nous possédions quelques actes passés entre Juifs et non Juifs.

3. Sources juridiques. — Les premiers documents officiels romains relatifs aux Juifs se trouvent dans les livres des Macchabées; ils ont trait à une période chronologique antérieure au christianisme; c'est seulement à partir de l'apparition de celui-ci que nous avons à les inventorier⁶. Il en est de même pour les textes conservés par Flavius Josèphe⁷.

E. DROIT ROMAIN. — A l'époque d'Auguste nous relevons dans l'ouvrage sur les *Antiquités juives* :

1. XVI, c. VI, n. 3 : Décret d'Auguste, adressé à Norbannus Flaccus, garantissant aux Juifs la liberté du culte;

1. XVI, c. VI, n. 6 : Lettre de C. Norbannus Flaccus à la ville de Sardes en conformité avec le décret précédent. Ces deux actes ne peuvent prendre place qu'après l'an 24 avant J.-C., date du consulat de Flaccus;

1. XVI, c. VI, n. 4 : Lettre de M. Agrippa aux Éphésiens relative à la liberté du peuple juif (entre 23-13 avant J.-C.);

1. XVI, c. VI, n. 5 : Lettre de M. Agrippa à la ville de Cyrène relative au culte juif (même époque que la précédente?);

1. XVI, c. VI, n. 7 : Le proconsul Junius Antonius, aux ides de février de l'an 4 avant J.-C., rappelle aux Éphésiens qu'ils ont à se conformer aux édits d'Auguste et d'Agrippa relatifs au culte juif;

1. XVI, c. VI, n. 2 : Édit d'Auguste renouvelant la charte octroyée par César aux Juifs de l'Empire (entre l'an 2 avant et l'an 2 après J.-C.).

A l'époque de Claude nous relevons dans le même ouvrage :

1. XIX, c. V, n. 2 : Édit rédigé par l'empereur lui-même, confirmant à nouveau les privilèges des Juifs d'Alexandrie (an. 41);

1. XIX, c. V, n. 3 : Édit général confirmant les privilèges des Juifs dans tout l'empire; c'est en quelque façon une extension de l'édit de l. XIX, c. V, n. 2 (an. 41-42);

1. XIX, c. VI, n. 3 : Pétrone, en vertu du dernier édit de Claude (l. XIX, c. V, n. 3), ordonne aux Dorites de respecter le culte juif (an. 62);

1. XX, c. V, n. 2 : Rescrit de Claude adressé à la nation juive, accordant aux Juifs la garde de l'habit du Grand Prêtre (an. 46);

En publiant ces documents, Fl. Josèphe ne faisait

¹ Cf. J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 123, note 6; *Revue biblique*, 1908, p. 325-349; *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1908, p. 235-246; J. Halévy, *Les nouveaux papyrus d'Éléphantine*, dans *Revue sémitique*, 1911, t. XIX, p. 473-497; 1912, t. XX, p. 31-78, 153-177.

² G. Maspéro, *La colonie juive d'Éléphantine sous la domination persane*, dans *Revue archéologique*, 1912, p. 415-419; M. J. Lagrange, *La colonie juive d'Éléphantine*, dans *Mélanges d'histoire religieuse*, in-12, Paris, 1915, p. 1-31.

³ U. Wilcken, *Alexandrinische Gesandtschaften vor Kaiser Claudius*, dans *Hermès*, 1895, t. XXX, p. 485-498; Th. Reinach, *L'empereur Claude et les antisémites alexandrins, d'après un nouveau papyrus*, dans *Revue des études juives*,

1895, t. XXXI, p. 161-177; *Encore un mot sur le papyrus de Claude*, dans même revue, 1897, t. XXXIV, p. 296-298; cf. Le même, dans *Revue des études grecques*, 1910, t. XXIII, p. 374. — ⁴ U. Wilcken, *Ein Actenstück zum jüdischen Kriege Trajans*, dans *Hermès*, 1892, t. XXVII, p. 464-480; Th. Reinach, *Juifs et Grecs devant un empereur romain*, dans *Revue des études juives*, 1893, t. XXVII, p. 70-82; Le même, *Textes*, n. 218-226; U. Wilcken, *Zum alexandrinischen Antisemitismus*, p. 28 sq. — ⁵ Goldschmidt, *Impôts et droits de douane en Judée sous les Romains*, dans *Revue des études juives*, 1897, t. XXXII. — ⁶ Pour toute la période antérieure, voir J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 129-132. — ⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 132.

pas œuvre d'historien, mais office d'avocat; aussi ne cite-t-il que ceux qui sont favorables aux Juifs, et presque aucun de ceux qui leur sont défavorables. Pour la même raison, il ne s'embarrasse pas de la fixation minutieuse de la date des documents, à supposer qu'il soit responsable de l'état tronqué dans lequel ils nous sont parvenus, car les copistes et les lecteurs chrétiens qui nous ont conservé les écrits de Josèphe attachaient peu d'importance à des actes relatifs exclusivement à des privilèges juifs.

Entre la fin du I^{er} siècle et le IV^e, les œuvres littéraires et historiques ne nous apprennent presque rien relativement à la jurisprudence concernant les Juifs. C'est comme par acquit de conscience que les Pères de l'Église et Dion Cassius¹ consentent à mentionner les édits, interdisant aux Juifs le séjour de Jérusalem et de Chypre; l'*Histoire Auguste* rapporte la loi de Septime-Sévère contre la circoncision² et contre le prosélytisme juif³, et celle d'Alexandre-Sévère renouvelant les privilèges juifs⁴. Aucune œuvre ne prend la peine de reproduire le texte d'une loi relative aux Juifs. A partir du IV^e siècle, ce dédain fait place à un retour d'attention; on trouve la mention et une partie du texte des lois promulguées contre les Juifs par les empereurs chrétiens. Ces lois se trouvent insérées intégralement dans le *Code Théodosien*. A ces textes juridiques vient s'ajouter la *Lettre XXV* de Julien l'Apostat contenant le texte intégral d'une constitution impériale non insérée dans le Code. Cette lettre fut écrite entre le mois d'août et le mois de mars 363; elle est adressée à tous les Juifs et concerne l'*aurum coronarium* que les Juifs payaient à leur patriarche. Sozomène⁵ cite cette lettre dont l'authenticité paraît certaine⁶.

Après Flav. Josèphe, la littérature extrajuridique ne nous apporte que très peu de textes nouveaux concernant les Juifs, bien que nous ayons la certitude qu'après les guerres de l'an 70 et de l'an 135, les empereurs aient légiféré copieusement à l'occasion des Juifs, tant pour le droit public que pour le droit privé. Il ne faut pas espérer rien retrouver de ce qui est perdu en s'adressant aux juriconsultes, car les ouvrages de ces derniers ont eu un pareil sort.

Le *Digeste* (publié en 529) ne reproduit que des fragments contenant le droit en vigueur au VI^e siècle, c'est-à-dire à une époque où, en droit privé, les Juifs ne jouissaient plus de presque aucune faveur et où, en droit public, ils avaient perdu presque tout privilège. Le *Digeste* ne reproduit que des fragments relatant des mesures défavorables aux Juifs et leur nombre se réduit à trois⁷. Toutefois, ces fragments nous apprennent que, dans leurs œuvres sur les différentes matières juridiques, les juriconsultes romains s'occupaient, quand il y avait lieu, de la situation légale particulière faite aux Juifs, dans la matière traitée. Ulpien résume les lois sur l'admission des Juifs aux charges publiques⁸; Paul rapporte les lois sur la circoncision⁹; Modestin traite des lois défendant aux Juifs de faire circoncire leurs esclaves¹⁰. Le même juriconsulte nous apprend encore que des lois, confirmées par Marc-Aurèle et par Commode, réglaient la participation des Juifs aux charges publiques, et les forçaient spécialement à accepter la tutelle des non-Juifs.

Le *Code Grégorien*, composé en 294, et le *Code Hermogénien*, composé entre 314 et 324, semblent avoir fait une place à part aux lois relatives aux Juifs. C'est dans l'un ou dans l'autre de ces recueils que le *Code*

Justinien a seulement pu rencontrer les lois antérieures à celles du *Code Théodosien* relatives aux Juifs, qu'il prend soin de citer.

Le *Code Théodosien* comprend des lois rendues depuis Constantin jusqu'à la date de sa promulgation par Théodose II et Valentinien III en 438. Cet ouvrage nous offre une collection d'un grand intérêt historique, à l'aide duquel nous pouvons étudier les modifications et variations des lois impériales relatives aux Juifs pendant le IV^e et les premiers temps du V^e siècle. On y trouve des titres spécialement consacrés aux Juifs :

Titre VIII : *De Judæis, cælicolis et Samaritanis* (du livre XVI^o);

Titre IX : *Ne christianum mancipium Judæus habeat* (même livre).

Le titre VIII^o a vingt-neuf lois, et le titre IX^o quatre lois seulement relatives aux Juifs; en outre, seize autres lois se trouvent disséminées dans presque autant de titres :

II, 1, *De jurisdictione et ubi quis conveniri debeat* (10); II, 8, *De feriis* (26); III, 1, *De contrahenda emptione* (5); III, 7, *De nubtiis* (2); VII, 8, *De metatis* (2); IX, 7, *Ad legem Juliam de Adulteriis* (5); IX, 45, *De his qui ad ecclesias confugiunt* (2); XII, 1, *De decurionibus* (99, 157, 158, 165); XIII, 5, *De naviculariis* (18); XVI, 5, *De hæreticis* (44-46); XVI, 7, *De apostatis* (3); XVI, 10, *De paganis* (24).

Le nombre des lois perdues est au moins aussi grand que celui des lois conservées; celles-ci nous apprennent parfois le contenu des lois perdues.

Les *Constitutions de Sirmond*, nom donné à une collection faite entre 425 et 438, contient quelques lois et, entre autres, seize constitutions impériales d'où sont extraites certaines lois du *Code Théodosien*. Voici celles qui sont relatives aux Juifs : 4 (en 336); 6 (en 425); 14 (= *Code Théod.*, XVI, II, 31; XVI, V, 46).

Les *Novelles Théodosiennes* (constitutions rendues après la publication du *Code Théodosien*) nous apportent la *Nov. III*, en 438, par laquelle sont renouvelées et aggravées les dispositions antérieures relatives aux Juifs.

La *Mosaïcarum et romanarum legum collatio*, malgré son titre ou plutôt à cause de son titre même, ne réserve qu'une déception; au lieu des renseignements escomptés sur la pratique judiciaire des Juifs on ne trouve rien.

Le *Code Justinien* remplaça tout ce qui l'avait précédé (529); la deuxième édition accueillit plusieurs lois omises par erreur (534); c'est la seule qui nous soit parvenue. Elle comprend presque toute la législation antijuive qui était applicable après 438, mais un peu modifiée et complétée par les lois anciennes non insérées dans le *Code Théodosien*, et par d'autres édictées par Justinien. Dans le *Code Justinien* les lois relatives aux Juifs sont mieux classées. Elles se trouvent presque toutes sous les deux titres du livre I^{er}.

Titre IX, *De Judæis et Cælicolis*;

Titre X, *Ne christianum pium manci hæreticus vel paganus vel Judæus habeat vel possideat vel circumcidat*; quelques-unes seulement sont classées sous d'autres titres et, encore ces titres appartiennent-ils tous au livre premier (qui traite des matières relatives à la religion).

Les *Novelles* de Justinien sont des lois postérieures à la rédaction du *Code*; quelques-unes s'occupent des Juifs, ce sont les nouvelles XLV (en 537) et CXLVI (en 553). Des dispositions concernant les Juifs se trouvent

¹ Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXVIII, XXXII, 3. — ² Spartien, *Hadrianus*, c. XIV, 2. — ³ Spartien, *Severus*, c. XVII, 1. — ⁴ Lampride, *Alexander Severus*, XXXI, 2. — ⁵ Sozomène, *Historia ecclesiastica*, V, XXII. — ⁶ J. Juster *Les Juifs*

dans l'empire romain, in-8°, Paris, 1914, cit., t. I, p. 160. — ⁷ *Digeste*, XXVII, I, 15, 6; XLVIII, VIII, 11 pr.; L, II, 3, 3. — ⁸ *Dig.*, L, II, 3, 1. — ⁹ *Sententiæ*, II, XXII, 5, 7. — ¹⁰ *Dig.*, XLVIII, VIII, 11 pr.

encore dans les *Novelles* xxxvii (en 535) et cxxx (en 545).

Voici un tableau chronologique des lois concernant les Juifs contenues dans les *Codes Théodosien* et *Justinien*, les *Constitutions* de Sirmond et les *Novelles* de Théodose et de Justinien.

213. *C. Just.*, I, ix, 1.
 18 oct. 315. *C. Théod.*, XVI, viii, 1 (= *C. Just.*, I, ix, 3).
 11 déc. 321. *C. Théod.*, XVI, viii, 3 (manque au *C. Just.*).
 29 nov. 330. *C. Théod.*, XVI, ii, 8 (manque au *C. Just.*).
 1^{er} déc. 331. *C. Théod.*, XVI, viii, 4 (manque au *C. Just.*).
 21 oct. 336. *Const. Sirm.*, 4 (= *C. Théod.*, XVI, viii, 5, XVI, ix, 1).
 13 août 339. *C. Théod.*, XVI, viii, 6 (manque au *C. Just.*).
 3. juillet 357 (ou 352). *C. Théod.*, XVI, viii, 7 (= *C. Just.*, I, v, 1).
 6 mai (368, 370), 373. *C. Théod.*, VII, viii, 2 (= *C. Just.*, I, ix, 4).
 18 avril 383. *C. Théod.*, XII, i, 99 (= *C. Just.*, I, ix, 5).
 21 mai 383. *C. Théod.*, XVI, vii, 3 (= *C. Just.*, I, vii, 2).
 22 sept. 384. *C. Théod.*, III, i, 5.
 388. *C. Just.*, I, ix, 7.
 14 mars 388. *C. Théod.*, III, vii, 2 (= IX, vii, 5; *C. Just.*, I, ix, 6).
 18 févr. 390. *C. Théod.*, XIII, v, 18.
 17 avril 392. *C. Théod.*, XVI, viii, 8.
 Janvier 393. *C. Just.*, I, ix, 7.
 29 sept. 393. *C. Théod.*, XVI, viii, 9 (manque au *C. Just.*).
 27 févr. 396. *C. Théod.*, XVI, viii, 10 (*C. Just.*, I, ix, 9).
 24 avril 396. *C. Théod.*, XVI, viii, 11 (manque au *C. Just.*).
 17 juin 397. *C. Théod.*, IX, xlv, 2 (= *C. Just.*, I, xii, 1).
 1^{er} juill. 397. *C. Théod.*, XVI, viii, 13 (manque au *C. Just.*).
 3 février 398. *C. Théod.*, II, i, 10 (= *C. Just.*, I, ix, 8).
 13 fév. (ou sept.) 398. *C. Théod.*, XII, i, 157 (= *C. Just.*, X, xxxii, 49).
 11 avril 399. *C. Théod.*, XVI, viii, 14 (manque dans (*C. Just.*)).
 30 déc. (?) 399. *C. Théod.*, XII, i, 165 (= *C. Just.*, I, ix, 10).
 3 fév. 404. *C. Théod.*, XVI, xviii, 5 (manque au *C. Just.*).
 22 avril 404. *C. Théod.*, XVI, viii, 16 (manque au *C. Just.*).
 25 juillet 404. *C. Théod.*, XVI, viii, 17 (manque au *C. Just.*).
 29 mai 408. *C. Théod.*, XVI, viii, 18 (= *C. Just.*, I, ix, 11).
 24 nov. 408. *C. Théod.*, XVI, v, 44 (manque au *C. Just.*).

15 janv. 409. *C. Théod.*, XVI, v, 46 (= *Const.*, *Sirm.*, 14).

1^{er} avril 409. *C. Théod.*, XVI, viii, 19 (= *C. Just.*, I, ix, 12; I, xii, 2).

26 juillet 412. *C. Théod.*, VIII, viii, 8 (= II, viii, 26) (= *C. Just.*, I, ix, 13).

26 juillet 412. *C. Théod.*, XVI, viii, 20 (manque au *C. Just.*).

20 oct. 415. *C. Théod.*, XVI, viii, 22 (= *C. Just.*, I, ix, 15).

6 nov. 415. *C. Théod.*, XVI, ix, 3 (manque au *C. Just.*).

24 sept. 416. *C. Théod.*, XVI, viii, 23 (manque au *C. Just.*).

10 avril 417. *C. Théod.*, XVI, ix, 4 (= *C. Just.*, I, x, 1).

10 mars 418. *C. Théod.*, XVI, viii, 24 (manque au *C. Just.*).

6 avril 418. *C. Théod.*, XVI, viii, 21 (= *C. Just.*, I, ix, 14).

15 fév. 423. *C. Théod.*, XVI, viii, 25 (manque au *C. Just.*).

9 avril 423. *C. Théod.*, XVI, viii, 26 (= *C. Just.*, I, ix, 16).

8 juin 423. *C. Théod.*, XVI, viii, 27 (manque); XVI, x, 24 (= *C. Just.*, I, xi, 6).

1^{er} fév. 425. *C. Théod.*, XV, v, 5 (= *C. Just.*, III, xii, 6).

9 juillet (ou 6 août) 425. *Const.*, *Sirm.*, 6.

8 avril 426. *C. Théod.*, XVI, viii, 28 (manque au *C. Just.*).

30 mai 429. *C. Théod.*, XVI, viii, 29 (= *C. Just.*, I, ix, 17).

31 janv. 438. *Nov. Théod.*, III (= *C. Just.*, I, v, 7; I, vii, 5; I, ix, 18).

452. *C. Just.*, I, i, 4.

527. *C. Just.*, I, v, 12.

531. *C. Just.*, I, v, 21.

ENTRE 527-534. *C. Just.*, I, iii, 54 (56).

535. *Nov. Just.*, xxxvii.

537. *Nov. Just.*, xlv.

545. *Nov. Just.*, cxxxii.

553. *Nov. Just.*, cxlvi.

II. LE NOM DE « JUIF ». — Lorsqu'il s'agit de désigner les Juifs, les textes législatifs les appellent toujours *Judæi* (Ἰουδαῖοι). Justinien, mais seulement dans ses *Novelles*, leur donne le titre d'Hébreux (Ἑβραῖοι). On ne rencontre pas d'autres termes dans la littérature juridique, tandis qu'il existe une assez grande diversité dans les autres textes. C'est ainsi que les papyrus araméens d'Éléphantine les désignent tantôt sous le nom de *Juifs*¹, tantôt sous le nom d'*Araméens*². Dans d'autres textes, les Juifs sont appelés *Syriens*³, et cette appellation se retrouve encore au v^e siècle, chez Synésius qui parlant d'un juif dit : ὁ δὲ Σύρος⁴, ou bien on lit dans Ovide : *Syriens de Palestine*⁵. Dion Cassius appelle le roi juif Agrippa I^{er}, Agrippa le Palestinien⁶.

Beaucoup d'écrivains se représentaient la Judée comme une dépendance de Jérusalem⁷; ce qui les amène à appeler les Juifs *Hierosolymitains*⁸. Sur une

¹ E. Sachau, *Aramäische Papyrus und Ostraka*, Papyr., n. 1, l. 19 sq.; n. 28, l. 3. — ² Id., *ibid.*, Papyr., n. 27, l. 3; n. 35, l. 2. — ³ Papyr. Flinders Petrie, 2, p. 23, l. 15 (en 238-237 avant J.-C.). — ⁴ Synésius, *Epist.*, iv. — ⁵ Ovide, *Ars amatoria*, i, 415 : Quaque die redeunt, rebus minus apta gerendis // Culla Palestino septima festa Syra. Le même, *ibid.*, i, 75 : Nec te prætereat Veneri ploratus Adonis // Cullaque Iudæo septima sacra Syro. — ⁶ Ἀγρίππα τῷ Παλαιστίνῳ. Dion Cassius, *Hist. rom.*, LX, viii, 2. Voir aussi Aristide, *Orat.*, xlvii, édit. Dindorf, ii, p. 395 : τοῖς ἐν τῇ Παλαιστίνῃ Ὑσσεῖσι, etc., texte qui se réfère aux Juifs. On a voulu voir dans ce texte une allusion aux chrétiens; il paraît que

c'est à tort, il regarde les Juifs; cf. K.-J. Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, in-8°, Leipzig, 1890, t. i, p. 35, note 11; Ed. Norden, *Beiträge zur Geschichte der Philosophie*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*, Supplementband, 1893, t. xix, p. 407; J. Bernays, *Gesammelte Abhandlungen*, in-8°, Berlin, 1885, t. ii, p. 362-364. — ⁷ Cf. Ménandre d'Éphèse, dans Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, VIII, v, 3; *Contr. Apion.*, I, xviii, 120; et Dios dans le même : *Antiq.*, VIII, v, 3; *Contr. Ap.*, I, xviii, 112. — ⁸ Ainsi Manéthon, Lysimaque, dans Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, I, xxvi, xxviii, xxxiv; Juvénal, *Martial*, etc.

inscription de Rhodes, on donne le nom de Hiérosolymitain à un habitant juif de l'île ¹. Élien confond les appellations Juifs et *Iduméens* ². Le terme *Israélite* ne se rencontre chez aucun auteur païen. Il se trouve rarement chez les auteurs juifs ³. Dans les écrits chrétiens, il n'est pas moins rare; cependant, on le rencontre dans les Actes des Apôtres ⁴; les Pères de l'Église l'employaient surtout pour désigner les Juifs antérieurs à l'avènement du Christ (ils font de même pour le mot *Hébreu*). Au iv^e siècle saint Cyrille de Jérusalem ⁵ nous dit expressément que le terme *Israélite* continuait à être employé pour désigner les Juifs.

Anciennement, les auteurs païens ou juifs, comme Philon, Josèphe, employaient uniquement les mots *Ἰουδαῖος* ⁶. Certains auteurs cherchaient à découvrir l'origine des Juifs par des inductions basées sur l'étymologie du mot *Judæus* ⁷. Claudius Jolaos ⁸, dit que ce nom vient d'un des cinq fondateurs de Thèbes appelé *Oûdazio*, et Tacite rappelle l'opinion des auteurs qui soutiennent que les Juifs viennent de Crète, parce que leur nom est une corruption du nom du mot *Ida* ⁹.

Les Pères de l'Église employèrent *Hebræi* pour désigner les Juifs anciens et *Judæi* pour les hommes des générations postérieures à la naissance du Christ. Ils donnaient un sens péjoratif au mot *Judæus*. A partir du II^e siècle de notre ère, les auteurs païens grecs employaient volontiers *Ἑβραῖος* dont ils n'usaient pas auparavant ¹⁰. Chez les auteurs païens latins, on ne trouve qu'une seule fois le mot *Hebræi* ¹¹. Pour eux le mot « Juif » n'était pas insultant, car les amis des juifs employaient indifféremment *Ἑβραῖος* et *Ἰουδαῖος* ¹². Même des auteurs chrétiens, pour mieux prouver qu'ils sont les continuateurs du peuple hébreu emploient *Judæi* ¹³. A la fin du IV^e siècle, le mot Juif n'était pas encore une insulte; il en sera autrement au V^e siècle. On voit le prêtre Pélage présenter des excuses publiques et écrites pour avoir osé appeler « Juifs » des docteurs de l'Église ¹⁴. Enfin, le 13 janvier 530, au début de la fameuse révolte *Nika*, Justinien en réponse aux réclamations injurieuses du peuple, fait crier à la foule par le héraut : Juifs, Samaritains, Manichéens ¹⁵.

III. LA DIASPORA. — On désigne sous ce nom énigmatique l'état du peuple juif dispersé, répandu presque dans tout le monde connu. A partir du retour d'exil, lorsque le goût et le sens du commerce s'insinuèrent comme une seconde nature parmi les Juifs, les occasions se multiplièrent pour eux de tenter la

fortune hors de leur pays. Les révolutions périodiques qui agitérent la Coelé-Syrie entraînaient de siècle en siècle l'émigration de nombreux Juifs, moins préoccupés d'affronter au loin les périls que d'y être exposés dans leur propre pays. Ce fut ainsi que, dès le temps de Jérémie, il se forma une petite *Diaspora* en Égypte¹⁶. Lorsque Ptolémée I^{er} fut contraint de quitter la Syrie, il fut suivi par beaucoup de Juifs qui l'accompagnaient de leur plein gré¹⁷; de même, sous Ptolémée VI Philométor, un groupe imposant de Juifs suivit en Égypte le fils du grand prêtre Onias, et y fonda un temple rival de celui de Jérusalem¹⁸. Pendant les guerres du III^e et du II^e siècle avant Jésus-Christ, des milliers de Juifs devenus prisonniers de guerre furent mis en vente, réduits en esclavage et dispersés dans toutes les directions, car les marchands avaient de grandes difficultés à s'en défaire. Presque partout où échouait un juif, il mécontentait son maître impuissant à le détacher de ses croyances, de ses pratiques et de ses usages; bien vite, grâce à l'étroite solidarité qui lie mystérieusement tous les juifs entre eux, ces esclaves isolés parvenaient à découvrir des compatriotes aussi infortunés qu'eux-mêmes, parfois même quelque juif enrichi qu'ils réussissaient à apitoyer sur leur sort et qui payait leur rançon¹⁹.

Le juif affranchi se fixait non loin des lieux où sa mésaventure l'avait fait échouer; tout ce qui n'était pas la Palestine était l'exil à ses yeux; dès lors il lui importait assez peu qu'il en fut plus ou moins éloigné, car, s'il parlait d'elle souvent, il n'y retournait jamais qu'en passant. Retenu par les soins de son négoce, il recherchait ses compatriotes, formait avec eux un groupe bien vite constitué en communauté. Ceux qui en faisaient partie différaient très peu des émigrés politiques, et réussissaient le plus souvent à arracher la concession de notables privilèges et d'utiles garanties. L'adresse des Juifs à s'insinuer, leur absence de scrupules, leur souplesse en tout ce qui ne regardait pas le culte du vrai Dieu rendait leur concours désirable en maintes conjectures délicates. A peine installé, le juif prospérait et fondait une famille; son comptoir et son foyer le tenaient à distance de la société païenne qu'il ne fréquentait que pour ses affaires; pour tout le reste il décourageait les avances qu'on eût été assez mal avisé de lui adresser. Le goût, l'expérience et la science des affaires allaient de pair avec le besoin de prosélytisme; mais les étrangers qui s'agrégeaient à la communauté étaient soumis à une longue période de probation, pendant laquelle on leur faisait durement sentir leur infériorité

¹ Le Bas-Waddington, *Voyage en Asie Mineure*, n. 294; cf. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten*, t. III, p. 244, note 3. — ² Élien, *De natura animalium*, 6, 17; cf. Th. Reinach, *Textes*, p. 284, notes. — ³ L'emploi de ce terme étant fort rare, il semble aventureux de compléter *Ἰσραηλῖτης* dans une inscription de Saïthai (Lydie), ainsi que l'ont fait J. Keil et A. Premerstein, *Berichte ueber eine zweite Reise in Lydien*, dans *Denkschriften der Akad. Wien. Philos. hist. Classe*, 1911, t. LIV, p. 218. — ⁴ Act. apost., II, 22; III, 13. — ⁵ S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, x, 14. — ⁶ Sur l'emploi de ce mot dans le Nouveau Testament, cf. A. Harnack, *Die Apostelgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1906, p. 54 sq. — ⁷ Cf. Th. Labhart, *Quo' v. de Judæorum origine judicaverunt veteres*, August. Vindelicorum, 1881. — ⁸ Th. Reinach, *Textes*, p. 215. — ⁹ Tacite, *Hist.*, v, 2 : *Argumentum e nomine petitur : in Creta Idam montem, accolæ Idæos, aucto in barbarum cognomento Iudæos vocitari*. — ¹⁰ Par exemple, Antonius Diogène chez Porphyre, *Vie de Pythagore*, c. XI; Lucien de Samosate, *Alexander*, Dial., XXXII, 13; Charax de Pergame chez Étienne de Byzance, au mot *Ἑβραῖος*; Plutarque, *Quæst. conviv.*, 6, 1; Appien n'emploie le mot qu'une seule fois, *Bell. civil.*, II, 71, partout ailleurs *Ἰουδαῖος*; Pausanias, *Periegesis*, V, v, 2, V, vn, 3; VI, xxiv, 6; VIII,

xvi, 4, 5; X, XII, 9. — ¹¹ Stace, *Silv.*, V, i, 213; cf. Tacite, *Hist.*, V, 2; *hebræus... terras*. — ¹² Porphyre, *De abstinentia*, I, 14; IV, 11, 14; II, 61; Julien, *Adv. Galil.*, p. 42, 99, 176, 198, 201, 222, 238; 43, 209, 305. — ¹³ S. Augustin, *Epist.*, CXCVI, 2; P. L., t. XXXIII, col. 894. — ¹⁴ P. Martin, *Actes du brigandage d'Éphèse*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1874, t. XXX, p. 405, 406. — ¹⁵ Jean Malalas, édit. Bonn, p. 474; Théophraste, édit. Bonn, t. I, p. 279; cf. F. Gfrörer, *Byzantinische Geschichte*, in-8°, Graz, 1872-1877, t. II, p. 242 sq. — ¹⁶ Jérém., XXIV, 26, 42-44. Cf. J. P. Mahaffy, *The Jews in Egypt*, dans *Mélanges Nicole*, in-8°, Genève, 1905, p. 659-662; E. Revillout, *Le judaïsme égyptien un peu avant et un peu après l'ère chrétienne et le mouvement sapientiel qu'il a produit*, dans *Bessarione*, 1906, II^e série, t. X, p. 228-247; sur la police des cultes en Égypte, cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1920, p. 326-334. — ¹⁷ Hécat Abd, fr. 14 (*Contr. Apion.*, I, 22); Fl. Josèphe, *Antiquitates judaicæ*, I, XII, c. I. — ¹⁸ Fl. Josèphe, *Antiquitates judaicæ*, I, XIII, c. III. — ¹⁹ Les inscriptions de Delphes nous ont conservé le souvenir d'un de ces affranchissements d'esclaves juifs à prix d'argent, cf. H. Collitz, *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, in-8°, Göttingen, 1883-1915, t. II, n. 2029 (prix : 4 mines, soit 400 francs).

rité, jusqu'à ce qu'enfin les témoignages répétés de soumission et de libéralité leur méritassent l'honneur de l'affiliation complète et sans réserve.

Nous possédons un témoignage formel, dès le milieu du II^e siècle avant notre ère, de cette large expansion du judaïsme. Le III^e livre des *Oracles sibyllins*, parlant du peuple élu, s'exprime en ces termes : « La terre et la mer sont toutes pleines de toi ¹. » Au temps de Sylla, nous apprenons, grâce au témoignage de Strabon, que le peuple juif a pénétré partout, au point qu'on ne peut trouver facilement un lieu dans le monde où il ne se soit implanté ². Flavius Josèphe en fait l'aveu ³, la lettre d'Agrippa, forgée par Philon, également. S'adressant à Caligula, le roi Agrippa est censé lui faire observer que Jérusalem est la capitale de la Judée et de beaucoup d'autres contrées, des conditions propices ayant amené l'établissement de colonies juives en Égypte, en Phénicie, en Syrie et en Coélé-Syrie; bien plus, la Pamphylie, la Cilicie et même la Bithynie ont les leurs, ainsi que la Thessalie, la Béotie, la Macédoine, l'Étolie, l'Attique, le Péloponnèse et les îles d'Eubée, de Chypre et de Crète. « Je ne dis rien, ajoute-t-il, des pays au delà de l'Euphrate, quoique, sauf une petite partie, toute cette région, comprenant Babylone et les Satrapies, ait de nombreux Juifs ⁴. » Cette énumération complaisante est d'ailleurs incomplète, car l'Italie et Cyrène n'y figurent pas.

L'importance de la *Diaspora* juive ne saurait être évaluée que d'une façon approximative, par l'inventaire, toujours accru, et par conséquent toujours incomplet, des trouvailles épigraphiques et des attestations disséminées dans les textes littéraires. L'expansion des colonies juives n'est pas indifférente à l'expansion future du christianisme, les communautés de la « dispersion » forment des cités supra-terrestres, assez fortes moralement pour tout oser, assez riches financièrement pour beaucoup entreprendre, assez fortes numériquement pour ne craindre que bien peu d'ennemis. Très dispersés et très prolifiques, les Juifs offrent une masse certainement considérable, mais sur le chiffre de laquelle on ne peut présenter que des approximations.

Nous donnons d'abord une vue d'ensemble de la *Diaspora* avec les renvois aux sources qui justifient l'existence de colonies juives sur tels points déterminés. Plus loin, en étudiant les juiveries avec plus de détail, nous ferons un choix parmi ces colonies qui ne sont pas toutes également connues et nous décrirons quelques-unes d'entre elles.

EUROPE. — ITALIE : Cicéron, *Pro Flacco*, 28, Tacite, *Annales*, II, 85, N. Müller, *Die altjüdischen Coemeterien in Italien*, dans *Bull. dell'Inst. di corrisp. archeol.*, 1886, p. 49-56; D. Kaufmann, dans *Archeologiai Ertésito*, 1886, t. VI, p. 388 sq.

LATIUM : Rome, R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in Vigna Randanini*, in-4°, Roma, 1862; le même, *Dissertazioni archeologiche de vario argomento*, in-4°, Roma, 1865, t. II, p. 150-192; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4°, Berlin, 1922, t. I, p. 17, fig. 8; Engeström, *Om Judarne i Rom under äldre tider och deras Katakomber*, in-8°, Upsala, 1876; Greppo, *Notice sur les inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à*

Rome, in-8°, Lyon, 1835; Em. Schuerer, *Die Gemeindevorfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit nach den Inschriften dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1879; N. Müller, *Le catacombe degli Ebrei presso la via Appia Pignatelli*, dans *Mittheilungen d. archäol. Instit., Röm. Abtheilung*, Rom, 1886, t. I, p. 49-56; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 139 sq.; Th. Gomperz, *Zu den neuentdeckten Grabinschriften der jüdischen Katakomben nach der Via Appia*, dans *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, 1886, t. X, p. 231-232; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. I, pl. IV, p. 11 (deux vues d'ensemble de cubícula); O. Marucchi, *Di un nuovo cimitero giudaico scoperto sulla Via Labicana*, in-8°, Roma, 1887, extrait des *Dissertationi della Accademia romana di archeologia*, 1884, série II, p. 497-533; A. Berliner, *Aus schweren Zeiten*, dans *I. Hildesheimer Jubelschrift zum siebenzigsten Geburtstag der Dr. I. Hild.*, in-8°, Berlin, 1890 (sur une inscription trouvée à Rome dans un cimetière juif); Le même, *Geschichte der Juden in Rom*, 2 vol. in-8°, Freiburg in Br., 1893, t. I, p. 90-92 (les inscriptions du cimetière de la vigna Cimarra); H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom.*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1895-1896 (à la fin du tome I, recueil des inscriptions juives de Rome découvertes jusqu'en 1896); B. Broderick, *The Burial-place of the early Judæo-Christian in Rome*, dans *Compte rendu du IV^e Congrès scientifique international des catholiques à Fribourg en 1897*, in-8°, Fribourg, 1898, t. X, p. 170-181; N. Müller, *Die jüdische Katakomba am Monteverde*, in-8°, Leipzig, 1912; *Die Inschriften der jüdischen Katakomba aus Monteverde zu Rom, entdeckt und erklärt von Nikolaus Müller und herausgegeben von Nikos A. Bees*, dans *Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums*, in-8°, Leipzig, 1919 (186 p., 173 pl.); Hugo Gressmann, *Die Inschriften der jüdischen Katakomba aus Monteverde zu Rom*, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1920, t. XI, p. 305-306; Ch. Clermont-Ganneau, *La nécropole juive de Monteverde*, dans *Revue archéologique*, 1920, p. 365-366; *Bull. della commiss. archeol. comun. di Roma*, 1918, p. 296-210; *Revue des études juives*, 1920, p. 113-126; *Syria*, 1921, t. II, p. 145-148; *Revue archéologique*, 1922, p. 403; *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1920, p. 55-57; S. de Ricci, *Catacombe juive de la via Portuensis*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, 1905, p. 245-247; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 271; G. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christl. Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 36 (cf. p. 31); R. Cagnat et M. Besnier, dans l'*Année épigraphique*, 1892, n. 28 sq.; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 252; 1900, p. 311; *Bull. della commiss. archeol. comun. di Roma*, 1900, p. 223-225. Cf. Hudson, *History of the Jews in Rome*, in-8°, London, 1884, 2^e édit., A. Bludau, *Die Juden Roms im ersten christlichen Jahrhundert*, dans *Der Katholik*, 1903, t. I, p. 113-134; 193-229; E. Schürer, *op. cit.*, t. III, p. 57-67. L. de Combès, *La condition des Juifs et des chrétiens de Rome et l'édit de Néron*, dans *Revue catholique des institutions du droit*, 1902, II^e série, t. XXX, p. 29-50, 146-171, 221-238, etc., etc.

Porto. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 40; J. Derembourg, dans *Mélanges Renier*, in-8°, Paris, 1887, p. 427-441.

¹ *Oracula sibyllina*, I. III, vs. 271 : πᾶσα δὲ γαῖα σέθεν πλήρης καὶ πᾶσα θάλασσα, édit. Geffcken, 1902, p. 62; cf. M. J. Lagrange, *Le Messianisme chez les Juifs*, 1909, p. 273-284. M. Friedländer, *Das Judentum in der vorchristlichen griechischen Welt; ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte des Christenthums*, in-8°, Wien, 1897; *La propagande religieuse des Juifs grecs avant l'ère chrétienne*, dans *Revue des études juives*, 1895, t. XXX, p. 161-181; I. Lévi, *Le prosélytisme*

juif, dans même revue, 1905-1907, t. L-LII; P. K. Axenfeld, *Die jüdische Propaganda als Vorläuferin und Wegbereiterin der Urchristlichen Mission*, dans *Missionswissenschaftliche Studien*, in-8°, Berlin, 1904. — ² Strabon, dans *Fl. Josèphe, Antiq. jud.*, I. XIV, c. VII, n. 2. — ³ Fl. Josèphe, *De bello judaico*, I. II, c. XVI, n. 4 : οὐ γὰρ ἔστιν ἐπὶ τῆς οἰκουμένης δῆμος ὃ οὐκ ἰστέον ἡμετέραν ἔχειν. — ⁴ Philo, *Legatio ad Caicum*, n. 36, édit. Mangey, t. II, p. 587.

Ostie. — Kaibel, *Inscript. græc.*, p. 945, 949.

Aricia. — Schollaste de Juvénal, iv, 117, après l'expulsion des Juifs de Rome par ordre de Claude, ils s'établirent à Aricia qui ad portam Aricianam sive ad clivum mendicaret inter Judoæos, qui ad Aricianam transierant ex Urbe missi; cf. A. Lipsius, *Apokryph. apostelgeschichten und Apostellegenden*, t. II, part. 1, p. 274.

Castel Porziano. — *Notizie degli Scavi*, 1906, n. 411-415; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique*, 1906, n. 206 (II^e siècle de notre ère); *Monumenti antichi*, 1906, t. XVI, p. 270.

Terracine. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 6397; S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. I, ep. xxxiv (en 591); l. II, ep. vi (en 592).

Fundi. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 6299.

(ETRURIA). Falerie. — Rutilius Namatianus, *De reditu suo*, I, 377 sq.

Chiusi. — Liverani, *Le catacombe e antichità cristiane di Chiusi*, in-8°, Siena, 1872, p. 76 sq.; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 76; *Di lucerne chiusine giudaiche in terra cotta rossa col candelabro epitalicno, notizia il Gamurrini nel 1863* (IV-V^e siècle).

Luna. — S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. IV, ep. xxi (en 594).

(LIGURIA). Gênes. — Cassiodore, *Variarum*, II, 27; IV, 33.

Tortona. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 7380.

(GALLIA TRANSPADANA) Milan. — *Revue archéologique*, 1860, p. 348; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6251, 6294, 6310; cf. 6195; Cassiodore, *Variarum*, v, 37; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 621 sq.; V. Forcella et E. Seletti, *Iscrizioni cristiane in Milano anteriori al IX secolo*, 1897, p. 70-73; n. 76-78.

(GALLIA CISPADANA). Ferrare. — Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 371 (= *Inscript. græcæ ad res romanas pertinentes*), n. 480 (inscr.?).

Bologne. — S. Ambroise, *Exhortatio virginitatis*, I, vii; P. L., t. xvi, col. 338; Paulin de Milan, *Vita Ambrosii*, c. xiv; P. L., t. Lxi, col. 31. G. Belvederi, *Il corpo di San Pietro a Bologna nell' antichissimo cimitero dei Giudei*, dans *Pontificia Accademia di archeologia. Rendiconti*, 1923, t. I, p. 159-168. Sous ce titre un peu énigmatique on trouve réunies des indications sur la basilique des Saints-Vital-et-Agicola à Bologne, basilique qui correspond à l'église qui porte aujourd'hui le vocable de Saint-Pierre et au cimetière juif où les deux saints furent inhumés. Les Bolognais prétendirent avoir retrouvé dans cette église, en 1141, le corps de l'apôtre saint Pierre enseveli dans un sarcophage qui portait le nom de Symon; leurs affirmations trouvèrent un certain crédit jusqu'à ce que Eugène IV d'abord, Jules II ensuite, intervenissent pour mettre un terme à cette légende.

Ravenne. — Anonymus Valesii, c. LXXXI-LXXXII; Jean d'Antioche, édit. Mommsen, dans *Hermès*, 1872, t. vi, p. 332, place la sépulture d'Odoacre à Ravenne, près de la synagogue juive; cf. *Proceed. Bibl.*, 1882, t. v, p. 77; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 25, fig. 113; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 496, note 1.

(VENETIA). Brescia. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4221, 4411; Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 2304.

Julia Concordia. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8764.

Aquilée. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 116; Garrucci, *Cimitero*, p. 62; H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, n. 112.

(ISTRIA). Pola. — *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 88.

(Campania). Venafro. — S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. I, ep. LXVI (en 591).

Capoue. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3905 (n. 3791 et 4245?); *Revue biblique*, 1902, p. 106 : Μαρία

Ἀλεξάνδρου γυνή, ἀπὸ Καπούης (trouvée à Jérusalem).

Bacoli. — *Inscrip. regn. Neapolitani*, n. 2581.

Baies. — Lampe trouvée à Baies et entrée au Musée Parent.

Marani. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1893.

Naples. — Procope, *Bell. gothic.*, I, 8, 10; S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. VI, ep. xxix (en 596); l. IX, ep. civ (en 599); l. XIII, ep. xv (en 602). *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 8059⁴⁸⁴; Salmone di Benedetti, *Interpretazione della colonna della pala quadrata nelle catacombe di S. Gennaro*, in-8°, Napoli, 1882.

Pouzzoles. — Fl. Josèphe, *Antiq. judaicæ*, XVII, xii, 1; *Bell. judaicum*, II, vii, 1; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1746, 1931, 1971, 2258, 3303; Minervini, *Giudei in Pozzuoli*, dans *Bullettino archeologico Napoletano*, 1855, nouvelle série, n. 64, p. 105.

Pompéi. — Garrucci, dans *Bull. arch. napolet.*, 1853, nouv. sér., n. 25, p. 8; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 70, 92, sq.; pour les graffites trouvés à Pompéi (voir GRAFFITES), E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'acad. des inscr.*, 1885, p. 146, quelques noms juifs comme Maria, Martha; une sorte d'imprécation : Sodoma, Gomorra, le texte célèbre : Audi christianos, saevos olores; enfin un vase avec l'inscription MVR[ia] CAST[a] et CAR[um] CAST[um], cf. Mau, *Pompeii in Leben und Kunst*, in-8°, Leipzig, 1908, 2^e édit., p. 17.

Salerne. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3492.

(APULIA). Venosa. — Ascoli, *Iscrizione inedita o mal note greche, latine, ebraiche di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, in-8°, Roma et Torino, 1880; cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 23; Schuerer, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1880, p. 485-488; Graetz, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1880, t. xxix, p. 433-451; J. Derenbourg, dans *Revue des études juives*, 1881², p. 131-134; H. P. Chajes, *Appunti sulle iscrizioni giudaiche del Napolitano pubblicate dall' Ascoli*, dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, 2 vol. in-8°, Palermo, 1910, t. I, p. 232-240; *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 647-648, 6195-6241; Fr. Lenormant, *La catacombe juive de Venosa*, dans *Revue des études juives*, 1883, t. vi, p. 200-207; Le même, *Épithaphes juives à Venosa (Italie)*, *Premier rapport*, dans *Gazette archéologique*, 1882, p. 39 sq.; R. Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1883, XII^e série, t. I, p. 707-720. D'après Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. ix; ces inscriptions sont du VI^e siècle; d'après O. Hirschfeld, dans *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1867, p. 148-152; elles sont du V^e siècle. N. Müller a donné une inscription juive de Venosa à la fin de sa dissertation, dans *Mittheilungen d. arch. Instit.*, Rom. Abth., 1886, t. I, p. 56; cf. pour mémoire : Nino Tamassia, *Stranieri ed Ebrei nell' Italia meridionale dall'età romana alla sueva*, dans *Atti del real istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 1903-1904, t. LXII, part. 2, p. 796-839.

(CALABRIA). Tarente. — Ascoli, *op. cit.*, p. 84; *Notizie degli scavi*, 1882, p. 386-387; 1883, p. 179-180; F. Lenormant, dans *Gazette archéologique*, 1883, p. 201; *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 6400-6402; H. Adler, *The Jews in Southern Italy*, dans *Jewish Quarterly Review*, 1902, t. xiv, p. 111-115.

SICILE : B. et C. Lagumina, *Codice diplomatico dei Giudei di Sicilia*, 2 vol. in-8°, Palermo, 1884-1885; Holm, *Geschichte Siciliens*, t. III, p. 310 sq. Une inscription hébraïque du V^e ou VI^e siècle sur la mosquée d'Al-Alesa porte ces mots : « Jona et sa femme Schabataya de Sicile. » Cf. Sinigaglia, *La condizione giuridica degli Ebrei in Sicilia*, dans *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, 1906, t. xli, p. 75 sq. Cf. L. Zunz, dans *Gesch. Liter.*, 1845, trad. ital. par P. Perreau, *Storia degli Ebrei in Sicilia*, dans *Archivio storico siciliano*, 1879, II^e série, t. iv, p. 69-113.

Syracuse. — P. Orsi, *Nuovi ipogei di sette cristiane giudaiche ai Cappuccini in Siracusa con aggiunta di qualche monumento ebraico della regione*, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, t. xiv, p. 187-209; *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9895; *Notizie degli scavi*, 1891, p. 395, 396; 1900, p. 209; *Röm. Quartalschr.*, 1897, t. xi, p. 475-495.

Leontium. — (Sous Dèce?) *SS. Judæis ad fidem conversis martyribus Leontini in Sicilia*, dans *Acta sanct.*, 9 avril.

Catane. — *Passio s. Agathæ*, dans *Acta sanct.*, 3 février.

Messine. — S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. II, ep. vii.

Palerme. — Id., *ibid.*, l. VIII, ep. xxv; IX, ep. xxxviii-xl.

Agigente. — Id., *ibid.*, l. VIII, ep. xxiii.

Netum (Noto Vecchio). *Notizie*, 1891, p. 395-396; 1897, p. 88-90.

Citadella. — P. Orsi, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1898, t. vii, p. 8 sq.; 1899, t. viii, p. 613 sq.

Palazzolo Acreide. — Restes archéologiques, sans inscriptions, qui sont juifs, au dire de P. Orsi, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, t. xiv, p. 206, qui sont chrétiens au dire de J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch der Kaiserl. deutschen archæol. Instituts*, VII *Ergänzungsheft*, p. 135.

MALTE. — E. Becker, *Malta sotterranea. Studien zur altchristlichen und jüdischen Sepulcralkunst*, in-8°, Strasbourg, 1913.

SARDAIGNE. — Tibère y envoya 4000 soldats juifs; cf. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, iii, 5 : Tacite, *Annal.*, II, 85.

Caralis. — S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. IV, c. ix (en 593); l. IX, ep. cxcv (en 599).

Sant'Antioco. — Catacombe juive, F. Orsi, dans *Notizie degli Scavi*, 1908, p. 150 sq.

ESPAGNE. — La mention la plus ancienne de la présence de juifs en Espagne se lit dans saint Jérôme, *In Isaiam*, lxvi, 20; *P. L.*, t. xxiv, col. 1098; cf. S. Éphrem, *In Isaiam*, c. lxvi, dans *Hymni et sermones*, édit. Lamy, t. ii, p. 214; S. Sévère de Minorque, dans *P. L.*, t. xx, col. 739; M. Schwab, *Rapport sur les inscriptions hébraïques d'Espagne*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, 1907, t. xiv, p. 229-421. Cf. F. Görres, *Das Judentum im westgotischen Spanien von König Sisebut bis Roderich*, 612-711. *Beiträge zur Kirchen und Kulturgeschichte des Frühmittelalters*, dans *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie*, 1905, t. xlviii, p. 353-361. J. Juster, *La condition légale des Juifs sous les rois wisigoths*, dans *Études d'histoire juridique offertes à Paul-Frédéric Girard*, in-8°, Paris, 1912, t. ii, p. 275-337.

Alaudia (Elche). — *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1905, p. 619 sq., corrigé par *Bulletin hispanique*, 1907, p. 120 sq.

Tutugi. — La *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, de l'an 612, est adressée par Sisebut aux Juifs, spécialement à quelques dignitaires qui habitaient des centres juifs, et, parmi eux, au juge de *Tutugi*, (Gablo) près Baza, (province de Grenade).

Adra (Abdera). — *Corp. inscr. lat.*, t. ii, n. 1982 (du III^e siècle). Cf. L. Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 8^e édit., t. iv, p. 240.

Barbi. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge de Barbi (El-Castillon, près de Antequera).

Ipagram. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13 adressée au juge d'Egablo (Cabra, prov. de Cordoue).

Tucci. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée à Agapius, évêque de Tucci.

Mentesa. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée à Cicilius, évêque de Mentesa.

Aurgi. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge d'Aurgi (aujourd'hui Jaen).

Tugia. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge de Tuia (aujourd'hui Toya).

Viata. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge de Viata (aujourd'hui Baëza, prov. de Jaen).

Iliturgi. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge de Iliturgi (aujourd'hui Las Cuevas de Li-tuergo, près d'Andujar).

Iliturgi. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée au juge d'Iliturgi (aujourd'hui Los Villares, près d'Andujar, prov. de Jaen).

Cordoue. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13, adressée à l'évêque Agapius de Cordoue.

Merida. — E. Huebner, *Inscript. Hispan. christ.*, n. 34 (VIII^e siècle).

Tolède. — *Lex Visigothorum*, XII, ii, 13.

Sagonte. — M. Schwab, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de l'Espagne*, dans *Nouv. arch. des scient.*, 1907, t. xiv, p. 11.

Tortose. — Inscription trilingue : hébreu, latin et grec. Le Blant et Renan, dans *Revue archéol.*, 1860², p. 345-350; E. Huebner, *op. cit.*, n. 186, Chwolson, *Corp. inscr. hebraic.*, p. 167 sq.; M. Schwab, *op. cit.*, p. 10; *Dictionn.*, t. v, col. 495-496.

Vinebre. — E. Huebner, *op. cit.*, n. 187.

BALÉARES. Minorque. S. Sévère, *De virtutibus ad Judæorum conversionem in Minoricensi insula factis* (en 418), *P. L.*, t. xx, col. 731-746; t. xli, col. 821-832.

Magiona. — *Ibid.*

FRANCE. — Cf. J. Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273*, in-8°, Berlin, 1902, classe les documents littéraires dans l'ordre chronologique depuis 321 jusqu'à 843 pour la France; H. Gross, *Gallia judaica*, dans *Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, in-8°, Paris, 1901. Le *Code Théodosien*, VII, viii, 2, contient une loi adressée à Remigius, *magister officiorum*; elle suppose la présence de Juifs en Gaule; en outre, *Cod. Théod.*, XV, viii, 3 et *Constit. de Sirmond*, 6, sont adressées à C. Amatius, gouverneur des Gaules. Pour le nord-est de la Gaule, saint Jérôme écrit dans son *Comment. in Isaiam*, lxvi, 20, qu'au temps du Messie les Juifs croient que parmi ceux qui *Senatoriorum dignitatis et locum principum obtinuerint de Britannis, Hispanis, Gallicisque extremis hominum Morinis* (les Morins dont la capitale était *Gesoriacum*, aujourd'hui Boulogne-sur-Mer, à moins que Boulogne ne soit *Portus-Itius*) et *ubi bicornis finditur Rhenus in carrucis veniant...* Pour la Septimanie, au VII^e siècle, cf. J. Juster, *La condition légale des Juifs sous les rois wisigoths*, p. 12, sq., p. 22. Les inscriptions de Gaule, ont été recueillies par M. Schwab, *Inscriptions hébraïques de France*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, 1904, t. xii, p. 143-402; cf. *Bull. archéol. du Comité des trav. historiques*, 1915, p. 167-170; 1919, p. cxcv; A. de Longpérier, dans *Journal des savants*, octobre 1874.

Narbonne. — Sidoine Apollinaire, *Epist.*, iii, 8 (en 472); S. Grégoire le Grand, *Epist.*, vii, 21 (en 597); Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. viii, c. i; *Conc. Narbonense* (589) can. 9, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. ix, col. 1015. Inscriptions de l'année 688, *Rev. archéol.*, 1860², p. 898; *Revue des études juives*, 1889, t. xix, p. 75-88; cf. J. Régné, *Étude sur la condition des Juifs de Narbonne du V^e siècle au XII^e siècle*, dans *Revue des études juives*, 1908, t. lv, p. 1-36.

Agde. — *Conc. Agathense* (506), can. 40.

Marseille. — Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, V, xi; VI, xvii; en 582, le fils du juif Priscus épouse une juive marseillaise; *Massiliensim hebraeam*; S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. I, ep., xlv (en 591) cf. Ad. Crémieux, *Les Juifs de Marseille au Moyen Age*,

dans *Revue des études juives*, 1903, t. XLVI, p. 1-47, 246-268; t. XLVII, p. 62-86, 243-261.

Arles. — Honoratus, *Vita S. Hilarii*, c. XXIX; P. L., t. L, col. 1243; *Vita Rusticulæ*, c. XXV, dans *Monum. Germ. histor. Script. aevi merov.*, t. IV, p. 350; S. Grégoire le Grand, *Registr.*, l. I, ep. LXXII, en (591).

Avignon (?). — Dom Polycarpe de la Rivière, *Annales Avenion. episcoporum*, t. I, l. II, fol. 138 ms. de la bibliothèque de Carpentras, met des Juifs à Avignon en 390. L'auteur est un faussaire insigne auquel on ne saurait faire crédit lorsqu'il n'apporte pas de preuve; c'est ici le cas.

Uzès. — Cf. *Vita s. Ferreoli* (553-581), c. 2 : *Judæorum vero ita illi cura erat, immo etiam quos opinio lacebat, ut comedens et bibens cum eis, et monitis dulcibus amaritudo in eorum mixta moribus obdularet, te ad fidem Christi plurimos ex iis convertens, baptismi gratiam consequerantur, et elatos superbia Christo humiles faciebat...* c. 4 : *Unde et accusatus apud [Ch] ildebertum regem Francorum est quod cum Judæis et Sarracenis comederet et biberet et munera eis donaret. Tunc... præfatus rex... Parisius eum civitate in Francia in exilium mitti præcepit.*

Bordeaux. — Bague portant le chandelier à sept branches et le nom d'Aster (VI^e siècle environ) De Chasteigner, dans *Congrès archéologique de Périgueux*, 1858, p. 55; Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 51; C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, in-4^o, Bordeaux, 1890, t. II, p. 103-109, n. 939, pl. IV. Grégoire de Tours, *De virtutib. s. Martini*, l. III, c. I, édit. Krusch., p. 544 (fig. 6379).

Clermont-Ferrand. — *Conc. Arvern.* (535), can. 6, 9, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 861; Grégoire de Tours, *Vit. Patr.*, 6, 7; *Hist. Francor.*, l. V, c. XI, édit. Arndt, p. 200. L'évêque Avitus fait baptiser les Juifs de la ville en 576; cf. Fortunat, *Carm.*, v, 5, nous en avons parlé plus haut.

Lyon. — Cf. Wiegand, *Agobard von Lyon und die Judenfrage*, dans *Festschrift zum 80 Geburtstag des Prinzregenten von Bayern*, in-8^o, München, 1901; cf. S. Reinach, *La communauté juive de Lyon au II^e siècle de notre ère*, dans *Revue des études juives*, 1906, t. LX, p. 245-250.

Mâcon. — *Conc. Matisconense* (581), can. 2, 13, 14-16, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 934.

Chalon-sur-Saône. — Un juif nommé Priscus y battait monnaie en 555; voir *Revue des études juives*, t. X, p. 237; Ponton d'Amécourt, *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*, in-8^o, Paris, 1874, p. 92-95 (extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. IV).

Dijon. — Léon Gauthier, *Les Juifs dans les deux Bourgognes*, dans *Revue des études juives*, 1904, t. XLVIII, p. 208-229; t. XLIX, p. 1-17, 244-261.

Bourges. — En 568, saint Germain y convertit le juif Sigerich et sa femme Mammona; Venance Fortunat, *Vita S. Germani*, c. LXII, dans *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, 2, 24; plus tard, tous les Juifs y sont baptisés, *Vita Sulpicii episc. Biturigi*, c. IV, dans *Script. rer. merov.*, t. IV, p. 374 sq.

Poitiers. — Venance Fortunat, *Vita S. Hilarii*, c. III, dans *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. IV, p. 22.

Nantes. — Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VIII, 4, recommande à l'évêque un juif baptisé nommé Promotus.

Severiacus. — Civray-sur-Cher (canton de Bléré, Indre-et-Loire). Saint Germain († 576) empêche les Juifs d'exercer leur juridiction sur le Juif baptisé Amantius, Venance Fortunat, *Vita s. Germani*, 64.

Orléans. *Conc. Aurelian.* (533), can. 19; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. I, édit. Arndt, t. I, p. 326 (synagogue juive détruite avant 585).

Th. Cochard, *La juiverie d'Orléans du VI^e au XV^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1895, t. LXIV, p. 1-258.

Paris. — Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. V, *De vita s. Martini*, III, 50; cf. Léon Kahn, *Les Juifs à Paris depuis le VI^e siècle*, in-8^o, Paris, 1889.

Metz. — En 350, Metz avait un évêque d'origine juive : Pauli et Petri, *Carm.*, XXV, 35; *Septimo, hebræo est Simeon de sanguine cretus*, dans *Monum. Germ. hist.*, *Poet. lat. aevi Carol.*, I, 60; cf. Aronius, *Ein getaufter Jude als Bischof von Metz*, dans *Zeitschrift für die Geschichte der Juden in Deutschland*, 1887, t. II, p. 98.

GERMANIE. — Cf. J. Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273*, in-8^o, Berlin, 1902; O. Stobbe, *Die Juden in Deutschland während des Mittelalters, polit. sozialer und rechtlicher Beziehung*, in-8^o, Leipzig, 1866; in-8^o, Leipzig, 1902.

Cologne. — *Code Théodosien*, XVI, VIII, 3 (en 321); cf. C. Brisch, *Geschichte der Juden in Cöln und Umgebung*, in-8^o, Mülheim am Rhein, 1879-1882.

Bonn. — Un chandelier à sept branches, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden am Rheinlande*, 1855, t. XXII, p. 74-76.

Ratisbonne. — Feuillet d'or portant une inscription sur laquelle on lit : *Ἰαὺ Σαβαώ(θ) Ἀδωνεαί*, dans *Archæologische-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, 1877, t. I, p. 69.

Badenweiler. — Amulette gnostique avec les mots *Sabaoth. adonai*, *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 5338.

GRANDE-BRETAGNE. — Cf. S. Jérôme, *In Sophon*, II, 8; P. L., t. XXV, col. 1364; *In Amos*, VIII, 11, 12; P. L., t. XXV, col. 1083; *In Isaiam*, LXVI, 20; P. L., t. XXIV, col. 698; Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, t. IV, p. 242; Théodore de Cantorbéry (669-691) se plaint du grand nombre de Juifs en Angleterre. D. Blossiers Toverly, *Anglia Judaica or the History and antiquities of the Jews in England*, in-4^o, Oxford, 1738, p. 3 sq.; K. H. Schaille, *Die Juden in England vom achten Jahrhundert bis zur Gegenwart*, in-8^o, Karlsruhe, 1889.

NORIQUE. — *Schwarzenbach*. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 11641.

PANNONIE. — *Alberti-Irsa*. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10611.

Salva (près Gran). — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10599.

Intereisa. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3327; cf. *Ephem. epigr.*, II, 593.

Soklos. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3688.

Sarajevo. — Anneau avec *Ἰαὺ... Ἀδωνε Ἀδωνε*, *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14399.

DALMATIE. — *Senia*. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, 10055, corrigée Suppl. 4, p. 2328¹⁷⁵.

SCYTHIE. — *Olbia*. — Latyshev, *Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini græcæ et latinæ*, t. I, n. 98 (= *Corp. inscr. græc.*, n. 2076).

BOSPHORE CIMMERIEN. — J. Derenbourg, dans *Journal asiatique*, 1868, t. XI, p. 525-537. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1864, t. VII, p. 341-345.

Tanais. — Latyshev, *Inscr. antiq.*, 2, n. 449 (*Inscr. græc. ad res rom. pertinentes*, I, n. 918; cf. Latyshev, *op. cit.*, 2, n. 450, 452, 456).

Panticapée. — Latyshev, *Inscr. antiq.*, 2 (1890), n. 52, 53 (= *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 881 = *Corp. inscr. græc.*, 2114bb, et 2114b (fin I^{er} siècle); Latyshev, *op. cit.*, n. 304-306, 404, 405.

Phanagorie. — Latyshev, *op. cit.*, 2, n. 403 (douteuse). Une inscription juive publiée dans *Jewreiski a Zapiski*, 1881 (cf. *Rev. des études juives*, t. V, p. 208); les Juifs y sont nombreux au VII^e siècle. Théophane,

ad ann. 6171, édit. Bonn., p. 545. Pour les environs de Phanagose, cf. Latyshev, *op. cit.*, n. 426.

Gorgippia. — Latyshev, *op. cit.*, 2, n. 400 (douteuse); n. 401 (= *Inscr. græc. ad res. rom. pert.*, 1, n. 911).

THRACE. — Constantinople. — Plusieurs lois des IV^e-^e siècles supposent la présence des Juifs dans cette capitale.

Bizye. — *Annual of the British School at Athens*, 1905-1906, t. XII, p. 179, n. 5.

Janina. — N. A. Bess, *Uebersicht ueber die Geschichte des Judentums von Janina*, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, 1921, t. II, p. 159-177.

MACÉDOINE. — Philon, *Legat. ad Caium*, n. 36, édit. Mangey, t. II, p. 587.

Philippe. — *Actes*, XVI, 12-13.

Thessalonique. — *Rev. des Études juives*, 1885, t. X, p. 78 (= *Bull. de corresp. hellén.*, 1885, t. X, p. 77-78); *Actes*, XVII, 1, 10, 17; XVIII, 4, 7.

Béroé. — *Actes*, XVII, 10; S. Jérôme, *De vir. illust.*, 3.

GRÈCE. — Em. Schürer, *op. cit.*, t. III, p. 55 sq.; Philon, *Legat. ad Caium*, n. 36.

Larisa Pelasgiotis. — *Inscript. græcæ*, t. IX, fasc. 2, n. 834, 839, 985-990.

Phthiotis. — *Inscr. græc.*, t. IX, fasc. 2, n. 232.

Delphe. — Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes*, 1863, n. 57, 364 (= Collitz, *Sammlung der griechischen Dialektinschriften*, Göttingen, 1884, t. II, n. 1722, 2029; G. Colin, *Fouilles de Delphes*, dans *Bulletin de l'École française d'Athènes*, acte d'affranchissement fait par un juif (= J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. II, p. 327).

Athènes. — *Corp. inscr. græc.*, t. IX, n. 9313, 9900 (= *Inscr. græc.*, IX, 3, n. 3545, 3546, 3547; *Actes*, XVII, 15-17; Ch. Bayet, *De titulis Atticæ christianis antiquissimis*, in-8°, Paris, 1878, p. 122-125, n. 121-125. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 428, n. 2).

Patras. — *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9896.

Sicyon. — I Macch., XV, 16 sq.

Corinthe — [συναγωγῇ Ἐβραίων]; B. Powell, *Greek inscriptions from Corinth*, n. 40, dans *The American journal of archaeology*, 1903, t. VII, p. 60; Josèphe, *Bell. jud.*, III, X, 10, n. 540; *Actes*, XVIII, 4-7; Justin, *Dial.*, I, II, III; E. Maass, *Griechen und Semiten auf den Isthmus von Korinth*, in-8°, Berlin, 1903; Buresch, *Pseudo sibyllinische*, dans *Rhein. Mus.*, 1892, t. XLVII, p. 353.

Argos. — Saint Justin, *Dialog.*, c. II; *Bull. de corresp. hellén.*, 1903, t. XXVII, p. 260, n. 4; 1904, t. XXVIII, p. 420, n. 3-5.

Mantinee. *Bull. de corresp. hell.*, 1896, t. XX, p. 159 = *Rev. des études juives*, 1897, t. XXXIV, p. 148).

Tégée. — *Bull. de corresp. hellén.*, 1901, t. XXV, p. 281, n. 34; 1907, t. XXXI, p. 80; *Revue des études grecques*, 1904, t. XVII, p. 248.

LACONIE. — *Inscriptions of the British Museum*, n. 149; S. Reinach, dans *Revue des études juives*, 1885, t. X, p. 77; A. Wilhelm, *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*, in-8°, Wien, 1909, p. 215, n. 198.

Sparte. — I Macch., XV, 23; cf. Macch., XII, 2, 7-8, 19-22; XIV, 16-23; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, IV, 10; XIII, V, 8; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 236, 237.

ARCHIPEL OCCIDENTAL. — Dans les grandes îles d'Eubée, de Chypre et de Crète, les Juifs étaient très nombreux; voir Philon, *loc. cit.*, I Macch., XV, 23; Act., IV, 36; XI, 20; XIII, 4; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, X, 4; révolte sous Trajan et complète expulsion de Chypre, Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXVIII, 32; Eusèbe, *Chronicon*, édit. Schöne, t. II, p. 164 sq. Pour la Crète, voir I Macch., XV, 23; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, XII, 1; *De bello jud.*, II, VII, 1; *Vita*, n. 76.

Eubée. — Philon, *op. cit.*

Égine. — *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9894; *American journal of archaeology*, 1902, t. VI, p. 69.

Syros. — *Inscript. græc. insular.*, n. 712; cf. 80 et 199.

Délos. — I Mac., XV, 23; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, X, 8, 14; Plassart, *La synagogue juive de Délos*, dans *Mélanges Holleaux*, in-8°, Paris 1913, p. 201-215; cf. p. 205, n. 4; Deissmann, dans *Philologus*, 1902, t. LXI, p. 252-265.

Rhénée (près Délos). — Ilot servant de cimetière aux Déliens. Deux imprécations juives contre les assassins de deux jeunes filles; cf. Wilhelm, dans *Jahreshefte des oesterreichischen archæologischen Institutes*, Wien, 1901, t. IV, *Beiblatt*, col. 10-18, Deissmann, dans *Philologus*, 1902, t. LXI, p. 252-265; le même, *Licht from Osten*, 1908, p. 308-316; J. Bergmann, *Die Rachegebete von Rheneia*, dans *Philologus*, 1911, t. LXX, p. 503-510. Dittenberger, *Sillogæ*, t. II, n. 816; Em. Schuerer, *Gesch.*, t. III, p. 57; Tocilescu, *Monumentale epigraphie*, n. 93.

Crète. — Philon, *op. cit.*, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, XII, 1; *Bell. jud.*, II, VII, 1; *Vita*, c. 76; au V^e siècle, les Juifs sont encore nombreux dans l'île; cf. Socrate, *Hist. eccles.*, I, VII, c. XXXVIII.

Gortyne. — I Macch., XV, 23.

ASIE. ASIE MINEURE. — On rencontre ici les Juifs presque en tous lieux. Antiochus le Grand transporta deux mille familles juives, tirées de Babylonie et de Mésopotamie, en Lydie et en Phrygie afin de compenser le fâcheux état d'esprit régnant chez les Lydiens et chez les Phrygiens (Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XII, III, 4). Vers ce temps ils furent attirés par le commerce dans les villes de la côte; ainsi en 139 avant J.-C., les Romains envoient à plusieurs rois de ces contrées l'avertissement de n'avoir pas à se montrer hostiles aux Juifs (I Macch., XV, 23); ce sont le royaume de Pergame et de Cappadoce, le district de Carie, les villes de Myndos, Halicarnasse et Cnide, la Pamphylie avec la ville de Side; la Lycie avec la ville de Phaselis et finalement Samsoun, qui sont dûment avertis. Vers le milieu du I^{er} siècle avant Jésus-Christ, nous sommes bien instruits de la prospérité de ces colonies juives; d'une part, ce sont de nombreux actes en leur faveur (Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV), d'autre part c'est un passage célèbre dans le discours de Cicéron, *pro Flacco*, 28, passage dans lequel il explique comment un trésor de monnaies juives qui devait être expédié d'Asie Mineure à Jérusalem fut confisqué par le gouverneur Flaccus (62-61 avant J.-C.).

ARCHIPEL ORIENTAL. — Îles qui, sous les Romains, ont appartenu administrativement à l'Orient :

Lesbos. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, II, 3, 4.

Samos. — I Macch., XV, 23.

Paros. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, X, 8.

Mélos. — I Macch., XV, 23; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, XII; *Bell. jud.*, II, VII, 1; beaucoup de Juifs à l'époque d'Auguste.

Thera. — *Inscr. græc. Insul.*, n. 933-974; d'après Em. Schürer, *op. cit.*, t. III, p. 57; elles sont ou juives ou chrétiennes, d'après H. Achelis, dans *Zeitschrift f. neutestam. Wissenschaft*, 1900, t. I, p. 87, 100; elles sont chrétiennes.

Cos. — I Macch., XV, 23; Strabon, dans Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, VII, 2; XIV, X, 15; Paton et Hicks, *Inscriptions of Cos*, n. 75.

Rhodes. — I Macch., XV, 23. D'après J. Juster, les Juifs étaient probablement nombreux dans l'île au I^{er} siècle avant Jésus-Christ, car Posidonius et Apollonius Modon sont des écrivains antijuifs (le premier est natif de Rhodes et l'autre y enseigne). Au temps de Tibère, Diogène le Grammairien semble avoir observé le sabbat; cf. Suétone, *Tiberius*, 32. On est

tenté de compléter dans *Inscript. græc. Insularum*, I, xi : Μεγίππος Ἱερ[οσολ]υμίτας. Hérode fait construire à ses frais un temple pythique, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, v, 3.

CHYPRE. — I Macch., xv, 23; Philon, *loc. cit.*, *Actes*, iv, 36; xi, 20; xiii, 4; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, x, 4; XVII, xii, 1-2; *Bell. jud.*, II, vii, 2, n. 108; très nombreux sous Trajan, Dion Cassius, lxxviii, 32; Eusèbe, *Chronicon*, édit. Schœne, t. ii, p. 164 sq.; leur révolte entraîne l'expulsion de l'île où ils ne reprennent pied que deux siècles plus tard, au temps de saint Epiphane, *Hæreses*, xxx, 2; *P. L.*, t. xli, col. 408. Un chandelier à sept branches, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1881, p. 225; cf. E. Oberhummer, *Cyperm*, in-8°; München, 1903, p. 15 sq., p. 23 sq.

Salamis. — *Actes*, xiii, 5; Dion Cassius et Eusèbe, *loc. cit.*; *Vitas Epiphani*, n. 47, édit. Dindorf, i, 52 = *P. G.*, t. xli, col. 84 (entretiens d'Épiphane avec le rabbin Isaac de Constantia, à Salamine).

Paphos. — *Actes*, xiii, 6.

Lapethos. — Le Bas-Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie mineure*, n. 2776 (= *Revue des études juives*, 1904, t. XLVIII, p. 191-196).

Golgoi. — Inscription du iv^e siècle : Simos Menardos, dans *Ἀθήναι*, 1910, t. xxii, p. 4, 17 sq. (= Th. Reinach, *La pierre de Golgoi* dans *Revue des études juives*, 1911, t. Lxi, p. 285-288).

IONIE. — **Phocée.** — *Revue des études juives*, 1886, t. xii, p. 236-242 (= *Bull. de corresp. hellén.*, 1886, t. x, p. 327-335).

Smyrne. — *Corp. inscr. græc.*, n. 3148, 9897, 9898; *Revue des études juives*, 1883, t. vii, p. 161-166; Leemanns, *Griekische Opschriften uit Klien-Azie in den laatste tijd voor het Rijks-Museum van oudheden te Leiden aangevonden*, n. 12 (douteux), dans *Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, 1889, t. xix; Van Lennep, *Travels in Asia Minor*, i, 20, amulette et chandelier à sept branches; *Martyrium Polycarpi*, c. 12, 13, 17-18; *Vita Polycarpi auctore Pionio*, édit. L. Duchesne, in-8°, Paris, 1881, cf. S. Reinach, dans *Revue des études juives*, 1885, t. xi, p. 235-238; *Martyrium Pionii*, c. 12; cf. W. M. Ramsay, dans *The Expositor*, 1904, t. ix, p. 324.

Téos. — *Bull. de corresp. hellén.*, 1880, t. iv, p. 44.

Colophon. — Cf. Macrobe, *Saturnal.*, i, 18; cf. Buresch, *Klaros*, in-8°, Leipzig, 1889, p. 48-55.

Éphèse. — On y signale la présence d'une colonie juive dès le iii^e siècle avant Jésus-Christ; cf. Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, 2, 4; sur les décrets et édits romains relatifs aux Juifs d'Éphèse, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 11-13, 16, 19, 25; XVI, vi, 4, 7; Philon, *Legat. ad Caium*, n. 40; au II-III après Jésus-Christ appartiennent quelques inscriptions dans *Ancient Greek inscriptions in the British Museum*, III, 2 : *Ephesos*, 1890, n. 676, 677; *Jahreshefte des österreichischen Institutes in Wien*, 1905, t. viii, Beiblatt, col. 78 sq.; *Actes*, xviii, 19, 26; xix, 8; G. A. Zimmermann, *Ephesos in ersten christlichen Jahrhundert*, in-8°, Leipzig, 1874, p. 132 sq.

Milet. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 21; Deissmann, *Licht vom Osten*, p. 326 sq.

Jasos. — Le Bas Waddington, *Inscr.*, III, n. 294.

MYSIE. — **Panormos.** — *Bull. de corresp. hellén.*, 1899, t. xxiii, p. 592 (influence juive).

Cyzique. — *Journal of hellenic Studies*, 1904, t. xxiv, p. 36, 55 (douteuse).

Parium. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, ix, 8. **Adramyttium.** — Cicéron, *Pro Flacco*, 28.

Pergame. — Cicéron, *Pro Flacco*, 28; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 22; Wachsmuth, *Königthum von Pergamon*, dans *Historische Vierteljahresschrift*, 1899, t. ii, p. 297 sq.

Elaiä. — συναγωγή Ἐλαίας, *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9904 (Rome).

LYDIE. — **Apollonia.** — *Bull. de corresp. hellén.*, 1893, t. xvii, p. 257, n. 37; cf. W. M. Ramsay, dans *The Expositor*, janv. 1906, p. 79 (= Le même, *The cities of saint Paul*, in-8°, London, 1906, p. 256 sq.).

Thyatire. — *Corp. inscr. græc.*, n. 3509 (douteuse); *Actes*, xvi, 14; cf. Schürer, *Die Prophetin Isabel in Thyatira*, *Offenb. Joh. II*, 20, dans *Abhandlungen zu Weisäcker's 70 Geburtstage*, in-8°, Freiburg im Br., 1892, p. 37-58; cf. F. Cumont, *Un ex-voto au Théos-Hypsistos*, dans *Acad. roy. de Belgique, Bulletin de la classe des lettres*, 1912, p. 151-156.

Magnésie du Sipyle. — *Revue des études juives*, 1885, t. x, p. 76.

Sardes. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 17, 24; XVI, vi, 6.

Philadelphie. — Apocalypse, iii, 9.

Odémisch (près Hypaëpa). — *Revue des études juives*, 1885, t. x, p. 74 sq. (iii^e s. après J.-C.).

Sala. — Monnaies : époque de Trajan, *Revue numismatique*, 1898; collection Waddington n. 6436, 6441, 6446; *Catalogue of the British Museum, Lydia*, ed. Head, London, 1901, p. 227; époque d'Antonin le Pieux, *ibid.*, p. 232; époque de Marc-Aurèle, *Revue numismatique*, 1898 : coll. Waddington, n. 6453; cf. W. C. Ramsay, dans *The Expositor*, 1902, t. v, p. 102.

CARIE. — **Tralles.** — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 20.

Myndos. — I Macch., xv, 20; *Bull. de corresp. hellén.*, 1890, t. xiv, p. 118 sq. (= *Rev. des études juives*, 1901, t. xlii, p. 1-6); cf. *Bull. de corresp. hellén.*, 1888, t. xii, p. 280; 1890, t. xiv, p. 120.

Halicarnasse. — I Macch., xv, 16; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 23.

Cnide. — I Macch., xv, 23.

LYCIE. — **Nasli** (près Nysa). — *Athen. Mittheil.*, 1897, t. xxii, p. 484, n. 2; on la croit juive à cause du mot λαβέ.

Tlos. — Hula, dans *Eranos Vindobonensis*, 1893, p. 99-102.

Xanthe. — Cf. *Revue archéol.*, 1878, t. xxxvii, p. 317-320, inscription contenant le mot ὠσσα; voir dans Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, iv, 2; V, vi, 1; VI, ii, 6.

Patara. — *Martyrium SS. Leonis et Pargorii*, n. 7, dans *P. G.*, t. cxiv, col. 1457.

Myra. — *Actes*, xxv, 5.

Limyra. — Petersen et Luschan, *Reisen in Lykien, Milyas und Kibyrratis*, Wien, 1889, t. ii, p. 66, n. 129.

Corycos. — *Revue des études juives*, 1885, t. x, p. 76.

Phasélis. — I Macch., xv, 23.

PHRYGIE. — Cf. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, iii, 4; *Actes*, ii, 10; W. C. Ramsay, *The cities and bishoprics of Phrygia*, in-8°, London, 1897, t. i, p. 667-676; les sources talmudiques dans Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 315 sq.

Laodicée. — Cicéron, *Pro Flacco*, 28; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 20; un juif de Laodicée à Rome, *Corp. inscr. græc.*, t. iy, n. 9916 (= H. Vogelstein et Rieger, *Geschichte der Juden in Rom* t. i, n. 78). Sous Justinien, un tremblement de terre détruit la synagogue et cause la mort d'un grand nombre de Juifs, Jean Malalas, édit. Bonn, p. 443.

Hierapolis. — Quatre inscriptions juives : *Altertümer von Hierapolis, herausgegeben von Humann, Cichorius, Judeich*, Winter, dans *Jahrbuch des deutschen archäol. Instituts, Viertes Ergänzungsheft*, in-8°, Berlin, 1898, n. 69, 72, 212, 227, 342. (Cette dernière fut d'abord publiée par A. Wagener, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1868, nouv. série, t. xvi, p. 1-15, ensuite par W. C. Ramsay, *The Cities*

and Bishoprics of Phrygia, p. 545, n. 411), (m^e ou m^e siècle après J.-C.).

Apamée. — Cicéron, *Pro Flacco*, 28; deux inscriptions dans W. C. Ramsay, *op. cit.*, n. 385 (= *Bull. de corresp. hellén.*, 1884, t. viii, p. 248), n. 399 bis; la première est de l'an 253-254 après J.-C., la deuxième est du m^e siècle. L'influence juive, écrit J. Juster, dut être grande dans cette ville, car il y a des essais de syncrétismes judéo-païens assez curieux. Ainsi, les païens amalgamèrent des légendes juives avec des légendes locales, et les premières finirent par remplacer les autres. Ainsi [l'histoire] de Noé se substitue à celle d'une légende phrygienne du déluge, et l'on trouve des monnaies apaméennes du m^e siècle représentant Noé et sa femme descendant de l'arche; Eckhel, *Doctrina nummorum*, t. iii, p. 132 sq.; Madden, *Numismatic chronicle*, 1866, p. 173-219, et pl. vi; *Revue numismatique*, 1898: coll. Waddington, n. 5722, 5730, 5731; voir *Dictionn.*, t. i, col. 2500-2523.

Euménie. — *Bull. de corresp. hellén.*, 1885, t. ix, p. 240 (= W. C. Ramsay, *op. cit.*, n. 232).

Sébaste. — W. C. Ramsay, *op. cit.*, t. i, p. 667.

Aghar-Hissar (entre Acmonie et Dioclée). — W. C. Ramsay, *op. cit.*, t. i, n. 562.

Acmonie. — W. C. Ramsay, *op. cit.*, n. 559, 561, 563 (= *Rev. archéol.*, 1888², p. 225; *Rev. des études anciennes*, 1901, t. iii, p. 272; 1902, t. iv, p. 561-563; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. iii, p. 20-21).

Dokimion. — W. C. Ramsay, *op. cit.*, t. i, p. 667.

Dorylée (?). — *Corp. inscr. græc.*, n. 4129, un nommé Ἡσάου, nom douteux pour un juif.

PISIDIE. — Antioche. — Sur l'inscription d'Apolonia en Lydie publiée dans le *Bull. de corresp. hellén.*, 1893, t. xvii, p. 257, n. 37, est fait mention d'une Δεδοωρά, laquelle se dit Ἀντιόχισσα [γένος], il est probable qu'elle est d'Antioche en Pisidie, ville plus rapprochée que ne le serait Antioche sur l'Oronte; *Actes*, xiii, 14.

Séleucie. — *Revue biblique*, 1904, p. 82-84, n. 2.

ISAURIE. — Olba. — Sévère d'Antioche, *Epist.*, vi, 1, 52 (datée de 520-625), écrit, à propos d'esclaves chrétiens possédés par des Juifs, à Théodose, évêque d'Olba : « That is a city in Isauria; » cf. *The sixth book of the select letters of Severus patriarch of Antioch in the syriac version of Athanasius of Nisibis*, édit. E. W. Brooks, in-8°, London, 1903-1904; t. ii, p. 149.

PAMPHYLIE. — I Macch., xv, 23; Philon, *Legat. ad Caium*, n. 36; *Actes*, ii, 10.

Olbia. — *The Journal of hellenic studies*, 1890, t. xii, p. 269, n. 70.

Sidé. — I Macch., xv, 23; *The Journal of hellenic studies*, 1908, t. xxviii, p. 196, n. 29; 1909, t. xxix, p. 130 (= *Revue des études juives*, 1909, t. lviii, p. 60).

CILICIE. — Philon, *Legat. ad Caium*, n. 36; *Actes*, vi, 9; S. Épiphane, *Hæres.*, xxx, 11.

Germanicia (?). — *The Journ. of hell. studies*, 1898, t. xviii, p. 318, n. 12.

Anemurium. — Inscription d'un juif de cette ville habitant Corycos. *Inscr. græc. ad. res. rom. pertinentes*, t. iii, n. 858 (= Heberdey und Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, dans *Denkschriften der Wiener Akademie philos. hist. Klasse*, 1896, t. xlv, p. 68) H. Thédenat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, p. 225.

Séleucie (sur le Calycadnus). — Le Bas-Waddington, n. 1390.

Corycos. — Voir ci-dessus Anemurium.

Kamtelideis (près Elaioussa). *Journ. of hellen. studies*, 1890, t. xii, p. 234 (= Heberdey und Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, dans *Denkschriften der Wiener Akad. philos. hist. Klasse*, 1896, t. xlv, p. 67 = Dittenberger, *Orientalis græci inscriptiones selectæ*, n. 573, cf. Em. Schuerer, *op. cit.*, t. iii, p. 562, note 136.

Tarse. — W. C. Ramsay, *The cities of saint Paul*, p. 169 sq., cherche à démontrer que les Juifs y habitaient depuis l'an 171 avant J.-C. Saint Paul naquit à Tarse, *Actes*, ix, 11; xxi, 39; xxii, 3. Une inscription trouvée à Jaffa porte : Ἰουδᾶς υἱὸς Ἰσθῆ Ταρσεύς, Euting, *Epigr. Miscellen*, n. 87, dans *Sitzungsberichte*, Berlin, 1885, p. 686 et Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. iv, p. 146, n. 18. Au v^e siècle, Pallade, *Dialog. de vita S. Chrysostomi*, c. xx; P. G., t. lxxvii, col. 73, cite les synagogues de Tarse.

Adana. — Au v^e siècle, saint Théophile, dans *Acta sanct.*, 4 février, p. 489.

LYCAONIE. — Iconium. — (Sur le rapport de cette ville avec la Lycaonie, voir *Dictionn.*, t. vii, au mot ICONIUM.) *Actes*, xiv, 1; *Corp. inscr. græc.*, n. 3995, 3998, 4001 b, 9270; *Bull. de corresp. hellén.*, 1893, t. xvii, p. 327; *Athen. Mitth.*, 1889, t. xiii, p. 241, 254, 255, 258, 260; W. C. Ramsay, *Cities and Bishoprics*, t. i, p. 525, note 1; H. S. Cronin, *First report of a journey in Pisidia, Lycaonia and Pamphylia*, n. 102, *Journ. of hellen. stud.*, 1902, t. xxii, p. 355.

Zaz-ed-Dinkhan. — H. S. Cronin, *op. cit.*, p. 365, n. 132.

Lystres. — Timothée, fils de grec et de juive, *Actes*, xvi, 1-3.

CAPPADOCE. — I Macch., xv, 22; *Actes*, ii, 9. Inscription juive trouvée à Jaffa : Τοπος Εισακω [6] Καπαδοχος κε Αχολιας συνδιου αυτου κε Αστεριου. *Palestine exploration Fund, Quarterly Statement*, 1900, p. 118, 122; après της il faut συναγωγης. S'agit-il d'un Juif de Cappadoce habitant Tarse en Cilicie ou Tarse de Cappadoce comme le veut Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. iv, p. 146 sq.?

Cesarée (Mazacca). — Au m^e siècle, le roi Sapor I^{er} y fait mourir 12 000 juifs? H. Grätz, *Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, t. iv, p. 288; Neubauer, *Geographie du Talmud*, p. 319.

GALATIE. — Ancyre. *Actes apocryph.* de S. André, cf. Lipsius, *Apokry. Apostelgeschichte*, t. i, p. 576; *Acta S. Theodoti Ancyran* n. 3, qui aurait converti beaucoup de Juifs : *paganorum atque judæorum magnum numerum adduxit ad Ecclesiam*, dans *Acta sanct.*, mai, t. iv, p. 180 (= *I martirii di S. Theodoto e di S. Ariadne*, édit. P. Franchi, Roma, 1901, p. 62).

Karajilar (entre Chousadan et Karaly). *Corp. inscr. græc.*, n. 4087, corrigée dans G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, in-fol., Paris, 1872, p. 208, n. 105.

Germa. — *Bull. de corresp. hellén.*, 1883, t. vii, p. 24 (= *Rev. des études juives*, 1885, t. x, p. 77).

Pessinunte. — G. Perrot, *Exploration arch. de la Gal. et de la Bithynie*, p. 208, n. 101.

Tschesneli-Zebirkeni. — J. G. C., Anderson, *Exploration in Galatia*, dans *Journ. of hellen. studies*, 1899, t. xix, p. 285, n. 178.

BITHYNIE. — Nicomédie. — *Échos d'Orient*, 1901, t. iv, p. 356, 357; 1905, t. ix, p. 271. — En 577, Eustrate, *Vita Eutychii patr.*, n. 73, dans *Acta sanct.*, avril, i, p. LXIV.

Arnaut-Keui. — *Revue des études juives*, 1893, t. xxvi, p. 167-171.

Chrysopolis. — Σύλλογος, 1892, t. xvii, p. 125.

PAPHLAGONIE. — Gangres. — Vie du patriarche Dioscore, cf. W. E. Crum, dans *Proceed. Bibl.*, 1903, t. xxv, p. 267 sq.

PONT. — Philon, *Legat. ad Caium*, n. 36; *Act.*, ii, 9; xviii, 2.

Sinope. — *Bull. de corresp. hellén.*, 1889 : t. xiii, p. 304, n. 7; S. Épiphane, *De ponderibus et mensuris*, c. xiv; cf. H. Grätz, *op. cit.*, t. iv, p. 439. Dans les *Actes apocryphes* de saint André, les Juifs de Sinope sont assimilés aux Anthropophages. Cf. Lipsius,

Apoc. Apostelgesch., t. I, p. 576, 579, 586, sq.; 604 sq.; 611; t. II, p. 5.

Amisoss. — I Macch., xv, 16; cf. E. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 2; Th. Reinach, dans *Rev. des études grecques*, 1888, t. I, p. 334 sq.; amulette judéo-grecque antérieure au ^{vi}^e siècle, dans *Échos d'Orient*, 1905, t. IX, p. 405 sq.

SYRIE. — Philon, *Legat. ad Caium*, n. 33, dit que les Juifs habitaient en grand nombre dans toutes les villes d'Asie et de Syrie (Ἀσιας καὶ τῆς Συρίας). Inscriptions de Syrie de provenance inconnue, *Philologus*, 1863, t. XIX, p. 137, n. 13; *Bull. de corresp. hellén.*, 1879, t. III, p. 266, n. 25; *Sitzungsberichte*, Berlin, 1883, p. 686; *Rev. archéol.*, 1883¹, p. 272, n. 40.

Samosate. — Cf. Th. Reinach, dans *Rev. des études grecques*, 1888¹, p. 334 sq.; sur Paul de Samosate accusé de judaïser, cf. G. Bardy, *Paul de Samosate, étude historique*, in-8°, Paris, 1923.

Zeugma. — La Chronique de Josué le Stylite écrite vers l'an 515, texte et trad. par l'abbé P. Martin, dans *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, 1876 (ad ann. 503-504), n. 68-69.

Berée (Alep). — Sévère d'Antioche, *Epist.*, VI, I, 15, 16 (en 513-518), trad. Brooks, t. II, p. 61-63; dans cette ville habitaient des Nazaréens, juifs pieux, mais croyant en la messianité de Jésus; cf. S. Épiphane, *Hæres.*, xxix, 7; P. G., t. XII, col. 401; S. Jérôme, *De vir. illustr.*, 3, amulette juive du ^{viii}^e siècle après J.-C., dans *Journal asiatique*, 1906, p. 1-17.

Antioche. — S. Krauss, *Antioche*, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 27-49; S. Jean Chrysostome, *Orationes contra Judæos*, P. G., t. XLVII, col. 843-942; Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 311-314.

Séleucie. — Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xx, 6; IV, I, 1; *Vita*, xxxvii.

Innestar (entre Antioche et Chalcis). — Socrate, *Hist. eccles.*, I, VII, c. xvi, 2.

Arra (dans le voisinage d'), *Corp. inscr. græc.*, n. 4462, 4644 (=9899).

Laodicée. — Derenbourg, *La Palestine au temps des Talmuds*, p. 406 sq.; Neubauer, *op. cit.*, p. 299; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 668 sq.

Apamée. — Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 5, 479.

Arados. — I Macch., xv, 23; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, xii, 6.

Émèse. — *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 8764; Clermont-Ganneau, dans *Revue critique*, 1883¹, p. 145; G. Durand, dans *Revue biblique*, 1894, t. III, p. 252-254; le roi d'Émèse, Aziz, se fit circoncire, d'après Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XX, vii, 1.

Palmyre. — *Corp. inscr. græc.* n. 4478, 4486; De Vogüé, *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques*, in-4°, Paris, 1868, n. 13, 63; Le Bas-Waddington, *op. cit.*, n. 2619; cf. n. 2613 (79 apr. J.-C.), deux piliers d'une synagogue avec une inscription hébraïque (ⁱⁱⁱ^e siècle après J.-C.); *Sitzungsberichte*, Berlin, 1884, p. 933, 934; Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 14 sq. S. de Ricci, dans *Rev. archéol.*, 1903, p. 99-106; E. Mittwoch et Sobernheim, *Beiträge zur Assyriologie*, 1899-1902, t. IV, p. 200 sq.; Derenbourg, *Palestine*, p. 22, 224.

Nazala. — *Jahreshefte des oesterreichischen archæologischen Institutes in Wien*, 1900, t. III, *Beiblatt*, p. 19 sq.

ROYAUME DE CHALCIS. — Il eut des rois de race juive, par exemple, un petit-fils d'Hérode le Grand et par Agrippa II, cf. Fl. Josèphe, *Antiq.*, XIX, v, 5; *Bell. jud.*, II, xi, 5; xii, 8; E. Schuerer, *loc. cit.*, t. I, p. 722-725.

TÉTARCHIE D'ABILÈNE. — Elle fut incorporée en l'an 37 au royaume d'Agrippa I^{er} († 44), et à celui d'Agrippa II (en 53); cf. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*

XVIII, vi, 10; XIX, v, 1; *Bell. jud.*, II, xii, 8; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 716-720.

Admedera. — *Corp. inscr. græc.*, n. 9845.

Chobaa. — Eusèbe-saint Jérôme, *Onomasticon*, édit. Klostermann, Leipzig, 1911, p. 172-173 : *Chobaa ad levam partem Damasci est autem et villa Chobaa in iisdem regionibus habens accolæ Hebræos, qui credentes in Christum [omnia legis præcepta custodiunt, et a principe heræseos Ἐδωνίτας] nuncupantur [contra istius modi dogma Paulus apostolus scribit ad Galatas]*; la partie entre crochets est l'addition de saint Jérôme.

Damas. — Les Juifs y possédaient un quartier spécial. L'existence d'une communauté juive est attestée au ⁱ^e siècle par II Cor., xi, 32; cf. *Actes*, ix, 2. Pendant la guerre judéo-romaine, les païens massacrèrent 10.000 Juifs.

DÉCAPOLE. — *Hippos*. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, iv, 4; *Bell. jud.*, I, vii, 7; et *Antiq. jud.*, XV, vii, 3; XVII, xi, 4; *Bell. jud.*, I, xx, 3; II, vi, 3. Pendant la guerre judéo-romaine, les païens tuèrent ou emprisonnèrent les Juifs de la ville. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 5; Neubauer, *Géographie des Talmuds* p. 197 sq., 238-240.

Gadara. — Pompée enleva cette ville aux Juifs, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, xiii, 3; XIII, xv, 4; XIV, iv, 4; *Bell. jud.*, I, iv, 2; I, vii, 7; Auguste la rendit à Hérode, après la mort duquel elle redevint indépendante, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XV, vii, 3; XVII, xi, 4; *Bell. jud.*, I, xx, 3; II, vi, 3; Pendant la guerre judéo-romaine, Gadara fut attaquée par les Juifs, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, I; *Vita*, IX; les païens s'en vengèrent par le massacre et l'emprisonnement des Juifs, *Bell. jud.*, II, xviii, 5; il en restait néanmoins aux ⁱⁱ^e et ⁱⁱⁱ^e s.; Neubauer, *op. cit.*, p. 243 sq.

Ambarri (près Canatha). Oehler, *op. cit.*, n. 216, *Canatha*. — Em. Schürer, *op. cit.*, t. II, p. 169, note 302.

Dium. — Appartint aux Juifs jusqu'au temps de Pompée qui la rendit libre; on peut présumer que tous les Juifs ne s'en éloignèrent pas; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, v, 3; XIV, iv, 4.

Seythopolis. — En 66, les païens y massacrèrent 13 000 Juifs, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 1, 3, 4; VII, viii, 7; *Vita*, 6. Au ⁱⁱ^e-^{iv}^e siècle, il en reste assez pour que plusieurs rabbins soient originaires de cette ville qui compte des synagogues et un tribunal.

Pella. — Les habitants se refusaient à adopter le judaïsme, en conséquence Alexandre Jannée détruisit la ville qui se releva de ses ruines. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, v, 4, *Bell. jud.*, I, iv, 8; Pompée lui rendit l'indépendance. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, iv, 4; *Bell. jud.*, I, vii, 7; attaquée par les Juifs en 66, on ne sait si les païens en tirèrent vengeance sur leurs concitoyens. Fl. Josèphe, *Bull. Jud.*, II, xviii, 1.

Gerasa. — Attaquée en 66 par les Juifs, ne se vengea pas sur leurs coreligionnaires. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 5.

Philadelphie. — Cf. *Jewish encyclopedia* au mot.

LITTORAL PHÉNICIEN. — *Tripolis*. — Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, I, xxi, 11; Neubauer, *op. cit.*, p. 298 sq.

Byblos. — Renan, *Mission de Phénicie*, p. 187, 188, 856; *Mélanges de la Faculté de Beyrouth*, 1906, t. I, p. 140, n. 12.

Béryte. — En 501-502, on mentionne une synagogue, Josué le Stylite, n. 47; Renan, *op. cit.*, p. 348; Waddington, n. 1854c; *Revue biblique*, t. III, p. 251-252.

Sidon. — En 70, la colonie juive est épargnée. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 5, n. 47a; Neubauer, *op. cit.*, p. 295.

Ornithopolis (entre Sidon et Tyr). — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1903, p. 214.

Tyr. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, ix, 3; cf. XII, n, 3-5; pendant la guerre de 70, les Tyriens en tuent beaucoup. *Bell. jud.*, II, xviii, 5, n. 478; un grand nombre prend la fuite, dont 400 s'enrôlent dans l'armée de Jean de Giscala. *Ibid.*, II, xxi, 1, n. 588, Neubauer, *op. cit.*, p. 493.

Plotémais. — Pendant la guerre judéo-romaine, massacre de 2 000 juifs, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 5; mais il en reste encore plus tard. Neubauer, *op. cit.*, p. 231 sq.; *Palestine Exploration Fund, Quarterly statement*, 1893, p. 300.

Dora. — Au 1^{er} siècle, une synagogue, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, vi, 3.

Jaffa. — Ch. Clermont-Gauneau, *Une épitaphe judéo-grecque de Jaffa*, dans *Revue archéologique*, 1878², p. 312-316.

COTE SAMARITAINE ET PHILISTINE. — Césarée. — Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 246-247, n. 9, Ch. Clermont-Gauneau, *Archæological researches*, t. II, p. 147; une inscription à Rome : Μακεδονίς ο Αιθρεός Κεσαρσεός της Παλεστίνης; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 83, note 29.

Apollonia (Arsouf). Euting. — *Epigr. Miscellen*, n. 80; *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 247, n. 10.

Jamnia. — Cette ville appartient aux Juifs depuis Alexandre Jannée jusqu'à Pompée, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, xv, 4; XIV, iv, 4; *Bell. jud.*, I, vii, 7. Auguste la donna à Hérode, celui-ci à sa sœur Salomé, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, viii, 1; XVII, xi, 5; *Bell. jud.*, II, vi, 3; Salomé la légua à l'impératrice Livie, *Antiq. jud.*, XVIII, ii, 2, *Bell. jud.*, II, ix, 1. La population était en majorité juive, Philon, *Legat. ad Caium*, n. 30, édit. Mangey, t. II, p. 575; Vespasien y laissa les Juifs, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, III, vii, 2; Jamnia devint le centre de la science juive aux 1^{er} et 2^{es} siècles; Neubauer, *op. cit.*, p. 73-76; à la fin du 5^e siècle, on y trouve encore des Juifs d'après la vie de Pierre l'Ibère; cf. *Petrus der Iberer*, par R. Raabe, in-8°, Leipzig, 1895, p. 117 sq.

Azotus. — Mêmes vicissitudes que Jamnia.

Ascalon. — En 66, les Juifs révoltés attaquèrent la ville et la dévastèrent, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 1; pour se venger les Ascalonites massacrèrent 2 500 de leurs concitoyens juifs, *ibid.*, II, xviii, 5; au 4^e siècle, la ville compte encore une colonie juive; cf. *Petrus der Iberer*, par R. Raabe, p. 75; *Inscript. du 8^e siècle* après J.-C., dans *Mittheilungen des deutschen Palästina-Vereins*, 1903, p. 17-32, autre lecture dans Clermont-Gauneau, *Recueil d'archéol. orient.*, t. VI, p. 170 sq.

Abyla (distincte d'Abila Lysaniæ). — A appartenu à Agrippa II. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xiii, 2; Neubauer, *op. cit.*, p. 260.

Anthédon. — Attaquée en 66 par les Juifs, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, xviii, 1; a eu des docteurs juifs; Neubauer, *op. cit.*, p. 273.

Gaza. — Prise et détruite par Alexandre Jannée (96 av. J.-C.); donnée par Auguste à Hérode, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XV, vii, 3; *Bell. jud.*, I, xx, 3; et à la mort de celui-ci revint à la Syrie : *Antiq. jud.*, XVII, xi, 4; *Bell. jud.*, II, vi, 3. Attaquée par les Juifs, en 66. *Ibid.*, II, xviii, 1. On y rencontre encore des Juifs après la guerre; cf. Neubauer, *op. cit.*, p. 67, 68, *Rev. des études juives*, 1889, t. XIX, p. 100; Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1892, p. 248; Clermont-Gauneau, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1893, p. 71, et *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, p. 190, note 3; t. VI, p. 186.

Raphia. — Appartint aux Juifs depuis Alexandre Jannée jusqu'au temps de Pompée. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, xiii, 3; XIV, v, 3; *Bell. Jud.*, I, iv, 2; I, viii, 4.

ARMÉNIE. — D'après J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 199, l'influence juive était fort grande en Arménie et les nobles du pays voulaient faire remonter leur généalogie aux personnages bibliques. Cf. H. Gelzer, *Die Anfänge der armenischen Kirche*, dans *Bericht ueber die Verhandlungen der Königl.sächsischen Gesellschaft der Wissensch. zu Leipzig*, 1895, t. I, p. 109-174. Le pays eut des rois juifs de la famille d'Hérode, les uns restèrent Juifs, les autres furent apostats. Faustus de Byzance, IV, 55, dans Langlois, *Collection des historiens d'Arménie*, t. I, p. 274, 275, cite un grand nombre de villes arméniennes habitées par des Juifs; S. Weber, *Les origines du christianisme en Arménie*, in-8°, Paris, 1908. L'ascendant des idées juives y était grand au 8^e siècle, voir *Les résolutions canoniques de Jean d'Édesse* († 708), can. 79-81, trad. Nau, *Résolutions canoniques et canons de Raboula*, dans *Le canoniste contemporain*, 1906, p. 67-69.

Van. — Moïse de Khorène, III, 55, dans Langlois, *Coll. des hist. d'Arménie*, t. II, p. 150-151.

MÉSOPOTAMIE. — Les Assyriens et les Chaldéens déportèrent en Mésopotamie, en Médie et en Babylonie des tribus juives qui ne revirent jamais la Palestine; cf. Em. Schuerer, *op. cit.*, t. II, p. 626 sq.; t. III, p. 6, notes 7-10; p. 10, note 19. Leurs descendants y vivaient à l'époque romaine et entretenaient des rapports avec les Juifs rentrés en Palestine. Les Juifs de Mésopotamie sont cités dans *Actes*, II, 9; Neubauer, *op. cit.*, p. 320 sq.

Nicephorium. — (A partir du 4^e siècle cette ville porta le nom de Callinicum, aujourd'hui Racca.) Cf. S. Ambroise, *Epist.*, XL-XLI, écrites en 388, à propos de la destruction par les chrétiens de la synagogue de cette ville.

Carrhes (Haran). — Bar-Hebræus, *Chron. syriac.*, édit. Bruns-Kirsch, I, 65; *Les Résolutions canoniques de Jean d'Édesse*, trad. Nau, c. 59, 62, p. 61-63; permission pour les chrétiens d'enseigner les enfants juifs, et de suivre les enterrements juifs.

OSRHOËNE. — *Notitia Dignitat. Orient.*, c. XXXIII, édit. Böcking, in-8°, Bonn, 1839-1859, t. I, p. 90, 398.

Édesse. — Un massacre de Juifs sous Julien, Bar Hebræus, *Chron.*, p. 65; Michel le Syrien, VII, 5, édit. J.-B. Chabot, t. I, p. 281; *Actes du martyre d'Habib* (en 309), *Martyrdom of Habib the deacon*, dans W. Cureton, *Ancient syriac documents*, in-8°, Londres, 1864; R. Duval, *Littérature syriaque*, 3^e édit., p. 117. Au 6^e siècle, *Vie de Raboula*, c. XIV; en l'an 500, Josué le Stylite, *Chronique*, édit. P. Martin, n. 41.

Keurk-Moghara, près Édesse. — J. Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie, de la Mésopotamie et de la région de Mossoul*, in-8°, Paris, 1907, p. 78 sq., n. 40-42; cf. p. 80.

Amida. — Au 6^e siècle : Jean d'Éphèse, *Comment. de beatis Orientalibus*, c. 5, trad. lat. par J. van Douwen, dans les *Verhandeligen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, in-8°, Amsterdam, 1889, p. 33.

Constantine (Tella). — *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, t. XXVI, p. 201, n. 50; Clermont-Gauneau, *Recueil d'archéol. orient.*, t. V, p. 369. Au 6^e siècle, Josué le Stylite, *Chronique*, édit. P. Martin, n. 50.

Singara (près Mossoul). — *Acta s. mart. Abdul Masich*, édit. J. Corluy, dans *Anal. boll.*, 1886, t. V, p. 5-52.

Mossoul. — Cette ville et ses environs avaient reçu, dans l'ancienne littérature syriaque, le nom de « Tour des Hébreux ». Cf. Narsai, *Homiliæ et carmina*, t. II, p. 410; Msiha Kkah, c. I, dans Mingana, *Sources syriaques*, in-8°, Leipzig, 1907, t. I, p. 87-89.

BABYLONIE. — Philon cite la Babylonie comme le principal centre des Juifs de la Diaspora; cf. *Legat.*

ad Caïum, n. 39, et Fl. Josèphe dit que les Juifs y étaient extrêmement nombreux : *Antiq. jud.*, XV, II, 3, 14; XV, 1, 39. Après l'issue de la guerre de 66-70, beaucoup de Juifs se réfugièrent en Babylonie et y implantèrent la science théologique palestinienne; les communautés juives s'y multiplièrent sous un chef, l'*Exilarque*, sorte de roitelet reconnu par le gouvernement local. En fait, l'*exilarque* deviendra chef du judaïsme jusqu'au Moyen Âge et tiendra à peu près la place qu'avait occupé le grand prêtre. Sur la géographie de la *Diaspora* babylonienne, cf. Neubauer, *op. cit.*, p. 343-368; A. Berliner, *Beiträge zu Geographie und Ethnographie Babylonien in Talmud und Midrash*, in-8°, Berlin, 1884; S. Funk, dans *Monumenta judaica*, altera pars : *Monumenta Talmudica*, in-8°, Wien, 1906. Pour l'histoire des Juifs du pays : Sam. Daiches, *The Jews in Babylonia in the time of Ezra and Nehemiah according to babylonian Inscriptions*, 1910. (*Jews' College London, Publications*, n. 2); S. Krauss, *Babylonia*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. II, p. 403-415; J. Engel, *Die Juden in Babylonien unter den persischen Königen während des zweiten Tempels bis nach dem barokhebaïschen Kriege*, in-8°, Storozynez, 1907; S. Funk, *Die Juden in Babylonien*, 200-500, in-8°, Berlin, 1902-1908; A. Jeremias, *Nineveh*, dans *Pauly's Real Encyclopädie*, t. XIV, p. 115-120; Le même, *Das Alte Testament im Lichte des Alten Orients*, in-8°, Leipzig, 1906, p. 534.

Birta. — Les Juifs s'en éloignèrent en 363 à l'occasion de la campagne de Julien contre les Perses. Zozime, III, 19, édit. Bonn, p. 152; P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. III, p. 233.

Pirissabora (Péroz-Schabor). — Neubauer, *op. cit.*, p. 351 sq.

Bernisch. — *Ibid.*, p. 345.

Séléucie. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, IX, 9; Neubauer, p. 359.

Ctésiphon. — Fl. Josèphe, *loc. cit.*, Neubauer, *op. cit.*, p. 359, 360.

Nisibis. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, IX, 1; XVIII, IX, 819.

Nehardéa. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, IX, 1 et 9; Neubauer, *op. cit.*, p. 350, 351; W. Bacher, *Nehardéa*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. IX, p. 208, 209.

Borsippa. — Neubauer, *op. cit.*, p. 346.

Poumbadita. — *Ibid.*, p. 349.

Sora. — Neubauer, *op. cit.*, p. 343.

Sora de Pérath. — *Ibid.*, p. 343.

Mata Mehasya. — *Ibid.*, p. 344.

Schaf-Yathib, p. 350.

ASSYRIE. — *Ninive*. — Une communauté juive au II^e siècle, Neubauer, *op. cit.*, p. 334, 361; un juif baptisé au V^e siècle, dans Assémani, *Bibl. orientalis*, t. III, part. 1, p. 393.

ABIADÈNE. — Les Juifs étaient assez nombreux dans ce petit royaume, la famille royale les protégeait; cf. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, XVI, 4, n. 388; cette famille passa elle-même au judaïsme, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XX, II-IV; *Bell. jud.*, II, XIX, 2; IV, IX, 11; V, II, 2; V, III, 3; V, IV, 2; V, VI, 1; VI, VI, 3, 4, et lors de la guerre de 66-70 les membres de cette famille prirent parti pour les Juifs. Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, XIX, 2; VI, VI, 4; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 169-172; Derenbourg, *Palestine*, p. 223 sq.

Arbèles. — Capitale d'Abiadène. Beaucoup de Juifs, école supérieure juive, Neubauer, *op. cit.*, p. 374, note 3. Msiha Zkha, dans sa *Chronique*, c. 50, les dit très puissants au IV^e siècle, au point d'obtenir l'expulsion de l'évêque chrétien.

Hallah (Holwan). — Une communauté importante après la destruction du Temple. Neubauer, *op. cit.*, p. 373, 374.

ÉLAMITIDE. — *Actes*, II, 9; A. Jeremias, *Élan*, dans *Pauly's Real encyclopädie*, t. V, p. 278-285.

Suse. — L. H. Gray et W. Bacher, *Shushan*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. XI, p. 315, 316.

Beit-Laphat (aujourd'hui *Sahabad*). — Mention des Juifs dans le synode de Mar Aba I^{er}, Katholikos (en 544); un certain Abraham de Beit Laphat « assembla des hommes dissolus et des femmes impudiques pour lui venir en aide, avec les Juifs qui s'adjoignirent à eux ». J. B. Chabot, *Synodicon orientale*, p. 328.

MÉDIE. — *Actes*, II, 9 : Neubauer, *op. cit.*, p. 375, 422; Winckler, dans E. Schrader, *Die Keilinschriften und des Alte Testament*, in-8°, Berlin, 1902-1903, p. 270.

Gazaça. — Communauté d'une ignorance extrême. Neubauer, *op. cit.*, p. 375.

HYRCANIE. — Eusèbe, *Chronique*, ad ann. Abrah., 1657, édit. Schœne, t. II, p. 112-113; Paul Orose, III, VII, 6.

ARABIE. — *Actes*, II, 11; leur nombre ne cesse de s'accroître, cf. Neubauer, *op. cit.*, p. 383; Philostorge, *Hist. eccles.*, III, IV; P. G., t. LXV, col. 481; Th. Noéldeke, *Die Geschichte der Juden in Arabien*, dans *Beiträge zur Kenntniss des Poesie der alten Araber*, in-8°, Hannover, 1864, p. 55-86; cf. R. Leszynski, *Die Juden in Arabien zur Zeit Mohammeds*, in-8°, Berlin, 1910.

Méddin-Sâleh. — *Corp. inscr. semitic.*, t. II, n. 219 (= Publications de la Société des fouilles archéologiques. *Mission archéologique en Arabie* (mars-mai 1907). *De Jérusalem au Hedjaz*. *Méddin-Sâleh*, par Jaussen et Savignac, in-8°, Paris, 1909, p. 148.

Yemen. — S. Ochser, *Yemen*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. XII, p. 592-594.

Ile Iotaba. — Procope, *Bell. persic.*, I, XIX.

HIMYAR. — Voir ce qui sera dit des Homérites et des martyrs du Nedjran. (A ce mot.)

Phéna. — H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, n. 4, (= Kaibel, *Inscript. græc.*, n. 1325 = *Inscript. græc. ad res romanas pertinentes*, t. I, n. 180).

AFRIQUE. — *ÉGYPTE*. — Em. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 24 sq.; Philon, *In Flacc.*, n. 6, parle « d'un million de Juifs qui habitent Alexandrie et l'Égypte depuis Catabathmos en Libye jusqu'aux frontières de l'Éthiopie »; Neubauer, *op. cit.*, p. 405 sq. Une inscription juive trouvée à Jaffa porte αα... [Ε]ϣ[ι] [π] ο [υ], dans *Revue biblique*, 1912, p. 116; inscr. hébraïque d'Égypte (localité inconnue) du I^{er} ou du II^e siècle de notre ère; cf. J. Euting, *Notulæ epigraphicæ*, dans *Florilegium ou recueil de travaux d'érudition dédiés à... Melchior de Vogüé*, in-8°, Paris, 1909, p. 596, Cless, *De coloniis Judæorum in Ægyptum terrasque cum Egypto conjunctas post Mosen deductis*, in-8°, Stuttgart, 1832, t. I (seul paru); E. Goguel, *Les Juifs d'Égypte avant l'ère chrétienne*, dans *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 1869, t. IV, p. 106-151; Throbecke, *De Judæis Egyptiis*, 1870.

DELTA. — *Alexandrie*. — Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, XVIII, 7; *Contr. Apion*, II, 4; *Antiq. jud.*, XIX, V, 2; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 234-243, 375-380; le même, dans *Recueil d'archéol. orientale*, 1907, t. VIII, p. 59-71; Breccia, *La Necropoli de l'Ibrahimiéh*, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1907, n. 9, p. 35-86; Neroutsos Bey, dans *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1878, t. IV, p. 78; le même, *Notice sur les fouilles récentes exécutées à Alexandrie*, dans *ibid.*, 1875, t. I, p. 48; le même, *L'ancienne Alexandrie*, in-8°, Paris, 1888, p. 82-84; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéol. orient.*, 1900, t. IV, p. 147, 1905, t. VII, p. 145, 701; le même, dans *Archæological Researches*, t. II, p. 133; Dittenberger, *Orientalis Graeciae inscriptiones selectæ. Supplem.*, n. 742; *Inscript. græc.*

ad res rom. pertinentes, t. I, n. 1077 (douteuse); *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, Leipzig, t. v, p. 163, n. 10; *The Journal of hellenic studies*, 1883, t. iv, p. 159; Euting, *Epigr. Miscellen*, n. 53, dans *Sitzungsberichte*, Berlin, 1885, p. 681 sq.; cimetière de Kom Chougafa, dans *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée d'Alexandrie*, n. 1-568, p. 272; un juif d'Alexandrie à Milan, dans *Revue archéologique*, 1860², p. 348, note 1; *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1909, p. 321; E. Buchheim, *Synagoge inschriften in Alexandrien*, dans *Allgemeine Zeitung des Judenthums*, 1903, p. 486, sq.; S. de Ricci, *Inscriptions grecques d'Égypte conservées à Saint-Petersbourg*, dans *Revue épigraphique*, 1913, nouv. série, t. I, n. 2. Pour les papyrus, cf. *Archiv für Papyrusforschung*, t. v, p. 118; *Ägyptische Urkunden aus dem königlichen Museum zu Berlin. Griechische Urkunden*, t. iv, p. 1079, U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforsch.*, t. iv, p. 567; le même, *Zum Alexandrinischen Antisemitischen*, 1909, p. 10; *Sources talmudiques*, dans Neubauer, *op. cit.*, p. 406-408; A. Bludau, *Juden und Judenverfolgen im alten Alexandria*, in-8°, Munster in Westphalia, 1906.

Schedia. — *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 161; cf. A. Schiff, dans *Festschrift O. Hirschfeld*, in-8°, Berlin, 1903, p. 373-390.

Busiris. — *Arch. für Papyrusforschung*, t. v, p. 119, note 2.

Péluse. — Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, vi, 2, n. 99; *Bell. jud.*, I, viii, 7, n. 175.

Magdola. — Jérémie, XLIV, 1; XLVI, 14.

Athribis. — S. Reinach, *La communauté juive d'Athribis*, dans *Revue des études juives*, 1888, t. xvi, t. xiii, p. 178-182 (= W. Dittenberger, *op. cit.*, n. 96, 101.)

Toméi. — R. Grivaud, *Histoire de la conversion des Juifs de Toméi, d'après d'anciens manuscrits arabes*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1908, p. 288-313 (une conversion en 622).

Leontopolis. — Ici s'élevait le célèbre temple juif d'Onias; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, ix, 7; XIII, iii, 1; XIII, iii, 2; XIII, x, 4; *Bell. jud.*, I, i, 1; VII, ix, 3.

Le territoire d'Onias. — ἡ Ὀνίου χώρα; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, viii, 1; *Bell. jud.*, I, ix, 4.

Le camp des Juifs. — τὸ καλούμενον Ἰουδαίων στρατόπεδον; Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, viii, 2; *Bell. jud.*, I, v, 4; ce ne peut être que le camp se trouvant sur ἡ Ὀνίου χώρα. Ce camp a conservé son nom latin *Castra Judæorum* et, en arabe, *Tell-el-Yehoudieh*; cf. *Notit. dignit. Orient.*, c. 26, édit. Bocking, t. I, p. 69.

Le vicus Judæorum. — *Itinerarium Antonini*, c. 42.

Villa des Syriens. — *Pap. Hamb.*, n. 2 (an 59 de notre ère) ligne 6 : trois juifs [ἀ]πὸ Σύρων κωμης.

Babylone (le Caire). — Ch. Clermont-Ganneau, dans *Archæological Researches*, t. II, p. 141 sq.

HEPTANOMIS. — Memphis. — Jérémie, XLIV, 1; Fl. Josèphe (voir ci-dessus : *Leontopolis*); E. Sachau, *Aram-Papyrus und Ostraca*, pap. n. 10, lign. 11; n. 16, lign. 7. Les Juifs occupaient à Memphis tout un quartier; cf. W. M. Flinders Petrie, *Memphis*, in-8°, London, 1909, p. 4; dans *British school of archæology in Egypt*, t. xiv; cf. *ibid.*, p. 20 et pl. xxxvi, n. 20.

Nome ARSINOË (FAYOUM). — Papyrus Flinders Petrie, t. II, p. 23; t. III, p. 42, n. 21; Grenfell, *An alexandrian erotic fragment*, n. 42, in-8°, Oxford, 1896. Inscription du II^e ou I^{er} siècle avant J.-C., dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, t. XXVII, p. 454, n. 16; *Papyrus Fayoum*, 14, n. 123; *Aegypt. Urkunden*, n. 776, 715.

Arsinoë. — K. Wessely, *Die Stadt Arsinoë in*

griechischer Zeit, dans *Sitzungsberichte*, de Wien, 1905, t. CXLV, *Abhandlung*, n. 4, p. 58 sq.; Le même, *Die Epikrisis und das Ιουδαίων τέλεσμα unter Vespasian*, dans *Stud. Pal.*, 1901, t. I, p. 9-11; Le même *Arsinottische Verwaltungsurkunden um Jahre 72-73 nach J. C.*, dans *Stud. Pal.*, 1905, t. IV, p. 58-83. Le même, *Une notice relative à la colonie juive à Arsinoë en Égypte*, dans *Actes du XIV^e congrès international des Orientalistes*, 1905, II^e partie, sect. II, Paris, 1907, p. 17-22. Le même, *Pap. Lond.*, II, n. 258, p. 33, ligne 151; *P. Lond.*, I, p. 223, n. 113, 11 (VI^e ou VII^e siècle après J.-C., contrat entre un Juif et un chrétien), cf. *Wiener Studien*, 1890, t. XII, n. 82 (V^e ou VI^e siècle); *Stud. Pal.*, x, n. 182 (VIII^e s.).

Psenyris. — *Pap. Flinders Petrie*, I, p. 43.

Rekeoisiris. — *Pap. Tebtunis*, n. 43, t. I, p. 147, lign. 15.

Magdola. — *Pap. Magdola*, n. 15, 35; *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, t. XXVI, p. 104, 1903, t. XXVII, p. 200, n. 35; Th. Reinach, *Les Juifs d'Alexandronèse*, dans *Mélanges Nicole*, in-8°, Genève, 1905, p. 451-459; U. Wilcken, *Antisemitismus*, p. 9.

Tebtnis. — *Pap. Tebtunis*, I, n. 86 (II^e s. avant J.-C.).

Appolonias. — *Aegypt. Urkunden*, n. 1068; cf. *Archiv für Papyrusforsch.*, IV, p. 561 sq.

Heracleopolis. — *Pap. Hibeh*, I, n. 96 (an 259 av. J.-C.).

Oxyrhynchus. — *Pap. Oxyr.*, I, 33, 43, 100; II, 276, 335; III, 500, 735; IV, 705, 707, 816; IX, 1205.

Cynopolis. — *Pap. Oxyr.*, IX, 1189.

Village Ghôran. — *Pap. Lille*, n. 5.

Antinoopolis. — Euting, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1896, t. XXXIV, p. 164 sq.; S. de Ricci, dans *Annales du Musée Guimet*, 1902-1903, t. XXX, p. 142, n. 8; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéol. orientale*, t. v, p. 371-372.

Hermopolis magna. — P. Viereck, *Die Papyrusurkunden von Hermopolis*, dans *Deutsche Rundschau*, 1908, t. CXXXVII, p. 101; *Pap. Giess.*, n. 41; *Pap. Lond.*, II, p. 180 sq.

THÉBAÏDE. — E. Sachau, *op. cit.*, pap. n. 19, col. 3, ligne 4 (420-419 avant J.-C.).

Abydos. — E. Sachau, *op. cit.*, pap. n. 11, l. 3 (V^e siècle av. J.-C.).

Apollinopolis parva. — *Pap. Brême*, n. 40, dans Wilcken, *Antisemitismus*, p. 14 (II^e s. après J.-C.).

alentours de Thèbes. — U. Wilcken, *Ostraka*, n. 506, 721, 729, 753, 1233, 1255, 1359, 1505, 1513, et les nos 335, 1351, 1354, 1503, 1504, 1507, 1508 (II^e s. av. J.-C.). Papyrus de même époque dans *Proceed. Bibl.*, 1907, t. XXIX, p. 260-272; Grenfell, *An alexandrian erotic fragment*, Oxford, 1896, p. 75, 77, n. 43; Eusèbe, *Chronique*, édit. Schœne, t. II, p. 163; Orose, VII, 12.

Apollinopolis Magna (Edfou) — *Corp. inscr. græc.*, n. 4838 c (= Dittenberger, *op. cit.*, n. 73, 74; cf. L. Blau, dans *Hakedem*, 1907, t. I, p. 21, 22; E. Sachau, *Aram. Papyrus und Ostraka*).

Éléphantine. — J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, 1914, t. I, p. 123-124.

Syène. — J. Juster, *loc. cit.*, U. Wilcken, *Ostraka*, n. 302, 303.

Parembolè. — Clermont-Ganneau, dans *Archæological Researches*, t. II, p. 137. (Il existait aussi une Parembolè en Palestine.)

ÉTHIOPIE. — Cf. M. Flad, *Kurze Schilderung der abessinischen Juden*, in-8°, Bâle, 1869; J.-D. Perruchon, *Falashas*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. v, p. 327-330.

LIBYE. — Philon, *In Flacc.*, 6.

CYRÉNAÏQUE. — Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, 4,

n. 44; Clermont-Ganneau, *Archæol. Researches*, t. II, p. 144 (n° s. après J.-C.).

Cyrène. — I Macch., xv, 23.

Tenchera (Tokio). — Norton, *From Bengazi to Cyrene*, dans *Bulletin of the archæological Institute of America*, 1911, t. n, p. 57, pl. II.

Bérénice. — *Corp. inscr. græc.*, n. 5361; cf. (J. Boucher), *Explications de quelques marbres dont les originaux sont dans le cabinet de M****, Aix, 1733; Wesseling, *De Judæorum archontibus*, Trajecti ad Rhenum, 1738; N. Fréret, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1754, p. 225-256, 270-277; Nauze, *ibid.*, p. 246-269; E. Schuerer, t. III, p. 80, note 21.

Borion. — Procope, *De ædificiis*, VI, 2.

AFRIQUE PROCONSULAIRE. — Cf. P. Monceaux, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLVI, p. 1-28; le même, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique. Les inscriptions juives*, dans *Revue archéologique*, 1904¹, p. 354-373; le même, *Patens et judaisants*, dans même revue, 1902, p. 208-226.

Scina (ou Iscina). Aujourd'hui Medinat es-Soultan. Sur la *Table de Peutinger*, le nom de Scina est suivi des mots *Locus Judæorum Augusti*, il y avait en cet endroit, probablement, une colonie juive. Cf. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, in-4°, Paris, 1882-1888, t. II, p. 237-238.

Oea (Tripoli). — S. Augustin, *Epist.*, LXXI, 3, 5; P. L., t. XXXIII, col. 235; Voir *Dictionn.*, au mot JONAS.

Thusurus (Tozeur). — S. Augustin, *Epist.*, XLIV, 6, 13; cxcvi; P. L., t. XXXIII, col. 125, 894.

Henchr-Djouana. — Cf. P. Monceaux, *Patens judaisants*, dans *Rev. archéol.*, 1902, p. 208-226.

Henchr-Youdia. — Le nom Youdia indique la présence de juifs nombreux.

Hadrumète. — *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, I, n. 950.

Naro (Hamman-el-Lif). — Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot HAMMAN-EL-LIF.

Carthage. — Delattre, *Gamart* (voir ce mot); *Pèlerinage aux ruines de Carthage*, in-8°, Paris, 1902, p. 65 sq.; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 226 (fragment d'une tablette de marbre portant plusieurs caractères hébraïques peints en rouge); *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1091 (= 14230), 14097-14114, 14191. Des tablettes magiques dans *Rheinische Museum für Philologie*, 1900, t. LV, p. 248. Intaille à légende hébraïque provenant de Carthage, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 1906, t. VI, p. 83, 84. — Tertullien, *Adv. Judæos*, c. I; S. Augustin, *Sermon*, cxcvi, 4; P. L., t. XXXVIII, col. 1020 sq.; *Constit. Sirmond.*, 4.

Utique. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1205, *addit.*, p. 931.

Uzali. — S. Augustin, *De civitate Dei*, XXII, VIII, 21; P. L., t. XLI, col. 768.

Simittu. — S. Augustin, *Sermo*, XVII, 9; P. L., t. XLVI, col. 881.

NUMIDIE. — *Hippo-Regius*. — S. Augustin, *Serm.*, cxcvi, 4; P. L., t. XXXIII, col. 713. (Voir HIP-PONE.)

Sidi-Brahim. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16867.

Cirta (Constantine). — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII,

n. 7150, 7155, 7530, 7710.

Henchr-Fouara (près Teveste). — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16701.

Ksour el-Ghennaia. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4321; *Addit.*, p. 956.

MAURÉTANIE. — *Sitiffs*. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8499, 8640 (= 20354).

Khaljoun. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8423.

Tipasa. — *Passio s. Salsæ*, c. 3.

Auzia. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20759, 20760.

Césarée. — *Acta Marcianæ*, c. 4-6, dans *Acta sanct.*, janvier, I, p. 569; *Actes de S. Victor de Césarée*, c. 8, dans *Catal. cod. hagiogr. lat. qui asserv. in Bibl. Nat.*, 1893, t. III, p. 504 sq.; cf. J. de Guibert, *Saint Victor de Césarée*, dans *Anal. boll.*, 1905, t. XXIV, p. 257, sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9585, 21188 (douteuse).

Volubilis. — *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 62-64.

IV. STATISTIQUE. — Une énumération telle que celle qu'on vient de lire n'a rien de limitatif. Les textes littéraires n'ajouteront probablement que peu de noms nouveaux; par contre, les monuments archéologiques découverts et interprétés permettront d'ajouter des noms nouveaux à la liste. Ces trouvailles seront les bienvenues, mais elles modifieront à peine ce que nous savons sur le caractère des communautés juives de la *Dispersion*. Car c'était bien, dès le 1^{er} siècle de notre ère, des communautés et non pas seulement des groupes insignifiants et isolés. Quelques familles, implantées dans un quartier plus ou moins mal famé d'une grande ville ou d'une bourgade commerçante, s'y adonnaient à des métiers mal définis, s'y multipliaient et s'y enrichissaient. Leur souplesse, poussée jusqu'à la servilité, leur insinuante politesse, leur avidité ne contribuaient pas à leur attirer l'estime dont ils faisaient moins de cas que des pièces d'or. Ils vivaient tolérés, méprisés, mais serviables et presque nécessaires, souvent bouclés, toujours menacés, prêts à la fuite qu'ils estimaient peu de chose pourvu qu'ils eussent le temps de sauver leur vie et d'emporter leur fortune. Cette incertitude, ce péril toujours suspendu sur leur tête, leur avaient donné une expérience consommée; ils savaient que la terre et les maisons ne s'empilent pas dans une besace et qu'elles sont des placements ruineux le jour où il faut les abandonner sans compensation; aussi, ils n'en voulaient point et vivaient campés, prêts à déguerpir à la moindre alarme. Souvent, les Juifs avaient maille à partir avec les païens qui ne les épargnaient pas, mais néanmoins étaient obligés de compter avec cette population riche, affairée, nombreuse, qu'on rencontrait partout, qu'on méprisait bien haut et qu'on redoutait un peu plus qu'on ne voulait en convenir.

Philon, après avoir avancé, non sans exagération, que la *Diaspora*¹ juive, là où elle avait pris pied, n'était pas loin d'égaliser en nombre les indigènes², se contente, ailleurs, de réclamer pour ses compatriotes, d'égaliser la moitié du genre humain³. L'exagération est si évidente qu'il serait superflu de la montrer; toutefois, il est certain que, au début de notre ère avant les terribles saignées faites sous Vespasien et sous Hadrien, les Juifs formaient une partie importante de la population de l'empire romain. Fl. Josèphe parlant de ses compatriotes établis en Babylonie, dit qu'ils y sont d'« innombrables myriades⁴ »; assurément on aimerait mieux des chiffres, mais c'est précisément la difficulté. En Égypte, toujours au dire de Philon, on en compte, au 1^{er} siècle de notre ère, un million⁵ sur une population de sept millions et

¹ A. Causse, *Quelques remarques sur les origines de la Diaspora et son rôle dans la formation du judaïsme*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1924, t. XC, p. 225-240. — ² Philon, *De vita Mosis*, I, II, c. XXVII, édit. Mangey, t. I,

p. 138. — ³ Philon, *Legat. ad Caium*, n. 31, édit. Mangey, t. II, p. 577. — ⁴ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XI, c. v, 2; une myriade vaut dix mille. — ⁵ Philon, *In Flaccum*, n. 6, édit. Mangey, t. II, p. 523.

demi¹. Même proportion à Cyrène². A Rome même, sous le règne de Tibère, ils sont au nombre de cinquante à soixante mille³. Grâce à Fl. Josèphe, nous connaissons quelques chiffres de la population juive en Syrie : en l'an 70, on massacra dix mille Juifs à Damas⁴, treize mille à Scythopolis⁵, deux mille cinq cents à Ascalon⁶, deux mille à Ptolémaïs⁷, vingt mille à Césarée⁸. Ajoutons à cela la Palestine, alors surpeuplée⁹. C'est le même Josèphe qui nous apprend qu'il se trouvait à Jérusalem, pendant la fête de Pâques, trois millions de Juifs, ceux de l'étranger compris¹⁰; or, il n'est pas possible de croire que tous les Juifs de la *Diaspora* y vinssent ensemble; on peut donc estimer sur ces trois millions un tiers environ venu de la Palestine. Au dire de Josèphe, la Galilée possédait deux cent quatre villes, et parmi celles-ci les moins importantes comptaient au moins quinze mille habitants¹¹. Cela donnerait, au bas mot, trois millions d'habitants, et en réalité, beaucoup plus puisqu'il faudrait y ajouter l'excédent des villes ayant plus de 15 000 âmes et la population des campagnes. Il semble qu'on puisse se flatter d'approcher de la vérité en comptant deux millions pour la Palestine, et pour tout l'empire sept millions de Juifs¹². Est-il besoin de dire que tous ces chiffres ne nous donnent pas autre chose qu'une approximation lointaine et, pour ainsi parler, une figure bien incertaine et sujette à bien des retouches? Quoiqu'il en soit, on peut estimer la population juive au onzième ou douzième environ de la population totale de l'empire évaluée à soixante millions d'âmes¹³.

¹ Une proportion aussi importante obligeait les empereurs à certains ménagements envers une multitude si étroitement unie qu'elle aurait pu, au premier signal, se soulever et créer un péril pour l'empire. Un souverain comme Néron pouvait bien méconnaître ce péril¹⁴; des princes perspicaces et vigilants ne s'y trompaient pas, et leur principal effort tendit à diviser, à affaiblir, finalement à écraser les Juifs. En 66-70, il réussirent à détourner la *Diaspora* de prendre les armes pour la défense de Jérusalem, qui ne provoqua qu'un secours du roi d'Abiadène et l'élan de quelques volontaires¹⁵. Lorsque, sous Trajan et sous Hadrien, Jérusalem étant détruite et la Palestine subjuguée, ce fut au tour de la *Diaspora* de se révolter, la répression fut telle que des provinces entières furent vidées de Juifs. Vers l'an 135, les massacres avaient peut-être abouti à ce résultat de réduire de moitié la population juive dans l'empire, à ce point que, sous Septime-Sévère, les Juifs de Palestine ne peuvent songer à se révolter efficacement qu'après avoir fait alliance avec le peuple abhorré des Samaritains¹⁶.

L'expansion du judaïsme dans le monde romain

¹ Fl. Josèphe, *De bello jud.*, l. II, c. xvi, 4; cf. Th. Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Cagnat-Toutain, t. xi, p. 189; Pietschmann, dans Pauly-Wissowa, *Realencyklopädie*, t. i, p. 990 sq.; A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, 2^e édit., t. i, p. 5, note 5; E. Meyer, *Die Bevölkerung des Altertums*, dans *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* herausgegeben von J. Conrad, 2^e édit., t. ii, p. 681, 689; U. Wilcken, *Ostraca*, t. i, p. 489 sq. — ² Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. ii, dit qu'au début du IV^e siècle, Turbo massacre en Égypte et à Cyrène, plusieurs myriades de Juifs, simples représailles pour 220 000 Grecs mis à mort à Cyrène, et 240 000 à Chypre par les Juifs. Dion Cassius, *Hist. rom.*, lxxviii, 32. — ³ Suétone, *Tiberius*, c. xxxvi, dit que Tibère enrôla 4 000 Juifs, tous jeunes gens; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XVII, c. xi, 1; *Bell. jud.*, l. II, c. vi, 1, parle de 8 000 Juifs de Rome accompagnant devant Auguste une ambassade de leurs coreligionnaires de Palestine. — ⁴ Act., ix, 2; II Cor., xi, 32; Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, l. II, c. xx, 2 (et l. VII, c. viii, 7, il dit 18 000); cf. F. Buhl, *Damascus*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. iv, p. 415-416; voir *Dictionn.*, au mot DAMAS. —

souleva bien des résistances, principalement dans les provinces de langue et de civilisation helléniques. La bourgeoisie des villes grecques ne cache pas son hostilité à ces intrus qui n'ont aucune déférence pour les dieux, et qui ne font cas que de leur nation, qui s'abstiennent du culte et des jeux, des spectacles et des gymnases, enfin, grief plus grave, qui font partout une concurrence redoutable et peu scrupuleuse. Il arrive que plusieurs villes, comme Parium, Tralles¹⁷, n'hésitent pas à promulguer des décrets interdisant l'exercice du culte, et la pratique des rites juifs. L'Ionie chasse de chez elle ces indésirables; les Grecs et les Syriens de Séleucie les massacrent¹⁸, les Antiochiens les proscrirent, les Chypriotes leur interdisent l'accès de leur île sous peine de mort¹⁹. Au début, les Romains montraient peu d'inclination à laisser les Juifs s'établir parmi eux; mais nous verrons que, périodiquement expulsés, ils s'infiltraient sournoisement, réussissaient, à défaut d'estime, à obtenir la tolérance qu'ils payaient en services un peu louches, demeuraient sur le qui-vive, toujours prêts à disparaître et à réparaître. Rome les maltraitait et recherchait leur alliance en Palestine. Cette alliance l'entraînait à favoriser la liberté religieuse des Juifs émigrés, et à leur accorder un certain nombre de droits politiques. Au fur et à mesure de ses conquêtes, Rome recueillant la succession de la Macédoine, de Pergame, des Séleucides et des Lagides, se trouvait amenée à prendre sous sa protection, contre la malveillance trop accentuée des villes grecques, les Juifs de la *Diaspora*. Jules César avait eu trop à se louer des services de Jean Hyrcan et d'Antipater pour ne pas se montrer favorable et même bienveillant envers les Juifs²⁰.

Ceux qui vinrent après lui appliquèrent sa politique, même s'ils ne partageaient pas ses idées, aussi longtemps qu'il exista un état juif; ses chefs, les Hyrcan, les Hérode, les Agrippa, amis personnels des triumvirs et des empereurs, intercédèrent plus d'une fois avec succès en faveur de leurs coreligionnaires persécutés. Nous avons énuméré déjà les décrets favorables aux Juifs rendus, sous cette impulsion toute-puissante, par plusieurs villes d'Asie Mineure (Laodicée, Milet, Halicarnasse, Sardes, Éphèse) sur l'invitation à elles adressée par le représentant de la puissance romaine²¹; la ville d'Alexandrie fut même obligée d'ériger une stèle de bronze. Il ne s'agissait pas d'une simple manifestation sans conséquence, puisque nous voyons, sous Auguste, l'arbitrage d'Agrippa donner raison aux Juifs contre l'intolérance des villes d'Ionie²²; sous Tibère, le prince lui-même adresse en leur faveur une circulaire aux autorités locales²³; sous Claude et dès le début du règne, un édit général de tolérance est promulgué dans tout l'empire, édit qui deviendra la

⁵ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, l. II, c. xviii, 1, 3, 4; l. VII, c. viii, 7; *Vita*, n. 6; les païens y tuèrent 13 000 Juifs. — ⁶ *Bell. jud.*, l. II, c. xviii, 1, 5; les Ascalonites tuèrent 2 500 Juifs. —

⁷ *Bell. jud.*, l. II, c. xviii, 5. — ⁸ *Bell. jud.*, l. II, c. xviii, 1. — ⁹ D'après Philon, *Vita Mosis*, n. 232, édit. Mangey, t. ii, p. 170, le surpeuplement de la Palestine serait la vraie raison de la *Dispersion*. — ¹⁰ *Bell. jud.*, l. II, c. xiv 3; l. V, c. ix, 3; cf. M. J. Lagrange, dans *Revue biblique*, 1918, nouv. série, t. xv, p. 261. — ¹¹ Fl. Josèphe, *Vita*, n. 45. — ¹² J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, 1914, t. i, p. 210, note 3. — ¹³ J. Beloch, *Die Bevölkerung*, évalue à 54 millions; E. Meyer, *loc. cit.*, p. 688, évalue à 55 millions. — ¹⁴ *Bell. jud.*, l. II, c. xiv, 3; alarmé par cette négligence, Cestius Gallus entreprit un dénombrement relatif des Juifs. — ¹⁵ J. Juster, *op. cit.*, t. ii, p. 134, notes 3, 4, 5. — ¹⁶ J. Juster, *op. cit.*, t. i, p. 211; t. ii, p. 185-194. —

¹⁷ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIV, c. x, 2. — ¹⁸ *Id.*, *ibid.*, l. XVIII, c. ix, 9. — ¹⁹ Dion Cassius, *Hist.*, lxxviii, 32. — ²⁰ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIV, c. x, 1. — ²¹ *Id.*, *ibid.*, l. XIV, c. x, 1. — ²² *Id.*, *ibid.*, l. XII, c. iii, 2; l. XVI, c. ii, 3-5. — ²³ Philon, *Legat. ad Caium*, n. 24.

charte inébranlable des privilèges du judaïsme : l'empereur subordonne sa protection à la réserve que les Juifs apporteront désormais dans la manifestation de leurs sentiments envers les rites idolâtriques¹. Même les grandes révoltes et les répressions impitoyables qui en furent la conséquence, ne changèrent rien à la tolérance de l'État romain envers le judaïsme qui demeura, en tout temps, une religion autorisée — *religio licita* — et même beaucoup plus encore, une religion véritablement privilégiée.

V. PRIVILÈGES. — Voici en quoi consistaient ces privilèges : Partout où les Juifs possédaient un établissement légal, ils n'en pouvaient être chassés sans l'agrément de l'autorité suprême, comme nous en avons des exemples pour Rome sous Tibère, pour Chypre sous Trajan, pour *Ælia Capitolina* sous Hadrien. Il était arrivé assez naturellement que les survenants se logeaient dans le voisinage de leurs compatriotes ; petit à petit un quartier juif se formait, et parfois l'administration y tenait la main, imposant des limites qui, d'ailleurs, n'étaient pas tellement strictes qu'on ne pût en sortir pour se loger ailleurs². Le quartier juif devenait vite une véritable ville juive, dotée d'une maison commune servant de lieu de réunion pour les prières et la lecture de la Loi³, ou encore pour les affranchissements d'esclaves⁴. Ces lieux de réunion portaient le nom de synagogues, de *proseuques*, de *sabbateia* (parce qu'on s'y réunissait de préférence le jour du sabbat). Toute communauté juive tenait à honneur d'avoir sa synagogue ; les juiveries importantes en possédaient plusieurs ; ainsi, à Damas, à Salamine, à Alexandrie ; la synagogue d'Antioche éclipsait toutes les autres par sa magnificence⁵. Rome en possédait probablement huit — une par communauté — toutes érigées hors de l'enceinte du *pomerium*. Le choix de l'emplacement avait fait l'objet d'une discussion des autorités municipales et, sans doute, parfois, d'une concession gratuite⁶ ; dans les villes maritimes, on choisissait de préférence, paraît-il, le rivage de la mer. Quelques synagogues jouissaient du droit d'asile⁷. C'est par erreur que le décret des Sardiens désigne la synagogue comme lieu de sacrifice ; ce n'était qu'un lieu de réunion et de prière, on pourrait même dire un lieu d'étude, car les synagogues possédaient une bibliothèque⁸.

Les Juifs n'étaient pas insensibles à ces garanties qui leur étaient données de poursuivre leur développement sous la protection des lois. Ils étaient sujets romains, et préféraient la puissance de Rome à celle des petits souverains dans les états desquels ils ne jouissaient que d'une sécurité menacée ; cette profession d'attachement à Rome leur attirait des haines tenaces et parfois des vengeances⁹ ; aussi les lois qui leur accordent des privilèges leur donnent volontiers des louanges comme amis de Rome, sujets fidèles, tranquilles, bons, soumis aux lois¹⁰. Amis d'ailleurs assez susceptibles, car, à la plus petite atteinte portée à leur culte, ils se révoltent et, à l'occasion, ils font usage de la menace de la révolte, ce qui prouve qu'ils avaient conscience de leur force¹¹. La crainte des révoltes juives se laisse apercevoir dans les documents officiels, tels que l'édit de Claude¹², l'adresse de Pé-

trone aux Dorites¹³. Philon semble avoir raison de dire que Pétrone s'abstient d'exécuter l'ordre de Caligula, d'introduire une statue dans le temple de Jérusalem par crainte d'un soulèvement. « Répandus dans le monde entier... s'ils conspiraient par toute la terre, si, pour repousser la violence, ils accouraient en foule, n'en résulterait-il pas une guerre insurmontable ? »¹⁴ Les rabbins ne sont pas tous des boutefeux, certains parmi eux conseillent la modération ; en général, ils désapprouvent les révoltes¹⁵ ; Jose bar Hanina, disciple de Rabbi Jokhanan, dit même sans détours que « les Juifs doivent supporter le joug du gouvernement païen »¹⁶ (III^e siècle) et Rabbi Helbo (IV^e siècle) dit la même chose.

Le principe des Romains d'une large tolérance, dans la mesure compatible avec l'ordre public, à l'égard des coutumes nationales, trouve donc à s'exercer envers les Juifs¹⁷. Les lois qui protègent ceux-ci doivent jouir du même respect que les autres lois romaines, de sorte qu'une atteinte portée au culte juif est une offense pour l'empereur qui légifère en faveur de ce culte¹⁸, et cette législation a pour conséquence d'ensemble de permettre aux Juifs de vivre selon leurs lois. Il est vrai que ces privilèges sont toujours menacés par l'interdiction possible de pratiquer la circoncision, rite essentiel dont la suppression entraîne la ruine de la liberté du culte, et l'anéantissement de tous les privilèges qui n'ont plus aucune valeur. Une autre négation des privilèges, ou du moins une négation équivalente, se trouve dans le refus de dispense du culte impérial, refus dont on les menace et qui leur imposerait un acte d'idolâtrie. Ces contradictions du paganisme à l'égard du judaïsme peuvent s'expliquer en partie par l'incapacité des théologiens païens qui étaient incapables de pénétrer certains drames de la conscience. Il n'en est plus de même à partir du IV^e siècle. Ce n'est plus alors des juriconsultes qui imposent, mais des Pères de l'Église qui dosent ce qui peut être accordé et ce qui doit être refusé. Les Pères sont des théologiens instruits et subtils qui savent distinguer entre les rites absolument essentiels du culte juif et les autres. Instruits et dirigés par eux, les empereurs laissent alors juste assez de privilèges aux Juifs pour rendre l'exercice de leur culte possible, et ils leur en enlèvent suffisamment pour rendre ce culte malaisé.

Avant la paix de l'Église, les privilèges dont jouissent les Juifs leur sont applicables à tous en tant que privilèges généraux, et réservés à un certain nombre en tant que privilèges locaux de telle province ou de telle cité. Les privilèges juifs sont perpétuels, et leur perpétuité résulte de la nature de l'acte par lequel les privilèges sont conférés, et même de son mode de publication. La perpétuité des privilèges n'en exclut pas le renouvellement et alors, selon l'usage romain, l'empereur qui confirme des lois anciennes parle d'elles comme s'il en était le promoteur.

Jules César aura été le premier à établir sur une base solide les privilèges des Juifs. Auguste ne fit que les confirmer¹⁹. Tibère eut deux politiques à cet égard ; aussi longtemps que Séjan posséda sa confiance, il se montra disposé à détruire tous les Juifs²⁰ ; après la disgrâce du ministre, l'empereur ne montre plus

¹ Flav. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIX, c. v, 2-3. —

² Par exemple à Alexandrie sous Hadrien. — ³ Les païens pouvaient, sous certaines conditions, y être admis. *Act.*, xiii, 44 ; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIX, c. vi, 3. — ⁴ B. Latyshev, *Inscriptiones antiquæ oræ septentr. Ponti Euxinæ*, t. II, n. 52. — ⁵ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, l. VII, c. iii, 3. — ⁶ C'est le cas à Sardes. *Antiq. jud.*, l. X, c. x, 24. — ⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. III, suppl., n. 6583. — ⁸ S. Jérôme, *Epist.*, xxxvi, *Ad Damasum* ; P. L., t. xxii, col. 452 : *Hebræus quidam intervenit, deferens non pauca volumina quæ de synagoga quasi lecturus acceperat.* —

⁹ U. Wilcken, *Zum alexandrinischen Antisemitismus*, 1909, p. 45. — ¹⁰ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 220. — ¹¹ Philon, *De spec. leg.* ; *Legat.*, 31, édit. Mangey, t. II, p. 373, 562. — ¹² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIX, c. v, 2. — ¹³ *Id.*, *ibid.*, l. XIX, c. vi, 3, n. 309. — ¹⁴ Philon, *Legat. ad Catum*, n. 31, édit. Mangey, t. II, p. 597. — ¹⁵ E. Schürer, *op. cit.*, t. I, p. 603, 617 sq. ; Derenbourg, *Palestine*, p. 402 sq. — ¹⁶ *Midrasch Cant.*, ad *Cant.*, n. 7. — ¹⁷ Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, l. XIV, c. x, n. 217 ; l. XVI, c. n, 4, n. 33 sq. — ¹⁸ *Id.*, *ibid.*, l. XIX, c. vi, 3. — ¹⁹ *Id.*, *ibid.*, l. XVI, c. vi, 2. — ²⁰ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. v, 7 ; Philon, *Legat. ad Catum* 24.

que de la bienveillance. Caligula n'abolit pas les privilèges; il les anéantit en imposant le culte impérial, mais le règne d'un fou ne pouvait avoir d'effets durables, et Claude confirma les privilèges existants¹ que Néron respecta.

La guerre de 66-70 pouvait entraîner la suppression des privilèges; cependant, ils furent maintenus; il s'en fallait que tous les Juifs fussent hostiles aux Romains, beaucoup les aidaient dans la lutte où ils voyaient non des compatriotes mais des énergumènes. S'il en était ainsi en Palestine, à plus forte raison dans la *Diaspora*. Vespasien et Titus comprirent qu'ils n'avaient rien à gagner à se montrer rigoureux, ils ne touchèrent pas aux privilèges, mais, à vrai dire, ils mirent la nation en un état tel que les privilèges semblaient une expression sans portée. Sulpice-Sévère écrit ceci² : *At contra alii et Titus ipse evertendum in primis templum censebant, quo plenius Judæorum et Christianorum religio tolleretur; quippe has religiones, licet contrarias sibi, iisdem tamen ab auctoribus profectas; Christianos ex Judæis extitisse : radice sublata stirpem facile perituram*. Autre manière de simplifier les privilèges : Eusèbe nous apprend qu'après la ruine de Jérusalem, Vespasien fit rechercher tous les descendants de David, afin qu'il ne restât plus, chez les Juifs, personne qui fût de race royale. Ce leur fut un nouveau sujet de très grande persécution³. Domitien s'avisait, lui aussi, de s'assurer des descendants de David qui lui portaient ombrage, et il tracassa les Juifs en réclamant l'impôt du didrachme. Nerva leur fut, au contraire, bienveillant, mais, sous Trajan la nation se révolta et fut châtiée. Ce n'était qu'un prélude. Hadrien faisait assurément fort peu de cas des privilèges des Juifs, puisqu'il brava deux fois de la manière la plus sensible le sentiment religieux; d'abord en se faisant construire un temple à lui-même à Jérusalem; ensuite en prononçant l'interdiction de la circoncision. On sait ce que fut la révolte de l'an 135; Hadrien voulut en finir avec cette race impossible à asservir; il fit massacrer de vraies multitudes, en outre, il abolit tous les privilèges et interdit tout acte du culte juif. Les édits antijuifs d'Hadrien, relatifs au culte, ne sont attestés que par des sources rabbiniques⁴, mais leur existence ne saurait être contestée, vu la concordance de ces sources et la haine profonde vouée à Hadrien.

Antonin le Pieux confirma sans bruit les anciens privilèges; ses successeurs adoptèrent la même politique, tempérée sur certains points par des règlements particuliers. Nous voyons ainsi Alexandre-Sévère confirmer ces privilèges : *Judæis privilegia reservavit*⁵, de même que Caracalla⁶.

A l'époque chrétienne, les privilèges juifs subsistent et les lois donnent pour raison : l'idée de justice et de tolérance⁷; le respect dû à la religion juive⁸; l'ancienneté de ces privilèges considérés dans l'ensem-

ble⁹, la prescription acquise en détail pour telle ou telle faveur¹⁰. Il semble qu'il y ait d'autres raisons. L'Église considère les Juifs comme des *testes veritatis* qui prouvent la véracité de l'Ancien Testament, des prophéties et de la messianité du Christ¹¹; mais, pour que la démonstration soit probante, il faut que l'existence des Juifs soit amoindrie, déchuë, misérable, qu'on sente et qu'on voie sur eux le signe de la réprobation. Le sang du Dieu crucifié retombe sur le peuple et la déchéance prouve les prophéties. L'importance que les chrétiens attachaient à la déchéance des Juifs comme preuve de la véracité des Évangiles était tellement grande, que la tentative de Julien pour restaurer le temple de Jérusalem et reconstituer la nation fut un des griefs les plus amers qu'on garda contre lui; on savait d'ailleurs que son essai de restauration avait pour but de donner un démenti solennel aux paroles du Christ. Le règne de Julien fut un intermède vite passé et qui ne laissa aucune trace dans la législation. A partir de ce moment, les Juifs sont progressivement dépouillés, et leur organisation centrale abolie afin qu'ils ne se flattent pas de jouir encore d'une indépendance nationale; ils ne possèdent plus d'autre privilège que la tolérance qu'on a pour eux; en réalité, ils sont en servitude et il leur est interdit de posséder des esclaves chrétiens. Toute autorité sur des chrétiens leur est déniée et ils sont exclus des fonctions publiques¹². On ne leur laisse que les fonctions onéreuses et cela — la loi le dit expressément — à titre de peine : *ne hominibus execrandis contumelioso ambitu immunitatis beneficium præstittis, quos volumus hujus constitutionis auctoritate damnari*¹³. D'une façon générale, on s'efforce de raviver les lois antijuives, afin de rappeler à ceux qu'elles atteignent et qui continuent à se croire au-dessus des chrétiens¹⁴ qu'ils ne sont rien, qu'ils ne peuvent rien, que leur appétit de domination¹⁵ est, désormais, sans objet. D'une façon générale, on leur rappelle qu'ils sont maudits et sujets. Leurs biens et leurs personnes sont insuffisamment protégés; on punit légèrement celui qui les vole, ou qui les tue; par contre, eux-mêmes, quand ils se rendent coupables de quelque infraction, ils encourent des peines plus sévères que celles édictées contre les chrétiens. Ils ne peuvent pas témoigner en justice contre un chrétien, leur propre juridiction est limitée, leurs docteurs sont avilis. Les Pères de l'Église ou, pour parler avec précision, quelques-uns d'entre eux, ne se bornent pas à inspirer le législateur par leurs écrits et leurs doctrines. Ce ne sont pas seulement leurs canons, leurs décisions en concile qui passent dans les lois, ils interviennent personnellement. Saint Ambroise, par son intervention¹⁶ modifie la législation sur la protection des synagogues. Saint Jean Chrysostome, dès son arrivée à Constantinople, influence Arcadius qui, auparavant confirmait certains privilèges juifs et qui après l'exil

¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, I, XIX, c. v, 2, 3. — ² *Chronicon*, II, xxx, 6; cf. Bernays, *Gesammelte Abhandlungen*, in-8°, Berlin, 1885, t. II, p. 159-181. — ³ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. xii. — ⁴ *Hamburger, Realencyklopädie für Bibel und Talmud*, 2^e édit., Strelitz, au mot *Hadrianische Verfolgungsedikte*; Derembourg, *La Palestine au temps des Talmuds*, p. 430; Grætz, *Geschichte der Juden*, t. IV, p. 462 sq. — ⁵ Lampride, *Alexander Severus*, c. 22; cf. S. Jérôme, *In Daniele*, xi, 34; P. L., t. xxv, col. 570 : *Hebræorum quidem hæc de Severo, et Antonino principibus intelligunt, qui Judæos plurimum dilexerunt*. — ⁶ S. Jérôme, loc. cit. — ⁷ Code Théodosien, I, XVI, c. viii, 20 (en 412) : *Cum sine intentione religionis et cultus omnes quieto jure sua cœbeant retinere*. — ⁸ Code Théodosien, I, XVI, c. viii, 13 (en 397). — ⁹ *Ibid.*, XVI, viii, 20 (en 420) : *Siquæ sæculi moderatione dignissimum, ne delata privilegia violentur : quamvis -repro prin-*

cipum generalibus constitutis satis de hac parte statutum esse videatur. — ¹⁰ *Ibid.*, I, XVI, c. xviii, 17 (en 404); on laisse encaisser l'aurum coronarium du patriarche, ex consuetudine. — ¹¹ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 227, note 6, quelques citations des Pères de l'Église sur l'utilisation des Juifs. — ¹² *Novelle de Théodose, III, 2 : Nefas quippe credimus, ut supernæ majestati et Romanis legibus inimici ultores etiam nostrarum legum subreptivæ jurisdictionis habeantur obtento, et adquisitæ dignitatis auctoritate muniti adversum Christianos et ipsos plerumque sacræ religionis antistites, velut insultantes fidei nostræ judicandi vel pronuntiandi quod velint habeant potestatem*. — ¹³ *Novelle de Théodose, III, 6; Code Justinien, I, v, 7*. — ¹⁴ Théodore, *Quæst. in II Reg.*, c. xii, interrog. xl; P. G., t. lxxx, col. 706. — ¹⁵ S. Jérôme, *In Psalm.*, I, V, c. xxi; I, VI, c. xiv; I, XVII, c. lx; P. L., t. xxiv, col. 193, 217, 587. — ¹⁶ *Epist.*, xl, xli; P. L., t. xvi, col. 1100.

intimari, ut et eorum pari sollicitudine cunctis civita-
tibus atque provinciis quæ necessario sanximus inno-
tescant.

« Pour l'époque de Justinien, la question de l'unité de législation ne devrait pas se poser : toutes les lois devraient être applicables dans l'empire byzantin. En fait, cette question ne se pose pas pour les lois contenues dans le *Code Justinien*¹⁴; ni pour la *Novelle CXLVI* qui porte dans ses termes mêmes le caractère de généralité, et dont la publication dans tout l'empire est expressément prévue. Il faut décider de même à propos de la *Novelle XLV* qui n'est qu'une loi interprétative d'une autre loi contenue dans le *Code Justinien*¹⁵. Mais la question se pose à propos de la *Novelle CXXXI*. Celle-ci s'applique-t-elle dans tout l'empire? Il est difficile de répondre. En effet, après avoir ordonné la publication de la *Novelle* à Constantinople, l'empereur se réserve expressément la publication en province. Y a-t-il là un droit qu'il garde : donner ou non un caractère général à la loi? La *Novelle XXXVII* ne s'applique qu'aux Juifs d'Afrique¹⁶. »

Les privilèges des Juifs n'étaient pas du goût de tout le monde. Certaines cités, Tralles notamment, déclarèrent qu'elles n'entendaient pas tolérer le culte juif. Leur résistance fut brisée, mais nous ne savons comment on s'y prit pour cela; toutefois, on imposa aux cités de faire elles-mêmes les lois pénales contre ceux qui s'attaqueraient au culte juif; ce fut le cas à Halicarnasse. Au lieu de sanctions générales, les Romains eurent recours à des peines précises et variées relativement à chaque privilège juif contre ceux qui ne les respecteraient pas.

Les *privilegia odiosa*, pour être appliqués, nécessitent de la part des empereurs des sanctions très rigoureuses, non seulement contre les Juifs qui voulaient s'y soustraire, mais aussi contre les fonctionnaires romains qui les y aidaient. Pour les privilèges juifs, il n'existe aucune juridiction spéciale, à l'époque chrétienne, il n'y a pas de préposé spécial aux privilèges juifs : toutes les constitutions spéciales sont adressées au préfet du prétoire ou aux Juifs eux-mêmes. Quant aux *privilegia odiosa*, édictés dans l'intérêt de la religion chrétienne, les fidèles et le clergé en sont constitués les gardiens surtout sous Justinien¹⁷. Plus tard, on créa un préposé spécial aux privilèges juifs, préposé qui était souvent un évêque¹⁸.

VI. CULTE JUIF. — L'attitude de l'État romain envers les croyances étrangères à celles de la majorité des citoyens de l'empire et la transmission de ces croyances, doit être envisagée au point de vue du droit formel, du droit criminel surtout. Pour arriver à une solution satisfaisante, il ne faut point se placer à un point de vue purement chrétien et considérer la situation à une époque déjà avancée, où les règlements centralisateurs des Césars, les violences de la persécution, les polémiques soutenues par les apologistes ont gravement déformé la situation primitive. Il faut remonter assez haut dans le passé pour ressaisir les grandes lignes de la conduite de

¹ Code Théodosien, XVI, viii, 10-13; XVI, viii, 15. —

² S. Grégoire le Grand, *Registrum*, l. IX, ep. ccxiii, ccxv. —

³ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, vi, 3. — ⁴ Philon, *Legat. ad Caium*, 23, édit. Mangey, t. II, p. 569. — ⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, v, 3. — ⁶ Ulpien, au *Digeste*, XLVII, xii, 3, 5. — ⁷ Code Théodosien, XVI, viii, 3 (en 321); XVI, viii, 5; XVI, ix, 1. — ⁸ Karlowa, *Römische Rechtsgeschichte*, t. I, p. 942, 944; Th. Mommsen, dans *Hermès*, 1882, t. XVII, p. 529 (= *Ges. Schr.*, t. VI, p. 308 sq.); Le même, *Ostgotische Studien*, dans *Neues archiv. für alttere Geschichte*, 1888, t. XIV, p. 226-249, p. 517 sq. (= *Ges. Schr.*, t. VI, p. 363-387, 457 sq.); E. Cug, *De l'utilité des « schede » de Borghesi sur les préfets du prétoire pour l'histoire de la législation du Bas-Empire*, dans *Atti del Congresso*

internazionale di scienze storiche, 1903, in-8°, Rome, 1904, t. IX, p. 339-346. — ⁹ Code Théodosien, XII, x, 158 (en 398). — ¹⁰ *Ibid.*, XVI, viii, 14, 17 (en 399, en 404). —

¹¹ *Ibid.*, XVI, ix, 3 (6 nov. 415). — ¹² *Ibid.*, XVI, viii, 22 (20 oct. 415). — ¹³ Cf. P. Meyer, dans son édition des *Novelles*, p. xiii. — ¹⁴ Code Justinien, I, v, 12, n. 10 (en 527). —

¹⁵ I, v, 21. — ¹⁶ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 237, 238. —

¹⁷ Code Justinien, I, iii, 54 (56); I, v, 12, n. 22 (en 527). —

¹⁸ En Orient, seulement à partir du x^e siècle; cf. Zacharie von Lingenthal, *Geschichte des griechisch-römischen Rechts*, 3^e édit., n. 92, p. 382, note 1382; en Occident, vers les viii^e et ix^e siècles; cf. le *Magister Judæorum* que mentionne, en 828, Agobard, *Epist. ad Nibrid.*, P. L., t. cii, col. 111.

l'État envers les hommes qui, par leurs croyances, se séparaient du culte national.

A l'origine, aux trois grandes divisions du droit romain correspondaient trois catégories de délits : au droit privé les délits privés, tels que le vol, le meurtre ; au droit public, le délit public, tel que l'omission ou la cessation d'un sacrifice. A chacune de ces catégories de délits correspondait une procédure particulière, car les Romains n'avaient point fondé le droit criminel sur le principe religieux. « On ne considérait pas comme un outrage aux dieux, dit Ihering, toute injustice ou toute faute qui méritait la vengeance individuelle ou populaire, ou qui donnait lieu au droit de punir du roi. Le voleur, le brigand n'avait offensé que les hommes ; c'étaient les hommes qui poursuivaient leur châtement ; les dieux n'intervenaient point. Mais d'autres délits contenaient une offense envers les dieux et envers les hommes, ou envers les dieux seuls. En présence de faits de cette nature, l'État n'avait qu'un seul devoir : se réconcilier et apaiser les dieux afin que leur colère ne retomât point sur lui-même. Telle est l'idée primitive et fondamentale du délit religieux : les dieux offensés entrent en courroux et doivent être apaisés, sinon leur colère retombe sur la communauté entière. Et jusqu'aux derniers temps du paganisme, l'on retrouve des traces de cette croyance. Les Lyciens et les Pamphiliens qui sollicitent l'empereur Maximin de reprendre les persécutions, font remarquer que les dieux ont toujours comblé de faveurs ceux qui ont eu leur culte à cœur » (voir *Dictionn.*, t. I au mot ARYKANDA). De même, celui qui prête serment à coutume, lorsqu'il appelle sur sa tête la colère céleste, en cas de parjure, de formuler une réserve expresse au profit de l'État : *Si sciens fallo, tum me Disperit salva urbe aræque bonis ejiciat, ut ego hunc lapidem.*

La subordination de la religion à la politique vint restreindre cette conception, déjà cependant si étroite, du délit religieux. L'idée fondamentale des institutions de Rome fut assurément profondément religieuse, mais de très bonne heure cette idée s'altéra. La royauté ecclésiastique se transforma en royauté séculière et la légende garda quelques traces de cette transformation. Tullus est ignorant des antiques préceptes et les néglige ; Servius Tullius débarrasse la royauté d'une partie de ses obligations religieuses qu'il abandonne à des mandataires ; enfin, le dernier roi de Rome est regardé comme un contempteur de la religion nationale et un partisan des cultes étrangers. La place de plus en plus importante conquise dans l'État par les plébéiens vint encore hâter l'accomplissement de cette transformation. Par suite, si les magistratures civiles étaient recherchées, les sacerdoces (à part les grands emplois de pontifes, d'augures ou de féciaux, analogues d'ailleurs aux magistratures) l'étaient peu, comme dénués d'importance politique. Néanmoins, il restait encore à la religion, dans les limites de la constitution, une place importante, mais l'autorité qui lui était laissée ne lui appartenait plus. En réalité elle résidait dans les mains de l'État. La religion devenait ainsi un simple moyen et ne conservait qu'une autorité et une indépendance apparentes.

Cet état particulier de la conscience politique des Romains entraînait, entre autres conséquences, la sécularisation des crimes contre la religion. De bonne heure disparut la compétence particulière aux délits sacrés avec procédure spéciale. Le pouvoir souverain s'étant réservé le droit exclusif de prononcer la peine de mort ou l'amende contre les citoyens, ne toléra pas les empiétements à l'égard d'une prérogative aussi éventuelle et fit peu à peu rentrer ces cas spéciaux dans le droit commun. La divulgation des oracles sibyllins

fut punie comme un parricide ; le *sacrilegium* ou vol dans un temple fut l'objet de poursuites civiles, comme le vol et l'inceste ou tout autre délit de droit commun. A peine subsista-t-il de l'ancien délit religieux quelques traces, telles la punition des vestales accusées d'avoir violé leurs vœux.

Le cosmopolitisme amené par la conquête et l'invasion des cultes étrangers qui en fut la conséquence, contribuaient à maintenir la religion au second plan. La suprématie, de plus en plus grande, conquise par Rome, l'extension du territoire romain, mirent les vainqueurs en contact avec un grand nombre de cultes divers pratiqués par les vaincus. Ces derniers amenèrent avec eux, partout où ils furent transplantés, leurs rites et leurs croyances religieuses. Après le contact forcé, vinrent les communications amicales, ouvertes par le commerce et les rapports politiques, et par lesquelles l'infiltration continua. La politique du Sénat, chargé de la haute police religieuse, à l'égard des nouveaux dieux qui se révélaient ainsi, fut en général bienveillante. Partout où la chose se trouve possible par suite d'analogies ou de ressemblances plus ou moins établies, comme cela se produisit pour les divinités de l'Italie et de la Grèce, les nouveaux dieux furent placés sur le même pied que les anciens, et leur culte incorporé à la religion de l'État. Pour d'autres cultes, certains cultes orientaux notamment, tels que celui de Cybèle, les admissions ne furent point accordées purement et simplement. Souvent elles ne visaient que l'exercice de la religion nouvelle dans les limites du *pomærium*, exercice soumis à des réglementations sévères et dont les citoyens romains étaient parfois exclus. Si les rites étaient secrets et orgiaques, ou même s'ils étaient trop manifestement sanguinaires, de nature à amener quelque perturbation dans l'ordre public, l'État n'hésitait pas à intervenir et à interdire absolument les pratiques dangereuses, comme cela se produisit lors de l'affaire des Bacchantes. Parfois aussi, un culte étranger, celui d'Isis par exemple, obtenait une telle faveur dans le populaire que le pouvoir se voyait dans l'obligation de capituler et de reconnaître une place au grand jour à des rites contre lesquels des mesures violentes avaient été plus d'une fois prises.

Le principe originaire, que les citoyens romains ont leur culte, les étrangers le leur, dont les citoyens romains sont exclus et qu'ils ne peuvent pratiquer à Rome que sous certaines restrictions, notamment en ce qui concerne la morale et l'ordre public, s'était considérablement adouci, sous l'influence du frottement qui se produisait chaque jour. Lorsque l'apôtre saint Paul entreprit de prêcher l'Évangile aux gentils, le cosmopolitisme avait déjà fait son œuvre, et la cause de la tolérance était sinon gagnée, du moins apparue à Rome et soutenue par beaucoup d'esprits solides. Les cultes les plus bizarres, les plus étranges, y pouvaient entrer. L'autorité, quand elle ne les protégeait pas, fermait au moins les yeux sur leur existence. Mais il y avait une limite qu'il leur était interdit de franchir : dès qu'une pratique paraissait susceptible de devenir dangereuse pour l'État, dès qu'une secte troublait l'ordre public, le pouvoir intervenait avec rudesse, sommairement, par une mesure de police. Le choc passé, les choses reprenaient à peu près leur cours antérieur. Les affiliés à la croyance qui venait d'être frappée, échappés aux mesures de rigueur, revenaient peu à peu, rendus plus prudents par la répression. Mais nulle part, jusqu'à l'apparition du christianisme, l'on ne voit trace de véritables persécutions. Il y a des résistances contre l'intronisation de certains cultes au cœur même de la cité, près des sanctuaires les plus antiques et les plus vénérés ; des violences accidentelles contre les personnes quand l'ordre public avait

été troublé par ou à l'occasion d'une secte. A ces restrictions près, la tolérance était grande. Le scepticisme, qui dominait chez la plupart des gens instruits et chez ceux qui composaient la bonne société, ne donnait lieu à aucune mesure de rigueur. Les paroles, les actes contre la religion de l'État, n'entraînaient aucune peine, alors même qu'ils étaient revêtus de la forme la plus offensante. Mais il faut aussi reconnaître que cette incrédulité ne franchissait guère les bornes d'un cercle assez restreint. Elle ne descendait pas dans la masse populaire, elle dut peut-être à cette circonstance de n'avoir pas été considérée comme dangereuse par le pouvoir établi. La propagande de quelques philosophes ou de quelques littérateurs (d'un Lucien par exemple) était assez limitée; elle avait un caractère purement scientifique et ne visait point l'établissement d'une religion nouvelle. La fin malheureuse de l'auteur du *De natura rerum* fut, sans doute, souvent donnée au populaire comme un exemple du châtiement réservé par les puissances célestes aux impies. Tout ce que l'on exigeait des incrédules, c'était qu'ils s'abtinssent de marques trop extérieures d'irrespect et de manifestations de nature à causer du scandale ou à interrompre les cérémonies d'un culte quelconque. En résumé, le délit religieux est si peu connu au droit romain de cette époque que le langage courant dut emprunter un mot à la langue grecque (*ἄθεος*) pour en exprimer la conception, lorsqu'elle fit son apparition à une époque postérieure.

Cette attitude bienveillante de l'État envers les religions étrangères et les croyances nouvelles, persista tant que le pouvoir ne rencontra devant lui que des sectes disposées à vivre en bonne intelligence avec la religion nationale. Le fidèle de l'Astarté phénicienne, de l'Isis égyptienne ou du Mithra persan, n'avait aucune répugnance à adresser des prières et des sacrifices soit au Jupiter Capitolin, soit à toute autre divinité nationale de Rome. De même, le citoyen romain rendait aussi des honneurs à des divinités dont il reconnaissait la puissance et auxquelles il ne dédaignait pas de demander assistance. Cette harmonie fut et devait être profondément troublée, le jour où l'État se trouva en contact avec une religion purement monothéiste.

Avant cette époque, la puissance romaine avait déjà rencontré un culte aussi profondément hostile à ses institutions religieuses que pouvait l'être le christianisme. Nous voulons parler du judaïsme. Le Dieu des Juifs était farouche et insociable. La tolérance qu'on était prêt à lui accorder, il ne la rendait pas. Exclusif et jaloux, il avait ses adorateurs et leur interdisait de porter leurs hommages à quiconque se disait Dieu, titre qui n'appartient qu'à lui seul. Ceci semblait devoir envenimer ses rapports avec l'État romain, mais la question des rapports entre cet État et le culte monothéiste avait été réglée par la nature même des choses. Les Juifs formaient une nation qui

occupait la ville de Jérusalem et le pays environnant. Ils étaient entrés dans l'État romain, tout en conservant une autonomie que la politique romaine admettait comme se conciliant avec la qualité de sujet de l'empire. Ils gardaient, par suite, leur nationalité, et l'empereur Claude quand il s'adresse à eux, parle de « toute la race judaïque ». Il en résultait que les Juifs, formant les communautés dispersées dans les autres pays soumis à la domination romaine, n'appartenaient point en qualité de citoyens (sauf quelques exceptions individuelles) aux cités dans lesquelles ils avaient établi leur domicile. Ils restaient des membres de la nation juive vivant en pays étranger. A ce titre, ils jouissaient de certains privilèges importants : liberté de l'exercice de leur culte, dispense de prendre part aux sacrifices païens, exemption du service militaire. Mais si le gouvernement romain reconnaissait ainsi, à une nation soumise, une situation spéciale en ce qui concerne le libre exercice de sa religion, la situation juridique de l'individu ne pouvait pour cela dépendre de la confession spéciale à laquelle il était attaché : le Juif qui venait à acquérir le titre de citoyen romain perdait par cela même sa nationalité primitive, ainsi que les privilèges qui y étaient attachés¹. Inversement le citoyen qui embrassait la religion juive n'acquerrait pas pour cela la jouissance des privilèges judaïques.

Il est certain que les Romains n'ont pas envisagé le culte juif comme une métaphysique, mais comme une morale et un ensemble de coutumes émanant d'une nation et s'appliquant à elle seule. Les législateurs se sont refusés à y voir autre chose, tandis que philosophes et rhéteurs grecs, apologistes juifs et chrétiens se sont évertués à présenter la religion comme une philosophie². Le paganisme, au début de notre ère, n'avait pas encore perdu sa vigueur et s'il tolérât les cultes et les dieux étrangers, c'était avec le dessein bien arrêté de les annexer et de se les assimiler; le dieu des Juifs ne devait pas échapper à cette tentative; on l'assimila à Bacchus-Liber, à Saturne³, à Jupiter⁴, à Zeus Helios, enfin à Jupiter Sabazius⁵; mais, après une série d'échecs, les Romains n'étaient pas encore persuadés de l'échec final et discutèrent sur la meilleure identification. Tacite, Plutarque, Varron et bien d'autres s'y intéressent. L'originalité du culte juif s'imposant, on voulut la déjuger, mettre en relief ses caractères particuliers, essentiels, sans les comprendre et mieux sans les connaître, ce qui n'était pas le moyen de réussir. On s'imaginait que les Juifs adoraient la vérité céleste :

Nil præter nubes et cæli numen adorant,

dit Juvénal; les plus circonspects se contentaient de parler de *incerto numine*⁶.

La pratique du culte juif pouvait bien se réclamer au nom du droit commun, elle n'entraînait pas moins de multiples dérogations à ce même droit commun;

¹ Mommsen pense que les mesures violentes prises sous Tibère contre les Juifs (Philon, *Legat. ad Caium*, n. 23-24; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, m, 5; Tacite, *Annal.*, II, 85; Suétone, *Tiberius*, n. 36) s'appliquaient uniquement à des Israélites ayant acquis le droit de cité romaine, parlant, seuls soumis aux lois romaines. Cette hypothèse, très vraisemblable, est justifiée par les termes dans lesquels Tacite parle des victimes de cette persécution : *quatuor milia libertini generis*. L'intervention de Claude dans les querelles des Juifs de Rome se serait également exercée exclusivement contre des citoyens romains. — ² J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 243, note 2. — ³ Plutarque, *Symposion*, 4, 5; Tacite, *Hist.*, v, 5; Tibulle, *Eleg.*, I, xiii, 18; Dion Cassius, *Hist.*, XXXVII, xvi, 2; XXXVII, xvi, 3; XLIX, xxii, 4; LXVI, vii, 2. — ⁴ Varron, cf. S. Augustin, *De consensu evangelist.*, I, 27; P. L., t. xxxiv-

xxxv, col. 1061; Celse dans Origène, *Contr. Cels.*, I, xxiv; V, xli; Julien, *Contr. Galil.*, p. 43. — ⁵ F. Cumont, *Les mystères de Sabazius et le judaïsme*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1906, p. 63-79; Le même, *Religions orientales*, in-12, Paris, 1909, 2^e édit., p. 96 sq.; A. Jamar, *Les mystères de Sabazius et le judaïsme*, dans le *Musée belge*, 1909, t. xiii, p. 227-252; F. Cumont, *A propos de Sabazius et du judaïsme*, dans *Le musée belge*, 1910, t. xiv, p. 55-60; Cumont, *Sabazius*, dans Saglio-Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. iv, p. 929-930; Eisele, *Sabazios*, dans Roscher, *Lexicon der griech. und röm. Mythologie*, t. iv, p. 232-264. — ⁶ Hécate d'Abdère, chez Diodore de Sicile, XL, iii, 5; Celse, dans Origène, *Contr. Cels.*, v, 6; v, 43; Pétrone, *Fragm.* 37, édit. Bücheler; Juvénal, xiv, 97; Trebell. Claud., 294; cf. Reinach, *Textes*, p. 173, n. 2.

en réalité, la pratique du culte exigeait le privilège. Si on avait appliqué rigoureusement les principes de droit romain, les seuls Juifs pérégrins eussent pu être autorisés à pratiquer ce culte; quant aux Juifs citoyens romains, leur qualité même devait leur interdire tout culte non romain. Cependant, une faveur spéciale les fit bénéficier du privilège des Juifs pérégrins sans perdre leur qualité de citoyens romains.

En 70, l'issue de la guerre entraînait la ruine du Temple et la défaite de la nation avec la prise de la capitale; c'était le désastre complet et, d'après la façon de juger des Romains, c'était Jéhovah qui était vaincu et devait se résoudre à prendre une place bien modeste dans le Panthéon officiel; or, cette annexion lui faisait perdre l'individualité, il n'était plus qu'une divinité « à la suite » et son culte propre disparaissait. Vespasien, qui avait pu apprécier ce que valait la résistance juive, ne voulut pas se mettre une guerre nouvelle, interminable et impitoyable, sur les bras, il imagina le *fiscus judaicus* qui acheminait dans le trésor de Jupiter Capitolin l'argent versé à Jéhovah, moyennant quoi, celui-ci pouvait subsister, garder ses fidèles et ses adorateurs. Hadrien n'eut pas la même modération; il songea certainement à supprimer le culte juif et il s'y employa, mais inutilement. Après lui, on estima l'expérience concluante et on n'y revint pas; désormais le culte juif demeura ce qu'il était, une *religio licita*.

Le culte juif fut même, en partie, reconnu comme culte officiel à côté des autres cultes, lors des essais de syncrétisme religieux. Il est vrai que lorsque ces essais sont tentés par Héliogabale, dont la raison a chaviré, il est difficile de les prendre au sérieux : *Dicebat præterea Judæorum et Samaritanorum religiones et christianam devotionem illuc [dans le temple d'Héliogabale] transferendam, ut omnium culturarum secretum Heliogabali sacerdotium teneret*¹; avec Alexandre-Sévère l'essai était inspiré par une morale plus pure : *Matutinis horis in larario suo, in quo et divos principes sed optimos electos et animas sanctiores, in quibus Apollonium et, quantum scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham et Orfeum et hujuscemodi ceteros habebat ac majorum effigies, rem divinam faciebat*².

Pour expliquer la tolérance exceptionnelle dont jouissait le culte juif, le maintien des privilèges accordés jadis et dont deux révoltes semblaient le rendre indigne, de ce peuple au lieu d'une nation privilégiée on fit une confession privilégiée. La liaison

légale de la liberté confessionnelle avec l'état personnel se trouva par cela même abolie. La distinction qui s'était faite après l'incendie de Rome entre les Juifs orthodoxes et les chrétiens qui apparaissaient comme des Juifs dissidents, reparut sous Domitien comme elle reparut sous Dioclétien qui ordonna à tous les sujets de l'empire de sacrifier³, mais prit soin d'excepter les Juifs de cette obligation⁴. En toute occasion, les empereurs s'employaient à accentuer le caractère national du peuple juif. C'est à cette politique que se rapporte l'essai tenté par Julien l'Apostat de reconstruire le temple de Jérusalem, « pour qu'ils [les Juifs] puissent vivre selon la loi de leurs aïeux »⁵. L'entreprise échoua.

Le judaïsme offrait un problème difficile à résoudre aux païens pour qui la religion était un ensemble de formules, de gestes, d'attitudes composant des rites cérémoniels qui n'engageaient pas la croyance intérieure de celui qui s'y soumettait. Pourvu qu'on se montrât déferent envers la religion d'État, on était libre de toute obligation; aussi entend-on dire à saint Polycarpe : « Qu'est-ce que cela peut te faire de brûler quelques grains d'encens en disant *Kurios Kaisar* ? » Évidemment pour celui qui l'y invitait cela ne prouvait rien, n'engageait à rien. À côté de la religion d'État, on pouvait observer un ou plusieurs autres cultes; l'idée d'exclusivisme religieux paraissait baroque aux païens instruits, qui trouvaient que ceux à qui on accordait une si large tolérance devaient user de réciprocité, ne fût-ce que par savoir-vivre.

Quand les empereurs virent que les chrétiens se montraient intraitables, ils se montrèrent, eux, impitoyables. C'est s'inscrire en faux contre les faits que soutenir que de l'an 40 à l'an 202, l'Église chrétienne apparut aux yeux des païens comme une secte juive qui ne différait pas des autres; la différenciation ne se serait faite qu'au III^e siècle (202-313), et les empereurs n'auraient sévi contre les chrétiens que parce qu'ils voyaient en eux des prosélytes Juifs capables de faire triompher l'intolérance monothéiste du peuple hébreu⁶. Ce que le christianisme eut à subir du pouvoir impérial, le judaïsme avait toujours su s'y soustraire, mais quand le christianisme s'associa avec l'autorité impériale, il appliqua au judaïsme cet exclusivisme que celui-ci avait su jusqu'alors tempérer à son profit. Les empereurs chrétiens changèrent un principe essentiel du droit public romain : Désormais es coutumes nationales des peuples de l'empire ne

¹ Lampride, *Heliogab.*, 3, 5. — ² Lampride, *Alex. Sever.*, 29, 2; cf. H. Greppo, *Dissertation sur les laraires de l'empereur Alexandre-Sévère*, in-8°, Belley, 1834; J. Réville, *La religion romaine sous les Sévères*, in-8°, Paris, 1886, p. 266; W. Thiele, *De Severo Alexandro Imperatore*, in-8°, Berlin, 1909, p. 40. — ³ Eusèbe, *De marty. Palest.*, c. III (en 303-304). — ⁴ Renseignement véridique fourni par le Talmud, *Tr. Aboda Zara*, 5, 4; cf. H. Grætz, *Geschichte der Juden*, t. IV, p. 302, note 2; H. Kottke, *Der Kaiser Diokletian in Palästina*, dans *Jahrbuch der jüdisch-litterarischen Gesellschaft in Frankfurt-am-Mein*, 1903, t. I, p. 213-223. — ⁵ S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, IV; cf. *Orat.*, V, 3-4, 6-7; XXI, 32; Rufin, *Hist. eccles.*, I, I, c. XXXVII, XXXVIII; S. Jérôme, *In Daniele*, XI, 34; P. L., t. XXV, col. 570; *Chronicon*, ad ann. 2379; S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, V, 11; P. G., t. XLVIII, col. 900; *Contra Judæos et Gentiles*, c. XVI; P. G., t. XLVIII, col. 835; *Liber in sanctum Babylonem contra Julianum et contra Gentiles*, c. XXII; P. G., t. I, col. 567 sq.; S. Ambroise, *Epist.*, XL, c. XII; P. L., t. XVI, col. 1105; Socrate, *Hist. eccles.*, I, III, c. XX; Sozomène, *Hist. eccles.*, I, V, c. XXII; Théodoret, *Hist. eccles.*, I, III, c. XX; Philostorge, *Hist. eccles.*, I, IV, c. I; *Artemil Passio*, 68; Théophane, *Chron.*, I, 80, édit. Bonn; Cédrenus, I, 537, édit. Bonn; Zonaras, XIII, XII, 24, édit. Bonn; Isidore, *Chronica*, c. 345, édit. Mommsen, dans *Monum. Germ. hist., Scriptor. antiquiss.*, *Chronica minor*, t. II, p. 467 sq.; Jean

de Nikiou, *Chronique*, édit. Zotenberg, p. 307; Michel le Syrien, édit. J.-B. Chabot, t. I, p. 283, 289. Cf. Warburton, *Julian or a discourse concerning the earthquake and fiery eruption, which defeated the Emperor's attempt to rebuild the Temple of Jerusalem, in which the reality of a Divine interposition shown, the objections, the assent of a every reasonable man to a miraculous fact is considered and explained*, in-8°, London, 1750; J.-G. Michælis, *De templi Hierosolymitani Juliani imperatoris mandato per Judæos frustra tentata restaurazione*, in-4°, Halle, 1751; Fleischer, *Om den af Keiser Julianus begyndte Templebygningi Jerusalem, tilligemed en Kort Fortklaring over Keiser Julianus sande Karakter*, s. d.; H. Grætz, *Geschichte der Juden*, 2^e édit., t. IV, p. 371; M. Adler, *The emperor Julian and the Jews*, dans *Jewish Quarterly Review*, 1893, t. V, p. 591-652; W. Bacher, *Statement of a contemporary of the Emperor Julian on the rebuilding of the Temple*, dans même revue, 1898, t. X, p. 168-172; P. Allard, *Un précurseur du sionisme, Julien l'Apostat et les Juifs*, dans *Le Correspondant*, 1901, t. CLXVIII, p. 530-543; J.-M. Campbell, *Julian and Jerusalem*, A. D. 363, dans *The Scottish Review*, 1900, t. XXXV, p. 291-306 (c'est une explosion de naphte ?) qui aurait mis fin à l'entreprise. P. Allard, *Julien l'Apostolat*, t. III, p. 131-132. — ⁶ G. Costa, *Impero romano e cristianesimo*, dans *Bijlchnis*, 1915; cf. M. Besnier, dans *Journal des savants*, 1917, p. 186-189.

trouvèrent plus un titre au respect dans leur caractère religieux, l'abolition du principe de la tolérance des coutumes religieuses enlevait aux Juifs leur droit à une existence tolérée; d'autre part, le christianisme ne reconnut le droit à l'existence qu'à un seul culte, le culte juif, mais pour les seuls juifs de naissance.

La différence entre la situation du judaïsme à l'époque païenne et celle qui lui fut faite à l'époque chrétienne, se manifeste non seulement dans les lois, mais encore dans la terminologie des lois. A l'époque païenne, la religion juive se présente comme les lois, les coutumes particulières du peuple juif, comme ses usages nationaux, ses *sacra*, sa croyance. A l'époque chrétienne, la religion juive est appelée religion¹, ou superstition², loi³, culte⁴, secte⁵, corps⁶, rite⁷ à qui on prodigue toutes les appellations les plus désobligeantes⁸.

VII. PROSÉLYTISME. — Le judaïsme, débordant de vie, sentait le besoin de se répandre et de gagner des partisans. Cette ardeur de propagande se manifestait par un singulier électionisme, ce fut ainsi qu'on vit des Juifs recevoir des gentils qui acceptaient purement et simplement le monothéisme, sans les observances et même en rejetant les observances judaïques. C'étaient là, pour ainsi parler, des Juifs « au rabais », aussi n'étaient-ils pas juifs; néanmoins, ils étaient reconnus et acceptés par la synagogue; on les appelait les « craignant Dieu », *σεβομενοι* chez les Grecs, *metuentes* chez les Romains; ils ne s'élevaient pas au rang de prosélytes. Cette terminologie est restée étrangère au droit romain, mais il connaît la distinction et il la fait dans les lois.

Le prosélyte désignait d'abord simplement l'*advenat*, l'*incola*, le « survenant », l'« étranger »⁹. Le terme correspondant grec *προσέλυτος* est employé assez souvent dans les Septante et chez divers auteurs. Dans un sens restreint, *prosélyte* désigne celui qui, avec l'idée fondamentale du judaïsme, la croyance en un Dieu unique, adopte tous les rites cérémoniels et devient complètement juif¹⁰. Les inscriptions nous font connaître BETVRIA PAVLINA... PROSELITA, à Rome (peut-être la même dont on rencontre la mention fréquente dans les écrits rabbiniques¹¹) et quelques autres; à Jérusalem une certaine Marie surnommée « l'ardente prosélyte »¹².

La loi juive exigeait du prosélyte pour que l'affiliation fut complète : 1. la circoncision; 2. le baptême¹³; 3. un sacrifice qui fut supprimé après la destruction du Temple; 4. adoption des dogmes juifs¹⁴.

A l'époque païenne, l'adoption du judaïsme ne constituait pas un délit en soi; mais la loi châtie celui qui ne possédant pas le privilège accordé aux Juifs refuse l'adoration aux dieux, quand les circonstances

l'imposent et se rend ainsi coupable du crime d'athéisme¹⁵. Le prosélyte juif n'est pas châtié comme prosélyte mais en tant qu'athée. Les prosélytes qui voulaient se montrer conciliants et s'acquittaient des sacrifices obligatoires pour un païen n'étaient pas inquiétés. Pour le culte domestique, l'homme était maître dans sa maison, mais la femme pouvait être contrainte et, en cas de refus, dénoncée par le mari. Dans la vie publique, les fonctionnaires et les magistrats surtout étaient exposés à une dénonciation. Lorsque régnait un empereur intolérant l'affaire pouvait tourner mal. Domitien, à l'occasion, prescrivait des visites corporelles. Nerva se montra plus libéral, mais il n'abolit pas les lois contre l'athéisme.

Le prosélyte courait un danger, le convertisseur y échappait presque, car, étant donnée la nature du délit d'athéisme, il n'y avait presque pas de complicité possible; si on réprimait, la mesure frappait probablement au hasard. Si le prosélyte était circoncis, son cas, depuis Hadrien, devenait grave et aussi celui de l'opérateur, comme nous le verrons plus loin.

Le christianisme interdit et, en conséquence, punit l'entrée dans la secte judaïque, et encore l'adoption de la doctrine juive, la circoncision, le rattachement à la communauté juive, enfin, le fait de devenir juif et de s'appeler juif¹⁶. Saint Epiphane reproche aux Ébionites d'avoir assumé ce nom détestable¹⁷; saint Augustin reproche à un chrétien de se faire appeler juif, *ne propter ambiguitatem vocabuli, quam non discernit quotidiana locutio, illud proferri videatur quod est inimicum nomini christiano*¹⁸.

La loi ne fixe pas le taux de la peine encourue par le prosélyte; c'est une peine arbitraire, *poenas meritas*¹⁹, plus tard, cette peine s'aggrave de la confiscation : *Facultates ejus dominio fisci jussimus vindicare*²⁰, enfin, un peu plus tard encore, vient s'ajouter l'incapacité de tester : *negata testandi licentia*²¹. Il se peut qu'un prosélyte ait échappé à la peine pendant sa vie, parce qu'on ignorait son adhésion; la loi le punit après sa mort : son testament sera cassé à condition que 1° la dénonciation soit faite dans les cinq ans du jour de la mort du coupable²²; 2° qu'elle émane de *suis* et de ses héritiers légitimes qui ont ignoré l'apostasie du vivant du *de ejus*²³.

Le convertisseur est moins épargné encore. Sa peine est d'abord une peine arbitraire, mais qui va en s'aggravant... *Non tamen penitet sæpius admonere, ne mysteriis christianis inbuti perversitatem Judaicam et alienam Romano imperio post christianitatem cogantur arripere. Ac si quisquam id crediderit esse templendam, auctores facti cum consensu ad poenam præteritis legibus cautam præcipimus constringi, quippe cum gravius morte sit et in militis cæde, si quis ex christiana fide*

¹ Religio, cf. Code Théodosien, XVI, viii, 8, 10, 13, 20, 23; W. Otto, Religio und superstitio dans Archiv für Religionswissenschaft, 1909, t. xii, p. 533-554. —

² Superstitio; cf. Code Théodosien, II, i, 10; XII, i, 157, 158; XVI, viii, 8, 8, 24, 26-28. — ³ Lex, cf. Code Théodosien, VII, viii, 2; XII, i, 99; XVI, viii, 8, 13; Code Justinien, I, ix, 7. — ⁴ Cultus, cf. Code Théodosien, II, viii, 26; XVI, viii, 26. — ⁵ Secta, cf. Code Théodosien, XVI, viii, 1, 2, 8, 9; XVI, ix, 4. — ⁶ Corpus, cf. Code Théodosien, XIII, v, 18. — ⁷ Ritus, cf. Code Théodosien, XVI, viii, 3; cf. Code Théodosien, III, i, 5. — ⁸ J. Juster, op. cit., t. i, p. 253, en a réuni quelques-uns : Nefanda superstitio, C. Th., XVI, ix, 4; Secta feralis, nefaria, C. Th., XVI, viii, 1; Judaica perversitas, C. Th., XVI, viii, 19, 24; Perversa doctrina, Nov. Th., III, 5; Sacrilegi cetus, C. Th., XVI, viii, 7; Judaicis semet pollueri contagiis, C. Th., XVI, viii, 3; Supernæ majestati et Romanis legibus inimici, Nov. Th., III, 3; Insultantes fidei nostræ, Nov. Th., iii, 2; Sensibus exæcatis Judæos, Nov. Th., III, 1; Κατὰ πνεῦμα ἀνθρώποι, Nov. Just., xlv; Fœdum tetrumque Judæorum numen, C. Th., XVI, viii, 19. — ⁹ A. Geiger, Urschrift und Uebersetzungen der Bibel, in-8°,

Berlin, 1857, p. 349 sq.; E. Schuerer, op. cit., t. iii, p. 175 sq.

— ¹⁰ A. Geiger, op. cit., p. 353 sq.; Philon, De monarchia, i, 7, édit. Mangey, t. ii, p. 219; Fl. Josèphe, Antiq. jud., XVIII, m, 5; E. Schürer, loc. cit. — ¹¹ Corp. inscr. lat., t. vi, n. 29756; cf. Mehlitz ad Exod., xii, 48 et Massech. Gerim., 2, 4. — ¹² Ch. Clermont-Ganneau, Archæological Researches, t. i, p. 418 sq. — ¹³ Bengel, Ueber das Alter der jud. Proselytentaufer, in-8°, Tübingen, 1814; Schneckenburger, même titre, Berlin, 1828; I. Lévi, Le prosélytisme juif, dans Revue des études juives, 1907, t. lvi, p. 59-61; Em. Schuerer, op. cit., t. iii, p. 181-185; W. Brandt, Die jüdischen Baptismen, in-8°, Giessen, 1910, p. 57 sq., 120 sq. — ¹⁴ A. Seeberg, Die Didache der Judentums und der Urchristenheit, in-8°, Leipzig, 1908. — ¹⁵ A. Harnack, Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jahrhunderten, in-8°, Leipzig, 1905. —

¹⁶ Code Théodosien, XVI, viii, Nov. Théod., III. — ¹⁷ Hæres., xxx, 1; P. G., t. xli, col. 405. — ¹⁸ Epist., cxcvii, 9; P. L., t. xxxiii, col. 894. — ¹⁹ Code Théodosien, XVI, viii, 1 (en 315). — ²⁰ Ibid., XVI, viii, 7 (en 357). — ²¹ Ibid., XVI, viii, 3 (en 382). — ²² Ibid., XVI, viii, 3. — ²³ Ibid., XVI, viii, 3,

incredulitate Judaica polluat... si quisquam contra hanc legem venire temptaverit, sciat se ad majestatis crimen esse retinendum.

VIII. CIRCONCISION. — Nous avons déjà traité ce sujet; voir *Dictionn.*, t. III, col. 1710-1717). La circoncision quoique pratiquée par beaucoup de peuples¹ était considérée comme particulière aux Juifs. Tacite dit qu'ils en usent *ut diversitate noscuntur*² et le Code Théodosien l'appelle *nota judaica*³. D'ordinaire, les lois emploient *circumcidere*⁴, et, chez les Grecs, on fait usage du mot περιτομή⁵. Les auteurs grecs chrétiens emploient très souvent cette forme substantive⁶. En latin, le mot *circumcisio*, sous la forme substantive, ne se rencontre jamais chez les auteurs païens, mais devient de plus en plus fréquent chez les auteurs chrétiens; en échange le verbe *circumcidere* dans le sens de circoncire rituellement se trouve chez les auteurs païens comme chez les chrétiens. L'auteur de la *Vita Hadriani*, peut-être pour rendre la circoncision plus odieuse, la désigne par ces mots: *mutilare genitalia*; peut-être est-ce simplement ignorance de sa part, car les auteurs païens s'en expliquent d'ordinaire de façon assez crue: *Præputia ducit*⁷, *præputia ponunt*⁸; (Judæus) *nodatum solverit arte caput*⁹, enfin (*gens*) *quæ genitale caput pro pudiosa metit*¹⁰.

Païens et chrétiens n'ont pas ménagé les railleries à ce signe. Philon¹¹ et Josèphe¹² en rendraient déjà témoignage pour les païens, si nous ne savions qu'Horace¹³, Martial¹⁴, Catulle¹⁵ et d'autres s'en sont donné à l'aise. On est plus surpris d'entendre les chrétiens persifler un usage qui, sans doute, déconcerte un peu notre civilisation, mais qui avait été choisi et imposé par Dieu lui-même. Saint Éphrem appelle les Juifs des chiens circoncis, saint Jean Chrysostome dit que les Juifs sont marqués par la circoncision comme on marque les bêtes¹⁶, saint Augustin n'est pas plus complimenteur¹⁷. Nonobstant ces moqueries, il ne manquait pas de Juifs qui se faisaient gloire de leur circoncision: *Judæi hoc sigillo... gloriantur*¹⁸; d'autres s'infligeaient une gêne assez pénible pour dissimuler cette estampille (l'épispasme).

Ce fut Hadrien qui, pour la première fois, interdit formellement la pratique de la circoncision qu'il assimila à la castration; on lui appliqua les peines édictées par la loi *Cornelia de sicariis et veneficiis*. Jusque-là, la circoncision était une opération indifférente. Il semble que vers le premier siècle de notre ère, le snobisme s'en mêla; on vit Syleus, roi des Arabes, Azizus, roi d'Émèse, Polémon, roi du Pont et de Cilicie se soumettre à ce rite judaïque¹⁹. Chez ceux de moindre rang, la circoncision pouvait offrir le moyen de se faufiler parmi les Juifs et de traiter de fructueuses affaires. La mesure prise par Hadrien

souleva les Juifs et Antonin le Pieux, mieux avisé, leur permit, mais à eux seuls, de pratiquer cette circoncision à laquelle ils étaient si attachés, et de la pratiquer sur leurs coreligionnaires: *Circumcidere Judæis filios suos tantum rescripto divi Pii permittitur; in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis poena irrogatur*²⁰. Ce fut la seule modification apportée à la loi d'Hadrien; il resta sévèrement interdit de circoncire les non-juifs.

Quiconque, juif ou non-juif, pratique la circoncision sur un non-juif, libre ou esclave, consentant ou non, doit être mis à mort ou déporté, et ses biens sont confisqués²¹; si l'opérateur est médecin, la peine de mort s'ensuit toujours²². Le maître qui laisse circoncire un esclave est puni de relégation perpétuelle²³; à l'époque chrétienne, le suborneur est puni comme l'opérateur²⁴.

Quiconque se laisse circoncire, s'il est de condition libre, est banni, ses biens sont confisqués²⁵; ensuite, on en vient à la peine de mort²⁶. Aucune distinction n'est faite entre les citoyens romains et les non-citoyens²⁷, entre les païens et les chrétiens. En ce qui concerne les esclaves, la loi les considère comme n'ayant pas de volonté propre et, en conséquence, ne les punit pas, pas plus qu'elle ne les punit pour la castration. Au contraire, la circoncision leur vaut la liberté. On peut croire que beaucoup d'esclaves ont feint d'accepter le judaïsme afin de pouvoir, après l'opération, échapper à l'esclavage.

Sauf, sous les règnes d'Héliogabale, circoncis lui-même, et d'Alexandre-Sévère que la tolérance éloignait de toute rigueur, la circoncision fut toujours légalement un crime; les lois qui la punissent ont dû être sans cesse renouvelées. Les peines n'étaient donc pas appliquées, étant trop sévères, et les coupables trop nombreux, et surtout trop puissants²⁸. Il y eut des sectes entières de chrétiens hérétiques qui la pratiquèrent²⁹, et telle loi qui la défend pour l'avenir recule devant l'obligation de punir les infractions passées. Cette impuissance de la loi fait comprendre comment la circoncision fut pratiquée jusqu'au Moyen Âge³⁰.

IX. APOSTASIE. — Les Juifs qui quittaient leur religion étaient appelés *apostats*; *Theodorus columna synagogæ nostræ... apostata compulsus est*³¹. Un personnage encore un peu énigmatique, Isaac Judæus, juif baptisé, et revenu ensuite au judaïsme — peut-être l'*Ambrosiaster* — a eu sa période de grande ferveur, assez commune chez les convertis; à cette période correspond le jugement le plus sévère sur ses anciens coreligionnaires qu'il tient tous sans exception pour apostats. Ils ont rejeté le Christ annoncé par les prophètes, donc ils ont abjuré les prophètes,

¹ Chez les Égyptiens, cf. *Revue archéologique*, 1861, p. 298-300. — ² Tacite, *Hist.*, V, 5. — ³ Code Théodosien, XVI, viii, 22. — ⁴ Paul, *Sentent.*, V, xxii, 3-4, etc. — ⁵ Strabon, *Geogr.*, XVI, 537. — ⁶ J. Suicer, *Thesaurus*, 1682, ad voc. — ⁷ Juvénal, VI, 238. — ⁸ Juvénal, XIV, 99. — ⁹ Pétrone, *Fragment.*, 37. — ¹⁰ Rutil. Namatianus, *De reditu*, I, 388. — ¹¹ *De spec. leg.*, I, 1, édit. Mangey, t. II, p. 210. — ¹² Fl. Josèphe, *Contr. Apion.*, II, 13. — ¹³ *Sat.*, I, ix, 70 : *curtis Judæis*. — ¹⁴ VII, xxx, 30 : *recutitus*; xi, 94 : *verpus*. — ¹⁵ 47 : *verpus priapus ille*. — ¹⁶ *Hom.*, II, in *epist. ad Ephes.*, P. G., t. LXXII, col. 18. — ¹⁷ *Epist.*, xxiii, 4; P. L., t. XXXIX, col. 96. — ¹⁸ S. Optat de Milève, *De schismat. donatist.*, v, 1, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXVI, p. 119; Zénon de Vérone, *De circumcissione*, P. L., t. XI, col. 345; Théodoret, *Quest. in Gen.*, LXXVIII; P. G., t. LXXX, col. 177. — ¹⁹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, viii, 6; XIX, ix, 1; XX, vii, 1; XX, vii, 3. — ²⁰ Modestin, *ad Digeste*, XLVIII, 8, 11. — ²¹ *Digeste*, XLVIII, 8, 11. — ²² Paul, *Sentent.*, V, xxii, 3. — ²³ *Id.*, *ibid.*. — ²⁴ Code Théodosien, XVI, viii, 26. — ²⁵ Paul, *Sentent.*, V, xxii, 3. — ²⁶ J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 266, 267. — ²⁷ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 267. — ²⁸ Sous Antonin le Pieux la loi

rendue par Hadrien est partiellement éludée, puis Septime-Sévère lutte à son tour contre la propagande juive et renouvelle la loi d'Hadrien, mais Héliogabale l'abolit. Sous son règne, Acibiade d'Apamée vient à Rome, en 220, faire la propagande pour la circoncision; cf. S. Hippolyte, *Philosophumena*, IX, xiii; P. G., t. xvi², col. 3387. Les successeurs immédiats d'Héliogabale n'ont peut-être pas tout de suite renouvelé l'édit d'Hadrien. Dans la *Passio S. Pionii*, en 250, les Juifs suggèrent aux chrétiens d'adopter le judaïsme pour s'épargner des actes d'idolâtrie. Origène, *I Math.*, *comm.*, P. G., t. XIII, col. 1621 (entre 246-249) s'indigne, contre les païens qui deviennent prosélytes juifs. Les papyrus nous prouvent par leurs dates que la loi d'Hadrien ne tarda pas à entrer en vigueur. — ²⁹ Les cérinthiens; cf. S. Épiphane, *Hæres.*, xxviii, 2; P. G., t. xli, col. 380; les sabbatiens (une sous-division des novatiens); les samosataniens d'après Épiphane, *Hæres.*, lxxv, 2; P. G., t. xlii, col. 13, ne la pratiquaient pas; d'après Philastre, *Hæres.*, lxxvi, 1, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xxxviii, col. 33, la pratiquaient. — ³⁰ Les *Pasagii* d'Italie, au XII^e siècle. — ³¹ Sulpice-Sévère, *Epist.*, P. L., t. xx, col. 740.

ce qui les rend dignes de mort : *Judæi apostatæ*¹. Simple conséquence de la théorie tirée des Pères et qu'il adopte : *Judæi veteres sperando futurum Christum redemptorem christiani erant*²; il s'ensuit que les Juifs sont d'anciens chrétiens redevenus juifs (!) et Ambrosiaster conclut : *Judæi... digni sint morte; tamen regressi ad fidem suscipiuntur cum lætitia*³. Saint Ambroise dit aussi : *At vero Judæi per patriarchas assumpti, circumcisione signati, per Legem eruditi, non tamquam ignoti peribunt, sed tanquam sacrilegi punientur*⁴.

Les apostats du judaïsme ne manquaient pas de raisons pour vouloir lui échapper, car la discipline des communautés était stricte, mais les fervents ou simplement les fidèles leur étaient sévères. Philon dit que ceux qui « quittent les saintes lois, les apostats sont intempérés, injustes, amis de la fausseté et du parjure, prêts à vendre leur âme pour les plaisirs qui apportent la ruine au corps et à l'âme »⁵. Jusque dans la famille de Philon, on rencontre un apostat et non des moins célèbres, son neveu Tibère Jules Alexandre. Les descendants des Hérodies semblent avoir passé tous, successivement, au paganisme. D'autres exemples sont cités dans le Talmud; ce qui permet de dire que Josèphe a passablement exagéré la prétendue fidélité des Juifs à la loi⁶. A l'époque où le paganisme était la religion dominante, beaucoup de Juifs arrivistes l'adoptaient. A l'époque chrétienne, le paganisme ne menait plus à rien et même entravait bien des carrières; aussi ne voyait-on plus un juif se faire païen : *Et quid illud est, ut cum tanta multitudo Judæorum sit per totum mundum, nemo inmutetur ex his ut fiat gentilis, cum videamus ex paganis, licet raro, fieri Judæos* ?⁷.

Plusieurs constitutions de différents empereurs, nous dit une loi qui les réitére, avaient expressément décidé qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer aux Juifs baptisés qui voulaient retourner au judaïsme les lois contre les apostats : *Et veteribus et nostris sanctionibus constitutum est, cum propter evitacionem criminum, et pro diversis necessitatibus Judaicæ religionis homines obligatos Ecclesiæ se consortio sociare voluisse didicerimus, non id devotione fidei, sed obreptione simulandum fieri. Unde provinciarum judices, in quibus talia commissa perhibentur, ita nostris famulatum statutus deferendum esse cognoscant, ut hos, quos neque constantia religiosæ confessionis in hoc eodem cultu inhaerere perspexerint, neque venerabilis baptismatis fide et mysteriis inbutos esse, ad legem propriam, quia magis christianitati consulitur liceat remeare*. Cette loi qui ne contient qu'une permission, est résumée dans les *Antiqua summaria*, comme si elle obligeait les Juifs de retourner à leur loi : *Judæos qui pro necessitate, non devotione mentis vel religionis per subreptionem dispendia cupiunt evitare, propriæ religionis reddantur*.

La loi prenait le juif converti sous sa sauvegarde pour le mettre à l'abri des vengeances de ses anciens coreligionnaires : *Eum, qui ex Judæo Christianus factus est, inquietare Judæos non liceat, vel aliqua pulsare injuria, pro qualitate commissi istiusmodi contumelia punienda, etc.*⁸, et la *Constit. Sirmondii* 4, qui nous

a conservé le texte intégral de la constitution où est prise la loi que nous venons de citer, dit : *Quod si ex Judæo Christianum factum aliquis Judæorum injuria pulaverit esse pulsandum, volumus istiusmodi contumeliæ machinatorem pro criminis qualitate commissi pœnis ultricibus subjugari*.

Justinien qui reproduit la loi protectrice des Juifs baptisés contre la vindicte de leurs coreligionnaires, ne dit rien des Juifs relaps. On ignore s'ils étaient passibles d'une condamnation.

X. PAÏENS-JUDAÏSANTS. — Nous avons déjà dit quelques mots des *σεβόμενοι τὸν Θεόν*, les *metuentes*, les « craignant Dieu »⁹. Ces gens-là admettaient le monothéisme juif, mais au lieu d'aller à lui, ils l'attribuaient à eux et se l'approprièrent sans sortir du paganisme. Le terme est souvent employé; on rencontre : *φοβούμενοι τὸν Θεόν*¹⁰; *σεβόμενοι τὸν Θεόν*¹¹, ou bien *σεβόμενοι*¹². On trouve aussi : *Ἰουδαῖ ζῶντες*, *Ἰουδαῖζεν*¹³, et dans Commodien, *iudæidiare*¹⁴. On peut se faire une idée de la qualité morale de ces affiliés au judaïsme, en se rappelant que Poppée est du nombre et reçoit, de Fl. Josèphe, le titre de *θεοσεβῆς*¹⁵. A Milet, on a signalé le *τέπος Ελουδέων τῶν καὶ Θεοσεβῶν*¹⁶; à Rome, une inscription portant : *Αγριππας... θεοσεβῆς*¹⁷. *Metuens* paraît être le correspondant latin aussi bien chez les écrivains que sur les textes épigraphiques. Juvénal écrit : *metuentem sabbata Iudaicum metuunt jus*¹⁸, et on lit sur des inscriptions à Rome : *AEM. VALENTI EQ. ROMANO METVENTI*¹⁹; *DEVM METVENS*²⁰; à Pola : *MATRI PIENTISSIMAE RELIGIONI (S) IVDEICAE METVENTI*²¹; à Ksour-el-Ghennaia (Numidie) : *FIDELIS METVENS*²²; c'est encore un judaïsant que le *IVSTE LEGEM COLENS* de Rome²³. Les écrits rabbiniques n'ont aucun terme pour désigner cette catégorie d'affiliés²⁴. Les lois n'emploient aucun de ces différents termes pour désigner les *metuentes*.

Il est évident que c'étaient là des affiliés dont la conception de Dieu différait de celle qu'avaient les Juifs, car autrement ils auraient abandonné le paganisme; il est possible, toutefois, que l'humiliante opération de la circoncision ait tenu à distance beaucoup de ceux qui eussent aimé à obtenir une affiliation plus complète. Fl. Josèphe dit que « la multitude est depuis longtemps prise d'un grand zèle pour nos pratiques pieuses, et il n'est pas une ville chez les Grecs ni un seul peuple chez les Barbares, où ne soit répandue notre coutume de repos hebdomadaire, où les jeûnes, l'allumage des lampes, et beaucoup de nos lois relatives à la nourriture ne soient observés »²⁵. Les dires de Josèphe sont confirmés par ces paroles de Sénèque : *Cum interim usque eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit, ut per omnes jam terras recepta sit : victi victoribus leges dederunt. Illi tamen causas ritus sui noverunt; major pars populi facit, quod cur faciat ignorat*²⁶.

Le païen qui, sans se faire circonciure et en se soumettant à quelques sacrifices idolâtriques, voulait pratiquer tel ou tel rite juif, pouvait le faire sans s'exposer à aucune peine. La liberté d'opinion était entière, car le paganisme ne s'occupait pas de la foi. Cette

¹ P. L., t. xvii, col. 139. — ² P. L., t. xvii, col. 137. — ³ P. L., t. xvii, col. 153. — ⁴ In Luc., viii, 17; P. L., t. xv, col. 1784.

— ⁵ De Pœnit., 2, édit. Mangey, t. ii, p. 406. — ⁶ Contr. Apionem, II, xxxii, n. 232 sq. — ⁷ Quæst., cx, 4; Corp. script. lat., t. i, col. 323. — ⁸ Code Théodosien, XVI, viii, 5 (en 335). — ⁹ L. Salomon Deyling, De σεβόμενοις τὸν θεόν, dans *Observationes sacræ*, in-8°, Lipsiæ, 1711, t. ii, p. 352-357, observ. 38; J. Bernays, Die Götterfurchtigen bei Juvenal, dans *Commentationes philologicæ in honorem Th. Mommseni*, in-8°, Leipzig, 1877, p. 563-569. — ¹⁰ Act., x, 2, 22; xiii, 16, 26. — ¹¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, vii, 2; Act., xiii, 43; xvi, 14; xviii, 7. — ¹² Act., xiii, 50; xvii, 4, 17;

Antiq. jud., II, xx, 2; XIV, vii, 2; XX, viii, 11. — ¹³ Plutarq., Cic. 7; *Bell. jud.*, II, xviii, 2. — ¹⁴ *Instructiones*, I, xxxvii. — ¹⁵ *Antiq. jud.*, XX, viii, 11; *Vita*, 3. — ¹⁶ Deissmann, *Licht vom Osten*, p. 326. — ¹⁷ Vogelstein et Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, in-8° Leipzig 1895, t. i, n. 41. — ¹⁸ *Sat.*, xiv, 96. — ¹⁹ Vogelstein et Rieger, *op. cit.*, t. i, n. 141. — ²⁰ *Id.*, *ibid.*, t. i, n. 170, 173, 197. — ²¹ *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 88. — ²² *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 4321. — ²³ *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 29758. — ²⁴ Cf. cependant I. Lévi, dans *Rev. des études juives*, t. lxxi, p. 56-58. — ²⁵ *Contr. Apionem*, II, xxxix, n. 282. — ²⁶ S. Augustin, *De civitate Dei*, VI, xi.

liberté accrut le nombre des païens judaïsants ¹.

A l'époque chrétienne tout cela fut changé. Le christianisme n'admettait pas ces dosages à quantités inégales de croyance et d'idolâtrie; il luttait contre le paganisme et considérait le judaïsme comme un recul dans la voie qui conduit au salut. Il y eut des mauvais chrétiens qui, volontiers, se fussent satisfaits avec une sorte de judaïsme, et qu'on empêcha de s'égarer dans cette direction qui continuait à séduire certains esprits. Le christianisme se trouva amené à entamer une lutte longue et âpre dont les premiers épisodes remontent à l'âge apostolique. Ce ne furent plus des païens judaïsants, ce furent des chrétiens judaïsants qui, dans ces premiers temps, firent courir à l'Église un véritable danger ².

Nous avons montré comment le culte juif s'offrait à la pensée païenne; elle y voyait non pas une doctrine abstraite, bonne ou perverse, mais un ensemble de mœurs, un agrégat de coutumes nationales se recommandant d'un peuple ami, allié et, plus tard, attaché à l'empire. Des païens éprouvaient une sympathie assez vive pour la religion juive; ils s'approchaient d'elle, y chérissaient telles croyances et telles observances qui leur agréaient, se dispensaient des autres, ils se gardaient généralement d'aller jusqu'à la circoncision qui, seule, aurait eu la vertu de les affilier au judaïsme. Dans la morale, dans les préceptes, dans les Livres saints, ils acceptaient ceci et rejetaient cela. On les eut bien surpris et probablement indignés, si, on leur avait appliqué le nom de *Juifs*, et cependant leurs sentiments et leur langage n'étaient plus ceux des païens.

On a trouvé à *Henchir-Djouana*, à l'ouest du Djebel Trozza et de Kairouan, une inscription qui offre une sorte de plainte funèbre que voici :

PARENTES DICVNT

AEHEEVMISEROS NOS ET INFELICES QVID VOLVMINATAM CIA
RA PERDIDIMVS SET QVID ALIVT FIERI POTES NISI NATVRAE SER
SERVIENDVM SET VENIET VTIQVE VINDEX ILLE NOSTER DIES
VT SECURI ET EXPERTES MALIACEAMVS SI PARITER SO
PIETVR DOLOR SI SAE PARATIM MAIOR CRVCIATVS SVPER
STITI RELINQVETVR CVPIDI TAMEN SVMVS MORTI VT
IN ILLVM PVRIOREM SECESSVM PROFUGIAMVS
HOMINES ENIM QVO INNOCENTIORES EO INFELICIORES

*Eheu! miseros nos et infelices, qui duo lumina tam c[] a-
ra perdidimus! Se[d] quid aliud[d] fieri potest nisi
[naturæ ser-
viendum? Se[d] veniet utique vindex ille noster dies,
ut securi et experles mali jaceamus. Si pariter, so-
pietur dolor; si separatim, major cruciatus super-
stiti relinquetur. Cupidi tamen sumus morti[s], ut
in illum puriorem secessum profugiamus.
Homines enim quo innocentiores, eo infeliciores.*

¹ A l'époque chrétienne, les obstacles se multiplient à tel point que les païens, qui n'y trouvent presque aucun avantage, renoncent à s'affilier au judaïsme. Mais il est remarquable que presque toutes les hérésies judaïsantes sont nées et se sont développées dans des localités qui comptaient une puissante colonie juive, à Antioche, à Rome, à Alexandrie, à Constantinople, etc. Parfois même, on voit naître les hérésies sur des points où les juiveries forment entre elles une sorte de réseau, comme en Palestine, en Asie Mineure, en Phrygie surtout, et en Égypte. Pour lutter efficacement contre cette influence, on voit le christianisme multiplier les entraves et les difficultés; c'est ainsi qu'il interdit le sabbat (voir ce mot) et il défend aux chrétiens la participation aux autres fêtes juives. Le concile de Laodicée (331) interdit aux fidèles la célébration de n'importe quelle fête avec les Juifs (canons 37, 38). Même prescription au synode de Jesuyab I^{er} en 535, can. 25. (*Synodicon orientale*, édit. Chabot, p. 417 sq.) « Nous avons appris que des chrétiens, soit par ignorance, soit par imprudence, vont trouver des gens d'autres religions et prennent part à leurs fêtes, c'est-à-dire vont célébrer des fêtes avec les Juifs, les hérétiques ou les païens, ou bien acceptent quelque chose qui leur est envoyé des

« Les parents disent : Hélas! malheureux que nous sommes! Infortunés qui avons perdu deux lumières si éclatantes! Mais que peut-on faire, sinon obéir à la nature? Mais, il viendra, en tout cas, pour nous, ce jour vengeur, afin que nous reposions en sécurité et à l'abri du mal. Si nous mourons ensemble, notre douleur sera apaisée. Si la mort nous sépare, un tourment plus grand sera laissé au survivant. Nous désirons cependant la mort, pour nous réfugier dans cette retraite plus pure. Les hommes, en effet, plus ils sont innocents, plus ils sont malheureux. »

Cette inscription a été trouvée avec trois épitaphes qui paraissent être en relation directe avec elle. Les *duo lumina clara* que pleurent les parents sont deux fils morts à la fleur de l'âge, l'un P. Aurelius Felicianus, âgé de dix-neuf ans, l'autre qui nous est inconnu, parce que sans doute son épitaphe est perdue. Ils reposaient dans un mausolée avec Q. Aurelius Saturninus, vieillard de soixante-dix-huit ans et Aurelius Fortunatus. Les épitaphes sont païennes de rédaction, mais la lamentation contient des expressions anormales. La plus digne d'attention est celle-ci :... *veniet utique vindex ille noster dies* (fig. 4). Le *vindex dies* ne peut se traduire que « jour libérateur » ou bien « jour vengeur »; ce dernier sens est ici le seul acceptable, parce que dans ce texte funéraire l'idée de vengeance ou de réparation s'accorde avec d'autres passages du morceau, qui évoquent un espoir de réparation. Les parents appellent à eux la mort qui leur apportera l'oubli de leur douleur et les délivrera du mal qui règne sur la terre. Ils jugent ce monde corrompu, ils aspirent à une retraite plus pure et ils concluent par cette réflexion découragée : « Plus on est innocent, plus on est malheureux. »

L'appel d'un jour de vengeance, associé à l'idée d'une autre vie, n'a plus rien de païen, et on se trouve amené à chercher l'explication hors d'une croyance païenne quelconque, étrangère à la vie future.

Le *in illum puriorem secessum* évoque une idée de pureté jointe à l'idée de retraite. Ici encore, on est transporté bien loin du paganisme, étranger à un idéal de pureté, sauf chez quelques néoplatoniciens. Même le comparatif *puriorem* semble indiquer une sorte de protestation et de rancune contre la corruption et l'injustice de la société. C'est, comme on l'a dit, un langage de mystiques et de persécutés.

La sentence finale : *Homines enim quo innocentiores, eo infeliciores* est d'une amertume qui ne s'explique pas plus aisément que l'aspiration à la vengeance et à la pureté. Il n'y a là dedans rien de païen, ni dans le sens ni dans la forme, et on y sent la trace d'une infiltration étrangère au paganisme.

fêtes des autres religions. Nous prescrivons donc, par l'autorité céleste, qu'un chrétien ne peut aller aux fêtes de ceux qui ne sont pas chrétiens. » La célébration de la pâque avec les Juifs, à la même date ou à une date différente, est sévèrement interdite. Justinien s'avise d'un procédé ingénieux; il interdit aux Juifs de l'empire de célébrer cette fête au jour établi par la loi mosaïque. On se fait scrupule de manger avec les Juifs. Saint Ephrem prononce un sermon : *Væ magnum in illa die (judicii) illi qui manducal cum Judæis*; Evagrius, *Altercatio Simonis*, n. 30, dit *azymas tuas manducare velamur*; Venance Fortunat nous apprend que saint Hilaire, *Vita*, c. III, ne mangea jamais avec les Juifs. —

² J. Thomas, *L'Église et les judaïsants à l'âge apostolique. La réunion de Jérusalem*, dans *Revue des questions historiques*, 1889, t. XLVI, p. 400-460; *La question juive dans l'Église à l'âge apostolique. Après la réunion de Jérusalem*, dans même revue, 1890, t. XLVII, p. 353-407, articles réunis et réimprimés dans J. Thomas, *Mélanges d'histoire et de littérature religieuse*, in-12, Paris, 1889; M. J. Lagrange, *Les judaïsants de l'Épître aux Galates*, dans *Revue biblique*, 1917, p. 138-167. On pourrait étendre cette bibliographie sans y ajouter rien d'essentiel.

Il ne semble pas qu'on doive y chercher une influence chrétienne, car, le mausolée et les trois épitaphes n'offrent aucune formule, aucun symbole ou allusion au christianisme et le *naturæ servendum* (fig. 3) contredit nettement les idées chrétiennes. L'idée de vengeance, de jour vengeur, n'est pas une idée chrétienne, mais une idée toute juive. On se trouverait donc ici en présence d'une composition dont les auteurs seraient des païens judaïsants.

Les Juifs menaient une active propagande, non seulement à Rome, mais partout dans l'empire, et nous savons que l'Afrique avait ses judaïsants « qui ont été vivement harcelés par Commodien ¹. Ceux de Carthage nous sont connus par Tertullien ² et par les tablettes magiques ³. D'autres incantations, trouvées dans la nécropole d'Hadrumète, font jouer un rôle prépondérant au Dieu des Juifs ⁴. Saint Augustin mentionne des judaïsants dans l'extrême-sud, au bord du lac Triton, dans la ville de Thusurus (*Tozeur*) où l'évêque même judaïsait ⁵. A la même époque apparaît, sur divers points de l'Afrique, la secte bizarre des *Cælicolæ*, où l'on observait les prescriptions juédiques, tout en adorant, semble-t-il, la déesse *Cælestio* ⁶. Une inscription de Numidie, trouvée à Ksour-el-Ghennavia, entre Lambèse et Diana, se rapporte à un *metuens* ou prosélyte juif ⁷. Au VI^e siècle Ferrand, diacre de l'Église de Carthage, insérerait dans son recueil de *Canons* des décisions prises par les conciles contre les judaïsants ⁸. Enfin, au VII^e siècle, les premiers conquérants arabes rencontrèrent sur leur chemin des tribus berbères judaïsantes, notamment en Tripolitaine, dans l'Aurès et dans les Ksour ⁹. — On voit que la présence de païens judaïsants à Henchir-Djouana n'a rien de surprenant. Nous en connaissons tout autour de cette localité, depuis Hadrumète et Thusurus jusqu'en Numidie; et tout près de là, entre Sufès et le Djebel-Trozza, est un lieu dit *Henchir-Ioudia* ¹⁰. »

Les formules de l'inscription d'Henchir-Djouana offrent certaines analogies avec les textes juifs.

Le débat *parentes dicunt* rappelle une inscription judaïque (latin-hébreu) de la catacombe de Venosa; c'est l'épitaphe de Faustina *quæ fuit unica parentum cui DIXERUNT THRENUS duo Apostoli et duo Rebbites, et satis grandem dolorem fecit parentibus* ¹¹. Cet exemple de lamentation se retrouve ailleurs encore, et l'usage s'en est conservé chez les juifs d'Afrique jusqu'à nos jours.

La réflexion finale : « Plus les hommes sont innocents, plus ils sont malheureux » est familière à l'Ancien Testament. On la rencontre dans les Psaumes (LXXII, 3 sq.), dans l'Ecclesiastique (VII, 16), dans Job (XXI, 7 sq.), chez les Prophètes (Jérémie, XII, 1; Habacuc, I, 2-4, 13; Mal., III, 15, etc.). Cette plainte amère contre l'injustice du sort est immédiatement précédée d'une aspiration au repos dans une retraite plus pure; or, par une coïncidence singulière, ces deux idées sont associées dans deux versets consécutifs d'Isaïe (LVI, 1, 2).

Le vœu d'une condition future pacifique et purifiée : *in illum puriorem secessum profugiamus*, exprime une tendance longtemps vague chez les Hébreux, et qui alla se précisant à l'époque des Maccabées, puis sous la domination romaine. On en retrouve l'expression sur un grand nombre de tombes d'Israélites. Beaucoup parmi elles se terminent par le mot *shalom* qui est l'équivalent de l'*in pace* si fréquent chez les chrétiens. Cette paix souhaitée et attendue, elle est promise et annoncée dans les versets des psaumes (IV, 9) et d'Isaïe (LVI, 2). La vie éternelle est promise aux Justes dans la Sagesse (III, 1) et annoncée par Daniel (XII, 2). On lit, par exemple, sur des inscriptions hébraïques de Venosa, des formules de ce genre : « Il s'est délivré pour gagner la demeure de son éternité. »

Enfin la formule : *Sed veni et utique vindex ille noster dies*, rappelle l'idée de la vengeance divine si familière à l'Ancien Testament. Ce « jour vengeur », c'est le *dies ultionis Domini* ¹², le *dies ultionis* ¹³, le *dies vindictæ* ¹⁴, le *dies perditionis* ¹⁵, le *dies iudicii* ¹⁶, le *dies succensæ* ¹⁷, le *dies Domini* ¹⁸, le *dies Domini magnus* ¹⁹. « Primitivement, c'était surtout contre les Israélites ingrats que devait s'exercer la vengeance divine. Plus tard, après tous leurs malheurs et la destruction de leur cité sainte, les Juifs trouvèrent dans la Bible la promesse d'un châtement des ennemis d'Israël, puis l'espoir d'une revanche définitive, d'une réparation au grand jour du jugement, enfin d'une restauration matérielle de Jérusalem... L'aspiration vers le « jour vengeur » résume toutes les aspirations des Juifs dans leur détresse. Le repos dans la tombe, l'attente de la résurrection et de la vie éternelle, la foi dans les promesses du Dieu vengeur qui devait restaurer Jérusalem, châtier les méchants, ouvrir au peuple élu les joies du Paradis : telles étaient les multiples espérances qui consolaient de tout les Juifs du temps, même de leurs grands chagrins et des petites misères de la vie. L'œuvre de la vengeance divine, en faveur d'Israël, devait être surtout une œuvre de réparation. »

Tout porte à admettre que cette complainte païenne porte l'empreinte d'infiltration de doctrines judaïsantes ²⁰.

Les païens judaïsants n'offrent pas un moindre intérêt là où on ressaisit leur trace sur quelques autres monuments. Un des plus curieux est un fragment de sarcophage de marbre blanc (haut. 0 m. 72, long. 1 m. 26) qui a fait partie de l'ancien musée Kircher (voir ce mot). Le P. Garrucci ²¹ a fait connaître ce débris qui a, de nouveau, attiré l'attention de M. Fr. Cumont, en 1916 ²², mais dont l'origine paraît devoir rester inconnue. La portion centrale s'est conservée et permet de conclure que la plaque entière offrait, sculptée en bas-relief, une représentation des génies des quatre saisons. L'Automne seul a été épargné; on le voit debout, nu tenant de la main droite, appuyée contre son épaule, une corbeille de fruits, soutenant de la main gauche deux oiseaux, probable-

¹ Commodien, *Instruct.*, I, 24 et 37. — ² Tertullien, *Apologeticum*, XVI; *Adv. Judæos*, I. — ³ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 12511; *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1897, t. LVIII, p. 212 sq. — ⁴ *Collections du Musée Alaoui*, Paris, 1890, p. 57 sq.; 101 sq.; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1892, p. 226, 231; Wünsch, dans *Rheinisches Museum*, 1900, t. LV, p. 246 sq.; Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, p. 205; Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1901, 11 décembre. — ⁵ S. Augustin, *Epist.*, CXCVI, 1 et 4. — ⁶ S. Augustin, *Epist.*, XLIV, 6; Philastre, *Liber de hæresibus*, XV. — ⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4321, *Addit.*, p. 956. — ⁸ Ferrand, *Breviatio canonum*, n. 69, 185, 196; P. L., t. LXXXVIII, col. 822, 827. — ⁹ Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. I, p. 203. — ¹⁰ Tissot, *Géographie de la prov. rom. d'Afrique*,

t. II, p. 630; cf. P. Monceaux, *Païens judaïsants. Essai d'explication d'une inscription africaine*, dans *Revue archéologique*, 1902, p. 216, 217. — ¹¹ *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 648. — ¹² Isaïe, XXXIV, 8. — ¹³ Isaïe, LXI, 2. — ¹⁴ Ecclesiastique, XII, 4. — ¹⁵ Deutéron., XXXII, 35. — ¹⁶ Judith, XVI, 20. — ¹⁷ Malachie, IV, 1. — ¹⁸ Isaïe, XIII, 6, 9. — ¹⁹ Sophon., I, 14-16; Malach., IV, 5; Joël, II, 31. — ²⁰ P. Monceaux, *Païens judaïsants. Essai d'explication d'une inscription africaine*, dans *Revue archéologique*, 1902, p. 203-226. — ²¹ R. Garrucci, *Dissertazioni archeologiche II*, in-4°, Roma, 1866, p. 155; *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. CDIX, n. 79. — ²² F. Cumont, *Un fragment de sarcophage judéo-païen*, dans *Revue archéologique*, 1916, p. 1-16; cf. *Revue biblique*, 1917, p. 318-319; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1915, pl. IV, n. 1.

ment deux oies; à ses pieds un enfant nu chevauche un lièvre. A ses côtés se trouvait l'Hiver, de qui il ne subsiste que la jambe gauche et un peu de draperie, la main droite tient suspendu par les pattes de derrière un jeune marcassin, vers lequel bondit un chien que monte un enfant. Tout cela est bien connu par d'autres sarcophages. L'intérêt se concentre au milieu de la composition. Ici, on voit deux Victoires ailées supportant un médaillon où on s'attendrait à voir l'*imago clypeata* (voir le mot IMAGO), mais au lieu d'un défunt plus ou moins ressemblant, on voit l'image du chandelier à sept branches, chaque branche étant terminée par une lampe. Au-dessous de ce symbole juif, apparaît une représentation dionysiaque : dans une cuve de pierre, ornée de mufles de lions, trois enfants foulent la vendange; deux de ces enfants portent le bâton recourbé des pâtres, les *βουκόλοι* de Bacchus (fig. 6363).

Ce monument a paru justifier l'opinion de ceux qui croyaient que l'art juif, impitoyable aux représenta-

excluait toute reproduction d'un être vivant qu'en faveur des animaux²; c'est trop dire toutefois d'ajouter : « Jamais de l'homme », car il y a l'hypogée de Palmyre. Ce qui paraît certain pour le cas du fragment de sarcophage, c'est qu'il a dû appartenir à l'une des familles qui combinaient avec les doctrines bibliques des éléments païens et en particulier dionysiaques³. M. F. Cumont rappelle à ce propos les relations qui s'établirent à l'époque hellénistique entre le judaïsme de la *Diaspora* et les mystères de Dionysios ou Sabazios, et dont une confusion voulue du *Jovem Sabazium* avec le *Jahvé Sababth* témoigne à Rome même, dès le II^e siècle avant notre ère⁴. Le fragment sur lequel nous appelons l'attention semble pouvoir éclairer les croyances sur la vie future qui avaient cours dans les milieux judaïsants où s'étaient infiltrées des idées empruntées aux cultes d'Asie Mineure.

Le médaillon central soutenu par des Victoires ailées se rencontre fréquemment (voir *Dictionn.*, t. I,



6363. — Sarcophage du musée Kircher.

tions idolâtriques se montrait accueillant aux figures d'animaux et de personnages, quand ceux-ci étaient purement allégoriques et ne prétendaient à aucune existence réelle. Même en supposant que le sarcophage sculpté pour un païen, ait été utilisé par un israélite qui aurait substitué un symbole de son culte à l'*imago clypeata*, il resterait à expliquer¹ comment l'acheteur n'a pas supprimé avec le buste placé dans le médaillon central, les Victoires ou les Saisons, qui l'accompagnaient, si elles lui paraissaient impies, comment surtout il a pu tolérer cette scène bachique qui était un nouvel outrage à sa croyance. On admettrait à la rigueur qu'un juif ait ignoré la signification d'un symbole païen; on ne peut admettre qu'il ait méconnu le sens des Victoires, des Saisons et de la Vendange.

La Synagogue ne badinait pas et transigeait encore moins avec la représentation de la figure humaine; même le judaïsme hellénisant n'a enfreint la règle qui

au mot ANGES) et ce motif est probablement d'origine orientale. Le portrait du défunt porté par une Victoire rappelle que ce juste est sorti vainqueur du combat de la vie⁵; parfois, au lieu de la coquille ou du fond uni, on voit le buste se détacher d'une couronne, symbole de la couronne de vie réservée aux élus à qui leurs vertus ont valu l'accès du séjour des immortels⁶. Un sarcophage du palais Barberini nous montre la couronne de feuillage remplacée par le cercle du zodiaque montrant que les époux habitent avec les dieux la sphère des étoiles⁷. Fréquemment, les Victoires ou Génies sont représentés en plein vol comme s'ils emportaient le défunt, et ce symbolisme est rendu plus clair encore par la figure de la Terre ou de l'Océan que le défunt a abandonnés et dont il s'éloigne rapidement⁸.

Il est possible que la fabrication de la vendange sur le sarcophage de l'ancien musée Kircher et sur le sarcophage Barberini, veuille suggérer une allusion

¹ R. Garrucci, *Storia*, t. I, p. 12 : Or, quella mano che levò il busto per sostituirlo in suo luogo un candelabro, non cancellò, non distrusse, ne lasciò impresso alcun segno di riprovazione su quelle immagini umane e sui simbolici animali che le accompagnano. — ² Cf. Em. Schuerer, *Gesch. des jüdischen Volkes im Zeitalter J. C.*, 1898, t. II, 3^e édit., p. 49; Ronzevalle, dans *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, 1912, t. V, p. 137 sq., p. 223 sq. Sur l'aigle consacré aux Théos Hypsistos, cf. F. Cumont, *Catal. monum. lapid. du Musée du Cinquantenaire*, 2^e édit., p. 67, n. 54. — ³ Paribeni, *La collezione*

cristiana del Museo Nazionale Romano, dans *Nuova bull. di arch. crist.*, 1915, p. 97. — ⁴ F. Cumont, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1906, p. 63 sq.; cf. *Musée belge*, 1910, t. XIV, p. 55 sq. — ⁵ F. Cumont, *Religions orientales*, préf., p. xv. — ⁶ *Revue d'histoire des religions*, 1910, t. XLII, p. 143 sq.; A. Strong, *Apotheosis und after life*, in-8°, London, 1915, p. 184 sq., 128. — ⁷ Montfaucon, *L'antiquité expliquée. Supplément*, t. I, pl. III; Strong, *op. cit.*, p. 228; F. Cumont, dans *Revue archéologique*, 1916², p. 4, fig. 2. — ⁸ Voir *Dictionn.*, t. I; au mot ANGES, nous avons donné plusieurs exemples.

aux mystères de Dionysios, mais lorsqu'on sait comment se faisaient les sarcophages, les raisons qui faisaient choisir telle ou telle scène, on hésite un peu à se montrer fort affirmatif. Y a-t-il vraiment ici « une allusion évidente » à ces mystères « qui ont contribué dans une large mesure à répandre dans le monde antique la doctrine d'une immortalité bienheureuse? » Le choix de ce petit motif s'explique souvent par ses dimensions réduites et la facilité de le glisser, pour ainsi dire, sous l'*imago clypeata*. De même, sur les sarcophages chrétiens, on utilise cette portion surbaissée pour un sujet plus large que haut, par exemple : Jonas vomé par le monstre.

Des deux côtés du groupe central, se voyaient les quatre Saisons. Ces personifications mythologiques n'avaient eu longtemps aucun sens allégorique; il est possible que sous l'empire, quand le souci de l'au-delà préoccupait tous les esprits et que les cultes orientaux abordèrent et résolurent le problème de la félicité d'outre-tombe, ces représentations aient conquis dans la sculpture funéraire une signification nouvelle. Le sarcophage conservé aujourd'hui au Musée de Thermes serait donc celui d'un judaïsant. En effet, la fusion des éléments païens et d'un symbole juif est incontestable. Mais les éléments païens l'emportent tellement qu'il ne semble pas que ce sarcophage ait appartenu à un juif ayant encore quelques croyances mosaïques, c'est plutôt à un païen devenu vaguement prosélyte. D'ailleurs, la combinaison des éléments se comprendrait mieux en renonçant à expliquer la composition entière dans un sens trop strictement eschatologique. Il est bien possible que le chandelier à sept lampes soit le symbole de la lumière, mais cela est assez naturel; il est beaucoup plus douteux que les Victoires ailées, soutenant un buste, l'emportent vers les sphères étoilées, loin, très loin de la Terre et de l'Océan; il se pourrait même qu'à cette interprétation les anciens n'aient jamais songé. Nous ne voudrions pas nier les rapports du culte de Bacchus avec l'immortalité, mais il faut aussi tenir compte du sens réaliste des artistes : une fois lancés dans le rendu d'un thème comme les vendanges, ils oubliaient complètement (s'ils y avaient songé un seul instant) le symbolisme eschatologique, et l'on pourrait regarder tout simplement les figures de la Terre et de l'Océan comme les symboles du double domaine de la vie, la double source de la fécondité, comme sur le sarcophage de *Tourmours'aya*, dont les faces latérales représentent la vendange et la cueillette des fruits.

Le lien le plus résistant peut-être entre judéo-païens et juifs authentiques était formé par la croyance à la résurrection. A l'époque romaine, la foi à la résurrection était passée à l'état de croyance dans le judaïsme¹. Seuls, les Sadducéens refusaient de l'accepter. Une inscription de la catacombe juive de Monteverde, la plus ancienne nécropole juive d'Italie, puisqu'elle remonte au moins au 1^{er} siècle de notre ère², est remarquable à plus d'un titre³:

*Hic Regina sita est, tali contexta sepulcro.
Quod coniunx statuit respondens eius amori.
Hæc post bis denos secum transegerat annum
et quartum mensem restantibus octo diebus,*

5 *russum, victura, reditura ad lumina russum.*

*Nam sperare potest ideo quod surgat in ævum
promissum (quæ vera fides) dignisque piisque,
quæ meruit sedem venerandi ruris habere.*

Hoc tibi præstiterit pietas, hoc vita pudica,

10 *hoc et amor generis, hoc observantia legis,*

coniugii meritum, cujus tibi gloria curæ.

Horum factorum tibi sunt speranda futura,

de quibus et conjunx maestus solacia quærit.

« Une jeune femme, Regina, qui n'a vécu que 21 ans, 3 mois et 22 ou 23 jours, s'est acquis par ses vertus parmi lesquelles on relève l'amour de sa race et l'observation de la Loi le privilège « de vivre de nouveau, de revenir à la lumière. » Elle a mérité d'avoir pour demeure le paradis (*venerandum rus*), et c'est pourquoi elle peut espérer ressusciter pour l'éternité promise « aux âmes pieuses et dignes » car l'auteur du morceau l'affirme, c'est là la vraie foi. C'est dans cet espoir aussi que le mari affligé cherche des consolations à sa douleur. »

Cette inscription est probablement du 1^{er} siècle de notre ère; aucune des idées qui y sont exprimées n'est étrangère au judaïsme du commencement de notre ère⁴; quant au nom Regina, c'est une traduction de l'hébreu רגין qu'on trouve comme nom propre⁵.

« Les idées sur la vie future des israélites de la Diaspora s'expriment rarement avec une pareille clarté dans les épitaphes de leurs catacombes; mais on voit ici quelle place y tenait la croyance à la résurrection. Dès lors quoi de surprenant qu'un Juif ou un judaïsant ait pu accepter la représentation allégorique par laquelle les païens rappelaient une espérance qu'il partageait lui-même, et pourquoi s'étonner de trouver sur un sarcophage les figures traditionnelles des quatre Saisons devenues un emblème de la mort de l'homme et de sa renaissance dans un monde meilleur. » La foi en la résurrection de l'acheteur du sarcophage n'avait pas besoin de se soutenir par des symboles dionysiaques. Voyait-il dans le chandelier à sept branches le symbole de la lumière, c'est possible, ce n'est pas certain. Philon et Josèphe faisaient du chandelier éclairant le Temple nuit et jour un emblème des feux éternels des astres, mais nous ne savons pas si l'acheteur en question avait jamais entendu parler de Philon, de Josèphe, et de ce qu'ils avaient dit sur l'allégorie ou sur la mystique du chandelier. Pour quel motif ce meuble liturgique avait-il réussi à s'imposer à l'attention? Est-ce parce qu'il représentait les planètes? — explication d'exégète! Est-ce parce qu'il figurait sur l'arc de Titus? — explication d'archéologue! Le chandelier avait la vogue, ceci ne se conteste pas; c'était comme une estampille et une profession de foi. Pourquoi? Peut-être tout simplement, parce que, comme la croix, il était typique, et qu'on ne s'y trompait pas. Quand on voit la rudesse de dessin des chandeliers figurés sur les pierres funéraires, on se dit que ce symbole était à la portée des doigts les moins habitués à manier le ciseau ou la pointe.

« La catacombe de Monteverde, exploitée plutôt qu'explorée au xviii^e siècle, a livré deux morceaux de sculpture qui méritent d'être signalés et rapprochés de notre fragment du Musée des Thermes. N. Müller,

découvrir dans ce morceau une influence paulinienne. —

¹ Cf. Zunz, *Namen der Juden*, in-8°, Leipzig, 1837, p. 74, 106. Ch. Clermont-Ganneau signalait à M. F. Cumont une inscription bilingue de Southshields, où une affranchie calédonienne porte le nom de Regina, que lui avait probablement donné son maître palmyrénien devenu son époux; cf. Wright, dans *Transactions of the Society of biblical archaeology*, 1880, t. vii, part. 1 = *Ephemeris epigraphica*, t. iv, p. 718 a.

¹ Cf. Schuerer, *Gesch. d. jud. Volkes*, t. II, p. 547 sq.; Bousset, *Die Religion des Judentums im neutestamentl. Zeitalter*, 1903, p. 174. — ² Nik. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom*, in-8°, Leipzig, 1912; cf. Bormann, *Zu den neu entdeckten Grabschriften jüdischer Katakomben von Rom*, dans *Wiener Studien*, 1912, t. xxxiv, p. 358. — ³ Le texte épigraphique est donné par Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1915, p. 46, n. 105. — ⁴ Bormann, *op. cit.*, avait imaginé

ayant admis la possibilité qu'ils eussent été apportés dans la nécropole comme matériaux de remploi, on les a rangés au Musée du Latran parmi les monuments païens introduits dans la catacombe juive (*lapides adhibitæ in cœmeterio veterum Judæorum viæ Portuensis*). Il est indubitable que celle-ci contenait des dalles de pierre, portant des inscriptions païennes, qui avaient été retournées et utilisées pour fermer des *loculi* et sur le revers desquelles on avait même parfois gravé une nouvelle épitaphe. Mais une coïncidence assurément curieuse veut qu'un des deux débris sculptés dont nous parlions ait porté comme décoration les génies des quatre Saisons, de même que le fragment de l'ancien Musée Kircher. C'est une plaque de marbre blanc (0 m. 97 × 0 m. 26), provenant du couvercle d'un sarcophage où se répétait, à droite et à gauche, un tableau destiné à recevoir l'inscription funéraire (fig. 6364). De chaque côté d'une grande corbeille d'osier, placée sur un socle, deux enfants ailés, à demi couchés sur le sol, tiennent d'une main une corne d'abondance, appuyée contre leur épaule, et de l'autre, une corbeille qui repose sur un genou légèrement relevé. La corne d'abondance déborde de fleurs et de fruits, comme les corbeilles et de celle du milieu pendent même les deux bouts d'une guirlande. Le tableau de gauche est entièrement conservé; de celui de droite il reste seulement la corne d'abondance et la tête bouclée d'un des génies. Ces enfants qu'entourent les signes de la fécondité de la terre, où ils sont étendus, sont des images des Saisons, telles que la sculpture romaine les a fréquemment représentées, notamment sur les sarcophages.

« L'autre morceau découvert dans la vieille catacombe de Monteverde n'est pas moins intéressant (fig. 6365). C'est le couvercle d'un sarcophage d'enfant (0 m. 75 × 0 m. 325) portant la statue couchée du mort, type de sépulture usité en Orient, comme en Italie. L'enfant défunt, enveloppé dans son vêtement, tient de la main gauche une tige avec sept baies ou fleurs — probablement une grappe de raisin — et caresse de la main droite la tête d'un petit chien. Cette représentation du mort, jouant avec un animal familier, paraît toute païenne. Mais on remarque que le bord de la plaque est décoré de deux colombes affrontées, portant chacune dans leur bec une grappe de raisin, emblème funéraire qui se retrouve sur les épitaphes juives de Monteverde et d'ailleurs, et qui devait être reproduit à profusion par l'art chrétien. On peut donc se demander si ce couvercle sculpté, lui aussi, au lieu d'être le reste méprisable d'un médiocre tombeau romain, n'est pas un débris précieux par sa rareté du sarcophage d'un judaïsant, orné de son image malgré la prohibition biblique. Les latitudinaires n'avaient pas dans l'interprétation de la Loi la rigueur scrupuleuse des docteurs du Talmud. N'a-t-on pas découvert à Rome même un buste funéraire avec un reste d'inscription : ...[De] VM METVENS HIC SITA E(st) ¹, expression consacrée (φοδούμενος τὸν Θεόν), qui autorise à ranger la morte parmi les prosélytes de la Synagogue? Mais pour savoir si le sarcophage d'enfant, placé dans la catacombe du Monteverde, appartenait vraiment à un adepte du judaïsme, il serait nécessaire de connaître exactement les circonstances de la trouvaille ². »

XI. EMPRUNTS LITURGIQUES ET RITUELS AU JUDAÏSME. — Le dissentiment qui dressait l'une contre

l'autre l'Église et la Synagogue n'empêcha pas la première d'emprunter à la seconde ce qui lui paraissait convenir à son enseignement et à ses cérémonies. Afin de dissimuler ce que cet emprunt pouvait soulever d'objections, on le représentait comme une sorte de transfert légitime, nécessaire, conforme à la vérité des choses et au droit. L'infidélité d'Israël laissait en desherence certains biens dont il avait joui; l'Église en revendiquait la propriété et l'usage. C'est ce qu'insinue la Didascalie : « Cette section montre que Dieu abandonna le peuple juif et le Temple et vint à l'Église... Puisqu'il a abandonné le peuple (juif), il ne leur a laissé aussi qu'un temple dévasté, il a déchiré le voile (du temple) et en a enlevé le Saint-Esprit, qu'il a envoyé à ceux des gentils qui ont cru... Il enleva donc l'Esprit-Saint, la puissance de la parole et tout le service à ce peuple, et l'établit dans l'Église ³. » Pour ajouter un argument décisif en faveur de ce transfert, l'Église explique que la Synagogue n'était qu'un symbole; elle-même est la réalité. Saint Ambroise le dit clairement : *Accipe quæ dico, anteriora esse mysteria christianorum quam Judæorum, et diviniiora sacramenta sunt christianorum quam Judæorum* ⁴, et encore : *In diluvio quoque fuit jam tunc figura baptismatis, et adque utique non erant mysteria Judæorum. Si ergo hujus baptismatis forma præcesserit, vides superiora mysteria christianorum, quam fuerint Judæorum* ⁵. Saint Jean Chrysostome enseigne que tout était type dans le judaïsme : *πάντα τύποι ἦσαν, πάντα σκια, περιτομή, θυσία, σάββατον, ἃ οὐκ ἴσχυσεν διαθῆναι εἰς τὴν ψυχὴν* ⁶ et Salvien développe cette pensée : *Judæi quippe habebant quondam umbram rerum, nos veritatem : Judæi fuerunt servi, nos adoptivi : Judæi acceperunt jugum, nos libertatem, Judæi maledicta, nos gratiam. Judæi litteram interficientem, nos spiritum vivificantem : Judæis servus magister missus est nobis filius : Judæi per mare transierunt ad heremum, nos per baptismum introimus in regnum : Judæi manna manducavere, nos Christum, Judæi carnes avium, nos dei corpus, Judæi pruinam cæli, nos deum cæli* ⁷.

Toutefois l'Église fait un choix; elle repousse certains de ces types, et Tertullien dit déjà, au seuil du III^e siècle : *Nobis quibus sabbata extranea sunt et neomeniæ et feriæ a Deo aliquando dilectæ* ⁸. C'est dans ce choix que nous allons rencontrer des fêtes, des prières, des cérémonies.

L'usage de prier Dieu plusieurs fois par jour est emprunté aux Juifs. Dans les Actes des apôtres nous voyons ceux-ci se rendre au Temple à certaines heures particulièrement consacrées à la prière ⁹.

L'Église adopta l'année juive avec ses divisions en mois et en semaines (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FÊTES), et conserva l'usage juif de sanctifier les différents jours de la semaine par des prières appropriées et des rites ou des cérémonies. Un glissement se produisit dans la semaine dont le jour principal n'est plus le samedi, mais le dimanche (voir ce mot). Il y eut comme une soudure qui se fit entre le samedi et le dimanche par le moyen de la nuit qui les joignait l'un à l'autre, et qui fut sanctifiée par des réunions liturgiques préparatoires à la solennité de l'anniversaire hebdomadaire de la résurrection. Les jours de jeûne juifs, le lundi et le jeudi, sont remplacés par le mercredi et le vendredi : « Αἱ δὲ νηστεῖαι ὑμῶν μὴ ἔστωσαν μετὰ τῶν ὑποκριτῶν. νηστεύουσι γὰρ δευτέρᾳ σαββάτῳ καὶ πέμπτῃ ὑμεῖς δὲ νηστεύσατε τετράδα

¹ Corp. inscr. lat., t. vi, n. 29763. — ² F. Cumont, *op. cit.*, p. 13-16. — ³ Didascalie, ch. xxm, sect. ii, trad. Nau, p. 131, 2^e édit., p. 185. — ⁴ Pseudo Ambroise, *De sacramentis*, I, iv, 10; P. L., t. xvi, col. 438 sq. — ⁵ Id., *ibid.*, I, vi, 23; P. L., t. xvi, col. 424. — ⁶ In Epist. ad Hebræos, ch. vii, homil. xiii; P. G., t. lxxiii, col. 105. — ⁷ Salvien, *Ad Ecclesiam*, II, vi;

23, dans Corp. script. lat., t. viii, p. 252. — ⁸ Tertullien, *De idololatria*, c. xiv; P. L., t. i, col. 682. — ⁹ E. Von der Goltz, *Das Gebet in der ältesten Christenheit*, in-8°, Leipzig, 1901, p. 101-113; O. Holtzmann, *Die tägliche Gebetsstunden im Judentum und Christentum*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1911, t. xii, p. 97-107.

καὶ παρασκευὴν¹; les «hypocrites» sont probablement les Juifs; ce sont ces jours que saint Épiphanes² désigne comme jours de jeûne pour les Pharisiens; de même le manuscrit Paris, Coislin 296, fol. 62 a : δια τί οἱ Ἰουδαῖοι τὴν δευτέραν τῶν σαββάτων καὶ τῇ πέμπτῃ νηστεύουσιν; δευτέρᾳ σαββάτῳ ἐτύγγανεν εἶναι, ὅτε ὁ ναὸς ὑπὸ τοῦ Ναβουχοδονόσορ τὸ πρότερον ἐνεπρήσθη, πέμπτῃ δὲ, ὅτε ὑπὸ τοῦ Τίτου τὸ δεύτερον ἔπαθε³.

La fête de Pâques fut maintenue, mais sa fixation annuelle souleva de graves difficultés⁴. La Pentecôte fut le cinquantième jour après Pâques, coïncidant de même avec l'ancienne Pentecôte juive. Mais le souvenir primitif de ces fêtes s'évanouit devant la grandeur de leur signification nouvelle : la résurrection du Christ Jésus et la descente du Saint-Esprit eurent bien vite éclipsé le souvenir de la sortie d'Égypte et celui de la réception de la Loi.

A certains points de vue, le culte chrétien se montra aussi accueillant pour le modèle juif à qui il fit des emprunts assez caractérisés. On emprunta des mots, des formules, des gestes (voir AMEN, ALLELUIA, HOSANNA, ABRAHAM dans la liturgie); il y eut plus encore, le repas eucharistique avec son encadrement de lectures et de prières s'inspira du repas pascal (voir AGAPE, CANON, EPICLÈSE, EUCHARISTIE, MESSE). Quant aux lectures, aux homélies, elles offrent des réminiscences de ce qui se faisait chez les Juifs; les hymnes et les psaumes sont encore d'inspiration juidaïque et même d'origine juidaïque en ce qui regarde les psaumes.

L'Église eut de bonne heure un certain nombre de fêtes dont l'origine était entièrement étrangère au judaïsme, par exemple, la Nativité et l'Ascension de Jésus, les fêtes de l'invention et de l'exaltation de la sainte Croix, les fêtes de la vierge Marie et des saints (voir les articles spéciaux).

XII. PROTECTION DU CULTE JUIF. — Les Juifs étaient dispensés, par privilège, du culte à rendre aux dieux du paganisme, et on peut se demander comment et pourquoi il en était ainsi pour eux et non pour les chrétiens qui partageaient la croyance juive à un Dieu unique, et n'étaient pas plus intransigeants que les Juifs eux-mêmes quant aux idoles et à l'idolâtrie. Cette intransigeance, toutefois, ne se refusait pas chez les Juifs à certains tempéraments. Pour les dieux de l'Olympe, il n'en était pas question, ceux-ci étaient lointains, sourds et aphones; leur clergé officiel pouvait bien ressentir parfois une petite fringale de persécution, mais l'entente, après quelques menaces d'une part, quelques libéralités d'autre part, finissait par se faire et tout rentrait dans l'ordre, sinon dans la paix. Mais il existait une divinité beaucoup plus susceptible et qu'on avait peine, fût-on juif ou chrétien, à satisfaire, c'était le dieu Auguste. Pas plus pour lui que pour ses collègues olympiens, les fidèles ne consentaient à se relâcher de leur rigueur, et ils savaient ce

qu'il leur en coûtait. Les Juifs avaient su découvrir un moyen d'adorer l'empereur tout en mettant à l'aise leur conscience; s'il est impossible de rendre hommage à leur probité, du moins faut-il reconnaître leur subtilité. Ce n'est pas de ceux-ci qu'on aurait pu dire qu'ils croyaient lourdement.

Cette adoration d'un être humain, vivant, entraînait la négation éclatante, formelle de la croyance en un dieu unique, principe fondamental du judaïsme; si elle fut parfois un cauchemar pour les Juifs, elle cessa de les préoccuper à partir du jour où ils s'engagèrent dans la voie des compromis et des concessions qui aboutirent, non à une exemption du culte impérial, mais à la dispense de certains rites ou à la modification de leurs formes habituelles.

Cette pratique tempérée du culte des monarques n'était pas nouvelle dans la *Diaspora* juive; tous les souverains qui toléraient la religion juidaïque, Séleucides, Ptolémées et autres, avaient consenti des dispenses à l'adoration qu'ils exigeaient comme fondateurs de tous les habitants de telle ou telle ville. Il en fut de même dans l'empire romain; mais comment les Juifs pratiquaient-ils le culte impérial obligatoire et réglementaire?

Le titre officiel de l'empereur contenait des qualificatifs divins⁵. Les Juifs évitaient de prononcer ceux qui leur semblaient trop compromettants, en particulier le mot θεός, et ce scrupule, qui devait coûter la vie à d'autres, leur était toléré. Claude, dans son édit, considérait comme une folie de la part de Caligula d'avoir voulu forcer les Juifs à l'appeler « dieu »⁶. Il paraît bien que pour ce mot-là, les Juifs soient intraitables; mais ils s'humanisent pour les autres qualificatifs, qui peuvent bien signifier la « divinité » mais dont le sens est moins restreint, ainsi : βασιλεὺς⁷ et σεβαστός⁸; δεσπότης est mal vu⁹, on lui préfère κύριος¹⁰, et on use couramment de dominus¹¹. Il y a des fanatiques qui refusent d'accorder aux empereurs aucune de ces épithètes; ils s'exposent alors au dernier supplice¹². Le terme σωτήρ et le terme εὐεργέτης s'adressent à Jéhovah et, néanmoins, on les accorde à l'empereur¹³. Enfin, ces Juifs ne font pas difficulté de lui décerner des attributs convenant aux divinités, tels que χάρις¹⁴, φιλανθρωπία¹⁵.

Les Juifs de la *Diaspora* juraient par l'empereur sans montrer aucune répugnance; leurs frères de Palestine, ou plutôt une partie d'entre eux s'y opposaient, mais vainement¹⁶. Il fallut, toutefois, imaginer une formule de serment d'où on supprima tout ce qui pouvait choquer leurs croyances religieuses¹⁷.

Les fêtes impériales, telles que l'avènement, le *dies natalis*, les jours de victoire, les anniversaires, les jours de deuil, sont célébrées par les Juifs, mais ici, encore ils imposent leur règle et ne consentent à célébrer ces fêtes qu'à leur façon. Pendant ces jours de fêtes, on donnait des jeux publics et des spectacles.

¹ Didaché, viii, 1. — ² Hæres., xvi, 1. — ³ Cf. Th. Zahn, *Forschungen*, t. iii, p. 317. — ⁴ J. Juster, *op. cit.*, t. i, p. 308, ajoute cette remarque effarante que « le changement de date rencontra tant de difficultés qu'à un moment donné l'Église voulut renoncer tout à fait à cette fête. » — ⁵ Chr. Schœner, *Ueber die Titulaturen der römischen Kaiser*, dans *Acta seminarii philologici Erlangensis*, 1881, p. 449-499; cf. D. Magie, *De Romanorum juris publici sacrique vocabulis sollemnibus in græcorum sermonem conversis*, in-8°, Lipsiæ, 1905. — ⁶ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, v, 2, n. 284. — ⁷ Philon, *Legat. ad Caium*; *In Flacc.*; Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, III, viii, 3, n. 351; IV, x, 3, n. 596; V, xii, 6, n. 563. — ⁸ Philon l'accorde aux empereurs, mais Fl. Josèphe n'en fait pas usage. — ⁹ Philon, *Legat. ad Caium*, 23, édit. Mangey, t. ii, p. 569; *ibid.*, 32, t. ii, p. 581. — ¹⁰ Philon, *ibid.*, 45, t. ii, p. 598. — ¹¹ Rabbi Jokhanan ben Zaccai salue Vespasien par un *vive domine imperator*; cf.

I. K. Neumann, *Dominus*, dans Pauly-Wissowa, t. iii, p. 568. — ¹² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, i, 6, n. 23; Judas Galilée se fit tuer plutôt que de donner du δεσπότης à l'empereur. — ¹³ Philon, *Legat. ad Caium*, 4, édit. Mangey, t. ii, p. 549; cf. P. Wendland, Σωτήρ, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1904, t. v, p. 335-353; W. Otto, *Augustus Soter*, dans *Hermès*, 1910, t. xlv, p. 448-460. — ¹⁴ A. Schlatter, *Wie sprach Josephus von Gott*, dans *Beiträge zur Förderung christlicher Theologie*, Gutersloh, 1910, p. 63. — ¹⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, vi, 2, n. 284. — ¹⁶ Philon, *op. cit.*, p. 63. — ¹⁷ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, i, 4; ils jurent fidélité à Auguste; ceux qui s'y refusent sont condamnés par Hérode à une amende. — ¹⁸ Mommsen, *Droit public*, t. v, p. 56, note 2, p. 75, note 5. Cf. C. G. Bruns, *Fontes juris antiqui*, 7^e édit., Tübingen, 1909, p. 277 sq.; F. Cumont, dans *Revue des études grecques*, 1901, t. xiv, p. 26-45; *Studia pontica*, t. iii, n. 66, Bruxelles, 1910.

auxquels les Juifs avaient le privilège de ne pas assister. Ce privilège leur fut enlevé par édit ¹, probablement sous Caligula. Les Juifs ne se rendaient pas non plus dans les temples pour assister aux prières, ils récitait celles-ci dans les synagogues. Ils recouraient aussi aux prières écrites qu'on nommait *décrets* ou *psephismes* ². Le rite le plus grave était celui des sacrifices; il permet de saisir la différence entre les formes habituelles du culte impérial et celles pratiquées par les Juifs.

Dans la *Diaspora*, les Juifs remplaçaient les sacrifices à l'empereur dans les temples par des prières dans les synagogues adressées à Jehovah pour l'empereur. En Palestine, à Jérusalem, on fait des sacrifices au nom de tous les Juifs adressés à Jehovah. Prières et sacrifices sont spécialement juifs, mais ne sont pas spontanés; ce sont les formes obligatoires du culte impérial et qui ne pourraient être omises sans s'exposer à des châtements. Ce culte trouvait donc les Juifs assez accommodants; ils consentaient même à se prosterner devant l'empereur en lui adressant la parole. Philon se prosterna devant Caligula ³, et en Perse les Juifs se prosternent devant les hauts fonctionnaires ⁴. Sans doute, ils se refusaient à bâtir des temples en l'honneur du prince, mais ils construisirent des synagogues qu'ils lui dédiaient ⁵.

L'adoration des images était une abomination. Sur ce point, les Juifs de Palestine, qui étaient intraitables au premier siècle avant notre ère, se montrèrent moins rigoureux dans la suite. Au III^e siècle, le Talmud cite le cas d'un docteur, Menahem ben Simaï qui, de sa vie, ne regarda une effigie de monnaie; son cas était évidemment une exception, et nous prouve que la défense rabbinique d'employer des monnaies avec idoles n'était plus observée. Les Juifs de la *Diaspora* se montraient moins rigoureux; les documents font défaut pour l'époque ancienne, mais dès le II^e siècle après Jésus-Christ, on trouve des sculptures et des ornements dans leurs synagogues et même sur leurs tombes. En Palestine, avant 70, les Romains apportent la meilleure grâce à éviter aux Juifs la vue des images. Les armées romaines qui devaient seulement traverser le territoire juif faisaient un détour pour ne pas irriter par la vue de leurs *signa* la susceptibilité juive. Ainsi en fut-il pour l'armée de Vitellius, légat de Syrie, lors de son expédition contre les Arabes ⁶. Pilate voulant aller à l'encontre de cette coutume fut forcé de céder ⁷. Les Hérodiens et les procurateurs romains évitaient de frapper, en Palestine, des monnaies avec images du moins jusqu'à la guerre de 70 ⁸. Après cette date, aucun de ces ménagements quant aux monnaies ne subsiste; aussi, lors de son soulèvement, Barcochébas fit disparaître sur les monnaies impériales les images de l'empereur et leurs attributs divins pour les remplacer par des emblèmes juifs.

Les Juifs étaient dispensés de faire des images impériales ou d'en avoir dans leurs synagogues. Cette dispense était absolue en Palestine; elle était moins

rigoureuse dans la *Diaspora* où nous voyons les Juifs posséder, dans leurs synagogues, les signes, sans images, du culte impérial : ainsi des boucliers — emblème de courage, des couronnes — emblème de piété; des stèles et des inscriptions. Il n'en fut plus de même sous Caligula, mais les violences et les projets de ce fou, s'ils troublèrent profondément les Juifs d'Alexandrie et de Jérusalem, furent abandonnés par Claude qui rendit aux Juifs leur ancien privilège ⁹. On revint alors à l'ancienne politique : en Palestine dispense de toute image; dans la *Diaspora*, défense de placer dans les synagogues des images impériales ou autres. Telle fut désormais la règle de droit respectée jusqu'à la fin de la domination romaine. Hors des limites de l'empire, la susceptibilité des Juifs semble parfois fort émoussée. Ainsi, en Perse, à Shafyatib, au III^e siècle, la statue du roi perse est installée dans la synagogue et le Talmud lui-même rapporte le fait qu'il excuse sans la moindre irritation ¹⁰.

Le législateur porte une attention particulière à ce que les Juifs puissent observer scrupuleusement leurs fêtes et surtout le sabbat. A l'époque païenne, les villes grecques manifestaient une aversion extrême pour le sabbat. Éphèse avait édicté une amende contre ceux qui le célébraient; les Romains l'obligèrent à retirer cette mesure ¹¹; Milet avait probablement suivi l'exemple d'Éphèse ¹². A l'époque chrétienne, le sabbat fut légalement toléré aux Juifs. Pour leur permettre d'observer leurs fêtes, on accorda aux Juifs des privilèges fort importants : pendant ces jours on ne devait pas les citer en justice, ni exiger d'eux des contributions ou leur imposer des corvées.

La fête de Pâques conserva sa date judaïque, et sa célébration ne subit d'entraves que de la part de Justinien qui s'avisait d'empêcher les Juifs de célébrer leur Pâque lorsque le jour coïncidait avec la fête des chrétiens. Les Juifs continuèrent à manger le pain azyme ou l'agneau pascal. Même pendant l'existence du Temple, les Juifs de la *Diaspora* mangeaient l'agneau pascal hors de Palestine ¹³; à plus forte raison après la catastrophe de 70, comme en témoigne Josèphe ¹⁴. L'Ambrosiaster ¹⁵ et Zénon de Vérone ¹⁶ parlent pour le IV^e siècle : [Judæi] *ingrati viles agnos cum amaritudine, homines amari manducant*. Saint Avit de Vienne dit aussi : [Judæi] *animal corruptibile, id est agnum, cum veneratione comedunt* ¹⁷, et, dans une homélie d'un anonyme du VI^e siècle, on lit : *De corpore et sanguine domini : hunc adruntiabat agnus ille, quem hodie adhuc Judæi comedunt non intelligunt* ¹⁸.

Comme tous les Orientaux, les Juifs étaient d'infatigables pèlerins; ils se rendaient fréquemment à Jérusalem, la fête de Pâques y attirait un concours énorme, et pendant ces jours, la garnison de l'Antonia était consignée afin de réprimer les révoltes et les émeutes qu'on appréhendait à tout moment. Philon nous dit : « A chaque fête des milliers de Juifs accourent au Temple, de milliers de villes, par l'eau et par terre, de l'est et de l'ouest, du nord et du

¹ Philon, *De exsecr.*, 8, édit. Mangey, t. II, p. 436. —

² Flaccus pour persécuter les Juifs d'Alexandrie, leur interdit d'envoyer à Rome leur *ψήφισμα* par ambassade; il se charge de le faire parvenir lui-même, mais il n'en fait rien; c'est le roi Agrippa qui le porte à Caligula et justifie le retard. Philon, *In Flacc.*, I, t. II, p. 531-532. — ³ Philon, *Legat. ad Caium*, 44, édit. Mangey, t. II, p. 597. — ⁴ *Aphraate, Homil.*, XVII. — ⁵ A. Schedia, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 161 sq.; à Athribis, *ibid.*, 1838, t. XVII, p. 178-182; à Alexandrie (Kôm Choïgafa); E. Brecchia, *Iscrizione greche e latine*, dans *Catalogue général des antiq. du Musée d'Alexandrie*, n. 1-563, p. 272, à Xenephrys, dans *Revue des études juives*, 1913, t. LXXV, p. 135-137. — ⁶ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, v, 3. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, XVIII, III, 1; *Bell. jud.*, II, IX, 2-3. — ⁸ De Saulcy, *Numis-*

matique de la Terre sainte, p. 69 sq.; Madden, *Coins of the Jews*, p. 170-187; E. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 484, note 133. — ⁹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, v, 2, 3. — ¹⁰ B. Rosch-Haschan, 24 b. — ¹¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 25. —

¹² *Id.*, *ibid.*, XIV, x, 21. — ¹³ J. Pesachim, 71; b. Pesachim, 53 ab. — ¹⁴ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, II, XIV, 6. — ¹⁵ *Questions, LXXXII*. — ¹⁶ *De Exodo*, I, II, tract. LXVII, P. L., t. XI, col. 521. — ¹⁷ *Homil.*, I, 2, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VI, p. 104. — ¹⁸ *Rev. béd.*, 1899, t. XVI, p. 343; cf. Prudence, *Apotheosis*, II, vs. 518 sq., P. L., t. LIX, col. 952; S. Jérôme, *In Amos*, v, 21, 22; P. L., t. XXV, col. 1054; *Et si obtulerint holocausta in synagoga et numera in conciliis Satanæ... non ea respicit Dominus*; S. Augustin, *Retractationes*, I, x, 2; P. L., t. XXXII, col. 60.

mid¹. Flav. Josèphe parle d'une population de 2 700 000 Juifs présents à Jérusalem à l'occasion des fêtes²; il est certain que le chiffre était énorme³. En 73, Vespasien interdit aux Juifs de se rassembler au temple juif de Léontopolis dont il ordonna la fermeture; toutefois, les pèlerinages à Jérusalem recommencèrent bientôt, au moins jusqu'au règne d'Hadrien, en 135. Même en dehors de Jérusalem, d'autres centres de pèlerinages se fondèrent en Palestine, par exemple, à Mambré, près de Bethléem, au tombeau des patriarches : *...ex omni terra illa Judæi conveniant, innumerabilis multitudo, et incensa offerentes multa vel luminaria et numera dantes ad servientes ibidem*⁴.

Les Juifs de Palestine avaient la liberté d'observer l'année sabbatique⁵, ce qui aboutissait à une exemption d'impôts tous les sept ans⁶. Ce privilège disparut quand l'empire commença à connaître les embarras d'argent, au III^e siècle, d'après le Talmud⁷.

Les Juifs n'étaient pas forcés de célébrer d'autres fêtes païennes que les fêtes impériales. A l'époque chrétienne, on tend à leur imposer une certaine attitude pendant les jours particulièrement honorés par les fidèles. Ainsi, dès le commencement du V^e siècle les spectacles sont interdits, même quand un anniversaire impérial tombe le jour de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques ou de Pentecôte. L'interdiction s'étend expressément aux Juifs⁸. Plus tard, les conciles réglementent ce que doit être la conduite des Juifs en ces jours. Le concile tenu à Narbonne, le 1^{er} novembre 589, dans son canon 4, est le premier à interdire aux Juifs de travailler le dimanche, sous peine grave.

Une dispense accordée aux Juifs, celle du service militaire, s'expliquait par le fait qu'un soldat juif ne pouvait pas faire de marches le samedi, il ne devait pas faire plus de 2000 pas; de même, il ne pouvait se nourrir conformément à ses usages; pour ces raisons, on les tenait en dehors des armées romaines. Lors des distributions gratuites faites au peuple, s'il arrivait que la denrée distribuée fut défendue par la loi juive, on payait en argent l'équivalent de la distribution en nature aux Juifs qui y avaient droit.

Lorsque les Juifs sont nombreux, la loi romaine leur accorde le droit d'avoir un marché propre dont ils ont seuls la police. Une loi du Code Théodosien⁹ contient les dispositions suivantes : *Nemo exterius religionis Judæorum Judæis pretia statuet, cum venalia proponitur : justum est enim sui cuique committere. Itaque rectores provinciarum vobis nullum discussorem aut moderatorem esse concedent. Quod si quis sumere sibi curam præter vos proceres vestros audeat, tam velut aliena ad petentem supplicio coherceri festinent*.

Ces concessions nous ont un peu écarté de notre

sujet; la question du calendrier juif nous y ramène. La tolérance s'étendit au point de permettre aux Juifs de mettre des dates juives sur les pierres tombales, surtout en Orient, en Occident, la datation juive est plus tardive; d'ailleurs, les Juifs se servent beaucoup de l'ère païenne, ils emploient aussi les dates consulaires¹⁰. En outre, les Juifs élisent leurs fonctionnaires d'après le calendrier juif. Mais les Romains n'accordaient que rarement la concession d'un calendrier propre¹¹. En matière civile, le calendrier païen demeura de rigueur; on voit à Bérénice, les Juifs faire usage de l'ère locale¹²; même la date d'une construction ou réparation de synagogue est fixée d'après l'ère païenne, par exemple à Ascalon, localité entre Jaffa et Gaza¹³, à Sidé de Pamphylie¹⁴. Dans la vie courante, les Juifs employaient le calendrier local. Si les Juifs réussirent à imposer au monde la semaine juive, ce ne fut pas directement, mais par l'intermédiaire du christianisme¹⁵.

Les Juifs de Palestine faisaient usage de l'araméen et de l'hébreu. Lors du siège de Jérusalem, Flav. Josèphe leur adresse des harangues en araméen¹⁶; c'était la langue de la classe instruite au temps de Jésus¹⁷; on en faisait usage dans les écrits populaires. Fl. Josèphe donna une édition araméenne de la *Guerre juive*; cependant les écrits savants sont en hébreu — la Mischna, par exemple — jusqu'au III^e ou au IV^e siècle. Les Juifs de Palestine parlaient l'araméen comme langue nationale par esprit de protestation contre l'hellénisme qu'on voulait leur faire adopter; ils méprisaient les autres langues, et néanmoins l'usage du grec et du latin se fait sentir, le peuple tout comme les rabbins y font de nombreux emprunts¹⁸. Les Juifs de la *Diaspora* parlaient, eux aussi, araméen. Les papyrus d'Éléphantine (V^e-IV^e siècle avant notre ère), les quittances de Thèbes (III^e siècle)¹⁹, sont en araméen. Les Juifs de la *Diaspora* ont employé cette langue, parce qu'elle était universellement répandue avant l'introduction du grec. Mais les Juifs de la *Diaspora* adoptèrent bien vite le grec et, en général, la langue du pays qu'ils habitaient. Comme ils employaient le grec dans les œuvres littéraires et dans la vie courante, Mommsen en a conclu un peu légèrement que l'usage de l'hébreu était interdit aux Juifs de la *Diaspora*. Il est vrai que les Juifs de la *Diaspora* ne parlaient pas hébreu, mais c'était là un fait qui ne résultait pas d'une contrainte légale. Le goût et le besoin du trafic leur faisaient bien vite considérer comme désuète une langue qui pouvait tout au plus servir à prier Dieu. La langue des Juifs de la *Diaspora* est aussi diverse que les localités qu'ils habitaient. Cette diversité de langue est remarquée par saint Luc²⁰, et attestée par des documents d'époque postérieure. On

¹ Philon, *De spec. leg.*, I, 69, édit. Mangey, t. II, p. 223. — ² Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, IX, 3, n. 425. — ³ Renseignements talmudiques, dans H. Grätz, *Eine eigentümliche Volkszählung während des zweiten Tempelbestandes*, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1871, t. XX, p. 200-207, et *Gesch. des Jüden*, t. II, p. 815-820. — ⁴ Anonyme de Plaisance, *Itinerarium*, c. 30, dans P. Geyer, *Itinera hierosolymitana*, p. 178-179. — ⁵ Cf. Zuckermann, *Ueber Sabbath jahrgyclus und Jobel-periode*, in-8°, Berlin, 1857; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. I, p. 35-37; A. Büchler, *Die galiläische 'Am-ha 'Ares der zweiten Jahrhunderts Beiträge zur inneren Geschichte der palästinischen Judentums in den ersten zwei Jahrhunderten*, in-8°, Wien, 1906, p. 213-237. — ⁶ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 56. — ⁷ Grätz, *Gesch. der Juden*, t. IV, p. 213; cf. M. Auerbach, *Zur politischen Geschichte der Juden Palästinas im 3 und 4 nach christl. Jahrh.*, dans *Jahrbuch der Jüdisch-literarischen Gesellschaft zu Frankfurt am Main*, 1907, t. V, p. 155-181. — ⁸ Code Théodosien, XVI, v, 5 (en 425). — ⁹ Code Théodosien, XVI, VIII, 10 (en 396). Sur des lois juives de la police des marchés; cf. M. Bloch, *Das*

mosaisch-talmudische Polizeirecht, in-8°, Budapest, 1879, p. 103 sq. — ¹⁰ H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte des Jüden in Rom*, t. I, n. 151, 186, 188; date juive, n. 189. — ¹¹ Mommsen, *Droit public*, t. VI, p. 340 sq., 395 sq. — ¹² *Corp. inscr. græc.*, n. 5361. — ¹³ *Revue biblique*, 1892, p. 243, 249 (= Clermont-Ganneau, *Res. arch. orient.*, t. IV, p. 139, n. 8, 9). — ¹⁴ *The Journal of hellenic studies*, 1908, t. XXVIII, p. 196. — ¹⁵ E. Schuerer, *Die siebenjährige Woche im Gebrauche der christlichen Kirche der ersten Jahrhunderte*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1905, t. VI, p. 1-71. — ¹⁶ *Bell. jud.*, V, IX, 2; VI, n. 1. — ¹⁷ Lui-même en use, Marc., XV, 34, Eloi, eloi, lama sabachthani. — ¹⁸ Zunz, *Die gottesdienstliche Vorträge der Juden*, in-8°, Leipzig, 1832, p. 7 sq.; Stade, *Geschichte des Volkes Israel*, in-8°, Berlin, 1887-1888, t. II, p. 196 sq.; A. Meyer, *Jesu Muttersprache*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1896; G. Dalman, *Grammatik des jüdischpaläst-aramaisch*, 2^e édit., in-8°, Leipzig, 1905, p. 1 sq.; S. Krauss, *Griechische und lateinische Lehnwörter im Talmud, Midrasch und Targum*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1897-1899. — ¹⁹ Sayce et Cowley, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, 1907, t. XXIX, p. 260-292. — ²⁰ Actes, II, 6.

a des inscriptions juives en langue palmyrénienne¹, d'autres en hébreu². En Italie, les Juifs parlaient surtout latin; en Afrique ils parlent également latin à l'époque chrétienne, et ici leurs inscriptions sont toutes en latin sans mélange de grec³. En Italie, au contraire, la plupart des inscriptions funéraires des Juifs sont en grec, ou bien en latin, mais avec des caractères grecs. Un juif de Minorque dit à un juif espagnol : *Ego te, Innocenti frater, quem non solum latinis, sed etiam græcis litteris eruditum scio*⁴.

Les Juifs faisaient usage de l'hébreu pour la prière, mais ils n'en usaient guère que pour cette circonstance : *Sed et Judæi palam lectitant, vectigalis libertas vulgo aditur sabbatis omnibus*⁵. Ils chantaient aussi le service divin en cette langue, accompagnant le chant par les sons du cor et de la trompette⁶. *Judæorum quoque oratio et psalmi, quos in synagogis canunt, et hæreticorum composita laudatio tumultus est Domino, et ut ita dicam, grunnitus suis, et clamor asinorum, quorum magis cantibus Israelis opera comparantur*⁷. « A l'époque chrétienne, tout cela aussi leur fut permis. Mais à partir d'une date que nous ignorons, cette permission fut soumise à la condition que les chants ne seraient pas entendus jusqu'aux églises voisines, autrement la synagogue devait être transformée en église, les Juifs restant libres d'en construire une autre dans un endroit plus isolé⁸. »

Un document d'une importance considérable est la *Novelle* cXLVI de Justinien, promulguée en 553 et intitulée : *περὶ Ἑβραίων*⁹. Le service divin y est minutieusement réglé, et cette *Novelle* forme la base du droit que s'est attribué l'Église de régler le culte juif¹⁰.

Le service divin juif comprenait en outre des prières, la lecture des Livres saints, Le Pentateuque était divisé en périopes ou sections calculées, de manière que les cinq livres fussent entièrement lus au cours d'une période de trois ans et demi¹¹. Cette lecture était faite en hébreu. A la suite de la lecture de la péricope du Pentateuque, venait la lecture d'une péricope choisie dans les prophètes¹². Dans les Actes des apôtres, xiii, 15, nous voyons mentionné *ἡ ἀνάγνωσις τοῦ νόμου καὶ τῶν προφητῶν*, et dans saint Luc, iv, 17, la lecture prophétique.

La lecture en hébreu était suivie d'une traduction, verset par verset, en langue du pays où on vivait. On voulait parfois remplacer ces deux lectures par une traduction en langue grecque; ceci provoqua une assez vive opposition et des conflits. Justinien maintint la lecture en hébreu pour les Juifs qui la désiraient, et il décida que « ceux des Juifs qui le veulent aient la faculté, en tout lieu où il y a des Juifs, de lire des livres sacrés aux personnes assemblées dans leurs synagogues, en grec ou en langue paternelle, c'est-à-

dire italique, ou en toute autre langue, selon le lieu, pour que la lecture soit comprise de tous les assistants », sous peines corporelles, et la confiscation des biens pour les dignitaires du clergé juif — archiphrécite, presbyteri et didascali — au cas où ils excommunieraient ou puniraient de quelque autre façon ceux qui liront les livres en langue non hébraïque. Les Juifs peuvent donc lire la Bible en toutes langues, mais ceux d'entre eux, qui font usage du grec ne peuvent employer que la traduction des Septante ou celle d'Aquila; les autres traductions grecques sont interdites.

A la suite de la lecture venait un sermon qui en donnait le commentaire. Défense était faite au prédicateur de donner une interprétation s'éloignant du sens. Cette interdiction paraît bien arbitraire et susceptible de recevoir les applications les plus tendancieuses; en réalité, elle vise l'interprétation puisée dans le Talmud et les Midraschim. Pour mieux atteindre son but, Justinien interdit l'usage de la Mischna, et, par conséquent, la Guemara, qui, chez les Juifs, fait corps avec la Mischna.

Justinien ordonne de chasser de partout, et menace de mort les Juifs qui nient la résurrection, le jugement dernier, et soutiennent que les anges ne sont pas des créatures divines.

Tout juif âgé de vingt ans se trouvait désormais soumis à la contribution annuelle d'un demi-sicle pour le temple de Jérusalem. D'autres impôts s'ajoutèrent à celui-ci. Outre cette contribution, le Temple recevait des dons volontaires en argent ou en or, faits par des Juifs ou par des païens. Toutes ces sommes d'argent, à cause de leur destination, étaient désignées sous le nom d'argent sacré : *ιερά χρήματα*¹³. Les Juifs se faisaient un rigoureux devoir d'acquitter la contribution, mais il s'agissait de transporter celle-ci à Jérusalem en numéraire. Pour cela, il était nécessaire de s'assurer l'autorisation de la loi païenne¹⁴. Quelques ostraca nous ont conservé l'état de paiements de contributions pour le Temple¹⁵. Lorsque le propréteur d'Asie, L. Valerius Flaccus¹⁶ confisqua les sommes d'argent destinées par les Juifs au Temple de Jérusalem, il se rendit coupable d'un crime. Le plaidoyer prononcé en sa faveur par Cicéron, nous révèle à la fois, la loi (senatus-consulte) qui interdisait l'exportation de l'or et l'exception consentie en faveur des Juifs. Flaccus fait exception aux grands fonctionnaires romains, qui généralement, veillent à la défense du privilège des Juifs contre les entreprises des cités grecques qui, sous divers prétextes, s'emparaient de l'argent sacré, ou bien empêchaient les Juifs de le transporter à Jérusalem. La loi romaine prescrivait que ce transport s'accomplît à date fixe, une fois par an, *quotannis*; des gens élus parmi les notables de la

¹ De Vogüé, *Syrie centrale. Inscriptions*, p. 47, n. 65; M. Sobernheim, *Palmyrenische Inschriften* dans *Beiträge für Assyriologie*, t. iv, p. 216, n. 8. — ² E. Mittwoch, *Hebraische Inschriften aus Palmyra*, dans *Beiträge für Assyriologie*, 1899-1902, t. iv, p. 203-206. — ³ S. Augustin, *Tractat. in Johannem*, cxx, 5; P. L., t. xxxv, col. 1954; *Serm.*, ccxxi, P. L., t. xxxviii, col. 1090. — ⁴ Sévère, *Epist.*, P. L., t. xx, col. 740. — ⁵ Tertullien, *Apologeticum*, xviii, P. L., t. i, col. 381. — ⁶ Philon, *De spec. leg.*, i, n. 186; ii, n. 188, édit. Mangey, t. ii, p. 240, 295; S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, i, 1; P. G., t. xlviii, col. 844. — ⁷ S. Jérôme, *In Amos*, v, 23; P. L., t. xxv, col. 1054. — ⁸ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. i, p. 368. — ⁹ Lackmann, *De controversia nata ex sacramentum litterarum lectione in synagogis judaicis*, in-4°, Kilie, 1752; Z. Frankel, *Vorstudien zur Septuaginta*, in-8°, Leipzig, 1841, p. 56 sq.; *Allgemeine Zeitung des Judentums*, 1841, p. 140, 171 sq.; N. Falk, *Cours d'introduction générale à l'étude du droit ou encyclopédie juridique*, trad. C. A. Pellat, Paris, 1841, p. 139 sq.; H. Grœtz, *Geschichte der Juden*,

t. v (2^e édit.), p. 435-437, note 2, t. v (4^e édit.), p. 410-413, note 7; *Die justinianische Novelle ueber das Vorlesen der heiligen Schrift in Synagogen*. — ¹⁰ G. Philipps, *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, trad. J. P. Crouzet, 2^e édit., in-8°, Paris, 1855, t. i, p. 25. — ¹¹ Is. Loeb, dans *Revue des études juives*, t. vi, p. 250-267; J. Derenbourg, *ibid.*, t. vii, p. 146-149; Schuerer, *op. cit.*, t. ii, p. 532, note 116. — ¹² L. Venetianer, *Ursprung und Bedeutung der Propheten lektionen*, dans *Zeitschrift der morgenland. gesellsch.*, 1909, t. lxiii, p. 103-170. — ¹³ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, xiv, x, 8; xvi, vi, n. 164, 166, 167-170. — ¹⁴ F. Nau, *Le denier du culte juif à Eléphantine au V^e siècle avant Jésus-Christ*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1912, t. xvn, p. 100-104. — ¹⁵ Lidzbarski, dans *Ephem. epigraph.*, t. ii, p. 243 sq.; R. Weill, *Un document araméen de la Moyenné-Egypte*, dans *Revue des études juives*, 1913, t. lxxv, p. 19-23. — ¹⁶ A. Bartsch, *Die Legaten der römischen Republik vom Tode Sulla bis zum Ausbruche des zweiten Bürgerkrieges*, in-8°, Breslau, 1908, p. 36, 38., 72; P. Fr. Girard, *Mélanges de droit romain*, in-8°, Paris, 1912, t. i, p. 104, note 1.

colonie étaient chargés du transport, et la caravane gardée par une bonne escorte, se dirigeait à travers les pays païens vers Jérusalem. Les Juifs de ce temps ne connaissent pas les chèques et leur procédé primitif nous diverte presque autant qu'il nous étonne. Ceux de Mésopotamie et de Babylonie se servaient des villes de Nêardêah et Nisibe pour réunir le numéraire; cela fait, à une époque fixe, des milliers d'hommes et de chameaux se rassemblaient et formaient une sorte de petite armée capable de soutenir les attaques des Parthes¹. Une loi, dont nous ne savons pas la date — mais elle était en vigueur au temps d'Agrippa — assimile le vol de l'argent des Juifs au *sacrilegium*. L'édit d'Agrippa nous apprend que le droit d'asile des temples païens est caduc en ce qui les concerne; s'ils s'y réfugient, ils en seront extraits et livrés aux Juifs². Ceci parut excessif, et Auguste en renouvelant la loi qui protégeait l'argent sacré et son mode de transport ramena le tout aux règles du droit commun en matière de sacrilège : 1° le vol n'est sacrilège que lorsqu'il est commis dans la synagogue; 2° la peine sera appliquée par les autorités romaines. Les Romains n'ignoraient pas l'importance du privilège qu'ils accordaient, et Titus dira aux Juifs : « Vous nous faites la guerre avec notre argent que par grande faveur nous vous avons permis de recueillir pour le Temple³. » Après la guerre de 66-70, les Romains savaient trop bien quelles sommes valait le demi-sicle annuel à celui qui les touchait; ils décidèrent que, sous le nom de didrachme, cette contribution continuerait à être due, non plus à Jehovah mais à Jupiter, son vainqueur.

Au I^{er} siècle, les Romains ayant consenti à reconnaître le patriarcat juif de Palestine, ils lui accordèrent le droit de percevoir un impôt sur les Juifs; ce fut l'*aurum coronarium*⁴, c'est-à-dire une contribution fixe et annuelle augmentée de dîmes et de prémices. La loi romaine reconnut au patriarche le droit de percevoir cet impôt (Honorius le suspendit pendant quelques années dans l'empire d'Orient). Le montant de la contribution était fixé par le patriarche; celui-ci en abusa parfois pour accumuler d'énormes richesses; en conséquence, Julien l'Apostat invita le patriarche à alléger cette charge. L'encaissement était fait par les autorités locales des communautés qui remettaient la somme aux *apostoli*⁵ ou fonctionnaires délégués à cet effet, et à époques fixes dans la *Diaspora*. La compétence des *apostoli* était très étendue; ils surveillaient l'enseignement et l'administration temporelle des communautés et recueillaient la contribution.

XIII. ORGANISATION CENTRALE. — Les Juifs de Palestine et ceux de la *Diaspora* reconnaissent le même chef, les Romains aussi. Dans les édités de César qui règlent les droits du peuple juif, ce chef porte le nom d'ethnarque : ἑθναρχης τῶν Ἰουδαίων ou bien ἀρχιερεὺς καὶ ἑθναρχης τῶν Ἰουδαίων⁶. Le premier chez les Juifs à porter le titre d'ethnarque fut Simon Macchabée⁷. César accorda à l'ethnarque certains droits de juridiction et d'imposition sur les Juifs de

la *Diaspora*, et d'intercession en leur faveur⁸. Après la destruction du Temple, en 70, les Romains voulurent empêcher les Juifs de reconstituer un pouvoir national. Vespasien et Domitien firent périr ceux qui pouvaient prétendre à devenir des chefs⁹. De même Trajan¹⁰. Pour s'être libérés et donné un chef, Hadrien fit aux Juifs une guerre en règle.

Au titre d'ethnarque les lois préférèrent l'appellation de patriarche, d'allure plus latine, et ce titre l'emportera définitivement. Le patriarche est reconnu par les empereurs et nommé par eux selon les règles romaines, c'est-à-dire que le fondateur de la maison patriarcale est nommé, et ses successeurs sont seulement reconnus par les Romains¹¹. Les prérogatives et les droits des patriarches sont reconnus par l'État romain; ils consistent en ceci :

- a) Le patriarche est en tête de la hiérarchie des fonctions juives;
- b) Il nomme les fonctionnaires religieux des communautés, et parfois il en abuse pour réclamer de grosses sommes;
- c) Il règle les compétences des fonctionnaires dans les limites prévues par les Romains;
- d) Il est juge suprême et en dernière instance;
- e) Il perçoit sur ses coreligionnaires l'impôt de l'or coronnaire.

Les Romains avaient reconnu aux descendants d'Hérode la succession légitime du trône de Judée; ils reconurent à la famille d'Hillel celle du patriarcat¹². Cette succession aux honneurs eut de fâcheuses conséquences, au dire des Pères de l'Église; non seulement des mineurs arrivaient au pouvoir, mais beaucoup de patriarches étaient devenus débauchés¹³. Quand s'éteignit la famille d'Hillel, le patriarcat fut légalement éteint, et les empereurs chrétiens ne transirent pas ce pouvoir dans une autre famille. Mais les Juifs se donnèrent un autre chef sur lequel, d'ailleurs, nous ne savons à peu près rien. On ne l'appela plus patriarche, mais archiphrécite¹⁴. Les sources juives nous apprennent qu'il avait la présidence du Sanhédrin, ce qui lui valait probablement certains subsides. En droit romain, il ne jouit d'aucune prérogative et d'aucun honneur. Justinien lui interdit d'apporter aucune modification au règlement du service divin juif établi par la *Novelle CXLVI*, sous peine de châtiment corporel.

Nonobstant cette situation assez amoindrie, les archiphrécites palestiniens existèrent plusieurs siècles encore, mais éclipsés par l'exilarque de Babylone qui jouissait de privilèges et d'honneurs considérables, et dont le prestige dura jusqu'en plein Moyen Âge.

Le Sanhédrin aussi persista longtemps. On le voit apparaître, avec le titre de γενοσία¹⁵ à l'époque d'Antiochus Épiphane (223-187); sous Hyrcan II, il prend le titre de συνέδριον¹⁶. Le Sanhédrin existe sous Hérode et sous les procurateurs romains, jusqu'à la ruine de Jérusalem. Après cette catastrophe, les Juifs constituent une nouvelle assemblée portant le même

¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, ix, 1; Philon, *Legat. ad Caium*, I, 31, édit. Mangey, t. II, p. 578.

² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, vi, 4. — ³ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, VI, vi, 2, n. 335. — ⁴ Code Théodosien, XVI, viii, 29 (en 429). — ⁵ G. H. Riborius, *Progr. de apostolatu judaico speciatim Paulli*, 1733; W. Seuffert, *Der Ursprung und die Bedeutung der Apostolats in der christlichen Kirche der ersten zwei Jahrhunderten*, in-8°, Leyden, 1887; S. Krauss, *Die jüdischen Apostel*, dans *Jewish Quarterly review*, 1905, t. xvii, p. 370-383; H. Vogelstein, *Die Entstehung und die Entwicklung des Apostolats im Judentum*, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft der Judentums*, 1905, t. xlix, p. 427-449; E. De Witt Burton, *The office of apostle in the early Church*, dans *American journal of theology*, 1912, t. xvi, p. 561-588. — ⁶ Fl. Jo-

sèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 2, 3, 12. — ⁷ I Macch., xiv, 41, 47; xv, 1, 2; Fl. Josèphe, *loc. cit.*, XIII, vi, 7. —

⁸ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 2, n. 195. — ⁹ Chron. Paschale, ad ann. 5579, édit. Bonn, t. I, p. 464. — ¹⁰ Chron. Paschale, ad ann. 5609, édit. Bonn, t. I, p. 471. — ¹¹ O. Bohn, *Qua conditione juris reges socii populi romani fuerint*, in-8°, Berlin, s. d. (1889?), p. 9, 33 sq. — ¹² Origène, *Epist. ad Afric.*, 7, P. G., t. xi, col. 61-65; S. Epiphane, *Hæres.*, xxx, 7, P. G., t. xli, col. 411. — ¹³ S. Jérôme, *In Isaiam*, iii, 3, 4; P. L., t. xxiv, col. 109. — ¹⁴ N. Brüll, *Die palästinischen Archiphréciten*, dans *Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur*, 1883, t. v, p. 94-97; F. Lazarus, *Die Häupter der Vertriebenen, dans Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur*, 1890, t. x, p. 157-170. — ¹⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, iii, 3. — ¹⁶ Id., *ibid.*, XIV, ix, 3.

nom, qu'elle gardera légalement jusqu'au v^e siècle¹. Mais c'est un corps très différent de l'ancien; il conserve quelques pouvoirs judiciaires et législatifs, mais c'est plutôt une académie; son existence s'est prolongée au moins jusqu'au x^e siècle². Après 70, il est subordonné au patriarcat, cependant à l'extinction du patriarcat, il reconquiert une grande indépendance; il semble que désormais ce soit lui qui nomme les fonctionnaires que seul, auparavant, le patriarcat pouvait nommer.

Au-dessous de ces autorités centrales, il se trouvait dans chaque province des chefs juifs appelés « petits patriarches » que les lois nomment *patriarchæ* ou *primates*. La dignité de petit patriarche est, en partie, une survivance de l'époque où les provinces romaines étaient encore indépendantes, et où les monarques nationaux reconnaissaient aux Juifs de leur pays un chef suprême.

Nous avons déjà parlé des *apostoli*. Eusèbe nous les présente comme porteurs des encycliques du patriarcat; Épiphanie qui semble les avoir observés attentivement, voit en eux des organes de contrôle et agents financiers³.

XIV. ORGANISATION LOCALE. — Depuis César, les Juifs pouvaient dans tout l'empire, user du droit de réunion pour célébrer leur culte. Auguste fut sévère pour les collèges (voir ce mot), il réglementa le droit de réunion et confirma celui qui avait été accordé aux Juifs. De même Tibère, sauf pendant le temps, où, à l'instigation de Trajan, il leur fut hostile. Caligula lui-même, lorsqu'il exigeait que ses statues fussent placées dans les synagogues, apportait un empêchement moral, mais non légal à ce droit de réunion. Claude suspendit les réunions juives à Rome, mais dans cette ville seulement et pour un temps de courte durée. Vespasien et ses successeurs respectèrent ce droit, mais Hadrien l'abolit et, pour se réunir, les Juifs furent forcés de recourir à des subterfuges. Antonin le Pieux rétablit ce droit qui reste en vigueur sous Marc-Aurèle et sous Commode. C'est sous le règne de Commode et la préfecture de Seius Fuscianus (186-180)⁴, que nous voyons le futur pape Calliste condamné pour avoir jeté le trouble dans une réunion juive⁵. Septime-Sévère interdit le prosélytisme juif, mais tolère le culte et maintient le droit de réunion. Sous son règne, les Juifs lui dédient une synagogue⁶. Les empereurs païens suivants ne portèrent aucune atteinte au droit de réunion accordé aux Juifs.

Les empereurs chrétiens reconnaissent ce droit légalement.

Le droit romain considérait la réunion comme licite, et chacun pouvait y assister, ce qui amenait des visiteurs attirés les uns par la piété, les autres par la curiosité. A partir de l'époque chrétienne, l'assistance d'un non-juif dans les assemblées juives est punie comme infraction à la loi sur la réunion, c'est-à-dire comme lèse-majesté⁷.

Les Juifs ont joui du droit de réunion et du droit d'association⁸, celui-ci étant impliqué dans le droit de posséder une caisse. Ce droit d'association est attesté, non seulement par les actes officiels qui le

reconnaissent, mais encore par les documents qui nous montrent les Juifs en corps organisés⁹ partout où ils sont en nombre suffisant pour se grouper. Ces organisations nous apparaissent sous des noms divers : Πολίτευμα : juiverie d'Alexandrie mentionnée par Aristée, édit. Wendland, n. 310; de même la juiverie de Bérénice qui prend ce nom d'elle-même (*Corp. inscr. gr.*, n. 5361) ἔδοξε τοῖς ἄρχουσιν καὶ τῷ πολιτεύματι τῶν ἐν Βερενίκῃ Ἰουδαίων; à Cos, une inscription (Paton et Hicks, *Inscriptions of Cos*, n. 74) mentionne un *politeuma*; Perdrizet (*Rev. archéol.*, 1899, t. xxxv, p. 44) la croit juive; cf. Tertullien : *politeuma nostrum id est municipatum in cælis*¹⁰.

Πολιτεία : cf. Strabon, chez Fl. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, vii, 2.

Κατοικία : à Hiéropolis κατοικία τῶν ἐν Ἱερὰπόλει κατοικοῦντων Ἰουδαίων (Judeich, *Altertümer von Hierapolis*, n. 212) : à Léontopolis, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, iii, 1; cf. Strabon, dans Fl. Josèphe, *op. cit.*, XIV, vii, 2, n. 117. Sur le sens du terme, cf. Ed. Meyer dans *Hermès*, 1898, t. xxxiii, p. 643-647; Buresch, *Aus Lydien*, p. 1-3; G. Cardinali, *Note di terminologia epigrafica*, dans *Rendiconti dell' Accademia dei Lincei*, 1908, p. 196, soutient que ce terme désigne des groupes d'étrangers; au contraire, il est employé même pour des Romains résidant dans des cités grecques; cf., W. C. Ramsay, dans *The Expositor*, février 1902, p. 97.

Θιάσος : Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 8.

Προσευχή : à Kasyoum : προσευχή Ἰουδαίων (*Inscr. græc. ad res romanas pertinentes*, iii, n. 1106) de l'an 197 de notre ère; ici proseuque ne désigne pas l'édifice, mais la communauté.

Σύνδοχος : à Sardes, cf. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 17; à Nysse, cf. *Athenische Mittheilungen*, 1897, t. xxii, p. 484; l'emploi du mot λαός fait présumer que cette épitaphe est juive.

Συναγωγή : à Panticapée, mise d'un affranchissement d'esclave sous la surveillance de la communauté : συνεπιτροπεύσης δὲ καὶ τῆς συναγωγῆς τῶν Ἰουδαίων, en l'an 81 de notre ère (*Corp. inscr. græc.*, n. 2144 bb = Latyschev, *Inscr. antiq. or. septentr. Ponti Euxini*, ii, n. 52 = *Inscript. græc. ad res rom. pertin.*, i, n. 881); à Acmonia, (W.-C. Ramsay, *Cities of Phrygia*, t. i, n. 559 = *Rev. des études anciennes*, 1901, t. iii, p. 272; 1902, t. iv, p. 270); à Phocée, dans *Revue des études juives*, 1886, t. xii, p. 236 sq. (= *Bull. de corresp. hellén.*, 1886, t. x, p. 327); à Corinthe (Deissmann, *Licht von Osten*, p. 9); à Nicomédie (*Échos d'Orient*, 1905, t. viii, p. 271 sq.). Dans les grandes villes qui comptaient une nombreuse colonie juive, celle-ci était répartie en paroisses, chacune d'elles portant un nom emprunté à un bienfaiteur ou au quartier où elle se trouve. Nous ne sommes renseignés que pour la ville de Rome, mais il a pu en être de même à Antioche et à Alexandrie. Voici les différentes paroisses juives de Rome :

a) συναγωγή Αὔγουστουσιων (H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom.*, t. i, n. 85 = *Corp. inscr. græc.*, n. 9902); (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, p. 35 = *Corp. inscr. græc.*, n. 9903); (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 176 = *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 29757; *Notizie degli scavi*, 1900, p. 88 = *Rev.*

¹ Code Théodosien, XVI, viii, 29 (en 429). — ² *Rev. des études juives*, 1901, t. xlii, p. 181, 182; 1902, t. xliii, p. 60, 61. — ³ Eusèbe, *In Isaiam*, xviii, 1; P. G., t. xxiv, p. 213; S. Épiphanie, *Hæres.*, i, 30, 3; P. G., t. xli, col. 409; Procope de Gaza, *In Isaiam*, xviii, 2; P. G., t. lxxxvii, col. 2131, ne fait que copier Eusèbe. — ⁴ Borghesi, *Œuvres complètes*, t. viii, p. 532-536; t. ix, p. 322-325; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 4 sq. — ⁵ S. Hippolyte, *Philosophumena*, ix, 12; P. G., t. xvi², col. 3385. — ⁶ A. Kasyoum, an 197; E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 774 (= *Inscript. græc. ad res roman. pertinentes*, fasc. 3, n. 1106). — ⁷ Code Théodosien, XVI, viii, 19 (en 409);

S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, vi, 6, P. G., t. xlviii, col. 913. — ⁸ E. Schuerer, *Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit nach den Inschriften dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1879; Le même, *Gesch.*, t. iii, p. 71-121; M. Weinberg, *Die Organisation der jüdischen Ortsgemeinden in der talmudischen Zeit*, dans *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1897, t. xli, p. 588-604, 639-660, 673-691. — ⁹ En Palestine cette organisation locale se confond avec l'organisation de la ville, du moins dans les localités où les Juifs formaient la majorité. — ¹⁰ *Adversus Marcionem*, l. III, c. xxiv, P. L., t. ii, col. 384.

des études juives, 1901, t. XLII, p. 4); N. Müller, *Die jüdische Katakomba am Monteverde zu Rom, dans Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judenthums*, in-8°, Leipzig, 1912, n. 2.

b) συναγωγή Ἀγριππῆσιων (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 120 = *Corp. inscr. græc.*, n. 9907); N. Müller, *op. cit.*, n. 3.

c) *synagoga Bolumni* ou Βολουμένησων (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 152; *Corps. inscr. lat.*, t. VI, n. 29756); N. Müller, *op. cit.*, n. 4.

Ces trois paroisses portent des noms propres d'individus : Auguste, Agrippa, Volumnius. E. Bormann, *Zu den neuentdeckten Grabschriften jüdischer Katakomben von Rom*, dans *Wiener Studien*, 1912, t. XXXIV, p. 358-369, soutient que ces trois paroisses s'appellent ainsi, parce qu'elles sont formées chacune respectivement par les affranchis, la *familia*, d'Auguste, d'Agrippa, de Volumnius.

d) la paroisse des Καμπέσιοι (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 46 = *Corp. inscr. græc.*, n. 9905); (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, p. 152 = *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29756); (Garrucci, *Dissertaz.*, II, p. 161, n. 10 = H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 11); nommée ainsi d'après le *Campus Martius*.

e) la paroisse des Σιδουρήσιοι (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 68, 72; *Revue archéologique*, 1921, p. 471, n. 74. *Corp. inscr. græc.*, n. 6447); nommée ainsi du quartier de Suburre.

Sur le quartier de ce nom, cf. Wissowa, *Septimarium ad Subura*, dans *Satura Viadrina. Festschrift zum 25 jährh. Restehen des philol. Vereins in Breslau*, 1896; O. Richter, *Topographie des Stadt Roms*, in-8°, München, 1901, p. 308 sq.

f) συναγωγή Ἐβραίων (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 98 = *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9909); N. Müller, *op. cit.*, n. 8, 9 (un autre συναγωγή Ἐβραίων à Corinthe, voir *Dictionn.*, au mot CORINTHE).

D'après Em. Schuerer, *op. cit.*, III, p. 83, ce nom désignerait la synagogue de ceux qui parlent hébreu; c'est peut-être s'avancer beaucoup.

g) συναγωγή Βερνακλήσιων ou Βερνακλώρων, c'est-à-dire *Vernaculorum*; N. Müller, *op. cit.*, n. 10-12.

h) συναγωγή Ἐλαίας (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 78 = *Corp. inscr. græc.*, n. 9904); (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, p. 123 = De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 16).

Ce serait la « synagogue de l'Olivier » (au dire de Em. Schuerer, *op. cit.*, t. II, p. 524); tandis que d'après S. Reinach ce nom indiquerait que les Juifs de cette paroisse étaient originaires d'Elaea, en Mysie (*Rev. des études juives*, 1886, t. XII, p. 239 = *Bull. de corresp. hellén.*, t. X, p. 330); cf. Friedlaender, *Sittengeschichte*, 8^e édit., t. IV, p. 234, note 10.

i) συναγωγή Καλκαρησιών (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 52 = *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9906); N. Müller, *op. cit.*, n. 5, 6, 7. On signale à Porto une synagogue du même nom, *Mélanges Renier*, 1887, p. 440.

Ces *calcarenses* sont peut-être des chauffourniers.

j) συναγωγή Ἡροδίων (et non pas Ῥοδίων), (H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 124 = Garrucci,

Dissertaz., t. II, p. 85, n. 37 = N. Müller, *op. cit.*, p. 90, note 3).

Στέματος : à Smyrne, *Corp. inscr. græc.*, t. VI, n. 9897.

Ἔθνος : à Smyrne, au III^e siècle (*Revue des études juives*, 1883, t. VII, p. 161 sq.).

Λαός : à Hiérapolis (*Altertümer von Hierapolis*, n. 69) à Mantinée (*Revue des études juives*, 1897, t. XXXIV, p. 148 = *Bull. de corresp. hellén.*, 1896, t. XX, p. 159); à Nysa (*Athen. Mittheil.*, 1897, t. XXII, p. 484); à Smyrne (Leemans, *Griek. Opscher.*, n. 12) probablement aussi à Elche; où une inscription porte πρ[ος] ευχη λαο... (*Bulletin hispanique*, 1907, p. 122).

Universitas : à Antioche; cf. *Code Justinien*, I, IX, 1 (en 211). *Universitas Judaeorum*, à Castel-Porziano, dans *Dictionn.*, t. VII, col. 1071.

Corpus : cf. *Code Justinien*, XIII, IX, 18, en 390

Judæi (= οἱ Ἰουδαῖοι) : à Schedia, près Alexandrie (Dittenberger, *Orientalis græci inscriptiones selectæ Supplementum*, n. 726 = *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 161 sq.); à Athribis (Dittenberger, *op. cit.*, n. 96 = *Rev. des études juives*, 1888, t. XVII, p. 235 sq.); à Xénéphyris (*Rev. des études juives*, 1913 t. LXV, p. 135-137); à Éphèse, Hicks, *op. cit.*, n. 676, 677; à Téos (dans *Eranos Vindobonensis*, 1893, p. 100).

Pour désigner plus clairement la communauté locale, on ajoute le lieu du domicile, ainsi à Athribis : οἱ ἐν Ἀθρίβει Ἰουδαῖοι; à Éphèse : οἱ ἐν Ἐφέσῳ Ἰουδαῖοι et Ἰουδαῖοι; à Tlos : παρ' ἡμεῖν Ἰουδαῖος.

οἱ Ἐβραῖοι : à Porto; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 945.

Les Juifs ne mentionnent jamais sur leur tombe la communauté dont ils ont fait partie; ils mettent plutôt qu'ils sont juifs, c'est-à-dire membres de la nation juive.

On a voulu ne voir dans les communautés juives que des collèges, ou des associations modelées sur les associations grecques et romaines, et dont les chrétiens se seraient inspirés. Cette opinion a été énoncée peut-être pour la première fois par Renan et a obtenu un certain succès, non seulement parmi les théologiens et les historiens, mais encore parmi les juristes¹. Mommsen y a acquiescé, tout au moins pour l'époque antérieure à 70². Cependant, en fait comme en droit, les organisations locales juives ont des caractères distincts de ceux des collèges; elles en ont qui font d'elles une catégorie à part.

On appartient à ces communauté par droit de naissance; le non-juif ne peut pas en faire partie; la communauté, par la complexité de ses fonctions ressemble plutôt à une cité qu'à une association³; elle possède une organisation administrative, financière et judiciaire à part⁴. Comme les collèges, elle exerce la surveillance morale et religieuse, mais de plus qu'eux, elle contrôle la vie juridique de ses membres. — La communauté fait légalement partie de la nation juive; elle est légalement subordonnée à un pouvoir central juif.

XV. PERSONNALITÉ JURIDIQUE. — La communauté juive est une personne juridique; le fait d'avoir droit à une *arca communis* lui confère la personnalité morale; elle agit comme telle, elle possède, elle hérite, elle transmet.

L'*arca communis* d'une communauté juive est men-

¹ Heinrici, *Die Christugemeinden Korinths und die religiösen Genossenschaften der Griechen*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1876, t. XIX, p. 465-526; Le même, *Zur Geschichte der Anfänge paulinischer Gemeinden*, dans même revue, 1877, t. XX, p. 89-130; E. Hatch, trad. Harnack, *Die Genossenschaftsverfassung der christlichen Kirchen im Altertum*, in-8°, Tübingen, 1883; von Dunin-Borkowski, *Die neuere Forschung enueber die Anfänge des Episkopats*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1900; H. Bruders, *Die Verfassung der Kirche bis 175*, in Tübingen, 1904; A. Har-

nack, *Entstehung und Entwicklung der Kirchenverfassung und des Kirchenrechts in den zwei ersten Jahrhunderten*, in-8°, Leipzig, 1910. — ² Mommsen, *Religionsrevel*, dans *Gesamm. Schriften*, t. III, p. 420 sq. — ³ Les collèges eux-mêmes sont constitués sur le modèle des villes. — ⁴ Elle s'administre seule par faveur romaine. Cette faveur montre que les décisions de la communauté juive n'étaient pas soumises aux délibérations du conseil de la ville, comme le furent, en général, les décisions des associations, dans les villes grecques.

tionnée sur une inscription d'Égine¹; elle comporte des biens propres ne se confondant pas avec ceux des membres de la communauté. La caisse est alimentée par la contribution ordinaire et régulière des Juifs. Philon nous apprend que cette contribution était régulièrement acquittée². L'encaissement se faisait probablement dans la synagogue même³. Autorisées par les pouvoirs païens, les communautés juives imposaient leurs membres d'une taxe fixe⁴; en plus, elles organisaient des collectes pour les aumônes⁵, pour les frais extraordinaires, tels que construction d'une synagogue⁶, don de couronnes. La caisse s'alimente encore par des amendes judiciaires, des amendes funéraires, des donations, des legs.

Les recettes étaient balancées par les dépenses. La plus importante était celle qu'exigeait l'entretien du culte et le paiement des fonctionnaires. La bienfaisance avait son budget spécial⁷. Enfin, il y avait un budget spécial relatif aux dépenses extraordinaires : location, achat de terrain pour le cimetière, pour la synagogue, stèles, rachat d'esclaves.

C'est la communauté qui est propriétaire de la synagogue. Celle-ci peut être propriétaire de terrains dont les revenus servent à son entretien. Quant à la propriété des cimetières, la communauté n'en jouissait que là où se trouvait un cimetière exclusivement juif.

La communauté est capable d'acheter, de vendre, de passer des baux, en outre, elle est capable de recevoir des donations. Ces dons, en outre des contributions régulières, sont : des donations en argent faites à l'occasion des collectes; des objets servant au culte divin, des terrains, des bâtiments. Les inscriptions nous ont conservé un certain nombre d'exemples : à Léontopolis, Ptolémée VI Philopator donne à Onias un terrain pour construire et des terres pour subvenir aux besoins du culte⁸; à Sardes, la ville donne un terrain à bâtir pour y élever la synagogue⁹; à Antioche, Valentinien donne aux Juifs des jardins¹⁰, à Giscala, le juif José bar Nahoum donne à la synagogue une arche où sont conservés les rouleaux de la Thora¹¹; à Kefr-Bereim, José Halevi construit le linteau de la porte de la synagogue¹². On trouve assez souvent la mention de construction ou de réparation d'une synagogue aux frais d'un particulier, ou d'une famille ou de quelques bienfaiteurs associés¹³.

Il est probable que la communauté juive fut assimilée aux collèges quant au droit de succéder et que, par conséquent, avant la fin du III^e siècle, il lui fut défendu d'accepter une hérédité. En échange, elle put recueillir des legs, du moins depuis Marc-Aurèle qui accorda ce droit à toutes les associations licites. La communauté avait le droit d'ester en justice en matière civile; elle pouvait le faire aussi en matière pénale. La communauté défend aussi les droits politiques et se présente en justice comme un corps politique.

Les Juifs ont le droit de réclamer auprès de l'empereur, mais ils ne peuvent exercer ce droit, aussi bien ceux de la Palestine que ceux de la *Diaspora*, qu'avec

l'autorisation du procureur. Cette démarche n'est pas une simple formalité, car parfois le procureur répond à la demande par un refus : ainsi Pétrone refuse aux Juifs l'autorisation d'envoyer une ambassade à Caligula¹⁴. Les détails sur le mode d'élection des ambassadeurs juifs nous font défaut. Nous ne savons même pas comment fut élue la députation juive d'Alexandrie envoyée à Caligula, car le texte de Philon¹⁵ présente une lacune précisément à l'endroit où il était question du choix de l'ambassade. Josèphe parle d'élection par la communauté¹⁶.

La communauté juive conférait divers honneurs à ceux de ses membres que leurs relations, leur habileté ou leur fortune désignaient à ces récompenses dont on escompte à l'avance le bénéfice qu'on en retirera. Ces honneurs consistaient principalement en :

- 1° Dédicaces de synagogues;
- 2° Décrets (ou pséphisme) ou motions de remerciements;
- 3° Panégyriques précédant le décret, ou plus simplement adjectifs flatteurs insérés dans le décret;
- 4° Insignes : couronnes en or ou en olivier; boucliers, armes, etc.;
- 5° Proédrie, c'est-à-dire faveur d'être assis, dans la synagogue, sur des bancs de front ou sur des chaises spéciales;
- 6° Affichage dans la synagogue ou sur une stèle du décret qui confère les honneurs;
- 7° Cumul de tous ou d'une partie des honneurs énumérés;
- 8° Offre de fonctions honorifiques dans la communauté;
- 9° Donation de rente, généralement en faveur d'un savant pauvre.

Même après sa mort, celui qui a bien mérité de la communauté pourra être honoré par elle de funérailles publiques, ou par l'érection d'un monument funéraire.

XVI. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ. — La communauté juive a des règlements d'administration établis d'après ses besoins qui diffèrent d'une ville à l'autre. Chaque communauté établit les règles de perception des contributions, leur montant, leur emploi, décide du nombre des fonctionnaires. Les règlements ne nous sont pas parvenus, mais il n'est pas douteux qu'ils ont existé.

Les assemblées générales — qui portent couramment le nom de συναγωγή — ont surtout un but religieux : on se réunit pour célébrer le culte. Juifs de naissance, prosélytes, demi-prosélytes, païens et chrétiens peuvent y assister; à partir des empereurs chrétiens une nouvelle législation s'élabore qui interdit aux non-Juifs, l'accès de ces réunions.

Les assemblées administratives réservées aux seuls Juifs étaient convoquées pour voter ou modifier les articles de règlement, pour élire, annuellement, les fonctionnaires de la communauté, décerner certains honneurs.

Les assemblées politiques traitaient des questions vitales pour l'existence de la communauté, telles que

¹ Πρόσδος, Corp. inscr. græc., t. IV, n. 9394. — ² De spec. leg., n. 143, édit. Mangey, t. II, p. 234.

³ Fl. Josèphe, Antiq. jud., XIV, x, 12; cf. Matth., vi, 2; A. Büchler, S. Mathew, VI, 1-6, dans *Journal of theological studies*, 1900, t. x, p. 266, 267. — ⁴ A. Alexandrie la communauté juive forme une πολιτεία αὐτοτελής. — ⁵ Les aumônes sont recueillies à domicile, d'après le Talmud, cf. Weinberg, dans *Monatschrift für Gesch. und Wissensch. des Judentums*, 1896, t. xli, p. 679 sq. — ⁶ A. Égine, Corp. inscr. græc., t. IV, n. 9394. — ⁷ Cf. Lehmann, Assistance publique et privée d'après l'antiquité juive, dans *Revue des études juives*, 1895, t. xxxv; M. Weinberg, Die Almosenverwaltung der jüdischen Ortsgemeinden im talmudischen

Zeitalter, dans *Israelitische Monatschrift*, 1893, 1894; le même, Die jüdische Gemeindeverfassung, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1896, t. xli, p. 378 sq. — ⁸ Fl. Josèphe, Bell. jud., VII, x, 3, n. 429. — ⁹ Id., *ibid.*, XIV, x, 24. — ¹⁰ Michel le Syrien, *Hist. eccles.*, édit. Chabot, t. I, p. 294. — ¹¹ Renan, *Mission de Phénicie*, p. 779. — ¹² Id., *ibid.*, p. 770. — ¹³ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 430-431. D'autres donations n'ont pas dû manquer, constructions d'écoles, de bains, d'hôpitaux, mais aucun document ne nous les fait connaître. — ¹⁴ Philon, *Legat. ad Caium*, 33, édit. Mangey, t. II, p. 583. — ¹⁵ *Legat. ad Caium*, 44, édit. Mangey, t. II, p. 597. — ¹⁶ Fl. Josèphe, Antiq. jud., XVIII, viii, 1.

les privilèges, les conflits avec les chrétiens; nous sommes malheureusement très peu renseignés sur ces assemblées.

A la tête de la communauté se trouvait le conseil des anciens appelé *gerousie*¹. Celle des Juifs d'Alexandrie existait depuis longtemps. Ceux qui en faisaient partie s'appelaient *πρεσβύτεροι* ou *seniores*, nous les rencontrons dans des monuments littéraires et épigraphiques. On trouve *πρεσβύτεροι* à Venosa², à Elche³, à Golgoi en Chypre⁴, à Smyrne⁵, à Corycos en Lycie⁶, à Tarse⁷, à Chrysopolis en Bithynie⁸, à Jaffa⁹; à Rome on n'a pas encore rencontré de *presbyteri*, mais ce titre se lit au *Code Théodosien*¹⁰ ainsi que *seniores*¹¹.

Le nombre des « anciens » variait suivant l'importance de la communauté¹²; toutefois, nous ignorons les conditions requises pour être considéré comme ancien; on peut seulement dire que l'âge n'était pas suffisant¹³. Le titre d'« anciens » ne signifiait pas seulement « vieillards »; cependant il faut admettre que le terme peut quelquefois fort bien avoir cette acception¹⁴. Le titre pouvait être conféré honorifiquement même à des femmes¹⁵.

Le conseil est l'assemblée dirigeante de la communauté dont il surveille tous les intérêts; il gère les finances, il veille sur la vie religieuse, il prononce les sanctions nécessaires et, au besoin, l'excommunication; enfin, il exerce probablement par délégation, la juridiction civile dans la communauté.

Le président du conseil s'appelle le plus souvent *gérusiarque*, terme grec jamais employé dans les associations grecques et qui se rencontre seulement chez les Juifs¹⁶: On trouve aussi *ἐπιστάτης τῶν παλαιῶν*¹⁷, ou *προστάτης*¹⁸; on rencontre un *pater patrum*¹⁹ qui a probablement le même sens. Dans les métropoles, la présidence est exercée par le chef juif de la province, c'est-à-dire par les petits patriarches; ailleurs, par le chef religieux, l'archisynagogue²⁰.

Quant aux attributions du président, ni les textes de lois, ni les inscriptions ne nous apprennent rien là-dessus.

Sous le président, il y a des archontes²¹; la loi ne fait jamais mention d'eux, tandis que les sources littéraires²² et les textes épigraphiques²³ en parlent souvent, sans d'ailleurs nous apprendre exactement leurs attributions; l'inscription de Tlos nous apprend que la fonction s'appelle *ἀρχοντεῖα*. Malgré le peu que nous savons, on peut dire que, habituellement, l'archonte ou les archontes s'entend d'un ou de plusieurs membres du conseil des anciens, élus par toute la communauté²⁴, généralement pour un an²⁵ et quelquefois pour la vie. Le Talmud paraît l'indiquer²⁶, et dans les inscriptions on rencontre les mots *διὰ ἐλίου*, non pas ajoutés à une fonction, mais seuls, ayant l'air d'en désigner une; c'est le cas à Rome, à Pouzzoles, à Venosa²⁷. Dans l'évangile, nous voyons Jaïre appelé *archon* et *archisynagogue*, peut-être parce que ces deux fonctions pouvaient être cumulées²⁸. Dans certaines communautés, tous les membres du conseil s'appellent archontes, mais alors aussi, tous procèdent ensemble, aux actes exécutifs²⁹.

Ce sont les archontes qui administrent, passent les contrats de la communauté quand celle-ci achète, vend, donne, ou loue quelque chose. Cette charge n'a pas laissé cependant d'être conférée à des enfants³⁰, mais alors elle est honorifique. Peut-être choisissait-on souvent les archontes dans les mêmes familles; ainsi à Rome³¹ une mellarchonte enfant est fils d'archonte; un archonte de huit ans est fils d'un *pater synagogæ*. Il est tout à fait certain que l'honneur de ce titre était très recherché; c'est pourquoi les familles qui avaient pu y atteindre s'efforçaient de le garder pendant plusieurs générations, fût-ce au prix de libéralités dont profitait la communauté.

Le *grammateus* est le secrétaire de la communauté et, en même temps, le greffier des tribunaux juifs³²; on

¹ Philon, *in Flacc.*, 10-14, édit. Mangey, t. II, p. 527, 534 Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, VII, x, 1. — ² Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6210. — ³ Bulletin hispanique, 1907, p. 123. — ⁴ Revue des études juives, 1911, t. LXI, p. 285. — ⁵ Corp. inscr. lat., t. IV, n. 9897. — ⁶ Revue des études juives, 1888, t. X, p. 76. — ⁷ Clermont-Ganneau, dans *Rec. d'arch. orient.*, t. IV, p. 146. — ⁸ Σύλλογος, t. XVIII, p. 125. — ⁹ Euting, *Epigraphische Mittheilungen*, n. 87. — ¹⁰ Code Théodosien, I, IX, 15. — ¹¹ *Ibid.*, I, IX, 15. — ¹² En règle générale, ils semblent avoir été sept ou neuf membres; à Alexandrie, ils étaient très nombreux; Flaccus en fit flageller trente-huit. — ¹³ Ascoli, *Iscriz.*, p. 49; Guinsbourg, dans *Revue des études juives*, 1893, t. XXVII, p. 146; Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. IV, p. 146; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 90, note 35; cf. J. Juster, *op. cit.*, t. I, p. 441. — ¹⁴ C'était plutôt l'usage d'appeler ainsi les savants blanchis dans l'étude. — ¹⁵ Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6209, 6226, 6230. — ¹⁶ Relativement fréquent à Rome, cf. H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 85; N. Müller, *op. cit.*, n. 2, 3; sans dénomination de synagogue: H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 15-29, 107; Année épigraphique, 1900, n. 139; N. Müller, *op. cit.*, p. 112; à Castel-Porziano, *Notizie degli scavi*, 1906, p. 410 sq.; à Aquilée (mort à Rome), H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 112; à Venosa, Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6213, 6221; Morano, près Naples, Corp. inscr. lat., t. X, n. 1893. — ¹⁷ A Arnaut-Keui, *Revue des études juives*, 1893, t. XXVI, p. 167 sq. — ¹⁸ A Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 19; à Alexandrie, *Bull. de l'Institut égyptien*, 1903, p. 4, douteux. — ¹⁹ S. Sévère de Minorque, *Epist. de Judeis*, P. L., t. XX, col. 730. — ²⁰ En Égypte, l'archisynagogue des associations païennes est identique avec leur *προστάτης*. — ²¹ Wesseling, *Diatriba de archontibus Judeorum ad inscriptionem Berenicensem*, in-4°, Trajecti ad Rhenum, 1738; Em. Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 85 sq. — ²² S. Justin, *Dialog.*, 75, 82; S. Hippolyte, *In Daniel*, I, XIV, 2, dans Corp. script. græc., p. 23, ligne 10; Eusèbe, *In Isaiam*, XVIII, 1; P. G., t. XXIV, col. 214; cf. Tertullien, *De Corona*, 9; P. L., t. II, col. 88:

Quis denique patriarches, quis prophetes, quis levites, aut sacerdotes, aut archon, quis vel postea apostolus, aut evangelizator, aut episcopus invenitur coronatus? — ²³ A Rome, chaque synagogue a son archonte, quoique la plupart du temps, la communauté à laquelle appartient l'archonte ne soit pas mentionnée dans les inscriptions; cf. H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 5, 8, 11, 13, 15, 21, 32, 41, 42-43, 44, 54, 94, 118, 119, 120, 121, 172, 181, 188; N. Müller, *op. cit.*, p. 115; elle est cependant mentionnée dans les inscriptions suivantes: l'archonte des Siburens, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 68, 72; celui des Chalkarésiens, *ibid.*, n. 52; N. Müller, n. 5; celui des Hébreux, *ibid.*, n. 8; celui des Augustesiens, H. Vogelstein et R. Rieger, n. 176; à Porto, *ibid.*, n. 21; à Capoue, Corp. inscr. lat., t. X, n. 3905; à Elche, *Bull. hispan.*, 1907, p. 123; à Utique, Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 1205; à Acmonia, *Rev. des études anciennes*, 1901, t. III, p. 272; à Tlos, *Eranos Vindobonensis*, 1893, p. 100; en Égypte, à Hermopolis, *Pap. Lond.*, 3, pag. 183; à Alexandrie, Philon, *In Flacc.*, 10, 14, édit. Mangey, t. II, p. 527, 534; à Antioche, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, VII, m, 3. — ²⁴ Pseudo-Chrysostome, *De nativitate sancti Johannis Baptistæ*, dans *Opera S. Chrysostomi*, Parisiis, 1687, t. II p. 521. — ²⁵ Voir la note précédente. Le terme *ἐἰς ἔτος* prouve la fonction temporaire: H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 43, 54; N. Müller, *op. cit.*, n. 6; Schuerer, *op. cit.*, t. III, p. 86, note 40; *Notizie degli scavi*, 1892, p. 345. — ²⁶ Weinberg, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft der Judentum*, 1896, t. XLII, p. 647. — ²⁷ A Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, n. 35, 110, 120, 183; N. Müller, *op. cit.*, n. 10; à Pouzzoles, Corp. inscr. lat., t. X, n. 1893; à Venosa, Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6208. — ²⁸ Matth., IX, 13, 23; Luc., VIII, 41, 49. — ²⁹ A Berenice, Corp. inscr. græc., n. 5361. — ³⁰ A Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 11 (8 ans); 44, 176. — ³¹ *Ibid.*, n. 5. — ³² Em. Schuerer, *Gemeindeverfassung*, p. 30; le même, *Geschichte*, t. II, p. 374, 375; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 70; H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 47; N. Müller, *op. cit.*, p. 116-117.

le rencontre assez fréquemment sur les inscriptions¹. Chez les Juifs, le terme désigne encore : a) des gens qui ne sont pas fonctionnaires de la communauté, mais des scribes de profession qui savent rédiger des actes en conformité avec les prescriptions du droit juif²; b) des scribes connaissant l'art d'écrire les rouleaux de la Loi, les phylactères conformément aux prescriptions rituelles, ce qui exige un permis de l'autorité juive³; c) le terme *grammateus* désigne assez souvent les savants juifs.

Les *patres synagogæ* sont très nombreux; on les rencontre à Rome, à Volubilis, à Venosa, à Castel-Portiano, à Milan, à Smyrne, à Mantinée, à Minorque⁴; on trouve parfois *pater* tout court⁵, ou bien encore *πατήρ τοῦ στέματος*⁶, *πατήρ λαοῦ διὰ βίου*⁷, *pater Judæorum*⁸ et *pater patrum*⁹. Nonobstant ces textes épigraphiques, nous ignorons les fonctions des *patres synagogæ* et le *Code Théodosien* ne supplée pas à ce silence. Toutefois, la mention du *pater* auprès des *hierai* et des *archisynagogi* prouve qu'il s'agit de trois fonctions différentes. Le *pater* ne doit pas être confondu avec les *presbyteri*¹⁰.

Il y avait aussi des *matres synagogæ*¹¹. Peut-être par analogie avec ce qui se passait dans les associations païennes où ces titres étaient décernés le plus souvent à des gens de même condition que les confrères, pour leur faire honneur.

XVII. CLERGÉ JUIF. — Le chef religieux de la communauté est désigné sous le nom d'archisynagogue, *rabbi* ou *didascalus*. Le premier de ces vocables se rencontre dans plusieurs lois du *Code Théodosien*¹² dont aucune n'est reproduite dans le *Code Justinien*, et dans plusieurs textes épigraphiques¹³: à Sepphoris, à Antioche de Pisidie, à Téos, à Smyrne, à Acmonia, à Myndos, à Corinthe, à Égine, à Rome, en Italie et en Afrique. Le titre de *rabbi*, dont la signification primitive était « monsieur » ne parut qu'assez tard et remplaça lentement les autres¹⁴, même celui d'archisynagogue. L'identité de la fonction du *rabbi* et de l'archisynagogue a été signalée par Vitranga¹⁵. Dans les traductions syriaques des Évangiles, là où le texte grec porte archisynagogue, la traducteur a introduit partout *rabbi*. Les inscriptions juives mentionnent un *rabbi* Juda à Jaffa¹⁶, *rabbi* Yehoudan à Sepphoris¹⁷, quelques autres à Volubilis, à Lapethos, à

Pouzzoles, à Venosa¹⁸. Enfin, l'identité du titre de *didascalus* et celui de *rabbi* résulte de l'identité du sens des deux mots. Dans saint Jean, xx, 16, nous entendons Marie Magdeleine s'écrier en reconnaissant Jésus : *Rabboni*, qui veut dire : « bon maître ». On trouve le *didascalus* mentionné au *Code Théodosien* et dans quelques inscriptions¹⁹.

Le chef religieux porte encore d'autres noms, notamment *princeps synagogæ* et *præpositus*²⁰, en grec, il porte peut-être le nom de *φροντιστής τῆς συναγωγῆς*, fonction qu'on rencontre à Alexandrie²¹.

L'archisynagogue est le conducteur spirituel de la communauté; il veille à l'intégrité de la foi, à l'exactitude de l'observance de la Loi. C'est lui qui donne l'instruction religieuse et, nous dit saint Justin, lui qui enseigne aux Juifs à bafouer Jésus²²; il préside les réunions, fait la police de la synagogue, règle le service divin, veille à ce que la lecture de la Loi se fasse en hébreu. A Antioche de Pisidie, le livre des Actes nous montre l'archisynagogue donnant la parole à Paul et à Barnabé²³; c'est donc lui qui fait lire la *Thora*, lui qui décide qui fera le sermon et, de façon générale, le surveillant responsable du culte.

Le titre d'archisynagogue n'est pas électif; il n'est obtenu qu'à la suite d'un examen portant sur la théologie, le droit et la médecine; c'est le patriarche qui fait les nominations et prononce les révocations. Pendant toute la durée du temps, où il est en fonction, l'archisynagogue est un agent de confiance qui fait les encaissements pour le patriarche; c'est lui qui manie les deniers de la communauté. Mais il existe des archisynagogues pour lesquels ce titre est simplement honorifique; on le voit conférer parfois à des femmes²⁴, même à des enfants²⁵.

Les prêtres sont mentionnés par les lois²⁶, les textes littéraires²⁷ et les textes épigraphiques²⁸. Ils ne pouvaient officier que dans le temple de Jérusalem; après sa destruction ils n'eurent d'autre emploi que de prélever des dîmes sur leurs compatriotes. Dans la *Diaspora*, ils purent quelquefois officier, lire la *Thora*, mais ils n'étaient pas spécialement attachés à cette fonction.

Le sacristain n'est qu'un serviteur, qu'on trouve mentionné dans les écrits rabbiniques sous son nom hébreu de *Hazan* et sous les noms de *ὕπρῆτης* et de

¹ H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 39, 41, 42, 47, 49, 54, 75, 80, 113, 117, 154, 157, 176; N. Müller, *op. cit.*, n. 7, 12; *Rev. des études juives*, 1893, t. xxvi, p. 167.

² Pour cette raison, il porte, dans les écrits rabbiniques, le nom de *libellarius*. — ³ On voit qu'il y a des aspirants à ce titre : *μελλογραμματεὺς* à Rome; cf. H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 47, 125. — ⁴ A Rome : H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 14, 70 (*campiensis*), n. 11, 46; (*calcarensis*), n. 20; (*eleia*), n. 78; (hébreux), n. 98; Séfif, *Corp. inscr. lat.*, t. vm, n. 8. 499; Volubilis, *Archiv. marocaines*, 1906, p. 371. — ⁵ A Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, n. 14; à Venosa, *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 643, 6220, 6221, 6229; à Castel-Portiano, *Notizie degli scavi*, 1906, p. 411; à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6310. — ⁶ A Smyrne, *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9397. — ⁷ A Mantinée, *Rev. des études juives*, 1897, t. xxiv, p. 143. — ⁸ A Minorque, S. Sévère, *Epist.*, P. L., t. xx, col. 741. — ⁹ *Id.*, *ibid.*, col. 733. — ¹⁰ A preuve l'inscription de Smyrne, *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9897. — ¹¹ A Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 105, 152; *Notizie degli scavi*, 1900, p. 88; à Brescia, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4411; à Venosa, *ibid.*, t. ix, n. 6231 (*pateressa*); *Altercatio Ecclesiarum et Synagogarum*, P. L., t. xlii, col. 1134. — ¹² *Code Théodosien*, XVI, viii, 4, 13, 14. — ¹³ D'abord Marc, v, 22, 35, 38; Luc., viii, 49; Sepphoris, *Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement*, 1895, p. 354, mieux dans *Musée belge*, 1902 t. m, n. 112; Asie Mineure, Antioche de Pisidie, Actes, xiii, 15; Cilicie, S. Épiphane, *Hæres.*, xxx, 11, P. G., t. xli, col. 424; Téos, *Bull. corresp. hellén.*, 1880, t. iv, p. 181, n. 44;

Smyrne, *Rev. des études juives*, 1883, t. vii, p. 161 sq.; Acmonia en Phrygie, W. C. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, n. 559; Myndos en Carie, *Rev. des études juives*, 1901, t. xlii, p. 1-4; Corinthe, Actes, xviii, 8, 17; Égine, *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9894; Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 52, 181; N. Müller, *op. cit.*, n. 11, 37; Capoue, *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3905; Venosa, *ibid.*, t. ix, n. 6201, 6205, 6232; Brescia, Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 2304; Alexandrie d'Égypte, cf. Vopiscus, *Vita Saturnini*, c. 8; *Inscr. græc. ad res roman. pertin.*, I, n. 1077; *Bull. de l'instit. égypt.*, 1903, x, 4; Afrique, Narone, *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 12457, 12458 b; Césarée de Maurétanie, Acta Marcianæ, c. 4. — ¹⁴ H. Grätz, *Gesch. d. Jüden*, 4^e édit., t. iv, p. 398, note 9. — ¹⁵ Vitranga, *De synagoga*, p. 587. — ¹⁶ Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. iv, p. 142, n. 11. — ¹⁷ *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1909, p. 677. — ¹⁸ Volubilis, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 64; à Lapethos, *Rev. des études juives*, 1904, t. xlviii, p. 191; Pouzzoles, *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3303; à Venosa, *ibid.*, t. ix, n. 6203. — ¹⁹ *Code Théodosien*, XVI, viii, 23 (en 416); *Novelle CXLVI*, I, 2; N. Müller, *op. cit.*, p. 117. — ²⁰ A Venosa, *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 6219, 6224, 6227. — ²¹ Clermont-Ganneau, *Archæological Researches*, t. II, p. 133. — ²² S. Justin, *Dialog.*, 137. — ²³ Actes, xiii, 15. — ²⁴ A Myndos, *Rev. des études juives*, 1901, t. xlii, p. 1-6; à Smyrne, *ibid.*, 1883, t. vii, p. 161. — ²⁵ A Venosa, *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 6201. — ²⁶ *Code Théodosien*, XVI, vi, 4 (en 331). — ²⁷ Lampride, *Alex. Severus*, 45. — ²⁸ *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9906; N. Müller, *op. cit.*, p. 117.

νεωκόρος, dans les Évangiles¹, les papyrus et les inscriptions². C'est un auxiliaire du service divin juif; il communique les Livres saints au « Lecteur », sonne du cor aux occasions solennelles, porte les citations et exécute les peines corporelles prononcées par le tribunal juif.

Le lecteur, comme son nom l'indique, est spécialement chargé de la lecture de la Bible³, mais chaque synagogue n'est pas pourvue d'un lecteur en titre, car la lecture, nous dit Philon, pouvait être faite aussi bien par les prêtres ou par les membres de la communauté⁴.

Le traducteur avait pour office de traduire de l'hébreu dans la langue du pays, verset par verset, les passages bibliques, au fur et à mesure que le lecteur les lisait.

Les exégètes n'étaient pas des fonctionnaires attitrés. Après la lecture de la *Thora*, ils prenaient la parole et glosaient ou commentaient ce qui venait d'être dit. On invitait les hôtes de passages qui paraissaient gens instruits, et cela pouvait engendrer bien des tracasseries, car c'est ainsi que saint Paul jetait les premiers ferments de la doctrine chrétienne. F. Josèphe parle de ces ἐξηγηταὶ τῶν πατρίων νόμων⁵; parfois des escrocs se faisaient passer pour des exégètes⁶. Ces exégètes étaient parfois des boutefeux, les Pères de l'Église leur témoignent peu d'indulgence : saint Jérôme particulièrement, en parle plusieurs fois : *Acquiescamus paulisper Judæis, et eorum, qui apud eos sapientes vocantur, patienter ineptias audiamus*⁷; *Videntur igitur observationes Judaicæ apud imperitos, et vilem plebeculam, imaginem habere rationis, humanæque sapientiæ. Unde et doctores eorum σοφοί, hoc est, sapientes, vocantur. Et si quando certis diebus traditiones suas exponunt, discipulis suis, solent dicere, οἱ σοφοὶ δευτεροῦσιν, id est sapientes docent traditiones*⁸. *Et quid ab Hebræorum magistris vix uno et altero acciperim. Quorum et apud ipsos jam rara avis est, dum omnes deliciis student et pecuniis, et magis ventris quam pectoris curam gerunt, et in hoc se doctos arbitrantur, si in tabernis medicorum de cunctorum operibus detrahant*⁹. Outre le terme σοφοί, ils portent aussi celui de σοφισταί¹⁰; dans les Évangiles, on leur donne le nom de νομικοί (connaisseurs de la loi de Moïse)¹¹; νομοδιδάσκαλοι¹². Sur les inscriptions, ils sont qualifiés à Rome : νομομαθῆς ἀσκαλευτος¹³; διδάσκαλος νομομαθῆς¹⁴; μαθητῆς σοφῶν¹⁵ et μαθητῆς¹⁶.

La communauté possédait souvent des associations professionnelles ou autres composées exclusivement de Juifs. C'étaient des collèges à qui une autorisation spéciale pouvait conférer les mêmes droits dont jouissaient les collèges païens de qui ils différaient sur ce point; c'est qu'ils ne comptaient comme membres que des Juifs. Nous savons fort peu de chose de leur vie juridique : nous savons toutefois que le collège juif des teinturiers et celui des tisserands d'Hiérapolis pouvait recueillir des legs¹⁷. Même dans un corps officiel, en quelque sorte, comme les *navicularii*, nous voyons les Juifs en groupe à part. A Alexandrie,

dans la grande synagogue, les Juifs se plaçaient par corporation (orfèvres, serruriers, tisserands) et un juif étranger survenant s'adressait à ses collègues pour se procurer du travail. A Rome, nous voyons une synagogue qui tient son nom des chaudfourniers.

Par endroits la jeunesse juive formait des sociétés de gymnastique exclusivement juives; il devait y en avoir d'autres que nous ne connaissons pas. Toutefois, ces groupements n'empêchaient pas beaucoup de Juifs de s'inscrire aussi dans des sociétés non juives¹⁸.

XVIII. SYNAGOGUE. — Les synagogues tiennent une place importante dans la vie juive; le terme συναγωγή est d'abord peu employé dans la *Diaspora*. Philon, qui en fait usage, se sent obligé d'en donner l'explication¹⁹. Le terme est employé surtout pour désigner la communauté, tandis qu'on l'entend aujourd'hui de l'édifice du culte. Une inscription de Panticapée oppose, dans le même texte, synagogue à proseuque²⁰, communauté à édifice. On retrouve ce sens dans Fl. Josèphe²¹ et dans les écrits du Nouveau Testament. Au v^e siècle, Socrate l'explique encore²².

Προσευχή : pour désigner le lieu de prière, se rencontre dès une époque assez reculée : En Égypte, du III^e au I^{er} siècle avant Jésus-Christ, cf. W. Dittenberger, *Orientalis Græci inscriptiones selectæ. Supplementum* (1903-1905) n. 96, 101, 129, 726, 742; P. Jouguet et G. Lefebvre, *Papyrus de Madgôla*, dans *Bull. de corr. hellénique*, 1903, t. xxvii, p. 35 (III^e s. av. J.-C.); B. Grenfell, A. Hunt et J. G. Smyly, *The Tebtynis papyri* (1902-1907), n. 86 (II^e siècle av. J.-C.); I Macc., III, 46; Philon, *In Flacc.*, 6, 7, 14, édit. Mangey, t. II, p. 523, 524, 535; *Legat. ad Caium*, 20, 23, 43, 46, *ibid.*, t. II, p. 565, 568, 596, 600; Fl. Josèphe, *Contra Apionem*, II, 2; *Vita*, 24; Juvénal, III, 296 : *In qua te quæro proseucha*; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9821.

Τὸ ἱερόν : pour désigner une synagogue importante; c'est le cas pour le temple d'Onias, Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, IX, 7, n. 388; pour la synagogue d'Antioche, Fl. Josèphe, *Bull. jud.*, VII, II, 3; S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, I, 6; P. G., t. XLVIII, col. 851 sq.; τὸ ἱερόν τόπος... *Revue biblique*, 1892, p. 248, 249; τὸ ἱερόν νεώς pour le temple de Borion, Procope, *De ædificiis*, VI, 12.

Ο οίκος : à Phocée, *Bull. de corr. hellén.*, 1886, t. X, p. 327; à Acmonia, *Rev. des études anciennes*, 1901, t. III, p. 272 sq.; cf. G. Thienne, *Die Inschriften von Magnesia*, p. 31.

Σαμβάθειον : à Thyatire, *Corp. inscr. græc.*, n. 3509; cf. E. Schuerer, *Geschichte*, t. III, p. 562 sq.; Le même, dans *Theologische Abhandlungen zu Weiszfäcker's 70 Geburtstage*, in-8°, Leipzig, 1892, p. 48 sq.

Σύνοδος : en 498, Odoacre fut enterré dans un sarcophage de pierre près de la synagogue juive (σύνοδος) de Ravenne. Jean d'Antioche, édit. Mommsen, dans *Hermès*, 1872, t. VI, p. 332.

Εβραϊκή : Golgoi, en Chypre (IV^e s.), *Rev. des études juives*, 1911, t. LXI, p. 285 sq.

Suivant la remarque très exacte de Juster²³, il ne faut pas croire que ces termes soient exclusivement

¹ S. Cyrille d'Alexandrie, *Adv. Julianum*, P. G., t. LXXVI col. 969; S. Épiphanes, *Hæres.*, XXX, 11; P. G., t. XLII, col. 424; Matth., V, 25; xxvi, 58; Luc., IV, 20; Joh., VII, 32. — ² A. Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 37; à Magdolâ, *Bull. de corr. hellén.*, 1903, t. XXVII, p. 200. — ³ A. Nicomédie, *Échos d'Orient*, 1901, t. IV, p. 356, 357. — ⁴ *Hypothetica*, chez Eusèbe, *Præpar. evang.*, VIII, VII, 12, 13. — ⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, VI, 2, n. 149; *Bell. jud.*, I, XXXII, 2, n. 648, 649. — ⁶ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, III, 5. — ⁷ *In Epist. ad Titum*, I, 14; P. L., t. XXVI, col. 575. — ⁸ *Epist.*, CXXI, *Ad Algasium. De undecim quæst.*, X, P. L., t. XXII, col. 1034. — ⁹ *In Osia. Prologus*, P. L., t. XXV, col. 820. — ¹⁰ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, I, XXXIII, 2; II, XVII, 8. 9. — ¹¹ Matth., XXII, 35; Luc., VII, 30; X, 25;

XI, 45, 52; XIV, 3; Tite, III, 13. — ¹² Luc., V, 17; Actes, V, 34. — ¹³ H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 9, 31. — ¹⁴ N. Müller, *op. cit.*, p. 117. — ¹⁵ H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 70. — ¹⁶ Id., *ibid.*, t. I, n. 130. — ¹⁷ Wagener, *Inscription grecque inédite*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1868, t. XVI, p. 1-15; W. C. Ramsay, *Cities and Bishoprics*, t. I, p. 545, n. 411; Judeich, *Altötter vom Hierapolis*, n. 342. — ¹⁸ Ainsi, à Alexandrie, les *eranoi* dont font partie les Juifs sont difficilement purement juifs. — ¹⁹ Philon, *Quod omnis probus liber*, 12, édit. Mangey, t. II, p. 453. — ²⁰ Latyschev, *Inscr. antiq. Ponti Euxini*, n. 52, 53. — ²¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, VI, 3; *Bell. jud.*, II, XIV, 4; VII, III, 3. — ²² Socrate, *Hist. eccles.*, VII, XIII. — ²³ *Op. cit.*, t. I, p. 457.

employés pour les temples *juifs*. Ainsi, les termes « proseuque » et « synagogue » se trouvent employés pour des temples païens ou pour des églises chrétiennes¹. Dans les lois, on trouve *σάββατειον*. Dans les lois des empereurs chrétiens, c'est le terme *synagogue* qui est employé habituellement², parfois, pour désigner la communauté. Dans un passage, il désigne clairement l'édifice : *Judæorum conventiculis quæque synagogarum vocabulis nuncupantur nullus audeat violare*³.

C'est dans les synagogues qu'on rend la justice, qu'on exécute les sentences, qu'on opère les affranchissements. C'est là le centre de la doctrine et de l'administration, là aussi qu'on prie et qu'on rend hommage à Dieu. Le premier souci d'un groupe juif est de se constituer en communauté et de se construire une synagogue; la loi romaine l'y autorise; toutefois, c'est à la condition qu'elles soient construites, à Rome, en dehors du *pomerium*⁴. Dans quelle mesure ce principe fut-il appliqué à l'égard des synagogues de Rome, on ne saurait le dire, puisque leur emplacement et la date de leur construction ne peuvent pas être déterminés. Une dispense du Sénat suffisait pour une construction *intra pomerium*. Si les synagogues romaines qui ont été énumérées furent construites avant Dioclétien et sur les lieux dont elles portent les noms, la synagogue de la *Subura* et celle du *Campus Martius* se trouvaient à l'intérieur du *pomerium*; cependant, comme on ne peut fixer leur date, il se peut qu'elles aient été construites à l'époque où le droit de *pomerium* avait disparu, par conséquent après Dioclétien. Dans les provinces, on semble avoir une autre préoccupation dans le choix de l'emplacement des synagogues. A Hamman-Lif et à Elche, on s'est appliqué à figurer la mer sur les mosaïques, à Hamman-Lif, à Délos, on est à quelques pas du rivage; à Halicarnasse, les Juifs demandent la concession d'un terrain au bord de la mer⁵. Tertullien semble faire allusion à cet usage, lorsqu'il écrit que *Judaicum certe jejuniū ubique celebratur, cum omissis templis per omne litus quocumque inaperto aliquando jam precem ad cælum mittunt*⁶, et, ailleurs : *Judæi... orationes litorales habent*⁷. Les sources rabbiniques ignorent cette pratique et parlent, au contraire, du devoir de construire la synagogue à l'endroit le plus élevé de la ville⁸. A Antioche, les synagogues se trouvaient dans le centre de la ville et dans les faubourgs : *τῶν Ἰουδαίων διαγωγὰς καὶ συναγωγὰς, τὰς τε ἐν τῇ πόλει, τὰς τε ἐν τῷ προαστείῳ*⁹ (voir *Dictionn.*, au mot *SYNAGOGUE*).

XIX. ÉCOLES. — On sait peu de chose sur la pédagogie chez les Juifs. Il est probable que les enfants

recevaient les éléments de la langue et de la religion par les soins de leurs parents; peut-être existait-il des maîtres d'école, mais nous ne connaissons rien sur ces écoles, ni sur ceux qui les dirigeaient, au moins en ce qui regarde l'enfance et la jeunesse¹⁰. En Palestine, les écoles juives étaient fondées et entretenues par la communauté. En ce qui concerne les écoles destinées aux adultes, nous sommes également dans une ignorance absolue pour ce qui concerne la *Diaspora*; on est un peu mieux instruit pour la Palestine.

XX. BIBLIOTHÈQUES. — Les Juifs avaient des Livres saints¹¹ dans chaque synagogue; mais, dans les grands centres, ils possédaient de véritables bibliothèques. A Hamman-Lif, la synagogue contenait une bibliothèque (voir *HAMMAN-LIF*) et nous savons qu'on pratiquait le prêt des livres¹². Les adversaires de saint Ignace d'Antioche ne consentaient à se référer qu'aux livres des Juifs conservés dans les archives (*ἀρχεῖον*) de la synagogue¹³. Saint Épiphane nous parle de la bibliothèque juive de Tibériade : *... ἐν τοῖς τῶν Ἰουδαίων γὰρ σφραγιστοῖς ἐν Τιβεριάδι*¹⁴ et dans l'*Altercatio Ecclesiæ et Synagogæ*, la Synagogue dit : *Recognosco titulum Testamenti, video litteras quas ipsa in thesauro meo et in bibliotheca servavi*¹⁵. Lors de la persécution de Dioclétien, les bibliothèques juives ne furent pas atteintes par les édits qui ordonnaient la destruction des bibliothèques chrétiennes.

XXI. ARCHIVES. — Les archives judaïques se trouvaient dans un local attenant à la synagogue. A Jérusalem, les archives avaient des fonctionnaires spéciaux et des bâtiments à part, *γραμματοφυλακεῖον*¹⁶; avant la guerre, en 66, le peuple y mit le feu pour détruire les créances. A Alexandrie, les Juifs ont dans leurs archives différents édits¹⁷; autres mentions du *τὸ ἀρχεῖον*, à Hiérapolis¹⁸, à Smyrne¹⁹. Ce que contenaient ces archives, on peut le supposer : la chronique de la communauté depuis son établissement dans la ville, les titres des privilèges, les adresses des magistrats de la ville ou de l'empire²⁰; la correspondance avec Jérusalem²¹; plus tard, la correspondance avec la résidence du patriarche, les communications avec les autres communautés.

XXII. MARCHÉ. — Dans les villes où existe une juiverie, il y a des boutiques exclusivement juives qui se chargent de la fourniture des aliments rituels. Dans les communautés très nombreuses, il existe un marché juif dans le quartier juif; il est placé sous la surveillance de la communauté.

XXIII. HÔPITAUX ET HOSPICES. — Ces établissements nous sont connus; nous savons qu'ils appartenaient à la communauté, mais nous ignorons tout

¹ Th. Zahn, *Forschungen zur Geschichte des neutestam. Kanons*, t. II, p. 164 sq.; E. Schuerer, *Gesch.*, t. II, p. 517, note 58, 59. — ² *Code Théodosien*, XVI, VIII, 2, 4, 14. — ³ *Code Théodosien*, VII, VIII, 2; XVI, VIII, 9, 12, 20. — ⁴ Karlowa, *Intra pomerium et extra pomerium*, dans *Festgabe zur Feier des Geburtstages des Grossherzogs von Baden*, in-8°, Heidelberg, 1896, p. 47 sq. — ⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, x, 23. — ⁶ Tertullien, *De jejuniis*, XVI, P. L., t. II, col. 976. — ⁷ Tertullien, *Ad nationes*, I, XIII; P. L., t. I, col. 579. — ⁸ *Tosephta Sabbat*, 3, 2. — ⁹ S. Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, VII; P. G., t. XLVIII, col. 911. — ¹⁰ Jos. Simon, *L'éducation des enfants chez les anciens Juifs d'après la Bible et le Talmud*, 3^e édit., in-8°, Strasbourg, 1879; B. Strassburger, *Geschichte der Erziehung und des Unterrichts beiden Israeliten*, in-8°, Leipzig, 1885; W. Bacher, *Die altjüdische Schulwesen*, dans *Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur*, 1903 t. VII, p. 571 sq. — ¹¹ L. Blau, *Studien zum althebräischen Buchwesen*, dans *XXV Jahresbericht der Landes-Rabbinerschule*, in-8°, Budapest, 1902, p. 86 sq. — ¹² S. Jérôme, *Epist.*, XXXVI, 1; P. L., t. XXII, col. 452 : *Hebræus... deferens volumina, quæ de*

Synagoga quasi lecturus acceperat. — ¹³ J. B. Lightfoot, *Apostolic Fathers*, in-8°, London, 1885, t. II, part. 4, p. 270, n. 2. Cf. Ps. Augustin, *Multa sunt et magna veneranda Paschæ mysteria, quæ divinis libris sunt consecrata et in antiquis Judæorum archivis fuerint reservata*, P. L., t. XXXVIII-XXXIX, col. 2055; S. Jérôme, *Pref. in Esther : Librum Esther... quem ego de archivis Judæorum relevans*, P. L., t. XXVIII, col. 1433. — ¹⁴ S. Épiphane, *Hæres.*, XXX, 3; P. G., t. XLI, col. 409. — ¹⁵ *Altercatio Ecclesiæ et Synagogæ*, P. L., t. XLII, col. 1132. — ¹⁶ Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, II, XVIII, 6, n. 427. — ¹⁷ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX, v, 2, n. 281. — ¹⁸ *Altertümer von Hierapolis*, n. 212. — ¹⁹ *Revue des études juives*, 1883, t. VII, p. 161. — ²⁰ Nous avons dit, d'après Josèphe lui-même, que les actes officiels qu'il cite textuellement, avaient été copiés dans les archives des Juifs, *Antiq. jud.*, XIV, x, 1, n. 187. L'empereur Claude, *Antiq. jud.*, XIX, v, 2, n. 281, dit s'être convaincu de la justesse des prétentions des Juifs. Les lois du *Code Théodosien*, qui sont adressées aux Juifs directement sont sûrement tirées d'archives juives. — ²¹ Cf. les papyrus d'Éléphantine qui donnent des exemples de cette correspondance au V^e siècle avant Jésus-Christ.

de leur organisation et de leur administration ¹.

XXIV. BAINS. — Les Juifs étaient astreints à beaucoup d'ablutions rituelles ². En outre, ils prenaient des bains et se rendaient dans des établissements non-juifs ³, non seulement dans la *Diaspora*, mais même en Palestine; pourtant, la communauté possédait parfois ses bains à elle; peut-être possédait-elle aussi des bains pour les femmes ⁴.

XXV. LES JUIFS A ROME. — Les Juifs firent leur première apparition officielle dans Rome 160 ans avant l'ère chrétienne à l'occasion d'une députation envoyée par Judas Macchabée pour solliciter la protection du Sénat ⁵, protection qu'ils obtinrent et dont Jonathas obtint le renouvellement ⁶. Simon, plus heureux ou plus habile que ses deux frères réussit à conclure une véritable alliance ⁷. Pendant que les chefs de l'ambassade poursuivaient la négociation, leur suite, se répandant dans la ville, s'employait à faire des prosélytes, car Valère-Maxime nous apprend qu'en cette même année (139) le préteur Hispallus renvoya chez eux des Juifs qui s'efforçaient d'attirer les Romains au culte de leur Dieu, à l'adoration de Jehovah, sous le nom de Jupiter Sabazius (Sabaoth) ⁸.

Pendant quatre-vingts ans, il n'est plus fait mention des Israélites à Rome, et il faut en venir au temps de Pompée pour les voir s'y établir définitivement. Les nombreux captifs qu'il envoya à Rome y furent vendus comme esclaves ⁹, mais ils ne tardèrent pas à susciter des embarras à leurs maîtres: ni menaces, ni châtements ne pouvaient les résoudre à renoncer à leurs observances pour s'adapter au train commun. Ils repoussaient telles nourritures à eux interdites, évitaient le contact d'une multitude d'objets impurs, refusaient tout service le jour du sabbat. De pareils serviteurs étaient d'un pernicieux exemple dans la domesticité d'une maison romaine, aussi Philon nous apprend qu'on se défaisait volontiers des esclaves juifs, et qu'à bon marché ils obtenaient leur affranchissement ¹⁰. A peine redevenus libres ils se retrouvaient industrieux, serviables — et même serviles — à l'égard de leurs anciens maîtres devenus leurs patrons. L'utilité qu'on retirait d'eux dans cette nouvelle condition accrut tellement le nombre des Israélites sortis d'esclavage que la juiverie romaine était habituellement désignée sous le nom de *Liberti*, les « Affranchis » ¹¹.

Autour de ceux à qui la Fortune avait souri se pressaient les coreligionnaires moins prospères dont le nombre et la turbulence constituait une force. Il arriva qu'un gouverneur d'Asie, L. Valerius Flaccus, avait interdit l'exportation de l'or que les Juifs de la province envoyaient chaque année au Temple de Jérusalem. Cette confiscation des collectes fut un des

griefs allégués dans le procès en concussion qui lui fut intenté par les provinciaux à son retour à Rome. Cicéron le défendit; arrivé à ce point de l'accusation on l'entendit baisser la voix: *Sic summissa voce agam tantum ut judices audiant; neque enim desunt qui istos in me atque in optimum quemque incitent; quos ego quo id facilius faciant non adjuvabo*. Cicéron connaissait trop bien l'étroite union qui régnait entre Juifs, la force de leur bruyante intervention dans les assemblées, leur fidélité aux mots d'ordre: *quanta sit manus, quanta concordia, quantum valeat in contionibus*. Il faut contenir cette multitude agitée, *multitudinem Judæorum flagrantem* ¹². Le *submissa voce* n'était pas simplement une diversion oratoire: l'affaire se plaçait aux « Degrés Auréliens », dans le forum, où les Juifs possédaient de nombreuses échoppes. Attirés par les débats, ils avaient envahi les gradins: *Gradus illi Aurelii tum novi quasi pro theatro illi ædificati videbantur*, et ils ne cachaient pas l'intérêt passionné qu'ils portaient à l'issue du procès, ce qui pouvait influencer les juges et impressionnait fâcheusement l'avocat, qui, on le sait, connaissait la peur et allait, dans son émoi, jusqu'à se croire menacé par le sinistre calcul de Lélius choisissant à dessein ce lieu, à proximité des échoppes juives, comme siège de justice, afin de mieux exposer Flaccus (et son défenseur) à ces haines inexpiables: *Hoc nimirum est illud quod non longe a gradibus Aureliis hæc causa dicitur*.

En 51 avant J.-C., 30 000 Juifs faits prisonniers furent mis en vente par un lieutenant de Crassus et accrurent en notable proportion la juiverie romaine ¹³. Celle-ci, grâce à Jules César, connut d'heureux jours; la colonie se développa, si bien qu'à la mort du dictateur, elle manifesta bruyamment sa douleur; on vit alors les esclaves et les affranchis de cette nation parcourir la ville en poussant des imprécations furieuses ¹⁴ au Champ-de-Mars autour du bûcher sur lequel reposait le cadavre; on entendit pendant plusieurs nuits une psalmodie plaintive: c'était la veillée des Juifs reconnaissants ¹⁵.

Auguste continua, à leur égard, la même politique. Il eut pour les Israélites mieux que des faveurs; il leur témoigna des prévenances, prenant soin de recommander que loin d'être exclus ni oubliés dans les largesses faites en son nom au peuple, on en retardât la distribution si elle devait avoir lieu un jour de sabbat ¹⁶. Les Juifs « de la dispersion » recouvrèrent le droit d'organiser des collectes pour les envoyer à Jérusalem. Auguste lui-même fonda dans le Temple un sacrifice journalier à perpétuité; sa fille Julie fit don d'objets précieux, Agrippa son gendre et son confident, lors d'un voyage à la cour d'Hérode, fit offrir dans le Temple un sacrifice de cent

¹ A Antioche, saint Jean Chrysostome, *Adv. Judæos*, VIII, 6, P. G., t. XLVIII, col. 936, reproche aux chrétiens de courir se faire guérir à la synagogue; il s'agit peut-être d'hôpitaux juifs. — ² J. Preuss, *Waschungen und Bäder nach Bibel und Talmud*, in-8°, Wien, 1904; le même, *Biblisches, talmudische Medizin*, in-8°, Berlin, 1911, p. 617-642; S. Krauss, *Bad und Badewesen im Talmud*, dans *Hakedem*, 1907, t. I, p. 87-110, 171-194; 1908; t. II, p. 32-50; W. Brandt, *Die jüdischen Baptismen oder das religiöse Waschen und Baden im Judentum mit Einschluss des Judenchristenthums*, in-8°, Giessen, 1910. — ³ Martial parle (VII, 82) d'un juif à Rome qui, dans un établissement de bains, cachait sa circoncision. Le canon II du concile in Trullo (692) défend de se baigner avec les Juifs. — ⁴ Ps. Augustin, *Questiones*, q. CVII, 6, dans *Corp. script. lat.*, t. I, p. 249: *Necessæ habent (Judæi) emere sibi escas et præparare in sabbatum et lautum ire*. — ⁵ I Macch., VIII, 17-32. — ⁶ I Macch., XII, 1-4, 16. — ⁷ I Macch., XV, 16-24. — ⁸ Valère-Maxime, I, III, 2: *Idem (prætor Hispallus) Judæos qui Sabazii Jovis cultu simulato mores Romanos inficere conati sunt, domos suas repetere*

coegit; cf. A. Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. III, part. 3, p. 7 et 98. — ⁹ A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, in-8°, Frankf. a. M., 1893, p. 5 sq., émet quelques doutes. Appien, *De bello mithr.*, 117, nous apprend que tous les Juifs qui figurèrent dans le triomphe de Pompée ne furent pas vendus; ils furent en partie renvoyés dans leur pays. — ¹⁰ Philon, *Legat. ad Caium*; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, III, 5; Tacite, *Annales*, II, 85. — ¹¹ Fouard, *Saint Pierre et les premières années du christianisme*, in-12, Paris, 1893, p. 300-302; W. Sanday et A. Headlam, *A critical and exegetical commentary on the epistle to the Romans*, in-8°, Edinburgh, 1900, pref., p. XVIII-XXV; E. Renan, *Saint Paul*, in-8°, Paris, 1869, p. 96-118; P. Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, in-8°, Paris, 1911, p. 2-14; Em. Schuerer, *Geschichte der jüdischen Volkes*, 1898, t. III, p. 23 sq. — ¹² Cicéron, *Pro Flacco*, 28. Le procès de L. Val. Flaccus nous reporte à l'an 58 av. J.-C. — ¹³ Fl. Josèphe, *Antiquitates judaicae*, XIV, XII. — ¹⁴ Fl. Josèphe, *Antiquitates judaicae*, XIV, X, 2-25; *Contra Apionem*, I, II, c. IV. — ¹⁵ Suétone, *Vita Cæsaris*, n. 42. — ¹⁶ Philon, *Legatio ad Caium*.

bœufs¹. Les communautés juives furent déclarées légalement autorisées et libres de s'établir en tous lieux². Le règne d'Auguste marqua le plus haut point de la faveur des Juifs; après, non seulement il n'y fut rien ajouté, mais la défiance qu'inspirèrent ces privilèges porta plutôt à les réduire.

Vers le début de notre ère, Rome était le rendez-vous de tous les cultes orientaux³. Les Syriens y arrivaient par bandes énormes; Grecs, Asiates, Égyptiens y débarquaient par troupes. Les Juifs formaient entre tous ces émigrants paresseux, impurs, rapaces et serviles un groupe original, ayant ses tares sans doute, mais étanche à la corruption avoisinante. Le principal quartier juif à Rome était situé au delà du Tibre dans la portion la plus pauvre et la plus sale de la ville, parmi cette infection stagnante particulière au quartier du port des grandes cités. Là, « ces pauvres gens débarquaient par centaines à la Ripa, et vivaient entre eux, dans le quartier adjacent du Transtevere, servant de portefaix, faisant le petit commerce, échangeant des allumettes contre des verres cassés, et offrant aux fières populations italiotes un type qui plus tard devait leur être trop familier, celui du mendiant consommé dans son art⁴. Un Romain qui se respectait ne mettait jamais le pied dans ces quartiers abjects. C'était comme une banlieue sacrifiée à des classes méprisées et à des besognes infectes; les tanneries, les boyauderies, les pourrissoirs y étaient relégués⁵. Aussi les malheureux vivaient-ils assez tranquilles, dans ce coin perdu, au milieu des ballots de marchandises, des auberges infimes et des porteurs de litière (*syri*), qui avaient là leur quartier général⁶. La police n'y entraît que quand les rixes étaient sanglantes ou se répétaient trop souvent⁷. » Parmi tous ces déchets grouillait un peuple d'enfants, spectacle sans pareil à Rome et qui frappait les esprits attentifs aux caractères de cette race. Tacite note d'un mot ce *generandi amor*⁸ et marque qu'un des soucis des Juifs est de s'accroître sans cesse : *augendæ multitudini consulitur*⁹. Ils s'accroissent tant qu'ils débordent, et, chaque matin, se répandent dans la ville vers laquelle tout les pousse : souci de l'existence, aptitude mercantile, ardeur de prosélytisme.

« Aux yeux des Romains, peu familiers avec les délicatesses ou les ardeurs communicatives du sentiment religieux, cantonnés dans les étroites limites d'un culte purement civil et laïque, le prosélytisme des Juifs était une chose étrange. Il s'exerçait dans tous les rangs de la société, mais de préférence dans ses rangs élevés, là où il rencontrait plus d'âmes ayant découvert le vide des formules officielles sous lesquelles s'enveloppait le paganisme romain, et surtout parmi les femmes, oisives, curieuses, attirées par l'inconnu. Cette religion juive si exclusive et si fermée en apparence, et qui, au temps qui nous occupe, accablait ses sectateurs sous le poids d'observances souvent insupportables, était très large et très hospitalière pour les adhérents du dehors¹⁰. » Sous le vocable de « prosélytes de la porte » ou « craignant Dieu » les Juifs accueillaient de simples associés et ne s'assimi-

laient aucunement des coreligionnaires. Les conditions imposées aux membres de ce « tiers ordre » consistaient dans le renoncement à l'idolâtrie, aux graves infractions à la loi naturelle et l'abstention « du sang et des viandes suffoquées¹¹. » Le plus grand nombre de celles et de ceux qui se rapprochaient de la religion juive s'arrêtaient à ce degré qui n'exigeait rien de trop impraticable. Quelques-uns allaient plus loin, obtenaient l'initiation complète et l'incorporation formelle; ils recevaient le titre de « prosélytes de la justice » et devenaient de vrais Juifs, abandonnaient la nationalité et abjuraient la loi romaine, s'interdisaient les fonctions publiques et s'isolaient de la société profane. La difficulté de distinguer le degré d'initiation des prosélytes est grande, car les textes qui les concernent sont généralement peu précis. Ce sont presque certainement des « prosélytes de la porte » que le centurion de Capharnaüm qui « aimait la nation juive et avait construit une synagogue¹², » le centurion Corneille « craignant Dieu »¹³ et conservant leurs fonctions militaires. De même Poppée « femme craignant Dieu, »¹⁴ ou Fuscus Aristius, l'ami d'Horace¹⁵. Au contraire, ce sont très probablement des « prosélytes de la justice » que nous rencontrons sur quelques inscriptions, notamment Veturia Paula, convertie à l'âge de soixante-dix ans, changeant son nom romain en celui de Sara, et obtenant le titre de « mère des synagogues du Champ-de-Mars et de Volumnus, »¹⁶ et Rufina, de Syracuse, à laquelle la communauté de cette ville confère le titre d'« archisynagogue. »¹⁷ Ces convertis du paganisme formaient l'aristocratie de la communauté juive, aristocratie un peu flottante. Dans certaines familles, qui avaient embrassé l'étroite observance, le judaïsme se transmettait de père en fils¹⁸. Mais beaucoup de Romains et de Romaines, entrés par désœuvrement, par curiosité, pour obéir à un attrait vague ou contenter un goût superficiel, dans les rangs mobiles des « prosélytes de la porte, » ne faisaient qu'y passer. Ceux-ci ne contraignaient pas leurs enfants à les imiter dans ce qui n'était bien souvent que la satisfaction d'une fantaisie individuelle. Cependant, si éphémères que fussent certaines conversions, la contagion des mœurs juives s'était peu à peu répandue dans Rome, au point de donner parfois à la ville un aspect particulier. Chaque sabbat, le travail semblait s'arrêter dans certains quartiers : Fuscus Aristius rencontrant Horace, refusait de causer d'affaires avec lui¹⁹. Aux jours des grandes solennités juives, bien des maisons s'illuminaient : sur les fenêtres ruisselantes d'huile, des rangées de lampes exhalaient au milieu des violettes leur vapeur fumeuse, tandis qu'à l'intérieur les cuisiniers dressaient dans des plats énormes la queue de thons gigantesques²⁰ et qu'on emplissait de vin les flacons²¹.

Quels étaient les sentiments des Romains de Rome à l'égard de ces étrangers et de leurs observances, en dehors de l'intérêt que les partis politiques pouvaient avoir tour à tour à les protéger et à les opprimer? La littérature seule peut répondre à cette ques-

¹ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, xxvi. — ² Id., *ibid.*, XIV, x, 8. — ³ Tacite, *Annales*, XV, xliv : *Urbem... quo cuncta undique atrocitas aut pudenda confluent celebranturque.* — ⁴ Philon, *Legatio ad Caium*, c. 23; Juvénal, III, 14, 296; VI, 542; Martial, I, xlii, 3; X, iii, 3-4; XII, lvii, 13-14; Stace, *Silves*, I, vi, 72-74. — ⁵ Nardini, *Roma antica*, 4^e édit., t. iii, p. 328-330; Martial, IV, xciii, 4. — ⁶ *Castra lecteriorum*, dans les traités *De regionibus urbis Romæ*, regio xiv; Canina, *Roma antica*, p. 553, 554. — ⁷ E. Renan, *Saint Paul*, in-8°, Paris, 1869, p. 103. — ⁸ Tacite, *Histor.*, v, 5. — ⁹ *Ibid.* — ¹⁰ P. Allard, *Hist. des persécut.*, t. I, 1911, p. 5. — ¹¹ Buxtorf, *Lexic. Talmud*, p. 497; J. B. Lightfoot,

Horæ Hebraicæ ad Matth., xxiii, 15. — ¹² Luc., vii, 5; — ¹³ Act., x, 1, 2. — ¹⁴ Fl. Josèphe, *Antiq. judaicæ*, I, XX, c. viii : *Θεοσεβής γὰρ ἦν*; à Pola, une Aurelia Soteria « craignant Dieu, » Orelli, *Inscriptionum selectarum amplissima collectio*, n. 2523. — ¹⁵ Horace, *I Sat.*, ix, 71. — ¹⁶ Orelli, *op. cit.*, n. 2522. Sur cette Veturia Paula, cf. Grætz, *Geschichte der Juden*, t. iv, p. 123, 506, 507. — ¹⁷ *Bulletin de correspondance hellénique*, avril 1886. — ¹⁸ Juvénal, *Sal.*, xiv, 101, 102. — ¹⁹ Horace, *I Sat.*, ix, 69. — ²⁰ Perse, v, 182, 183. — ²¹ Perse, v, 179-184; cf. Sénèque, *Epist.*, lxxv; Paul Allard, *Histoire des persécutions*, in-8°, Paris, 1910, t. I, p. 7, 8.

tion¹. « Les auteurs que nous avons à interroger sont Horace, Tibulle, Ovide, Perse, Pétrone, Martial, Juvénal; ils s'échelonnent sur une période d'environ cent cinquante ans. Tandis que les premiers n'ont sur les Juifs que des mentions rapides, les derniers ont plus de détails et sont plus énergiques. Le judaïsme a pénétré davantage certains milieux, comme d'ailleurs l'ont fait les autres cultes orientaux. Le fameux passage de Juvénal, où il est question des *metuentes sabbata* en est une preuve. Le ton aussi diffère un peu quand on passe du règne d'Auguste à l'époque suivante. En somme, ces témoignages sont concordants et, au fond, varient fort peu. Nous pouvons donc les prendre en bloc. Cette impression est confirmée par la lecture des prosateurs du même temps. Ainsi se découvrent l'idée que se faisaient les lettrés des observances sabbatiques, la voie qu'elles avaient prise pour pénétrer dans le monde de Rome, le milieu social qui les avait accueillies². »

Si les poètes du temps d'Auguste ont quelques notions du judaïsme, ils le puisent dans la tradition littéraire des païens et dans la vie quotidienne. Ils étaient en contact avec le populaire. Horace connaissait les Juifs, non pas par les princes et les savants, mais par le menu peuple des artisans, des affranchis et des esclaves. Tibulle, Ovide, Pétrone fréquentent une société frivole et superstitieuse à l'excès, parmi laquelle les uns et les autres entendent parler du sabbat qui n'est pour eux rien de plus qu'un « lieu commun de poésie légère. Introduite à Rome par les Juifs misérables et turbulents du Transtévère, l'observance du sabbat avait passé naturellement des milieux populaires aux cercles élégants, mais si voisins des courtisanes et de leurs amis. Elle avait pris l'air du lieu, et était devenue, à côté des mystères d'Isis, des fêtes d'Adonis, du culte de la Grande-Mère, un des éléments de la superstition féminine. Les grandes dames adoptèrent, comme à l'ordinaire, la mode de leurs rivales, tandis que les Dées et les *puellæ* d'Ovide sont encore probablement des affranchies, ou des femmes de condition analogue; c'est bien une matrone que Juvénal, cent quinze ans plus tard, nous montre recevant secrètement les oracles d'une mendicante juive. Pour toutes ces dévotes, le repos du sabbat est à peine plus que le signe d'un jour funeste, du jour où l'on n'entreprend rien de sérieux. Si elles poussaient plus loin leurs scrupules, elles célèbrent le sabbat par des pratiques superstitieuses, par l'abstinence, par le jeûne, par le bain rituel. Il finit par être une sorte d'opération magique à laquelle on se livre pieds nus. Cette assimilation est le terme logique auquel la pratique du sabbat, chez de telles zélatrices devait aboutir. Les mêmes œuvres, satires d'Horace, élégies de Tibulle, poèmes d'Ovide, qui nous parlent du sabbat, nous ont

conservé de très complètes peintures de la magie ancienne. Dans la littérature, sorcellerie et observance du sabbat appartiennent à l'apparat de la poésie érotique, avec cette différence que l'une tient une place beaucoup plus importante que l'autre³. Dans la vie, toutes deux se rencontrant, sinon chez les mêmes personnes, du moins dans le même milieu social.

« Quant aux poètes et aux confidents des *sabbataria*, ils prenaient l'attitude que leur dictaient les circonstances. Des esprits forts, comme Horace et Fuscus Aristius, s'amusaient des superstitions juives. Les graves stoïciens qui se mêlaient volontiers aux viveurs pour diriger les belles consciences⁴ et qu'Horace nous présente dans le personnage, à peine chargé, de Stertinius, s'en indignent. Tibulle, Ovide, les jeunes amis des dévotes, en tirent parti pour leurs intrigues. Au fond, ces étourdis n'avaient pas plus de bienveillance pour le judaïsme que les littérateurs graves et les Romains de la vieille roche. A propos de ces femmes et de ces hommes, parler de foi sonne faux. Il n'y avait chez les uns ni croyance intime ni connaissance solide; chez les autres, ni respect véritable ni inquiétude morale⁵. »

Quels étaient maintenant les sentiments des Juifs eux-mêmes à l'égard de leurs recrues? Ils ne nous l'ont pas dit. Ces gagne-petits, ces illettrés n'ont pas laissé après eux une littérature dans laquelle on puisse glaner les témoignages de leurs impressions. Pour connaître leur intime pensée, il faut observer leur conduite à l'égard de ces Romains par qui ils se savent redoutés, ridiculisés et calomniés. Quelques échos recueillis et interprétés ont pu leur apprendre les vices qu'on leur prête, les usages qu'on leur impute comme d'adorer le porc et l'âne, le mépris qu'on leur prodigue comme à « un peuple né pour l'esclavage⁶, » à « une race scélérate entre toutes⁷. » Il n'est pas d'avance qu'on leur épargne; s'ils s'aventurent dans un lieu public, une injure grossière vient les cingler, toujours la même, qui leur rend les bains inabordable; ou bien ce sont des bouffonneries qui les accueillent, des plaisanteries qui les harcèlent impitoyablement. Seules, quelques grandes familles, qui n'ont plus de juif que le nom, comme les Hérode, Tibère Agrippa, au commencement de notre ère, se mêlent à la vie mondaine, en prennent les habitudes, les raffinements; le reste se tient à l'écart, sans autres liens avec la société païenne que des rapports de commerce et d'argent. Aussi, bien que demeurant au milieu des Romains, étaient-ils pour eux un monde séparé, presque inconnu; témoin la page que Tacite leur a consacrée⁸. Les Juifs se vengeaient à leur manière. Implacables dans le négoce, ils pressuraient tout ce qui n'était pas de leur sang ou de leur alliance, et couchaient sur leurs livres de compte les raiilles, grands et petits. La bile déchargée, force

¹ P. Lejay, *Le sabbat juif et les poètes latins*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1903, t. viii, p. 305-335, rectifie les conclusions de Hild, *Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature*, dans *Revue des études juives*, 1884, t. viii, p. 1-37; 1885, t. xi, p. 18, 59, p. 161-194; conclusions accentuées par T. Reinach, *Textes grecs et romains relatifs au judaïsme*, in-8°, Paris, 1890, p. 246, n. 3; p. 247, n. 2. Cf. E. Schuerer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3^e édit., Leipzig, 1898, t. iii, p. 23 sq.; la bibliographie est donnée, *ibid.*, n. 70. — ² P. Lejay, *op. cit.*, p. 307, 303, remarque, n. 1, qu'il y aurait d'autres poètes à citer, s'il abordait l'étude de tous les passages touchant aux Juifs et à leur religion; notamment Valerius Flaccus, Stace, Silius Italicus. Mais l'observance sabbatique est la plus caractéristique et aussi la mieux accueillie des contemporains; les conclusions qu'on en tire en droit d'en tirer ont une application plus générale que ce point particulier. —

³ Il est à peine besoin de rappeler ce que la magie doit au judaïsme; cf. Schuerer, *op. cit.*, t. iii, p. 294 sq. On répète encore que ce sont là des déformations du judaïsme, mais

que nous n'avons pas à étudier ici ce qu'il était en lui-même et chez les vrais croyants. — ⁴ Nous nous représentons toujours les stoïciens sous l'aspect de Thraséas. Ceux d'Horace sont moins imposants. Cf. Cartault, *Étude sur les satires d'Horace*, p. 15-17 qui les prend peut-être encore bien au sérieux. — ⁵ P. Lejay, *op. cit.*, p. 324, 325, 333-335. Cf. M. Bludau, *Die Juden Roms im ersten christlichen Jahrhundert*, dans *Der Katholik*, 1903, p. 113 sq., 193 sq.; A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart* (2050 Jahre), in-8°, Frankfurt am M., 1893; H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1895-1896; C. Thiaucourt, *Ce que Tacite dit des Juifs au commencement du livre V des « Histories »*, dans *Revue des études juives*, 1889, t. xix, p. 57-74; G. Boissier, *Le jugement de Tacite sur les Juifs*, dans *Mélanges offerts à Mgr de Cabrières*, in-8°, Paris, 1899, t. i, p. 81-96; pour mémoire, M. Schuhl, *Les préventions des Romains contre la nation juive*, in-8°, Paris, 1882. — ⁶ Cicéron, *De provinciis consularibus*, v. — ⁷ Sénèque, cité par S. Augustin, *De civitate Dei*, l. VII, c. xxxvi. — ⁸ Tacite, *Historia*, v, 2-5.

était aux emprunteurs de traiter avec l'engeance des créanciers, ou de se rendre à merci. Et c'est partout qu'on trouvait ces redoutables concurrents, car si de préférence ils envahissaient le commerce, aucun emploi ne les rebutait, même ceux du théâtre, acteur¹, chanteur² : tout métier leur était bon. Quelques-uns se risquaient même dans le monde des lettres et, impudemment, se mettaient à critiquer ou piller les ouvrages les plus estimés.

Ils pénétraient partout, s'imposaient partout, mais habitaient ensemble. Le soir venu, ils s'acheminaient vers leurs pauvres quartiers. Refoulés et parqués sur la rive droite du Tibre, ils acceptèrent ce triste séjour sans répugnance, car ils y pouvaient vivre indépendants. La XIV^e région, abandonnée au petit commerce, leur offrait de chétives mais multiples ressources; ils la peuplèrent³, s'étendirent sur les pentes du Vatican et bravèrent les inondations qui submergeaient la basse rive du Tibre. Les bateaux venus d'Ostie déposaient là leurs marchandises; les courtiers y installèrent leurs comptoirs⁴. « Ce ghetto fut bientôt trop étroit pour une population féconde, constamment accrue de nouveaux affranchis et d'Israélites étrangers. Tout ce qui ne pouvait vivre au Transtévère déborda dans la ville. De rue en rue, sur les places et les carrefours, ils portaient leur éventaire chargé de denrées, de mercerie, de produits exotiques. Dès l'aube, ces marchands ambulants réveillaient Martial⁵, qui nous les montre poursuivant tout le jour leur commerce, cupides et infatigables. On les rencontrait dans tous les lieux fréquentés par la foule, de préférence sur la voie Appienne, qui servait de promenade aux riches, et où affluaient chars, litières, cavaliers. Les Juifs avaient établi leurs bazars à l'entrée de cette route, près de la porte Capène : les marchands étalaient et vendaient tandis que les indigents tendaient la main. Trouvant près de là le bosquet et la fontaine d'Égérie, ces vagabonds en guenilles y faisaient leurs ablutions. Vespasien renonçant à expulser cette troupe aussi tenace qu'importune, leur afferma ce qu'ils envahissaient : « Le bois qui entoure la fontaine sacrée, la chapelle même, sont loués à des mendiants juifs qui y apportent pour tout mobilier un panier et un peu de paille⁶. » Leur nombre en ce quartier (I^{re} région), moindre que dans le Transtévère (XIV^e région), fut néanmoins considérable, car on a retrouvé près de la Porte Capène deux cimetières juifs⁷. » Semblable envahissement dans la populeuse et bruyante Suburre où s'entassaient les industries louches, les professions interlopes; et après un stage plus ou moins abrégé dans les restaurants borgnes, parmi ce monde inavouable, on voit successivement les négociants juifs se hisser peu à peu vers les quartiers riches et venir ouvrir boutique parmi le gros commerce, au Champ-de-Mars⁸. »

La Porte Capène et le Champ-de-Mars, le Transtévère et la Suburre occupaient les côtés opposés de Rome, d'où on doit conclure que les Juifs n'étaient plus parqués comme au début, ou comme ils le furent en des temps plus rapprochés du nôtre, mais qu'ils

étaient libres de s'établir, sinon partout où bon leur semblait, du moins sur un certain nombre de points. Étroitement groupés dans ces différents quartiers, les Juifs ne se résignaient pas à vivre séparés les uns des autres; de même voulaient-ils être réunis dans la mort⁹. Leurs cimetières sont situés à proximité des lieux qu'ils habitent. Ce sont des souterrains misérables, mais remplis d'inscriptions touchantes; partout s'y reconnaissent les sentiments d'union, de fraternité, de miséricorde d'une communauté de petites gens, où l'on gagne son pain à la sueur de son front, où l'on secourt ses pauvres, où l'on vit entre soi, loin du monde, d'une même pensée religieuse¹⁰. Quelques synagogues s'installent successivement, sous Tibère; on en connaît neuf dont sept sont nommées. Ce sont d'abord les synagogues des *Augustenses*¹¹ et des *Agrippenses*¹², placées sous le patronage d'Auguste et d'Agrippa, soit que les membres affiliés à ces synagogues fussent en majorité affranchis de ces deux hauts personnages, soit que les synagogues fussent placées directement sous le patronage de l'empereur et de son conseiller intime. Puis, viennent la synagogue de *Bolunus*¹³ (= *Volumnus*), personnage inconnu, sans doute un bienfaiteur insigne, peut-être le donateur. Deux autres synagogues sont celles des *Campenses*¹⁴ et des *Siburenses*¹⁵, ainsi désignées du nom des quartiers de la Ville où elles s'élevaient ou de quelque autre particularité restée jusqu'ici ignorée. Enfin, il existait une synagogue des *Hébreux*¹⁶ et une autre appelée de l'*Olivier*¹⁷ et qui avait pris cet arbre pour emblème. Outre les sept synagogues dont les noms sont connus, il en existait d'autres dispersées dans Rome, et dont aucun indice ne nous permet de fixer ni même d'entrevoir le nombre. Tandis qu'à Alexandrie les Juifs formaient un seul corps de bourgeoisie, à Rome ils composaient à ce qu'il semble, plusieurs communautés.

La forme sous laquelle ces communautés trouvèrent place dans l'organisation sociale de Rome fut probablement celle des associations, des « collèges » ou « sodalités »; mais sans garanties bien sérieuses jusqu'au temps où César leur accorda les privilèges que nous avons fait connaître : libre exercice du culte, constitution administrative et judiciaire presque indépendante. Ces concessions étaient pour les Israélites dispersés de la plus haute importance. Leur Loi écrite et les décisions rabbiniques qui lui servaient d'interprétation officielle, de « coutumier » pour ainsi dire, au sens de ce mot dans notre ancienne jurisprudence, régissaient les pratiques religieuses et les actes de la vie publique et privée. C'était un code spécial, inconnu des païens, que pouvaient seuls appliquer et interpréter des tribunaux compétents par la profession de leurs membres, à la fois juges et docteurs. Les sentences ainsi rendues participaient du caractère sacerdotal de ceux qui étaient en même temps magistrats et chefs religieux, dont le jugement comme la prédication passaient pour la voix de Dieu, étaient rendus dans la synagogue, du haut du siège unique, tour à tour chaire et tribunal. Les Juifs usèrent de ces droits

¹ Fl. Josèphe, *Vita*, 3. — ² Martial, *Epigr.*, vii, 52.

— ³ Philon, *Legatio ad Caium*, n. 23. — ⁴ Martial, i, 41.

— ⁵ *Ibid.*, xii, 57. — ⁶ Juvénal, iii, 10-20. — ⁷ Fouard, *Saint Pierre*, in-12, Paris, 1893, p. 316, 317. — ⁸ Orelli,

Inscript. latinar. ampliss. coll., n. 2522; *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9905, 9906. — ⁹ H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. i, p. 498 sq.

Un cimetière décrit par Bosio, sur la voie de Porto, sous le Monte Verde, perdu depuis et retrouvé en 1904. *Nuovo bullettino di archeol. cristiana*, 1904, p. 271, 272; c'était celui du quartier du Transtévère; ²⁰ sur la voie Appienne, dans la *vigna Randanini*, découvert en 1857 et décrit par Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto*

recentemente in vigna Randanini, in-8°, Roma, 1862; c'est celui du quartier de la Porte Capène; ³⁰ sur la voie Appienne dans la *vigna Cimarra*; ⁴⁰ sur la voie Appienne, près la *vigna Pignatelli*, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 139-141; ⁵⁰ sur la voie Labicane, dans la *vigna Apolloni*, découvert en 1882, *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 79; 1884-85, p. 42. — ¹⁰ P. Allard, *Hist. des persécut.*, t. i, p. 11-12. — ¹¹ *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9902, 9903 : Ἀγροστήσιοι. — ¹² *Ibid.*, t. iv, p. 9907 : Ἀγριππήσιοι. — ¹³ Orelli, *Inscript. latin. ampl. coll.*, n. 2522. — ¹⁴ *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9905, 9906. — ¹⁵ *Corp. inscriptionum græcarum*, t. iv, n. 6447. — ¹⁶ *Corp. inscriptionum græcarum*, t. iv, n. 9909. — ¹⁷ *Corp. inscriptionum græca. um*, t. iv, n. 9904.

pour constituer dans Rome, à l'exemple de Jérusalem, une aristocratie qui se transmet le gouvernement sans y laisser accès au peuple ni aux prosélytes. A ces derniers, que leurs bienfaits ou leur rang ne permettaient pas de traiter avec trop de désinvolture, on accordait des titres honorifiques en compensation de l'autorité réelle dont ils se trouvaient évincés.

Grâce à cette situation favorisée, la juiverie romaine allait s'accroissant. L'an 4 avant notre ère, quand un imposteur qui se prétendait Alexandre, fils d'Hérode, vint à Rome, « tous les Juifs, dit Josèphe, sortirent de la ville pour le recevoir; une innombrable multitude, *πληθος ἀπειρον*, remplissait les rues par où il devait passer¹. » La même année, huit mille Juifs de Rome (parmi eux ne figurent évidemment pas les femmes et les enfants) appuyèrent près d'Auguste la requête venue de Palestine pour réclamer contre le testament d'Hérode². Rien ne semblait devoir désormais arrêter cette population féconde entre toutes, quand Tibère en prit ombrage. Vers l'an 19, il proscrivit les cultes d'Isis et de Jehovah. On intentait aux ministres de ces deux religions une accusation identique en apparence, mais d'une gravité inégale. Dans les deux cas, il s'agissait de la conversion d'une femme. Les prêtres égyptiens, ayant persuadé à une matrone que leur divinité voulait s'unir à elle, l'avaient attirée dans leur temple et livrée à un jeune débauché. Le crime des Juifs n'avait point ce caractère odieux. Quatre scribes avaient gagné une dame nommée Fulvie et, sous prétexte d'aumônes au temple de Jérusalem, lui avaient extorqué beaucoup d'or et de pourpre qu'ils détournèrent à leur profit. Le mari les dénonça à l'empereur, qui porta l'affaire devant le Sénat et réclama des lois sévères contre le prosélytisme judaïque. Le Sénat chassa de Rome la population juive parmi laquelle il se trouva quatre mille hommes affranchis ou fils d'affranchis, *libertini generis*, en âge de porter les armes, qui consentirent à prêter le serment militaire. On les envoya combattre les brigands de Sardaigne avec la perspective de succomber à l'insalubrité du climat. « C'eût été là, dit Tacite, une perte sans conséquence³. »

Le demeurant des Juifs reçut l'ordre de sortir de Rome; le nombre de ceux-ci devait être beaucoup plus considérable; il devait s'y trouver tous ceux qui préféraient l'exil au service sous les aigles romaines, les vieillards, les femmes et la multitude des enfants. L'exil des Juifs dura peu : dès la chute de Séjan, vers 31 ou 32, ils furent autorisés à rentrer à Rome. Leur colonie s'y reforma rapidement. Une vingtaine d'années plus tard, elle était, nous apprend Dion, devenue assez nombreuse pour inquiéter l'autorité civile qui prit une nouvelle mesure de rigueur. Claude chassa les Juifs de Rome.

Succédant à Caligula dont les derniers mois de règne

avaient été gros de menaces pour les Juifs, Claude s'était montré indulgent et même bienveillant aux Israélites, mais il lui fallut bientôt faire montre de quelque sévérité. Dion rapporte que le nombre des Juifs étant trop considérable pour qu'il fût possible de prendre une mesure d'expulsion à leur égard, l'empereur se borna à faire obstacle à leurs réunions rituelles. Suétone parle d'expulsion sans dire si la mesure atteignit tous les Juifs ou une partie seulement d'entre eux. En sorte, qu'on s'est demandé si ces deux auteurs faisaient allusion à un fait unique ou à deux arrêtés distincts. La distinction nous paraît vraisemblable : Dion mentionne un incident des débuts du règne de Claude; Suétone, au contraire, vise l'expulsion dont le texte des Actes nous permet de connaître la date approximative, en tous cas dans la seconde moitié du règne. Cette date, d'après Tillemont, serait vers l'année 49⁴. Deux des expulsés, Aquila et Priscille, se rendirent à Corinthe où ils furent rejoints par saint Paul. Or, une inscription relevée depuis peu d'années dans les fouilles de Delphes⁵ a permis d'établir la date du proconsulat de Gallion en Achaïe, et la comparaison de saint Paul à Corinthe devant ce haut magistrat; ce proconsulat s'étend de printemps 52 à printemps 53. Comme rien ne nous fait connaître depuis combien de temps Aquila résidait à Corinthe quand saint Paul l'y rencontra, on voit que la date 49-50 est au moins probable⁶.

Le texte des Actes précise la portée de la mesure d'expulsion prise contre *tous* les Juifs; c'est donc un épisode différent de celui rapporté par Dion; vraisemblablement c'est celui dont parle Suétone qui ajoute le motif de cette proscription en masse.

Depuis une dizaine d'années, peut-être un peu plus, la juiverie de Rome avait reçu la semence évangélique. On ignore et on ignorera probablement toujours à quelle date et par quels hommes elle y fut apportée; néanmoins il n'est pas téméraire de supposer que parmi « les Juifs et les prosélytes, » venus de Rome à Jérusalem l'année de la mort du Christ et témoins de cet événement ou auditeurs des discours de saint Pierre le jour de la Pentecôte, quelques-uns furent touchés. Outre ces pèlerins qui, les fêtes achevées, regagnèrent Rome et y rapportèrent ce qu'ils avaient vu et entendu, missionnaires improvisés, il n'est pas interdit de supposer des auxiliaires dans la personne des volontaires italiens de la cohorte auxiliaire en garnison en Césarée revenus vers ce temps à Rome⁷, après s'être convertis à l'exemple d'un de leurs centurions, Corneille. Quelques années plus tard, en 42, l'apôtre Pierre évadé de prison, échappé au supplice que lui préparait Hérode Agrippa, quittait Jérusalem pour aller « dans un autre lieu, » *εἰς ἕτερον τόπον*⁸, allusion mystérieuse mais vraisemblable au départ pour Rome. « Une tradition romaine, que l'art

¹ Fl. Josèphe, *De bello judaico*, I. II, c. vii; cf. *Antiq. Judaicæ*, I. XVII, c. xi. — ² Fl. Josèphe, *Antiq. judaicæ*, I. XVIII, c. xii. — ³ Tacite, *Annales*, I. II, n. 85 : *Si ob gravitatem cœli interesset, vile damnum*; Fl. Josèphe, *Antiq. judaicæ*, I. XVIII, c. iv, 5. — ⁴ Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. I, p. 550; *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. I, note 22 sur saint Pierre; P. Allard, *Hist. des persécutions*, t. I, p. 14; De Prémagny, *Observations sur un passage de Suétone, relatif à l'expulsion des Juifs sous Claude*, dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, des b.-l. et des arts de Rouen*, t. III (1761-1770), in-8°, Rouen, 1817, p. 189, 190. — ⁵ W. Armstrong, dans *The Princeton theological Review*, avril 1911, p. 293-298; P. Batiffol, *Le proconsul d'Achaïe, Gallion*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1911, t. I, p. 214, 215. — ⁶ H. Luterth, *De l'édit de Claude pour l'expulsion des Juifs de Rome. Recherche de sa date*, dans *Revue théologique*, 1881, t. vii, p. 37-49, place cette expulsion au début du règne sans

apporter une seule raison valable. Ces années sont celles de la réaction en faveur des Juifs comme on le voit par les procès rappelés dans le papyrus étudié par Th. Reinach, *L'empereur Claude et les antisémites alexandrins*, d'après un nouveau papyrus, dans *Revue des études juives*, 1895, t. xxxi, p. 161-178, procès qui se place entre 41-44 et dont A. Bludau, *Juden und Judenverfolgungen in alten Alexandria*, in-8°, Aschendorff, 1906, a imaginé sans vraisemblance de faire une composition littéraire sans fondement historique. On peut donc s'en tenir à la chronologie de Paul Orose, *Anno Claudii nono*, ce qui est l'opinion de H. Smilda, *C. Suetonii Tranquilli vita. divi Claudii*, in-8°, Groningæ, 1896, p. 124. — ⁷ *Coh. I Italica romanorum voluntariarum*, dans Orelli-Henzen, *Inscr. latinæ ampliss. coll.*, n. 6709. —

⁸ Act., xii, 17. Cette date de l'an 42 est indiquée avec précision par saint Jérôme, *Chron.*, ad ann. 42; *De viris illustribus*, I; Eusèbe hésite, dans sa *Chron.*, il place la venue de saint Pierre ad ann. *Caiti Caligulæ*, 3; dans l'*Hist. eccles.*, I. II, c. xiv, il descend au règne de Claude.

nous a conservée, a-t-on observé ingénieusement, rapproche ces deux événements, et considère l'un comme dépendant de l'autre, l'emprisonnement de saint Pierre, suivi de sa miraculeuse délivrance comme la cause de son départ pour Rome et de la fondation de l'Église de cette ville : là est peut-être l'explication de la fréquence avec laquelle, sur les sarcophages romains du IV^e siècle, est représentée la scène de l'arrestation de saint Pierre par les soldats d'Hérode; c'est un des sujets qui s'y rencontrent le plus souvent ¹. Quoiqu'il en soit du rapprochement et de la date, le jour où Pierre mit pied à terre vis-à-vis de l'emporium, ce jour-là personne ne se douta dans la Ville que le fondateur d'un nouvel empire, un autre Romulus, logeait au port sur de la paille. Par une coïncidence singulière, le fondateur de Rome chrétienne semble avoir d'abord exercé son ministère apostolique à deux milles de Rome, aux environs de la voie Salaire et de la voie Nomentane, proche des lieux légendaires où on racontait que Romulus passa pour la dernière fois la revue de son armée et disparut mystérieusement ².

XXV (suite) LES JUIFS A ALEXANDRIE. — « Les relations d'Alexandrie avec les maîtres de l'Égypte n'ont jamais été des plus faciles. Les Alexandrins ont toujours passé pour frondeurs et passionnés de changements même au prix de l'émeute, et, bien que l'histoire de la ville sous les Rois Grecs nous soit assez mal connue, nos sources ont gardé le souvenir de conflits parfois sanglants. Quant à la domination romaine, elle fut acceptée avec plus de résignation que d'empressement. La première ville de l'Orient, capitale incontestée de la civilisation universelle, ne consentait pas sans amertume à devenir la seconde ville de l'Empire, et les palais royaux du Brouchion lui semblaient trop nobles pour un simple chevalier romain, procureur impérial. Certes les Césars affectaient à l'égard de la ville d'Alexandrie une considération singulière et les Alexandrins s'en glorifiaient. Ceux qui, sous Caligula, poussèrent le préfet A. Avilius Flaccus à chercher la faveur du prince dans une persécution contre les Juifs, détestés de la population hellénique, surent lui représenter, selon Philon, qu'il gagnerait ainsi l'appui d'une cité « honorée dès l'origine par toute la Maison impériale, mais plus particulièrement encore par le souverain régnant ³. » Claude pourra parler de la bienveillance qu'il a comme tenue en réserve (τεταμειμένην) pour la ville. Celle-ci répondait par des flatteries souvent excessives et le même Claude loue « la piété des Alexandrins envers les Augustes et leur zèle extrême ainsi que les obligations qui les lient à sa Maison ». Mais ce zèle voilait souvent des intentions moins favorables. C'est ainsi que lorsqu'ils acclamèrent Germanicus comme un dieu, les Alexandrins ne pouvaient ignorer l'effet que produisait sur Tibère cet enthousiasme que Germanicus dut réprimer, non peut-être sans une certaine satisfaction par un édit que nous lisons encore ⁴. En somme, toutes ces marques de courtoisie réciproque cachaient mal une hostilité sourde.

« La situation devait être plus malaisée que jamais au début du principat de Claude. Les dernières années de Caius avaient été signalées à Alexandrie et dans l'Empire « par des troubles, par la querelle ou, pour parler avec plus de vérité, par la guerre avec les Juifs » — ce sont les termes mêmes dont se sert Claude — et l'on sait par Philon et Josèphe, les hor-

reurs qu'Israël eut à souffrir. Caligula avait épousé les passions antisémites des Alexandrins, qui avaient flatté ses prétentions à un culte divin. Mais on avait des motifs de craindre que les dispositions du nouveau gouvernement ne fussent tout autres. Au témoignage, aujourd'hui confirmé de Josèphe ⁵, les Juifs avaient repris confiance et osaient s'armer. Leur nombre et leurs forces croissaient dans la ville, où ils appelaient au secours leurs frères de province et même de Syrie. C'est sans doute pour se ménager l'appui du prince que les Alexandrins lui avaient envoyé une ambassade composée de onze grands personnages, amis ou citoyens de la Cité ⁶. A sa tête se trouvait Ti. Claudius Barbillus qu'il est permis d'identifier avec Ti. Claudius Balbillus (la variante orthographique ne soulève pas de véritable difficulté, (étant souvent prononcé comme un ρ par les Grecs d'Égypte). La carrière presque tout entière de ce personnage officiel s'est déroulée en Égypte.

Balbillus était entouré d'Alexandrins notoires; de plus, à Rome, en dehors de l'ambassade, les Alexandrins comptaient d'autres protecteurs, et particulièrement T. Claudius Archibios, comme Balbillus, ami (ἑτοῖρος) de Claude. « Claude, qui ne veut pas que leur popularité souffre en Égypte de l'échec, au moins partiel, de leur mission, aura soin de faire savoir à la ville qu'ils ont soutenu avec beaucoup de zèle la cause de la commune grecque. De leur côté, les Juifs n'étaient pas sans patron; ils avaient eux aussi envoyé une ambassade, et Claude estimant, comme autrefois Avilius Flaccus, que la légation grecque devait légitimement représenter Alexandrie tout entière, leur reprochera d'avoir agi comme s'il y avait deux villes, ὥσπερ ἐν δυσὶ πόλεσιν κατοικοῦντας. Nous ne connaissons pas les députés Juifs; mais Agrippa, qui avait favorisé l'avènement de Claude et son frère Hérode, roi de Chalcis, étaient influents à la cour, et l'on sait qu'ils finirent par obtenir des édits qui confirmaient les privilèges des Juifs. Josèphe nous a conservé ces documents qui sont des commencements du règne, mais dont nous ignorons la date exacte.

« Ce ne sont pas eux d'ailleurs qui ont permis de retracer comme on vient de le faire, la situation des deux partis devant l'empereur. Les renseignements qui ont pu être groupés ici sont tirés pour la plupart d'un texte nouveau, un rescrit sous forme de lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins, que M. H. Idris Bell a publié en 1924. Le texte qui comprend cinq colonnes et encore 24 lignes est transcrit au verso d'un rouleau qui contient au recto un registre de taxes. Au verso même, entre la colonne 2 et 3, est insérée une liste de noms propres qui n'ont aucun rapport avec la lettre de Claude. Nous avons donc affaire à une copie de scribe d'un village. Le texte de la lettre est complet jusqu'à la formule de salut (ἔρωσθε); il manque seulement la date. Mais la première colonne nous donne un édit de L. Æmilius Rectus, alors préfet, qui ordonne l'affichage de la lettre. Cet édit est de l'an 2, et du 14 Néos-Sébastos (= 10 novembre 42). Le rescrit est certainement antérieur. A-t-il été conçu en grec ou en latin, puis traduit? Ce sont là des questions accessoires que nous pouvons négliger. En tout cas la qualité du copiste explique l'incorrection de l'orthographe, et aussi certaines obscurités, d'ailleurs très rares de rédaction.

Voici, dans le texte du papyrus, n. 1912, la traduc-

¹ P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 16. On le retrouve sur vingt sarcophages du musée du Latran. — ² De Rossi, *Del luogo appellato ad Capream presso la via Nomentana dell'età arcaica ai primi secoli cristiani*, dans *Bullettino della comm. archeol. comunale di Roma*, 1883, t. XI, p. 244-258; H. Leclercq, *Capream*, dans *Dictionn.*, t. II, col. 2106-2110. —

³ Philon, *In Flacc.*, VI. — ⁴ Wilamowitz-Moellendorf et Zücher, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1911, t. XXXVIII, p. 794. — ⁵ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIX. — ⁶ P. Jouguet, *Une lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins*, dans *Journal des Savants*, 1925, p. 5-6.

tion intégrale du passage relatif aux Juifs : « En ce qui concerne les troubles et la sédition, ou pour dire la vérité, la guerre qui a surgi entre vous et les Juifs, la question a été posée de savoir lequel des deux partis en était l'auteur. Bien que vos ambassadeurs et, en particulier, Denys, fils de Théon, aient discoursé très ardemment à ce sujet, en contradiction avec leurs adversaires, je n'ai pas voulu cependant pousser l'enquête à fond, mais je réserve à ceux qui ont recommencé (ou : qui recommenceraient) cette querelle une colère impitoyable. Je vous déclare tout net que si vous ne mettez pas fin à cette insolence funeste et mutuelle, je serai forcé de vous montrer ce que signifie la juste colère où l'on jette, contre son gré, un prince débonnaire.

« Ainsi, une fois de plus, j'adjure les Alexandrins de se comporter avec douceur et humanité envers les Juifs, qui, depuis si longtemps, habitent la même ville qu'eux, de ne gêner aucune des pratiques traditionnelles par lesquelles ils honorent la divinité et de leur permettre de se conformer à leurs coutumes, comme elles existaient au temps du divin Auguste, et telles que moi-même, après avoir entendu les deux partis, je les ai confirmées.

« Et d'autre part, je commande formellement aux Juifs de ne point chercher à augmenter leurs anciens privilèges, de ne point s'aviser à l'avenir — ce qui ne s'était jamais vu auparavant — d'envoyer une ambassade en concurrence avec la vôtre, comme si vous habitiez deux villes différentes, de ne point chercher à s'immiscer dans les jeux organisés par les gymnasiarques ou par le cosmète, mais de se contenter de jouir de leurs propres revenus, et, habitants d'une ville étrangère, de profiter de l'abondance de tous les biens de la fortune, enfin de s'abstenir d'inviter ou de faire venir par eau des Juifs de la Syrie ou de l'Égypte, ce qui m'obligerait à concevoir de plus graves soupçons. Sinon, je les châtierai de toutes manières comme des gens qui fomentent un fléau commun à tout l'univers.

« Si, renonçant à un excès, vous consentez à vivre les uns à côté des autres avec douceur et humanité, de mon côté, je continuerai à témoigner mon ancienne bienveillance envers votre cité, qui, depuis le temps de mes ancêtres, nous a été chère.

« Quant à mon ami Balbillus j'atteste la sollicitude constante qu'il a toujours montrée pour vos intérêts et je certifie que, cette fois encore, il a déployé tout son zèle en plaçant votre cause. J'apporte le même témoignage à mon ami Ti. Cl. Archibius. Soyez en santé. »

« Pour gagner l'empereur à leur parti, les Alexandrins semblent avoir compté sur un moyen interdit à leurs adversaires par leur foi, et qui, avec Caligula avait d'ailleurs réussi à irriter le prince contre les Juifs. Ils avaient voté à Claude des honneurs religieux extraordinaires et sollicité son approbation. C'est là sans doute l'objet de ce ψήφισμα que leurs ambassadeurs avaient apporté à Rome; mais à ce décret ils avaient joint des demandes (τὰ αἰτηθέντα) relatives aux droits et privilèges de la cité et des accusations contre les Juifs. Honneurs votés, droits et privilèges des Alexandrins, droits et devoirs réciproques des Grecs et des Juifs, tels sont les trois points traités par l'empereur, après un habile préambule, où il a soin d'évoquer le souvenir de ces bons offices que les empereurs et la ville se sont toujours mutuellement rendus, et de rappeler le séjour que fit en Égypte son frère Germanicus¹. »

Après avoir accepté de bonne grâce presque tous

les honneurs que la ville lui a décernés, Claude refuse l'institution d'un grand prêtre et de temples consacrés à sa divinité puisqu'il estime que, de tout temps, ces honneurs suprêmes ont été réservés aux dieux seuls. En somme, il tient à éviter tout excès choquant et se montre fidèle à la tradition d'Auguste et de Tibère. Cette modération mise à accepter les flatteuses réserves le droit de résister à certaines exigences qu'il jugerait par trop indiscrettes, notamment sur la brûlante question juive. Après avoir confirmé les droits que les Alexandrins tenaient des souverains, Claude accordait telle demande, sanctionnait telle mesure qui concerne la constitution alexandrine et dont nous n'avons pas à exposer le détail ici; nous passons tout de suite à ce qui concerne les Juifs².

« Le désir des Alexandrins d'avoir les institutions d'une cité vraiment autonome devait être exaspéré par la jalousie haineuse que leur inspirait la communauté israélite. Claude parle longuement de la question juive; nous ne retiendrons d'abord que ce qui concerne le statut des Juifs. Étaient-ils citoyens d'Alexandrie? Il n'y a guère de question plus controversée. Les uns, se fiant à Josèphe et à Philon, pensent qu'il faut l'admettre. D'autres rejettent ou interprètent différemment ces témoignages, et déclarent impossible que les Juifs aient pu être égaux des Hellènes et citoyens. M. Bacchisio Motzo a émis une hypothèse conciliante, et qu'on serait souvent tenté d'admettre en lisant Josèphe ou Philon. Invoquant d'une part la thèse très vraisemblable de M. Schubart qui distingue à Alexandrie les citoyens de moindre droit, les Ἀλεξανδρεῖς, et les citoyens des dîmes, et d'autre part l'expression τοῦς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Ἰουδαίους Ἀλεξανδρεῖς λεγόμενους que l'on trouve dans l'édit de Claude que Josèphe nous a conservé³, il pense que toute une classe de Juifs, peut être les descendants des anciens colons installés depuis la fondation de la ville, avaient reçu cette *civitas alexandrina minuto jure*. On hésite déjà à le suivre, quand on voit que le document cité par Josèphe, et qui devrait logiquement, si l'expression relevée avait ce sens, s'occuper des droits de ces Juifs citoyens, se borne à régler la constitution intérieure de la communauté israélite. La nouvelle lettre de Claude nous confirme dans cette impression. On ne peut dire si elle est antérieure ou postérieure à l'édit cité par Josèphe, mais les deux constitutions se sont suivies à peu d'intervalle, et il est invraisemblable que, de l'une à l'autre, Claude ait changé d'avis. Or le rescrit prouve que les Juifs n'étaient pas citoyens. Ils voulaient l'être et Claude le leur défend, quand il les invite à ne pas briguer plus de privilèges qu'ils n'en ont « à quitter cette fièvre qui les pousse à se mêler (μὴ ἐπισπάρει?) aux jeux donnés par les gymnasiarques et les cosmètes, à se contenter de jouir de leurs propres lois et de l'abondance de tous les biens, dans une cité qui n'est pas la leur, ἐν ἀλλοτρίᾳ πόλει. » Leur privilège c'était d'avoir une organisation autonome et des institutions propres, dont l'une au moins, la γερούσια (c'est ce qui devait irriter les Grecs) ressemblait à un Sénat. Avilius Flaccus avait eu tort dans cet édit, que lui reproche si vigoureusement Philon, de traiter les Juifs d'étrangers, ξένοι, ἐπὶ λυδές, car ils avaient le droit d'habiter une ville, d'où l'on chassait les indigènes de la province, de la χώρα; ils formaient une catégorie privilégiée de domiciliés, ἐπίτιμοι ὄντες κάτοικοι, pouvant à la rigueur être appelés Alexandrins, Ἀλεξανδρεῖς λεγόμενοι, mais ils n'étaient pas citoyens.

« On a dit qu'ils n'avaient pas grand intérêt à

¹ P. Jouguet, *ib.*, p. 9-10. — ² La *condizione giuridica dei Giudei di Alessandria*, dans *Atti d. R. Ac. di Torino*, 1912-1913,

t. XLVIII, p. 577-598. — ³ M. Engers, *Die staatsrechtliche Stellung der alexandrinischen Juden*, dans *Klio*, t. XVIII, p. 82-84.

l'être. Nous voyons par la lettre de Claude, qu'ils y tenaient pourtant; c'est parce que ce titre leur ouvrait l'éducation libérale du temps, l'éducation hellénique des gymnases. De là leur ardeur à vouloir prendre part aux jeux, moyen détourné peut-être de se faire passer pour d'anciens éphèbes; et cette ardeur, Claude la leur interdit. L'obstination des Juifs, ou tout au moins d'un grand nombre d'entre eux, à conserver leur attachement foncier à leur famille tout ensemble ethnique et religieuse, et à garder dans l'intimité de la conscience ce que leur foi a d'exclusif, tout en la conciliant avec le désir de s'assimiler aux peuples auxquels ils sont mêlés, n'est pas un trait particulier aux Juifs de l'antique Égypte. On le retrouve aussi bien dans les temps et les sociétés modernes : c'est une conséquence de la dispersion. Les termes de Claude nous montrent que ce caractère était très marqué dans la juiverie alexandrine; hellénisé au point d'avoir souvent oublié sa langue nationale, le Juif d'Alexandrie devait être humilié de voir fermés devant lui les cercles de la haute société hellénique, de ne pouvoir pas participer à ses divertissements gymniques qui étaient ceux des « honnêtes gens » du temps, même à ces *meetings* tumultueux du δῆμος Alexandrin, où étaient votés les décrets tels que celui que l'ambassade grecque apporta à l'empereur, d'être exclus enfin de cette commune grecque, à qui le pouvoir central reconnaissait la suprématie, puisque ses ambassadeurs étaient à ses yeux ceux de la ville entière¹. »

Claude refusait de voir dans la communauté juive d'Alexandrie une entité politique, une cité au sens juridique du mot, et pour ce motif lui contestait le droit d'ambassade. Le texte du papyrus de Philadelphie permet ainsi de ramener à sa vraie valeur l'expression de Strabon qui, parlant de l'ethnarque des Juifs d'Alexandrie, dit qu'il « était comme le magistrat d'une cité autonome », ὡς ἂν πολιτειαρχῶν αὐτοτελοῦς². L'interdiction portée par Claude visait seulement d'ailleurs les ambassades politiques, mais non les délégations chargées de soutenir un droit ou de repousser une acceptation. Après le refus du privilège d'ambassade, Claude interdisait aux Juifs la participation aux fêtes et concours gymniques, laquelle était un privilège exclusif des citoyens. On ne pouvait dire plus clairement que les Juifs n'étaient pas citoyens alexandrins; pour s'en consoler l'empereur leur indiquait un motif efficace : « Qu'ils se contentent de recueillir les revenus qui leur appartiennent et de jouir en abondance de tous biens dans une ville étrangère », ἐν ἀλλοτρίᾳ πόλει.

Claude adresse en outre aux Juifs d'Alexandrie une interdiction qui, au premier abord, semble surprenante : celle d'attirer ou d'introduire dans la ville des coreligionnaires de l'Égypte ou de la Syrie. Si on était tenté de s'étonner que l'on donnât Alexandrie comme extérieure à l'Égypte, il suffirait d'observer qu'en réalité Alexandrie n'en faisait pas partie; mais c'est de tout autre chose qu'il s'agit ici. Claude verrait, dit-il, dans cet afflux de Juifs étrangers l'occasion de concevoir de graves soupçons. Voici le texte (lignes 96-100) :

Μηδὲ ἐπάγεσθαι ἢ προσεῖσθαι ἀπὸ Συρίας ἢ Αἰγύπτου καταπλέοντας Ἰουδαίους, ἐξ οὗ μείζονας ὑπονοίας ἀναγκασθῶσι (αὐ) λαμβάνειν· εἰ δὲ μὴ, πάντα τρόπον αὐτοὺς ἐπεξελεύσασμαι, καθάπερ κοινῇν τινα τῆς οἰκουμένης νόσον ἐξεγειρόντας

« [Je leur défends] d'introduire ou d'appeler à Alexandrie des Juifs de Syrie ou [d'autres parties] de

l'Égypte, par la voie d'eau, car cela m'obligerait à concevoir des soupçons plus graves; faute de quoi, je les poursuivrai par tous les moyens, comme fomentant une peste commune à tout l'univers. »

Le premier éditeur du papyrus, M. Bell, a supposé que si les Juifs d'Alexandrie avaient subi sans résistance les pogromes de l'an 38, tandis que, en 41, ils se dressent en armes contre leurs adversaires, c'est que, dans l'intervalle, ils avaient reçu des renforts armés d'Égypte et de Syrie. M. Théodore Reinach estime que l'empereur redoute tout simplement l'agglomération excessive dans le ghetto d'Alexandrie, parce que cela est de nature à exaspérer la passion antisémite, et à mettre la juiverie en mesure de tomber sur ses adversaires et de les exterminer. M. Salomon Reinach voit dans cette lettre de l'été ou de l'automne de l'année 41 de notre ère « la première allusion au christianisme dans l'histoire »; c'est aussi la pensée de M. G. de Sanctis pour qui, à cette date, « nous en sommes déjà au moment où, dans les synagogues et les ghettos des cités orientales, la naissante propagande chrétienne faite par les Juifs était l'occasion de troubles;... de sorte que la menace de Claude est un cri d'alarme jeté par le chef de l'empire romain et contient, pour ainsi dire, en germe, les persécutions. C'est aussi le premier texte daté où l'on trouve une allusion au christianisme. »

Si le rescrit adressé aux Alexandrins par l'empereur a été rédigé d'après ses indications par la chancellerie, celle-ci l'aura élaboré suivant le style officiel et soumis à Claude qui, ne fût-ce que pour y mettre sa griffe, aura voulu le retoucher. Claude n'était pas logicien, ses idées se suivaient et comme elles étaient siennes il les jugeait bonnes et les donnait dans leur impérial désordre. Son discours de Lyon est un modèle d'incohérence, son rescrit aux Alexandrins s'en rapproche par la sortie soudaine et inattendue contre les Juifs; ce style emporté est son addition personnelle au document officiel.

A quoi fait allusion Claude dans ce passage? A un complot à longue échéance des Juifs d'Alexandrie qui se renforcent et se recrutent en vue de prendre, le moment venu, l'offensive contre les Grecs? Mais c'est là une conjecture. De ce complot, s'il existe, Claude ne sait et ne dit rien; de cette tentative de mobilisation il est si peu instruit et il y croit si peu que loin de mettre en garde les Alexandrins contre la fureur soudaine des Juifs, c'est aux Alexandrins qu'il recommande de se conduire « avec douceur et humanité à l'égard des Juifs... qu'ils les laissent user de leurs coutumes. » Au temps des empereurs, les émeutes n'étaient pas rares dans les grandes villes; la police, et au besoin, la force armée se chargeaient de rétablir l'ordre troublé s'il y avait lieu, mais il ne serait pas venu à la pensée d'un souverain d'écrire à ses sujets, même turbulents, pour les avertir d'avoir à ne pas se battre entre eux. Et s'ils le faisaient, ce ne serait là, après tout, qu'une échauffourée locale, mais qu'on ne pouvait comparer à « une peste commune à tout l'univers. »

L'avertissement adressé aux Juifs ne concerne donc pas une émeute possible, elle vise une situation existante. « Si vous continuez... » leur dit-il, c'est donc que le mouvement est donné! « Si vous continuez d'introduire ou d'attirer à Alexandrie des Juifs de Syrie et d'Égypte. » Le mouvement est donné, avons-nous dit et nous pouvons ajouter que ce mouvement se fait sentir et se laisse observer sur deux points en particulier : la Syrie et l'Égypte. Il prend un développement tel qu'un chef d'État vigilant et avisé n'a pu en être instruit sans concevoir quelques soupçons. L'administration signale à l'empereur des allées et venues plus nombreuses et plus fréquentes entre la

¹ P. Jouguet, *loc. cit.*, p. 18-19. — ² Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, xiv, 117.

juiverie d'Alexandrie et les communautés de cette croyance établies en Syrie et en Égypte. Les Juifs occupaient un vaste quartier et on devait prévoir que bientôt il ne pourrait les contenir tous. (*Dictionn.*, t. I, col. 1156.) Claude n'aimait pas ces agglomérations trop nombreuses, il appréhendait l'échauffement presque inséparable des réunions et s'opposait à la formation de confréries. A l'égard des Juifs, le pacifique Claude ne prétendait pas innover; il s'en tenait aux dispositions prises sous le règne d'Auguste, mais ne permettait pas qu'ils abusassent de cette tolérance. « A Rome, où ils étaient trop nombreux pour qu'on pût les expulser sans provoquer de troubles, Claude leur avait permis de suivre les coutumes de leurs ancêtres, mais il leur interdit de se réunir en masse » ἐκέλευσε μὴ συναθροίζεσθαι. Ainsi donc, à Rome et à Alexandrie, Claude adopte la même politique à l'égard des Juifs : il ne veut pas être débordé, accablé par cette marée montante d'une immigration incessante qu'il soupçonne de mauvais desseins.

Claude n'est pas le souverain stupide devenu légendaire, c'est un souverain intelligent et, somme toute, un des bons princes que l'empire a connus. Il observe, il écoute, il s'informe. Un de ses amis intimes, le roi juif Agrippa, le tient au courant et ses récits sont confirmés par les rapports des préfets impériaux; on assiste pour l'heure à une effervescence qu'il est prudent de surveiller. Depuis peu d'années une secte active, remuante, est signalée en Palestine, elle se livre à une propagande infatigable, elle envoie ses partisans conquérir des prosélytes dans la Judée et au delà; ceux qu'elle conquiert à ses idées se multiplient, se réunissent et disputent infatigablement contre leurs compatriotes. Cette invasion et ces conflits s'observent principalement dans les très grandes villes vers lesquelles s'écoule le flot des émigrants hellénistes et sémites. C'est en l'an 37 que le supplice du diacre Étienne a montré aux premiers fidèles la nécessité d'élargir leur champ d'action, ils s'y sont jetés avec empressément, gagnant d'abord la Syrie et, de là, l'Égypte, Alexandrie, Rome.

Claude n'attendit pas longtemps avant d'en être instruit, et même alarmé. Il apprit que dans les bouges de la juiverie situés aux abords de la porte Capène, des rixes se faisaient plus fréquentes depuis que parmi les Juifs, étaient survenus des compatriotes venus de Syrie. Suétone, dans sa vie de Claude, y fait allusion quand il écrit ces mots : *Judaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Romā expulit*. Paul Orose allègue ce texte à la fin du IV^e siècle et il écrit *Christo* au lieu de *Chresto*, texte de nos manuscrits, tous plus tardifs que celui que consultait Orose, qui ajoute : « Il est impossible de savoir si Claude châtia les Juifs qui s'agitaient contre le Christ (*contra Christum tumultuantes*) ou s'il voulut aussi expulser les chrétiens comme professant une religion semblable (*velut cognatæ religionis homines*). Nous savons maintenant que, dès l'an 41, Claude était préoccupé de l'agitation juive, mais ce n'est qu'en l'an 49 qu'il prit un arrêté d'expulsion contre ceux d'entre les Juifs qui, au nom du Christ, pris par la police pour un agitateur (*impulsor*) provoquaient continuellement des troubles (*assidue tumultuantes*). Le mot *assidue* prouve que l'agitation était devenue endémique.

Si nous n'avons pas la preuve qu'à Rome, en l'an 41, la juiverie était travaillée et tirillée par les compatriotes venus de Syrie, nous avons du moins cette preuve pour Alexandrie et c'est la phrase citée du papyrus de Philadelphie qui nous l'apporte. A Alexandrie et en Égypte, dès avant l'an 41, le christianisme avait pénétré et fait d'assez sérieux progrès pour qu'on y signalât à l'empereur l'afflux de

juifs en rapports avec la Syrie ou la Palestine. A cette date, si Claude n'avait pas recueilli ailleurs qu'à Alexandrie des indices alarmants, il est douteux qu'il eût pris l'affaire au tragique et forcé le ton en disant : « Si les Juifs ne s'abstiennent pas d'agir ainsi, je les poursuivrai par tous les moyens comme fomentant une sorte de peste à tout l'univers. » Cette menace, l'éclat avec lequel elle est faite, semble bien inviter à croire que l'empereur établissait un rapprochement entre ce qui se passait sous ses yeux à Rome et les rapports qui lui venaient d'Alexandrie; il y découvrait le même mal, la même « peste commune à tout l'univers. »

BIBLIOGRAPHIE. — H. Idris Bell, *Jews and christians in Egypt. The jewish troubles in Alexandria and the Athanasian controversy. Illustrated by texts from greek papyri in the British Museum with three coptic texts*, ed. by W. E. Crum, in-8°, Oxford, 1924. — H. Idris Bell, *Zu den Kaiserreskripten, an Addendum*, dans *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, 1924, t. VII, p. 223-224. — Anagnostes (= H. Grégoire) dans *Le Flambeau*, Bruxelles, 31 juillet 1924. — H. Grégoire, dans *Byzantion. Revue internationale d'études byzantines*, 1924, t. I, p. 638-647. — J. Bidez, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1924, t. X, p. 270-272. — E. Stave, dans *Kyrkohistorisk aarskrift*, Stockholm, 1924, t. XXIV, p. 363-371. — E. Schwartz, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1924, t. I, p. 2093-2101. — S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1924, p. 228-229; *Sur un passage de la lettre de Claude aux Alexandrins*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1924, p. 313-315; *La première allusion au christianisme dans l'histoire. Sur un passage énigmatique d'une lettre de Claude*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1924, t. XC, p. 108-122; *Correspondance*, dans *ibid.*, p. 287. — Ch. Guignebert, *Remarques sur l'explication de la « Lettre de Claude » et l'hypothèse de M. S. Reinach*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1924, t. XC, p. 123-132. — Gæt. de Sanctis, *Claudio e i Giudei d'Alessandria*, dans *Rivista di filologia ed istruzione classica*, 1924, p. 473-513. — Winckler, dans *Archiv für Papyrusforschung*, 1924, p. 308 sq. — Th. Reinach, *L'empereur Claude et les Juifs d'après un nouveau document*, dans *Revue des études juives*, 1924, t. LXXIX, p. 113-144. — U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforschung*, 1924, t. VII, p. 306-311. — P. Jouguet, dans *Compte rendu de l'Acad. des inscr.*, p. 222. — A. d'Alès, dans *Études*, 1925, t. CLXXXII, p. 693-701. — G. Ghedini, *Il più antico documento riguardante il cristianesimo? La questione degli Ebrei nella lettera dell'imperatore Claudio agli Alessandrini*, dans *Scuola cattolica*, 1925, t. V, p. 261-280; 369-376. — R. Laqueur, *Der Brief des Kaisers Claudius an die Alexandriner*, dans *Klio, Beiträge zur Geschichte*, 1925, t. XX, p. 89-106. — P. Jouguet, *Une lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins*, dans *Journal des Savants*, 1925, p. 5-19. — M. J. Lagrange, dans *Revue biblique*, 1925, p. 621-623. — A. Stein, *Partekämpfe im hellenistischen Alexandrien*, dans *Preussische Jahrbücher*, Berlin, 1925, t. CC, p. 54-73. — A. Donini, *Claudio e i Giudei d'Alessandria*, dans *Ricerche religiose*, 1925, t. I, p. 150-156. — L. Ton-delli, dans *Scuola cattolica*, 1925, p. 20. — P. [eeters], dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1925, t. XXI, p. 703. — W. Otto, dans *Philologische Wochenschrift*, 1926, t. XLVI, p. 6-15. — M. Engers, *Alexandrie en de keizers uit het Julisch-Claudische huis*, dans *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, Groningue, 1926, t. XII, p. 113-136.

XXVI. JUIFS ET CHRÉTIENS. — 1. Les polémiques. — « Les Juifs ont avec les chrétiens une dispute assez sottise, nous apprend Celse. Il s'agit de Christos, et cela

remet en mémoire le proverbe : « Gens qui se querellent pour l'ombre d'un âne. » Aussi le dissentiment n'est-il pas grave; les uns et les autres sont d'accord que l'Esprit divin a prédit la venue d'un Sauveur parmi les hommes, ils cessent de s'entendre sur la question de savoir si ce Sauveur est venu¹. La controverse judéo-chrétienne a inspiré dans l'antiquité ecclésiastique un bon nombre d'écrits; nous les avons énumérés déjà (voir col. 5 sq.). Tout un aspect de cette littérature reste en dehors de nos recherches; nous voulons parler des textes conservés par les seules sources talmudiques, car l'incertitude persistante en ce qui concerne la date de la rédaction de ces étranges recueils, ne paraît pas permettre d'y recourir avec les mêmes garanties que nous offrent les sources patristiques. Une étude attentive de la littérature chrétienne primitive montre que les paroles dédaigneuses de Celse sont bien loin de donner l'exakte physionomie de la querelle très âpre, et des conflits sanglants qui existaient dès les premiers temps du christianisme entre l'Église et la Synagogue. Ces conflits semblent avoir surgi dans un très grand nombre de villes où une communauté chrétienne coexistait avec une communauté juive; ainsi s'explique la vivacité des polémiques et la gravité des violences. Nous allons en passer en revue un certain nombre.

Les plus illustres parmi les Pères de l'Église n'ont pas cru devoir se dispenser d'apporter à cette polémique l'appoint de leur intervention. Saint Justin, Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Augustin et bien d'autres réfutent les objections ou les blasphèmes de leurs contradicteurs. Malheureusement, les écrits dus à des plumes juives ne nous sont pas parvenus intégralement, mais sous forme de citations écourtées et choisies. On courrait risque de s'égarer, si on prêtait une valeur proprement historique à certaines pièces dialoguées conçues et rédigées d'après le type de l'*Entretien de Justin avec Tryphon*. Ces compositions, pour précieuses qu'elles soient à défaut d'autre chose, sont, généralement, destinées à procurer au controversiste chrétien l'occasion d'une victoire éclatante sur son adversaire qu'il réduit au silence ou à l'abjuration. Ainsi en est-il du *Colloque de Jason et de Papiscus*, du *Dialogue de l'altercation entre l'Église et la Synagogue*, de celui de *Simon et de Théophile* et de plusieurs autres².

L'ancienne Église d'Afrique à laquelle nous devons tant de lumières sur le christianisme primitif, nous fournit une indication utile à recueillir. Dans ce pays où les Juifs étaient nombreux³, un évêque, toujours occupé de fourbir aux fidèles les armes indispensables à la polémique quotidienne, rédigea une sorte de manuel destiné à instruire les chrétiens sur les principaux points qui alimentaient les disputes. Telle fut la destination des *Testimonia contra Judæos*, sorte d'arsenal où les textes bibliques sont disposés dans l'ordre le plus pratique, suivant la pensée qui inspire ce recueil et cette pensée; c'est de démontrer l'obligation de croire dans le Christ. L'ancienneté de ce recueil, dont la composition se place avant l'année

250⁴, semble nous convier à y chercher un état exact de la polémique judéo-chrétienne au III^e siècle de notre ère. Cette opinion paraît d'autant plus défendable que dans les controverses plus anciennes, soutenues par saint Justin, Tertullien ou Origène, et dans les controverses d'époque postérieures entretenues par Commodien, Arnobe, saint Augustin et l'auteur du *Colloque entre Jason et Papiscus*, on voit faire usage des mêmes textes et argumenter à l'aide des mêmes preuves à propos des mêmes sujets.

Ce sont les sources mêmes de la foi qui sont mises en question, puisque les Juifs nient le dogme de la Trinité. « Voyez que je suis le Seigneur, et il n'est pas d'autre Dieu que moi, » disent-ils en faisant appel aux livres de leur Loi⁵. Leurs autres attaques, si elles ne révoltaient le chrétien, devraient nous paraître simplement odieuses ou puériles. On les voit donc mettre au jour des arguments qui ne sauraient trouver place que dans les discussions de gens de la condition la plus avilie. Jésus, disaient les Juifs, est né d'un commerce adultère; sa mère fut chassée par celui qu'elle avait trompé; et ils allaient jusqu'à donner le nom de son amant⁶. La vie sainte de Jésus n'échappait pas à la calomnie et à l'outrage grossier. Les épithètes d'imposteur⁷, de semeur d'incrédulité⁸ et d'impiété⁹, de magicien¹⁰, de fléau du monde¹¹ lui étaient prodiguées. Les outrages qui montaient vers lui du pied de la croix étaient renouvelés. Pourquoi, demandait-on, n'a-t-il pas disparu de la croix¹²? Pourquoi a-t-il dû fuir en Égypte¹³? Pourquoi n'a-t-il pu éviter les coups de la mort¹⁴. Il l'eût dû faire, soutenaient les Juifs, s'il avait été Dieu, de même qu'il eût évité de s'entourer de gens du peuple et de publicains¹⁵. Ils niaient que sa passion eût été prédite¹⁶; ils plaisaient au sujet du tremblement de terre et des ténèbres qui signalèrent sa mort¹⁷. Enfin, ils le disaient maudit par la nature de son supplice¹⁸.

En ce qui regardait l'Église, la négation étant impossible, on se renfermait dans l'accusation d'imposture. La résurrection était ou bien un enlèvement habilement exécuté par les apôtres¹⁹, ou quelque tour de sorcellerie²⁰. Les apôtres étaient, par conséquent, des fourbes²¹ et les évangiles avaient été falsifiés²². En face du progrès croissant du christianisme, les Juifs commençaient à revendiquer pour la Synagogue le maintien de ses antiques prérogatives sur la nouvelle venue qui la proclamait déchue et humiliée²³, elle, la reine puissante²⁴, devant l'Église, Épouse du Christ²⁵.

De la part des chrétiens, les objections étaient d'une nature différente. La Bible leur fournissait un fonds inépuisable d'objections, de réfutations; c'est dans la Bible que saint Cyprien puisait non seulement ses preuves, mais c'est son texte qui lui servait à tisser la trame de son livre. « En discutant avec les gentils, dira plus tard saint Augustin, je montre par ces textes l'accomplissement des prophéties. Mais, ajoute-t-il, le païen doute, craignant qu'ils n'aient été supposés par moi-même. Or, celui-là qui les conserve, c'est notre ennemi auquel les ont transmis ses pères. Ainsi, je

¹ Celse, dans Origène, *Contra Celsum*, I, III, c. 1; cf. E. Le Blant, *La controverse des chrétiens et des juifs aux premiers siècles de l'Église*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, t. LVII. — ² Voir ci-dessus, col. 5 sq., l'énumération de cette littérature. —

³ Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. I, p. xx-xxi; cf. H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, Paris, 1904, t. I, p. 36-40; P. Monceaux, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 1-28. —

⁴ P. Monceaux, *Chronologie des œuvres de saint Cyprien*, dans *Revue de philologie*, 1900, t. XXIV, p. 350. — ⁵ Deutéron., XXXII, 39. — ⁶ Origène, *Contra Celsum*, I, I, c. XXXII, XXXVIII. — ⁷ S. Jean Chrysostome, *Adversus Judæos*, VI, 3.

— ⁸ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. LXXVIII. — S. Justin, *Dialog. cum Tryph.*, c. CVIII. — ⁹ Origène, *Contra Celsum*, I, III, c. 1; S. Justin, *Dialog.*, c. LXIX. — ¹⁰ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. XXIX. — ¹¹ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. LXVIII. — ¹² Origène, *Contra Celsum*, I, I, c. LXVI. — ¹³ Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, I, VI, c. V. — ¹⁴ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. XLVI. — ¹⁵ Tertullien, *Contra Judæos*, c. X, XIII. — ¹⁶ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. LIX. — ¹⁷ Deutéron., XXI, 23. — ¹⁸ Matth., XXVIII, 13. — ¹⁹ S. Justin, *Dialog. cum Tryph.* — ²⁰ Origène, *Contra Celsum*, I, II, c. XXVI. — ²¹ Id., *ibid.*, I, II, c. XXVI. — ²² De alteratione, P. L., t. XLII, col. 1135 sq. — ²³ *Ibid.*, P. L., t. XLII, col. 1131, 1135. — ²⁴ *Ibid.*, P. L., t. XLII, col. 1135.

prouve en même temps au juif que je connais les prophéties et leur accomplissement, et au païen que je ne les ai pas inventées ¹. »

Avant d'en venir aux prophéties elles-mêmes, on s'attachait aux prophètes et au traitement que Jésus avait reproché aux Juifs de leur avoir fait subir ². On le leur prouvait, en citant le témoignage d'Élie ³ et celui d'Esdras ⁴ qu'ils les avaient mis à mort. Ce reproche reparait dans la belle invective du vieux prêtre de Smyrne, Pionius, que les Juifs entouraient et dont ils réclamaient la mort. S'adressant aux fidèles, Pionius leur montra les Juifs et dit : « Ne soyez pas avec eux ! Nous n'avons pas, nous, tué les prophètes. Fuyez ceux qui ont trahi et crucifié le Seigneur ⁵. » Toute l'antique histoire d'Israël ne se prêtait que trop aux plus amers reproches ; les rechutes fréquentes dans l'idolâtrie, l'incontinence, la cruauté attiraient sur le peuple élu de terribles menaces qui devaient se résoudre en une ruine finale mais prédite ⁶.

On fouillait tout un long passé, et il était difficile, en bonne logique, de se défendre. La circoncision fut l'occasion de disputes violentes qu'il suffit de rappeler ici en deux mots. Les hommes seuls sont circoncis. « Que deviendront les femmes ? demandaient les chrétiens. Si c'est la circoncision qui ouvre le ciel, où iront vos vierges, vos épouses, vos veuves et celles-là que vous entourez d'hommmes les « mères des synagogues ? » Elles ne sont pas circoncises, elles ne sont donc pas juives, mais elles ne sont pas chrétiennes non plus. Elles sont donc païennes ⁷. D'ailleurs, Adam et Abel, et Hénoch, et Loth, et Noé, l'ont-ils connue la circoncision ? Celle que vous pratiquez, c'est la circoncision charnelle que, sur l'ordre de Dieu, Josué pratiqua avec un couteau de pierre ⁸ ; elle doit faire place à la circoncision du cœur ⁹ que le Christ opère par la sainteté de ses préceptes ¹⁰. Laissez donc les sacrifices sanglants ; l'heure est venue de l'immolation parfaite, du sacrifice de louanges ¹¹. »

L'observation du sabbat donnait lieu à des reproches que l'ardente parole des prophètes faisait terribles. « Ils n'observent le sabbat, avait dit Ézéchiël, qu'en le profanant ¹². » Les Juifs d'Afrique se livraient en ce jour à leur penchant pour l'ivrognerie, la débauche et les danses lascives ¹³. Comment s'étonner de voir ce progrès dans l'abjection chez un peuple déchu politiquement et religieusement ? Alors que les Juifs étaient exclus des légions romaines et de tous grades et honneurs ¹⁴, les chrétiens voyaient un empereur de leur religion assis sur le trône, vêtu de la pourpre, ceint du bandeau d'or ¹⁵. Que cet état différerait de celui de la Synagogue ! Mais les temps étaient révolus où cette substitution devait s'accomplir et dont les Livres saints contenaient l'annonce, lorsqu'ils faisaient voir Jacob substitué à Ésaü, et ce même Jacob épris de la

jeune Rachel, figure de l'Église, pour laquelle il délaisait Lia aux yeux chasteux ¹⁶.

La question de savoir si le Verbe avait collaboré à la création paraissait résolue par l'emploi du pluriel : *Faciamus hominem* ¹⁷. « Sur ce point, dit saint Justin, voici la vérité : c'est que le Fils était avec le Père avant la création et que le Père conversait avec lui ¹⁸. » A ces hommes qui refusaient de reconnaître dans Jésus le Christ dont ils attendaient la venue ¹⁹, on opposait le célèbre passage d'Isaïe (vii, 13-14), proclamant ce signe donné par Dieu lui-même, la naissance d'un fils enfanté par une Vierge, et qui vaincrait avant qu'il pût encore nommer son père et sa mère (viii, 4) ²⁰. Ce fils, ajoutait-on avec le livre des *Proverbes*, c'est la Sagesse de Dieu, engendrée avant la création de la terre. Plus ancien que les siècles, il s'est fait voir à Abraham près du chêne de Mambré ; aux enfants d'Israël par la colonne de feu ; il les a introduits dans la terre promise ; il a parlé à Moïse dans le buisson ardent, il a protégé les trois jeunes Hébreux contre les flammes de la fournaise.

L'argument tiré par les Juifs du genre de supplice infligé à Jésus a été réfuté par saint Justin et par d'autres auteurs de dialogues.

Longtemps auparavant, saint Paul, peut-être pour y répondre, avait écrit qu'en acceptant de mourir sur la croix, Jésus en avait effacé l'ignominie ²¹. Pour Tertullien, rapprochant du verset allégué celui qui le précède, il répondait que le texte saint ²² visait, non les victimes innocentes, comme l'avait été le Seigneur, mais seulement les misérables mis à mort pour leurs crimes. Puis, rappelant une parole qui, de son temps, se lisait dans quelques manuscrits des psaumes : « Il est écrit, disait-il, *Dominus regnavit a ligno* ²³. » Ce *lignum* que le supplice du Christ avait rendu sacré, les chrétiens en voyaient l'annonce et le symbole dans le bois sauveur de l'arche ²⁴, dans la verge miraculeuse dont Moïse frappa le rocher ²⁵, verge de bois et non de fer, parce que la croix du Calvaire nous a ouvert les sources de la grâce ²⁶ ; dans la baguette d'Aaron, qui se couvrit de fleurs et de fruits ; dans le bâton de David vainqueur de Goliath ²⁷.

« Comme le Christ triomphant sur l'instrument de mort, Moïse, disait-on, avait étendu les bras, lorsque les Juifs luttèrent contre Amalec ²⁸, et cette attitude leur avait donné la victoire ²⁹.

« Aux ardues négations des Juifs en ce qui touchait le Seigneur, des réponses se présentaient nombreuses. Que sa Passion ait été prédite par les Livres saints ³⁰, comme les ténèbres à l'heure de sa mort ³¹, qu'il soit ressuscité ³², que cette résurrection ait dû se produire au troisième jour ³³, qu'il soit Dieu, roi, juge et l'époux de l'Église ³⁴, les chrétiens l'affirmaient en invoquant les prophéties ³⁵. » Ces discussions se retrou-

¹ S. Augustin, *Sermo*, CCCLXXIV, 2. — ² Matth., XXIII, 37. — ³ I Reg., XIX, 14. — ⁴ II Esdr., IX, 26. — ⁵ *Pasasio S. Pionii*, n. 13. — ⁶ Act., VII, 41, 42 ; Tertullien, *Adv. Judæos*, 1 ; S. Justin, *Dialog.* cum Tryph., 18, 19, 22 ; *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1133 ; S. Maxime de Turin, *Tract. V* contr. *Judæos*. — ⁷ *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1134. — ⁸ Josué, v, 2. — ⁹ Rom., II, 29 ; S. Justin, *Dial.*, 18, 19 ; Tertullien, *Contra Judæos*, 2, 3 ; S. Cyprien, *Testimonia*, 8 ; *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1134 ; S. Maxime de Turin, *Contr. Judæos*, tr. v. — ¹⁰ I Cor., X, 4 : S. Justin, *op. cit.*, 113 ; Tertullien, *op. cit.*, 9, 10. In *Marcion*, I, III, xvi ; S. Augustin, *Contr. Faustum*, I, XII, c. xxxi. — ¹¹ Tertullien, *op. cit.*, 5. — ¹² Ézéchiël, XXX, 8. — ¹³ S. Augustin, *Tractat. III in Johannem*, 19 ; *Serm.*, IX, 3. — ¹⁴ *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1132. — ¹⁵ Psaum., XLIV, 12 ; relire l'épître d'Abercius sur l'Église de Rome. — ¹⁶ Rom., I, 10. — ¹⁷ Gen., I, 26. — ¹⁸ S. Justin, *Dial.*, LXII ; Origène, *Contra Celsum*, II, ix ; S. Augustin, *De civit. Dei*, xvi, 6. — ¹⁹ Rom., IX, 10-13 ; Tertullien, *Adv. Judæos*, 1 ; S. Cyprien, *Testimonia*, I, 19 ; *De montibus Sina et Sion*, 3 ;

Commodien, *Instructiones*, I, 39 ; *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1132-1133 ; S. Augustin, *Epist.*, cxcvi, 13. — ²⁰ S. Justin, *Dialog.*, xxxvi, xxxix. — ²¹ Gal., III, 14. — ²² *Contra Judæos*, x. — ²³ Ces mots, tirés d'une interpolation de la version des Septante, ne figurent pas dans l'original du psaume xcv mutilé, dit saint Justin, par les Juifs, *Dialog.*, LXXIII ; on les retrouve chez les chrétiens depuis les premiers siècles jusqu'à la fin du VI^e. Tertullien, *Adv. Marcionem*, III, 19. S. Augustin, *Enarratio in Psalm.*, xcv, 2 ; *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1135 ; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, VI, 5 ; Fortunat, *Miscell.*, II, VII, 16. — ²⁴ S. Justin, *Dialog.*, cxxxviii ; S. Cyrille de Jérusalem, *Catéchèse*, XIII, 10 ; S. Ambroise, *De mysteriis*, III, 11 ; S. Isidore, *In Gen.*, VII, 2. — ²⁵ S. Justin, *Dialog.*, LXXXVI. — ²⁶ S. Augustin, *Sermo*, CCCLII, 3. — ²⁷ S. Justin, *Dialog.*, LXXXVI. — ²⁸ Exod., XVII. — ²⁹ S. Justin, *Dialog.*, xc. — ³⁰ Tertullien, *Contra Judæos*, X, XIII. — ³¹ Tertullien, *op. cit.*, x ; *De montibus Sina et Sion*, 8. — ³² Justin, *Dialog.*, CII. — ³³ *De altercatione*, P. L., t. XLII, col. 1136. — ³⁴ *Ibid.*, col. 1135. — ³⁵ Le Blant, *op. cit.*, n. 16-17.

vent au VI^e siècle à la cour de Chilpéric. Saint Grégoire de Tours nous a laissé le curieux récit des résistances d'un personnage nommé Priscus, Juif de race, avec lequel il argumenta à l'aide des moyens recommandés par l'usage, les saints Livres, qui, dit l'évêque de Tours, frappent les adversaires de leur propre glaive, comme fit David avec Goliath¹. Le roi Chilpéric étant sur le point de se rendre à Paris, reçut la visite de Grégoire en même temps que du juif Priscus. Le roi le saisit par la chevelure et dit à l'évêque : « Viens, prêtre de Dieu, et impose-lui la main » ; mais, comme Priscus s'y refusait, le roi reprit : « Oh ! la dure cervelle et la gent incrédule qui ne comprend pas que le Fils de Dieu lui a été annoncé par les prophètes, qui ne comprennent pas les mystères cachés sous le voile des figures ! — Dieu, dit le Juif, n'a pas besoin de se marier, il n'a pas d'héritier, pas de collègues dans son royaume, lui qui a dit par la bouche de Moïse : « Venez, voyez, je suis le Seigneur, et il n'en est pas d'autre que moi. Je distribue la mort et la vie, je frappe et je guéris. » Le roi reprit : « Dieu a engendré un Fils éternel d'un ventre spirituel, un Fils qui n'est ni moins âgé ni moins puissant que lui, car il a dit à ce propos : « Je t'ai engendré de mon ventre avant l'aurore. » C'est ce fils né avant les siècles qu'il a envoyé de nos jours pour guérir, ainsi que dit le prophète : « Il a envoyé son Verbe, et il les a guéris. » Tu dis qu'il n'engendre pas, eh bien, écoute encore ton prophète : « Moi seul qui fais enfanter les autres, je ne pourrais pas enfanter ? » Il parle ici du peuple qui renaît en lui par la foi. Le Juif répliqua : « Dieu peut-il se faire homme, peut-il naître d'une femme, peut-il être frappé, peut-il être mis à mort ? » Le roi se taisant, l'évêque s'approcha et dit : « Il y a une raison à ce que Dieu, fils de Dieu, se fit homme ; c'est à cause de nous, non pas à cause de lui. Il ne pouvait, en effet, racheter l'homme captif du péché et livré au démon, s'il ne revêtait l'humanité. Je ne citerai pas les Évangiles et l'Apôtre que tu récusés, mais je prends mes preuves dans tes livres ; je te percerai ainsi de ta propre épée, comme fit jadis David à Goliath. Dieu donc devait se faire homme, t'ai-je dit, écoute ton prophète : « Et Dieu, et homme, et qui l'a connu ? » Ailleurs : « Celui-ci est notre Dieu, et il n'y en a pas d'autre que lui ; celui qui connaît la voie de toute science et qui l'enseigne à Jacob son fils et à Israël son bien-aimé. Il a ensuite été vu sur la terre et il s'est entretenu avec les hommes. » Dieu est né d'une vierge. Écoute encore un de tes prophètes : « Voici qu'une vierge concevra dans son sein et enfantera un fils, et il sera nommé Emmanuel, ce qui veut dire : « Dieu avec nous. » Dieu a été frappé, il a été attaché avec des clous ; un autre prophète nous dit : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils se sont partagé mes vêtements et ce qui suit. » Et encore : « Ils m'ont nourri de fiel, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » Enfin, que par le supplice de la croix, il rouvre son royaume au monde déchu et soumis au diable, c'est le même David qui nous l'apprend : « Le Seigneur a régné par le bois². » Ce qui ne veut pas dire qu'il ne régnât pas auparavant à côté de son Père, mais qu'il a commencé un règne laborieux sur le peuple qu'il avait délivré de la servitude du démon.

— Quel besoin avait Dieu de souffrir cela ? dit le Juif.

— Je te l'ai déjà dit, reprit Grégoire. Dieu a créé l'homme innocent ; mais, circonvenu par la malice du serpent, il prévariqua et, rejeté du paradis à cause de cela, il fut dévoué au travail de la terre. Mais il fut réconcilié avec Dieu par la mort du Christ, Fils unique de Dieu.

¹ *Hist. or. Francor.*, I, VII, c. v. — ² Ce texte n'est pas de David.

— Dieu ne pouvait-il donc envoyer des prophètes ou des apôtres qui eussent rappelé le monde dans la voie du salut, et lui eussent épargné l'humiliation de l'incarnation ?

— Le genre humain a péché dès l'origine, répliqua l'évêque de Tours ; ni le déluge, ni l'incendie de Sodome, ni les plaies d'Égypte, ni le miracle de la mer Rouge, ni la régression du Jourdain vers sa source, n'ont pu lui faire peur ; il résiste sans cesse à la loi divine, refuse de croire aux prophètes, et non seulement il n'y croit pas, mais il les tue quand ils lui prêchent la pénitence. Ainsi donc, si Dieu n'était pas descendu lui-même en ce monde pour le racheter, un autre n'en eût pu venir à bout. Nous sommes nés par sa naissance, nous avons été purifiés par son baptême, guéris par ses blessures, relevés par sa résurrection, glorifiés par son ascension. C'est encore un de tes prophètes qui nous apprend qu'il était venu guérir nos maladies : « Nous avons, dit-il, été guéris par sa meurtrissure ; » et ailleurs : « Il portera nos péchés et il priera pour les pécheurs ; » enfin : « Il a été conduit à la mort comme on fait des agneaux, et comme l'agneau silencieux devant le tondeur, il n'a pas ouvert la bouche. Son jugement est relevé par l'humiliation. Qui dira sa généalogie ? Il se nomme : Dieu des armées. » Jacob, dont tu descends, le dit dans la bénédiction de son fils Juda, à qui il parle comme s'il s'adressait au Fils de Dieu en personne. « Les fils de ton père t'adoreront, lionceau de Juda. Tu es monté sur la tige. Tu t'es couché et tu as dormi comme le lion, comme le lionceau. Qui l'a élevé ? Ses yeux sont plus beaux que le vin, ses dents plus blanches que le lait. Qui l'a élevé ? » Et il dira avec raison de lui-même : « J'ai la puissance d'abandonner mon âme et j'ai celle de la reprendre. » Cependant l'apôtre Paul dit : « Celui qui ne croira pas que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts ne peut être sauvé. » Grégoire et le juif continuèrent, mais ce dernier ne fut pas ébranlé.

2. *Les dissentiments.* — Il n'est peut-être pas de spectacle plus étrange dans toute la suite de l'Histoire que celui de la mentalité juive, depuis le jour où, définitivement écrasées, la nation et la race se replièrent sur elles-mêmes, farouches et stupéfaites, résolues à croire plus que jamais ce qu'elles avaient toujours cru, et rien autre chose. Le parti que les événements avaient le plus ménagé — peut-être parce que lui-même s'était prudemment épargné — était le parti pharisien, réfugié presque au grand complet (nous parlons des chefs) dans les villes de Sabné et de Lydda ; zélotes et sadduccéens avaient disparu. Une situation était créée désormais, à laquelle le parti avait le devoir d'adapter le tempérament et la conscience de la nation le plus adroitement possible, s'il tenait à la voir subsister. Dans ce naufrage de tout le judaïsme, il ne surnageait que la Loi, la *Thora*, c'est-à-dire cette législation complète : loi religieuse, loi civile, statut personnel, dont l'ensemble demeurait intangible à la force. Désormais, toute la préoccupation nationale se tournera non à défendre une patrie disparue, un culte impossible, un sacerdoce éteint, une dynastie flétrie, mais à commenter la *Thora* et à l'observer. Sa connaissance devint comme une patrie spirituelle où l'on communiquait dans une incohérence parfaite. C'est que, depuis un siècle environ qu'on avait entrepris le commentaire de la Loi, et avec les conditions économiques nouvelles créées par la dispersion qui allait étendre beaucoup le réseau de la *Diaspora*, les écoles rabbiniques produisant de nouveaux commentaires, on commençait à ne plus savoir où l'on en était de ce droit traditionnel, car il n'existait pas de manuel écrit.

Vers la fin du I^{er} siècle, on commença à voir circuler de petits livrets, fort rares, écrits en notations abrégées et presque indéchiffrables, qui contenaient des solu-

tions des rabbins célèbres pour les cas embarrassants. On nomma bientôt ces petits cahiers des *mischna*, c'est-à-dire des recueils de décisions ou *kalakoth*, et leur commodité les fit vite adopter et grossir peu à peu. La conséquence fut de donner à cette jurisprudence d'école une autorité croissante. L'opposition qui existait entre Juifs et chrétiens s'aggravait de tout ce que les rabbins aigri y ajoutaient d'invectives et d'anathèmes. Pour beaucoup d'entre eux, la *perischouth*, l'insociabilité, était devenue la loi du salut public. On tendit à s'isoler dans un milieu exclusivement juif, à en écarter les païens, à organiser dans ce but une série de *ghettos* qui seraient l'infranchissable réduit du judaïsme, et qui permettraient au juif obligé de sortir de leur enceinte pour gérer ses affaires d'aller au loin, en passant d'un *ghetto* au *ghetto* suivant, sorte de relais qui lui permettaient d'éviter le contact des *goyim*¹. Les offres libérales de saint Paul et des chrétiens n'avaient pas ébranlé ces barrières, loin de là. Tout un parti, celui des doux et bons rêveurs dont avait été Hillel, continuait ses traditions; mais l'esprit du judaïsme suivait le fanatisme de Schammaï. Ce fut toute cette scolastique véhémente, souvent incohérente, qui, aboutissant aux rédactions talmudiques, nous a livré le secret de l'état mental du judaïsme à l'égard des chrétiens.

Les réfugiés, qui, après avoir échappé à la mort dans Jérusalem, en 70, avaient pu gagner les juiveries du monde romain ou de l'Asie antérieure, avaient adopté, pour désigner les premiers chrétiens, le mot de *minim* qui répond à hérétiques². On les représentait comme des espèces de jongleurs et de thaumaturges en possession d'une recette curative merveilleuse dans l'administration de laquelle se prononçait le nom de Jésus; aussi se trouva-t-il des médecins juifs, qui, jusqu'au ^{III}^e siècle, s'obstinèrent à entreprendre des cures au nom de ce Jésus qu'ils maudissaient intérieurement³. Peut-être ceux qui se livraient à cette pratique étaient-ils des juifs moins intraitables, des *agadistes*, que certaines tendances rendaient moins injustes à l'égard des chrétiens que leurs adversaires les *halakistes*⁴. Ceux-ci n'avaient pas déchu du pharisien de l'Évangile; leur orgueil était incommensurable : « Je te remercie, Éternel, mon Dieu, dit l'étudiant en sortant de la maison d'étude, de ce que, par ta grâce, j'ai fréquenté l'école au lieu de faire comme ceux qui traînent dans les bazars. Je me lève comme eux; mais c'est pour l'étude de la Loi, non pour des motifs frivoles. Je me donne de la peine comme eux; mais j'en serai récompensé. Nous courons également; mais moi j'ai pour but la vie future, tandis qu'eux, ils n'arriveront qu'à la force de la destruction⁵. » Tout le travail de ces écoles consistait à raffiner sur des subtilités à peine saisissables et à rendre impossible le rapprochement avec les *minim*. Le célèbre rabbi Tarphon⁶, le coryphée des écoles juives de la fin du ^{II}^e siècle donnait le ton. C'était un homme capable de modération; mais la secte des *minim* lui faisait perdre toute mesure. Les Évangiles, tombés entre ses mains, l'avaient grandement irrité. On lui fit observer que, cependant, le nom de Dieu s'y trouvait souvent répété; mais le maître s'emporta : « Je veux bien perdre mon fils, dit-il, si je ne jette au feu tous ces livres, dans le

cas où ils me tomberaient sous la main, avec le nom de Dieu qu'ils contiennent. Un homme poursuivi par un assassin, ou menacé de la morsure d'un serpent, doit plutôt chercher un asile dans un temple d'idôles que dans les maisons des *minim*; car ceux-ci connaissent la vérité et la renient, tandis que les idolâtres renient Dieu faute de le connaître⁷. » On peut supposer ce qui advint de pareils sentiments exprimés avec cette vigueur en passant des lèvres d'un vieillard dans le cœur de ses jeunes disciples. Ce fut une avalanche d'anathèmes, de malédictions contre les *minim*⁸. On introduisit dans la prière quotidienne, le matin, à midi et le soir, une triple malédiction contre les « nazaréens⁹, » malédiction qui prit place dans le *schemoné esré*. Elle se récitait entre le onzième et le douzième paragraphe, et était ainsi conçue :

Aux délateurs pas d'espérance! Aux malveillants la [destruction]
Que la puissance de l'orgueil soit affaiblie, brisée, humiliée, bientôt, de nos jours!
Sois loué, ô Éternel, qui brises tes ennemis et abaisces [les orgueilleux]!

On alla plus loin; afin d'éviter l'intrusion d'un chrétien dans l'assemblée et les ravages qu'y pouvait faire sa parole¹⁰, on décida d'imposer à tous ceux qui voudraient prier dans la synagogue la récitation préalable d'une formule qui, prononcée par un chrétien, eût été sa propre malédiction¹¹.

Ces mesures révélaient le dissentiment, des nuances moindres moins perceptibles en augmentaient la profondeur. Il semblait qu'une vertu fut sortie d'Israël depuis que le christianisme s'en était séparé. Un des résultats qu'on tarda le moins à constater fut l'affaiblissement de la délicatesse de conscience. Les commentaires indigestes de la *Thora* portaient leur fruit, la masse du peuple s'en remettait de plus en plus à ses docteurs, gens si habiles qu'ils réussissaient toujours à découvrir quelque distinction entre les préceptes pour lesquels il faut donner sa vie et ceux que l'on peut violer afin d'éviter la mort. On découvrit tant et tant de ces distinctions que la foule renonça à l'héroïsme et abandonna aux chrétiens intransigeants le monopole du martyre¹². On s'appliqua sans réserve à la rédaction des Talmuds, principalement après que la répression d'Hadrien (135) eut anéanti pour toujours les espoirs révolutionnaires. Il se forma ainsi autour de la *Thora* un deuxième code, la *Mischna*¹³, qui, sous prétexte d'éclairer la Loi, l'aveugla, l'étouffa, car désormais « il ne s'agissait plus réellement de bien comprendre la volonté du législateur; il s'agissait de trouver à tout prix dans la Bible des arguments pour les décisions traditionnelles, des versets auxquels on pût rattacher les préceptes reçus. » « De cette préoccupation sortit, dit Renan, un lourd monument de pédanterie, de misérable casuistique et de formalisme religieux, quelque chose de barbare et d'inintelligible; un mépris désolant de la langue et de la forme, un manque absolu de diction, de talent, font du Talmud un des livres les plus repoussants qui existent¹⁴. » Ainsi, tandis que le christianisme illuminait sa doctrine dans la forme étincelante des génies grec et romain, le judaïsme aboutissait au fond d'un trou,

¹ Voyez les voyages de Benjamin de Tudèle. — ² S. Jérôme, *Epist. ad August.*, LXXXIX (LXXIV), édit. Martiannay, t. VI, part. 2, col. 623 : *minæ*. — ³ Talmud de Jérusalem, *Aboda zara*, II, 2 (fol. 40 d). — ⁴ J. Derenbourg, *Histoire de la Palestine d'après les Talmuds*, p. 349-354. — ⁵ Talmud de Babylone, *Berakoth*, 28 b. — ⁶ Renan, *Origines du christianisme*, t. V, p. 70, note 4, pense que ce personnage pourrait être identifié avec le Tryphon que saint Justin présente comme l'interlocuteur juif de son *Dialogue*. — ⁷ Talmud de Babylone, *Schabbath*, 116 a. — ⁸ S. Épi-

phane, *Hæres.*, XXIX, 9. — ⁹ Id., *ibid.*, S. Jérôme, *In Isaiam*, V, 18-19; XLIX, 7; LII, 4. Peut-être aussi saint Justin, *Dialog.*, XVI, XLVII, CXXXVII. — ¹⁰ *Megilla*, 17b; Talmud de Babylone, *Berakoth*, 28b sq.; cf. Talmud de Jérusalem, *Berakoth*, IV, 6. — ¹¹ Par exemple, *Act.*, XIII, 16, 15, 43, 44. — ¹² *Mischna*, *Megilla*, IV, 9; J. Derenbourg, *La Palestine au temps des Talmuds*, p. 354, 355. — ¹³ S. Justin, *Dialog.*, CXXXIX; cf. Origène, *Contr. Celsum*, V, 25-41. — ¹⁴ Renan, *Origines du christianisme*, Paris, 1879, t. VI, p. 145 sq.

dans le symbolisme de la Kabbale et les calculs du Notarikon, et ceci ne devait pas faciliter la controverse.

Elle était, en effet, fort ardue, et les chrétiens préféraient argumenter contre un païen que contre un juif. C'est toujours la Loi qui fait la pierre d'achoppement. « Si quelques Juifs, dit saint Justin, prétendant croire en Jésus-Christ, veulent obliger les fidèles gentils à observer la Loi, je les rejette absolument... Ceux qui après avoir connu et confessé que Jésus est le Christ, abandonnent sa foi à la persuasion de ces obstinés, pour passer à la loi de Moïse, quelle que soit la raison qui les y porte, il n'y a point de salut pour eux, si avant de mourir ils ne reconnaissent leur faute¹. » Origène enseigne la même doctrine². A mesure que s'accuse la déchéance intellectuelle d'Israël les chrétiens signalent sa déchéance morale et surnaturelle³ et le conflit tend à prendre une forme persécutrice. Les femmes qui manifestent des velléités de conversion sont fouettées à l'intérieur des synagogues, ou lapidées⁴, et l'apologiste Justin dit aux Romains en parlant des Juifs : « Ils nous traitent en ennemis, comme s'ils étaient en guerre avec nous, nous tuant, nous torturant, quand ils le peuvent, tout comme vous faites vous-mêmes⁵. » Tout ceci est conforme à la doctrine des Talmuds, dans lesquels on lit : « Que le juif ne fasse ni bien ni mal à l'infidèle. Mais quant au chrétien, qu'il n'y ait moyen ni industrie qu'il n'emploie pour lui enlever la vie⁶. » Si « un juif voit un chrétien près d'un précipice, il est tenu de l'y pousser⁷. »

La rivalité reparait sur tous les terrains. Les chrétiens célébraient la vaillance de leurs martyrs; les Juifs opposaient l'héroïsme des leurs. Ils racontaient à ce propos un trait édifiant. Un héros de la guerre de l'indépendance du temps d'Hadrien, le juif Akiba, fut saisi par les Romains et livré au supplice : « Il subissait son châtimement devant Tyranus Rufus, le méchant, lorsque arriva le temps de lire le *Schéma* (c'est-à-dire la récitation d'un passage du Deutéronome, vi, 4-9). Akiba commença à le réciter en souriant. Rufus lui dit : « Es-tu sorcier, ou bien méprises-tu la douleur ? » Akiba dit : « Puisse cet homme rendre le dernier soupir ! Je ne suis pas sorcier et je ne méprise pas la douleur ; mais pendant toute ma vie j'ai récité ce vers : « Tu aimeras l'Éternel ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tous tes moyens, » et je me suis demandé quand je pourrais remplir ce triple commandement : j'ai aimé Dieu de tout mon cœur, et je l'ai aimé avec toute ma fortune, mais je n'ai pas pu prouver mon amour avec toute mon âme. Maintenant le moment de l'aimer de toute mon âme est arrivé, en même temps que le temps de la récitation du *Schéma*, sans que ma pensée ait été distraite ; je l'ai donc récité en souriant. » Akiba avait à peine fini que son âme était envolée⁸. »

Le Talmud a recueilli d'autres récits de « martyrs » destinés peut-être à contrebalancer la gloire des chrétiens. Je citerai quelques-uns de ces traits, afin de montrer combien facilement on pouvait, d'après la confession des témoins, arguer de l'égal mérite des religions. Mais il faut faire observer, toutefois, combien les principes étaient différents, même quand l'héroïsme était semblable. Ce fut principalement sous le règne d'Hadrien que le judaïsme compta des martyrs. Il y en eut un grand nombre en Judée, en Galilée, dans toute la Syrie⁹. Parmi eux il s'en trouvait d'aussi admirables que le vieil Eléazar, comme furent, par exemple, les deux frères Julianus et Pappus, qui préférèrent la mort à une apparente violation de la Loi¹⁰. En présence de cette perspective qui reparait devant eux, les Juifs s'adressèrent à leurs écoles de casuistes, afin d'en apprendre les préceptes qu'on peut enfreindre pour éviter la mort et ceux pour lesquels on doit souffrir le martyre, distinction dont les chrétiens ne paraissaient pas s'être jamais avisés. Les docteurs consultés jugèrent qu'en temps de persécution, on peut renoncer à toutes les observances, sauf à maintenir les prohibitions de l'idolâtrie, la fornication (c'est-à-dire les unions prohibées) et le meurtre¹¹; ils formulèrent la conduite à tenir dans cette devise : « Résister aux ordres de l'empereur, c'est un suicide¹². » Le texte des Livres saints servit de canevas aux plus singulières subtilités. Il était écrit : L'observation de la Loi produit la vie¹³, or, celui qui meurt pour la Loi va contre la Loi, donc l'homme doit conserver sa vie, afin de se mettre en mesure, la persécution passée, d'observer la Loi¹⁴. Cependant, les rabbins s'accordèrent généralement à enseigner qu'il faut préférer la mort à la violation du moindre commandement en public¹⁵, et que le devoir d'enseigner l'emporte sur toutes les obligations¹⁶. L'école qui traitait de préférence ces questions était celle de Lydda¹⁷, qui compta d'ailleurs ses martyrs, qu'on appela « les tués de Lydda¹⁸. » « Ce qui rendait singulièrement cruelle la situation de ces martyrs, c'était, comme l'a très justement fait observer Renan¹⁹, ce grand doute sur la Providence qui obsède le Juif dès qu'il n'est plus prospère et triomphant. Le chrétien, suspendu tout entier à la vie future, n'est jamais plus assuré de sa foi que quand il est persécuté. Le martyr juif n'a pas les mêmes clartés [surnaturelles]. « Où est maintenant votre Dieu ? » est la question ironique qu'il croit toujours entendre de la bouche des païens. »

Le nombre de ces martyrs ne peut être fixé, mais il est probable qu'il fut assez élevé, étant donnés l'étendue des massacres et le nombre de juifs vraiment religieux existant encore avant la disparition de tant d'écoles talmudiques qui mêlaient une solide vertu à de puériles dissertations; cependant, on peut l'affir-

¹ S. Justin, *Dialog.*, XLVII. — ² Origène, *Contr. Celsum*, III, 1, 3. — ³ Hermas, *Pasteur*, Simil., IX, 30; *Homélies pseudo-clémentines*, VII, 6; VIII, 15; *Recognitions*, I, 42, 50; Ps.-Barnabé, *Epist.*, V, VII, XIII, XIV, XV. — ⁴ *Anonymus contra Catechrygas*, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 16. — ⁵ S. Justin, *Dialog.*, XLVIII. — ⁶ *Ord.*, 4; *Tract.*, VIII, dist. II. — ⁷ *Ord.*, 3; *Tract.*, VIII; sur les maximes qui s'enseignaient de vive voix; cf. Langen-Hermann, *La loi juvalque du secret*, in-8°, Leipzig, 1893. — ⁸ M. Schwab, *Traité des Berakoth*, p. 172; E. Le Blant, *Les Actes des martyrs*, 1882, p. 100; J. Derenbourg, *Histoire de la Palestine*, t. I, p. 418, 419, 420, 421, 436. — ⁹ La tradition juive a conservé à cette époque le nom de « époque de la persécution » ou « du danger », H. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. IV, p. 464, sq.; Derenbourg, *La Palestine au temps des Talmuds*, p. 421, 436; Sifra, sur *Deutéron.*, n. 307; Talmud de Babylone, *Aboda Zara*, 17b, 18a; *Berakoth*, 61b; *Sanhedrin*, 12a, 14a; *Chulin*, 123a; *Midrasch Eka*, II, e; *Midrasch sur Proverb.*, I, 13; sur *Psalms*, IX et XVI; sur *Cantic.*, II, 7; *Midrasch des dix martyrs*, dans

Jellinek, *Beth hammidrasch*, I^{re} partie, p. 64-72; VI^e partie, p. 19-55 et p. XVII-XIX; cf. *Annuario della soc. italiana per gli studi orientali*, t. II, p. 190-192. — ¹⁰ Talmud de Jérusalem, *Sanhedrin*, III, 5; *Megilla*, I, 6; *Taanith*, II, 13; *Schebiit*, IV, 2; Talmud de Babylone, *Taanith*, 18b; *Pesachim*, 50 a; *Megillath Taanith*, 12 adar et scholies; *Bereschit rabba*, ch. LXIV; Sifra sur le *Lévitique*, XXVI, 10. — ¹¹ Talmud de Jérusalem, *Schebiit*, IV, 2; *Sanhedrin*, III, 6; Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 77a; Maimonide, *Hilkoth yesodéhatto-ra*, ch. V, 1, 2; cf. E. Renan, *L'Église chrétienne*, c. XII, p. 214-219. — ¹² *Bereschit rabba*, c. 81. — ¹³ *Lévitique*, XVIII, 5. — ¹⁴ Talmud de Babylone, *Sanhedrin*, 74 a; *Aboda-zara*, 27 b, 54 a. — ¹⁵ Talmud de Jérusalem, *Sanhedrin*, III, 5. — ¹⁶ Talmud de Babylone, *Kidduschin*, 40 b; Sifra, sur *Deuter.*, XI, 13. — ¹⁷ Talmud de Jérusalem, *Schebiit*, IV, 2; H. Grätz, *op. cit.*, t. IV, p. 170 sq., 463 sq.; Derenbourg, *op. cit.*, p. 426, note 2. — ¹⁸ Talmud de Babylone, *Baba bathra*, 10b; *Midrasch Koh.*, IX, 10; Sifra, sur *Lévit.*, XXVI, 19. — ¹⁹ Renan, *op. cit.*, p. 217, 218.

mer sans trop de crainte d'erreur, la foule resta étrangère à ces sentiments, « elle renonça à l'héroïsme, et se rendit le martyre inutile par ces habiles distinctions entre les préceptes que l'on peut transgresser afin de sauver sa vie, et ceux pour lesquels il faut souffrir. De là un singulier spectacle : le judaïsme qui avait été l'initiateur du martyre dans le monde, en laisse désormais le monopole aux chrétiens¹, si bien qu'on vit même, dans certaines persécutions, des chrétiens se faire passer pour juifs afin de jouir des immunités du judaïsme². Le judaïsme n'eut de martyrs que pendant qu'il fut révolutionnaire; dès qu'il renonça à la politique, il se calma tout à fait, et se contenta de cette tolérance, confinant à l'indépendance qu'on lui accordait³. Le christianisme, au contraire, qui ne s'occupa que peu de politique, compta des martyrs jusqu'au moment où il devint triomphant⁴, » et il n'a pas cessé d'en compter depuis.

Chez Israël, le martyre n'exista jamais d'une manière analogue à ce qu'il fut chez les chrétiens; les martyrs furent des exceptions largement espacées dans une chronologie de dix-neuf siècles : reconnaissons cependant ce que plusieurs de ces « tués, » comme on les appelait, présentent de véritable grandeur. Pendant sa longue captivité, Rabbi Aquiba répétait à ses disciples : « Préparons-nous à la mort; des jours affreux sont proches⁵. » La délation livra quelques-uns de ses enseignements aux Romains, qui condamnèrent à mort Aquiba. On l'écorcha avec des crocs de fer rougis au feu; pendant que sa chair se détachait, il ne cessa de dire : « Jehovah est notre Dieu! Jehovah est le Dieu unique! » Il traîna sur le mot « unique » (*chad*) jusqu'à ce qu'il expirât. Une voix céleste, dit le Talmud, se fit entendre : « Heureux Aquiba, qui est mort en prononçant le mot « unique »⁶.

Dans les derniers jours du règne d'Hadrien, lorsqu'après la prise de Bettaz les écoles rabbiniques furent fermées et l'étude de la Loi interdite, il arriva qu'« en revenant de l'enterrement de Rabbi José ben Kismâ les autorités romaines virent Rabbi Hâninâ ben Teradiôn assis et occupé à l'étude de la Loi. Il se trouvait avec beaucoup de gens, et un rouleau de la Loi était dans son sein. On l'emmena, puis, l'enveloppant dans le rouleau, on l'entoura de serments, et on y mit le feu. Des flocons de laine trempés dans l'eau furent placés du côté de son cœur, afin qu'il n'expirât pas trop vite. Sa fille lui dit : « Mon père, devais-je te voir ainsi? — Si j'avais été brûlé seul répondit Hâninâ, je me serais mal résigné; mais puisque l'on brûle avec moi le rouleau de la Loi, celui qui punira cette offense, punira de même, je le sais, le mal qui m'est fait. » — Puis ses disciples lui dirent : « Que vois-tu? » — « Je vois, dit Hâninâ, les peaux se consumer et les caractères qui y sont tracés voler en l'air. » — « Ils reprirent : « Eh bien, ouvre la bouche pour que la flamme y entre également. » — « Mieux vaut, répondit le maître, que l'auteur de la vie nous la reprenne. » Le bourreau dit alors : « Mon maître, me promets-tu la vie future si j'enlève de ton cœur les étouffes de laine? » — « Je te la promets. » — « Jure-le-moi! » Le supplicié prêta serment. Le bourreau fit ce qu'il avait promis et aussitôt le rabbin expira. Le bourreau se précipita dans le feu, et on entendit une voix céleste disant : « Rabbi Hâninâ ben Teradiôn

et son bourreau sont prêts pour le monde futur⁷. »

Les chrétiens apportaient un grand soin à faire observer quelles différences les distinguaient des Juifs; ils y mettaient d'autant plus de ténacité que l'État romain paraissait s'obstiner à ignorer cette distinction. Dès l'origine du christianisme, les magistrats romains avaient manifesté cette tendance à confondre Juifs et chrétiens; on lit, en effet, dans les Actes des apôtres : « Lorsque Gallion fut fait proconsul de l'Achaïe, les juifs, d'un commun accord, se jetèrent sur Paul, et l'emmenèrent devant le tribunal en disant : « Cet homme persuade au peuple de suivre une religion contraire à la Loi. » Paul, voulant alors ouvrir la bouche pour parler, Gallion leur dit : « O Juifs! s'il s'agissait d'une injustice qu'on eût faite à quelqu'un, ou de quelque crime, je vous écouterai selon que ma charge m'y obligerait; mais puisqu'il n'est question que de paroles et de noms et de votre Loi, jugez-en vous-mêmes; je ne veux point prendre connaissance de ces choses⁸. » Beaucoup des collègues de Gallion eussent, pendant longtemps, opposé la même fin de non-recevoir. Ils ne connaissaient dans l'empire qu'une classe nombreuse et remuante, partageant la « superstition juidaïque; » de quelque groupe qu'on se réclamât, les païens superficiels se contentaient de répondre : « Ils mènent la vie juive⁹. »

Un texte de Tacite, que Sulpice-Sévère nous a conservé, rapporte que dans le conseil de guerre tenu devant Jérusalem peu de temps avant le dernier assaut « Titus et une partie de ses officiers estimaient qu'il fallait avant tout détruire le temple, afin d'abolir entièrement la religion des Juifs et des chrétiens; car, ces deux religions, quoique contraires entre elles, avaient des auteurs communs : les chrétiens venaient des Juifs; la race extirpée, le rejeton périrait bientôt¹⁰. » Ainsi, en l'an 70, la distinction était faite. Il s'en fallait que juifs et chrétiens favorisassent cette confusion, mais quelque indifférence que missent les contemporains à éclaircir cette question, elle s'aggravait chaque jour davantage, et dès le début du II^e siècle chaque camp portait un nom : Ἰουδαϊσμός, Χριστιανισμός¹¹, judaïsme, christianisme.

« On ne s'expliquerait pas toute la profondeur du ressentiment qui soulevait les Juifs contre les chrétiens en s'arrêtant au côté religieux; il y avait chez les Juifs une sorte d'exaspération puérile et farouche à l'égard de tout ce qui n'était pas des leurs : *Hostile odium adversus alios*, dit Tacite. L'esprit mesquin et fanatique qui caractérise la race entière se reconnaît dans les prescriptions qui règlent les rapports entre Juifs et gentils. C'est ainsi qu'il est imprudent de se faire soigner par un médecin idolâtre, de se faire raser par un barbier païen; en revanche, une Israélite ne doit pas coiffer une païenne, de peur de la rendre belle. D'ustensiles de cuisine ayant appartenu à des idolâtres on ne pouvait se servir sans les purifier dans l'eau ou par le feu, de leurs couteaux sans les avoir repassés ou enfoncés trois fois en terre. Aux approches des fêtes mosaïques, tout commerce avec les païens était interdit aux Israélites; il est vrai, dit un rabbin, qu'ils pouvaient, même alors, demander de l'argent à un débiteur idolâtre, parce que cela lui serait déplaisant¹². » Dans cet ordre d'idées, on ne relève qu'un trait commun au judaïsme et au christianisme : per-

¹ S. Justin, *Dialog.*, xxxix; Origène, *Contr. Celsum*, v, 25-41. — ² Eusèbe, *Hist. eccles.*, VI, xii; *Acta s. Pionii*, 13. — ³ *Digeste*, I, ii, 3; *Philosophumena*, ix, 12; Lampride, *Alex. Severus*, 22; Origène, *Ad Africanum*, 14; *De principiis*, iv, 1; S. Épiphane, *Hæres.*, xxx, 4, 6, 11. — ⁴ E. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 241 sq. — ⁵ Talmud de Babylone, *Chulin*, 123 a. — ⁶ Talmud de Babylone, *Berakoth*, 61 b; *Jebamoth*, 108 b; *Sanhédrin*, 12, a;

Talmud de Jérusalem, *Berakoth*, ix, 7; *Jebamoth*, xii, 12. —

⁷ Talmud de Babylone, *Aboda-Zarah*, fol. 18; cf. E. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 240; *Journal des savants*, mai 1890. — ⁸ Actes, xviii, 12-15. — ⁹ *Judaicam vivere vitam*, Suétone, *Domitianus*, 12; cf. Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, xxx, ii, 5. — ¹⁰ Sulpice-Sévère, *Chronicon*, i, 39. — ¹¹ S. Ignace d'Antioche, *Ad Magn.*, 8-10; *ad Phil.*, 6. — ¹² P. Allard, dans *La science catholique*, 1890, t. iv, p. 727.

mission de fréquenter le marché des esclaves pour en acheter un qu'on puisse convertir¹.

A mesure que le temps s'écoulait, Israël gagnait en violence tout ce que le christianisme gagnait en indulgente bonté; nous en avons la preuve dans la discipline opposée que le Talmud et les conciles prescrivent à leurs fidèles respectifs, relativement à la conduite à tenir à l'égard des temples et des idoles. Voici, en résumé, les dispositions du traité *Aboda Zara*: « On ne pouvait regarder les statues des faux dieux que lorsqu'elles étaient tombées à terre. Les anéantir, les rendre impropres à l'adoration de leurs dévots était une joie, un triomphe. On le faisait en les déshonorant par une mutilation, même légère, en leur brisant un doigt, l'extrémité du nez ou de l'oreille, car ces images devaient être intactes comme les victimes qu'on leur offrait. Les stèles païennes s'annulaient par la simple rupture d'un angle; quant aux autels, quelques docteurs estimaient qu'il les fallait ébrécher pierre par pierre. Il était pourtant des statues, des bases dont on ne pouvait détruire le caractère impie: celles devant lesquelles un juif avait fait acte d'adoration. On racontait qu'un homme chargé de briser toutes les idoles d'un bain public, en avait laissé une seule intacte parce qu'un israélite avait, croyait-on, brûlé de l'encens devant elle. Les piédestaux pendant les temps de persécutions religieuses ne pouvaient pas non plus être annulés, quelque juif ayant dû être contraint d'y accomplir un acte d'adoration; il était, par suite, défendu de faire usage des débris qui en pourraient provenir. Une même interdiction frappait tout ce qui avait servi au culte des idoles: les coupes, les instruments de musique dont on avait joué devant elles. » Les chrétiens professaient des principes absolument contraires. « Si un chrétien, dit un canon du concile d'Elvire (voir ce nom), si un chrétien a brisé une idole et a été mis à mort pour ce fait, nous ne voulons pas qu'il soit mis au nombre des martyrs, car nous ne lisons pas dans l'Évangile qu'il soit licite d'agir ainsi, et nous ne voyons pas que les apôtres en aient donné l'exemple. » Ce décret n'innovait rien, puisque nous lisons dans la réfutation de Celse par Origène: « Mon adversaire prétend que les chrétiens parlent ainsi: « Voyez-moi devant les statues de Jupiter, d'Apollon ou de quelque autre dieu; je les outrage, je les souflette, et pourtant elles ne se vengent pas. » Si jamais il a entendu quelqu'un s'exprimer de la sorte, ce ne peut être qu'un chrétien du dernier ordre, quelque indiscipliné, quelque ignorant. »

Si le Talmud enseignait une conduite différente, il faut ajouter que ses lecteurs se montraient moins absolus; ils ne détruisaient pas, ils s'approprièrent. Nous lisons dans les actes du martyr de saint Siméon bar Sabaé, patriarche de Séleucie († 341), que, tandis qu'on l'emmenait prisonnier à la résidence royale, l'escorte traversa la ville de Suse, dont le saint était originaire; il demanda qu'elle fit un détour afin de lui éviter la douleur de passer devant une église catholique que les Juifs avaient transformée depuis peu en synagogue². Un fait analogue avait eu lieu à Tipasa, dans la Maurétanie, où les Juifs avaient installé une synagogue dans un temple païen³.

L'attitude très différente des chrétiens et des Juifs dans l'empire, persévéramment soutenue pendant des

siècles, avait non seulement creusé un abîme entre les uns et les autres, mais encore avait amené l'État romain à employer un traitement très distinct envers chaque groupe; aux Juifs les concessions, aux chrétiens l'intransigeance. Sur un point particulièrement grave, l'accomplissement du service militaire, la méthode suivie est frappante. A l'égard des chrétiens, l'empire ne consentait à se relâcher en rien de ses exigences, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen des faits que nous exposons ailleurs (voir *Dictionn.*, au mot: MILICE); or, le Talmud ne nous offre aucun indice d'une situation analogue à l'égard des Juifs. Pour qui consentait à la subir tout en voulant conserver sa foi religieuse, la vie des camps était pleine de périls. Les *Natalitia* des princes, les fêtes des *Decennalia*, le culte des *Dii* et des *Divi*, les *Lares militares*, celui des génies protecteurs de la *Turma*, de la *Centuria*, le culte des aigles adorés comme des idoles, amenaient périodiquement des cérémonies que réprouvaient les âmes chrétiennes. Les écrits des Pères, les Actes authentiques des martyrs nous ont conservé l'expression du sentiment d'horreur qu'inspiraient ces démonstrations impies. On n'aperçoit rien de pareil dans l'*Aboda Zara*, tout rempli cependant de prescriptions minutieuses.

Ici se présente une question qui appelle un moment d'attention: Quelle était la situation des Juifs par rapport au service militaire?

De tout temps, on trouve dans la *Diaspora* des Juifs militaires, chez les Égyptiens, chez les Perses, comme chez les Grecs⁴. Ils étaient, nous dit-on, bons soldats et même dévoués. Après l'an 70, les Romains incorporèrent dans leur armée des Juifs palestiniens⁵. Vers l'an 90, la colonie militaire juive des Zamarides fut détachée du royaume d'Agrippa II, et mise sous les ordres directs des Romains. En 175, on signale des Juifs de Palestine dans les armées de Marc-Aurèle⁶. En 195, ils combattent pour Nigèr contre Septime-Sévère⁷. En dehors de la Palestine, les troupes juives des différents pays furent maintenues en service par les Romains, notamment en Égypte⁸, en Asie, en Occident où nous avons vu Tibère faire enrôler 4 000 Juifs de Rome, et les envoyer servir en Sardaigne. Après Vespasien, aucun recrutement ne se fit plus en Italie; les Juifs ne furent donc plus enrôlés. Les Juifs des autres contrées de l'Occident continuèrent à servir. L'épithaphe d'un soldat juif trouvée à Rome se rapporte probablement à un de ces étrangers⁹.

A la fin du IV^e siècle, les Juifs sont assez nombreux dans l'armée romaine pour que Sulpice-Sévère y trouve l'occasion de s'alarmer¹⁰. Bientôt une loi de la fin du IV^e siècle interdit aux Juifs la carrière des armes, l'exclusion est renouvelée en 404 et en 418¹¹.

Chrétiens et Juifs eurent l'occasion de se rencontrer dans des camps opposés, les armes à la main. Il semblait que le judaïsme eût la démangeaison de répandre son propre sang. Son fanatisme faisait alterner les massacres, les pillages, les révoltes. Après la sévère leçon infligée par Pompée, étaient venus les jours du siège de Titus et les horreurs de la prise de la ville. La ruine du Temple fut, pour les Israélites fervents, une affreuse douleur; elle fut plus encore une épouvantable déception. Parmi ceux qui survécurent

¹ *Constitutions apostoliques*, I, II, c. LXII. — ² Assemani, *Acta ss. mart. orient.*, t. I, p. 1-42. — ³ *Passio s. Salsæ*, 3, dans *Catalog. codd. hagiogr. Paris.*, in-8°, Paris, 1889, t. I, p. 344 sq. — ⁴ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. II, p. 265-278; on y trouvera de nombreuses références pour une période antérieure à celle qui fait l'objet de nos études. — ⁵ Voir J. Juster, *op. cit.*, t. II, p. 269, note 2: *Aide militaire de la Judée*. — ⁶ Dion

Cassius, *Hist. rom.*, LXXI, xxv, 2; cf. Ritterling, *Zu den Kampfen im Orient unter Kaiser Marcus*, dans *Rhein. Museum*, 1904, t. LIX, p. 196. — ⁷ J. Juster, *op. cit.*, t. II, p. 273. — ⁸ Fl. Josèphe, *Contra Apionem*, II, 5, n. 63, 64. — ⁹ N. Müller, *La catacomba degli Ebrei presso la via Appia Pignatelli*, dans *Rom. Mitteil.*, 1886, t. I, p. 57. — ¹⁰ *Chronicon*, II, III, 6. — ¹¹ J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, t. II, p. 277, 278.

à la catastrophe de 70 et qui réussirent à éviter l'esclavage, ceux qui étaient laborieux gagnèrent leur vie et abrutirent leur intelligence dans l'étude des Talmuds; ceux qui ne furent pas abrutis tombèrent dans une crise d'abattement. Elle dura peu de temps. Le réveil de ce fanatisme suscita une nouvelle guerre, non plus d'indépendance, mais d'extermination. Les derniers mois du règne de Trajan furent assombrés par l'expansion de la révolte juive; jusqu'alors limitée à la Cyrénaïque et à l'Égypte, elle ne tarda pas à envahir la Palestine, la Syrie et la Mésopotamie. Les Juifs se nommèrent un roi ayant nom Lucova, et se mirent à égorger Grecs et Romains, « mangeant la chair de ceux qu'ils avaient égorvés, se faisant des ceintures avec leurs boyaux, se frottant de leur sang, les écorchant et se couvrant de leur peau. On vit des forcenés scier de haut en bas par le milieu du corps. D'autres fois, les insurgés livraient les païens aux bêtes, en souvenir de ce qu'ils avaient eux-mêmes souffert, et les forçaient à s'entre-tuer comme des gladiateurs. On évalue à 120 000 le nombre des Cyrénéens tués de la sorte. C'était presque toute la population. » En Chypre, Salamine fut détruite, la population exterminée; on estima le nombre des victimes à 240 000. En Égypte, en Thébaïde, les mêmes désordres éclatèrent. Lucius Quietus et Marcus Turbo triomphèrent de la révolte; ils tuèrent tout, ce fut une boucherie. Quinze ans plus tard, ce fut à recommencer. Hadrien voulant qu'on en finît pour toujours, l'extermination fut complète. Cent quatre-vingt mille juifs furent tués dans diverses rencontres. Le nombre de ceux qui périrent par la faim, le feu, la maladie, ne se peut calculer. On égorga de sang-froid les femmes et les enfants. La Judée devint, à la lettre, un désert; les loups et les hyènes entraient dans les maisons avec des hurlements. Beaucoup de villes du Darom furent ruinées pour toujours, et l'aspect désolé qu'offre aujourd'hui le pays est encore le signe vivant de la catastrophe arrivée il y a dix-huit siècles.

Parmi les dissentiments qui dressaient Juifs contre chrétiens, il s'en trouve qui eurent une importance capitale, et que nous ne ferons que rappeler d'un mot en renvoyant aux études qui leur ont été déjà consacrées, la circoncision (voir ce mot) et les idolâtries (voir ce mot).

Après avoir rapproché les faits qui aident à comprendre les directions de plus en plus divergentes prises par l'Église et par la Synagogue, il faudrait comparer les tendances intellectuelles et morales; mais ici, bien que le sujet soit des plus vastes, il est possible de le ramasser en quelques pages. Tandis que le christianisme devient de plus en plus hellénique dans ses formes littéraires, et latin dans son type social et politique, les restes du judaïsme s'enfoncent dans une science toute sémitique, où la puérilité des idées et l'incohérence du langage semblent se disputer la palme. On peut s'en faire une certaine idée, en comparant les sujets traités par les talmudistes et par les Pères de l'Église.

La controverse des talmudistes roule sur la question de savoir « combien de poils blancs une vache rousse peut avoir sans cesser d'être rousse », « s'il est permis de tuer un pou ou une puce le jour du sabbat; s'il faut tuer les animaux du côté du cou ou du côté de la queue; si le grand prêtre doit mettre sa chemise avant sa culotte »; il serait bien impossible de rien découvrir dans les écrits des Pères qui puisse être comparé à ces extravagances. En face de gens qui s'hy-

notisent sur de pareilles balivernes, nous pouvons lire les écrits de Méleton, de Tertullien, de saint Cyprien, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Eusèbe, afin de prendre une idée des lectures immenses de chacun d'eux. Origène est comme le confluent de toutes les sources intellectuelles de son temps; il attire tout à lui; la discipline des rabbins n'est qu'isolement, dédain et ignorance. A les entendre, la lecture d'un livre étranger est un crime¹; seule la *Thora* doit occuper et captiver la pensée, accaparer l'attention et l'étude; elle renferme toute science, toute philosophie, elle dispense de tout ce qui n'est pas elle². La conséquence d'une semblable aberration apparut en pleine clarté après quelques générations. Tandis que les chrétiens, s'efforçaient de pénétrer plus avant dans la science des dogmes dont les textes canoniques recélaient le mystère, les Juifs, persuadés qu'il ne s'agissait plus désormais que d'éclaircir la morale, réduisaient leur travail à une casuistique subtile et creuse qui tirait de chaque syllabe, et de chaque lettre d'une syllabe, une exégèse dont l'obscurité le disputait à la niaiserie³. Si l'on compare l'œuvre littéraire des Pères de l'Église avec celle des rabbins de la Synagogue, on constate que la place qu'y tiennent les commentaires de l'Écriture sainte est absolument sans proportion.

Origène et saint Hippolyte sont probablement les seuls des Pères antérieurs au concile de Nicée qui aient entrepris un commentaire méthodique des livres canoniques, tandis que chez les talmudistes, depuis l'impulsion et la réforme de Rabbi Aquiba, toutes les écoles, celles de Maïron, de Safat, de Giscala, d'Alma, de Casiou, de Kefr-Baram, de Kefr-Nabarta, d'Ammouka, se croient tenues de récrire une Mischna, comme les scolastiques du Moyen Age commencent tous, pour se faire la main, par un commentaire du *Maître des sentences*. On découvrait d'ailleurs à tout coup de nouveaux trésors, grâce à cette méthode qui, selon l'expression talmudique, « de chaque trait d'une lettre tirait des boisseaux entiers de décisions »; bref, on était parti de la *Thora* et on aboutissait à la Kabbale.

3. *Les violences*. — C'est une longue histoire qui ne peut être racontée ici en détail. Nous en avons donné ailleurs une première esquisse; il doit suffire de noter des épisodes et des dates.

Avant tout le procès et le supplice de Jésus, dernier acte d'une poursuite officielle dont nous pouvons reconstituer les phases principales. Cependant les hommes qui avaient organisé cette iniquité, provoqué une effervescence artificielle, devaient reconnaître, moins de deux mois plus tard que les disciples de leur victime étaient aimés du peuple, au point qu'on n'osait entreprendre de leur faire violence. Mais la haine fut la plus forte. Les Actes des apôtres nous ont conservé un récit détaillé des vexations infligées par les Juifs aux premiers membres de l'Église de Jérusalem. La mort du diacre Étienne, celle de l'apôtre Jacques et la mort imminente de saint Pierre, qui n'y échappa que par un miracle, l'état d'esprit de Paul, disent suffisamment ce que nous ne voulons qu'indiquer. On sait les avanies prodiguées à saint Paul par ses anciens coreligionnaires dans presque toutes les villes où il s'arrêta pour enseigner l'Évangile. Jacques, autre membre du collège apostolique fut, lui aussi, victime de la haine des Juifs et massacré par eux à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

A Rome, en l'an 64, éclate la persécution de Néron

¹ Aquiba, dans Talmud de Babylone, *Sanhédrin*, 90 a; cf. Origène, *Contr. Celsus*, I, II, c. xxxiv. — ² Sur la persistance de ces principes parmi les Juifs polonais, voir la vie très instructive à tant d'égard d'un personnage

représentatif, Salomon Maimon (1754-1800); A. Barine, *Un juif polonais*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1889, p. 770-802. — ³ Mischna, *Sota*, v, 1, 4; viii, 5; Talmud de Babylone, *Pesachim*, 22 b.

à laquelle les Juifs ne sont pas étrangers (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INCENDIE DE ROME); leur responsabilité paraît certaine, bien qu'on ne puisse la préciser dans le détail. On retrouve ainsi l'influence des Juifs dans un certain nombre de violences. Siméon, deuxième évêque de Jérusalem, fut victime des mouvements dirigés par les Juifs contre les chrétiens dans différentes villes de Judée (117). Polycarpe, évêque de Smyrne, fut martyrisé en 155. Les Juifs sont au nombre de ceux qui réclament son supplice avec le plus d'ardeur, et on les voit mettre un zèle tout particulier à apporter des fagots au bûcher du vieil évêque. Après la mort, ils font la garde autour du bûcher afin d'empêcher les fidèles de s'emparer des débris respectés par la flamme. Voyant l'exaltation des Juifs, le centurion fit replacer ces tristes restes sur le bois afin que le cadavre fût anéanti.

Saint Justin, dans son *Dialogue avec Tryphon* (xvii, 3; xlix, 9; cviii, cxvii, cxxxi, 2) accuse carrément les Juifs d'envenimer les persécutions, et c'est Tertullien qui condense leur rôle en cette sentence inoubliable : *Synagogæ Judæorum, fontes persecutionum*¹; saint Irénée écrit que les Juifs envoient des missionnaires et des lettres pour provoquer les persécutions : *Ecclesia insidias et persecutiones a Judæis patitur*²; ... *Judæi... persequentes Ecclesiam*³, et saint Cyprien : ... *nam et gentiles et Judæi minantur*⁴. On les voit passer de la menace à l'action dans le martyre du prêtre Pionius, à Smyrne (23 février 250). Celui-ci les interpelle en ces termes : « Et maintenant, vous, les Juifs, quelle raison avez-vous de mourir de rire? Vous riez de ceux qui sacrifient spontanément, vous riez de ceux qui cèdent à la violence, vous riez de nous en criant comme vous le faites que nous avons assez joui de la liberté. Nous sommes ennemis, c'est vrai, mais nous sommes des hommes, malgré tout. »

On voit que les prosélytes juifs sont particulièrement acharnés⁵, et leur haine ne s'affaiblira pas après la paix de l'Église; c'est principalement sur les convertis qu'elle se porte. Hors des limites de l'empire, en Perse, en Nubie, on les retrouve acharnés et cruels contre les chrétiens⁶.

XXVII. PRO JUDÆIS. — Une fois l'an, le vendredi saint, la liturgie romaine introduit une série de neuf prières, dite *orationes solemnes* qui semblent n'avoir pas toujours été particulières à ce jour; ainsi, on les rencontre dans certains manuscrits du sacramentaire grégorien au mercredi saint aussi bien qu'au vendredi⁷; et L. Duchesne pense « que ces oraisons ont fait autrefois partie de la messe romaine ordinaire, et qu'elles étaient récitées après les lectures, au moment où elles continuèrent à être récitées le mercredi et le vendredi saints⁸. » Pure conjecture.

Ces oraisons concernent l'Église, le pape, le clergé, l'empereur, les catéchumènes, les malades, prisonniers, voyageurs, navigateurs, les païens et les juifs. Ceux-ci font l'objet d'un traitement particulier. D'abord ils prennent place dans la nomenclature avant les païens (car ils connaissent et servent le vrai Dieu) mais tandis que pour les autres catégories, y compris les païens, le célébrant avertit l'assemblée de l'objet de l'oraison, il n'en va pas tout à fait de même pour les juifs. Chaque annonce est ainsi conçue : *Oremus, dilectissimi nobis, pro...*, cela dit, le célébrant ajoute : *Oremus* et le diacre invite l'assistance à s'age-

nouiller : *flectamus genua*, puis après un instant : *levate* et le célébrant prononce la prière. Lorsqu'il est question des Juifs, le ton change, et d'abord on leur décerne l'épithète de « perfides » qui est, pour ainsi dire, protocolaire à leur endroit. Voici le texte du missel :

Oremus et pro perfidis Judæis : ut Deus et dominus noster auferat velamen de cordibus eorum; ut et ipsi agnoscant Jesum Christum dominum nostrum.

Non respondetur Amen, sed statim dicitur :

Omnipotens sempiternus Deus, qui etiam judaicam perfidiam a tua misericordia non repellis : exaudi preces nostras, quas pro illius populi obsecratione deferimus; ut agnita veritatis tuæ luce, quæ Christus est, a suis tenebris eruantur. Per eundem dominum... R. Amen.

L'annonce se termine ici par les mots *Jesum Christum dominum nostrum* qui semblent une finale d'oraison, et pourrait suggérer à ceux qui sont distraits de répondre *Amen*; c'est pour les mettre sur leurs gardes que la rubrique est introduite ici : *non respondetur Amen*. Dans les huit autres annonces cet avertissement est omis parce que nulle part la formule n'induirait à répondre *Amen*. Cependant le même cas s'est présenté dans certains missels⁹ où la neuvième catégorie (celle des païens) est ainsi annoncée : ... *Deum et dominum nostrum, cum quo vivit et regnat cum Spiritu sancto Deus per omnia secula seculorum*, on a pris soin d'avertir : *non respondetur Amen*. Ceci a préoccupé Durand de Mende qui a observé que l'annonce diffère de l'oraison, et qu'il n'y a pas lieu de répondre *Amen* à une annonce¹⁰, tandis qu'on répond *Amen* à une oraison, fût-elle prononcée pour les Juifs ou pour les païens.

La rubrique porte ensuite ces mots : *sed statim dicitur*, c'est-à-dire qu'on omet la répétition du mot *Oremus* suivie des avertissements : *Flectamus genua. — Levate*. Dans le Missel de Westminster, on lit simplement ces mots : *Hic non dicitur flectamus*. Le Missel de Milan (1474) supprime le mot *Oremus*. Les Missels de Paris (1530 et 1540) disent : *Et non respondetur Amen, nec dicitur Flectamus genua, sed dicitur Oremus*. Le Missel romain (1570), *Non respondetur Amen, sed statim dicitur*. Le Missel de Troyes (1736) *Hic non dicitur Amen nec Oremus, nec Flectamus genua, sed continuo. Omnipotens...* Les Missels de Caylus à Auxerre (1738) et de Vintimille à Paris (1676) : ... *dominum nostrum. Oremus. Hic non dicitur Flectamus genua*.

On peut dire que, d'une manière générale, à partir du ix^e siècle, le rite de la genuflexion précédant la prière pour les Juifs est aboli, toutefois; on fait une pause, on prie pour eux, mais debout, car le mot *Oremus* est maintenu. C'est ce que dit le texte du sacramentaire grégorien édité par Angelo Rocca. Le mercredi et le vendredi saints, il avertit : *et cum in ceteris flectant genua, pro Judæis non flectant*¹¹. *Pro Judæis est orare, sed non flectendo genua*¹². Cependant, la suppression de la genuflexion n'entraîne pas celle de l'oraison qui est maintenue; et il en est encore ainsi à la fin du xiii^e siècle, puisque Durand de Mende nous dit que *pro quolibet statu bis profertur Oremus*¹³.

L'oraison sans genuflexion est venue modifier une discipline plus ancienne¹⁴. Le sacramentaire gélasien (*cod. Vatic. Reg. 316*) du viii^e siècle contient *orationes*

¹ *Scorpiace*, x, P. L., t. II, col. 143; cf. *Ad nationes*, I, 14; *Adv. Marcionem*, III, 23; *Adv. Judæos*, 13. — ² *Advers. hæres.*, IV, XXI, 3. — ³ *Ibid.*, IV, xxviii, 3. — ⁴ *Epist.*, LIX, 2, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. III, part. 3, p. 667. — ⁵ Justin, *Dialog.*, cxxii; Tertullien, *Adv. Judæos*, I; S. Épiphane, *Hæres.*, xxix, 9; P. G., t. xli, col. 404. — ⁶ H. Leclercq, *Les martyrs*, t. IV (1905), p. lxxi-cvii. —

⁷ P. L., t. lxxxviii, col. 79, et col. 312, note 239. — ⁸ *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., p. 175 176. — ⁹ Missel romain de Milan (1474) ou d'Anvers (1598). — ¹⁰ *Rationale divinor. officiorum*, 1672, p. 346. — ¹¹ S. S. Gregorii operum tomus, 1675, t. II, col. 1368. — ¹² *Ibid.*, col. 1376. — ¹³ *Rationale*, p. 346, col. 2. — ¹⁴ Martène, *De antiquis Ecclesie ritibus*, in-fol., Venetiis, 1783, t. III, p. 18.

solemnnes, et chacune d'elles porte cette indication : *adnuntiat diaconus : Flectamus genua. Iterum dicit : Levate*; pour les Juifs, on lit : *adnuntiat diaconus ut supra*¹. Les *ordines romani* ne renferment rien qui porte à croire qu'on fasse aucune différence en ce qui concerne les Juifs. Dans le manuscrit de Saint-Amand² (*Paris*, lat. 974) et dans le manuscrit d'Einsiedeln³ (326) les oraisons se récitent sans aucune modification de l'une à l'autre. Toutefois, dans l'*Ordo I^{us}* de Mabillon, qui, pour le temps de Pâques donne « encore l'usage romain, mais tel qu'on l'observe ailleurs qu'à Rome et non sans combinaison avec des coutumes inconnues autour du pape⁴, » on lit ceci : *Tunc venit pontifex ante altare, et dicit : Oremus, dilectissimi nobis in primis pro Ecclesia Dei, et cetera per ordinem sicut in quarta feria diximus. Cum autem ventum fuerit ad Judæos, non flectunt genua*⁵. C'est donc au ix^e siècle, hors de Rome que l'usage d'omettre la genuflexion s'est établi. On lit en marge du sacramentaire de Ratold : *Hic nostrum nullus debet modo flectere corpus ob populi noxam ac pariter rabiem*⁶. Ce fut donc la malveillance qui imposa l'omission de la genuflexion, ce ne fut nullement le souci de faire oublier l'adoration dérisoire du Sauveur par les Juifs comme le dit en son style glorieux l'*Année liturgique*⁷. Cette adoration, ce ne sont pas d'ailleurs les Juifs, mais les soldats romains qui s'y livrèrent pour bafouer Jésus⁸.

XXVIII. L'ART ET LES CIMETIÈRES JUIFS. — Malgré les dissentiments de plus en plus graves entre juifs et chrétiens, nous avons constaté chez ces derniers la persistance de préoccupations et d'usages, dont il ne semble pas possible de méconnaître la dépendance à l'égard des institutions ou des pratiques juives.

Quoique, dès le n^e siècle, il fut évident que l'Église gagnait sans cesse du terrain, tandis qu'Israël en perdait chaque jour, on ne laissait pas de faire attention à cette race qui conservait un certain prestige en raison du rôle qui lui avait échoué dans le passé. De là des imitations, des emprunts qui offrent un intérêt archéologique, mais qui sont instructifs surtout au point de vue de la psychologie des premières générations chrétiennes. Héritières des promesses divines, elles paraissent avoir été convaincues que leur privilège s'étendait jusqu'à s'emparer de tout ce qui constituait la richesse du peuple rebelle. Ses Livres saints, son symbolisme un peu rudimentaire furent désormais propriétés du christianisme. Dans le domaine plus restreint de l'archéologie monumentale, les fidèles trouvèrent encore à glaner; c'est à ce point de vue que nous allons jeter un coup d'œil sur les rapports

de dépendance qui existent entre les monuments funéraires des juifs et ceux des chrétiens.

Originaires d'une contrée où les inhumations se font de préférence dans des excavations pratiquées à flanc de rocher, les juifs de la *Diaspora* avaient appliqué leur système d'inhumation partout où la nature du sol n'y opposait pas d'obstacles insurmontables.

Les fouilles ont fait apparaître en diverses contrées des sépultures ou des cimetières juifs⁹. Les rites des funérailles offraient une réelle unité parmi les juifs de Palestine¹⁰; dans la *Diaspora*, les Juifs empruntaient beaucoup d'usages païens. Il ne faut pas croire que le cimetière était, comme la synagogue, indispensable à toute communauté juive. Les cimetières étaient peu en usage en Palestine où on pratiquait, de préférence, la sépulture dans les propriétés privées; au contraire, ils étaient nombreux dans la *Diaspora*; toutefois, c'est à contre-cœur qu'un juif pieux se faisait enterrer en dehors de Palestine¹¹. Aussi beaucoup de juifs pieux de la *Diaspora* venaient-ils finir leur vie en Palestine ou bien s'y faisaient transporter après leur mort. Ch. Clermont-Ganneau a découvert un cimetière à Jaffa qui recevait tous ces juifs extrapalestiniens¹². On ne trouve pas de cimetières juifs partout où existait une communauté juive. Dans un certain nombre de localités, les Juifs enterraient leurs morts à côté des païens, par exemple, en Afrique¹³, en Sicile¹⁴. Les Juifs avaient l'habitude de préparer leur tombe de leur vivant¹⁵; le devoir de procurer la sépulture incombait plutôt aux individus qu'à la communauté; celle-ci l'exerçait principalement à l'égard des pauvres¹⁶, ou de ceux qu'elle voulait honorer particulièrement¹⁷.

Parmi les coutumes funéraires juives il en était une que nous avons vue employée par les chrétiens, la séparation des morts dans des lieux de sépulture; ils évitent la promiscuité des païens, les Juifs ont fait de même. Même les *metuentes* ne sont pas enterrés dans les cimetières juifs; ainsi à Rome, ils sont enterrés en dehors du cimetière juif : l'un dans la *Vigna Pino*, l'autre dans la *Vigna Sebastiani*¹⁸. Cependant les prosélytes sont enterrés à côté des Juifs : Beturia, dans la *Vigna Randanini*, un autre au même endroit¹⁹. On voit même des martyrs chrétiens, probablement d'origine juive, qui sont enterrés dans les cimetières juifs; c'est le cas de Vitalis et Agricola qui *jacebant inter corpora Judæorum*²⁰, à Bologne, et saint Ambroise les exhume de ce cimetière. De même à Carthage²¹.

Ainsi qu'il en était pour leurs bibliothèques qui échappaient à la destruction prescrite par Dioclétien

¹ Muratori, *Liturgia romana vetus*, in-fol., Venetiis, 1748, t. I, col. 562. — ² Duchesne, *Origines*, 4^e édit., p. 474. — ³ Id., *ibid.*, p. 489. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 149, 150. — ⁵ Muratori, *op. cit.*, t. II, col. 995. — ⁶ H. Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, Paris, 1910, p. 257. — ⁷ Pr. Guéranger, *Année liturgique. La Passion et la Semaine sainte*, 1875, p. 553. — ⁸ L. Canet, *La prière Pro Judæis de la liturgie catholique romaine*, dans *Revue des études juives*, 1911, t. LXI, p. 213-221; cf. *Revue bénédictine*, 1913, p. 122-123. — ⁹ J. Nicolai, *Tractatus de sepulchris Hebræorum*, dans Ugolini, *Thesaurus*, t. XXXIII, p. 305-558; cf. R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in Vigna Randanini*, Roma, 1862; Le même, *Dissertazioni archeologiche de vario argomento*, in-8°, Roma, 1865, t. II, p. 150-192; E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 761-784; N. Müller, *Koimeterien, dans Realencyclopädie für protestant. Theol. und Kirche*, t. X, p. 794-877; E. Becker, *Koimeterien* dans même recueil, t. XXIII, p. 788-793; les formes de tombes diffèrent; Becker en relève onze dans le seul cimetière de Monteverde; S. Krauss, *Tombs*, dans *Jewish Encyclopedia*, t. XII, p. 183-190. — ¹⁰ J. Perles, *Die Leichenfeierlichkeiten in nachbiblischen Judenthume*, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1861, t. X,

p. 345-355, 376-394; S. Klein, *Tod und Begräbnis in Palästina zur Zeit der Tannaiten*, in-8°, Berlin, 1908. — ¹¹ II Macch., v, 10; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, X, iv, 3; *Bell. jud.*, I, ix, 1, n. 184. — ¹² Ch. Clermont-Ganneau, *Archæological researches*, t. II, p. 131 sq. — ¹³ P. Monceaux, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLIV, p. 1-28. — ¹⁴ P. Orsi, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1898, t. VII, p. 8 sq.; 1899, t. VIII, p. 613 sq. — ¹⁵ Gen., XLIX, 29, 30; L, 5, 13; II Paral., xvi, 14; Isaïe, XXXII, 16; Matth., XXVII, 60; à Rome, H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 150; à Nicomédie, dans *Échos d'Orient*, 1905, t. IV, p. 456; à Jaffa, *Revue critique*, 1885, p. 14 (= W. Dittenberger, *op. cit.*, n. 602). — ¹⁶ Philon, *Hypothetica*, dans Eusèbe, *Præp. evang.*, VIII, 7; Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, IV, v, 2, n. 317; V, XII, 3; V, XIII, 7. — ¹⁷ S. Klein, *Tod und Begräbnis in Palästina zur Zeit der Tannaiten*, in-8°, Berlin, 1908, p. 52, note 1. — ¹⁸ H. Vogelstein et R. Rieger, *op. cit.*, t. I, n. 141, 170. — ¹⁹ Id., *ibid.*, t. I, n. 152, 155. — ²⁰ S. Ambroise, *Ehortat. virgin.*, c. VII; P. L., t. XVI, col. 338; Paulin de Milan, *Vita Ambrosii*, c. XV, P. L., t. XIV, col. 32. — ²¹ De Vogüé, dans *Revue archéologique*, 1889¹, p. 163 sq.; E. Babelon, *Carthage*, in-8°, Paris, 1896, p. 176 sq.

pour celles des chrétiens, ainsi les cimetières juifs ne tombaient pas sous le coup des lois qui atteignaient les cimetières chrétiens. Comment cela pouvait-il se faire? En leur qualité de pèlerins, les Juifs avaient droit à la protection de leurs tombes, considérées comme *res religiosæ*¹, protégées par l'*actio sepulcri violati*². Cette protection, à elle seule, suffisait pratiquement, à sanctionner les dernières volontés du défunt. En voici quelques exemples :

A ROME : *Cefalius Judæus* interdit : *Posteros ne quis sepulchrum ingrediatur quos resurgam*³; — *Julia Afrodisia*... *petit et rogat uti hoc ei reservetur ut cum coniuge suo ponatur quam donec*⁴; — à Pouzzoles : *Rogo vos facite præter legem ne quis mihi titulum deficiat*⁵; — à Syracuse, les tombes juives sont dispersées parmi les chrétiennes, et défense est faite de les ouvrir : *κατὰ τοῦ μέλληταικου μηδὲς ἀνόξη*⁶; *κατὰ τοῦ μυστηρίου μηδὲς ὡδὲ ἀνύξη*⁷; — à Byblos : *τό μυστήριον τοῦτο Ἡοσεμου ἡ δὲ βούληθη ὁ ἐμοῦ ὕ[ι]ός ἐξουσίαν] ἐχει*⁸. Habituellement, le Juif admet dans sa tombe sa femme⁹; en général, leur caveau est destiné à contenir toute la famille.

Les Juifs recouraient à l'anathème pour assurer la paix de leur tombe contre les entreprises des violateurs. Le plus curieux exemple est fourni par une inscription grecque d'Argos, sur laquelle on lit cette formule¹⁰ : « Moi, Aurelius Joses, je conjure les grandes et divines puissances de Dieu et les puissances de la Loi et la dignité des sages, et la dignité du culte qu'on offre chaque jour à Dieu, afin que personne ne détruise le monument que j'ai fait avec beaucoup de peine. »

De même, les Juifs recouraient aux amendes funéraires (voir ce mot) pour défendre leur tombe de l'introduction d'un cadavre non juif; on en voit des exemples à Smyrne¹¹, à Hiéropolis¹², à Nicomédie¹³, à Julia Concordia¹⁴, à Corykos¹⁵. Ces amendes vont parfois au fisc tout seul (à Corykos, 2 500 deniers, à Julia Concordia, un livre d'or), ou à la caisse de la cité toute seule (à Tlos), au fisc et à la communauté (à Smyrne 1 500 deniers et 1 000 deniers; à Nicomédie 2 000 deniers et 1 000 deniers), ou même à la communauté toute seule (à Hiéropolis, 1 000 deniers). Pour que l'amende funéraire imposée fût de droit, il fallait un acte sous forme de testament ou de codicille, fait devant les archives de la ville, διὰ τῶν ἀρχείων, représentant la πόλις¹⁶. Or, lorsqu'il s'agit de tombes juives, l'amende est valable quand le testament est déposé aux archives juives.

Pour se faire une idée de la compénétration qui a pu exister sur certains points entre le groupe juif et le groupe chrétien, il suffit de rappeler que les plus anciennes tombes des fidèles à Carthage ont été rencontrées dans une catacombe juive. On s'explique mieux alors les rapports qui seront relevés entre les formules et les symboles du cimetière de Gamart et les formules et les symboles des tombes de Damous-el-Karita (voir DAMOUS-EL-KARITA et GAMART). Un fait aussi démonstratif ne se retrouve pas à Rome, il est vrai; mais ce que nous savons des origines de la communauté romaine ne permet pas de douter que, là aussi, les idées juives furent, au début, intimement mêlées aux idées chrétiennes, et on peut se demander, après la description que nous avons donnée du

Diapleuston d'Alexandrie et en se reportant à l'indication de Fl. Josèphe sur la synagogue d'Antioche, si ces deux centres, d'une importance considérable dans l'histoire des origines de l'art chrétien, n'eussent pas contribué, dans une mesure qui reste à déterminer, à transmettre aux communautés jeunes et vivaces de ces trois capitales du monde romain quelques-unes des idées d'où sortirent la symbolique chrétienne et l'art chrétien.

La colonie juive de Rome était divisée par quartiers ou paroisses correspondant aux diverses synagogues. Nous ne saurions affirmer que chaque paroisse eût son cimetière. Quoiqu'il en soit, cette répartition, indépendante de la distribution de la ville par régions, est instructive si on la rapproche de la répartition à laquelle aboutira la communauté chrétienne lorsque ses membres se seront multipliés. Un autre trait de ressemblance se trouve dans l'usage des sépultures de famille dans lesquelles on donne accès, par privilège, à tels et tels. Nous savons que les catacombes chrétiennes ont commencé et se sont développées de la même façon.

Nous connaissons aujourd'hui quelques-uns des anciens cimetières juifs de Rome (Cf. col. 67 et col. 145).

1° Bosio a vu et décrit en 1602 celui des Juifs du Trastévère, à la *Porta Portuensis*, sous le *Monte Verde*. Il fut retrouvé une première fois en 1622, une deuxième fois en 1740-1745, une troisième fois en 1904. Cf. *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1904, p. 271; Seymour de Ricci, *Catacombe juive de la via Portuensis*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1905, p. 140-142, 245-247; N. Müller, *Die jüdische Katakomben am Monte Verde zu Rom*, dans *Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judenthums*, in-8°, Leipzig, 1912; *Bullettino comunale di Roma*, 1918, p. 206-210; *Die Inschriften der jüdischen Katakomben am Monte Verde zu Rom, entdeckt und erklärt von Nikolaus Müller, nach des Verfassers Tode vervollständigt und herausgegeben von Nikos A. Bees*, dans *Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judenthums*, in-8°, Leipzig, 1919; 186 p., 173 pl.; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1920, p. 55-57; Hugo Gressmann, *Die Inschriften der jüdischen Katakomben am Monte Verde zu Rom*, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1920, t. xli, p. 305-306; Ch. Clermont-Ganneau, *La nécropole juive de Monte Verde*, dans *Revue archéologique*, 1920, p. 365-366, p. 376, n. 84 sq.; *Revue des études juives*, 1920, p. 113-126; *Syria*, 1921, t. II, p. 145-148; *Revue archéologique*, 1922, p. 407 sq. (voir *Dictionn.*, au mot MONTE VERDE).

2° Sous la *vigna Randanini*, sur la voie Appienne; servant aux juifs de la porte Capène, découvert en 1857; Cf. R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in Vigna Randanini*, in-4°, Roma, 1862; O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, Berlin, 1922, t. I, p. 17, fig. 8; R. Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, in-4°, Roma, 1865, t. II, p. 150-192.

3° Sous la *Vigna Cimarra*, sur la voie Appienne; cf. De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1876, p. 3, 16; A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 90-92, in-8°, Freiburg, 1893.

4° Sous la *vigna Pignatelli*, sur la voie Appienne, un

¹ Gaius, *Instit.*, II, 6. — ² F. Wamser, *De iure sepulchrali Romanorum quid tituli doceant*, in-8°, Darmstadt, 1887.

³ *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 252.

⁴ H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, in-8; Leipzig, 1895-1896, t. I, n. 150. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1971; *lex*, c'est la loi romaine. — ⁶ P. Orsi, *Nuovi ipogei di sette cristiane e giudaiche ai cappucini in Stracusa con aggiunta di qualche monumenti ebraico della regione*, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, p. 194. — ⁷ *Id.*, *ibid.* — ⁸ E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 188

et 856. — ⁹ W. C. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, n. 399. — ¹⁰ *Bulletin de correspondance hellénique*, 1903, t. XXVII, p. 262, n. 4. — ¹¹ *Revue des études juives*, 1883, t. VII, p. 161-166. — ¹² W. Judeich, *Altortümer von Hieropolis*, dans *Jahrbuch des Kaiserlich deutschen archäologischen Instituts, Ergänzungsheft*, 1898, n. 69. — ¹³ *Échos d'Orient*, 1905, t. VI, p. 271. — ¹⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 8764. — ¹⁵ *Inscript. graecæ ad res romanas pertinentes*, III, n. 853. — ¹⁶ Br. Keil, *Ueber kleinasiatische Inschriften*, dans *Hermès*, 1908, t. XLIII, p. 572 sq., 575 sq.

petit hypogée, découvert en 1885. Cf. Th. Gomperz, *Zu den neuentdeckten Grabinschriften der jüdischen Katakomben nächst der Via Appia*, dans *Archeolog.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1886, t. x, p. 231-232; Nik. Müller, *Die jüdischen Katakomben an der via Appia*, dans *Mittheilungen des kaiserl. deutsch. Archæol. Instituts*, Rom, t. I, 1886, p. 49-56; le même, *Le catacombe degli Ebrei presso la Via Appia Pignatelli*, dans *Bull. dell. Instituto*, 1886, p. 49-56; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 139 sq.; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1800, t. I, pl. IV, p. 11.

5° Sous la *Vigna Apolloni*, sur la voie Labicane, découvert en 1882; cf. O. Marucchi, *Di un nuovo cimitero giudaico scoperto sulla via Labicana*, in-4°, Roma, 1887; extrait des *Dissertazioni della Accademia romana di archeologia*, 1884, II^e série, p. 497-583; De Rossi, *Bull. di archæol. crist.*, 1884, p. 42, 140; *Revue de l'art chrétien*, 1884, p. 490.

Sur les cimetières juifs de Rome : Broderick, *The burial place of the early judeo-christians in Rom*, dans *Compte rendu du IV^e congrès scientifique international des catholiques à Fribourg*, 1897, section x, p. 170-181; H. Gepp, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, in-8°, Lyon, 1835; Engeström, *Om Judarne; Rom under äldre tider och deras Katakomber*, in-8°, Upsala, 1876; E. Schuerer, *Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit nach den Inschriften dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1879; H. Vogelstein und R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1896, t. I, p. 459-483 (contient le recueil des inscriptions juives découvertes jusqu'en 1896), complété par G. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christl. Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 31; cf. p. 31; R. Cagnat et M. Besnier, *L'année épigraphique*, 1892 sq.; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 252; 1900, p. 311; *Bull. della commissione archeologica comunale*, 1900, p. 223-225.

On trouve encore des cimetières juifs à :

PORTO, à l'embouchure du Tibre. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 40; J. Derenbourg, dans *Mélanges Renier*, in-8°, Paris, 1887, p. 427-441.

BOLOGNE. — S. Ambroise, *Exhortatio virginitatis*, c. VII; P. L., t. XVI, col. 338; Paulin de Milan, *Vita Ambrosii*, c. XV; P. L., t. XIV, col. 32.

MILAN. — *Revue archéologique*, 1860², p. 348; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6251, 6294, 6310 (6195); V. Forcella et E. Seletti, *Iscrizioni cristiane in Milano anteriori al IX secolo*, 1897, p. 70-73, n. 76-78.

VENOSA. — Ascoli, *Iscrizioni inedite o mal note greche, latine, ebraiche di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, in-8°, Roma et Torino, 1880 cf. Em. Schuerer, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1880, p. 485-488; H. Grätz, dans *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1880, t. XXIX, p. 433-451; J. Derenbourg, dans *Revue des études juives*, 1881, t. II, p. 131-134; H. P. Chajes, *Appunti sulle iscrizioni giudaiche del Napolitano pubblicate dall'Ascoli*, dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, in-8°, Palermo, 1910, t. I, p. 232-240; *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 647, 648, 6195-6241; Fr. Lenormant, *La catacombe juive de Venosa*, dans *Revue des études juives*, 1883, t. VI, p. 200-207; de même, *Premier rapport*, dans *Gazette archéologique*, 1882, p. 39 sq.; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 23; R. Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1833, série XII, t. I, p. 707-720; O. Hirschfeld, dans *Bull. dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1867, p. 148-152; N. Müller, dans *Röm. Mittheilungen*, 1886, t. I, p. 56.

SYRACUSE. — P. Orsi, *Nuovi ipogei di sette cristiane e giudaiche ai Cappuccini in Siracusa con aggiunta di qualche monumento ebraico della regione*, dans

Römische Quartalschrift, 1900, t. XIV, p. 187-209.

SANT'ANTIOCHO (Sardaigne). — P. Orsi, dans *Notizie degli scavi*, 1908, p. 150 sq.

MALTE. — E. Becker, *Malta sotterranea, Studien zur altchristlichen und jüdischen Sepulchrkunst*, in-8°, Strassburg, 1913.

CARTHAGE. — (Voir au mot CARTHAGE et au mot GAMART.)

ALEXANDRIE. — (Voir au mot ALEXANDRIE.)

PALMYRE. — J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 14; Seymour de Ricci, dans *Rev. archéol.*, 1903, p. 99-106.

KEURK-MOGHARA (près Édesse). — H. Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie, de la Mésopotamie et de la région de Mossoul*, in-8°, Paris, 1907, p. 78 sq., n. 40-42.

GEZER (Palestine). — *Palestine exploration Fund, Quarterly Statement*, 1904, p. 343 sq.

Le cimetière de la *Vigna Randanini*, aujourd'hui dévalisé, était, de beaucoup, le plus important des cimetières juifs de Rome. Il se trouvait sur l'emplacement d'une *area* appartenant très probablement à la communauté juive. La catacombe a son entrée dans un vestibule dont le niveau est à hauteur de l'hypogée, mais ce vestibule est lui-même précédé d'une autre construction. C'est une salle rectangulaire divisée au milieu dans le sens de la longueur, par une banquette, haute seulement d'une palme et demie et recouverte sur les parois, de marbre blanc. Le mur du nord présente deux niches peintes en bleu azur, et le mur du sud deux absides. Sur le mur à l'ouest, étaient pratiquées deux portes et deux fenêtres; la porte de gauche donnait accès dans le cimetière, celle de droite conduisait par trois degrés dans une salle dont le sol avait été creusé, et présentait un puits alimenté par une large conduite d'eau creusée sous la première salle et passant sous les trois marches. Cette petite chambre était en communication avec le cimetière. Garrucci pense que le grand vestibule avec absides a pu servir de synagogue, ce que justifierait la présence de l'eau et du puits par la coutume juive de se laver les mains avant la prière; de plus, nous savons par divers témoignages, que les synagogues pouvaient être construites en dehors des villes. Le voisinage d'un cimetière en serait une preuve nouvelle, car on aimait à rapprocher la maison de prière de la sépulture des « justes ».

Ce vestibule fut transformé dans la suite en un *atrium* couvert; un pilier central soutint la voûte d'une moitié de l'*atrium*, tandis que l'autre moitié fut divisée dans le sens de la longueur par un mur avec arcs, disposition reproduite sur les parois septentrionales et méridionales. Le plan horizontal de chaque arc devint un *loculus* pour un cadavre, tandis que dans chaque arc on introduisit quatre corps superposés au moyen de séparations en tuiles. Près du centre de la salle, furent relevés les fragments d'un sarcophage, et une sépulture fut découverte sous le pavement, entre les deux portes conduisant au cimetière.

Le mobilier des tombeaux était extrêmement simple : un petit vase de terre cuite, une lampe de terre cuite et un objet dont la destination nous échappe¹. Les seules décorations sont des représentations du chandelier à sept branches et des lignes figurant des perspectives d'architecture. Parmi les menus objets : une grosse pâte de verre portant une tête de Gorgone trouvée sur la poitrine d'un squelette; c'était très probablement une amulette, car elle était munie d'une bélière, afin de pouvoir être suspendue au cou. Deux marbres portaient le symbole de l'*ascia* (voir ce mot). Un usage assez général consistait

¹ Garrucci, *Cimitero degli Ebrei*, p. 9.

à déposer à côté de la sépulture des vases de verre mince, ayant la forme d'un *alabastrum* et la hauteur d'une palme environ; l'empreinte en est demeurée sur la chaux d'un *loculus* de la paroi de droite, et un fragment resté adhérent a permis de constater la qualité du verre; sur la paroi gauche, près d'un autre *loculus*, se voyait une coupe de verre qui permet de croire que les coupes de verre ornées de symboles juifs que nous possédons proviennent en partie de cette catacombe.

La méthode adoptée par les Juifs de Rome pour la sépulture de leurs coreligionnaires présente un intérêt que laissent entrevoir les quelques détails que nous venons de relever, tels que la présence du puits et des coupes ou ampoules de verre fixées aux *loculi*. Le cimetière de la voie de Porto offrit à Bosio des sépultures taillées dans les parois de la même façon que dans les cimetières chrétiens; quelques-unes dans le sol et, en outre, deux cubicules tout à fait exigus. Même procédé dans le cimetière de la *Vigna Randanini* et emploi dans tous les deux de briques enduites de chaux, de préférence aux tuiles et au marbre, pour la fermeture des *loculi*. Les inscriptions étaient tracées à la pointe ou à la couleur rouge. Remarquons encore l'usage de pratiquer les sépultures au point où la paroi affleure le sol, et de les recouvrir de tuiles ou de plaques de marbre posées obliquement, comme un toit.

La disposition des épitaphes est assez originale : ou bien on les enfermait dans le sépulcre en les dressant debout à la tête du mort, ou bien on les posait comme des tuiles fermant verticalement les *loculi*, ou bien encore, on les couchait horizontalement sur le pavement ou bien obliquement, comme un versant de toit entre le pavé et la muraille où ont été trouvées les sépultures.

La catacombe juive découverte sur la voie Appienne, à la *Vigna Randanini*, présente une disposition d'un intérêt particulier. La catacombe présente deux issues, dont l'une, la principale, se trouve un peu plus éloignée de la voie Appienne que l'issue secondaire. La partie de la catacombe où prend cette dernière issue est certainement juive, puisque c'est là surtout que se rencontrent les sépultures dites *Qogim*, dont la forme est prescrite par la *Mischna*. Quelques degrés conduisent de l'ambulacre à une petite salle de forme rectangulaire dont les parois sont couvertes d'enduit. Sur cet enduit, a été tracée une décoration en carreaux. Autour de la salle court une banquette. Cette petite salle aura servi probablement aux banquets funèbres, sa proximité du cimetière n'est pas moins instructive que celle de la *cella* d'agapes, formant vestibule du cimetière de Domitille.

La petite catacombe de la Voie Appienne n'a fourni aucun sarcophage, bien que les Juifs ne répugnassent pas à ce genre de sépulture; les *arcosolia* semblent tout à fait rares; cependant la catacombe de la *Vigna Randanini* a montré dans le deuxième cubicule de la chambre principale qu'un arc creusé dans la muraille avait reçu un sarcophage trouvé intact, et tout le fond de la niche était couvert d'un enduit peint de bandes jaunes et rouges¹.

Malgré la date incertaine de la rédaction des différents traités qui composent le Talmud, et la scission consommée entre le christianisme et le judaïsme à l'époque où ils furent rédigés, nous croyons qu'il y a lieu de tenir compte de l'influence de l'enseignement

traditionnel dans les écoles juives, et qu'il doit être permis de faire remonter à une époque où les relations n'étaient pas entièrement rompues l'ensemble, sinon le détail, des dispositions concernant la sépulture, dispositions que nous trouvons consignées dans le Talmud de Jérusalem : « Si l'on a acheté de son prochain un terrain pour l'employer à la sépulture, ou si l'on a reçu de lui un terrain à cet effet, on fera à l'intérieur une cavité large de 4 coudées contre 6 de long, sur laquelle pourront s'ouvrir huit tombes, savoir : trois de chaque côté de la longueur et deux vis-à-vis (une en face de chaque côté plus étroit); quant aux tombes elles-mêmes, elles auront 4 coudées de long, 7 de haut et 6 de large².

Rabbi Simon dit : « L'intérieur total de la caverne est long de 8 coudées et large de 6; on creuse, dit-il, treize excavations pour recouvrir treize morts, savoir : quatre dans chacune des deux longues parois, trois dans la paroi en face (courte), une à droite de l'entrée et une à gauche.

« On fait à l'entrée de la caverne une cour de 6 coudées de long et de 6 de large pour recevoir les porteurs du cercueil, et on fait deux cavernes (telles que l'on vient de les décrire) dont l'une est d'un côté de la cour et l'autre, de l'autre côté. » R. Simon dit que l'on fait quatre cavernes, une de chaque côté de la cour. R. Simon C. Gamaliel dit : « Pour le nombre des excavations et celui des cavernes, il faut prendre en considération la solidité du terrain³. » R. Hiya b. Joseph dit (pour expliquer les dispositions parcimonieuses de R. Simon) : « les deux tombes à droite et à gauche de l'entrée étaient comme des verrous verticaux. » Mais, objecta R. Yoanan, était-ce possible? Enterre-t-on, même les chiens debout? Voici le procédé : « On construit des tombes à l'intérieur, juste à l'angle, comme si elles étaient extérieures (latérales). Mais ne touchent-elles pas alors à celles de ce côté? Pour qu'elles ne se touchent pas, on creusera celle de l'angle extrême bien plus profondément, de façon que (de chaque côté) il passe un corps sur l'autre⁴. »

Le cimetière juif de la voie Labicane (au 2^e kilomètre à partir de la *porta Maggiore*) présentait, au premier coup d'œil, l'apparence d'une catacombe chrétienne. La disposition des ambulacres et la présence de cubicules pris latéralement, ainsi que le mode d'excavation des sépultures, confirment cette ressemblance. Comme il n'existe aucune raison de croire que les Juifs aient, à une époque déterminée, modifié leur type de sépulture pour le rendre plus conforme à celui des chrétiens, il semble que l'explication la plus conforme à l'histoire qu'on puisse donner de cette coïncidence, se trouve dans la dépendance de l'un et de l'autre, par rapport à un prototype plus ancien qu'on ne laissa pas de modifier d'ailleurs peu à peu, de manière à introduire des particularités typiques, soit juives, soit chrétiennes. C'est ainsi que les ambulacres des catacombes juives apparaissent plus spacieux et légèrement voûtés en arc. Les *loculi* juifs sont formés de plaques de terre cuite recouvertes d'enduit. Une particularité plus remarquable est la présence de cul-de-sac, ménagés de distance en distance, le long des ambulacres dans la catacombe de la voie Labicane et dans la catacombe de Venosa.

Nous avons déjà signalé dans la catacombe de la *Vigna Randanini* des fioles ou des coupes de verre attachées aux *loculi*⁵. La même pratique se retrouve au

¹ Cf. De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, 1858, pl. LII, LIV, LV. — ² Cf. Tr. *Nazir*, ix, 3, dans M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, in-4^e, Paris, 1888, t. ix, p. 188. — ³ On pourra creuser plus de treize excavations, si le terrain est compact, car on n'aura pas besoin d'une coudée entre elles; si le terrain est mou, on en creusera moins, car on devra ménager

de plus grands intervalles. — ⁴ Tr. *Bara Bathra*, c. vi, dans M. Schwab, *op. cit.*, t. x, p. 197 sq. Dans la petite catacombe, sous la *Vigna Pignatelli*, les corridors latéraux sont longs de 8 mètres, les sept chambres ont une superficie presque égale et à peu près carrée. — ⁵ Voir ci-dessus, *Dictionn.*, col. 186.

cimetière de la voie Labicane, mais avec une plus grande extension. C'est bien l'usage que nous rencontrons dans les catacombes chrétiennes. Les récipients sont des fragments de coupes ou de tasses appartenant à la catégorie des fonds de coupe dorés. Il se pourrait même que le plus important de tous ceux que nous possédons, et dont nous avons déjà parlé, provint de la catacombe de la voie Labicane. En effet, il a été découvert dans un ambulacre du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, ad *Duas Lauros*, à peu de distance de la *Vigna Apolloni*, sous laquelle est creusée la catacombe. On peut supposer qu'ayant appartenu tout d'abord à cette catacombe, il y aura été dérobé pour orner la catacombe chrétienne¹. Ce fonds de coupe représente le portique de Salomon et le Temple, avec une partie du mobilier liturgique (fig. 5760). Sur l'édifice on lit : « Maison de la paix, reçois l'eulogie; bois et vis avec tous les tiens : ΟΙΚΟΣ ΙΡΗ[ν]C ΛΑΒΕ ΕΥΛΟΓΙΑ[ν] πίνε ζήσεις μετὰ τῶν CΩΝ ΠΑΝΤΩΝ. Cette formule offre un très vif intérêt et nous met sur la voie d'une institution que nous ne pouvons passer sous silence.

On sait à peu près exactement aujourd'hui le rapport qui existe entre la dernière cène de Jésus, et le repas pascal des Juifs. Celui-ci comportait une série de bénédictions prononcées par le chef de famille au moment de la fraction du pain et de la réplétion des quatre coupes de vin. La coupe de verre que nous étudions semble avoir été destinée à servir à ce repas.

La formule ΛΑΒΕ ΕΥΛΟΓΙΑν πίνε μετὰ τῶν CΩΝ ΠΑΝΤΩΝ présente des analogies frappantes avec les paroles rituelles prononcées par Jésus sur la quatrième coupe, la plus solennelle du repas pascal : ΛΑΒΩΝ δ' Ἰησοῦς ἄρτον καὶ ΕΥΛΟΓΗΣΑC Εἶπεν· ΛΑΒΕΤΕ φάγετε... καὶ ΛΑΒΩΝ τὸ ποτήριον εὐχαριστήσας. ἔδωκεν αὐτοῖς λέγων ΠΙΝΕΤΕΞ αὐτοῦ ΠΑΝΤΕC....².

Ce n'est pas trop s'éloigner, croyons-nous, de la prudence en matière archéologique que d'entrevoir dans le fond de coupe trouvé proche de la catacombe de la voie Labicane un monument qui pourrait avoir un rapport certain avec les prières de bénédiction et d'action de grâces à Dieu, que le chef des familles juives prononçait dans les repas religieux domestiques en prenant (λαβὼν) le calice et en le donnant à boire aux convives. Un de ces repas avait lieu lors de la fête des tabernacles coïncidant avec celle de la dédicace du temple d'Hérode; il y aurait eu une convenue particulière entre le banquet de ce jour et la représentation du temple de Jérusalem sur notre fond de coupe.

Nous croyons que dans les curieuses prescriptions relatives aux cimetières qui viennent d'être exposées, celle qui concède la liberté de « prendre en considération la solidité du terrain » doit avoir été fréquemment mise à profit. Car, il ne faut pas chercher dans les catacombes et hypogées de la *Diaspora* l'uniformité. Dans la catacombe de la *Vigna Randanini*, on semble n'avoir accordé qu'une attention assez distraite aux exigences des rabbins; la catacombe de Venosa, dans la Pouille, à deux kilomètres de la ville, sur la route conduisant à Lavello, paraît avoir usé de la même indépendance. Creusée dans un banc épais de tuf granulaire d'origine volcanique, elle eût permis cependant d'observer à la lettre les prescriptions talmudiques. Un premier couloir d'entrée donne accès à deux larges galeries parallèles entre elles, l'une plus longue que l'autre, qui y débouchent perpendiculairement; d'autres leur succèdent plus avant dans les entrailles de la colline et sont obstruées par des ébou-

lements. Dans les deux galeries principales que l'on peut visiter s'ouvrent, à droite et à gauche, des chambres plus ou moins profondes.

Les parois des galeries et des chambres sont partout percées comme celles des catacombes chrétiennes et juives de la campagne romaine, de *loculi* et d'*arcosolia*, ces derniers toujours à deux ou trois places. En outre, le sol des galeries et des chambres est partout creusé de fosses, serrées les unes contre les autres, qui ont dû recevoir une nombreuse population de défunts. Le tuf avait été revêtu d'un enduit blanc dans le fond des *arcosolia*, et on y peut lire encore une quarantaine d'inscriptions tracées au pinceau avec la couleur rouge. La paléographie des inscriptions latines de la catacombe dénote le v^e ou le vi^e siècle.

La nécropole juive de Gamart (voir ce mot), taillée dans une colline calcaire au nord de Carthage, sur le bord de la mer, a été depuis longtemps fouillée et décrite. Toutes les chambres funéraires — et on en compte deux cents environ — se ressemblent; seule la richesse ou la pauvreté des propriétaires a pu introduire quelques différences entre elles. « Il suffira de donner la description d'un de ces hypogées pour avoir une idée générale de la nécropole. Qu'on se figure donc une chambre à laquelle donne accès un escalier descendant dans le sol à une profondeur d'environ 2 mètres. L'entrée est juste suffisante pour le passage d'un homme de petite taille. Après l'avoir franchie, on se trouve dans une salle rectangulaire, ordinairement plus longue que large. A droite et à gauche, dans chaque côté, sont pratiqués trois, quatre ou six trous de dimension suffisante pour donner place à un cadavre d'adulte. Ces trous sont rectangulaires et pénètrent dans le tuf de la montagne perpendiculairement à la paroi. Généralement, il existe au fond de la chambre trois autres trous identiques, et, vis-à-vis, il y en a deux autres, un de chaque côté de l'entrée. Ces derniers pénètrent dans le tuf parallèlement à l'escalier. Le plafond est percé d'un soupirail circulaire, long de 0 m. 50, qui aboutit à la surface du sol. Tout l'intérieur de ces chambres, plafond et parois, est enduit d'un stuc fort blanc. Souvent le revêtement s'est détaché. Mais dans les tombeaux où il s'est conservé, il porte parfois des inscriptions ou des ornements en relief, tels que personnages, rosaces, guirlandes, etc.³. » Cent trois chambres funéraires ont été visitées; elles sont d'une uniformité presque absolue. Les *loculi* sont au nombre de quinze au moins et de dix-sept au plus; les quelques tombeaux qui font exception à cette règle sont si rares, qu'ils ne suffisent pas à l'infirmier; les dimensions sont simplement les mêmes; on sent qu'une règle étroite, minutieuse, a présidé à toutes les constructions; les chambres ont 3 m. 70 de large ou 6 coudées, de 5 m. 50 à 6 m. 70 de long, suivant le nombre des *loculi*, c'est-à-dire de dix à douze coudées; les *qogtm* ou *loculi* ont 0 m. 53 sur 2 m. 05, c'est-à-dire une coudée sur quatre. Or, ces dimensions sont exactement celles prescrites par le Talmud.

La nécropole de Gamart confirme les indications fournies par le cimetière de la *Vigna Randanini*, qui nous a offert des sarcophages à figures humaines et animales. A Gamart, un caveau très endommagé conserve des traces de coloration rouge et verte; dans un angle du plafond, on distingue une corniche simulée, ornée de festons, et un vase en forme de cratère; le style est absolument romain. Dans un autre caveau, la décoration était faite de stuc en relief et peint. Une frise régnait au-dessus des *loculi*; deux cadres mou-

¹ A moins que l'on préfère le mettre en la possession d'un juif converti. — ² Matth., xxvi, 26, 27; cf. Marc., xiv. 22-24; Luc., xxii, 19, 20; I Cor., ix, 16 appelle

le calice ποτήριον τῆς εὐλογίας. — ³ A. L. Delattre, *Épigraphie chrétienne de Carthage. Gamart*, dans *Le Cosmos*, 7 avril, 1883, p. 14.

lurés, larges de 0 m. 53, s'y voient encore; l'un, renferme un cavalier, l'autre, un personnage debout près d'un arbre, et tenant un fouet de la main droite; les cadres alternent avec les panneaux ovales.

Mais la plus riche décoration est celle du plafond que nous avons déjà figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 607, fig. 4865); malgré sa beauté, elle n'arrive pas encore à l'intérêt qu'offre le pavement de la synagogue d'Hamman-Lif (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2042, fig. 5575).

L'existence d'un symbolisme dans l'art funéraire des juifs serait, à défaut des exemples tirés de Gamart et d'Hamman-Lif, suffisamment attestée par les innombrables représentations du chandelier à sept branches dont l'emploi paraît exclusivement juif. A une date plus tardive, on constate l'existence d'autres sigles symboliques, par exemple, à Venosa, l'emploi des lettres ΑΩ. Cependant nous ne serions pas éloigné de penser que ce symbole était adopté par les Juifs hellénisants dès le début de notre ère, car, à Venosa, dans les épitaphes de la catacombe juive, ces



6364, 6365. — Fragments de sculptures juives.
D'après *Revue archéologique*, 1916, t. II, p. 13, fig. 3.

lettres grecques sont disposées conformément aux lois de l'écriture hébraïque, c'est-à-dire que l'oméga se lit à gauche de l'inscription. Or, dans quelques-unes des plus anciennes épitaphes chrétiennes qui firent usage du même sigle, on constate cette manière d'écrire les deux lettres en sens inverse, et ce sont précisément les pierres qui offrent les caractères paléographiques d'une haute antiquité.

Il nous reste à parler d'une peinture dont la signification symbolique paraît évidente, surtout si on la rapproche des types analogues que nous offrent les catacombes chrétiennes. Un cubicule de la catacombe juive de la *Vigna Randanini* nous montre une figure féminine, tenant d'une main une corne d'abondance et, de l'autre main, peut-être une couronne; autour de cette figure centrale des poissons, des canards, des vases, des amours.

En 1887, on découvrit à Ascalon deux Victoires sculptées et mesurant 2 mètres et 2 m. 50 de hauteur (fig. 6366). « Ces deux figures diffèrent quelque peu par le mouvement et les détails de l'ajustement, mais dans les grandes lignes elles sont identiques. La déesse est debout, vue de face, entièrement drapée d'une longue tunique collante, aux pans flottants, qui laisse à découvert col, bras et pieds ¹. » La figure est pourvue de ses attributs traditionnels, la palme et les ailes, c'est bien la Niké. Le premier éditeur rapporte ces sculptures au I^{er} siècle avant Jésus-Christ environ, et estime,

avec une grande vraisemblance, qu'elles firent partie d'un édifice élevé par Hérode à Ascalon. En 66, les Juifs insurgés mirent le feu à la ville, et il est possible que la destruction des Victoires, qui devaient offusquer singulièrement le sentiment national juif, ait été un des exploits des zéloteurs de cette révolte. Quoiqu'il en soit, l'intérêt de ces Victoires est moins dans la destination qui leur fut donnée que dans leur type qui demeura exposé aux yeux des juifs dans la vieille ville philistine. Malgré eux ce type les frappa et nous allons le retrouver, non plus imposé par le caprice d'un



6366. — Sculpture d'Ascalon.
D'après la *Revue des études juives*, 1888, t. XVII, p. 24.

étranger aux antiques traditions, mais adopté par une famille juive et devenu le motif caractéristique de la décoration d'un hypogée.

Cet hypogée a été exploré en 1899 (fig. 6367). Il est situé au S.-O. de Palmyre et daté de l'an 259 de notre ère. Ses dispositions nous intéressent moins que sa décoration. L'hypogée comporte une salle centrale carrée de quatre mètres de côté, dont chacune des parois est percée d'une porte. Trois de ces portes donnent accès sur des chambres funéraires, la quatrième sous le couloir d'entrée. L'ensemble, figure une croix dont les branches sont sensiblement égales. Toutes les parois sont couvertes de riches peintures,

¹ Oestrup, *Historisk-topografiske Bidrag til Kendskabet til den syriske Orken*, in-8°, Kopenhagen, 1895, p. 5-7; J. Strzygowski, *Orient oder Rom. Beiträge zur Geschichte*

der spätantiken und frühchristlichen Kunst, in-8°, Leipzig, 1901, p. 11 sq.; *Eine Grabanlage in Palmyra vom J. 259, ca. una ihre Gemälde*, I, I, fig. 2-12.

très bien conservées. Dans une des chambres funéraires, la lunette du mur de fond est ornée d'une scène mythologique. Au centre, se voit une femme corpulente tenant de la main gauche un bouclier qu'elle brandit au-dessus de sa tête, tandis que, de la main droite, elle retroussé son chiton dans lequel une large échancrure fait voir la jambe et la cuisse nues. Ce personnage principal est entouré d'un groupe de femmes de moindre taille, portant des vêtements semblables, le chiton relevé au moyen d'une ceinture, point de manches. Toutes font des gestes très mouvementés. Aux pieds d'une de ces femmes se voit un enfant. D'autre part, on aperçoit un guerrier armé du bouclier, le manteau sur l'épaule. Ce sujet mythologique — on a été jusqu'à le déterminer : Achille parmi les filles de Lycomède — est un peu surprenant dans un hypogée juif. Si on y regarde de près, on voit trois femmes et trois enfants, puis un guerrier. Il est permis de se demander si nous n'avons pas ici Marie, ses compagnes et les enfants au moment où ils chantent après le passage de la mer Rouge. — Les parois offrent une série de médaillons dans lesquels on a peint les portraits des défunts et des défuntes. Ces médaillons sont soutenus par des femmes ailées, debout, les pieds posant sur une sphère. Nous avons montré (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANGES) la place que doit occuper ce type iconographique dans la filiation qui va des *Niké* aux anges des mosaïques du VI^e siècle ; nous n'y reviendrons donc pas. Chaque panneau porte, à sa partie inférieure, une petite scène de genre : des oiseaux, un cerf ou une gazelle poursuivis par une panthère, etc. En plus des médaillons dont nous venons de parler et qui offrent de véritables portraits¹, nous voyons le portrait en pied de Bad'a, fille de Simon, tenant son petit enfant dans ses bras². Une des salles de l'hypogée renferme trois sarcophages couverts de sculptures³.

Un autre monument de l'art juif serait l'original syro-judaïque qui servit de modèle aux miniatures du célèbre manuscrit d'Ashburnham (voir ce mot). Cet original offrait certains détails de mœurs et de costumes qui permettent de le rapporter à l'art syrien, vers le III^e ou le IV^e siècle de notre ère.

Ces faits suffisent à montrer ce qu'il y a d'arbitraire dans l'opinion qui attribue aux Juifs une répugnance insurmontable pour l'art et particulièrement pour les représentations empruntées au règne animal.

Toutefois la date tardive (III^e siècle) des peintures de Palmyre et de la *Vigna Randanini* ne permet guère de soutenir que les chrétiens aient, en matière artistique, subi l'influence de ces groupes juifs dont l'esprit ouvert accueillait les productions de l'art profane et — rencontre notable — celles-là même dont les fidèles s'inspiraient. Au point de vue de la décoration les cubicules de la *Vigna Randanini* sont parmi les documents les plus précis que nous puissions utiliser pour démontrer l'infiltration de la sève antique dans le tronc rabougri du judaïsme, comme dans la jeune et verte pousse du christianisme. Ce rapprochement n'est pas un fait exceptionnel, et il nous amène à considérer ici l'influence exercée par le judaïsme sur les plus anciennes productions de l'art chrétien.

La réaction conduite par les prophètes d'Israël contre l'idolâtrie aboutit vers le VIII^e siècle avant notre ère à la proscription de toute image taillée ou fondue d'un être, quel qu'il fût, appartenant au règne animal. En pratique, la statuaire n'a jamais été que tolérée, avec des retours offensifs sous Ézéchias, Josias et plusieurs autres princes. Mais les artistes ne pouvaient

travailler qu'en cachette et l'art, on peut le dire, n'exista jamais. La peinture fut tenue en pareille suspicion ; elle fit si peu de progrès parmi les Juifs que la langue hébraïque ne possède même pas de mots qui signifient proprement *peindre*, un *peintre*, une *peinture*⁴. A une époque moins éloignée, la répugnance des Israélites pour les images peintes ou sculptées paraît avoir fait place à une tolérance ou à une faveur déclarée. A Rome, la communauté juive ne s'interdisait pas de faire peindre les cubicules funéraires, elle comptait même parmi ses membres un peintre de profession dont l'épithaphe s'est conservée sur un sarcophage :

ΕΝΘΑΔΕ
ΚΙΤΕ ΕΥΔΟ
ΖΙΟC·ΖΟΓ
ΡΑΦΟC ΕΝ
ΕΙΡΗΝΗ ΗΚΥ
[μῆσις αὐτοῦ]

Ici gît le peintre Eudoxe. Qu'il repose en paix.

Les hypogées palestiniens ne nous ont guère offert jusqu'ici que la décoration végétale⁵. Cette décoration qui se caractérise le plus souvent par une accumulation de mauvais goût se ressent de l'influence grecque. Le tour fantaisiste et le faire un peu sec, parfois négligé, avec lequel les motifs sont traités accusent un art jouissant d'une certaine indépendance ; néanmoins, il est évident aussi qu'à cette époque et jusque dans les travaux d'ornementation conformes à la plus stricte orthodoxie judaïque, un concept hellénique plus ou moins consciemment suivi a guidé les artistes juifs. La fermeté des lignes, la pureté de quelques moulures et leur agencement, les formes des frontons et quelques détails encore, sont empruntés à la Grèce. Ainsi, pendant la période hérodienne, la pénétration des idées et des procédés artistiques de la Grèce vint à bout de triompher des répugnances juives. Nous savons que ce cas n'est pas isolé dans l'histoire d'Israël.

On tomberait aisément dans l'erreur en exagérant les points de ressemblance qui existent entre les catacombes chrétiennes et les catacombes juives, à Rome notamment, où elles se distinguent par des détails matériels qu'on ne doit pas méconnaître.

Outre la rareté chez les Juifs des symboles témoignant de préoccupations tournées vers la vie surnaturelle, on remarque la différence de largeur entre les ambulacres, le nombre moins grand des *loculi* et leur mode de fermeture. C'est principalement la décoration qui présente les points de contact les plus nombreux et les plus suggestifs entre l'art juif et l'art chrétien contemporains.

La catacombe de la *Vigna Randanini* aura peut-être été décorée par cet Eudoxe dont il nous reste l'épithaphe. On y a fouillé deux cubicules réunis que nous devons mentionner. Le premier cubicule possède deux *arcosolia* ; sa voûte représente une tenture au milieu de laquelle est peinte une Victoire ailée couronnant un adolescent tout nu ; des colombes affrontées à des cistes et des paons faisant la roue posés sur des piédroches, des rubans, des guirlandes complètent cette décoration. Sur la paroi, à droite de la porte d'entrée, deux pégages ailés et, à leur droite, un bélier et un caducée, puis un paon ; à gauche, un coq, une poule ; sur la paroi du fond deux autres paons. Le deuxième cubicule est de moindres dimensions ; il présente néanmoins un *arcosolium* sur les deux parois latérales, et, sur la paroi du fond, deux sépultures de style oriental. A la voûte une Fortune tenant une corne d'abondance,

¹ De la même école que ceux de la glyptothèque de Ny Carlsberg. — ² J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 16, fig. 3. — ³ Id., *ibid.*, p. 18, fig. 4. — ⁴ G. Perrot, *Histoire*

de l'art dans l'antiquité, in-4°, Paris, 1887, t. IV, p. 443. — ⁵ J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, p. 15, note 2.

sur la paroi du fond : des chevaux, des génies, des hippocampes, des vases et d'autres motifs ornementaux. Ces décorations peuvent dater du ^{III}^e siècle ¹.

La même catacombe contenait des sarcophages sculptés. L'un d'eux offrait le chandelier à sept branches (fig. 6363) dans une *imago clypeata* portée

ceux-ci n'offensaient pas trop bruyamment la foi religieuse et la morale.

Il faut encore rapporter au mobilier artistique du cimetière de la Voie Appienne certains fonds de coupe dorés qui témoignent de leur destination judaïque. Outre le candélabre à sept branches et principaux ustensiles du culte liturgique, on remarque la présence



6367. — Chambre funéraire de la catacombe de Palmyre. D'après Strzygowski, *Orient oder Rom*, pl. 1.

par des génies ailés, en outre des génies nus figurant les saisons de l'année, des amours vengeurs et des amours chevauchant des lièvres.

Un autre sarcophage appartenant à l'art païen, offrait, parmi diverses figures, celle de la muse Uranie; ce sarcophage garde des restes de couleur et de dorure. Sa présence dans une catacombe juive prouve que les Juifs ne se montraient pas plus scrupuleux que les chrétiens au sujet de l'emploi des sarcophages portant des sujets mythologiques lorsque

des colombes, et surtout des lions affrontés qui paraissent apparentés d'assez près aux lions figurant dans la scène de Daniel (voir ce nom) des catacombes chrétiennes.

Le type des hypogées de Gamart que nous avons décrit est celui du plus grand nombre des ossuaires juifs que les fouilles mettent au jour chaque année. Nous le voyons reparaître pour des sépultures profanes ou dans lesquelles on ne relève aucun indice de judaïsme, par exemple, à Beit-Nettif² et à Alexandrie³.

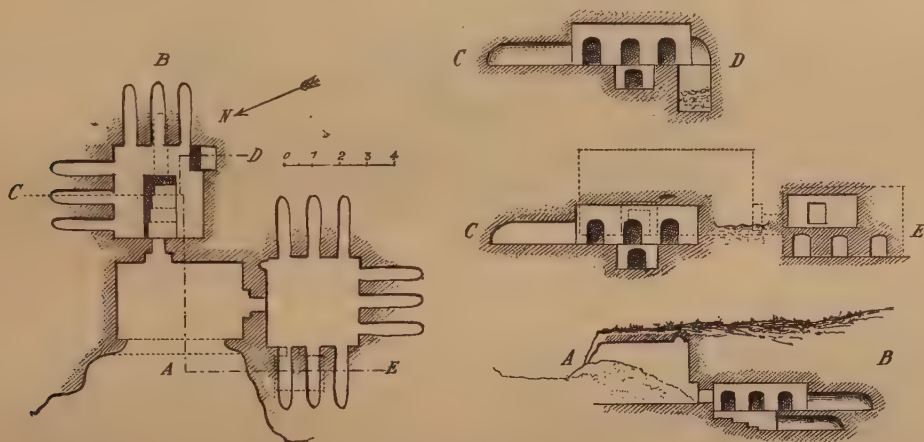
¹ H. Leclercq, *Manue d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. I, fig. 143, 146. — ² M. R. Savignac, *Un tombeau romain à Beit-Nettif*, dans *Revue biblique*,

1903, p. 431; cf. p. 291. — ³ Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, in-fol., Paris, 1823; *Sculpture*, pl. IX, n. 3, 7.

Nous le trouvons aussi dans les sépultures chrétiennes, ce qui réclame un instant d'attention.

L'antique nécropole juive située au nord de Jérusalem a gardé plusieurs hypogées intéressants dans lesquels on peut trouver la confirmation de la remarque souvent faite sur le défaut de symétrie et les négligences d'exécution familières à l'architecture funéraire de la contrée. Plusieurs d'entre ces hypogées réunissent les trois modes d'antique sépulture, le four à cercueil, l'auge fermée par une dalle horizontale et la couchette surmontée de l'*arcosolium*. Cet aménagement convenait aux chrétiens, aussi bien qu'aux Juifs, ainsi ne doit-on pas s'étonner des changements de propriétaire et de la nouvelle utilisation¹.

Un hypogée composé de quatre chambres et un atrium, découvert au pied de la colline Ohel Schelomoh sur le chemin qui conduit de l'ancienne « colline des cendres » au « tombeau des juges, » est devenu à une époque très ancienne propriété chrétienne².



6368. — Hypogée judéo-grec. D'après la *Revue biblique*, 1900, t. ix, pl. 2.

Un hypogée judéo-grec situé sur la pente septentrionale d'Aquabet-es-Suwan, au delà de la vallée de Sitty Mariam reproduit le type des tombes juives des premiers siècles à Jérusalem (fig. 6368). Le plan diffère à peine de celui d'un hypogée de la nécropole juive du nord de Jérusalem³. Bien que l'*atrium* n'existe plus, quelques vestiges observés sur le sol permettent de conjecturer son existence antérieure. La symétrie et l'exécution témoignent de la plus grande négligence. Il n'y a pas trace d'ornementation, ce qui s'explique par la qualité du calcaire. Les *qogtm* sont répartis irrégulièrement, leurs ouvertures n'ont pas de dimensions uniformes, et leur profondeur varie; la moyenne est 2 m. 25⁴. La plus remarquable particularité de l'hypogée est la présence, à côté des fours, d'un grand nombre d'ostothèques de formes et de dimensions très diverses. On en a compté vingt-sept presque tous intacts, mais on ignore leur disposition primitive⁵ (fig. 6369).

La salle méridionale de l'hypogée contenait trois graffites hébreux et aucun en langue grecque. La salle orientale ne renfermait que des graffites grecs. Ce qui fait le principal intérêt des quelques indices recueillis, c'est l'antiquité de l'hypogée dont la date

pourrait difficilement être reculée plus bas que la ruine de Jérusalem, en 70. Il en résulte que les coutumes funéraires en usage chez les propriétaires de l'hypogée sont celles des contemporains de la première génération chrétienne, et la salle orientale en particulier nous fait approcher d'assez près le groupe helléniste auquel appartenaient les sept premiers diacres. Cette salle contient quatorze ossuaires et les débris de plusieurs autres.

On sait que la question est encore débattue de savoir si les ostothèques servaient de boîtes à ossements lorsque ceux-ci, une fois desséchés par leur longue présence dans les fours, en étaient retirés pour faire place à de nouveaux cadavres, ou bien si, conformément à la législation juive, on s'interdisait ces transvasements dans la crainte de troubler la poussière des morts.

Deux des fours de la salle orientale semblent avoir été ouverts récemment : on a renversé la dalle de

fermeture, on a constaté que rien n'avait été touché à l'intérieur : des ossements s'y trouvent encore en place, et aucun ostothèque n'a dû en être retiré, du moins on n'en relève aucun indice. Dans un seul four, il a paru évident que l'ostothèque avait dû être enfoncé et enfoncé jusqu'à plus de 1 m. 50 de l'ouverture.

Ces ostothèques ou petits coffrets de pierre, sont bien les prototypes, à différents égards, de nos châsses chrétiennes. Ceux que nous donnons ici ont été trouvés à la pointe méridionale du Mont des Oliviers⁶; leur ornementation est originale. L'une des grandes parois, layée avec soin, a été recouverte d'une couche de peinture rouge. Sur ce fond, le dessin en rosaces avec encadrements divers, quoique tracé à la pointe et en lignes un peu grêles, se détache en blanc avec une netteté parfaite (fig. 6370-71). Pareille décoration sur les autres faces et sur le couvercle.

JÉRUSALEM. — L'antique nécropole juive au nord de Jérusalem compte un certain nombre de monuments funéraires intéressants. En 1897 ou 1898, on découvrit un hypogée creusé dans un banc de calcaire blanc. Le plan (fig. 6372) reproduit une disposition fréquente. Une ouverture large de 2 m. 40, profonde de 0 m. 60, donne accès dans un vestibule rectangu-

¹ H. Vincent, *Hypogée antique dans la nécropole septentrionale de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1901, t. x, p. 448 sq. — ² Id., *ibid.*, p. 451. — ³ H. Vincent, *Un hypogée juif*, dans *Revue biblique*, 1899, t. viii, p. 293. —

⁴ H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 525, note 3. — ⁵ L'hypogée avait été violé jadis, mais non bouleversé. — ⁶ H. Vincent, *Nouveaux ossuaires juifs*, dans *Revue biblique*, 1902, t. xi, p. 103 sq.

laire dont les dimensions moyennes sont : côté nord 3 m. 35, sud 3 m. 55, est 5 m. 30, ouest 5 m. 20. La première salle, séparée du vestibule par une paroi de 0 m. 80, n'est pas tout à fait dans le même axe,

2 m. 55 sur 2 m. 42; ici, chaque paroi présente trois fours à cercueils d'une largeur moyenne de 0 m. 45 et d'une profondeur variant entre 1 m. 90 et 2 mètres. La porte *c*, large de 0 m. 65, profonde de 0 m. 50,



6369. — Aspect de la salle orientale de l'hypogée judéo-grec.
D'après la *Revue biblique*, 1901, p. 103.

mais forme un angle de 8 à 10° environ d'est à ouest. Elle mesure 4 m. 15 sur 5 mètres et ne renferme pas de tombeaux. Sur les trois côtés règne une banquette large de 0 m. 70 au nord et au sud, 0 m. 80 à l'est. Des

conduit à une chambre de 2 m. 53 sur 2 m. 45, située au midi et offrant, elle aussi, trois fours sur chaque paroi, avec les mêmes proportions et les mêmes écarts. Toutefois, au lieu de neuf fours, il n'y en a en réalité



6370. — Ostothèques. D'après la *Revue biblique*, 1901, p. 103.

portes pratiquées dans chaque muraille donnent accès aux chambres sépulcrales. La porte *a*, large de 0 m. 50, profonde de 0 m. 55 conduit à une chambre à peu près carrée (2 m. 40 × 2 m. 45), qui paraît ne contenir qu'un seul four à cercueil s'enfonçant à 1 m. 95 dans la muraille de l'est. La porte *b*, large de 0 m. 65 sur 0 m. 60 de profondeur, ouvre dans une chambre de

que huit, la place du neuvième est occupée par un passage de 0 m. 60 de large et de 2 m. 35 de long, débouchant dans une chambre plus intérieure et de dimensions un peu moindres : 2 m. 30 × 2 m. 40. Les fours sont remplacés ici par deux *arcosolia* sur les côtés est et ouest. La paroi opposée à l'entrée est largement évidée en alcove rectangulaire de 0 m. 70 en

profondeur sur 2 m. 20 de long. Ce plan et ces dimensions peuvent être considérés comme typiques dans ce genre de constructions.

La décoration offre plus d'intérêt. La porte est ornée d'un encadrement à crossettes surmonté d'un fronton (fig. 6372). Aux extrémités des rampants,

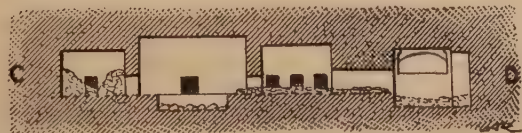


6371. — Rosace d'ostothèque, d'après la *Revue biblique*, 1900, pl. 2.

dont l'ouverture à la base est moins large que l'encadrement, sont posés en manière d'acrotères deux vases soutenant des couronnes sculptées en haut relief, avec une rosace au centre et une fleur trilobée au-dessus de chaque couronne. Au sommet du fronton, une large palmette est supportée par une forte tige. La rosace centrale et les rinceaux de pampres qui décorent le tympan sont en très bas-relief; ils sont traités pour-

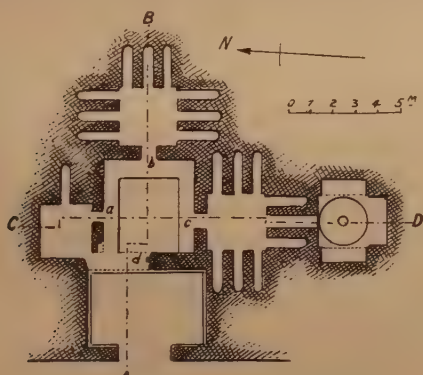
tons, palmettes et oves se reliant ainsi à la décoration générale du soffite (fig. 6373).

Cette décoration consiste en une bande longue de 1 m. 90 et large de 0 m. 50 environ. Deux rameaux

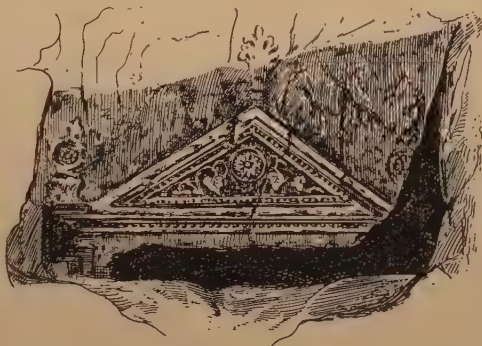


6372. — Coupe de l'hypogée.

s'opposant par leur sommet la divisent en deux panneaux, et dans chacun des rosaces de formes et de dimensions différentes sont sculptées en bas-relief au centre de compartiments délimités par des moulures et des enroulements de feuillage également en relief.

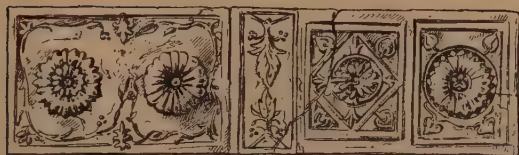


Plan de l'hypogée

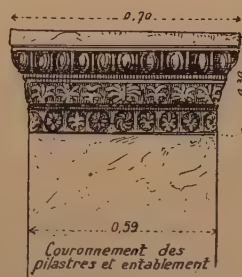


Façade de l'hypogée

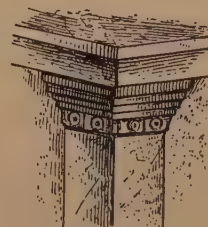
Ornement du soffite



R



Couronnement des pilastres et entablement



Corniche et pilastre d'angle

6373 — Nécropole juive près Jérusalem. D'après *Revue biblique*, 1899, p. 298-301.

tant avec un soin réel et se détachent même avec élégance, isolés du chambranle par un filet de perles et d'olives alternantes et des rampants par des denticules. Hauteur du tympan proprement dit, 1 mètre; de la palmette et de son support, 0 m. 65.

Les montants de chaque côté de l'entrée se terminent en forme de chapiteaux à triple rangée de bou-

Le plafond du vestibule est raccordé aux parois par une corniche qui reproduit la moulure de l'entablement des pilastres à l'entrée (fig. 6373).

Des pilastres larges de 0 m. 35 en légère saillie (0 m. 06) sont placés à chaque angle (fig. 6373).

On a tenté d'exploiter comme carrière ce calcaire à grain fin et résistant, et on a abattu la moitié de la

paroi qui séparait le vestibule de la première salle; ensuite on y a renoncé. Une fleur sculptée à peu près au milieu de cette paroi et quelques vestiges de taille sur les bords de la cassure semblent indiquer la situation de l'ancienne entrée. La partie inférieure du pilastre d'angle nord-est a été emportée par la brèche qui pénètre de biais dans la chambre septentrionale et sert maintenant d'entrée, la porte *a* étant obstruée par les décombres. La hauteur donnée au vestibule (2 m. 30) est calculée d'après le niveau du seuil vu au point *d*. Ce seuil est à peu près à 0 m. 20 au-dessus de la banquettes courant autour de la salle et haute elle-même de 0 m. 50 environ. La face verticale de cette banquettes et le mur ouest jusqu'à la même hauteur conservent encore un enduit de solide *hamra*. C'était donc là une piscine pour les ablutions funéraires. La hauteur, du plafond au banc est de 2 m. 10. Dans l'angle oriental de la paroi nord, à 1 m. 10 du sol, une niche *n* de 0 m. 48 en profondeur a été ménagée dans un cadre de 0 m. 42 de côté. Le sommet est un arc légèrement surbaissé déterminant aux coins du cadre deux onglets qui ont pu servir de battement pour une dalle de fermeture : la même particularité se retrouve aux portes (du côté de l'entrée seulement) et dans les fours à cercueil. L'élévation uniforme des ouvertures sépulcrales paraît être de 0 m. 60; les portes ont jusqu'à 0 m. 65 et 0 m. 70. Un nouveau décrochement de plafond dans la salle de l'est abaisse la hauteur totale à 1 m. 70. L'élévation de 1 m. 70 se répète à très peu de chose près dans les deux chambres situées immédiatement au nord et au sud de la salle d'entrée; et si elle augmente dans la dernière chambre (2 m. 15 à 2 m. 20) malgré un nouvel abaissement du plafond, c'est que le niveau du sol est de 0 m. 60 inférieur. Les *arcosolia* de cette salle ont 2 m. 10 de long, 0 m. 70 en profondeur et 0 m. 82 de haut. Dans le ravalement des tympans formés par la courbure de l'arc deux pilastres larges de 0 m. 10 ont été réservés, ils sont en légère saillie de 0 m. 02 et encadrent l'*arcosolium*. Le plafond est décoré d'une vaste circonférence, en creux, de 1 m. 05 de rayon avec une grande rosace au centre.

Le monument fut violé, puis transformé en sépulture chrétienne, comme l'attestent les croix gravées sans beaucoup de soin. L'hypogée est certainement antérieur au christianisme, mais l'attribution d'une époque précise est chose difficile. Aucun vestige d'inscription n'a été rencontré; on ne peut invoquer que les éléments architectoniques. Le P. H. Vincent croit possible de fournir quelques motifs d'attribuer ce tombeau à la période hérodienne, au moment où, dans la splendide efflorescence des constructions royales, la pénétration des idées et des procédés artistiques de la Grèce débordait les répugnances juives.

Bibliographie. — H. Vincent, *Un hypogée juif*, dans *Revue biblique*, 1909, t. VIII, p. 297-304. Comparer *Revue biblique*, 1900, p. 106-112.

SYNAGOGUE DE NO' ARAH. — Nous avons à deux reprises signalé la mosaïque qui représente Daniel parmi les lions (voir *Dictionn.*, aux mots JÉRICO, t. VII, col. 2231; JUDAÏSME, col. 209); nous ne voulons rien faire de plus ici que de fournir quelques types de ces inscriptions mémoriales, si décevantes pour ceux qui espèrent en tirer quelque information utile. Ici, les textes sont composés dans une langue manifestement araméenne, mais exprimés graphiquement en caractères hébreux archaïsants.

1. Dans le parvis, devant la porte principale de la synagogue :

1. *Mémoire en bonne part de Pinehas le prêtre, fils de Iostah, qui a donné*
2. *le prix de la mosaïque,*
3. *de ses propres deniers, et la toiture (?)*

2. Immédiatement au-dessous du n° précédent, cinq mots en deux groupes de chaque côté des branches du chandelier :

1. *Mémoire*
2. *en bonne part*
3. *de Rebecca,*
4. *femme*
5. *de Pinehas.*

3. A l'intérieur de la synagogue, sous la bordure du grand panneau à médaillons qui décore le bas de la nef centrale :

1. *Mémoire en bonne part de Khalifou, fille de Rabbi Safrah,*
2. *qui a collaboré à ce saint lieu. Amen!*

4. Entre les vestiges du bras droit de Daniel et le muffle du lion :

1. *Mémoire en bonne part*
2. *de Benjamin, l'administrateur,*
3. *fils de Joseph.*

5. Au-dessous de l'inscription précédente et isolée par un petit intervalle :

1. *Que soient en heureuse mémoire chacun de ceux*
2. *qui se sont associés et qui ont donné ou*
3. *donneront pour ce lieu*
4. *saint, soit de l'or, soit*
5. *de l'argent, soit n'importe quelle valeur.*
6. *Qu'ils ne perdent point leur part (?)*
7. *dans ce lieu saint!*
8. *Amen!*

6. En face de l'inscription précédente et dans la même situation, de l'autre côté de Daniel :

1. *Mémoire en bonne part*
2. *de Samuel.*

7. Au sommet du panneau où sont représentés les symboles religieux, chandeliers, lampe et armoire de la Thora :

1. *Mémoire en bonne part de Marout [ah.. et] ... tónah et de Ja'ir*
2. *leur fils, associés pour [donner ou embellir] cet endroit.*
3. *Qu'ils soient glorifiés (?) en ce lieu saint! Amen.*

8. Dans la section orientale du même panneau et constituant le pendant exact de l'inscription précédente :

1. *Mémoire en bonne part de Marou... [et de]...*
2. *fils de Cris...*
3. *Que javeur leur soit conservée en ce lieu saint! Amen.*

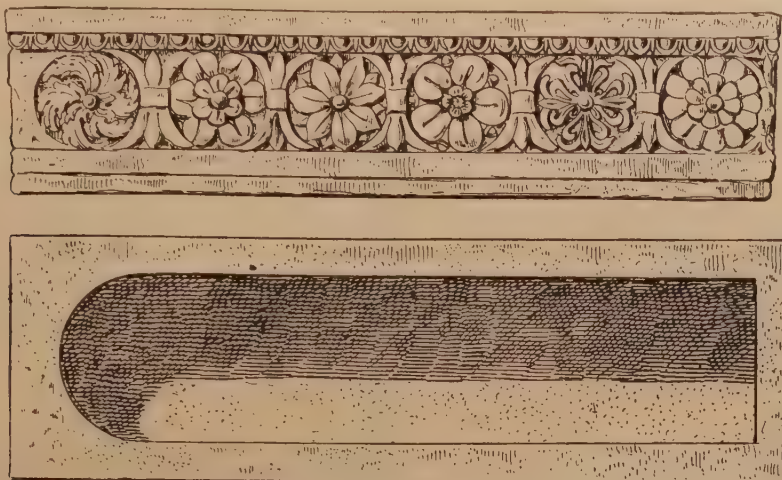
Bibliographie — Ch. Clermont-Ganneau, *La mosaïque juive de 'Ain Douq*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1919, p. 87 sq.; H. Vincent, *Le sanctuaire juif d'Ain Douq*, dans *Revue biblique*, 1919, p. 432 sq.; S. A. Cook, *The « Holy Place » of 'Ain Dûk*, dans *Palestine exploration fund. Quarterly Statement*, 1920, p. 82 sq.; Rabbi, A. Marmorstein, *The Jewish inscription from 'Ain Dûk*, dans *Quarterly Statement*, 1920, p. 139 sq.; C. Torrey, *The mosaic inscription et 'Ain Dûk*, dans *Journal of the American Oriental Society*, 1920, t. XL, p. 141 sq.; N. Slousch, *Quelques observations relatives à l'inscription juive découverte à 'Ain Douq*, dans *The Journal of the Palestine Oriental Society*, 1920, t. I, p. 33 sq.; L. H. Vincent, B. Carrière, *La synagogue de Noarah*, dans *Revue biblique*, 1921, p. 579-601.

XXX. RELIEF. — Sarcophage antique provenant du célèbre monument connu sous le nom de Qbour-el-Molouk, ou Tombeaux des Rois. Il a toujours été connu à Jérusalem comme ayant cette origine, et, sur ce point, la tradition n'a jamais varié. La cuve seule en a été conservée. Cette cuve servait et sert (en 1879, depuis?) de bassin à une charmante fon-

taine arabe, qui n'a d'une fontaine que le nom, car, de temps immémorial, elle ne coule plus et elle est très probablement condamnée à rester en cet état. L'ornementation de ce précieux morceau antique (fig. 6374) consiste en rosaces de types différents, qui semblent empreintes du style assyrien. Il serait superflu

« Pour moi donc, conclut F. de Saulcy, il n'est pas douteux que le corps d'un roi de Juda a reposé dans ce précieux sarcophage. »

Le fragment orné de grandes dentelures (fig. 6375) que remplissent des rosaces ou des triples feuilles largement refouillées, a été retrouvé par F. de Saulcy

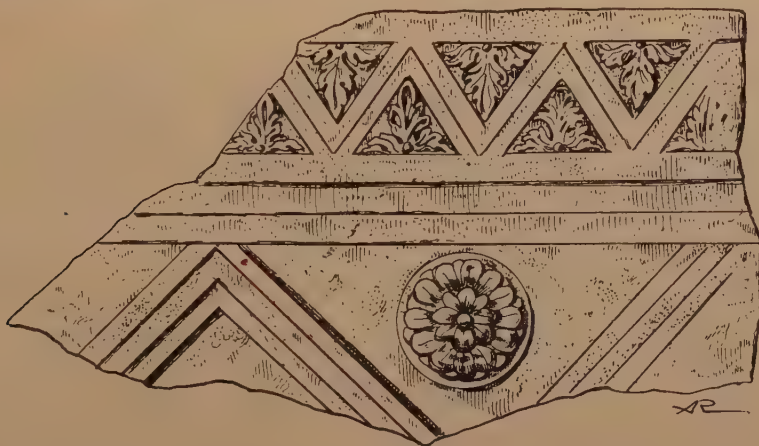


6374. — Sarcophage du tombeau des Rois. D'après *Gazette archéologique*, 1879, pl. xxxvi.

de la décrire par le menu, car le dessin que nous en donnons vaut mieux que la plus minutieuse description.

Si nous rappelons que dans toute la nécropole de l'antique Jérusalem, dans la nécropole purement judaïque, il n'y a qu'un seul sépulcre qui ait été disposé pour recevoir des sarcophages analogues, nous serons bien obligés d'admettre que la tradition locale

dans un des aqueducs souterrains qui servaient à l'évacuation vers le Cédron, des eaux à l'aide desquelles s'opérait le lavage des parvis sacrés, après l'accomplissement des sacrifices. Ce canal aqueduc, découvert en 1863 par Saulcy, et exploré depuis lors par la Commission anglaise chargée de diriger les fouilles dans la Ville sainte, est obstrué par des décombres de toute nature, provenant certainement de



6375. — Fragment de sarcophage. D'après *Gazette archéologique*, 1879, pl. xxxvi.

est digne de confiance, car ce sépulcre exceptionnel est précisément le Tombeau des Rois. Il est manifeste que l'élégance du sarcophage dont il s'agit a de tout temps attiré l'attention, et qu'à cela seulement est due sa conservation. Ayant à sa disposition des auge aussi élégantes, et toutes prêtes à entrer dans la décoration de fontaines monumentales, on n'a eu garde de mutiler et de détruire ce qu'on pouvait utiliser à si bon marché.

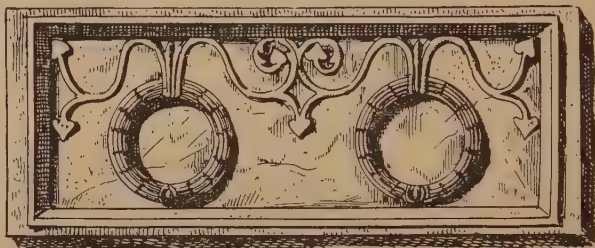
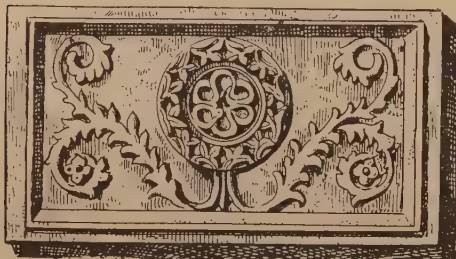
la destruction du second Temple par l'armée de Titus, en l'an 70. C'est au milieu de ces décombres que le bloc en question se trouve engagé; il y est toujours, et il est bien probable qu'il n'en sortira pas. Les deux derniers fragments (fig. 6376-6377) sont aujourd'hui encastrés au hasard dans le soubassement de la Qoubbet-es-Sakhrah, le « Dôme de la roche, » que l'on nomme à tort la « Mosquée d'Omar, » et qui entoure la

roche sur laquelle reposait probablement l'autel des holocaustes placé en avant du Temple de Salomon. Ces plaques sont en marbre blanc et ont fait partie, à ce que pense F. de Saulcy, de la balustrade construite par Hérode et que les Gentils ne pouvaient franchir, sous peine de mort, le parvis intérieur n'étant accessible qu'aux Juifs, à l'état de pureté. Nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 798, fig. 5887) une des inscriptions grecques qui prévenaient les Gentils du sort qui leur était

de la ligne d'écriture, de petites niches séparées les unes des autres par des chandeliers à sept branches, taillés en creux, entourent le cylindre dont toute la partie inférieure manque malheureusement à partir de là :

DEVS ISAC · Deus ABRAHAM

Bibliographie. — *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone*, Bulletin, n. 24; 1888, p. xxvii, n. 4; R. Cagnat et M. Besnier, *Revue des publications*



6376-6377. — Plaques en marbre blanc, provenant des fouilles du temple.
D'après *Gazette archéologique*, 1879, pl. xxxvi.

réserve s'ils se permettaient de franchir cette enceinte sacrée; cette stèle a été retrouvée encadrée dans une muraille de construction relativement récente. Qu'est devenue cette inscription dont la découverte causa dans le monde scientifique un sentiment de curiosité où on croyait sentir une sorte d'émotion? Enlevée par le Pacha gouverneur, elle est allée Dieu sait où.

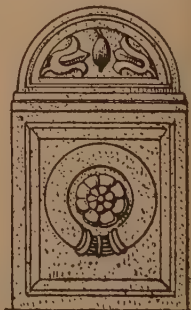
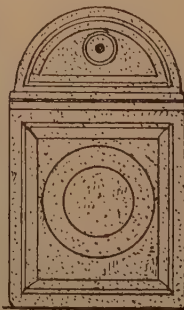
Le musée du Louvre est entré en possession d'un autre sarcophage judaïque provenant également du Tombeau des Rois; la tradition n'a jamais varié sur ce point. Celui-ci a conservé son couvercle. L'ornementation des faces et des côtés (fig. 6378) consiste en rosaces de types différents.

La plaque de marbre blanc, décorée d'un bas-relief (fig. 6379) est encadrée dans le soubassement de la Qoubbet-es-Sakhrah, le « Dôme de la roche; » elle a

épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, dans *Revue archéologique*, 1888, p. 417, n. 73; *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n. 16701; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 369, n. 146. Cf. J. Goldziher, *Mélanges judéo-arabes*, Ch. XIV. Le Dieu d'Abraham d'Isaac et de Jacob dans les prières des Mahométans, dans *Revue des études juives*, 1902, t. XLV, p. 9 sq.

XXXII. LAMPES. — Lampe juive en terre cuite, trouvée sur la colline Saint-Louis à Carthage. L'inscription, en deux lignes, est tracée sur fond extérieur de la lampe, au-dessus d'un chandelier à sept branches. La première lettre est peut-être un o. On pourrait songer à lire : *In nomine* ou *Domine* (?) (fig. 6380).

Bibliographie. — Delattre, *Carthage, Notes archéologiques*, Paris, 1894, p. 4; Delattre, *Gamart ou la Nécropole juive de Carthage*, Lyon, 1895, p. 42;



6378. — Sarcophage judaïque du Musée du Louvre.

eu probablement la même origine et la même destination que les deux plaques dont nous venons de parler.

Bibliographie. — F. de Saulcy, *Fragments d'art judaïque*, dans *Gazette archéologique*, 1879, t. V, pl. xxxvi, p. 261-263; Le même, *Fragments d'architecture judaïque*, dans *Gazette archéologique*, 1881, t. VII, pl. xxxv, p. 193.

XXXI. CYLINDRE. — Inscription gravée autour d'un cylindre en calcaire gris, 0 m. 31 de diamètre, 0 m. 26 de haut, brisé en bas, trouvé dans les ruines de Fouara, à trois kilomètres sud de Morsott, et évidé à la partie supérieure en forme de mortier. Au-dessous

P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Revue archéologique*, 1904, p. 362, n. 122.

Autre, trouvée également sur la colline Saint-Louis. L'inscription DN... est tracée sur le fond, à demi brisé, de la lampe.

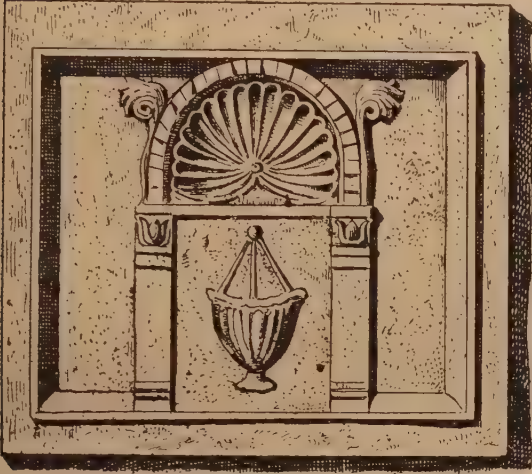
On a découvert à Carthage toute une série d'autres lampes juives, sans inscription, mais ornées du chandelier à sept branches.

Bibliographie. — Delattre, *Carthage. Notes archéologiques*, p. 4; Gamart, p. 40-44; La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, p. 201, K, 589 sq.; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 362, n. 123.

Il est permis de rappeler ici une lampe anti-juive, symbolisant la victoire de l'Église sur la Synagogue; on y voit le Christ foulant aux pieds le dragon infernal, et le frappant avec une croix; au-dessous, le chandelier à sept branches renversé (fig. 166).

Bibliographie. — Delattre, *Gamart*, p. 40-42; *Musée Lavigerie*, t. III, p. 37, pl. IX, 2; E. Le Blant, *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1888, p. 445; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 362, n. 123.

Lampe trouvée à Chypre représentant le chandelier



6379. — Plaque en marbre blanc du « Dôme de la roche ». D'après *Gazette archéologique*, 1881, pl. xxxv.

à sept branches avec la palme et la corne. Thédenat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1881, p. 225.

XXXIII. MOSAÏQUE. — Nous rappellerons seulement ici la mosaïque trouvée à Ain Douq (près de Jéricho) (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2231, fig. 6173). Il s'agit d'une mosaïque juive dont un des sujets décoratifs représente la scène de Daniel dans la fosse aux lions. Le nom du prophète, écrit en hébreu, en toutes lettres, à côté de l'image aux trois quarts détruite ne laisse subsister aucun doute. Les autres motifs de décoration remis au jour — le zodiaque, Hélios dans son char — sont de sûrs indices qui invitent à abaisser la date présumée tout d'abord de cette mosaïque (époque hérodiennne) pour la rapprocher des temps byzantins.

XXXIV. TITULI. — Nous avons déjà donné le fragment d'un linteau de marbre trouvé à Corinthe, linteau ayant servi à désigner la synagogue des Hébreux :

συν[ΑΓΩΓΗ] ΕΒΡ[ΑΙΩΝ]

(voir *Dictionn.*, t. III, col. 2960, fig. 3311). Rapprochons-en un *titulus* provenant de la synagogue d'Ornithocome (*Ornithopolis*); il est muni de queues d'arondes percées, afin de le suspendre; chaque face porte un mot :



Bibliographie. — Ph. Berger, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Bell.-Lettres*, 1903, p. 214; H. de Villefosse et E. Michon, *Musée du Louvre. Acquisitions de l'année 1903*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1903, p. 352, n. 27.

XXXV. GEMME. — Ficoni a donné le dessin d'une

pierre gravée, sur laquelle on voit le chandelier à sept branches avec la palme et la corne.

Bibliographie. — Ficoni, *Gemmæ antiquæ*, pars II, pl. I.

XXXVI. SARCOPHAGES. — Plusieurs sarcophages



6380. — Lampe juive de Carthage. D'après *Revue archéologique*, 1904, p. 362.

nous offrent la représentation d'un vieillard lisant avec attention un rouleau en présence de quelques jeunes hommes. On rencontre cette scène à Rome au Musée du Latran, n. 55 (Garrucci, *Storia*, t. V, pl. ccclviii, n. 3) et n. 175 (*Id.*, *ibid.*, t. V, pl. ccclxvii) n. 1; au Palazzo Caratti (*Id.*, *ibid.*, t. V, pl. ccxcvi, n. 12 = Grousset, n. 118). Nous donnons ici ce dernier, où on voit un enfant baiser les pieds du vieillard (fig. 6381). On retrouve cette scène à Arles (E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, pl. III, n. 5-7 = Garrucci, *Storia*, t. V, pl. ccclxxviii, n. 3; Le Blant, *op. cit.*, pl. VI = Garrucci, pl. ccclxvi, n. 3; Le Blant, pl. xxiv = Garrucci, pl. ccclxi, n. 4); à



6381. — Sarcophage du Palazzo Caratti. D'après *Römische Quartalschrift*, 1909, t. XXIII, p. 205, fig. 2.

Narbonne (E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, pl. XLV = Garrucci, pl. ccclxxviii, n. 2); à Lyon (Le Blant, *op. cit.*, pl. VII, n. 1 = Garrucci, pl. ccclxix, n. 2).

Après avoir beaucoup disserté sur ce petit problème, proposé les noms d'Esdras, de Jérémie et de Job, il faut conclure que l'on ne sait rien de certain, et que nous avons ici un vieillard faisant une lecture à des Juifs.

Bibliographie. — H. T. Obermann, *Der sitzende*

alte Mann und die Juden. Ein Sarkophagproblem, dans *Römische Quartalschrift*, 1909, t. XXIII, p. 201-214.

XXXVII. ANNEAUX. — L'histoire de la découverte de la bague juive de Bordeaux a été racontée (fig. 6382), un peu longuement par M. de Chasteigner; il n'y a plus à y revenir. Par la forme des lettres et par le fini de la gravure cet anneau semble être un travail du VI^e siècle¹. Il est surtout remarquable par la triple représentation du chandelier à sept branches, symbole dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 215). On retrouve ce symbole sur d'autres anneaux. Le propriétaire de l'anneau trouvé à Bordeaux s'appelait Aster, nom qu'il a fait écrire en monogramme et en toutes lettres. Ce nom indique bien une origine hébraïque; nous trouvons sans doute un anneau d'or portant le nom d'un chrétien appelé Aster²; mais c'est surtout parmi les Juifs que ce nom



6382. — Bague juive de Bordeaux.
D'après Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, 1890, t. II, pl. IV.

était répandu. Nous le voyons porté par une juive de Jérusalem esclave en Italie³:

CLAVDIA · ASTER
HIEROSOLYMITANA
CAPTIVA·CVRAM EGIT

et par la fille du *pater sinagogæ* de Sétif⁴:

AVILIA AS
TER IVDEA
I
M·AVILIVS · IANVARVS
PATER SINAGOGAE FIL
DVLCISSIMAE

Un anneau donné à Mazzochi par le curé de *Fratta picciola* porte cette inscription⁵:

SAN 
IES 

Un anneau trouvé dans la province de Namur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2213, fig. 747).

Un anneau trouvé à Sant'Antonio (Sardaigne) (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2213, fig. 748).

XXXVIII. FONDS DE COUPES. — Nous avons déjà parlé d'un de ces petits monuments, trouvé dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin d'où il a pu être apporté d'une catacombe juive voisine. C'est le monument le plus précieux de la série des fonds de coupes judaïques. Vue du temple de Jérusalem avec la légende: ΟΙΚΟΣ ΙΡΗ(ν)C ΑΒΕ ΕΥΑΦΙΑ (ν μετὰ

τῶν)CΩ(ν) ANTΩN (Biblioth. Vatic.). De Rossi, *Bull.*, 1882, pl. VII, n. 1; *Arch. de l'Or. lat.*, 1883, t. II, fasc. 1; Vopel, *Goldgläser*, n. 159; Leclercq, *Manuel*, t. I, p. 349, fig. 108; *Dictionn.*, t. VI, fig. 5760.

Même vue, mais réduite. Provient du cimet. de Saint-Hermès. *Römische Quartalschrift*, 1894, t. VIII, p. 142; Vopel, *Goldgläser*, n. 160.

Instruments du culte hébraïque ANASTI PIE ZESES (Bibl. Vatic.). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 1; *Storia dell'arte cristiana*, pl. CCCXC, n. 1; Vopel, *Goldgläser*, n. 161.

Même: PIE ZESES ELARES. (Paris, coll. Zialinska). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 2; *Storia*, pl. CDXC, n. 2; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XVIII, n. 148; Vopel, *Goldgläser*, n. 162.

Même: ... CI BIBAS CVM EVLOGIA CONP (art). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 3; *Storia*, pl. CDXC, n. 2; Vopel, *Goldgläser*, n. 163; F. J. Dölger, *Der heilige Fisch*, 1922, t. II, p. 540, fig., et pl. XLII, n. 2.

Même: ... LV·PIE·ZESES (Brit. Mus.). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 4; *Storia*, pl. CDXC, n. 4; Vopel, *Goldgläser*, n. 164; Dalton, *Catalogue*, p. 121, n. 615; pl. XXVIII.

Même (?). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 6; *Storia*, pl. CDXC, n. 6; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XVIII, n. 149; Vopel, *Goldgläser*, n. 165.

Chandelier et lions (Wurzburg Univ.) médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 8; *Storia*, pl. CDXC, n. 8; Vopel, n. 167;

Corne (Biblioth. Vatic.). Garrucci, *Vetri*, pl. V, n. 5; *Storia*, pl. CDXC, in-8°; Vopel, *Goldgläser*, n. 167.

Instruments du culte hébraïque: armoire de la Thora entre deux chandeliers, étrog, lulab., etc (Kaiser Friedrich Museum à Berlin); F.-J. Dölger, *Der heilige Fisch*, 1922, t. II, p. 540; t. III, pl. LXIV.

XXXIX. COUPES A INSCRIPTIONS MAGIQUES. — Cette série de petits monuments offre de l'intérêt pour la paléographie hébraïque; les pièces qui la composent ont été écrites dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, du III^e au V^e siècle; elles proviennent des environs de Hilla, dans la Mésopotamie ou dans la Susiane. On connaît douze de ces coupes, ainsi réparties: deux à la Bibliothèque nationale à Paris, sept au Louvre, deux à l'hôtel de ville de Cannes, une dans le cabinet de M. Feuardent.

Le fac-similé, donné ici (fig. 6383) d'une des deux coupes conservées au Cabinet des antiques, nous montre que la pièce affecte, comme ses similaires, la forme d'une calotte hémisphérique très évasée; la pâte de l'argile est rougeâtre et les parois sont d'une épaisseur moyenne de vaisselle. Le pourtour donne un diamètre mesurant environ 15 centimètres.

L'intérieur de la coupe, c'est-à-dire la surface concave, est occupé par deux inscriptions, qui se déroulent en spirale et qui, se faisant suite l'une à l'autre, sont néanmoins séparées par un trait à l'encre qui court sur tout le circuit de la paroi. Contrairement aux petits monuments de ce genre qui se trouvent au British Museum, la spirale inscrite dans cette coupe va de la circonférence au centre. La première formule, celle qui est la plus rapprochée du bord, a un peu plus de cinq lignes. Celle qui est écrite au centre contient à peine quatre petites lignes. Au milieu, sans doute pour remplacer la saillie ou ombilic qui occupe d'ordinaire le point central de ces vases, on remarque, tracé à l'encre, un cercle irrégulier et très allongé, traversé par deux diagonales qui se croisent en

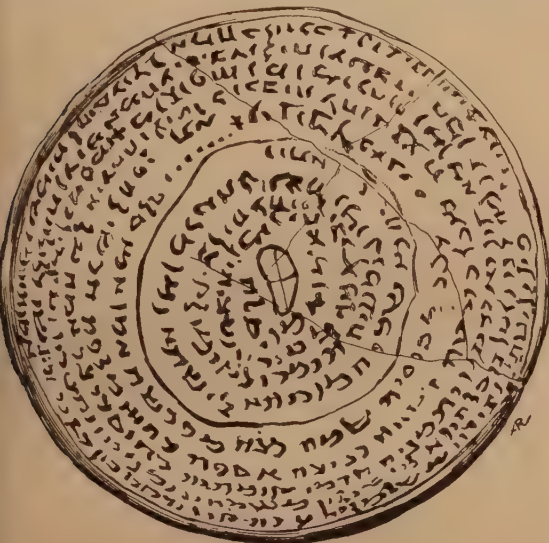
¹ De Chasteigner, dans *Comptes rendus du Congrès archéologique de Périgueux*, 1858, p. 55; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 51; C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, in-4°, Bordeaux, 1890, t. II, p. 103-109, n. 939, pl. IV; M. Deloche, *Essai historique et*

archéologique sur les anneaux, in-8°, Paris, 1900, p. 247, n. 215; *Dictionn.*, t. I, col. 2212, fig. 746. — ² Corp. inser. lat., t. X, n. 8061^a. — ³ Corp. inser. lat., t. X, n. 1971. — ⁴ Corp. inser. lat., t. VIII, n. 8499. — ⁵ Corp. inser. lat., t. X, n. 8059^{aa}.

forme d'X. Cette particularité paraît avoir eu un sens magique.

Voici la traduction des deux textes :

« Salut pour Hisda bar Ama. Toutes mauvaises sorcelleries, tous grands œuvres, malédictions, vœux, engagements, de loin ou de près, d'hommes ou de femmes, la nuit ou le jour, qu'ils font contre lui ou qu'elles font contre lui, depuis ce jour jusqu'à jamais : que toutes ces choses, les unes et les autres, soient anathématisées, bannies, expulsées, arrachées, et chassées de son corps et de sa demeure, hors des deux cent quarante-huit (membres) ensorcelés, et hors de l'endroit où se tient Hisda bar Ama, sur le chemin de Housia. A l'étoile qui domine sur toutes les autres,



6383. — Coupe juive du Cabinet des antiques.

D'après *Nouv. Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1904, t. XII, p. 165.

étoiles d'en haut, qui chevauche (dans le firmament), appartient le salut; car, elle enseigne la magie aux magiciens... sous l'invocation (?) de jububier. Que le grand nom de Dieu soit prononcé. Amen. Amen, Sela.

« Délivrance, par la grâce du Ciel, des mauvais esprits et des mauvaises maladies, et de toutes sortes d'adversités, qui se lèvent contre lui, contre Hisda bar Ama. Qu'ils disparaissent et soient anéantis de devant lui. Amen, Sela. »

Dans le même Cabinet des antiques, on conserve une pièce du même genre, conçue dans le même style, mais avec cette divergence qu'au lieu de spirale inscrite, le texte se compose de circonférences à peu près concentriques avec lacunes. Comme il n'y a pas de nom propre du destinataire, des réserves sont faites sur l'authenticité de l'inscription.

Le Musée du Louvre, dans sa section des antiquités orientales, contient quatre de ces coupes à inscriptions magiques et trois autres dans la section de la mission Dieulafoy, en Susiane. Les quatre premières contiennent d'assez longs textes, semblables pour la forme et pour le fond au spécimen reproduit plus haut. Ces textes ont été publiés et traduits par Moïse Schwab,

dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientales*, 1885, t. I, p. 117-119; *Ibid.*, 1891, t. II, p. 138-141; *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, juin 1891; ainsi que trois coupes, de dimensions plus restreintes, du musée Dieulafoy. Une coupe semblable, de la collection Michel Tyszkiewicz, entrée depuis dans le cabinet Feuardent, a été publiée avec traduction par P. Lacau, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientales*, t. III, p. 49-51.

Enfin, à Cannes, à l'hôtel de ville, deux coupes dont la première contient une très longue inscription publiée par Hyvernât, dans *Zeitschrift für Keilschriftforschung*, 1885, t. II, p. 113 sq. La plupart contient un souhait de guérison en faveur de Nana, fille de Khatina, suivie du vœu de préservation de tout mal. Au milieu, grossièrement dessinée, une femme se présente dans le costume d'Ève, *visis genitalibus*. C'est sans doute un symbole de l'impudicité, un démon femelle de lascivité (peut-être Lilith), aux griffes démesurées, aux cheveux épars. Pour annuler les maléfices de ce démon, il est représenté et démasqué dans toute son horreur¹.

XL. ÉPIGRAPHIE. — Comme il arrive pour toutes les disciplines historiques, l'épigraphie juédique, dès qu'il se met à la consulter méthodiquement, offre à l'érudit des monuments en plus grand nombre que ce qu'il aurait pu imaginer. En France, on a réuni 207 inscriptions, en Espagne, 171, et les autres pays ont presque tous apporté leur part, moins riche sans doute, mais encore importante.

Il n'y a pas lieu d'en être surpris. L'usage de l'épigraphie funéraire remonte à la plus lointaine antiquité, et trouve son attestation la plus reculée dans l'histoire d'Israël dans le fait suivant que rapporte la Genèse : Jacob plaça une pierre tumulaire sur la tombe de Rachel : « C'est la stèle du sépulcre de Rachel, jusqu'à ce jour². » Lorsque mourut Absalom, frappé par les gens de Joab, ceux-ci ensevelirent le prince dans la forêt « sous un monceau de pierres très grand, » et non dans la tombe qu'il s'était préparée de son vivant dans la vallée royale³ : elle devait porter son nom « jusqu'à ce jour » pour toute commémoration.

L'usage des épitaphes et des stèles n'en est pas moins très sûr et très tardif chez les Juifs. « Il me semble, écrivait Joseph Derenbourg, que les Juifs de Palestine ont eu l'habitude de ne rien écrire sur les pierres tombales, peut-être même de ne pas poser de pierre sur la tombe. » Ainsi, pour les Macchabéens⁴, leur monument funéraire est décrit, mais il n'est pas question d'épitaphe. En suivant la recommandation talmudique⁵ « on ne pose pas de monuments funéraires pour les justes, » une inscription sépulcrale eût été un mauvais compliment; à ce prix, on pouvait gratifier chaque défunt du titre de « juste ». Plus tard, il y eut des épitaphes, mais le fait de les lire était considéré comme une occupation nuisible à la mémoire et le Talmud présente comme fâcheuse pour les études « la lecture de ce qui est écrit sur les tombes⁶. » Aussi, malgré toutes les fouilles exécutées en Palestine, on n'a pas encore trouvé sur ce sol une véritable inscription funéraire en hébreu⁷.

Ni les Talmuds, ni les Midraschim, ni les collections d'œuvres des Gaonim et les traités relatifs aux usages funèbres ne parlent de stèle ou d'épitaphe⁸. Si les épitaphes avaient existé chez les Juifs à l'époque du Talmud, celui-ci n'aurait pas manqué d'en faire mention⁹. Cependant dans un tombeau découvert

¹ M. Schwab, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques*, 1904, t. XII, p. 164-167. — ² Genèse, xxxv, 20. — ³ II Jug., xviii, 17, 18. — ⁴ I Marc., xiii, 27, 29. — ⁵ Talmud de Jérusalem, tr. *Scheqalim*, II, 7; trad. M. Schwab, t. V, p. 275. —

⁶ Talmud de Babylone, tr. Horayôth, fol. 19 b. — ⁷ J. Derenbourg, dans *Jüdische Zeitschrift*, 1868, t. VI, p. 233-239. — ⁸ Zunz, *Zur Geschichte und Literatur*, Berlin, 1848, p. 392. — ⁹ L. Löw, *Beiträge zur jüd. Alterthumskunde*, 1870, t. I, p. 69-70.

près d'Abou Gôch (Syrie), on a trouvé un graffiti hébreu¹, dont la paléographie semble très notablement antérieure à des textes plus anciennement connus².

Au xvi^e siècle, un nommé David Gans, s'avisa de citer dans la I^{re} partie de sa *Chronologie*, fol. 54 a, l'inscription qui se lisait sur la stèle du rabbin Isaac Alfasi à Lucena, en date du 10 Siwan 4863 (= 19 mai 1103). Gans ne donna que cinq vers sur les six dont se composait l'épithaphe, laquelle, après tout, se transmettait peut-être de mémoire. — A la suite de l'édition du *Traité de prosodie* par Absalom Misrahi, El. Carmoly publia un petit recueil intitulé : « Gravures sur pierre, » qu'il date de Paris, sans indication d'année (en réalité de Ruedelheim, 1861). C'est une série de cinquante élégies ou épithaphes diverses toutes postérieures au ix^e siècle.

Au xvii^e siècle, de grands érudits comme Selden, Buxtorf, Humphry Prideaux ont apprécié les épithaphes hébraïques, mais n'y ont vu qu'une curiosité. En 1662, J. H. Hottinguer publia à Heidelberg ses *Cippi hebraici* qui contiennent peu de monuments. J. Nicolai, en 1706, publia à Leyde son traité *De sepulchris Hebraeorum* pour lequel il se contenta de rapporter les épithaphes d'après d'autres écrivains³.

ITALIE. — Au xix^e siècle seulement, on découvrit en Italie d'anciennes tombes juives. Nous avons dit déjà que l'une des catacombes de Rome, située sur la voie Appienne, fut exclusivement réservée aux sépultures juives pendant les ii^e et iii^e siècles de l'ère chrétienne. Les textes sont libellés en grec ou en latin avec, à peine cinq ou six fois des mots hébreux : « paix » ou « paix sur Israël. » Ce lot d'inscriptions fut livré au public par R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei in vigna Randanini*. On a recueilli 134 inscriptions en grec, 48 en latin, au total 182. Ce qui s'est présenté à Rome, s'est retrouvé dans la Basilicate et la Pouille, où les épithaphes juives écrites en grec et en latin se datent entre le iii^e et le vi^e siècle de notre ère. G. J. Ascoli consacra un bon mémoire aux *Iscrizioni inedite o mal note, greche, latine, ebraiche di antichi sepolcri guidaici del Napolitano, edite e illustrate*, dans *Actes du IV^e congrès d'Orientalistes*, 1880, Torino, 120 p. et 8 pl. Ascoli s'occupa particulièrement de la catacombe de Venosa, dans la Pouille, au fond de l'Italie méridionale; il publia quarante et une inscriptions hébraïques, hébreo-grecques ou hébreo-latines, dont vingt et une peintes ou gravées en graffites, et vingt lapidaires (trois de Brindisi, sept de Venosa, deux de Lavello, trois de Matera, une de Bénévent, une d'Oria, une de Tarente, une de Trani et une de Casino Lepore). Il y a en tout à Venosa 47 inscriptions, dont onze bilingues, en grec ou en hébreu. Celles des deux premières classes sont écrites avec assez de soin, en grandes lettres capitales, dont la forme dénote le v^e ou vi^e siècle de l'ère chrétienne. L'hébreu est aussi d'un type ancien, fort précieux pour la paléographie; malheureusement les reproductions données par Ascoli sont peu satisfaisantes. Fr. Lenormant avait exécuté des copies beaucoup meilleures (*Revue des études juives*, 1883, t. vi, p. 200-207; *Gazette archéologique*, 1883, p. 201) et il était persuadé, avec raison dit Clermont-Ganneau⁴ que la catacombe a encore des galeries inexplorées qui pourraient, après déblaiement, fournir de nouveaux textes.

Souvent à Venosa, comme dans les catacombes juives de Rome, l'hébreu apparaît à la fin des inscriptions latines ou grecques par de courtes eulogies, soit le mot שלום isolé, soit ce mot redoublé, soit la

formule « paix [à sa couche]. » Une pierre porte, après l'eulogie, le nom et les titres du défunt en judéo-grec (langue grecque en caractères hébreux), coupés par le chandelier à sept branches. Dans la même ville, sur les murs des deux églises de l'abbaye de la Trinité, il y a de belles inscriptions hébraïques du ix^e siècle (voir VENOSA).

Dans le nord de l'Italie, on ne trouve pas de traces de tombes juives se rattachant à l'antiquité. A Venise, il y a eu un cimetière juif dont Berliner a publié sous le titre hébreu « Tables de pierre » deux cents inscriptions du xvi^e et du xvii^e siècles, toutes en vers. A Luzzatto a publié un petit recueil de quatre-vingt-huit épithaphes copiées au cimetière de Trieste, mais ce recueil intitulé « Monceau de pierres » (1851) ne contient pas de texte plus ancien que l'année 1753.

Malgré l'intérêt et l'utilité d'un recueil des inscriptions juives, ce n'est pas ici qu'on doit le chercher, mais seulement des indications et quelques textes.

Pour Rome, il existe un recueil commode mais devenu incomplet : H. Vogelstein et R. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, 2 vol., Leipzig, 1896, t. 1, p. 459-483, recueil des inscriptions juives découvertes à Rome jusqu'en 1896. A compléter à l'aide de G. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 36 (p. 31). La découverte du cimetière de Monteverde a apporté quelques textes nouveaux; cf. Nik. Müller, *Die jüdischen Katakomben am Monteverde zu Rom*, dans *Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judenthums*, Leipzig, 1912; quelques textes de cette catacombe ont été publiés par E. Schuerer, *Gesch. des jüd. Volkes*, t. III, p. 71 sq. (Voir *Dictionn.* au mot LATRAN.)

Fragment de sarcophage :

BETVRIA PAV
LINA .F. DOMI
HETERNAE QVOS
TITVTA QVAE BI
5 XIT-AN-LXXXVI-MESES-VI
PROSELYTA AN.XVI
NOMINAE SARA MATER
SYNAGOGARVM CAMPI
ET .BOLVMNI
10 BENIRENAE AYCVMISIS
AVTIS

Beturia Paulina f(ilia) domi (a)eternæ (c)ostituta, quæ bixit an. lxxxvi, me(n)ses vi proselyta an(n)is xvi, nomin(e) Sara, mater synagogarum Campi et Bolumni ἐν ἐλρήνῃ (ῆ) κοίμῃσιν αὐτῆς.

Bibliographie. — *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 29756.

Plaque de marbre trouvée au cimetière de Prétextat, encastree dans le portique de Sainte-Marie au Trans-tévère :

MARCVS CVYNT
US ALEXVS GRA
MMATEVS EGO T
ON AVGVSTH SIO
5 N MELLAR GON
ECCION AVGVSTESI
ON AN XII

ligne 6 : ECCION = ἐκ τῶν Αὐγυστεσιων.

Bibliographie. — Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 151; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. MMXLV, 7; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 3222; *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 29757.

¹ F. H. Vincent, dans *Revue biblique*, 1902, p. 276-277. — ² Cf. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 763-773, pl. xxx; *Journal asiatique*, 1876, t. II, p. 273-275;

De Vogüé, dans *Revue archéologique*, 1864, t. IX, p. 200 sq., pl. VII. — ³ Pages 239-245. — ⁴ *Revue critique*, 1833, p. 144.

Sarcophage de marbre, inscription gravée de façon pitoyable :

IVL · IRENE · ARISTAE
Hono R DEI VIRIV
TEM ET FIDEM SA
TIONIS CONSERVA
5 TAE IVSTE LEGEM
COLENTI
ATRONIVS TVLLIA
NVS AEVSEBIVS
Vº FILIVS PRO
10 DEBITº oBS
EQ^{uo} u. a. XLI

Bibliographie. — O. Marucchi, dans *Dissertationi dell'accademia pontificia di archeologia*, 1884, série II, t. II, p. 25; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29758.

A Saint-Jean-de-Latran :

DIS MANIB
MAIANIAE
HOMERI DI
DAE · MAETV
ENTI

Corp. inscr. lat., t. VI, n. 29760.

Ce *metuens* n'avait pas les scrupules qui inquiétaient une juive nommée Esther, née à Jérusalem et affranchie de Claude ou de Néron; elle chargea son camarade Arescus de veiller à ce qu'on ne mit rien sur sa pierre sépulcrale de contraire à la Loi, comme par exemple *Dis manibus* :

CLIAVDIA · ASTER
h]IEROSOLYMITANA
ca]PTIVA · CVRAM · EQIT
ti]CLAVDIVS · AVG · LIBERTVS
mas]CVLVVS ROGO VOS FAC ·
prae]TER LEGEM NE QVIS
mi]HI TITVLVM · DEICIAT CV
ra]M AGATIS · VIXIT ANNIS
XXV

Bibliographie. — Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, in-fol., Lipsiae, 1852, n. 6467 : R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Randanini*, in-8°, Roma, 1862, p. 24, 25; E. Renan, *L'Antéchrist*, in-8°, Paris, 1873, p. 158, note 4; Henzen, *Inscript. lat.*, n. 5302.

A Rome :

ΕΙC ΘΕΟC O BOHΘ[ος
αμην]N PEBEKA

Unus Deus auxiliator, Amen. Rebecca.

Bibliographie. — O. Marucchi, *Miscellanea archeologica*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, t. I, p. 380 sq.; Kirsch, *Bull. archéol.*, dans *Revue Thomiste*, 1898, p. 660-661.

Sur la tombe d'un certain Péon Géta :

PEON GETA SENEX
HEIC OBDORMIVIT IN PACE
DORMITIO EIVS CVM IVSTIS
DORMITIO EIVS MEMORIAE EIVS
ET SIQVIS IPSVM VEXAVERIT
VLTOR ERIT DEVS ISRAEL. IN SAECVLVM

Bibliographie. — Muratori, *Novus thes. veter. inscript.*, p. MCMXXIX.

Nous étudierons séparément les catacombes juives de Rome, voir LATRAN et MONTEVERDE.

Une inscription trouvée à Saint-Valentin, à Rome, a paru se rapporter à un juif converti :

..... locus? Pasca SII
.... QVI NOMEN HABVIT IVDA
.... i DVS SEPTembris.

Bibliographie. — E. Le Blant, dans *Comptes rendus*

de l'Acad. des inscriptions, 1890, p. 55; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 15; *Revue archéologique*, 1890, p. 429.

A Milan l'épitaque d'un juif alexandrin :

ד' 
HIC REQVIES
IN PACE BM D
ES ALEXANDINVS
QVI VIXET ANN
OS PLVS MENVS

Bibliographie. — Thurot, dans *Revue archéol.*, 1860, p. 348; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6294 (trouvée dans le pavement de la basilique ambrosienne).

A Castel Porziano (Latium) :

u n i v e r s i t a s · I V D E O R V M ·
in · col · ost · commorANTIVM · QVI COMPARA
verunt ex conlat IONE · LOCVM · C · I V L I O · I V S T O ·
gerusiarchae ad mVNIMENTVM · STRVENDVM ·
5 donavit · rogantibVS · LIVIO · DIONYSIO · PATRE · ET ·
NO · GERVSIARCHE · ET · ANTONIO
diabIV · ANNO · IPSORVM · CONSENT · GER
us · c · iul iusTVS · GERVSIARCHES · FECIT · SIB i
et coniugi SVAE · LIB LIB · POSTERISQVE · EORVM ·
10 in fro NTE · P · XVII · IN AGRO · P · XVII

lign. 1-2 : cf. *Code Justinien*, I, ix, 1 (*universitas*, analogue à Antioche).

lign. 5 : *pater* (*synagogæ*).

lign. 7 : [*dia b*]iu, titre que portait un troisième dignitaire de la synagogue après le *pater* et le *gerusiarches*.

lign. 7-8 : *consent(iente) ge[rus(ia)]*.

Bibliographie. — *Notizie degli scavi di antichità*, 1906, p. 411-415; *Revue archéologique*, 1907, p. 479, n. 206.

A Pouzzoles :

TI · CLAVDIVS
PHILIPPVS
D I A V I V E T
GERVSIARCHES
5 MACERIAM DVXIT

lign. 3 : διὰ δίου.

Bibliographie. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1893.

A Venusa (Apulie), nous ne citons ici que deux inscriptions en attendant d'étudier ce cimetière (voir VENUSA) :

ABSIDA VBI
GESQVIT FAVS
TINVS PATER

Bibliographie. — O. Hirschfeld, dans *Bull. dell. instit. di corrisp. archeol.*, 1867, p. 150; *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 647.

A Venosa :

HIC · CISCUED · FAUSTINA
FILIA · FAUSTINI · PAT · ANN · ORUM
QUATTUOR DECI · M · HNSURUM ·
QUINQUE · QVE · FUET · UNICA · PAREN ·
5 TURUM · QVEI · DIXERUNT · TRHNUS ·
DUO · APOSTULI · ET · DUO · REBBITES · ET
SATIS · GRANDE · DOLUREM · FECET · PA
RENTEBUS · ET · LAGREMAS · CIBITA
TI

10 מִצְבָּה שֶׁל [ל] מַצְבָּה שֶׁל
שְׁלֵם  מִצְבָּה שֶׁל

QUE · FUET · PRONEPUS · FAUSTINI
PAT · NEPUS · BITI · ET · ASEN ·
QUI · FUERUNT · MAIURES · CIBI
15 TATIS P

Bibliographie. — O. Hirschfeld, dans *Bull. dell' instit. di corrisp. archeol.*, 1867, p. 125; *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 648.

GERMANIE. — A *Bâle*, il a existé un grand nombre de pierres tumulaires juives au dire de Tonjola, dans sa *Basilea sepulta*, fidèlement suivie par Joh. Casp. Ulrich, *Sammlung jüdischer Geschichten*, in-4°, Basel, 1768, p. 203-205. Les Juifs avaient un cimetière en toute propriété; après les exils de 1349 et 1359, on leur prit jusqu'aux pierres des tombes qui ont servi à couvrir le fossé intérieur de la ville; les trois textes conservés par Ulrich sont datés de 1314, 1320 et 1335.

A *Zurich*, le même historien publie et traduit six épitaphes hébraïques datées de 1392, 1396, 1399, 1403, 1436. Ulrich, *op. cit.*, p. 40-44.

A *Endingen*, des stèles ont été publiées par Kayserling, dans *Revue des études juives*, 1903, t. XLVI, p. 269-275.

A *Ulm*, on conserve au Musée dix-sept épitaphes hébraïques, toutes datées, sauf les deux dernières; la plus ancienne est datée de 1274; Hassler, *Jüdische Alterthümer aus dem Mittelalter in Ulm*, dans *Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm*, 1865, p. 1 sq.; cf. 1878, p. 38.

A *Fürth*, le cimetière contenait vingt inscriptions datées; la plus ancienne de 1625; cf. Joh. Christ. Wolf, *Bibliotheca hebraea*, t. IV, p. 1167-1218.

A *Nuremberg*, des pierres scellées dans des murs contenaient des épitaphes; la plus ancienne date de 1273; cf. A. Würfel, *Historische Nachrichten von der Juden-Gemeinde in Nurnberg*, in-4°, Nurnberg, 1755, p. 78-82.

AUTRICHE. — A *Vienne*, la plus ancienne des épitaphes publiées, au nombre de 702, remonte à l'année 1540, mais on peut la joindre à cette liste d'où le nom du défunt a disparu; elle date du 20 mai 1303; cf. L. A. Frankel, *Inscriben des alten jüdischen Friedhofs in Wien*, in-8°, Wien, 1855.

A *Eibenschütz*, on signale trois épitaphes de 1606 et de 1707; cf. D. Oppenheim, *Orient de 1849*, *Literaturblatt*, col. 502-506.

BOHÈME. — A *Prague*, le rabbin Calmann ou Koppelman Leiben a recueilli 170 épitaphes de l'ancien cimetière; les plus anciennes sont du XIV^e siècle, *Grabstein inschriften des Prager israelit. alten Friedhofs, mit biographischen Notizen*, in-12, Prag, 1856.

POLOGNE. — A *Lemberg*, deux épitaphes du XIV^e siècle; cf. G. Hirtz, *Stèle sacrée ou souvenir des justes*, 4 parties parues entre 1863 et 1869.

A *Cracovie*, épitaphes du XVII^e siècle; cf. J. C. Wolf, *op. cit.*, tombes plus anciennes décrites par B. Friedberg, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1900, p. 357-365; F. H. Wetstein, *ibid.*, 1901, p. 165-176.

POSSANIE. — A *Lissa*, trois épitaphes; cf. J. C. Wolf, *op. cit.*, toutes du XVII^e siècle.

SLÉSIE. — A *Glogau*, six épitaphes du XVII^e siècle; cf. J. C. Wolf, *op. cit.*, p. 157.

POLOGNE. — A *Wilna*, une centaine d'inscriptions tumulaires des XVII^e et XVIII^e siècles; cf. Sam. Jos. Finn, *Ville de foi*, 1860, p. 51 sq.

RHÉNANIE. — A *Frankfort-sur-Mein*. Le recueil d'épitaphes hébraïques le plus considérable de tous ceux qui existent est celui de M. Horovitz, *Die Inscripten des alten Friedhofs der israel. Gemeinde in Frankfurt am Mein, mit einer Einleitung*, in-8°, Frankf., 1901, commence en 1272 et renferme 5934 numéros.

A *Spire*, le fragment de la plus ancienne pierre tumulaire est daté de l'an 1145; cf. Epstein, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1896, t. XII, p. 26.

A *Worms*, soixante inscriptions dont les cinq plus anciennes sont du XI^e siècle; cf. L. Lewysohn, *Stèles des justes*, in-8°, Frankfurt-am-Mein, 1855.

A *Trèves*, cinq pierres tumulaires dont les dates se suivent de 1345 à 1350; cf. A. Nussbaum, *Altjüd. Grabdenkmäler in Trier*, dans *Der Israelit*, Mainz, 11 mai 1903.

A *Coblentz*, épitaphes des XIII^e et XIV^e siècles, publiées par J. Gildemeister, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, in-4°, Bonn, 1871, cahiers L, LI, p. 295-302.

A *Cologne*, on conserve au Musée municipal 31 pierres tumulaires; cf. J. Gildemeister, *op. cit.*

HOLLANDE. — A *Amsterdam* on n'a qu'un choix de stèles, allant de 1614 à 1690; Henriquez de Castro, *Keur van grafsteen en of de nederl. portug. israeliet. Begraafplaats le Ouderkerk*, in-fol., Amsterdam, 1886.

ANGLETERRE. — A *Winchester* une inscription portant que «tous les Juifs» d'Angleterre ont été emprisonnés le 2 mai 1287; cf. Tovay, *Anglia judaica*, p. 150.

A *Londres* (?) épitaphe de 1679 d'après une copie; cf. Haham Moses Gaster, *History of the ancient Synagogue of the spanish and portuguese Jews*, in-4°, London, 1901, p. 36.

PORTUGAL. — A *Faro*, on a trouvé une pierre tumulaire du 23 janvier 1315; cf. Cordozo de Bethencourt, *Inscriptions hébraïques du Portugal*, dans *O Archeologo portugues*, 1903, t. VIII; *Jewish Quarterly Review*, 1903, t. XV, p. 267, 274.

ESPAGNE. — L'Espagne est particulièrement riche en inscriptions hébraïques; par leur date, elles remontent au III^e siècle, mais entre cette époque et le IX^e siècle limite chronologique de nos études, nous ne rencontrons que quatre textes seulement.

ADRA (province d'Almeria, ancienne *ABDERA*). — Tablette de marbre portant une épitaphe en langue latine

...NIA Θ SALO
mo|NVLA Θ AN Θ I.
MENS ΘIIIΘ DIE Θ I
IVDAEA

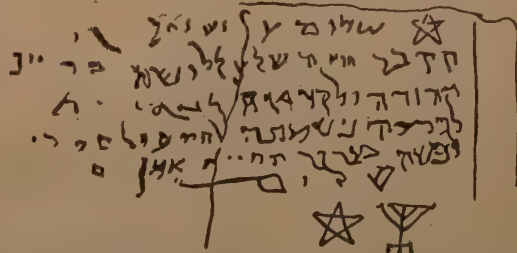
[? ci-gît]... nia fille de Salomon (âgée de) un an quatre mois et un jour, juive.

Le prénom complet devait être *Junia* ou *Annia*, ou *Licina*, ou un nom semblable. A la ligne 2^e, la syllabe *mo* est rendue probable par le nom qui termine la ligne 1^{re}.

D'après la forme des caractères l'inscription serait du début du III^e siècle.

Bibliographie. — Communiquée par Joseph Valverde à Aurèle Benito, doyen du chapitre de Tolède (XVIII^e siècle) qui la remit à Bayer. Celui-ci la fit graver et la publia dans les notes de l'*Historia* ou *De rebus Hispaniæ* par Mariana, in-4°, Valencia, 1783, t. I, p. 35; E. Huebner, *Inscript. Hispan. latine*, 1870, p. 268, n. 1982 (= *Corp. inscr. lat.*, t. II); M. Schwab, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de l'Espagne*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1907, t. XIV, p. 234, n. 1.

Tortose. — Cette épitaphe trilingue a été décou-



6384. — Épitaphe trilingue de Tortose. D'après *Nouvelles archives des miss. scientifiques*, 1907, t. XIV, p. 235.

verte en 1771 (fig. 6384). Le texte est hébraïque, latin, puis grec. Nous l'avons déjà publié (voir *Dictionn.*,

t. v, col. 4954-96), mais le texte hébraïque a beaucoup plus souffert que le reste, il est utile d'y revenir. M. Schwab donne une lecture un peu différente de celle de Renan :

☆ שלום על ישראל
הקבר הזה של מלודשה בת
יהודה דל (יד) אמדים ומכוכם
לברכה נשמתה לחיי עולם תהי
לבשה עררל החיים אמן
שלום



Paix sur Israël! Cette tombe est celle de Meliosa, fille de Juda VI... (?) Mares; leur souvenir est béni; son esprit passe à la vie future, que son âme soit dans le faisceau des vivants. Amen. Paix.

Bibliographie. — E. Renan et E. Le Blant, *Sur une inscription découverte à Tortose*, dans *Revue archéologique*, 1860², p. 345-350, fig. 1; H. Graetz, dans *Monatschrift für Geschichte des Judenthums*, 1880, t. xxix, p. 443-448; J. Derenbourg, *Notes épigraphiques*, dans *Journal asiatique*, 1867, t. ii, p. 354-358; cf. *Revue des études juives*, t. ii, p. 132; M. Schwab, *op. cit.*, p. 235-238, n. 2.

Murviedro (ancien *Saguntum*). — Texte bilingue, hébraïque et latin. Le premier n'a pas de sens suivi; le second pourrait peut-être se lire ainsi :

P·VICANVS·LINVS·IVLIANVS·OS·C·H·LOCVM

P(ropilii). Vicanus, Linus, Julianus, os(sa),
c(ondita) h(ic) locum.

Bibliographie. — Chabret, *Sagunto, su historia y sus monumentos*, t. ii, p. 172; Schudt, *Altjüdische Alterthümer*, t. iv, p. 97; Ugolino, *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, t. xxxiii, p. 1460; M. Schwab, *op. cit.*, p. 238-240, n. 3.

Merida, dans la maison de Joh. Fernandez, d'après son recueil manuscrit d'inscriptions de cette ville, n. 105, une inscription rédigée en latin qui, d'après l'écriture, paraît être à peu près de la fin du viii^e siècle. Elle est ainsi conçue :

Sit nomen [Dei benedictum
Vivif(i)cat et mor(tem)...
pausat in sepul(ro)...Simeon fi
lius de Rebbi Sem(uel

5 suporans in sor(ite)...
tus inligatorium....
cisa periti porta(m Paradisi?)
ingrede cum pace in....
LXIII repletus sa(pientia?)

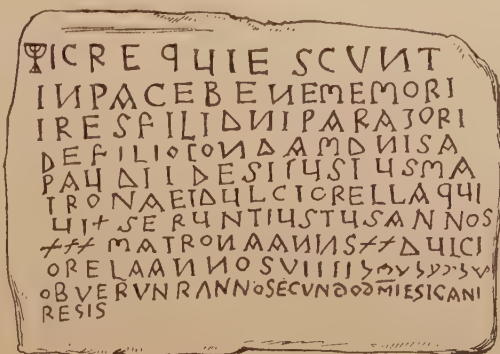
10 preducens artem i...
Ego Simeon filius de Rebbi Samuel
..... missam pax

Bibliographie. — E. Huebner, *Inscript. Hispan. christianæ*, 1870, p. 11, n. 34; M. Schwab, *op. cit.*, p. 240-241, n. 4.

Pour les inscriptions d'époque plus récente, voir M. Schwab, *op. cit.*, p. 241-409, qui a publié pour la période du x^e au xii^e siècle, quinze inscriptions : Catalayud (1), La Coruña (3), Carmona (3), Mouzon de Campos (1), Puente Castro (2), Béjar (1), Lucena (1), Grenade (1), Léon (1). Pour le xiii^e siècle, sept, dont une à Aguilar de Campos et six à Madrid. Pour les xiii^e et xiv^e siècles, à Tolède (86), Cordoue (2), Séville (4), Benavites (1), Tortose (1), Tarragone (2), Castellon (1), Barcelone (32), Monjuich (3), Agramont (1), Gérone (7); enfin à Palma (3), à Mahon (1).

FRANCE. — *Narbonne.* — De toutes les inscriptions juives en France, la plus ancienne est celle du musée de Narbonne, contenant une ligne d'hébreu.

L'original a été trouvé, soit dans la ville, soit dans ses environs immédiats (fig. 6385).



6385. — Inscription juive de Narbonne.

D'après *Revue des études juives*, 1889, t. xxi, p. 75.

Voici la transcription et la traduction du texte :

*Ic requiescunt
in pace bene memori
tres fili dni Paragori
de filio condam dni Sa-
5 paudi, id est Justus, Ma-
trona et Dulciorella, qui
vixserunt Justus annos
XXX, Matrona anns XX, Dulci-
orela annos VIII* ישראל יצחק
10 obverunr anno secundo dmi Egicani
regis

« Ici reposent en paix les trois enfants d'heureuse mémoire du seigneur Paragorus, fils du défunt seigneur Sapaudus, à savoir Justus, Matrona et Dulciorella, qui ont vécu Justus trente ans, Matrona vingt ans, Dulciorella neuf ans. Paix sur Israël! Ils sont décédés dans la deuxième année du seigneur Egicanus, roi. »

Cette épitaphe est datée de la deuxième année du règne d'Egica, qui succéda à Euric, son beau-père, le 24 novembre 687; ceci nous reporte donc en 688. C'est très probablement le plus ancien texte de ce genre conservé en France, sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude. M. Th. Reinach attache « un grand intérêt à la paléographie de la partie hébraïque ». M. Schwab dit que « l'on ne saurait attacher un trop grand intérêt à la paléographie hébraïque, ni en tirer des déductions par suite de la date précise de l'inscription; dans ces mots hébreux les formes du ך et du ם, qui au premier aspect paraissent insolites, semblent réduites à cet état par vétusté, et si le *mem* final est privé de son jambage de gauche, c'est que la lettre est fruste. Même remarque à faire pour le ך légèrement amputé du bas, et pour la lettre initiale, le ך, dans Israël, qui a disparu. » Il en est résulté que Chwolson — le parain des inscriptions apocryphes de Crimée — déclarait les formes de l'inscription de Narbonne « impossibles ».

« L'alphabet latin est un curieux mélange de formes capitales, onciales et même grecques (le D); on remarquera que les lettres C, D, G, M, N, V, offrent chacune deux variétés, que dans le T la barre transversale est souvent si courte que la lettre se confond avec un I. L'orthographe n'est pas moins capricieuse que l'écriture : on trouve *Dulciorella* à côté de *Dulciorela*, *vixserunt* pour *vixerunt*, *obuerunt* et même par une étourderie du graveur (*obuerunr*) pour *obierunt*; *hic* est écrit sans *h*, *quondam* par un *c*. Ce dernier mot

est pris dans le sens de « feu » comme déjà dans certaines inscriptions païennes de la décadence¹. En revanche, l'adjectif *benememori* est un barbarisme qui ne se rencontre pas avant l'époque chrétienne²; on le trouve aussi dans la curieuse inscription juive trilingue de Tortose³ : *benememoria Meliosa filia Judanti*; les deux inscriptions paraissent à peu près contemporaines. Notons encore, comme un exemple de barbarie envahissante, la singulière opposition de la ligne 4 : *Paragori de filio... Sapaudi*. Le rédacteur hésite entre les anciennes formes de la déclinaison latine et les nouvelles formations prépositionnelles, qui remplaceront la déclinaison dans les langues romanes; c'est un des traits caractéristiques de la grammaire mérovingienne.

L'origine juive de l'inscription est certaine; elle résulte des caractères suivants : 1° la présence du chandelier à sept branches (il n'en a que cinq) gravé en tête de la première ligne; 2° la présence des trois mots hébreux extraits des ps. cxxv, 5, et cxxviii, 6; on les retrouve à Rome, à Venosa, à Tortose.

L'intérêt principal de l'inscription réside dans les noms propres au nombre de cinq, ce sont :

Paragorus, qu'on avait lu de dix façons fautives. Ce nom se rencontre dans la littérature juive, et il faut lire certainement *Paregorus* ou *Paragorus* et non pas *Paragoras*;

Sapaudus, nom d'origine gallo-romaine, mais d'étymologie inconnue;

Iustus, nom purement latin très usité chez les Romains, et assez souvent chez les Juifs;

Matrona, nom fréquent dans l'épigraphie latine chrétienne; le plus ancien exemple juif se trouve à Worms au XI^e siècle;

Dulciorella, nom emprunté par les Juifs à l'onomas-tique chrétienne.

On a cherché à expliquer la mort de ces trois enfants, d'un même coup au cours d'une même année, par une épidémie ou par une persécution; on n'en a pu donner aucune preuve ni même une vraisemblance. M. Schwab a rapproché du texte de Narbonne celui d'une inscription trouvée à Sainte-Colombe⁴, en Gaule, dénuée de tout symbole religieux et qui offre un parallèle curieux, d'autant plus que les deux textes ont en commun le nom de *Sapaudus*, et que l'on pourrait être tenté d'assigner également une origine juive à l'inscription de Sainte-Colombe.

Voici le texte :

*Ego pater Vitalinus et mater
Martina scripsimus non gran-
dem gloriam sed dolum filio-
rum. Tres filios in diebus XXVII
Hic posuimus. Sapaudum filium
Qui vixit annos VII et dies XXVI.
Rusticam filiam qui vixit annos
III et dies XX
Et Rusticula filia qui vixit
annos III et dies XXXIII.*

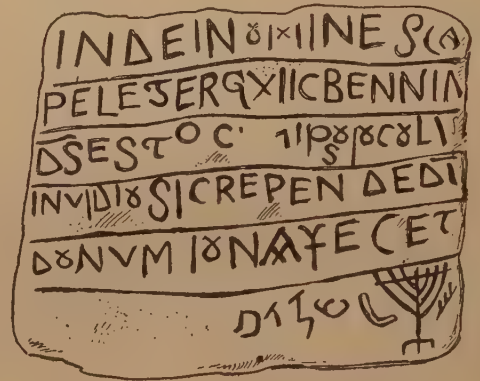
Saige a raconté l'histoire des Juifs du Languedoc et retracé les principaux événements relatifs à la juiverie de Narbonne; Gross y ajoute des renseignements complémentaires. Il analyse deux lettres envoyées en 473 au patrice Magnus Félix, à Narbonne, par Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui s'était montré bienveillant envers les Juifs. Ces lettres prouvent que, dès lors, des Juifs habitaient cette ville, et l'on sait qu'ils y étaient au siècle suivant puisque le concile de Narbonne, en 589, défend aux Juifs de chanter des

psaumes aux enterrements, leur prescrivant de revenir sur ce point aux anciens usages, sous peine d'amende.

De même dans la seconde moitié du VII^e siècle, les Juifs, persécutés en Espagne par les Wisigoths, ne furent pas seulement accueillis avec bienveillance à Nîmes, mais aussi dans d'autres villes de la province narbonnaise, ou Septimanie, qui était alors également placée sous l'autorité d'un chef wisigoth : *Vocatis a Gallia Judæis pridem ex Gothorum finibus pulsais*. Les Juifs de cette contrée prirent une part active au soulèvement du comte Hilderic de Nîmes, en 673 et ensuite à celui du général Paul, qui, envoyé par Wamba, le nouveau roi des Wisigoths, pour combattre l'émeute, se joignit lui-même aux rebelles. Wamba les expulsa plus tard de Narbonne.

A cette époque se réfère notre inscription, qui est juive autant par les symboles qui figurent sur elle que par son eulogie finale, en hébreu. M. Th. Reinach a donc raison d'admettre comme très probable que les personnes nommées dans l'inscription étaient juives. En ce cas, il est intéressant de noter que Paregorus et Sapaudus sont qualifiés *Domini*, c'est-à-dire Seigneurs.

Bibliographie. — Journal, Catalogue du musée de Narbonne, p. 45; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, t. II, p. 476, n. 621,



6385 bis. — Inscription juive de Saint-Orens.
D'après *Revue des études juives*, 1889, t. XIX, p. 219.

pl. LXXXVI, fig. 511; Lebègue, *Épigraphie de Narbonne* formant le tome I de l'*Histoire générale du Languedoc*, édit. Privat, p. 379, 380, n. 1291; Chwolson, dans son *Corpus inscriptionum hebraicarum*, in-8°, Saint-Petersbourg, 1882, n. 33, col. 178, 179; Th. Reinach, *Inscription juive de Narbonne*, dans *Revue des études juives*, 1889, t. XIX, p. 75-83; M. Schwab, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*, dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1904, t. XII, p. 169-174, n. 1; moulage au Musée de Saint-Germain-en-Laye, n. 9599.

Auch. — Inscription trouvée en septembre 1869 dans l'ancien prieuré de Saint-Orens⁵; entrée au Musée de Saint-Germain-en-Laye (n. 20320) (fig. 6385 bis).

Aussitôt après l'avoir découverte, l'abbé Caneto, chanoine honoraire, avait envoyé un estampage de la pierre à la Commission de la Carte des Gaules. L'estampage fut présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 17 septembre 1869, par F. de Saulcy, qui donna un premier déchiffrement du texte qui fut amendé, corrigé et perfectionné ou

¹ Orelli, *Inscriptiones selectæ*, n. 3550, 4229, 4825, etc. —
² E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 59. — ³ E. Hueb-
ner, *Inscript. Hispaniæ christianæ*, n. 186. — ⁴ E. Le Blant,

Inscript. chrét. de la Gaule, t. II, n. 460 a; *Corp. inscript. lat.*,
t. XII, n. 2033. — ⁵ Sur ce prieuré, voir Laforgue, *Histoire
de la ville d'Auch*, in-8°, Auch, 1851, t. II, p. 113.

aggravé dans la suite par J. Larrocque¹, Ch. Clermont-Ganneau² et l'abbé Caneto³. Depuis lors, Arsène Darmesteter se proposa d'étudier cette inscription, mais il ne donna pas suite à ce projet qui fut repris par M. Th. Reinach⁴ et plus récemment par Moïse Schwab⁵ que nous suivons et citerons ici.

L'inscription est gravée sur un bloc de pierre mal dégrossi, de forme à peu près quadrangulaire. Les lignes sont séparées par des traits dont la direction est horizontale, très irrégulièrement tracés. L'écriture est lisible, c'est le seul éloge qu'on en puisse faire (fig. 6385). On remarque la forme particulière de la lettre D semblable à un Δ grec; le F qui appartient à l'alphabet onci 1; le Q ouvert par le haut suivant un type qui se rencontre fréquemment au viii^e siècle⁶; la lettre O peut induire en erreur au premier aspect, parce qu'elle rappelle la ligature Ø (ou). Il faut remarquer encore le crochet par lequel se termine à gauche la barre du T et l'emploi des ligatures dans les groupes où figure cette lettre (ST, ligne 2; NT, IT, ligne 4)⁷. La ponctuation est indiquée par un trait vertical après le mot PSO (ligne 3). « Enfin, les quatre lettres hébraïques de la ligne 6 méritent une attention particulière; elles contribuent à donner à notre texte une physionomie très archaïque. Les raisons de style confirment cette impression et permettent de dater approximativement l'inscription des dernières années du viii^e siècle, ou du commencement du viii^e ».

« Voici maintenant la transcription et la traduction :

1 In Dei nomine sclo
2 pelesler qui ic. Bennid
3 Ds esto c[u]m ipso; Oculi
4 invidiosi crepen[t] dedit
5 Donum, Jona fecit
6 שולח (Schofar⁴, chandelier, loulab)

In Dei nomine sancto
felicitet qui hic Bennid
Deus esto cum ipso; Oculi
invidiosi crepent dedit
Donum, Jona fecit
Schalom

Au saint nom de Dieu
heureusement repose celui qui est
ici, Bennid.
(Dieu soit avec lui! que les yeux
envieux crévent!) a fait
don, Jonas a gravé
Paix.

« Justifions brièvement la constitution du texte. Le premier mot de la ligne 2 paraît être *Pelesler*⁸, et non pas, comme l'avait cru F. de Saulcy, *Peleser*. On pourrait être tenté de lire *Peleger* avec un G semblable à celui de l'inscription de Narbonne. Plusieurs éditeurs ont voulu reconnaître dans ce mot bizarre un nom propre, et ils ont transcrit : *Pelesler qui ic Bennid*, « *Pelesler* qui est ici fils de Nid⁹ »; ou encore : *Pelesler alias Bennid*. Mais le nom propre *Pelesler* est inconnu, et aussi invraisemblable en latin qu'en hébreu. Je ne connais pas davantage le nom *Peleger* (pour *Peregrinus*).

« Le second membre de phrase nous donne le nom du donateur : *Bennid*. Ce nom manque dans la nomenclature si complète réunie par Zunz¹⁰, et l'on peut se demander s'il faut lui attribuer une étymologie hébraïque ou latine : *Benedictus*; j'incline vers la seconde hypothèse. Il paraît identique au nom germanique *Bennit*, qui figure dans une charte du viii^e siècle¹¹.

« Le nom du donateur est séparé du verbe qui indique la donation, par une longue parenthèse, qui renferme d'abord une bénédiction, puis une imprécation. Ch. Clermont-Ganneau pense qu'il s'agit d'une formule « contre le mauvais œil », *invidiosus* étant pris dans le sens de *malus*. Mais il vaut mieux rapprocher du souhait peu charitable exprimé par notre épitaphe

le verset du ps. cxii, 10 : « Le méchant verra et aura du dépit; il grincera des dents et se fondra; le désir des méchants périra. »

« Vient ensuite le nom du graveur de l'inscription. *Jonas*. Aucune difficulté pour la dernière ligne. Le mot שולח est de style dans les épitaphes hébraïques. De même le chandelier à sept branches, le *loulab* et le *Schofar* sont au moins très fréquents. » A ces explications, il faut ajouter l'observation d'après laquelle les symboles représentés à la fin de l'épitaphe ne sont pas seulement des allusions au culte juif, mais des affirmations de croyance à l'immortalité de l'âme¹².

Il semble que tout soit dit; en réalité, il n'en est rien. Sans s'attarder aux lectures conjecturales de certain abbé de Gascogne, on peut en venir de suite à l'opinion de David Kaufmann. D'après lui, l'inscription d'Auch renferme presque autant d'énigmes que de mots. A cette épitaphe il manque le nom du défunt, une date, une indication quelconque attestant, même de façon vague, un décès. Enfin, les formules ne se rencontrent nulle part ailleurs, pas plus dans l'épigraphie chrétienne que dans l'épigraphie païenne, et, chose plus imprévue, rien n'indique que le mort soit enterré au lieu où cette pierre commémore son souvenir anonyme.

Il ne s'agit donc pas d'une pierre tombale, mais d'une plaque dédicatoire de synagogue à Auch ou ailleurs, encadrée probablement au milieu d'une mosaïque artistique, et conservant le nom du donateur et

celui de l'artisan. En effet, Bennid aura fait exécuter le pavement par maître Jonas, mais ce Bennid, en homme prévoyant, redoutait de s'exposer au danger du mauvais œil pour sa libéralité; aussi a-t-il fait suivre son nom d'une double conjuration : il a appelé Dieu à son aide, et a lancé une malédiction contre ceux qui le jaloueraient.

Ceci n'est pas pure rêverie. Le mot *pelesler* atteste l'existence d'un « pavage »; c'est l'ancêtre du mot français actuel *plâtre*; « les mots *pelesler qui hic* signifient, dans le latin de cette inscription, qu'il faut se borner à noter sans le critiquer, « le précieux pavage », que toi, lecteur de cette dédicace, tu foules aux pieds dans ce lieu, et ce lieu est une synagogue. Il n'est pas douteux que la philologie pourra fournir de nombreuses preuves à l'appui de cette explication.

Ces hypothèses, audacieuses peut-être mais séduisantes, paraissaient insoutenables à M. Th. Reinach, en raison de la présence du mot *Schalom* et des trois symboles qui le suivent, et il maintenait le caractère funéraire de l'inscription. En même temps, il écartait la conjecture qui [esciil]. à la 2^e ligne, et admettait dans la formule *oculi invidiosi crepent* une allusion à ce verset de Job, xi, 20 : « Les yeux des méchants se consumeront. » La Vulgate traduit : *Oculi autem impiorum deficient*, en sorte que nous voyons que le

¹ J. Larrocque, dans *Revue de l'Instruction publique*, du 7 octobre 1869, p. 436. — ² Ch. Clermont-Ganneau, dans même revue, 17 février 1870, p. 733. — ³ Caneto, dans *Bulletin de la Société nat. des antiquaires*, 1870, p. 146. — ⁴ Th. Reinach, *Inscription juive d'Auch*, dans *Rev. des études juives*, 1889, t. xix, p. 219-223. — ⁵ Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1904, t. xii, p. 174-184. — ⁶ N. de Wailly, *Éléments*

de paléographie, pl. i, n. 3. — ⁷ Et non pas « une jambe, signifiant le grand voyage de la mort » (Larrocque). —

⁸ Comparer pour la forme du T la lettre correspondante de la ligne 3. — ⁹ « Fils de la consolation, » de la racine *Noud*, prétend Clermont-Ganneau. — ¹⁰ *Namen der Juden*, dans *Gesammelte Schriften*, t. ii. — ¹¹ Lœrsch et Schröder, *Urkunden zur Geschichte d. deutschen Rechter*, in-8°, Bonn, 1874, n. 36. — ¹² S. Krauss, *Zur Katakombenfrage*, dans *Festschrift zum 70. Geburtstage A. Berliners*, in-8°, Berlin, 1905.

réducteur de l'épithaphe faisait usage de quelque traduction populaire non officielle ¹.

Peu de temps après, E. Le Blant suggérait pour la 4^e ligne, au lieu de *dedit donum*, la lecture de *Dei donum* qu'il traduisait « avec la fortune que Dieu lui a donnée. » Après avoir surpris au premier abord, cette conjecture paraît plus plausible, à mesure qu'on l'examine davantage. M. Th. Reinach abandonna *Pelester* pour revenir à *Peleger*, forme abrégée de *Pelegrinus* pour *Peregrinus*, correspondant à l'allemand *Pilger*. Le défunt aura pu s'appeler *Bennid Peleger*, soit un juif pèlerin, mort pendant un voyage à Auch et enterré aux frais de Jonas; en conséquence, il proposa la lecture suivante :

*In Dei nomine s[an]cti
Peleger qui (h)ic Bennid
D(eu)s esto c[u]m ipso! Oculi
invidiosi crepent[ur]? De D(e)i
Donum Jona fecit*

En 1892, E. Le Blant ² proposait de lire le nom *Peleger* (pour *Pereger*) traduction latine du vocable juif *Gerson*. Puis, il revenait sur la formule : *de Dei donum* (pour *dono*) *Jona fecit*, formule équivalente aux mots *de suo fecit*. « C'est, dit-il, l'expression de la pensée de l'homme reconnaissant et proclamant que tous ses biens sont un don du Très-Haut. Ainsi que je l'ai noté ailleurs, elle est d'origine biblique, et nous la retrouvons dans le texte d'une inscription juive de l'île d'Égine, reproduisant ces mots des Paralipomènes ³ : *Cuncta quæ in cælo sunt et in terra tua sunt... Tua sunt omnia et quæ de manu tua accepimus dedimus tibi*. Je propose donc de lire, avec un point de doute, pour la fin de la 2^e ligne :

In Dei nomine sancto. Peleger... Deus esto cum ipso. Oculi invidiosi crepent! De Dei dono Jona fecit.

« Que signifie cette inscription d'un type absolument exceptionnel? Est-elle funéraire, ainsi qu'on l'a pensé et comme pourrait porter à le croire la présence du mot *פֶּלֶגֶר* (*pax*), qui termine d'ordinaire les épithaphes juives? Si le nom de *Peleger*, écrit à la deuxième ligne, est celui d'un défunt, je m'explique mal l'acclamation qui l'accompagne : *Deus esto cum ipso*; ce ne sont pas les morts, mais les vivants que l'on recommande à la garde de Dieu. Ajoutons que, sauf une seule exception, la formule de *Dei dono fecit* ne s'est encore rencontrée que sur des monuments dédicatoires. Peut-être s'agit-il ici de quelque offrande faite au Seigneur par Jonas en faveur de *Peleger*, *pro salute*, comme l'on disait alors. L'imprécation *oculi invidiosi crepent!* mérite doublement d'être notée. Son dernier mot se retrouve dans ces formules de deux inscriptions grecques : ο φθονων παρηγγω, παταξ[ι]ς[ο] ἔα[σ]το[ς] κανος, et c'est par l'expression *invidia* que Plinie, Catulle, Macrobie désignent l'instinct méchant des jeteurs de sorts, hommes au regard maléfaisant, contre lesquels on s'armait de phylactères. Il paraît donc s'agir ici d'une malédiction lancée contre le mauvais œil, cet effroi des anciens, et que quelques israélites redoutent encore comme le faisaient leurs pères. »

M. Th. Reinach admet la leçon *De Dei dono Jona fecit* et maintient la destination funéraire de la pierre; M. Schwab, à défaut de conclusion, prononce : *Adhuc sub iudice lis est*.

Bibliogr. — Elle a été donnée au début de cette notice.

ARLES. — Inscription trouvée aux Aliscamps, près

d'Arles, conservée au musée d'Arles; il ne subsiste que la première ligne :

יה הקבר של מר [נד] מאיר
Ceci est la tombe de [notre] maître Meir.

Le reste du texte contenait la généalogie du défunt, une eulogie en sa faveur, et la date du décès. Fr. Lenormant attribue ce texte au iv^e siècle, Chwolson le fait descendre jusqu'au vii^e, ou même au viii^e; encore n'est-il pas impossible d'avoir à descendre bien plus tard, écrit M. Schwab, qui est disposé à attribuer cette stèle à l'un des deux rabbins nommés Meir qui vécurent à Arles au milieu du xiii^e siècle. On doit convenir qu'une science dans laquelle un écart de neuf siècles au moins est possible, participe au moins autant de la fantaisie conjecturale que de la discipline historique.

Bibliogr. — Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, t. 1, p. 273; Gross, *Gallia judæica*, p. 80 et 90; M. Schwab, *op. cit.*, p. 184, 185.

ARLES. — Inscription encastrée dans le portail d'une maison de campagne sise près d'Arles, dite *maison de Greffeuille*

יה קברו של יהודה הנער
בר מרדכי תשרי רוחיה
שלא חטא מעולם

Ceci est la tombe de Juda, jeune homme, fils de Mardochée. Que son esprit repose, car il n'a jamais commis de péché.

Chwolson, jugeant de cette inscription d'après la forme de certains caractères, lui assigne pour date le ix^e siècle, ce qui semble à M. Schwab une « conjecture plus ou moins arbitraire. »

Bibliogr. — Chwolson, *Corp. inscript. hebraicarum*, n. 94; M. Schwab, *op. cit.*, p. 185-186.

VIENNE (en Dauphiné). — Épitaphe trouvée dans cette ville :

שמואל בר יוסתר

Samuel fils de Justu.

L'établissement des Juifs à Vienne remonte jusqu'au temps de la domination romaine en Gaule. En outre, on retrouve un contrat de vente du x^e siècle, en vertu duquel un Juif de Vienne, nommé Asterius, échange un champ lui appartenant contre celui d'un couvent. La femme du propriétaire s'appelait *Justa*, et l'un des témoins signataires de la pièce se nomme *Justus*, nom qui se rencontre de bonne heure chez les juifs, dès l'antiquité romaine. Il suffit de rappeler, entre autres, Juste de Tiberiade, le rival de Flavius Josèphe. On rencontre ce nom, sous différentes formes, chez les juifs de France et d'Espagne.

Bibliogr. — Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet*, t. 1, p. 274; Chwolson, *Corp. inscr. hebr.*, n. 51, col. 179; M. Schwab, *op. cit.*, p. 187; cf. A. Prudhomme, *Les Juifs en Dauphiné aux XI^e et XV^e siècles*, in-8°, Grenoble, 1883; H. Gross, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1878, p. 147.

A la suite de ces inscriptions anciennes, M. Schwab a recueilli un grand nombre d'autres textes, d'abord sous le titre d'*Inscriptions hébraïques en France*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 178-217, repris et développé dans son *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1904, t. xii, p. 193 sq. Voici la répartition sommaire de son recueil :

2^e période (xii^e-xiv^e s.) : Toulouse, 1; Narbonne, 4; Béziers, 1; Nîmes, 3; Arles, 8; Carpentras, 5; Mâcon, 7; Dijon, 37; Soissons, 1; Paris, 64 et environ 40 conservées par Baluze; Limay, 2; Mantes, 3; Senneville, 2; Orléans, 1; Issoudun, 10; Montreuil-Bonnin, 1;

¹ P. Dulac, dans *Revue de Gascogne*, 1875, t. xvi, p. 297 sq.

— ² *Nouveau recueil des inscr. de la Gaule*, n. 292. —

³ I Paral., xxx, 11, 14.

Mendes, 1; Serres, 1; Strasbourg, 9; Colmar, 2; Molsheim, 1; Rouffach, 1; Haguenau, 1 (xviii^e s.); 3^e période (Renaissance et temps modernes) : Saint-Paul-Trois-Châteaux; Angers; Quimperlé; Clohars-Carnoët.

A ces textes il faut ajouter les listes de noms des cimetières de Peyrehorade, près Bayonne et de Bidache.

Ajoutons une pierre de Tarascon qui porte la date 1196 en hébreu; cf. J.-B. Chabot, *Note sur l'inscription hébraïque de Saint-Gabriel de Tarascon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 167-170.

AFRIQUE. — On a trouvé en Afrique du Nord un petit nombre seulement d'inscriptions hébraïques. Tout à l'ouest de l'Afrique, trois lignes en hébreu. Elle a été trouvée à *Volubilis* au Maroc,

מטרוה
בת רבי
יהודה נה

Matrona, fille de rabbin Jehoudah. Quelle repose!

Pierre d'un gris jaunâtre; haut. 0 m. 14, larg. 0 m. 13. D'après la forme des caractères, cette inscription date des premiers siècles de notre ère.

Bibliogr. — Ph. Berger, *Rapport sur une inscription punique trouvée à Lixus et une inscription juive ancienne de Volubilis*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 62-66, pl. XIII, n. 1; P. Monceaux, *Épigr. chrét. d'Afrique*, dans *Rev. archéol.*, 1904¹, p. 372, n. 152.

A *Thina* (ancienne *Thenæ*), le long de la route de Sfax à Gabès, on a trouvé cette inscription :

MEMORIA
ABEDEVNIY
BICYIT ANOY
שלוס לה א

Memoria Abedeunis, bicsit annos VII. Paix sur lui.

Bibliogr. — Cagnat, Merli et Châtelain, *Inscriptions latines d'Afrique* (Proconsulaire, Tunisie, Maroc), 1923, n. 36; *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. cciv; *Revue archéologique*, 1920, p. 356, n. 20.

A *Hammam Lij* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2012-2013 cf. M. Schwab, dans *Nouv. arch. des miss.*, 1904, t. XII, p. 189-193); P. Monceaux, *Enquête*, dans *Revue archéologique*, 1904¹, p. 366, n. 138-140.

A *Gamart* (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 604-610); on a surtout recueilli des noms propres; les inscriptions sont en latin ou en hébreu, tracées à la pointe sur le stuc ou peintes en rouge brun. M. de Vogüé a publié deux fragments de marbre, provenant de deux épitaphes qui étaient sans doute encastrées dans le petit mur qui formait chaque *loculus*, après que le corps avait été enseveli. Le premier fragment porte le chandelier à sept branches avec le mot שלום, le second porte le mot שלם et les restes d'une lettre qui peut avoir été un *samech*. Le mot *shalom* orthographié de deux manières différentes, avec et sans quiescente, correspond à l'in *pace* des inscriptions latines (fig. 6386).

Bibliogr. — Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 604-610; Delattre, dans *Cosmos*, n. 165 (24 mars 1888), p. 465; De Vogüé, *Note sur les nécropoles de Carthage*, dans *Revue archéologique*, 1889¹, p. 180, fig. 29, 30; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Revue archéologique*, 1904¹, p. 361, n. 120, 121.

A *Gamart*, épitaphes gravées à la pointe au-dessus de deux *loculi* d'un hypogée :

a) [A]L[e]XA[n]DER b) BRIV...
DIE...
R....

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14097; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 363, n. 124.

A *Gamart*, au-dessus d'une niche, dans un caveau funéraire :

COLOMBA

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14098; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 363, n. 125.

A *Gamart*, quatre épitaphes gravées à la pointe sur le stuc, au-dessus de l'orifice de quatre *loculi* :

a) GAIVS
b) ARNESVS || IN PACE
c) ASTER || IN PACE
d) GAIVS

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14099; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 363, n. 126.



6386. — Fragments d'inscriptions juives.
D'après *Revue archéologique*, 1889, p. 180.

A *Gamart*, trois épitaphes gravées à la pointe sur le stuc, dans un hypogée, au-dessus de trois *loculi* :

a) LICENIA
b) LVCI IN PACE
c) IVST[a]E IN PACE

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14101; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 363, n. 127.

A *Gamart*, épitaphe peinte en rouge dans un caveau, au-dessous de deux symboles qui paraissent être des chandeliers à sept branches :

MACIDO
IN PACE

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14102; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 363, n. 128.

A *Gamart*, épitaphe en lettres rouges, dans un caveau :

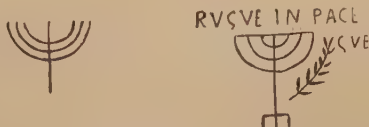
POMPEIANE

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14103; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 364, n. 129.

A *Gamart*, épitaphe peinte en rouge dans un hypogée. Au-dessous de l'inscription un grand chandelier à sept branches. A droite du chandelier, quelques signes mal conservés. Tout d'abord, on a pensé y reconnaître les deux symboles juifs appelés l'*ethrog* et le *loulav*; ensuite, il a semblé que c'était une palme et les lettres

g u e. La première interprétation reste la plus vraisemblable (fig. 6387).

Bibliogr. — Delattre, dans *Cosmos*, 7 avril 1888, n. 167, p. 16, n. 29; De Vogüé, dans *Revue archéolo-*



6387. — D'après *Revue archéologique*, 1889, t. I, p. 181.

gique, 1889¹, p. 181; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14104; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 364, n. 131.

A *Gamat*, épitaphe au-dessus d'un *loculus*, haut. des lettres 0 m. 10 :

SABIRA

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14105; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 364, n. 132.

A *Gamat*, épitaphe peinte en rouge, au-dessus d'un *loculus*, dans un hypogée, haut. des lettres, 0 m. 075 :

SIDONIVS || IN PACE || IZO

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14106 ; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 365, n. 133.

A *Gamat*, fragment d'une plaque de marbre; épais. 0 m. 015, trouvée dans un caveau; lettres de 0 m. 05 :

[A] MPLI [atus] || [L] VCIO [sa] (?)

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14107; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 365, n. 135.

A *Gamat*, inscription entre deux *loculi* d'un caveau :

/ xxx DIS. \ q v
VOCTO 4 III

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14111; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 365, n. 136.

A *Gamat*, épitaphe gravée sur le stuc, dans un hypogée :

... OLLE... || ...S IN P(ace)

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 365, n. 137; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 365, n. 135.



6388. — Tablette de marbre blanc de Carthage. D'après *Cosmos*, 1888, p. 297.

A *Carthage*, sur la colline Saint-Louis, lampes juives en terre cuite (voir la description, col. 208).

A *Carthage*, épitaphe sur pierre, trouvée peut-être sur la colline Saint-Louis :

VICTORINVS
CESQVET IN PACE
ET IRENE arbre palme colombe

Cet *arbor*, mentionné par le *Corp. inscr. lat.*, est un chandelier à sept branches.

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1091, et *Addit.*, p. 929, n. 14230; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 365, n. 134.

A *Carthage*, tablette de marbre blanc, qui paraît incomplète en bas, trouvée dans le quartier du Forum; épitaphe en deux lignes entre des réglures. A la fin de la première ligne, un chandelier à sept branches; au-dessous de l'épitaphe, une double palme (fig. 6388).

Bibliogr. — Delattre, dans *Cosmos*, *Revue des sciences*, 1888, fasc. 159, p. 297; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14191; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 364, n. 129.

A *Utique*, fragment d'une inscription relative à un *archôn* :

R ARCHON...

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1205; *Addit.*, p. 931; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 368, n. 141.

A *Cirta* (Constantine), cippe, haut de 0 m. 43, large de 0 m. 32; haut. des lettres 0 m. 04; pierre brisée en bas et à droite :

D · M ·
IVLIAE VIC
TORIAE [Iu]
DEAE....
CV.....

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7530, *Addit.*, p. 965; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 368, n. 142.

A *Cirta* (Constantine), pierre encastrée dans la muraille du Bain de Sidi-Mimoun :

IVLIVS ANIA
nVS IVDEVS FI
liVS PATRI SVO
KARIS IMO P
5 OSVIT V AN LXXX

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7150; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 369, n. 143.

A *Cirta* (Constantine), pierre trouvée à Sidi-Mimoun :

POMPEIO
RESIVTO
IVDEO
POMPEIA CARA
5 PATRI RARIS
SIMO
FECIT

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7155; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 369, n. 144.

A *Cirta* (Constantine) :

SATIA RVF || F IVDA... || P · S · E · S

peut-être : f(ilia) Iuda[ea].

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7710; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 369, n. 145.

A *Ksour el-Ghennaia* ou *Fesdis* (entre Lambèse et Diana). Fragment de cancel en marbre, ajouré, haut de 0 m. 65, large de 0 m. 60, avec une décoration sur deux registres horizontaux, entre des moulures; au-dessus, une série d'arcades; en bas, les lettres de l'inscription découpées à jour. J.-B. De Rossi a proposé :

fidel]IS METV[ens

nom donné aux prosélytes juifs. S. Gsell croit plutôt ce monument chrétien (fig. 639).

Bibliogr. — L. Renier, *Recueil*, n. 1603; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4321; *Addit.*, p. 956; Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 147, n. 4; *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, 1902, p. 317, n. 2; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 370, n. 147.

A *Sitifis* (Sétif), épitaphe en sept lignes, d'une juive nommée Cælia Thalassa, élevée par son mari



6389. — Fragments de cancel en marbre.
D'après *Corp. inscript. lat.*, t. VIII, n. 4321.

M. Avilius Januarius; haut. 0 m. 60, larg. 0 m. 60 :

CAELIA THA
LASSA IVDAEA
VIXIT ANN. XX
M. IV. M. AVIL.
5 LIVS IANVARIVS
CONIVGI KARIS
SIMAE

La pierre a été trouvée à Khalfoun, à 7 kilomètres de Sétif.

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8423; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 370, n. 149.

A *Sitifis* (Sétif), épitaphe en cinq lignes élevée par le même M. Avilius Januarius à sa fille. Dans l'intervalle de ces deux décès, Januarius avait été promu au rang de « père de la synagogue » :

AVILIA AS
TER IVDEA
M. AVILIVS IANVARIVS
PATER SINAGOGAE. FIL(iae)
5 DVLCISSIMAE

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8499; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 370, n. 148.

A *Sitifis* (Sétif); épitaphe d'Istablicus, élevée par les soins de son frère Peregrinius. L'inscription est chrétienne mais paraît se rapporter à des juifs convertis; haut. 0 m. 51, larg. 0 m. 49, haut. des lettres 0 m. 04 :

MEMO ✱ RIA IN
NOCENTIVM
ISTABLICI QV
I ET DONATI P
5 FRATER IP
SIIVS PEREQ
RINIV Q MOS
ATT-ES DE IVDEVS
SVIS EIV DVIR-E

Memoria innocentium Istabllici qui et Donati. P(ost-uit) frater ipsi(us), Peregriniu(s) q(ue)l et Mosattes de Judeus...

Il faut probablement lire *innocentis*; le nom *Donatus* doit être un nom de baptême, comme *Peregrinius*; au lieu de *de judeus* il faut lire probablement *de judeis*. La fin est inintelligible. Les trois dernières lignes semblent avoir été gravées après coup, au-dessus d'une rature.

Bibliogr. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20354; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 371, n. 150.

A *Auzia* (Aumale), épitaphe en six lignes d'un juif nommé Furfanius Honoratus :

FVRFANIVS
HONORATVS
IVDEVS VIX PL M AN XXXXV
[m. I(?)], CL. HONORATA
[mat]ER FECIT

Bibliogr. — *Bulletin archéol. du Comité*, 1887, p. 147, n. 638; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20759; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 372, n. 151.

Ces formules d'épitaphes appartiennent à trois catégories distinctes :

Épitaphes hébraïques. — Les deux fragments de Carthage, l'épitaphe de Thina et celle de Volubilis nous donnent des caractères hébreux; à Thina c'est une simple formule accompagnant des mots latins; rien ne prouve qu'à Carthage et à Volubilis les fragments conservés n'aient, quand ils étaient intacts, offert un mélange de latin et d'hébreu.

Épitaphes latines de Carthage. — Ce sont des textes très brefs, comme le sont la plupart des épitaphes chrétiennes de Carthage. Le plus souvent un nom, quelquefois un souhait : *in pace*, une seule fois *cesquel* (pour *requiescet*) *in pace et irene*. Le chandelier à sept branches est souvent figuré.

Épitaphes latines de Numidie et de Maurétanie. — Elles diffèrent beaucoup des précédentes. Celles qu'on a trouvées à Cirta, Sitifis et Auzia, ne diffèrent pas du formulaire païen. Sauf l'une d'elles où on lit la mention d'un *pater sinagogæ*, elles ne sont guère reconnaissables que par la présence de l'ethnique *Judæus* ou *Judæu*. A Cirta, on a même gravé une épitaphe juive sous les sigles païens *Dis manibus*, imitant en cela ce que faisaient les chrétiens.

L'onomastique offre un certain intérêt. Voici les noms qu'on relève :

<i>Abedeunis</i> (Thenæ)	<i>Justa</i> (Carthage)
<i>Alexander</i> (Carthage)	<i>Licenia</i> (Carthage)
<i>Ampliatius?</i> (Carthage)	<i>Luciosa?</i> (Carthage)
<i>Amianus</i> (Constantine)	<i>Lucius</i> (Carthage)
<i>Arnesus</i> (Carthage)	<i>Macido</i> (Carthage)
<i>Aster</i> (Carthage, Sétif)	<i>Margarita</i> (Hamman-Lif)
<i>Asterius</i> (Hamman-Lif)	<i>Matrona</i> (Volubilis)
<i>Avilia Aster</i> (Sétif)	<i>Mosattes</i> (Sétif)
<i>M. Avilius Januarius</i> (Sétif)	<i>Painton</i> (Carthage)
<i>Cælia Thalassa</i> (Sétif)	<i>Peregrinius qui et Mosattes</i> (Sétif)
<i>Cl(audia) Honorata</i> (Auzia)	<i>Pompeia</i> (Cirta)
<i>Columba</i> (Carthage)	<i>Pompeiana</i> (Carthage)
<i>Donatus</i> (Sétif)	<i>Pompeius Restutus</i> (Constantine)
<i>Furfanius Honoratus</i> (Auzia)	<i>Quira Painton</i> (Carthage)
<i>Gaius</i> (Carthage)	<i>Restutus</i> (Cirta)
<i>Honorata</i> (Auzia)	<i>Riddeus</i> (Hamman-Lif)
<i>Honoratus</i> (Auzia)	<i>Rugue</i> (Carthage)
<i>Januarius</i> (Sétif)	<i>Rusticus</i> (Hamman-Lif)
<i>Jehoudah</i> (Volubilis)	<i>Sabira</i> (Carthage)
<i>Istablicus qui et Donatus</i> (Sétif)	<i>Satia Ruf...</i> (Cirta)
<i>Julia Victoria</i> (Cirta)	<i>Sidonius</i> (Carthage)
<i>Juliana</i> (Hamman-Lif)	<i>Thalassa</i> (Sétif)
<i>Julius Anianus</i> (Cirta)	<i>Victoria</i> (Cirta)
	<i>Victorinus</i> (Carthage)

Pour les épitaphes modernes, voir M. Schwab, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1907, p. 345-365 : Constantine (2); Alger (48); Tlemcen (1); Rormali (1).

ALEXANDRIE. — A 3 kilomètres dans le nord-est de la ville, auprès du lieu dit El-Ibrâhîmiyé, non loin de la mer. Une nécropole antique où on a relevé deux

inscriptions grecques. La première est ainsi conçue :

ΙΩΑΝ·
ΝΑΕΥΦ
ΡΟCΥΝΗ

Ἰωάννα Εὐφροσύνη.

Le premier des deux noms portés par la défunte décèle suffisamment l'origine juive de celle-ci.

La seconde inscription porte :

ΣΙΜΟΤΕΡΑ
ΗΛΙΟΔΩΡΟΥ
ΣΙΔΩΝΙΑ

Σιμοτέρα Ἡλιοδώρου, Σιδωνία.

Celle-ci est une Sidonienne dont le nom, Simotera, est nouveau dans l'onomastique hellénique.

En outre, on a relevé deux inscriptions sémitiques, dont une présente un intérêt exceptionnel. Elle se compose de trois lignes tracées en rouge dans un encadrement de même couleur, qui affecte la forme générale d'une sorte de stèle ou cippe, rectangulaire à la base, obtus angle au sommet. Hauteur totale 0 m. 89



6390. — Inscription sémitique d'Alexandrie.

D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1907, p. 237.

(fig. 6390). L'écriture est franchement araméenne, et Clermont-Ganneau lit sans hésitation :

עקביה בר אלזעבי

'Aqabyah fils de Elyo 'ēnāi.

Le nom du défunt et celui de son père sont spécifiquement juifs. L'écriture est sensiblement celle des papyrus araméens juifs d'Égypte, trouvés à Éléphantine et à Assouan et qui remontent au v^e siècle avant Jésus-Christ. Mais on peut croire que les Juifs fixés en Égypte n'ont pas abandonné du jour au lendemain leur vieil alphabet araméen. Divers indices montrent qu'ils l'ont conservé même après la substitution de la domination hellénique à la domination perse. Peu à peu, ils l'ont transformé, et c'est lui que

nous retrouvons dans l'alphabet hébreu carré. Cette évolution s'est accomplie par degrés et, comme nous sommes à Alexandrie, nous devons nous rappeler que la fondation de cette ville n'est pas antérieure à l'an 332 de notre ère. Ce n'est guère qu'à partir de cette date que les Juifs ont pu s'y fixer en masse; auparavant la misérable bourgade de Rhacotis ne pouvait les attirer. C'est donc à la période ptolémaïque, plutôt à son début (en tenant compte des indications paléographiques) que l'inscription doit prendre place, probablement au III^e siècle avant notre ère.

L'inscription nous permet de fixer en toute certitude à El-Ibrāhimīyē l'emplacement jusqu'ici indéterminé de la vieille nécropole juive d'Alexandrie. La ville, resserrée entre la Méditerranée et le lac Mareotis n'avait que deux débouchés possibles pour l'établissement des vastes cimetières dont elle avait besoin : au sud-ouest et au nord-est. La grande nécropole gréco-égyptienne se trouve du côté de Mekis. Une autre nécropole devait s'étendre dans la direction opposée, nord-est. Il était assez naturel de supposer *a priori* que le cimetière juif devait se trouver dans la nécropole orientale. En effet, le quartier *Delta* d'Alexandrie, occupé par les Juifs, dès le début de l'époque ptolémaïque et encore à l'époque romaine, s'élevait dans la partie nord-est de la ville. Par conséquent, ils devaient utiliser la nécropole la plus rapprochée. Restait à déterminer le point attribué aux Juifs dans cette immense nécropole. La trouvaille d'El-Ibrāhimīyē semble apporter la réponse la plus satisfaisante. L'épithaphe de notre 'Aqabyah nous révèle d'une façon générale cet emplacement, et la date probable de l'inscription, qui nous reporte au III^e siècle, marque en quelque sorte le noyau même du cimetière juif. Quant à l'épithaphe de la juive Johanna, elle pourrait être postérieure à notre ère, ce qui montrerait que la nécropole aura conservé pendant des siècles son affectation spéciale. L'épithaphe de la Sidonienne Simotera apporterait une précision de plus, à savoir qu'à partir d'un certain moment, d'autres communautés orientales, et, en particulier, la syro-phénicienne était implantée à Alexandrie.

Bibliogr. — Ch. Clermont-Ganneau, *L'antique nécropole juive d'Alexandrie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1907, p. 234-243; *La nécropole juive d'Alexandrie*, dans même recueil, p. 375-380. L'histoire de la colonie juive d'Alexandrie est en voie de se faire : U. Wilcken, *Alexandrinische Gesandtschaften von Kaiser Claudius* (déportation des Juifs), dans *Hermès*, 1895, t. xxx, fascicule 3; Th. Reinach, *Juifs et Grecs devant un empereur romain*, dans *Revue des études juives*, 1893, t. xxvii, p. 70-82; Th. Reinach, *Sur la date de la colonie juive d'Alexandrie*, dans *Revue des études juives*, 1902, p. 161-165; A. Bludau, *Juden und Judenverfolgungen im alten Alexandria*, in-8°, Munster, 1906; H. Idris Bell, *Jews and Christians in Egypt, The Jewish troubles in Alexandria and the Athanasian Controversy. Illustrated by texts from greek papyri in the British Museum, with the Coptic texts*, edited by W. E. Crum, in-8°, London, 1924; N. H. Baynes, *Athanasiana*, dans *The Journal of Egyptian Archaeology*, 1925, p. 58-68 et ajouter la bibliographie récente donnée ci-dessus (col. 162) à l'occasion du papyrus Bell.

ATHRIBIS¹. — « La ville actuelle de Bencha » (Βένχα), sur la rive droite de la branche du Nil, qui aboutit à Damiette (*Phatnicum ostium*) compte environ 4 000 habitants, dont 73 Grecs : sa situation est fort

¹ Le nom d'Athribis s'applique à deux villes d'Égypte, une située dans le Delta, celle dont il est question ici, l'autre dans la Thébaine, au sud-est de Panopolis; cf. Champollion, *L'Égypte*, t. II, p. 48; Wilkinson, *Egypt and*

Thebes, p. 393; *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 1^{re} édit., t. IV, p. 265; Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 112, 228; *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 4711. — ² Bencha el Asi, au sud-ouest de Zagazig.

importante comme point de jonction de plusieurs voies ferrées. Près de la bourgade moderne est une colline où l'on reconnaît les vestiges d'une ancienne ville que les inscriptions suivantes identifient définitivement avec Athribis¹. Cette colline a été souvent fouillée par les Arabes de Bencha.

« Les trois inscriptions que nous reproduisons ici, gravées sur des plaques de marbre blanc, ont été découvertes vers 1876 », revendues presque aussitôt à un anglais, et on ne sait où elles se trouvent. La transcription donnée par la revue *Ομηρος*, ne contient aucune indication paléographique pouvant mettre sur la voie d'une détermination archéologique.

Voici les textes des deux premières inscriptions, la troisième n'est qu'un fragment sans utilité :

- 1) Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας
Πτολεμαῖος Ἐπικίδου
ὁ ἐπιστάτης τῶν φυλακῶν
καὶ οἱ ἐν Ἀθρήβει Ἰουδαῖοι
τὴν προσευχὴν
Θεῷ Ὑψίστῳ.
- 2) Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας
καὶ τῶν τέκνων
Ἑρμίας καὶ Φιλοτέρα ἡ γυνὴ
καὶ τὰ παῖδια τῆςδε ἐξέδραν
[καὶ] τῇ [v] προσευχῇ.

1) En l'honneur du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, Ptolémée, fils d'Épicyle, surveillant des gardes, et les Juifs résidant à Athribis, [consacrent] ce lieu de prière au Dieu Très-Haut.

2) En l'honneur du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre et de leurs enfants, Hermias et sa femme Philotère et leurs enfants [consacrent] cette exèdre et ce lieu de prière.

Le roi Ptolémée mentionné sur cette inscription peut être Ptolémée V, ou Ptolémée VI ou Ptolémée VIII, car chacun de ces trois princes eut une femme nommée Cléopâtre. D'après M. S. Reinach, il serait question de Ptolémée V Épiphanes, mort en 181 avant Jésus-Christ. Ce souverain eut une fille nommée Cléopâtre et deux fils nommés Ptolémée qui régnèrent tous deux, et sont connus sous les noms de Ptolémée Philométor et Ptolémée VII Évergète.

On connaissait par une inscription de Philæ en Égypte², le titre d'ἐπιστάτης τῶν φυλακῶν; il doit être probablement distingué de celui d'ἀρχιφυλακίτης qu'on a lu sur un papyrus³. « Ce mot φυλακῆται, dit Letronne, dans sa signification propre, signifie gardiens. On pourrait l'entendre des troupes (δυνάμεις) commises à la garde de l'île de Philæ et de ses monuments, ou de celles qui étaient chargées de la garde du pays, puisque, de tout temps, des corps avaient été placés aux environs de Syène et de Philæ, pour défendre cette région contre les courses des Nubiens

ΕΘΗΛ
ΣΤΟΛΜΗΧΗΔ
ΣΕΙΠΡΟΣΤΕΙΜ
ΤΗΣΥΝΑΓΩΓΗΤΩΝ
5 ΙΟΥΔΕΩΝΧΑΚΑΙ
ΤΩΤΑΜΙΩΧΒΑΙΡΕΤΕ

(voir *Dictionn.*, t. IV, au mot *ÉGYPTES*, col. 2459); mais plusieurs passages des papyrus montrent que ce devait être une garde de police, une espèce de gendarmerie, qui avait pour chefs ceux qu'on appelle ἐπιστάται, et ailleurs ἀρχιφυλακῆται.

¹ Corp. inscr. græc., t. III, n. 4896; Letronne, *op. cit.*, t. I, p. 343. — ² Corp. inscr. græc., t. III, p. 289. Letronne admettait la synonymie des deux titres (*op. cit.*, t. I, p. 343) mais on a fait observer que le papyrus en question porte ἐπιστάτης

Il semble bien que si l'épistate des phylacites se joint aux Juifs d'Athribis pour bâtir une proseuche, c'est que ce fonctionnaire est juif lui-même. Les phylacites placés sous ses ordres l'étaient-ils aussi? M. S. Reinach est porté à l'admettre, non sans vraisemblance; il appuie son opinion à cet égard sur un témoignage formel, d'après lequel Ptolémée I^{er}, fils de Lagos, arma 30 000 juifs et leur fit tenir garnison dans ses places fortes⁴. Il n'est pas question ici, sans doute, de Ptolémée I^{er}, mais il est permis de penser que l'organisation militaire du prince de ce nom aura été respectée par ses successeurs. Les φυλακῆται d'Athribis peuvent d'ailleurs avoir formé un corps de troupe ou une gendarmerie et l'explication de Letronne peut s'accorder avec celle de M. S. Reinach.

L'existence d'une communauté juive à Athribis a été révélée par ce texte.

Bibliogr. — S. Reinach, *La communauté juive d'Athribis*, dans *Revue des études juives*, 1888, t. XVII, p. 235-238 (= *Bull. de corresp. hellén.*, 1889, t. XIII, p. 178-182); ces textes avaient été publiés une première fois dans la revue *Ομηρος*, 1876, p. 365-366 et *erratum*, p. 407, par M. E. E. Roupas, sous le titre : *Γεωγραφικαὶ Σημειώσεις ΒΙΤΗΝΙΕ*. — A. Arnaut-Keui, sur les pentes méridionales du mont Alem-dagh. Voici le texte :

ΕΝΘΑΔΕ
ΚΑΤΑΚΗΤΕ
CΑΝΒΑΤΙC
ΥΓΟC ΓΕΡΩ
ΝΤΗΟΥ ΠΡ^ς
ΓΡΑΜΑΤΕΥC
Κ^ςΑΙΠΗCΤ.
ΑΤΙC ΤΟΝ
ΠΑΛΕΩΝ
ΗΡ ΙΗ.

Ἐνθάδε κατακῆται Σανβάτις υἱὸς Γεροντίου προ-
(εσβυτέρου), γραμματεὺς καὶ ἐπιστάτης τῶν παλαιῶν.
Εἰρήνη.

Ici est couché Sanbatis, fils de Gérontios, presbytè-
ros, scribe et président des anciens. Paix.

Cette épitaphe est accompagnée du chandelier à sept branches et du rameau de palmier.

L'orthographe est franchement mauvaise : υγος pour υλος; une inscription chrétienne d'Astos avait donné υγειου pour υιοῦ. Sanbatis est un dérivé de Sabbat. Le mot γραμματεὺς a fini par se confondre avec celui de Rabbin. Le mot ἐπιστάτης τῶν παλαιῶν se rencontre ici pour la première fois; il désigne les anciens de la communauté.

Bibliogr. — Th. Reinach, *Inscription juive des environs de Constantinople*, dans *Revue des études juives*, 1893, t. XXVI, p. 167-171.

A Nicomédie, on a trouvé un fragment épigraphique contenant la fin d'une épitaphe :

[ἐδὼν
δέ τις] τολμήσῃ, δ[ώ-
σει] πρόσ<ε, μ[ί]ον
τῇ συναγωγ[ῇ] τῶν
Ἰουδαίων δηνάρια α καὶ
τῷ ταμ[ε]ίῳ δηνάρια β. Χαίρετε

... si quelqu'un l'ose, il donnera comme amende à la synagogue des Juifs mille deniers et au fisc deux mille deniers. Salut.

Ce texte est à rapprocher de celui de l'inscription de Rufin à Smyrne, que nous commentons plus loin;

τῶν φυλακῶν καὶ ἀρχιφυλακίτης (Pap. Lugd. Batav. G.), ce qui semble bien indiquer deux fonctions différentes. —

⁴ *Aristæ epist.*, édit. M. Schmidt; cf. E. Schuerer, *Gesch. der Jüd. Volkes*, 2^e édit., t. II, p. 499, note 24.

c'est le même chiffre d'amende en faveur de la synagogue à Nicomédie et à Smyrne. La juiverie de Nicomédie nous était connue par l'épithaphe d'Aur. Éthélasios et d'Aur. Thamar :

Αὐρ(ήλιος) Ἑθε[λ]ιά-
σιος υἱὸς Μα-
κεδονίου τοῦ
ἀναγνώστου
5 καὶ Αὐρ(ήλια) Θαμάρ
ζῶντες ἐγκατε-
θ[έ]μεθα τὴν θή-
κην. εὐλογία
πᾶσιν palme  corne

Éthélasios se dit fils du lecteur Macédonios, ce qui mettait sur la voie de l'existence d'une synagogue; le nouveau texte confirme cette conjecture. Cette communauté juive est antérieure à la paix de l'Église; elle conserve son importance sous les empereurs chrétiens. En 577, on la voit acclamer l'évêque Eutychios d'Amasée à son passage à Nicomédie, tandis qu'il allait occuper le siège patriarcal de Jérusalem.

Bibliogr. — J. Pargoire, *Fragment d'une épithaphe juive de Nicomédie*, dans *Échos d'Orient*, 1905, t. VIII, p. 271-272; cf. S. Pétrides, *Inscription juive de Nicomédie*, dans même revue, 1900-1901, t. IV, p. 356.

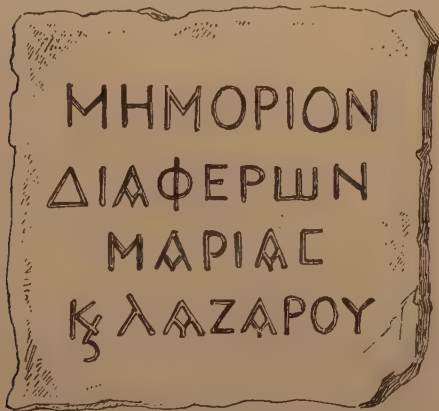
FAYOUM. — Inscription copiée par U. Bouriant :

Ἐλεάζαρος Νικολάου
ἡγεμὼν ὑπὲρ ἑαυτοῦ
καὶ Εἰρήνης τῆς γυναι-
κός, τὸ ὠρολόγιον
καὶ τὸ φρέαρ.

Éléazar était vraisemblablement le chef d'une communauté juive de Fayoum. Sur l'histoire des juifs de Fayoum, voir Mahaffy, dans *Bull. de corresp. hellén.*, t. XVIII, p. 145; Meyer, *Das Heerwesen*, p. 33-34; Genfell et Hunt, *Tebtunis Papyri*, n. 86; P. Jouguet et G. Lefebvre, *Papyrus de Magdôla*, dans *Bull. de corresp. hell.*, t. XXVI, p. 105, 110, 120; U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. II, p. 390.

Bibliogr. — G. Lefebvre, *Inscriptions grecques d'Égypte*, dans *Bull. de corresp. hellénique*, 1903, t. XXVI, p. 454, n. 16.

CÉSARÉE. — Plaque de marbre blanc provenant de



6391. — Épithaphe provenant de Césarée.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 246.

Césarée, 0 m. 28 x 0 m. 24, haut. des lettres 0 m. 035 (fig. 6391) :

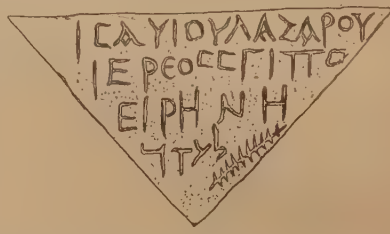
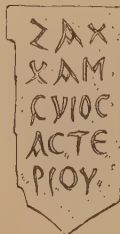
Μημόριον διαφέρων Μαρίας καὶ Λαζάρου.
Tombeau particulier de Marie et de Lazare.

Rien ne rappelle ici l'idée chrétienne, et l'absence de tout emblème, tout symbole, invite à croire que ce

document appartient à la Synagogue plutôt qu'à l'Église. On a trouvé dans la nécropole juive de Joppé un autre exemple de la même expression barbare, sauf pour l'orthographe également fantaisiste : Μυμώριον διαφέρων. Les noms juifs de Marie et de Lazare, forme grécisée d'Éléazar, associés ici comme dans l'évangile, n'ont rien de surprenant dans ce pays. Ils étaient portés par des chrétiens et par des juifs, comme aujourd'hui encore, et ce texte reste difficile à classer.

Bibliogr. — Germer-Durand, *Épigraphie chrétienne*, *Épithaphe du VI^e siècle trouvée à Gaza et sur la côte de Palestine*, dans *Revue biblique*, 1892, p. 246, n. 9.

Fragment de marbre gris, irrégulièrement taillé, quoique le titulus soit évidemment complet : haut. 0 m. 20; larg. 0 m. 10 au sommet; épais. moyenne



6392. — Inscriptions juives.
D'après *Revue biblique*, 1912, p. 116.

0 m. 02; haut. moyenne des lettres 0 m. 02 (fig. 6392)

Ζαχχαμὺς υἱὸς Ἀστερίου
Zahhamis, fils d'Osterios

Dalle triangulaire en marbre blanc à bords réguliers et revers fruste; longueur de base 0 m. 32, haut. du triangle 0 m. 16; haut. moyenne des lettres 0 m. 018 et 0 m. 022 :

Ισα υἱου Λαζάρου ἱερε(ω)ς, (Ε)γι(πτ)α(υ).
Εἰρηνη γη

(Tombeau de) Isa fils de Lazare, prêtre, d'Égypte.
Paix! Lazare.

Bibliogr. — H. Vincent, *Deux inscriptions de la nécropole juive de Jaffa*, dans *Revue biblique*, 1912, p. 115-116.

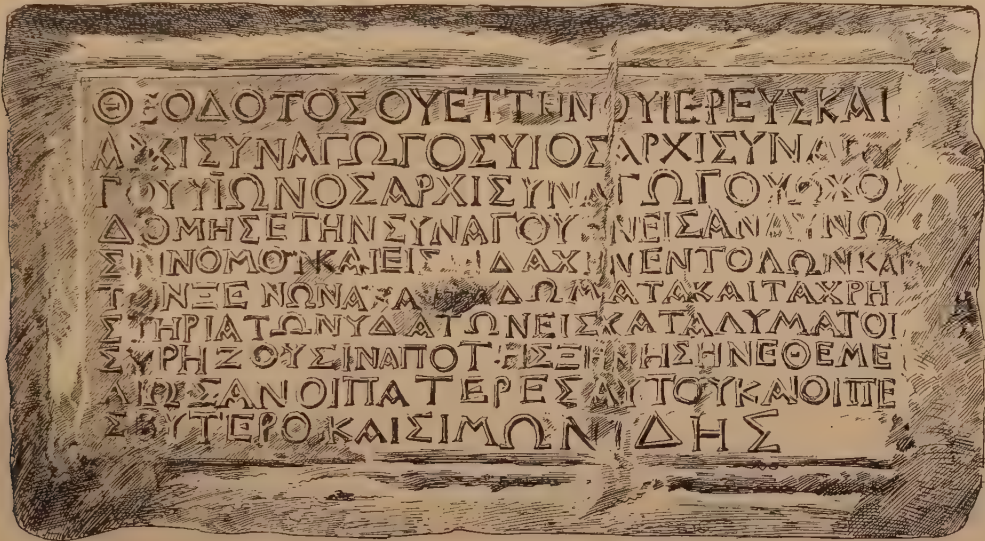
JÉRUSALEM. — Au cours d'une campagne de fouilles entreprises pendant l'hiver de 1913-1914, en vue de procéder à la recherche de la nécropole davidique à Jérusalem, on découvrit une dalle en calcaire mou, longue de 0 m. 75, haute de 0 m. 41, épaisse de 0 m. 20. Les tranches et la face dorsale sont laissées brutes, comme non destinées à être vues; la pierre était sans doute destinée à être encadrée dans le parement d'une muraille. La face antérieure (fig. 6393) est ornée d'un cadre rectangulaire, ménagé en relief, de profil très simple, méplats rectangulaires, comprenant une seule gorge en quart de cercle. Dans ce cadre, inscription de dix lignes, les lettres en creux, d'une gravure ferme profonde, d'un galbe assez constant, toutefois avec une densité inégale et de légères variations graphiques.

Les lignes 1-3 offrent des caractères amples réguliers, uniformes; les lignes 4-8 montrent une tendance à rétrécir et tasser les caractères; la ligne 9 est moins dense et la ligne 10 revient à l'écriture du début. Il semble qu'avant d'aborder la gravure, le lapicide ait omis la précaution élémentaire de compter les lettres et de calculer l'espace dont il disposait pour loger le texte entier. Sur le petit côté droit, le relief du cadre a été attaqué au ciseau; cependant aucune lettre de la fin des lignes n'est tout à fait effacée. Dans les lignes 1-4 quelques caractères assez maltraités laissent néanmoins subsister des vestiges assez sûrs pour que

la lecture soit certaine. Le texte n'a été que peu détérioré par une tentative faite pour couper la pierre en trois morceaux : le ciseau attaqua la surface le long de deux lignes verticales, l'une à droite du milieu, l'autre au voisinage du bord du gauche, et aussi quelque peu dans le coin supérieur droit du rectangle, où l'on s'est mis à ravalier la pierre. Mais le plus souvent, dans les parties endommagées, les lettres restent visibles, et le reste peut être restitué avec une certitude absolue. On doit observer que l'inscription est tracée sur le calcaire usuel à Jérusalem, en sorte qu'on n'a aucune raison de supposer que cette inscription y ait été apportée pour le monument dans les ruines duquel on l'a retrouvé; elle aura été sans doute gravée à Jérusalem. Elle a été recueillie dans une citerne qui « avait servi de réceptacle aux matériaux d'un édifice démolì, pierres de taille, tronçons de colonnes, blocs décorés et moellons de tout ordre. » Il ressort de ce fait que l'établissement de Théodote a été démolì méthodiquement, sans qu'on soit en mesure de dire si c'est « par mesure administrative » ou dans

nom a été porté par le poète épique Théodote et par un Théodote, fils de Dorion (*Corp. inscr. græc.*, n. 4838 c).

Le nom Ουεττήνου est un nom romain hellénisé. Clermont-Ganneau a proposé d'y reconnaître un *Vettenius* dont le lapicide aurait, par oubli, omis l'*iota*. Th. Reinach mentionne une inscription de l'Italie du sud (*Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 4157) dans laquelle sont mentionnés cinq affranchis portant tous le *nomen* VETTENVS (en toutes lettres) avec des *cognomina* variés; également dans l'Italie du sud un cachet porte les noms : P-VETTEN(i) ATILIANI (*Ibid.*, t. ix, n. 6083 ¹⁸⁶). Ces exemples, et d'autres qu'on citera peut-être, ne laissent pas moins que ce nom est rare, tandis qu'on trouve fréquemment *Vettennius*, *Vettienus*, *Vetianus* et *Vettianus*. L'e de la seconde syllabe transcrit par η trouverait de bons équivalents, néanmoins Th. Reinach s'en tient à *Vettienus*, qui peut, à la rigueur, se rendre en grec par Ουεττήνος, de même que sur les monnaies grecques, l'empereur *Gallienus* devient Γάλληνος. Les recueils épigraphiques et papy-



6393. — Dalle en calcaire, trouvée à Jérusalem. D'après *Revue biblique*, 1921, pl. III.

un but utilitaire; il n'est pas indifférent de le faire observer pour la détermination chronologique du texte.

Θ[ε]όδοτος Ουεττήνου, ἱερεὺς καὶ ἀρχισυναγωγός, υἱὸς ἀρχισυν[αγῶ]- γ[ο]υ, υἱωνὸς ἀρχισυν[αγῶ]γου, ὥκο- δόμησε τὴν συναγωγὴν ἐν εἰς ἀν[άγν]ω- σ[ιν] νόμου καὶ εἰς [δ]ιδασκ[α]λ[ί]αν ἐντολῶν, καὶ τ[ὸ]ν ξενώνα, καὶ τὰ δώματα καὶ τὰ χρη- σ[τ]ήρια τῶν ὑδάτων, εἰς κατάλυμα τοῖς [χ]ρήζουσιν ἀπὸ τῆς ξέ[ν]ης, ἣν ἔθεμε- λ[ώ]σαν οἱ πατέρες [α]β[ρα]μ[ὴ] καὶ οἱ πρε- σ[β]ύτεροι καὶ Σίμων [εἰ]δης

Théodote fils de Ouettenos, prêtre et archisynagogue, fils d'archisynagogue, petit-fils d'archisynagogue, a construit la synagogue pour la lecture de la Loi et pour l'enseignement des Commandements, ainsi que l'hôtellerie et les chambres et les aménagements des eaux, pour servir d'auberge à ceux qui, (venus) de l'étranger, en auraient besoin — (synagogue) qu'avaient fondée ses pères, et les Anciens, et Simonides.

Ligne 1. — Le nom Θεόδοτος est un nom propre juif qui a été déjà rencontré; c'est l'équivalent des noms hébreux Jonathan, Elnathan, Nathaniel, etc. Ce

rologiques fourniront sans difficulté des exemples d'un *i* long représentant la diphtongue *ae*.

Ligne 2. — Nous avons étudié déjà la charge d'archisynagogue; ici, c'est le chef spirituel et temporel d'une communauté avec des pouvoirs plus étendus que ceux dont jouit actuellement un rabbin en Occident. A la ligne précédente, on voit que cet archisynagogue est, en même temps, *hiereus*; c'est un cas de cumul qui est, paraît-il, assez singulier et que d'autres pourront étudier.

Ligne 4. — La « synagogue » est destinée, nous dit-on, à la lecture de la Loi et à l'enseignement des préceptes, » ce qui est bien, en effet, la destination d'une synagogue. Il n'est pas question de prières; c'est qu'à Jérusalem, tant que le Temple exista, il était l'unique centre de culte.

Ligne 5. — « Luc., iv, 16 et Actes, xiii, 14 sont d'excellents parallèles pour les expressions employées ici, avec cette nuance toutefois que dans les Actes la lecture et la Loi sont déterminées par l'article μετὰ δὲ τὴν ἀνάγνωσιν τοῦ νόμου, tandis que l'inscription juive omet les deux articles; lecture et enseignement sont déterminés suivant le principe grammatical hébreu de l'état construit par l'adjonction de Loi et de

Préceptes, termes qui n'ont besoin ni l'un ni l'autre d'une spécification explicite. »

Ligne 6. — Le mot ξενών peut recevoir différentes acceptions; ici, une seule est possible, c'est un *khân* ou caravansérail, c'est-à-dire une hôtellerie qui ne fournit pas le vivre, simplement le couvert. Est-ce bien là l'institution dont parle une lettre (ix, 55) de saint Grégoire I^{er}, en 598 : *Synagogæ ipsæ cum his hospitibus quæ sub ipsis sunt vel earum parietibus coherens*¹, et peut-on admettre, ainsi qu'on l'a proposé, que ces hôtelleries sont « tantôt installées dans le sous-sol d'une synagogue (*sub ipsis*), tantôt attenantes à la synagogue et mitoyennes avec elle ? » Ainsi que le fait très justement observer le P. H. Vincent, le latin *sub urbe* n'implique nullement le sous-sol, mais la proximité immédiate de la ville. En spécifiant à la suite les hospices contigus aux synagogues, ou reliés avec elles par des jardins, saint Grégoire ne laisse-t-il pas entendre que les premiers en étaient distincts, qu'ils dépendaient des synagogues (*sub ipsis*), mais pouvaient n'avoir avec elles qu'une proximité relative? On se figure mal des hôtelleries en sous-sol. Bien avant les dernières années du v^e siècle, on lit une indication à retenir dans la *Gemarah* sur la *Mischna de Jérusalem* : « R. Hiya et R. Yassa recevaient les étrangers dans la synagogue... R. Imi recommandait aux maîtres d'école : s'il arrive auprès de vous... un homme ayant seulement une teinte d'étude de la Loi, recevez-le, lui, et son âne, avec ses bagages². » Âne et bagage veulent un local déterminé. Ici, dans l'inscription de Théodote, il s'agit d'hôtes venant de l'étranger et peu fortunés. On leur fournit des « chambres » δώματα, suivant une acception primitive de ce terme qui en comporte nombre d'autres moins bien en situation dans ce contexte.

Ligne 7. — Les χρηστήρια τῶν ὕδατων évoque l'idée de réservoirs d'eaux, d'ailleurs nécessaires pour les purifications liturgiques. La nature de la fondation décrite par l'inscription de Théodotos comportait des aménagements pour les eaux.

Ligne 8. — Le terme κατάλυμα signifie littéralement : « l'endroit où l'on dételle, » c'est donc une auberge, c'est le lieu où l'on reçoit les hôtes (Marc., xiv, 14); d'après le P. H. Vincent, ἦν, pronom relatif référé à συναγωγὴν par-dessus toute l'énumération des annexes bâties par Théodote, donne à la construction du texte une allure franchement sémitique. Quoiqu'il en soit des édifices secondaires, la synagogue elle-même avait été « fondée » par les personnages qu'on va maintenant énumérer.

Ligne 9. — Ce sont le père et l'aïeul de Théodote : πατέρες αὐτοῦ, et non pas les « pères de la synagogue. »

Ligne 10. — Les πρεσβύτεροι sont les « Anciens » formant un Conseil (γερονσία) qui gérât les affaires temporelles et spirituelles de la communauté. Ces anciens avaient probablement pour chef un nommé Simonides, le gérusiarque ou « quelque haut dignitaire, civil ou religieux, ... en charge à l'époque de la première fondation » et pouvant « faire ici figure d'éponyme; » la dimension inusitée des caractères met son nom en relief, mais ceci n'a pas été calculé à l'avance, nous savons que c'est pour remplir l'espace demeuré vide.

Ce texte épigraphique offre, incontestablement pour l'histoire locale de Jérusalem et celle du judaïsme, un très vif intérêt. La date de ce texte ne ressortant pas avec évidence, il a fallu la chercher avec autant d'ingéniosité que d'obstination.

L'inscription est juive, nonobstant la physionomie très hellénistique des noms propres *Théodotos* et *Sim-*

nides. D'ailleurs, le premier des deux est *archiéreus* et *archisynagogue* descendant d'une lignée où ce titre fut porté plusieurs fois. Quant à Simonides, sa relation avec les *presbuteroi* et les aïeux de Théodotos nous renseigne assez sur sa nationalité. Pour Théodote, il est si fort juif que le langage qu'il parle s'en ressent; il recourt à certains mots auxquels il donne la saveur du grec biblique, beaucoup plus que l'empreinte de l'hellénisme classique, par exemple : δώματα au sens de « chambres, » κατάλυμα au sens d'« auberge; » le pronom relatif ἦν jouant le rôle de l'hébreu ךָ ; enfin, il parle de la « lecture de la Loi » et de « l'enseignement des préceptes » comme d'une chose qui se comprend sans autre détermination.

L'établissement construit par les soins de Théodote ne faisait que reprendre une fondation plus ancienne due à son aïeul. « Au lieu d'une entreprise interrompue, ou poursuivie avec une lenteur peu vraisemblable au cours de trois générations successives, on pouvait imaginer une simple restauration à la suite d'une ruine accidentelle ou systématique. » Cette considération amena un archéologue à une ingénieuse conjecture. « Parmi les nombreuses synagogues de Jérusalem antique, le livre des Actes en atteste une « dite des Affranchis³, à l'époque de l'institution des diacres, entre 30 et 35 de notre ère. On a depuis longtemps reconnu que ces *Affranchis* désignaient les Juifs de Rome, emmenés en captivité par Pompée et rendus à la liberté, ou leurs descendants. De même que toutes les autres communautés de la *Diaspora*, celle de Rome, une fois émancipée, avait eu à cœur d'être représentée dans la Ville sainte. Chacune voulait y avoir des hospices pour ses pèlerins, des maisons de prières pour ses réunions pieuses, dans une intimité que ne comportait pas le grand mouvement du Temple. Dans la fondation de cette synagogue, les ancêtres de Théodote auraient joué un rôle prépondérant, en raison de leur dignité sacerdotale recouvrée. Le cataclysme de l'an 70 détruisit naturellement cet édifice, sans lui être d'ailleurs plus radicalement funeste qu'à certains autres, dont les ruines encore imposantes ont persisté jusqu'à nos jours sous les transformations les plus variées. La dévastation de Jérusalem par les légions de Titus n'eut certainement pas le caractère pour ainsi dire mécanique et absolu qu'on est souvent enclin à lui prêter, quand on l'envisage à travers la rhétorique ampoulée de l'historien Josèphe. La *Legio X Fretensis*, campée au milieu de ces ruines, groupa de très bonne heure autour d'elle, sinon la population mercantile usuelle autour des camps légionnaires, du moins les éléments, d'abord humbles et discrets, d'une population diversement intéressée à revenir en ces lieux, et qui, sans lui porter aucun ombrage, contribuait à lui rendre la vie moins monotone. A petit bruit se reconstitua graduellement de la sorte une Jérusalem où nous savons, par une attestation positive, que la petite communauté chrétienne s'était réinstallée avec son évêque, dès le milieu du règne de Trajan. Imagine-t-on que les Juifs aient pu être moins empressés à fouler de nouveau le sol de leur capitale, moins soucieux de reprendre contact avec les vestiges de leur sanctuaire, moins sensibles à la fascination des souvenirs? »

Ces vraisemblances recevaient une sorte d'évidence du fait qu'on rencontrait sous Trajan en des charges diverses, deux personnages homonymes à ceux de l'inscription de Théodote : C. Vettienus Severus, consul en 107-108, et M. Flavius Agrippa, identifié avec Simonides, le propre fils de Flavius Josèphe, issu d'une vieille famille sacerdotale. On arrivait ainsi à conjecturer la restauration de la synagogue antique entre les années 105-110. Cet essai d'explication, ingénieux mais provisoire, doit être abandonné et faire place à l'interprétation de Clermont-Ganneau.

¹ P. L., t. LXXVII, col. 993. — ² M. Schwab, *Talmud de Jérusalem*, t. vi, p. 240. — ³ Act., vi, 9.

D'après celui-ci l'archisynagogue Théodote était le fils ou le petit-fils d'un archisynagogue emmené en captivité à Rome, après la prise de Jérusalem par Pompée, en l'an 64 avant notre ère. Ce captif juif avait « pu échoir en partage à quelque Vettius, puis, affranchi par lui ou adopté, prendre à cette occasion le nom dérivé Vettienus et le transmettre, soit à son fils, soit (par voie patronymique) à son petit-fils, ce qui permettrait de descendre assez bas, peut-être dans le 1^{er} siècle, « sans toutefois dépasser la date critique de 70... terminus ad quem infranchissable. » Ce descendant d'affranchi, en possession de quelque fortune construisit ou répara à ses frais, à Jérusalem, une synagogue et un hospice pour les pèlerins étrangers sur l'emplacement même où ses aïeux, d'accord avec les autorités du temps, avaient projeté la fondation, ou même posé les fondations d'un établissement analogue — fondation peut-être interrompue ou détruite dans le siège de la ville par Pompée.

Cette conjecture est soutenue par divers rapprochements. Le premier est plus ingénieux que probant ; il s'agirait de la rencontre dans la correspondance de Cicéron du Vettienus qui serait quelque chose comme le banquier du grand orateur. Le second est plus contestable encore ; il s'agit de la ressemblance paléographique entre l'inscription de Théodote et la stèle du Temple, menaçant de mort tout étranger qui franchit le parvis intérieur. Ces ressemblances paléographiques sont très vagues, et la confrontation des photographies de l'inscription de Théodote et de la stèle hérodiennne faite en 1921 par la *Revue biblique* (pl. III et pl. IV en regard) accuse surtout les dissemblances. « Ici — dans la stèle hérodiennne — l'aspect imposant d'une gravure noble, impeccablement régulière et équilibrée avec une harmonie constante, d'un bout à l'autre de ce texte vraiment monumental dans son élégante austérité. Là — dans l'inscription de Théodote — après un début d'une incontestable distinction, où se trahissent pourtant déjà certaines variations d'un effet nuisible, voici des lignes qui se tassent, avec des caractères rétrécis discordants, moins fermement campés, justifiés avec moins de rigueur, puis tout à coup dilatés avec excès. » L'étude des lettres, prises l'une après l'autre, confirme cette impression sommaire et autorise à contester l'affirmation d'une contemporanéité « à peu de chose près » des deux inscriptions. « En matière de paléographie monumentale grecque, en dehors surtout des pays helléniques proprement dits, nul n'ignore que l'évolution des formes devient spécialement délicate à suivre dès qu'on entre dans le 1^{er} siècle de notre ère. A l'époque impériale, en particulier, il ne saurait plus guère être question de règle. » En définitive, l'argument paléographique demeure impuissant à définir une date absolument ferme dans les limites chronologiques de quarante à cinquante ans, où l'on peut se mouvoir pour interpréter notre texte.

C'est donc à sa teneur même qu'il faut revenir. On a déjà indiqué plus haut qu'en principe il ne faudrait pas être sensible outre mesure à « l'in vraisemblance du fait qu'après le siège de 70, on aurait toléré la construction d'un établissement religieux et hospitalier, d'une telle importance, sur les ruines de la Ville sainte impitoyablement rasée par Titus et rigoureusement interdite au retour des Juifs ¹. » Que la ville ait été aussi « impitoyablement rasée, » nous en avons pour garant exclusif l'attestation dramatique de Josèphe, rarement à court de ressources littéraires, en vue d'un effet qu'il ne se préoccupait pas toujours de proportionner avec une rigoureuse conscience aux réalités.

Pourrait-on dire où furent jetés les décombres enlevés de ce site dont on n'aurait pu se persuader encore qu'il ait jamais été habité ? « Et n'avait-on pas du moins laissé en place ces ruines du Temple où les Juifs avaient si fort à cœur de venir répandre « leurs pieuses lamentations ? » Il a bien fallu que la tolérance ait permis aux Juifs de reprendre pied puisque, au temps d'Hadrien, ils y étaient assez nombreux pour fomenter une insurrection qui causa quelque alarme et imposa, pour l'écraser, de grands efforts. L'exclusion des Juifs n'était pas si rigoureuse qu'on ne sache avec certitude la visite à Jérusalem, entre 70 et 135, de Rabbi-Aquiba et d'un groupe de rabbins fameux. Il est probable que, dans les années qui suivirent immédiatement la prise de la ville, le X^e légion défendit jalousement les approches, puis se relâcha peu à peu, laissant des groupes inoffensifs s'introduire et s'implanter. Aussi longtemps que les fouilles n'avaient encore rien suggéré sur la particulière importance de l'établissement de Théodote, il était permis de le supposer assez humble pour ne pas causer grand émoi aux autorités légionnaires à Jérusalem sous le règne de Trajan.

Quelques lambeaux d'ornementation peinte et de sculpture décorative relativement expressifs, retrouvés parmi les fouilles, ont été classés, en gros, au 1^{er} siècle, ce qui n'apprend pas grand chose, sinon rien du tout au point de vue chronologique.

Ce point de vue n'a rien de plus à gagner à l'hypothèse gratuite que Théodote serait un « affranchi ou descendant d'un affranchi de la gens Vettina ou Vellenia, » en vertu de l'usage qui prévalait alors dans la dénomination des affranchis. Le premier, parmi les ancêtres de Théodote qui peut avoir porté le nom de Vettienus, ne serait ni son père, ni son aïeul « car on n'imagine pas un ancien esclave devenant archisynagogue en Palestine. » Il faut donc remonter au bisaïeul. Or, cette prétendue incompatibilité d'une fonction religieuse dans la synagogue avec la situation d'affranchi, n'existe à aucun degré. En vertu de la donnée du Levit., xxv, 27, l'esclave libéré rentrera dans son patrimoine, jouira de toutes les prérogatives qui y sont attachées au même titre que ses possessions matérielles. L'affranchissement est la réhabilitation sans réserve, et point n'est besoin de reculer la tare d'esclavage au bisaïeul, puisque Théodote lui-même aurait pu avoir été esclave, et être promu à la dignité d'archisynagogue.

Des documents précis ont permis de constater la brillante situation des captifs juifs de Pompée à Rome. Ils ne pouvaient se désintéresser de ce qui se passait dans la Ville sainte. Parmi ces captifs romains, se trouvait un archisynagogue, ancêtre de Théodote qui, revêtu des mêmes dignités, réalisa à Jérusalem un établissement religieux et hospitalier affecté au service des étrangers. « Le peu que nous puissions entrevoir du caractère technique de ces édifices atteste une relative aisance dans les ressources, une évidente préoccupation de confort » à une époque qu'on peut estimer celle des Hérodes. L'inscription nous apprend que la fondation remonte aux aïeux de Théodote, mais eux n'avaient, semble-t-il, envisagé que la seule synagogue. Avec le temps, les nécessités, les ressources, on en était venu à un plan plus vaste, contenant auberge et piscines. Or, l'apogée de la prospérité dans la communauté romaine des affranchis juifs fut atteint, précisément à l'époque d'une très brillante renaissance de Jérusalem, au début de notre ère. Aucun moment ne semble mieux convenir pour l'entreprise de Théodote que les environs de l'an 10-15 après Jésus-Christ. « L'opulente communauté de Rome envoie périodiquement des pèlerins de plus en plus nombreux au Temple redevenu somptueux, au point de compter parmi les merveilles du monde. A

¹ Clermont-Ganneau, dans *Syria*, t. I, p. 196. — ² Josèphe, *Bell. jud.*, VII, 1, 1.

l'instar des groupes asiates, alexandrins et autres, les *Libertini* romains sont désireux de posséder dans la Ville sainte leur centre particulier, où ils puissent, en dehors du service liturgique dans le sanctuaire, vaquer à d'autres exercices religieux et à l'étude de la Loi, sans être obligés de s'agréner à travers les hôtelleries communes de la cité. L'opulence de Théodote lui permit de doter la communauté des édifices nécessaires. Le vieux projet de synagogue, envisagé par ses aïeux, en devenait l'amorce naturelle et fournissait un emplacement tout trouvé. La synagogue fut réalisée en même temps qu'on y ajoutait toutes les dépendances nécessaires pour constituer une confortable hôtellerie. Dans les conditions où l'on bâtit depuis toujours, à Jérusalem, l'ensemble des travaux, aussi considérables qu'on le veuille imaginer, ne dut pas exiger un temps indéfini. Deux à trois ans fournissent toute la marge nécessaire pour la bâtisse et sa décoration. Les édifices de Théodote étaient donc très vraisemblablement achevés aux abords de l'an 20 ou 25 de notre ère, et, en peu d'années, s'était accrédité pour les désigner, suivant le génie populaire qui recherche ces appellations, un terme exprimant à la fois leur origine et leur destination : c'était l'Établissement ou le Quartier des Affranchis. Quelque dix ans plus tard, quand l'auteur du livre des Actes des Apôtres mentionnait parmi les zélotes qui furent les premiers adversaires du diacre Étienne « quelques-uns de ceux qui appartenaient à la synagogue dite des Affranchis », sa désignation, d'apparence un peu insolite à première vue, n'était pas moins claire pour tous que s'il eût nommé « les Romains », comme il disait « les Cyréniens et les Alexandrins », à côté de ceux de Cilicie et de la province d'Asie.

« Seule l'identité de l'important Simonidès continue à se dérober. »

La synagogue dut sombrer avec le reste de la ville dans la catastrophe de l'an 70, mais ce sera le principal et durable mérite de l'inscription de Théodote de nous avoir fait connaître l'origine, la date approximative, le site et la physionomie générale de la Synagogue des Affranchis.

Bibliogr. — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 29 mai 1914; *Revue biblique*, 1915, p. 280; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 11 juin 1920; *Revue des études juives*, janvier-juin 1920, t. LXX, Annexe in-4°, pl. xxv a; Ch. Clermont-Ganneau, *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne*, dans *Syria*, 1920, t. I, p. 190-197, pl. xviii a; Le même, dans *Revue bleue*, 20 avril 1920, p. 509 sq.; R. Weill, *L'inscription de Théodotos*, dans *La Cité de David*, dans *Revue des études juives*, 1920, t. LXXI, p. 30-34; Th. Reinach, *L'inscription de Théodotos*, dans *Revue des études juives*, 1920, t. LXXI, p. 46-56; A. Marmorstein, dans *Palestine exploration fund. Quarterly statement*, 1921, p. 23-28; L. H. Vincent, *Découverte de la synagogue des Affranchis à Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1921, p. 247-277; *Revue archéologique*, 1921, p. 142; 1922, p. 40, n. 117.

KERTSCH. — Plaque de marbre blanc, mesurant 0 m. 58 x 0 m. 29, lettres petites, mais bien gravées, trouvée à Kertsch, le 31 mai 1852, sous le mont Mithridate, entrée au musée impérial de Petrograd. La date est l'an 377 de l'ère du Bosphore, c'est-à-dire l'an 81 de notre ère :

Βασιλεύοντος βασιλέως Τιβε-
ρίου 'Ιουλίου 'Ρησκουπόριδος φιλο-
καίσαρος καὶ φιλορωμαίου, εὐσε-
βοῦς, ἔτους ζοτ' μηνὸς Περει[τι]-
5 ου ἰδ', Χρήστη γυνὴ πρότε-
ρον Δρούσου ἀφειλμὶ ἐπὶ τῆς [προ]-
σευχῆς θρεπτὸν μου 'Ηρακλᾶν

ἐλεύθερον καθάπαξ κατὰ εὐχῇ[ν]
μου ἀνεπίληπτον καὶ ἀνα[ρ]ενό-
10 χλητον ἀπὸ παντὸς κληρονόμου-
τ[ρ]έπεσ(θ)αι αὐτὸν ὅπου ἂν βοῦ-
λ[η]τ[αι] ἀνεπικωλύτως καθὼς εἴ[ν]-
ξάμην, χωρὶς ἰς τ[ῇ]ν προ[σ]ευ-
χὴν θωπείας τε καὶ προσκα[ρτε]-
15 ρ[ή]σεω[ς], συνεπινεύσαντων δὲ
καὶ τῶν κληρ(ο)νόμων μου 'Ηρα-
κλεῖ[δο]ν καὶ 'Ελικωνιάδος,
συνε [πιτ]ροπεούσης δὲ καὶ τῇ[ς]
συναγωγῇ[ς] τῶν 'Ιουδαίων.

Ce texte et quelques autres provenant des communautés juives établies de bonne heure sur la côte septentrionale de la mer Noire ont été réunis et expliqués par A. Harkavy, dans un livre entièrement écrit en hébreu, auquel J. Derenbourg a consacré une importante notice que nous citerons et résumerons ici.

Contrairement à une opinion généralement admise, les premiers Juifs qui sont venus habiter dans les provinces méridionales de la Russie, n'étaient pas d'origine germanique; ils venaient des villes grecques fondées depuis les temps anciens sur les bords de la mer Noire, ou bien avaient émigré de l'Asie, en passant le Caucase. Ces Juifs se servaient d'une langue slave, et les mots « pays de Canaan » et « langue de Canaan » qu'on rencontre souvent chez les auteurs juifs du Moyen Age, désignaient le pays et l'idiome des Slaves.

Plusieurs inscriptions, quatre au moins, ont été retrouvées dans ces parages, et ayant rapport à l'affranchissement des esclaves; ce sont : 1° Inscription d'Anapa sur marbre blanc, contenant un acte d'affranchissement dans la synagogue à la suite d'un vœu, l'an 42 après Jésus-Christ; 2° Le texte ci-dessus en accomplissement d'un vœu fait par une femme en faveur de son esclave Hieracis. L'inscription mentionne la condition que l'esclave soit dévoué à la synagogue et y soit assidu, puis, le consentement des héritiers et la promesse que fait la communauté juive de veiller à l'exécution de l'acte; elle date, avons-nous dit, de l'an 81 après Jésus-Christ; 3° Inscription des environs d'Anapa, affranchissement d'un esclave par les héritiers de son propriétaire qui voulaient ainsi satisfaire un vœu de leur père. L'acte a été dressé sous le règne de Tibère Jules Saurmate (175-210) et ne témoigne de son origine juive que par l'invocation : Au nom de Dieu, très-haut, le tout-puissant, le béni; 4° Inscription de même provenance que celle que nous avons transcrite, très fruste, acte d'affranchissement. La condition du dévouement et de l'assiduité de l'esclave à la synagogue et la garantie de la surveillance de la communauté s'y trouvent exprimées. L'inscription d'Olbia, mal conservée, rend témoignage au zèle qu'Achille, fils de Démétrius, Dionysiodore, fils d'Hermès et Zobeis fils de Zobeiarque ont déployé pour la reconstruction totale de la synagogue.

L'expression ἀνατιθέναι ἐν τῇ προσευχῇ employée dans la première de ces inscriptions signifie-t-elle : « consacrer l'esclave au service de la synagogue? » Les serviteurs nombreux des Lévités, nécessaires à l'accomplissement du culte à Jérusalem ne peuvent être assimilés à un esclave affranchi, et aux travaux qu'on peut attendre de lui ou bien d'une femme rendue à la liberté dans une synagogue. D'ailleurs, une personne consacrée au temple serait tenue d'y résider; or, la seconde inscription dit expressément que l'affranchi « pourra se rendre partout où il voudra; sans qu'il puisse en être empêché », formule qui se retrouve souvent dans les actes d'affranchissement de Delphes. Ces actes, au nombre de quatre cent trente-deux, nous présentent l'affranchissement sous la forme d'une

vente fictive que le propriétaire de l'esclave faisait, après estimation, au temple de Dieu; le prix est payé par l'esclave sur son pécule, et remis par le temple au maître. L'esclave ne change pas de propriétaire à la suite de cette transaction; en d'autres termes, il ne devient pas hiérodoule, car le nouvel acquéreur, c'est-à-dire le temple, achète non pour posséder l'esclave, mais pour lui rendre la liberté en échange de la somme qu'il a payée au maître.

Dans les actes émanés des Juifs, les esclaves ne sont pas nommés *σώματα ἀνδρεία καὶ γυναίκεϊα*, mais bien *θρεπτὸς* ou *θρεπτή*, qui a la signification d'*alumnus* ou *alumna* dont se serviront plus tard les chrétiens. Il y a toute la distance de deux civilisations différentes. Ainsi, les Juifs habitant le nord du Pont-Euxin, avaient conservé la législation de Moïse, particulièrement douce pour les esclaves; sur cinq pierres découvertes quatre sont des actes d'affranchissement.

L'affranchissement était aussi pratiqué très souvent en Palestine. La *Mischna* connaît le verbe «affranchir», le participe «affranchi» et la formule «instrument d'affranchissement». Le Talmud mentionne aussi le terme analogue à celui d'*ἀνατιθέναι*. On lit (*Gittin*, 386) : «Rab dit : Si quelqu'un déclare qu'il consacre son esclave, l'esclave est libre.» Et le Talmud demande : «Pourquoi? puisque l'esclave lui-même ne saurait être consacré, et que le propriétaire n'a pas dit qu'il consacre le prix vénal de l'esclave (une telle déclaration ne devrait avoir aucune valeur?) La réponse est : Le mot «consacrer» signifie que le propriétaire entend faire de son esclave un membre du peuple *saint*.» La consécration n'implique en aucune façon le service du sanctuaire ou de la synagogue.

Au commencement du II^e siècle, on rencontre en Palestine deux opinions différentes au sujet de l'affranchissement. Le Lévitique, xxv, 46, dit : «Vous les transmettez (les esclaves païens) à vos enfants après vous, en toute propriété, comme héritage» et «vous les ferez servir perpétuellement.» Rabbi Ismaël voit dans ces derniers mots le droit du propriétaire de maintenir la servitude de l'esclave païen à volonté, tandis que l'esclave hébreu était libéré au bout de six ans. Rabbi Akiba y voit l'interdiction faite au maître de jamais libérer l'esclave. Au III^e siècle, probablement sous l'influence d'affranchissements trop multipliés, qui appauvrirent les communautés et y introduisaient souvent des membres indignes, Rabbi Jehouda déclare que «quiconque affranchit son esclave transgresse un commandement, car il est écrit : «Vous le ferez servir perpétuellement.» Toutefois, cette interdiction ne paraît avoir jamais pénétré en Palestine où on se montrait partisan du principe qu'on doit se montrer coulant, quand il s'agit de donner la liberté aux esclaves.

Il n'y a aucune trace qu'on ait donné en Palestine le caractère religieux que nous voyons à Anapa et à Kertsch. Peut-être la raison de cette différence se trouve-t-elle dans le fait que les Juifs des colonies du nord de la mer Noire avaient conservé le Pentateuque, sans l'interprétation de la tradition rabbinique. En effet, d'après Exode, xxi, 1-6, l'esclave hébreu, acheté par un maître hébreu, recouvrait forcément la liberté au bout de six ans; cependant, si, à l'approche de la septième année, l'esclave s'obstinait à continuer son service, le maître devait le conduire auprès d'*Elohim*, et là, placé à côté du poteau de la porte, lui perforer l'oreille et le vouer au servage perpétuel. L'esclave étranger au contraire servait jusqu'à sa mort (Lévit., xxv, 44-46). La comparaison devant *Elohim* veut dire que pour un acte aussi grave que l'asservissement perpétuel d'un hébreu, il fallait se rendre devant Dieu, c'est-à-dire dans son sanctuaire. C'est l'usage demeuré en vigueur à Anapa et à Kertsch.

L'affranchissement de l'esclave était l'achèvement de sa conversion au judaïsme. Déjà, pendant son état de servitude, il était circoncis par son maître, il se reposait aux jours du sabbat et des fêtes, puisque toutes les fois que la loi commandait le repos au maître, l'esclave aussi y était contraint. S'il était dégagé d'un grand nombre d'obligations religieuses, c'est qu'il était considéré comme moralement incapable. Cette incapacité dont la loi le frappait, cédait devant la liberté, qui le rendait l'égal de son maître. Qu'y a-t-il alors d'étonnant que l'acte se fit dans la synagogue? Nous pensons que c'est là le sens qui s'attache à la condition «du dévouement à la synagogue et de l'assiduité» exprimée dans les actes de Kertsch.

Bibliogr. — Stempkovski, *Ephem. Odess.*, 1832, p. 52; F. Græfe, dans *Bull. hist. philos. de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg*, t. I, p. 65; Boeckh, dans *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 1005, n. 2114 b; Dubois, *Itiner. Caucas.*, atl. ser. IV, pl. xxvi d, n. 20; Aschik, *Regn. Bospor.*, t. I, p. 92, n. 28; Stephani, *Antiq. du Bosphore Cimmérien*, t. II, inscr. xxii; A. Harkavy, *Die Juden und die slavischen Sprachen*, Wilna, 1867, appendice; A. Levy, dans *Jahrbuch für Geschichte der Juden*, 1861, t. II, p. 301; J. Derenbourg, *Notes épigraphiques*, VI, *Les inscriptions grecques juives au nord de la mer Noire*, dans *Journal asiatique*, 1868, VI^e série, t. XI, p. 525-537; B. Latyschev, *Inscriptiones antiquæ oræ septentrionalis Ponti Euxini græcæ et latinæ*, in-4^o, Petropoli, t. I; *Inscriptiones regni Bosporani*, 1890, p. 49, n. 52; cf. p. 51, n. 53.

PHOCÉE. — Nous avons déjà publié et utilisé un texte relatif à la synagogue de Phocée, à raison des détails qu'il nous donne sur le temple hypètre (voir ce mot). Voici encore une fois le texte restauré par M. S. Reinach :

Τάτιον Στράτωνος τοῦ Ἐν-
πέδωνος τὸν οἶκον καὶ τὸν πε-
ρίβολον τοῦ ὑπαίθρου κατασκευ-
άσασα ἐκ τῶ [ν ἰδ] [ῶν]
ἐχαρίσατο τ[οῖς] Ἰοῦδαίοις
Ἡ συναγωγὴ ἐ[τε]λεμ[η]σεν τῶν Ἰουδαί-
ων Τάτιον Σ[τράτ]ωνος τοῦ Ἐνπέ-
δωνος χρυσῶ στεφάνῳ
καὶ προεδρίᾳ.

«Tation, fille de Straton fils d'Empédon, ayant construit, à ses frais, la salle du temple et le péribole de l'hypètre, en a fait don aux Juifs. La synagogue des Juifs a honoré Tation, fille de Straton fils d'Empédon, d'une couronne d'or et du privilège de proédrie.»

L'original semble irrémédiablement perdu; le texte provient vraisemblablement de l'ancienne Phocée dont les matériaux ont servi, depuis le XIV^e siècle, à la construction de la Phocée génoise. La présence d'une colonie juive à Phocée pourrait peut-être mettre sur la voie d'une autre colonie peu éloignée. Parmi les synagogues juives de Rome, nous avons rencontré une *συναγωγὴ Ἑλαίας* dont l'éponyme ne semble pas clair. Ce nom d'*ἐλαία* rappelle-t-il un olivier que la synagogue aurait pris pour symbole? on n'en a aucun autre exemple, et on voit que les différentes synagogues de Rome sont dénommées d'après les quartiers de la ville, des corps de métiers ou des ethniques divers. Par analogie avec la *συναγωγὴ τῶν Ροδίων*, on a pu se demander si l'*ἐλαία* n'était pas un nom de lieu. Ce nom a été porté par plusieurs localités : Éléa, en Lucanie; Éléa, en Bithynie; Éléa, en Éthiopie; Éléa, en Épire; enfin la seule ville de ce nom qui fut considérable Éléa de Mysie, dont les ruines subsistent près du village de Klisé-Keui, sur la route de Smyrne à Pergame, à 40 kilomètres au nord de Phocée. Or, dans

les environs immédiats d'Éléa, on voit une ruine romaine considérable appelée *Tchifout-Kalessi*, c'est-à-dire, en turc, « château du Juif ». Peut-être ce nom conserve-t-il le souvenir d'une communauté juive qui aurait essaimé à Rome en assez grand nombre pour y posséder une synagogue.

Quoiqu'il en soit, l'inscription nous apprend autre chose. On sait que l'organisation des communautés juives dans le monde antique était calquée sur celle des cités grecques, avec une *γερουσία*, une *βουλή*, des *ἄρχοντες* et autres magistrats. Nous apprenons, grâce à notre texte, que la communauté, honorant une bienfaitrice, dans des termes identiques à ceux des inscriptions grecques analogues, lui décerne une couronne d'or et le privilège de proédrrie. Dans les décrets honorifiques païens, le don de la proédrrie est très fréquent; il indique la première place dans les fêtes religieuses, le droit de siéger au premier rang. L'inscription de Phocée est le premier texte juif qui fasse mention du privilège de proédrrie; mais si le mot est nouveau, la chose ne l'est pas. Nous savons que la partie de la synagogue, qui contenait l'arche et le livre de la Loi, était la place d'honneur; c'est là que se trouvaient les *πρωτοκαθεδρίαι* que recherchaient les Pharisiens et les Scribes du temps de Jésus-Christ. Jésus disait à ses disciples : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse... Tout ce qu'ils font, ils le font pour être vus des hommes... ils aiment à avoir la présidence dans les repas et à occuper les premières places dans les synagogues » (Matth., xxiii, 6). Et saint Jacques écrit, faisant allusion au même usage : « Mes frères, ne veuillez pas allier la loi en Jésus-Christ à des considérations personnelles. Si, par exemple, il entre dans notre assemblée un homme vêtu d'un habit magnifique et portant une bague d'or, et qu'il entre aussi un pauvre en haillons, et que, voyant celui qui porte l'habit magnifique, vous lui dites : « Toi, assieds-toi à cette place d'honneur ! » et que vous dites au pauvre : « Toi, reste là, debout ! » ou bien : « Assieds-toi au bas de mon marchepied ! » ne faites-vous pas, à part vous, une distinction inspirée par une mauvaise pensée ? »

Ainsi, le privilège de *προεδρία*, identique à celui de *πρωτοκαθεδρία*, confère à la juive Tation, le droit de prendre place au banc d'honneur, c'est-à-dire comme nous disons au *banc d'œuvre*. L'inscription de Phocée nous montre que cette distinction n'était pas seulement accordée aux riches ou aux savants, mais que la communauté la conférait par décision spéciale, même à des femmes, en récompense de services rendus. Il nous semble que ces *μαργιλλίαι*, au banc d'œuvre de la synagogue, ne sont autres que des *ἀρχισυναγωγοί*. Pendant longtemps, on a pensé que ce titre impliquait toujours des fonctions religieuses et ne pouvait appartenir qu'à des hommes; nous avons déjà dit qu'il était héréditaire et pouvait être porté par de jeunes enfants ou même par des femmes. Nous connaissons une

Rufina qui est *ἀρχισυναγωγός* de Smyrne, qui a reçu ce même titre honorifique conféré aux *principes* de la communauté, en particulier, semble-t-il, à ceux qui avaient construit des édifices pour le culte¹.

Bibliogr. — S. Reinach, *Synagogue juive à Phocée*, dans *Bull. de correspond. hellénique*, 1886, t. x, p. 327-335.

A PALMYRE, sur un tambour de colonne de la grande colonnade, côté nord. Ce tambour est à six pieds au-dessus du sol; l'inscription est un simple graffite, rudement tracé à la pointe, mais les lettres sont bien formées; elle mesure 0 m. 45 × 0 m. 05 :

ΕΙΣΘΕΟΣ ΖΩΗ

Εἰς Θεός. Ζωή. Il n'y a qu'un Dieu, Vie.

C'est probablement l'ouvrage d'un juif, car les chrétiens ajoutaient ordinairement une mention pour le Christ. La formule *Εἰς Θεός* est souvent accompagnée aussi du mot *μόνος*, et quelquefois *ὁ βοηθῶν πάντων* : « Il n'y a qu'un seul Dieu qui nous secourt tous. » Dans les parages de la Syrie, on rencontre souvent *Εἰς Θεός* (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 2583-2587). Clermont-Ganneau soutient que *Εἰς Θεός* *μόνος* est certainement chrétien, mais procède des Juifs et doit venir du passage du Deutéronome, vi, 4, qui contient le mot *יהוה*, *Jehovah* que les Septante rendent par *Κύριος* *Εἰς*. Cette formule est ordinairement gravée au seuil des portes ainsi que cela est ordonné. En fait *Εἰς Θεός* a été lu sur des textes certainement juifs ou judéo-chrétiens. Commentant une inscription de Koloniyeh, ainsi conçue :

Εἰς Θεός καὶ ὁ Χρισ(τ)ὸς αὐτοῦ. Φῶς. Ζωή. Μνηστῆ Βαρωχίς.

Clermont-Ganneau écrit : « Nous avons donc affaire, selon toute apparence, à un judéo-chrétien. Ce fait prend une signification toute particulière si on le rapproche de la présence de notre même formule *εἰς Θεός* gravée sur le chapiteau bilingue d'Emmaüs (voir *Dictionn.*, t. iii, fig. 2546), à côté d'une inscription hébraïque en caractères pseudo-archaïques, et aussi sur un des deux chapiteaux que j'ai trouvé à Ni'ané avec ce beau plat de bronze ciselé où sont représentés, entre autres symboles juifs, le chandelier à sept branches et l'armoire aux rouleaux sacrés. »

Bibliogr. — W. K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*, in-4°, New-York, 1907, p. 280, n. 354; cf. p. 51; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Palestine Exploration-Fund. Quarterly Statement*, 1882, p. 26; *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie*, 1881, p. 21 sq.; *Recueil d'archéologie orientale*, t. i, p. 169 sq., t. iii, p. 247.

SMYRNE. — Inscription gravée en caractères très lisibles sur une plaque de marbre, longue de 0 m. 36, large de 0 m. 26, épaisse de 0 m. 02. Chaque ligne est séparée par un trait horizontal. Voici le texte et la traduction :

ΡΟΥΦΕΙΝΑ ΙΟΥΔΑΙΑ ΑΡΧΙ
 ΣΥΝΑΓΩΓΟΣ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑ
 ΓΕΝΤΟΕΝΟΡΙΟΝΤΟΙΣ ΑΠΕ
 ΛΕΥΘΕΡΟΙΚΑΙΘΕΡΕΜΑΙΝ
 5 ΜΗΔΕΝΟΚΑΛΟΥΕΖΟΥΣΙΑΝΕ
 ΧΟΝΤΟΘΑΨΑΙΤΙΝΑΕΙΛΕΤΙΣΤΟΛ
 ΜΗΕΙΔΩΣΕΙΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑ
 ΜΕΙΩ ✕ ΑΦΚΑΙΤΩΕΘΕΝΙΤΩΝΙΟΥ
 ΔΑΙΩΝ ✕ ΑΤΑΥΤΗΤΗΕΠΙΓΡΑΦΗΣ
 ΤΟΑΝΤΙΓΡΑΦΟΝ ΑΠΟΚΕΙΤΑΙ
 ΕΙΣ ΤΟ ΑΡΧΕΙΟΝ

Ρουφεΐνα Ἰουδαία ἀρχι-
 συναγωγὸς κατέσκευα-
 σεν τὸ ἐνσῶριον τοῖς ἀπε-
 λευθέροις καὶ θρέ(μ)μασιν
 μηδενὸς ἁλ(λ)οῦ ἐξουσίαν ἔ-
 χοντος θάψαι τινὰ, εἰ δέ τις τολ-
 μήσει, δώσει τῷ ἱερωτάτῳ τα-
 μεῖω δηνάρια ἅψ καὶ τῷ ἔθνει τῶν Ἰου-
 δαίων δηνάρια ἅ. Ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς
 τὸ ἀντίγραφον ἀποκεῖται
 εἰς τὸ ἀρχεῖον

¹ Dans une inscription judéo-grecque d'Égine, l'archi-synagogue Théodose rappelle lui-même qu'il a fait élever

« depuis les fondements » une synagogue dans cette ville, et que ce travail lui a coûté quatre ans de soins.

La juive Rufina, archisynagogue, a construit ce tombeau pour ses affranchis et les esclaves élevés dans sa maison. Personne n'a le droit d'y ensevelir un autre corps; si quelqu'un se permet de le faire, il paiera quinze cents deniers d'amende au trésor sacré, et mille deniers à la nation des Juifs. Une copie de cette inscription a été déposée aux archives publiques.

L'emploi du Σ , du Υ traversé d'une barre horizontale, de l' Ω indique à Smyrne une époque déjà tardive, environ le troisième siècle après Jésus-Christ. L'orthographe est défectueuse : $\theta\rho\acute{\epsilon}\mu\mu\alpha\sigma\iota\nu$ est écrit avec un seul μ et $\delta\lambda\lambda\omicron\upsilon$ avec un seul λ , échos de la prononciation populaire.

Les sigles numériques $\alpha\phi$ et α , pour 1 500 et pour 1 000 sont exceptionnels, mais on en a quelques exemples¹. Suivant que notre texte est antérieur à Dioclétien ou contemporain de ce prince le taux du denier diffère; dans le premier cas, il est de 0 m. 70, dans le second, de 0 m. 062, et l'amende s'élève en conséquence, dans le premier cas, à 1 050 et à 700 fr., dans le second cas, à 93 et à 62 francs. La défense de violer une tombe de famille pour y introduire un mort étranger se rencontre fréquemment (voir AMENDES, dans le droit funéraire). Le choix du trésor sacré et de la nation juive est heureusement calculé pour intéresser l'administration et les coreligionnaires à l'intégrité du tombeau.

Les affranchis et les *thremmata* à qui le tombeau est destiné sont assez connus. Il n'y a rien à dire des premiers, les autres sont des *alumni* (voir ce mot), enfants exposés ou abandonnés, que ceux qui les avaient recueillis élevaient parfois comme des enfants adoptifs, parfois comme des esclaves. Il est difficile d'affirmer que les affranchis et les *thremmata* de Rufina appartinssent à la religion juive, comme elle-même; ce que nous savons de la condition des esclaves chez les juifs permet de le supposer. Souvent, les liens de la vie domestique devenaient si intimes que maîtres, esclaves, affranchis, adoptés trouvaient une véritable consolation à dormir tous ensemble leur dernier sommeil. Les épitaphes grecques, en particulier, celles de l'Asie Mineure en offrent de nombreux exemples.

Le titre d' $\delta\rho\chi\sigma\upsilon\nu\acute{\alpha}\gamma\omega\gamma\omicron\varsigma$ est connu par les textes et par les inscriptions, mais il est généralement appliqué à des hommes; ici, nous le trouvons décerné à une femme. Tant que le temple de Jérusalem fut debout, ce titre s'appliquait au ministre qui s'associait au grand prêtre pendant le service divin. Dans la *Diaspora*, l'archisynagogue était à la tête de l'administration et dirigeait le culte. Dans la suite, ce fut un titre honorifique qu'on donna à des enfants en bas âge incapables d'en accomplir les fonctions.

Il est tout à fait exact de remarquer que « l'inscription de Rufina n'est pas, à proprement parler une épitaphe : c'est un avis au public, destiné à assurer la propriété d'une tombe à ceux pour lesquels elle a été construite. Ceci explique pourquoi les formules en sont exactement conformes à celles que l'on trouve dans les inscriptions païennes de la même époque, ainsi que l'absence de toute formule proprement juive. C'est un document officiel rédigé sur un modèle convenu, et dont une copie, suivant un usage fréquent, doit être déposée aux archives de Smyrne. »

Bibliogr. — S. Reinach, *Inscriptions grecques de Smyrne. La juive Rufina*, dans *Revue des études juives*, 1883, t. VII, p. 161-166.

¹ Corp. inscr. græc., n. 2758, 3400, etc. — * Mommsen, *Droit public*, trad. P. F. Girard, t. IV, part. 1, p. 244-247. — * Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, xiv, 9, 2, n. 158, 173. — * Id., *ibid.*, XVII, viii, 3, n. 197; *Bell. jud.*, I, xxxiii, 9, n. 671. — * J. Wilpert, *Die Gewandung der Christen in den ersten Jahrhunderten*, in-8°, Köln, 1908,

COSTUME. — Les Romains se croyaient un peuple libre. Pour en être bien persuadés, ils n'avaient qu'à se regarder les uns les autres; le costume qu'ils portaient n'était pas réglé par le goût ou par la mode, mais par la loi. Afin que le principe de l'égalité sociale ne reçût aucun accroc, chacun devait se conformer aux dispositions obligatoires; quiconque s'en affranchissait était passible d'une peine non fixée d'avance, mais appliquée *coercitione*². Les Juifs citoyens romains étaient, eux aussi, soumis à cette loi; à plus forte raison ceux qui occupaient des fonctions honorifiques ou administratives. Il y a, sans doute, peu de chose à retirer, historiquement, de ce que nous savons sur les rois de la dynastie hérodiennne, vêtus de pourpre et ne s'interdisant aucune fantaisie somptuaire. Hérode porte la pourpre même avant d'être roi³ et aussi après son élévation à la royauté⁴; sur les monuments il est toujours représenté vêtu de la pourpre⁵. Les fils d'Hérode portent aussi la pourpre⁶, et même ses femmes⁷.

Les Juifs de la *Diaspora* portaient le costume de leurs concitoyens. On voit la populace d'Alexandrie très animée contre les femmes juives, s'ameutant contre elles et, faute de savoir les reconnaître, passant sa colère sur les femmes grecques⁸, ce qui suppose identité de costume. Les femmes juives d'Arabie portaient des voiles, celles de Médie, une sorte de turban, et Tertullien témoigne qu'à Carthage *apud Judæos tam solenne est fœminis eorum velamen capitis, ut inde noscantur*⁹. Même en Palestine, les Juifs ne semblent avoir pas eu de costume national, et on les voit porter le costume gréco-romain. Le costume juif, tel qu'il est décrit dans le Talmud, est aussi un costume du monde hellénistique. Au II^e siècle de notre ère, Rabbi Meir fait, d'après R. Jossé, la liste des vêtements que, en cas d'incendie survenant le samedi, le Juif, malgré la défense de rien porter en ce jour, peut sauver : ceci nous donne une sorte d'inventaire de la garde-robe habituelle des Juifs; voici les dix-huit objets tolérés qui ont tous des noms grecs ou romains : l'*amiclorium*, l' $\acute{\alpha}\nu\kappa\acute{\alpha}\lambda\eta$, la *funda*, un colobium en fil, une tunique, le *pallium*, le *maforicum* ou *mafortium*, deux *braccæ*, deux paires de chaussures et deux d'*impiliæ* (sandales fourrées), deux paires de *paragauda*, un ceinturon sur les reins, un bonnet sur la tête et un *sudarium*. Lorsque les Juifs de Palestine acquirent la qualité de citoyens, ils se conformèrent au vêtement privilégié pour cette catégorie. Jamais le costume des Juifs n'a fait sous les Romains l'objet de dispositions légales vexatoires; aucun costume spécial ne leur fut imposé.

Sur les sarcophages, ils sont représentés en costume romain ou grec. Un assez grand nombre de sarcophages représente le passage de la mer Rouge; les Juifs sont presque tous en costume romain. Dans un certain nombre de sarcophages, les Juifs sont reconnaissables à un bonnet rond¹⁰.

Les miniatures des plus anciens manuscrits tels que la *Genèse* de Vienne, les *Évangiles* de Rossano, ne nous font connaître aucun détail particulier; dans ce dernier manuscrit, les Juifs portent le costume des Syriens. La *Topographie* de Kosmas ne nous apporte aucun costume juif, pas plus que l'*Évangélaire* de Sinope et celui de Raboula.

En définitive, on ne peut indiquer aucune particularité de costume juif d'après les monuments.

H. LECLERCQ.

p. 12. — * Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, I, xxiii, 5, n. 465. — * Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, I, xxiv, 3, n. 480. — * Philon, *In Flacc.*, n. 11, édit. Mangey, t. II, p. 531. — * Tertullien, *De Corona*, IV, P. L., t. II, col. 800. — * G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 224.

JUDAS ISCARIOTE. — I. Le personnage et la trahison de Judas. II. La mort de Judas. III. Monuments. IV. Bas-reliefs. V. Mosaïques. VI. Ivoires. VII. Miniatures. VIII. Gemme. IX. Épigraphie. X. Les 30 deniers.

I. LE PERSONNAGE ET LA TRAHISON DE JUDAS. — Dans les Synoptiques, le personnage de Judas est désigné : Ἰούδας Ἰσκαριώτης (Matth., xxvi, 14); Ἰούδας ὁ Ἰσκαριώτης (Matth., x, 4); Ἰούδας ὁ καλούμενος Ἰσκαριώτης (Luc., xxii, 3); Ἰούδας Ἰσκαριώθ (Marc., iii, 19; xiv, 10; Luc., vi, 16). Saint Jean le dit « fils de Simon » Σίμωνος et donne à trois reprises à Judas l'épithète d'« Iscariote » (xii, 4; xiii, 2; xiv, 22). Les quatre évangélistes le désignent comme ὁ παραδούς αὐτόν (Matth., x, 4), ou bien ὁς καὶ παρέδωκεν αὐτόν (Marc., iii, 19), ou encore ὁς ἐγένετο προδότης (Luc., vi, 16) et enfin ἐμελλεν παραδιδόναι αὐτόν (Joh., vi, 71), quand ils le mentionnent pour la première fois; au moment de la Passion ils disent tous : ὁ παραδιδούς αὐτόν (Matth., xxvi, 25, 46, 48; Marc., xiv, 42-44; Luc., xxii, 21; Joh., xiii, 11; xviii, 2-5; cf. Act., i, 16).

Tout ce qu'on sait de ce personnage et son crime final en ont fait une des créatures humaines les plus indignes d'indulgence et de pitié; il a cependant trouvé des défenseurs et des admirateurs; d'autres ont prétendu l'« expliquer »; enfin, certains ont nié jusqu'à son existence¹. Si on veut s'en tenir à l'incontestable, à l'historique de cette vie, on admet que Judas était originaire du bourg de Kariot ou Keriot²; *ish Keriyoth* est devenu Ἰσκαριώτης. Cette localité est généralement identifiée avec les ruines de *el-Karjetein*, au sud d'Hébron. Onze apôtres étaient galiléens, celui-ci était un juif; ceci aura pu n'être pas sans influence sur les sentiments mutuels. De ce qui concerne sa vie avant l'appel du Sauveur à l'apostolat, nous ne savons rien, et, chose surprenante, la littérature apocryphe n'a pas exploité ce champ ouvert à l'imagination. L'Évangile arabe de l'enfance fait de l'enfant un démoniaque d'où le démon s'enfuit le jour où Judas entre en rapport avec Jésus.

Il fut appelé à l'apostolat en même temps que les onze³; dans les différentes listes d'apôtres que nous donnent les évangélistes, son nom se lit dans le dernier groupe de quatre (Matth., x, 4; Marc., iii, 19; Luc., vi, 16; cf. Act., i, 13). Comme les autres, il reçut le pouvoir de chasser les démons et de guérir les maladies (Matth., x, 1; Luc., ix, 1) et il semble y avoir réussi aussi bien que ses collègues (Marc., 13; Luc., ix, 6). On a demandé pourquoi le Christ avait choisi un tel homme en qualité d'apôtre, et toutes les réponses qu'on a pu donner et qu'on donnera encore, lorsqu'elles sont raisonnables, se résument à ceci : « Il a été choisi par le Sauveur qui n'ignorait ni ses vices ni son

indignité future, mais qui voulait peut-être donner à cette âme, vers laquelle il se penchait, l'occasion de devenir meilleure et de conquérir la vie éternelle. »

Son appel, son admission parmi un groupe d'âmes encore bien grossières sans doute, mais où germaient des vertus supérieures, était une grâce déjà immense, et plus grande encore était la grâce d'approcher familièrement de Jésus; il y avait là une occasion telle que jamais sans doute pécheur n'en a rencontré une semblable. Si le Sauveur imposa la société de Judas à ses apôtres, c'est que celui-ci, avec ses tristes défauts, n'était encore ni tout à fait dévoyé ni entièrement méprisable. On lui reconnaissait une capacité d'ordre pratique. Il semblait que Matthieu, l'ancien comptable, offrait toute la capacité voulue pour administrer les fonds de la petite troupe apostolique; cependant le Maître en chargea Judas. Caissier indécrottable, il faisait comme on dit « sa pelote », il avait des cachettes où il déposait l'argent dérobé à la bourse commune. Il arriva un jour où la passion de thésauriser l'entraîna au crime, car, ce fut lui qui tarifa sa trahison à prix d'argent, ce ne furent pas les prêtres qui la lui proposèrent. « Que me donnerez-vous? » demande-t-il. Le désintéressement lui était inconnu. Probablement, il avait servi avec une probité relative et un zèle véritable tant qu'il avait pensé que le Sauveur deviendrait roi; Judas entrevoyait tel poste rémunérateur qui récompenserait ses services; l'entrée triomphale à Jérusalem ne menant à rien, ni proclamation, ni usurpation, ni coup d'état, Judas a pu se dire qu'il était une dupe, qu'il n'obtiendrait rien, n'arriverait à rien. Des souvenirs cuisants devaient lui revenir de certaines prédications dans lesquelles le Sauveur avait dénoncé les avarés et les hypocrites. Pendant les jours qui précédaient la fête de Pâques, l'apôtre aura récapitulé ses griefs, ses déceptions, pénibles pour une âme avide et orgueilleuse, mais qu'il ne lui était pas impossible de surmonter; lui succomba.

En sa qualité de pourvoyeur du collège apostolique, Judas pouvait s'attarder, s'écarter de ses confrères sans trop provoquer le soupçon; un des soirs qui suivirent l'entrée triomphale à Jérusalem, au lieu d'accompagner le Maître à Béthanie ou aux environs, Judas s'aboucha avec les stratèges, officiers de police du Temple et, grâce à eux, sans doute, put arriver jusqu'aux chefs des prêtres. Il ne dissimulait pas le mobile de sa démarche : « Que voulez-vous me donner disait-il, et je vous le livrerai ». Rongé par la passion de l'argent, tout servait à la surexciter; la vue de l'onction de Béthanie, ce gaspillage, ainsi qu'il l'appelait⁴, avait dû l'exaspérer; peu s'en fallut qu'il ne se soit cru lésé d'une part des trois cents deniers que son savoir d'homme d'affaires eût su retirer de la

¹ L. G. Lévy, *Judas n'a jamais existé*, dans *Grande revue*, 1909, p. 533-539. — ² Nestle et Chase, dans *Expository Times*, décembre 1897, janv., févr., mars 1898. —

³ Sur Judas, il existe une littérature assez encombrante et pas toujours instructive; cf. Zandt, *Comment. de Juda proditore*, Lipsie, 1769; Daub, *Judas Ischarioth*, Heidelberg, 1816; Neander, *Life of Christ*, n. 264; A. Plummer, *Judas Iscariot*, dans J. Hastings, *A Dictionary of the Bible*, 1899, t. n, p. 796-799; D'Ancona, *La leggenda di Vergogna e la leggenda di Giuda*, Bologna, 1869; F. W. Groscheide, *Judas Ischarkioth, Eine lezing*, in-8°, Kampen, 1909; D. Bergamaschi, *Giuda Iscarioti nella leggenda, nella tradizione e nella Bibbia*, dans *Scuola cattolica*, 1909, IV^e série, t. xiv, xv; H. F. Baum, *The medieval legend of Judas Iscariot*, dans *Publication of the modern language Association of America*, 1916, t. xxxi, p. 481-632; A. Buechner, *Judas Ischarioth in der deutschen Dichtung*, 1920; Harry Goodenough, *Literature on Judas Iscariot*, dans *The expository Times*, 1915, t. xxvii, p. 45; Fr. L. Palmer, *Judas Iscariot*, dans *The expository Times*, 1916, t. xxviii, p. 92; R. Harris, *The suggested primacy of Judas Iscariot*, dans

Expositor, 1917, VIII^e série, t. xiv, p. 1-16; A. T. Robertson, *The primacy of Judas Iscariot*, dans *Expositor*, 1917, VIII^e série, t. xiii, p. 278-286; A. Wright, *Was Judas Iscariot « the first of the twelve »*, dans *The Journal of theological studies*, 1916, t. xviii, p. 32-34; A. Wright, *The primacy of Judas Iscariot*, dans *Expositor*, 1917, VIII^e série, t. xiv, p. 397-400; A. Spiteri, *Die Frage der Judas kommunion neu untersucht*, dans *Theologische Studien der oesterr. Leo-Gesellschaft*, Wien, 1918, fasc. 23; A. Rücker, *Cyrril von Alexandria und die Judas kommunion*, dans *Biblische Zeitung*, 1921, t. xv, p. 337-338; E. K. Rand, *Medieval lives of Judas Iscariot*, dans *Anniversary papers by colleagues and pupils of George Lyman Kittredge*, in-8°, Boston, 1914, p. 305-316; H. Branklin Baum, *Judas' Sunday rest*, dans *Modern language review*, 1923, t. xviii, p. 168-182. Cf. Ch. Plummer, *Bethada Naen N. Erenn. Lives of Irish saints*, in-8°, Oxford, 1922, t. i, p. 66-68; t. n, p. 64-66; S. Merkle, *Die Sabbatrue in der Hoelle*, dans *Roemische Quartalschrift*, 1895, t. ix, p. 484-509; enfin A. D. Knox, *The death of Judas*, dans *The Journal of theological studies*, 1924, t. xxv, pl. 289-290. — ⁴ Matth., xxvi, 15. — ⁵ Marc., xiv, 5

vente de ce parfum. Et c'était le Maître lui-même qui approuvait, qui justifiait une aussi folle prodigalité! Peut-être l'amertume ressentie par Judas pour ce gros profit qui lui échappait aura-t-elle poussé le misérable à prendre sa revanche du tort qu'on lui faisait. Aux trois cents derniers il ne lui fallait plus songer, ah, il se contenterait de beaucoup moins, dix fois moins! Soit que quelques-uns d'entre les prêtres connussent l'homme qui venait vers eux, soit qu'on leur eût appris qui il était, ils se réjouirent, comprenant qu'on s'entendrait et, en effet, on tomba d'accord sur un chiffre : trente deniers. C'était bien peu; Judas, néanmoins, engagea sa parole et, à partir de ce moment, il épia l'occasion qui lui permettrait de livrer Jésus à l'insu de la foule ¹.

« Que l'argent ait joué un rôle dans cette occurrence, il ne pouvait guère en être autrement. Mais ce ne doit pas être seulement par avarice que Judas livra celui qu'il avait appelé son Maître, et qu'il avait regardé comme le Messie. Judas avait cessé de croire en Jésus. S'il n'avait cru d'abord, et s'il n'avait témoigné de son zèle pour l'Évangile, il n'eût point été admis au nombre des Douze. Il avait, au moment de sa vocation, les mêmes dispositions que les autres apôtres; sinon il ne se serait pas attaché à la suite de Jésus, et il n'aurait pas été choisi par lui. Mais Judas fut réfractaire à l'éducation que le Sauveur donnait à ses disciples; il ne comprit pas pourquoi Jésus courait le risque de la mort, et quand il vit, sans doute avant les autres disciples, absorbés dans leur foi, le péril qui grandissait autour de celui qui voulait être le Christ, il sentit s'effondrer toutes ses espérances : Jésus n'était pas le Messie qu'il avait rêvé, le roi triomphant qui abat ses ennemis, qui distribue des honneurs et des richesses à ses amis. Sa trahison le tirait, pensait-il, d'une situation fautive ². » Les dispositions connues des ennemis de Jésus ne lui permettaient pas de douter qu'en leur livrant son Maître, il le livrait à la mort. Cette considération ne le touchait pas. « Il voulut en finir. Que ne se retirait-il sans bruit? dira-t-on. Ce parti philosophique est de ceux qu'un Judas ne suit presque jamais. L'être moralement inférieur qui se trouve en face d'une situation trop difficile pour lui ne se contente pas ordinairement de s'y dérober; il essaie d'en sortir par un acte bas et violent ³. »

Vint le premier jour des Azymes, jour où l'on a coutume d'immoler la Pâque; Jésus donna ses instructions à Pierre et à Jean pour le repas pascal et, le soir venu, il arriva avec les Douze, se mit à table et avec les apôtres avec lui. Pendant le repas il dit : « En vérité, l'un de vous me livrera, qui mange avec moi. » Alors chacun des convives se mit à interroger le Maître, l'un après l'autre : « Sera-ce moi? » Jésus coupa court et dit : « L'un des Douze, qui se sert avec moi dans le même plat. Car le Fils de l'homme s'en va, selon ce qui est écrit de lui, mais malheur à cet homme par qui est livré le Fils de l'homme. Mieux vaudrait pour lui qu'il ne fut pas né ⁴. » Judas s'était senti deviné, il dut saisir un prétexte quelconque pour se rapprocher de Jésus à qui il dit à voix basse : « Est-ce moi Maître? » — « Tu l'as dit ⁵, » fit Jésus, mais personne n'entendit ces quelques mots ⁶, car en ce moment même ils disputaient entre eux lequel devait commettre cette action ⁷.

Peu après, Jésus se leva, déposa ses vêtements, prit un linge s'en ceignit les reins et lava les pieds des Douze, puis tous reprirent leur place à table, et il leur

expliqua le sens de l'acte qu'il venait de faire. Ensuite, il parut troublé par le sentiment de tristesse que lui inspirait la pensée du crime qu'un des Douze allait commettre envers lui. Une fois encore, sa miséricorde infinie ouvrait au misérable la voie du repentir. « En vérité, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera. » Atterrés par cette nouvelle déclaration, eux gardèrent le silence. Jean était couché près du Maître qui permettait tout à sa tendresse, le front de l'apôtre reposait sur la poitrine du Sauveur. Pierre fit un signe à Jean : « Demande qui est celui dont il parle? » Jean interrogea : « Seigneur, qui est-ce? » — « C'est, dit Jésus, celui auquel je donnerai le morceau trempé. » Le plat, assez profond pour recevoir de la sauce, était posé sur un plateau rond. Chacun tirait avec les doigts quelque morceau de viande, ou bien trempait son pain dans le beurre fondu. Jésus ayant trempé un morceau, le tendit à Judas, fils de Simon. Cette prévenance aurait dû toucher, attendrir celui qui en était l'objet, arracher un sanglot, un aveu; Judas reçut le morceau et garda le silence; alors Satan entra en lui. Jésus lui dit : « Ce que tu fais, fais-le vite. » Aucun des convives ne comprit le sens de ces paroles. Quelques-uns pensèrent, comme Judas avait la bourse, que le Maître voulait dire : « Hâte-toi d'acheter ce dont nous avons encore besoin pour la fête, » ou bien lui rappelait quelque aumône à faire aux pauvres. Lui, cependant, ayant reçu le morceau, sortit immédiatement. Il était nuit ⁸.

Alors le Sauveur s'entretint longuement avec les onze, puis il quitta le cénacle pour se rendre au jardin de Gethsémani où il fut saisi d'une peine si vive que la sueur qui l'accompagna fut semblable à des globules de sang qui coulaient jusqu'à terre. Ses apôtres dormaient, il les réveilla pour la troisième fois et leur dit : « L'heure approche et le Fils de l'homme va être livré aux mains des pécheurs. Levez-vous, allons! Celui qui me livre est tout près ⁹. » Comme il parlait encore, Judas parut suivi d'une foule.

Après sa sortie du cénacle, le misérable épia peut-être ou fit épier ceux qu'il laissait; ou bien savait-il d'avance qu'ils se rendraient au jardin de Gethsémani où le Maître avait le dessein de passer la nuit. Dès qu'il sut à quoi s'en tenir, il alla annoncer à ses complices que l'instant était venu, et il prit la tête d'une bande armée d'épées et de bâtons, munie de torches et de lanternes que les chefs des prêtres, les scribes et les anciens du peuple avaient pris soin de réunir pour tenter l'expédition qui leur livrerait Jésus ¹⁰. D'après le témoignage des Synoptiques cette troupe était nombreuse. Luc affirme que les principaux sacrificateurs, le capitaine du Temple et un grand nombre de membres du grand Sanhédrin étaient présents à l'arrestation ¹¹; Jean ajoute la présence d'une cohorte de soldats romains commandés par un tribun ¹². Malgré l'accord qui existe entre le Droit et le texte de Jean, la présence d'une cohorte (στρατήριον) surprend un peu, si on songe que ce déploiement de 600 hommes est très disproportionné aux moyens de résistance de douze hommes nantis en tout de deux épées ou rapières — et Judas ne pouvait ignorer ce détail. On aurait requis la garnison entière de Jérusalem avec son chiliarque; en plus, venaient les gens ramassés par les soins du Sanhédrin. Il est peu probable qu'on ait amené la garnison casernée à l'Antonia, c'était plutôt la troupe spéciale du Temple, laquelle dépendait de la seule autorité juive. Luc ¹³ dit qu'il s'y trouvait des officiers du

¹ Matth., xxv, 15-16; Luc., xxii, 5-6; Marc., xiv, 11. —

² A. Loisy, *Les évangiles synoptiques*, t. II, Paris, 1907, p. 501-502. — ³ Id., *ibid.*, t. II, p. 502. — ⁴ Marc., xiv, 18-21. —

⁵ Matth., xxvi, 25. — ⁶ Même après la communion, ils ignorent qui trahira, Luc., xxii, 23; Joh., xiii, 24-25.

— ⁷ Luc., xxii, 23. — ⁸ Joh., xiii, 21-30. — ⁹ Marc., xiv, 32-42; Matth., xxvi, 36-46; Luc., xxii, 39-46. — ¹⁰ Marc.,

xiv, 43; Matth., xxvi, 47; Luc., xxii, 47; Joh., xviii, 3. —

¹¹ Luc., xxii, 52. — ¹² Joh., xviii, 3, 13. — ¹³ Luc., xxii, 52.

temple (στρατηγὸς τοῦ ἱεροῦ), de sorte que le tribun mentionné par Jean ¹ serait un officier de la milice du temple. A ceux qui le suivaient, Judas donna un signe de reconnaissance : « Celui que je baiserais, c'est lui. Saisissez-le et tenez-le bien en l'emmenant ². Il est possible que ces gens fussent peu rassurés à la pensée de se trouver, la nuit, en présence du prophète qui, par deux fois avait durement bousculé les mercantis du temple. Mais Jésus vint vers eux : « Qui cherchez-vous, » demanda-t-il. Ils répondirent : « Jésus le Nazaréen. » — « C'est moi », dit-il. Il se fit une reculée si brusque que la plupart tombèrent à terre. Relevés, Jésus dit encore : « Qui cherchez-vous ? » — « Jésus le Nazaréen. » Il dit : « Je vous ai dit que c'est moi, si donc c'est moi que vous cherchez, laissez partir ceux-ci. »

La bande était là, sans direction, une panique pouvait se produire; Judas, pour en finir, s'approcha de Jésus, lui dit : « Rabbi » et le baisa tendrement ³ (καταφιλεῖν). — « Ami, pourquoi es-tu ici ? » dit Jésus, qui ajouta sur un ton sévère : « Judas, tu livres le Fils de l'homme par un baiser ⁴. » Alors, les soldats se saisirent du Sauveur. On sait ce qui suivit; à partir de ce moment nous n'apercevons plus Judas qui aura probablement suivi les événements et les péripéties de cette nuit tragique. Peut-on croire que Judas, témoin des miracles innombrables de Jésus, conservait encore dans son âme endurcie le vague espoir de quelque prodige? Espérait-il que Jésus, poussé à bout, comprenant enfin le péril qui le menaçait se déciderait à accomplir un prodige éclatant qui inaugurerait enfin le règne messianique, où le traître saurait bien s'assurer le pardon de son crime en même temps que quelque solide avantage? On l'a pensé, sans le moindre fondement. Lorsqu'il apprit la condamnation à mort, le traître sentit, en tout cas, cette chance lui échapper; il comprit son crime, mais s'il le détesta ce fut non pas avec le sentiment de la douleur, mais avec la rage du désespoir. Cependant, il pouvait encore, fou de douleur, fendre la foule, s'approcher du Maître, tomber à ses pieds, le Sauveur l'eût relevé et pardonné; Judas préféra rejoindre ses complices, et leur crier sa colère impuissante. Rien ne permet de soutenir l'opinion que la séance matinale chez Caïphe eût réuni tous les membres du Sanhédrin sans exception; à l'issue de cette séance quelques membres, moins acharnés ou appelés par d'autres devoirs, regagnèrent le Temple. Judas s'y rendit de son côté, les aborda et leur dit : « J'ai péché en livrant un sang innocent. » Les Juifs de ce temps-là manifestaient peu d'égards à un traître, ils repoussèrent cet homme : « Que nous importe? C'est ton affaire. » Lui, cependant, leur tendait les pièces d'argent du marché sacrilège qu'ils avaient conclu; ils n'y prenaient garde, pas plus qu'à lui-même. Cet homme ne comptait pour rien; alors il sortit, franchit l'entrée du lieu Saint, y jeta les trente deniers et disparut.

II. LA MORT DE JUDAS. — La mort de Judas est racontée par saint Matthieu dans l'Évangile ⁵, par saint Luc dans les Actes ⁶ où il cite un discours de saint Pierre et par Papias ⁷. Voici les textes :

Matthieu : Τότε ἰδὼν Ἀλors, voyant Judas, Ἰούδας ὁ παραδιδούς αὐτὸν qui le trahit, qu'il était ὅτι κατεκρίθη, μεταμελη- condamné, se repentant θεις ἔστρεψεν τὰ τριάκοντα il rapporta les trente deniers d'argent aux Princes καὶ πρεσβυτέρους λέγων : des prêtres et aux Anciens,

Ἡμαρτον παραδοὺς αἷμα ἀθῶν. οἱ δὲ εἶπον : Τί πρὸς ἡμᾶς ; σὺ δὲψ. καὶ ῥίψας τὰ ἀργύρια ἐν τῷ ναῷ ἀνεχώρησεν καὶ ἀπελ- θὼν ἀπήγγατο.

Actes : "Οτι κατηριθυμ- μένος ἦν ἐν ἡμῖν καὶ ἔλαχεν τὸν κληρὸν τῆς διακονίας ταύτης. οὗτος μὲν οὖν ἐκτίσατο χωρίον ἐκ μισθοῦ τῆς ἀδικίας, καὶ πρηνῆς γενόμενος ἐλάκησεν μέσος καὶ ἐξεχύθη πάντα τὰ σπλάγγνα αὐτοῦ, καὶ γναστόν ἐγένετο πᾶσιν τοῖς κατοικοῦσιν Ἱερουσαλὴμ, ὥστε κληθῆναι τὸ χωρίον ἐκεῖνο τῇ [ἰδίᾳ] διαλέκτῳ αὐτῶν Ἀκελδαμαχ, τούτεστιν χωρίον αἵματος.

Papias : Ἰστέον ὅτι ὁ Ἰούδας οὐκ ἐναπέθανε τῇ ἀγχόνῃ, ἀλλ' ἐπεβίβωκεν κατενεχθεὶς πρὸ τοῦ ἀποπνιγῆναι. καὶ τοῦτο δηλοῦσιν αἱ τῶν ἀποστόλων Πράξεις. "Οτι πρηνῆς γενόμενος ἐλάκισε. καὶ τὰ ἐξῆς. Τοῦτο καὶ σαφέστερον ἰστορεῖ Παπίας ὁ Ἰωάννου τοῦ ἀποστόλου μαθητῆς, (Jean) : Judas laissa un grand exemple d'impiété en ce monde. Son corps était devenu tellement enflé qu'il ne pouvait se remuer; comme un chariot lancé passait près de lui, il le broya, en sorte que ses entrailles se répandirent.

De très bonne heure, la fin tragique de Judas donna naissance à des récits qui semblent divergents : pendaison, chute, hydropisie et écrasement. Dans le texte de saint Matthieu, le suicide paraît incontestable; dans celui de saint Luc, la maladie semble faire son œuvre; dans celui de Papias, nous avons la version de l'accident.

Après plus de dix-neuf siècles d'hypothèses et d'explications, l'accord n'est pas fait entre exégètes, médecins, théologiens et historiens. Les gnostiques ont ouvert la discussion; ils réclamaient Judas pour un des leurs, s'étant, disaient-ils, élevé par l'intelligence de la Gnose fort au-dessus des préoccupations matérielles où s'attardaient les autres apôtres. Lui, sachant la mort du Sauveur décrétée par Dieu, s'était fait tout simplement l'instrument conscient de la Providence et avait collaboré à la Rédemption. La secte des Cainites montrait en Judas le juste frappant en Jésus le principe de l'Esprit mauvais. Ces aberrations ne nous apprennent rien d'utile, de même que celle qui fait de Judas un défenseur de la loi mosaïque, immolant un profanateur de cette loi. L'idée d'une vengeance pour la semence adressée par le Christ au repas de Béthanie est une explication aussi dénuée de preuves que celle d'une arrière-pensée, pour mettre le Sauveur en tel péril qu'il fut obligé de recourir à sa puissance divine afin d'échapper à ses ennemis. Toutes ces conjectures laissent entier le problème historique

¹ Joh., xviii, 12. — ² Marc., xiv, 44. — ³ Marc., xiv, 45. — ⁴ Matth., xxvi, 50. — ⁵ Matth., xxvii, 3. — ⁶ Act., i, 17, 19. — ⁷ P. G., t. v, col. 1260.

que nous avons posé; il est donc superflu de les discuter.

On peut et on doit de même écarter des explications dénuées de vraisemblance. Lightfoot pense que Judas gardait au dedans de lui depuis trois jours un démon qui le souleva, l'étouffa et le laissa retomber de façon que le ventre se rompit, les entrailles sortirent et le démon prit le même chemin. Heinsius soutient que Judas fut rempli d'angoisse et Gronovius explique doctement qu'il fut suffoqué par pendoison; Hugo Grotius le fait mourir de chagrin. Il serait possible de citer d'autres opinions sans le moindre profit.

Le texte de saint Matthieu dit ἀπῆγγετο, « il s'étrangla; » le texte des Actes dit πρηνὴς γενόμενος, « devenu la tête en bas. » Le premier semble spécifier la pendoison, auquel cas le deuxième texte ne pourrait être rapporté au précédent que s'il voulait dire que le visage du pendu était tourné vers la terre. Érasme favorise cette explication, mais Gronovius soutient que les seuls pendus qui offrent cette position sont ceux à qui le bourreau a rompu le cou en se jetant sur les épaules de la victime¹, ce qui n'a pu être le cas pour un suicidé. La possibilité d'une pendoison par les pieds est à tel point inacceptable qu'on doit l'écarter comme une légende populaire. Henri Estienne suggère une pendoison accompagnée d'une chute produisant la strangulation : Judas se passe la corde au cou, monte sur un arbre, attache l'extrémité du lien à une branche et se laisse choir, « la tête en bas. » Ces diverses méthodes laissent entier le fait d'une rupture de l'abdomen.

Un pendu, peut-il, dans des conditions normales, être atteint de rupture de la paroi abdominale, avec éviscération? Garmann ne l'admettait que chez un sujet hydropique à un degré extrême. Gronovius nie absolument la possibilité de la rupture quelle que soit, d'ailleurs, la violence de la strangulation. Au XVIII^e siècle, les polémiques soulevées par l'affaire Calas amenèrent deux médecins à reprendre la question. Le docteur Philip n'expliqua rien, ainsi que le montra le docteur Louis qui se garda de même d'aborder le fait de la rupture abdominale. Or, les traités généraux ou spéciaux de médecine judiciaire ne rapportent aucun exemple observé. La rupture abdominale et l'éviscération consécutive ont pu se produire sur le cadavre, mais l'apparition des crevasses sur la paroi ventrale appartient à une période tardive de décomposition cadavérique, à la fonte putride postérieure à la putréfaction gazeuse. Un tel degré de putréfaction demande l'écoulement d'un bon nombre de jours. Est-il admissible que le corps de Judas ait ainsi séjourné pendu, dans un champ à proximité de Jérusalem? Au reste, le mot ἐλάσεν indique un éclatement brusque et sonore très différent des fissures cadavériques.

Pour esquiver ces difficultés et montrer en même temps en Judas un exemple mémorable de la colère divine, Théophylacte a recueilli un texte de Papias qu'il a développé abondamment. « Judas, dit-il, plaça son cou dans un lien, se suspendant à un arbre, mais l'arbre s'étant incliné, il survécut, Dieu voulant qu'il restât dans la pénitence ou dans le repentir et la vertu. On dit qu'il souffrit d'un mal hydropique, au point qu'il ne pouvait passer là où passait facilement un chariot, et qu'enfin il fit une chute la tête en avant, et éclata par le milieu, c'est-à-dire qu'il fut déchiré

ainsi que le dit Luc dans les Actes. Dans un autre passage, à propos du livre des Actes, Théophylacte est encore plus précis. Il est indispensable de le citer ici : « Judas ne mourut pas de la corde, il survécut, décroché avant de mourir. Et cela est clairement rapporté par Papias, disciple de Jean, dans le quatrième livre des discours dominicaux, où il dit ainsi : Judas donna un grand exemple d'impiété dans ce monde², car sa chair enflammée se gonfla à un tel point qu'il ne pouvait passer là où un char passait facilement, et cela à cause du seul poids de sa tête, car on rapporte que ses paupières gonflèrent à un tel point que lui-même ne voyait plus la lumière. Et ses yeux ne pouvaient même être distingués à l'aide de l'instrument du médecin, tant ils étaient cachés à une grande profondeur. Ses organes génitaux apparaissaient difformes et volumineux par quelque déformation; par là s'éliminait la sanie répandue par tout le corps, comme aussi des vers par les orifices naturels. Ainsi torturé, après beaucoup de douleurs, on dit qu'il mourut dans son champ, qui resta désert à cause de la mauvaise odeur et qui n'a pas été habité jusqu'à présent. Même personne ne peut traverser aujourd'hui ce lieu sans se boucher le nez avec la main³. »

On voit que ceux qui ont fait survivre Judas ont été quelque peu embarrassés de lui et ne sont pas d'accord sur la mort qui le frappa. Le Judas impotent, aveuglé par un œdème palpébral, se promenant dans un chemin creux où un chariot le broie au passage, ne mérite pas d'être retenu. Mais si la pendoison lui est épargnée, il n'échappe pas à la rupture abdominale et à l'éviscération. Théophylacte trouve aussi le moyen de mentionner le champ devenu un lieu de sépulture.

Ni le texte de saint Matthieu, ni celui de saint Luc (celui-ci ne fait que rapporter les paroles de saint Pierre) ne nous apprennent la date de la mort de Judas. On imagine donc qu'à la sortie du Temple, où il a jeté les trente deniers, il va se suicider sans perdre un instant; c'est là une opinion qui ne peut s'autoriser d'aucun texte, car saint Matthieu ne dit pas que l'étranglement ait suivi immédiatement la reddition des deniers. La question de date est donc réservée.

La strangulation consécutive à la pendoison est-elle compatible avec l'abaissement de la tête? On peut le soutenir. Lorsque le dernier prince de Condé fut trouvé mort, en 1830, suspendu à l'espagnolette d'une fenêtre du château de Saint-Leu, on observa avant de détacher le corps que les pieds touchaient le sol et la tête était tournée vers la terre⁴.

La rupture abdominale et l'éviscération sont expliqués par Rollet d'une simple diarrhée sanguinolente, d'entérorragie. On doit remarquer que le texte des Actes ne dit pas tout à fait ce qu'on prétend lui faire dire, ne parle pas du ventre, mais seulement du milieu du corps, ce qui peut désigner l'orifice anal. M. Chase a fait observer que le mot πρηνής ne signifie pas pronus, que ce mot est l'équivalent de περσός, περρησμένος, terme médical qu'on n'est pas surpris de rencontrer chez un praticien comme saint Luc et qui doit se traduire : « atteint d'une inflammation maligne⁵. »

Judas s'est-il suicidé? A-t-il eu le sombre courage de l'homme qui volontairement se donne la mort, ou bien son suicide n'a-t-il été qu'une tentative avortée?

¹ Cette méthode a été employée dans différents pays jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, afin de hâter la mort du patient. — ² Probablement : Judas donna un grand exemple des châtements réservés à l'impiété. — ³ P. G., t. v, col. 1261. Cf. Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1875, p. 262-265; Th. Zahn, *Forschungen*, t. vi, p. 153-157; F. X. Funk, *Patres apostolici*, in-8°, Tubingae, 1901, t. i, p. 360-362. — ⁴ Cf. Pasquier, *Mémoires*,

in-8°, Paris 1908, t. vi, p. 348-366. Le chancelier Pasquier parle d'après les procès-verbaux du maire de Saint-Leu et du médecin du prince. Nonobstant le rang de ce dernier, l'enquête ne put suppléer à certaines constatations rendues impossibles par suite de la précipitation apportée à détacher le corps. — ⁵ Harnack, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1912, p. 235; S. Reinach, *Un nouveau mot grec*, dans *Revue archéologique*, 1912, p. 432.

Saint Matthieu dit qu'il s'étrangla, saint Luc qu'il fit une chute; ni l'un ni l'autre n'attestent positivement l'issue mortelle, et Papias soutient qu'il survécut. Autre fait à retenir, saint Pierre, cité par saint Luc, dit que Judas acquit un champ du prix de sa trahison.

Peut-être les événements ne se sont-ils pas précipités avec la rapidité qu'on imagine sans preuve. Après avoir rendu l'argent de la trahison, Judas a pu errer des heures à l'aventure, épiant les nouvelles, cherchant à apercevoir de loin le Golgotha; on ne sait où l'a conduit sa course aventureuse, sur quelque pente où il s'est arrêté, appuyé contre un arbre. Désespéré, il déroule la cordelette en poils de chameau de son kouchik bédouin, l'accroche à une branche, passe la tête dans le nœud coulant et se laisse aller. La branche cède sous son poids, fléchit, et le dépose sur le sol. Une seconde il a senti la mort et maintenant, il ne veut plus mourir, tout son courage d'un instant s'est dissipé, la terreur de cette seconde où il s'est senti suspendu l'a bouleversé, son ventre est comme un champ labouré de tranchées mouvantes. La douleur l'emporte, il dégage sa tête du licol, s'accroupit saisi d'une diarrhée sanguinolente, incoercible, répandant ses intestins sur le sol. Brisé de souffrance, il voudrait se redresser, mais ne le peut et reste accroupi, glacé de sueur, inconscient, jusqu'à ce que, sur ce terrain en pente roide, le vertige le saisisse, il glisse « la tête en bas » et meurt. Le premier qui le retrouve est guidé par les déjections vers ce cadavre misérable et souillé.

Ainsis s'accorderaient les paroles de saint Matthieu et de saint Luc. Mais ni Matthieu ni Luc n'écrivent que Judas soit mort. Est-ce bien un cadavre qu'on relève; n'est-ce pas une guenille humaine qui survivra? Voici où Papias, le disciple de saint Jean, a le droit de réclamer qu'on l'écoute. Jean n'a pas caché le sentiment d'horreur que lui inspirait Judas; il a pu savoir les années abjectes de la vieillesse du traître, en faire l'objet d'un enseignement à ses disciples. Judas abandonné de tous, vit isolé, devient hydropique, méconnaissable et, impotent, se fait écraser par un chariot.

Reste une apparente contradiction. Avec l'argent de la trahison rejeté dans le temple par Judas, les princes des prêtres, d'après saint Matthieu, achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. D'après saint Luc, ce champ a été acheté avec cet argent par Judas lui-même. Saint Luc dit : ἐκτρίσαστο, posséda, acquit, obtint. Or, comment peut-on attribuer à Judas une acquisition faite avec l'argent dont il s'était débarrassé? Nous voyons que les princes des prêtres refusèrent la restitution que leur proposait Judas; l'accepter eût semblé rompre le marché. Cependant, Judas se défait de cet argent, le jette dans le Saint. Ce geste a dû certainement soulever un cas de conscience. Que faire? On refusa de réintégrer cette somme minuscule dans le trésor, parce que c'était le prix de la trahison et du sang versé. Non seulement il ne fut pas réintégré, mais, sans aucun doute, on le laissa où il était afin de ne pas contracter une impureté légale, fort gênante au moment de la fête de Pâques. Mais des Juifs, pour Pharisiens qu'ils fussent, ne pouvaient pas non plus se résoudre à perdre une somme d'argent, si minime qu'elle fût, ils lui donnèrent donc une destination également profane et impure : l'achat d'un lieu de sépulture. Le potier à qui on l'acheta

n'y regardait sans doute pas de si près. On peut croire que le lopin de terre qu'il vendait à ce prix était une propriété de faible étendue et de nulle valeur, probablement un banc d'argile d'où il avait tiré tout ce qui était à sa convenance, ayant retiré la terre végétale, ainsi que l'argile plastique dont les couches sont trop minces pour que leur exploitation transforme le champ en carrière. L'argile enlevée, il reste des conglomérats ou des grès sédimentaires, faciles à entamer, mais absolument stériles. Quand il fallut dresser l'acte de vente, ni le trésor ne se portait acquéreur de l'argent qui ne lui appartenait plus, ni les princes des prêtres non plus de l'argent qui ne leur appartenait pas. On tourna la difficulté; mort ou caché, le possesseur fictif des trente deniers abandonnés ne réclamerait pas; s'était son argent, ce fut son nom qui figura sur l'acte. Judas fut ainsi acquéreur et possesseur dans toutes les règles, et saint Pierre, qui pouvait connaître ce point d'histoire, nous l'a appris¹.

III. MONUMENTS. — Le récit évangélique de la trahison de Judas a été décomposé en divers moments par ceux qui ont voulu en rappeler le souvenir sur les monuments; ces moments sont : le traître recevant des princes des prêtres le prix de son crime; le baiser donné à Jésus pour le signaler aux soldats chargés de l'arrêter; la restitution des trente deniers; la pendaison finale. La première et les deux dernières scènes ne se rencontrent pas ordinairement sur les sarcophages, mais de préférence sur l'ivoire et le parchemin; la deuxième scène, le baiser, se voit au contraire plutôt sur des sarcophages.

Dans les bibles figurées, couramment désignées sous le nom de *Biblia pauperum* et qui, malgré leur date tardive, reproduisent de très anciennes représentations des scènes évangéliques², on voit l'épisode de Judas se présentant aux princes des prêtres et recevant de leurs mains le prix de la trahison³. Ce même sujet se trouve figuré sur une des colonnes du *ciborium* de la basilique de Saint-Marc à Venise⁴ (voir *CIBORIUM*) remontant au ^{ve} siècle. On y voit Judas, la bourse à la main, flanqué de deux soldats, s'avancer dans le jardin pour livrer Jésus.

Un diptyque de l'Église de Milan⁵ nous montre Jésus lavant les pieds des disciples, l'arrestation dans le jardin des Oliviers, Pilate se lavant les mains, Judas se présentant devant les princes des prêtres et jetant à leurs pieds la somme reçue pour la trahison. Un des prêtres détourne la figure et, étendant le bras gauche, repousse dédaigneusement la proposition de l'Isca-riote. Pareille scène se voit encore sur une mosaïque à Saint-Apollinaire-Nuovo à Ravenne⁶; sur une des colonnes du *ciborium* de Saint-Marc⁷ et sur une miniature de l'évangélaire de Rossano⁸, le plus remarquable avec celui de Sinope, des anciens évangélaire à figures.

La scène de la pendaison est représentée sur un précieux ivoire du ^{ve} siècle, conservé au British Museum⁹ sur l'une des colonnes du *ciborium* de Venise, sur le diptyque de Milan, sur un ivoire de la célèbre cassette de Brescia (voir ce mot)¹⁰. Sur cette même cassette, nous voyons une scène représentant le Christ dans le jardin et Judas, tenant la bourse dans la main gauche, se tournant vers la bande d'estaffiers qui le suit, et posant le doigt sur les lèvres comme à l'instant de leur dire :

¹ E. Loccart, *La mort de Judas Iscariote. Étude critique d'exégèse et de médecine légale sur un cas de pendaison célèbre*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1905, t. XXIV, p. 104-130; Soulier, *Quelques réflexions sur le travail de M. E. Loccart*, dans même revue, p. 139-153; Petit, *Opinion sur la prétendue contradiction*, dans même revue, p. 153-155; cf. p. 135-139. — ² De Rossi, *De origine bibliothecae Sedis apostolicae*, p. 74; *Bull. di*

archeol. crist., 1863, p. 40. — ³ Heider, *Beiträge zur christl. Typologie*, p. 70; *Der Altaraufsatz im regul. Chorrherrnstifte zu Closterneburg*, p. 28, note 1. — ⁴ Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 496, n. 2. — ⁵ *Id.*, *ibid.*, t. VI, pl. 450. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, t. IV, pl. 251, n. 3. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, t. VI, pl. 497, n. 3. — ⁸ Gebhardt et Harnack, *Evangeliar. cod. Rossanens.*, pl. XI. — ⁹ Garrucci, *op. cit.*, t. VI, pl. 446, n. 2. — ¹⁰ *Id.*, *ibid.*, t. VI, pl. 444.

« Celui que j'embrasserai, c'est lui, tenez-le » : ὃν ἐὰν φιλήσω, αὐτός ἐστιν κρατήσατε αὐτόν¹. Ce sujet, dans la cassette, nous offre la seule représentation antique de l'instant qui précéda immédiatement le baiser. Parmi les soldats qui escortent Judas, deux portent de beaux boucliers romains, un autre est armé d'une lance, quatre portent des flambeaux levés en l'air.

Parmi les manuscrits qui offrent la scène de la pendaison de Judas, il faut citer l'évangélaire de Rabula, du vi^e siècle, conservé à la Laurentienne de Florence², et l'évangélaire de Rossano.

Dans son histoire du cycle des représentations conservées sur les anciens monuments, Garrucci omet complètement le baiser de Judas; il passe de la scène du lavement des pieds et de la dernière cène à la comparaison de Jésus devant Caïphe et devant Pilate³.

faire la même action que nous venons de voir, un homme embrassant un autre homme; malheureusement, ce sarcophage est perdu et le dessin qu'en a conservé Bosio est susceptible de différentes interprétations⁴.

Nous ne prétendons pas plus ici que dans les autres dissertations du *Dictionnaire*, établir un *Corpus* des monuments, mais tout simplement classer ceux qui sont arrivés à notre connaissance, avec le désir d'aider dans cette mesure à une *Histoire de l'art chrétien* dont celle de Garrucci n'était qu'une esquisse. Chaque génération apporte son labeur, ses trouvailles, et c'est ainsi que nous pouvons nous consoler de ce qui nous manque en faisant l'inventaire de ce que nous connaissons; d'autres ajouteront des monuments nouveaux, combleront des lacunes et l'œuvre se fera finalement par le labeur et la bonne volonté de tous.



6394. — Face antérieure du sarcophage de la *porta Maggiore*; Rome. D'après *Bullet. della Commis. archeologica comunale di Roma*, 1887, pl. xii.

Martigny⁴ et Kraus⁵ ne semblent avoir connu que trois monuments sur lesquels Judas serait représenté donnant le baiser sacrilège à son divin Maître; ce sont un sarcophage de Saint-Maximin, près Marseille, un sarcophage de Vérone et une mosaïque de Saint-Apollinaire-*Nuovo* à Ravenne; Martigny dit n'avoir rencontré ce sujet sur aucun sarcophage de Rome, mais seulement sur un diptyque appartenant aux carmélites de Lucques. Comme on n'a pu relever aucun indice de ce monument, on peut supposer qu'il y a une confusion avec le diptyque de Milan dont nous avons parlé et où, d'ailleurs, la scène du baiser ne figure pas.

A ces monuments, il faut ajouter, outre les miniatures des bibles figurées⁶, cinq ou six autres monuments : un évangélaire de Cambridge où le baiser de Judas est représenté d'une manière analogue à ce que nous voyons sur la mosaïque de Saint-Apollinaire-*Nuovo*⁷; trois sarcophages chrétiens d'Arles, offrant une composition analogue à celle des sarcophages de Saint-Maximin, de Vérone et de Rome; ces trois monuments sont d'ailleurs incomplets ou perdus⁸. On peut encore faire mention d'un sarcophage du cimetière de Sainte-Agnès (voir ce nom), sur lequel on voit un groupe de trois personnes qui semblent

IV. BAS-RELIEF. — 1. En 1887, on découvrit à proximité du nymphée des *orti liciniani*, près de la *porta Maggiore*, à Rome, une plaque de marbre sculpté mesurant 1 m. 20 en longueur sur 0 m. 52 en hauteur, et ayant formé jadis la face antérieure d'un sarcophage chrétien. Le travail permet de reporter cette sculpture au iv^e siècle. Deux larges corniches courant au-dessus et une plinthe au-dessous s'interrompent pour recevoir la scène centrale, encadrée de strigilles. La sculpture est fortement endommagée, mais encore très reconnaissable; le sculpteur ne manquait pas de talent (fig. 6394). Le groupe se compose de trois personnes. Au milieu un jeune homme imberbe, les bras levés dans l'attitude classique des orants; il tourne le visage à droite et un homme s'approche de lui pour l'embrasser. La troisième personne, celle de gauche, semble n'être là que pour la symétrie. Le premier éditeur de ce monument, G. Gatti, opinait pour une autre interprétation; il pensait voir ici un défunt entre deux apôtres ou deux saints dans le paradis. Le geste de l'orant et la *penula* donnée comme vêtement au personnage central ne lui paraissaient pas pouvoir être rapportés à l'épisode et au personnage du Christ; il n'était pas jusqu'à la coiffure qui ne prêtât matière

¹ Matth., xxvi, 48; Garrucci, *op. cit.*, t. vi, pl. 445. — ² Id., *ibid.*, t. ni, pl. 138, n. 1. — ³ Id., *ibid.*, t. i, ch. x, p. 386.

⁴ *Dictionn. des antiq. chrétiennes*, 2^e édit., p. 581.

⁵ *Real Encyklopædie der christliche Alterthümer*, t. ii, p. 74.

⁶ Heider, *Der Altaraufsatz*, p. 47, pl. xii, n. 23; *Beiträge*, p. 73. — ⁷ Garrucci, *Storia*, t. iii, pl. 141, n. 2. —

⁸ Le Blant, *Sarcophag. chrét. d'Arles*, pl. xviii, n. 2, p. 30; Garrucci, *op. cit.*, pl. 339, n. 2; Le Blant, *op. cit.*, pl. xxix, p. 48; Garrucci, *op. cit.*, pl. 316, n. 2; ³ Le Blant, *op. cit.*, p. 63; Garrucci, *op. cit.*, pl. 399, n. 5. — ⁴ Bosio, *Roma sotterr.*, p. 431, n. 2; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in fol., Prato, pl. 402, n. 4.

à objection. Mais s'il s'agissait d'une âme introduite dans la félicité éternelle, le baiser devenait de trop, à en juger par toutes les autres représentations analogues. On revenait donc à Judas qui semble tenir un objet peu définissable dans la main (le sac contenant l'argent de la trahison?); quant à l'attitude d'orant pour le Christ, elle s'explique par le désir de montrer



6395. — Sarcophage de Saint-Maximin.
D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. LIV.

qu'il fut livré au moment où il se livrait à la prière. Sur une des mosaïques de Saint-Apollinaire-Nuovo à Ravenne, le Christ prie debout dans le Jardin des Oliviers, le bras droit soulevé en l'air.

G. Gatti, *Il tradimento di Giuda negli antichi monumenti cristiani*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1887, t. xv, p. 205-214, pl. xii.

2. Le sarcophage de Vérone, publié par Maffei, représente à l'extrémité droite de la face antérieure la

acc latérale de droite, nous voyons Judas tenant de la main gauche un pan de son manteau, et non pas comme on l'a dit, une bourse, s'approchant du Sauveur pour l'embrasser. La scène figurée ici (fig. 63 5) est beaucoup plus naturelle que sur le sarcophage romain; on voit un témoin, un apôtre imberbe qui



6396. — Sarcophage d'Arles, dessin de Peiresc.
D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 63.

joint les mains, probablement avec un sentiment d'indignation.

Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans les départements de la Première et Seconde Gaule Narbonnaise, par Anne Rulman, conseiller du Roy et assesseur du Grand Prébost de Languedoc, fol. 41 (Bibl. nat., fonds français, 8648); Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine*, t. I, p. 455; Rostan, *Documents iconographiques de l'église de Saint-Maxi-*



6397. — Fragments du Ciburium de Saint-Marc. D'après des photographies.

scène de la trahison de Judas, figurée de la même manière que sur le sarcophage de Saint-Maximin. Le Sauveur est représenté jeune, imberbe et les cheveux longs; il vient de la gauche et s'approche de Judas qui se dispose à l'embrasser. Ce monument se trouve dans la crypte de San Giovanni in Valle.

S. Maffei, *Museum Veronense*, in-fol., Veronæ, 1749, p. 484; *Verona illustrata*, 1826, t. iv, p. 97, pl. II, n. 1; Garrucci, *Storia delle arte cristiana*, t. v, pl. 333, n. 1; *Dictionn.*, t. II, fig. 1488.

3. Le sarcophage de Saint-Maximin près de Marseille passe pour avoir contenu les restes de sainte Madeleine. Il nous intéresse à un autre titre. Sur la

min, p. 8, pl. IV, v, vi; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 78, pl. 352, n. 2, 3, 4; Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 151, pl. LIV, n. 3.

4. Fragment de sarcophage à Arles et qui paraît être un débris d'une tombe décrite par Peiresc. On voit un personnage qui fait un pas en avant, peut-être Judas s'approchant de Jésus.

Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, p. 30, n. 23, pl. XVIII, n. 2.

5. Sarcophage d'Arles (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2469, n. 51, fig. 4713-4714). Débris offrant le type de Judas à deux visages, exemple unique dans l'antiquité chrétienne; nous en reparlerons au mot NÎMES.

Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 48, n. 35, pl. xxix; Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 316, n. 2; J. Wilpert, *Una perla della scultura cristiana antica d'Arles*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1925, t. i, p. 35-53.

6. Sarcophage d'Arles connu par un dessin de Peiresc, le baiser de Judas (fig. 6396).

Le Blant, *op. cit.*, p. 62, n. 61, fig. de la page 63.

7. Colonnes du ciborium de Saint-Marc : Judas s'approche, les mains couvertes de son vêtement pour recevoir les trente deniers; le baiser de Judas; Judas jette les deniers dans le temple; Judas pendu (fig. 6597).

A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. i, p. 265, fig. 252; p. 272, fig. 259.

8. Bas-relief à Saint-Paul de Dax, x^e siècle.

R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France, à l'époque romane*, 1912, p. 204, fig. 187.

V. MOSAÏQUES. — 9. Nous avons déjà décrit et

la tunique et le pallium; en avant d'eux tous, saint Pierre faisant le geste de sortir l'épée du fourreau. A la suite de Judas, se trouve l'escorte et la foule. Le groupe du Sauveur et de Judas a été étudié avec plus de soin encore ici que sur le sarcophage de Saint-Maximin (fig. 6398).

Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. iii, pl. 250, n. 40; Martigny, *Dictionnaire*, 2^e édit., p. 581; F. X. Kraus, *Realencyclop.*, t. i, p. 74, fig. 51; *Geschichte der altchristl. Kunst*, p. 160, fig. 114; Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 51.

VI. IVOIRES. — 11. Feuillet de diptyque de l'église de Milan, conservé au trésor du Dôme. Jésus lave les pieds de douze disciples, tous jeunes et imberbes; Pilate se lavant les mains, tandis qu'on emmène Jésus; Judas offrant les trente deniers à un juif qui les repousse de la main; Judas pendu à un branche d'arbre; les gardes veillant autour du saint Sépulcre (fig. 6399).



6398. — Le baiser de Judas. Mosaïque de Saint-Apollinaire. D'après une photographie.

figuré (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 163, fig. 1236) une mosaïque qui formait le pavement d'une basilique chrétienne, près de Palma dans les îles Baléares. Dans la pièce centrale, on distingue les animaux de la création. Adam et Ève auprès de l'arbre, Joseph et les marchands Ismaélites, enfin une scène où J. de Laure était disposé à reconnaître Judas, mais non l'homme de Keriath, le patriarche Judas. Cette interprétation d'ailleurs semble devoir être abandonnée pour celle que propose Samuel Berger; il s'agirait de Noé sortant de l'arche, et la légende devrait se lire : [Arar]at et Noas.

S. Berger, dans *Bulletin critique*, 1^{er} septembre 1892, p. 350.

10. La mosaïque de Saint-Apollinaire-Nuovo à Ravenne diffère de la plupart des représentations déjà rappelées, notamment de celles des sarcophages. Le Sauveur est, ici, barbu, le nimbe est cruciforme, Judas l'aborde par la gauche et se prépare à l'embrasser. A la droite de Jésus, se tient un groupe d'apôtres portant

Barbier, *Iconographie du chemin de la croix*, dans *Annales archéologiques*, 1861, t. xxi, p. 18, pl. (en regard, non numérotée). *Dictionn.*, t. iv, col. 1151-1152 (fig. 3771).

12. Petit panneau d'ivoire faisant partie d'une suite de quatre pièces appartenant au British Museum (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 3068, fig. 3376). Judas pendu à une branche d'arbre tout à côté d'un bouquet de feuilles où un oiseau donne la becquée à ses petits.

Voir la bibliographie, dans *Dictionn.*, t. iii, col. 3068, note 8.

13. Cassette d'ivoire de Brescia. Scène de l'arrestation (*Dictionn.*, t. ii, fig. 1624); Judas pendu (*Ibid.*, t. ii, fig. 1626).

Voir la bibliographie, dans *Dictionn.*, t. ii, col. 1151, note 1.

VII. MINIATURES. — 14. Feuillet de l'évangélaire de Rossano, divisé en deux registres; en haut le Christ comparait devant Pilate, en bas Judas rapporte les trente deniers à un juif assis sous une sorte de cibo-

rium, qui le repousse avec énergie; un peu plus loin, Judas pendu à une branche d'arbre (fig. 6402).

A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis, Die Miniaturen der griechischen Evangelien-Handschrift, in Rossano, in-4°, Berlin, 1898, p. 58-123, pl. xi.*



6399. — Feuillelet du diptyque de Milan.
D'après *Annales archéologiques*, 1861, t. xxi.

15. Feuillelet de l'évangélaire de Rabula, à Florence, Garrucci, *Storia*, t. III, pl. 138, n. 1.

¹ R. Duval, *Le testament de saint Éphrem*, dans *Revue asiatique*, 1901, IX^e série, t. xvm, p. 299; en 378. — ² Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 406. — ³ J. Tardif, *Carlons des rois*, p. 22. Voir aussi la mention de Juda pour assurer l'exécution d'une donation, *Dictionn.*, t. I, col. 1934, et le testament de saint Yriex : *Veniat illi illa maledictio quam psalmus continet in Judam Scariotis centesimus octa-*

16. Évangélaire de Drogon (voir ce mot) collecte de la messe du Jeudi saint. Judas embrasse Jésus que les hommes armés s'apprentent à saisir.

C. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie d'histoire et de littérature*, in-4°, Paris, 1874, t. II, p. 127.

VIII. GEMME. — 17. A Paris, au Cabinet des médailles, une gemme représente Iao (voir ce nom) tenant la tête coupée du traître Judas; dans le champ, divers signes et inscriptions cabalistiques ΛΑΧΑΜΙ, ΜΑΛΙΑΜ, le signe planétaire du soleil; des lettres et monogrammes parmi lesquels on distingue ΖΥΕΖΚ, ΙΚΟ; au revers on lit un nom qui heureusement nous donne la clef de la représentation ΙΟΥΔΑΚ (*Dictionn.*, t. I, fig. 34) (fig. 6400).

E. Babelon, *Les gravures en pierres fines, camées et intailles*, in-8°, Paris, s. d. (1894), p. 181, fig. 137.

IX. ÉPIGRAPHIE. — Dès le II^e siècle, nous avons vu l'évêque Abercius (voir ce mot) menacer ceux qui viendraient troubler la paix de sa tombe (voir aussi au mot ADJURATION). De bonne heure, on prit l'habitude de faire envisager aux violateurs des tombeaux le



6400. — Gemme du Cabinet des médailles.
D'après Babelon, *Les gravures en pierres fines*, p. 181, fig. 137.

sort qui les attendait et, pour leur donner à réfléchir, on égreua les noms les plus mal sonnants, dont l'évocation voulait assez dire à elle seule qu'on dévouait les malfaiteurs à l'enfer. Judas tint naturellement une place d'honneur dans cette galerie de gens mal famés. La plus ancienne mention qui se rencontre de lui en ce sens, se trouve peut-être dans un document de la seconde moitié du IV^e siècle, le testament de saint Éphrem, où on lit ceci 18 : « Que celui qui s'écarte de ma foi reçoive la corde de Judas ¹. » Nous avons peine à croire qu'ici la corde de pendu soit un porte-bonheur.

Les testaments, de même que les épitaphes, mais avec plus d'abondance, dévouent ceux qui n'observeront pas leurs clauses à la compagnie de Dathan et Abiron, d'Ananie et Saphire, de Simon le Magicien; c'est à qui découvrira un nom à donner le frisson. 19. Reolus de Reims, en 636 ², demande que le violateur soit privé de la vie et *dominatio ejus dispergatur sicut Holopherni et Magni Alexandri dominatio ac sicut Sodoma et Gomorra perculiatur; omne genus et germen ejus marcescat*. Dans un testament de 690, ou environ, on lit ces mots 20 : *maledictus cum Judas Scarioth in inferno inferiori* ³.

vus; Mabillon, *De re diplomatica*, in-fol., Paris, 1709, p. 99; une formule sur papyrus citée par Marini, *Papiri diplomatici*, 1805, p. 263; *Habeat partem cum Juda traditore*. Pour la persistance de cette formule, cf. Doni, *Inscript. antiq.*, in-fol., Florentiae, 1731, p. 535, n. 55; p. 536, n. 59; Bessarione, 1900, t. IV, p. 193; on pourrait poursuivre cette nomenclature sans ajouter rien de nouveau.

C'est surtout dans l'épigraphie que la mention de Juda est fréquente à partir du ^{vi} siècle. Nous l'avons déjà rencontrée dans l'épithaphe de la diaconesse, 21, Athanasia, à Delphes, qui n'est pas postérieure au ^{vi} siècle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 570-571, fig. 3690); nous la rencontrons surtout en Occident. Rappelons une inscription de Mérida en Espagne : 22, *Cum Juda traditore habeat portionem*¹ (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1935, fig. 517); en Espagne encore : 23, *Abeat parte cum Juda Iscariota*².

24. A Pola, un texte peu ancien :

+ HIC IN PACE REQUIESC
TORVM · Q · OC · SEPVLGRVM
SVP ME PONERIT DA CCCXE
ET ABEAT PORCIONE · CV · IVDa

Corp. inser. lat., t. V, p. 307.

A Ravenne, épithaphe trouvée en 1732 dans le pavement du sanctuaire de Saint-Vital³ :

25. + IN N̄ PATRIS ET FILII ET SPIRITVM SCI HIC
REQUIESCIT IN PACE DOMINICVS PRB DE
SERVIENS BASILICE SCI VITALIS MARTY
RIS ET SI QVIS HVNC SEPVLCHRVN VI · OLAVE
RIT PARTEM ABEAM CVM IVDa TRADITOREM
ET IN DIE IVDICII NON RESVRGAT PARTEM SVAM
CVM INFIDELIBVS PONAM

Postérieure au ^{vi} siècle, de même que celle-ci⁴ :

26. + HIC REQ VI *escit in pace*
GREGORIVS AI/
RAU ECCLIAE · SI quis hunc
SEPULCHRVN · UIO *lauerit*
ABEAT · PARTE · C *um Iuda*
TRADITORE · E t
IN IUDICIUM · del *incurrat*
EXCEPTO · PAR
ENTIB · MES +

Une troisième épithaphe de Ravenne donne la même formule, 27 : *Quisquis præsumpserit supra scripta tria corpora aperire s... hoc iudicio dei incurrat et abeat portionem cum Iuda traditore dei nostri*⁵.

A Rome, Fabretti connut trois fragments de cette épithaphe vue ad D. Gregorii ad clivum Scauri, et De Rossi a suppléé ce qui manquait d'après une copie du ms. Vatic. 600⁶ :

28. + I OCVM QVEM EMIT REDEMPSTA HF B
ONIFACIA B HIC REQUIESCIT IN PACE B
GEMMVLVS LICTOR T · T · SCE MARTVRIS CAECI
LIAE QVI VIXIT ANNOS PLVS MINVS XVI M · VI DE
POSI TVS EST IN PACE PRIDIE KL OCTOBRIS B
PER INDICIONE PRIMA · FELICITER B
ET SI QVIS CVM PRAESVMPSERIT INDE
DE L OCVM ISTVM ET OSSA IPSORVM INDE
I A C TAVERINT HABEANT PARTē CVM IVDa

Rappelons d'un mot seulement la formule de l'épithaphe de Bonusa, 29, déjà donnée (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1055-1056, fig. 1587) et citons d'autres, exemples à Rome de notre formule.

Inscription trouvée à Rome, 30 (III^e région) portant

cette formule (fig. 6401), l'original est au musée de l'Orto botanico :

+ HICESTLOCVSFOR
TVNATIETLVCIEINQVO
IACETFILIAEORVMGEM
MVLAQVIVISITAN · X · ET
QVIHVNCLOCVMBIO
LABERITABETPARTECVMIYDA

6401. — Inscription trouvée à Rome.

D'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, part. 2, p. 231, fig. 203.

on lit généralement : *habeat partem cum Iuda traditore*.

Atti della R. accademia dei Lincei, 1895, *Serie quinta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, t. III, part. 2, *Notizie degli scavi*, p. 203; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. Ledos, Paris, 1906, t. I, part. 2, p. 231, fig. 203.

A Rome, mais ne vient pas des catacombes, car cette formule n'est généralement pas antérieure au ^{vi} siècle :

31. MALE · PEREAT · INSEPLTVS
IACEAT · NON · RESVRGAT
CVM · IVDa · PARTEM · HABEAT
SI · QVIS · SEPVLCHRVN · HVNC
5 VIOLAVE RIT

formules qui avaient le don de scandaliser Reinesius qui les trouvait *pietati et mansuetudini christianæ difformia*.

Aringhi, *Roma subterranea*, l. IV, c. xxxvii; Fabretti, *Inscriptionum antiquorum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, in-fol., Romæ, 1702, p. 110, n. 271.

A Rome :

32. LOCVS · SERINI · SVBD · REG
QVEM · COMPARAVIT · AB · IS
PECIOSA · ABBA · CON · TV
TA · CONGREGATIONE
5 SVA · SI · QVIS · AVTEM · LO
CVM · ISTVM · BIOLABE
RIT · PARTEM · ABEAT · C
VM · IVDa · TRADITIOR
EM · DNI · NOSTRI · IHV
10 XPI · AMEN

Fabretti, *Inscript. antiquar... explicatio*, p. 110, n. 272.

A Rome, auprès de la basilique de Sainte-Cécile, l'une des plus anciennes de Rome, on avait creusé un cimetière dont l'origine doit remonter à la seconde moitié du ^{vi} siècle. Devant la basilique actuelle, on a découvert, au début du ^{xx} siècle, quelques tombeaux. L'un d'eux construit en pierre et en brique contenait encore deux squelettes et portait sur la dalle de fermeture l'inscription suivante, trouvée à

¹ E. Huebner, *Inscr. chirst. Hispan. suppl.*, n. 336.

— ² Id., *ibid.*, n. 403. — ³ *Corp. inser. lat.*, t. XI, n. 322.

— ⁴ *Ibid.*, t. XI, n. 325. — ⁵ *Ibid.*, t. XI, n. 329. —

⁶ Fabretti, *Inscription. antiquar.*, 1702, p. 110, n. 274; De Rossi, *Inscriptiones christianæ*, 1878, t. II, part. 1, p. 309.

4 mètres sous le niveau du sol actuel (il n'existe aucune séparation entre les mots) :

Argentia avait acheté cette tombe à l'abbesse Gratirosa, qui gouvernait probablement le monastère



6402. — Feuille de l'Évangélaire de Rossano. D'après Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, pl. XI.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE
 ARGENTIA QVI BIX
 IT PLVS MINVS ANNOS XL LO
 CVM BERO QVEM SIBI BENERABI
 LIS ABATISSA GRATIOSA PREPA
 RABERAT SE VIBAM MIHI EVM CES
 SIT CONIVRO PER PATREM ET FI
 LIVM ET SPIRITVM SCVM ET DI
 EM TREMENDVM IVDICIJ VT NVL
 10 LVS PRESVMAT LOCVM ISTVM
 VBI REQVIESCO VIOLARE QVOD
 SI QVI POT ANC CONIVRA
 TIONEM PRESVMERIT ANA
 TEMA ABEAT DE IVDA ET RE
 15 PRA NAMAN SYRI ABEAT

attaché à la basilique. Il n'y a nulle allusion à Aman, l'ennemi de Mardochée, mais tout simplement à Naaman le Syrien (voir Grézi et LÈPRE).

Revue de l'art chrétien, 1909, t. LIX, p. 412; *Revue des questions historiques*, 1911, t. LXXXIX, p. 564-565.

34. Une inscription qui a passé des magasins du prince Torlonia, à Porto, au musée du Latran commémore quelque serviteur ecclésiastique de l'église de Porto :

SCĒ DĪ GENETRIX
 BIBIT IN TVA ECLE
 CONIVRAT IN SPV·Vt
 VTI SI NON PARTĒ AB(eat cum Juda)

Cette inscription est du VIII-IX^e siècle.

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, t. iv, p. 100; J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 33, n. 4; Marucchi, *I monumenti del museo cristiano Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, p. 9, pl. n, n. 3.

35. Autre inscription d'époque plus tardive encore : *In n(omine) dni ego Formusanus conduna cum coniuge neea Sufia sepulcrum istu fieri rogabimus pro remedium anime nre et si aliquis sepulchru(m) istud biolare boluerit(t) (h)abea(t) anathema da patre(m) et filiu(m) et s(an)ctu(m) sp(iritu)m et cum Iuda traditore h(abea(t) portione(m).*

Marucchi, *op. cit.*, pl. xc, n. 10.

36. C'est à l'épigraphie que se rattache le texte par lequel nous terminons ce petit catalogue :

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale *Nouv. acq. lat.* 1597 se compose d'extraits des ouvrages de saint Grégoire le Grand sur les premiers livres de la Bible, de la Genèse au Cantique des cantiques, par Paterius. C'est un volume en parchemin, de 181 feuillets mesurant 326 mill. sur 220 mill. Écriture à longues lignes du viii^e siècle. Les deux premières pages (fol. 1 v^o et 2) sont en lettres demi-onciales analogues à celles de la dernière partie de Grégoire de Tours de la bibliothèque de Cambrai. Dans les titres, capitales dont les contours sont tracés à l'encre et dont les pleins sont enluminés en rouge, en vert et en jaune. Grandes initiales à entrelacs et à poissons. Sur les fol. 1, 3 v^o, 92 v^o, 180 v^o et 181 v^o, d'anciennes inscriptions rappelaient que ce volume, jadis, n^o 51 de la bibliothèque d'Orléans, appartenait à l'abbaye de Fleury-sur-Loire (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FLEURY). Le trop fameux Libri (voir ce nom) les effaça ou altéra de façon à faire croire que le livre venait d'une abbaye de Florence. Ainsi, une inscription, tracée en lettres capitales sur le premier feuillet, était ainsi conçue :

HIC		EST
LI	BER	SCI
BE	NE	DICTI
AB	BA TIS	FLORIANCENSIS
COENOBII	SI QVIS EVM ALIQVO INGE	
NIO	NON REDDITVRVS ABSTRAXERIT	
CVM	IVDA PRODITORE ANNA ET CAIPHA	
ATQVE	PILATO DAMNATIONEM	
A	C	CI PIAT AMEN

Sous la main du faussaire l'inscription est devenue : *Hic est liber sce ac beatissime Marie abbacie florentine cenobii, si quis, etc.* Au fol. 181 v^o autre grattage, de même dans les inscriptions du fol. 3 v^o, 92 v^o, et 180 v^o. Les inscriptions des fol. 3 v^o et 180 v^o, portaient primitivement : *Hic est liber sancti Benedicti abbatis Floriacensis monasterii. Dodo fieri rogavit.* Le « Dodo » qui a fait exécuter ce manuscrit est sans doute un abbé de Fleury du viii^e siècle, dont les auteurs du *Gallia christiana*¹ avaient trouvé le nom marqué dans un obituaire au 25 septembre, et qu'ils avaient cru pouvoir identifier avec le personnage auquel un catalogue² des abbés de Fleury, dressé selon quelque apparence au ix^e siècle, a consacré cet article : *Undecimus abbas Ido, annos IX*³.

X. LES 30 DENIERS. — On doit s'attendre à ce que les trente deniers de la trahison n'ont pas été perdus pour tout le monde. Judas, avant de s'aller pendre, était revenu se débarrasser de cet argent maudit, qu'il avait jeté au trésor. Il va sans dire que ni les évangé-

listes, ni aucun auteur chrétien de l'âge apostolique n'en parlent et ne nous apprennent ce qui leur advint à partir du moment où ils tombèrent dans l'escarcelle du potier en paiement du champ qu'on lui acheta avec le montant de cette somme. Quoiqu'il en soit, à la fin du xv^e siècle, les trente deniers étaient pourvus d'une histoire à laquelle rien ne manquait... que la vraisemblance et la vérité. Le frère Faber, pèlerin de Nuremberg, est responsable de ce récit : « Pour ce qui est des trente deniers, j'en ai lu certaine, longue et verbeuse histoire, où il est dit que Tharé, père d'Abraham, les frappa sur l'ordre du roi Ninus, avec d'autres du même coin. Abraham les ayant reçus, les apporta en ce pays, d'où ils passèrent à Ismaël dans sa part de succession, sans jamais se séparer les uns des autres. Les Ismaélites les donnèrent aux fils de Jacob pour prix de Joseph, leur frère, quand ceux-ci le vendirent; les frères cependant les portèrent en Égypte, où ils les échangèrent contre du froment. Et d'Égypte ils passèrent dans le pays de Saba, pour des marchandises. La reine de Saba les offrit, entre autres munificences, à Salomon, qui les plaça dans le trésor du temple de Dieu. Nabuchodonosor les en tira avec le reste des richesses du temple et les donna en présent à Godolias, par qui ils arrivèrent dans le royaume de Nubie. Cependant, le Seigneur étant né à Bethléem, Melchior, roi de Nubie, les offrit à notre dit Seigneur; la benoîte Vierge et saint Joseph, fuyant avec l'Enfant, les perdirent dans le désert, où un berger les trouva et les garda trente ans. Ledit berger, ayant ouï la renommée des miracles du Seigneur Jésus, vint, étant infirme, à Jérusalem; comme la santé lui fut rendue, il porta tous les trente à notre dit Seigneur Jésus. Lui, ne voulant pas les recevoir, les donna aux prêtres du temple, qui les mirent dans la Corbène. Judas, cependant, ayant vendu le Seigneur, ils les lui livrèrent; quand, poussé par le remords, il les jeta dans le temple, les prêtres les recueillirent et en achetèrent ce champ. Après ce marché, ils furent dispersés dans tout l'univers; j'en vis un à Rhodes, dont Jehan Tucher de Nuremberg prit l'empreinte, il en fit un modèle en plomb et en fondit de pareils en argent qu'il distribua à ses amis. En l'an 1485, comme nous étions assemblés à Nuremberg pour tenir le chapitre provincial, ledit personnage donna à chaque père un de ces deniers. Il y en a autant que de clous à la croix, et sur l'une des faces, on voit une figure d'homme, et sur l'autre est un lis. Il y avait bien une légende, mais on ne peut plus la voir⁴. »

En 1570, Onofrio Panvinio mentionne, parmi les reliques conservées au trésor de la basilique de Sainte-Croix en Jérusalem, à Rome « un des trente deniers d'argent, avec lesquels il [le Christ] fut vendu⁵. Mabillon tint cette monnaie pour apocryphe : *Romæ, in basilica sanctæ Crucis in Jerusalem, unus e nummis quibus Christum Dominum venditum legimus... quamquam nummum illum non in Judæa, sed in Rhodo insula cusum fuisse litteræ græcæ arguunt, ut Antonius Augustinus initio Dialogi secundi de numismatibus observavit*⁶. Enfin en 1863, un numismate a examiné et décrit cette monnaie : « Le denier dit de Judas, dit-il, est une monnaie de Rhodes des Cariens. Elle n'avait plus aucun cours au temps de Jésus-Christ, les seules monnaies usitées étant ou juives ou romaines. Elle date de trois cents ans avant Jésus-Christ. Le droit porte une tête de face, avec ou le nom de Rhodes en grec ou le nom du magistrat qui la fit frapper; l'un et l'autre peut-être. Le revers a les armes parlantes

¹ *Gallia christiana*, t. vi, col. 1542. — ² Bibl. nat. ms. lat. 1720, fol. v^o; cf. Baluze, *Miscellanea*, édit. Mansi, t. i, p. 79. — ³ Delisle, *L. Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 28-31. — ⁴ C. M. de Vogüé,

Journées de voyage en Syrie, dans *Revue des Deux Mondes*, 1875, t. vii, p. 531-532. — ⁵ Panvinio, *Le sette chiese di Roma*, in-4°, Roma, 1570, p. 280. — ⁶ Mabillon, *Musæum Italicum*, in-4°, Parisiis, 1687, t. i, p. 211.

de Rhodes, une rose, qui se dit *rhodon* en grec ¹.

Un pèlerin du xv^e siècle, le flamand Lenguerand dit avoir vu à Saint-Pierre de Rome un des deniers entre les pieds du Sauveur, probablement à la mosaïque de la façade : « Quand on vient haut en l'âtre (atrium), où la fontaine sourd devant l'église, on voit l'image de Nostre Seigneur Jhésu crist, séant au jugement deseur le portal, et, entre ses deux piedz, l'un des deniers de quoy y fut vendu. Et autant de fois que la personne le regarde par dévotion, elle a xiii^e jours de pardons ². »

E. Le Blant mentionne une grande pièce d'argent encastée dans un cercle d'or avec bélière sur la tranche duquel il a lu en caractères gothiques niellés : QVIA·PRECIVM·SANGVINIS·EST· Ce serait un des trente deniers; en réalité c'est un bel octogramme de Syracuse, portant au droit la tête de Proserpine et au revers une coquille ³.

H. LECLERCQ.

JUGEMENT DERNIER. — I. Le jugement chez les païens. II. La date du jugement. III. Les représentations du jugement. IV. Épigraphie.

I. LE JUGEMENT CHEZ LES PAÏENS. — Le jugement de l'âme par Dieu a fait l'objet des descriptions littéraires et iconographiques depuis une époque ancienne. Nous en avons dit quelques mots déjà (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AME), mais le cadre de nos recherches nous interdit d'aborder l'antiquité profane. A elle seule, l'antiquité chrétienne nous offre assez de textes et de scènes pour retenir notre attention. De bonne heure, la représentation du jugement y est figurée, autant sans doute pour instruire d'une vérité que pour rappeler les devoirs que sa croyance impose, et la redoutable sanction qui en est la suite. Devant les fresques, les bas-reliefs, les miniatures, il a dû se trouver des fidèles pour dire comme la chrétienne de François Villon :

Femme je suis, pauvrete et ancienne,
Qui riens ne sçay, oncques lettres ne leuz;
Au moustier voy, dont suis paroissienne,
Paradis painct où sont harpes et luz,
Et un enfer où dampnés sont boulluz.
Lung me fait pour, l'autre joye et liesse.

Ce que les anciens nous ont dit du jugement des morts (il s'agit du jugement, non des peines ou des récompenses de l'au-delà), se réduit, somme toute, à peu de chose. Dans Homère ⁴, Minos juge les litiges qui surviennent entre les morts, mais ne juge pas leur vie passée à leur arrivée dans le Hadès (voir ce mot). Cette idée n'apparaît pour la première fois que dans un passage important et difficile de Pindare ⁵, et se trouve déjà très développée chez lui, mais bien davantage dans quelques pages de Platon, qui dérivent de la même source pythagoricienne ou orphique ⁶. Les âmes, d'après le philosophe, sont conduites par les démons devant les juges. Radamanthe juge celles qui viennent d'Asie; Eaque, celles qui viennent d'Europe ⁷; Minos exerce sur les deux juges une surveillance et une juridiction supérieure. Dans l'*Apologie*, Platon leur associe Triptolème qui, suivant E. Rhode, avait été substitué par les Athéniens à Minos, leur ennemi, et aussi « tous les autres demi-dieux qui ont été justes

dans leur vie. » Les âmes, dépouillées de leurs corps, apparaissent dans leur nudité et montrent sans voiles aux juges les stigmates que leur vie coupable leur a imprimés à elles-mêmes. Les juges prononcent sur leur sort et fixent la peine. Ils leur attachent une pancarte portant la sentence en avant pour les bons, en arrière pour les méchants. Les bons sont dirigés à droite, dans un passage qui monte au ciel; les méchants, à gauche, dans un passage qui descend au tartare. Après le temps fixé, les âmes sont réincarnées. Un vase, souvent cité, représente Orphée chantant au milieu d'un paysage de l'au-delà; c'est indiquer qu'Orphée, par ses chants, a révélé ces mystères aux hommes. Il est surprenant que les Tragiques et les Orateurs grecs n'aient presque rien dit de ces croyances populaires, qui semblent cependant s'être propagées sans interruption, et dont on relève des traces incontestables dans les monuments figurés.

Après Platon, une réaction se produit, surtout dans les milieux stoïciens et épicuriens. Cicéron ⁸, Sénèque ⁹ pour les premiers, Lucrèce ¹⁰, pour les seconds, nous donnent une idée du ton que prennent sur ce sujet les gens éclairés; ils y sont ouvertement hostiles, et les poètes, comme Lucrèce et Juvénal, raillent hardiment l'idée d'un jugement dernier. Dès lors, les peintures de l'au-delà sont livrées à la fantaisie. Un passage d'Hippolyte, nous apprend qu'Épicure, dans un de ses ouvrages, a nettement nié les *xpôis* ἐν ᾧ αἰδού ¹¹. Virgile transforme le tribunal infernal en tribunal romain. Sa description fait loi pour les auteurs qui viendront après lui : *quæstor Minos urnam movet* ¹². Lucien développe de la même manière les conceptions platoniciennes; il procède de Virgile. Ce n'est même probablement pas du procès attique qu'il s'inspire pour introduire des avocats et des accusateurs devant le tribunal, et pour donner un conseil au juge. C'est bien plutôt le tribunal du proconsul d'Asie auquel il songe; il mêle à cette réalité ses souvenirs virgiliens. Enfin, dans Stace, il se rencontre un curieux détail emprunté aux mœurs romaines; les Destins (*Fata*, c'est-à-dire les âmes des justes) condamnent les âmes de la même façon qu'on condamnait les gladiateurs à l'amphithéâtre, *pollice damnant*, en abaissant le pouce. Du reste, Stace n'a pas de doctrine personnelle; c'est tantôt Pluton qui juge, tantôt Eaque, Minos ou Radamanthe. En somme les auteurs romains n'ont rien ajouté; ils se sont contentés de romaniser le tribunal imaginé par les Grecs.

Les auteurs chrétiens font plus d'une fois allusion aux croyances païennes. Ils en ont même subi l'influence comme le prouve un passage d'Origène et un passage de l'*Apocalypse* de Paul que nous citons ici :

Origène, *Homil. in Jerem.*, XVI (ad. Jer., xvii, 1), édit. Kaetschau : Οὕτως δὲ ἔχει τὰ ῥήματα ἀμαρτία Ἰουδα γέγραπται ἐν γραφαῖς σιδηρῶν, ἐν θυξί ἀδαμαντῶν, ἐγκεικολλημένη ἐπὶ τοῦ στήθους τῆς καρδίας αὐτῶν » ἡμάρτομεν καὶ ἀμαρτία ἡμῶν οὐκ ἔξω ἡμῶν γέγραπται, ἀλλ' ἐν τῇ καρδίᾳ ἡμῶν καὶ γράφεται ἐν σιδηρῶν... ὅτι δὲ τὰ ἀμαρτήματα... ἐγγράφεται εἰς ἡμᾶς διὰ τοῦ ἀμαρτάνειν, παραστήσει αὐτὸ τὸ πρᾶγμα... ποιήσας αὐτήν (scil. τὴν ἀμαρτίαν) ἔχω τύπον αὐτῆς, καὶ οἶσιν γέγραπται ὁ τύπος [αὐ]τῆς τῆς ἀμαρτίας μου τῆς ἡμαρτημένης ἐν τῇ ψυχῇ μου... ἵνα ἔλθω ἐπὶ τὸ

¹ X. Barbier, *Le reliquaire du denier de Judas à Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886, III^e série, t. iv, p. 214-219. — ² *Annales archéologiques*, t. xxii, p. 248. — ³ Mentionnée par Rollin et Feuermann, *Catalogue de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce*, 1862, I^{re} partie, p. 124; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 53, note 2. Voir encore : P. Perdrizet, *Une recherche à faire à Rosas*, dans *Bulletin hispanique*, 1902, t. iv, p. 92-94; F. de Villenois, *Le denier de Judas du couvent des capucins d'Enghien*, dans *Cercle archéologique d'Enghien*, 1901, t. vi, p. 109-114;

P. de Feis, *Le monete del prezzo di Giuda*, dans *Studi religiosi*, 1902, fascicule 4. — ⁴ *Odys.*, xi, 567 sq. — ⁵ *Ol.*, ii, 56 sq. — ⁶ *Phèdre*, 249a; *Gorgias*, 523c sq.; *Phédon*, 107 d, 113 d; *Rép.*, 161a b sq.; *Apol.*, 41 a. — ⁷ Radamanthe passait pour plus rigoureux, voir Juvénal, i, 10; xiii, 197; il est vrai que Servius, *Ad Eneid.*, vi, 432, dit le contraire. — ⁸ *Insc.*, i, 10. — ⁹ *Cons. Marc.*, xix, 4. — ¹⁰ *in*, 978. — ¹¹ *Philosophumena* (ouvrage attribué aujourd'hui généralement à saint Hippolyte), I, xix, édit. Dunker, p. 34. — ¹² *Eneid.*, vi, 432; cf. Claudien, v, 476 sq.

δικαστήριον, ἐγυμνώθη μου τὸ στήθος καὶ ἡ καρδία ἔχουσα τὰ γράμματα ἐγγεγραμμένα τῆς ἀμαρτίας, καὶ πάντες ἀναγινώσκουσιν ἐν τῷ στήθει μου καὶ ἐν τῇ καρδίᾳ μου τῶν ἀμαρτημάτων.... Il ajoute que : τὴν φανερώσει (scil. ὁ θεός) ; οὐχ αὐτῷ, αὐτὸς γὰρ οἶδεν τὰ πάντα πρὶν γενέσεως αὐτῶν, ἀλλὰ... πᾶσι τοῖς μέλλουσι βλέπειν διὰ τὴν αὐτῶν καθαρότητα τὴν ἀμαρτίαν τοῦ ἡμαρτηκότος.

Apocalypsis Pauli (édit. Tischendorf, p. 44) : Αὐτῆς δὲ (scil. τῆς ψυχῆς) ἐξελεύσεως ἐκ τοῦ σκηνώματος προέτρεχεν αὐτῇ ὁ συνήθης ἄγγελος αὐτῆς, λέγων πρὸς αὐτὴν.... « ἐγὼ εἰμι ὁ καθ' ἡμέραν ἀπογραφόμενος τὰς ἀμαρτίας σου » ... καὶ.... ἄλλη ψυχὴ ἦγετο ὑπὸ ἀγγέλου.... καὶ ἦλθεν φωνὴ πρὸς αὐτὴν λέγουσα.... « ὁμολόγησον τὰς ἀμαρτίας σου ».... καὶ εἶπεν ἡ ψυχὴ ἐκεῖνη. « οὐχ ἡμαρτον »... καὶ εἶπεν ὁ κύριος. « οὐκ οἶδας, ὅτι, ἡνίκα ἂν τις τελευτήσῃ, ἐμπροσθεν τρέχουσιν αἱ πράξεις αὐτοῦ. »

Le point de contact le plus curieux est celui de l'Apologie de Platon avec les évangiles et saint Paul. Le jugement est attribué aux justes par Platon, et aussi par Lucien, de même dans Matth., xix, 28; Luc., xxii, 30; I Cor., vi, 2, 3¹.

II. LA DATE DU JUGEMENT. — La croyance au jugement dernier est attestée dès l'origine du christianisme par un texte célèbre si souvent discuté, qu'il suffit de rappeler d'un mot l'attention que les Pères de l'Église lui ont accordé². On lit dans saint Marc, ces paroles du Sauveur : Περὶ δὲ τῆς ἡμέρας ἐκεῖνης ἡ τῆς ὥρας οὐδεὶς οἶδεν, οὐδὲ οἱ ἄγγελοι ἐν οὐρανῷ οὐδὲ ὁ υἱός, εἰ μὴ ὁ πατήρ³. « Quant à ce jour ou à cette heure nul ne sait rien, ni les anges dans le ciel, ni le Fils, mais le Père seul. » Nous apprenons ainsi que la date du jugement préoccupait les apôtres, et le refus que le Maître opposait à leur curiosité soulève un problème que nous n'avons pas à traiter ici, puisqu'il relève de l'exégèse et de la théologie. Il suffira de dire que deux interprétations en ont été présentées par les Pères; celle-ci qui est en faveur chez les Pères grecs, en particulier chez saint Cyrille d'Alexandrie, à savoir que Jésus a voulu prendre toutes nos misères sauf le péché, en sorte que son ignorance du jour du jugement a été volontaire, mais réelle; cette autre également appuyée de l'autorité des Pères et des théologiens, à savoir que Jésus connaissait le jour du jugement, mais ne pouvait ni ne voulait le faire connaître à ses disciples. A partir du vi^e siècle, l'opinion qui admet dans l'âme humaine du Christ une ignorance véritable n'a plus guère de défenseurs; la doctrine de saint Augustin a si complètement prévalu que personne ne met plus en question que le Christ s'est chargé des défauts humains qui sont la conséquence du péché, mais qu'il possède dans son âme la perfection de la science et de la grâce; il se soumet aux conséquences du péché, la faim, la mort, la soif, mais non à l'ignorance, car c'est lui qui est notre science et notre sagesse.

S'il en est ainsi, comment le Fils peut-il ignorer le jour du jugement? Les ariens se sont prévalus de ce verset pour établir l'infériorité absolue du Fils. Les Pères ont répondu, mais les préoccupations de la controverse anti-arienne ont quelquefois exercé une impression trop vive sur la théologie alexandrine. Sans doute, le texte évangélique demeure, mais son explication a été présentée et elle mérite qu'on s'y arrête : « Le Fils sait, mais il n'a pas mission de communiquer, et, dans ce sens, il ignore. Cette exégèse peut paraître trop subtile, et un peu semblable à une échappatoire. Elle est cependant solide, si l'on tient

compte de ce que le terme de Père indique Dieu comme inaccessible et caché⁴. » Cette interprétation semble encore plus vraisemblable, si l'on considère d'ensemble les récits et les discours évangéliques⁵.

III. LES REPRÉSENTATIONS DU JUGEMENT. — Le plus grand nombre des fresques ou des sculptures des catacombes romaines font allusion à la vie du fidèle par delà le tombeau. Le premier acte de cette existence nouvelle, c'est le jugement de l'âme : *Statutum est semel mori, post hoc autem judicium*⁶, lit-on dans l'épître aux Hébreux, témoin de la croyance à l'âge apostolique. Le juge qui prononce la sentence, ce n'est pas Dieu le Père, c'est le Christ : *Neque... pater judicat... omne judicium dedit Filio*⁷; et saint Paul ajoute : *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi*⁸. Tels sont les éléments dont vont s'inspirer les artistes chrétiens, chargés de figurer la scène du jugement particulier ou du jugement général.

La rencontre-t-on dans les catacombes? Huit fois au moins. Au cimetière de Cyriaque, on trouve un *arcosolium* du iv^e siècle dont la base est décorée d'une balustrade peinte. Sa peinture de fond représente le Christ assis entre deux apôtres. Sur les parois rentrantes, une même scène est deux fois répétée en des termes presque identiques. Devant un adolescent nimbé, assis sur un trône à dossier et faisant un geste d'accueil, une orante voilée, vêtue d'une pénule à larges raies, se tient debout, les bras étendus; c'est l'âme, présentée au tribunal du Christ, qui la reçoit dans la paix éternelle. La scène, réduite à ses éléments essentiels, se retrouve dans un certain nombre de fresques (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 352-353, col. 1505).

La plus importante est une fresque de la catacombe de Saint-Hermès, dans laquelle on pensa longtemps voir une ordination et qui représente le Christ-juge, assis sur un trône élevé sur plusieurs degrés. La tête est nimbée, la main gauche tient un rouleau en partie déroulé, la main droite vient se poser sur la tête d'un adulte mâle, présenté par ses saints protecteurs (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 356, col. 1509).

Une peinture de la catacombe de sainte Domitille représente une autre scène de jugement. Le Juge va prononcer la sentence; les défunts, sous la protection de deux saints, sont agenouillés et étendent les mains vers le Christ.

Quatre autres fresques qui se voient dans les catacombes de Callixte, de Domitille et au cimetière Ostrien, nous font voir les personnages séparés : le Christ et les saints sont placés dans la lunette, les défunts dans la voûte de l'*arcosolium*, ou inversement. Cette disposition a permis aux artistes de séparer les diverses phases du jugement.

La difficulté d'introduire un grand nombre de personnages dans un cadre restreint, ou bien des préoccupations de symétrie ont inspiré aux artisans qui peignirent un plafond à la Nunziatella et un autre plafond à Saint-Pierre-et-Saint-Marcellin la disposition suivante. Sur l'une, on voit le juge seul au milieu de la fresque; il est entouré de quatre saints formant une croix, deux parlent et deux écoutent. Entre ces quatre saints, sont placés quatre défunts dans l'attitude d'orants, deux hommes et deux femmes alternant. L'autre fresque figure, au centre, le Christ avec huit saints. Deux orants aux deux angles.

La renaissance constantinienne favorisa de nouveaux types, et la scène du jugement reçut une interprétation intéressante à coup sûr, mais beaucoup moins certainement que n'eût été un effort pour figurer

¹ L. Ruhl, *De mortuorum judicio*, in-8°, Gieszen, 1903. — ² Cf. J. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité*, p. 447-469. — ³ Marc., xiii, 32; cf. Matth., xxiv, 36. — ⁴ J. M. Lagrange, *L'évangile selon s. Marc*, p. 326, 327. —

⁵ J. Lebreton, *L'ignorance du jour du jugement*, dans *Recherches de science religieuse*, 1918, p. 281-289. — ⁶ Hebr., ix, 27. — ⁷ Ioh., v, 22. — ⁸ I Cor., v, 10; II Tim., iv, 1; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, p. 52-56.

le Christ, juge d'une multitude humaine. Boucs et brebis figurant, dans le symbolisme, les réprouvés et les fidèles, on s'avisait de les représenter à la place des ressuscités; on supprimait la difficulté, ce qui est sans doute quelque chose, mais on peut dire qu'on esquissait la solution.

Saint Paulin de Nole avait fait représenter dans la basilique de Fundi le Christ-Juge entre des boucs et des brebis; nous n'en savons que ce qu'il a pris soin de nous apprendre ¹ :

*Et quia precælsa quasi Judex rupe superstat,
Bis geminæ pecudis discors agnis genus hædi
Circumstant solium : lævos avertitur hædos
Pastor, et emeritos dextra complectitur agnos.*

Sur un sarcophage romain du IV^e siècle, nous voyons

naissables à la coupe de la barbe, et placés de chaque côté du Sauveur, Pierre à droite, Paul à gauche. Seul, saint Pierre a un tabouret sous les pieds. Des cancels à jours ferment le lieu où ils tiennent conseil, et ces cancels rappellent ceux qui sont figurés sur l'arc de Constantin; entre eux se voient quatre points qui rétrécissent l'ouverture et servent à ralentir la foule au passage comme le ferait un de nos modernes tourniquets. La foule des humains qui vont comparaître devant le Christ-Juge attend là, hors du cancel; hommes, femmes, enfants, levant les mains, implorant. À droite et à gauche, des objets trop incertains pour qu'on consente à y voir, avec Garrucci, des portes de villes. Aux pieds du Christ, à droite, deux sacs portant l'un le monogramme $\chi\rho$, l'autre la croix cantonnée $\div$; à gauche, un fouet.



6403. — Médaillon en terre cuite. D'après Garrucci, *Storia*, pl. 463.

cette scène du jugement; le Christ pose sa main droite sur la tête d'une brebis, tandis que la main gauche repousse les boucs (voir *Dictionn.*, t. II, col. 653, fig. 1469).

C'est probablement aussi, au V^e siècle, que doit prendre date un remarquable médaillon de terre cuite conservé à la Bibliothèque Barberini ². La destination de ce médaillon est d'autant plus incertaine qu'il pouvait en recevoir plusieurs, soit pour décorer un meuble, soit pour être placé isolément. C'est un travail assez grossier, d'une pâte peu fine, et dont le revers devait être caché. Le Christ est assis sur un trône entre six de ses apôtres dont saint Pierre, et saint Paul, recon-

Une inscription en légende semble être :

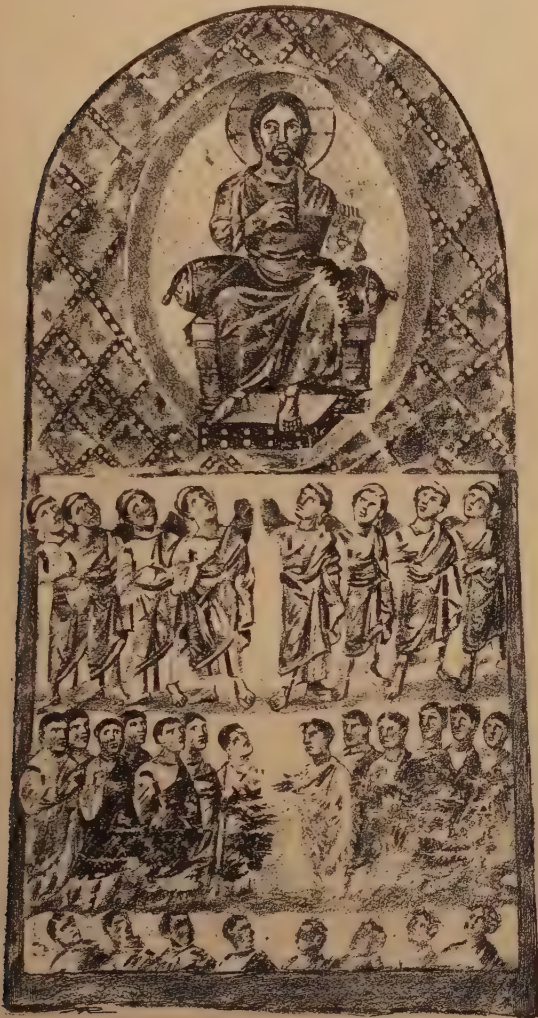
U I C T O R I A

Le diamètre du médaillon est de 0 m. 135. (fig. 6403) Le manuscrit de Kosmas Indicopleustes (voir KOSMAS) nous a conservé, au VI^e siècle, une miniature représentant le jugement dernier. Ici, le Christ barbu siège, non plus dans un vaste fauteuil, mais sur une banquette rembourrée d'un coussin; nous passons de l'art romain à l'art byzantin; le cancel a l'apparence d'une treille dans laquelle a été découpée une sorte de lucarne pour laisser voir le souverain juge, qui porte le nimbe crucifère et tient le livre des évangiles, fermé

¹ P. L., t. LXI, col. 339. — ² Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. I, p. 591; t. VI, p. 100, pl. 463, n. 6; F. X. Kraus, *Die Wandgemälde in der S. Georgskirche in Oberzell auf*

der Reichnau, in-4°, Freiburg, 1884, p. 18; *Real encyclopædie*, t. II, p. 986, fig. 541; *Die altchristliche Terracotta der Barberinischen Bibliothek*, dans *Röm. Quart.*, 1892, p. 1-8.

et gemmé. Il suffit de comparer cette figure à la précédente pour voir le progrès accompli par la stylisation. La treille est de pourpre, ornée de cabochons; dans les losanges, sont dessinées des fleurs de lys (voir ce mot). Huit anges (ἄγγελοι ἐπουράνιοι) lèvent les yeux vers le Christ apparaissant en plein ciel; dans une zone inférieure treize hommes (ἄνθρωποι ἐπίγαιοι) vêtus de couleurs voyantes lèvent de même la tête; à une

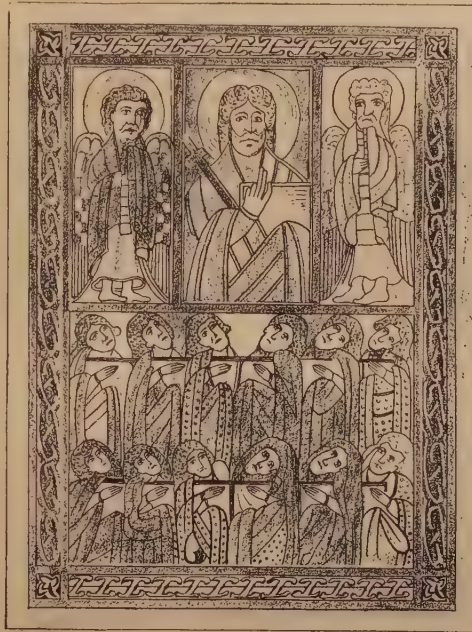


6404. — Miniature du Kosmas Indicopleustes.
D'après Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 228, fig. 113.

zone plus inférieure quatre hommes à gauche et quatre femmes à droite font le même geste; ce sont les morts qui ressuscitent, κατὰχθόνιοι et νεκροὶ ἀνίσταμενοι, et vont se présenter au jugement (fig. 6404) ¹.

Le manuscrit de Saint-Gall, n. 51 est un des plus

beaux de ce fonds célèbre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 179); il se termine par deux miniatures, celle du cruciflement (fol. 266) que nous avons donnée (fig. 6405) et celle du Jugement dernier (fol. 267). Ce manuscrit nous fait encore franchir deux siècles; il peut être daté du VIII^e ou IX^e. La miniature irlandaise peut être utilement rapprochée de la miniature du Kosmas. En bas, les apôtres rangés symétriquement tenant l'Évangile; dans le registre supérieur, le Christ tenant dans la main gauche l'Évangile et bénissant de la main droite. A ses côtés, les deux anges sonnent de la trompette, caractère du Jugement dernier; c'est déjà l'annonce du *tuba mirum spargens sonum*. Ces deux anges que saint Éphrem mentionne déjà au IV^e siècle, dans son sermon sur la seconde venue du



6405. — Miniature du man. de Saint-Gall., n. 51.
D'après *Revue archéologique*, 1921, pl. 1, n. 2.

Christ, annoncent l'avènement des nouveaux cieux et de la nouvelle terre. Ils reparaitront avec les apôtres siégeant au tribunal céleste, sur les monuments postérieurs représentant le jugement dernier à Torcello et à Néréditsi. Comme sur la miniature du Kosmas Indicopleustes de la Bibliothèque Vaticane, qui est une copie d'un original du VI^e siècle et qui est apparentée à l'art alexandrin, la scène de la seconde venue dans le manuscrit irlandais termine l'ouvrage dont il est comme le couronnement. Sur les deux miniatures, le sujet est distribué en zones superposées. Le miniaturiste irlandais s'est inspiré d'un type oriental, où le thème était simplement esquissé et réduit à ses éléments les plus simples ².

¹ Cf. Stornaiolo, *Le miniature della topografia cristiana di Cosma Indicopleustes*, in-fol., Milano, 1908, p. 45, 46, pl. 89; Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 227, fig. 113; O. M. Dalton, *Byzantine art and archeology*, Oxford, 1911, p. 668; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, Milano, 1901, t. I, p. 155, fig. 145. — ² Cf. *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, Halle, 1875, p. 22, 27, 461-463; F. Keller, dans *Zürcher Antiquar. Mittheilungen*, 1851, t. VII, p. 61-85, pl. I, VI, IX, X; trad. par W. Reeves, *Early Irish calligraphy*, dans *Ulster journal of archæology*, 1860, July;

J. O. Westwood, *Fac-similes of the miniatures and ornaments of Anglo-Saxon and Irish manuscripts*, in-fol., London, 1868, p. 65-68, pl. 26-28; S. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in den ersten Hälfte des Mittelalters*, Freiburg-im-Br., 1906, p. 124 sq., 127; J. Ebersolt, *Miniatures irlandaises à sujets iconographiques*, dans *Revue archéologique*, 1921¹, p. 1-6, pl. I, n. 2; A. Bouillet, *Le jugement dernier dans l'art aux douze premiers siècles. Étude historique et iconographique*, in-4^o, Paris, 1894, p. 13 : le dessin est renversé.

Une page du psautier d'Utrecht nous montre l'archange saint Michel remplissant les fonctions de juge. De la main droite, il attire à lui les élus, de la main gauche, il brandit un long bâton crucifère, à l'aide duquel il repousse en enfer les damnés qui s'abandonnent au désespoir. Sur la même page, on voit la résurrection des morts qui sortent de leurs sarcophages dont les couvercles sont renversés.

Un peu au delà de la limite de nos études, nous signalerons encore une fresque retrouvée dans la basilique de Saint-Clément à Rome (voir CLÉMENT) et qui peut remonter à l'année 850¹, sous le pontificat de Léon IV; et à saint Georges, dans l'île de Reichenau, vers 1050².

On peut rapprocher de ces monuments figurés un sermon dû à saint Éloi, évêque de Noyon : *Predicatio de supremo judicio*³.

IV. ÉPIGRAPHIE. — A partir du IV^e et du V^e siècle, on trouve sur les inscriptions des allusions au jour du jugement, mais c'est surtout au VI^e et au VII^e siècles. Nous donnerons au mot Justinien une inscription de Sorrente de l'année 527 :

*Conjuro per diem TREMENDUM judicii*⁴, et deux autres de la même ville : SET CONIVRO PER TREMENDUM DIEM IVDICIUM VT HANC SEPULTVRAM NVLLI VIOLENT⁵ ET SET ADIVRO BOS OMNES POS ME BENV VNC TVMVLVM VIOLARI ET SI HV XPI EBENIA TEI COTEST IN PSALMV⁶ VIII⁶.

A Potentia⁷ :

C VT CONIVGI
nequis DVM DIEM IVDICI ex
pectat HOC AVEAT viola re
sepul CHRVM

Sur un marbre de Die, du V^e ou VI^e siècle, nous lisons⁸ :

HIC DALMATA CR
ISTI MORTE REDEM
TVS QVISCET IN PA
CE ET DIEM FVTVRI
5 IVDICII INTERCEDE
NTEBVS SANCTIS L
LETVS SPECTIT

Le sens est bien clair : « Dalmata, racheté par la mort du Christ, repose en paix et attend, plein de confiance dans l'intercession des saints, le jour du jugement. »

Un marbre du VII^e siècle, provenant d'un legs fait au Musée de Narbonne, a été trouvé, croit-on, dans une construction voisine de l'église Saint-Paul.

Voici le texte⁹ :

OMS QVI AD ECLSAM VE
NIETIS ORATE PRO
ADROARIO PRESBITE
RO PECATORE VT
5 VOS DNS MIS
ERTVS SIT
IN DIEM IV
DICII AMEN

La même pensée se retrouve dans l'inscription placée sur la tombe d'un enfant, nommé Cynegius, enseveli dans la basilique de Saint-Félix de Nole. Tan-

dis que Dalmata plaçait sa confiance dans les saints intercesseurs, le prêtre Adroarius escomptait les prières des fidèles qui entreraient dans l'église, probablement celle dont il avait eu la charge; l'inscription de Nole ne peut guère manquer de placer le défunt sous la puissante intercession du célèbre saint local, Félix. Le texte, passablement mutilé, a été restitué par De Rossi¹⁰ :

exegit VITAM FLORENTE CINEGIVS AEOV
et laetus SANCTA PLACIDAE REQUIESCIT IN AVLA
illum nunc FELICIS HABET DOMVS ALMA BEATI
atque ita per LONGOS SVSCEPTVM POSSIDET ANNOS
5 patronus PLACITO LAETATVR IN HOSPITE FELIX
sic protecTVS ERIT IVVENIS SVB IVDICE CHRISTO
cum tuba terribilis SONITV CONVSSERIT ORBEM
humanaeque ani MAE RVRSVM IN SVA VASA REDIBVNT
felici merito HIC SOCIABITVR ANTE TRIBUNAL
10 interea IN CREMIO ABRAHAM cum pace quiescit.

Une inscription de Vercell ornait la tombe du prêtre Sarmata, enseveli auprès de saint Nazaire et Victor; il y était fait allusion au jugement qui suit la mort¹¹ :

DISCITE QVI LEGITIS DIVINO MVNERE REDDI
MERCEDEM MERITIS SEDIS CVI PROXIMA SANCTIS
MARTYRIBVS CONCESSA DEO EST GRATVMQVE CVBILE
SARMATA QVOD MERVIT VENERANDO PRESBITER ACTO
5 SEPTIES HIC QVINOS TRANSEgit CORPORIS ANNVS
IN XPO VIVENS AVXILIANTE LOCO
NAZARIVS NAMQVE PARITER VICTORQVE BEATI
LATERIBVS TVTVM REDDVNT MERITISQVE CORONANT
O FELIX GEMINO MERVIT QVI MARTYRE DVCI
10 AD DEVM MELIORE VIA REQUIEMQVE MERERI

Sarmata est vraiment heureux d'avoir pu être présenté au Christ par deux martyrs; ils ont intercédé pour lui devant le souverain Juge. Avec de si puissants protecteurs, la sentence ne pouvait être que favorable, et le défunt obtient sûrement la félicité : *meliore via requiem*.

H. LECLERCQ.

JUGEMENT PARTICULIER (Voir TRIBUNAL DU CHRIST).

JULES I^{er}. — Nous n'avons que peu de témoins épigraphiques de l'usage de dater d'après les pontificats; au IV^e-siècle, ces témoins n'en sont que plus précieux. Déjà nous avons fait connaître la formule : SVB DAMASO EPISCOPO (voir Dictionn., t. IV, col. 149, fig. 3548), en l'année 366-367. Nous avons aussi une inscription portant : *sedente PAPA LIBERIO*, ce qui nous reporte dans la période 352-366¹²; enfin, voici un fragment qui nous amène au lendemain de la paix de l'Église, sous le successeur du pape Silvestre, Jules I^{er}¹³:

SVB IVLIO A
DRO FOSSO
PERCVSSO

Sub Julio antistite... ce qui nous reporte à la période 337-352 pour l'introduction à Rome de la chronologie papale. La suite peut se lire : *ab Alexan]dro*

¹ G. Wilpert, *Le pitture della basilica primitiva di S. Clemente*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1906, t. XXVI, p. 252 sq., pl. IX. — ² F. X. Kraus, *Die Wandgemälde der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau*, pl. XIV. — ³ B. Krusch, *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, dans *Monum. Germ. histor.*, t. IV, p. 749-761. — ⁴ Marucchi, dans *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1907, p. 326. — ⁵ B. Capasso, *Memorie storiche della Chiesa sorrentina*, Napoli, 1854, p. 264. — ⁶ Id., *ibid.*, p. 266. — ⁷ Corp. inscr. lat., t. X, n. 179. — ⁸ Delacroix, *Statistique du département de la Drôme*, 2^e édit., in-4°, Valence, 1835, p. 491; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1864, t. II, n. 478, pl. 65, n. 395;

Corp. inscr. lat., t. XII, n. 1694; J. Wilpert, *Les représentations du jugement sur les monuments des catacombes*, dans *Compte rendu du (II^e) Congrès scientifique international des catholiques*, Paris, 1891, V^e section, p. 66. — ⁹ E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes trouvées à Narbonne*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. historiq.*, 1892, p. LXXIX. — ¹⁰ Corp. inscr. lat., t. X, n. 1370. Sur la sépulture de Cynegius, voir S. Augustin, *De cura gerenda pro mortuis*. — ¹¹ Corp. inscr. lat., t. V, n. 6739; Brazza, *Iscrizioni antiche Vercellesi*, in-8°, Romæ, 1872, p. 319, n. 135. — ¹² De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 17-19. — ¹³ G. Wilpert, dans *Nuovo bull. d'arch. crist.*, 1903, p. 316, 317.

fosso[re. Ce fossoyeur est, probablement, celui que nous avons rencontré dans ce même cimetière de Marc-et-Marcellin (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2079), et qui vendit une tombe à deux places à Rufina : *Rufina emit sibi locu bisomu a eossore Alexandru*. La troisième ligne de l'inscription est plus difficile à compléter; on pourrait proposer: *percuss[us] fulmine, a latronibus*, etc.

H. LECLERCQ.

JULIA CONCORDIA. — I. LE SIÈGE ÉPISCOPAL. — La colonie romaine de *Julia Concordia* est connue de tous ceux qui s'intéressent aux antiquités profanes. Elle était située à peu près à égale distance entre Aquilée (voir ce mot) et Altino que relie la voie Aunia; en outre, elle se reliait à Opitergio (Oderzo) et à Julio Carnico (Zuglio sopra Tolmezzo)¹. Il s'y trouvait une fabrique d'armes qui avait valu à la ville le sobriquet de *Sagittaria*². Ruinée et abandonnée à la suite des invasions barbares et réduite à n'être plus, de nos jours, qu'un simple village à peu de distance de Portogruaro, elle conserve cependant son titre de siège épiscopal, quoique Portogruaro soit devenue la résidence de l'évêque et du chapitre. Au point de vue de l'antiquité chrétienne, *Julia Concordia* possède un groupe de quatre-vingts martyrs, commémorés le 17 février; on ne sait rien de positif en ce qui les regarde; on a supposé avec quelque raison qu'ils ne sont pas tous originaires de la ville même; il a pu s'y trouver des chrétiens d'Aquilée et d'autres villes de la Vénétie qui auraient été mis à mort à *Julia Concordia*; parmi eux se trouvait le *corrector* de la province³.

En 370, vivait à *Julia Concordia* un vieillard nommé Paul qui avait connu à Rome un secrétaire de saint Cyprien de Carthage. Saint Jérôme parle de ce Paul avec admiration et lui écrit une lettre⁴. La ville possédait un personnage plus connu; le célèbre historien ecclésiastique et infatigable traducteur Rufin naquit à *Julia Concordia*, de la *gens Turannia*⁵. Ces deux noms invitent à admettre l'existence d'une communauté chrétienne dans la ville, dès la première moitié du IV^e siècle⁶. Paul était prêtre, et on ne connaît pas d'évêque de *Concordia* à ces débuts; Rufin fut baptisé à Aquilée et y débuta dans la vie religieuse. Cependant, pour le premier quart du V^e siècle, nous savons qu'il existait un siège épiscopal grâce au témoignage de trois inscriptions : ... *Petimus omnem clerum et cunctam fraternitatem, ut nullus...*⁷; ... *quam arcem comendamus sancte æclesiæ civitatis Concordiensium*⁸; ... *sepulcrum meum commendo civi(tatis) con(cordien)sis* *r(everendissimo) clero*⁹. D'autres inscriptions, contemporaines des précédentes, nous font connaître quelques fidèles de *Concordia* originaires des environs d'Apamée en Césyrie¹⁰. On n'a pas de bonne raison pour soutenir que la ville ait eu d'abord un chorévêque; il faut donc admettre que, dès le premier quart du V^e siècle, *Concordia* fut élevée à la dignité de siège épiscopal, encore qu'on ne sache pas les noms de ses premiers évêques.

Il existe un sermon, *In dedicatione ecclesiæ*, incomplet de la fin, dont l'auteur est inconnu, et qui se rapporte à la consécration d'une basilique, aujourd'hui disparue, à *Concordia*¹¹. On y trouve quelques détails à retenir sur la basilique de *Julia Concordia* :

Deo nostro inenarrabiles gratias agere debemus qui sic ecclesiam suam per omnia ornare dignatus est. Perfecta est basilica in honorem sanctorum et velociter perfecta : Exemplo quidem aliorum ecclesiarum provocati estis ad

hujusmodi devotionem, sed gratulamur fidei vestræ quia præcessistis exemplo : tardius enim cepistis, sed prius consummastis, quia antea habere sanctorum reliquias meruistis. Nos a vobis reliquias accepimus, vos a nobis studium devotionis, fidei emulationem. Bona ista contentio est et religiosum certamen, ubi non de avaritia sæculi contenditur, sed de munere gratiarum. Tulumus quod allatum vobis fuerat de munere sanctorum religiosa cupiditate, sed de hoc ipso incitavimus studia vestra ut vel portionem peteretis. Negari non potuit, quia justum erat quod petebatur. Data est portio ut et vos totum in portione haberetis, et nos nihil de eo quod datum fuerat amitteremus ut scriptum est « quia multum non abundavit, et qui modicum non minoravit » (II Cor., VIII, 15). Ornata est igitur ecclesia Concordiensis et munere sanctorum et basilicæ constructione, et summi sacerdotis officio. Meruit enim sanctus vir frater et episcopus meus summo sacerdotio honorari, qui prius per hujusmodi munus sanctorum honoravit ecclesiam Christi sacerdotis æterni. Multa sunt quidem merita sanctorum apostolorum quorum reliquiæ hic habentur; sed de multis vel pauca dicamus.... Unde ita credere et habere (tenere) debemus quasi in paucis (apostolis) omnes. Sed quia explicare singulorum merita non valemus, vel (saltem) breviter aliquid ac tractando, [de illis] quorum reliquias habemus, dicere debemus, ut aliquod profectum fidei consequamur. Quanti habeatur apud Dominum sanctus Joannes Baptista; quanti etiam Joannes evangelista, quorum reliquiæ hic habentur, evangelia manifestant.... Quid de Andrea dicamus, quid de Thoma apostolis? Quid de Luca evangelista? Et horum enim reliquiæ hic habentur.... Cum ergo corpus ipsius (Thomas) in India sepultus haberetur, aliquis negotiator, vir christianus et valde religiosus, negotiandi causa in Indiam perrexit, ut inde lapides præciosos vel indicas merces ad romani adferret [fines imperii] cupiditate lucri teneri. Sed pro sæculi negotiatore negotiator Dei repertus est. Cum enim venisset ad Indiam, ostensum est [ei] ubinam corpus sancti Thomæ haberetur et admonitus est ut ipsum corpus Edessam secum deferret. At ille vero quasi negotiator Dei contemptis lucris terrenis, sola cepit lucra celestia cogitare. Invenit enim super lapides indicos mercedem meliorem quam non petierat].

La basilique de *Concordia* possédait donc des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, de saint André, de saint Luc et de saint Thomas. Ceci nous entraîne hors de la ville dont nous parlons.

Dans le martyrologe hiéronymien, nous lisons trois notices relatives à la translation de reliques d'apôtres; ce sont les seules de cette espèce que contient le document qui concerne la Haute-Italie. Elles sont certainement antérieures au milieu du V^e siècle. Deux de ces notices regardent Milan. Voici la première au VII^e id. maii (9 mai) :

Ms. de Berne : *Mediolano. De ingressu reliquiarum apostolorum Johannis. Andreæ et Thomæ. In basilica ad portam romanam.*

Ms. de Wissembourg : *Mediolano apostolorum iohis andreæ et thomæ in basilica ad porta romana (al. portam romanam).*

Ms. de Lucques : *Mediolano apostolorum Iohannis, Andreæ et Thomæ in basilica ad portam romanam.*

La basilique construite par saint Ambroise à la *porta romana* était déjà consacrée avec les reliques d'apôtres mentionnées ci-dessus, quand les catholiques de Milan prièrent leur évêque de consacrer la

¹ P. Paschini, *Il Friuli e la caduta della civiltà romana*, in-8°, Udine, 1910, p. 17. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. v, p. 178, 1058, 1097. — ³ P. Paschini, *La Chiesa aquileiese ed il periodo delle origini*, in-8°, Udine, 1909, p. 66. — ⁴ S. Jérôme, *Epist.*, x; *P. L.*, t. xxii, col. 343; cf. *epist.*, iii, *ibid.*, col. 337, et *De viris illustribus*, c. lvi; *P. L.*, t. xxiii, col. 661. — ⁵ Voir *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8692, 8772, à *Concordia*;

n. 8742, à Aquilée; n. 2874 à Padoue. — ⁶ E. Degani, *La diocesi di Concordia, notizie e documenti*, in-8°, S. Vito al Tagliamento, 1880, p. 17. — ⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8738. — ⁸ *Ibid.*, t. v, n. 8740. — ⁹ *Ibid.*, t. v, n. 8745. — ¹⁰ *Ibid.*, t. v, n. 8725, 8727, 8728, 8729, 8732. — ¹¹ *Florilegium Casinense*, dans *Bibliotheca Casinensis*, in-fol., Monte-Casino, t. ii, p. 120.

nouvelle basilique, appelée l'*ambrosiana* et située hors de la *porta Vercellina*, suivant le même rite. Le saint évêque répondit : « Je le ferai si je trouve des reliques de martyrs » et nous savons par la lettre adressée à sa sœur Marcelline¹ qu'il trouva devant les cancels de la basilique des saints Félix et Nabor les corps des martyrs Gervais et Protas (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GERVAIS). Ceci se passait en 386. La basilique de la *porta Romana* est donc antérieure à cette date²; en souvenir de son érection, saint Ambroise avait composé l'inscription suivante pour l'église de Saint-Nazaire³ :

*Condidit Ambrosius templum dominoque sacrauit
Nomine apostolico, munere, reliquiis
Forma crucis templum est, templum victoria Christi:
Sacra triumphalis signal imago locum.
In capite est templi vitæ Nazarius almæ
Et sublime solum martyris exuviis
Crux ubi saceratam caput extulit orbe reflexo,
Hoc caput est templo Nazarioque domus,
Qui fovet æternam victor pietate quietem
Crux cui palma fuit crux etiam sinus est.*

Le biographe de saint Ambroise, le diacre Paulin est encore plus explicite. Il raconte que ce fut après la mort de Théodose (17 janvier 395) que l'évêque de Milan découvrit le corps de saint Nazaire dans un jardin hors de la ville et le transféra *ad basilicam apostolorum quæ est in Romana*. Au même lieu, il trouva aussi le corps de saint Celse et le transféra *ad basilicam apostolorum ubi pridem* (avant 386) *sanctorum apostolorum reliquæ summa omnium devotione depositæ fuerant*⁴. Ce sont presque les mêmes phrases que nous avons dans le martyrologe hiéronymien. Nous pouvons donc être certains que les reliques des saints Jean, André et Thomas furent employées par saint Ambroise pour la consécration de la basilique des apôtres à la porte romaine, et que leur transfert n'est pas très antérieur à l'année 386. Dans la suite, cette basilique perdit son nom qu'elle échangea contre celui de *S. Nazarus ad Corpus*, parce qu'on y vénérât le corps de ce martyr pendant qu'une nouvelle église, érigée à saint Celse, recevait son corps et portait son nom.

Mais nous trouvons dans Bérold une autre indication⁵ : *VI id. Maii : Translatio S. Nazarii a S. Celso ad S. Nazarium*. Pour le coup, le diacre Paulin est explicite : les saints Nazaire et Celse furent portés par saint Ambroise dans la basilique des apôtres. On ne peut nier que saint Nazaire aussi peut avoir été porté à Saint-Celse et de là à la basilique des apôtres. Mais l'indication de Bérold coïncide exactement ou presque exactement, à un jour près, avec la notice du martyrologe hiéronymien. D'où nous pouvons supposer que la basilique, ayant changé le nom de ses titulaires, les apôtres, pour celui de saint Nazaire, elle a perdu le souvenir de la translation des reliques des apôtres. Il est même probable que les reliques des apôtres n'y sont pas toujours restées, mais ont enrichi d'autres églises ou autels érigés à la mémoire de chacun de ces apôtres.

Mais ce n'est pas la seule translation de reliques que le martyrologe hiéronymien mentionne à Milan. Au 27 novembre on lit ceci (v kal. dec.) :

Ms. de Berne : mutilé;

Ms. de Wissembourg : *In Mediolano lucæ andree iohannis severi euphemie*;

Ms. d'Epternach : *mediolan. lucæ andree iohannis severi et euphemie*;

Ms. de Reichenau : *in mediolano lucii andree iohannis severi*;

¹ P. L., t. XVI, col. 1019. — ² D'après F. Savio, *La basilica di Milano al tempo di S. Ambrogio*, in-8°, Torino, 1904, p. 21; ces deux basiliques furent construites peu avant le mois de juin 386. — ³ *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 617, n. 3. — ⁴ P. L., t. XIV, col. 38. — ⁵ Béroldus, *Ecclesie*

Ms. de Lucques : *in Mediolano, Lucæ Andree iohannis Severi Euphemie*.

L. Duchesne dit à ce sujet : *Hic cum agatur de sanctis Ephesi, Constantinopoli, Edessæ, Ravennæ* (S. Sévère, évêque de cette ville), *Chalcedone* (sainte Euphémie) *sepultis, nullum est dubium quin pignorum ingressus celebretur*⁶. Avec cette deuxième translation, l'église de Milan paraît de nouveau en possession des reliques de saint André, et en outre de saint Luc, de saint Jean, de saint Sévère de Ravenne et de sainte Euphémie. Celle-ci avait à Milan son église *ad puslerulam*, et sa fête le 16 septembre; son nom se lit au canon ambrosien avec celui de sainte Thècle, qui eut une basilique à elle dédiée. Mais nous ne savons rien de plus sur cette translation que nous pouvons supposer avoir été accomplie avec moins de solennité que la première faite sous l'épiscopat de saint Ambroise. Peut-être celui-ci donna-t-il une portion de ces reliques à une autre ville. Nous le voyons écrire à saint Félix, évêque de Côme, à propos de la future consécration de la basilique en l'honneur des apôtres que l'évêque Bassianus avait élevée dans sa ville de Lodi : *Ortus enim sermo de basilicæ quam [Bassianus] condidit apostolorum nomine, dedicatione, dedit huic sermoni viam* (de parler de Félix); *siquidem significabat quod sedulo tuæ quæreret sanctitatis præsentiam... Promissi ergo, quoniam et tibi id de me licet.... Veni igitur, ne duos sacerdotes redarguas : te, qui non adjueris; et me, qui tam facile promiserim*⁷. Peut-être, saint Ambroise a-t-il donné des reliques à la nouvelle basilique de Lodi; il est certain que cette ville avait dès lors un siège épiscopal, ce qui n'était pas le cas pour Julia Concordia.

À quelle date faut-il reporter la consécration de la basilique de Lodi? Les mauristes admettent non sans hésitation une indication d'Ughelli qui la reporte en 380⁸, mais sans en donner aucune preuve. On ne saurait affirmer pas plus que nier, à défaut de toute documentation que Lodi ait eu ou n'ait pas eu une basilique dédiée aux apôtres avant que Milan ait eu la sienne. Bassianus et Félix vivaient encore tous deux en 390 et souscrivaient cette année-là au concile de Milan. Or, au concile d'Aquilée, en 381, nous rencontrons bien Bassianus et non Félix, indice que ce dernier n'était pas encore évêque à cette date, en sorte que l'érection du diocèse de Côme serait à peu près contemporaine de celle du diocèse de Concordia, et à la consécration des basiliques dédiées aux apôtres à Milan et à Lodi.

Concordia doit avoir été une communauté chrétienne numériquement peu importante à la fin du IV^e siècle, surtout si on la compare à celles d'Aquilée et de Vérone. Si un don de reliques lui fut fait alors, ce dût être assurément la cathédrale qui en bénéficia, et le texte du sermon cité justifie cette conjecture. Ce sermon parle explicitement des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, de saint André, de saint Luc et de saint Thomas. Le sermon nous dit que la basilique fut achevée en peu de temps. Mais à quelle date? Certainement avant celles qui sont inscrites sur les tombes déjà mentionnées, donc avant 410. Probablement pas avant 381, car à cette date un concile est tenu à Aquilée, et on n'y voit pas un évêque de Concordia dont l'absence est à peine vraisemblable, vu la proximité des deux villes. Mais en 386, saint Ambroise avait terminé et consacré sa basilique qui porte son nom. Depuis peu, sans doute, avaient été apportées les reliques des apôtres qui enrichirent cette basilique et celle de Concordia, de même que la basi-

Mediolanensis kalendarium et ordines sæculi XI, édit. de M. Magistretti, Mediolani, 1894. — ⁶ *Martyrol. Hieronym.*, dans *Acta sanctorum*, nov. III, p. LXXIV. — ⁷ P. L., t. XVI, col. 889. — ⁸ Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 656; cf. P. L., t. XVI, col. 853.

lique d'Aquilée d'après le témoignage du martyrologe Hiéronymien (iii non. septemb.). Il paraît donc permis d'admettre que la consécration de la cathédrale de Concordia et l'érection du siège épiscopal se placent entre 381 et 385.

Le nom de ce premier évêque de Concordia n'est pas donné par le sermon de dédicace; il serait trop arbitraire d'y suppléer. Quant à l'auteur du sermon, on peut supposer, vu la proximité des sièges d'Aquilée et de Milan par rapport à Concordia, que c'est, soit saint Valérien d'Aquilée († 388), soit saint Ambroise de Milan lui-même.

II. LA NÉCROPOLE CHRÉTIENNE. — Au commencement de l'année 1873, on découvrit à Julia Concordia une nécropole chrétienne. Il s'agit d'un cimetière à ciel ouvert, de ceux qu'on nomme *areæ*, et de cent quarante tombes en pierre. Voici la description qu'en donne Mommsen : *Sepulcretum, in quo fuerunt tituli qui sequuntur, situm est extra Concordiam ad sinistram fluvii*

fèrent, parfois une d'elles se trouve enfoncée dans le sol de deux mètres, une autre toute voisine est à peine enfoncée de deux pieds. Le plus grand nombre est dans la direction de l'Orient et ceux qui les ont ouvertes ont remarqué avec surprise que la tête des défunts est tournée vers l'Orient. Les tombes sont taillées dans la pierre calcaire des environs; elles forment généralement des groupes de dix à douze. Les inscriptions sont tracées au milieu de la face principale de chaque tombe, quelquefois sur une des faces latérales.

Trois inscriptions seulement sont datées, celle d'un militaire peut être reportée aux années 394, 396 ou 402; celles de deux Syriens sont datées de l'ère des Séleucides 721 et 738, soit 409-410 et 426-427 après Jésus-Christ. Toutes sont si pareilles les unes aux autres qu'on peut soutenir que nous avons ici un cimetière contemporain des empereurs Arcadius et Honorius.

On peut se reporter à ce que nous avons dit de



6406. — Vue du cimetière de Concordia. D'après *Bulletino di archeologia cristiana*, 1874, pl. ix.

Lemene dictum (antiquum nomen ignoratur), distans ab oppido chilio metro dimidio, ut solo fluvio fere inde dirimatur. Transit per id media via publica a Concordia pergens ad Aquileiam larga metr. 6, 5, sive ped. Rom. c. XXII, ut hæc a sepulcris vacua relicta sit, dextrorsum autem et sinistrorsum areæ cernantur non defossæ, sed collocatæ in solo antiquo inter arbores, quarum remanent trunci, et super alia sepulcra ævi præsedentis, plane ut cernuntur in sepulcretis similibus Arelatensi (voir Dictionn., au mot ALISCAMPS) et Salonitano (voir MANASTIRINE). Hodie tamen humo per sæcula aggesta alte sepultæ jacent. Cippi tabulæque ab hoc sepulcretis plane absunt nec mortui ibi sepulti fuerunt nisi in arcis magnis et æqualibus fere inter se (solent enim longæ esse metr. 2, largæ m. 1, altæ m. 0,75) et solidis operculoque aut fastigiato aut rotundo instructis, sed quæ anaglyphis ornamentisque plane careant, pleræque etiam inscriptione.

D. Bertolini observe, et la figure 6406 lui donne raison, que ces tombes sont disposées dans le plus complet désordre; elles sont adossées les unes aux autres, tantôt parallèles, tantôt suivant un angle dif-

amendes funéraires (voir *Dictionn.*, t. 1, à ce mot) et noter que nous avons ici toute une série de pénalités : *auri pondus V, auri pondus III, auri pondus II, auri pondus I; auri unc. VI, auri unc. III; solidi LXXX, XXV, XX, X; argenti pondus X, VI, V, II; denarii.?* Une fois, la somme est confiée aux vétérans (*veteranibus*), d'autres fois, à l'église locale : *sanctæ ecclesiæ civitatis Concordiensis; civi (tatis) Con (cordiensis) r (everentissimo) clero; enfin, ad omnem clerum et cunctam fraternitatem.*

Sur le couvercle de deux tombes est gravé le monogramme constantinien ☩; sur la face latérale d'une tombe on voit trois poissons et une amphore.

1. PP ☩ FAB SAGIT. Tar
facto a d. n. honORIO MEMOR iam
fecerunt filii A ETAHETI a
uxor si quis POSTEA
 - 5 praeter nostro S ALICVIVS
corpus in hanc arcam i NFERTVRVS
erit inferet rei publicæ AE.
- Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8721.

2. Inscription tracée entre deux colonnettes :

ALEXANDRO·FILIO·PIISSIMO
MIRAE VERECVNDIAE·SINGVLARI
INNOCENTIAE CASTITATE INTEG
RO NOTARVM LITTERIS ERVDITO
QVI VIXIT ANN·XVII·SABBATIA
MATER AD VLTIMVM VITAE
DEPLENS EXITVM FILI
ET SI BI FECIT

Notarum litteris erudito pourrait s'entendre d'un tachygraphe, peut-être s'agit-il d'un lapicide.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 31, n. 26; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 293, n. 18; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8722.

3. Deux fragments :

AVR ♂ AVRELIANVS VET (eranus) ar
CAM ♂ EX PROPRIO SVO DE dono
DEI ♂ VIVVS SIBI COMPARAVIT
SI QVIS·HIC VIOLENTER ·PO nere
5 VOLVERIT·IN FERAT FISCO de
NARIORVM...?

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 32, n. 30; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 292, n. 15; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8724.

4.

AVRILIVS GAV
DENTIVS ET MAR
TINA VIVOS SE CON
PARAVET SI QVIS E
5 IS INIVRIAM DET
AVRO LIBRA VNA

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 44, 107, n. 44; *Arch. Veneto*, 1877, p. 120; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8726.

5. Sur le couvercle M. D., sur la partie latérale de la cuve, une couronne, une croix; au centre :

AVR·ALEXANDRIA·ARCAM CONPA
RAVI·MIHI ET FL·SOPATRO·MARITO
MEO DVLCISSIMO·Q·V·MECVM AN
XVIII ITA VT POST OBITVM NOST·NVLL
5 VS EANDEM PVTE SE VIOLARE SI QVI
CREDIDERIT DAB·FISCI VIRIB·SOL·XX·VI AVL

Lign. 3, qui vixit; lign. 7 : sol(idos) XX v(el) i(n) a(rgento) u(ncias) L.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 25, n. 13; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 294, n. 19; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8734.

6.

COCCEIVS VRSVS CONPARAVIT
ARCA VXORI SVAE INCONPARAVILI
DECENTIAE QVE VIXIT MECECV
ANNIS XI MEN X DIES XXV VT ET
EGO POST OVITV MEV CON IPSA
PONAR

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 26, n. 15; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 294, n. 20; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8736.

7.

FL·AVGVSTVS DE NVMERV
MATTIACORV SENIORVM
EMIT SIBI DE PROPIO SVO AR [cam]
SI QVIS EAM APE VO
DAT FIS VI ARGEN PON
DO CINQVE

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 88; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8737.

8.

FL ARISTO ARCHIATER FIDELIS E
T AVR VENERIA FIDELIS CONIVGES
CARISSIMI ARCAM CORPORALE
DE PROPIO SVO VIVI SIBI CON
5 PARAVERVNT SI QVIS POST OBI
TVM EORVM·EAM APERIRE VO
LVERIT DABIT REI ·PVBLICAE
SOLIDOS LXXX·ITEQ QS NOSTRIS
LICEAT

¹ Lampride, *In Alex. Sever.*, 51. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 2305. — ³ *Ibid.*, t. III, n. 6399. — ⁴ *Ibid.*, t. III,

Lign. 8: ite(m)q(uod) s(upra) nostris liceat, c'est-à-dire il est permis à ceux qui nous enseveliront d'ouvrir le tombeau.

Fiorelli, *Not. degl. scavi*, 1876, p. 130; *Corp. inser. lat.*, t. v, n. 8741.

9.

FL·ALATANCVS DOMEST CVM CONIVGE SVA
BITORTA ARCM DE PROPIO SVO SIBI CONI
PARAVERVNT PETIMVS OMNEM CLERVM
ET CVNCTA FRATERNITATEM VT NVLLVS
5 DE GENERE NOSTRO VEL ALIQVIS IN HAC
SEPVLTURA PONATVR SCRIPTVM EST
QVOD TIBI FIERI NON VIS ALIO NE FE
CERIS

Fl(avius) Alatancus domest(icus) con conjuge sua Bitort[i] a arcam de prop[r] io suo sibi con[p] araverunt. Petimus omnem clerum et cuncta(m) fraternitatem, ut nullus de genere nostro vel aliquis in hac sepultura ponatur. Scriptum est : quod tibi fieri non vis, alio ne feceris. On lit dans la Vie de l'empereur Alexandre Sévère : Clamabat saepius quod a quibusdam sive Judaeis sive Christianis audierat et tenebat, idque per praconem, cum aliquem emendaret, dici jubebat : « Quod tibi fieri non vis alteri non feceris. » Quam sententiam usque adeo dilexit ut in Palatio et in publicis operibus perscribi juberet¹. Jusqu'ici aucun exemplaire épigraphique de cette sentence gravée in Palatio et in publicis operibus n'a été retrouvé; mais Flavius Alatancus aura pu en voir encore vers la fin du IV^e siècle; en sa qualité de protector domesticus, c'est-à-dire de garde du corps, il avait accès au Palatin où quelque exemplaire avait pu subsister et lui a suggéré cette formule sur son tombeau.

La formule *petimus omnem clerum et cunctam fraternitatem*, etc., est plus digne d'attention. Nous en avons un autre exemple sur l'épithaphe du diacre Aurelius Saturninus; la ressemblance est frappante, elle va jusqu'aux fautes de grammaire et aux idiotismes de la prononciation : *rogo et peto omnem clerum et cuncta fraternitatem ut nullus de genere vel aliquis in hac sepultura ponatur*². Cette épithaphe était à Venise au XV^e siècle, dans la maison dei *Lauredani*, parmi d'autres antiquités de provenances diverses. Mommsen a cru qu'elle venait de Rome, mais la formule n'est pas romaine, et le texte de Concordia montre qu'elle est vénitienne.

Les mots *peto*, *petimus omnem clerum et cunctam fraternitatem*, montrent que le clergé avec la communauté entière était propriétaire et administrateur du cimetière. A Cherchel, nous connaissons l'*eclesia fratrum* qui paraît formée d'après les mêmes règles qui étaient encore en vigueur à Concordia. A Salone, la communauté aussi reçoit les amendes : *de(t) heclesiae pœnam auri pondo duo*³; *inferat æclesiæ Salon(itanæ) argenti libras quinquaginta*⁴; *inferat) eclesie arg. libras*⁵. Une inscription de Trau en Dalmatie se termine par ces mots : *det poene nomine sanctæ eclesiae ante litis ingressum auri unc. II III*⁶.

L'inscription qui précède celle-ci, celle de Fl. Aristo, le médecin, faisait bénéficier de l'amende non la communauté, mais l'administration municipale désignée ainsi : *dabit rei publicæ*, expression qui se retrouve sur l'épithaphe de Flavius Victor ducenarius princeps stabuli dominici à Concordia⁷.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 28, n. 22; *Archiv. Veneto*, 1873, p. 382, n. 2; 1874, p. 291, n. 13; Fiorelli, *Not. degl. scavi*, 1876, p. 131; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 135; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8738.

10.

FL·AMPIO SEMISSALIS DE N MATTIA
CORVM SEN DE PROPIO SVO ARCA SIBI
POSVIT SI QVIS EAM APERIRE VOLVERIT
DAVIT FISCI VIRIBVS ARGENTI LIBRAS
·D E C E M

n. 2654. — ⁵ *Ibid.*, t. III, n. 2666. — ⁶ *Ibid.*, t. III, n. 2704. — ⁷ *Ibid.*, t. v, n. 1880.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 113, n. 53; *Arch. Veneto*, 1877, p. 119; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8739.

11. FLAVII SERVILIO TRAVSTAGV-TA EI ILATEVTA-FELICITAS
FLAVIO ANDIAE CENTENARIO NUMERI BRACHIATORVM COL
lege OPTIMO ARCAM DE LABORE SVO COMPARAVIMVS QVEM
arcam COMENDAMVS SANCTE AECLESIAE IVITATIS CONCODIEN
SIVM SI QVIS EAM APERIRE VOLVERIT DABIT FISCO
AVRI PONDO DVO SIN
E MORA

Lign. 1 : [F]lavii Servili Otravstaguta e[t] Ilatenta Felicitas.

Bertolini, *Bull. dell. Inst.*, 1875, p. 111, n. 49; *Arch. Veneto*, 1877, p. 111; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8740.

12. FLAVIVS CALLADINVS VETERANVS MILITAVIT
IN FABRICA SAGITTARIA VIXI ANNOS LXXX P M
ARCAM SIBI CONPARAVI DE PROPRTCO ACCVS IN
FERAT FISCO VIRIBVS AVRI PONDO VNAM

Flavius Calladinus veteranus militavit in fabrica sagittaria, vixi[t] annos LXXX p(lus) m(inus). Arcam sibi comparavi[t] de propr[i]o. Accus (atus) in ferat fisci viribus auri pondo un[u]m.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 88; Fiorelli, *Not. degl. scavi*, 1876, p. 49; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8742.

13. FL CARPILIO DOMESTI
DE NVM. BAT. SEN. QVI VI
XIT AN XXX ARCAM SIBI
DE PROPI SVO CONPAR
SI QVIS EA APERI VOLV
DABI FI VIRI AVRI P. V.

Fl. Carpilio domesti(cus) de num(ero) Bat(avorum) sen(iorum) qui visit an(nos) XXX, arcam sibi de prop[r]i[o] suo compar[avi]t. Si quis ea aperi [re] volu[erit] dabi[t] fi[sco] auri p[on]d[u]m.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 87; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8743.

14. FL. DASSIOLVS VETR
ANVS DE NVMERO M
ATIACORVM IVNIORVM
ARCAM SIVI DE PROPRIO CO
NPARAVIT SIVE EI FILIVS SVVS
VARIOSVS SI QVIS IA P O EOR VOL
AP DAVI FISCO AR P V

Fl(avius) Dassiolus vel(e)ranus de numero Ma(t)-tiacorum juniorum arcam sivi (sibi) de proprio conparavit sive e(t) filius suus Variosus : Sig(u)is [e]a(m) p(ost) o(bitum) eor(um) vol(uerit) ap(erire), davi(t) fisco ar(genti) p(ondo) V.

Cette tombe porte différents symboles.

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 135; Bertolini, *Bull. dell. Istit.*, 1875, p. 44, 108; *Archiv. Veneto*, 1877, p. 120; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8744.

15. SEPVLCVRVM MEVM COMMENDA P
CIVI CON R CLERO FL DIOCLES CE
NTENARIUS N EBORVM AVSILI
VN PL POSITVS IN HAC ARCA Q
QVIS VOLVERIT SE HIC PONERE DAB
IT FISCO AVRI PONDO TRE A QVEM
(la fin manque)

Sepulcrum meum commendo civi(tatis) Con(cor)-diensis) r(everentissimo) clero Fl. Diocles centenarius n(umeri) Eborum auxilium P(a)l(atinum), positus in hac arca. Si quis voluerit se hic ponere dabit fisco auri pondo trea quem...

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 112; *Archiv. Veneto*, 1877, p. 113; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8745.

16. FL EXSVPERANTIVS ET CONSTANTIA
FILIO DVLCISSIMO MARINO QVI VIXIT
ANNOS XVIII MENSIS X DIES XXII MEMO
RIAM DEDICAVERVNT.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 23, n. 8; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 295, n. 25; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8746.

17. FL FANDIGIL S PRO TECTOR
DE NVMERO ARMIGERORVM VIVO
SVO ARCAM SIBI COPARABIT SI QVIS
ILAM VOLERET APERIRE DABIT
5 IN FISCO AVRI VN P EXET IPS ARCA
IN ECLE SIE COM DAV

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 26, n. 16; *Arch. Veneto*, 1874, p. 288, n. 9; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8747.

18. Sur le couvercle de chaque grand côté :



Sur la cuve : FLA FELIX SIBI ET LVCIE COI
+ VGI DE PROPIO SVO VIVI FECE +
RVNT VT NVLLVS POS OVITVM
NOSTRVM IN HAC SEPVLTURA
5 PONATVR DAVIT FISCO AVRI PO
NDO DVA

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1873, p. 62, n. 3; 1874, p. 21; *Arch. Veneto*, 1873, p. 66; Mantovani, *Mus. Opitergino*, 1874, p. 69; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8748.

19. FL CIDNADIVS VETERANVS
BENE MERITVS ET EMILIA APRA
DE PROPRIO LABORE SVO ARCA
SIBI CONPARAVERVNT SOLO CON
5 CORDIENSIS POS OVITV NOS SI QVIS VO
LVERIT APERIRE DABIT FISCO SOL X

Lign. 1, Gennadius.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 25, n. 11; *Archiv. Veneto*, 1874, p. 291, n. 14; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8749.

20. Sur la plus grande de toute les tombes :

FLAVIVS HA RI SO MA
CISTER PRIMVS DE NV
MERO EROLORVM SENI
ORVM ARCAM DE PROPRIO SVO
5 CONPARAVIT SI QVIS EAM APERI
RE VOLVERIT DABIT IN FISCO AVRI
P DVO

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 87; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8750.

21. FL IANVARINVS VET
DE NVMERO MA TTIA
COR IVNIOR HIC POSI
TVS EST SI QVIS VOLVE
5 RIT SEPVLCRVM EIVS APE
RIRE FISCO DAVIT ARGEN
TI LIB X

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 23, n. 6; *Arch. Veneto*, 1874, p. 289, n. 10; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8751.

22. FLAVIO LAVNIO S SEMAFORO
DE NVMERO BATAORVM SENI
ORVM QVI VISSIT ANNOS X
SI QVIS VOLVERIT OC EST S
5 LVERIT ARCAM APERIRE PII
AVRI FISCO REDDEBIT

Cette épitaphe désignait la tombe d'un signaleur, semaforus de numero Bataavorum seniorum.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 86; Fiorelli, *Notizie degli scavi*, 1876, p. 130; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8752.

23. FL MARCARIDVS
TRIBVNVS MIL
ITVM IOVIORV
M IVNIORVM AVRI
5 QVI VIXIT LIBRA I
ANNOS XLV SI
QVIS EAM MOL
STAVIRIT IN FICO DET

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 28, n. 21; *Arch. Veneto*, 1874, p. 287; 1877, p. 119; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8753.

24. Sur le couvercle, face principale une colombe, sur la face latérale le *chrismon* dans une couronne.

Sur la cuve : FLAVIVS MARTINIA
NVS BIARCVS FABRI
CESSIS SIBI ET AVR
SEVERIANE CONIVCI
5 VIVVS FECIT ☿
POS OBITV SI Q VOL·DAB FIS A·VN·III

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 24, n. 9; cf. p. 40; *Arch. Veneto*, 1874, p. 284, n. 5; 1877, p. 116; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8754.

25. FL MASVETVS BIARCVS QVI MILITA
BIT IN NVMERO LEONVM SENIORVM
DE PROPRIO SVO ARCAM SIBI POSVIT SI
QVIS EAM APERE VOLVERIT DABIT FISCO
5 VIRIBVS ARGENTI PONDO DECEM QVEM
ARCAM VETERANIBVS CVMMDAVI

Lign. 4 : *aperire*; l. 6, *veteranibus*. Il existait presque certainement à Julia Concordia un collège de vétérans.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 27, n. 19; *Arch. Veneto*, 1874, p. 285, n. 7; *Bull.*, 1875, p. 121; *Arch.*, 1877, p. 117; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8755.

26. FL·MAXIMIANO FIDELI
FILIO CARISSIMO
FL·MAXIMIANVS FIDELIS
PATER ARCAM DE PRO
5 PRIOS VIVVS CON
PARAVIT ET SIBIS

Sur le titre de *fidelis* (voir ce mot).

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 26, n. 14; *Arch. Veneto*, 1874, p. 295, n. 23; *Corp. inscr. lat.*, t. v, p. 8756.

27. FL·MERCVRIVS BIARCVS
FABRICENSIS SIBI ET CON
IVCI SVAE BL VRSE VIVI
DE REM SVA CONPARAVERVNT
SI QVIS POSTHO BITVM EORVM
VOLVERIT APERIRE DABIT AVRI·P·DVO

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 24, n. 10; *Arch. Veneto*, 1874, p. 285, n. 6; 1877, p. 116; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8757.

28. FL·ROVEOS CENTENARIVS DE EQVITVM COMITIS
SENI·SAGIT DE PROPIO SVO ARCA SIBI POSVIT
SI QVIS EAM APIRIRE VOLV·DABIT FIS·VIRIBVS
ARGENTI PONDO CINQVE.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 112, n. 50; *Arch. Veneto*, 1877, p. 112; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8758.

29. FLAVIVS SAVINVS DVGE
NARIVS DE NVMERO BATAV
ORVM SEN·IVIXIT ANNOS PM
CINQVACINTA ARCAM SIBI
5 COMPARAVIT DE PROPRIO SVO SI
QVIS EAM APERIRE VOLV
ERIT ESTER INFERAT FIS
CO AVRI PONDO DVA

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 110, n. 48; *Arch. Veneto*, 1877, p. 110; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8759.

30. FL SAVME BIARCO DE NVMERO EQVITVM BRACCHIATORV
ARCAM ILLI EMERVNT FRATER VIAX·ET EVINGVS SEMTOR ALA
GILDVS BIARCVS SI QVIS ILLAM APERIRE VOLVERIT DABIT FISCO AVRI
LIBRAM VNAM.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 113, n. 52; *Arch.*

Veneto, 1877, p. 115; Fiorelli, *Notizie degli scavi*, 1876, p. 131; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8760.

31. FL VICTVRINVS D N
BATAORVM SENIORVM
QVI VIXIT PL M XXXV
EMTA EST ARCA DE PROPRIO
5 LABORES SVO ET QVI EAM ARCA
APERIRE VOLVERIT IVRE EI MA
NVS PRICIDENTVR AVT FISCO
INFERAT AVRI LIBRA VNA

Fl(avius) Victorinus d(e) n(umero) Bata(v)orum seniorum qui vixit [annos] pl(us) m(inus) XXXV. Emta est arca de proprio labor[e] suo, et qui eam arca(m) aperire voluerit, jure ei manus pr[e]cidentur, aut fisco inferat auri libra(m) una(m).

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 29, n. 24; *Arch. Veneto*, 1874, p. 289, n. 11; *Bull.*, 1875, p. 108; *Arch.*, 1877, p. 123; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8761.

32. FLA·VICTVRVS·D N·SAGITA
RIORVM·NER·Q·VICXSIT·AN·
PL·M·XXVII·EMTA EST BI ARCA
DE PROPRIO LABORE SVO ET QVI
5 EAM APERIRE VOLVERIT IVRE EI MA
PRECIDENTVR AVT FISCO INFERAT
ARGENTI PN V ☿

Lign. 5 : *ma(nus)*.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 108, n. 46; *Arch. Veneto*, 1877, p. 123; *Corp. inscr. lat.*, t. v, col. 8762.

33. FL CONCORDIA DE PR
OPRIO SVO ARCAM SIBI
POSVIT SI QVIS EAM APERI
RE VOLVERIT DABIT FIS
CIVIRIBVS ARGEN
TI LIBRAS DECEM

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 25, n. 12; *Arch. Veneto*, 1874, p. 296, n. 27; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8763.

34. FLAVIA OPTATA MILI·DE
NVM·REGI·EMES IVDEO
RV SI QVIS POS OVITV
ME·ARC VOLV·AP·EN·FI
5 RVI·AVR·LIB·VNA

Flavia Optata mili(tis) de num(ero) Regi(orum) Emes(enorum) Iudeoru(m). Si quis post ovitu(m) me(um) arc(am) volu(erit) ap(erire), [i]n(feret) fisci [vir] (ibus) aur(i) lib(ram) una(m).

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 29, n. 23; (cf. pr. 42); *Arch. Veneto*, 1874, p. 290, n. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8764.

35. EGO GERONTIA ARCAM DE PROPRIO
COMPARAVI MIHI SI QVIS EAM APERIRE
VOLVERIT DABIT FISCO ARG PONDO V

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 144, n. 54; *Arch. Veneto*, 1877, p. 121; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8765.

36. ARCA MANIONI MILETE E NVME
RO BRVCHERVN ET SI QVIS EAM
APERVERIT VT MANI EIVS PRECIDANTVR
AVT IN FESCO DET AVRI PONDO DOA
5 CONSN ARCANO
ET ONORIO CQSTS

Lign. 5-6, la date peut se rapporter aux années 394, 396 ou 402.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1875, p. 109; *Arch. Veneto*, 1877, p. 122; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8768.

37. IIVS MARINVS EMIT SIBI DE BROPID
LABORE ARCAM ET ITA SCRIBSI IVS
SIT VT POST OBITVM IPSIVS SI QVIS
ALICINSCNA IN EA SE VOLVERIT
5 PONL DST FISCO ARSETI PVDO S

[Ve]ttius Marinus emit sibi de [p]rop[r]i[o] labore
arcam et ita scrib[i] jussit, ut post obitum ipsius si quis
ali[e]ni [ge]na in ea se voluerit pon[i], d[e]t fisco
ar[g]e[n]ti p[on]do VI.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 27, n. 17; cf.
p. 41; *Arch. Veneto*, 1874, p. 296, n. 28; *Corp. inscr.
lat.*, t. v, n. 8769.

38. ARCA NVMERIANI PRENCEPALIS DE CI
VITATE MYRSESE ANNORVM XXX QVOD SI
ALIQVIS EAM ARCA APERIRE VOLVERIT DA
VIT FISCO AVRI VNCIAS SEX

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 28, n. 20; *Arch.
Veneto*, 1874, p. 292, n. 16; *Corp. inscr. lat.*, t. v,
n. 8770.

39. SATVRNINVS-CENTEN
AR-EX OFF PRAEF.ILLIR
DAC.RIP. AMICI HORE SEP
VLTVS

Ce n'est pas un office militaire que celui de ce *Sa-
turninus centenarius ex officio praefecti Illirici Daciae
ripenis*. La dernière phrase est peu claire, Mommsen
propose de lire : *amici cura* (ou *opera*) *sepultus*.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1873, p. 61, n. 2; 1874,
p. 21; *Arch. Veneto*, 1873, p. 63; 1877, p. 114; *Corp.
inscr. lat.*, t. v, n. 8771.

40. Sur le couvercle : ✱ ✱

Sur la cuve : TVRANIVS HONORATVS
AVR IOVINAE DVLCISSIMAE COMPAR
QVAE VIXIT MECVM ANNOS X MENSES II
SI QVIS EAM VOLVERIT APERERE
5 DABIT FISCO ARGENTI PONDO
QVINQVE

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 31, n. 27; *Arch.
Veneto*, 1874, p. 296, n. 26; *Corp. inscr. lat.*, t. v,
n. 8772.

41. Sur une face latérale du couvercle : ✱

Sur la cuve :

ARCAM VASSIONI CAMPED

NVMERI BATAOR-SEN-QVEM SEPE
LIVIT CONIVX SVANDACCA Q-VIXIT CVM
O ANN XXII MILIT-ANN-XXXV PERET A
5 PVD SE ANN LX SI QVIS EAM ARCAM VO
LVERIT MOVERE VIRIB. FISCO DABIT SOL XXV.

Lign. 1 : *Arca Muassioni campedoctori numeri Batavo-
rum seniorum.*

Lign. 3 : *coniux Vandacca ou coniux Suandacca.*

Lign. 4 : (*e/o*), cette lettre e fut peinte et non gravée.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1873, p. 59, n. 1; cf. p. 96;
1874, p. 21; *Arch. Veneto*, 1873, p. 59, n. 1; Mantovani,
Museo Opitergino, 1874, p. 68; *Corp. inscr. lat.*, t. v,
n. 8773, cette tombe fut la première découverte.

42. VALERIA PEREGRINA ARCAM EX PROP-
PRIO SVO CONPARAVIT IN QVA SE
PONI PRAECEPT ADQVE NOMINIS
SVI CONSCRIBI IVSSIT

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 23, n. 7; *Arch.
Veneto*, 1874, p. 293, n. 17; *Corp. inscr. lat.*, t. v,
n. 8774.

43. ARCVVETIA VITALINIANI-ET-FL-SEVERI
EMERVNT-DE-PROPI O SVO CONPARA
VERVNT-SIBI-EA-MEMORIALIBVS MEIS
QI-IA-APERIRE-VOLVEI-DAVIT-FISCO-VIRI
5 BVS-ARGENTI-P-DE-CECEM

✱

Lign. 1. Les neuf premières lettres sont presque
effacées.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1874, p. 30, n. 25;
Arch. veneto, 1874, p. 294, n. 22; *Corp. inscr. lat.*,
t. v, n. 8775.

44. Sur la partie latérale de la tombe :

IN HAN CARCAIAC
ETVRSACI VS BEARCV
S DE NVMERO BATAORV
M SENIORVM QVI VIXIT
5 ANNOS XXX SI SI QVIS EAM VO
LVERIT APERIRE DET IN FISCO AV
RI li BRAS DOAS

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 87; *Arch.
Veneto*, 1877, p. 118; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8776.

45. TERCO-DVCENO
VNIVIO AIIDELM
O-SVO-ARCAI
TEAM APER VOL
5 ARGE-POND
DEO MEO EC
VERA

La ligne 6 semble offrir une formule liturgique.

Corp. inscr. lat., t. v, n. 8777.

Le même cimetière a donné une douzaine de sarco-
phages portant des inscriptions grecques.

46. ΑΥΡΑΛΕΞΑΝΔΡΟΕΥΡΟΣ
ΚΩΜΗΕΜΕΖΙΑΝΩΝΟΡΩΝΑΤΑΜΕ
ΩΝΕΝΘΑΚΑΤΑΚΙΤΑΙΕΑΝΤΙΣΤΟ
✱ + ✱ ΑΜΗΕΚΕΚΤΟΣ ΤΟΥΕΙΔΙΟΥ ✱ + ✱
ΑΥΤΟΥΓΕΝΟΥΣΑΝΥΖΕΤΗΝ
ΕΟΡΟΝΤΑΥΤΗΝΔΩΧΕΤΩ
ΕΙΕΡΩΤΑΜΙΩΧΡΥΩΥΛΙΤΡΑΝ
ΜΙΑΝ

Αὐρ. Ἀλέξανδρος Σύρος κόμης Μεζιανῶν ὄρων
Ἀπαμίων ἔνθα κατὰκίται. ἐάν τις τομῆσῃ ἐκκίτος
τοῦ εἰδίου αὐτοῦ γένους ἀνύξῃ τὴν σορὸν ταύτην δώσῃ
τῷ εἰερῷ ταμίῳ χρυσοῦ λίτραν μίαν.

G. Henzen, *Bull. dell'Inst. di corrisp. archeol.*, 1875,
p. 43; Bertolini, *ibid.*, p. 188; Fiorelli, *Notizie degli
Scavi*, 1877, p. 24, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8723;
G. Kaibel, *Inscript. Ital. et Sicil.*, n. 2324.

47. Αὐρήλιος Βάσσος Σύρος νεοφώτιστος κόμης
Ζωφίων [ὄρ]ων Απαμίων ἔνθα κατὰκίται. ἢ τ
τομῆσῃ ἀνύξῃ τὴν ἄρκον (c.-à-d. *arcam*) τὰ <α>ύτην
ἀνευ τοῦ εἰδίου γένους, δώσῃ τῷ εἰρωτάτου ταμίῳ
χρυ(σοῦ) λί(τραν) μίαν.

Bertolini, *Bull. dell'Inst.*, 1876, p. 88; Fiorelli,
Notizie, 1877, p. 24, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8725;
G. Kaibel, *Inscr. gr.*, n. 2325.

48. Αὐρ. Γεννάδιος Σύρος νεοφώτιστος ἔνθα κατὰ-
κίται, κόμης Ἀλανῶν ὄρων Ἀπαμίων. ἢ τις τομῆσῃ
τὴν ἄρκον ταύτη(ν) ἀνύξῃ, δώσῃ τῷ εἰερῷ ταμίῳ
χρ(υσοῦ) λί(τραν) μίαν. ἔξεστι δὲ τῷ γένι.

Bertolini, *op. cit.*, 1876, p. 88; Fiorelli, *op. cit.*, 1877,
p. 24, n. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8727; G. Kaibel,
op. cit., n. 2326.

49. Αὐρ. Μακεδόνιος Ἀββίθα ἀπὸ ἐποικίου Γεννέου
ὄρων Ἀπαμίων ἔνθα κατὰκίτε, ἐάν... La formule
d'amende funéraire n'offre d'une inscription à l'autre
que des variantes sans importance.

Bertolini, dans Fiorelli, *Notizie*, 1876, p. 132; *Corp.
inscr. lat.*, t. v, n. 8728; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2327.

50. Αὐρηλιος Μάχχος Σύρος νεοφώτιστος κόμης
Μεδιανῶν ὄρων Ἀπομίων....

Henzen, *op. cit.*, 1875, p. 42; Bertolini, dans *Annal.
dell'Inst.*, 1875, p. 117; Fiorelli, *Notizie*, 1877, p. 24,
n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8729; G. Kaibel, *op. cit.*,
n. 2328.

51. Ἐνθάδε κατὰκίτε Αὐρ. Μαριανὸς υἱὸς Μάρωσιν
ὄν (?) ἀπὸ ἐποικίου Σέλκλα ὄρων Ἀπαμίων κόμης
Συρίας. ἐάν...

Fiorelli, *op. cit.*, 1876, p. 133; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8730; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2329.

52. Ἐτους βπυ'. ἐνθάδε κατάνκτε, λέξε (= λέξαι) τάχος, Αὔρ. Μαρκιανὸς Σαλλουστίου κόμης Φισωροῦ ὄρων Ἀντιοχέων, ἔτων, ιθ'. ἐάν...

L'année est calculée non d'après l'ère des Séleucides, mais l'ère autonome accordée par Pompée aux Antiochiens en l'an 64. Nous avons donc ici βπυ', soit 482 et ce qui équivaut à 418-419 de notre ère.

Bertolini, *Notizie degli scavi*, 1887, p. 305; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2330.

53. Ἐνθάδε κατάνκτε, λέξε τάχος, ὃ παροδίτα, ὄνομα Ἐκ..., χορίου Πίτερμον, ἔτον σμικρό[πλους] τριακοντα πέντε, ἐάν...

Fiorelli, *Notizie*, 1877, p. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8389; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2331.

54. Ἐνθάδε κατάνκτε Αὐρήλιος Ὀλθανὸς Ἀλεξάνδρου ἀπὸ ἐποικίου Σέλλα ὄρων Ἀπαμέων Κοίλης Συρίας, ἔτων μικρόπλευς λ' ἐάν...

Datée de l'année 721 de l'ère de Syrie, soit 409-410 de l'ère chrétienne.

G. Henzen, *op. cit.*, 1874, p. 44 sq.; Fiorelli, *Notizie*, 1877, p. 24; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8731; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2332.

55. Ἐνθάδε κατάνκτε Αὐρ. Οὐράνιος υἱὸς Ἡρασκωνίων (?) ἀπὸ κόμης Σασχῶν ὄρων Ἐπιφανέων τῆς Κύλης Συρίας. ἐάν...

Datée de l'ère syrienne 738, soit 426-427 de l'ère chrétienne.

Fiorelli, *Notizie*, 1876, p. 133; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8733; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2333.

56. Αὐρ. Σάμμος καὶ Φιρμίνος νεοφώτιστος, Σύροι κόμης Μαγαταρχίων ὄρων Ἀπομέων ἐνθα κατάνκται...

G. Henzen, *op. cit.*, 1875, p. 118; Fiorelli, *Notizie*, 1877, p. 24, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8732; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2334.

57. Ἐνθα κείτε Λεόντιος γαμβρὸς Γαϊανοῦ Κωνσταντινοπολίτου καί...

G. Henzen, *op. cit.*, 1875, p. 43; Bertolini, *ibid.*, p. 119; Fiorelli, *Notizie*, 1877, p. 24, n. 11; *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8673; G. Kaibel, *op. cit.*, n. 2336.

58. Terminons par l'épithaphe conservée à Sainte Balbine, sur l'Aventin d'un *protector* (garde du corps) originaire de Julia Concordia :

D · P · FL · VALENTIS · PROTECTOR · P · R · I · DVS ·
AVG · VIXIT · ANNO S · XLVII · CIVIS · CONCO
F · L · CON · STANTIVS · FILIVS · PATRI · FECIT · BEN

O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 11, p. 55.

BIBLIOGRAPHIE. — D. Bertolini, *Iul. Concordia Col. e la necropoli cristiana sotterranea recentemente scoperti*, dans *Archivio Veneto*, 1873, t. vi, part. 1, p. 48-67, 379-383; 1874, t. vii, part. 2, p. 276-300; 1877, p. 110 sq.; *Portogruaro, origini e nome*, dans *Archivio Veneto*, 1875, t. viii, part. 2, p. 229-253; *Ragionamento sul antico stemma e sigille di Portogruaro*, dans *Periodico di numismatica e sfragistica*, 1873, p. 271; Bertolini et G. Henzen, dans *Bollettino dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 1873, p. 58-63; 1874, p. 18-47. — Th. Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. v, p. 1058-1065, n. 8721-8781. — G. Kaibel, *Inscriptiones graecae Ital. Sicil.*, in-fol., Berolini, 1890, p. 552, n. 2324-2336. — De Rossi, *Bullett. di arch. crist.*, 1873, p. 80-

82; 1873, p. 133-134. — L. Lefort, *Cimetière chrétien de Julia Concordia (Porto Gruaro en Vénétie)*, dans *Revue archéologique*, 1875, t. i, p. 430-346; 1876, t. i, p. 332-336. — E. Degani, *La diocesi di Concordia, notizie e documenti*, in-8°, San Vito al Tagliamento, 1880. — P. Taschini, *Note sull'origine della chiesa di Concordia nella Venezia e sul culto agli Apostoli nell'Italia settentrionale alla fine del secolo IV*, dans *Memorie storiche Forogiuliesi*, 1911, t. vii, p. 9-24.

H. LECLERCQ.

JULIA MAMMÆA. — « Mammée, mère de l'empereur Alexandre-Sévère, avait embrassé la foi chrétienne, et s'il est impossible d'en déterminer l'époque et les circonstances, du moins il paraîtrait déraisonnable et téméraire de révoquer en doute ce fait important, contre les témoignages plus ou moins positifs, mais qui se prêtent un mutuel soutien, d'Eusèbe, de saint Jérôme, d'Orose, de saint Vincent de Lérins ¹. » Ainsi s'exprime l'abbé Greppo qui renvoie à « divers écrits spéciaux sur ce point d'histoire ². »

« Le témoignage le plus imposant et le plus formel, dit J. de Witte, est celui d'Orose ³ qui, parlant de Sévère-Alexandre, dit : *Cujus mater Mammæa, christiana, Origenem presbyterum audire curavit*. Eusèbe qualifie Mammée, de femme très pieuse, *θεοσεβεστάτη*, mais cette épithète et quelques autres qui souvent, dans le langage de la primitive Église, servent à indiquer les fidèles, sont aussi appliquées quelquefois à des païens, même chez les écrivains ecclésiastiques. On aurait donc tort d'attacher une trop grande importance à ces qualifications, quand on manque de données plus certaines. Mais comme Eusèbe ajoute que l'impératrice avait désiré voir Origène ⁴, afin de profiter de sa profonde connaissance des saintes Écritures et qu'il demeura quelque temps auprès d'elle pour l'instruire des choses de Dieu, il n'y a pas moyen de se refuser à reconnaître qu'il s'agit ici de la religion chrétienne. Saint Jérôme, saint Vincent de Lérins, Georges le Syncelle et quelques auteurs postérieurs parlent aussi de ces conférences de Julia Mammæa avec Origène. Je me contenterai de citer ici le passage de saint Jérôme : *Sed et illud quod ad Mammæam matrem Alexandri Imperatoris, religiosam feminam, rogatus venit Antiochiam, et summo honore habitus est* ⁵.

« Tillemont place ces conférences à l'an 218 de J.-C., quatre ans avant l'avènement du fils de Mammée à l'empire ⁶, et M. l'abbé Greppo ajoute que, si aucun des auteurs que je viens de citer ne dit d'une manière précise que ces conférences amenèrent Julia Mammæa à la vraie foi, tout semble du moins donner lieu de le présumer.

« Ni les historiens profanes, ni les médailles frappées à l'effigie de Julia Mammæa, ne fournissent aucun argument en faveur du christianisme de cette princesse. Les monnaies, comme toutes celles de cette époque, portent sans exception des types païens; on retrouve au revers du buste de l'impératrice les divinités du paganisme accompagnées des légendes : IVNO AVGVSTAE, IVNO CONSERVATRIX; PROVIDENTIA DEORVM; VENERI FELICI; VENVS GENETRIX; VENVS VICTRIX; VESTA, etc. Je ne parle ici que des médailles latines; mais les mêmes représentations et bien d'autres encore se voient sur les médailles à légendes grecques frappées en Asie ou dans les autres provinces de l'empire.

« Les historiens et les monuments, il est vrai, don-

¹ J.-G.-H. Greppo, *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, in-8°, Paris, 1840, p. 272.

— ² Entre autres un mémoire de lui intitulé : *Sur le christianisme de Mammée, de Sévère-Alexandre et de Philippe*, qui s'imprime, dit-il, en ce moment à Lyon dans le tome vii de la traduction de saint Jérôme, par MM. Grégoire et Collombat. Ladite traduction parue en 1837-1840, se borne à six volumes. En outre U. Chevalier, *Répertoire*, ne fait

aucune mention au mot Mammée de la dissertation de Greppo. D'autre part, J. de Witte renvoie à *Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 130 sq., ouvrage non mentionné au catalogue de la Bibliothèque nationale.

— ³ *Hist. eccl.*, l. VII, c. xviii. — ⁴ *Hist. eccl.*, l. VI, c. xxi.

— ⁵ *De viris illustribus*. — ⁶ *Hist. des empereurs*, t. iii, p. 180.

ment des éloges aux vertus de cette princesse, et M. l'abbé Greppo fait remarquer que Lampride¹, la qualifie de *mulier sancta*, en ajoutant que c'est là peut-être une allusion pour ne pas prononcer le nom de *chrétienne*, odieux, comme on sait aux écrivains païens. Mais *sancta*, *sanctissima*, comme je l'ai fait observer ailleurs², sont des épithètes souvent employées dans les inscriptions et chez les auteurs profanes avec la signification de *chasteté*, de *pureté*. Isolée, l'épithète de *sancta*, comme celle de *θεοσεβεστάτη*, employée par Eusèbe, ne fournirait pas un argument solide en faveur du christianisme de Julia Mammæa; mais cette épithète indiquant toujours une vie pure et intégrale, elle sert à corroborer les preuves fournies par des témoignages plus clairs et plus précis³.

L'empereur fut assassiné entre les bras de sa mère qui périt en même temps (235).

H. LECLERCQ.

JULIEN L'APOSTAT. — I. La société au IV^e siècle. II. Sources de l'histoire de Julien. III. Iconographie. IV. Épigraphie. V. Auteurs païens. VI. Auteurs chrétiens. VII. Sources diverses. VIII. La jeunesse de Julien. IX. Julien César. X. Première campagne. XI. Julien à Paris. XII. Deuxième campagne. XIII. L'usurpation de Julien. XIV. La guerre civile. XV. Les débuts du règne. XVI. La restauration du paganisme. XVII. La religion de Julien. XVIII. Les violences et la législation. XIX. La réforme de l'enseignement. XX. Julien à Antioche. XXI. Le livre « Contre les Chrétiens. » XXII. Le temple de Jérusalem. XXIII. La campagne de Perse. XXIV. Bibliographie.

I. LA SOCIÉTÉ AU IV^e SIÈCLE. — « Personnage énigmatique, qui, tout à la fois, attire et repousse, » a dit le plus récent et le plus impartial historien de l'empereur Julien : personnage douloureux et tragique, auquel on voudrait être indulgent et que ses grandes qualités ainsi que sa lucide intelligence n'ont pu préserver des plus lourdes fautes et d'une aberration impardonnable. Sa vie, son règne et sa politique religieuse tiennent une place si considérable dans l'antiquité chrétienne qu'il est nécessaire de les faire connaître en détail. Pour essayer de comprendre l'homme, le souverain et le philosophe, il faut se rappeler le milieu où il a vécu, pensé et agi.

Vers le milieu du IV^e siècle, le paganisme gréco-romain s'est complètement métamorphosé, par suite surtout de son alliance avec les religions orientales : le culte de Mithra, très sublime dans sa mythologie, très licencieux en plusieurs de ses rites, a pour ainsi dire supplanté le culte officiel et constitue le plus dangereux rival du christianisme. Cependant, tout en proclamant la tolérance, Constantin et son fils Constance travaillent à la destruction légale du paganisme. Mais un contraste frappant se manifeste entre les lois et les mœurs publiques : le paganisme est toujours vivant. A Rome, la majorité de la noblesse est païenne; les temples et les fêtes des dieux existent toujours en très grand nombre. La situation est sensiblement la même dans tout le reste de l'Italie, là surtout où les évêchés, sont trop clairsemés pour combattre le paganisme rural. En Afrique, au contraire, l'influence de l'aristocratie païenne fléchit devant le nombre des évêques, mais les adeptes de l'ancienne religion sont encore assez répandus, assez puissants pour conserver, malgré les lois, leurs temples et leurs cérémonies. La résistance du paganisme n'est pas moins tenace en Espagne, où les rapports entre païens et chrétiens sont marqués au coin de la plus grande tolérance réciproque,

en Gaule, où le peuple est particulièrement attaché à ses divinités indigènes, en Grande-Bretagne où les progrès antérieurs du christianisme avaient été moins considérables. En Orient, l'idolâtrie est moins tenace, privée qu'elle est des appuis dont elle dispose en Occident, et battue en brèche par une propagande chrétienne plus ancienne et plus intense. Cependant, elle occupe encore d'importantes positions. La principale force du paganisme, en Orient aussi bien qu'en Occident, consiste dans le fait que l'enseignement supérieur public est encore, en grande partie, aux mains des maîtres idolâtres. Autre trait commun à ces deux parties de l'Empire : le peuple des villes se porte vers le christianisme; mais tandis qu'en Orient les populations rurales se convertissent aussi à la religion nouvelle, elles sont plus rebelles en Occident. Le paysan italien ou gaulois est le païen par excellence. C'est qu'immobiles aujourd'hui dans leurs croyances, les Orientaux avaient alors l'esprit très ouvert aux idées nouvelles.

A ce paganisme en décroissance s'opposent les éléments très vitaux du christianisme. Le clergé s'impose au respect des populations par le seul fait qu'à la différence des fonctionnaires du culte païen, il mène une vie principalement consacrée au service de la religion; l'influence des évêques est si considérable, qu'en Occident elle contrebalance celle de l'aristocratie païenne et qu'en Orient, où il n'existe pas d'aristocratie politique, elle l'a remplacée. Cette influence de l'épiscopat est manifeste surtout dans les assemblées conciliaires. Mais la force essentielle du clergé catholique réside dans le lien permanent de la hiérarchie. Au premier rang sont les évêques : l'autorité morale des prélats orthodoxes s'exerçant au profit des faibles, elle s'impose aux magistrats même païens, elle s'impose aux empereurs. Aussi jouissent-ils d'une grande popularité, d'autant plus qu'ils ont personnellement un genre de vie très modeste et qu'ils multiplient leurs œuvres de bienfaisance. Sous la dépendance de l'évêque vivent les prêtres, les diacres et les autres ministres inférieurs, en plus les employés du culte, les ascètes, les vierges consacrées à Dieu, les veuves et les pauvres assistés par l'Église : la dignité de leur conduite soumise à une stricte discipline, leurs immunités leur donnent le caractère d'une classe séparée du reste des habitants de l'empire. Pour des raisons purement fiscales, la loi ne permet d'abord à l'Église de recruter ses ministres qu'en dehors des curiales ou, si l'on veut, de la bourgeoisie et parmi les gens du menu peuple : ici encore les mœurs publiques forcent la main au législateur et amènent la loi moins restrictive de 361. A côté du clergé séculier étaient nés et se développaient les monastères, recueillant les hommes et les femmes qui se sentaient appelés à une perfection plus haute et à une vie plus retirée. Le mouvement commença en Égypte, se répandit de là dans tout l'Orient romain, se communiqua à l'Occident; mais ici les monastères accueillent d'abord non pas les foules, comme en Orient, mais l'élite : les savants, les riches et les nobles.

Il y avait beaucoup de chrétiens dans la haute société romaine au milieu du IV^e siècle. Il serait injuste de les soupçonner tous d'avoir fait une conversion intéressée; un grand nombre appartenaient à des familles qui avaient embrassé le christianisme à l'époque des persécutions. Parmi les nouveaux convertis, il en est qui attendent la fin de la vie pour se déclarer chrétiens : ce n'est pas qu'ils ne puissent comme tels, exercer les magistratures; mais beaucoup subissent l'empire irréflectif de l'ancienne coutume, d'autres

¹ Alex.-Sever., 14. — ² J. de Witte, *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. xxvi, p. 15. — ³ J. de Witte, *Du chris-*

tianisme de quelques impératrices romaines, dans *Cahier et Martin, Mélanges d'archéologie*, in-4° Paris, 1853, t. m, p. 166, 167.

escomptent probablement le bienfait d'un baptême *in extremis* pour laver les fautes de toute leur existence. Ce serait se tromper que de penser qu'il n'y ait pas parmi les fidèles des hautes classes bon nombre de chrétiens assez tièdes. De tout temps les femmes de l'aristocratie romaine avaient embrassé le christianisme avec plus d'empressement que leurs pères, leurs frères ou leurs maris, si bien que plusieurs de ces personnes de grande naissance, qui ne voulaient épouser que des hommes de leur religion, avaient été entraînées à contracter avec des esclaves chrétiens des mariages nuls aux yeux de la loi, mais valables aux yeux de l'Église. A l'époque antérieure, l'amour des honneurs était un obstacle à la conversion des hommes mais non des femmes; au IV^e siècle cependant les conversions féminines sont encore supérieures en nombre. Les unions entre païens et chrétiens sont aussi plus facilement acceptées à cette époque : la matrone chrétienne exerce une heureuse influence sur son époux païen et ses enfants, comme d'ailleurs sur tout son entourage : serviteurs, affranchis et esclaves. — L'aristocratie païenne, à partir de Constantin, ne fut pas écartée des charges politiques et administratives. C'était conforme au principe de tolérance et de sagesse gouvernementale. Les païens ont naturellement tous les sacerdoces antiques, ils occupent la moitié environ des charges civiles; mais on voit que Constance hésite à laisser entrer jeunes dans la carrière administrative ou à y faire avancer vite un petit nombre de païens trop déclarés. Ces légères disgrâces étaient d'ailleurs assez peu sensibles alors à ceux qui en étaient victimes, car les emplois publics avaient perdu peu à peu de leur prestige; les Romains illustres ont plus de disposition à la vie privée et au repos; souvent aussi, ils préfèrent, à l'instar des chrétiens, les dignités religieuses aux honneurs profanes. — On connaît peu les lieux habités à Rome par les principaux membres de l'aristocratie chrétienne; on sait cependant que par la splendeur de ses palais, celle-ci tenait bien son rang dans le grand monde romain, témoin la villa des Acilii. Les provinces étaient pleines de clarissimes, amis du repos et du sol natal ou bien exerçant des fonctions publiques. Ici, l'aristocratie est favorable au christianisme, ailleurs, son influence est au service du paganisme. A Rome, les sénateurs païens sous Constantin et Constance sont, en fait de protestations religieuses, d'une inertie qui ne fait guère pressentir un réveil : des chefs manquent. — Le sénat de Constantinople était une assemblée improvisée : il n'eut guère pendant le premier siècle de son existence que des attributions municipales et ne fut autre chose qu'un décor, une assemblée de second ordre.

La classe moyenne, la bourgeoisie de l'Empire reste jusqu'à la fin de l'Empire la classe intermédiaire entre l'aristocratie et le peuple; mais elle traîne une existence languissante, incapable de supplanter l'aristocratie, et sans se laisser non plus absorber par le peuple. Elle se confond presque entièrement avec les curiales. Sur les curies pèsent non seulement les services municipaux et quelques impôts particuliers, mais encore la responsabilité de toutes les contributions demandées à la circonscription territoriale dont la cité est le centre. C'est pourquoi, les membres de ces curies luttent de toutes leurs forces pour en sortir, malgré la loi; ils achètent quelque immunité, ils s'enrôlent dans la garde impériale ou dans les légions, ils fuient, abandonnent leurs biens et échangent leur condition contre celle des esclaves. Aussi la bourgeoisie est-elle étrangère à toute activité industrielle et commerciale : la production industrielle ou le haut négoce sont aux mains des grands propriétaires d'esclaves, les capitalistes de l'époque.

Cependant les faits, en dépit des textes législatifs,

rèvelent des ressources de vitalité dans la classe moyenne : activité intellectuelle, souci désintéressé de l'éducation et des lettres, souvent une ferveur religieuse qui contrastait avec l'état de dépression morale que les textes législatifs nous font entrevoir, à preuve les familles de Basile, de Grégoire de Nysse, de Grégoire de Nazianze, de Césaire, d'Amphiloque. Ces saints personnages prennent la défense des curiales contre les exactions des hauts magistrats, comme ils défendent vis-à-vis des curiales les petits contribuables. Ils abandonnent leurs biens aux curies ou aux pauvres : c'est avant tout un acte de charité; mais peut-être les charges incombant à la propriété foncière rendent-elles à plusieurs cet abandon plus facile.

En face de la classe moyenne qui s'étirole, la population ouvrière se développe et grandit. Le christianisme a été le principal auteur de ses progrès. Le séculaire préjugé hostile au travail manuel s'atténue. A la fin du IV^e siècle, l'idéal de l'ouvrier libre et croyant a trouvé sa forme. Saint Jean Chrysostome fait à diverses reprises le portrait du travailleur chrétien. Il est difficile de le contrôler par les faits, mais ce qu'on connaît permet de dire que tous les traits du tableau ne sont pas dus à son imagination. Le travail à l'atelier domestique, exceptionnellement dans quelques grands établissements de l'État, l'ouvrier membre d'une corporation, voilà ce que laissent voir les textes du IV^e siècle. Les chrétiens forment alors la majorité de la population ouvrière. En dessous des travailleurs libres à l'atelier domestique, du personnel des manufactures impériales, la classe ouvrière compte les prolétaires que l'État admet aux distributions publiques de pain et de denrées, immense multitude de pauvres et d'oisifs. Hors des moments d'effervescence passagère et de superstition révélée, c'est le christianisme qui l'emporte au IV^e siècle, jusque dans cette dernière couche du peuple romain, et chez les prolétaires aussi s'introduisent des habitudes laborieuses.

L'esclavage sévit toujours, grâce à l'amour des spectacles publics, aux distractions scéniques et aux raffinements de luxe dans les demeures riches. Les esclaves remplissent le palais des grands. Il y faut ajouter les esclaves de la campagne, qui servent à l'exploitation des biens ruraux, et les esclaves industriels, répartis en divers ateliers, dont la population égale ou dépasse souvent le personnel de nos grandes manufactures. Même dans les demeures des pauvres, il y a des esclaves. N'en avoir qu'un est une marque non seulement de pauvreté, mais d'extrême misère. La condition de toutes ces créatures ne s'est guère améliorée : elle ressemble à ce qu'elle était au commencement de l'Empire. Cependant, leur nombre a baissé, l'opinion publique voit avec mécontentement s'étaler dans les rues le luxe des esclaves. Cette diminution provoque l'entrée de quelques hommes libres dans le personnel domestique, dans le service de l'État, des cités, dans les petits métiers. Les causes de cette transformation? C'est que les guerres fournissent moins de captifs barbares, alors que par essence les familles serviles fournissent peu de naissances; mais c'est avant tout que le christianisme a jeté depuis trois siècles dans la circulation l'idée de l'égalité primitive, égalité consacrée de nouveau par le sang d'un Dieu répandu pour tous les hommes; il prêche aussi l'idée de la fraternité et la rappelle par les pratiques quotidiennes de la religion; il enseigne la dignité et le devoir du travail; il introduit des vertus nouvelles opposées aux vices que favorisait l'esclavage et qui, à leur tour, entretenaient celui-ci. Au IV^e siècle, les inégalités les plus révoltantes disparaissent peu à peu, sinon des lois, du moins des mœurs. Les écrivains et les orateurs ecclésiastiques attaquent le vice fondamental de l'esclavage, tel saint Jean Chrysostome déclarant que la servitude n'est pas naturelle.

D'autre part, dans certains foyers d'élite, une vraie fraternité religieuse s'établit entre maîtres et serviteurs; les affranchissements se multiplient. L'œuvre d'émancipation n'aurait pu s'accomplir brusquement, sans renverser la société : prudente, l'Église a semé l'idée d'égalité et de fraternité, mais elle ne l'a réalisée que graduellement dans les faits. Ce changement, presque insensible, à peine aperçu des contemporains, est devenu pour la postérité un des plus grands spectacles de l'histoire.

Ainsi donc c'est au moment où le christianisme avait déjà montré son intelligence de la situation et sa capacité à la transformer en un état social meilleur, que Julien entreprit de restaurer le passé et de rétablir le paganisme. On pourrait être tenté de dire que, ce faisant, il était inexcusable; mais il est nécessaire, pour comprendre la tentative de Julien, de connaître qui il était. Il a pris soin de se faire connaître à la postérité, mais il n'est pas seul à avoir pris ce soin; on ne peut donc aborder cette étude qu'après en avoir énuméré les sources et déterminé la valeur de chacune.

II. SOURCES DE L'HISTOIRE DE JULIEN. — Les sources appartiennent à deux catégories principales, suivant qu'elles sont païennes ou chrétiennes; les plus importantes sont contemporaines, parmi celles qui sont d'époque postérieure, il s'en faut que toutes soient à dédaigner.

a. Sources païennes. I. Julien. — Eu égard à sa vie assez courte et aux occupations absorbantes qui l'ont remplie, Julien a trouvé le temps d'écrire beaucoup, et il s'est plu à tout moment, à parler de lui-même, de son passé, de ses projets, de ses idées. Mais surtout il a rédigé des récits de caractère autobiographique. Les voici dans l'ordre chronologique : *Éloge de l'impératrice Eusébie*, en 356, une bienfaitrice de qui il a gardé bon souvenir; *Consolation à Salluste*, en 358, relatif à un incident de son séjour en Gaule; *Épître aux Athéniens*, en 361, seul débris d'une correspondance officielle avec les grandes villes où l'auteur se met en scène depuis son enfance jusqu'à son usurpation; *Épître à Thémistius*, en 361, exposant l'idée que Julien se fait du métier d'empereur; *Misopogon*, en 363, souvenirs de jeunesse à Paris et à Antioche (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BARBE); *Fragment d'une lettre*, en 363, où il développe une partie de son plan de réorganisation et de réforme du paganisme.

La correspondance, si nous la possédions tout entière, serait assurément considérable par le nombre des pièces et peut-être par l'intérêt; mais en recueillant tout, même des édits ou rescrits auxquels il est difficile d'accorder la spontanéité qu'on met dans une lettre, on arrive au total de quatre-vingt-six pièces, dont quatre-vingts publiées par Hertlein en 1876, et six découvertes par Papadopoulos Kerameus en 1885. Sur ce chiffre total il faut retenir vingt-cinq pièces contestées, dont dix-huit ou dix-neuf ont été mises à tort sous le nom de Julien par d'anciens éditeurs de sa correspondance. On arrive donc à une soixantaine de textes qui ne sont pas tous ni de la main ni du style de Julien, mais sont l'œuvre de secrétaires. Il suit de là que nous connaissons à peine la correspondance de l'empereur qui écrivit et dicta une multitude de lettres, puisque, au témoignage de Libanius, « il envoyait, dans une même journée, des lettres aux villes, aux commandants d'armée, aux amis qui partaient, aux amis qui arrivaient, lassant par la rapidité de sa langue la main des scribes, qui étaient obligés souvent de demander du repos, alors que lui passait sans fatigue d'une occupation à une autre ¹. » De tout cela il reste une pincée de papiers, une soi-

xantaine de lettre, l'affaire de quelques jours, d'une semaine à peine. On doit le regretter, d'autant plus qu'au dire des anciens, la correspondance de Julien était intéressante par elle-même et instructive pour l'histoire de sa vie et de son règne; l'auteur s'était surpassé. Libanius ², Ammien Marcellin ³, Zosime ⁴ s'accordent à en faire du cas pour le goût littéraire et le mérite historique.

Les deux auteurs que nous venons de nommer sont contemporains. Zosime leur est postérieur d'un siècle; ils ont donc eu entre les mains un recueil de ces lettres qu'on avait dû prendre la peine de rassembler. Eunape en aura eu connaissance puisque, lui aussi, y fait allusion et cite même quelques mots de plusieurs de ces lettres adressées les unes à des sophistes, les autres à des inconnus, mais relatives aux guerres de Julien. On a conjecturé, non sans vraisemblance, que Libanius, ami et correspondant assidu de l'empereur depuis son élévation au rang de César jusqu'à sa mort, possédait un très grand nombre de lettres, et aura formé la collection à l'aide des communications et des copies qu'on lui aura consenties. Dès le lendemain de la mort de Julien, on le voit préoccupé de faire connaître des lettres ⁵ qui étaient, dit-il, sa seule consolation ⁶.

Cette collection pourrait n'avoir pas été la seule qui circula, car on a pensé relever les indices d'une autre collection de lettres et d'actes de Julien, indépendante de la première. Une étude attentive des *Histoires* de Socrate et, surtout de Sozomène, y a fait reconnaître des citations précises d'un grand nombre d'ordonnances de Julien, sans aucun mélange de citations ni d'allusions aux lettres adressées aux sophistes; d'autre part, Libanius, Ammien et Eunape semblent n'avoir pas connaissance des textes cités par Sozomène. On se trouve amené ainsi à entrevoir l'existence de deux collections des lettres de Julien, la première composée de lettres privées, la deuxième de rescrits d'édits et de textes officiels. Cette distinction en suggère une autre : la première collection avait un païen pour auteur, la deuxième, dont toutes les pièces ou, du moins, la plupart, sont relatives aux « Galiléens » aura pu être formée par un chrétien, peut-être d'Alexandrie, puisque le nombre des documents concernant cette ville est relativement considérable.

Il est possible, même vraisemblable, que ces deux collections, grossies d'autres recueils partiels, se fondirent au v^e siècle dans une compilation unique, celle dont Zosime aurait disposé. Lui-même nous apprend qu'elle est facilement abordable à qui désire la consulter. Est-ce la même collection à laquelle Lydus et Facundus puisent, au vi^e siècle, des lettres qui manquent aujourd'hui dans les manuscrits? On serait tenté de le croire. De cette même collection auraient fait partie des lettres que Suidas a utilisées au x^e siècle. En définitive, on ne peut pas avancer avec certitude l'existence d'une collection unique et complète.

L'existence d'un recueil de lettres de Julien dès la fin du v^e siècle est d'une vraisemblance qui confine à la certitude; parallèlement à ce recueil, il faut faire place à un autre du moment que l'étude des manuscrits conservés témoigne que la plupart des épîtres de Julien ne nous ont pas été transmises par la voie du premier recueil. Ce serait par le moyen de formulaires contenant des modèles de style pour les gens de cour qui avaient à rédiger une requête ou à tourner un compliment, que ces vestiges de la correspondance nous seraient parvenus. Que de tels formulaires aient été composés dans l'empire byzantin on est d'autant

¹ Libanius, *Epitaphios Juliani*, édit. Reiske, t. I, p. 580.
— ² Id., *ibid.*, t. I, p. 624. — ³ Ammien Marcellin, *Hist.*,

I. XVI, c. v. — ⁴ Zosime, III, 2. — ⁵ Libanius, *Epist.*, MCCCII,
— ⁶ Id., *Epitaphios Juliani*, édit. Reiske, t. I, p. 624.

plus fondé à l'admettre que nous savons qu'on ne procédait pas d'autre façon en Occident (voir FORMULES et LIBER DIURNUS). On se trouverait donc en présence non d'un recueil proprement, mais plutôt d'une anthologie d'où dépendraient beaucoup des manuscrits qui nous ont transmis des lettres de Julien. Le manuscrit *Vossianus* de Leyde, du ^{xiii}^e siècle, qui représente toute une classe de *codices*, contient les discours et les lettres, celles-ci empruntées à des collections plus complètes.

Les éditions ont successivement accru leur bagage des apports dus aux découvertes. La première, celle de Musurus, imprimée à Venise, par Alde, en 1499, donne quarante-huit lettres; l'édition de Hertlein, en 1876, en donne quatre-vingts; la trouvaille de Papadopoulos Kerameus en ajoute six, en 1885. Aucun éditeur n'a entrepris de mettre de l'ordre dans ces lettres, pas même l'ordre chronologique qui est élémentaire; il est arrivé que deux morceaux d'une même lettre sont imprimés sous deux numéros différents, ainsi le n° 14 de l'édition d'Hertlein doit se souder au n° 74 dont il forme la conclusion. Les études capitales de MM. Bidez et Fr. Cumont paraissent les désigner à la préparation d'une édition scientifique définitive.

M. J. Bidez s'est acquitté de ce soin dans *L'empereur Julien; Œuvres complètes*, t. 1. Lettres et fragments. Texte revue et traduit, 1924. La première partie contient non seulement le texte des *Lettres*, mais encore les textes grecs se rapportant aux *Lettres*, avec bien d'autres renseignements. L'éditeur répartit les *Lettres et fragments* comme il suit : I. Julien en Gaule. II. Julien en Illyrie et à Constantinople. III. Julien en Asie Mineure. IV. Julien à Antioche. V. Lettres de date indéterminée. VI. Pièces de vers et fragments. VIII. Lettres d'authenticité douteuse. IX. Lettres à Jamblique et à d'autres. Le traducteur enlève à Julien les lettres des deux dernières parties. Il en donne ses raisons; par exemple, la plupart d'entre elles ne sont que des exercices de rhéteurs; beaucoup de mots, point d'idées. Ne serait-ce pas une excellente raison, à elle seule, pour les maintenir à Julien affligé du prurit de l'écriture.

Jusqu'à cette dernière édition, les lettres de Julien, vraies ou fausses, avaient été publiées pêle-mêle. Il restait à écarter les fausses et les douteuses, enfin il fallait distinguer les authentiques et les dater. Ce travail a été exécuté avec succès. Les lettres sont présentées dans un ordre chronologique aussi rigoureux que possible et divisées entre les diverses périodes du règne de Julien, d'abord César, ensuite Auguste. Chacune des quatre sections est précédée d'une savante introduction historique, relative aux lettres qui suivent et à la période du règne à laquelle elles se rapportent. Une courte préface traite de « la variété des lettres »; de « la formation du recueil »; de « la valeur de la tradition manuscrite ». En face de la traduction se trouve le texte grec avec l'appareil critique de la première partie; la traduction est accompagnée de notes explicatives particulières. La traduction est soignée, élégante, peut-être trop élégante en ce qu'elle fausse l'idée qu'on peut se faire de Julien écrivain. Julien est souvent bizarre et compliqué dans ses tours de phrase; il a subi à l'excès l'influence de Libanius et il imite les rhéteurs dont sa mémoire est encombrée.

Cf. J. Bidez et F. Cumont, *Juliani imperatoris epistulae, leges, poemata, fragmenta varia*, in-8°, Paris, 1922; P. Thomas, *Notes et conjectures sur les*

œuvres de l'empereur Julien, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1922, t. 1, p. 15-25; cf., p. 524-527; F. Boulenger, *Essai critique sur la syntaxe de l'empereur Julien*, in-8°, Paris, 1923.

La correspondance n'a pas été seule maltraitée. Julien a écrit un traité en trois livres contre les chrétiens. Cet ouvrage n'a été conservé dans aucun manuscrit; nous ne le connaissons que grâce aux citations textuelles des auteurs qui entreprirent sa réfutation. Le livre I^{er} nous est connu par saint Cyrille d'Alexandrie; le livre II^e n'est représenté que par huit fragments de quelques lignes dispersées dans les ouvrages du même saint Cyrille, de saint Jérôme, de Théodore de Mopsueste, et par un fragment plus étendu dans Arétas; du livre III^e il ne subsiste que deux fragments de quelques lignes chacun dans saint Cyrille et dans Suidas.

On serait presque tenté de dire que c'est beaucoup, par comparaison du moins avec d'autres traités dont on sait le titre, ou quelques mots à peine avec le titre. C'est ainsi que nous avons mentionné la perte des lettres aux villes, écrites en octobre ou novembre 361. La lettre aux Athéniens existe, celles aux Lacédémoniens et aux Corinthiens ont disparu. Zosime cite une phrase tirée de l'une ou de l'autre¹; Libanius cite également une phrase de la lettre aux Corinthiens²; enfin Suidas a conservé un fragment du traité des *Saturnales*³.

L'histoire de ses campagnes offrirait à Julien un sujet trop honorable pour qu'il le laissât échapper. Il composa sur sa grande expédition contre les Alamans et sur la bataille de Strasbourg un livre peu étendu, qu'Eunape a signalé dans ses *Fragments historiques*, n° 9⁴. Dans un autre fragment, n. 14, le même auteur met au compte de Julien un autre écrit sur son expédition militaire chez les Nardini⁵. Cette peuplade est aujourd'hui inconnue, mais nous savons que Julien prit la plume pour faire son propre panégyrique à l'occasion d'une expédition dont l'historien, un certain Cyllenius, ne l'avait pas assez loué. On peut voir une allusion au livre peu étendu, le βιβλίον comme l'appelait Eunape, dans un passage d'une lettre de Libanius à Julien le félicitant de « vaincre les barbares et de raconter ses victoires »⁶. Autre allusion du même Libanius, dans le *Prosphneticus*, discours prononcé à Antioche, en 362; mais, à cette date, l'allusion peut viser le récit de la campagne de 357, ou bien un récit d'une opération postérieure. On doit donc attribuer à Julien le βιβλίον sur la campagne de 357 et la lettre à Cyllenius contenant le récit d'une expédition que nous ne pouvons préciser.

Quelle autorité historique faut-il attacher aux écrits de Julien? P. Allard estime qu'ils doivent être lus avec précaution. Julien se met en scène le plus souvent possible et il écrit sous la dictée de la passion et de l'intérêt. Tempérament passionné, il laisse partout apercevoir la passion dans les jugements qu'il porte; il déclame, il glorifie, il plaide, il accuse, jamais il ne raconte avec calme. Là où il ne songe ni à défendre ni à attaquer, il se préoccupe de la pose à prendre en vue de la postérité. « On a donc le droit de se défier de l'impartialité et même, dans une certaine mesure, de la sincérité de Julien. Toutes les fois qu'il est impossible de contrôler par un autre témoignage contemporain et absolument indépendant une assertion de Julien, il est prudent de ne point accepter celle-ci sans réserve. Là où le contrôle est possible, on trouve plus d'une fois Julien en défaut¹. » A. Cauchie est plus rigoureux : « Pour beaucoup de faits

¹ Zosime, III, 10; cf. III, 3. — ² Pro Aristophane, édit. Reiske, t. I, p. 434. — ³ Suidas, *Lexic.*, au mot Ἐπεδοτήριος.

— ⁴ Eunape, dans Mueller, *Fragm. histor. græc.*, t. IV, p. 16. — ⁵ Id., *ibid.*, t. IV, p. 20. — ⁶ *Epist.*, XXXIII, été de 358.

nous n'avons, dit-il, que le seul témoignage de Julien. Cela nous remet en mémoire l'axiome : *testis unus, testis nullus*. Mais bien plus, une fois pris en flagrant délit de mensonge, de quel droit ce témoin intéressé, vaniteux, hypocrite, peut-il s'imposer à notre confiance dans les autres occasions où il nous est impossible de contrôler ses assertions, et peut-il se plaindre si on lui applique la maxime : *semel mendax, semper mendax*? Ce n'est pas que nous voulions repousser en bloc les affirmations de Julien, mais à elles seules elles nous paraissent insuffisantes pour faire connaître l'exacte vérité en des points souvent très délicats. »

L'œuvre législative de Julien ne nous est pas connue tout entière. Les compilateurs des Codes auront, sans doute, jugé superflu de rassembler les débris d'une législation si passagère qu'elle eût à peine le temps d'être appliquée. Cependant, ils n'écarterent pas tout ce qui portait le nom de Julien, mais surtout ce qui avait une portée hostile aux chrétiens. Dans le *Code Théodosien* et le *Code Justinien* nous ne trouvons en tout que quarante-deux constitutions de Julien. Beaucoup ont trait à des questions d'intérêt secondaire; celles qui touchent les questions brûlantes sont relatives aux propriétés des villes, aux curies, aux transports publics, à la nomination des professeurs, au règlement des funérailles (*Code Théodosien*, VIII, v, 12, 13, 15; IX, xvi, 5; XII, i, 50 à 56; xiii, 1; XIII, i, 4, m, 4, 5). Dans la correspondance on trouve des lois, édits ou rescrits sous les nos 6, 9, 10, 11, 25, 26, 42, 47, 51, 52, 54, 58, 77. Grégoire de Nazianze, Socrate et Sozomène parlent de nombreuses lois dirigées contre les chrétiens; les deux premiers ont conservé la citation textuelle de deux passages d'une loi sur l'enseignement qui paraît différente de celle que fait connaître l'épître xlii.

III. ICONOGRAPHIE. — Possède-t-on de véritables portraits de Julien? La question est plus intéressante pour cet empereur que pour d'autres souverains, car son extérieur, dit justement Paul Allard, a joué un grand rôle dans la polémique de son temps; il a été raillé par les habitants d'Antioche, et, en réponse à leurs diatribes, peint par lui-même dans le *Misogogon*.

Voici en quels termes : « Commençons, s'il vous plaît, par mon visage. La nature, j'en conviens, ne me l'avait donné ni trop beau, ni agréable, ni séduisant; et moi, par une humeur sauvage et quinteuse, j'y ai ajouté cette énorme barbe pour punir, ce me semble, la nature de n'avoir pas fait plus beau. J'y laisse courir les poux, comme des bêtes dans une forêt. Je n'ai pas la liberté de manger la bouche ouverte : il faut, voyez-vous, que je prenne garde d'avaler, à mon insu, des poils avec mon pain... Vous dites qu'il en faudrait faire des cordes; j'y consens de bon cœur, si toutefois vous pouvez l'arracher et si sa rudesse ne donne pas trop de mal à vos mains, tendres et délicates. Que personne d'entre vous ne se figure que je suis chagriné de vos brocards : j'y prête moi-même le flanc, avec mon menton de bouc, lorsque je pourrais, ce me semble, l'avoir doux et poli comme les jolis garçons et comme les femmes à qui la nature a fait don de l'amabilité... Pour moi, ce n'est pas assez de cette longue barbe, ma tête aussi n'est pas bien ajustée : il est rare que je me fasse couper les cheveux ou rogner les ongles, et mes doigts sont presque toujours noircis d'encre. » Et plus loin : « En venant dans une ville libre, qui ne peut pas souffrir qu'on ait le poil négligé, je suis arrivé, comme

s'il n'y avait plus de barbier sans me faire raser et le menton garni d'un épais pelage... » Et enfin : « Nous nous étions imaginés qu'il est beau de commander aux citoyens avec douceur, et nous croyions que cette bonne pensée nous ferait paraître suffisamment beau. Mais puisque la longueur de notre barbe vous offusque, ainsi que l'état inculte de nos cheveux, notre aversion pour le théâtre et notre désir de conserver aux temples leur majesté... nous nous éloignons sans regret de votre ville ».

Ammien Marcellin a vu l'empereur sous un jour favorable. « Il était, dit-il, de moyenne taille, les cheveux doux comme s'il avait eu l'habitude de les peigner, la barbe hirsute et terminée en pointe, les yeux brillants et pétillants d'esprit, les sourcils bien dessinés, le nez très droit, la bouche un peu grande, la lèvre inférieure proéminente, le col puissant et incliné, les épaules robustes et larges ».

Mamertinus⁴ et Aurelius Victor⁵ confirment le témoignage d'Ammien sur le col puissant, les yeux pétillants et la taille médiocre. Grégoire de Nazianze esquisse ce même portrait, dans un esprit peu bienveillant⁶.

Outre les textes, nous avons les monuments. En 1807, C. M. Grivaud de la Vincelle écrit qu'« on voit au Musée Napoléon, galerie des Antiques, salle des Empereurs, n° 6, une statue de Julien l'Apostat en marbre grec, d'une parfaite ressemblance. Elle fut apportée d'Italie à Marseille et ensuite à Paris par le sieur Millotti avec une seconde toute semblable, et beaucoup d'autres morceaux de sculpture. M. Dumont, rue du Mont-Blanc, acheta ces deux statues à la vente de Millotti, et ce fut chez lui que l'acquisition de celle qui est au Musée fut faite pour le compte du gouvernement; l'autre existe encore dans ses ateliers ».

Il s'agit donc de deux statues dont l'une entrée au Musée de Cluny, le 19 février 1859, où elle est exposée dans les ruines du Palais des Thermes. Celle-ci, la plus connue, la plus souvent reproduite, représente un homme barbu, debout, drapé à la manière des philosophes, chaussé de sandales, portant sur la tête une couronne de forme singulière. Travail de basse époque (iii^e ou iv^e siècle). Il en existe un moulage complet au musée de Saint-Germain-en-Laye, un moulage de la tête au musée Carnavalet. Marbre grec, hauteur 1 m. 75.

La seconde statue apportée par Miliotti (et non Millotti) est conservée au musée du Louvre.

Enfin, une troisième statue, dont la draperie est toutefois assez différente, a été trouvée à Antioche, vers 1900; M. Förster a proposé dubitativement d'y reconnaître le rhéteur Libanius.

BIBLIOGRAPHIE. — C. M. Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du Sénat, pendant les travaux d'embellissement qui y ont été exécutés depuis l'an IX jusqu'à ce jour, pour servir à l'histoire des antiquités de Paris*, in-4°, Paris, 1807, p. 31, note 1; Alexandre Lenoir, *Monuments des arts libéraux*, analyse des figures, p. 2, pl. II; Clarac, *Musée*, pl. 900 F = Sal. Reinach, *Répertoire*, t. I, p. 553; J. de Gaulle, *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs*, in-8°, Paris, 1839, t. I, p. 51; H. Bordier et E. Charton, *Histoire de France*, in-8°, Paris, 1862, t. I, p. 92 et fig.; Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris; explication des planches*, in-4°, Paris, 1841-1867, frontispice; E. Du Sommerard, *Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du Moyen Âge et de la Renaissance, exposés au Musée*, in-8°, Paris,

³ P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 354. — ⁴ *Misogogon*, c. II, XIII, xxiv. — ⁵ Ammien Marcellin, xxv, 4; cf. xvii, 11. — ⁶ Mamertinus, *Panegy. Juliani*, 6. —

⁵ Victor, *Epitome*, 43. — ⁶ Orat., v, 23; P. G., t. xxxv, col. 692. — ⁷ Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines*, p. 31, note 1.

1881, p. 38, n. 401; Ménard, *Vie privée des anciens*, t. I, p. 599 (fig.); V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII (1885) p. 293 (fig.); C. Jullian, *Gallia*, 4^e édit., p. 51 (fig.); Bernouilli, *Römische Ikonographie*, t. II, part. 3, p. 246, pl. LIII; Förster, dans *Jahrbuch des Instituts*, 1898, p. 104; S. Reinach, *Un portrait authentique de l'empereur Julien*, dans *Revue archéologique*, 1901¹, p. 337-359, fig. 2 et 3 (statues de Cluny et du Louvre); G. Riat, *Paris*, p. 10 (fig.); E. Michon, *La prétendue statue de Julien l'Apostat au musée du Louvre*, dans *Revue archéologique*, 1901², p. 259-280; Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, in-4^o, Paris, 1911, t. IV, p. 227, n. 3146.

Les deux statues du musée des Thermes et du musée du Louvre n'en font, pour ainsi dire, qu'une seule, tellement elles se ressemblent, mais le diadème de celle de Cluny est restauré, celui de la figure du Louvre endommagé.

Le témoignage des catalogues nous apprend que la statue des Thermes fut trouvée à Paris même; la statue du Louvre apportée d'Italie en 1787, serait entrée dans ce musée presque au même moment où on découvrirait sa réplique. Il est, à tout le moins, surprenant que la découverte d'une statue de Julien à Paris, vers le fin du XVIII^e siècle ou au début du siècle suivant, ait passé inaperçue, que personne n'en ait parlé à une époque où les passions religieuses très exaltées n'eussent pas manqué de s'emparer de cet événement, eu égard à la popularité dont jouissait Julien parmi les lecteurs de Voltaire.

L'attribution à Julien ne s'est pas faite d'un seul coup. « Il est probable, écrivait Visconti, que la ville de Paris a fait, du vivant de Julien, exécuter en Grèce cette statue en marbre grec dur, pour l'élever en l'honneur d'un empereur qui la chérissait. » La statue commandée par les Parisiens a donc été trouvée à Paris. A cela Clarac ajoute que « la statue de la collection Lariboisière (celle des Thermes) pourrait avoir la même origine que l'autre », c'est-à-dire, avoir elle aussi été trouvée à Paris. Ce n'était encore qu'une hypothèse appuyée sur une convenance aux yeux de Clarac, mais l'hypothèse est devenue une certitude pendant que l'hypothèse de Visconti donnait naissance à la prétendue origine parisienne de la statue des Thermes. La statue « trouvée à Paris chez un entrepreneur de maçonnerie », au dire de Lariboisière, devint dans le catalogue de Du Sommerard une statue « trouvée à Paris, dans les premières années du XIX^e siècle, et immédiatement après sa découverte acquise par M. de Lariboisière » qui consentait finalement à la céder au musée des Thermes, le 19 février 1859. De l'entrepreneur de maçonnerie il n'était plus question, la statue impériale trouvée à Paris, devait être une statue de Julien, et du moment que c'était Julien il devenait naturel et convenable qu'on l'eût trouvée à Paris. En définitive, la statue du musée des Thermes se trouvait, au début du XIX^e siècle, chez un entrepreneur de maçonnerie, à Paris; celle du musée du Louvre, décrite par Visconti en l'an X, existait alors à Paris, « oubliée dans les ateliers d'un marbrier ». Sur la provenance de la première pas plus que sur la provenance de la seconde, on ne possédait aucun renseignement; l'origine parisienne était une assertion gratuite, sans attestation d'aucune sorte.

Visconti fit plus, il reconnut Julien dans la statue qu'il signalait, et il était amené à cette identification par le *pallium* philosophique et par le diadème. N'ayant le choix qu'entre Julien et Marc-Aurèle, il

écartait ce dernier comme impossible, car ses traits sont trop connus par les bustes et les médailles; au contraire, on n'a de Julien que des monnaies dont les effigies ne sont pas toutes concordantes entre elles. Celles d'Antioche, avec quelque bonne volonté, pouvaient offrir une certaine analogie avec la statue du Louvre. Visconti prononça que la statue représentait l'empereur Julien, et sa décision fut acceptée comme une certitude.

Cependant, en 1894, M. Bernouilli émit des doutes à propos du diadème qui n'est ni une couronne ordinaire (*pilis corona*) ni ce diadème orné de pierres précieuses dont parle Ammien Marcellin. C'est ici moins un diadème qu'une coiffure à l'usage de quelque dignitaire sacerdotal ou municipal. Nulle raison de croire que ce dignitaire est parisien, car nous avons dit que l'origine parisienne (la trouvaille) de la statue à Paris ne s'appuie, à la lettre, sur rien. Moins encore de raison d'y reconnaître l'empereur Julien, puisque nous avons deux exemplaires concordants, et que l'étude des traits est inconciliable avec le portrait physique que Julien fait de lui-même et qu'Ammien, témoin oculaire, fait de Julien. Le regard est très calme, alors que celui de l'empereur était très vif; le nez est fortement convexe, alors que celui de Julien était droit; la lèvre inférieure est en retrait, alors que celle de Julien était proéminente; enfin, et surtout barbe et cheveux sont d'une tenue irréprochable, qui ne convient nullement à l'auteur du *Misopogon*.

Quant au diadème, qui s'écarte du *diadema lapidum fulgore distinctum* que Julien au témoignage d'Ammien Marcellin se mit à porter vers la fin de 360, est-il celui d'un dignitaire sacerdotal ou municipal? De cette coiffure on ne connaît pas d'autre exemple, mais certaines analogies portent à admettre qu'il s'agirait de quelque stéphanéphore, prêtre du culte impérial. Quoiqu'il en soit, il ne peut être question de Julien.

Cependant, ces deux statues éliminées, reste un buste observé, en 1882, par François Lenormant à Acerenza, l'ancienne Acherontia. Il n'y a qu'un seul monument ancien à Acerenza, une cathédrale de style normand, construite à partir de 1080 à la place d'une église du VIII^e siècle¹. Au-dessous du vaste pignon aigu qui en couronne la façade est encastrée une pierre provenant d'un piédestal de statue et portant l'inscription suivante² :

REPARATORI ORBIS
ROMANI · D · N · CL ·
IVLIANO · AVQ · AETERNO
PRINCIPI
ORDO ACERVNTI

Au seuil d'une des chapelles, se trouve un fragment encastré avec de grandes et belles lettres : *VLIAN*, reste probable du nom de Julien. En second lieu, tout au haut du pignon, se voit un buste de grandeur naturelle, revêtu du *paludamentum*, où Lenormant, avec la même sûreté de coup d'œil qu'à la Chapelle-Saint-Éloi (voir ce mot) voit un buste de l'empereur Julien. L'hypothèse de Lenormant fut reprise avec une érudition ingénieuse et précise, par M. Sal. Reinach en 1902 qui conclut que « la conformité du buste d'Acerenza avec les descriptions de la physionomie de Julien est si évidente qu'il est presque inutile d'y insister. Dans le pays, ce buste de l'Apostat passe pour être celui de saint Canio, évêque de Juliana en Afrique, dont les ossements auraient été transportés à Acerenza par les chrétiens de Juliana, fuyant devant l'invasion musulmane. » Cependant, le chanoine

¹ Fr. Lanormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, t. I, p. 273 — Mommsen, *Inscript. regni Neapolitani*, n. 430;

Corp. inscr. lat., t. IX, n. 417; inséré dans la façade en 1504 par ordre du cardinal Jean-Michel d'Aragon.

Restaino écarte saint Canio et soutient qu'on y a toujours vu le buste de saint Pierre.

On a vu que Lenormant avait lu sur un fragment les lettres VLIAN, et là-dessus cet homme qui lisait si souvent ce qui n'existait pas, ou bien ce qui n'existait que pour lui et par lui, là-dessus Lenormant construisait un roman. « Ce fragment, par suite, dit-il, du rapport des proportions respectives semble indiquer qu'il fût gravé en l'honneur de Julien, pour le piédestal de sa statue, et naturellement statue de proportions colossale. » Or le fragment lu avec moins d'imagination ne porte plus VLIAN, mais tout simplement ILIANO, ce qui exclut saint Canio, Julien et le piédestal de la statue. Quant à la pierre portant une dédicace, on ignore sa place exacte dans la muraille; le *Corpus* dit in *ecclesia cathedrali*, et il semble bien qu'elle ne se trouve pas dans le pignon, où une photographie l'eût fait découvrir. En tout cas, elle n'est, là où elle est, que depuis l'année 1504. Si le buste couronne le pignon depuis son identification, fin du *xr*^e siècle, on voit que rien ne permet d'établir une relation entre le buste et l'inscription.

Quant au buste, M. Et. Michon consent à peine à y reconnaître un buste impérial, et il témoigne d'une qualité d'art dont on est en droit de s'étonner à une époque aussi basse, en sorte qu'il faudrait remonter jusqu'à l'époque d'Hadrien, plus de deux siècles en arrière, pour trouver une œuvre digne d'être mise sur le même rang. E. Babelon complète la démonstration en prouvant la dissemblance absolue de la figure d'Acerenza, aux cheveux courts et rares, à la barbe courte, au nez court et relevé, avec le visage de Julien, tel que nous le représentent les monnaies, avec le nez droit et long, les cheveux abondants et lisses, faisant bourrelet sur la nuque, la barbe plus ou moins longue et épaisse selon les époques, mais sans aucune analogie avec celle du buste.

Nous arrivons aux médailles. Pour cette catégorie de monuments, plus d'incertitude; il suffit d'en lire la légende pour voir qu'elles prétendent représenter Julien, mais le représentent-elles réellement? sont-elles ressemblantes? « Il est d'usage, écrivait E. Babelon dans les traités d'iconographie romaine les plus savants et les plus consultés, de traiter avec quelque dédain les effigies monétaires de la période post-constantinienne, parce qu'on a cru s'apercevoir que ces effigies ne se renouvellent pas à chaque changement de règne, et sacrifient la ressemblance individuelle à l'économie budgétaire. Un empereur en vaut un autre, et les graveurs comme les ateliers ont pratiqué le système de l'effigie passe-partout. » Peut-être en était-il ainsi parce qu'on était incapable de faire mieux; les vrais artistes se faisaient si rares qu'à dire vrai ils manquaient tout à fait. J.-J. Bernoulli n'hésite pas à affirmer, qu'au point de vue iconographique, il n'y a rien à tirer des effigies monétaires de Julien¹. M. S. Reinach soutient que ces effigies sont conventionnelles à tel point qu'elles ne s'accordent même pas entre elles²; enfin E. Babelon démontre que cette opinion est contredite par l'examen attentif des suites numismatiques. La numismatique nous a conservé de Julien des portraits aussi excellents qu'on peut les attendre de l'art de son temps, et il ne faut pas hésiter à leur reconnaître une valeur iconographique.

Il n'y a pas d'objection à tirer de certains rapports de physionomie entre les effigies impériales des divers princes de l'époque de Julien; cette affinité s'explique par les liens de parenté effective de la plupart des

empereurs de ce temps; eux-mêmes, en prenant le pouvoir attachaient une grande importance à ce que la numismatique soulignât cette ressemblance³. En outre, il y a alors une technique à la mode, des procédés en vogue, des méthodes de convention qui contribuent à donner cet « air de famille, mais sous lesquelles il reste possible de distinguer des particularités typiques. » Si les portraits monétaires du *iv*^e siècle ont entre eux des rapports évidents, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient plus les caractères d'effigies personnelles. Médiocres parce que l'art de ce temps était en décadence, ils n'en sont pas moins nettement individualisés.

Dans les collections, les médailles sont ordinairement rangées par métaux ou par formats; celles de Julien, mêlées ainsi, sans égard aux époques, paraîtront, en effet, offrir de telles dissemblances, concorder si peu entre elles, qu'un coup d'œil superficiel conduira presque nécessairement à cette conclusion : il est impossible de tirer de leur examen une connaissance exacte des traits de l'empereur apostat. A l'époque de la tétrarchie dioclétienne et pendant tout le cours du *iv*^e siècle, un autre élément de confusion doit être signalé. Au début d'un règne, certains ateliers n'ayant pas encore reçu l'effigie-type du nouveau souverain que devait leur faire parvenir l'administration centrale des monnaies, ont pris le parti d'utiliser l'effigie de l'empereur défunt avec la légende de son successeur. C'est ainsi qu'il existe dans certains ateliers des monnaies portant le nom de Maximien-Hercule autour de l'effigie de Dioclétien, le nom de Sévère accompagnant le profil de Maximien-Daïa, le nom de Constantin sur des monnaies à l'effigie de Constance-Chlore, de Maxence ou même de Licinius⁴. Le cas s'est également produit pour Julien.

Une autre précaution à prendre consiste à écarter des questions d'iconographie, au *iv*^e siècle, une bonne partie de la même monnaie de cuivre, dont la frappe était trop abondante pour n'être pas négligée. Mais quand, au lieu de ce classement dépourvu de valeur scientifique, on range les médailles de Julien dans un ordre chronologique, correspondant aux périodes si tranchées de son court règne, et aussi par ateliers monétaires, dont quelques-uns appartiennent à des villes où il séjourna réellement, et quand on rapproche les monnaies ainsi réparties du témoignage des contemporains et de celui de Julien lui-même, on voit subitement les ténèbres s'éclairer, les traits du prince apparaître, pour ainsi dire, dans leur réalité, ou au moins dans leur vraisemblance historique.

La première période du règne de Julien est celle de son séjour en Gaule avec le titre de César. Elle s'étend de 355 à 360; au mois de mai de cette dernière année, les soldats soulevés à Paris contre l'autorité de Constance investirent Julien du titre d'Auguste. Nous savons qu'au moment où on le fit César, Julien fut contraint de dépouiller la barbe et l'habit de philosophe afin de se conformer à l'étiquette dont aucun Auguste ou César ne s'était départi depuis Constantin le Grand. Un des plus piquants passages de sa lettre aux Athéniens montre les eunuques de la cour de Milan s'emparant de lui pour le raser et le revêtir de la chlamyde militaire (6 novembre 655). Tel il nous apparaît durant les cinq années de sa vice-royauté gauloise. On le voit sur ses monnaies avec des traits juvéniles, imberbe, tête nue, le nez long et droit, les cheveux courts, mais abondants, bien peignés, descendant bas sur le cou où ils forment une sorte de bourrelet. Ce dernier trait, ainsi que cette

¹ J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. iv, p. 242-244.
— ² S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1901¹, p. 337, 347, 348. — ³ J. Maurice, dans *Rivista italiana di numisma-*

tica, 1902, t. xv, p. 56. — ⁴ J. Maurice, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 123. Nous reviendrons sur ces frappes quand nous étudierons les monnaies.

chevelure lisse et soyeuse est une concession à la mode du temps qu'on rencontre sur d'autres effigies impériales. En ce qui concerne Julien, on peut voir une allusion à cette chevelure élégante dont nous a parlé Ammien Marcellin : *capillis tanquam pexisset molliibus* (fig. 6407). Sur cette belle pièce, dit E. Babelon, l'effigie de Julien est assez particulière et présente des dissemblances avec celle que nous voyons plus tard. A la naissance du nez, au-dessous de l'os frontal, le graveur a indiqué une dépression qui n'existe pas, du moins avec la même exagération sur les autres effigies de Julien. L'œil est figuré très grand, largement ouvert et regardant le ciel. Or c'est là précisément la caractéristique de l'effigie de Constantin le Grand qui, au dire d'Eusèbe, paraissait lever les yeux vers le ciel : *ut videretur sursum intueri precantis more in Deum intentus*¹. Il semble, par cette particularité du nez et des yeux qu'on ait voulu flatter le nouveau César, en rapprochant son effigie de celle de son oncle Constantin le Grand. Ainsi l'effigie paraît quelque peu idéalisée, flattée ou truquée, pour employer un terme d'atelier, et elle n'offre pas toutes les garanties d'un véritable portrait.

Le véritable portrait de Julien nous est fourni par les monnaies de l'atelier de Rome (fig. 6408). C'est à



6407-6409. — Monnaies de Julien l'Apostat.
D'après *Revue numismatique*, 1903, pl. VII.

Rome qu'on continuait, à cette époque, à graver les types monétaires les plus beaux et que les traditions artistiques étaient les mieux conservées. Julien a ici des traits bien personnels; le visage est beau (*vultum excitatius gratum*²) le nez long et droit, les cheveux soigneusement lissés forment sur la nuque un bourrelet léger, l'œil bien placé, vif et franc. Le caractère original et individualisé de ces images est remarquable; impossible de confondre ce profil avec celui des empereurs du même temps.

La seconde période va de l'usurpation de mai 360 jusqu'au moment où, devenu maître de l'Empire par la mort de Constance, Julien, en décembre 361, fit son entrée à Constantinople. A partir de ce temps Julien se remit à laisser croître sa barbe comme au temps où il jouait au philosophe. La numismatique confirme ces données de l'histoire, puisque, de mai 360 à la fin de décembre 361, l'effigie monétaire de Julien demeure très sensiblement la même que celle qu'il avait étant César. La seule différence véritablement appréciable consiste dans l'addition du diadème perlé ou gemmé, comme on le voit (fig. 6409). Il est cependant un trait noté par Ammien qui ne se retrouve pas sur ces médailles. « Julien, dit-il, avait la bouche un peu trop grande et la lèvre inférieure tombante », *ore paullo majore, labro inferiore demisso*³. Une note de H. de Valois sur ce passage⁴ dit : *Certe in veteribus nummis Juliani etiamnum apparet labronem eum fuisse*. De quels *nummi* parle-t-il?

La troisième période s'étend du 11 décembre 361

au 26 juin 363, date de la mort de Julien. Ici, le classement des médailles par E. Babelon nous fait assister à un spectacle curieux : la croissance de la barbe impériale. Peu après son arrivée à Constantinople, il fit appeler un barbier, *ad demendum capillum*, dit Ammien Marcellin⁵; mais ce personnage lui ayant déplu par sa fatuité et son importance, il le chassa, et, depuis lors, ses cheveux et sa barbe ne subirent plus jamais les atteintes du ciseau ou du rasoir. Une fois de plus la numismatique confirme les données de l'histoire. Un choix de pièces émises par divers ateliers impériaux permet d'affirmer qu'en classant par ateliers et dans l'ordre chronologique les effigies de Julien barbu, on constate dans chaque atelier :

1° Une série d'effigies successives qui représentent l'empereur avec une barbe courte; puis, avec une barbe un peu plus longue; enfin avec une barbe inculte et très longue;

2° Chaque atelier offre ces mêmes particularités et



6410-6413. — Monnaies de Julien l'Apostat
D'après *Revue numismatique*, 1903, pl. VII et VIII.

cette même gradation dans le développement de la barbe de Julien; toutefois dans la manière d'interpréter les traits de l'empereur, de traduire l'expression de sa physionomie, chacun d'eux a un style qui lui est propre. Il y a des nuances particulières à chaque atelier, et en quelque sorte des provinces de portraits, bien que l'on se rende compte aisément que partout il s'agit de l'effigie d'un seul et même personnage;

3° Enfin, dans la plupart des ateliers, il y a des pièces avec des effigies empruntées aux règnes antérieurs, et aussi des pièces de travail barbare qui ne sauraient compter en iconographie.

Les pièces frappées à Constantinople montrent Julien (fig. 4) légèrement barbu, avec une barbe un peu plus longue (fig. 5), plus longue encore (fig. 6), toujours plus longue, séparée en grosses touffes, et encadrant une figure plus rude et plus laide (fig. 7). De même, les pièces frappées à Antioche, où Julien résida pendant huit mois, de juin 362 à mars 363, le représentent avec une barbe de plus en plus longue et épaisse. La beauté de Julien César a disparu, bien que les traits essentiels et la forme du visage restent les mêmes. On a sous les yeux l'homme à l'extérieur chaque jour négligé, qui se vante, dans le *Misopogon*, de sa « rusticité », de sa « grossièreté », de sa « rudesse », parle de son « menton de bouc » de sa « barbe touffue », où il laisse « errer les poux comme les fauves dans une forêt » et rappelle lui-même le mot des Antiochiens

¹ Eckhel, *Doctr. numm. veter.*, t. VIII, p. 80. — ² Ammien Marcellin, xv, 8. — ³ *Ibid.*, xxv, 4. — ⁴ Édit. de 1681, p. 428. — ⁵ xxv, 4.

disant que de cette barbe dure « on pourrait faire des cordes ». Julien nous apprend que ce caractère hirsute de son visage était marqué sur ses monnaies, car, ajoute-t-il, ses ennemis d'Antioche « riaient de la figure barbe que celles-ci lui donnaient : εἰς τὰς γυνεῶν τρίχας καὶ ἐν τοῖς νομισμασὶ χαράγματα. » Ajoutons qu'il est probable qu'en négligeant volontairement son extérieur, Julien avait pris l'habitude de se courber : Ammien Marcellin, qui parle (xxv, 4) de ses larges épaules, *humeris vastis et latis*, dit ailleurs (xxii, 14) que les Antiochiens riaient de sa démarche, les épaules rentrées et la tête en avant : *humeros extenans angustos, et barbam prae se ferens hircinam*. Le portrait monétaire exécuté à Antioche, où Julien séjourna huit mois, offre donc un intérêt particulier. D'abord on ne saurait lui dénier le caractère de portrait. Sur toute la suite on retrouve la même physionomie, les mêmes traits. Comme à Constantinople nous voyons la barbe d'abord courte et ronde, puis drue, longue en grosses mèches ondulées, vraie barbe de bouc. « Telle était donc, alors, encore, l'importance attachée à l'effigie monétaire au point de vue iconographique, qu'à chaque émission de monnaies nouvelles, des coins nouveaux étaient gravés, sur lesquels les artistes officiels recevaient l'ordre de reproduire, avec la plus scrupuleuse exactitude, les changements survenus dans la physionomie de l'empereur. A quoi il faut ajouter que les monétaires, tout en se conformant à ces indications, conservaient certaine liberté, car chaque atelier a son style. Ce qui vient d'être dit de Constantinople et d'Antioche se reproduit dans les ateliers de Sirmium, de Nicomédie, de Cyzique. Le parallélisme du développement graduel de la barbe dans chaque atelier est singulièrement significatif. Mais en outre il y a progrès dans la rudesse aussi bien à Constantinople qu'à Antioche; on s'applique à justifier la prétention de Julien à la grossièreté, et qui sait si ce *snob* n'apas tenu la main à ce que son effigie fut rendue de façon aussi repoussante que sa personne l'était devenue? »

A Nicomédie, l'effigie impériale suit les mêmes transformations que dans les ateliers de Constantinople, d'Antioche et de Sirmium : barbe longue, divisée en mèches et ramenée sous le cou. Mais il arriva aussi que dans des ateliers éloignés de la résidence impériale, les altérations de la figure du souverain furent moins exactement transmises : c'est ainsi que d'autres pièces, provenant de l'atelier de Lyon, et représentant Julien barbu, frappées alors que celui-ci était en Orient, s'inspirent de médaillons de Dioclétien ou même de Maximien-Hercule, sans doute faute de documents. Ces confusions et ces négligences, qui ne font que mieux ressortir la précision observée ailleurs, se sont produites plus d'une fois à l'époque constantinienne.

Une petite intaille sur sardoine entrée, en 1901, au Cabinet des médailles et dont voici une double reproduction à la grandeur de l'original et en agrandis-

sement (fig. 6414), nous donne un portrait de Julien dans les derniers mois de sa vie. L'authenticité de l'intaille ne peut être mise en question; son style la place avec certitude à l'époque post-constantinienne. C'est un buste impérial, avec le *paludamentum* agrafé sur l'épaule gauche et le diadème orné d'un double rang de perles. La barbe de Julien, rude, épaisse, mal entretenue, est traitée avec un naturalisme outré, qui nous fait toucher du doigt pour ainsi dire, la différence de technique qui caractérisait alors la gravure des gemmes et la gravure des coins monétaires. Le monnayeur ne dispose plus du haut-relief et du flan bombé des siècles helléniques, le lithoglyphe peut à son gré affouiller la gemme suivant la hardiesse, l'habileté et la chaleur de son talent. Ici Julien est franchement repoussant, l'énorme quantité de poils explique qu'il n'ait plus la liberté de manger avidement ni de boire la bouche bien ouverte. Il



6414. — Julien l'Apostat, intaille du Cabinet des Médailles. D'après *Revue numismatique*, 1903, p. 154.

semble même apercevoir ici la « lèvre inférieure tombante » dont parle Ammien Marcellin et que les médailles ne reproduisent pas. Le style vigoureux et chaud de cette petite intaille révèle un artiste encore fort habile et expérimenté dans le maniement du tour et de la bouterolle¹.

Rappelons pour mémoire, qu'on conserve au Cabinet des médailles de Paris, dans la collection de Luyne, une intaille sur cornaline qui est le portrait de Julien, mais c'est un travail moderne². Autre camée dans l'ancienne collection Marlborough, représentant Julien avec Hélène, œuvre d'un faussaire moderne³. Dans la collection impériale de Vienne, nous remarquons, sur un camée, Julien l'Apostat, debout, nu, tenant le sceptre et la foudre comme Jupiter; sur les cuisses et les jambes de l'empereur et dans le champ sont gravés des mots gnostiques (fig. 6415)⁴. Rappelons encore le buste du musée du

gravé après coup sur la gemme devenue sa possession? Est-ce le surnom d'une ville, d'une colonie? Est-ce le surnom d'une légion? Serait-ce, comme l'a supposé M. Mowat, le nom de la femme de Bélisaire? Entre ces diverses conjectures E. Babelon ne prend aucun parti, il ne semble pas avoir insisté sur le nom de Julien et n'a pas reparlé de cette sardoine blonde lorsqu'il a traité de nouveau le type physiognomique de Julien. P. Allard, *L'iconographie de Julien l'Apostat*, dans *Revue des questions historiques*, 1904, t. LXXV, p. 580-586. — ² V. Duruy, *Histoire des Romains*, in-4°, Paris, 1885; t. VII, p. 331, figure. — ³ J.-J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, t. IV, p. 249, pl. LV. — ⁴ E. Babelon, *La gravure en pierres fines, camées et intailles*, in-8°, Paris, 1895, p. 182, fig. 138.

¹ E. Babelon, *L'iconographie monétaire de Julien l'Apostat*, dans *Revue numismatique*, 1903, IV^e série, t. VII, p. 130-163; E. Babelon avait publié sous ce titre : *Les camées antiques de la Bibliothèque nationale. A quoi servaient les camées*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1899, 3^e période, t. XXI, p. 199-110, fig. 6, un grand buste en sardonys faisant saillie en demi-ronde bosse, au centre d'un disque plat, entré depuis peu de mois au Cabinet des médailles, ayant été trouvé en Syrie, dans les ruines d'Antioche. « On y trouve, disait-il, quelque chose des traits de Julien l'Apostat. Une inscription en grandes lettres creuses courait circulairement derrière la tête; elle est fragmentée et il n'en reste plus que le nom féminin : ANTONIAE. Quel est le sens de ce nom de femme et comment compléter l'inscription? Est-ce un simple nom de propriétaire

Capitole, attribué à Julien¹ et qui est un Hermès. Il suffit de rappeler d'un mot les miniatures du célèbre manuscrit gr. 510 de la Bibliothèque nationale, contenant les discours de saint Grégoire de Nazianze, au fol. 374 v°; le discours sur Julien est accompagné de miniatures où Julien est imberbe (voir *Dictionn.*, t. vi, fig. 5445, 5446)².

IV. ÉPIGRAPHIE. — L'épigraphie officielle de Julien n'est représentée que par un petit nombre de pierres, ce qui s'explique par la brièveté de son règne, la réaction qui le suivit et les destructions qu'elle entraîna. Parmi les marbres qui conservent le souvenir de la



6415. — Camée de la collection impériale de Vienne. D'après Babelon, *La Gravure en pierres fines*, 1895, p. 182, fig. 138.

révolution religieuse tentée par Julien, nous pouvons citer celui-ci, trouvé à Casæ, en Afrique³ :

DN FLU CLAV
DIO IVLIANO
PIO FELICI
OMN // // // FE
// // // POLLE
NTI VIRTU
TVM INVICTO
PRINCIPI RES
TITVTORI LI
BERTATIS ET RO
manae RE
LICIONIS ACTRI
umfator ORI OR
BIS

Autre inscription provenant de Thibilis, également en Afrique⁴ :

DN FL IVLIANO
PIO FELICI VIC
TORI AC TRIVM
FATORI SEM
PER AVG
RESTITVTO
RI SACROVRM
ORDO SPLEN
DIDISSIMVS
THIBI P P D

¹ Bernoulli, *op. cit.*, t. iv, pl. liv. — ² H. Bordier, *Description des peintures et autres ornements des mss. grecs de la Bibliothèque nationale*, p. 85 sq. — ³ Corp. inser. lat., t. viii, n. 4326. — ⁴ Recueil de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine, 1892, t. xxvii, p. 255; P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. iii, p. 356, parle d'une inscription orientale où Julien est qualifié : *philosophe magister*; il renvoie à *Ephemeris epigraphica*, t. iv,

Une inscription grecque rapporte que « sous le règne de Fl. Cl. Julien empereur Auguste, les sacrifices ont été renouvelés et le temple a été restauré, l'an 256 (ère de Bostra = 362 de notre ère) le 5 dustomos⁵ ».

Sur la voie de Gerasa à Philadelphie (Syrie) on découvrit un milliaire palimpseste portant le nom de Julien⁶.

VIII

ΕΙC ΘΕΟC Ν
ΕΙCΙΟΥΛΙΑΝΟC
ΟΑΥΓΟΥCΤΟC
FLUAL // // //
ΝΕΑ // // // //

H

Le P. Germer-Durand avait proposé de lire Ν(ικῶν). Mommsen a proposé εἰς θεός νοῦς. Domaszewski a soutenu que la lettre Ν est un vestige mal effacé de l'inscription primitive. Sur un autre milliaire on a lu :

VIII

ΕΙCΘΕΟC
ΙΟΥΛΙΑΝΟC
ΒΑCΙΛΕΥΕΙ
Ν// // //

« Le seul dieu Julien règne en vainqueur. » Cette variante ne permet pas de douter que, dans le texte précédent, les mots εἰς θεός ne se rapportent à Julien : Εἰς θεός Ἰουλιανὸς βασιλεύει ν[ικῶν].

Sur ce même neuvième mille on a trouvé une autre inscription palimpseste, le plus ancien texte (grec), gratté sommairement, apparaît encore entre les lignes, ce qui rend la lecture difficile, hauteur des lettres 0, m. 04 et 0 m. 03 :

ΑΥΓΟΥCΤΕ
ΙΟΥΛΙΑΝΕ
ΝΙΚΑΝΕΓΕΝ
ΝΗΘΗC

Αὐγουστε Ἰουλιανέ, νικᾶν ἐγεννήθης. « Auguste Julien, tu es né pour vaincre. » Beaucoup plus au sud, sur la même route, au passage de l'Arnon, cette inscription identique :

Νικᾶν ἐγεννήθης, βασιλεῦ ἀθάνατε.

Julien n'est pas nommé mais on le devine.

Enfin sur un texte latin et grec ces trois lignes :

ΤΟΝ ΑΙΩΝΑ
ΑΥΓΟΥCΤΕ
ΙΟΥΛΙΑΝΕ

Τὸν αἰῶνα, αὐγουστε Ἰουλιανέ.

V. AUTEURS PAIENS. — 1. *Libanius* a été pour Julien un admirateur, un défenseur et un ami. Si Julien avait laissé beaucoup à dire sur lui-même, il eût été son biographe; il dut se contenter d'être l'éditeur d'une partie de sa correspondance. Leurs esprits et leurs âmes étaient appareillés (avec un petit peu moins de fanatisme chez Libanius), et cette ressemblance morale n'est pas inutile pour comprendre le fond de Julien. Seulement Libanius n'a pas eu à rompre avec la foi chrétienne, qu'il ne posséda jamais, et les historiens n'ont pas manqué, comme c'était leur devoir, de s'enquérir de la nature d'un attachement

1388 (pagination et numérotation introuvables). — ⁵ R. Dussaud, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, 1903, p. 276, n. 103; cf. P. Allard, *loc. cit.* — ⁶ Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1895, t. iv; 1896, t. v; 1899, t. viii, p. 35-39; cf. Bessarione, 1899, t. vi, p. 391-393; S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1902, p. 150.

si profond et si tenace à la vieille religion païenne. Ni défaillance, ni hésitation, ce fut vraiment une *foi* à sa manière. D'où venait-elle? Est-ce une conviction raisonnée, fondée sur la philosophie ou bien l'inspiration d'un conversatisme obstiné, d'un amour exagéré et mal compris de la tradition et du vieux passé hellénique? D'une étude pénétrante et sereine de ce personnage¹, il semble bien ressortir que la religion de Libanius est le fruit de son éducation familiale et littéraire; elle ne subit l'influence de la philosophie contemporaine que dans la mesure où cette science pouvait atteindre un rhéteur. Ce fut chez lui affaire de culture générale. Ni son esprit, ni sa formation ne le portaient vers la spéculation, ni même, semblait-il, vers la considération attentive des idées. A cette faiblesse s'ajouta l'entêtement dans une admiration enthousiaste de l'antique civilisation hellénique qui formait à ses yeux un bloc indivisible. En somme, Libanius fut un esprit brillant mais superficiel. Il faut insister sur ce caractère superficiel et vide de sa croyance, pour comprendre qu'elle ait pu être sincère. Cette foi pleine d'incohérences et de contradictions n'a jamais été l'objet d'un sérieux examen de la part du sophiste, dirait-on. Formé par une éducation exclusivement littéraire, le rhéteur se laissait aller en artiste aux impressions du moment, aux entraînements du sujet qui l'occupait, sans se soucier de mettre ses idées du moment en harmonie avec celles qu'il avait exprimées ailleurs.

Julien combla son rêve pendant quelques années; leurs relations épistolaires durèrent depuis l'avènement du César jusqu'à sa fin tragique. On ne conserve que peu de lettres de Julien à Libanius, mais beaucoup de lettres de Libanius à Julien nous sont parvenues, principalement pendant les années 361, 362 et 363. A cette correspondance s'ajoutent des ouvrages rédigés à tête reposée. Dans son autobiographie, Libanius raconte avec détails, mais de façon obscure, ses rapports avec Julien². On trouve là des faits précieux à retenir, mais il s'en faut de beaucoup que Libanius doive être considéré comme un témoin. Depuis la période d'enfance jusqu'au séjour de Julien à Antioche, Libanius dépend de la tradition orale et des sources écrites dont quelques-unes sont connues : lettre au sénat et au peuple d'Athènes, lettres perdues aux Lacédémoniens, aux Corinthiens et à d'autres villes de la Grèce. Pour d'autres faits, on ne sait où Libanius s'est renseigné. Là où il devient témoin, c'est lorsqu'il montre Julien rouvrant les temples. Pendant le séjour de huit mois de l'empereur à Antioche, Libanius a vu et observé directement. Pour le récit de la guerre de Perse, le rhéteur s'est documenté pendant des années; mais quelles furent les sources auxquelles il puisa? Évidemment il interrogea les compagnons d'armes de l'empereur, rechercha les philosophes qui l'avaient accompagné dans cette expédition; il s'adressa même, nous dit-il, aux simples soldats qui le renseignèrent sur l'armement et les étapes; mais il se heurta, il le reconnaît, à l'indifférence de personnages considérables sur les confidences desquels il avait compté³.

Ce rhéteur porte fort justement un titre si peu estimé; il semble avoir été un esprit médiocre et un pur littérateur dans ce que ce mot évoque de plus pompeux et de plus vide. Il se croyait observateur et il ne découvrait que des minuties, il ne dépassait

jamais la surface, il ne soupçonnait pas qu'il y eût rien au delà : la conscience, les idées, la critique; il ne s'en douta jamais.

2. *Ammien-Marcellin* fut un autre homme. Il était né à Antioche, comme Libanius, et ce fut leur unique point de ressemblance. Ammien ne fut ni grec, ni rhéteur, il se fit latin de langue et d'esprit, soldat de profession et historien. Esprit clair, vif, pénétrant, psychologue. Sa croyance, son patriotisme et son goût du métier militaire le prédisposaient à juger Julien avec plus que de l'indulgence; mais l'œuvre dans laquelle il expose ce jugement est une *Histoire* de longue haleine où il ne s'abandonne pas à des sentiments et à des impressions. Les treize premiers livres de cette *Histoire* sont perdus; avec le livre XV^e jusqu'au XXV^e nous avons la vie et le règne de Julien depuis son élévation au rang de César jusqu'à sa mort en Perse. Ammien est un témoin personnel d'une partie des faits qu'il rapporte. Il se trouvait en Gaule, attaché en qualité de *protector domesticus* à la personne du maître de la cavalerie Ursicin, avec lequel il demeura en Gaule jusqu'au milieu de 357, date où il fut envoyé en Orient. Ammien put ainsi être bien instruit des échos de la campagne de 356, qui se termina par la délivrance de Cologne, et des combats de 357; mais obligé de suivre Ursicin en Orient, Ammien quitta la Gaule au moment où le César Julien commençait la campagne que termina la victoire de Strasbourg.

Pour la dernière partie du règne, Ammien est un témoin encore plus direct. Au mois de décembre 361, il assiste à l'entrée de Julien à Constantinople et ne le quitte plus jusqu'à sa mort tragique en 363. Pendant la période intermédiaire 357-360, Ammien dépend de témoins étrangers qu'il ne nous a pas fait connaître; il lui suffit de nous dire qu'il ne racontera que « des faits exacts, appuyés sur des documents authentiques. *Quidquid autem narrabitur, quod non falsitas arguta concinnat, sed fides integra rerum absolvit, documentis evidentibus julta, ad laudationem prae materiam pertinebit* ». En définitive, ce qu'il ne nous a pas dit, nous continuons à l'ignorer, et tout ce qu'on propose n'est que conjectures. P. Allard a admis que retiré à Rome où il écrivait son *Histoire*, Ammien y aura connu et fait causer l'eunuque Euthère, ancien chambellan de Julien, qui aura pu lui apprendre beaucoup de choses, en particulier sur le *pronunciamento* de Paris. Euthère avait été très avant dans les intrigues et les négociations de cette période; il fut un des députés envoyés par Julien à Constance⁴.

Ammien fait allusion à six lettres, messages ou discours de Julien qui n'ont pas été recueillis dans les œuvres de ce prince : 1° une lettre à Constance, pour lui expliquer ses démêlés en matière fiscale avec le préfet Florentius (xvii, 3); 2° une lettre au même Florentius pour mander ce magistrat à Paris (xx, 4); 3° une lettre à Constance pour inviter celui-ci à reconnaître le titre d'Auguste conféré par les soldats (xx, 8); 4° une autre lettre à Constance (*ibid.*); 5° un message au sénat romain relatif à ses démêlés avec cet empereur (xxi, 10); 6° un discours sur Constantin (*ibid.*).

A la manière des historiens antiques, Ammien fait parler et discourir ses héros. Pour la période qui nous occupe, il y a un discours de Constance proposant à

¹ J. Misson, *Recherches sur le paganisme de Libanios*, in-8°, Paris, 1914. — ² Voir le détail dans P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. III, p. 362-364. — ³ Sa correspondance, édit. Wolf, un vol. in-fol., Amsterdam, 1738; le reste des Œuvres, édit. Morell, Paris, 1606, 2 vol. in-fol.; édit. Reiske, 4 vol. in-8°, Altenburg, 1791-1797; édit. R. Förster, 2 vol., Leipzig, 1903-1904. Cf. Sievers, *Das Leben der Libanios*, in-8°, Berlin, 1868; Seeck, *Die Briefe der Libanios zeitlich geordnet*,

in-8°, Leipzig, 1906; J. Misson, *Recherches sur le paganisme de Libanios*, in-8° Paris, 1914. — ⁴ Ammien Marcellin, *Hist.*, xvi, 1. — ⁵ *Ammiani Marcellini rerum gestarum libros qui supersunt recensuit rhythmiceque distinxit C. U. Clark*, Berolini, 1910; J. Gimazane, *Étude sur le IV^e siècle. Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre*, in-8°, Toulouse, 1889; L. Dautremere, *Ammien Marcellin, Étude d'histoire littéraire*, in-8°, Lille, 1899.

son conseil de faire Julien César (xv, 8); un discours de Constance à l'armée et au peuple, annonçant cette promotion (*ibid.*); un discours de Constance à l'armée d'Orient pendant la guerre civile (xxi, 13); des discours de Julien à ses troupes avant la bataille de Strasbourg (xvi, 2); à Paris (xx, 8), à Bâle (xxi, 3), en Perse (xxiii, 5; xxiv, 3); un discours de Julien mourant, à ses amis (xxv, 3). « Bien que les anciens pratiquassent la sténographie, observe avec finesse P. Allard, on ne saurait, assurément, garantir l'authenticité de toutes ces paroles. Le style des discours prêtés à Julien et à Constance se ressemble, ce qui paraît indiquer un même auteur. Cependant les uns et les autres sont ordinairement si bien en situation, et offrent presque tous des nuances si exactes, qu'on hésite à les croire tout à fait imaginaires, et qu'un historien moderne aurait tort, selon nous, de ne pas s'en servir en marquant les réserves nécessaires. »

3. *Mamertin* est un rhéteur qui ne s'attarda pas dans la hiérarchie dont il franchit en un an tous les degrés, jusqu'au consulat, en 362. Ceci devint l'occasion d'un long discours : *Gratiarum actio pro consulatu*¹, bien composé, bien écrit, mais un peu vide. Mamertin loue sans réserve l'expédition de Constance à travers les provinces danubiennes, tandis qu'Ammien se montre plus sobre d'éloges et laisse deviner une part de chance. Toutefois Mamertin et Ammien sont d'accord dans ce qu'ils disent des armées gallo-romaines frustrées de leur solde sous Constance, de la jalousie de cet empereur à l'endroit de Julien et de la valeur de ce dernier.

4. *Himère* est pis qu'un rhéteur, c'est un sophiste et, à vrai dire, un pur déclamateur. Ses discours prononcés devant Julien à Constantinople ne nous apprennent rien, sauf le début de l'*Oratio*, vii².

5. *Magnus de Carrhes* est un historien de qui il reste quelques courts fragments, où on relève quelques lignes précises sur la campagne de Perse³.

6. *Eutychien de Cappadoce*, officier attaché à la personne de Julien, a laissé un très court fragment, utile néanmoins, à raison d'un détail sur la mort de l'empereur⁴.

7. *Eutrope* a écrit un « Abrégé d'histoire romaine »; on trouve au livre X^e quelques lignes nettes et impartiales sur Julien⁵. Eutrope fit la campagne de Perse et sa déposition est particulièrement importante en ce qui concerne la mort de l'empereur.

8. *Sextus Rufus* a laissé, lui aussi, un « Abrégé d'histoire romaine »⁶. Son jugement sur Julien est impartial, mais on ignore s'il fit la campagne de Perse sur laquelle il donne quelques détails utiles.

9. *Aurelius Victor* est l'auteur d'un livre « Sur les Césars » terminé en 361⁷. Il y parle de Julien, mais ce qu'il en dit est bref et sans grande importance. C'est dans son « Abrégé » que cet historien entre dans plus de détails, en particulier sur la guerre de Perse; toutefois l'attribution de l'« Abrégé » à Aurélius Victor est contestée et ne paraît pas devoir être maintenue; l'auteur ne serait pas contemporain de Julien.

10. *Eunape de Sardes*, sophiste, n'a pu, vu son jeune âge, approcher de Julien; il a recueilli, dans deux ouvrages, plusieurs faits qui se rapportent à sa biographie. Le premier de ces ouvrages est une « Histoire romaine » en quatorze livres connue sous le nom de *Continuation de l'Histoire de Dexippe*; il n'en reste que des fragments⁸ « dont quelques-uns seulement d'assez mince intérêt, se rapportent à Julien. Eunape

a eu accès à des sources estimables : deux relations de Julien sur ses guerres contre les Germains; recueil de lettres de Julien; *Mémoires* d'Oribase. Eunape a également usé de cette dernière source dans ses « Vies des sophistes », ouvrage intégralement conservé⁹.

11. *Oribase*, médecin réputé de Pergame et intime ami de Julien, avait recueilli avec un soin extrême les faits où il fut témoin et acteur; nous lui devons le récit des cérémonies mystérieuses que le César accomplit pendant son séjour à Paris.

12. *Zosime* consacre au règne de Julien le livre III^e de son « Histoire », écrit vers le milieu du v^e siècle. L'auteur est un païen ardent et un historien sans critique, qu'on ne peut utiliser qu'avec de grandes précautions. Il semble néanmoins, avoir eu sous les yeux des documents précis qu'il désigne ainsi : « de nombreux livres d'historiens et de poètes qui ont raconté les actions de Julien jusqu'à la fin de sa vie. » Qui étaient ces historiens et ces poètes? Zosime n'en dit rien, mais nous savons par Sozomène¹⁰ que le garde du corps Calliste fit la campagne de Perse et la raconta dans un poème épique qui est perdu. Pour cette campagne de Perse, Zosime nomme des localités qu'Ammien passe sous silence; on ignore où il a pu prendre ces détails et leur valeur historique.

13. *Latinus Alcimius Alethius*, rhéteur bordelais, composa un panégyrique de Julien, dont l'existence, sans plus, nous est attestée par Ausone¹¹.

VI. AUTEURS CHRÉTIENS. — 1. *Grégoire de Nazianze* connut Julien pendant leurs années d'études à Athènes, mais une différence d'âge de quelques années, les séparait; ils eurent cependant des rapports personnels. Quand Julien fut devenu empereur, Grégoire décida son frère Césaire à quitter la cour; il se trouvait peut-être à Nazianze, près de son père, quand celui-ci résista au gouverneur de Cappadoce chargé par Julien de confisquer certains biens ecclésiastiques. En outre, Grégoire était né en Cappadoce et Julien passa dans cette province ses années de jeunesse; c'étaient bien des raisons pour s'intéresser à un prince et pour parler de lui.

Saint Grégoire de Nazianze a parlé de Julien dans plusieurs ouvrages : 1^o Oraison funèbre de son frère Césaire (*Oratio*, vii); 2^o Oraison funèbre de son père (*Oratio*, xviii); 3^o Éloge de Maxime (*Oratio*, xxv); 4^o *Oratio adversus Julianum imperatorem* et 5^o *In Julianum invectiva secunda*, ce sont les *Orationes* iv et v composées au lendemain de la mort de l'empereur. Tous les traits historiques conservés dans ces écrits n'ont pas une égale valeur, c'est ce qu'a montré en détail P. Allard dans l'étude qu'il consacre à cette source importante :

« Sur les rapports de Constance avec Julien enfant, dit-il, Grégoire est, soit mal informé, soit d'une partialité excessive en faveur du premier. » On jugera ainsi ce qu'il rapporte de la tragédie qui fit Julien orphelin, et dont il retire toute la responsabilité à Constance (*Oratio*, iv, 21); ce qu'il dit de Julien sauvé par celui-ci (22); ce qu'il raconte de l'éducation religieuse reçue par Julien à Macellum (22). Le portrait de Constance paraîtra, chez un orthodoxe d'une indulgence extraordinaire (33-34), et, même ce point de vue mis de côté, marquera peu de sens historique. Cependant, même parmi les païens, tout le monde n'est pas aussi sévère à Constance que l'est Ammien Marcellin. Eutrope, dans son *Breviarium*, x, 15, le ménage

¹ *Panegyrici*, édit. Baehrens, Leipzig, 1874. — ² Édit. Duebner, Paris, 1849, dans la collection des auteurs grecs de Didot. — ³ Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. iv, p. 4-6. — ⁴ *Ibid.*, p. 6. — ⁵ *Breviarium*, édit. Panckoucke, Paris, 1843. — ⁶ *Breviarium*, édit. Panckoucke,

Paris, 1843. — ⁷ *De Caesaribus*, édit. Panckoucke, Paris, 1843. — ⁸ Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. iv, p. 7-56. — ⁹ Édit. Boissonnade, 1849. — ¹⁰ *Historia ecclesiastica*, l. III, c. xxi. — ¹¹ *Commentarius professorum Burdigalensisium*, II, P. L., t. xix, col. 852.

assez. Il semble impossible d'admettre le récit de Grégoire d'après lequel Julien aurait fait administrer à Constance un poison lent, dont l'effet devait coïncider avec le terme de l'expédition (*Oratio* iv, 47). Grégoire juge avec perspicacité la situation périlleuse de laquelle le tira opportunément la mort de Constance (48); sur ce point, il pense comme Ammien et tous les deux ont raison contre l'optimisme aveugle de Libanius. Là où Grégoire peut se laisser emporter par la passion, c'est lorsqu'il impute à Julien les meurtres secrets commis à Antioche, et les cadavres trouvés dans l'Oronte et au palais après son départ de cette ville (71); l'empereur a pu être personnellement étranger à des excès commis par les gens de son entourage. Souvent Grégoire prend soin de présenter certains faits défavorables que comme des on-dit (53-54), la précaution est sage. S'agit-il d'un fait singulier, dans lequel il serait possible de voir une intervention surnaturelle, comme pour ce *martyrion* que Julien adolescent entreprit de faire construire et dont on ne put élever les murailles, ou bien encore pour le fait des croix imprimés sur les vêtements des spectateurs, lors de la tentative de reconstruction du temple de Jérusalem (*Oratio*, v, 7); il parle alors avec une grande assurance, et offre de produire des témoins.

Certaines critiques de Julien sont en parfaite concordance avec celles des partisans de ce prince. Ce qu'il dit de sa cruauté à l'égard des serviteurs de Constance (*Oratio*, iv, 64) est confirmé par ce que dit Ammien (xxii, 4); de même la persécution sournoise à l'égard des chrétiens (*Oratio*, iv, 57, 58, 61, 62) est attestée par Eutrope (*Breviarium*, x, 16); enfin, l'affectation de Julien à désigner les fidèles sous le nom de Galiléens (*Oratio*, iv, 74, 76, 78) se vérifie dans la correspondance de l'empereur. Grégoire expose longuement les mesures prises par Julien contre l'enseignement chrétien. Ammien dit la même chose en peu de mots, mais à deux reprises (xxii, 10; xxv, 4). La manière dont il parle des renégats qui « couraient spontanément » à l'apostasie (*Oratio*, iv, 11, 51) est identique à une expression employée par Julien lui-même (*Epist.*, lxxviii). Pareille coïncidence en ce qui regarde les plans de réforme religieuse et d'organisation de la charité païenne dans ce qu'écrivait Grégoire (*Oratio*, iv, 111-114) et Julien (*Epist.*, lxii, lxxii), de même pour la tentative de relever le temple de Jérusalem (*Oratio*, v, 3-7; *Epist.*, xxv; Ammien, xxiii). Question de point de vue mise à part, Grégoire nous montre ainsi qu'Ammien les pratiques superstitieuses et les opérations divinatoires de Julien (*Oratio*, v, 8, 22; Ammien, xxii, 14; xxv, 4). Sur plusieurs autres points de détail, la rencontre est frappante : portrait de Gallus, presque identique dans Grégoire (*Oratio*, iv 22) et dans Julien (*Epist. ad Athenienses*); il parle de la sobriété de Julien en campagne (*Oratio*, iv, 61) comme font Ammien et Libanius; ce qu'il dit du martyre de Marc d'Aréthuse (88-90) est confirmé par Libanius (*Epist.*, dcccxxx).

L'*invectiva secunda* appelle également la comparaison, notamment en ce qui regarde la campagne de Perse, avec les écrivains païens. Grégoire n'est pas témoin des faits qu'il rapporte, il n'a pu connaître ces faits que par de rumeurs et des récits répandus parmi le public; c'est ainsi qu'il mélange le vrai au faux. Il a raison de dire que jusqu'à l'arrivée devant Ctésiphon, la campagne ne fut qu'une suite de succès (*Oratio*, v, 9), mais il avance à tort que Julien ne se heurta qu'à des forteresses presque dégarnies de défenseurs. La manière de combattre des Perses, qui est une sorte de *guerrilla*, est bien comprise. Le projet suggéré par des transfuges d'incendier la flotte concorde, pour le fond, avec le témoignage d'Ammien

Marcellin et de Rufus. L'intention prêtée à Julien, blessé à mort, de se faire jeter dans une rivière (14) n'est qu'une fable. Grégoire apprécie avec justesse, et peu différemment d'Eutrope, le traité signé par Jovien (15). Il est le seul à donner des détails sur la pompe païenne des funérailles de Julien à Tarse (18), et la description qu'il fait de son tombeau, en employant des termes techniques, est la plus précise que nous ayons.

Grégoire avait fréquenté Julien à l'université d'Athènes; ce qu'il nous apprend sur cette période a la valeur d'un document (*Oratio*, v, 23, 24). C'est à Grégoire que nous devons de connaître les efforts de Julien pour rendre païenne son armée, la défection de beaucoup de chefs, la résistance de beaucoup de soldats (*Oratio*, iv, 64-66, 80-84). Il est le premier à parler d'une loi ordonnant de donner désormais aux chrétiens l'appellation de « Galiléens » (76). C'est par lui que nous connaissons la profanation d'églises à Alexandrie, à Héliopolis, à Gaza, à Aréthuse, les attentats populaires contre les vierges chrétiennes (86-87). Par lui encore nous savons que Marc d'Aréthuse passait pour être un de ceux qui sauvèrent Julien enfant, lors du massacre de sa famille (91). Il nous fait connaître le châtement infligé à la ville de Césarée pour la punir de la démolition des temples (92). Il fait allusion aux remontrances de certains magistrats païens, plus tolérants que Julien, et à la manière défavorable dont ces remontrances furent reçues (91, 93). Il nous a conservé une phrase d'une loi rendue par Julien contre l'enseignement chrétien (102).

Malgré le nombre et la valeur de ces rapprochements, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, les discours de Grégoire de Nazianze passent trop généralement pour un éclat de passion et une éloquente invective, qu'ils sont en effet, mais ils sont aussi une source historique, qu'on n'est pas en droit de mépriser, pas plus qu'on ne serait en mesure de la remplacer.

2. *Saint Basile de Césarée*, malgré les liens d'amitié, de croyance qui l'unissent inséparablement à saint Grégoire, ne s'est pas associé à cette campagne oratoire de son collègue. On n'a de Basile aucun écrit sur Julien; on ne peut douter qu'il n'ait été très attentif à la politique persécutrice de son ancien condisciple d'Athènes, mais il dut la combattre de vive voix et non par écrit. La seule allusion indirecte qui se rencontre, sous sa plume, concerne les martyrs Eupsyque et Damas, mis à mort à Césarée¹. Une seule fois, et assez dédaigneusement, Basile nomme Julien dans une de ses lettres². Quant à la tradition d'une correspondance suivie entre Julien et Basile, c'est une tradition fautive. La *Chronique d'Alexandrie* prétend que Julien honorait Basile comme un éloquent collaborateur et lui écrivait fréquemment; de cela on n'a ni une preuve ni un témoin recevable. Dans la correspondance de Julien, il se trouve une épître adressée à Basile³, elle est apocryphe; une autre a pour destinataire un homonyme de l'évêque⁴.

3. *Saint Jean Chrysostome* a été évêque d'Antioche où Julien avait résidé pendant huit mois; il a parlé de ce prince en public, faisant appel aux souvenirs des contemporains : « Pour les survivants de cette époque, il n'y a pas besoin de paroles; mais ceux qui étaient alors présents vont entendre de ma bouche ce qu'ils ont vu. J'écris donc sous le regard de témoins encore vivants, afin que personne ne m'accuse de mentir à ceux qui ont ignoré ce que je raconte. Parmi ceux qui ont vu, il en survit encore, vieillards, et jeunes gens : si j'ajoute quelque chose à la vérité, je les prie

¹ *Epist.*, cxlii, cc, cclii. — ² *Epist.*, xvii. — ³ *Epist.*, lxxv. — ⁴ *Epist.*, xii.

de se lever et de me reprendre¹. » On ne s'exprime pas de la sorte quand on s'apprête sciemment à altérer la vérité. Saint Jean Chrysostome aborde divers sujets où il met Julien en scène dans ses deux homélies : *De S. Babyla martyre* et *Liber in S. Babylam contra Julianum et Gentiles*. Le discours *In Juveninum et Maximinum martyres* se rapporte à un fait de persécution accompli à Antioche. Il faut encore recourir à deux des homélies sur saint Matthieu² et au traité contre les Juifs³ pour divers détails.

4. *Saint Éphrem*, retiré à Nisibe, consacra cinq hymnes au souvenir de Julien; on y trouve quelques traits historiques noyés dans une prose qui est, paraît-il, de la poésie⁴.

5. *Rufin d'Aquilée* est, lui, un historien ou qui, du moins, voudrait l'être. Il a ajouté une continuation, allant de 324 à 395, à l'« Histoire ecclésiastique » d'Eusèbe, et ceci l'a amené à parler de Julien. Pendant un séjour d'une vingtaine d'années en Palestine, il avait pu recueillir quelques récits; il est à remarquer que n'ayant probablement pas connu les deux discours de saint Grégoire de Nazianze, il est généralement d'accord avec lui.

6. *Philostorge* est un arien fougueux, auteur d'une « Histoire ecclésiastique » de 315 à 425. Il rencontre Julien et raconte en détail la persécution qu'il provoqua contre les chrétiens. Philostorge a mis à profit une source ancienne, un historiographe arien du IV^e siècle qui a été exploité également par l'auteur de la « Chronique d'Alexandrie ».

7. *Socrate* consacre un livre entier de son « Histoire ecclésiastique » à l'empereur Julien, le livre III. Il nous fait connaître les sources auxquelles il a puisé : Parmi les païens, c'est d'abord Libanius dont il exploite l'*Épitaïphios* et les deux discours sur les affaires d'Antioche. Il recourt à la correspondance de Julien lui-même et cite les lettres x^e (*Hist. eccl.*, III, 3); xxv (III, 20), xlii (III, 12, 16), une lettre perdue aux habitants de Cyzique (III, 11) et une autre également perdue (III, 15). Il analyse, en le réfutant avec beaucoup d'intelligence, le livre « Contre les chrétiens », mentionne le traité « Contre le cynique Héraclius », le « Misopogon », les « Césars ». Sur la mort de Julien, il rapporte les dires de plusieurs auteurs qu'il ne nomme pas et cite le poète Calliste, garde du corps, dont l'ouvrage est perdu. Parmi les chrétiens, Socrate nomme saint Grégoire de Nazianze et Rufin.

8. *Sozomène* consacre, lui aussi, un livre entier à Julien, mais il n'a pas la valeur de Socrate, sa largeur d'esprit, sa méthode; par contre, il donne plus au détail et ses récits sont mieux ordonnés : le chapitre sur la jeunesse de Julien est meilleur, aussi le chapitre sur la campagne de Perse et la mort de l'empereur. D'ailleurs Sozomène a tiré parti de l'ouvrage de Sabinus, et il a eu le souci de recourir aux sources, notamment aux lettres. Celles qu'il cite de Julien sont les lettres x (*Hist. eccl.*, v, 8); xxv (v, 22); xlii (v, 19); xlix (v, 16); lii (v, 15); lxvi (vi, 1); lxxv (v, 18) et la lettre perdue aux habitants de Cyzique (v, 15). Il cite le « Misopogon » et il a lu Libanius. Parmi les chrétiens, il ne nomme personne, mais il s'est visiblement servi de saint Grégoire de Nazianze, et probablement aussi de saint Jean Chrysostome, de Rufin et de Philostorge. « Mais, remarque P. Allard, la valeur originale de son livre V, consacré presque entièrement à Julien, est surtout dans les renseignements qu'on y trouve sur les événements arrivés en Palestine et en Syrie. Les détails très précis donnés par lui (*Hist. eccl.*, v, 3, 9, 10) sur ce qui se passa en 362 et 363 dans les villes de la côte syro-phéniciennes,

à Anthédon, à Héliopolis, à Panéas, à Aréthuse surtout à Gaza, ont une importance particulière. Il les tient d'une tradition conservée dans sa famille ou dans les monastères du pays. Lui-même a connu dans son enfance des vieillards qui avaient vécu à cette époque (v, 15). Il put interroger aussi les témoins des événements arrivés dans des villes un peu plus éloignées, comme Antioche et Jérusalem; les descriptions pittoresques qu'il trace du bois de Daphné montrent qu'il avait visité la première; pour la seconde, il paraît avoir recueilli de la bouche de personnes qui y avaient assisté les détails qu'il donne sur l'essai de reconstruction du temple (v, 22). »

Il n'est pas douteux que Socrate et Sozomène n'aient possédé sur Julien de nombreux documents; notamment la lettre xlix au grand prêtre Arsace, qui n'est connue que par Sozomène. Les documents, aujourd'hui perdus, qu'ont employés les deux historiens sont nombreux et importants : édit relatif aux temples de Cyzique et à l'évêque Eleusius (Soc., III, 11; Soz., v, 15); édit sur l'adoration des images impériales (Soc., v, 17); édit ordonnant la reconstruction du temple de Jérusalem (Soc., III, 20; Soz., v, 22); loi excluant les chrétiens de l'armée (Soc., IV, 13; Soz., v, 17); lettre aux évêques à propos des poésies d'Apollinaire (Soc., v, 18); lettre au gouverneur de Syrie concernant le temple de Didyme (Soc., v, 20); loi enlevant ses privilèges et immunités au clergé chrétien (Soc., v, 5); loi restituant leurs privilèges aux prêtres païens (Soc., III, 11; Soz., v, 3); rescrit relatif au Sérapéum (Soc., v, 3); lettres diverses aux villes (Soc., v, 3); lettre à la ville de Nisibe (Soc., v, 3); édit punissant la ville de Césarée (Soc., v, 4); loi autorisant le retour dans leur patrie des prêtres exilés par Constance (Soc., III, 1, 5; Soz., v, 5); loi ordonnant la reconstruction des temples détruits (Soc., v, 5, 10); loi (distincte de la lettre xlii) qui défend aux chrétiens la fréquentation des écoles païennes (Soc., III, 12; Soz., v, 18).

9. *Théodoret*, évêque de Cyr, auteur, lui aussi, d'une « Histoire ecclésiastique » en cinq livres. Pour le règne de Julien, il a eu recours aux traditions orales et locales; il a mis en circulation le mot fameux : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Théodoret avait passé ses années de jeunesse à Antioche et a pu recueillir des souvenirs sur Julien. Son siège épiscopal de Cyr l'a mis en mesure de connaître différents détails sur le passage de Julien dans cette région voisine de l'Euphrate. De là certains récits, vrais ou faux, qui nous apprennent ce qui se racontait dans ces parages : histoire du jeune homme apostat de Bérée (III, 17); refus de Julien de traverser Édesse (III, 21); sacrifice humain à Carrhes (III, 21). Enfin, Théodoret attribue à Julien un propos intéressant sur la portée des lois relatives à l'enseignement (III, 4).

VII. SOURCES DIVERSES. — Saint Ambroise dit quelques mots de Julien dans ses *Lettres* XVII et XL; Astère d'Amasée, dans son *Homélie III*; Sulpice-Sévère, dans la *Vie de Saint Martin*; saint Augustin, dans différents écrits : *De civitate Dei*, l. XVIII, c. LII; *Confessiones*, l. VIII, c. v; *Epist.*, cv; *Contra litt. Petilian.*, l. II; *Contra Parmenionem*, l. XII; Saint Optat de Milève, dans *De schismate Donatistarum*, l. II, c. xvi; Prudence, *Apotheosis*, vers 449-459; on trouve encore quelques indications dans les *Vies* de saint Athanase, dans Jean d'Antioche⁵ dans la *Chronique* de saint Jérôme, dans la *Chronographie* de Théophane, dans les *Fastes* d'Idace. Sozomène a utilisé l'*Historia acephala arianorum* qui, pour les faits qui se passèrent à Alexandrie pendant le règne de

¹ *In sanctum Babylam*, 14. — ² *Homil.*, IV, 1; XLIII, 3. — ³ *Adv. Jud.*, v, 11. — ⁴ *Zeits. für kathol. Theologie*, 1878.

— ⁵ *Fragm.* 177-180, dans Müller, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 605-606.

Julien, est un témoin de premier ordre ¹. La *Chronique pascale* ou *Chronique d'Alexandrie*, compilation du VII^e siècle, a inséré dans sa trame des morceaux beaucoup plus anciens, de provenance officielle, de provenance arienne, de provenance catholique; elle offre, sur les épreuves souffertes par les chrétiens pendant la persécution de Julien, sur les renégats, sur les martyrs, des renseignements précieux.

Cassiodore a rassemblé dans son *Historia Tripartita*, au livre VI^e ce qu'avaient dit ses sources : Socrate, Sozomène, Théodoret, mais il a su fondre ces indications dans un ensemble méritoire ².

Cedrenus, au milieu du XI^e siècle, consacre quelques pages de sa *Chronique* ³ à Julien, de qui l'histoire est devenue légende.

Zonaras, à la fin du même siècle, parle de Julien dans plusieurs chapitres du livre XIII de ses *Annales* ⁴. On ne sait où cet écrivain a pu trouver ce qu'il dit de l'usurpation de Julien et des rapports diplomatiques avec Constance qui en furent la conséquence. Ces détails ne sont pas d'accord avec le récit d'Ammien Marcellin; on a conjecturé que Zonaras aurait pu avoir connaissance des *Mémoires* d'Oribase, le seul qui ait pu connaître, croit-on, des particularités si intimes.

VIII. LA JEUNESSE DE JULIEN. — Julien naquit à Constantinople, vers la fin de l'année 331, de Jules Constance et de Basilina. Quand Constance-Chlore fut élevé au rang de César, il dut répudier Hélène (voir ce nom) pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien-Hercule. De ce mariage naquirent trois fils : Jules Constance, Dalmatius et Annibaiien, qui demeurèrent de simples particuliers dans l'empire de Constantin; leur aîné, Jules Constance fut élevé avec ses frères dans une sorte d'exil, à Toulouse; plus tard on le retrouve à Corinthe d'où un ordre de Constantin le rappela à la cour; il fut fait patrice et eut le consulat en 335. Marié deux fois, Jules Constance eut de son premier mariage trois enfants dont une fille qui épousa l'empereur Constance, un fils mort en bas âge et un deuxième fils qui fut le César Gallus. Du second mariage naquit Julien, qui ne connut pas sa mère, celle-ci étant morte peu de mois après la naissance de l'enfant; à peine connut-il son père qui disparut lorsque Julien n'était âgé que de six ans.

Le drame de cette disparition a plané sur l'imagination de Julien pendant une partie de sa vie. Constantin avait partagé l'empire entre ses trois fils : Constantin, Constant et Constance; en outre, revenu de ses préventions contre ses demi-frères et leur famille, il avait attribué à deux d'entre eux des apanages royaux enclavés dans les états de ses propres fils. Au lendemain de la mort de Constantin (22 mai 337), Constance accourut de Mésopotamie pour présider les funérailles qui devinrent l'occasion d'une sédition militaire au cours de laquelle les soldats assassinèrent le patrice Optatus, beau-frère de Constantin, ensuite Jules Constance, Dalmatius, Annibaiien et sept autres princes de la famille impériale. Le nouvel empereur Constance ne fit rien pour éviter ce carnage. Y avait-il là un premier et brutal essai de réaction païenne, on l'a pensé ⁵, mais ce n'est là qu'une conjecture qui paraît dépourvue de vraisemblance ⁶. L'accusation accablante portée par Julien contre la mémoire de

Constance dans sa lettre au sénat et au peuple d'Athènes ⁷ date d'une époque où il était le maître absolu de l'empire, et s'abandonnait sans contrainte à sa haine contre son prédécesseur qu'il justifiait de ce même crime dans un panégyrique de Constance prononcé du vivant de celui-ci quelques années plus tôt.

A l'époque de ce massacre, Gallus avait douze ans, Julien n'en avait que six; les deux enfants furent épargnés, mais leur vie fut menacée un instant et la protection de Constance, au rapport de saint Grégoire, les sauva ⁸. Il semble qu'on se hâta de les dérober au danger. Marc, évêque d'Aréthuse, y aurait contribué; une pièce ancienne montre les prêtres chrétiens prenant part à ce sauvetage et les deux petits princes entraînés dans une église, près de l'autel, défendu par le droit d'asile ⁹ (voir ce mot).

Orphelin, Julien se trouva, de plus, misérable; tous les biens de son père ayant été confisqués par Constance. Peut-être cette mesure était-elle moins inspirée par l'avidité que par la politique, car Constance conserva ces biens comme une sorte de dépôt qu'il rendit plus tard à ses jeunes cousins. Julien ne lui en sut aucun gré. « De mon héritage paternel, a-t-il écrit, il ne me resta rien, et des grands biens qu'avait possédés mon père, je n'avais plus une motte de terre, un esclave, une maison. Le beau Constance avait hérité pour moi de tout l'avoir de celui-ci, et ne m'en avait même pas laissé un fétu ¹⁰. » Non, Constance n'héritait pas, il s'érigea tuteur de ces deux enfants qui étaient aussi ses beaux-frères. Tuteur brutal autant qu'arbitraire, car non content de confisquer la fortune de Jules Constance, il saisit de même les biens que Gallus tenait du chef de sa mère Galla, et Julien du chef de la sienne Basilina ¹¹.

A l'âge de six ou sept ans, un enfant comprend quelque chose aux événements qui se jouent autour de lui, à plus forte raison à ceux dans lesquels il est personnellement intéressé. « Il n'y avait pas, a-t-il dit avec aigreur, une âme sympathique à l'enfant proscrit de la maison de ses parents ¹². » Le petit garçon dut, en effet, quitter le palais où il avait grandi; on lui enleva son compagnon de jeux, Gallus, qui fut envoyé en Asie, où il commença ses études à Éphèse ¹³, et vers ce moment Constance restitua à Gallus une partie de l'héritage paternel ¹⁴. Quant à Julien, le bambin fut confié à son aïeule maternelle ¹⁵ qui chargea l'ancien pédagogue de Basilina, l'esclave Mardonius, de l'éducation de son petit-fils ¹⁶. Ce Mardonius était un eunuque, Scythe d'origine, d'esprit raffiné et bien supérieur à la condition servile, capable non seulement de littérature, mais même de philosophie. Marcellus d'ailleurs n'était rien et ne comptait pour rien, aussi la surveillance générale de l'éducation de Julien fut-elle confiée à un de ses parents éloignés, le célèbre Eusèbe, évêque de Nicomédie, arien militant ¹⁷.

L'aïeule mourut probablement alors et Julien fut envoyé à Nicomédie, où il passa un an et connut ces joies rustiques que savent peut-être seuls goûter les enfants nés et élevés dans les grandes villes. L'aïeule avait jadis donné à son petit-fils un lopin de terre, situé à vingt stades de la mer, que la confiscation épargna. La situation était charmante : maisonnette,

¹ P. G., t. xxvi, col. 1443-1450; Sievers, dans *Zeitschrift für historische Theologie*, 1868, p. 89-162; P. Batiffol, dans *Mélanges... de Cabrières*, 1899, p. 100-108. — ² P. L., t. lxxix, col. 1026-1064. — ³ Édit. Bonn, p. 525-529. — ⁴ P. G., t. cxxxv. — ⁵ Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 135; A. de Broglie, *L'Église et l'empire romain au IV^e siècle*, t. III, p. 8. — ⁶ P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 263. — ⁷ *Épître au sénat et au peuple d'Athènes*, édit. Hertlein, p. 349. — ⁸ *Orat.*, IV, 21. —

⁹ *Orat.*, IV, 19 et *Passio s. Theodoriti Ancyran*, 6, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 655. — ¹⁰ Julien, *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 352. — ¹¹ *Ibid.*, et *Fragm. d'une lettre*, édit. Hertlein, p. 352, 374. — ¹² Julien, *Oratio VII contr. cyn. Heracl.*, édit. Hertlein, p. 300. — ¹³ Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1. — ¹⁴ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 352. — ¹⁵ Julien, *Epist.*, XLVI. — ¹⁶ *Misopogon*, édit. Hertlein, p. 454. — ¹⁷ Ammien Marcellin, XXII, 9.

parc, verger, pelouse, de l'eau à profusion et comme fond de tableau, la Propontide couverte de vaisseaux. Julien n'avait pas de meilleures journées que celles où il gambadait dans son petit domaine; on l'y conduisait souvent, il s'y livrait au jardinage, planta quelques pieds de vigne, et plus tard, louait le vin excellent qu'ils lui donnaient¹.

Eusèbe ayant été transféré de Nicomédie à Constantinople, en 338, Julien l'y suivit et y vécut, au dire de Sozomène, dans un milieu tout ecclésiastique². On ignore où et quand il reçut le baptême, et on ne saurait déterminer exactement la part d'Eusèbe dans l'éducation religieuse de son pupille, mais cette part fut néanmoins réelle. L'influence d'Eusèbe fut-elle heureuse? Il est permis d'en douter. Au cours de ces cinq années passées auprès de l'évêque arien, l'enfant dut entendre parler de disputes et de conflits, de formulaires et de mots plus que de religion et de piété, régime desséchant pour un esprit déjà aigri et soupçonneux. Quoiqu'il se soit interdit de parler jamais de son baptême, il est certain que Julien avait été baptisé. Saint Cyrille d'Alexandrie affirme qu'il fut « au nombre des croyants » et « jugé digne du saint baptême³ »; saint Grégoire de Nazianze dit qu'il voulut plus tard effacer le baptême par des ablutions sacrilèges⁴, et nous savons qu'il remplit quelque temps les fonctions de « lecteur », qui n'étaient jamais confiées qu'à des baptisés⁵.

Le pédagogue Mardonius fit plus grande impression qu'Eusèbe sur l'esprit de Julien. La croyance de ce précepteur quelle qu'elle fût importa moins que sa méthode toute rationaliste; méthode si bien liée en ses diverses parties qu'on n'aperçoit pas la place qui pourrait y être laissée à l'idée chrétienne. Confiné dans son rôle, Mardonius expliquait les lettres antiques sans aucun mélange d'enseignement chrétien; il laissait cette partie du programme à Eusèbe et à son entourage, s'étant peut-être aperçu de bonne heure de la préférence de son élève pour les doctrines philosophiques du paganisme. Cette philosophie était d'aspect surtout littéraire, les poètes servaient de thème à des commentaires développés qui leur faisaient dire tout ce qu'on voulait y découvrir. Mais il y avait deux catégories de poètes, ceux qu'on lisait par acquit de conscience et dont on conservait un vague souvenir, qu'on citait à l'occasion, ceux qu'on étudiait et dont on se pénétrait au point de ne pouvoir presque plus écrire une page sans les citer. Parmi les premiers, on rencontre Pindare, Sophocle, Euripide que Julien cite deux ou trois fois, Aristophane, Simonide, Sapho, Anacréon, Théocrite, Babrius; parmi les autres Homère et Hésiode, qui tiennent pour Julien la même place que la Bible dans les écrits et les discours de saint Basile et de saint Grégoire. Pour lui ce sont moins des auteurs classiques que des auteurs inspirés qui l'ont initié à la sagesse grecque et l'ont acheminé vers la philosophie païenne⁶.

Pour détourner son élève de la passion des spectacles à laquelle il ne semblait pas devoir rester insensible, le précepteur Mardonius ne fit pas appel à la morale comme eut fait un chrétien, où à la satiété comme eut fait un épicurien; il invoqua l'esthétique : « Ne te laisse pas entraîner par la foule de tes camarades, disait-il à Julien, au plaisir du théâtre et au goût des spectacles. Veux-tu voir des courses de chars? Il y en a dans Homère qui sont merveilleusement décrites.

Prends le livre et lis. On te parle de danseurs et de pantomimes? Laissez-les de côté : la jeunesse phénicienne a des danses plus viriles. Là aussi tu as le joueur de lyre Phémios, le chanteur Démodocos. De même tu trouveras chez Homère une foule d'arbres dont la description est plus agréable que la réalité. Rappelle-toi ces vers : « A Délos, près de l'autel d'Apollon, j'ai vu croître une jeune tige de palmier. » Et l'île boisée de Calypso! et les grottes de Circé! et les jardins d'Alcinoüs! « Crois-moi, tu ne verras rien d'aussi charmant. » Que ces raisons aient suffi à éloigner Julien du théâtre où il n'alla que trois ou quatre fois et pour obéir à un ordre de Constance, cela suffirait presque à montrer le côté artificiel de cette éducation toute livresque, et à expliquer ce qu'il y eut de rêveur et d'irréel chez l'homme formé par de pareilles méthodes.

Eusèbe de Nicomédie mourut en 342 et Constance songea que Gallus et Julien commençaient à grandir. L'aîné, âgé de dix-sept ans, étudiait à Éphèse, le cadet vivait à Constantinople; vers 343 ou 344, l'empereur les réunit et les exila; il choisit pour lieu de réclusion le domaine impérial de Macellum, en Cappadoce. Julien y demeura six ou sept ans et garda de ce séjour le plus fâcheux souvenir⁷. Son frère et lui étaient, nous dit-il, « gardés à vue comme dans une prison chez les Perses... », sans aucune communication avec les gens du dehors ou avec ceux qui leur étaient depuis longtemps connus. Aucun compagnon de leur âge ne fut admis auprès d'eux, leur société se composait d'esclaves et, ce qui est pis que tout le reste pour Julien, ils vécurent « sevrés de toute étude sérieuse. » Il y a dans tout cela une bonne mesure d'exagération; d'ailleurs ces détails sont tirés de la lettre aux Athéniens qui en est tissée. C'était déjà une mesure rigoureuse à l'égard d'un enfant de douze ou treize ans de le déporter ainsi de la capitale dans un pays désert et rude, de le priver de son pédagogue Mardonius⁸ dont l'influence paraissait peut-être trop grande. Toutefois, séparation et solitude durèrent peu de temps. Julien ne tarda pas à revoir Mardonius et à étudier sous sa direction à Macellum⁹.

Macellum était un admirable domaine dans un site agreste; « là, nous apprend Sozomène, s'élevait un magnifique palais, avec des bains, des parterres, des fontaines toujours jaillissantes¹⁰. Les deux jeunes princes, loin d'y vivre gardés à vue, y eurent un grand train de maison¹¹, et Julien lui-même convient qu'un grand nombre de domestiques » étaient attachés à leurs personnes¹²; il y eut même des professeurs chargés de continuer leur éducation¹³. Leur rôle fut peut-être subordonné à celui de Mardonius dont l'influence restait prépondérante sur l'esprit de Julien qu'il acheminait maintenant vers l'étude de la philosophie de Platon; s'attardaient à l'étude de ce passage qui, au témoignage de Julien, résume les enseignements de son précepteur : « Honorable est l'homme qui ne commet aucune injustice! Mais celui qui détourne les autres d'un acte injuste mérite deux fois autant et plus d'honneurs que le premier. L'un n'est juste que pour lui seul, et l'autre l'est pour un grand nombre, en révélant l'injustice des autres aux magistrats. Quant à celui qui s'unit aux magistrats pour

¹ Epist., XLVI. — ² Sozomène, *Hist. eccl.*, v, 2. — ³ Ad religiosiss. imperat. Theodosium. — ⁴ Oratio, iv, 52. — ⁵ Oratio, iv, 23; Soer., III, 1; Sozom., v, 2; cf. Neumann, *Juliani imperatoris librorum contra Christianos quæ supersunt*, p. 3; P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 271. — ⁶ Misopogon, édit. Hertlein, p. 454. — ⁷ Julien, *Lettre aux Athéniens*,

édit. Hertlein, p. 350. — ⁸ Julien, *Consolation à Salluste*, édit. Hertlein, p. 313. — ⁹ Misopogon, édit. Hertlein, p. 459, 464. — ¹⁰ Sozomène, *Hist. eccl.*, I, V, c. II. — ¹¹ Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv, 22. — ¹² *Lettres aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 350. — ¹³ Sozomène, *op. cit.*, v, 2. — ¹⁴ Misopogon, édit. Hertlein, p. 464. — ¹⁵ *Ibid.*, p. 457.

châtier de tout son pouvoir les méchants, c'est un grand homme, un homme accompli, qui mérite la palme de la vertu. Et cet honneur qu'on doit rendre à la justice, je l'applique également à la tempérance, à la prudence, à toutes les vertus qu'on peut non seulement posséder par soi-même, mais encore communiquer aux autres¹. »

Outre l'étude de la philosophie, Julien se consacra pendant son séjour à Macellum à l'étude des Livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. D'après les citations contenues dans l'ouvrage qu'il écrivit dans la suite *Contre les chrétiens*, on voit qu'il connaissait de l'Ancien Testament : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, les Rois, Isaïe, Osée, les Psaumes; du Nouveau : les évangiles de saint Matthieu, saint Luc, saint Jean, les épîtres de saint Paul, la première épître de saint Jean et les Actes des apôtres, et cette énumération n'est pas limitative. En effet, pendant son séjour en Cappadoce, Julien entretenait des rapports avec de nombreux ecclésiastiques; il emprunta des livres à l'un d'entre eux, possesseur d'une très riche bibliothèque composée de livres de rhétorique, de philosophie et de religion. Julien copia même de sa main quelques livres et les lut presque tous². Dans quel esprit les lut-il? Il est permis de le conjecturer en voyant le ton de sa polémique et le choix de ses citations. La conjecture atteint presque à la certitude lorsqu'on sait que le pourvoyeur bienveillant du jeune prince, le possesseur de cette riche bibliothèque privée était un personnage des moins recommandables. Il a gardé dans l'histoire sous son nom de Georges de Cappadoce une réputation déplorable. Sorti de rien, il s'était fait fournisseur de viande de porc aux armées, puis prêtre et arien forcené. C'était, nous dit saint Grégoire de Nazianze, l'homme de main des partis³.

C'est pendant leur séjour à Macellum que Gallus et Julien furent jugés « assez instruits pour être inscrits dans le clergé et lire au peuple les livres ecclésiastiques⁴. » Ce fut sans doute l'évêque de Césarée qui leur conféra le titre de « lecteur »; est-ce à Césarée qu'ils s'acquittèrent de cette fonction au cours des offices liturgiques, on peut le supposer, rien ne prouvant que leur réclusion à Macellum fut tellement étroite qu'ils n'en pussent sortir. Sozomène loue la piété que Julien montrait à cette époque. Gallus aussi était pieux et lui, certainement, était sincère. Très différent de son frère, nullement « intellectuel », Gallus demeurait fruste et le milieu cappadocien ajoutait à sa rudesse, mais sa foi chrétienne demeurait intacte avec quelque chose de la naïveté de la jeunesse. A cette époque, les deux frères multipliaient les visites et les pèlerinages aux tombeaux des martyrs, mais déjà se laissait découvrir la tendance du cadet. Dans les controverses qu'il soutenait contre son frère pour s'exercer à la parole, Julien prenait la défense du paganisme, sous prétexte que, sa cause étant moins bonne, il y avait plus de profit à plaider pour elle⁵. Une historiette bien surprenante courut depuis. Gallus et Julien avaient voulu faire construire une basilique en l'honneur de saint Mamas, martyr de Césarée. La maçonnerie faite au compte de Gallus s'éleva sans encombre, celle que payait Julien s'écroula à différentes reprises! Saint Grégoire de Nazianze n'en doutait pas et prétendait pouvoir soutenir le fait sur de bons témoignages⁶.

Le principal événement du séjour à Macellum

fut le passage de Constance, en 347; Julien n'a donné aucun détail sur cette entrevue. Il avait seize ans alors et la vie des deux frères reprit avec la même ordonnance d'études et de promenades pendant quatre années de plus. En 351, Constance se sentant débordé par la charge de l'empire tout entier, que la mort de ses deux frères Constantin et Constant lui mettait sur les bras, songea à ces deux jeunes gens qu'il avait vus à Macellum quatre ans plus tôt et à ce qu'il pourrait attendre d'eux.

Le 15 mars 351, Gallus fut élevé à la dignité de César; il avait vingt-six ans. Julien en avait vingt, et, du fait de cette promotion, sa situation devenait délicate. On ne pouvait, n'ayant rien à lui reprocher, maintenir dans une sorte de disgrâce le frère d'un César, on ne se résignait pas à lui rendre sa liberté. Enfin Constance se décida à laisser le jeune homme poursuivre ses études; en conséquence Julien se rendit d'abord à Constantinople⁷. Là, il fréquenta les cours du grammairien Nicoclès et du rhéteur Ecébole. Ces personnages en réputation éclipsaient l'humble esclave Mardonius, mais ne contrebalançaient pas son influence. Au sortir de Macellum, Constantinople offrait de grandes séductions à un jeune homme, mais le fidèle pédagogue veillait, lui recommandait de composer son attitude, de retenir ses regards, de demeurer en tout maître de lui et seul maître. Cette vigilance était d'autant plus utile que Julien, à ce moment, n'eût pas rejeté peut-être certaines dissolutions qui s'offraient à lui. Julien accueillait parfois ces remarques avec impatience, y répondait avec ironie, mais savait comprendre la sagesse de certains conseils et s'y conformer suivant la prudence. Durant tout son séjour à Constantinople il prit soin de ne paraître que comme un simple particulier⁸, en même temps il choisissait des maîtres qui ne pouvaient donner aucun ombrage à Constance. Ces précautions ne pouvaient suffire à le faire passer inaperçu, l'attention publique s'attachait à ce jeune prince à raison même de son affectation de simplicité; c'en était assez pour provoquer les soupçons de Constance qui, un jour, fit signifier à Julien d'aller terminer ses études à Nicomédie.

C'est à Nicomédie que Julien fit le premier pas vers le paganisme. Il y trouva le rhéteur Libanius qui y professait avec un applaudissement général; mais Constance avait tout prévu et Julien avait défense d'assister aux cours et aux déclamations de Libanius. Julien n'avait qu'à se soumettre, ce qu'il fit; mais il prit sa revanche en lisant avec soin tous les ouvrages du rhéteur, en fréquentant ses auditeurs et en réussissant à s'approprier son style et sa manière aussi parfaitement que s'il eût été son disciple. En arrivant à Nicomédie, Julien avait encore une grande aversion pour les idoles⁹; le paganisme ne s'offrait à lui que comme une satisfaction d'ordre littéraire, pas encore comme une règle morale; d'autre part, le christianisme n'avait pas rempli son cœur ni satisfait son intelligence, en sorte qu'il se trouvait livré alors à une sorte d'anxiété douloureuse que ne venaient pas distraire les plaisirs de son âge qu'il se refusait à lui-même. Cette âme endolorie par la solitude où elle vivait n'en était que plus avide et plus impatiente de découvrir les émotions qui pourraient la satisfaire; ces émotions, elle les demanda au merveilleux. L'homme qui jouissait alors de la plus éclatante réputation dans l'école néo-platonicienne, était Édésius, établi à Pergame où il avait

¹ Platon, *Des lois*, v, 3. — ² Julien, *Epist.*, x. — ³ Oratio, xxi, 21. — ⁴ Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv, 23. — ⁵ Oratio, iv, 30. — ⁶ Oratio, iv, 25-27. — ⁷ Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. iv, p. 489; Rodé, *Geschichte der*

Reaktion Kaiser Julians gegen die christliche Kirche, p. 27, note 32. — ⁸ Libanius, *Epitaphios*; Socrate, *Hist. eccles.*, I, III, c. 1. — ⁹ Libanius, *Prosphecticus*, édit. Reiske, t. i, p. 408.

érigé sa chaire. Julien vint l'y saluer et fut éconduit par le vieillard qui le renvoya aux leçons et aux conseils de ses disciples, Chrysante et Eusèbe de Myndes, lui promettant que « s'il obtenait le suprême bonheur d'être initié à leurs mystères, il rougirait d'avoir été un homme, et ne pourrait même en supporter le nom ¹ ».

Eusèbe de Myndes croyait à la théurgie, mais ne la pratiquait guère; même il mettait ses auditeurs en garde contre les illusions et les prestiges; surtout il leur recommandait de se défier des pratiques du philosophe Maxime, retiré à Éphèse, et qui renouvelait tous les prodiges attribués à Jamblique et à Eustathe. Julien se sentit porté de ce côté et questionna Chrysante, dans l'espoir d'un accueil plus favorable que celui qu'il trouvait chez Eusèbe; mais Chrysante le renvoya à Eusèbe. Alors celui-ci voyant une âme inquiète et espérant la guérir lui fit ce récit : « Il y a quelque temps, je fus avec plusieurs amis convoqué par Maxime dans un temple d'Hécate. Quand nous eûmes salué la déesse, Maxime s'écria : « Asseyez-vous, amis, considérez ce qui va se produire, et voyez si je suis supérieur aux autres hommes. » Nous nous assîmes : alors Maxime brûla un grain d'encens et fit entendre un chant doux, comme s'il se chantait à lui-même; soudain l'image d'Hécate sembla sourire, puis rit tout haut. Comme nous paraissions émus, Maxime nous dit : « Qu'aucun de vous ne se trouble; dans un instant les torches que la déesse tient dans ses mains vont s'allumer. » Il n'avait pas fini de parler qu'un feu brillait au bout des torches. Nous nous retirâmes stupéfaits et nous demandant si nous avions vraiment vu ces merveilles. Mais ne vous étonnez d'avance d'aucune chose de cette sorte; croyez, comme moi, en suivant l'influence purifiante de la raison, que cela n'est pas de grande importance. » Julien se leva, enflammé : « Adieu, cria-t-il, gardez vos livres, si vous voulez, vous venez de me révéler l'homme que je cherchais ². »

Dès lors, Julien devint le disciple de Maxime. Celui-ci n'était pas un vulgaire charlatan, il alternait les opérations théurgiques avec l'enseignement philosophique et se préoccupait du perfectionnement moral de ses disciples. Julien lui a su bon gré d'avoir corrigé certaines aspérités de son caractère, de l'avoir rendu moins brusque, moins emporté, de lui avoir appris la modération ³. Sous sa direction, Julien s'initia plus complètement à la philosophie néoplatonicienne. Socrate et Sozomène disent formellement que Maxime fut son maître de philosophie ⁴.

A la philosophie s'associa l'art divinatoire ⁵. Libanius atteste que ce furent les réponses des oracles qui adoucèrent « la haine violente de Julien contre les dieux », c'est-à-dire qui firent taire les dernières protestations de sa conscience chrétienne. Maxime paraît avoir été un médium d'une extrême dextérité; ayant mis la main sur une dupe si parfaitement disposée, il lui prodigua les soins de son art. « Julien, raconte saint Grégoire de Nazianze ⁶, descendait dans un sanctuaire souterrain, inaccessible au vulgaire. Il avait pour guide un homme très habile en ces sortes de choses, sophiste ou plutôt imposteur. Le genre de divination auquel on allait se livrer a pour théâtre habituel quelque caverne, dans laquelle se réunissent les démons infernaux pour annoncer l'ave-

nir. Cependant, à mesure qu'il avançait, la terreur s'emparait de lui; bientôt elle fut au comble. On entendait, dit-on, des bruits insolites, on respirait d'étranges odeurs, on apercevait des spectres de feu, et d'autres absurdités. Frappé de la nouveauté du spectacle, car il débutait alors dans les sciences occultes, Julien eut recours au vieux remède, la croix, et en traça le signe sur sa personne, tout en appelant son compagnon au secours. Subissant la force de la croix, les démons s'évanouirent; mais avec eux s'évanouit aussi la terreur. Julien reprit courage, et recommença la tentative; puis de nouveau la peur le saisit de nouveau, il fit le signe de la croix, et les démons disparurent. Il s'arrête alors, incertain du parti qu'il prendra. Mais le pontife païen, debout à son côté, interpréta malignement ce qui venait de se produire. « Nous leur avons fait horreur, et non pas peur, dit-il, ce qui est plus mauvais à vaincu. » Par ces paroles, il persuada son disciple, et l'entraîna vers sa perte. Qu'a-t-il fait et dit ensuite, de quelles impostures Julien a-t-il été le jouet avant de remonter sur la terre, ceux-là seuls le savent qui ont été initiés ou qui ont initié à ces mystères. » Saint Grégoire ajoute qu'en revoyant la lumière Julien avait le regard d'un furieux ou d'un fou, et semblait vraiment possédé du démon.

Des algarades de cette nature ne demeurent jamais tellement secrètes que ceux qui ont intérêt en être instruits ne le soient à temps. Gallus, qui résidait à Antioche, connut les fréquentations compromettantes de son jeune frère. Avec tous les défauts qu'il faut libéralement lui reconnaître, Gallus n'en était pas moins sincèrement chrétien; il s'alarma et voulut éclairer Julien à qui il envoyait Aétius, chef de la secte des eunoméens, qui le visita à plusieurs reprises ⁷. Julien se joua d'Aétius, affecta devant lui les dehors d'une dévotion outrée. Cependant, Maxime et les païens ne cachaient plus la joie et l'orgueil que leur donnait une recrue qui pouvait être appelé d'un jour à l'autre, au hasard des événements, à gouverner l'empire. Ils interrogeaient les oracles qui répondaient dans le sens le plus favorable; une sorte d'impatience fort imprudente s'emparait d'eux. Julien était maintenant un personnage, tous ses biens lui avaient été rendus ⁸, ce qui le mettait en mesure d'encourager et de récompenser opportunément ses partisans. Toutefois, Constance pouvait troubler la fête si sa défiance s'éveillait; Julien le savait et pour le tromper, comme il bernait Aétius, il se hâta de reprendre dans l'église de Nicomédie ses anciennes fonctions de lecteur. Il se fit même tonsurer, dit-on, et se mit à vivre comme un moine ⁹. Cette hypocrisie, loin de lui répugner, lui semblait une conduite toute naturelle. Libanius lui en tiendra compte comme d'un bon tour joué à Constance et aux chrétiens ¹⁰.

Sur ces entrefaites, Gallus accumulait les erreurs, les maladresses, les violences, se mettait en révolte contre Constance, puis se résignait à l'aller visiter; mais, en route, il fut arrêté, jugé, condamné, exécuté ¹¹. Constance s'apercevait que son dessein de confier une partie de l'empire à un subordonné avait bien vite amené celui-ci à s'ériger en compétiteur. Gallus abattu, les artisans de sa perte se retournèrent contre Julien. Ils lui reprochèrent d'avoir quitté Macellum, d'avoir séjourné en Asie sous prétexte d'études, de

¹ Eunape, *Vita sophist.*, Maximus, édit. Didot, p. 474. — ² *Ibid.*, p. 475. — ³ Julien, *Oratio*, vii, édit. Hertlein, p. 304. — ⁴ Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, 1; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. 1. — ⁵ Libanius, *Prosphoticus*, édit. Reiske, t. I, p. 408. — ⁶ *Oratio*, iv, 55-56; cf. Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. iii. — ⁷ Philostorge, *Hist. eccl.*, l. III, c. xxvii; S. Grégoire de Nysse, *Contr.*

Eunom., i. — ⁸ Eunape, *Vita sophist.*, Maximus, édit. Didot, p. 474; Libanius, *Epist.*, cccclxxii; Julien, *Fragment d'une lettre*, édit. Hertlein, p. 373; cf. Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 362; P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 316, note 3. — ⁹ Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. 1, Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. ii. — ¹⁰ Libanius, *Epitaphios*, édit. Reiske, t. I, p. 528. — ¹¹ Ammien Marcellin, xiv, 11.

s'être rencontré avec Gallus dont le souvenir était gravement compromettant. Julien fut mandé par Constance en Italie pour répondre à ces chefs d'accusation; il se défendit avec modération et dignité. Son procès se prolongea durant sept mois; il fut, à l'en croire, traîné de prison en prison¹, tandis que, en réalité, il se trouvait au quartier général de Constance dont il suivait les déplacements, ayant la liberté de correspondre avec ses amis². Cependant ses ennemis étaient puissants et faillirent obtenir contre lui une condamnation à mort³; l'intervention de l'impératrice Eusébie le sauva. Elle demanda à Constance « de faire une enquête avant d'admettre l'accusation », prit la défense de l'inculpé et « réfuta des calomnies perfides et grossières, en y opposant le témoignage de sa vie privée⁴; elle lui obtint enfin une audience et Julien se lava sans peine des soupçons dont il était l'objet. L'empereur lui assigna Côme pour résidence⁵.

Mal à l'aise en Occident, Julien sollicita d'Eusébie d'obtenir pour lui la permission de retourner en Asie; elle lui fut accordée⁶. A peine installé les circonstances politiques décidèrent Constance à lui envoyer l'ordre de se rendre en Grèce⁷ (mai-juillet 355); l'intervention de l'impératrice lui avait valu le choix de ce pays où l'exil lui serait plus profitable et moins amer. « Quand j'allai en Grèce, a-t-il écrit, au moment où chacun croyait que je partais pour l'exil, n'ai-je point béni la fortune comme en un jour de grande fête, et n'ai-je pas déclaré qu'il n'y avait pas pour moi de plus agréable échange que de troquer, comme on dit, de l'airain pour de l'or, ou neuf bœufs pour des hécatombes? Tant j'étais heureux d'échanger mon foyer pour la Grèce, où cependant je ne possédais ni champ, ni jardin, ni maison⁸. »

Le séjour qu'il fit à Athènes le marqua d'une empreinte qui ne s'effaça plus, mais ce fut son imagination plus que son intelligence qui reçut cette empreinte. Ce séjour fut de trois mois, juillet-septembre 355, et son esprit déjà formé virilement et philosophiquement par les impressions reçues à Nicomédie, à Pergame et à Éphèse ne put en si peu de temps s'enrichir de beaucoup d'acquisitions nouvelles. Mais Athènes (voir ce mot) était demeurée une ville plus païenne que chrétienne. Minerve y gardait sa statue à l'Acropole⁹, la procession des Panathénées se célébrait régulièrement¹⁰, le corps professoral de l'université ne comptait qu'un seul chrétien, Prohaeresius¹¹; quant aux étudiants on ne saurait dire quelle religion comptait parmi eux le plus d'adeptes. Julien paraît avoir fréquenté de préférence, bien que sans ostentation, ses camarades païens. Très entouré, il ne cachait pas son désir de travailler en faveur de l'idolâtrie quand il en aurait la puissance¹². Il n'en fallait pas plus pour provoquer l'attention de ceux qui pressentaient la carrière future de celui qui était presque un héritier présomptif. « Je ne me pique pas, a dit saint Grégoire de Nazianze, d'être fort habile à deviner : mais il est vrai que je ne pouvais rien attendre de bon de ce jeune prince, en qui je voyais une tête toujours en mouvement, des épaules continuellement branlantes et agitées, un œil égaré, un regard fier et plein de fureur, une démarche chancelante et sans fermeté, un nez qui ne marquait que de l'insolence et du dédain pour les autres, un air de visage railleur et méprisant, un rire excessif et immodeste, des signes

de tête qui accordaient et refusaient sans raison, une parole hésitante et entrecoupée, des interrogations déréglées et impertinentes, et des réponses qui ne valaient pas mieux, embarrassées les unes dans les autres, qui ne se soutenaient point et qui n'avaient ni ordre ni méthode. Si j'avais ici quelqu'un de ceux avec qui je m'entretenais alors, ils pourraient attester que quand j'eus remarqué toutes ces choses, je dis aussitôt : « Quel terrible monstre nourrit ici l'Empire romain ! » Et après avoir ainsi parlé, je demandais à Dieu d'avoir été faux prophète¹³. »

Pendant son séjour à Athènes, Julien, sur la recommandation de Maxime d'Éphèse, entra en rapport avec l'hiérophante d'Éleusis et fit de lui son guide religieux¹⁴. Cependant, quoiqu'en disent plusieurs historiens modernes, on n'a pas la preuve que Julien fut alors initié aux mystères d'Éleusis (voir ce mot). Cette initiation comportait la participation publique à une série de cérémonies auxquelles on conçoit difficilement que Julien ait pu s'associer à une époque de sa vie où il était obligé de cacher avec le plus grand soin sa conversion intérieure à l'hellénisme¹⁵. Quoiqu'il en soit, les rapports de Julien avec l'hiérophante cessèrent bien vite. Brusquement un ordre impérial appela le jeune prince à Milan (septembre 355).

IX. JULIEN CÉSAR. — Julien avait l'ordre de l'emmener d'autre suite que quatre serviteurs¹⁶; il profita de cette simplification pour prendre le chemin des écoliers, et pour aller d'Athènes à Milan, commença par visiter Troie. Lui-même a fait le récit de cette excursion où, sous prétexte de littérature homérique, il voulait visiter les temples de cette ville fameuse. Il s'adressa à l'évêque de Troie, Pégase, qui s'offrit à lui servir de guide et conduisit son visiteur au tombeau d'Achille, entretenu avec le plus grand soin. Pégase s'inclina devant la tombe du héros et mena Julien au tombeau d'Hector. « Là, raconte celui-ci, comme je m'aperçus que le feu brûlait presque sur les autels et qu'on venait à peine de l'éteindre, que la statue d'Hector était encore toute brillante des parfums qu'on y avait versés, je dis les yeux fixés sur Pégase : « Eh quoi; les habitants d'Ilion font donc des sacrifices? » Je voulais connaître, sans en avoir l'air quelles étaient ses opinions. Il me répondit : « Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils adorent le souvenir d'un grand homme, qui était leur concitoyen, comme nous faisons pour nos martyrs? » Cela dit, il proposa d'aller « visiter l'enceinte sacrée de la Minerve troyenne », et cet étrange cicérone ouvrit la porte du temple, fit voir les statues, prit Julien à témoin qu'elles étaient tout à fait intactes. « Je remarquai, ajoute celui-ci, qu'en me les montrant, il ne fit rien de ce que font d'ordinaire les impies dans des circonstances pareilles; il ne traça pas sur son front le signe de la croix et ne siffla pas dans ses dents; car c'est le fond de leur théologie de siffler quand ils sont en présence de nos dieux et de faire le signe de la croix¹⁷. Sans rien dire qui put le compromettre, Pégase en avait assez fait pour être deviné. Julien se renseigna avant de quitter Ilion et apprit que cet évêque priait en cachette les dieux et adorait le Soleil¹⁸; un avenir peu éloigné devait lui permettre de jeter le masque et d'échanger publiquement l'épiscopat chrétien contre le pontificat païen.

Julien arriva enfin à Milan, incertain de son sort.

¹ Lettre aux Athéniens, édit. Hertlein, p. 352. — ² Lettre à Thémistius, édit. Hertlein, p. 336. — ³ Ammien Marcellin, xv, 2. — ⁴ Julien, Oratio, III, édit. Hertlein, p. 152, 155. — ⁵ Ammien Marcellin, xv, 2. — ⁶ Julien, Oratio, III, édit. Hertlein, p. 152. — ⁷ Lettre aux Athéniens, édit. Hertlein, p. 353. — ⁸ Lettre à Thémistius, édit. Hertlein, p. 336. — ⁹ Julien, Oratio, II, édit. Hertlein, p. 68. — ¹⁰ Himerius, Oratio,

III, édit. Didot, p. 53. — ¹¹ S. Jérôme, Chronique, ad olymp., 286. — ¹² Libanius, Proshoneticus, édit. Reiske, t. I, p. 409. — ¹³ S. Grégoire, Oratio, v, 23, 24. — ¹⁴ Eunape, Vitæ sophistarum, Maximus, p. 476. — ¹⁵ P. Allard, op. cit., t. I, p. 334, 335. — ¹⁶ Lettre aux Athéniens, édit. Hertlein, p. 357. — ¹⁷ Epist., LXXVIII, édit. Hertlein, p. 603. — ¹⁸ Epist., LXXVIII, édit. Hertlein, p. 605.

Constance était absent; l'impératrice Eusébie envoya à sa rencontre des eunuques chargés de le féliciter; au retour de l'empereur, il fut accueilli en ami et en parent. On lui rasa sans pitié la barbe et il lui fallut endosser la chlamyde militaire¹; nul ne savait encore à quoi tout ceci tendait. Constance réunit son conseil et découvrit son dessein; le fardeau de l'empire dépassait ses forces, il lui fallait recourir à un aide. La stupéfaction passée, les conseillers observèrent que Constance savait suffire à tout, insinuèrent le péril d'un César, prononcèrent le nom de Gallus. Seule, l'impératrice approuva sans réserve, réfuta les objections, loua le choix de Julien, un proche parent, et l'accession de celui-ci à l'empire fut décidée².

Julien paraît avoir été sincèrement désolé. Il savait qu'il lui faudrait dire adieu à l'étude; il n'oubliait pas le sort funeste de Gallus, il songea à refuser le titre de César, écrivit une lettre de refus, de remerciements, puis la lettre écrite, ne l'envoya pas³; de pareils traits peignent l'homme. Pour plus de sûreté sur ce qu'il devait faire, envoyer la lettre ou la garder, il s'adressa aux dieux. Il y a ainsi de ces gens qui éprouvent toujours le besoin de mettre le bon Dieu de moitié dans leurs sottises. Les dieux lui révélèrent pendant son sommeil de garder la lettre; c'était bien ce qu'il voulait, peu à peu son esprit se familiarisait avec la perspective de la pourpre.

Il reçut celle-ci le 6 novembre en présence de l'armée, devant les aigles et les drapeaux des légions. Constance harangua l'assistance à qui il exposa le péril que la mauvaise foi des barbares, contempteurs des traités, faisait courir à la Gaule qu'ils parcouraient et dévastaient en tous sens. Julien recevait la mission de défendre cette province de l'empire, et la harangue s'acheva parmi le bruit formidable des acclamations⁴.

Après, Julien alla porter l'hommage de sa reconnaissance à l'impératrice. Celle-ci ne se lassait pas de pousser Julien dans une carrière où elle semblait vouloir lui éviter les écueils. A peine élevé à la pourpre, Eusébie voulut marier son protégé et lui destina Hélène, sœur de Constance. On ne sait à peu près rien sur cette princesse; la numismatique permet de croire qu'elle n'était, comme on dit, « ni bien ni mal ». Elle avait six ans au moins de plus que Julien, peut-être avait-elle dépassé la trentaine quand son mari n'avait que vingt-trois ans. Ce mariage où la politique était tout et où le cœur ne comptait pour rien, ne fut qu'un épisode qui ne marqua guère. Déjà, moins de deux semaines après sa promotion impériale, le César devait gagner son poste de combat; mais auparavant il lui fallut s'acquitter d'une fastidieuse corvée qui, d'ailleurs, n'avait rien qui put lui déplaire. Constance voulait entendre son propre panégyrique prononcé par son collègue. Cette exigence n'avait rien qui put embarrasser Julien, rompu depuis longtemps à ce genre de compositions artificielles. Il se mit à l'œuvre et composa un discours soigné, où les louanges comptent pour peu de chose, puisqu'elles sont commandées, et qui n'en contient pas moins des parties historiques excellentes⁵.

Une fois prononcé le panégyrique, rien ne retenait Julien qui hâta son départ. L'ingénieuse sollicitude d'Eusébie pourvut à ce qu'on chargea dans ses fourgons une véritable bibliothèque de livres grecs⁶. Il préposa à la garde de cette bibliothèque un des quatre serviteurs amenés de Grèce, un africain nommé

Évhémère⁷; l'autre serviteur de confiance était un asiatique, originaire de Pergame, nommé Oribase, qui devint son médecin. Deux jeunes pages amenés également d'Athènes restèrent attachés à son service; pour le reste, Constance composa lui-même une « maison » au nouveau César, à qui il épargna ainsi probablement beaucoup de choix aventureux. Les choix de Constance ne furent peut-être pas beaucoup meilleurs que n'eussent été ceux de Julien. Celui-ci avait demandé à Constance « de ne lui donner pour officiers que des hommes bons et capables⁸ ». A l'en croire, « on l'entoura de gens de la pire espèce ». Il est certain que Julien aura beaucoup à se plaindre de Marcel, nommé commandant de l'armée des Gaules, et de Florentius, préfet du prétoire des Gaules. Le conseiller Pentadius paraît avoir été un agent suspect et malhonnête. Salluste qui, peut-être, ne le rejoignit qu'après son arrivée en Gaule, devait au contraire mériter sa confiance et gagner son amitié.

Le 1^{er} décembre, Julien quitta Milan⁹ pour la Gaule. Constance l'accompagna jusqu'à Pavie où il se sépara de lui sans même lui faire part de la prise de Cologne, connue depuis assez longtemps déjà, mais dont la nouvelle n'avait pas été ébruitée. Julien n'en fut informé qu'en arrivant à Turin¹⁰. La réserve blessante de Constance à son égard s'explique peut-être, sans se justifier, par le peu de fond qu'il faisait sur les talents militaires du jeune César. Il est certain que celui-ci n'avait rien jusqu'alors qui permit de lui demander plus et mieux que le courage d'un soldat.

Julien franchit les Alpes par une température de décembre si exceptionnellement douce qu'on se serait cru au printemps¹¹, et entra en Gaule au milieu de circonstances difficiles. La barrière du Rhin était forcée, Cologne était prise, une partie du pays était envahie par les barbares dont les bandes campaient dans les champs ravagés, autour des villes en ruine. « Les villes démantelées par eux pouvaient s'élever à quarante-cinq¹², sans compter les tours et les forteresses¹³. » Même des cités placées en dehors de la zone envahie se dépeuplaient, la peur chassait les habitants¹⁴. Cependant le pays n'était pas privé de tout moyen de défense. Il était même assez fortifié et garni d'assez de troupes pour arrêter à chaque pas l'envahisseur. La manière dont le jeune César y fut reçu montre que les Gallo-Romains n'attendaient qu'un chef digne de ce nom pour se rallier autour de lui¹⁵.

La première ville où Julien ait fait son entrée est Vienne (voir ce mot); il y fut accueilli comme un sauveur et ce sentiment populaire paraît avoir été d'une sincérité qu'aucun soupçon ne doit effleurer. Julien y passa les six premiers mois de l'année 356, et y prit la première fois les insignes du consulat. Comprenant que tout son bagage philosophique et littéraire lui serait ici d'une mince utilité pour ce qu'on attendait de lui, il s'appliqua à apprendre ce qu'il ignorait des exercices militaires, depuis les exercices d'assouplissement de l'école du soldat. On le vit danser la pyrrhique au son de la flûte, un peu surpris lui-même et soupirant : « O Platon, Platon!¹⁶. » Mais il était résolu à faire son devoir et ces années sont assurément les plus belles et les plus méritoires de sa vie. Au milieu de ces exercices, le descendant de Constance-Chlore et de Constantin sentait s'éveiller en lui le sentiment militaire, l'instinct de la race de

¹ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 355. — ² Ammien Marcellin, xv, 8. — ³ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 355. — ⁴ Ammien Marcellin, xv, 8. — ⁵ P. Allard, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 1906, t. I, p. 367-374. — ⁶ Julien, *Oratio*, m, édit. Hertlein, p. 159. — ⁷ Eunape, *Vita sophisti*, Maximus, p. 476. — ⁸ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein,

p. 362. — ⁹ Ammien Marcellin, xv, 8. — ¹⁰ Ammien Marcellin, xv, 8; xvi, 3. — ¹¹ Libanius, *Epitaphios*, édit. Reiske, t. I, p. 535. — ¹² Libanius répète ce chiffre — ¹³ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 359. — ¹⁴ *Ibid.* — ¹⁵ P. Allard, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 1906, t. I, p. 392. — ¹⁶ Ammien-Marcellin, xvi, 5.

soldats dont il était issu. Ammien nous dit que, pendant ses premiers mois de séjour en Gaule, « poussé par sa vigueur native, il ne rêvait que le bruit des combats et le massacre des Barbares¹. Son regard politique portait plus loin : se traçant des plans de gouvernement, il recherchait d'avance les moyens, si le sort des armes était favorable, de rétablir la prospérité, de la Gaule ou, selon l'expression de l'historien « de réunir les fragments de la province brisée². »

X. PREMIÈRE CAMPAGNE. — Au mois de juin de l'année 356, Julien apprit à Vienne que la ville d'Autun avait failli être prise par les barbares. La ville renfermait plusieurs manufactures d'armes : cuirasses, balistes, boucliers : sa prise eût été un désastre. La garnison peu aguerrie ne savait plus se battre : heureusement les vétérans, les ancêtres de nos « territoriaux », rallièrent la ville, coururent aux remparts, renversèrent les assaillants prêts à mettre le pied sur les courtines. La garnison se ressaisit et Autun fut sauvée. Cet événement décida Julien à entrer en campagne malgré les représentations de son entourage peu soucieux de fatigues et de dangers³ : il fit ses préparatifs et partit. Le 24 juin, il arrivait à Autun, donna à peine le temps de se reposer aux soldats et repartit pour Auxerre par le chemin le plus court, mais qui ne laissait pas d'être périlleux à cause de l'obligation de traverser des bois. Julien fit couvrir le gros de ses troupes par un escadron de cavalerie et un détachement d'infanterie légère, s'engagea résolument par la traverse et arriva sans encombre à Auxerre d'où, ne prenant que le temps de faire souffler hommes et chevaux, il repartit pour Troyes. En route, une escarmouche avec les barbares se termina par la prise de quelques-uns, le reste s'enfuit si rapidement que la pesante armure des soldats romains leur interdit de tenter la poursuite. Quand il arriva devant Troyes, Julien trouva la ville investie par les barbares ; l'affolement y régnait à ce point qu'on tarda et on hésita quelques instants à ouvrir les portes au César et à sa troupe, qui ne firent d'ailleurs que traverser la ville se rendant à Reims où l'attendait le gros de l'armée romaine.

Elle était commandée par Ursicin, *magister equitum*, qui s'était fait connaître l'année précédente. En 355, la Gaule était en danger. Constance avait mis à la tête des légions un bon militaire d'origine franque et qui portait le nom de Silvain. Ce choix lui attira plus d'ennemis à la cour qu'aux frontières ; alors, sachant qu'on voulait le perdre, Silvain se fit proclamer Auguste. Déjà Ursicin accourait pour lui retirer son commandement ; il l'enjôla, gagna quelques soldats qui forcèrent la porte du palais et massacrèrent Silvain vingt-huit jours après qu'il eût été proclamé empereur. Ursicin prit le commandement des légions, mais en 356, Marcel était envoyé en Gaule pour le remplacer ; mais Ursicin demeura à l'armée jusqu'à la fin de la guerre. Ursicin et Marcel avaient pour mission de surveiller Julien, de l'empêcher de rien compromettre dans une science dont il ignorait tout. Peut-être Constance redoutait-il moins de la part de son jeune collègue, une révolte que des gaffes ; il eut le tort de lui interdire l'usage des moyens alors acceptés pour s'attacher les soldats, tels que dons et distributions de récompenses en usage lors d'un avènement ou d'une victoire.

Ursicin et Marcel n'éprouvaient aucune envie d'entamer une campagne active⁴. Julien n'en tint aucun compte, réunit un conseil de guerre et il fut

décidé de marcher vers le Rhin en vue de la délivrance de Cologne. Non sans imprudence et au prix d'une leçon qui eût pu être un désastre, l'armée s'ouvrit un passage à travers les Vosges et remporta un premier succès à Brumath d'où elle prit la direction de Cologne. Les barbares se repliaient devant elle, abandonnant quelques prisonniers et quelques morts, mais échappant à tout désastre sérieux par une prompte fuite. Se méfiant des villes, ne sachant pas utiliser leurs murailles, les barbares campaient dans la campagne sans donner prise. Julien arriva ainsi devant Cologne dont les portes étaient ouvertes. Il s'y établit, et s'employa à relever la ville de ses ruines (voir COLOGNE), traita avec les chefs de quelques tribus franques⁵. Cela fait, Julien remonta le Rhin jusqu'à Strasbourg, dont il s'empara⁶ et se dirigea rapidement vers Bâle afin de contenir les Germains, que Constance pressait sur la rive opposée. Ceux-ci se refusant à la bataille obstruèrent les chemins par des abattis et demandèrent la paix. Constance la leur accorda⁷. La campagne était finie. Julien alla hiverner à Sens⁸ (hiver 356-357) et s'y délassa en composant le panégyrique de l'impératrice Eusébie⁹.

La nécessité de faire subsister les troupes entraîna leur dislocation et leur dispersion entre différentes localités. Les Germains se persuadèrent que l'occasion était favorable pour tenter un coup de main, enlever Sens et s'emparer du jeune César assez mal gardé. Vers la fin de décembre, quittant leurs forêts, ils apparurent tout à coup devant la ville et l'investirent. Julien la mit rapidement en état de défense, veillant jour et nuit sur les remparts, obligé, faute de soldats, de renoncer à une sortie, contraint de rentrer dans la ville chaque fois qu'il essayait de rompre le cordon qui l'enserrait. Après trente jours de siège, les Germains comprirent qu'ils ne gagnaient rien à s'acharner ; le coup était manqué du moment qu'ils ne pouvaient rien attendre d'une surprise ; ils se retirèrent¹⁰.

Le commandant en chef des armées romaines en Gaule, Marcel, n'avait pas bougé. Constance en fut instruit et, de Milan, cassa ce général et le rappela. Celui-ci paya d'audace, se posa en victime, dénonça Julien comme un ambitieux qui cherchait à s'élever. Julien avait prévu cette tactique et, pour la déjouer, avait envoyé à Milan un de ses chambellans, l'eunuque Euthère. Celui-ci demanda à être entendu et démentit avec fermeté toutes les accusations dirigées contre son maître. Sa loyauté triompha des mensonges de Marcel qui fut relégué à Sardynie son pays d'origine. Constance eut alors le mérite non seulement d'être juste mais d'être intelligent. Il comprit que désormais, ayant fait ses preuves, Julien pouvait porter les grandes responsabilités militaires ; en conséquence, il mit le César à la tête de toutes les troupes des Gaules¹¹ (début du printemps de 357).

Vers ce même temps, la princesse Hélène accouchait d'un fils qui mourut par la maladresse de sa sage-femme, et Constance se décerna à lui-même à Rome les honneurs du triomphe. Mais les cortèges et les fêtes étaient à peine terminés que l'empereur fut obligé de regagner Milan, d'où il pouvait surveiller plus efficacement le front de bandière du nord de l'Italie menacée par les Suèves qui ravageaient la Rhétie, et par les Quades qui avaient envahi le Valérie. Cependant le véritable danger n'était pas sur les Alpes ou sur le Danube, mais sur le Rhin. La Ger-

¹ Ammien Marcellin, xvi, 1. — ² P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 399. — ³ Ammien Marcellin, xvi, 2. — ⁴ Libanius, *Epitaphios*, édit. Reiske, t. I, p. 536; Socrate, *Hist. eccles.*, I, III, c. I. — ⁵ Libanius, *Epitaphios*, édit. Reiske, t. I, p. 533. —

⁶ Ammien Marcellin, xvi, 2. — ⁷ *Ibid.*, xvi, 12; Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 684, note 38. — ⁸ Ammien Marcellin, xvi, 3. — ⁹ Julien, *Oratio*, III. — ¹⁰ *Ibid.*, xvi, 4. — ¹¹ *Lettre aux Athéniens*, édit. Hertlein, p. 359.

manie et la Gaule étaient de nouveau menacées par les Barbares. Constance, après le rappel de Marcel et d'Ursicin¹, dressa lui-même à Julien un excellent plan de campagne et donna au César un général expérimenté et modeste, Sévère, qui, tout de suite, lui inspira confiance.

Julien quitta Sens à la tête de ses troupes et marcha vers Reims²; en même temps Barbation, maître de la milice, amenait d'Italie 25 000 hommes dans la direction de Bâle. Le plan était d'enfermer l'ennemi entre ces deux corps d'armée, mais un parti de Lètes indépendants se glissa jusqu'à Lyon qu'il faillit enlever et se dédommagea en ravageant les environs. Julien envoya un parti de cavalerie, trois escadrons, pour cueillir les Lètes à leur retour; ceux qui prirent la direction des Vosges furent enlevés, ceux qui gagnèrent le Jura échappèrent grâce à la connivence de Barbation qui redoutait un succès de Julien et fit, de cet incident, un rapport mensonger à Constance.

On était alors au cœur de l'été; les Alemans qui campaient sur la rive gauche du Rhin, dans les forêts escarpées des Vosges, obstruèrent par d'énormes abattis d'arbres les chemins difficiles des Vosges et se retirèrent dans les îles du Rhin. Lorsque Julien arriva sur la rive du fleuve, il ne possédait pas d'équipages de ponts, ni de barques en nombre suffisant pour tenter le passage d'un des bras du fleuve; en conséquence, il demanda à Barbation l'envoi de sept bateaux plats faisant partie de son équipage de pontonniers. Barbation préféra faire brûler ces bateaux plutôt que de les prêter. Heureusement des espions germaines indiquèrent des gués et Julien proposa à une troupe d'infanterie légère, commandée par le tribun Bainobaudes, de tenter le passage du fleuve. L'opération réussit, les Romains prirent pied dans l'île et massacrèrent les barbares « comme du bétail », puis s'emparèrent de leurs pirogues et, au risque de chavirer maintes fois, s'en servirent pour aller d'île en île, donner la chasse aux Alemans. Lassés de tuer, ils regagnèrent la rive gauche, chargés d'une si grande quantité de butin qu'ils furent obligés d'en jeter une partie dans le fleuve pendant la traversée. Les barbares établis dans les îles qui n'avaient pas été nettoyées comprirent qu'ils n'y étaient plus en sûreté et gagnèrent la rive droite avec leurs femmes, leurs troupeaux et leurs bagages³.

Ce beau succès n'éblouit pas Julien qui s'occupa d'abord à relever les fortifications de Saverne (*Tres Tabernæ*) où il installa une garnison et des approvisionnements pour une année, le reste des moissons fut chargé sur les chariots de l'armée à laquelle il assurait vingt jours de vivres⁴. Julien ne pouvait plus rien attendre du concours de Barbation; celui-ci voulait remporter à lui seul une grande victoire, mais une tentative faite de franchir le Rhin se termina par un désastre et une fuite éperdue jusqu'à Bâle. De sa belle armée de 25 000 hommes au début de la campagne il ne restait rien que des fuyards, des prisonniers. Les barbares avaient capturé une partie des bagages et des attelages. Barbation disloqua ce qui lui restait et se rendit à Milan pour accuser Julien.

Celui-ci restait isolé en Alsace avec 13 000 hommes, et devant Strasbourg campaient sept rois Alemans dont le plus puissant était Chnodomaire, à qui revenait le principal honneur de la défaite de Barbation. Julien fortifiait silencieusement son camp jusqu'au moment où les Alemans le firent sommer de se retirer, et « de quitter les terres qu'ils avaient acquises par leur courage et par leur épée. » Après quelques jours,

le César répondit par un refus; il était prêt à combattre. L'armée sortit du camp en bon ordre ayant quatre lieues environ à parcourir pour gagner la plaine de Strasbourg où les Alemans l'attendaient. Parvenus sur une colline, d'où l'on apercevait le Rhin, les Romains virent la plaine couverte de barbares qui, depuis quatre jours, traversaient le fleuve sans interruption. A cette vue les deux armées s'arrêtèrent et après un court silence la bataille s'engagea. Longue, sanglante et acharnée, elle se termina par la déroute complète et la fuite des Alemans dans la direction du Rhin⁵. Tous ceux qui savaient nager se jetèrent dans le fleuve, poussés l'épée dans les reins, criblés de flèches qui les atteignaient jusque dans les flots où on les voyait s'enfoncer et disparaître. Seuls parvinrent à la rive ceux qui purent se servir de leurs boucliers d'osier en guise de barques. Les Romains avaient perdu deux cent quarante-trois soldats et quatre officiers, parmi lesquels le brave tribun Bainobaudes; les Alemans laissaient plus de six mille cadavres sur le carreau, sans compter ceux que le Rhin engloutit. Chnodomaire fugitif, cerné, fut sommé de se rendre et fait prisonnier avec deux cents barbares de sa suite.

La victoire était complète; l'armée acclama le César et lui donna le titre d'Auguste; il le refusa. Après avoir accordé la vie sauve à Chnodomaire, il l'envoya à Constance; de sa personne il se rendit à Saverne, d'où il envoya à Metz les prisonniers et le butin, ensuite, il prit ses dispositions pour passer le Rhin dans la direction de Mayence et porter la guerre chez l'ennemi. On jeta des ponts et on traversa le fleuve⁶. Les Alemans demandèrent la paix, puis se ravisèrent et menacèrent les envahisseurs d'une guerre sans merci, s'ils ne repassaient le fleuve. Julien n'était pas de ces hommes qu'une menace intimide; il lança un parti de 800 hommes pour dévaster la rive droite pendant la nuit et, à l'aube, il ébranla son armée, elle ne trouva plus rien devant elle, les Alemans s'étaient retirés au delà du Mein. On brûla, on pillait, on captura tout ce qu'on voulut et on avança pendant dix milles; mais en arrivant au pied du Taunus l'enthousiasme des soldats romains fit place à l'inquiétude devant ces immenses nappes boisées de la Germanie. Après quelque hésitation, elle s'enfonça dans l'inconnu, mais les obstacles, les abattis d'arbres se multipliaient, le climat d'automne devenait âpre et glacial, enfin l'armée arriva, sans rencontrer d'ennemis à un fort bâti par Trajan au confluent de la Nidda et du Mein, à dix milles de Mayence, fort à demi ruiné, que Julien répara à la hâte, munit d'une garnison et d'approvisionnements. Les Alemans lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix et obtinrent une trêve de dix mois, qui lui donnait le temps nécessaire pour réparer le fort et le mettre en état de défense. De nombreux prisonniers romains furent rendus; la campagne était finie.

A son retour en Gaule, l'avant-garde de Julien commandée par Sévère et se dirigeant par Cologne et Juliers vers Reims, se heurta à une bande de Francs. (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2155) qui faisait du butin dans le pays mosan. L'arrivée des Romains les arrêta, ils se jetèrent dans deux forts depuis longtemps abandonnés dominant le cours de la Meuse et y soutinrent pendant une cinquantaine de jours, au cœur de l'hiver (décembre et janvier), un rude blocus. Afin de leur couper la fuite sur la Meuse gelée, Julien en faisait rompre la glace. La famine obligea les Francs à se rendre « ce qui ne s'était jamais vu, dit Libanius, car les Francs avaient pour loi

¹ Ammien Marcellin, xvi, 11. — ² *Ibid.*, xvi, 12. — ³ *Ibid.*, xvi, 1; Libanius, *Epitaphios*, t. i, p. 538. — ⁴ Ammien,

xvi, 1; Libanius, t. i, p. 540. — ⁵ P. Allard, *op. cit.*, t. i, p. 423-431. — ⁶ Ammien Marcellin, xvii, 1.

de vaincre ou de mourir¹ ». A ce moment une armée de secours marchait pour les délivrer; elle arriva trop tard. Les Francs furent envoyés à Constance qui les enrôla dans ses troupes², « se flattant d'y avoir introduit des espèces de tours, tant il est vrai que chacun d'eux valait plusieurs hommes³ ».

XI. JULIEN A PARIS. — Julien vint passer l'hiver à Lutèce; il y séjourna pendant l'hiver de 358-359 et y repartit plusieurs fois, puisqu'on l'y retrouve pendant la seconde moitié de 359 et la première moitié de 360. Il se plut dans ce site au climat tempéré, et, la guerre lui laissant des loisirs, il se remit à mener l'existence d'un philosophe. Tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires était consacré à l'étude, partageant son temps entre la philosophie et la rhétorique; s'il composa quelques vers il semble ne s'être pas fait illusion sur ses dons poétiques. Il accorda une attention soutenue à l'histoire romaine et à celle des nations étrangères⁴, mais on ne s'aperçoit pas que cette préoccupation ait mûri son esprit; enfin, il s'appliqua à parler le latin avec une correction suffisante⁵. Sa vie était austère. Il veillait chaque nuit jusqu'à une heure avancée, et, après un court sommeil, pris sur un tapis ou un matelas étendu à terre, avec une peau de bête pour couverture⁶, il se levait et se mettait au travail, à la lueur de cette petite lampe qui, dit Ammien, aurait pu rendre de lui un si bon témoignage⁷. A cette époque il écrivait à d'anciens amis d'Athènes, à moins que ce ne soient des personnages imaginaires : « Quatre ans et trois mois se sont écoulés depuis que nous nous sommes séparés. Je verrais avec plaisir quels ont été vos progrès durant cet intervalle. Pour moi, c'est merveille que je parle grec, tant je me suis barbarisé dans ces contrées. Ne dédaignez pas la littérature, ne négligez pas la rhétorique, et occupez-vous de poésie. Cependant étudiez surtout les sciences. Le grand travail c'est l'étude des dogmes d'Aristote et de Platon : c'est l'œuvre par excellence, c'est la base, le fondement, l'édifice et la toiture. Le reste n'est que hors-d'œuvre⁸ ».

Sa sobriété était extrême et sa frugalité un peu ostentatoire, comme cette affectation qu'il mettait à braver le froid le plus insupportable. Quant à ses mœurs on n'y peut rien trouver à reprendre. Cependant il est question dans deux lettres du « nourricier de ses enfants⁹ ». Cette phrase ne semblait pouvoir s'expliquer que d'enfants nés hors du mariage, puisque Julien n'eut d'Hélène qu'un fils mort en naissant, et demeura veuf après la mort d'Hélène. La difficulté ainsi soulevée est aujourd'hui résolue, car il est démontré que les six lettres à Jamblique dont font partie les deux lettres susdites ne sont pas de Julien¹⁰.

Julien accordait malgré tout une grande attention à l'administration financière des Gaules, ce qui le mit en conflit avec le préfet du prétoire des Gaules qui semblait ne songer qu'à épuiser le pays. Julien prenait la défense des contribuables avec raideur et finit par avoir gain de cause; aucune taxe exceptionnelle ne fut plus exigée des Gaules. Son administration lui fait très grand honneur, puisque, par un mélange de douceur et d'équité, Julien parvint à soulager efficacement les contribuables gaulois. Quand il quitta la Gaule, la contribution foncière était tombée de vingt-cinq auri à sept, sans que les services publics fussent moins assurés.

Cette première période de la carrière de Julien est

honorables à sa mémoire et ainsi qu'on l'a remarqué : « beaucoup de parties dans le César, sont dignes d'admiration; peu d'actes de l'Auguste paraîtront exempts de blâme¹¹ ». Païens et chrétiens sont d'accord pour le louer, Ammien Marcellin et Libanios comme saint Ambroise¹² et saint Grégoire de Naziance¹³. Bon administrateur, juge intègre, soldat intrépide et perspicace, il semble promettre à l'empire un règne réparateur et glorieux; cependant Ammien Marcellin se sent obligé de noter chez le César un amour immodéré de la popularité¹⁴. A cette époque, Constance rappela le conseiller de Julien, ce Salluste qui était le seul de son entourage avec qui il eût fondé une étroite amitié. Julien manifesta une douleur très vive, mais surtout très littéraire; il composa une *Consolation à Salluste* qui est un morceau parfaitement insipide et artificiel qui ne mérite guère qu'on s'en souvienne. La raison secrète qui l'unissait à Salluste était probablement la communauté de croyance. Salluste semble avoir été dès lors favorable à l'idolâtrie; il formait probablement avec le bibliothécaire Évhémère et le médecin Oribase le petit groupe auquel Julien osait ouvrir son cœur. « Désormais, disait-il, je demeurerai seul, privé de nos libres causeries, car il n'y a plus personne avec qui je puisse converser de même dans un aussi complet abandon¹⁵ ».

Désormais ce fut dans un profond secret qu'il satisfait ses dévotions païennes dans quelque appartement du palais de Lutèce. Ammien Marcellin raconte que la première heure du jour y était sacrée. Quand Julien se levait, après le court sommeil qu'il consentait à prendre, il commençait par « prier en cachette Mercure, que la théologie nous apprend être l'âme agile du monde et le moteur des esprits¹⁶ ». Julien pratiquait l'haruspicine et l'art augural. « Il faisait, ajoute l'historien, ce que firent de tout temps les adorateurs des dieux », avec la connivence d'un petit nombre de personnages dépositaires de ses secrets¹⁷ ».

XII. DEUXIÈME CAMPAGNE. — Les premiers mois de l'année 358 furent consacrés à un grand dessein. Julien avait compris la valeur stratégique de la ligne du Rhin, et le rôle économique et social que cette barrière providentielle devait remplir pour la civilisation. Pour lui rendre son rôle, il eût fallu de nouveau maîtriser le fleuve au moyen de la *classis germanica* qui n'était plus qu'un souvenir. Julien comprit l'importance et la gravité du problème du Rhin qu'il fallait affranchir à tout prix.

D'abord, il chercha à rallier ce qui restait de la *classis germanica*, environ deux cents barques pontées ou non pontées qui ne valaient plus grand-chose. En moins de dix mois, Julien fit construire quatre cents autres bateaux, suffisants pour lui permettre d'occuper solidement le cours du Rhin. Maintenant, il s'agissait de les amener dans le fleuve dont tout le cours, depuis Mayence jusqu'à la mer échappait à la domination impériale. Le préfet Florentius s'aboucha avec les tribus germaniques qui campaient sur les rives de la région inférieure du fleuve, et leur offrit deux cent mille livres d'argent pour obtenir le passage. Constance tenu au courant de cette négociation que Julien ignorait, acquiesça pour sa part, laissant la décision à Julien. Celui-ci refusa carrément et se prépara à entrer en campagne. C'était, dans sa pensée, l'affaire de cinq ou six mois¹⁸. Il s'agissait de chasser

¹ *Epitaphios*, édit. Reiske, t. I, p. 545. — ² Ammien Marcellin, xvii, 2. — ³ *Epitaphios*, t. I, p. 546. — ⁴ Ammien Marcellin, xvi, 5. — ⁵ *Ibid.* — ⁶ *Ibid.*, Misopogon, édit. Hertlein, p. 438. — ⁷ Ammien Marcellin, xxv, 4. — ⁸ *Epist.*, LV. — ⁹ *Epist.*, XL et LXVII, édit. Hertlein, p. 539, 591. — ¹⁰ Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imperatoris*,

p. 22-27; F. Cumont, *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 3-19. — ¹¹ P. Allard, *op. cit.*, t. I, p. 453. — ¹² *De obitu Valentini*. — ¹³ *Oratio*, IV, 75. — ¹⁴ Ammien Marcellin, xxv, 4. — ¹⁵ *Consolation à Salluste*, édit. Hertlein, p. 322. — ¹⁶ Ammien Marcellin, xvi, 5. — ¹⁷ *Ibid.*, xxi, 2. — ¹⁸ *Ibid.*, xvi, 8.

jes Francs de Belgique, de franchir le fleuve et de donner la chasse aux Germains de la rive droite. Cette opération devait être brusquée pour offrir des chances de succès; le César fit charger sur les fourgons une provision de biscuit pour vingt jours et, dès le mois de mai, entra en campagne.

Avant qu'on eût rien tenté pour l'arrêter, Julien et son armée étaient à Tongres où les Saliens établis dans la Toxandrie, vinrent le prier de ne pas les chasser des terres qu'ils occupaient depuis deux générations. Julien fit une réponse évasive et en même temps « agile comme la foudre », il tomba, avec une partie de ses troupes sur leur pays, tandis que le reste de l'armée, sous la conduite de Sévère, suivait les bords de la Meuse. Surpris, déconcertés, les Saliens firent à peine une ombre de résistance, et presque aussitôt se soumirent. Julien leur laissa le pays qu'ils occupaient et enrôla une partie de leurs guerriers pour en former un corps de Saliens. De là, il se porta vers les Chamaves qui occupaient la Batavie et les bouches du Rhin, rendant impossible tout envoi de vivres en Bretagne dans les cantonnements romains. Les Saliens furent employés à pourchasser les Chamaves, bousculés, refoulés, obligés de repasser sur la rive droite du Rhin et de demander la paix.

Cela fait, Julien rétablit, sur les bords de la Meuse, trois forts détruits par les Chamaves, y mit une garnison bien pourvue de biscuit. Toutefois, une contrariété survint. La campagne commencée de bonne heure et vivement conduite se trouvait arrêtée par le manque de vivres. Dans ces climats rudes du nord, les moissons mûrissent tardivement, l'armée souffrit de la faim et les soldats murmurèrent¹. Ce fut presque une mutinerie dont Julien triompha nous ne savons comment, car Ammien ne nous le dit pas; il usa, nous dit-il, de « toute espèce de flatteries². »

L'armée consentit à reprendre la marche en avant, passa le Rhin sur un pont de bateaux, mais on avançait lentement. Heureusement, un roi aleman, nommé Suonaire, craignant d'être chassé du canton qu'il occupait, vint supplier Julien de lui accorder la paix. Julien lui imposa la mise en liberté de tous les prisonniers romains et l'obligation de fournir des vivres à l'armée. Un autre chef aleman Hortaire se montra moins timide; il fallut envoyer contre lui un corps de troupes qui ravagea tout, tua, brûla, jusqu'à ce que Hortaire se fût décidé à traiter. Il s'y résigna et jura de restituer tous les prisonniers romains, mais manqua à sa parole qu'il ne remplît qu'en partie. Instruit par les prisonniers rendus que beaucoup d'autres restaient en Germanie, Julien menaça et fut obéi. Hortaire rendit les prisonniers, mais son pays était tellement ravagé qu'il n'y restait ni une tête de bétail, ni une gerbe de blé³.

Maintenant le Rhin était libre et la flotte put remonter le fleuve depuis l'embouchure, triomphante et bienfaisante, chargée de vivres et faisant flotter les étendards impériaux.

Au mois de juillet de l'année 359, Julien prépara une nouvelle expédition sur le Rhin⁴. « La première partie de la campagne consista dans une inspection minutieuse des villes dont la restauration avait été ordonnée, depuis Mayence jusqu'à l'embouchure du fleuve. » Julien visita plusieurs places, poussant les travaux qui furent menés rapidement par les légionnaires et même par les auxiliaires barbares. Le préfet Florentius amena sur place d'importants convois de vivres.

De Mayence, on remonta le Rhin jusqu'au point

qui paraissait favorable pour jeter un pont et passer sur la rive droite; mais les barbares surveillaient le fleuve et les mouvements des troupes, se tenant à la hauteur du camp romain. Julien poursuivit son mouvement, dépassa le point choisi pour le passage du Rhin et chargea trois cents soldats, commandés par un tribun, embarqués sur quarante chaloupes, de traverser la nuit, par surprise et de débarquer sur la rive droite. Ces braves réussirent à surprendre les Alemans au milieu d'un festin, dont les convives se sauvèrent et laissèrent massacrer les serviteurs; le désordre était grand. Julien en profita pour revenir en arrière, traverser le fleuve, se jeter en pays ennemi et tout dévaster jusqu'aux limites des Burgondes, vers les sources du Mein, où l'armée romaine campa. Les chefs alemans vinrent demander la paix, avec d'autant plus de docilité qu'ils étaient bien décidés à ne tenir aucun compte des serments qu'on exigerait d'eux. Afin de leur bien inculquer le sentiment de la force romaine et de leur propre impuissance, on ravagea le plus qu'on put et on exigea la libération de tous les prisonniers romains.

Julien lui-même a résumé en quelques traits l'histoire de ses deux campagnes. « J'ai traversé le Rhin trois fois et j'ai ramené d'au delà de ce fleuve vingt mille prisonniers repris sur les Barbares. Deux batailles et un siège m'ont livré mille hommes capables de servir à la fleur de l'âge. J'ai envoyé à Constance quatre cohortes d'excellents fantassins, trois autres de plus ordinaires et deux superbes escadrons de cavaliers. Je suis maître en ce moment, grâce aux dieux, de toutes les villes, et j'en pris alors plus de quarante⁵. »

XIII. L'USURPATION DE JULIEN. — La cour de Milan fit des gorges chaudes des victoires et du vainqueur, qu'on traita de bouc, de taupe, de pédant, et même de lâche qui se tient loin du danger et gonfle des faits insignifiants⁶. D'autres ennemis de Julien, plus habiles et plus redoutables, le glorifiaient avec excès, disaient ce qu'il avait accompli, parlaient des prodiges, de merveilles, escomptant la jalousie que ces éloges démesurés feraient naître chez Constance et les conséquences qu'elle entraînerait. La popularité de Julien César s'étendait même en Orient, où les opposants politiques de Constance n'avaient plus la prudence de cacher leurs espoirs d'un changement complet dans l'empire. On demandait ouvertement aux dieux « de mettre fin au fléau qui minait le monde (c'est-à-dire au règne de Constance) et de faire jouir le reste du monde du même bonheur dont jouissaient les Gaulois⁷. » A Antioche, on dissimulait à peine des vœux pleins d'audace. « Antioche, dira un jour Libanius à Julien, ne demandait sans doute pas publiquement aux dieux l'empire du monde pour toi; cela n'était pas permis; mais chacun, à part soi, ou dans les sociétés de ceux qui avaient les mêmes sentiments, ne cessait de supplier Jupiter de mettre fin à un état de choses où se consumait l'Empire⁸. » C'est ainsi qu'on accommode l'histoire; nous savons qu'à Antioche Julien était mal vu et ne comptait qu'une minorité en sa faveur, mais après l'événement il ne manqua pas d'arrivistes pour se faire un mérite de sentiments contraires à ceux qu'ils avaient eus.

Quant à Julien, il affectait un loyalisme irréprochable. « Je lui ai témoigné, dira-t-il en parlant de Constance, une déférence telle, que pas un des Césars n'en a fait voir aux empereurs qui l'ont précédé⁹. » Comme témoignage de cette déférence, le César composa un deuxième panégyrique de l'Auguste, lequel ne vaut pas mieux, littérairement, que le premier

¹ Ammien Marcellin xvii, 9. — ² Ibid., xvii, 10. — ³ Ibid., xvii, 10. — ⁴ Ibid., xviii, 2. — ⁵ Lettre aux Athéniens, 10. —

⁶ Ammien Marcellin, xvii, 11. — ⁷ Libanius, Oratio, vii.

⁸ Libanius, Oratio, v. — ⁹ Lettre aux Athéniens, 11.

début de 360). La paix régnait en Occident, mais la présence de Julien y était nécessaire pour maintenir les Alemans en respect; l'Italie et l'Illyrie n'avaient à redouter aucun danger, mais il n'en était pas de même en Orient qui semblait menacé d'une conflagration prochaine. Le roi des Perses, Sapor, avait rompu la trêve et envahi les provinces romaines, fait le siège d'Amide et pris la ville¹. La situation devenait assez grave pour rassembler sur la ligne du Tigre et de l'Euphrate tous les moyens de résistance. Constance se fit avec d'autant plus d'empressement qu'il pouvait faire appel à l'armée aguerrie de Julien et que, quoiqu'on en ait dit, cette démarche se justifiait par l'intérêt général de l'État. Un message de Constance envoya au maître de la cavalerie, Lupicin, lui ordonnait d'envoyer de Gaule les cohortes des Bataves, des Hérules, des Pétulants, des Celtes, plus trois cents hommes choisis dans les autres corps de l'armée. Un autre message envoyé à Sintula, lui enjoignait de faire un choix parmi les Scutaires et les Gentils pour les amener lui-même en Asie². Chef suprême de l'armée, Constance s'adressait à des chefs de corps; il avait grand tort néanmoins de paraître passer par-dessus la tête de Julien. Une faute plus grave consistait à exiger le transport de troupes barbares auxiliaires dont l'enrôlement n'avait été consenti qu'à la condition de ne jamais être obligés de franchir les Alpes³.

Placé entre l'obéissance due à l'Auguste et le respect de l'engagement pris avec les barbares, Julien hésitait, gagnait du temps, appelait à Lutèce le préfet Florentius que ses devoirs retenaient à Vienne et qui s'obstina à y demeurer; Julien fut obligé finalement de laisser exécuter les ordres de Constance et donna aux corps désignés l'ordre de se tenir prêts à partir. Cette perspective d'une expatriation lointaine déplaisait fort aux troupes désignées; légionnaires romains autant qu'auxiliaires barbares n'éprouvaient aucun désir pour cette campagne lointaine, tout leur répugnait : un climat brûlant, un ennemi qu'ils ne connaissaient pas. Les esprits commençaient à s'agiter. Les femmes des soldats suppliaient leurs maris de ne pas les abandonner, les libelles propageaient les protestations et les plaintes. Le texte d'un billet trouvé au pied même de l'étendard de la cohorte dans la caserne des Pétulants, nous a été conservé par Ammien Marcellin; le voici⁴ : « Nous voilà donc chassés jusqu'aux extrémités de la terre comme des criminels et des condamnés; et bientôt, nous, partis, ceux qui nous sont chers vont redevenir la proie des Alamans, et retomber dans la captivité d'où nous les avons arrachés par tant de sanglants combats. » Ce billet fut remis à Julien et lu dans son conseil; il jugea les plaintes fondées et ordonna de transporter sur des charriots, aux frais de l'état, les femmes et les enfants et le mobilier des soldats à la suite des légionnaires. Cette concession était chose grave si, comme l'affirme Zosime, les plaintes étaient répandues par quelques officiers⁵, et si l'armée n'y avait qu'une part discutable. En effet, l'année suivante, nous verrons Julien entraîner vers l'Orient une armée de 23 000 hommes sans se préoccuper des femmes, des enfants et du mobilier. Julien paraît avoir été de bonne foi dans toute cette affaire. Loin de souhaiter un mouvement militaire, il cherche à le rendre impossible en conseillant de ne pas faire passer par Paris les troupes qui se rendraient en Orient⁶. Le tribun Decentius fut d'un avis contraire et insista jusqu'à ce qu'il eût gain de cause.

Ce départ de troupes pour un lointain pays d'où un grand nombre ne reviendraient pas, avait ému la population civile. Sur les routes la foule s'assemblait, prolongeait les adieux, pleurait, suppliait ses défenseurs de ne pas l'abandonner. Le point de rencontre des cohortes était fixé sur la rive droite de la Seine à proximité de Paris. Julien se rendit au-devant d'elles, se montra aimable, flatteur, bien disant. Au passage il reconnaissait certains visages qu'il avait vus au cours des deux campagnes précédentes, et interpellait, encourageait, promettait à ses anciens compagnons une bonne paie et de l'avancement. Le soir, les officiers dînèrent avec Julien qui leur fit toute espèce d'offres de protection et de services⁷. Le crépuscule était venu; les troupes passèrent la nuit dans leurs quartiers situés près du palais.

Il faudrait faire la part de Julien au cours de cette nuit, mais c'est chose bien difficile. Eunape nous dit qu'« à tous ses mérites, Oribase joignit celui d'avoir été le principal auteur de l'élévation de Julien⁸ », et, en effet, Oribase était au courant des plus secrètes pensées et des plus ardentes ambitions de Julien. L'arrivée des officiers mécontents lui offrait une excellente occasion d'exploiter le mouvement prêt à éclater en faveur de son maître. Ses conseils ont pu n'être pas étrangers au mouvement qui, dès le coucher du soleil, les porta vers le palais. Ils l'enveloppèrent de toutes parts, afin que personne ne pût s'échapper — passèrent la nuit sous les fenêtres de Julien et le saluèrent du titre d'Auguste. Le César s'était couché de bonne heure dans une chambre de l'appartement de sa femme au second étage du palais. Pendant son premier sommeil, il rêva que le Génie de l'Empire lui annonçait sa prochaine élévation. Les clameurs des soldats le réveillèrent, il courut à une fenêtre, se prosterna devant Jupiter. Nous savons par le récit d'Eunape que Julien « dans le temps qui précéda la révolte contre Constance » avait fait venir secrètement à Paris l'hiérophante d'Éleusis. On ne peut guère douter qu'il ne l'appela près de lui en ce moment si grave, et tandis que les soldats clamaient, Julien, Oribase, Évhémère et l'hiérophante consultèrent les dieux sur la conduite à tenir. C'est ce que Julien avoue d'une manière équivalente quand il écrit : « Je demandai au dieu un signe de sa volonté. Il me l'accorda sur-le-champ, et m'ordonna d'obéir, et de ne pas m'opposer au vœu des soldats⁹ ». Cependant, au petit jour, Julien discuta avec les soldats, probablement du haut d'une fenêtre; il harangua, il parla sans rien gagner jusqu'à ce que vers neuf heures du matin, les émeutiers l'emportèrent et Julien fit ouvrir les portes du palais. On se saisit de lui, on le jucha sur un bouclier et on le salua Auguste.

À défaut du diadème gemmé que, depuis Dioclétien, l'étiquette imposait aux Augustes et que Julien ne possédait pas, les soldats réclamèrent qu'il se parât de quelque collier ou bijou de sa femme. Julien répliqua qu'une parure de femme serait, au début d'un règne, d'un mauvais présage. Quelqu'un proposa une de ces chaînettes de métal dont les écuyers ornent la tête des chevaux; Julien objecta encore que cela ne serait pas assez noble; enfin, un centurion des Pétulants détacha son collier d'or qu'il portait au cou en qualité de porte-drapeau; il se glissa derrière Julien, le lui posa à l'improviste sur le front et alors le nouvel Auguste parut vraiment couronné. Conformément à l'usage, il promit comme *donativum* cinq pièces d'or et une livre d'argent à chaque soldat¹⁰. Alors Julien s'enferma dans son appartement triste, inquiet,

¹ Ammien Marcellin, xviii, 7-10; xix, 1-7. — ² *Ibid.*, xx, 4. — ³ *Ibid.*, xx, 4. — ⁴ *Ibid.*, xx, 4. — ⁵ Zosime, iii, 9. — ⁶ Lettre aux Athéniens, 13. — ⁷ Ammien xx, 4. — ⁸ Eu-

nape, *Vit. sophist.*, 29. — ⁹ Let. aux Athéni., 14. —

¹⁰ Ammien xx, 4.

honteux de lui-même. « Je rougissais, dit-il, et je regrettais vivement de n'avoir point paru jusqu'au bout fidèle à Constance ¹. » Après quelques jours d'inaction, l'inquiétude se mit parmi les soldats qui vinrent en tumulte s'assurer que rien de fâcheux n'était arrivé à leur idole, et l'acclamèrent de nouveau, réclamant en outre le supplice des amis de Constance. Julien préféra laisser Decentius quitter Paris. Florentius s'éloigna de Vienne sans être inquiété, et cette modération à pu être, de la part de Julien, un calcul : il espérait voir Constance se soumettre au fait accompli, et il tenait à ne pas mettre du sang et des cadavres entre son collègue et lui (printemps 360).

XIV. LA GUERRE CIVILE. — Julien ne pouvait pas trop espérer trouver Constance de si facile composition. Après un Champ-de-Mars où il fut solennellement acclamé par ses troupes ², il facilita le départ des uns, prescrivit l'arrestation du maître de la cavalerie, Lupicin, à son retour de l'île de Bretagne, et se demanda non sans angoisse comment toute cette aventure finirait. « Il tremblait, dit Ammien Marcellin, à la pensée des suites que la révolution récente pourrait avoir; il vivait dans les transes; il ne cessait de rouler dans son esprit les motifs qui lui faisaient croire que jamais Constance n'accepterait les faits accomplis ³. » Il écrivit à Constance pour lui expliquer à sa façon ce qui s'était passé ⁴, dans une lettre digne et habile, laissant prévoir des concessions, des satisfactions de nature à contenter l'orgueil et la jalousie de Constance. Julien signa sa lettre du titre de César pour montrer qu'il soumettait à sa ratification le titre d'Auguste à lui conféré par les soldats ⁵.

Pentadius et Euthère, porteurs de la lettre de Julien, durent aller chercher Constance en Asie; ils l'atteignirent à Césarée de Cappadoce. Ils furent mal reçus, mais Constance hésitait sur la conduite à suivre; combattre Sapor et traiter avec Julien; l'avis le plus sage prévalut, et la marche contre Sapor fut décidée. Le questeur Léonas fut chargé de gagner la Gaule par les voies les plus rapides et de remettre à Julien la réponse impériale. Elle était acrimonieuse et hautaine, repoussait l'élection de Julien et lui conseillait de reprendre le rang de César « s'il avait quelque souci de son salut et celui de ses proches ⁶ ». En conséquence, Constance remaniait d'autorité le haut personnel administratif de la Gaule, nommait un préfet du prétoire, un maître des offices, quelques autres officiers et fonctionnaires.

Léonas arriva à Paris en juin ou juillet 360. Julien reçut la lettre impériale et y fit répondre par son armée assemblée au Champ-de-Mars, et mêlée à une nombreuse populace. La lecture souleva la fureur des soldats et Léonas put considérer sa mission comme terminée. Aucun compte ne fut tenu des nominations de magistrats. Julien cependant nomma, mais de lui-même, Nebridius à la préfecture du prétoire des Gaules. Léonas partit, chargé d'une lettre « injurieuse et mordante ⁷, reprochant à Constance sa cruauté envers les membres de sa famille et lui laissant entrevoir l'expiation ⁸. On croirait que tout était rompu; cependant, par une incroyable conséquence, Julien temporisa pendant de longs mois encore. L'état d'incertitude, qui n'était ni l'accord ni la rupture, se prolongea pendant tout l'année 360, et on assiste à des échanges de correspondance entre Julien qui continue à signer César et Constance qui lui refuse le titre d'Auguste. Constance en vint à croire qu'un nouvel envoyé réussirait mieux que Léonas; il choisit

un évêque nommé Épictète, titulaire du siège de Centumcelles et arien zélé ⁹. Celui-ci apportait le pardon en échange de la soumission, c'était la grâce, rien de plus; quant aux amis de Julien, on ne leur promettait même pas la vie sauve. La mission d'Épictète ne pouvait avoir aucun résultat.

Pendant ce temps, Julien faisait une courte et brillante campagne contre la tribu franque des Attuaires. Au mois d'août, il franchit le Rhin près de Kellen (*Tricesimæ*), tua beaucoup de monde, fit beaucoup de captifs, redescendit le long du Rhin, répara les postes de la frontière et, après trois mois de campagne, rentra en Gaule par Besançon ¹⁰ et vint hiverner à Vienne où il célébra, le 6 novembre, ses *quinquennalia*, portant la couronne impériale d'un Auguste. A Vienne, mieux qu'à Paris, Julien pouvait pourvoir rapidement aux difficultés d'une situation qui pouvait aboutir brusquement à une rupture. Nuit et jour, il formait des projets ¹¹ et, le souvenir de son frère Gallus aidant, il s'acheminait vers une solution belliqueuse. Un songe qu'il eut à Vienne acheva de fixer ses résolutions; il crut entendre un génie lui réciter à plusieurs reprises la quatraine suivante :

Ζεὺς ὅταν εἰς πλατὺ τέρμα μόλῃ κλυτοῦ ὁδροχοῖο
 Χαρθευκῆς δὲ Κρόνος μοῖρῃ βαίνῃ ἐπὶ πέμπτῃ
 Εἰκοστῇ, βασιλεὺς Κωνσταντῖος Ἀσίδος αἰῆς
 Τέρμα φίλου βιοτοῦ στυγερὸν καὶ ἐπ' ὠδυνὸν ἔξει.

« Lorsque Jupiter sera près de sortir du Verseau, et que Saturne sera monté au vingt-cinquième degré de la constellation de la Vierge, Constance, empereur d'Asie, verra terminer ses jours par une mort triste et douloureuse. »

Julien crut entendre un oracle des dieux, sa décision fut prise ¹²; en même temps, il comprenait que, politiquement, il lui fallait s'attacher tous ceux qui faisaient opposition au gouvernement de Constance dont la politique religieuse avait soulevé le mécontentement dans l'Eglise des Gaules; il n'hésita pas à dominer ses répugnances intimes, et « afin de gagner la faveur de tous, et de ne trouver point d'opposants, il feignit d'adhérer au culte chrétien dont il était secrètement détaché ¹³ ». Le 6 janvier, en la fête de l'Épiphanie, Julien se rendit à l'église avec les fidèles, pria en leur compagnie, participa peut-être aux sacrements. Ce sacrilège fut son dernier acte de christianisme.

Hélène, sa femme, venait de mourir (avant la fin de 360); on ne sait à quelle maladie elle succomba. Cette silencieuse et triste existence se consuma sans joie, sans consolations et peut-être la mort lui fut-elle une délivrance. Elle fut enterrée à Rome (voir *Dictionnaire*, t. I, au mot AGÈS, col. 946; t. III, au mot CONSTANCE, col. 26⁽⁹⁾). Peu de temps avant Hélène, l'impératrice Eusébie était morte, elle aussi, dans la fleur de sa jeunesse, et sa mort rompit le dernier lien qui unissait Julien à Constance.

Dès lors, les préparatifs de guerre se poursuivirent. Constance avait recueilli un échec en Perse et hivernait à Antioche, au moment où Julien se préparait à Vienne à son expédition. A cet effet, il se procura de l'argent et des hommes, rappela sous les drapeaux d'anciens soldats de Magnence, cassés ou licenciés après la défaite de celui-ci, et réduits pour la plupart aux expédients et à la mendicité. Constance avait, lui aussi, à se procurer de l'argent et des soldats et avec plus de difficultés que Julien.

Julien, après avoir donné une rude leçon aux Alamans, au mois de mai 361, jugea le moment venu

¹ Lettre aux Athéniens, 14. — ² Ammien Marcellin, XXI, 5. — ³ Ibid., xx, 3. — ⁴ Ibid. — ⁵ Lettre aux Athéniens, édit. Hertlein, p. 367. — ⁶ Ammien Marcellin, xx, 9. — ⁷ Ibid., xx, 8. — ⁸ Zonare, XIII, 10. — ⁹ Lettres aux Athéniens, édit.

Hertlein, p. 368. — ¹⁰ Ammien Marcellin, xx, 10; Julien, *Epist.*, XXXVIII, édit. Hertlein, p. 535. — ¹¹ Ammien Marcellin, xx, 1. — ¹² Ammien Marcellin, XXI, 2. — ¹³ Ammien Marcellin, XXI, 2.

de déclarer ouvertement la guerre à Constance. Trop peu sûr encore de la religion de ses soldats, il n'osa pas offrir publiquement un sacrifice idolâtrique; il se borna à satisfaire sa dévotion privée. « Je sacrifiai pour le succès de mon voyage, dit-il, et je trouvai les présages favorables¹ »; ensuite il harangua l'armée et ce discours, où le nom de Dieu est deux fois prononcé, d'une manière qui ne pouvait ni blesser les païens, ni inquiéter les chrétiens, fut reçu de tous comme un oracle. Ce fut à Édesse que Constance apprit les préparatifs de Julien et les premiers mouvements de son armée, forte de 23 000 hommes seulement. Il divisa ses troupes en deux corps qui devaient suivre des chemins différents, l'un, commandé par Jovius, devait s'avancer par la Haute-Italie, l'autre, sous les ordres de Névitte, dut longer le versant opposé des Alpes, par la Rhétie et le Norique. Tous deux devaient forcer de vitesse et se réunir à Sirmium en Pannonie. Julien s'était réservé 3 000 hommes avec lesquels il opérerait séparément, remontant par la Forêt Noire pour gagner tout de suite le Danube. Alors commence une campagne si rapide et si hardie qu'on a eu raison de dire que « servi par un concours inouï de circonstances qui le fit triompher sans combattre, il laisse derrière lui, la trace lumineuse d'un grand général et d'un héros; vaincu, l'histoire n'eût peut-être vu en lui qu'un aventurier². » Mais le récit de cette promenade triomphale est trop étranger à nos études pour trouver place ici. Il arriva à Sirmium grâce à la flotte de Danube dont il s'était rendu maître, et y fit sa jonction avec le corps de Névitte. Aussitôt on repartit et, maître du Pas-de-Sucques, Julien établit son quartier général et le siège de son gouvernement à Naïssus (Nisch), la ville natale de Constantin le Grand.

Constance apprit ce foudroyant succès à Édesse, il en fut consterné; mais le lendemain du jour où on lui avait annoncé l'arrivée de Julien au Pas-de-Sucques, Constance apprit la retraite de Sapor, qui lui rendait la liberté de ses mouvements. L'assurance lui revint. Laissant en Mésopotamie les garnisons strictement indispensables, il revint vers l'Europe, rempli de confiance. Il envoya reprendre le Pas-de-Sucques, rallier les garnisons de la Thrace en un corps d'armée sous le commandement de Marcien. Julien, à son tour, commençait à s'alarmer. A Naïssus, il voyait se former l'orage en même temps qu'il apprenait que sa ligne de retraite était menacée. Il n'avait pas encore vu arriver le corps de Jovius et, par contre, la garnison de Sirmium, forte de deux légions et d'une cohorte qui s'était donnée à lui, au lieu d'obéir à ses ordres et de se rendre en Gaule, s'arrêtait dans Aquilée et s'y enfermait. Le peuple de cette ville fit cause commune avec les soldats, car il aimait encore Constance. Julien sentit le péril et l'obligation pour lui de reprendre Aquilée dont il commença le siège dans le courant du mois de novembre.

En même temps, il multipliait les imprudences et semblait prendre à tâche de braver l'opinion publique par ses discours et par ses actions. Non seulement, il maltraitait en paroles devant le Sénat l'empereur Constance qui y jouissait de l'estime générale, mais encore il manifestait sa pitié envers les dieux du paganisme. Il écrivait au philosophe Maxime : « Nous adorons publiquement les dieux, et toute l'armée qui suit est dévouée à leur culte. Nous immolons des bœufs en public, et nous rendons grâces aux dieux par de nombreuses hécatombes. » Aussi de toute la péninsule hellénique, encore si attachée à l'ancien culte, des députés arrivaient au camp de Julien.

L'Illyrie montrait un pareil empressement. Ce fut alors que pour exalter ceux qui comptaient sur lui, Julien adressa des lettres à Athènes, à Corinthe, à Lacédémone; la lettre aux Athéniens nous a été seule conservée; elle a été souvent citée dans le cours de ce travail.

Pendant ce temps, Constance avait quitté Édesse, traversé Hiérapolis, s'était arrêté à Antioche. Il ne s'y attarda pas et voulut marcher de suite contre son rival qui, s'attribuant le choix des consuls, venait de désigner pour l'année suivante deux des compagnons de son expédition : Mamertin et Névitte. Ayant une armée avec lui, une autre qui l'attendait en Thrace, Constance voulait assaillir Julien pendant que celui-ci était encore retenu devant Aquilée. Cependant son entourage commençait à concevoir des craintes pour sa santé et tâchait de le retenir. Surmené de fatigue, éprouvé la nuit par des cauchemars, son intelligence se troublait et ce fut à ce moment, qu'il s'imposa la fatigue du voyage. Il partit d'Antioche, refusa de s'arrêter à Tarse, mais en arrivant à Mopsucrène, dernière ville de Cilicie, il était à bout de forces. L'évêque arien d'Antioche, Euzoius, accourut et le baptisa; il expira le 3 novembre âgé de quarante-quatre ans.

Cette mort donnait à Julien l'empire plus sûrement que ne l'eût fait une victoire. L'élite de l'armée des Gaules ne devait rencontrer aucun compétiteur; aussi Julien recueillit sans difficulté le pouvoir suprême. Dès qu'il apprit cette fin opportune, Julien refusa d'y croire, puis en trouva l'annonce dans un livre et n'en douta plus, parla, pleura, s'attendrit sur le cher défunt, s'informa des funérailles, prescrivit de rendre les honneurs funèbres. Le siège d'Aquilée se prolongeait, mais n'offrait plus d'importance, puisqu'il ne pouvait influer sur le situation générale. Julien décida de quitter l'Illyrie pour se rendre à Constantinople; désormais il n'avait plus besoin de dissimuler et il affichait son paganisme, dans une lettre à son oncle Julien : « Nous vivons, grâce aux dieux, délivrés de la nécessité de souffrir ou de faire des maux irrémédiables. Je prends à témoin le Soleil, celui de tous les dieux que j'ai supplié le premier de me venir en aide, je prends à témoin le roi Jupiter, que je n'ai jamais souhaité la mort de Constance, et que j'aurais plutôt souhaité le contraire. Pourquoi donc suis-je venu? Parce que les dieux me l'ont formellement ordonné, me promettant le salut si j'obéissais, et, si je demeurais le châtement, ce que puissent-ils ne jamais faire!

Le 11 décembre, Julien fit son entrée à Constantinople, entouré des membres du sénat, suivi de ses troupes, escorté de tous les magistrats, acclamé par la multitude rangée sur son passage.

XV. LES DÉBUTS DU RÈGNE. — A peine installé à Constantinople, Julien institua une commission mixte composée de fonctionnaires civils et militaires, chargée de juger les suspects. Le but était d'inquiéter et de poursuivre les serviteurs du précédent règne, pour ceux de leurs actes qui avaient été de nature à nuire à Julien. Le président de cette haute cour fut Secundus Sallustius³ devenu préfet du prétoire d'Orient, homme absolument sûr⁴, païen convaincu, mais hostile aux violences qui préféra abandonner le soin d'accomplir la vilaine besogne qu'on attendait de lui au maître de la cavalerie Arbetio. Choix déplorable qui donne une idée peu avantageuse de l'intelligence politique de Julien⁵. Ce hideux tribunal prononça des condamnations à mort; il y eut du sang versé, tel fut le début de Julien.

¹ Lettre aux Athéniens, édit. Hertlein, p. 369. — ² P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 50, 51. — ³ Différent du Salluste

à qui Julien avait adressé la *Consolation à Salluste*. — ⁴ Ammien Marcellin, xxii, 3. — ⁵ *Ibid.*

Lorsque, après deux mois de siège, la ville d'Aquilée se rendit, le tribun Nigrinus, qui avait dirigé ces soldats de Constance dans la fidélité quand même à leur empereur, fut condamné à être brûlé vif et exécuté. Deux curiales de la ville furent décapités. Ensuite vint le tour des « palatins », c'est-à-dire de ceux qui étaient au service de Constance; secrétaires, notaires, agents civils et militaires de toutes catégories. Beaucoup avaient commis de graves abus; on ne peut affirmer qu'il fût procédé contre eux à des exécutions sanglantes, mais Julien parle dans une lettre de « barbares d'esprit et de cœur » qu'il fit « saisir et jeter dans des fosses, où ils sont morts sans laisser trace de leurs trépas¹ ». Saint Grégoire de Nazianze parle d'exécutions et d'expulsions², Libanius ne nous parle que d'expulsions³, Ammien Marcellin blâme sévèrement Julien dans ces affaires de ne s'être pas conduit comme un philosophe qui ne recherche autre chose que la vérité⁴.

Julien satisfaisait ses vengeances, mais aussi il battait monnaie. Ces condamnations lui valaient des biens immenses, et ce surcroît de richesses entraînait pour les familles dépouillées la plus noire misère. Cette conduite parut si atroce que de bonnes âmes s'employèrent pour dissimuler une partie de l'avoir des condamnés. Par une loi du 26 mars 362, adressée au trésorier Félix, Julien punit comme un crime ces actes d'humanité. « Quelques-uns, dit-il, cachent avec scélératesse les biens des proscrits. Voici ce que nous ordonnons : s'ils sont riches, ils seront proscrits eux-mêmes; si leur pauvreté les rejette dans la vile lie du peuple, ils encourront la peine capitale⁵. »

Julien entreprit la réforme du personnel innombrable de la domesticité impériale; il réduisit considérablement les *scholæ* des secrétaires (*notarii*), des employés ordinaires de la police impériale (*agentes in rebus*), des inspecteurs (*curiosi*), etc. Une réforme plus utile encore fut celle de l'armée. Son expédition depuis la Gaule jusqu'en Illyrie et de là à Constantinople, lui avait révélé bien des abus et beaucoup de points faibles. Par son ordre, on releva les remparts des places « dispersées le long du Danube »; on obligea les soldats à reprendre la coutume du travail. Ces pensées répondaient à de secrètes préoccupations. Les conseillers militaires de l'empereur espéraient le voir porter la guerre contre les Goths sur la rive gauche du Danube, mais il répondait à leurs suggestions : « Je cherche des ennemis plus dignes de moi⁶. » Et déjà son inquiète imagination se tournait vers l'Orient. Toujours désireux de popularité, Julien manifestait un extrême attachement pour la ville de Constantinople, qu'il aimait, disait-il, comme sa mère; il voulut contribuer à son embellissement. Par ses ordres, on agrandit un des ports ou bassins de la ville, afin d'y mettre les navires à l'abri du vent du sud; encore au v^e siècle, on appelait ce nouveau havre « le port de Julien⁷ ». En face du port, on construisit un portique demi-circulaire appelé le *sigma*. Sous un autre portique, on édifia une bibliothèque publique. Enfin, pour ajouter quelque chose d'exotique à la parure de la capitale, Julien voulut décorer le grand cirque d'un obélisque. Cet obélisque (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2385, fig. 5713) a toute une histoire. Constance avait ordonné de l'acheminer vers Constantinople, mais il n'avait jamais dépassé Alexandrie, et depuis des années il était couché dans le sable sur le rivage de la mer. Un vaisseau envoyé pour le transporter attendait des ordres qui n'arrivaient pas, et entre temps les ordures s'amoncelaient

autour du monolithe; même des moines avaient trouvé bon de s'établir sur sa pointe⁸. Julien l'apprit et se fâcha; il ordonna l'embarquement immédiat et, en échange de l'obélisque, autorisa les Alexandrins à lui élever à lui-même une statue de bronze. Malgré son vif désir, Julien vécut et régna trop peu de temps pour voir exécuter son projet; l'obélisque ne prit sa place dans le grand cirque que sous le règne de Théodose.

Au milieu de ces nombreuses occupations, le nouvel empereur trouvait les loisirs indispensables à une surabondante production littéraire. C'est pendant les six ou sept mois qui suivent son avènement que Julien écrivit toute une série d'ouvrages : les *Saturnales*, le *Banquet* ou les *Césars*, le discours *Contre les chiens ignorants*, le discours *Contre le cynique Héraclius*, le mémoire *Sur la guerre de Germanie*, la lettre à Thémistius *Sur les devoirs de la royauté*, le discours *Sur la Mère des Dieux*. On ne surprendra, sans doute, personne, en observant que cette production se ressent d'une excessive précipitation. Nous n'avons pas à analyser ici ces pièces, mais encore faut-il signaler le manque de goût et l'absence de tact qui nuisent à toutes les compositions de Julien. Dans le *Banquet*, sa haine ne trouve rien de mieux à faire que de s'en prendre à Constantin lui-même. Nous pouvons être sévère à l'égard de ce prince, mais Julien devait à son oncle le respect, car sans cet oncle il pouvait se dire qu'il n'eût pas occupé un trône. Mais a-t-on le droit de s'étonner de ce manque de tact lorsque, dans ce même ouvrage Julien montre Jésus-Christ lui-même criant à tout venant : « Que tout corrupteur, que tout meurtrier, que tout sacrilège, que tout infâme, approche hardiment : je le rendrai tout de suite pur en le lavant dans cette eau; et s'il retombe dans les mêmes crimes, je ferai que, en se frappant la poitrine et en se cognant la tête, il devienne pur de nouveau ». Ainsi l'apostat éprouve le besoin de se montrer facétieux et cherche à tourner en ridicule la foi qu'il a perdue.

La lettre à Thémistius contient une sorte de manifeste ou, si l'on veut, un programme de gouvernement, à travers le désordre et les caprices ordinaires dans tout ce qu'écrit Julien. Mais à travers la confusion et le pédantisme on parvient à dégager une théorie du pouvoir souverain, et une idée de ce que doit être le prince pour remplir les devoirs de sa charge. « Il importe, dit-il, que le gouvernant soit meilleur que les gouvernés — qu'il soit ainsi non seulement par choix, mais par nature, ce qui est rare parmi les hommes — et que par tous les moyens et de toutes ses forces, il s'attache aux lois : non point à des lois de circonstances, œuvre de gens qui n'ont pas toujours vécu selon la raison, mais aux lois édictées par des hommes dont le cœur et l'esprit épurés n'ont pas limité leurs vues aux désordres présents et aux circonstances passagères, mais qui, après avoir approfondi la nature du gouvernement, l'essence du juste et celle de l'injuste, ont, dans la mesure du possible, fait passer leurs idées de la théorie dans la pratique, et donné des lois communes à tous les citoyens, sans avoir égard à la faveur ou à la haine, au voisin ou au parent : car il faut légiférer non pour ses contemporains, mais pour la postérité, pour des étrangers, pour des hommes avec qui l'on a et l'on n'aura jamais de rapports⁹. » Noble idéal que Julien n'atteindra jamais, car chez lui l'idéal est tout proche voisin de la chimère, et tandis qu'il s'échappe dans les sphères trop vastes, qu'il envisage

¹ *Lettre aux Juifs*, édit. Hertlein, p. 513. — ² *Oratio*, iv, 64. — ³ *Epitaphios Juliani*. — ⁴ Ammien Marcellin, xxii, 4. — ⁵ *Code Théodosien*, ix, xlii, 5. — ⁶ Ammien

Marcellin, xxii, 7. — ⁷ *Code Théodosien*, xiv, vi, 5. — ⁸ *Lettre aux Alexandrins*, édit. Hertlein, p. 568. — ⁹ *Lettre à Thémistius*, édit. Hertlein, p. 338-339.

une humanité future, une abstraction, il néglige de comprendre ses concitoyens, ses contemporains, réels et vivants. Quand il s'étudie lui-même, il se dit qu'il est hors de sa voie; il n'a pas les talents que requiert le métier de chef d'État, il n'est qu'un philosophe; à quoi il devait ajouter pour se rendre justice : un philosophe et un rhéteur. Il termine cet écrit qui n'est confidentiel qu'en apparence par cette lettre qui est un manifeste destiné au public, il la termine par une péroraison qui vaut mieux que ce qui précède, sans doute parce que, comme on l'a dit, « le langage a parfois les formes de l'humilité chrétienne. »

« Ce n'est ni la fuite du travail, ni la poursuite du plaisir, ni l'amour du loisir et du repos, qui me font détester la politique; mais je ne trouve en moi, comme je l'ai dit au début, ni la science dont j'aurais besoin, ni une supériorité naturelle. Je crains, en outre, que la philosophie, dont l'amour m'avait éloigné du commerce des hommes, ne se trouve compromise par moi... Que Dieu m'accorde une heureuse fortune et une prudence digne de cette fortune! Car j'ai besoin plus que jamais de l'assistance du Tout-Puissant, de votre appui et de celui de tous les philosophes. Il faut me venir en aide, car je vais combattre et m'exposer pour vous. Si Dieu se sert de nous pour accorder aux hommes plus de bien que n'en comporte l'idée que j'ai de moi-même, il n'y a pas à me reprocher mon langage. Car tout ce que je connais de bon en moi, c'est que, n'ayant rien, je ne crois pas avoir beaucoup, et que, comme tu vois, je vis conformément à cette pensée. Je te supplie donc de ne point me demander de grandes choses, mais de tout abandonner à Dieu. Je mériterai ainsi quelque indulgence, si je commets des fautes; si, au contraire, tout va bien, je me montrerai reconnaissant et modeste, ne rapportant pas à moi-même des actions qui ne sont pas miennes, mais, comme il est juste, les attribuant à Dieu. C'est à lui que je rendrai grâces, et je vous prierai de lui rendre grâces avec moi¹. »

XVI. LA RESTAURATION DU PAGANISME. — Dans le cours des premières semaines qui suivirent sa prise de possession du pouvoir absolu, Julien ordonna la réouverture des temples et l'offrande des sacrifices². Il ne faisait en cela que promulguer une situation de fait devenue évidente pour tous : l'Auguste sacrifiait aux idoles, il les priait, les consultait, leur rendait grâces. Ce qu'il y eut de nouveau dans l'édit de Constantinople, ce fut moins encore l'abrogation des lois de Constance contre le paganisme que l'influence officielle rendue à celui-ci sur la politique. Cet édit causa aux païens une joie facile à comprendre; ils l'attendaient depuis un demi-siècle, la plupart ne l'attendaient plus et c'était à leurs yeux plus et mieux qu'une victoire, c'était la défaite du christianisme. En Occident, la religion nouvelle avait progressé plus lentement, et l'idolâtrie lui avait opposé en Italie, en Gaule, en Espagne, une résistance qui n'avait été que trop efficace. En Orient, la situation était assez différente; ici, les chrétiens étaient plus nombreux, les lois de Constance avaient été parfaitement obéies, les temples fermés, le culte interrompu dans la plupart des villes; parfois les populations dans leur ferveur nouvelle avaient démolé les sanctuaires; chose plus décisive encore, les biens-fonds des temples avaient été distribués à des particuliers. L'édit de Julien donnait le signal de toute une révolution. Une période de quinze à vingt ans s'était écoulée depuis que les sacrifices avaient été interdits; l'immense population qui vivait du culte idolâtrique avait

vécu pauvrement, misérablement, et voici que soudain on lui rouvrait la perspective alléchante des profits d'autrefois. Les temples se rouvrirent rapidement. « Partout, écrit Libanius, partout des autels, et du feu, et du sang, partout l'ardeur et la fumée des sacrifices : sur le sommet des montagnes retentissent les trompettes sacrées : les bœufs servent à la fois au culte des dieux et à la nourriture des hommes³. » « Les anciennes fêtes sont célébrées, ajoute Mamertin, et l'on en crée de nouvelles en l'honneur du prince⁴. » « Tous les anciens rites, dit Sozomène, furent remis en vigueur et chaque ville reprit ses solennités locales⁵. »

Julien voulait plus encore; il voulait que Constantinople vit, elle aussi, les autels idolâtriques que Constantin lui avait épargné de connaître. Les statues des dieux s'y trouvaient en nombre, mais elles n'y avaient été amenées que dans une préoccupation artistique. Julien se hâta de doter Constantinople de sanctuaires païens⁶; mais malgré son impatience, il lui fallait compter avec les délais nécessaires; ne voulant pas cependant retarder trop longtemps la joie qu'il se promettait, il décida d'improviser un temple. A cet effet, il choisit la principale basilique de Constantinople, située dans sa quatrième région, et consacrée, comme tous les édifices de ce genre, à la promenade et aux affaires. Constantin l'avait ornée d'une statue de la Fortune. Julien vint lui-même, en grande pompe, imposer des victimes au pied de cette statue⁷. Pendant ce sacrifice, on vit un vieillard aveugle guidé par un enfant s'approcher de l'empereur, le traiter d'impie, d'apostat, d'homme sans religion. « Tu es aveugle, repartit Julien, ce n'est pas ton dieu galiléen qui te rendra la vue. » « Je rends grâces à Dieu, dit le vieillard, de me l'avoir enlevée, pour que je ne puisse voir ton impiété. » C'était l'évêque de Chalcédoine, Maris, un des Pères du concile de Nicée, arien convaincu, adversaire de saint Athanase, qui venait en ce jour protester contre le sacrilège accompli.

Les dieux ne furent pas seuls à revivre, les oracles se reprirent à parler. Beaucoup avaient cessé de se faire entendre longtemps avant le triomphe de l'Église, d'autres avaient été supprimés, certains continuaient à rendre des oracles, comme le dieu Beza à Abydos et le dieu Marnas à Gaza. On ne sait comment s'y prit Julien pour faire revivre ce métier qui exigeait un long et difficile apprentissage. Une trop longue interruption avait laissé tomber en désuétude et en oubli des pratiques et des secrets de famille, en sorte que le personnel se trouva fort embarrassé par le retour de faveur, et ne sut comment satisfaire la piété de l'empereur et la curiosité de la clientèle. Les prêtres de Delphes se récusèrent. Julien insista, exempta la ville d'impôts, fit tant et si bien que l'oracle recouvra la voix, reprit confiance, prophétisa, et... se trompa.

Julien fit plus encore. Lui qui voyait et jugeait si sévèrement les Césars et les Augustes, ne pouvait pas ignorer combien de critiques atteignaient les pontifes et le clergé du paganisme officiel. En outre, il existait un clergé non officiel, bizarre, désordonné, capable des plus honteux excès, qui s'attachait comme une lèpre aux divinités et à leur culte. Toutes les souillures, toutes les turpitudes s'y trouvaient à l'aise, et Julien consentit à participer à des repas sacrés parmi une société de courtisanes et d'efféminés, *mulierculæ*, qui l'assistaient dans les cérémonies du culte.

La divination fut de la fête; elle avait connu sous Constantin et sous Constance de mauvais

¹ Lettre à Thémistius, p. 344, 345. — ² Ammien, xxii, 5. — ³ Himère, *Oratio*, vii, 9, éd. Didot, p. 62. — ⁴ Sostrate, l. III, c. xi.

⁵ Lettre à Thémistius, p. 344, 345. — ⁶ Ammien, xxii, 5. — ⁷ Epitaphios Juliani, éd. Reiske, t. i, p. 564. — ⁸ Gratiarum

jours; mais Julien faisait trop de cas de l'occultisme, il y avait recouru dans ses incertitudes avec trop de succès pour ne pas protéger cet art auquel il voulait témoigner sa reconnaissance. « Les devins, écrit Libanius, se sentirent affranchis de toute crainte », et saint Jean Chrysostome nous apprend que « les mages, les faiseurs de prestiges, les devins, les haruspices, les métagyrtes, tous les artisans de prodiges accoururent des divers points du monde; bientôt le palais se trouva rempli de ces gens auparavant infâmes et fugitifs¹. »

Julien voulut mieux faire; il entreprit de superposer au paganisme anarchique et immoral qu'il voulait faire renaître, une hiérarchie imitée de celle qu'il avait vu fonctionner parmi les chrétiens; à ce prix, il ne doutait pas de réussir à fonder une Église païenne. Ce faisant, il reprenait un plan esquissé un demi-siècle plus haut environ par Maximin-Daïa qui s'était flatté d'organiser un clergé idolâtre d'après le cadre du clergé chrétien, projet emporté bien vite avec la défaite et la mort de Maximin, mais dont le souvenir avait été consigné par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique*², et par Lactance dans son traité sur *Les morts des persécuteurs*³. Julien s'en inspira sans doute, mais il voulut faire plus encore.

Au sommet de la hiérarchie religieuse se trouvera l'empereur, de qui le titre de *pontifex maximus* exprimera les attributions, non seulement politiques, mais religieuses. A lui appartiendra la désignation des principaux dignitaires, le droit de les destituer ou de les punir, celui de fixer la théologie, d'enseigner la religion, de résoudre les problèmes de la casuistique païenne. On a conservé les lettres par lesquelles Julien institue un grand prêtre d'Asie⁴, donne des instructions au grand prêtre de Galatie⁵, nomme une prêtresse à Pessinonte⁶, suspend un prêtre pendant trois mois⁷; et ce sont là, comme l'a écrit Gibbon, de véritables « lettres pastorales »⁸. Le document désigné sous le nom de *Fragment de lettre*⁹ est une véritable encyclopédie sur les devoirs des prêtres.

Au second degré de la hiérarchie est le grand prêtre de la province, riche citoyen, chargé non seulement d'offrir des sacrifices pour le culte de Rome et d'Auguste, mais encore de gouverner le clergé de toute la province. Nommé directement par le *pontifex maximus*, il surveille la religion et gouverne le personnel qu'il peut destituer au besoin¹⁰; même son pouvoir semble s'étendre jusque sur les simples citoyens. Audessous du grand prêtre de la province vient le prêtre de chaque ville. Sur un point, Julien se sépara du modèle chrétien; il institua des prêtresses. Saint Grégoire de Nazianze nous apprend que Julien songea à ouvrir « des lieux de retraite et des monastères de vierges¹¹ », sur lesquels malheureusement nous n'avons aucun détail.

Enfin, Julien se proposait de rendre uniforme le culte païen en organisant l'intérieur des temples d'après le modèle offert par les églises chrétiennes. Comme dans le *presbyterium* de celles-ci, il y aurait des gradins ou des stalles, sur lesquels prendraient place les ministres suivant l'ordre des préséances¹². Eux aussi réciteraient divers offices aux différentes heures du jour¹³, particulièrement le matin et le soir¹⁴. On psalmodierait à deux chœurs ces psalmes et ces vêpres païennes¹⁵. Il y aurait tout un « psautier »

composé d'hymnes anciennes et nouvelles¹⁶, dont les unes « ont été directement révélées par les dieux » et d'autres « composées par des hommes inspirés de l'esprit divin¹⁷ ». Les prêtres devaient les apprendre par cœur¹⁸. Pour soutenir leur voie, des « écoles » de chanteurs étaient instituées « dans toutes les villes¹⁹ ». On possédait le rescrit ordonnant au préfet d'Égypte, Ecdicius, de créer à Alexandrie, une sorte de conservatoire de « musique sacrée²⁰ ». Ce n'était pas assez. Julien avait conçu le plan d'une série de lectures et de discours exposant les explications morales et le sens caché des dogmes helléniques²¹.

Cette prédication que Julien estimait indispensable pour attirer, retenir et moraliser l'auditoire, sur quels témoignages oraux ou écrits s'appuierait-elle? Quels livres sacrés, quelle tradition lui servirait d'inspiration, de soutien, de guide? Il fallait de toute nécessité recourir aux écrits des poètes, Hésiode, Homère; et de tels noms suffisent à exprimer la faiblesse de cette réforme et l'impossibilité de l'élever au-dessus d'une doctrine sensuelle. L'esprit naïf de Julien s'était bercé d'illusions en s'imaginant qu'il serait possible de tirer de l'hellénisme un enseignement doctrinal et une règle des mœurs. Ses efforts furent vains. Il ne parvint pas à substituer la foi à l'indifférence chez les prêtres païens. Pas plus que la doctrine, la discipline ne s'insinua dans le corps du clergé païen. C'était beaucoup demander aux prêtres des idoles que de réclamer d'eux une étude approfondie de la théologie, une application de ses principes, des connaissances, des vertus auxquelles rien ne les préparait et dont ils n'avaient rien à attendre que la faveur impériale et les récompenses terrestres. Un historien a fait très justement observer que pour que Julien conceût et entreprit d'exécuter une entreprise tellement irréalisable sans s'apercevoir de la révolution qu'il opérât ainsi, dans l'idée que jusque-là les anciens s'étaient faite du sacerdoce, il fallait qu'il fût encore, à son insu, bien dominé par ses souvenirs chrétiens²².

XVII. LA RELIGION DE JULIEN. — Aux yeux de Julien, les dieux d'Homère étaient des dieux véritables, il les priait et il les honorait, leur culte était pour lui une religion. Dès son lever il priait Mercure « âme du monde et moteur des esprits²³ », ensuite il offrait un sacrifice et il ne se passait pas de jour qu'il n'offrit un sacrifice. S'il ne pouvait se rendre au temple, il satisfaisait sa dévotion sans sortir du palais, devenu lui-même un temple. Cependant sa préférence l'entraînait à participer au culte public, selon les exigences du calendrier païen. La profusion des victimes était incroyable. On vit plusieurs fois Julien, en un seul sacrifice, faire tomber successivement devant l'autel cent taureaux, des bœufs, des brebis, des chevreaux, des oiseaux au blanc plumage, capturés sur terre et sur mer. Il se laissait aller jusqu'à remplir lui-même le rôle de sacrificateur, donnait le coup de massue, ou bien plongeait le couteau, découpait les chairs saignantes, observait le foie palpitant. Aux jours de grande ferveur, Julien se contentait du rôle de servant des prêtres, et Ammien Marcellin²⁴ s'étonne un peu de voir la joie qui éclatait sur son visage quand, accompagné d'une troupe de femmes, il portait lui-même avec ostentation les objets sacrés qui devaient servir à l'officiant.

Libanius nous le montre « courant autour de l'au-

¹ *In sanctum Babylon*, n. 14. — ² Eusèbe, *Hist. eccl.*, I. VIII, c. xiv. — ³ Lactance, *De mortib. persec.*, c. xxxvi. — ⁴ Julien, *Epist.*, LXII, édit. Hertlein, p. 585. — ⁵ *Id.*, *Epist.*, XLIX, p. 553. — ⁶ *Id.*, *Epist.*, XXI, p. 501. — ⁷ *Id.*, *Epist.*, LXII, p. 583. — ⁸ *Decline and Fall of the rom. Emp.*, c. xxiii. — ⁹ Édit. Hertlein, p. 371-392. — ¹⁰ *Epist.*, XLIX, édit. Hertlein, p. 553. —

¹¹ *Oratio*, IV, 111. — ¹² *Ibid.* — ¹³ Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 16. — ¹⁴ Julien, édit. Hertlein, p. 387. — ¹⁵ Grégoire, *Oratio*, IV, 111. — ¹⁶ Julien, édit. Hertlein, p. 387. — ¹⁷ *Ibid.* — ¹⁸ *Ibid.* — ¹⁹ S. Grégoire, *Oratio*, IV, 111. — ²⁰ *Epist.*, LVI, édit. Hertlein, p. 566. — ²¹ S. Grégoire, *Oratio*, IV, 111. — ²² P. Allard, *op. cit.*, t. II, p. 196. — ²³ Ammien Marcellin, XVI, 5. — ²⁴ *Ibid.*, xxii, 14.

tel, avec des morceaux de bois dans les mains¹, puis agenouillé, le buste allongé, les joues bouffies, il soufflait à perdre haleine sur les charbons du brasier², et ce spectacle le faisait tourner en dérision par les spectateurs. Parmi ceux-ci, même parmi les païens, il ne manquait pas de critiques qui blâmaient ces manifestations excessives et ces hécatombes ruineuses. C'était bien de la viande abattue, dont une grande partie, vendue à vil prix pour qu'elle ne se gâtât point, ne rendait aucun service; bref, on blâmait à haute voix et on disait que ces sacrifices et ces immolations pourraient épuiser le trésor public.

Non moins excessif se montrait Julien dans sa ferveur de néophyte, portant dans l'étude des viscères des victimes une ferveur qu'on qualifierait volontiers de niaise. Sans cesse on le voyait fouiller des entrailles, lever le nez en l'air pour observer le vol des oiseaux, interpréter des songes, étudier le sens des chutes accidentelles, questionner les statues et tenir toutes les réponses pour l'expression de la vérité. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui comment des hommes qui, à tout prendre, n'étaient pas des imbéciles, pouvaient raisonner et déraisonner gravement sur de pareils symptômes. Un jour, rapporte saint Grégoire de Nazianze, Julien fut saisi d'effroi en observant les entrailles d'une victime. Il crut y apercevoir une croix dans une couronne; ceci annonçait le triomphe du christianisme; heureusement, un des sacrificeurs trouva une explication rassurante. La croix était cernée de toutes parts par la couronne, ceci signifiait l'étouffement prochain du christianisme. « Si le fait est faux, dit Grégoire, autant en emporte le vent³. »

Une autre superstition de Julien montre que la sérénité de l'oubli ne s'était pas faite dans la conscience de l'apostat qui cherchait, par tous les moyens, à effacer le caractère indélébile que son baptême avait imprimé sur lui. Il y avait des rites spéciaux et des formules d'exécration composés dans ce but⁴. Mais c'était surtout par le sang que l'eau du baptême était lavée⁵. Allusion probable à quelque criobole ou taurobole auquel se soumettait Julien comme les initiés de Cybèle et ceux de Mithra. En outre, « Julien, nous dit saint Grégoire, s'appliqua particulièrement à profaner ses mains, afin d'en ôter toute trace du sacrifice non sanglant par lequel nous communions au Christ, à ses souffrances et à sa divinité⁶, » allusions à la communion eucharistique que les fidèles recevaient dans la paume de la main.

Julien était dévôt à tous les dieux, il les priait tous, les invoquait avec une confiance égale. Cependant il ne laisse pas d'avoir ses préférences et parle de certains d'entre eux avec un accent particulier, leur accorde un rang distinct, on sent qu'ils occupent plus de place dans sa vie. Le Soleil, Jupiter, Mars et Minerve sont distingués de la multitude des dieux, mais c'est surtout le Soleil qui l'emporte; il semble même que Jupiter ne soit, à ses yeux, que le symbole du Dieu suprême. Minerve a gardé pour Julien la séduction d'une déesse athénienne; quant à Mars, Julien est trop soldat et trop bon soldat pour n'avoir pas des égards particuliers envers lui.

Julien s'était fait une théorie sur les dieux nationaux formant une sorte de compromis entre le polythéisme absolu et le monothéisme. D'après lui, « chaque nation obéit à l'ascendant particulier de celui des dieux qui est chargé de veiller sur elle⁷. » La différence des coutumes et des lois, même les conceptions différentes de ce qui est bien ou mal, n'ont pas une

autre cause, et il écrit : « Si Dieu n'a pas établi sur chaque nation, pour la gouverner, un génie ou un démon sous ses ordres, et une race spéciale d'âmes qui obéit et se plie à des êtres supérieurs, d'où résulte la différence des lois et des coutumes, qu'on me montre de quelle autre cause elle peut provenir. » Il conclut qu'à côté du « maître commun de l'univers » il y a « les autres dieux, préposés aux nations et placés sous ses ordres, comme les ministres d'un roi », et « s'acquittant chacun de leurs fonctions d'une manière différente. »

Cette thèse de Julien sur les « dieux nationaux » se rattache aux idées platoniciennes, et en particulier à la doctrine de l'émanation. La théologie du Soleil en découle plus visiblement encore. Le discours *Sur le Roi Soleil* fut écrit en trois nuits, à la fin de l'année 362; il n'offre rien d'original, c'est une composition d'écolier où la clarté est ce qui manque le plus. Julien se représente le monde comme un composé de trois termes entre lesquels s'étagé la divinité. Au sommet l'Être en soi, qui produit à son image le Soleil intellectuel, lequel a lui-même pour image le Soleil matériel par qui la vie se répand sur les êtres visibles; d'où trois mondes : l'intelligible, l'intelligent, le sensible. Mais quand on lit attentivement le discours de Julien, on s'aperçoit que les trois mondes, définis par lui au commencement de cet écrit, perdent dans les pages qui suivent leurs différences et leurs limites. Tous leurs confins se sont brouillés. Dans la plupart des passages où sont décrites les fonctions du Roi-Soleil, le lecteur est incapable de reconnaître si Julien parle du soleil intellectuel ou du soleil visible : tout se confond dans une brume lumineuse, au sein de laquelle les êtres flottent indéterminés et vagues.

Julien ne cessait de progresser. Le discours *Sur le Roi-Soleil* lui avait demandé trois nuits, le discours *Sur la Mère des dieux* fut improvisé en une seule nuit, et on pourrait s'en douter si la confusion, l'incohérence et l'ennui qui se dégagent d'un livre sont en raison du travail et du temps qu'il a coûtés. Cette histoire de Cybèle et d'Attis n'est pas des plus chastes, et on est en droit de se demander si Julien se fût distrait dans ces sales histoires, s'il avait vécu comme les hommes de son âge, et s'était remarié. Tout cela était passablement obscène, et si c'est pour aboutir à ces contes et pour célébrer ces rites des prêtres gallas que Julien désertait le christianisme, on doit reconnaître que la mort lui fut clémente en le frappant avant l'heure des souillures ignobles et des déchéances séniles.

Cependant nous ne voudrions pas laisser entendre que sa vie fut souillée; il semble que son imagination seule fut atteinte, car « si la théologie de Julien fut détestable, sa morale est presque toujours excellente. La sincérité et l'élévation de ses principes philosophiques expliquent en partie cette excellence. A la fois néoplatonicien et cynique, il emprunte sans doute à Jamblique un grand nombre d'extravagances, mais il demande aussi à Platon de hautes pensées, et il se trace d'après un Diogène très idéalisé d'austères règles de conduite. Mais une éducation sévère, l'habitude de la discipline chrétienne ont laissé aussi leur empreinte très reconnaissable sur les doctrines morales de Julien. Le soin avec lequel nous l'avons vu s'efforçant d'infuser dans le clergé païen quelques-unes des vertus pratiquées surtout par les chrétiens, leur chasteté, leur charité, montre en quelle estime Julien tenait ses vertus, et quel hommage involontaire il

¹ Libanius, *Ad Julianum consulem*, édit. Reiske, t. 1, p. 395. — ² S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, v, 22. — ³ Id., iv, 54. — ⁴ Sozomène, *Hist. eccl.*, v, 2. — ⁵ S. Grégoire,

Oratio, iv, 52. — ⁶ Saint Grégoire, *Oratio*. — ⁷ Julien, *Contr. christ.*, dans S. Cyrille, *Contra Julian.*, iv, édit. Neumann, p. 179.

rendit de tout temps aux mœurs créées par la religion dont il avait rejeté les dogmes¹.

Disciple de Diogène, Julien proclame que le vrai cynique est l'homme de la nature, mais de la nature domptée par la complète soumission des instincts corporels à la royauté de l'esprit. Il reconnaît « qu'un cynique ne doit pas être sans pudeur² », mais il rappelle et il approuve telles excentricités malséantes et un acte immoral de Diogène³. Cette admiration pour Diogène a dû parfois jeter Julien dans l'embarras. Lui si attentif, si méticuleux dans l'observation des moindres rites se trouve obligé d'excuser son modèle de s'être abstenu des pratiques idolâtriques. C'est que, explique-t-il, au cynique Héraclius « les offrandes, petites ou grandes, que l'on fait aux dieux avec sainteté se valent toutes, tandis que sans la sainteté cent ou mille victimes restent de nulle valeur à leurs yeux⁴ ». Diogène ne pratiquait aucun sacrifice, aucun rite, mais dit Julien « si de ce qu'il n'entraînait pas respectueusement dans les temples, de ce qu'il ne s'inclinait ni devant les statues, ni devant les autels, on prenait cela pour une marque d'athéisme, on le jugerait mal. Il ne possédait aucune de ces choses, ni libations, ni encens, ni argent pour en acheter. Eien penser des dieux lui suffisait. Il les honorait de toute son âme, leur offrant ce qu'il possédait, selon moi, de plus précieux, une âme sanctifiée par leur pensée⁵ ».

Julien a cru fermement à l'immortalité de l'âme; il affirme sa croyance avec une clarté parfaite. Quant au sort de l'âme après la mort, ses idées sont probablement plus vagues, mais il semble admettre une rémunération pour les justes et un châtiment pour les pécheurs. Toutefois on ne saurait affirmer que Julien admette que, dans cette autre vie, les âmes gardent la conscience de leur personnalité et le souvenir de l'existence terrestre. Nulle part il n'exprime la pensée qu'il rencontrera auprès des dieux les grands personnages qu'il admire le plus.

On ne rencontre guère d'esprit moins teinté de libéralisme que celui de ce prince. Selon lui, il n'existe pas de châtements assez sévères pour les écarts de la pensée et pour les attaques dirigées contre les choses religieuses. Il cite, en le prenant à son compte, un mot de Jamblique, « disant qu'à tous ceux qui mettent en question l'assistance des Dieux, il ne faut pas répondre comme à des hommes, mais les poursuivre comme des animaux féroces⁶ ». A propos d'Enomaüs, qui avait écrit un livre contre les oracles, Julien perd patience et demande : « Est-ce que l'auteur d'une telle action ne mériterait pas d'être jeté dans un gouffre? Est-ce que les gens qui approuvent ces doctrines ne devraient pas, je ne dis pas être chassés à coups de thyrses, la peine serait trop légère, mais être écrasés sous des pierres? » Aussi interdit-il à ceux sur qui il a juridiction spirituelle, aux prêtres de son clergé païen, toute lecture capable d'ébranler leur croyance⁷ et il se réjouit à la pensée que beaucoup des ouvrages d'Épicure et de Zénon aient péri. « C'est, dit-il, un bienfait des dieux que la perte de leurs livres. »

Nulle part Julien ne s'occupe du problème de l'esclavage, et il est bien certain qu'il l'esquive parce que, probablement, il le dédaigne. « Ce que l'on dit de l'esclavage, on peut le dire de tous les autres problèmes sociaux. » Rien de ce qui touche au progrès des classes populaires, à une plus grande diffusion de la moralité et du bien-être, à cette dette que les grands

et les puissants ont naturellement envers les petits et les pauvres, ne semble avoir ému la pensée aristocratique de Julien. Il n'aime pas les spectacles : il rougit de leur obscénité; mais lui, philosophe, n'a pas tenté, comme l'essaya naguère Constantin, de faire cesser les combats de gladiateurs, plaie sanglante que les empereurs chrétiens travailleront seuls à guérir⁸. S'il recommande à ses prêtres de secourir les indigents, c'est afin de mettre l'hellénisme en mesure de faire concurrence à la charité de l'Église. Mais aucune grande institution d'assistance publique n'a été fondée ou seulement rêvée sous son règne. Un jour, parlant de Marc-Aurèle, Julien a défini par un mot admirable l'idéal d'une vie à la fois de philosophe et de souverain : « Avoir besoin de très peu de chose, et faire du bien au plus grand nombre⁹ ». Julien a mis son orgueil à réaliser la première partie de ce programme, mais aucune parole ou aucune loi ne montre qu'il se soit beaucoup occupé de la seconde. L'activité de son esprit se tourna exclusivement vers la restauration de l'hellénisme. On a pu signaler, après la victoire politique et religieuse de Constantin, tout un mouvement de législation sociale, qui en fut la conséquence directe; pendant le triomphe éphémère du paganisme sous Julien, aucun effort n'a été fait dans ce sens. Cette fécondité d'une part, et cette stérilité de l'autre, forment un éloquent et instructif contraste. Julien se plaisait à traiter Constantin de « perturbateur des anciennes lois et des vieilles coutumes¹⁰ »; lui-même se rattacha délibérément au passé, et ne fit faire à la législation romaine aucun pas vers l'humanité et la justice¹¹.

XVIII. LES VIOLENCES ET LA LÉGISLATION. — Il y avait dans l'Empire une ville où la violence sanglante reparaisait périodiquement, c'était Alexandrie d'Égypte. Lorsque la nouvelle de la chute de Constantine et du triomphe de Julien y arriva, la populace s'empara de l'évêque Georges et le massacra avec deux chrétiens. Ce Georges était un assez vilain personnage connu sous le nom de Georges de Cappadoce, et qui avait lui-même à rendre compte de bien des excès. Saint Grégoire de Nazianze l'appelle un « monstre¹² » et Ammien Marcellin dit avec plus de justesse qu'« il avait oublié l'esprit de sa profession, laquelle ne conseille rien que de doux¹³ ». Georges avait apporté un zèle voisin du fanatisme à appliquer les lois qui interdisaient les sacrifices; il ne cachait pas son espoir de voir démolir bientôt tous les temples. Il fut massacré le 25 décembre 361, et Julien, sollicité par son oncle Julien, duc d'Égypte, accorda aux Alexandrins une amnistie complète (fin janvier 362). Cette indulgence était d'autant plus déplacée que Julien avait connu personnellement la victime et avait entretenu avec elle d'excellents rapports. On a vu que Georges était bibliophile et prêtait volontiers à Julien, claque-mur à Macellum, les ouvrages les plus intéressants de sa bibliothèque. Julien s'en souvenait, mais ne s'en souvenait que pour s'emparer de ce qui pouvait subsister de cette même bibliothèque. En même temps qu'il pardonnait aux Alexandrins, il écrivait à Ecdicius, éparche d'Égypte cette lettre curieuse :

« Les uns aiment les chevaux, les autres les oiseaux, d'autres encore les bêtes sauvages; moi, dès mon enfance, j'ai eu la passion des livres. Il serait donc étrange que je les visse avec indifférence accaparés par des hommes dont l'or ne saurait satisfaire l'insatiable cupidité, et qui songent sournoisement à nous

¹ P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 260. — ² Julien, *Oratio*, vi, édit. Hertlein, p. 258. — ³ *Ibid.*, p. 252. — ⁴ *Oratio*, vii, édit. Hertlein, p. 277. — ⁵ *Oratio*, vi, édit. Hertlein, p. 257, 258. — ⁶ *Oratio*, vii, édit. Hertlein, p. 307. — ⁷ *Ibid.*, p. 271, 272. — ⁸ Fragment d'une lettre, édit.

Hertlein, p. 388. — ⁹ P. Allard, *Les esclaves chrétiens*, 3^e édit., p. 431-494. — ¹⁰ *Les Césars*, édit. Hertlein, p. 423. — ¹¹ Ammien Marcellin, xxi, 10. — ¹² P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 272-274. — ¹³ Julien, *Oratio*, xix, 16. — ¹⁴ Ammien Marcellin, xxii, 11.

les ravir. Rends-moi donc le service personnel de faire retrouver tous les livres de Georges. Il en avait beaucoup sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, beaucoup sur la doctrine des impies Galiléens. Ces derniers livres, je voudrais les faire entièrement disparaître; mais afin qu'avec eux ne périssent pas de plus précieux, fais une recherche exacte de tous. Prends pour guide de cette recherche le secrétaire de Georges: s'il s'en acquitte avec fidélité, il sera récompensé par l'affranchissement; mais s'il se montre fourbe dans cette affaire, il subira les tourments de la question. Je connais les livres de Georges, sinon tous, au moins beaucoup, car il me les a communiqués pendant que j'étais en Cappadoce, pour en prendre copie, et les a repris ensuite ¹. »

Quelques mois se passèrent sans qu'on put mettre la main sur les manuscrits convoités. Julien perdit patience et écrivit à l'un de ses intendants, nommé Porphyre :

« Georges possédait une abondante et précieuse bibliothèque, composée de philosophes de toutes les écoles, de nombreux historiens, et de beaucoup de livres de tous genres écrits par les Galiléens. Fais rechercher toute cette collection et aie soin de me l'expédier à Antioche. Sache que tu seras sévèrement puni, si tu ne mets le plus grand soin à les découvrir. Auprès des gens quels qu'ils soient, que tu soupçonnerais de détenir ces livres, use de tous les moyens, emploie tous les serments. Ne te lasse pas de mettre les serviteurs à la torture. Si la persuasion ne suffit pas, emploie la force pour faire tout rapporter ². »

Tandis qu'il satisfaisait ainsi sa passion de bibliophile, Julien s'occupait à résoudre à sa façon la question religieuse. Une fois établi à Constantinople, il convoqua les chefs des diverses sectes chrétiennes de la ville avec leurs partisans et leur tint un langage rassurant en apparence : « Les discords civiles ont pris fin, leur dit-il, personne ne s'oppose plus maintenant à ce que chacun suive en paix sa religion ³. » Il semble bien que cette protestation fut accompagnée de discussions, car l'empereur devait se flatter de persuader les « impies Galiléens » de la supériorité de sa croyance et tenter de les y attirer. Le but de l'empereur n'était autre que de consolider la restauration de l'hellénisme ⁴, et « il pensait, nous dit Sozomène, qu'il affermirait d'autant mieux la superstition païenne, qu'il se serait montré envers les chrétiens patient et doux au delà de leur attente ⁵. » Son vrai calcul était de mettre aux prises les différentes confessions chrétiennes, et de provoquer ainsi entre elles des conflits, des discussions qui les affaibliraient. « L'empereur, nous dit Ammien Marcellin, agissait de telle sorte, que la liberté qu'il paraissait rendre dégénérât en licence, et accrût les divisions⁶: ce résultat obtenu, il n'aurait plus à craindre, pour ses entreprises ultérieures, une résistance unanime du peuple chrétien. » Il avait remarqué, poursuivait l'historien qui cite sans doute une réflexion de Julien lui-même, que « les bêtes féroces ne sont pas plus acharnées contre les hommes, que ne le sont les uns contre les autres la plupart des chrétiens », *nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum, expertus*.

Dans les derniers jours de 361 ou dans les premiers-mois de 362, Julien promulgua un édit rappelant les évêques de toutes les opinions exilés par Constance, et restituant leurs biens confisqués ⁷. Cette mesure de clémence ostentatoire donnait à Julien les apparences

du libéralisme, mais allait créer dans une multitude d'Églises une situation pleine de dangers, car le nombre était grand de celles où l'évêque exilé allait rencontrer un intrus sur son siège épiscopal. Quoiqu'il eût pris soin de leur retirer le privilège d'employer la poste publique, les évêques se hâtèrent de profiter de la permission donnée et regagnèrent leurs sièges. On vit Méléce revenir à Antioche, Basile à Ancyre, Eustathe à Sébaste, Silvain à Tarse, Eleusius à Cyzique, Cyrille à Jérusalem. Leur satisfaction d'exilés rendus à la patrie devait être bien vite troublée. En effet, les villes venaient de reprendre possessions de terrains non vendus que le fisc s'était jadis appropriés; ce qui comprenait aussi divers immeubles, d'abord possédés par des temples, et sur lesquels avaient été construites des basiliques chrétiennes ⁸. Une mesure plus fâcheuse encore était celle qui ramenait de force à la curie tous les ecclésiastiques exemptés au titre de leur vocation ⁹. Peut-être Julien avait-il calculé trop à son avantage le goût de la dispute parmi les fidèles, car il ne cacha pas sa mauvaise humeur quand il apprit que l'évêque Athanase était entré à Alexandrie; celui-ci était de taille à déjouer ses calculs et à lui tenir tête. Depuis six ans, Athanase vivait caché dans la Haute-Égypte, passant de monastère en monastère, déjouant la surveillance, défendu par une armée immense de moines qui se chargeaient de faire parvenir les ordres et les encouragements de l'évêque à son troupeau. Un service postal bien mystérieux apportait au désert l'écho des événements du monde, en sorte que l'édit de Julien sur le retour des évêques arrivait le 7 février à Alexandrie, et, deux semaines plus tard, le 21 février 362 Athanase rentrait chez lui accueilli triomphalement par une immense population accourue à sa rencontre, manifestant sa joie et sa piété avec une exubérance tout orientale. Ces manifestations irritèrent Julien qui songea, après coup, à exclure Athanase de l'amnistie, sous prétexte d'avoir recommencé, dès son retour, à exercer les fonctions épiscopales ¹⁰. Athanase n'en tint aucun compte; pendant plusieurs mois il continua de remplir sans trouble apparent ses fonctions épiscopales, même il convoqua à Alexandrie un concile où la doctrine orthodoxe fut une fois de plus proclamée. Julien en fut particulièrement irrité et fit écrire au préfet d'Égypte, Ecdicius ¹¹.

« Si tu ne nous écris rien au sujet des autres affaires au moins aurais-tu dû écrire au sujet de l'ennemi des dieux, Athanase, d'autant plus que, depuis longtemps, tu dois avoir eu connaissance de nos ordres. Je jure donc par le grand Sérapis que si, avant les calendes de décembre, l'ennemi des dieux, Athanase, n'est pas sorti de la ville, ou plutôt de toute l'Égypte, je frapperai d'une amende de cent livres d'or la population que tu commandes. Tu sais que si je suis lent à condamner, je suis plus lent encore à revenir sur une condamnation prononcée. » Prenant la plume des doigts du secrétaire, Julien ajoute : « Ce mépris est pour moi un grand chagrin. Par tous les dieux, je ne verrais, je n'apprendrais de toi aucun acte plus agréable que l'expulsion hors de tous les lieux de l'Égypte d'Athanase, le misérable qui a osé, moi régnant, baptiser des femmes hellènes de rang distingué. Qu'il soit proscrit. »

Athanase, averti, s'éloigna le 23 octobre disant : « Soyons sans crainte, c'est un petit nuage, il passera vite ¹². » Ce nouvel exil souleva une protestation presque unanime parmi les Alexandrins qui, païens

¹ *Epist.*, ix, édit. Hertlein, p. 487. — ² *Epist.*, xxxvi, édit. Hertlein, p. 531. — ³ Ammien Marcellin, xxii, 5. — ⁴ *Ibid.* — ⁵ Sozomène, *Hist. eccl.*, I, V, c. iv. — ⁶ *Epist.*, Lii, édit. Hertlein, p. 560. — ⁷ Ammien Marcellin, xxv, 4; Libanius,

Epitaphios, édit. Reiske, t. I, p. 564. — ⁸ *Code Théodosien*, XII, I, 50. — ⁹ *Epist.*, xxvi, édit. Hertlein, p. 514. — ¹⁰ *Epist.*, vi, édit. Hertlein, p. 484. — ¹¹ Sozomène, *Hist. eccl.*, I, V, c. xv.

comme chrétiens, adressèrent à l'Auguste une pétition couverte de signatures. Julien y répondit¹ par une lettre qui est à la fois un mandement, un édit, et aussi un véritable monument d'incohérence. Un pareil galimatias aura sans doute amusé les Alexandrins; quant à Athanase, retiré une fois de plus au désert, il aura peut-être redouté pour l'avenir que l'empereur avant de perdre la vie ne perdît la tête. Il savait d'ailleurs que les représentants de Julien en Égypte ne tenteraient rien d'efficace contre lui.

En Égypte l'union religieuse ne pouvait plus, grâce au prestige d'Athanase, être pour le moment sérieusement troublée. Il n'en était pas de même en Afrique; là se vérifiait le calcul de Julien et le retour des évêques donatistes, exilés depuis 348, allait rallumer dans ce pays la guerre religieuse et la persécution sanglante (voir DONATISME).

Les efforts tentés pour arracher au christianisme quelques partisans étaient parfois couronnés de succès, et Julien y trouvait un puissant encouragement. Cette persécution mielleuse, où les promesses et les bienfaits tenaient plus de place que les menaces et les rigueurs, fit surtout des victimes parmi les gens en place. On cite parmi les apostats en vue : le comte Julien, oncle de l'empereur, le trésorier Elpidius, le surintendant Félix et bien d'autres alléchés par les promesses faites à leur avidité ou à leur ambition. Le triste évêque d'Ilion, Pégase, monnayait son apostasie et recevait un rang élevé dans le clergé païen; quant au rhéteur et sophiste Ecébole, il eut à effacer sa ferveur chrétienne de jadis par une ferveur idolâtrique plus accentuée, en attendant le jour d'une future pénitence et d'une conversion bruyante au christianisme.

Julien travaillait alors personnellement à l'épuration des services de la magistrature, de l'administration et de l'armée; mais l'entreprise était pleine de difficultés. Si Dèce et Dioclétien pouvaient encore se flatter que la masse de leurs sujets fût païenne, Julien ne pouvait ignorer que la situation était retournée, et qu'il ne pouvait avoir la moindre chance de triompher de cet état de choses en recourant à des supplices. C'est à peine si, dans chaque ville, les magistrats et les juges eussent suffi à dénombrer les chrétiens; il ne pouvait être question de les empêcher de se réunir et de prier comme ils l'entendaient². Aussi, ne pouvant entreprendre une persécution sanglante, Julien envisageait une persécution sournoise. « Il faut leur préférer, dit-il, des hommes qui respectent les dieux, et cela en toute rencontre³. » La persécution consistait à placer les chrétiens entre l'intérêt et le devoir. On a peu de détails sur l'effet produit par l'ordonnance interdisant les emplois civils aux chrétiens; on ne saurait dire si elle fut restreinte aux magistratures élevées, aux gouvernements des provinces, aux grandes charges de judicature ou si elle s'étendit aux charges moindres et aux petits emplois. Les expressions dont se servent Rufin et Socrate favorisent la dernière hypothèse; celles aussi de saint Grégoire de Nazianze. Il y eut beaucoup de fonctionnaires qui ne résistèrent pas à l'épreuve, mais il y eut aussi des hommes de cœur qui préférèrent la démission et la pauvreté à la souillure. Astère d'Amasée nous montre les renégats « portant un stigmate au front, et errant dans les villes comme des objets d'horreur. On les désignait du doigt, comme des traîtres qui avaient renié le Christ pour un peu d'argent. Le nom de

prévaricateur s'imposait sur eux, comme des chevaux sont marqués au fer rouge⁴. »

Dans l'armée, Julien avait longtemps usé de ménagements. Ce n'est que pendant son séjour en Illyrie, à l'automne de 361, qu'il avait osé sacrifier aux dieux en public, et après son entrée à Constantinople, il avait supprimé le *labarum* et remplacé la croix par des emblèmes païens. Enfin, Julien déclara par une loi l'incompatibilité de la profession militaire et du christianisme. On ne put garder son grade qu'à la condition d'avoir participé à un sacrifice et abjuré le christianisme⁵. Les chutes furent nombreuses⁶, mais il y eut des vaillants qui résistèrent⁷, malheureusement leurs noms n'ont pas été conservés. Parmi les officiers mis en demeure de sacrifier et qui déposèrent les insignes de leur grade, il y eut Valentinien et Jovien qui, tous deux, devinrent empereurs.

XIX. LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT. — Vers le milieu de juin 362, Julien quitta Constantinople, débarqua à Chalcédoine d'où il gagna Nicomédie récemment éprouvée par un tremblement de terre. De là il se rendit à Nicée, suivit le cours du Sangare qu'il traversa ainsi que le Timbres, et se dirigea vers Pessinonte où l'attirait le temple de la « Mère des dieux ». C'était moins une visite qu'un pèlerinage, accompagné de sacrifices, de chants et d'oracles. Cela ne plut pas à tout le monde, car pendant le séjour de Julien, on trouva un matin l'autel de la Mère des dieux renversé. Deux jeunes gens, auteurs de cet acte audacieux, comparurent devant l'empereur; l'un d'eux le brava et sortit « sans doute pour aller à la mort » dit Tillemont. « L'autre, rapporte saint Grégoire de Nazianze, fut battu avec des lanières de cuir, qui mettaient ses entrailles à nu : la torture le laissa presque expirant, et peu s'en fallut qu'il ne succombât sous les coups. Telle était son intrépidité, que, dès qu'il voyait quelque partie de son corps épargnée par les bourreaux, il leur reprochait de lui faire injure, en privant de la sainteté conférée par la souffrance les endroits qu'ils n'avaient pas lacérés. Leur présentant une jambe, sur laquelle ils n'avaient point passé les ongles de fer, il les exhorta à ne pas l'oublier⁸. »

De cette ville, dont l'indifférence religieuse le désola, Julien se rendit à Ancyre, métropole de la Galatie, une des villes où florissait le culte de Rome et d'Auguste, et celui de Cybèle. La tiédeur n'y avait pas fait parmi la population païenne les mêmes ravages qu'à Pessinonte, mais la foi chrétienne y était représentée par un prêtre vaillant nommé Basile dont le supplice se place à cette époque, sans qu'on puisse dire avec précision la date et savoir si elle est antérieure ou postérieure au séjour de Julien dans la ville⁹. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, par une loi du 17 juin — connue le 29 juillet en Occident — que l'empereur entreprit la réforme de l'enseignement.

Jusqu'à cette date de 362 la liberté de l'enseignement fut entière dans le monde romain (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉCOLE). La loi du 17 juin est, à première vue, assez anodine. Elle a pour objet de régler l'état et la nomination des professeurs publics qui occuperont les chaires fondées dans les principales villes de l'empire. Mais cette loi cache une inquiétante innovation. Jusqu'alors les villes nommaient aux chaires fondées par elles, et peut-être même aux chaires rétribuées par l'État¹⁰. Julien semble confirmer ces dispositions, mais dans la seconde partie de la loi il réduit ce droit de nomination directe à un simple droit

¹ *Epist.*, I, édit. Hertlein, p. 556. — ² Sozomène, *Hist. eccles.*, I, V, c. xv. — ³ *Epist.*, VII, édit. Hertlein, p. 485.

⁴ Astère, *Homil.*, III. — ⁵ Socrate, *Hist. eccles.*, I, III, c. xxII.

— ⁶ S. Ephrem, *Hymne III contre Julien*, dans *Zeitschr. für*

kathol. Theol., 1878, p. 349. — ⁷ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, IV, 65. — ⁸ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, V, 40.

— ⁹ P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 339-341. — ¹⁰ *Code Théodécien*, XIII, III, 5.

de présentation. Le décret émané des magistrats de la ville sera soumis à l'empereur, et n'aura de valeur qu'après son acceptation. Cette disposition équivalait au droit d'évincer les candidats qui ne pratiquaient pas la religion de Julien.

« Cependant, si le but de la loi était d'attribuer en fait aux païens le monopole de l'instruction publique, elle ne suffisait pas à l'atteindre. Car, d'une part, elle statuait seulement sur les nominations à venir, et laissait en possession de leurs chaires les professeurs anciennement nommés; d'autre part, elle ne touchait pas aux professeurs libres, et l'on a vu, par l'exemple de Libanius, que ceux-ci pouvaient quelquefois, par leur talent, conquérir une situation supérieure à celle des maîtres officiels. Il restait à faire un pas en avant, plus net et plus hardi : Julien l'accomplit par l'édit qui porte le numéro 42 dans le recueil de ses lettres¹. » L'essentiel de la pensée de Julien, noyée au milieu d'un déluge de phrases, se trouve ainsi exprimé : « Tous ceux qui font profession d'enseigner, devront désormais avoir l'âme imbue des seules doctrines qui sont conformes à l'esprit public », ce qui revient à dire la croyance de l'empereur vivant. Tous les gouvernements ont d'ailleurs de ces trouvailles pour déguiser la tyrannie sous les grands mots.

Une fois le principe énoncé, il faut en venir à l'application. Le fond de l'enseignement secondaire ou supérieur, consistait alors dans l'étude ou l'imitation des poètes, des orateurs et des historiens, tous païens. Pour les bien commenter, déclare Julien, il faut partager leurs croyances. Exposer la beauté de ces ouvrages et les accuser d'erreur, c'est pécher contre la logique, contre les convenances et même contre la probité professionnelle. C'est « enseigner le contraire de ce qu'on pense », c'est « tenir école de ce qu'on croit mauvais », c'est « vivre des écrits de ceux » dont on repousse les croyances, c'est « faire preuve de la plus sordide avarice » et se déclarer « prêt à tout endurer pour quelques drachmes ». Un pareil sophisme est si grossier que nous serions surpris qu'on osât l'émettre en public, si on ne savait que les esprits s'accommodent des pires erreurs, pourvu que celui qui les met en circulation affecte d'y croire. Après avoir expliqué qu'on ne peut admirer Homère sans croire aux dieux d'Homère, Julien conclut : « Je laisse le choix aux maîtres, ou de ne pas enseigner ce qu'ils ne croient pas bon, ou, s'ils veulent continuer leurs leçons, de commencer par se convaincre réellement eux-mêmes, et ensuite d'enseigner à leurs disciples, que ni Homère, ni Hésiode, ni aucun des auteurs qu'ils expliquent et qu'ils accusent d'impiété ne se trompent au sujet des dieux. » La phrase est obscure comme la conduite est hypocrite, mais Ammien Marcellin a de la franchise pour son maître et il écrit avec clarté : « Julien interdit l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique aux maîtres chrétiens, à moins qu'ils ne se convertissent au culte des dieux². »

Pour consommer cette œuvre de tyrannie, Julien ne manquait pas de faire observer qu'il laissait toute liberté aux chrétiens de s'abstenir; il ne les obligeait pas à se rendre aux écoles païennes, et même il ne les leur interdisait pas. Mais cette ombre de liberté ne devait pas durer longtemps. Saint Augustin dit que Julien fit défense aux chrétiens « d'apprendre et d'enseigner les lettres humaines », *christianos liberales litteras docere ac discere vetuit*³; *docere* semble ici

faire allusion au premier édit, dont nous avons encore le texte, et *discere* à un second, dont le texte serait perdu. Rufin, de qui la jeunesse fut contemporaine des mesures prises par Julien au sujet de l'enseignement, dit aussi que ce prince interdit aux chrétiens l'étude des belles-lettres⁴. Ainsi s'exprime également Sozomène⁵. Socrate est encore plus explicite : « Julien, dit-il, défendit aux chrétiens par une loi de fréquenter les écoles, de peur, selon son expression, que, s'ils aiguisaient leurs langues, ils ne répondissent plus facilement à la dialectique des païens⁶. » On est tenté de voir dans ces paroles, soit un lambeau d'un second édit sur l'enseignement, soit une partie perdue du premier édit. Un autre lambeau de ce document perdu se retrouve peut-être dans une phrase citée par saint Grégoire de Nazianze critiquant les réformes scolaires de Julien : « Notre langue est à nous, dit l'empereur, et c'est à nous qu'il appartient de parler grec, comme il nous appartient de vénérer les dieux; mais il vous convient de demeurer dans votre état stupide et rustique, vous dont toute la sagesse se résume en ce seul mot : Crois ? ». Cette phrase ne se rencontre pas plus que celle de Sozomène dans l'édit venu jusqu'à nous : elle semble impliquer, pour ceux qui s'obstinent à demeurer chrétiens, une défense de sortir de leur état « stupide et rustique », c'est-à-dire une défense d'étudier les lettres; elle autorise à penser qu'il existe un second édit formulant cette défense qui n'était pas contenue dans le premier⁸. Ce deuxième édit n'est pas certain. Ammien Marcellin n'y fait aucune allusion, mais il est très probable et, même s'il ne fut pas rendu, on peut dire qu'en un sens, il était inclus dans les résultats escomptés du premier édit qui rendait moralement impossible aux chrétiens la fréquentation des écoles païennes.

Quel accueil fut fait à cette législation à la fois tyrannique et hypocrite? Même parmi les païens, elle fut critiquée. Ammien Marcellin écrit avec sa rude franchise : « C'est un acte barbare qu'il faut couvrir d'un éternel silence⁹. » Chez les chrétiens, on vit beaucoup de professeurs préférer descendre de leurs chaires plutôt que d'abandonner leur religion. Saint Jean Chrysostome cite « des médecins, des sophistes, des orateurs¹⁰ ». Les professeurs de lettres étaient principalement visés par l'édit; il y eut probablement des défections, mais parmi ceux qui sacrifièrent leur situation, on cite Victorinus qui professait à Rome avec éclat et Prohaeresius qui enseignait à Athènes. Julien lui fit offrir de garder sa chaire à l'université d'Athènes. Prohaeresius refusa de séparer son sort de celui des autres professeurs chrétiens.

C'était, ainsi qu'on l'a dit, la persécution bénigne, insidieuse, qui évite les violences et s'apitoie sur les victimes qu'elle fait. Par une série de mesures, dont aucune n'est absolument illégale, mais qui, rassemblées, constituent la plus monstrueuse tyrannie, elle écarte les chrétiens, leur conteste les droits de tout citoyen et les met, avec des égards, hors la loi. Même elle les prie de le trouver bon et légitime, et d'en faire retomber sur elle la responsabilité. De semblables procédés sembleraient devoir soulever l'indignation et la révolte; il n'en est rien. Toute confession compte des esprits ainsi faibles qui sentent le besoin de s'accrocher toujours à quelque motif, afin d'éviter d'en venir à la résistance ouverte et sont disposés à toutes les résignations, toutes les capitulations, toutes les humiliations. On vit alors des chrétiens qui s'applaudirent de voir Julien rendre difficile

¹ Hertlein, p. 544-547; P. Allard, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 1906, t. II, p. 355. — ² Ammien Marcellin, xxv, 4. — ³ S. Augustin, *De civitate Dei*, I. XVIII, c. I. — ⁴ Rufin, *Hist. eccles.*, I. I, c. xxxii. — ⁵ Sozomène, *Hist. eccles.*, I. V,

c. xviii. — ⁶ Socrate, *Hist. eccles.*, I. III, c. xxii. — *Oratio*, iv, 102. — ⁷ P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 360-362.

⁸ Ammien Marcellin, xxii, 10. — ¹⁰ *In Iuventinum et Maximinum*, I.

aux fidèles l'étude des classiques païens, lesquels ne pouvaient, à leur avis, que déraciner la foi des fidèles. C'était déjà la doctrine du « ver rongeur ». Ce que l'Eglise n'eût pas osé prescrire, Julien l'exigeait et, à entendre ces gens à courte vue, il lui rendait service. Peu s'en fallut même que ces esprits singuliers ne prissent au grand sérieux la boutade de Julien qui renvoyait les professeurs chrétiens dans les églises des Galiléens « interpréter Matthieu et Luc. » Certains se figurèrent que les Écritures inspirées devaient fournir la matière d'un enseignement littéraire, et pour cela s'essayèrent à transformer les Psaumes en odes pindariques, le Pentateuque en hexamètres, l'Évangile en dialogue; c'est tout juste s'ils ne rêvaient pas de mettre saint Paul en quatrains. Ce qu'ils tentèrent d'exécuter, ce fut une bibliothèque de classiques chrétiens, avec tragédies sacrées, comédies édifiantes, drames moraux. Les deux Apollinaires, l'un, le père, ancien sophiste de Beyrouth, devenu prêtre à Laodicée, l'autre, le fils, lecteur de l'Eglise de cette ville, dont il fut ensuite l'évêque, s'y évertuèrent, et peut-être leur réputation gagne-t-elle à ce qu'il ne soit rien resté des ouvrages qu'on leur attribue.

XX. JULIEN A ANTIOCHE. — Julien quitta Ancyre vers la fin du mois de juin 362, traversa la Cappadoce où son passage semble avoir été marqué par des violences. On voulut récupérer des temples désaffectés, s'emparer peut-être d'églises, mais cela n'allait pas sans résistance. Dans la petite ville de Nazianze, un officier se présenta avec une troupe pour se faire livrer le sanctuaire; bien lui en prit de ne pas insister, car « il eût probablement été chassé de l'église à coups de pieds ». Julien passa à Tyane, à Tarse et gagna Antioche dont tout le peuple était allé à sa rencontre et l'acclama « comme un astre nouveau qui se levait sur l'Orient ». C'était l'époque des fêtes d'Adonis, et l'entrée de Julien se fit le jour commémoratif de la mort du jeune chasseur, parmi les plaintes lugubres qui parurent un fâcheux présage. A Antioche, Julien fit la connaissance personnelle de Libanius, qu'il traita avec une déférence qui comblait d'aise le rhéteur et ajoutait encore à sa naturelle fatuité. Il devint l'un des rares intimes avec lesquels vécut familièrement Julien durant les huit mois de son séjour à Antioche. L'empereur vivait claquemuré avec quelques amis: le néoplatonicien Maxime, Priscus, philosophe athénien, le sophiste Himère, le médecin Oribase, Salluste, préfet du prétoire d'Orient, Anatole, maître des offices et Libanius, ce qui avec Julien faisait huit amis vivant, disait-il lui-même, « séparés de tout commerce » avec le reste du monde¹. On s'explique difficilement cet isolement systématique d'un souverain qui aurait beaucoup à apprendre en se mêlant à ses sujets. Peut-être Julien commençait-il à se rendre compte que son entreprise de restauration du paganisme le condamnait à la solitude; il n'était pas suivi: ceux qui auraient eu, semblait-il, tant de liaison de lui apporter leur concours se tenaient sur la réserve, il ne se sentait approuvé, encouragé, soutenu, que par les sept avec lesquels il s'isolait. Ce qui était peu sensible à Constantinople parmi les soucis et les tracas d'un changement de règne, devenait cruellement pénible à Antioche, ville en grande partie chrétienne où les catholiques, les ariens, les semi-ariens faisaient plus de bruit et tenaient plus de place que les païens réduits à n'être qu'une minorité. Julien le sentit, en souffrit, mais se résigna; il se complit à élargir la distance entre les Antiochiens et lui, manifesta l'aversion que lui inspièrent les jeux

qui, à Antioche, se renouvelaient chaque jour, affecta l'ennui et le dégoût pour des solennités auxquelles il ne pouvait se soustraire d'assister. Il bâillait d'ennui et quittait la loge impériale après la sixième course. Dans cette ville de luxe et de plaisirs, Julien ne se contentait pas de dédaigner le plaisir, il bravait la mode et même la propreté; au reste, il s'en faisait gloire, portait avec ostentation une barbe hirsute, se vantant de ne se faire presque jamais couper les cheveux et rogner les ongles, montrait ses doigts tachés d'encre et prenait à tâche de causer autant de surprise que de dégoût. Il y réussissait, et les Antiochiens froissés et injustes lui faisaient grief de tout, même de ce qui était respectable dans sa vie studieuse et chaste. On le voyait reprendre sa vie laborieuse et frugale du temps où il habitait la Gaule, rendre la justice avec un véritable souci d'équité. La ferveur païenne dont Julien fit montre à Antioche ne paraît pas avoir contribué à le rendre populaire, même auprès des idolâtres; ceux-ci le trouvaient trop pieux, trop dévôt et pour tout dire en un mot, ils le trouvaient encombrant.

Sa ferveur idolâtrique avait pour compensation son hostilité de plus en plus marquée contre les chrétiens. Éleusius, évêque de Cyzique, avait mené son diocèse tambour battant; il reçut l'ordre, en juillet 362, d'avoir à faire rebâtir à ses frais dans l'espace de deux mois l'église des novatiens qu'il avait fait détruire, en même temps le séjour de Cyzique, lui était interdit afin que la présence de l'évêque et de son entourage ne put exciter et entretenir l'aversion des esprits contre la réaction païenne. Titus, évêque de Bostra, ne fut pas mieux traité. Les réformes de Julien avaient semé une vive émotion à Bostra où païens et chrétiens étaient prêts à en venir aux mains. Julien fit savoir que si l'ordre était troublé, il en ferait retomber la faute sur l'évêque et sur ses clercs. L'évêque Titus écrivit que la paix n'avait pas été troublée: « Quoique les chrétiens, dit-il, soient ici en nombre égal à celui des Hellènes, nos exhortations les ont empêchés de commettre les plus légers excès². » Julien s'empresse de répondre que sous son règne les galiléens sont fort heureux et cependant « n'ayant plus la faculté de rendre la justice, d'écrire des testaments, de s'approprier des héritages, de tirer tout à eux » les hommes « qu'on appelle clercs » cherchent à exciter des séditions; à soulever leurs ouailles contre les adorateurs des dieux, à combattre les édits « philanthropiques » rendus par le restaurateur de l'ancien culte. Mais celui-ci ne songe pas à user de contrainte envers les adversaires des dieux: « Nous ne permettons pas, dit-il, qu'on les traîne de force devant les autels des dieux. Au contraire, nous déclarons formellement que si quelqu'un d'eux désire participer à nos lustrations et à nos offrandes, il doit d'abord se purifier et se rendre les dieux propices. Si loin sommes-nous de vouloir que ces impies aient part à nos cérémonies saintes, avant d'avoir lavé leurs âmes par des supplications aux dieux et leurs corps par des ablutions légales. Il m'a donc paru bon de faire savoir à tous les peuples, par le présent écrit, et de déclarer formellement qu'il est interdit de se révolter avec les clercs, de se laisser entraîner par eux à jeter des pierres, et à désobéir aux magistrats. Ils peuvent cependant s'assembler tant qu'ils le voudront et prier selon leur coutume. Mais ils ne doivent pas se laisser gagner à la rébellion et faire cause commune avec elle; sinon, ils seront punis. J'adresse ce rescrit d'une manière spéciale à la ville de Bostra, parce que son évêque Titus et son clergé, dans le mémoire qu'ils m'ont présenté, ont accusé le peuple qui leur est soumis, disant qu'ils l'avaient engagé à ne pas se révolter, mais que le peuple s'était jeté dans le désordre. » Et

¹ S. Grégoire de Nazianze, *Oraïo*, xvm, 32. — ² Julien, *Misopogon*, édit. Hertlein, p. 457. — ³ Julien, *Epist.*, LII, édit. Hertlein, p. 561.

citant la phrase de Titus que nous avons transcrite, il ajoute : « Voici quelles sont sur vous les paroles de votre évêque. Vous voyez que ce n'est pas à votre bon vouloir qu'il attribue votre modération; c'est malgré vous, dit-il, que vous avez été contenus par ses exhortations. Chassez-le donc, sans hésiter, de votre ville, comme s'étant fait votre accusateur. »

Vers le temps où Julien adressait ce rescrit aux gens de Bostra (voir ce mot) il donnait l'ordre de détruire « tous les tombeaux des athées », et cet ordre fut exécuté avec une violence qui dépassait, s'il fallait l'en croire, ses intentions¹. Saint Grégoire de Nazianze précise cet aveu, en disant que les païens mirent le feu aux sépultures des martyrs, en même temps qu'ils brûlaient les corps de ceux-ci et jetaient les cendres au vent². Au mois d'août, 362, les reliques de saint Jean-Baptiste (voir ce nom) conservées en partie à Samarie furent exhumées, mélangées à des débris d'animaux et réduites en cendres³. Le tombeau et les reliques du prophète Élie furent profanés de la même manière⁴.

Au moment où Julien s'établit à Antioche, le peuple se plaignait de la cherté des vivres. L'empereur manda les grands propriétaires et les négociants notables de la ville, et leur signifiâ qu'ils étaient, à ses yeux, des accapareurs, en conséquence; ils avaient « le devoir de sacrifier au bien public l'espoir d'un gain fondé sur l'injustice⁵. » Cela dit, il laissa l'affaire tomber en oubli; puis, rien, après trois mois, ne paraissant changé, il se décida à agir.

La sécheresse avait fait manquer la récolte, le blé était rare et cher, mais le vin, l'huile, les fruits, toutes les autres denrées agricoles abondaient; néanmoins les producteurs réussissaient à les maintenir à un prix élevé. Julien fit venir aux frais du trésor public des quantités de blé d'Égypte qu'il vendit à Antioche un tiers moins cher que la prix payé auparavant. Les grands propriétaires achetèrent, eux aussi, du blé importé sur le marché d'Antioche au prix fixé par Julien, et en même temps ils exportèrent secrètement en d'autres provinces celui qu'ils ne pouvaient plus vendre dans leur ville à des prix rémunérateurs. Le blé d'Égypte fut bientôt épuisé et la disette recommença plus alarmante, puisqu'une partie des réserves des agriculteurs avait été exportée. Julien s'irrita, Libanius prit la défense de ses compatriotes et faillit être jeté dans l'Oronte pour le punir de s'être fait l'avocat de la curie.

Pour les denrées qu'on avait en abondance, on ne les épargnait pas; l'armée surtout dilapidait dans les repas ce qui eût suffi longtemps à l'entretien de la ville, et rapidement les prix augmentaient. Julien imagina de recourir à l'édit de maximum. Cette erreur économique produisit un résultat tout différent de celui qu'attendait son auteur. Il avait pensé frapper la grande propriété et la grande culture; il atteignit surtout le petit commerce qui en garda une haine très vive contre Julien. L'aspect d'Antioche était changé. Autrefois « les marchandises y abondaient tellement, dit Libanius, qu'il n'y avait pas un point de la ville qui ne fût un marché : on n'avait pas besoin d'aller au loin chercher des denrées. On en trouvait partout devant soi, près de sa porte et l'on n'avait qu'à étendre la main. » Maintenant les commerçants faisaient la grève et les consommateurs ne trouvaient rien à acheter. Ils se lamentèrent; Julien s'en moqua, leur conseilla la frugalité, cette fameuse frugalité qu'il pratiquait lui-même, trouva plaisant qu'on n'eût autre chose à manger que des choses frelatées, qu'on ne trouvât ni volaille, ni poisson, et qu'on voulût

autre chose que du pain, du vin et de l'huile. En vrai pédant qu'il était, il aiguillait ses plaisanteries de citations d'Hermès, et le peuple commença à le haïr.

Une autre mesure inventée par Julien pour vexer les chrétiens consistait à arroser d'eau lustrale toutes les denrées exposées en vente à Antioche; si le maniaque impérial se flattait de voir les chrétiens s'abstenir d'y toucher, il se trompait grossièrement. Les fidèles d'Antioche se souvinrent opportunément de la règle tracée par saint Paul aux Corinthiens à propos des *idolothyla* (voir ce mot); les ménagères firent leur marché et achetèrent les objets aspergés d'eau lustrale avec une complète inattention.

A deux heures environ d'Antioche (voir ce nom) s'étendait le faubourg de Daphné célèbre par son sanctuaire d'Apollon et le bois voisin. Le César Gallus, frère de Julien, avait fait construire une église dédiée au martyr saint Babylas en face du sanctuaire d'Apollon et, dès lors, Daphné attira les pèlerins. Julien s'efforça de restituer au sanctuaire de Daphné son ancien éclat. Au mois d'août, il s'y rendit de sa personne et éprouva une vive déillusion. A son entrée dans le temple, il ne trouva ni encens, ni gâteaux, ni victimes au jour de la fête annuelle, mais seulement un prêtre apportant une oie qu'il s'apprêtait à immoler au dieu. Julien se fâcha, harangua les témoins de sa déconvenue et s'écria soudain : « Le dieu approuve mes paroles. » Dès lors, on le vit revenir souvent à Daphné et y offrir des sacrifices. La source prophétique d'Apollon Daphnéen l'attirait surtout; il lui adressa une première consultation, mais l'eau ne répondit point ou bien le prêtre encore un peu novice ne sut qu'imaginer. Julien s'affligea, voulut connaître la cause de ce silence; le prêtre répondit : « C'est parce que Daphné est rempli de cadavres, » et ceci décida l'enlèvement du corps de Babylas. La translation fut une procession triomphale. Julien y vit un défi et, deux jours après, le préfet du prétoire, Salluste, fut obligé de faire arrêter un grand nombre de chrétiens dont quelques-uns furent gardés en prison. Un jeune homme, nommé Théodose, fut mis à la torture; il ne desserra les lèvres que pour chanter. Il fallut relâcher tous ceux qu'il avait été arrêtés et Théodose qui survécut longtemps.

Le 22 octobre, pendant une nuit sereine et sans nuages, le feu prit au temple de Daphné. L'incendie s'alluma dans les combles qui s'écroulèrent, écrasèrent la statue du dieu dont le corps était de bois et qui se consuma. On accourut; les gémissements des prêtres et des sectateurs, la lueur de l'incendie annoncèrent le sinistre à Antioche. Julien, à peine couché, fut réveillé, s'élança au galop, trouva une multitude inerte devant l'impossibilité d'une intervention quelconque. Quand tout fut brûlé, on chercha un coupable; on ne s'arrêta devant aucun moyen pour découvrir l'incendiaire, on fouetta les gardiens du temple, le prêtre d'Apollon fut mis à la torture; mais Julien accusait nettement les chrétiens et même les Antiochiens pris en masse. Il voulait une vengeance, il ne trouva qu'une compensation et ordonna la destruction de chapelles élevées à Milet et l'honneur des martyrs; si elles étaient achevées, il ordonnait qu'elles fussent brûlées. Il n'osa agir de même à Antioche, mais il ordonna d'y fermer la principale église, après l'avoir dépouillée de ses ornements et de ses vases sacrés; en outre, les repréailles semblent bien s'être étendues à toutes les églises de la ville.

On entraînait ainsi dans l'ère des violences. La statue élevée à Césarée Paneas (voir HÉMORRHOÏSSE) fut

¹ Misopogon, p. 466. — ² Oratio, v, 29. — ³ Rufin, Hist. eccles., l. II, c. xxviii; Theodoret, Hist. eccles., l. III, c. m; Phi-

ostorge, vii, 4; Chroniq. d'Alex., P. G., t. xcii, col. 295. — ⁴ Philostorge, vii, 4. — ⁵ Misopogon, édit. Hertlein, p. 476.

détruite, des églises furent violées, souillées, livrées à de dégoûtantes orgies : Épiphanie de Syrie, Émèse, Damas, Gaza, Ascalon, Beyrouth, Alexandrie et une multitude d'autres villes furent témoins des mêmes excès : Des exécutions appelèrent des assassinats. A Alexandrie, la populace païenne, dirigée par un philosophe nommé Pythiodose, envahit une des églises et y offrit des sacrifices, comme elle y massacra des chrétiens¹. A Gaza, la populace se livra à une abominable boucherie, sur trois chrétiens, Eusèbe, Nestabius et Zénon qui subirent d'affreux supplices². A Héliopolis, l'émeute fut atroce. Le diacre Cyrille qui avait pris part sous Constantin à la destruction du temple de Vénus, fut massacré ; des fanatiques lui arrachèrent le foie pour le dévorer³. La multitude alla ensuite arracher les vierges chrétiennes de leur retraite, les déshabilla, les livra nues à la risée du peuple, les outragea de mille manières et, finalement, les mit en pièces ; on jeta les restes de leurs entrailles à des porcs⁴. Théodoret rapporte que de pareilles horreurs souillèrent la ville d'Ascalon dont l'église chrétienne fut brûlée. Aréthuse s'offrit le spectacle du supplice d'un vieillard, ce même Marc d'Aréthuse qui avait, dit-on, sauvé Julien enfant lors du massacre des membres de sa famille⁵. On l'accusait d'avoir, pendant les règnes de Constantin et de Constance, abusé de son influence pour contraindre les païens, et surtout d'avoir détruit le temple de la ville. Ceci, aux yeux de Julien, était un crime impardonnable. L'empereur ordonna à l'évêque de rebâtir à ses frais le temple ou d'en payer la valeur. Marc refusa l'un et l'autre et, prévoyant la vengeance, prit la fuite. Mais il apprit bientôt, qu'à son défaut, de nombreux chrétiens étaient traduits en justice et mis à la torture. Il revint s'offrir aux violences ; on le saisit, on le traîna dans les rues et sur les places, on le battit, on lui arracha les cheveux et la barbe. Les grands, les humbles s'acharnaient avec une sorte de fureur contre l'évêque, on lui serra les jambes avec des cordes, on lui scia les oreilles avec des fils. Les enfants se le renvoyaient comme une balle et le recevaient sur la pointe de leurs stylets à écrire. Quand son corps ne fut plus qu'une plaie, on enduisit son corps de miel et de saumure, et on l'exposa au soleil, aux piqûres des abeilles et des guêpes. Marc demeurait inébranlable. Quand il eût été hissé dans cette corbeille en proie aux aiguillons, il dit : « Je vous regarde d'en haut et vous vous bas et petits. » Quelques assistants eurent pitié et on abaissa le chiffre de la somme réclamée, on la réduisit même à presque rien ; certains s'engagèrent même à la fournir, le vieil évêque refusa tout accommodement ; on finit par rendre à la victime sa liberté⁶.

Cette fois le scandale avait été si grand, la lutte tellement inhumaine entre un vieillard et une ville entière, que le préfet du prétoire d'Orient, Salluste, écrivit à Julien : « Empereur, lui disait-il, nous n'avons pas de honte de nous montrer à ce point inférieurs aux chrétiens, que nous soyons incapables de vaincre même un vieillard, après lui avoir fait souffrir toute espèce de tourments ? Il n'y aurait pas eu beaucoup de gloire à triompher de lui : mais être vaincus par lui, n'est-ce pas une véritable calamité ? » Mais ces avertissements de son ancien ami ne pouvaient rien désormais sur le prince qui disait en ricanant : « Ces Galiléens devraient se réjouir : la loi de l'Évangile ne

leur ordonne-t-elle pas de souffrir les maux que Dieu leur envoie ? » Et Salluste n'était pas le seul à faire entendre la voie de la sagesse. Libanius, zélé païen, employait son influence auprès des prêtres ou des magistrats pour obtenir aux chrétiens un traitement équitable ou une protection efficace⁷, ou bien il intercéda pour les chrétiens molestés par la loi, invoquant la tolérance.

XXI. LE LIVRE « CONTRE LES CHRÉTIENS ». — Julien composa son ouvrage *Contre les chrétiens* dans les derniers mois de sa vie. Il avait depuis quelque temps le projet de l'écrire ; nous voyons que, dans une lettre à Photin, il dit que, si les dieux et les déesses, les Muses et la Fortune, lui viennent en aide, il montrera combien le culte nouveau est ennemi des lois, de la raison, des mystères sacrés, et qu'il dépouillera le dieu des Galiléens de l'éternité que ceux-ci lui attribuent⁸. Il exécuta son dessein durant ce séjour de neuf mois qu'il fit à Antioche avant de partir pour l'expédition contre les Perses. Nous savons par Libanius que, quoiqu'il fût alors très occupé des préparatifs de la guerre, il « jugea des milliers de procès, promulgua beaucoup de lois, et composa des livres pour venir au secours des dieux⁹. Parmi les lois que les codes attribuent à cette période, presque toutes ont trait à des questions administratives ou juridiques, d'importance secondaire. La seule qui ait une portée publique et religieuse fut éditée le 12 février 363 ; elle concerne la police des funérailles¹⁰. Quelques autres lois qui ne figurent pas dans les Codes peuvent être rapportées au même temps. Sozomène cite des lois de Julien enlevant aux membres du clergé les exemptions et les subsides dont ils jouissaient en vertu d'ordonnances de leurs prédécesseurs¹¹. Le même historien rapporte une loi de Julien obligeant rétroactivement les femmes assistées par la charité de l'Église, les vierges et les veuves consacrées à Dieu, à restituer les traitements que Constantin leur avait accordés sur le produit des contributions municipales. L'historien dit avoir eu sous les yeux des exemplaires des contraintes décernées à cette occasion contre les religieuses par les agents du fisc. Socrate rapporte une loi qui date du même temps, et d'après laquelle quiconque s'abstient de sacrifier aux dieux doit racheter cette abstention « par une taxe proportionnelle à ses facultés¹² ». Enfin, si un contemporain, parlant à des contemporains, ne l'affirmait, on hésiterait à croire que Julien ait rendu une ordonnance attestée de la manière la plus formelle par saint Grégoire. « Julien, dit-il, qui donnait toujours aux chrétiens le nom de Galiléens en fit, « par une loi » leur appellation officielle : Γαλιλαίους ἀντὶ Χριστιανῶν ὀνομάσας τε καὶ καλεῖσθαι νομοθέτησας¹³ ». Il est probable qu'il eut cette étrange idée pendant qu'il travaillait au livre destiné à « venir au secours des dieux », c'est-à-dire à combattre et à rabaisser le christianisme.

L'hiver de 362-363 avait été laborieux pour Julien. Libanius le montre passant les longues nuits à réfuter les auteurs « qui prétendent faire d'un homme de la Palestine un dieu, fils de Dieu¹⁴ ». Devant cette affirmation formelle d'un témoin si bien informé, il ne paraît pas qu'on doive prendre à la lettre ces mots de saint Jérôme : *Libros in expeditione Parthica adversus Christum evomit*¹⁵, et en conclure, comme ont fait certains critiques, que le livre fut écrit pendant la

¹ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv, 86. — ² Sozomène, *Hist. eccles.*, v, 9. — ³ Théodoret, *Hist. eccles.*, iii, 3. —

⁴ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv, 87 ; Sozomène, *Hist. eccles.*, i, v, c. x. — ⁵ S. Grégoire, *Oratio*, iv, 19. —

⁶ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv, 88-90 ; Théodoret, *Hist. eccles.*, iii, 3 ; Sozomène, *Historia ecclesiastica*, v, 10. —

⁷ S. Grégoire, *Oratio*, iv, 92 ; Rufin, *Historia ecclesiastica*,

x, 36 ; Sozomène, v, 9. — ⁸ Rufin, *op. cit.*, x, 36. — ⁹ Libanius, *Epist.*, dclxix, dcccxxx. — ¹⁰ *Epist.*, lxxix. —

¹¹ *Epitaphios*, édit. Reiske, t. i, p. 513. — ¹² *Code Théod.*, ix, xvii, 5. — ¹³ Sozomène, *Historia ecclesiastica*, i, v, c. v. —

¹⁴ Socrate, *Historia ecclesiastica*, i, iii, c. iii. — ¹⁵ *Oratio*, iv, 76. — ¹⁶ *Epitaphios*, édit. Reiske, t. i, p. 581. — ¹⁷ S. Jérôme,

Epist., lxx.

guerre même et sous la tente. Saint Jérôme n'a pas voulu nous donner une date précise, il a tout simplement fait une phrase, ce qui n'est pas rare chez lui. Peut-être, en rapprochant de l'expédition où Julien devait périr la composition de son ouvrage sacrilège, a-t-il voulu, par un artifice d'éloquence, placer le châtimement plus près de la faute.

L'empereur, à ce moment, était fort irrité de la résistance que lui opposait le christianisme; il avait cru qu'il en aurait plus facilement raison. Ce mécompte lui causait une impatience et une colère qui ont laissé des traces dans sa correspondance. Elles devaient être plus visibles encore dans un livre de polémique où il lutte directement contre un ennemi détesté. Il n'est pas étonnant que la violence qui éclatait dans cet ouvrage lui ait donné un grand succès parmi les partisans des anciennes doctrines, et qu'elle ait entraîné les esprits indécis qui flottaient entre les deux cultes. Saint Cyrille d'Alexandrie dit en propres termes « que beaucoup furent ébranlés en le lisant, et qu'il causa de grands dommages à la foi ¹. » Ce qui rendait cette attaque si redoutable pour le christianisme, ce n'était pas seulement le talent de l'auteur et sa haute situation, c'est qu'on voyait bien, à la manière dont il dirigeait les coups, qu'il connaissait à fond la religion qu'il entreprenait de combattre. Il lui avait longtemps appartenu; il était baptisé; il avait lu publiquement les Livres saints dans les églises. Il citait l'Évangile comme un clerc. Il était capable de discuter les doctrines des Apôtres. Cette connaissance donnait une grande autorité à la polémique de Julien. Elle était aussi de nature à jeter quelque trouble dans l'âme des gens de bonne foi, à qui l'on répétait que les païens n'étaient si obstinés dans leur erreur que parce qu'ils ne voulaient pas s'instruire, et qu'ils cesseraient d'être les ennemis du christianisme, s'ils consentaient à le connaître. L'exemple d'un si savant homme, qui n'avait trouvé dans l'étude approfondie du christianisme que des raisons de le haïr davantage, répondait à cet argument d'une façon troublante.

Aussi s'empressa-t-on de divers côtés à combattre ce dangereux ouvrage : il en parut en peu de temps un grand nombre de réfutations, mais on remarquera qu'aucune d'elles n'était écrite en latin. Seul de tous les grands docteurs occidentaux, saint Jérôme paraît avoir eu un moment la pensée de réfuter Julien, mais il est vraisemblable qu'il n'exécuta pas son projet. S'ils s'abstinrent tous de prendre part à la lutte, c'est qu'évidemment ils ne croyaient pas que l'ouvrage de l'empereur pût faire courir quelque péril à leurs Églises. Par contre, il faut croire que les Églises orientales furent très émuës de cette attaque, car leurs plus fameux docteurs prirent la plume pour y répondre. On a recherché quels furent ces docteurs et ce que nous savons de leurs ouvrages, qui pour la plupart sont perdus.

Le véritable adversaire de Julien, celui qui se donna la tâche de le réfuter pas à pas, comme Origène avait fait pour Celse, ce fut l'évêque d'Alexandrie, saint Cyrille. Du grand ouvrage qu'il avait composé à cette occasion, il nous reste dix livres entiers et quelques fragments des autres. Quand il le publia, il y avait plus de soixante-dix ans que Julien était mort, et le christianisme était entièrement maître de l'empire. Quelle raison pouvait avoir le docteur d'écrire à ce moment un si long ouvrage. Il ne paraît pas qu'il faille en chercher d'autre que celle qu'il nous donne lui-même dans sa préface. Il prétend que les attaques de Julien continuaient à troubler les esprits légers; selon lui, les partisans de l'ancien culte, quand ils discutaient avec un chrétien, ne manquaient pas de

mettre en avant le livre de l'empereur, déclarant qu'il n'était pas possible d'y répondre. Il est vrai que ce passage paraît être en contradiction avec un texte de saint Jean Chrysostome, qui était de quelques années plus ancien que saint Cyrille. Il dit, en parlant des auteurs qui ont écrit contre le christianisme, qu'ils ont eu si peu de succès que leurs ouvrages sont perdus depuis longtemps, et que la plupart de ces écrits ont péri presque en même temps qu'ils commençaient à vivre. Ces paroles paraissent d'abord aussi formelles que possible; mais il faut remarquer qu'elles sont tirées d'un sermon (*Sur saint Babylas*), et ne pas oublier que, dans un sermon, l'orateur exagère quelquefois sa pensée pour produire plus d'effet sur ses auditeurs. On ne doit donc pas, peut-être, les prendre à la lettre. Ce qui prouve que les livres de ce genre n'avaient pas aussi complètement disparu que le prétend saint Jean Chrysostome, c'est que plus tard Théodose le Jeune fit une loi pour ordonner de saisir ceux de Porphyre partout où on les trouvait et de les brûler. Évidemment, il n'aurait pas pris la peine de les proscrire s'il avait pensé qu'ils n'existaient plus. Tout ce qu'on peut dire pour expliquer le mot de saint Jean Chrysostome, c'est qu'il parlait à des habitants de Constantinople, et que dans cette ville improvisée par un empereur chrétien, l'ancienne religion n'avait guère d'adeptes. Au contraire, il en restait beaucoup à Alexandrie, dont saint Cyrille était évêque. Là, malgré les édits, les sacrifices continuaient, quelques temples étaient encore ouverts, puisque saint Cyrille lui-même raconte les scandales qui se produisirent de son temps dans celui de Saturne. Les gens qui se rendaient encore dans les temples, ou qui allaient entendre la belle Hypatie, étaient bien capables de conserver chez eux le pamphlet de Julien et de le lire quelquefois en cachette. C'est pour ceux-là que la réfutation de saint Cyrille a été composée. Dans tous les cas, il est fort heureux pour nous qu'il l'ait écrite, car, pour réfuter Julien, il est obligé de le citer, et de cette façon il a empêché l'ouvrage de périr tout à fait.

Si nous voulons savoir exactement ce qu'il nous en a conservé, il faut nous demander d'abord quelle en était l'étendue. Ici encore nous rencontrons deux textes différents qu'il est très difficile de concilier. Saint Cyrille dit qu'il contenait seulement trois livres, et saint Jérôme qu'il en avait sept. Les critiques se partagent entre ces deux opinions. Quelques-uns, pour préférer le témoignage de saint Jérôme, font remarquer qu'il était presque le contemporain de Julien. Il raconte en effet qu'il avait assisté, pendant son enfance, à l'explosion de joie de toute la chrétienté quand on apprit la mort de l'Apostat ². Cependant c'est saint Cyrille qui doit avoir raison. Si saint Jérôme est un peu plus rapproché de Julien par le temps où il vivait, saint Cyrille a étudié de plus près son ouvrage pour y répondre. Il n'est pas vraisemblable que, puisqu'il le trouvait si dangereux, il n'en ait réfuté qu'une partie; et, dans tous les cas, on ne comprendrait pas, s'il l'avait fait, qu'il n'eût pas dit pourquoi il ne croyait pas devoir s'occuper du reste. Il faut donc supposer que c'est saint Cyrille qui a raison, et que l'ouvrage de Julien n'avait que trois livres.

Une autre opinion qui paraît certaine, c'est que dans la partie de l'ouvrage de saint Cyrille que nous avons conservée, il ne répondait qu'au premier livre de Julien. Elles du Pin l'avait déjà soupçonné, C.-J. Neumann en a donné la preuve, et G. Boissier l'admet sans réserve. Saint Cyrille réfutait le reste dans la suite de son ouvrage, mais cette suite est perdue, et nous n'en avons malheureusement que de très courts fragments. Quelle était au juste l'étendue de l'ouvrage de saint Cyrille? Aucun écrivain ne nous

¹ *Contra Julianum*, c. III. — ² *In Habacuc*, 3.

le dit. Le dix-neuvième livre est le dernier dont il reste des fragments, mais C.-J. Neumann pense qu'il y en avait d'autres. Il suppose que l'évêque d'Alexandrie, fidèle à ces habitudes de symétrie extérieure qui remplacent souvent l'ordre réel chez les écrivains antiques, aura consacré dix livres à réfuter chacun de ceux de Julien, ce qui l'amène à croire que son ouvrage, quand il était complet, se composait de trente livres. C'est une de ces conjectures qu'il est aussi difficile d'attaquer que de défendre. G. Boissier fait d'ailleurs remarquer que ce n'est pas tout à fait dix livres, mais neuf seulement que saint Cyrille emploie à réfuter le premier livre de son adversaire. Celui par lequel il commence sa réfutation ne contient que des considérations générales qui s'appliquent à l'ouvrage entier. Il est visible aussi qu'à mesure qu'il avance, il paraît se fatiguer un peu de la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il lui arrive vers la fin d'abréger plus souvent ce qu'il appelle les bavardages de son auteur. N'est-il pas possible que cette fatigue se soit accrue encore dans la suite, et qu'après avoir dépensé neuf livres à combattre le premier de Julien, il n'en ait plus employé que cinq pour chacun des deux suivants, ce qui réduirait l'ensemble à vingt livres? Ce n'est encore qu'une conjecture, mais peut-être plus vraisemblable que l'autre.

Ainsi la partie que nous avons conservée de saint Cyrille ne contient qu'un tiers de l'œuvre de Julien; mais ce tiers, nous sommes sûrs de l'avoir à peu près intact et comme il l'avait écrit. Saint Cyrille nous dit en termes exprès qu'il l'a transcrit mot à mot. Il affirme qu'il ne se permet que deux genres d'altérations : d'abord il supprime quelques expressions trop injurieuses dont Julien s'est servi en parlant du Christ; il ne veut pas, dit-il, reproduire des paroles qui souillent l'oreille qui les entend. Puis, comme Julien, dans son premier livre, a suivi quelquefois une marche assez peu régulière et qu'il a repris les mêmes raisonnements en divers endroits, son contradicteur a essayé de mettre plus d'ordre dans son argumentation et de grouper ensemble les idées éparses. Ainsi, quelques suppressions de mots trop vifs, quelques transposition d'idées mal placées, voilà les seuls changements qu'il ait fait subir au texte de son adversaire. Joignons-y, pour être complet, ces quelques phrases, dont je viens de parler, par lesquelles, vers la fin surtout, il abrège et résume un développement trop long; tout cela n'est pas grave, et il nous est facile, en transposant quelques passages et en signalant quelques lacunes, de tirer de la réfutation de saint Cyrille l'ouvrage même de l'empereur. Un philosophe du XVIII^e siècle, d'Argens, avait essayé ce travail. Sa publication, qui répondait aux passions du moment, fut accueillie avec faveur, puisqu'elle eut trois éditions en quatre ans. Elle n'était pourtant pas bonne : d'Argens savait médiocrement le grec, et il cherchait plus le scandale que la vérité. C.-J. Neumann n'a eu en vue que la science et n'a poursuivi d'autre but que de donner le texte le plus exact possible, il a consulté les meilleurs manuscrits de saint Cyrille, il a étudié de près le style de Julien pour le reproduire dans son originalité, et il a donné une édition excellente où les fragments sont placés dans l'ordre le plus raisonnable, qui se lit de suite avec l'intérêt le plus vif, et où l'on prend de l'ouvrage une idée plus exacte qu'on ne pouvait l'avoir, quand les raisonnements de l'empereur étaient sans cesse interrompus par les interminables réponses de l'évêque.

Julien entre brusquement en matière, et commence d'une façon très vive : « Il me semble convenable d'exposer au monde entier les raisons qui m'ont amené à croire que les doctrines des Galiléens ne sont qu'un amas de mensonges, une invention de la mauvaise foi,

où il n'entre aucune idée juste de la divinité, qu'ils spéculent sur la faiblesse des esprits, sur leur goût pour les fables, et veulent nous donner des visions pour des vérités. » Voilà la discussion vigoureusement entamée; toute la violence des sentiments de Julien se trahit dans ces quelques mots. Il divise ensuite son sujet (le sujet du premier livre bien entendu), en trois parties. Dans la première, il cherchera comment vient à l'homme la notion de Dieu; il comparera, dans la seconde, la manière dont les Juifs et les Grecs comprennent les choses divines; la troisième sera consacrée aux chrétiens, où, comme Julien affecte de les appeler, aux Galiléens, auxquels il reproche de n'être pas restés fidèles ni aux opinions des Grecs, ni même à celles des Juifs, et d'avoir formé une religion nouvelle qui réunit ce qu'il y a de moins bon dans les autres.

Nous n'avons rien ou presque rien conservé de la première partie, elle devait être très courte : Julien nous avertit qu'il n'a que quelques mots à dire, et, comme il s'agit de ces idées générales qui sont communes à toutes les philosophies et que toutes les religions peuvent accepter sans se compromettre, saint Cyrille, n'ayant pas à les combattre, ne s'est pas donné la peine de les rappeler.

Avec la seconde partie la lutte commence. Julien va comparer les Juifs aux Grecs : il s'agit d'abord des idées religieuses de chacun des deux peuples; la comparaison s'étendra ensuite à tout le reste, mais c'est par la religion qu'il commence. Celle des Grecs semble d'abord assez difficile à défendre. Aussi Julien s'empresse-t-il de répudier certaines fables de la mythologie grecque qui lui semblent faire peu d'honneur à la divinité. Sa dévotion ne va pas jusqu'à tout accepter dans le paganisme; il ne veut croire qu'aux légendes que la philosophie a transformées en les expliquant, et dont elle a tiré des idées parfaitement morales et sensées. Il rejette donc tout ce qu'on raconte de Cronos dévorant ses enfants, de Zeus épousant sa mère ou sa sœur, enfermant son fils dans sa cuisse. Ce sont pour lui des contes qui ne méritent aucune croyance, *μῦθοι ἀπίστοι καὶ τερατώδεις*. Mais ne s'en trouve-t-il pas de semblables dans les livres sacrés des Juifs? Que faut-il penser de ce Paradis planté par les mains de Dieu, de cet homme, de cette femme qu'il a pris la peine de faire? « Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul; faisons-lui une aide à sa ressemblance. Cependant cette aide non seulement ne l'aide en rien, mais elle trompe et devient pour tous deux la cause de leur expulsion du Paradis. Voilà qui est tout à fait fabuleux; car, est-il raisonnable de croire que Dieu ne sait pas que cette femme qu'il a créée pour venir au secours de son mari le perdra et causera tous ses malheurs! Et le serpent dialoguant avec Ève, de quelle langue dirons-nous qu'il se servit? Est-ce de celle de tout le monde? Quelle différence voyons-nous donc entre ces fables et celles des Grecs? » Il continue sur ce ton à propos de l'arbre de la science du bien et du mal, et de la défense que Dieu avait faite à l'homme d'y toucher. Cette défense lui paraît une invention fort déraisonnable, « car peut-il y avoir un être plus stupide que celui qui ne sait pas distinguer le mal du bien, pour fuir l'un et chercher l'autre? Dieu était donc l'ennemi du genre humain, puisqu'il lui refusait ce qui est le fond même de la raison, et le serpent en était le bienfaiteur. »

Ceci l'amène à comparer le récit de la création dans la Bible et dans le *Timée*, et naturellement il met Platon bien au-dessus de Moïse. Il cite, il commente avec bonheur le fameux discours que Platon fait tenir par le Dieu suprême, le grand ouvrier de l'Univers, aux dieux inférieurs, ses subordonnés et ses coopérateurs. Ce qui lui plaît surtout dans ce discours, c'est qu'il lui fournit un moyen de concilier l'unité de Dieu

avec le polythéisme, c'est-à-dire la religion des philosophes et celle du peuple. Ce rêve était celui de tous les païens éclairés qui voulaient rester des gens raisonnables et ne pas renoncer pourtant aux croyances de leurs aïeux. Pour tout accommoder, il suffisait de placer au-dessus des mille dieux de la mythologie le démiurge de Platon. « Le démiurge, dit Julien, est le père commun et le maître de tous les hommes, mais il a distribué les diverses nations à des dieux inférieurs, chefs des peuples et des cités, qui administrent chacun à leur façon le pays auquel ils sont préposés. » Cette combinaison le ravit, et il entasse les raisonnements pour prouver qu'elle est bien supérieure à toutes les conceptions de Moïse. D'abord, de Dieu supérieur, qui ressemble au démiurge de Platon, maître de tout l'univers, les Juifs n'en ont pas, quoi qu'ils prétendent. Le leur est un Dieu local, comme il y en a tant dans le paganisme; il s'appelle lui-même le dieu d'Israël, et mérite ce nom. La seule différence qu'il y ait entre lui et les dieux helléniques qui sont peu jaloux, complaisants entre eux, c'est qu'il est l'ennemi des autres et qu'il défend de les adorer. Ici encore, selon Julien l'avantage est aux Grecs sur les Juifs. La doctrine de Platon qui admet un démiurge et des dieux inférieurs, explique tout et convient à tout. Son Dieu universel satisfait les exigences de la raison; l'existence des dieux subordonnés, préposés aux diverses nations, rend compte de la variété des aptitudes et des caractères parmi les peuples. Cette diversité, la Bible ne l'explique pas; c'est une lacune gravée. Elle a seulement essayé de faire comprendre comment des peuples sortis de la même origine se sont mis à parler des langues différentes par la légende de la tour de Babel. Cette légende paraît à Julien assez pauvre, et il s'égayé à l'idée de ces gens qui veulent faire une tour qui monte jusqu'au ciel. « Quand vous ajoutez foi, dit-il, à des fables pareilles, quand vous venez nous dire que Dieu a eu peur des hommes, qu'il a craint qu'ils ne fussent plus forts que lui s'ils avaient tous la même langue, de quel front osez-vous prétendre que vous avez seuls la connaissance de Dieu? » C'est Platon, ce sont les Grecs, qui ont connu le vrai Dieu; et il conclut cette longue discussion en disant « qu'il vaut mieux reconnaître le Dieu suprême, le distinguer des dieux subordonnés et leur rendre à tous un culte que de choisir un de ces dieux inférieurs qui sont préposés à une seule action et prétendre lui donner la place de l'auteur de l'univers. »

La comparaison se poursuit, et Julien oppose aux règles du Décalogue celles des philosophes et des grands législateurs de la Grèce. Qu'y a-t-il dans la loi juive qui lui soit particulier? Deux prescriptions seulement : « Tu n'adoreras pas les dieux étrangers; » et « Souviens-toi de respecter le jour du Sabbat »; or, ces deux prescriptions Julien les trouve mauvaises. Les autres sont communes à tous les peuples, et les Juifs les ont souvent exagérées et gâtées. Il insiste à ce propos sur la dureté, sur l'inhumanité des mœurs juives, et affirme que c'est leur dieu qui leur donne l'exemple de tous ces défauts. Les philosophes grecs recommandent, comme première règle de la morale et première condition de la vertu, d'imiter les dieux; si les Juifs voulaient se conformer à ce précepte, que leur apprendrait leur Jéhova, sinon à être exigeants, soupçonneux, jaloux, implacables? Ce dieu si emporté, si difficile, qu'a-t-il donc fait pour son peuple, en échange de tout ce qu'il demande de lui? De quels dons a-t-il payé son obéissance? Par quelles faveurs a-t-il signalé sa protection? Ici commence un de ces parallèles où triomphent aisément les païens. Il leur était facile d'écraser cette petite nation si peu connue dans l'histoire profane, et qui a tenu une si petite place dans les révolutions des empires, de tout l'éclat

de la Grèce et de Rome. Les Grecs ont inventé ou cultivé toutes les sciences; les Juifs n'ont jamais été que des ignorants. Les Grecs ont eu de grands artistes, de grands philosophes, de grands généraux; qu'est-ce qu'un David ou un Samson, si on les met à côté d'Alexandre? Salomon peut-il être comparé à l'un des sept sages, lui qui se laissa si sottement tromper par une femme? Que dire de la situation politique des Juifs et de leur puissance? « Ils ont changé de fortune plus souvent que le caméléon ne change de couleur. » Rome a fini par les soumettre « et Jésus est né esclave de César. » Avec ce parallèle, complaisamment poursuivi, pendant plusieurs chapitres, finit la seconde partie.

La troisième l'amène aux chrétiens, c'est-à-dire au cœur même de son sujet; et il va être pour eux bien plus sévère encore que pour les Juifs. Certes il a peine à comprendre qu'on cesse d'être grec pour devenir juif. Renoncer aux dieux de la Grèce, répudier Apollon, les Muses, qui guérissent l'âme, Esculape qui guérit le corps, pour suivre une doctrine sèche, dure, presque sauvage, c'est une véritable folie; mais les chrétiens vont plus loin encore. Après avoir quitté les Grecs, ils se sont séparés des Juifs eux-mêmes, ce qui paraît à Julien un degré de plus dans l'erreur. Ils répondront sans doute que leur doctrine n'est pas la destruction, mais le complément et l'achèvement de la loi, que cette transformation que devait subir la religion de Moïse avait été annoncée par Moïse même et par les prophètes. C'est un mensonge impudent. Moïse a toujours affirmé que la loi devait être éternelle, et quant aux prophètes, Julien se fait fort de montrer qu'il n'y a rien chez eux de ce qu'on leur fait dire. Il affirme qu'il n'est pas vrai qu'ils aient prédit la venue de Jésus-Christ, et discute les textes où l'on prétend trouver cette prédiction. Dans tout ce passage, il prend plaisir à étaler la connaissance qu'il a prise des Livres saints pendant qu'il faisait partie de l'Église. Il entasse les détails pour montrer combien les chrétiens se sont éloignés des prescriptions de la loi mosaïque. Saint Cyrille fait justement remarquer à cette occasion qu'après avoir très durement attaqué les Juifs dans la partie précédente, il leur devient ici beaucoup plus bienveillant, et prend ouvertement leur parti contre ces fils ingrats qui les ont quittés.

Ce changement de tactique était fort naturel, et il s'opérait à ce moment dans le mode entier. Les païens n'aimaient pas les Juifs; mais, comme les uns et les autres détestaient les chrétiens, cette communauté de haine les faisait passer au-dessus de leurs rivalités particulières, et ils s'unissaient ensemble contre un ennemi plus dangereux. Julien reproche donc aux chrétiens leurs nouveautés avec la même colère que s'il était un juif convaincu. Il montre qu'ils ne pratiquent plus les sacrifices ordonnés par la Loi, qu'ils ne s'abstiennent pas des viandes prohibées, qu'ils ont renoncé à la circoncision. Dans leur besoin de changement, ils ne sont pas même restés fidèles à leurs traditions particulières, ils ne respectent plus les doctrines de leurs maîtres. Pour le prouver, il affirme qu'aucun de leurs évangélistes, excepté saint Jean, n'a prétendu que le Christ était un dieu, et maintenant ils adorent non seulement le Christ, mais les saints et les martyrs, ils rendent un culte à des sépulcres, oubliant que Jésus, dans sa violente invective contre les scribes et les pharisiens, a dit que « les sépulcres, brillants au dehors, sont dans l'intérieur remplis d'impuretés ». S'il en est ainsi, pourquoi remplacent-ils les autels par des tombes, et célèbrent-ils sur elles leurs mystères?

Dans toute cette partie et dans quelques passages de la précédente, il traite les chrétiens avec une

violence extrême. Il leur reproche comme Celse ce qu'il y avait d'humble et d'obscur dans les débuts de leur religion. « Ni Jésus, dit-il, ni Paul, n'avaient prévu la fortune de leur doctrine. Il leur suffisait de tromper des servantes et des esclaves, et par eux des personnes comme Cornelius ou Sergius, parmi lesquels s'il en est un seul qui ait été connu de son temps, je consens que vous me regardiez comme le dernier des menteurs. » Celse, au moins, rend quelquefois hommage aux vertus des chrétiens : Julien les nie. Il les accuse de se mal conduire, et les compare « aux cabaretiers, aux publicains, aux danseurs et aux gens de cette sorte. » Pour prouver qu'ils ont toujours mal vécu, il se sert fort adroitement d'un passage où saint Paul rappelle aux Corinthiens qu'ils étaient couverts de tous les crimes quand ils sont venus à la doctrine nouvelle, et qu'ils ont été lavés par le baptême : ce qui donne à Julien l'occasion de plaisanter sur le baptême, « dont l'eau ne peut guérir ni la lèpre, ni les dartres, ni l'hydropisie, ni la dysenterie, ni aucune maladie grande ou petite, mais qui efface le vol, l'adultère et toutes les fautes de l'âme ». Lorsque la nouvelle religion redresse les mœurs, comme elle s'en vante, et rend l'homme meilleur, il affirme intrépidement qu'elle ne peut qu'abaisser l'humanité. Toutes les qualités, toutes les vertus qu'elle se donne, il les lui refuse et les réclame pour les Grecs. « Tandis que, grâce à notre éducation, même avec des aptitudes médiocres, on devient meilleur, de chez vous il ne peut sortir ni un homme de cœur ni un sage... Si les jeunes gens que vous appliquez à la lecture de vos Livres sacrés, arrivés à l'âge d'homme, valent mieux que des esclaves, je consens à passer pour un maniaque et un insensé. » Ces paroles emportées et empreintes d'une exagération si manifeste nous donnent le ton de sa polémique ordinaire.

Nous avons présenté l'analyse de ce premier livre de Julien que nous avons conservé presque tout entier. Que traitait-il dans les deux autres qui sont perdus ? Pour le second, la réponse est assez aisée. Il annonce à plusieurs reprises qu'il y discutera les Évangiles, et les fragments qui nous restent se rapportent à ce sujet¹. Du dernier, nous n'avons plus rien. C.-J. Neumann pense qu'il devait s'y occuper des édits des apôtres, et G. Boissier tient cette conjecture pour très vraisemblable. On peut être sûr que saint Paul, pour lequel il semble éprouver une haine particulière devait y être fort malmené.

XXII. LE TEMPLE DE JÉRUSALEM. Avec sa théorie, qui l'enchantait, les dieux nationaux, Julien fut amené à une entreprise qui, comme plusieurs autres de ce cerveau fumeux, aboutit à un échec. Les Juifs rentraient dans l'explication de Julien qui ne trouvait à blâmer que leur exclusivisme, le Dieu seul et unique ; mais il s'arrangeait de tout le reste, notamment temple, rites, autels, observances, etc. En outre, Julien trouvait chez les Juifs des associés fanatiques dans sa guerre contre les chrétiens, il pouvait compter sur leur collaboration. Il manda auprès de lui les principaux de leur nation et les invita à reprendre la coutume des sacrifices publics. Ils répondirent adroitement que leur loi religieuse leur défendait de sacrifier ailleurs que dans le temple de Jérusalem, maintenant détruit. Alors, suivant saint Jean Chrysostome²,

l'idée vint à Julien de rassembler de nouveau en corps de nation, de rendre une capitale à ce peuple dispersé et de le ramener à Jérusalem. Peu lui importait de rompre avec la politique impériale depuis trois siècles ; il y aurait eu même dans l'idée de s'affranchir d'une tradition politique un ragout particulièrement agréable à Julien qui d'ailleurs, en tout ceci, ne voyait qu'une chose : se faire un allié contre les chrétiens.

Julien en projetant le rétablissement du temple de Jérusalem savait qu'il allait contre les paroles de Jésus sur la ruine irrémédiable de ce temple ; il n'en fut que plus empressé à écrire une lettre à « la communauté juive » pour lui faire part de ses intentions. Après leur avoir rappelé « la parfaite sécurité dont ils jouissaient sous son règne », il réclamait le secours de leurs « plus ardentes prières adressées au Maître de toutes choses, au Dieu créateur, dont la main pure a daigné ceindre mon front de la couronne », et il leur disait : « Si je reviens victorieux de la guerre contre les Perses, alors, ayant reconstruit votre ville sainte, Jérusalem, que depuis tant d'années vous désirez voir habitée, je la repeuplerai, et j'y rendrai grâces avec vous au Tout-Puissant. »

Julien fit répandre parmi les juifs les textes de l'Écriture sainte contenant des prédictions sur le retour en Palestine, le relèvement du temple de Jérusalem, la remise en vigueur de la Loi et des rites³, et, d'Antioche, il lança un édit ordonnant la reconstruction du temple. Il semble qu'un extrait de cet édit ait été retrouvé⁴ ; en tout cas, les travaux commencèrent sous la direction d'Alypius, et des sommes « immodérées » au dire d'Ammien Marcellin⁵ furent destinées à l'entreprise. Les juifs possédaient un immense trésor, à la disposition du patriarche⁶, et à ces ressources s'ajoutaient les dons volontaires des particuliers. Les femmes sacrifiaient leurs bijoux⁷. Quelques-unes, dit-on, firent faire des outils de luxe, des bèches, des pioches en argent pour remuer la terre, des corbeilles en argent pour la transporter⁸. On se préparait à la reconstruction du temple, à la fois comme à une entreprise nationale et à une fête. « Les circoncis sonnaient de la trompette », dit saint Éphrem⁹.

« Les travaux commencèrent par des terrassements. Il fallait faire place nette pour élever un nouvel édifice sur un plan plus vaste. Les fondations restées en terre, les débris calcinés de l'ancien temple, devaient, préalablement à tout travail, être enlevés. Les ouvriers surveillés par Alypius et par le gouverneur de la province, un grand nombre de Juifs qui s'étaient offerts spontanément, s'y appliquèrent avec ardeur. Des femmes même, en grande toilette, servaient les ouvriers, et emportaient de la terre dans les plis de leurs robes. Les chrétiens observaient en silence cet effort pour la glorification de leurs ennemis et la ruine de leur foi. Ils voyaient les Juifs passer près d'eux, et leur jeter des regards menaçants ou railleurs. Ceux-ci se croyaient revenus au temps des prophètes. Ils se sentaient, pour la première fois depuis trois siècles, assurés de l'avenir. Savourant d'avance leur triomphe, ils annonçaient aux chrétiens leur volonté de prendre sur eux la revanche de tous les maux que les Romains avaient fait souffrir à leur peuple. Les chrétiens ne paraissent pas s'être effrayés ; ils avaient foi dans les promesses divines. L'évêque de Jérusalem, Cyrille, les entretenait dans cette foi : il annonçait que l'oracle du

¹ Dans leurs *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, MM. Bidez et Cumont ont publié, p. 135-138, un fragment de la réfutation composée, au commencement du x^e siècle, par Arétas, évêque de Césarée, fragment découvert dans une bibliothèque de Moscou. À l'aide de ce texte C. J. Neumann a pu reconstituer, dans *Theologische Literatur Zeitung*, 1899, un passage du second livre, relatif à la doctrine du Logos, et

tendant à mettre le quatrième évangile en contradiction avec les synoptiques. — ² *In sanctum Babylon*, 22 ; Socrate, *Hist. eccl.*, III, 20. — ³ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, V, 3. — ⁴ P. Allard, *op. cit.*, t. III, p. 140, note 2. — ⁵ Ammien Marcellin, XXII, 1. — ⁶ S. Jean Chrysostome, *Contra Judeos*, 16. — ⁷ S. Grégoire, *Oratio*, V, 4. — ⁸ Théodoret, III, 15 ; Philostorge, I, 11. — ⁹ Hymne I, dans *Zeits. f. kath. Theol.*, 1873, p. 339.

Sauveur continuerait de s'accomplir, et que du temple pas une pierre ne resterait. On remarquait que les ouvriers païens et juifs semblaient, dans le moment même, travailler à le rendre vrai à la lettre, puisqu'ils enlevaient tout ce qui restait encore des pierres de l'ancien temple, afin de niveler l'emplacement du nouveau ¹.

« Les travaux se poursuivirent au milieu de grands troubles atmosphériques. On était dans cette période de tremblements de terre qui causa tant de ruines pendant les derniers mois de 362 et une partie de 363. C'est à ce moment qu'en Palestine, en Phénicie, en Syrie, plusieurs cités furent à demi détruites. On cite parmi elles Nicopolis, Néapolis, Éleuthéro polis et Gaza. Il y eut, en certains lieux, de tels soulèvements du sol, que la mer envahit ses rivages et inonda des quartiers de villes ². A Jérusalem, le sol, subissant le contre-coup de ces secousses, devint mouvant. Dès les premiers terrassements, il causa aux ouvriers de nombreux mécomptes. Plus d'une fois, le matin, ceux-ci trouvèrent comblées par des éboulements les tranchées qu'ils avaient ouvertes la veille. Un tremblement de terre se fit sentir aussi à Jérusalem, et renversa un portique sous lequel un grand nombre de terrassiers juifs s'étaient réfugiés : beaucoup périrent écrasés, d'autres s'abritèrent en grande hâte dans une église voisine. Malgré ces désastres, les travaux continuaient : la ténacité juive, l'obstination païenne, semblaient lutter avec la nature déchaînée. Mais bientôt un phénomène plus terrible se produisit. Les écrivains chrétiens le racontent ³ ; le témoignage d'Ammien Marcellin confirme leur récit. « Au moment, écrit-il, où Alypius aidé du gouverneur de la province, pressait le plus les travaux, de terribles globes de flammes, sortant à de nombreuses reprises autour des fondations rendirent la place inaccessible aux ouvriers et en brûlèrent même plusieurs. Et c'est ainsi que, les éléments s'y opposant tout à fait, l'entreprise dut être abandonnée ⁴. »

Un tel résultat devait être exploité par les chrétiens, la légende devait s'en emparer, mais ce qui demeure historique c'est l'impression produite sur les païens et sur les Juifs. « Ceux qui avaient été témoins de ces faits, nous apprend saint Grégoire de Nazianze, en ressentirent une telle stupeur que presque tous, d'une même voix, invoquèrent le Dieu des chrétiens, lui donnèrent des louanges et cherchèrent à l'apaiser par des prières; beaucoup, sans retarder leur conversion, mais au moment même où ces choses arrivèrent, se hâtèrent vers nos prêtres, et, après d'ardentes supplications, furent reçus dans l'Église, instruits de nos mystères sublimes, enfin purifiés par le saint baptême : la terreur qu'ils avaient ressentie fut la cause de leur salut ⁵. » Quant à Julien, dès qu'il apprit l'événement, sa versatilité d'esprit lui montra à l'instant le judaïsme condamné, et dans une circulaire rédigée sur-le-champ il demandait ⁶ : « Comment les prophètes des Juifs, qui invectivent contre nous nous parleront-ils de leur temple, trois fois renversé, et pas encore relevé aujourd'hui? Je ne le dis pas pour les insulter, moi qui, tout récemment, me suis occupé de le rétablir en l'honneur de la Divinité qu'on y adore; mais je me sers de cet exemple pour prouver que rien d'humain n'est incorruptible, et que les prophètes qui ont débité ces sonnettes vivaient en

compagnie de vieilles folles. Rien, j'en conviens, n'empêche que leur Dieu ne soit grand; mais il n'a pas de bons prophètes et de bons interprètes. Cela vient de ce qu'ils n'ont pas cherché, par une instruction solide, à purifier leur âme, à ouvrir leurs yeux aveugles et à dissiper les ténèbres de leur intelligence. Ils ressemblent à des hommes qui, regardant une grande lumière à travers un brouillard, n'en ont point une vue nette et pure, et la prennent, non pour une pure lumière, mais pour un feu. Les yeux fermés à ce qui les entoure, ils crient de toutes leurs forces : « Frémissez! tremblez! feu! flamme! mort! grand sabre! exprimant aussi en beaucoup de mots la seule puissance destructive du feu. Il sera mieux de montrer, en son lieu, combien ces interprètes des paroles de Dieu sont inférieurs à nos poètes. »

XXIII. LA CAMPAGNE DE PERSE. — Les livres *Contre les Chrétiens* furent écrits en janvier ou février 863. Cette année-là, le 1^{er} janvier, Julien avait prit le consulat et il renonçait maintenant à sa modération hypocrite, en condamnant à mort les chrétiens. Joventin et Maximien furent condamnés par lui. Bien entendu, le jugement fut motivé, non par la profession de foi chrétienne, mais par l'inculpation « d'avoir prétendu à la tyrannie. » Cela ne pouvait tromper personne et le supplice de ces deux gardes du corps, décapités pendant la nuit, acheva d'aigrir contre Julien la population d'Antioche. Lui qui prisait si fort la popularité était maintenant dans cette ville détesté et ridiculisé. Nous avons déjà parlé de ces railleries et de ces chansons, ainsi que du *Misopogon* qu'écrivit Julien en manière de réponse (voir *Dictionn.*, t. II, col. 483).

L'empereur quitta Antioche le 3 mars pour entreprendre l'expédition de Perse. De tout l'héritage de Constance c'était la portion la plus lourde parce qu'il fallait suivre la même politique belliqueuse. Julien avait employé ses dernières semaines à différentes besognes administratives, et pendant ce temps il avait pris son parti de faire la guerre au moment où il lui eût été possible de traiter et, dit-on, avec avantage. Sapor, vers la fin de 362, avait écrit à Julien pour lui demander de recevoir ses ambassadeurs, mais Julien, loin de redouter la guerre, l'aimait comme peut l'aimer celui qui sait la conduire. « Il était, dit Ammien Marcellin, dévoré de l'ardeur de combattre, d'abord parce que, maintenant fatigué du repos, il n'aspirait plus qu'au bruit du clairon et au fracas des batailles, ensuite parce qu'ayant, dans la fleur de sa jeunesse, affronté les armes des peuples les plus sauvages, reçu les supplications de rois et de princes, qu'on aurait cru plus facile de vaincre que de contraindre à demander grâce, il brûlait maintenant d'ajouter à tous les titres qu'il avait déjà conquis, celui de Parthique ⁷. » Tout le monde ne partageait pas cette ardeur et cette confiance. Parmi les chrétiens, on appréhendait les excès et les violences que rendrait possible un triomphe remporté en Perse; on priait sans oser préciser le sens des demandes faites à Dieu. D'autres, qui n'étaient pas chrétiens, prévoyaient des revers, des catastrophes possibles, redoutaient les illusions de cet esprit emporté, mais Julien tenait tous ceux qui ne flattaient pas sa passion pour des adversaires et pour des poltrons. Il fit interroger les oracles de Daphné, de Delphes, de Délos, de Dodone.

¹ Ammien Marcellin, xxiii, 1; S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, v, 4; Rufin, *op. cit.*, x, 37; Théodoret, *op. cit.*, iii, 15; Philostorge, *op. cit.*, vii, 11; Socrate, *op. cit.*, iii, 20; Sozomène, *op. cit.*, v, 20. — ² Libanius, *De vita sua*; S. Grégoire, *Oratio*, v, 6; Philostorge, vii, 11. — ³ S. Grégoire, *Oratio*, v, 4; S. Jean Chrysostome, *Contra Judæos et Gentiles*, 16; *In sanctum Babylonem contra Julianum et Gentiles*, 22;

Adversus Judæos, v, 11; *In Matth.*, *Homilia*, iv, 1; *De laudibus S. Pauli apostoli*, *Homil.* iv; S. Ambroise, *Epits.*, xi; Rufin, x, 37; Philostorge, vii, 9; Théodoret, iii, 15; Socrate, iii, 20; Sozomène, v, 22. — ⁴ Ammien Marcellin, xxiii, 1; P. Allard, *op. cit.*, t. III, p. 142-144. — ⁵ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, v. — ⁶ *Fragment d'une lettre*, édit. Hertlein, p. 379, 380. — ⁷ Ammien Marcellin, xxii, 12.

Tous donnèrent des réponses favorables et promirent la victoire. De l'Occident venait une note moins confiante; ceux qu'on nommait les « haruspices étrusques » se montraient défavorables à l'expédition. « Le présage disaient-ils, est défavorable pour un souverain qui se prépare à envahir une terre ennemie ¹. » Julien avait prescrit la consultation des livres sibyllins; la réponse de ceux-ci fut « l'interdiction pour l'empereur de sortir cette année du territoire romain ». Mais ces oracles vénérés avaient beau dire, Julien voulait sa guerre, il l'eut.

Quand les préparatifs furent achevés, il donna l'ordre de marche, et le point de concentration fut désigné à Hiérapolis, près de l'Euphrate ². Julien n'avait pas de plan arrêté; il pensait aller tout courant, vaincre et finir la campagne avec les derniers beaux jours de l'automne. Son armée était bien entraînée, bien pourvue du nécessaire; il emmenait avec lui un frère de Sapor, le prince Hormisdas qui peut-être saurait provoquer une révolution parmi ses compatriotes, dont il était séparé depuis quarante ans. Après avoir fait ses adieux à Libanius ³ et confié le gouvernement d'Antioche à un nommé Alexandre qu'il reconnaissait indigne d'un tel poste, mais qu'il y nommait cependant parce que, disait-il, « un juge de cette sorte convenait à des gens avarés et injurieux comme étaient les habitants d'Antioche ⁴ », Julien se prépara au départ. La ville ne le regrettait guère, mais elle savait qu'elle avait beaucoup à redouter de la rancune de ce maussade empereur et, dissimulant leurs pensées, les Antiochiens se firent très bruyants quand Julien sortit de la ville par un beau jour de printemps. La foule lui fit cortège, l'acclama, souhaita son retour, mais sans réussir à le déridier. C'est qu'il n'avait pu, avant de partir, offrir un sacrifice. « Je sais pourquoi, dit Zosime, mais je ne veux pas le dire », et nous ne le saurons donc jamais. Aussi les Antiochiens en furent pour leurs frais. A toutes leurs prières il répondait durement : « Jamais vous ne me reverrez. La campagne terminée, je me rendrai en Cilicie par le plus court chemin et je m'établirai à Tarse pour l'hiver : déjà, j'ai donné à Memorius, préfet de la province, l'ordre d'y préparer ma demeure. » Et il récapitulait ses sujets de mécontentement : « Je fuis, disait-il, une ville remplie de toute espèce de vices, d'injure, de turbulence, d'impiété, d'avarice, d'audace, je condamne ses mœurs et je me tourne vers une plus petite ⁴. »

Après son départ, des bruits singuliers circulèrent dans les milieux chrétiens. On rapporta la trouvaille dans l'Oronte de cadavres de chrétiens égorgés en l'honneur des dieux. Dans le palais impérial, des fosses, des puits avaient rendu des ossements de jeunes garçons et de jeunes filles. Saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome y ont cru; ce dernier attribue ces meurtres rituels à Julien ⁵. C'est ce qu'il semble bien difficile d'admettre. L'imagination populaire est prompte à jeter ces accusations sur la mémoire des princes et elles restent, le plus souvent, sans preuves. Que des crimes aient été commis, des cadavres trouvés, des égorgements pratiqués en l'honneur de divinités païennes, on peut l'admettre, mais il est prudent d'en laisser la responsabilité à des fanatiques dont les noms ne nous seront jamais connus. Ces abominations ont pu se couvrir du nom de Julien, sans son aveu et même à son insu.

Julien vint d'une étape depuis Antioche jusqu'à Litarbe, quinze lieues. Ce qui concerne l'expédition, l'entrée en Perse et les opérations militaires, est trop étranger à nos études pour prendre place ici autre-

ment que sous la forme la plus résumée. Julien passa à Litarbe, Berée, Batné, Hiérapolis où se concentrait l'armée. Saint Jean Chrysostome nous dit qu'« au moment de traverser l'Euphrate, Julien voulut faire une nouvelle expérience sur ses soldats », c'est-à-dire probablement, mettre les chrétiens en demeure d'abjurer : « Un petit nombre céda aux flatteries et aux promesses, mais l'empereur pardonna à ceux qui lui résistèrent, craignant, s'il les chassait, d'affaiblir l'armée qu'il menait contre les Perses ⁶ ». Le 13 mars, l'armée romaine, renforcée des auxiliaires Goths, passa l'Euphrate sur un pont de bateaux et entra en Osroène avant que les Perses en fussent instruits ⁷.

Voici l'itinéraire de Julien jusqu'en territoire ennemi : Batna, Carrhes où l'armée fut passée en revue; elle comptait soixante-cinq mille hommes, Davanne, Collinicum, Circesium où on franchit l'Abora et on se trouva en territoire persan. On arriva à Zaitha, puis on dépassa le tombeau de Gordien. Le conflit entre les haruspices et les philosophes de l'entourage de Julien continuait. A chaque présage et à chaque consultation, les premiers réitéraient les menaces, les seconds insistaient sur la poltronnerie de ces donneurs d'alarmes, et avaient, d'ailleurs, cause gagnée. Julien, après le passage de l'Abora, avait fait couper le pont; le geste était symbolique. L'enthousiasme des soldats était échauffé par des harangues et des distributions. L'armée arriva à Dura et s'y arrêta deux jours; puis reprit sa marche et enleva en passant la forteresse d'Anathan. Après avoir subi une terrible tempête, l'armée reprit sa marche, vivant aux dépens du pays pour épargner les vivres transportés par la flotte romaine qui descendait l'Euphrate. L'ennemi ne se montrait nulle part; on pilla et on incendia les villes de Diacéra et d'Ozogardama; enfin, on aperçut la cavalerie persane et désormais on garda le contact, mais à condition d'être sans cesse harcelé. A Macepracta, l'Euphrate se divise en deux bras dont l'un se dirige vers Babylone l'autre vers Ctésiphon. Il fallait traverser ce dernier bras afin de poursuivre dans la direction du Tigre. L'infanterie passa sans ponts, la cavalerie éprouva plus de difficultés, la résistance commençait. A partir de Pirisabora, on vit que le temps des succès faciles était passé. Il fallut entreprendre le siège de l'enceinte, puis celui de la citadelle, et l'armée romaine fut obligée à un dur effort, mais finalement la ville fut prise. Maintenant le moral de l'armée perdait quelque chose, les promesses de distribution ne suffisaient pas à l'avidité du soldat prêt à se mutiner. Quand on arriva dans une plaine fertile, plantée de vignes et d'arbres fruitiers et irriguée de nombreux canaux, on s'aperçut que les Perses avaient transformé cette plaine en un marais immense par l'enlèvement des barrages qui retenaient les eaux. Il fallut s'arrêter, camper pendant plusieurs jours dans l'eau et dans la boue, construire des radeaux, jeter des ponts et reprendre la marche en avant jusqu'à un point où l'Euphrate se divise en plusieurs bras.

On brûla en passant la ville de Blithra, abandonnée par ses habitants, on dépassa Fissine et on s'arrêta devant Maogamalcha, ville très forte que Julien reconnut en personne et où il fallit être tué. Il fallut encore entreprendre un siège; la mine conduisit les soldats romains à l'intérieur de la ville où ils débouchèrent pendant qu'on se battait devant les murailles; Maogamalcha fut prise et la route parut libre jusqu'à Ctésiphon. L'ennemi ne se montrait nulle part; cependant il fallut traverser sur des ponts plusieurs canaux ou bras de fleuve et, en débouchant d'un de ces ponts, l'avant-garde aperçut une armée qui venait

¹ Ammien, xxiii, 1. — ² Ibid., xxiii, 2. — ³ Libanius, *De Vita*, édit. Reiske, t. I, p. 89. — ⁴ Ammien, xxiii, 2. —

⁵ S. Jean Chrysostome, *In sanctum Babylon*, 14. — ⁶ *In sanctum Babylon*, 23. — ⁷ Ammien Marcellin, xxiii, 2.

de Ctésiphon; elle était commandée par le fils de Sapor; à la vue des Romains elle se replia.

On dépassa une ville abandonnée, Sabatha; mais après l'avoir dépassée, les portes s'ouvrirent et une troupe de cavalerie persane attaqua l'arrière-garde. C'était maintenant la guerilla. Cependant on approchait du Tigre et l'on était presque en vue de Ctésiphon, il fallut encore enlever une petite place en perdant beaucoup de monde. Il s'agissait de faire suivre l'armée par la flotte et faire passer celle-ci de l'Euphrate dans le Tigre. Julien connaissait l'existence d'un ancien canal appelé Nahr-el-Malek, abandonné, et qui avait une longueur de 5 kilomètres. Il fit déblayer les extrémités et l'eau de l'Euphrate, plus élevée de cinq mètres, se précipita dans le lit desséché, nettoyant tout sur son passage et arriva jusqu'au Tigre, ouvrant un chemin à la flotte qui passa d'un fleuve dans l'autre. Alors l'armée marcha dans la direction de Coché, place très forte, située en face de Ctésiphon, sur la rive droite du Tigre. Julien imagina alors de ne pas s'attarder au siège de Coché, mais d'aller droit à Ctésiphon. Par une manœuvre vraiment audacieuse et qui révèle un homme de guerre, il réussit à jeter sur la rive opposée à peu près un tiers de l'armée. Entre ceux-ci et Ctésiphon se trouvait l'armée des Perses; après un moment de surprise, la vaillance romaine mit l'ennemi en retraite, mais on s'arrêta devant la ville sans y entrer. Le reste de l'armée traversa le fleuve et on campa devant la ville. Pour savoir que faire, Julien rassembla un conseil de guerre. La plupart déconseillèrent le siège; Julien somma les défenseurs de Ctésiphon de quitter leurs murailles et de venir en plaine combattre ses soldats; ils ne bougèrent pas et on ne sut que décider. Les généraux opinaient tous pour la retraite et saint Grégoire de Nazianze nous dit que « Julien ne savait de quel côté se tourner ¹ ». Cependant Sapor envoya des députés offrir la paix. Julien refusa de les recevoir, et cependant il n'ignorait pas la lassitude de son armée qui, si elle avait été instruite de cette proposition, l'eût forcé à faire la paix et à battre en retraite.

Cependant il ne restait plus autre chose à faire qu'à battre en retraite, mais la retraite par l'Euphrate, dans des contrées qu'on venait de traverser et de ruiner, offrait le grave inconvénient de jeter l'armée dans un pays dénué de moissons et de troupeaux. Julien préféra remonter au nord, par la vallée du Tigre, la Corduène et l'Arménie; ses officiers étaient pour la première ligne de retraite, l'empereur tint bon et on commença à remonter le Tigre, parallèlement à la flotte. Soudain une influence nouvelle s'exerça sur l'esprit de Julien; il avait fait bon accueil à quelques transfuges qui prétendaient fuir la tyrannie de Sapor. Ceux-ci lui persuadèrent d'engager son armée dans un chemin de traverse qui conduirait très rapidement au but de l'expédition. Du moment qu'on s'éloignait du Tigre, que deviendrait la flotte? Elle devenait inutile, puisque l'armée romaine traverserait des provinces fertiles sauf un seul canton désert; il lui suffirait donc d'emporter avec elle trois ou quatre jours de vivres; d'ailleurs, le voisinage de la flotte enlevait quelque chose à la vaillance de l'armée! Julien crut tout, et pour que sa flotte ne risquât pas de tomber aux mains des Perses, il ordonna d'incendier les onze cents navires qui avaient suivi l'armée depuis Callinicum. On épargna vingt jours de vivres et une douzaine de barques, tout le reste fut coulé. L'armée en fut accablée de tristesse, découragée; elle comprit qu'elle périrait dans ces lointains parages; tous estimaient qu'il fallait laisser la flotte sous bonne garde dans la partie navigable du fleuve,

comme dernière ressource en cas d'échec. Voyant les flammes gagner toutes les barques, la plupart des tribuns se rendirent dans la tente de Julien et accusèrent les transfuges de l'avoir trompé. Après une longue discussion, Julien donna l'ordre de mettre ces transfuges à la torture; ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore pris la fuite avouèrent que leur conseil avait été donné pour tendre un piège. Épouvanté, Julien ordonna de sauver tout ce qu'on pourrait arracher à l'incendie, mais c'était trop tard; on ne put rien sauver que les douze barques qui, dès le début, avaient été réservées.

Toutes les raisons de longer le fleuve ayant disparu, on s'avança à l'intérieur du pays dans la direction que les transfuges avaient indiquée; on traversa des contrées fertiles, mais cette fois ce ne fut plus la boue, ce fut la flamme qui arrêta les Romains devant les moissons embrasées. Il fallut s'arrêter à Noorda et se garder contre les cavaliers persans qui apparaissaient de toutes parts, s'approchaient au galop, lançaient des flèches, disparaissaient. La démoralisation se mettait dans l'armée romaine. Julien cherchait par tous les moyens à soutenir les courages, mais la voix de tous s'élevait et demandait le retour par les chemins déjà suivis. Comment faire, sans flotte et sans vivres, sur un sol détrempé par les neiges ou infesté par les taons et les moustiques. Un conseil de guerre ne fit que mieux révéler la différence des opinions, et devant l'incertitude poignante, Julien ne découvrit qu'un remède, il recourut à des sacrifices. Peut-être cette fois, si on lit avec attention le texte d'Ammien Marcellin, s'aperçoit-on que ce n'est pas Julien, mais les chefs païens qui ont recours à ce moyen fort inutile, puisque les dieux ne répondirent pas. Alors on prit le parti de gagner la Corduène. Le 16 juin, à l'aube, la retraite commença.

À peine en marche, l'armée vit une nuée de pousière et le lendemain on connut que cette nuée annonçait l'armée de Sapor, mais tout se borna encore à une razzia d'éclaireurs. L'armée passa le Durus et s'arrêta au bourg d'Hacumbra, voisin des villes de Nisbena et de Nischanabé qui bordaient deux rives du Tigre. La campagne était fertile, l'armée s'y ravitailla et incendia ce qu'elle ne put emporter. On reparut et on fut un peu pressé près des villes de Dnaabe et de Syma; la cavalerie dégagea l'arrière-garde, mais un des régiments se tint si mal qu'il fut supprimé et réparti parmi les gens à la suite de l'armée. Parmi les officiers, les défaillances devenaient nombreuses. L'armée reprit sa marche jusqu'à Aceta, trouva les moissons en feu et sauva, à grand-peine, un peu de fourrage. Ensuite on s'engagea dans l'immense plaine de Maranga, où l'armée perse attendait rangée en bataille. On brusqua l'attaque et les Perses, plus adroits que braves, plièrent vite protégeant leur retraite par une grêle de flèches. C'était une victoire, mais il s'agissait moins maintenant de battre l'ennemi que de manger, les vivres devenaient rares; on distribuait aux soldats ceux qui étaient réservés pour les officiers. Julien se contentait d'une bouillie de gruau dont n'eut pas voulu un valet d'armée.

Ses journées étaient pénibles, ses nuits sans sommeil, et sa raison qui n'avait jamais été bien solide lui montrait d'étranges fantasmagories. Il crut voir le Génie de l'Empire la tête voilée, la corne d'abondance voilée sortant de sa tente. Accablé de douleur, il se leva néanmoins pour offrir un sacrifice et crut voir au ciel une torche lumineuse : c'était une étoile filante. Dans son épouvante, il appela les haruspices qui, consultés, répondirent de ne pas engager une action ce jour-là. Il se fâcha et, dès l'aube, donna l'ordre de lever le camp. Cette retraite était pénible, parce que toujours harcelée par les Perses. Les légions mar-

¹ *Oratio*, v, 10.

chaient en carré, formation des plus fatigantes, et fallait parfois y renoncer à cause de l'inégalité du terrain. Julien allait et venait, sans cuirasse, sous un soleil de plomb, veillant à tout. Il sut que l'avant-garde était menacée, il s'y porta; on le rappela à l'arrière-garde, il y courut; à ce moment il aperçut les cavaliers et les éléphants ennemis qui menaçaient l'aile gauche. Il ne prit que le temps d'enlever l'infanterie légère, s'élança avec elle et rétablit le combat. Soudain un cavalier l'effleura et lança son javelot qui perça entre les côtes et s'enfonça dans le foie de Julien. Celui-ci saisit l'arme et se coupa les doigts de la main droite; évanoui, il tomba de cheval.

D'où partait le coup? On a dit : un barbare, un prisonnier, moitié fou, moitié bouffon; un soldat mécontent; un chrétien. Sozomène, au ^v^e siècle, accepte cette version que Libanius mettait en circulation au lendemain de l'événement et que les Perses répandirent eux aussi. Eutrope et Rufus, contemporains du fait, affirment que Julien fut blessé par un fuyard persan. A partir du ^{vi}^e siècle, ce fut à saint Mercure qu'on attribua la mérite d'avoir supprimé l'Auguste persécuteur. De bonne heure on y avait vu une intervention surnaturelle. Sozomène raconte la vision d'un familier de l'empereur, qui vit en songe les apôtres et les prophètes délibérer sur les moyens d'empêcher l'Apostat de nuire aux chrétiens. Deux de ces saints personnages se détachèrent du groupe et disparurent, à leur retour, ils annoncèrent que Julien était mort. Nicéphore Calliste répète ce récit et prétend que les deux messagers étaient saint Artemius et saint Mercure. Mais d'autres auteurs rapportent l'histoire d'une manière un peu différente. Le rédacteur syriaque du roman de Julien, rapporte que saint Mercure apparaît en songe à Jovien et lui annonce qu'il tuera l'Apostat. Les autres versions remplacent Jovien par saint Basile. Jean Malalas, la Chronique Pascale et Jean de Nikiou affirment que saint Basile vit le Christ sur son trône, au milieu des saints, donner l'ordre à saint Mercure d'aller tuer Julien. Le saint partit et revint rendre compte de sa mission. Dans la *Vie de saint Basile* par pseudo-Amphiloque, l'ordre est placé dans la bouche de la sainte Vierge. Saint Jean Damascène raconte le fait d'après Helladius, auteur, dit-il, d'une *Vie de saint Basile*; enfin, Nicéphore Grégoras reproduit en substance la version d'Amphiloque¹.

Julien inanimé, fut en grande hâte transporté sur un brancard dans sa tente. Son médecin Oribase fit un premier pansement. Quand le blessé reprit ses sens, il demanda des armes et un cheval, voulut se jeter de nouveau dans la bataille, mais il retomba sans forces. L'agitation rouvrit sa blessure, un flot de sang jaillit. Julien demanda : « Comment s'appelle le lieu où je suis tombé? — « Phrygie », lui dit-on, c'était un lieu-dit. Or on lui avait conté jadis qu'il mourrait en Phrygie; il comprit qu'il était perdu.

Cependant le combat continuait sous une chaleur et dans un nuage de poussière indescriptibles, l'engagement dura jusqu'à la nuit, très meurtrier de part et d'autre. Dans sa tente, Julien se mourait et, peut-être, essayait de discourir. On lui prête un discours assez long dont la partie la plus sage est celle-ci : « Mes forces s'en vont. Au sujet de l'empereur que vous devez élire, je me tais : car je craindrais d'oublier de désigner le plus digne, ou, si j'indique celui qui me paraît propre au pouvoir, de l'exposer au péril, au cas où vous en choisiriez un autre. J'ai toujours servi honnêtement la République; je souhaite qu'après moi

elle trouve un bon chef. » Cela dit, il voulut distribuer quelques souvenirs et appela Anatole, le maître des offices. « Il est bienheureux » répondit le préfet Saluste. Julien comprit que son ami venait de périr et il pleura. Il causa avec ses philosophes et leur dit : « Pourquoi, quand toutes mes actions m'assurent l'entrée dans les fies des bienheureux, me pleurez-vous comme si j'avais mérité le Tartare. » Il s'entre-tint avec Maxime et Priscus sur la sublimité de l'âme, mais sa blessure se rouvrit. Se sentant étouffer, il demanda un verre d'eau. Dès qu'il l'eut bu, il rendit le dernier soupir. C'était le 26 juin 363, à minuit².

On s'empressa de mettre le corps de Julien dans un cercueil qui fut chargé sur un fourgon. Quelques heures plus tard, le 27 juin au matin, les généraux et les principaux officiers s'assemblèrent et, tout de suite, les ambitions se firent jour. Jovien fut proposé et acclamé. Le 28 juin l'armée reprit sa marche en retraite, de plus en plus pressée par les Perses, obligée même de s'ouvrir la route les armes à la main. La situation s'aggravait rapidement et semblait sans issue, mais le prudent Sapor craignait dans son intérêt de pousser les choses à l'extrême; d'ailleurs son armée avait été fort diminuée dans les engagements où le soldat romain se montrait sans pitié; ce fut Sapor qui proposa la paix. Les clauses étaient cruelles et humiliantes; elles furent longtemps débattues pendant quatre journées, et l'armée romaine ne cachait plus qu'elle exigeait qu'on traitât à tout prix. Le 10 juillet, le traité fut signé, et les restes de Julien furent acheminés vers Tarse où un cortège de mimes et d'histrions pleura aux funérailles. La tombe fut construite dans la banlieue, au bord de la voie Romaine qui montait vers le Taurus. La largeur de cette voie séparait la tombe de Julien de celle d'un autre persécuteur, Maximien-Daïa. Son épitaphe tint dans un distique³ :

Ἰουλιανὸς μετὰ Τίγριν ἀγάρῃσιν ἐνθάδε κεῖται
Ἀμφοτέρων βασιλεὺς ἰ' ἀγαθὸς κρατερὸς τ' αἰχμητὴς

« Du Tigre impétueux est venu dormir ici Julien, à la fois bon roi et vaillant guerrier. »

Julien fut sincèrement pleuré par Libanius, peut-être aussi par quelques amis comme Salluste, Oribase; sa mort si prompte surprit, effraya même un peu. A Rome, le Sénat lui décerna l'apothéose : *Inter divos relatus est*, mais il y eut des païens qui dirent : « Comment les chrétiens prétendent-ils que Dieu est patient et supporte longtemps le mal? Rien n'est plus prompt que sa colère. Il n'a pu en retenir plus longtemps les effets⁴. »

Devant cette carrière si agitée, si courte et si funeste, les hommes ont eu peine à garder l'impartialité, et au lieu de laisser cette âme coupable au jugement de Dieu, se sont substitués à sa sagesse et au mystère de sa décision suprême. Sans doute, Julien est bien différent des monstres comme Néron, des brutes comme Maximin, des fanatiques comme Galère; peut-être fut-il excessivement malheureux, peut-être sa raison n'était-elle pas absolument saine, mais au terme de cette vie qui ne compta que trente-deux années, on ne peut que répéter ces paroles de saint Grégoire de Nazianze : « Ne pleurons pas seulement sur les souffrances que les fidèles ont endurées par le fait de Julien, pleurons aussi sur son âme et sur celle de tous ceux qu'il a entraînés dans sa ruine⁵. »

Nous avons suivi et résumé souvent dans les termes de l'auteur l'œuvre historique de Paul Allard dont on ne saurait faire que l'éloge. Cette histoire rappelle

¹ Cf. V. de Buck, dans *Acta sanctorum*, octob., t. x, 572, 573; R. G. Nostitz-Rieneck, *Vom Tode des Kaisers Julian*, 1906-1907, p. 1-35; H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*,

1908, t. xxvii, p. 98-99. — ² Ammien Marcellin, xxv, 1 sq.; P. Allard, *op. cit.*, t. iii, p. 265-281. — ³ Zosime, iii. — ⁴ S. Jérôme, *In Habacuc*, i, 10. — ⁵ *Oratio*, iv, 49.

volontairement les ouvrages d'autrefois à l'allure sereine et régulière, un peu lente parfois et dédaigneuse des exigences de l'érudition moderne, peut-être afin de bien marquer que ce travail d'exposition ne se prête pas à la discussion. L'auteur, à quelques exceptions près, n'expose ni n'examine, soit dans l'ensemble, soit dans le détail, les opinions de notre époque sur les objets qu'il traite. Il est donc impossible de savoir, à la lecture seule, jusqu'à quel point il est maître soit des travaux d'ensemble, soit des monographies qui ont paru sur Julien l'Apostat et sur son époque. Chaque fois qu'on s'impose une vérification, on constate que l'auteur a connu ce qu'il avait le devoir de lire. Sur un point, nous n'avons pas modifié son exposition quoiqu'elle ait reçue depuis quelques éclaircissements, c'est au sujet du rôle du Sénat des *Parisi* dans l'élection de Julien¹; nous aurons lieu d'y revenir (voir PARIS).

XXIV. BIBLIOGRAPHIE. — M. Alder, *The emperor Julian and Jews*, dans *Jewish quarterly Review*, 1893, t. v, p. 591-651. — P. Allard, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 3^e édit., 3 vol. in-8°, Paris, 1906. — J. R. Asmus, *Julian und Dion Chrysostomus*, in-4°, Tauberschloßheim, 1895. — J. E. Auer, *Kaiser Julian der Abtrünnige on Kämpfe mit den Kirchenvätern seiner Zeit*, in-8°, Wien, 1855. — C. Babelon, *L'iconographie monétaire de Julien l'Apostat*, dans *Revue numismatique*, 1903, IV^e série, t. vii p. 130-163; cf. P. Allard, *L'iconographie de Julien l'Apostat*, dans *Revue des questions historiques*, 1904, t. lxxv, p. 580-586. — L. Bartenstein, *Zur Beurtheilung des Kaisers Julianus*, in-8°, Bayreuth, 1891. — N. H. Baynes, *The early life of Julian the Apostate* dans *The Journal of hellenic Studies*, 1925, t. xlv, p. 251-254. — J. Bidez et F. Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles*, 1898. Les mêmes, *Imp. Cæsaris F. C. Juliani Epistulæ, Leges, Poematiæ, Fragmenta varia, Collegerunt et recensuerunt, J. Bidez et F. Cumont*, 1922; J. Bidez, *Julien l'Apostat*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1914, t. lvii; *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, dans *Bull. Acad. roy. de Belgique*, 1914, p. 456-461; *Jeunesse de l'empereur Julien*, in-8°, Bruxelles, 1921 (extrait des *Bull. de l'Acad. de Belgique*). — J. P. de la Bletterie, *Vie de l'empereur Julien* (en VI livres), in-12, Paris, 1734, in-12, Amsterdam, 1735; 2^e édit. in-12, Paris, 1746, etc. — G. Boissier, *L'empereur Julien*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1880, t. xl, p. 72-111. — Bonamy, *Réflexions sur le caractère d'esprit et sur le paganisme de l'empereur Julien*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, 1732, t. vii, p. 102-106; 2^e édit., t. iv, p. 160-166. — E. von Borries, *Die Quellen zu den Feldzügen Julians des Abtrünnigen gegen die Germanen*, dans *Hermès*, 1892, t. xxvii, p. 170-209. — J. G. Brambs, *Studien zu den Werken Julians des Apostaten*, in-8°, Eichstätt, 1897-1899. — E. Buonaiuti, *Il segreto di Giuliano*, dans *Rivista trimestriale di studi filosofici e religiosi*, 1721, t. ii, p. 18-70. — Th. Büttner-Wobst, *Der Tod des Kaisers Julian, eine Quellenstudie*, dans *Philologus*, 1893, t. li, p. 561-580. — A. Chiapelli, *L'antro della sibilla a Cuma descritto nel IV^o secolo di Christo e un nuovo frammento dello scritto di Giuliano apostata contro i cristiani*, dans *Atti della reale Acad. Soc. real. di Napoli*, 1900, t. xxxi. — E. Cochet, *Julien l'Apostat (étude historique)*, in-8°, Montauban, 1899. — F. Cumont, voir J. Bidez, *Deux corrections au texte du « Misopogon », de Julien*, dans *Revue de l'instr. publiq. en Belgique*,

1889, t. xxxii, p. 82-84; *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, dans *Recueil de travaux fac. philos. lett. de Gand*, fasc. 3, 1889; *Fragments inédits de Julien*, dans *Revue de philologie*, 1892, t. xvi, p. 161-166; *Deux milliaires de Septime-Sévère*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1916, p. 388; *La marche de l'empereur Julien d'Antioche à l'Euphrate*, dans *Études syriennes*, in-8°, Paris, 1917. — H. Dessau, *Sur un nouvel édit de l'empereur Julien (Fayum Papyri)*, dans *Revue de philologie*, 1901, t. xxv, p. 285-289. — W. Drexler, *Ueber einige Münze Julian's des Apostaten mit der Isis und dem Sirsius und andere Isis-Sothis betreffende Denkmäler*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, 1885 t. xiii. — J. M. Egan, *A pagan tribute to the christian priesthood*, dans *American ecclesiastical Review*, 1911, t. lxx, p. 225-237. — L. de Feis, *La politica dell'imperatore Flavio Giuliano Apostata*, dans *Bessarione*, 1898. — A. Gardner, *Some recently published letters of the emperor Julian*, dans *English historical Review*, 1887, p. 518-520, *Julian philosophus and emperor, and the last struggle of Paganism against Christianity*, in-8°, London, 1895. — J. de la Gravière, *Julien et la flotte de l'Euphrate*, dans *Revue des Deux Mondes*, avril, 1890, p. 576-597. — H. Hecker, *Zur Geschichte des Kaisers Julianus, eine Quellen studie*, in-8°, Kreuznach, 1886. — W. Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige seine Jugend und Kriegsthaten bis zum Tode des Kaisers Constantins (331-361), eine Quellen untersuchung*, dans *Jahrb. klass. Philol. Suppl.* xxv, p. 331-448, in-8°, Leipzig, 1899. — D. Largajolli, *Della politica religiosa di Giuliano imperatore e degli studi critici più recenti*, in-8°, Piacenza, 1887; Largajolli e P. Parisio, *Nuovi studi intorno o Giuliano imperatore*, dans *Riv. filol. istruz. class.*, 1889, t. xvii, p. 289-475; *Le sei epistole recentemente scoperte, volgarizzate e storicamente illustrate, egli ultimi studi sulla storia di Giuliano*, in-8°, Torino, 1889. — A. Lapôte, *La Cena Cypriani et ses énigmes*, dans *Recherches de science religieuse*, 1912, t. ii, p. 497-596. — E. Littré, dans *Journal des Savants*, 1860, p. 736-748. — J. Maurice, *La dynastie solaire des seconds Flaviens*, dans *Revue archéologique*, 1911¹, p. 377-506. — A. A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, in-8°, Neuchâtel, 1877. — C. J. Neumann, *Prologomena in Juliani imperatoris libros quibus impugnavit christianos*, in-8°, Lipsiæ, 1880. — R. G. Nostitz-Rieneck, *Vom Tode des Kaisers Julianus, dans XVI Jahresbericht des öffentlichen Privatgymnasiums an der 'Stella Matulina zu Feldkirch*, 1906-1907, p. 1-35. — G. Radet, dans *Revue des Études anciennes*, 1902, t. iv, p. 320. — C. Radinger, *Das Geburtsdatum d. Kaisers Julian Apostata*, dans *Philologus*, 1892, t. i, p. 761. — L. Renier, *Loi de Julien de l'an 362, relative à Santorin*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1877, t. xxvii, ii, p. 40, 41. — A. Réville, *L'empereur Julien*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1886, t. xiii, p. 265-291; t. xiv, p. 1-25, 145-167. — A. Tavernier, *Étude sur l'empereur Julien l'Apostat, son caractère, son génie et sur ses œuvres philosophiques, littéraires et oratoires*, dans *Mémoires de l'Acad. des sc. agric. arts et belles-lettres d'Aix*, 1857, t. vii; p. 91-206; t. viii, p. 401-540; t. ix, p. 441-552. — P. Thomas, *Notes et conjectures sur les lettres de l'empereur Julien*, dans *Rev. de l'instr. publ. en Belgique*, 1889, t. xxxii, p. 149-152. — Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. iv, p. 483-576, 693-702; *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*, t. vii, p. 322 sq.; 717 sq. — J. Viteau, *Julien l'apostat*, dans *Dictionn. de théol. cath.*, t. viii, col. 1942-

¹ L. de Vos, *Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1909, p. 470; dans *Revue des Études anciennes*,

1910, t. xii, p. 47-66; C. Jullian, *Le sénat des Parisiens a-t-il participé à la proclamation de Julien comme Auguste?* dans même revue, p. 377-382.

1971. — Luc de Vos, *L'empereur Julien à Paris*, dans *Bull. de la montagne Sainte-Geneviève et ses abords, Commission d'études historiogr. archéol. et artistiques*, V^e et VIII^e arrondissements, 1905, 1908, t. v, p. 136-157; *Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur*, dans *Revue des études anciennes*, 1910, t. xii, p. 47-66; cf. C. Jullian, *Le sénat des Parisiens a-t-il participé à la proclamation de Julien comme Auguste?* dans même revue, 1910, t. xii, p. 377-382; *L'empereur Julien et le préfet Florentius (critique d'un texte de Libanius)*, dans *Revue de Philologie*, 1910, t. xxxiv, p. 156-164. — J. Wordsworth, *Julian*, dans *Diction. of christ. biography*, 1882, t. iii, p. 484-525.

H. LECLERCQ.

JULIEN DE BRIOUDE (SAINT). — I. Le nom. II. Le site. III. Le saint. IV. La basilique. V. La confession. VI. La fontaine. VII. Le culte. VIII. L'identification. IX. L'église Saint-Julien. X. Le cartulaire. XI. Bibliographie.

I. LE NOM. — Brioude, comme son nom l'indique, remonte à l'époque gauloise; ce nom antique est *Brivas* sur l'accusatif duquel, *Brivatem*, a été formé le nom moderne. Dans les vers de Sidoine Apollinaire, les cas obliques du nom *Brivas* ont l'accent tonique sur *a*; mais cet accent a été certainement reporté par le vulgaire sur la voyelle antérieure, comme cela s'est produit pour *Mimatem*, Mende, *Brivatem* a produit Brioude, par suite de la vocalisation du *v*; une autre forme française de *Brivatem* est « Bride », qu'on trouve à la fin du XII^e siècle, dans le poème du *Charroi de Nîmes*, pour désigner la ville de Brioude :

Tot droit à Bride le cors saint hennorer.

II. LE SITE. — L'emplacement du *vicus Brivatensis* a été discuté et on est exposé à lire aujourd'hui « que la bourgade primitive connue sous le nom de *Brivas*, se trouvait à trois kilomètres et demi de la ville actuelle, au village qui porte actuellement le nom caractéristique de Vieil-Brioude, où l'on voit encore les vestiges d'un pont très ancien ¹. » Cette affirmation présentée sous une forme dubitative n'est pas, en effet, à l'abri de la discussion.

La question est donc de savoir si le lieu illustré par le culte du martyr Julien, célébré par les écrits de Sidoine Apollinaire, de Venance Fortunat et de Grégoire de Tours, est situé à Brioude ou bien à Vieil-Brioude. A. Longnon rappelle, à ce sujet, que Savaron et Sirmond se sont prononcés pour Vieil-Brioude, et le nom de cette localité semble offrir un argument spécieux; mais cet argument a été récusé dès le XVII^e siècle par Hadrien de Valois. L'illustre savant observa que diverses localités portaient des noms de cités précédés de la même épithète, sans que rien justifiait l'hypothèse du déplacement de ces cités ² : tels sont le Vieux-Rouen, le Vieux-Laon, le Vieux-Châlons, le Vieux-Poitiers, Vieille-Toulouse, Marseille-Veyre, et d'autres encore, qui doivent ces appellations, quelquefois fort anciennes, aux ruines importantes qu'on y remarquait dès les premiers siècles du Moyen Âge. Ces dénominations seraient le produit d'une fausse érudition; mais on pourrait citer des noms de même formation, n'ayant d'autre prétention que de rappeler l'emplacement primitif d'une bourgade ou d'une ville de rang inférieur dont l'emplacement aurait quelque peu varié : c'est là le cas de Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), de la Vieille-Lyre (Eure), du Vieux-Condé (Nord), du Vieux-Ferrette (Haut-Rhin), du Vieil-Hesdin (Pas-de-Calais) et du Vieux-Brisach (grand-duché de Bade). Nous

signalerons surtout ces deux dernières localités : on sait effectivement, d'une manière certaine, que le Vieil-Hesdin porta le nom d'Hesdin jusqu'en 1553, époque à laquelle, ruiné par Charles Quint, il vit passer ce nom à une ville nouvelle bâtie par le duc de Savoie en 1554; de même l'épithète *vieux* n'est attachée au nom de Vieux-Brisach que depuis la fondation de Neuf-Brisach par Louis XIV. Le nom de Vieil-Brioude rentre naturellement dans la seconde catégorie des noms que nous venons de rappeler; aussi il ne paraît guère possible, tout d'abord, d'être aussi péremptoire que Valois à l'égard de la situation de *Brivas*. Cependant un chapitre des *Miracula beati Juliani* nous permettra de résoudre cette question. Grégoire de Tours raconte en effet que, se rendant dans sa jeunesse au tombeau de saint Julien, il passa auprès de la basilique de Saint-Ferréol qui, dit-il, est à une distance de dix stades environ (1850 mètres) du *vicus Brivatensis* ³. Or l'emplacement de la *basilica Sancti Ferreoli* à Saint-Ferréol les Minimes, à 2 kilomètres au nord de Brioude et à 6 kilomètres au sud de Vieil-Brioude, n'étant l'objet d'aucun doute, on peut affirmer l'identité du *vicus Brivatensis* et de la ville actuelle de Brioude. Au reste, on ne pourrait déduire du *Cartulaire* de l'église de Brioude rien qui autorisât une solution contraire : un diplôme donné par Louis le Débonnaire, en 825, nous apprend que « l'église où reposait le corps de saint Julien » — cette désignation vise évidemment la basilique célébrée par Grégoire — avait été détruite par les Sarrasins, puis reconstruite par le comte Bérenger, chargé par l'empereur de l'administration de Brioude ⁴; depuis lors les nombreuses chartes de l'abbaye ne permettent pas de croire à un déplacement quelconque de l'église de Saint-Julien, qui jouissait alors d'une rare illustration ⁵.

III. LE SAINT. — Un soldat chrétien de Vienne en Dauphiné, réfugié à Brioude pour fuir la persécution, jusqu'à ce que dans un élan d'audace, il aille s'offrir à la mort qu'il subit le 28 août de l'année 304. Brioude, au début du IV^e siècle, ne devait compter que de rares chrétiens; aussi Julien aura eu l'occasion de faire du prosélytisme parmi la population païenne qui s'assemblait dans un grand temple, où les statues de Mars et de Mercure, placées sur une haute colonne, recevaient les adorations des peuples du voisinage. Quand le christianisme se fut implanté, les statues furent brisées et jetées dans un lac voisin ⁶. Sur saint Julien de Brioude il existe des textes anciens dont voici le dénombrement :

1^o Une passion. Incipit prologus : *Sublimem atque venerabilem passionem...* Incip. *Igitur in illo tempore in Vienensem urbem accedit persecutio...* Desin. : *Cæci ibi inluminantur, dæmonia jugantur...* Cf. Bosquet, *Eccl. gall. hist.*, t. II, p. 176-178; Labbe, *Biblioth. manuscript.*, t. II, 567-568; *Acta sanctor.*, août, t. VI, p. 173; Br. Krusch, dans *Monum. Germ. histor.*, *Script. rer. merov.*, t. I, p. 879-881; *Bibl. hagiogr. lat.*, t. I, n. 4540. Le manuscrit J 3 de la bibliothèque royale de La Haye contient, fol. 104 v^o-106 r^o, une *passio beati Juliani martyris*, qui est celle des *Acta sanctor.*, au 28 août; de même, fol. 199 v^o-201 r^o, même texte.

2^o Une passion : Inc. prol. : *Magnum in nobis... a Domino audirentur*, avec ce qui suit : *Sic et inclytus martyr... De cujus gestis... ad eundem conflictum percurrat*, puis la Vie : *Sanctus igitur... seculorum. Amen.* Manuscrit de la bibliothèque de Chartres, n. 44, fol. 29 r^o-31 r^o; cf. *P. L.*, t. LXXI, col. 1103-1106. C'est la *Passio perperam adscripta Gregorio Turonensi*,

¹ N. Thiollier, *Guide archéologique au Congrès du Puy*, 1904, p. 72. — ² *Notitia Galliarum*, p. 101. — ³ Grégoire de Tours, *Miracula beati Juliani*, c. xxv. — ⁴ *Cartulaire*

de Brioude. — ⁵ A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, 1878, p. 494-496. — ⁶ *Miracula beati Juliani*, c. v.

qui a été donnée par dom Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera*, col. 1265-1270, et dans *Acta sanctor.*, août, t. vi, col. 174-175 (omet le prologue), H. Bordier, *Les livres des miracles de Grégoire de Tours*, 1857, t. iv, p. 97-103; *Bibl. hagiogr., lat.*, t. i, n. 4542. Il y aurait à comparer avec ce texte celui du ms. de Saint-Gall, 566 : *Passio S. Juliani Brivatensis* qui a été publié par Emm. Munding, *Das Verzeichnis der St. Galler Heiligenleben und ihrer Handschriften in Codex Sangall.*, n. 566. *Ein Beitrag zur Frühgeschichte der S. Galler Handschriftensammlung, nebst Zugabe einiger hagiologischer Texte*, in-8°, Beuron, 1918.

3° Un abrégé. *Epitome*. — Cf. Vinc. Bellov., xiv, 31; Mombrinius, t. ii, c. v., p. 49; *Leg. aurea*, c. 30, § 2; Petr. de Nat., vii, 131.

4° Miracles. *Miracula auctore Gregorio Turonensi : De virtutibus sancti Juliani*. Inc. *Magnum in nobis quodam modo igniculum...* et plus loin : *Sic et inclitus martyr Julianus qui Viennensi ortus urbe... desideravit. Quia cum esset apud beat. Ferreolum*. — Des. *ad consummationem hujus vitæ custodiam*. Amen. — Cf. Clichtoveus, *Sulpicii Severi de vita divi Martini...*, Paris, 1511, f. 152 v°-163; *Georgii Florentis Gregorii ep. Turon. de Gloria martyrum*, Parisiis, 1653, p. 145-190; Surius, *Vitæ sanctorum*, t. iv (1573), p. 948-962; (1579), p. 968-982; t. viii (1618), p. 311-318; t. viii (1677), p. 699-706; L. de La Barre, *Hist. christ. vet. patrum*, 1583, p. 332-337; *Divi Gregorii archiep. Turon. de Gloria martyrum*, Coloniae 1583, p. 145-190; *Bibl. patr. Paris.*, 1589, t. vii, p. 897-918; B[alesdens] I. *Divi... Gregorii ep. Turon. operum piorum pars. I.*, Paris, 1640, p. 250-332; *Bibl. patr. Lugd.*, 1677, t. xi, p. 861-871; *Greg. Turon. Opera*, édit Ruinart, col. 847-886; *Acta sanctor.*, août, t. vi, p. 176-187; *P. L.*, t. lxxi, col. 801-828; H. Bordier, *Les livres des miracles de Grégoire de Tours*, t. i (1857), p. 302-392; Krusch, *Script. rer. merov.*, t. i, p. 562-584. — Extraits dans Bouquet, *Recueil*, t. ii, col. 466-467; J. Guadet et Taranne, *Hist. ecclés. des Francs par Grégoire de Tours*, t. iv (1838), p. 239-249.

IV. LA BASILIQUE. — Saint Julien ayant souffert le martyre ad Brivatensem vicum, y reçut la sépulture, sauf toutefois son chef, qui fut reporté à Vienne. Ce tombeau fut l'objet d'un culte probablement dès la paix de l'Église, mais ce n'est que vers la fin du iv^e siècle que nous rencontrons à son sujet une attestation circonstanciée. Vers l'année 385, sous le règne de l'empereur Maxime, une dame apprit que son mari avait été condamné à mort par l'empereur. D'Espagne elle se rendit à Trèves afin d'ensevelir avec honneur le corps du défunt; elle rencontra en chemin la localité de Brioude et s'y arrêta le temps d'invoquer le martyr Julien, et de lui faire le vœu de couvrir son tombeau de la plus grande voûte possible, si elle retrouvait son mari vivant. Cette prière fut comblée, puisque non seulement l'empereur avait fait grâce de la vie au condamné, mais lui avait rendu ses faveurs; la dame en question acquitta sa promesse et fit de grands présents à la nouvelle église qui s'élevait non loin du temple païen où étaient autrefois adorés Mars et Mercure.

La renommée de saint Julien ne cessant de se répandre, il fallut agrandir la basilique. Le nouvel

édifice, si on en juge par les écrits de saint Grégoire de Tours, fut élevé pour commémorer particulièrement plusieurs faits d'apparence miraculeuse, dont le plus récent et, peut-être, le plus notable, était « la délivrance par le Vellave, Illidius des habitants du vicus Brivatensis, qu'un parti bourguignon emmenait prisonnier après le pillage du mobilier liturgique ¹. » Ce dernier événement étant survenu sous le règne de Gondebaud², il n'est pas possible de faire remonter la basilique que connut Grégoire au delà de 470, date vers laquelle Gondebaud commença à régner en Bourgogne conjointement avec ses trois frères. Ainsi ce serait dans l'ancienne église que l'Arverne Avitus, devenu évêque de Plaisance après avoir porté la pourpre impériale, aurait été enseveli en 456³. On pourrait donc rapporter la fondation de la nouvelle basilique au duc Victorius qui gouverna l'Auvergne au nom d'Euric, roi des Wisigoths de 475 à 479 environ⁴; et Grégoire attribue en effet à ce personnage la construction des cryptes et des colonnes qu'on voyait encore à la fin du vi^e siècle dans la basilique de saint Julien⁵. Tel n'est pas cependant l'avis de Savaron, d'Hadrien de Valois⁶ et de Ruinart⁷, qui pensent qu'ici l'historien des Francs n'a pas voulu parler de l'église de Brioude, mais bien d'une basilique de Saint-Julien, nommée au x^e siècle, dans le livret des églises de Clermont⁸ et qui aurait existé dès le v^e siècle. Mais on oublie trop, ce semble, que Grégoire désigne ordinairement l'église de Brioude sous la simple dénomination de « basilique de Saint-Julien ». On peut aussi opposer au sentiment de Savaron le témoignage de Frédégaire, qui n'écrivait pas fort longtemps après Grégoire, et qui, de même que son contemporain, semble être assez au courant de culte de saint Julien : le vieux chroniqueur, attribuant toutefois au roi Euric ce qui était l'ouvrage d'un de ses lieutenants, a compris qu'il s'agissait, dans le passage litigieux de Grégoire d'une reconstruction complète de la basilique : « Le roi Euric, dit-il, construisit dans la quatorzième année de son règne l'église de Saint-Julien de Brioude, qu'il orna magnifiquement de colonnes ⁹. » Au vi^e siècle, la basilique du Saint-Julien de Brioude jouissait d'une réputation sans égale en Auvergne. On n'en peut citer de meilleures preuves que l'établissement par l'évêque Gallus (532-533) des rogations qu'on faisait à l'époque de la mi-carême, de Clermont à cette basilique¹⁰. Lors de la fête du saint, il y avait une telle affluence de pèlerins, que souvent l'église était insuffisante pour recevoir les fidèles, et que les pèlerins venus de loin ne parvenaient pas toujours à y pénétrer¹¹. »

V. LA CONFESSION. — Dans le récit que saint Grégoire fait du vœu de la dame espagnole on lit ces mots : *Martyris sepulcrum, in quo posset spatio, contereret coemeto*¹². « Ce simple mot de voûte maçonnée écrivait à ce propos Léon Maître¹³, nous en dit long sur le premier état de la sépulture. Le tombeau de saint Julien gisait à terre sous un abri de planches, comme ceux de beaucoup d'autres saints personnages, dans un oratoire étroit, qui portait encore le nom de cellule au vi^e siècle quand Grégoire de Tours le visita.

« Le travail de cette pieuse femme fut une excavation sous l'autel, voûtée sans doute en berceau, dans

¹ *Miracula beati Juliani*, c. vii. — ² Grégoire rapporte en effet que quatre des Bourguignons défaits par Illidius offrirent plus tard au roi Gondebaud une partie de leur butin (*ibid.*, viii). — ³ *Historia Francorum*, l. ii, c. xi. — ⁴ Peut-être le château de Victoriacus, appartenant à Brioude était-il aussi l'œuvre du duc Victorius. — ⁵ *Historia Francorum*, l. ii, c. xx. — ⁶ *Notitia Galliarum*, p. 101. — ⁷ *Gregorii Turon., Opera omnia*, col. 71, note c. — ⁸ *In ecclesia sancti Juliani, altare sancti Juliani*. — ⁹ *Historia Francorum epitomata*, c. xiii. — ¹⁰ *Historia Francorum*,

l. iv, c. xlv; *Vitae Patrum*, c. vi, n. 6. Cf. *Histor. Franc.*, l. iv, c. xiii. Grégoire évalue, avec une certaine justesse, à 360 stades c'est-à-dire 67 kilomètres environ, la distance qui sépare Clermont de Brioude. — ¹¹ *Miracula beati Juliani*, c. xxvii. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au vi^e siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 493-494. — ¹² *Miracula beati Juliani*, c. i v. — ¹³ L. Maître, *Les apôtres et les confesseurs des Arvernes, d'après Grégoire de Tours et les monuments*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1914, t. v, p. 62-363.

laquelle on descendait par un petit escalier pratiqué à l'ouest. La capacité de cette confession n'était pas trop exigüe, puisque les pèlerins avaient trouvé moyen d'ériger un monument surmonté d'un pinacle, en forme de tour sans doute, de poser une grille de défense et de tendre des voiles. Une croix resplendissante de pierreries qui décorait le sépulcre fut emportée un jour par des voleurs audacieux avec les tentures, dit Grégoire de Tours¹. Une partie de ces embellissements était due au roi Euric. Le monument était digne d'exciter l'envie et la rapacité des pillards, comme on le voit dans la page qui raconte l'envahissement de Brioude par les soldats de Théodoric, en 525². L'entretien de l'église était assuré au moyen de donations de terres et de domaines, parmi lesquels on cite la fondation de Tétradius, évêque de Bourges; ce n'était que le prélude des nombreuses générosités qui permirent d'établir plus tard le chapitre de Saint-Julien de Brioude³.

« Nous ne savons rien de la durée de l'édifice d'Euric, nous constatons seulement qu'il y a eu reconstruction totale au ^{xiii}^e siècle. Il existe sous le sanctuaire actuel une crypte voûtée en plein cintre, éclairée par deux fenêtres, qui n'est qu'un mémorial de la confession primitive. Ses dimensions sont les suivantes : 7 mètres de longueur en comprenant une sorte de vestibule rectangulaire, sur 4 m. 40 de largeur. Pendant longtemps, on y conserva une auge énorme, longue de 2 mètres, large de 1 m. 50, comme la plupart des sarcophages antiques. Ce monument funéraire, acheté par un particulier, sert aujourd'hui de bassin d'arrosage dans un jardin, comme une auge vulgaire. »

VI. LA FONTAINE. — Saint-Julien était également honoré à quelque distance de Brioude (à 10 stades = 1800 mètres), au lieu où il avait subi le martyre. Grégoire de Tours a recueilli une tradition suivant laquelle il existait en ce lieu une belle fontaine dans les eaux de laquelle on plongeait la tête coupée du martyr : *Est enim ad hunc fontem, quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia*⁴. Il n'en fallait pas tant pour que s'organisât, spontanément un pèlerinage qui, très fréquenté au ^{vi}^e siècle, conservait sa popularité au ^{xvii}^e. On y avait érigé une basilique en l'honneur de saint Ferréol, pour rappeler l'empressement avec lequel ce dernier avait recueilli la tête de son ami.

VII. LE CULTE. — Saint Grégoire de Tours portait une vive dévotion à saint Julien de Brioude; il lui a consacré un opuscule d'une cinquantaine de chapitres pour rappeler les prodiges accomplis par son intercession et dont le récit lui était parvenu. Il y avait certes fort à faire, car lorsque Grégoire entreprit son enquête il dut constater que les « Actes de la passion » du martyr insérés dans le rituel de sa basilique se réduisaient à quelques lignes. Pareille constatation risquerait aujourd'hui de décourager la dévotion, au ^{vi}^e siècle elle stimulait l'imagination. On en avait eu la preuve lorsque saint Germain d'Auxerre était venu à Brioude au ^v^e siècle, et avait été très surpris d'apprendre qu'on ignorait dans le *vici* *Brivatensis* la date de la fête du saint. On se mit en prières afin d'obtenir la révélation de cette date; on l'obtint et le lendemain matin, l'évêque d'Auxerre annonça le plus sérieusement du monde que la réponse du saint était que sa fête devait être célébrée le 5 des calendes du ^{vii}^e mois.

Ce culte, qui semble avoir subi d'abord quelque hésitation, ne tarda pas à se répandre et Julien de Brioude prit en Gaule un rang distingué tout de suite

après saint Martin de Tours. Les paysans s'empresèrent de « servir » un saint dont la puissance leur paraissait une promesse de protection pour leur cheptel. Dans la pensée des honnêtes gens et des mécréants de ce temps-là, l'animal voué au saint était protégé par lui et, à l'occasion, défendu efficacement des atteintes de la maladie et des entreprises des voleurs. En échange de ce service rendu on trouvait légitime d'accorder une redevance au sanctuaire de celui à qui on devait reconnaissance, et, comme les voleurs remplaçaient les scrupules par la superstition, ils redoutaient de s'embarrasser d'un animal qui leur attirerait de mystérieux ennuis. On peut penser tout ce qu'on voudra et écrire tout ce qu'on osera sur cette mentalité; elle a existé et elle différerait à peine, quant aux résultats, de la mentalité de ceux qui s'abstiennent d'accomplir un mauvais coup par crainte des gendarmes. Quant aux propriétaires du ^{vi}^e siècle ils ne différaient pas non plus des fermiers et métayers du ^{xx}^e; les uns comme les autres souhaitaient tenir à distance les voleurs, et consentaient bien volontiers à déboursier quelque chose pour cela, ceux de jadis en acquittant une aumône, ceux d'aujourd'hui en payant leurs contributions.

Les animaux n'appartenaient pas au saint, le propriétaire demeurait maître et juge du moment où il devait les vendre et du prix qu'il devait exiger, c'est dépasser la lettre des textes d'insinuer que cette vente entraînait une redevance de rachat proportionnelle au prix de vente, mais il est possible qu'on ne se crût en droit de prendre livraison de l'animal qu'après l'avoir fait passer par la basilique en signe de consentement du saint à la libération : *De his vero quæ votiva sunt nullo penitus quempiam subtrahere licet; nullus, priusquam ad basilicam veniat, aut commutare præsumit aut emere*⁵. L'intervention du martyr se manifestait d'autre façon : il protégeait de la foudre, faisait retrouver les objets perdus, guérissait les infirmes, les fiévreux, les étergumènes. Depuis que saint Germain d'Auxerre avait assigné la fête patronale au 28 août, cette journée était signalée par un pèlerinage si nombreux que l'église ne pouvait contenir ceux qui voulaient y pénétrer venus de toute l'Auvergne et même du Limousin.

Cette notoriété s'étendait de plus en plus dans toute une partie de la Gaule, bien au delà des frontières de l'Auvergne. Des basiliques ou des chapelles s'élevaient à Vienne, à Limoges, à Saintes, à Pernay en Touraine, à Tours, à Reims, et à Paris. Depuis la date du voyage de la dame espagnole (vers 385) le culte n'avait cessé de s'étendre, et vers le milieu du ^v^e siècle la notoriété du tombeau lui attirait un hommage exceptionnel.

En 456, l'ancien empereur Avitus, qui avait échangé le trône impérial contre un siège épiscopal, avait prescrit qu'on apportât son cadavre de Plaisance pour lui donner la sépulture dans l'oratoire élevé ou embelli depuis une soixantaine d'années environ⁶. Sidoine Apollinaire rappelle, dans une pièce de vers des années 461-468, « la douce Brioude qui garde les ossements de Julien » et voit dans les miracles qui s'accomplissent à ce tombeau la preuve de la vertu du saint manifestée aux incrédules⁷ :

*Hinc te suscipiet benigna Brivas
Sancti quæ fovet ossa Juliani
Quæ dum mortua mortuis putantur
Vivens e tumultu micat potestas.*

Peu d'années après (470-475), saint Mamert, évêque

¹ De gloria martyrum, c. xx. — ² Hist. Francor. c. xxiii. — ³ Ibid., c. xiv. — ⁴ De virtut. martyrum, l. II, c. xxv. —

⁵ Grégoire de Tours, De virtut. S. Juliani, c. xxxi. — ⁶ Hist. Francor., l. II, c. xi. — ⁷ Sidoine, Carmen, xxiv, 16.

de Vienne, consacrait dans sa ville épiscopale une basilique qui rapprochait les noms et le souvenir des saints Ferréol et Julien, comme leurs reliques se trouvaient réunies ainsi que le disait ce distique gravé ou peint sur la partie supérieure de l'abside ¹ :

HEROAS CHRISTI GEMINOS HAEC CONTENIT AVLA
IVLIANVM CAPITE CORPORE FERREOLVM

La construction de cette basilique était rappelée par Sidoine, vers 475 ², dans une lettre adressée à Mamert : *Et quia tibi soli concessa est, post avorum memoriam vel confessorem Ambrosium, duorum martyrum reperitorem, in partibus orbis occidui, martyris Ferreoli solida translatio, adjecto nostri capite Juliani, quod istinc turbulento quondam persecutori manus rettulit cruenta carnificis* ³. Ce texte confirme un récit fait à Grégoire de Tours suivant lequel Mamert avait trouvé le corps de Ferréol tenant dans son bras le chef du martyr Julien ⁴; cette particularité suggérerait aussitôt le souvenir d'une *inventio* analogue par saint Ambroise découvrant les corps des saints martyrs Nabor et Félix. En 475, on n'hésitait pas à écrire comme une chose sue et connue qui ne pouvait être mise en question, à savoir que le chef de saint Julien avait été rapporté de Brioude à Vienne par le bourreau pour être montré au magistrat persécuteur. Il n'y a pas à contester cette affirmation, mais à la recevoir telle qu'elle est donnée. Peut-être voulait-on exposer ce chef en manière d'exemple, peut-être la tête de Julien avait-elle été mise à prix et fallait-il la représenter au juge pour toucher le prix fixé.

VIII. L'IDENTIFICATION. — La *passio sancti Juliani* imprimée à la suite de l'*Historia Francorum* comme pour laisser planer sur elle la recommandation de Grégoire de Tours, est une pièce qui lui est probablement étrangère et antérieure; Grégoire semble l'avoir lue et utilisée dans les premiers chapitres de son petit livre intitulé : *Miracula beati Juliani*. Ce petit écrit a été composé sur place, à Brioude, qui y est appelée plusieurs fois *plebs haec, haec urbs*; elle marquait déjà un développement, sinon un progrès, sur les quelques lignes qui étaient ce à quoi primitivement s'était réduite cette notice. Dès le ^{vi} siècle, le petit récit : *Sublimem ac venerabilem passionem...* se lisait chaque année dans la basilique le jour de la fête du saint. Voici ce qu'on peut avancer sans s'exposer trop à la contradiction. Tout ce qu'on a édifié sur cette base n'est que conjecture et, parfois, fantaisie pure ⁵.

« Dans l'état où elle nous est parvenue, la passion n'est sans doute pas antérieure de plus de cinquante ans au livre de Grégoire. On y voit que la basilique était munie d'un privilège (*ornata privilegium*) : ce mot rappelle le précepte par lequel le roi de Reims, Thierry, vers 530, reconnut le droit d'asile de Saint-Julien et de ses alentours, dans un rayon de sept mille romains. » Ceci est arbitraire. Si la pièce est antérieure d'un siècle à Grégoire, si elle remonte au début du ^{vi} siècle, elle n'en témoigne pas moins de la concession d'un privilège, et celui-ci est antérieur au privilège que rien ne permet d'identifier; or l'adoption d'une cinquantaine d'années de plus que le livre de Grégoire ne repose sur rien autre que la préoccupation de dater la passion isolée après 530 environ.

« Un autre passage de notre passion porte sa date approximative. Quand l'évêque de Vienne, Mamert, eut bâti son église et institué au 18 septembre pour anniversaire de la dédicace, une fête où l'on célébra saint Ferréol et saint Julien ensemble, les traditions

relatives aux deux saints se contaminèrent de part et d'autre. On voyait, dans l'abside de l'église de Vienne, les deux saints appelés *geminos heroas Christi*, ce qui signifiait au moins : un couple de héros de Christ. Ils furent en effet jumelés, inséparables. Adon affirme dans son *Martyrologe*, à la date du 18 septembre, que Ferréol fut transféré à Brioude pour y subir le martyre, et que son corps fut rapporté de Brioude à Vienne avec le chef de Julien ⁶; et cette version de l'événement se retrouve dans certaines copies interpolées de la *Passion* de saint Ferréol ⁷. » En vérité, il faut, pour recourir au témoignage d'Adon, du ^{ix} siècle, et à des passions du même temps ou postérieures, n'avoir à invoquer rien qui entre en ligne de compte. Quant à la date approximative qui se dégage de là pour la passion, on la cherche en vain.

Après avoir étalé des objections de cette valeur, il devient facile de conclure que « l'intervention du personnage de saint Ferréol est suspecte. » D'ailleurs, « les hagiographes se sont toujours plu à faire de leurs héros les familiers ou même les parents d'autres bienheureux; ces saintes liaisons ont pour eux l'avantage de prêter au développement, de fournir quelque chose à dire des bienheureux dont on ne sait rien; elles répondent en outre à un sentiment naïf, car il paraît tout naturel au dévot que les saints aient été associés dans leur vie mortelle, comme il les voit rapprochés sur les autels et les images réunis dans la gloire céleste. » Ce sont là, certainement, des considérations qu'on ne peut discuter ni réfuter, elles échappent à l'histoire.

Les difficultés soulevées afin d'éliminer Julien de Vienne ne révèlent qu'un vif désir d'employer l'érudition au service d'une thèse ingénieuse et d'une facétie piquante. Un magistrat préposé à la province de Vienne ne pouvait exercer dans la province de Bourges; il devait s'adresser à son collègue de Bourges qui eût fait extraditer le fugitif pour le livrer au requérant. Si celui-ci eut procédé d'autre façon il eût été non un juge, mais un assassin. Et c'est une chose admirable de voir l'intransigeance avec laquelle les critiques de profession décident que les règles générales fonctionnent seules, exclusivement et toujours, et que les cas particuliers n'existent pas et ne se produisent pas. A dix-sept ou dix-huit siècles de distance, dans une pénurie presque complète de documents authentiques, dans une ignorance absolue des hommes, des particularités des temps disparus, ces mêmes critiques décident que tel fait n'a pas pu se produire parce qu'il contrevient à telle règle, comme si ce n'était pas le spectacle quotidien de la vie de voir les faits contredire la règle et prévaloir sur elle. Prenons un exemple et supposons une passion dans laquelle on rapporte qu'un jeune prince, orné de tous les dons et de toutes les vertus, a dû se mettre à l'abri de la persécution par la fuite; mais le farouche tyran, assoiffé de sang et de vengeance, envoie une troupe de soldats saisir le fugitif hors des frontières; ils l'enlèvent, et l'amènent devant des juges qui, par crainte du tyran, font mourir l'innocent. Qu'on rédige sur ce thème une *passio* en mauvais latin et les critiques patentés lèveront les bras et les yeux au ciel, attestant leurs divinités que jamais rien de plus insensé, de plus contraire non seulement à la vraisemblance mais à la possibilité, n'a été imaginé; qu'un tyran, le plus tyran de tous les tyrans, ne s'expose pas à faire violer le territoire de ses voisins par une troupe armée pour y saisir et en ramener un coupable; il s'adresse au monarque son collègue et

Grégoire de Tours, *De virtutib. s. Juliani*, c. II. — ² Mommsen, *Auct. antiq.*, VIII, p. t. II, LI. — ³ Sidoine, *Epist.*, VII, 1. — ⁴ Grégoire de Tours, *De virtutib. s. Juliani*, c. II. —

⁵ Ch. Babut, *Saint-Julien de Brioude*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1914, t. V, p. 104 sq. — ⁶ P. L., t. CXXIII, col. 360. — ⁷ Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 464, n. 4.

voisin pour en obtenir l'extradition et l'arrestation. A la bonne heure, seulement, rappelons-nous l'arrestation et l'enlèvement du duc d'Enghien en territoire étranger par le général Ordener exécutant les ordres de Napoléon Bonaparte, et soyons circonspects avant d'affirmer que telle chose n'a pu se faire parce qu'elle est en contradiction avec tous les usages, toutes les règles et toutes les lois ! Il y a toujours eu et il y aura toujours des gens qui donneront tort aux affirmations générales et aux critiques qui ignorent tout de l'histoire.

La date du martyre des saints Julien et Ferréol n'est pas assurée, comme l'a montré Tillemont ; si on suppose que ces deux personnages souffrirent sous Dioclétien, il demeure vrai que la persécution de cet empereur, grâce aux mesures prises par Constance Chlore, ne fut pas sanglante en Gaule ; il ne s'ensuit nullement qu'à la faveur des édits les plus rigoureux qui furent rendus, aucun abus de pouvoir n'eut lieu dans les états de Constance et à son insu par le fanatisme d'un magistrat résolu à satisfaire sa haine envers les chrétiens, et à braver la tolérance de César pour s'en faire un titre à la faveur de l'Auguste.

En ce qui concerne la substitution à Julien de Vienne, martyre à Brioude, d'un Julianus Arménius, priscillien, exécuté à Trèves pour cause d'hérésie, c'est un utile exemple des aberrations auxquelles peut se laisser entraîner l'imagination ; malheureusement cela n'a pas le sens commun.

IX. L'ÉGLISE SAINT-JULIEN. — Brioude fut périodiquement prise et dévastée par les Wisigoths, les Burgondes et les Sarrasins, l'église fut reconstruite vers l'année 825 par Bérenger, comte de Toulouse, et nonobstant l'ancienneté de la ville et les souvenirs qu'on pourrait s'attendre à y rencontrer, Brioude ne possède d'autre monument intéressant que Saint-Julien. Sa construction a duré longtemps : une bulle du pape Alexandre IV, du 9 août 1259, concède des indulgences à ceux qui contribueraient par leurs dons volontaires aux travaux entrepris : *Cum itaque sicut dilectus filius, Magister Milo, scriptor noster, forisdecanus ecclesie Brivatensis ad romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, Claromontensis dioecesis, nobis exposuit capitulum ipsius ecclesie, illam inceperit structura nobili ampliari*. Certains ont pensé qu'il s'agissait de la construction du chœur et de l'abside. Le texte de la bulle n'est pas aussi explicite et ne peut s'appliquer à l'abside qui est romane ; il s'agit donc de la réfection des voûtes de la nef².

Cette église ne peut trouver ici sa description à raison de sa date postérieure à la limite chronologique du Dictionnaire.

X. CARTULAIRE. — On connaît sous le nom de *Cartulaire de Brioude* un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale fonds lat. 9086. Il forme un grand volume in-folio de 254 feuillets et contient 341 chartes, les plus anciennes remontant à la fin du VIII^e siècle et les plus récentes datées de la fin du XI^e. Ce manuscrit n'est qu'une copie, et l'on ne sait si elle avait été prise sur le manuscrit original, qui n'a pas été retrouvé. C'est une copie du XVII^e siècle, soignée et généralement correcte, elle remonte à l'année 1677. L'original portait le nom de *Liber de honoribus sancto Juliano collatis*.

Les chartes se suivent sans ordre de date ni sans aucune méthode de classement apparente ; un grand nombre est sans rubrique, les autres portent en tête simplement le nom du lieu ou des principaux lieux qu'elles énoncent. C'est l'ancien n. 2641 du catalogue Joursanvault.

Extraits des précédents, faits au XVII^e siècle (Bibl. nat., ms. lat. 17078, ff. 1-80 ; — ms. lat. 12704, ff. 25-27 ; — coll. Baluze, vol. XIV et LXXII ; — coll. Duchesne, vol. XXII, ff. 8-27).

Le texte du ms. latin 9086 a été publié sous ce titre : *Cartulaire de Brioude [Liber de honoribus Sto Juliano collatis]*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, par M. Henry Doniol, 1863 : « L'Académie a désiré qu'ils [les documents] devinssent publics pour qu'ils entrassent désormais dans le domaine des études historiques. Cette Académie, toutefois, n'a rien voulu de plus. Réédifier ces documents par la critique, les augmenter ou les compléter par des découvertes, elle ne visait point à cela ; elle entendait les donner pour ce que les manuscrits les présentent, et ne garantir à leur sujet que l'exactitude de la reproduction. » Ce plan a été observé quoique l'éditeur ait donné (p. 1-26) des notes utiles, mais qui laissaient et appelaient mieux à faire. A. Bruel, *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude précédé de quelques observations sur le texte de ce cartulaire d'après de nouveaux manuscrits*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1866, t. XXVII, p. 445-508, a donné une critique de l'édition, le texte de quatre chartes nouvelles et le relevé chronologique des deux cent quatre-vingt-neuf chartes (756-1096) qu'il a pu dater, avec l'indication du numéro de la charte dans l'édition Doniol et du numéro qu'elle portait dans l'original perdu.

L'importance et l'utilité du travail entrepris par Bruel font de son *Essai* la véritable et l'indispensable introduction au cartulaire de Saint-Julien de Brioude. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et ceux du *Gallia christiana*, se sont servis du cartulaire pour établir les séries des comtes d'Auvergne et des évêques de Clermont, et ils ont daté un certain nombre de chartes ; mais ce n'a été qu'un travail spécial fait en vue de ces publications, et non d'une manière complète et générale. Ces recherches nous ont appris toutefois que le manuscrit lat. 9086 était moins complet que l'exemplaire consulté par les bénédictins qui ont donné à plusieurs chartes du *Gallia christiana* des numéros supérieurs à ceux de la série contenue dans le ms. 9086. Celui-ci s'arrête au n° 341, tandis que le *Gallia christiana* cite jusqu'au n° 467. Un procès-verbal du 29 avril 1697, rapportant des extraits d'actes antérieurs, parle en effet d'un cartulaire de 467 chartes à la date de 1626 ; en 1695, d'après le même procès-verbal, il n'est plus question que de 425 actes, il en était encore ainsi en 1697. Y avait-il à Brioude, comme paraît le faire entendre le procès-verbal que nous citons, deux cartulaires, l'un de 467, l'autre de 425 chartes ; ou bien un cartulaire unique s'est-il diminué au point de n'avoir plus que 425 actes en 1695 ? Nous ne saurions l'affirmer, quoique le procès-verbal du 23 juillet 1695, signé par Baluze, Mabillon et Ruinart, admette positivement deux cartulaires. Mais la question est de savoir si nous ne pouvons espérer passer de 341 actes à 425.

Le manuscrit 9086 n'est heureusement pas le seul qui contienne des chartes de Brioude. On conserve aux Archives nationales, série M, parmi les papiers de la maison de Bouillon, plusieurs cahiers de chartes de Brioude. Ce sont les copies du XVII^e siècle, qui fournissent un assez grand nombre de Chartes nouvelles. A. Bruel a daté seize de ces chartes, parmi lesquelles se trouvent le testament d'Acfred et la fondation de Saint-Germain-Lambroun par Étienne II, évêque de Clermont² ; une charte de 819, contenant un

¹ Anonyme, *Une bulle du pape Alexandre IV concernant l'église Saint-Julien de Brioude*, in-8°, Brioude, s. d. —

² Ces deux chartes, qui portent les numéros 433 et 434.

du grand cartulaire sont imprimées dans Étienne Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 20, 34.

échange fait au nom du chapitre de Brioude par le comte Bérenger et l'abbé Ferréol, et une donation d'Étienne V, évêque de Clermont. Pour les chartes déjà connues, ces cahiers fournissent d'utiles variantes.

On conserve aussi aux Archives nationales, R²69, un autre recueil de copies in-folio de 127 ff. sur papier, de plusieurs mains, fait au xvii^e siècle. Ici se trouvent les six fameux feuillets détachés d'un ancien cartulaire de Brioude du xi^e siècle et publiés par Baluze en 1695. On sait que ce sont des fragments des tables du cartulaire, précédés et suivis de plusieurs chartes favorables aux prétentions de la maison de Bouillon dont Baluze était l'historien. Ces feuillets ont été, à juste titre, suspects de fausseté, et ont donné lieu au retentissant procès de Pierre de Bar dont nous ne dirons que peu de mots (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FAUX, FAUSSAIRES).

Étienne Baluze, corrézien de naissance, s'était chargé d'écrire pour la maison de Bouillon une *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. Les ducs de Bouillon, princes de la Tour d'Auvergne, et les vicomtes des Turenne prétendaient remonter aux anciens comtes d'Auvergne. Baluze recevait la plupart des documents qui devaient entrer dans son ouvrage des mains du cardinal de Bouillon. Celui-ci avait à ses gages un habile homme, feudiste et généalogiste assez mal famé, nommé Jean-Pierre De Bar. Ce fut lui qui se chargea de trouver des pièces rattachant de mâle en mâle la famille de la Tour aux comtes d'Auvergne, et ceux-ci aux ducs de Guyenne, ce qui mettait la maison de Bouillon sur le même pied que la maison de France. De complicité avec le cardinal, il composa fort ingénieusement une série de pièces, en falsifiant notamment plusieurs feuillets d'un cartulaire de Saint-Julien de Brioude. Sur l'initiative du cardinal, ces documents furent soumis à une commission composée de Mabillon, de Ruinart et de Baluze, qui les reconnut authentiques.

En ces temps lointains pareilles choses intéressaient l'opinion, le duc de Saint-Simon se passionnait contre le *Cartulaire de Brioude*¹ et, comme de raison, les brochures couraient dans le public; c'est d'abord une *Lettre de Monsieur Baluze pour servir de réponse à divers écrits qu'on a semés dans Paris et à la cour contre quelques anciens titres qui prouvent que messieurs de Bouillon d'aujourd'hui descendent en ligne directe et masculine des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne*, in fol., Paris, 1698 (datée du 29 août 1697); à la suite : *Procès-verbal contenant l'examen et discussion de deux anciens cartulaires et de l'obituaire de l'église de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, de neuf anciens titres compris en 7 feuillets de parchemin, et de dix autres anciens feuillets aussi en parchemin, contenant des fragmens de deux tables, l'une par ordre des chiffres et l'autre par alphabet, lesquels on est détaché d'un ancien cartulaire de la même église. Le tout pour faire voir que Géraud de la Tour I^{er} du nom descend en droite ligne d'Acfred I^{er} du nom, duc de Guyenne et comte d'Auvergne, comme il paraît par la table généalogique qui suit* (22 pages, signées Baluze, Frère Jean Mabillon, Frère Thierry Ruinart, datées du 23 juillet 1595). — A la suite : *Nouveaux fragments du cartulaire de Brioude* (6 pages). (Cette plaquette se trouve reliée à la fin de beaucoup d'exemplaires du t. I^{er} de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*.) Baluze, fort de la dissertation signée par Mabillon et par Ruinart, se crut autorisé à insérer les documents en question dans son *Histoire*; il est difficile de croire qu'il fut tout à fait de bonne foi. Quoiqu'il en soit, les

adversaires de la famille de Bouillon obtinrent l'arrestation du faussaire De Bar, sa mise à la Bastille, la saisie de ses papiers parmi lesquels on trouva des brouillons de documents, des essais d'écritures de diverses époques et d'encre, des documents authentiques grattés ou lavés, moins le protocole initial ou final, des notes de dépenses significatives, des morceaux d'ancien parchemin. Lors d'un de ses voyages à Brioude, en 1697, De Bar se proposait l'examen du cartulaire et composait pour lui-même ce memento accusateur : « Il faut marquer le haut et le bas et la force du parchemin, l'écriture, le caractère noir ou gris ou jaunâtre, les marges, combien de lignes dans la page qui reste dans le cartulaire qui est écrit, la distance des lignes et combien il y en a et prendre toute cette page et l'abrégé comme elle est, et prendre les abréviations qu'on y observe; enfin il faut copier cette page et tascher de la figurer afin de faire l'une de même et de la même grandeur. Bien prendre garde à la marge qui peut rester de la page qui manque en /////////////// prenant garde à ce qui reste de plis sur la demi-page qui reste écrite dans ledit cartulaire et bien compter les chiffres de tout le cahier qui consiste en sept feuillets, y manquant celui qui doit accompagner ce demi qui est à la fin et dont la marge en dehors est un peu pliée et cousue afin de la faire tenir dans le cartulaire. »

La Bibliothèque nationale elle-même n'en est pas réduite pour le cartulaire de Brioude, au ms. lat. 9086. Elle possède de bonnes copies de la main de Baluze, qui se trouvent dans différents volumes de ses armoires, ainsi qu'un extrait du Cartulaire composé de 49 chartes et qui provient de l'ancien fonds de Harlay. *Magnus chartularius Ecclesiae Brivatensis*, original perdu. *Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. LXXII, ff. 14-45. *Parvus chartularius Ecclesiae Brivatensis vulgo vocatus Liber viridis*, original perdu, *Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. LXXII, ff. 53-81.

La coexistence de trois cartulaires et spécialement « d'un troisième aussi grand, aussi ancien et plus complet que celui qui a échappé à l'incendie » est affirmée par le procès-verbal fait le 29 avril 1697 de quelques titres trouvés dans le trésor du Chapitre de Brioude après l'incendie. *Bibl. nat.*, coll. Baluze, vol. cxcviii; *Arch. nat.*, R²69, fol. 136 v^o.

Le manuscrit latin 2042 des nouvelles acquisitions contient également des chartes de Brioude. Ce sont des cahiers qui faisaient partie de la collection du procureur général Joly de Fleury, et qui paraissent lui avoir appartenu suivant toute probabilité. Ils sont d'une écriture du xvii^e siècle. C'est moins par un ensemble complet, car elle présente une assez grande lacune et a moins de chartes en somme que le ms. lat. 9086, que par les additions nombreuses qu'elle offre que cette copie mérite d'attirer l'attention. A. Bruel y a recueilli soixante-six chartes nouvelles, ce qui porte à quatre-vingts environ le nombre des chartes qui ne figurent pas dans le ms. lat. 9086. Si l'on ajoute ce chiffre au nombre de 341, de l'édition Doniol, on arrive à peu de chose près au nombre des actes que renfermait le cartulaire de 1695.

XI. BIBLIOGRAPHIE. — E. Ch. Babut, *Saint Julien de Brioude*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1914, t. v, p. 97-116. — Bollandistes, *Catalogus codicum hagiograph. latin.* *Bibl. nat. Paris.*, 1893, t. III, p. 98-99; *Bibliotheca hagiogr. latina*, 1898, p. 672-673, 1363. — G.-G.-L. Bonnefoi, *Le culte de saint Julien de Brioude*, dans *Tableau historique du Velay*, 1875-1877, t. v, p. 292-321; 451-467; t. VI, p. 475-500; t. VII, p. 217-242. — Bosquet, *Ecl. Gallic. hist.*, 1636, t. II, p. 176-178. — A. Bruel, *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude, précédé de quelques observations sur le texte de ce cartulaire d'après*

¹ A. de Boislesle avait projeté d'écrire l'histoire de cette fourberie de Bouillon.

de nouveaux manuscrits, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1866, VI^e série, t. II (t. XXVII) p. 445-508. — Brydaine, *Vie de saint Julien, martyr de Brioude et patron des paroisses de Churclan, la Calmette, Saint-Julien de Peyrolas, Valignières et autres*, in-12, Nîmes, 1880. — R. Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, 1732, t. III, p. 525-526; 2^e édit., t. II, p. 41-42. — M. Chanson, *Saint Julien et saint Ferréol, patrons de l'ancienne collégiale de Saint-Julien de Brioude*, dans *Semaine religieuse du Puy*, 7, 13 juillet 1888. — C.-N. Coupe, *Les restaurations de l'église de Brioude*, dans *Le moniteur de Brioude*, 19 janvier, 7 juin 1896. — Delorme, dans *Revue de Vienne*, 1837, t. I, p. 408-415. — Desrosiers, *Rapport sur les peintures murales de l'église de Saint-Julien de Brioude*, dans *Congrès scientifique de France*, XX^e session, Le Puy, 1855-1856, t. II, p. 550 sq. — H. Doniol, *Cartulaire de Brioude [Liber de honoribus sancto Juliano collatis, chartularium Briuatense]*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1862, II^e série, t. III, p. 53-436; avec des notes et des tables, in-4^e, Clermont-Ferrand, Paris, 1863, 385 p. — Douhet, *Dictionnaire des légendes*, 1855, p. 753-758. — Du Tems, *Clergé de France*, 1775, t. III, p. 229-233. — *Gallia christiana (nova)* 1720, t. II, p. 467-497, trad. franç. par Bonnefoi, dans *Tabl. hist. du Velay*, 1876, t. VII, p. 69-92, 187-213. — Ch. Fauchereau, *Notice sur saint Julien martyr, sa passion, ses vertus, ses miracles*, in-8^e, Cîteaux, 1883; *Vie, miracles et cultes de saint Julien martyr de Brioude*, in-16, Nancy, 1885. — Giron, *Monographie des peintures de la Haute-Loire*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1887; *Histoire littéraire de la France*, t. II (1735), p. 420-421; t. VII (1746), p. 607. — R. de Lasteyrie, *Inscription énigmatique sur un chapiteau de Saint-Julien de Brioude*, dans *Congrès archéologique de France*, LXXI^e session, 1904, p. 542-555. — Mabillon, *Ruinart* (voir plus haut col. 409). — Mandet, *Histoire du Velay*, t. VI, p. 195-234. — G. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*. — Th. Michelin, *Discours sur la vie, mort et miracles de S. Julien martyr, de l'emploi qu'il a eu dans l'armée de l'empereur Dioclétien, des vertus qu'il a pratiquées durant sa vie et de son genre de mort*, in-8^e, Troyes, 1665. — Mombrilius, *Sanctuarium*, vers 1479, t. II, p. XLVIII. — E. Muller, *Quelques souvenirs d'Auvergne*, (plaquette autographiée) 1887. — Rivière, *Vie de saint Julien, martyr de Brioude*, in-12, Nîmes, 1885. — De Rochemonteix, *Le Christ des lépreux de la Bajasse*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1899, p. 314. — A. M. Saint-Ferréol, *Notices historiques sur la ville de Brioude*, in-8^e, Brioude, 1880; appendices 1891. — A. Souligoux, *Vie et miracles de saint Julien, patron de l'église paroissiale de Brioude*, in-12, Brioude, 1855. — Stilling, dans *Acta sanct.*, 1743, août, t. VI, p. 169-173. — Surlius, *Vitæ sanctorum*, 1618, t. VIII, n. 311-318. — De Talairat, *Notice historique sur l'église et le chapitre de Brioude*, in-8^e, Le Puy, 1829. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques d'Auvergne*, t. II. — Terrebasse, *Inscriptions de Vienne*, 1875, t. II, p. 193-196. — N. Thiollier, *Brioude*, dans *Guide archéologique au Congrès du Puy*, dans *Congrès archéologique de France*, LXXI^e session, 1904, p. 72-79. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*,

1698, t. V, p. 279-282, 696-701. — A. Trognon, *Manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Julien de Brioude, retrouvés au XIX^e siècle et publiés*, in-8^e, Paris, 1825; Cf. *Catholique*, 1829, t. I, p. 327-339.

H. LECLERCQ.

JUMIÈGES. — I. Au VII^e siècle. II. L'œuvre de saint Philibert. III. Saint Aicadre. IV. Au VIII^e siècle. V. Les énérvés de Jumièges. VI. Les constructions. VII. Bibliographie.

I. AU VII^e SIÈCLE. — Une Vie ancienne de sainte Austreberte, mais qui n'a pas échappé à quelques retouches dont on ne s'est avisé que trop tard pour empêcher d'usurper une autorité historique à laquelle elles n'ont aucun droit. C'est ainsi que le récit de la fondation de Jumièges par saint Philibert (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRANDLIEU) sous le règne de Dagobert, en 638, doit être corrigé¹. Dès 1760, un bénédictin de Saint-Maur, auteur d'une histoire manuscrite de Jumièges², n'hésitait pas à reléguer ce récit au nombre des légendes. Ce lui était facile vu la qualité de la *Vita Philiberti*, qui fut écrite sous l'abbatit de son deuxième successeur, Cochin (687-724)³, lequel avait certainement connu à Jumièges le fondateur saint Philibert (654-682), à tout le moins pendant les dernières années de son gouvernement. Cochin avait dû voir beaucoup et apprendre au moins autant dans l'espace d'une quarantaine d'années environ passées à Jumièges; c'est lui qui aura donné à l'hagiographe quelques-uns des renseignements les plus précis et les plus sûrs.

La *Vita Philiberti* nous apprend que le saint fit profession de la vie monastique à Rebais, entre les mains de saint Agile, premier abbé de ce monastère. Philibert n'était âgé pour lors que de vingt et un ans; cependant il succéda quelque temps après à Agile, qui renonça à cette charge et se mit à voyager en Italie, en France, en Bourgogne. Quand il eut assez couru par monts et par vaux, pendant plusieurs années, il lui prit la fantaisie de se reposer et il fonda le monastère de Jumièges. Ces renseignements sont sujets à caution. Nous savons, en effet, que saint Agile fut nommé abbé de Rebais au cours d'un synode d'évêques tenu à Clichy (printemps 636), peu de mois après la consécration de l'église abbatiale de Rebais, laquelle fut faite par saint Faron de Meaux et saint Amand de Maestricht; en présence de saint Ouen de Rouen et de saint Éloi de Noyon, le 22 février 636. Entre le printemps de 636 et l'année 638, dernière année du règne de Dagobert, il faudrait faire entrer saint Philibert à Rebais, y devenir abbé, accomplir un long voyage, revenir, fonder Jumièges avec les libéralités du roi Dagobert; c'est une impossibilité et il faut abandonner cette chronologie.

Ce fut sous le règne de Clovis II, en 654, que la reine Bathilde obtint de son mari la donation d'un territoire situé dans le diocèse de Rouen, non loin de la Seine, afin que le serviteur de Dieu, Philibert, y élevât un monastère. Le lieu se nommait *Gemmetica* qui est devenu Jumièges. Là se trouvait, au dire de la *Vita Philiberti*, les ruines d'un *castrum* gallo-romain dont on a pensé retrouver quelques vestiges dans le massif de blocage qui flanque le porche de l'église Saint-Pierre. Le parement de ce massif a disparu et il est possible que ce qui en reste soit très ancien, mais il semble aventureux de fixer une date d'après ce qui subsiste, c'est-à-dire une quantité de mortier ayant la couleur et la consistance de la glaise et dans laquelle les pierres sont comme noyées. Ce qui mérite

¹ *Vita sanctæ Austrebertæ*, dans Surlius, *Vitæ sanctor.*, t. I, p. 18. — ² J. Loth, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*, publiée pour la première

fois (par J. Loth), 3 vol. in-8^e, Rouen, 1882-1885. — ³ Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæculum II, p. 815, 825; *Acta sanctorum*, août, t. VI p. 66-95.

d'être noté toutefois c'est que l'abbé Cochet (voir ce nom) a trouvé dans la forêt de Jumièges des débris d'armes et de monnaies; en 1857, on trouva un vase en terre contenant des monnaies de bronze de l'époque gallo-romaine¹; la présence du *castrum* sur ce point semble d'autant plus certaine qu'on a relevé des traces de retranchements.

II. L'ŒUVRE DE SAINT PHILIBERT. — L'histoire manuscrite de Jumièges nous apprend que saint Philibert bâtit trois églises de différentes grandeurs : «...La première, en forme de croix, fut dédiée à la sainte Vierge : un autel enrichi d'or et d'argent, et relevé par l'éclat de plusieurs pierres précieuses, dont la reine avait fait présent à saint Philbert, fit l'ornement sensible de la partie supérieure. Chaque aile du milieu eut aussi son autel; l'un sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, l'autre sous le titre de Saint-Columban. La seconde basilique, du côté du septentrion, n'avait qu'un autel dédié au martyr saint Denys et à saint Germain. Le troisième était au midi, sous l'invocation du prince des apôtres². »

L'usage immémorial de construire les basiliques et les oratoires successifs sur l'emplacement primitivement choisi à peu près déblayé, invite à croire qu'il en fut ainsi à Jumièges, et que l'église dédiée à la sainte Vierge se trouvait à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'église Notre-Dame qui remonte au XI^e siècle³. Il a dû en être de même pour l'église Saint-Pierre, au sud, reconstruite au X^e et ensuite au XIV^e siècle. La troisième église bâtie par saint Philibert se trouvait « du côté du septentrion »; peut-être a-t-elle disparu de bonne heure et définitivement; on ne rencontre nulle part mention de sa reconstruction.

« D'après ces indications, on peut supposer que la place actuelle du village et la route qui la traverse occupent l'ancien emplacement de cette église : et cette hypothèse est, sinon confirmée, du moins rendue plus vraisemblable par ce fait, dont le souvenir est encore très précis dans le pays, que des travaux exécutés sur la route actuelle, vers le milieu du XIX^e siècle, mirent à jour de grossières fondations, des restes de tombeaux et quelques dalles d'un escalier; peut-être, en fouillant la place du bourg, retrouverait-on des vestiges de cette église primitive⁴. »

Quand on a la satisfaction de posséder un récit de bon aloi, tel que la *Vita Philiberti*, il est bon de le comparer avec les pièces hagiographiques qui ont fondé des gloires aujourd'hui bien oubliées au moyen d'anecdotes légendaires. Tandis que cette littérature complaisante s'efforce de mettre sur pied des personnages imaginaires, la *Vita* nous présente un Philibert impulsif, pétulant, bruyant, que rien n'attache et que rien n'arrête. C'est un garçon toujours en quête d'aventure et de nouveauté. Homme de cour, bien vu du roi, en passe de faire sa carrière, il se convertit, vend ses biens, distribue le prix aux pauvres et se fait moine à Rebais. Comme il n'est âgé alors que de vingt et un ans, on peut l'attendre à l'épreuve du temps et de la persévérance. Il persévère, mais non sans peine; l'abstinence lui est pénible et il lui arrivera de boire plus que de raison; mais parmi des moines du VII^e siècle on n'en a pas outre mesure et même on fait de lui un abbé. Alors, n'ayant plus à ménager une communauté qui s'est livrée à lui, il la bouscule tant et si bien qu'il ne peut continuer à vivre parmi elle. Une solution semble indiquée : la démission; or c'est précisément la solution qu'il écarte; il se sait antipathique, insupportable, impossible, alors il se

met à voyager. Ces choses sont de tous les temps, avec la sainteté en moins. Après avoir promené ses loisirs en Italie et en Bourgogne, il repart dans son monastère de Rebais, sans plus de succès, retourne à la cour et imagine de fonder un nouveau monastère, où il célébrera les consolations de la stabilité et de la solitude tandis que, toujours en quête d'action nouvelle, il enverra ses moines prêcher l'évangile en Neustrie, en Angleterre, en Irlande. Comme propriétaire foncier, il n'est pas voisin commode. Après la mort de saint Wandrille, saint Ouen partage entre les abbayes de Fontenelle et de Jumièges la forêt qui les sépare; saint Philibert se trouve lésé, se plaint, menace et finalement obtient un nouveau partage qui lui fait la part plus belle. Ses démêlés avec Ébroïn ne sont pas connus en détail, et ses rapports avec sainte Austreberte surprennent ceux qui les observent.

La construction de Jumièges l'occupa; en même temps que l'église, il élevait les bâtiments réguliers : au rez-de-chaussée, réfectoire et cuisine, à l'étage deux dortoirs de 290 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur. Soit par prévoyance contre l'esprit d'aventure, soit par précaution contre l'esprit de malveillance, le monastère était entouré d'une muraille flanquée de petites tours de distance en distance⁵. Avec son tempérament, le saint ne pouvait se résoudre à attendre que, petit à petit, un courant de vocations lui amenât des religieux; il s'adressa à Bobbio et à Luxeuil qu'il avait visités, il lui fallait soixante-dix moines; il les eut et il leur donna la règle de saint Benoît. On remarquera que Bobbio et Luxeuil étaient peuplés des disciples de saint Colomban; peut-être ce changement de règle était-il un attrait pour eux. En quelques années le nombre fut, dit-on, décuplé et passa de 70 à 800; assurément c'est beaucoup, mais nous n'avons pas de preuve certaine que le biographe de saint Philibert ait menti, l'abbé Cochin a dû en savoir plus que nous sur ce point. D'ailleurs, ces moines ressemblaient aussi peu que possible à une communauté dite contemplative. C'était, à l'image de l'abbé, une bande active, remuante, parcourant les campagnes, non seulement pour ensemençer ou pour moissonner les champs, pour faire paître les animaux et percer les forêts, mais pour évangéliser, convertir une population encore entièrement sauvage. A la prospérité numérique s'ajoutait la prospérité financière. Des dons accroissaient fréquemment les ressources, et saint Philibert fit servir cet argent au rachat d'esclaves et à la construction d'une petite flottille capable de porter en Angleterre les apôtres que Jumièges lui envoyait⁶. A son passage à Luxeuil, saint Philibert avait pu entendre beaucoup parler du personnage Ébroïn que saint Léger avait interné quelque temps. Cet Ébroïn a laissé un nom fâcheux dans l'histoire à raison de ses cruautés et de son impiété, Philibert l'alla trouver et lui adressa de grands reproches, en pure perte. S'il le laissa dire et ne tira pas vengeance sur l'heure de cette audace, Ébroïn en garda le souvenir, étant homme à suspendre ses vengeances pour les mieux satisfaire. Si on peut en croire une *Vita sancti Alcadri*, retouchée au XI^e siècle par le moine Fulbert de Saint-Ouen à Rouen⁷, une lettre apocryphe de saint Philibert adressée au roi tomba entre les mains de saint Ouen archevêque de Rouen qui y lut avec stupeur une accusation en règle de trahison portée contre lui. L'archevêque fit arrêter l'abbé de Jumièges par des gens à lui et le tint en prison à Rouen. L'emplacement

¹ *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. ix, p. 196, 281. — ² *Histoire de l'abbaye royale...*, t. i, p. 19. — ³ *Id.*, t. i, p. 124, 133, 162 sq. — ⁴ R. Martin du Gard, *L'abbaye de Jumièges (Seine-Inférieure)*,

Étude archéologique des ruines, in-8°, Montdidier, 1909, p. 18. — ⁵ *Acta sancti. O. S. B.*, t. ii, p. 691, n. 10. — ⁶ *Ibid.*, t. ii, p. 691. — ⁷ Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. viii, p. 378 sq.

de cette prison serait une tour, citée au ^x^e siècle, sous le nom de tour Alvarède et qui dépendait des fortifications; elle subsista jusqu'en 1791 dans l'*Hôtel de Jumièges*, rue de la Poterne, ancien hospice de l'abbaye dont la mention paraît dans tous les comptes anciens du fonds d'archives de Jumièges¹. Pour un tempérament tel que celui de Philibert, la prison devait être insupportable; aussi on admet sans peine que lorsque l'archevêque lui entr'ouvrit la porte, l'abbé de Jumièges se montra très conciliant afin de recouvrer sa liberté. L'archevêque y mit pour condition qu'il ne réparait plus à Jumièges. Belle occasion de reprendre les grandes entreprises. Philibert n'y manqua pas. Il se rendit dans le diocèse de Poitiers, auprès de l'évêque Ansoald, et entreprit coup sur coup la fondation de deux monastères, l'un à Noirmoutiers, l'autre à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée.)

Saint Ouen, désireux d'avoir Jumièges sous la main, nomma abbé le moine Chrodobert qui mourut presque aussitôt. A défaut de celui-ci, l'archevêque fit choix de l'archidiacre de la cathédrale de Rouen, Ragentrans, qui délaissa Jumièges pour le siège épiscopal d'Avranches dont on l'avait pourvu en même temps. En 681, le maire du palais Ebroïn mourut et saint Ouen fut détrompé sur le compte de saint Philibert qu'il rappela à Jumièges après huit années d'exil. Philibert y revint, mais ne s'y attarda pas; on le demandait à Montivilliers pour présider à la fondation d'une abbaye de nonnes, il s'y rendit; puis comme on le réclamait au monastère de Saint-Benoît du Quincay, il y courut; de là il se dirigea vers Notre-Dame de Luçon. La mort seule put le fixer; elle le trouva à Noirmoutiers où il finit ses jours (684); ses restes pèrgrinèrent longtemps, ce qui n'était peut-être pas fait pour lui déplaire. (Voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1545.)

III. SAINT AICADRE. — Avant de mourir saint Philibert avait désigné l'abbé de Quincay, Aicadre, pour occuper le siège abbatial de Jumièges. Celui-ci gouverna le monastère depuis 682 jusqu'au 15 septembre 687. On nous dit que Jumièges comptait alors neuf cents religieux et quinze cents serviteurs². C'était beaucoup de monde qu'il aura fallu loger et entretenir, malheureusement nous ne savons guère de détails sur la situation matérielle du monastère à cette époque. De sa situation intellectuelle nous ne pouvons que conjecturer qu'on y comptait quelques moines instruits, puisqu'on les voit entreprendre l'évangélisation de la contrée.

Il arriva sous l'abbat de saint Aicadre un événement singulier : une épidémie qui, en trois jours, emporta, dit-on, quatre cent quarante-deux moines. S'il en fut ainsi, il mourait un moine environ tous les dix minutes; même en temps d'épidémie, c'est un record! Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que les défunts furent déposés chacun dans un cercueil de pierre; voilà qui exige la présence ou la proximité d'un entrepôt auprès duquel Civrav et Quarré-les-Tombes font piètre figure. Et comme s'il fallait que tout fût suspect dans cet épisode, nous lisons dans le *Breve chronicon abbatiae Gemmeticensis* que ces quatre cent quarante-deux moines, pour lesquels on avait fait la grosse dépense d'autant de cercueils séparés, n'y demeurèrent pas; on les en tira pour réunir leurs ossements dans une fosse commune dans un angle du cloître³. Ce n'est pas tout; la légende s'en mêla, les défunts furent des privilégiés à qui s'ouvrait le paradis, tandis que les survivants se trouvaient plus au

large et plus à l'aise. Une fresque conserva le souvenir de l'événement sur la muraille du cloître et une inscription, gravée sur cuivre, expliquait la signification de la fresque⁴.

IV. AU VIII^e SIÈCLE. — Cochin, abbé de Centule (aujourd'hui Saint-Riquier, Somme), succéda à Aicadre et gouverna Jumièges depuis 687 jusqu'en 724. Il faut croire que l'épidémie n'avait éclairci les rangs de la communauté que pour peu de temps, puisqu'en peu d'années l'effectif se trouvait ramené à neuf cents moines. C'est du moins ce que nous raconte la *Vie de saint Eucher* qui entra à Jumièges, en 714, sous l'abbat de Cochin. La prospérité ne se bornait pas au personnel, les donations étendaient de plus en plus le domaine du monastère. Une des plus importantes fut celle du moine Hugues qui se fit moine en 718. Il était fort bien apparenté; petit-fils de Pépin d'Héristal, neveu de Charles-Martel, et tout cela avait pu lui suggérer quelques réparations à offrir à Dieu au nom de ces illustres parents⁵; Jumièges et Fontenelle reçurent des terres étendues, mais dont les noms ne se sont pas conservés; peut-être les titres ont-ils disparu à l'époque des invasions normandes. Hugues s'était montré généreux, on lui en fut reconnaissant. Devenu moine en 718, il était archevêque de Rouen en 722, abbé de Fontenelle en 723, évêque de Paris, évêque de Bayeux et abbé de Jumièges en 724. Ce saint homme, de qui on peut dire qu'il ne fuyait pas les responsabilités, dirigea ses trois diocèses et ses deux monastères pendant quelques années, mais il succomba à la tâche et mourut à Jumièges en 730. La *Chronique de Fontenelle* nous dit que le tombeau d'Hugues se voyait dans l'église Notre-Dame de Jumièges, où il était surmonté d'une grande couronne d'orfèvrerie.

A l'abbé Hugues succédèrent Hildegard, puis Drotégand. Ce dernier fut chargé à deux reprises par le roi Pépin, en 753 et en 758, d'une ambassade auprès des papes Eugène III et Paul I^{er}.

A Drotégand succéda Landry, qui fut le septième abbé. Ce fut sous son gouvernement que Tassillon, duc de Bavière, et son fils Théodore vinrent à Jumièges qu'ils ne quittèrent plus. Tassillon avait, par sa mauvaise foi, lassé la patience de Charlemagne qui le manda à Ingelheim (voir ce nom) et l'y retint prisonnier. On persuada à ce prince que le seul parti à prendre était la résignation; il lui en fallait certes pour se laisser tonsurer à Saint-Goar, d'où on le transféra à Lorsch et, de là, à Francfort où il fit amende honorable aux pieds du roi Charles, en 794. Il demanda ou bien on lui persuada de finir ses jours à Jumièges où son fils Théodon, enfermé à Saint-Maximin de Trèves, vint le rejoindre. Le père et le fils moururent sous l'abbat de Landry et furent enterrés dans le chapitre. En 934, lors de la réfection de l'abbaye, on y retrouva leurs squelettes qu'on transporta dans l'église Saint-Pierre où ils sont restés.

V. LES ÉNERVÉS DE JUMIÈGES. — Ce furent Tassillon et son fils qui donnèrent naissance à la légende des « énervés ». Le chroniqueur Yepéz ne pouvait la dédaigner et on lui en est presque reconnaissant, car le récit est tragique à souhait et d'une imagination bien faite pour l'époque; elle a inspiré une œuvre artistique d'un mérite exceptionnel, ce tableau de Luminais : *Les Énervés de Jumièges*, exposé au Salon de 1880, admirable évocation d'une époque barbare. Voici le thème de la légende : Le roi Clovis II s'étant rendu en Terre Sainte, ses deux fils secoururent la régence de leur mère, la sainte reine Bathilde, se déclarèrent souverains. Bathilde fit instruire le roi de la révolte de ses fils.

¹ Périaux, *Dictionnaire des rues et places de Rouen*, 1870-1871, p. 492. — ² *Acta sancti. O. S. B.*, t. II, p. 963, n. 21. —

³ Ms. Vatic. Regina, 653; ms. Rouen Y 15; Bouquet,

Recueil des histor., t. XII, p. 775; L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVII, p. 496 sq. — ⁴ *Hist. de l'abbaye de Jumièges*, t. I, p. 49 sq. — ⁵ *Acta sanctior.*, févr., t. III, p. 217.

Clovis II, dès son retour, livre bataille à l'armée des deux jeunes princes, la taille en pièces, et les deux jeunes prisonniers sont amenés à Paris où ils sont jugés par le conseil des barons. Leur mère prononce elle-même la sentence; ils auront les jarrets brûlés. Le supplice terminé, on dépose les deux malheureux sur un radeau qu'on livre à la Seine et celle-ci les emporte de Paris à Jumièges. Là saint Philibert reconnaît les fils du fondateur de Jumièges, il les recueille à l'abbaye où ils finissent leurs jours dans le repentir de leur faute (fig. 6416).

La légende est ici en opposition avec l'histoire. Le pauvre roi Clovis II avait eu une part minime dans la

ressouvenir des deux princes exilés dont l'infortune sembla donner matière à un récit touchant que les bénédictins eux-mêmes traitèrent avec trop d'indulgence.

D'après dom Toussaint Duplessis « dans l'église de Saint-Pierre est un tombeau qui a donné jusqu'ici bien de l'exercice aux savants. Il est élevé de deux pieds ou environ au-dessus du pavé, et représente en relief deux jeunes seigneurs, âgés de seize ou dix-sept ans au plus, couchez de leur longueur sur le dos. Leur habillement est noble : ce sont de longues robes qui leur descendent jusqu'aux pieds; la tunique inférieure, fermée sur la poitrine avec une boucle ou une agraphe



6416. — *Les Énergés de Jumièges*, par Luminais (1890).

fondation de Jumièges. Ses fils Clotaire III, Childéric et Thierry étaient nés en 652, 653 et 654; le trône de Neustrie semblait affermi, mais Clovis II allait disparaître. Né en 632, roi depuis l'âge de sept ans, âgé de vingt-deux ans à peine, Clovis II très affaibli n'apportait plus aux affaires qu'une attention troublée par des crises de folie. Pendant les intervalles raisonnables, le malheureux sentait la menace qui l'étreignait et prodiguait les manifestations d'une piété mêlée de superstition. Un jour il lui prit fantaisie de faire ouvrir la tombe de saint Denis, « si ne lui suffit pas de regarder tant seulement : aïnz brisa l'oz de l'un des bras, et le ravi ¹. » Ce pauvre fantôme de roi, épuisé par les excès de sa jeunesse, frappé dans sa chair et dans son intelligence, succomba pendant l'hiver de l'année 657 ². Son fils aîné n'avait pas encore cinq ans. Ces rapprochements suffisent à donner sa valeur à la légende.

C'est vers la fin du x^e siècle que, le souvenir de Tassillon et de son fils Théodon étant perdu, on se

de pierreries, laisse le cou entièrement découvert : ils ont la tête nue, ceinte en forme de diadème d'un bandeau semé par intervalles de pierres précieuses; leur chevelure frisée et bouclée ne descend guère au-dessous des oreilles; enfin, leur chaussure étoit liée vers la cheville du pied simplement; mais l'extérieur de cette espèce de brodequin ne paraît plus parce que les pieds ont été brisés. On a jeté, poursuit l'auteur, vers le xii^e siècle une couleur d'azur sur la base de leur mausolée; on y a semé quelques fleurs de lys d'or; enfin, on y a joint ces quatre vers qui paroissent à plusieurs savans n'être que l'abrégé du Roman :

*Hic in honore Dei requiescit stirps Clodovei
Patris bellica gens, bella salutis agens.
Ad votum matris Bathildis penituer
Scelere pro proprio, proque labore patris. »*

Dom A. Langlois, dans son *Brief recueil des antiquitez de Jumièges*, écrit que « sur ce tombeau sont les deux figures et effigies de ces deux fils, eslevez en sculpture fort antique, vestus de longs habits diaprés et poursemez de fleurs de lys sans nombre, en la façon des anciens Rois. »

Chronique de Saint-Denis, l. V, c. xxii, dans *Rec. des hist. de France*, t. III, p. 303. — ² *Gesta Reg. Francor.*, c. XLIV, dans *Rec. des hist. de France*, t. II, p. 563.

Enfin d'après l'abbé Cochet¹, le monument est de la fin du XIII^e siècle. Les deux princes sont représentés de grandeur naturelle, couchés côte à côte sur une dalle, en robes longues et les mains jointes (fig. 6417). Leurs têtes reposent sur un coussin. Leurs cheveux longs et roulés sur les oreilles sont ceints d'un cercle de métal orné de pierreries; l'agrafe qui retient le col et la ceinture qui serre leur taille sont pareillement décorées de cabochons de pierres. Les pieds sont mutilés; ils étaient chaussés de sandales, attachées par des bandelettes. Ce tombeau qui est assez bien conservé était placé dans le chœur de l'église Saint-Pierre. Le modelé des visages, la simplicité des attitudes, la manière large dont sont traitées les étoffes en font un



6417. — Tombe des Énergés.

D'après Martin du Gard, *L'abbaye de Jumièges*, 1909, fig. 42.

spécimen très pur de la sculpture normande à la fin du XIII^e siècle. Cette tombe fait partie des collections rassemblées par Mme Lepel-Cointet, propriétaire de Jumièges.

VI. LES CONSTRUCTIONS. — Il reste à Jumièges deux églises entières, une salle capitulaire, un cellier, un bâtiment d'entrée, le logis abbatial, des souterrains. Tout cela offre un extrême intérêt, mais pour une époque qui se trouve en dehors de nos études. C'est, en effet, entre 928 et 943 que Guillaume Longue-Épée releva les ruines du monastère et construisit une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pierre. Dans l'église Notre-Dame nous sommes au XI^e siècle. La salle capitulaire comprend deux constructions distinctes, toutes les deux du XII^e siècle.

Du cloître primitif nous ne savons rien, et des quatre cloîtres successifs il ne reste rien. Toutefois, il semble que le premier devait dater, sinon de la fondation du monastère, du moins du VIII^e ou du IX^e siècle. Il devait être bâti à peu près sur l'emplacement qu'il occupa dans la suite, car il était normal que le cloître fût situé au sud de la grande nef.

¹ *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 309.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — *Vita sancti Philiberti*, dans Mabillon, *Acta sanct. O.S.B.*, sæc. II, p. 816, 825. — *Acta sanct.*, août, t. IV, p. 66. — *Annales Gemmeticensis*, dans *Monum. Germ. hist. Scriptores*, t. XXVI, p. 491-508; dom Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. XI, p. 386; t. XII, p. 775; t. XII, p. 786; *Carmen de Monasterio Gemmeticensi*, dans P. L., t. CXXXVIII, col. 393-398; dom Adrien Langlois, *Brief recueil des antiquités et fondation de l'abbaye de Jumièges en Normandie*, in-8°, s. l. n. d. — Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, in-4°, Rouen, 1872. — A. Darcel, *Notes sur les fragments du X^e siècle de l'église Saint-Pierre de Jumièges*, dans *Congrès archéologique*, 1860. — L. Delisle, *Chroniques et annales diverses. Annales de Jumièges*, dans *Hist. lit. de la France*, t. XXXII, col. 201. — Fallue, *Un camp romain à Jumièges*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, t. IX, p. 196, 198, 252, 281. — E. H. Langlois, *Notice sur le tombeau des Énergés et sur quelques décorations singulières*, in-8°, Rouen, 1838. — J. Loth, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*, publiée pour la première fois, 3 vol. in-8°, Rouen, 1882-1885. — R. Martin du Gard, *L'abbaye de Jumièges (Seine-Inférieure). Étude archéologique des ruines*, in-8°, Montdidier, 1909. — A. du Moustier, *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normanniæ*, in-fol., Rouen, 1663. — Noël de la Morinière, *Essai sur le département de Seine-Inférieure*, in-8°, Paris, 1795, t. II, p. 164-172. — Perkins, *Abbey of Jumièges and the legend of the Énergés*, dans *The American journal of archaeology*, 1883, t. I, p. 131. — Sauvage, *Notes sur les manuscrits anglo-saxons et les manuscrits de Jumièges*, in-8°, Rouen, 1883. — Savalle, *Dissertation sur la chronique des Énergés*, in-8°, Rouen, 1868. — Stabenrath, *Le tombeau des Énergés*, dans *Journal agricole du département de l'Eure*, 1828, p. 289. — Tougard, *Géographie du département de Seine-Inférieure. Jumièges, le village, l'abbaye, les ruines*, in-8°, Paris, 1879. — E. Vacandard, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684) Étude d'histoire mérovingienne*, in-8°, Paris, 1902.

H. LECLERCQ.

JUMILHAC (DOM DE). — Dom Pierre-Benoît de Jumilhac, naquit, en 1611, au château de Saint-Jean-Ligourre, diocèse de Limoges. Il étudiait à Bordeaux, lorsque le désir lui vint d'entrer dans un monastère, et il mit tant de vivacité qu'on ne put le lui refuser. Comme sa famille avait un rang considérable dans la province, les supérieurs imaginèrent un peu naïvement de le faire disparaître et l'envoyèrent au noviciat de Saint-Remy de Reims pour y prendre l'habit. Le père du novice ne mit pas longtemps à apprendre la fuite de son fils et à trouver sa trace; il l'alla voir et, malgré ses instances, ne put le déterminer à le suivre. Profès le 6 d'avril 1630, prieur de Saint-Julien en 1647, supérieur des nonnes de l'abbaye de Chelles en 1653, visiteur provincial et ensuite assistant du général de la Congrégation de Saint-Maur. Prieur de Saint-Corneille à Compiègne en 1660, ensuite prieur de Saint-Fiacre, retiré en 1666 à Saint-Germain-des-Prés. « Étant déjà âgé, écrit dom Edmond Martène, il avoit toute sa verdeur et toute sa frescheur et un jour qu'il voulut donner un grand coup de pied à un chien dans l'église, le chien l'ayant aperçu prit la fuite et le pied du R. P. ayant manqué son coup, il tomba par derrière à terre, ce qui luy causa une retention d'urine, dont il fut enlevé en peu de tems. Il reçut tous les sacrements avec une grande présence d'esprit. Le jour de la feste de notre bienheureux père saint Benoît, il souhaila de communier encore une fois : on luy dist une messe à la chapelle de l'infirmier au commencement de matines; il pria le Père de se dépes-

cher, parce qu'il n'avoit plus guères de tems à vivre. Dieu exauça ses vœux : il eut le bonheur de communier et peu après, muni de ce saint viatique, il entra dans la voye de l'éternité, étant mort à 3 heures du matin pendant les matines, le propre jour de notre bienheureux père saint Benoist dont il portoit le nom, jour auquel il estoit entré au noviciat et auquel, si je ne me trompe, il avoit dit sa première messe. Il mourut l'an 1682, veille du dimanche des Rameaux, et fut enterré le mesme jour dans la grande chapelle de la Vierge. »

« Ce bon religieux, nous apprend dom Tassin, ne parloit jamais de sa famille, ni de ses parents, il estoit même très réservé à leur rendre visite lorsqu'il demouroit à Paris, où plusieurs d'entre eux faisoient leur résidence. »

Son activité se porta vers le chant et les cérémonies liturgiques. Les remarques qu'il avait rapportées d'un séjour à Rome ont servi utilement à la confection du *Cérémonial monastique* de dom Baudri. Dom de Jumilhac revit et perfectionna les *Petites Règles de la Congrégation de Saint-Maur* et celles qu'elle prescrivit à tous les officiers; elles se trouvent dans le livre intitulé : *Règles communes et particulières de la Congrégation de Saint-Maur*, 1667.

Le principal ouvrage de dom de Jumilhac est intitulé : *La science et la pratique de plain-chant où tout ce qui appartient à la Pratique est établi par les principes de la science. Et confirmé le témoignage des anciens Philosophes des Pères de l'Eglise et des plus illustres Musiciens; Entrautres de Guy Arétin et de Jean de Murs. Par un religieux bénédictin de la Congrégation de S. Maur.* A Paris. Chez Louis Bilaine, en la grand-Sale du Palais. Au Grand César et à la Palme. MDCLXXIII. Avec privilège du Roy et permission des Supérieurs.

Dom Bouillard donne à l'édition *princeps* la date de 1672; en effet le privilège du roy est daté de Versailles, le 7 mars de cette année, et enregistré sur le livre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs parisiens le 28 juin 1672, mais on ne possède aucun exemplaire portant cette date; les quelques volumes connus de la première édition semblent être ceux qui portent la date de 1673, qui est bien en effet la première puisqu'à la fin du volume sur les exemplaires complets, on lit ces mots : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 2^e jour d'octobre 1673. » L'approbation de l'édition de 1673 a été donnée par René Outchard, chanoine de Saint-Gatien de Tours († 1694) musicien très savant qui « certifie avoir leu exactement un Livre intitulé *La science et la pratique du Plain-Chant*, et je l'ai leu, dit-il, avec bien de la joye, quand j'ay appris qu'il estoit l'ouvrage d'un Religieux de l'Ordre de Saint-Benoist, sachant que depuis plusieurs siècles il semble que Dieu ait mis comme en depost toutes les Sciences dans cet Ordre illustre, et principalement la Musique qui lui doit la meilleure partie de ses beaux chants, sa gamme, ses lignes, ses clefs, ses notes et ses règles. Ce qui me fit espérer de trouver en ce livre quelque chose qui répondroit à la réputation que cet Ordre s'est acquis et conservé jusqu'icy dans les Sciences. Mon espérance point esté vaine, et je rends témoignage au public d'y avoir veu la théorie de la musique entièrement débarrassée de l'obscurité dont les anciens maistres de cette divine science l'avoient enveloppée; et d'y avoir leu tant de recherches et tant de citations de presque tous les auteurs qui en ont traité, qu'on peut regarder cet ouvrage comme un abrégé de plusieurs autres et comme un recueil de toutes les méthodes qui ont paru jusqu'icy sur la pratique du chant ecclésiastique. »

En 1677, mourait à Saint-Germain dom Caffiaux qui soutenait que le véritable auteur de *La science et la*

pratique du plain-chant, parue quatre ans plus tôt, était non pas dom de Jumilhac, qui n'avait fait autre chose que diriger la publication dont l'auteur était dom Jacques Leclercq. Cette assertion semble inacceptable, car dom Martène, qui connut personnellement dom de Jumilhac écrit que nous avons « de luy un traité de plain-chant imprimé chez Bilaine, in quarto. » C'est le nôtre. Le témoignage de dom Martène est confirmé par celui de dom Tassin dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*.

Dom de Jumilhac divise son livre en six parties qui traitent respectivement : 1^o de la science du chant; 2^o des sons ou des voix et de leurs intervalles; 3^o du temps de la mesure des mêmes sons; 4^o des tons ou des modes des pièces de chant; 5^o de leur cadence et du temps ou mesure des silences ou pauses des mêmes cadences; 6^o de la pratique de s'exercer au chant. A ces six parties il en ajoute deux qui contiennent les autorités employées pour servir de preuve ou d'éclaircissements aux points les plus importants du texte, et enfin les exemples allignés.

Voici l'ensemble de l'ouvrage :

I. De la science du chant :

1. De la nature et du nom de la science du chant;
2. De l'antiquité de la science du chant;
3. De l'excellence de la science du chant;
4. Définition de la musique en général;
5. Quel est l'objet de la science du chant, et qu'elle est la manière dont elle s'y applique;
6. Des divisions de la science du chant;
7. De quelle science du chant il est traité dans ce livre;

8. De quatre choses auxquelles on doit principalement avoir égard dans la pratique du chant;

9. Combien il est nécessaire d'établir les memes principes, et de garder les memes règles dans la pratique du chant.

II. Des sons ou voix du chant et de leurs intervalles :

1. De la nature des sons ou voix, et de leurs divers noms;
2. Des diverses qualitez des voix et de leur différente division;
3. Du nombre des voix qui sont nécessaires pour produire du chant et de la mélodie, et des trois genres d'intervalles dont anciennement le chant a esté composé;
4. Des intervalles du genre diatonique qui sont propres à la mélodie;
5. Des intervalles du genre diatonique qui ne sont pas propres à la mélodie;
6. Des différentes espèces des intervalles diatoniques;
7. Des intervalles consonans et dissonans;
8. Des différentes proportions des sons et des intervalles;
9. Des diverses gammes ou systèmes des sons et des intervalles du chant;
10. Explication du système des Grecs;
11. Explication de la première et seconde figure du système ou gamme de Guy-Arétin;
12. Explication de la troisième figure du système d'Arétin vulgairement appelé gamme commune;
13. Explication du système d'Arétin que l'on nomme gamme sans nuances;
14. Explication du système des notes ou des quatre lignes parallèles des livres de chant, sur lesquelles, et entre lesquelles l'on a coutume de placer les notes.

III. De la durée ou mesure des sons et de leurs notes :

1. En quoy consiste la mesure des sons ou des notes, et combien cette mesure est nécessaire dans le chant;
2. Des espèces de chant, eu égard au temps ou à la mesure des sons et des notes;

3. Des mesures particulières de chaque espèce de chant ;

4. Des notes propres à marquer la mesure de chaque espèce de chant ;

5. De la manière dont les notes doivent être disposées dans les différentes espèces de chants métriques pour servir de marques à leurs différentes mesures ;

6. A quelle espèce de chant appartiennent les diverses pièces de chant, qui sont dans les livres ecclésiastiques.

IV. Des tons ou modes du chant. :

1. Du nom des tons ou modes, leur définition, et leurs diverses divisions ;

2. Du nombre des modes ;

3. Des notes modales ;

4. De la manière de discerner les modes ;

5. Des diverses affections que les modes ont accoutumé de produire dans les cœurs ;

6. De l'utilité et de la nécessité qu'il y a de commencer chaque mode en un ton de voix qui soit convenable ;

7. De la manière de commencer en bon ton les pièces de chant en toutes sortes de modes ;

8. De la manière d'accorder en bon ton les voix qui sont de diverse qualité ;

9. De la manière d'accorder en bon ton les voix qui chantent alternativement avec les instruments ;

10. De la manière de continuer le chant en bon ton ;

11. De la manière de commencer, et de continuer en bon ton ce qui ne se chante pas en notes et ce qui se récite tant seulement.

V. Des cadences des modes, et de la mesure de leurs pauses ou silences :

1. Quelle est la nature, le nombre et le lien des cadences ?

2. Des pauses ou silences qu'il est nécessaire de faire après les cadences ;

3. De la mesure et durée des pauses, et de la façon de les marquer.

VI. De la pratique du chant :

1. Qu'il est nécessaire de joindre à la théorie la pratique, et de l'établir toujours sur les principes de la science et les règles d'une bonne méthode, d'y rendre l'oreille fort attentive, et d'y avoir pour guide un bon maître ;

2. L'ordre et la manière de s'exercer en la note du chant ou à solfier ;

3. L'ordre et la façon de s'exercer en la mesure des notes ou de leurs sons, et en celles de leurs pauses ou silences ;

4. De la manière d'appliquer la note à la lettre ;

5. De la manière d'appliquer à la lettre la note de chants rythmiques ou psalmodiques ;

6. Ce qu'il faut observer quand on chante avec plusieurs.

« Il y a beaucoup d'art et d'érudition dans le livre de P. de Jumilhac » disait son confrère dom Tassin ; on sait aujourd'hui qu'il le corrigeait et disposait en vue d'une nouvelle édition « qui n'a jamais paru. » Th. Nisard et Alex. Le Clercq donnèrent une reproduction exacte du texte de 1673 dans la réimpression de 1847. Un des musicologues les plus instruits, le R. P. A. Dechevrens, estime que le livre renferme la théorie entière de la musique ecclésiastique, telle qu'on la comprenait au XVII^e siècle, et que l'avaient exposée les maîtres du Moyen Age. « Rien de meilleurs ne s'est fait depuis lors et l'œuvre de dom de Jumilhac reste, en somme, le répertoire le plus complet de la science et de l'art musical, d'après les plain-chantistes du XIII^e au XIX^e siècle. »

Voici quelques passages qui apprennent comment on comprenait au XVII^e siècle le rythme du plain-chant :

« La mélodie et l'agrément du chant ne consistent

pas seulement à observer les proportions dues aux intervalles ou à la distance qui est entre les voix ou entre les sons, qui sont hauts ou bas, mais aussi à garder les proportions que demande la durée et le temps des mêmes voix et des mêmes sons. C'est donc ce temps et cette durée de chaque son, de chaque voix ou de chacune de leurs notes, qui, dans le chant, est appelé mesure, lorsqu'il y est réglé suivant les proportions qui lui sont dues et convenables.

« La nécessité de cette mesure des sons ou des notes du chant est si grande qu'elle y peut être égalée à celle des intervalles.

« ... Il y a trois sortes de quantités dans la prononciation d'une syllabe ou d'une diction, dont l'un consiste dans l'élévation ou l'abaissement de la voix ; l'autre, dans le temps plus long ou plus court auquel elle est proférée ; et la troisième, dans la manière de l'accent, qui prolonge plus ou moins dans l'air, non la syllabe, mais les espèces de la même syllabe accentuée... On doit s'étudier d'assortir les syllabes ou les notes du chant de ces trois sortes de quantité, selon qu'elle est proportionnée ou convenable, afin que leur chant et leur prononciation soit rendue parfaite et accomplie.

« Les espèces du chant dont l'usage est le plus commun dans les offices ecclésiastiques sont celles du plain-chant surnommé grégorien, et du chant poétique qui autrement est appelé ambrosien. Celui-ci est sous-divisé en chant rythmique ou psalmodique et en chant métrique, et le chant métrique derechef est divisé en chant dactylique, en chant trochaïque et en chant iambique ; qui sont ainsi nommés à cause des pieds dont ils sont composés ou qui ont accoutumé d'y dominer, quoi qu'ils soient assez souvent entremêlés d'autres sortes de pieds qui ont la même valeur.

« Or, la division et la différence de ces espèces de mesure procède des diverses proportions de la durée du tems, que leurs sons peuvent avoir, étant comparés selon cette même durée les uns aux autres. Car ce tems est égal ou inégal, et quand il est inégal, ou son inégalité se peut mesurer par un temps précis et certain, ou bien elle ne peut être mesurée par aucun temps si juste qu'il n'y ait quelque différence entre les parties mesurées.

« Quand donc la durée est égale, comme elle est fondée sur la raison ou proportion d'égalité qui estant indivise et toujours la mesme ne peut avoir aucune autre espèce sous soy, elle n'établit aussi que l'unique espèce du plain-chant, surnommé Grégorien, parce que le grand pape le rétablit dans sa pureté et en ordonna l'usage dans l'Eglise : et l'essence de ce chant ne consiste que dans l'égalité du tems et de la mesure de ses sons et de ses notes, à laquelle l'on a un particulier égard dans cette espèce sans s'arrêter ni aux accents, ni à la quantité des dictiones ou syllabes. D'où vient que l'on y voit souvent des syllabes brèves à la lettre, qui sont chargées d'un plus grand nombre de notes que ne sont pas les syllabes longues ; et plusieurs tant longues que brèves, qui ont une plus grande multitude de notes que n'ont pas d'autres syllabes qui leur sont semblables.

« Mais si la durée des sons est inégale, en manière qu'elle ne puisse pas exactement déterminer par un nombre certain, ni avoir une mesure précise de son inégalité, elle produit une autre espèce de chant que l'on appelle rythmique ou psalmodique, dont la nature est établie sur cette inégalité incommensurable ou irrationnelle de ses notes ou syllabes, aux accens desquels et à la rythme ou rencontre de leurs sons elle a plus d'égards que non pas à leur quantité. D'où vient que les endroits où les principaux accens des membres et des périodes de la lettre sont assis, servent à cette espèce de chant comme de fondement et

de base pour appuyer les accens euphoniques et rythmiques de ces césures ou médiations, et de ses terminaisons.

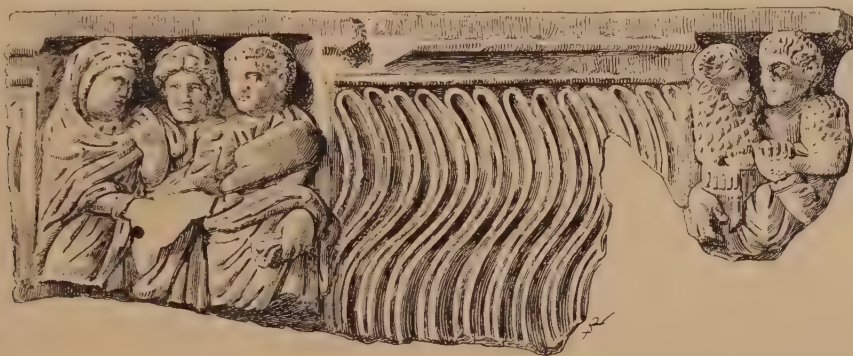
« Que si la durée inégale des sons est telle qu'elle puisse avoir une mesure de son inégalité qui soit certaine, elle produit une différente espèce de chant que l'on nomme métrique ou ambroisien, à cause que saint Ambroise en rendit l'usage commun, ordonnant le chant des hymnes dans l'église comme le plus doux et le plus agréable. Et c'est cette espèce de chant qui a pour fondement l'inégalité commensurable ou rationnelle, et pour son objet la quantité des sons ou des notes, à laquelle et à la cadence de leurs césures elle a un égard particulier, sans s'arrêter ni à la quantité ni aux accents de la lettre.

« Ces mesures sont différentes selon la diversité des espèces de chant dont il a été fait mention. Elles se battent ou se mesurent toutes avec *ἄροι καὶ θέσι*, c'est-à-dire avec l'élévation et la position de la main ou du doigt, dont l'élévation marque un tems, et la

la musique (Bibl. nat., ms. franç. 22537, p. 179 v°). — E. Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur* (Bibl. nat. ms. franç. 17671, p. 132 sq.). — Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Paris-Bruxelles, 1770. — Th. Nisard (Theodule Normand Thorfs) *Biographie de dom Benoît de Jumilhac*, in-8°, Paris, 1867. — A. Dechevrens, *Études de science musicale*, III^e étude, t. II, in-8°, Paris, 1898, p. 192-204. — M. Brenet (Marie Bobillier), dans la *Tribune de Saint-Gervais*, avril 1899, n° 4, p. 88-91, 122-125, 157-159. — P. Aubry, *Mélanges de musicologie critique. La musicologie médiévale. Histoire et méthodes. Cours professé à l'Institut catholique de Paris*, 1898-1899, in-4°, Paris, 1900, t. I, p. 15-29 : Dom Jumilhac.

H. LECLERQ.

JUNIUS BASSUS — Nous avons décrit et figuré le célèbre sarcophage de ce personnage consulaire (voir *Dictionn.*, t. II, col. 608-614, fig. 1460, 1461) qui fut baptisé sur son lit de mort. Nous ne



6418. — Sarcophage de la Villa Aedn.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1899, t. I, pl. III.

position un autre tems égal; lesquels tems joints ensemble font la mesure entière qui contient un lever et un frapper égaux entre eux.

« Le plain-chant donc, qui est fondé sur l'égalité des sons ou des notes, a toujours une mesure égale dans chacune de ses notes, laquelle est communément appelée *plana* ou mesure plaine.

« Le chant rythmique ou psalmodique a pareillement une espèce de mesure égale pour ses notes ou syllabes qui sont longues, d'autant qu'elle doit être une fois ou environ plus longue et quasi double à l'égard de la mesure des autres notes ou syllabes qui sont brèves ou passent pour telles. Mais, comme cette mesure n'est point déterminée par aucun nombre certain, aussi participe-t-elle quasi autant de la récitation ou prononciation que du chant. C'est pourquoy en cette espèce de chant, il n'y a que les syllabes qui ont l'accent aigu ou circonflexe qui soient censées longues; et toutes les autres qui n'ont aucun accent ou qui n'ont que le grave sont considérées comme si elles étaient brèves. »

BIBLIOGRAPHIE. — *La science et la pratique du plain-chant où tout ce qui appartient à la pratique est établi par les principes de la science et confirmé par le témoignage des anciens philosophes, des Pères de l'Église et des plus illustres musiciens; entr'autres de Guy Arétin et de Jean de Murs. Par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Paris, 1673; Deuxième édition... réimprimée d'après l'édition originale... enrichie de notes critiques et de tables supplémentaires par MM. T. Nisard et A. Le Clercq, in-fol., Paris, 1847. — Caffiaux, *Histoire de*

mentionnerons donc ici que le couvercle de ce sarcophage, couvercle qui nous est parvenu en si mauvais état qu'on ne peut faire que des conjectures à son sujet. Nous voyons seulement que les deux angles s'achevaient par des têtes imberbes; dans la partie droite on voit les vestiges de trois personnages dont les jambes sont conservées; un d'eux est assis, vers lequel s'élance un animal, peut-être un chien; puis les pieds d'un autre animal et pour finir une femme en robe talaire.

L'inscription est admirablement conservée, et c'est un autre sujet d'étonnement quand on voit la barbarie dont a usé avec les sculptures; peut-être représentaient-elles un sujet païen, ce qui les aura fait condamner. Voici l'inscription ¹ :

IVN·BASSVS·V·C· QVI VIXIT ANNIS·XLII·MEN·II·
IN IPSA PRAEFECTVRA VRBI NEOFITVS IIT AD
DEVM · VIII · KAL · SEPT · EVSEBIO ET YPATIO ·
COSS f

JUNO PRONUBA. — Beaucoup de sarcophages chrétiens nous offrent la représentation de deux époux, même lorsque les dimensions de la cuve invitent à croire qu'elle n'a contenu qu'un seul défunt. Tantôt les époux sont en pied, tantôt en buste dans une sorte de médaillon dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, au mot *IMAGO CLYPEATA*). Sans entreprendre de dresser ici le catalogue de ces deux

¹ A. de Waal, *Zur Chronologie des Bassus-Sarkophags in den Grotten von Sankt Peter*, dans *Römische Quartalschrift*, 1907, t. XXI, p. 117-134, pl. II.

séries, nous indiquerons brièvement les références au tome v de la *Storia dell'arte cristiana* de Garrucci (voir ce mot).

En pied : pl. CCCXXI, 1; CCCXXV, 4; CCCXXVIII, 1; CCCLXI, 2; CCCLXII, 1, 2, 3; CCCXXVIII, 1; sur le sarcophage de Salone, CCXXIX, 1, les époux ne sont pas réunis, de même que sur le CCCII, 1.

En buste : pl. CCCV, 1; CCCXXIX, 1; CCCLXIII, 1, 2, 3; CCCLXIV, 1, 2, 3; CCCLXV, 1, 2; CCCLXVI, 1, 2, 3; CCCLXVII, 1, 2, 3; CDII, 3, 4, 5; CDIII, 1, 3.

Nous n'avons à parler ici que des représentations en pied. On remarquera que sur deux d'entre elles un petit Éros nu, le flambeau symbolique entre les mains, accompagne les époux : pl. CCCLXII, 1, 2; cette

geur. Hauteur des figures des époux 0 m. 81 (fig. 6419).

Au centre, un homme vêtu de la tunique, la toge et la *lena*, tenant le *volumen*; une femme avec la tunique et le manteau couvrant la tête. L'attitude est celle de la *conjunctio manuum*, mais les deux mains qui se tenaient réunies sont aujourd'hui brisées. Entre les époux, une figure féminine coiffée du diadème, c'est *Juno pronuba*. La survivance de ce type montre que jusqu'au III^e et peut-être jusqu'au IV^e siècle, les chrétiens n'avaient rien imaginé de nouveau pour exprimer la sainteté du mariage, ils faisaient usage d'un symbole encore compris de tous, mais qui était plutôt un symbole désormais qu'un personnage mythologique. Junon était devenue aussi inoffensive



6419. — Sarcophage de la villa Ludovisi.
D'après O. Marucchi, *I monumenti*, pl. m, n. 3.

réminiscence païenne a été corrigée sur un sarcophage où au lieu d'Éros on a représenté un tout jeune enfant habillé, qui accompagne ses parents; pl. CCCXXI. La présence d'Éros appelait le souvenir de Psyché et, en effet, tandis que Éros a disparu par suite d'une cassure, nous retrouvons Psyché entre les époux sur des sarcophages que nous allons décrire.

1. Ce sarcophage vient de la villa Aden, située près de la Porta Salaria, à proximité des catacombes de Priscille et de Thrason qui s'étend sous la villa. Nous n'avons ici qu'un simple fragment qui mesure en longueur 1 m. 91, en marbre blanc (fig. 6418).

Au centre, on voit trois personnages, deux d'entre eux sont un ménage dont les mains sont unies; le mari porte la tunique et la toge, la femme porte la tunique et la palla. Entre ces deux époux une figure féminine, le front orné d'un diadème. C'est elle qui offre le plus vif intérêt et nous la rencontrons sur quelques autres sarcophages.

BIBLIOGRAPHIE. — A. de Waal, *Die Juno pronuba auf einem christlichen Sarkophag in Museum des Campo santo*, dans *Römisch. Quartalschrift*, 1899, p. 25, 26, pl. III; J. Wittig, *Die altchristlichen Sculpturen in Museum des Campo Santo*, p. 27-29, pl. I, n. 2; *Dictionn.*, t. II, col. 1785, fig. 1956.

2. Un sarcophage longtemps conservé à la villa Ludovisi, si bien qu'on a pris l'habitude de le désigner sous ce nom; en marbre blanc, mesurant 2 m. 11 de longueur sur 1 m. 12 de hauteur, et 1 m. 35 de lar-

que le symbole de Psyché qui subsiste au pied du groupe. Elle est nue jusqu'à la ceinture, et le petit Éros manque complètement par suite d'une cassure, mais il est facile d'imaginer cette figure en se reportant à celles que nous avons déjà données (voir *Dictionn.* t. I, au mot AME). Le mouvement des épaules de Psyché indique l'attitude des bras, aujourd'hui brisés et qui étaient tendus vers son jeune amant dont il ne subsiste que les pieds et un fragment d'ailes.

Au-dessous de ce tableau principal, deux petits Amours (l'un levant le bras, l'autre portant la main à ses yeux) regardent un combat de coqs (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COQ). Au centre, une table où sont posés trois objets méconnaissables.

Angle gauche, en haut : Un personnage debout, drapé, étend la main, aujourd'hui brisée, vers une petite figure nue debout devant lui. A terre, une autre petite figure, également nue, gisant inerte. Deux personnages, de la même taille que le premier, assistent à la scène. L'un est à ses côtés et tient le *volumen* (tête et bras brisés); l'autre est un peu en arrière, la tête (imberbe) et le haut du corps sont seuls visibles. Le P. Garrucci voit dans ce sujet la représentation de la vision d'Ézéchiél (voir ce mot). Nous savons qu'Ézéchiél fut envoyé par l'Esprit dans un champ rempli d'ossements humains : *Dimisit me in medio campi, siccaque vehementer*. Or voici que ces os remuent, se rapprochent les uns des autres, des nerfs se tendent, des chairs les recouvrent, la peau s'étend

par-dessus. Le passage, nous apprend saint Jérôme dans le commentaire qu'il en donne, était célèbre parmi les fidèles : *Famosa est visio et omnium Ecclesiarum Christi lectione celebrata*¹. Il était naturel qu'on essayât, malgré les difficultés d'exécution à représenter cette scène sur les tombes chrétiennes, où convenait à merveille une image si frappante de la résurrection. Nous la voyons en effet sur des sarcophages. Au geste du prophète, deux corps nus se sont déjà dressés devant lui, un troisième gît encore sur le sol où se voit une tête de mort, et, à côté d'elle une tête déjà animée. Impossible de mieux resserrer, dans un petit espace, la vision du prophète : on a là les divers états par lesquels les os desséchés abandonnent leur aridité pour revenir à la vie. Le prophète a, à ses côtés, tantôt un, tantôt deux assistants. Sur le sarcophage que nous figurons et décrivons ici, rien de semblable; nous ne voyons que deux corps debout ou étendus et inertes, mais vivants. Nous avons ici la représentation de la création (voir ce mot) que nous rencontrons sur un célèbre sarcophage du Latran; la Trinité divine préside à la création de l'homme et de la femme (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3342).

Angle gauche, en bas : Guérison d'un aveugle (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AVEUGLE).

Angle droit, en haut : Résurrection de Lazare; la tête du Sauveur et brisée, celle de Lazare également. Jésus tient le *volumen* d'une main, le bras tendu pour commander au mort est brisé. Devant l'édicule, Marthe ou Marie prosternée.

Angle droit, en bas : Moïse frappant le rocher; le bras qui frappe est cassé. Deux Hébreux, coiffés du bonnet caractéristique boivent à la source; au fond, près de Moïse, un autre personnage, sans bonnet.

Ce sarcophage est d'un style fort médiocre, qui indique les approches du v^e siècle. L'exécution est négligée, les figures sont à peine ébauchées, les yeux sont marqués d'un coup de trépan.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, pl. cccclxi, n. 1; V. Schultze, *Ein Sarkophag mit Juno pronuba in villa Ludovisi*, dans *Archaeologische Studien ueber altchristliche Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 99-120; Th. Schreiber, *Die antiken Bildwerke der villa Ludovisi in Rom mit drei Holzschnitten und einem Plan*, in-8°, Leipzig, 1880, n. 159; R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens*, *Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée du Latran*, in-8°, Paris, 1885, p. 78, n. 92; ce sarcophage a été transporté au musée du Latran en 1888, O. Marrucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Roma, 1911, p. 10, pl. III, n. 3.

3. Fragment de sarcophage conservé à la villa Doria Panfili, à la façade du Casino. Le centre était occupé par le groupe de la *conjunctio manuum*, toute la hauteur du marbre, et qui, de chaque côté de ce groupe, présentait une série de scènes plus petites disposées sur deux files. Du groupe central, il reste la partie droite, le mari, avec le *pallium* et la *lena* étendant le bras. Entre les deux époux, se voyait la *Juno pronuba*, dont il ne subsiste que le haut du corps. La tête est couronnée du diadème ordinaire. (On a refait en plâtre, d'une façon fort bizarre, une partie gauche de ce groupe. La Junon est devenue une sorte de prêtresse sacrifiant sur un autel.) À droite de cette scène, on voit, en haut, le miracle de la multiplication des pains, représenté selon les formules ordinaires. Jésus est debout entre deux disciples qui tiennent les pains dans un pli de leur

vêtement. En arrière, têtes de deux assistants. En bas, il ne reste que deux figures drapées appartenant à une scène qu'il n'est pas possible d'identifier. Le reste est une réfection moderne qui n'a rien de commun avec l'archéologie chrétienne. Le sarcophage, autant qu'a pu en juger René Grousset, à la hauteur où il se trouve placé, est exécuté dans le style du iv^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Grousset, *op. cit.*, p. 73, n. 75.

4. Sarcophage à strigiles, figuré et mentionné sans une description suffisante. Au centre, deux époux debout, un Éros à leurs pieds et derrière eux *Juno pronuba*.

BIBLIOGRAPHIE. — Stegensek, *Santa Maria in Vescovio Kathedrale der Sabina*, dans *Römische Quartalschrift*, 1902, t. xvi, p. 23, fig. 6; cf. H. Grisar, dans *Civiltà cattolica*, 1896, 9 julio, p. 222.

Le type de la *Juno pronuba* n'a pas été employé souvent, néanmoins il en reste quatre exemplaires. Au iv^e siècle, on commença à s'aviser qu'on pouvait mieux faire que d'appeler une déesse ou un symbole à présider au mariage chrétien. Un fragment de sarcophage à strigiles conservé à la Villa Albani, dans le bosquet, nous a conservé heureusement la représentation centrale. Un personnage imberbe, vêtu de la tunique et de la toge, le *volumen* dans la main gauche, tient dans sa main droite la main d'une autre figure qui manque. Sous les deux mains se trouve un livre ouvert posé sur un pupitre. Au-dessus sortant de nuages figurés à la manière habituelle, une figure du Christ vue à mi-corps, type imberbe aux cheveux bouclés. La main gauche élevée tient une couronne très mutilée. C'est la transformation, suivant la donnée chrétienne, de la *Juno pronuba*. (Voir MARIAGE.)

BIBLIOGRAPHIE. — O. Marucchi, *Il matrimonio cristiano sopra un antico monumento inedito*, dans *Studi in Italia*, 1885, t. v, fasc. 3; R. Grousset, *op. cit.*, p. 78, n. 91.

H. LECLERCQ.

JURA (LES PÈRES DU). — « La Vie des pères du Jura » a soulevé quelque temps un problème critique aujourd'hui élucidé, grâce à L. Duchesne dont on ne fera ici que suivre, résumer et citer le travail. La *Vita Patrum Jurensium* comprenant les vies des saints Romain, Lupicin et Eugende est le document le plus ancien de l'histoire ecclésiastique du Jura, et aussi un des plus intéressants pour l'histoire monastique de cette région de la Gaule. « Mais autant cette source est importante, autant il est nécessaire de s'assurer qu'elle est pure »; on y a donc beaucoup travaillé et, finalement, on y a réussi.

Pendant longtemps, le doute n'effleura même pas les savants à ce sujet. Surius donna le premier la Vie de saint Eugende, Bollandus la réédita, Henschen s'occupa des saints Romain et Lupicin, Mabillon revint à saint Eugende, et, dans ses *Annales* résuma sans l'ombre d'une hésitation la *Vita Patrum Jurensium*, dont il tira bon parti pour l'histoire du temps. Survint le P. Quesnel. Celui-ci ayant affaire au pape saint Léon le Grand et à saint Hilaire d'Arles, s'aperçut que l'évêque Céldoine, déposé par Hilaire, et rétabli par Léon (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 401) devait avoir été évêque de Viennoise. Or la Vie de saint Romain attribue à Céldoine le siège de Besançon. Quesnel hésita peut-être quelques instants, mais il en prit son parti et déclara la *Vita Patrum Jurensium* détestable et le passage relatif à Céldoine interpolé. Le P. Papebrock y consentit et cette concession lui valut d'être condamné par Tillemont, Pagi et les Ballerini qui rétablirent la *Vita* en bonne situation. Depuis lors, elle fit bonne figure auprès des érudits à qui on n'en conte guère², lorsque Jahn s'aperçut

¹ Te rtullien, *Deresurrect. carnis*, c. xxix; *Ezechiel nostram futuram restitutionem clare demonstrat.* — ² Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 96; Bin-

ding, *Gesch. der Burg. Rom. Konigreichs*, p. 65; Loening, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, in-8°, Leipzig, 1873, t. I, p. 430.

que le document avait été fabriqué au ^{xvi}^e siècle¹; après la découverte d'un manuscrit du ^x^e siècle, cette conjecture parut peu justifiée. Parmi les partisans de l'antiquité et de l'authenticité de la *Vita* se trouvait M. Bruno Krusch, qui, en 1885, n'hésitait pas, en cas de conflit entre Grégoire de Tours et le biographe jurassien, à donner raison à ce dernier : *Quod ad fidem pertinet*, écrivait-il², *anonymus prærendus est Gregorio, cuius ex vitis ipsis pendere mihi persuasum est*. A quelque temps de là, cet éditeur soumit les hagiographes mérovingiens au régime de la terreur; ils n'en mourraient pas tous, mais tous étaient frappés; l'anonyme jurassien s'était peut-être flatté d'échapper au massacre, il n'y réussit pas. En 1895, M. Krusch classa au rang des faussaires et des menteurs les auteurs de sept documents hagiographiques³, le jurassien marchait en tête du peloton. M. Br. Krusch se plaça sous la tutelle du P. Henschen (lisez Papebrock) et cette modestie inaccoutumée lui valait⁴ l'éloge des bollandistes⁵ pour avoir donné « le coup de grâce » aux Vies de Romain, Lupicin et Eugende « déjà condamnées jadis par Papebrock⁶. » Ainsi approuvé, l'éditeur maintint son système dans la préface à l'édition de la *Vita Potrum Jurensium*⁷. Peu de temps après, L. Duchesne reprit la question et presque en même temps R. Poupardin⁸.

Quesnel, Papebrock, Br. Krusch faisaient tout particulièrement état de ce fait que, dans l'une des trois Vies, l'évêque de Besançon est appelé *supradictæ metropolis patriarcha*. Or Besançon n'était pas métropole au ^v^e siècle et, en Gaule, au ^{vi}^e siècle, on ne donnait le titre de patriarche qu'au seul métropolitain de Lyon.

Mais rien ne prouve que Besançon ne fût pas métropole au ^v^e siècle. Au siècle suivant, on lit la signature de son évêque à la suite des canons conciliaires d'Épaone (517), d'Orléans (549), de Paris (573), de Mâcon (581, 585), et cette signature ne se trouve pas parmi celles des métropolitains, tandis qu'au ^{vii}^e il n'en est plus de même, et le prélat bisontin prend place parmi les titulaires de métropoles à Paris (614), à Cligny (627), à Châlons (650), sur un diplôme pour Rebais (636) et sur un diplôme de Thierry III (680). La raison de changement nous échappe. « Peut-être l'éclipse de la métropole ecclésiastique de Besançon se rattache-t-elle aux événements qui troublèrent si profondément alors les Églises de la Grande Séquanaise. C'est alors en effet que l'évêque de la *civitas Helvetiorum* se transporte de Windisch à Avenches, d'Avenches à Lausanne; c'est alors qu'on voit apparaître l'évêque de Belley, lequel semble être le successeur d'un évêque de la *civitas Equestrium* en résidence à Nyons; c'est alors encore que l'évêque de Bâle ou d'Augst disparaît complètement. Il y a bien, dans ces vicissitudes, de quoi expliquer l'éclipse subie par la métropole de Besançon. » Sur celle-ci aucun document ne nous renseigne au ^v^e siècle, en sorte qu'il ne semble pas trop hasardeux de supposer qu'il arriva au chef-lieu de la *Maxima Sequanorum* ce qui était arrivé aux différents chefs-lieux d'autres provinces : Sens, Rouen, Tours, Reims, Cologne, Mayence, tous devenus métropoles.

Nous n'avons pas la preuve que Besançon fût ou ne fût pas au ^v^e siècle une métropole ecclésiastique,

mais nous savons fort bien que, dès le ^{iv}^e siècle, Besançon était une *metropolis* civile et administrative, marquée comme telle dans la *Notitia Galliarum*. Rien ne s'oppose à ce que les Bisontins et les Séquanais refusassent d'admettre que l'évêque d'une *metropolis* civile ne fût pas de plein droit un métropolitain ecclésiastique. Ses pairs pouvaient bien lui contester ce titre, ses ouailles ne le lui prodiguaient qu'avec plus d'ardente conviction.

Voici pour le « métropolitain », reste le « patriarche ». Ce titre ne s'expliquerait pas plus aisément si la *Vita* avait été écrite au ^{ix}^e siècle au lieu de l'avoir été au ^{vi}^e. Ce serait même le contraire, car on rencontre ce titre dans la Gaule du ^{vi}^e siècle et on ne le rencontre plus au ^{ix}^e. « La province de Séquanaise était la plus orientale des provinces gallicanes; elle confinait à l'est avec celles de Milan et d'Aquilée, à l'ouest avec celle de Lyon. Or nous trouvons, dans un décret du roi Athalaric, le terme *patriarcha* employé pour désigner les métropolitains italiens autres que le pape, c'est-à-dire ceux de Milan, Aquilée et Ravenne⁹. Ce décret est contemporain de la vie de saint Romain. Pourquoi le terme *patriarcha* admis à Milan et à Aquilée aurait-il répugné à Besançon? L'évêque de Lyon, saint Nizier, à la génération suivante, le portait aussi, car Grégoire de Tours le lui attribue. Son successeur Priscus en usa comme lui; il paraît même lui avoir donné un sens plus élevé et s'en être servi pour caractériser un certain *primatus Galliarum*, dont les évêques de Lyon jouirent au ^{vii}^e siècle. » Le titre patriarchal a toujours exercé une certaine séduction. Au ^{vi}^e siècle, c'est-à-dire précisément à l'époque où nous sommes, le métropolitain de Tyr est appelé patriarche par une assemblée tenue à Tyr, en 518¹⁰; il n'y avait certainement aucun droit pas plus que l'évêque d'Hierapolis en Phrygie (voir *Dictionn.*, t. vi, au mot : *HIERAPOLIS*) qui n'était même pas métropolitain¹¹.

L'auteur de la Vie d'Eugende parle d'un *Gregorius quondam Magnus*, lequel « ne peut-être, dans la pensée de cet auteur, que saint Grégoire le Grand (590-604); or notre homme (*sic*) se donne comme écrivant vers l'année 520¹². » On peut dire qu'une pareille bévue est si énorme qu'il est permis de douter qu'elle soit possible. Le biographe jurassien connaît ses classiques, il sait même un peu de grec et il a lu saint Jérôme, saint Eucher, Cassien, enfin, les règles de saint Basile, de saint Pakhôme et de Lérins. Ayant lu Rufin qui lui a fait connaître saint Grégoire le Thaumaturge, il a bien dû voir que ce saint personnage était un évêque d'Asie du ⁱⁱⁱ^e siècle et non pas un pape du ^{vi}^e. Non seulement les Grecs, mais même un latin du ^{vi}^e siècle, Facundus d'Hermiane, donne à ce père la qualification de *grand*. Par contre, le pape que nous appelons constamment Grégoire le Grand, ne semble avoir reçu ce surnom qu'à une époque relativement tardive, à tout le moins pas avant le ^{ix}^e siècle. « Ainsi, le passage incriminé, loin de contenir quoi que ce soit de défavorable à l'antiquité de l'écrit, nous offre au contraire un trait de conformité avec un usage ancien. Ce n'est pas le biographe qui a commis une bévue, ce sont ceux qui le critiquent. »

Après cela, on est porté à se montrer indulgent pour le biographe qui fait de saint Pakhôme un abbé syrien;

¹ *Geschichte der Burgondioncn*, t. i, p. 523; t. ii, p. 356. — ² *Monum. hist. Germ., Scriptores ævi merovingici*, t. i, p. 663. — ³ Br. Krusch, *La falsification des Vies de saints Burgondes*, dans *Mélanges Julien Havet*, in-8°, Paris, 1895, p. 39-56. — ⁴ *Analecta bollandiana*, 1897, t. xvi, p. 85. — ⁵ *Analecta bollandiana*, 1896, t. xv, p. 91. — ⁶ *Monum. Germ. hist., Script. merov., Vitæ sanctor.*, t. iii, p. 125 sq. — ⁷ L. Duchesne, *La Vie des Pères du Jura*, dans *Compte rendu du IV^e Congrès scientifique international des catholiques*,

Fribourg, 1897, v^e section, Sc. cathol. p. 97-106; *La vie des Pères du Jura*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, t. xviii, p. 3-16. — ⁸ R. Poupardin, *Étude sur les Vies des saints fondateurs de Condate et la critique de M. Bruno Krusch*, dans le *Moyen Age*, 1898, t. xi, p. 31-48. — ⁹ Cassiodore, *Variorum*, ix, 15. — ¹⁰ *Corpus inscriptionum græcarum*, t. iv, n. 8769. — ¹¹ *Analecta bollandiana*, 1896, t. xv, p. 91. — ¹² *Pro defensione trium capitulorum*, x, 6.

c'est égyptien qu'il fallait dire, mais la confusion pour réelle qu'elle soit n'est que vénielle.

Si le reproche est fondé sur ce point, il ne l'est plus lorsqu'on déclare que l'emploi de *sacerdos*, *sacerdotalis*, *sacerdotium* en parlant de simples prêtres ne peut qu'être postérieur à l'an 800; auparavant *sacerdos* ne se disait que d'un évêque. Il suffisait d'ouvrir les petits traités de Grégoire de Tours, édités jadis par M. B. Krusch pour relever les mots *sacerdos*, *sacerdotium*, etc., employés à propos de simples prêtres, tout comme dans la *Vita Patrum Jurensium*¹. Le ch. xxx du *De gloria confessorum* ne les répète pas moins de sept fois, dans le sens indiqué, et bien entendu, sans la moindre phrase explicative. Enfin, à l'époque mérovingienne, voici la formule employée dans l'ordination des prêtres, l'évêque demande au peuple son suffrage pour le prêtre que l'on ordonne : *...ut huic testimonium sacerdoti... tribuatis*².

D'autres objections ont été soulevées, mais si futiles, qu'on ne sait vraiment si elles sont destinées à être prises au sérieux; en somme, on ne voit rien dans ces trois vies qui contredise la date réclamée par l'auteur.

Grégoire de Tours a écrit la vie des saints Romain et Lupicin, et son récit ne concorde pas toujours avec celui du biographe jurassien. « D'après Grégoire, Lupicin était l'aîné des deux frères; il avait été marié, tandis que Romain était resté dans le célibat. A la mort de leurs parents, ils vinrent ensemble s'établir dans les solitudes de Jura. D'après l'anonyme, c'est Romain qui est l'aîné; il n'est pas question chez lui du mariage de Lupicin. Romain est le premier à quitter le monde; ce n'est que longtemps après qu'il est rejoint par Lupicin. Les deux récits sont inconciliables. Mais celui de Grégoire s'harmonise très bien avec une autre histoire rapportée par l'anonyme, et qui a trait aussi aux débuts de la fondation de Condat. Les premiers qui vinrent s'adjoindre aux deux frères étaient deux jeunes frères du municipe de *Noiodunum* (Nyons), l'aîné était veuf, l'autre célibataire. Ils arrivèrent à Condat, non pas isolément, mais ensemble. C'est évidemment l'histoire que Grégoire raconte des saints Romain et Lupicin. Il a confondu deux traditions.

La leçon de sobriété donnée par saint Lupicin aux moines de saint Romain est racontée par les deux auteurs avec des détails différents; mais le récit de Grégoire si pittoresque soit-il, est moins vraisemblable que celui de l'anonyme. Chez Grégoire, Lupicin arrive inattendu dans le monastère. Les moines sont aux champs. Il entre à la cuisine et constate que l'on prépare un dîner somptueux, des plats divers, des poissons. Il s'indigne, fait chauffer une marmite et y jette pêle-mêle poissons, herbes et légumes. Les moines se montrent fort irrités; douze d'entre eux se fâchent si bien qu'ils s'en vont. Saint Romain apprend cela par révélation; quand Lupicin est de retour auprès de lui, il lui fait des représentations sur sa dureté. — Bah, dit Lupicin, douze orgueilleux de moins, ce n'est pas une perte. — Mais le bon Romain n'entend pas que même ceux-là périssent. Il prie si bien que les douze fugitifs se convertissent et deviennent même chefs de douze monastères différents.

« Dans l'anonyme, c'est Romain lui-même qui, trouvant que ses moines prennent trop leurs aises et, ne parvenant pas à les amender, prie son frère de leur donner une leçon. Lupicin vient et s'installe avec Romain dans la communauté indocile. Pendant deux jours, il observe et constate qu'en effet il y a de l'excès dans la nourriture. Le troisième jour, il déclare qu'il lui serait agréable de manger uniquement de la bouil-

lie d'orge, sans huile ni sel. On exécute, en effet, ce menu sommaire. Les moines n'osent rien dire; mais Lupicin ayant prolongé l'expérience plusieurs jours, les délicats profitent de la nuit pour quitter le monastère. Après leur départ, on revient à un ordinaire, toujours simple, mais un peu moins frugal.

« Je pense que ce récit paraîtra moins légendaire que l'autre; il a même un aspect tout à fait historique. Un supérieur de religieux n'agirait pas autrement au temps où nous vivons. Mais il est à croire qu'il s'abs-tiendrait de brasser à sa communauté l'extraordinaire cuisine dont parle Grégoire. Si quelque renseignement venait à être transmis, ce ne serait pas par révélation; s'il y avait des opposants, ils ne seraient sans doute pas au nombre de douze tout juste, et ne termineraient pas leur carrière à la tête de douze communautés bien comptées. Ce dernier détail, mais dépourvu de toute apparence légendaire, se retrouve dans la biographie anonyme. On y fait dire à saint Romain que, parmi ceux qui ont abandonné la solitude du Jura, plusieurs n'ont fait que changer de lieu sans changer de vie, et qu'ils ont mérité par leurs vertus s'être mis à la tête de monastères et d'églises.

« Voilà un propos raisonnable et vraisemblable.

« On peut faire la même comparaison entre les deux récits de la guérison des lépreux. L'anonyme ne parle que de deux lépreux. Grégoire en compte jusqu'à neuf : *jama crescit eundo*. Rien que pour ce détail, l'anonyme a l'avantage de la vraisemblance. Il est vrai que ce qu'il rapporte, il le tient d'un témoin autorisé, Palladius, le compagnon ordinaire des voyages de saint Romain.

« Lupicin va trouver à Genève le roi burgonde Chilpéric. C'est, nous dit le biographe, pour défendre la liberté de quelques pauvres, qu'un fonctionnaire puissant avait réduits en servitude. Ce personnage est présent à l'audience de Chilpéric. Il accuse Lupicin d'avoir proféré, dix ans auparavant, de sinistres prophéties sur le sort réservé à l'empire romain dans son pays. Le solitaire se contente de lui montrer le roi barbare, maintenant qualifié de patrice, et jugeant à la place des magistrats disparus. « Le voilà, dit-il, l'accomplissement de ma prophétie. » Le prince burgonde, loin de s'offenser de cette liberté de langage, dit qu'en effet le changement arrivé est un coup de la Providence divine, puis, jugeant le débat, il donne raison à Lupicin et rend la liberté à ses protégés. Enfin, il lui offre quelques présents pour son monastère.

« Chez Grégoire, Lupicin se présente au palais de Chilpéric au moment où ce prince est à table. A peine a-t-il posé le pied sur le seuil, que le siège du roi s'ébranle; Chilpéric croit à un tremblement de terre. Mais ses convives n'ont rien senti. Il les envoie aux renseignements, à la porte, de peur qu'il ne soit arrivé quelque conspirateur. Le lien qu'il peut y avoir entre les tremblements de terre et les conspirations n'est pas d'une évidence parfaite. Les yeux du roi trouvent un vieillard vêtu de peaux de bêtes. Amené devant le roi et interrogé sur le motif de sa visite, Lupicin déclare qu'il vient demander de quoi faire subsister ses moines. Le roi lui offre des champs et des vignes; il refuse, ne voulant accepter qu'une pension. Le roi consent, et depuis lors, le fisc royal sert aux moines de Condat 800 mesures de blé et de vin avec cent sacs d'or.

« De cette comparaison il résulte, je crois, que la tradition au moment où elle fut recueillie par Grégoire de Tours était déjà un peu enjolivée de détails légendaires. »

¹ Cf. *De gloria martyrum*, c. LV, LX, LXXII, LXXIX; *De Virtutibus S. Juliani*, c. VI, XV, XVI, XXXII; *De gloria*

confessorum, c. XX, XXX, XLVII. — ² Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e édit., p. 357.

En somme les trois Vies qui composent la *Vita Patrum Jurensium* sont écrites selon le plan ordinaire des vies mérovingiennes : prologue, détails sur l'origine du saint, sa vie, ses relations avec divers personnages, ses vertus, ses miracles, sa mort. On rencontre peu de miracles et l'auteur n'y insiste pas, au contraire, il s'étend longuement sur les détails relatifs à la vie monastique, à l'idéal de cette vie, sans qu'aucun indice ne mette sur la trace des usages qui avaient prévalu à l'époque mérovingienne. Mais nous allons y revenir dans un instant.

La langue ne soulève aucune objection. Le biographe nous dit qu'Eugende savait le grec, mais peut-être n'en savait-il pas beaucoup plus que lui-même qui avait recueilli quelques mots *hodoada*, *syngrafa*, *θαινωσις*, ainsi que beaucoup de clercs qui avaient glané quelques mots dans les écritures, les commentaires, les règles de provenance orientale. Grégoire de Tours lui-même en avait son petit bagage, bien modeste, mais qui alors semblait fort brillant. Peu de citations de l'Écriture et un latin abominable. On pourrait relever certains mots dont l'orthographe tendrait à prouver que le scribe du manuscrit latin 11748 au x^e siècle avait sous les yeux sinon un texte du vi^e siècle, du moins un manuscrit ancien ayant respecté dans une certaine mesure la graphie mérovingienne, car on y trouve quelques-unes des altérations caractéristiques de cette époque qui ne pourraient se comprendre de la part d'un écrivain du ix^e siècle.

Ce qui est bien caractéristique, c'est l'emploi de *Patricius Galliarum* pour désigner le prince burgonde Chilpéric. Or *Gallia*, à la fin du v^e et au début du vi^e siècle, désignait plus particulièrement la *Lugdunensis* I^a et la *Maxima Sequanorum*. L'auteur de la *Vita* a donc donné son titre romain de *patricius* que Grégoire et Jordanès appellent *rex*, et, en effet, Chilpéric était *magister militum* et *patricius*; un auteur contemporain pouvait seul noter ce titre sans se laisser séduire par celui de *rex*.

L'auteur se donne comme ayant vécu vers 520, c'est une date fort ancienne et qu'il faut examiner d'un peu près. On a suggéré des rapprochements entre la règle de saint Césaire et la *Vita* de saint Eugende¹, et on a recherché des vestiges de la règle de saint Benoît disséminés dans les *Vitæ*². Ces réminiscences, si elles étaient prouvées, n'entraîneraient pas nécessairement la conséquence que la règle bénédictine ait été pratiquée à Condat, presque au lendemain du jour où elle fut écrite. Du moins serait-il sage de faire reculer le biographe jurassien de l'année 520 jusque vers l'année 550, mais avant de le rajeunir d'une trentaine d'années, ce qui n'est guère, il se faut bien assurer que nous avons ici un rapprochement de textes autorisant cette décision; on est parfois trop porté dans les rapprochements de textes à ne pas tenir un compte suffisant du fond commun d'idées, d'expressions, d'usages similaires qu'on doit retrouver dans des institutions qui tendent au même but par les mêmes voies, et, s'inspirant des mêmes traditions, parlent volontiers le même langage.

Comme pour beaucoup d'autres établissements analogues, les débuts de la communauté de Condat participent plutôt de la vie anachorétique que de l'institution cénobitique. Saint Romain et saint Lupicin improvisent et saint Romain surtout semble peu porté vers une organisation rigide. Autour de lui, vivent des solitaires abrités séparément chacun dans un réduit qu'il est permis de se figurer d'une simplicité tout à fait rudimentaire. Le principal groupement était à Condat (aujourd'hui Saint-Claude), mais le

groupement de Lauconne (aujourd'hui Saint-Lupicin) comptait déjà cent cinquante moines (I, 8). Baume comptait cent cinquante vierges, mais ici la clôture était observée (I, 9). Saint Eugende paraît avoir eu à prendre une grave décision; ce fut lui qui mit fin au système des abris isolés et individuels pour imposer aux moines le séjour dans un bâtiment unique avec réfectoire et dortoir communs (III, 21). Il va sans dire qu'il ne subsista aucun vestige de ces apprentis primitifs.

Conformément à une méthode qui existe encore malgré qu'elle ait largement fait ses preuves, saint Romain recevait tout ce qui se présentait, imposant ainsi à des cœurs loyaux et à des âmes ferventes la promiscuité de certaines gens inaptes à la vie religieuse (I, 10; I, 13) et doués seulement de tous les défauts providentiels destinés à rendre l'existence pénible à ceux qui partageaient leur société. Saint Romain poussait la condescendance jusqu'à recevoir deux ou trois fois les transfuges (I, 12); mieux inspiré, il consentait à recevoir les enfants en qualité d'*oblats* et à les élever en vue du monastère (III, 4).

L'abbé d'une communauté si nombreuse, et si peu groupée qu'elle pouvait ressembler plutôt à une colonie, était secondé dans le gouvernement temporel et spirituel par des *patres gubernaculi* et un *coabbas* (II, 15). Romain avait formé Lupicin; en mourant, il le désigna comme son successeur (I, 19). A son tour, Lupicin devenu vieux nomma un abbé à Condat et un autre à Lauconne (II, 16).

L'abbé a la responsabilité de la discipline (III, 14); les prêtres du monastère ont la libre administration des sacrements (III, 14), mais la formation spirituelle et ascétique doit être donnée par lui (II, 7); il porte les titres de *prepositus* ou *abbas* (III, 4). Il doit à tous l'exemple de la mortification et de l'humilité, c'est pourquoi il partage la table commune, contrairement à une récente innovation introduite en Gaule (III, 21), et il ne doit pas être, si faire se peut, engagé dans les ordres sacrés (III, 8). Un économe supplée l'abbé dans la direction des affaires temporelles, prend soin de la nourriture, de la réserve des céréales et des dons ou rentrées du dehors (III, 3; II, 5; III, 22). Ainsi qu'il arriva dans plusieurs très anciens monastères, le nombre des prêtres fut, parmi les premiers moines du Jura, extrêmement restreint; la cléricature était un sujet d'orgueil et devenait facilement une pierre de scandale, ce qu'on s'efforçait d'éviter en s'abstenant de conférer l'ordination aux abbés et aux dignitaires monastiques. Le prêtre devenait une sorte de suspect.

La vie est partagée inégalement entre la prière, la lecture et le travail. Lorsqu'on parle de lecture dans ces monastères primitifs remplis d'illettrés, il n'est pas superflu de faire observer que ce devait être souvent la lecture faite à haute voix à un auditoire.

La prière est appelée *canonicus cursus* (III, 24); elle comprend les différentes synaxes qui se succèdent la nuit, la matin et le jour (I, 17). La synaxe du soir est suivie du coucher des moines (III, 2).

Le travail est réparti entre les frères en tenant compte des aptitudes de chacun d'eux (III, 14), toutefois le travail agricole tient la première place; on compte sur lui pour procurer la subsistance de la communauté (I, 2; I, 7; II, 5), et le travail du jardinage n'est pas considéré comme moins important que celui des champs. La communauté possède des moulins sur la rivière et des étangs poissonneux (I, 17). Le nombre des frères ne suppose pas seulement, il exige la présence de certains corps de métiers sans lesquels on ne conçoit pas qu'une communauté puisse vivre :

¹ Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, in-8°, Paris, 1894, p. 275. — ² U. Berlière, *Les Vitæ Patrum Jurensium*

et la Règle de saint Benoît, dans *Miscellanea Amelli*, in-4°, Montecassino, 1920, p. 59-69.

boulangers, forgerons, menuisiers, etc. Les moines ont la garde de certains outils d'un usage constant, sarcloir, hache (I, 2; I, 6; I, 8-9; II, 19) mais pour les aiguilles et le fil, il faut recourir à l'économe (II, 22).

La culture littéraire n'est pas négligée; saint Eugende s'applique à l'étude du grec et du latin et s'adonne avec ardeur à la lecture (III, 4). Le biographe lui-même a quelque teinture du grec, du moins sait-il des mots grecs.

Saint Eugende donna au monastère son aspect cénobitique et les institutions qui en découlent. Le réfectoire et le dortoir communs formaient un seul corps de bâtiments (III, 21); à fort petite distance sans doute, s'élevait l'église (*oratorium*) et le *secretarium oratorii* ou sacristie (II, 2; II, 6; III, 6; III, 9). Les offices liturgiques étaient longs et imposaient le recours à certains ménagements, notamment des bancs ou stalles (*formula*) (I, 2; III, 6).

Le cimetière était contigu à l'oratoire (II, 6). Nous connaissons en outre l'existence d'un *spicarium* qui est le grenier ou la grange (II, 3), du *cellerium* qui est le cellier ou garde-manger (II, 5), du *refectorium* (III, 18, III, 20), du *cubile* ou dortoir (II, 6), désigné aussi sous le nom de *mansio discretis lectulis* (III, 21) et qu'une lumière éclairait pendant toute la nuit (III, 21). Tout est commun; pas de cellule séparée, pas d'armoire, pas de coffre (III, 22). Dans le voisinage du monastère se trouvait un hospice pour les étrangers riches ou pauvres (III, 22).

Le régime est simple et frugal : légumes, fruits, œufs, laitage (II, 2), poissons, vin (II, 5), jamais de viande, sauf pour les malades (II, 2). En été, on fait deux repas, l'un à midi, l'autre le soir (III, 7). Pendant le repas un lecteur fait la lecture à haute voix (III, 20).

Le vêtement est des plus simples : une tunique et une cuculle (II, 2; III, 5), une ceinture (III, 9). On trouve la mention, à propos de saint Eugende, d'une *caracalla* ou *scapulare cilicinam* qui pourrait être une couverture de lit plutôt qu'un vêtement (III, 5). Les moines avaient des chaussures de cuir, *calceamenta*, pour les voyages (II, 2), mais dans la maison, ils se servaient de soques avec jambières (II, 2; III, 6).

La literie se compose d'une pailleasse, *sagellus* (III, 6) avec chevet, *capitum* (III, 18) et d'une pelisse servant de couverture (II, 6).

Comme il est question d'offices nocturnes et de lever à l'aurore, on peut en induire qu'il y avait un office de nuit à la suite duquel on se recouchait quelques heures (III, 9).

Les monastères du Jura ont-ils eu une règle écrite? Il ont une observance adoptée au tempérament, au caractère des Gaulois (III, 23), mais qui ne paraît pas être celle de saint Basile, de saint Pakhôme, de Lérins ou de Cassien; c'est une observance locale qui s'est façonnée petit à petit. Cette observance offre des points de contact avec d'autres observances monastiques; il est permis de se demander comment il pourrait en être autrement. Comment faire pour que des règlements relatifs à la hiérarchie, à la nourriture, au vêtement, etc., de ceux qui pratiquent une existence semblable, n'offrent pas des traits communs ou même identiques. Les monastères du Jura, au commencement du VI^e siècle, n'étaient pas encore arrivés à la fixité de coutumes, à la netteté d'organisation que la règle de saint Benoît allait donner au monachisme latin.

La règle de saint Césaire contient des prescriptions relatives au dortoir commun, à l'interdiction des armoires fermées, à la soumission à l'abbé, et ces traits se retrouvent dans la vie de saint Eugende, mais « cette ressemblance est facile à expliquer, si l'on observe que saint Césaire et le disciple d'Eugende sont contemporains. La réforme peut s'être rapide-

ment répandue en Franche-Comté, soit que la règle même de saint Césaire d'Arles y parvint de bonne heure, soit plutôt qu'il y ait eu dans les monastères jurans un mouvement de réaction contre la discipline d'origine orientale, indépendant, mais parallèle au mouvement qui, dans la Gaule du sud-est, aboutit à la règle de saint Césaire, remplaçant celles de saint Honorat et de Cassien. De la ressemblance des deux disciplines répondant à un besoin général, on ne peut conclure à l'imitation directe de l'une par l'autre¹.

En ce qui concerne certains rapprochements de textes et d'idées entre les *Vitæ* et la Règle de saint Benoît, ils semblent n'être que le résultat d'une communauté de traditions ayant cours dans les monastères de cette époque et d'un enseignement ascétique, puisé aux mêmes sources et alimenté par des expériences personnelles, qui se reproduisent tout naturellement dans les milieux de même nature en tous pays et en tous temps.

La *Vita* est donc la bienvenue en ce qu'elle nous apprend de saint Romain, fondateur de Condat, de saint Lupicin et de saint Eugende son premier et son troisième successeur. Une lettre de saint Avit à Viventius parle d'Eugende; et nous avons dit que Grégoire de Tours a introduit Romain et Lupicin dans ses *Vitæ Patrum*. Romain et Eugende sont mentionnés dans la *Chronique de Saint-Claude*, mais ses renseignements chronologiques sont fort suspects. Le *Catalogus rythmicus abbatum S. Eugendi* indique les trois saints, mais sans rien nous apprendre sur leur compte. Ces deux catalogues peuvent dériver de la *Vita Patrum Jurensium*. Il en est de même du martyrologe d'Adon.

Les données fournies par ces divers textes nous apprennent que Romain avait connu Hilaire d'Arles, mort en 449; lui-même était mort en 463 ou 464. A cette date, le comte Agrippinus entretenait des rapports avec Lupicin qui fut contemporain du roi burgonde Chilpéric fils de Gundio, lequel résidait à Genève dans les dernières années du V^e siècle. Quant à Eugende, il est contemporain de saint Avit (490-523); en outre, il entretient des relations avec le prêtre viennois Léontanus qui vivait entre 507-510. Eugende pouvait vivre encore en 517.

Entre Lupicin et Eugende se place un abbé nommé Minausius que le biographe jurassien passe sous silence. Peut-être ne l'aimait-il pas. « La prétention pour cause d'antipathie est assez de style en ce genre de compositions. » Quoi qu'il en soit, « rien ne s'oppose à ce que le biographe ait vécu, comme il le dit, au commencement du VI^e siècle. Il écrivit à Condat; il connut saint Eugende; il nous rapporte, sans doute avec une grande fidélité, ce que l'on racontait de son temps dans les monastères jurassiens, sur les saints de la génération précédente, les saints fondateurs, Romain et Lupicin. Nous sommes autorisés à retenir ses récits comme ayant une sérieuse valeur traditionnelle.

H. LECLERCQ.

JURIDICITION. — I. La condition juridique de l'Église. II. Organisation juridique des premières communautés. III. La personnalité juridique de l'Église. IV. Nature de la juridiction ecclésiastique. V. Juridiction spirituelle. VI. La législation impériale en matière de juridiction ecclésiastique. VII. Juridiction temporelle. VIII. Juridiction temporelle en Gaule. IX. Juridiction temporelle en Afrique.

I. CONDITION JURIDIQUE DE L'ÉGLISE. — Les Romains croyaient vraies toutes les religions nationales. Autant par l'effet d'un sentiment de respect que sous celui d'un sentiment de prudence, ils s'em-

¹ *Le Moyen Âge*, 1908, t. XI, p. 42, 43.

pressaient d'incorporer les divinités des peuples vaincus et soumis parmi les divinités du Panthéon officiel. Ce procédé leur permettait non seulement d'apaiser, mais de se rendre propices des dieux et des déesses qui eussent pu se passer la fantaisie d'une vengeance contre leurs contempteurs. Les dieux du Latium s'annexèrent de la sorte les dieux des diverses contrées de l'Italie; quand la conquête recula de plus en plus les frontières, on vit le catalogue des divinités s'allonger à proportion. Quand l'Orient et l'Égypte y introduisirent les noms de Mithra et d'Isis, il y eut quelque chose de changé; ces divinités trouvèrent des dévots assez fervents pour que leur croyance, leur piété et leur ignorance confinassent au fanatisme, mais plus que cela ces divinités éveillaient des sentiments nouveaux, des instincts qui s'ignoraient, dégoûtèrent les âmes de la mythologie trop humaine de l'hellénisme et allumèrent en elles la flamme des aspirations religieuses.

Tous ces cultes ne reçurent pas le même accueil; certains furent longtemps tenus pour suspects, d'autres obtinrent sans différer le droit de cité. Il s'en trouva dans le nombre qui triomphèrent des défiances humiliantes et des refus offensants, ils furent assez habiles pour s'insinuer, s'emparer du sentiment populaire et se faire admettre. D'autres cultes, moins fiers ou moins rusés, s'aviserent qu'ils pouvaient tirer bon parti de ressemblances accidentelles et glisser leurs dieux en tapinois à la suite des dieux romains; on les confondrait d'abord, ensuite on les identifierait; ce qui arriva. Cette méthode aboutit à des résultats singuliers. Vers le temps d'Auguste, il existait bien une religion officielle, une en apparence et bigarrée en réalité, à laquelle on n'avait épargné ni les annexions, ni les compromis. On eût été, le plus souvent, assez embarrassé et même tout à fait incapable de dire par quel dosage savant on avait abouti à tel personnage, et à telle formule dans laquelle entraient en quantités inégales des éléments latin, italiote, hellénique, alexandrin et asiatique. Tout cela fusionnait tant bien que mal avec les divinités indigènes, un peu éclipsées sans doute, assez oubliées certainement, mais qui n'étaient ni entièrement délaissées ni complètement dénaturées. Parmi les divinités étrangères, quelques-unes ne se trouvaient pas dans les conditions nécessaires et suffisantes pour se faire annexer purement et simplement; elles demeurèrent donc l'objet de dévotions privées et, à défaut de mieux ou d'autre chose, elles jouirent d'une large tolérance, elles ne réclamaient pas autre chose et ne souhaitaient rien de plus.

Cette tolérance pour toutes les formes de la piété ou de la superstition cessera dans deux cas seulement: quand l'État croira devoir intervenir au nom de l'intérêt public ou de la morale; quand une religion prétendra à la domination exclusive des intelligences ou des volontés.

L'État romain jugeant sa religion menacée, la défendra, par tous les moyens, et les plus énergiques ou les plus cruels de préférence, comme il défendrait ses frontières, parce que sa religion est sa propriété à lui. Elle n'a rien de doctrinal et il estime qu'elle s'en passe fort bien; elle est un amalgame dont il s'arrange très bien, tellement bien qu'il ne voudrait pas qu'elle fût autre chose que ce qu'elle est. Cette religion est le produit de l'esprit romain; elle naquit et progressa avec lui, elle est liée à sa fortune, qu'importe le reste, d'où vient-elle, où conduit-elle, il n'en est pas question. A ce produit romain on ne demande rien de plus que d'être romain. Il l'est, cela suffit.

Les grossiers, les naïfs lui sont reconnaissants d'être une superstition, les sceptiques ne lui en font pas un reproche; au fond de tout cela, les uns et les

autres voyaient dans la religion une tradition nationale inséparable du destin de Rome, et comme ce qu'ils savaient de son histoire leur montrait le progrès continu de sa puissance, l'extension de ses conquêtes, l'accroissement de ses richesses, ils se disaient qu'il y aurait crime et folie à mécontenter des dieux qui, quels qu'ils fussent, faisaient si avantageusement les affaires de leurs adorateurs. S'adresser à d'autres dieux était, assurément, chose permise, mais prétendre exclure les dieux de Rome était pis que de l'ingratitude envers eux, c'était une provocation aux génies tutélaires de la puissance romaine, une imprudence qui pouvait se payer cher. Quelle preuve et même quelle raison avait-on de croire que ces dieux méconus, délaissés, ne tireraient pas vengeance d'une conduite qui n'allait ainsi à rien moins qu'à mettre en péril la grandeur, la prospérité et le destin de l'État?

C'était là un parti si arrêté que les dissidents évitaient tout ce qui les eût exposés à en souffrir. Adorateurs d'Isis ou de Mithra, ils conservaient la révérence exigée pour les dieux du Panthéon romain, et cette concession leur méritait une tolérance réelle mêlée à une vague bienveillance pour l'exercice du culte de leur choix. La promiscuité ajoutait du ragoût et il ne manquait pas de vieux Romains, intraitables sur le fait de la religion nationale, qui s'accommodaient à merveille d'une combinaison de divinités et d'un rapprochement de sacerdoces qui nous font, à nous, l'effet d'une mascarade. Tel n'était pas tout à fait le cas du judaïsme.

Pour cette religion, semblait-il, une difficulté insoluble allait surgir. Le judaïsme essentiellement monothéiste se trouverait obligé, de par son principe, d'exclure et de nier les dieux du paganisme et ceux de Rome comme les autres. Non seulement les dieux des nations n'existent pas, mais à leur place, des imposteurs, qui sont des démons, trompent les hommes. Loin de les adorer, le Juif les poursuit de ses moqueries et de ses injures; ce n'était pas là le moyen de s'en faire bien voir et Rome ne pouvait tolérer une pareille conduite. Elle le pouvait d'autant moins que les Juifs étaient nombreux, agressifs et qu'ils s'efforçaient par une prédication incessante d'attirer des partisans à leur croyance et à leurs procédés. Et cependant Rome les laissait faire, les regardait faire tout en les surveillant. On pouvait le comprendre, ou du moins l'expliquer en disant que l'Empire s'imposait cette tolérance afin de montrer son respect pour une religion nationale; mais après la catastrophe de l'an 70, la nationalité juive avait péri, ceux qui se réclamaient d'elle n'avaient droit à aucune indulgence. Cependant les Juifs continuèrent à braver le Panthéon romain, à le malmenier sans égards; la police réprimait peut-être quelques inconvenances trop publiques, elle fermait les yeux sur le reste. Le prosélytisme attirait quelques curieux, mais en si petit nombre qu'il était superflu de prendre fait et cause pour retenir ou pour récupérer quelques prosélytes de la justice. Ce prosélytisme fut entravé, la police romaine jugea qu'il ne valait pas plus que quelques tracasseries. D'ailleurs, il n'y avait pas lieu de prendre les choses au tragique, car si les Juifs se refusaient à tout acte public d'adoration à l'égard des dieux de Rome, ils avaient su fléchir l'administration par un système de concessions habiles qui leur valait de n'être pas inquiétés. Il y a un fait bien certain, c'est que depuis Auguste jusqu'à Constantin la police romaine ne mit pas en arrestation, ne traduisit pas et ne fit pas mourir un seul juif pour refus d'adorer les dieux de Rome et pour outrage adressé à ces dieux.

En laissant le judaïsme durer et affirmer l'excellence et la réalité de son dieu, peut-être l'État romain

croyait-il user d'une adresse machiavélique. Ce Dieu unique n'avait donc pu recruter qu'une peuplade infime par le nombre, il n'était guère redoutable et on pouvait juger de sa faiblesse par l'impuissance de ses adorateurs que Vespasien, Titus et Hadrien avaient réduits à une poignée de misérables. Un tel Dieu pouvait-il soutenir la comparaison avec les dieux de Rome? Non en vérité. Et pour achever de se rendre ridicule, pour détourner plus sûrement de son culte ceux qui s'aviseraient de vouloir s'y affilier, ce Dieu unique réclamait de ses adorateurs un ensemble de prescriptions minutieuses et bizarres suffisant pour tenir à distance les adorateurs.

Il en allait tout autrement avec le christianisme.

Ici, comme parmi les Juifs, on se montrait exclusif et on prétendait posséder le seul vrai Dieu, mais, à la différence des Juifs, le christianisme ne se présentait pas comme une religion nationale et loin de demander à ses adhérents une affiliation portant sur l'état-civil, il ne réclamait qu'une adhésion de la conscience tout entière. Ses rites très simples, sa morale très pure, mais exempte de toute singularité, s'offraient à tous et s'imposaient à chacun. On pouvait être chrétien sans cesser d'être Romain. Cela eût dû, semble-t-il, concilier au christianisme l'indulgence des hommes d'État; ce fut, au contraire, la cause de leurs rigueurs. La prédication du christianisme, religion universelle, leur paraissait être une menace directe contre le paganisme, religion d'État, encouragée, approuvée et propagée par l'Empire pour son intérêt particulier. Comme on croyait la durée de ce paganisme inséparable de celle de Rome, on tachait d'arrêter à tout prix la propagation de la religion nouvelle. Les meilleurs empereurs, ou plutôt les plus intelligents, les plus soucieux des intérêts et les plus pénétrés des intérêts romains, comptèrent, pour ce motif parmi les persécuteurs les plus ardents du christianisme.

Le péril de cette religion nouvelle ne leur apparut pas tout d'abord. C'était, pour un Romain une chose tellement inconcevable que de croire à un Dieu distinct, différent et opposé aux dieux de Rome, et d'y croire assez pour se laisser mettre à mort pour lui, qu'il n'y avait que le fait accompli, renouvelé, réitéré à des centaines et des milliers d'exemples qui pouvait persuader ce Romain de l'existence et de la réalité d'une telle aberration dans laquelle, le plus intelligent des empereurs, Marc-Aurèle, ne consentira finalement à voir qu'un parti pris d'opposition.

Tant qu'il vécut à l'ombre du judaïsme, *sub umbraculo religionis insignissimæ, certe licitæ*¹, le christianisme n'eut rien à démêler avec l'État romain; même les hommes d'État avertis des conflits renouvelés entre juifs et chrétiens n'y voulurent voir que des disputes entre sectes rivales. Les procurateurs, les proconsuls, tout ceux que la machine administrative avait saisis dans son engrenage et qu'elle faisait, à un moment donner, passer et séjourner sur la terre de Syrie, savaient ou croyaient savoir à quoi s'en tenir à propos des querelles de mots, des discussions de discipline ou de doctrine qui mettaient sans cesse en ébullition cette singulière nation, et que le bon sens et l'expérience avaient appris à traiter par l'indifférence et le dédain. C'était avec une mauvaise humeur à peine dissimulée que les magistrats recevaient les doléances de ces éternels disputeurs; lorsque saint Paul fut dénoncé devant lui, le procurateur Festus ne souhaitait que de le renvoyer sans jugement; ce

fut l'apôtre qui, faisant appel à César, rendit cette procédure inévitable.

La haine des Juifs était ingénieuse et vigilante; elle s'efforçait d'établir les caractères qui devaient distinguer leur communauté du groupement schismatique qu'on commençait à désigner sous le nom de chrétiens. Leur haine avait découvert un moyen de perdre Jésus; ils l'avaient représenté comme un révolté soulevé contre l'autorité de César — autorité qu'eux-mêmes subissaient en frémissant — ils allaient faire usage du même soupçon pour livrer les apôtres et plus tard les chrétiens aux rigueurs des magistrats romains. A Thessalonique, nous les voyons imputer à Paul et à Silas de violer les lois impériales et de reconnaître un autre roi que César². A Césarée, ils joignent à leurs doléances quelques accusations de ce genre, car Paul se défend en disant : « Je n'ai péché ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César³ ». Chaque jour la distinction se faisait plus réelle; on voyait les missionnaires de Jésus qui, d'abord, se rendaient à la synagogue, s'en écarter et réunir autour d'eux, dans des maisons particulières, leurs adhérents⁴. Ceux-ci étaient de plus en plus généralement désignés par un vocable nouveau qui avait pris naissance à Antioche⁵. Ce nom était maintenant employé couramment en Asie, même par des princes ou des gouverneurs⁶. En Europe, la confusion dura probablement plus longtemps, car à Philippes de Macédoine, Paul et Silas sont poursuivis comme Juifs⁷. Sous Claude, la distinction reste encore confuse à Rome, bien qu'on y connaisse le nom d'un certain *Chrestos*⁸; mais au temps de Néron, la populace de Rome connaît bien les chrétiens et répète leur nom sans effort, comme sans surprise dès l'instant qu'il faut les accuser des pires actions⁹. A la même époque, probablement, une main inconnue écrit *christianos* sur une muraille de Pompéi (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRAFFITE).

Bien qu'on sache peu de chose sur les premiers temps de l'Église romaine, il est permis d'entrevoir que le christianisme y fut introduit de bonne heure, réalisa des progrès parmi l'élément juif et se développa vraisemblablement dans les quartiers où s'entassaient les orientaux. Il n'y demeura pas confiné puisque saint Pierre paraît avoir baptisé sur la voie Nomentane, aux environs du camp prétorien, et que saint Paul prêcha aussi dans cette région. Tacite nous apprend (en 57) le changement de religion d'une matrone du premier rang, Pomponia Graecina¹⁰, et on est fondé à entendre ce changement d'une conversion au christianisme¹¹. Les chrétiens nommés dans les salutations de la lettre de saint Paul aux Romains (en 58) sont de rang plus humble, plusieurs d'entre eux sont, apparemment, de condition servile, mais la plupart portent des noms plutôt romains qu'juifs¹². Il semble donc que cette communauté naissante renferme des Juifs et des gentils dans une proportion impossible à déterminer.

A la nouvelle de l'arrivée de Paul, en 61, amené prisonnier pour comparaître devant César, les « frères » se portent à sa rencontre jusqu'à plusieurs milles de Rome. C'était, sans doute, alors un groupe pas très nombreux, trop peu pour donner ombrage et attirer sur lui l'attention. Pendant deux ans, on permettra à Paul de vivre et d'agir sous la garde d'un soldat, et c'est vraiment la *custodia libera*, car il va et vient, prêche dans sa maison et au dehors la parole de Dieu¹³. Il est permis de penser qu'un homme tel que saint Paul prêchant à Rome pendant deux

¹ Tertullien, *Apologeticum*, c. XXI. — ² Actes, XVII, 7. —

³ *Ibid.*, XXV, 8. — ⁴ *Ibid.*, XVIII, 6, 7. — ⁵ *Ibid.*, XI, 26. —

⁶ *Ibid.*, XXVI, 28. — ⁷ *Ibid.*, XVI, 20. — ⁸ Suétone *Claudius*,

c. XXV. — ⁹ Tacite, *Annales*, XV, 44. — ¹⁰ Tacite, *Annales*, XIII, 32. — ¹¹ De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 363. —

¹² Rom., XVI, 4, 16. — ¹³ Act., XXVIII, 30, 31.

années de suite aboutit à des résultats considérables, et on en a un indice dans le mot de Tacite qui, en 67, estime que les chrétiens de Rome forment « une grande multitude », *multitudo ingens*¹. Ce succès devait exciter contre eux cette « jalousie » à laquelle le pape saint Clément attribue les maux qui fondirent peu de temps après sur la communauté. C'est encore Tacite qui se fait l'écho des atrocités qu'on répandait sur le compte des fidèles; on leur imputait, dit-il, les crimes « les plus atroces et les plus honteux »². On réussissait à retourner contre eux tout ce qui faisait l'honneur et le mérite de leur vie cachée et de leurs pratiques de piété. Tout cela devenait grief et chef d'accusation. On voyait et on dénonçait dans les chrétiens des hommes d'une espèce à part, et ceux qui ne leur imputaient ni meurtres cachés, ni mœurs contre nature, ni débauches secrètes, les accusaient au moins de « haïr le genre humain ».

Nous avons exposé (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INCENDIE de Rome) comment Néron sut exploiter à son profit cette disposition de l'opinion publique, pour détourner sur les chrétiens les soupçons qui commençaient à s'attacher à sa personne. Il n'y réussit qu'imparfaitement. Le peuple croyait les chrétiens capables de tous les crimes, les gens du monde, les considéraient comme des adversaires naturels et la condamnation vivante d'une société corrompue; mais la main de Néron et de ses familiers paraissait trop visible dans le désastre qui avait consterné Rome pour que la diversion eût la chance d'un succès complet. Cependant l'accusation était portée, le procès suivit son cours et les arrestations se multiplièrent. Leur nombre fut si grand que le procès dévia. Peut-être laissa-t-on subsister pour les premiers arrêtés la charge d'incendie, pour la multitude des autres il ne fut plus question d'autre crime que de « haine du genre humain ».

Les dieux de Rome avaient été outragés, chassés de leurs temples, de leurs autels, démenagés en grande hâte et sans beaucoup de révérence; d'autres avaient péri — les lares et pénates de tant de milliers d'habitations brûlées — il leur fallait une expiation, un *piaculum*, et on l'avait trouvé. Non seulement Néron apaisait le colère de la foule, mais celle-ci encore crédule se persuadait que cette expiation atroce, répugnante mais nécessaire, apaiserait la colère des dieux. Et malgré tout, il y eut un mouvement de pitié pour les victimes, mouvement que l'historien doit noter parce que, au cours des persécutions, l'âme des païens se laisse toucher parfois par les excès de férocité impériale. En 177, à la sortie des supplices de la jeune Blandine, les spectateurs de l'amphithéâtre de Lyon dirent : « Jamais on n'avait vu tant souffrir une femme ! » En 303-312, Constance Chlore et Galère céderont à des sentiments bien différents, mais tous les deux seront touchés par ces cruautés et le premier les interdira, le deuxième y mettra un terme pendant que la lassitude et le dégoût sont devenus universels parmi les païens.

A partir de Néron et du drame sanglant joué sous sa direction dans les jardins du Vatican, la condition juridique des chrétiens fut bien claire; ils furent « hors la loi »; *christiani non sint*. Ici nous renvoyons à ce que nous avons dit déjà touchant le DROIT PERSÉCUTEUR (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565). La période de tranquillité dont jouirent les fidèles pendant le règne des trois éphémères successeurs de Néron fut une accalmie, mais leur situation juridique ne fut pas modifiée. Dans la rescision de tous les actes de Néron cette seule « institution néronienne » subsista nous dit

Tertullien : *Permansit, erasis omnibus, hoc solum institutum neronianum*³. Les deux premiers Flaviens ne changèrent rien à cet état de choses, le christianisme resta à la merci d'un réveil de fanatisme. La distinction entre Juifs et chrétiens, s'était faite devant le supplice, aussi les regardait-on encore comme frères, mais frères ennemis et ceci ne rapportait aux chrétiens que le surcroît d'impopularité et d'aversion qui s'attachait aux Juifs depuis la guerre de 66-70. Malgré de longues périodes où la tolérance allait parfois jusqu'à une sorte de faveur, le christianisme se savait et se sentait menacé comme on peut l'être quand la fantaisie d'un seul peut d'un instant à l'autre, vous livrer à l'arbitraire et à la violence. Nul doute qu'après quelques années le souvenir du drame de l'an 64 s'atténua, et il aura dû se trouver parmi les fidèles de ces optimistes quand même, qu'on retrouve à toutes les époques, disposés à croire que pareilles choses ne se reverraient plus et qu'on n'avait plus rien à redouter ni même à prévoir de semblable. Les esprits perspicaces ne s'abandonnaient pas à cette confiance et la persécution de Domitien ne les surprit pas. Cette persécution se déchaîna contre eux sans qu'on eût besoin d'élaborer une loi, l'*edictum neronianum* vivait toujours et suffisait à tout.

Un prétexte suffisait, on le trouva. Domitien, besogneux, réclamait avec apreté l'impôt du didrachme auquel les Juifs étaient soumis. Or parmi ceux à qui on le réclamait, un grand nombre s'y refusait par le motif qu'ils n'étaient pas juifs mais chrétiens. Ceci aura pu alarmer la défiance d'un despote soupçonneux et attirer sur les dissidents du judaïsme la persécution. Ceux qu'on poursuivit furent accusés d'adoption des mœurs juives et d'athéisme. Le premier grief n'était pas punissable : le second pouvait être puni de mort. Dion Cassius racontant la persécution de l'an 95, écrit que « Domitien mit à mort, avec beaucoup d'autres, son cousin Flavius Clemens, alors consul, et la femme de celui-ci, Flavia Domitilla, sa parente. L'accusation d'athéisme fut portée contre tous les deux. De ce chef furent condamnés beaucoup d'autres qui avaient adopté les coutumes juives : les uns furent mis à mort, les autres punis de la confiscation. Domitille fut seulement reléguée dans l'île de Pandataria. L'empereur fit aussi périr Glabrien qui avait été consul, il l'accusait du même crime que les autres⁴. » Selon Suétone, Glabrien fut condamné comme « machinant des choses nouvelles », *molitor novarum rerum*, expression qui n'est pas incompatible avec la malveillance qui s'attachait aux chrétiens et voyait en eux des « ennemis du genre humain », c'est-à-dire, à bien entendre ce mot, des adversaires de l'ordre établi. En tout cas la religion des personnages frappés par Domitien n'est pas douteuse, ils étaient certainement chrétiens.

Domitien avait à lutter contre un parti très fort d'opposition, composé principalement des familles de l'aristocratie; il frappa ses adversaires sans ménagements et sans pitié. On comprend qu'il se soit montré impitoyable pour les hommes et les femmes de grande naissance qui avaient embrassé le christianisme. La qualité de ces convertis devait faire d'eux naturellement les chefs de ce parti nombreux qu'on désignait couramment sous le nom de chrétiens, de même que leur conversion révélait clairement l'importance des conquêtes opérées par le christianisme.

La persécution de Domitien s'étendit aux fidèles de toute condition et de tout pays. La communauté chrétienne de Rome fut assez éprouvée pour que l'expédition des affaires religieuses en souffrit. Vers la fin de l'année 96, le pape Clément répondant à une lettre de l'Église de Corinthe, reçue depuis longtemps, s'en excusait ainsi : « Les malheurs, les catastrophes

¹ Tacite, *Annal.*, xv, 44. — ² *Ibid.* — ³ *Ad Nationes*, I, 7.
— ⁴ Dion Cassius, lxxvii, 4.

imprévues qui nous ont accablé tour à tour sont la cause de ce retard ¹. » Le vieil apôtre saint Jean nous apprend dans l'*Apocalypse* qu'il a vu Rome ivre du sang des martyrs ². Il connaît ceux qui ont été décapités pour rendre témoignage à Jésus ³, et il adresse son livre aux Églises d'Asie où Smyrne a vu plusieurs de ses fidèles mis en prison ⁴, où Pergame s'honore de posséder un martyr ⁵. « Il fut tué chez vous, là où Satan habite » dit l'apôtre en s'adressant aux chrétiens de cette ville.

Or, Pergame est la première cité de la province d'Asie où fut élevé un temple à Rome et à Auguste. Peut-être était-elle encore, lorsqu'écrivait saint Jean, l'unique centre du culte impérial, comme Nicopolis l'était pour la Bithynie. Le culte de Rome et d'Auguste, quoique encore assez récent, consacrait l'union des provinciaux avec Rome, et, par le double attrait de la religion et des spectacles, les attachait à l'Empire, devenu en la personne de l'empereur comme leur dieu visible. Mais il semble résulter de l'*Apocalypse* qu'au temps de Domitien on fit de la participation à ses fêtes une épreuve pour les chrétiens orientaux. Ceux qui obéissaient se lavaient ainsi du reproche d'athéisme. Mais « ceux qui n'adoraient pas la Bête et son image étaient tués ⁶. » Au ton dont l'apôtre use envers l'Empire on s'aperçoit, sans doute, qu'on est en pleine persécution, mais surtout on constate que le temps est loin où saint Paul entretenait à Éphèse des relations amicales avec les Asiarques, c'est-à-dire des prêtres provinciaux chargés pour l'Asie du culte impérial ⁷.

Tandis que le vieil apôtre maltraitait l'empire avec une verve d'expression qui devait plaire à des populations subjuguées plutôt que soumises, quand il parlait de cette Rome « qui enivre le monde du vin de son impureté et trempe sa robe dans le sang des chrétiens », on employait au centre de l'empire un langage plus mesuré, peut-être parce que voyant les hommes et les choses de plus près, on savait combien leur puissance était précaire et obligée parfois à des concessions et des compromis. Dans leur langage, dans leur attitude et même dans leurs sentiments, les fidèles de Rome persistent à se dire fidèles et loyaux sujets de l'empire et à se conduire comme tels. Conformément aux enseignements donnés par saint Paul, ils prient pour le souverain qui est alors un abominable scélérat. Dans une prière mémorable, le pape Clément nous les montre demandant pour les princes et les magistrats la paix, la concorde, la stabilité, priant Dieu de diriger leurs conseils vers le bien, afin qu'ils exercent paisiblement et avec douceur le pouvoir qui leur a été confié ⁸. Déjà s'annoncent les idées que les apologistes du II^e siècle s'efforceront de faire prévaloir.

Après des crises violentes et rapides comme celles des années 64 et 95, on croirait que la période de détente amènera peut-être un accord, surtout lorsqu'on voit le pouvoir aux mains d'hommes d'État d'une incontestable valeur intellectuelle et morale. Les Antonins vont faire du II^e siècle une période si exceptionnellement favorisée, qu'on s'explique difficilement comment les chrétiens n'ont pu réussir à obtenir alors un statut nouveau et des garanties; en réalité, ils sont restés sous le régime de l'*edictum neronianum*. Devant des princes dignes et capables de la comprendre, la religion chrétienne plaide sa cause par des avocats de talent. Elle est désormais sortie de la période des débuts, elle possède des partisans assez nombreux et assez considérés pour qu'on cesse de la traiter avec dédain, et pour faire appel à l'opinion. Des lettrés

et des philosophes s'emploient à la glorifier, à la défendre, à la servir; ils essaient moins de dissiper les préjugés du vulgaire que d'éclairer la raison des empereurs. Si ceux-ci lisent les écrits qu'on leur remet, ils seront touchés, instruits; mais liront-ils les écrits? Il y aura toujours des gens assez naïfs pour s'imaginer qu'on les écoute, qu'on discute leurs arguments, qu'on approuve leurs explications et pour se flatter que tout va s'améliorer. Ce sont les mêmes qui disent bien haut que leur conscience est sans reproche, et qui s'étonnent qu'on puisse les faire mourir sans avoir pu réussir à les convaincre d'un crime. Doux rêveurs qui ne gagnent qu'une chose à ce jeu, c'est de perdre leur mise et celle qu'ils se sont chargés de faire valoir.

Malgré les *Apologies* le rapprochement ne se fera à aucune époque du II^e siècle. Ni Trajan, ni Hadrien, ni Antonin, ni Marc-Aurèle n'y donneront la moindre ouverture. De tant d'efforts et de conjonctures, en apparence si favorables, une seule chose résultera, due moins à ces efforts eux-mêmes qu'à l'apparente faveur des circonstances qu'à l'esprit politique des souverains : plus de clarté, des formes plus précises dans la procédure criminelle appliquée aux sujets de l'Empire accusés de christianisme.

Domitien, après un accès de fureur, avait fait cesser la persécution dirigée contre l'Église ⁹. Il ne s'en suit pas qu'il ait aboli l'*edictum neronianum*, loin de là, la profession de christianisme est demeurée un fait délictueux, même sans être accompagnée d'aucun délit. Domitien mit un terme à la persécution, en ce sens qu'il renonça probablement à faire rechercher les chrétiens, ou à soumettre à une épreuve, comme celle de la participation forcée au culte de Rome et d'Auguste, les gens soupçonnés d'avoir embrassé la religion nouvelle. Mais la proscription générale, le *Christiani non sint* subsista comme une sorte d'axiome de droit; selon les circonstances, il fut loisible aux magistrats investis du droit de glaive de condamner un chrétien à cause de sa religion, comme aussi de laisser les fidèles vivre sans être inquiétés. Ce fut l'arbitraire se faisant tour à tour, et à son gré, aveugle ou féroce.

Un épisode du règne de Trajan éclaira cette situation. Trajan n'a publié aucun édit contre les chrétiens; la lettre de Pline, en 112, le prouve sans discussion possible, cependant un fait de martyre est signalé en 107. Saint Ignace, évêque d'Antioche, est condamné à mort et envoyé à Rome pour y souffrir dans l'amphithéâtre où il sera livré aux bêtes. L'histoire de son voyage nous renseigne sur la situation des chrétiens. Le vieil évêque enchaîné, gardé par dix soldats, traverse avec son escorte un certain nombre de villes d'Asie, il y reçoit les évêques, les prêtres, les fidèles de ces villes ou les députés de localités voisines qui viennent lui rendre hommage, il écrit et envoie ses lettres où bon lui semble. Ces démarches ne peuvent rester secrètes puisque Ignace est surveillé et enchaîné jour et nuit, cependant aucun de ses visiteurs n'est puni et lui-même on ne sait pourquoi il est condamné sinon parce que chrétien. Rien n'éclaire mieux la position juridique du chrétien à cette date : le glaive demeure suspendu sur tous, mais ne s'abat que sur quelques-uns, désignés à la sévérité des magistrats par des circonstances spéciales, telles qu'une émeute populaire ou leur importance personnelle.

La situation en Bithynie, vers l'an 11, n'est pas moins instructive. Le nouveau gouverneur succédait à une administration un peu molle, et il ne tarde pas à être saisi de plaintes au sujet des chrétiens de la

¹ S. Clément, *Epist.*, I, *Ad Cor.*, 1. — ² *Apoc.*, XVII, 5, 6. — ³ *Ibid.*, XX, 4. — ⁴ *Ibid.*, II, 10. — ⁵ *Ibid.*, II, 13. — ⁶ *Ibid.*,

XIII, 15. — ⁷ *Acta apost.*, XIX, 31. — ⁸ *Epist.*, I, *Ad Cor.*, 61. — ⁹ Hégésippe, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. XX.

province. La propagande de l'évangile avait rapidement progressé, au point de modifier la vie sociale et même au point d'alarmer certains intérêts matériels. Les villes, les bourgs et même les campagnes avaient été touchés par son action et on y recrutait de nombreux adhérents. La proportion numérique des sectateurs des deux religions s'était déjà assez sensiblement altérée pour qu'on désertât les temples, que le culte public parût interrompu et que les gens qui vivaient du commerce des animaux destinés aux sacrifices se plaignissent de ne trouver plus que de rares acheteurs. Des chrétiens, probablement les plus influents et les plus en vue, furent déferés au légat comme auteurs de ce mal. Pline se trouvait très novice dans une semblable procédure, n'ayant de sa vie assisté à un procès intenté à un chrétien. Il savait seulement d'une manière générale que le christianisme était interdit et que, par conséquent, ses adhérents étaient punissables. Cela suffit à lui dicter sa conduite. Il interrogea à trois reprises chacun des accusés, leur demandant s'ils étaient chrétiens. Ceux qui répondirent affirmativement furent réputés coupables. Sans rechercher s'ils avaient ou non commis dans l'exercice de leur culte quelque délit accessoire, il estima que le fait seul d'être chrétien étant considéré comme illégal, on n'y pouvait persévérer sans opiniâtreté criminelle. Il ordonna donc de faire mourir quiconque avait confessé le christianisme, à l'exception de ceux qui s'étaient déclarés citoyens romains, devaient, comme tels, être jugés à Rome.

Si la question s'était toujours posée ainsi, Pline aurait eu sa conduite toute tracée. Il eût envoyé à la mort tous ceux qui lui appartenaient de droit quoique coupables seulement d'une infraction en quelque sorte théorique, sans qu'aucun fait d'indélicatesse, d'immoralité ou de cruauté ait été mis au compte des coupables. Tout au plus le proconsul se fût-il enquis peut-être auprès de l'empereur de la possibilité d'admettre des circonstances atténuantes, en vertu de l'âge, du sexe, ou de la faiblesse du corps ou de l'esprit.

Mais l'affaire prit de grandes proportions, de nouvelles dénonciations l'étendirent et Pline fut effrayé de la multitude des gens déjà accusés ou sur le point de l'être. Il y en avait de tout âge, de tout sexe, de tout rang; on recourait à la délation anonyme et un libelle adressé au légat contenait un grand nombre de noms de vrais ou prétendus chrétiens. Pline ne pouvait envoyer tout ce monde au supplice. Il fallait d'abord s'assurer de la vérité de l'inculpation. Pour cela, il soumit les inculpés à une instruction minutieuse, il commença par leur demander s'ils étaient chrétiens. Ceux qui en faisaient l'aveu n'avaient plus qu'à marcher au supplice et Pline lui-même avait établi précédemment la procédure à suivre. Mais il s'en trouvait qui niaient et, dès ce moment, la situation se compliquait.

A la question : « Etes-vous chrétiens ? » beaucoup avaient répondu négativement, les uns niant l'avoir jamais été, d'autres disant avoir cessé de l'être depuis plusieurs années, quelques-uns depuis vingt-cinq ans. On s'assura de leur sincérité en les obligeant à adorer des statues des dieux, le portrait de l'empereur et à maudire le Christ, ce qu'ils firent sans difficulté. Mais ceux qui avaient renoncé depuis longtemps au christianisme demeuraient-ils sous le coup de la loi ? Leur ancien nom de chrétiens cachait-il quelque crime de droit commun, quelque acte immoral ? Dans ce cas, l'apostasie même ne devait pas désarmer la justice, et les apostats demeuraient responsables des actes délictueux commis avant leur apostasie. Pline se mit à interroger ces apostats et il conclut de leurs réponses que ces gens-là avaient partagé « une superstition

excessive et mauvaise » sans qu'on pût leur imputer aucun crime. Cette considération, jointe au grand nombre des accusés, décida le légat à suspendre le procès et à consulter l'empereur. Il lui soumit cette question : « Est-ce le nom seul de chrétien qui est punissable, ou bien les crimes commis sous ce nom ? »

Pline questionnait un peu tardivement et avait déjà, de lui-même, préjugé la réponse, puisqu'il avait fait mourir des hommes qui avaient persisté à se dire chrétiens sans qu'aucun fait accessoire eût été mis à leur charge. Mais tout autre est la situation des apostats, contre qui n'a été relevé non plus aucun crime de droit commun. Faut-il les punir d'avoir porté naguère le titre de chrétien, sans que leur apostasie puisse aujourd'hui leur profiter ? Faut-il au contraire faire grâce à leur repentir et absoudre ceux qui, ayant été chrétiens, ont cessé ou cesseraient de l'être ? Pline ne cache pas à l'empereur qu'il incline vers ce dernier parti, il y voit un moyen de pacifier, au point de vue religieux, la province, en ramenant beaucoup d'égares.

La réponse de Trajan contient une approbation sans réserve de la conduite de Pline. Trajan estime qu'une règle uniforme ne peut être appliquée dans tous les cas. Il ne faut pas rechercher les chrétiens, mais s'ils sont déferés au juge et convaincus, ils doivent être punis. Ceux qui nieront avoir jamais été chrétiens et ceux qui déclarent ne l'être plus et adoreront les dieux, même s'ils ont été chrétiens dans le passé, obtiendront leur grâce à raison de leur repentir. Enfin, on ne doit tenir aucun compte des accusations anonymes.

Ce rescrit maintient le délit fondamental de christianisme, l'*edictum neronianum* de l'an 64, mais il n'estime pas les chrétiens assez dangereux pour ordonner qu'ils soient poursuivis d'office, comme on ferait de malfaiteurs ou de révolutionnaires. Le nom seul est criminel et il n'y a point de crimes cachés sous ce nom. A cause de cela quiconque abjure ce nom mal famé, doit être absous, et le nom effacé ne laisse après soi aucun passé coupable, dont la justice ait à demander compte.

Dans ce rescrit, Trajan poursuit un triple but : rendre claire une situation, en dissipant les doutes persistant dans l'esprit de certains magistrats sur le point de savoir si le nom seul, c'est-à-dire la seule profession de christianisme, constitue un délit suffisamment caractérisé; assurer la tranquillité publique en frappant de nullité les accusations anonymes; faciliter le retour des chrétiens au culte des dieux, en garantissant l'impunité aux apostats. Ces principes domineront pendant tout le II^e siècle la politique religieuse des empereurs qui, à plusieurs reprises, auront l'occasion de les rappeler.

Sous le règne d'Hadrien, les chrétiens continuaient cependant à être les victimes de violences provoquées par la fureur de la foule qui par ses cris, ses prières, ses menaces, exigeait et obtenait parfois des condamnations capitales. Il se trouvait des magistrats qui cédaient; d'autres, plus consciencieux, prenaient le parti des innocents persécutés. Hadrien reçut à ce sujet des lettres et des rapports de « beaucoup de gouverneurs ¹ ». Un de ceux-ci, un proconsul d'Asie, Licinius Granianus, paraît avoir écrit avec une insistance particulière, et sa lettre allait jusqu'à réclamer discrètement contre le principe suivi dans les procès des chrétiens, doutant « qu'il fût juste de condamner des hommes à cause de leur nom et de leur secte, sans aucun autre crime ² ». C'était presque demander la révision du rescrit de Trajan. Hadrien semble avoir

¹ Méliton, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, xxvi. — ² Eusèbe, *Chron.*, *Ad Olym.*, 226.

éprouvé quelque hésitation, car il ne répondit pas tout de suite, et sa réponse est adressée non à Granianus mais au successeur de celui-ci, Minucius Fundanus.

Comme Trajan, Hadrien interdit les accusations qui n'auraient pas la forme régulière, qu'il s'agit de libelles anonymes ou de prières et vociférations populaires, car l'empereur redoute que « les calomniateurs n'en prennent occasion d'exercer leur brigandage. » Évidemment Hadrien songe aussi peu que possible à ses sujets chrétiens, il redoute simplement que des accusations injustes n'atteignent « des innocents », c'est-à-dire des gens accusés d'être chrétiens et qui ne le sont pas. Le même souci de l'ordre public a inspiré les rescrits des deux empereurs. Cela dit, Hadrien veut que si un accusateur se présente, le gouverneur examine l'accusation. Au cas où l'accusation ferait la preuve que les gens dénoncés par lui comme chrétiens « ont agi en quelque sorte contrairement aux lois », le magistrat devra les punir selon la gravité de l'offense et pourra même prononcer la peine de mort. C'est ici que le plus ondoyant des empereurs semble esquiver une réponse trop précise. Hadrien veut-il qu'un délit précis soit ajouté à la religion du chrétien pour que celui-ci encoure un châtiment ? ou la religion seule suffit-elle, comme le veut Trajan, à constituer ce délit ? Hadrien ne le dit pas clairement comme s'il voulait laisser, selon les circonstances, toute latitude aux gouverneurs de suivre l'interprétation stricte du premier rescrit, ou d'adopter la solution plus large à laquelle plusieurs, à l'exemple de Granianus, avaient paru incliner. La concession, en tout cas était à peu près illusoire, car il suffisait sans doute à l'accusateur de prouver le refus du chrétien d'adorer les dieux, ou de rendre un culte à l'image impériale pour que le fait précis fût démontré, et l'imputation d'impiété légale, peut-être, de lèse-majesté, mise à la charge de l'accusé. Mais ce qui domine tout, dans l'instruction de l'empereur, c'est la nécessité d'une accusation régulière : il l'indique de nouveau en terminant sa lettre, et menace le calomniateur, c'est-à-dire celui qui accuse sans preuves, des peines sévères prévues dans ce cas par la loi.

Les chrétiens interprétèrent la décision d'Hadrien dans le sens le plus favorable. Quelques années plus tard, l'apologiste Méliton fera de même, mais en réalité les écrits des apologistes, les récits authentiques de martyre, depuis le règne d'Hadrien jusqu'à celui de Commode, montrent les chrétiens condamnés le plus souvent sans enquête et sur le seul énoncé de leur nom, comme ils montrent absous ceux qui, soit devant le tribunal, avant la sentence, soit même après la sentence, devant le supplice imminent, ont eu la faiblesse de renoncer à leur foi. L'auteur de la lettre à Diognète, écrite sous Hadrien ou sous Antonin, dit des fidèles : « On les jette aux bêtes pour les faire renier leur maître », ce qui montre bien que l'exposition aux bêtes n'a pas été ordonnée pour punir un crime indépendant de la qualité de chrétien et prouvé en dehors d'elle.

Comme au temps de Pline, la seule « obstination » religieuse était châtiée par le supplice. « On nous décapite, on nous met en croix, on nous livre aux bêtes, on nous brûle, on nous enchaîne, on nous fait souffrir tous les tourments, parce que nous ne voulons pas abandonner notre confession » écrit saint Justin¹.

C'est de la procédure réglée par Trajan que se plaint Justin dans son *Apologie* adressée à Antonin le Pieux ; il s'indigne que l'on punisse chez les chrétiens le nom seul, et qu'à la fois on condamne sans examen les fidèles, on absolve sans examen les apostats ; il demande qu'à ce droit exceptionnel soit enfin substitué le droit commun². On voit que si, par

aventure, Hadrien eut quelque velléité de le faire, ses intentions vaguement indiquées ne furent pas suivies, et que même sous le successeur d'Hadrien la jurisprudence de Trajan régna seule.

Sous le règne d'Antonin, en 155, le procès de saint Polycarpe de Smyrne nous montre une suite d'illégalités flagrantes. Douze chrétiens sont condamnés aux bêtes ; un d'eux faillit, consent à jurer par le Génie de l'empereur, on le fait sortir absous ; les onze périssent, ainsi s'accomplit toujours à la lettre le rescrit de Trajan. Puis la foule, excitée par les Juifs, réclame la mort de l'évêque Polycarpe ; le proconsul qui devait s'opposer à cette clameur populaire, lui cède, fait chercher le saint qu'on trouve et qui refuse de sacrifier à César. Alors le héraut proclame : « Polycarpe s'est avoué chrétien. » C'était préjuger la sentence, mais la foule se charge du supplice, construit un bûcher et y fait monter le martyr.

Des incidents analogues à celui de Smyrne se produisirent vraisemblablement ailleurs. Aussi Antonin dut-il renouveler les instructions de ses devanciers. Il écrivait dans ce sens aux habitants de Larisse, en Thessalie, de Thessalonique, en Macédoine, aux Athéniens et « à tous les Grecs », c'est-à-dire probablement à l'assemblée de la province d'Achaïe. Méliton qui cite ces rescrits le résume d'un mot : défense de faire du tumulte à l'occasion des chrétiens³. C'est comme un rappel pour la Grèce des avertissements donnés par Hadrien pour l'Asie. La politique d'Antonin à l'égard du christianisme se montre ainsi la continuation de celle de ses deux prédécesseurs. Tandis qu'il réprime les haines tumultueuses, il laisse libre cours aux accusations régulières. Il est probable qu'une accusation de ce genre amena le martyre du pape Télesphore. Un épisode de la fin du règne rapporté dans la seconde *Apologie* de saint Justin, fait comprendre comment s'instruisaient et s'expédiaient régulièrement les procès des chrétiens.

Un d'eux nommé Ptolémée, accusé par un païen dont il avait converti la femme, est traduit devant le tribunal du préfet de Rome. Q. Lollius Urbicus. Celui-ci ne fait aucune enquête et l'interrogatoire consiste en ces deux mots : « Es-tu chrétien ? — Je le suis ». La sentence capitale est aussitôt prononcée. C'est toujours la procédure de Trajan et celle de l'*edictum Neronianum*. Mais une protestation s'élève devant le tribunal. Un spectateur s'écrie, indigné : « Comment peux-tu condamner un homme qui n'est convaincu ni d'adultère ni de séduction, ni d'homicide, ni de vol, ni de rapt, qui n'est accusé d'aucun crime et qui n'a fait autre chose que de s'avouer chrétien ? Ton jugement, ô Urbicus, n'est digne ni de notre pieux empereur, ni du philosophe fils de César, ni du sacré sénat ». Pour toute réponse, Urbicus dit : « Toi aussi, tu me parais chrétien. — Je le suis. — Qu'on le conduise au supplice. » Indigné, un autre chrétien éleva la voix et fut condamné de même. Dans ces deux derniers cas, il n'y eut pas d'accusation, mais une sorte de flagrant délit, qui probablement en tenait lieu⁴.

Saint Justin mentionne encore, mais sans s'y arrêter d'autres faits : « A force de tourments, dit-il, on arrachait à des esclaves, à des enfants, à de faibles femmes, la révélation de crimes imaginaires⁵. » On sortait alors de la procédure d'exception, appliquée aux seuls chrétiens, pour rentrer en apparence dans le droit commun ; mais comme la procédure d'exception subsistait néanmoins, la situation du chrétien n'était pas meilleure : si la preuve des griefs

¹ *Dialog. cum Tryphone*, c. 110. — ² *Apol.*, I, 4, 11, 45. —

³ Méliton, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, xxvi. — ⁴ S. Justin, *Apol.*, II, 1. — ⁵ *Ibid.*, II, 12.

articulés n'était pas faite, il pouvait encore être condamné pour le délit abstrait de religion.

Toute la campagne généreuse, et même habile à sa manière, des apologistes du II^e siècle ne changera rien à la condition juridique du christianisme telle que nous venons de la faire connaître. Ce que peuvent dire ces défenseurs se heurte à une chose plus grave que la haine : l'inattention, l'indifférence. On fait bien sans doute aux chrétiens l'honneur de les haïr et de les détruire, on ne discute pas avec eux. Sans doute, devant les empereurs, la campagne des apologistes avait sur certains points cause gagnée : leurs rescrits, la pratique même des tribunaux montrent que ni les chefs de l'État, ni avec eux, les plus éclairés des magistrats, ne croyaient aux crimes dont l'imagination populaire chargeait les chrétiens. Mais chez Hadrien la légèreté, chez Antonin une certaine nonchalance d'idées, chez Marc-Aurèle un profond et amer dédain, les empêchaient d'attacher le prix qu'elle méritait à l'adhésion sincère et réfléchie donnée par les chrétiens au régime impérial. Ou les princes n'y croyaient point, ou ils n'en prenaient pas souci : en tout cas, ils la traitaient en chose négligeable, et, personnellement libres de préjugés à l'égard des chrétiens, ne continuaient pas moins à les laisser exposés à l'action intermittente des lois qui les frappaient comme ennemis publics, toutes les fois que se levait contre eux un accusateur. Quant à la partie dogmatique des plaidoyers présentés en leur nom, Hadrien était sans doute trop sceptique, Antonin trop dévoué à la religion nationale, Marc-Aurèle trop attaché à son propre sens, pour y prêter quelque attention.

Ce grand effort de l'apologétique chrétienne et les espoirs qu'il a dû soulever ont abouti à une épopée sublime et hideuse, inséparable du nom de Marc-Aurèle : le tragique martyre des chrétiens de Lyon en 177. Mais au début du règne, le procès et le supplice de saint Justin et de ses compagnons en 163, montrent la persistance invincible de l'*Edictum neronianum*. Tout le règne de Marc-Aurèle est encadré entre ces deux épisodes.

Justin avait été accusé dans les formes légales par son ennemi, le philosophe Crescens¹. Le premier mot du préfet Junius Rusticus, en l'interrogeant, n'est point pour lui reprocher quelque délit de droit commun, ni même pour l'inculper d'association illécite, quoiqu'il réunît ses disciples dans sa maison et que plusieurs fussent poursuivis en même temps que lui. « Soumets-toi aux dieux et obéis aux empereurs » lui dit simplement le magistrat. C'est lui rappeler que, de droit, l'apostasie entraîne l'acquiescement. L'interrogatoire se poursuit. Rusticus posant diverses questions dont aucune n'a trait à quelque inculpation particulière, et Justin répondant par l'énoncé de ses croyances et la défense de sa foi. Il se termine par la question décisive : « Donc, tu es chrétien ? — Oui, je suis chrétien ». Le préfet s'adresse successivement à chacun des autres accusés, l'interrogeant de même et recevant la même réponse. Une fois encore il tenta d'ébranler la résolution de Justin, puis de ses compagnons : c'est seulement quand tous ont répondu d'une commune voix : « Fais vite ce que tu veux, nous sommes chrétiens et ne sacrifions pas aux idoles, » qu'il se décide à prononcer la sentence : « Que ceux qui n'ont pas voulu sacrifier aux dieux et obéir à l'ordre de l'empereur soient fouettés et emmenés pour subir la peine capitale, conformément aux lois². »

En 177, à Lyon, nous retrouvons la même juris-

prudence, confirmée par un nouveau rescrit impérial. La fête du 1^{er} août réunissait à Lyon, autour de l'autel de Rome et d'Auguste les délégués des trois Gaules ; c'était une période d'effervescence et même de licence à la faveur de laquelle la populace malmena les chrétiens. Il y eut un grand nombre d'arrestations suivies d'interrogatoires par les magistrats municipaux qui renvoyèrent les accusés au tribunal du légat. La plupart de ceux qui comparurent confessèrent leur foi ; quelques-uns cependant apostasièrent. C'était probablement le premier procès de religion instruit en Gaule : le gouverneur montra autant d'inexpérience que naguère Pline en Bithynie. Il ordonna ou permit la recherche d'autres chrétiens ce qui était contraire au rescrit de Trajan (*conquiriti non sunt*). Puis, il fit dévier l'instruction de l'affaire, et, au lieu de se borner à constater l'obstination religieuse des accusés, il essaya de les convaincre de crimes de droit commun. Des esclaves mis à la torture chargèrent, sous la dictée des soldats et des bourreaux, leurs maîtres des plus horribles forfaits³.

Cette déclaration, repoussée par les chrétiens, compliquait singulièrement l'affaire. Si le procès avait porté seulement sur le crime de religion, la procédure demeurerait fort simple : les apostats eussent été renvoyés libres et les confesseurs conduits au supplice. Mais l'aveu des esclaves faisait peser sur les uns et sur les autres l'inculpation de crimes distincts de celui de christianisme. Les apostats pouvaient-ils encore être considérés comme innocents et devaient-ils être renvoyés absous ? Telle est la question que le légat se posa avec embarras et qu'il soumit à la décision de l'empereur.

Marc-Aurèle n'eut pas un moment d'hésitation ; il répondit par un rescrit tout semblable à celui de Trajan : « Que ceux qui s'avouent chrétiens soient condamnés à la peine capitale ; mais s'il en est qui renient, ceux-ci doivent être absous. » C'était rejeter d'un mot la déposition des témoins à charge, abroger toute la procédure et ordonner de recommencer le procès. Le légat s'attendait à ce que le nouvel interrogatoire serait de pure forme. Dans sa pensée, il aurait seulement à constater encore une fois l'obstination des uns, la faiblesse des autres. A sa grande surprise, il vit presque tous les renégats s'avouer chrétiens. L'exemple et les exhortations des confesseurs les avaient convertis dans la prison. Il y eut donc plus de condamnés qu'il ne pensait : les uns, citoyens romains, périrent par le glaive ; les autres livrés aux bêtes servirent dans l'amphithéâtre à l'amusement du peuple. Tous, en vertu du rescrit de Marc-Aurèle, confirmatif de ceux de Trajan et d'Hadrien, expièrent ainsi le seul crime de religion, et ne moururent que parce qu'ils avaient refusé la grâce offerte par l'empereur aux apostats.

Le martyre de sainte Cécile paraît devoir être rapporté au règne de Marc-Aurèle, à une date assez rapprochée du supplice des martyrs de Lyon. Malgré le peu d'autorité des Actes de cette sainte, il faut rappeler ce passage de l'interrogatoire. « Ignorest-tu, dit le préfet de la ville à Cécile, que nos invincibles maîtres ont ordonné que ceux qui ne nieront pas être chrétiens soient punis, et que ceux qui nieront soient absous⁴ ? » Il est question ici de Marc-Aurèle et de son fils Commode, investi de la puissance tribunitienne en 177 ; comme le préfet cite les deux empereurs ; il est clair qu'il se reporte à une ordonnance tout à fait contemporaine.

A peu de temps de là, le procès des martyrs Scillitains, à Carthage, montre que la jurisprudence n'a

¹ Tatien, *Adv. Græcos*, c. XIX. — ² *Acta S. Justinii*, dans *Corpus apologet. christ. sæculi secundii*, 1879, p. 266-278. —

³ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I, V, c. I. — ⁴ De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. xxxvii, et p. 150.

pas changé¹. Le proconsul commence l'interrogatoire par ces mots : « Vous pouvez obtenir grâce de l'empereur, si vous revenez à la sagesse et si vous sacrifiez aux dieux tout-puissants. » S'adressant ensuite à chaque accusé, il cherche à lui faire abandonner sa foi, même il leur offre un délai : « Peut-être, dit-il, avez-vous besoin d'un délai pour délibérer ? » Malgré le refus de celui des accusés qui semble parler au nom de tous, le magistrat insiste : « Acceptez un délai de trente jours pour réfléchir ». C'est seulement quand tous, rejetant la proposition ont répété d'une seule voix : « Je suis chrétien, j'adorerai toujours le Seigneur mon Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment », qu'il se décide à prononcer la sentence : « Attendu, y est-il dit, que Speratus, Nartzallus, Cittinus, Donata, Vesta, Secunda ont déclaré vivre à la façon des chrétiens et, sur l'offre qui leur était faite de revenir à la manière de vivre des romains, ont persisté dans leur obstination, nous les condamnons à périr par le glaive. »

Nous avons parlé longuement déjà du procès et des actes d'Apollonius (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot, DROIT PERSÉCUTEUR, col. 1633-1646). On y voit que l'accusation portait sur la religion toute seule, sans mélange d'aucun fait accessoire, que sur elle seule Apollonius eut à se défendre et qu'il n'y eut pas d'autre motif à sa condamnation.

On voit que la condition juridique des chrétiens, dans les dernières années du II^e siècle, est encore telle que l'avait fixée Trajan, régularisant lui-même un état de chose qui remontait à Néron. Cependant les dernières années du règne de Commode virent cette situation se détendre, non sous l'influence de la polémique et de l'argumentation des apologistes, mais sous l'influence d'une concubine, la favorite Marcia. On vit des chrétiens grâciés, rendus à la liberté sans apostasie. Ce caprice montra que les lois contre le christianisme avaient cessé d'être inflexibles.

II. ORGANISATION JURIDIQUE DES PREMIÈRES COMMUNAUTÉS. — A partir du III^e siècle les fidèles sont trop nombreux pour passer nulle part inaperçus. Leur nombre entraîne l'élaboration d'un système d'organisation par suite de l'établissement de services de diverse nature, et de toute une installation matérielle indispensable. Les communautés chrétiennes mèneront une existence plus compliquée que les groupes primitifs qui entouraient les apôtres. Le nombre amène avec lui l'organisation, et cette période nouvelle correspond à une visible évolution dans les rapports entre l'Église et l'État romain.

Jusqu'à la fin du II^e siècle, en a vu les chrétiens poursuivis, non en bloc, mais individuellement selon qu'un accusateur déferait, à ses risques et périls, tels d'entre eux aux tribunaux. Sauf dans des occasions exceptionnelles, il faut que l'initiative privée mette en branle la justice impériale; les magistrats n'agissent pas d'office contre les adorateurs du Christ. La persécution est sans cesse suspendue sur leur tête, mais elle n'est pas universelle puisque ce sont des particuliers et non l'État qui la mettent en mouvement, au gré des passions personnelles ou locales. Au III^e siècle, les choses ont changé. C'est le grand développement, c'est la constitution de l'Église, qui inquiètent les dépositaires du pouvoir civil. Leur grief a changé de nature, ils ne se mettent plus en peine

d'une désertion publique de la religion romaine, ils s'alarment d'une organisation privée qui leur paraît receler un danger public. Ils se substituent dès lors à l'initiative particulière trop inconstante, et ils prennent en main les poursuites inspirées et conduites par l'initiative officielle. La persécution par édit va commencer. Mais, par cela même qu'elle deviendra générale, elle sera moins durable. Guerre déclarée, elle sera interrompue par des trêves. En proscrivant formellement l'Église, l'État, d'une certaine façon, la reconnaît et se réservera de traiter avec elle. C'est sous ce régime que, pendant tout le III^e siècle, les deux puissances vont vivre face à face.

Le grand nombre des fidèles n'est pas l'indice le plus frappant, à cette époque, des progrès du christianisme qui est plus signalé encore par l'intensité de vie et l'activité incessante des communautés et des fidèles pris isolément. Il y a, au III^e siècle, un phénomène nouveau et auquel on ne saurait trop prêter attention. L'Orient et l'Occident chrétiens s'attirent et se pénètrent; il se fait entre eux un échange ininterrompu d'hommes et d'idées. Telle inscription de fidèles gallo-romains est asiatique par le symbolisme et le style²; telle pierre sépulcrale de Phrygie raconte les impressions d'un évêque de ce pays qui a parcouru le monde chrétien et visité Rome³. De la ville éternelle partent, pour les chrétientés les plus lointaines, les lettres et les aumônes, et vers elle affluent de toutes les Églises les voyageurs et les pèlerins⁴. Qu'une controverse disciplinaire, comme celle de la date pascale, agite les consciences, des conciles se rassemblent à la fois en Italie, en Gaule, en Grèce, en Afrique, en beaucoup de lieux de l'Asie⁵. Ayant maintenant pris pied dans toutes les provinces, encore clairsemés dans quelques-unes, mais en beaucoup d'autres solidement installés, les chrétiens ne cherchent pas à dissimuler leur nombre. Quelques-uns même, si l'on en juge par Tertullien, semblent prendre plaisir à l'exagérer, en montrant les fidèles répandus dans les cités, dans les camps, dans le palais, au sénat, au forum, comme un flot qui couvrirait déjà les points culminants du monde romain. A en croire l'apologiste africain, leur force serait devenue si grande que la patience et la vertu seules les empêcheraient de tirer vengeance de leurs ennemis⁶. Tout n'est sans doute pas faux dans cet imprudent langage. Bien que les membres de l'Église se tiennent généralement à l'écart des partis, un mot échappé à l'un des lieutenants de Pescennius Niger montre que l'on est maintenant attentif aux sentiments que leur inspirera tel ou tel événement public⁷. Les conquêtes faites par le christianisme dans la plus haute aristocratie sont désormais connues de tous : Septime-Sévère a pu s'en rendre compte, en un jour d'émeute où il prit généreusement contre le peuple la défense de chrétiens et de chrétiennes d'ordre sénatorial⁸.

L'accroissement numérique des fidèles ne s'est fût pas expliqué par le mouvement des naissances, surtout en Occident. Longtemps on verra les enfants de parents chrétiens se faire honneur de cette filiation, la mentionner sur leur tombe⁹, et Tertullien dit avec son exagération coutumière mais avec raison néanmoins : « On ne naît pas chrétien, on le devient¹⁰ ». C'est donc à une propagande active, infatigable, que les grands progrès du christianisme étaient dus. Elle

¹ Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 77-81; B. Aubé, *Étude sur un nouveau texte des actes des martyrs scillitains*, 1881; *Analecta bollandiana*, t. VIII, p. 6-8; Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua with an appendix on the scillitan martyrdom*, 1891, p. 106-116. — ² Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 8, n. 4. — ³ *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1895, p. 17-41. — ⁴ Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. xxiii; cf. *Bull. di*

arch. crist., 1864, p. 52; 1866, p. 9, 40, 87. — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. xxiii-xxiv; S. Jérôme, *Chronicon*, ad ann. 196; *Libellus synodicus*, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, p. 725. — ⁶ Tertullien, *Ad Nationes*, I, 1, 8; *Apologet.*, c. xxxvii. — ⁷ Tertullien, *Ad Scapulam*, c. iii. — ⁸ *Ibid.*, c. iv. — ⁹ Bayet, *De titulis atticis christianis*, p. 136. — ¹⁰ *Apologet.*, c. xviii; cf. *De testimonio animæ*, i.

s'exerçait de toutes les manières, et, depuis les philosophes comme Justin, ou les catéchistes érudits comme Origène, jusqu'aux artisans, aux servantes dont Celse raille amèrement le zèle¹, partout elle avait des agents. Leurs travaux et leurs succès ne pouvaient échapper à l'attention des politiques. Gardiens de la religion officielle, ceux-ci voyaient chaque jour un plus grand nombre de personnes s'en détacher, et, à peine gagnées à la nouvelle foi, rivaliser d'efforts pour lui attirer à leur tour des adhérents. Il était difficile qu'un prince, même aussi porté à la tolérance que le fut Septime-Sévère pendant les premières années de son règne, assistât sans inquiétude à ces conquêtes publiques du christianisme. Elles prouvaient la faiblesse doctrinale du paganisme romain incapable de se défendre contre une religion vivante, dont l'influence s'exerçait à la fois sur la raison et sur le cœur. Même rajeunie par le contact des cultes orientaux ou par la création artificielle de séduisantes légendes comme celle d'Apollonius de Tyane, la religion de l'État paraissait chaque jour plus vulnérable. On pouvait se demander si l'heure ne viendrait pas où une désertion en masse renouvellerait pour tout l'Empire le spectacle offert par une région de la Bithynie sous le règne de Trajan². Ce sont, apparemment, des réflexions de cette nature qui décidèrent, en 202, Septime-Sévère, jusque-là plutôt favorable aux fidèles, à mettre obstacle à leur propagande en interdisant sous les peines les plus sévères de passer du paganisme à la religion chrétienne³.

Il fit la même défense relativement à la propagande juive, mais celle-ci avait cessé d'être redoutable. L'époque où les juifs exerçaient sur le monde romain une véritable séduction ne dépassa guère le 1^{er} siècle. Leurs intrigues politiques, leurs révoltes ouvertes, la destruction par Titus de leur nationalité, la ruine du temple de Jérusalem, rompirent le charme. Les Romains blasés ne songaient plus au 1^{er} siècle, à embrasser les observances judaïques, si fort à la mode au temps d'Horace ou de Juvénal. Aussi, même après l'ordonnance de Sévère, la propagande juive, qui avait perdu son ardeur et ses succès, fut-elle mollement réprimée. Non seulement le judaïsme demeura « religion licite » et se vit même, de la part de Sévère et de son fils, Caracalla, l'objet de ménagements particuliers⁴, mais encore on paraît avoir fermé l'œil sur les rares conversions qu'il opérât. Aussi rencontre-t-on à cette époque des chrétiens pusillanimes qui se font juifs pour fuir la persécution⁵. Probablement la prohibition de Sévère visa seulement le fait matériel de la circoncision⁶ (voir ce mot) qu'Antonin avait déjà interdit aux Juifs de pratiquer sur les étrangers à leur race⁷.

L'édit ou rescrit relatif aux chrétiens fut plus strictement exécuté. Pendant les premières années du règne de Septime-Sévère, l'ancien droit — nonobstant la fantaisie dont Commode avait donné l'exemple — avait continué d'être appliqué aux fidèles. Sans doute, on les voit souvent alors traqués par l'émeute, assiégés et surpris dans leurs réunions les plus secrètes⁸; mais c'était le fait du peuple non des magistrats. Ceux-ci ne les poursuivaient pas d'office, ils condamnaient seulement les chrétiens traduits devant eux qui confessaient leur foi⁹.

La torture était employée non pour leur arracher l'aveu de quelque crime, mais dans l'espoir de les faire abjurer. L'exil, la mort, ou même, plus tard pour les femmes, des supplices infâmes punissaient l'obsti-

nation. Les choses se passent encore ainsi en Afrique, vers 197 ou 198. C'est, au point de vue juridique, l'état de choses réglé par le rescrit de Trajan. Rien n'indique que Septime-Sévère l'ait abrogé par l'ordonnance de 202. Celle-ci regarde non plus les chrétiens en général, dont la situation légale est depuis longtemps fixée, mais les nouveaux chrétiens, les convertis. L'établissement, en ce qui les concerne, d'un délit spécial, implique nécessairement vis-à-vis d'eux un changement de procédure. Pour cette catégorie de fidèles, qu'il s'agit de récupérer au paganisme, le *conquirendi non sunt* est aboli. Au lieu d'attendre qu'un accusateur les traduise devant le tribunal, les magistrats reçoivent l'ordre de les poursuivre directement, et avec eux, sans doute, les auteurs de leur conversion.

Comme on pouvait s'y attendre, beaucoup des victimes les plus illustres de la persécution qui fut la conséquence nécessaire de l'acte de 202 sont des nouveaux chrétiens, néophytes ou catéchumènes, tels plusieurs des disciples d'Origène, immolés à Alexandrie, ou bien les célèbres martyrs de Carthage, Perpétue, Félicité, Revocatus et leurs compagnons qui se préparaient au baptême et furent arrêtés avec leur catéchiste Saturus.

Septime-Sévère paraît surtout avoir été occupé d'empêcher le nombre des chrétiens de s'accroître. Son règne marque cependant l'heure où l'Église prend matériellement racine dans le sol en devenant propriétaire.

C'était, si on reportait aux premiers jours du christianisme une grave innovation. A l'origine, l'Église avait compté sur la générosité de ses enfants et il y avait eu une large part laissée à l'improvisation. Un caractère de la première Église de Jérusalem c'est précisément de n'être pas propriétaire, puisque la mère de Jean Marc continuait à vivre dans sa maison, pendant que ceux qui offraient leurs biens comme Ananie et Saphire commençaient par les vendre afin d'en remettre le prix aux apôtres. Mais on ne tarda pas à sentir la nécessité de posséder des lieux du culte autres que des salles louées, et surtout, on voulut posséder des cimetières où les fidèles dormiraient leur dernier sommeil dans l'attente de la résurrection, loin de la promiscuité des tombes païennes. Pendant que les communautés avaient été relativement peu nombreuses, les fidèles riches avaient résolu la difficulté en ouvrant l'accès de leurs tombes de famille à leurs frères dans la foi : *ad religionem pertinentes meam*. A mesure que le nombre des chrétiens s'accrut, et principalement à Rome où les frères se comptaient par milliers, cette hospitalité de la tombe finit par devenir impossible. On ne pouvait d'ailleurs s'illusionner sur son caractère précaire, puisque la mort pouvait du jour au lendemain, faire passer à un héritier païen un lieu consacré par la sépulture de saints et de martyrs. L'Église en vint à apprécier l'utilité et la nécessité pour elle à posséder des cimetières lui appartenant en propre, soustraits à toute mutation et administrés par elle seule. Cela paraît avoir commencé à Rome sous le règne de Septime-Sévère. A la suite probablement d'une donation faite par une noble famille chrétienne, l'Église de cette ville devint propriétaire d'un lieu commun de sépulture, le premier qu'elle ait possédé, car un écrit du temps l'appelle, avec une sorte d'emphase, « le cimetière »¹⁰. Vers le même temps, un « adorateur du Verbe » donna à « l'Église sainte » de Césarée de Maurétanie une *area ad sepulchra* avec

¹ Origène, *Contra Celsum*, I, III, c. XLIV, LV. — ² Plinie, *Epist.*, x, 97. — ³ Spartien, *Severus*, 17. — ⁴ *Digeste*, I, II, 2, 3. — ⁵ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, VI, c. XII. — ⁶ Paul, *Sentent.*,

V, XXIII, 3, 4. — ⁷ *Digeste*, XLVIII, VIII, 1. — ⁸ Tertulien, *Ad. Nation.*, I, 7; *Apologet.*, 7. — ⁹ *Ad Nat.*, I, 1; *Apologet.*, 11. — ¹⁰ *Philosophumena*, IX, 11.

une *cella* (chapelle) construite à ses frais « pour les réunions ¹. » Un autre chrétien de la même ville agrandit cette « aire » par l'achat d'un second terrain « pour tous les frères ². » L'Église de Carthage paraît avoir eu aussi à cette époque des terrains funéraires ³. A Rome, le pape Zéphyrin confia l'administration du « cimetière » au premier diacre, chargé des intérêts matériels de la communauté (voir CALLISTE).

C'était la substitution de la propriété corporative à la propriété individuelle pour la possession des locaux nécessaires à l'administration ecclésiastique. Dans les villes où l'Église, ayant de nombreux adhérents, sentit le besoin d'un patrimoine stable, une évolution de ce genre dut s'opérer. La chose cependant, n'allait pas sans difficulté. On a vu que les chrétiens vivaient sous la perpétuelle menace d'une accusation de religion illicite, et que les conversions au christianisme du temps de Septime-Sévère, entraînaient même des poursuites d'office contre les convertis. Comment la collectivité des chrétiens put-elle avoir une sorte d'existence légale et jouir même du droit de propriété?

Il semble donc qu'il y ait contradiction dans la situation juridique des premières communautés chrétiennes. Les chrétiens possédaient leurs cimetières et leurs églises corporativement, en tant que communauté, cependant leur religion était *illicita* et leurs communautés étaient des *corpora* doublement *illicita* : 1° en tant qu'associations non autorisées, 2° en tant que punies sévèrement par les lois.

La contradiction n'est qu'apparente et peut être résolue grâce à la législation sur les associations funéraires. Les collèges funéraires étaient soumis à certaines restrictions, afin qu'ils ne dégénérassent pas en réunions politiques. S'ils consentaient à s'en tenir à leur but d'assistance mutuelle, ils étaient pleinement libres, formaient un *corpus* pouvant posséder et recevoir des legs, ayant en un mot la personnalité juridique. Tandis que les autres corporations étaient suspectes ou contrariées et avaient besoin d'une autorisation spéciale pour exister, les sociétés funéraires avaient pu se constituer sans l'intervention de l'autorité publique, à Rome, dès la fin du 1^{er} siècle et le commencement du 2^e, en province au temps de Septime-Sévère, et en vertu d'un rescrit de cet empereur. Considérées comme des « collèges de petites gens », des « collèges salutaires », ces corporations jouirent de leurs terrains sépulcraux (voir DOMAINES FUNÉRAIRES) de leurs lieux de réunion, de leur caisse, de leurs dignitaires, de leurs administrateurs. Les cotisations des pauvres, des affranchis, des esclaves qui formaient la majorité n'eussent pas toujours suffi aux frais exigés par leur destination funéraire et aux repas de corps assez fréquents; on rechercha donc l'agrégation de riches qui prirent plaisir à patronner ces bonnes gens, et dont le rôle correspond assez bien à celui des membres honoraires dans nos modernes sociétés de secours mutuels. Ce cadre, variable à l'infini et reproduit sur toute la surface de l'Empire romain à des milliers d'exemplaires, convenait parfaitement à la situation matérielle et à l'organisation économique des Églises chrétiennes.

Comme les collèges funéraires, elles mettent au premier rang de leurs devoirs celui d'assurer la sépulture de leurs membres, et c'est même pour accomplir ce devoir qu'il leur est indispensable d'acquérir le

droit de propriété collective. Comme les collèges funéraires, elles sont composées en majeure partie de petits et de pauvres, et admettent à leurs réunions les esclaves. Comme les collèges, elles ont des bienfaiteurs, des patrons dans les riches chrétiens qui font part de leur opulence à leurs frères : les inscriptions relatant le don à une église d'un cimetière ou d'une chapelle ressemblent à celles où est mentionné le don à un collège, d'un terrain funéraire ou d'un lieu d'assemblée ⁴. Comme les collèges encore, les Églises ont des chefs nommés à l'élection; mais, à la différence des collèges, ces élections sont désintéressées, et l'argent n'y joue aucun rôle ⁵. Comme les collèges, les Églises ont des réunions à certains jours anniversaires; mais un calendrier pieux remplace pour elles l'*ordo cœnarum*, et, au lieu de célébrer par des festins les *natalitia* des dieux ou de leurs bienfaiteurs, elles célèbrent par des prières et par l'oblation du saint sacrifice les *natalitia* de leurs martyrs. Comme les collèges, elles reçoivent un jour de chaque mois, la cotisation de leurs membres (*stips mensrua die*); mais à la différence des collèges, où cette cotisation est exigée sous peine de déchéance ⁶, dans l'Église elle est payée par ceux qui le peuvent ou le veulent ⁷. Comme les collèges, les Églises ont un administrateur du temporel ⁸, qui dans les collèges s'appelle l'acteur ou syndic, et qui dans la société chrétienne est le premier diacre⁹; elles ont une caisse (*arca*) où sont versées les cotisations et les aumônes ¹⁰; mais, à la différence des collèges, ce qui chez elles n'a pas servi à l'inhumation des pauvres est employé en œuvres de charité au lieu d'être dépensé à des banquets ou à des fêtes¹¹. Il n'est pas jusqu'à la sportule, redevance en argent ou en nature distribuée aux convives selon la dignité de chacun, dans les repas de corps des associations païennes¹², qui ne se retrouve avec le même nom, mais avec une destination plus noble, dans les réunions des fidèles, où elle tient lieu de traitement aux membres du clergé, quelquefois aux confesseurs de la foi¹³. Bien que par l'esprit tout diffère, par la constitution extérieure presque tout se ressemble dans les communautés païennes et chrétiennes; aussi les expressions dont se sert Tertullien pour décrire les assemblées des fidèles¹⁴ se trouvent-elles être celles-là même qu'emploient soit le sénatus-consulte sur les associations funéraires¹⁵, soit à propos des collèges les jurisconsultes Gaius¹⁶ et Ulpian¹⁷.

D'analogies aussi frappantes on a cru pouvoir, sans témérité, conclure que, pour se mettre en règle avec la loi romaine, les Églises, partout au moins où elles voulurent avoir un patrimoine régulier, adoptèrent une organisation identique à celle des *collegia tenuiorum* (voir Dictionn., t. II, col. 2420-2421). La périodicité mensuelle des cotisations, signalée par Tertullien avant même le commencement du 3^e siècle, ne peut guère s'expliquer pour les chrétiens, que par l'intention de se conformer dès lors à la réglementation de ces collèges qui exigeait la mensualité des versements; car dans les Églises les réunions rituelles, ayant lieu chaque dimanche, étaient hebdomadaires et non mensuelles¹⁸. Par ce moyen, les Églises semblent avoir acquis la capacité juridique. Une épitaphe d'Héraclée, dans le Pont, contient à l'adresse des violateurs éventuels du tombeau, une menace d'amende à payer « aux frères », c'est-à-dire à la communauté chrétienne du lieu¹⁹; pour qu'une telle menace eût,

¹ Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 9585. — ² Ibid., t. VIII, n. 9586. — ³ Tertullien, *Ad Scapulam*, 3. — ⁴ Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 9585, 9586 et Orelli, *Inscript. select.*, n. 2407, 4092, 4093, 4121. — ⁵ Tertullien, *Apolog.*, 39. — ⁶ Orelli-Henzen, *Inscript. select.*, n. 6086. — ⁷ *Apolog.*, 39. — ⁸ Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 526. — ⁹ Gaius, au

Digeste, III, IV, 1, 1. — ¹⁰ *Philosophumena*, IX, 11. — ¹¹ *Apolog.*, 39. — ¹² Orelli, *op. cit.*, n. 2417, 4075. — ¹³ I Tim., V, 17; Tertullien, *De jejuniis*, 17. — ¹⁴ Tertullien, *Apolog.*, 39. — ¹⁵ Orelli-Henzen, *op. cit.*, n. 6086. — ¹⁶ Gaius au *Digeste*, III, IV, 1, 2. — ¹⁷ Marcién, au *Digeste*, XLVII, XXII, 1. — ¹⁸ Plinie, *Epist.*, X, 97. — ¹⁹ De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 107.

le cas échéant, un effet légal, il faut que cette communauté ait été considérée comme légitimement constituée. Des indices assez nombreux ont fait penser que les Églises prirent, dans leurs relations juridiques avec le monde profane, ce titre de société des frères, *fratres*, *Ecclesia fratrum* qui vient d'être cité : désignation bien appropriée aux mœurs charitables des chrétiens, et aussi vague que celle de beaucoup de collèges funéraires païens. Peut-être aussi des groupes de fidèles furent-ils connus sous le nom d'« adorateurs du Verbe » *cultores Verbi*¹, analogue aux dénominations portées par les nombreux collèges païens, à la fois religieuses et funéraires, des *cultores Jovis*, *Herculis*, *Mercurii*, *Silvani*, etc.

Ainsi chaque détail de la vie extérieure des chrétiens évoquant soit dans les choses, soit dans les mots, un détail d'apparence semblable emprunté à la vie des corporations, paraît justifier l'hypothèse proposée : celle-ci explique de la manière la plus simple comment les Églises ont pu devenir propriétaires d'immeubles n'appartenant plus à tel ou tel chrétien, mais au corps des chrétiens².

Mais une association de gens condamnés par la loi forme forcément une association prohibée³. Cependant toute l'histoire de la propriété ecclésiastique n'a été qu'une longue contradiction entre le droit légal et le droit toléré, celui de la pratique. Le droit funéraire respectait la tombe des suppliciés, nous en avons l'exemple dans la conduite de Ponce-Pilate avec Joseph d'Arimathie. Donc, les chrétiens se seraient réclamés du droit commun pour ensevelir les morts condamnés individuellement. L'histoire de la propriété corporative n'est faite que de ces expédients, témoin l'histoire des *trusts* en Angleterre, et, en France, l'emprunt fait aux sociétés civiles ou commerciales pour rendre possible des formes de propriété interdite. La conjecture de Rossi rend compte de tout ; sans doute elle n'est rien de plus qu'une simple hypothèse, mais très satisfaisante.

Le texte de Tertullien est capital (*Apol.*, c. 39) ; il y est question de caisse commune, de cotisations mensuelles, d'assistance funéraire et de secours charitables. Dom Le Nourry avait déjà fait le rapprochement avec les collèges funéraires⁴. Septime-Sévère avait étendu à toutes les provinces la reconnaissance légale de *collegia tenuiorum* sans autorisation préalable, et c'est précisément alors qu'écrivait Tertullien. En Afrique, les chrétiens étaient propriétaires de leurs cimetières et l'émeute populaire seule pouvait les en déposséder en recourant à la violence : *Areæ non sint!* Dès lors on n'a plus à être surpris de voir les différents édits qui ont assuré la paix de l'Église, restituer aux chrétiens les propriétés qui leur avaient appartenu et spécifier, comme le fit l'édit de Milan, qu'elles appartenaient à la communauté chrétienne en tant que « corps » et non aux chrétiens pris individuellement. Il s'agissait donc pour le « corps » d'une propriété constituée à l'état de droit et non d'une simple tolérance. Lorsque l'africain Euplius, *cultor Verbi*, avait cédé à sa communauté, *Ecclesia*

sancta, un emplacement affecté à un cimetière, l'*Ecclesia fratrum* avait accepté le don : elle avait acquis et elle possédait.

L'explication entrevue par dom Le Nourry a été mise sur pied par J.-B. De Rossi, dans *Roma sotterranea*, t. I, p. 101-108 ; t. II, p. VI-IX, 371 ; t. III, p. 473, 507-514 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 27, 59-63, 94 ; 1865, p. 89, 97-98 ; 1866, p. 11-22 ; 1870, p. 36. Reprise par Loening, celui-ci lui a donné une précision et une armature remarquable, dans sa *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, p. 207 sq., adoptée depuis par Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinwesens*, p. 268-272 ; Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche*, t. I, p. 102 sq. ; P. Alard, *Vicissitudes de la condition juridique de l'Église au III^e siècle*, dans *Revue des questions historiques*, 1896, t. LX, p. 377-380 ; H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. II, col. 2420-2421.

Si bien lié que paraisse ce système, il a été critiqué. On lui a reproché de ne pas se fonder sur des textes formels. Celui où Tertullien décrit l'organisation des communautés chrétiennes a paru n'établir que des rapprochements fortuits, mais, au fond, avoir moins pour objet de montrer en quoi elles ressemblent aux collèges que d'indiquer en quoi elles en diffèrent⁵. Il a semblé aussi que l'autorité romaine n'aurait pu, sans un excès de naïveté ou de complaisance, prendre les Églises pour des collèges funéraires : ceux-ci, très multipliés dans chaque ville étaient ordinairement composés chacun d'un petit nombre d'associés⁶, tandis que l'Église y formait toujours un corps unique, comprenant parfois des milliers de membres⁷ ; d'ailleurs le caractère religieux des communautés chrétiennes était trop évident⁸ pour que, même aux yeux les moins prévenus, la confusion fût possible. Il y aurait donc erreur à reconnaître dans les Églises de vrais collèges funéraires, remplissant toutes les conditions exigées de ceux-ci par les lois, et rentrant dans cette catégorie d'associations aussi complètement et aussi exactement que les innombrables sociétés païennes dont les inscriptions nous ont conservé le type. Mais à côté des collèges clairement définis qui étaient de deux sortes, associations professionnelles munies d'une autorisation spéciale de l'empereur et du sénat, collèges funéraires autorisés en bloc par la loi, existaient de nombreuses sociétés de fait, n'appartenant ni à l'un ni à l'autre de ces deux genres, ne jouissant pas par conséquent de la personnalité civile, cependant tolérées aussi longtemps qu'elles ne dégénéraient pas en factions illicites. L'effort des apologistes chrétiens et de Tertullien, en particulier, tendit à démontrer que leurs coreligionnaires ne formaient pas de factions illicites et avaient par conséquent droit à la tolérance. Cette tolérance fut souvent accordée non seulement aux individus, mais même aux groupes chrétiens, qui en profitèrent pour acquérir des biens, posséder paisiblement des lieux de réunion et des cimetières. Ils n'eurent besoin pour atteindre ce but, de rentrer dans aucun des types légalement définis puisque, à côté de ceux-ci et comme en marge de la

¹ Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 9585. — ² Neubecker, *Verline ohne Rechts fähigkeit*, part. I, p. 80 sq., n. 25.

— ³ Dom Le Nourry, *Dissertationes in Tertulliani Apologeticum, duos ad Nationes libros et unum ad Scapulam*, c. XV, n. 2. — ⁴ L. Duchesne, *Les Origines chrétiennes* (leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'École supérieure de Théologie de Paris, (1878-1881), p. 386-396, et *Compte rendu du III^e Congrès scientifique international des catholiques*, 1895, Sciences historiques, p. 488. — ⁵ J. P. Waltzing, *Les corporations de l'ancienne Rome et la charité*, dans *Compte rendu cité*, p. 175. — ⁶ Nombreux collèges domestiques, composés des membres ou des serviteurs d'une même famille (de Rossi, *Collegii*

funerarii famigliari privati e le loro denominazioni, dans *Comment. philol. in honor. T. Mommsenii*, 1877, p. 704. Donat'on faite au collège funéraire d'Esculape et d'Hygie à condition qu'il ne dépassera pas soixante membres. Orelli, *Inc. select.*, n. 2427. — ⁷ On doit faire remarquer que « les collèges romains qui portaient un nom professionnel, mais qui étaient avant tout des sociétés amicales, religieuses et primaires » comme l'écrit J. P. Waltzing, *op. cit.*, p. 166, se composaient souvent de plusieurs centaines de membres ; cf. A. Willmans, *Exempla inscript. latinar.*, t. II, index, p. 637, au mot *centuriæ in collegiis*. — ⁸ *Corpus sumus de conscientia religionis et disciplinæ unitate, et spei foedere*, Tertullien, *Apol.*, c. XXXIX.

loi, de nombreuses sociétés eurent souvent la permission tacite de vivre et de se développer. Telles furent les confréries vouées au culte des dieux orientaux, telles furent vraisemblablement aussi les Églises chrétiennes, dans les heures d'apaisement où les pouvoirs publics ne cherchaient pas à les dissoudre et ne se croyaient pas obligés de les persécuter.

Cette explication a pour auteur L. Duchesne qui reconnaît toutefois que, dès le II^e siècle, les chrétiens ont eu des propriétés leur appartenant en corps. A partir du III^e siècle, la question ne peut plus faire l'objet d'un doute. Le texte de Lampride a propos des cabarettiers est décisif (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CABARETTIERS). Pour repousser l'explication de la légalité de ce droit par le recours à l'hypothèse de *collegia tenuiorum*, L. Duchesne¹ invoque le texte de Tertullien, *Apologeticum*, c. 39. Selon lui, tout l'effort de Tertullien vise à établir une opposition radicale entre les associations chrétiennes et les réunions païennes. Son raisonnement réfute l'accusation d'association illicite, en montrant que les communautés n'ont d'autre but, pour leurs membres, que de se réunir pour prier et de se secourir mutuellement; ils s'y montrent en corps tels qu'ils sont pris individuellement : probes, honnêtes, respectueux des lois, et leur groupement, loin de mériter le nom de *factio* est plutôt une *curia*. Voici les propres paroles de Tertullien : *Inter licitas factiones sectam istam deputari oportebat, a qua nihil tale committitur quale de illicitis factionibus timeri solet... Eadem jam nunc ego ipse negatio christianæ factionis, ut qui mala refutaverim, non ostendam... Cum probi, cum boni coeunt, cum pii, cum casti congregantur, NON EST FACTIO DICENDA, SED CURIA...* Cette phrase a toujours été traduite : « Ce n'est pas une faction, c'est un sénat ». Elle a peut-être un autre sens. Dans l'Afrique proconsulaire, on trouve peu d'inscriptions relatives aux collèges proprement dits, mais les textes épigraphiques faisant allusion à des sociétés qui portent le nom de *curie* (et qui n'ont point de rapport avec les sénats municipaux) sont nombreux. Ces *curiae* ressemblent beaucoup aux corporations et aux *collegia tenuiorum* et eun paraissent être une forme particulière à l'Afrique². Il se peut donc que Tertullien veuille seulement dire ici que l'assemblée des chrétiens, composée d'honnêtes gens, est « non une faction, mais une curie ou assemblée régulière ». C'est donc que les associations de chrétiens étaient tenues pour illicites, puisque toute l'argumentation a pour objet de réfuter cette assertion³.

Et comment ne le seraient-elles pas? Les textes sont bien loin de nous dire que les associations exceptionnellement permises, tels les collèges funéraires, cessent d'être licites si, par leurs agissements et leurs caractères, elles tombent sous le coup des lois. C'était évidemment le cas des associations chrétiennes. Eussent-elles emprunté des formes plus licites par elles-mêmes, celle des *collegia tenuiorum* par exemple, il eût suffi de leur mode de sépulture pour trahir leur origine et leur caractère chrétien. Or, si le seul nom de chrétien, comme on le voit par la correspondance de Plinius et de Trajan, est un crime, comment les associations de chrétiens dont le but est, pour leurs membres, d'accomplir les rites cultuels qui constituent le délit lui-même, ne seraient-elles pas contraires aux lois et illicites comme telles? L'argument peut sembler irréfutable⁴.

La contribution mensuelle ne prouve pas l'identité entre les communautés chrétiennes et les collèges

funéraires; dans les corporations d'artisans on payait aussi une cotisation mensuelle, ce n'étaient cependant pas pour cette raison des collèges funéraires. Ce qui domine chez les chrétiens, c'est le caractère cultuel. D'après la lettre de Plinius à Trajan, les chrétiens se réunissent chaque matin, à l'aube, pour chanter et, le soir, pour manger. Nous voilà bien loin de l'objet des *collegia tenuiorum*, plus loin encore de la défense faite de se réunir une fois par mois. Aussi les chrétiens de Bithynie savent si bien n'être couverts par aucune loi, aussitôt l'interdiction des hétéraïes faite par Trajan, qu'ils déclarent s'être abstenus de toute réunion.

Il y a dans tout ceci une obscurité probablement voulue dans l'utilisation du texte célèbre de Tertullien, mais pas un fait, pas une vraisemblance qui ébranle l'opinion de dom Le Nourry, de J.-B. De Rossi et de Löning. Lorsqu'on nous dit qu'on conçoit mal, dans une ville comme Rome, un seul collège funéraire réunissant tous les chrétiens de la ville et qu'en supposer plusieurs, un par cimetière, indépendants les uns des autres, il en résulte que l'unité de direction ecclésiastique eût été compromise; autant vaudrait dire que de nos jours, dans une ville épiscopale comme Paris, Lyon ou Lille, l'organisation distincte des paroisses est une atteinte portée à l'autorité de l'évêque du diocèse, lequel serait, en réalité, très embarrassé si ce sectionnement administratif n'existait pas. A Rome, à Carthage, dans les très grandes cités où le nombre des fidèles allait croissant, il y aura eu vraisemblablement des collèges funéraires autant que de *tituli*.

Comment expliquer maintenant l'existence de véritables propriétés corporatives reconnues licites au profit de corporations illicites?

Il existe un droit extra légal en marge de la loi, aussi bien dans le passé que dans le présent. Les chrétiens étaient condamnés par les lois, non pour des crimes de droit commun, mais pour leur nom de chrétiens. Pendant un siècle on ne les poursuit comme tels qu'individuellement : *conquirendi non sunt*. On écarte les délations anonymes et, de ce fait, on supprime la source la plus abondante de poursuites, celle qui fut venue des communautés privées. On ne poursuit que sur une accusation personnelle, à ciel ouvert; et, sauf dans les cas de petites émeutes locales, elles deviennent assez rares. On affecte l'indifférence, le dédain, pour la secte chrétienne jusqu'au jour où on ne peut plus se dissimuler qu'elle s'insinue et pénètre partout, jusque dans les vieilles familles et parmi le plus bas peuple, les derniers partisans du vieux culte romain officiel, les vieilles familles par traditionalisme, le bas peuple par crédulité naïve à base d'ignorance.

A la veille de la persécution de Dèce, en 250, les chrétiens venaient de jouir d'un demi-siècle de tolérance presque complet. Condamnés en droit, tolérés en fait, leurs communautés aussi étaient tolérées, puisqu'ils ne pouvaient vivre qu'en communauté. Or là où il y a communauté, il y a propriété commune, qu'on l'appelle en droit strict indivision ou copropriété, peu importe aux profanes. En dépit des juristes, il se crée un droit nouveau qui l'emporte sur le droit légal, il y a une collectivité qui existe et qu'on ne dissout pas. Tant qu'elle existe, elle possède à titre collectif. Cette collectivité fragile, maintes fois dissoute et dispersée, ruinée, confisquée, reparait un jour, reparaît dans ses biens et dans sa propriété antérieure. Ainsi, on consacrait légalement le droit

¹ L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 383, note 2. —

² J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, 1896, p. 285.

— Cf. R. Sohm, *Kirchenrecht*, t. I, p. 75, n. 22. — ⁴ R. Sa-

leilles, *L'organisation juridique des premières communautés chrétiennes*, dans *Mélanges P. F. Girard*, 1912, t. II, p. 479-480.

qui s'était créé de fait dans la conscience populaire, qui s'était créé, si l'on peut dire, en dehors du droit et contre le droit, mais qui était un droit tout de même. Les formules légales n'ont pas d'expressions pour désigner ces conflits, tant qu'ils durent et tant qu'ils n'ont pas abouti à une solution définitive, parce que les juristes n'ont pas de terme juridique pour la révolution, c'est-à-dire pour exprimer ce qui se présente sous la forme d'une révolution. La formule n'apparaît que lorsque la révolution est accomplie. Mais le droit n'attend pas pour se faire reconnaître que la révolution soit faite et que la formule ait été créée.

On a déjà dit qu'au début, à Rome, la communauté n'est pas organisée, elle se rassemble chez quelques chrétiens riches qui non seulement ouvrent leur *atrium* et leur *cubiculum* aux réunions et aux agapes, mais poussent la condescendance et la ferveur jusqu'à faire une place à leurs coreligionnaires dans leur *prædium* funéraire. Cet état de chose dure peu de temps; vers la fin du II^e et le début du III^e siècle il a tout à fait disparu. Les catacombes cessent de prendre un nom patronymique et la communauté devient propriétaire. On ne nous parle que de propriété collective de la communauté, que de chrétiens qui possèdent un corps, que de lieux de culte appartenant aux églises. C'est cette propriété collective qu'il faut expliquer et justifier au point de vue juridique, en regard du caractère illicite de l'association à laquelle on l'attribue.

Dès le II^e siècle, il n'est plus question de la *lex Julia* qui subsiste à l'état de principe. De nombreux édits, des constitutions impériales, rescrits, senatus-consultes en ont réglé l'application; il en résulte une législation un peu touffue, grâce à laquelle la liberté d'association a gagné beaucoup de terrain sous l'Empire, et les associations non autorisées se sont multipliées et ont existé librement. Elles n'encouraient la dissolution que lorsqu'elles se livraient à des agissements suspects et, de plus en plus, l'expression de collège illicite se restreignait à un collège poursuivant un but illicite. Mais quel but était illicite? Depuis Trajan toutes choses avaient bien changé. Ce furent les corporations industrielles qui profitèrent de la tolérance administrative et vers le milieu de la durée de l'Empire, elles purent se former librement, toujours sauf la menace de dissolution en cas d'agissements illicites.

La même tolérance profita aux associations religieuses. On peut dire que le droit commun en matière d'associations est celui des associations de fait se fondant librement, mais à leurs risques et périls, c'est-à-dire toujours susceptibles de dissolution administrative dès qu'elles deviennent factieuses.

Ce droit commun fut-il appliqué aux chrétiens? En droit pur, certainement non! L'*Apologétique* de Tertullien le prouve assez. Mais ce droit commun était fondé sur une jurisprudence plutôt que sur des lois précises. Il pouvait y avoir des lois spéciales prévoyant le délit individuel de christianisme, c'est un point acquis, il n'y en avait pas qui eussent prévu le délit collectif; ce dernier ne pouvait résulter que d'un raisonnement juridique. Donc d'une jurisprudence administrative, faisant application des lois sur le délit individuel au fait du délit collectif. Ainsi donc, de lois prohibant les communautés chrétiennes, il n'y en avait certainement pas à l'époque de Tertullien, car il n'en cite aucune; et il proteste précisément contre l'application abusive que l'on fait de la loi aux chrétiens, il proteste contre une jurisprudence. Il s'agissait de définir à l'égard des chrétiens la motion d'ordre public et le criterium du collège illicite. Pendant les longues périodes de tolérance, il paraissait bien que gouverneurs et préfets

se faisaient de l'ordre public une conception modifiée, et tendant à la création d'une jurisprudence nouvelle. Qu'on lise la description donnée par Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 1; le christianisme s'affirme au grand jour. Cette vie extérieure n'était pas une vie extra-légale. Lorsqu'on va contre le loi on se cache; lorsqu'on l'a pour soi on s'étale; ou bien encore quand on veut la forcer.

C'est un fait assuré, encore que paradoxal, que la tolérance se manifeste beaucoup plus vite et bien plus facilement, en certain cas, pour le délit collectif que pour le délit individuel, en ce sens que la thèse du droit commun, celle par laquelle se traduisent toutes les revendications des opprimés, devient beaucoup plus applicable aux associations dès qu'elles se présentent avec une apparence licite, qu'aux faits individuels, lorsque ceux-ci tombent sous une incrimination avouée.

Tant que les communautés restèrent à l'état d'association de fait, jouissant d'un droit précaire, elles formaient une collectivité et non un *corpus* véritable, une personne juridique. Leur propriété était une propriété collective sans être unifiée et concentrée à la façon du patrimoine d'une personne juridique. Au II^e et au III^e siècle, l'idée de collectivité, de communauté, l'emporte dans les textes; dans ces communautés fraternelles tout est commun sauf les femmes. Déjà apparaissent des expressions significatives. L'idée de corps et de corporation s'introduit; le *corpus christianorum* progresse et se fait, s'appuie sur la hiérarchie et s'exprime par la propriété coopérative, se révèle par la reconnaissance de la personne juridique. Les chrétiens ne réclamèrent jamais que le droit commun sans recourir à un expédient extra-légal, ils vécurent connus de tous, dans les villes, dans les faubourgs, sans se terrer dans les catacombes. Ils s'éloignèrent très vite du procédé de la propriété individuelle sous forme précaire ou fiduciaire. C'était, en vérité, courir trop de risques. Ils ne cherchèrent plus à se dissimuler sous une forme corporative étrangère, celles des *collegia tenuiorum*. Elle n'eût trompé personne. Pour tant faire qu'à courir les risques inhérents à leurs situations de pros crits, il valait mieux les courir à visage découvert en protestant contre cet ostracisme qui les mettait hors la loi, et en demandant à rentrer dans le droit commun. Leur attitude, à la fois patiente et héroïque leur valut d'être admis à ce bénéfice du droit commun, dès que les passions s'apaisaient et qu'on leur rendait justice.

Qui voudra choisira entre l'explication et le système. L'explication serait décisive si elle pouvait s'appuyer sur un texte formel; le système sera probablement toujours une hypothèse qui n'a de raison d'être que le besoin d'opposer une contradiction quand même à une théorie plus que vraisemblable. Malgré tout ce qu'on pourra entasser pour lui donner le poids et l'équilibre, cette contradiction laissera prise à une grave objection. C'est entre la fin du II^e siècle et le milieu du III^e que paraît s'être constituée sans opposition la propriété collective des Églises. Une de ces dates est fort proche du moment où nous voyons pour la première fois l'Église de Rome avoir son cimetière, et la seconde touche à l'heure où l'autorité impériale commencera à s'inquiéter des immeubles appartenant au « corps des chrétiens ». Si pendant ce demi-siècle l'Église avait joui d'une tolérance ininterrompue, on comprendrait que l'État romain l'eût laissée acquérir et administrer librement ses biens. Sous le règne de Septime-Sévère, qui cependant persécuta, il se peut que la formation encore récente du patrimoine ecclésiastique ait échappé aux regards des magistrats. Mais sous les règnes suivants, où l'Église, souvent

tolérée, est quelquefois aussi persécutée violemment, on remarquera qu'aucune de ces alternatives ne modifie sa situation en tant que propriétaire. Jusqu'à 257, ses ennemis les plus déclarés la laisseront jouir de ses biens, et n'en troubleront pas l'usage et l'administration. Avant le milieu du siècle, aucun acte de séquestre ou de confiscation n'aura lieu à son détriment. On essaiera de faire abjurer ses fidèles, on les condamnera à la mort ou à l'exil, mais on ne touchera pas à ses propriétés. Ce respect du patrimoine ecclésiastique, dans le temps même de la plus grande intolérance pour les membres de l'Église, semble difficile à expliquer en dehors de l'hypothèse qui distingue entre la corporation chrétienne, identifiée avec les collèges funéraires au point de jouir comme eux de la protection légale, et les individus chrétiens exposés à une persécution intermittente comme réfractaires à la religion de l'État.

III. LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE L'ÉGLISE. — Les persécutions de Valérien et d'Aurélien suivies de près par la plus longue, la plus cruelle et la plus savante de toutes, la persécution de Dioclétien, de Maximien-Hercule, de Maximien-Daïa et de Galère, avaient laissé peu de chose debout du patrimoine ecclésiastique. Le désastre avait été complet, d'autant plus complet, qu'à la faveur des périodes d'accalmie, les Églises avaient pu mettre en réserve une partie des offrandes des fidèles, et les immobiliser sous la forme de biens-fonds sur lesquels le fisc avait mis la main. Lieux de réunion, terres cultivées ou bâties, tout avait disparu. À l'heure où la conversion de Constantin créait un fait nouveau, le plus grave peut-être de l'histoire depuis l'avènement de Jésus-Christ, l'État allait prendre à cœur de réparer, de relever, de restaurer les ruines accumulées. Et il ne fallait rien moins que son intervention pour reconstituer la propriété ecclésiastique. Au IV^e siècle, l'entrée en masse dans l'Église y apporte le nombre, mais pas la faveur. Les pauvres n'hésitent pas à adhérer à cette institution secourable à toutes les misères humaines, les riches ne mettent point de hâte à rivaliser avec ceux qui leur ont jadis donné l'exemple; ainsi l'équilibre financier est en péril, la demande dépasse l'offre de beaucoup, et les aumônes ne peuvent suffire à alléger le poids des misères. La charité des fidèles s'est faite parcimonieuse.

Cette situation s'explique sans trop de peine par les circonstances du moment. Parmi les convertis, un très grand nombre sont assurément sincères, mais aussi tièdes que peuvent l'être ceux qui ont vu dans ce changement religieux une opération politique et laïque à réussir et à exploiter. Le désir de plaire aux empereurs, ou du moins l'assurance de n'être plus exposés aux rigueurs de la législation païenne incitent les timides à prendre une décision que la séduction et même le sentiment de la vérité n'eussent pas suffi à entraîner. De leurs conversions ils attendent plutôt des avantages matériels, des rangs, des titres, des places, que la jouissance du bien à accomplir, la reconnaissance des malheureux et la récompense céleste. Non seulement l'aumône n'a pas suivi la progression du nombre, mais encore elle exige le recours à une organisation ferme afin de lui faire rendre les contributions jadis volontaires qui alimentaient le trésor. Les dons somptueux de Constantin que détaille le *Liber pontificalis* ne sont pas tout à fait des dons gratuits, en ce sens qu'il faut les accompagner de biens-fonds dont le revenu sert à l'entretien du luminaire et aux réparations des bâtiments; en outre, il faut assurer la subsistance des clercs, et dans ce but, organiser les libéralités des fidèles, source première de la propriété ecclésiastique.

L'édit de Galère fut arraché par la souffrance et par

la peur à celui qui escomptait de son bienfait mesuré et regretté le bénéfice des prières efficaces qui lui rendraient la santé, et une longue vie avec la perspective, sans doute, de faire repentir les chrétiens de l'humiliation qu'il avait subi de recourir à eux. L'édit constate l'inutilité des efforts tentés jusque-là pour guérir les chrétiens de leur aberration (*stultitia*, dit Lactance; ἀπρόνοια, dit Eusèbe). Le mot y est, et d'autant plus déplacé que l'acte accorde à ces chrétiens qu'il insulte le droit d'exister, de se réunir et même, semble-t-il, celui de reconstruire leurs églises : *Ut domo sint Christiani, et conventicula sua componant ita ut ne quid contra disciplinam agant*. Le texte original transmis par Eusèbe, est plus clair que les *conventicula sua componant* de Lactance; on lit en effet : καὶ τοὺς οἴκους ἐν οἷς συνήγοντο συνθῶσιν; il s'agit donc bien de lieux de réunion.

Fut-ce là tout ce qu'accordait l'édit? On n'y relève aucune autre disposition touchant les biens d'Église mais aussi on y lit cette phrase : *Per aliam autem epis tolam iudicibus significaturi sumus quid debeant observare*. L'édit sera suppléé pour les détails par une circulaire administrative adressée aux magistrats locaux et leur traçant leur conduite. Cette circulaire serait bien précieuse, mais elle ne nous est pas parvenue.

On peut penser que certains magistrats ne se firent pas faute d'interpréter cette circulaire dans le sens de leur passion contre les chrétiens, d'autres magistrats dans le sens de leur sympathie pour les chrétiens; quoi qu'il en soit, nous savons que Maximin-Daïa, obligé de promulguer en Orient l'édit de ses collègues en diminua la portée autant qu'il put. Il refusa, dès le début, la liberté de se réunir dans les cimetières, puis il organisa dans ses États une sorte de pétitionnement contre les fidèles (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARYKANDA).

La promulgation de l'édit de Galère n'ayant eu lieu ni en Italie ni en Afrique où régnait Maxence, ayant été contrariée comme on vient de le dire dans les états de Maximin-Daïa, il semble permis de croire que l'effet en fut à peu près nul en ce qui concerne la restitution des biens-fonds. Cependant, le rescrit de Maximin à la ville de Tyr conservé par Eusèbe¹ et l'inscription d'Arykanda en réponse aux pétitions des villes de Lycie et de Pamphylie témoignent de la libéralité impériale dont les biens confisqués des Églises auront fait, sans doute les frais. Le fait de l'existence de biens ecclésiastiques en Orient après l'édit de Galère semble acquis, et c'était l'application de l'édit qui les avait rendus à leurs légitimes propriétaires.

À Rome, où on avait, en vertu de l'édit de 303, détruit les églises et confisqué les cimetières et les propriétés ecclésiastiques, on voit le pape Miltiade revendiquer, en 311, les biens-fonds dont son Église avait été dépossédée.

En Orient, où la confiscation avait dû être sans réserve, l'édit de 303 dispersa la propriété des Églises; cependant, en 311, l'avidité s'exerçait encore à leur endroit; voici comment. L'édit de Galère, complété par les instructions aux magistrats avait reconstitué, vaille que vaille, un embryon de propriété foncière, sur lequel Maximin-Daïa mit la main presque aussitôt.

Les restitutions partielles et contraintes de Galère et de Maxence en 311 avaient dû produire peu de résultats; il est clair que ces princes retenaient d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre main, et si nous connaissons le texte des instructions aux magistrats, peut-être verrions-nous qu'ils retenaient plus qu'ils ne donnaient. L'édit de Milan (313) s'inspirait d'une

¹ Eusèbe, *Hist. eccles.*, I. IX, c. VII, P. G., t. XX, col. 809.

conception politique toute différente. Il rapportait les dispositions chicanières des édits précédents : *Amotis omnibus amodo conditionibus, quæ prius scriptis ad officium tuum datis super Christianorum nomine continebantur et quæ prorsus sinistræ et a clementia nostra alienæ videbantur*¹. C'était un régime nouveau. Les législateurs, Constantin et Licinius, le savent et comprennent ce qu'un acte de cette importance peut entraîner d'abus de pouvoir dans l'application; ils savent que leurs intentions pourraient être dépassées par certains magistrats empressés à faire leur cour par des excès de zèle. A cause des changements continuels d'empereurs et de l'insécurité qui en résultait, l'administration était devenue très souple et très rude en même temps. Elle aurait facilement retourné contre les païens, sur un signe des nouveaux maîtres, la législation qui peu de temps auparavant atteignait les fidèles. Mais telle n'était pas l'intention de Constantin qui n'éprouvait ni haine ni tendresse pour le paganisme et ne voulait pas le persécuter. De là l'insistance qu'il apporte à proclamer la liberté des autres cultes. De ce principe, dès lors incontesté, de l'égalité des deux cultes aux yeux de la loi, Constantin tirera dans la suite toutes les conséquences avantageuses pour sa politique jusqu'au jour où la disparition de Licinius (323) lui rendant sa pleine liberté d'action, il déclarera ouvertement ses préférences pour la religion chrétienne.

Dès lors, la restitution est parfaite. Les chrétiens « en corps » peuvent, dès 313, revendiquer les lieux de réunion. Bien plus, les autres biens confisqués seront également restitués. S'ils ont été, suivant l'usage de l'époque, aliénés par le fisc ou au profit de pétitionnaires ou des dénonciateurs, on devra les restituer sans répétition de prix, sans délais, sans frais, sans procès. Si les tiers acquéreurs, généralement peu intéressants, se croient lésés, ils s'en remettront à la bienveillance de l'empereur qui prendra, pour les indemniser, les mesures qu'il jugera convenables. Les communautés n'auront d'autres formalités à remplir que de réclamer leurs biens aux magistrats qui devront se mettre à leur entière disposition, afin de les faire rentrer en possession de ce qui leur a été enlevé.

A son tour, Maximin-Daïa fut contraint par la mauvaise fortune de rendre la paix à l'Église; il le fit par un édit qui s'inspire de l'édit de Milan et le reproduit dans une certaine mesure, quoique certaines expressions offrent un intérêt particulier². Il accorde qu'on pourra reconstruire les maisons du Seigneur (*κυριακὰ τὰ οἰκία*). On fera revenir à l'ancienne condition juridique et propriété des chrétiens (*εἰς τὸ ἀρχαῖον δικαίον τῶν χριστιανῶν*) les biens qui sont devenus la propriété du fisc, ceux qui ont été dévolus aux villes et ceux qui ont été vendus ou concédés à des pétitionnaires. Enfin Maximin, suivant la remarque d'Eusèbe, reconnaît aux chrétiens des droits dans l'État (*καὶ δικαίων τινῶν αὐτοῖς μετεῖναι*).

L'importance de cet édit, désigné sous le nom d'édit de Tarse, consiste dans les précisions qu'il nous apporte sur la nature du droit de propriété ecclésiastique. Il nous montre que, dans la pensée des empereurs Constantin et Licinius, dont Maximin ne fait que suivre et subir la jurisprudence, les droits des chrétiens sur leurs propres biens sont identiques aux droits de l'État sur les propriétés du fisc; c'est déjà la personnalité civile accordée par l'État à l'Église

afin de la mettre en mesure de posséder par elle-même. Le droit de propriété de l'Église et le droit de propriété de l'État sont énoncés par le même mot : *δικαίον*, lequel suffit à définir la situation juridique du patrimoine ecclésiastique. Si le *δικαίον* du fisc contient le *plenum dominium*, comme le prouve ce fait que les biens pris aux chrétiens avaient été aliénés, c'est donc que la propriété de l'Église, qualifiée pour le temps antérieur à la confiscation de *ἀρχαῖον δικαίον*, comprenait le droit d'user et d'abuser.

En définitive, les édits de 311-323 nous apprennent que tous les immeubles de l'Église lui furent rendus en nature, et qu'elle eut sur ces biens tous les droits qu'un propriétaire peut posséder sur sa chose. Ce fut là une restitution et non pas une concession; mais la restitution ne préjuge pas l'ancienne condition juridique des biens restitués; elle ne spécifie pas qu'ils sont désormais replacés dans la condition antérieure, mais entre les mains de ceux qui en avaient antérieurement joui.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer nulle part, dans les textes du droit romain, la concession (et encore moins la restitution) de la personnalité juridique au sens que nous donnons à ce mot. L'individu possède, par nature, le droit de posséder et les associations ont de droit naturel la faculté d'exister, de posséder et d'acquiescer les moyens et revenus qui leur permettent d'atteindre le but que se sont proposé, en se réunissant, les membres de l'association; le tout sous la surveillance de l'État, juge de la moralité et de l'utilité de ce but. Comme les groupements tendaient à se multiplier sans mesure, on en vint, à Rome, à prescrire une mesure préventive : les groupements eurent l'obligation de faire constater leur utilité avant de se constituer; mais dès que le collège avait obtenu la sanction légale, il avait par là même toute capacité, sans que l'État eût à lui imposer une personnalité fictive³.

L'empire n'aimait pas trop les collèges et associations, principalement quand ils étaient réputés riches, il y voyait volontiers des centres d'opposition politique, car que peuvent faire des latins réunis sinon réformer l'État, énumérer les tares de ses gouvernants et désigner ceux qui les remplaceraient au mieux des intérêts de tous. A plusieurs reprises, le pouvoir central abolit des collèges et liquida leurs biens, ce fut le cas pour les hétaires. Toutefois en ce qui concerne la personnalité juridique, le principe demeura identique. L'État empêche les collèges de se constituer, ou bien il partage entre leurs membres le patrimoine des associations qu'il disperse comme ayant un but illicite⁴, mais l'idée semble ne s'être jamais présentée à l'esprit du législateur d'accorder ni de refuser ce qui résulte naturellement de l'existence d'un groupement licite : le droit de posséder un patrimoine social, sans lequel le but de l'association ne peut être atteint.

La restitution accomplie par Constantin et Licinius entraînait non seulement la reconnaissance du corps des chrétiens, mais encore, par voie de conséquence, le retour de tout ce qui avait été confisqué. Mais le droit de propriété de l'Église, les empereurs ne le lui concèdent pas, ils le constatent simplement et mettent en mouvement l'autorité publique pour le faire respecter.

Dès lors, le sénatus-consulte de Marc-Aurèle accordant à tous les collèges licites la *factio testamenti passiva* semble s'appliquer aux communautés chré-

¹ Lactance, *De morte persecutorum*, c. LXVIII; P. L., t. VII, col. 268. — ² Eusèbe, *Hist. eccles.*, I. IX, c. x; P. G., t. XX, col. 832. — ³ Mommsen, *De collegiis Romanorum*, in-8°, Kilie, 1843, p. 119 : *Ubiqueque collegii societatisve utilitas evidens erat, jus personæ accedere debere*

censerent. — ⁴ *Digeste*, XLVII, xxii, 3 : *Collegia si qua fuerint illicita, mandatis et constitutionibus et senatusconsultis dissolvuntur. Sed permittitur eis cum dissolventur, pecunias communes, si quas habent, dividere, pecuniamque inter se parti.*

tiennes. Depuis ce temps, une constitution de Dioclétien avait imposé à tout collège, même licite, l'obligation de posséder un privilège spécial pour hériter : *Collegium, si nullo speciali privilegio subnixum sit, hereditatum capere non posse dubium non est*¹. Les dieux ne l'avaient pas ce privilège, à moins qu'ils n'eussent été habilités, ils ne pouvaient hériter et le corps des chrétiens ayant un but religieux, il pouvait sembler nécessaire de faire disparaître toute hésitation, par une déclaration formelle. C'est ce que fit Constantin en 321 : *Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicæ, venerabilique concilio decedens, bonorum quod optavit relinquere. Non sint cassa judicia, Nihil est quod magis hominibus debetur, quam est supremæ voluntatis, postquam jam aliud velle non possunt, liber sit stilus, et licitum quod iterum non reddit arbitrium*.

C'est ce que fit Constantin en 321. Une institution d'héritier en faveur de l'Église ne sera plus exposée à l'avenir à être frappée de nullité comme s'appliquant à une *incerta persona*. Cette institution d'héritier est, en droit romain, *caput et fundamentum totius testamenti*, et celui qui n'a pas le droit d'y être nommé ne peut succéder que par personne interposée. La constitution de 321 fit ainsi disparaître toute hésitation de la part des magistrats dans l'interprétation des testaments en faveur de l'Église.

On aura pu remarquer dans le texte qui vient d'être cité que Constantin invoque le droit naturel; il n'entend pas instituer un privilège, mais simplement il veut supprimer une fiction de droit injustifiée : *Nihil est quod magis hominibus debetur, quam est supremæ voluntatis*.. La conséquence de ce principe découle d'elle-même, c'est que la *factio testamenti* sera aussi étendue que possible. Toute espèce de personne en jouira (*habeat unusquisque licentiam*) et toute espèce de propriété (*bonorum quod optavit relinquere*) pourra faire l'objet d'une libéralité testamentaire au profit de l'Église.

Les successeurs de Constantin semblèrent regretter un moment cette reconnaissance si large du droit de l'Église. Certains abus éveillèrent la méfiance. Ammien Marcellin, à l'occasion du schisme d'Ursin, nous donne sur la provenance d'une partie des richesses dont disposait l'évêque de Rome des renseignements qui concordent avec les dispositions législatives : *Neque ego abnuo, ostentationem rerum considerans urbanarum, hujus rei cupidus, ob impetrandum quod appetunt, omni contentione laterum jurgari debere, cum id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus matronarum, procedantque vehiculis invidentes, circumspecte vestiti, epulas curantes profusas adeo ut eorum convivia regales superent mensas* &. Puisque les excès de luxe de certains dignitaires avaient leur source dans les prodigalités inconsidérées et scandaleuses de certaines matrones, on s'explique l'intervention de Valentinien, Valens et Gratien, dont la loi datée de 370 est adressée au pape Damase : *Ecclesiastici, aut ex ecclesiasticis, vel qui Continentium se volunt nomine nuncupari, viduarum ac pupillarum domos non adeant... nihil de ejus mulieris, cui se privatim sub prætextu religionis adiunxerint liberalitate quacumque, vel extremo judicio possint adipisci, et omne in tantum inefficax sit, quod alicui horum ab his fuerit derelictum, ut nec per subjectam personam valeant aliquid vel donatione vel testamento percipere*². De pareilles dispositions entraînent pour les clercs et les moines une véritable déchéance. Ils ne peuvent hériter d'aucune femme, ni recevoir d'elles aucune

donation entre vifs. Saint Jérôme relève l'humiliation en marquant que de pareilles dispositions ne sont pas étendues aux prêtres des idoles³; peut-être est-ce un oubli, car il ne paraît pas, qu'à la fin du IV^e siècle, personne pouvait encore songer à instituer ceux-ci ses héritiers. Les mots : *Ut nec per subjectam personam valeant aliquid... percipere*, indiquent de la part du législateur la crainte qu'on n'ait recours aux *fidei commis*. Les empereurs croyaient rendre impossible les subtilités juridiques avec lesquelles sont familiarisés les captateurs d'héritages; ils n'y réussirent pas. Saint Jérôme encore nous apprend que la loi était tournée à l'aide de personnes interposées : *per fidei commissa legibus illudimus*.

Il est utile de remarquer que cette disposition légale n'atteignait pas directement l'Église, dont la *factio testamenti passiva* demeurait intacte.

Deux ans après cette loi, en 372, la loi étend aux évêques et aux vierges consacrées l'incapacité spéciale dont les clercs et les moines ont été frappés.

Peut-être avait-on légiféré pour réprimer un vice qu'on arriva sinon à extirper, du moins à enrayer puisque en 455 nous voyons l'empereur Marcien rapporter la loi de 370. Une pieuse femme nommée Hispasie avait légué à l'Église tous ses biens, par l'intermédiaire du prêtre Anatole, chargé des distributions à faire aux pauvres, aux captifs, etc. Le cas fut soumis à Marcien qui ordonna d'exécuter le testament afin de ne pas frustrer l'Église du bienfait et du bien que de son côté elle allait pouvoir répandre. L'empereur prit des dispositions que Tribonien inséra textuellement au Code Justinien : *De S. Ecclesiis. Generali lege sancimus, sive vidua sive diaconissa vel virgo Dei dicata vel sanctimonialis mulier, sive quocumque alio nomine religiosi honoris vel dignitatis femina nuncupatur, testamento vel codicillo suo, quod tamen alia omni juris ratione minutum sit, ecclesiæ, vel martyrio, vel monacho, vel pauperibus aliquid, vel ex integro, vel ex parte in quocumque re vel specie credidit seu crediderit relinquendum, id modis omnibus ratum firmumque consistat, sive hoc institutione, sive substitutione seu legato aut fidei commissio per universitatem seu speciali, sive scripta, sive non scripta voluntate fuerit derelictum : omni in posterum in hujusmodi negotiis ambiguitate submota*. La généralité des termes dont use Marcien s'explique par son désir d'abolir la constitution de 370 de Valentinien et une loi de 309 rendue par Théodose⁴, abolie partiellement presque aussitôt, mais qui subsistait néanmoins et atteignait encore les droits de l'Église.

Théodose avait inséré dans la loi civile des prescriptions scripturaires et conciliaires touchant l'âge des diaconesses⁵ et la défense faite aux femmes de couper leur chevelure. Malheureusement il avait profité de la promulgation traitant de matières ecclésiastiques pour retirer non seulement aux clercs et aux moines, mais encore à l'Église et aux pauvres la *factio testamenti passiva*, en ce qui concernait l'héritage des diaconesses veuves, ayant des enfants. La loi du même Théodose qui corrige cette constitution sur un point de détail, laisse subsister cette incapacité dans ce qu'elle a d'essentiel. C'est la raison pour laquelle Marcien, en 455, recourt à des termes particulièrement explicites, destinés à enlever tous les doutes. Désormais, une seule condition est requise pour la validité du testament d'une diaconesse, c'est qu'il ait été *alia omni juris ratione munitum*.

Enfin, sous Zenon (474-491) une loi donne aux évêques et aux économes une *action* contre ceux qui

¹ Digeste, VI, xxiv, 8. — ² Ammien, I, XXVII, c. in, 14. — ³ Code Théodosien, XVI, II, 20. — ⁴ Epist., LI, Ad Nepotianum, 6; P. L., t. xxn, col. 532. — ⁵ Rendue le 11 des

calendes de juillet, abolie en partie le 10 des calendes de septembre. — ⁶ Au nombre de ces prescriptions, on trouve cette exigence d'âge : soixante ans.

ont promis de participer à la fondation d'un établissement de piété ou de charité et qui ne tiennent pas leurs engagements. Le législateur exige d'ailleurs, ici encore, expressément, que les donations aient été faites suivant les règles de la loi civile.

IV. NATURE DE LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

— La société ecclésiastique ne peut se concevoir sans lois et sans pouvoir quel qu'il soit, chargé de les rédiger, de les maintenir, de les appliquer. Le pouvoir qui est investi de ce droit, c'est l'Église que nous allons envisager ici dans une manifestation particulière de sa puissance : le pouvoir judiciaire.

L'Église est une société spirituelle ayant pour principal objet le salut des âmes. Elle possède en outre de cet objet et comme moyen nécessaire à sa réalisation la puissance spirituelle, entièrement distincte de la puissance temporelle. Elle peut réclamer à un titre éminent tout ce qui lui est nécessaire pour le gouvernement des âmes, elle peut l'exiger et recourir à des menaces, mais il est à peu près sans exemple dans tout le cours de sa longue histoire qu'elle ait jamais pu recourir à des moyens temporels efficaces, pour arracher à qui les lui refuse ou les lui dispute ce qu'elle juge nécessaire au salut des âmes. Eût-elle entre les mains la force et l'astuce dont l'emploi lui assurerait la possession des âmes, resterait à savoir dans quelle mesure elle y devrait recourir. Théologiens et juriscultes ne sont pas arrivés à s'entendre sur ce point; il pourrait être malaisé de les mettre d'accord.

L'Église, société spirituelle, vit parmi les hommes, forme en ce monde une société visible et se trouve obligée d'exercer sa puissance, quoique essentiellement et purement spirituelle, à l'aide d'actes extérieurs. Ainsi, sans parler de l'enseignement du dogme de la foi, elle a le droit de régler sa discipline intérieure, de former, d'ordonner et d'établir ses ministres, de déposer ou de suspendre ceux qui se soustraient à l'obéissance due à ses canons, d'imposer des pénitences aux fidèles, d'expulser de son sein ceux qui se révoltent contre l'obéissance à laquelle elle a droit. Ces règlements, pénitences, censures, quoique spirituelles dans leur principe et dans leur fin, puisqu'ils ont pour but le salut ou la guérison des âmes, sont néanmoins de véritables actes extérieurs affectant l'homme tout entier, dans ce qui est inséparable ici-bas, dans son âme et dans son corps; mais ce sont là des actes légitimes d'une juridiction nécessaire à l'existence même de la société ecclésiastique, de la juridiction spirituelle, que l'on a pu appeler aussi essentielle.

Dès l'origine, à côté de cette juridiction essentielle dont la source remonte au fondateur lui-même de la religion et de la foi chrétienne, l'Église en a exercé deux autres : 1° une juridiction improprement dite en matière temporelle, sorte d'arbitrage qui n'avait pour titre que la confiance des fidèles; 2° une juridiction véritable, également en matière temporelle qu'elle tenait des lois de l'État laïque. Diverses circonstances contribuèrent à accroître l'importance de cette juridiction dont les vicissitudes forment l'histoire de la juridiction ecclésiastique qui absorba la juridiction arbitrale, et se mêla si bien à la juridiction spirituelle qu'on put les confondre en une seule désignée couramment sous le nom de juridiction ecclésiastique. L'Église y attacha une importance considérable, s'efforça de la développer de plus en plus et, par elle, entra en conflit avec la féodalité et la royauté.

V. JURIDICTION SPIRITUELLE. — Dès l'origine,

l'Église a exercé sa juridiction en matière spirituelle. Les apôtres fondent des Églises, les gouvernent, créent la discipline qu'on y observera et règlent les contestations qui surgissent parmi les fidèles. Ils décident au nom du Saint-Esprit¹, condamnent et retranchent du sein de l'Église ceux qui sont indignes d'en faire partie qu'ils soient prévaricateurs², hérétiques³ ou débauchés⁴.

La connaissance des différents en matière purement religieuse n'a jamais été contestée à l'Église, et les païens eux-mêmes ont répugné parfois à se mêler à des affaires où ils se sentaient incompétents. Le proconsul Gallion refuse de juger une cause entre les Juifs et saint Paul : « Puisqu'il s'agit de leur loi, dit-il, qu'ils jugent eux-mêmes, je ne suis pas juge de ces choses. » En cela le proconsul d'Achaïe partait d'un principe général en vertu duquel toute communauté licite peut connaître de ses propres affaires, et faire ses règlements intérieurs pourvu que l'ordre public n'en soit pas lésé : *Sodales sunt, qui ejusdem collegii sunt : quam graeci ἑταίριαν vocant. His autem potestatem facit lex pactionem quam velint sibi ferre : dum ne quid ex publica lege corrumpant*⁵.

Les empereurs chrétiens, qui accordèrent aux évêques une juridiction en matière temporelle, ne pouvaient manquer de reconnaître leurs droits en matière spirituelle. Leurs constitutions qui nous sont parvenues sur ce point accordent toutes d'une manière formelle aux chefs de l'Église chrétienne le droit de statuer sur les *negotia ecclesiastica* à l'exclusion des juges laïques. En 376, le jugement des délits *ad religionis observantiam pertinentia* est remis aux synodes⁶. En 399, Arcadius et Honorius établissent d'une manière générale la compétence des évêques en matière spirituelle et prononcent que : *Quoties de religione agitur, episcopos convenit agitare; cæteras vero causas, quæ ad ordinarios cognitores vel ad usum publici juris pertinent, legibus oportet audiri*⁷.

Justinien confirme les principes posés par ses prédécesseurs : *Has autem actiones, siquidem ad ecclesiastica negotia pertinent, necesse fore jubemus ut a religiosissimis episcopis aut metropolitans, aut a sacris synodis, aut a sanctissimis patriarchis cognoscantur : si vero civilium rerum controversia sit*⁸. ... Au VIII^e concile général l'empereur Basile établit et développe les mêmes règles. « Il n'est nullement permis aux laïques, dit-il, de décider sur les matières ecclésiastiques, ni de contredire l'Église et son concile; cette décision appartient aux patriarches, aux conciles et aux prêtres, en sorte que, de quelque sublime vertu qu'un laïque soit revêtu, tant qu'il est laïque, il est toujours une brebis du troupeau, et, au contraire, quels que fussent les désordres d'un évêque, lorsqu'il remplit ses fonctions suivant la loi, il ne perd pas sa dignité et ses droits de pasteur⁹. »

Prenons des cas particuliers. En matière de contestations sur la foi, au sujet des manichéens¹⁰. Les évêques peuvent réprimer les infractions aux règles de la vie religieuse¹¹, ils ont le droit de punir les clercs, de les déposer¹². Justinien leur donne le droit d'imposer des pénitences aux laïques et de les excommunier¹³.

Dans les textes qu'on vient de rappeler, c'est presque toujours l'évêque en qui se personnifie la juridiction ecclésiastique; il a, en effet, la plénitude et la perfection de la puissance sacerdotale; il a la suprême juridiction, la suréminence dans les fonctions hiérarchiques. Cependant au cours des premiers siècles, son autorité était balancée par l'opinion du

¹ Act., xv, 28. — ² Act., v, 1-11. — ³ Tim., i, 19-20. — ⁴ Cor., v, 1-13. — ⁵ Digeste, XLVII, xxii, 4. — ⁶ Code Théodosien, XVI, ii, 23. — ⁷ Code Théodosien, XVI, xi, 1. — ⁸ Code Théodosien, XVI, x, 1. — ⁹ Sozomène, Hist.

eccles., VII, viii, xxiv. — ¹⁰ Nouvelle de Valentinien, xvii, (en 445). — ¹¹ Code Théodosien, XVI, ii, 23. — ¹² Ibid., XVI, ii, 35. Nouvelle de Just., lxxxiii, pref., n. 2. — ¹³ Nouvelle de Justinien, lxxxiii, 1.

clergé. Le *presbyterium* était invité à émettre son avis sur toutes les décisions importantes concernant la religion. L'importance du synode était grande. Saint Cyprien consulté par les prêtres de Carthage, leur répond qu'il ne peut rien dire parce qu'il a l'habitude de ne rien faire sans le conseil et le consentement du peuple. Enfin saint Augustin dit aussi : *Nos vero quemquam a communione prohibere minime possumus, nisi aut sponte confessum, aut in aliquo sæculari ecclesiastico iudicio nominatum atque convictum* ¹.

Après la paix de l'Église, les campagnes se convertirent; il fallut les pourvoir de prêtres et la réunion de ceux-ci en synode devint plus difficile qu'au temps où ils étaient presque tous groupés dans la ville épiscopale. En 414, le concile de Carthage défend à l'évêque de juger aucune cause sans la présence de ses clercs, sous peine de porter une sentence nulle : *Episcopus nullus causam audiat absque præsentia suorum clericorum, alioquin erit irrita sententia episcopi, nisi clericorum præsentia confirmetur* (can. 23).

VI. LA LÉGISLATION IMPÉRIALE EN MATIÈRE DE JURIDICITION ECCLÉSIASTIQUE. — Une constitution impériale, ne portant aucune adresse et datée de Constantinople : *data IX Kal. julias Constantinopoli... A. et Crispo Cæs. cons.*, ce qui nous reporte en 318, est la première pièce officielle relative à la juridiction ecclésiastique. Crispus Cæsar ne se trouve mentionné comme second consul qu'en 318, mais, à cette date Byzance n'est pas au pouvoir de Constantin qui séjourne pendant six mois au moins de cette année à Aquilée. La date de la constitution impériale est donc inexacte; il ne s'ensuit pas que la pièce soit apocryphe, car dans une constitution du 5 mai 333, Constantin rappelle et confirme un édit antérieur dont le texte inséré au *Code Théodosien*, I, xxvii, 1, est apparemment un extrait. Cette constitution statue que dans un procès toute partie en cause pourra décliner la compétence des magistrats civils, et réclamer le renvoi par devant le tribunal épiscopal dont la décision sera exécutoire sans appel : *Judex pro sua sollicitudine observare debet, ut, si ad episcopale iudicium provocetur silentium, accomodetur, et si quis ad legem christianam negotium transferre voluerit et illud iudicium observare, audiat, etiamsi negotium apud iudicem sit inchoatum, et pro sanctis habeatur, quidquid ab his fuerit iudicatum : ita tamen, ne usurperet in eo, ut unus ex litigantibus pergat ad supra dictum auditorium et arbitrium suum enuntiet. Judex enim præsentis causæ integre habere debet arbitrium, ut omnibus acceptis latis pronuntiet* ². Si le sens de cette constitution n'est pas absolument clair, nous avons un rescrit, du 5 mai 333, qui reconnaît dans les termes les plus formels à tout plaideur, en tout temps, soit au cours des procédures préliminaires, soit pendant les plaidoiries, soit même au moment du prononcé du jugement en cause de majeurs ou de mineurs, le droit d'exiger le renvoi devant le tribunal épiscopal sans que la partie adverse puisse s'y opposer ³. Ce rescrit à Ablabius ne nous paraît pas authentique ainsi que nous le dirons plus loin.

Le 23 septembre 355 Constance portait le rescrit suivant : *Mansuetudinis nostræ lege prohibemus in iudiciis episcopos accusari, ne, dum ad futura ipsorum beneficio impunitas æstimatur, libera sit ad arguendos eos animis furialibus copia. Si quid est igitur querellarum, quod quispiam deferat, apud alios potissimum episcopos convenit explorari, ut opportuna atque commoda cunctorum questionibus audientia commodetur* ⁴; ainsi par une loi il est défendu d'accuser les évêques devant les

tribunaux, afin que des furieux, se sachant assurés de l'impunité, grâce à la générosité de ces mêmes évêques, n'aient pas pleine licence de les mettre en jugement. Si donc une plainte est portée contre eux, il convient que l'instruction soit faite devant d'autres évêques, pour recevoir facilement les accusations. Il ne s'agit que des procès criminels et non des causes civiles; sur ce dernier point rien n'est changé à la législation antérieure. En matière criminelle, on assiste à une innovation importante : Les magistrats ne sont plus compétents pour recevoir les plaintes contre les évêques : *Prohibemus in iudiciis episcopos accusari*. La juridiction épiscopale est seule reconnue pour instruire l'affaire, mais sa compétence est limitée à l'instruction. Le jugement demeure réservé à l'autorité publique.

Douze ans plus tard, vers 367, nous trouvons une constitution destinée à assurer à l'autorité ecclésiastique le libre exercice de sa juridiction. Le synode romain de 378 écrit à l'empereur Gracien : *Namque a principio statuistis... ut... de reliquis Ecclesiarum sacerdotibus episcopus romanus habeat examen; ut et de religione pontifex cum consortibus iudicaret; nec ulla fieri videretur injuria sacerdotio, si sacerdos nulli usquam profani iudicis, quos plerumque contingere poterat, arbitrio facile subjaceret* ⁵. « Dès le début... vous avez statué que l'évêque romain aurait juridiction sur tous les prêtres des Églises, afin que le pontife de la religion fût, avec ses collègues, juge de ce qui concerne la religion et qu'il ne parût plus être fait injure au sacerdoce, les prêtres ne pouvant plus nulle part être soumis à la décision d'un juge profane; ce qui pouvait se présenter souvent. » L'allusion faite par le synode porte, sans doute, sur la constitution dont parle saint Ambroise dans une lettre adressée en 386, à Valentinien II : « Ton père d'Auguste mémoire, lui dit-il, a décidé dans ses lois, que dans une cause concernant la foi ou quelque question d'ordre ecclésiastique celui-là doit juger qui n'est pas inférieur en fonctions aux parties en cause, et qui n'est pas d'une condition juridique différente de la leur. Ce sont les termes eux-mêmes du rescrit. Il a donc voulu que des prêtres jugeassent les prêtres. Bien plus si un évêque se trouve mêlé à un procès et s'il y a à examiner une question de mœurs, il a voulu que ce cas fut également de la juridiction épiscopale ⁶. » Dans ce rescrit, il s'agit des causes concernant la foi ou des questions d'ordre ecclésiastique, et des prêtres en général, tous étant justiciables de la juridiction spirituelle. Dans le cas où un évêque est mis en cause l'affaire eût dû, sous l'empire du rescrit de Constance, être soumise d'abord à des évêques chargés de l'instruction, et ceux-ci eussent retenu et jugé les faits concernant la juridiction spirituelle avant que les magistrats eussent pu être saisis du procès.

Une constitution du 17 mai 376 définit plus clairement la règle de la compétence ecclésiastique : « La coutume admise dans les causes civiles doit être observée également dans les causes ecclésiastiques. Si des différends quelconques ou des délits légers ont rapport à l'observance de la religion, qu'ils soient jugés sur place et soumis aux synodes du diocèse; exception faite des cas qu'une action criminelle rend du ressort des juges ordinaires et extraordinaires ou des illustres puissances ⁷ »; ce que l'*interpretatio* explique ainsi : « En toute matière ayant rapport à la religion, quand s'élève entre clercs une contestation, il est de règle que, les prêtres du diocèse ayant été convoqués par l'évêque, la contestation soit terminée par un

¹ Homil., lvi, De pœnit. — ² Code Théodosien, I, xxvii, 1, édit. Mommsen et Meyer, p. 62. — ³ Constitutions Sirmondianæ, I, édit. Mommsen et Meyer, p. 907-908, —

⁴ Code Théodosien, XVI, II, 12, édit. Mommsen et Meyer, p. 833. — ⁵ Hardouin, Concil., t. I, col. 840. — ⁶ Epist., xxi, 2; P. L., t. xvi, col. 1003. — ⁷ Code Théodosien, XVI, II, 23.

jugement [ecclésiastique], que si quelque acte criminel est allégué, l'affaire doit être portée à la connaissance du juge dans la ville où a lieu le procès, pour que, par sa sentence, soit puni l'acte criminel dont la preuve est établie¹.

Le 2 février 384, l'empereur Théodose adresse à Optat, préfet d'Égypte, un rescrit analogue à celui de Gratien² : *Graviter admodum mota est nostra clementia quædam ab his qui episcoporum nomina sibi vindicant, perpetrata et contra leges non minus divinas quam humanas improba temeritate commissa, vexatos etiam nonnullos orthodoxorum clericos, quorum aetas huic injuriæ ac sacerdotium repugnabat, fatigatos itineribus, questionariis deditos, atque hæc injuriæ per eos commissa, qui ad tegumenta frontis sacerdotii nominis titulos præferebant. Denique lectis in consistorio prescibus, quibus episcopalis pietas aliquid postulans refragatur in eo... adque idcirco continua lege sancimus, nomen episcoporum vel eorum, qui Ecclesiæ necessitatibus serviunt, ne ad judicia sive ordinariorum sive extraordinariorum judicium pertrahatur. Habent illi judices suos nec quicquam his publicis commune cum legibus : quantum ad causas tamen ecclesiasticas pertinet, quas decet episcopali auctoritate decidi. Quibuscumque igitur mota fuerit quæstio, quæ ad christianam pertineat sanctitatem, eos decebit sub eo iudice litigare, ut ille præsul sit in suis tamen partibus omnium sacerdotum, id est per Ægypti diocesim, Optate carissime ac jucundissime. Quare laudabilis auctoritas tua arbitrio temperato quidquid negotiorum talium incidat, terminet habitu pontificum sacre disceplationis Timotheo episcopo, quem sibi omnes etiam suo iudicio prætulere. Est enim vir cum omnium sacerdotum suspicionem venerandus, tum etiam nostro iudicio jam probatus. Cette loi n'a trait qu'aux causes ecclésiastiques qui, en raison de leur nature spirituelle, relèvent exclusivement de la compétence et de la juridiction épiscopales; les magistrats séculiers ne sauraient en connaître sans usurpation de pouvoirs.*

Enfin, en 397, le 9^e canon du III^e concile de Carthage porte cette prescription : *Item placuit, ut quisquis episcoporum, presbyterum et diaconum seu clericorum, cum in Ecclesia ei crimen fuerit institutum; vel civilis causa fuerit commota, si relicto ecclesiastico iudicio, publicis iudiciis purgari maluerit, etiam si pro ipso fuerit prolata sententia, locum suum amittat, et hoc in criminali iudicio. In civili vero perdat quod evicit, si locum suum obtinere voluerit. Cui enim ad eligendos iudices undique Ecclesiæ patet auctoritas, ipse se indignum fraterno consortio iudiciali, qui de universa Ecclesia male sentiendo, de iudicio sæculari poscit auxilium, cum privatorum christianorum causas Apostolus ad Ecclesiam deferri, atque ibi determinari præcipiat. « Tout évêque, prêtre, diacre ou clerc qui, lorsque, dans l'Eglise, une action criminelle est suscitée contre lui, ou lorsque lui est intenté un procès civil, déserte la juridiction ecclésiastique et préfère se justifier devant les juridictions publiques, perdra son rang, même si la sentence est rendue en sa faveur; ceci en matière criminelle. En matière civile, il perdra ce qu'il aura gagné, s'il veut conserver son rang. Celui, en effet, qui a partout le droit de choisir ses juges dans l'Eglise, se juge lui-même indigne de l'union fraternelle, si, par un sentiment de défiance à l'égard de l'Eglise entière, il demande le secours de la juridiction séculière; alors que l'Apôtre prescrit de déférer à l'Eglise les causes des chrétiens, même simples particuliers, et de s'en remettre à sa décision. »*

Le 20 août 399, une constitution impériale prononce que toutes les fois qu'il s'agit de religion, il

convient que les évêques apprécient, pour les autres causes qui relèvent des juges ordinaires et tendent à l'application du droit commun, elles doivent être jugées selon les lois. *Quoties de religione agitur, episcopos convenit agitare; cæteras vero causas, quæ ad ordinariorum cognitores vel ad usum publici juris pertinent, legibus oportet audiri*³. Cette constitution est formelle pour n'attribuer aux évêques que les causes concernant la religion et par conséquent, que les délits ecclésiastiques.

Elle semble contredite par la constitution de 412 (11 décembre) dont un passage semble reproduire les termes de la loi de Théodose et affirmer le principe énoncé dans cette loi : *Quos non nisi apud episcopos convenit accusari. Quibus nihil convenit habere commune. Voici d'abord le texte de la constitution de 412*³ :

Impm. Honorius et Theodosius A. A. ad Melitium virum illustrem præfectum prætorii. Non cassum veterum prudentia constituit quod adpetitam innocentiam solaretur et purgatis repperit ultionem, ne libera calumniantis intentio insontes adfligeret. Terret quidem reum proposita poena criminibus et facit accusatorem vindictæ contemplatione cautiorem, ne quisquam solis aliquando inimicitiarum stimulis incitatus ingerat non probanda iudicibus. Quæ fori æquitas, responsis veterum et legumstrarum æternitate solidata, cunctis est delata personis, debet clericis nunc prodesse, quis non nisi apud episcopos convenit accusari. Quibus nihil convenit habere commune, ne cultus venerabilis sacerdos et christianæ legi dicatus minister, quibus intuitu religionis major quam ceteris talibus reverentia deferenda est, securo calumniantis arbitrio cujuslibet criminis nondum probata obiectione maculetur et talibus personis, quibus dignum est deluisse pro merito, peccatum injuria fieri et sine ultione inlicite patiamur. Quapropter placitura omnibus legis æternitate sancimus, ut, si episcopus vel presbyter, diaconus et quicumque inferioris loci christianæ legis minister apud episcopos, si quidem alibi non oportet, a qualibet persona fuerint accusati, sive ille sublimis vir honoris sive cujuslibet alterius dignitatis, qui hoc genus miserandæ intentionis arripit, ut homo peccatis aliquibus vel criminibus pollutus mentiendo probatis obsequio vel locum tenentibus sacerdotii vel divinis servitibus mysteriis delationem ingerat, noverit docenda probationibus monstranda documentis se debere deferre. In quo si est culpa, minister religionis vitæ suæ pollutionem removendus sacris non potest interesse secretis. At si hujus est vesaniæ, quæ nullis nulla probationibus composita criminatione talium virorum adpetisse propositum videatur aut... Si quis igitur circa hujusmodi personas non probanda delulerit, auctoritate hujus sanctionis intelligat se facturæ famæ propriæ subiacere, ut damno pudoris, existimationis dispendio discat sibi alienæ verecundiæ impune insidiari saltem de cetero non licere. Nam sicut episcopos presbyteros diaconos ceterosque, si his obiecta comprobare potuerint, maculatos ab Ecclesia venerabili æquum est removeri, ut contempti post hæc et miseræ humilitatis inclinati despectu injuriarum non habeant actionem, ita similis videri debet justitiæ, quod adpetitæ innocentie moderatam deferri jussimus ultionem. Ideoque hujusmodi dumtaxat causas episcopi sub testificatione multorum actis audire debebunt. Dat. III id. Dec. Ravennæ Honorio IX et Theodosio V. A. A. cons.

Godefroy pense que cette loi résulte des difficultés entraînées par les accusations portées contre l'évêque d'Arles, Héros, que l'ambitieux Patrocle fit déposer et remplaça sur le siège épiscopal. Ce n'est là qu'une

¹ *Constitut. Sirmondianæ*, m, édit. Mommsen et Meyer, p. 909-910. — ² *Code Théodosien*, XVI, xi, 1. — ³ *Constitut.*

Sirmondianæ, xv, édit. Mommsen et Meyer, p. 919-920; *Code Théodosien*, XVI, ii, 41.

conjecture intéressante, mais ce qui est certain, c'est qu'elle a pour objet d'assurer à ceux qui comparaissent devant les tribunaux épiscopaux les mêmes garanties qu'ils eussent rencontrées devant les tribunaux séculiers. En conséquence, elle impose aux tribunaux épiscopaux l'observation des règles de la justice ordinaire, imposées par l'équité et consacrées par les lois impériales. Elle oblige l'accusateur, sous peine de sanctions rigoureuses, à prouver par documents et par témoins les faits allégués par lui, et elle enjoint aux juges ecclésiastiques de prononcer d'après les preuves qui leur seront fournies. En matière criminelle, l'État n'avait encore reconnu aux évêques aucune juridiction; la loi de 412 ne leur en reconnaît pas davantage.

La loi de 412 ne donne aucune extension à la justice ecclésiastique, en matière criminelle; elle fait plus en introduisant une restriction nouvelle. Disposant pour le cas où un clerc est accusé devant les évêques, elle ajoute : *Si episcopus vel presbyter et quicumque inferioris loci christianæ legis minister apud episcopos, si quidem alibi non oportet, a qualibet persona fuerint accusati, si donc il ne faut pas saisir une autre juridiction*. La loi de 412 ne modifie donc point, quant aux personnes, la législation antérieure relative à la compétence ecclésiastique. Elle n'en modifie pas non plus le caractère, la seule pénalité mentionnée étant la peine canonique de la déposition.

En Occident, après la chute de Stilicon, une série de lois acheva de christianiser le gouvernement, en imposant la religion catholique à tout le personnel de l'administration centrale : *Eos, qui catholicæ sectæ sunt inimici intra palatium militare prohibemus, ut nullus nobis sit aliqua ratione conjunctus, qui a nobis fide et religione discordat*¹. Désormais tous les fonctionnaires durent veiller à la stricte exécution des lois en faveur de l'Église², et la réduction d'un privilège exclusif à un régime plus conforme au droit commun fut la conséquence d'un état de choses qui ne permettait plus aux catholiques de douter de la bienveillance des juges ordinaires. Le 13 décembre 408, la loi suivante fut promulguée à Ravenne : *Episcopale iudicium sit ratum omnibus, qui se audiri a sacerdotibus adqueverint. Cum enim possunt privati inter consentientes etiam iudice nesciente audire, his licere id patimur, quos necessario veneramus eamque illorum iudicationi adhibendam esse reverentiam quam vestris deferri necesse est potestatibus, a quibus non licet provocare. Per publicum quoque officium ne sit cassa cognitio definitioni exsecuti tribuatur*³.

VII. JURIDICTION TEMPORELLE. — La juridiction de l'Église, même avant les empereurs chrétiens, ne fut pas bornée aux matières spirituelles : la confiance des fidèles ne tarda pas à investir les évêques du droit de prononcer sur les affaires temporelles des chrétiens en qualité d'arbitres.

Dès les temps apostoliques on remarque cette tendance à soustraire la connaissance des conflits entre fidèles aux tribunaux ordinaires. Non seulement cela dispensait d'intier les païens à ce qu'on voulait leur tenir caché, mais en outre cette sorte de justice de paix apaisait les conflits, étouffait les rancunes, grandissait le prestige du juge et modérateur qui avait pacifié les parties. Il est fort peu probable que ces conflits intérieurs laissassent une trace écrite. Ceux qui n'ont pas trop à se louer et qui n'ont rien de bon

à attendre du pouvoir ne mettent aucun empressement à écrire ce qu'ils ont intérêt à tenir caché; puis ces arbitrages étaient une soustraction faite aux tribunaux réguliers qui eussent volontiers perçu les honoraires des plaideurs; enfin l'appareil de la justice était tout pénétré d'idolâtrie, et il était bien inutile, sous prétexte de s'aller faire rendre justice, de s'exposer à se faire condamner à mort.

L'histoire ecclésiastique des premiers siècles nous fait voir fréquemment les évêques dans l'exercice de cette juridiction arbitrale. Saint Augustin nous apprend⁴ que saint Ambroise était si occupé par son rôle de juge qu'il n'avait pas le loisir de se reposer, et lui-même, à Hippone, était ordinairement occupé *litibus dirimendis*⁵.

On trouve dans les *Constitutions apostoliques*⁶ les formes à suivre dans ces arbitrages. L'évêque était assis au milieu des prêtres, tel un magistrat entouré de conseillers, les diacres se tenaient debout comme des appariteurs ou ministres de la justice; les parties se présentaient en personne et s'expliquaient par leur bouche. L'affaire était examinée simplement et de bonne foi, sans formalités rigoureuses et décidée suivant la loi de Dieu, c'est-à-dire les saintes Écritures. Le juge avait égard à la qualité des parties, principalement à leurs mœurs pour ne donner lieu ni à la calomnie ni à la chicanerie, et, non content de juger l'affaire au fond en déclarant ce qui était juste, il s'efforçait d'en persuader les parties, de les faire acquiescer à son jugement, de les reconcilier et de les guérir de toute aigreur et de toute animosité. C'est pourquoi l'audience de l'évêque se tenait le lundi afin que les plaideurs eussent le reste de la semaine pour calmer leurs passions et que, le dimanche suivant, ils pussent, dans leurs prières, lever vers Dieu des mains pures.

Les jugements des évêques, au moins jusqu'à la paix de l'Église, n'étaient que de simples arbitrages, ne comportaient aucune sanction civile; ils n'étaient obligatoires qu'au fur et à mesure de l'unique peine de ceux qui se refusaient à s'y soumettre, devait être l'exclusion plus ou moins prolongée de la communauté qu'on troublait par des réclamations injustifiées.

Après la paix de l'Église, l'empire devenu chrétien renforça l'autorité des canons par celle du droit civil. Par-dessus les clefs il posa le glaive. Les arbitrages des évêques changèrent de caractère, ils furent réglés et sanctionnés par les constitutions impériales. Ce fut le fondement de la juridiction temporelle de l'Église dont nous observerons le développement sous les empereurs chrétiens.

Le plus ancien monument législatif que nous possédions à cet égard est une constitution de l'année 318 (ou 321) rendue par Constantin. Voici ce qu'elle porte⁷ : *Judex pro sua sollicitudine observare debet, ut, si ad episcopale iudicium provocetur, silentium accomodetur. Et si quis ad le gemchristianam negotium transferre voluerit, et illud iudicium observare audietur, etiamsi negotium sit apud iudicem inchoatum, et pro sanctis habeatur quidquid ab his fuerit iudicatum : ita tamen ne usurpatur in eo, ut unus ex litigantibus pergat ad supradictum auditorium et arbitrium suum enunciet. Judex enim præsentis causæ habere debet arbitrium ut omnibus accepto latis pronuntiet*⁸. Ainsi Constantin interdit aux juges séculiers la connaissance des affaires que le consente-

vrai qu'elle manque dans les manuscrits de *Breviarium Alaricianum*, mais ce ne peut être une objection contre son authenticité, parce que des nouvelles de 393, de 408 et de 456 insérées dans le *Code d'Alaric* et reproduites dans le *Code de Justinien*, renferment des règles identiques. —⁸ *Code Théodosien*, LXXVII, 1, 1.

¹ *Code Théodosien*, XVI, v, 42. — ² *Ibid.*, XVI, v, 44, 45, 46. — ³ *Ibid.*, I, xxviii, 2. — ⁴ *Confessiones*, I, VI, c. viii. — ⁵ *Psalm.*, cxix. — ⁶ Liv. II, c. xlvi. — ⁷ L'authenticité de la constitution de 310 est hors de doute, car la juridiction arbitrale dont elle parle se trouve autorisée en termes presque identiques par des constitutions postérieures. Il est

ment des parties aurait soumise à la décision des ministres de la religion chrétienne; il déclare leurs sentences non seulement exécutoires, mais inviolables et leur assure implicitement la sanction matérielle de l'exécution par la force publique. D'après cette constitution, les évêques ne pouvaient connaître les différends que si toutes les parties étaient d'accord pour les leur soumettre.

Une autre constitution du même prince, sans date, (probablement de 331) rend superflu cet accord des parties; la volonté de l'une des deux parties suffit pour forcer l'autre à comparaître devant la juridiction ecclésiastique. Ce fut Cujas qui mit au jour ce document dans son édition du *Code Théodosien*, et le P. Sirmond en accepta l'authenticité, mais Jacques Godefroi fut d'un avis contraire et la controverse dure encore. (Voir col. 492.)

Voici le texte de cette constitution fameuse : *Religionis est, clementiam suscitari voluisse, quid de sententiis episcoporum vel ante moderatio nostra censuerit vel nunc servari cupiamus, Ablavi, parens carissime. Itaque, quia a nobis instrui voluisti, OLIM PROROGATE LEGIS SALUBRI RURSUS IMPERIO PROPAGAMUS. Sanximus namque, sicut edicti nostri forma declarat, sententias episcoporum, quolibet genere latis, sine aliqua ætatis discretionē INVIOLATAS SEMPER INCORRUPTASQUE SERVARI; scilicet ut pro sanctis semper ac venerabilibus habeatur quidquid episcoporum fuerit sententiæ terminatum. Sive itaque inter minores, sive inter majores ab episcopis fuerit ordinatum, judicatum, apud vos qui judiciorum summam tenetis, et apud cæteros omnes iudices, AD EXECUTIONEM VOLUMUS PERVENIRE. Quicumque itaque, litem habens, sive possessor, sive petitor erit, inter initia litis vel decursis temporum curricula, sive cum negotium peroratur, sive cum jam ceperit promi sententia judicium elegit sacrosancæ legis antistitis, illico sine aliqua dubitatione ETIAMSI ALIA PARS REFRAGATUR, AD EPISCOPUM CUM SERMONE LITIGANTUM DIRIGATUR. Multa enim quæ in iudicio captiliosæ præscriptionis vincula promi non patiuntur, investigat et promi sacrosancæ legis auctoritas. Omnes itaque causæ, quæ vel prætorio jure vel civili tractantur, episcoporum sententiis terminatæ, PERPETUO STABILITATIS JURE FIRMENTUR, nec liceat ulterius retractari negotium, quod episcoporum sententia deciderit...* Le reste de la constitution est relatif au témoignage des évêques.

D'après la constitution de Constantin, 1^o les sentences des évêques doivent être observées inviolablement, quel que soit l'objet du litige, qu'il s'agisse de possession ou de propriété, quel que soit l'âge des parties, majeures ou mineures, et enfin sans égard à la nature de la cause à juger, par le droit civil ou par le droit prétorien; 2^o l'instance commencée devant le juge séculier, à quelque moment qu'elle soit arrivée, même si les premiers mots de la sentence ont été prononcés, peut être portée devant le tribunal ecclésiastique, malgré la résistance formelle de l'autre partie.

C'est cette extension de la juridiction des évêques qui a fait douter de l'authenticité de la constitution. Godefroi, dans son commentaire du titre *De episcopali iudicio*, et ceux qui l'ont suivi¹, ont fait valoir le désir de justifier les usurpations de la puissance ecclésiastique sur la puissance temporelle, et de légitimer les prétentions des papes à l'encontre de celles

des rois, en s'autorisant du grand nom de Constantin. Nous aurions ici une pièce inspirée par les mêmes préoccupations et peut-être fabriquée par les mêmes faussaires à qui nous devons la fameuse « donation de Constantin ».

Pour arguer ce document d'inauthenticité, Godefroi observe qu'il manque dans la *Lex romana Visigothorum* et dans le *Code Justinien*; il n'est pas daté; il est attribué à Théodose par Innocent III; il contredit tous les autres monuments législatifs des empereurs chrétiens qui n'accordent aux évêques un droit de juridiction que si toutes les parties y consentent. Mais il s'en faut de beaucoup que ces objections aient été admises partout. Hænel s'est attaché principalement à soutenir l'authenticité². Il a retrouvé, en effet, dans un manuscrit, la constitution de Sirmond. Ce manuscrit est du VIII^e siècle, d'autres sont même antérieurs, ce qui affaiblit à tout le moins la thèse soutenue par Godefroi d'après laquelle le texte aurait été fabriqué au IX^e siècle. La non-insertion parmi la *lex romana Visigothorum* ne prouve rien, car le texte a été implicitement abrogé par les nouvelles de 398, de 408 et de 456 qui n'admettaient la juridiction épiscopale que si les deux parties s'y soumettaient volontairement; ainsi, les rédacteurs du *Breviarium Alaricianum* qui se bornaient à constater dans leur compilation le droit en vigueur au moment où ils rédigeaient leur travail, n'avaient pas à citer la constitution de 331. Non contents de cela, les défenseurs ont prétendu établir la véracité de la constitution comme œuvre de Constantin, par la citation de passages de saint Ambroise, de Sozomène, et d'Eusèbe qui rapportent que Constantin aurait voulu accorder aux évêques toute liberté dans leurs sentences et donner à celles-ci une autorité plus grande qu'à celle des autres juges. Voici les textes qu'on invoque :

Ambroise, *Epist.*, l. II, ep., XIII : *Liberum a Constantino sacerdotibus datum.*

Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. IX : *Ut sententia eorum rata esset et potiores auctoritatis quam aliorum iudicium, haud secus ac si ab imperatore lata fuisset, magistratus vero iisque ministrantes apparitores iudicata ab his exsequerentur.*

Eusèbe, *Vita Constantini* : *Constantinus cuivis iudici præferendos esse duxit sacerdotes Dei.*

Ces passages peuvent prouver que Constantin a eu l'intention de changer le caractère des décisions épiscopales en les assimilant à celles des juges ordinaires, et en leur assurant l'exécution par les magistrats séculiers. Mais l'empereur a-t-il voulu aussi permettre à l'une des parties de traîner l'autre devant un tribunal à qui elle préférerait les juges du droit commun? C'est ce que ne disent ni Ambroise, ni Eusèbe, ni Sozomène.

Une extension aussi exorbitante de la juridiction épiscopale semble difficile à justifier au point de vue rationnel. Elle n'était pas nécessaire pour garantir la bonne administration de la justice aux chrétiens. Historiquement, la constitution de 331 ne se justifie pas davantage; elle contredit formellement les constitutions qui l'ont précédée; de plus on ne rencontre dans les textes aucune allusion à une modification apportée à une législation différente. Les empereurs n'accordent juridiction aux évêques que si *voluntas iurgantium præcedat*, parce que cela leur semble plus

¹ Jungk, *Diss. de orig. et prog. episcop. jud.*; Ritter, à la fin de la préface du tome VI du *Code Théodosien*; Hoffmann, *Historia juris civilis*, l. I, c. II, sect. III, n. 10; Löhr, *Uebersicht der das Privatrecht betref. constit.*, p. 21, n. 3; Savigny, *Geschichte der römischen Rechts im Mittelalter*, t. II, p. 267; Haubold, *Instit. jur. priv.*, t. I, p. 263; Hugo, *Lehrbuch der Geschichte des röm. Rechts*,

t. III, p. 222; Loyseau, *Traité des seigneuries*, c. XV, n. 47, 48.

—² Alteserra, *Ecclesiasticæ jurisdictionis vindictæ*, c. VII; Le Gendre, *Episcop. judic. adversus calumnias Jacobi Gothofredi*; Meermann, *Thes. jur. civ.*, t. III, 333; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 278; Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au Moyen Age*, t. I, p. 224; Laferrière, *Histoire du droit français*, t. II, p. 62.

rationnel, mais non parce qu'ils voudraient apporter une restriction à une juridiction plus étendue.

Des constitutions d'Arcadius et d'Honorius confirment (ou restaurèrent, d'après certains auteurs) le véritable caractère de la juridiction épiscopale. Nous possédons d'eux, à ce sujet, trois constitutions; on y voit les évêques tenus pour de simples arbitres dont la compétence n'est obligatoire que si elle est acceptée par les deux parties. On ne peut faire appel de leurs sentences, elles doivent recevoir toutefois l'*exequatur* des juges séculiers, *exequatur* qui ne peut être refusé¹. Cependant le texte du *Code Théodosien* semble beaucoup moins favorable à la juridiction épiscopale; il paraît refuser aux évêques le droit de juger dans les affaires qui ne touchent pas à la religion : *Quoties de religione agitur, episcopus convenit judicare; cæteras vero causas quæ ad ordinarios cognitores vel ad usum publici juris pertinent, legibus oportet audiri*. Il faut interpréter cette loi en ce sens seulement que les évêques ne peuvent avoir de juridiction forcée en matière civile; mais rien n'empêche qu'ils jouent le rôle d'arbitre volontaire que lui accordent expressément les constitutions insérées au *Code Justinien*.

En 425, Valentinien III soumit à la juridiction épiscopale toutes les causes civiles intéressant les clercs. Cette décision souleva des plaintes; aussi en 452, Valentinien revint sur sa constitution et restreignit les limites de la compétence des évêques. Voulant mettre un terme aux controverses, l'empereur ne leur permet plus de juger que comme simples arbitres, en vertu d'un compromis formel, et sans distinguer si les contestations étaient entre clercs ou laïques, le consentement des parties est nécessaire pour autoriser l'évêque à statuer : *De episcopali judicio diversorum sæpe causatio est. Ne ulterius querela procedat, necesse est præsentem lege sanciri. Itaque cum inter clericos jurgium vertitur et ipsis litigatoribus convenit, habeat episcopus licentiam judicandi, præsentem tamen vinculo compromissi. Quod et laicis, si consentiant, auctoritas nostra permittit. — Aliter eos judices esse non patimur, nisi voluntas jurgantium interposita, sicut dictum est, conditione præcedat, quoniam constat episcopos et presbyteros forum legibus non habere, nec de aliis causis, secundum Arcadii et Honorii divalia constituta, quæ Theodosianum corpus ostendit, præter religionem posse cognoscere. Si ambo ejusdem officii litigatores nolunt, vel alteruter agant publicis legibus et jure communi; sive vero petitor laicus, seu in criminali causa, cujuslibet loci clericum adversorium suum, si id magis eligat, per auctoritatem legitimam in publico judicio respondere compellat...* § 2. *In clerico petitore, consequens erit, ut secundum leges pulsati forum sequatur, si ut, dictum est, adversarius suus ad episcopi vel presbyteri audientiam non præstat assensum*².

L'Interpretatio de cette *Novelle* de Valentinien III dit que la nécessité d'un compromis formel fut abrogée par une constitution de Majorien, qu'un simple pacte suffit alors. Ce devait être une partie de la *Novelle* majorienne II dont il ne nous est parvenu que des fragments.

En 456, une constitution de Marcien porte que : *Cum clericis in judicium vocatis pateat episcopalis audientia* : *VOLENTIBUS TAMEN ACTORIBUS, si actor disceptationem sanctissimi archiepiscopi noluerit experiri*³... Celui qui poursuit un clerc de Constantinople et qui ne veut pas subir le jugement de l'archevêque, ne peut le poursuivre ailleurs que devant le préfet du prétoire.

En 469, Léon et Anthémios décident que pour ne pas distraire les clercs du service de leur église on devra les assigner à Constantinople, soit devant le patriarche, soit devant le préfet de la ville; les ecclésiastiques dispersés en province seront cités devant le gouverneur de la province dans laquelle ils résident.

Dès cette époque les conciles revendiquent pour les clercs le privilège du clergé. Afin d'éviter les débats publics, on soumettra le litige à l'évêque ou à l'arbitrage de prêtres. C'est ce que prescrit le canon 9 du concile de Chalcédoine en 451. Il y avait déjà plus d'un demi-siècle que cette jurisprudence était en chemin. En 397, le III^e concile de Carthage dit ceci : « Si un évêque, un prêtre, ou un clerc poursuit une cause devant les tribunaux publics (quoiqu'il l'ait gagnée), si c'est en matière criminelle, qu'il soit déposé; si c'est en matière civile, qu'il perde le profit du jugement, s'il ne veut être déposé, car, ayant toute liberté de choisir ses juges, il a fait mépris de l'Église en recourant aux tribunaux séculiers⁴. » L'année suivante, 398, le quatrième concile de Carthage va même jusqu'à excommunier tout catholique qui poursuit une cause, juste ou injuste, devant un juge dont la foi n'est pas celle de l'Église (can. 1, 2).

Cependant, jusqu'au règne de Justinien on ne contraignait personne à procéder devant le tribunal épiscopal, même contre les clercs. Sous Justinien seulement les revendications des conciles obtinrent satisfaction.

Comme début, Justinien confirma les constitutions d'Arcadius et d'Honorius qu'il admit dans son Code : *Has autem actiones, siquidem ad ecclesiastica negotia pertinent, necesse fore jubemus, ut a solis religiosissimis episcopis aut metropolitans, aut a sacris synodis, aut a sanctissimis patriarchis cognoscantur* : *si vero civilium rerum controversia sit, volentes, questionem apud antistites instituere patiemur, invitatos tamen non cogemus cum civilia judicia sint, si ea adire maluit apud quæ licet etiam de criminibus cognoscere*⁵. Justinien n'autorisa, d'une manière générale, l'arbitrage des évêques, que s'il était accepté par les parties. En cas de désaccord, le juge séculier était seul compétent.

Dans la *Novelle* LXXIX l'empereur défend de citer les nonnes cloîtrées par-devant les autorités civiles; c'est l'évêque seul qui sera compétent : *Sancimus si quis quæcumque habuerit causam cum aliquibus venerabilibus sanctimonialibus aut sacris virginibus, aut mulieribus, omnino in monasteriis existentibus, Deo amabilem civitatis illius episcopum interpellat... et civiles non sint eis penitus judices*. Il n'est question, ici que des femmes cloîtrées, mais ailleurs, Justinien applique le même privilège aux moines. En outre, Justinien recommande de juger promptement les procès.

Dans la *Novelle* LXXIII : *Ut clerici apud proprios episcopos conveniantur et post hoc apud civiles judices*, l'empereur étend à tous les ecclésiastiques le privilège concédé aux moines et aux nonnes par la *Novelle* LXXIX. Faisant droit à une requête du patriarche Menas, Justinien décide que ceux qui ont un litige avec un clerc, en matière d'argent, doivent s'adresser d'abord à ceux dont ce clerc dépend : *Reverendissimis clericis hoc dare privilegium, ut si quis habet adversus eos quamlibet pecuniariam causam, prius ad Deo amabilem archiepiscopum pergat sub quo constitutus est, et interpellatum, et ex non scripto judicium mereatur*... Si la nature de la cause ou sa difficulté ne permettent pas à l'évêque de juger, on peut traduire le

¹ *Code Justinien, De episcopali audientia* (I, IV), l. 7, 8; *Code Théodosien, De religione*, XVI, XI, 1. — ² *Novelle*, XXXIV, de Valentinien, III, pr. et § 2. — ³ *Code*

Justinien, *De episc. et cler.*, I, III, 25; I, IV, 13. — ⁴ Gratien, II^e pars, caus. XI, q. I, n. 43. — ⁵ *De episc. aud.* l. 29, n. 4.

clerc devant les tribunaux séculiers en recommandant à ceux-ci de faire vite, afin que le clerc ne soit pas détourné longtemps de son ministère. C'était donc surtout les causes peu importantes qui revenaient à l'évêque, aucun écrit n'était nécessaire.

La *Novelle* cxxxii renouvelle et généralise les règles ci-dessus. Voici le résumé de la dernière législation de Justinien : Quiconque veut intenter une action contre un clerc, un moine ou une nonne, doit d'abord s'adresser à l'évêque, supérieur du défendeur. La sentence de l'évêque, si les deux parties y acquiescent, doit être mise à exécution par le juge séculier. On peut cependant appeler de la décision épiscopale devant le juge du lieu, mais dans les dix jours; si le juge laïque confirme la sentence de l'évêque, sa décision est exécutoire immédiatement, sans aucun appel quel qu'il soit. Si le juge séculier rend un jugement en contradiction avec celui de l'évêque, on peut en appeler suivant les règles du droit commun. Dans le cas où l'évêque tardait à prononcer, le demandeur pouvait s'adresser directement au juge ordinaire. Quant à l'évêque lui-même, il ne pouvait jamais être cité devant le juge séculier sans une autorisation de l'empereur; des peines sévères sont prononcées contre ceux qui contreviendraient à cette interdiction.

Justinien a accordé aux clercs le *privilegium fori* : en général ils ne peuvent être cités dans les provinces, que devant le gouverneur et à Constantinople que devant le Préfet de la ville. Toutefois les clercs, dans les contrats qu'ils consentent, peuvent valablement renoncer à se prévaloir de ce privilège, en vertu de la règle : *licentiam omnes habere, his, quæ pro se introducta sunt, renunciare*.

Les rois goths et ariens appliquèrent en Italie les mêmes règles que Justinien promulguait pour l'Orient. Cassiodore nous apprend que Théodoric renvoya à l'évêque métropolitain de Milan les accusateurs de l'évêque Augustin. Dans l'affaire du pape Symmaque, Théodoric prescrivit de renvoyer l'affaire devant le synode de Rome¹. De même, Athalaric renvoya au pape le jugement des clercs appartenant à son Église.

En matière criminelle on ne s'aperçoit pas que Constantin ait attribué une compétence quelconque aux tribunaux épiscopaux, dans les délits de droit commun. Pour ces délits, les ecclésiastiques, même les évêques n'ont pas eu un for privilégié, ainsi que cela résulte d'un procès intenté sous le règne de Constantin à saint Athanase. Celui-ci était accusé par les évêques ariens, Eusèbe et Theognis, d'avoir comploté pour élever à l'empire un certain Philumenios; il était de plus accusé d'homicide sur la personne d'Arsenius, et de viol : c'étaient là des crimes civils. Eh bien! Constantin lui donna des juges séculiers par-devant les quels l'évêque d'Alexandrie fut interrogé. On lui reprochait en même temps d'avoir rompu des calices, commis des malversations en visitant des églises et usé de violence à l'égard de prêtres soumis à la juridiction diocésaine. Pour ces délits d'ordre ecclésiastique, Athanase fut déteré au synode de Tyr. Mais l'évêque se voyant opprimé dans le concile par ses ennemis, fit appel à l'empereur de la procédure irrégulière et du jugement même du synode. Constantin reçut cet appel, blâma le procédé irrégulier des évêques réunis à Tyr, les manda devant lui et Athanase fut rétabli dans son Église d'Alexandrie par le pape Jules.

Tout ce qu'on peut conclure sûrement de ces faits, c'est que si pour les délits ecclésiastiques la juridiction de l'Église était compétente, l'empereur se réservait néanmoins la décision suprême. Quant aux délits

de droit commun, ils devaient être réservés sous Constantin comme sous ses successeurs, aux juges séculiers, et aucun texte ne nous permet de faire une distinction entre les crimes énormes et les crimes légers pour attribuer ces derniers au tribunal épiscopal.

Constance et Constant suivirent d'abord les principes posés du vivant et sous le règne de leur père. Étienne, évêque d'Antioche, avait machiné un complot et fut traduit en justice; il récusait les juges séculiers et demanda son renvoi devant le synode, ce qui fut refusé. Cependant en 355, les évêques arrachèrent le privilège de ne pouvoir comparaître que devant des évêques, quel que fût le crime dont on les accusait² : *Mansuetudinis nostræ lege prohibemus in judiciis episcopos accusari, ne, dum adjuturi ipsorum beneficio impunitas æstimatur, libera sit ad arguendos eos animis furialibus copia. Si quid est igitur querelarum, quod quispiam deferit, apud alios potissimum episcopos convenit explorari, ut opportuna atque commoda cunctorum quæstionibus audientia commodeatur*.

Le privilège accordé aux seuls évêques par les fils de Constantin laissait les autres ecclésiastiques justiciables des tribunaux laïques pour les délits civils; néanmoins ce privilège ne resta pas longtemps en vigueur. Il paraît avoir été révoqué formellement par une constitution des empereurs Valens, Gratien et Valentinien II, en 376, insérée au *Code Théodosien* : *Qui mos est causarum civilium, idem in negotiis ecclesiasticis obtinendus est : ut si quæ sunt quibusdam dissensionibus levibusque delictis ad religionis observantiam pertinentia, locis suis et a suæ dioceseos synodis audiantur : exceptis quæ actio criminalis ob ordinariis extraordinariisque iudicibus aut illustribus potestatibus audiendi constituit*. La compétence des tribunaux ecclésiastiques fut donc maintenue pour les délits légers et relatifs à la religion et pour eux seuls. Cette distinction fut maintenue par une constitution d'Arcadius et d'Honorius, de 399, *quoties de religione agitur, episcopos convenit cogitare, cæteras vero causas, quæ ad ordinarios cognitores vel ad usum publici juris pertinent, legibus oportet audiri*³.

Cette constitution semble contredite par une autre constitution d'Honorius et de Théodose le Jeune, de 412 : *Clericos non nisi apud episcopos accusari convenit. Igitur, si episcopus vel presbyter, et diaconus, et quicumque inferioris loci christianæ legis minister apud episcopum, siquidem alibi non oportet, a qualibet persona fuerint accusati, sive ille sublimis vir honoris, sive ullius alterius dignitatis, qui hoc genus laudabilis intentionis arripit, noverit, docenda probationibus*. Godefroi pense que cette loi doit s'entendre seulement des fautes disciplinaires et des délits légers commis par les clercs; elle semble avoir été faite pour empêcher que les clercs ne fussent traduits devant les tribunaux laïques pour les délits ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils avaient été dénoncés par des laïques. Cette conjecture paraît autorisée par ces termes de la loi : *Igitur si episcopus... a quolibet persona fuerint accusati, sive ille sublimis vir honoris, sive ullius alterius dignitatis, qui hoc genus laudabilis intentionis arripit...*

Valentinien III a fait la même distinction que ses prédécesseurs dans la *Novelle* xxxiv : *Quoniam constat episcopos et presbyteros forum legibus non habere, nec de aliis causis, secundum Arcadii et Honorii divalia constituta quæ Theodosianum corpus ostendit, præter religionem posse cognoscere*.

Justinien réglementa la juridiction ecclésiastique en matière criminelle dans les *Novelles* lxxxiii et cxxxiii, où il avait déjà posé les règles relatives aux affaires civiles.

Dans la *Novelle* lxxxiii, il distingue entre délits ordinaires et délits ecclésiastiques. S'il s'agit d'un

¹ Cassiodore, *Varlar.*, I, 9. — ² *Code Théodosien*, De *episc.*, XVI, II, 12. — ³ *Ibid.*, De *relig.*, XVI, XI, 1.

délit civil et de droit commun, les tribunaux séculiers sont seuls compétents. Dans la *Novelle cxxiii*, on voit paraître quelques modifications à la *Novelle lxxxiii*. Quiconque se porte accusateur d'un ecclésiastique, il peut le poursuivre devant le tribunal de l'évêque. Si celui-ci reconnaissait qu'il s'agissait d'une matière ecclésiastique, il jugeait lui-même et châtiât le délinquant, lui appliquant les peines prescrites et ordonnées par les canons. S'il reconnaissait, au contraire, que le crime fût d'ordre civil et s'il trouvait le clerc coupable, il le dégradait puis le renvoyait au juge séculier, pour que celui-ci s'en saisisse et le jugeât d'après les lois civiles. *Ab honore aut gradu hunc secundum ecclesiasticas regulas dejiciat, et tunc competens iudex hunc comprehendat, et secundum leges litem examinans causæ finem imponat.*

Si l'accusateur préférait s'adresser d'abord au juge séculier, celui-ci, si la plainte lui semblait fondée et même dans le cas où il s'agissait d'un crime ordinaire, le procès étant instruit et prêt à être jugé, devait communiquer les actes du procès à l'évêque du lieu qui dégradait le coupable, s'il le trouvait convaincu du crime; puis l'accusé était remis au juge séculier pour être puni selon les lois civiles.

Il est nécessaire d'ajouter que les évêques possédaient certains droits de surveillance qui leur donnaient une influence considérable sur l'administration de la justice. Ils étaient arrivés à être en quelque sorte les censeurs des juges séculiers, à exercer une sorte de contrôle sur les actes de la justice et la conduite des magistrats.

Honorius et Théodose leur avaient donné la mission de veiller à ce que les prisonniers fussent traités avec humanité. Justinien alla plus loin; il ordonna aux évêques de visiter les prisons une fois par semaine, de s'informer du motif de la détention des prisonniers esclaves ou libres, pour dettes ou pour crimes, d'avertir les magistrats des devoirs qu'ils avaient à remplir et enfin, en cas de négligence, d'en donner avis à l'empereur. Les *Novelles lxxxiii* et *cxxvi* augmentent encore le pouvoir des évêques de qui la censure s'exerce désormais sur toute la société romaine, sur les magistrats de l'ordre judiciaire comme sur les simples citoyens, de sorte que si la juridiction ecclésiastique était encore assez limitée, l'influence épiscopale n'en dominait pas moins tous les tribunaux de l'empire.

VIII. JURIDICTION TEMPORELLE EN GAULE. — A leur entrée en Gaule, les barbares y trouvèrent la juridiction ecclésiastique établie en conformité avec les constitutions insérées au *Code Théodosien* et la *Novelle* de Valentinien III. Les affaires ecclésiastiques relatives à la foi et à la discipline ne pouvaient être portées que devant les tribunaux ecclésiastiques, les causes de droit commun appartenaient au juge séculier, sauf accord des deux parties à se soumettre à la juridiction de l'évêque. Dans les affaires criminelles, les tribunaux séculiers étaient seuls compétents. La *lex romana Visigothorum* confirme la loi 12 du *Code Théodosien* (*De episcopis*) des empereurs Constantin et Constant, qui remettait le jugement des évêques accusés à d'autres évêques, et elle la fait suivre de l'interprétation suivante : *Specialiter prohibetur ne quis audeat apud iudices publicos episcopum accusare, sed in episcoporum audientiam perferre non differat, quidquid sibi pro qualitate negotii putat posse competere, ut in episcoporum aliorum iudicio, quæ asserit contra episcopum, debeant definiri.*

Sous les barbares, le cercle de la juridiction ecclésiastique s'élargit considérablement. Le clergé réussit à former dans l'État un corps distinct régi par la loi romaine, *quæ Ecclesia vivit*, ainsi que s'exprime la loi des Ripuaires¹. L'Église, attachée sous les empereurs romains aux tribunaux séculiers en matière civile et

en matière criminelle, conquiert son indépendance presque complète sous les Mérovingiens, et elle ne connut plus d'autre juridiction que la sienne pour les affaires qui ne concernaient que ses membres. Parmi les lois des peuples barbares étrangers à la Gaule, on lit dans la *lex Bajuvariorum* que les membres du clergé ne sont pas soumis, en matière criminelle, aux tribunaux ordinaires : *De cæteris causis presbyteri, diaconi vel clerici ab episcopis secundum illorum canones judicentur*². Quant aux évêques, on lit ceci : *Et si episcopus contra aliquem culpabilis apparuit, non præsumat eum occidere; quia summus pontifex est; sed mallet eum ante regem vel ducem, aut ante plebem suam*³.

Dès l'année 506, le concile d'Agde (voir ce nom) excommunia le clerc qui, pour se soustraire aux peines canoniques, recourait à la protection du juge laïque, de même que le juge qui s'immisçait dans la connaissance d'une affaire purement spirituelle (can. 8). En 595, le roi Childebart attache à l'excommunication des effets analogues à ce que le législateur moderne nommait la « mort civile », c'est-à-dire l'incapacité aux charges publiques et l'ouverture de la succession de l'excommunié au profit de ses parents : *Qui vero episcopum suum noluerit audire, et excommunicatus fuerit perennem condemnationem apud Deum sustineat, et insuper de palatio nostro sit omnino extraneus, et omnes facultates suas parentibus legitimis admittat qui noluit sacerdos sui medicamenta sustinere*⁴. Pour éviter, dans la mesure possible, les inconvénients d'un pouvoir aussi redoutable, le pape saint Léon rappela aux évêques la gravité de la faute de celui qui excommunia pour des causes légères, et l'excommunié eut la garantie de l'appel au synode métropolitain.

Lorsque les clercs avaient, entre eux, des contestations, ils devaient soumettre leur différend à l'évêque qui évoquait l'affaire devant son tribunal, ou bien permettait aux parties de se pourvoir devant le juge séculier. Le clerc pouvait citer un autre clerc devant le juge séculier et celui-ci ne lui refusait pas son ministère, mais l'évêque pouvait lui infliger des peines ecclésiastiques pour s'être soustrait à la juridiction épiscopale; il faut arriver au règne de Charlemagne pour voir le législateur imposer à ce clerc la juridiction de son évêque.

Dans le cas où une contestation s'élevait entre un clerc et un laïque, le clerc était demandeur ou défendeur. S'il était demandeur, il ne pouvait imposer à son adversaire le recours à la juridiction ecclésiastique, mais le canon 32^e du concile d'Agde (en 506) lui faisait une stricte obligation de soumettre sa demande à l'examen préalable de l'évêque, sans l'autorisation duquel il ne pouvait, sous peine d'excommunication, s'adresser au juge séculier. Si le laïque était demandeur, le clerc était obligé, aux termes d'une lettre synodale de Tours, en 453, de soumettre préalablement sa demande à l'examen de l'évêque sans la permission duquel il ne pouvait comparaître devant le juge séculier.

Les conciles ne s'en tinrent pas là. Afin de soustraire à la juridiction laïque les clauses dans lesquelles un clerc était impliqué, ils interdirent à tous, même aux laïques, de citer un clerc devant les tribunaux séculiers sans la permission de l'évêque. *Clericus cujuslibet gradus*, dit le 32^e canon du IV^e concile d'Orléans, *sine Pontificis sui permissu, nullum ad sæculare iudicium liceat exhibere*. Sans doute, un laïque pouvait mépriser cette prescription et assigner un clerc devant le juge séculier, mais c'était braver les conciles et bien peu de consciences se sentaient assez fermes

¹ Tit. LVIII, n. 1. — ² C. XIII, n. 3. — ³ C. XI, n. 3. —

⁴ Baluze, *Capitul. reg. franc.*, t. I, p. 17.

pour le faire. D'ailleurs on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait fait à l'Église la part trop large et on tenta de restreindre la puissance ecclésiastique, en posant des règles de délimitation entre les deux juridictions laïque et ecclésiastique.

C'est ce que fit Clotaire II dans sa constitution de 615, rendue sur la proposition du concile de Paris tenu en 614. Voici le texte des différents articles qui nous intéressent :

III. *Si quis clericus, quolibet honore minutus, contempto episcopo suo, vel prætermisso, ad principem, vel ad potentiores quasque personas ambulare, vel sibi patrocinium elegerit expellendum, non recipiatur, præter si pro venia videatur expelere. Et si pro qualibet causa principem expetierit, et cum ipsius principio epistola ad episcopum suum fuerit reversus, excusatus recipiatur. Is qui ipsum post admonitionem pontificis sui retinere præsumpserit, sancta communione privetur;*

IV. *Ut nullus iudicium de quolibet ordine clericos de civilibus causis, præter criminalia negotia, per se distringere aut damnare præsumat, nisi convincitur manifestus, excepto presbytero aut diacono. Qui vero convicti fuerint de crimine capitali, juxta canones distringantur, et cum pontificibus examinentur;*

V. *Quod si causa inter publicam personam et homines Ecclesiæ steterit, pariter ab utraque parte præpositi Ecclesiarum et iudex publicus in audientia publica positi eo debeant judicare*¹.

D'où il résulte que :

1° Un clerc ne peut se choisir un autre patronage que celui de son évêque;

2° Un juge séculier ne peut, en matière civile, condamner un clerc ni le faire appréhender;

3° Un juge civil peut faire arrêter un clerc coupable en matière criminelle, mais seulement en cas de flagrant délit, et si le clerc n'est ni prêtre ni diacre. Dans le cas où il s'agissait d'un crime capital, le juge ecclésiastique était seul compétent pour en connaître;

4° Dans les procès entre un clerc et un laïque, le tribunal qui les jugeait devait être composé du juge séculier et du juge ecclésiastique.

Avant 615, les évêques avaient su se soustraire à la juridiction séculière et faire porter l'accusation devant des synodes ou des conciles. Le maire du palais Ebroïn que rien ne semblait devoir arrêter, n'osait sans le concours d'un synode, satisfaire sa vengeance contre saint Léger. En 580, Chilpéric s'adresse à une réunion de prélats à Paris et leur dénonce l'évêque de Rouen, Prétextat, qu'il accuse de conspiration avec Mérovée, fils du roi². Le crime de lèse-majesté était une infraction civile, et voici comment s'exprime Chilpéric : *Quamvis, venerandi pontifices, regia potestas reum majestatis legibus condemnare possit, ego tamen hunc qui falsum sibi pastoris nomen usurpat, conjurationis contra me facta auctorem, sacris non contradicens canonibus, vestræ audientię repræsentō*. En 582, nous voyons encore deux évêques accusés de lèse-majesté, d'homicide et d'adultère, comparaître, sur l'ordre du roi Gontran, devant un concile assemblé à Lyon³. Enfin, Grégoire de Tours lui-même, accusé de diffamation par Frédégonde, fut poursuivi de la même manière devant le concile de Berny⁴. Ces assemblées de prélats n'agréaient pas indifféremment tout accusateur. Parmi les dénonciateurs de Grégoire de Tours, certains semblèrent gens de peu (*inferioris gradus*) et la preuve qui résultait de leur témoignage fut déclarée insuffisante.

A partir de l'édit de Clotaire (615), les évêques

purent réclamer le jugement de leurs pairs. C'est ce que reconnaît expressément le concile de Mâcon, convoqué par le roi Gontran, en 581. Le 7^e canon défend d'emprisonner les clercs pour aucune autre cause sans que évêque l'ait examinée : *Ut nullus clericus, de qualibet causa extra discussionem episcopi sui, a sæculari iudice injuriā patiat, vel custodiæ deputetur*. Cette prohibition ne s'entend que des causes civiles, car ce même canon fait une exception formelle pour les causes criminelles des clercs : *Quod quicumque iudex cujuscumque clericum, absque causa criminali, id est homicidio furto aut maleficio, hoc facere præsumpserit...*, ab ecclesiæ liminibus arceatur. C'était donc par pure déférence pour l'Église que, jusqu'à l'édit de 615, les rois soumettaient à des assemblées de prélats le jugement des évêques prévenus de crimes de droit commun.

La place faite aux évêques était de plus en plus importante, puisque, dès le milieu du VI^e siècle, ils siégeaient à tous les plaids royaux et s'asseyaient à côté des comtes au tribunal ordinaire. Une constitution de Clotaire, qui peut prendre place vers 560, accorde aux prélats un droit de réforme et de cassation sur les sentences des juges : *Si iudex aliquem contra legem injuste damnaverit, in nostri absentia ab episcopis castigetur; ut quod perpere judicavit, versatum melius discussione habita emendare procuret*⁵. Cette prérogative mit souvent les évêques en conflit avec les comtes. Grégoire de Tours nous rapporte que saint Nizier de Lyon et le comte Armentarius prétendaient évoquer, chacun à son tribunal, les causes déjà jugées par l'autre⁶. Cette rivalité paraît exceptionnelle; les comtes vivaient généralement en bons termes avec les évêques, et ils se faisaient des politesses. Le testament de Perpetuus parle de présents; la pièce est fautive, mais le fait n'a rien qui puisse surprendre. Afin d'éviter le plus possible les conflits, on réunissait parfois en une seule cour les deux justices, celle du comte et celle de l'évêque. Le protocole des plaids mérovingiens en garde le souvenir : *Cura, pro utilitate Ecclesiæ, vel principali negotio, apostolicus vir N. episcopus, nec non et illuster vir N. comes, in civitate cum reliquis venerabilibus et magnificis reipublicæ viris resedissent, venit homo, nomine N...*

Dagobert confirma en général la compétence du tribunal épiscopal dans les causes entre clercs : *De cæteris vero causis, presbyteri, diaconi, vel clerici ab episcopis secundum illorum canones dijudicentur*⁷. Mais il attribua aux juges séculiers ou au peuple le jugement des évêques accusés de crimes : *Et si episcopus contra aliquem culpabilis appareat, non præsumat eum occidere, quia summus pontifex est; sed mallet eum ante regem vel ducem aut ante plebem suam. Et si convictus, crimen negare non possit, tunc secundum canones ei iudicetur*⁸.

L'avènement des Carolingiens inaugure une période nouvelle dans les relations entre l'Église et l'État, au point de vue judiciaire. Les deux pouvoirs font plus que de se rapprocher et mieux que de s'unir, ils collaborent à une œuvre commune. Les évêques sont revêtus de titres et chargés de fonctions administratives, tandis que le roi (et ensuite l'empereur), étend sa prérogative aux affaires spirituelles. Les assemblées nationales où sont rédigés les *capitularia* ressemblent à des conciles dans lesquels on ferait accueil aux grands. La loi est, à la fois, ecclésiastique et civile, le capitulaire est l'équivalent d'un canon de concile confirmé par la diète nationale.

En 755, un capitulaire de Pépin sanctionne la

¹ Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. I, p. 22. — ² Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I, V, c. xx. — ³ *Ibid.*, I, V, c. xx. — ⁴ *Ibid.*, I, V, c. XLVII. — ⁵ Baluze, *Capitularia*

regum francorum, t. I, p. 8. — ⁶ Grégoire de Tours, *Vita Patrum*, VIII, 3. — ⁷ *Lex Bajuvariorum*, XIII, 3. — ⁸ *Lex Bajuvariorum*, XII, 3, 4.

défense faite par l'Église à ses clercs de recourir au juge séculier sans l'autorisation de l'évêque. Ce capitulaire reproduisait textuellement une décision antérieure du II^e concile de Carthage : *Ut nullus clericus ad judicia laicorum publica veniat, nisi per jussionem episcopi sui, vel abbatis, juxta canones Carthaginenses, capitulo 9, ubi scriptum est : qui relicto ecclesiastico judicio publicis judiciis se purgare voluerit, etiamsi pro illo prolata fuerit sententia, locum suum amittat. Hoc in criminali judicio. In civili vero perdat quod evicit si locum suum obtinere voluerit. Cui enim ad eligendos iudices undique Ecclesiæ patet auctoritas, ipse se indignum fraterno consortio iudicat, qui de universa Ecclesia male sentiendo, de seculari judicio poscit auxilium, cum privatorum christianorum causas apostolus ad Ecclesiam deferri atque ibidem terminari præcipiat. Et maxime ne in talibus causis inquietudinem domino regi faciat*¹.

Plusieurs capitulaires de Charlemagne confirment cette prohibition adressée aux clercs de se présenter devant les tribunaux laïques, et cette défense est renouvelée plusieurs fois. Dans un capitulaire on rencontre une sanction assez bénigne, mais qui n'en devait pas être moins sensible aux coupables... *Nulla secularia judicia adire præsumant. Et qui hanc præceptionem contempti fuerint, superioribus poenis subiceant, ita ut pœnitentia sint abstinentes a vini potione vel esse carnum donec ad metropolitanum suum accedant*².

Charlemagne adressa la même injonction aux juges séculiers : *Ut nullus iudex, neque presbyterum, neque diaconum aut clericum, aut juniorem Ecclesiæ extra conscientiam Pontificis per se distinguat aut condemnare præsumat. Quod si quis hoc fecerit, ab Ecclesia, cui injuriam irrogare dinoscitur, tandiu si sequestratus quamdiu reatum suum cognoscat et emendet. C'est ce que porte le capitulaire de 774, c. 17*³. Le capitulaire ecclésiastique de 789 dit également : *Item ut clerici, si culpam incurrerint, apud ecclesiasticos judicentur, non apud sæculares*⁴. On retrouve partout ces dispositions dans les capitulaires de Charlemagne et la sanction portée contre le mépris de ces prescriptions n'est rien moins que l'anathème : *Quicumque iudex aut sæcularis presbytero aut diacono, aut cuilibet clerico, aut de junioribus, absque audientia episcopi vel archidiaconi vel archipresbyteri injuriam inferre præsumpserit, anathema ab omnium christianorum consortio habeatur*⁵.

Lors d'un procès entre un clerc et un évêque, ou même entre un laïque et un évêque, l'affaire devait être portée au synode provincial⁶. En cas de différend entre un clerc ou un évêque avec le métropolitain, on recourt au primat ou même au pape. Ce dernier point semble sujet à contestation; il faudrait, pour en décider, savoir si l'on doit ajouter foi sur ce point au capitulaire 321 de Benoît de Léville.

Les capitulaires ne sont pas d'accord entre eux sur l'autorité compétente pour juger les différends des évêques soit entre eux, soit avec leur métropolitain. Les uns en attribuent la connaissance à l'empereur et la refusent au comte du Palais (capitul. de 312, c. 12)⁷; les autres contiennent des règles différentes. Ainsi le capitulaire cccclxxxi du livre VII^e décide que le jugement appartient à un synode provincial d'évêques... : *a comprovincialibus terminetur*. Le capitulaire cccm : *Quod episcopi inter se corrigere si quid ortum fuerit debent*, rapporte à l'appui de la règle qu'il pose les paroles attribuées à Constantin par Sozomène⁸ :

Constantinus imperator de accusationibus episcoporum ait : Hæ quidem accusationes tempus habent proprium, id est diem magni iudicii, iudicem vero illum qui tunc futurus est omnes iudicare. Mihi ergo homini constituto de hujusmodi rebus non licet habere auditorium, sacerdotium scilicet accusantium et simul accusatorum, quos minime convenit tales debere monstrari qui judicentur ab aliis. Enfin un dernier capitulaire du VII^e livre prévoyant l'hypothèse d'un conflit entre un évêque et son métropolitain, ou même d'autres, décide que le différend sera soumis au pape⁹. Cette juridiction du Saint-Siège est également reconnue par un autre texte du VI^e livre¹⁰.

On relève une contradiction entre ces différents textes qui, les uns, reconnaissent la compétence du pouvoir séculier, les autres proclament celle du pouvoir ecclésiastique, des synodes et du pape. La décision donnée par les premiers paraît seule vraie. La compétence du juge séculier est reconnue par le capitulaire de 812, parvenu en entier et dont l'authenticité ne paraît pas suspecte. La décision qu'il renferme est confirmée par le lxxvii^e capitulaire du III^e livre dont l'auteur est Ansgise, qu'on n'a jamais songé à prendre en défaut, tandis qu'au contraire les textes qui accordent la connaissance des différends entre évêques soit aux conciles, soit au pape, sont l'œuvre du diacre Benoît qui est peu embarrassé pour mettre au nom de Pépin, de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire, des documents puisés aux sources les plus diverses, vrais parfois, mais recevant presque toujours une attribution d'origine fautive¹¹. Or le but de rédacteur des faux capitulaires ne diffère pas du but du rédacteur des fausses décrétales, à savoir, établir la suprématie de l'Église et mettre le gouvernement de la société civile ecclésiastique entre les mains, ou, à tout le moins, sous le contrôle du souverain pontife. On s'explique ainsi la tendance si peu dissimulée des capitulaires des livres VI^e et VII^e, et on comprend pour quoi Benoît le Lévitte fait confirmer par Charlemagne les paroles que Sozomène place sur les lèvres de Constantin ou de Valentinien. Il est même assez démonstratif pour ce point de vue de pouvoir montrer le capitulaire 448 mettant le pape à la place de l'empereur, et offrant un parallélisme certain avec un passage des fausses décrétales : *Quod si difficiliores ortæ fuerint questiones, aut episcoporum vel majorum judicia, aut majores causæ fuerint, ad Sedem apostolicam referantur, quoniam apostoli hoc statuerint jussione Salvatoris ut majores et difficiliores questiones semper ad Sedem deferantur apostolicam*¹².

Nous avons dit que fausses décrétales et faux capitulaires tendent à ce même but d'établir la juridiction privilégiée du Saint-Siège, en premier et en dernier ressort, sur les causes dites majeures. Ce principe est posé dans une fausse décrétale mise sous le nom du pape Jules : *Ideo summopere mihi cui, vice apostolorum principis, universalis Ecclesiæ cura commissa est, providendum est, auxiliante ipso summo apostolo, ne deinceps talia fiant quum ideo huic sanctæ Sedi præfata privilegia specialiter sunt concessa, tam de congregandis conciliis et judiciis ac restitutionibus episcoporum quam et de summis Ecclesiarum negotiis, ut ab ea omnes oppressi auxilium et injuste damnati restitutionem sumant*¹³. Ce principe de juridiction universelle reparait dans le capitulaire cclx du livre VII^e, où on lit ceci : *...Jubente canonica auctoritate atque dicente : si majores causæ in medio fuerint devolutæ ad Sedem apostolicam, ut sancta synodus statuit et beata consue-*

¹ Baluze, *Capit. reg. franc.*, t. I, p. 274.—² Id., *ibid.*, t. II, p. 1375. —³ Baluze, *op. cit.*, t. I, p. 194. —⁴ Id., *ibid.*, t. I, p. 227. —⁵ Id., *ibid.*, t. I, p. 860. —⁶ Id., *ibid.*, t. I, p. 1095. —⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 497. —⁸ Sozomène, *Hist. eccl.*, l. I, c. xvi

—⁹ Baluze, *op. cit.*, t. I, p. 1124.—¹⁰ Id., *ibid.*, t. I, p. 393.

—¹¹ Lefèvre, *Histoire du droit français*, l. IV, t. III, c. 9. —

—¹² *Decreta analecti*, epist., I, édit. Crabbe, fol. 29 D. —

—¹³ *Rescriptum Julii PP. I*, art. xxx, édit. Crabbe, fol. 186.

tudo exigit, incunctanter referantur. Mais l'*additio quarta* remet les choses au point : *Omnes majores ecclesiasticas causas...* lit-on¹.

Outre les causes dans lesquelles les clercs étaient intéressés, il s'en trouvait d'autres entre un clerc et un laïque. A ce sujet, le capitulaire de Francfort de 794 décide que l'évêque et le comte siégeront et jugeront de concert : *De clericis ad iniciem altercantibus, aut contra episcopum suum agentibus, sicut conones docent, ita omnimodis peragant. Et si forte inter clericum et laicum fuerit orta altercatio, episcopus et comes simul conveniant et unanimiter inter eos causam diffiniant secundum rectitudinem*². Dans un capitulaire de l'année 802, Charlemagne prescrit aux juges ecclésiastiques et laïques, appelés à siéger ensemble, l'esprit de concorde et de charité : *Ut episcopi, abbates atque abbatissæ comitesque unanimiter invicem sint consentientes legem ad iudicium iustum terminandum cum omni caritate et concordia pacis...* Un capitulaire de 801 ne s'en tient pas là. Il décide d'abord qu'aucune action personnelle contre un abbé, un prêtre, un diacre, un sous-diacre ou un clerc quelconque, ne pourrait être intentée devant le juge séculier, que l'évêque seul pourrait en connaître. Si l'évêque croyait devoir s'abstenir de trancher le différend, n'importe pour quel motif, la cause était de nouveau renvoyée devant le comte qui jugeait de concert avec le délégué, l'*advocatus* de l'évêque. C'était la consécration du privilège du clergé, tel qu'il était admis au Moyen Âge³.

Dans les procès entre laïques, sous les Mérovingiens et jusqu'à Charlemagne, les tribunaux ecclésiastiques n'étaient compétents que si les deux parties tombaient d'accord pour leur soumettre le différend. Il semble que Charlemagne apporta un changement à cet état de choses, et établit l'arbitrage forcé des évêques d'après la volonté d'une seule des deux parties. Ceci semble résulter de l'insertion dans un capitulaire de la fameuse constitution de Constantin, de 331 : *Volumus atque precipimus, ut omnes ditioni nostræ Deo auxiliante subjecti, tam Romani quam Franci, Alamanni, Bajuvarii, Saxones, Turingii, Fresones, Galli, Burgundiones, Britones, Longobardi, Vvascones, Beneventani, Gothi et Hispani, cæterique nobis subjecti omnes, licet videantur quocumque legis vinculo constricti, vel consuetudinario more connexti, hanc sententiam quam ex sexto decimo Theodosii imperatoris libro, capitulo videlicet XI, ad interrogata Ablavii ductis, illi et omnibus rescriptum sumpimus, et inter nostra capitula pro lege tenenda consulto omnium fidelium nostrorum, tam clericorum quam et laicorum posuimus, lege cunctis perpetua tenenda, id est...* Suit le texte de la constitution. L. Beauchet tient ce capitulaire 366 pour apocryphe. Il fait partie du livre VI^e rédigé par Benoît le Lévite qui, dans son zèle pour l'extension des privilèges ecclésiastiques, aura fait confirmer par Charlemagne une prétendue constitution de Constantin. Il ne s'ensuit pas que Benoît l'ait forgée, s'il est vrai qu'on en ait rencontré un exemplaire dans un manuscrit du VIII^e siècle, comme le prétend Hænel, mais le rédacteur des faux capitulaires a pu recueillir cette pièce apocryphe qui circulait dans la chrétienté avec tant d'autres pièces fausses, telles que les canons dits des apôtres, et il l'aura insérée, en parfaite connaissance de cause, dans le recueil des capitulaires. La fausseté du capitulaire 366 ressort enfin du fait qu'il se trouve en contradiction formelle avec d'autres dispositions de Charlemagne, qui celles-là sont parfaite-

ment authentiques, et ensuite avec un capitulaire de Louis le Bègue.

Il ne semble pas possible que Charlemagne ait posé des règles contradictoires en cette matière. Or, il nous reste de lui un texte formel qui n'autorise la juridiction épiscopale que de l'accord des deux parties. On le trouve dans le commentaire officiel donné par l'empereur lui-même à l'un des articles du grand capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 789. Dans la préface Charles nous dit qu'il a senti le besoin d'ajouter quelquefois au texte un commentaire qui éclaircisse les juges sur leurs devoirs : *Aliqua capitula notare jussimus, ut simul hæc eadem vos admonere studeatis, et quæcumque vobis alia necessaria esse scitis : ut et ista et illa æquali intentione predicatis.* Le commentaire a donc même force obligatoire que le texte. Voici la note ajoutée par l'empereur à l'article xxxvii qui réserve aux évêques le jugement des infractions commises par les clercs : *... Hoc etiam placuit ut a quibuscumque iudicibus ecclesiasticis, ad alios iudices ecclesiasticos, ubi est major auctoritas fuerit provocatum non eis obsit quorum fuerit soluta sententia, si convinci non potuerint vel inimico animo iudicasse, vel aliqua cupiditate aut gratia depravati. Sane si ex consensu partium electi fuerint iudices, etiam a pauciori numero quam constitutum est non liceat provocare*⁴. Charlemagne suppose donc que les parties sont d'accord pour recourir à la juridiction ecclésiastique, et il ne leur permet alors que d'appeler devant une autorité supérieure. Cette interprétation du capitulaire de 789 ressort, avec plus d'évidence encore, du capitulaire de Louis le Bègue de 867⁵.

Le capitulaire 366 du VI^e livre est donc apocryphe et puisqu'il en est ainsi, on y trouve une raison de plus, et fort sérieuse, de douter de l'authenticité de la constitution attribuée à Constantin. Cette prétendue constitution de 331 sort de la même officine qui a produit les innombrables documents qui, pendant des siècles, ont inondé la chrétienté et qui ont failli submerger la vérité historique (voir col. 479).

Les capitulaires nous disent qu'il ne doit pas y avoir de *judicia peregrina* : *Peregrina iudicia generali sanctione inhibemus; quia indignum est ut ab externis iudicetur qui provinciales a se electos debet habere iudices*⁶; par conséquent une cause relative à un clerc doit être portée devant le propre évêque de ce clerc⁷. S'il s'agit du jugement d'un évêque, il doit être soumis au métropolitain de la province, assisté des autres évêques coprovinciaux⁸. La sanction de la règle, c'est que la sentence prononcée par un juge étranger incompetent est nulle; elle n'est pas obligatoire pour le clerc : *In clericorum causis hujusmodi forma servetur, ut nec quemquam eorum sententia non a suo iudice dicta constringat.*

L'exercice de la juridiction appartenait à l'évêque, mais non pas seul, ainsi que l'avaient réglé les conciles. Le premier concile de Carthage prononça qu'un diacre, même en première instance, comparaitrait devant trois évêques, qu'il en faudrait un seul pour juger un prêtre et douze pour juger un évêque⁹. Les II^e et III^e conciles de Carthage confirmèrent ces règles; le IV^e, plus libéral, exigea que, même pour les simples clercs, l'évêque ne les jugeât, qu'entouré de son clergé, à peine de nullité de la sentence. Cette discipline, mise sous le nom du IV^e concile de Carthage, fut celle de l'Occident et y inspira les décisions de plusieurs conciles, notamment le V^e d'Arles et le II^e de Tours. Les capitulaires adoptèrent et reproduisirent ces prescriptions touchant la pluralité des juges pour la

¹ Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. II, p. 1199. —

² Cap. xxviii, Baluze, t. I, p. 268. — ³ Cap. xxxix, Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. I, p. 355. — ⁴ Baluze, *op. cit.*, t. I, p. 227. — ⁵ Id., *ibid.*, t. II, p. 364. — ⁶ *Additio*, iv,

19. Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. I, p. 1196. —

⁷ *Additio*, iv, 18. Lib., VII, 109; Baluze, t. I, p. 1047. —

⁸ *Ibid.* et I. VI, 381, *Add.* iv, 107; Baluze, t. I, p. 1176. — ⁹ *Decret. Gral.*, II^e pars, caus. XV, q. vii.

validité de la sentence, qu'il s'agit de la comparution d'un clerc ou d'un évêque. C'était, dans une certaine mesure, le jugement par les pairs, introduit dans les juridictions ecclésiastiques, comme il était admis dans les juridictions séculières par les rachimbourgs, avec cette différence cependant que le comte présidait les rachimbourgs et ne participait pas au jugement, tandis que l'évêque jugeait lui-même assisté de ses clercs.

Les évêques ne purent pas toujours exercer personnellement le pouvoir judiciaire. La juridiction ecclésiastique avait pris une extension croissante, les diocèses étaient devenus plus vastes et plus peuplés, enfin la procédure se compliquait à mesure que les notions du droit romain et du droit canon se répandaient davantage. Beaucoup d'évêques étaient incapables à remplir les fonctions de juge par ignorance, d'autres ne pouvaient s'y consacrer qu'au détriment d'obligations essentielles de leur charge. Les évêques les plus consciencieux songèrent à se faire suppléer par des clercs. Saint Augustin âgé, fatigué, se déchargea sur un coadjuteur¹, et l'historien Socrate rapporte qu'un évêque de Troie, sachant la vénalité des clercs chargés de rendre la justice, mit à leur place des laïques dont la probité lui était connue².

De bonne heure on voit apparaître l'archidiacre (voir ce mot) dont les fonctions crurent rapidement en importance. Les archidiacres exercèrent, comme vicaires de l'évêque, une partie de sa juridiction; en 582, le concile de Mâcon leur délègue le soin de juger les causes des clercs. On vit même, avec le temps, dans chaque diocèse, plusieurs archidiacres ayant chacun sa circonscription territoriale. Les capitulaires des Carolingiens reconnaissent en eux les auxiliaires de l'évêque, *adjutores ministerii*, ainsi que s'exprime un capitulaire de Louis le Débonnaire, en 828. L'archidiacre, tout comme l'évêque, avait une *audientia*, contre laquelle le juge séculier ne pouvait rien : *Quicumque iudex aut secularis presbyter aut diacono, aut cuilibet de clero, aut de junioribus matris Ecclesie, absque audientia episcopi, vel archidiaconi, vel archipresbyteri, injuriam inferre presumpserit, anathema ab omnium christianorum consortio habeatur*³. Les décisions de l'archidiacre étaient sanctionnées par le juge séculier comme celles de l'évêque : *Quod si aliquis, tam liber quam servus aut ecclesiasticus vel fiscalis episcopo proprio, vel suo sacerdoti, vel archidiacono inobediens vel contumax, sive de hoc, sive de quolibet alio scelere, exstiterit, omnes res ejus a comite et a misso episcopi et contendantur*⁴.

L'archidiacre ne possédait qu'une juridiction déléguée par l'évêque de qui ils n'étaient que des *vicarii generales*, mais en même temps *vicarii perpetui*, car le successeur de l'évêque qui les avait nommés ne pouvait les relever de leurs fonctions sans cause grave et sans un jugement formel. Ceci plaça les archidiacres sur la voie de l'indépendance, aussi en vinrent-ils à exercer une juridiction propre et ordinaire; ils jugèrent sans délégation, ils formèrent un premier degré de juridiction, et on appelait de leurs sentences au tribunal de l'évêque. Les empiètements et les entreprises des archidiacres attirèrent sur eux l'attention des conciles; celui de Paris, en 329, décida : *Ut unusquisque episcoporum super archidiaconis suis deinceps vigilantiorum curam adhibeat, quoniam propter eorum avaritiam et morum improbitatem, multi scandalizantur, et ministerium sacerdotum vituperatur, et in ecclesiis a sacerdotibus multa propter eos negliguntur*

L'archiprêtre fut également délégué de l'évêque dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Lui aussi eut son *audientia* à laquelle le juge séculier ne put porter atteinte, et il jugea probablement des affaires sans grande importance⁵.

C'était un principe reconnu dans l'Église comme dans l'État qu'on pouvait toujours interjeter appel d'un juge inférieur à un juge supérieur : *Placuit ut quibuscumque iudicibus ecclesiasticis, ubi est major auctoritas fuerit provocatum audientia non negetur*⁶. On pouvait appeler de la sentence de l'évêque au tribunal du métropolitain. Y avait-il encore, par-dessus le métropolitain une autorité ecclésiastique supérieure à laquelle on pût appeler? Oui, sans doute, le pape de Rome, mais dont la sentence n'eût été valable que pour les matières de conflits ecclésiastiques. Pour les conflits d'autre nature, il ne paraît pas qu'il y eût, au-dessus du métropolitain de recours possible que devant le souverain temporel, ainsi que nous le lisons dans l'article 4^e du capitulaire de Francfort de 794 : *Et si aliquid est quod episcopus metropolitano non possit corrigere vel pacificare, tunc tandem veniant accusatores cum accusato cum litteris metropolitani, ut sciamus veritatem rei*⁷.

S'il fallait en croire le VII^e livre des *Capitulaires*, on aurait pu appeler du métropolitain au primat et du primat au pape. L'institution des primats nommés directement par le pape rencontrait en France une vive opposition, raison de plus pour le rédacteur des faux capitulaires de travailler à la réduire. Une fois de plus on saisit la manœuvre identique des faux capitulaires et des fausses décrétales qui définissent ainsi les primats :

Liv. VII, art. 439.

Decret. Jul., I, art. xi.

Nulli alii metropolitani appellentur primates nisi illi qui primas sedes tenent et quos sancti patres synodali et apostolica auctoritate primates esse decreverunt. Reliqui vero qui alias metropolitano sedes sunt ruerunt. Reliquæ vero non adepti, non primates sed metropolitani vocentur.

Il est permis dès lors de douter de l'authenticité des capitulaires qui établissent les primats comme supérieurs des métropolitains, et les constituent juges suprêmes des évêques, surtout quand les capitulaires authentiques que nous possédons sont absolument muets sur ce pouvoir des primats.

L'appel au pape, sauf pour les matières spirituelles où le pouvoir séculier, était incompétent et tout aussi invraisemblable : bien que Benoît le Lévite l'atteste à plusieurs reprises, *Placuit ut quodcumque episcopus accusatur, si comprovinciales aut vicinos suspectos habuerit, sanctæ et universalis Romanæ Ecclesie appellet pontificem, ut ab eo quidquid justum et Deo placitum fuerit terminetur*⁸. — *Placuit ut si episcopus accusatus appellaverit pontificem Romanorum, id statuendum quod ipse censuerit*⁹. Les capitulaires de Benoît, ainsi que les fausses décrétales¹⁰, donnent même au Saint-Siège un droit absolu en cette matière, sans le soumettre aux conditions imposées par le concile de Sardique, qui imposait au pape de choisir des juges dans la province voisine, ou bien d'envoyer des prêtres de son Église pour juger conjointement avec les évêques de la province. Ici, on prend

¹ *Epistolæ*, cl. III, epist., cccxiii. — ² Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. xxxvii. — ³ Lib. VII, cap. 443, Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. I, 1123. — ⁴ Lib. VII, cap. 432, Baluze, t. I, 1120. — ⁵ Lib. VII, cap. 443,

Baluze, t. I, 1123. — ⁶ *Addit.* iv, 15, Baluze, t. I, 1194. — ⁷ *Cap. Francof.* 794, art. iv, Baluze, t. I, 264. — ⁸ Lib. VII, cap. 173. — ⁹ Lib. VII, cap. 315. — ¹⁰ *Epist. Eleuth. ad Gallos*, Crabbe, t. I, fol. 53.

sur le fait les procédés de Benoît. En effet, les canons du concile de Sardique portaient ceci : *Et si judicaverit renovandum esse iudicium, renovetur, et DET JUDICES (III). Et si decreverit mittendos esse qui præsentes cum episcopis judicent (VI)*. Le pape, d'après ces canons ne pouvait juger que « par commissaires sur les lieux » comme le disait la maxime reçue en France. Voici comme le lévite Benoît manipule les textes dans son recueil; il copie seulement le 4^e canon du concile de Sardique dans le capitulaire cum : *Si quis episcopus depositus fuerit eorum episcoporum iudicio qui in vicinis locis commorantur, et proclamaverit agendum esse sibi negotium in urbe Romæ... nisi causa fuerit iudicio episcopi romani determinata*. Il n'y avait pas d'équivoque possible sur la portée de ce canon du concile qui se référerait aux canons 3 et 7 d'après lesquels le pape ne juge pas lui-même, mais se borne à donner des juges. En n'insérant dans le capitulaire que le canon 4, en passant sous un complet silence les conditions des articles III et VII, le faussaire croyait donner le change et atteindre son but.

Cette jurisprudence tenait, sans doute, fort à cœur à Benoît, mais la jurisprudence opposée ne tenait pas moins à cœur à Charlemagne qui savait assez bien ce qu'il voulait, et prenait les moyens de le faire connaître. Dans le capitulaire de Francfort de 789, nous l'avons vu réserver formellement à l'empereur le jugement des affaires que les métropolitains ne peuvent terminer. On retrouve les mêmes règles dans le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 789; c'est devant le chef de l'État que doit être porté le recours suprême : *Si quis episcopus vel presbyter, vel omnis omnino qui est sub ecclesiastica regula constitutus, præter consilium et litteras eorum episcoporum qui sunt intra provinciam, et maxime metropolitani, ad imperatorem perrexerit, hunc abdicari et ejici non solum a communione debere, sed a propria dignitate privari, tanquam molestum et importunum imperialibus auribus contra ecclesiastica constituta. Si autem necessitas cogat ad imperatorem recurrere, cum deliberatione et consilio metropolitani ipsius provincie episcopi et cæterorum conscientia qui in eadem provincia sunt, et litteris ire debent*¹. Bien d'autres textes, d'ailleurs, nous montrent Charlemagne affirmant son droit, relevant les appels des cours ecclésiastiques et les jugeant. Il faisait plus : afin de bien montrer son autorité, l'empereur forçait les abbés et les évêques à se présenter aux plaids de ses *missi*; ceux qui s'y soustrayaient étaient punis de leur désobéissance à la prochaine assemblée générale².

Louis le Débonnaire imposa la même obligation aux évêques et aux abbés par le capitulaire de 819, can. 28³. Charles le Chauve lui-même soumit encore, en 869, les sentences ecclésiastiques à la censure royale, surtout lorsque c'était un laïque qui appelait, et il se réservait, par l'article 7^e de l'édit de Pistes, le droit de statuer lui-même en dernier ressort, de concert avec les grands ecclésiastiques : *Ut si episcopi suis laicis injuste fecerint, et ipsi laici se ad nos inde reclamaverint nostræ regie potestati secundum nostrum et suum ministerium ipsi archiepiscopi obediant, ut secundum sanctos canones et justas leges quas Ecclesia catholica probat et servat, et secundum capitula avi et patris nostri hoc emendare curent, et sicut temporibus avi et patris nostri justa et rationabilis consuetudo fuit*⁴.

L'empereur sanctionnait les arrêts de la justice ecclésiastique par l'emploi du bras séculier. Ce qu'on avait vu pour l'hérétique Priscillien continuait à se

voir encore. Un capitulaire de Pépin, de 755, donnait déjà aux décisions ecclésiastiques la sanction séculière. Ce capitulaire établit en même temps la hiérarchie judiciaire dans l'Eglise, et met le tribunal de l'empereur au-dessus de celui du métropolitain : *Quod si aliquis ista omnia contempserit, et episcopus emendare minime potuerit, regis iudicio exilio condemnetur*⁵. Les juges d'Eglise étaient désarmés devant ceux qu'ils avaient à appréhender et à supplicier; ils recouraient donc au bras séculier, et il est permis de penser que cette collaboration fut une trouvaille malheureuse : *Si episcoporum jussionibus inobedientes existerint, tunc, juxta canonicas sanctiones per potestates exteras adducantur, id est per iudices sæculares*⁶.

Quant à la forme de procéder devant les tribunaux ecclésiastiques, les juges, sous les rois de la première et de la seconde race, devaient se conformer aux dispositions générales du droit civil. C'est probablement la cause du silence presque complet des conciles et des capitulaires sur la procédure ecclésiastique.

D'après les monuments que nous possédons, on peut juger que cette procédure était très simple.

En matière civile, comme en matière criminelle, le demandeur assignait par un *libellus* le défendeur devant l'évêque⁷. En matière criminelle, l'accusateur était une personne privée qui poursuivait en son propre nom l'accusé devant le juge ecclésiastique. L'accusateur devait souscrire le libelle d'accusation et se soumettre à la peine du talion dans le cas d'accusation capitale⁸. Les conciles⁹ et les capitulaires prenaient diverses précautions pour écarter accusateurs et témoins de moralité suspects¹⁰, et parmi ces derniers on comptait les excommuniés, les esclaves et ceux que leur profession faisait réputer « infâmes »¹¹. L'accusateur qui n'avait pas réussi à prouver le premier chef n'était pas admis à présenter la preuve des autres : *Quotiescumque clericis ab accusatoribus multa crimina obijciuntur et unum ex ipsis, de quo prius egerit, probare non valuerit, ad cætera jam non admittatur*¹².

Nous voyons dans les capitulaires un mode d'administration de la justice alors très important : le synode paroissial. En effet, le tribunal où s'exerçait en principe la juridiction ecclésiastique ne se trouvait pas fixé seulement au chef-lieu du diocèse. L'évêque parcourait celui-ci dans toute son étendue, et tenait dans les principales localités des synodes où il informait contre les pécheurs de l'endroit ou des environs, et se faisait rendre compte de l'état moral et religieux du pays. Un capitulaire de Carloman, en 742, charge l'évêque de l'extirpation des superstitions païennes et invite le comte (*graphio*) à lui prêter main forte : *Decrevimus quoque, ut secundum canones, unusquisque episcopus in sua parochia sollicitudinem gerat, adjuvante graphione, qui defensor Ecclesie ejus est, ut populus Dei paganus non faciat*¹³. Un capitulaire de 769 renouvelle les mêmes prescriptions : *Statuimus ut singulis annis, unusquisque episcopus parochiam suam sollicite circumeat, et populum confirmare et plebes docere et investigare, et prohibere paganas observationes divinosque vel sortilegos, aut auguria, phylacteria, incantationes, vel omnes spurcitas gentilium studeat*¹⁴. Les plus grands crimes, incestes, parricides, adultères, tombaient bientôt sous cette juridiction synodale : *Ut episcopi, dit le second capitulaire de 813, circum-eant parochias sibi commissas, et ibi inquirendi studium habeant de incestis, de patricidiis, fratricidiis, adulteris, xenodoriis et aliis malis quæ contraria sunt*

¹Baluze, t. I, p. 209. — ²Ibid., t. I, p. 402. — ³Ibid., t. I, p. 618. — ⁴Ibid., t. II, p. 211. — ⁵Ibid., t. I, p. 167. — ⁶Ibid., t. I, p. 1115. — ⁷Decret Grat., II^e pars, caus. II, q. viii, can. 1. — ⁸Ibid., c. 4; Simond, Formule, n. 29. — ⁹Conc. Nicæen., I,

can. 42; Conc. Chalced., can. 21. — ¹⁰Capitul., 789, art. 24, Baluze, t. I, 224. — ¹¹Capitul., I, VII, c. 393, 394; Capitulum 794, c. 34, Baluze, t. I, p. 268. — ¹²Capitul. 789, art. 44, Baluze, t. I, 229. — ¹³Baluze, t. I, p. 147. — ¹⁴C. vii, Baluze, t. I, p. 191.

Deo, quæ in sacris scripturis leguntur, quæ christiani quibus necesse est, emendandi curam habeant. Vers la fin du ix^e siècle, nous possédons un document qui vaut pour l'époque précédente. L'abbé de Prüm, Reginon, rédige, à la demande de Rathbod de Trèves, un traité : *De ecclesiasticis disciplinis*, au sujet de la visite épiscopale et de l'enquête du synode.

On y voit¹ que l'évêque se faisait précéder d'un jour ou deux par l'archidiacre ou par l'archiprêtre, chargés d'annoncer sa venue dans les lieux où devait se tenir le synode. On convoquait la population et tous devaient se trouver à l'assemblée le jour prescrit sous peine d'excommunication à moins d'une excuse sérieuse (*absque gravi necessitate defuerit a communione christiana sit repellendus*). L'archidiacre réunissait le clergé local et décidait avec lui les affaires les moins importantes afin d'épargner la fatigue à l'évêque. Quant au synode lui-même, voici la procédure qu'on y observait. L'évêque appelait sept paroissiens d'âge mûr, véridiques et vertueux (*testes synodales*) ; il leur faisait prêter serment de ne rien cacher de ce qu'ils savaient concernant les fautes et délits tombant sous la compétence du synode, de dire la vérité sans crainte et sans partialité, de ne rien omettre par espoir de récompense. Alors l'interrogatoire commençait. L'évêque demandait s'il se trouvait sur le territoire de la paroisse des homicides des empoisonneurs, des adultères, des voleurs, des maîtres profitant de la prostitution de leurs serves, des sacrilèges, des parjures, etc., etc. Tout ce qui concernait la religion et les mœurs passait au crible de l'évêque qui, suivant le cas, réformait les abus signalés, adressait aux coupables une admonition, condamnait les coupables à un châtement que le comte faisait exécuter.

La réception de l'évêque et des archidiacres se faisait aux frais du clergé local, ce qui entraînait pour eux, parfois, de grandes dépenses.

Longtemps, les tribunaux ecclésiastiques rendirent la justice gratuitement. Les capitulaires avaient défendu aux évêques et aux abbés de recevoir des présents : *Ut nec episcopus, nec abbas, nec ullus laicus, pro iustitia facienda, sportulas contradicte accipiat, quia ubi dona intercurrent, iustitia evacuat²* ; l'interdiction, à elle seule, montre déjà que l'abus s'était glissé et il devait devenir rapidement général.

L'intérêt conseillait donc d'étendre de plus en plus le nombre des cas soumis à la juridiction ecclésiastique. Cette extension de la compétence exclusive des cours d'Église était en bonne voie de s'étendre à tous et à tout. *Ratione personæ*, on en vint à compter le petit nombre de ceux que l'Église ne réclamait pas, *ratione materiæ*, l'extension fut plus large encore. Les capitulaires favorisèrent cet empiètement en chargeant les évêques de la répression de certains crimes de droit commun, et en leur confiant la censure générale des mœurs.

En matière matrimoniale, les conciles avaient affirmé de très bonne heure le droit exclusif de l'évêque de connaître des mariages entachés d'inceste³. Les capitulaires consacrèrent les prétentions des conciles sur ce point⁴. L'Église revendiqua aussi de très bonne heure la connaissance des instances en séparation de corps. Le concile d'Agde (en 506) défend à aucun homme de renvoyer sa femme sans avoir préalablement obtenu sentence contre elle du

concile provincial, chargé d'examiner les motifs du différend.

L'Église trouva un moyen plus général d'étendre sa juridiction, en prétextant le péché que l'une des parties ou même toutes deux pouvaient commettre en étant en justice. Les cours d'Église en vinrent à revendiquer la connaissance de toutes les causes difficiles, surtout lorsqu'il y avait divergence d'opinions entre les juriconsultes. Elles se fondèrent pour cela sur un passage du Deutéronome : *Si difficile et ambiguum apud te iudicium esse prospexeris, et iudicium inter portas videris variari, venies ad sacerdotes levitici generis, et ad iudicem qui fuerit illo tempore, qui iudicabit tibi veritatem : et facies quæcumque dixerint qui præsunt in loco quem elegerit Dominus⁵*.

IX. JURIDICTION TEMPORELLE EN AFRIQUE. — L'organisation des tribunaux ecclésiastiques fut complétée, en Afrique, par le concile de Gratus, vers 348, qui détermina leur composition d'après le rang des parties en cause. Les décisions de ce concile furent ensuite confirmées par le concile réuni à Carthage en 390 qui, de plus, établit ou réorganisa les tribunaux interdiocésains. Un procès, dont les détails nous sont connus grâce à une lettre de saint Augustin, nous apprend ce qu'il est essentiel de savoir au sujet de cette institution, en Afrique, et des lois qui, au début du v^e siècle, régissaient sa compétence.

A quarante milles d'Hippone (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2483-2531, à ce mot) se trouvait le *castellum* de Fussala⁶ (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1200-1217). « Un habitant d'Hippone, nous apprend saint Augustin, l'ancien tribun Hespericus, possédait sur le territoire de ce bourg un bien-fonds dit Zubedi. Ses esclaves et son bétail furent atteints d'une contagion qu'il attribua à l'influence d'esprits malins. Il s'adressa aux prêtres d'Hippone, d'où j'étais absent en ce moment, et leur demanda d'envoyer un d'entre eux pour chasser par des oraisons ces esprits malfaisants. Un des prêtres alla à Zubedi et offrit en ce lieu le sacrifice du corps du Christ, priant avec ferveur pour obtenir la fin du fléau qui cessa par la miséricorde de Dieu. Hespericus avait reçu d'un de ses amis de la terre sainte apportée de Jérusalem, et provenant du sépulcre d'où Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour. Cette terre, il l'avait suspendue dans sa chambre pour se défendre de tout mal. Quand sa maison ne fut plus infestée, il se demanda ce qu'il devait faire de cette terre, un sentiment de vénération le portant à ne pas vouloir la garder plus longtemps dans sa chambre. Mon collègue Maximus, évêque de Sinit⁷, et moi, nous étions alors dans le voisinage de Fussala. Il nous pria de nous y rendre. Nous y fûmes, et il nous demanda d'enfouir cette terre en un lieu où on élèverait un oratoire et où les chrétiens pourraient s'assembler pour la célébration du service divin. Nous ne nous opposâmes point à sa demande, et il fut fait selon son désir. Un jeune paysan de cette contrée, qui était paralytique supplia ses parents de ne point différer à le porter en ce lieu saint. Il y fit sa prière, et guéri à l'instant même, s'en retourna sur ses pieds⁸. » Fussala comptait une large majorité de donatistes et un petit nombre seulement de catholiques disséminés, car au *castellum* même il n'en restait plus un seul. Sans doute ils avaient agi prudemment en cela, car leurs compatriotes donatistes avaient la main lourde, et les prêtres

¹ Lib. II, édit. Baluze, p. 203 sq. — ² Capitul. 755, c. 25, Baluze, t. i, p. 175. — ³ Conc. Septim., 743, can. 3; Conc. Mogunt., 813, can. 53. — ⁴ Decret. Childeberti (595), n. 2, dans Baluze, t. i, p. 17; Capitul. de Verberie (752), art. 9; Capitul. (799), art. 5; Capitul. (802), art. 33; Capitul. (853), Baluze, t. i, p. 196, 372; n. 62. — ⁵ Beauchet, Origines de la juridiction ecclésiastique et son développement

en France jusqu'au xii^e siècle, dans Nouvelle revue de droit français et étranger, 1883, t. vii, p. 337-477. — ⁶ S. Augustin, Epist., cxcix, P. L., t. xxxiii, col. 953. — ⁷ D'abord donatiste, il se convertit après 406 et continua à occuper le même siège, comme catholique. — ⁸ S. Augustin, De civitate Dei, l. XXII, c. viii, 6, P. L., t. xlii, col. 764-765.

qu'Augustin envoya dans ces parages pour convertir la région furent dépouillés, frappés, estropiés, aveuglés, tués. Cependant leur sacrifice porta ses fruits, puisqu'un jour vint où toute la contrée fit retour au catholicisme, et ce fut aux donatistes à n'être plus qu'une minorité réduite à se cacher. Afin de ramener ces derniers schismatiques et de réorganiser solidement le catholicisme, saint Augustin empêché de s'y rendre aussi souvent qu'il l'eût souhaité à cause de la distance, résolut d'ériger Fussala en siège épiscopal¹. Il était nécessaire que le titulaire put s'exprimer en langue punique, et précisément Augustin avait sous la main un sujet remplissant cette condition. Il pria en conséquence le primat de Numidie de venir faire l'ordination. Silvanus se rendit à l'invitation et au moment où la cérémonie allait commencer, le récipiendaire refusa absolument d'être ordonné².

Saint Augustin ne pouvant se résoudre à laisser repartir Silvanus sur cette fâcheuse impression, fit choix d'un jeune homme, nommé Antoine, élevé par ses soins et qui n'était encore que lecteur, emploi très inférieur et où on ne pouvait donner que des promesses. Augustin le présenta à l'épiscopat et ne fut pas longtemps à le regretter. À peine arrivé à Fussala, Antoine donna le spectacle de tous les excès, à ce point que les fidèles portèrent plainte contre lui : *Res quippe ad tantum scandalum venit ut in eum hic apud nos causas dicerent qui de illius episcopatu suscipiendo, tanquam bene sibi consulentibus obtemperarent nobis*³. Non seulement les diocésains accusaient Antoine d'actes de rapine, de violence, d'oppression et de vexations de tous genres, mais des personnes étrangères au diocèse y ajoutaient des attentats aux mœurs extrêmement graves. *In quibus causis cum stuprorum crimina capitalia, quæ non ab ipsis quibus episcopus erat, sed ab aliis quibusdam objecta fuerant, probari minime potuissent, atque ab ii quæ invidiosissime jactabantur, videretur esse purgatus; tam miserandus factus est et nobis et aliis, ut quidquid a castellanis et illius regionis hominibus de intolerabili dominatione, de rapinis et diversis oppressionibus et contritionibus objiciebatur, nequaquam nobis tale videretur, ut propter hoc vel propter simul cuncta congesta episcopatu eum putarem esse privandum, sed restituenda quæ probarentur ablata*⁴. Ainsi donc il y eut procès et jugement. Si on lit l'épistola CCIX, on voit que saint Augustin emploie le singulier pour tous les actes accomplis par lui seul, et le pluriel en tout ce qui touche au procès et au jugement. Il aura évidemment siégé dans cette affaire avec des collègues africains. Nous avons eu l'occasion de rappeler que la législation édictée par le II^e concile de Carthage soumettait un évêque inculpé à un tribunal ecclésiastique composé de douze évêques au moins⁵. Conformément à un des canons de l'Église d'Afrique, les plaintes étaient reçues par le primat de la province⁶, et on a lieu de supposer qu'il préférerait convoquer ses suffragants plutôt que de mettre d'autres évêques au courant d'une affaire désagréable. Le procès a pu avoir lieu vers 419, avant le mois de mai⁷. L'accusé sortit de là à son avantage. Les plaintes et les accusations portées contre lui ne furent pas prouvées, sauf sur les rapines qu'on l'obligea à réparer et il en prit l'engagement. À cette condition les honneurs de l'épiscopat lui furent conservés, mais il perdit toute

juridiction et fut maintenu à Fussala, afin de ne pas violer, en le déplaçant, les règles établies par les Pères dans le concile de Nicée (can. 16) et de Sardique (can. 1).

« Une estimation fut faite de ce qu'Antoine devait restituer, et il consigna l'argent pour obtenir d'être reçu à la communion. Mais quand il l'eut obtenue, il en tira argument pour essayer de faire casser la sentence trop indulgente prononcée contre lui. Il s'adressa au primat de Numidie. Par ses artifices, il trompa ce saint et grave vieillard au point de faire croire tout ce qu'il lui plut de raconter, et de se faire recommander au pape Boniface comme un homme en qui il n'y avait rien à reprendre⁸. Le pape écrivit en Afrique pour le rétablir, s'il se trouvait qu'il eût exposé sincèrement les faits; et, sur un bruit répandu peut-être par Antoine lui-même, les gens de Fussala se crurent en danger de voir exécuter par la force la décision du Siège apostolique. Ces malheureux craignirent d'avoir à souffrir de la part d'un évêque catholique, après s'être convertis au catholicisme, des violences pires que les rigueurs dont les menaçaient les lois impériales quand ils étaient hérétiques. Ils implorèrent le secours de saint Augustin et le conjurèrent de les délivrer des vengeances d'Antoine. Saint Augustin ne pouvait refuser de les défendre, car c'était lui qui leur avait donné pour évêque, sans l'avoir suffisamment éprouvé, un homme dont l'âge offrait trop peu de garanties. Il était ainsi amené à soutenir, malgré l'intervention du pape, le jugement du tribunal épiscopal où il avait siégé. Des difficultés entre le Siège apostolique et l'épiscopat africain, semblables à celles auxquelles avaient donné lieu naguère les appels à Rome, pouvaient être la conséquence des fautes et des critiques d'Antoine. Mais cette fois l'affaire concernait saint Augustin lui-même. Il la traita directement avec le pape Célestin, qui en septembre 422, succéda à Boniface⁹. On ne sait quelle fut la réponse du pape. Il se contenta sans doute de ne donner aucune suite à cette affaire. Saint Augustin lui disait dans sa lettre : « S'il faut que je voie cette Église de Jésus-Christ ravagée par un homme que mon imprudence a fait évêque, s'il faut que le mal aille, à ce qu'à Dieu ne plaise, jusqu'à la faire périr avec celui qui serait cause de ce malheur, je renoncerais, je crois, à l'épiscopat pour ne plus penser qu'à pleurer ma faute¹⁰. » Le pape ne pouvait s'exposer à provoquer la démission d'Augustin. Il lui était d'ailleurs possible de ne point insister, sans paraître abandonner une sentence du Siège apostolique, son prédécesseur n'ayant décidé le rétablissement d'Antoine que si les faits lui avaient été sincèrement relatés. Il est certain qu'Antoine ne fut point rétabli puisque saint Augustin demeura évêque¹¹. L'administration du diocèse de Fussala fut confiée, semble-t-il, à saint Augustin. On le voit, en effet, dans une lettre écrite à la fin de sa vie, recommander un prêtre de ce diocèse¹². L'évêché de Fussala fut conservé; après la mort d'Antoine, le siège reçut un nouveau titulaire.

Le procès dont nous venons d'esquisser les principales péripéties, offre une réelle importance pour l'histoire des institutions judiciaires au début du V^e siècle. L'évêque inculpé d'attentats aux mœurs et d'abus de confiance ou d'extorsions d'argent en recourant à la force, à la fraude ou à la violence, tombait sous

¹ S. Augustin, *Epist.*, ccix, 2, P. L., t. xxxiii, col. 953.

— ² Id., *ibid.*, ccix, 3, P. L., t. xxxiii, col. 954.

³ S. Augustin, *Epist.*, ccix, 4, P. L., t. xxxiii, col. 954.

— ⁴ Id., *ibid.* — ⁵ Hardouin, *Conc.*, t. 1, col. 953, 871.

— ⁶ Id., *ibid.*, t. 1, col. 961, 875. — ⁷ F. Martroye, *Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au*

V^e siècle, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*,

1910, t. LXX, p. 8. — ⁸ S. Augustin, *Epist.*, ccix, 6, P. L.,

t. xxxiii, col. 955. — ⁹ S. Augustin, *Epist.*, ccix, 6-10,

P. L., t. xxxiii, col. 954-957. — ¹⁰ Id., *ibid.*, 10, P. L.,

col. 956. — ¹¹ Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*,

t. xiii, p. 841. — ¹² P. L., t. xxxiii, col. 956 a; F. Martroye,

Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au V^e siècle, p. 10-12.

le coup de peines sévères. Les poursuites intentées contre Antoine réunissaient la matière criminelle à la matière civile, puisque des crimes ou des délits résultait une obligation envers les personnes lésées. Conformément aux prescriptions canoniques en vigueur en Afrique¹, la cause est évoquée devant la juridiction ecclésiastique dont l'existence est reconnue par les lois impériales. Or, cette juridiction se contente, en matière civile, de sanctionner l'engagement pris par Antoine de restituer ce qui serait prouvé avoir été extorqué; en matière criminelle, de prononcer les peines canoniques de la suspension de la communion, jusqu'au dépôt du montant des restitutions à opérer et de la privation des fonctions épiscopales. Les évêques n'appliquent que des peines canoniques, les modifiant, les adoucissant dans la limite permise. En matière civile, ils décident comme arbitres, en matière criminelle, ils exercent la juridiction sans appliquer les peines édictées par l'autorité publique. Les décisions prises ont dû être conformes à la jurisprudence admise dans l'Église d'Afrique.

La jurisprudence des évêques de la Numidie dans le procès d'Antoine de Fussala est conforme aux décisions de saint Augustin, dans l'affaire du prêtre Abundantius en 401 (27 ou 28 décembre)².

Le prêtre Abundantius desservait un vaste domaine appelé *fundus Strabonianensis*, faisant partie du diocèse d'Hippone et n'y donnait que de fâcheux exemples. L'écho en revenait à l'évêque qui fit une enquête et apprit qu'Abundantius avait reçu en dépôt d'un paysan une somme d'argent, l'avait détournée et n'en pouvait rendre aucun compte vraisemblable. De plus, le jour du jeûne de Noël, à Gippi, il avait quitté son confrère, le prêtre de ce *fundus*, vers la cinquième heure pour retourner chez lui; au lieu de cela il s'était rendu chez une femme de mœurs légères, avait dîné et couché avec elle. Il y fut vu par un prêtre et en fit l'aveu. Saint Augustin ne retint que cette dernière faute, et en conséquence, déposa Abundantius du sacerdoce. A la demande du coupable, il lui accorda une lettre pour le prêtre du *fundus Armenianensis*, dans la plaine de Bulla Regia, où Abundantius put se retirer, privé de toute fonction sacerdotale.

Les faits constituant le délit de droit commun ayant été écartés, l'affaire n'était plus qu'une question de discipline, que l'évêque d'Hippone jugea seul. Les constitutions impériales et les lois canoniques lui reconnaissaient le droit de déposer un clerc indigne. Mais un canon du concile tenu à Carthage en 401, c'est-à-dire quelques mois avant qu'éclatât le scandale d'Abundantius, avait accordé aux clercs convaincus, sur leur propre aveu, de quelque crime, le droit de soumettre leur cause à un tribunal composé selon les prescriptions du III^e concile de Carthage, de leur propre évêque, assisté de cinq ou six de ses collègues voisins si l'accusé était prêtre, de deux ou de trois s'il était diacre, et avait fixé la durée de ce droit à un an, pour tout délai, à compter du jour de la sentence d'excommunication. Saint Augustin avait averti Abundantius qu'il pouvait se pourvoir dans le délai d'un an contre la sentence qui le déposait. Il s'agissait donc d'une sentence rendue en premier ressort par un évêque à son audience, suivant les formes ordinaires de la juridiction ecclésiastique. Or cet évêque, juriste précis et scrupuleux, ne se considère pas comme tenu de vérifier des présomptions et de se prononcer sur

l'inculpation d'un délit de droit commun, il ne retient que la faute qu'il estime suffisante pour motiver la déposition, laissant à la partie lésée le soin de poursuivre contre le prêtre déposé la réparation du délit dont elle est victime. « Il est bon, dit-il de procéder ainsi, en observant les prescriptions du concile, à l'égard de clercs d'une inconduite notoire. Autrement, on arriverait à être obligé de les poursuivre à raison de faits dont la preuve pourrait parfois être impossible. On serait exposé alors à devoir abandonner l'accusation ou à prononcer une condamnation sans certitude. »

Autre exemple. Un homme âgé, nommé Victorinus sous-diacre de l'église de Malliana, dans la Maurétanie Césarienne, vint à Hippone où on constata qu'il était manichéen; il en fit l'aveu en présence de saint Augustin, et sans attendre aucune confrontation; mais, ajoutait-il, parmi les manichéens il n'était qu'auditeur et non élu, et même il priait saint Augustin de prendre la peine de le convertir. « Son hypocrisie, car il s'était dissimulé sous les dehors d'un clerc, me fit horreur, dit le saint, et, après avoir prononcé contre lui la censure, je pris soin de le faire chasser de la ville³. » En effet, l'expulsion était la peine édictée contre les manichéens, et l'évêque d'Hippone prend soin de la faire appliquer par les magistrats. Une loi du 6 août 425, rendue par Théodose II et Valentinien et adressée à Bassus *comes rerum privatarum*, expulsait ces hérétiques de toutes les villes⁴; l'interprétation qu'en donne saint Augustin est particulièrement importante.

Cette interprétation permet de déterminer le sens exact de deux autres textes juridiques. Cette loi reproduit une partie de la sixième constitution de Sirmond, dont on trouve ce résumé au *Code Théodosien*, XVI, II, 47 : « Nous remettons en vigueur avec une dévotion bienveillante les privilèges de toutes les Églises qu'en notre temps un tyran avait tenté d'abolir, c'est-à-dire que toutes les constitutions données par les divins empereurs ou celles qui ont été obtenues par des évêques séparément pour les causes ecclésiastiques, demeureront observées, sous peine de sacrilège, à perpétuité. Quant aux clercs que ce misérable usurpateur avait prescrit de traduire indistinctement devant les juges séculiers, nous les réservons à l'audience épiscopale [maintenant les dispositions anciennement édictées à leur sujet, ajoute le texte de la constitution Sirmond] car i. n'est pas admissible que les ministres du service divin soient soumis aux décisions des puissances temporelles. »

En 452, une modification importante fut introduite dans la législation de l'Empire. La loi de 408 avait restreint au cas où il n'y avait point opposition d'une des parties, le droit d'exiger, en matière civile, le renvoi à la justice épiscopale. La *Novelle* de Valentinien, III, du 15 avril 452, fit que ce renvoi devint l'exception : « La juridiction épiscopale, déclare l'empereur, est l'occasion de fréquentes difficultés. Pour éviter tout conflit à l'avenir, il est donc nécessaire de statuer à ce sujet par la présente loi. En cas de contestation entre clercs, lorsque les parties elles-mêmes y consentiront, l'évêque aura la faculté de juger, à condition que soit intervenu un compromis préalable. Notre autorité permet qu'il en soit de même en cause de laïques, s'ils y consentent. Nous ne permettons pas que les évêques soient juges, sinon de la libre volonté des plaideurs, constatée par un accord préalable, comme il vient d'être dit; car il

¹ *Codex canonum Eccl. afric.*, xx, dans Harouind, t. I, col. 875. — ² S. Augustin, *Epist.*, lxxv, P. L., t. xxxiii, col. 234 sq.; cf. F. Martroye, *Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique*, dans

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 1910, t. lxx, p. 62 sq. — ³ S. Augustin, *Epist.*, ccxxxvi, 3, P. L., t. xxxiii, col. 1034. — ⁴ *Code Théodosien*, XVI, v, 64.

est constant que les évêques [et les prêtres] n'ont point de juridiction légale et qu'ils ne peuvent connaître selon les divines constitutions d'Arcadius et d'Honorius, insérées au *Code Théodosien*, des causes autres que celles de la religion. Si deux plaideurs de même ordre ou l'un d'entre eux ne veulent pas être jugés par les évêques, ils auront à agir selon les lois publiques et le droit commun. Si le demandeur est laïque, il pourra contraindre par les voies légales, s'il le préfère, soit en matière civile, soit en matière criminelle, son adversaire clerc, quel que soit le grade de celui-ci, à répondre devant la juridiction publique. Cette procédure doit, car telle est notre intention, être observée également à l'égard des personnes épiscopales. Si toutefois il est nécessaire d'intenter contre les hommes de cet ordre une action d'usurpation violente ou d'injure atroce, ils comparaitront et plaideront devant le juge public, conformément aux lois et au droit par procureurs solennellement institués; les suites de l'instance devant, de toute nécessité, avoir leur effet à l'égard des mandataires. Nous les y autorisons par vénération pour la religion et le sacerdoce, car on sait que dans les affaires criminelles nul ne peut obtenir de se faire représenter par procuration. Aussi cette exception, fondée sur le respect dû à leurs mérites, doit-elle être admise uniquement en faveur des évêques [et des prêtres]. Dans toutes les affaires criminelles concernant d'autres personnes, celles-ci seront contraintes de comparaître elles-mêmes en justice, dans les formes légales. Si ces personnes refusent d'obéir à l'assignation de l'exécuteur, la sentence conforme à la procédure légale, les tiendra pour contumaces. Quant au clerc demandeur, si son adversaire ne donne pas son assentiment, comme il a été dit, à la demande de porter l'affaire à l'audience de l'évêque [ou du prêtre], il devra, conséquemment et conformément aux lois, suivre le for du défenseur¹. »

H. LECLERCO.

JURISCONSULTE. — La mention de jurisconsulte se lit peu souvent dans l'épigraphie païenne²; elle est plus rare encore dans l'épigraphie chrétienne, avant Constantin, dont nous avons eu maintes fois occasion de rappeler le laconisme voulu et le silence prémédité touchant la profession du défunt. A partir du IV^e siècle, il n'en est plus tout à fait de même; aussi rencontre-t-on parfois la mention de la profession d'avocat (voir ce mot), de magistrat ou d'orateur.

En 348 mourut Caianus qui fut ami de Constantin le Grand, lorsque celui-ci vint à Rome, en 326³:

FELIX VITA VIRI FELICIOR EXITVS IPSE
CAIANI SEMPER CRESCIT PER SÆCVLA NOMEN
NESCIT FAMA MORI SED SEMPER VIBIT VBIQUE
ADVENIT HOSPEs ROMANVS PRINCEPS IN VRBEM
5 QVI FVIT HIC PRIMVM IVRIS CONSVLTOR AMICVS
QVIESCIT IN PACEM DEPOSITVS DIEM QVAR
TVM NONAS AVGV
STAS FLAVIO FILIPPO
ET FLAVIO SALLEA CON
10 SVLIBVS PATER SABBA
TIVS FE CIT



¹ Novella, Valent., III, xxxv. — ² G. Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 143. — ³ De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 64, n. 101. — ⁴ Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2352; Wilmans, *Exempla*, n. 110. — ⁵ Derling, *Diss. de Miltiade Ecclesiarum jureconsulto ac defensore*, in-4°, Helmstadii, 1746; Heinzeus, *Diss. de juriscons. prior. sæcul.* D'après Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, II, 4, Tertullien serait un jurisconsulte, qu'on est en droit d'identifier avec le jurisconsulte Tertullien du *De Castrensi peculio liber singularis*, ainsi que l'ont fait M. P. de Labriolle, *Tertullien jurisconsulte*, dans *Nouv. rev. hist. de droit français et étranger*, 1906, t. xxx, p. 1-27; *Le droit romain dans l'œuvre de Tertullien*, dans *Revue des cours et conférences*, 1906, t. xiv, p. 125-

Lign. 2, *crescet*, lign. 4, *princeps romanus*, lign. 5, *cui fuit hic primus*, etc.

Sur un sarcophage de la basilique de Sainte-Pétronille, on lit cette inscription que sa paléographie semble dater de la première moitié du IV^e siècle :

...ÆMILIO·POLIONI
BONAE·INDOLIS
ADVOCATO·AGENS
AN·XXVIII·ET·M·III
DEC·ES·XII·K·IVNA·
natione·TRIPOLITAN

Emilius Pollio, *bonæ indolis advocatus*, né en Tripolitaine, mourut à Rome. L'Afrique était renommée pour ses avocats (*causidici*) et ses professeurs d'éloquence⁴. Même à l'époque des persécutions, les chrétiens eurent leur part de cette gloire. Parmi les fidèles qui s'adonnèrent à la science du droit ou de l'éloquence dans les écoles d'Afrique ou d'ailleurs, on peut citer Miltiade, qui vécut vers la seconde moitié du II^e siècle et que Tertullien appelle *Ecclesiarum sophista*, ce que plusieurs entendent d'un juriste⁵. Pour Tertullien, son titre de jurisconsulte est plus incontestable⁶, et on ne peut le refuser non plus à Minucius Félix et à ses interlocuteurs Octavius Januarius et Cecilius Natalis. De ce dernier, il semble possible de soutenir que c'est de lui que parle le diacre Pontius, biographe de saint Cyprien⁷, lorsqu'il nous apprend que Cecilius, *laudabilis memoriæ vir*, initia le futur évêque de Carthage à la croyance chrétienne; on rencontre également un Cecilius Natalis parmi les magistrats municipaux de Cirta. Saint Cyprien, avant sa conversion, *magnam sibi gloriam ex artis oratoris professione quæsit*⁸. Parmi son clergé se trouvait le diacre Flavien, martyrisé en 259, professeur si estimé que les païens eux-mêmes lui rendaient justice. Dans les Actes de Cyprien nous lisons que le saint évêque *cum Flaviani adiutorium reclamaret*... Vers le même temps, en Afrique, Commodien fait allusion à des juges et à des avocats chrétiens prévaricateurs⁹. Vers la fin du III^e siècle, Arnobe tient un rang distingué parmi ces africains dont il est dit¹⁰ que *magnis ingeniis præditos consultos juris et oratores magisteria Christi expetiisse*.

La célèbre école de droit romain de Béryste (Beyrouth) fut appelée *legum nutritrix*¹¹, et dès avant la paix d'Église, elle avait des élèves chrétiens¹². L'emploi des magistratures municipales, obligeait à une certaine connaissance de la jurisprudence. Les évêques et les diacones se trouvaient bien d'y être initiés, pour juger les litiges survenant entre les fidèles.

H. LECLERCO.

JUS ITALICUM. — La question du *Jus italicum* a été souvent agitée depuis que J. Godefroy l'a traitée avec sa lucidité habituelle¹³. Les deux points qu'il a établis sont aujourd'hui encore acceptés par la plupart des auteurs; le *Jus italicum* a pour conséquence l'exécution de l'impôt foncier et l'application des règles qui supposent la propriété quiritaire du sol. De nos jours, on s'est particulièrement préoccupé d'une question qui prime toutes les autres.

144 et H. Fitting, *Alter und Folge der Schriften römischer Juristen von Hadrian bis Alexander*, in-8°, Halle sur Salle, 1908, p. 78; dans le sens opposé: Schlosmann, *Tertullian im Lichte der Jurisprudenz*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1906, t. xxvii, p. 251-275, 407-430. — ⁴ Cujas, *Observationes*, vn, 2; Gravina, *De origine juris civilis*, p. 52. — ⁵ Vita Cypriani, c. iv. — ⁶ Lactance, *Divinæ institutiones*, I, V, c. i. — ⁷ *Instructiones*, I, II, c. xxix; *Carmen apologeticum*, vs. 582-599, dans Pitra, *Spic. Solesm.*, t. I, p. 37. — ⁸ Spanheim, *Orbis romanus seu de statu hominum exerc.*, édit. 2, p. 249. — ⁹ Ruinart, *Acta mart. sincera*, édit. Amstelod., p. 320. — ¹⁰ *Ad Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. xiii.

On a voulu savoir quelle est la nature de ce droit, quand et comment il s'est formé?

Les anciens nous ont appris peu de chose sur le *Jus italicum*. Pline donne deux listes de cités qui jouissaient de ce privilège, mais il ne nous dit pas en quoi il consistait¹. Les jurisconsultes dont les fragments se lisent au *Digeste*² ne sont pas plus explicites. Ces fragments groupés sous la rubrique *De censibus* semblent indiquer un privilège d'espèce fiscale et une sorte d'exemption d'impôts. Il n'est plus autre chose, en effet, au temps de Justinien, d'où la place et le titre que prend cette suite de fragments, mais cela tient à une révolution importante survenue dans le système de la propriété. Jusqu'à l'époque du Bas-Empire, ce droit n'est une exemption d'impôts qu'accessoirement. Enfin, une constitution de l'année 421 au *Code Théodosien* et au *Code Justinien* donne le *Jus italicum* à la ville de Constantinople³.

Ce fut longtemps une doctrine courante, admise par tous, que le *Jus italicum* avait trait à la condition des personnes et formait un degré intermédiaire entre le latin et le pérégrin. On admettait quatre degrés dans la condition des personnes : 1° Les citoyens romains; 2° les latins; 3° ceux qui *juris italicum sunt*; 4° les pérégrins. Savigny a eu le mérite de détruire cette doctrine, et il l'a fait de telle manière que personne n'en a parlé depuis. Il prouva, mais après Jacques Godefroy, en 1665, que le *Jus italicum* est un privilège des cités, non des personnes, et qu'il n'est pas question d'y découvrir un état intermédiaire entre la *latinitas* et la *pergrinitas*. L'étude de Savigny est de 1814⁴; ainsi, un siècle et demi avant lui, Godefroy avait exposé la vérité et avait su, mieux que Savigny, se garder des hypothèses et éviter les erreurs. A la suite de Savigny, presque tous les juristes allemands, et quelques français aussi, ont enseigné que le *Jus italicum* est, essentiellement, un privilège juridique du sol. Selon eux, le territoire de la cité provinciale qui a reçu ce droit est assimilé à la terre italienne : il est susceptible d'être une propriété privée; les habitants n'en sont pas les détenteurs, mais les maîtres selon la loi romaine, *ex jure Quiritium*. En conférant ce privilège, le peuple romain se désiste de son droit de propriétaire, de la souveraineté légale qui résulte du fait de la conquête. Par suite, toute ville assimilée à une ville d'Italie est exempte de l'impôt foncier, qui est la rente que le provincial paie à l'État en échange de la jouissance que ce dernier lui concède. Le *dominium ex jure Quiritium* est l'essence du *Jus italicum*; l'*immunitas* du sol en est la conséquence.

Mais est-il bien vrai que le droit italique soit, par définition, un privilège du sol? D'où vient, par exemple, que les habitants de la ville qui en jouit sont exempts de la taxe personnelle, comme ils le sont de la contribution foncière? C'est, nous dit-on, que l'une et l'autre sont deux formes, deux faces du tribut provincial, et que ce tribut doit cesser d'être levé dans une commune par le fait même de l'assimilation de son territoire au sol italique. Cette conclusion est loin de s'imposer. D'abord, la condition juridique d'une terre peut être modifiée, sans que celle du propriétaire se trouve changée par cela même. Or le provincial est considéré comme un captif, l'impôt qu'il paie *tributum capitis* — est une rente qu'il doit à son vainqueur, le peuple romain : c'est comme l'impôt du sol, la marque, le signe de la défaite ou de la conquête, *haec sunt notiones captivitatis*⁵. Si le *Jus italicum* est, par essence, le droit d'une terre, il ne saurait entraîner l'immunité de celui qui la possède.

En outre, il y a des textes qui distinguent le *Jus*

italicum des habitants d'une cité et le *Jus italicum* de son territoire. Les jurisconsultes qui ont dressé la liste des villes privilégiées, disent souvent que leurs habitants, « les gens de Philippos ou d'Emèse », par exemple, ont reçu le droit italique, et ils ne laissent jamais entendre qu'il s'agit surtout d'une immunité foncière. Il y a plus : Paul parle⁶ de Laodicee en Syrie et de Beyrouth en Phénicie, qui ont reçu le *Jus italicum*, elles et leur sol : *Juris italicum sunt et earum solum*. Les villes peuvent donc avoir ce privilège sans que leur territoire en jouisse.

En première ligne, semble-t-il, les citoyens romains qui habitent ces cités privilégiées sont exempts de l'impôt personnel, *tributum capitis*, auquel étaient sans doute obligés les Romains de la province. En second lieu, leur condition juridique n'est pas celle de ces derniers. Constantin accorda le *Jus italicum* à la ville de Constantinople, ce qui peut désigner aussi bien les habitants que le sol compris dans l'enceinte des murs; mais Sozomène⁷ dit spécialement que les contrats, τὰ σύμβολα, y doivent être jugés suivant les règles en vigueur chez les Romains d'Italie, κατὰ τὰ νόμιμα τῶν ἐν Ἰταλίᾳ Ῥωμαίων, et Godefroy pense avec assez de raison qu'il s'agit surtout des privilèges juridiques des personnes; par exemple, les habitants des villes italiennes qui ont quatre enfants sont exemptés de la tutelle et des fonctions municipales les plus onéreuses; le nombre des enfants doit être de cinq en province pour conférer le même avantage. Enfin Gaius parlait du *Jus italicum* dans son commentaire à la loi *Julia et Papia Poppea* qui avait trait uniquement aux conditions des personnes. Il faut donc nécessairement admettre un double *Jus italicum* : un privilège du sol, un privilège des individus. L'un et l'autre font également disparaître la trace de la conquête, de la sujétion : le sol est assimilé à la terre italienne sans ses conditions juridiques et financières : les habitants jouissent de tous les droits civils et de tous les avantages matériels des citoyens romains d'Italie. Les deux privilèges sont généralement accordés en même temps; mais ils ne dépendent pas l'un de l'autre.

La concession du titre de colonie ne fait pas acquiescer par cela seul le *Jus italicum*. On peut, en constituant une colonie, procéder de trois manières : 1° exprimer qu'elle sera *Juris italicum* et qu'elle jouira de toutes les immunités d'impôts qui en résultent; 2° réserver l'obligation de payer l'impôt; 3° accorder simplement le titre de colonie sans ajouter que la cité jouira du *Jus italicum*. Mais toute cité qui n'est pas une colonie le devient, par le fait, dès l'instant où elle reçoit le *Jus italicum*.

Il suit de là que les effets de ce droit ne sont pas toujours les mêmes. Dans les provinces d'Orient auxquelles se réfèrent les fragments du *Digeste*, presque toutes les cités étaient pérégrines. Le *Jus italicum* conférait : 1° aux habitants, le droit de cité romaine, par suite de l'exemption de l'impôt de capitation et la capacité d'acquiescer la propriété quiritaire; 2° au sol, la possibilité d'appartenir à un particulier en pleine propriété et par suite l'exemption de l'impôt foncier; 3° à la cité, la constitution d'une colonie et, par suite, l'indépendance vis-à-vis du gouverneur de la province. Dans les provinces d'Occident, le *Jus italicum* était concédé le plus souvent à des municipes, dont la constitution était analogue à celle des colonies; il n'avait d'autre effet que de rendre le sol susceptible de la propriété quiritaire et libre d'impôt. A partir de Caracalla les pérégrins acquiescent avec la cité romaine la capacité d'être propriétaires quiritaires; peut-être

¹ *Hist. nat.*, III, 25, 139. — ² *De censibus*, L, 15. — ³ *Cod. Theod.*, XIV, xiii, 1; *Cod. Just.*, XI, xx, 1. — ⁴ Savigny,

Verm. Schrift., t. I, p. 29. — ⁵ Tertullien, *Apolog.*, c. xiii. — ⁶ *Dig.*, L, xv, 8, 3. — ⁷ *Hist. eccl.*, I, VII, c. ix.

aussi l'exemption de l'impôt de capitation, remplacé par l'impôt sur les successions; dès lors le *Jus italicum* devint un privilège.

BIBLIOGRAPHIE. — Savigny, *Ueber das Jus italicum*, dans *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, 1823, t. v, p. 242-267; 1842, t. xi, p. 2-19 : *Vermischte Schriften*, t. i, p. 29-81. — Dirksen, *Die Scriptores historiæ Augustæ*, 1842, p. 122-130. — Giraud, *Histoire du droit de propriété*, 1838, p. 294-312; *Histoire du droit romain*, 1848, p. 99-102. — Zumpt, *Commentationes epigraphicæ*, 1850, t. i, p. 477-491; *Studia romana*, 1859, p. 337, 338; *Ueber die Erwähnung der Jus italicum auf Inschriften*, dans *Zeitschrift für geschichtliche Rechtsw.*, 1848, t. xv, p. 1-18. — Mommsen, *Römische Urkunden*, *ibid.*, p. 364-368. — Rudorff, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, édit. Lachmann, t. II (1848-1852), p. 310, 373-378. — Revillout, *Étude critique sur le Jus italicum*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1855, t. i, p. 341-369. — Walter, *Geschichte des römischen Rechts*, 1860, t. i, p. 481-485, n. 319, 320. — Ortolan, *Histoire de la législation romaine*, édit., 1880, p. 321, n. 75. — Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, 1873, t. iv, p. 363-365. — Willems, *Le droit public romain*, 4^e édit., 1880, p. 518. — Puchta, *Cursus der Institutionem*, 8^e édit., 1875, t. i, p. 238. — Houdoy, *Le droit municipal romain*, 1876, p. 340-350. — Troisième fontaines, *Introduction à l'histoire du droit public romain*, 1877, p. 313-319. — Accarias, *Précis de droit romain*, 1879, t. i, p. 489-498, n. 206. — Garsonnet, *Histoire des localités perpétuelles et des baux à longue durée*, 1879, p. 143-144. — Beaudouin, *Étude sur le Jus Italicum*, dans *Revue d'histoire de droit français et étranger*, 1881, p. 145-194; 592, 642, 1882, p. 684-721. — Heisterbergh, *Name und Begriff des Jus italicum*, Tübingen, 1885.

H. LECLERCQ.

JUSTINIEN. — I. Justinien et Théodora. II. Leur historien Procope. III. Autres sources. IV. Sources latines. V. Sources orientales. VI. Sources juridiques et diplomatiques. VII. Sources littéraires. VIII. Sources monumentales. IX. Iconographie de Justinien. X. Psychologie. XI. *Imperator et Isapostolos*. XII. Le rôle de Théodora. XIII. La cour impériale. XIV. Les ministres. XV. La politique extérieure. XVI. Les guerres de Justinien : 1. Afrique; 2. Italie; 3. Espagne; 4. Perse; 5. Balkans. XVII. L'œuvre militaire. XVIII. L'œuvre législative. XIX. L'œuvre administrative. XX. L'œuvre religieuse. XXI. La fin du règne. XXII. Papyrus. XXIII. Inscriptions. XXIV. Bibliographie.

I. JUSTINIEN ET THÉODORA. — Au *Salon de peinture* de 1886 un grand peintre, Benjamin Constant, évoqua le personnage de Justinien qu'il montrait attentif à une discussion de jurisconsultes. — Au cours d'une existence et d'un règne qui connurent de tragiques extrémités et des revanches triomphales, Justinien assumait bien des responsabilités, mérita bien des couronnes; il ne conquiert pas de gloire plus pure et plus durable que celle qui est inséparable de son titre de législateur. Les années de son règne ne furent pas très nombreuses, elles n'arrivent pas à quarante (527-565), mais ce règne marqua une époque; il fit plus que l'exprimer ou la résumer, on devrait dire en langage scholastique qu'il l'« informa ». En effet, le VI^e siècle de l'empire grec, et le VII^e et une partie du VIII^e durent leur « forme » à la politique militaire et religieuse adoptée et appliquée par Justinien. Cependant, il semble que la postérité l'ait ignoré ou ne s'en

soit pas souvenue. Elle qui avait imposé les noms de Périclès et d'Auguste aux siècles où ils vécurent; elle qui devait donner les noms de Léon X et de Louis XIV à d'autres siècles plus rapprochés de nous, n'a pas daigné appliquer à une époque le nom de Justinien. Est-ce, de sa part, ingratitude ou inadverance? N'est-ce pas plutôt qu'il manqua à ce règne un genre de gloire et une catégorie d'illustrations; il n'eut pas d'hommes de lettres : poètes, orateurs, écrivains, qui proclament, qui répètent jusqu'à satiété un titre, une phrase, un mot que les contemporains retiennent et transmettent à leurs descendants. On ne peut pas dire que le *basileus* n'ait frappé les imaginations des contemporains par son faste, par la grandeur de ses desseins, par l'étendue et le bonheur de ses entreprises et, plus favorisé que tant d'autres, il se présente à nous avec deux monuments intacts et immortels : Sainte-Sophie, et le Code qui fera vivre son nom aussi longtemps que vivra, parmi les hommes, la raison écrite.

On pourrait presque appliquer à Justinien et à Théodora cette phrase consacrée à une destinée presque aussi surprenante que leur destinée : « On ne rêve pas comme ils ont vécu. » Et pour que rien ne manquât à cette carrière, elle commença un peu à la façon d'un conte de fée. Pariset, dans son *Éloge de Portal*, raconte que celui-ci allant chercher fortune à Paris rencontra en chemin deux jeunes gens de son âge, l'un nommé Treilhard, l'autre Maury. Ils se confièrent leurs espérances, leur fable du *Pot au lait*. Arrivés sur une des hauteurs d'où l'on découvre Paris, ils entendirent résonner le bourdon de Notre-Dame. « Entendez-vous cette cloche? dit Treilhard à Maury, elle dit que vous serez archevêque de Paris. — Probablement lorsque vous serez ministre » répliqua Maury. — « Et que serai-je, moi? » demanda Portal. — Ce que vous serez? le bel embarras, vous serez premier médecin du roi. » Au V^e siècle, on pouvait porter ses vues plus haut encore. Un jour donc, trois jeunes paysans de Macédoine quittèrent leur village et prirent à pied le chemin de Constantinople, portant chacun son bagage dans un mouchoir. Ils s'enrôlèrent dans la garde impériale, et un des trois — les autres disparaissent — devint officier, général, sénateur et, finalement, empereur, sous le nom de Justin I^{er}, (518). Ce Justin n'était pas fort grand clerc, cependant il savait épeler ses lettres et même il arriva à lire un mot entier, mais s'agissait-il d'écrire, il s'y perdait et comme sa signature était indispensable pour les pièces officielles, on imagina de la découper dans une planchette de bois qu'on appliquait au bas des actes souverains, et l'empereur conduisait tant bien que mal sa plume dans les sillons du paraphe impérial¹.

Justin n'avait pas attendu d'être soumis à cet exercice pour apprécier l'utilité de l'éducation qui lui manquait, et comme il avait un neveu, fils d'une sœur demeurée au village natal², il s'en préoccupa de bonne heure, l'attira à Constantinople et veilla à l'éducation du jeune Flavius Petrus Sabbatius Justinianus, le futur Justinien. Celui-ci suivit les écoles, se pénétra de la culture générale gréco-latine et se montra tel que la fierté de son oncle pouvait souhaiter le voir. Lorsque Justin fut élevé à l'empire, Justinien se trouva prêt à faire belle et grande figure sur la plus haute marche du trône³. Il ne tarda pas à devenir un des premiers personnages de l'empire et fut successivement comte, illustre, patrice, consul, commandant en chef, nous dirions aujourd'hui gouverneur

¹ Procope, *Histor. arcana*, édit. Bonn, p. 44-45. —

² A Tauresium, près de Bederiana, en Dardanie, Procope, *De ædificiis*, édit. Bonn, p. 266; *Justiniani Novellæ*, xi;

J. Malalas, *Chronicon*, p. 425. — ³ Procope, *De bello vandlico*, édit. Binn., p. 350; *De ædificiis*, p. 184; *Historia arcana*, p. 45; *Chronicon Edessenum*, p. 130-131.

de la capitale, nobilissime¹; enfin, au mois d'avril 527, il fut associé à l'empire² et régna conjointement avec son oncle jusqu'au 1^{er} août de la même année. Au moment où il prit le pouvoir, il n'était plus un inconnu pour personne; mieux que cela, il avait réussi à se rendre sympathique au plus grand nombre. Il était jeune encore, quoique déjà mûr par la pratique des grandes affaires auxquelles il avait été initié, et il avait eu l'occasion de montrer les ressources de son esprit et la fermeté de son caractère. Ce n'était pas là, on le pense bien, ce qui avait charmé la foule qui, à toutes les époques et dans tous les pays, place sa confiance sur des mérites moins solides. Pour elle, Justinien était le prince jeune et fastueux qui éblouissait par l'énormité de ses dépenses et le raffinement de son luxe. Les fêtes de son consulat avaient coûté 288 000 sous d'or³, qui se chiffraient aujourd'hui par une soixantaine de millions, et ces folies permettaient de tout attendre et de tout espérer des prodigalités de son règne. En outre, Justinien avait pris parti à l'Hippodrome (voir ce mot) pour la faction des Bleus qui pouvait sembler toute-puissante⁴; mais il ne s'employait pas seulement à flatter la populace dont les acclamations sont aussi éphémères qu'elles sont bruyantes; en politique avisé, Justinien flattait le Sénat et montrait des prévenances à l'aristocratie. Il faisait plus encore, mais il le faisait sans effort et naturellement, car si l'opinion publique se passionnait pour les questions religieuses, son esprit et son goût l'y portaient; Justinien faisait de la théologie et s'y montrait d'une orthodoxie rigide, ce qui plaisait au clergé, tandis que sa piété un peu ostentatoire et sa munificence lui valaient les éloges et les remerciements des pontifes romains⁵. Ce bienfaiteur insigne avait l'art délicat de donner sans humilier, avec une modestie qui s'exprimait en formules d'une séduction charmante, et que soulignaient le goût exquis et la richesse splendide des présents. On pourrait croire qu'il avait pris cette devise que nous lisons sur un de ses diptyques consulaires conservé à la collection Trivulzio, à Milan (fig. 6420) :

Munera parva quidem pretio sed honoribus alma!

Ce prince magnifique et calculateur avait eu son jour de folie, le jour où il rencontra Théodora.

Leurs noms, comme ont été leurs vies, sont désormais inséparables; et ce couple fameux a droit à une étude approfondie. Jusqu'au début du xvii^e siècle, la figure de Théodora demeura dans la pénombre de l'histoire. La découverte et la publication de l'*Histoire secrète* de Procope l'en firent sortir et, depuis lors, le nom de la souveraine ne se prononce plus sans évoquer l'idée de toutes les dépravations et de tous les vices. Le père, gardien des ours, à l'amphithéâtre, étant mort jeune, laissa plusieurs filles sous la surveillance d'une mère assez peu rigide. L'aînée des filles, Comito fut actrice, sa petite sœur Théodora se glissa à sa suite sur les planches et joua des bouts de rôles; puis, en grandissant, prit de la hardiesse, fut actrice elle aussi, mais se spécialisa dans les tableaux vivants et dans les pantomimes où sa verve, sa vivacité, son espièglerie la firent remarquer⁶. Elle était d'une beauté parfaite, plutôt petite et gracieuse que haute et roide, telle qu'elle nous apparaît sur la mosaïque fameuse de Ravenne. Dans ce visage même, d'un ovale un peu maigre, au teint plutôt pâle, luisaient deux yeux pareils à des escarboucles, d'un noir profond et velouté — les yeux de la mosaïque! Élevée et

grandie dans les couloirs de l'amphithéâtre et les coulisses des théâtres, Théodora avait rencontré d'autant plus d'aventures que loin de la fuir elle les eût plutôt recherchées. Il est d'usage de faire allusion à mots couverts à des parties de plaisir d'une licence sans bornes. Procope ayant raconté tout ce qui peut s'imaginer, et qui ne peut pas se dire, il est superflu de le traduire, ce serait chose difficile et déplacée. A l'en croire, Théodora était tellement souillée, sa réputation tellement établie, qu'on s'écartait d'elle si, par hasard, on la croisait dans la rue, et sa rencontre était considérée comme un mauvais présage⁷.

Un jour elle disparut, suivit, en province, un certain Hécébolos, gouverneur de la Pentapole d'Afrique, puis le quitta, roula sa honte parmi les vices de l'Orient et reparut finalement à Constantinople, assagie,



6420. — Diptyque de Justinien.

D'après Ch. Diehl, *Justinien de la civilisation byzantine*, 1901, p. 7, fig. 3.

décente, presque prude. Elle se logea dans une maison correcte, y mena une existence retirée, filant la laine comme les matrones du temps passé⁸. Par quel artifice rencontra-t-elle le neveu de l'empereur, on ne nous l'apprend nulle part, mais elle le retint, le conquist, l'ensorcela et Constantinople fut scandalisée d'apprendre que Flavius Petrus Sabbatius Justinianus, neveu de l'empereur régnant et héritier présomptif du trône, voulait épouser la fille d'Acacius, le gardien des ours, la fameuse Théodora. L'affaire n'allait pas sans difficultés. Le bon empereur Justin ne s'étonna pas outre mesure; c'était un vieux soldat qui avait épousé sa maîtresse sur le tard et qui se sentirait tout de suite à l'aise avec sa future nièce.

¹ Procope, *De bello persico*, p. 52; Comte Marcellus, *Chron.*, ann. 527; Zonaras, *Hist.*, t. III, p. 150; P. G., t. LXXII, p. 430-440. — ² Procope, *De caerimoniis*, p. 432-433.

— ³ Comte Marcellus, *Chron.*, ad an. 521. — ⁴ Procope,

Hist. arcana, p. 64-65. — ⁵ P. L., t. LXXII, col. 465. — ⁶ Procope, *Hist. arcana*, p. 53-60. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 63. — ⁸ Anonyme, dans Bauduri, *Imperium orientale*, t. I, part. 3, p. 47.

L'impératrice Euphémie se montrait plus récalcitrante, mais elle mourut à propos en 523. Il y avait bien une loi qui interdisait aux sénateurs et hauts dignitaires d'épouser des femmes de condition servile, des filles d'auberge ou des actrices; la loi fut rapportée¹, et Théodora reçut la dignité de patrice². Un peu plus tard, devenue la femme de Justinien, Théodora fut officiellement associée au trône et, le jour de Pâques de l'an 527, solennellement couronnée à Sainte-Sophie par les mains du patriarche.

Si l'on veut bien laisser tomber toutes les épithètes et toutes les historiettes dont Procope a agrémenté son récit, le résidu est assez mince et l'épisode un peu banal. Une jeune femme d'humble origine, de profession décriée, ayant fait parler d'elle, est assez habile pour comprendre que la modestie a plus de pouvoir que la licence, elle se range et séduit un prince qui finit par l'épouser. Dans la vie de Théodora, l'extraordinaire ne commence qu'après son couronnement et la légende — si légende il y a — est très inférieure à l'histoire. Celle qui est faite pour surprendre la postérité, ce n'est pas la courtisane, c'est la souveraine qui, elle, fut vraiment grande et dont l'ascendant fut justifié par son intelligence, son courage et, si le mot ne semblait trop fort, par son génie d'homme d'État. Entre les Sémiranis et les Zénobie qu'on connaît très peu, les Elisabeth et les Catherine II qu'on connaît trop bien, Théodora conserve une place éminente et apparaît comme « une personnalité singulièrement originale et puissante, un caractère énergique et fort, despotique et hautain, d'une rare intelligence, d'une complexité souvent déconcertante, d'un profond intérêt psychologique »³.

II. LEUR HISTORIEN PROCOPE. — Sur ce couple fameux nous saurions peu de chose si un contemporain n'avait parlé. Procope de Césarée a droit au titre d'historien pour trois ouvrages qu'il a consacrés à Justinien et à son règne, mais il n'est pas possible d'utiliser ces ouvrages sans s'expliquer sur leur valeur. L'auteur est suffisamment connu. Il a dû naître en Syrie vers la fin du v^e siècle, et il a fait une carrière administrative régulière et honorable. On l'aperçoit d'abord à la suite de Bélisaire en qualité d'assessor ou conseiller juridique; de 527 à 531, il l'accompagne en Perse, de 533 à 536, en Afrique, à partir de 536 en Italie, jusqu'en 540; il reentra alors à Constantinople où on le retrouve en 542 et, entre 543 et 545, il commence à écrire l'histoire des guerres de Justinien, en sept livres. C'est le récit des campagnes de Perse, d'Afrique et d'Italie par un témoin oculaire, qui a vécu au quartier général et qui est plein de son sujet. Terminé en 545, l'ouvrage fut publié en 550 avec quelques additions qui ne changeaient rien à la rédaction primitive. En 554, il ajoute un huitième livre consacré aux événements des années 550 à 554. Procope se montre dans tout le cours de son ouvrage admirateur de Justinien. En 560, Procope reprend la plume, à la demande de l'empereur, désireux de voir célébrer les grandes entreprises monumentales de son règne, et il sort de là le traité *Des Édifices* consacré à l'énumération des constructions religieuses, civiles et militaires, prétexte à un panégyrique d'une platitude tout orientale. L'ouvrage était fait sur commande; on peut croire qu'il attira à l'auteur une honnête récompense; en 562, on trouve un personnage ayant nom Pro-

cope, avec le titre de titulaire de la préfecture urbaine.

Incontestablement Procope est instruit des sujets qu'il expose; il les possède jusque dans le détail et les expose avec un goût et un art auxquels il serait injuste de ne pas rendre hommage. Agathias, son contemporain, avoue « qu'il savait énormément de choses et avait, pour ainsi parler, feuilleté l'histoire tout entière ». Érudit, autant qu'on pouvait l'être au v^e siècle, il est en même temps impartial, et s'il ne dit pas tout, il dit assez pour qu'on doive lui tenir compte de son désir et de son effort pour laisser entendre que tout n'était pas pour le mieux sous le despotisme byzantin. Ses sympathies allaient à Bélisaire; il aurait pu choisir plus mal son héros, mais cette sympathie ne l'a pas aveuglé sur le compte du général sous les ordres duquel il avait servi. Pour balancer ces qualités, il y a les défauts. Procope était un « conservateur » au sens où ce mot doit s'entendre « réactionnaire »; très patriote, jusqu'au chauvinisme inclusivement, voilà pour la politique. Sur le fait de religion, il était sceptique ou indifférent, superstitieux et crédule, et ce sont-là des contrastes qui se rencontrent chez bien d'autres. En somme, le livre *Des Guerres* mérite dans l'ensemble une absolue confiance; le livre *Des Édifices* est une mine inépuisable de renseignements géographiques, topographiques, économiques, et leur auteur est un esprit impressionnable que l'érudition ne suffit pas à tenir en garde contre l'imagination; or c'est l'imagination qui a prévalu dans *l'Histoire secrète*.

Celle-ci est attestée et mise sous le nom de Procope par un écrivain du x^e siècle, Suidas; néanmoins le texte découvert en 1623 n'a pas semblé à tout le monde pouvoir être réputé authentique. Est-il de Procope? Est-il composé avec les notes de Procope aggravées, envenimées? En définitive, le texte paraît bien l'œuvre de celui à qui on l'impute, des analogies de style et de pensée entre *l'Histoire secrète* et les autres ouvrages de Procope sont convaincantes, mais surtout la question de la date de composition entraîne l'adhésion à l'authenticité du pamphlet. Cette date est, à n'en plus douter, l'année 550, c'est-à-dire l'année même de la publication *Des Guerres*. Or, la situation de l'Empire était pénible; Bélisaire avait subi échec sur échec; Justinien ne tentait rien d'éclatant, n'aboutissait à rien d'efficace pour le rétablissement de cette situation, et Procope enrageait, n'osait rien dire et osait tout écrire. Il faisait ses délices de tout ce qui alimentait sa colère, déchirait Bélisaire pour se venger d'avoir cru en lui, souillait Justinien et Théodora pour se venger de la peur qu'il avait d'eux. Son imagination malade et exaltée lui faisait-elle accroître et grossir le tas d'immondices qu'il fouillait, c'est possible; mais le tas existait et il le remuait avec délices, ramassait tout ce qu'il trouvait d'impur, d'ignoble, de dégoûtant, sans s'apercevoir qu'il collectionnait des mensonges évidents et de pures sottises pour les enchaîner dans son récit. Mais côte à côte avec ces mensonges il y a des faits véritables, notamment en ce qui touche la politique et l'administration du règne. Seulement ces faits sont généralisés; d'un cas fâcheux et unique Procope tire une règle et un système de gouvernement. Lorsqu'il lui arrive de ne pas mentir, il exagère et il dénature les faits en les altérant. À l'égard des personnes, son injustice est sans mesure⁴; c'est surtout Justinien qui en est victime et, nonobstant toutes ces

¹ Code Justinien, V, iv, 23. — ² Procope, *Hist. arcana*, p. 63, 66-67, 68. — ³ Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle*, Paris, 1901, p. 36. — ⁴ Cf. Dahn, *Prokopius von Caesarea*, Berlin, 1865; Haury, *Prokopiana*, Augsburg, 1892; Le même, *Zur Beurtheilung des Geschichtschreibers Prokopius von Caesarea*, München,

1896; Brucker, *Zur Beurtheilung Procopius von Caesarea*, Ansbach, 1896; Pancenico, *O tainoi Istorii Prokopita*, dans *Viz. Vrem.*, t. II, p. 24-57; 340-371; t. III, p. 96-117; 300-316; 461-527; K. Krumbacher, *Geschichte d. byzant. Literatur*, p. 230-237; Bury, *History of the later roman empire*, t. I, p. 359-364; Ch. Diehl, *op. cit.*, p. XII-XIX.

graves réserves, on n'est pas autorisé à écarter purement et simplement l'*Histoire secrète*, mais on est tenu d'en tout peser, d'en tout vérifier.

III. AUTRES SOURCES. — Agathias le scholastique entreprit, après la mort de Justinien, de continuer Procope et enferma le récit des événements survenus entre 552 et 558 dans les cinq livres intitulés : *Ἱστορίαι Ἰουστινιανοῦ βασιλέως*. L'ouvrage a peu de valeur, la rhétorique y tient trop de place et l'érudition solide y est remplacée par des rapports oraux; en outre, il se fit traduire par un ami des fragments de chroniques perses. Néanmoins, Agathias a vu de ses yeux la fin du règne et il en parle avec justesse et modération. Ménander *Protector* continua l'œuvre d'Agathias entre 558 et 582; les fragments qui nous en sont restés comptent parmi les sources historiques les plus importantes du VI^e siècle. Un autre historien de qui il nous reste des fragments est le patrice Pierre qui fut *maître des offices* et conseiller de Justinien. Il fut l'auteur d'un traité du Cérémonial dont Constantin Porphyrogénète a tiré parti, et qui est fort utile pour connaître la vie de cour et l'étiquette byzantine au VI^e siècle. Nonnosos qui fit carrière dans la diplomatie byzantine, a laissé un livre sur ses voyages de mission, principalement en Yemen et en Éthiopie. L'ouvrage composé par Hésychius de Milet sur le règne de Justin I^{er} et les débuts du règne de Justinien est perdu, et il y a peu de chose à dire du fragment de Théophane de Byzance. Au contraire, Evagrius a laissé de précieuses indications dans son *Histoire ecclésiastique* qui s'étend de 431 à 593. Le IV^e livre seul est consacré aux règnes de Justin et de Justinien. L'auteur y a fait beaucoup usage de Procope et du chroniqueur Jean Malalas ou Jean le rhéteur. Celui-ci s'arrête à l'année 563 et consacre son livre XVII à Justin I^{er}, et son livre XVIII à Justinien. C'est un document de première importance. L'*Histoire universelle* de Jean d'Antioche est d'une composition plus ferme; elle s'étend de la création du monde à la mort de Phocas (610), mais il n'en reste que des fragments. La *Chronique pascal*e a le même point de départ et s'arrête à l'an 629; écrite à Constantinople, elle contient des informations intéressantes sur les événements dont cette ville fut le théâtre sous le règne de Justinien. Enfin, on peut utiliser la *Chronique* de Théophane, celles de Cedrenus et de Zonaras. Le premier appartient au IX^e siècle, les deux autres au XII^e siècle, mais ceux-ci ont eu sous les yeux, pour la période qui va de 457 à 565, une source non identifiée et excellente, qui suffit à donner au livre XIV de Zonaras une valeur particulière ¹.

Les hagiographes sont plus abondants que les chroniqueurs. Cyrille de Scythopolis a laissé une précieuse Vie de saint Sabas ², à la suite de laquelle on peut citer encore les Vies de Dositheos ³ († vers 530), de Théophile d'Adana ⁴ († 538), de Marthe ⁵, la nièce de Siméon le Jeune et la Vie de ce même Siméon ⁶. Jean Moschus a semé à pleines mains les anecdotes sur les ascètes et sur les moines dans le *Pré spirituel*; enfin les biographies contemporaines de Ménas et d'Eutychius, patriarche de Constantinople, sont à parcourir ⁷.

Le *Synecdème* d'Hiéroclès ⁸ retrace l'état politique de l'empire un peu avant l'année 535. La *Topographie chrétienne* de Kosmas Indicopleustes nous fait connaître l'Arabie, l'Afrique orientale et l'Inde; son livre a été écrit entre 546 et 547 (voir KOSMAS). C'est un ouvrage tout rempli de renseignements curieux sur les relations de commerce de l'empire byzantin

avec l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, la Chine, avec des détails pittoresques et amusants sur les mœurs et les produits des régions exotiques visitées par ce négociant. Tout cela est conté en un style clair et facile que les beaux esprits de Byzance affectaient de mépriser, mais qui est fort attrayant.

Les traités de tactique, de balistique, d'armement ne manquent pas, mais se rapportent à des connaissances spéciales dont nous n'avons guère à parler dans le *Dictionnaire*. Il faut faire une place à part, et une place d'honneur au traité de Jean Lydus *Sur les magistratures*. « C'était, écrit M. Ch. Diehl, un employé de la préfecture du prétoire, assez instruit, et qui se piquait de lettres, assez pour que l'empereur lui ait



6421. — Portrait de Justinien. Mosaïque de Saint-Vital. D'après une photographie.

demandé de composer un panégyrique en son honneur. C'est un mécontent aussi, qui ne pardonne point à certains de ses chefs, tel que le fameux préfet Jean de Cappadoce, les innovations introduites par eux dans le service, et qu'aigrit encore davantage la façon dont l'administration l'a remercié. Mais il a vu de près les choses et les hommes, et son livre qui n'est point suspect d'hostilité à l'égard de Justinien est un complément utile à l'*Histoire secrète* de Procope. On ne l'a point, à mon avis, suffisamment étudié jusqu'ici, et il y a beaucoup à en tirer pour la difficile histoire du gouvernement intérieur de Justinien ⁹.

Il existe, sous le nom d'un certain Théophile une *Vie de Justinien* à laquelle Alemanni a beaucoup emprunté, pour servir d'illustration au texte de l'*Histoire secrète*. Alemanni a été dupe et a cité de confiance un résumé fait au XVII^e siècle par un prêtre dalmate, Ivan Marnavich, sur un manuscrit slave du Mont Athos et qui, s'il existe, daterait tout au plus du

¹ Sur tous ces auteurs, voir la *Byzantine* de Bonn. — ² *Eccles. græc. monum.*, édit. Cotelier, 1686, t. III. — ³ *Acta sanct.*, 3 févr. — ⁴ *Acta sanct.*, 1^{er} févr. — ⁵ *Acta sanct.*,

5 mai. — ⁶ P. G., t. LXXXVI. — ⁷ *Acta sanct.*, 5 août; P. G., t. LXXXVI. — ⁸ Édit. Burckhardt, Leipzig, 1893, — ⁹ C. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine* p. xxv.

xiv^e siècle Ce qu'on a pris pour une Vie de Justinien n'est donc qu'un recueil de légendes slaves sans valeur historique¹.

IV. SOURCES LATINES. — Parmi les chroniques latines, on peut consulter celle du comte Marcellin, qui va de 379 à 534, et qu'un anonyme a continué jusqu'en 548, œuvre d'un contemporain personnellement dévoué à Justinien et où se reflète l'opinion des cercles de la cour; — la chronique de Victor de Tonnenna, qui va de 444 à 567, dont l'auteur a été mêlé aux querelles religieuses qui ne lui ont pas appris la modération; — la chronique de Jean de Biclar, élevé à Constantinople et qui rapporte les événements de 567 à 590; — l'*Histoire des Goths* d'Isidore de Séville². On peut relever quelques détails relatifs aux rapports des Byzantins avec les Francs dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, et dans la *Chronique* de Marius d'Avenches qui va de 455 à 581.

L'historien goth Jordanès a laissé différents écrits tous marqués de son loyalisme byzantin.

Le *Liber pontificalis*, pour les Vies des papes Hormisdas, Jean I^{er}, Félix IV, Boniface II, doit être consulté comme un véritable monument historique. Les notices de Jean II, Agapit et Silvère, composées vers 538 ou 539, sont également importantes, mais leur partialité, surtout pour Silvère, ou plutôt contre Silvère, saute aux yeux. A partir de 536 on doit se tenir en garde.

Le *Liber pontificalis* composé par Agnellus au ix^e siècle ne concerne que l'Église de Ravenne, mais au point de vue des monuments de cette ville archéologique, c'est un ouvrage sans égal³.

L'hagiographie est représentée par la Vie de Fulgence, de Ruspe, en Byzacène⁴.

V. SOURCES ORIENTALES. — Zacharie le Rhéteur évêque de Mitylène, a composé une *Histoire ecclésiastique* allant de 450 à 491. Cet ouvrage, rédigé en grec, nous est parvenu en syriaque, traduit par un monophysite qui le continua jusqu'en 568-569. Les livres I-VI sont de Zacharie, les livres VII-XII sont du syrien anonyme, d'ailleurs intéressant, contemporain de Justinien⁵. Celui-ci a consulté beaucoup de documents originaux qu'il a intégralement cités, et que nous ne connaissons que grâce à lui.

Jean d'Asie appelé aussi Jean d'Éphèse, autre monophysite (506-585), a composé une *Histoire ecclésiastique* allant de la création du monde à l'année 584⁶. La première partie est perdue. Il reste plusieurs fragments de la seconde qui s'étend depuis le règne de Théodose II jusqu'à l'an 572. La troisième partie nous est parvenue sauf quelques lacunes et dans un certain désordre. L'ouvrage a une haute valeur historique. Pour l'histoire de la politique religieuse de Justinien, on ne saurait en faire trop d'estime. Le

même auteur a écrit des *Vies des bienheureux orientaux*, précieuses pour l'histoire de la secte monophysite.

La *Chronique syrienne d'Édesse* va de 131 avant Jésus-Christ à l'an 540⁷. Elle fut continuée au vii^e siècle par la prêtre jacobite Thomas⁸.

La *Chronique* mise sous le nom de Denis de Tellmahré est du viii^e siècle, mais elle a inséré la seconde partie de l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Éphèse⁹.

Michel de Mélitène, patriarche d'Antioche de 1166 à 1169 est l'auteur d'une *Chronique* allant de la création au xii^e siècle¹⁰; Grégoire Bar-Hebraens (1226-1286) a composé un *Chronicon syriacum* et un *Chronicon ecclesiasticum*. Tous ces ouvrages ont été composés à l'aide de sources anciennes¹¹.

L'hagiographie est non seulement représentée par les *Vies des bienheureux orientaux* de Jean d'Éphèse, mais encore par une biographie de Sévère d'Antioche¹² et les vies des grands prédicateurs jacobites, Jean de Tella et Jacques Baradée, toutes deux écrites par des contemporains¹³.

La *Chronique* de Jean, évêque de Nikiou, à la fin du vii^e siècle, va de la création du monde jusqu'à cette date. L'auteur fait un recours fréquent à Jean Malalas. Écrite en grec, traduite en arabe, de l'arabe en éthiopien; l'éthiopien a été traduit en français par Zotenberg et en anglais par R. H. Charles (voir ÉGYPTÉ).

Enfin, Tabari, historien arabe (839-923) a laissé des *Annales* pour la composition desquelles il a eu recours à des sources fort importantes et aujourd'hui perdues¹⁴.

VI. SOURCES JURIDIQUES ET DIPLOMATIQUES. — L'œuvre législative de Justinien sera étudiée en son lieu, mais ici nous l'envisageons au point de vue historique. Le *Code Justinien* renferme des rescrits datés de 527 à 534 et fort importants pour l'histoire politique, administrative et religieuse du règne. La collection des *Novelles* a plus de valeur encore : on y trouve tout entière l'histoire administrative du règne de Justinien¹⁵. Le *Corpus juris civilis* conserve des rescrits impériaux auxquels viennent s'ajouter des actes connus par des inscriptions (rescrit de 527, trouvé en Pamphylie¹⁶, inscription d'Abydos sur le passage des détroits¹⁷, par des manuscrits) (ordonnance sur le commerce de la soie¹⁸, bulle d'or à l'abbé du monastère du Sinaï¹⁹), par la *Chronique paschale*, édit de 533, édit de 552.

Les grandes collections conciliaires ont accueilli certaines pièces fort importantes, par exemple, les procès-verbaux des grandes assemblées religieuses de Constantinople en 536 et 553, les actes des synodes provinciaux, édits religieux, messages impériaux pour la bibliographie et le résumé ou l'interprétation desquels nous nous permettons de renvoyer à notre *Histoire des conciles*.

Il faut mentionner en outre le *Typikon* de saint Sabas qui est une règle monastique²⁰.

¹ Bryce, *The life of Justinian by Theophilus*, dans *English historical Review*, 1887, p. 657-686. — ² Toutes ces chroniques dans *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, édit. Mommsen, t. xi. — ³ *Monumenta Germaniae historica, Script., rer. langob. et ital.*, — ⁴ P. L., t. LXV. — ⁵ Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor, édit. Ahrens et Krüger, in-8°, Leipzig, 1899. — ⁶ Die Kirchengeschichte des Johann von Ephesus, édit. Schönfelder, München, 1862; fragments dans Land et dans van Dounen, *Commentarii de beatis orientalibus*, Amsterdam, 1889, et dans Nau, *Analyse de la II^e partie inédite de l'Histoire de Jean d'Asie*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1897, t. II, p. 457-493; Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. I et t. II; Rubens Duval, *La littérature syriaque*, p. 191-195, 162-163; L. Duchesne, *Jean d'Asie*, 1892. — ⁷ Édit. Hallier, dans *Texte und Untersuchungen*, t. IX, fasc. 2, Leipzig, 1893. — ⁸ Land, *Anecdota syriaca*, t. I, p. 103 sq. — ⁹ Rubens Duval, *op. cit.*, p. 203-206. — ¹⁰ Elle a eu deux éditions: Langlois, 1363;

J. B. Chabot, 1901. — ¹¹ *Chronicon syriacum*, édit. P. Bedjan, Paris, 1890; *Chronicon ecclesiasticum*, édit. Abbeloos et Lami, Louvain, 1872-1877, R. Duval, *op. cit.*, p. 203-210. — ¹² Édit. Ahrens et Krüger; R. Duval, *op. cit.*, p. 164-165; Nau, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1899, 1900. — ¹³ *Het Leven Johannes van Tella*, édit. Kleyn-Leyde, 1882; *Vita Jacobi Baradaei*, dans *Comm. de beatis orientalibus*, 1889. — ¹⁴ Édit. Nöldeke, (traduction) Leyde, 1879. — ¹⁵ *Corpus juris civilis*, édit. Mommsen, Krüger et Schwell, 3 vol., Berlin, 1836-1895; *Justiniani Novellae*, édit. Zacharie von Lingenthal, 2 vol., Leipzig, 1881; *De diocesi aegyptiaca lex a. 554 lata*, édit. Zacharie von Lingenthal, Leipzig, 1891. — ¹⁶ *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, p. 501. — ¹⁷ *Athenische Mittheilungen*, t. IV, p. 307. — ¹⁸ Zacharie von Singenthal, *Eine Verordnung Justinians ueber den Leidenhandel*, Saint-Petersbourg, 1865. — ¹⁹ C. Tischdorf, *Anecdota sacra et profana*, 2^e édit., p. 56 sq. — ²⁰ *Byzantinische Zeitschrift*, 1894, p. 167.



6422. — Justinien et sa cour. Mosaïque de Saint-Vital à Ravenne.

VII. SOURCES LITTÉRAIRES. — La littérature épistolaire est assez riche. Justinien a écrit aux papes Hormisdas, Jean II, Agapit, Vigile; il a écrit également à des patriarches, à des évêques, à des synodes, car il aimait fort à se mêler des affaires religieuses¹. Les patriarches de Constantinople, Épiphanes et Eutychius, ont écrit eux aussi, et la correspondance échangée entre les patriarches Anthime de Constantinople, Sévère d'Antioche et Théodore d'Alexandrie, a été conservée par le pseudo-Zacharie de Mitylène. Les lettres des papes sont également nombreuses, adressées par Hormisdas, Jean II, Agapit, Vigile et Pélage I^{er} à l'empereur ou aux patriarches².

La correspondance de Cassiodore est toute politique. Il faut consulter principalement les livres VIII à X des *Variae*.

Quelques lettres subsistent de la correspondance échangée entre Justinien et les rois francs d'Austrasie. Nous avons plusieurs pièces émanant de Théodebert ou de Théodebald; d'autres proviennent d'évêques francs.

Justinien occupe personnellement une place comme controversiste et, tout en faisant la part de ses fournisseurs habituels, il est certain qu'on doit lui accorder une large place dans la composition d'ouvrages théologiques mis sous son nom : un traité contre Origène adressé en 543 au patriarche Ménas, un traité contre les monophysites adressé à des moines d'Alexandrie, des fragments d'un traité sur la même question adressé au patriarche d'Alexandrie Zoïle (542-550), un édit contre les Trois Chapitres (551) et un traité contre leurs adhérents³.

Le meilleur théologien de cette période est Leontius de Byzance, converti du nestorianisme à l'orthodoxie, mort peu après 542. Il écrivit un traité en trois livres contre les nestoriens et les eutychiens et, probablement, un grand ouvrage contre les monophysites⁴. L'hérésie monophysite eut ses défenseurs, mais leurs ouvrages n'ont pas tous été publiés; beaucoup sont probablement encore manuscrits. Sévère d'Antioche fut un des plus diserts, mais nous n'avons encore que peu de chose de son œuvre, et moins encore des patriarches d'Alexandrie, Timothée III et Théodore, et de l'évêque d'Halicarnasse Julien. Le patriarche de Constantinople, Anthime, est aussi connu par quelques fragments. Les auteurs orthodoxes ne nous sont pas beaucoup plus accessibles que les monophysites.

Quelques africains tiennent une certaine place dans cette controverse théologique qui se développa autour de l'affaire des Trois Chapitres; ce sont le diacre Liberatus, de Carthage et Facundus, évêque d'Hermiane; leurs écrits sont indispensables pour la connaissance de la situation religieuse du VI^e siècle.

« Il faut enfin nommer le diacre de Sainte-Sophie, Agapit, qui dédia à Justinien un court traité sur les devoirs des princes, et les commentaires qu'écrivirent sur les Livres saints le diacre alexandrin Olympiodore et le rhéteur Procope de Gaza. Ce dernier est plus célèbre pourtant par le traité qu'il écrivit contre la philosophie néo-platonicienne. A cette même école de Gaza (voir ce mot), qui fut célèbre à la fin du V^e et au commencement du VI^e siècle, se rattachent également l'évêque de Mitylène, Zacharie, déjà cité comme historien, et qui écrivait sous Justinien, vers 527, un traité contre les manichéens, et le rhéteur Choricus de Gaza, dont les déclamations nous four-

nissent d'intéressants détails sur la vie sociale et artistique du VI^e siècle⁵. »

Choricus nous a laissé une description des peintures qui décoraient une des églises de sa ville natale; on peut rapprocher de ce genre de documents quelques pièces contenues dans l'*Anthologie*, pare exemple, une série d'épigrammes ayant trait à des œuvres d'art. Dans le livre II on trouve une description des bains de Zeuxippe, écrite par Christodoros, avant la grande catastrophe de 532. Ailleurs on trouve des poèmes de Julien l'Égyptien, de Léontius le Scholastique, de Damocharis, de Macedonios, de Jean de Gaza, qui a fait la description d'une carte du monde; enfin, nous avons plus d'une centaine d'épigrammes de l'historien Agathias. Nous avons eu déjà deux fois l'occasion (voir AMBON et BYZANCE) de rappeler la description de Sainte-Sophie et de son ambon par Paul le Silencieux. On peut y joindre le poème de Constantin le Rhodien qui décrit au X^e siècle les merveilles de Constantinople et, en particulier, l'église des Saints-Apôtres, bâtie par Justinien⁶.

« Enfin, il faut nommer un poète latin, Corippus, dont les œuvres, malgré leur médiocrité, sont fort instructives. Originaire d'Afrique, il a, en témoin oculaire, raconté dans sa *Johannide* une partie des guerres byzantines et curieusement dépeint la vie des tribus indigènes. Venu plus tard à Constantinople et attaché au service du questeur du Palais-Sacré, il a, dans son panégyrique de Justin II (*In laudem Justinii*) décrit de façon intéressante les cérémonies de la cour byzantine. Corippus est un pauvre poète et un médiocre esprit, mais il a vu et bien vu les choses dont il parle, il les décrit avec complaisance et nous instruit par là infiniment⁷. »

VIII. SOURCES MONUMENTALES. — Nous possédons un petit nombre d'inscriptions du règne de Justinien. La plupart sont des dédicaces, en grec ou en latin; elles nous font connaître des édifices et quelques personnages engagés dans l'administration. Ces inscriptions ont été trouvées à Constantinople, à Trébizonde, en Syrie, en Crimée, en Afrique. La plus intéressante est celle du roi Silco (voir ÉTHIOPIE).

La numismatique offre plus d'intérêt historique que d'intérêt artistique. Les monnaies de Justinien ne rappellent que de fort loin les anciennes monnaies impériales; quant à celles des princes vandales, ostrogoths, francs, elles nous rejettent en pleine barbarie. La sigillographie nous a conservé des sceaux de plomb assez peu nombreux, au nom de Justinien et de quelques-uns de ses dignitaires et de ses généraux. Mais ces bulles du VI^e siècle n'offrent point, par l'ampleur de leurs légendes ou par les effigies qu'elles portent, l'intérêt des documents de cette sorte provenant des siècles postérieurs.

Ce sont principalement les monuments eux-mêmes qui témoignent de la grandeur du règne de Justinien. Grands travaux d'utilité publique, tels que les citernes de Constantinople ou le pont du Sangarios, ruines magnifiques des constructions militaires, si nombreuses en Afrique surtout, édifices religieux enfin, avec la puissante originalité de leurs combinaisons architecturales, avec leur décoration splendide de marbres polychromes et de mosaïques d'or, tout concourt à mettre en valeur la gloire de l'empire byzantin et l'éclat de l'art au VI^e siècle. Je ne nommerai que les principaux de ces édifices. A Constantinople, c'est Saint-Serge, Sainte-Érène, et plus que tout, la mer-

¹ La liste dans Knecht, *Die Religions Politik Kaiser Justinianus I.* — ² La plupart des lettres impériales et pontificales sont réunies dans la *Collectio Avellana*, édit. Günther, dans *Corp. script. eccles. lat.*, t. xxxv, Vindobonæ, 1895-1898. — ³ Knecht, *op. cit.*, p. 15-20. —

⁴ Cf. Loofs, *Das Leben und die polemischen Werke des Leontius von Byzanz*, 1887; Rügamer, *Leontius von Byzanz*, 1894. — ⁵ Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine*, 1901, p. xxxv. — ⁶ Édit. Legrand et Th. Reinach, dans *Rep. des ét. grecques*, 1896. — ⁷ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. xxxvi.



6423. — L'impératrice Théodora et sa cour. Mosaique de Saint-Vital à Ravenne.

veille de Sainte-Sophie; en Syrie, c'est Ezra, Bosra, Bethléem et les ruines presque intactes encore des villes mortes du désert syrien; c'est le lointain monastère du Sinaï avec ses mosaïques; c'est Salonique et ses églises de Saint-Démétrius et de Sainte-Sophie; et ce sont, en Italie, les basiliques de Ravenne, Saint-Vital, Saint-Apollinaire Nuovo et Saint-Apollinaire in Classe, et la belle église de Parenzo, en Istrie. A côté des monuments de l'architecture, à côté des mosaïques, de ces mosaïques surtout de Saint-Vital, où revivent en une saisissante évocation Justinien et Théodora, bien d'autres œuvres d'art encore illustrent ce vi^e siècle éclatant. Ce sont les ivoires finement sculptés, diptyques consulaires, pyxides, reliquaires, chaires épiscopales, reliures d'évangélistes; ce sont les miniatures des manuscrits écrits en lettres d'or sur parchemin de pourpre, comme le *Codex Rossanensis* ou l'évangélaire de Sinope et celles qui décorent d'autres manuscrits admirables, le *Dioecoride* de Vienne, le *Kosmas* du Vatican, les manuscrits syriaques de Florence ou d'Etschmiadzin; et ce sont enfin les débris de l'orfèvrerie religieuse, les lambeaux épargnés par le temps de somptueuses étoffes historiées, toutes les œuvres où se complut le goût de luxe raffiné de l'art byzantin du vi^e siècle¹. Il suffit de mentionner ici en quelques mots ces merveilles artistiques dont nous avons eu l'occasion d'étaler la splendeur dans plusieurs articles du *Dictionnaire* à qui elles fourniront encore de précieuses illustrations.

IX. ICONOGRAPHIE DE JUSTINIEN. — Il y a les textes et les monuments. Les textes sont peu explicites, mais encore faut-il y recourir. Au dire de Procope, Justinien était de taille moyenne, charnu comme il convient, le visage arrondi, le teint coloré, la tête assez belle. A cela Jean Malala ajoute que l'empereur avait le nez droit, le teint clair et fleuri, la moustache et la chevelure grisonnante et une calvitie précoce.

Les monuments sont nombreux et plusieurs ont une valeur artistique au moins égale à leur valeur historique. Le plus célèbre de tous est la mosaïque de Saint-Vital à Ravenne. Cette composition à laquelle correspond celle consacrée à Théodora représente l'œuvre d'art la plus considérable du vi^e siècle (fig. 6422). Dans l'abside de l'église ces deux grands tableaux ne forment pas peut-être la partie la plus remarquable de la décoration; c'est vers eux pourtant, dès qu'on avance à l'intérieur de l'édifice, que le regard va tout d'abord, tant il y a là plus et mieux que des portraits, mais une vivante image du luxe raffiné et de l'étiquette savante du Palais-Sacré de Byzance, tant il semble qu'un morceau d'histoire morte se réveille et s'anime dans ces grandes pages glacées et solennelles. A gauche l'empereur vêtu d'un ample costume ruisselant d'or et de pierreries, la tête auréolée, le front chargé du diadème à fanons terminés par des perles fines. Les traits sont volontairement rajeunis, car la mosaïque date de l'année 547. Justinien avait alors soixante-cinq ans; or nous avons devant les yeux un quadragénaire, l'empereur à l'époque de son avènement. Le visage est plus allongé que ne le laisse entendre Procope, les traits sont fermes et presque durs, le menton volontaire, la bouche fine à peine ombragée par la moustache, le nez mince, le regard fixe et dilaté. De chaque côté du *basileus* deux groupes de dignitaires symétriquement rangés lui forment une cour, d'un côté l'évêque de Ravenne et ses clercs couverts de leurs vêtements sacerdotaux, de l'autre côté les officiers et les gardes dans un étincellement d'armes et

de boucliers. L'instant est celui d'une cérémonie liturgique mal définie. L'empereur porte une corbeille d'offrande (voir *Dictionn.*, t. II, au mot *CANISTRUM*, fig. 2014), l'évêque une croix de bénédiction, deux diacres tiennent respectivement l'évangélaire et l'encensoir (voir *Dictionn.*, t. V, au mot *ENCENS*, fig. 4064). Évidemment la scène se passe à l'intérieur de la basilique.

Le tableau de Théodora qu'on ne peut séparer du précédent (fig. 6423) puisqu'il lui sert de réplique, nous montre au contraire l'impératrice et sa cour dans le *narthex* ou dans l'*atrium* indiqué par la phiale aux eaux jaillissantes (voir *Dictionn.*, t. II, au mot *CANTHARE*, fig. 2028). En arrière du groupe, se voit la



6424. — Portrait de Constantin.
Mosaïque de Saint-Apollinaire.

porte du sanctuaire avec le rideau relevé par un chambellan. Théodora se dirige vers la basilique tenant à deux mains son offrande dans une coupe à gros cabochons. Sous l'accumulation de la parure la femme disparaît un peu, surtout on hésite à retrouver ce charme tout-puissant dont parlent ses détracteurs. Sous le long et lourd manteau impérial la statue paraît haute et rigide, sous le diadème compliqué qui cache le front et la lourde perruque qui laisse à peine deviner la chevelure noire, le visage semble menu, délicat, exsangue, avec son ovale amaigri, son grand nez droit et mince, ses larges yeux noirs qui envahissent le visage. Le vêtement est d'une incomparable magnificence, constellé, brodé, plaqué avec profusion portant même une large représentation de l'Adoration des Mages au bas de son manteau de pourpre violette. Sur la poitrine, les joyaux étincellent, la tête semble emboîtée dans un pesant diadème d'où ruissellent les pierres précieuses en cascades éblouissantes. L'être humain disparaît pour faire place à l'icône.

De Justinien nous possédons d'autres effigies. Une autre mosaïque, celle-ci à Saint-Apollinaire, posté-

¹ Ch. Diehl, *Justinien*, p. xxxvii-xxxviii.

rieure de dix ans à la précédente et de même rajeunie (fig. 6424). Cependant l'âge a commencé à faire son œuvre. Nous avons ici un Justinien épaissi et empâté, le bas de la figure s'est empli, la graisse s'est logée dans un double menton et, en même temps, les yeux ont perdu leur fixité hautaine, l'expression est devenue plus molle, presque indifférente, la moustache a disparu. C'est déjà un vieillard bonasse, alourdi, c'est une effigie de fin d'un règne.

Nous avons déjà donné le disque de Kertch (voir *Dictionn.*, t. iv, au mot DISQUE, fig. 3778). Ici nous avons un Justinien tel que l'imagination se le représente volontiers pendant les premières années de son règne, « calme sur un cheval fougueux » précédé par la Victoire, escorté d'un aide de camp (voir t. iv, col. 1183).

L'ivoire Barberini conservé au Musée du Louvre n'est pas moins remarquable (voir *Dictionn.*, t. iv, au mot DIPTYQUES, fig. 3773). Ici encore nous nous bornons à renvoyer à cette figure et au commentaire que nous en avons donné (voir t. iv, col. 1156). A. Héron de Villefosse a revendiqué pour l'« ivoire Barberini » une dénomination nouvelle : *L'ivoire de Peiresc*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1915-1918, t. LXXV, p. 267-295. Cet ivoire fut offert en octobre 1625 par Fabri de Peiresc au cardinal Barberini. « Dans un élan de reconnaissance pour un prince de l'Église, qui lui avait fait le grand honneur de dîner dans sa propre maison et d'examiner avec intérêt les curiosités de son cabinet, il lui fit remettre très discrètement l'admirable pièce. C'est ainsi qu'elle sortit de France. Ce jour-là le bon Peiresc fut d'une générosité vraiment royale. En homme poli et bien élevé le cardinal fit quelques difficultés pour accepter un tel présent, mais ses scrupules ne furent pas insurmontables. Son secrétaire, Jérôme Aléandre, déposa l'objet dans sa litière au moment où il prenait congé de son hôte; l'ivoire de Peiresc partit ainsi pour Rome. Après trois siècles environ de villégiature dans la ville éternelle, où il a conquis sa réputation mondiale, le monument nous est revenu en France, en 1899, à un moment où tout le monde ignorait encore les liens qui le rattachaient à notre pays, et nous avons alors payé en beaux deniers comptants les frais de son escapade. » Sans doute l'ivoire a appartenu à Peiresc, mais celui-ci fut bien sot de s'en dessaisir, il en a été justement puni; l'ivoire qui eût porté son nom demeurerait, quoi qu'on fasse, pour les archéologues : « ivoire Barberini. » On a déjà trop de peine à se reconnaître parmi les monuments antiques pourvus d'un état civil pour qu'on ne les débaptise pas comme on ferait d'une rue, d'une avenue ou d'un boulevard.

Nouveau monument d'une valeur iconique certaine dans le fameux médaillon d'or disparu depuis le vol célèbre de 1831 au Cabinet des Médailles, mais il existe heureusement une gravure très fidèle et, ce qui vaut mieux, un moulage pris sur l'original et conservé au British Museum (fig. 6425). Le médaillon avait été publié, dès l'année 1759, par Gros de Boze, garde du Cabinet du roi, dont le dessin a été reproduit par Pinder et Friedlaender, *Die Munzen Justinians*, in-8°, Berlin, 1843, par C. Babelon, *Justinien et Bélisaire*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896, t. LVIII, p. 313, par Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle*, in-4°, Paris, 1901, p. 23, fig. 10.

D'autres auteurs signalent le médaillon, mais sans le décrire ou en donner l'image, ce sont : Eckhel, *Doctr. numm. veter.*, t. I, Proleg., p. LI ; Mionnet,

De la rareté et du prix des médailles romaines, t. II, p. 406; F. de Saulcy, *Essai de classification des suites byzantines*, p. 12; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 13. Dans l'*Histoire abrégée du Cabinet des médailles et antiques*, publiée par Cointreau en l'an IX, on lit (p. 13-14) la mention suivante : « En 1782, on acheta par échange, à Mme Swinburne, un médaillon d'or de Justinien qu'on estima 3 000 fr. » Il y a là, de la part de Cointreau une confusion qu'il importe de rectifier; la pièce d'or acquise par voie d'échange en 1782 avec Mme Swinburne est un simple sou d'or de l'empereur Basileus, contre lequel le Cabinet céda un aureus de l'impératrice Salonine. Cointreau avait en vue évidemment notre grand médaillon de Justinien dont il ignorait la véritable provenance, et qui fut estimé seulement 2 000 francs par Mionnet, en 1827.

L'image de Gros de Boze donne la grandeur exacte de l'original (0 m. 085 de diamètre) et, en tenant compte des habitudes des graveurs du milieu du xvm^e siècle, ainsi que du style des monnaies de Justinien, on peut assez bien se rendre compte de l'aspect que devait avoir cette pièce exceptionnelle par ses dimensions, qui ne sont égales ou surpassées que par quelques-uns des plus grands médaillons du Cabinet impérial de Vienne. D'après son poids, le médaillon de Justinien égalait 36 *solidi*, c'est-à-dire une demi-livre romaine. Ceux que le roi Chilpéric montra un jour à Grégoire de Tours pesaient 72 *solidi*, c'est-à-dire environ 327 grammes ou une livre¹; à Vienne, il en est à l'effigie de Constance II et de Valens qui pèsent 90, 56, 48 et 40 *solidi*; toutes les autres pièces en or de ce genre, que l'on connaît sont d'un poids inférieur au médaillon de Justinien².

Le comte Desalleurs, ambassadeur de France à Constantinople, de 1747 à 1756, écrivait à M. Rouillé, ministre et secrétaire d'État, le 18 juin 1751 pour lui annoncer l'envoi du « magnifique médaillon d'or, d'une grandeur extraordinaire... trouvé dans le voisinage de Césarée de Cappadoce, en creusant sous des voûtes, à plus de vingt pieds sous terre...; cet éclaircissement suffit pour indiquer le reste. Il y avoit anciennement dans une plaine voisine de Césarée un château appelé le fort de Moresse (Mocèse, voir Procope, *De ædific.*, v, 4, édit. Bonn., p. 317 : ἦν δὲ τι φρούριον ἐν Καππαδοκίᾳ Μοκρησός ὄνομα...); ce fort ayant été négligé et tombant en ruines, l'empereur Justinien le fit raser entièrement, et fit élever une muraille du côté de l'Occident, sur une colline fort roide; dans l'étendue de son enceinte, il fit bâtir des églises, des hôpitaux, des bains et d'autres édifices publics qui distinguoient et illustroient les villes anciennes. Celle-ci conserva le nom du château sur les ruines duquel elle fut bâtie, devint métropole et le siège d'un archevêché. Il me paroît vraisemblable que ce beau médaillon a été trouvé dans les ruines d'un des principaux édifices. Il a été frappé à Constantinople *in officina secunda*³, par ordre de Justinien, qui l'envoya sans doute à ceux qu'il avoit chargés de la direction des ouvrages, pour le placer dans les fondements du plus remarquable. » L'ambassadeur avait payé ce joyau le prix modique de 758 livres et 5 sols, et se réjouissait « d'avoir enlevé icy aux antiquaires anglois et autres une pièce digne de faire nombre dans le Cabinet de Sa Majesté. »

Celle-ci, nous dit Gros de Boze, « chargea M. Rouillé de me le remettre pour le placer dans son Cabinet, et m'ordonna d'en faire une description raisonnée que l'on rendroit publique, si elle étoit utile au progrès des

¹ Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I, VI, c. II; cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 13. —

² E. Babelon, *Justinien et Bélisaire*, dans *Mémoires de la*

Soc. nat. des antiq. de France, 1896, t. LVII, p. 295-326. —

³ Il est à peine besoin de faire remarquer ici que cette interprétation de la lettre B, dans le mot CONOB, est erronée.

connaissances littéraires. » C'est pour se conformer au désir du roi que le garde des médailles rédigea sa notice pour l'Académie des Inscriptions et belles-lettres¹, mais auparavant il annexait à sa lettre au ministre le mémoire suivant :

Description historique du médaillon d'or de l'empereur Justinien, envoyé par M. le comte Desalleurs.

« Ce médaillon, qui a trois pouces de diamètre et qui pèse cinq onces deux gros, est véritablement antique et digne d'entrer dans le Cabinet de Sa Majesté; il est unique pour son étendue, son relief et son poids, non que les empereurs précédents n'en aient fait frapper de plus grands encore, mais parce que le seul prix de la matière les a fait insensiblement disparaître, au préjudice d'une louable curiosité et des avantages que la conservation de ces sortes de monu-

ait mérité en plus d'une occasion, il est probable que celui-ci a eu un objet particulier et que cet objet étoit quelque victoire éclatante. »

L'auteur s'aventure beaucoup dans ce qui suit. D'après lui, Justinien est représenté sur le médaillon à l'âge de quarante-cinq ou cinquante ans! C'est l'époque de son avènement, celle de ses victoires sur les Perses dont les insignes sont précisément figurés sur le trophée tenu par une Victoire. Tout ceci manque de base solide. Nous avons vu qu'à Ravenne on ne s'était pas privé de rajeunir Justinien, mais ce qui concerne le trophée est par trop gratuit. Pendant toute la durée de l'Empire romain, fait remarquer E. Babelon, chaque fois que, sur les médailles, camées, bas-reliefs et autres monuments, il est fait allusion à un événement qui s'est accompli en Orient, on remar-



6425. — Médaillon de Justinien. D'après Ch. Diehl, *Justinien*, p. xi.

mens nous donneroit pour la connoissance de l'histoire ancienne. La première chose, par exemple, que nous voyons dans celui-ci, c'est que, quoique les arts fussent extrêmement déchu et négligés dans le vi^e siècle de l'ère chrétienne, qui est le tems auquel Justinien parvint à l'empire, ce prince n'oublia rien pour les rappeler à leur première splendeur : ce qu'il a fait pour la perfection de la jurisprudence est un témoignage de ses sentimens sur tout le reste.

« Dans ce médaillon, échappé à l'injure et à la barbarie du tems, Justinien est représenté de face et à mi-corps; il tient un javelot à la main, sa tête est ceinte d'un diadème formé de plusieurs rangs de perles et couverte d'un casque chargé de plumes et enrichi de pierres précieuses. L'inscription qu'on lit autour est disposée de la manière suivante :

D N IUSTINIANVS PP AVG

« et il faut la lire ainsi :

Dominus Noster IUSTINIANVS Per Petrus AVG ustus.

« On voit, au revers, le prince à cheval et en habit militaire, comme revenant de quelque expédition lointaine; la Victoire qui marche devant lui, portant un trophée sur l'épaule, indique le succès de cette expédition, de même que l'étoile placée au-dessus du trophée; et la légende mise autour de ce type dit qu'elle fut le salut et la gloire des Romains :

SALVS ET GLORIA ROMANORVM

« La plus simple datte nous auroit appris à quelle année et à quel événement du règne de Justinien on devoit rapporter ce superbe éloge, car, quoi qu'il en

que parmi les caractères distinctifs de la scène, de personnages coiffés de la *mitra* persique ou bonnet phrygien. Des centaines de médailles nous montrent cette coiffure nationale sur la tête des soldats, des prisonniers parthes ou arméniens, et même au-dessus des trophées d'armes orientales. Or, nous reconnaissons ici, non pas un bonnet phrygien, mais un casque métallique hémisphérique et sans ornement, comme en portaient les Barbares qui avaient envahi l'Occident et l'Afrique; l'absence du bonnet symbolique des populations orientales nous est un indice suffisant pour répudier l'opinion, suivant laquelle notre médaillon aurait été frappé pour célébrer le triomphe de Justinien sur les Parthes.

Il existe deux pièces d'argent qui, par leurs types et leur légende, *Gloria Romanorum*, se rattachent à notre médaillon. La première (fig. 6426), montre Justinien, buste vu de face, tenant d'une main le bouclier, de l'autre le globe surmonté d'une croix :

D · N · IUSTINIANVS · PP · AVG

Au pourtour, à l'extérieur d'un cercle de gros grènetis :

+ CO + NS + TA + NT (*inopolis*)

Au revers, l'empereur nimbé, debout à gauche, en costume militaire appuyé sur sa lance, dans le champ une étoile, légende à l'intérieur d'un gros grènetis :

GLORIA ROMANORVM

La deuxième pièce représente Justinien, buste diadémé à droite (fig. 6427).

D · N · IUSTINIANVS · PP · AVG.

¹ Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1759, t. xxvi, p. 523-531; cf. Le Prince, *Essai his-*

torique sur la bibliothèque du Roi, édit. Louis Paris, p. 328-330, 391.

Au revers, l'empereur nimbé et debout, à droite, en costume militaire :

GLORIA ROMANORVM

La légende *Gloria Romanorum* est l'une des plus fréquentes sur les monnaies romaines à partir de Constantin ; elle se lit le plus souvent au revers des grands médaillons d'or offerts par les empereurs aux chefs barbares ; c'est celle, notamment, des médaillons que Grégoire de Tours vit entre les mains du roi Chilpéric.

La présence d'un guerrier à cheval, le javelot à la main, la Victoire à ses côtés font naturellement songer aux grandes actions militaires du règne, et surtout à celles de Bélisaire en Afrique. Pinder et Friedlaender



6426-6427. — Monnaies de Justinien.

D'après *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LVIII, 1896, p. 317, 318.

ont rassemblé divers passages d'auteurs byzantins des XI^e et XII^e siècles, qui s'accordent à dire que Justinien fit frapper en l'honneur de Bélisaire, à l'occasion de son triomphe sur les Vandales, des monnaies d'or et d'argent qui représentaient d'un côté, l'empereur Justinien et, de l'autre, Bélisaire lui-même, couvert de son armure, et entouré d'une légende en son honneur. Qu'y a-t-il de vrai dans cette tradition ? Procope, historiographe et admirateur de Bélisaire, ne dit rien de ces médailles extraordinaires, fait nouveau, insolite qu'il n'eût pas manqué de rapporter à la gloire de son héros. Des monnaies ou médailles d'or et d'argent, telles que les décrivent Georges Cédrenus, Michel Glycas et Constantin Manassès sont inadmissibles pour de nombreuses raisons. D'abord, il faudrait au moins, en admettant leur existence, supposer que la légende reproduite par Cédrenus : Βελισάριος, ἡ δόξα τῶν Ῥωμαίων, n'est que la traduction grecque de la véritable légende, car aucune monnaie de Justinien ni des empereurs byzantins, ses prédécesseurs ou ses successeurs immédiats, n'a une légende grecque ; le latin continua quelque temps encore, par tradition, à être exclusivement la langue monétaire dans l'empire byzantin.

D'autre part, E. Babelon observe qu'il n'a pas à s'appesantir longuement sur la loi absolue de tout l'empire romain ou byzantin, de n'admettre sur la monnaie que la représentation des figures impériales, l'empereur et l'impératrice, exceptionnellement des membres de leur famille. Il n'y a de dérogation à cette loi à aucune époque de l'histoire de Rome et de Cons-

tantinople, comme en font foi tous les médailliers, et l'on cite des faits nombreux qui montrent jusqu'à quel point les empereurs étaient jaloux de cette prérogative et de ce droit régaliens.

Sur les monnaies mêmes qui portent la légende *GLORIA ROMANORVM* depuis Constantin, c'est toujours l'empereur qui est représenté en triomphateur, en chef des armées, au droit comme au revers, et nos médaillons de Justinien, en particulier, nous en fournissent la preuve, car il suffit de comparer la grande effigie impériale du droit avec la figure à cheval ou debout qui est le type du revers, pour qu'on acquière l'absolue conviction que, sur les deux faces de ces médailles, il ne s'agit pas d'un autre personnage que Justinien.

Nous sommes toutefois en présence de pièces exceptionnelles, frappées sûrement à l'occasion d'un triomphe éclatant des armes romaines. D'un côté, nous voyons comme le disent les auteurs, le buste de Justinien, de l'autre un guerrier armé, qui n'est pas Bélisaire mais Justinien lui-même ; la légende de nos médaillons est textuellement traduite en grec par



6428. — Statue équestre de Justinien.

D'après Ch. Diehl, *Justinien*, p. 27, fig. 11.

les chroniqueurs. Enfin, ils portent la marque de l'atelier de Constantinople, et ce sont les seules pièces du règne de Justinien qui aient ce caractère particulier de médailles commémoratives d'un triomphe des armes romaines.

Nous concluons donc, comme E. Babelon, avec une assurance très voisine de la certitude : Les pièces d'or et d'argent que Justinien fit frapper en l'honneur de Bélisaire et de ses succès sur les Vandales en Afrique, sont celles que nous avons décrites ci-dessus, et particulièrement le grand médaillon d'or, aujourd'hui détruit, qui avait été trouvé près de Césarée en 1751 ; les auteurs byzantins des XI^e et XII^e siècles nous ont conservé le souvenir de ces médailles commémoratives, mais, loin des événements, ils ont mal interprété

la tradition en croyant que ces pièces portaient le nom et la figure de Bélisaire lui-même.

La statue équestre de Justinien, indiquée par les plans de Panvinio et de Buondelmonte, au Nord-Est de l'Hippodrome et par Nicéphore Grégoras, dans les

c. vii), de Nicéphore Grégoras (l. I, 275), de Pachymères in *Ecephrasi τοῦ Αὔγουστεῶνός*, et de Clavijo. Pierre Gilles vit détruire le stylobate *non longe a Sophiæ angulo ad occasum vergente*, et le remplacer par un château d'eau. Le plan de Buondelmonte,



6429-6435. — Monnaies de Justinien..

προκύλια de Sainte-Sophie, n'existe plus (fig. 6428). Pierre Gilles en vit détruire le socle; une simple plaque en fer, qui ferme l'entrée d'une citerne en marque aujourd'hui la place. L'inscription qui décorait la colonne, couvre l'issue d'un égout donnant sur la mer, près de la petite Sainte-Sophie. La position de la statue équestre de Justinien I^{er} est suffisamment indiquée par les passages de Zonaras (lib. XIV,

donné par Sathas, dessine à l'angle sud-ouest de Sainte-Sophie la colonne avec la statue équestre de Justinien (tournée vers l'Occident!) avec l'inscription *Theodosius in equo ereo*. Les cartes du xvi^e siècle (*Venetia all' in segna della Colonna*, 1567), ne présentent qu'un petit tronc de cette colonne et appellent la place *piazza Colonna*. Déthier communiqua dans la séance du Syllogue Phil. Hellén., du 30 janvier 1864.

un dessin de cette statue datant de 1340, qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du Sérail et qui est signé : *Nimphirius pinxit Kyriaco Anconitano ad scribendum adducto*. Le dessin (fig. 6428) correspond exactement à la description donnée par les auteurs byzantins, et nous donne une idée de la *toufa* du diadème impérial qui de tout temps a frappé par sa forme particulière les écrivains, depuis Théophane et Zonaras jusqu'à l'ambassadeur espagnol Clavijo, qui dit « une figure de chevalier avec une plume énorme sur la tête ressemblant à la queue d'un paon. » En effet, le dessin de la *τοῦφα* rappelle exactement les couronnes des empereurs mexicains et indique même la provenance des plumes du paon. Nous voyons cette même coiffure sur le médaillon d'or jadis au Cabinet de France, dont nous venons de parler.

Le cheval porte l'inscription *THEODOSI* comme dans le plan de Buondelmonte, ce qui s'explique par le récit de Zonaras (XIV, vn), que la statue de Justinien fut érigée *ἐνθαπες πρὶν ἑτερος ἱστατο κίων τοῦ μεγάλου Θεοδοσίου φερὼν στήλην ἐξ ἀργύρου πεποιημένην παρὰ Ἀρκαδίου κ. τ. λ.* Le nom de *Théodose* prouve en même temps que la carte ne devrait pas être attribuée à Buondelmonte qui, dans le texte latin, déclare expressément que la statue est celle de Justinien : *Extra igitur ecclesiam ad meridiem in platea columna... videtur, cujus in capite Justinianus aeneus equester habetur*.

La numismatique offre un choix d'images de Justinien, mais il ne semble pas qu'on doive y faire une extrême attention. Outre le grand médaillon et les deux pièces que nous avons déjà données, mentionnons encore

(fig. 6429) Monnaie de cuivre de Justinien, frappée à Ravenne en 560;

(fig. 6430) Sou d'or de Justinien;

(fig. 6431) Médaillon d'argent de Justinien;

(fig. 6432) Monnaie de cuivre de Justinien, datée de 538;

(fig. 6433) Sou d'or de Justinien;

(fig. 6434) Monnaie de cuivre représentant Justinien assis sur le trône impérial;

(fig. 6435) Sou d'or de Justinien.

Un chapiteau fut mis au jour vers les dernières années du xix^e siècle, en creusant les fondations d'une maison au nord du village de Makrj-Keuy, à la limite du coteau qui borde le fameux *Κάμπος* de l'Hebdomon byzantin. On l'a laissé au lieu d'extraction, tout près d'un sentier qui conduit du village à Tchoban-tchesmé, la « Source du Berger, » en passant par les ruines de l'édifice mystérieux où, d'après les érudits grecs, les empereurs gardaient leurs éléphants. Ce chapiteau est en marbre blanc; il est du type des chapiteaux corbeille. Sa seule ornementation* consiste en une espèce de cartouche trapézoïdal. Longueur de la base 0 m. 82; circonférence supérieure 1 m. 90, diamètre du cercle renfermant le monogramme 0 m. 21. Le monogramme est le même sur les quatre faces opposées. On lit d'une part (fig. 6436) :

ΙΟΥΣΤΙΝΙΑΝΟΥ

de l'autre :

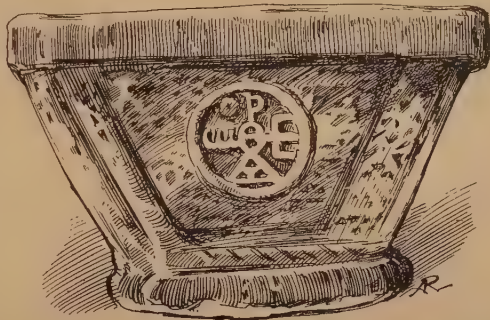
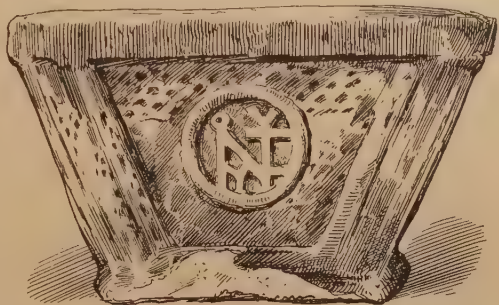
ΘΕΟΔΩΡΑΣ

On retrouve des monogrammes de Justinien, semblables au nôtre ou à peu près, sur des chapiteaux de Sainte-Sophie, de Sainte-Irène et des Saints-Serge-et-Bacchus, sur des monnaies, sur une sculpture du Musée de Constantinople. Quant à celui de Théodora, on le rencontre plus rarement¹.

¹ S. Pétridès, *Chapiteau aux monogrammes de Justinien et de Théodora*, dans *Échos d'Orient*, 1901-1902, p. 219; cf. A. van Millingen, *Byzantine Constantinople*, London, 1899, p. 316 sq.; H. Swinson, *Monograms on the capitals*

Nous avons déjà décrit trois diptyques de Justinien (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1123-1124, n. 26, 27, 28), Ajouter à la bibliographie du n° 26 : *Gazette des Beaux-Arts*, 1900, III^e série, t. xxiii, p. 481, fig.).

X. PSYCHOLOGIE. — L'art pompeux de Byzance a laissé de Justinien l'image d'une sorte d'idole rigide, inerte et hautaine. Ce faisant l'art a induit probablement l'histoire en erreur; le véritable basileus semble avoir été un homme simple, d'un abord aisé, d'accueil gracieux, facile à vivre et d'humeur débonnaire². Était-ce calcul de sa part? Le calcul a pu n'y être pas étranger, mais l'homme public ne réussit pas pendant



6436. — Chapiteaux avec monogramme de Justinien et de Théodora. D'après *Échos d'Orient*, 1901-1902, p. 219.

une longue vie de quatre-vingts ans à tromper les innombrables témoins acharnés à observer ses gestes, à recueillir ses paroles, à commenter ses actes; or, dans cette existence livrée aux observateurs d'une cour nombreuse, on a relevé des mouvements spontanés, des impulsions soudaines qui trahissent une âme inclinée vers la bonté, la pitié, la générosité. Le rôle s'est trouvé d'accord avec l'élan et la raison avec le cœur. Dans ces existences jetées en pâture aux malignités les plus ingénieuses, il est toujours aisé à la malveillance d'interpréter pour le mal; cependant, on rencontre dans la vie de Justinien des actes inspirés par une libéralité véritable, par une indulgence où l'amitié tient au moins autant de place que la raison d'état.

Il y aura toujours pour les chefs d'empire des défauts si séduisants, qu'ils les servent mieux que des qualités; on permettra tout à Henri IV, à cause de son large sourire, de ses yeux francs, de son langage déluré, et on refusera toujours à Louis XIV, à cause du portrait de Rigaud, cette grâce, ce charme, cette simplicité qui enchantèrent son « intérieur ». De même, Justinien portera devant la postérité la peine de la

of S. Sergius at Constantinople, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1895, t. iv, p. 106-108 — ² Procope, *Historia arcana*, édit. Bonn, p. 82-83, p. 92, et Zonaras, *Chron.*, iii, p. 511.

mosaïque de Saint-Vital. Cette postérité lui reprochera la roideur là où il apporte seulement le sentiment de son rang, la dignité de son rôle et la maîtrise de lui-même. Il était calme et réfléchi comme il convient à l'homme sur les épaules duquel pèse la responsabilité d'un monde. Dans les circonstances les plus graves, il donnait froidement ses ordres. « Jamais, avoue Procope, il ne manifesta de colère ni d'emportement contre ceux qui l'avaient offensé. »¹ Il avait cet art de savoir écouter un conseil et cette vertu, si le conseil lui paraissait sage, de le suivre.

Saint-Simon a donné, avec force détails, les menus formidables qu'engloutissait Louis XIV. Procope n'a pu que reconnaître la sobriété de Justinien; ce qu'il est permis d'en conclure, c'est que ces deux princes jouissaient chacun d'un admirable estomac. Le basileus est un abstinant, presque un végétarien; jamais de vin, peu de viande et rarement, il préfère les légumes ou même, tout simplement, le jeûne qu'il prolonge sans excès de fatigue pendant un jour et deux nuits². Il dort peu, et un de ses flatteurs l'appelle « l'empereur qui ne dort pas »³; levé de grand matin, couché fort avant dans la nuit, il sommeille avec ses pensées, et si ses préoccupations le réveillent, il se relève et se met au travail en pleine nuit⁴.

A rapprocher ces traits on pourrait être tenté de croire que Justinien est une manière d'ascète; non pas, c'est un laborieux que rien ne rebute, que nul travail n'effraye et ne décourage. Non seulement il veut tout connaître, mais il veut savoir le détail des grandes affaires, les examiner par lui-même et, pour cela, il ne regarde ni à son temps ni à sa peine; il donne audience, il questionne, il converse, il prend des notes et parfois, souvent même, il se substitue aux rédacteurs officiels et prend la plume non seulement pour signer mais pour libeller un rescrit, une ordonnance qui fera règle et qui fondera le droit. Ce faisant, il satisfait son goût naturel pour l'action, son attrait pour l'ordre et la clarté, son aptitude administrative et sa prétention littéraire; car il aime écrire, et comme pour tous ceux qui ont ce besoin, écrire est pour lui une façon d'agir positive, efficace, créatrice. S'est-il quelquefois perdu dans le détail et a-t-il perdu de vue le but supérieur à atteindre, on n'en peut guère douter au cours d'un règne de près de quarante ans, mais c'est la rançon inévitable d'une qualité qui l'inspirait et le soutenait dans la conception et l'accomplissement des grandes entreprises.

S'attarder ou même s'égarer dans le détail n'est qu'un inconvénient, l'écueil est ailleurs, et Justinien n'a pu y échapper. Le despote qui croit tout savoir, croira aussi pouvoir tout et, non content de concentrer, de centraliser le pouvoir, il accapare toute décision jusqu'à la plus insignifiante, il tient en suspens et retarde les décisions qui ne seraient pas moins efficaces et qui seraient plus bienfaisantes si elles ne remontaient pas jusqu'à lui. « Il ne permettait à personne, dit Procope, dans toute l'étendue de l'empire de prendre de son chef la moindre décision »⁵. Il faudra qu'un courrier traverse des provinces et des mers pour lui soumettre un plan de campagne ou un système de fortification; il a cependant des généraux, des ingénieurs, des architectes éprouvés et compétents; il les asservit et les déshabitude de l'initiative. Est-ce défiance de sa part? Est-ce jalousie? Il semble plutôt qu'il soit inspiré par l'orgueil, il est venu à ce point, à force de manipuler les affaires d'État, de croire à sa compétence absolue et universelle. « Si quelque question semble douteuse, dit-il, qu'on en réfère à l'empe-

reur, et qu'il en décide en son autorité souveraine, à qui seule appartient de faire et d'interpréter la loi »⁶. Ses ministres, ses généraux, ses légistes ne sont à ses yeux et doivent demeurer devant lui qu'une clientèle. Bien loin de voir en eux des collaborateurs, des guides, chacun suivant sa compétence particulière, ils ne sont que des agents que leur dévouement, leur fidélité, leurs états de service ne mettent jamais à l'abri d'une disgrâce. Ses favoris ne sont pas plus assurés de l'influence qu'ils exercent par des moyens cauteleux. Une parole trop franche, un geste trop fier, une démarche trop indépendante les perdent pour toujours dans l'esprit du maître, dont la jalousie accueille et provoque les insinuations, dont l'ingratitude fait de la délation et de la calomnie un instrument de règne. « Il avait, dit un chroniqueur, l'oreille toujours ouverte à la calomnie »⁷. Bélisaire, que ses services, sa gloire, sa popularité paraissent défendre contre tout soupçon, fut, à la veille même de sa mort, accusé d'avoir conspiré et momentanément disgracié⁸. Peut-être Justinien éprouvait-il un sentiment analogue à celui qu'exprimait Napoléon lorsque celui-ci se plaignait d'être le fondateur d'une dynastie, et de n'avoir pas le prestige que donne une longue suite d'ancêtres. A tous deux, leur trône semblait peu solide parce que leur élévation y était trop récente. Non seulement les peuples n'y étaient pas accoutumés comme à une vérité politique qu'on ne discute plus et qu'on subit sans réflexion, mais des complots, des conspirations, des attentats leur rappelaient qu'en les frappant, ce n'était pas seulement l'homme et le régime qu'on atteignait, c'était l'idée et le système qu'on voulait et qu'on pouvait tuer.

Justinien s'est complu dans une pensée qui nous semble vaine et que ses rivaux de puissance ont entretenue comme lui. Il a voulu marquer de son nom une ère nouvelle en toutes choses. Osera-t-on lui chercher querelle pour avoir laissé son empreinte sur le code, lorsqu'on se rappelle qu'à côté du code Justinien existent le code Louis et le code Napoléon? Qu'il ait poussé à l'excès cette préoccupation d'estampiller les villes, les institutions, les forteresses, les églises à la mode « justinienne », c'est une vanité qui n'est pas à la portée des âmes médiocres. C'est une faiblesse aussi, sans doute, mais de ces faiblesses que les princes insignifiants n'eurent jamais. Il y avait place dans ce caractère pour des timidités, des hésitations qui étaient comme la revanche de ces ambitions excessives. Justinien avait ses lassitudes, ses découragements, ses abattements, soudains et complets; il passait de la colère à l'indécision, subissait des humiliations, se résignait aux pires invectives de la foule, aux outrages et aux menaces de l'émeute avec une soumission qui eût été vertu chez un ascète, qui était lâcheté chez un empereur. La fameuse sédition *Nika*, en 532 (voir au mot HIPPODROME) fut sans doute humiliante pour son orgueil; elle demeure humiliante pour sa mémoire. Pendant ses années de vigueur et d'éclat, ce victorieux, ce législateur, ce réformateur est sans cesse soumis à une influence, celle de Théodora, qui le mène à son gré, avec une telle autorité qu'on met cette influence au compte de sortilèges⁹. Un ministre, Jean de Cappadoce, ne sera pas moins puissant sur le maître qu'il fournit d'argent pour ses folles prodigalités. Aux yeux de Justinien, l'argent est un moyen de tout entreprendre et de tout réussir : les guerres, les bâtiments, les fêtes. Dès lors, il lui en faut beaucoup et il ne regarde pas aux moyens lorsqu'il s'agit de remplir son trésor afin de le dilapider aussitôt.

Quand l'âge vint, le basileus perdit de sa fermeté,

¹ *Hist. arcana*, p. 83. — ² *Hist. arcana*, p. 86-87; cf. p. 81-82; *De ædificiis*, p. 196. — ³ Βασίλειος ἀκοιμητός, *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 8639. — ⁴ *De ædificiis*, p. 196.

— ⁵ *Hist. arcana*, p. 88. — ⁶ *Constit. Tanta*, 21. — ⁷ Zonaras, t. iii, p. 151. — ⁸ Malala, dans *Hermès*, t. vi, p. 379-380. — ⁹ *Hist. arcana*, p. 103-104, 127.

de sa lucidité, il se montra capricieux, indécis, négligent. Ce qui l'avait passionné autrefois parut l'intéresser à peine; il ne lâchait pas les rênes, mais il ne les tendait plus. Il lui a manqué cette épreuve tardive qui donna à Louis XIV le sentiment magnifique de son devoir royal; il n'eut pas sa crise de Denain et ses conférences d'Utrecht. Justinien se contenta de vieillir et, à regarder cette longue existence, on éprouve, à mesure qu'elle approche de son terme, une déception grandissante. Les défauts s'y montrent à peu près seuls; il faut se bien garder toutefois de ne pas se souvenir des qualités et des grandes actions; ces défauts donnent sans doute une idée médiocre du caractère de Justinien, ils dénotent une âme mal équilibrée, des sentiments souvent mesquins, une volonté parfois vacillante, une vanité puérile et une capacité de travail un peu broquillonne, mais au-dessus de ces défauts, il y a l'intelligence. Celle-ci fut vaste, lucide et à la mesure du rôle où la Providence avait placé Justinien. Le *basileus* représenta deux grandes pensées, les fit valoir et, pour un temps, triompher : l'idée impériale et l'idée chrétienne.

XI. *IMPERATOR ET ISAPOSTOLOS*. — Ce *basileus*, ce despote, ce *byzantin*, est par-dessus tout un latin et un romain. C'est la tradition et la vertu romaines qui vivent en lui, qui inspirent le sentiment qu'il possède et qu'il impose de la dignité impériale. Ce souverain qui n'a point d'aïeux se donne pour ancêtres tous les empereurs de Rome, bons ou mauvais, il n'importe, dès lors qu'ils sont empereurs, ils ont le signe. Depuis Auguste jusqu'à Justinien, c'est une seule lignée qui se continue, dont il revendique l'héritage sans en rien abandonner. Il est l'empereur universel, et ceux qui ont taillé un royaume barbare dans le sol romain sont des ennemis, des ravisseurs à qui il déclarera la guerre. Ceci l'entraîne à revendiquer l'Afrique sur les Vandales, l'Espagne sur les Wisigoths, la Gaule sur les Francs, l'Italie sur les Ostrogoths, et on s'étonne presque qu'il paraisse oublier la Grande-Bretagne et la Germanie jusqu'au *limes*. En fait, ce ne sont pas de sa part pures fanfaronnades. « Il espérait, dit Procope, conquérir le monde entier ¹; » et lui-même écrivait au lendemain de l'occupation de l'Afrique et de la Sicile « Nous avons bon espoir que Dieu nous accordera de reprendre les autres pays que les anciens Romains possédaient, jusqu'aux limites des deux océans ². » Bon espoir qui ne sera pas un rêve puisque, sous son règne, Justinien rétablit la domination impériale sur l'Italie, l'Afrique, la Corse, la Sardaigne, les Baléares et une partie de l'Espagne.

Le pouvoir despotique issu de la force des armes ne suffit pas à l'ambition de Justinien; il veut ce pouvoir d'essence plus subtile qui est issu de la loi écrite, par lequel la pensée et la volonté du prince deviennent la source du droit, la règle morale des peuples dont les paroles et les actes sont d'avance approuvés ou sanctionnés, suivant qu'ils se conforment ou qu'ils s'écarteraient des principes institués et consacrés par l'empereur. Les armes peuvent conquérir, seule la loi soumet et assimile. Légiférer est une fonction divine, une sorte de sacerdoce infaillible, et c'est bien ainsi que l'envisage Justinien qui écrit : « Notre Majesté examinant les projets qui lui étaient soumis, corrigeait par l'inspiration divine toutes les incertitudes et les obscurités, et donnait aux choses leur forme définitive ³. » C'est plus que l'invocation des lumières de l'Esprit-Saint, c'est la collaboration de droit divin avec le Père éternel. Il est malaisé de n'en pas sourire, et il serait peu séant de se moquer, car s' « il y a dans de telles paroles

une infatuation un peu puérile, l'œuvre qui naquit de ces idées est une des plus grandes de l'histoire. C'est cette législation justinienne qui a dominé tout le Moyen Âge et fourni à l'Europe moderne les bases mêmes du droit ⁴. »

Conquérant et législateur, Justinien s'égale à ses prédécesseurs illustres; avec eux, il offre un nouveau trait de ressemblance, il est bâtisseur comme l'ont su être Auguste et Hadrien, Dioclétien et Constantin. La capitale que ce dernier a fait sortir du sol, Justinien la refait tout entière plus magnifique et plus durable. De cet effort il restera la merveille : Sainte-Sophie; mais à mesure que l'érudition étend ses recherches, on demeure confondu par la statistique des constructions et l'éblouissement des décorations. En cela, Justinien n'a rien à envier aux plus somptueux souverains de Rome ou de l'Asie.

Cependant il a une autre ambition. Après Constantin et comme lui, Justinien veut tenir le rôle de chef suprême de la religion; mais la pensée religieuse chez Constantin est surtout politique, chez son successeur elle s'inspire d'une foi réelle, d'une piété vive et d'une connaissance éclairée. Dévot et même superstitieux, Justinien se considérait comme l'élu et le mandataire de Dieu, son représentant sur la terre muni des mêmes pouvoirs que Dieu même ⁵ qui l'inspire, le fortifie et, à l'occasion, intervient visiblement en sa faveur. Une fois cette opinion bien arrêtée, il devient facile avec un peu d'imagination et beaucoup de rhétorique de faire voir en toute circonstance, heureuse ou funeste, l'assistance du Très-Haut, le *digitus Dei hic est*. Justinien ne s'en fait pas faute; lui qui traite directement, seul à seul — comme Moïse — avec Dieu, prend soin de relever l'infirmité des moyens humains par contraste avec les résultats obtenus. S'agit-il de faire la guerre, « ce n'est point, dit-il, avec emphase, dans les armes que nous avons confiance, ni dans les soldats, ni dans les généraux, ni dans notre propre génie; mais nous rapportons toute notre espérance à la providence de la Sainte-Trinité ⁶. » S'agit-il de rédiger le code : « La chose semblait difficile, impossible; mais ayant levé les mains au Ciel et invoqué son appui, nous avons retrouvé le calme, confiant au Dieu qui, par sa puissance, peut faire aboutir les entreprises les plus désespérées ⁷. » Qu'il y ait du calcul dans ces humbles protestations, nous le croyons sans peine, mais ce calcul est mélangé de sincérité. Justinien est persuadé de sa mission et, à condition qu'il lui soit fidèle, l'envoyé doit *tout* attendre et *tout* pouvoir par la puissance de celui qui l'envoie.

« Aussi, pour ce Dieu qui l'inspire et l'assiste ⁸, qui multiplie en sa faveur les miracles et les grâces ⁹, Justinien sera le plus reconnaissant et le plus dévoué des serviteurs. S'il fait la guerre, ce n'est point seulement pour ramener dans l'unité romaine les provinces captives des barbares : prince catholique, il souffre, peut-être plus impatiemment encore, de voir des chrétiens orthodoxes soumis aux hérétiques ariens « persécuteurs du corps et des âmes ¹⁰ »; à côté du restaurateur des droits historiques de l'empire, il y a en lui un champion de Dieu. Aussi ses entreprises militaires ont-elles quelque chose de l'enthousiasme d'une croisade et semblablement, dans son gouvernement intérieur, la religion est inséparable de la politique. Si l'on veut saisir au vrai cette combinaison de sentiments divers, qui constitue le fond même de l'âme impériale, il faut lire en particulier la préface de la grande ordonnance que Justinien publia au lendemain de la conquête de l'Afrique ¹¹. Tout s'y trouve, la piété du

¹ *Bell. Pers.*, p. 157. — ² *Novelle*, 30, 11. — ³ *Constit. Tanta*, préf. — ⁴ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 24. — ⁵ *Constit. Tanta*, 18. — ⁶ *Constit. Deo auctore*, préf. — ⁷ *Id.*, 2. —

⁸ *Novelle*, xxviii 4, *ad finem*. — ⁹ *De ædific.*, d. 193-194. — ¹⁰ *Code Justinien*, I, xxvii, 1. — ¹¹ *Code Justinien*, I, xxvii, 1. —

chrétien qui se répand en actions de grâces devant ce Dieu qui vient de lui donner une nouvelle et plus éclatante marque de sa faveur, et l'orgueil du souverain qui se glorifie d'avoir repris ses provinces perdues et reconquis sur les barbares les ornements et les insignes de l'empire. Ici c'est le prince respectueux de la religion, qui remercie modestement le Ciel d'avoir daigné le choisir pour venger les maux de l'Église : là, l'empereur superbe qui rappelle fièrement que la gloire acquise par lui a été refusée à ses prédécesseurs, et qui déclare qu'une ère de bonheur va s'ouvrir pour l'Afrique avec son règne. Orgueil impérial, humilité chrétienne, peut-être plus orgueilleuse encore, c'est tout Justinien qui se révèle et se résume dans ce monument caractéristique et authentique de sa pensée ¹.

Malgré son effort méritoire et souvent heureux pour rester toujours maître de soi, Justinien portait au dedans de lui une âme trop passionnée pour lui commander en toute occasion. La religion et la politique sont les écueils où viennent se briser les résolutions les plus énergiques et le *basileus* n'y échappa pas. Il avait la haine de tous les dissidents : païens, juifs, hérétiques à quelle que secte qu'ils appartenissent; il ne s'en cachait pas et par cela même il était tenté de le leur faire sentir. Ce faisant, il estimait ses rigueurs justes et saintes, ses holocaustes lui semblaient ne pouvoir qu'être agréables à Dieu. Or de même qu'il vengeait l'honneur de Dieu dans le sang des mécréants, il croyait lui rendre gloire en se chargeant de la police de son Église. Bien des fois, celle-ci eut l'occasion de dire : « Que Dieu me garde de mes amis ! » Justinien était un ami, d'autant plus encombrant qu'il prétendait être très instruit des disputes et même du jargon théologiques. Ces questions l'intéressaient, l'amusaient, parce qu'il savait qu'il y brillait. Les évêques qu'il prenait la peine de convaincre ne tardaient que le temps nécessaire pour donner l'impression qu'ils cédaient non au prestige de l'homme, mais à l'argumentation du théologien, ce qui était le fin du fin de la flatterie et le secret accès de la faveur. Ceux qui n'avaient pas à se laisser convaincre pour faire leur carrière, se pâmaient d'admiration, s'extasiaient, cherchaient l'expression impossible de leur confusion. « Si je n'avais pas, écrit un évêque, entendu de mes oreilles les paroles qui, avec la grâce de Dieu, sortirent de la bouche bénie du prince, j'aurais peine à y croire, tant on y trouvait réunies la mansuétude de David, la patience de Moïse, et la clémence des apôtres ². » Au début de son règne, l'empereur eût peut-être haussé les épaules; vers la fin, la flatterie ne le choquait plus; il s'enivrait de cet encens grossier, l'aspirait avec délices, prétendait le mériter, prolongeait les discussions, dogmatisait, et après avoir restauré l'Empire s'employait à réformer l'Église. Il s'y acharnait d'autant plus que, visiblement, il y réussissait moins; il y consacra un temps et une attention qu'il eût pu tourner utilement sur d'autres objets.

Seulement cette ferveur de prosélytisme lui suggéra des desseins plus vastes. Également infatué de son titre d'*imperator* et de son titre d'*isapostolos*, « égal aux apôtres », il fut conquérant pour le Christ et la civilisation chrétienne de vastes territoires qu'il enleva à l'idolâtrie. Par ses ordres, des missions portèrent l'évangile des oasis du Sahara aux montagnes du Caucase, du fond de l'Abyssinie aux rivages du Danube, et quand la puissance impériale succomba,

l'idée chrétienne demeura vivace et féconde pendant des siècles là où la prévoyance de Justinien l'avait implantée.

Mais par un étrange retour, le souverain si impatient d'étendre son empire et de propager le règne du Christ, semble avoir pris à cœur de défaire d'une main ce qu'il édifiait de l'autre. Les missions chrétiennes envoyées au loin dans des régions arides et de population clairsemée, sont loin de compenser le déchet causé par le monophysisme qui envahit et détache presque de la monarchie les riches provinces surpeuplées d'Égypte et de Syrie. Les conquêtes militaires étendent nominalement les frontières de l'Empire, mais elles achèvent la ruine des peuples par l'avidité et les exactions des fonctionnaires qui poussent la multitude au désespoir, et la rendent capable de tout pour s'affranchir.

XII. LE RÔLE DE THÉODORA. — Pendant ce règne, il y eut sans doute Bélisaire et Narsès, Tribonien et Jean de Cappadoce; il y eut surtout Théodora. Nous avons dit quelles réserves impose le récit de Procope, mais c'est assez de discussions à propos d'une jeunesse scabreuse ³, qui fut suivie d'une vie irrécusable. Une fois mariée à Justinien, la conduite de Théodora n'offre plus prise à la calomnie ni à la médisance. Son sens pratique lui avait révélé les exigences de sa situation nouvelle; il lui fallait, sur le trône, se montrer digne de l'occuper, et cela lui était d'autant plus facile qu'elle eût été capable, peut-être, de régner seule. Elle jouissait du rang suprême pour tout ce qu'il lui donnait de grandeur, de bien-être, de plaisir, mais elle savait ce qu'il en coûte pour retenir un mari épris de la beauté. Celle-ci lui coûtait des soins assidus : pour se faire un visage reposé et charmant, elle prolongeait son sommeil jusque fort avant dans la matinée; pour donner à son teint l'éclat et la fraîcheur, elle prenait des bains fréquents suivis par de longues siestes. Sa table était délicate, sa cour magnifique, le cérémonial qui l'entourait prodiguait les égards les plus excessifs; pas un dignitaire n'était admis en sa présence s'il ne venait prosterner devant elle son front jusqu'à terre et poser ses lèvres sur les pieds de la *basilissa*. Les Byzantins avaient l'échine souple et la pliaient sans peine à de pareilles exigences, tellement que, chaque matin, on voyait, à ce que dit Procope, « entassés dans son antichambre comme un troupeau d'esclaves » les plus hauts personnages et les plus vaniteux dignitaires de l'État, sollicitant, souvent pendant plusieurs jours de suite, la faveur d'être introduits, se haussant sur la pointe des pieds pour se faire apercevoir des eunuques qui veillaient à l'entrée du cabinet impérial.

Ces témoignages réglés d'une admiration et d'un dévouement auxquels, peut-être, Théodora croyait peu, n'étaient pas ce qu'elle appréciait le plus parmi les satisfactions du pouvoir. Elle avait l'âme fière, impérieuse et, à l'occasion, héroïque; l'intelligence habile et souple, la grâce dominatrice qui ménage l'orgueil tout en le soumettant. Justinien était trop épris pour lui résister et trop intelligent pour s'en défendre, car il savait que sa compagne était capable de traiter les affaires d'État. La révolte de 532 fut la pierre de touche qui lui révéla les qualités éminentes de Théodora. Un peuple soulevé, une ville en flammes, des cris de mort de plus en plus rapprochés ne permettaient plus de retarder l'issue fatale. Pour sauver sa vie, il fallait sacrifier sa couronne et prendre la fuite.

¹ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 27. — ² Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1777. — ³ Théodora avait une fille, qui n'était point de Justinien. Jean d'Éphèse, *Hist. eccles.*, V, 1, 7, p. 196, 200; Bar-Hebreus, *Chron. eccles.*, I, p. 226; Procope, *Hist. arcana*, p. 34, fait également allusion

à cette fille; il parle même d'un fils que Théodora aurait eu avant son mariage et qu'elle aurait fait disparaître à cause de Justinien, *Ibid.*, p. 102, 103. La fortune que fit à la cour le fils de sa fille rend cette anecdote bien douteuse.

L'empereur, ses conseillers, ses généraux n'attendaient que l'instant favorable; dans cet accablement, Théodora prit la parole : « Quand il ne resterait d'autre salut que la fuite, je ne fuirai pas, dit-elle. Ceux qui ont porté la couronne ne doivent pas survivre à sa perte. Je ne verrai pas le jour où je ne serai plus impératrice. Si tu veux fuir, César, tu as de l'argent, des vaisseaux, la mer; moi je reste. J'aime cette vieille maxime que la pourpre est un beau linceul. » Ces quelques mots furent décisifs, et ce jour-là Théodora mérita dans le conseil de l'Empire la place que jusqu'à elle ne devait peut-être qu'à la faiblesse de l'empereur¹.

Elle mourut aimée comme au jour de leur mariage par Justinien qui, jouant sur son nom, l'appelait, dans un acte officiel « son présent de Dieu² ». Disparue, elle ne fut pas oubliée et nous savons par Jean d'Éphèse que, longtemps après la mort de Théodora, le *basileus* prêtait serment sur le nom de la défunte : *Justinianus cum præsertim studeret ut voluntati uxoris etiam mortuæ omnibus modis obtemperaret*³. Son souvenir réparait sur un grand nombre de monuments : inscriptions⁴, mosaïques⁵, sceaux, établissements publics⁶, il y eut même une province qui porta le nom de Théodoriade⁷. Comme à l'empereur, on lui éleva des statues⁸ et on entendit les magistrats, les évêques, les généraux, les gouverneurs des provinces prêter serment de faire bon service « aux très pieux et très saints souverains Justinien et Théodora, femme de Sa Majesté impériale » et de travailler « à l'avancement de leur souveraineté et gouvernement⁹ ». Les fonctionnaires savaient d'ailleurs qu'ils devaient obéir aveuglément aux ordres de l'impératrice, et s'il arrivait qu'ils fussent en contradiction avec ceux de l'empereur, il n'était pas rare qu'on donnât la préférence aux volontés de Théodora¹⁰. Son prestige était tellement établi et inébranlable qu'il s'agissait moins d'influence que d'autorité. Les fonctionnaires le savaient et agissaient en conséquence, s'appuyant sur elle pour pousser leur fortune ou pour éviter une disgrâce¹¹. Les ambassadeurs étrangers ne négligeaient rien pour gagner sa bienveillance¹², et les souverains eux-mêmes la flattaient avec toute l'adresse dont ils étaient capables¹³. Ce n'était plus un mystère; on savait qu'il fallait passer par elle et Justinien en faisait l'aveu dans une ordonnance : « Ayant cette fois encore pris conseil de la révérendissime épouse que Dieu nous a donnée...¹⁴ »; mais Théodora elle-même le proclamait lorsqu'elle écrivait à un ministre de Chosroës : « L'empereur ne décide jamais rien sans me consulter¹⁵. » Elle régla donc toutes choses à sa guise, dans l'État comme dans l'Église¹⁶, nommant ou disgraciant les généraux et les ministres, faisant ou défaisant les patriarches de Constantinople et les pontifes romains, aussi âpre à pousser la fortune de ses favoris, du banquier Pierre Borsymès, dont elle fit un préfet du prétoire, de l'eunuque Narsès, dont elle fit un général, du diacre Vigile, dont elle fit un pape, qu'ardente à ruiner la puissance et la situation de ses adversaires¹⁷. » Quiconque entamait la lutte contre elle courait risque de la vie, car elle ne connaissait, lorsque sa puissance était en jeu, ni indulgence ni pitié. Ceux qui voulurent se mesurer avec elle furent brisés, le secrétaire Priscus¹⁸ et le ministre Jean de Cappadoce

tombèrent du faite de la faveur à cette extrémité d'être obligés de recevoir les ordres¹⁹.

« Vindicative et cruelle, jamais Théodora ne pardonna à ceux dont elle crut avoir à se plaindre²⁰. Zacharie le Rhéteur rapporte qu'elle exigea, en 532, la mort d'Hypatius, que Justinien voulait épargner; toute sa vie elle se souvint des injures dont les Verts avaient abreuvé sa jeunesse, et sa tenace rancune la leur fit cruellement expier; de même, elle poursuivait implacablement, jusqu'à leur mort, tous ses ennemis, de sa haine, et bien souvent, dit-on, elle fit payer aux fils de ses victimes les crimes dont elle avait accusé le père. Pour perdre ses adversaires son esprit fertile en inventions n'était jamais embarrassé; et comme elle avait peu de scrupules sur l'emploi des moyens²¹, et dans le choix des individus qui servaient ses rancunes, rarement elle échoua dans les desseins qu'elle se proposa. Pour soustraire Justinien à toute influence rivale et le tenir en sa main plus pleinement, elle écarta de la cour les princes de la famille impériale qui lui faisaient ombrage, et par ses calomnies les fit presque disgracier : pour maintenir dans le deuil le tout-puissant général qu'était Bélisaire, elle usa des moyens les moins recommandables et les plus indécents. Est-ce à dire qu'il faille prendre à la lettre ces histoires de cachots souterrains où elle faisait torturer ses victimes, ces récits d'exécutions secrètes par lesquelles elle faisait disparaître ses adversaires²²? Ce sont là des commérages que colportaient les badauds de la capitale et que rien ne prouve. Certes, quand Théodora haïssait, elle était, je crois, femme à ne reculer devant rien, ni devant le scandale d'une injuste disgrâce, ni peut-être devant l'éclat d'un assassinat, mais de ceux qu'elle combattit, la plupart, en somme, se portèrent assez bien et plusieurs des personnages que l'*Histoire secrète* représente comme l'objet de ses cruautés et de ses rancunes, un Boutzès, un Bélisaire, d'autres encore firent, malgré de passagères disgrâces, une assez belle carrière; Priscus, dont on nous dit formellement qu'il l'avait insultée²³, ne fut condamné qu'à l'exil, et Jean de Cappadoce lui-même, si détesté qu'il fût de l'impératrice, vécut misérable, mais vécut²⁴. »

Théodora n'a pas connu le désintéressement; peut-être avait-elle connu de trop près l'anxiété des heures de besoin pour que cette impression d'enfance put s'effacer jamais de sa mémoire; elle fut avide, elle ne fut pas avare. Justinien la combla d'honneurs et de biens²⁵; il est possible qu'elle ait sollicité les uns et les autres; à défaut de dot qu'elle n'avait pas, elle se fit constituer un douaire²⁶. On a loué de nos jours les souveraines prévoyantes qui spéculaient sur les terrains et plaçaient leurs profits dans une banque... à l'étranger; Théodora, esprit positif et tempérament calculateur, sachant que la Fortune est changeante, avait placés ses capitaux en fonds de terre, et ses vastes domaines du Pont, de la Paphlagonie, de Cappadoce réclamaient une administration particulière. Elle en tirait un revenu annuel de 50 livres d'or, ce qui s'élevait à environ 200 000 francs de notre monnaie; et ce n'était qu'un des chapitres de sa « liste civile ». — Opulente, elle sut se montrer généreuse. Sachant de quelles tentations l'indigence est conseillère, elle voulut porter remède à l'infortune de celles que le besoin

¹ H. Houssaye, *L'impératrice Théodora*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} février 1885. — ² *Novelle*, 8, 1. — ³ *Comm.*, 248. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 101, 102, 259, 1259, 1863, 4677, 4799; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8639; *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, p. 106, 107. — ⁵ Procope, *De ædificiis*, p. 204. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 339. — ⁷ *Novelle*, VIII. — ⁸ *De ædificiis*, p. 205. — ⁹ *Novelle*, VIII. — ¹⁰ Jean d'Éphèse, *Hist. eccl.*, IV, 6, 7. — ¹¹ *Hist. arcana*, 41,

42. — ¹² *Hist. arcana*, p. 164. — ¹³ Cassiodore, *Variar.*, X, 20, 21, 24. — ¹⁴ *Novelle*, VIII, 1. — ¹⁵ *Hist. arcana*, p. 24. — ¹⁶ *Ibid.*, p. 103. — ¹⁷ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 54-55. — ¹⁸ *Hist. arcana*, 97. — ¹⁹ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 55-59. — ²⁰ *Hist. arcana*, p. 91, 93-94, 126. — ²¹ Zonaras, p. 166, 167. — ²² *Hist. arcana*, p. 26, 27, 28, 30, 100. — ²³ Jean Malala, dans *Hermès*, t. VI, p. 376. — ²⁴ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 60-61. — ²⁵ *Hist. arcana*, p. 63. — ²⁶ *Code Justinien*, VII, XXXVII, 3.

plus que le vice avait entraînées, et, dans un vieux palais délaissé, sur la côte asiatique du Bosphore, elle fonda un asile pour les « repenties » qui porta le vocable de *Metanoia*.

On s'étonne de nos jours de voir Théodora prendre parti dans les querelles théologiques; il s'en faut de bien peu qu'on ne lui en fasse un grief. « Qu'allait-elle faire dans cette galère? » Mais, à Byzance, au ^{vi}^e siècle, une femme jeune, belle et influente ne concevait pas la possibilité de n'avoir pas son opinion dans les disputes religieuses où chacune prenait parti. Au ^{xvii}^e siècle, les marquises lisaient et discutaient à perte de vue sur « La Fréquente »; au ^{vi}^e siècle, les impératrices et leur cour féminine n'avaient pas de meilleur régal que le monophysisme et le diophysisme. Non seulement Théodora ne s'en priva pas, mais on peut dire qu'elle en abusa, et Dieu sait si elle s'y acharna. Ses fondations pieuses ne se comptaient plus : basiliques, oratoires, chapelles, hôpitaux, hospices, orphelinats, monastères, asiles et hôtelleries, tout lui était bon pourvu qu'elle ajoutât un nom à la liste de ses bienfaits; mais cette prodigalité avait son revers : évêques, moines et fidèles avaient à favoriser les opinions de la somptueuse donatrice. Ses opinions étaient fort suspectes d'hérésie, car la *basilissa* ne prenait pas la peine de dissimuler la faveur qu'elle accordait à la secte monophysite. Si elle était convaincue, et on n'en saurait douter, il est permis de se demander sur quoi ou par qui sa conviction s'était faite. Elle n'avait rien étudié, et la théologie christologique moins encore, si c'est possible, que le reste. Nous croirions sans peine que dans une question de doctrine, elle ne voyait qu'une affaire d'État. Théodora partait probablement de ce fait que le monophysisme et le monothélisme étaient des sujets de conversation mal engagée et qui menaçaient de porter un grave préjudice à l'Empire. A tort ou à raison, la Syrie et l'Égypte étaient monophysites, et la divergence d'opinion les détachait lentement et sûrement de la monarchie. Théodora entrevoyait une rupture qui amènerait le démembrement de l'empire restauré et celui-ci, ébranlé, se trouverait à la merci de la première poussée des Perses ou des Arabes. Tandis que Justinien s'obstinait à maintenir la stricte orthodoxie en union avec Rome, Théodora en faisait bon marché.

Si, en politique, elle faisait preuve d'une haute prévoyance, elle eut le tort impardonnable de prétendre opposer son opinion à celle de l'empereur et d'encourager l'hérésie par tous les moyens à sa disposition. Par elle, le monophysisme passa de l'état de secte religieuse au rang de parti politique d'opposition. « Elle réchauffait, dit un historien, le zèle des hérétiques établis dans l'empire; elle comblait de présents magnifiques ceux de l'étranger ¹; » jusqu'en Perse elle avait ses protégés ². Ce ne fut pas tout. Pour procurer le triomphe de sa doctrine, elle fit arracher le pape Silvère de son trône épiscopal afin de lui substituer un personnage dont elle se croyait sûre, le diacre Vigile. L'Église, a-t-on écrit, ne le lui a pas pardonné. Plaise à Dieu que Théodora, en paraissant devant son tribunal, ait trouvé le pardon.

XIII. LA COUR IMPÉRIALE. — Nous avons déjà décrit Byzance (voir ce mot) et les palais impériaux qui s'entassaient dans un espace immense sur les pentes et sur le sommet du plateau qui prolonge vers l'ouest la colline de l'acropole, dans la région qui actuellement s'étend entre Sainte-Sophie et la place de l'Atmeidan au nord-ouest, la mer de Marmara au sud-est et au sud, c'est-à-dire sur une surface de 400 000 m. carrés environ. Des édifices d'une solidité à toute épreuve et

d'une magnificence inouïe composaient cet ensemble désigné sous le nom de Palais-Sacré et dont il ne subsiste rien, ou si peu de chose que des fouilles pourraient seules permettre une reconstitution certaine. Bien des générations et plusieurs dynasties se succédèrent dans ce palais, puis de nouveaux maîtres le délaissèrent et fixèrent leur résidence aux Blachernes, ne se montrant plus au Palais-Sacré qu'à de rares intervalles pour y accomplir quelques rites d'un cérémonial dont ils n'osaient s'affranchir tout à fait. Au début du ^{xiii}^e siècle, le temps commençait à faire son œuvre, avec d'autant plus d'effet que les embarras du trésor impérial ne permettaient plus une restauration devenue urgente au ^{xiv}^e siècle, négligée cependant, de sorte qu'au commencement du ^{xv}^e siècle, le Florentin Buondelmonte trouvait ce quartier entièrement ruiné. Après 1453, il devint une carrière de matériaux où les Turcs victorieux s'approvisionnèrent de presque tout ce qui était nécessaire à la construction des édifices du Vieux-Sérai.

Au ^{vi}^e siècle, l'enceinte du Palais-Sacré et de ses cours, de ses édifices, de ses jardins était sans doute tracée, mais non encore défendue par une solide muraille comme elle le fut au ^x^e siècle. Lors de la sédition de 532, une partie des bâtiments fut envahie et incendiée; ce fut pour l'empereur demeurer maître de la situation un heureux prétexte de satisfaire son goût pour les constructions; il remania assez profondément le vieux palais impérial de Constantin. Procope s'est complu à décrire les portiques de l'*Augustéon*, le vestibule appelé la *Chalcé* dont il ne nous reste que ce qu'il nous en dit. C'est encore à ses descriptions qu'il faut recourir pour se faire une idée des appartements qui menaient jusqu'à la salle du trône, le *Consistorion*, avec ses trois portes d'ivoire garnies de rideaux de soie, ses murailles plaquées de marbres et de métaux polis, ses parquets recouverts de tapis précieux, son estrade portée par trois marches de porphyre et encadrées par deux Victoires aux ailes d'or tenant des couronnes de laurier. A côté du *Consistorion* se trouvait le *Triclinium des Dix-neuf lits*, vaste salle magnifique destinée aux festins d'apparat, au couronnement des impératrices, à l'exposition funèbre des empereurs défunts.

La *Chalcé* était tout entière de plain-pied avec l'*Augustéon*; en arrière, à un niveau supérieur, sur l'emplacement occupé de nos jours par la mosquée de Sultan Achmet, s'élevait le palais de *Daphné* relié à la *Chalcé* par des cours et des galeries. L'étage inférieur était abandonné aux services de la maison impériale. Le premier étage offrait entre autres appartements trois salles appelées : le *triclinium Augustéon*, le *salon octogone* et le *coiton de Daphné*. De larges terrasses, d'où la vue s'étendait sur les jardins et sur la mer, complétaient cet appartement; les restes des substructions colossales qui supportaient cette terrasse, se voient encore derrière Sultan Achmet. De *Daphné* par une galerie à ciel ouvert qui traversait l'église Saint-Étienne, Justinien se rendait à l'Hippodrome, où la loge impériale, le *kathisma*, offrait un véritable palais à deux étages.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré et énuméré que les salles de réception; nous sommes bien moins instruits en ce qui concerne les appartements particuliers des souverains. « Au ^{ix}^e siècle, dans les vastes jardins qui s'étendent entre *Daphné* et la mer, on trouve deux grands palais, celui du *Chrysotriclinium* et celui du *Triconque*, où les pièces d'habitation destinées à la famille impériale sont nommées à côté des salons d'apparat. Il est vraisemblable, d'après M. Ch. Diehl ³, que dès l'époque de Justinien, c'est là, dans la solitude et la fraîcheur des jardins, qu'était placée la demeure privée du prince; mais il est impossible, à la

¹ Evagrius, *Hist. eccl.*, iv, 10. — ² Jean d'Éphèse, *Comm.*, 5. — ³ *Op. cit.*, p. 84-86.

suite des changements de plan qu'y introduisirent les empereurs Théophile et Basile, de tenter même de reconstituer, pour le ^{vi} siècle, les dispositions de cette partie la plus intime du palais, celle que, par excellence, on appelait le Palais-Sacré.

« Il faut enfin, pour achever cette esquisse, signaler les divers oratoires que la piété byzantine avait semés dans les diverses régions du palais, sous l'invocation des saints Apôtres ou des autres saints les plus vénérés de l'orthodoxie. Il faut nommer aussi, sur le côté oriental de l'*Augustéon*, non loin du Sénat, un palais isolé, que Justinien avait restauré avec son ordinaire magnificence. C'était le grand *triclinium* de la

ainsi, on achève de déterminer avec précision l'étendue de la résidence impériale, telle que la fit et telle que l'habita Justinien. »

Non content de cette ville de palais, le *basileus* voulut avoir ses maisons de campagne, autres palais ! Sur la côte asiatique du Bosphore, Théodora possédait sa maison d'Hiéria, au bord de la mer ¹ ; Justinien allait volontiers se reposer à Jucundiana, sur la côte d'Europe, à sept milles de Byzance ².

Partout où ils résidaient l'empereur et l'impératrice étaient environnés par une cour nombreuse, soumise à un cérémonial dont la description surprend et dégoûte à la fois. Si on ne savait de quelles bassesses



6437. — Restes de la maison de Justinien. D'après Ch. Diehl, *Justinien*, p. 85.

Magnaure. De là, des galeries ouvertes, également construites par Justinien, menaient à Sainte-Sophie. Comme il allait à l'Hippodrome, l'empereur voulait aller à l'église sans sortir de chez lui.

« Ce n'est pas tout. Avant de monter sur le trône, Justinien habitait au quartier d'Hormisdas une fort élégante maison située au bord de la mer et qu'il avait fait décorer avec un soin tout particulier. Devenu empereur, il ne voulut point se séparer de cette demeure de sa jeunesse, et il la comprit dans l'enceinte agrandie du palais. Aujourd'hui encore, près de la porte de Tchatladi-Kapou, un peu à l'est de l'église des Saints-Serge-et-Bacchus, on voit sur le rivage de Marmara les restes de l'ancienne maison de Justinien (fig. 6437) et, tout auprès, les voûtes énormes au-dessus desquelles s'étendaient autrefois les galeries de Marcien, limite occidentale du grand palais ; et

est capable, dans toutes les conditions, l'homme qui veut acquérir la fortune et la faveur, on serait tenté de s'étonner de voir les plus hauts fonctionnaires consentir à des démonstrations où la platitude tient lieu de respect. Des magistrats, des sénateurs n'étaient admis devant les souverains qu'à la condition de se prosterner jusqu'à terre, de coller la bouche au sol, et, les pieds et les mains étendus, de baiser à pleines lèvres le brodequin de pourpre. Tout cela fut codifié dans le *Cérémonial*, dont il ne nous est parvenu qu'une minime partie, et probablement vers l'époque de Justinien. Un certain Pierre, maître des offices, réglementa cette pompe qui trouva un poète pour la célébrer. Ce poète, nommé Corippus, faisait partie de la domesticité du palais ; et il décrit longuement ce qu'il a vu et admiré dans son *Panégryrique de Justin II*.

Il ne se passait guère de jour qui ne vît un cortège, un festin, une réception, une audience ³. Les réceptions de rois barbares toujours suivis d'une troupe bigarrée plus ou moins authentique ; provoquaient la curiosité

¹ Procope, *De ædif.*, p. 207. — ² *Ibid.*, p. 207. — ³ Procope, *De caerimoniis*, p. 338

des badauds byzantins. A défaut de rois Huns, Avars ou Hérules, on se rabattait sur les ambassadeurs exotiques, à qui l'on marquait, principalement aux envoyés du roi des Perses, des égards particuliers. « Ce jour-là, écrit M. Ch. Diehl ¹, le palais entier était en fête. Pour éblouir les barbares, pour graver dans leurs rudes esprits l'impression profonde et formidable de la toute-puissance byzantine, on déployait tous les raffinements du luxe, toutes les complications de l'étiquette ². Dans les salles, les soldats des gardes font la haie, l'épée au côté, le bouclier d'or au bras, la tête coiffée du casque d'or où flotte un panache rouge, tenant en main la lance haute ou portant sur l'épaule la terrible hache à deux tranchants; devant eux, les porte-étendard des cohortes dressent fièrement des bannières multicolores : et entre ces deux files d'hommes, tous choisis d'une taille gigantesque, les envoyés étrangers défilent lentement, escortés par les interprètes et les employés du bureau des barbares, déjà éblouis par l'immensité des salles splendides qu'ils traversent, par le somptueux éclat des costumes et des armes. Cependant, dans le grand *consistoire*, entre les deux statues de Victoires qui suspendent au-dessus de sa tête des couronnes de lauriers, l'empereur a pris place sur le trône; des gardes l'entourent, vêtus de tuniques blanches, portant autour du cou des colliers d'or; les eunuques de la chambre se groupent autour de lui; et les sénateurs, en tenue d'apparat, les hauts dignitaires de l'empire, en vêtements de soie, se rangent au pourtour de la vaste salle. Quand tout est prêt, sur un signe du « maître des offices », on écarte, après une attente plus ou moins longue, les rideaux de soie qui forment les portes; et dans sa majesté souveraine, l'empereur apparaît aux yeux étonnés des barbares. Par trois fois, l'ambassadeur et sa suite se prosternent sur le sol, attendant que le *basileus* les invite à se relever; puis, s'approchant, le chef de la mission baise les pieds du prince, et humblement lui demande de vouloir bien agréer les cadeaux qu'il a apportés. Lentement, les présents, précieux ou bizarres, sont alors déposés devant le souverain, qui, d'avance, en a reçu la liste et en sait l'exacte valeur : puis, en quelques paroles bienveillantes, l'empereur donne congé et lève l'audience. Les jours suivants, et durant tout le temps qu'ils passaient à Byzance, on ne cessait de comble les étrangers d'égards, d'attentions et de cadeaux; on les promenait longuement par la ville pour leur en faire admirer les merveilles, promenades très officielles au reste, où l'on surveillait fort exactement les visiteurs, pour les empêcher de voir autre chose qu'on ne leur voulait montrer; on leur prodiguait les présents magnifiques, sans compter ni marchander la dépense : un jour, dit-on, pour la réception d'un envoyé perse, il en coûta de ce fait plus d'un million au trésor impérial. Pour les plus illustres de ces hôtes ou les plus redoutables, pour ceux qu'il semblait utile de gagner ou nécessaire de ménager, les souverains eux-mêmes se mettaient en frais de cajoleries et de bonne grâce. Justinien ne dédaignait point de servir de parrain aux princes païens qui venaient à Constantinople demander le baptême, et la hautaine Théodora se faisait aimable et séduisante pour les reines barbares des Ibères et des Huns. »

XIV. LES MINISTRES. — Malgré la vigilance qu'il apportait à rapporter à lui seul, à son initiative et à sa volonté, tout ce qui s'accomplissait dans l'Empire, Justinien ne pouvait éclipser tout à fait ses collaborateurs dans une œuvre si vaste et si compliquée. Parmi eux quelques-uns ont laissé un nom et il faut rappeler ici leur souvenir.

Tribonien, questeur du Palais-Sacré, chef de la chancellerie et ministre de la justice, fait figure de législateur. Juriste éminent, il avait fait carrière dans la

chancellerie; devenu chef de l'un des bureaux, associé à ce titre à la préparation de la réforme législative, il finit par en assumer la direction, en 529. C'est lui qui présida les commissions qui rédigèrent le *Code*, le *Digeste*, les *Institutes*; son maître ne lui ménagea pas les éloges ³ et ces éloges semblent mérités. Tribonien était encore un grand savant. Procope en fait l'aveu ⁴; son érudition était surprenante, et avec cela homme du monde, doux, accueillant, plein de séduction ⁵. Malheureusement, son avidité excessive gâtait ces belles qualités; l'argent avait tout pouvoir sur lui, il vendait, dit-on, les arrêts au plus offrant, modifiant ou corrigeant les lois selon la libéralité des solliciteurs. Il était méprisé et haï; la sédition *Nika* fut faite en partie contre lui. La leçon lui profita, il sut garder la faveur du maître, et quoique très porté pour le paganisme, demeurer, sauf une courte éclipse (533-534) questeur du Sacré-Palais jusqu'à sa mort (544 ou 545).

Jean de Cappadoce était parti de très bas, mais avait su parvenir jusqu'à Justinien et se rendre indispensable par son habileté sans égale à lui procurer tout l'argent nécessaire à ses prodigalités sans bornes. Devenu, en 531, préfet du prétoire, Jean osa tout et put tout ce qu'il osait. Tous les moyens lui étaient bons, même la torture et la mort pour s'emparer des biens de ceux qu'il voulait faire contribuer. Sa cruauté n'avait d'égale que son immoralité et son ambition effrénée. Le détail de ses exactions vaut le tableau de ses débauches; son incrédulité notoire aurait semblé devoir amener sa disgrâce, mais Justinien avait trop besoin de ce surintendant toujours garni d'or et d'argent. Son impopularité était si grande qu'il fallut l'éloigner après la sédition *Nika*, mais cette défaveur dura peu de temps; en 534, il reprenait la préfecture du prétoire et, en 538, il recevait les honneurs du consulat. Rien ne permettait de prévoir comment on se délivrerait d'un pareil homme; d'ailleurs lui-même ne mettait plus de limite à son ambition et peut-être songeait-il à l'empire. L'influence qu'il exerçait sur Justinien ressemblait à la domination, mais Théodora l'avait démasqué depuis longtemps; désormais, entre l'impératrice et le tout-puissant ministre, la lutte était ouverte. Jean s'oublia jusqu'à la hauteur, presque jusqu'à l'insolence. Théodora essaya d'ouvrir les yeux du *basileus*, mais sans succès. Ce que la tendresse ne pouvait faire, l'intrigue l'obtint. Jean avait une fille unique, que Théodora signala à Antonine, son amie intime, la femme de Bélisaire. Antonine confia à la jeune fille de quels dégoûts on abreuvait son mari, et lui fit entendre que Bélisaire ne les supporterait pas s'il se sentait un allié sûr dans la capitale. Le mot fut redit à Jean qui fit savoir qu'il verrait volontiers Antonine; celle-ci donna rendez-vous à la campagne et fit cacher des témoins armés dans le cabinet où elle reçut le préfet. Instruit de tout, craignant d'être éclairé et de trouver son ministre coupable, Justinien lui déconseilla ce rendez-vous; mais Jean y vint bien accompagné, parla sans défiance et au moment où les officiers allaient l'arrêter prit la fuite et eut le temps de se réfugier dans l'asile de Sainte-Sophie, ce qui équivalait à un aveu. Destitué, exilé à Cyzique, Jean fut contraint de recevoir les ordres, ce qui équivalait à une sorte de mort civile. Quelques années plus tard, Théodora qui ne lui pardonnait ni ne l'oubliait, réussit à le compromettre dans le meurtre de l'évêque de Cyzique. Jean fut exilé en Égypte et ne reparut à Constantinople qu'après la mort de l'impératrice; mais Justinien parut ne plus se souvenir de lui.

Pierre Barymès qui recueillit, après un court inté-

¹ *Op. cit.*, p. 91, 92. — ² *De caerimoniis*, p. 404 sq. —

³ *Constit. Tanta*, 9; *Novelle*, LXXV. — ⁴ *Bell. Pers.*, p. 112. —

⁵ *Ibid.*, p. 129, 130.

rim, la succession du préfet Jean ne se montra ni moins dur ni moins capable de procurer l'argent que réclamait Justinien. Son crédit était sans limites auprès de l'impératrice, mais il abusa de son pouvoir et, après trois années d'exercice, en 346, une émeute violente dirigée contre lui força Justinien à congédier ce serviteur compromettant. Il n'en fut pas moins employé, mais comme ministre du trésor où il réduisit les dépenses et organisa de lucratifs monopoles. En 555, il reparut à la préfecture du prétoire, et malgré la haine du peuple qui dans une émeute incendia son palais, il s'y maintint jusqu'en 589. Justinien fut sourd à toutes les réclamations et finit même par joindre à sa charge de préfet le poste de ministre du trésor.

Un autre Pierre fut maître des offices. Il avait débuté au barreau et poursuivi sa carrière de façon brillante dans la diplomatie. Chargé, en 535, de négocier avec le roi des Ostrogoths, Théodat, il fut emprisonné quatre ans à Ravenne. Un pareil traitement lui valut des compensations éclatantes lorsqu'il reparut à Constantinople, où l'empereur lui conféra la dignité de patrice et la charge de maître des offices, qu'il occupa pendant vingt-six ans jusqu'à sa mort, en 565; il eut même ce comble de crédit d'en assurer la survivance à son fils Théodose. Nonobstant tout le mal que Procope ne manque pas de dire de lui, Pierre était un fort savant homme, aimant l'étude et la discussion, un écrivain de talent qui employa ses loisirs à composer un livre d'histoire et un traité du cérémonial byzantin. « Jurisconsulte de valeur, administrateur actif, plus d'une fois, au cours du règne, l'empereur fit appel à ses talents diplomatiques. C'était, à ce qu'il semble, l'idéal de l'homme du monde, poli, affable, courtois, dépourvu de toute sorte d'arrogance¹, très soucieux aussi de la dignité et de la magnificence de cette cour dont les cérémonies étaient confiées à ses soins et dont il avait codifié le protocole. Jean Lydus, qui a servi sous ses ordres, lui attribue en bloc toutes les vertus²; possesseur d'une grande fortune, il était libéral, très doux, il savait être quand il fallait, un juge ferme et régulier; enfin, chose rare à Byzance, il était incorruptible et Cassiodore, qui le connut à Ravenne, a loué d'une jolie expression « la limpidité de sa conscience³. » Par tout cela, il fut incontestablement, bien que Procope déclare qu'il était universellement détesté⁴, non seulement l'un des meilleurs serviteurs de Justinien, mais aussi l'un des hommes les plus remarquables et les plus cultivés de la cour byzantine au VI^e siècle⁵. »

Il faut nommer encore Constantin qui fut questeur du Palais-Sacré de 552 à 562 et peut-être au delà de ces deux dates⁶; Hermogène, Hun d'origine, qui fut un remarquable diplomate et remplit la charge de maître des offices (530-535)⁷; son successeur Basilide (536-539) fut successivement préfet du prétoire d'Orient et d'Illyrie. D'autres sont moins connus et appartiennent à peine à l'histoire générale.

A la suite des ministres, il n'est que juste de faire mention des généraux. A leur tête prend place le patrice Germanos, neveu de Justinien, l'un des meilleurs et des plus illustres hommes de guerre du règne; Il avait paru, toujours avec succès, sur toutes les frontières menacées et mis à la raison Antes et Slaves, Maures et Ostrogoths. Tour à tour commandant en chef en Thrace, en Afrique, en Syrie, il s'était partout montré soldat incomparable, chef énergique, diplomate habile. La dignité de sa vie, sa réserve passaient facilement pour une critique des mœurs auxquelles il ne s'associait pas et, si sa popularité était grande et générale dans le peuple, sa considération à la cour était

environnée de tant de préventions et de tant de froideur qu'elle pouvait passer pour une disgrâce à peine déguisée. Théodora le redoutait et le jalousait. Justinien finit par le tenir à l'écart, sans emploi. Il mourut brusquement, d'un accès de fièvre, à peine âgé de cinquante ans.

D'autres généraux se créèrent une situation éclatante et montrèrent des talents supérieurs : Bélisaire, Narsès, Sittas.

XV. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE. — Au moment où Justinien monta sur le trône, on vivait en pleine fiction; à la fiction l'empereur voulut substituer une réalité. Ce qu'on nommait l'Empire romain n'était que l'apparence de cet empire, une apparence faite de débris. En 395, le partage survenu entre Arcadius et Honorius avait séparé définitivement l'Occident de l'Orient; il y avait eu deux empires parfois associés, souvent rivaux jusqu'au moment où l'empire d'Occident succomba et disparut en 476. De ses lambeaux on avait taillé des royaumes, royaumes barbares, mais belliqueux, vivaces et point disposés à se laisser vaincre par les armes. Justinien commandait à l'Orient et non pas à l'Orient tout entier, mais seulement, en Europe, à la péninsule des Balkans presque entière, du Danube jusqu'à la mer, à l'exception de la Dalmatie échue aux Ostrogoths; en Asie, à l'Asie Mineure jusqu'aux monts d'Arménie, à la Syrie jusqu'au delà de l'Euphrate; en Afrique, à l'Égypte et à la Cyrénaïque. Tout cela constituait soixante-quatre *éparchies* réparties entre deux préfectures du prétoire dites de l'Orient et de l'Illyricum.

La préfecture d'Orient, de beaucoup la plus importante, comprenait cinquante et une provinces réparties entre cinq diocèses qui étaient :

- 1^o Diocèse de Thrace : 6 provinces, Europe, Rhodope, Thrace, Hémimont, Mésie II^e, Scythie;
- 2^o Diocèse d'Asie : 11 provinces, Asie, Hellespont, Phrygie Pacatiana, Lydie, Pisidie, Lycaonie, Phrygie salutaris, Pamphylie, Lycie, Iles, Carie;
- 3^o Diocèse du Pont : 11 provinces, Bithynie, Honorias, Paphlagonie, Galatie I^{re}, Galatie salutaris, Cappadoce I^{re}, Cappadoce II^e, Héliénopont, Pont polémique, Arménie I^{re}, Arménie II^e;
- 4^o Diocèse d'Orient : 15 provinces, Cilicie I^{re}, Cilicie II^e, Chypre, Isaurie, Syrie I^{re}, Syrie II^e, Euphratèse, Osroène, Mésopotamie, Phénicie, Phénicie libanèse, Palestine I^{re}, Palestine II^e, Palestine III^e, Arabie;
- 5^o Diocèse d'Égypte : 8 provinces, Égypte, Augusta I^{re}, Augusta II^e, Arcadie, Thébaïde I^{re}, Thébaïde II^e, Lybie supérieure, Lybie inférieure.

Ces divisions nous sont connues par la liste ou *Synecdème* d'Héraclès et la *Notice* de 535 qui lui est à peu près identique en ce qui concerne la préfecture d'Orient. Il faut y noter, toutefois, les changements suivants : disparition, au diocèse d'Orient, de la Phénicie du Liban et de l'Isaurie; au diocèse du Pont, du Pont polémique et de la Paphlagonie, toutes quatre réunies à d'autres circonscriptions administratives; apparition de quatre provinces nouvellement créées : Théodorias au diocèse d'Orient, Nea Justiniana au diocèse d'Asie, Grande Arménie au diocèse du Pont, formée par l'annexion des principautés arméniennes vassales, Égypte II^e au diocèse d'Égypte; Il ne faut attribuer nulle importance à l'absence des quatre provinces égyptiennes de Thébaïde I^{re}, Thébaïde II^e, Arcadie, Lybie inférieure. Elles ont été oubliées dans la liste de 535, mais subsistaient à cette date.

La préfecture d'Illyricum ne comptait que treize

¹ Procope, *Hist. arcana*, p. 136. — ² Lydus, p. 190, 191. — ³ *Varior.*, x, 19; cf. x, 22, 23. — ⁴ *Hist. arcana*, p. 97. —

⁵ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 112. — ⁶ *Hist. arcana*, p. 118. —

⁷ *Bell. pers.*, p. 61, 92, 107, 113.

provinces seulement : Macédoine I^{re}, Macédoine II^{re}, Thessalie, Hellade ou Achaïe, Crète, Épire ancienne, Épire nouvelle, Dacie inférieure, Dacie supérieure, Dardanie, Prévalitane, Mésie I^{re}, Pannonie.

On le voit, l'empire oriental n'était plus, à proprement parler, l'empire d'Orient, et, en 527, la guerre était de nouveau déclarée par la Perse, le plus redoutable ennemi de ce côté, et bientôt les hostilités allaient éclater.

À défaut d'un empire homogène et d'une puissance incontestée, Justinien possédait le prestige que rien n'avait pu entamer sérieusement. Pour les hommes du VI^e siècle, l'empire romain subsistait, mais nous l'avons dit, c'était une fiction. Le nouveau *basileus* avait l'esprit réaliste et ne se trouvait pas satisfait de ce prestige qui n'était qu'une survivance; il voulait, de toute l'énergie de sa volonté, reconstituer, c'est-à-dire reconquérir l'Occident. Pour cela, il était disposé à régler les affaires d'Orient à tout prix, même par quelques concessions faites à la Perse.

À Byzance, les empereurs s'étaient obstinés, malgré tous les déboires et tous les désastres, à considérer l'Occident comme leur propriété. Il leur importait peu de reconnaître l'existence de royaumes barbares, rien, à leurs yeux, ne pouvant prescrire les droits historiques de l'Empire. L'Afrique, la Gaule, l'Italie n'étaient pas séparées, encore moins perdues, mais tout au plus détachées et vassales. Il faut reconnaître que les rois barbares se prêtaient d'assez bonne grâce à la fiction, et consentaient à se parer de titres et de dignités qui eussent semblé en d'autres temps incompatibles avec leur titre royal. C'est ainsi que Clovis acceptait de l'empereur Anastase les insignes du consulat et le rang de patrice, qui faisaient de lui en Gaule, aux yeux des Byzantins, une sorte de vice-roi. En Italie, Théodoric ne s'était pas montré plus rébarbatif et lui, pour qui l'empereur Zénon semblait devoir compter si peu, avait accepté de ce fantôme impérial le titre de *magister militum* et le consulat. Avec une bonhomie à laquelle on ne se serait pas attendu de sa part, il avait sollicité la permission de reprendre Rome et l'Italie à Odoacre; l'ayant obtenue il s'en était emparé et les avait gardées, mais la fiction couvrait tout et le roi des Ostrogoths n'était, au pis aller, qu'un général trop indépendant et un mandataire infidèle. Aussi Bélisaire le disait nettement aux Ostrogoths qui soutenaient la légitimité de leur possession de l'Italie : « Quand l'empereur Zénon envoya Théodoric guerroyer en Italie, jamais il ne songea à lui faire abandon du pays. A quoi bon en effet eût-il été de remplacer un usurpateur par un autre? » Il lui a simplement confié le soin de rendre la liberté à cette province et de la replacer sous l'autorité impériale. A la vérité, Théodoric, après avoir d'abord fidèlement exécuté les instructions du *basileus*, a fait ensuite preuve d'ingratitude et « a refusé de rendre l'Italie à son légitime souverain. » Mais le droit impérial n'en demeura pas moins intact; et le jour où le prince jugera convenable de le relever, ce n'est point une guerre de conquête qu'il croira entreprendre, mais une simple restitution qu'il réclamera¹.

Et ce n'est pas seulement le droit historique qu'on fait valoir; on met en cause le droit divin. Les prophéties ont promis le monde entier au règne de Dieu dont l'empereur est le représentant authentique; à lui de régir les peuples et de les faire jouir de la vraie foi; dès lors la terre entière lui est destinée, et c'est à lui qu'il appartient de fixer le moment où les souverains barbares et hérétiques doivent céder la place à l'empereur orthodoxe; quant aux royaumes païens, aux terres inconnues à découvrir, il en est le libérateur-

né. De cette doctrine politique, fondée sur la religion, il ressort une conception d'un empire universel et unique qui n'est qu'un aspect, pour ainsi dire, de l'Église de Jésus-Christ; celle-ci enseigne, celui-là gouverne, avec cette nuance que non content de faire du pape son collègue, l'empereur en fait son subordonné et quelquefois son prisonnier.

Suivant une telle conception, le *basileus* considère les princes barbares établis sur le sol de son empire comme des délégués, sinon comme des usurpateurs auxquels il peut, sans plus d'égards, signifier leur congé. Non seulement il le peut, mais il le doit lorsque l'intérêt de la foi est en jeu; or, tous ces chefs et ces peuples barbares sont d'abominables hérétiques, convaincus d'arianisme, tous (sauf les Francs récemment convertis) Wisigoths, Vandales, Ostrogoths persécutent les fidèles et les conduisent à la damnation éternelle. Bourreaux des corps et des âmes, il n'est que temps de proclamer la délivrance des provinces tyrannisées et perverties, c'est le dessein de Justinien.

Et ce dessein, cependant assez ambitieux, ne lui suffit pas; en plus de ce dessein, il y a un rêve qui ne tend à rien moins qu'à l'empire universel. Là, où, raisonnablement, il ne peut porter ses armes avec un espoir de succès, il veut faire sentir son action par la diplomatie, et c'est pourquoi, il mène de front la diplomatie et la propagande religieuse qui n'en est pas l'aspect le moins curieux et le moins effectif. Ainsi, on ne peut comprendre la politique impériale du *basileus* qu'à la condition de voir en lui un conquérant et un missionnaire, un belliqueux et un pacifique qui par tous les moyens tend au même but, à un seul but : étendre son empire pour y régner conjointement avec le Christ; il y tend sans se départir de son caractère bienveillant et gracieux, car peut-être s'est-il appliqué cette maxime : « Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre. »

Ce qui est remarquable, c'est que la fiction du droit historique et de la délégation consentie existait non seulement pour ceux qui en réclamaient le bénéfice, mais encore parmi ceux contre qui cette doctrine était imaginée et qu'elle déposait à l'avance en quelque manière. S'il existe un fait qui aide à comprendre combien fut profonde la transformation religieuse accomplie pendant le IV^e siècle, c'est que l'Occident, jadis, idolâtre, se trouva converti et convaincu, chrétien et catholique, à ce point que l'hérésie fut la tare sous laquelle succombèrent les royautes barbares victorieuses, et installées dans ces provinces jadis impériales et chrétiennes qu'elles purent bien maîtriser, mais non pas s'attacher. L'arianisme fut une hérésie stérile et pis que cela, une hérésie morbide. Seule, la dynastie franque s'implanta, dura et devint la royauté française pour avoir su, à l'instant décisif, renoncer à l'hérésie. Clovis associa son sort et la destinée de sa race, créa une nation nouvelle et viable, détacha de l'empire les gallo-romains en les associant à cette création; ce phénomène ne se répéta nulle part ailleurs. Partout, la présence des Barbares, leur hérésie, leurs brutalités entretenaient non seulement la haine et l'aversion contre eux, mais l'espoir et le souvenir de l'empereur et de l'empire. L'arianisme se montrait toujours hostile et parfois violemment persécuteur; confiscations, exécutions, exils d'où l'on ne revient pas, sont de pauvres moyens de séduction auprès de ceux qui s'y trouvent à tout moment exposés.

En Afrique, les Vandales avaient la main pesante, aussi tout le monde se faisait plus ou moins volontairement complice du libérateur attendu. « L'aristocratie catholique et romaine, mal vue de ces maîtres barbares, appelait de tous ses vœux le débarquement des soldats du *basileus*, et préparait en leur faveur un

¹ Procope, *Bell. gothic.*, p. 171-172.

soulèvement général. Les évêques exilés affluaient au palais entourés de l'aureole du martyr, grands par les miracles dont leur personne semblait être l'objet, et fatiguaient le prince de leur fougueuses instances¹. Enfin, dans l'Afrique entière, une sourde agitation régnait : on racontait sous le manteau des prophéties et des visions mystérieuses, annonçant que les temps étaient proches, où les grands saints de l'Église africaine viendraient eux-mêmes punir les insultes faites à leurs sanctuaires « et tous, dit Procope, attendaient impatientement l'accomplissement de la vengeance promise² ».

En Italie, l'arianisme s'était heurté aux mêmes préventions et avait valu aux Ostrogoths la même impopularité qu'à leurs coreligionnaires en Afrique. Ni Théodoric par sa tolérance, ni Amalasonte par ses prévenances n'avaient réussi à faire oublier la gloire — et la misère — romaines. À dire vrai, la tolérance de Théodoric avait de terribles lendemains que l'aristocratie et le clergé supportaient trop directement pour ne pas appeler de tous leurs vœux l'empereur très clément et très pieux; ils ne s'en cachaient pas et, ignorant de l'avenir, ils tenaient rigueur à Théodoric pour le supplice de Boèce et la fin misérable du pape Jean, sans se douter que le sort du pape Silvère ne serait pas moins cruel que celui de son collègue. Le monophysisme ferait des victimes comme en faisait l'arianisme; en attendant ces heures sombres tous les regards et tous les cœurs se tournaient vers le *basileus* libérateur.

Chose surprenante, les souverains barbares se montrent aussi préoccupés de l'empereur, de sa protection, de son amitié. En Afrique, le successeur de Genséric échange des cadeaux avec Justinien, lui envoie des ambassades, substitue sur ses monnaies l'effigie du *basileus* à la sienne propre, se fait volontairement vassal. En Italie, le successeur de Théodoric, se fait honneur de détester les armes et la guerre auxquelles il doit d'être ce qu'il est. Hildéric de même que Théodat sont tout prêts à chercher un refuge à Constantinople. Théodat se tiendrait pour satisfait d'échanger son titre de roi contre celui de sénateur; il est disposé à livrer la Toscane, offre d'abandonner la Sicile, de fournir un contingent de 3 000 soldats goths, d'envoyer chaque année à Constantinople, en signe de vassalité, une couronne d'or du poids de 300 livres. Ce n'est pas tout. Il prendra l'engagement de ne mettre à mort ni un prêtre ni un sénateur, sans l'autorisation de l'empereur, il ne confisquera pas leurs biens sans permission, il fera acclamer le nom de l'empereur avant le sien dans les fêtes, et ne se laissera pas élever une statue sans qu'on en dresse en même temps une autre à Justinien; enfin, il cédera, si l'on y veut bien consentir, l'Italie tout entière en échange d'un revenu annuel de 1 200 livres d'or et les titres de quelque dignité romaine.

Les princes francs n'ont pas de ces platitudes dont le secret semble réservé à l'Italie, mais ils se montrent déferents, humbles à l'égard du *basileus*, envers lequel ils protestent de leur « entière dévotion »; le roi Théodbert porte les concessions à ce point qu'ayant obtenu des Ostrogoths la cession de la Provence, il ne s'en crut le maître légitime qu'après s'en être vu confirmer la possession par un diplôme authentique de l'empereur³.

XVI. LES GUERRES DE JUSTINIEN. — Justinien ne se bornait pas à ambitionner un grand rôle, il voulait le jouer et devenir un conquérant pour tout de bon. Mais, même au VI^e siècle, les guerres étaient coûteuses et

leur issue incertaine. Quand le *basileus* soumit à son conseil le projet d'une expédition en Afrique, tous eurent le frisson à la pensée des dépenses, des périls et des résultats. Ce jour-là ce fut Justinien qui eut raison contre les timides et emporta la décision. La mort du roi de Perse Kabadh lui donnait quelque répit de ce côté; il profita des embarras intérieurs du nouveau roi Chosroès Anoushirvan pour conclure avec lui un arrangement, consenti en 532, et qu'on nomma peut-être avec un sourire, « la paix perpétuelle »; elle allait laisser au *basileus* les mains libres et le loisir de s'attaquer à l'Occident.

I. AFRIQUE. — L'Afrique était destinée à recevoir les premiers coups. Les espions que l'administration byzantine entretenait parmi les Vandales donnaient une piètre opinion de leur redoutable armée; c'était à peine si elle parvenait à contenir les tribus berbères toujours agressives; on pouvait tenter la fortune presque à coup sûr. Le roi Hildéric n'aimait pas la guerre et se montrait tolérant à l'égard des catholiques; il n'y avait pas là de quoi établir la confiance entre lui et son peuple qui, fort mécontent et inquiet, voyant la politique du roi Genséric abandonnée, n'hésita pas à se débarrasser d'un roi aussi timide et lui, donna pour remplaçant Gélimer⁴. Aussitôt la diplomatie byzantine intervint et évoqua le conflit au tribunal de l'empereur. Gélimer, avec dignité et sagesse, repoussa l'intervention comme offensante pour son indépendance et, loin de rien accorder, refusa tout. Peut-être cette fière attitude était-elle escomptée à Byzance; d'ailleurs, la prétention émise ressemblait si fort à une provocation, qu'on ne peut être surpris de voir Justinien décider sur-le-champ l'expédition. Le 22 juin 533, Bélisaire s'embarquait à la tête d'une armée de 10 000 hommes d'infanterie et 5 à 6 000 hommes de cavalerie, répartis sur cinq cents transports manœuvrés par 20 000 matelots; une escadre de 92 vaisseaux de guerre, montée par 2 000 rameurs, convoyait l'expédition.

Gélimer se laissa surprendre par les événements, laissa les Byzantins débarquer, se former à l'aise et prendre leur objectif vers Carthage. Le Vandale tenta de les arrêter en deux batailles rangées, à Decimum et à Tricamarum, fut vaincu et prit la fuite; quand il trouva qu'il avait assez couru, assez gémi et assez philosophé sur sa propre infortune, il se remit volontairement aux mains de Bélisaire qui l'expédia à l'empereur. Quant à Bélisaire, il se contentait de faire la guerre en soldat et la faisait bien. Débarqué au début du mois de septembre au promontoire de Caput Vada⁵, il livrait le 13 septembre la bataille de Decimum qui lui donnait Carthage⁶; trois mois plus tard, la bataille de Tricamarum mettait fin à la résistance et successivement les villes, les trésors, la famille même de Gélimer tombaient entre les mains du vainqueur.

L'Afrique semblait conquise; ce qui restait à faire était si peu de chose en comparaison de ce qu'on venait de faire; déjà Justinien organisait sa conquête, y restaurait les institutions romaines. Seulement pendant qu'on triomphait bruyamment à Constantinople, l'armée d'occupation à effectif réduit voyait se dresser tout autour d'elle une formidable insurrection. Bélisaire n'était plus là pour l'animer; celui qui le remplaçait, le patrice Solomon, général énergique jusqu'à la rudesse, avait à se défendre non seulement contre le pays soulevé, mais contre ses soldats révoltés. En 536, une conspiration formidable se noua dans le but d'assassiner Solomon le jour de Pâques dans une église. Les régiments se soulevèrent. Solomon leur fit porter de bonnes paroles, fut assiégé dans son quartier général et n'échappa à la mort qu'en se réfugiant dans une église, d'où il s'enfuit la nuit suivante, lui sixième. À ce moment même, l'Afrique indigène se soulevait

¹ Procope, *Bell. vandal.*, p. 345. — ² *Ibid.*, p. 397-398. —

³ *Bell. goth.*, p. 416-417. — ⁴ *Bell. vand.*, p. 350-351. —

⁵ *Ibid.*, p. 372. — ⁶ *Ibid.*, p. 384-391.

contre l'autorité impériale ¹. Solomon put faire rentrer la Byzacène dans le devoir, mais il tenta vainement de pénétrer en Numidie et d'entamer le massif de l'Aurès. La situation était si grave que Bélisaire reparut à Carthage pendant que le patrice Germanos réussit à écraser la révolte. Quatre années avait été employées à ces luttes sanglantes (534-538); en 539, Solomon parvint enfin à pacifier la province. Par une marche audacieuse, il pénétra au cœur de l'Aurès, contraignit à la fuite Iabdas, le plus puissant des princes indigènes, parcourut le Zab, le Hodna, la Maurétanie Sitifienne et imposa partout l'autorité impériale.

Cinq ans plus tard, en 544, la mort de Solomon déchaîna une nouvelle crise qui dura quatre ans, signalée par tous les excès possibles; durant ces années lamentables, écrit Procope, les résultats des victoires de Bélisaire « étaient aussi complètement anéantis que s'ils n'avaient jamais existé ². » Ce fut l'intervention d'un général trop oublié, Jean Troglita qui, après deux années de luttes (546-548), rétablit définitivement dans l'Afrique du Nord l'autorité impériale.

Toutefois, ce n'était pas l'Afrique romaine tout entière que Justinien avait ramené à l'Empire, mais une partie seulement : la Tripolitaine, la Byzacène, la Proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie Sitifienne; tout l'occident de l'Afrique demeura hors d'atteinte, c'est-à-dire la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, sauf la place de Septem (les Colonnes d'Hercule). La province conquise fut organisée en préfecture du prétoire; elle vit renaître ses circonscriptions anciennes ainsi que le mécanisme et les traditions de l'antique administration romaine. D'immenses travaux furent entrepris pour la fortification (voir ce mot) et les travaux d'utilité publique. Il ne fallait rien moins pour réparer les effets d'une guerre qui avait duré près de quinze ans et ruiné le pays, mais si le mal était immense, la réparation fut efficace, les campagnes reprirent leur opulence, les ports retrouvèrent leur commerce, la prospérité reparut et il n'est que juste de dire que l'Afrique byzantine connut une période prolongée de bien-être et de civilisation.

II. ITALIE. — Après l'Afrique, l'Italie. Justinien guettait l'occasion d'intervenir, elle lui fut offerte. Après la mort d'Athalaric (octobre 534) la régente Amalasonthe épousa et associa au trône Théodat qui, en six mois de temps, la fit emprisonner et assassiner. Justinien prit fait et cause pour la princesse qui avait accepté sa protection impériale et envoya deux armées en Italie : l'une devait pénétrer en Dalmatie pendant que l'autre commandée par Bélisaire devait opérer une descente en Sicile; en même temps, la diplomatie s'efforçait à prix d'or de se procurer l'appui du mérovingien Théodebert. Point n'était besoin peut-être d'un si grand effort contre un pleutre tel que Théodat, aussi dépourvu de courage que de caractère. Bélisaire le jugea ce qu'il valait, débarqua en Sicile, l'occupa, réduisit Palerme qui capitula après une courte résistance, en sorte que dès la fin de l'année 535 la grande île était redevenue une province byzantine.

Théodat épouvanté négocia, supplia, recourut au pape Agapit qu'il dépêcha en qualité de médiateur à Constantinople; puis, à la nouvelle d'un succès remporté par les Goths sur le corps byzantin opérant en Dalmatie, il changea de ton, et, se croyant tout permis, fit emprisonner les ambassadeurs du *basileus*. Pendant ce temps, Bélisaire entra en Italie par Rhégium, au mois de mai 536, acclamé partout en libérateur. Dès que Naples fut conquise, et vers la fin de cette année 536, Bélisaire marcha sur Rome où il entra presque

sans coup férir. Ces succès paraissent d'autant plus extraordinaires que le général byzantin commandait à une armée de 11 000 hommes à peine; mais une armée si peu nombreuse donnait malgré tout à réfléchir, ce que firent les Ostrogoths. Ils commencèrent par renverser Théodat qu'ils remplacèrent par Vitigès, celui-ci véritable guerrier « qui connaissait comme des camarades les plus braves de ses soldats et avait combattu coude à coude avec eux au jour de la bataille ³. » Seulement ce héros n'avait rien que les vertus d'un soldat, il lui manquait les qualités d'un général et d'un homme d'état. Entre deux périls, il se laissa troubler par le moins redoutable, et crut habile de se tourner d'abord contre l'armée franque qui menaçait le nord de l'Italie. Laissant le champ libre à Bélisaire, il rétrograda vers Ravenne où il lui prit même la fantaisie d'épouser une princesse du sang de Théodoric, profitant de ce répit pour traiter avec les Francs à qui il abandonna la Provence « et pour envoyer des ambassadeurs à Justinien. Pendant ce temps, Bélisaire entra à Rome et occupait Narni, Spolète et Pérouse. Vitigès comprit qu'il n'avait d'autre ressource que de se battre.

Au mois de mars 537, il parut devant Rome avec une armée de 150 000 hommes. Bélisaire n'en avait que 5 000 à lui opposer; il le retint devant les murailles de la ville pendant plus d'une année. Les Goths ruinèrent, saccagèrent toute la campagne romaine, s'acharnèrent avec fureur contre les catacombes et les tombeaux des saints, mais sans lasser la constance de Bélisaire à qui Justinien se décida enfin à envoyer des renforts. 1 600 hommes d'abord, ensuite 4 800. En même temps, au début de l'année 538, une autre armée impériale débarquait sur la côte de l'Adriatique, envahissait le Picenum, emportait Rimini, occupait Milan. Vitigès sentait tout lui manquer à la fois levait le siège de Rome (mars 538) et Justinien, triomphant, envoyait en Italie l'eunuque Narsès avec une armée de 7 000 hommes. Narsès, cubiculaire et spathaire de l'empereur, s'était rapidement élevé au poste de grand chambellan, et sa faveur était égale auprès de Justinien et auprès de Théodora. Chargé de conduire des renforts en Italie, sa mission consistait moins à commander une armée qu'à surveiller Bélisaire dont la popularité était si grande que son maître ne pouvait pas ne pas s'en défier. La lettre de service remise à Narsès disait qu'on « lui devrait obéissance dans tout ce qui serait utile à l'intérêt de l'État ⁴. » Il s'en prévalut pour entrer en rivalité avec le général en chef, et pour éviter un désastre il fallut le rappeler à Constantinople. Ce conflit aigu avait duré assez de temps pour compromettre la campagne en Italie. Rimini fut sauvé, mais Milan retomba aux mains de Vitigès qui exerça des vengeances effroyables; peu après, les Francs de Théodebert franchirent les Alpes, ravagèrent la vallée du Pô, n'épargnant pas plus les Goths que les Byzantins. Après le rappel de Narsès, Bélisaire retrouvant la liberté de ses mouvements, vint assiéger Vitigès dans Ravenne (fin 539-mai 540). Après plusieurs mois de siège, les Goths souhaitèrent un accommodement avec Justinien qui s'y sentait tout à fait disposé pour d'autres raisons, car il était au moment d'avoir sur les bras les Slaves et les Perses. Justinien réclamait toute l'Italie située au sud du Pô, abandonnant le nord aux barbares, trop heureux de terminer au prix de cette concession une guerre qui menaçait d'être interminable ⁵. Bélisaire déclara qu'il se refusait à cette concession, voulait la victoire totale et la capture de Vitigès. En même temps, les Ostrogoths faisaient offrir à Bélisaire de devenir leur roi et de restaurer à son profit l'Empire d'Occident; Vitigès consentait, le cas échéant, à abdiquer. Bélisaire hésita, rusa, se fit remettre Ravenne et, quand il en fut maître

¹ Procope, *Bell.*, *vand.*, p. 471-474. — ² *Ibid.*, p. 524. —

³ Cassiodore, *Variar.*, x, 31, 33. — ⁴ Procope, *Bell. Gothic.*, p. 73. — ⁵ *Ibid.*, p. 221. — ⁶ *Ibid.*, p. 266.

y appela la flotte byzantine chargée de blé et de provisions. Entré en vainqueur, acclamé en roi par les Ostrogoths, il jeta le masque, refusa les offres à lui faites et se déclara sujet fidèle de Justinien. Vitigès avec sa famille furent déportés à Constantinople, il y reçut la dignité de patrice; le trésor de Théodoric suivit le même chemin et, cette fois, l'Italie, sauf Vérone et Pavie, était conquise. Bélisaire s'en éloigna; tout semblait terminé.

Un préfet du prétoire avait été nommé un peu hâtivement, dès 538; ce ne fut qu'en 540 qu'il put venir s'installer à Ravenne. L'armée conquérante fut réduite à un simple corps d'occupation; on procéda à la réorganisation financière et administrative. Seulement les Goths se ressaisirent, se groupèrent dans la région au nord du Pô, qui leur était abandonnée, firent choix d'un chef nommé Ildibald. La maladresse, les rigueurs de l'administration byzantine, les extorsions de toute sorte auxquelles elle se livra eurent bientôt calmé l'enthousiasme des Italiens pour leurs libérateurs orthodoxes. Sur ces entrefaites, Ildibald mourut et Totila recueillit sa succession, « figure singulièrement séduisante et sympathique. Très intelligent, très brave et plus habile que ses prédécesseurs, il avait par sa vaillance et son activité, mérité l'admiration de ses compatriotes¹; par ses qualités chevaleresques, il força l'estime même de ses adversaires. Procope loue en lui une humanité qu'on n'eût attendue, dit-il, ni d'un ennemi ni d'un barbare²; et, en effet, le barbare, quoique engagé dans une lutte inexpiable, sut être clément aux vaincus, miséricordieux à ses ennemis. A Naples, il laissa partir sans rançon la garnison byzantine prisonnière, et il prit des précautions touchantes pour faire distribuer à la population affamée les vivres dont elle avait besoin³. Dans Rome prise d'assaut, il défendit le massacre, protégea les femmes contre les injures des soldats et se laissa toucher aux prières du diacre Pélage⁴. Toujours il fit la guerre sans ravager le pays⁵; il voulait, disait-il, à force d'équité, ramener à la cause des Ostrogoths la bienveillance divine⁶, lassée jadis par les crimes de Théodat. Sans doute, il se montra sévère — surtout en paroles — pour les chefs, pour ces patriciens romains qu'il accusait de l'avoir lâchement trahi⁷; sans doute, dans un retour de barbarie grandiose, il songea à effacer Rome de la surface de la terre⁸. Mais dans le premier cas, il s'adoucit vite et pardonna; dans le second, il se laissa fléchir aux représentations de Bélisaire et comprit quel crime il allait commettre contre la civilisation⁹. Ce sont là des qualités inattendues et remarquables; elles attachèrent promptement à sa cause les classes inférieures, ces paysans d'Italie opprimés par les grands propriétaires et dont il s'efforça habilement d'améliorer la condition; elles expliquent comment, pendant onze ans, Totila put tenir en échec toutes les forces de l'Empire, reconquérir l'Italie et ruiner la gloire militaire de Bélisaire¹⁰. »

La campagne de Totila ne fut qu'une suite de triomphes. En 542, il franchissait le Pô avec une armée de 5 000 hommes, battait ses ennemis à Faenza et à Mugillo, traversait l'Italie et se dirigeait vers le Bruttium, la Calabre, la Pouille, la Lucanie qu'il soumit presque sans coup férir et qu'il exploita aussitôt à son profit. En 543, il était maître de Naples; sur l'Adriatique, il attaquait Otrante, coupant ainsi la base de ravitaillement de l'armée byzantine dont les différents corps, pelotonnés dans quelques places fortes, commençaient à désespérer d'être secourus¹¹.

En présence de cette situation désespérée, Justinien renvoya Bélisaire en Italie (544). Qu'y pouvait-il faire sans argent¹², mal obéi par des généraux peu désireux de faire leur cour à un personnage presque disgracié? D'ailleurs, Bélisaire fut très loin de justifier sa glorieuse réputation; après avoir perdu beaucoup de temps en Dalmatie, il réussit à ravitailler Otrante, puis s'enferma à Ravenne et s'y tint coi (545).

Totila ne l'imitait pas, mais redoublait d'activité, s'empara d'Auximum, Firmum, Asculum, Spolète, Assise, Chiusi, coupait les communications entre Ravenne et Rome et, en 546, investissait cette ville. Bélisaire fit une tentative pour secourir la Ville et parut devant Porto, puis, sur un faux bruit, battit en retraite, abandonnant Rome à son sort; elle capitula le 17 décembre 546. Le roi barbare s'était flatté de l'espoir d'entrer en pourparlers avec Justinien; celui-ci repoussa avec dédain toutes les propositions qui lui furent faites¹³, et Totila exaspéré parla de brûler et niveler la capitale du monde. Peut-être se vantait-il un peu, car son armée réduite par quatre années de campagnes eut bien pu incendier, mais ne fut jamais venue à bout d'effacer de la surface du sol l'immense amas de constructions que représentait la Rome du VI^e siècle avec ses temples, ses basiliques, ses palais, ses édifices. Cette vantardise d'ailleurs n'eut aucune suite. Totila ne tarda pas à connaître d'autres soucis. Les garnisons qu'il avait placées dans l'Italie du sud se faisaient battre par les Byzantins; avant de se diriger de ce côté, le vainqueur de Rome fit évacuer la conquête qui demeura vide d'habitants pendant quarante jours¹⁴.

Bélisaire eut une inspiration désespérée, il occupa la ville ainsi abandonnée, s'y incrusta et la défendit contre les retours offensifs de Totila (547); mais il ne pouvait faire rien de plus et le comte Jean n'était pas en état de le rejoindre, il ne pouvait que harceler les garnisons gothiques du sud de l'Italie. Enfin, quelques renforts impériaux arrivèrent dans l'Italie méridionale, et Bélisaire vint en prendre le commandement, mais la discorde qui régnait entre lui et ses subordonnés rendit ses efforts inutiles; pendant qu'il allait de Rome à Messine, de Messine à Otrante, Totila s'empara de Pérouse au nord et de Roscanum au sud (548). Bélisaire ne pouvait plus rien, il envoya sa femme Antonine à Constantinople avec l'espoir que son influence sur Théodora déciderait le *basileus* à lui envoyer des renforts. Antonine ne put revoir Théodora qui venait de mourir; elle employa ce qui lui restait de crédit à faire décider le rappel de Bélisaire.

Son départ n'améliora en rien la situation. Totila rentra dans Rome, s'y établit avec un luxe souverain et manifesta le dessein d'en faire la capitale du nouveau royaume ostrogothique d'Italie¹⁵. Il bloqua étroitement Centumcellae, menaça Ancône, soumit Rimini et Tarente (549); il fit plus : jusqu'alors les Goths n'avaient pas eu de marine, Totila en créa une et cette flotte sut tenir en respect la flotte impériale¹⁶, elle jeta des troupes sur la côte de Dalmatie qu'on rançonna, conquit la Sicile (550), la Corse, la Sardaigne (551), ravagea Corcyre et le littoral d'Épire (551). Moins d'un an après le départ de Bélisaire, les Impériaux n'occupaient plus en Italie que Ravenne, Ancône, Otrante et Crotone. C'était à ce pitoyable avortement qu'aboutissait le rêve impérialiste de Justinien.

Cependant avec cette nature riche en contraste, au moment même où tout semblait compromis ou perdu,

¹ Procope, *Bellum gothicum*, p. 288. — ² *Ibid.*, p. 308. — ³ *Ibid.*, p. 308, 309. — ⁴ *Ibid.*, p. 365. — ⁵ *Ibid.*, p. 327. — ⁶ *Ibid.*, p. 311, 365-367. — ⁷ *Ibid.*, p. 376. — ⁸ *Ibid.*, p. 371. — ⁹ *Ibid.*, p. 371, 372. — ¹⁰ Ch. Diehl, *op. cit.*,

p. 192. — ¹¹ Procope, *Bell. gothic.*, p. 312. — ¹² *Ibid.*, p. 316, 325-326. — ¹³ *Ibid.*, p. 368, 369. — ¹⁴ Marcellinus comes, *Chronicon*, ann. 547. — ¹⁵ *Bell. gothic.*, p. 437. — ¹⁶ *Ibid.*, p. 437.

un sursaut d'énergie remettait tout en question. En 550, Justinien confia à son neveu Germanos le soin de reconquérir l'Italie, et au seul bruit de sa nomination comme généralissime, sa réputation était si grande, que « les Goths, au dire de Procope, furent en grande inquiétude, et l'espoir revint aux Romains ¹. » Les volontaires accouraient de toutes parts lorsqu'on apprit la mort subite de Germanos à Sardique (fin 550).

Justinien lui donna un successeur et fit choix de Narsès ². Il se trouva que cet eunuque était, malgré tout, un homme. Son premier soin fut de poser ses conditions à l'empereur; il n'accepta la patente de généralissime que si on lui donnait les moyens d'agir nécessaires : l'autorité, les soldats, l'argent ³. Lentement, attentivement, il organisa pendant l'hiver de 551-552 son armée en Dalmatie, et comme son nom était fort populaire et sa générosité célèbre parmi les gens de guerre ⁴, comme certains contingents barbares semblent lui avoir été tout spécialement dévoués ⁵, il n'eut point de peine à joindre aux troupes régulières qu'il amenait de Byzance et aux forces déjà réunies par Germanos une foule de mercenaires barbares, Huns, Lombards, Hérules ⁶. Pendant qu'il achevait la concentration de cette armée, la plus forte peut-être que jamais Justinien ait confiée à un de ses généraux ⁷, et qu'il préparait tout pour envahir, au printemps de 552, l'Italie par le nord, d'autres officiers impériaux agissaient dans le sud de la péninsule. Dès 551, Artabane reprenait la Sicile, que Totila avait dû quitter pour faire face au péril qui venait du nord; dans l'Adriatique, Jean remportait sur la flotte ostrogothique une victoire signalée ⁸. Ancône était débloquée, Crotone secourue. Effrayé, désireux aussi de trouver un accommodement avec l'empereur, Totila adressa une fois de plus des propositions de paix à Justinien. Il offrait d'abandonner la Dalmatie, la Sicile, demandant seulement qu'on lui laissât, à titre de vassal, cette Italie ruinée dont il se contentait ⁹. Le *basileus* ne voulut rien entendre; il fallut se résigner à la lutte suprême et désespérée.

« Pendant que Totila concentrait ses forces près de Rome, Narsès, par une marche habile et hardie, s'était porté à Ravenne, et appelant à lui tout ce qui restait en Italie de troupes impériales ¹⁰, résolument il poussait vers le sud pour finir d'un seul coup la guerre en une décisive bataille. Elle se donna à Taginæ dans l'Apenin (mai ou juin 552). L'armée ostrogothique, repoussée dès le premier choc, s'enfuit, prise de panique, en un lamentable désordre. Totila lui-même, emporté dans la déroute, périt obscurément. C'était la ruine de l'État goth. Les impériaux qui, au début de la bataille, avaient vu, avec un étonnement mêlé de terreur, le prince barbare, vêtu d'or et de pourpre, monté sur son plus beau cheval, passer comme une redoutable et splendide apparition entre les deux armées en présence ¹¹, ne purent croire tout d'abord à la disparition de leur grand adversaire. Ils voulurent, pour se convaincre de leur bonheur, déterrer son cadavre; et l'ayant longuement contemplé, dit Procope ¹², alors seulement ils comprirent que l'Italie était définitivement conquise. On envoya à Constantinople comme trophées de victoire, les vêtements sanglants et le diadème de Totila ¹³. »

Le successeur de ce grand prince ne put empêcher

les progrès des vainqueurs et, malgré des efforts désespérés, Téias vit toutes les villes de l'Italie centrale, ainsi que Rome, tomber au pouvoir des Byzantins. Les Goths furent féroces, massacrèrent tout ce qu'ils purent atteindre, sénateurs, patriciens, otages ¹⁴, mais ces atrocités ne pouvaient les sauver. Narsès assiégea Cumes et battit les restes de l'armée ostrogothique à la journée de Monte Lettere (*Mons Lactarius*) au pied du Vésuve (début de 553). Ce fut une bataille qui dura deux jours, désespérée, héroïque. Téias fut tué; ses compagnons réduits par la mort et l'épuisement de leurs forces à une poignée d'hommes valides obtinrent quartier. Narsès leur permit, avec les débris du peuple goth, d'aller, sans être inquiétés, chercher chez d'autres barbares une terre où ils ne seraient point sujets de Justinien ¹⁵.

Tout n'était pas fini encore pour la malheureuse Italie. Les provinces du nord étaient occupées par des peuplades d'Alamans qui, profitant des embarras des Goths, s'étaient établis dans une partie de la Ligurie et des Alpes Cottiennes, occupaient la Vénétie presque entière. Leur politique consistait à gêner le vainqueur quel qu'il fût. Lorsque ce fut Narsès, ils inquiétèrent sa marche, l'empêchèrent d'occuper Vérone ¹⁶; enfin, au milieu de 553, deux chefs alamans, Leutharis et Butilin, rassemblèrent une armée de 75 000 hommes, battirent les Byzantins près de Parme et ravagèrent l'Italie du nord au midi. Narsès réussit à persuader Aligern, le dernier chef goth encore debout, de se soumettre à Justinien et de s'associer à lui, Narsès, pour marcher contre les Alamans qui furent écrasés auprès de Capoue (automne 554). L'année suivante, l'Italie connut enfin, pour la première fois depuis vingt ans, la paix. Seulement, l'Italie était épuisée, ruinée, dévastée, à tel point qu'on pouvait douter que son relèvement fût possible. Les misérables survivants ne pouvaient hésiter que sur le plus ou moins de mal que leur avaient fait les impériaux et les barbares. Peut-être la balance eût-elle penché en faveur des barbares car, au dire de Procope : « les chefs de l'armée impériale pillaient avec leurs soldats la fortune des sujets et rivalisaient avec leurs hommes d'insolence et de libertinage. Les officiers, dans leurs forteresses, entretenaient des femmes et faisaient bombance; les soldats n'obéissaient plus à aucun ordre, se laissaient aller à toutes les inconvenances : l'Italie entière avait à souffrir les plus durs traitements; et il ne restait à ses habitants qu'à se laisser maltraiter et à mourir, privés qu'ils étaient des choses les plus nécessaires ¹⁷. » Ceux qui n'avaient pu fuir étaient devenus la proie des agents du fisc impérial qui semblait n'avoir d'autre but que de rançonner la province, en sorte que « tout ce vaste espace de terres était presque vide d'habitants, les uns ayant été détruits par la guerre, les autres par la peste et les maladies qui sont les conséquences de la guerre ¹⁸. »

« La Pragmatique Sanction de 554 s'efforça de porter remède à cette terrible crise économique et financière. Totila avait cruellement frappé dans leurs personnes, et surtout dans leurs biens, les grands propriétaires fonciers, suspects de trop d'attachement pour Byzance. Justinien effaça d'un trait de plume toutes les ordonnances du « tyran » et rendit aux maîtres légitimes les terres, les troupeaux, les colons,

¹ *Bell. gothic.*, p. 440. — ² *Ibid.*, p. 570. — ³ *Ibid.*, p. 598. — ⁴ *Ibid.*, p. 599, 600. — ⁵ *Ibid.*, p. 235-600. — ⁶ *Ibid.*, p. 598, 599. — ⁷ Le chiffre total de l'effectif est inconnu : voici pourtant quelques indications qui montrent l'importance de cette armée. Outre les contingents romains (garde de Narsès, troupes de Valérien, Dagisthée, Jean, neveu de Vitalien et Jean le Glouton) composés de cavalerie en quantité considérable et de 8 000 archers, on trouve 5200 Lombards, 3 000 Hérules,

auxquels il faut joindre un second contingent de la même nation, 400 Gépides, des Huns en très grand nombre, des Perses, plus un détachement de 1 500 cavaliers réguliers. Cela fait, par les chiffres énumérés, 18 100 hommes et avec les chiffres inconnus de 30 à 35 000 hommes. — ⁸ *Bell. gothic.*, p. 578-585. — ⁹ *Ibid.*, p. 585, 586. — ¹⁰ *Ibid.*, p. 597. — ¹¹ *Ibid.*, p. 620. — ¹² *Ibid.*, p. 626. — ¹³ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 197-198. — ¹⁴ *Bell. gothic.*, p. 632-633. — ¹⁵ *Ibid.*, p. 641-642. — ¹⁶ *Ibid.*, p. 628. — ¹⁷ *Ibid.*, p. 312. — ¹⁸ *Hist. arc.*, p. 108.

les esclaves, que les confiscations leur avaient enlevés, que la peur ou la violence les avait obligés d'aliéner¹. C'étaient là surtout, à la vérité, des mesures politiques. Justinien prit d'autres dispositions, soit pour conjurer la crise qui résultait de la grande quantité des dettes², soit même pour alléger un peu le poids écrasant des impôts³. Partout, par le développement des travaux publics⁴, il tâcha de réparer les malheurs de la guerre; mais malgré ses bonnes intentions, les nécessités financières pesaient trop lourdement sur un pays ruiné et dépeuplé pour qu'une sérieuse renaissance y fût possible. La grande aristocratie restaurée dans ses droits et ses terres, l'Église protégée et enrichie, purent se louer de la bienveillance de Justinien; mais l'industrie et le commerce, sauf peut-être à Ravenne et à Naples, disparurent dans les villes: le manque de bras empêcha la mise en valeur des campagnes et laissa dans le pays de grands espaces incultes et déserts⁵.

« Justinien, écrit M. Diehl, n'en était pas moins fier d'avoir réalisé la plus chère de ses ambitions, d'avoir, selon le mot d'un contemporain « rendu à Rome tous les privilèges de Rome », d'avoir étendu à la province reconquise les bienfaits de la législation nouvelle qu'il avait promulguée⁶, d'avoir restitué aux populations de la péninsule, par le rétablissement de la préfecture du prétoire et du cortège de fonctions qui l'environnaient, l'exacte image de l'empire romain, tel qu'elles l'avaient autrefois connu⁷. »

III. ESPAGNE. — L'Espagne aussi, dans la pensée de Justinien, devait comme l'Afrique et l'Italie, reprendre son rang de province impériale. Sous le règne du roi wisigoth Agila (549-554), ce prince peu capable ajouta à d'autres graves sujets de mécontentement, une politique persécutrice à l'égard des catholiques. Ceux-ci firent nombre autour de l'usurpateur Athanagild qui réclama le secours du *basileus* de Byzance et l'obtint⁸. Le patrice Libère, qui avait été chargé de reconquérir la Sicile sur Totila⁹, fut envoyé en Espagne avec une flotte et des troupes¹¹ qu'il débarqua heureusement. Il battit en plusieurs rencontres les forces qu'Agila lui opposa et réussit à occuper quelques villes: Carthagène, Malaga, Cordoue, Assidona¹². Les Wisigoths, instruits par ce qui s'était passé en Afrique, s'unirent pour lutter contre les Byzantins¹³; les partisans d'Agila l'abandonnèrent et se rallièrent derrière Athanagild qui se tourna aussitôt contre ses alliés de la veille et, s'il ne put les obliger à se rembarquer, leur interdit du moins tout nouveau progrès¹⁴.

IV. PERSE. — « De l'Égypte jusqu'aux frontières de Perse, dit Procope, les Sarrasins assaillirent constamment durant tout ce règne les Romains d'Orient et les maltraitèrent tellement que, dans toute cette région, le pays était absolument dépeuplé et que jamais, je pense, on ne pourra évaluer le nombre de ceux qui périrent dans ces luttes. Les Perses et Chosroès envahirent à trois reprises l'Empire romain, renversèrent les villes, et les habitants qu'ils trouvèrent dans les cités conquises et le plat pays; ils tuèrent les uns, réduisirent les autres en captivité, partout où ils passèrent ils firent la terre vide d'habitants¹⁵. »

Là où l'Empire byzantin n'avait pas une frontière commune avec le royaume sassanide, leurs territoires n'étaient séparés que par des tribus nomades, vassales de Byzance ou de la Perse et toujours disposées à entraîner leurs suzerains dans leurs querelles. L'Arménie, le pays des Lazès et l'Ibérie offraient d'importantes positions stratégiques dont Perses et Romains avaient une égale envie de s'emparer. Vers le milieu du v^e siècle, la Perse avait perdu beaucoup de son prestige, mais il pouvait être dangereux de mésestimer sa force encore considérable. Une paix de cent années, conclue en 422, fut dénoncée en 502 et suivie d'hostilités sans beaucoup de gravité. Le roi de Perse Kabadh était âgé et souhaitait assurer la succession au trône de son fils, ce qui le rendait assez accommodant. En 527, les Byzantins attaquèrent Nisibe, mais la guerre dura peu¹⁶; de part et d'autre, les princes Justinien et Kabadh évitaient rien de trop grave; le byzantin avait ses grandes ambitions à soutenir en Occident, le perse était préoccupé par ses difficultés intérieures. En 530, Bélisaire remporta à Dara une victoire éclatante qui lui fit personnellement le plus grand honneur¹⁷, un autre général occupa une partie de l'Arménie perse¹⁸. Justinien ne tenait pas à exploiter ces succès. L'année suivante, Bélisaire fut battu à Callinicum¹⁹, et cette fois les Perses se montrèrent tout aussi indifférents à pousser leurs avantages. En 531, la mort de Kabadh et l'avènement de son fils Chosroès Anoushirvan fit à ce dernier une situation assez difficile pour qu'il ne songeât pas à se créer de nouvelles difficultés avec Justinien; il souhaitait plutôt les voir aplanir²⁰. L'influence de la mère de Chosroès, qu'on croit avoir été convertie au christianisme²¹, s'exerça dans le sens pacifique et, au mois de septembre 532, les deux princes conclurent une « paix éternelle²² ». Justinien trop heureux d'en finir à ce prix, s'engageait à payer annuellement pour l'entretien des places du Caucase 110 000 livres d'or et promettait de transporter de Dara à Constantina la résidence du duc de Mésopotamie; l'Ibérie rentrait sous la suzeraineté des Sassanides, les Perses en retour évacuaient les forteresses du pays des Lazès.

La paix éternelle dura huit années. En 540, Chosroès déclencha de nouveau la guerre sur les provinces asiatiques. Elle s'étendit à la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, le Lazique. Justinien envoya Germanos, ensuite Bélisaire sur ce théâtre d'opérations; le plus qu'ils purent faire fut de tenir en échec Chosroès²³; ils ne réussirent pas à épargner les maux de la guerre à la population romaine. En 540, l'armée perse ravagea la Syrie, en massacrant une partie de la population, emmenant le reste en esclavage, arrivant jusque devant Antioche, qui tomba entre ses mains après une courte résistance: les églises furent dépouillées de leurs œuvres d'art et de leurs richesses, les édifices brûlés, la population que la mort avait épargnée fut transportée tout entière en captivité au delà de l'Euphrate²⁴, et Chosroès entra dans la ville pour en prendre en quelque sorte une symbolique possession²⁵. « En 541, Chosroès attaquait le pays des Lazès, comptant par cette conquête s'ouvrir un débouché sur la mer²⁶ et achever de réduire, en l'isolant de Byzance, l'Ibérie, encore mal soumise²⁷; et en effet, soutenu par les

¹ *Pragm. Sanct.*, 2, 4, 5, 8, 15, 16. — ² *Novelle*, Append., VIII. — ³ *Pragm. Sanct.*, 18-26. — ⁴ *Ibid.*, 25, Marius d'Avenches, *Chronicon* ad ann. 568. — ⁵ Hartmann, *op. cit.*, t. I, p. 356-367. — ⁶ Lydus, p. 248. — ⁷ *Pragm. Sanct.*, 11. — ⁸ Diehl, *Études sur l'administration byzantine*, dans *l'exarchat de Ravenne*, p. 82-83; Justinien et la civilisation au VI^e siècle, p. 202-203. — ⁹ Isidore, *Histor. Gothorum*, p. 286. — ¹⁰ *Bell. gothic.*, p. 25, 433, 440, 445, 451-453. — ¹¹ Jordanès, *Getica*, p. 136. — ¹² Georges de Chypre, édit. Gelzer, p. XXXII-XLIII. —

¹³ Isidore, *Histor. Gothorum*, p. 286. — ¹⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 286. — ¹⁵ Procope, *Historia arcana*, p. 108-109. — ¹⁶ Procope, *Bell. pers.*, p. 59-114; Jean Malalas, *op. cit.*, p. 427, 434-435, 441-442, 449, 450, 452-453; 461-473, 477-478; Zacharie, de Mitylène, p. 168-176. — ¹⁷ *Bell. pers.*, p. 62-74. — ¹⁸ *Ibid.*, p. 74-79. — ¹⁹ *Ibid.*, p. 91-97. — ²⁰ *Ibid.*, p. 109-110. — ²¹ Zacharie le Rhéteur, p. 175-176. — ²² *Bell. pers.*, p. 111-112, 113-114. — ²³ *Ibid.*, p. 242, 247-248. — ²⁴ *Ibid.*, p. 186-191, 194. — ²⁵ *Ibid.*, p. 199. — ²⁶ *Ibid.*, p. 221. — ²⁷ *Ibid.*, 283; *Hist. arc.*, p. 22-24.

populations de la région, il se rendit maître de la forte citadelle de Petra, récemment soustraite au sud du Phase, par ordre de Justinien. En 542, ce fut le tour de la Comagène; en 543, une démonstration fut faite du côté de l'Arménie; en 544, de nouveau Chosroès reparut en Mésopotamie et, malgré l'héroïque résistance d'Édesse¹ (voir ce nom), il ravagea cruellement le pays. Le seul grand effort militaire tenté pendant tout ce temps par les troupes impériales, l'invasion de l'Arménie perse en 543, avec une armée de 30 000 hommes, n'avait abouti qu'à un éclatant désastre². Aussi Justinien, que préoccupaient gravement les événements d'Italie — c'était le moment où Totila avait reconquis la péninsule entière — fut-il trop heureux en 545, d'acheter au prix de 2 000 livres d'or la conclusion d'une trêve de cinq années³. Grâce à cette convention renouvelée à deux reprises, en 551 et en 555⁴, l'empereur rendit quelque tranquillité aux provinces asiatiques; toutefois, la lutte se poursuivit sur la frontière de Syrie et surtout, pendant de longues années encore, au Lazistan. En 555, Chosroès proposa un armistice sur les bases de *l'uti possidetis*⁵. Six ans plus tard, cette trêve se transformait en un traité définitif⁶. La paix était conclue pour cinquante ans et les Perses consentaient à évacuer le Lazique : mais l'empereur achetait chèrement cet avantage. Il promettait de payer annuellement à la Perse un tribut de 30 000 *aurei* et, d'un seul coup, il acquittait à l'avance ce tribut pour les sept premières années; par une convention annexe, Justinien obtenait pleine tolérance religieuse pour les chrétiens qui habitaient en Perse⁷, mais sous la condition expresse de n'y point faire de propagande religieuse⁸.

V. BALKANS. — Depuis longtemps, le Danube n'était plus une barrière pour les populations barbares toujours prêtes à venir ravager les provinces impériales. Presque chaque année du règne de Justinien fut marquée par une invasion. « Les Huns paraissent en Thrace, les Antes dans l'Illyricum, énergiquement repoussés au reste et si complètement battus « qu'une grande terreur, dit un contemporain, remplit les nations barbares⁹. » Mais à mesure que les expéditions en Occident absorbent toutes les ressources, l'audace des envahisseurs grandit et le succès en devient plus heureux. En 534, Chilbud, *magister militum* de Thrace, est tué à l'ennemi¹⁰, et les Slaves et les Bulgares pénètrent dans l'Empire. En 538, les Huns pénètrent en Scythie et en Mésie¹¹; en 540, les Huns mettent à feu et à sang la Thrace, l'Illyricum, la Grèce jusqu'à l'isthme de Corinthe : sans résistance, ils courent le pays depuis l'Adriatique jusqu'aux faubourgs mêmes de la capitale¹², et quelques-unes de leurs bandes parviennent à franchir l'Helléspont. Au rapport de Jean d'Éphèse, qui en fut le témoin oculaire, la panique fut terrible à Constantinople. Insolemment les barbares faisaient dire à l'empereur : « Nous prendrons vos palais, nous venons pour les piller »; et terrifiée par ces menaces, la population se terrait dans ses demeures, et Justinien lui-même avec ses familiers se barricadaient dans le Palais-Sacré « comme s'ils livraient toute la ville à l'ennemi¹³. » En 546, nouvelle invasion des Huns; en 547, les Slaves entrent dans l'Illyricum, poussent jusqu'à Dyrrachium; et l'épouvante qu'ils répandent est telle que les habitants évacuent les places fortes pour chercher un refuge dans les montagnes et les forêts, et que les généraux impériaux, malgré les 15 000 hommes de troupes dont

ils disposent, suivent à distance les hordes barbares sans oser les attaquer¹⁴. En 551, une bande de 3 000 Slaves se jette sur l'empire : une partie pille la Thrace, le reste se rue sur l'Illyricum, s'avance jusqu'à la mer Égée et partout ce sont d'épouvantables ravages¹⁵. En 552, les Slaves et les Antes menacent Thessalonique¹⁶ et s'installent sur le territoire byzantin, « hivernant comme dans leur propre pays¹⁷ ». En 558, les Huns Koutourgours envahissent le Thrace; une de leurs bandes s'enfonce en Grèce jusqu'aux Thermopyles; une autre pénètre dans la Chersonèse de Thrace; une dernière enfin paraît sous les murs de Constantinople, qui fut à grand-peine sauvée par le courage du vieux Bélisaire¹⁸. En 562, les Huns reparaissent encore. Et sans doute aucune de ces incursions n'aboutit, comme il arrivera au siècle suivant, à un établissement durable des barbares dans l'empire; toujours les généraux impériaux finirent par rejeter au delà du Danube les hordes des envahisseurs. Mais on devine quels désastres apportait avec lui ce fléau devenu chronique, et quelles atrocités ces bandes sauvages et cruelles commettaient partout où elles passaient.

Voici le récit que fait Procope de l'invasion de 551 : « A partir du moment où les Slaves se ruèrent sur le pays des Romains, ils menacèrent sans distinction d'âge tous ceux qui leur tombèrent entre les mains; si bien que toute la contrée qui forme l'Illyricum et la Thrace était pleine de cadavres laissés pour la plupart sans sépulture. Et ils ne tuaient point ceux qu'ils rencontraient par l'épée ou la hache, ou en quelque autre manière usitée; mais plantant solidement dans le sol des pieux qu'ils taillaient en pointe, ils y asseyaient brutalement leurs malheureuses victimes, en leur enfonçant dans le corps l'extrémité des pieux jusqu'au travers des entrailles; ainsi ils les faisaient mourir. D'autres fois ces barbares fichaient en terre quatre fortes poutres, auxquelles ils attachaient leurs prisonniers par les mains et par les pieds, et leur frappant ensuite la tête sans relâche à grands coups de fouet, il les abattaient comme des chiens, des serpents ou d'autres bêtes malfaisantes. Ils en enfermaient d'autres dans leurs maisons avec les boucs et les moutons qu'ils ne pouvaient emmener, et ils les brûlaient sans miséricorde. Et ainsi les Slaves firent périr tous ceux qu'ils trouvaient sur leur chemin¹⁹. » Sur l'invasion de 558, Agathias a laissé des détails non moins lamentables. « Les Huns ne rencontrant ni obstacle ni résistance, coururent impunément et ravagèrent le pays, ramassant un énorme butin et emmenant avec eux une multitude de prisonniers. Parmi les captifs, beaucoup de femmes de bonne naissance et de mœurs honnêtes avaient été cruellement enlevées, et ces malheureuses se trouvaient réduites à la pire des conditions, obligées qu'elles étaient de se prêter aux caprices licencieux des barbares. Plusieurs d'entre elles avaient, dès l'enfance, renoncé au mariage, au monde, aux soins et aux plaisirs de la vie pour se cacher dans des retraites toutes consacrées à la prière, et mener loin de tout contact avec les hommes une chaste et libre existence dans la solitude qu'elles aimaient. Celles-là mêmes, les envahisseurs les arrachaient à leur saint asile, les accablaient d'outrages et les violaient incessamment. Beaucoup d'autres qui avaient contracté mariage, et qui justement se trouvaient enceintes, étaient traînées en esclavage et ensuite, quand venait le

¹ Procope, *Bell. pers.*, p. 277, 278, 279-282. — ² *Ibid.*, p. 262. — ³ *Ibid.*, p. 281. — ⁴ *Ibid.*, p. 506, 537. — ⁵ Agathias, p. 275-276. — ⁶ Ménandre, p. 351-353, 359-364. — ⁷ *Ibid.*, p. 363, 364. — ⁸ Ch. Diehl, *Justinien*, p. 217. — ⁹ Jean Malalas, p. 451. — ¹⁰ *Bell. gothic.*, p. 331-332. —

¹¹ Jean Malalas, p. 437-438. — ¹² *Bell. pers.*, p. 167-168. — ¹³ Jean d'Éphèse, *Hist.*, p. 485. — ¹⁴ *Bell. gothic.*, p. 397, 398. — ¹⁵ *Ibid.*, p. 442-444. — ¹⁶ *Ibid.*, p. 449. — ¹⁷ *Ibid.*, p. 455. — ¹⁸ Agathias, p. 301-321. — ¹⁹ *Bell. gothic.*, p. 443, 444.

moment de la délivrance, elles accouchaient devant tout le monde, au milieu de la route, offrant à tous le spectacle de leurs douleurs, sans pouvoir emmailloter, comme il est d'usage, et emporter leurs nouveau-nés. Mais les mères étaient entraînées plus loin, sans qu'on leur permit même, chose indicible, de se plaindre; les misérables enfants étaient abandonnés à la merci des chiens et des oiseaux de proie, comme si c'était pour cela seul qu'ils étaient venus au monde et qu'ils avaient reçu une inutile vie. Voilà où en étaient réduites les affaires des Romains, que dans la banlieue même de la capitale une poignée de Barbares commettait de telles atrocités¹. » Et Procope conclut en ces termes dans l'*Histoire secrète* : « L'Illyricum, la Thrace tout entière, tout le pays qui s'étend de la mer Ionienne jusqu'aux faubourgs de Constantinople, la Grèce, la Chersonèse, furent ravagés presque chaque année par les Huns, les Slaves et les Antes, à partir du moment où Justinien gouverna l'Empire romain, et leurs habitants souffrirent les choses les plus épouvantables. Je crois qu'il faut estimer à plus de 200.000 le nombre des Romains qui, dans chacune de ces invasions, furent massacrés ou emmenés en captivité, si bien que ces provinces ressemblaient aux déserts de la Scythie². »

XVII. L'ŒUVRE MILITAIRE. — Justinien fut un grand bâtisseur, mais il n'a pas seulement édifié Sainte-Sophie et tant d'autres églises, tant de palais, il a pris à cœur, comme eût pu le faire un ingénieur militaire, un Vauban ou un Cormontaigne, son devoir de gardien des frontières de l'empire qu'il a fortifié avec une méthode excellente. « Depuis le commencement de son règne jusqu'à ce jour, écrivait Zacharie le Rhéteur, il n'a cessé de s'occuper de constructions et pour la défense de son royaume, il a multiplié les fondations de villes et partout renouvelé les fortifications des cités³. » Persuadé comme il l'était que « pour arrêter les barbares, il faut une résistance qui ne soit pas médiocre⁴ », il ne négligea rien de ce qu'il fallait pour dresser une barrière effective et assurer la sécurité de l'empire avec des garnisons bien postées et bien entraînées.

Les grands commandements militaires étaient confiés à des *magistri militum*, chargés de la défense de l'Illyricum, de la Thrace, des abords de Constantinople, en particulier du *Long Mur*, élevé par Anastase entre la mer Noire et la mer de Marmara. Justinien semble avoir institué un *magister militum* de Mésie, comprenant la Mésie et la Scythie. Le *magister militum* d'Orient assurait la défense d'un front immense allant de la mer Noire à l'Égypte; il parut opportun de doubler ce commandement par la nomination d'un *magister militum* d'Arménie, ensuite par celle d'un *magister militum* d'Osrhoène et de Mésopotamie, ce qui limita la surveillance du *magister militum* d'Orient à la Syrie et l'Égypte. L'Afrique reconquise eut son *magister militum*, et il est probable que l'Italie eut le sien; quant à celui d'Espagne, s'il exista, sa charge ressemblait assez à une sinécure⁵.

Ces grands chefs, à supposer qu'il fussent encore jeunes et alertes, étaient de hauts personnages qu'on ne pouvait déranger trop fréquemment; aussi Justinien mit sous leurs ordres des officiers moins majestueux et plus actifs, les ducs, ayant chacun la surveillance et la garde d'une étendue déterminée de frontière, avec une troupe exercée à ce service et appelée *limitanei*, échelonnée le long du *limes*. Cette

organisation remplaçait les colons vétérans qui n'avaient pas rendu tous les services qu'on attendait d'eux; elle allait se recruter parmi les populations provinciales les plus rapprochées de la frontière; ceux qui seraient incorporés recevaient une concession de terres (probablement exempté d'impôts) et une solde. En temps de paix, ils cultivaient le territoire dont ils avaient la surveillance, principalement les routes et le commerce qui se faisait par elles entre les pays barbares et l'empire. A la moindre alerte, ils prenaient les armes et, en cas de nécessité, prêtaient main-forte aux postes menacés. En aucun cas, ils ne devaient quitter le *limes* où ils étaient établis, la perpétuité du service militaire étant la condition formelle de leur droit de propriété. Le mariage leur était permis et, en général, ils vivaient avec leur famille dans le *castellum* qui leur servait de garnison. Soumis à l'autorité du duc, groupés en régiments commandés par des tribuns, ces soldats cultivateurs étaient disséminés par groupes plus ou moins compacts dans les villes et les châteaux échelonnés le long de la frontière, et tenus en haleine par de fréquents exercices militaires⁶.

Outre les *limitanei*, Justinien reforma les *foederati*. Ceux-ci se composaient de tribus barbares cantonnées dans le voisinage de la frontière, et qui, au moyen d'un subside annuel versé à leurs chefs⁷ ou même d'une concession de terre sur le territoire romain⁸, s'engageaient par un traité perpétuel⁹ à servir en armes dans les rangs des Byzantins, sous le commandement de leurs chefs nationaux¹⁰. « Auxiliaires précieux par leur bravoure, par leur connaissance du terrain, par leurs habitudes de combat admirablement appropriées au pays et à l'adversaire, ces irréguliers étaient de dangereux serviteurs, parfois, par leur indiscipline, leur manque de foi, leur avidité. On savait bien à Byzance que, pour ces alliés changeants et perfides, les serments les plus sacrés étaient sans valeur, qu'il fallait toujours craindre de leur part quelque révolte ou quelque défection¹¹; aussi les ducs de la frontière étaient-ils chargés de les surveiller fort exactement; et pour assurer leur fidélité, l'autorité byzantine mélangeait très adroitement les rigueurs et les complaisances, comblant les chefs de dignités, de gratifications et d'honneurs, mais intervenant non moins activement dans toutes les affaires intérieures des tribus, très préoccupée surtout, quand un prince vassal venait à mourir, de désigner parmi ses héritiers le successeur qui lui agréait le mieux¹². »

Les *limitanei*, on le devine sans peine, ne campaient pas sous la tente. Justinien leur fit bâtir un nombre considérable de forteresses en l'espace de quelques années. On vit ainsi sortir de terre l'ancien système défensif créé par Rome, tout un réseau de places fortes et de châteaux aussi remarquables par leur nombre et par leur solidité que par leur tracé stratégique.

Aujourd'hui encore, quand on voit les ruines de ces innombrables et puissantes citadelles, éparses sur toute l'étendue de l'ancien empire byzantin, on demeure proprement saisi de stupeur; et en face de cette œuvre colossale par laquelle, suivant l'expression de Procope, Justinien a véritablement « sauvé la monarchie¹³ », on n'a point de peine à comprendre et à partager le sentiment d'admiration étonnée qu'a exprimé l'historien du VI^e siècle. « Si nous dressions, dit-il, la liste des forteresses élevées par Justinien

¹ Agathias, p. 303-305. — ² Hist. arc., p. 108. — ³ Zacharie, p. 168. — ⁴ Nouvelle, xxvi, 1. — ⁵ Ch. Diehl, L'origine des thèmes dans l'empire byzantin, dans Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à G. Monod, p. 57 sq. — ⁶ Code Justinien, I, xxvii, 2. — ⁷ Bell. pers., p. 198; Bell. vand.,

p. 504-507. — ⁸ Bell. gothic., p. 203, 418, 419, 555. — ⁹ Bell. gothic., p. 478, 555. — ¹⁰ Agathias, p. 57. — ¹¹ Bell. vand., p. 443, 467, 517. — ¹² Diehl, Afrique byzantine, p. 319-330; Justinien et la civilisation du VI^e siècle, p. 228. — ¹³ Procope, De ædificiis, p. 209.

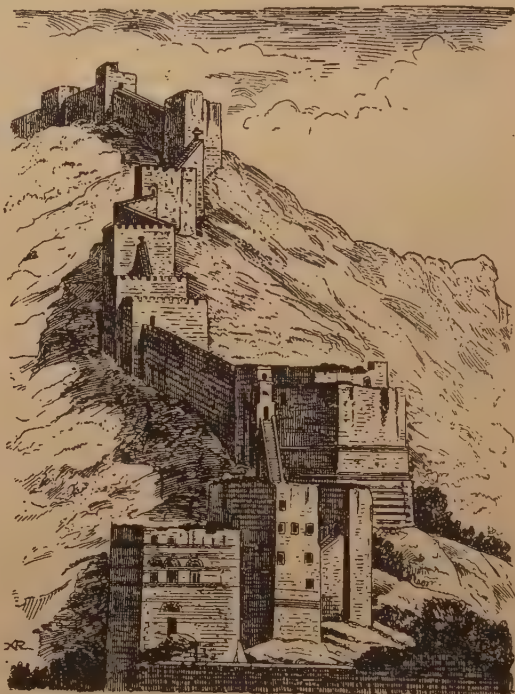
devant des hommes habitant un pays éloigné, et incapables de faire de leurs yeux la preuve de nos assertions, assurément la multitude de ces constructions ferait paraître notre récit fabuleux et incroyable¹ ; et Procope se demande si la postérité, considérant le nombre et la grandeur de ces édifices, pourra vraisemblablement admettre « qu'ils soient tous l'œuvre d'un seul homme² ».

Le système défensif adopté par Justinien marquait un progrès notable sur une conception plus ancienne, et dès lors abandonnée qui consistait à dresser une muraille continue avec des saillants, des tours, des bastions. La muraille était remplacée par un choix intelligent de positions qu'en fortifiait et qui, s'appuyant les unes aux autres, traçaient un front qui ne devait pas être franchi par l'ennemi. Si le choix des villes n'avait pas toujours été inspiré par une préoccupation stratégique, les inconvénients de leur position se trouvaient amoindris ou corrigés par une série de postes habilement choisis pour surveiller l'horizon et, au besoin, barrer le passage ; ou bien, si l'armée romaine passe de la défensive à l'offensive, ces mêmes postes (*castella*, φρούρια) serviront de bases d'opérations aux colonnes expéditionnaires chargées de piller le territoire hostile. Toutefois, cette première ligne peut être surprise et forcée sur un point ; l'ennemi se trouvera affronté à une deuxième ligne de citadelles plus importantes et plus espacées³, généralement des grandes villes entourées d'une enceinte de pierre et abritant une garnison assez nombreuse pour assurer la sécurité des habitants de la province. « Voulant couvrir la frontière du Danube, Justinien, nous dit Procope, borda le fleuve de nombreuses forteresses et installa tout le long du rivage des postes, pour empêcher les Barbares de tenter le passage. Mais après la construction de ces ouvrages, sachant toute la fragilité des espérances humaines, il fit réflexion que, si les ennemis réussissaient à franchir cet obstacle, ils trouveraient des populations absolument sans défense, et qu'ils pourraient sans peine réduire les personnes en esclavage et piller les propriétés. Il ne se contenta donc point de leur assurer, au moyen des citadelles du fleuve, une sécurité générale ; mais il multiplia dans tout le plat pays les fortifications, de telle sorte que chaque propriété agricole se trouva transformée en un château fort ou voisine d'un poste fortifié⁴ ».

Nous avons déjà parlé en détail (voir au mot **FORTIFICATIONS**) des différents types de forteresses. Sous la réserve des détails imposés par les dispositions naturelles du terrain, on observait des règles générales qu'il est possible de déterminer. L'enceinte est très élevée afin de dominer au loin l'horizon, très escarpée, afin de rendre l'abord presque impossible, très épaisse, afin de braver le pilonnement des machines de guerre. Nous voyons, en effet, que les murailles de Martyropolis ont 3 m. 70 d'épaisseur et 12 m. 20 de hauteur ; les murailles de Dara ont 18 m. 50 de hauteur, mais ceci paraît exceptionnel ; ordinairement on se contente de 8 ou 10 mètres. Des tours nombreuses, assez saillantes, prennent la muraille de flanc, peuvent au besoin enfilier la courtine ; quelques-unes sont isolées du système définitif et forment de véritables donjons. Un fossé très profond précède le rempart, non seulement pour désorganiser les troupes d'assaut, mais pour empêcher le travail des mineurs. Tels sont les traits généraux du système de fortification byzantine au VI^e siècle, non seulement en Afrique, mais encore en Orient. Les murs d'Antioche (voir *Dictionn.*, t. I,

col. 2365, fig. 798) nous montrent cette enceinte jalonnée de tours qui escalade les pentes de la montagne, ses puissantes tours carrées à trois étages de défense, son chemin de ronde établi sur arcades, son énorme donjon pentagonal et le réduit fortifié, flanqué de massives tourelles, se dressant en haut de la ville, sur un rocher presque inaccessible. Dara, Nicée, Anazarbe n'offrent pas de moins curieux spécimens de l'art militaire byzantin du VI^e siècle (fig., 6438).

« Sur la frontière du Nord, depuis le confluent de



6438. — Fortifications d'Antioche.

D'après Ch. Diehl, *Justinien*, p. 214, fig. 81.

la Save jusqu'aux embouchures du Danube, plus de quatre-vingts châteaux ou citadelles furent bâtis ou restaurés, parmi lesquels il faut nommer Singidunum (Belgrade), Octavum, Viminacium, dont Justinien célèbre quelque part la reprise⁵, Novæ et, plus à l'est, Ratiara, Augusta, Securisca, Durostorum, Troesmis, et sur la rive gauche, la forte tête de pont de Lederata⁶. C'étaient là pour la plupart d'anciennes citadelles romaines que l'empereur se borna à remettre en état de défense ; mais, ou son œuvre fut plus originale, ce fut dans les mesures prises pour assurer, en arrière de cette première ligne, la protection du territoire byzantin⁷. En Dacie, en Dardanie, en Mésie, plus au sud, en Épire, en Macédoine, en Thrace, des centaines de *castella* s'élevèrent, formant une seconde, une troisième ligne de défense⁸ ; dans la seule Dardanie, d'où Justinien était originaire, Procope énumère à côté des grandes places de Justiniana prima, de Sardique et de Naïssus (Nisch) plus de cent cinquante *castella*. Sur la côte même de la mer de Marmara et de l'Archipel, des fortifications furent construites. Héraclée fut défendue, Rhædestos rebâti, des longs murs convrirent la Chersonèse de Thrace. Enfin, plus au sud encore, des forteresses s'élevèrent en Thessalie et dans la Grèce du Nord : des longs murs barrèrent les Thermopyles ; un rempart

¹ *De ædif.*, p. 277. — ² *Ibid.*, p. 172. — ³ *Ibid.*, p. 228. — ⁴ *Ibid.*, p. 268. — ⁵ *Novelle*, XI. — ⁶ *De ædificiis*, p. 287-293. — ⁷ *Ibid.*, p. 268. — ⁸ *Ibid.*, p. 277-285.

flanqué de tours coupa l'isthme de Corinthe. Ainsi toute la péninsule des Balkans forma une vaste camp retranché.

« Sur la côte du Pont-Euxin, des longs murs couvrirent la colonie de Cherson et la forte citadelle de Petra protégea le pays des Lazes. Puis, de Trébizonde jusqu'à l'Euphrate, s'échelonnèrent plusieurs lignes de citadelles¹. Ce furent, en Arménie, après les châteaux des pays des Tzanes, Théodosiopolis (Erzeroum), Kitharizon, Martyropolis, en Mésopotamie, Amida, Constantina, Dara « le boulevard de l'empire romain² », une autre Théodosiopolis, Circésium sur l'Euphrate, puis Zénobie et Palmyre aux limites du désert, sans nommer les *castella* intermédiaires qui reliaient ces grandes places, et dont on ne comptait pas moins de quinze entre Dara et Amida³. Un peu en arrière, en seconde ligne, on trouvait Satala, Colonnée, Nicopolis, Sébastée, Mélitène, « le rempart de l'Arménie⁴ », Édesse, Carrhes, Callinicum dans l'Osroène, Sura, Hiéropolis, Zeugma dans l'Euphratèse, Antioche enfin, qui, après les catastrophes de 540, devint une formidable place de guerre⁵. Et sans doute toutes ces constructions ne datent point du règne de Justinien; plusieurs d'entre elles, Dara, Martyropolis, Théodosiopolis, avaient été commencées par l'empereur Anastase⁶, mais Justinien eut le mérite de compléter ces travaux et de les coordonner en un rigoureux système⁷.

« En Afrique, l'œuvre accomplie fut plus grande encore. Par mesure de prudence, les Vandales avaient rasé les fortifications de presque toutes les villes⁸ : tout était donc à faire. Ici encore, les lieutenants de l'empereur suffirent à l'immense tâche qui leur était proposée. Évagrius parle de cent cinquante villes reconstruites par ordre de Justinien⁹, et à ces travaux de restauration s'ajoutèrent un grand nombre de forteresses nouvelles. En Tripolitaine, Leptis Magna et Sabrata virent relever leur enceinte fortifiée¹⁰. En Byzacène, toute la côte se couvrit de citadelles¹¹. A l'intérieur du pays, Capsa et Thélepte, devinrent de puissantes forteresses chargées de la garde de la frontière¹²; plus loin le château d'Ammaedera (voir HAIDRA) barra la grande et importante route qui mène de Théveste à Carthage¹³. En arrière de cette première ligne, les forteresses de Sufès et de Chusira défendirent les approches du massif montagneux qui couvre le centre de la Tunisie¹⁴, et la place de Laribus ferma aux nomades du Sud l'accès des plaines de l'Medjerda¹⁵. D'autres villes encore, Mamma, Kou loulis, contribuèrent à protéger les frontières de la Byzacène¹⁶; dans la Proconsulaire, Carthage vit réparer ses murailles¹⁷; dans la vallée du Bagradas, Vaga fut entourée de remparts¹⁸; à Bordj-Hallal, une grande forteresse ferma du côté de l'ouest l'accès des riches plaines de Bulla Regia¹⁹, et Sicca-Veneria couvrit le point où se rencontrent les routes de Théveste et de Cirta²⁰. La Numidie également se hérissa de citadelles : au pied du plateau des Nemenchas, le long des pentes septentrionales du massif de l'Aurès, les villes ravagées par les Maures et trou-

vées désertes par les Byzantins, furent transformées en places fortes²¹ : Théveste²², Bagai, Thamugadi²³, Lamfona²⁴ fermèrent aux nomades l'accès des hauts plateaux, et deux forts installés sur les premiers sommets de la montagne, surveillèrent au loin le pays²⁵. Dernière cette première ligne, dans le nord de la province, Tagoura²⁶, Madaure²⁷, Gadiaufala²⁸, Tigisis²⁹, Calama³⁰, Constantine³¹, Mileu³² (Milève) formèrent une seconde barrière protégeant la région du Tell. Dans le Hodna, Zabi Justiniana relevée de ses ruines, devint une forte place de guerre³³; dans la Sitifienne, Sitifs couvrit du côté de l'ouest la frontière du pays byzantin³⁴. Et au delà même des provinces entièrement soumises, tout le long des rivages d'Afrique et jusqu'aux Colonnes d'Hercule, des citadelles s'échelonnèrent. C'étaient Césarée dans la Maurétanie Césarienne³⁵, et en face de l'Espagne aux limites mêmes de la domination impériale, le redoutable château de Septem, que Justinien, dit Procope, rendit « impenable au monde entier. »

Il arriva que sur tous les fronts ainsi défendus, les barbares passèrent à travers les mailles du filet tendu pour les arrêter. Ce résultat, s'explique par les faits suivants. Il y avait trop de *castella*, trop de places fortes. Plusieurs fois la garnison manquait et les habitants étaient priés de la remplacer; en outre, certaines fortifications étaient inachevées, d'autres étaient peu solides, souvent une garnison squelette ne pouvait faire plus que surveiller l'horizon et occuper la route; si elle s'aventurait en rase campagne, elle était perdue. On vit donc les cavaliers barbares passer sans s'arrêter, pénétrer dans l'empire, le ravager et emmener du butin et des esclaves. Autre point faible, les garnisons de *limitanei* coûtaient cher; afin d'économiser sur la dépense, on ne leur paya pas leur solde, ce qui n'ajouta rien à leur dévouement, au contraire.

XVIII. L'ŒUVRE LÉGISLATIVE. — Le nom de Justinien est inséparable du Code dans lequel il fit rassembler les sources du droit civil. Grâce à ce monument d'une clarté et d'une sagesse également admirables, le Moyen Âge a connu les principes essentiels sur lesquels est fondée la notion de l'État.

Héritier de la puissance romaine, Justinien ne revendiqua pas avec moins de fermeté la force militaire et la science du droit, qui avaient été la source et la consécration de cette puissance. Guerrier par procuration, Justinien fut législateur en exercice. Très prudemment il s'abstint d'étendre au généralat des armées et à la conduite personnelle des opérations tactiques, les capacités mystérieuses que lui départissait le droit divin; cette réserve épargna peut-être à l'empire de graves mésaventures; par contre, il n'hésita pas à se déclarer investi du droit de faire des lois et de résoudre les obscurités de la science juridique, grâce aux lumières que lui infusait la divine Providence.

En dehors de l'opinion qu'il professait sur le droit divin et la délégation providentielle qu'il s'attribuait, il faut reconnaître que Justinien était instruit, laborieux, avec un tour d'esprit positif, ce qui, avec une

¹ Sur la frontière d'Orient, cf. la *Vie d'Alexandre l'acémète*, dans *Acta sanct.*, janvier, t. II, p. 307, et *Acta Sergii et Bacchi*, dans *Anal. boll.*, t. XVI, p. 384 sq. — ² *De edificis*, p. 213; *De bell. pers.*, p. 49; Jean Malalas, p. 399. — ³ *De edificis*, p. 222. — ⁴ *Ibid.*, p. 255. — ⁵ *Ibid.*, p. 237-238. — ⁶ *Bell. pers.*, p. 49-50; J. Malalas, p. 399. — ⁷ *De edific.*, p. 210-243; 244-263. — ⁸ *Bell. vand.*, p. 332; *De edific.*, p. 338. — ⁹ *Evagrius, Hist.*, l. IV, c. XVIII. — ¹⁰ *De edific.*, p. 335, 336, 337. — ¹¹ *Corippus, Johannis*, VII, 395; *De edific.*, p. 340-342; *Bell. vand.*, p. 510, 511. — ¹² *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 101, 102; *De edific.*, p. 342; *Code Justinien*, I, XXVII, 2, 1a. — ¹³ *De edific.*, p. 342. — ¹⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 259, 700. — ¹⁵ *Corippus, Joh.*, VII, 143-146; *Bell.*

vand., p. 508. — ¹⁶ *De edific.*, p. 342. — ¹⁷ *Ibid.*, p. 339; *Bell. vand.*, p. 521. — ¹⁸ *Ibid.*, p. 339-340; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 14399. — ¹⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1259, 14547. — ²⁰ *De edific.* (passage inédit). — ²¹ *Ibid.*, p. 342-343. — ²² *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1863, 1864. — ²³ *De edific.* (passage inédit). — ²⁴ *Ibid.*, p. 343 (et pass. inédit). — ²⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16851. — ²⁶ *Ibid.*, t. VIII, n. 4677. — ²⁷ *Ibid.*, n. 4799. — ²⁸ *De edific.* (passage inédit). — ²⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5352, 5353; *De edific.* (pass. inédit). — ³⁰ *Code Justinien*, I, XXVII, 2, 1a. — ³¹ *De edific.* (pass. inédit). — ³² *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8805. — ³³ *Ibid.*, t. VIII, n. 8483. — ³⁴ *Code Justinien*, I, XXVII, 2, 1a; Ch. Diehl, *Justinien*, p. 239-243.

constante application et des maîtres choisis pouvait faire de lui un jurisconsulte au moins passable et, plus probablement, distingué. Habitué à travailler par lui-même, le *basileus* avait été amené à recourir fréquemment aux sources du droit, et il n'avait pu qu'être frappé de leur désordre, de leur complication, de leur prolixité, voire de leurs contradictions. Ces sources consistaient dans les ordonnances impériales, *leges*, et dans les sentences des jurisconsultes, *jus*; or, il était fastidieux de colliger des décisions innombrables; on s'en dispensait donc et les juges substituaient leurs caprices aux règles qu'ils renonçaient à connaître ou même à atteindre. Un devoir s'imposait donc : celui de coordonner les textes, de les réduire en système, en un mot de les codifier, afin de les mettre à la portée des magistrats. L'entreprise était tout ensemble si vaste et si ardue qu'elle eût fait reculer un homme ordinaire; mais Justinien était du nombre de ceux qu'une tâche immense stimule, en raison même de ses difficultés; il s'y appliqua et en vint à bout.

Peut-être n'en eût-il pas été ainsi s'il n'avait rencontré Tribonien. Celui-ci fut l'âme de l'entreprise, c'est entendu, mais il en fut aussi le metteur en œuvre qui sait, qui prévoit, qui résout et qui s'oublie lui-même devant la grandeur et l'utilité de l'œuvre à laquelle il consacre son intelligence, ses forces et sa vie. Le 13 février 528, le *basileus* nomma une commission de dix membres chargés de réunir et de classer les constitutions impériales depuis l'époque d'Hadrien, soit en prenant ce qui valait la peine d'être conservé dans les trois codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien, soit en recueillant les rescrits postérieurement écrits par les souverains. Le 7 avril 529, la collection de textes ainsi rassemblée était prête à être promulguée; elle portait le titre de *Code Justinien*, lequel, partagé en douze livres, avait seul force de loi dans toute l'étendue de l'empire.

Plus original et plus important aussi fut le *Digeste* qui rassemblait dans un corps de doctrine les opinions des jurisconsultes de Rome ancienne. Ce faisant, on mettait entre les mains des juristes les sources de la jurisprudence; en outre, on transmettait à la postérité les solutions élaborées au cours des siècles par la sagesse romaine. C'était, a-t-on dit, une compilation, mais il y a telles compilations qui sont plus neuves qu'une œuvre originale. Pour l'entreprendre il fallait autant de courage que d'audace et encore plus de bon sens, car c'était le bon sens toujours éveillé qui découvrirait parmi un fatras énorme ce qui devait être recueilli et sauvé; en un mot, il fallait dépouiller deux mille volumes pour en composer un seul. Naturellement Tribonien était là; même on lui donna des collaborateurs qu'il présida et, le 15 décembre 530, la commission composée de seize membres se réunit pour la première fois. « La masse des textes à dépouiller était énorme; en outre beaucoup de ces vieux jurisconsultes étaient ou mal connus ou presque oubliés. Pour suffire à tout, l'érudition et l'ingéniosité de Tribonien firent merveille. Sous sa haute direction, la commission se partagea en trois sections : l'une dépouilla les ouvrages qui se rapportaient au *jus civile*, en particulier les commentaires développés dont Pomponius, Ulpien et Paul avaient enrichi le traité de droit civil de Sabinus et qu'on appelle les *libri ad Sabinum*; la seconde dépouilla ceux qui se rapportaient au *jus honorarium*, principalement les travaux qu'Ulpien, Paul et Gaius avaient composés sur l'édit perpétuel d'Hadrien et qu'on appelle les *libri ad edictum*; la troisième enfin dépouilla les textes qui ne pouvaient

être rangés dans aucune de ces deux catégories et surtout les *Questions* et les *Réponses* de Papinien, de Paul et de Scaevola. Ainsi, on forma trois séries d'extraits, la *série sabinienne*, la *série édictale*, la *série papinienne* ¹. » Chaque section soumit à la commission des seize le résultat de son travail, et ce qui fut retenu entra dans un ensemble composé de sept parties, contenant cinquante livres en tout. L'érudition, désireuse de se laisser voir, avait pris soin de n'omettre presque aucun jurisconsulte à partir de Q. Mucius Scaevola, mais deux auteurs entre tous étaient mis à contribution : Ulpien, qui à fourni à lui seul le tiers du *Digeste*, et Paul, qui en a fourni environ le sixième ².

En trois ans — 15 décembre 530-16 décembre 533 — la commission avait terminé l'œuvre juridique et permis la promulgation du *Digeste*. Peut-être le désir de plaire à l'empereur et la coquetterie de surprendre le public en faisant vite, nuisirent un peu à la perfection dont un travail de cette nature doit approcher le plus possible. Quelques années de plus, employées à des révisions attentives, eussent permis de remarquer d'inutiles répétitions, l'emploi d'un même extrait plusieurs fois reproduit, ou bien le recours à des textes d'auteurs différents pour poser la même règle. Une révision faite posément eût permis en outre de noter des omissions ou, pour parler franc, des oublis; enfin le *Digeste* n'est pas, comme s'en flattait Justinien, à l'abri des contradictions. Malgré la présence et la présidence de Tribonien, il faut reconnaître que la commission n'a pas su s'élever au-dessus d'une œuvre d'érudition; elle a rassemblé les matériaux, les a classés, ajustés bout à bout, elle n'a pas produit l'œuvre synthétique que le temps, le recueillement, la méditation eussent seuls permis de produire. Soit inexpérience, soit irrégularité, le *Digeste* se présente sans un plan méthodique et suivant une classification tout extérieure. Dans chaque titre, le classement fut tout superficiel : on se borna à aligner les fragments des trois séries, en mettant en tête celle qui fournissait la contribution la plus considérable. La précipitation se laisse encore voir, et de façon plus grave, dans les textes égarés parmi des matières qui leur sont étrangères; plus encore dans les inscriptions qui, en tête de chaque fragment, en indiquent l'auteur, et sont parfois fautives.

Voici autre chose, et qui est plus grave. Justinien avait invité les commissaires à supprimer tout ce qui leur paraissait inutile et, pour obtenir une rédaction précise et claire, il les avait autorisés à corriger ce qui dans les textes leur semblait obscur ou mal écrit; il leur avait permis enfin d'ajouter et de retrancher, de fondre même ensemble plusieurs fragments d'origine différente. Ils usèrent largement de la liberté qu'on leur donnait, et souvent avec peu d'intelligence. Non seulement ils effacèrent par simple voie de rature, ce qui concernait des institutions abrogées ou surannées; non seulement ils firent disparaître, pour être brefs, les explications approfondies que donnaient leurs auteurs, les controverses qu'ils rapportaient; mais ils altérèrent, modifièrent, coupèrent et taillèrent à plaisir, substituant leur prose à celle des jurisconsultes anciens, découpant les constitutions et les traités de droit, faisant des centons pitoyables. « Tribonien, a écrit un juriste, a porté une main barbare, sur les admirables débris de la jurisprudence romaine; il a déchiré, mutilé le plus bel ouvrage de Rome, son droit civil, il a démoli Ulpien, Paul, Papinien, Gaius, pour en approprier les débris aux besoins de l'empire grec, et les faire servir à la construction d'un édifice

¹ G. Krueger, *Histoire des sources du droit romain*, p. 448-453; Muirhead, *Introduction historique au droit privé de Rome*, p. 515; Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzan-*

tine au VI^e siècle, p. 251-252. — ² Krueger, *Histoire des sources du droit romain*, p. 438, 439; Muirhead, *Introduction historique au droit privé de Rome*, p. 516-517.

délabré¹. » Il y a du vrai dans ces critiques. Mais faut-il aller plus loin, dire « que nous lui devons peut-être la perte de ces livres précieux qui tombèrent en oubli et en mépris, après la compilation de Justinien ? » La chose est fort discutable². Qu'on eût ou non rédigé le *Digeste*, les écrits des jurisconsultes classiques, dont beaucoup étaient déjà fort peu répandus, ne s'en seraient probablement pas moins perdus. Tôt ou tard, les besoins de la pratique auraient obligé, d'autre part, à composer un recueil semblable au *Digeste*; et ce recueil, fait par d'autres, aurait pu être encore beaucoup plus mal fait. Grâce à Justinien et à ses collaborateurs, nous avons conservé les sources du droit romain, non point complètes assurément, mais en tout cas avec une ampleur qui ne se rencontre dans aucune autre branche de la science des antiquités. Et certes, on peut critiquer la méthode qui a présidé à la composition du *Digeste*, le caractère insuffisamment pratique d'une œuvre qu'il fit revivre, en les conservant, trop de règles et d'institutions depuis longtemps tombées en désuétude. Il reste incontestable que, par le caractère scientifique que Justinien a voulu donner à sa compilation, il a fait œuvre originale et de valeur; par les riches matériaux, qu'il a eus la désir de transmettre à la postérité, il a rendu un service éminent à la science juridique et à l'histoire³.

Le droit de Justinien n'est pas seulement une récapitulation des sources du droit romain; une influence chrétienne s'y fait sentir, plus humaine, plus morale, plus réaliste que l'influence qui pénétrait l'ancien droit de logique inexorable. Certaines choses s'ébranlent et des idées nouvelles s'inaugurent pendant que des conceptions anciennes s'évanouissent. Dans le droit des personnes, la vieille conception de la famille se transforme par une innovation singulière qui rend la femme l'égal de l'homme et presque la privilégiée⁴ (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1344-1345). La *patria potestas* se trouve limitée à l'égard des enfants à qui le père ne peut plus interdire le mariage sans donner ses raisons devant le magistrat. Le fils peut être propriétaire du vivant de son père, et désormais il n'est plus vrai de dire : *Dum hæres parvulus est nihil differt a servo*. L'esclave, lui aussi, fait un pas en avant, il n'est plus une chose, il a la perspective de l'affranchissement; quant à l'affranchi sa condition s'améliore (voir *Dictionn.*, t. i, col. 558, 559). En matière de droit successoral, Justinien introduisit des changements d'une importance extrême. La parenté par le sang, pour les hommes et pour les femmes, détermina uniquement la transmission des biens. Non seulement l'enfant fut appelé à succéder à l'héritage du père, mais le fils ne put plus être deshérité, sauf des cas extrêmement rares, et sa légitime fut accrue. La mère eut part à la succession, indépendamment du *jus liberorum*, les filles ou sœurs furent appelées à l'héritage à l'exclusion des agnats.

Pour épargner à ceux qui n'avaient pas l'expérience juridique que réclamait la pratique du *Digeste*, les trop longues recherches et les chances d'erreurs, Justinien fit rédiger les *Institutes* (voir ce mot) en 530. Enfin, en 534, parut une seconde édition du *Code* contenant les rescrits impériaux émis entre 529 et 532; cette édition annula celle de 529, et c'est elle qui a porté jusqu'à nos jours le nom de *Code Justinien*. Dans chaque titre, les lois furent classées par ordre chronologique; le nom de l'empereur était placé en tête de chacune, la date et le lieu d'émission étaient indiqués à la fin.

Le texte ainsi établi et promulgué avait force de loi dans tout l'empire et faisait foi en justice. Afin d'en faciliter l'intelligence et l'expansion, Justinien régla l'enseignement juridique qui fut maintenu dans les écoles de droit de Constantinople, de Rome et de Bérée, et mis en harmonie avec les nouveaux recueils législatifs. L'enseignement de droit était assez défectueux et appelait une réforme. Désormais cet enseignement fut réparti sur cinq années. La première était consacrée à l'étude des *Institutes* et des quatre premiers livres du *Digeste*; les trois années suivantes étaient consacrées à l'étude des livres V^e au XXXVI^e inclusivement du *Digeste*; celle des livres XXXVII^e au L^e étant facultative; la cinquième année était réservée au *Code*.

Pour éviter à la grande œuvre dont il était si satisfait les chances d'altération que lui feraient courir de nouvelles controverses, Justinien défendit toute étude critique sur les textes législatifs, tout commentaire, toute altération matérielle même dans la transcription des lois. Il n'autorisa que les traductions, sous condition qu'elles fussent littérales, les sommaires et résumés, enfin les parallèles. Ces restrictions étaient telles que, malgré les sanctions qui frappaient les contempteurs, elles ne furent pas observées, ou plutôt on les tourna; on donna le nom de résumés à de véritables paraphrases, on risqua même des interprétations accompagnées de commentaires explicatifs.

Justinien n'avait pas épuisé sa fécondité de législateur; entre 534 et 565 il légiféra abondamment et publia cent cinquante-quatre ordonnances, désignées sous le nom de *Novelles* qui modifièrent sur des points très importants le droit établi par le *Digeste* et par le *Code*. Une particularité notable relativement aux *Novelles*, c'est que la plupart furent rédigées en grec, alors que le latin avait été seul employé pour le *Code*. Justinien était obligé de faire un aveu qui devait lui coûter : « Nous n'avons point, disait-il, dans une ordonnance de 535, écrit cette loi dans la langue nationale, mais dans la langue commune qui est le grec, afin qu'elle soit connue de tous par la facilité qu'ils auront à la comprendre⁵. »

XIX. L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE. — En arrivant au pouvoir, Justinien était disposé à faire grand et à beaucoup entreprendre. La matière ne lui manquait pas. L'administration byzantine était presque aussi redoutée qu'elle était méprisée, et encore plus méprisable que méprisée; elle décourageait le dégoût. A tous les degrés de la hiérarchie officielle on vendait son influence, son autorité; l'empereur donnait l'exemple de la vénalité. Solliciter une place revenait à en donner le prix à ceux de qui elle dépendait; à ce jeu, le candidat se ruinait ou s'endettait fort, mais ne se décourageait pas et promettait à ses prêteurs d'acquitter ses emprunts au moyen des revenus de la province qu'il convoitait⁶. Comme parfois le nouveau magistrat avait oublié d'apaiser ses créanciers, il n'était pas rare de voir ceux-ci l'accompagner dans son gouvernement⁷; quelques exactions bien odieuses et bien impitoyables liquidèrent cet arriéré; cela fait, si le dignitaire était prévoyant, il renouvelait le procédé grâce auquel il pouvait s'assurer quelque ressource quand la disgrâce ou la retraite l'atteindraient⁸. Un des moyens les plus rapides et les plus profitables consistait dans la vente de la Justice. On pense bien que l'exemple venu de haut trouvait des imitateurs; c'était à qui rapinerait avec le plus d'impudence : employés de l'*officium*⁹, gens du fisc¹⁰, soldats et

¹ Giraud, *Histoire du droit romain*, p. 411. — ² Krueger, *op. cit.*, p. 462-464. — ³ Ch. Diehl, *Justinien*, p. 256. — ⁴ Muirhead, *op. cit.*, p. 523. — ⁵ *Novelle*, vii, 1. —

⁶ *Novelle*, i, vii, viii. — ⁷ *Novelle*, xxviii, 4. — ⁸ *Novelle*, viii, præf. — ⁹ *Nov.*, viii, 6; xxx, 7. — ¹⁰ *Nov.*, xxx, 4: *Ed.*, 2, præf.

policiers¹; « plus voleurs, dit Justinien, que les brigands eux-mêmes », ils vivaient en territoire d'empire, ainsi qu'en pays conquis, la loi, à les entendre, « n'étant pas faite pour eux »². Un autre catégoire, plus redoutable encore, était celle des envoyés du gouvernement chargés d'une mission extraordinaire; ceux-ci savaient qu'il fallait saisir tout ce qui leur convenait, car on ne les reverrait plus, et c'était une rafle qui emportait ce que les autres avaient épargné³. On se figure difficilement les conditions auxquelles était soumise la population; la rapacité se permettait tout, même le meurtre et le meurtre demeurait impuni, à la condition d'être assez riche pour acheter le silence des magistrats ou même l'acquiescement. Le résultat d'une situation tellement désordonnée est facile à entrevoir; c'est l'exode des populations aussi bien dans les villes que dans les campagnes, l'abandon des industries et de l'agriculture, la terre redevenant inculte et déserte. Tous ceux qui maudissent leurs maîtres, inculpent les magistrats, et les gouverneurs n'ont qu'une pensée, gagner Constantinople et y vivre de métiers sordides, de besognes inavouables. Les empereurs ignoraient volontiers cette situation s'ils n'étaient les premiers à en souffrir, car les provinces désertes ne travaillent ni n'acquittent l'impôt, et le trésor impérial s'épuise rapidement. Anastase, prédécesseur de Justin, avait constitué un fond de réserve; son successeur constatait que cette réserve était réduite à presque rien.

Cette situation n'est pas limitée à une seule province; elle est la même dans toute les provinces. En Pamphylie⁴, en Pisidie⁵, en Lycaonie⁶ en Isaurie, dans le Pont, en Paphlagonie⁷, en Cappadoce⁸, partout ce sont les mêmes abus, les mêmes excès, les mêmes plaintes. Dans l'Arménie, mêmes violences, même insécurité⁹, et ainsi, « par l'Asie Mineure tout entière¹⁰ le pays se vide d'habitants ou s'épuise en agitations stériles, devenu, « par la malice des magistrats », proprement inhabitable. La situation n'est guère meilleure en Syrie : les deux Palestines sont pleines de troubles, qu'avivent encore les querelles religieuses et ce pays, riche, peuplé, une des meilleures sources du trésor, paie fort irrégulièrement ses impôts¹¹. En Phénicie, les sujets sont ruinés par les vices de l'administration et les usurpations des seigneurs¹². En Arabie, ce ne sont que vols et injustices des gouverneurs, pilleries des grands propriétaires et des chefs de tribus, plaintes, séditions et tumultes, et cette province fertile est incapable d'acquitter exactement les impôts¹³. Même désordre en Égypte, si profond, si savamment entretenu par les administrateurs locaux, « qu'on ignore à Constantinople ce qui se passe là-bas¹⁴ ». Enfin, dans les provinces d'Europe, en Thrace, en Scythie, en Mésie, l'incurie ou la corruption administrative n'est pas moindre et la situation s'aggrave encore de la menace constante des invasions barbares¹⁵. »

La réforme administrative s'imposait comme une nécessité, mais Justinien devait aussi l'entreprendre par goût, car il aimait l'ordre, avec quelque minutie, et sentait fortement le péril que la situation des provinces ferait sous peu courir à l'État. Les impôts rentraient de plus en plus difficilement, et les dépenses impériales pouvaient se trouver impossibles pour peu que cette situation se prolongeât encore. L'empereur donnait de la gloire et du luxe, mais ce sont là des satisfactions coûteuses. « Vous savez, disait-il, que

les opérations militaires et les conquêtes ne se font point sans argent, c'est pourquoi il convient que vous payiez les impôts publics intégralement et exactement¹⁶. »

En 535, Justinien se mit à l'œuvre. Les ordonnances du 15 et du 16 avril posent les principes de la réforme, prescrivant aux gouverneurs de provinces de « se comporter paternellement à l'égard des populations, de les protéger contre toute injustice, de ne recevoir nul argent, de se montrer équitables dans leurs jugements, dans leurs actes administratifs, de poursuivre les crimes, de punir selon la loi les coupables, enfin de traiter les sujets comme un père traite ses enfants¹⁷. » Afin d'enlever aux fonctionnaires le prétexte et l'excuse de rentrer dans leurs déboursés aux dépens de leurs administrés, les brevets de nomination furent presque gratuits et les appointements relevés de façon considérable. N'ayant plus à commettre d'exactions, les gouverneurs étaient avertis qu'on ne les leur tolérerait plus; au moment de leur entrée en charge, ils prenaient connaissance de l'ordonnance impériale leur interdisant de faire violence à leurs administrés, leur prescrivant de rendre la justice avec équité, de contenir les excès toujours possibles des agents d'ordre inférieur et des soldats. Ils avaient l'ordre de parcourir le territoire confié à leur vigilance, de réprimer le brigandage, de stimuler l'avance et de surveiller la probité dans tout ce qui avait trait aux travaux publics. En outre, il leur fallait empêcher les abus auxquels se laissent entraîner les gens du fisc et les gens de police, maintenir les cultivateurs sur leurs terres, régler les affaires religieuses avec un respect profond des parties, ménager l'autonomie des villes, entretenir de bons rapports avec les évêques et avec les magistrats. Ces recommandations étaient un peu gâtées par celle qui leur était faite d'« augmenter les revenus du fisc et mettre tout leur souci à défendre ses intérêts¹⁸. » Non seulement ils devaient veiller à la perception de l'impôt, mais encore ils étaient personnellement responsables du paiement intégral des contributions dans l'étendue de leur gouvernement. Pourvu que les administrateurs soient probes et vigilants, que les administrés soient soumis et généreux, on verra reparaitre l'âge d'or dans l'empire; « il se produira partout une belle et harmonieuse concorde des gouvernants et des gouvernés ». Les sujets étaient avertis qu'ils pouvaient toujours recourir à l'empereur, porter leurs plaintes à Constantinople; les évêques devaient surveiller les gouverneurs qui seraient sévèrement punis si leur prévarication était démontrée.

Tout cela pouvait produire de bons résultats dans les provinces d'accès facile et où l'administration impériale avait conservé son prestige et sa force; il n'en allait pas de même dans les provinces difficilement accessibles et dont la population pouvait malaisément être maîtrisée, *asperiores provinciae*¹⁹. Pour les atteindre, on avait jusqu'alors recouru à la multiplication presque indéfinie des fonctionnaires. Justinien eut recours à une méthode différente : il constitua une série de grands gouvernements. Si quelques provinces nouvelles furent créées, telles que la Théodoriade au diocèse d'Orient et la Nea Justiniana au diocèse d'Asie, cette mesure fut exceptionnelle et la tendance dominante consista à grouper les territoires. L'Hélénopont fut réuni au Pont Polémiaque²⁰, la Paphlagonie à

¹ Nov., viii, xii, xiii. — ² Nov., xxxiii; cf. Nov., viii, 12, 13; xvii, 10; xxviii, 4; xxix, 3; xxx, 7. — ³ Nov., xxv, 4. — ⁴ Ch. Diehl, *Rescrit des empereurs Justin et Justinien, en date du 1^{er} juin 527*, dans *Bull. de corresp. hell.*, t. xvii, p. 501-520. — ⁵ Nov., xxiv, 13. — ⁶ Nov., xxv, 1. — ⁷ Nov., xxviii, 5; xxix, 4. — ⁸ Nov., xxx, 1, 5,

9. — ⁹ Nov., xxi, *præf.* — ¹⁰ Nov., cxlv, *præf.* — ¹¹ Nov., ciii, *præf.* et 2. — ¹² Ed., iv, 2. — ¹³ Nov., cii. — ¹⁴ Ed., xiii *præf.* — ¹⁵ Nov., xxvi, *præf.*, et Nov., i; cf. Diehl, *Justinien*, p. 274. — ¹⁶ Nov., viii, 10; xxx, 11. — ¹⁷ Nov., viii et xvii. — ¹⁸ Nov., viii, 8. — ¹⁹ Nov., xxiv, 1. — ²⁰ Nov., xxviii, 1.

l'Honoriade¹, la Macédoine II^e à la Dardanie². L'Arménie fut agrandie et distribuée en quatre provinces. L'Égypte fut réorganisée d'après un plan plus simple, qui réunit en un seul gouvernement les deux provinces anciennes de Libye et prépara des fusions ultérieures en créant, au-dessus des administrateurs provinciaux, un magistrat supérieur pour les deux Égyptes, les deux Thébaines, les deux Augustamnica³. Un semblable régime groupa en circonscriptions administratives uniques, placées sous le contrôle d'un magistrat supérieur, la Carie, Chypre, les Cyclades, la Scythie et la Mésie au point de vue judiciaire et militaire⁴, les deux Palestines et les deux Cappadoce au point de vue judiciaire⁵.

Une autre simplification fut réalisée par la suppression des vicaires des diocèses, qui autrefois servaient d'intermédiaires entre les administrateurs provinciaux et le préfet du prétoire; il furent réduits au rang d'administrateurs des provinces où ils résidaient; en Phrygie Pacatienne, en Galatie, en Syrie, en Égypte, ils remplacèrent les anciens gouverneurs⁶. — Dans les provinces plus difficiles à gouverner, l'empereur concentra aux mains d'un même fonctionnaire les pouvoirs civils et militaires. En Libye, en Thébaine, en Égypte, le duc fut établi supérieur hiérarchique de l'administrateur civil⁷, ailleurs la séparation des pouvoirs fut maintenue⁸; en Arabie et en Phénicie le *præses* fut élevé au rang de *moderator*⁹, en Palestine et en Arménie I^{re} à celui de *proconsul*¹⁰. Ailleurs Justinien institua des préteurs, notamment en Pisidie, en Lycanie, en Paphlagonie, en Thrace¹¹; des comtes furent établis en Isaurie, en Phrygie Pacatienne, en Galatie, en Syrie, dans l'Arménie III^e¹², l'Hellespont fut attribué à un modérateur¹³, tandis qu'un *proconsul* reçut la Cappadoce¹⁴. « Tous ces fonctionnaires qui reçurent rang de *spectabiles*, et furent décorés, pour que nul n'ignorât leur origine, de l'épithète sonore de *Justiniani*¹⁵, réunirent entre leurs mains les attributions et aussi les appointements du *præses* et du duc dont ils tenaient la place; à la compétence civile ils unirent une large autorité sur les soldats cantonnés dans leur circonscription; aux attributions d'ordre financier, ils joignirent un droit de juridiction fort étendu : ils purent même juger en appel toutes les causes d'une valeur inférieure à 500 sous d'or; et, par là, la réforme administrative se rattache directement à la réforme judiciaire¹⁶. »

Sur ce point aussi il y avait à réformer; les abus étaient assez criants pour que les plaignants préférassent s'adresser aux tribunaux de la capitale plutôt qu'aux juridictions locales; il arrivait parfois que les frais de justice dépassaient le chiffre du litige. Mais il ne suffisait pas d'être inscrit à Constantinople, il fallait être appelé à son tour, et ce tour se faisait longtemps attendre par suite de l'encombrement créé par une multitude d'affaires. Justinien pensa porter remède à ce nouveau mal par l'obligation faite aux gouverneurs de rendre, sur place, bonne et prompt justice¹⁷. Afin de faciliter l'exercice du droit d'appel, Justinien institua une série de juridictions intermédiaires entre le tribunal du gouverneur provincial et ceux du préfet du prétoire et du

questeur¹⁸. Tous les administrateurs nouveaux créés par Justinien dans les diocèses de Pont et d'Asie, comtes, préteurs, *proconsuls*, modérateurs, en Égypte le préfet Augustal, en Orient le comte d'Orient, furent autorisés à juger en appel et sans recours ultérieur possible, toutes les causes d'une valeur inférieure à 500 sous d'or¹⁹. Pour les jugements de première instance, les jugements continuèrent à être portés à Constantinople; le fonctionnaire le plus sérieusement atteint par la réforme fut le préfet du prétoire dont un *basileus* avisé ne pouvait que se féliciter de mettre en échec les agissements singulièrement vexatoires et tyranniques²⁰.

Ces réformes ne furent pas appliquées à l'Occident. En Afrique le préfet du prétoire, chef du gouvernement civil, eut sous ses ordres sept gouverneurs, tandis que l'autorité militaire était confiée à quatre ducs. En Italie, les provinces continuèrent comme par le passé à être administrées par des fonctionnaires civils; la Pragmatique de 554 maintint expressément l'antique séparation de l'autorité civile et des pouvoirs militaires.

Justinien ne porta pas une moindre attention sur les travaux publics, prescrivit aux gouverneurs de veiller à l'entretien des routes, des ponts, des murailles, des aqueducs et promit de subventionner ces travaux par les dons de l'État et les avances des budgets municipaux. L'essor de constructions militaires, civiles et religieuses qui marque ce règne est inouï; en même temps les routes s'ouvraient sur une foule de points « pour rendre les communications plus faciles et plus rapides²¹; elles furent tracées dans les impraticables montagnes du pays des Tzanes²² comme dans les rudes défilés qui relient la Syrie à la Cilicie²³, dans les plaines boueuses de la Bithynie; la sollicitude de Théodora, associée ici comme partout à l'œuvre de Justinien, se préoccupa de faire paver la grande voie qui, de Nicomédie, s'enfonçait dans l'Asie Mineure²⁴; dans les solitudes arides de la Syrie et de la Palestine, on multiplia les puits et les citernes pour le ravitaillement des caravanes²⁵. Des ponts furent jetés sur les fleuves, sur le Dracon et le Sangarios en Bithynie²⁶, sur le Pyrame à Mopsueste²⁷, sur le Saros à Adana²⁸, sur l'Oronte à Antioche²⁹, partout le cours des rivières fut régulé et endigué pour protéger les villes contre le ravage des inondations³⁰. Mais surtout l'empereur se complut à multiplier dans les cités les travaux pour l'aménagement de l'eau : en Mésopotamie, Dara et Constantine³¹, en Euphratésie, Sergiopolis et Hiérapolis³²; en Syrie, Antioche³³; en Dardanie, Justiniana prima³⁴; Héraclee en Chersonèse³⁵, Héliopolis, Nicée, Nicomédie en Bithynie³⁶, Mocosos en Cappadoce, Ptolémaïs en Cyrénaïque³⁷; beaucoup d'autres furent dotées d'aqueducs ou de citernes, et aujourd'hui encore les magnifiques réservoirs de Jéré batan Seraï et de Bin-bir Direk à Constantinople, montrent quel soin fut pris pour fournir largement l'eau potable aux habitants de la capitale³⁸. Partout des bains publics s'élevèrent, à Circesium³⁹, à Antioche, à Justiniana, à Nicée et à Nicomédie, à Leptis Magna⁴⁰, ailleurs encore, et la station balnéaire à la mode de Pythia en Bithynie fut aménagée avec une particulière magni-

¹ Nov., xx, præf., xxix, 1. — ² Nov., xi, cxxxi, 3. — ³ Edicta, 13, 19, 22. — ⁴ Nov., xli, l. — ⁵ Nov., xxx, 10; cm, 2. — ⁶ Nov., viii, 2, 3, 5; xxvii, præf.; Edict., ii, 1; Nov., xx, 6; xxiv, 4; Edict., xiii, 19, 23. — ⁷ Edict., xiii, 18, 20 (Libye), 23-25 (Thébaine). — ⁸ Nov., viii, 10; ci, 2; cm, 2, 3; Edict., iv, 2. — ⁹ Nov., cm, 1; Edict., iv, 1, 3. — ¹⁰ Nov., cm; Nov., xxxi, 1; xx, 3. — ¹¹ Nov., xxiv, 3; præf., xx, 4; xxix, 1; xxvi, 5. — ¹² Nov., xxvii, 1; xxxi, 1-3; xx, 5. — ¹³ Nov., xxviii, 3. — ¹⁴ Nov., xx, 2; xxx, 1. — ¹⁵ Nov., xxix, 2; xxv, 1; xxiv, 4, etc. — ¹⁶ Cf. Nov., xxiv, 1, 3, 4, 5; xxv, 1, 5, 6; xxvii, 2; xxvi, 1, 3, 5; xxviii, 3-8; xxix, 4, 5; xxx, 1. Ch. Diehl,

Justinien, p. 282. — ¹⁷ Nov., xxiii, 3; xxiv, 3; xxv, 3, 6; xxvi, 3; xxx, 9. — ¹⁸ Nov., xxiii, 3. — ¹⁹ Cf. Nov., xxiv, 5; xxv, 6; Nov., l. — ²⁰ Cf. Nov., cxxviii, 17-19; cxxxiv, 1. — ²¹ De ædific., p. 309. — ²² Ibid., p. 258. — ²³ Ibid., p. 318. — ²⁴ Ibid., p. 315. — ²⁵ Ibid., p. 328. — ²⁶ Ibid., p. 312, 313, 314, 315. — ²⁷ Ibid., p. 319. — ²⁸ Ibid., p. 319. — ²⁹ Ibid., p. 238. — ³⁰ Ibid., p. 215, 229, 238, 240, 316, 321. — ³¹ Ibid., p. 220, 225. — ³² Ibid., p. 235, 236. — ³³ Ibid., p. 241. — ³⁴ Ibid., p. 266. — ³⁵ Ibid., p. 299. — ³⁶ Ibid., p. 312, 313, 314. — ³⁷ Ibid., p. 317, 323. — ³⁸ Ibid., p. 206, 207. — ³⁹ Ibid., p. 227. — ⁴⁰ Ibid., p. 337.

ficence¹. Jamais, quand il s'agissait de ces grands travaux qui illustraient son nom, Justinien ne refusa l'argent nécessaire²; à ces villes innombrables qu'il restaurait, à ces cités nombreuses qu'il créait de toutes pièces par un acte de sa volonté, son orgueil ne se contentait pas seulement de donner le surnom de *Justinienne* (*Justiniana Capsa*, *Carthago Justiniana*, *Justiniana Zabi*, *Justiniana prima*³, etc.); il voulut laisser des marques plus visibles de son règne et de sa splendeur⁴: Après le désastre de 540, Antioche fut rebâtie avec un luxe inouï, dotée d'aqueducs, d'égouts, de bains, de places publiques, de théâtres, « de tout ce qui atteste la prospérité d'une ville », et elle se releva de ses ruines plus belle qu'auparavant⁵. Le modeste village de Tauresium, près de Bederiana, où était né l'empereur, devint la grande cité de *Justiniana prima*, capitale administrative et religieuse de l'Illyricum; pour l'embellir, Justinien y construisit un aqueduc, des bains, des portiques, des fontaines, des places, des marchés, des églises, et il en fit ainsi une cité « grande, peuplée et prospère, vraiment digne d'un *basileus* »⁶. « Quand le sédition Niké détruisit une partie de Constantinople, le prince réédifia la capitale avec une magnificence incomparable : Sainte-Sophie, le Palais-Sacré, la grande place de l'Augustéon et les bâtiments qui l'environnèrent, les longs portiques qui, de la résidence impériale, s'étendirent jusqu'au Forum de Constantin⁷, tout attesta les goûts de luxe et le superbe orgueil de l'empereur. Quand les tremblements de terre de 551 et de 554 jetèrent bas Tyr, Sidon, Béryte, Tripolis, Byblos, Antioche et semèrent la ruine dans Constantinople même, l'empereur n'épargna rien pour relever avec une splendeur nouvelle les cités victimes de ce grand désastre⁸. Quand enfin les victoires de ses généraux eurent replacé sous son autorité l'Afrique et l'Italie, il y donna largement carrière à son amour de la construction et de la dépense. « Justinien, dit Evagrius, releva en Afrique cent cinquante villes : les unes, il les rebâtit complètement, les autres, qui étaient en grande partie ruinées, il les restaura avec plus de magnificence. Dans toutes, il prodigua tous les genres de parure, les constructions publiques et privées, les ceintures de murailles et les superbes édifices qui font la splendeur des cités en même temps qu'ils plaisent à Dieu »⁹. Des ports furent créés sur la côte¹⁰, des villes naquirent dans les solitudes du haut plateau numide; Carthage avec ses palais, ses églises, ses thermes splendides, auxquels l'amour conjugal de l'empereur donna le nom de « Théodoriens¹¹ », ses places encadrées de portiques, devint une cité toute neuve créée par la volonté de Justinien. En Italie, de même, des routes s'ouvrirent; de magnifiques édifices s'élevèrent; aujourd'hui encore à Ravenne, Saint-Vital et Saint-Apollinaire in Classe, ils témoignent de la sollicitude que le *basileus* marqua à la péninsule et de la floraison incomparable de monuments dont son règne fut illustré.

« Avec cet enthousiasme un peu exubérant qu'il a porté dans toutes les parties de son œuvre, Justinien s'était donné tout entier, pendant les années 535 et 536, à sa grande entreprise de réforme administrative, et en douze ou quinze mois il se flattait d'avoir, à coups d'ordonnances, réalisé toutes ses bonnes intentions¹². Avec cette faculté d'illusion aussi qu'il eut toujours quand il s'agissait de son œuvre, il pensait par cette législation hâtive avoir tout réparé, et il

se vantait « d'avoir par ses splendides conceptions », donné à l'Etat une nouvelle fleur¹³. En fait, il se trompait gravement. On agit moins facilement sur les hommes que sur les textes législatifs : Justinien allait pendant tout le reste de son règne en faire la pénible expérience. Pendant vingt-neuf ans qui lui restaient à vivre, sans cesse il dut consolider et réparer l'édifice qu'il croyait avoir élevé, et finalement la plupart de ses bonnes intentions demeurèrent lamentablement stériles¹⁴. »

Justinien fut peu obéi et mal obéi; ceci l'entraîna à l'obligation de renouveler ses défenses et ses prescriptions dont on tenait moins de compte que les historiens n'ont pensé. Les textes officiels ne parlent que de brigandages, de meurtres, de luttes à main armée, de séditions; rien n'avait donc changé. Quant à l'administration publique, elle ne s'était pas améliorée, les exactions des fonctionnaires continuaient, les vices, dénoncés par les grandes ordonnances de 535 et de 536, persistaient, et ce ne sont pas les historiens ou les chroniqueurs qui rendent ce témoignage et qui y insistent, ce sont les documents officiels qui l'attestent et qui récriminent sans cesse sur la situation qu'ils révèlent. Malgré toutes les mesures prises pour introduire la probité, il faut en venir à prononcer le mot de vol en parlant des fonctionnaires chez qui tout devient sujet à malversations; ils se font payer pour autoriser l'enregistrement des testaments, la célébration des mariages et jusqu'aux enterrements. Les agents inférieurs prennent modèle sur les chefs, les employés de bureau se laissent acheter sans scrupule et réclament même des gratifications; c'est partout à tous les degrés que ce mal sévit, et avec une telle impudeur que Justinien en vient à autoriser les sujets à repousser les exigences des délégués de l'administration en recourant même à la force.

Les ordonnances impériales se multiplient et se répètent, ce qui est la preuve la meilleure qu'on ne les observe pas. Cette inobservation s'explique par l'incapacité où se trouvait Justinien de veiller à l'exécution de ses propres lois. Bien loin d'y tenir la main, il est le premier à les violer pour satisfaire ses besoins d'argent, fournir aux folles dépenses de ses conquêtes, de ses bâtiments, de ses plaisirs. Lui qui a interdit la vénalité des charges est le premier à mettre les fonctions publiques à l'encan. Non seulement il recrute ses fonctionnaires aux enchères, mais encore il vend la justice; sachant que référendaires et soldats trafiquent de leur influence, il ne s'interdit pas à l'occasion d'accepter sa part.

Justinien avait annoncé qu'il ne mettrait pas d'impôts nouveaux sur ses peuples; or on lit dans Jean Lydus la liste interminable de ces impôts de nouvelle création. Nous avons vu que les conditions déplorables faites à l'agriculture chassaient des campagnes les paysans, et soustrayaient au fisc une partie du revenu qu'il comptait tirer de ces misérables. Pour porter remède à cette situation, on imagina l'union factice des terres cultivées et des terres stériles ou abandonnées dont les agriculteurs obstinés dans leur profession se trouvèrent responsables. On appela cela l'*ἐπιβολή* ou *adjunctio* qui est, au dire de Procope, « une peste qui fond soudainement sur les propriétaires ruraux et détruit radicalement toute espérance de vivre »; et c'est, dit-il, de notre temps surtout à ce qu'il semble, que l'*ἐπιβολή* a été pratiquée¹⁵. Outre cet impôt qui prit alors sa forme achevée, il y en eut

¹ De ædif., p. 315-316. — ² Ibid., p. 253, 318. — ³ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 101, 102, 8805. — ⁴ De ædif., p. 241. — ⁵ Jean d'Éphèse, Hist., dans Rev. or. chrét., p. 477, 478. — ⁶ De ædif., p. 267. — ⁷ Ibid., p. 202-204. — ⁸ Jean Malalas, p. 485. Il fit de même réparer les désastres de Pompéiopolis en 539, de Laodicée en

541; de Cyzique en 453. — ⁹ Evagrius, Hist., l. IV, c. xviii. — ¹⁰ De ædif., p. 341, 342. — ¹¹ Ibid., p. 339. — ¹² Ibid., p. 339. — ¹³ Nov., ciii, prief. — ¹⁴ Ch. Diehl, op. cit., p. 286-290. — ¹⁵ Hist. arcana, p. 131; cf. Nov., cxxviii, 7, 8; clxvi, clxviii, 17, 14; Monnier, L'ἐπιβολή, dans Nouv. rev. hist. de droit fr. et étr., 1892, p. 154, 155.

un autre appelé l'ἀετιχόν, impôt « tombé des nues, que n'autorisait ni la loi ni la coutume »¹ et qui frappait, à ce qu'il semble, la propriété bâtie². Enfin, comme il fallait attendre la multitude des non-propriétaires, il y eut un καπνικόν qui fut une véritable capitation. Non seulement Justinien frappait à la bourse³, mais encore il exigeait les fournitures en nature (*annonæ*, συνωναι, *coemptiones*) ce qui entraînait pour les peuples des vexations infinies par suite du caprice et de l'arbitraire des agents. Les agents étaient obligés de transporter eux-mêmes du fond des provinces, le blé, jusqu'aux villes où stationnaient les troupes et aux ports d'où on l'embarquait pour Byzance⁴, si bien, dit Lydus, que « les routes étaient jonchées des cadavres de femmes et d'enfants » morts de misère en faisant cette corvée⁵.

Justinien exigea avec rigueur le paiement des impôts; il s'efforça de diminuer le nombre des privilèges qui échappaient à l'impôt, du moins il n'accrut pas ce nombre. Le droit d'asile n'exempta pas les églises de la levée de l'impôt, pas plus que l'absence d'un grand propriétaire ne put servir de prétexte au refus des tributs⁶. Assurés de faire leur cour à l'empereur, s'ils faisaient rentrer de l'argent au trésor, les hauts fonctionnaires, gouverneurs de province, *vindices*, chargés de percevoir les impôts⁷, *tractatores* et *serinarii*⁸, *exceptores* et *susceptores*⁹, *palatini* et *cohortales*⁹ et le reste, pressuraient à l'envie les sujets. On a vu déjà quelle réputation a laissé Jean de Cappadoce, capable de remplir le trésor par tous les moyens, y compris la torture et la mort. Après lui, Pierre Barsymès l'imita et réussit en recourant aux mêmes procédés à jouir de la faveur impériale et de la haine populaire. Tribonien vendait la justice argent comptant et fit école. Dans les provinces, loin de toute surveillance, les vexations étaient abominables. Acacius rançonnait l'Arménie, Sergius opérait en Afrique, Jean Tzibos chez les Lazes. La Lydie fut livrée à un autre Jean « dont l'extérieur seul, dit l'historien, suffisait à révéler l'âme : un gros homme, presque difforme à force de graisse, à la face pleine et tuméfiée, aux joues tombantes, aux mâchoires pesantes de carnassier; le peuple lui avait donné le surnom de *Maxillo plumakios*¹⁰. Cet animal dévorant s'abattit sur la ville de Philadelphie et fit si bien qu'en peu de temps il la rendit vide d'argent et d'habitants. Il n'épargna personne, ni les femmes, ni les enfants; il ne respecta rien, ni les meubles, ni les terres, satisfaisant tout ensemble sa cruauté, sa cupidité, ses goûts de luxe et de débauche. « Un habitant, homme honorable et lettré, possédait des pierreries remarquables par leur taille et leur beauté. Jean le fit arrêter, enchaîner, battre de verges. Le peuple consterné n'osait intervenir en faveur du malheureux : finalement l'évêque se décida. A la tête de son clergé, tenant en mains les saintes Écritures, il se présenta chez le gouverneur, mais celui-ci, d'un regard insolent, toisa le prélat et lui répondit des gros mots, tels qu'on en use dans les mauvais lieux. L'évêque fondait en larmes de voir Dieu ainsi insulté et méprisé : rien n'y fit. Pétrionius dut céder à la force et abandonner toute sa fortune. A un autre citoyen, vieux soldat retraité, on réclamait vingt sous d'or; et pour le forcer à payer on épuisait sur lui tous les genres de supplices. A la fin, lassé de vivre et désespérant de mourir, il promit qu'il donnerait l'argent, et pour le chercher, il se fit conduire dans sa maison. Mais là pendant que ses bourreaux attendaient qu'il trouvât sa petite fortune,

l'homme se pendit. Furieux alors, les gardes pillèrent la demeure et jetèrent à la voirie le cadavre de l'infortuné, sans que personne dans la ville terrorisée, osât lui faire même l'aumône d'un linceul. »

Dans tout l'Empire, il en allait de même; cependant il ne faudrait point conclure de ces exemples que toute l'administration byzantine, au temps de Justinien, fût formée sur ce modèle et livrée à de pareilles brutes. Même à la cour et dans les hauts emplois, on rencontrait d'honnêtes gens, tels que le ministre du trésor Jean de Palestine ou les préfets du prétoire Phocas et Bassus. D'une manière générale, les honnêtes faisaient moins de bien que les fripons ne faisaient de mal, en sorte, que partout, la misère était extrême et le mécontentement des populations les soulevait contre l'autorité impériale. D'ailleurs les ressources de l'Empire diminuaient de jour en jour. En montant sur le trône, Justinien avait trouvé une épargne de 320 000 livres d'or, environ un milliard de nos jours, mis de côté par l'empereur Anastase. En quelques années, cette réserve fut dissipée : alors pour trouver l'argent nécessaire aux dépenses du luxe, on rognait sur les dépenses de nécessité, on laissa impayée la solde de l'armée, on négligea les forteresses, on laissa les barbares pénétrer dans l'Empire, le razzier et le ruiner. Faute d'argent on avait compromis la défense militaire, faute de soldats il fallait trouver plus d'argent pour satisfaire l'avidité des envahisseurs. A mesure que le règne avance, les difficultés d'argent deviennent plus criantes : en 553, en 556, des documents officiels montrent le trésor aux abois et l'empereur obligé de rendre les gouverneurs de province responsables sous caution du paiement des impôts. Dans une *Novelle* de Justin II datée de 566, on lit ceci :

« Nous avons trouvé le trésor écrasé de dettes et réduit à la dernière misère, l'armée si complètement dissoute, que l'État était exposé aux invasions incessantes et aux insultes des barbares¹¹. » Sous le poids des calamités qui les accablent, les sujets ne sont plus capables de payer l'impôt. Les arriérés sont énormes¹², et la détresse telle qu'il en faudra bientôt venir à réduire d'un quart le chiffre des tributs¹³. Les mœurs des fonctionnaires, d'autre part, que Justinien avait voulu réformer, étaient plus détestables que jamais. Les agents du fisc volent sur l'argent qu'ils perçoivent; les trésoriers militaires volent sur la solde qu'ils doivent aux soldats¹⁴; les gouverneurs cherchent toute occasion de faire des « gains honteux¹⁵ », et comme ils continuent d'acheter leurs charges, ils continuent de se rembourser de leurs dépenses en exploitant les sujets¹⁶. Et de même que Justinien jadis, au commencement de son règne, Justin II multipliait à ses fonctionnaires les recommandations et les menaces; il les sommait d'administrer honnêtement, de rendre bonne et prompt justice; et comme Justinien encore, il se flattait qu'ainsi « les impôts publics, rentreraient exactement », « car sans argent, disait-il, la république ne peut être sauvée¹⁷ ».

XX. L'ŒUVRE RELIGIEUSE. — Justinien pensait aux hérétiques sans indulgence et parlait d'eux sans aménité; il les haïssait vigoureusement; il estimait « que leur contact à lui seul est une souillure, et que leur trace et leur nom même devraient disparaître de la surface de la terre. » D'après lui « rien ne saurait plaire davantage à Dieu que d'unir tous les chrétiens dans une même et pure foi et d'effacer toutes dissensions au sein de la sainte Église¹⁸. » L'hérésie n'était pas seulement, à ses yeux, une forme de désordre, mais une sous-

¹ *Hist. arcana*, p. 119. — ² Monnier, dans *Nouvelle revue de roit français et étranger*, 1902, p. 508. — ³ *Hist. arcana*, p. 125, 130. — ⁴ Lydus, p. 264. — ⁵ *Edict.*, XIII, 12. — ⁶ *Nov.*, CXXVIII, 5; CXXXIV, 2. — ⁷ *Nov.*, CXLVII, 2; *Edict.*, XIII, 9, 27. — ⁸ *Nov.*, CXLVII, 1; CLXIII, 2. — ⁹ *Edict.*, v.

CXXIII, 2. — ¹⁰ « Homme aux lourdes mâchoires. » — ¹¹ *Nov.*, CXLVIII, *pref.* — ¹² *Nov.*, CXLVIII, 2; CLXIII, *pref.* et 2. — ¹³ *Nov.*, CLXIII, 1. — ¹⁴ *Nov.*, CXLVIII, 2; CXLIX, 2. — ¹⁵ *Nov.*, CXLIX, 1. — ¹⁶ *Nov.*, CXLIX, 1; CLXXI, *pref.* — ¹⁷ *Nov.*, CXLIX, 2. — ¹⁸ *P. G.*, t. LXXXV, col. 994.

traction à l'obéissance; ayant une politique religieuse, toute prétention à s'y soustraire ou à s'en libérer devenait à ses yeux une opposition à la fois politique et religieuse. Louis XIV ne pensait pas autrement; mais Justinien avait de plus que Louis XIV le goût de la controverse, l'aptitude à la polémique dogmatique ou théologique, il y était intarissable, parlant, écrivant et finalement, ce qui est plus grave, décidant et condamnant ses contradicteurs ou ses adversaires. Ceux-ci jouissaient-ils de tous leurs moyens, on peut se le demander. On raconte que Mme de Pompadour disait à son médecin Quesnay : « Comment se fait-il que vous voyez le roi dans son privé, vous causez avec lui et vous semblez toujours intimidé en sa présence? — Madame, en voyant le roi je songe qu'il pourrait me condamner à mort, et cela me trouble. » C'était ce que bien des hérétiques auraient pu dire au cours des colloques qu'il leur fallait tenir avec le *basileus* Justinien.

Celui-ci répétait un peu trop souvent que « les pieux et orthodoxes empereurs nos pères ont toujours eu à cœur d'extirper les hérésies » pour ne pas donner le frisson à ceux qui pensaient d'autre façon que les pieux et orthodoxes empereurs lesquels s'évertuaient à « la conservation intacte de la pure foi chrétienne, à la défense contre toute perturbation de la très sainte Église catholique et apostolique ¹. »

L'Église a manifesté généralement quelque impatience et témoigne une sorte de rancune à l'égard des princes qui se sont arrogé le droit de lui faire sentir de trop près leur protection. Que ce soit fierté ou bien souci d'indépendance, elle s'est montrée aussi peu maniable sous la main des despotes que sous la menace des persécuteurs. Cependant, il semble que le temps, l'éloignement aient valu un traitement de faveur à certains d'entre eux, en particulier Constantin et Justinien. « Le bon ordre de l'Église, disait ce dernier est le soutien de l'empire ² » et il ne négligea certes rien pour assurer cet ordre absolu.

« Le Code, les *Novelles* surtout attestent cette sollicitude : tout ce qui regarde l'organisation du clergé, la surveillance de ses actes, les règles de sa vie morale, tout ce qui se rapporte à l'établissement et à l'administration des maisons religieuses est traité, avec le dernier détail, en d'innombrables ordonnances, qui jusqu'à la fin du règne attestent la persistance des prétentions de Justinien. « Il faut, dit l'empereur, choisir, conformément à la doctrine des apôtres, des prêtres irréprochables : ce sont eux, en effet, ajoute-t-il avec ce bon sens politique qui ne le quitte jamais, qui attirent par leurs prières la bienveillance de Dieu sur les affaires publiques ³. » Et minutieusement la loi détermine de quelle manière sera élu l'évêque nouveau, quelles conditions de moralité il devra remplir, quelles garanties d'humilité devra présenter sa nomination ⁴. Avec une égale précision, la loi règle l'ordination des clercs, les conditions auxquelles devront satisfaire les aspirants au sacerdoce, l'âge où ils pourront recevoir les ordres sacrés ⁵. Même sévérité pour le choix des abbés qui gouvernent les monastères, des moines qui composent les congrégations, des administrateurs qui dirigent les innombrables établissements de bienfaisance de la capitale et de l'empire ⁶. Et ce sont des préceptes infinis sur la conduite que doivent tenir les clercs, sur l'opportunité de réformer leurs mœurs ⁷, sur la vie que doivent mener les moines pour être « de dignes champions de la philosophie monastique ⁸; » et puis ce sont des indications sur les disposi-

tions matérielles, qui assureront le plus efficacement dans les couvents la pureté de la vie morale ⁹ : et ce sont encore des conseils au patriarche pour qu'il surveille les évêques ¹⁰, aux évêques pour qu'ils surveillent les clercs et les moines « afin que l'état ecclésiastique et les saintes règles soient scrupuleusement gardées ¹¹. »

« Mais la sollicitude de l'empereur apparaît plus nettement encore dans ce qui regarde le temporel de l'Église. Conserver et accroître la richesse des établissements ecclésiastiques fut un des principaux soucis de Justinien. Sans cesse, les nouvelles impériales fixent des règles pour la bonne administration des biens du clergé. C'est pour l'évêque, pour l'abbé, pour le chef d'un établissement hospitalier, un devoir presque aussi essentiel que la garde de son troupeau ou le soin de ses malades, et la loi interdit soigneusement toute aliénation de terres, règle minutieusement les conditions de mise en valeur des biens d'église, fournit aux personnes ecclésiastiques des moyens efficaces de défendre le domaine de Dieu; et en même temps elle détermine nettement la responsabilité des administrateurs ¹². L'empereur veille à ce que les personnes qui entrent dans les ordres disposent de leurs biens au bénéfice de l'Église ¹³; il se préoccupe d'exempter de toutes les formalités légales les donations faites à l'Église ¹⁴; il encourage par mille moyens les fondations pieuses et précise fort attentivement les conditions de leur établissement ¹⁵.

« Sa bienveillance va plus loin encore. Pour toutes les personnes d'église, il existe une juridiction spéciale ¹⁶; l'évêque seul est juge, et le tribunal laïque ne peut connaître de causes où elles sont intéressées. Tout au contraire, ce sont les chefs de l'Église qui exercent un contrôle sur l'administration civile, et la loi confère aux évêques ¹⁷, on le sait, des privilèges considérables, qui font du chef du diocèse le protecteur attitré des pauvres, des prisonniers, des esclaves, des victimes, le redresseur naturel des torts et des injustices.

« Et ce n'est point seulement dans la loi que se manifestent les intentions du prince : les faits attestent avec plus d'éclat encore la bienveillance dont il voulut combler l'Église réformée par ses soins. Sur toute la surface de l'empire s'élevèrent en foule les églises, les couvents, les établissements de bienfaisance, dus à la libéralité de l'empereur; il n'y a pas une grande ville — Procope l'atteste dans les *Édifices* — où Justinien n'ait édifié ou restauré quelque établissement religieux. Ce sont aussi des cadeaux somptueux adressés aux plus célèbres sanctuaires, et où l'empereur se plaît à étaler son faste : mais surtout c'est un souci constant de répondre aux désirs de l'Église, d'effacer, là où elle a été victime de ses adversaires, les traces de la persécution et de faire renaître la « fleur de son ancienne prospérité ¹⁸ », de la protéger enfin en tout lieu contre ses ennemis, de satisfaire les longues rancunes et les haines profondes qu'elle nourrissait contre les hérétiques ¹⁹. »

La situation religieuse de l'Empire était on ne peut plus compliquée sous le règne de Justinien. On y voyait des païens, des Juifs, des Samaritains, des ariens, des donatistes répandus dans différentes provinces; mais dès qu'on mettait le pied en Orient, cette terre classique des religions, on trouvait un pullulement de sectes à ne plus pouvoir s'y reconnaître : montanistes en Phrygie, nestoriens en Arménie,

¹ P. G., t. LXXXVI, col. 946, 947. — ² Code Justinien, I, III, 42; I, IV, 34. — ³ Code Justinien, I, III, 41. — ⁴ Ibid., I, III, 41, 47; Nov., CXXIII. — ⁵ Nov., CXXIII. — ⁶ Code Justinien, I, III, 46. — ⁷ Ibid., I, IV, 34. — ⁸ Nov., V, 3; CXXIII. — ⁹ Code Justinien, I, III, 43; Nov.,

CXXIII. — ¹⁰ Nov., CXXIII. — ¹¹ Ibid., CXXIII, 10. — ¹² Code Justinien, I, 2. — ¹³ Ibid., I, III, 41, 47; Nov., V. — ¹⁴ Ibid., I, 2. — ¹⁵ Nov., LXVII; CXXI. — ¹⁶ Code Justinien, I, IV, 29; Nov., LXXIX, CXXIII. — ¹⁷ Ibid., I, 4. — ¹⁸ Nov., app. II. — ¹⁹ Ch. Diehl, Justinien, p. 319-322.

manichéens en Asie Mineure, monophysites encore puissants et nombreux nonobstant tous les anathèmes. Tout cela donnait naissance à une poussière de sectes hostiles les unes aux autres dont les noms bizarres n'éveillent plus pour nous aucun écho. Les monophysites surtout, rudement malmenés, avaient perdu leur chef, Sévère, patriarche d'Antioche, chassé de son siège, exilé, et une cinquantaine d'évêques avaient partagé son sort; les communautés monophysites de Syrie avaient été dispersées, les couvents fermés, les moines pourchassés, emprisonnés ou massacrés. Néanmoins, l'hérésie conservait un grand nombre de partisans dévoués en Égypte, principalement les moines; elle était à peine moins puissante en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, en Osroène, en Arménie.

L'empereur Justin avait rétabli l'orthodoxie et l'unité avec Rome; l'empereur Justinien prétendait acheminer jusqu'à la porte du paradis les sujets à qui il en ouvrait le chemin. Il pensait ne pouvoir leur rendre de plus grand service assurément, et s'il bousculait ceux qui n'en étaient pas tout à fait persuadés, c'était avec l'intention de leur faire comprendre quel souci il avait de leur salut éternel. Dès lors l'intolérance devenait une vertu d'État et une obligation de conscience. Il semble cependant que l'on n'en était pas bien persuadé; aussi prenait-on la peine d'expliquer qu'« il est juste de priver des biens terrestres ceux qui n'adorent pas le vrai Dieu ¹. » Et la loi exclut, en conséquence, les hérétiques de toutes les fonctions publiques, civiles et militaires, de toutes les dignités municipales; cependant il leur sera permis de se ruiner pour le profit de l'État dans les fonctions de *curiales* et de *cohortales* dont ils assureront les charges, mais sans participer aux privilèges qu'elles confèrent ². Les professions libérales elles-mêmes sont interdites aux hérétiques qui ne peuvent être avocats, encore bien moins professeurs « de peur qu'ils n'entraînent par leur enseignement les âmes simples dans leurs erreurs ³. » Les hérétiques ne peuvent ni se réunir, ni conférer le baptême ou l'ordination ⁴; leurs édifices du culte doivent être démolis ou désaffectés, car l'empereur estime « absurde de permettre à des impies l'accomplissement des cérémonies sacrées ⁵. » L'hérétique est une sorte de paria au sein de la société; il lui est interdit de témoigner en justice contre des orthodoxes ⁶; interdit d'hériter, et il ne jouit du droit de tester que dans des limites restreintes. L'héritage paternel est inégalement réparti entre ses enfants orthodoxes et hérétiques, et il n'est pas besoin de dire quels sont ceux qui sont avantagés ⁷. Si tous les fils du défunt sont suspects d'hérésie, l'héritage passe aux parents plus éloignés pourvu qu'ils soient orthodoxes, à défaut de ceux-ci l'État s'empare des biens ⁸. Pour échapper à une condition si fâcheuse, l'hérétique peut sans doute se convertir, mais on suspecte sa sincérité et s'il revient à son erreur, il subira la peine de mort.

Cependant tous les hérétiques ne jouissent pas de ce traitement; il y a parmi eux des privilégiés, particulièrement les manichéens. A leur égard on se comporte à peu près comme à l'égard de bêtes fauves; on leur court sus, ils sont hors la loi et passibles de mort ⁹, leurs livres doivent être jetés au feu. Les païens ne sont pas autrement traités ¹⁰ et tout leur est fermé, les carrières publiques et privées, même on leur refuse la pitié d'un refuge; on ne veut pas qu'ils succombent et qu'ils meurent, on veut qu'ils périssent et qu'ils

crèvent, qu'« ils périssent de misère ¹¹ ». Les Juifs furent moins maltraités, aucune rigueur spéciale ne fut édictée contre eux. Les Samaritains, soulevés en 529, furent réprimés avec une impitoyable rigueur. On en tua vingt mille, on en vendit vingt mille, on donna la chasse à tout ce qui s'était réfugié dans les montagnes (530); le reste, touché de la grâce, se convertit. Mais en 556 ce fut une nouvelle insurrection: cette fois Juifs et Samaritains avaient fait alliance et les convertis revenaient en masse à leur ancienne croyance; on tua tout ce qu'on put atteindre ¹².

Les Juifs avaient subi le contre-coup de la révolte des Samaritains, ils furent dès lors traités avec plus de rigueur ¹³; l'autorité impériale se mêla de substituer au texte hébraïque de l'Ancien Testament la version grecque des Septante ¹⁴. Les montanistes et autres sectes semblables furent persécutées sans merci, leurs temples fermés, leur clergé expulsé de la capitale, leurs cérémonies interdites, leur contact défendu aux catholiques. On leur interdit toute action légale; ils se révoltèrent et, traqués, se rassemblèrent dans une église en Phrygie et y mirent le feu ¹⁵. En Afrique, les catholiques, ayant longtemps et beaucoup souffert, la persécution, les violences et l'injustice changèrent de camp; les Vandales ariens connurent de mauvais jours, mais ils auraient eu tort de se plaindre « attendu, disait Justinien, que c'est assez pour eux de vivre ¹⁶. » Le clergé et le pape de Rome ne condamnaient pas ces mesures spoliatrices et violentes ¹⁷. En Orient, les ariens furent moins rigoureusement poursuivis; on ne les trouve mentionnés parmi les hérétiques que dans une loi de l'année 545 ¹⁸.

Justinien se montra moins rigoureux à l'égard des nestoriens et surtout des monophysites ¹⁹. Pendant longtemps la loi les désigna sous le nom d'« hésitants » *διακρινόμενοι* ²⁰; mais en 541 ces ménagements prennent fin et on inscrit sur la liste des hérétiques « ceux qui suivent la folie de Nestorius, les eutychianistes et les acéphales qui embrassent l'hérésie de Dioscore et de Sévère ²¹. » Dès lors, les monophysites sont traités comme tous les hérétiques de l'empire ²², ils ne peuvent ni célébrer leur culte, ni administrer le baptême, ni bâtir des églises ²³; ils ne peuvent prendre une terre à bail ²⁴, leurs femmes ne peuvent jouir des privilèges dotaux ²⁵. Ce tardif revirement d'une tolérance qui ressemblait presque à la bienveillance s'explique par la nécessité de ménager un parti nombreux et puissant avec lequel il fallait compter. Justinien le savait à merveille, il le savait si bien qu'il lui restait à faire son choix entre la politique de Zénon et d'Anastase qui avaient fait l'unité en Orient en sacrifiant l'union avec Rome, et la politique de Justin qui avait maintenu l'accord avec l'Occident en ébranlant la fidélité de l'Orient. L'impératrice Théodora ne cachait pas la faveur qu'elle accordait aux monophysites; d'autre part, le pape de Rome avait ses exigences et Justinien se sentait tiraillé entre ces deux influences, cherchant à trouver un terrain où il put se tenir et leur donner satisfaction à toutes les deux. Ce terrain il ne le trouva que dans des compromis, où tantôt Rome tantôt Théodora avait l'avantage.

Au début du règne (529-530) l'influence de Théodora met un terme à la persécution et rappelle d'exil les évêques et les moines proscrits et fugitifs. Justinien essaya même de s'entendre avec Sévère d'Antioche, qui ne paraissait pas trop éloigné de l'orthodoxie ²⁶,

¹ Code Justinien, I, v, 12, 5. — ² Ibid., I, v, 12, 6. — ³ Ibid., I, v, 18, 4. — ⁴ Ibid., I, v, 14, 1; I, v, 20. — ⁵ Nov., xxxvii, 8. — ⁶ Code Justinien, I, v, 21. — ⁷ Ibid., I, v, 18, 8; Nov., cxv, 3, 14. — ⁸ Ibid., I, v, 18, 9; Nov., cxv, 3, 14. — ⁹ Ibid., I, v, 12, 3. — ¹⁰ Ibid., I, v, 16. — ¹¹ Ibid., I, xi, 10, 5. — ¹² Ibid., I, xi, 10, 2. — ¹³ Nov., xlv, cxxxi, 14. — ¹⁴ Nov., cxlvi, 1. — ¹⁵ Hist. arcan., p. 74, 75. — ¹⁶ Ch. Diehl, op.

cit., p. 330. — ¹⁷ Ch. Diehl, Afrique byzantine, p. 39, t. 0 48, 418-419. — ¹⁸ Nov., cxxxi, 14. — ¹⁹ Knetch, Die Religions-Politik Kaiser Justinianus I, in-8°, Würzburg 1896, p. 92-97. — ²⁰ P. G., t. lxxxvi, col. 51. — ²¹ Nov., cix, préf. — ²² Nov., cxv, 3, 14; cxxxi, 14, 1. — ²³ Nov., cxxxi, 14. — ²⁴ Nov., cxxxi, 14. — ²⁵ Nov., cix, 28. — ²⁶ P. G., t. lxxxvi, col. 1317.

mais il en fut pour ses avances; l'ex-patriarche se refusa au voyage et au séjour de Constantinople. Justinien, sans se décourager, invita les disciples du coryphée du monophysisme à une conférence qui se tint à Constantinople en 533, sous la présidence d'un ministre impérial. Celui-ci protesta aux dissidents que « ce n'est point, en vertu de son autorité souveraine, c'est avec la tendresse d'un prêtre et d'un père que l'empereur les avait réunis afin que les évêques présents pussent donner à leurs doutes toute satisfaction ¹. » Cependant la conférence n'eut aucun résultat, ce qui fut, pour Théodora, un échec personnel, mais ne découragea pas l'empereur d'un meilleur succès ². Tandis qu'il prodiguait, dans une série de rescrits adressés aux grandes villes de l'empire³, les témoignages de sa fervente orthodoxie, Justinien rassurait le Saint-Siège sur sa soumission⁴, ce qui ne l'empêchait nullement de se montrer plein de bonne volonté pour les monophysites, aussi bien à l'égard des doctrines qu'à l'endroit des personnes.

En 535, la mort du patriarche Épiphanes de Constantinople permit à Théodora et à ses partisans de faire monter sur ce siège Anthime, évêque de Trébizonde tout dévoué à la cause. Peu après Sévère d'Antioche fut rappelé d'exil, vint à Constantinople, fut logé au palais et exerça sur Anthime une influence sans contre-poids. Dans une lettre adressée à Sévère, Anthime accepta ouvertement l'*Henotikon* de Zénon « publié pour la ruine du concile de Chalcédoine et du tome impie de Léon⁵, » et la profession de foi qu'il joignit à cette déclaration était nettement monophysite⁶. Anthime se mit en relation avec Théodose, nouveau patriarche monophysite d'Alexandrie, se mit d'accord avec le patriarche de Jérusalem et, à eux trois, inspirés et guidés par Sévère, protégés par Théodora et avec la complicité de Justinien, préparèrent le retour à la politique de Zénon.

Les monophysites reprirent courage. Un des leurs, Jean de Tella, poursuivait en Asie une propagande infatigable; d'autres, non moins véhéments, prêchaient dans la capitale. On y vit ainsi accourir Pierre d'Apamée, le moine Zooras, des évêques, des clercs, des archimandrites, tous impatients de prosélytisme, pénétrant partout, poussant leurs enquêtes, entrevoyant déjà le triomphe. Ils comptaient sans le pape Agapit. Celui-ci arriva à Constantinople en février 536, envoyé en ambassade par le roi des Goths, Théodat. Averti de l'attitude louche du patriarche Anthime, il le déposa de sa dignité (mars) et le suspendit de toute fonction sacerdotale. Justinien, abasourdi, hésita un moment, ensuite il se soumit et donna au pape une profession de foi attestant son orthodoxie⁷; cela fait, Agapit donna un successeur à Anthime, ce fut le prêtre Ménas, qu'il sacra lui-même⁸ (mars). Mais un mois plus tard (avril) le pape Agapit mourut subitement et les monophysites se reprirent à espérer. Leur propagande n'avait pas ralenti son effort un seul instant et le patriarche déposé, Anthime, conservait à la cour un parti nombreux et puissant, peu ménager à l'égard du *basileus*. Toutefois le patriarche Ménas n'entendait pas se laisser amoindrir. Au mois de mai 536, il réunit un synode à Constantinople et jeta l'anathème selon toutes les règles sur Anthime, Sévère, Pierre d'Apamée, Zooras et leurs partisans, condamna leurs écrits et déclara leurs personnes déchues de toutes dignités ecclésiastiques. Le 6 août de la même année, une *novelle* impériale donna la confirmation de l'État à la sentence de l'Église, interdit à Anthime, à Sévère et à leurs partisans le séjour de Constanti-

nople ou de toute autre grande ville de l'empire⁹, défendit à quiconque de leur donner asile sous peine de confiscation¹⁰. De cette manière, affirmait Justinien, « la paix était rétablie dans l'Église, et par là la prospérité de l'État était assurée, conformément aux promesses que Dieu et Notre Sauveur Jésus-Christ ont faites à ceux qui les adorent en vérité et en sincérité ¹¹. »

Ce fut un coup de foudre pour les triomphateurs de la veille : Anthime se cacha, Zooras s'exila, Sévère dut fuir jusqu'en Égypte où il mourut peu après (février 538); le fretin, clercs, moines, séculiers, se dispersa et se terra comme il put. En 537, une véritable persécution, conduite par le patriarche d'Antioche Éphrem et ses suffragants, pourchassa en tous lieux les monophysites. « De nouveau, en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie, les moines, comme au temps de Justin, furent chassés des monastères, poursuivis, traqués, réduits en plein hiver à s'enfuir au désert; et défense était faite à tous, sous peine de mort, d'accueillir les proscrits. De nouveaux les fidèles furent arrêtés, battus de verges, torturés; et sur les places publiques chose, dit un contemporain, que les païens eux-mêmes auraient eu horreur de faire », les bûchers s'allumèrent, « d'où l'odeur des chairs consumées des martyrs, s'enlevant dans les airs, parvenait tristement aux narines des fidèles. » On jeta bas les colonnes des stylites; on ferma les monastères; surtout, pour briser les résistances et désorganiser les communautés hérétiques, on se montra impitoyable pour ces infatigables prédicateurs qui, depuis 530, malgré les dénonciations et les menaces, avaient vraiment reconstitué l'Église monophysite en Orient. Le plus illustre était Jean de Tella, dont l'apostolat avait, dit-on, ramené plus de 170 000 personnes à la foi de Sévère, et pour cela, plus que tout autre, il était vigoureusement détesté des catholiques. Longtemps il continua clandestinement son œuvre de propagande; il finit pourtant par tomber entre les mains d'Éphrem d'Antioche et le tortionnaire des fidèles (*questionarius fidelium*), comme les contemporains appellent le prélat, fit périr au milieu de tortures, qui lui valurent chez les siens le renom du martyr, le redoutable adversaire qui l'avait pendant tant d'années épouventé (538)¹².

Le nonce apostolique jouissait à la cour de Byzance d'un crédit considérable auprès de l'empereur. C'était Pélagie qui, nommé en 536 apocrisiaire à Constantinople, avait conquis en peu de temps la faveur de Justinien et celle de Théodora. Justinien, à cette époque, le consultait à propos de tout ce qui avait trait aux affaires religieuses. Ce fut Pélagie qui décida le *basileus* à entreprendre de faire rentrer l'Égypte dans l'orthodoxie. Précisément en cette année 536 mourut Timothée IV, patriarche d'Alexandrie, à qui on donna pour successeurs Gaïanos et Théodose représentant, le premier, les monophysites intransigeants, l'autre, les monophysites modérés. L'appui de Théodora allait à Théodose qu'on réussit, non sans peine, à installer sur le siège d'Alexandrie, mais non pas à lui conquérir d'autres partisans que le monde officiel. En 538, Théodose fut mandé à Constantinople et invité à accepter ouvertement le concile de Chalcédoine. Il refusa et fut exilé en Thrace, à Derkos, avec son clergé, et on lui chercha un successeur à Alexandrie.

Le nonce Pélagie, homme de ressource, découvrit un candidat, moine de Tabenne du nom de Paul, égyptien de race, endurci à toutes les épreuves, même aux violences physiques qu'il considérait ainsi que ses

¹ Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1764. — ² Id., *ibid.*, t. IV, col. 1779. — ³ Code Justinien, I, I, 5, 6. — ⁴ *Ibid.*, I, I, 8. — ⁵ Zacharie le Rhéteur, p. 214. — ⁶ Id., p. 222,

223. — ⁷ Coll. Avellana, p. 338. — ⁸ *Ibid.*, p. 340. —

⁹ Nov., XLII, 1. — ¹⁰ Nov., XLII, 3. — ¹¹ Nov., XLII, 3. —

¹² Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 339-340.

compatriotes, comme un témoignage d'honneur. Paul fut ordonné par le patriarche Ménas en présence de Pélagé, et partit pour Alexandrie (540). Il avait pleins pouvoirs pour rétablir l'orthodoxie; tous les fonctionnaires devaient obéir à ses ordres, tout l'épiscopat égyptien devait être destitué en masse et remplacé par les partisans du concile de Chalcédoine; Paul inaugura la terreur, tout plia, même les moines — mais pour peu de temps. Il est vrai que deux ans plus tard en 542, Pélagé fut chargé de faire comparaître ce même Paul de Tabennési devant un synode tenu à Gaza qui prononça sa déposition (542).

Théodora avait été vaincue par Agapit; elle ne tarda pas à prendre sa revanche. La mort d'Agapit créait une vacance; elle jugea habile de pousser la candidature d'un homme de son choix, de qui le caractère et l'élevation lui assuraient également la docilité; elle trouva cet homme dans le diacre romain Vigile, nonce apostolique à Constantinople. Vigile, pour prix de la protection que lui accordait Théodora, promettait croit-on de rétablir l'ex-patriarche Anthime, à entrer en relations avec Théodose et Sévère, à renier le concile de Chalcédoine. Tout cela est bien grave, mais comme l'a dit finement L. Duchesne : « Pour qui a étudié le caractère de Vigile, aucune stipulation ne saurait être écartée par la question préalable. Vigile était capable de tout promettre, ou du moins de tout laisser espérer. » Vigile partit pour Rome avec des lettres de recommandation, mais en arrivant à Rome, il eut la désagréable surprise de trouver un pape installé dans la chaire du défunt Agapit, c'était Silvère. Vigile ne badinait pas, il avait des lettres pour Bélisaire, il invita Bélisaire à agir. Il semble que le général suggéra à Silvère un moyen de tout arranger en faisant pour son compte les concessions auxquelles Vigile s'était engagé. Silvère refusa, fut arrêté, déposé, exilé. Le 29 mars 537, Vigile fut ordonné pape à sa place.

N'ayant plus rien à attendre, il oublia ses promesses compromettantes, en différa du moins l'accomplissement. On a dit que, poussé dans ses derniers retranchements, il céda et écrivit à Anthime, Sévère et Théodose une lettre où il adhérait pleinement à leur doctrine, mais le document est suspect, tandis que les professions de foi officielles de Vigile adressées à Justinien et à Ménas sont d'une irréprochable orthodoxie. En somme Vigile s'efforça de gagner du temps et on ne le pressa pas trop dans l'espoir — au moins chez Théodora — qu'il y viendrait un jour; jusque-là la tentative de Théodora n'avait pas corrigé son échec avec Agapit.

En 543, la persécution avait fait son œuvre et l'épiscopat monophysite ne comptait plus que trois sièges; mais les populations demeuraient inébranlables dans leur croyance, elles ne reconnaissaient que Sévère d'Antioche, exilé, proscrit et, après sa mort, son successeur clandestin, Sergius de Tella. Les moines entretenaient l'espoir parmi le peuple, Théodora protégeait tous les dissidents; non contente de secourir largement les moines expulsés de Syrie par les orthodoxes et de les installer dans le palais d'Hormisdas, transformé en monastère à leur intention, elle accueillait au Palais-Sacré les principaux chefs des monophysites, le patriarche Théodose, l'évêque Constantin de Laodicée, Jean l'Égyptien, Jacques Baradée, d'autres encore. Théodora connaissait son pouvoir et en usait. Dans le milieu monophysite, on choisit sur son indication sans doute des évêques de qui on attendait beaucoup pour l'avenir de la secte. Vainement Justinien s'appliquait, en favorisant les orthodoxes, à neutraliser ces tentatives, l'impératrice était la plus forte et toute l'administration le savait: elle-même le savait mieux que personne et elle guettait l'instant d'en donner la preuve devant tous.

Pendant son voyage à Gaza pour déposer Paul de Tabennési (542), Pélagé fut initié par les moines à la question de l'origénisme. Dès son retour à Constantinople, le légat entretint de cette affaire Justinien et Ménas à qui il donna l'occasion de briller, Justinien s'adressant à Ménas et lui dénonçant la doctrine erronée avec un grand renfort d'anathèmes. Ménas opina dans le même sens et un synode, réuni en janvier 543, condamna Origène à la grande satisfaction du *basileus*, du patriarche et du légat qui s'applaudirent mutuellement d'avoir sauvé l'orthodoxie. S'il fut démontré qu'Origène s'était trompé, il fut prouvé aussi que, désormais, « on pouvait exhumer les erreurs contenues dans les vieux livres, traduire devant les autorités doctrinales des assertions que leurs auteurs ne pourraient plus ni rétracter, ni expliquer, et pour quelques *lapsus* théologiques, faire tomber l'anathème sur des mémoires entourées de vénération¹. » Théodore Askidas, évêque de Césarée, voyant cela, voulut défendre la mémoire d'Origène, ennuyer fortement Pélagé, chatouiller agréablement Justinien et complaire sûrement à Théodora. Il réussit à tout cela, en dénichant parmi les textes approuvés au concile de Chalcédoine les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, tous trois entachés d'hérésie nestorienne. Ainsi naquit l'affaire dite des *Trois-Chapter*! Ce fut un beau vacarme. Askidas disait à Justinien que s'il réussissait à faire épurer le concile de Chalcédoine de cette malencontreuse approbation donnée à Ibas et à Théodoret, il devait tenir la paix de l'Église pour assurée, car les monophysites n'auraient plus aucun grief contre ce concile. Et tandis qu'on suggérait ce plan inacceptable de ralliement, le parti monophysite se réorganisait. Ses évêques consacraient clandestinement à Constantinople le moine Jacques Baradée en qualité d'évêque d'Édesse (543), et celui-ci allait, dans l'espace de quelques années, rendre aux monophysites leur toute-puissance en Orient. Il parcourut sous divers déguisements la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Cilicie, l'Isaurie, la Pamphylie, l'Asie et les îles : Rhodes, Chypre, Chios, Mitylène, prêchant, instruisant, organisant, consacrant des prêtres, instituant des évêques. Cet apôtre échappait à la police, aux soldats, aux évêques, déjouait les intrigues, les guet-apens, et sachant sa tête mise à prix s'occupait très peu de la garder sur ses épaules. On peut et on doit sans doute regretter qu'un zèle tellement infatigable ait été déployé pour raviver un schisme, mais l'ardeur, l'intrépidité, l'héroïsme de l'homme restent au-dessus de toute contestation; à Dieu seul revient le soin d'en juger. En sept ans il avait, toujours à pied, parcouru tout le monde grec de ce temps, consacré vingt-sept évêques, ordonné plus de cent mille prêtres et diacres, rétabli cette Église dissidente qui garda de ce restaurateur le nom d'Église jacobite que désormais la persécution ne pourrait abattre.

Moins que jamais un empereur, soucieux de l'unité de l'Orient, pouvait songer à rompre avec le monophysisme triomphant. Justinien, inspiré par Théodore Askidas, poussé par Théodora, ne songeait qu'à faire réussir le projet de conciliation attaché à la condamnation des *Trois-Chapter*. En 543, l'empereur lança un premier édit prononçant l'anathème contre les *Trois-Chapter*. C'était une lutte longue, douloureuse, qui s'engageait, et entre l'Église et l'empereur la partie ne serait pas toujours égale. Justinien n'hésitait pas un seul instant à s'ériger en face du pape, du patriarche, des évêques, en docteur de l'Église, en interprète des Écritures, ne tolérant aucune résis-

¹ L. Duchesne, *Vigile et Pélagé*, dans *Revue des questions historiques*, 1884, p. 391.

tance, pas même la contradiction. Le patriarche Ménas inculquait cette doctrine à l'épiscopat et aux fidèles, que « rien ne doit se faire dans la très sainte Église contre l'avis et les ordres de l'empereur ¹. » Le pouvoir civil empiète sans vergogne, envahit à peu près sans résistance sur le champ réservé au droit canonique. Un ministre impérial préside le colloque de 533 et le concile de 553 s'ouvre par la lecture d'un message impérial, qui détermine l'objet de la discussion, la méthode à suivre, prescrit aux évêques d'agir « comme il convient à des prêtres, qui ont au cœur la crainte de Dieu et du jugement dernier, et qui doivent tout sacrifier à la piété, à la vraie foi, à la vérité, à l'honneur et à la gloire de Dieu ². » Aussi, a-t-on dit avec une parfaite justesse qu'« on conçoit le danger de ces relations trop intimes et quel péril il y avait pour l'Église à déclarer, comme le faisaient les théologiens de Byzance « que l'empereur est prédestiné dans les desseins de Dieu pour gouverner le monde, comme l'œil est inné au corps pour le diriger, que l'empereur a besoin de Dieu seul, qu'entre Dieu et lui il n'y a pas d'intermédiaire ³. » Actuellement l'Église trouvait son avantage à cette puissante et incessante protection ; mais quand spontanément elle sollicitait l'intervention du pouvoir séculier, quand elle lui demandait à grands cris de punir les hérétiques, de déposer ou d'emprisonner les évêques schismatiques, elle semblait oublier qu'un prince absolu pourrait quelque jour retourner contre elle-même l'effet de ces imprudents appels, qu'en lui reconnaissant une autorité indiscutée sur les personnes ecclésiastiques, on exposait l'Église entière à l'arbitraire impérial, et qu'on pourrait sentir durement un jour combien, en échange des faveurs qu'il prodiguait à l'Église, le *basileus* exigeait de souplesse et d'obéissance ⁴.

L'édit impérial sur les Trois-Chapitres fut, après quelques hésitations, accepté par les patriarches orientaux ; on pensa le pape Vigile suffisamment compromis pour qu'il ne pût offrir qu'un simulacre de résistance ; toutefois, le milieu romain, comme tout l'Occident, était fermement attaché à la doctrine du concile de Chalcédoine. Il semblait donc habile d'isoler Vigile, et l'empereur l'invita à se rendre à Constantinople, invitation un peu brusque et qui mériterait mieux le nom d'enlèvement. Vigile fut saisi au cours d'une cérémonie dans la basilique de Sainte-Cécile au Transévère, enveloppé par la troupe, conduit sous bonne escorte à Ostie et embarqué (novembre 545). On fit un long séjour à Syracuse, et, au début de 547, le pape arriva enfin à Byzance. Il avait eu le loisir d'apprendre combien l'épiscopat d'Italie, de Sardaigne, d'Afrique, d'Illyricum, prenait parti pour les Trois-Chapitres ; il savait l'espoir qu'on fondait sur lui et certains échos lui avaient apporté le bruit de l'opposition que soulevait, à Constantinople même, l'édit impérial. Vigile loin de se plier aux volontés impériales, refusa toute concession et excommunia le patriarche Ménas et ses partisans. Mais cette attitude dura trop peu. Vigile se ravisa, discuta, admit la possibilité d'anathématiser les Trois-Chapitres, se réconcilia avec Ménas, alla plus loin, prit l'engagement formel, en présence de Justinien, de ses ministres et de quelques évêques, de condamner les Trois-Chapitres ; comme gage de sa promesse il remit à l'empereur et à l'impératrice deux déclarations expresses signées de sa main.

Ce faisant il se flattait, a-t-il soutenu plus tard, « d'éviter tout scandale, d'apaiser les esprits, de porter remède à une situation très grave ⁵, » non sans une forte présomption il pensait pouvoir arranger toutes

choses sans compromettre l'autorité du concile de Chalcédoine, donner satisfaction à Justinien et soumettre au Saint-Siège, une cause déjà jugée par les patriarches orientaux et par l'empereur. Une fois décidé, il ferma la bouche à son entourage et, le samedi saint de l'année 548, publia son *Judicatum* par lequel il réservait l'autorité des canons de Chalcédoine et condamnait la personne et les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse. Cette sentence fut reçue en Occident avec peu de bienveillance, si peu même qu'on serait embarrassé de nos jours de répéter ce qui fut dit alors. Les évêques d'Afrique se réunirent en 550, et retranchèrent le pape de la communauté catholique ; la Dalmatie, l'Illyricum ne se montraient pas moins déterminés. Le pape ne s'était pas attendu à cette levée de boucliers ; il rendit anathème pour anathème, mais craignit, avec des adversaires tels que ceux qu'il avait devant lui en une affaire si délicate, de n'avoir pas le dernier mot. Il s'adressa au *basileus*, le pria de convoquer un concile œcuménique, enfin, obtint la permission de retirer le *Judicatum* (avril 550) mais seulement après avoir fait le serment solennel sur les clous de la Passion et les quatre évangiles « de s'employer, de concert avec l'empereur et dans la mesure de son pouvoir, à faire prononcer l'anathème contre les Trois-Chapitres. » Le serment fut tenu secret ; d'ailleurs Justinien n'hésitait pas à se substituer au pape et par un deuxième édit daté de 551 il condamnait une fois de plus les Trois-Chapitres.

Sur ces entrefaites, Pélagie avait rejoint Vigile et lui avait rendu l'énergie nécessaire pour que le pape protestât contre le nouvel édit. Il se crut même personnellement en danger et se réfugia dans l'église Saint-Pierre-in-Hormisda. Justinien l'y relança, envoya une troupe pour l'arrêter. Le pape se cramponna à l'autel, les soldats le saisirent par les bras, par les jambes, par la barbe, on lutta tant et tant que le ciborium de l'autel s'écroula. A cette vue, le peuple poussa des cris d'horreur, les soldats et le prêtre battirent en retraite. Vigile eut la candeur de croire aux serments de Justinien et consentit à quitter son asile ! il ne tarda pas à s'apercevoir que le palais Placidien était devenu pour lui une prison. Le 23 décembre 551, il s'en échappa et, avec quelques fidèles serviteurs, gagna l'église de Saint-Euphémie à Chalcédoine (voir ce mot) là même où s'était tenu le concile dont, après de si étranges péripéties, Vigile devenait le « confesseur ⁶.

Le 9 février 552, Vigile lança une encyclique dénonçant la persécution dont il était victime ⁷ ; la parole du pape eut un écho si grave que Justinien comprit qu'il jouait sa couronne ; en conséquence, il négocia. Les plus hauts dignitaires de la cour byzantine, ayant Bélisaire à leur tête, se rendirent à Chalcédoine et supplèrent le pape de rentrer à Constantinople ; ils n'obtinrent rien. Alors on tenta un coup de force, mais rien ne put triompher de Vigile, ni les violences, ni la misère, ni la maladie, ni la mort de quelques-uns de ses fidèles ⁸. Tout étant inutile, Justinien revint aux négociations, réussit à décider le pape à rentrer à Constantinople où il promettait la convocation d'un concile qui s'ouvrit le 5 mai 553 à Sainte-Sophie. L'épiscopat d'Occident, à l'exception de quelques prélats africains, était absent et le pape refusa tout net de prendre part aux débats. Cette abstention enlevait au concile toute signification et tandis qu'il poursuivait ses sessions, le pape rendait, le 14 mai 553, son *Constitutum* sur la question en litige. Par cet acte,

¹ Labbe, *Concilia*, t. v, col. 61. — ² *Ibid.*, t. v, col. 424. — ³ P. G., t. lxxxvi, col. 1178 (can. 45), col. 1183 (can. 63). — ⁴ Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 352, 353. — ⁵ P. L.,

t. lxxix, col. 60. — ⁶ Mansi, *Conciliarum amplissima collectio*, t. ix, col. 363. — ⁷ P. L., t. lxxix, col. 53 sq. — ⁸ P. L., t. lxxix, col. 53, 116.

il abandonnait la doctrine de Théodore de Mopsueste, implicitement condamnée à Chalcédoine et se refusait à jeter l'anathème sur sa personne; en ce qui concernait Ibas et Théodoret, le pape prononçait qu'il n'y avait pas lieu à condamnation, puisque le concile de Chalcédoine ne les avait pas condamnés ¹.

Justinien repoussa la décision de Vigile : « Si dans ton jugement, dit-il, tu condamnes les Trois-Chartres, je n'ai pas besoin de ce nouvel écrit, car j'en ai de toi beaucoup d'autres portant les mêmes condamnations. Si, au contraire, tu as modifié dans cet écrit tes déclarations antérieures, tu t'es condamné toi-même ². » Le concile rejeta de même le *Constitutum* de Vigile, qui lui-même fut rayé des diptyques; le 2 juin, le concile ayant condamné les Trois Chartres se sépara.

Il ne s'agissait plus que de procurer des adhésions épiscopales à cette condamnation. Pour cela on eut recours à la déposition, à l'exil; les prélats suspects d'avoir soutenu la résistance de Vigile furent particulièrement malmenés : Primasius, évêque d'Hadrumète, fut incarcéré au monastère de Stoudion, le diacre Liberatus fut exilé à Euchaïta, d'autres en Thébaïde, le diacre romain Pélagie emprisonné; alors Vigile céda tristement, donna un deuxième *Constitutum* (février 554) adhérant à la condamnation prononcée par le concile de Constantinople contre les Trois-Chartres. L'épiscopat africain de nouveau, excommunia Vigile, alors les violences et les récompenses entrèrent en œuvre et, peu à peu, à l'exception de quelques âmes plus héroïques, tout se calma et tout se tut. Il en fut de même dans l'Illyricum; en Italie, cela fut plus malaisé. Vigile mourut en 555. Pélagie lui succéda et ne lui succéda qu'au prix d'une condamnation de ces mêmes Trois-Chartres qu'il avait si vaillamment défendus. Cette défection déterminait une scission en Italie où les métropolitains de Milan et d'Aquilée repoussèrent la communion de Pélagie et le schisme se prolongea jusqu'à la fin du VII^e siècle.

L'intervention impériale avait eu un seul résultat certain : elle avait troublé, affaibli, énervé l'empire. L'Église romaine n'y avait certes pas gagné en prestige, la secte monophysite demeurait intractable, et s'il y avait une conclusion à tirer de cette longue et triste querelle, c'était que le pouvoir civil ne devait pas se mêler des questions théologiques.

L'histoire a des ironies que l'imagination la plus fertile ne saurait prévoir. Ce paragon d'orthodoxie, ce modèle des défenseurs brutaux de la vérité intégrale, Justinien, glissa petit à petit vers l'hérésie et y versa tout à fait. Toujours travaillé de son désir de ramener les monophysites, Justinien se déclara dans un édit pour la doctrine des *Incorruptibles* qu'il prétendit imposer au clergé orthodoxe d'Orient. Heureusement pour le patriarche Ménas il n'était plus là; son successeur Eutychius risqua une protestation timide; le patriarche d'Antioche, Anastase, mit dans la sienne plus de vigueur. Justinien qui se sentait vieillir et ne tolérât plus la contradiction fit arrêter Eutychius au pied de l'autel, le fit déposer par un synode et, finalement, reléguer à Prinkipo, enfin à Amasia. Anastase venait d'être frappé d'une sentence d'exil et ce n'était là qu'un début lorsque, par bonheur pour l'Église, menacée d'une persécution nouvelle, en novembre 565, Justinien mourut âgé de quatre-vingt-deux ans.

XXI. LA FIN DU RÈGNE. — Les quinze dernières années du règne avaient mis en lumière toutes les lacunes du caractère de Justinien; on avait eu le spectacle de son irrésolution perpétuelle, de ses ruses malhonnêtes et mesquines. La grande activité législa-

tive des débuts du règne avait pris fin, la réforme administrative n'était guère plus qu'un souvenir, quant à la prospérité elle avait fait place à l'orthodoxie. L'œuvre entrevue, tentée et en partie exécutée, s'écroulait pièce à pièce. L'armée était en pleine décadence, réduite à des unités squelettiques, mal exercées et faisant semblant de garder la frontière plutôt qu'elles ne la défendaient. La frontière de Perse était ouverte, la capitale était décorée d'une garnison d'apparat sans valeur militaire. Mal vêtus, point payés, les soldats vivaient de rapines et les chefs de violences. Ces immenses constructions de forteresses étaient en partie délaissées; en 558, les places du Danube, les citadelles de la Mésie, de la Scythie, de la Thrace étaient abandonnées; chez les Lazes, les généraux byzantins démantelaient les murailles afin qu'on ne les tournât pas contre eux! Aux portes mêmes de Constantinople, le mur d'Anastase était percé de brèches, sans garnison, sans machines de guerre.

Justinien avait renouvelé la faute de certains de ses prédécesseurs; il avait fait appel aux barbares, payé leurs chefs, espéré les gagner et les neutraliser les uns par les autres. Il pensait faire un prodige d'habileté et cela réussit plusieurs fois; les barbares s'entr'égorgèrent pour le plus grand divertissement du *basileus*, mais tout cela n'était qu'occasion et ne constituait pas une politique, parce que pour avoir une politique et une diplomatie il faut avoir une armée et que, de réduction en réduction, celle de Justinien était tombée de 645 000 hommes à 150 000 hommes. Un jour devait venir, qui vint sans tarder, où les barbares se tournèrent contre l'empire, l'envahirent, le dévastèrent. Que ce fussent des Huns ou des Avars, le résultat était toujours le même, on les payait très cher pour les tenir à l'écart et on les payait encore pour échapper à leurs coups. Ces subventions énormes, ajoutées à d'autres dépenses épuisaient le trésor impérial. Sur les dépenses de luxe, Justinien ne pouvait se résigner à faire aucun retranchement; il estimait ne pouvoir trop payer l'éclat de sa cour qui donnait à la majesté impériale une partie du prestige dont elle jouissait. Les constructions étaient plus onéreuses encore. Sainte-Sophie qui ne fut terminée qu'en 562 avait coûté des sommes prodigieuses. Les tremblements de terre ravageaient la Palestine, l'Arabie, la Mésopotamie, la Phénicie, ruinant Tyr, Sidon, Béryte, Tripoli, puis Constantinople et Nicomédie, et il fallait réparer les ruines, rebâtir, et tout cela coûtait des sommes immenses. Vers les dernières années du règne, on ne vivait plus que d'expédients : on essaya d'altérer les monnaies, on eut recours aux emprunts forcés, finalement il n'y eut plus rien, rien que des dettes... et des émeutes.

C'était la décadence et un peu aussi l'expiation, mais les très longs règnes ont des crépuscules auxquels il ne faut trop s'attarder. Justinien malgré ses erreurs et ses faiblesses demeura un grand monarque, et son règne une des périodes inoubliables de l'histoire impériale. Le prestige qui dore ce nom depuis des siècles n'est que l'hommage des générations envers l'agent d'une époque glorieuse et féconde pour la civilisation. Les faiblesses et les petites choses de Justinien sont à lui, son effort et son œuvre sont plus qu'à lui, ils font partie du progrès immortel. Justinien a eu des idées, il en a réalisées quelques-unes, elles sont parvenues jusqu'à nous; celles qui ont échoué ont laissé quelques germes qui ont été repris et fécondés depuis, c'est presque assez pour la gloire d'un seul homme; il avait revendiqué l'héritage de Rome, il l'a réformé en partie, il en a transmis l'image à ses successeurs ayant jeté sur Byzance un lustre prodigieux, inouï, et étendu sur elle l'éclat de Rome elle-même. La dynastie des Césars s'arrête à lui, il a écrit son nom à la suite de ceux d'Auguste, de Trajan, de Constantin et de Théodose,

¹ *Collectio Avellana*, 312. — ² Mansi, *op. cit.*, t. ix, col. 349.

à la suite, ou plutôt à côté, il a été vraiment le dernier des empereurs romains.

XXII. PAPYRUS. — Les papyrus trouvés à Kôm-Ichgaou (Haute-Égypte) et conservés au musée du Caire, forment une collection précieuse à un titre particulier : elle est la première collection un peu étendue de papyrus du VI^e siècle qui soit arrivée jusqu'à nous ; la plupart des actes qui la composent se rapportent à la seconde moitié du règne de Justinien ; il y en a un du règne d'Anastase, d'autres du temps de Justin II. Ces papyrus de Kôm-Ichgaou sont d'une teinte sombre et ont été fort abîmés ; l'écriture est, en général, très rapide, et l'encre, qui était de mauvaise qualité, est souvent presque invisible sur le fond obscur, en sorte que le déchiffrement matériel a été plus d'une fois un tour de force. L'interprétation demandait, pour être menée à bonne fin, une connaissance approfondie de la langue grecque, des institutions byzantines et de la terminologie juridique ainsi que de la législation de Justinien¹.

Le siècle de Justinien est, assurément, une des périodes sur lesquelles on possède les informations les plus abondantes et les plus variées. L'œuvre de cet empereur nous est connue, semble-t-il, jusque dans le détail, grâce aux recueils de lois qui portent son nom et au témoignage des historiens contemporains, en sorte qu'on peut se demander si quelques centaines de papyrus ajouteront quelque chose à ce que nous savons déjà. L'examen des papyrus du Caire prouve que ce doute n'est pas fondé. D'une part ils nous révèlent certaines particularités de l'organisation administrative, du droit et de la procédure qui étaient entièrement ignorées, ou aident à en comprendre d'autres qui étaient mal interprétées. D'autre part, on ne pouvait guère avant cette publication étudier les textes législatifs de Justinien que d'une manière théorique, en les rapprochant des fragments du droit classique ou des dispositions du droit moderne. On ne pouvait replacer les lois dans le milieu pour lequel elles avaient été faites, ni apprécier les causes des réformes successives opérées par Justinien. Plusieurs constitutions avaient bien dénoncé le désordre social et administratif qui régnait à cette époque, mais on pouvait croire à quelque exagération. Désormais nous avons des documents concrets qui nous mettent en mesure de juger l'état social au temps de Justinien. Les papyrus du Caire fournissent de nombreux exemples de l'anarchie qui régnait dans l'administration, de la faiblesse du pouvoir central incapable de se faire obéir par les magistrats. Il y a là toute une série de requêtes adressées au duc de Thébaïde ou à l'empereur par des veuves, des moines, des débiteurs qui se plaignent des illégalités, des actes de violence qu'ils ont eu à subir de la part des fonctionnaires locaux, des officiers, des exacteurs d'impôt, des notables ou des puissants.

Le papyrus n° 67006^r fournit une contribution à l'histoire de l'ἐπιβολή. L'adjectif de terres stériles pouvait être fait non seulement par le gouverneur de la province, mais aussi par les *primores civitatis* : ceux-ci essayant de se décharger sur certains de leurs concitoyens des impôts qu'ils ne pouvaient recouvrer et dont ils étaient responsables. Les πρωτεύοντες du village de Sabbis ont attribué à une veuve des terres à charge de les cultiver. C'étaient des terres stériles, abandonnées par leurs propriétaires et que la loi permettait d'assigner au possesseur d'une terre fertile. D'après la *Novelle* cxxviii, c. 7, cette attribution était faite par le gouverneur de la province ; mais lorsque le propriétaire désigné était absent, la terre était livrée aux *curiales* qui l'administraient sur leur responsabilité jusqu'à ce

qu'on eût trouvé le propriétaire. C'est sans doute dans un cas de ce genre que les *primores* du village étaient intervenus et avaient indûment imposé l'ἐπιβολή à la plaignante. La *Novelle* cxxviii ne dit pas quel était ici le magistrat compétent pour recevoir la requête et réformer la décision des πρωτεύοντες ; d'après notre papyrus, lorsque l'ἐπιβολή est faite par les *curiales*, l'appel est déferé au duc de Thébaïde.

A l'appui de sa demande, la veuve invoque deux raisons : jamais ni elle ni ses parents, ni ses ancêtres n'ont été soumis à cette charge, γεωργικόν λειτούργημα. Cela signifie sans doute qu'on lui a assigné une terre qui, antérieurement, ne formait pas une seule masse avec celle de ses ancêtres, et par suite n'était pas ὁμοδούλος (*conserva*) ; c'était une terre inscrite au cadastre communal, et qui devait être imposée aux propriétaires des terres fertiles ὁμοκλήσον. Plus d'une fois, les agents du fisc avaient essayé de fusionner l'ἐπιβολή ὁμοδούλον et celle des ὁμοκλήσον, ce qui facilitait le recouvrement de l'impôt. Un édit du préfet du prétoire Zoticus, de l'an 512, vise cette pratique et la condamne ; elle n'en a pas moins subsisté. La requérante invoque une seconde raison, d'un ordre subsidiaire : elle a beaucoup d'enfants à nourrir. Elle doit être exemptée de l'ἐπιβολή à cause de sa pauvreté.

Le papyrus n° 67005 a trait aux abus de pouvoir d'un créancier et d'un βοηθός. Une veuve se plaint au duc de Thébaïde d'avoir été emmenée en prison, elle et son fils âgé de cinq ans, par un certain Senuthes ; elle a été retenue cinq mois sous prétexte que son second mari avait cautionné le βοηθός du village. Cette détention était doublement illégale : l'emprisonnement du débiteur insolvable dans une prison privée, usité surtout en Égypte, était interdit depuis Théodose I^{er} ; la prohibition renouvelée par Zénon et par Justinien restait lettre morte. Puis la *Novelle* lxxviii défend qu'on demande le paiement d'une dette à un autre qu'au débiteur, ni qu'on tourmente une personne à cause du tort commis par une autre, uniquement parce qu'elle est συγκωμήτης. Vainement le pagarque a-t-il donné l'ordre de libérer la requérante : le créancier n'a pas obéi et lui a fait subir des mauvais traitements. Au bout d'un certain temps, il l'a livrée au βοηθός qui a fini par lui donner la liberté, mais a gardé son enfant contrairement à la *Novelle* cxxiv, c. 7. La plaignante soutient que la détention est injuste ; elle est d'ailleurs sans ressources ; son second mari est mort dans la prison de Senuthes ; elle n'a rien recueilli de la succession du premier ; elle a dû abandonner à ses beaux-frères la maison conjugale ; elle a été privée de sa *donatio ante nuptias* par un acte de force des exacteurs de l'impôt.

Ces exemples qu'il serait facile de multiplier donnent une idée neuve de l'état social au VI^e siècle et relèvent le contraste existant entre la loi et les mœurs.

XXIII. INSCRIPTIONS. — L'épigraphie du règne de Justinien n'offre pas un nombre considérable de textes, et l'importance de ceux-ci n'est pas de premier ordre pour l'histoire des institutions et des événements. Cependant nous donnerons quelques exemples. D'abord une inscription trouvée près du village d'Ali-faradin, district d'Istanbul, sur la limite des anciennes provinces de Pisidie et de Cibyratide, et un peu au nord du Söğüt-Göl, l'antique lac Caralitès. Bloc de pierre carré posé sur un soubassement circulaire de 0 m. 20 de hauteur. L'inscription est gravée sur trois des faces du bloc ; un éclat de pierre a entamé un des angles et endommagé l'inscription ; la quatrième face est extrêmement abîmée et ne porte que trois lignes de grec, aujourd'hui indéchiffrable. Néanmoins

¹ J. Maspero, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire. Papyrus grecs d'époque byzantine*.

le Caire, 1910 ; cf. E. Cuq, dans *Revue de philologie*, 1911, t. xxxv, p. 349-359.

527, les prêtres formant le clergé de l'oratoire de Saint-Jean, situé selon toute probabilité dans la province de Pamphylie, adressent une supplique aux deux empereurs Justin et Justinien pour solliciter la protection de l'autorité souveraine. Possesseurs de propriétés assez étendues, ils voient leurs terres et les personnes qui les exploitent — colons libres et serfs de la glèbe, intendants et fermiers — exposés aux continuelles vexations des officiers impériaux : les soldats de passage, les agents de la police, les troupes cantonnées dans le voisinage du domaine ne cessent de les molester; certaines de leurs terres paraissent même leur avoir été arrachées sous divers prétextes; pour porter remède à ces misères, ils n'espèrent plus qu'en la justice et la bienveillance des empereurs. Le rescrit, par lequel réponse fut faite à ces doléances, accorde aux intéressés pleine satisfaction : une enquête sera ouverte sur la légitimité de leurs griefs et, s'ils sont trouvés bien fondés, le consulaire de la province assurera la protection impériale aux hommes et aux terres de l'oratoire de Saint-Jean, et fera restituer à l'église toutes les portions du domaine indûment usurpées. Des peines sévères seront édictées contre quiconque transgressera l'ordonnance, et l'empereur annule d'avance tout privilège particulier qui pourrait dans l'avenir porter atteinte à l'intégrité des propriétés de l'oratoire.

La situation à laquelle ce rescrit fait allusion a été indiquée dans l'article (voir col. 594); la licence des soldats était sans mesure et, de ce fait, l'empire romain d'Orient traversait entre les années 527 et 535 une crise redoutable. « Les gouverneurs de province pillaient les sujets sans pitié, rançonnant le

vivaient sur l'habitant, refusant de payer les fournitures, molestant les personnes et pillant les maisons. D'autres fois, sans ordres, ils quittaient leurs postes et, se répandaient par le pays, se conduisaient en véritables brigands. Sans cesse il fallait avoir l'œil sur eux, et les punitions les plus sévères, les retenues faites sur leur solde, la dégradation même ne parvenaient point à les tenir en respect. Eux aussi, ne se gênaient point pour usurper la terre du paysan, et dans leur orgueil, *altiore nitentes fastigio*, ils considéraient que la loi n'était point faite pour eux. Ce n'est pas tout encore. A la faveur de ces désordres, les brigands pullulaient; à leur poursuite, les autorités militaires lançaient des troupes de police, mais ces défenseurs de la sécurité publique étaient les pires ennemis des populations. Plus volontiers que les brigands eux-mêmes, tous *καλουμένους βιοκαλωτας*, dit Justinien, *μᾶλλον δὲ λωποδύτας*, leurs exactions en vinrent à ce point que Justinien se décida en 535 à les supprimer complètement et à confier le soin de la police aux troupes régulières. Les *βιοκαλωταί* licenciés continuèrent cependant à faire parler d'eux en 545 et jusqu'en 546 : l'on voit à cette date les populations et les évêques invités à repousser par la force ces dangereux défenseurs de l'ordre public.

Une inscription officielle comme il a dû s'en trouver un grand nombre dans l'empire se lisait sur un linteau de porte dans le mur ouest de la forteresse de Kinnerrin (Syrie). La pierre mesure 1 m. 91 de long sur 0 m. 560 de haut, mais l'inscription n'occupe que 0 m. 415 de haut. Les lettres sont gravées et mesurent environ 0 m. 05 de haut, la cinquième ligne a 1 m. 68 de long¹ :

.....ΑΙΗΔΥΤΙΚΗΤΑΤΑΠ·ΕΥΡΑΚΘΕΜΕΑ.....
ΩΣΕΚΤΩΝΕΥΣΕΒΩΝΦΙΛΟΤΙΜΙΩΝΤΟΥΓΑΛΗΝΟΤΑΤΟΥ.....
 ΗΜΩΝΔΕΣΠΟΤΟΥΦΛ'ΙΟΥΣΤΙΝΙΑΝΟΥΤΟΥΑΙΩΝΙΟΥΑΥΓΟΥΣΤΟΥΚΑΙΑΥΤΟΚΡ.... ΟC
 ΠΡΟΝΟΙΑ·ΟΓΓΙΝΟΥΤΟΥΕΝΔΟΖ'ΚΑΙΠΑΝΕΥΦΗΜΟΥΑΠΟΕΠΑΡΧΩΝΥΠΑΤΩΝ
 ΚΑΙΣΤΡΑΤΗΛΑΤΟΥΚΑΙΑΝΑΚΤΑCΙΟΥΤΟΥΕΝΔΟΖ'ΑΠΟΥΠΑΤΩΝΚΑΙΙCΙΔΩΡΟΥΤΟΥ
 ΜΕΓΑΛΟΠΡΡ'ΙΛΛΟΥCΤΡΙΟΥΚΑΙΜΗΧΑΝΙΚΟΥΕΝΙΝΔ'ΙΔ ΤΟΥ ΒΖΩΕΤΟΥC +Β

contribuable sous cent prétextes divers, vendant la justice au plus offrant, excitant par leurs rigueurs et leur rapacité de continuelles séditions. De leur côté, les grands propriétaires, véritables tyrans féodaux, entretenaient à leurs gages des troupes d'hommes d'armes et, à l'aide de ces bandes, ils ravageaient le pays, molestaient les personnes, arrachaient de force les colons à leurs maîtres, s'emparaient des domaines particuliers, usurpaient jusqu'aux propriétés impériales et contraignaient par la violence les Églises à leur vendre les terres qui leur faisaient envie. Les soldats étaient un autre mal plus grand encore peut-être. En tout temps le passage des troupes avait été pour les populations une charge pesante; au VI^e siècle, les exactions qui en résultaient étaient intolérables. Sans scrupule, le soldat de passage exigeait du contribuable, au lieu des prestations en nature, de fortes sommes d'argent, il s'installait dans les plus belles pièces de la maison et y vivait largement aux frais du propriétaire; parfois ce parasite allait plus loin encore, et à côté de ceux qui payaient pour loger le soldat, des villes, des régions entières bien éloignées de la route de l'armée, payaient pour éviter de recevoir sa visite. Les soldats établis à demeure dans les garnisons de la province étaient un autre fléau; ils

Ἐκτίσθη σὺν Θ(ε)ῷ κ[α]ὶ ἡ δυτικὴ πᾶσα π[λ]εῖρα ἐκ
 θεμελί[ων].....

....]ως, ἐκ τῶν εὐσεβῶν φιλοτιμιῶν τοῦ γαληνοτάτου
 [κυρίου

ἡμῶν δεσπότου, Φλ. Ἰουστινιανοῦ, τοῦ αἰωνίου Αὐτοῦ-
 στου καὶ Αὐτοκρ[άτορος] τοῦ
 προνοία [Λ]ογγίνου, τοῦ ἐνδοξ(οτάτου) καὶ πανευφή-
 μου ἀπὸ ἐπάρχων (καὶ) ὑπάτων
 καὶ στρατηλάτου, καὶ Ἀναστασίου, τοῦ ἐνδοξ(οτάτου)
 ἀπὸ ὑπάτων, καὶ Ἰσιδώρου, τοῦ
 μεγάλου πρ(επεστάτου) Ἰλλουστρίου καὶ μηχανικοῦ, ἐν
 νδ. ιδ', τοῦ βζω' ἔτους +β

« Avec l'aide de Dieu, tout le mur ouest a été construit depuis les fondations..., grâce à la pieuse munificence de notre très serein seigneur (et) maître Flavius Justinianus, toujours Auguste et empereur, par les soins de Longin, le très glorieux et tout recommandable ex-préfet et ex-consul et commandant (*magister militum*?) et d'Anastase le très glorieux ex-consul, et d'Isidore, le très magnifique illustre et ingénieur, en l'indiction XIV, de la 862^e année » (= 550 après J.-C.).

Ce dernier personnage est probablement le célèbre architecte Isidore de Milet.

Un autre spécimen d'inscription dédicatoire dont il dut y avoir aussi bien des exemplaires dans l'empire

¹ Oppenheim et Lucas, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1905, p. 55, n. 88; W. K. Prentice, *Greek and latin Inscriptions*, in-8°, New-York, 1908, p. 243, n. 305; cf. n. 306.

provient de la presqu'île de Taman (Caucasie) ¹ :

.....σηφων.....
 ἀνεσκευάσθη τὸ μερικὸν
 τῆς ἐκκλησίας) Ἰουστινια-
 νοῦ τοῦ αἰ(ωνίου Αὐγ-
 οῦστου καὶ σεβασ)τοῦ
 αὐτοκρά)τορος σπουδῇ
τ)οῦ λαμπροτά-
 του πρωτεύοντος) ταύτης τῆς πό-
 λεως, συμ)πράττ)οντος Ἀγγουλᾶ
 τοῦ λαμπροτ)ά του τριβού-
 νου καὶ ἔργο?)λάβου μηνι
 Μαῖῳ?)νδι)κτίονι ἐνδεκάτῃ.

« Cette église fut construite en partie sous Justinien, toujours Auguste et très digne empereur, sous la magistrature de Protos, avec l'aide d'Angulas le très illustre tribun, au mois... onzième indiction. »

XXIV. BIBLIOGRAPHIE. — Ainalof, *Ellenistiches-kija Osnovi Vizantijskago Iskousstva*, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1900; *Tchast Ravenskago Dipticha v sobranij Stroganova*, dans *Viz. Vrem.*, 1897; *Tchast Ravenskago dipticha v sobranij Grafa Krauforda*, dans *Viz. Vrem.*, 1898. — C. B., *Justinien en Terre sainte, à propos d'une conférence*, dans *Échos d'Orient*, 1898, t. II, p. 209-214. — E. Babelon, *Histoire d'un médaillon disparu : Justinien et Bélisaire*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896-1898, VI^e série, t. VII, p. 295-326. — A. Basiljev, *Die Frage ueber die slavische Herkunft des Justinians*, dans *Vizantijskij Vremennik*, 1894, t. I, p. 469-482. — P. Batiffol, *L'empereur Justinien et le Siège apostolique*, dans *Revue des sciences religieuses*, 1926, t. XVI, p. 193-264. — N. H. Baynes, *Justinien et Amalasuntha*, dans *English historical Review*, 1925, t. XL, p. 71-73. — C. Benjamin, *De Justiniani imperatoris etate questiones militares*, in-8°, Berolini, 1892. — Biener, *Geschichte der Novellen Justinians*, in-8°, Berlin, 1824. — Cl. de Boze, *Description historique d'un médaillon d'or de Justinien*, dans *Mém. acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1759, t. XXVI, p. 523; 2^e édit., t. XLV, p. 83-98. — W. H. Brückner, *An Justinianus imperator fuit uxorius?* in-4°, Ienæ, 1705; *Programma de questione, an Justinianus imperator recte usurpaverit titulos Germanici et Alemannici?*, in-4°, Ienæ, 1709. — J. Bryce, *Life of Justinian by Theophilus*, dans *English Review*, 1887, p. 657. — J. B. Bury, *History of the later Roman empire from the death of Theodosius I to the death of Justinian*, 395-565, 2 vol., in-8°, London, 1923. — *The Nika Riot*, dans *Journ. of hellen. Stud.*, 1897, t. XVII. — J. Cauvet, *L'empereur Justinien et son œuvre législative et archéologique*, dans *Mémoires acad. Caen*, 1880, t. XXXV, p. 205-307. — R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*, 1748, t. XVI, p. 463-479; 2^e édit., t. XI, p. 254-263. — J. Chifflet, *Apologetica dissertatio de juris utriusque architectis Justiniano, Triboniano, Gratiano et Raimundo*, in-4°, Antverpiæ, 1651. — A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, in-4°, Paris, 1882. — P. Collinet, *Études historiques sur le droit de Justinien*, in-8°, Paris, 1912. — Copinger, *Supplem. to Hain*, 1895, t. I, n. 9488-9632; t. II, part. 1, n. 3387-3408, 3396 a, 3402 a, part. II, n. 9495. — A. Corvinus de Beldern, *Imperator Justinianus magnus, catholicus augustus, triumphator*, in-12, Moguntia, 1618; *ibid.*, 1662; in-12, Vindobonæ, 1766. — Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, in-8°, Grenoble, 1869. — A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, in-8°, Paris, t. V (1899). — Dahn, *Prokopius von Cæsarea*,

in-8°, Berlin, 1865. — A. Debidour, *L'impératrice Théodora, étude critique*, in-18, Paris, 1885; *De Theodora, Justiniani Augusti uxore...*, thesım proponebat, in-8°, Angers-Paris, 1877. — Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, in-8°, Paris, 1888; *Rapport sur deux missions en Afrique*, dans *Nouvelles archives des Missions scientif. et littér.*, t. IV; *L'Afrique byzantine*, in-8°, Paris, 1896; *Rescrit des empereurs Justin et Justinien en date du 1^{er} juin 527*, dans *Bull. de correspond. hellénique*, t. XVII; *Une charte lapidaire au VI^e siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1894; *L'origine des thèmes dans l'empire byzantin*, dans *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod*, Paris, 1896; *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1901; *Figures byzantines. L'empereur Justinien*, dans *Revue du Palais*, 1900, t. XII, p. 115-139. — Diekamp, *Die origenistischen Streitigkeiten in VI Jahrh. und das fünfte allgemeine Konzil*, in-8°, Münster, 1899. — J. Doppert, *Selectiora ex Justiniani Magni historia*, in-4°, Schneebergæ, 1714. — L. Duchesne, *Vigile et Pélage*, dans *Revue des questions historiques*, 1884, t. XXXVI, p. 369-440. *Les protégés de Théodora*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1915, t. XXXV, p. 57-79; *L'Église au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1925. — J. Ebersolt, *Mission archéologique de Constantinople*, 1920, in-8°, Paris, 1921. — L. Engelstaf, *Commentatio de re byzantinorum militari sub Justiniano imperatore I*, in-8°, Hauniae, 1808. — Am. Gasquet, *De l'autorité impériale en matière de religion*, in-8°, Paris, 1879; *L'empire byzantin et la monarchie franque*, in-8°, Paris, 1888. — Gaudenzi, *Sui rapporti tra l'Italia e l'impero d'Oriente (476-554)*, in-8°, Bologna, 1888. — H. Gelzer, *Die Genesis der byzantinische Themenverfassung*, dans *Abhandl. der Sächs. Ges. der Wissensch.*, 1899; *Die politische und kirchliche Stellung von Byzanz*, in-8°, Leipzig, 1879. — Gfrörer, *Kaiser Justinian*, dans *Byzant. Geschichten*, in-8°, Graz, 1874, t. II. — G. Glazolle, *Un empereur théologien, Justinien, son rôle dans les controverses de doctrine théologique*, in-8°, Lyon, 1905. — E. Grupe, *Zur Latinität Justinians*, dans *Zeitschrift d. Savigny Stiftung, Röm. Abth.*, 1893-1894, t. XIV, p. 224-237; t. XV, p. 327-342. *Kaiser Justinian. Aus seinem Leben und aus seiner Zeit*, in-8°, Leipzig, 1923. — Hain, *Repert. bibl.*, 1831, t. IV, p. 9486-9637. — A. Harnack, *Dogmengeschichte*, 3 vol., Freiburg, 1888-1890. — L. M. Hartmann, *Byzantinische Verwaltung in Italien*, in-8°, Leipzig, 1889; *Geschichte Italiens im Mittelalter*, in-8°, Leipzig, 1897, t. I. — Haury, *Prokopiana*, in-8°, Augsburg, 1892; *Zur Beurtheilung des Geschichtschreibers Procopius von Cæsarea*, in-8°, München, 1896. — Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, Paris, 1900, t. III. — Hertzberg, *Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens*, in-8°, Gotha, 1876, t. I. — T. Hodgkin, *Italy and her invaders*, 2^e édit., Oxford, 1896, t. III, IV, V; *Law reform in days of Justinian*, dans *Contemporary review*, 1881, t. XXXIX. — C. Hoffmann, *De patria Justiniani dissertatio*, in-4°, Regiomonti, 1718. — H. Houssaye, *L'impératrice Théodora*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1885, t. LXVII, p. 568-597. — Ph. Invernizzi, *De rebus gestis Justiniani Magni*, in-8°, Romæ, 1783. — F. A. Isambert, *Histoire de Justinien, en deux parties*, 2 vol. in-8°, Paris, 1856. — P. Jörs, *Die Reichspolitik Kaiser Justinians*, in-4°, Giessen, 1893. — K. Kirchner, *Bemerkungen ueber die Heere Justinians, dans Festschrift 50 jährhien. jubil. Nölting*, 1886, p. 115-138. — A. Knecht, *Die Religions-Politik Kaiser Justinians I, eine kirchengeschichtliche Studie*, in-8°, Würzburg, 1896; *System der justinianischen Kirchenvermögen-rechtes*, in-8°, Stuttgart, 1903. — Krueger, *Kistoire des sources du droit romain*, in-8°, Paris, 1894. — K. Krum

¹ A. Semen'ov, *Eine Inschrift mit den Namen Kaiser Justinien von der Halbinsel Taman*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1897, t. VI, p. 387-391.

bacher, *Geschichte der byzantinische Literatur*, München, 1897, p. 57-59, 929-941, 1073-1074. — J. Kulakovskij (J.), *Zur Erklärung der auf der Halbinsel Taman gefundenen Inschrift mit den Namen der Kaiser Justinianos*, dans *Viz. Vremennik*, 1896, t. II, p. 189-198 (voir Semenof). — J. Labarte, *Le palais impérial de Constantinople*, in-8°, Paris, 1861. — Lethaby and Swainson, *The church of Sancta Sophia*, in-8°, London, 1894. — A. v. Leyser, *Defensio Justiniani contra obtrectatores*, in-4°, Wittebergæ, 1748. — P. Leyser, *Dissertatio de iis, quæ Justiniano in proæmio Institutionum imperite supposita*, in-4°, Helmstadii, 1727. — F. Loofs, *Leontius von Byzanz*, in-8°, Leipzig, 1887. — Die « Ketzeri » Justinians, dans *Harnack-Ehrung. Beiträge zur Kirchengeschichte, ihrem Lehrer Adolf von Harnack zu seinem siebenzigsten Geburtstag*, in-8°, Leipzig, 1921, p. 232-248. — J. P. v. Ludewig, *Vita Justiniani Magni atque Theodoræ, augustorum, necnon Tribonian, jurisprudentiæ Justinianæ proscenium* in-4°, Halæ Salicæ, 1731. — Marin, *Les moines de Constantinople*, in-8°, Paris, 1897. — S. di Marzo, *Le quinquaginta decisiones di Giustiniano*, in-8°, Palermo, 1899. — H. Mascamp, *Dissertatio de Justinian i patria*, in-4°, Duisburg, 1708. — C. M. Merkelbach, *Dissertatio de Justiniano legislatore*, in-4°, Groningæ, 1767. — B. Mesguich, *Un palais de Byzance. La maison de Justinien*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1914, p. 444-451. — Van Millingen, *Byzantine Constantinople*, in-8°, London, 1899. — Th. Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian*, dans *Hermès*, t. XXIV. — Monnier, *Λ'ἐπιβολή*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1892. — A. Mordtmann, *Esquisse topographique de Constantinople au Moyen Age*, Lille, 1892; *Justinian und der Nika-Aufstand 10-19 janv 532*, Constantinopol, dans *Mittheil. deutsch. Excurs. klubs Konstantin*, 1899. — Muirhead, *Introduction historique au droit privé de Rome* (trad. Bourcart), Paris, 1889. — A. Padovani, *Vita dell' imperatore Giusti-*

niano, in-4°, Milano, 1816. — P. Noailles, *Les collections de Nouvelles de l'empereur Justinien. Origine et formation sous Justinien*, in-8°, Paris, 1912. — *Patr. lat.*, t. LXIII, col. 430, t. LXV, col. 43; t. LXVI, col. 14; t. LXIX, col. 30; t. LXXXII, col. 919. — A. Pernice, *Impératrices byzantines*, dans *Studi Byzantini*, 1924, II^e série, t. V, p. 273-292. — Egid. Perrin, *Vita Justiniani*, in-8°, Paris, 1576; *Francof.-Lipsiæ*, 1710. — Pflugk-Harttung, *Belisars Vandalenkrieg*, dans *Historische Zeitschrift*, 1889. — Rambaud, *Empereurs et impératrices d'Orient*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1891. — Rügamer, *Leontius von Byzanz*, in-8°, Würzburg, 1894. — G. Schlumberger, *L'ivoire Barberini*, dans *Monuments Piot*, t. VII. — W. A. Schmidt, *Der Aufstand in Konstantinopel unter Kaiser Justinian*, in-8°, Zurich, 1854. — W. Schœpffius, *Justinianus orthodoxus*, in-4°, Wittebergæ, 1682. — V. Schultze, *Geschichte des Untergangs des griechisch-römischen Heidenthums*, 2 vol., Iena, 1887-1892. — C. S. Schurzfleisch, *Dissertatio de Justiniano orthodoxo*, in-4°, Wittebergæ, 1682. — G. Schwarz, *Imperator Cæsar Justinianus M. Slavicæ genti vindicatus, schediasma historico-philologicum* in-4°, Wittebergæ, 1742. — Semenof, *Eine Inschrift mit den namen Kaiser Justinians von der Halbinsel Taman*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1897, t. VI, p. 387-391 (voir Kulakowskij). — G. Sturm, *Justinianus in definiendo jure naturali et distinguendis juribus summus artifex*, in-4°, Wittebergæ, 1733. — J. Vlaarginderword, *Oratio de imperatore Justiniano*, in-4°, Delphis, 1733. — H. Vogel, *Dissertatio de Justiniano*, in-4°, Wittebergæ, 1672. — A. Wieling, *Schediasma de Justiniano et Theodora augustis*, in-8°, Franequeræ, 1729. — E. Zacharias von Lingenthal, dans *Mém. acad. sc. de Saint-Petersbourg*, 1865, VII^e série, t. IX. — C. E. Zachariæ von Lingenthal, *De diœcesi Ægyptiaca lex ab imperatore Justiniano ann. 554 lata, quam addita versione latina et notis ed.*, in-8°, Leipzig, 1892.

H. LECLERCQ.

K

K.— La forme de cette lettre n'a subi presque aucun changement depuis le temps de la République, avec cette différence toutefois que les deux branches obliques, au lieu de se prolonger jusqu'à la hauteur des extrémités de la haste, étaient réduites à la proportion de simples bourgeons divergents poussés au milieu de la hauteur du côté droit de la haste. Au II^e siècle, les deux bourgeons deviennent les branches rigides, mais la branche supérieure s'allonge plus rapidement, l'inférieure ne se développe guère pendant le III^e et le IV^e siècle. On observe parfois les branches séparées de la haste, mais ce cas semble avoir toujours été exceptionnel.

La lettre K employée isolément se rencontre fréquemment avec le sens de *kalendæ*.

Dans une inscription nous voyons la lettre K avec un son doux dans le mot *OFIKINA*¹. Autre inscription, en Tunisie, à Lemta (voir ce nom), où le K prend la valeur de *ca* : *IN NOMINE DNI EDIFIKBIMVS TVRRIM*².

H. LECLERCO.

KABR-HIRAM. — En suivant la route de Sour (jadis la célèbre Tyr) à Kana, à environ un quart d'heure de marche, à gauche de la route et en face du village moderne de Hanaweh, on rencontre une des localités antiques les plus curieuses de la Phénicie. C'est une sorte d'acropole ou plutôt de roc taillé avec une ampleur qui surprend. Des blocs gigantesques se voient de tous les côtés. Un tombeau surtout frappe par ses dimensions : c'est un roc grossièrement équarri non taillé régulièrement, avec un énorme couvercle formé d'un prisme de rocher. Autour des sarcophages brisés; d'autres taillés dans le roc; tout cela d'un étrange et grandiose aspect. Plus loin se voit une maison en pierres blanches aux murs bien conservés, puis ce sont des montants de pressoirs. Tout le style de cette localité a quelque chose de massif, d'informe, de monolithique, qu'on peut rattacher au vieux style chananéen. Peut-on assigner un nom à cette localité? Elle était indubitablement une dépendance de Tyr, une acropole fortifiée. Ce lieu pouvait très bien servir de limite entre le territoire de Tyr et celui de la tribu d'Aser. On conçoit très bien que les Tyriens aient eu une forteresse continentale vers la limite de leur zone côtière et que cette forteresse fût vers Kabr-Hiram. Nul doute, en tout cas, que le site de Kabr-Hiram n'ait eu une vraie importance historique.

Une découverte vint prouver que l'importance de cette localité dura jusqu'au Moyen Âge. En dégageant quelques débris de peu d'apparence situés à 300 mètres environ du tombeau, du côté de Sour, un des soldats qu'Ernest Renan, à la tête de la *mission de Phénicie*, avait détachés de ce côté, remarqua le

pied, à peine émergeant au-dessus du sol, d'une colonne portant une croix grecque. Il débaya ce pilier, qui, au bout de quelques coups de pioche, le conduisit au pavé d'une petite église byzantine, lequel était tout entier revêtu d'une mosaïque, merveilleusement conservée, que d'abord on fut disposé à regarder comme plus ancienne que l'église. Cette mosaïque était recouverte d'une couche de terre de 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Complètement dégagée (ce travail dura quatre jours), elle se trouva mesurer 14 m. 42 de longueur. Une inscription apprit bientôt que l'église avait été consacrée à saint Christophe sous le chorévêque Georges et le diacre Cyrus, au nom des fermiers et des laboureurs de l'endroit. L'inscription établit également que, jusqu'à l'invasion musulmane, la localité qui entourait l'église était une banlieue de Tyr, riche en exploitations agricoles. Sauf quatre ou cinq trous produits par les racines des figuiers, et une tache dans la travée de droite, venant de ce qu'à une époque postérieure à l'ensevelissement du pavé de l'église, on a fait du feu à cet endroit, la mosaïque était bien conservée. Le sol n'avait jamais été labouré; la charrue, en atteignant les cubes y eut fait des ravages affreux. Il est prodigieux que depuis douze cents ans aucun hasard n'ait révélé l'existence de ce beau pavement qui, par place, n'était recouvert que de 0 m. 20 centimètres de terre végétale; des figuiers, dont les racines avaient pris dans cette mince couche un développement le plus souvent horizontal, l'avaient préservé de la charrue.

Napoléon III voulut que ce beau monument de l'art byzantin fût transporté à Paris. M. Taddei, mosaïste de Rome, exécuta le travail, rendu étrangement difficile par le site désert et dénué de ressources où il fallait opérer, avec beaucoup de suite et de résolution³. La mosaïque de Kabr-Hiram méritait ces soins par la beauté de son dessin, la richesse de ses couleurs, la délicatesse infinie de son plan et les charmants détails qu'elle renferme. Si l'exécution est restée parfois un peu au-dessous des intentions du dessinateur, on le regrette à peine, tant l'ensemble séduit et tant les sujets intéressent. La mosaïque, comme l'église, offre trois travées. Celle du milieu, plus large et plus courte que les deux autres, comprend l'inscription, qui, sans doute, était placée au pied de l'autel, une rosace, et, faisant face à la porte, un riche enroulement de trente et un médaillons, divisés et reliés entre eux par des rinceaux ornés de feuillages et de fleurs, qui s'échappent de vases situés aux quatre coins⁴. Ces médaillons représentent des sujets de fantaisie (combats, d'animaux, scènes rustiques, jeux d'enfants, surtout scènes de la vie agricole). Les deux travées latérales se composent de soixante,

¹ *Revue archéol.*, 1882, t. II, p. 306. — ² Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1889, n. 1. — ³ C'est à tort que M. Didron, *Annales archéologiques*, 1863, p. 280, note, a dit que M. Taddei avait restauré des parties manquantes. M. Taddei n'a pas ajouté un cube. Pour

donner une idée du genre de restauration qu'il proposait de faire, il cita et ponça seulement un des médaillons. — ⁴ Cf. *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1862, pl. XI; *Annales archéologiques*, 1864, p. 9.

quatorze médaillons représentant les douze mois, les quatre saisons, les quatre vents et une série d'animaux et de fruits. Les espaces entre les colonnes sont occupés par huit cadres représentant des animaux qui se poursuivent l'un l'autre; le grand tapis central et ces entre-colonnes sont les parties les plus achevées; le mouvement des animaux est d'une parfaite vérité. Les autres espaces vides sont remplis par des fleurons ou par des coupes¹. Tout l'ouvrage est entouré de torsades d'un goût exquis. E. Renan avait cru voir un symbolisme dans certaines représentations de la partie centrale, par exemple dans le pressoir qui est au centre de la composition et qui peut figurer une croix. Certaines scènes d'animaux lui parurent se rapporter aux allégories du *Physiologus*, mais il n'insista pas sur ce point².

On voit tout d'abord que le sujet n'est ni païen ni chrétien. Il appartient, suivant la juste remarque de J.-B. De Rossi, à cet âge de transition où une sorte de réalisme menait insensiblement de l'art païen à l'art chrétien, où les dieux de paganisme cédaient la place aux saisons, aux mois personnifiés. Jupiter, Mars, Vénus, Saturne figurent alors, non plus comme des dieux mais comme des planètes, ou bien tiennent la place des jours. J.-B. De Rossi ne connaissait pas un seul monument antérieur au III^e siècle qui offrit les douze mois sous cette forme³. Au contraire, sur une mosaïque que Beulé a vue à Carthage, les douze mois se sont trouvés représentés d'une manière qui rappelle beaucoup le dessin de Kabr-Hiram⁴.

La fig. 6439 offre l'image de la mosaïque de Saint-Christophe. Un plan relevé par Ern. Renan avec la description de chaque médaillon et transcrit sur un de ses carnets, permet de rectifier quelques erreurs commises dans le rangement des médaillons représentant les mois en la travée de gauche. Les deux couples de médaillons du haut et du bas, dans la même travée, doivent être disposés ainsi : 1^{er} couple, moutons; 2^e couple, poissons;... avant-dernier couple, poissons, dernier couple, moutons. Dans la série des entre-colonnes de droite, il faut donner la première place près de l'entrée, à la chasse de la lionne et du taureau; et la seconde, à celle du tigre et du cheval⁵.

On remarquera la symétrie des couples de médaillon de chaque travée : le premier couple du haut (moutons) répond au dernier d'en bas (moutons); le deuxième couple (poissons) au pénultième (poissons); le troisième couple (poules) à l'antépénultième (coq), etc. A droite, la correspondance est la même (poissons, poules, fleurs, éléphants, moutons, oies, fruits); seulement la série du bas a un couple (moutons) de plus. Les parties du haut des travées non revêtues de mosaïque offraient un dallage en marbre, élégant et soigné.

La mosaïque offre, comme on voit, plusieurs inscriptions.

Petite porte latérale à gauche :

+ ΕΙΡΕΝΗΗΕΙΟΔΟΝΟΝΟΥΩΒΛΕΠΟΝ

Εἰρήνη ἢ εἰσοδόν σου ὦ βλέπων. Passage tiré de I Reg., xvi, 4 : ἡ εἰρήνη ἢ εἰσοδός σου, ὁ βλέπων (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CITATIONS BIBLIQUES); εἰσοδόν est un barbarisme pour εἰσοδος.

Au milieu, devant le sanctuaire :

ΛΟΙΚΟΚΟΟΥΠΡΕΠΙΑΓΙΑΣ

C'est un passage du ps. xcii, 5 : [τ]ὸ οἶκός σου πρέπι ἁγίας [μα]. Le passage biblique porte après

ἁγίασμα le mot κύριε; la symétrie s'oppose à ce que ce mot fût dans la mosaïque; mais le mot κύριε se lit sur une inscription de Deir Séman, identique à la nôtre.

J.-B. De Rossi et J. Durand supposent que l'inscription faisait le tour de l'ambon : cela n'est pas; nous en avons des preuves matérielles certaines. Le listel qui porte l'inscription est plus large que les deux listels latéraux; l'inscription des deux côtés n'aurait eu ni place ni raison d'être.

Les mois, les vents, les saisons se suivent dans un ordre remarquable à beaucoup d'égards.

En rangeant dans les caves du Louvre les carrés de la mosaïque pour que M. Thobois pût faire son dessin, on a interverti les médaillons de la travée de gauche. L'ordre doit être rétabli comme il suit :

Travée de gauche :

ΔΙΟC
ΑΥΔΥΝΕΟC
ΧΕΙΜΕΡΙΝΗ
ΗΠΑΡΧΙΑC
ΔΥCΤΡΟC

ΑΠΕΛΛΕΟC
ΝΩΤΟC
ΑΕΡΙΝΗ
ΠΕΡΙΤΙΟC
ΖΑΝΘΙΚΟC

Travée de droite :

ΑΡΤΕΜΙCΙΟC
ΒΟΡΕΑC
ΘΕΡΙΝΗ
ΛΩΟC
ΓΟΡΠΙΕΟC

ΔΕCΙΟC
ΠΑΝΕΜΟC
ΜΕΤΟΠΡ
ΗΟΥΡΩC
ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΗΟC

Cet ordre, qui est certain, est logique à quelques égards. Les quatre saisons, l'hiver, le printemps, l'été, l'automne, occupent le centre de chaque groupe de cinq figures. Les vents, sans qu'on puisse saisir aucune loi de classement, les accompagnent; seulement, l'artiste ne les a pas mis, comme les quatre saisons, sur une même ligne, mais il les a fait se répondre en quinconce. Quant aux mois, si on lit chaque travée séparément, en commençant par celle de droite et en procédant horizontalement, on obtient bien la série des mois macédoniens, telle qu'elle fut employée en Europe, à Antioche, à Pergame et à Éphèse : Δίος, ἀπελλαῖος, αὐθυναῖος, περιτίος, δύστρος, ξανθικός, ἀρτεμίσιος, δαίσιος, πάνεμος, λῶος, γορπιαῖος, ὑπερβερεταῖος⁶. Seulement il est étrange que l'artiste n'ait pas rapproché chaque saison des mois qui lui correspondent.

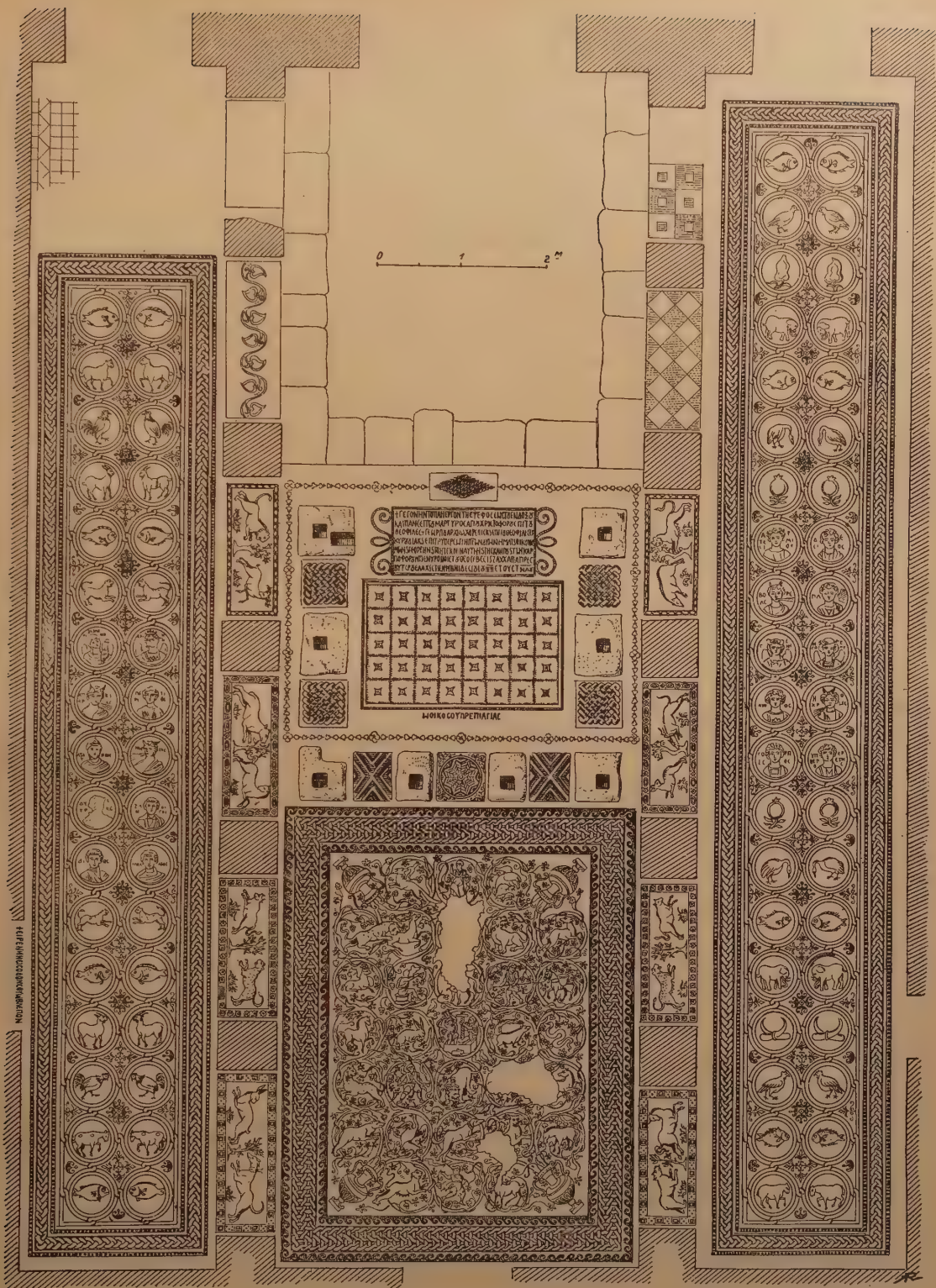
Arrivons à la grande inscription qui occupait le centre de la petite église, et se trouvait probablement devant l'autel. La figure 6439 en rend bien le caractère général; en voici la transcription et la traduction :

ΓΕΓΟΝΗΝΤΟΠΑΝΕΡΓΟΝΤΗCΥΕΦΟCΕΩ CΤΟΥΕΝΔ
ΟΞΘ
ΚΑΙΠΑΝCΕΠΤΟΥΜΑΡΤΥΡΟCΑΓΙΟCΧΡΙCΤΟΦΟΡΘ
ΕΠΙΤΘ
ΘΕΟΦΙΛΕCΤΓΕΩΡΓΙΑΡΧΙΦΧΟΡΕΠΙCΚCΕΠΙΤΘΘΕ
ΟΦΙΛΕCΤC
ΚΥΡΟC ΔΙΑΚCΕΠΙΤΡΥΠΕΡCΩΤΗΡΤΩΝΔΥΩΚΤΗΜ
ΑΤCΟΙΚΟΝΟ
ΜΩΝCΓΕΟΡΓΩΝCΤΟΝΤΕΚΝΩΝΑΥΤΩΝCΤΗCΚ
ΛΗΡCΤΩΝΚΑΡ
ΠΟΦΟΡΩΝΤCΕΝΧΡΟΝΟΙCΤΘΕΟCΕΒΕCΤCΖΑΚΚ
ΑΡΙΑΠΡΕC
ΒΥΤΕΡΔΕΛΑΧΙCΤCΕΝ ΜΗΝΙΔΕCΙΔΤΨΑΕΤΟΥCΙΝ
ΔΘ

Γέγονην τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψεφόσεως τοῦ ἐνδόξου καὶ πανσέπτου μάρτυρος ἁγίου Χριστοφόρου, ἐπὶ τοῦ

¹ Cf. *Recueil de notices et mémoires de la Soc. arch. de Constantin*, 1868, pl. iv. — ² M. Julien Durand, dans *Annal. archéol.*, 1864, p. 9, rejette le symbolisme du pressoir. — ³ *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*

et belles-lettres, 1862, p. 160-161. — ⁴ Fouilles à Carthage, p. 37. — ⁵ *Annales archéologiques*, 1863, p. 278, plan défectueux, 1864, p. 6 sq. — ⁶ *Corpus inscriptionum graecarum*, n. 4672.



6439. — Mosaïque de Kabr-Hiram. D'après E. Renan, *Mission de Phénicie*, atlas, pl. XLIX.

θεοφιλεστ(άτου) Γεωργίου ἀρχιε(έως) καὶ χορευσι.
(κ(όπου), καὶ ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστ(άτου)
Κύρου διακ(όνου) καὶ ἐπιτρ(όπου), ὑπὲρ σωτηρί(ας)
(τῶν δῶα κτηματ(ων) οἰκονό-
μων καὶ γεωργῶν καὶ τὸν τέκνων αὐτῶν καὶ τῆς κλήρου
(καὶ τῶν καρ-
ποφορούντων), ἐν χρόνοις τοῦ θεοσεδεστ(άτου)
(Ζαχχαρία πρεσ-
βυτέρου ἐλαχίστου), ἐν μηνὶ δεσίου τοῦ ψά ἔτους,
(ινδ(ικτιώνος)θ).

« A été exécutée toute l'œuvre de la mosaïque [de l'église] de l'illustre et très vénéré martyr saint Christophe, sous le très-aimé de Dieu Georges archiprêtre et chorévêque, et sous le très-aimé de Dieu Cyrus diacre et administrateur, pour le salut des intendants et des labourours des Deux Ktèmes, et de leurs enfants, et du clergé, et des bienfaiteurs [de l'église], au temps du très-pieux Zacharie, prêtre très-humble, au mois de désius de l'année 701, IX^e indiction. »

A la troisième ligne, l'abréviation qui suit ἀρχι, offre une difficulté; comme on ne peut être à la fois archevêque et chorévêque, le mieux est de s'en tenir à ἀρχιε(έως). Le signe 2 cause plus d'une difficulté : tantôt il marque l'abréviation de la fin d'un mot, tantôt il remplace καὶ, tantôt il représente à la fois l'abréviation de la fin du mot et καὶ. L'endroit sur lequel ce doute pèse d'une manière grave est entre κτηματ et οἰκονόμων; car si l'on insère là καὶ, il faut traduire : « Pour le salut des Deux Ktèmes et des intendants et des labourours ». Renan considère τὰ δῶα κτήματα comme le nom de la localité de Kabr-Hiram, devenue peut-être un domaine ecclésiastique à l'époque byzantine.

La mosaïque a donc été faite en l'honneur de saint Christophe, saint très populaire en Syrie, aux frais des riches agriculteurs du pays. Dès la fin du IV^e siècle, les églises dédiées aux martyrs s'élèvent de toutes parts en Syrie. La tradition la plus ordinaire fait de saint Christophe un chananéen. Il n'est pas impossible que les environs de Tyr ne fussent l'endroit où la légende plaçait les faits merveilleux de sa vie, et que notre chapelle ne fût la commémoration des origines d'un culte si répandu en Orient et bientôt en Occident.

Deux personnages ecclésiastiques exercent une juridiction dans le pays : Georges, archiprêtre et chorévêque; Cyrus diacre et administrateur. Tous ces traits montrent combien la propriété privée avait baissé en Syrie dans les siècles byzantins. Une immense mainmorte multipliait partout les ἐπίτροποι, les οἰκονόμοι ecclésiastiques. Ces personnages servaient, comme autrefois les magistrats suprêmes et les souverains à dater les monuments. Le n° 8647 du *Corpus* nous offre ainsi le diacre servant d'éponyme et ayant le titre de προστάτης τοῦ ἱεροῦ. On trouve encore mentionné dans notre inscription, sous la formule ἐπὶ καὶ avec la simple indication ἐν χρόνοις, un Zacharie ayant pour épithète Θεοσεδέστατος et qualifié πρεσβύτερος ἐλάχιστος. Cette dénomination d'humilité n'est guère de mise que sur les lèvres de celui qui parle, en sorte que le prêtre Zacharie est l'auteur de la construction et de l'inscription.

Calculée d'après l'ère des Séleucides, l'année 701 donnerait l'an 389 de Jésus-Christ, date inadmissible;

car, si le style de la mosaïque répond bien à cette date la paléographie de l'inscription n'y répond nullement. L'écriture ne peut être que du VI^e ou du VII^e siècle. Toujours, d'ailleurs, l'ère des Séleucides appliquée à de pareilles inscriptions conduit à des dates trop anciennes. L'ère d'Antioche (Tyr se trouvait dans le patriarcat d'Antioche) donnerait l'an 652-653, ce qui nous porterait douze ou treize ans après la conquête musulmane, c'est-à-dire à une date où les chrétiens n'avaient ni assez de ressources ni assez de sécurité pour exécuter un tel ouvrage. L'inscription nous montre l'organisation temporelle de l'Eglise établie avec une largeur et une liberté qui devinrent sûrement impossibles après le triomphe de l'islam. Et d'ailleurs, en cette hypothèse, le chiffre de l'indiction ne convient pas. On comptait donc, dit avec raison W. Froehner, d'après une des nombreuses ères particulières des villes de Syrie, commençant presque toutes à l'époque de Jules César. L'ère propre de Tyr donnerait l'an 575 de Jésus-Christ, ce qui conviendrait parfaitement; l'indiction même correspond bien dans quelques systèmes. Cette ère de Tyr fut employée par plusieurs conciles¹ (voir *Dictionn.*, t. v, au mot ÈRES).

L'ère des Séleucides² et l'ère d'Antioche ont été employées sur la côte de Syrie, mais non pas exclusivement³. La seule ère donnée avec une précision absolue dans les inscriptions de ces parages est l'ère d'Actium⁴. Quant aux inscriptions de Sidon et de Tyr, l'ère des Séleucides mène toujours à des résultats inadmissibles. L'ère d'Antioche convient mieux sans doute, mais les ères propres de Sidon et de Tyr conviennent presque toujours mieux encore. Ainsi, l'inscription peinte de Saïda⁵ qui paraît de la même renaissance d'art chrétien que les inscriptions de Berja et de Kabr-Hiram⁶, tomberait, selon l'ère d'Antioche, en l'année 642, postérieure à la conquête musulmane ou justement contemporaine. En la comptant selon l'ère de Sidon, elle tombe en 580 ou 581, ce qui va bien mieux, quoique les indictions ne concordent pas. Ce qui paraît de beaucoup le plus probable, quand il s'agit des inscriptions de Sidon et de Tyr qui portent une indication d'année, c'est de supputer cette année d'après les ères propres de ces deux villes, c'est-à-dire d'après les ères de la numismatique. A Laodicée (*Lattakie*), la chose est particulièrement claire; car là nous avons une inscription offrant un synchronisme⁷. Il faut agir de même ailleurs. En suivant cette hypothèse à Tyr et à Sidon, on n'arrive qu'à des résultats satisfaisants. Les indictions ont rarement répondu dans le système normal, où la première année du cycle est comptée à partir du 1^{er} janvier 313; mais elles ont presque toujours répondu dans quelqu'un des autres systèmes. Au VI^e et au VII^e siècle, ces petites ères tombèrent en désuétude, et les ères chrétiennes prirent le dessus⁸. Mahomet ne fit qu'imiter les chrétiens en faisant partir une ère de l'époque de son apostolat.

Il paraît donc probable que l'inscription fixe l'exécution de la mosaïque à la deuxième moitié du VI^e siècle, vers le règne de Justin II, époque très brillante pour l'art byzantin. La mosaïque du Mont Sinaï, dont l'inscription a la plus grande ressemblance avec la nôtre, a été faite sous Justinien⁹. Mais l'archéologie élève contre cette date des difficultés capitales. Si cette date, en effet, répond très bien au style de

¹ Nat. de Wailly, *Éléments de paléographie*, p. 56. — ² Cf. *Corp. inscr. græc.*, n. 4453, 4458, 4462, 4463, 4477 (lisez 958 au lieu de 955), 4515, 4518, 4519, 2641. — ³ Cf. *Corp. inscr. græc.*, n. 8550, 8651, 8652, etc. — ⁴ E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 341. — ⁵ Dietrich, *Zwei sidonische Inschriften*, p. 14-15. — ⁶ Cf. *Corp. inscr. græc.*, n. 8634, 8646-8649. — ⁷ Cf. *Corpus inscr. græc.*, n. 4470, 4471, 4472. Pour Apamée, cf. n. 4471, 4475; cf. n. 8654.

Pour Aradus, cf. *Corp. inscr. græc.*, n. 4536 e; W. Froehner, *Inscript. du Louvre*, p. 177; Cf. Sprüner-Menke, *Atlas antiquus*, n. xxvi, 1^{re} carte, d'après Eckhel et Mionnet. Cf. Roesch, dans *Jahrbücher für deutsche Theologie*, t. xi, Gotha, 1866, p. 41 sq. — ⁸ Cf. Wetzstein, *Inscripten*, p. 259 sq.; Roesch, dans *Jahrbücher für deutsche Theologie*, 1866, t. xi, p. 40 sq. — ⁹ *Annales archéologiques*, 1864, p. 288.

l'écriture de l'inscription où elle se trouve (notez surtout le sigle pour $\chi\alpha\iota$), elle répond médiocrement au style de l'écriture des noms de mois; elle répond mal surtout au style de la mosaïque, que les connaisseurs, et en particulier J.-B. de Rossi¹, déclarent être celui des mosaïques du IV^e siècle. Au premier coup d'œil, la décoration de la partie de la mosaïque qui environne l'inscription, ce maigre rectangle, entouré d'une sorte de barrière de piliers est occupé par de chétifs arrangements de cubes, semble aussi d'un tout autre style que les mosaïques de la nef et des travées. Dans cette dernière partie, aucune trace de christianisme ne se laisse apercevoir; enfin la pauvreté de la construction fait contraste avec la beauté du pavé. Il paraît d'abord difficile de croire qu'on eût exécuté un tel dallage pour une construction si irrégulière et si mesquine.

Dans son journal de fouilles, Renan avait écrit à la date du 19 mars : « Une colonne portant une croix grecque nous conduit au sol d'une église, lequel est tout entier revêtu d'une magnifique mosaïque, qui paraît d'une époque plus ancienne que l'église. » Au mois d'août-septembre 1862, au cours d'un voyage à Paris, J.-B. De Rossi exposa ainsi son opinion à ce sujet² :

« Dans la mosaïque découverte par M. Renan, il m'a toujours paru qu'il existait un anachronisme. L'inscription, quelle que soit l'année précise à laquelle il faille la rapporter est, sans aucun doute, de la fin du VI^e ou même du VII^e siècle; le style de la mosaïque, au contraire, nous rappelle le IV^e siècle; il marque la décadence du style classique grec et romain, ou, si l'on veut, la transition entre le style païen et le style chrétien : on n'y trouve pourtant pas de traces de l'art chrétien byzantin. Pour résoudre cette difficulté, je me suis adressé à la mosaïque elle-même, et, l'ayant examinée attentivement avec M. de Longpérier, j'ai constaté une différence d'époque et de travail entre la partie qui présente la grande inscription et le reste de la mosaïque. Les signes caractéristiques de cette différence sont principalement l'écriture, l'ornementation, l'usage de la croix. La paléographie de l'inscription chrétienne est d'un type entièrement byzantin; les abréviations sont aussi de ce style : or les bustes des vents, des saisons et des mois dessinés dans la mosaïque sont accompagnés de leurs noms tracés d'une écriture toute différente. Cette ressemblance de quelques-unes des lettres pourrait être attribuée, jusqu'à un certain point à la forme oblongue que l'on a été forcé de donner à celles de l'inscription principale pour ménager l'espace; mais il y a de tels caractères dont la forme radicale est différente, par exemple Z, E, Σ; enfin, l'aspect général des deux paléographies présente clairement deux alphabets distincts. L'ornementation est encore moins semblable. Celle de la grande mosaïque est lourde, épaisse, surchargée; celle des côtés de l'inscription est au contraire très simple, mais d'une simplicité grossière, sans choix, sans goût. Vient ensuite l'emploi de la croix. Ce signe est non seulement au haut de l'inscription principale, mais aussi de celle qui suivait toute la ligne du cadre et dont il ne reste que des fragments. Dans le champ de la mosaïque, il ne se voit nulle part. M. Renan a cru reconnaître ce symbole dans le sujet représentant le pressoir de manière à figurer dans le centre même de la composition une espèce de croix. Je suis très porté à admettre l'opinion de M. Renan, mais il en ressort une différence de plus entre la partie de la mosaïque

où est traité ce sujet et celle qui porte l'inscription³. L'époque à laquelle on cachait la croix sous des allégories, où l'on en dissimulait l'usage de différentes façons, et toujours dans un même but, n'est pas celle où l'on plaçait le signe en tête des inscriptions, même dans les monuments qui n'appartenaient pas au culte. La première est la période de la lutte entre le paganisme et le christianisme, lorsque la croix était un scandale pour les Juifs, une folie pour les païens, un souvenir douloureux et repoussant d'un supplice infâme pour les chrétiens, comme serait aujourd'hui la guillotine; la seconde est le temps du triomphe complet du christianisme et de la croix, et de sa transformation en signe uniquement religieux, le supplice de la croix ayant été effacé du code criminel romain par les empereurs chrétiens.

« La double date de ce monument étant ainsi établie, il ne reste qu'à expliquer ce fait, ce qui devient très facile. L'inscription et les ornements qui l'entourent occupent précisément la place de l'ambon, c'est-à-dire de l'enceinte destinée au clergé, et cette partie de l'ouvrage se prolongerait peut-être en forme semi-circulaire au delà de l'espace rectangulaire qu'occupait l'édifice reconnu par M. Renan, si l'abside, placée sans doute, sur un plan plus élevé, n'avait pas disparu. M. Renan admet en effet la possibilité de l'existence d'une abside. Cette remarque fait voir comment la mosaïque a été composée à deux époques différentes. Dans les siècles où la religion chrétienne avait remporté une complète victoire, lorsqu'on transformait en basiliques les temples profanes ou les salles des édifices anciens, en ajoutait une abside au monument et l'on y disposait une enceinte réservée au clergé et aux cérémonies. Cette partie, refaite où seulement appropriée à sa nouvelle destination, portait l'ornementation et le symbole du christianisme : souvent le reste n'était pas changé, alors même qu'il s'y trouvait des images franchement païennes. C'est ce qui résulte de quelques exemples décisifs, entre autres, de l'étude de la basilique dédiée à Rome, à saint André, par le pape Simplicius, au V^e siècle. La mosaïque de Sour est dans la condition des monuments de ce genre. Elle a été faite vers l'époque constantinienne, peut-être pour une basilique profane, et, lorsque plus tard on a consacré cet édifice au culte chrétien, ou lorsqu'on l'a restauré, au VII^e siècle, on a seulement refait la partie qui couvrait le sanctuaire et ses dépendances, probablement avec les cubes mêmes de la mosaïque préexistante, ce qui expliquerait l'identité des cubes dans tout l'ouvrage. »

Adrien de Longpérier et Félicien de Sauley se rangèrent complètement à cette opinion. Le premier répondait à la difficulté tirée de ce fait qu'après trois siècles on avait complété la mosaïque en faisant usage des cubes de même taille, en disant que le mosaïste l'avait voulu ainsi afin que le raccord fut moins sensible; d'ailleurs les principales matières qui ont servi à composer la mosaïque de Kabr-Hiram existent encore dans le pays. Un texte curieux de saint Nicéphore prouve que même les iconoclastes avaient pour les mosaïques une certaine indulgence et voulaient que les anciennes fussent conservées⁴. Le paganisme mitigé que pouvaient offrir de tels ouvrages était de peu conséquence puisque ces sujets étaient sans cesse foulés aux pieds.

Cette hypothèse, assez vraisemblable à coup sûr, a été contredite. Julien Durand fit observer qu'elle entraînait un mensonge formel dans ces mots :

¹ *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip.*, 1862, p. 153, 157 sq., 161 sq. — ² *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1862, p. 161-162; cf. p. 152,

153; 157, 159 (notez l'erratum, p. 177). Cf. *Journal général de l'instruction publique*, 10 et 24 décembre 1862. — ³ Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 363.

γέγονε τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψηφώσεως. Il est difficile que les trois dignitaires ecclésiastiques nommés dans l'inscription aient eu l'impudence de s'attribuer aux yeux de leurs contemporains un ouvrage que tous les gens de la localité savaient antérieur, et aient en quelque sorte cherché à jouer Dieu et ses saints en dédiant comme leur ouvrage pour un but pieux (ὕπερ σωτηρίας...) un travail qu'ils n'avaient pas fait. Comment pouvaient-ils croire que saint Christophe serait dupe de ce mensonge? Et ces καρποφοροῦντες, ces gens qui ont contribué de leurs deniers à l'ouvrage? Ce serait donc une plaisanterie; car, si Georges et Cyrus n'ont fait que la partie centrale, c'est bien peu de chose; il n'y avait pas besoin de καρποφοροῦντες pour cela et, en tout cas, ces souscripteurs n'ont pu manquer de sourire en voyant leur petite contribution obtenir un effet si disproportionné. La même formule : γέγονε τὸ πᾶν ἔργον se retrouve dans deux autres mosaïques d'Orient, celle de Berja et celle du mont Sinaï, et là cette formule fut sans doute l'expression de la vérité. On a des exemples, en particulier dans le Haurân, de temples changés en églises, mais alors l'inscription le dit expressément et ne cherche pas à attribuer aux dignitaires ecclésiastiques ce qu'ils n'ont pas fait.

La seconde objection se tire de la mosaïque même de Berja. L'inscription de la mosaïque de Berja, par sa date et sa paléographie, est évidemment contemporaine de l'inscription de la mosaïque de Kabr-Hiram. La date de ces inscriptions n'est pas douteuse; toutes deux sont de la deuxième moitié du VI^e siècle. Si donc la mosaïque de Berja est du même style que celle de Kabr-Hiram, il faut admettre que les deux mosaïques sont de la deuxième moitié du VI^e siècle; car de prétendre qu'à Berja aussi il y ait discordance entre l'âge de l'inscription et l'âge de la mosaïque, qu'à Berja aussi on a, au VI^e siècle, fait adaptation d'un ouvrage ancien au christianisme avec le même mensonge de la part des autorités ecclésiastiques : γέγονε τὸ πᾶν ἔργον... ἐγένετο τὸ πᾶν ἔργον..., c'est ce qui est insoutenable. A Kabr-Hiram cela est soutenable; car il y a une différence entre la partie où est l'inscription et le reste, à Berja, l'unité de l'ouvrage est complète; l'adjonction de l'inscription n'ayant été accompagnée d'aucun autre travail, serait une imposture sans excuse. Mais ces deux mosaïques sont-elles de même style? Renan n'en doutait guère, bien qu'il n'eût pas vu la mosaïque de Berja et tout ce qu'il en dit n'est que conjectures et vraisemblances. Fait plus grave; l'artisan qui opéra l'enlèvement de la mosaïque soutenait qu'elle était tout entière du même travail.

La différence du caractère de l'inscription centrale et des noms des mois, vents, saisons, est-elle aussi réelle qu'on le dit? Il faut avouer, au moins, que l'orthographe est bien la même : abus de l'η, confusion des longues et des brèves, nulle tendance à l'iotacisme ((ἡσῶρος, ἡπαρκίας, ὑπερβερετῆρος, écritures à peine possibles au IV^e siècle). Il semble que pour ces inscriptions dédicatoires de mosaïques on prenait un caractère à part, allongé, se rapprochant des manuscrits par les abréviations. L'inscription de Tyr portant une formule analogue à la nôtre est de onze ans postérieure à celle de Kabr-Hiram, et pourtant elle est en caractères classiques et sans sigles, quoique mal exécutée. Le caractère allongé était considéré comme plus élégant; quant aux sigles, ils étaient commandés par la longueur de ce qu'on voulait faire tenir dans un cadre limité. En général, les inscriptions des mosaïques sont de mauvais critères paléographiques. L'ouvrier, en effet, dans ces mosaïques en assez gros cubes est-géné pour

reproduire exactement la forme des lettres, et porté à prendre un caractère long et grêle, qui, joint aux abréviations, porte à mettre l'inscription plus bas qu'il ne faudrait. Un rapprochement peut être fait entre les quatre vents de notre mosaïque et les quatre vents qui marquent les points cardinaux dans la carte de Kosmas Indicopleustes, qui, comme on sait, est du VI^e siècle. La parfaite conservation de l'ouvrage (sauf les endroits labourés par les racines des arbres) fait aussi croire que ce précieux pavement a servi très peu de temps, n'a guère été foulé, et qu'il a été recouvert peu après son achèvement.

Une chose est hors de doute : c'est que la mosaïque est contemporaine ou à peu près de la construction dont les arrachements se voient encore aujourd'hui. En effet, le plan de l'édifice actuel et celui de la basilique s'embranchent parfaitement, s'expliquent l'un par l'autre. De cette correspondance mutuelle naît une église chrétienne très conforme aux règles, très bien orientée. Si la mosaïque est du IV^e siècle, il faut donc que la construction dont les traces existent soit aussi du IV^e siècle. La supposera-t-on païenne? Cela est impossible. Les portions de colonnes existantes offrent des croix grecques. Comment l'orientation et la distribution de l'édicule se seraient-elles trouvées répondre si bien à une église? et quel genre d'édifice eût-ce été? Une basilique en plein champ est inadmissible¹. Et pourquoi l'inégalité des deux bas côtés quand il n'y a aucun mur qui limite le côté court? Cette inégalité s'explique très bien dans une église comme nous le verrons plus tard : elle ne s'explique pas dans une basilique païenne. Dira-t-on que la construction dont nous voyons les traces est une petite église du IV^e siècle? Alors l'inscription n'a aucun sens. Accordons (malgré l'in vraisemblance de la supposition) qu'en transformant un édifice païen en église, les chrétiens y auraient mis une inscription où ils se seraient attribué l'exécution d'un pavement qu'ils n'avaient pas fait. Ce qui est absolument impossible, c'est que le clergé du VI^e ou du VII^e siècle ait fait un solennel hommage en mosaïque sur le pavement pour dépouiller les fidèles du IV^e siècle et tromper saint Christophe en lui dédiant, pour obtenir ses faveurs, un travail chrétien antérieur. Ajoutons que l'inégale largeur des bas-côtés, l'inégale distance des piliers, l'inégale surface de l'assise des colonnes, sont des irrégularités qu'on ne trouverait pas dans une église du IV^e siècle, ni dans une basilique de ce temps.

Malgré les fortes raisons qu'on a fait valoir pour distinguer deux époques dans la mosaïque de Saint-Christophe, nous croyons donc qu'il faut abandonner cette hypothèse. La mosaïque est, pour nous, de la date indiquée par l'inscription, date qui est probablement l'an 575 après Jésus-Christ. Toutes les objections *a priori* doivent céder devant les preuves presque matérielles qu'on en a. Un fait général de l'histoire de l'art en Syrie, c'est que les traditions anciennes s'y conservèrent beaucoup mieux qu'ailleurs aux V^e, VI^e et VII^e siècles. C'est ce qu'a très bien vu M. de Vogüé, dans le Haurân, du côté d'El-Bara, à Jérusalem. Les mosaïques de Berja et de Kabr-Hiram sont des exemples particuliers de cette grande loi. On sait qu'une des choses qui frappèrent le plus les musulmans, lors de la conquête de la Syrie, fut l'habileté des chrétiens dans l'exécution des mosaïques. Ajoutons que ces sortes d'ouvrages étaient faits à l'entreprise par des ouvriers ambulants, qui avaient des patrons, des traditions remontant à plusieurs siècles, et qui venaient s'offrir aux communautés riches, en sorte qu'il pouvait y avoir une grande iné-

¹ M. de Rossi semble toujours supposer dans son argumentation que la mosaïque provient de Tyr même.

galité entre la mosaïque et la construction de l'édifice qui la renfermait, si dans le pays on n'avait pas de bons maçons. Ce qui frappe justement, dans la mosaïque de Saint-Christophe, c'est la discordance du dessin et de l'exécution. Le parti pris général est parfaitement entendu; le dessin est excellent, les rinceaux, les torsades sont du meilleur style; le patron, en un mot, remontait aux meilleurs temps de l'art; mais l'exécution est défectueuse et grossière. De toutes les manières, nous arrivons donc à considérer notre mosaïque comme un fruit de la grande renaissance du temps de Justinien, renaissance qui a laissé tant de traces dans tout l'Orient, en Égypte, en Syrie, au mont Sinaï, dans le Haurân. Le travail de ce temps consiste surtout en mosaïques, en dallages, en placages de marbres. La mosaïque de Kabr-Hiram fait ainsi partie d'un ensemble d'œuvres constituant une vraie période d'art chrétien, où la Syrie joue le premier rôle, et qui ne saurait être postérieure à l'orage terrible qui dévasta l'Orient en l'année 640.

Beaucoup de faits prouvent que l'Orient était alors le théâtre d'une grande tentative de civilisation chrétienne qui échoua par le fait de Mahomet.

Ernest Renan fit exécuter des fouilles aux alentours de l'église. On trouva plusieurs chambres dallées et des amorces qui firent penser que toute la petite église était entourée de dépendances qui en marquaient l'extérieur. Ainsi, il devait y avoir devant le bas de l'église une allée ou porche. Les fondements s'en voient à quelque distance du mur de façade. Derrière l'église se trouvait une salle presque de même largeur que l'église, les contreforts en sont visibles encore. L'église chrétienne orientale de ce temps nous est toujours représentée dans les miniatures byzantines et même dans les miniatures arabes où l'on veut représenter un *deir* chrétien, comme un petit couvent. *Deir* (habitation) signifie à la fois église et couvent : en effet, au *vi*^e siècle, les deux choses n'en faisaient qu'une, l'église n'étant jamais sans bâtiments d'habitation pour le clergé.

Ces fouilles donnèrent un seul débris d'inscription, c'est une plinthe de pierre grise sur laquelle on lit :

οCΤοΥΥΚοΥΑΥΤοΥ +

...[ὕπὲρ πάντ]ος τοῦ ὕκου (=οἴκου) αὐτοῦ +

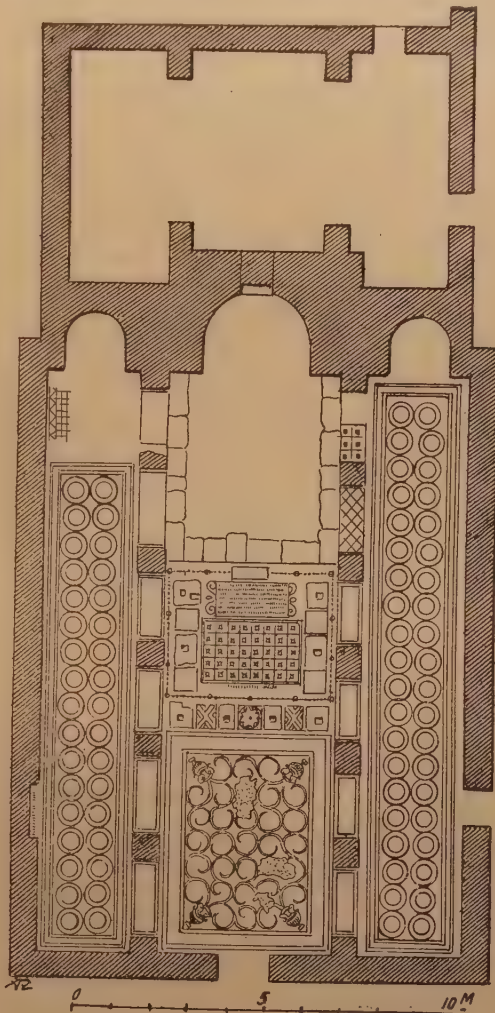
Le plan ci-joint (fig. 6440) donnera une idée de l'état du terrain et de la petite église qui couvrait la mosaïque.

Les deux entrées principales n'ont que 1 m. 27 de large. Les intervalles des colonnes sont inégaux; ils varient de 1 m. 55 à 1 m. 95, si bien que les colonnes ne se répondent pas exactement d'un côté à l'autre. Les piliers étaient reliés entre eux soit par de petits arceaux, soit par des plates-bandes. Quant à la couverture générale de l'édifice, elle ne pouvait être en voûte; la faiblesse des murs s'y oppose. Il n'y avait pas de coupole; l'éclairage se faisait sans doute par en haut au moyen de petites fenêtres sous le toit. La largeur de la nef principale est de 4 m. 25; les deux nefs latérales sont, l'une de 2 m. 275, l'autre de 2 m. 475. Les bases des colonnes ne sont pas non plus égales, ni semblables, elles ont environ 0 m. 685 de côté. Tout ce qui reste des murs donne une pauvre idée de la construction. C'est là un fait général de l'époque byzantine, époque où l'architecture sacrifiait beaucoup à l'ornementation.

Que faire de l'enceinte carrée, située au milieu de la grande nef, et autour de laquelle sont placées huit bases de pierre, d'environ 0 m. 30 de saillie, ayant un trou au centre? Impossible de songer à un *ciborium*, comment admettre que l'inscription eût été derrière l'autel, que l'autel eût recouvert des mosaïques? C'est un *presbyterium*. Les huit pierres devaient

servir de bases à une banquette destinée aux dignitaires ecclésiastiques. L'inscription : τῷ οἴκῳ σου πρέπει ἁγίασμα, κύριε, est ainsi parfaitement appropriée. La grossièreté de ces huit bases était sans doute dissimulée par une draperie qui recouvrait la banquette et tombait jusqu'à terre.

L'autel se trouvait, à n'en pas douter, dans l'espace vide situé entre les deux travées latérales. Cet

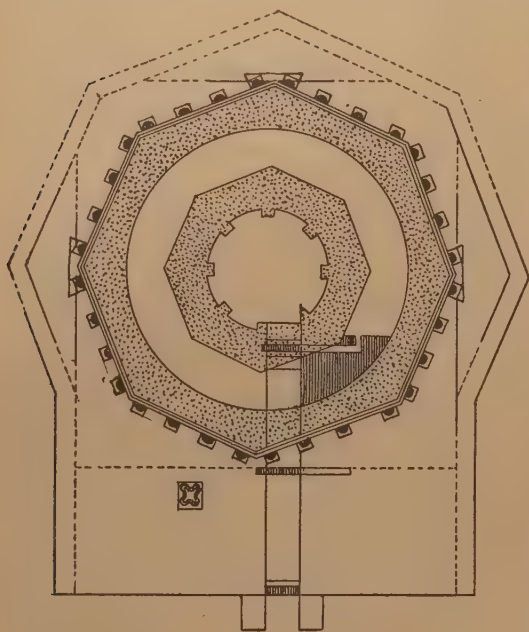


6440. — Plan de l'église de Kabr-Hiram.
D'après E. Renan, *Mission de Phénicie*, 1864, p. 628.

espace était sûrement exhaussé sur les degrés et fermé par des tentures. Les intervalles des colonnes dans cette partie sont, en effet, carrelés d'une manière qui prouve que ces espaces n'étaient pas en vue du côté du sanctuaire, et que du reste de l'église on ne les apercevait guère, si ce n'est quand on était auprès. Par le dernier entre-pilier, il y avait des deux côtés un passage du sanctuaire aux bas côtés. Le bout de la travée de gauche n'a pas de mosaïque; il était carrelé en marbre. Julien Durand pense que cette extrémité était occupée par l'autel de la *prothèse*, et qu'à droite était le *diaconicon*. L'orientation de l'église (abside à l'est, autel de la *prothèse* au nord, *diaconicon* au sud) serait, en effet, conforme aux usages byzantins. Le carrelage de l'extrémité de la travée de gauche fait

un peu difficulté à cette hypothèse. E. Renan ne pouvait affirmer si ce carrelage était complet ou s'il constituait seulement une bordure au centre de laquelle aurait pu être l'autel. Si les règles d'orientation n'étaient pas absolues, il serait plus naturel de placer le *diaconicon* dans le réduit carrelé de gauche. Pour que les mosaïstes se soient arrêtés avant la fin de la travée, il faut qu'ils aient trouvé devant eux une cloison.

Quand fut détruite l'église de Saint-Christophe? Sûrement, lors de l'invasion musulmane. Peut-être la couche de terre qui recouvrait la mosaïque, et qui était toute meuble, a été répandue exprès. Cette couche n'était pas formée des débris du monument écroulé. On peut supposer que, lors de l'invasion de la Syrie par les musulmans iconoclastes, on aura recouvert ce bel ouvrage pour le préserver de la des-



6441. — Plan du mausolée.

D'après Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 414, fig. 170.

truction. Le frêle édifice qui s'élevait au-dessus aura disparu bientôt. Les chrétiens du pays ayant fui ou ayant été exterminés, la tradition se sera perdue. Si l'ouvrage avait été connu au Moyen Âge, les musulmans l'eussent saccagé, les chercheurs de trésors l'eussent mis en pièces. A l'époque des croisades, nulle trace à cet endroit, ni d'un établissement religieux, ni d'un souvenir de saint Christophe, saint pourtant aussi populaire chez les Latins que chez les Grecs¹.

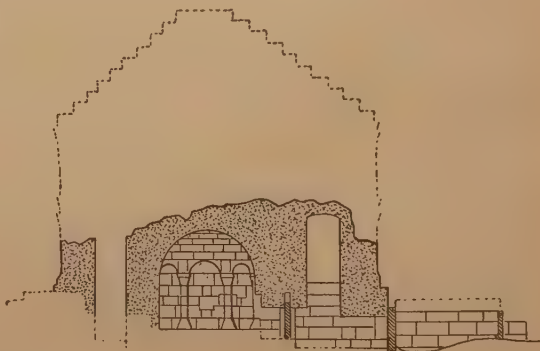
H. LECLERCQ.

KABYLIE. — Cette région ne semble pas avoir jamais vu de communautés prospères; mais c'est une raison de plus pour nous de noter les vestiges du christianisme. Dans la Kabylie occidentale, à trois kilomètres et demi à l'est de Ménerville, entre ce

bourg et celui de Blad-Guitoun, on rencontre les ruines antiques d'un village assez important. Elles sont situées au-dessus de la ferme Hertman, près de la ligne du chemin de fer Tizi-Ouzou. Beaucoup de pierres ont été employées pour la construction de la voie ferrée. Quelques débris de fûts de colonnes et un chapiteau ionique, de très basse époque, de proportions massives, ont pu appartenir à une église chrétienne².

Le mausolée de Blad-Guitoun et les *Djedjar* méritent d'être décrits d'une manière assez détaillée (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1222-1226); nous avons fait connaître les *Djedjar*, il sera question ici du mausolée qui était en partie enseveli sous les terres, il a été dégagé en 1896 par M. Viré et décrit en 1898 par M. Gsell.

Sauf la salle du milieu, le mausolée est en mauvais état. Le côté sud a presque entièrement disparu, le côté ouest et surtout le côté nord, faisant face à la pente de la colline et plus enfouis, sont moins ruinés. Le monument est bâti surtout en pierres de taille



6442. — Coupe du mausolée.

D'après Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 415, fig. 171.

d'un grès jaune foncé, poreux et facile à entamer. La construction est médiocre, les blocs employés sont de grandeurs très diverses, les assises manquent de régularité, les pierres sont reliées par un mauvais mortier qui s'effrite dès qu'on le touche. Les parties, les lignes qui devraient être symétriques, ne se correspondent pas toujours exactement. Les murs extérieurs, épais de 1 m. 05 à 1 m. 40, sont constitués par deux rangées de blocs taillés, entre lesquels on a jeté des moellons de petites dimensions. La masse de maçonnerie qui surmonte le caveau central est faite de pierres de taille et de blocage, amoncelées au hasard; beaucoup de ces pierres de taille sont certainement des matériaux d'emprunt (fig. 6441-6442).

La forme extérieure de l'édifice est octogonale et les parois sont revêtues d'une riche décoration, par malheur fort endommagée à cause de la mauvaise qualité du grès. Chacune des huit faces (large de 4 m. 30) est ornée de quatre demi-colonnes engagées dans la construction. Les bases, dont le profil est très simple (un tore, une scotie et une petite bande à plan oblique) offrent sur leur dé divers ornements curieux, à motifs végétaux et géométriques d'une grande variété. Les chapiteaux sont d'ordre ionique à grosses volutes et d'un aspect massif, de style très décadent, fort semblables à ceux que l'on rencontre

¹ E. Renan, *Mission de Phénicie*, in-4°, Paris, 1864, p. 606-631; cf. *Revue archéologique*, 1861, p. 153-154.

² De Vigneral, *Ruines romaines de l'Algérie, Kabylie, du Djurdura*, p. 99-100 (sous le nom de Takitount); A. Berbrugger, *Époques militaires de la Grande Kabylie*,

p. 14 (sous le nom de El-Habs); S. Gsell, *Le mausolée de Blad-Guitoun*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 481-499; *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 412-417, fig. 170-171; *Atlas archéologique*, feuille 5, p. 8, n. 54 et add., n. 54.

dans les églises chrétiennes de la région, notamment à Tipasa. On n'a trouvé que deux chapiteaux en place, la hauteur totale des colonnes est de 2 m. 65. Sous les voûtes, il y a des moulures disposées horizontalement : une tresse, une rangée de perles et une ligne ondulée. Cette décoration se poursuit en dehors des chapiteaux, le long des parois ; l'espace correspondant aux volutes y est occupé par des séries de feuilles. C'est sans doute à une corniche, placée au-dessus des chapiteaux, qu'il faut rapporter les blocs, hauts de 0 m. 40, dont la face à plan incliné est aussi ornée de moulures horizontales : une tresse placée sous un bandeau, un rang de perles, une tresse et un deuxième rang de perles. Au-dessus régnait un faux étage avec d'autres colonnes engagées, également d'ordre ionique. Une porte simulée occupait le milieu de chacun des huit côtés. Bases de colonnes, panneaux figurant les portes, cadres entourant ces panneaux, entablements courant au-dessus des colonnes offrent une profusion d'ornements végétaux et géométriques, exécutés pour la plupart en relief plat, selon la technique usitée à l'époque chrétienne (fig. 6443). Une pierre intéressante, trouvée au nord, brisée en deux morceaux, a dû être placée au milieu d'une des faces, soit en bas, soit au premier étage, sans doute, entre deux chapiteaux. On y voit représenté un calice entre deux poissons, images dont le caractère chrétien n'est guère douteux ; le style de ces symboles peut reporter au IV^e-V^e siècle (voir *Dictionn.*, au mot *IXΘΥC*, t. VII, col. 2055, fig. 6089). Divers segments de demi-colonnes, un peu plus minces que celles dont on a parlé, et faisant corps avec une bande large de 0 m. 20, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'un faux étage. Ces demi-colonnes étaient à leur tour, surmontées de chapiteaux semblables à ceux du premier ordre, décorés de même mais plus petits. Au-dessus devait régner une corniche semblable à celle de l'ordre inférieur.

Le couronnement de l'édifice est hypothétique. Par voie de comparaison avec d'autres mausolées africains, tels que le *Medracen*, le *Tombeau de la Chrétienne*, le grand mausolée de Taksebt, M. Gsell suppose une dizaine de gradins environ de 0 m. 40 chacun ; ce qui donne pour hauteur totale à l'édifice 9 m. 40 environ.

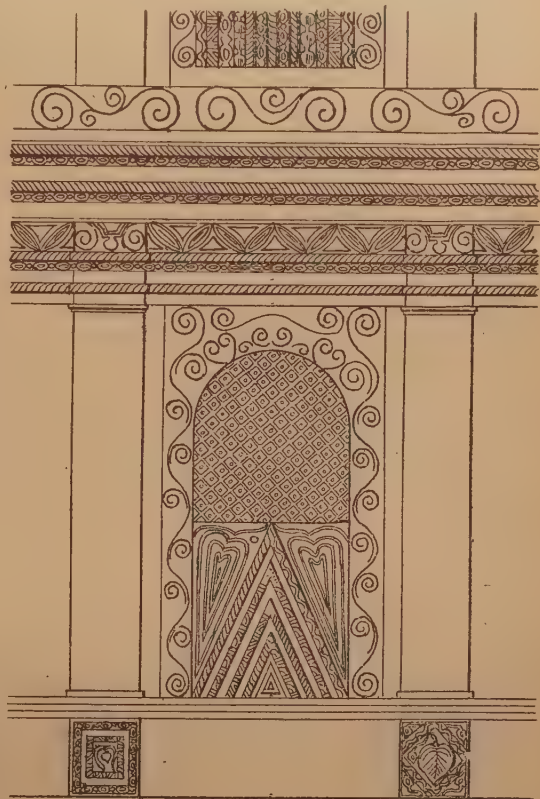
Au nord, le mausolée est bordé par deux degrés, de même au sud et à l'ouest. À l'est s'étend une grande plate-forme en pierres de taille qui paraît avoir été précédée de plusieurs marches. En avant de cette plate-forme, entre deux petites avancées rectangulaires, se trouve la porte, établie en contre-bas ; elle était sans doute masquée par l'escalier. Le couloir d'accès, barré par une murette, n'a que 0 m. 95 de large ; entièrement recouvert par le dallage de la plate-forme, il ne dépassait guère 1 mètre de hauteur. Après quelques mètres, il est interrompu par une dalle-porte encore intacte, qui, à l'aide d'un levier, pouvait être repoussée dans une coulisse latérale. Puis il débouche dans une galerie circulaire, surmontée d'un plafond en pierre et haute de 4 m. 50 qui enveloppe la chambre funéraire, sauf au nord-est, où elle est coupée par un épais massif. Au delà, le couloir se prolonge en ligne droite et atteint bientôt une petite porte, en avant de laquelle on distingue, à droite, un mufle de lion grossièrement sculpté ; il existait très probablement un mufle identique à gauche, mais on n'en voit aucune trace, la paroi étant endommagée. Une dalle formait la porte qui glissait dans une coulisse ménagée à l'intérieur du massif qui barre la galerie.

La baie franchie, on entrait dans une salle ronde, de 3 m. 75 de diamètre et de 3 m. 65 de hauteur *maxima*. Le long du mur, huit pilastres, coiffés d'impostes

qui ressemblent à des troncs de pyramides renversés, portent des blocs creusés en arcade ; au-dessus une coupole à encorbellement est constituée par des séries superposées d'anneaux en pierre de taille. Cette chambre funéraire, violée depuis longtemps, est vide, mais elle contenait vraisemblablement un sarcophage chrétien en marbre, datant du IV^e siècle environ, dont les menus débris ont été retrouvés dans les fouilles.

Voici l'énumération des fragments reconnaissables :

1. un oiseau, peut-être une colombe, qui tient dans



6443. — Porte simulée.

D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 485, fig. 3.

son bec un petit objet arrondi ; 2. un morceau ayant fait partie du bas du sarcophage ; on y distingue la patte d'un coq et un pied chaussé d'une sandale (peut-être la scène du reniement de saint Pierre) ; 3. un pied chaussé d'une sandale et un tronc d'arbre ; 4. un corps d'oiseau, peut-être un coq ; 5. le torse d'un homme vêtu, tourné vers la droite, la main droite à la hauteur de la poitrine, l'index et le médium ouverts ; 6. tête imberbe tournée à droite ; 7. corps d'un adulte vêtu d'une tunique courte et avançant à droite, dans la main droite un *volumen* ; 8. tronc d'arbre et bout de draperie.

La date du mausolée paraît nous reporter vers la période du IV^e au VI^e siècle. Il s'élevait dans une région où la civilisation romaine ne paraît pas s'être fortement implantée, où l'on n'a trouvé qu'un très petit nombre d'inscriptions latines, concernant d'ailleurs des indigènes. Il n'y a donc pas lieu d'attribuer ce monument à un riche Romain ; il est plus probable qu'il fut bâti par les soins d'un prince maure, chef

d'une puissante tribu qui appela chez lui un architecte et des maçons de quelque ville du littoral.

H. LECLERCQ.

KALAT-SEMAN. — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANTIOCHE, col. 2380-2388, fig. 801-807.

Clef de voûte d'un arc sur une porte regardant vers le sud dans le dernier mur au sud. De chaque côté de la porte se trouve une petite fenêtre. La clef de voûte mesure 0 m. 54 de large en haut et 0 m. 26 en bas; elle mesurait autrefois 1 m. 18 de hauteur, mais une brisure à la partie inférieure a emporté environ 0 m. 05. Au centre, on voit un disque en relief de 0 m. 27 de diamètre. L'inscription est gravée, les lettres mesurent 0 m. 045 à 0 m. 055 en hauteur, bien creusées et bien formées, l'ensemble est parfaitement



6444. — Inscription sur clef de voûte.

D'après Publication of the Princeton University archeological Expedition to Syria, div. III, Greek and latin inscriptions in Syria, sect. B, Northern Syria, part. 6, The Djebel Siman, par W. Prentice, Leyden, p. 176.

distinct, mais l'éloignement rend la lecture difficile (fig. 6444).

Τοῦτο τὸ ἔργον τοῦ κομέτου Ἀγαπίου. μνίσθητι εἰς τὸ συνα(χ)ίς. Τηχνίτης Παλλάδ(ιος) Ἀβραάμ. Ἡρακλίτ(ου) Τίλοκβαριν(ός)

« Voici l'ouvrage du citoyen Agapios : souvenez-vous (de lui, O Seigneur) continuellement ! Entrepreneur Palladios Abraham, fils d'Héraclite de Tilokbarin ?

L'auteur savait peu de grec et ce peu n'était pas correct. Naturellement ἔργων est ici pour ἔργον et μνίσθητι pour μνήσθητι. Il semble que κομέτου soit pour κομήτου, encore qu'il a pu vouloir employer κόμητος. S'il en est ainsi, Agapios habitait le village voisin de Telanissos.

H. LECLERCQ.

KALENDAE. — Ce sujet a été exposé déjà (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1717-1728). On ajoutera que dans le plus ancien *comes* de l'Eglise romaine, rien n'est marqué au 1^{er} janvier, in theophania; ce qui est conforme à la pensée primitive, qui considérait tout ce temps, depuis le 25 décembre jusqu'au 6 janvier, comme une fête ininterrompue. Du reste, les réjouis-

sances traditionnelles, à Rome, aux calendes de janvier, durent longtemps empêcher l'autorité de songer à établir ce jour-là une solennité religieuse quelconque. Quand l'idée en vint, on se contenta de fêter l'« octave du Seigneur », en y commémorant spécialement la maternité virginal de Marie; puis, on y joignit, comme en pays gallican, le souvenir de la Circoncision, et même, un peu plus tard, la fête d'une sainte Martine dont l'existence est assez douteuse.

Le canon 17 du concile de Tours, tenu en 567, prescrit aux moines l'observance des jeûnes : *Et quia inter natale Domini et epyfaniam omni die festivitates sunt, idemque prandebunt excepto triduum illud, quod ad calcandam gentilium consuetudinem patris nostri statuerunt, privatas in kalendis Januarii fieri litanias, ut in ecclesia psalletur et ora octava in ipsis kalendis circumcisonis missa Dei propitio celebretur*¹. En Espagne, c'était non pas trois jours, mais un jour de jeûne seulement qui suivait le jour de la Circoncision comme protestation (et sans doute aussi expiation) contre les saturnales païennes. Ce jeûne nommé *caput anni* tombait régulièrement le 2 janvier, peut-être était-il transféré quand ce jour était un dimanche ou un samedi. On n'a pas lieu de croire que le jeûne ait coexisté assez longtemps avec la fête et que plus tard il ait été renvoyé au jour suivant². Aucun document, aucune vraisemblance intrinsèque ne permet d'affirmer ou de soupçonner qu'à une époque quelconque le premier janvier ait été à la fois jour de fête et jour de jeûne. Tous les livres liturgiques supposent que le jeûne s'observe après la Circoncision. En effet 1) tous les calendriers disent *IIII nonas* (c'est-à-dire le 2 du mois) *jejunium observabitur*; 2) la formule pour annoncer les fêtes dit après l'indication de la Circoncision : *Die crastina omnes jejunemus, le libellus orationum* de Vérone dit explicitement *IIII non. ian. de initio anni*; 3) S. Isidore, *Regul. monach.*, c. XI : *Quotianum jejunium post diem Circumcisionis oritur, peragiturque usque ad solemniam Paschae*. Si les moines ne jeûnaient pas le 1^{er} janvier, à plus forte raison les fidèles ne le faisaient pas³.

H. LECLERCQ.

KALENDARIA. — I. Calendrier juif. II. Calendrier romain. III. Calendrier chrétien. IV. Calendrier illustré de 354. V. Calendrier de Carmona. VI. Calendrier de Carthage. VII. Calendrier d'Epternach. VIII. Calendrier irlandais. IX. Calendrier de Naples. X. Calendriers du Mont-Cassin. XI. Calendrier de Charlemagne. XII. Calendrier de Fronto. XIII. Calendrier-bibliographique. — XIV. Calendrier d'Oxyrhynque. XV. Calendrier (copte d'Alexandrie. XVI. Calendrier d'Antioche. XVII. Calendrier gothique. XVIII. Calendriers liturgiques. XIX. De quelques calendriers.

I. CALENDRIER JUIF. — Le mot *kalendarium* servait primitivement à désigner une table des intérêts de l'argent dus au calendes, qui tombent régulièrement le premier jour de chaque mois (voir au mot *KALENDARUM*). Avant que ce mot prit le sens d'almanach, cette acception était rendue par le mot *fasti*.

Le caractère commun à tous les calendriers est la division duodécimale fondée sur les phases successives et le cours annuel de la lune. Le calendrier primitif des Hébreux a été un calendrier lunaire, comme celui des Arabes et celui des Babyloniens. Le principal élément des calendriers de cette espèce est le mois lunaire d'un peu plus de quatre semaines; la lune a fourni aux peuples, dès une époque certainement très reculée, un moyen facile, sûr et régulier de mesurer le temps. Les fêtes célébrées à la cour du roi Saül⁴

¹ Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 126-127. — ² *Liber Ordinum*, édit. M. Férotin, col. 450, note 1. — ³ D. de

Bruyne, dans *Rev. bénédictine*, 1922, t. XXXIV, p. 153. —

⁴ I Reg., xx, 5; II Reg., iv, 23; Osée, II, 13; Amos, viii, 5.

nous font voir que la néoménie, ou premier jour du mois lunaire, était chez les Hébreux une véritable fête. Mais un peuple de pasteurs nomades ou d'agriculteurs, ainsi qu'ils le devinrent dans la suite, se préoccupe nécessairement des saisons et règle de préférence sa vie sur le cours du soleil plutôt que sur celui de la lune. Par conséquent, à une date très ancienne, les Hébreux ont dû avoir une année solaire où les mois lunaires se plaçaient comme ils pouvaient, sauf à ajuster le tout par une période de jours supplémentaires ou par un mois intercalaire. Il paraît probable que les calendriers de tous les peuples sémitiques anciens se ressemblaient beaucoup. Quatre des mois de l'ancien calendrier historique des Hébreux nous ont été conservés, dont trois dans le récit de l'inauguration du temple de Salomon. Ces noms sont *abib*, plus tard premier mois¹, *ziv*, plus tard deuxième mois; *étanim*, plus tard septième mois, et *but*, plus tard huitième mois²; ils paraissent devoir se laisser traduire respectivement par mois des épis, de la floraison, des torrents, des grandes eaux et de la récolte (ou peut-être des grandes pluies).

Ces noms paraissent avoir été en usage jusque vers la fin de l'époque des rois; le nom *abib* se lit encore dans le Deutéronome³; dans la suite, ces noms anciens furent abandonnés et remplacés par des numéros d'ordre allant de un à douze; cet emploi de numéros se trouve dans les ouvrages écrits sous les derniers rois de Juda, pendant et après l'exil; leur présence dans le Pentateuque et dans le livre des Rois pourrait s'expliquer par des remaniements ou des retouches du texte original. Les Juifs rapportèrent de l'exil les noms des mois qui étaient usités chez tous les peuples sémitiques du nord et de l'est. Dans les livres de Zacharie on constate l'emploi des numéros d'ordre en les expliquant par les noms nouveaux⁴. De même dans le livre d'Esther⁵; dans Esdras, on ne trouve qu'une fois un nom nouveau⁶, tandis que partout ailleurs ce livre emploie les numéros d'ordre; Néhémie emploie tantôt les numéros d'ordre⁷ tantôt les noms nouveaux⁸. A partir du II^e siècle avant l'ère chrétienne, la numérotation des mois est définitivement abandonnée pour faire place aux noms nouveaux : Nizan, Iyyar, Sivan, Tammuz, Ab, Eloul, Tizri, Morbesvan, Casleu, Tebet, Sebat et Adar. Le treizième mois, qui est un mois intercalaire, reçut le nom de second Adar ou Ve-Adar. L'année commence au mois de Nizan qui tombe aux environs de l'équinoxe du printemps et contient la fête de Pâques, de sorte que l'ancien mois d'Abib, devenu 1^{er} mois, s'est finalement identifié avec Nizan.

Cette adoption du mois de Nizan tendait à transformer l'année agricole en année religieuse, en fondant sur une doctrine le calendrier qui, autrefois, était fondé sur les saisons. Les innovations de ce genre ont toujours beaucoup de peine à se faire accepter, il paraît probable que parmi le peuple, le mois de Tisri resta longtemps le véritable commencement de l'année, et le mois de Nizan fut peu à peu déchu de sa dignité en tête de l'année. L'adoption par les Juifs de l'ère des Séleucides (312 avant l'ère chrétienne) qui commence en automne, permet de croire qu'on était purement et simplement revenu à l'ancien système. On ne parlait plus de l'origine de l'année en Nizan que par habitude.

Nous ne savons quelle valeur il faut attribuer à une assertion du Talmud à propos de quatre commence-

ments de l'année, à savoir Nizan pour l'année religieuse, Tizri pour l'année civile, Sebat et Eloul pour d'autres objets; ainsi qu'on l'a dit, cette indication a l'air d'être une facétie d'archéologue⁹.

II. CALENDRIER ROMAIN. — Le calendrier romain avait pour base à la fois l'exacte observation des astres dont le cours réglait le temps, et la superstition qui se mêlait à tous les événements naturels. On sait aujourd'hui d'une manière certaine que les Latins, ou plus exactement les peuples de l'Italie, ne comptaient et ne fixaient les dates que par mois lunaires. Le mot *mensis*, mois, le prouve, car il dérive certainement de *metiri* (mesurer) et signifie « mesureur » ou spécialement « mesureur du temps ». La division des mois, telle qu'elle existait chez les peuples de l'Italie, nous en est une nouvelle preuve; car les trois principales divisions du mois romain : les Calendes (le 1^{er}) les Nones (le 5 ou le 7) et les Ides (le 13 ou le 15), correspondent aux phases de la lune et reviennent à une ancienne division du mois en quatre parties qui concordaient avec l'apparition de la nouvelle lune, du premier quartier, de la pleine lune et du dernier quartier. Ici la superstition romaine a déjà exercé son influence perturbatrice sur des rapports qui étaient primitivement bien simples, car le mouvement de la lune autour de la terre s'accomplissant en vingt-neuf jours et demi environ, il eût été naturel que les Romains eussent eu comme d'autres peuples des mois de vingt-neuf ou trente jours alternativement. Mais les Romains, au contraire, semblables en cela aux esprits faibles de notre époque qui redoutent le nombre treize, et regardent les nombres pairs comme néfastes, firent alterner des mois de vingt-neuf et de trente et un jours. La même superstition fit commettre une autre erreur : dans les mois de vingt-neuf jours ou mois creux, les Romains ne plaçaient pas les ides, qui dépendaient de la pleine lune, le 14, mais le 13, et ils faisaient terminer les quartiers de lune (*nundinæ*) plutôt le neuvième jour que le huitième. La mesure du temps, d'après le cours de la lune, amena chez les Romains une année lunaire, indépendante du cours du soleil; sans se préoccuper des changements de saison produits par le mouvement du soleil, on arriva par le système des décades à composer avec dix mois une unité supérieure. La pénétration de l'historien Niebuhr a montré que, dans les trêves conclues par les Romains avec les villes latines ou celles d'Etrurie, on compta, jusqu'aux époques historiques, par années de dix mois. De bonne heure on tenta de faire concorder l'année, réunion de plusieurs mois, avec le temps de révolution de la terre autour du soleil. Cette tentative, attribuée au roi Numa Pompilius, consistait dans l'addition aux dix mois de deux autres mois, janvier et février. Le commencement de l'année resta fixé au 1^{er} mars. Le nom des mois de septembre, d'octobre, de novembre et décembre en garde le souvenir; ces mois conservèrent leurs noms, quoique, dès l'an 153 avant Jésus-Christ, l'entrée en fonction des nouveaux consuls eût lieu le 1^{er} janvier, et qu'ainsi cette date, dès lors consacrée de fait, eût été légalement établie lors de la réforme du calendrier sous César. Les noms de ces mois leur vint de leur position dans l'ancienne année romaine, car le mot « décembre » par exemple désigne le sixième mois, pendant que dans le calendrier Julien il est le douzième. La fin de l'année de Numa tombait le 23 février. Car comme

¹ Exod., xiii, 4. — ² I Reg., ii, 8; vi, 1; vi, 38.

— ³ Deut., xvi, 1. — ⁴ Zach., i, 7; vii, 1. — ⁵ Esther, ii, 16; iii, 7, 12; viii, 9, 12. — ⁶ Esdr., vi, 15. —

⁷ Nehem., vii, 73; viii, 2, 16. — ⁸ Nehem., i, 1; ii, 1; vi, 15.

— ⁹ Cf. Th. Reinach, *Le calendrier des Grecs de Babylone*

et les origines du calendrier juif, dans *Revue des études juives*, 1889, t. xviii, p. 90-93. Pour les *dies ægyptiaci*, voir R. Steele, dans *Proceedings of the royal society of medicine. Section of history*, 1918-1919, t. x, supplément, p. 108-121.

les onze premiers mois avaient alternativement trente et un ou vingt-neuf jours, il ne restait sur les trois cent cinquante-quatre jours remplis par les douze révolutions de la lune que vingt-trois jours pour le douzième mois. Nous trouvons une réminiscence de cette fin d'année dans la disposition du mois bissextile, dans lequel autrefois et encore aujourd'hui, du moins dans le calendrier de l'Église, le jour bissextile est placé après le 23 février. Mais avec l'établissement d'une année de douze mois, les difficultés n'étaient pas écartées, car cette année ne comptait que trois cent cinquante-quatre jours, tandis que l'année solaire comprend environ trois cent soixante-cinq jours un quart. Il fallut donc ramener chaque année à trois cent soixante-cinq jours un quart, ou, après une série d'années, chercher à égaliser le nombre de jours de l'année ordinaire avec celui de l'année solaire. Dans les premiers temps, on introduisit chaque seconde et quatrième année un mois bissextile, qui avait alternativement vingt-deux ou vingt-trois jours; plus tard on fit d'autres mois qui furent reconnus insuffisants. Jules César opéra une réforme radicale; il supprima complètement l'année lunaire, et donna pour base à son calendrier l'année solaire de trois cent soixante-cinq jours un quart.

Les Romains disaient qu'ils avaient eu un double calendrier, l'un, dit de Romulus, apporté, croyait-on, d'Albe la Longue, métropole de Rome, par suite *latin*, l'autre attribué au *sabin* Numa Pompilius, et cette distinction correspondait peut-être à la persistance de la dualité des éléments ethniques à Rome. L'opinion courante est que le calendrier en usage jusqu'à Jules César (45 avant J.-C.) était celui de Numa. La question est obscure, mais quelques faits sont connus avec certitude :

1° Les décevirs (451) firent quelques changements, probablement pour mettre mieux d'accord les années solaire et lunaire, en adoptant (ou en empruntant à la Grèce) un cycle de quatre ans. Un passage d'Ovide, cité plus bas, montre qu'ils apportèrent une autre modification importante.

2° La *lex Icilia* (190) chargea les pontifes de l'intercalation. Des irrégularités furent commises à cet égard, surtout dans les derniers temps de la République, de sorte qu'en l'an 46 les calendes de janvier tombaient le 13 octobre du calendrier rectifié.

3° César, conseillé par Sosigène, recourut à l'expédient d'une année de 445 jours et fit partir son nouveau calendrier de la néoménie, 1^{er} janvier 45. Comme il est certain que le calendrier en usage sous la République faisait commencer l'année en mars, César changea le début de l'année. Suivant Ovide, il ne fit ainsi que revenir à un ancien système ¹ :

*Señ tamen antiqui ne nescius ordines erres,
Primus, ul est, Jani mensis et ante fuit.
Qui sequitur Janum, veteris fuit ultimus anni;
Tu quoque sacrorum, Termine, finis eras,
Primus enim Jani mensis, qui a janua prima est;
Qui sacer est imis Manibus imus erat;
Post modo creduntur spatio distantia longo
Tempora bis quini continuasse viri.*

Niebuhr et Mommsen ont cru que l'année commençant en mars était une année de dix mois en usage pour les affaires; mais il est plus probable que l'existence de cette année n'était qu'une hypothèse tirée du fait que *Décembre* était le dernier mois avec un nom numéral. L'année commençant en mars était sabine, comme l'implique son association avec Numa. Mars, qui donna son nom au premier mois, était la grande divinité sabine. Les patriciens, eux aussi,

étaient *sabins*, et c'est eux qui contrôlèrent longtemps le calendrier (jusqu'en 302 avant Jésus-Christ, date de la publication par Flavius du calendrier tenu secret). Le 15 avril, sur les anciens calendriers, on trouve la fête ancienne des *Fordicidia*; or, *forda* est la forme latine de *horda*. Si le calendrier de Numa avait été latin, on trouverait *Hordicidia*. Ainsi Jules César ne fit que revenir au vieux calendrier plébéen, que les plébéens avaient probablement conservé pour leurs propres fêtes.

Le calendrier de Jules César demeura en usage pendant toute la durée du Moyen Âge sous le nom de calendrier Julien. Afin de comprendre dans l'*annus* parcouru par le soleil un nombre exact de jours, on avait eu recours à l'ingénieux procédé de l'intercalation périodique. L'année « commune » avait 365 jours et, tous les quatre ans, pour tenir compte des fractions précédemment omises, on ajoutait un jour. Des motifs religieux firent intercaler ce jour entre le 24 et le 25 février, après le sixième jour avant les calendes de mars, et ce fut le bissext (*bissexto kal. martii*), d'où la dénomination de *bissextiles* donnée à ces années de 366 jours. Les années bissextiles du calendrier Julien sont celles dont le chiffre est divisible par 4. Nous avons conservé la division de cette année en douze mois, dont sept ont 31 jours; quatre, 30 jours; un, 28 ou 29 jours.

La division de chaque mois en calendes, nones et ides formait trois sections d'un usage beaucoup moins rapide et moins sûr que celui de la numérotation de 1 à 31, ou 1 à 30, ou 1 à 28 (29). Les jours du mois étaient désignés par le nombre de jours qui les séparaient des calendes, des ides ou des nones. Ainsi, immédiatement après les calendes d'un mois quelconque, les dates étaient rapportées aux nones, le lendemain des nones elles étaient rapportées aux ides, et les lendemain des ides aux calendes du mois suivant. Il faut remarquer que le jour des calendes, des nones ou des ides était compris dans le compte. La veille des calendes était *pridie* ou II^o [*ante*] *kalendas*, l'avant-veille, III^o *kal.* Lorsque les ides tombaient le 13 et que le mois comptait 31 jours, on avait à compter jusqu'à dix-neuf jours avant les calendes. Le 14 janvier, par exemple, était : *ix kalendas februarias*. On a dit plus haut que le jour qu'on ajoutait tous les quatre ans s'intercalait en février entre le 6 et le 5 des calendes de mars et s'appelait : *bis VI^o kal. mart.*

Nous n'entreprendrons pas la description des anciens calendriers païens ², mais nous ne pouvons omettre de faire ici une exception pour une plaque circulaire en bronze trouvée à Grand (Vosges) en 1886 (fig. 6445) monument curieux dont le colonel G. de la Noë a donné le précieux commentaire suivant :

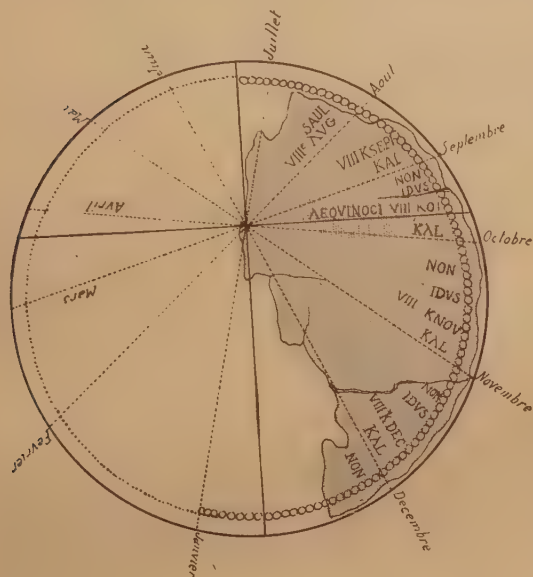
« Les deux fragments de plaque peuvent se juxtaposer exactement. Réunis, ils forment à peu de chose près la moitié de la plaque circulaire dont ils devaient faire primitivement partie. Il est facile par conséquent de reconstituer cette dernière.

« La plaque porte, sur une circonférence voisine de son pourtour, une série de trous la traversant de part en part : vis-à-vis de ces trous on lit, gravé sur la plaque les inscriptions suivantes : VIII KAL SEPT; VIII KAL NOV; VIII KAL DEC, etc., et dans les intervalles correspondants KAL, NON, IDVS. Nous sommes donc en présence d'un calendrier. »

Il est facile de voir d'ailleurs que les trous pratiqués le long du bord de la plaque marquaient, de deux en deux, les jours de l'année. En effet, si l'on prolonge leur tracé de part et d'autre, les extrémités des fragments de plaque qui nous reste, en conservant l'espacement qu'ils ont dans le voisinage de ces extré-

¹ *Fasti*, II, 47-52. — ² Voir *Corp. inscr. lat.*, t. I.

mités, on constate que leur nombre, entre les extrémités du diamètre AB est précisément de 91 à 92; or 4 fois 91, 5 = 366, nombre des jours d'une année bissextile. Chaque moitié de la plaque comprenait donc une moitié de l'année et les deux moitiés réunies, l'année entière. De plus, entre les intervalles marqués



6445. — Plaque de bronze de Grand.

D'après *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1887, p. 171.

du signe KAL, qui indiquait le premier jour de chaque mois, on trouve un nombre de trous égal à la moitié du nombre des jours du mois correspondant. Cependant les longueurs des arcs qui correspondent aux différents mois ne sont pas égales; elles vont en augmentant, au contraire, de A vers B. On ne peut attribuer cette inégalité à une maladresse de l'ouvrier; les différences sont trop grandes; d'ailleurs les intervalles croissent systématiquement.

Cette disposition est donc intentionnelle et on doit en conclure que le calendrier n'avait pas seulement pour objet de permettre de marquer la date à l'aide d'une fiche, par exemple, enfoncée dans le trou correspondant, mais qu'il servait encore à un autre usage.

En effet, il donnait la longueur des jours, absolument comme quelques-uns de nos calendriers indiquent encore, pour chaque jour, l'heure du lever et du coucher du soleil. La connaissance de cette longueur était utile à une époque où les heures étaient marquées par des clepsydres qu'il fallait régler chaque jour de façon d'ailleurs à leur faire donner, non pas la vingt-quatrième partie du temps compris entre deux levers de soleil, mais la douzième partie de la durée comprise entre le lever et le coucher de cet astre. Il est facile de voir que notre calendrier remplissait la condition énoncée.

En effet, mesurons la longueur de la ligne CD le long de laquelle est gravée une inscription indiquant qu'elle correspond au jour équinoxial, c'est-à-dire à celui dont la longueur, égale à celle de la nuit, avait 12 de nos heures, et comparons-là à celle de la ligne CA qui correspondait, suivant l'hypothèse qu'il s'agit de vérifier, à la longueur du jour marqué en B, c'est-à-dire au 25 décembre, comme on peut le

vérifier en prolongeant à gauche les trous du calendrier. Une simple proportion nous montre, que si CD représente une durée de 12 heures, CA représentera 8 heures 57 minutes; c'est la durée du jour le plus court de l'année à la latitude de 41°46' (si on ne tient pas compte toutefois de la réfraction dont les anciens ne devaient pas se préoccuper).

Si on recherche ensuite les longueurs des lignes qui devaient, à cette latitude, représenter la longueur du jour le 1^{er} février et le 1^{er} mars, on trouve des nombres très peu différents de ceux qu'on obtient en mesurant sur le cadran les longueurs CA^T et CS correspondantes; ainsi au 1^{er} février on trouve 0 m. 123 au lieu de 0 m. 126, au 1^{er} mars 0 m. 140 au lieu de 0 m. 142, ce qui répond à des erreurs de 14 et 9 minutes sur la durée totale des jours correspondants. Or le cadran est en si mauvais état que l'on est en droit de considérer cette concordance comme suffisante.

De même si dans le cadran reconstitué (fig. 6446), on prend les longueurs des rayons CA^L, CM, CJ^N, qui doivent indiquer, suivant notre hypothèse, la longueur des jours aux dates des 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, on trouve des chiffres non moins concordants, savoir : 1^{er} octobre, 0 m. 151 au lieu de 0 m. 148; 1^{er} novembre, 0 m. 133 au lieu de 0 m. 130; 1^{er} décembre, 0 m. 120 au lieu de 0 m. 118. On voit donc que l'accord est aussi satisfaisant qu'on est en droit de l'espérer, car on ne doit pas s'attendre à trouver une précision rigoureuse dans le tracé de notre calendrier. L'irrégularité des trous, l'absence de traits indiquant le point précis auquel correspondait chaque inscription, l'irrégularité même de ces inscriptions prouvent une négligence réelle dans l'exécution de la plaque.

Il nous paraît donc démontré que la position des



6446. — Reconstitution du cadran.

D'après *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1887, p. 176.

lignes CA, CJ^T, CA^T, CS, CD, CA^L, CM, BJ^N, avait été fixée de façon à représenter la longueur des jours correspondants. La partie supérieure du cadran donnait donc la longueur de chaque jour pendant les six mois d'hiver. Pour les autres six mois de l'année, on est porté, au premier abord, à conclure de ce qui précède que la durée des jours correspondants devait

être fournie de la même façon, par la partie du calendrier située au-dessous de la ligne équinoxiale CD; mais un examen plus attentif s'oppose à cette conclusion.

En effet, les longueurs des lignes CN, CD, CB, qui correspondent aux 1^{er} juin, 1^{er} mai et 1^{er} avril sont notablement trop longues. En particulier la ligne CB donnerait une durée de jour trop forte de 75 minutes. On ne peut attribuer cette différence à un défaut de précision quelque négligée que soit la construction du calendrier, ainsi que nous l'avons fait remarquer. Il faut en conclure plutôt qu'on se contentait des indications de la partie supérieure du cadran. En retranchant en effet de vingt-quatre heures la longueur d'un jour donné d'hiver, on obtenait avec une exactitude suffisante, celle du jour d'été dont la date différait de six mois exactement.

En d'autres termes, la partie supérieure du cadran donnait la longueur des jours des six mois d'hiver et celle des nuits des six mois d'été, et l'on concluait de cette dernière par une simple soustraction celle des jours correspondants.

Nous avons dit que la durée du jour le plus court, calculé d'après le cadran, correspondait à une latitude de 41° 46'; il est assez remarquable que celle de Rome est de 41° 57' : on a certainement le droit d'en conclure que le calendrier avait été construit pour cette latitude.

Détail qui a son importance, le diamètre du calendrier mesure exactement un pied romain.

Enfin, d'après les antiquaires les plus autorisés, la forme des caractères des inscriptions gravées sur la plaque indiquerait que le calendrier a été construit dans le 1^{er} ou le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne¹.

Il existe une catégorie de monuments dont nous devons dire quelques mots; ce sont les calendriers romains composés d'après les *Fastes* d'Ovide. Plusieurs ont été publiés par Merkel sous ce titre : *P. Ovidii Nasonis Fastorum libri sex, editore et interprete R. Merkelio*, in-8°, Berolini, 1841, p. LII-LVIII, depuis on en a rencontré et publié quelques autres; H. Omont, *Notes sur quelques manuscrits d'Autun, Besançon et Dijon*, dans le *Cabinet historique*, nouv. série, 1882, t. I, p. 371-373 (d'après le ms. de Dijon 288); G. Boissier, *Calendrier romain*, dans *Revue de Philologie*, 1884, nouv. série, t. VIII, p. 55-74 (d'après le ms. de Paris, nouv. acq. lat. 1523); H. Omont, *Un nouveau calendrier romain tiré des Fastes d'Ovide*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1897, t. LVII, p. 15-25. (d'après le manuscrit de Paris, nouv. acq. lat. n. 632). J'ai été très frappé, écrit G. Boissier, de cette phrase que je lis dans Merkel à la suite des calendriers qu'il a publiés : *Multa hic sunt barbare; originem tamen ducunt sine dubio a labore grammatici alicujus sæculi quarti, vel quinti, quare nihil supprimendum putavi*. Cette phrase s'applique à tous ces divers calendriers. L'auteur du ms. Paris, n. acq. lat. 1523 était certainement chrétien, mais il devait vivre à une époque où les souvenirs païens n'étaient pas encore oubliés; il les rappelle volontiers et n'a pas un mot pour les condamner. Au III^e id. jan., il écrit : *Pontificale sacrificium Carmentis*, et il ajoute : *Pontificale sacrificium dicitur quod pontifex illa die missam celebrabat*. Nous voilà bien renseignés.

Ajoutons encore une trouvaille récente : J. Carcopino, *Un calendrier romain trouvé à Veroli (Verulæ)*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1923, p. 64-71.

III. CALENDRIER CHRÉTIEN. — Il semble un peu hasardeux de soutenir que les calendriers remontent

aux origines mêmes du christianisme, au moins sous la forme que ce mot éveille pour nous; néanmoins les païens avaient des tables qui leur remettaient en mémoire les anniversaires et on ne saurait nier que, assez tôt, les fidèles n'aient pu insérer les dates qui leur offraient un intérêt particulier. De bonne heure, on leur recommande de garder la mémoire des saints qui sont morts : *Mementote praepositorum vestrorum, qui vobis loquuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem*. Ces paroles de l'épître aux Hébreux, XIII, 7, si elles ne sont pas de saint Paul, appartiennent certainement à l'âge apostolique. Dans les communautés de plus en plus prospères, en même temps que les membres s'ajoutaient aux membres, d'autres quittaient ce monde et la date de leur mort ne pouvait être confiée sûrement à la mémoire, des cahiers ont dû apparaître dans lesquels on a inséré les noms des défunts. Les calendriers païens ont reçu ces premiers rappels; on y inscrivait tout ce dont on voulait garder le souvenir et l'évoquer au moment opportun; c'est ainsi que, en 448, Polemius Silvius rédige un calendrier ou almanach privé et y insère les mentions suivantes : *Epiphania, Natalis sancti Vincentii martyris, Depositio sancti Petri et Pauli*, et quelques autres pêle-mêle avec les jeux, les fêtes des empereurs et les fêtes.

Les très anciennes épitaphes chrétiennes portent la mention du jour du décès; on peut présumer que ces dates étaient consignées sur des registres ou calendriers de famille. Nous voyons que l'Église de Smyrne gardait précieusement la date exacte du martyre de saint Polycarpe : *Martyrium autem fecit beatus Polycarpus Xanthiei mensis ineuntis die secundo, ante septimum kalendas Maias, magno Sabbato, hora octava*.

Même préoccupation dans les tables pascales de saint Hippolyte : *Significavimus vobis et diem et tempus, et in anniversaria martyrii memoria convenientes athletae illi et generoso Christi martyri communione jungantur*. Nous savons par le témoignage de Tertulien qu'on célébrait des anniversaires : *Pro natalitiis annua die facimus*, et que les chrétiens avaient leurs *fasti* : *Coronatur et vulgus nunc ex principum proprietatibus exultatione, nunc ex municipalium sollemnitatum proprietate : et est omnis publicae lætitiæ luxuria captatrix, sed tu peregrinus es mundi hujus, civis supernæ Hierusalem, noster inquit, municipatus in cælis, habes tuos census, tuos fastos : nihil tibi cum gaudiis sæculi*.

Saint Cyprien écrit à son clergé : *Denique et dies eorum (martyrum) quibus excedunt adnotate, ut commemorationes eorum inter memorias Martyrum celebrare possimus*; le chrétien Tertullus y apportait un soin particulier : *Quamquam Tertullus fidelissimus et devotissimus frater noster pro cetera sollicitudine et cura sua, quam fratribus in omni obsequio operationis impertit, qui nec illic circa curam corporum deest, scripserit et scribat ac significet mihi dies, quibus in carcere beati fratres nostri ad immortalitatem gloriosæ mortis exitu transeunt, et celebrentur hic a nobis oblationes et sacrificia ob commemorationes eorum, quæ cito vobiscum Domino protegente celebrabimus*. Saint Grégoire de Nyse dans la vie de saint Grégoire le Thaumaturge écrit aussi : *Descendit rursus ad urbem et omni circa regione undique peragrata, additamentum studii erga numen divinum instituebat, apud omnes ubique populos sanciens, ut nomine eorum, qui pro fide decertassent, dies festi atque sollemnes conventus celebrarentur : quumque, alius alium in locum, corpora martyrum traduxissent per anniversarium circuli ambi-*

¹ G. de la Noë, cité par L. Maxe-Werly, *Note sur les objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand*

(Vosges), dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, t. XLVIII, p. 171-177.

tum congregari lætabantur, in honorem martyrum ferias agentes.

Au IV^e siècle, les calendriers étaient d'un usage général, chaque ville avait le sien, parfois différent de celui de la ville voisine, comme nous l'apprend Sozomène : *Utraque enim suum seorsum habet episcopum* (Gaza et Constantia), *suum clerum : dies item festos martyrum suorum et commemorationes episcoporum, qui ipsi praeferunt.*

A partir du V^e siècle, il faut signaler une particularité, l'usage de compter les jours du mois par quantités, directement et sans interruption depuis le commencement jusqu'à la fin. Le plus ancien exemple que nous connaissions de ce procédé de numération se trouve dans une inscription trouvée au second niveau du cimetière de Domitille (voir ce nom), on y lit ceci : DIE XX MENS[is]¹. Si on cherche des exemples parmi les inscriptions à date certaine, on rencontre à Rome, en 302, DIE IIII DECEMB², mais on ne pourrait s'y fier, car il s'agit peut-être ici d'un oubli de lapicide qui a transporté entre le nombre et le nom du mois, les lettres *id*, ou *non*, ou *kal*. En Afrique, en 452, nous lisons : DIE III M[e]NS[is]AVG³, à Nole, en 517 : DIE XVIII IANVARI⁴; à Capoue, la même année 517 : DVODECIMVS DECEMBRIS⁵; à Ravenne : DIE XVIII M IVNII⁶; puis encore à Bologne au VII^e siècle⁷, et à Salone : TERTIO POST DECIMVM AVGVSTI NVMERO MEN[sis]⁸.

La manière d'indiquer calendes, nones et ides fut aussi modifiée; on rencontre dès 296 cette forme déjà moins classique : PRIDIE KAL. MARTIAS⁹; en 335, on lit : IDVVM MAIARVM¹⁰; en 452 et en 457¹¹; à Capoue, en 399 : NONARVM OCTOBRIVM¹²; à Rome, en 525 : DIE KAL. IVNIARVM¹³; à Novare, en 554 : KALENDARVM IANVARIARVM¹⁴. Vers la seconde moitié du IV^e siècle, on voit paraître le mot *die* et plus rarement *ex die*¹⁵, par exemple, à Rome, en 373 : DIE XVIII IDVS¹⁶; en 376 DIE TERTIV IDVS¹⁷; en 383 : DIE XVIII KAL¹⁸. L'expression *sub die* se trouve pour la première fois sur une inscription datée en 400¹⁹, toutefois elle demeure rare au V^e siècle : à Milan, en 424²⁰; à Rome en 472 (?)²¹; à Tortone, en 486²² et elle devient très fréquente au VI^e siècle, si fréquente qu'on l'abrège par les sigles SD, SD, SVBD, SVBC, à Rome, en 507, 513, 521, 522, 525, 530, 533, 544, 557, 567, 584²³.

Dès la première moitié du IV^e siècle on cherche à s'affranchir du calendrier romain : à Rome, en 338 : POST TERTIV KAL. MAI²⁴; en 403 : MENSE APRILE XVIII KAL MAIAS²⁵; en 432 : EX DIE XVI KAL IVL²⁶; à Chiusi, en 493 : SVB DIE PRIDIE NONARVM IVNIARVM²⁷; DECESSIT DIE VII²⁸, enfin IIIIX KALENDAS BENTVRAS SEPTEMBRES²⁹, qui revient à l'expression classique : *quæ proxime erant* ou *quæ proxime futuræ sunt*. À l'époque mérovingienne, alors que chaque Église possède un calendrier, les actes royaux sont généralement datés des calendes, et en retrogradant pour la seconde partie du mois, mais au lieu de compter par nones et par ides, on se détache de cet usage romain, on compte par quantième suivant la méthode qui a prévalu de nos jours et que nous montrent déjà quelques inscriptions de la

Gaule. Celle-ci, trouvée en 1660 dans une tombe près de Saint-Acheul, est aujourd'hui perdue³⁰:

+LEVDELINVS	+VALDOLINA
HIC REQVISCIT	HIC REQVIIS
IN PACE VIXIT	CIT IN PACE
ANNVS · L · DE	VIXIT ANNVS.
FVNTVS · EST.	XXX DEPVNC
VBI · FICIT · GEN	TA · EST VBI · FICI
ARIVS · DIES XV	T · IVLVS · DIES
	XXIII

IV. CALENDRIER ILLUSTRÉ DE L'ANNÉE 354. — Ce calendrier ou chronographe est l'ouvrage de Furius Dionysius Filocalus (voir ce dernier mot); il nous est parvenu en plusieurs copies du XVII^e siècle, époque où l'on eut l'heureuse pensée de reproduire les deux originaux alors existants qui se sont ensuite complètement effacés. Nous avons consacré déjà une double notice à ce monument considéré au point de vue de l'illustration; ici nous ne parlerons que du texte (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1586, note 6 et 7; fig. 1862, 1863; t. III, col. 1555, 1560, fig. 2910, 2912.)

En 1850, Théodore Mommsen consacra au *Chronographe de 354* une dissertation mémorable dans les *Abhandlungen der königl. sächs. Gesellsch. d. Wissenschaften zu Leipzig, Philos. hist. Klasse*, p. 547-668. On la retrouve suivie du texte de l'ouvrage dans les *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IX, *Chronica minora saec. IV, V, VI, VII*, Berolini, 1892, p. 15-76. Après une description des manuscrits perdus de Luxembourg (1 et 2) viennent les mss. de Strasbourg, aujourd'hui Berne, n. 108 (X^e siècle); de Bruxelles, n. 7524-7555 (XVI^e siècle); d'Amiens, n. 407 (XVI^e siècle); de Saint-Gall, n. 878 (IX^e siècle); de Vienne, n. 3416 (XV^e siècle). L'énumération des éditions anciennes n'a plus qu'un intérêt bibliographique; tous ces vénérables noms de Boucher, Lambeck, Henschen, Noris, Eckart, Roncalli restent attachés à un effort méritoire, mais que Mommsen a dépassé dans la dissertation mentionnée ci-dessus où, dit-il, *totum corpus edidi, quale exhibetur in libro Vindobonensi, præter fastos mensuræ quos deinde recensui in vol. I Corporis inscriptionum latinorum*, p. 332-356, et *regiones urbis Romæ*. Depuis lors L. Duchesne, en 1884, dans le t. I de son édition du *Liber Pontificalis*, p. 1-8, a donné la liste des papes de Rome et, p. 10-12, le calendrier romain.

Voici les pièces qui composent le Chronographe de 354 : I. *Dedicatio Valentino* (voir *Dictionn.*, fig. 1862); II. *Imagines urbium Romæ, Alexandræ, Constantinopolis, Treverorum*; III. *Dedicatio imperatoria et natales Cæsarum, in his d. n. Constantii*; IV. *Imagines planetarum VII cum laterculo horarum nozarum, communium, bonarum*; V. *Signa zodiaci eorumque utilitates*; VI. *Imagines mensium cum hemerologio, in quo item adnotatur natalis Constantii*; VII. *Imagines imperatorum duorum alterius sedentis et diademate cincti, alterius sine diademate stantis*; VIII. *Fasti consulares ad a. p. Chr. 354*; IX. *Cyclus paschalis ab a. p. Chr. 312 ad ann. 358 cum continuatione perturbata finiente a. 410*; X. *Laterculus praelectorum urbis Romæ ad a. p. Chr. 354*; XI. *Depositiones episcopo-*

¹ *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 233. — ² De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 28. — ³ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8630. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1347. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4495. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 316. — ⁷ *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 105. — ⁸ *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 9527. — ⁹ *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 21. — ¹⁰ *Id.*, *ibid.*, n. 1424. — ¹¹ *Id.*, *ibid.*, n. 754, 798. — ¹² *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4493 a. — ¹³ *Notizie degli scavi*, 1913, p. 171. — ¹⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6633. — ¹⁵ *Nuevo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 91. — ¹⁶ *Inscr. christ. urb. Rom.*,

n. 237. — ¹⁷ *Ibid.*, n. 255. — ¹⁸ *Ibid.*, n. 326. — ¹⁹ *Ibid.*, n. 488. — ²⁰ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6281. — ²¹ *Inscr. christ. urb. Rom.*, n. 847. — ²² *Notizie degli scavi*, 1897, p. 364. — ²³ *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 933, 958, 975, 1003, 1023, 1034, 1085, 1094, 1117, 1125. — ²⁴ *Ibid.*, n. 1430. — ²⁵ *Ibid.*, n. 517. — ²⁶ *Nuevo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 91. — ²⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2585. — ²⁸ Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 80. — ²⁹ Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. 35, n. 4. — ³⁰ E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 428, n. 325-325a.

rum Romanorum, quorum ultimus est Julius † a. 352; XII. Feriale Ecclesie Romanæ (depositiones martyrum); XIII. Laterculus episcoporum Romanorum finiens in Liberio, qui adiit a. 352.

Sous le numéro XII nous avons le véritable calendrier de l'Eglise de Rome, mais non pas absolument dans son entier, car on y célébraient quelques autres martyrs qui ne s'y trouvent pas nommés. Voici ce calendrier :

ITEM DEPOSITIO MARTYRUM.

VIII kal. Ian. mense Ianuario.	natus Christus in Belleem Iudeæ.
XIII kal. Feb.	Fabiani in Callisti et Sebastiani in Catacumbas.
XII kal. Feb. mense Februario	Agnētis in Nomentana.
VIII kal. Martias mense Martio	natale Petri de cathedra.
non. Martias mense Maio	Perpetuæ et Felicitatis, Africæ.
XVIII kal. Iun. mense Iunio	Partheni et Caloceri in Callisti, Diocletiano VIII et Maximiano VIII
III kal. Iul. mense Iulio	Petri in Catacumbas et Pauli Ostense, Tusco et Basso cons.
VI idus	Felices et Filippi in Priscillæ — et in Iordanorum, Martialis, Vitalis, Alexandri — et in Maximi Silani, hunc Silanum martirem Novati furati sunt — et in Pretextatæ, Ianuari.
III kal. Aug. mense Augusto	Abdos et Semnes in Pontiani, quod est ad ursum pilatum.
VIII idus Aug.	Xysti in Callisti — et in Prætextati Agapiti et Felicissimi.
VI idus Aug.	Secundi, Carpori, Victorini et Severiani Albano — et Ostense VII ballis'aria Cyriaci.
III idus Aug.	Largi, Crescentiani, Memmiæ, Iulianetis et Iamaracdi.
idus Aug.	Laurenti in Tiburtina.
XI kal. Septemb.	Ypoliti in Tiburtina — et Pontiani in Callisti.
V kal. Sept. mense Septemb.	Timotei, Ostense.
non. Sep.	Hermetis in Basillæ Salaria vetere.
V idus Sept.	Acinti, in Porto, et Nonni et Herculani et Taurini
III idus Sept.	Gorgoni, in Lavicana.
XVIII kal. Octob.	Proti et Iacinti, in Basillæ.
X kal. Octob. mense Octobre	Cypriani, Africæ, Romæ celebratur in Callisti.
prid. idus Octob.	Basillæ, Salaria vetere, Diocletiano IX et Maximiano VIII consui.
mense Novembre	Callisti in via Aurelia, miliario III.
V idus Nov.	Clementis, Semprohiani, Claudi, Nicostrati in comitatum.
III kal. Dec. mense Decembre	Saturnini in Trasonis.
idus Decem.	Ariston in pontum.

« L'ancien calendrier romain forme un des éléments les plus reconnaissables du martyrologe hiéronymien. Les saints de Rome et des environs se présentent régulièrement sous une rubrique commençant par le mot *Romæ* et pourvue d'indications topographiques fort précises : le quartier de la ville, s'il s'agit d'une fête *intra muros*, la voie et le cimetière, pour les martyrs de la banlieue, quelquefois le nombre de milles, surtout pour des anniversaires afférents à des localités un peu éloignées. Dans le grand désordre où se trouve le texte, ces rubriques se distinguent assez facilement; en tenant compte des traditions conservées dans les livres liturgiques, dans les monuments, dans les *Gesta martyrum*, on parvient, non sans peine, mais généralement avec certitude, à y rattacher les noms des saints qu'elles concernent. J.-B. de Rossi l'a fait pour un grand nombre de fêtes; il n'est nullement impossible de dégager et de reconstituer à peu près intégralement tout le calendrier romain dont les *membra disiecta* sont dispersés à travers le texte du martyrologe.

« Cela étant on peut se demander quel est approximativement l'âge de ce calendrier; ce qui implique la solution de deux questions. Quand a-t-il été

établi d'abord? Jusqu'à quel temps a-t-il été prolongé?

« En dehors des manuscrits hiéronymiens, nous trouvons dans le *Chronographe* de 354 deux tables d'anniversaires, disposées suivant l'usage de l'Eglise de Rome; l'une contient les anniversaires des papes non fêtés comme martyrs, l'autre ceux des martyrs avec quelques autres fêtes fixes. Ces deux tables, intitulées l'une, *Depositio episcoporum*, l'autre, que nous venons de transcrire, *Depositio martyrum*,

rapprochées, constituent un petit calendrier prolongé jusqu'en 354; néanmoins il est facile de voir que la *Depositio episcoporum* a d'abord été dressée en 336, et tout porte à croire que la *Depositio martyrum* n'est pas moins ancienne.

« Dans ces deux tables, les *depositiones* sont accompagnées de l'indication du cimetière où se célébraient l'anniversaire; outre les martyrs de la banlieue romaine proprement dite, on y trouve les saints des églises voisines, Ostie, Porto, Albano; deux fêtes de martyrs africains, celles de saintes Perpétue et Félicité et celle de saint Cyprien; de plus, deux fêtes fixes qui ne se rapportent pas aux martyrs, le *natale Petri de cathedra* au 22 février, et la fête de Noël. Des dates consulaires se rencontrent en trois endroits par exception.

« Comparé avec le calendrier romain du martyrologe, le ferial trahit au premier coup d'œil sa parenté avec lui. Tous les traits qu'on vient de signaler s'y retrouvent, les indications topographiques en particulier, rédigées exactement dans le même style, avec les mêmes formules. Le calendrier cependant est beaucoup plus complet que le ferial même composé des deux listes de *Depositiones*; il contient beaucoup

plus de fêtes, embrasse un bien plus grand nombre de localités suburbicaires, développe plus largement ses formules; ainsi, les anniversaires des papes sont indiqués régulièrement suivant ce type : *Romæ, via Appia, cymiterio Callisti, depositio N. episcopi*. Le ferial écrit le mot *depositio* une fois pour toutes, en tête de la liste, et le sous-entend ensuite d'une façon constante, de même que le mot *cymiterio*; il omet aussi, presque toujours, d'indiquer la voie. Il en est de même dans la table des *depositiones martyrum*; ainsi, au 8 août, les noms des quatre martyrs d'Albano, ne sont accompagnés dans le ferial, d'aucune autre indication topographique que le nom de cette localité, tandis que le martyrologe y joint les mots *via Appia miliario ab Urbe XV*; au 10 août, le ferial porte simplement *Laurenti in Tiburtina*, le martyrologe est beaucoup plus prolixe : *via Tiburtina, in cymiterio eiusdem, natale sancti Laurentii archidiaconi*.

« En somme, la parenté des deux documents est très étroite, mais le calendrier est, à tous égards, le plus considérable et le plus complet. Cependant ce privilège du calendrier ne s'étend pas, sauf une exception, aux additions qu'il a reçues postérieurement à l'époque où s'arrête le ferial, c'est-à-dire à l'année 352. Dans le ferial, en effet, le dernier pape inscrit est Jules, qui mourut en 352; le martyrologe, lui, s'étend bien au delà; il contient les anniversaires de tous les papes, Zosime seul excepté, jusqu'à Boniface inclusivement († 422) et même il note quelquefois leur ordination, comme c'est le cas pour Libère, Innocent et Boniface. On l'a donc continué, et cela à diverses reprises; car, si un certain nombre d'anniversaires funèbres des papes ont pu être ajoutés en même temps, la mention de leur ordination n'a pu être introduite que du vivant de chacun d'eux; nous avons donc dans ces mentions des traces de modifications introduites à diverses époques. Or il est remarquable que, dans les parties du texte ainsi ajoutées après 352, il n'y a pas la moindre indication topographique, sauf une seule fois, la dernière, à propos de la *depositio* de Boniface, qui est marquée au 4 septembre : *in cymiterio Mazimi, ad sanctam Felicitatem, via Salaria*. Mais, sauf cette exception, il n'y aucune indication, ni de voie ni de cimetière pour les papes Libère, Damase, Sirice, Anastase, Innocent. Ceci montre que les rapports entre notre ferial et le calendrier ne se bornent pas à une grande ressemblance dans la rédaction; non seulement les indications topographiques sont de même style, mais elles cessent dans le martyrologe juste au moment où le ferial s'arrête. Cette coïncidence entre la limite inférieure de l'un des deux documents, et un changement dans la rédaction de l'autre ne saurait être fortuite.

« Mais on peut aller plus loin, et, après avoir étudié la limite inférieure, remonter jusqu'à la limite supérieure, en s'attachant encore à la série pontificale, car, pour les martyrs l'examen nécessiterait d'assez longues explications et ne comporterait pas autant de certitude. En réunissant les anniversaires pontificaux enregistrés dans les deux tables du ferial, on peut former une liste qui ne remonte que jusqu'au commencement du III^e siècle. Aucun pape du I^{er} au II^e siècle n'y figure, sauf peut-être saint Clément; il en est de même dans le calendrier du martyrologe. Pour le III^e siècle, le ferial omet les papes Zéphyrin, Urbain, Antéros et Corneille; encore l'omission de ce dernier paraît-elle être le résultat d'un accident, car il est très probable que le nom de Corneille doit être rétabli au 14 septembre, à côté de celui de Cyprien. En tout cas, le martyrologe marqué à ce jour Corneille à côté de Cyprien; il omet aussi Antéros. En revanche, il enregistre l'anniversaire de Zéphyrin et celui d'Urbain, au 19 mai. Il serait donc un peu plus complet

que le ferial. Encore est-il à remarquer que la mention d'Urbain n'est pas certaine et que celle de Zéphyrin (20 décembre) dépourvue d'indications topographiques et rédigée ainsi dans le style postérieur à 352, peut se rapporter à une translation du pape. La coïncidence est donc, sinon absolue, au moins presque complète entre le commencement du ferial et celui du calendrier; l'omission commune des anciens papes est un trait caractéristique, bien autrement important que les petites différences relatives à Zéphyrin et à Urbain.

« Il serait, d'après ce que l'on vient de voir, difficile d'imaginer deux documents aussi étroitement apparentés. On peut même dire que leur parenté est trop étroite pour s'expliquer par le seul fait qu'ils ont été rédigés d'après les documents liturgiques officiels de l'Église romaine, et suivant le style en usage à Rome pour ce genre de documents. La ressemblance dans les détails de la rédaction est telle que l'un des deux documents doit avoir été copié sur l'autre ou tous les deux sur un troisième. Il est sûr déjà que le calendrier hiéronymien, qui est le plus complet des deux n'a pas été copié sur le ferial; il ne reste donc que deux hypothèses : ou le ferial a été copié sur le calendrier, ou tous les deux sur le même document. Ces deux hypothèses se ramènent à une seule, car le calendrier qui est entré dans le martyrologe n'est autre chose que le calendrier officiel de l'Église romaine, au milieu du IV^e siècle, avec quelques compléments ajoutés plus tard et dans un autre style; ce calendrier et celui duquel dérive le ferial ne peuvent qu'être qu'identiques.

« Ces considérations permettent de reporter jusqu'en 336 au moins, date de la première édition du ferial; l'origine de notre calendrier. Nous atteignons ainsi le pontificat de Silvestre et rien n'empêche de remonter plus haut, pourvu toutefois qu'on reste en deçà de la persécution de Dioclétien ou mieux encore, de la restauration du culte chrétien et de la réorganisation des services ecclésiastiques après cette persécution. Cette restauration se produisit à Rome en 312, sous le pontificat de Miltiade (311-314). Or il est à remarquer que la compilation chronographique de 354 d'où provient le ferial, contient une table pascale qui a son point de départ en 312, sans que rien paraisse justifier le choix de cette date. De plus, le calendrier lui-même contient l'indication de l'ordination de Miltiade, ce qui est, comme il a été dit plus haut, un signe de retouche ou de rédaction contemporaine. Il y a donc tout lieu de croire que notre calendrier romain remonte jusqu'à la période de réorganisation qui suivit immédiatement la grande persécution dioclétienne.

« Reste maintenant à indiquer jusqu'où il avait été prolongé quand on le prit pour l'introduire dans la compilation hiéronymienne. Ici encore la série des anniversaires pontificaux va nous servir de guide. On a déjà vu que, continuée au delà des limites du ferial de 336-354, elle présente un arrêt à Boniface I^{er} (418-422), dont l'ordination et la sépulture sont marquées avec plusieurs indications topographiques. Au delà de Boniface, on ne rencontre plus d'autres anniversaires pontificaux, si ce n'est celui de la mort de saint Léon, au 10 novembre. Cet anniversaire isolé, d'un pape dont le renom avait été si grand, peut fort bien avoir été ajouté par le compilateur du martyrologe lui-même ou par quelqu'un de ceux qui ont complété son œuvre entre son apparition et son remaniement à Auxerre; il n'est pas prouvé qu'il ait figuré sur le calendrier romain, tel qu'il était quand le compilateur s'en est servi.

« On ne saurait en dire autant d'un certain nombre de dédicaces d'églises, fondées ou restaurées par le

pape Sixte III (432-440), qui figurent dans le martyrologe hiéronymien : celle du baptistère du Latran, au 29 juin, de Saint-Pierre-ès-liens, au 1^{er} août, de Sainte-Marie-Majeure, au 5 août, de l'Église des Saints-Sixte-Hippolyte-et-Laurent (*basilica S. Laurentii minor*) au 2 novembre. Ces fêtes ont dû avoir d'abord un caractère spécial, être des fêtes tout à fait propres à l'Église romaine; il est difficile de croire qu'on les ait prises ailleurs que dans un calendrier romain et qu'on les ait ajoutées après coup. Il est du reste à remarquer que ce sont les seules dédicaces romaines mentionnées dans le martyrologe hiéronymien; celui-ci, ne contient pas même celles des basiliques du Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, plus anciennes et plus importantes que celle de Sixte III. On peut donc voir ici un sérieux indice d'une addition faite sous ce pape, et à Rome, au calendrier préexistant; cette addition est d'autant plus remarquable que, quand elle a été faite, on avait déjà négligé de noter les anniversaires des papes dans l'exemplaire qui a servi au martyrologe. L. Duchesne le considérait volontiers comme la dernière retouche subie par cet exemplaire avec son adaptation à la compilation hiéronymienne ¹.

L. Duchesne avait caressé, entre autres projets celui de donner une édition critique de martyrologe Hiéronymien dont il concevait ainsi l'exécution : « On devrait prendre pour base la recension gallicane la plus ancienne (début du VII^e siècle) de l'*Hiéronymianum* et en éliminer les éléments gallo-romains qu'elle a incorporés. On restituerait ainsi le prototype dont elle est un remaniement, prototype constitué en Italie, du moins ce qu'on appelait au V^e siècle l'Italie, c'est-à-dire l'Italie ressortissant à Milan et à Aquilée. Dans ce prototype on n'aurait pas de peine à distinguer les trois documents qui en sont les trois sources principales, un martyrologe grec du milieu du IV^e siècle, un martyrologe africain de la même époque, enfin un martyrologe romain, arrêté, dans la rédaction employée, à l'année 422 environ, mais, dans son fonds, notablement plus ancien. » L. Duchesne ² concluait : « Des trois éléments, le calendrier romain est le plus facile à dégager : on peut espérer le rétablir entièrement, ou peu s'en faut, grâce aux particularités de son texte qui permettent de le reconnaître au milieu du désordre (de la recension gallicane), grâce surtout à ce que la tradition romaine est amplement fournie de documents liturgiques, archéologiques et légendaires ³. » Ce plan a été réalisé et le calendrier romain éparpillé dans le Martyrologe hiéronymien a été reconstitué par M. P. J. Kirsch ⁴. Un témoignage précieux de saint Grégoire le Grand est à la base de cette enquête; il dit, à la fin du VI^e siècle : « Nous avons un recueil où sont nommés chaque jour presque tous les martyrs, et chaque jour aussi, nous célébrons la messe en leur honneur. » Or, ce document dont parle le pape saint Grégoire est sans aucun doute le Martyrologe hiéronymien; c'est donc là qu'il faut chercher les mentions appartenant à des saints romains pour reconstituer l'ancien calendrier de l'Église de Rome.

Sur ce calendrier nous possédons des données très exactes, mais incomplètes. Il y a d'abord la rédaction primitive du dit calendrier. L'auteur de cette rédaction disposait certainement de deux calendriers des anniversaires qui se célébraient dans la ville chrétienne de Rome : le premier de ces deux calendriers énumérait dans l'ordre des jours auxquels elles étaient

fixées, les *depositiones* des martyrs romains (voir ci-dessus, col. 635) : le second énumérait, à leur date, les *depositiones* des évêques romains dont les noms ne se lisaient pas au catalogue des martyrs. Ce second calendrier ou *depositio episcoporum* contenait, en principe, les noms des évêques romains qui s'étaient succédé depuis le milieu du III^e siècle jusqu'à la fin du IV^e. Le rédacteur qui inséra cette *depositio episcoporum* dans un calendrier qu'il publiait avait quelques données sur la date de la mort ou de l'ordination des papes du début du V^e siècle.

Une comparaison suivie et détaillée entre les indications de l'antique calendrier et les notices correspondantes du martyrologe aboutit à un parallèle des plus instructifs. On remarque que les noms de saints sont toujours présentés de la même manière, ils sont « localisés » à l'endroit de leur sépulture. Par exemple : *Romæ in coemeterio Callisti via Appia natale Syxti*. Quelques manuscrits se contentent de la mention *Romæ*, mais la formule complète est également attestée et elle est conforme aux indications fournies régulièrement par le *Chronographe* de 354 (voir ce mot). Il en va de même pour les listes des papes consignées dans le même document. Mais à côté des mentions que l'hiéronymien possède en commun avec ce dernier, le même martyrologe en présente un certain nombre d'autres qui sont rédigées d'une façon identique. Ainsi : *Romæ via Appia natale Soteris virginis* (10 février). *Romæ via Salaria natale sancte Basillae* (11 juin). Pour libeller ainsi ses notices, le premier rédacteur du martyrologe a dû avoir sous les yeux un formulaire analogue au calendrier de 354. Une première conclusion se dégage qui est que la rédaction primitive du calendrier romain incorporé dans l'*Hiéronymianum* est étroitement apparentée aux deux catalogues de *depositiones*, soit de martyrs romains, soit d'évêques romains du *Chronographe*. Une autre conclusion c'est que le dit *Chronographe* n'offre pas le cycle complet des fêtes romaines; il existait parallèlement un autre document plus étendu, mentionnant d'autres fêtes également romaines, grâce auquel le rédacteur du martyrologe a pu suppléer au silence du calendrier.

En plus de la rédaction primitive, on distingue des anniversaires de martyrs romains ou d'évêques romains de la première moitié du III^e siècle, qui ne figuraient pas dans la rédaction primitive du calendrier romain et qui ont dû y être introduits avant la fin du VI^e siècle, soit à Rome même, soit en Italie, d'après d'authentiques sources romaines.

V. CALENDRIER DE CARMONA. — Le texte lapidaire qu'on va lire a été trouvé en deux fois, et l'on ne put juger d'abord de la nature du monument que par les quatorze dernières lignes; celles-ci laissaient planer un doute. S'agissait-il d'un calendrier proprement dit ou d'un catalogue de reliques avec les dates de la fête ou de la déposition? Le Père Fidel Fita tenait pour un calendrier, lorsque la découverte de la première partie du texte lui donna raison. L'ensemble est gravé sur une colonne de marbre grossièrement travaillé qui se trouve dans le *patio de los naranjos* (cour des orangers) attenant à l'église de *Santa Maria la Mayor* de Carmona, aux environs de Séville. Découverte en 1909 par Don G. Bonsor, cette inscription prend désormais une des premières places parmi les monuments qui nous ont conservé d'anciens calendriers. On peut, en effet, la faire remonter au commencement du VI^e siècle, ou même (et c'est l'opinion de son docte

¹ L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1885, t. v, p. 137-144. —

² L. Duchesne, dans *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1916-1917, t. xxxvi, m. 28-29; Sur le martyrologe de saint

Jérôme, dans *Miscellanea Geronimiana*, 1920, p. 219-226. —

³ P. Batiffol, dans *Journal des savants*, 1925, p. 372. —

⁴ J. P. Kirsch, *Die stadtrömische christliche Festkalender im Altertum*, dans *Liturgiegeschichte Quellen*, Munster, 1924.

éditeur) aux environs de l'année 480. Voici le texte et les restitutions proposées :

1	INCIP	<i>Incipit ordo ?</i>
	SCRVM	<i>sanctorum marti-</i>
	RVM INS	<i>rum insuper?</i>
	AVLA CL	<i>aula cluens?</i>
5	TER EXP	<i>ter exprimi-</i>
	TVR	<i>tur</i>
1	VII IKA	<i>VIII kalendas ianua-</i>
	RIAS	<i>rias nativi-</i>
	TAS DNI	<i>tas domini nostri Jesu</i>
	XPI SECUND	<i>Christi secundum</i>
5	CAR... M	<i>carnem</i>
	VII K	<i>VII kalendas ianuarias</i>
	SCIS...FANI	<i>sancti Stefani</i>
	V K... ANNIS AP	<i>VI kalendas Joannis ap-</i>
	OSTOLE XII	<i>ostole XII</i>
10	K...BRVARIAS	<i>kalendas februarias</i>
	SCORVM FRVCTV	<i>sanctorum Fructu-</i>
	OSI EPSCI AV	<i>osi episcopi Au-</i>
	GVRI ET EVLO	<i>guri et Eulo-</i>
	GI DIACONVM	<i>gi diaconum</i>
15	XI KAL FEB	<i>XI kalendas februarias</i>
	SCI VINCENT D	<i>Sancti Vincenti diaconi</i>
	VI NNS MAIAS	<i>VI nonas maias</i>
	SCI FELICI D	<i>Sancti Felici diaconi</i>
	IIII NS MAIAS	<i>IIII nonas maias</i>
20	SCITREPTETIS V	<i>sancte Treptetis virginis</i>
	III ID MAIAS	<i>III idus maias</i>
	SCI CRISP N	<i>Sancti Crispin-</i>
	I ET MVCI MART	<i>i et Muci martyris</i>
	XIII KAL IVLIAS	<i>XIII kalendas iulias</i>
25	SCTR CERVASI	<i>sanctorum Gervasi</i>
	ET PROTASI M	<i>et Protasi martyrum</i>
	VIII KAL IVLIAS	<i>VIII kalendas iulias</i>
	SCI IOANNI B	<i>sancti Joanni baptistae</i>

Les six premières lignes forment un titre dont la restitution est malheureusement assez hypothétique. Les vingt-huit lignes suivantes nous donnent des indications qui s'étendent sur tout un semestre. L'ordre et le nombre des fêtes est bien celui que nous pourrions supposer au cours de la première moitié du VI^e siècle, entre le 25 décembre et le 24 juin. La fête de la nativité du Sauveur était solidement affirmée depuis longtemps déjà au 25 décembre; celle de saint Étienne suivant à un jour d'intervalle se rencontre aussi dans les plus anciens documents liturgiques, mais il est très intéressant de voir la fête de l'apôtre saint Jean au 27 décembre, ici comme au calendrier romain : alors que tous les autres documents de l'ancienne liturgie wisigothique, sauf le calendrier de Cordoue, renvoient cette fête au 29 du même mois. Ce sont là deux importants témoins de la tradition de l'Espagne méridionale. Partout ailleurs le 27 décembre est consacré à sainte Eugénie, dont le culte a été populaire dans la péninsule.

Il n'y a rien à dire au sujet des fêtes de saint Fructueux et de saint Vincent. En ce qui concerne saint Félix, diacre et martyr à Séville, il était permis d'entretenir des doutes; la présente attestation les fait évanouir au moins en ce qui concerne l'antiquité de son culte, qui se trouve maintenant attesté par le calendrier de Carmona et par le calendrier de Cordoue, de 961, qui annonce au 2 mai le diacre Félix martyrisé à Séville. Sa présence sur le calendrier de Carmona témoigne de l'origine andalouse du document.

On en peut dire autant de la présence de sainte Treptes dont le culte est certain, mais dont la vie est encore une énigme. Deux calendriers du XI^e siècle annoncent au 5 mai la fête d'un saint ou d'une sainte Trepes : *sancti* ou *sanctae Trepetis*; celui de Cordoue, au 4 mai; *Tripecis virginis in civitate Estia*. Dom Férotin avait d'abord conjecturé une erreur de copiste

et imaginé une série de combinaisons aboutissant à transformer le martyr toscan Torpes, du 29 avril, en une vierge espagnole; mais l'épigraphie ne permet pas ces conjectures un peu hardies que tolèrent et encouragent les manuscrits. Le calendrier de Carmona d'abord confirme la date de celui de Cordoue; il garantit aussi, en fixant la forme du nom, l'exactitude de la notice en ce qui concerne l'indice topographique (*Estia*=*Ecija*). Il est remarquable que cette sainte, dont le nom grec peut signifier *conversa* ou *alumna*, soit restée jusqu'à nos jours complètement ignorée de tout le monde, même (au XVI^e siècle) des compilateurs de fausses chroniques. Ce nom, du reste, n'est pas inconnu dans la Bétique où nous le trouvons, en 466 sous la forme *Treptes*, *jamula Christi* et à une date antérieure sous la forme masculine de *Asellius Threptus* et *Lucretius Treptus*, trouvée à *Ecija*¹.

Crispinus est également d'*Ecija*, sans doute le martyr que les calendriers mozarabes, au 20 novembre, nomment *episcopus Astigi*. La mention de saint Macius, le même jour, mérite d'être notée. Ainsi que l'a vu le P. Fita, c'est le martyr de Byzance Μάχιος, dont les Grecs font la fête deux jours plus tôt. Plusieurs Églises d'Italie reçoivent de ses reliques, de même l'Église de Rouen par l'intermédiaire de son évêque saint Victrice. Son nom figure à diverses dates et sous diverses rubriques dans le martyrologe hiéronymien. On n'avait guère signalé, jusqu'à ces derniers temps, l'extension de son culte à l'Espagne. Il est également inscrit au calendrier mozarabe de 1052 et à la même date que sur la liste de Carmona.

BIBLIOGRAPHIE. — F. Fita y Colomé, *Lapides visigoticas de Carmona y Ginés*, dans *Boletín de la real academia de la historia*, 1909, t. LIV, p. 34, 45; *Nuevas inscripciones de Carmona y Montan*, dans *ibid.*, 1909, t. LV, p. 273-287; H. Delehaye, *Le calendrier lapidaire de Carmona*, dans *Analecta bollandiana*, 1912, t. XXXI, p. 319-321; M. Férotin, *Le liber mozarabicus sacramentorum*, 1912, p. XLIII-XLIV. Cf. G. Bonsor, *La nécropole romaine de Carmona*, dans *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 385-389.

VI. CALENDRIER DE CARTHAGE. — L'Église d'Afrique est très largement représentée dans le martyrologe hiéronymien; peu de jours se passent sans que l'on voit revenir la rubrique *In Africa*, suivie d'une longue liste de noms. Ces listes ne portent, le plus souvent, aucune indication topographique précise. Il est rare que la province ou la ville soit nommément désignée; Carthage elle-même, n'obtient une mention distincte que dans un petit nombre de cas. La désignation générale *in Africa* est ici le pendant exact du mot *Romæ*, qui précède tous les anniversaires extraits du calendrier romain, quand même il s'agit de saints d'Albano, de Nomentum ou de Terni. C'est évidemment le compilateur qui l'a inscrite en tête de chaque groupe de martyrs africains, quelle que fût leur province, simplement parce qu'il tirait d'un document africain l'indication de leurs anniversaires. Pour les provinces, la Numidie est nommée deux ou trois fois non sans qu'on puisse se défier, car il était facile de confondre *Numidia* ou *Nomedia* avec *Nicomedia*. On relève la mention de la Maurétanie une dizaine de fois, mais quelque fois tout de travers. Ainsi le jour des nones de mars ce nom est associé à la ville de Thuburbo qui n'eut jamais rien à voir avec la Maurétanie. Ce qui est plus imprévu encore, c'est que *Bittinia* est devenu *Brittania* et *Brittania* s'est parfois mué en *Mauritania*. On rencontre les noms des villes de Carthage, de Thuburbo, d'Hadrumète, de Thelepte, de Tuniza, d'Hippo Regius, de Thagora, de

¹ E. Huebner, *Inscript. Hispan. christ.*, n. 98; *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1025, 1502.

Cirta, de Lambèse, de Saldæ, de municipium ad Gemellas, de Césarée, de Tingi; tous noms tirés des passions de martyrs, alors que le martyrologe ne connaît le plus généralement que la mention *in Africa*. Reste à savoir de quel document africain a fait usage le compilateur?

En ce qui regarde la date, il faut signaler tout d'abord un fait qui a été relevé depuis longtemps, c'est que le martyrologe hiéronymien ne mentionne aucune des victimes de la persécution vandale. Ceci est une grave raison de croire qu'il a été compilé avant le règne d'Hunéric (476-484) ou même avant les derniers temps de son prédécesseur Genséric. A plus forte raison en est-il ainsi du martyrologe africain qui est un de ses éléments. Celui-ci est donc au plus tard, du milieu du v^e siècle. Il ne mentionne aucun des évêques de Carthage, si ce n'est saint Cyprien : on ne peut donc se servir de la série de ces évêques pour y reconnaître des retouches successives. La date de sa rédaction flotte ainsi entre le temps de Constantin et la première moitié du v^e siècle.

Comparons-le maintenant aux autres documents sur les fastes martyrologiques de l'Eglise africaine. Ces documents sont peu nombreux. Le plus important est un calendrier de l'Eglise de Carthage, publié par Mabillon et par Ruinart. Comme le martyrologe hiéronymien, ce calendrier ne présente point encore les noms des victimes de la persécution vandale; mais il marque ceux des évêques de Carthage jusqu'à saint Eugène inclusivement († 505); ainsi, dans sa rédaction actuelle, il ne remonte que jusqu'à la première moitié du vi^e siècle. On peut y joindre les indications hagiographiques contenues dans les homélies de saint Augustin, et dans leurs rubriques ainsi que les renseignements épars dans les livres des auteurs africains, quelques inscriptions mentionnant des martyrs et surtout les onze ou douze passions africaines publiées par dom Ruinart.

En prenant dans toutes ces pièces les noms de saints qu'elles contiennent, on formerait un calendrier un peu plus développé que celui de Mabillon, mais qui resterait bien au-dessous du martyrologe hiéronymien. Celui-ci l'emporte donc beaucoup en étendue sur le calendrier de Carthage, même complété par les autres pièces africaines.

Mais s'il est plus étendu, il est évidemment conçu d'après les mêmes idées et, proportion gardée, rédigé dans le même style. Le trait le plus caractéristique du calendrier de Carthage, c'est qu'il présente un assez grand nombre de désignations collectives où les martyrs sont indiqués par le nom de leur ville et non par leurs noms propres, ainsi on trouve les fêtes *sanctorum Timidensium, sanctorum Scillitanorum, Maxulitanorum, Volatinorum, Vogensium, etc.*, sans que les noms de ces saints soient exprimés. Cette forme de langage se retrouve dans saint Augustin et jusque dans les inscriptions. Celle de Constantine si souvent appelée commence par les mots : *III NON. SEPT. PASSIONE MARTVRORVM HORTENSIVM*, puis viennent dix noms de saints au génitif, comme dans le martyrologe. Ces désignations collectives se rencontrent aussi dans le texte hiéronymien; on y trouve, par exemple, au 17 juillet, la fête des martyrs Maxulitains, au 17 octobre celle des Volitains; d'autres se découvrent moins facilement à cause du mauvais état du texte.

Cette particularité de rédaction suffirait à démontrer l'origine africaine de notre document. On doit ajouter que les listes aussi étendues ne peuvent provenir d'ailleurs que des lieux mêmes où les martyrs étaient vénérés. Il semble même que ce n'est pas dans une localité quelconque de l'Afrique qu'une telle quantité d'indications a pu être recueillie. C'est évi-

demment de Carthage que tout cela provient, de la métropole civile et religieuse de l'Afrique entière.

Le manuscrit dont fit usage Mabillon contenait beaucoup d'indications marginales qui avaient été coupées ou qui étaient devenues illisibles; les jours n'étaient pas exactement indiqués pour toutes les mentions. L'année commence suivant l'usage d'Afrique, après la fête de Pâques et tout le carême est vide de fêtes des saints.

Voici le texte de ce calendrier du vi^e siècle :

Hic continentur dies nataliciorum Martyrum, et depositiones Episcoporum, quos Ecclesia Cartagenis anniversaria celebrant.

<i>XIII kal. maias</i>	<i>martyris Mappalici.</i>
<i>III kal. mai</i>	<i>martyris Pudentis.</i>
<i>II kal. mai</i>	<i>martyris Claud.</i>
<i>III non. mai</i>	<i>depositio Grati episcopi.</i>
<i>II non. mai</i>	<i>Marini et Jacobi martyris.</i>
<i>nonas mai</i>	<i>depositio Genecli episcopi.</i>
<i>V idus mai</i>	<i>sancti Majuli.</i>
<i>III idus mai</i>	<i>martyris Secundiani.</i>
<i>II idus mai</i>	<i>sanctæ Felicis, Cecili et comitum.</i>
<i>XI kal. iunias</i>	<i>sanctorum Casti et Emili.</i>
<i>X kal. iun.</i>	<i>sanctorum Luci et Montani.</i>
<i>VIII kal. iun.</i>	<i>sancti Flaviani et Septimie.</i>
<i>II kal. iun.</i>	<i>sanctorum Timidensium.</i>
<i>III non iun.</i>	<i>sancti Perseveranti martyris.</i>
<i>nonas iun.</i>	<i>sancti Systi.</i>
<i>III idus iun.</i>	<i>sancti Galloni.</i>
<i>XIII kal. iulias</i>	<i>sancti Gervasi et Protasi martyrum.</i>
<i>VIII kal. iul.</i>	<i>sancti Johannis Baptistæ.</i>
<i>... iul.</i>	<i>sancti... et Rogati martyris.</i>
<i>< III kal. > iul.</i>	<i>sancti E... martyris.</i>
<i>... iul.</i>	<i>sanctorum < Petri et Pauli > apostolorum</i>
<i>idus iulias</i>	<i>sancti Catulini martyris.</i>
<i>XV < I > kal. agustas</i>	<i>sanctorum Scillitanorum.</i>
<i>XIII kal. ag.</i>	<i>depositio sancti Aurili episcopi.</i>
<i>XI kal. ag.</i>	<i>sanctorum Maxulitanorum.</i>
<i>... kal. ag.</i>	<i>depositio sancti Capreoli episcopi.</i>
<i>III kal. ag.</i>	<i>sanctarum Tuburbitanarum et Septimie.</i>
<i>kal. ag.</i>	<i>sanctorum Macchabeorum.</i>
<i>VIII idus ag.</i>	<i>sancti Systi episcopi et martyris Romæ.</i>
<i>IIII idus ag.</i>	<i>sancti Laurenti.</i>
<i>II idus ag.</i>	<i>de sanctos Marinus.</i>
<i>idus ag.</i>	<i>sancti Hippoliti.</i>
<i>< XV > kal. sept.</i>	<i>sanctorum Massæ Candidæ.</i>
<i>< XIII > kal. sept.</i>	<i>sancti Quadrati.</i>
<i>< XI > kal. sept.</i>	<i>sancti Timotei.</i>
<i>< VIII > kal. sept.</i>	<i>sancti Genesi mimi.</i>
<i>IIII kal. sept.</i>	<i>depositio Restituti et Augustini episcopi.</i>
<i>III kal. sept.</i>	<i>sancti Felicis, Evæ et Regiolæ mart.</i>
<i>< II > idus sept.</i>	<i>sancti Ampeli.</i>
<i>XVIII kal. oct.</i>	<i>sancti Cypriani episcopi et martyris Carlag.</i>
<i>XVI kal. oct.</i>	<i>sanctæ Eufimie.</i>
<i>< XIII > kal. oct.</i>	<i>sancti Ianuarii martyris.</i>
<i>< VIII > kal. oct.</i>	<i>sancti Sossi.</i>
<i>VI id. oct.</i>	<i>sancti Quintasi.</i>
<i>III id. oct.</i>	<i>sancti Luce evangelistæ et martyris.</i>
<i>XVI kal. nov.</i>	<i>sanctorum Volitanorum.</i>
<i>< XV > kal. nov.</i>	<i>sancti L(e)uci et Victorici martyr.</i>
<i>< VIII > kal. nov.</i>	<i>sanctæ Victorie.</i>
<i>IIII kal. nov.</i>	<i>sancti Feliciani et Vagensium.</i>
<i>kal. nov.</i>	<i>sancti Oclavi.</i>

..... id nov.	sanctorum Capitanorum.
Idus < nov. >	sancti Valentini.
< VIII > kal. dec.	sancti Clementis.
< VII > kal. dec.	sancti Crysgoni martyris.
< III > kal. dec.	sancti Andreæ apostoli et martyris.
nonas dec.	sanctorum martyrum Bili, Felicis, Potamiae, Crispinæ et comitum.
IIII id. dec.	sanctæ Eulaliæ.
III id. dec.	sanctorum martyrum Eronensium.
XVI kal. ian.	sanctorum martyrum Felicis, Clementiane, Honorate et Massariæ.
X..... kal. ian.	sancti Nemessiani.
VIII kal. ian.	Domini nostri Jesu-Christi, filii Dei.
VII kal. ian.	sancti Stefani primi martyris.
VI kal. ian.	sancti Iohannis Baptistæ et Jacobi apostoli, quem Herodes occidit.
V kal. ian.	sanctorum Infantum, quos Herodes occidit.
nonas ian.	depositio sancti Deogratias et Eugeni episcoporum.
VIII id. ian.	sanctum Epefaniam.
VI idus ian.	depositio Quodvuldeus episcopi.
III idus ian.	sancti martyris Salvi.
XVIII kal. feb.	sancti Felicis Nolensis.
XVI kal. feb.	sanctorum Rubrensium.
XIII kal. feb.	sanctorum Tertullensium et Ficarensium.
XIII kal. feb.	sancti martyris Sivistiani.
XII kal. feb.	sanctæ martyris Agnes.
XI kal. feb.	sancti martyris Vincenti.
VIII kal. feb.	sancti martyris Agelei.
kalend. feb.	sanctorum Luciani et Vincenti martyrum.
IIII non. feb.	sanctorum Carteriensium.
nonas feb.	sanctæ martyris Agatæ.
V idus feb.	sanctorum Filicis, Victoris et Januarii.
XIII kalendas mart.	sanctorum martyrum Macrobi et Lucillæ, Nundinarii, Cæcilianæ et Petrensium.

Avons-nous ici un calendrier catholique ou un calendrier donatiste? L'Église d'Afrique était divisée au IV^e siècle et avait en face d'elle une église schismatique bien pourvue de tous ses organes, et qui témoignait à l'égard des martyrs un zèle au moins égal à celui des catholiques. Si ces derniers tenaient avec grand soin la liste complète des martyrs de chaque localité, leurs adversaires ne devaient pas y apporter moins d'attention. On remarquera que le calendrier qui vient d'être transcrit n'offre aucun des noms illustres du donatisme; ni Donat de Bagaï, ni Marculus, ni Isaac et Maximien n'obtiennent la moindre mention. Il y a là sinon une preuve, du moins un indice que le calendrier de Carthage n'a pas été contaminé par les donatistes.

BIBLIOGRAPHIE. Dom Mabillon, *Vetera analecta*, in-4°, Parisiis, 1682, p. 398-401; Ruinart, *Acta sincera*, 1689, appendice; L. Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, dans *Acta sanctorum*, nov., t. II, p. LXX-LXXI; Le même, *Les sources du martyrologe hieronymien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. V, p. 144-147.

VII. CALENDRIER D'EPTERNACH. — Ce manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris 10837 (olim suppl. lat. 1680) comprend quarante-cinq feuillets. Le premier, arraché à un livre de chœur écrit au

XI^e siècle, porte des leçons de l'office de saint Willibrord, entremêlées de répons avec notes de musique; le dernier feuillet contient un commentaire de vers gnomiques, écrit au XIV^e siècle. Il reste donc formant le corps de volume, quarante-trois feuillets. De ceux-ci les feuillets 2-32 sont remplis par un martyrologe; le feuillet 33, de même format que les précédents, resta d'abord sans emploi; le manuscrit s'arrêtait là, ne comprenant qu'un martyrologe. Au feuillet 32 v°, on lit : *O lector vive lege et pro me ora. — Tuorum Domine, quorum nomina scripsi sanctorum eorum queso suffragis miserum leva Laurentium; tuque idem lector ora.* Un prêtre quelconque nommé Laurentius écrivit trois diplômes de saint Willibrord, respectivement datés de 704, 710 et 711, peut-être faisait-il partie de l'entourage du saint et peut-être encore est-ce lui qui a écrit le manuscrit. Ceci est d'autant plus vraisemblable qu'un évangéliste connu, aujourd'hui conservé à Mayhingen, appartint jadis au monastère de saint Willibrord.

Après le martyrologe vient un quaternion de huit feuillets (34-41), dans lequel fut écrit le calendrier en prenant soin que chaque mois fut tracé sur un feuillet distinct. La première page de ce quaternion est le f. 34 r°, demeuré blanc, en sorte que le calendrier commence au f. 34 v° et se termine avec le f. 40 r°. Le f. 40 v° est occupé par une table pascalle du cycle de dix-neuf ans (savoir 703-721) transcrit probablement par la même main que la partie originale du calendrier. Le f. 41 resta probablement inoccupé, mais une autre main y traça des tables pascalles pour les périodes 722-740 et 741-759. Les deux feuillets suivants diffèrent de ceux du calendrier, aussi bien pour les dimensions que pour la qualité du parchemin. Ils contiennent un *Horologium* avec une table des vents, et une messe pour la vigile de l'Ascension, qui occupe le verso du f. 42 et s'étend jusqu'à la troisième ligne du f. 43; enfin des tables pascalles pour les périodes de 760-778 et 779-797. Le f. 44 contient un sixième cycle de 684-702, d'une main qui ressemble à celle qui a écrit le calendrier et la table du f. 40 v°, mais qui toutefois n'est pas la même. Le f. 44 v° est blanc.

Le calendrier, écrit par un scribe anglo-saxon, fut à l'usage de saint Willibrord, apôtre des Grisons, fondateur d'Epternach, au nom et pour remplir les intentions de la princesse Irmine, fille de Dagobert, roi d'Austrasie, si toutefois elle a existé. Ce fut à Epternach que Willibrord écrivit en marge du mois de novembre, fol. 30, la notice suivante, au XI^e des cal. de décembre, de sa propre main, pour rappeler son ordination épiscopale à Rome, en 695 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2603, pl. hors texte).

In nomine domini clemens uuillibrordus anno sexcentesimo nonagesimo ab incarnatione christi ueniebat ultra mare in francea et in dei nomine anno sexcentesimo nonagesimo quinto ab incarnatione domini quamuis indignus fuit ordinatus in romæ episcopus ab apostolico uiro domno sergio papa, nunc uero in dei nomine agens annum septingentesimum vigessimum octavum ab incarnatione domini nostri iesu christi in dei nomine feliciter. Ceci fut écrit vers 728. Willibrord avait alors environ soixante-dix ans. Le manuscrit devait avoir une vingtaine d'années environ, ce qui ferait qu'il remonterait aux premières années du VIII^e siècle. C'est en effet la première main qui écrivit les anniversaires du roi Eadric (685), de l'évêque Cuthbert (687), des martyrs d'Hewaldor (vers 690) du pape Serge (701), de l'évêque Landbericht (705) et du moine Edivald. Ce dernier mourut sous le règne d'Aléfrith, roi de Northumbrie, mort lui-même en 705, une douzaine d'années après saint Cuthbert, par conséquent entre 699 et 705. Le calendrier se trouve donc avoir été écrit entre 702 et 706.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 230; Arndt, dans *Neues Archiv*, t. II, p. 292; R. Reiners, dans *Organ des Vereins für christliche Kunst in der Diocese Luxembour*, 1885, III^e série, t. XV, p. 31; Watterbach, *Anzeiger der german. Musæum*, 1869, p. 289; *Revue celtique*, t. I, p. 26-34; O'Connor, *Rerum hibernicarum scriptores*, t. I, part. 1, p. CLXXXV-XCII; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 382; De Rossi, Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, dans *Acta sanct.*, nov., t. II, proœm., p. VIII-IX, n. 1; J. Depoin, *Obits memorables tirés de nécrologues luxembourgeois, remoïs et messins*, dans *Revue Mabillon*, 1910-1911, t. VI, p. 261-264. Enfin une publication définitive : *The Calendar of St. Willibrord. From ms. Paris. lat. 10837. A fac-simile with transcription, introduction and notes*, edited by H. A. Wilson, in-4°, London, 1918. p. XXIV, pl. I-XIII, p. 1-49 (Henry Bradshaw Society), cf. G. F. Browne, dans *The english historical review*, 1919, t. XXXIV, p. 422-424.

VIII. CALENDRIER IRLANDAIS. — Le manuscrit désigné sous le nom de *codex Augiensis CLXVII*, a appartenu à l'abbaye de Reichenau avant de faire partie de la bibliothèque de Karlsruhe. Il se compose actuellement de 49 feuillets dont les ff. 5-12 appartiennent à un manuscrit distinct de Bède. Ce manuscrit contient un choix de ses ouvrages. On y trouve dispersées des gloses dues à différentes mains. Dans les marges on relève différentes notes chronologiques. D'après une série de notes, dont la dernière est DCCCXLVIII VI.M XLVIII *ab initio mundi*, H. Zimmer conclut que le texte latin de ce manuscrit fut écrit avant l'année 848; les gloses irlandaises reporteraient quelques années plus haut; on y lit ceci au fol. 17 b : *bás Muirchatho maicc Maile dúin hi Cluain Maccu Nois á inda Chiaráin*, c'est-à-dire : Mort de Muirchad, fils de Maelduin, à Clonmacnois, dans le lit de saint Ciaran. Le Muirchad ici nommé serait celui dont la déposition est rappelée dans les Annales des Quatre Maîtres, en 821. Si immédiatement après il s'est retiré à Clonmacnois et s'il y est mort une dizaine d'années plus tard, ceci nous reporterait à 831. Zimmer suppose que le scribe vivait en termes d'amitié avec Muirchad avant son départ d'Irlande et tient pour probable que les gloses furent écrites vers 850.

Voici les indications qui s'y trouvent extraites du calendrier :

- fol. 16 c.
Kl. Feb. sanctæ Brigitæ.
- fol. 16 d.
XVI kl. Apr. Patricii episcopi 7 apostoli Hiberniæ.
- fol. 17 a.
V kal. Iun. Depositio sancti Germani episcopi¹.
III non. Iun. Cæmgeni uallis².
VI id. Sancti Medardi confessoris.
V id. Columbæ 7 Baitheni.
VIII id. Jul. Natale sancti Chillani cum sociis suis³.
V id. Natale sancti Benedicti abbatis⁴.
XVIII. kal. Sept. Obitus sanctæ Mariæ⁵ virginis.
- fol. 17 c.
V id. Sept. Ciarani maicc ind. sair.
X kl Oct. Mauriti cum sociis suis socii sui.
m. dlxxu⁶.
IX kl Octob. Adomnani sapientis⁷.

¹ Addition d'une deuxième main. — ² C'est-à-dire de Cæmgen de Glenn. — ³ Addition faite sur le continent. — ⁴ Addition faite sur le continent. — ⁵ Addition d'une deuxième main. — ⁶ Addition faite sur le continent. —

V non. Octobr. Colmáin Alo.

V id. Cainnich.

XVII kl Novemb. Sancti Galli confessoris⁸.
marge inférieure) : in gallia sancti Quintini
cuius corpus post annos LV ab angelo revelatum est
VIII kl. iuli.

fol. 17 d.

VIII kl Decemb. Ciannani Daimliac.

III kl Brendini Biror.

II id. Uinniaui Cluano Iraiddd.

BIBLIOGRAPHIE. *Glossae Hibernicæ*, édit. H. Zimmer, p. 229-233; Whitley Stokes, *The old irish glosses, at Würzburg and Carlsruhe*, p. 210-237; Whitley Stokes et John Strachan, *Thesaurus palæo hibernicus, A collection of old irish glosses scholia prose and verse*, in-8°, Cambridge, 1903, p. x; p. 283; *Extracts from the calendar in the Carlsruhe Bede*.

IX. CALENDRIER DE NAPLES. — En 1742, on découvrit à Naples, dans l'église Saint-Jean-le-Grand, un calendrier, sur marbre du IX^e siècle. Nous l'avons déjà décrit et figuré dans le *Dictionnaire*, t. II, col. 1586-1593, fig. 1864-1865. Cette trouvaille excita une vive curiosité. On vit successivement paraître les volumineux et savants commentaires de Sabbatini, *Il vetusto calendario Napoletano*, 12 vol., in-4°, Napoli, 1744-1768, et de Mazzochi, *Commentarius in vetus marmoreum S. Neapolitanæ Ecclesiæ kalendarium*, 3 vol., in-4°, Napoli, 1744-1755. Cependant bien que nul ne semble s'en être douté jusqu'à nos jours, il existe un calendrier de Naples plus ancien encore de deux siècles qui nous permet de reconstituer dans le détail le cycle liturgique de cette Église à l'époque de saint Grégoire le Grand. Ce sont deux manuscrits d'Angleterre qui nous l'ont conservé : le fameux évangélaire de saint Cuthbert (*Cotton ms. Nero D.IV*) et un autre moins célèbre, mais non moins ancien, le cod. *Reg. IB VII*. L'évangélaire de saint Cuthbert a été écrit à Lindisfarne, vers l'an 700⁹ (voir *Diction.* au mot LONDRES).

X. CALENDRIERS DU MONT-CASSIN. — En 1908, M. E. A. Löw a publié *Die ältesten Kalendarien aus Monte Cassino*, dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinische Philologie des Mittelalters*, t. III, part. 3, in-8°, Munich. L'éditeur a publié correctement le texte des trois calendriers objets de son étude et a réussi à déterminer leur âge approximatif : le *Cavensis* 23 et le *Parisinus* 7530 datent de la même époque, 778-797, tandis que le *Casanatensis* 641 a dû être écrit vers 811-812. L'origine cassinienne des trois documents est mise hors de question. L'auteur a été moins heureux dans son essai d'identification des diverses basiliques cassiniennes dont les dédicaces figurent sur les calendriers, de plus il a omis un quatrième calendrier cassinien dissimulé dans le cod. *Ambros. H. 150. Inf.* à Milan. Ce manuscrit du IX^e siècle, provient de Bobbio, il a été décrit par Br. Krusch, dans *Studien zur christlich mittelalterlichen Chronologie*, in-8°, Leipzig, 1880, p. 208 sq., pour le calendrier (fol. 55-56) édité jadis peu exactement par Muratori, *Opere*, in-4°, Arezzo, 1770, t. XI, part. 3, p. 111-116, et depuis avec une minutieuse exactitude et des notes par dom G. Morin, *Les quatre plus anciens calendriers du mont Cassin (VIII et IX^e siècle)* dans *Revue bénédictine*, 1908, t. XXV, p. 486-497; 1909, t. XXVI, p. 173. L'origine cassinienne de ce dernier calendrier est dûment attestée par les dédicaces de basiliques et les anniversaires d'abbés qui s'y trouvent mentionnés.

⁸ Addition d'une deuxième main. — ⁹ Addition faite sur le continent. — ¹⁰ Dom G. Morin, *La liturgie de Naples au temps de saint Grégoire d'après deux évangélaïres du VII^e siècle*, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VII, p. 481.

Le dernier en date de ces abbés est Poton (29 juin 778), mais le nombre des fêtes et leur intitulé invitent à placer ce quatrième témoin avant le *Casanatensis*, auquel il semble servir de transition¹.

XI. CALENDRIER DE CHARLEMAGNE. — Il n'offre pas l'importance ni l'intérêt que laisserait supposer la copieuse description qui lui fut consacrée par Ferd. Piper : *Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel aus der Pariser Urschrift herausgegeben und erläutert nebst einer Abhandlung ueber die lateinischen und griechischen Ostercykeln des Mittelalters*, in-8°, Berlin, 1858. Nous avons décrit le manuscrit Paris. lat. nouv. acquis. 1203, dans *Dictionn.*, t. m, col. 707-710; le calendrier remplit les feuillets 121b-126 a; on les trouvera dans Piper, *op. cit.*, p. 20-35.

XII. CALENDRIER DE FRONTO. — Qu'on trouve mentionné sous ce titre un peu énigmatique est en réalité la publication suivante : *Kalendarium romanum nongentis annis antiquius, ex ms. monasterii S. Genovefæ Parisiensis in monte, aureis characteribus exarato, editit, notis illustravit, et duplicem præterea dissertationem ad idem pertinentem adjunxit*. F. Joannes Fronto, *Can. Reg. sacr. theol. professor in monasterio S. Genovefæ, et in Academia Parisiensi cancellarius. Præit dissertationiuncula de episcoporum pastorumque nomine, officio, dignitate, ad illustriss. episcopum Andegavensem*, in-12, Parisiis, 1652.

L'éditeur est Jean Fronteau, né à Angers (1614-1662), dont on trouvera la biographie dans Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. xxi (1733), p. 71-91; Gence, dans *Biographie universelle ancienne et moderne*, 1856, t. xv, p. 236-239; c'est lui qui commença à former la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le livre est dédié à Henri Arnauld, évêque d'Angers (cf. C. Cochlin, *Henry Arnauld, évêque d'Angers* (1597-1692), in-8°, Paris, 1921).

Page 3 : *Dissertatio de episcoporum pastorumque nomine, officio, dignitate*.

Page 55 : *Lectori. In hoc kalendario, tria habes : 1. Sanctos quorum natales dies erant festivi Romæ ante annos nongentos. 2. Stationes. 3. Evangelia quæ in missa legebantur, initio et fine uniuscujusque evangelii designatis*.

Page 57 : *Jacobo Sirmundo soc. Jesu theologo nonis octobris vita juncto an D. MC LI tumultum hunc ponit F.I. Fronto C.R.*

Page 60 : *Prænotata ad kalendarium istud. 1. An sit romanum? 2. Cujus sit antiquitatis? 3. Cur pauci hic sancti adnotentur? 4. Cur ascribuntur ut plurimum martyres tantum? 5. Cur notantur inter ferias IV-VI et sabbatum? 6. Cur vocat feria quinta? 7. De stationibus kalendarii hujus? 8. Quid censendum de martyrologio romano vetere quod edidit Rosweythus? 9. Quid censendum de inscriptionibus homiliarum S. Gregorii M? 10. Quamnam ob causam plures, seu diversæ in eadem die missæ hic sæpe scribuntur? 11. Origo festorum simplicium et duplicium in kalendario romano. 12. Cum quibusnam libris hoc kalend. contulimus*.

Page 91 : *Index sanctorum per ordinem alphabeticum*.

Page 97 : *Divisio anni ecclesiastici secundum hoc kalendarium*.

Page 102 : *Festa sanctorum*.

Page 107 : *Stationes sanctorum*.

Page 1 : *Kalendarium romanum vetus admodum cum notis, ex ms. S. Genovefæ Paris, aureis characteribus exarato*.

Page 1-165 : *Incipit capitulare evangeliorum de anni circulo*. Sur ce lectionnaire évangélique, cf. Ern.

Ranke, *Das kirchliche Pericopensystem aus dem æltesten Urkunden der römischen Liturgie dargelegt und erläutert. Ein Versuch*, in-8°, Berlin, 1847, p. 208-217.

Page 167 : *Dissertatio duplex : Prima, De diebus festis cum natiuitatis tum mortis gentilium, hebraeorum christianorum, deque ritibus eorum. Sequitur altera. De cultu sanctorum, et imaginum, et reliquiarum, et de adoratione veterum, deque ritibus et speciebus ejus. In quibus multa afferentur ad illustrandas res ecclesiasticas et maxime kalendarium romanum vetustissimum editionis nostræ*.

Page 169 : *Lectori*.

Page 177 : *Dissertatio I* (Martin de Roa, *De die natali sacro et profano*, in-4°, Cordubæ, 1600, à la suite de ses *Singularium locorum ac rerum libri V*, avait traité ce sujet, qui se trouve complété; cf. Sommervogel, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1895, t. vi, p. 1888, n. 5).

Page 284 : *Dissertatio II*.

Page 403 : *Index rerum et vocum*.

Sur le P. J. Fronteau et ses rapports avec la bibliothèque de Sainte-Geneviève, cf. Th. Kohler, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, in-8°, Paris, 1896, p. 835, au mot *Fronteau*. Voici ce qu'il y est dit du *Kalendarium* : « Peut-être serait-il permis d'attribuer au P. Fronteau l'acquisition d'un volume extrêmement précieux, qui, depuis lors a disparu de la bibliothèque, mais qui s'y trouvait encore au début du XVIII^e siècle. C'était un évangélaire écrit en lettres d'or et pouvant remonter au VIII^e siècle et contenant un calendrier romain pour les fêtes de toute l'année. Fronteau, d'après l'un de ses biographes, le P. du Molinet, l'avait rencontré « fortuitement », c'est-à-dire sans doute hors de la bibliothèque; il en publia le calendrier, et l'on voit par le titre de cette édition qu'au moment où elle parut, le manuscrit appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Ce vénérable monument, décrit successivement dans un catalogue dressé, après 1681, par Claude du Molinet et dans un second catalogue exécuté entre 1710 et 1719, n'était déjà plus dans la bibliothèque, lorsque le P. Pingré y entra au mois de novembre 1754. Mercier de Saint-Léger a présumé qu'il fut perdu vers la fin de la vie du P. Prévôt († 13 octobre 1752), lequel peut-être « l'avait prêté à quelqu'un qui ne l'a pas rendu ».

Il ne paraît pas que Ch. Kohler, qui donnait, en 1896, un brevet d'absence au manuscrit de Fronteau se soit beaucoup préoccupé de retrouver sa piste. Il l'eût fait sans beaucoup de peine, car ce manuscrit se trouve aujourd'hui au British Museum fonds Harleien, n° 2797, format 260 mm. × 200 mm., 175 feuillets, seconde moitié du IX^e siècle. Ce manuscrit a été signalé par F. Piper, *Verschollene und ausgefundene Denkmäler und Handschriften*, Gotha, 1860; E. M. Thompson, *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, 1881, p. 28; L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, t. XLVI, p. 323; S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 276, 388. Le volume fut acheté en 1725, par le comte d'Oxford, d'un libraire de Londres.

XIII. CALENDRIER BIBLIOGRAPHIQUE. — Quoique le manuscrit 566 de Saint-Gall remonte au X^e siècle, le calendrier qu'il contient offre moins d'intérêt pour la liturgie que pour la bibliothèque du monastère (voir *Dictionn.*, au mot GALL). Le principe de composition de ce calendrier est d'ordre tout bibliographique, puisqu'il n'est à tout prendre, autre chose qu'un catalogue où, en regard de nom de chaque saint, on trouve mentionné le recueil de la bibliothèque du monastère contenant sa Vie ou sa Passion. Ce calendrier resté inédit a été publié par dom Emmanuel Munding, *Das Verzeichnis der St-Galler Heilingeleben*

¹ Cf. P. Lejay, dans *Revue de philologie*, t. XVIII, p. 44.
— ² Cf. Ch. Kohle, *op. cit.*, t. I, p. XXXIX-XL.

- [ιδ?] εἰς τὸν ἄγι(ον) Φιλῶξ[ενον] ἡμέρα, S. 8.
 [ιγ?] εἰς τὸν ἄγι(ον) Θε[όδωρον] ἡμέρα αὐ-
 τοῦ, D. 9.
 [ιθ?] εἰς τὴν Φοιβ[άμμωνος] ἡμέρα Κολλού-
 θου (?), S. 15.
 [κ?] εἰς τὴν αὐτ[ήν] κυριακή (?), D. 16.
 [κς?] εἰς τὴν ἄγί[αν] Μαρίαν ἡμέρα (?),
 S. 22.

(manque une ligne).

Le document a pu contenir une ou plusieurs colonnes de plus. La paléographie pourrait inviter à assigner la date entre 450 et 550, mais il est possible de serrer de plus près. Nous voyons que ce calendrier est daté de la quatorzième indiction : ιδ ιδ', et le 23 paopi est un dimanche, or entre 390 et 675 le 23 paopi ne tombe pas une seule fois un dimanche dans une quatrième indiction; entre 390 et 500 le 23 paopi ne tombe pas non plus une seule fois un dimanche dans une quatorzième indiction, tandis que ce cas se présente deux fois au VI^e siècle, en 535 et en 580. Les éditeurs du papyrus, MM. Grenfell et Hunt, se prononcent pour la date de 535. Or, comme la Nativité tombe au 28 Khoiak, et non au 29, ce qui est l'indice d'une année bissextile, la date choisie se trouve, de ce fait, confirmée.

Nous avons ici une γνῶσις συνάξεων ou liste des fêtes de l'Église d'Oxyrhynque à partir du 23 paopi, c'est-à-dire, 21 octobre 535. Dans la transcription du texte nous avons fait suivre chaque jour d'une triple mention : jour de la semaine, la date du mois dans l'année bissextile, et, entre parenthèses, dans l'année commune.

Ce calendrier perpétuel s'ouvré vers la fin du deuxième mois de l'année, postérieurement au départ pour Alexandrie d'un personnage vaguement désigné : μετὰ τὸ κατελθεῖν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τὸν πάπα. Qui est ce *papas*? MM. Grenfell et Hunt estiment que c'est le patriarche d'Alexandrie qui, au cours d'une tournée d'inspection, a quitté Oxyrhynque le 23 paopi; M. W. E. Crum y voit Sévère d'Antioche, déposé et résidant en Égypte où les monophysites le révéraient comme un oracle; le R. P. H. Delehay suppose que le *papas* en question est l'évêque d'Oxyrhynque obligé de s'éloigner momentanément et de se rendre à Alexandrie pour les affaires de son diocèse. Ces trois explications sont conjecturales.

On remarque dans ce calendrier la mention plusieurs fois répétée (jusqu'à sept fois) de l'église dédiée à saint Phébammon; celle de l'Évangéliste qui doit être saint Jean, lequel avait en effet une église et un monastère à lui dédiés dans la ville; une mention de l'église Saint-Cosmas; un autre de l'église Saint-Ision; une dite de Saint-Philoxène, une église dite du Sud; une dite de Sainte-Euphémie, etc., etc.

Bref, il est exact qu'au début du V^e siècle, Oxyrhynque était une sorte de ville sainte, remplie d'églises et de monastères à ne savoir où les mettre. Le calendrier cité ne contient que cinq mois de l'année et fait connaître au moins vingt-cinq églises. Il prend soin de les désigner par ces mots : εἰς τὸν ἄγιον avec le nom du saint à l'accusatif, ou bien par ces mots εἰς τὴν avec le génitif, le mot ἐκκλησία étant sous-entendu. Le martyr Phébammon est célèbre en Égypte, tandis qu'Anniane est inconnu; mais s'agit-il ici d'un saint et d'une sainte de ce nom, on en peut douter car le calendrier semble éviter de faire précéder leurs noms du titre de ἄγιος. Peut-être sont-ce les noms des fondateurs de ces églises, suivant un usage qui se rencontre ailleurs. En définitive, on n'en sait rien. Un débris de papyrus qui provient d'Oxyrhynque, adressé à un certain Théodose accorde à Phébammon le titre de saint que lui refuse le calendrier

et chacun est libre d'échafauder une explication dans un sens ou dans un autre sens.

Il existait à Oxyrhynque des églises dédiées : à la sainte Vierge, aux archanges Michel et Gabriel, à saint Jean-Baptiste, à saint Zacharie, à saint Jean l'Évangéliste, à saint Pierre, aux Martyrs, aux martyrs Sérenus, Juste, Ménas, Victor, Cosmas, Philoxène, Julien, Apa Noub, sainte Héraïs, sainte Euphémie, peut-être à saint Paul, au prophète Jérémie, à saint Théodore. Les églises de Phébammon et d'Anniane portent peut-être les noms de fondateurs, celles du Sud et du Nord doivent leur nom à leur situation. Celles-ci sont probablement les plus anciennes, et comptent parmi les édifices antérieurs à la fin des persécutions. Comme nous n'avons que cinq mois sur douze, il est impossible de calculer avec vraisemblance le nombre de synaxes qui se célébraient dans chaque sanctuaire.

On relèvera la mention ἡμέρα μετανοίας, « jour de pénitence ». En dehors du carême, les synaxes ne se célèbrent que le dimanche, le jour de pénitence et aux fêtes des saints. Celles-ci n'ont plus d'octave proprement dite, mais elles se prolongent parfois deux, trois ou même quatre jours. Le mercredi et le samedi ne sont pas régulièrement jours de synaxe.

BIBLIOGRAPHIE. — Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, t. XI (in-4°, London, 1915), p. 32 sq.; H. Delehay, *Le calendrier d'Oxyrhynque pour l'année 535-536*, dans *Analecta bollandiana*, 1924, t. XLII, p. 83-99; cf. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1921, p. 52.

XV. CALENDRIER (copte) D'ALEXANDRIE. — Nous n'avons pas ici un texte primitif et authentique. En étudiant la liturgie de l'Église d'Alexandrie (voir ce mot) nous avons énuméré les sources liturgiques et le calendrier n'y est pas représenté. On pourrait assurément tenter pour plusieurs de ces illustres Églises d'autrefois, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, la reconstitution de leur calendrier en se servant de tous les indices disséminés dans les documents historiques, traités, homélies, catéchèses, etc.; le résultat serait assez décevant, mais surtout ce serait moins un résultat qu'une illusion, on croirait avoir quelque chose et on n'aurait rien. Pour s'en convaincre on peut s'essayer à composer de cette manière un ferial romain vers le milieu du IV^e siècle; comparaison faite avec le Chronographe de 354, qu'aura-t-on? Probablement un document cinq ou six fois plus long; même expérience avec le Ferial de Carthage. Nous pensons donc que s'engager dans cette voie c'est nuire plus que servir. Il y aura toujours de très honnêtes gens pour recevoir comme une vérité ce qui ne peut être qu'une conjecture et leur simplicité répandra autour d'eux la conviction qu'ils se sont faite.

À Antioche, à Jérusalem, à Carthage ou à Hippone, la tempête a tout déraciné, à Alexandrie, un noyau a subsisté et une Église, parfois bien affaiblie, a transmis quelques souvenirs, quelques traditions qu'il n'y a pas lieu de dédaigner. C'est à l'aide d'indications fournies par un évêque du rite copte, Mgr Agapios Bsaï, que le P. Nic. Nilles essaya la reconstitution du calendrier. Les Coptes ont hérité d'un calendrier déjà bien formé; il ne paraît pas qu'ils en aient modifié l'aspect par des suppressions, mais plutôt par des additions, celles-ci laissant subsister le fonds primitif. Celui-ci a pu être constitué suivant une triple division : les fêtes majeures, les fêtes mineures (qui toutes se rapportent à Jésus-Christ), enfin les fêtes simples.

Fêtes majeures : Annonciation (29 du mois de Phamenot); Nativité de Jésus (28 du mois de Koiakh); Baptême (11 du mois Tobî); Rameaux; Résurrection; Ascension; Pentecôte.

Fêtes mineures : Circoncision (6 du mois Tobî); Premier miracle (13 du mois Tobî); Entrée dans le

Temple (8 du mois Mésir); la Cène; dimanche de Thomas (le premier après Pâques); Entrée en Égypte (24 du mois Paisons).

Solennités nommées *Pinis-ti* et *Pikudsi*; on place entre parenthèses devant chaque fête la correspondance des jours des mois coptes avec ceux des mois latins; par exemple, 1 (copte) = 10 (latin).

Mois de septembre (Tout).

- (1 = 10) Commencement de l'année copte, ou *Neuruz*; S. Barthélemy, apôtre (fête chômée).
- (2 = 11) Décollation de s. Jean-Baptiste.
- (5 = 14) Sainte Sophie, martyre.
- (10 = 19) Nativité de la vierge Marie, Notre-Dame (fête chômée).
- (17 = 26) Exaltation de la glorieuse croix de N.-S. J.-C. (fête chômée).

Mois d'octobre (Paopi).

- (10 = 19) S. Serge, compagnon de s. Bacchus.
- (12 = 21) S. Matthieu, apôtre et évangéliste.
- (22 = 31) S. Luc, évangéliste.
- (23 = 1 n.) Fête de tous les saints et de toutes les saintes (fête chômée).

Mois de novembre (Hator).

- (7 = 15) S. Georges d'Alexandrie.
- (8 = 16) Les quatre animaux incorporels.
- (12 = 20) S. Michel archange.
- (15 = 23) S. Menas et S. Jean l'Aumônier.
- (16 = 24) Commencement du jeûne de la Nativité de Notre-Seigneur dans l'Égypte supérieure.
- (18 = 26) S. Philippe, apôtre, l'un des Douze.
- (20 = 28) Mémoire du grand martyr Théodore, fils de Jean Supt et de S. Aniane, patriarche d'Alexandrie.
- (22 = 30) S. Côme et S. Damien, leurs frères et leur mère, martyrs.
- (24 = 2d.) Les vingt-quatre vieillards assis autour du trône de Dieu.
- (25 = 3d.) S. Mercure, martyr.
- (29 = 7 d.) S. Pierre, hiéromartyr, patriarche d'Alexandrie.
- (30 = 8d.) Ste-Catherine d'Alexandrie.

Mois de décembre (Koiakh).

- (1 = 9) Commencement du jeûne de la Nativité de Notre-Seigneur au Caire.
- (3 = 11) Entrée de la vierge Marie, Mère de Dieu, dans le temple.
- (4 = 12) S. André, apôtre.
- (8 = 16) Ste-Barbe et Ste-Julienne, martyres.
- (9 = 17) S. Sabas.
- (10 = 18) S. Nicolas, évêque de Myre.
- (13 = 21) L'Immaculée Conception de la vierge Marie, Mère de Dieu (fête chômée).
- (21 = 29) S. Barnabé, apôtre.
- (22 = 30) S. Gabriel, archange.
- (28 = 5j.) Vigile de la Nativité de N.-S. J.-C.
- (29 = 6j.) Nativité de N.-S. J.-C. (fête chômée).
- (30 = 7j.) Deuxième jour de la Nativité de N.-S. J.-C.

Mois de janvier (Tobi).

- (1 = 8) S. Étienne, archidiacre et protomartyr, et SS. Ischyryon et Esculape, ainsi que 8.140 compagnons martyrisés à Akhmin.
- (3 = 10) Massacre des enfants à Bethléem sous Hérode.
- (4 = 11) S. Jean, apôtre et évangéliste.
- (6 = 13) Circoncision de N.-S. J.-C. (fête chômée).
- (10 = 17) Vigile de l'Épiphanie de N.-S. J.-C.
- (11 = 18) Baptême de N.-S. J.-C. (fête chômée).
- (12 = 19) S. Théodore l'Oriental.

Mois de février (Emsir).

- (13 = 20) Commémoration du miracle de Cana.

- (16 = 23) S. Philothée, martyr.
- (21 = 28) Consécration de la 1^{re} église dédiée à la Mère de Dieu.
- (22 = 29) S. Antoine le Grand, étoile du désert (fête chômée).
- (2 = 8) S. Paul, le chef des ermites.
- (8 = 14) Présentation de Jésus dans le Temple.
- (16 = 22) Ste Élisabeth mère de Jean-Baptiste.

Mois de mars (Phamenot).

- (8 = 16) S. Mathias, apôtre.
- (10 = 18) Invention de la croix de J.-C.
- (13 = 21) Les quarante martyrs de Sébaste.
- (27 = 4 av.) S. Macaire le Grand.
- (28 = 5 a.) S. Constantin le Grand, empereur.
- (29 = 6 a.) Annonciation de la Vierge, Mère de Dieu (fête chômée).

Mois d'avril (Pharemouti).

- (6 = 13) Ste Marie l'Égyptienne.
- (7 = 14) S. Joachim, père de N.-D. Mère de Dieu.
- (23 = 30) S. George, grand martyr.
- (30 = 7 m.) S. Marc, évangéliste, prem. patr. d'Alex. (fête chômée).

Mois de mai (Pasons).

- (5 = 12) S. Jacques, apôtre, fils de Zébédée.
- (7 = 14) S. Athanase l'Apostolique, patr. d'Alex.
- (9 = 16) Ste-Hélène, impératrice.
- (10 = 17) Les trois saints enfants Ananias, Azarias et Misaël.
- (14 = 21) S. Pakhôme.
- (15 = 12) S. Simon le Zélé, apôtre, et les 400 martyrs de Denderah.
- (24 = 31) L'arrivée en Égypte du Christ N. S. (fête chômée).
- (26 = 2 j.) S. Thomas apôtre.

Mois de juin (Paoni).

- (12 = 18) S. Michel archange, et prière pour la crue du Nil (fête chômée).
- (15 = 21) S. Ménas.
- (21 = 27) Commémoration de la dédicace de la première église placée sous le vocable de la sainte Vierge, Mère de Dieu et commencement du jeûne des apôtres, au Caire.

- (26 = 2 j.) S. Gabriel archange.

- (30 = 6 j.) Nativité de S. Jean-Baptiste.

Mois de juillet (Épip.).

- (2 = 8) S. Thaddée, apôtre.
- (3 = 9) S. Cyrille, patriarche d'Alexandrie.
- (5 = 11) S. Pierre et S. Paul, chef des apôtres (fête chômée).
- (15 = 21) S. Cyriaque, enfant, et Ste-Juliette, sa mère.
- (18 = 24) S. Jacques, fils d'Alphée, évêque de Jérusalem.
- (20 = 26) S. Théodore, fils de Jean Supt.
- (25 = 21) S. Mercure, martyr.

Mois d'août (Mesori).

- (1 = 6) Ste-Anne, mère de la Vierge, Mère de Dieu.
- (7 = 12) Primauté de saint Pierre.
- (13 = 2) Transfiguration de N.-S. J.-C.
- (16 = 21) Assomption corporelle de la Mère de Dieu (fête chômée).
- (28 = 2 s.) Abraham, Isaac et Jacob.

Jours épagomènes (supplémentaires).

- (3 = 7) S. Raphaël, archange.

Il s'en faut que dans ce calendrier nous n'ayons que des mentions rigoureusement antiques; celle de la fête de l'Immaculée Conception prendrait place difficilement dans cette catégorie. Nous voyons aussi fêter des confesseurs comme saint Antoine, saint Paul, saint Pakhôme, dont le culte doit avoir été adopté de bonne heure, mais qui n'ont pu être honorés à Alexan-

drie, au plus tôt, que dans les dernières années, du ^{iv}^e siècle. On ne dit rien des fêtes de patriarches d'Alexandrie comme saint Jean l'Aumônier et plusieurs autres dont la chronologie est certaine; de même encore pour les fêtes de l'invention et de l'exaltation de la vraie croix. De même le culte rendu à la Vierge, l'attention apportée à lui donner le titre de Mère de Dieu, la mémoire de la dédicace de la première église placée sous son vocable, tout cela nous reporte après le concile d'Éphèse. Dans son ensemble et sauf quelques mentions, ce calendrier semble assez semblable à ce qui a pu être le calendrier de l'Église d'Alexandrie, au ^{vi}^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — *Calendrier de l'Église copte d'Alexandrie*, rédigé par le R. P. Nic. Nilles, trad. franç. par L. Clugnet, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1897, t. II, p. 307-339.

XVI. CALENDRIER D'ANTIOCHE. — On a tenté de reconstituer le calendrier ecclésiastique d'Antioche au commencement du ^{vi}^e siècle, en se basant principalement sur le recueil des sermons de Sévère dont le texte grec est perdu, mais dont on possède une double traduction syriaque. Les homélies sont disposées dans l'ordre chronologique; ce qui permet, avec le secours de quelques autres indices, de préciser parfois les dates qui ne sont point exprimées. C'est donc un calendrier extrait d'un sermonnaire. On en a comblé quelques lacunes à l'aide des pagnégryques de saint Jean Chrysostome, du lectionnaire d'Édesse de 548, des lectionnaires conservés dans les mss. syriaques du Vatican, enfin on aurait dû recourir au martyrologe syriaque qui a servi de source au martyrologe hiéronymien. Enfin on a fait usage des lectionnaires melkites; mais à quel résultat a-t-on abouti? M. A. Baumstark procède par comparaison des calendriers jacobite et melkite, et applique, non sans quelque hésitation, un principe inapplicable à première vue. « On peut admettre, dit-il, qu'après la séparation les deux confessions sont restées sans influence réciproque, et que, par suite, les fêtes communes aux deux calendriers sont un héritage de l'époque antérieure à la chute de Sévère, 518. Voici une première conséquence logique de ce système. Le seul apôtre dont la fête ait laissé des traces dans les homélies de Sévère, est saint Thomas. Mais les lectionnaires syriaques 19, 20, 21, du Vatican, mentionnent toute la série apostolique, et en cela ils sont d'accord avec la liturgie jacobite. Il faut en conclure que tous les apôtres étaient honorés dans l'église d'Antioche avant 518. Contentons-nous de cet exemple, et rendons-nous bien compte de la valeur des prémisses. Pour ne pas embrouiller la question, qu'il soit admis que les deux églises n'ont rien reçu l'une de l'autre après 518. Mais est-il bien certain qu'elles ont été soustraites toutes les deux à toute influence extérieure? Un examen superficiel des calendriers va nous prouver le contraire. Examinons d'abord les lectionnaires melkites 19, 20, 21. Les manuscrits sont datés respectivement des années 1030, 1215, et 1041. Ils représentent purement et simplement l'usage de Constantinople, comme on peut le constater en comparant leur calendrier avec un synaxaire quelconque. Les deux plus anciens ne diffèrent guère que par le nombre des saints. Celui de 1030 est plus sobre et présente plus de lacunes, mais il n'est pas moins indépendant de la tradition syrienne que celui de 1041. Les divergences, peu importantes, du ms. 20 s'expliquent presque toutes par le calendrier grec, mais ce manuscrit, relativement moderne, peut être négligé. Les deux autres présentent un réel intérêt, bien différent de celui qu'on veut leur prêter. Ils peuvent être regardés comme les représentants, les plus anciens peut-être, qui portent une date, du calendrier de Constantinople, tel qu'il s'est constitué au ^x^e siècle;

mais de l'usage traditionnel de l'Église d'Antioche, ils ne gardent que ce qui leur est revenu en passant par la voie de Byzance. Il faut en conclure que, dans la question qui nous occupe, leur témoignage n'a aucun poids. » — Dès à présent, l'argument tiré de la concordance des calendriers melkite et jacobite est fort ébranlé, mais il le sera bien davantage par cette simple observation, que le calendrier jacobite bien qu'ayant gardé un fonds considérable du patrimoine national, a subi, lui aussi, le contact de l'Église grecque; certains exemplaires, par exemple les mss. du Vatican 37 et 39, en portent des traces visibles et qui sautent aux yeux à la simple inspection. S'il est arrivé aux Jacobites de s'approprier des saints aussi exclusivement byzantins que Stachys, par exemple, au 30 octobre, on n'aura pas de peine à admettre un emprunt en ce qui concerne les fêtes des apôtres, dont la plupart sont d'introduction relativement récente. On aurait pu tirer bon parti d'une autre catégorie de calendriers qui ont échappé, à ce qu'il semble, à l'influence byzantine, par exemple, les mss. 338, 339 du British Museum. La liste des apôtres y est fort réduite. Outre saint Thomas, elle ne comprend que saint André, saint Pierre et saint Paul. Il y aurait bien d'autres observations à faire au sujet du sanctoral de l'Église d'Antioche dont la reconstitution est une œuvre délicate, tellement délicate qu'on risque de glisser dans l'arbitraire.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Baumstark, *Das Kirchenjahr in Antiocheia zwischen 512 und 518*, dans *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 31-66; 1899; t. XIII, p. 305-323; cf. *Analecta bollandiana*, 1901, t. XX, p. 213-214.

XVII. CALENDRIER GOTHIQUE. — Il s'agit d'un fragment, une liste de fêtes ou de commémoraisons pour un mois ou une semaine seulement. Elle occupe quelques feuillets d'un manuscrit de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, désigné sous le nom d'*Ambrosianus A* (S. 36 sup.) qui renferme aussi une partie de la Bible d'Ulfilas. C'est une des reliques de la domination gothique en Italie : les Ostrogoths avaient évidemment importé de la Thrace, son pays d'origine, le document d'où elle provient. Le fragment qui en subsiste va du 30 octobre au 30 novembre inclus. Dans cette période de trente-huit jours, trente désignés seulement par leurs chiffres, demeurent libres et sept anniversaires seulement sont indiqués. Cette table liturgique n'est donc pas un martyrologe comme le Martyrologe syriaque, mais un calendrier local analogue au Chronographe romain de 354 ou aux calendriers urbains d'Alexandrie, d'Antioche, de Nicomédie ou d'ailleurs. On n'y a inscrit que les fêtes intéressantes les Goths. Voici ce texte :

23. *thize ana Gutthiudai managaize martyre jah Frithareikis.*
24.
25.
26.
27.
28.
29. *Gaminthi marytre thize bi Werekan papan jah Batwin bilaj, aikkesjons fullaizos ana Gutthiudai gabrannidai.*
30.
1.
2.
3. *Kustanteinus thiudanis.*
4. *Daurithais aipiskaupaus.*
5.
6.
7.
8.

9.
10.
11.
12.
13.
14.
15. *Filippaus apaustaulaus in Jairupulai.*
16.
17.
18.
19. *thize althjane in Bairaujai-m. samana.*
20.
21.
22.
23.
24.
25.
26.
27.
28.
29. *Andrius apaustaulus.*
30.

Ce texte n'est pas exempt d'erreurs et soulève quelques difficultés. Remarquons que le mois d'octobre est abrégé du 31. A la date du 23 octobre il est fait mention de *Frithareikis* ainsi que de « nombreux martyrs du peuple goth ». Il est difficile de ne pas reconnaître en Frithareikis, qu'il faut corriger en Frithaguirnaï, un personnage du nom de Fritigern. Au dire de l'historien Socrate, le roi Athanaric, au terme d'une guerre de trois ans contre les Romains (369) fut vaincu et s'en prit de sa défaite à ses sujets chrétiens qu'il tenait pour partisans des Romains. Ceux-ci entretenaient des rapports avec un chef du pays, nommé Fritigern, et les premières conversions au christianisme se seraient produites parmi les Goths de Fritigern. Ceci n'est pas exact car l'évangélisation des Goths (voir ce nom) date de beaucoup plus haut. Il est en outre à peu près certain qu'en mettant en rapport immédiat, ainsi qu'il le fait, la conversion de Fritigern et le concours à lui accordé par l'empereur contre Athanaric, Socrate a confondu les événements de 369 ou 370 avec ceux de 376, lorsqu'après l'invasion des Huns, Fritigern vint solliciter le secours impérial et accepta en retour la foi chrétienne. Ammien Marcellin bien mieux placé pour être renseigné dit que Fritigern est un simple chef de tribu, vassal d'Athanaric, venu chercher refuge chez les Romains au moment de l'invasion des Huns, tandis qu'Athanaric tenta de leur tenir tête chez lui. Dans notre calendrier Fritigern ne figure pas en qualité de martyr; il est commémoré avec les martyrs en sa qualité de premier prince chrétien de la nation des Goths. Si on l'a ainsi nommé à côté de « nombreux martyrs » de cette nation, n'est-ce point parce que ces martyrs se recrutèrent surtout, comme l'a écrit Socrate, parmi les partisans de Fritigern, victime des vengeances d'Athanaric.

A la date du 29 octobre, nous voyons mentionné un groupe de martyrs dont nous avons encore la Passion; elle nous apprend que le 26 mars 370, Bathusios et Verca, avec une vingtaine d'autres chrétiens, furent brûlés dans une tente qui leur servait d'église¹. Les deux premiers membres de ce groupe, Bathusios et Verca, nous apparaissent donc dans le texte du calendrier en qualité de clercs. Verca est qualifié de *papa*, ce qui pourrait vouloir dire évêque; on a supposé à *bilaij* le sens de *minister*, serviteur; il se serait donc agi d'un clerc inférieur, d'un clerc de « l'Église catholique », préciserait le texte,

¹ *Acta sanct.*, 26 mars.

si *aikklesjon jullaizos* était à traduire par « Église universelle » comme on pourrait être tenté de le faire. Mais la véritable traduction est « église remplie », ainsi qu'il résulte du contenu de la Passion qui fait mourir ensemble tous ces martyrs réunis dans une église. Cette même Passion ne donne pas à Bathusios et à Verca, d'autres titres que ceux de prêtres. Jusqu'à nouvelle information, *papas* dans le grec ecclésiastique, adopté par les Goths, ne signifiait pas nécessairement évêque; il est plus sage de renoncer à découvrir ici le nom d'un des premiers évêques catholiques de la Gothie danubienne. Il s'agit seulement de deux clercs et il n'est pas démontré que l'un fut le subordonné, le *minister*, de l'autre, car *bilaij*, d'après une exégèse nouvelle, du reste passablement hypothétique, serait un verbe signifiant « demeurer ». Le texte entier s'interpréterait ainsi: *Manet commemoratio martyrum, illorum apud Vercam papam et Bathusium, ecclesiae plenae in Gothia constructae. Manet commemoratio* devrait s'entendre d'une répétition de l'anniversaire, d'une octave, celle des « martyrs goths » anonymes du 23 octobre, mentionnés seulement par le calendrier et dont Bathusios et Verca auraient été les plus en vue : de là peut-être une double fête. En ce cas, la date du 29 serait une erreur pour le 30, mais cette erreur s'expliquerait facilement, car le 31 octobre a été oublié et du même coup le 30, avant-dernier jour du mois, serait devenu le 29.

Autres erreurs ou inadvertances, l'apôtre saint Philippe a été marqué au 15 novembre au lieu du 14, et saint André au 29 novembre au lieu du 30.

Au 3 novembre, au lieu de Constantin on doit lire le nom de Constance, le protecteur des ariens et des Goths d'Ulphilas, mort le 3 novembre 361.

Au 19 novembre il est fait « (mémoire) des anciennes à Bérée, au nombre de quarante », ceci se réfère aux quarante martyres transférées de Bérée à Héraclée où elles subirent le dernier supplice; elles sont inscrites à la même date dans le Ferial hiéronymien et au 1^{er} septembre dans les Ménologies. Il ne s'agit pas là d'une fête propre à l'Église gothique; celle-ci avait dû l'emprunter au calendrier de Bérée au temps où les Goths séjournaient en Thrace.

Au 4 novembre il est fait mention d'un évêque Dorothee qui n'est pas comme on l'avait cru, Dorothee de Tyr, dont la date liturgique est très éloignée de celle-ci, mais l'évêque arien Dorothee, qui gouverna successivement les Églises d'Héraclée, d'Antioche et de Constantinople, sorte de pape de l'arianisme en déroute, qui ne mourut qu'à 100 ans bien passés, le 6 novembre 407. La légère différence de dates est imputable à une erreur de copiste, comme celle qui a déplacé d'un jour les fêtes des deux apôtres Philippe et André.

Cette mention, succédant à celle de Constance achève d'établir le caractère arien du calendrier. Les trois seuls monuments de la littérature chrétienne des anciens Goths sur lesquels puisse aujourd'hui s'exercer la critique sont donc aussi des monuments de leur foi arienne, quoique, dans la version de la Bible, elle se laisse à peine apercevoir. Ils ont en outre cette marque commune d'être de simples traductions, car il n'y a guère à douter que le calendrier gothique ait été rédigé d'après un exemplaire grec : la fête des saints de Bérée est très démonstrative à cet égard. C'est dans le même milieu que le *Skeirein*, celui de la Thrace, où la principale Église fut, jusqu'à la fin du IV^e siècle, celle d'Héraclée, qu'ils ont cherché leur modèle.

BIBLIOGRAPHIE. — P. L., t. XVIII, col. 877; H. Ache-lis, *Der älteste deutsche Kalender*, dans *Zeitschrift für Die Neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*, 1900, t. I, p. 308-335; Stamm-Heyne,

Ulphilas, neuherausgegeben von F. Wrède, in-8°, Paderborn, 1908, p. 274; H. Delehaye, *Saints de Thrace et de Mésie*, dans *Analecta bollandiana*, 1912, t. xxxi, p. 275-281; J. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1918, p. 425-427, 511-514.

XVIII. CALENDRIERS LITURGIQUES. — Un calendrier copte chrétien, dans *Papyrus Erzherzog Rainer, Führer durch die Ausstellung*, édité par J. Karabacek, in-8°, Wien, 1894, p. 45, n. 132.

Fragment d'un calendrier de saints, très différent des calendriers connus en saïdique et en bohairique, sur un *ostrakon*, dans W. E. Crum, *Coptic Ostraca from the collections of the Egypt exploration Fund*, in-4°, London, 1902, p. 5, n. 26 et pl. 7.

Nous avons déjà parlé du calendrier de *San Silvestro*, in *Capite*, voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2473.

Calendrier mozarabe. Dom M. Férotin a mis entre les mains des érudits un ensemble de textes nouveaux qui, au point de vue liturgique et historique, offrent un sérieux intérêt. On ne connaissait guère jusqu'alors que le calendrier de Cordoue de 961, et celui du *Liber comicus* publié en 1893 par dom G. Morin. Le plus récent des calendriers est sans aucun doute celui de l'Église de Cordoue. Les huit autres sont beaucoup plus anciens. Ils ont dû être rédigés à une date qu'il n'est pas possible de préciser avec certitude, mais qu'on peut sans témérité faire remonter au delà du vi^e siècle. Sans doute, quelques rares noms de saints ont été inscrits à une date moins ancienne, saint Ildefonse, saint Pélage, par exemple; mais ce sont là des additions exceptionnelles, qui ne changent guère la physionomie de la rédaction primitive. Il convient même d'ajouter que, à part une vingtaine de saints, la plupart espagnols, tous les autres (et ils se chiffrent par centaines) appartiennent aux quatre premiers siècles de l'Église. D. Férotin, *Le Liber Ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du v^e au xi^e siècle*, in-4°, Paris, 1904, p. xxx-xxxv, pol. 448-497 : *Étude sur neuf calendriers mozarabes dont six publiés pour la première fois*; Le même, *Le Liber mozarabicus sacramentorum et les*

manuscripts mozarabes, in-4°, Paris, 1912, p. XLIII-LIV.

Dom G. Morin avait publié outre le *Liber comicus*, un calendrier transcrit dans le ms. Paris, nouv. acq. lat. 2171, p. 28-33; un peu différent de celui qui se déduit du *Liber comicus*, mais qui représente un état de choses très antérieur à la date du manuscrit (xi^e s.) dans lequel il est inséré. Il semble possible de le faire remonter à une époque voisine de saint Ildefonse († 667). Dom G. Morin, *Liber comicus sive lectionarius missæ quo Toletana Ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur*, in-8°, Maredsol, 1893, p. II-XI, 393-405.

Un calendrier du ix^e siècle nous est conservé pour l'Église de Bologne; il a été publié par dom G. Morin, *Une liste des fêtes chômées à Bologne à l'époque carolingienne*, dans *Revue bénédictine*, 1902, t. xix, p. 353-356; Testi-Raspani, *Note marginale al Liber Pontificalis di Agnello*, dans *Atti e memorie della reg. dep. di Stor. patr. per la provincia di Romagna*, 1912, p. 235-243.

Dans ses *prolegomena* au martyrologe hiéronymien, L. Duchesne a reconstitué d'après les manuscrits les calendriers des trois Églises de Lyon, d'Autun et d'Auxerre qui ont de bonnes raisons pour être représentés dans la compilation totale, d'une manière plus complète et plus fidèle que tant d'autres Églises. Néanmoins ces calendriers ne sont pas des documents originaux, et malgré l'intérêt qui s'y attache à raison de l'époque vers laquelle ils nous permettent de remonter, nous préférons mentionner à cette place les calendriers qu'a publié L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1886, t. xxxii, p. 310-360.

Fragment de calendrier mérovingien, d'après le manuscrit 30 du fonds de Reichenau, à la bibliothèque cantonale de Zurich, p. 331-337. Publié par M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alemanniæ*, t. I, p. 455; Delisle, *op. cit.*, p. 34, 310-313. Quelques articles de ce calendrier peuvent faire supposer que le manuscrit a été fait pour une Église du nord de la Gaule. Il ne subsiste que la partie du 25 décembre au 10 avril et du 28 mai au 30 juillet.

INCIPIT MARTYROLOGIUM ANNI CIRCULI.

VIII kal. januarii	Nativitas Domini nostri Jhesu Christi, Solstitium apud Latinum.
VII kal.	Natale Stephani primi martyris.
VI kal.	Johannis apostoli et Jacobi Alfei fratris Domini.
V kal.	In Bethleem Juda infancium occisio...
II kal.	Natale sancti Silvestri episcopi.
	[Januarius] Dies xxxi. Luna xxx.
Kal. januarii	Circumcisio Domini nostri Jhesu Christi secundum carnem.
IIII non.	Esidori, episcopi et martiris.
III non.	Sanctæ Genoveve virginis.
II non.	Natale Simonis (sic) prophete, in Hierusalem, qui accepit Jhesum.
Nonas.	Vigilia Theophania.
VIII idus.	Epiphania Domini nostri Jhesu Christi.
VI id.	Natale Timothei apostoli.
V id. VII hore in diæ.	
III id.	Eductio Domini de Egypto. Et natale sancte Felicitatis.
Idus	Dormitio Hilari, episcopi Pictavensis. Et Remedii confessoris.
XVIII kal. februaryi	Natale sancte (sic) Remedii.
XVII kal.	Dormitio Fursei abbatis. Et Fulviani.
XVI kal.	Depositio Antonii monachi. Sancti Supici.
XIII kal.	Pauli monachi.
XII kal.	Sabastiani martyris.
XI kal.	Sanctæ Agne martyris in Rome.
VIII kal. VII hore in diæ.	Babilli episcopi, et trium parvolorum.
VIII kal.	Conversio Pauli apostoli in Damasco.
V kal.	Perpetuæ et Agne.
III kal.	Beate Aldegunde virginis.
	[Februarius] Dies xxviii. Luna xxviii.
Kal. februaryi	Natale sancta Brigite virginis.
IIII non.	Purificatio sancta Maria virg.

<i>Nonas.</i>	<i>Passio sanctæ Agathe, virginis et martyris, in Sicilia.</i>
<i>VIII idus.</i>	<i>Sancti Vedasti et sancti Amandi.</i>
<i>VI idus.</i>	<i>Dionisii et Sabastiani. VIII hore in die. Et term[ini] initium quadragesime usque</i> <i>II idus marci.</i>
<i>III idus.</i>	<i>Translatio sancte Gerdrude virginis in Nivialcha.</i>
<i>XV kal. marci</i>	<i>A Domino retrorsum diabolus recessit.</i>
<i>XIII kal.</i>	<i>Sanctæ Juliane virginis.</i>
<i>VIII kal.</i>	<i>Cathedra sancti Petri in Antiochia.</i>
<i>VI kal.</i>	<i>Bisextus.</i>
<i>V kal.</i>	<i>Kyriani sacerdoti (sic) et martyris in Nivialcha.</i> <i>[Marcius] Dies xxxi. Luna xxx.</i>
<i>Nonas marci.</i>	<i>Perpetuæ et Felicitatis.</i>
<i>VIII idus.</i>	<i>Initium primi mensis usque nonas aprills.</i>
<i>VII id.</i>	<i>Juliani martyris et XL militum.</i>
<i>VI id. x hore in diæ.</i>	
<i>V id.</i>	<i>Bassi abbatis.</i>
<i>III id.</i>	<i>Natale Gregorii pape Rome.</i>
<i>XVII kal. aprilis</i>	<i>Patriceil episcopi. Et sancta Geredrude virg.</i>
<i>XIII kal.</i>	<i>Joseph sponsus Mariæ.</i>
<i>XII kal.</i>	<i>Equinoctium secundum Grecos. Et primi dies seculi. Et sancti Benedicti.</i>
<i>XI kal.</i>	<i>Hic incipit epacte. Et in die terminationis Pasce usque ad VII kal. maii. Equinoctium</i> <i>apud Grecos.</i>
<i>VIII kal.</i>	<i>Ambrosi.</i>
<i>VIII kal.</i>	<i>Dominus noster crucifixus est xii hore in die. Equinoctium apud Latinos.</i>
<i>VI kal.</i>	<i>Resurrectio Domini nostri Jhesu Christi.</i>
<i>V kal.</i>	<i>Mariæ.</i>
<i>III kal.</i>	<i>Ordinatio Gregorii Rome.</i> <i>[Aprilis] Dies xxx. Luna xxviii.</i>
<i>Kalendis aprilis</i>	<i>Mariæ et Ambrosi. Initium secundi mensis.</i>
<i>Nonas</i>	<i>Depositi Ambrosii episcopi.</i>
.....	<i>[Maius]</i>
.....	
<i>V kal. junii.</i>	<i>Germani de Pauiris.</i>
<i>III kal.</i>	<i>Passio Thome apostoli.</i>
<i>II kal.</i>	<i>Crisogoni. Et sanctæ Petronella.</i> <i>[Junius].</i>
<i>Kalendis junii.</i>	<i>Natale Tecle virginis.</i>
<i>III non.</i>	<i>Marcellini et Petri.</i>
<i>III non.</i>	<i>Martyrum CCCC.</i>
<i>Nonas</i>	<i>Apollonari martyris.</i>
<i>VI idus.</i>	<i>Natale Sancti Medardi episcopi.</i>
<i>Idus junii</i>	<i>Bartolomei apostoli.</i>
<i>XVIII kal. julii.</i>	<i>Sancti Anniani episcopi.</i>
<i>XVII kal.</i>	<i>Sancti Viti martyris.</i>
<i>XVI kal.</i>	<i>Passio Cyriaci martyris et CCCCIII.</i>
<i>XV kal.</i>	<i>Nicandri martyris.</i>
<i>XIII kal.</i>	<i>Gerbasi et Protasi in Mediolanensis.</i>
<i>XII kal.</i>	<i>Solstitium secundum Egyptios.</i>
<i>X kal.</i>	<i>Jacobi Alfei apostoli.</i>
<i>VIII kal.</i>	<i>Johannis Baptista gejuunium. Et receptio Johannis evangelisti.</i>
<i>VI kal.</i>	<i>Johannis et Pauli.</i>
<i>III kal.</i>	<i>In gejunio Apostolorum.</i>
<i>III kal.</i>	<i>Petri et Pauli et aliorum DCCCLXXVII.</i> <i>[Julius] Dies xxxi. Luna xxx.</i>
<i>Kalendis julii</i>	<i>Passio Simonis Cananei et Tathei. Et Aaron.</i>
<i>V nonas</i>	<i>Translatio Thome apostoli in Edisa.</i>
<i>III nonas</i>	<i>In Gallis sancti Martini episcopi.</i>
<i>[V] idus.</i>	<i>Benedicti abbatis.</i>
.....	

Calendrier du sacramentaire de l'Église de Senlis, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. latin BB20, fol. 1-9; L. Delisle, *op. cit.*, p. 143, 313-324.

Extrait du calendrier du sacramentaire de Saint-Denis, Bibl. nat., lat., b. 2290, fol. 1-7; L. Delisle, *op. cit.*, p. 102-106, 324, 325.

Calendrier du sacramentaire d'Amiens, Bibl. nat., lat., n. 9432, fol. 3-10; L. Delisle, *op. cit.*, p. 159-162, 325-345.

Calendrier du sacramentaire de Saint-Vaast et de Corbie, Bibl. nat., lat., n. 12052; L. Delisle, *op. cit.*, p. 188-190, 345-360.

Calendrier de Fleury-sur-Loire, Martène, *Veter. script. coll.*, 1729, p. 650-652.

Alf. Schroeder, *Die ältesten Heiligenkalendarien des Bistums Augsburg*, dans *Archiv. für die Geschichte des Hochstifts Augsburg*, Dillingen, 1910, t. I, fasc. 2-3.

K. Wildhagen, *Das Kalendarium der Handschrift Vitellius EXVIII (Brit. Mus.) Ein Beitrag zur Chronologie und Hagiologie Altenglands*, in-8°, Halle, 1920.

XIX. — DE QUELQUES CALENDRIERS. — Parmi les calendriers anciens, il s'en trouve un certain nombre qui ont droit à une mention, mais dont l'étude ne saurait trouver place parmi les monu-

ments de l'archéologie et de la liturgie chrétiennes.

Le calendrier de Coligny qui nous est conservé par quelques fragments épigraphiques est un calendrier celtique. Cf. Dissard, *Le calendrier de Coligny*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1897, p. 730 sq.; Seymour de Ricci, *Le calendrier gaulois de Coligny*, dans *Revue celtique*, 1898, t. xix, p. 213-223; *Le calendrier celtique de Coligny*, dans même revue, 1900, t. xxi; J. Loth, *L'année celtique d'après les textes irlandais, gaulois, bretons et le calendrier de Coligny*, dans *Revue celtique*, 1904, t. xxv, p. 113-162; Allmer, *Inscription de Coligny (Ain). Examen critique des travaux parus sur ce calendrier gaulois*, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1898, n. 90 et 91.

Le calendrier de Cordoue est celui dont G. Libri publia une version latine dans son *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, version si obscure et si incorrecte qu'il devenait impossible d'en déterminer avec certitude ni l'âge ni l'auteur. Des passages entiers de ce latin barbare demeuraient inexplicables. Quand on lit, par exemple, dans les éphémérides du mois de février, *et in eo mittuntur carte ad gentes propter exercitus (vel messes)*, il est difficile, sans le secours du texte arabe, de comprendre qu'il s'agit des levées de ban qui précédaient la campagne d'été (*saïfa*) contre les Grecs et qui, au dire des historiens musulmans, avaient lieu en effet au mois de février ou dans les premiers jours de mars. Il fallait donc pour rendre au document latin toute sa valeur, qu'on retrouvât le texte qui avait été traduit ou paraphrasé. R. Dozy, guidé par une notice fort exacte du catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale retrouva le texte arabe caché sous une transcription mébraïque et corrigea la version latine si défectueuse. Ce calendrier apportait ainsi une importante contribution à l'histoire littéraire et scientifique d'un siècle, le x^e, où les sciences et les lettres brillèrent d'un vif éclat sous les khalifes omeyyades d'Espagne. Deux auteurs, l'un chrétien, l'autre musulman, se présentent pour revendiquer la paternité de ce petit ouvrage. L'hypothèse d'après laquelle on aurait fondu deux traités du même genre, dont l'un aurait pour auteur l'évêque Rabi 'ibn Zaïd et l'autre le secrétaire arabe Arib ibn Saad, est ce qu'il y a de plus acceptable jusqu'à plus ample information. En outre, il paraît certain que l'auteur de la traduction latine avait sous les yeux un original en général plus complet que ne l'est le texte arabe conservé en caractères hébreux; c'est ce que prouvent les nombreuses mentions de fêtes chrétiennes, ses commémorations de saints, ses extraits du martyrologe espagnol, dont on ne trouve aucune trace dans la rédaction arabe. Mais quelle est la source de ces additions? Sont-elles tirées directement du calendrier rédigé par l'évêque Rabi' (nommé ailleurs Harib) ou doit-on en faire honneur au copiste latin? C'est ce qu'il semble bien difficile de décider d'après les pièces que le temps nous a conservées. D'ailleurs l'intérêt du calendrier de Cordoue se trouve bien moins dans ses indications liturgiques que dans ses théories astronomiques et cosmiques, ses prescriptions relatives à l'agriculture, à l'hygiène, etc.; d'autre part, sa technologie est d'autant plus précieuse qu'elle embrasse un plus grand nombre d'objets. Dès les premières pages du livre nous rencontrons la nomenclature encore peu connue des *anoua* ou étoiles qui exercent une certaine influence sur l'atmosphère; dans les pages suivantes, des explications étymologiques bizarres sur les noms que prend la lune à ses phases différentes. Plus loin ce sont les appellations si étranges des nuits dans la première et la seconde quinzaine du mois. Dans le paragraphe qui termine les éphémérides de chaque mois, on trouve de curieuses instructions sur les semailles,

la greffe des arbres, les couvées, l'alimentation, la médecine, etc. Tout cet ensemble joint à ce fait que le calendrier est de plus d'un siècle postérieur à la limite de nos études, nous détermine à ne lui accorder ici qu'une notice. Cf. *Le Calendrier de Cordoue de l'année 961, texte arabe et ancienne traduction latine*, publiée par R. Dozy, Leyde, 1873, viii-117 pages.

Le calendrier de Sainte-Marie de l'Aventin (*Santa Maria del Priorato*) était peint sur un mur du cloître du monastère ainsi nommé. L'original a depuis longtemps disparu, mais il existait encore en 1619, puisqu'il fut examiné à cette époque par Grimaldi; cependant en 1678, au témoignage du P. Poussines, il était dans un état de vétusté qui n'en permettait plus la lecture, et désormais il ne fut possible d'en avoir connaissance qu'à l'aide de la collation d'Holstenius. La copie de Constantin Gaetani reproduite par Galletti dans le *Vaticanus 9135*, fol. 358 sq., a été éditée et commentée par L. Guérard, *Un fragment de calendrier romain au Moyen Âge*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1893, t. xiii, p. 153-175. De ce commentaire, il résulte que l'ensemble autorise à croire que le calendrier aura été composé peu de temps après la mort de Léon IX (1054); le commencement du xi^e siècle serait en tout cas le dernier terme auquel on pourrait s'arrêter.

Le calendrier runique, cf. C. Cavedoni, *Di un calendario runico della pontificia università di Bologna* (par Luigi Frati), dans *Giornale letterario scientifico Modenese*, 1842, t. v, p. 203-210. — Maillard, *Note sur la traduction du calendrier Julien en caractères runiques*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1907, V^e série, t. vii, p. 93-99.

V. de Buck, *Recherche sur les calendriers ecclésiastiques*, dans *Précis historiques*, 1877, p. 12-22, 65-78, 143-151; dans le 3^e volume de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 2^e édit., col. 383-386, on trouve un travail du P. V. de Buck, sur les *Calendriers grecs et orientaux*.

J. S. Assémani entreprit un recueil intitulé : *Kalendaria Ecclesiae universae in quibus tum ex vetustis marmoribus, tum ex codicibus, tabulis, parietinis, pictis, scriptis, sculptisve, sanctorum nomina, imagines, et festi per annum dies Ecclesiarum Orientis et Occidentis, praemissis uniuscujusque Ecclesiae originibus recensentur, describuntur, notisque illustrantur, studio et opere J. S. A.*, 6 vol., in-4^o, Romae 1755 (toutes les lettres d'approbation portent la date de 1750). Ces six volumes ont pour sous-titre : *Kalendaria Ecclesiae Slavicae sive Graeco-Moschae*. Par le fait, il n'y est question que des Églises gréco-slaves, dont l'auteur étudie les origines religieuses en cinq livres, occupant les cinq premiers volumes pour passer ensuite à l'examen de leurs calendriers liturgiques, surtout à l'aide des tableaux Capponiani, du t. v, p. 208 à la fin et dans tout le tome vi^e. Malgré ses dimensions respectables, cet ouvrage n'était qu'une promesse; une deuxième partie devait suivre contenant les textes et traités ainsi distribués : t. vii, *Kalendaria vetusta Graecorum*; t. viii, *Eadem Syrorum Maronitarum, Iacobitarum et Nestorianorum*; t. ix, *Eadem Armenorum*; t. x, *Eadem Egyptiorum et Aethiopum*; t. xi et xii, *Eadem Latinorum*.

Le tome i^{er} s'ouvre par un premier livre qu'on peut consulter utilement, en particulier le chap. vii, p. 76-99.

Morcelli a publié avec un copieux commentaire le *Μηνολογιον των ευαγγελιων εορταστικον, sive Kalendarium Ecclesiae Constantinopolitanae CIO annorum vetustate insigne primitus e Bibliotheca Romana Albanorum in lucem editum et veterum monumentorum comparatione, diurnisque commentariis, illustratum cura Steph. Antonii Morcelli, accedunt quatuor evangeliorum lectiones in codice variantes*, 2 vol. in-4^o,

Romæ, 1788. A la suite de la dédicace au pape Pie VI et de la préface, vient une dissertation : *De antiquitate kalendariorum sacrorum*, p. 1-7.

L'œuvre de Mazochi peut être comparée à celle de Morcelli; il a publié un calendrier de Naples du ix^e siècle : Alexii Symmachi Mazochii... *In vetus marmoreum sanctæ Neapolitanæ Ecclesiæ kalendarium commentarius*, in-4°, Neapoli, 1744, 3 volumes. En tête du tome 1^{er} : *Diatriba de ætate hujus marmorei kalendarii* (p. xviii-xxxix). *Duas vero in partes hanc totam commentationem tribuimus. Quarum priore demonstrabimus, hæc marmora nec anno 818 antiquiora, nec 877 recentiora esse posse, ita ut ejus epocha intra annos non amplius undesexaginta vagari ultro citroque possit. Eo labore perfuncti, altera parte angustioribus decem tantum annorum finibus eandem epocham coercere adnitemur : ita ut nec ante annum 840 nec post 850 hi fasti prodiisse videantur.* Nous avons déjà fait

KALENDARIVM. — Ce nom ne s'applique pas seulement au calendrier. Les Romains en faisaient usage dans un sens technique plus spécial, le mot servait à désigner un registre dans lequel on inscrivait les sommes prêtées sur hypothèque. Chaque capitaliste avait le sien, les communes et les corporations pouvaient aussi avoir le leur. Le nom de *kalendarium* venait de ce que les calendes de chaque mois étaient le jour fixé par l'usage soit pour la conclusion des affaires d'argent, soit pour le paiement des intérêts, soit, le cas échéant, pour le remboursement. Par extension le nom de *kalendarium* pouvait s'appliquer aussi à la caisse (*arca*) où étaient renfermés le registre dont nous venons de parler, les titres d'emprunts (*cautiones debitorum*) et l'argent destiné à être placé sur hypothèque.

Le prêt hypothécaire offrant des garanties exceptionnelles, les capitalistes tenaient en général à placer



6447. — Vue de Deir Malak Mikhail à Kamula.

D'après S. Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley*, 1912, p. 121, fig. 23.

connaître ce calendrier épigraphique, dans *Dictionn.*, au mot CALENDRIER, t. II, col. 1587-1593, fig. 1864, 1865 et voir ci-dessus, col. 648.

Nic. Nilles a publié en 1879 un *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ* qui arriva à sa deuxième édition : *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ orientalis et occidentalis academiis clericorum accommodatum*, 2 vol. in-8°, Oeniponte, 1896, 1897. On y trouve beaucoup de notions utiles principalement pour les pays orientaux : Grecs, Arméniens, Syriens d'Antioche et du Malabar, Chaldéens et Coptes. Le calendrier des Nestoriens est un des plus intéressants, celui des Coptes l'est presque autant.

E. Tisserant a publié *Le calendrier d'Abou'l-Barakât, texte arabe édité et traduit*, dans *Patrologia orientalis*, t. x (1915), p. 245-286.

E. Jeanselme. *Les calendriers de régime à l'usage des byzantins et la tradition hippocratique*, dans *Mélanges Schlumberger*, 1924, t. I, p. 217-233.

A titre de curiosité, car ce n'est plus que cela, des *Lettres critiques sur l'origine du christianisme et sur le calendrier de l'Eglise gallicane*, par Louis de Musset, dans *Mémoires de l'Académie celtique*, 1808, t. II, p. 147-168, 384-402, etc., etc.

H. LECLERCO.

une partie de leur fortune de cette façon; d'autre part les communes possédaient certains capitaux, affectés à un emploi déterminé, provenant en général de legs ou de fondations, et qu'il fallait assurer contre les chances de perte ou de négligence. Pour le particulier comme pour la commune, il s'agissait donc de mettre par ce genre de placement une partie de leur fortune à l'abri des chances les plus aléatoires de la spéculation, des frais et des pertes que pouvait aussi occasionner l'exploitation directe du bien-fonds.

Par une suite naturelle de ce système les personnes chargées de la direction d'un *kalendarium* communal, étaient tenues au emploi des sommes qui leur étaient versées à titre de remboursement. Ce qui prouve bien que le but principal était de pourvoir à la conservation du capital, c'est le fait que les intérêts des sommes prêtées n'étaient pas versés aux mains de l'administrateur des *kalendaria*.

Les *kalendaria* des communes nous sont surtout connus par des inscriptions, tandis que les ouvrages de droit ont principalement traité des *kalendaria* des particuliers. L'administration des *kalendaria* des communes était confiée à des personnages importants du municipe (c'était un *munus personale* et non une magistrature), choisis par le gouverneur de la pro-

vince — exceptionnellement aussi par l'empereur lui-même — après une enquête (*inquisitio*) faite par les magistrats et les décurions de la cité, qui sont responsables en cas de malversation. Les administrateurs portent, en général, le titre de *curatores kalendarii*. Vingt et une inscriptions d'Italie mentionnent ce titre; mais les auteurs du droit en parlent aussi à propos de l'Afrique et de l'Espagne. Du reste en ceci, comme en tant d'autres choses, une certaine variété paraît avoir existé entre les différentes localités. Ainsi en général on ne trouve dans la même commune qu'un seul *kalendarium* et un seul *curator*; mais il s'en trouve qui ont plus d'un *kalendarium* (Bibracte en

mètres, ce qui le soustrait à toute possibilité d'irrigation. En avançant quelque peu dans la direction du désert on voit une enceinte en briques crues, très ruinées et les dômes très modestes de l'église (fig. 6447) de Deir Malak Mikhaïl. Près du Deir ou couvent se trouve un grand puits; au Sud et à l'Est on voit beaucoup de tombes. Deux églises accolées, la plus grande au Sud, sont construites entièrement en briques, dont un très petit nombre seulement sont cuites. Quelques pierres portent des hiéroglyphes; ce sont des matériaux de remploi.

Les églises communiquent par un trou dans le mur. Du côté nord, ce trou est fermé par un arc, du côté sud on n'aperçoit rien qui indique une porte; le passage est une simple brèche; ceci et d'autres indices portent à croire que les deux bâtiments ne sont pas de la même époque; l'église du Nord serait la plus récente. Les murs ne sont pas enduits de plâtre,



6449. — Coupe de Deir Malak Mikhail, *Ibidem*.

sauf dans les dômes et ce n'est pas le plâtras primitif qu'on voit aujourd'hui¹.

Le plan de l'église du Sud offre quelques originalités, les trois absides sont sur le même plan (fig. 6448-6449).

H. LECLERCQ.

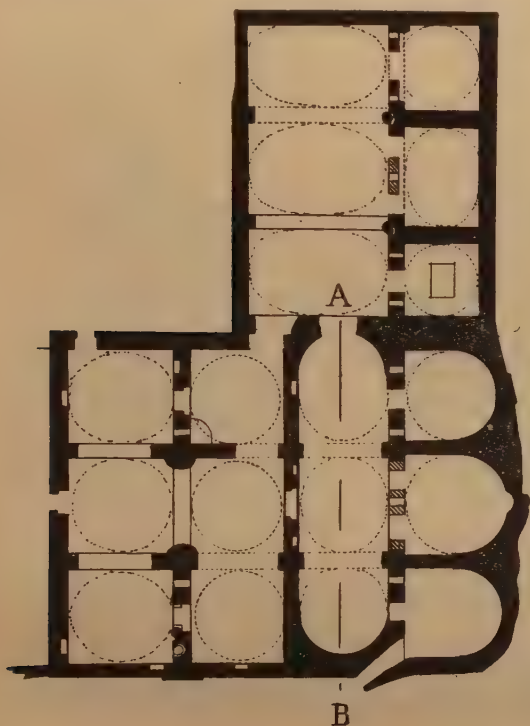
KANATA (EN BATANÉE).

a) Βασιλεὺς Ἀγρίππας φιλόκαισαρ [καὶ φιλορώ-
μαιος λέγει.

θηριώδους καταστάσῳ [ς
b) οὐκ οἶδ' ὅπως μέχρι νῦν λ[αθόντες καὶ
ἐν πολλοῖς τῆς χώρας μέρεσιν ἐνφωλεύσαντες
ε]χεν ἡ μηδ' ὅλως ποτὲ γ

L'édit dont il ne reste que ces fragments émane d'un des deux rois qui portèrent le nom d'Agrippa, sans qu'on puisse préciser lequel. Toutefois l'objet et la teneur de l'édit font plutôt supposer qu'il remonte au règne du premier Agrippa. Ces deux fragments se font évidemment suite, et forment le milieu d'un texte qui se prolongeait à droite et à gauche sur d'autres assises; il est probable que celles qui portaient le reste de l'inscription ont été employées dans le même édifice, qui paraît avoir été une église, construite toute entière avec des matériaux antiques.

Ce document intéresse l'histoire de la Bathanée. Le roi Agrippa paraît reprocher aux habitants de la province d'avoir vécu jusqu'alors comme des bêtes fauves dans des tannières (*ἐνφωλεύσαντες*), et il les invitait sans doute à bâtir des maisons et à quitter leur ancien genre de vie. Ces reproches étaient mérités; car les auteurs contemporains nous ont laissé des détails circonstanciés sur les mœurs des populations de ces pays, notamment de la Trachonite et de la Décapole. Les tribus adonnées au brigandage vivaient dans des cavernes à entrées étroites, mais fort larges à l'intérieur, où hommes et bestiaux trou-



6448. — Plan de Deir Malak Mikhaïl à Kamula.

D'après S. Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley*, 1912, p. 121.

Gaule et Industria dans la Haute-Italie); si dans ce cas on trouve un seul curateur préposé à plusieurs *kalendaria*, dans d'autres il paraît y avoir eu plusieurs curateurs pour un seul *kalendarium*. Enfin, il est probable que dans mainte cité il n'y avait pas de fonctionnaire spécial pour cette administration qui devait alors se trouver réunie à celle de la questure.

Il semble qu'on peut faire remonter aux premiers temps de l'Empire l'institution des *kalendaria* et lui assigner une durée de cinq cents ans.

Dans les familles la tenue du *kalendarium* était souvent confiée par le père à un de ses fils ou bien à un de ses esclaves. Il arrivait que fils de famille et esclaves employaient tout ou partie de leur pécule en placements de cette nature, pour lesquels ils étaient parfois en compte avec leur maître lui-même.

H. LECLERCQ.

KAMULA. — Cette église est située sur la rive gauche du Nil, à une assez large distance du fleuve, dont elle est séparée par des terrains cultivés, qui finissent brusquement à la bordure du désert à l'endroit où le sol se relève rapidement de quelques

¹ Somers Clarke, *Christian antiquities in the Nile valley*, in-4°, Oxford, 1912, p. 121-123, fig. 23, 24.

vaient place, où on avait des magasins et de l'eau, et où on pouvait soutenir une attaque de quelque durée. Voir ce qu'en dit Flavius Josèphe, *Antiq. Judaïcæ* l. XIV, c. xv, 5; l. XV, c. x, n. 1; l. XVI, c. ix, n. 1; et Strabon, *Géogr.*, l. XVI, c. II, n. 20. Wetzstein a constaté l'existence de ces habitations souterraines sur plusieurs points du Haurân et des districts voisins, notamment à El-Adjeila et à Schibilké, sur le versant oriental du Djebel-Haurân, et à Der'ât, l'ancienne Adraa. Waddington en a visité plusieurs dans le Djebel-Haurân et dans le Ledja, notamment à Dama où il existe de vastes excavations souterraines; les Druses lui ont assuré qu'il en existe de tous les côtés,

peu ardue à graver, d'où l'on domine la vallée d'un affluent de l'oued Riou, le Sensig.

L'enceinte offre un polygone de 300 mètres de développement; elle est en mauvais état et ne se distingue bien qu'à l'ouest et au sud. La porte, large de 2 m. 50 et munie de chasse-roues, se trouve au midi. Au delà de cette porte, on pénètre dans un couloir, long de quelques mètres et terminé par une deuxième porte semblable, ce qui représentait pour les assaillants un double obstacle à franchir. Dans le couloir, deux passages latéraux mènent à des constructions confuses éparses en arrière de l'enceinte, et qui étaient sans doute des communs. De la seconde porte, une longue



6450. — Entrée-portail du *castellum* de Kaoua.

D'après S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. 1, p. 105, fig. 35.

mais qu'en général elles ne sont connues que des Arabes de Ledja, pillards invétérés qui conservent précieusement la tradition de leurs ancêtres du temps de Zenodore; elles leur servent de magasins et de citernes.

Les passages de Josèphe que nous avons rappelés sont le meilleur commentaire de l'édit du roi Agrippa; les habitants de la Trachonite n'avaient ni villes, ni champs cultivés; dans la Batanée, l'état social était un peu plus avancé à cause de la fertilité de certaines parties du sol; mais là non plus il n'y avait que des villages et la grande majorité de la population devait être nomade ¹.

H. LECLERCQ.

KAOUA. — C'est un *castellum* situé dans la province d'Oran, à 14 kilomètres à l'est d'Ammi Moussa. En réalité, c'est plutôt une grande maison, mais du type le plus répandu dans l'Afrique romaine, maison bâtie avec des matériaux très résistants et entourée d'une enceinte permettant, à l'occasion, de soutenir un siège. Celle-ci s'élève sur une colline un

avenue, coupée par des marches basses, monte vers l'habitation.

Celle-ci mesure environ 40 mètres de côté. Les murs de clôture sont debout sur quelques points jusqu'à une hauteur de 9 mètres. Épais d'un mètre, ils ont deux parements accolés : le parement extérieur est formé par des pierres de taille, qui offrent des bossages dans les assises les plus basses; l'autre parement est en moellons. Au dedans, les murs sont construits soit en pierres de taille, soit en blocage avec des chaînes de pierre; quelques parties sont en briques. La maçonnerie est médiocre et l'on constate des irrégularités assez choquantes dans la pose des assises.

L'entrée s'ouvre au fond d'une petite cour, resserrée entre deux tours carrées et décorée de colonnes engagées (fig. 6450). Le portail est cintré; l'arcade et les impostes présentent des ornements à relief plat : tresses, pirouettes, rubans ondulés, etc. On voit aussi deux monogrammes du type constantinien, en usage au IV^e siècle ². Sur la clef de l'ar-

¹ Ph. Le Bas et W. H. Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, in-4^o,

Paris, 1870, t. III, part. 1, n. 2329. — ² Un monogramme semblable est tracé au-dessus d'une des portes intérieures.

cade une couronne sculptée enferme l'inscription :

SPES
IN DEO
FERINI
AMEN

Ce Ferinus était évidemment le propriétaire du lieu.

Le portail donne accès à un vestibule dallé. A droite, on rencontre deux salles étroites, pourvues de rangées de cuves, qu'abritent de petites niches. C'étaient des cuisines ou des offices plutôt que des écuries, car il aurait été difficile d'y loger commodément des chevaux. Sur une des parois, est sculpté un vase à deux anses. — A gauche, s'ouvre un second vestibule donnant : 1° sur un escalier qui conduisait à un étage, au-dessus de la partie antérieure de la maison; 2° sur un appartement composé de trois pièces; 3° sur la cour intérieure dont nous allons parler.

Cette cour, qui communiquait également avec le premier vestibule par une porte basse, mesure 16 mètres de largeur. Elle était bordée sur ses quatre côtés par des portiques, que soutenaient des colonnes ou des piliers octogonaux. Les chapiteaux, lourds et grossiers, sont d'un ordre corinthien, très dégénéré; entre les feuillages, on a parfois sculpté des chevaux, des rosaces, des palmes. Sous l'espace qui était à ciel ouvert, se trouvent deux grandes citernes. Des baies sont ménagées dans les murs des portiques et donnent accès à divers appartements, établis sur les flancs et au fond de la cour. Sur chacune des trois faces, on distingue une grande salle; celle de gauche présentait par-devant une colonnade. A droite, le montant d'une porte offre une sculpture assez curieuse, quoique d'un art fort maladroit : une gazelle (voir ce mot) et, derrière elle, un chasseur armé d'une pique et accompagné d'un levrier.

Partout on retrouve les traces de l'incendie qui détruisait cet édifice.

Le château de Kaoua est un type parfait de la maison de campagne fortifiée, nous pourrions dire de la demeure seigneuriale, où les nécessités de la défense n'excluaient pas la recherche d'un certain luxe. Il date probablement de la fin du IV^e siècle¹.

H. LECLERCQ.

KARA DAGH. — Les églises de Kara Dagh qu'ont fait connaître les relevés de Crowfoot et de Smirnov, publiés par J. Strzygowski, comptent parmi les ruines les plus importantes, peut-être, de toutes celles que possède en ce genre l'Asie Mineure. Dès l'année 1882, sir Charles Wilson avait exploré les *Bin Bîr Kilissé* et appelé sur elles l'attention des archéologues. Il ne faut pas s'émouvoir outre mesure à ce nom féérique de *Bin Bîr Kilissé*, « les mille et une églises », en turc cela revient à dire beaucoup d'églises, en réalité, un trentaine environ. Ces « Mille et une églises » se trouvent en Lycaonie, au sud de Konieh (ancien Iconium) et au nord du Taurus, sur le Kara Dagh (Montagne Noire). Les sites de Maden Sheher, de Deghilé, de Mahaletch, plus ou moins voisins, peuvent être rattachés à Bin Bîr Kilissé.

L'appel de Sir Charles Wilson avait sans doute été entendu, mais d'une oreille distraite. Crowfoot et Smirnov avaient pris quelques dessins, assez informes, Michel et Rott avaient fait un détour pour ne pas s'attarder en des lieux si remplis de richesses; en 1905 Miss G. L. Bell prenait contact avec Bin Bîr Kilissé

et consacrait quelques jours au Kara Dagh afin d'étudier un groupe d'églises encore presque inconnu, celui de Deghilé (Daoulch, Devlé, ou Deillé?)². A son retour, elle rencontrait à Konieh Sir W. M. Ramsay, l'invitait à faire une rapide tournée au Kara Dagh, puis concertait avec lui les explorations des années suivantes (1907, 1908, 1909). Ces voyages et quelques fouilles ont permis de préciser bien des points topographiques. Miss Gertrude Lowthian Bell leva des plans, photographia des monuments, découvrit et copia des inscriptions inédites qui précisent la chronologie, et rapporta une riche moisson de documents précieux, dont la conclusion, qui semble solidement établie, est que les édifices du Kara Dagh se répartissent entre les V^e et XI^e siècles et sont, par conséquent, un peu moins anciens que certains auteurs ne l'avaient estimé. De la collaboration des deux auteurs, obligés, semble-t-il, de travailler séparément, est sorti un ouvrage qui répand une lumière très vive non seulement sur l'archéologie, mais sur l'histoire compliquée de cette cité Lycaonienne au nom oublié, Barata, peut-être, dans la toponymie romano-byzantine, quoiqu'il en ait pu être du nom primordial hittite ou anatolien. En réalité c'est l'évolution artistique de la Lycaonie qui est esquissée en cette étude; et à propos de ce centre perdu dans le massif volcanique du Kara Dagh, isolé vers l'extrémité sud-est du haut plateau et presque aux confins du Taurus, on passe en revue toute la province. De l'enquête extrêmement diligente et de la mise en œuvre tout à fait judicieuse résulte un tableau de la vie en cette province peu privilégiée par la nature et assez éloignée du rivage méditerranéen pour ne bénéficier plus guère de sa féconde influence.

La montagne qui s'élève d'un jet magnifique sur les vastes étendues de la Lycaonie, s'attira, dès les temps les plus reculés, le respect des habitants de la plaine. Les hittites y établirent un sanctuaire au point le plus élevé. Dès lors, il dut y avoir un centre de population dans le massif, et ce fut vraisemblablement dans la haute ville de Maden Sheher. Plus tard, ses habitants échappèrent presque entièrement à l'influence des civilisations hellénistique et gréco-romaine; si ce n'est que la paix assurée par l'empire leur fit abandonner la ville haute pour descendre dans une position plus accessible, la ville basse de Maden Sheher. La population restait fruste et continuait à ignorer le grec.

Durant les premiers temps de la période byzantine, la ville qu'il faut probablement identifier avec l'évêché de Barata³, est étendue, mais ouverte. Plusieurs églises — des basiliques — datent de cette époque. En même temps, par un progrès semblable à celui qui nous est attesté pour le Sinaï, des ermitages s'établissent sur les sommets de la montagne; puis, aux ermitages succèdent les monastères. Ainsi comme il est arrivé en tant d'autres points de l'Asie Mineure, le christianisme s'emparait des antiques hauts lieux, en attendant que l'Islam vint à son tour établir ses *dédés* et ses *evlias*.

Aux premières incursions arabes du VII^e siècle, la ville dut être ravagée : la trace nous en est conservée dans ces basiliques restaurées à la hâte dans l'intervalle des invasions. Le péril arabe persistant, une partie de la population se porta vers Deghilé, position plus forte, que l'on garnit de murailles et où s'élevèrent au VIII^e et au IX^e siècles, les édifices dont les ruines sont encore visibles. Pour mieux protéger la montagne, des forteresses furent élevées en divers points⁴.

¹ R. de La Blanchère, dans *Archives des missions scient. et littér.*, III^e série, t. x, p. 116-118; R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 679, 680; Demaght, dans *Bulletin d'Oran*, 1887, p. 272-277; Marchand, dans même recueil,

1895, p. 209, 218-220; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, 1901, t. I, p. 102-106, pl. xv, fig. 35. — ² *Revue archéol.* 1906², t. II, p. 225-252; 390-401; 1907¹, t. I, p. 18-21. — ³ L'identification est appuyée par des raisons qui paraissent décisives.

Au x^e siècle, la sécurité est rendue au plateau d'Asie Mineure; la ville se développe à nouveau, sur l'emplacement de Maden Sheher. Toujours fort peu lettrée, elle jouit d'une certaine prospérité. Des aqueducs lui amènent l'eau des sources de la montagne; de vastes citernes lui assurent une réserve en cas de sécheresse. Autour, le sol est aménagé en gradins pour supporter les cultures. Dans la ville, les anciennes églises sont réparées, d'autres construites. Et cela dura jusqu'à la conquête Seldjoukide, au dernier tiers du x^e siècle. Cette conquête, cependant, ne détruit pas la ville; cent ans plus tard, il y a encore des chrétiens à Maden Sheher et il semble qu'alors subsistent, côte à côte, la ville haute, Seldjoukide — où les églises sont désaffectées et transformées en mosquées — et la ville basse qui reste chrétienne. La première est défendue par sa position et par d'anciennes murailles; la seconde se construit un château.

Cette situation prend fin à une date inconnue; et aujourd'hui le Kara Dagh est, depuis longtemps, presque désert. Ou plutôt après l'avoir été longtemps il a eu récemment à souffrir des pillards, aussi était-il fort opportun de dessiner, mesurer et photographier avec l'intempérance qu'y a apporté Miss Bell. Ce faisant, elle a été bien inspirée. Il était temps de fixer d'une manière définitive, les traits caractéristiques des Mille et une églises du Kara Dagh. Quelques années de plus et il aurait fallu dire : *etiam periere ruinae*. Que l'on compare les dessins de Laborde, il y a un siècle (1826), reproduits dans le *Kleinasien* de Strzygowski, aux photographies de Miss Bell, et l'on se rendra compte des ravages accomplis en quatre-vingts ans. Les cas ne sont pas rares où quelque édifice qui faisait belle figure au siècle dernier et jusque 1882 — date de la première visite de Sir W. M. Ramsay — n'est plus aujourd'hui qu'une « melonnière ». Mais c'est dans ces dernières années surtout que l'œuvre de destruction s'est accélérée de façon tout à fait inquiétante. Là, comme presque partout en Asie Mineure, les hommes ont fait plus de mal que les intempéries ou les tremblements de terre. Récemment, des villages de Yuruks se sont établis au milieu des ruines et les ont pillées à plaisir. Plusieurs des monuments, debout lors des visites de Smirnov et de Crowfoot (1895, 1900) n'ont apparu que très amoindris aux nouveaux explorateurs, et eux-mêmes notent les dégradations, parfois considérables, subies par certaines ruines entre leurs différents voyages. De très nombreuses photographies, presque toutes excellentes et expressives, ont sauvé pour l'étude ce qui offrait encore quelque valeur. Des profils et des diagrammes enregistrent les détails de modénature et d'ornementation que la photographie n'eût pas suffisamment rendus.

Avec ces matériaux on a construit une synthèse attrayante et claire. L'intérêt du groupe de monuments présentés consiste en plusieurs faits : nombre et variété de ces monuments, nouveauté de beaucoup de détails, et, plus que tout, continuité d'évolution sans bouleversements depuis le déclin du rv^e siècle jusqu'à la fin du xi^e. L'invasion arabe n'a pas interrompu le développement chrétien, quoiqu'elle ait contribué sans doute à empirer des conditions naturellement défavorables. L'architecture lycœonienne est une architecture de pierre; le bois ne faisant pourtant point si radicalement défaut que dans le Haurân par exemple, on a pu l'utiliser souvent pour les toitures, cloisons, portes, ancrs de liaison dans les noyaux de maçonnerie en blocage entre deux parements appareillés. Rien, ou à peu près, ne subsiste des constructions antérieures au christianisme; tout au plus a-t-on relevé les vestiges de quelques mausolées d'époque romaine; le reste a dû passer dans les édifices

chrétiens. Avec la religion nouvelle s'introduisit dans la contrée un art nouveau, en ce sens que le principe même de l'église et des monuments connexes dut venir du dehors; mais ce sont de très humbles artistes indigènes qui allaient le traiter, le modifier pour l'accommoder à leurs vieilles habitudes et aux ressources matérielles que le pays mettait à leur disposition.

Nous avons déjà, à différentes reprises, figuré, décrit commenté des églises du groupe de Bin Bir Kilissé. On peut distinguer sur le Kara Dagh, plusieurs groupes. D'abord deux groupes d'églises ruinées qui se voient sur les pentes nord du massif. Le premier, celui de Maden Sheher, auquel appartient en propre le sobriquet de « Mille et une églises » comprend les numéros de 1 à 29, grandes églises en forme de basilique, oratoires de dimensions et de types divers. Ce groupe lui-même se divise en deux parties; la plupart des monuments se trouvant dans une sorte d'amphithéâtre qui regarde le Nord (ville basse), tandis que quelques autres occupent une éminence située un peu plus à l'Ouest (ville haute). A trois kilomètres environ de Maden Sheher et dans une position plus forte, se dressent, sur un plateau accidenté, les vestiges de Déghilé. Ce sont les numéros de 29 à 48, qui, outre les églises, comprennent d'importantes constructions monastiques.

Nous sommes avertis, il est vrai, que ni les autorisations officielles, ni les ressources dont ils disposaient ne permettaient aux explorateurs des fouilles profondes. Du moins ont-ils pu déblayer tous les monuments existants de décombres qui les comblaient en partie; çà et là des tranchées furent ouvertes qui ont révélé des fondations. Comme résultat, la plupart des plans antérieurement publiés se trouvent corrigés ou complétés; beaucoup d'autres sont nouveaux; un certain nombre de particularités intéressantes ont été ou bien découvertes ou bien mises en lumière d'une façon plus évidente. Ainsi le *narthex* divisé en trois chambres dont une (et parfois les deux extrêmes) ne communique qu'avec le bas côté de l'église, sans porte à l'extérieur, apparaît comme un trait commun aux églises du Kara Dagh. Il paraît impossible d'admettre les restitutions de façades d'église avec deux tours, à la manière de l'église de Tourmanin. Il est prouvé que nombre d'églises ont subi des réparations considérables. Le mode de restauration qui consiste à flanquer — souvent de deux en deux — les piliers primitifs de nouveaux pilastres, et à construire par-dessus une voûte doublant l'ancienne, procédé expéditif et assez barbare, fut, à certaines époques, très en honneur parmi les habitants de la montagne. Ailleurs des vestiges de mihrabs trouvés en déblayant les ruines attestent que l'église fut transformée en mosquée.

Dans le Kara Dagh, Miss Bell ne s'est pas bornée à l'exploration des églises de Maden Sheher et de Déghilé, mais, comme dit Sir W. M. Ramsay « son énergie à escalader les pics l'a conduite à un grand nombre de découvertes importantes. » C'est ainsi qu'au sommet de Malaletch, au point le plus élevé de tout le massif, un monastère recouvrait un antique haut lieu qui a livré deux inscriptions hittites; diverses constructions ont été relevées, églises ou chapelles, sur les sommets d'Asamadi, Maden Dag, Kizil Dagh, Tchét Dagh, enfin cinq forteresses, l'une à Maden Sheher et les quatre autres sur différents pics du massif.

L'épigraphie n'a pas apporté les éclaircissements qu'on pouvait attendre d'elle. D'abord quelques textes hittites, ceux de Mahalech que nous venons de mentionner et plusieurs autres trouvés au Kizil Dagh, sur un rocher en forme de trône; puis des milliaires, bornes et sarcophages, et surtout les inscrip-

tions relatives aux églises : ce sont les plus importantes au point de vue archéologique. Par malheur, deux seulement fournissent une indication chronologique certaine : une épitaphe de 1162-1171 (donc postérieure d'un siècle à la conquête Seldjoukide) et la dédicace du prêtre Basile, qui, datée de l'épiscopat de Léon, appartient à la fin du ^{viii} ou au début du ^{ix} siècle. D'autres jettent un faible jour sur ce que put être la vie des habitants du Kara Dagh, telle l'épitaphe de ce Philaretos tué à la guerre, sans doute contre les Arabes; ou encore celle du « Domestique » dont le nom n'est même pas indiqué, tant on avait pris l'habitude de le désigner par son titre : ce dut être le seul citoyen de cette ville obscure qui arriva jamais à pareille dignité.

Le reste des textes ne présente qu'un minime intérêt. C'est à grand-peine que Sir Ramsay parvient à établir entre eux un classement chronologique. Là, il reconnaît un texte du ⁱⁱⁱ siècle, qu'il croit être écrit par un homme ignorant du grec; ailleurs, il observe que les auteurs d'inscriptions plus tardives sont des hommes qui parlent grec, mais dont l'instruction est très limitée.

Il est difficile d'étudier les différents types d'églises du Kara Dagh sans relever des analogies ou différences entre ces monuments et ceux des massifs environnants tels que : Ali Sumassi Dagh, Karadja Dagh, Hassan Dagh. Les différents groupes de monuments, malgré bien des traits communs, présentent en chaque région des détails caractéristiques. L'appareil, l'ornement, le plan lui-même diffèrent notablement lorsqu'on passe du Kara Dagh au Hassan Dagh, de ce dernier aux districts plus orientaux. C'est là un fait important qui atteste, de façon irréfutable, la persévérance des traditions locales en Asie Mineure et qui ne peut être négligé lorsqu'il s'agit de discuter la fameuse question « Rome ou l'Orient ».

Et maintenant, pourquoi les églises du Kara Dagh s'élèvent-elles dans une contrée déserte, pierreuse, sauvage et impropre à nourrir une population nombreuse? Pourquoi toutes les églises sont-elles d'une date reculée et quelques-unes à classer parmi les constructions chrétiennes très anciennes? Une seule réponse convient à ces deux questions. Les premiers chrétiens poursuivis, persécutés, ou, du moins, tenus en suspicion par les sectateurs du polythéisme romain, choisissaient des régions où ils pouvaient professer leur culte en liberté. Mais, par cela même qu'ils cherchaient en Orient des contrées inhabitées, des terres stériles, ces lieux étaient dépourvus d'arbres et, par conséquent, ne produisaient pas de bois propres à la construction. La pierre et la brique étaient les seuls matériaux que les chrétiens eussent en grande quantité à leur disposition. Comme le culte chrétien imposait déjà pour les temples des divisions rituelles, ils s'ingénierent à les adapter aux thèmes architectoniques d'où le bois était exclu. Or le pays qui avait créé ou perfectionné ces thèmes était, par excellence, la Perse. Son action politique s'était longtemps étendue sur l'Asie occidentale, et nombreux sont les édifices de la Syrie centrale qui rendent manifeste son influence sur l'art de bâtir, avant même la période hellénistique. On l'a montré dans la restitution rythmique du Mausolée d'Halicarnasse que caractérisent non seulement la cadence, mais des formes usuelles de l'architecture chaldéo-perse. Aussi bien, ne faudra-t-il pas être surpris de découvrir dans les églises du Kara Dagh d'allure romano-byzantine la trace formelle et la preuve indéniable des emprunts directs ou indirects faits à l'Iran.

C'est cette transmission de formes orientales et cette manifestation du style traditionnel de l'Occident qui donnent un très grand intérêt aux édifices de *Bin Bir*

Kilissé. Les plus anciennes églises, c'est-à-dire celles qui sont antérieures à l'hégire ou même contemporaines de l'épanouissement de l'Islam, concourent avec les anciennes constructions voûtées du Fars, de la Mésopotamie et de la Syrie centrale, les chapelles souterraines de Cappadoce, les premières églises byzantines et coptes, et aident à expliquer la fortune quasi universelle de l'architecture voûtée de la Perse comme son adaptation aux édifices religieux chrétiens et musulmans.

Quatre types sont représentés et font l'objet d'études très approfondies : la basilique, l'église à nef simple, à plan cruciforme et à plan octogonal, ou pour parler avec plus de précision, plan « polygonal », lequel s'adapte même aux exemples de *Bin Bir Kilissé*. Peut-être est-ce tirer trop des quelques indices qu'on parvient à recueillir que de conclure de la variété des édifices et de la liberté du traitement de chaque type, à l'existence d'une école indépendante dans chaque petit centre; et à la conservation d'un art autochtone sur le plateau central anatolien. Ce manque d'homogénéité est-il vraiment intrinsèque et aussi profond qu'il paraît d'abord? Décompte fait des minimes particularités qui relèvent de la nature des matériaux, d'exigences locales et surtout du niveau très médiocre de culture artistique dans la Lycaonie byzantine, on a l'impression que bien peu de chose y devienne vraiment original. Il est regrettable que la décoration intérieure ait à peu près radicalement disparu; les briques de stucs peints, les vestiges de pavements en mosaïques et les lambeaux de sculpture qu'on nous fait connaître, trouveraient sans grande recherche leur exact équivalent dans des monuments byzantins de Palestine. Il en irait de même pour les édifices et tel détail de construction, d'élévation ou de plan, présenté comme anatolien parce qu'on ne lui a pas découvert d'analogies dans les meilleurs recueils en circulation, se retrouve cependant ailleurs, en des milieux sans doute indépendants de l'Asie Mineure, et probablement aussi à une date antérieure à celle de leur exécution en Lycaonie.

Miss Bell semble s'être laissé entraîner vers l'Orient, la Perse en particulier pour laquelle elle marque une spéciale prédilection. Toutes les fois qu'elle veut signaler des précurseurs aux audacieuses coupes byzantines et au dôme romain déjà si hardi et d'un si puissant effet, on est à peu près sûr de la voir aboutir à la Perse, pour ne pas dire à une série presque invariable de monuments : les fameux palais de Firouz-Abâd et de Sarvistân. Il est moins facile de savoir quelle période exacte elle vise par là dans l'évolution de l'art persan; un seul point est clair : elle estime produire des exemples « continuant les traditions de l'antique école chaldéenne ». Rien n'est plus facile à exagérer, par conséquent à déformer, qu'une idée juste. Quand d'illustres maîtres ont indiqué l'Orient comme la patrie féconde en principes et en inspirations d'art, ils avaient conscience d'ouvrir une voie heureuse, mais ne songeaient certainement pas à révéler une manière de cachette ignorée d'où l'on tirerait du premier au dernier tous les éléments de l'art chrétien.

Miss Bell ne croit pas à la préexistence, en Perse, de la coupole sur trompe et classe, sans doute, à la fin de la période sassanide tous les édifices où elle la rencontre. M. Dieulafoy partage son avis pour quelques-uns d'entre eux, notamment pour ceux de Sarvistân et de Ferachbad. Quant au palais de Firouz-Abâd, décoré dans le style spécial des *apâdanas* achéménides de Suse et de Persépolis, antérieur à un monument parthe bien daté, copié aux Indes vers le ⁱⁱ siècle avant J.-C., et dont Strabon implicitement et Apollonius de Tyane d'une manière formelle ont signalé le

type à coupole dans la description qu'ils ont laissée de Babylone, il est d'une antiquité trop certaine pour qu'il soit nécessaire de multiplier les preuves. D'ailleurs, il n'importe guère, en l'espèce, que la coupole sur trompe vienne de la Chaldée, de la Perse, de la Syrie centrale ou de la Lycaonie; le point essentiel, et à ce sujet, aucune contestation ne s'élève, c'est de constater qu'elle est d'origine purement orientale. Il en est de même de la voûte nervée du Tag à Ivan, des contreforts extérieurs, des arcs outrepassés et, en cela, la contribution de preuves nouvelles est doublement précieuse. Précieuse pour la multiplicité et la netteté des exemples, précieuse pour les dates bien contrôlées des édifices où ces formes et ces dispositions sont relevées.

Nous citerons les coupoles sur trompes ou sur goussets plafonnants des églises n. 9 de Maden Sheher¹, de Mahaletch², de Sivri Hissar³; les contreforts extérieurs des églises de Deghilé n. 43 et 44⁴, d'Ala Klisse, d'Ali Summassi Dagh, de Tchangli Klisse⁵, rattachés avec raison à la tradition chaldéo-perse; les arcs outrepassés des églises n. 6, 12, 21, de Maden Sheher⁶, n. 31, 33, de Deghilé⁷, de Yaghdebash⁸, d'Ala Klisse, d'Irkhal Dere⁹.

Nous insisterons plus qu'on ne l'a fait sur les absides dont le plan est en fer à cheval ou en arc outrepassé. Elles sont nombreuses dans le Kara Dag, n. 1, 3, 9, 21, 25, 31, 36, 38¹⁰; à Süt Kilissé¹¹; à Sivri Hissar¹²; à Tchukurken¹³. Cette forme que l'on a relevée dans quelques absides des chapelles en spéos de Cappadoce et qui a été signalée dans les absides des églises protoromanes de la Vieille Castille et de la Catalogne, et que présente le *mihrab* de la mosquée de Cordoue, est un trait caractéristique de l'architecture orientale. Elle est, en outre, liée d'une manière d'autant plus intime à l'ensemble général des voûtures outrepassées qu'elle est nécessairement voulue et non point adventice et fortuite, comme on pourrait le croire quand on ne considère que les arcatures et les baies.

Enfin, une mention particulière est due aux églises cruciformes de Kara Dag. A leur sujet, il est nécessaire de présenter des observations techniques et de préciser le sens qui convient à un terme qui faute d'être défini, risquerait de donner lieu à des confusions et d'occasionner des méprises.

On distingue habituellement les églises cruciales en deux catégories : les églises en forme de T, dites en croix latine, n. 11, 37¹⁴; Sivri Hissar¹⁵; Tchukurken¹⁶, et les églises en croix grecque, dont les quatre branches sont à peu près égales, n. 8, 44¹⁷. Or la qualification de cruciale appliquée à une disposition où des vaisseaux se coupent suivant un angle droit, est insuffisante en ce sens qu'elle traduit un caractère du plan sans tenir compte de la construction. Il est en effet manifeste que la disposition cruciale résultant d'une simple rencontre de nefs couvertes en charpente ou en berceau, avec ou sans pénétration des toitures ou des voûtes, n'a de commun que ce plan avec le type de construction en croix latine ou en croix grecque, dont les branches sont surmontées d'une voûte, à leur intersection. Dans ce dernier cas, que les branches soient courtes ou longues, égales ou inégales, leur principal, sinon leur unique objet, est en effet d'opposer une résistance victorieuse aux poussées que

développe la voûte qui domine l'intersection. Ce sont des contreforts utilisés comme annexes de l'édifice et non plus des parties constitutives de sa distribution. Aussi bien peuvent-ils être remplacés par des hémicycles couvrant en demi-coupes sans que le thème constructif soit en rien modifié. Il en résulte que l'on ne saurait assimiler ni comprendre sous le même nom les deux types cruciaux qui viennent d'être définis, parce que, malgré leur ressemblance apparente, ils procèdent de principes fort différents, tandis que le second type et les dispositions dites trilobée, triflée, trifoliée, obtenues par la substitution de leurs hémicycles à trois branches de la croix, appartiennent à la même famille. Afin d'éviter toute confusion ultérieure, les mots de *crucial occidental* et de *crucial oriental*, qui seront motivés par la suite, s'appliqueront respectivement aux constructions cruciales du premier et du second type, quelle que soit la longueur relative des branches. Inutile d'ajouter que les pièces souvent intercalées entre les bras de la croix orientale¹⁸, n'ajoutent rien à la solidité ni ne modifient l'espèce architectonique. Quand elles sont ajoutées, elles constituent à peine une *variété*.

On trouve sur le Kara Dag deux types cruciaux. Le type occidental apparaît dans les églises n. 11, 37¹⁹; le type oriental régnait fort probablement à Deghilé, n. 44²⁰, et sûrement à Malaletch²¹, et à Sivri Hissar²². Quelques-unes de ces églises remonteraient au VIII^e s.²³; d'autres sont datées avec moins de certitude.

Les pièces rectangulaires placées entre les branches de la croix n'ont pas de rôle constructif dans le cas très général où les murs qui dessinent la croix sont continus. Il en va différemment lorsque la coupole porte sur des arceaux dont les retombées sont reçues par des colonnes ou des piles. Celles-ci résistent aux composantes verticales, et les arceaux transmettent les composantes obliques ou poussées à la manière des arcs-boutants. Mais comme un quillage est un système moins rigide qu'un mur plein, il parut nécessaire de le fortifier en faisant participer les pièces rectangulaires à la liaison et partant à la solidité du système général. Il en résulte que les coupoles dont la suspension est inscrite dans un carré réduit à ses angles, répondent, pour ce cas spécial à une variété réelle du cruciforme oriental et qu'elles renferment, en principe, le thème des églises ou des mosquées à sanctuaire central et déambulatoire annulaire, dont l'église n. 10 de Maden Sheher offre un exemple très net.

Ces types et leurs variétés apparaissent dans la Syrie centrale, en Perse, dans la Mésopotamie, en Judée, bien avant qu'on ne les relève en Lycaonie. Le *praetorium* de Phaena, Saint-George d'Ezra, les salles B et C du palais de Sarvistan, le palais parthe d'Hatra, le palais de Mchatta sont là pour en témoigner. La priorité ne semble pas pouvoir être contestée au groupe irano-syrien. Au surplus, ici encore, l'importance de ces constructions ne se mesure pas à leur époque relative. Il suffit de constater l'ancienneté et la provenance orientale des divers types pour tirer les conclusions que comporte leur étude.

H. LECLERCO.

KARPOS, PAPYLOS ET AGATHONICÉ. — I. Le texte. II. La date (13 avril, 28 juin, 13 octobre 250 ou 251 ?). III. La localité. IV. Les martyrs. V. La jurisprudence. IV. *Le Natale*.

¹ W. M. Ramsay et M. G. L. Bell, *The thousand and one churches*, 1909, p. 83. — ² Id., *ibid.*, p. 246, fig. 285. — ³ Id., *ibid.*, p. 385, fig. 308. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 201, 252. — ⁵ Id., *ibid.*, p. 542, 453, fig. 350-353. — ⁶ Id., *ibid.*, p. 82, 123, 124. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 165, 166, 170. — ⁸ Id., *ibid.*, p. 369, fig. 291. — ⁹ Id., *ibid.*, p. 451, fig. 348. — ¹⁰ Id., *ibid.*, p. 43, 55, 70, 116, 149, 154, 166, 197. — ¹¹ Id.,

ibid., p. 373, fig. 297. — ¹² Id., *ibid.*, p. 378, fig. 300. — ¹³ Id., *ibid.*, p. 387, fig. 311. — ¹⁴ Id., *ibid.*, p. 112, 195. — ¹⁵ Id., *ibid.*, p. 378, fig. 300. — ¹⁶ Id., *ibid.*, p. 387, fig. 311. — ¹⁷ Id., *ibid.*, p. 94, 220. — ¹⁸ Id., *ibid.*, p. 238, fig. 198. — ¹⁹ Id., *ibid.*, p. 112, 195. — ²⁰ Id., *ibid.*, p. 220. — ²¹ Id., *ibid.*, p. 238, fig. 198. — ²² Id., *ibid.*, p. 378, fig. 300. — ²³ Id., *ibid.*, p. 546.

I. LE TEXTE. — Dans son *Recueil d'actes des martyrs anciens*, c'est-à-dire antérieurs à la persécution de Dioclétien, Eusèbe avait inséré un document contenant les passions de trois groupes de martyrs de la province d'Asie; 1^o saint Polycarpe et douze Philadelphiens mis à mort à Smyrne, en 155; 2^o saint Pionius, prêtre catholique, et Métrodore, prêtre marcionite, martyrisés dans la même ville en 250; 3^o enfin les saints Karpos, Papylos et Agathonicè, brûlés vifs à Pergame. Dans son *Histoire ecclésiastique*¹ le même Eusèbe transcrit en entier la lettre de l'Église de Smyrne sur le martyr de Polycarpe, fait mention des supplices de l'ionius et de Métrodore dont il résume les actes et termine son chapitre par cette phrase : ἐξ ἧς δὲ καὶ ἄλλων ἐν Περγὰμῳ πόλει τῆς Ἀσίας ὑπομνήματα μεμαρτυρηκότων φέρεται, Κάρπου καὶ Παπύλου καὶ γυναικὸς Ἀγαθονίκης, μετὰ πλείστας καὶ διαπρεπεῖς ὁμολογίας ἐπιδόξως τετελειωμένων. « A la suite, on trouve un récit sur des martyrs de la ville de Pergame en Asie, Karpos, Papylos et une femme Agathonicè, qui moururent glorieusement après de nombreuses et éclatantes confessions. »

Le martyr de Polycarpe et celui de Pionius nous avaient été conservés, le premier en grec, le deuxième en latin, alors qu'on ne possédait de la passion de Karpos et de ses compagnons qu'un remaniement rempli d'erreurs, de fables et de rhétorique, attribué à Simeon Métaphraste². Celui-ci avait travaillé — si toutefois ce mot n'a pas l'air d'une épigramme — non d'après le texte primitif, mais d'après un texte intermédiaire, encore inédit, qui eut pu le rester, et contenu dans le manuscrit Vatic. græc. 797, fol. 196-214; texte de très basse époque et dénué de valeur. Surius, au 13 avril, et les successeurs de Bollandus, à la même date³, firent accueil à cette élucubration sans valeur, que dom Ruinart écarta purement et simplement. En fait, de cette amplification, on ne peut retenir que le nom de l'empereur et ceux des trois ou quatre martyrs qui y figurent; c'est elle, néanmoins, que les copistes se sont évertués à transcrire, puisqu'on la lit dans neuf sur dix des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale et sans variantes offrant quelque intérêt⁴. Un seul manuscrit présente un texte différent, plus court, c'est un manuscrit entré à la Bibliothèque du Roy, en 1669, et désigné sous le n^o 1468 du fonds grec, fol. 134. Ce texte, ignoré de Tillemont et de Ruinart fut découvert et édité en 1881 par B. Aubé⁵, peu de temps après que Théod. Zahn en eut cité trois lambeaux de phrases⁶.

Le manuscrit en question est un beau lectionnaire du x^e siècle, contenant les lectures pour les mois de septembre et de novembre. La passion de Karpos et de ses compagnons s'y trouve sous la date du 13 septembre. Le document y est incomplet n'ayant ni date ni début, ni conclusion, contrairement à l'usage des passions asiatiques; il se termine par une simple doxologie. Dans le texte, on peut relever deux inter-

ruptions de sens qui semblent indiquer des lacunes; ainsi, après ὁ ἄγιος Κάρπος κρεμώμενος εἶπεν (vers la fin) les paroles du martyr supposent qu'on vient de lui dire quelques mots dont il ne reste pas trace. Un peu plus loin, l'épisode d'Agathonicè est difficile à comprendre, il semble qu'une phrase soit perdue à la hauteur des mots : ἐγὼ δὲ ἐφ' ᾧ πάρεμι.

II. LA DATE. — Métaphraste place le martyr sous le règne de Dèce, ne faisant en cela, que suivre l'indication donnée par le ms. Vatic. gr., 797, fol., 196-214. Cette même date de Dèce est donnée par le *Ménologium Basilii*⁷ et par le Synaxaire de Constantinople⁸ qui semble avoir puisé le renseignement qu'il utilise ailleurs dans le Vatic. gr. 797. Le texte du manuscrit Paris, gr. 1468, ne donne ni le nom de l'empereur régnant ni celui du proconsul d'Asie qui jugea les martyrs, ni la qualité d'évêque à Karpos et de diacre à Papylos. B. Aubé a néanmoins rapporté l'événement au règne de Dèce⁹ et cette chronologie a été admise par Duchesne¹⁰, P. Allard¹¹, J. de Guibert¹² et Gregg¹³. Cependant on a proposé de reporter ce fait de martyre jusqu'au règne de Marc-Aurèle, entre 161 et 169¹⁴.

Bien que le proconsul ne soit pas nommé, l'interrogatoire offre des traits qui s'appliquent de préférence à la situation juridique créée par la persécution de Dèce. Cet interrogatoire ressemble beaucoup à celui de saint Maxime et à celui des martyrs de Lampsaque, Pierre, André, Paul et Dionysia, tous quatre exécutés par sentence du proconsul d'Asie, en 251. On a tenté de faire dire à Eusèbe que le martyr de Karpos prenait place sous Marc-Aurèle, mais Eusèbe n'en dit rien. Après avoir rapporté le martyr de saint Polycarpe; Eusèbe ajoute que le même écrit d'où il tirait ce récit en contenait d'autres relatifs à des martyrs ayant souffert à Smyrne vers le même temps que Polycarpe; ces martyrs étaient Pionius et Métrodore qui mourut quatre-vingt-quinze ans après Polycarpe. Eusèbe passe ensuite aux martyrs de Pergame à l'occasion desquels il ne donne plus aucune indication de temps; voici ses paroles : « A la suite (ἐξ ἧς) on trouve un récit sur des martyrs de la ville de Pergame en Asie, Karpos, Papylos, et une femme Agathonicè qui moururent glorieusement après de nombreuses et éclatantes confessions. »

Eusèbe a eu raison de ne pas faire Karpos contemporain de Polycarpe, et l'affirmation erronée qu'il risque pour Pionius et Polycarpe ne s'applique pas nécessairement à Karpos; on peut citer d'irréfutable exemples du goût d'Eusèbe pour les enjambements chronologiques. Nous en aurions un cas ici même, à supposer que le texte de la Passion de Karpos à laquelle Eusèbe fait allusion soit précisément celui que nous a conservé le manuscrit Paris, gr. 1468, ce qui n'est ni certain ni prouvé. Ce texte du manuscrit de Paris, nous l'avons dit, est incomplet, non daté, et offre quelques hiatus; il ne nous donnerait donc qu'un

¹ Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. xv, n. 46-48. — ² P. G., t. cxv, col. 105-125. — ³ *Acta sanct.*, avril, t. ii, p. 120-121. — ⁴ Mss. Paris, gr. 1480, 1484, 1486, 1494, 1495, 1503 1512, 1514, 1543. — ⁵ B. Aubé, *Un texte inédit d'actes de martyrs du III^e siècle*, dans *Revue archéologique*, 1881, t. XLII, p. 348-360, réimprimé dans *L'Église et l'État dans la seconde moitié du III^e siècle*, in-12, Paris, 1886, p. 499-506. — ⁶ Th. Zahn, *Tatian's Diatessaron*, in-8°, Erlangen, 1881, p. 279. — ⁷ P. G., t. cxvii, col. 108. — ⁸ *Synaxarium Constantinopolitanum*, édit. H. Delehaye, dans *Acta sanct.*, nov. Propylæum, col. 133. — ⁹ B. Aubé, dans *Revue archéologique*, 1881, t. XLII, p. 348 sq. — ¹⁰ L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1882, t. ii, p. 470; *Histoire ancienne de l'Église*, in-8°, Paris, 1906, t. i, p. 368, note 1; p. 375, note 1. — ¹¹ P. Allard, *Histoire des persécutions*, 1905, 3^e édit., t. ii, p. 430, note. —

¹² J. de Guibert, *La date du martyr des saints Carpos, Papylos et Agathonicè*, dans *Revue des questions historiques*, 1908, t. LXXXIII, p. 5-23. — ¹³ Gregg, *The Decian persecution*, in-12, Edimburgh, 1897, p. 261. — ¹⁴ Th. Zahn, dans *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 8 mars 1882, p. 294; A. Harnack, *Die Akten des Karpos, des Papylos und der Agathonicè, eine Urkunde aus der Zeit M. Aurel's*, dans *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristliche Literatur*, in-8°, Leipzig, 1888, t. iii, fasc. 3-4, p. 433-466. L. de Regibus, *La chronologia degli atti di Carpo, Papilo e Agatonice*, dans *Didaskaleion*, 1914, t. iii, p. 305-320. P. Franchi de Cavalieri, *Nota agiografiche*, fasc. 6, 1: *Di una nuova recensione del martirio dei SS. Carpo, Papilo e Agatonice*, dans *Studi e testi*, t. XXXIII, 1920; H. Lietmann, *Die älteste Gestalt der Passio SS. Carpi, Papyli et Agathonices* dans *Festgabe Karl Müller*, 1922, p. 46-47.

abrégé d'une pièce plus développée. Eusèbe a-t-il lu notre texte incomplet ou bien un texte intégral et daté? On ne saurait le dire. Et si le texte qu'il avait sous les yeux était daté, la phrase qu'il emploie pour le désigner n'en laisse rien deviner; si le texte n'était pas daté, il n'en dit rien non plus et n'en fait mention que lorsque la lettre des Smyrniotes l'amène à en parler. Eusèbe s'est donc gardé de rien dire ni insinuer touchant la date du martyre, ce en quoi il a sagement fait puisqu'il venait de commettre une erreur en faisant de Pionius un contemporain de Polycarpe, quoiqu'ils soient séparés par un siècle presque entier (155 et 250).

L'étude des données de la Passion de Karpos et ses compagnons nous montre que nous n'avons pas devant les yeux un procès-verbal officiel, mais un écrit qui peut être contemporain de l'événement rédigé par un témoin ou d'après les pièces du procès; nous y relevons des expressions caractéristiques : *προστάγματα τῶν Αυγούστων* (n. 4); *ἐκέλευσεν ὁ Αυτοκράτωρ* (n. 11); *βλασφημία... τῶν θεῶν καὶ τῶν Σεβαστῶν* (n. 21). Les deux pluriels : *Αυγούστων* et *Σεβαστῶν*, et le singulier *Αυτοκράτωρ* peuvent trouver leur application sous le règne de Dèce qui, en 250, conféra le titre de César et la puissance tribunitienne à Herennius Etruscus (Dèce le jeune) et à Hostilianus¹. L'année suivante, 251, Dèce le jeune reçut le titre d'Auguste et une inscription de cette année-là, trouvée à Rome, porte cette date consulaire : DD·NN·IMP·DECIO AVG·III·ET·DECIO AVG·COS² ce qui est pleinement d'accord avec les mentions de la Passion de Karpos, où le titre d'*Augusti* est au pluriel et le titre d'*imperator* au singulier. Quant à Hostilianus, il devint *augustus* à la mort de Dèce seulement. On peut dès lors s'expliquer le pluriel *Αυγούστων* ou bien par une manière de parler peu rigoureuse, désignant par ce pluriel l'Auguste et les Césars, ou bien parce que le rédacteur de la Passion donne aux princes les titres qu'ils ont au moment où il écrit, plutôt que ceux qu'ils avaient à la date exacte du martyre; quant à l'emploi du singulier *Αυτοκράτωρ*, il n'étonnera pas, vu que Dèce a été seul empereur effectif, et que ses collègues apparaissent toujours comme lui étant inférieurs. Ce n'est donc pas le pluriel *Αυγούστων* qui peut empêcher d'attribuer le martyre de Karpos à la persécution de Dèce. Il n'est pas impossible d'ailleurs que le martyre ait eu lieu à une date où il y avait deux Augustes : toutefois Dèce le jeune ne paraît pas avoir reçu le titre avant le milieu de l'année 251; or, le retour d'exil de saint Cyprien et la réunion d'un concile à Carthage au printemps de cette année 251 semblent dénoter à tout le moins un fort ralentissement de la persécution à ce moment³.

II. LA LOCALITÉ. — Le jugement et l'exécution ont lieu à Pergame, ville qui possédait un amphithéâtre⁴. Karpos et Papylos y sont successivement interrogés par le proconsul qui leur enjoint de sacrifier conformément aux ordres des Augustes. Ce proconsul pourrait être Quintilianus, qui siégeait à Smyrne le 11 mars 250, ou bien Optimus qui tenait ses assises à Lampsaque vers la mi-mai 251. Sur le refus des inculpés, ils sont cloués à des poteaux sur un bûcher et brûlés vifs. Une femme nommée Agathonice, témoin de ce supplice, gravit le bûcher et y meurt. Il faut noter que Papylos est originaire de Thyatires où il occupait une situation importante, puisqu'on lui demande s'il n'est pas décurion.

IV. LES MARTYRS. — La passion authentique ne dit rien de la qualité des martyrs dont Siméon Méta-

phraste fait un évêque et un diacre. Le martyrologe syriaque de Wright, publié d'après un manuscrit de l'année 412, porte au 13 avril : « Dans la ville de Pergame, du nombre des anciens martyrs, Cyrillus évêque, Agathonice et Paul⁵. » Le Martyrologe hiéronymien porte au 12 avril : *In Asia Pergamo, natale Carpi episcopi, Pauli Isaac* (lire *diac.*), *Agatonis*; et au 13 avril : *Agathonicae Pergamo Asiæ Policarpi episcopi Pauli diaconi*. Il semble bien que ces trois notes dérivent d'un même texte où figurait déjà la fautive Παῦλος pour Πάπυλος. Il y a donc lieu de prendre en considération les qualifications d'évêque et de diacre attribuées à Karpos et à Papylos.

Papylos était diacre de Thyatires. Comme il venait de déclarer au proconsul qu'il avait beaucoup d'enfants, quelqu'un expliqua sa réponse : *κατὰ τὴν αὐτοῦ τῶν χριστιανῶν λέγει τέκνα ἔχειν*, et lui-même ajoute : *ἐν πάσῃ ἐπαρχίᾳ καὶ πόλει εἰσὶν μοι τέκνα κατὰ Θεόν*. Cette explication peut s'entendre d'un missionnaire itinérant; elle s'accorde bien avec la situation d'un diacre au III^e siècle, personnage très respecté partout où il se trouvait.

En ce qui concerne le prétendu montanisme des martyrs, c'est une fantaisie à laquelle il est superflu de s'attarder⁶.

V. LA JURISPRUDENCE. — La jurisprudence observée est la même dans la Passion de Karpos que dans le procès de saint Maxime et dans celui de saint Pionius. Le juge met en demeure de sacrifier et, sur le refus qu'on lui oppose, il ordonne la torture; celle-ci ne produisant pas l'effet attendu, le juge prononce la condamnation à mort. Dans la Passion de Pionius on constate une progression analogue à celle qu'on relève dans la Passion de Karpos : suspension, crocs (*κρεμασθέντι... βασανισθέντι... ὄνυσιν*) et supplice final (*καθηλωθέντι αὐτῷ...*) puis *ἀνωρθωσαν αὐτὸν ἐπὶ τοῦ ξύλου...*, enfin *τῆς φλογὸς αἰρομένης... ἔδωκε τὸ πνεῦμα*. Tout cela concorde et même coïncide avec ce que dit la Passion de Karpos et de ses compagnons : *κρεμασθέντα ζέεσθαι... ἀνακρεμασθεὶς καὶ ξεόμενος... ὁ Παπύλος προσηλωθεὶς εἰς τὸ ξύλον ἀνωρθώθη καὶ προσνεχθέντος τοῦ πυρός... παρεδωκεν τὴν ψυχὴν*, et même supplice pour Karpos. Ce supplice final du feu n'a rien de bien caractérisé et se retrouve, entouré des mêmes circonstances, dans le martyre de Polycarpe.

Le procès est engagé en exécution d'un édit qui ordonne de faire sacrifier les chrétiens, édit que le juge suppose bien connu puisque, s'adressant à Karpos, il lui dit : *ἐγνωσθαί σοι τὰ προσταγματα τῶν Αυγούστων περὶ τοῦ δεῖν ὑμᾶς σέβειν τοὺς θεοὺς...*; quand Agathonice gravit le bûcher, la foule lui crie : *δεινὴ κρίσις καὶ ἄδικα προσταγματα*. Il s'agit donc d'édits que le juge suppose présents à la pensée de tous les assistants, récents, par conséquent. Ceci encore convient à l'édit de Dèce. Le pluriel *προστάγματα* ne peut faire difficulté, lors même qu'il n'y aurait eu qu'un seul édit rendu par cet empereur contre les fidèles, car c'est aussi le pluriel (*κατὰ τὰ προσταγθέντα... προστεταγμένα... κλεισθέντα*) qu'on lit dans les certificats de sacrifice païen.

La suite entière de l'interrogatoire semble bien supposer qu'il est question d'un édit prescrivant à tous les fidèles de sacrifier. Il n'est pas question de faire avouer pour les inculpés qu'ils sont chrétiens, c'est là l'ancienne jurisprudence, celle qui condamnait à cause du nom. Ici, il s'agit de sacrifier ou de refuser, et c'est la même alternative qui est posée dans le cas de Maxime, dans celui de Pionius, dans les certifi-

¹ Dessau, *Prosopographia imperii romani*, in-8°, Lipsiæ, t. II (1897), p. 136; t. III (1898), p. 348. — ² *Notizie degli scavi*, 1885, p. 187. — ³ J. de Guibert, *op. cit.*, p. 11-12.

— ⁴ Texier, *Voyage en Asie Mineure*, t. II, p. 174, pl. xvi. — ⁵ *Acta sanct.*, nov., t. II, proem., p. LV. — ⁶ P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 491.

cats de sacrifice. La question n'est que de savoir si on a sacrifié ou non.

Quant au rapprochement suggéré entre la Passion de Karpos et celle de saint Justin, il se réduit à une coïncidence purement matérielle¹.

VI. LE NATALE. — Les Ménologes et les Synaxaires fixent au 13 octobre la date du martyre, par exemple : ms. Paris, gr. 1468; ms. Vatic. gr. 797; Métaphraste, dans *P. G.*, t. cxv, col. 105; *Synaxarium Constantino-politanum*, édit. H. Delehaye, p. 133 et bien d'autres²; d'autres au 28 juin³, enfin le Martyrologe oriental de Wright, au 13 avril.

H. LECLERCO.

KATA. — Du Cange a groupé sous le mot *cata* dans son Glossaire un certain nombre d'exemples de ce mot employé en latin avec le sens de *juxta*. Marini, dans une note à ses *Papiri diplomatici*⁴ a rappelé quelques-uns de ces exemples et en a ajouté d'autres, et il a montré quelques corruptions qui en sont sorties. Le monastère de *S. Johannes cata Paterie* est devenu à la longue *S. Giovanni in Casapateria*⁵. La ville d'Alexandrie près de l'Izo devient chez l'anonyme de Ravenne, *Alexandria cata Isson*, et dans la Table de Peutinger : *Calisson*.

A Rome, nous avons eu déjà l'occasion de mentionner l'église de Saint-André *cata Barbara*, l'église Saint-Étienne *cata Gallia Patricia*, le cimetière ad *Nymphas cata Bassi*. A deux milles de la Porta Appia se trouvait un monument appelé, peut-être en raison d'un bas-relief représentant Cerbère : *la cane tricapita*, comme on lit sur une charte de Subiaco de l'an 850⁶; il est probable qu'il faut rétablir : *catacane tricapite*.

Enfin nous pouvons citer quelques textes épigraphiques :

ITEM IN REGIONE ^{Quarta} DOMV EI HORTV CATA QD
ANNIBONIV⁷
CATA PETRVM VESTARARIVM⁸.

Fabretti a publié une épitaphe chrétienne sur laquelle on lit⁹ :

ANIMA SANCTA CATA NOMEN BENEDICTA

Il proposait de corriger *casta* pour *cata*, mais Garrucci écrit avec raison que *la donna... fu una sant'anima e φερωνύμος (κατά nomen) benedicta*.

H. LECLERCO.

KARLSRUHE (MANUSCRITS LITURGIQUES). —

Aug. CXII, fol. 80-89. Fragments d'un *Fsalterium gallicanum*, venu de Reichenau. Cf. F. J. Mone, *Lateinische und Griechische Messen aus dem 2-6 Jahrhundert*, in-8°, Frankfurt-a-M., 1850, p. 40; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 32; A. Holder, *Die Reichenauer Handschriften*, 1906, t. I, p. 294; L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, t. I, *Zur Paläographie und Handschriftenkunde*, in-8°, München, 1909, p. 190.

Aug. CCLIII, Missale Gallicanum, palimpseste sous le texte de saint Jérôme in *Matthaeum*, vient de Reichenau.

Cf. F. J. Mone, *op. cit.*, p. 10-15, 150 sq. et modèles d'écritures, 1-7, 14-18; A. Holder, *op. cit.*, p. I, p. 570; L. Traube, *op. cit.*, t. I, p. 190.

H. LECLERCO.

KASRIN. — Aux environs de Kasrin (Tunisie), à 400 mètres environ de la voie ferrée (Tunis-Herchir-Sonatir), on a trouvé une pierre rectangulaire (haut., 0 m. 44; long. 0 m. 49). On y remarque, très grossièrement dessinée au trait, un homme tenant un long épieu dont le fer s'enfonce dans le cou d'un animal féroce (sorte d'ours), à queue courte et à petites oreilles, qui lui fait face. Au-dessus de cette représentation, une inscription très sommairement tracée lue, sous toutes réserves¹⁰ :

DORMAT
IN FIDE

Pour les carreaux estampés provenant de Kasrin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2178-2189; t. VI, col. 1954-1961; t. VII, col. 1573, n. 72).

Près de Kasrin on a trouvé un grand monogramme constantinien avec cette inscription¹¹ : EX OFFICINA LUCILLI IN CHRISTO.

H. LECLERCO.

KATABASIS. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2375, au mot *Catabaticum*.

KATHISMA. — C'est le terme grec καθίσμα, servant à désigner une section du psautier. Dans l'office grec, le psautier est divisé en vingt sections ou *kathismata*. Chaque *kathisma* est divisé en trois *staseis*, et à la fin de chaque *stasis* une doxologie (*Gloria*). Le mot *kathisma* est appliqué, ici parce que pendant que le chœur est assis, deux par deux, à leur tour des moines récitent les psaumes debout.

On donne encore ce nom à un hymne très court qui revient à différents intervalles dans les offices de l'Eglise grecque. Il consiste en une strophe, au τροπάριον, et il est suivi du *Gloria Patri*. Pendant ce chant, le chœur est assis.

H. LECLERCO.

KATHOLIKOS. — Lorsque la Mésopotamie, l'Assyrie et la Perse eurent reçu de l'apôtre saint Thomas, de saint Addaï, d'Aghée et Marès la doctrine de l'Evangile, elles furent rattachées au patriarcat d'Antioche, qui leur envoya leurs premiers évêques : Abris ou Ambroise, Abraham, Jacob et Ahadaboni. Tous les historiens syriens s'accordent à dire que ces quatre titulaires du siège de Séleucie-Ctésiphon furent ordonnés à Antioche¹². Schahloupa fut le premier évêque ordonné à Ctésiphon même. Il est difficile de dire en quelle année eut lieu cette ordination; Al. Assémani la place vers l'an 210; d'autres vers 240. L'éloignement, les difficultés et les dangers des chemins, et surtout les guerres continuelles des Perses avec les Romains rendaient le recours à Antioche toujours difficile et périlleux, souvent même impossible. Ce fut alors, selon Grégoire Barhébraeus, que les Occidentaux permirent aux Orientaux de donner le titre de *catholique* ou patriarche à l'évêque de Séleucie-Ctésiphon. La patriarche d'Antioche aurait accordé cette permission aux évêques orientaux d'ordonner leur primat à la suite de la mort violente de Kam-Jésus, mis en croix comme espion du roi des Perses à la porte d'Antioche¹³.

Il existe une *Lettre des Occidentaux aux Orientaux* concédant, à raison de ce fait, aux évêques de

du Comité, 1915, p. CLXXVI. — ¹² Merlin et Monceaux, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1911, p. 199.

— ¹³ Cf. Grégoire Barhébraeus, *Chronicon ecclesiasticum*, sect. II, col. 20-26; Salomon de Bassora, *The Book of the Bee*, édit. W. Budge; *Anecdota Oxoniensia, Semitic-series*, I, 2, p. 116-117, Oxford, 1886; J. S. Assémani, *Bibl. orientalis*, t. II, p. 395-397; Al. Assémani, *De catholicis seu patriarchis chaldaicis*, Romæ, 1774, p. 516. — ¹⁴ Cf. Grégoire Barhébraeus, *Chron. eccles.*, t. II, p. 26.

¹ J. de Guibert, *op. cit.*, p. 20-23. — ² *Synaxarium*, édit., H. Delehaye, p. 133 sq., notes. — ³ *Ibid.*, p. 775 sq., notes. — ⁴ G. Marini, *I papiri diplomatici*, in-fol., Roma, 1805, p. 225, n. xxviii. — ⁵ Fantuzzi, *Monum. Ravenn.*, t. II, p. 139. — ⁶ Galletti, *Del primicerio della santa Sede apostolica*, in-4°, Roma, 1776, p. 187. — ⁷ G. Marini, *op. cit.*, p. 216. — ⁸ *Bullar. Vatic.*, t. I, p. 18. — ⁹ *Inscription. antiquar., quæ in ædib. patern. asservantur*, 1699, p. 736; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 74. — ¹⁰ *Bull. arch.*

Séleucie le titre de patriarche et le pouvoir sur tous les évêques soumis aux rois de Perse¹. Cette lettre a été longuement discutée par J. S. Assémani² qui avait cru d'abord que par Occidentaux il fallait entendre les Pères de Nicée; mais il a reconnu qu'il ne s'agit pas d'eux, mais des *Syriens occidentaux*, c'est-à-dire des Syriens du patriarcat d'Antioche. Toutefois ce document, ainsi qu'un autre de même genre, qui aurait été donné à cause des démêlés de l'évêque de Ctésiphon Papa ou Baba un peu avant le concile de Nicée³, sont apocryphes et probablement, selon Assémani, l'œuvre du patriarche nestorien Joseph († 555). Les *Canons arabiques* 38 et 40, attribués par les Orientaux au concile de Nicée, permettent au *Katholikos* ou primat de Séleucie de créer des évêques et des métropolitains chez les Syriens orientaux, mais non de porter des lois sans l'autorisation du patriarche d'Antioche.

Une collection canonique syriaque fort ancienne, dont une copie a été apportée d'Orient à la Propagande par Mgr David et qui est conservée au *Musée Borgia* sous le n. K.VI, 4, contient un texte beaucoup plus exact des deux canons arabiques susmentionnés. En voici la traduction⁴ :

Canon 38 : « Qu'il soit aussi désormais permis au siège de Séleucie en Orient, de constituer des métropolitains comme font les patriarches, afin que leur voyage auprès du patriarche d'Occident, c'est-à-dire d'Antioche de Syrie, et leur retour ne fournissent pas aux païens du pays des Romains l'occasion d'exciter la persécution contre nos frères les chrétiens d'Orient. Le patriarche d'Antioche, mû par le désir général, ne s'est pas plaint de se voir enlever la juridiction sur l'Orient, parce que la tranquillité de nos frères les chrétiens de Perse l'exigeait, afin d'éviter les vaines accusations et les meurtres de la part des païens. Si une cause quelconque faisait réunir un concile dans l'Empire romain, le prélat de Séleucie jouirait du privilège de siéger avant les métropolitains de l'empire, parce qu'il tient par notre permission la place du patriarche en Orient. Il occupera donc le septième siège, il siégera après l'évêque de Jérusalem. Le synode œcuménique frappe d'anathème celui qui transgresse ces décisions. »

Canon 40 : « C'est la volonté du concile œcuménique qu'il ne soit pas permis de tenir un concile général en Orient dans l'Empire persan. On ne pourra y sanctionner des canons sans la permission du patriarche. Mais les chrétiens persans seront soumis en tout à la tradition des chefs. Car la concession qu'on leur a faite pour leur tranquillité ne donne pas la puissance de lier et de délier, d'ajouter ou de retrancher aux prescriptions ecclésiastiques comme si c'était leur propre droit. Au contraire ils doivent soumission à la communauté et à l'Église catholique. Le concile œcuménique frappe d'anathème celui qui transgresse ces décisions. »

Ce texte ne donne au métropolitain de Séleucie ni le titre de patriarche ni celui de *Katholikos*, mais il lui confère la primauté sur les Églises de Perse.

Dans les *Actes des martyrs orientaux*, recueillis par saint Marouta, qui occupait le siège de Maïphercat au commencement du v^e siècle, les titulaires du siège de Séleucie : Papa, Siméon Bar-Saboé, Schahdost, Barba'schemin, sont simplement appelés évêques⁵. Néanmoins il paraît par ces actes mêmes que l'évêque de Séleucie avait la primauté sur les Églises de Perse et d'Assyrie. Car c'est à lui que Sapor s'adresse comme au chef des chrétiens, et il appelle Siméon Bar-Saboé « chef des Nazaréens⁶ ». De même Barba'schemin est appelé « chef des chrétiens », et il est dit que le « siège primordial de Séleucie resta vacant durant vingt ans⁷ ».

Il semble donc que le titre de « catholique » a été donné aux évêques de Séleucie dans le courant du iv^e siècle. Car au concile de Séleucie-Ctésiphon, en 410, Isaac est appelé « grand métropolitain » et « catholique » de Séleucie-Ctésiphon. Il est à remarquer que ce titre de « catholique » n'est pas accompagné du titre de « patriarche ». C'est qu'en effet les canons que nous avons cités, tout en conférant au primat de Séleucie une certaine autorité sur toute la terre, le laissaient sous la dépendance du patriarche d'Antioche expressément reconnu par le concile de Nicée (can. 6). Les Nestoriens, pour se soustraire à cette sujétion qui les aurait obligés à rétracter leurs erreurs, ajoutèrent au titre de *catholique* celui de *patriarche* et appelèrent ainsi le chef de toutes les Églises nestorienne « catholique-patriarche⁸ ».

C'est ce que reconnaît et déclare nettement un des principaux écrivains nestoriens : Georges, évêque d'Arbelles au x^e siècle. « Dans nos provinces d'Orient, dit-il, catholique et patriarche, c'est tout un. Ce n'est pas ce qu'avaient établi les saints apôtres. Ils avaient établi dans l'épiscopat des degrés : évêque simplement, métropolitain, catholique, patriarche. Cette loi fut observée partout, même en Orient, jusqu'au temps de Théodore le Jeune (408-450). Mais lorsque Cyrille, Jean d'Antioche et les autres Occidentaux eurent, contre la loi, anathématisé saint Nestorius, et l'eurent envoyé en exil, l'Orient secoua le joug du patriarche d'Antioche, comme c'était le droit, puisque celui-ci errait dans la foi et ne voulait plus le reconnaître. Avant cela, celui d'Antioche était *patriarche* et celui de Séleucie *catholique*. Il était sous la juridiction du patriarche dont le nom était proclamé avant le sien⁹. Mais lorsque le patriarche d'Antioche eut osé anathématiser Nestorius, l'Araméen Dad-Jésus étant alors catholique de Séleucie, l'Orient anathématisa Jean d'Antioche et Cyrille et Célestin de Rome, et Memnon d'Éphèse et tous ceux qui furent avec eux de ce synode téméraire et impie. Comme l'Orient restait sans patriarche et qu'il ne convenait pas que l'Église demeurât sans chef, les pères orientaux résolurent de créer le catholique-patriarche, à condition qu'il conserverait le titre de catholique qui lui avait été octroyé et légalement conféré par le synode d'Occident¹⁰. Dans le synode de 430, Dad-Jésus est appelé « catholique et grand chef des évêques et directeur de toute la chrétienté d'Orient¹¹ ». Acan dans le synode

¹ Collection canonique d'Ebed-Jesus, t. IX, c. IX. — ² *Bibliotheca orientalis*, t. III, part. 1, p. 51-60. — ³ Il est également rapporté par Ebed-Jesu et par Assémani. — ⁴ T. J. Lamy et A. Gueluy, *Le monument chrétien de Si-nhan-Fou, son texte et sa signification*, dans *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1895-1898, t. LIII, p. 92-93. D'après Ebed-Jesu Khayyoth, l'auteur de cette collection serait le patriarche nestorien Élie I^{er}, mort en 1095 : Voir Ebed-Jesu Khayyoth, *Syri orientales*, Rome, 1870, p. 122. — ⁵ Cf. J. S. Assémani, *Bibliotheca orientalis*, t. III, part. 2, p. 619. — ⁶ Cf. Paul Bedjan, *Acta martyrum*, in-8°, Leipzig, 1891, t. II, p. 128. Dans ce même récit remanié, il est appelé *catholique*, p. 178 et p. 207, et dans le titre au

commencement et à la fin. Mais c'est saint Marouta ou l'auteur de ces actes qui a employé ce terme. Cela ne prouve pas qu'il fût déjà en usage au temps de Siméon. — ⁷ *Ibid.*, p. 303. Sozomène, *Hist. eccles.*, t. II, p. 9, appelle Siméon Bar Saboé « archevêque » de Séleucie. — ⁸ Cf. T. J. Lamy, *Concilium Seleucia et Ctesiphonti habitum anno 410*, in-8°, Lovanii, 1868, col. 23, 39, 49, 83. — ⁹ Dans la liturgie, conformément aux rites orientaux. — ¹⁰ *Explication des offices divins*, tract. II, cap. VI, dans Assémani, *Bibl. orient.*, t. III, part. 2, p. 372. — ¹¹ Ebed-Jesu, dans sa *Collection canonique*, tr. IX, c. v, cite un canon de ce symbole où Dad-Jésus déclare n'avoir d'autre juge à qui il doit rendre compte de sa gestion, que Jésus-Christ lui-même.

de 485, Babaï dans celui de 499 ne prennent d'autre titre que celui de catholique ou catholique d'Orient¹; Mar-Aba est le premier, dans le synode de 544, qui prenne le titre de patriarche². Jésuab, en 588, prend celui de catholique-patriarche³.

Ce titre est composé de deux mots grecs : καθολικός et πατριάρχος. Le mot καθολικός dans son sens propre, signifie *universel*, mais, en syriaque, il marque une dignité et sa signification primitive est restreinte. Car les Syriens n'admettaient pas de « patriarche universel »; ils reconnaissaient les patriarches de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople, conformément au canon 6^e du concile de Nicée que tous leurs canonistes reçoivent. Ce titre avait d'abord chez les Syriens la signification que nous donnons au titre de « primat ». Les archevêques de Séleucie étaient « primats » des Syriens orientaux. Tous les évêques syriens d'Orient, c'est-à-dire de Perse, du Chorassan et de l'Asie ultérieure relevaient de lui, comme il relevait à son tour du patriarche d'Antioche, jusqu'au jour où les nestoriens se séparèrent complètement et revendiquèrent le titre de patriarche pour le catholique de Séleucie qu'ils appellent en conséquence « catholique-patriarche ». Le terme *catholique* n'est pas ici un adjectif, mais un substantif.

Les autres Églises que la nestorienne n'ont jamais donné ce titre à leurs chefs. Les Jacobites d'Orient appelaient leur primat « Maphrian ». Mais les chefs de l'Église nestorienne ont pris, dès le vi^e siècle, le nom de catholique-patriarche; et c'est le titre que leur donne encore le pontifical nestorien dans le rite de l'ordination⁴. On lit en tête du synode tenu en 596 sous Sabar-Jésus : « Sous le gouvernement sage du père des pères et pasteur des pasteurs, vierge de corps et d'esprit, Sabar-Jésus, catholique-patriarche, etc. »⁵. Avant Sabar-Jésus, Jésuab, dans le synode de 588, est déjà appelé catholique-patriarche⁶. Mar-Aba, en 544, prend le titre de « patriarche »⁷. Antérieurement, Babaï, en 499, prenait le titre de « catholique » que portaient les archevêques-primats de Séleucie-Ctésiphon, avant que les Nestoriens se fussent emparés de ce siège. Ebed-Jésus, dans sa *Collection de canons*, éditée par le cardinal Maï⁸ cite un canon de Dad-Jésus (vers 430), où le titre de « catholique » est donné cinq fois au primat de Séleucie, et celui de patriarche deux fois; il cite aussi un canon du synode d'Isaac, tenu en 410⁹, dans lequel le titre de catholique et celui de patriarche sont employés indifféremment. Toutefois T. L. Lamy croit qu'il faut attribuer cette rédaction à Ebed-Jésus, qui donnait indifféremment au chef de sa secte, selon l'usage du xiv^e siècle, le titre de catholique ou celui de patriarche. Dans le manuscrit du ix^e siècle d'où il a tiré ce morceau, ce même canon ne donne au primat de Séleucie-Ctésiphon que le titre de catholique, et non celui de patriarche qui n'a été employé que plus tard comme on l'a montré.

H. LECLERQ.

KEF (EL). — I. Basiliques. II. Inscriptions. III. Musée.

I. BASILQUES. — L'antique Sicca Veneria, plus favorisée que tant d'autres villes fameuses, est parvenue jusqu'à nous; mais elle a dû échanger son ancien nom pour celui de Kef, qui signifie rocher et qui est emprunté à l'onomastique des possesseurs actuels du pays. La ville a porté divers noms, tels que *Sicca*,

Cirtha Sicca, *Colonia Julia Cirtha nova*, *Colonia Julia Veneria Chirta nova*, *Colonia Julia Veneria Cirta nova Sicca*, *Colonia Siccensium et Veneris*. Entre toutes ces appellations le nom de *Sicca Veneria* semble avoir prévalu; cependant Salluste ne l'appelle que *Sicca*, tandis que Jules Solin et quelques autres soutiennent *Veneria*, et les anciens habitants de la ville ne paraissent pas être tout à fait d'accord entre eux. Pendant longtemps la ville, bien que déchue de sa splendeur passée, a conservé son ancien nom sous les formes un peu altérées de *Chikha-Benaria* et de *Chak banaria*. Le géographe arabe El-Bekri se sert de la première appellation et trois auteurs arabes emploient la deuxième. Aujourd'hui la dénomination d'*el-Kef* a prévalu.

Sicca Veneria est mentionnée pour la première fois au temps de la première guerre punique; après la ruine de Carthage, *Sicca* fit partie du royaume de Masinissa; on ne sait ce qui advint d'elle après la chute de Jugurtha; sous César ou sous Auguste elle devint colonie romaine.

Cette ville est la patrie d'Arnobe; elle possédait un siège épiscopal dont les titulaires sont mentionnés en 258, 348, 411, 484 et 649.

Le principal souvenir monumental chrétien du Kef est la grande église de Dar-el-Kouss. Les fouilles exécutées au moment de l'occupation française en Tunisie, n'ont pas donné le résultat qu'on était en droit d'attendre et H. Saladin écrivait, en 1885, qu'« il serait intéressant de déblayer cette église lorsque la population chrétienne du Kef sera assez considérable pour que l'établissement d'une église paroissiale soit nécessaire. On pourrait alors la restaurer et la rendre au culte »¹⁰. Des fouilles ont été pratiquées en 1894, sous la direction de M. l'abbé Giudicelli, aumônier militaire, qui en a fait le récit¹¹. Les dessins de M. Sadoux permettent de reconstituer l'aspect de l'édifice, la façade avec ses trois portes dont la baie et barrée d'une architrave, la nef avec ses sept rangs de doubles colonnes et des bas côtés. Le sol était entièrement recouvert de mosaïques. L'abside avec ses niches et ses colonnes rappelle l'art byzantin (fig. 6451-6453).

La basilique de Ksar-el-Ghoul paraît avoir été construite par des païens; il n'en subsiste que l'abside et les fondations des deux murs principaux. L'abside affecte une forme semi-circulaire de 6 mètres de diamètre environ; elle est reliée aux murs de la nef par deux murs ayant environ 5 mètres de long. La nef a environ 16 mètres de large sur 30 à 35 de longueur; les colonnes ont disparu. Les inscriptions que l'on rencontre dans les fondations de cet édifice sont toutes des inscriptions funèbres. On en a découvert un fort grand nombre, et tous les cippes qui recouvrent les tombes du cimetière juif voisin de la basilique en proviennent. Il est probable que cette basilique est construite sur l'emplacement d'un cimetière païen. Il faut peut-être admettre qu'en se développant la ville engloba ce cimetière dans son enceinte, et qu'un jour vint où, sur le terrain nivelé et battu, on construisit une basilique avec les matériaux que l'on avait sous la main, et surtout avec les pierres tumulaires qui, se trouvant déjà taillées, étaient toutes prêtes à entrer dans la construction. Si réellement la basilique de Ksar-el-Ghoul a été affectée au culte chrétien, il semblerait que l'on dût trouver dans les environs des tombes

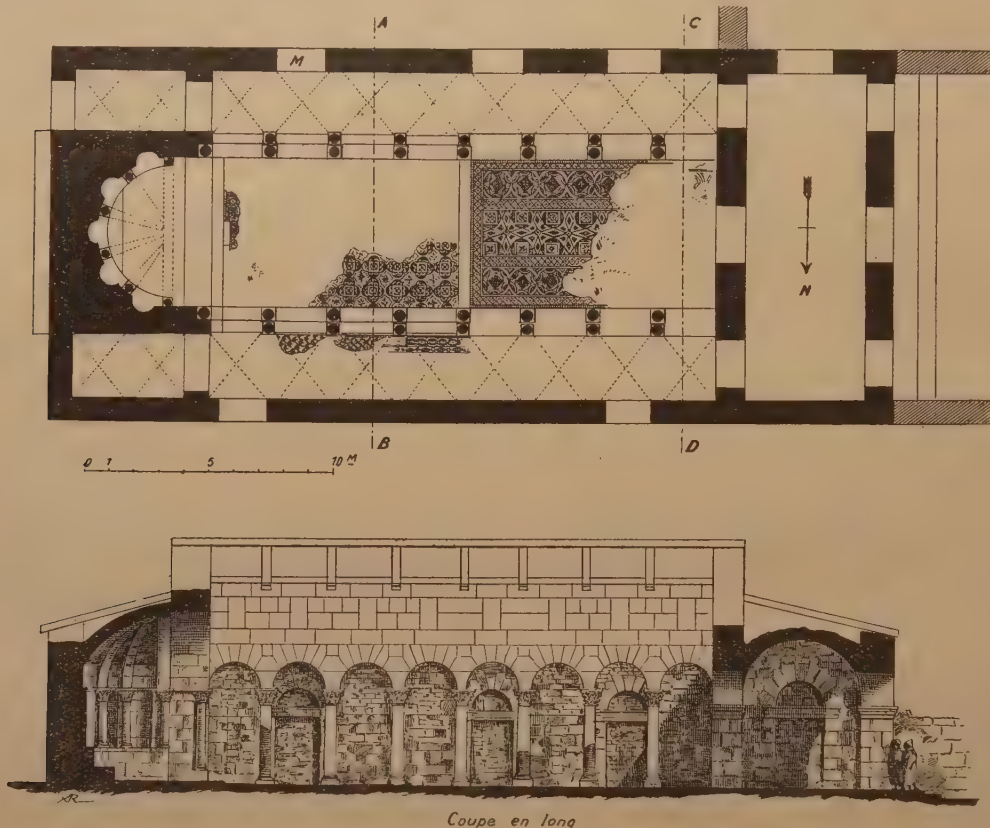
¹ Guidi, dans *Zeitschrift d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, 1899, t. XLIII, p. 396-399. — ² Id., *ibid.*, p. 402. — ³ Id., *ibid.*, p. 404. — ⁴ Cf. J. S. Assémani, *Biblioth. orient.*, t. III, part. 2, p. 673. — ⁵ Cf. I. Guidi, dans *Zeitschrift d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, 1889, t. XLIII, p. 390. — ⁶ Id., *ibid.*, p. 404. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 402. — ⁸ *Scriptorum veterum nova collectio*, t. X. — ⁹ T. J. Lamy, *Concilium*

Seleucia et Ctesiphonti habitum anno 410, Lovanii, 1868. — ¹⁰ H. Saladin, *Rapport sur la mission accomplie en Tunisie*, dans *Nouvelles archives des missions scient. et litt.*, 1892, t. II, p. 557-558; Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, in-8°, Paris, 18, p. 422. — ¹¹ Giudicelli, *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-el-Kouss*, in-8°, Tunis, 1897, 34 pages.

chrétiennes; cependant aucune trouvaille de ce genre n'a été faite¹.

La grande mosquée (*Djemâa Kebira*) a conservé parmi ses dépendances une basilique chrétienne dont le plan général a sensiblement la forme d'une croix grecque inscrite dans un carré; aux angles se trouvent des chambres ouvrant sur l'intérieur de l'édifice². Les murs sont formés extérieurement de grandes pierres, taillées sur toute leur surface; à l'intérieur, ils présentent un petit appareil très régulier, avec chaînes en pierre de taille. Les joints sont nettement accusés; les voûtes sont faites en briques. Les bras de la croix,

voûte en cul-de-four. La basilique recevait le jour par les trois fenêtres percées aux extrémités de chacun des bras de la croix et par l'ouverture située au-dessus de la porte d'entrée, celle-ci surmontée d'un arc en plein cintre, à jour, formé autrefois par un grillage. Une autre porte pratiquée dans la façade donnait accès dans une chambre contiguë à la première chambre de gauche près de l'entrée. A la hauteur, de la naissance des voûtes, une corniche fait intérieurement le tour de l'édifice et encadre la moitié supérieure de la porte. Au-dessus des fenêtres à l'extérieur, les arcs de décharge en plein cintre soulagent



6451. — Plan et coupe de la basilique Dar-el-Kouss, au Kef.

D'après P. Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, Paris, 1913, pl. vi.

l'entrée principale et les chambres sont voûtées en berceau demi-cylindrique; l'abside qui fait face à la porte est voûtée en cul-de-four; enfin la partie centrale était recouverte par une voûte d'arête qui a disparu. Les murs qui forment les bras de la croix sont percés de petites ouvertures rectangulaires qui ont été transformées plus tard en niches, et qui originairement devaient servir d'armoires; sur le montant qui les sépare on a ménagé une sorte d'anneau allongé dans lequel on pouvait glisser une barre de fermeture (fig. 6454). Dans l'abside on a pratiqué deux grandes niches dont l'une a disparu par suite du percement de la porte. Les linteaux de ces niches, ainsi que ceux des portes des chambres voisines, sont surmontés d'un arc de décharge dont le tympan a été rempli par une

les linteaux des baies. Les portes des chambres ont reçu à l'intérieur la même décoration.

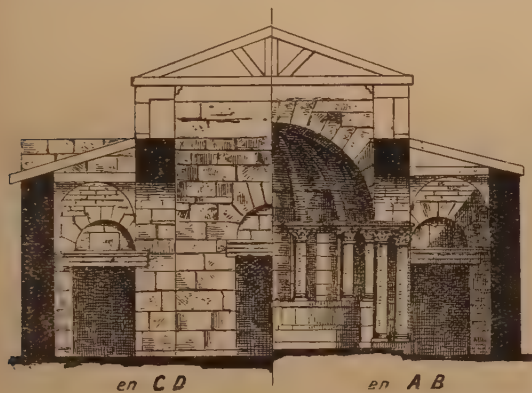
Ce monument paraît contemporain de la basilique de Dar-el-Kouss.

II. INSCRIPTIONS. — La conquête de l'Algérie avait suscité chez un certain nombre d'officiers le goût des antiquités, et le contact direct du monument, l'attrait du mystère scientifique, les difficultés à vaincre pour arriver à la lecture et à l'intelligence des textes, avaient abouti à cet heureux résultat de former des archéologues et des épigraphistes dont les dessins et les calques sont encore utilement consultés. Il y a là, pour le dire en passant, un chapitre de l'histoire de notre armée qui mériterait d'être écrit avec quelque détail.

¹ E. Espérandieu, *Note sur quelques basiliques chrétiennes de Tunisie*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1884, p. 158. — ² Ch. Denis, *Note sur une basi-*

lique chrétienne du Kef, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 144-145 et pl. xiv.

L'occupation de la Tunisie provoqua la même émulation parmi le corps d'officiers. Si leurs travaux avaient été dirigés dès le début, la Tunisie serait aujourd'hui une des régions les mieux étudiées du monde romain. La France a entretenu pourtant près de deux ans, 35.000 hommes en Tunisie, des emplacements encombrés de ruines, qui n'avaient jamais été visités qu'en courant, ont été occupés par de fortes garnisons; il se présentait là une occasion unique d'arracher au sol des documents épigraphiques qui y dormiraient encore sans doute pendant des siècles. On fouilla un peu partout, mais sans direction; on copia des textes, mais on ne les estampa point; on leva des plans et ils demeurèrent inédits. Au Kef, les officiers constituèrent une Société archéologique qui recueillit une collection d'antiquités considérable, destinée à former le noyau du musée de Tunis; elle eut des séances, des procès-verbaux, elle donna mille preuves de bonne volonté et d'intelligence. Mais les moyens de publicité manquaient. Ch. Tissot, qui avait fait de la Tunisie (l'Afrique proconsulaire) sa province scientifique, était trop occupé et d'une santé trop chancelante pour présider efficacement à ces recherches multiples que l'exemple de ses remarquables travaux avait inspirées. Accablé de communications bonnes ou mauvaises, il fit connaître quelques textes importants dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, et laissa le reste dans ses cartons. Le Ministère de la Guerre, qui recevait les envois des officiers, les transmettait au Ministère de l'Instruction publique, qui les transmettait à son tour à l'Institut de France, lequel leur accordait dans ses armoires une honorable sépulture. Il en résulta pour les mémoires un accroissement de valeur, ils devinrent *inédits*, ce qui est, comme on sait, le principal mérite

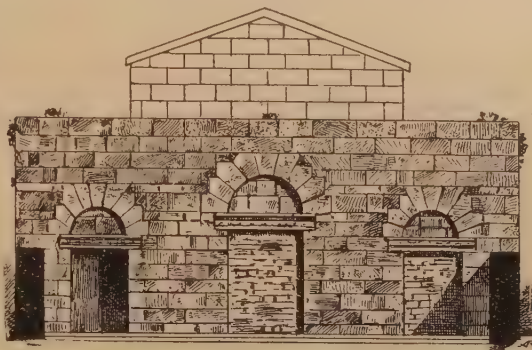


6452. — Coupes transversales de la basilique de Dar-el-Kouss. *Ibidem*.

des productions académiques et leur droit presque unique à une publication. Plusieurs officiers, mauvais appréciateurs de ces méthodes, se risquaient à étaler leur butin dans des revues parfaitement ignorées où une dédicace à l'empereur Hadrien et un milliaire de quelque voie romaine retrouvée voisinèrent avec une étude sur les champignons et une poésie patriotique¹.

¹ M. Em. Espérandieu donna au *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, puis réunit en sept fascicules (sans pagination suivie) le résultat de ses recherches archéologiques aux environs du Kef, sous le titre : *Épigraphie des environs de Kef*, in-8°, Paris, 1884-1885, 113 p. et 16 pl. Peu après, le même, *Étude sur le Kef*, in-8°, Paris, 1889, 147 p. et 2 lithographies, publiait 529 textes épigraphiques parmi lesquels onze seulement sont chrétiens; il porta

C'était une autre manière de sépulture. A l'Institut, la « fosse commune »; ici, la concession temporaire en attendant l'incinération. Il fallut pour exploiter, mettre au jour et donner leur valeur à ces richesses françaises, que l'Académie de Berlin s'en mêlât. Elle envoya en Tunisie Johann Schmidt, qui recueillit plusieurs milliers d'inscriptions dont la plupart avaient été copiées avant lui et publia le premier supplément au tome VIII^e du *Corpus* des inscriptions latines, destiné à être suivi bientôt d'un recueil général des textes



6453. — Façade actuelle de la basilique de Dar-el-Kouss *Ibidem*.

découverts depuis Gustave Wilmanns. Une fois de plus, l'inertie des cénacles académiques avait laissé faire et abandonné à l'étranger ce qu'il eût été si facile de faire nous-même. Nos officiers et nos missionnaires avaient rassemblé les moellons; un autre a construit le monument.

Une dédicace à l'impératrice Hélène, gravée vraisemblablement de son vivant, entre 306, date de l'avènement de Constantin et 328, date de la mort de l'impératrice² :

DOMINAE
NOSTRAE
/ / AVIAE
HELENAE
5 AVG.
M. VALER
GYPSASIVS V. C.
CVR · REIP · ET D · V · DE
VOT · NVMINI MA
IESTATIQUE EIVS

Dominae nostræ (Fl) aviæ Aug(ustæ), M. Valer(ius) Gypsius v(ir) c(larissimus), cur(ator) reip(ublicæ) et d(eum)v(ir) devot(us) numini maiestatique eius.

On lisait autrefois l'inscription suivante dans un mur romain contigu à la maison de Si Mohammed ben Zebli; le mur a été démoli en 1883, et la pierre est probablement perdue, haut. des lettres 0 m. 45³ :

IH HOC SIG	NVM SEM
PER VI	NCES
A	Ω

In hoc signum semper vinces (sic).

aussi ses *Quelques mots sur plusieurs basiliques romaines de la subdivision du Kef (Tunisie)* dans un recueil peu accessible : *Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet*, 1881-1886, t. I, p. 99-104. — ² V. Guérin, *Voyage en Tunisie*, t. II, p. 65, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1633, E. Espérandieu, *Étude*, p. 25, n. 21. — ³ V. Guérin, *op. cit.*, t. II, p. 66; *Corpus*, t. VIII, n. 1767; E. Espérandieu, *Étude*, p. 26, n. 22.

Bien que légèrement modifié, on reconnaît ici le texte du *labarum* de Constantin.

On n'a trouvé au Kef qu'un petit nombre d'épithaphes chrétiennes; toutes proviennent des environs de Bab-el-Cherfiine, ce qui rend très vraisemblable la conjecture émise par M. E. Espérandieu « qu'il faut chercher en cet endroit l'ancienne nécropole chrétienne de Kef⁴. »

Dans la cour de la mosquée de Bab-el-Cherfiine, lettres de 0 m. 12.

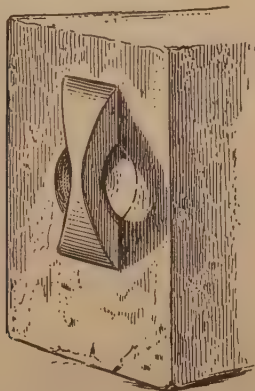
BONIFA [tius? tia?]
FIDELIS
IN PA
CE

Au même endroit, lettres de 0 m. 06 :

COLONICA
IN PACE
FILIO CYRIVSE
ET NE POTESE

Sur deux fragments de marbre; lettres de 0 m. 12 :

AEMLIAN RA VIRGO
V IN PACE vixi TA ANNIS LX



6454. — Pierre au Kef.

D'après *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 145.

Inscription dont la dernière ligne comportait une acclamation :

✠
A IN PACE
MS
SPES IN

Inscription précédée du *chrismon*² :

✠
BICTO
RIA
IN PACE
ANIS XLV

Victoria in pace, (vixit) annis 45.

Inscription trop incomplète pour être utilisée :

DE
V
O
SRI REQVI
ESCUNT RE
QVIE

¹ E. Espérandieu, *Étude*, p. 40-42. — ² *Corpus*, t. viii, n. 1768. — ³ *Ibid.*, t. viii, n. 1769. — ⁴ *Bulletin des antiquités africaines*, fasc. 8, p. 218. — ⁵ P. Monceaux,

A Ksar-el-Ghoul, un fragment sur lequel on doit lire peut-être *fi[delis?] in (pace?)*

Le texte suivant offre plus d'intérêt³ :

+ MVLTO ANOS
✕
+ BI + BAT

Multos annos vivat. « Qu'il vive beaucoup d'années. »

Dans la cour de la mosquée de Bab-el-Cherfiine haut. des lettres 0 m. 07 :

LILIOSA F LELI
DMF MORI
FVI IN
PACE ANNIS de
POSIT a SV b

Les épithaphes suivantes ont été trouvées et publiées en 1907.

Dans la basilique de Ksar-el-Ghoul, pierre haute de 0 m. 40, longue de 0 m. 45, épaisse de 0 m. 10. Inscription en quatre lignes renfermées dans une couronne de feuillage, haut. des lettres 0 m. 04⁴ :

VICTO
RIA FIDEL
IS MAMA
IN PACE

Victoria fidelis. Mama in pace.

On ne peut dire si *mama* est ici un nom propre, ou un nom commun signifiant mère, grand'mère ou nourrice. On signale à Bou-Ficha une *Mamma Donata*, à Cherchel une *mamma*.

Dans la basilique chrétienne de Ksar-el-Ghoul. Pierre haute de 0 m. 67, large de 0 m. 50, épaisse de 0 m. 18. Inscription en trois langues, lettres très inégales de basse époque et, le plus souvent, de forme cursive, dont la hauteur varie de 0 m. 105 à 0 m. 025⁵ :

Gr ESC on l u y
F I D E L I Y
In pace Ετ

Cresconius fidelis in pace aet (erna?).

Le dernier sigle est peu clair. Le jambage de droite de l'A est recourbé à droite; vers le milieu de la courbe, on distingue un petit trait; c'est peut-être la diphongue Æ. La lettre suivante a la forme d'un U; mais le jambage de gauche est surmonté d'un trait, c'est sans doute la lettre T (*t* cursif).

Dans la maison de Sidi Kaddour. Pierres servant de pavés dans la cour : ce sont les deux morceaux qui se raccordent exactement d'une stèle brisée. Hauteur de la stèle, 1 m. 20, largeur 0 m. 45. Inscription en six lignes, surmontée d'un monogramme constantinien; haut. des lettres 0 m. 10, haut. du chrisme, 0 m. 16 :

✠
INNO
CENTI..
FIDELI..
VIXIT IN
ACE AN
IXNIS XXXI

Innocenti[us] fidelis vixit in [p] ace annis XXXI.

Il existait encore au Kef, en 1880, un gros bloc de pierre, paraissant complet, sur lequel était gravé en

Inscriptions du Kef, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1907, t. LXVII, p. 354, 355, n. 1-3.

grandes lettres d'environ 0 m. 15 de hauteur, le texte suivant ¹ :

DEO SOLI

Le bloc se trouvait alors dans un mur arabe construit à quelques mètres de la fontaine romaine.

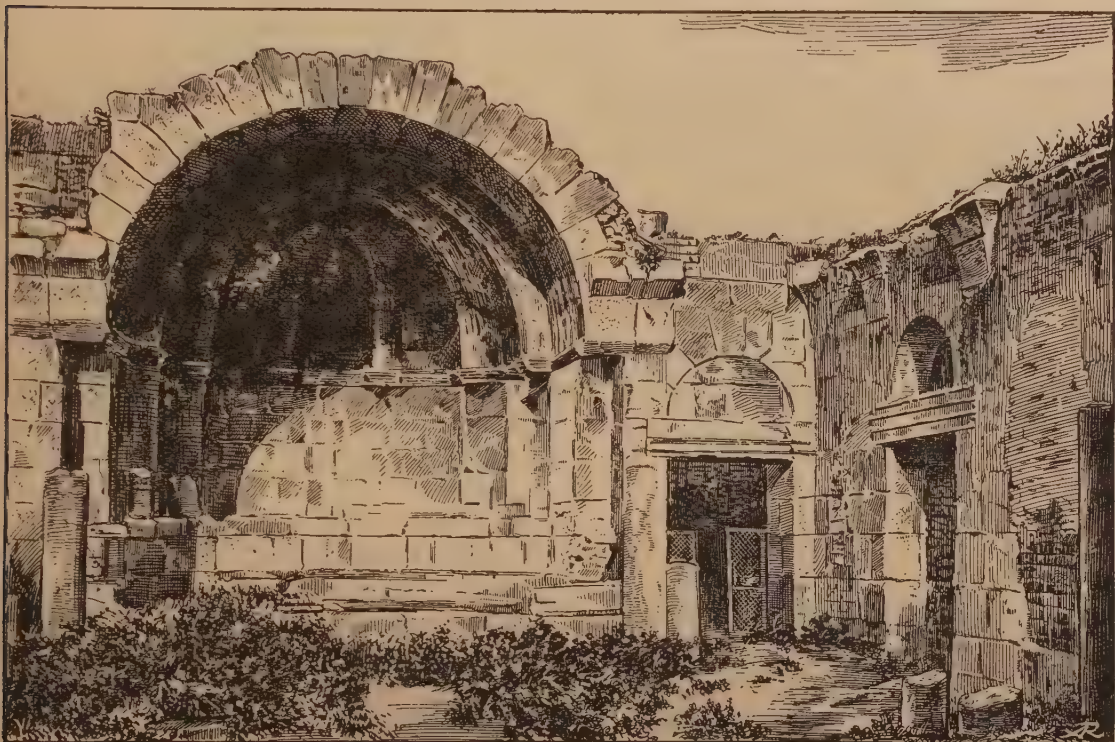
Dans le déblaiement de la basilique de Dar-el-Kouss, la clef de voûte de l'abside est encore en place; le relief est assez endommagé, mais l'estampage de P. Gauckler laisse cependant reconnaître toute les lignes. En voici la reproduction ² (fig. 6456).

En haut, en caractères byzantins, les quatre lettres suivantes : DMNS = d(o)m(i)n(u)s. Au milieu, dans

supérieure présente les lettres suivantes SCS = Sanctus. La branche gauche un P, la branche droite un R, la branche inférieure un S ³ :

Sanctus Petrus.

De la présence du nom de saint Pierre sur les deux principales clefs de voûte de la basilique, on ne saurait douter que cet important monument chrétien était dédié à ce saint. C'est la première fois que l'on arrive à identifier ainsi une basilique africaine. Le mur du sud de cet édifice était percé de cinq portes dont trois étaient ornées de croix grecques sculptées sur le linteau, mais sans aucune inscription. Au-dessus de la seconde porte, une croix simple, dont les branches sont longues de 0 m. 20. Au linteau de la troisième



6455. — Église romaine au Kef. D'après une photographie.

un trapèze reproduisant la forme de la clef de voûte est inscrite une couronne; dans la couronne, une croix grecque dont les quatre branches portent les lettres suivantes : PTRS = p(e)tr(u)s; dans les quatre angles du trapèze sont figurés des S droits à gauche, signifiant *sanctus*.

P. Gauckler lit : *Dominus Christus, Sanctus Petrus.*

P. Monceaux propose : *Domnus Petrus.*

Clef de voûte de l'arc du narthex retrouvée dans les déblais de la basilique; elle présente un bas-relief disposé d'une manière un peu différente. La clef de voûte est haute de 0 m. 50, large au sommet de 0 m. 40, à la base de 0 m. 25 et épaisse de 1 m. 12. La croix grecque, en relief de 0 m. 015, est inscrite dans une circonférence à double filet (fig. 6456). La branche

porte, une croix (de 0 m. 18) enfermée dans une couronne (diamètre 0 m. 26), et encadrée de deux rameaux d'olivier ⁴. A la cinquième porte, une croix inscrite dans une couronne, avec un rameau d'olivier et une branche d'épine (fig. 6457 ⁵). La quatrième porte n'avait pas d'ornements ni d'inscription.

Un fragment trouvé dans un des tombeaux du sous-sol de la basilique montre un nouvel emploi probable de *Hic situs est* sur une inscription chrétienne ⁶ :

in pace GE
vi XIT
a NN is
H . s . c.

¹ L. Poinssot, *Quelques inscriptions de Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 307. — ² P. Gauckler, *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie par le service des Antiquités dans le cours des cinq dernières années*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1897, p. 412-413, n. 147; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 202, n. 247. — ³ P. Gauckler, *op. cit.*, p. 413, n. 148; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 203, n. 248. — ⁴ Cagnat, *I^{er} rapport*, dans *Arch. des missions*, p. 108; figure peu exacte. — ⁵ P. Gauckler, *op. cit.*, p. 415, n. 155. — ⁶ P. Gauckler, p. 414, n. 149.

tienne d'Afrique, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 202, n. 247. — ³ P. Gauckler, *op. cit.*, p. 413, n. 148; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 203, n. 248. — ⁴ Cagnat, *I^{er} rapport*, dans *Arch. des missions*, p. 108; figure peu exacte. — ⁵ P. Gauckler, *op. cit.*, p. 415, n. 155. — ⁶ P. Gauckler, p. 414, n. 149.

Pierre de taille encastrée à l'angle et au niveau du seuil de la porte qui termine le bas côté sud de la nef, du côté du chœur. Caractères grossièrement gravés, sans profondeur, hauts de 0 m. 16¹ :

I ADDITOCVLTV

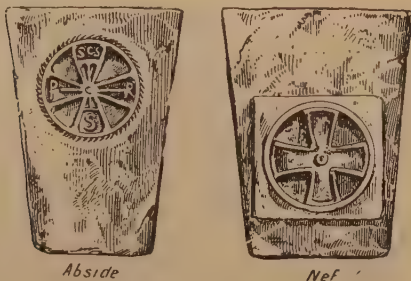
...i addito cultu...

Fragment brisé de partout, sauf à gauche. Lettres de basse époque, de forme très irrégulière, de hauteur très variable (0 m. 03 à 0 m. 06²) :

\\TAB I
QVE NVLLVM R
TVNC LAPSA S
///ONTAN^TAE M
///OMNIPO
///AC

Ce fragment semble relatif à la construction de la basilique de Dar-el-Kouss, sur les restes d'un édifice en ruines. Il est malheureusement trop mutilé pour que l'on puisse en tirer aucun renseignement précis.

Inscription encastrée dans le mur d'une maison arabe, près de la fontaine romaine. Longueur 1 m. 10;



6456. — Clefs des arcs.

D'après *Bullet. archeol. du Comité*, 1897, p. 413.

hauteur 0 m. 30; hauteur des lettres : 0 m. 08 à la première ligne, et 0 m. 06 à la seconde³ :

Si Deus pro nobis QVIS CONTRA NOS
FVNDATALABORE

Si Deus pro nobis quis contra nos... fundata labore.

A ces inscriptions chrétiennes nous ajouterons celle d'un habitant païen du Kef, qui mourut à Rome et fut enterré dans le cimetière du Vatican⁴ :

D	M	S
M. ANTONI	ANTONIA	
VS DF TVRBO	RVFINA P	
ROMA DEFV	F VIXIT AN	
NCTVS INMAV	NIS · LXXVI	
SOLEO SVO SEPV	DIEBVS	
LTVS AT VATICA	XXI · H · S · E.	
NVM VIXIT		
ANNIS LXV		

Diis manibus sacrum.

M(arcus) Antonius, D(ecimi) f(ilius), turbo Roma defunctus, in mausoleo suo sepultus at Vaticanum, vixit annis 65. Antonia Rufina, P(ubii) f(ilia), vixit annis 76, diebus 21. Hic sita est.

III. MUSÉE. — Dans son *Rapport* de 1882-1883, H. Saladin énumérait quelques pièces du *Musée* du

¹ Id., Gauckler, *op. cit.*, p. 414, n. 150. — ² Id., p. 415, n. 158. — ³ E. Espérandieu, *Étude*, p. 55, n. 124. — ⁴ H. Saladin, *Rapport sur la mission faite en Tunisie, dans Archives des missions scientifiques*, III^e série, t. xiii (1887), p. 207. —

Kef installé à Dar el Bey dans un escalier et deux salles du premier étage. Parmi les objets chrétiens, il signalait un chapiteau semblable à un chapiteau d'Haouch Khima-mta-Darraouia et qui présente la plus grande analogie avec certains chapiteaux de nos édifices français du XI^e siècle (fig. 6458). Il mesure 0 m. 35 de diamètre supérieur en tailloir et 0 m. 30 de haut. Il se compose d'un tailloir à faces concaves dont le milieu est décoré d'un dé; au-dessous la corbeille tronconique du chapiteau est décorée de quatre volutes ou cornes, quatre feuilles d'angles et quatre



6457. — Linteau de la porte M.

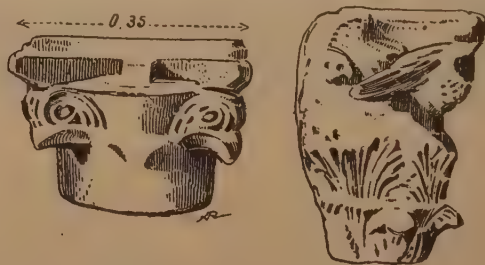
D'après Gauckler. *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, 1913.

feuilles de milieu, ces feuillages seulement épannelés⁵.

Chapiteau provenant de Bordj Messaoudi (fig. 6459) composé d'un tailloir dont les faces concaves sont supportées aux angles par des oiseaux, dont les pattes reposent sur deux rangs de feuillages traités avec une précision et une sécheresse toutes byzantines. Entre les oiseaux sont figurées grossièrement des têtes de bœufs.

Carreaux estampés en terre cuite venant d'Haïdra. Sacrifice d'Abraham, deux oiseaux affrontés, une rosace, une chèvre, un lion passant devant un arbre.

Amulette de cuivre rouge, apportée du Kef, et faisant partie de la collection de médailles de la reine de Hollande, à la Haye⁶. Il s'agit d'une amulette destinée à être portée au cou, comme l'indiquent les deux trous, on dit bien deux trous, car l'échancrure



6458-6459. — Chapiteaux du Kef.

D'après *Archiv. des missions scientif.*, 1887, t. xiii, p. 210, n. 3, 4.

qui se trouve en haut n'est pas une simple cassure comme le dessin paraît l'indiquer, mais elle conserve dans sa partie inférieure la forme non douteuse d'un trou percé à dessein. Cette amulette a servi à deux personnes, le nom propre du côté antérieur et du revers ayant été effacé, et un autre gravé à la place. C'est apparemment à l'occasion de ce changement de destination que le second trou a été percé, puisqu'il

⁵ Cf. J. C. Reuvsen, *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs*, in-8°, Leide, 1830, p. 29-32, pl. iv, n. 7 b., Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, p. 1309, pl. viii, fig. 59.

a enlevé deux lettres du revers, que le premier trou ménageait (fig. 6460).

On croirait que l'oiseau a été gravé avec un instrument assez émoussé, et que chaque trait des lettres a été frappé séparément et repassé avec un poinçon. Sur l'original, les petites plumes de la poitrine disposées en lignes horizontales ont une direction diagonale plus marquée et parallèle à la direction de l'aile gauche, en outre les lignes ondulées qui les forment sont moins nombreuses.

L'inscription du revers donne : *Invidi(a i)nvidiosa nicil tibi ad? anima pura et munda. Quiriace; satamalina non tibi p(ra)evalea(n)t. Ligabit te dei brachium dei et Christi et signu(m)et sigil(l)u(m) Solomo(nis) + Paxcasa*; ligne 4, les lettres *ad* pourraient contenir le verbe manquant, auquel cas il faudrait peut-être lire : *nicil tibi adimet*, « ne t'enlèvera rien ».

« L'envieuse envie ne te (fera aucun mal ou ne t'enlèvera rien), âme pure et sans tache. Quiriace. La semence du malin ne prévaudra point contre toi. Le bras de Dieu te liera, et le signe (la croix) du Christ et le sceau de Salomon + Pascas(i)a. »

L'inscription de la face principale donne : *Id non*



6460. — Amulette

D'après C. Reuvsens, *Lettres à M. Letronne*, 1830, atlas, pl. iv, n. 7.

prævaleas (pour *prævaleat*) *in(f)austum* ou *in(f)anti*. *Ligabit te brachium dei. Quiriace, in deo vivas.*

« Que ceci (signe de) malheur? ne prévale pas contre toi, le bras de dieu te liera. Quiriace, que tu vives en dieu. »

Au revers on lit : *Quiriacei* et au droit *Quiriacedi*, ces lettres *ei* et *di* sont des vestiges du nom de la première titulaire de l'amulette.

H. LECLERCQ.

KEFR-KENNA. — I. La pierre de Cana. II. Les vases de Cana. III. Une mosaïque à Cana.

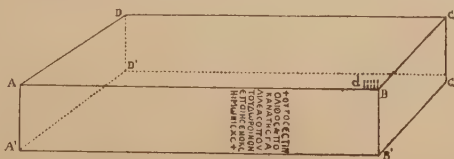
Kefr-Kenna, à deux kilomètres d'El Mechhed, dans la Basse-Galilée, est la bourgade que catholiques et schismatiques reconnaissent, de préférence à Kanna el-Djebil, comme étant la petite ville où Jésus-Christ convertit l'eau en vin aux noces de Cana (voir ce mot).

Les témoins archéologiques du miracle de Cana sont nombreux et dispersés; il est utile d'en dire quelque chose.

I. LA PIERRE DE CANA. — L'emplacement d'Élatée est connu. Le Céphise, qui prend sa source dans le massif du mont Oéta et va se perdre près d'Orchomène dans le lac Copais, traverse une longue vallée qu'on appelle la plaine de Phocide. Cette plaine, très étroite à la source du fleuve, s'élargit par degrés, à mesure que s'écartent les deux chaînes de montagnes détachées du nœud de l'Oéta qui la bornent, à droite le Parnasse, à gauche le Callidromos prolongé par le Cnémis. Un rameau du Cnémis, retournant vers le Nord, va se heurter contre la mer d'Eubée, un autre

contrefort, dirigé vers le sud, vient mourir en pentes douces au lit profond que s'est creusé le fleuve; c'est sur ce versant, non plus dans la montagne, mais pas encore dans la plaine, que fut construite Élatée.

Dans les ruines de l'église de la Panaghia, construite sur l'emplacement de l'ancienne Élatée, M. Pierre



6461. — Pierre de Cana.

D'après *Bull. de corresp. hellén.*, 1835, t. ix, p. 33.

Paris trouva une grande pièce de marbre gris veiné de blanc, mesurant 2 m. 33 de longueur, sur 0 m. 64 de largeur et 0 m. 33 de hauteur. Il communiqua sa découverte à M. Ch. Diehl qui la rendit publique et l'« illustra » (fig. 6461). La face supérieure ABCD est soigneusement polie, ainsi que les deux faces latérales AA'BB' et AA'DD'; la partie inférieure A'B'C'D' et les deux autres faces BB'CC', CC'DD' sont demeurées frustes. Sur la face latérale AA'BB' un rebord assez haut fait saillie le long de la partie inférieure de la pierre; sur cette même face une inscription est gravée dans le sens perpendiculaire aux arêtes AB et A'B'. Les caractères profondément gravés sont de basse époque. Voici le fac-similé, la transcription et la traduction de ce texte intéressant (fig. 6462) :

+ Οὗτός ἐστιν
ὁ λίθος ἀπὸ
Κανᾶ τῆς Γα-
λιλαίας ὅπου
τὸ ὕδωρ οἶνον
ἐποίησεν ὁ Κ(ύριος)
ἡμῶν Ἰ(ησοῦς)ς Χ(ριστός)ς +

« C'est ici la fameuse pierre venue de Cana en Galilée, la ville où Notre-Seigneur Jésus-Christ changea l'eau en vin. »

Il ne s'agit pas ici, comme on le croirait au premier

+ΟΥΤΟCΕCΤΙΝ
ΟΛΙΘΟCΑΠΟ
ΚΑΝΑΤΗΣΓΑ
ΛΙΛΕΑCΟΠΟΥ
ΤΟΥΑΩΡΟΙΝΟΝ
ΕΠΟΙΗCΕΝΟΧC
ΗΜΩΝΓCΧC+

6462. — Inscription de la pierre de Cana.

D'après *Bull. de corresp. hellén.*, 1885, t. ix, p. 33.

abord, d'une pierre sur laquelle se fit le miracle fameux, l'emploi de la préposition ὅπου qui signifie l'endroit où, la ville où, se rapporte à Κανᾶ plutôt qu'à λίθος. Il s'agit donc d'une pierre provenant de Cana, ville fameuse, mais il reste à savoir quelle est cette pierre que désignait suffisamment le souvenir de sa provenance topographique.

Les itinéraires du Moyen Age signalent à Cana plusieurs monuments; les plus célèbres sont les vases,

hydriæ, dont nous parlerons bientôt. Dans l'*Itinéraire* mis sous le nom d'un soi-disant Antonin de Plaisance, et qui n'est pas postérieur au 9 juillet 551, on lit ces mots : *Deinde venimus miliario 3 in Cana ubi Dominus fuit ad nuptias, et accubimus in ipso accubitu, ubi ego indignus parentum meorum nomina scripsi*¹. Ce texte a été rencontré par Du Cange qui donne au mot *accubitus* le sens de salle à manger²; cependant comme il est certain que l'auteur rapproche volontairement les mots *accubimus* et *accubitus*, celui-ci doit s'entendre du lit sur lequel on s'étend pour manger.

Ce lit de table qu'on montrait à Cana au VI^e siècle n'est-il pas identique à la pierre fameuse si étroitement associée au souvenir du miracle? Les dimensions de la pierre autorisent cette hypothèse; le polissage de certaines faces indique que le marbre était placé originairement comme un banc ou un lit, dans l'angle de deux murs. Ici se place l'histoire du graffito à laquelle nous avons déjà fait allusion (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *ITINÉRAIRES*, col. 1899).

En 1885, M. Ch. Diehl écrivait : « J'ai soigneusement examiné la pierre d'Élatée; et, sur la face supérieure, près de l'endroit où devaient reposer la tête et le haut du corps de la personne couchée, j'ai découvert une inscription tracée à la pointe. Elle se trouve au point d de notre figure 6461, à 0 m. 12 du sommet de l'angle ABC et immédiatement au-dessous de l'arête CB. Les caractères, hauts de 5 millimètres et gravés peu profondément, se distinguent nettement à l'aide d'une loupe; par leur forme, ils ne sont point postérieurs au VI^e siècle. L'inscription, dont la première partie a été enlevée par un éclat de pierre, présente un arrangement assez singulier : elle est disposée en colonnes parallèles, séparées par d'assez larges intervalles. La fin, qui seule subsiste, est ainsi conçue :

KAI	MOY
THC	AN
NHT	TWN I
POC	NOY +

« Il est aisé de restituer, au moins approximativement, le texte complet de l'inscription :

(+ Μνήθητι, Κύριε, τοῦ πατρὸς) καὶ τῆς μητρὸς μου Ἀντωνίου +

« A moins d'admettre une étrange coïncidence de nom et d'époque, on ne saurait voir dans l'Antonin du *graffito* un autre qu'Antonin de Plaisance : c'est dire toute l'importance du marbre d'Élatée. Grâce au détail insignifiant mentionné par le pèlerin du VI^e siècle, la fameuse pierre de Cana, comme dit l'inscription, a désormais une origine certaine et une histoire assurée. Elle vient bien de Palestine : dès le VI^e siècle, à Cana, on la montrait aux pèlerins comme le lit sur lequel le Seigneur s'étendit au repas des noces. On comprend dès lors aussi la forme de l'inscription qui désigne cette pierre : c'est sur ce lit que le Christ était couché quand il fit le miracle, c'est à ce miracle autant qu'à l'attouchement divin qu'elle devait sa célébrité. »

En 1889, l'auteur ajoutait ces lignes : « La pierre de Cana a quelque peu fait parler d'elle. Le gouvernement grec a chargé une commission d'aller examiner à Élatée le monument découvert, et cette commission a cherché en vain, paraît-il, à retrouver le proscynème. Toutefois il faut croire que le doute demeurerait permis, même après le savant rapport des commissions, car le gouvernement hellénique a fait transporter la

pierre d'Élatée à Athènes, et l'a fait placer dans le *narthex* de l'église de la petite Métropole où elle se trouve aujourd'hui.

« Je dois avouer que dans ce vestibule obscur il est à peu près impossible de découvrir un *graffito* gravé peu profondément, et dont les caractères, même en lumière, ne se distinguaient qu'à l'aide d'une loupe. Ceci explique, sans doute la polémique assez vive qui s'est engagée au sujet de cette inscription, et les dénégations parfois passionnées qui ont accueilli cette découverte. C'est en prévision de ces observations, que j'avais cru devoir, dans mon article, indiquer l'emplacement précis, la disposition caractéristique et la hauteur des lettres du *graffito*. Il se peut que dans le transport les caractères de l'inscription soient devenus moins aisément déchiffrables encore, et que la preuve formelle ait été rendue ainsi difficile, sinon impossible à apporter.

« Pour moi, comme il ne me convient point de paraître inventer des reliques, et encore moins des inscriptions, je demande qu'on tienne pour non avenu tout ce que j'ai dit du *graffito* d'Antonin. En examinant soigneusement la pierre d'Élatée, j'ai cru y voir nettement les lettres de l'inscription, et j'ai rapporté sincèrement ce que j'ai cru voir; si je me suis trompé — si étrange que soit une hallucination de cette sorte — je tiens tout au moins à n'induire personne en erreur, et ne pouvant fournir une preuve formelle, j'aime mieux, jusqu'à plus ample informé, admettre que j'ai mal vu³. »

Depuis lors, en 1902, la personnalité d'Antonin de Plaisance a été réduite à l'anonymat (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *ITINÉRAIRES*, col. 1899-1900). Quoi qu'il en soit d'Antonin, l'au re inscription atteste que la légende qui rattachait cette pierre au miracle de Cana a dû être faite d'assez bonne heure, la paléographie de l'inscription de la tranche se rapportant environ au VII^e siècle.

La pierre ne dut pas demeurer fort longtemps en Palestine. L'anonyme de Plaisance est le dernier qui signale l'existence du monument à Cana. Arculf, qui voyageait en Palestine vers 670, Willibald, qui y vint vers 724, n'en ont déjà plus connaissance; les textes postérieurs l'ignorent entièrement. On peut donc conjecturer que la menace des invasions perse ou arabe en Palestine, décida quelque chrétien pieux ou même un empereur de Byzance à sauver cette précieuse relique. L'examen de l'inscription favorise cette conjecture : les caractères appartiennent au VI^e ou au VII^e siècle, et la manière dont l'inscription est tracée sur la pierre prouve qu'à l'époque où elle fut gravée le marbre dut être changé de place. Si un *graffito* existe réellement, gravé par un personnage qui se nommait Antonin, il a trouvé la pierre dans la même situation qu'elle occupait au I^{er} siècle, couchée sur sa face inférieure A'B'C'D', c'est ce que démontre le lieu où il écrivit son proscynème. Quand la grande inscription fut gravée, la pierre était dressée sur sa face AA'DD' et maintenue debout probablement par deux murettes. Ce changement s'explique aisément si l'on admet qu'à ce moment la relique fut transportée hors de la Palestine : il reste à montrer comment elle put parvenir à Élatée.

On ignore à peu près tout de l'histoire d'Élatée à l'époque byzantine. Cette ville possédait un évêque au IV^e et au V^e siècle⁴, mais postérieurement à cette date la ville n'apparaît plus sur aucune des listes

¹ *Itinera hierosolymilana... latina lingua exarata*, édit. Tobler et Molinier, t. 1, p. 93. — ² Du Cange, *Glossarium med. et infim. latin.*, au mot *Accubitus*, 5 : *tricladium in quo ad mensam adcumbitur*. — ³ Ch. Diehl, *La pierre de Cana*, dans *Bull. de correspond. hellénique*,

1885, t. IX, p. 35, 36; Le même, *La pierre de Cana*, dans P. Paris, *Élatée, la ville, le temple d'Athéna Cranaia*, in-8°, Paris, 1892, p. 311, 312. — ⁴ Le Quien, *Oriens christianus in quatuor patriarchatus digestus*, in-fol., Paris, 1740, t. II, p. 205.

ecclésiastiques¹. Dans les textes relatifs à la géographie de l'empire, Élatée est mentionnée une seule fois, au vi^e siècle; Hiéroclès la nomme parmi les villes de l'heptarchie d'Hellade². Les Byzantins occupèrent la colline des Cranai au nord-est d'Élatée; on y a retrouvé les ruines d'une chapelle et d'habitations byzantines. On sait que souvent le culte de la Vierge a succédé, dans les temples grecs, au culte d'Athéna, et cette raison suffit à expliquer que les chrétiens se soient établis sur ce sommet perdu. On a trouvé parmi les ruines de la ville des monnaies à l'effigie de Justinien et de Justin II, et d'autres monnaies découvertes aux environs de la chapelle de la Panaghia montrent qu'au x^e et jusqu'au xii^e siècle, Élatée gardait quelque importance.

Resterait donc la question de savoir pourquoi une relique aussi considérable que la pierre de Cana serait venue échouer dans une localité si peu importante. Un particulier ne pouvait emporter dans ses bagages un monument de ce volume et de ce poids; quant à l'empereur il n'avait aucune raison de se dessaisir de la relique entière au profit de cette ville obscure. Toutefois, l'examen des lieux et certaines circonstances accessoires permettent de présenter une hypothèse assez vraisemblable.

L'église de la Panaghia, le plus vaste des oratoires d'Élatée, mesure 15 m. 70 de large et, dans la partie déblayée, plus de 18 mètres de long; elle semble avoir été construite tout exprès pour contenir la relique, à en juger par la place qu'elle occupait dans l'église. Entre les deux arcades qui donnaient accès dans le *béma*, dans l'endroit le plus honorable et le plus en vue, la pierre était dressée, montrant aux fidèles l'inscription, qui disait son origine et maintenue en équilibre par les membres même de l'édifice. Qu'on suppose la chapelle antérieure au transfert de la pierre, cette disposition devient inexplicable : dans ce cas, on eût placé le marbre dans l'une des absides ou le long des murailles de l'église, on n'aurait pu le faire entrer comme pièce intégrante dans la construction même de l'édifice.

Il faudrait fixer l'époque de la construction, ce qui est malaisé vu les nombreux remaniements infligés à l'édifice. Dans l'état où il se trouvait à l'époque des fouilles on ne pouvait relever à peu près aucun indice utilisable sur son origine. Les chapiteaux de quelques colonnes, épars sur le sol, sont de fort basse époque et taillés en forme de cubes avec, sur une des faces du tailloir, une croix, parfois inscrite dans un cercle. Cependant, un fait semble indiquer que la Panaghia est postérieure à l'époque de la domination byzantine en Grèce : parmi les pierres antiques qui sont en grand nombre entrées dans la construction de l'édifice, il s'en est trouvé une portant une inscription, non point grecque, mais purement byzantine :

† ΑΝΘΕΜΙΩ ΚΕ ΒΟ

On a trouvé aussi dans les décombres un sceau de plomb portant au droit une vierge auréolée sans exergue, et au revers, disposés sur cinq lignes, les mots suivants :

†
ΘΜΡΩΗ
ΡΕΡΑΙΩ
ΤΑΓΡΡΑ
ΦΑCΙΩ
ΑΝΝΩ

Θ(εοῦ) Μ(ήτερ) βώη(θι). Βεβαίω τὰς γραφὰς Ἰωαννοῦ.

Dans le sol de la chapelle on a trouvé un trésor assez

considérable, composé de 138 deniers de billon, appartenant aux princes d'Achaïe et aux ducs d'Athènes, sires de Thèbes, dans le domaine desquels se trouvait Élatée, et de 22 pièces d'argent à l'effigie du doge François Dandolo. On en peut induire que jusqu'au xiv^e siècle, Élatée garda un semblant d'importance, assez pour que l'église de la Panaghia, dont la construction serait antérieure au xiii^e siècle, ait été remaniée et restaurée par quelque prince franc établi dans la Grèce continentale.

Les Latins, qui en 1204 entrèrent à Constantinople, s'y approvisionnèrent de reliques à leur gré. Les grands personnages prirent les pièces célèbres. Venise emporta la table de la Cène³ et le roi de France reçut de l'empereur Baudouin la plus grande partie de la pierre du Saint-Sépulcre⁴. Les simples chevaliers, les clercs se contentèrent de détacher à coups d'épée ou de marteau quelques parcelles de ces précieuses reliques, d'autres qui avaient un tempérament plus calme et des dons d'embaumeur s'y prirent différemment. Il est possible qu'un de ces démenageurs ait jeté son dévolu sur la pierre de Cana si celle-ci était arrivée à Byzance, le grand entrepôt, pour ne pas dire le grand marché aux reliques. Déjà plusieurs vases de Cana en avaient pris le chemin et, en vérité, une relique de l'importance du lit de table se devait à elle-même de faire le voyage de la capitale. Quand les croisés vinrent mettre à sac Byzance, en 1204, un des vainqueurs s'adjugea la relique et la fit transporter dans ses domaines; c'est là qu'on l'a retrouvée.

II. LES VASES DE CANA. — De bonne heure les souvenirs du miracle de Cana se dispersèrent dans le monde chrétien. Avant le vi^e siècle personne n'en parle parmi les pèlerins qui visitèrent cette ville. Dès le vi^e siècle quatre des *hydries* avaient quitté la Galilée, car l'anonyme de Plaisance n'en trouve plus que deux⁵; entre le vi^e et le viii^e siècle, c'est-à-dire au moment de l'invasion arabe en Palestine, une autre disparut⁶; quelques années plus tard il ne resta à Kefr-Kenna que le souvenir de ces précieux monuments. En 1217, on montra à Thietmar *vestigia ubi ydrie posite fuerant*, et on lui conta que la citerne où fut puisée l'eau du miracle renfermait encore *aquam habentem saporem vini*. En 1231, l'auteur des *Pèlerinages por aler en Jherusalem* dit que l'on voit à Cana « le lieu où les noces furent faites. » Vers 1265 on montrait seulement « le lieu où les VII ydries estoient⁷. » En 1652, au cours d'une excursion faite à Cana, « M. I. Doubdan, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Paul et Saint-Denis en France, et confesseur du célèbre monastère des Ursulines de la mesme Ville » nous apprend que : « De là descendant une petite vallée pierreuse, nous arrivâmes à Cana, qui n'est plus qu'un chétif village, qu'il nous fallut traverser d'un bout à l'autre, pour voir l'église que sainte Hélène a fait bastir à la place de la Maison que Nostre Seigneur a honoré de ce premier miracle : c'est un bastiment fort ancien, tout fait de pierres de taille, qui consiste en deux grands corps de logis, dont celui de main droite est l'église, qui est une voûte longue environ de quarante pas, et large de vingt, soutenue au milieu d'un rang de colonnes, et quelques fenestres qui y donnent le jour. Elle est toute déserte, et néanmoins encore toute entière, et sert de Mosquée à ceux du pays, et dessous icelle est une Chapelle qu'on dit estre au mesme endroit où Nostre Seigneur fit cette merveille. L'autre partie est un grand logis, qui estoi la demeure des ecclésiastiques, ou à présent logent le Santons, et entre ces deux bastiments est une court

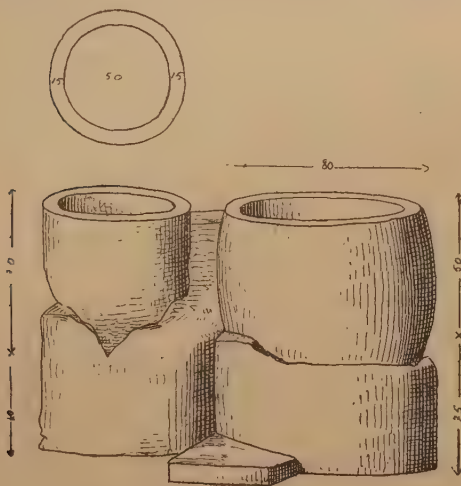
¹ Peut-être le siège fut-il réuni à Daulis. — ² *Synecdemus*, édit. Parthey, p. 9. — ³ Riant, *Exuviae sacrae*, t. II, p. 274. — ⁴ Riant, *Exuviae sacrae*, t. II, p. 135. —

⁵ *Itinera latina*, t. I, p. 93. — ⁶ *Ibid.*, t. I, p. 260. —

⁷ *Itinéraires français*, p. 101. — ⁸ *Itinéraires français*, p. 187, cf. p. 197.

assez spacieuse, sur la porte et entrée de laquelle est une grande pierre qui sert de linteau, où sont taillés en relief trois pots ou cruches, avec quelque écriture ancienne, et à moitié effacée, qui fait paraître que c'est le même lieu où ce grand miracle a été fait (*En marge*: Le Trésor de S^t-Denys en France se glorifie d'avoir une des cruches qui servirent à ce miracle. L'Église de S. Sauveur d'Onese en Espagne en possède une autre).

« De là nous retournâmes sur nos pas à l'entrée du village par où nous avions passé, pour aller voir la Fontaine où on alla puiser l'eau qui servit à ce miracle. Cette fontaine est fort belle et abondante en eau, qui fait un ruisseau qui court le long du village... Elle est toute dans terre, et revêtue de tous costez de pierres-de-taille, avec deux escaliers aux deux costez pour descendre à l'eau, qui est fort fraîche et excellente ¹. »



6463. — Vases de Kefr. Kenna.

D'après *Monuments Piot*, 903, t. x, p. 147, fig. 2.

En 1882, Victor Guérin écrit ce qui suit : « A une trentaine de pas à l'Ouest des ruines de cet édifice, on voit celles d'un autre sanctuaire connu sous le nom de Beit-Semaan (maison de Simon). Changé plus tard en mosquée et maintenant à moitié renversé, il passe pour avoir été construit sur l'emplacement de la maison de Simon le Cananéen, l'un des douze apôtres. Au dire de Nicéphore Calliste, c'était lui dont on célébrait les noces, le jour où N.-S. changea l'eau en vin.

« On y voit une petite église appartenant aux grecs schismatiques et leur servant de paroisse. Elle est certainement postérieure à l'époque des croisades, et les grecs avouent eux-mêmes qu'elle n'est pas située sur l'ancienne salle du festin qu'ils placent, comme les latins, à l'endroit où sont les restes de la mosquée dont j'ai fait mention. Mais d'un autre côté, ils montrent dans leur église deux grandes *hydries* de pierre, encastrées grossièrement dans la maçonnerie, qu'ils affirment être deux des six vases dans lesquels l'eau fut convertie en vin (fig. 6463). Ces *hydries* sont-elles les *lapideæ hydriæ* du miracle? Il serait peut-être téméraire, mais non ridicule de le prétendre, car elles paraissent antiques ². » Ces vases avaient été dessinés en 1858 par M. de Vogüé et ont été reproduits par M. de Mély ³.

Or nous lisons dans *l'Itinéraire de l'anonyme de Plaisance*, avant le 9 juillet 551, le passage suivant : « De Diocésarée nous fîmes trois milles pour arriver à Cana, où le Seigneur vint aux Noces. Nous nous assîmes à la table où il s'était assis, et quoiqu'indigne, j'y gravai le nom de mes parents. Là sont deux *hydries* : j'en remplis une d'eau, il en sortit du vin : je l'ai placée sur mon épaule et l'ai présentée à l'autel et nous nous sommes baignés dans la fontaine même pour attirer sur nous la bénédiction d'en-haut ⁴. »

Le pèlerin n'affirme pas que les deux *hydries* en question soient les vases dont il est parlé dans l'évangile, mais voici ce que nous lisons dans saint Willibald (en 725) : « Et les voyageurs vinrent à la ville de Chana, dit l'*Hodæporicon*, où le Seigneur changea l'eau en vin. Là, est une grande église, et dans cette église on voit une des six *hydries* que le Seigneur avait ordonné de remplir d'eau, qui fut changée en vin, et de ce vin ils communierent ⁵. »

A partir de ce moment la relique disparaît pendant onze siècles, et c'est Lamartine qui le premier la signale dans son *Voyage en Orient*; les religieux, dit-il, lui ont montré « les jarres qui contiennent le vin du prodige. »

Voilà ce qu'on peut dire de plus certain sur les *hydries* de Cana et chacun est libre d'accorder sa créance, sur d'aussi faibles témoignages séparés par de si longs intervalles, à l'authenticité des monuments dont nous venons de parler. Il est incontestable que, authentiques ou non, ces reliques ont assez peu impressionné les habitants de Cana. Sur six *hydries* quatre disparaissent sans retour, puis une autre, ensuite on les retrouve au nombre de deux. Est-ce l'Orient qui s'est partagé les vases disparus? On trouve deux vases à Jérusalem, un à Constantinople qui ne sont pas fort bien attestés : des deux premiers il n'est pas question avant 1130, du troisième, avant 1350; à ce compte, ils ne peuvent même se réclamer de l'antériorité sur les vases conservés en Occident. Ici on s'y est pris de bonne heure. Reichenau possède son *hydrie* de Cana depuis 910; Quedlinbourg a reçu la sienne de l'impératrice Théophanie, femme d'Otton II; Hildesheim montre dans le trésor de sa cathédrale un fragment donné par l'évêque saint Bernard, en 1020; et Tournai a son *hydrie* avant 1087.

Ce qui est admirable ce n'est pas la conservation de ces vases c'est leur multiplication et leur variété; l'évangéliste saint Jean nous dit tout net : *sex hydriæ*; aujourd'hui on en possède trente-cinq.

Nous n'avons pas à revenir ici sur ce qui a été dit à propos du nombre et de la forme des *hydries* dans les monuments primitifs de l'archéologie chrétienne (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CANA); aussi bien l'archéologie est de toutes les disciplines celle dont s'embarrassent le moins les très honnêtes gens, qui vont porter le tribut de leur vénération aux récipients variés qu'on leur présente sous l'estampille de vases de Cana. Sur le coffret de Saint-Nazaire de Milan, ce sont des amphores dont la pointe en s'enfonçant dans le sable assure la fixité; sur la chaire de Ravenne, ce sont des urnes ouvragées et très élevées; sur un des panneaux de Sainte-Sabine, c'est le *dolium* bas et pansu.

Rien de plus facile que de transformer un vase quelconque en « vase de Cana », comme l'a montré M. de Mély, par quelques exemples. En 1851, un érudit angevin, Godard-Faultrier signale, d'après un manuscrit de dom Jean Huynes le vase de Cana de Saint-Florent, donné à ce monastère par Charlemagne. En

¹ *Le voyage de la Terre sainte*, Paris, 1666, p. 539-540. — ² *La Terre sainte*, in-4°, Paris, 1882, t. I, p. 308. — ³ *Les vases de Cana*, dans *Fondation Eugène Piot. Monu-*

ments et Mémoires, 1903, t. x, p. 147, fig. 2. — ⁴ *Itinera hierosolymitana*, edit. Geyer, 1898, p. 159. — ⁵ *Itinera latina*, t. I, p. 260.

1853, M. de Vogüé, en 1898, M. Marquet de Vasselot acceptent ce renseignement. Or dom Huynes, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent* (aux Archives de Maine-et-Loire) se borne à dire que sous l'abbé Sigo (1055-1070) on exorcisa un possédé en lui faisant boire du vin dans le *Vase de la Cène*, et ce même « vase de la Cène » se retrouve dans l'*Inventaire des reliques du monastère de Saint-Florent de Saumur du 27 décembre 1533*, où il est parlé d'une « boëtte d'argent bandée de bandes d'argent doré couverte de plusieurs pierres fines non étant de grande valeur, dedans laquelle boëtte est un petit vaisseau aussi bandé de bandes d'argent doré, qu'on dit estre un des vaisseaux de la Cène de Jésus-Christ. »

Le catalogue des vases de Cana n'a donc pas d'intérêt au point de vue de l'archéologie chrétienne; mais au point de vue historique, il nous montre la progression suivie par une pieuse croyance et sa vertu génératrice, puisque nous devrions aboutir à conclure qu'une bourgade de Galilée contenait le plus hétéroclite assortiment de vases qui pût être imaginé. Voici l'énumération des localités qui conservent les monuments de cette supercherie.

Aix la Chapelle (1238) : Inventaire du xiv kal. apr. MCCXXXVII (= 19 mars 1238) : *De lapideis ydreis in quibus Dominus convertit aquam in vinum*.

Cf. H. Kelleter, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. xiv, p. 240; F. de Mély, *op. cit.*, p. 156.

Angers (1449) : Vase en porphyre rouge de 0 m. 47 haut, sur 0 m. 40, diamètre intérieur, orné de deux marques sur les côtés. Rompu en décembre 1793. C'est un don du roi René à la cathédrale d'Angers.

Cf. Godard-Faultrier, dans *Annal. archéol.*, t. xi p. 254; F. de Mély, dans *Fondation E. Piot, Monuments et Mémoires*, t. x, p. 157, pl. xiv, fig. 2.

Bamberg (1493) : Quatre vases figurés dans deux incunables : *Die Ausspruchung des hochwirdign Heilighums des loblichen Stifts zu Bamberg*, 1493, et *Die Weysung und Auszpruchung des Hochwirdigen Heylthums zu (sic) Bamberg. Nach der rechten waren Heylthumb abgezeychneit*, 1509. Ce sont les mêmes deux vases, mais ils ont changé de forme. D'après Chr. Gottlieb Murr., *Merkwürdigkeiten der fürstbischöflichen Residenzstadt Bamberg*, Nürnberg, 1799, p. 117, les deux vases sont en marbre rouge (non pas en porphyre); l'un contient 36 litres, l'autre 96 litres; « ce sont, dit-il, des vases funéraires non des vases pour le vin. »

Cf. Chr. Häutle, dans *Bericht des hist. Vereins zu Bamberg*, 1876, t. xxxviii, p. 112; F. de Mély, *op. cit.*, p. 158, fig. 6 et 7.

Beauvais : Coupe de cristal, rapportée de Constantinople par l'évêque Niles de Nanteuil, après 1217 et portant en manière d'inscription les paroles de la consécration dans la liturgie grecque de saint Jean Chrysostome.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 153, 159, fig. 8.

Bologne : Chez les Servites, au xvii^e siècle, une « cruche qui servit aux Noces de Cana. Il y a à l'entour des arbres et des fleurs qui y sont gravés, et l'on ne sait pas précisément de quelle matière elle est. » Offerte en 1359 au général des Servites par le sultan d'Égypte, Hassan Nasser.

Cf. [Balthasar Grangier de Liverdis] *Journal d'un voyage de France et d'Italie*, in-8°, Paris, 1667, p. 791; *Dictionn. des pèlerinages* de Migne, t. i, p. 334; F. de Mély, *op. cit.*, t. ii, p. 159.

Bourges : Coupe de marbre, jaune veiné de rouge et de brun ayant douze côtes à l'extérieur comme à l'intérieur, provenant de la Sainte-Chapelle de Bourges à qui le duc Jean de Berry l'avait donnée. On lit dans l'*Inventaire* de ce prince : « Le calice où Nostre Sei-

gneur beut à la Cène, garni d'or, escript à l'entour de lettres noires. »

Cf. V. des Ardillats, *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1888, 2^e éd., p. 573; J. Guiffrey, *Inventaire du duc de Berry*, 1894, A.B.O.; F. de Mély, *op. cit.*, p. 152, 159, fig. 9.

Cambre (Espagne) : Au prieuré des bénédictins.

Cf. Morals, *Viage por orden del Rey Felipe a los regnos de Leon y Galicia*, in fol., Madrid, 1765, p. 117; F. de Mély, *op. cit.*, p. 159, fig. 10.

Cluny : « Dans la petite armoire, près de l'autel matutinal, est une cruche de marbre où Jésus-Christ convertit l'eau en vin. »

Cf. *Inventaire de l'abbaye de Cluny*, du 12 août 1382, sous le n. 161, publié par A. Benet, *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 195; F. de Mély, *op. cit.*, p. 159, fig. 10.

Cologne : Église Sainte-Ursule, vase de marbre antique d'une contenance d'environ quatre litres, mesure 0 m. 40 de hauteur et 0 m. 25 de diamètre.

Cf. Beyerlinck, *Magnum theatrum vitæ humanæ*, in-fol., Lugduni, 1656, au mot *Reliquiæ*; F. de Mély, *op. cit.*, p. 160, fig. 11.

Constantinople (1350) : Étienne de Novgorod est le premier qui signale.

Cf. *Itinéraires russes en Orient*, traduits pour la Soc. de l'Or. lat. par M. B. de Khitrovo, in-8°, Genève, 1889, p. 123; F. de Mély, *op. cit.*, p. 160.

Escorial : Amphore sans base, de pierre meulière, mesure 0 m. 87 de haut et 0 m. 28 de diamètre.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 160, fig. 12.

Hildesheim : Fragment de porphyre rouge, tacheté de noir et de blanc, enchâssé dans une monture d'argent.

Cf. de Vogüé, dans *Annales archéologiques*, t. xiii, p. 92; F. de Mély, *op. cit.*, p. 161, fig. 13.

Jérusalem (1130). Dans une description de Jérusalem qui paraît dater de cette année-là on lit ces mots : (*Et prope ecclesiam S. Johannis B.*) *est Sancta Maria Latina. In ecclesia vero predicta beati Johannis est Ydria lapidea in qua fecit Dominus vinum de aqua. — Templum Domini, ut diximus, omnium ecclesiarum excellit pulchritudinem et ibi est alia Ydria marmorea, ubi similiter, in Chana Galilee, fecit de aqua vinum.* Dans la description de 1187, il n'est plus question de ces deux vases.

Cf. de Vogüé, *Les églises de Terre sainte*, in-4°, Paris, 1860, p. 413, 449; F. de Mély, *op. cit.*, p. 148, 162.

Le Puy : Odo de Gissey mentionne au trésor des reliques : « Une hydrie ou cruche des noces de Cana en Galilée, où l'eau fut changée en vin. »

Cf. *Discours historique de la très ancienne dévotion de N.-D. du Puy*, in-8°, Le Puy, 1646; F. de Mély, *op. cit.*, p. 163.

Magdebourg : Fragment de pierre qui mesure 0 m. 17 de hauteur, 0 m. 27 de diamètre dans sa partie la plus large, et 0 m. 20 dans sa partie la plus étroite.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 163, fig. 14.

Moscou : Vase en cuivre recouvert de nacre, haut de 0 m. 55.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 164.

Orléans : Un bénitier à inscription grecque de Micy-Saint-Mesmin, aujourd'hui au musée d'Orléans.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 154, 164.

Oviedo (1109) : Une grande urne aplatie, de pierre, avec deux anses grossières d'une capacité d'environ cent litres. Sous Alphonse VI (1065-1109) l'évêque Pélage écrit une relation des reliques de sa cathédrale. On y lit ceci : « Et ce qui est digne de la plus grande vénération, c'est que, dans l'église San Salvador, on conserve une des six *hydries* dans laquelle le Seigneur changea l'eau en vin. »

Cf. H. Florès, *España sagrada*, t. xxxvi, p. 357, 358; F. de Mély, *op. cit.*, p. 164, fig. 15.

Port-Royal-des-Champs : Vase d'albâtre, aujourd'hui au Louvre, dans la salle des antiquités judaïques, 0 m. 68 de hauteur.

Cf. Honoré de Sainte-Marie, *Animadversiones in regulas ad usum criticas*, in-4°, Venetiis, 1751, t. II, p. 143; Sauval, *Hist. et antiquités de la ville de Paris*, in-fol., 1733, t. II, p. 55; Clarac, *Musée de sculpture antique*, 1841, *Atlas*, pl. 261, n. 801; Lenoir, *Journal*, dans *Archives des monuments français*, t. II, p. 174; F. de Mély, *op. cit.*, p. 165, fig. 16.

Pise : Cité par Calvin; la trace en est perdue.

Quedlimbourg : Trayertin blanc jaunâtre, mêlé de noir. Apporté de Jérusalem par l'impératrice Théophanie.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 166, fig. 17.

Ravenne : Signalé par Calvin. Dans le voyage archéologique de Georges Lenguerant et Jean de Tournay, au xv^e siècle, on lit : Ravenne. « Là est l'ung des potz esquelz Nostre Seigneur mua l'eau en vin. »

Cf. *Annales archéologiques*, t. XXXII, p. 133; F. de Mély, *op. cit.*, p. 166.

Reichenau : « Une grande amphore en marbre blanc,

si particulière, que pour le soulagement de leurs maladies et infirmités, ils demandent un peu de poudre de ladite cruche, laquelle aïants pris et détrempée dans quelque breuvage, ils se trouvent aussitôt guaris et allèges, ce qui est cause que ladite Cruche est creusée en divers endroits. Au reste elle est semblable à celle de la cathédrale d'Oviède, l'une et l'autre estants de pareille pierre, figure et hauteur. »

Cf. Yepes, *Chroniques de saint Benoît*, trad. de dom Martin, 1648, t. V, p. 139; F. de Mély, *op. cit.*, p. 168.

Soissons. Dans l'Inventaire de 1671 : « Un des vases que l'on tient avoir servi aux Noces de Cana en Galilée. »

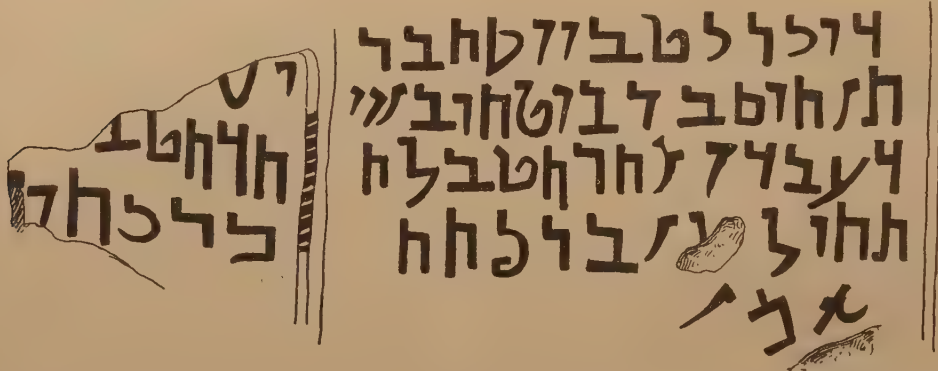
Cf. Poquet, *Notre-Dame de Soissons*, in-8°, Paris, 1855, p. 85; F. de Mély, *op. cit.*, p. 168.

Tongres : Mentionné par Collin de Plancy.

Cf. Collin de Plancy, *Dictionn. des reliques*, t. II, p. 51; F. de Mély, *op. cit.*, p. 169.

Tournus (1087) : Cité par Falco : *Idem denique, vas primo Salvatoris miraculo consecratum*.

Cf. [Le chev. Juénin], *Nouvelle histoire de l'abbaye*



6464. — Fragment de pavement en mosaïque. D'après *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1900, p. 852.

haute de 0 m. 43, ornée de canelures disposées obliquement. La moitié inférieure a disparu et a été remplacée, vers la fin de l'époque gothique, par une monture en cuivre doré, qui la complète assez heureusement. D'après la tradition, elle aurait été donnée à l'abbaye, en 910, par un général byzantin, nommé Bardo, qui serait devenu plus tard archimandrite et qui serait mort à Reichenau en 926. »

Cf. Marquet de Vasselot, dans *Revue archéologique*, 1901, t. XXXVIII, p. 179; F. de Mély, *op. cit.*, p. 166, pl. XIV, fig. 13.

Reichenhagen (Poméranie) : C'est une aiguière de la fin du xiv^e siècle.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 167, pl. XIV, fig. 1.

Saint-Denis. La relique n'y apparaît que tardivement. Il n'en est pas question dans la *Descriptio* ni dans les *Inventaires* de 1505 et de 1599. Elle apparaît dans l'inventaire de 1634; c'est un morceau d'albâtre qui mesure 0 m. 21 dans sa plus grande hauteur et 0 m. 187 de diamètre à la partie la plus large. Aujourd'hui au Cabinet des médailles.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 167, fig. 18.

Saint-Florent de Saumur : Voir ci-dessus, col. 708-709.

Cf. F. de Mély, *op. cit.*, p. 151, 168.

San Salvador : Cité par Calvin. C'est certainement celui de San Salvador d'Oviède.

Sainte-Marie de la Calambre (Espagne) : « On garde aussi au Prieuré une des sept cruches, esquelles Nostre-Seigneur convertit l'eau en vin, à laquelle les habitants du pays ont une confiance et dévotion

de Saint-Filibert et de la ville de Tournus, in-4°, Dijon, 1733, p. 19; F. de Mély, *op. cit.*, p. 169.

Venise (Saint-Marc) : Vase en granit gris, avec le cartouche d'Artaxerxès.

Cf. E. Molinier, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, t. XXXV, p. 374; F. de Mély, *op. cit.*, p. 169, fig. 19.

Venise (Saint-Nicolo du Lido).

Cf. *Annales archéologiques*, t. XXXII, p. 133; F. de Mély, *op. cit.*, p. 170.

III. UNE MOSAÏQUE A CANA. — Il s'agit d'un fragment de pavement en mosaïque, trouvé à Kefr-Kenna, contenant une assez longue inscription en anciens caractères hébreux carrés, la première de ce genre qu'on connaisse (fig. 6464). Cette découverte a été faite en creusant le sol d'une église élevée par les Franciscains sur les ruines d'une ancienne basilique. Le texte a été déchiffré et contrôlé sur un excellent calque, et Ch. Clermont-Ganneau en a donné la traduction suivante :

En bon souvenir : Yoseh (= Joseph), fils de Tanhoum, fils de Bitah (?) et ses fils, lesquels ont fait (?) cette TBLH, que soit pour eux la bénédiction. Amen.

.... cette T[BLH?]..... bénédiction pour (?) [eux, ou : pour toujours?] ?

La langue est un hébreu aramaïsant en usage dans les premiers siècles de notre ère. L'inscription semble être un *ex-voto* plutôt qu'une épitaphe. יוסה est une forme abrégée et populaire, bien connue, du nom de Joseph. Le nom בִּיטָה s'est déjà rencontré dans la catacombe juive de Venosa; il paraît être une trans-

cription vulgaire du latin *vita*. Ce nom indiquerait que le grand-père du personnage galiléen était originaire d'un pays de langue romaine. Il n'y aurait pas lieu d'en être surpris.

La lecture du mot énigmatique מבלח (TBLH) est certaine, mais le sens est douteux. Faut-il y voir la transcription de *tabula*, τάβλα, et la désignation de la mosaïque elle-même, dont l'ensemble constituait une sorte de *tabula tessellata*? Faut-il, au contraire, le considérer comme un mot proprement sémitique, apparenté à מבל : « plonger dans l'eau, baigner; מבייל : « le baptême lustral » des néophytes juifs, et s'appliquant ici à une sorte de baptistère dont la mosaïque aurait tapissé le sol? La question, soulevée par Clermont-Ganneau, lui paraissait délicate et en soulevait une autre plus délicate encore. L'auteur de la dédicace n'aurait-il pas été, par hasard, un Juif converti au christianisme, et la mosaïque n'appartiendrait-elle pas à un édifice chrétien. On pourrait faire valoir en faveur de cette opinion des considérations archéologiques et historiques. En Palestine, l'emploi de la mosaïque, fait dans ces conditions, est le propre de l'architecture byzantine; il impliquerait donc *a priori* une époque à laquelle le fanatisme religieux n'aurait plus permis aux Juifs qu'on pouvait y tolérer encore, d'élever sur le sol de la Terre sainte, un édifice public consacré aux besoins de leur culte. Les nombreuses synagogues dont on a exploré les ruines en Galilée, bien que postérieures à l'ère chrétienne, sont toutes antérieures à l'établissement du christianisme comme religion d'État; jamais on n'y a constaté les traces de pavement en mosaïque; le pavement était toujours fait de grandes dalles. D'autre part, nous trouvons dans saint Épiphanes des renseignements extrêmement curieux sur les agissements d'un certain Juif de Tibériade, appelé Joseph, homonyme, par conséquent, du Yoseph de la mosaïque — lequel, converti au christianisme et élevé par Constantin à la dignité de comte impérial, s'était donné pour tâche de fonder des églises dans plusieurs villes de Galilée où dominaient ses coreligionnaires, apparemment pour tâcher de les entraîner dans sa voie : à Tibériade, Diocésarée-Sepphoris, Nazareth, Capharnaüm. Or, Kefr-Kenna est tout près de Sepphoris et de Nazareth, à peu près à égale distance des deux. Cana, il est vrai, ne figure pas dans l'énumération de saint Épiphanes; mais Nicéphore Calliste, qui mentionne la fondation de ces mêmes églises, en l'attribuant, il est vrai, à sainte Hélène, d'après une légende ayant cours de son temps, ajoute précisément à cette liste le nom de Cana. La mosaïque de Kefr-Kenna, proviendrait-elle de l'église qu'avait dû y édifier le comte Joseph? Dans ce cas, on pourrait peut-être même songer à rapprocher le mot énigmatique TBLH, de la מביילא de l'araméen chrétien, = *autel* (proprement la *table* de l'autel) ¹.

L'inscription est intéressante pour l'histoire de l'écriture hébraïque, notamment en ce qui concerne la distinction très nette entre les *daleth* et les *rech*.

H. LECLERCQ.

KELLS (Book of). — D'après le *Book of Armagh*, il se trouvait des artistes parmi les compagnons de saint Patrice : *Asiscus sanctus episcopus faber æreus erat p. at bibliothecas quas faciebat in patinis sancti nostri pro honore Patricii episcopi et de illis iii patinis quadrotos vidi id est patinum in æclessia Patricii in ardmachæ et alterum in æclessia alofnd et tertium in æclessia magna sæoli super altare felarti sancti episcopi* ². *Portavit Patricius per sininn secum L clocos, L patinos, L calices altaria libros legis ævangeliu libros*

et reliquit, illis in locis novis ³. La *Tripartite life* de saint Patrice confirme ces indications et fait mention d'Asiscus, qui travaillait le cuivre et confectionna autels et couvertures de livres. Cette préoccupation artistique s'est fait sentir longtemps dans l'Église celtique d'Irlande. La plus ancienne ornementation en faveur est purement géométrique : spirales, zigzags, cercles, etc., qui se rencontrent partout ailleurs, obtiennent ici un traitement de faveur. On pourrait montrer des analogies entre l'art celtique et l'art mycénien, et faire procéder l'un et l'autre de l'art égyptien le plus reculé. Le dessin en spirale de l'époque chrétienne est l'héritier direct du dessin en spirale de l'époque païenne. Ce n'était sans doute pas chose facile à exécuter, mais peut-être s'est-on tout de même extasié plus que de raison devant ces miniatures irlandaises, qui semblent ne faire consister l'art que dans l'habileté à couper un cheveu en quatre. La place de l'imagination est aussi restreinte que possible, celle de l'observation également, il reste la fermeté de la main et l'acuité de l'œil; c'est quelque chose, ce n'est pas tout. On a fait justement observer que les travaux de patience exécutés en Irlande par saint Columba et ses scribes à Iona sont contemporains du grand essor d'art byzantin à Constantinople sous Justinien; il est permis de penser qu'entre les enluminures d'une subtilité désespérante et la coupole ou les mosaïques de Sainte-Sophie, la notion d'art la plus relevée n'est pas celle des Irlandais. D'ailleurs ceux-ci avaient bien pu acquérir une technique d'une ténuité extraordinaire, ils se confinaient dans ce qu'ils avaient appris, n'y ajoutaient rien, ne se renouvelaient pas. L'isolement de l'Église celtique en est la principale cause, et il faut attendre la mission de saint Augustin de Cantorbéry pour voir s'ouvrir une ère nouvelle.

Le *Book of Kells* conserve la trace et la preuve de ce renouveau artistique. Les enlumineurs celtes ne restent pas insensibles aux formes d'art que font passer sous leurs yeux les manuscrits apportés de Rome ou de la Gaule par l'envoyé du pape saint Grégoire; les canons d'Eusèbe avec leurs chapiteaux doubles d'un caractère nettement byzantin, et les figures d'évangélistes assis et écrivant les ont frappés. Il semble que ce soit dans une autre direction qu'il faille chercher les formes monstrueuses d'animaux irréels, impossibles; ici l'emprunt, ou plutôt l'idée, semble tirée de l'ancien art scandinave qui se divertit à étirer, à gonfler, à dépecer tout une ménagerie d'êtres difformes : serpents, dragons, griffons, reptiles aux dépens desquels l'ignorance et la maladresse peuvent tout se permettre. Dans tout ceci la flore est traitée avec la même liberté que la faune. Point de paysage, point de nature observée, mais des feuillages imaginaires, des végétaux inexistantes. Le modèle humain souffre tout. D'ailleurs cette enluminure crue et aride ignore l'essence même de l'expression, elle ne pratique ni la perspective ni les ombres; tout se passe sur le même plan, dans la même lumière. Sa préoccupation paraît être de produire le fantastique, l'incongru, le choquant.

Nous avons donné quelques exemples de cette ingénieuse et robuste composition qui sert pour ainsi dire de frontispice à tant d'évangéliaires, les « Canons d'Eusèbe » (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1950, fig. 1019 2020). Pour des latins et des grecs qui ont devant les yeux des temples, des portiques, des colonnades à profusion, qui s'y arrêtent volontiers pour lire les annonces officielles et les affiches privées, rien de plus naturel que de combiner un portique entre les colonnes duquel viendront s'aligner les indications destinées à faciliter

¹ Ch. Clermont-Ganneau, *Mosaïque de Kefr-Kenna*, dans *Compt. rend. de l'Acad. des Inscript.*, 1900, p. 555-557 et

fig.; 1901, p. 852, pl.; *Recueil d'Archéol. orientale*, t. IV, p. 345-360. — ² *Liber Ardmach*, fol. 11 v^o. — ³ *Ibid.*, fol. 8, v^o.

la lecture du livre. L'enlumineur du *Book of Kells* trouve la pensée ingénieuse et pratique, il s'en empare, mais il la déforme. Au lieu de colonnes solidement assises sur leurs bases et soutenant un fronton sur les chapiteaux, au lieu d'un édifice et d'une architecture qui satisfassent l'œil et la raison, il met à la place une colonnade sans bases, sans colonnes, sans chapiteaux, où on croit voir cinq rubans terminés par un sceau. Dès lors, toute idée d'édifice manque; c'est une image qu'on a devant les yeux, ce n'est plus une construction. Au lieu d'un fronton avec ses lignes sobres et sa décoration tempérée, nous avons un arc et deux sous-arcs, dans lequel le lion et le bœuf battent un entrechat à la grande surprise de l'aigle qui sort le cou d'une potiche et de l'ange qui agite un plumet. Dans cet art celtique même somptueux et appliqué à des textes sacrés, le grotesque remonte toujours à la surface.

Les symboles des quatre évangélistes traités sur une page entière sont aussi significatifs. L'ange est un petit vieillard malingre sur le compte duquel il n'y a rien à dire, mais le lion et le bœuf ont décidément le don d'exciter la verve du miniaturiste, tout comme dans la grande page consacrée à saint Mathieu. Celui-ci appartient à une série de portraits lamentables où il semble que le respect même pour la personne adorable du Sauveur et celle de ses apôtres, fasse place au souci de les tourner en ridicule. La scène de l'arrestation de Jésus : *Tunc accesserunt et manus iniecerunt in Jesum et tenuerunt eum* (Matth., xxvi, 57) montre bien à quel degré d'inconscience l'artiste est arrivé. Car avec ce qu'il fait là, nous avons la preuve qu'il pourrait, en s'exerçant, faire autre chose.

Ne disons rien des lettres ornées qui sont des rébus. Quant au texte, il rappelle l'écriture onciale, avec quelques libertés qui ne sont pas à son avantage. Voici une belle page qui donne un passage de l'évangile de saint Mathieu (xx, 18-22) :

... et filius hominis traditur principibus sacerdotum et scribis et condemnabunt eum morte et tradent eum gentibus ad deludendum et flagellandum et crucifigendum et tertia die resurget.
Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedei cum filiis suis adorans et petens aliquid ab eo qui dixit ei quid vis. Ait illi dicunt sede.

On remarquera ce cavalier dans le texte; on en rencontre un autre dans Luc., xvii, 2-7.

Le *Book of Kells* a fait l'objet de travaux nombreux. Il remonte au viii^e-viii^e siècle et apporte un témoignage artistique utile à consulter. C'est chose relativement facile, sans recourir à l'original, vu le grand nombre de reproductions qui ont été données des différents feuillets de ce manuscrit conservé à Dublin, *Trinity college*, A 1. 6.

Fac-similé de l'écriture¹ : Fol. vi verso (Chartes en irlandais : éd. et trad. J. O'Donovan, *The Miscellany of the Irish archaeological Society*, Dublin, 1846, p. 127-158; J. T. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, 5 vol. in-fol., London, 1874-1884, t. II, pl. LIX. — Fol. vii recto (*idem*), J. T. Gilbert, *Facsimiles*, t. II, pl. LX. — Fol. xi verso (Capitula in evangelium secundum Matthæum), *Palaeographical Society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions*, in-fol., London, 1873 sq., t. I, pl. 56. — Fol. xix verso (Capit. in evang. S. Johann.; avec lettres ornées), J. T. Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. VIII. — Fol. xxiv recto (Capit. in evang. sec.

Johannem; avec initiales ornées), *Palaeographical Society*, t. I, pl. LXXXVIII. — Fol. xxvii recto (Chartes en irlandais), J. T. Gilbert, *op. cit.*, t. II, pl. LXI. — Fol. xlvi recto (Matth., vi, 19, 20; avec initiales ornées), Eug. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of ancient Irish history*, in-8°, Dublin, 1861; 2^e édit., 1878, pl. 2c. — Fol. LXXXIX recto (Matth., xx, 18-22; avec une initiale ornée et un cavalier), Stanford F. N. Robinson, *Celtic illuminative art in the Gospel Books of Durrow, Lindisfarne and Kells*, in-fol., Dublin, 1908, pl. xx. — Fol. cxii recto (Matth., xxvi, 10-15; avec initiales ornées) S. F. N. Robinson, *op. cit.*, pl. xvn; *Kells*, pl. xxiv; Franz Steffens, *Lateinische Palaeographie*, Trier, s. d., pl. 30 a. — Fol. cxii verso (Matth., xxvi, 15-21; av. initiales ornées). S. F. N. Robinson, *Celtic ill. art*, pl. xviii. *Kells*, pl. xxv. — Fol. cxiii recto (Matth., xxvi, 21-25; av. init. ornées), Robinson, *op. cit.*, pl. xix; — Fol. cxxiv recto (Matth., xxvii, 38-43; av. init. ornées), Gilbert, *op. cit.*, t. I, pl. XII. — Fol. cxlvi recto (Marc., vi, 10-14; avec init. ornées), *Celtic ornaments from the Book of Kells*, in-8°, Dublin et London, 1892-1895, pl. XLVII; Edward Johnston, *Writing and illuminating and lettering*, 2^e édit., London, 1908, pl. vi.

Fac-similé de lettres ornées : Alphabet de petites initiales; Cabrol et Leclercq, *Dictionn.*, 1910, t. II, fig. 2335. — Choix d'initiales : *Celtic ornaments from the Book of Kells*, pl. xxvi, xxxi, xxxii, xxxv, xxxviii; Marg. Stokes, *Early christian art in Ireland*, London, 1875, fig. 6 (p. 15) et 8 (p. 17); Richard Lowett, *Irish Pictures drawn with pen and pencil*, London, 1888, p. 24. — Choix de petites initiales en couleur : Westwood, *Palaeographia sacra pictoria*, Book of Kells, pl. II; Robinson, *Celtic illum. art*, pl. XLVI-LI; Gilbert, *Facsimiles*, t. I, pl. xiii-xvii. — Initiales et ornements : E. A. D'Alton, *History of Ireland*, London, 1910, t. I, 1^{re} partie, frontispice.

Fol. viii recto (*Nativitas Christi in Bethleem Judæ* avec un personnage assis), *Celtic ornaments from the Book of Kells*, pl. x; *Examples of Celtic ornament (reduced) from the Books of Kells and Durrow*, in-8°, Dublin, 1892, pl. 15; Robinson, *Celtic illum. art*, pl. xxxix; *The Book of Trinity College* (1591-1891), Belfast, 1892, p. 161. — Fol. xiii recto (*Erat Johannes baptizans*), *Celtic ornam. from the Book of Kells*, pl. ix; Robinson, pl. xxvii; *Palaeographical Society*, t. I, pl. 55; Henry O'Neill, *The most interesting of the ancient Crosses of ancient Ireland*, London, 1853-1857, p. 64. — Fol. xvi verso (*Lucas Syrus natione*), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. XLIV. — Fol. xxix recto (Matth., i, 1, avec deux personnages), *Celtic ornament from the B. of K.*, pl. xxxiii; Robinson, *op. cit.*, pl. xxx-xxxii; *Examples*, pl. 29. — Fol. xxxiv recto (Matth., i, 18), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xxi-xxiii; Robinson, *op. cit.*, pl. XL-XLV; *Examples*, pl. 30; Gilbert, *Facsimiles*, t. I, pl. vii; *Palaeogr. Society*, t. I, pl. 58; J. H. Todd, *Remarks on Illuminations in some Irish biblical mss. (Society of Antiquaries of London : Vetusta monumenta, etc.)*, t. VI [1869], pl. XLIII; Marg. Stokes, *Early christian art in Ireland*, London, 1875, fig. 5 (p. 13); La même, *Six months in the Apennines in search of the Irish saints in Italy*, London, 1892 (frontispice); Richard Lowett, *Irish Pictures drawn with pen and pencil*, London, 1888, p. 25; Cabrol et Leclercq, *Dictionn.*, t. II, fig. 2334; L. Gougaud, *L'art celtique chrétien, dans Revue de l'art chrétien*, 1907, p. 107; Walter Crane, *On the decorative illustration of Books old and new*, London, 1901, 1^{re} pl. de l'appendice. — Fol. cxiv verso (Matth., xxvi, 31); J. O. Westwood, *Palaeographia sacra pictoria*, Book of Kells, pl. I, 4; *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xiii; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxxviii. —

¹ L. Gougaud, *Répertoire des fac-similé des manuscrits irlandais*, dans *Revue celtique*, 1913, t. xxxiv, p. 1 sq.

Fol. cxxiii recto (Matth., xxvii, 33-37), Gilbert, *Facsimiles*, t. i, pl. x. — Fol. cxxiv recto (Matth., xxvii, 38, avec personnages), Gilbert, *Facsimiles*, t. i, pl. xi; Westwood, *op. cit.*, *B. of K.*, pl. i, ii; *Celtic ornaments from the B. of K.*, pl. xxxvi. — Fol. cxxx recto (Marc., i, 1; avec un personnage assis), *Celtic ornaments from the B. of K.*, pl. i, ii, xlv; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxxii, xxxiii; *Examples*, pl. xviii; *The Harmsworth encyclopædia*, London, [1906] t. vi, p. 355. — Fol. cxlviii verso (Marc., vi, 44-47), L. Gougaud, *L'art celtique chrétien*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1911, p. 106. — Fol. clxxxiii verso (Marc., xv, 25-28); *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xx; *Examples*, pl. xvii et xxii. — Fol. clxxxviii recto (Luc., i, 1, avec plus. personnages), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. vi et vii; *Palaeographical Society*, t. i, pl. 89; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxxiv et xxxv; *Examples*, pl. xix. — Fol. cc verso (Luc., iii, 22 sq.), Gilbert, *Facsimiles*, t. i, pl. ix; Westwood, *Facsimiles of miniatures and ornaments in Anglo-Saxon and Irish Manuscripts*, in-fol., London, 1868, pl. 8; *Celtic ornaments of the B. of K.*, pl. iii, iv, xlv; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxi, xxii; *Examples*, pl. 20; *Catholic encyclopædia*, New-York [1910], t. viii, en face de la p. 614. — Fol. ccl recto (Luc., xv, 9-12), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xvi Robinson, *Facsimiles*, pl. xxiii; *Examples*, pl. 12; Franz Steffens, *Lateinische Palaeographie*, Trier, s. d., pl. 30 b. — Fol. cclv verso (Luc., xvii, 2-7; avec un cavalier), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. viii-xliii; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxvi. — Fol. cclxii verso (Luc., xix, 12-13), Robinson, *Facsimiles*, pl. xxv. — Fol. cclxxiii verso (Luc., xxii, 3); Robinson, *Facsimiles*, pl. xxiv, xxv. — Fol. cclxxxv recto (Luc., xxiv, 1, avec quatre anges), *Celtic ornament from B. of K.*, pl. xlii; *Examples*, pl. 16. — Fol. ccxii recto (Jean., i, 1; avec un personnage), *Celtic ornaments from B. of K.*, pl. xi et xii; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxxvi, xxxvii; *Examples*, pl. 21.

Fac-similé des autres peintures. — Fol. ii recto (Canons d'Eusèbe), *Celtic ornament from B. of K.*, pl. xxxvii, Robinson, *op. cit.*, pl. xi. — Fol. ii verso (Canons d'Eusèbe et emblèmes de trois évangélistes), *Celtic ornament of the B. of K.*, pl. xxxi. — Fol. iv recto (Canons d'Eusèbe), *Celtic ornam.*, pl. xlviii. — Fol. iv verso (*idem*), *Celtic ornam.*, pl. xlix. — Fol. v recto (*idem*), *Celtic ornam.*, pl. xxx. — Fol. vii verso (La vierge Marie et l'enfant Jésus), J. O. Westwood, *Palæogr. sacr. pict.*, pl. i, 1; *Celtic ornam.*, pl. xxvii; *Palaeograph. Society*, t. i, pl. 57; *Examples*, pl. 24; J. A. Brunn, *An inquiry in the art of the illuminated manuscripts of the Middle Ages*, part. I. *Celtic illuminated manuscripts*, in-4°, Stockholm, 1897, pl. ix (p. 64); L. Gougaud, *L'art celtique chrétien*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1911, p. 101. — Fol. xxvii verso (Emblèmes des quatre évangélistes dans des compartiments carrés), *Celtic ornaments from the B. of K.*, pl. xiv; Robinson, *Facsimiles*, pl. xii. — Fol. xxviii verso (Portrait de S. Matthieu); Westwood, *Facsimiles of miniatures*, pl. x; *Celtic ornaments*, pl. xviii; Robinson, *Facsimiles*, pl. xiii; S. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters*, Freiburg-in-Breisgau, (S. Marc ou S. Luc), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xxviii et xxix; Robinson, *Facsimiles*, pl. xv. — Fol. xxxiii recto (Croix à double croisillon avec huit cercles), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xvi-xvii; *Examples*, pl. 26. — Fol. lxxxix (Cheval caparaçonné et cavalier), W. R. Wilde, *A descriptive catalogue of the antiquities in the royal Irish Academy Museum*, Dublin, 1863, t. i, fig. 192 (p. 300). — Fol. cxiv recto (Arrestation de Jésus), Westwood, *Facsimiles of miniatures*, pl. ii; *Celtic ornam. from the*

B. of K., pl. xli; Robinson, *Facsimiles*, pl. xvi; Beissel, *op. cit.*, pl. xxix. — Fol. cxxix verso (Emblème des quatre évangélistes dans des compartiments carrés), Westwood, *Palæogr. sacra pictoria*, pl. ii; *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. xix; *Examples*, pl. xxv; Brunn, *op. cit.*, pl. vii (p. 56); J. A. Herbert, *Illuminated manuscripts (The Connoisseur's Library)*, London [1911], pl. vii. — Fol. cxxxiii recto (Ange tenant un livre, Marc., xv, 25), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. v; Robinson, *Facsimiles*, pl. xxviii. — Fol. clxxxvii verso (Dernière page de S. Marc : Ange tenant un livre, et un lion), *Celtic ornam. from the B. of K.*, pl. L. — Fol. cc recto (Figure de soldat armé d'une lance), W. R. Wilde, *A descriptive catalogue*, t. i, fig. 190 (p. 299). — Fol. cci verso (Figure d'homme assis), Wilde, *op. cit.*, fig. 191 (p. 299). — Fol. ccii verso (Tentation de Jésus sur le pinacle du Temple), Westwood, *Facsimiles of miniatures*, pl. xi; *Celtic ornam. of the B. of K.*, pl. xl; *Examples*, pl. 23; L. Gougaud, *op. cit.*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1911, t. Lxii, p. 103; Le temple seul, dans *The Archaeologia*, t. xliii, p. 139, et chez Westlake, *Mural Painting*, t. ii, pl. ccxx. — Fol. cclv (Cheval caparaçonné et cavalier), Wilde *op. cit.*, fig. 193 (p. 300). — Fol. ccxc verso (Emblèmes des quatre évangélistes dans des compartiments triangulaires, avec au centre un losange), Westwood *Facsimiles of miniatures*, pl. ix; *Celtic ornam. of the B. of K.*, pl. xxxix; Brunn, pl. viii. — Fol. ccxci verso (Portrait de saint Jean), J. O. Westwood, *Palaeographia sacra pictoria, Book of Kells*, p. 5; *Celtic ornam. of the B. of K.*, pl. xxxiv; Robinson, *Facsimiles*, pl. xiv.

Addenda : Maunde Thompson, *Handbook of greek and latin palaeography*, London, 1893; Le même, *An Introduction to greek and latin palaeography*, Oxford, 1912, p. 375; Reusens, *Éléments de paléographie*, Louvain, 1899, p. 48; J. R. Green, *Short history*, p. 44.

H. LECLERCQ.

KENT. — Le comté de Kent forme une sorte de rectangle allongé dont la limite septentrionale, tracée par le cours de la Tamise et par la mer du Nord s'étend de Londres à Margate. A ce point, la côte s'infléchit jusqu'à Douvres, Folkestone et Dungeness, le long de la Manche. La frontière maritime prend fin à Rye et, côtoyant le Sussex et le Surrey, regagne la banlieue de Londres, à Deptford.

De tous les territoires de l'île de Bretagne occupés par les Anglo-Saxons après l'époque de la domination romaine, le Kent mériterait à tous points de vue l'étude la plus circonstanciée. On a donné à ce comté le nom, peut-être un peu prétentieux, de « Jardin de l'Angleterre »; c'est pour nous un jardin infiniment précieux à raison du nombre et de la richesse des tombes barbares qu'il contient et qu'il a livrées en assez bon état de conservation. Cette richesse et la beauté artistique des armes et des bijoux ainsi retrouvés, semblent s'expliquer naturellement par la proximité du continent qui mettait les habitants en rapports continus, ou du moins très fréquents, avec une civilisation plus avancée que la leur propre. Le règne d'Æthelbert (560-616) fut témoin de l'introduction du christianisme par la mission de saint Augustin, et nous savons que ce roi fut du nombre de ceux qui portèrent le plus anciennement le titre de *Bretwalda*. C'est à peu près tout ce que nous savons, et c'est peu de chose, pour une période de cinq ou six siècles de romanisation de ce pays, jusqu'au moment où les envahisseurs s'y établirent. Sans doute, on remplit tant bien que mal cette lacune avec des traditions, mais plus de la moitié d'entre elles ne sont pas soutenables et de l'autre moitié, c'est à grand-peine si on peut retenir quelques noms. Ce qui subsiste d'histoire pour cette contrée se trouve dans le sol même, et les

fouilles méthodiques, les classements et les catalogues précis en apprennent plus que les légendes de Hengist et de Horsa.

Dans le Kent les découvertes ont été si abondantes qu'il faut se résoudre à des résumés, mais on ne peut omettre de rappeler les noms de deux hommes qui se dévouèrent pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle à la plus minutieuse enquête archéologique, tous deux membres de l'Église d'Angleterre. Le Rév. James Douglas, à qui ses fonctions de chapelain ordinaire du Prince de Galles (Georges IV) laissaient de complets loisirs, publia en 1793 un volume in-folio renfermant le récit des fouilles opérées par lui-même et par d'autres, sous le titre suivant : *Nenia Britannica : or a Sepulchral history of Great Britain, from the earliest period to its general conversion to christianity*, London. On y trouve, suivant la mode du temps, beaucoup et même beaucoup trop de choses, entassées dans un complet désordre dans les notes insérées au bas des pages, mais le travail, dans son ensemble, est conduit selon l'esprit scientifique. L'auteur entretenait de bons rapports avec son confrère, le Rev. Bryan Faussett, recteur de Heppington, près de Cantorbéry, qui, entre 1757 et 1773 fit les plus heureuses fouilles dans tous les environs de sa résidence. Faussett tenait un journal des fouilles avec une exactitude d'autant plus méritoire qu'elle était alors moins commune, mais le manuscrit n'a été publié qu'en 1856 sous le titre de *Inventorium sepulchrale : An account of some antiquities dug up at Gilton, Kingston, Silbertswold, Barfriston, Beakesbourne, Chatham, and Crundale in the county of Kent, from A. D. 1757 to A. D. 1773... Edited from the original manuscript... with notes and introduction*, by C. R. Smith, in-8°, London. L'éditeur Ch. Roach Smith, mort en 1890, a publié en son temps sept volumes précieux intitulés : *Collectanea antiqua*, London, 1848-1880. La collection formée par Bryan Faussett était assez peu estimée pour que le British Museum désaiguât de l'acheter lorsqu'elle fut négociée par ses propriétaires; acquise en 1850 par Jos. Mayer Esq., elle fut généreusement offerte au *Liverpool Public Museum*. Depuis l'époque de sa fondation, en 1857, la Société archéologique du Kent a publié un recueil périodique annuel sous le nom d'*Archaeologia Cantiana*. Deux essais de groupement des résultats acquis ont été tentés, en 1889, par M. Geo. Payne pour la *Society of antiquaries*, en 1908 par M. Reg. A. Smith, *Anglo-saxon remains*, dans *The Victoria history of the counties of England, Kent*, t. I, p. 339-388.

Les inscriptions de l'époque païenne sont rares, mais plusieurs objets trouvés dans le Kent offrent les caractères de l'ancien alphabet ou *futhorc*, en moindre nombre toutefois que dans la Northumbrie. On remarquera en passant que les runes sont des lettres employées à l'origine pour être gravées sur le bois ou sur la pierre, et sont très différentes de ces espèces d'entrelacs si répandus dans le nord de l'Europe pendant la période post-romaine. Le Rev. Daniel Haigh a groupé un certain nombre d'exemples trouvés dans le Kent, dans *Archaeologia Cantiana*, 1872, t. VIII, p. 164-270. Sauf quelques monnaies sur lesquelles on rencontre parfois ces runes, on ne peut attribuer en propre au Kent que les monuments suivants : une fibule digitée en argent qui a fait partie de la collection Bateman; un pommeau d'épée de Gilton; deux pierres tombales de Sandwich, et une pierre plate de Douvres qui pourrait bien être un monument d'époque chrétienne.

La fibule est conservée au *British Museum*¹, quoique trouvée dans le Kent; elle pourrait bien venir

du sud de l'Allemagne ou de la Hongrie; sa conservation est excellente, l'argent porte encore quelques traces de dorure. Au revers, on lit des runes que W. H. Stevenson déclare inintelligibles (pour nous). Le pommeau d'épée de Gilton est d'un type assez répandu dans le Kent, trouvé dans un cimetière anglo-saxon, il est aujourd'hui à Liverpool; quoique les tranchants soient fort émoussés, Haigh a pu déchiffrer l'inscription : *Icu ik sigi muarnum ik wisa Dagmund*. « J'augmente la victoire par de grands exploits, moi, le chef, Dagmund ». — Les deux pierres tombales conservées au Musée de Cantorbéry offrent un intérêt particulier en ce qu'elles semblent étrangères au christianisme, et n'ayant rien en Angleterre qui puisse en être rapproché, quoique le monument de Horsa mentionné par Bède² comme existant de son temps (début du VIII^e siècle) puisse leur ressembler. Ces deux pierres tombales furent trouvées en 1830 par un laboureur, en plein champ près de Sandwich; une d'elles porte le nom propre : *Ræhæbul*³, l'autre n'offre plus rien de lisible. Ce sont des stèles dont la partie inférieure va en se réduisant pour toute la partie enterrée dans le sol.

Le plus grand nombre des anciens cimetières se trouve situé entre Cantorbéry, Douvres et Sandwich, ce qui coïncide avec les anciennes voies romaines (fig. 6465). Dans l'état présent de nos connaissances, il serait oiseux de prétendre établir une chronologie, encore faut-il rappeler la découverte faite près de l'église Saint-Martin (voir *Dictionn.*, au mot CANTORBÉRY). Six monnaies en or, une intaille romaine enchassée dans de l'or et un dessus de broche orné de grenats ou de verre rouge en table; tout ceci provient évidemment d'un tombeau. La concession par Ethelbert d'une chapelle à la reine Berthe que desservait le prêtre Luidhard est un fait bien connu, et il est intéressant de faire remarquer qu'on lit en runes sur une des pièces d'or le mot *LYUDARDUS EPS*⁴. Il est vrai que Roach Smith attribue cette pièce à Eupardus, évêque d'Autun, au milieu du VI^e siècle. Parmi les autres pièces on en trouve à l'effigie de l'empereur Justin († 527).

Ainsi qu'on le voit sur la carte, la plaine qui s'étend au sud-est de Cantorbéry est très fournie de souvenirs dont l'exploration remonte à une date bien antérieure à Bryan Faussett. En 1866, on trouva une vingtaine de sépultures à Patricxbourne Hill, dans Bifrons Park, à 200 mètres environ à l'est de la route de Bridge et dans un espace de trente pieds carrés. Parmi les objets rencontrés se trouvaient deux épées, deux fers de lance, un umbo de bouclier et un certain nombre de boucles et de couteaux; les tombes étaient, sauf une seule exception, orientées Est-Ouest. Une tombe de femme contenait un collier d'ambre et des perles de verre, une paire de petites fibules rondes ornées de verre rouge ou de grenats, des clefs, un anneau d'argent, une boucle et son clou⁵.

Les fouilles pratiquées en 1867 à Bifrons par Godfrey Faussett eurent une importance particulière, firent l'objet d'un rapport circonstancié⁶ et ce qui en reste est entré dans la collection de la *Kent archaeological Society* à Maidstone. On fouilla une centaine de tombes sur le versant de la colline regardant le Lesser Stour, et à environ un quart de mille au-dessus de l'église de Patricxbourne. Tout ce district est littéralement criblé de tombes, mais dans ce nombre il doit s'en trouver de chrétiennes comme on peut l'induire de la direction des cadavres dont la tête placée à l'Ouest regarde dans la direction de l'Orient, et de la rareté ou de l'absence complète d'objets dans la tombe. Les

¹ R. A. Smith, *Anglo-Saxon remains*, p. 340, fig. 1. —

² *Archaeologia Cantiana*, t. VIII, p. 259; Stephens, *Runic monuments*, t. I, p. 370. — ³ Bède, *Hist. eccles.*, l. I, c. xv. — ⁴ R. A.

Smith, *op. cit.*, p. 341, fig. 2. — ⁵ *Numism. Chron.*, 1869, t. IX, p. 377; *Archaeol.-Cant.*, t. VIII, p. 233. — ⁶ *Archaeol.-Cant.*, t. VI, p. 331. — ⁷ *Ibid.*, t. X, p. 298; t. XIII, p. 552

fibules étaient généralement par paires, invariablement la partie effilée de la fibule se trouvait dans la direction de la tête du défunt. Cinq tombes de ce cimetière et deux autres tombes dans le voisinage contenaient des ossements féminins avec une sphère en cristal, et une cuiller servant de passoire ou d'écumoire à raison du nombre de trous percés régulièrement. Cet objet se trouvait placé entre les cuisses. Plus d'une fois ces curieux objets se trouvaient avec des fibules aviformes, tandis qu'une tresse d'or se trouvait près du crâne et avait fait partie de la coiffure. Dans une tombe de femme on rencontra quatre bracteates en or, dont trois portent la décoration usuelle de membres

grand profit pour nos études, car ce sont des tombes païennes. Sans doute, lorsque le christianisme pénétra parmi ces barbares il n'amena pas la modification immédiate des procédés d'inhumation, mais il a dû se montrer très avare de souvenirs mobiliers pour les défunts, car dans le nombre il s'en serait trouvé portant des symboles chrétiens. Nous avons déjà fait mention de la célèbre fibule de Kingston, célèbre par sa beauté; on n'a aucune raison de la rattacher au christianisme.

A Breach Downs on peut signaler une épingle de bronze dont la forme est peu usuelle et qui se termine par une croix; la décoration d'œils de perdrix pratiquée



6465. — Carte du Kent. D'après *The Victoria history of the countries of England. Kent*, t. I, p. 339.

disjoints d'animaux, tandis que la quatrième a une figure humaine tordue comme on la voit fréquemment chez les Scandinaves.

Dans les fouilles entreprises à Beakesbourne et à Adisham (4 milles s.-e. de Cantorbéry), par Bryan Faussett en 1773¹, sur quarante-cinq tombes ouvertes, on en trouva vingt-neuf ayant eu des cercueils, dont deux étaient en chêne, tous les autres sauf trois avaient été plus ou moins brûlés. Un tumulus avait été élevé sur deux squelettes assis, le dos appuyé contre la tête du tombeau. Dans deux cas, on trouva des os de petits animaux. Parfois des fragments d'urnes furent signalés, et on trouva des monnaies de Dioclétien et de Maximien. Il faut mentionner aussi deux débris de cuir travaillé, ayant pu faire partie de sandales². Une seule fois on trouva une arme, une lance disposée à gauche du corps, et un pendant de verre bleu serti dans de l'argent.

Entre 1767 et 1773, Bryan Faussett fouilla environ 308 sépultures à l'ouest de la voie romaine de Douvres à Cantorbéry, à Kingston Down. Toutes, sauf quarante-cinq seulement, étaient marquées par un petit tumulus hémisphérique de forme assez irrégulière. On mentionnerait encore bien d'autres fouilles, mais sans

avec un compas était très à la mode à l'époque mérovingienne (fig. 6466).

A Faversham, un disque déjà figuré (*Dictionn.*, t. II, col. 2950, fig. 2329) et qui semble se rattacher à l'art burgonde. Ce serait aussi à Faversham dans un cimetière postérieur à l'époque de saint Augustin qu'en aurait observé un *chrismon* (si toutefois c'en est un) sur la poignée d'un couteau³. Une plaque ayant servi à la décoration d'un harnais semble vouloir donner l'idée de la croix (fig. 6467).

A Gravesend, entre Perry Street et le cimetière on a trouvé en 1838 une croix en argent remarquable et une quantité de monnaies qui permet d'en fixer la date (fig. 6468). C'est une croix de forme équilatérale avec, au sommet une boucle de suspension et, au centre, à l'intersection des bras, un sujet en relief exécuté en verre dont nous n'entreprendrons pas d'identifier le sujet. Un trésor de 552 monnaies accompagnait cette croix et on y trouvait les pièces des personnages ci-dessous désignés :

Louis le Débonnaire	(814-840)
Ceolnoth. arch. de Cantorb.	(830-870)
Ethelwulf	(837-857)
Burgred, de Mercie	(842-874)
Ethelwoord, d'East Anglie	(855)
Edmond d'East Anglie	(855-870)
Ethelred	(867-872)

¹ *Inventor. sepulcr.*, p. 144-159. — ² *Ibid.*, p. 152. — *Collect. antiq.*, t. VI, pl. XXIV, n. 7.

Alfred (872-901)
 Ceolwulf II de Mercie (874)
 Athelstand, d'East Anglie (828-837),

ce qui permet de fixer le dépôt du trésor en 874-875, à une époque où les Danois menaçaient la côte.

A Cantorbéry, croix de bronze trouvée dans Saint-George's Street, vers 1860. Elle a servi de broche, mais l'épingle est aujourd'hui perdue; d'après la décoration elle pourrait être du IX^e siècle (fig. 6469).

A Cantorbéry une sorte de médaillon contorniate; c'est une monnaie transformée en broche par l'addition d'un cadre, mais cet objet paraît être de la fin du X^e siècle.

H. LECLERCQ.

KERKENNA. — Au temps de l'Afrique chrétienne il a existé un évêché dans la plus orientale des

elles paraissent en très bon état de conservation. Au-dessus le terrain est couvert de ruines de basse époque. L'endroit s'appelle aujourd'hui *Kraten* ⁴.

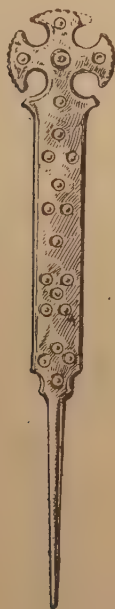
H. LECLERCQ.

KEROUBICON. — C'est le nom d'une hymne qui est chantée dans les églises du rit byzantin ou byzantinisé pendant la procession de l'oblation qui se dirige vers l'autel. Denys l'Aréopagite mentionne déjà cette procession et l'usage d'y chanter une hymne, mais il ne donne pas le texte de l'hymne ⁵.

H. LECLERCQ.

KERRATIN. — Localité de la Syrie du nord.

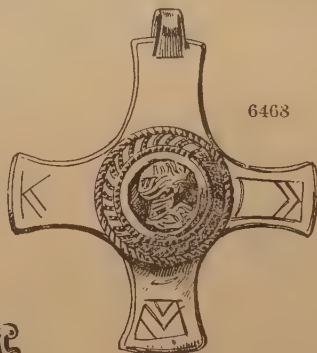
1. Linteau venant sans doute d'une maison particulière, gisant aujourd'hui à demi enterré dans la sol à 50 mètres ouest-sud-ouest de la tour carrée, au centre de la ville. Longueur 2 m. 085, hauteur totale



6466



6467



6468



6469

6466. — Épingle de bronze trouvée à Breach Downs, *ibid.*, p. 349. 6467. — Disque de Reversham, *ibid.*, p. 372. 6468. — Croix de Gravesend, *ibid.*, p. 381. 6469. — Croix de Cantorbéry, *ibid.*, p. 382.

îles appelées *Cercina* (l'autre île, à l'ouest de la précédente, s'appelait *Cercinitis* ¹). En 532, saint Fulgence fonda dans l'îlot de Chilmi qui appartient à la première des deux îles, un monastère dans lequel il se retira pour se préparer à la mort ².

L'île a eu un évêque nommé Athenius, qui se rendit, en 484, à la conférence de Carthage convoquée par Hunéric ³.

On a découvert dans cette île une petite catacombe (juin 1910) : « Un seul regard de 0 m. 50 de diamètre y donne accès; elle est presque entièrement comblée par les terres d'infiltration qui ne laissent plus qu'un vide d'environ 0 m. 80 jusqu'aux voûtes des galeries. J'ai visité, écrit M. Novak, de Sfax, une galerie que j'ai parcourue sur une trentaine de mètres de long et j'ai remarqué des ramifications d'autres galeries, malheureusement toutes trop comblées pour pouvoir les visiter. Ces catacombes sont creusées dans le tuf;

0 m. 11, lettres en relief de 0 m. 045 de hauteur :

Ἐτους ζοχ', μηνὸς Δίου εκ'. Χ.Μ.Γ. Ὅσα λέγεις, καὶ σοὶ τὰ δι' [πλά].

Χρ(ι)στὲ, βοήθει τοὺς οἰκοῦντας καὶ τοὺς ἀναγινώσκοντας].

« En l'an 677, le 25 du mois de Dios. Christ né de Marie. Ce que vous dites, puisse-t-il vous être dit. Le Christ protège celui qui habite ici et celui qui lit ceci. » La date est novembre 365.

2. Linteau brisé en trois pièces, trouvé dans les ruines d'une maison à 200 mètres au nord-est du château. Hauteur 0 m. 49, longueur approximative 2 m. 33, lettres en relief, exécution soignée, hauteur des lettres de la première ligne 0 m. 07, de la seconde ligne 0 m. 065 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2038).

Εἰς Θεός. Ἀνηγέρθη τὸ κτίσμα Σιλουά [ν]ου διὰ ΙΧΘΥΣ. Ἐν ἔτι πχ'.

¹ Pline, *Hist. natur.*, I, V, c. VII. — ² Morelli, *Africa christiana*, t. II, p. 273; *Vita Fulgentii*, c. XXII, XXVIII, XXXIX, LXII; P. L., t. LXV, col. 128-131-137. — ³ Morelli, Toulotte,

Byzacène, p. 84. — ⁴ A. F. Leynaud, *Les catacombes africaines, Sousse-Hadrumète*, in-8°, Sousse, 1910. p. 346, — ⁵ *Eccl. gier.*, III, 2.

« Il n'y a qu'un Dieu. La bâtisse de Silvanus fut élevée par Jésus-Christ, le fils de Dieu, notre Sauveur, en l'année 680 » (c'est-à-dire 368-369 de notre ère).

3. Chapiteau portant comme décoration le mot :

ΙΧΘΥC

Jésus-Christ, le Fils de Dieu, notre Sauveur.

4. Linteau, brisé, trouvé à l'est du château, environ 1 m. 45 de long et 0 m. 35 de haut. La longueur de l'inscription est 0 m. 595 :

ΧΜΓ ΕΝ ΕΤΙΚΥ
χ.μ.γ. ἐν ἐτι κψ'

« Le Christ, né de Marie, en l'année 720 » (408-409 de notre ère).

5. Linteau portant une simple date : année 720, soit 408-409 de notre ère.

6. Linteau trouvé sur le sol, entre les jambages de la porte à l'est du château. Il mesure 2 m. 04 de long sur 0 m. 45 de haut. Au centre un disque contenant une croix en relief, date d'an 723 (soit 411-12, de notre ère).

7. Linteau brisé à ses deux extrémités, gisant sur le sol à 300 mètres au nord du château. Longueur 1 m. 12, hauteur 0 m. 495.

Simple date se rapportant à l'année 731, au mois de Panemos, année 420 de notre ère.

8. Linteau d'une maison particulière, à 200 mètres au nord du château, ce linteau est en place et fait face au Nord, longueur 2 m. 15, lettres gravées :

Ἐτους ημψ'. Κ(ύριε) Χ(ριστ)έ, βοήθησον τῷ δοῦλῳ σου. Εὐγείῳ, σὺν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ α.τ.λ.

« En l'an 748. O Seigneur Christ venez en aide à votre serviteur Eugenios, et à sa maison. » La date reporte à l'année 436-437 de notre ère.

9. Bloc provenant de l'architrave d'un portique d'une maison particulière, dans la partie nord-ouest de la ville. Inscription gravée, hauteur des lettres 0 m. 045. Simple date : Ἐτους ενψ' « En l'année 755 » (soit 443-444 de notre ère).

10. Linteau d'une maison particulière, gisant parmi les ruines à 50 mètres au nord-est de la tour n. 1; hauteur des lettres 0 m. 07, en relief, sur un bandeau de 0 m. 085 de haut. Au centre, un disque dont le diamètre est de 0 m. 225 :

+ Ἐτ(ους) ενψ', Δίου κ'. Παυλος

« En l'an 756, le 20 de Dios, Paul (posa ce linteau). » Novembre 444.

11. Linteau trouvé gisant parmi les ruines d'un édifice entièrement ruiné. Ce linteau se trouve non loin d'une chambre souterraine, peut-être une étable, complètement couverte en dalles. L'inscription est tracée sur deux bandeaux larges de 0 m. 12 et de 0 m. 16 respectivement. La distance qui sépare ces bandes est d'environ 0 m. 02. Au-dessus et au-dessous de l'inscription il y a des bordures de 0 m. 095 chacune. Au centre de l'inscription carrée de 0 m. 225, contenant un disque avec une croix ✠ . Lettres bien tracées, mesurant entre 0 m. 035 et 0 m. 05 de hauteur.

+ Σὺν Θεῷ ἀνήγειραν Καλλιόπιος καὶ Ἀγρίπινος, υἱοὶ Εὐσεβίου, ἔτους ζεψ' +

« Avec l'aide de Dieu. Kalliopios et Agripinos, fils d'Eusebios ont élevé ceci en l'an 767. » Soit l'année 455-456.

12. Architrave ayant fait partie d'une habitation privée, trouvée gisant sur le sol dans la partie nord-ouest de la ville. Longueur du bloc 2 m. 24; l'inscription est sur la partie supérieure de la moulure, elle a 0 m. 97 de long, lettres gravées, de 0 m. 07 de hauteur.

ΧΜΓΕΤΟ ✠ ΗΖΥΜΖΘ

Ἐτους ηεψ'. μη(γος) ξ(ονθικου) θ'

« Christ né de Marie. En l'année 768, 9 du mois de Xantikos » soit avril 457.

13. Linteau d'une tombe à l'ouest de la ville, il est encore en place et donne la date 777, soit 465-466; avec les noms de Théophile de la tribu de Phothlas.

14. Linteau d'une maison portant la date 474-475 et le début d'une invocation : « O Seigneur... »

15. Deux fragments d'un linteau de la même maison, mesurant 0 m. 26 et 1 m. 10 respectivement :

+ Δόξα Πατρὶ καὶ Υἱῷ καὶ Ἀγίῳ Π[νεύματι +]

16. Trois fragments d'un linteau dans un vestibule; inscription sur deux lignes :

Ἐτους θπψ'

ΧΜΓ' Ἰωάννης, Βαρσημεα, κ(αί) τὰ τέκνα, Ἰωρδανικα...

« En l'année 789. Christ né de Marie. Jean, Barsemea et leurs enfants, Jordanès et... » c'est l'année 477-478 de notre ère.

17. Sarcophage, à demi enterré dans le sol, au nord-ouest de la ville, à environ dix minutes de marche du château; longueur 2 m. 12, à l'intérieur 1 m. 80, hauteur des lettres 0 m. 09, trois disques de 0 m. 48 de diamètre et ornements en relief.

+ Ἀντωνίνῳ, διακ(όνῳ) Ἐτους ηρψ'.

« Pour Antoninus, le diacre. En l'année 798 », soit 486-487 de notre ère.

Un édifice religieux d'assez vastes dimensions a reçu de H. C. Butler le nom, plus ou moins justifié, de « cathédrale ». A une date qu'on ne saurait préciser, cette église avec, probablement, les édifices adjacents, fut convertie en fort ou château; les ruines gisent en une masse confuse au sud de la ville. Une porte qui faisait partie du mur méridional de l'étage inférieur du château a gardé son linteau de 1 m. 48 de long; il porte le nom d'un donateur.

18. De chaque côté d'un disque de 0 m. 32 de diamètre, hauteur des lettres 0 m. 075 :

Θεοτέκνου τ(οῦ) Ζωίλλου. Ἐτους ςω'.

« De Theotecnus, fils de Zoillos. En l'année 816 », soit 504-505 de notre ère.

19. Même porte, sur la face extérieure, hauteur des lettres 0 m. 06.

[Χ]ρ(ιστός), Σωτήρ. « Christ (notre) Sauveur. »

20. Linteau, à demi enterré parmi les ruines du rez-de-chaussée du château; longueur 1 m. 78, hauteur 0 m. 33; disque de 0 m. 32 de diamètre. Lettres gravées, de 0 m. 06 à 0 m. 09 (fig. 6470).



6470. — Linteau à Kerratin.

D'après *Publications of the Princeton University arch. exped. to Syria in 1904-1905*. Div. III, Greek and latin inscript. in Syria, sect. B, North Syria, part. 2. II Anderin, Kerratin, by W. K. Prentice, 1909, p. 77.

+ Ἰωάννου, προσ(δυτέρου) Στεφ(άνου) Ἐτους βκω'. Ἰωάννου. λιθοξ(οῦ), ἐ(ργο)ν

« De Jean, prêtre, d'Étienne. En l'an 822. Ouvrage de Jean, tailleur de pierres », soit 510-511 de notre ère.

Lecture peu certaine. Étienne est le nom du père de Jean. Un autre tailleur de pierres, nommé Jean, est mentionné sur une inscription de Halban, non loin de Kerratin, datée de 543.

21. Linteau d'une petite porte de la même ruine,

1 m. 40 de long, 0 m. 36 de haut; hauteur des lettres 0 m. 04

ΙCΘΒΕDC 'Ι(ησοῦ)ς ὁ Θεός. « Jesus, (notre) Dieu. »

22. Linteau de la tour, près du centre de la ville, à 300 mètres environ au nord-ouest du château. Longueur 1 m. 645, hauteur 0 m. 57, lettres gravées de 0 m. 04 à 0 m. 05 de hauteur. L'inscription est tracée sur trois lignes quoique le texte soit versifié :

Ὡς σοφῶς τῇν πατρίδα φρουρῶν, Ἰωάννης ἀγαθοῖς
βουλευμάσιν βρύων, ἀφειδῶς ἐκπονῶν
τὸ χρυσίον, πύργον κομίζει τοῖς φίλοις
σωτηρίον, σπουδῇ Παύλου διακ(όνου)
'Εν ἐτι ακα', ἐν ὀνόματι Θε(ο)ῦ Σωτῆρος

« Jean qui gardait ce pays avec sagesse, homme de bon conseil et généreux, a élevé cette tour comme place de sûreté pour ses amis, grâce aux efforts du diacre Paul, en l'année 821, au nom de Dieu le Sauveur, » (c'est-à-dire en 509-510 de notre ère).

23. Linteau qui semble avoir fait partie d'une construction dans la même rue où se trouve l'inscription précédente, à quelques mètres plus au Nord. Longueur 1 m. 56, hauteur 0 m. 41; petit disque au centre avec une croix en relief, lettres gravées, hauteur 0 m. 045. L'inscription est tracée sur cinq lignes :

Ὁ τοῦ βασιλέως πραγμάτων, Ἰωάννης,
πιστ[ὸς] πεφυκῶς ἐν πόνοις ὑπηρετήσ,
τουτὶ πεποίηκεν ἀ[σ]φαλὲς τὸ φρούριον,
σωτηρίας ἐπαλξὼν ἐν τοῖς χωρίοις,
υἱὸς γενόμενος Ἀζίζου τὸ ὄνομα,
Παύλου ἀδελφός...

« Celui qui dans les affaires du basileus s'est montré un fidèle ministre dans les travaux, Jean a rendu sûr ce poste de garde, défense de cette région, fils d'Azizos, frère de Paul... »

Quelque agent attribué à un poste et à une responsabilité dont on ne nous dit pas la nature. C'est sans doute le même Jean que nous avons rencontré au numéro 21.

24. Tombe. Formule connue, datée de 531-532 : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

25. Linteau d'une maison, portant seulement la date 850 = 538-539 de notre ère.

26. Linteau trouvé parmi les fondations d'une petite maison au nord du château. Brisé aux deux extrémités :

[Ζωή]. Ὑγια. Ἀνηγέρθη τὸ κτίσμα (Μα)ρκελλίνου
ἐν ὀν[ό]ματι Θε(ο)ῦ καὶ Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ) καὶ
Ἀγίου Πν(εύματος)

« [Vie]. Santé! L'édifice de Marcellin fut élevé au nom de Dieu et de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. »

27. Linteau en partie enseveli dans le sol :

Ὑπὲρ μν(ε)ίας Θεοτέκνου...

« En mémoire de Théotecte... »

28. Partie de linteau :

+ Κ(ύρι)ς ἐλέησον...

« O Seigneur, ayez pitié... »

29. Fragment de linteau, longueur 1 m. 50, hauteur 0 m. 23, lettres gravées, hauteur 0 m. 075.

ΙΧΘΥCΕΤΟVC

« Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, en l'année... »

30. Linteau d'une tombe, longueur 1 m. 76, hauteur 0 m. 465, lettres gravées, hauteur 0 m. 06 à 0 m. 07.

Θεότεκνος ἀρχιμανδρίτης ψχοδομησεν, εἰς βοηθίαν.

« Théotecte, archimandrite, bâtit (ceci), pour (son) aide. »

31. Deux fragments de linteau, trouvés dans les ruines d'une petite construction; le plus grand a 1 m. 425 de long, l'autre 0 m. 555; leur hauteur est de 0 m. 48.

+ ΧΜΓ Ἐν ὀνόματι Κ(υρίου) Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ) ἀνήγειρεν Ζαεῖλλος Κασιανού.

« Le Christ né de Marie. Au nom du Seigneur Jésus-Christ, Zœillo fils de Casianos, éleva ceci. »

BIBLIOGRAPHIE. — *Publications of the Princeton University archaeological expedition to Syria in 1904-1905*. Division III, *Greek and Latin inscriptions in Syria*. Section B. *Northern Syria*, part. 2. *II-Anderin, Kerratin, Marata*, by W. K. Prentice, in-4°, Leyden, 1909.

H. LECLERCQ.

KERTCH. — Kertch est l'ancienne Panticapée, qui en changeant de nom a conservé néanmoins son importance. La ville, pleine de souvenirs historiques, a un aspect monumental qui séduit; ses maisons sont bien construites, ses rues propres et larges. Elle possède un certain nombre de monuments publics qui méritent une attention particulière. Dans une situation agréable à la pointe orientale de la Crimée, elle s'étale en demi-cercle le long de la côte et s'élève sur le flanc du mont Mithridate qui a 290 mètres de hauteur. Là se dressait l'acropole de Panticapée. Sur la montagne existe encore aujourd'hui un monticule couvert de grands blocs de rochers, c'est le tombeau de Mithridate; au-dessus de ce monticule est un roc qui porte le nom de « Siège de Mithridate ». C'est ici que s'enfuit le dernier roi du Pont vaincu par Pompée, ici qu'il se donna la mort, ici que César prononça son célèbre : *Veni, vidi, vici*.

En 1832, des fouilles firent découvrir divers objets précieux par leur antiquité : urnes, statues, inscriptions, etc. Le musée fut créé par un émigré français, M. de Bruc et par le gouverneur de la ville, général Stenkopsky. Le soin de classer les collections fut confié à un antiquaire distingué, A. Ashik, qui dut expédier à Saint-Petersbourg, au musée de l'Ermitage, les pièces les plus distinguées. Au début de la guerre de Crimée (1854), tout ce qui avait quelque valeur dans le musée local fut envoyé de même à l'Ermitage; on ne conserva que ce qui n'avait qu'une valeur d'endossement. Sarcophages, bas-reliefs, sculptures abandonnés à Kertch révèlent, quoique fort endommagés, une haute intelligence de l'art. La collection de vases de terre et de petites lampes était fort remarquable. On remarquait aussi des fioles de verre, des bracelets, des bagues, des colliers d'or, des masques grotesques et quelques médailles, parmi lesquelles on doit citer des pièces grecques et romaines, des monnaies byzantines frappées à Cherson, des monnaies de dynastes de la Chersonèse Taurique qui régnaient en Crimée sous les empereurs romains, et enfin des médailles frappées par les Khans tartares de la Crimée.

Les tumulus dont la plaine est parsemée se composent généralement d'un corridor qui a environ 20 m. de long sur 5 de large et 8 de haut, à l'extrémité duquel se trouve une petite cellule. Les murs s'inclinent obliquement, comme les deux parties d'un toit, en sorte que c'est tout au plus s'il reste 30 centimètres d'intervalle entre eux; ils sont faits de dalles longues et épaisses, superposées de telle façon que la rangée supérieure dépasse celle du dessous de 15 centimètres. Le dessus est de même fermé par des dalles; la chambre à laquelle ce passage conduit a la forme d'un carré long; elle est construite de la même manière que le corridor et surmontée d'un toit cintré. Dès que le sarcophage y avait été placé, le monument tout entier était enfoui sous des monceaux de terre. Les Turcs

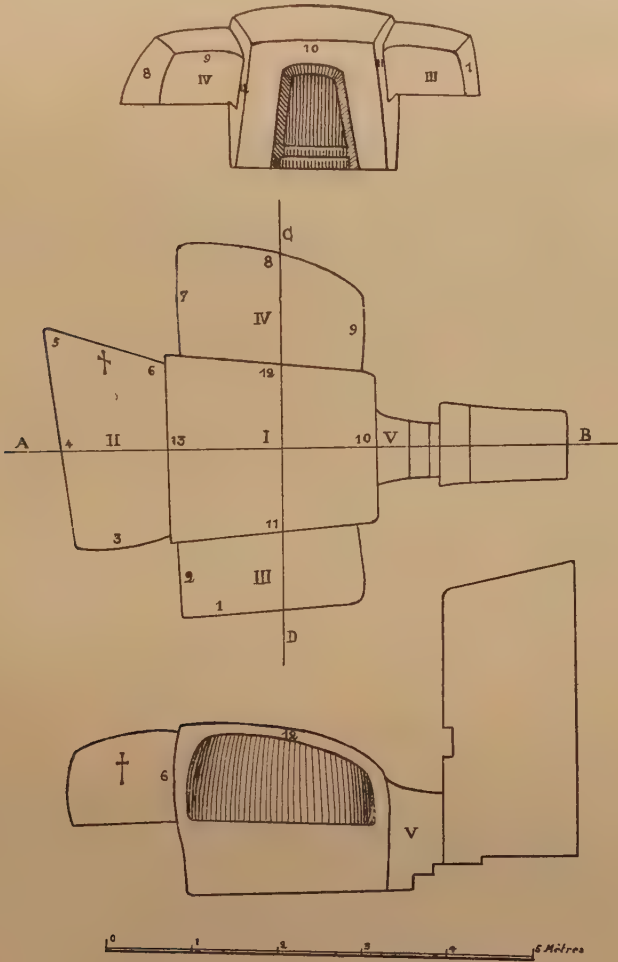
ont détruit bon nombre de ces mausolées, les Russes les ont imités.

Nous avons déjà parlé d'une petite catacombe chrétienne de l'année 491, trouvée à Kertch (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2647-2650, fig. 2212-2214). Le plan ci-joint se rapporte à la description que nous en avons donné (fig. 6471).

Nous avons également fait connaître le célèbre bouclier byzantin trouvé en 1891 dans une catacombe

la Visitation, la Nativité, le Baptême, le Crucifiement, le Saint-Sépulcre (fig. 6472) Ces reliefs sont si usés qu'il est un peu arbitraire d'entreprendre de déterminer leur âge; il semble qu'on puisse les faire remonter, sans trop de chances d'erreur au VIII^e siècle (fig. 6473).

On remarquera que tous les sujets sont pêle-mêle; ainsi en allant de gauche à droite on rencontre : le Bon Pasteur, la Nativité, la Visitation, l'Annonciation,



6471. — Plan et coupe de la catacombe chrétienne de Kertch de 491.

(voir *Dictionn.*, t. VI, au mot DISQUE, col. 1183, fig. 3778).

En étudiant le mot ENCENSOIR nous avons mentionné une série de ces petits vases liturgiques en bronze ornés de reliefs assez grossiers, mais reconnaissables. Pour la forme de ces pot-à-feu, on peut se reporter (*Dictionn.*, t. V, col. 30, fig. 4070, les deux modèles à droite); pour les sujets, en voici le développement d'après un exemplaire trouvé à Kertch et conservé au musée d'Odessa. C'est un simple bol garni en dessous d'un rebord formant pied en dessus de trois attaches d'anneaux, et orné de dessins qui représentent la Visitation, la Nativité du Sauveur, l'Adoration des Mages, le Baptême du Christ, le Crucifiement et le Saint-Sépulcre; au-dessous une suite de bustes de saint. L'autre encensoir trouvé également en Crimée, nous offre à peu près les mêmes sujets :

le Crucifiement entre les larrons, le Saint-Sépulcre, le Baptême du Christ.

Parmi les quelques bijoux trouvés à Kertch et qui intéressent l'archéologie chrétienne, certains, comme ceux que rapporta de Crimée Duncan Marc Pherson, en 1857, se classent parmi ces fibules à têtes d'oiseaux qu'on rencontre en Hongrie, en Allemagne, en France. Arthur Evans rapporta des objets plus variés, notamment des fibules digitées (voir FIBULES), avec plaque demi-circulaire ornée de cinq rayons et toujours les oiseaux à bec crochu. On retrouve ces fibules dans les pays où les Goths (voir ce mot) ont séjourné et partout où ils ont exercé une certaine influence. L'histoire atteste le séjour des Goths en Scythie et dans le Bosphore Cimmérien à une époque contemporaine de celle où ces objets ont été fabriqués. La prédilection des Goths pour la représentation des oiseaux à bec

crochu a été reconnue et admise par plusieurs archéologues étrangers qui ont spécialement étudié la région qui nous occupe. Odobosco voit dans cet oiseau de proie le gypaète (voir ce mot) ou l'oiseau rapace des Scythes iranisés des pays caspiens.

Les bijoux de Crimée sont quelquefois ornés de ces têtes d'oiseaux à bec crochu, motif ornemental qu'il faut noter au passage. Les bijoux de Kertch, de la collection John Evans sont considérés comme postérieurs au IV^e siècle par quelques archéologues. Cependant, même en les rajeunissant beaucoup, ils appartiennent au même peuple. Leur présence semble indiquer une influence artistique qui s'est maintenue longtemps.

A Kertch encore, de nos jours, un français, M. de

Notes d'archéologie russe. II. Le bouclier byzantin de Kertch, dans *Revue archéologique*, 1898, 2^e éd., p. 240-244. — Kondakov, *Eine altchristliche Patena aus den Katakomben zu Kertsch*, dans *Abhandlungen der Odessaer Gesellschaft der Geschichte und der Alterthümer*, t. XI, p. 67-73 (en russe). — J. Kulakowsky, *Kerchenskaya khristianskaya Katakomba 491 goda*, Kiev, 1891; La dissertation a été résumée dans *The Academy*, du 23 avril 1892, p. 405; Le même, *Eine altchristliche Grabkammer in Kertsch aus dem Jahre 491*, dans *Römische Quartalschrift*, 1894, t. VIII, p. 87, 309-327, pl. II, III. — Leclercq (H.), dans le *Dictionn. d'archéol. chrét.*, au mot CAUCASE, t. II, col. 2647-2650, fig. 2212-2214; au mot DISQUE, t. IV,



6472. — Encensoir du Musée d'Odessa (développement). D'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. v, pl. CDXVI.

Massonneau, a formé une belle collection dont les fibules offrent parfois des caractères tellement identiques aux fibules trouvées dans nos régions que la confusion serait possible; or ces fibules proviennent toutes de Crimée, et comme leurs similaires des tombes franques, on les découvre généralement par paires.

Enfin, signalons à Kertch, chez M. Novikof, une ampoule portant sur deux faces ces mots :

ΑΓΙΟ
ΥΜΗ
ΝΑ+

une autre ampoule portant sur face le saint célèbre et sur l'autre :

ΑΓΙΟΥΜΗ(να)

BIBLIOGRAPHIE. — Ashik (A.), *De la découverte*

col. 1183, fig. 3778. — D. Mac Pherson, *Antiquities of Kertch and researches in the Bosphorus with remarks on the ethnological and physical history of the Crimea*, London, 1857. — Odobosco, *Antiquités scythiques*, in-8°, Bucharest, 1879, ch. VI. — Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-8°, Paris, 1887, t. v, p. 155, pl. CDXVI. — J. Sabatier, *Souvenirs de Kertsch et chronologie du royaume du Bosphore*, in-4°, Saint-Petersbourg, 1849. — Saunier, *Notes historiques et archéologiques sur la Crimée*, dans *Revue archéologique*, 1855-1856, t. XII, p. 354-360. — J. Strzygowski, *Der Silberschild aus Kertsch*, dans les *Matériaux pour l'archéologie russe* (en russe), 1892, n. 8. — K. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, in-8°, Paris 1918, p. 409 sq.

H. LECLERCQ.



6473. — Autre encensoir. Id., *ibid.*, t. v, pl. CDXVI.

de deux statues antiques à Kertch, Odessa, 1851; J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch*, dans *Revue archéologique*, 1888, p. 347-355; *Antiquités de Crimée conservées dans la collection Massonneau*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 217-223. — D. Beljajev, *Der Ornat des Kaisers auf dem Bilde von Kertsch*, dans *Journ. minist.*, 1893, t. CCLXXXIX, Oktober heft, p. 321-373. — Beulé, [Antiquités du Bosphore cimmérien conservées au Musée de l'Ermitage, 3 vol. in-fol., Saint-Petersbourg, 1854], dans *Journal des Savants*, octobre 1861, p. 636-648. — O. M. Dalton, *A Gold pectoral cross and an amuletic bracelet of the sixth century*, dans *Mélanges offerts à G. Schlumberger*, in-8°, Paris, 1924, t. II, p. 386-390, pl. XVII; Le même, dans *The antiquaries Journal*, 1924, t. IV, pl. XXXVII. — G. Katcheretz,

KHAMISSA. — Ce nom de Khamissa a remplacé celui de *Thubursicum Numidarum* au sud-ouest de Souk-Ahras. Parmi quelques ruines païennes : temple d'architecture punique, arcs, théâtre, thermes, nymphée, aqueduc, sépultures individuelles et caveaux funéraires, nous avons à signaler, pour l'époque byzantine, un refuge destiné à servir d'asile aux habitants. Il consiste en une enceinte à peu près trapézoïdale, longue de 85 mètres, large de 66, élevée probablement au même lieu que l'ancien forum de la ville en des temps plus paisibles. Cette enceinte est formée de murs à double parement, d'un mètre d'épaisseur (fig. 6474). Au Nord-Ouest, on la rattache à un fortin rectangulaire dont nous parlerons dans un instant. Un arc de triomphe romain à trois portes fut encastré dans la face septentrionale. Les deux baies latérales de ce

monument furent bouchées; quant à la baie centrale, on en fit l'entrée de la citadelle (fig. 6475). Le *Ksar el Kébir* (le grand fort) devint aussi le réduit d'un grand refuge. Il est situé sur la croupe qui domine le théâtre et d'où l'on découvre au Nord la vallée de la Medjerda, à l'Ouest et à l'Est les collines entourant la ville de *Thubursicum*. Ce fortin est resté debout sur une hauteur de plusieurs mètres, il mesure 15 mètres de côté. Il a des murs doubles, épais de 0 m. 80, à assises régulières. La porte s'ouvrait dans une sorte de couloir étroit, au sud. A l'intérieur, on a distingué plusieurs compartiments, dont les murs ont été remaniés et dont les dispositions ne sont pas bien nettes. Au-dessous s'étend une citerne. On remarque autour de ce monument les vestiges d'une enceinte

formés de deux parements en pierre de taille, avec des moellons dans l'intervalle. Longueur 15 m. 10, largeur 12 m. 20. La porte, large seulement de 0 m. 85, est sur le côté droit. A l'intérieur, il y a deux rangées de piliers, que surmontaient des arcades. L'abside enfermée dans un cadre rectiligne, est flanquée de deux sacristies; celle de gauche présente un renfoncement à sommet cintré, qui devait servir d'armoire. La solidité des murs et l'étroitesse de la porte font croire à M. Diehl que ce sanctuaire a été intentionnellement fortifié. Mais ces parois si épaisses font conjecturer à M. Gsell qu'elles étaient peut-être destinées à porter des voûtes, jetées, sinon sur l'ensemble de l'édifice, du moins sur les bas côtés ² (fig. 6476).

A ces édifices vient se joindre une inscription



6474. — Ruines de l'arc de triomphe. D'après Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 390, pl. xxxviii.

irrégulière d'assez vastes dimensions, qui consiste en une muraille double de 0 m. 90, faite de matériaux entassés à peu près pêle-mêle. Elle paraît avoir été plusieurs fois remaniée; il n'est pas sûr d'ailleurs qu'elle appartienne à l'époque de la domination byzantine ¹.

Vers le bas de cette croupe, au Sud-Ouest, on trouve les ruines d'un autre fortin, celui qui est figuré plus haut, à l'angle du refuge; ce fortin mesure en longueur 31 mètres sur 17 en largeur; il occupe l'emplacement d'un édifice plus ancien, dont on a utilisé quelques parties. Les murs, à double parement, avec un remplissage de moellons au milieu, ont 1 m. 60 d'épaisseur; des morceaux d'architecture et des pierres tumulaires y ont été employés. La porte, ouverte sur un des côtés longs, au sud, était flanquée de deux avant-corps massifs, mesurant 2 mètres.

Chapelle, sans doute byzantine, située entre le *Ksar el Kébir* et l'emplacement probable du forum. Elle est en assez bon état; seules, les parties hautes manquent. Les murs, épais de 1 m. 30 à 1 m. 50, sont

trouvée en 1915; elle est gravée sur une table de pierre calcaire, large en bas de 1 mètre, haute d'environ 0 m. 80, dont la partie inférieure, aujourd'hui brisée, paraît avoir été rectangulaire, et dont la partie supérieure est arrondie en forme de demi-cercle. Sur une des faces on lit une inscription de six lignes, dont les lettres ont 0 m. 06 de hauteur, mais d'époque tardive (fig. 6477) du VI^e siècle environ. Voici les deux hexamètres ²:

+ *In(v)ide, quid laceras illos quos crescere sentis?*
Tu tibi tortor; tu tecum tua (v)ulnera portas.

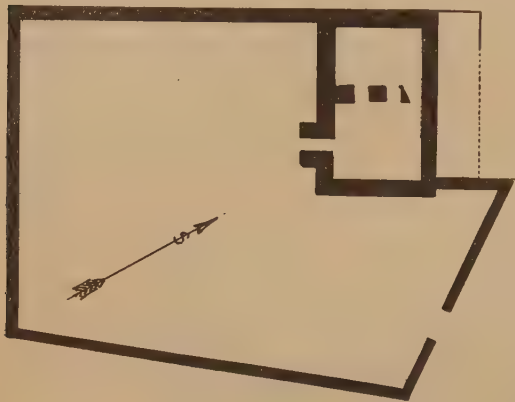
On croirait avoir ici une de ces formules que nous avons déjà fait connaître à propos d'amulettes (voir ce mot) contre le mauvais œil (voir ce mot); toutefois, le *chrismon* et la croix lui donnent un caractère nettement chrétien. Mais, suivant la remarque de M. P. Monceaux, « on peut se demander si le document n'avait pas une signification différente, ou plutôt, un double sens. Dans la croyance et dans le langage des

¹ Chabassière, dans *Recueil de Constantine*, 1866, t. x, p. 120, p. v, fig. 2; pl. xix, fig. 3; Ch. Diehl, *Nouvelles archives des missions scientifiques*, 1893, t. iv, p. 365, 366; S. Gsell, dans *Recueil de Constantine*, 1893, t. xxxii, p. 277, 278; Le même, *Monum. antiq. de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 387, pl. cii. — ² Ch. Diehl, dans *Nouvelles archiv. des miss. scient.*, 1893, t. iv, p. 365-366; S. Gsell, dans *Rec. de Constantine*, 1898, t. xxxii, p. 276-277; Le même,

Monum. antiq. de l'Algérie, t. II, p. 387, 390, fig. 167. —

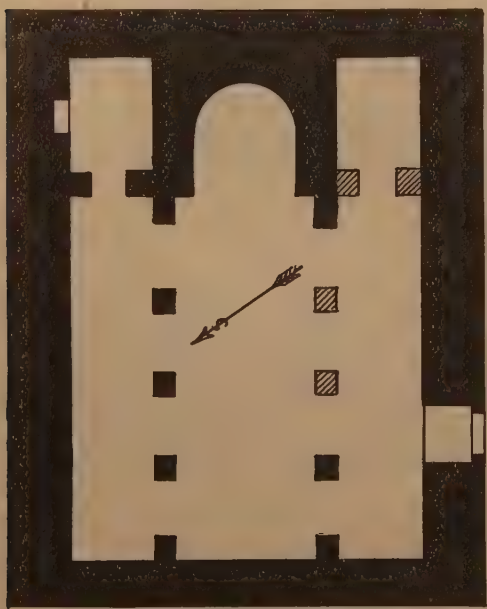
³ Chabassière, dans *Recueil de Constantine*, 1866, t. x, p. 120, pl. v, fig. 3; Diehl, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, 1893, t. iv, p. 365; S. Gsell, dans *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 214-216, fig. 127. Il n'y a rien pour les antiquités chrétiennes dans S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, 1893, p. 293-354.

chrétiens de ce temps-là, l'*invidus*, l'envieux par excellence, c'était le diable, qui, pour se venger de sa chute, cherchait à perdre les hommes, en redoublant d'ailleurs ses propres souffrances. Ces idées sont notamment développées dans un opuscule de saint Cyprien



6475. — Plan du refuge de Khamissa.
D'après Gsell, *Monum. ant. d'Algérie*, t. II, p. 390, fig. 167.

sur l'envie : *De zelo et livore*. Par une curieuse coïncidence, on trouve dans cet ouvrage, non seulement les idées dont s'est inspiré le rédacteur de l'inscription, mais toutes les expressions caractéristiques des deux



6476. — Plan de la chapelle.
D'après Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 215, fig. 127.

vers : l'assimilation de l'*invidus* et du diable, le *laceras*, le *crescere*, le *tortor*, le *vulnera*¹. Le versificateur de Thubursicum Numidarum, quelque clerc de l'Afrique byzantine, paraît donc s'être souvenu du

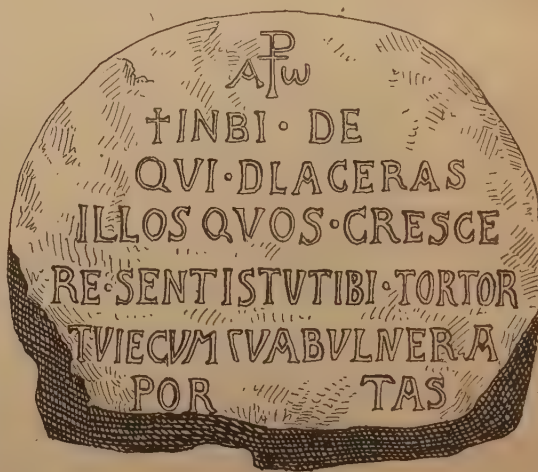
¹ S. Cyprien, *De zelo et livore*, 3-4, 7-10. — P. Monceaux, *Inscription chrétienne trouvée à Khamissa*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1916, p. 37-39; *Revue archéologique*, 1916, p. 478, n. 111. — A. Ballu, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1916 pour*

traité de saint Cyprien resté classique dans le pays. En conséquence, on ne peut guère douter que l'inscription de Khamissa ait eu un double sens et un double objet. Elle visait à la fois les passants suspects et les démons; talisman contre le mauvais œil, préservatif contre le diable².

Les fouilles poursuivies à Khamissa ont procuré, entre autres découvertes intéressantes, quelques souvenirs chrétiens que nous devons mentionner :

Une stèle très curieuse, en pierre de grès et qui offre un certain intérêt. Elle représente le Bon Pasteur, l'agneau à gauche, la tête sous la main du personnage. En haut, à gauche, le chrisme : haut. 0 m. 52; largeur 0 m. 30. Provient du temple ou de la grande maison au sud des thermes³.

Lampe chrétienne représentant la grappe de raisin



6477. — Inscription de Khamissa.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1916, p. 38.

rapportée de la Terre promise (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANAAN), par deux personnages; deux trous; au pourtour, rosaces alternant avec fleurs à quatre pétales, long. 0 m. 14, larg. 0 m. 065, trouvée dans le couloir sud des thermes⁴.

Lampe avec chrisme; deux trous; au pourtour, ornements, losanges agrémentés de quatre petites volutes et alternant avec des rosaces entourées chacune de six demi-cercles; long. 0 m. 14, larg. 0 m. 06, même provenance⁵.

Lampe : colombe; deux trous; au pourtour, fleurs à quatre pétales, cinq de chaque côté de la poignée, ornement en forme de cœur à l'extrémité, vers le bec de la lampe; long. 0 m. 12, larg. 0 m. 07, trouvée près de l'angle sud-ouest du forum⁶.

Lampe : colombe tenant une grappe de raisin; deux trous, au pourtour, de chaque côté de l'anse et du bec de la lampe, trois poissons stylisés, séparés par un ornement en forme d'S, long. 0 m. 14, larg. 0 m. 05; couloir sud des thermes⁷.

Lampe, chrisme avec A Ω, deux trous. Autour du chrisme, une très fine bordure de pastilles. Au pourtour rinceaux avec volutes et fleurs sortant des rinceaux; deux petites rosaces près du bec de la lampe; long.

le service des monuments historiques de l'Algérie, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 246, n. 35. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 258, n. 106. — ⁵ Id., *ibid.*, p. 258, n. 107. — ⁶ Id., *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1917, p. 259, n. 108. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 259, n. 109.

0 m. 12, larg. 0 m. 085. Couloir sud des thermes¹.

Lampe à poignée dont la partie horizontale comprend deux becs précédés chacun de deux courbes se terminant par des angles obtus². Au centre, un chrisme avec le X aux branches inclinées et le P tourné à gauche. Deux trous, au pourtour, ornements ondulés (fig. 6478). « La poignée, presque aussi large que le disque lui-même est constituée par une plaque sensiblement octogonale, au pourtour dentelé et bordé de petits cercles. Elle est assez richement décorée. C'est d'abord un grand cadre, formé de deux carrés égaux, superposés obliquement dont les angles dessinent ainsi huit triangles égaux. Dans l'octogone intérieur que déterminent par leur intersection les côtés des deux carrés, est inscrit un double cercle. Au centre est représenté, assis, tenant de la main gauche une cithare, un personnage coiffé du bonnet thrace, drapé dans un large manteau qui tombe en plis réguliers sur ses jambes. A droite et à gauche du personnage, une série d'ornements en forme d'S; au-dessous, deux objets indistincts³. » L'identification du personnage ne peut faire de doute, c'est Orphée, reconnaissable à la cithare et au bonnet thrace.

Long. 0 m. 16, larg. 0 m. 11. Provient du couloir sud des thermes.

Lampe à un bec, lion courant vers la droite; deux tours; au pourtour, fleurs alternant avec des rosaces, long. 0 m. 12, larg. 0 m. 07. Même provenance⁴.

H. LECLERCQ.

KHANASIR. — Dans le Djebel-el-Hass, Syrie centrale.

1. Sur le linteau de l'entrée de la citadelle, ce linteau est brisé en trois parties. La principale mesure encore 2 m. 22 de long, sur 0 m. 88 de haut. et 0 m. 73 d'épaisseur; les lettres ont de 0 m. 07 à 0 m. 08 de hauteur. Au centre, un disque contenant une large croix; le disque est tangent à un carré de 0 m. 69 de côté. Une croix et huit lettres environ (de 0 m. 05 à 0 m. 06 de haut) furent gravées dans ce carré, au-dessous onze lettres de même dimension. Sur les bras de la croix on lit le mot ΕΜΑΝΟΥΗΛ.

L'extrémité droite du linteau a été brisée, mais le fragment est conservé; il mesure 0 m. 41 de long au sommet et 0 m. 38 à la base, et contient deux à cinq lettres pour chacune des sept lignes; l'extrémité gauche est perdue :

α 1ΟΙCΤΗCΒΑCΙΛΕΙΑC
2ΤΑΦΡΟΝΟΥCΑΒΑΡ
3ΙCΠΥΛΑΙCΙCΤΗCΙΝ
4ΗΡΑΧΡΙCΤΟΝ
5ΝΟΝΠΑΝΕΥΦΗΜΟΝ
6ΗΤΟΝΑΓΙΩΤΑΤ
7ΕΝΔΟΖΙΜΗΧΑΝΙΚ

✠ ΙΗCΟΥ...

ΕΜΑΝΟΥΗΛ

β)ΔΩΡΗΜΑ CΙΝ
.....ΚΑΤΑΔΡ ΟΜΗC
.....ΕΥΕΡΓΕΤ ΑC
ΚΙΝΙΚΟΥCΔΕC ΠΟΤΑC
ΥΠΑΡΧΟΥCΠΡΑΙΤ ΟΡΙΩΝ
ΑΥΤΗCΕΠΙCΚΟΠΟΝ
ΜΗΝΙΓΟΡΠΙΕΩΤΟΥCΩΕΤCC ΙΝΔ'ΙΓ ✠

✠...ΠΑΝΤΩΝΘC

Voici la transcription et la lecture du texte:

Τ]οῖς? τῆς βασιλείας, [πόλις?], δωρήμασιν
Κα]ταφρονούσα βαρ[βάρων] καταδρομῆς,
Ἐντα]ῖς πόλαις ἵστησιν [τούς] εὐεργέτας,
Σωτ]ῆρα Χριστόν, κ[αλ] ἰνίκους δεσπότης,
.....]νον πανεὐφήμον, ὑπάρχους πραιτορίων
.....]η τὸν ἀγιώτατ(ον) αὐτῆς ἐπίσκοπον,
.....] ἐνδοξ(ότατον) μηχανικ(όν), μηνί Γορπιέω,
τοῦ ζω' (?) ἔτους, ἰνδ. γγ' +

Dans le motif central :

+ Ἰησοῦ[ς Χ(ριστο)ς] Ἐμανουήλ, + [ἐπὶ] πάντων
Θ(εό)ς.

« Par les bienfaits de Sa Majesté [l'empereur], la ville méprisant la menace des barbares, place à ses portes ses bienfaiteurs, le Christ-Sauveur, son glorieusement victorieux souverain, le chef digne de toute louange, les préfets des prétoriens, et aussi son très saint évêque et le très glorieux ingénieur, dans le mois de Gorpieos, de l'an 806, indiction XIII. +

« Jésus-Christ, Emmanuel, + Dieu par-dessus tout. »

Évidemment il y a une erreur dans la date qui est calculée d'après l'ère des Séleucides comme pour les autres inscriptions de la même région, mais l'an 806 de cette ère tombe en la III^e et non en la XIII^e indiction; il faut donc corriger la date : τοῦ ζω' ἔτος [γδ]. γ +.

En ce cas il faut admettre qu'à cette époque à Khanâsir l'année commençait avec le mois Gorpieos. Il y a cependant ici une marque d'abréviation, s, après les lettres ΙΝΔ. Naturellement, le lapicide peut avoir commis une erreur, en mettant un Ι ici sans nécessité, ou en omettant un Ι dans la date; dans ce dernier cas, il faudrait donc lire : τοῦ σιω' ἔτους, ἰνδ. γγ' en l'an 816, indiction XIII, soit l'an 504-505 de notre ère.

2. Linteau de la porte nord de la ville, trouvé à demi enseveli, juste hors de la porte. Ce linteau mesure 4 m. 10 de longueur sur 0 m. 93 de hauteur et 0 m. 70



6478. — Lampe à poignée.

D'après Bull. archéol. du Comité, 1917, p. 34.

D'après la formule du chrisme, cette lampe peut dater du IV^e siècle.

¹ Id., *ibid.*, p. 259, n. 110. — ² Id., *ibid.*, m. 259, n. 111.

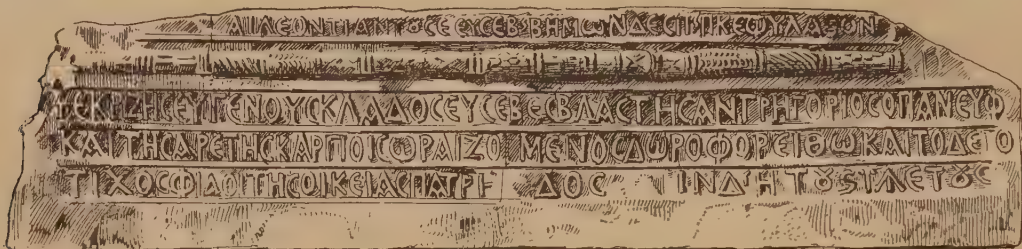
— ³ P. Monceaux, dans Bull. arch. du Comité, 1917, p. ccv, ccvi. — ⁴ A. Ballu, *op. cit.*, p. 260, n. 113.

d'épaisseur. Inscription tracée sur quatre lignes; les six ou sept lettres de la première ligne ont été effacées sur un espace de 0 m. 49 cent. après la croix. La partie restante de cette première ligne a 2 m. 55 de longueur, les lettres ont 0 m. 065 de hauteur; immédiatement sous la première ligne on voit une grosse moulure. Les autres lignes de l'inscription ont environ 0 m. 13 de large, et sont séparées les unes des autres par un ruban de 0 m. 02 à 0 m. 03. La deuxième ligne mesure 3 m. 81, la troisième 3 m. 83, la quatrième 3 m. 765, mais elle n'est pas entièrement remplie; entre le mot

Les lettres sont gravées, elles sont fort irrégulières et mesurent tantôt 0 m. 075, tantôt 0 m. 05 :

+ ΔΩΖΑΠΑ		ΤΡΙΚΑΙΟΙΟΥ
ΚΑΙ ΑΓΙΟΥ		ΝΕΥΜΑΤΟΣ
ΝΟΙΚΑΙ ΑΓΙΟΙ		ΚΑΕΕΣΤΟΥ
ΕΑΙΩΝΝΑΣ		ΑΜΗΝ ΕΙΣ
..... ΟΡΥΑΠΩ		ΛΟΥΙΑΙΑΡΧΙΡΟΣ
	Τ	Υ

Δόξα Πατρὶ καὶ Οἰοῦ καὶ Ἀγίου Πνεύματος νῦν καὶ αἰεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας αἰμην, probablement νῦν



3473. — Lintéau de la porte nord de Khanasir.

D'après W. K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*, New-York, 1908, p. 255.

πατριδος et la date, on a laissé un « blanc » de 0 m. 305. Les lettres des trois dernières lignes ont de 0 m. 09 à 0 m. 10 de haut. Les lignes 3 et 4 sont timbrées à leur partie centrale d'une croix mesurant 0 m. 34 en long et en large, les bras de la croix ont 0 m. 02 de large à leur intersection et 0 m. 04 à leurs extrémités. L'espace nécessaire à une cinquième ligne a été réservé et tracé, mais non utilisé. En haut, à droite, un dessin au trait très peu marqué (fig. 6479).

1. + [Φωκᾶν κ]αὶ Λεοντίαν, τοὺς εὐσεβεῖς (εστάτους) ἡμῶν δεσπ(ότους), Κ(ύρι)ε φύλαξον.
2. + Ἐκ ρίζης εὐγενοῦς κλάδος εὐσεβὲς βλαστῆσαν, Γρηγόριος, ὁ πανεύφ(ημος),
3. καὶ τ(οῖς) τῆς ἀρετῆς κάρποις ὠραϊζόμενος, δωροφορεῖ Θ(ε)ῷ καὶ τόδε τό
4. τίχος, φιδοῖ τῆς οικείας πατρίδος ἰνδ. ἡ, τοῦ εἰπ' ἔτους.

+ Que Dieu protège Phocas et Leontia, nos très

καὶ αἰεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμην; la suite paraît inintelligible.

4. Lintéau en trois fragments gisant sur le sol près de la porte est de la ville (fig. 6480); ces fragments mesurent respectivement 0 m. 74, 2 m. 27 et 0 m. 65 en longueur, 0 m. 77 de hauteur et 0 m. 53 d'épaisseur, lettres en relief, de 0 m. 09 à 0 m. 13 de haut :

Ἅγιος ὁ [Θεός, ὁ] ἴγιος Ἰσχυ[ρος, ἅγιος Ἀθάν]ατος, ὁ σ[ταυ]- + ρ[ωθεὶς δι' ἡμᾶς, ἐλέησον ἡμᾶς +]

« Dieu saint [seul] Dieu puissant, [seul] Dieu immortel, crucifié pour nous, ayez pitié de nous » (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMPROPÈRES).

5. Lintéau mouluré; longeur en bas 1 mètre, hauteur 0 m. 51, épaisseur 0 m. 73, hauteur des lettres 0 m. 06, en relief; les deux premières lignes ont 0 m. 88 de long, la troisième 0 m. 81. Le nom de l'empereur a été martelé.

[+ Φωκᾶν], τὸν εὐσεβέος(τατον) εὐεργέτην καὶ νικητῇ[ν], βασιλέα, Κύριε φύλαξ[ον].



6480. — Autre lintéau de Khanasir. D'après W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 258.

pieux souverains. Un pieux rejeon qui sort d'un tronc noble, Grégorios, digne de toute louange, et embelli des fruits de sa vertu, présente à Dieu cette muraille dont il épargne la dépense à sa patrie. Indiction VIII de l'an 916 » (soit 604 de notre ère).

3. Lintéau ayant appartenu à un édifice ruiné, en dehors du mur sud de la ville. Il est malaisé de préjuger la destination primitive de cet édifice, peut-être un magasin. Le bloc mesure 1 m. 60 sur 0 m. 60, l'inscription est tracée dans un cadre de 1 m. 42 sur 0 m. 45, au centre un disque de 0 m. 34 de diamètre, dans lequel se trouvait une croix en relief qui a été martelée.

« O Seigneur, protège Phocas, le très pieux bienfaiteur et conquérant (notre) roi. »

6. Large bloc de basalte, à demi enterré dans le sol à environ cent mètres au nord de la citadelle, la pierre mesure 1 m. 93 en longueur, 0 m. 45 en hauteur et 0 m. 45 d'épaisseur; au centre un disque de 0 m. 34 de diamètre. L'inscription mesure 0 m. 78 en longueur de chaque côté du disque :

ΟΙΚΕΗΑΠΙCΑΜ		ΗΚΑΤΑΙCΧΥΝΘ
ΟΙΒΟΗΘΟCΚΘΦΟ		ΒΗΘΗCΟΜΑΙΤΙΠ
Επὶ σ[ο]ί, Κ(ύρι)ε, ἡλπισα, μὴ καταισχυνηθ[εῖν] εἰς		[τὸν αἰῶνα].

Κ(ύριος) ἐμ[ο]ὶ βοηθός, κ(αί) σὺ φοβηθήσομαι τί
π[ο]ίησέι μοι ἄνθρωπος[.]

« En toi, ô Seigneur, je place ma confiance, je ne
erai pas confondu.

« Le Seigneur est mon secours et je ne craindrai pas ;
que pourra l'homme contre moi ? »

7. Deux fragments d'un large linteau fait de deux
ou trois blocs assemblés avec du mortier, la partie
centrale est perdue :

a) + ΕΝΤΩΤΑΥ.....ΘΧΕΝ...
ΕΜΟΥΣΦΙΛΟΥΣΚΚΑΤΤΑΗ...
b) ΟΜΕΝΟΤΟΥC
ΥΜΑΙ +

+ Έν τῷ σταυ ρῶ σ[ου], Χ(ριστ)έ, π[.....]ό μ[ε]νο[ς]
τοῦς ἐμούς φίλους κ(αί) κατὰ τη[.....] υ[μ]αί. +

« Dans ta croix, ô Christ.... mes amis, et.... »

BIBLIOGRAPHIE. — *Part III of the publications of an
american archaeological expedition to Syria in 1899-
1900*; W. K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*,
in-4°, New-York, 1908, p. 252-263, n. 318-331;
Waddington, *Voyage archéologique en Grèce et en
Asie Mineure*, n. 1832; E. Sachau, *Reise in Syrien und
Mesopotamien*, in-8°, Leipzig, 1883, p. 121; Hartmann,
dans *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, 1900,
t. xxiii, p. 106, 107, 108; J.-B. Chabot, dans *Journal
asiatique*, 1901, p. 441 Dd; p. 442 D a, c, d, e.

H. LECLERCQ.

KHENCHELA. — I. Identification. II. Origines
chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Chapelles. V. Pi-
lastres. VI. Linteau. VII. Sarcophage. VIII. Lampe.
IX. Tombeau. X. Catacombe. XI. Épigraphie.

I. IDENTIFICATION. — L'identification de Khen-
chela avec Mascula est certaine¹. La ville de Mascula
est mentionnée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, dans les
Actes du concile tenu à Carthage, en 256². L'ethnique
est *Masculitanus*.

Mascula appartenait à la tribu Papiria, elle a pu
être érigée en municipe après le règne de Trajan, sous
celui de Marc-Aurèle ou celui de Commode; qualifiée
« municipe » sous Valérien³, elle l'était certainement
dès le temps des Sévères⁴. La ville tomba entre les
mains des Vandales et la présence d'un *episcopus
Masculitanus* au concile de Carthage, en 525, semble
indiquer qu'à cette date la ville était encore entre
leurs mains. A l'époque de la domination byzantine,
Mascula fut entourée d'un rempart, entre 578 et 582.

Cette inscription de Khenchela est en deux frag-
ments qui se rajustent exactement⁵. Le premier
fragment avait été relevé en 1874, dans la localité; le
deuxième fragment fut retrouvé en 1895, lors du
perçement d'une rue; le voici (fig. 6481) :

+ HAEC QVOQV REFECTVS. CONS
TRVXIT MOEN THOMAS SEDDECVS HIS
ALIVD MELIO RIS ROBORISADDENS
TIBERIAM IT DENOMINE
5 CAESARI SVRBEM + DOMINO XPO
IVBANTE POSCOFIRMANTE IPRDN TIBERIO
CESNNA D OMS ML P P C DVCIBICORTBNS

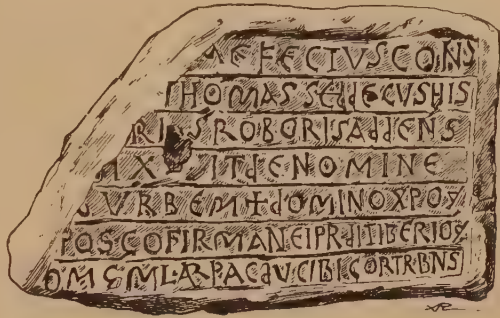
¹ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2242, 10187, 17680 = 22302;
cf. S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 28, p. 7, n. 138
et add. — ² S. Cyprien, *Opera*, édit. Hartel, p. 459, n. 79 :
a Mascula. — ³ S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. I,
c. xiii; S. Augustin, *Epist.*, l. iii, 2, 4. — ⁴ Corp. inscr. lat.,
t. viii, n. 2248; cf. n. 2568¹², 2569¹³, 2586¹⁴. — ⁵ A. Héron
de Villefosse, dans *Archiv. des miss. scientifi.*, 1874, p. 453,
n. 128; Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2245 = 17671; S. Gsell,
Inscription latine de Khenchela, dans *Bull. de la Soc. nat.
des antiq. de France*, 1895, p. 171; *Mélanges d'archéol. et
d'hist.*, 1895, t. xv, p. 336; Vars, dans *Recueil de la Soc.
archéol. de la prov. de Constantine*, 1894, t. xxix, append.,

Et voici le texte transcrit :

+ Hæc quoque præfectus construxit mœn[ia]
Thomas. Sed decus his aliud melioris roboris addens,
Tiberiam[dixit de nomine] Caesaris urbem.

+ Domino Xr(ist)o a(d)iubante s(uos?) pos(uit?),
co(n)firmante i(m)p(er)atore d(omino) i(n)victis-
simo Tiberio A(u)[g]usto, Gennad[i]o, m(a)g(is)-
tro m(i)l(itum), Arpa [g(io)] duci (=duce), Bigor
(= Vigor) tr(i)b(un)us).

La citadelle de TebourSouk a aussi été construite
sur les ordres de ce préfet Thomas. Sous l'empereur
Maurice, Gennadius fut patrice et exarque d'Afrique.
Le système de défense établi par les Byzantins au nord
de l'Aurès s'appuyait sur les places fortes de Henchir-
Guessès, à l'Ouest et de Bagai à l'Est⁶. En avant de
Guessès se trouvait Timgad, et en avant de Bagai se
trouvait Khenchela, dans une position symétrique
à celle de Timgad. Tout ce système d'ouvrages
fortifiés est contemporain du règne de Justinien, et
il se pourrait que Maurice n'ait fait que compléter
l'œuvre de son prédécesseur en donnant une plus
grande importance à la citadelle de Khenchela⁷.



6481. — Inscription de Khenchela.

D'après Soc. nat. des antiq. de France, 1895, p. 170.

Mascula paraît être encore mentionnée par Ibn
Khaldoun sous le nom de Taref Mascala⁸.

II. ORIGINES CHRÉTIENNES. — En 256, Mascula
possédait une communauté chrétienne dont l'évêque
Clarus assista au concile de Carthage; en 305, nous
connaissons l'évêque Donatus. A cette période appar-
tient presque certainement la seule épitaphe chré-
tienne trouvée à Khenchela, celle de la chrétienne
Léontina; hauteur 1 m. 20, largeur 2 m. 15, épaisseur
0 m. 25, hauteur des lettres 0 m. 11 à 0 m. 14⁹:

LEONTIA FIDELIS
REQVIEVIT IN PACE

Leontia pourrait avoir appartenu à la famille de
Junianus Martialis Leontius, nommé dans un
texte de Timgad¹⁰; la conjecture offre d'autant plus
de vraisemblance qu'on a découvert dans la région
de Khenchela une inscription sur laquelle sont rappo-

p. 3; R. Cagnat, *L'année épigraphique*, 1895, p. 29,
n. 115; Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 462, note 5. —
⁶ *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. i, p. 53-54,
cf. Ragot, dans *Rec. de Constantine*, 1873-1874, t. xvi,
p. 210; Masqueray, dans *Revue africaine*, 1879, t. xxiii,
p. 85. — ⁷ Papier, dans *Comptes rendus de l'Académie
d'Hippone*, 1888, t. xxiv, p. cxxi; Corp. inscr. lat., t. viii,
n. 17717. — ⁸ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2428. — ⁹ S. Gsell,
dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. xiii, p. 470, note. 2.
— ¹⁰ S. Gsell, *Inscription latine de Khenchela*, dans *Bulletin
de la Société nationale des antiquaires de France*, 1895,
p. 170, 171.

chés les noms de Junianus Martialis et celui des Leontii⁹. C'était une grande famille qui possédait des domaines dans le pays.

III. LISTE ÉPISCOPALE. — Clarus a Mascula, siège au concile de Carthage, en 256¹. — Donatus, *Masculitanus*, siège au concile de Cirta, en 305². — Malcus, *episcopus plebis Masculitanæ*, siège à la conférence de Carthage, en 411³. — Vitalis, *episcopus Masculitanus ejusdem loci*⁴. C'est peut-être un fragment de son épitaphe qui a été retrouvé à Henchir Taghfaght; on y voit le symbole de l'✠ et ces lettres⁵:

? Vita) LIS EPI(scopus ?

Il faut écarter sans hésitation un certain Archiminius de Mascula, car on lit dans Victor de Vite⁶: *quemdam archimimum, nomine Musculam*, ce qui réduit à néant le prétendu évêque catholique victime de la persécution de Genséric. — Januarianus *Masculitanus*, en 494⁷. — Un autre Januarius *Masculitanus* pour lequel l'*episcopus Begesilitanus*, qui siégea au concile de Carthage, sous Hildéric, en 525, signa par procuration⁸. — Il y aurait encore eu un évêque au IX^e siècle à Mascula, si le mot Κάσκαλα de la Liste de Léon le

cription suivante qui se rapporte à une chapelle dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul¹¹:

✠
MEM
ORIA
APOS
5 TOLO
RV

Peut-être dans la chapelle visée par l'inscription précédente, à Henchir Taghfaght (5 kilom. à l'ouest de Khenchela). Inscription tracée sur sept lignes, mutilée en haut à droite et restituée par De Rossi. C'est ici la dédicace de la chapelle (*domus Dei*) peut-être donatiste, qui contenait des reliques¹²:

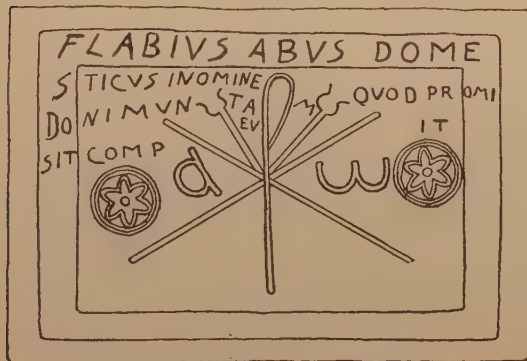
HICE/////////
VS/////////
MEMO/////////
APOSTOL/////
BEATI EMERI
TI GLORIOSI
CONSULTI

Hic e[st dom]us [Dei, hic] memo[ri]a[ri] Apostol[orum] [et] beati Emeriti gloriosi consulti.

Il est probable que c'est le *lector* Emeritus d'Abitina, confesseur à Carthage, en 304, mentionné encore dans une inscription d'Ain Ghorab, où il est appelé *beatus martir Dei consultus*. C'était un avocat: *jurisconsultus*. (Voir Dictionn., t. I, col. 3246, t. VI, col. 1241.)

b) Une table de pierre hauteur 0 m. 62, largeur 0 m. 96, conservée au cercle militaire de Khenchela, consiste dans un rectangle entouré d'un double cadre. Au centre, un grand monogramme constantinien accosté de AΩ et deux rosaces; dans les angles supérieurs du chrisme, à droite et à gauche de la boucle du P, on a figuré deux tiges à l'extrémité évasée en forme de pavots en graine. L'inscription est gravée en lettres inégales de 0 m. 05 à 0 m. fait et disposée sur quatre lignes d'une façon tout à fait irrégulière, en partie dans le cadre, en partie dans le champ. Cette inscription paraît émaner d'une communauté hérétique; la substitution d'un individu, si digne soit-il, au Saint-Esprit, est une licence dont on ne trouverait sans doute aucun autre exemple chez les catholiques. Le *montanus* qui bénéficie de ce rang exceptionnel serait le fondateur et le prophète du montanisme, et la chapelle lui serait dédiée par un certain Flabius Abus. La secte conservait encore des fidèles en Afrique au commencement du V^e siècle; c'est à cette époque que se rapporte l'inscription (fig. 6482) dont voici la transcription¹³:

Flabius Abus domesticus, i(n) nomine Patris et Filii [et] do(mi)ni Montani, quod promisit completit.



6482. — Inscription de Khenchela.

D'après *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscript.*, t. XII, p. 73, n. 270.

Sage représente Mascula⁹; mais c'est douteux, car cet évêché figure sur la liste des évêchés de la Byzacène, tandis que Mascula se trouva en Numidie¹⁰.

IV. CHAPELLES. — Le christianisme possédait à Mascula différents édifices; malheureusement la construction du village français a presque partout nivelé le sol.

a) Une pierre découverte au Djebel Djaffa et provenant peut-être d'Henchir Taghfaght, porte un chrisme dont la forme est celle du IV^e siècle, et l'ins-

¹ S. Cyprien, *Opera*, édit., Hartel, *Sententiae episcoporum*, n. 79; A. Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, Numidie, p. 211-213. — ² S. Optat, *De schism. donatist.*, l. I, c. XIII; S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. XXVII-XX; *Epist.*, l. II, 2, 4. — ³ *Collat. Carthag.*, I, 128 et 201; P. L., t. XI, col. 1294, 1339; il a pour compétiteur le donatiste Vitalis. — ⁴ *Collat. Carthag.*, I, 201. — ⁵ A. Farges, dans *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, t. XVIII, p. 32; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 17716. — ⁶ Victor de Vite, *Histor. persecut. Wandalicæ*, édit. Halm et Petschenig, l. I, c. XLVII. — ⁷ *Notitia episcoporum*, Numidia, n. 94. — ⁸ Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 640, 647; Hardouin, *Conc. collectio*, t. II, col. 1081. — ⁹ Tissot, *Géogr. de l'Afrique rom.*, t. II, p. 783; Beveregius, *Pandectæ canonum*, t. II, Annotations, p. 142. — ¹⁰ J. Mesnage, *Afrique chrétienne*, p. 315. — ¹¹ Papier, dans *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, t. XXI, p. 93; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 17715; P. Monceaux, *Enquêtes sur*

l'épigraphie chrétienne d'Afrique, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscript.*, 1907, t. XII, part. 1, p. 236, n. 273. — ¹² A. Farges, dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. XVIII, p. 31-32; de Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 97 sq.; Gatti, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1884-1889, p. 36 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 17714; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 235, n. 272; S. Gsell, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 106; Rabeau, *Le culte des saints dans l'Afrique chrétienne*, in-8°, Paris, 1903, p. 65; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 262, n. 131. — ¹³ A. Héron de Villefosse, dans *Archives des missions scientif. et littér.*, 1875, III^e série, t. II, p. 458, n. 143; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 2272, add., p. 950; Gsell, dans *Bulletin archéologique du Comité des trav. hist.*, 1901, p. 310, n. 7; P. Monceaux, *Enquête dans Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 232-234, n. 270, cf. n. 271.

Le dédicant Flavius Abus (ou Flavius Avus) n'est pas connu; ses fonctions de *domesticus* ne sont pas définies et sont aussi bien applicables à un laïque qu'à un ecclésiastique. La formule finale : *quod promisit complevit*, ne manque pas d'analogues en Afrique, par exemple : *quod promisit fecit*, à Ain Regada; *votum quod Deo et Christo ejus ipsi promiserunt et compleverunt*, à Henchir Guesseria; *votum quod promisit*, à Lambèse; *votum complevit* en beaucoup d'endroits.

c) Monogramme gravé sur un fragment de pierre, hauteur des lettres 0 m. 08; on peut le développer ainsi¹ :

Do(minus) M(untanu)s

On a proposé de lire *dom(e)sticus* ou *dom(u)s*; la lecture *dominus Muntanus* est, d'après l'inscription précédente, beaucoup plus vraisemblable; ce serait donc encore un monument montaniste.

d) *Mascula* a possédé aussi des donatistes, et ceux-ci y avaient une chapelle ou une basilique, comme en témoignent deux pilastres faisant partie d'une série dont nous parlerons un peu plus loin. Ces pilastres sont décorés avec soin et portent la devise ou cri de ralliement du parti donatiste : *Deo laudes*. La face antérieure des deux pilastres est rigoureusement semblable; ils étaient évidemment en réplique et ils ont pu supporter un baldaquin ou un *ciborium*, car, à moins de les supposer profondément enterrés par le pied, ils eussent été trop hauts pour supporter une table d'autel². Voici la description de ces pilastres :

V. PILASTRES. — 1. Hauteur de ce qui dépasse le sol, 1 m. 57 (la pierre ne semble enterrée que de quelques centimètres), longueur 0 m. 48, épaisseur 0 m. 31. Double bordure de zigzags dans des filets qui tracent quatre panneaux, dont celui du haut et celui du bas divisés par une bande verticale, les deux panneaux du centre contenant un chrisme et la devise donatiste (haut. des lettres 0 m. 04, 0 m. 05)³ (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 654, fig. 3710) :

✠
D E O
L A V
D E S

Face droite : en bas on voyait deux poissons, dont l'un est complètement détruit, tandis que l'autre se distingue à peine.

Face gauche : on y distingue, en allant de haut en bas : 1° un oiseau (colombe?) posé sur une sorte de portique à trois arcades; devant l'oiseau, un rameau (d'olivier?); 2° quatre rangs de deux rosaces à quatre feuilles; 3° un quadrupède (peut-être un lion) placé sous une arcade; 4° une couronne; on remarque sur un pilastre trouvé à Zoui le même système d'ornementation.

2. Hauteur de ce qui dépasse le sol : 2 m.; largeur 0 m. 48; épaisseur 0 m. 30. La face antérieure est exactement semblable à la face antérieure du pilastre qui vient d'être décrit, sauf que le cadre supérieur

enferme une croix latine au lieu d'une simple bande verticale.

Face droite : de haut en bas : 1° damier; 2° grande rosace à quatre feuilles arrondies à l'intérieur de laquelle est enfermé un losange; 3° fleuron accosté de quatre feuilles de lierre et enfermé dans un cadre carré; 4° suite de petites rosaces à quatre feuilles enfermées dans des carrés; 5° ampoule à panse ronde, à goulot étroit, avec deux petites anses; 6° couronne avec lemnisques.

Face gauche : extrêmement fruste. Vers le milieu on distingue sous une arcade un quadrupède tourné à gauche (peut-être un lion).

3. Hauteur 1 m. 40, largeur 0 m. 39, épaisseur 0 m. 30, même type que les précédents. La face de devant est seule décorée; on voit, de haut en bas : 1° un rectangle surmonté d'une arcade; 2° une rosace enfermée dans un cercle; 3° un rectangle. Une série de chevrons court le long du bord.

Malheureusement la provenance exacte de tous ces pilastres ne nous est pas connue. Nous pouvons dire seulement qu'ils ont été trouvés soit à Khenchela même, soit aux environs. On nous apprend que les deux pilastres donatistes proviennent d'une ruine située à quelques kilomètres au sud de Khenchela. On peut se demander s'ils n'ont pas été trouvés à six kilomètres au sud d'Ain-Tazougart (au sud-est de Khenchela) et s'ils n'ont pas appartenu à l'édifice dans lequel Fayen a copié l'inscription⁴ :



/// E O
/// A V
D E S

Le carré coupé de diagonales figure peut-être un chrisme enfermé dans un cadre.

4. Outre les pilastres qui viennent d'être décrits, on conserve les suivants dans la maison Parrasols : hauteur 1 m. 40, largeur 0 m. 42, épaisseur 0 m. 29, hauteur du chapiteau 0 m. 32; vase, chrisme⁵. — Autre : hauteur 2 m. 20, largeur 0 m. 44, épaisseur 0 m. 35 : un chrisme, une palme, une rosace⁶. — Autre : hauteur 1 m. 16, largeur 0 m. 35, épaisseur 0 m. 23, face droite : une tige à rameaux symétriques et au-dessus un losange enfermé dans un cercle; face gauche, lisse; face antérieure : un vase d'où sort une tige dont le sommet porte un chrisme avec AΩ⁷.

VI. LINTEAU. — Ce linteau est d'une seule pièce, mais évidé en forme d'arcade; cette arcade est décorée d'un double bourrelet, les angles de la face antérieure portent chacun un chrisme dans un cercle; ce linteau est conservé au cercle militaire, il mesure en longueur 0 m. 99, en largeur 0 m. 42⁸ (fig. 6483).

VII. SARCOPHAGE. — Fragment de sarcophage mesurant en longueur 2 m. 12, en largeur 0 m. 62. Sur la face antérieure, une rosace (peut-être un pain) au centre, accosté par deux poissons, deux autres

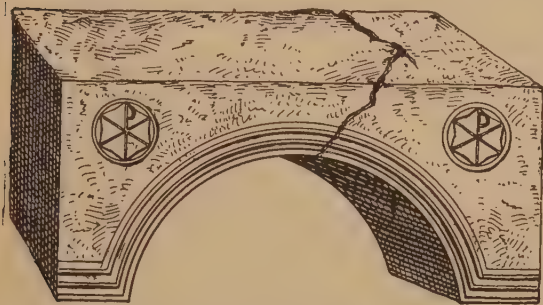
¹ A. Héron de Villefosse, dans *Archiv. des miss. scient.*, 1875, III^e série, t. II, p. 459, n. 145; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 2274, add., p. 950; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mémoires*, t. xii, part. 1, p. 235, n. 271. — ² S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. xiii, p. 499, pl. vii, n. 5, 5a. — ³ Papier, dans *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1889, t. xxv, p. xi; Audollent, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1899, t. x, p. 510; Toutain, *ibid.*, 1891, t. xi, p. 427; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 17718. — ⁴ Payen, dans *Annuaire de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine*, 1858-1859, p. 103; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 2223; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. xiii,

p. 500, note 2 de la page précédente; cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 80, n. 165. — ⁵ Papier, dans *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1889, p. xii; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 17719; S. Gsell, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. xiii, p. 498, pl. vii, n. 2. — ⁶ S. Gsell, *op. cit.*, pl. vii, n. 3. — ⁷ S. Gsell, *op. cit.*, pl. vii, n. 4. — ⁸ *Mélanges J.-B. de Rossi*, p. 352, note 3; S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 282, note 2; Holtzinger, *Die altchristliche Architektur*, p. 141; de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 115, pl. vii; S. Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1893, t. xiii, p. 498, pl. I, vii, n. 1.

rosaces entre les poissons et les extrémités où on voit de chaque côté un arbrisseau (fig. 6484) ¹.

VIII. LAMPE. — Lampe chrétienne.

IX. TOMBEAU. — Au mois de mai 1897 un conducteur de l'administration des Ponts et Chaussées découvrit dans la partie sud de l'ancienne ville romaine un grand tombeau qu'il commença à faire démolir avec une « furie toute sauvage » que ne purent contenir les représentations de l'administrateur de la Commune



6483. — Linteau de Khenchela.

D'après *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1893, t. xiii, pl. vii, n. 1.

mixte, ni les télégrammes comminatoires du Service compétent de la Préfecture. Le conducteur n'interrompit sa besogne que lorsqu'il n'y eut plus rien à détruire. Cependant le monument se trouvait en arrière du talus de la route, il n'en gênait pas le tracé, mais il formait un cube énorme d'excellente pierre de taille, et la cupidité de l'entrepreneur, associé au zèle du fonctionnaire, ne firent pas grâce à une carrière de magnifiques moellons gratuitement taillés et tout prêts pour la pose. Quant à l'administration — que l'Europe

X. CATACOMBE. — Pour se mettre à l'abri du soleil un agent voyer de Khenchela descend dans une excavation bouchée par une dalle reposant sur un cadre en pierre de taille et se trouve, à une faible profondeur, en présence d'une galerie circulaire dans laquelle débouchaient d'autres galeries dont les parois étaient creusées de *loculi* fermés par des briques; à l'intérieur de ces *loculi* se trouvaient des squelettes. Quelques années plus tard, le visiteur revient en compagnie et ne retrouve plus les lieux dans l'état où ils étaient lors de sa première visite. « Il est probable, dit-il, que l'air extérieur, pénétrant dans la galerie, en a désagréé les parois et que leurs décombres se sont amoncelés jusque près de la retombée de la voûte. Mais ce phénomène n'a dû se produire qu'après de l'ouverture ¹. » Après avoir rampé pendant quelques mètres, le terrain s'abaissa peu à peu, et on put constater la présence dans les parois d'une série d'excavations, les unes béantes où étaient étendus les squelettes, les autres bouchées en tout ou en partie de briques de tourbe, jadis durcies au soleil, mais dont la consistance s'était ramollie par l'effet de l'humidité souterraine. Après quelques mètres, les visiteurs aperçurent des deux côtés de la galerie, une seconde ligne horizontale inférieure d'excavations en forme de *loculi*. La galerie était circulaire, d'autres galeries y venaient aboutir et offraient le même mode d'inhumation. Aucune inscription ne fut rapportée et publiée ².

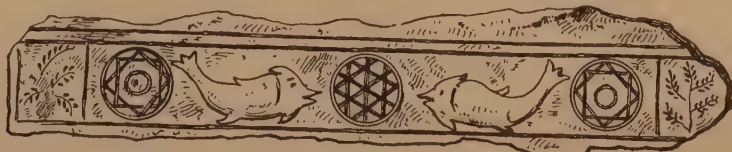
XI. ÉPIGRAPHIE. — En plus des inscriptions déjà citées, nous signalerons ce « fragment d'une inscription chrétienne gravée sur la bordure d'une dalle portant le monogramme du Christ et une palme ³ » :

[Votu]M REDDID e RVNT

H. LECLERCQ.

1. KHERBA. — *Tigava municipium*, entre Duperré et Orléansville, dans la vallée du Chélif ⁴.

Ce nom a diverses orthographes; nous ne retenons ici que *Ticabis*, qu'on lit dans les actes du vétéran



6484. — Fragment de sarcophage. *Ibid.*, pl. vii, n. 6.

nous envie — elle arriva lorsqu' « il ne restait plus aucune trace du monument. »

Celui-ci était un caveau spacieux dont le sol, les parois latérales et le plafond étaient en pierre de taille parfaitement ouvragée. Une belle corniche courait tout autour de la salle, et le milieu était occupé par des gradins disposés en perron, sur lesquels se trouvaient de grands sarcophages, renfermant encore les squelettes et formant comme une sorte de catafalque polytrophe. On a dit que des inscriptions avaient été soigneusement brisées après avoir été soustraites à tous les regards.

Typasius qui y souffrit le martyre : *Passus est Ticabis* ⁵. On lit l'éthnique *Tigavitanus* ou *Tigavensis* (dans saint Augustin, *De Gestis cum Emerito*, début : *Tigabitano*; dans *Notitia* de 484. Mauret. Cæs., n. 68 : *Tigabitano*). Un écrit ecclésiastique du Bas-Empire mentionne les principales civitates *Thigavensis* ⁶. Le comte Théodose visita cette ville lors d'une de ses campagnes contre Firmus ⁷.

La ville était très étendue. Thermes, avec des pavements en mosaïque ⁸; c'est peut-être de là que provient l'inscription ⁹ indiquant la restauration de LAVACRA. Toulotte croit qu'elle a été trouvée dans

¹ S. Gsell, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. xiii, p. 500, pl. vii, n. 6; *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. clxxxii. —

² Ch. Vars, *Inscriptions inédites de la province de Constantine pour les années 1897 et 1898*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1908, IV^e série, t. i. (t. xxxii de la collection), p. 360-370. Cf. *Echo d'Hippone*, 4 juin 1910; A. F. Leynaud, *Les catacombes africaines, Sousse-Hadrumète*, in-8°, Sousse, 1910, p. 350-351. — ³ A. Héron de

Villefosse, dans *Archives des missions scientifiques*, 1875, p. 458, n. 144; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 2273. —

⁴ *Analecta bollandiana*, 1890, t. ix, p. 116. — ⁵ Mansi,

Conc. ampliss. coll., t. iii, col. 801-802 : τὸς Θιγαβενσίης πόλιως. — ⁶ Mansi, *op. cit.*, — ⁷ Ammien Marcellin, xxix, 5, 20. Cf. S. Gsell, *Société archéologique du département de Constantine. Souvenir de Cinquantenaire*, p. 36, 42. —

⁸ Reisser, dans *Bull. d'Oran*, 1898, p. 207-211. — ⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 10946 = 21497.

un baptistère¹. Débris d'architecture de l'époque chrétienne qui proviennent sans doute d'une basilique²; ils sont conservés, au musée de Saint-Louis de Carthage (quelques fûts à l'hôpital de Sainte-Élisabeth près de Saint-Cyprien des Attafs)³.

Il a existé une église que le cardinal Lavigerie fit fouiller et dont l'emplacement même est aujourd'hui complètement effacé. Les morceaux d'architecture les plus intéressants font partie du musée de Saint-Louis de Carthage : ce sont des chapiteaux à feuilles non découpées, de forme massive; dans plusieurs, le corps même du chapiteau forme huit pans sous le talloir carré⁴.

Dans ces fouilles on a recueilli une inscription ainsi conçue⁵ :

HIC PAX ✠ AETERNA MORETVR

Sur un panneau octogonal en mosaïque, également transporté à Carthage, on lit ces vers⁶ :

*Tu modo, Frumenti, domito virtute rebelli,
Respicias ac reparas dumis conlecta lavacra.*

Les mots *domito virtute rebelli* peuvent faire allusion à la révolte de Firmus (372 ou 375 après J.-C.). Ce débris peut provenir soit d'un baptistère, soit d'un établissement de bains.

H. LECLERCQ.

2. KHERBA. — Près du Duperré, à 12 kilomètres au Nord-Ouest, dans la vallée du Chélif, une chapelle dont on n'a retrouvé que quelques vestiges⁷. On peut signaler, en particulier, une clef d'arcade, avec le monogramme constantinien et deux inscriptions d'un très grand intérêt :

Table de pierre, creusée de deux écuellles (voir par exemple *Dictionn.*, t. I, col. 828, fig. 187) qui a dû servir à couvrir des reliques. Inscription en six lignes étagée aux lignes 2-4 entre les deux écuellles; hauteur des lettres 0 m. 04. :

FIORAS
VITA
LIO
NIS
TIPASI MAR
CIAE ET CESELIAE

Cette inscription contient seulement cinq noms de saints ou de saintes :

*Fioras, Vitalionis,
Tipasi, Marciae et Ceseliae;*

peut-être faisait-elle suite à une autre inscription, gravée sur l'autel où pouvait se lire une formule dans le genre de celle-ci : *Hic memoriae sanctorum.*

La martyre *Fioras* est peut-être une prononciation corrompue de *Flora*, d'ailleurs inconnue en Afrique. Son compagnon *Vitalio* n'est pas mieux partagé, puisqu'il n'est mentionné dans aucun document africain. Par contre, on peut conjecturer de manière vraisemblable que le vétéran *Tipasius* ici nommé est le même que nous connaissons par la *Passio Tipasii veterani*, martyrisé le 11 janvier 298 dans la ville voisine de Tigava. En ce qui concerne *Marcia* on a l'embarras du choix, puisque ce nom figure parmi

les martyrs africains enregistrés dans le Martyrologe hiéronymien, à la date du 8 des ides de mai, du 16 des calendes de juillet et du 18 des calendes de janvier. Enfin le nom de *Ceselia* se lit parmi une liste de martyrs d'Orléansville⁸.

Dalle en pierre calcaire mesurant en longueur 1 m. 25, en largeur 1 m. 12, en épaisseur 0 m. 15, brisée en deux morceaux et conservée devant l'église de Sainte-Monique, près Saint-Cyprien-des-Attafs. C'était probablement une table d'autel. Elle est encadrée d'une bordure à faible relief. L'inscription est gravée en deux parties le long des bords dans le sens de la longueur, trois lignes en haut, deux lignes en bas séparées par un intervalle vide. Les reliques des apôtres Pierre et Paul étaient sans doute déposées dans le *loculus* sous l'autel ou dans le support de l'autel⁹ :

POSTVLANTIBVS A CREATORE DEO ET ✠ ME
MORIA SANCTORVM PETRI ET PAVLI DESI DE
RATE ONESTA MRE CVM GRATIA

PEIRONINS CASSIVS ET PATRICIVS CVM SVIS
IN HOC TABERNACVLO PRO SVA PRECE POSVERVNT

Postulantibus a Creatore Deo et Christo. Memoria sanctorum Petri et Pauli. Desiderante Onesta matre cum Gratia, Petronianus, Cassius et Patricius cum suis in hoc tabernaculo pro sua prece posuerunt.

La présence du monogramme au type constantinien invite à dater cette inscription du IV^e siècle. Elle se compose d'une formule initiale (ligne 1) d'une mention de reliques (ligne 2), de noms des dédicants et des circonstances de la dédicace (lignes 3-5). Une partie des lettres n'est plus lisible aujourd'hui, la ligne 4 est particulièrement incertaine.

Lign. 1. *Postulantibus a Creatore Deo et Christo.* Cette formule n'a été rencontrée nulle part, ce qui n'aide pas d'ailleurs à l'interprétation. J.-B. De Rossi rapportait le mot *postulantibus* aux fidèles qui demandaient à Dieu et au Christ l'érection du monument; c'est le sens le plus vraisemblable.

Lign. 2. *Memoria* s'entend peut-être de la chapelle, toutefois, on peut penser, avec M. P. Monceaux, que l'inscription étant gravée sur une table d'autel, il est peut-être plus naturel de donner à ce mot le sens de reliques, *Desiderante*, formule sans analogue dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique.

Lign. 3. *Onesta*, pour *Honestas*, sans doute le nom de la mère des dédicants; les mots *cum gratia* prêtent au doute; d'abord *gratia* peut n'être pas un nom propre, si c'en est un, nous ignorons qui est cette *Gratia* dont J.-B. De Rossi fait arbitrairement une sœur d'*Honestas*.

Lign. 4. Les trois dédicants sont inconnus et leurs noms incertains.

Lign. 5. *In hoc tabernaculo*, encore une formule sans

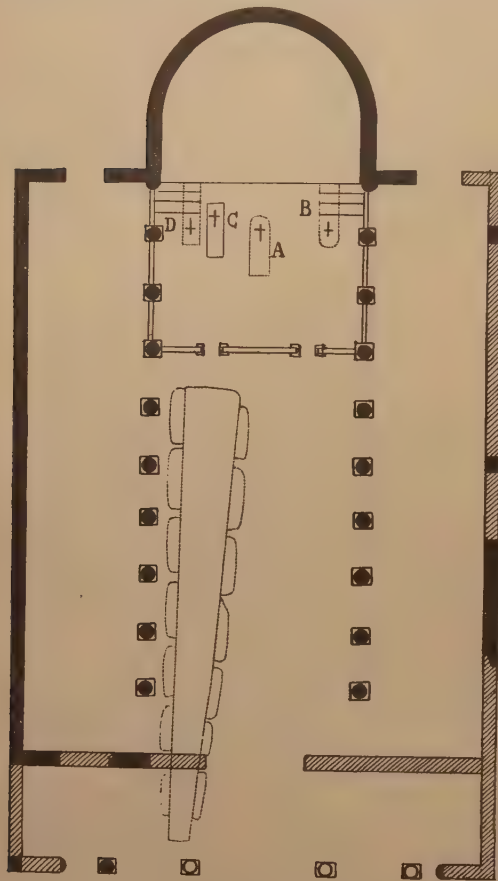
débris provenant de cette ruine de Kherba et non de la Kherba qui s'appelait dans l'antiquité Tigava; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 216. — * S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 573, n. 47; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1899, t. XIX, p. 80. P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XII, part. I, p. 152, n. 325. — * De Rossi, *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1889, p. 30; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21496; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 153, n. 326.

¹ *Géographie de l'Afrique chrétienne. Maurétanies*, p. 160; cf. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 216, 217. — ² Lavigerie, au *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21497; *Bull. de corresp. afric.*, 1882, 1883, t. I, p. 23. — ³ S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 13, p. 3, n. 34. — ⁴ De La Banchère, dans *Bulletin de correspondance africaine*, 1882, t. I, p. 23; A. Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne, Maurétanies*, p. 160; Reisser, dans *Bulletin d'Oran*, 1898, p. 212, 213; S. Gsell, *Monuments de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 216. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10947. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10946. — ⁷ Reisser, dans *Bull. d'Oran*, 1898, p. 206, n. 2, p. 214;

analogue dans l'épigraphie d'Afrique; on peut entendre par ce mot soit le tabernacle qui s'élevait au-dessus de l'autel, soit la chapelle tout entière. *Pro sua prece*. C'est l'équivalent de la formule grecque *ὕπερ εὐχῆς*; d'où l'on peut induire que les dédicants construisirent la chapelle à la suite d'un vœu. *Posuerunt*, formule fréquente dans la dédicace païenne et dans les épitaphes, rare dans les dédicaces chrétiennes d'Afrique.

H. LECLERCQ.

KHERBET-BOU-ADDOUFEN. — Ruines désignées aussi sous le nom de Timerzaguin, au sud-



6485. — Plan de l'église N.-O. de Kherbet-bou-Addoufen.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1902,
pl. XLII, fig. 375.

est de Sétif, entre Sétif et Batna (Algérie), au sud du Chott-el-Beida¹, répandues sur une superficie d'environ un kilomètre carré. Nombreux pressoirs. On y a relevé les ruines de deux églises et une chapelle chrétiennes.

1° Église située au nord-ouest des ruines et mesurant 34 m. 50 de longueur totale sur 15 m. 90 de largeur

(fig. 6485)². Les murs, construits en moellons, avec des chaînes en pierre de taille, ne dépassent plus le niveau du sol; sur certains points, notamment au Sud, il n'en subsiste rien. En avant se trouvait un porche dont la façade était formée par une colonnade (une seule base est demeurée en place) que terminaient deux demi-colonnes adossées à des murs. Un chapiteau trouvé près de l'entrée de l'église, appartenait peut-être à cette colonnade, il est d'ordre corinthien (hauteur 0 m. 30); les feuilles en forme de crochet, sont bordées par des filets très accusés; des losanges sont tracés dans les intervalles de la rangée supérieure, les volutes s'étalent sous le tailloir même. Au milieu des quatre côtés de ce tailloir sont gravées différentes images : poisson, volatile, quadrupède, feuille de lierre la pointe en haut.

À l'intérieur, la nef, large de 7 m. 60, était tracée par deux rangs de colonnes laissant aux bas côtés une largeur de 2 m. 90 (à droite) et de 3 m. 30 (à gauche). Toutes les bases étaient en place, elles sont du type attique. Les fûts, dont la plupart gisent auprès de leurs bases, mesurent 2 m. 05 sur 2 m. 15 de hauteur. Les moulures des chapiteaux consistent en bandes circulaires. Ces chapiteaux étaient coiffés de coussinets en forme de tronc de pyramide renversé, présentant sur une de leurs faces verticales de grandes encoches pour l'insertion des entrails de la toiture de chaque bas côté. Sur un de ces coussinets est sculpté en creux une croix monogrammatique enfermée dans une circonférence; sur un autre, on lit les deux lettres XP (ιστός). Un coussinet relevé près du porche, à droite, offre par devant, sur la bande verticale, qui forme une sorte de tailloir, cette inscription :

FL · SECV YISACI
NDVS . . S...

ce qu'il faut peut être entendre ainsi : *Fl(avius) Secundus* <Y> *Isa(a)ci (filius votum) s[olvi]*.

Au fond de la nef, un espace correspondant aux trois derniers entre-colonnements a été entouré d'une clôture, formée au moyen de grandes dalles pleines, épaisses de 0 m. 12, hautes de 1 m. 20. À droite et à gauche, ces dalles sont simplement dressées entre les bases des colonnes. Par devant, elles s'emboîtent dans de petits piliers à faillures; de ce côté, deux étroits passages ont été ménagés.

L'autel devait s'élever au centre de cet espace, peut-être au-dessus de la tombe A qui aurait été dans ce cas, la sépulture d'un saint. Trois autres tombes, B, C, D, ont été découvertes vers le fond du chœur; elles paraissent être antérieures à l'église (A le serait également); quoi qu'il en soit, les tombes B et D sont plus anciennes que les escaliers de l'abside qui les recouvrent en partie. Ces tombes enfouies sous le sol du chœur, sont des sarcophages monolithes ou faits de plusieurs dalles assemblées; on n'y a trouvé que des ossements.

Dans le chœur, on a recueilli un fragment d'une table en pierre, probablement la table de l'autel (angle antérieur de droite). La face supérieure offre divers ornements et symboles, bordure de bandeaux plats, à saillie légère; au milieu, un large cercle et, entre ce cercle et le rebord, un godet, une volute, et dans l'angle

¹ Ruine mentionnée par Ragot, dans *Recueil de la Société archéologique de la prov. de Constantine*, 1873-1874, t. XVI, p. 252; Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 179 sq.; *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 183-185; *Rapport archéologique sur les fouilles faites en 1901 par le service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des tra-*

vauz historiques, 1902, p. 335, 341, pl. XLII, XLIII; cf. *ibid.*, 1899, p. 457. — ² Les dimensions sont un peu différentes dans S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 180-181, 184-186, fig. 26-24; à cette époque le terrain n'était pas déblayé. Le même, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1902, t. II, p. 183-184.

une feuille entourée d'un demi-cercle. Sur la tranche antérieure on lit¹ :

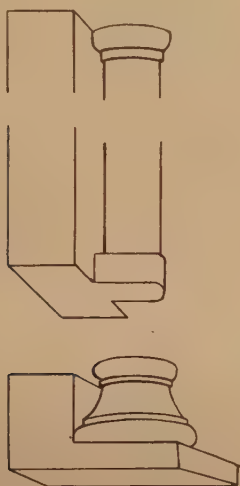
} VARTVRLIANI

peut-être : *Christi martyr...* ?

L'abside était dégagée à l'extérieur et, de ce côté, présentait une corniche. On y montait par deux petits escaliers, hauts de 0 m. 80, l'un de trois, l'autre de quatre marches. Le sol est cimenté dans cette abside et à l'entour du mur qui en trace la limite, gisent des fûts, des bases et des chapiteaux de demi-colonnes, d'assez chétives dimensions (hauteur complète 2 m. 15) et dont la place primitive ne saurait être assignée de façon certaine (fig. 6486).

Point de traces de sacristies à droite ni à gauche de l'abside. Il se pourrait qu'une porte ait été ménagée au fond de chacun des collatéraux.

Sous cette église existe une petite catacombe obstruée, qui a été déblayée (le pointillé du plan). On ne saurait dire si elle est plus ancienne que l'église,



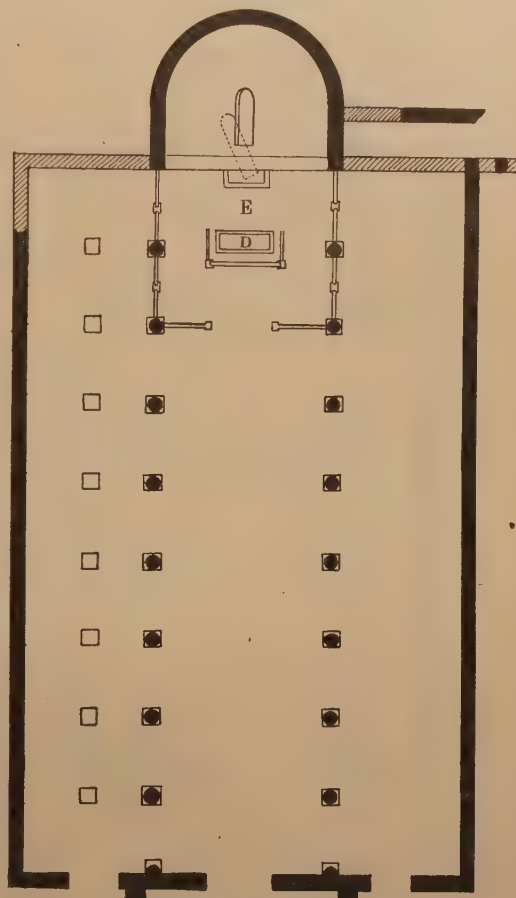
6486. — Bases, colonnettes, chapiteaux.

D'après S. Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, 1893, p. 184, fig. 131.

mais cela paraît vraisemblable. L'entrée s'ouvrait sous le porche, elle n'est plus représentée que par un trou auquel s'amorçait peut-être un petit escalier. Creusée en ligne droite à travers le tuf, dans la direction de l'orient, cette galerie catacombale mesure au maximum 2 mètres de largeur sur une longueur de 16 mètres environ. La hauteur est de 1 m. 75 en moyenne. De chaque côté s'étagent trois rangées de niches légèrement cintrées, mesurant 0 m. 25 × 0 m. 35 de hauteur, et 0 m. 30 × 0 m. 50 de profondeur; la longueur est variable entre 0 m. 90 et 1 m. 90. C'est surtout vers l'entrée que se trouvent les *loculi* d'enfants. On compte vingt niches à droite et vingt-deux à gauche. Elles sont pour la plupart en assez mauvais état, cette catacombe ayant été dévastée. Les *loculi* étaient fermés par des pierres plates, lutées à la chaux, et plusieurs sont encore en place. Les corps ont été ensevelis dans une épaisse couche de chaux.

2^e Église située à 200 mètres environ de la précédente (fig. 6487) à l'Ouest, à l'intérieur de la ville antique, en mauvais état de conservation; même mode de construction. Longueur totale 37 m. 40,

largeur 19 m. 20. L'édifice était précédé probablement d'un porche auquel auront appartenu les piliers A et B, dressés en face de la façade. Une demi-colonne C, s'élève à droite de l'entrée principale, il devait s'en trouver une semblable à gauche. Les vaisseaux intérieurs mesurent 4 m. 90 à droite, 7 m. 80 (au centre), 4 m. 30 (à gauche). Toutes les bases des colonnes qui tracent les nefs sont en place; les moulures, grossières, sont de type attique. Les chapiteaux sont d'un ordre dorique très dégénéré; ils étaient coiffés de coussinets à encoche. Un de ces coussinets est orné d'un mono-



6487. — Plan de l'autre église.

D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1902, pl. XLIII.

gramme constantinien gravé. La clôture du chœur consiste en dalles, hautes de 1 m. 20, emboîtées dans de petits piliers qui avaient des amortissements en forme de pomme de pin. Deux entrées s'ouvrent dans la façade.

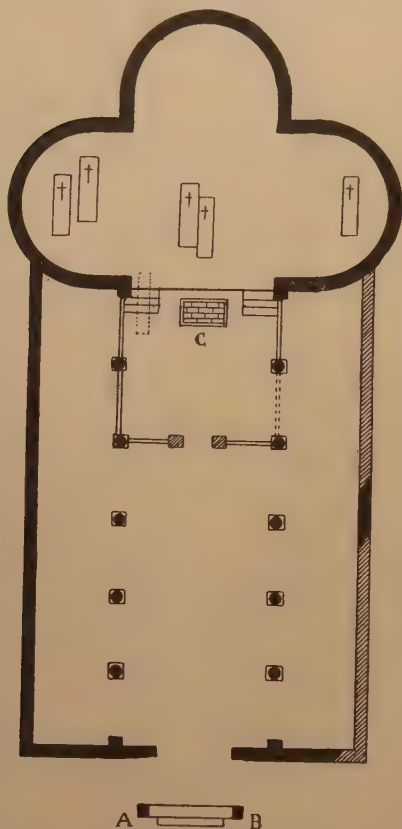
L'autel se trouve dans le chœur à un mètre en avant de l'abside. C'est un rectangle de 2 m. 76 de long sur 1 m. 47 de large, formé par des dalles pleines, placées de champ (hauteur 0 m. 70) et engagées dans des piliers d'angle. Un des côtés, celui de l'Est, n'était pas fermé. La table qui reposait sur cette petite construction a disparu. À l'intérieur, une caisse D, constituée par quatre dalles et mesurant (entre dalles) 1 m. 34 × 0 m. 45, s'enferme dans le sol; le couvercle,

¹ S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 337; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans

Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lettres, t. XII, part. 1, p. 134, n. 313 : *Hic memoria sancti marturis Januarii?*

qui était en place, affleurait le niveau du chœur. Cette caisse ne contenait que de la terre.

Derrière l'autel, et contre le mur bordant l'abside, on a découvert au niveau du sol une autre caisse E, mesurant 0 m. 90 de long sur 0 m. 50 de large et 0 m. 53 de profondeur. A l'intérieur, sur la droite, il y avait une auge en pierre, coffre à reliques dont le creux mesure 0 m. 32 de long, 0 m. 20 de large et 0 m. 09 de profondeur, fermée par un couvercle plat. On y trouva quelques ossements d'enfant. Au-dessous, une tombe F, dont les parois et le couvercle sont formés de dalles, a été en grande partie recouverte



6488. — Plan de la chapelle de Kherbet-bou-Addoufen.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1902, pl. XLIV.

par le soubassement de l'abside. Elle contenait un squelette d'homme adulte. Deux petits escaliers de trois marches conduisaient à l'abside dont le mur extérieur était couronné par une corniche. Le *presbyterium* était décoré de demi-colonnes de petites dimensions. Au fond du chœur on a trouvé les restes de deux fûts, d'une base et d'un chapiteau ayant appartenu à des demi-colonnes plus grandes. Elles flanquaient peut-être l'ouverture du *presbyterium* et portaient l'arc-de-tête. Le chapiteau est d'ordre corinthien (deux rangs de feuilles non découpées, pas de volutes); sur le devant du tailloir est sculpté un monogramme constantinien, enfermé dans un cercle et flanqué de deux étoiles à six rais. Un grand sarcophage G aux extrémités très arrondies, occupe le milieu de l'abside.

¹ S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 212, 213, n. 226, 227, fig. 57-59. —
² S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°,

Le couvercle formé de plusieurs dalles plates, se trouve à 0 m. 40 au-dessus de la couche de cailloux et de mortier qui constitue le sol de la salle. Ce tombeau n'est pas antérieur à la basilique. Il n'y avait probablement pas de sacristie à gauche de l'abside; à droite, on voit quelques vestiges de murailles. Dans le bas côté de gauche, des piliers placés en face des colonnes appartiennent sans doute à une restauration de basse époque, faite pour soutenir la toiture. Près de la porte principale, un puits H, large de 1 m. 50, doit être plus ancien que l'église; il avait été comblé par les chrétiens. On a fouillé jusqu'à 5 mètres de profondeur sans rien rencontrer.

A 30 mètres environ de cette basilique, une galerie souterraine, large de 2 mètres et creusée dans le tuf forme un hypogée orienté de l'est à l'ouest. La partie dans laquelle on a pu pénétrer a 6 mètres de longueur. Un seul *loculus* cintré, mesurant 1 m. 70 de long sur 0 m. 40 de profondeur et 0 m. 33 de hauteur, a été taillé dans la paroi nord.

3^e Chapelle à l'est des ruines, dans un cimetière, parmi des caissons portant des épitaphes païennes (fig. 6488). Un trèfle de 11 m. 40 et, s'y amorçant, un rectangle de 19 m. 20 × 10 m. 15. Le trèfle paraît plus ancien, mais les murs dépassent le sol d'un mètre à peine. A l'intérieur, cinq sarcophages orientés de l'ouest à l'est, les têtes placées au couchant. La partie rectangulaire, bâtie en moellon était précédée d'un porche dont la toiture posait sur des piliers A, B, et auquel on accédait par deux marches. Deux rangs de piliers traçaient les nefs; ils étaient surmontés de coussinets en forme de troncs de pyramide renversée; les uns lisses, les autres ornés sur la face verticale qui regardait la nef.

Le chœur était fermé par des dalles maintenues par des piliers de 1 m. 20 de hauteur. Les dalles de la nef s'emboîtaient dans deux bornes carrées entre lesquelles s'ouvrait un passage; elles présentent par devant des stries croisées. L'autel C est un rectangle de 1 m. 15 × 0 m. 88 formé de quatre dalles de 0 m. 58 de haut. La table a disparu; au-dessous on a trouvé des ossements d'enfant enfouis dans la terre. Derrière l'autel, dans le mur en moellons se trouve une logette de 0 m. 50 dans les trois dimensions; elle est fermée par une dalle plate. Ce réduit contenait une cruche haute de 0 m. 25 à anse verticale et à bec trilobé. De petits ornements et un morceau de bronze se trouvaient dans le reliquaire. Le sol du chœur est à un niveau inférieur de 0 m. 90 du sol du trichore; ils étaient reliés par deux escaliers de trois marches.

H. LECLERCQ.

KHERBET-DRA-EL-ABIOD. — Au sud-est de Sétif. Petite ruine romaine. Dans un gourbi servant d'école, trois fragments ornés ayant appartenu à une église ¹ (fig. 6489).

H. LECLERCQ.

KHERBET-EL-MA-EL-ABIOD. — Numidie. Entre Constantine et Sétif.

Un linteau de porte offre cette inscription : (fig. 6490).

On a conclu de cette formule qu'il y avait en cet endroit un oratoire ²; ce n'est pas certain. La formule *Hic Deus* avait probablement pour objet d'écarter le démon d'une maison ou d'un tombeau construit par Grania ³.

A mi-distance entre Azig-ben-Tellis et Bordj Mamra, région de Sétif. Pierre rectangulaire, longue de 0 m. 55, haute de 0 m. 42, épaisse de 0 m. 20, qui devait être placée dans le soubassement d'un autel ou à côté; elle appartient aujourd'hui au musée du

Paris, 1893, p. 219, n. 231. — ³ S. Gsell, *A propos de diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 453, n. 5.

Louvre; hauteur des lettres 0 m. 035 à 0 m. 04 :
 IN HOC LOCO SVNT MEMO
 RÆ SANC. MARTIRVM
 LAVRENTI · IPPOLITI.
 EVFIMIE MINNE
 ET DE CRUCE DNI
 DEPOSITE DIE III NO
 NAS FEBRARIAS ANP
 CCCC XXXV

*In hoc loco sunt memori(a)e sanc(torum) martirum
 Laurenti, Ippoliti, Eufimi(a)e, Minn(a)e et de cruce*



6489. — Fragments d'inscription provenant de Kharbet-dra-el-Abiod.
 D'après S. Gsell, *Rech. archéol. en Algérie*, p. 212, 213.

*d(omi)ni deposit(a)e die III nonas febr(u)arias an(rio)
 p(rovinciæ) CCCCXXXV.*

Datée de l'année 435 de l'ère maurétanienne, cette inscription nous reporte à l'année 474 de l'ère chrétienne.

Les deux premiers saints mentionnés sont les célèbres martyrs romains, Laurent et Hippolyte, souvent cités ensemble et dont les sanctuaires étaient peu éloignés l'un de l'autre, sur la voie Tiburtine.

Eufémie est la martyre célèbre de Chalcédoine (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHALCÉDOINE, t. V, au mot EUPHÉMIE), Minna est saint Ménas d'Alexandrie (voir MÉNAS).

Les mots de *cruce domini* font allusion aux reliques de la vraie croix qu'on rencontre en Afrique dans des inscriptions de Kherbet Oum-el-Ahdam, de Rusguniā, de Tixter.

L'intérêt qu'offre ce document pour l'histoire religieuse de l'Afrique n'est pas le seul qu'il présente : il permet aussi de rectifier le tracé de la frontière de Numidie vers l'ouest. On admettait jusqu'ici que cette frontière, après avoir suivi l'oued-Endja, passait entre Cuicul et Mons, et descendait en ligne droite



6490. — Linteau de porte de Kherbet-el-Ma-el-Abiod
 D'après S. Gsell, *Rech. archéol. en Algérie*, 1893, p. 219.

jusqu'au Chott-Beida (entre Perdices et Nova Sparsa). Nous voyons maintenant que la région voisine d'Azizben-Tellis et de Bordj. Mamra était comprise dans la Maurétanie puisqu'on s'y servait, pour la supputation des années, de l'ère maurétanienne¹.

H. LECLERCQ.

¹ R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 319; Le même, dans *Année épigraphique*, 1896, p. 25, n. 74; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 272, n. 297.

KERBET-EL-MAHRAB. — Grande ruine

à droite de la route de Diana à Sétif-Pressoirs. A l'Ouest, église chrétienne intéressante, non fouillée et mal conservée (fig. 6491). Il y aurait environ 0 m. 90 de terre à enlever pour débayer cette église dont voici les dimensions : longueur 32 m. 10; largeur 14 m. 30. Les deux colonnades intérieures ont des bases attiques à socle élevé et des chapiteaux à bandes superposées. Des dalles et des piliers constituent la clôture du chœur, profond de 5 mètres. L'abside forme une saillie courbe au dehors. L'ouverture était flanquée de deux colonnes (bases attiques à socle bas). En outre, d'autres colonnes, courtes et massives, faisaient partie

de la décoration de cette abside : la base, le fût et le chapiteau (à bandes superposées) y sont taillés dans une seule pierre; le fût est orné de deux plates-bandes saillantes, disposées verticalement; la hauteur totale est seulement de 1 m. 58. On ne distingue pas de traces de sacristies à droite et à gauche du *presbyterium*. Mais contre le mur de droite et près de la façade était appliquée une grande salle rectangulaire (6 m. 50 sur 4 m. 80) qui communiquait par des portes avec l'église et avec l'extérieur².

A droite de l'église, à une distance de 7 mètres et à la hauteur de l'abside, quelques pierres debout semblent indiquer qu'il y avait là un petit édifice de forme rectangulaire. L'orientation n'est pas tout à fait la même que celle de l'église. — A gauche, restes d'une construction semblable.

Colonne gisant derrière l'abside (fig. 6492). On en voit six semblables à cet endroit. Elles ont dû former une colonnade placée sur le mur même de l'abside.

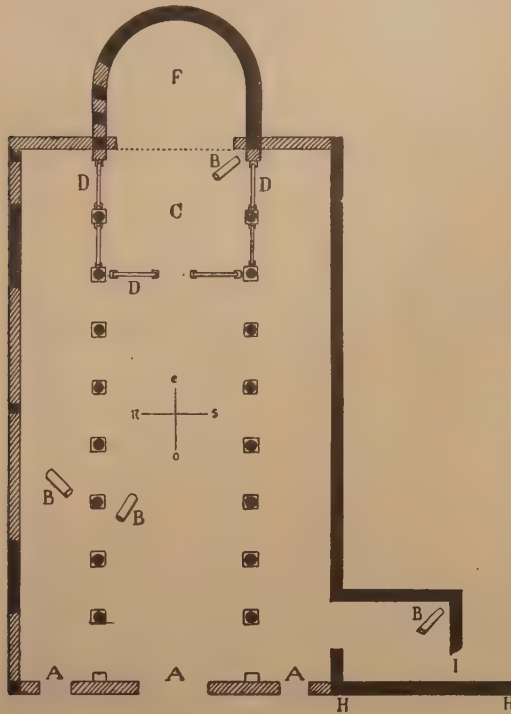
H. LECLERCQ.

KHERBET-EL-MAHRI. — Presque au pied du Djebel-Tnotit. Vers le centre de la ruine, on voit encore quelques pierres marquant l'emplacement d'une église. Elle était orientée au Nord-Ouest et mesurait, sans l'abside, 17 mètres de long sur 13 mètres de large. Une base de colonne est encore en place vers l'entrée, à gauche. La largeur du bas côté de gauche était de 2 m. 90. L'édifice semble avoir été précédé d'un porche. A quelques mètres derrière l'église, se trouvent deux pierres plantées en terre, pierres qui ont pu appartenir à la décoration de cette église et qui présentent sur une de leurs faces des ornements en relief. On pourrait croire qu'on a voulu figurer ici (fig. 6493) le chandelier à sept branches³.

H. LECLERCQ.

— ² S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 214-216, fig. 61-62; Le même, *Les monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 221, 222. — ³ S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 220, 221, fig. 69.

KHERBET-EL-OUSFANE (entre Sétif et Batna.) — BASILIQUE. ¹ — A l'Est du bourg antique, église très ruinée. Longueur 16 m. 95, largeur 10 m. 57. Une seule porte d'entrée, au milieu de la façade. La nef, large de 4 mètres, était séparée des bas côtés



6491. — Plan de l'église de Kerbet-el-Mahrab.
D'après S. Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 215, fig. 60.

Légende : A A A. Le mur de devant de la basilique a complètement disparu. M. S. Gsell a restitué trois portes. — B B B B. Tronçons de colonnes appartenant aux deux colonnades qui séparaient la nef des bas côtés. Les bases, à socle élevé, présentent comme moulures un tore, une scotie, un filet et une bande (largeur de la partie carrée : 0 m. 48). Un des chapiteaux se trouve actuellement derrière l'abside (haut. 0 m. 38, diamètre en bas 0 m. 36, largeur du tailloir 0 m. 47). — C. Chœur. — D D D. Restes de la fermeture du chœur. — E. Base de colonne à l'entrée de l'abside (hauteur totale 0 m. 25, largeur de la partie carrée 0 m. 48, hauteur 0 m. 12); moulures semblables à celles des bases de la nef. — F. Abside. — G. Salle flankant l'église. — H H. Mur qui se prolonge au delà de la salle; il a au moins 22 mètres de long. — I I. Espaces où l'on ne voit pas trace de mur; il y avait peut-être là des portes.

par deux rangées de cinq colonnes dont la plupart sont encore en place. (Dimensions des bases : haut., 0 m. 43; diam., 0 m. 49; haut. de socle, 0 m. 25, larg. du socle, 0 m. 50; les bases sont attiques à socle bas, les moulures se composent d'une scotie entre deux filets et deux tores, travail grossier.) Ça et là gisent des fragments de fûts (diamètre 0 m. 48 en moyenne, au moins 1 m. 76 de haut, une colonne mesurait 2 m. 26), les moulures et les chapiteaux consistent en de simples bandes superposées ². Contre le mur de façade, chaque colonnade se terminait, selon l'usage, par une demi-colonne adossée (hauteur totale de la base 0 m. 58, du socle 0 m. 40, du chapiteau 0 m. 35); au contraire,

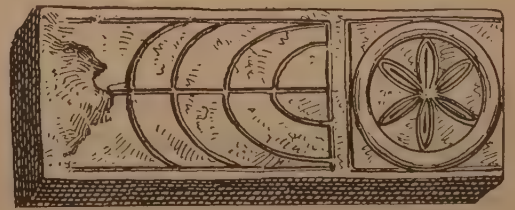
en avant de l'abside, il semble qu'il y ait eu à droite et à gauche un pilastre. Il faut sans doute rapporter à ces pilastres deux chapiteaux dont l'un gît devant l'abside et dont l'autre est encastré dans un mur arabe



6492. — Colonne de l'église de Kerbet-el-Mahrab.
D'après S. Gsell, *op. cit.*, p. 216, fig. 62.

à l'ouest de l'église ³. La mortaise qu'on aperçoit sur le côté droit du chapiteau se retrouve sur le côté gauche de l'autre : peut-être avait-elle pour objet de maintenir une barre métallique à laquelle s'adaptait un rideau destiné à former au besoin l'abside.

Le chœur, profond de 5 m. 17, était clos par des dalles emboîtées dans de petits piliers; il en reste quatre qui



6493. — Pierres ornées à Kherbet-el-Mahri.
D'après S. Gsell, *op. cit.*, p. 221, fig. 69.

présentent des rainures pour l'ajustement des dalles. Le chœur était pavé de briques vers l'entrée et de grandes dalles vers l'abside. Au milieu de ce chœur, on a dégagé trois petits pilastres en pierre dont l'ornementation est intéressante (hauts de 0 m. 96,

¹ S. Gsell, dans *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, 1894, t. xiv, p. 571-574, fig. 25-27; *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 246-247, fig. 104, *Atlas archéologique*, feuille 27,

n. 26. — ² *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. xiii, pl. ix, fig. 10. — ³ *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1894, t. xiv, p. 572, fig. 26.

KHERBET-FRAIM. — Au sud-est de Sétif. Ruine immense avec de nombreux pressoirs et des disques de grandes dimensions en pierre. Deux églises chrétiennes qui semblent avoir subi des remaniements¹.

La plus petite des deux (fig. 6494) présente la disposition suivante :

A A. Narthex. — B. Porte d'entrée. — C. Fût de colonne. — D. Fût de demi-colonne. — E. Chœur. — F. Abside; elle semble avoir été plus élevée que la nef. — G. H. Salles attenantes à l'abside.

La plus grande église (fig. 6495) mériterait d'être fouillée; en voici la disposition :

A. Base de colonne, appartenant à une colonnade qui formait le devant du porche. — B B B B. Bases de colonnes appartenant à deux colonnades qui séparaient la nef des bas côtés (socles élevés, moulures consis-

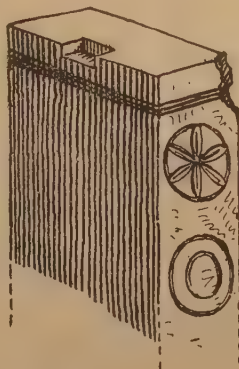
celles de e⁴ et e⁵ sont tournées vers le Sud. Ces piliers présentent des échancrures dans lesquelles s'emboîtaient les barrières du chœur. M. Poulle parle d'un « pilastre, qui était placé à côté de l'entrée du chœur, terminé par un chapiteau à volutes grossièrement découpées et ornées de deux rosaces sur chaque face; la base portait deux volutes en relief et le double monogramme du Christ. Sur le tronçon d'un autre pilastre, deux palmes au milieu; au-dessus et dans trois circonférences concentriques, A * ω. Au bas et en caractères mal gravés PERMITTE...ETVLO...; ce tronçon n'a pas été retrouvé par M. Gsell. Table ronde (fig. 6500) gisant à l'endroit indiqué sur le plan par la lettre H. Le morceau manquant se trouve à quelques mètres de là, vers l'Ouest; épaisseur 0 m. 21.

H. LECLERCQ.

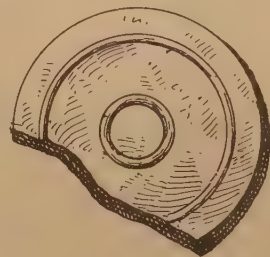
6496



6497



6499



6498

6496 à 6500. — Fragments se trouvant dans la grande église. D'après S. Gsell, *op. cit.*, p. 226, 227, 229, 230.

tant en un tore, un filet, une scotie, un filet, un tore). — C. Base de demi-colonne, placée contre l'abside à l'extrémité de la colonnade de gauche. — D D. Mur transversal, peut-être d'une basse époque. — E. Restes de la barrière du chœur. — e, e¹, e², e³, e⁴, e⁵, piliers présentant une décoration analogue à celle du pilier reproduit ici. — F. Abside. — G. Pierre taillée, debout, semblant indiquer qu'il y avait de ce côté une salle attenante à l'abside. On ne peut dire s'il y avait une salle à gauche. — H. Table ronde.

Chapiteau (fig. 6496) gisant à cent mètres environ au sud-est de la grande basilique, mais lui appartenant certainement.

Chapiteau (fig. 6497) gisant à gauche de la basilique à la hauteur de l'entrée de l'abside. Sur la face de gauche des lettres sans suite, sur la face de droite, trois demi-cercles concentriques tracés en creux.

Chapiteau (fig. 6498) gisant auprès du précédent.

Pilier (fig. 6499) de la fermeture du chœur indiqué sur le plan par la lettre e. La face qui présente des ornements en relief est tournée vers l'abside. Les piliers e¹, e², e³, e⁴, e⁵ ont des ornements analogues. Les faces décorées de e¹, e², e³, sont aussi tournées vers l'abside,

KHERBET-GUIDRA. — C'est l'ancienne Sertei, à 45 kilomètres au nord-ouest de Sétif²; jadis ville épiscopale de la Maurétanie sétifienne, mentionnée dans deux documents ecclésiastiques³. En 1864, on a trouvé cette inscription de Sévère-Alexandre⁴ :

IMP · CAES · M · AVR · SE
VERVS · ALEXANDER
PIVS · FELIX AG · MVROS
PAGANICENSES · SERTE
ITANS · PER · POPVLVS · SVS · FE
CT · CVR · SAL · SEMP · VICTORE
PROC · SVO · INSTANTIBVS · HEL
VIO · CRESCENE · DEC ///
ET · CL · CAPITONE · PR ///

...muros paganicensis Serteianis per populares suos fecit...

La ville est située sur un mamelon limité d'un côté par l'oued Chertioua (nom dérivé de Sertei), de l'autre par un affluent de ce cours d'eau. Au sommet du mamelon et en dehors du rempart de la ville, se trou-

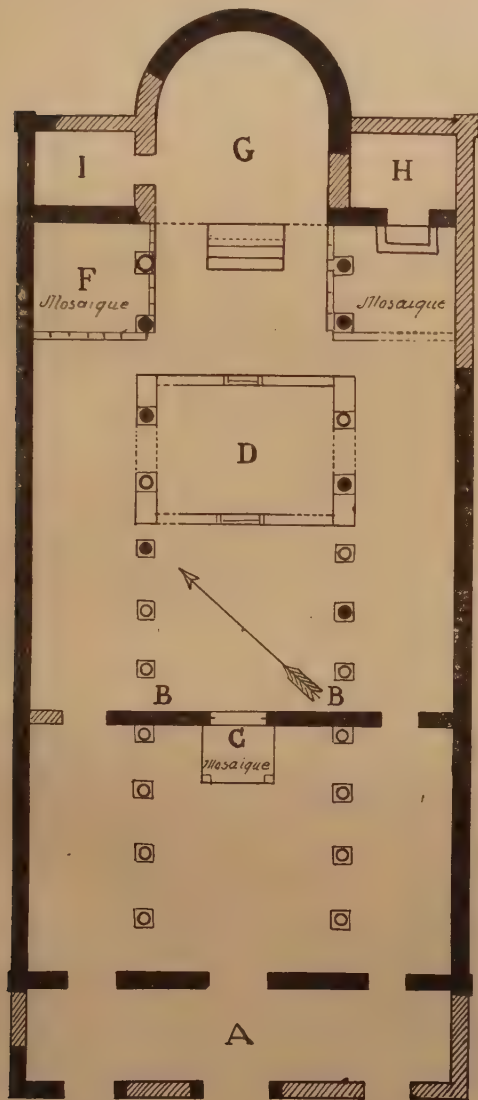
¹ S. Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 226-230, fig. 71-77; Poulle, dans *Recueil de Constantine*, t. XVI, p. 423.

² S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 286; Le même, *Note sur la basilique de Sertei (Maurétanie sétifienne)*, dans *Mélanges J.-B. de*

Rossi, *Recueil de travaux publiés par l'école française de Rome*, 1892, p. 345-358. Le même, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 205-208, fig. 124. — ³ Conférences de 411 et de 484; cf. Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 275.

⁴ Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 8828.

vent les ruines d'une basilique chrétienne que M. Brochin¹ et M. Gsell ont fouillée et décrite (fig. 6501). L'édifice est très ruiné; actuellement les murs ne s'élèvent pas à plus de 1 m. 10 au-dessus du sol. Longueur 37 m. 40, largeur 18 m. 20. Comme pour presque toutes les églises de cette région, le mur de



6501. — Plan de l'église de Kherbet-Guidra.
D'après S. Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*,
t. II, p. 207, fig. 124.

façade fait face à l'Occident; l'orientation est le Nord-Est Sud-Ouest. Pour la plupart des autres églises de la Maurétanie sitifiennne, l'orientation est au contraire Sud-Est Nord-Ouest. Les murs extérieurs étaient en moellons cimentés, avec des harpes en pierre de taille, harpes qui sont distantes les unes des autres d'un mètre en moyenne. Les quatre angles de l'édifice sont en pierre de taille et ornés d'antes, à base moulurée et chapiteau très simple.

On ne distingue aucune trace certaine d'un *atrium*, mais on distingue les restes d'un vestibule A, profond

de 4 m. 15. La façade présente trois portes, correspondant aux trois vaisseaux, tandis que les autres églises de la région n'en présentent, en général, qu'une seule, au milieu.

A l'intérieur, la nef est séparée des bas côtés par deux rangées de colonnes en pierre dressées sur des socles élevés. La hauteur totale de ces colonnes était de 3 m. 90 environ. Il n'y avait pas, semble-t-il, au-dessus de ces colonnes, d'archivoltes en pierre de taille, car on n'a pas rencontré de claveaux. Les colonnes étaient donc surmontées soit d'une architrave en bois, soit d'archivoltes en maçonnerie, ce qui est plus probable. L'emploi d'une double colonnade (avec des socles semblables) pour séparer la nef des bas côtés, est général dans la région de Sétif; on ne signale que deux exemples d'églises présentant des piliers : la petite église de Kherbet Rekizsa, au sud-est du Djebel Bou Thaleb et la chapelle trichore de Kherbet-bou-Addoufen, au sud du Chott el Beida. Il est de règle aussi que les colonnes soient montées sur des socles élevés.

Autant que les fouilles ont permis de le constater, le sol de l'église était simplement en terre battue, sauf les espaces dont on parlera plus loin.

Un mur, B, coupe toute l'église, à 9 m. 80 en arrière de la façade; il est bâti en pierres de petit appareil et ne dépasse pas actuellement 0 m. 85 de hauteur. Comme la façade, il est percé de trois portes. Celle du milieu, qui pouvait être fermée par une grille, était précédée d'une sorte de porche rectangulaire, C, constitué en avant par deux colonnettes et pavé d'une mosaïque ornementale. Ce mur transversal et ce porche pourraient être des aménagements postérieurs à la construction de la basilique. On ne connaît d'autre exemple d'un mur transversal analogue que dans la plus petite des deux basiliques de Kerbet-Fraim, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Sétif.

A 7 m. 60 en arrière dudit mur, s'étend un grand enclos rectangulaire, D, occupant toute la largeur de la nef centrale et profond de 5 m. 80. A droite et à gauche, il est bordé par des murettes en pierre de taille, sur le devant et au fond, par une bande saillante, qui devait être surmontée d'une grille; il y avait, au milieu de ces deux faces, de petites portes, contenues entre des montants en pierre. Cet espace est couvert d'une couche de mortier, qui dépasse de 0 m. 10 le niveau du sol environnant. C'était sans doute là que s'élevait l'autel, au centre de cet enclos. Comme il était sans doute en bois, ainsi qu'un grand nombre d'autels africains, il n'est pas surprenant qu'on n'en ait retrouvé aucun vestige. Rien n'indique non plus la présence d'un *ciborium*. On s'étonnera peut-être de voir placer l'autel à cet endroit, à huit mètres environ avant l'abside; mais on a quelques exemples de cette disposition. A Thelepte, on connaît trois églises dans lesquelles l'autel se trouvait plusieurs mètres en avant de l'abside (5 mètres pour l'une, 2 mètres pour chacune des autres). A Carthage, Damous-el-Karita, l'autel était presque au milieu de l'édifice à 24 mètres en avant de l'abside principale.

L'abside est surélevée de 0 m. 98 et couverte d'une couche de mortier; on y montait par un escalier de trois ou quatre marches. Elle est flanquée, selon l'usage, de deux corps de bâtiment. A droite, une salle plus basse que le *presbyterium*, communique avec le bas côté voisin par une petite baie, précédée d'un escalier de deux marches : c'était la salle pour les offrandes. A gauche, se trouve une autre chambre, *diaconicum*, qui n'a pas de porte sur le collatéral. Elle atteint le niveau de l'abside avec laquelle elle communiquait certainement.

Le fond des deux côtés est pavé de mosaïques.

¹ *Bulletin archéol. du Comité*, 1888, p. 426-429, pl. xiii.

A droite, E, un tableau rectangulaire offre un jardin avec des oiseaux, un paon, des fleurs, puis un vivier plein de poissons et cette dédicace ¹ (fig. 6502) :

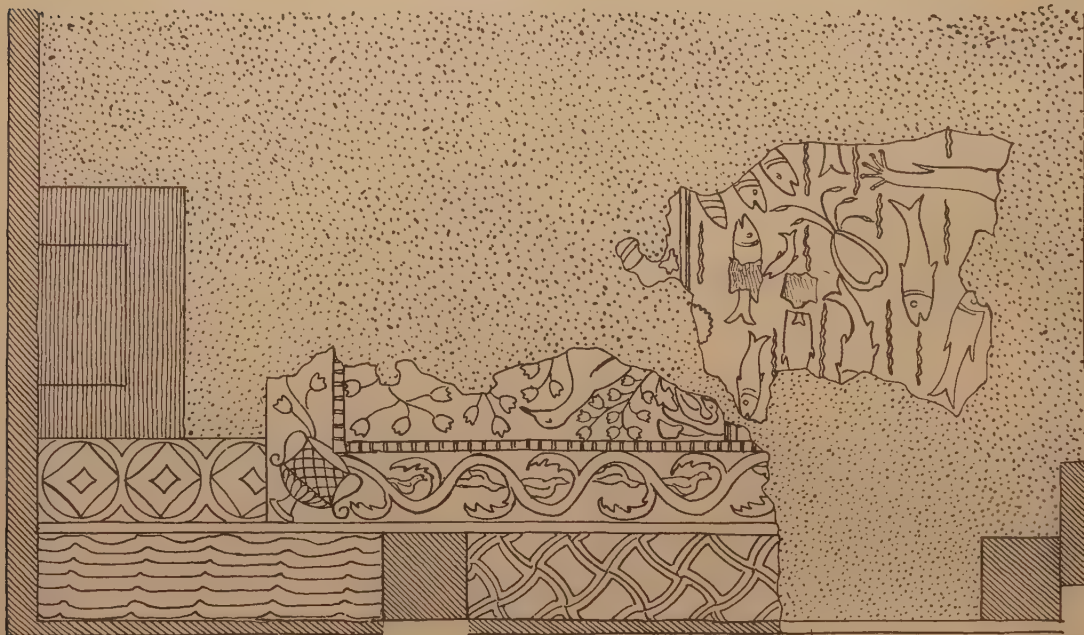
IA
 / /// R HON // // // //
 ET ADEODATA
 VOT // // // // // VM
 CONPL // // // // // NT

...v[i]r hon[estus] et Adeodata votum [s]uum compl[e]runt.

Cette mosaïque était protégée par une grille du côté opposé à la chambre H, comme le prouve une mortaise

Voici la deuxième ² :

vase contenant
 des fleurs
 HIC REQUIESCIT
 EMERITA HONE
 STA FEMINA
 QVI VIXIT ANIS
 LXXV RECESSIS
 IN PACE DIE VKL
 AGVSTA AN
 P CCCXXVIII



6502. — Mosaïque de Kherbet-Guidra. D'après *Mélanges de J.-B. de Rossi*, 1892, p. 355, fig. 10.

percée dans la deuxième base de colonne à partir du fond; elle était de plus limitée, comme la mosaïque de gauche, par des minces rebords en pierre. Celle-ci contenait deux épitaphes de femmes et l'image en pied de l'une d'elles. Ces épitaphes étaient datées de 444 et 467. Voici la première ³ :

HIC REOVIESCIT RO
 MANILLA HONES
 TA FEM INA
 QVI V XIT
 AN XLII



RE CES
 SIT INP
 DPR NIV
 LIAS AN
 PR CCCC
 XL-II

Lig. 8 : die pridie nonas.

¹ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 20642. — ² Ibid., t. viii, n. 20643. — ³ Ibid., t. viii, n. 20644. — ⁴ Mor-

L'église était couverte en tuiles; on en a trouvé de nombreux fragments; ce sont soit des tuiles plates avec un rebord, soit des tuiles semi-cylindriques.

Cette basilique date, au plus tard, de la première moitié du v^e siècle; elle a été détruite par le feu; on y trouve de nombreux débris de charbon parmi les décombres. Des gorbis arabes ont été établis plus tard sur la ruine; l'un d'eux couvrait en particulier presque toute l'extrémité du bas côté de droite.

H. LECLERQ.

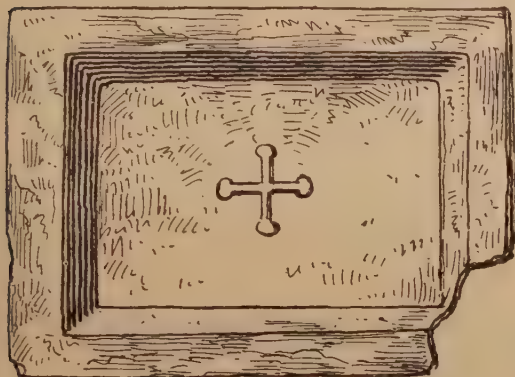
KHERBET-OULED-ARIF. — Cette bourgade a remplacé l'ancien Lambiridi, au sud-ouest de Batna, à l'ouest de Lambèse. Là, comme dans une multitude de localités sur le passé desquelles nous ne savons presque rien, il y a eu jadis une communauté chrétienne et un évêché, dont nous connaissons deux titulaires. En 411, à la Conférence de Carthage, nous rencontrons : *Crescentilianus Lambiritanus*, qui à cette date n'avait pas de compétiteur. Celui-ci venait de mourir. En 484, *Benenatus Lambiritanus* ⁴.

On a signalé les ruines d'une église à cinq nefs qui

celli, *Africa christiana*, n. 301; Toulotte, *Numidie*, n. 83.

mesurait 46 m. 30 sur 19 m. 30¹; mais parmi les inscriptions toutes étaient païennes² jusqu'à la récente découverte d'un sarcophage orienté de l'Est à l'Ouest dont le couvercle manque.

¹ Ce sarcophage, long de 2 mètres, haut de 0 m. 26,



6503. — Bassin de bronze de Kherbet-Zambia.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 63.

est large de 0 m. 54, à la tête, de 0 m. 45 aux pieds. Il est fait d'un calcaire grossier. Il ne porte aucun ornement en dehors d'un simple trait qui encadre, sur le petit côté correspondant à la tête, un champ épigraphique large de 0 m. 43, haut de 0 m. 16. Là se lit une inscription de trois lignes, gravée en lettres hautes de 0 m. 045 :

VETERANVS Q
ET SVBDIACON
VS

Veteranus q(ui) et subdiaconus

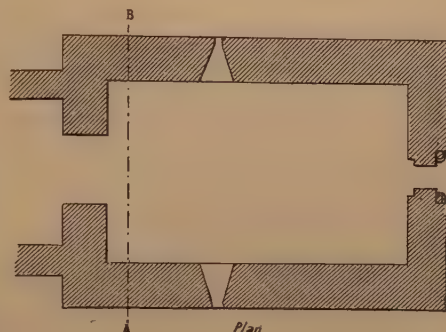
« Les trois lignes sont complètes : il n'y avait rien



Élévation à l'ouest



Section sur la ligne A,B



Plan

6504. — Petite église de Killaloe.

de plus ni à droite ni à gauche, ni au-dessus ou au-dessous. Comme d'autre part on ne distingue aucune trace de lettres sur les autres côtés du sarcophage, on est amené à supposer que le reste de l'épithaphe, y compris le nom du défunt, était gravé sur le couvercle perdu³.

¹ *Bull. de la Société archéol. du départ. de Constantine*, 1869, p. 667; *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 12; Gsell, *Monuments antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 244;

Nous avons ici un vétéran à qui ses concitoyens avaient imposé le sobriquet de « sous-diacre » ou plus simplement un vétéran entré dans les ordres et devenu sous-diacre. Point n'est besoin de supposer qu'il n'avait pu dépasser ce degré de la hiérarchie fautive d'instruction; le sous-diaconat était alors un rang élevé et qui pouvait faire envie à beaucoup de clercs des rangs inférieurs.

H. LECLERCQ.

KHERBET-ZEMBIA. — Kherbet-Zambia) près Céréz, commune mixte des Maadid (Algérie, s'élève-t-il sur l'emplacement de Lemellef? On l'a soutenu et, cela va sans dire, on l'a nié. Ce qui est certain, c'est que Lemellef fut un centre chrétien assez florissant, eut deux évêques dont les noms sont connus : Primosus et Jacobus, posséda une basilique et des saints diacres martyrs : Donatus et Primus. Enfin on a trouvé au douar Zmala deux inscriptions chrétiennes, dont l'une mentionne les martyrs Castus et Florus.

Un souvenir archéologique presque intact a été trouvé à Kherbet-Zambia (fig. 6503); c'est un bassin de bronze de forme quadrangulaire qui mesure : longueur totale, 0 m. 68; largeur 0 m. 57. Le fond intérieur mesure 0 m. 49 de long sur 0 m. 40 de large. Le rebord a une moyenne de 0 m. 07 de largeur; il est brisé à l'angle droit. Au fond se voit une croix en relief dont chacune des quatre branches mesure 0 m. 07; ces branches sont terminées par une barrette de 0 m. 03. Près de la croix un trou obtenu à l'aide d'une pioche probablement. Sur la face postérieure on remarque trois renflements formant saillie, destinés à fixer et à maintenir le bassin en question.

Est-ce un bénitier? On peut hésiter à le croire. Les bénitiers et cuvettes de pierre et de marbre déjà connus ont tous un fond uni; ici la présence d'une croix semble exclure l'idée de l'emploi du liquide qui eût promptement amené la détérioration par le vert-de-gris. Un bénitier est un objet qu'on remplit une fois et qu'on laisse tel pendant longtemps; or il suffit de faire l'expérience et d'introduire de l'eau

dans un bassin de cuivre avec des ornements, on verra le résultat sans tarder. Chacun des angles de la croix fût devenu rapidement le réceptacle d'un dépôt boueux qui eût provoqué l'oxydation au point de creuser et de percer le fond du bassin.

H. LECLERCQ.

cf. *Atlas archéol.*, feuille 27, Batna, n. 120. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4413, 4414, 4415, 4418, 4419. —

³ P. Monceaux, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. CIX-CX.

KILLALOE. — La petite église voûtée en pierre de Killaloe (Irlande) est attribuée à saint Flannan, successeur de saint Moïna (fig. 6504). Elle se compose d'une salle mesurant 8 m. 70 de longueur sur 5 m. 10 de largeur; les murs ont 1 m. 20 d'épaisseur. La maçonnerie, à l'extérieur, a beaucoup souffert; on a fait usage de pierres taillées de différentes épaisseurs, les joints sont généralement verticaux et les lits horizontaux; il paraît certain que, primitivement, cette construction avait été faite avec soin. La porte d'entrée est singulièrement étroite, elle mesure à peine un mètre en largeur; les deux fenêtres sont moins des fenêtres que des meurtrières. L'intérieur est voûté en berceau, au-dessus se trouve une sorte de grenier en arc. La porte est à l'Ouest.

Petrie revendique la construction de cette église pour saint Flannan qui fut consacré évêque du diocèse en 639; cette opinion semble un peu aventureuse;

d'or³, l'autre se contente d'y lire l'église de Maelchedair⁴. Dans le Martyrologe de Donegal on lit sous l'année 636 : « Maolcethair, fils de Ronain, fils du roi de Uladh, de Cill Melchedair, près du rivage de la mer à l'ouest de Brandon Hill. Il était de la race de Fiatach Finn, monarque d'Érin. » Ceci nous donnerait la date de fondation.

L'église consiste dans une salle rectangulaire et une salle plus petite, d'époque postérieure. Cette salle ou nef mesure en longueur 8 m. 10 et 5 m. 10 en largeur; les murs ont 0 m. 90 d'épaisseur (fig. 6503). La maçonnerie est très soignée, les pierres bien taillées, et bien ajustées. Les murs ont environ 4 m. 20 au-dessus du niveau primitif. Cette chambre était voûtée en pierre, l'éclairage de la nef était procuré par deux fenêtres minuscules, de 0 m. 16 de large à l'extérieur.

Ces petites églises irlandaises comme l'oratoire de Gallerus (voir ce mot) offrent peu de variété; on peut



6505. — Plan de l'église de Kilmalkedar. D'après Roit Brash, *The ecclesiastical architecture of Ireland*, 1875, pl. xxxvi.

quoi qu'il en soit la porte d'entrée n'est pas antérieure au XII^e siècle et peut être retardée un peu plus. Pour la construction elle-même, elle rappelle les églises de Saint-Columb à Kells et de Saint-Kevin à Glendalough, quoique dans des proportions moins exigües. Une addition, servant de sanctuaire a été faite vers la limite du X^e-XI^e siècles¹.

La cathédrale de Killaloe se trouve à peu de distance de l'oratoire de saint Flannan. Dans le mur d'enceinte de la cathédrale se trouve encastree une pierre, à 0 m. 30 environ du sol, portant une inscription runique dont la lecture est certaine² :

THURKRIM RISTI
KRUS THINA +

Thorgrim éleva cette croix.

H. LECLERCQ.

KILMALKEDAR. — Cette intéressante église est située dans la paroisse de ce nom, dans la baronnie de Corcaguiney, comté de Kerry en Irlande (fig. 6505); elle se trouve à peu de distance de Smerwick Harbour, à la partie ouest de la péninsule et à l'abri de la grande montagne de Brandon, dans un cimetière évidemment très ancien. Le nom de cette église a mis en branle les imaginations; l'un y voit le temple du Moloch

citer encore Oughtamama, comté de Clare; Saint-Camin à Iniscaltra; Saint-Flannan à Killaloe, Saint-Kevin à Glendalough.

Sur Kilmalkedar, cf. Lord Dunraven, *Notes on irish architecture*, t. II, p. 52; R. Brash, *Ecclesiastical architecture of England*, p. 98; A. Hill, *Kilmalkedar church, a monography Kerry meeting report*, dans *Archaeologia Cambrensis*, 1892, V^e série, t. IX, p. 139; *Kilmalkedar church*; p. 142: *Monuments at Kilmalkedar church*; p. 147: *Oratory at Kilmalkedar*.

H. LECLERCQ.

KHOSROËS. — Nous avons donné déjà (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHOSROËS, col. 1459, fig. 2819) une coupe célèbre sur laquelle est figuré Chosroès I^{er} Anoushirvan dont le règne commença en 531. Un homonyme, Chosroès II (590-627) est représenté sur une coupe sassanide en argent, conduisant une chasse (voir SANGLIER)⁵

H. LECLERCQ.

KIRCHER (Musée). — I. Le Père Kircher. II. Le Musée. III. Sculptures. IV. Mosaïques. V. Terre cuite. VI. Ivoire. VII. Fonds de coupes. VIII. Plomb. IX. Bronze. X. Graffite. XI. Inscriptions.

I. LE PÈRE KIRCHER. — Athanase Kircher, né à Ghysen, près Fulda, le 2 mai 1602. Son père, bailli à

¹ R. R. Brash, *The ecclesiastical architecture of Ireland, to the close of the twelfth century, accompanied by interesting historical and antiquarian notices of numerous ancient remains of that period*, in-8°, Dublin, 1875, p. 17-19, pl. VI.

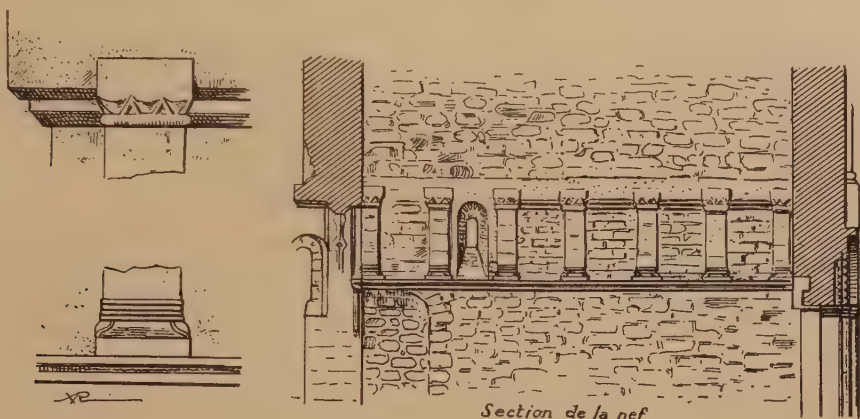
² R. A. S. Macalister, *On a runic inscription at Killaloe cathedral*, dans *Proceedings of the royal Irish Academy*, 1917, t. XXXIII, sect. C, p. 493-498. — ³ Marcus Keane, *Towers and Temples of ancient Ireland*, p. 265. —

⁴ R. R. Brash, *The ecclesiastical architecture of Ireland, to the close of the twelfth century, accompanied by interesting historical and antiquarian notices of numerous ancient remains of that period*, in-8°, Dublin, 1875, p. 99.

⁵ Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1901, p. 209, fig. 80; U. Durst, *Quelques ruminants sur les œuvres d'art asiatiques*, dans *Revue archéologique*, 1904, p. 242-244.

Haselstein, soigna son éducation, veilla sur ses études et le mit entre les mains des jésuites. Il y resta, entra au noviciat le 2 octobre 1618, à Paderborn et trouva de nouveaux moyens de satisfaire sa curiosité universelle, sans négliger ses devoirs d'état et en recommandant son cours de belles-lettres. Tout l'enthousiasmait : physique, histoire naturelle, mathématiques, langues anciennes. Il professa la philosophie, enseigna les langues orientales à Paderborn, à Munster, à Cologne, le grec à Coblenz et tout ce qu'on voulut à Mayence et à Spire. Pendant son séjour à Spire, il feuilleta un ouvrage relatif à l'obélisque du Vatican et s'éprit des hiéroglyphes. Entre temps, il apprit que l'armée de Gustave-Adolphe approchait de Wurzburg et n'en attendant rien de bon, décampa et sortit d'Allemagne. Ses supérieurs l'envoyèrent en Avignon, où il séjourna deux ans dans la maison de ses confrères et se lia

des faits certains, éprouvés, indubitables pour composer de ce mélange la plus indigeste, la plus fallacieuse et la plus hardie de toutes les fantaisies scientifiques. Remplaçant la critique par l'imagination et le bon sens par l'application, Kircher faisait des expériences ingénieuses mais incomplètes, rassemblait des documents et des textes apocryphes, devinait tout, expliquait tout, brouillait tout, sans qu'on puisse l'accuser d'avoir manqué de bonne foi. Il est le contraire d'un novateur, un retardataire; il n'ouvre pas une période, il achève une génération; c'est le dernier savant du xvi^e siècle. On se le représente volontiers parmi les lézards empaillés, les crapauds difformes, les chauves-souris desséchées qui pendent au plafond et encombrant le parquet et les sièges de ces cabinets d'alchimistes, qu'ont peints les vieux maîtres allemands et hollandais. C'est un rêveur qui a ses jours de lucidité et ses



6506. — Section de la nef. *Ibid.*, pl. xxxvii

d'amitié avec Peiresc (voir ce nom) qui lui conseilla de s'appliquer à l'étude des hiéroglyphes égyptiens. Nommé en 1635, professeur de mathématiques à Vienne, il s'embarqua à Marseille pour gagner l'Italie et, de là, se rendre à destination par le chemin des écoliers. Les éléments le favorisèrent. Il jouit de la tempête classique qui le déposa à Civita-Vecchia, ce qui le détournait à peine de son itinéraire, et se trouvant si près de Rome, y alla musier un peu. Justement Peiresc avait recommandé l'ami Kircher au cardinal Barberini qui mit l'embargo sur le jésuite, et le fit nommer professeur de mathématiques au collège romain. Auparavant il visita Malte, la Sicile et le royaume de Naples; cela fait il professa pendant huit ans, et obtint ensuite la permission de renoncer à l'enseignement pour se consacrer tout entier à ses autres investigations qui l'occupèrent pendant le reste de sa vie. Il mourut à Rome, le 27 décembre 1680.

Polygraphe infatigable et quelque peu désordonné, le Père Kircher n'appartient à nos études archéologiques que par un petit nombre de ses travaux et par le Musée qu'il forma et qui conserva son nom. De ses ouvrages il serait superflu et fastidieux de dresser le catalogue qui remplit trente colonnes grand in-4¹; il serait encore plus inutile de transcrire ces titres de quinze à vingt lignes où l'on voit défiler tout le boniment d'un faiseur de tours. Non pas que le P. Kircher ne fut qu'un charlatan, il l'était un peu, mais il était mieux que cela; un érudit bourré, gavé de notions singulières, biscornues, ridicules qu'il accommodait avec

heures de folie. Un jour, un certain André Muller barbouilla sur un parchemin des signes sans suite de son invention, et fit demander au P. Kircher si ce n'était pas là l'écriture égyptienne et ce qu'elle pouvait vouloir dire. Le jésuite répondit qu'en effet c'étaient des hiéroglyphes et en donna sur-le-champ la traduction complète.

On se ferait à grand-peine une idée des folies que le bonhomme débite avec le plus grand sérieux. Souvent sa physique ne dépasse pas la prestidigitation, mais il lui sera beaucoup pardonné pour avoir inventé la lanterne magique. Quant à ses observations sur la tarentule et les airs de musique qui guérissent de la morsure de cet insecte, sur les statues qui remuent les lèvres et la langue, sur la palingénésie des plantes et tant d'autres aberrations, telles que la naissance du basilic de l'œuf d'un vieux coq, il semble préférable de ne pas s'y attarder.

Il y a mieux que ce fatras. En 1636, Kircher publia un *Prodromus coptus sive ægyptiacus... in quo cum linguæ coptæ sive ægyptiacæ quondam Pharaonicæ origo, ætas, vicissitudo, inclinatio; tum hieroglyphicæ literaturæ inslauratio, uti per varia variorum eruditiorum, interpretationumque difficillimarum specimina ita nova quoque et insolita methodo exhibentur*. Ce livre a fait dire à Champollion que l'Europe savante doit en quelque sorte à Kircher la connaissance de la langue copte; et il mérite sous ce rapport d'autant plus d'indulgence pour ses erreurs nombreuses, que les monuments littéraires des coptes étaient plus rares de son temps.

Peu d'années après Kircher publia sa *Lingua Ægyptiaca restituta opus tripartitum qui linguæ coptæ*

¹ C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, in-4^e, Paris, 1893, t. iv, col. 1046-1075.

sive idiomatis illius primævi Ægyptiorum Pharaonici, vetustate temporum pæne collapsi, ex abstrusis Arabum monumentis plena instauratio continetur. Cui adnectitur supplementum Earum rerum quæ in Prodomo copto, et opere hoc tripartito vel omissa, vel obscurius tradita sunt, nova et peregrina eruditione contextum ad instauratæ Linguae usum, speciminis loco declarandum, in-4°, Romæ, 1644.

Contient : *Epistola dedicatoria ad imper. Ferdinandum III*, 2 ff.; *Proemium ad æquum et candidum Lectorem*, 2 ff.; *Epistola I Authoris ad Orientis Literatos, Arabes et Ægyptios viros in qua ratio instituti Operis explicatur* (en arabe) 1 p. $\frac{1}{2}$; *Epistola II ad Coptitas, unicos ægyptiacæ linguae haeredes et possessores*, 1 p. $\frac{1}{2}$, en caractères coptes. Le verso contient les approbations. L'ouvrage est divisé en deux parties : *Sectio I Grammaticæ diversorum Authorum continens. Videlicet Elsamenudi Aben Kateb Keisar. Abulfragi Eben Assell. Aben Dahiri*. Feuill. 33 (puis il pagine depuis 34 jusqu'à la page 40) *Sectio II Scala magna hoc est nomenclator Ægyptiaco-Arabicus cum interpretatione latina Athanasii Kircherj e Societate Jesu Φιλολόγου*, p. 41 à 272. — *Sectio III. Scala electa hoc est lexicon Ægyptiaco-Arabicum cum interpretatione latina Ath. K.*, p. 273 à 495. (Les deux dictionnaires sont imprimés à trois colonnes, copte, latin et arabe.) — A la page 496 se trouve le titre de tout l'ouvrage en caractères coptes. A la page 497 : *Prodomi et lexiçi copti supplementum*, p. 497-622. Vient ensuite un feuillet contenant la souscription et l'*Index latinus*, en 28 ff., terminé par un avis : *Ad arabicæ linguae peritum Lectorem*, et par un errata : *Pinax Errorum arabicorum*, occupant ensemble 5 ff.

Ce volume est un des ouvrages les plus rares du P. Kircher. On y trouve une grammaire et un dictionnaire coptes, apportés d'Égypte par le célèbre voyageur Pietro della Valle. Peiresc, entre les mains duquel était parvenu ce manuscrit, l'envoya au P. Kircher pour le publier. Cet ouvrage fut le premier qui répandit en Europe des notions exactes de la langue copte. Lacroze en a tiré les noms coptes des villes avec leur équivalent en arabe, qu'il a insérés dans son *Lexicon ægyptiaco-latinum ex veteribus illius linguae monumentis summo studio collectum et elaboratum*, in-4°, Oxonii, 1775.

Rappelons encore : *China monumentis, qua sacris qua profanis, nec non naturæ et artis spectaculis aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, in-fol., Romæ, 1667, dont il existe une traduction française : *La Chine d'Athanase Kircher de la Compagnie de Jésus; illustrée de plusieurs monuments tant sacrés que profanes et de quantité de recherches (sic) de la nature et de l'art...*, par F. S. Dalquié. Cette description contient la célèbre inscription de Si-nan-fou (voir *Dictionn.*, au mot CHINE), dont Kircher avait déjà donné une courte notice dans le *Prodomus coptus*, d'après une copie et une traduction faites par le P. Smedo, mais qu'il donne ici en totalité, avec une version faite par le P. Boym, aidé d'un jésuite chinois nommé André Sim.

Athanase Kircher vivait à une époque où les érudits correspondaient fièvreusement entre eux, se faisaient part de leurs trouvailles, se réclamaient de leurs bienfaiteurs. Parmi ceux-ci, Kircher compta le prince Auguste de Brunswick qui lui fit quelques présents de « curiosités » et y ajouta parfois de l'argent; ceci aida à constituer le noyau d'une collection qui devint vers la fin du xviii^e siècle le Museo Kircheriano ou Museo del Collegio romano. Toutefois la pensée ne venait pas de lui.

¹ C. Sommervogel, *op. cit.*, t. iv, col. 1076, se contente de dire : « mécanicien intelligent ». — ² Publiée par

Vers l'année 1650, un certain Alfonso Donnino, citoyen de Toscanella, devenu secrétaire du Sénat romain, forma le projet de léguer à l'Université grégorienne appelée aussi Collège romain, une collection d'objets rassemblés par lui. Le 12 novembre 1651, il ajoutait un codicille à son testament pour mettre son projet à exécution. Le 17 novembre, ce ramassis un peu hétéroclite prit le chemin du Collegio romano et fut confié à la garde du P. Athanase Kircher. On logea la collection dans un corridor contigu à la bibliothèque, et on y mit une barrière afin de n'en laisser approcher que ceux à qui on voudrait en faire les honneurs. Kircher ne se fit pas faute d'enrichir le « cabinet Donnino » de quelques « machines » de son invention, ce qui dut donner à la collection un aspect assez analogue à ce que nous nommerions de nos jours : un magasin de bric-à-brac.

Quoi qu'en ait pu dire le jésuite Garrucci, cet amas de curiosités de tout genre était loin alors de mériter le nom de « collection ». C'était un véritable capharnaüm que le cabinet d'antiquaire du jésuite, que beaucoup de ses contemporains regardaient comme un visionnaire, et peu s'en faut, comme un imposteur. Les instruments de musique s'y mêlaient aux lampes antiques et aux oiseaux empaillés, dans un désordre qui symbolisait assez exactement celui qui régnait dans la cervelle de l'organisateur ou plutôt, du metteur en scène.

Les monuments placés sous sa surveillance étaient en petit nombre comme l'atteste le catalogue dressé en 1678 par son secrétaire, Georges de Sepi¹, encore étaient-ils ou faux ou de peu de prix. Il est même impossible de déterminer s'ils subsistent dans le musée actuel. Le catalogue de Sepi fut publié du vivant de Kircher sous ce titre :

Romani Collegii Societatis Jesus Musæum celeberrimum, cuius magnum Antiquariæ rei, statuarum, imaginum, picturarumque partem ex legato Alfonsi Donini S. P. Q. R. a Secretis, munifica liberalitate relictum. P. Athanasius Kircher Soc. Jesu, novis et raris inventis locupletatum, compluriumque principum curiosis donariis magno rerum apparatu instruit, innumeris insuper rebus ditatum, ad plurimorum, maxime exterorum, curiositatisque doctrinæ avidorum instantiam urgentesque novis compluribusque machinis, tum peregrinis ex Indiis allatis rebus publicæ luci votisque exponit Georgius de Sepibus Valesius, Authoris in machinis concinnandis Executor, in fol., Amstelodami, ex officina Janssonio-Wæsborgiana, 1678, 66 pages à 2 colonnes, frontispice, portrait de Kircher.

II. LE MUSÉE. — Le bric-à-brac, en ces temps presque fabuleux, était une science, aujourd'hui il n'est plus qu'une distraction. La réputation du P. Kircher aidant, son cabinet valut, somme toute, ni plus ni moins que tant d'autres cabinets italiens jusqu'à nos jours. Kircher n'était à aucun degré un archéologue, c'était ce qu'on nomme par euphémisme un « antiquaire », lorsqu'on ne veut pas dire un brocanteur. Sa succession passa on ne sait trop en quelles mains; mais en 1698, le Père Philippe Buonanni prit la charge du petit musée jusqu'à sa mort, en 1725, et il fut remplacé par le P. Contuccio Contucci, de 1735 à 1765.

Buonanni écrivit une *Notizie circa la Galleria l'anno 1716*² et publia une nouvelle description avec celle des objets dont la collection s'était accrue :

Musæum Kircherianum sive Musæum a P. Athanasio Kirchero in Collegio romano Societatis Jesu jam pridem inceptum nuper restitutum, auctum, descriptum et iconibus illustratum Excellentissimo Domino Fran-

Garrucci, *Origine e vicende del Museo Kircheriano dal 1651 al 1773*, dans *Civiltà cattolica*, 1881, X^e série, t. xii, p. 727-739.

cisco Mariæ Ruspolo antiquæ urbis Agyllinæ Principi oblatum a P. Philippo Bonanni Societatis Jesu, in-fol., Romæ, 1709, 522 p., 4 p. en tête et 7 à la fin, 122 pl. et le portrait du prince Ruspoli.

Le Père Battera en donna la description dans un autre ordre :

Rerum naturalium historia, nempe quadrupedum, etc., ac præsertim testaceorum existentium in Musæo Kircheriano, edita jam a P. Bonanni, nuper vero nova methodo distributa, notis illustrata, in tabulis reformata, novisque observationibus locupletata a Johanne Antonio Batteræ Ariminensi philosophiæ professore, Pars prima, in-fol., Romæ, 1773, p. xl-259 et 51 pl.; Pars secunda, 1772, p. xxvii-347 et 59 pl.

On ne saurait craindre de rendre trop de justice aux Pères Buonanni et Contucci qui furent les véritables créateurs du Musée par leurs recherches patientes, leur infatigable activité pour découvrir et acquérir les monuments. Ainsi qu'il arrive trop souvent l'histoire a dédaigné les noms de ces deux robustes ouvriers, pour retenir celui du P. Kircher et lui faire honneur d'un mérite qui ne lui appartient pas. Contucci fut un véritable antiquaire, le premier, digne de porter ce nom, qui ait paru au Collège romain, et so nœuvre même lui a été contestée¹ : *Musæi Kircheriani in romano Soc. Jesu Collegio ærea notis illustrata*, 2 vol., in-fol., Romæ, 1763-1765.

Contucci professa pendant trente ans l'éloquence latine au Collège romain. Préparé à la connaissance de l'antiquité par des études spéciales auxquelles il s'adonnait tout entier, il accrut les collections et répandit le goût de la science qu'il cultivait. Autour de lui se réunirent dans des assemblées périodiques des lettrés, des hommes du monde, des prélats : Maffei, Bianchini, Palazzi, Ficoroni, Alexandre Capponi, le marquis Theodoli et bien d'autres. On discutait dans cette académie au petit pied les questions soulevées par les découvertes récentes; Winckelmann, lui-même, déclare y avoir beaucoup appris².

En même temps les dons arrivaient de toutes parts; la ciste de Préneste, plusieurs centaines d'urnes cinéraires portant des inscriptions archaïques, des figurines en bronze de grand prix. L'abbé Barthélemy, qui visita le Musée à cette époque, fut émerveillé de sa richesse. Après la mort du P. Contucci (1765) le musée fut administré par le P. G. M. Mazzolari jusqu'en 1773. A cette date, la Compagnie de Jésus fut supprimée par le bref *Dominus ac Redemptor*, et l'administration spirituelle et temporelle du Collège romain fut confiée à une congrégation de trois cardinaux. Il paraît probable que vers ce temps, le soin du Musée fut confié à Morcelli, le célèbre épigraphiste. Entre 1773 et 1823, dans l'espace d'un demi-siècle, les antiques se dispersèrent en partie; au moins furent-ils épargnés par la conquête française : le général Cerveri, ancien élève de la maison, les mit sous la protection de Berthier qui les respecta.

De 1825 à 1860, le musée Kircher fut administré par le P. Giuseppe Marchi, vrai archéologue, auquel on doit d'intelligentes acquisitions, devenues, de jour en jour, plus nombreuses lorsque, sous le pontificat de Pie IX, les fouilles furent poussées avec méthode et activité. En 1837, le P. Giuseppe Brunati fit paraître un catalogue intitulé :

Musæi Kircheriani inscriptiones ethnicae et christianæ in sacras, historicas, honorarias et funebres distributæ. Commentariis subjectis Q.I.M.D.G.C., in-8°, Medio-

lani; 130 p.; les initiales furent interprétées : *Quæ in majorem Dei gloriam consecrantur*.

A la même époque appartiennent le travail du P. Giampietro Secchi, *Campione d'antica bilibra Romana in piombo conservato nel Museo Kircheriano con greca iscrizione inedita*, etc., etc., Roma, 1835; le P. Marchi donnait son *Æs grave del Museo Kircheriano ovvero le Monete primitive dei popoli dell'Italia media ordinate e descritte*, aggiuntovi un ragionamento per tentarne l'illustrazione, Roma, 1839; *La Cista atletica del Museo Kircheriano, invenzione ed intaglio di Novio Plouzio, pittore romano*, Roma, 1848; enfin R. Garrucci, *La Stipe tributata alle divinità delle acque Apollinari*, Roma, 1852.

A Marchi succéda Garrucci (voir ce mot), et à Garrucci, en 1870, le gouvernement italien. A partir de 1874, il fut décidé que la collection des monuments antiques serait dégagée, mise en ordre et accrue et deviendrait un établissement archéologique avant tout. Ce qu'on estimait encombrant fut cédé au Lycée Visconti et aux établissements municipaux. La Bibliothèque alexandrine, le Palatin, le cabinet de l'Université, les couvents supprimés, les fouilles ont apporté un contingent assez important. M. E. de Ruggiero fut mis à la tête de l'organisation nouvelle. Le musée Kircher comprit deux parties distinctes : la première a accueilli tout ce qu'on apportait, la seconde a enrichi l'ancien « cabinet Kircher » de quelques pièces importantes. C'est de cette seconde partie que E. de Ruggiero publia en 1878 le *Catalogo del Museo Kircheriano, Parte prima*, xxxi-282 p. (seule publiée). Comme on peut le penser ce travail fut passé au crible par le P. Garrucci, dans la *Civiltà cattolica*, XI^e série, t. I, p. 453-462; et M. G. Lafaye s'étant permis d'en faire l'éloge³ fut tancé par le rageur archéologue qui, dans un titre qui promet plus qu'il ne tient, publia les *Origini e vicende del Museo Kircheriano del 1651 al 1773*, dans *Civiltà cattolica*, 1881, X^e série, t. XII, p. 727-739, ou il apporta quelques précisions de mince importance.

Le catalogue de Ruggiero comprend les inscriptions sur pierre ou sur métal, les verres, les mosaïques, et les objets divers en bronze, en plomb, en ivoire, tels que balles de fronde, tessères, conduites de plomb pour les eaux, parures, etc. Les principales pièces exposées dans les trois salles ainsi décrites sont célèbres de longue date. Les inscriptions sur pierre sont presque toutes funéraires; un bon nombre provient des *columbaria* découverts dans les environs de Rome; parmi les autres, on doit citer la table des Ligures Bébiens et les *itineraria* gravés sur les vases en argent de Vicarello (voir ITINÉRAIRES).

En 1880, V. Schultze, consacrait le dernier chapitre de ses *Archæologische Studien ueber altchristliche Monumente*⁴ au musée Kircher; c. VIII : *Die Altchristlichen Bildwerke des Museo Kircheriano in Rom*, p. 256-284, catalogue contenant 120 numéros.

En 1895, R. Grousset donnait une *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée du Latran*, fasc. 42 de la Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome.

Enfin, en 1915, le Ministère de l'Instruction publique donna le coup de grâce à ce qui subsistait du Musée Kircher en décidant sa dispersion entre trois musées romains : *Museo Nazionale di Villa Giulia*, *Museo delle Terme* et *Museo di Castel S. Angelo*, dont il était destiné à enrichir les collections, suivant

¹ On a attribué l'ouvrage au P. Ambrogio qui a pu y avoir une certaine part. Melzi soutient, d'après les PP. Lanzi et Morcelli, qu'il n'en est certainement pas le principal auteur. — ² C. Justi, *Winckelmann, sein*

Leben, sein Werke und seine Zeitgenossen, in-8°, Leipzig, 1872, t. II, part. 1, p. 129. — ³ Le Musée Kircher, dans *Revue archéologique*, 1879, p. 239-242. — ⁴ In-8°, Wien, 1880.

que les analogies d'époque et de style décideraient l'attribution de telle ou telle pièce à tel ou tel musée. La collection chrétienne du Musée Kircher a été attribuée au *Museo Nazionale Romano alle Terme di Diocleziano* qui l'a jointe à différentes pièces conservées en magasin, a exposé ce qui subsiste de l'ancien Musée Kircher dans trois salles déjà occupées par la collection Ludovisi.

III. SCULPTURES. — 1. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 81; haut. 0 m. 275. Quatre scènes de l'épisode de Jonas. v^e siècle.

Bibl. — V. Schultzze, p. 257-258, n. 1.

2. Deux fragments d'un même sarcophage : long. 0 m. 33; haut. 0 m. 24 et long. 0 m. 29; haut. 0 m. 225. Sur le premier l'Adoration des mages; le second, saint Joseph (?), v^e siècle.

Bibl. — Bottari, *Pitt. e scult. sagre*, pl. cxxxiii; V. Schultzze, p. 258-259, n. 2.

3. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 875; haut. 0 m. 205. Buste de femme soutenu par deux amours; une Adoration des mages, v^e siècle.

Bibl. — V. Schultzze, p. 259, n. 3.

4. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 21; haut. 0 m. 21 : Adam et Ève, iv^e siècle.

Bibl. — V. Schultzze, p. 259-260, n. 4.

5. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 74; haut. 0 m. 30. Pasteur et brebis; rien ne prouve l'origine chrétienne de ce fragment.

Bibl. — V. Schultzze, p. 260, n. 5.

6. Fragment de sarcophage : long. 1 m. 1; haut. 0 m. 26. Trois jeunes garçons nus, jouant (fig. 6255).

ΕΝΘΑΔΕ
ΚΟΙΜΑΤΑΙ
ΑΡΤΕΜΙΑΩ
ΠΑ ΕΝ ΕΙ
ΡΗΝΗ

Ce sarcophage païen de décoration aura semblé assez inoffensif pour être employé à la sépulture d'une chrétienne.

Bibl. — Guattani, *Monumenti antichi inediti ovvero Notizie sulle antichità e belle arti di Roma per l'anno 1786*, in-8°, Roma, 1786, t. III, p. 40, pl. non numérotée. V. Schultzze, p. 262, n. 6; R. Grousset, p. 52, n. 12 bis (KOMATAI); Garrucci, *Storia*, pl. 401, 8.

7. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 74; haut. 0 m. 32. Repas de trois personnes couchées devant une table. Orante.

Bibl. — V. Schultzze, p. 262, n. 7; R. Grousset, *op. cit.*, p. 90, n. 127; Garrucci, *Storia*, pl. 400, n. 13; Marucchi, dans *Bull. d'archéol. chrétienne*, 1881, pl. IX.

8. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 3; haut. 0 m. 31. Un des trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

Bibl. — V. Schultzze, p. 262, n. 8.

9. Fragment de sarcophage : long. 1 m. 23, haut. 0 m. 66. Amours, médaillon (christianisme douteux).

Bibl. — V. Schultzze, p. 263, n. 9.

10. Deux fragments d'un même sarcophage : long. 1 m. 13; haut. 0 m. 92. Épisodes de la vie du Christ; long. 1 m. 1; haut. 0 m. 58. Repas du Christ sur les bords de la mer de Galilée; six corbeilles de pain.

Bibl. — V. Schultzze, p. 264-267, n. 10.

11. Devant de sarcophage, trouvé sur la voie Appienne en 1849, long. 0 m. 66; haut. 0 m. 20; tablette soutenue par deux génies :

Α Ψ Ω
DDNNVAIENTEAVGVIE
IVAIENTINIANOITIRCOAS
VIIIKALVNIASDIIIOVISLVNAXII
PICENTIVS QVI VIXITANNOSXXXII
MENSIS XI DIES XVI BENEMEREN
TI IN PACE

Dominis nostris Valente Augusto VI et Valentiniano iterum consulibus VIII kal. Junias die Jovis luna XII Picentius qui vixit annos XXXII, mensis XI dies XVI, benemerenti in pace (année 378).

Cette inscription est tout à fait exceptionnelle en ce qu'elle ne se contente pas de dater de l'année, du mois et du jour de la semaine, mais encore de la lune.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 128, n. 275; V. Schultzze, p. 267, n. 11.

12. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 655; haut. 0 m. 315 : deux brebis passant vers la gauche, entre elles des palmiers, au-dessous :

(sanct) VS  IOHANIS EVAN

Bibl. — V. Schultzze, p. 268, n. 12.

13. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 18, haut. 0 m. 54. Pasteur barbu vêtu de la tunique courte.

Bibl. — V. Schultzze, p. 268, n. 13; R. Grousset, p. 58, n. 30; Garrucci, *Storia*, pl. 399, n. 10.

14. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 42, haut. 0 m. 23. Pasteur. Orante.

SANCTISSIMAE....

Bibl. — V. Schultzze, p. 268, n. 14; R. Grousset, p. 58, n. 29; Garrucci, *Storia*, pl. 401, n. 14.

15. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 30; haut. 0 m. 22 : Éros (sujet païen, III^e siècle), épitaphe chrétienne, III^e siècle.

MARCELLINVS HIC DORMIT IN PACE

Bibl. — V. Schultzze, p. 269, n. 15; R. Grousset, p. 51, n. 11.

16. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 40; haut. 0 m. 26. Bœufs traînant une charrette de fruits (sujet païen).

Bibl. — V. Schultzze, p. 269, n. 16.

17. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 20; haut. 0 m. 21. Éros tenant une corbeille de fruits et un lièvre (le printemps).

Bibl. — V. Schultzze, p. 269-270, n. 17.

18. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 28; haut. 0 m. 22, bouclier, masque, flûte (motif païen).

·KAT·

ΠΡΟ·ΙΖ·ΚΑΛ
ΑΤΡΙΑΙΩΝ

Bibl. — V. Schultzze, p. 270, n. 18.

19. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 52; haut. 0 m. 40. Éros. Buste de femme.

Bibl. — V. Schultzze, p. 270, n. 19.

20. Fragment de sarcophage : long. 0 m. 17; haut. 0 m. 10. Arbre, autel, Hermès (sujet païen).

...CLE PELAGIO

Bibl. — V. Schultzze, p. 270, n. 20.

21. Fragment de couvercle d'un sarcophage, trois masques, la corne, le candélabre à sept branches, la palme et l'acclamation שלום (*shalom*). Épitaphe grecque de Faustine :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙ
ΤΑΙ ΦΑΥCΤΙΝΑ

Ce monument d'une actrice juive a été trouvé sur la voie Appienne.

Bibl. — A. Lupi, *Epitaph. Severæ*, p. 177; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9920; V. Schultzze, p. 271, n. 21. Cette inscription est connue depuis longtemps; elle a été publiée maintes fois, entre autres par Ficoroni, *Maschere*, p. 209, 210; Galeotti, *Ficoronii Gemmæ*, p. 70; Muratori, *Nov. thes. veter. inscript.*, p. 1674, n. 3; Lupi, *ut supra*, Venuti, *Dissertaz. sopra due iscriz. gr.*, dans *Giorn. de' Letterati*, Roma, maggio 1748, p. 145-158; Brunati, *Mus. Kirch. inscript.*,

1837, p. 119, n. 274; R. Paribeni, *La collezione cristiana del Museo nazionale romano*, dans *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1915, t. XXI, p. 95.

22. Un monument plus curieux pour l'archéologie juive est ce fragment de grand sarcophage sur lequel on voit un chandelier à sept branches figuré dans l'*imago clypeata*, soutenue par deux amours soigneusement vêtus et flanqués de jeunes garçons nus figurant les symboles des saisons. (Voir JUDAÏSME, fig. 6363.)

Bibl. — R. Paribeni, *La collezione*, p. 96-97, pl. IV, n. 1.

23. Sarcophage trouvé sur la voie Tiburtine, un peu au delà du 6^e kilomètre, à gauche en venant de Rome. A environ 500 mètres de la route se trouve une

mène le gouvernail; ensuite le monstre marin rejette Jonas. De l'autre côté de l'épitaque, un repas de cinq convives et un serviteur qui leur donne des pains crucifères. Voici le texte de l'inscription :

CAENABI · CONS /// AN I I
MARC · IVL · BAE BIAE · HERMO
FILE H · M · F · VNICE · CAST I
TATIS · ORORI · ET · COMITI sic
5 SVPERFINEM · AMORIS
DILIGENS · MARITVM
CONIVG · BENIGNISSET IN
COMPARAB · MATRONE · VALERI
VS · VALENTINIANVS · B · F · PREFP
CVM · COHEREDIBVS · SVIS



6507. — Sarcophage du Musée Kircher.

D'après *Atti della reale accademia dei Lincei*, 1912, *Notizie degli scavi*, t. IX, fasc. 7, p. 231, fig. 2.

caverne de pouzzolane exploitée par les frères Graziosi. On y a trouvé, le 17 juillet 1912, un grand sarcophage de marbre dans une fosse bien creusée. Il mesure en longueur 2 m. 15 et la cuve, sans le couvercle, 0 m. 90 de hauteur, enfin sa largeur est de 0 m. 97. Le couvercle se compose d'une masse posée à plat sur la cuve; il mesure à droite 0 m. 37 de haut, à gauche 0 m. 35 seulement. La cuve se termine à ses extrémités par deux colonnes corinthiennes (fig. 6507) celle de droite un peu inclinée. Le fond est à strigilles. Dans l'*imago clypeata* deux bustes : le mari en tunique à manches, la femme un peu décolletée. L'homme tient un rouleau sur l'extrémité duquel il pose deux doigts de la main droite. Ce ménage semble assez vivant, mais les figures sont à peine sculptées, le survivant n'a pas pris soin de les faire achever à la ressemblance de sa femme et à la sienne. Au-dessous du médaillon une scène champêtre assez vive. Le pâtre a fixé son siège à un arbre, c'est un vieillard, il ne se lève pas pour donner à manger à un chien, le troupeau se compose d'une brebis et d'une chèvre.

Les angles du couvercle sont amortis par des masques, et au centre on voit l'inscription encadrée par deux scènes symboliques. Une barque sur laquelle un homme prie les bras levés, à la poupe, un pilote

Cænabi Cons[ti]an[ti]i. || Marc (...) Iul(...) Bæbiæ Hermo || fil(a)e h(onestæ) m(emoriæ) f(emi-næ), unic(a)e casti || tatis [s]orori et comiti, || super finem amoris || diligens (pour diligenti) maritum. || coniug(i) benigniss(imæ) et in || comparab(ili) matron(a)e, Valeri || us Valentinianus b(ene)[f]iciarius pr(a)efecti p(rætorio) || cum coheredibus suis.

Ainsi Valerius Valentinianus Caenabius Constantius, bénéficiaire d'un préfet du prétoire, élève une tombe à Bæbia Hermofila sa femme, *unicæ castitatis sorori et comiti*, ce qui semble indiquer qu'ils vécurent dans la continence. Le *super finem amoris diligens maritum* indique que cette continence ne vint pas quand l'amour fut lassé, mais que ce fut tout le temps une union continente et un mariage spirituel.

Bibl. — E. Ghislanzoni, *Nuove scoperte nella città e nel suburbio*, dans *Atti della reale accademia dei Lincei*, 1912, série V^e, *Notizie degli scavi di antichità*, vol. IX, fasc. 7, p. 230-233.

24. Fragment d'un sarcophage chrétien sur deux registres, scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament. C'est d'abord l'hémorroïsse (voir ce mot), mais traitée d'une façon originale. On sait que le Sauveur accomplit ce miracle comme il se rendait chez Jaïre dont il ressuscita la fille: il semble que pour

gagner de l'espace on ait ici combiné les deux scènes en une seule. L'hémorroïsse, dont l'âge très avancé se voit sur le visage, touche le vêtement du Christ. Celui-ci cause à un homme, Jaïre, dont la fille ressuscitée s'agenouille aux pieds du maître. Ensuite Adam et Ève avec Dieu dans le Paradis après le péché. Puis le paralytique portant son grabat, enfin Abraham immolant son fils. Le deuxième registre offre les scènes de l'Adoration des Mages, de la résurrection de Lazare et une Orante entre ses saints protecteurs (fig. 6510).

Bibl. — *Notizi degli scavi*, 1912, p. 340; R. Paribeni, *La collezione*, p. 101, pl. iv, fig. 2.

Dans le deuxième fragment, guérison du paralytique, multiplication des pains, résurrection du fils de la veuve de Naïn qui se lève sur sa couche portée par des hommes.

26. Vase en marbre noir, offrant en relief le Christ assis parmi les apôtres d'un côté et, de l'autre côté, l'Adoration des Mages (voir *Dictionn.*, t. II, col. 760, 762, fig. 1496-1498) (fig. 6509).

27. Sarcophage. Au centre le Christ imberbe, tenant le rouleau, debout entre deux apôtres, aux extrémités le groupe d'Éros et Psyché, dans l'intervalle des strigilles. Vient du monastère di Santa Catarina



6508. — Fragment de sarcophage. D'après Garrucci, *Storia del art.*, pl. 404.

25. Fragment d'un sarcophage chrétien en deux registres. Dans le registre supérieur du premier fragment on voit le Christ enseignant sur la montagne et la foule qui l'écoute. Ce même sujet est représenté dans le registre inférieur d'une façon un peu différente. Le Christ a les cheveux dorés, un habit jaune clair avec un galon bleu et la lettre F (voir GAMMADIA) dorée. Dans le registre inférieur, tout l'auditoire est assis, tête levée, sauf une femme qui est debout. C'est la chananéenne qui vient demander à Jésus la guérison de sa fille. Dans le registre supérieur un agneau aux pieds d'un personnage, et à droite deux apôtres ou bien Jésus et un apôtre saint André, avec le jeune garçon: *Puer unus hic qui habet quinque panes hordeaceos* (Joh., VI, 9). Au registre inférieur guérison de l'hémorroïsse. Guérison d'un aveugle (?) et d'un infirme (?) (fig. 6508).

sur la Via Nazionale (fig. 6511). On y voit avec surprise le rapprochement curieux du personnage du Sauveur et d'un groupe d'adolescents nus se faisant des caresses.

Bibl. — *Bull. d'Arte*, 1912, p. 179; R. Paribeni, dans *Nuovo bull.*, 1915, p. 101, pl. iv, fig. 3.

28. Sarcophage : au centre l'Orante, aux angles le Bon Pasteur et le pêcheur des âmes; sur les bas côtés le baptême du Christ et les agneaux mystiques. Vient de Lungotevere alla Farnesina.

Bibl. — O. Marucchi, dans *Nuovo bull.*, 1906, p. 199, pl. v-vi; R. Paribeni, *ibid.*, 1915, p. 101.

29. Statuette du Bon Pasteur, souvent reproduite et que nous étudierons plus tard (voir PASTEUR).

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, p. 35; Toesca, *Storia dell' arte italiana*, p. 59.

30. Deux fragments d'un sarcophage avec la scène de l'Adoration des mages (vient du cimetière de Gordien et Épimaque) (voir ce mot).

31. Fragment de sarcophage avec le Bon Pasteur barbu et ressemblant à saint Pierre, vêtu de la tunique et du manteau.

32. Fragment de sarcophages avec les trois jeunes Hébreux.

33. Fragment (Inventaire, n. 67609) sur lequel est représenté le Sauveur couché entre deux disciples devant un de ces lits de table appelés *sigma*; de la main gauche il tient le calice, et prend de la main droite un pain crucifère. Il semble qu'on ait voulu représenter ici la scène des disciples d'Emmaüs.

34. Fragment (Inventaire, n. 67622), vient du cimetière près de *Tor Fiscale*. Deux figures barbes assises sur des chaises, chacune tenant un *volumen* et discu-

faisant partie d'une transenna. Colombes voltigeant (fig. 6512).

Bibl. — Mancini, dans *Notizie degli scavi*, 1914, p. 192.

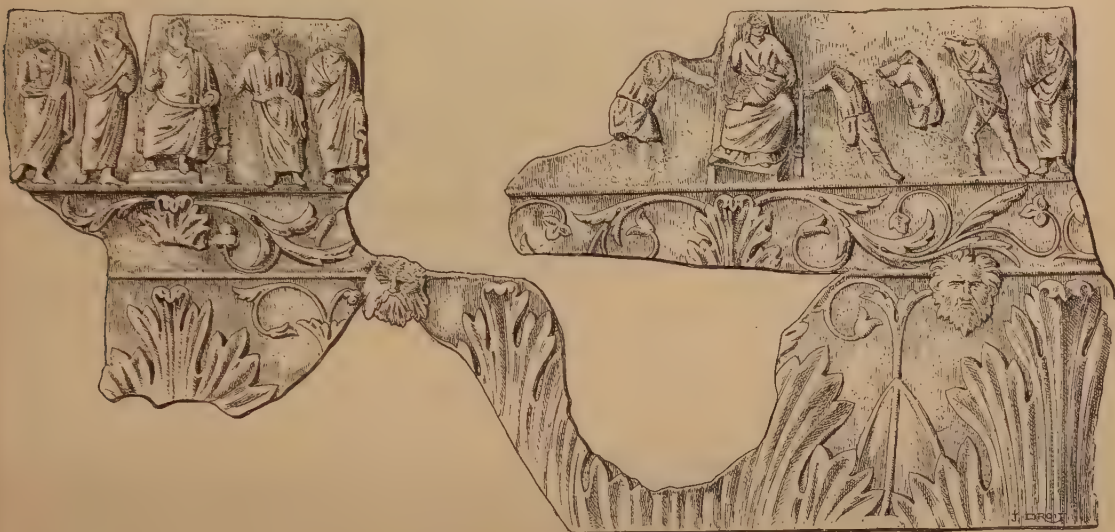
40. Un brodeur (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1329, fig. 1716).

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 52, n. 39.

41. Un palmier (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2708, fig. 903).

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 51, n. 34.

42. Un des monuments les plus dignes d'attention est une statuette acquise d'un antiquaire. Elle représente un jeune homme assis sur un *diphros* à pieds tournés, le siège est pourvu d'un coussin et d'un voile. Ce meuble était fréquemment employé dans le mobilier romain. La base est ornée de deux listels et paraît vouloir figurer un *suppeditaneum*; or le coussin, la draperie, le tabouret sont autant de marques d'hon-



6509. — Vase du musée Kircher. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 427.

tant; entre elles, au second plan, une femme debout, en pied. C'est probablement un nouvel exemple de ces discussions philosophiques alors si fréquentes, et qu'on retrouve souvent exprimées sur les sarcophages où un seul philosophe assis entretient une femme.

35. Fragment de sarcophage (Invent., n. 57262). Scènes de l'histoire de Jonas.

36. Fragment de sarcophage (Invent., n. 57274). Adoration des mages; à droite de la Vierge on voit saint Joseph.

Bibl. — De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 25.

37. Plaque de marbre avec la figuration d'un semeur (Invent., n. 67719).

Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 107. L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 52, n. 38 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1027, fig. 246).

38. Sarcophage venant de la *Via della Lungara*, sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament,

Bibl. — Lanciani, dans *Notizie degli scavi*, 1884, p. 104; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884, p. 10; E. Le Blant, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1885, p. 243, pl. V.

39. Sarcophage en marbre *peperino*, venant d'Albano. Sur la face principale *imago clypeata* du défunt inachevée, deux grands canthares sur des colonnettes

neur. La statuette est façonnée séparément du siège dans lequel elle s'encastre et peut être fixée; elle est d'un marbre différent, le siège est en marbre grec, la figure en marbre de lune.

Le personnage est tout juvénile d'aspect, les cheveux longs, travaillés au trépan, tombent sur le cou, mais n'arrivent pas aux épaules : c'est, sans discussion possible une chevelure d'homme. Le type est plein, assez gras, d'un ovale bien dessiné, sans rides ni plis. Le regard porte au loin, le nez est petit et gracieux, la bouche va s'ouvrir pour parler, semble-t-il. Le cou est long, la poitrine forte, ce qui a fait supposer que c'était une poétesse. Les bras ne sont pas proportionnés au corps. Il semble que le geste devait être celui qui accompagne le discours. La main gauche tenait deux *volumina*. La cuisse est trop courte, le pied gauche trop en arrière.

Le vêtement consiste en une tunique à manches très courtes et en un pallium qui, de l'épaule gauche passe derrière le dos et, laissant libre le bras droit, vient se reposer sur la jambe. La chaussure consiste en *solea* laissant le pied découvert.

Nous avons ici un type qu'on peut rapprocher utilement de la statuette du Christ enseignant, sur un sarcophage du musée du Latran. C'est un ouvrage contemporain de la renaissance constantinienne, au

plus tard du milieu du IV^e siècle (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2429, fig. 6213).

Bibl. — R. Paribeni, dans *Bollett. d'Arte*, 1914, p. 383; Le même, dans *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1915, p. 108-118, pl. III; Er. Bonaiuti, dans *Boll. di letteratura critico religiosa*, t. I, p. 242.

IV. MOSAÏQUES. — 43. Deux fragments minuscules avec la représentation d'un poisson, trouvés parmi les ruines d'une maison romaine, près de Sainte-Prisque

46. Un fragment de plat qui paraît d'origine égyptienne, en légende en caractères noirs :

+ O AFHOC CAKEPAOC

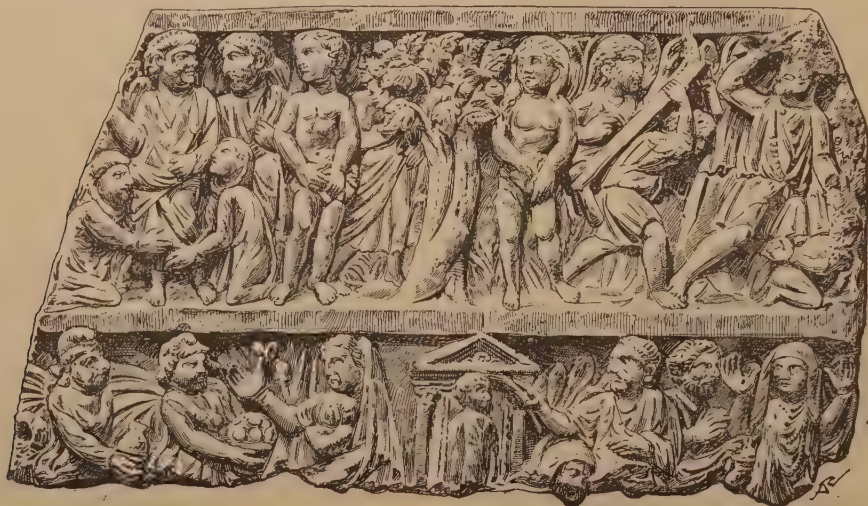
Brunati, *op. cit.*, p. 101, n. 234.

47. Un plat avec cette légende en noir :

× O ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ || ΚΗΡΥΛΛΟΥ

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 72.

VI. IVOIRE. — 48. Un poisson.



6510. — Fragment de sarcophage du musée Kircher. D'après *Nuovo bull.*, 1915, pl. IV, fig. 2.

sur l'Aventin. Ces fragments doivent provenir des fouilles exécutées en 1776.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 47; V. Schultze, *op. cit.*, p. 282, n. 118, 119.

V. TERRE CUITE. — 44. Deux ampoules de saint Ménas; des plats de terre vernissée avec symboles chrétiens; des lampes en grand nombre. V. Schultze en a dressé un catalogue sommaire; nous pouvons omettre les lampes antiques à sujets profanes. Parmi les sujets chrétiens nous voyons des monogrammes du Christ et des croix; les trois jeunes Hébreux; un orant

VII. FONDS DE COUPES. — 49. Cf. Garrucci, *Vetri antichi ornati di figure in oro*, pl. I, n. 1, 4; pl. III, n. 4; pl. VI, n. 8; pl. XVII, n. 5, 8, 9; pl. XXVI, n. 2; pl. XXXII, n. 2; pl. XXXVI, n. 2; pl. XXXVIII, n. 1; pl. XXXIX, n. 9.

VIII. PLOMB. — 50. Un tuyau d'adduction de l'eau, du type appelé *centenarium*, porte cette acclamation qui se rapporte au pape Jean I^{er} ou Jean II (523-526, ou 532-534) voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197 fig. 615) :

+ SALVO PAPA IOHANNE
STEFANVS PP REPARAVIT



6511. — Sarcophage du Musée Kircher. D'après *Nuovo bull.*, 1915, pl. IV, fig. 3.

nu, les reins couverts du *perizoma* (peut-être Daniel); une femme nue (Ève?); un chandelier à sept branches.

45. Un plat d'origine égyptienne avec la croix ansée :



peut-être Antonios.

Bibl. — Ficoroni, *Piombi*, p. 51; Muratori, *Thes.*, p. 1889, n. 1; Brunati, *op. cit.*, p. 100, n. 232.

IX. BRONZE. — 51. Médaille à suspendre au cou, percée d'un trou pour passer le cordon :

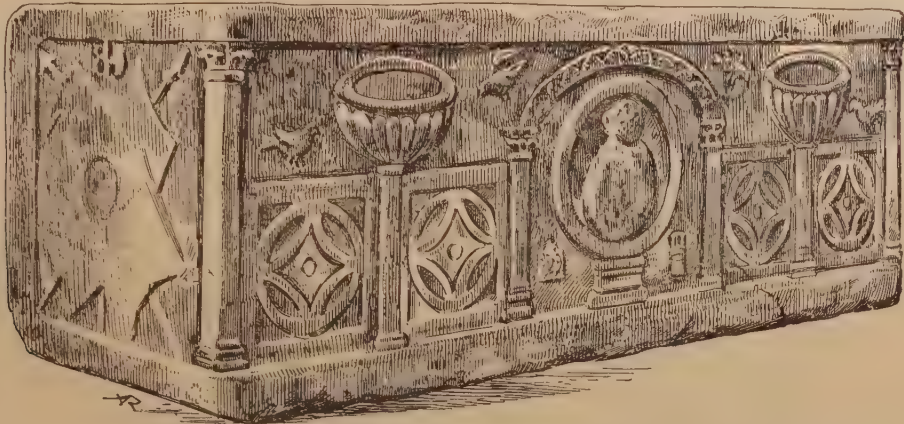
PROBI · ET · PRO
BES · NOSTRI · S
DE MASSA CE
LLA BINARA

Probi (ex familia Anicii Probi) et Probes (Falconia

conjugis) *peculium*, *Nostris de Massa Cella Binara* (seu *Vinaria hominibus aut servis*).

Bibl. — Brunati, *op. cit.*, p. 102, n. 237.
X. GRAFFITE. — 52. Le célèbre graffite palatin d'Alexamène devant un crucifix à tête d'âne (voir

Oderici, *Sylloge*, p. 265; Galeotti, *Ficoronii gemmæ*, p. 121; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. v, pl. 43; Brunati, *op. cit.*, p. 112, n. 257; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 99.
58. Épitaphe du jeune Dionysios au cimetière de Calliste, (*Invent.*, n. 67647) (fig. 6514.)



6512. — Sarcophage du musée Kircher.
D'après *Atti della reale accademia dei Lincei*, 1914, *Notizie degli scavi*, t. xi, p. 192.

Dictionn., t. iii, au mot CROIX, CRUCIFIX, col. 3051, fig. 3359).
XI. INSCRIPTIONS. — 53. Fragment d'une plaque de marbre, larg. 0 m. 35, haut. 0 m. 28. Sur une sorte de chrisme rayonnant est appliqué un cartouche avec ce mot 'ΙΧΘΥC'; en légende on lit encore : *Quinti LIORVM* (voir *Dictionn.*, t. vii, au mot ΙΧΘΥC, col. 2034, fig. 6072).
54. Épitaphe de Sabucius Magnus représentation

Διονύσιος νήπιος
ἀκακίος ἐνθάδε κεῖ-
τε μετὰ τῶν ἀ-
γίων. Μνήσκεσθε
δὲ καὶ ἡμῶν ἐν ταῖς
ἀγίαις ὑμῶν πρ(ο)σευχᾷς
καὶ τοῦ γλύψατος καὶ γραφένου
τος
Dionysi parvule, innocens, hic jacet cum sanctis



6513. — Épitaphe de Kalemere. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. 43.

de Daniel parmi les lions. Vient de Fidène. (*Inventaire*, n. 67650).
Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 99.
55. Épitaphe d'Anatalia avec un visage qui veut, sans doute être son portrait gravé au trait (*Invent.*, n. 61999) vient du Janicule.
Bibl. — *Nuovo bull.*, 1914, p. 139; 1915, p. 99.
56. Épitaphe de Maxima, datée du consulat de Gratianus et Petronius Probus, en 371. Vient peut-être de la voie Salaria (*Invent.*, n. 47806).
Bibl. — *Nuovo bull.*, 1910, p. 3; 1915, p. 99.
57. Épitaphe de Kalemere, provenant de la catacombe de Saint-Hermès (voir ce nom) (*Invent.*, n. 67674) (fig. 6513) :
KALEMERE DEVS REFRI
GERET SPIRITVM TVVM
VNA CVM SORORIS TVAE HILARE
Bibl. — Galeotti, *Ficoronii gemmæ*, p. 120, 121; Lupi, *Epitaph. Severæ mart.*, p. 136, 137, 176, pl. xviii; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. 1896, n. 1;

Mementote nostri in sanctis ad preces, nec non et ejus qui sculpsit et ejus qui scripsit.
G. Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844, p. 104; N. Wiseman, *Fabiola or the Church of the catacombs*, 1855, p. 134; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. 44, n. 3; *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 9574; J. Wilpert, *Etn Cycclus christologisches Gemälde*, p. 42; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 99.
59. Épitaphe métrique de Zozime, venue de Porto (*Invent.*, n. 61890) :
ACCIP[er] ME DIXIT DOMIN[us] [e, in tua limina, Christe]
EXAVDITA CITO · FRVITV[r] [modo luminecaeli]
ZOSIME SANCTA SOROR · M[agn]o defuncta periclo]
IAM VIDET ET SOCIOS SANCTI certaminis omnes]
5 LAETATVRQVE VIDENS · MIRA[n]tes sistere circum]
MIRANTVRQVE PATRES TAN[ta] [virtute puellam]
QVAM SVO DE NVMERO CVPIE[n]tes esse vicissim]
CERTATIMQVE TENENT ATQV[ue] amplectantur ovanes]
IAM VIDET ET SENTIT MAGNI[spectacula regni]

10 ET BENE PRO MERITIS CAVDET SIBI PRAEMIA REDDI
TE CVM PAVLE TENENS CALCATA MORTE CORONAM
NAM FIDE SERVATA CVRSVM CVM PACE PEREGIT

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 47, 48; 1870, p. 38-41; *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, pars 1, proem., p. x; P. Allard, *Les dernières persécu-*

D M
M · A N N E O ·
P A V L O · P E T R O ·
M A N N E V S · P A V L V S ·
F I L I O · C A R I S I M O ·

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 6; *Corp.*

ΔΙΟΝΥΣΙΟC ΝΗΠΙΟC
ΑΚΑΚΟC ΕΝΘΑΔΕΚΕΙ
ΤΕΛΕΤΑΤΩΝΑ
ΓΙΩΝΛΗΗΚΕCΘΕ
ΔΕΚΑΙ ΗΛΩΝΕΝΤΑΙ
CΑΓΙΑΙCΥΛΩΝΤΡΕΥΧΑC
ΚΑΙ ΤΟΥΤΑΥΤΑ ΤΟCΚΑΙΓΡΑΥΑΝ
ΤΟC



6514. — Épitaphe de Dionysios. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. 44, n. 3.

tions du III^e siècle, p. 251 sq., *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1938.

60. Épitaphe d'Alexandre *vestitor imperialis*, trouvée au cimetière Saint-Hermès (*Invent.*, n. 6772). Nous ne rappelons ici que la fin du texte cité déjà (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AFRIQUE, col. 744; t. VI, au mot HERMÈS, col. 2813):

.....peto a bobis
fratres boni per
unum Deum ne quis
VII. titelo molestet
pos mor[tem meam]

Brunati, *op. cit.*, p. 108, n. 247; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 8987; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 99.

61. Plaque de marbre portant une inscription très incorrecte et gravée de la façon la plus grossière (fig. 6515). Les trois premières lignes vont de gauche à droite, de droite à gauche et encore de gauche à droite. Un certain nombre de lettres sont mises à l'envers. Il semble qu'on puisse lire ainsi:

Valentinia || no III et Eutropio cons(ulibus) || Kal-(endis) Octobris die Bener || em suam Bar Valentini || uxor nn(una?) fec(it) annis V dipas (depositus?) = Baras et uxor bibel.

Le consulat est celui de l'année 387. (*Invent.*, r. 67648.)

Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 99; cf. L. Perret, *op. cit.*, t. v, p. 46, n. 12 bis.

62. Épitaphe de M. Anneus Paulus Petrus par son père M. Anneus Paulus. Vient d'Ostie (*Invent.*, n. 59933):

inscr. lat., t. XIV, n. 566; *Dictionn.*, t. I, col. 2849, fig. 956.

63. Épitaphe de Euplia Pelagia par son mari

VALENTINIA
INCORPORAETEION
KAI OCTOBRIS DIE BENER
EM SUAM BAR VALENTINI
UXOR ANNIS V DIPAS
BARASETA ORBIBET

6515. — Écriture à rebours.

D'après *Nuovo bulletino*, 1915, p. 100, fig. 1.

Ulpius Julianus avec l'acclamation: *Ut petas pro me* (*Invent.*, n. 49976).

Bibl. — *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1910, p. 11.

VLPVS · IVLIANVS · DOLENS
EVPLIES · PELAGIES · COIVGI
PRAESTANTISSIMAE · SPIRITO
POSVIT · SE · RELICTVM · AB
EAM · ORANVM · VT · PETAS
PRO · ME

64. Épitaphe de Léon et de Fortunata par leurs enfants; en parlant de leur mère ils disent que *rebus humanis exempta est*, dont on peut rapprocher une épitaphe du cimetière de Calliste : *rebus humanis subtracta*¹, et même cette formule de l'épigraphie païenne : *exemptus est rebus humanis*² (Invent., n. 67729):

AVITIAE FELICISSIMI H F COIugi
QVAE MECVM A VIRGINITATI *sua* vixit
ANN VIII MENS IIII DIES XVI V.....
REBVS IST HVMANIS SVBTRACTa
AELIVS LEONTIVS OB PRAECIPVAM *erga se*
DVLCISSIMAE *fuit*

Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 100.

65. Épitaphe d'Innocentia, datée du consulat de Gallicanus (330 ou plutôt 317), vient peut-être du cimetière de Calliste (Invent., n. 67645):

INNOCENTIA CONIVNX ISSICVA ris
QVAE CVM EVM VIXIT BENE
ANNIS X DIES DVO DECIM
QVAE DE SAE CVLO EXIBIT
IDIBVS AVQ GALLICANO CONS

Bibl. — Buonarrotti, *Vetri*, p. xxv; Boldetti, *Osservazioni*, p. 79, 385, 411; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 374, n. 4; Tassin, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 267, pl. xxix; Bianchini, *Hist. cccl. Quad.*, t. III, p. 489, pl. I, n. 52; Bonanni, *Mus. Kircher*, p. 102; Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 111, n. 256; L. Perret, *op. cit.*, p. v, pl. 52, n. 40; De Rossi,

n. 3; Besozzi, *Storia di S. Croce in Gerusalemme*, p. 210; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 201, n. 463; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 101.

MAXIMA IN PACA EOAEVIXITAN
NVSPIVS MINVSXXXVCON SS
DOMINIS NOSTRIS ONORIOHICSSHEV
TICIANOCONSPRIDIAENONASSEPTENBRES



6516. — Épitaphe de Maxima.

D'après De Rossi, *Inscript. christian.*, t. I, p. 201.

68. La célèbre stèle provenant d'un cimetière à ciel ouvert sur la voie Cornélienne et portant l'acclama-

DALMATIO FILIO DVLCIS SIMO TOTI
VSINCENIOSITATIS ACSAPIENTI
AEPVERO QVEMPLENIS SEPTEMAN
NIS PERFRVI PATRI INFELICINONLICV
ITQVISTVDENS LITTERAS GRAECAS NON
MONSTRATASSIBI LATINAS ADRIPVIT ETIN
TRIDVOEREPIVS ESTREBVS HVMANIS IIIIDFER
NATVS VIII KAL APR DALMATIVS PATER FEC

6517. — Épitaphe de Dalmatius. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. 48, n. 21.

Inscript. christ., t. I, p. 33, n. 33; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 100.

66. Listel supérieur d'un sarcophage avec un petit reste de l'*imago clypeata* qui offre le buste d'une femme, laquelle était G(larissima) F(emina). (Invent., n. 39125.) Vient de Sainte-Croix en Jérusalem :

CASSIA · PISONIS · C · F · VIXIT · ANNIS · XXX · DIEBVS · XCII, NATA
SABINO · ET RVFINO XIII · KAL · IVLIAS · REDDIT · POS · CONSVLATVM · AMANTI ET...

Date de la naissance, 316; date du décès, 346.
Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 100-101.

67. Épitaphe de Maxima, morte en 398, vient de Sainte-Croix en Jérusalem (fig. 6516).

*Maxima in pacæ qæ vixit annus plus minus XXXV
conss dominis nostris Onorio iiii css et Euticiano cons.
pridiæ nonas septembres.*

On remarquera ce plan de vigne vigoureux.

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 2101,

¹ Bull. di arch. crist., 1881, p. 160. — ² Corp. inscr., lat., t. VI, n. 2548

tion ΙΧΘΥC ΖΩΝΤΩΝ entre deux poissons (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2013, fig. 6049), trouvée en 1841 près de la briqueterie Vanutelli.

Bibl. — G. Marchi, *Monumenti*, 1844, p. 70; De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥς exhibentibus, p. 29, n. 9; L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 44, n. 2;

F. J. Dölger, ΙΧΘΥC, t. I, p. 159.

69. Inscription du IV^e ou V^e siècle :

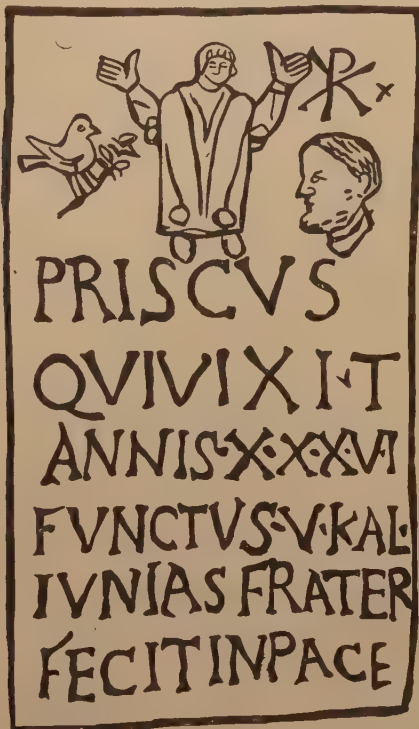
... fe CIT SIBI ET FILIO SVO DVL
... ILEM ASELO QVI VIXIT ANNVS
... dies XXXVII · P · XI · KAL · AVGVSTAS
... bene MERENTI IN PACE

70. Épitaphe d'un enfant âgé de sept ans nommé Dalmatius (fig. 6517), qui *studens literas græcas non monstratas sibi latinas adripuit* (voir *Dictionnaire*, t. IV, au mot ÉCOLES, col. 1738) (Inventaire, n. 67677).

71. Inscription bilingue incomplète, mal gravée, lecture difficile (Invent., n. 49984) :

+ XE OC AN
APAYCONT
ONΔΟΥ
+ROCOUPE
5 RdM OMNE
SCA TR CON
QVENVIOMA
PER

Χριστὲ θεὸς ἀναπαυσον τὸν δοῦ [λον..... *Rogo vos?*]



6518. — Épitaphe de Priscus.

D'après Perret, *Cat. de Rome*, t. v, pl. 45, n. 6.

per d(eum) om(n)ipotent(e)m sancta... nullo m(onu-)mentum) aper(iat?).

Bibl. — R. Paribeni, dans *Nuovo bullettino*, 1915, p. 104.

72. Épitaphe de Rosula, morte sous le consulat

(mot) et qui ajoutent : *fecimus nobis et nostris et amicis arcosolio cum parieticulo*.

74. Épitaphe de Priscus représenté en orant, colombe avec rameau entre les pattes, profil barbu évoquant le type de saint Pierre; vient du palazzo Rondini (Invent., n. 67638) (fig. 6518) :

PRISCVS ✱

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1928, n. 6; Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art*, t. iv, pl. 7, n. 11; Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 114, n. 263; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 104.

75. Épitaphe d'un habitant de Theodosiopolis de Thrace, datée du consulat de Vincent et Fravita en 401 (Invent., n. 47807) :

ὀρχίζομε δὲ ὑμᾶς [διὰ τὸν Θεὸν τὸν Πα-
ντοκράτορα, εἴ τις το [μ]ήσειε σκυ-
λῖσε τὰ ὅσπερ αὐτοῦ [ἡ] τὸν τάφον
βλάψ[ει] εἰς, ἐνοχος τῇ [κολάσει τὴν
βαρεῖ]αν ἡμᾶραν τῆς [κρίσεως] ἔστω.

Bibl. — R. Paribeni, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 5; 1915, p. 105.

76. Épitaphe de *Maxima ancilla Christi*, morte sous le consulat de Probus Junior, en 525; remarquable par l'emploi de l'écriture cursive. Vient du *vicolo Malabarba*, entre les voies Prenestina et Collatina (Invent., n. 40744).

Bibl. — G. Gatti, dans *Bull. della commiss. archeol. comunale di Roma*, 1909, p. 316.

77. Épitaphe de Lucius Faustinus qui dit avoir acheté le terrain de la sépulture du *mansionarius Julius*, *sub conscientia presbyteri Marciani*. Autrefois au palazzo Rondini (Invent., n. 67662).

Bibl. — G. Marini, *I papiri diplomatici*, p. 301; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. iii, p. 525; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 49, n. 24.

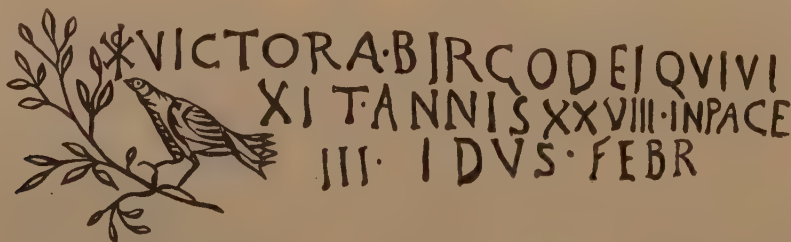
78. Petite architrave ayant fait partie d'un *ciborium* et portant cette dédicace :

MART(yribus) D(omin)I STEPHANO LAVRENTIO IOHANNI ET PAVLO CALVMN(iosus) FAM(ulus) CHR(isti) OB(tulit).

Bibl. — R. Paribeni, dans *Nuovo bull.*, 1915, p. 106.

79. Inscription trouvée près de l'église *San Stephano in via Latina* (Invent., 48980). Épitaphe métrique de *Maurianus vir spectabilis* (fig. 6520).

Bibl. — Fortunati, *Brevi cenni intorno alla basilica di S. Stefano*, p. 12; *Relazione generale degli scavi scoperte fatte lungo la via Latina*, p. 15; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. i, p. 473, n. 1044; entre l'an 530 et l'an 533. Le *carmen* est suivi d'un texte en prose assez différent de ce qui se faisait à cette date. D'abord le défunt prend la parole et rend grâce *beato martyri qui suscepit in pace*. Ensuite vient le nom et l'histoire



6519. — Épitaphe de Victoria. D'après L. Perret, *Cat. de Rome*, t. v, pl. 47, n. 15.

d'Opilio (en 453 ou en 524). Trouvée *Via Emanuele Filiberto*.

Bibl. — *Notizie degli scavi*, 1911, p. 339.

73. Épitaphe d'Aurelius Celsus et Aurelia Hilaritas qui nomment leur tombeau *domus æternalis* (voir ce

du défunt *Maurianus, vir spectabilis quem tellus Getula nutrit, natus Picens, ou bien... tellus Getula fudit, educatus Picens*.

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, p. 473, n. 1044.

80. Épitaphe de l'année 341, remployée avec une

nouvelle destination entre 516 et 578. Vient de *S. Stefano in via Latina*. On voit que nous avons ici un marbre retourné en sens inverse. La plus récente épitaphe s'applique à l'empereur Justin : *Justino perpetuo Augusto*, mais la brisure a enlevé la date de l'année du règne. La plus ancienne recouvrait une tombe bisome (voir ce mot) et portait deux dates ; ce qui subsiste permet de fixer l'une d'elles en 341, l'autre n'existe plus. En 341, cette plaque de marbre mentionne la *depositio* d'un clarissime qui vécut XLI ans, l'autre mention s'appliquait à sa femme ou sa sœur morte avant lui (fig. 6521).

Bibl. — Fortunati, *Brevi cenni intorno allo scoprimento della basilica di S. Stefano*, p. 12; *Relazione generale degli scavi sulla via Latina*, p. 14; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 514, n. 1123.

81. Fragment de la longue inscription de *Lupo-*

Bibl. — De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 817.

88. Épitaphe de Libera, *neophyta*, sous le 3^e consulat de Gratien et d'Équitius, en 374 (Invent., n. 67698).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 243; L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 44, n. 7.

87. Deux fragments de l'inscription sépulcrale de Stephana, datée de la IV^e année du règne de Justin (569). Trouvée lors des travaux exécutés au ministère des Finances (Invent., n. 49967).

Bibl. — *Nuovo bull.*, 1910, p. 13.

88. Épitaphe de Laurentius, mort en 402, sous le consulat d'Arcadius et Honorius (Invent., n. 67701).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 509; L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 45, n. 4.

89. Épitaphe de *Saturnina cum filiis* datée du *post consulatum Opilionis* (en 454). Trouvée lors des excavations au Ministère des finances (Invent., n. 60994).

INREQVIESCISINAVLA
IVRECORONATVIS
SVDOREPARASTI
MORSINICATVLIT
ESTIAMVNERACARPIS
VITANEEDAPREMIT
ATOMARTYRIQVINOSVSCÉPIT
MAVRIVSVIRSPECQVEMTELLVSGE
VS P ICENS QVIVIXITANNLVIII·M·XI·D·VI
ETORESTESVVC·CONSVLIS D·EPINP Maura
CTABILIS·SVB·DIE·VII·IDVS·SEPTEMBRIS

6520. — Épitaphe. D'après De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 473, n. 1044.

grigarius qui administra la Campanie sous le pontificat du pape Sergius III (904-911).

Bibl. — Fortunati, *Scavi lungo la Via Latina*, p. 15; Ashby, dans *Papers of the British School*, t. IV, p. 57; Tomassetti, *La Via Latina*, p. 45; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 106.

82. Fragment d'inscription datée d'un des consulats de Gratien entre 366 et 380 (Invent., n. 49953).

..... DEVDATA
..... N·PACE·L
..... RATIANO

Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 106.

83. — Épitaphe de Victoria (Invent., n. 67673) (fig. 6519).

✠ VICTORA BIRGO DEI QVAE VI
XIT ANNIS XXVIII IN PACE
III IDVS FEBR

Bibl. — Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 116, n. 268; L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. 47, n. 15; R. Paribeni, *op. cit.*, p. 106.

84. Épitaphe de Restituta, morte sous le consulat de Théodose II et d'Albinus, en 444. Vient de Monteverde (Invent., n. 61634).

Bibl. — *Bull. della comm. arch. comunale*, 1913, p. 86.

85. Fragment d'épitaphe d'Eulogius, n. 465. Vient de la Vigna Aquari sur la voie Latine (Invent., n. 15762).

Bibl. — *Bull. della comm. arch. comunale*, 1913, p. 260.

90. Fragment d'inscription (Invent., n. 57902) :

..... VFD IIII IDAP.
..... ACIOVVC
.....

Peut-être : Eusebio et Yp[acio v(iris) c(larissimis) [consulibus], en 359.

Bibl. — R. Paribeni, dans *Nuovo Bull.*, 1915, p. 107.

91. Épitaphe de Prejecticius mort à l'âge de 70 ans (*omicron* = 70) (Invent., n. 70183).

BENEMERENTI EN PACE
PREIECTICIVS VIXIT ANNIS O

Bibl. — R. Paribeni, *op. cit.*, p. 107.

92. Épitaphe grecque de Protos (Invent., n. 67649) sur une tablette d'ardoise (fig. 6522).

Πρωτος ἡ ἐν ἁγίῳ πνεύματι τοῦ θεοῦ ἐνθάδε ἡ κεῖται
Φερμίλλα ἡ ἀδελφὴ ἡ μνήμη ἡ εὐχαρίστη.

« Primus repose ici dans l'Esprit-Saint. Firmilla (sa) sœur, en souvenir. »

Bibl. — Marchi, *Monumenti*, 1844, t. I, p. 198; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. 50, n. 29; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9722.

93. Grande plaque de marbre avec deux inscriptions funéraires d'époques différentes, la première est datée du 2^e consulat de Mérobaude et de Fl. Saturninus (383) trouvée sur la voie Tiburtine (Invent., n. 57250).

Bibl. — *Notizie degli Scavi*, 1910, p. 56.

94. Marbre opistographe rappelant d'un côté un

fragment d'inscription funéraire datée du 8^e consulat d'Honorius et du 3^e consulat de Théodose (409); de l'autre côté, monogramme du Christ dans une couronne à lemnisques. Vient de la voie Tiburtine (Invent., n. 57251).

Bibl. — *Notizie degli scavi*, 1910, p. 57.

95. Épitaphe de ΠΡΟΚΛΗ ΘΡΕΠΤΗ, *Proclē alumna*.

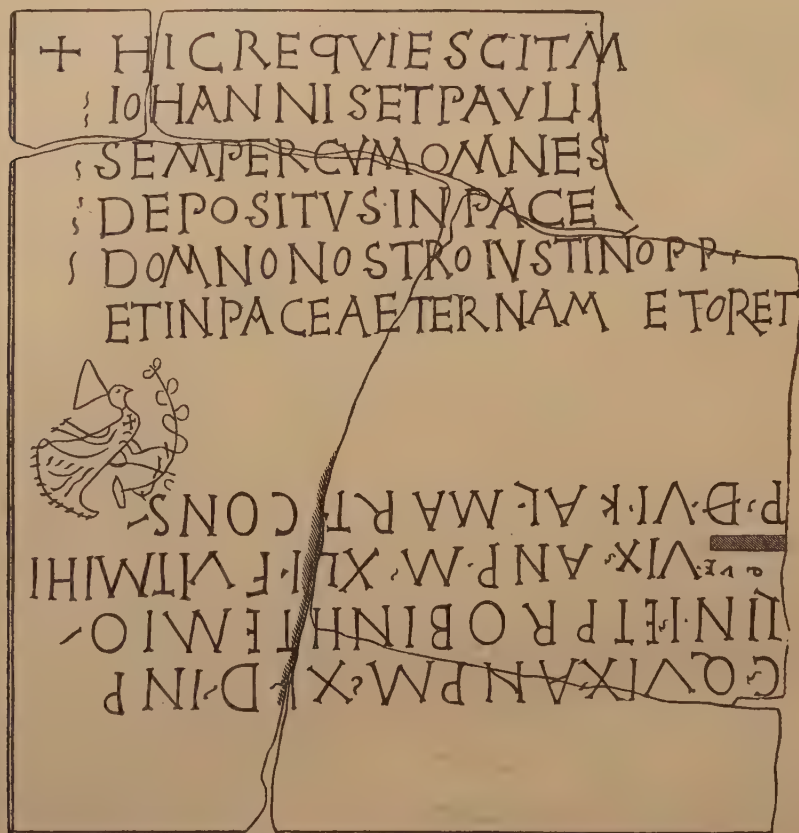
Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 45, n. 5.

ΛΟΝΓΕΙΝΟC·ΕΥΠΡΟC
ΔΕΚΤΟC ΕΓΓΟΝΩ ΓΛ
ΥΚΥΤΑΤΩ

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 46, n. 10.

100. Épitaphe sans indication de provenance :

DE POSTVS HERACL
VS QVI BISE PLVS MIN
VS ANNVS vv



6521. — Épitaphe double. D'après De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 514, n. 1123.

96. Épitaphe de ΜΕΓΙCΤ[ω], au-dessous une palme.

Bibl. — Lupi, *Epit. Severæ mart.*, p. 102; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 44, n. 8.

97. Épitaphe de Romyllus :

HIC DEPOSITVS EST
ROMYLLVS DIE MERCVR
X KAL · DECEMB QVI VIX

Bibl. — Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 115, n. 264; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 44, n. 9.

98. Épitaphe sans indication de provenance :

CVVIO AI, EXANDRO
TATISIE POMPEIE
REFRIGERETIS

*C(a)io Vi(b)io Alexandro e(t) Atisie Pompeie
Refrigeretis.*

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 46, n. 10.

99. Épitaphe sans indication de provenance :

Λονγεῖνος Εὐπρόσδεκτος ἐγγόνῳ γλυκυτάτῳ.

*Depositus Heracl[i]us, qui [v]ix plus minus,
annus [XX].*

Bibl. — Maffei, *Museum Veronense*, p. 161, n. 8; Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 111, n. 254; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 46, n. 12.

101. Épitaphe sans indication de provenance

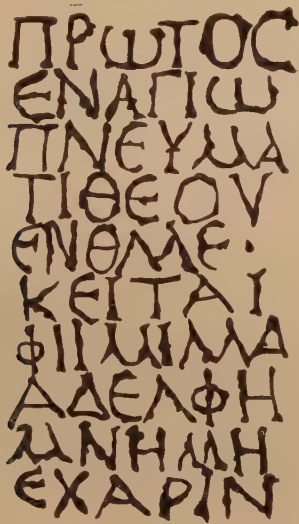
D · N ·
EROTIS A LVMNO
DVLGISIMO ET PAMMVSO
GYMNICO VALENTINES
FILIES MEES VIXIT ANNOS
·XVI·
DEFVNCTVS ·EST· IDIB VS
IVNIS ·DIE· SATVRNI

ORA NONA

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 46, n. 13.

102. *D. M. B* || (chaque lettre est flanquée de deux

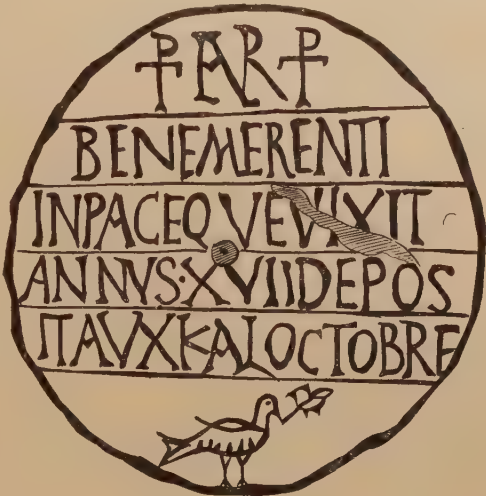
points, entre D M et entre M B, deux palmes debout).
Aur. Diogenie. que b || ixit. annis LXX m. III. d. v. filius. matri || en. fecit. in p. || à la dernière ligne il faut lire *mer(en)ti*.



6522. — Épitaphe de Protos.
D'après L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. 50, n. 29.

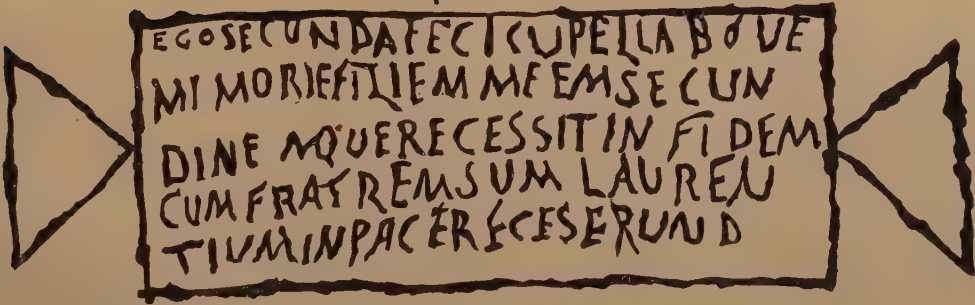
103. Épitaphe mentionnant une *cupella* :
Ego Secunda feci cupella(m) bone mimorie filiem meem Secundinem, que recessit in fidem, cum fratrem su(u)m Laurentium. In pace receserund (fig. 6523).
Le mot *cupella* est un diminutif de *cupa* que Marchi estime analogue à *locus* ou *loculus*.

105. Épitaphe de Vettia Simplicia, au bas cheval et équerre (voir *Dictionnaire*, t. III, col. 1296, fig. 2776).
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 50, n. 28.



6524. — Épitaphe.
D'après L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. 49, n. 23.

106. Épitaphe : un pain, un lièvre passant à gauche, une perdrix.
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 47, n. 16.
107. Épitaphe de FELICISSI || MA-DVLCIS; un quadrillage et une plante.
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 47, n. 17.



6523. — Épitaphe de Secundinus et Laurentius. D'après L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. 49, n. 22.

Bibl. — G. Marchi, Monumenti delle arte cristiane primitive, t. I, p. 114; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 49, n. 22.
104. Épitaphe dont le nom est fourni par un monogramme très lisible (fig. 6524) :
Laurentie bene merenti, in pace, que vixit annus XVII, deposita (est) VX kal(endas) octob(re)s
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 49, n. 23.

108. Cinq pains et deux poissons (voir *Dictionn.*, au mot IXΘYC, t. VII, col. 2928, fig. 6063).
109. Un niveau, une règle, deux colomnes, un triangle.
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 47, n. 19.
110. Bon Pasteur entre deux arbres, deux colomnes, deux brebis.
Bibl. — L. Perret, op. cit., t. v, pl. 48, n. 20.

111. Épitaphe d'ERENEA VI || BAS IN DEO A 

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 26.

112. Épitaphe sans indication de provenance :

DOMINA MEA VRSΛ VXR DVL
CIS QVI VIXIT CVM MAPITV
ANNOS XII ET DIES XXIII REDE
TPOST PRIDIE CALENDAS DE B
RAS BITALIO POSVIT

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 26.

ϣ CTE ΦΑΝΙΝ
ΕΖΗCΕΝ ΕΤΗ·Ε
Υ Η ΝΕC·Δ·ΗΜΕΡΑΣ
ΙΒΩΡΑΣ ΙΑΥΕΝ ΠΤΑ

6525. — Épitaphe provenant du cimetière de Gordien.
D'après L. Perret, *Catalc. de Rome*, t. v, pl. 50, n. 31.

113. Épitaphe très ancienne :

PICENTINVS ET PANTERIS I PACE
ΔΟΥΛΙ ΙΤΙΟΥΥΕΜΕΜCΕΤΕΤΕΚ ΝΑ

Picentinus et Panteris i(n) pace. Δούλοι, αϊτέου
ὕπὲρ ἐμὲ μ(νή)σετε, τέκνα.

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 27.

114. Épitaphe, fragment sans indication de provenance : LOCVS INO || ... ANNOS || FEB POST CO...

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 30.

Ι ΨΑΝΑΠ
Τ Ρ Ι Ν Κ
Ε Ν Θ

6526. — Épitaphe. D'après L. Perret, *Catalc. de Rome*, t. v, pl. 51, p. 34 bis.

115. Épitaphe provenant du cimetière de Gordien (fig. 6525) :

Στεφάνινο(ς) ἔζησεν ἔτη ε', μῆνας δ', ἡμέρας ιδ',
ὥρας ι' ἄμενπτα.

Stephaninus vixit annos V, menses III, dies XII, horas X, inlibatus.

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 391; Osann, *Sylloge*, p. 485, n. 11; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 31.

116. Épitaphe de Dedamia, morte à treize ans :

DEDAMIA QVE
VIXITANNVSXIIIDE
FVNCTA ES XIII KL DEC
DEFVNCTA ES VIRGO
QUIESCET IN PACE

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 50, n. 32.

117. Épitaphe de Berecun || *da bixit* || annos du || o
meses IIII. || *diis* XXV in pace; à gauche un chrisme,
à droite une colombe.

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 51, n. 33.

118. Épitaphe, avec lacune au centre, probablement pour mettre un orant (fig. 6526) :

ΤΩ ΑΝΑΠΕΤΑΥΜΕΝΩ
ΠΡΙΝΚΙ ΠΕΙΩ
ΕΝ ΘΕΩ

Bibl. — L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 51, n. 34 bis.

119. Épitaphe du cimetière de Prétextat :

DIS MANIBVS PRINCI
PIO FILIO DVLCISSINO SVO PO
SVIT QVI VIXIT ANNIS VI DIES
XXVII IN PACE

Bibl. — Lupi, *Epit. Sever. mart.*, p. 105; Muratori, *Nov. thès. veler. inscr.*, p. 1928, n. 4; Mamachi,

ΕΙΡΗΝΗΤΕΙ
ΦΟΡΤΟΥΝΑΤΕ
ΘΥΓΑΤΗ
ΤΛΥΚΥΓΑΤΗ



6527. — Épitaphe.

D'après L. Perret, *Catalc. de Rome*, t. v, pl. 52, n. 36.

Origines christianæ, t. iii, p. 20; Georgi, *De monogr. Christi*, p. 59; Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 114, n. 262; Settele, *Sull' importanza dei monum. che si trovano nei cemeterii*, p. 60; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 51, n. 33.

120. Épitaphe :

Εἰρηγήτει, Φορτουνάτε θυγατρὶ γλυκυτάτῃ.

ΕΠΑΥΜΕΝΩ
Ι ΠΕΙΩ
ΕΩ

A droite, un enfant montrant une grappe de raisin (fig. 6527).

Bibl. — Osann, *Sylloge*, p. 485, n. 9; L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. 52, n. 36.

121. Épitaphe provenant du cimetière de Cyriaque :

AVRELIA AMANTIA
FECIT SIBI ET COMPARI
SVO QVI FECIT INTER 
ILLA ANNOS XIII

Bibl. — Brunati, *Mus. Kirch.*, p. 109, n. 248.

122. Épitaphe du cimetière des Saints Marc-et-Marcellin; on y voit encore l'emploi de *fratres* pour désigner les fidèles :

BENE QVE
SQVENTI
FRATRI BAC

CHYLO IN PACE
FRATRES 

Bibl. — Maffei, *Mus. Veronense*, p. 306, n. 4; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1840, n. 4; Brunati, *op. cit.*, p. 110, n. 250.

123. Épitaphe du cimetière de Saint-Hermès :

CANDIDVS
COIVGI SVI
BELLINE

Bibl. — Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 721; Lupi, *Epit. Sev. mart.*, p. 53; Muratori, *Nov. thes. inscr.*, p. 1318, n. 11; p. 1849, n. 7; Brunati, *op. cit.*, p. 110, n. 251.

124. Épitaphe du cimetière de Prétextat : *Flaviano filio dul || cissimo qui vixit || anns. VII in pace.*

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 477; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 134; Muratori, *op. cit.*, p. 1872, n. 4; Marini-Mai, *Inscript. christ.*, p. 378, n. 2; Brunati, *op. cit.*, p. 110, n. 253.

125. Épitaphe d'Innocens :

ROMVLESIA · MATER · FECIT FILIO · SVO
DVLCI · EVNTI IN PACE · INNOCENTE
DE POSITONE VIII KAL AVG.

ADEO



(portrait du défunt)

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1933, n. 2; Corsini, *Notæ Græcorum*, dissert. III, p. 55; Oderici, *In aliq. inscript.*, p. 99; Brunati, *op. cit.*, p. 111, n. 255.

126. Titre de propriété d'un *loculus* :

✕
PETRVS · SE BIV
EMIT BISOMV

Bibl. — Brunati, *op. cit.*, p. 114, n. 261.

H. LECLERCQ.

KOINΩNIA. — L'empire byzantin ne s'est pas contenté d'être magnifique dans ses dépenses, créateur dans ses édifices, somptueux dans leur décoration, il a tenu à honneur d'être inventif dans ses thèmes iconographiques. Par lui, l'art chrétien a connu un développement où les types et leur interprétation sont également dignes d'attention et d'étude. Dans ce développement la liturgie prend une place de plus en plus grande, non seulement au point de vue théologique, mais plus encore au point de vue cérémoniel, depuis qu'elle transporte dans le sanctuaire les solennités de la cour impériale. Entre la maison de Dieu et le Palais sacré, la concurrence s'établit, et souvent la demeure du *basileus* est moins grandiose, son étiquette moins rigoureuse que l'église du Pantocrator. Il est vrai que la partie n'est pas tout à fait égale. Nous ne possédons plus la décoration luxueuse d'aucune demeure impériale, tandis que plusieurs églises byzantines s'offrent à nos regards dans la magnificence à peine patinée de leur ornementation. C'est là que nous pouvons juger la fertilité d'invention et la souplesse d'exécution des artistes, leur effort pour trouver du nouveau et leur succès à y réussir dans le domaine du dogme.

L'expression de la croyance dogmatique est l'écueil qu'évitent avec une aisance singulière les artistes théologiens du *vi^e* siècle à Byzance. Une des scènes qu'ils introduisent dans l'art est la *κοινωνία* ou « Communion des Apôtres ». Le sujet est nouveau. Dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin, le Christ se montrait à nous en prêtre bénissant les saintes espèces¹; dans l'Évangélaire de Rossano nous trouvons deux scènes : Jésus distribue le pain aux apôtres et ensuite leur partage le vin² (fig. 2341). Dans la première scène, le Sauveur présente un morceau de pain à un apôtre profondément incliné et qui lui baise dévotement la main; à côté de celui-ci, un apôtre lève les bras au ciel, un troisième s'approche les mains tendues mais couvertes par le manteau, enfin trois autres se succèdent à égale distance les uns des autres, mais qui ne se sont pas encore couverts les mains. Le style de ces figures est noble et d'aspect classique, les tuniques blanches avec des reflets jaunes. Comme dans toutes les miniatures de l'évangélaire de Rossano, le Christ est vêtu du manteau doré sur la tunique violacée, et les apôtres ont la tunique blanche avec des bandes, *clavi*, couleur d'azur. Le Christ est barbu, suivant le type préféré au *iv^e* siècle. Dans la distribution du vin eucharistique, saint Pierre, profondément incliné, boit dans une coupe que le Christ lui présente; un autre apôtre va l'imiter, celui qui le suit a déjà les mains couvertes. Ces deux scènes diffèrent à peine l'une de l'autre³.

Dans l'Évangélaire syriaque du moine Rabula, conservé à la Laurentienne, le scène est ramenée à un seul tableau et traitée de façon plus naturaliste⁴ (fig. 6528). Les apôtres forment un groupe compact et sont au nombre de onze, le Sauveur nimbe s'apprête à leur distribuer le pain.

Dans ces miniatures la simplicité est très remarquable, point d'autel, la composition est encore historique; il n'en est plus de même sur un monument contemporain, la patène de Stûma, également du *vi^e* siècle⁵.

Cette patène fait partie aujourd'hui du Musée de Constantinople, c'est un *δίσκος* ou *δισκάριον* en argent doré avec inscription sur le pourtour et la Communion des apôtres figurée au repoussé; son diamètre est de 0 m. 37; elle porte dans l'inventaire du Musée le n. 3759⁶.

Sous un *ciborium* (voir ce mot) en forme de dôme pointu, est suspendue une lampe, détail qui prévaudra dans l'iconographie byzantine. Le Christ est représenté deux fois derrière un autel très élevé qui ne laisse voir que le buste; cet autel est recouvert d'une nappe. La tête du Sauveur est auréolée du nimbe crucifère. Il se penche pour offrir les saintes espèces aux apôtres divisés en deux groupes. A droite, il donne la parcelle de pain, prise dans la patène figurée sur la sainte table, à un apôtre qui s'approche les mains voilées en signe de respect. Pierre qui a déjà communiqué, se trouve devant l'autel, joignant les mains dans une action de grâces et se dirigeant vers le côté opposé pour boire au calice. Comme l'autel est très élevé, l'apôtre qui se présente est obligé de se hausser péniblement. Les autres apôtres attendent debout; l'un d'eux lève le bras et tient dans une main le tissu dont il va se couvrir au moment de participer au mystère (fig. 6529).

¹ *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. vi, pl. i. — ² A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. i, p. 148, fig. 137; p. 149, fig. 138; A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, in-8°, Berlin, 1898, p. vi; A. Muñoz, *1 codice purpureo di Rossano*, Roma, 1907, pl. vi. — ³ Au-dessous de la communion du corps sont figurés : David, Moïse, David, Isaïe; au-dessous de la communion du précieux sang : Moïse, David, David, Salomon. — ⁴ A. Ven-

turi, *Storia*, t. i, p. 162, fig. 152; Garrucci, *Storia del arte cristiana*, t. iii, pl. 137, n. 2. L. Bréhier, *L'art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*, in-8°, Paris, 1913, p. 117, fig. 39. — ⁵ Sur le trésor de Stûma, voir FLABELLUM, dans *Dictiōn.*, t. v, col. 1624, fig. 4473. — ⁶ J. Ebersolt, *Le trésor de Stûma au musée de Constantinople*, dans *Revue archéologique*, 1911, p. 407-19, pl. viii.

A gauche, le Christ présente la coupe et la porte des deux mains aux lèvres d'un apôtre que son type iconographique permet d'identifier avec saint Paul — il n'est plus question d'histoire ici comme sur les deux miniatures. Paul s'approche les mains voilées. Derrière lui, un autre apôtre s'apprête à recevoir le vin et élève vers le ciel les mains cachées par un long voile. Les autres apôtres sont groupés derrière, comme dans le premier épisode. Ils ne portent pas tous le nimbe. L'artiste a eu soin de ne le faire figurer que sur les têtes où l'aurole ne risquait pas de masquer les traits des personnages groupés les uns derrière les autres.

L'exécution est traitée au repoussé. Les parties en relief sont recouvertes d'or. Certains détails ont été repris au pointillé : l'ornement en spirale sur l'archivolte du *ciborium* et sur les franges de la nappe de l'autel, la croix marquée sur cette dernière. Les bords des vêtements et des nimbes sont également soulignés par une série de petits points.

Les figures sont très diverses, mais avec leurs pom-



6528. — Évangélaire de Rabula.

D'après Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, p. 162, fig. 152.

mettes saillantes, leurs barbes et leurs cheveux traités uniformément, leurs yeux démesurément agrandis, leurs draperies aux plis secs et compliqués, elles font déjà pressentir la fin d'une grande tradition d'art. Le Christ avec son visage plein, sa longue barbe et ses cheveux retombant sur les épaules est d'un type nettement oriental. Les apôtres aux visages robustes et lourds sont des vieillards à longue barbe, des hommes dans toute la force de l'âge, des jeunes gens imberbes. Dans la manière de traiter les chairs, il y a certainement de l'inexpérience. Les traits sont souvent grossiers, les doigts indiqués par un simple trait. Certaines figures cependant ne sont pas dépourvues de grâce. Celle de l'apôtre qui reçoit le pain est empreinte d'un respect et d'un sérieux émouvant; l'on peut admirer aussi la ligne souple que dessine ce corps bien proportionné. L'artiste a su faire apparaître les formes du corps sous les vêtements, incliner vivement le corps de Pierre devant l'autel, imprimer aux deux apôtres la même attitude symétrique et harmo-

nieuse, varier les gestes des personnages qui figurent au premier plan et donner aux visages des expressions très individuelles.

Certaines particularités de technique et de style suggèrent des points de comparaison. Au Musée du Louvre, le vase d'Émèse présente un travail assez semblable, avec ses ornements exécutés au repoussé et ses détails repris au pointillé (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2726, fig. 4055, 4056). Le Christ est aussi représenté barbu, avec une longue chevelure retombant sur les épaules. L'apôtre Pierre a la même barbe frisée et les mêmes cheveux courts; Paul offre le type consacré, front chauve et barbe allongée. Mais aucune des têtes du vase d'Émèse n'est surmontée du nimbe. Le style des ornements, les têtes plus expressives, le modelé plus fini l'ont fait attribuer au ^v^e ou au ^{vi}^e siècle¹. Une pièce du trésor de Chypre, en argent repoussé (voir *Dictionn.*, t. V, col. 25, fig. 4067), attribuée à la seconde moitié du ^{vi}^e siècle ou au commencement du ^{vii}^e, présente une technique plus voisine de celle de notre patène². Toutes les figures de saints se détachent sur un nimbe pointillé sur le pourtour. La même manière de traiter la chevelure, les yeux en amande, les pommettes saillantes apparaissent également sur un coffret en argent repoussé, trouvé en Crimée. La *Capsella* d'argent du *Sancta Sanctorum* présente des analogies plus frappantes encore, avec ses figures lourdes, aux cheveux indiqués par masse sur le front et sur les tempes, avec ses saints portant la tonsure comme les apôtres de la patène de Stûma (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1126, fig. 2697).

L'ornement qui entoure la Communion des apôtres sur notre patène suggère d'autres rapprochements. Le décor est exécuté au repoussé et formé d'une série d'oves. Entre celles-ci apparaît un ornement en forme de candélabre, composé d'une tige droite et de palmettes. Le vase d'Émèse présente à son tour une série de médaillons séparés par un cornet vertical d'où s'élancent des rinceaux (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 4056). La pyxide de Grado (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1450, fig. 5341), la *capsella* du *Sancta Sanctorum* dont nous venons de parler offrent le même décor, formé de médaillons séparés par une tige droite ou par un arbuste. L'ornement géométrique et floral, qui apparaît sur le pourtour de notre patène est dérivé sans doute de ce décor symétrique très caractéristique.

Pour retrouver sur des pièces d'orfèvrerie un art de la composition et du groupement comparable à celui de notre patène, il faut regarder les plats d'argent du trésor de Kérynia, à Chypre. On y trouve de grandes compositions qui procèdent du style monumental. Les personnages, groupés symétriquement se détachent en relief devant un portique (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2914; t. IV, fig. 3626, 3627, 3629, 3630). Ces scènes de l'Ancien Testament sont assurément d'un style plus voisin de l'antique. Si la Communion des Apôtres paraît être le produit d'une école locale aux tendances religieuses et monastiques très accentuées, comme l'indiquent les figures des apôtres d'un type très populaire, la tonsure en couronne, qui, avec le nimbe, entoure leur tête d'une double aurole, on remarque cependant le même souci de la composition solennelle et symétrique, la même manière de traiter les vêtements et de faire apparaître les formes du corps sous les draperies.

L'intérêt particulier que présente la patène de Stûma³ est que, comme pour le vase d'Émèse, la pro-

¹ Cf. Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1892, p. 239-240, 246; P. Lauer, *La Capsella de Brivio*, dans *Fondation Piot, Monuments et Mémoires*, 1907, t. XII, p. 238-239, fig. 1-2. — ² O. M. Dalton, dans *The Archaeologia*, t. LVII, pl. XVII,

p. 168, 169, fig. 11, p. 174; *Catalogue of early Christian antiquities*, p. 87, n. 399, p. 88; *Byzantinische Zeitschrift*, 1906, t. XV, p. 617. — ³ Cf. *Ottel imperatorskoj archeologickesoj Kommissij*, 1897, Saint-Petersbourg, 1900, p. 103, fig. 213-214.

venance syrienne est certaine. Elle montre l'art consommé avec lequel les orfèvres syriens surent ciseler de grandes compositions qui ne manquaient ni de souplesse ni d'expression.

Sur le pourtour on lit cette inscription ciselée en faible relief et mutilée par endroits :

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗΚΚ..... ΣΕΡΓΙΟΥΤ. ΑΡΓΥΡΟΠΡΑΤΞ
ΚΑΝΑΠΑΥΣΕΩ Σ ΜΑΡΙΑΣ ΤΗΣ ΑΥΤΟΥΣΥΜ :
ΒΙΣΚΤΩΝ ΑΥΤΩΝ ΓΩΝΕΩΝ

+ Ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σ[ωτηρί]ας Σεργίου τοῦ []

Khanasir³, datée de l'année 604 (voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6479) présente beaucoup d'analogie avec les caractères gravés sur les patènes de Stûma. On y retrouve non seulement les caractères signalés plus haut, mais la manière identique de tracer les ε, les σ, les υ.

Le donateur de la patène où l'or est répandu à profusion sur les ciselures était un personnage opulent, nommé Serge⁴, de son métier, changeur, banquier ou orfèvre. Sa femme Marie et les parents des deux conjoints sont descendus au tombeau. Cette coutume de faire un don précieux à une église pour commém-



6529. — Fatène de Stûma. D'après *Revue archéologique*, 1911, t. XVII, pl. VIII.

ἀργυροπράτου καὶ ἀναπαύσεως Μαρίας τῆς αὐτοῦ συμβίου καὶ τῶν αὐτῶν γωνέων.

L'abréviation de (καὶ), la ligature de ou se retrouvent sur d'autres inscriptions de Syrie¹. La forme des α, des μ, la ligature ou apparaissent sur certaines inscriptions de la deuxième moitié du VI^e siècle ou du commencement du VII^e². L'inscription du linteau de

morer les défunts paraît avoir été fort répandue.

Ainsi par les caractères épigraphiques de l'inscription, par la technique de la ciselure, par le style des sujets représentés, nous voyons que la patène remonte à une date ancienne, probablement à la limite du VI^e et du VII^e siècle ou au début du VII^e; elle est d'origine syrienne⁵.

¹ Cf. von Oppenheim et Lucas, *Inscripfen aus Syrien*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1905, t. XIX, p. 12; W. K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*, 1908, p. 3. — ² W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 3, 67, 79, 91, 255. — ³ W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 255. — ⁴ Ce nom est très répandu en Syrie. Cf. V. Chapot, *Antiquités de la Syrie du Nord*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, p. 181; R. Dussaud et F. Macler, *Voyage archéologique au Safâ*, Paris, 1901, p. 206; K. Humann et O. Puchstein, *Reisen*

in Kleinasien und Nord Syrien, Berlin, 1890, p. 404, 405. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, in-4°, Paris, 1853, pl. 462, 609; *Publications of the Princeton University archaeological expedition to Syria*, divis. III, sect. B., part. 2, p. 52; von Oppenheim et Lucas, *Inscripfen aus Syrien*, p. 45; Prentice, *op. cit.*, p. 80-81, 238, 242-248, 269. — ⁵ J. Ebersolt, *Le trésor de Stûma au Musée de Constantinople*, dans *Revue archéologique*, 1911, p. 407-419, pl. XII.

Une autre patène a été trouvée avec un calice (fig. 6530, 6531), en 1911, au bourg de Riha, sur la rive droite de l'Oronte, à 60 kilomètres au sud-est d'Antioche, sur la grand'route d'Alep à Hamah. Ces deux objets se trouvaient dans un tombeau qu'on a jugé être celui d'un évêque.

« Le calice se compose d'une coupe très profonde légèrement renflée, supportée par un pied évasé (hauteur : 0 m. 17, diamètre à l'orifice : 0 m. 16), revêtue d'une belle patine aux tons d'argent bruni. Sur le

que nous avons observés sur le calice, nous apprend que cet objet a été dédié « pour le repos de Sergia, fille de Jean et pour celui de Théodose, ainsi que pour le salut de Megalos, de Nonnos et de leurs enfants. »

Une bande entièrement lisse sépare cette inscription du motif central, semblable à celui de la patène de Stûma, mais avec des variantes. Sur un fond d'architecture fait d'un entablement soutenu par des colonnes à fût en hélice, et interrompu par une archivolte en plein cintre ornée d'une coquille, se détache la scène



6530. — Patène trouvée à Riha.

D'après *Gazette des Beaux-Arts*, V^e période, 1920; t. I, p. 176-177.

bord entre des filets d'or, se détache une inscription en capitales grecques qui indique la destination liturgique de l'objet : Τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοι προσφερόμεν, Κύριε. « Ce qui provient de tes bienfaits, nous te l'offrons, Seigneur. » Ce sont les propres paroles de la consécration usitées dans la liturgie dite de saint Jean Chrysostome, originaire d'Antioche. Cette inscription constitue la seule ornementation de l'admirable calice, et cette sobriété même en fait mieux ressortir l'éléance.

« Le caractère religieux de la patène est attesté par la composition qui en décore le centre, la Communion des Apôtres, analogue à celle de la patène de Stûma. C'est un beau plat d'argent massif de 0 m. 34 de diamètre, du poids de 908 grammes. L'inscription du pourtour, dont les caractères sont semblables à ceux

de la Communion des apôtres. Au premier plan on voit une table d'autel carrée dont la nappe retombe en plis compliqués, et sur laquelle sont déposés les objets liturgiques : un calice, dont la forme rappelle tout à fait celle du calice que nous venons de décrire, deux corbeilles de pain, un second calice plus bas et plus évasé. Derrière l'autel, le Christ est figuré deux fois, accomplissant les fonctions sacerdotales, entouré de deux groupes de six apôtres qui se pressent autour de lui, vus en perspective. A droite, un apôtre profondément incliné, reçoit le pain consacré dans la paume de la main droite soutenue par sa main gauche, suivant un rite très ancien usité dans l'Eglise grecque. A gauche, un vieillard, les mains dissimulées sous un large voile, approche ses lèvres du calice avec une expression de respect et de ferveur. Tous les membres

du collège apostolique, dont les uns sont vus de face, d'autres de trois quarts, d'autres de profil, les yeux fixés sur le Sauveur, le corps plié en deux, comme si les genoux se dérobaient sous eux, témoignent par leur attitude, de la foi ardente qui les anime et de l'étonnement profond qu'ils éprouvent. L'artiste qui a composé cette scène a su rendre avec une puissance singulière ces divers sentiments. Pour trouver dans l'art chrétien une pareille intensité d'expression, il faut descendre jusqu'à nos imagiers gothiques et même jusqu'à nos primitifs de l'école franco-flamande. La composition de la patène de Kalebldjou est donc un morceau de premier ordre; elle représente l'apogée d'une école dont la patène de Stûma, avec ses figures stylisées, nous montre le déclin ¹.

Au delà de la limite chronologique de nos études, la *κοινωνία* continue à être représentée sur des monuments byzantins :

Au ix^e siècle, sur le psautier Chloudov, nous voyons



6531. — Calice trouvé à Riha.

D'après *Gazette des Beaux-Arts*, V^e période, 1920, t. 1, p. 176-177.

les apôtres groupés autour de la sainte Table, l'autel est représenté ².

Au ix-x^e siècle, miniature sur le psautier du Pantocrator au Mont-Athos ³.

Au xi^e siècle, la Communion des Apôtres apparaît encore dans l'hémicycle de certaines églises : à Kiev dans l'église de Sainte-Sophie fondée par Jaroslav en 1037. Le Christ figuré deux fois, aux deux côtés de la sainte Table, escorté de deux anges, distribue la Communion aux apôtres, du même geste que le prêtre aux diacres, sous les espèces du pain et du vin. Cette image idéale de l'Eucharistie remplace le symbole dont elle reproduit l'ordonnance, la Multiplication des poissons et des pains, figurée en même place dans la catacombe Wescher d'Alexandrie, et carac-

térise avec la plus frappante netteté la décoration absidiale; elle donne leur sens aux personnages qui font suite aux apôtres; ce sont, aux extrémités de la scène, des grands prêtres, prédécesseurs et figures du Christ, et, au-dessous, des évêques et des diacres. Ces évêques ne sont plus, comme à Saint-Apollinaire-in-Classa, des pasteurs locaux, mais des saints vénérés par toute l'Eglise et, en première ligne, les grands docteurs du iv^e et du v^e siècle, dont les écrits sont devenus surtout après le milieu du ix^e siècle, la source presque unique de la théologie byzantine. Ils sont les représentants du Christ, les successeurs des apôtres, et se rattachent ainsi au mystère, dont les images ou les symboles remplissent le sanctuaire. Les diacres, que le sacrement associe à l'évêque, sont aussi choisis parmi les martyrs ou les saints. Ainsi l'Eucharistie n'est plus désignée par des allusions symboliques; on la voit célébrer dans sa majesté idéale : c'est le prêtre suprême, assisté de la hiérarchie céleste, qui communique le mystère aux premiers ordres des hiérarchies humaines et les associe ainsi au ministère des anges ⁴.

On retrouve la *κοινωνία*, à Kiev encore, dans l'église de Saint-Michel (1108) et en Macédoine, avec la ferme élégance de Daphné, dans la métropole de Serrès ⁵.

Enfin, au xiv^e siècle, dans la petite église moderne de la Panaghia Papagoudi à Salonique, on conserve une broderie byzantine « d'une beauté, d'une régularité de dessin, sans précédent parmi les tissus ⁶. » Les deux épisodes de la Communion sont d'une ordonnance remarquable. Le Christ, les anges et les apôtres, au lieu de disperser l'attention par ces longues théories décousues de Kiev et de Serrès, amènent sans effort l'œil du spectateur au point essentiel, à l'acte de foi de l'apôtre communiant. A droite, surtout, le corps souple de Pierre vivement incliné, continue le large mouvement du bras divin, si bien que les deux personnages principaux dessinent au premier plan une ample ondulation harmonieuse et ferme. L'évangéliste de Rabula et le psautier Chloudov, qui savent masser les apôtres, n'ont pu enseigner à l'artiste de Salonique cette science consommée. Mais, au xiv^e siècle, nous retrouvons à Gratchanitz et à Mistra cette même ligne, moins large il est vrai, et dans des compositions moins fortement liées ⁷.

H. LECLERCQ.

KOKABA. — Syrie du Nord.

Linteau de la porte d'une maison près de l'extrémité est du côté méridional d'une grande et belle habitation située dans la partie ouest de la ville. Inscription gravée sur la face près de la plus basse moulure; cette face mesure 1 m. 43 de long et 0 m. 055 de large, les lettres ont 0 m. 04 de haut ⁸.

+ ΕΜΜΑΝΟΥΗΛ ΕΘΗΜΩΝΘΕΩΣ ΒΟΗΘΟΣ + +

+ 'Εμμανουήλ μεθ' ἡμῶν, 'Ο Θεὸς βοηθός + +

« Emmanuel est avec nous! Dieu (est notre) aide. »

H. LECLERCQ.

¹ L. Bréhier, *Les trésors d'argenterie syrienne et l'école artistique d'Antioche*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, V^e période, 1920¹, p. 176, 177. — ² E. Dobbelt, *Das Abendmahl Christi in der bildenden Kunst*, dans *Reperitorium für Kunstwissenschaft*, 1892, t. xv, p. 507, fig. 45. — ³ H. Brockhaus, *Die Kunst in den Athos Klöstern*, in-8°, Leipzig, 1891, pl. 17. — ⁴ G. Millet, *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. 1, p. 191-192 et pl. en regard. Cf. J. Tolstoy et Kondakov, *Russkija Drevnosti*, Pétersbourg, 1891, t. iv, p. 125, 128, fig. 96-99. — ⁵ P. Perdrizet et L. Chesnay, *La métropole de Serrès*, dans *Fondation Piot. Monuments et mémoires*, t. x, pl. xn,

p. 127; Kondakov, *Makedonija*, Pétersbourg, 1909, p. 151, 152, fig. 91, 92. — ⁶ Kondakov, *Pamjatniki Christianskago iskustva na Afouje*, St-Petersbourg, 1902, p. 266. — ⁷ M. Le Tourneau et G. Millet, *Un chef-d'œuvre de la broderie byzantine*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1905, t. xxix, p. 259-268, pl. xv, xvi. — ⁸ *Publications of the Princeton University. Archaeological expedition to Syria in 1904-1905*. Division III : Greek and Latin inscriptions in Syria. Section B, part. 3, by W. K. Prentice, Leyden, 1909, n. 115, n. 1065; Fr. J. Dölger, *IXΘYC, Das Fischsymbol in frühchristlichen Zeit*, Rome, 1910, t. 1, p. 314. Voir *Dictionn.*, t. iv, au mot EMMANUEL.

KOKANAYA. — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANTIOCHE, col. 2407-2410, fig. 308, 309.

KOLJANE. — A l'époque où de nombreuses tribus slaves commencèrent à s'acheminer de l'Asie et de l'Europe orientale vers l'Occident, les unes séparément, les autres dans la compagnie des Huns, des Goths et des Avars, les provinces comprises dans la péninsule balkanique actuelle furent envahies vers le v^e et le vi^e siècle de notre ère. Pendant le vii^e et le viii^e siècle, le flot slave continua de rouler et de tout envahir jusqu'aux frontières du Péloponèse. L'empereur Constantin Porphyrogénète en était réduit à se lamenter sur la disparition progressive de la population grecque dans ces contrées, à tel point que, dès le viii^e siècle, la Grèce entière était devenue comme une terre slave. Mais le phénomène observé plusieurs siècles auparavant se renouvela. Petit à petit la civilisation grecque prévalut, l'esprit l'emporta sur le nombre et l'assimilation fut si complète que, dès le xii^e et le

xiii^e siècle, il n'est plus question de Slaves en Grèce. C'est l'archéologie qui s'est chargée de conserver leur souvenir, principalement dans les noms des localités.

Sur l'invitation à eux adressée, vers l'an 640, par l'empereur Héraclius, les Slaves-Croates occupèrent l'angle nord-ouest de la péninsule balkanique qui s'étend entre le Danube, la Drina et l'Adriatique et qui comprend aujourd'hui la Croatie, la Slavonie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie et l'Istrie. Ce qui subsista des populations latines qui survécurent aux poussées barbares des siècles précédents, fit retraite dans les villes maritimes de Trieste, Pirano, Pola, Zara, Spalato, Raguse, Cattaro et quelques îles avoisinantes, abandonnant aux Croates tout le reste du territoire jusqu'au rivage de la mer ou jusqu'à la banlieue de ces villes, dont les plus méridionales ne tardèrent pas à tomber sous la domination croate. Si Trieste et quelques villes maritimes de l'Istrie conservèrent leurs attaches avec l'Italie, il faut en chercher la raison dans l'influence postérieure de la domination vénitienne.

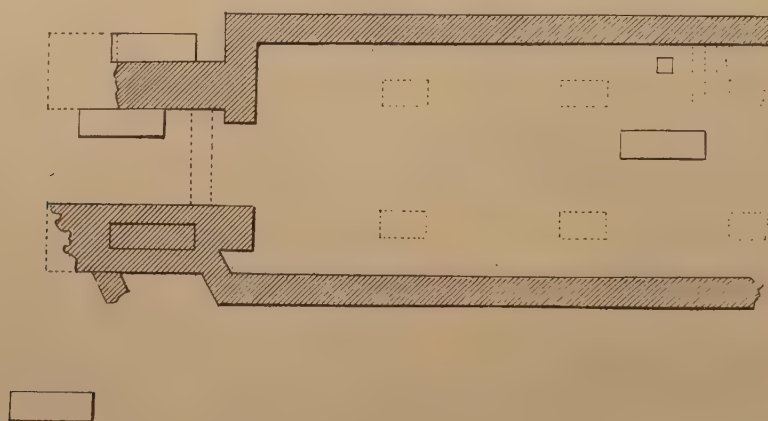
Les premiers d'entre tous les Slaves à se convertir à la religion chrétienne furent les Croates qui reçurent l'Évangile par le ministère des évêques de Salone transférés à Spalato, dès la fin du vii^e et au cours du viii^e siècle. D'abord sujets de l'empereur de Byzance, ils ne tardèrent pas à fonder des duchés indépendants qui, pendant le ix^e siècle, furent unis en grand-duchés. Dès la première moitié du x^e siècle, le puissant Tomis-

songer à construire un embryon de musée qui fut bientôt rempli à débord : balustrades, chapiteaux, colonnettes, pilastres, débris de toute nature, fibules, anneaux, etc., etc.

Le peuple croate a l'habitude de donner le nom de *Crkvina* (de *erkva*, église) à tout amas de matériaux indiquant l'existence d'une église depuis longtemps disparue. Cette appellation a servi à mettre sur la voie d'anciennes églises dont quelques-unes ont été fouillées utilement. C'est ainsi que l'attention fut attirée sur la petite basilique de Koljane, près d'Urlicca, à peu de distance de la rive gauche de la rivière de Cetina.

Cette basilique (fig. 6532) était divisée en trois nefs par des pilastres et était orientée au Nord-Ouest. La partie tournée vers l'Est est totalement détruite. La façade était précédée d'un atrium, qui, à en juger par l'importance des fondations, a dû être surmonté d'un campanile ayant la largeur de la nef centrale, suivant ce qui s'observe dans d'autres anciennes basiliques croates, notamment à Biskupija près de Knin, près des ponts du Bribir non loin de Scardona, près des sources du Cetina et dans l'église encore existante à Mropolaca de Scardona.

Comme tant d'autres barbares, les Croates exploitèrent les matériaux des monuments romains pour construire leurs premières églises. La basilique de Koljane n'a pas échappé à ces conditions. Devant la partie centrale du mur méridional, on trouva enter-



6532. — Plan de la basilique de Koljane, D'après *Atti del II° Congresso di archeologia cristiana*, p. 368.

rés les restes des pilastres d'une porte. Un jambage, mesurant 1 m. 89 de long sur 0 m. 49 de large et 0 m. 197 d'épaisseur, n'est autre chose qu'un fragment d'architrave romaine qui passa de la direction horizontale à la verticale. Parmi les ruines on rencontra trois fragments d'architrave ornée de caulicoles et portant ces inscriptions :

- 1) $\overline{\text{US}} \text{ APOLOI}..$
- 2) $.. \text{OSCONSTRITCONEIRMARIC}....$
- 3) $... \text{NVTERAPSA}$

Ce qu'il est, peut-être, permis de lire :

D(ominu)s Apolo(nius)... os constr(u)i et confirmari c... (er)unt er(g)a p(res)b(ityero)s Al(exandrum et...

Parmi les débris les mieux conservés, trois fragments d'un cancel (voir ce mot). A la partie supérieure, une frise large de 0 m. 17 avec des entrelacs. La plaque mesurait 0 m. 945 en hauteur, 1,485 en longueur et 0,125 d'épaisseur. Le champ est occupé par trois rangs superposés de cercles formés d'un galon à trois rangs; chaque rang présente dix cercles dans lesquels alternent une rose, une croix et une colombe. On signale un type analogue sur un cancel de l'église Sainte-Marie au Transtévère, à Rome, en 827.

Parmi tous ces débris, plusieurs portent des inscriptions, mais si fragmentaires qu'on n'en peut rien tirer d'utile; la seule qui offre un certain sens est celle-ci :

$..... \text{CONSTRITCONFIRMARICORO}.....$
c)onstrui... et confirmari coro(nidem)

La paléographie des inscriptions et le goût des ornements porte à placer la basilique de Koljane vers la limite du VIII^e au IX^e siècle.

H. LECLERCQ.

KOM ES SCHUGAFA. — Dans la description que nous avons donnée de la catacombe chrétienne de Cyrène (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3227, fig. 3481), nous avons montré une des niches servant de tombeau, portant une coquille sculptée dans la conque. Il y a là, trace d'une influence hellénique qu'il est intéressant de noter en passant dans une autre catacombe découverte en Égypte, à Kom es Schugafa, il y a une quinzaine d'années. Rien n'indique que ce fut une catacombe chrétienne, aussi suffira-t-il ici de renvoyer à l'ouvrage de Th. Schreiber : *Ausgrabungen in Alexandria*, in-fol., Leipzig, 1908¹.

Dans le *Dictionn.*, t. I, col. 1098, nous avons étudié et décrit les antiquités chrétiennes d'ALEXANDRIE. Quelques années plus tard paraissaient trois formidables volumes intitulés : *Expedition Ernst Sieglin. Ausgrabungen in Alexandrien unter Leitung, von Theodor Schreiber...*, t. I, *Die Nekropole von Kom-Esch-Schukáfa, Ausgrabungen und Forschungen herausgegeben von Ernst Sieglin, bearbeitet von Theodor Schreiber unter Mitwirkung von Friedrich Wilhelm Freiherrn von Bissing, Giuseppe Botti, Ernst R. Fiechter, Victor Gardthausen, Jean Paul Richter, August Thiersch*, in fol., Leipzig, 1908.

Dans ce volume le chapitre IV^e est consacré à la catacombe de Kom-esch-Schukáfa, le chap. V à la Catacombe de Wescher en 1876; le chap. XXI reproduit des articles de G. Botti intitulés : Notes générales aux fouilles de Kom-el-Chogafa et du dom Hadid (p. 323-367).

Il n'est point de ville dont les antiquités aient été moins respectées que la capitale de l'Égypte. Alors que des textes innombrables attestent sa gloire, et qu'elle ne le cède en importance qu'à Rome dans l'histoire des premiers siècles chrétiens, elle n'a presque rien gardé de ses monuments, et c'est à peine si les

archéologues connaissent l'emplacement de ses plus célèbres édifices. Nous eussions été heureux de voir notre article du *Dictionnaire* dépassé par des recherches nouvelles; nous ne le sommes pas moins de constater que des ressources pécuniaires considérables ont abouti à un résultat qui laisse nos recherches intactes. Les planches, l'héliogravure, les couleurs n'y ajoutent qu'un appareil luxueux d'une utilité contestable.

Pour la catacombe Wescher, on n'ajoute rien à ce que nous en avons dit, on sait qu'elle est creusée au flanc de la colline de Kom-es-Schukáfa; il n'en subsiste rien aujourd'hui.

H. LECLERCQ.

KONDAKOFF (NICODÈME). — Nicodème Kondakoff, né en 1844 dans le gouvernement de Koursk (Russie centrale), Étudia à Moscou et, en 1861, entra à la Faculté des lettres de l'Université de cette ville. En 1865, devenu professeur de langue russe, il put consacrer une partie de son temps à la science et, dès l'année suivante, il publia trois notices sur l'histoire de l'art, dans le *Recueil de la Société de l'art russe ancien*, rattachée au Musée public de Moscou. En 1870, Kondakoff obtint la chaire de la théorie et de l'histoire d'art à l'Université d'Odessa, où sa leçon inaugurale (9 septembre 1871) consacrée à : *La Science de l'archéologie classique et la théorie de l'art*, contient le programme de toute son œuvre scientifique. Son cours le retenait assez peu de temps pour lui permettre de longs voyages qui duraient parfois plus d'une année, et où il accumulait les observations à la vue des monuments et les notes dans les bibliothèques. En 1888, il fut professeur titulaire à l'Université de Saint-Petersbourg; le climat âpre de cette ville ne lui convenait pas, il regagna la Crimée. On ne mentionnerait pas les titres et décorations dont le personnage était copieusement pourvu, si on ne rencontrait dans le nombre une nomination de membre perpétuel et gérant des affaires du Comité pour la protection de l'iconographie russe. En 1917, il se fixa à Jalta, en 1918 à Odessa, où il demeura jusqu'en 1920, lors de l'évacuation de la ville par les Français et de la reddition aux bolchéviques. On le vit alors en Bulgarie, à Constantinople, à Varna, enfin à Sofia où il professa deux ans à l'Université. En 1922, il se rendit à Prague, professeur un cours à l'Université Charles : il est mort dans cette ville au mois de février 1925.

Son œuvre archéologique est méritoire; malheureusement elle a été publiée en russe (sauf le travail sur les miniatures) et elle est de ce chef à peu près lettre morte pour ceux qui pourraient en tirer le meilleur parti. Voici la liste de ses ouvrages :

1866. — *Les anciennes églises chrétiennes. L'art orthodoxe en Serbie. Une croix anglo-saxonne du VIII^e siècle*, dans *Sbornik*. (Recueil de la Société de l'art russe ancien.)

1873. — *Le monument des Harpies d'Asie Mineure et la symbolique de l'art grec*, Odessa.

[1886-1891]. — *Histoire de l'art byzantin considéré principalement dans les miniatures*, 2 vol. Paris (traduction française).

1878. — *Les miniatures du psautier grec du IX^e siècle de la collection de M. A. Chloudoff*, dans *Travaux de la Soc. de Moscou*, t. VII.

1879. — *Les statuettes grecques de terre cuite*.

1881. — *Les mosaïques de la mosquée de Kahrié-Djamé à Constantinople*, Odessa.

1882. — *Voyage au Sinaï en 1881. Les antiquités du monastère du Sinaï*, Odessa.

1887. — *Les églises et autres monuments de Constantinople*, dans *Travaux du VI^e Congrès archéol. russe à Odessa*, Odessa, t. III.

¹ Reproduit par O. Wulff, *Allchristliche und byzantinische Kunst*, Berlin, s. d. (1922), t. I, pl. II, p. 24.

1888. — Sur les peintures murales de l'église cathédrale Sainte-Sophie à Kiew, dans *Bull. de la Soc. archéol. russe*, t. III.

1890. — Description des antiquités de quelques églises et monastères de Géorgie, Saint-Petersbourg.

1889. — Antiquités russes, avec J. Tolstoï, 6 fasc., Saint-Petersbourg; les trois premiers fascicules ont paru en français sous le titre d'Antiquités de la Russie, méridionale, par les soins de Kondakoff Tolstoï et S. Reinach, Paris, 1891-1893.

1892. — Émaux byzantins. Collection de M. A. Zvéni gorodsky. Saint-Petersbourg.

1898. — Trésors russes. Recherches sur les antiquités de la période des grands-ducs, t. I.

1899. — Sur les problèmes scientifiques de l'histoire de l'art russe ancien, Saint-Petersbourg.

1901. — Sur l'état contemporain de la peinture des icônes russes. Publications du Comité de la peinture des icônes russes, fasc. 1. — Voyage dans quelques villages du gouvernement de Vladimir. — Peinture des icônes de la Russie du Sud-Ouest.

1902. — Monuments de l'art chrétien sur le Mont-Athos, Saint-Petersbourg. — Les icônes des collections de Mgr. Porphyrius, *ibid.*, Miniatures du manuscrit de Koenigsberg.

1903. — Les initiales zoomorphiques des manuscrits grecs et gaglolithiques du X-XI^e siècles à la bibliothèque du monastère du Sinai.

1904. — Voyage archéologique en Syrie et en Palestine, Saint-Petersbourg.

1905. — Iconographie de Jésus. Saint-Petersbourg. — Jérusalem dans l'Encyclopédie orthodoxe, t. XI.

1906. — Images des membres de la famille d'un prince russe du XI^e siècle, Saint-Petersbourg.

1909. — Voyage archéologique en Macedoine, Saint-Petersbourg.

1910. — Iconographie de la Vierge : rapports entre la peinture grecque, russe et italienne de la Renaissance.

1911. — La nouvelle pinacothèque du Vatican, dans *Staryje Gody*, mars.

1915. — Iconographie de la Vierge, t. I (1914), t. II (1915).

1921. — La besace mythologique, dans *Bulletin de l'Académie des sciences bulgares*, t. XXII.

H. LECLERCQ.

KONTAKION. — On donne le nom de *Κοντάκιον* à une ode ou à une hymne très courte qui prend place dans l'office liturgique des Grecs. On a proposé plusieurs étymologies de ce nom. L'explication la plus généralement adoptée est que *κοντάκιον* vient de *κοντός*, petit, court, parce qu'on y renferme en peu d'espace les louanges relatives à un saint ou à une fête. On a suggéré une autre explication d'après laquelle *κοντάκιον* viendrait de *κοντός* qui signifie un dard ou une javeline, de sorte que *Kontakion* aurait le sens d'oraison jaculatoire, de « sagette » lancée vers le ciel comme dit saint François de Sales à Philotée; c'est quelque chose comme une hymne façonnée sur le modèle d'une antienne. Romaninus, diacre d'Émèse, qui vécut vers la limite du v^e au vi^e siècle, passe pour l'auteur ou l'inventeur des premiers *kontakia*. On les rencontre souvent dans les canons et les autres parties de l'office et ils varient quotidiennement. Dans la liste des officiers de l'Église de Constantinople, nous rencontrons *ὁ ἄρχων τῶν κοντακίων*, qui est compté au nombre des prêtres : *τὰ ὁφείλεια τοῖς ἱερεῦσι προσήκοντα*.

Le mot *Kontakion* se lit également dans les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, et aussi dans la liturgie des présanctifiés. En ce sens le mot est dérivé de *κοντός*, c'est-à-dire le rouleau de bois autour duquel s'enroule le manuscrit : *κοντάξ est parvus cortus...* Inde et *κοντάκιον*, *scopus chartarum*, vel *volumen ad instar baculi*. Jacques Goâr (voir ce

mot) préfère dériver *κοντάκιον* de *κοδίκιον*, quasi *brevis codex*. Dans l'ordination du prêtre, après que les cérémonies sont achevées, le nouveau prêtre est conduit prendre place parmi les autres prêtres, *ἀναγιγνώσκων τὸ κοντάκιον*.

H. LECLERCQ.

KOSMAS INDICOPLEUSTÈS. — I. Vie et écrits de Kosmas. II. La *Topographie chrétienne*. III. Les manuscrits. IV. Dessin de l'ouvrage. V. La cosmographie de Kosmas. 1. De la pluralité des lieux. 2. De la place occupée par les anges dans le monde physique. 3. De la forme du monde et du mouvement des astres. VI. Les miniatures. VII. Bibliographie.

I. VIE ET ÉCRITS DE KOSMAS. — Kosmas Indicopleustès (*Κοσμάς Ἰνδικοπλεустῆς*) est peu et mal connu. Son nom n'est pas tout à fait certain. Photius, la plus ancienne autorité qui fasse mention de lui et cite son ouvrage, lui donne le titre un peu vague de *Χριστιανοῦ βιβλός*, et sur trois manuscrits qui contiennent l'œuvre en question, deux la donnent anonyme. A la fin du livre VII, le manuscrit Vatican 699 donne : *Χριστινοῦ περιδιαμονῆς οὐρανῶν*, simple inadvertance pour *Χριστιανοῦ*. Le manuscrit de Smyrne B. 8 intitule le fragment qu'il accueille par ces mots : *Μαξιμου γράμμα κοσμουχην γραφην φέρων*, mais le nom est écrit sur un grattage d'un nom plus court. Le seul manuscrit de la Laurentienne, IX, 28, donne le nom de Kosmas, et beaucoup d'érudits depuis Vossius jusqu'à Benzley, désappointés de voir un petit problème s'éclaircir, ont décidé que c'était là tout bonnement un surnom ou même l'invention gratuite d'un scribe qui trouva ingénieux ou plaisant de mettre un livre traitant du *κοσμος* sous le nom de *κοσμάς*; de preuve ils n'en apportent aucune autre que celle-ci, à savoir que Jean, auteur d'un livre appelé *κλιμαξ*, reçut le surnom de *climacus*. Mais si de cette fantaisie on voulait tirer une règle, il faudrait en conclure que l'auteur du *κοσμος* fut dénommé *cosmicus*. Le manuscrit de la Laurentienne se trouve appuyé par les manuscrits des évangiles qui citent des passages du livre V^e de la *Topographie*; d'ailleurs ce nom de Kosmas était très répandu en Égypte; en sorte que si un doute subsiste, il est bien léger, et puisque le personnage dont nous nous occupons ici a dû porter un nom de baptême, que ce nom est, selon toute vraisemblance, Kosmas, laissons-le lui.

On a suggéré, sans beaucoup plus de vraisemblance, de mettre au nom d'un certain Pappus l'œuvre attribuée à Kosmas, et on a cité à propos un texte de Suidas : *Πάππος, Ἀλεξανδρεὺς, φιλόσοφος, γεγονώς κατὰ τὸν πρεσβύτερον Θεοδοσίον... βιβλία δὲ αὐτοῦ, Χωρογραφία οἰκουμένης, εἰς τὰ τέσσαρα βιβλία τῆς Πτολεμαίου μεγάλης συντάξεως ὑπόμνημα, ποταμοὺς τοὺς ἐν λιβύῃ, ὁνειροκριτικά*; ce même Pappus a été utilisé par Moïse de Khorène parmi ses autorités en matière de géographie; mais cette liste ne concorde pas avec celle que donne Kosmas et il n'y a pas lieu à identification.

En ce qui concerne les détails de la vie de Kosmas, nous ne savons rien de plus que ce qu'il nous en dit dans son livre; d'après cette source unique nous apprenons qu'il était Égyptien de naissance, probablement originaire d'Alexandrie et fut d'abord marchand, ce qui l'engagea dans de longs voyages. Ce fut ainsi qu'il parcourut en tous sens l'île de Ceylan, la péninsule sinaïtique et l'Éthiopie. Son voyage aux Indes lui valut le surnom d'*Indicopleustès* qui le distingue de ses homonymes. Il fut à Adoulis, sous le règne de l'empereur Justin, à une époque où le roi d'Axoum, Ellatzbaas, s'appretait à envahir le pays des Homérites (voir NEDJIAN), en 525 environ. Vers la fin de sa vie, Kosmas habitait Alexandrie, podagre, la vue

affaibli, atteint de quelques autres misères et probablement devenu moine. Il est vrai que, sur ce dernier point, nous ne savons que ce que nous en apprend le manuscrit de la Laurentienne qui nomme l'auteur Κοσμάς μοναχός. Toutefois il paraît probable que Kosmas imita l'exemple que lui avait donné son ami Ménas devenu moine à Rhaithou. Quoi qu'il en soit, moine ou non, Kosmas était un chrétien fervent, mais était-il orthodoxe? De La Croze, s'appuyant sur la *Topographie*, fait de lui un nestorien, puisque Kosmas s'y présente comme l'élève de Patricius, de Théodore de Mopsueste, de Diodore de Tarse et se donne comme ami de Thomas d'Édesse, tous nestoriens, à qui il semble avoir emprunté quelques-unes de ses opinions, notamment lorsqu'il soutient, dans son livre V^e, que quatre psaumes seulement son applicables au Christ. Lorsqu'il dénonce la peste des hérétiques, il s'abstient de nommer les nestoriens, et en parlant du Christ et de l'Incarnation du Verbe il a recours à des formes de langage en faveur dans la secte nestorienne. Il ne manque pas non plus d'exalter l'expansion de l'Église en Orient, ce qui était une manière indirecte de signaler le zèle des missionnaires nestoriens; enfin, la seule excuse qu'on suggère pour le blanchir du crime d'hérésie, serait de s'être adressé dans un passage de son livre à Marie considérée comme mère de Dieu; mais il faut observer que ce passage est omis dans le meilleur manuscrit.

Kosmas avait le goût d'écrire, il ne s'en priva pas. Lui-même nous apprend qu'il composa une *Description de la terre*, dédiée à son ami Constantin, « ouvrage qui traite, nous dit-il, de toutes les régions du monde, tant de celles qui sont en deçà de l'Océan que des autres; on y trouve les contrées du Midi depuis Alexandrie jusqu'à l'Océan méridional; le Nil et ses riverains, tous les peuples d'Égypte et d'Éthiopie, le golfe d'Arabie et les peuples qui l'avoisinent; les terres comprises entre le Nil et le golfe, avec les villes, les régions, les peuples qui l'avoisinent... » Le livre est perdu, on ne peut assez le regretter vu le peu que nous savons sur ces contrées lointaines que Kosmas avait parcourues. Là où les préoccupations théologiques n'altéraient pas l'acuité de l'observation du voyageur, celui-ci notait avec exactitude ce qu'il avait vu, et son livre aurait eu pour nous une importance peut-être égale à celui d'Hérodote.

On doit accorder moins de regret à son *Image de l'univers et du mouvement des étoiles*, imitant la *sphère artificielle des païens*, adressé au diacre Homologus, et qui pourrait bien n'avoir été qu'un amas de rêveries, car la cosmographie inspirait mal Kosmas toujours préoccupé de l'accommoder à l'explication des Livres saints. Enfin une exposition du Cantique des cantiques est également perdue, et on n'a pas de bonne raison de mettre au compte de Kosmas une exposition des Psaumes.

Il se pourrait que le livre XI^e de la *Topographie*, entièrement consacré à l'île de Ceylan, ait fait partie de cette *Description de la Terre* que nous n'avons plus; cela paraît même vraisemblable si on observe que ce XI^e livre manque dans le meilleur manuscrit, et le manuscrit du Sinaï dit clairement qu'il est ἑτερος λόγος ἔξωθεν τῆς βιβλίου.

II. LA « TOPOGRAPHIE CHRÉTIENNE ». — La *Topographie chrétienne*, seul livre de Kosmas qui nous soit parvenu presque en entier, a subi elle-même bien des remaniements. D'abord, elle consistait seulement en cinq livres adressés à un certain Pamphile, et les livres VI à X furent publiés successivement et séparément pour répondre aux attaques des adversaires. On a de bonnes raisons de penser que ce n'est pas Kosmas lui-même qui réunit et publia l'ouvrage tel que nous le possédons; notamment, une partie du livre X^e, qui

manque dans le manuscrit du Vatican, fut ajoutée par l'éditeur. Les livres XI^e et XII^e n'ont à peu près aucun lien avec ce qui précède, et il est vraisemblable qu'on les a mis à cette place pour les rapprocher d'un écrit du même auteur; avec le temps, ils devinrent un seul ouvrage.

La date de la *Topographie chrétienne* est à peu près certaine, bien qu'on ne puisse fixer exactement l'année de la publication. Dans le livre II^e Kosmas dit qu'il y a vingt-cinq ans environ depuis qu'il fut à Axoum, et il s'y trouvait lorsque Ellatzbaas préparait sa campagne contre les Homérites. Or cette expédition se place vers l'année 525, et, en tout cas, entre 522 et 525. Au début du VI^e livre Kosmas parle de deux éclipses dans l'indiction présente, au 12 méchir et au 24 mesori; or ces éclipses nous reportent au 6 février 547 et au 17 août de la même année. La *Topographie* a donc été écrite vers le milieu du VI^e siècle. Montfaucon fait état du livre X^e dans lequel il est question de Timothée le Jeune, ὡν τετελευτήκως, mais on a vu que ce livre a été ajouté postérieurement.

Kosmas a donné à son livre le titre de Τοπογραφία χριστιανική, titre dont la large compréhension lui a permis d'introduire tout ce qu'il a voulu. Photius¹ a connu cet ouvrage qu'il intitule : Χριστιανῶν βιβλος, en huit livres sans nom d'auteur et dont il parle avec dédain; pour lui c'est une façon de commentaire sur l'Octateuque. Nous analyserons, dans un instant, le contenu du livre. Kosmas semble avoir eu en vue de produire un système cosmique basé sur les écrits de Moïse; cette prétention l'a entraîné à d'étranges conjectures. Cependant l'homme qui a connu la source du Nil bleu tant de siècles avant sa découverte, qui a fait le premier mention de textes épigraphiques de l'Ouady Mokatteb et à qui nous devons le récit d'incidents de voyages au VI^e siècle, fera toujours assez bonne figure parmi les voyageurs et les géographes.

On peut rapprocher utilement de ses récits, ceux du pseudo-Palladius ou Ambrosius, auteur du *De moribus brachmanorum*. Diodore de Sicile parle d'un certain Jambulus, marchand, qui visita la côte d'Éthiopie, fut fait prisonnier, envoyé à Ceylan pendant sept ans, de là aux Indes. Strabon de son côté, a connu des marchands de son temps qui se rendirent de l'Égypte dans les Indes par le Nil et le golfe Persique. De même, Pline fait mention de marchands qui visitèrent Ceylan sous le règne de Claude, et Ammien Marcellin nous a conservé le souvenir d'un traité conclu entre l'empereur Julien et le peuple de Ceylan (voir *Dictionn.*, au mot INDE). En ce qui concerne l'Éthiopie (voir ce mot) nous possédons quelques passages de Nonnosus, un contemporain de Kosmas, qui fut envoyé dans ce pays par Justinien, vers 535, en ambassade auprès de Caicus, chef des Sarrasins et à Ellatzbaas d'Axoum. Les récits de Scholasticus et de Jambulus ont à peu près la valeur historique de contes de fées; le récit de l'ambassade de Nonnosus est représenté par des fragments insignifiants; quant aux marchands que Strabon et Pline ont pu connaître, ils n'ont rien laissé d'écrit à notre connaissance.

III. LES MANUSCRITS. — La *Topographie chrétienne* nous est parvenue dans trois manuscrits :

Vaticanus graecus, n. 699, texte en onciale que les paléographes attribuent au VII^e, au VIII^e, au IX^e et au X^e siècle. Il ne contient que les six premiers livres, et comme l'index de ces livres est écrit au commencement par la même main que le reste du volume qui ne s'étend pas au delà du livre X^e, nous avons la preuve que l'ouvrage s'arrêtait là. Après l'index commence l'ὁπόμενος qui correspond partiellement au second prologue du manuscrit de Florence.

¹ *Bibliotheca*, cod. 36, P. G., t. III, col. 68-69.

Sinaiticus, n. 1186, au couvent de Sainte-Catherine¹, manuscrit du XI^e siècle de 211 feuillets; il contient douze livres, mais la fin manque; il s'arrête brusquement au mot ἐλεφάντων καὶ. Le début diffère de *Vatic.* et *Laurent.* Il est abondamment illustré.

Laurentianus, *Plut.*, IX, 28, à Florence; écriture minuscule de la fin du XI^e siècle, a servi à l'édition de Montfaucon avec quelques leçons de *Vatic.* Omet le sommaire et commence avec ces mots Ἀὕτη ἡ βίβλος Χριστιανικὴ Τοπογραφία ὀνομασμένη (en rouge).

Il existe quelques manuscrits, dispersés dans différentes bibliothèques, et qui contiennent quelques passages ou quelques copies de miniatures; ils ont été décrits et utilisés par E. O. Winstedt dans son édition². Le plus important est le *Smyrnenensis* B. 8, décrit par Papadopoulos-Kerameus, et par Strzygowski qui en a donné une longue description et publié sept miniatures.

L'étude du texte a été faite avec la plus pénétrante attention par E. O. Winstedt qui a exposé ses vues sur la tradition textuelle dans *Notes on the mss. of Cosmas Indicopleustes*, dans *Journal of theological studies*, 1907, t. VIII, p. 607-614 (résumé dans l'*Introduction* à la *The Christian topography*, 1909, p. 23-32).

IV. DESSEIN DE L'OUVRAGE. — Le dessein de Kosmas est de combattre l'opinion de ceux qui donnent au monde une figure sphérique, et qui, par conséquent, admettent des antipodes. Il croyait avec la plupart des anciens, que la figure du monde était plate, et que le ciel, fait en forme de voûte, joignait ses deux extrémités à celles de la terre. Ceux qui pensaient ainsi, tournèrent en dérision l'opinion contraire, qui est aujourd'hui une vérité incontestée. Voici à quels arguments Kosmas recourait pour la combattre : « En supposant la rondeur de la terre, dit-il, il faudrait dire qu'il y a de ses habitants qui sont opposés diamétralement les uns aux autres et qu'ils marchent pieds contre pieds; qu'il en est de même des pluies qui, dans ce système, doivent tomber les unes contre les autres; ce qui est contre la droite raison. D'ailleurs l'Écriture nous représente dans Isaïe, le ciel en forme d'une voûte dont les extrémités posent sur la superficie de la terre; et dans Job comme une pierre en forme de carré. Elle dit encore que le ciel et la terre contiennent toutes choses : ce qui ne peut être vrai en supposant la terre d'une figure sphérique, car alors ce serait le ciel qui contiendrait tout, et la terre même. » Kosmas ajoute à ces raisons que le tabernacle que Moïse construisit par l'ordre de Dieu, était la figure de ce monde. « Or, dit-il, ce tabernacle était un carré long; le monde est donc construit de cette manière. » Ces raisonnements entraînent Kosmas à parcourir l'Écriture, à en citer grand nombre de passages, tirés principalement de la Genèse, de l'Exode, des Prophètes et des Apôtres. Il propose un autre argument qu'il croit sans réplique, qui est que Dieu, dès le commencement, a préparé aux hommes des demeures, tant pour cette vie terrestre que pour la vie future; savoir : la terre et le ciel. Or, dans la supposition que la terre est ronde, le ciel ne peut être la demeure des bienheureux, n'étant pas possible que la vie bienheureuse puisse s'accorder avec la volubilité des cieux autour de la terre. Les adversaires de Kosmas répondaient que la terre et les cieux que nous voyons seraient détruits à la fin des siècles, et qu'alors Dieu en formerait de nouveaux. Kosmas répliquait que Jésus-Christ avait été introduit dans ces cieux : ce qu'il prouvait par un grand nombre de témoignages de l'Écriture et des Pères : et que c'était là aussi que l'on devait introduire les bienheureux. En disant que le monde est d'une figure

plate, et que la superficie de la terre est carrée et oblongue, il dit en même temps que sa longueur de l'Orient à l'Occident est le double de sa largeur, qu'il prend du Septentrion au Midi. Il avait appris cette doctrine d'un vieillard nommé Patrice.

Toutes les preuves qu'il apporte pour l'établir se réduisent à celles que nous venons de donner. Il ne s'agit donc plus que de rapporter ce qu'il y a d'intéressant dans son ouvrage. Il s'ouvre par l'invocation du nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, reconnaissant que la divinité adorable et consubstantielle est une en trois hypostases ou personnes. Kosmas enseigne qu'avant le déluge l'usage de la chair était interdit; et que si on lit dans l'Écriture qu'Abel gardait les troupeaux, ce n'était que pour en avoir le lait et la laine; et pour offrir à Dieu des sacrifices en holocauste de ce qu'il y avait de mieux dans ses troupeaux. « Mais pourquoi, s'objecte-t-il, Abel choisissait-il les brebis les plus grasses, s'il ne devait pas en manger? » A cela il répond que devant être brûlées entièrement, suivant la nature de ce genre de sacrifice, les plus grasses convenaient beaucoup mieux. Se trouvant à Adoulis, ville maritime d'Égypte, vers l'an 522, il vit à l'entrée de la ville une chaire de marbre blanc précieux et travaillée avec beaucoup d'or, sur laquelle se lisait une inscription en lettres grecques, qui renfermait l'histoire du règne de Ptolémée, le fils, d'un autre roi du même nom et de la reine Arsinoé. Elesban, alors roi des Axoumites, curieux de posséder cette inscription, donna ordre au préfet de la ville d'Adoulis de la lui transcrire. Celui-ci en chargea Kosmas et un autre négociant nommé Ménas, qui depuis se fit moine à Raïthou et qui était mort à l'époque où Kosmas écrivit son livre. Kosmas, après avoir transcrit l'inscription, en donna une copie au préfet, et en garda une pour lui. On lisait à la fin de cette inscription que Ptolémée avait dédié cette chaire à Marc, la vingt-septième année de son règne. Kosmas croit que ce prince était du nombre de ceux qui régnèrent après Alexandre de Macédoine. Il parle de l'empire romain, comme du plus considérable qui ait été vu dans le monde; mais ce qu'il relève le plus en lui, c'est qu'il est le premier qui ait embrassé la foi de Jésus-Christ. Cette foi fut ensuite portée dans la Perse par l'apôtre Thaddée, comme on le voit dans la 1^{re} épître de saint Pierre, où il est dit : « L'Église qui est dans Babylone vous salue. » Une autre prérogative de l'empire romain, et qui marquait bien sa puissance était que toutes les nations recevaient ses monnaies, et qu'elles s'en servaient dans le commerce, n'y en ayant point d'aussi belles dans tous les autres royaumes. Kosmas croit que les anges sont employés à divers offices corporels; que les uns meuvent l'air, les autres le soleil, quelques-uns la lune et les astres, et qu'il y en a aussi qui préparent les nuées et les pluies; qu'Adam ayant mangé du fruit défendu le sixième jour de la semaine, vers midi, c'est pour cela que le Sauveur est mort le même jour et à la même heure, pour nous racheter; que l'on doit confesser qu'il est Dieu parfait et homme parfait; qu'il y a des archanges administrateurs députés à la garde de chaque nation et de chaque royaume, et que chaque homme a un ange gardien : ce qu'il prouve par cet endroit des Actes où les apôtres en parlant de saint Pierre qu'ils croyaient dans la prison dirent, en l'entendant frapper à la porte : « C'est son ange » et par cet autre de saint Mathieu : « Les anges de ces enfants voient sans cesse la face de mon Père qui est dans le ciel. »

Kosmas croit en outre que les anges ont été créés en même temps que le ciel et la terre; que Moïse a écrit par l'inspiration du Saint-Esprit, qu'il est le premier écrivain du monde; qu'avant lui on n'avait pas l'usage des lettres, que c'est Dieu qui les lui a apprises sur la

¹ Gardthausen, *Catal. codd. sin.*, p. 241. — ² *Introd.*, p. 19 sq.

montagne du Sinaï. En quoi Kosmas se trompe évidemment, puisqu'avant que Dieu donnât la loi à Moïse sur la montagne du Sinaï, il lui avait ordonné de mettre par écrit la victoire remportée sur les Amalécites, ainsi qu'on le lit dans le xvii^e chapitre de l'Exode. Kosmas rapporte sur la foi d'autrui que les Perses célébraient encore chaque année la solennité de Mithra ou du soleil qu'ils adoraient comme un dieu, en mémoire de ce qui était arrivé sous le règne d'Ézéchias, à qui Dieu donna pour signe de sa convalescence la rétrogradation du soleil. En parlant de l'état du christianisme dans toutes les parties du monde, Kosmas avance qu'il existait une infinité d'églises dans la Perse, des évêques, un grand nombre de chrétiens, plusieurs martyrs et des moines. Il assure que l'on voyait encore, de son temps, les vestiges des roues des chariots de Pharaon, depuis Asserlon jusqu'aux bords de la mer Rouge où son armée fut noyée; que pendant que les Israélites furent dans le désert, Dieu se servit du repos qu'ils y avaient pour leur faire apprendre les lettres, qu'il avait lui-même enseignées à Moïse; qu'étant sur les lieux, il avait vu aux endroits des stations ou demeures différentes des Hébreux dans ce désert, de grosses pierres descendues des montagnes, sur lesquelles on lisait ces mots en lettres hébraïques : « Départ d'un tel endroit par une telle tribu, en tel mois, telle année »; que les voyageurs de son temps avaient coutume de faire de semblables remarques dans les hôtelleries par où ils passaient; que les lieux où les Israélites avaient passé étaient remplis d'inscriptions que l'on voyait encore; qu'ils avaient communiqué l'usage des lettres aux Phéniciens leurs voisins, dans le temps que Cadmus régnait à Tyr; que ce prince avait communiqué cet usage aux Grecs, d'où il est passé dans toutes les nations. Kosmas observe que personne n'est baptisé sans faire auparavant profession de croire en la Sainte-Trinité, et à la résurrection de la chair, et que sans le baptême aucun n'est admis au nombre des fidèles et des chrétiens; que Dieu n'a fait sa demeure dans les prophètes, qu'en partie et à certains égards; mais qu'il est tout entier, pleinement et universellement dans Jésus-Christ qui est né de Sem, fils de Noé, selon la chair. Il enseigne que David est l'auteur des cent cinquante psaumes; qu'il les a composés par l'inspiration du Saint-Esprit; qu'ils sont en vers et propres pour être chantés en musique et au son des instruments.

D'après Kosmas, Moïse est auteur du Pentateuque; Josué du livre qui porte son nom; Salomon des Proverbes, des Cantiques et de l'Ecclésiastique; que saint Paul écrivit en hébreu l'épître qu'il adressa aux Hébreux, et qu'elle fut traduite en grec ou par saint Luc ou par saint Clément; que saint Mathieu composa aussi son évangile en hébreu; que l'on donnait aux nouveaux baptisés le corps et le sang de Jésus-Christ; que quoique les Juifs lisent Moïse et les prophètes, ils ne comprennent pas ce qui a été dit du premier avènement du Sauveur; que les hérétiques qui nient que la nature humaine en Jésus-Christ soit parfaite, qu'elle ait une âme raisonnable, ou qui nient qu'il soit Dieu et égal au Père, sont déchus du salut éternel, dont l'espérance est réservée à ceux-là seuls qui croient qu'il n'y a qu'un Dieu en trois hypostases ou personnes, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et confessent que la Sainte-Trinité est consubstantielle, et d'une égale puissance et dignité.

Après avoir cité presque tous les livres canoniques dans le cours de son ouvrage, Kosmas déclare qu'il passe sous silence les Épîtres catholiques, disant que l'Église, dès les premiers temps, les mettait au rang des Écritures douteuses. La preuve qu'il en donne est que ceux qui ont commenté les Livres saints, n'ont tenu aucun compte de ces Épîtres; que ceux qui ont

dressé les canons des divines Écritures, n'y ont point mis ces épîtres, et qu'ils les ont placées parmi les livres d'une autorité incertaine, savoir : saint Irénée, Eusèbe de Césarée, saint Athanase, saint Amphiloque et Séverien de Gabales. Il ajoute que plusieurs disaient qu'elles étaient, non des apôtres, mais de quelques prêtres particuliers; qu'Eusèbe de Césarée assurait que la seconde et la troisième de saint Jean étaient d'un prêtre de ce nom, dont le tombeau se trouvait à Éphèse, de même que celui de saint Jean l'Évangéliste, que cet historien, de même que saint Irénée ne reconnaissait que la 1^{re} de saint Pierre et la 1^{re} de saint Jean comme étant véritablement des apôtres; que d'autres admettaient aussi celle de saint Jacques, mais que quelques uns les recevaient toutes; qu'on n'en trouvait que trois chez les Syriens, savoir : l'Épître de saint Jacques, la 1^{re} de saint Pierre et la 1^{re} de saint Jean. Il y a dans tout ce discours de Kosmas peu d'exactitude; et il se trompe manifestement lorsqu'il dit qu'aucun des anciens n'avait commentés ces épîtres. (Voir LIVRES CANONIQUEs.)

Kosmas remarque encore que le prêtre après avoir prié dans la célébration des mystères pour les fidèles vivants, priait aussi pour les morts, en demandant à Dieu de leur accorder le repos, et de ressusciter leur chair au jour qu'il avait résolu de le faire, suivant ses promesses qui ne peuvent être fausses.

Entre les Pères dont il cite les ouvrages, pour montrer qu'ils pensaient comme lui sur la figure du monde, Kosmas met Philon, évêque de Carpathie, à qui il attribue un commentaire sur le Cantique des cantiques, et sur l'ouvrage des six jours de la création. Philon disait dans le premier, que le Fils de Dieu avait pris l'homme par son incarnation; mais qu'en échange il s'était depuis donné à l'homme, en lui donnant sa sainte chair à manger dans la communion. Il met encore Théodose, successeur de Timothée le Jeune, sur le siège d'Alexandrie, et Timothée lui-même. Il rapporte trois passages de trois sermons différents de Théodose, et six passages de six sermons de Timothée. Dans le iv^e qui fut prêché dans l'église de Quirinus à Alexandrie, Timothée dit de Jésus-Christ, que parce qu'il était Dieu et homme tout ensemble, il a prouvé l'un et l'autre par ses œuvres, en sorte que cela ne pouvait être ignoré de ceux qui en étaient témoins.

Kosmas emploie son onzième livre à faire la description des animaux les plus rares qu'il avait vus dans les Indes et dans l'Éthiopie. Il y parle aussi des poissons de mer, entre autres du dauphin et de la tortue, dont il dit avoir mangé, et de quelques arbrisseaux qui portent des graines odoriférantes, comme du poivre et du girofle.

Dans le douzième livre, il rapporte les noms des anciens écrivains profanes qui ont cité quelque chose des livres de Moïse et des prophètes; il parle de la version des Septante que Ptolémée Philadelphie aurait procurée. A propos du xxxix^e chapitre du Deutéronome où il est dit que pendant quarante années de séjour au désert les vêtements et les souliers des Israélites ne s'usèrent point, Kosmas dit que cela ne doit pas s'entendre à la lettre, mais que Moïse veut dire que les Juifs ne manquèrent de rien parce que des marchands venus d'ailleurs leur fournissaient les choses nécessaires. Enfin Kosmas place le paradis terrestre dans une terre qu'il suppose être au delà de l'Océan. Il croit que Zacharie, père de Jean-Baptiste, était grand-prêtre. Il dit qu'à Jérusalem on célébrait la naissance du Sauveur le jour de l'Épiphanie, le 6 du mois de janvier, mais que pour éviter la confusion, l'Église ordonna de mettre douze jours d'intervalle entre ces fêtes.

V. LA COSMOGRAPHIE DE KOSMAS. — Jusqu'à l'étude que Letronne consacra à Kosmas, en 1834,

sa *Topographie* n'avait guère paru intéressante que par quelques détails curieux sur l'Inde, et particulièrement sur les inscriptions qu'il avait copiées à Adoulis; tout ce qu'on en lisait dans plusieurs ouvrages géographiques pouvait être considéré comme un simple extrait de la préface de Montfaucon. Cependant, suivant la remarque de Letronne, le fond même de ce livre le rend un des plus curieux de l'époque où il a été composé. Le but principal de l'auteur a été d'établir le seul système cosmographique qui lui semblait orthodoxe et conforme au sens littéral de la Bible. La partie astronomique de ce système est absurde; la partie géographique est remplie de notions fausses et d'idées extravagantes; telles quelles elles seraient négligeables si elles ne nous représentaient qu'une opinion individuelle; en réalité elles nous offrent les opinions répandues parmi les fidèles vers les débuts du VI^e siècle.

Kosmas attaque très vivement ce qu'il appelle les *hypothèses grecques*, c'est-à-dire les opinions alexandrines sur la sphéricité de la terre et l'existence des antipodes. Il se flatte de démontrer d'abord sans réplique que l'Écriture est formellement contraire à ces dangereuses idées, et il croit le prouver en relevant l'absurdité d'une imagination d'après laquelle les hommes peuvent vivre la tête en bas et les pieds en haut, et la pluie tomber des quatre points de l'horizon diamétralement opposés. Ces arguments datent de loin, et en tout temps ils ont été trouvés fort bons. Plutarque les place déjà dans la bouche d'un de ses interlocuteurs, et ils continuent à reparaitre de siècle en siècle, depuis Lactance et saint Augustin, jusqu'au moment où la découverte de l'Amérique et le voyage autour du monde de Magellan vinrent pour toujours réduire au silence les adversaires des antipodes.

Selon Kosmas, la terre est une surface plane entourée de l'océan : au delà s'étend une autre terre que les hommes habitaient avant le déluge, mais où ils ne peuvent plus pénétrer maintenant. Cette terre est entourée de hautes murailles, sur lesquelles le firmament, comme une voûte immense, vient s'appuyer de tous côtés. Ainsi, le monde ne ressemble pas mal à un coffre dont la terre serait le fond, et le ciel le couvercle.

Voici maintenant comme l'auteur soutient ce singulier système.

Saint Paul, par les mots *τὸ ἅγιον κοσμικόν*, désigne le tabernacle élevé par Moïse dans le désert. Ici les commentateurs conviennent que le mot *κοσμικός* signifie simplement *terrestre*, par opposition à *céleste*. Mais, au temps de Kosmas, et auparavant, plusieurs interprètes de l'Écriture, entre autres Théodoret, donnaient à ce mot le sens de *fait à l'imitation du monde*. Kosmas qui adopte cette interprétation, ne manque pas d'admettre en conséquence que le tabernacle était une représentation du monde; dans ce cas, la forme du premier étant comme celle du second devait l'être nécessairement. Les textes de l'Écriture à la main, il n'a pas de peine à prouver que le tabernacle avait tout juste la figure d'une grande caisse une fois plus longue que large, et conséquemment que telle doit être la forme de l'univers. Il s'étaie principalement des passages d'Isaïe : « Je suis Celui qui a posé le ciel comme une voûte; Je suis Celui qui a étendu le ciel comme une tente »; et de cet autre de Job : « J'ai incliné le ciel sur la terre. »

Quant à la terre elle-même, Kosmas donne pour certain qu'elle ressemble à une table ayant une longueur double de sa largeur. Il la compare à la table

des pains de proposition placée dans le tabernacle : « Peut-on douter de la justesse de cette comparaison, nous dit-il, quand on voit qu'à chacun des quatre angles de cette table, il y avait trois pains de proposition, symbole évident des trois mois de chaque saison? Et d'ailleurs les quatre angles de cette table ne sont-ils pas des emblèmes évidents des solstices et des équinoxes? »

Ainsi Kosmas ne le cédait pas beaucoup sur l'article des allégories à d'autres docteurs chrétiens ou juifs, qui en avaient puisé le goût chez les Alexandrins. Cette manière forcée de rendre compte de la disposition du tabernacle rappelle naturellement que Josèphe¹ veut trouver dans certaines dispositions de ce lieu saint des emblèmes de ce genre, tels que ceux des douze mois de l'année, de la terre, de la mer, du ciel, des planètes et des quatre éléments, toutes choses auxquelles Moïse n'avait probablement jamais pensé; de même Philon², ainsi que Clément d'Alexandrie³ voyait dans les diverses parties de l'ancien temple de Jérusalem, et jusque dans les ornements du grand-prêtre, des symboles qui se rapportaient à toute la nature, et principalement à ses parties les plus apparentes, le ciel, la terre, le soleil, la lune, les signes du zodiaque, etc. Cette manie d'interprétation symbolique gagna aussi les théologiens du Moyen Âge; car, lorsque Galilée eut découvert les quatre satellites de Jupiter, qui augmentaient le nombre connu des planètes, on opposa d'abord à sa découverte les sept chandeliers d'or de l'Apocalypse et le chandelier à sept branches du tabernacle, et jusqu'aux sept Églises d'Asie Mineure⁴, symboles divins, assurait-on, du nombre auquel la Providence avait voulu porter les planètes, et qu'on ne pouvait augmenter sans craindre de blesser la foi.

Le monde de Kosmas, ou ce grand coffre oblong qu'il appelle ainsi, se divise, selon lui, en deux parties : la première, séjour des hommes, s'étend depuis la terre jusqu'au firmament, au-dessous duquel les astres font leurs révolutions; là séjournent les anges, qui ne s'élèvent jamais plus haut. La seconde s'étend depuis le firmament jusqu'à la voûte supérieure qui couronne et termine le monde. Sur le firmament reposent les *eaux du ciel* : au delà de ces eaux se trouve le royaume des cieux, où Jésus-Christ a été admis le premier, frayant la route de vie à tous les chrétiens.

Après avoir fait de l'univers un grand coffre divisé en deux compartiments, il restait à expliquer les phénomènes célestes, tels que la succession des jours et des nuits, et les vicissitudes des saisons.

Voici l'explication orthodoxe de Kosmas. Il considère la terre ou cette table oblongue circonscrite par de hautes murailles comme divisée en trois parties : 1^o la terre habitable, qui en occupe le milieu; 2^o l'océan, qui environne cette terre de toutes parts; 3^o une autre, qui entoure l'océan, terminée elle-même par ces hautes murailles sur lesquelles vient s'appuyer le firmament. Chacune de ces divisions pourrait être l'objet d'un examen particulier. Nous ne nous occupons ici que de l'ensemble. Or, selon Kosmas, la terre habitable va toujours en s'élevant du Midi au Nord, en sorte que les contrées australes sont beaucoup plus basses que les boréales. « C'est pour cela, nous dit-il, que le Tigre et l'Euphrate, qui coulent du Nord au Sud, ont un cours plus rapide que le Nil qui va dans le sens contraire. Tout à fait au Nord, il existe une grande montagne conique derrière laquelle se cachent le soleil, la lune et tous les astres, qui exécutent leur cours le long de la voûte céleste, et en dehors de ces hautes

¹ *Antiq. judaicae*, III, viii, 7, édit. Havercamp, t. I, p. 155, 156. — ² *De somniis*, I, 37; *De vita Mosis*, III, 12; *De Monarchia*, II, 5, édit. Mangey, t. I, p. 654, t. II, p. 152.

226. — ³ *Stromate*, I, V, édit. Potter, p. 664-669. — ⁴ Delambre, *Hist. de l'astronomie moderne*, t. I, Discours préliminaire, p. xx.

murailles qui circonscrivent la terre. Par leurs mouvements obliques, ces astres ne passent jamais au-dessous de la terre; ils ne font que tourner autour de la grande montagne qui les cache à notre vue. Selon que le soleil s'éloigne ou s'approche du Nord, et conséquemment selon qu'il s'abaisse ou s'élève dans le ciel, il disparaît derrière la montagne en un point plus ou moins éloigné de sa base, et demeure éclipsé plus ou moins de temps : de là l'inégalité des jours et des nuits, et la vicissitude des saisons. Du reste, Kosmas admet que non seulement le soleil et la lune, mais tous les astres, sont conduits chacun par des puissances spirituelles, par des anges, qu'il compare à des *lampadophores*; en sorte que les mouvements de ces astres sont dus à une *cause intelligente* qui préside à chacun d'eux. Ce sont encore des puissances angéliques qui préparent la pluie, rassemblent les nuages et président aux vents, à la rosée, à la neige, à la chaleur, au froid, en un mot à tous les phénomènes météorologiques. »

Tel est en substance le système de Kosmas. On peut facilement décider si quelque partie de ce système lui appartient en propre, ou bien si toutes les idées dont il se compose étaient plus ou moins répandues avant lui parmi les docteurs chrétiens. Il nous apprend lui-même qu'il ne l'a pas tiré de son propre fonds. « Ce n'est pas, dit-il, d'après ma propre opinion et mes propres conjectures que j'ai exposé la forme du monde; c'est principalement d'après les leçons orales d'un homme divin et d'un grand maître, Patrice; il vint ici du pays des Chaldéens, accompagné de son disciple Thomas d'Édesse, qui le suivait partout dans ses voyages. C'est lui qui m'a fait connaître la vraie et pieuse doctrine, et maintenant il a été promu au siège épiscopal de toute la Perse. »

Tout ce qu'il faut conclure de ce texte, c'est que le moine d'Alexandrie tenait son système d'un chrétien de Babylone, appelé Patrice, et que le maître ne méritait guère les pompeux éloges de son disciple. Mais ce système n'appartenait pas plus à l'un qu'à l'autre comme on peut s'en convaincre en remontant à ses origines.

1. De la pluralité des cieux. — D'abord l'idée d'un double ciel qui divise le monde en deux compartiments n'est que la conséquence de plusieurs textes de la Bible entendus à la lettre. On la trouve en conséquence dans beaucoup d'ouvrages des premiers siècles du christianisme.

La plupart des docteurs chrétiens, expliquant littéralement les expressions de *cieux*, de *ciel des cieux*, dans plusieurs passages des Livres saints, et de *troisième ciel*, dont se sert l'apôtre saint Paul, crurent à l'existence de plusieurs cieux¹. D'autres, tels qu'Origène, prenant au figuré les mêmes expressions, prétendaient qu'on ne saurait trouver dans les Livres saints canoniques la preuve qu'il existe sept cieux², ou même un nombre de cieux déterminé. Mais cette opinion n'eut pas beaucoup de partisans. On s'accorda en général, à reconnaître la pluralité des cieux; on différa seulement sur leur nombre et leur disposition. Les uns (comme saint Hilaire) crurent téméraire d'en fixer le nombre³; d'autres, se conformant aux idées de la philosophie païenne, en admirèrent sept, huit, neuf ou même dix⁴. Ils les concevaient comme des hémisphères concentriques qui venaient s'appuyer sur la terre⁵, et à chacun desquels ils donnaient différents noms : Bède les met dans cet ordre : *aer, æther, olympus, spatium ignæum, firmamentum, cœlum ange-*

lorum, cœlum Trinitatis. Raban Maur nous a conservé une autre classification qui comprend, outre *cœlum Trinitatis*, sept cieux, savoir : *empyreum, cœlum aquæum sive chrystallinum, firmamentum, spatium ignæum, olympum, cœlum æthereum, cœlum æreum*.

Dans les deux listes de Bède le Vénérable et de Raban Maur, on aura remarqué l'*Olympe*, qui occupe la place entre l'éther et la matière ignée. C'est encore le reflet d'une ancienne opinion. Dans un passage très remarquable de Stobée, qui a été regardé par les meilleurs critiques comme étant capital pour la connaissance du système cosmologique de Philolaüs, on voit que ce philosophe donnait le nom d'*Olympe* à l'extrémité supérieure de l'univers, composée de feu, comme le centre de cet univers⁶. C'est, pensons-nous, en parlant de cette idée de Philolaüs que certains commentateurs d'Homère, au rapport de Plutarque, prétendaient d'après un vers de l'Iliade (xv, 192), que ce poète admettait la division de l'univers, en cinq parties ou mondes, savoir : l'*Olympe*, le ciel, l'air, l'eau, la terre, cette dernière occupant la partie inférieure, tandis que l'*Olympe* était situé à la partie supérieure; là, comme dans le système de Philolaüs selon ces commentateurs, l'*Olympe* était évidemment la matière éthérée. C'est à cette division de l'univers en cinq parties que saint Basile fait allusion dans un passage de son *Hexaméron*⁷. D'autres, confondant le ciel et l'éther, n'admirent que quatre parties, l'éther l'air, l'eau et la terre⁸; et l'on voit par un passage d'Achilles Tatius, que les trois premières parties étaient censées former des sphères concentriques qui enveloppaient celle de la terre⁹.

Il est possible que l'interprétation citée par Plutarque appartienne à quelque pythagoricien, qui aura voulu expliquer Homère par les doctrines de l'École; il paraît, en effet, et cette application du nom de l'*Olympe* en est elle-même une preuve, que les pythagoriciens ont cherché, de fort bonne heure, à rattacher leurs systèmes sur la physique du monde aux traditions poétiques et religieuses. Ainsi Philolaüs supposait que le centre du monde était occupé par le feu, autour duquel tournaient dix corps, savoir : le ciel étoilé, les cinq planètes, le soleil, la lune, la terre et l'antichthone, ou *terre opposée*, qui leur servait à expliquer les éclipses, système qui, pour le rappeler en passant, n'a rien de commun avec celui de Copernic. Philolaüs, rapportant ce système aux idées religieuses¹⁰, donnait au feu central le nom de *Vesta*, de *mère des dieux*¹¹, d'*habitation de Jupiter*. Enfin, au témoignage d'Aristote, quelques-uns des pythagoriciens rattachaient l'existence de la voie lactée à la course de Phaéton dans le ciel.

Il paraît vraisemblable que l'*Olympe* de Bède et de Raban Maur remonte à l'opinion de Philolaüs; seulement on voit que ces auteurs ou ceux qu'ils ont copiés ne l'ayaient pas comprise, puisqu'ils distinguaient l'espace igné de l'*Olympe*, tandis que, dans l'opinion de Philolaüs, cet *Olympe* était précisément l'espace igné; mais ce n'est pas la seule fois que les docteurs chrétiens ont emprunté aux anciens leurs opinions sans les bien comprendre.

D'autres Pères de l'Église interprétèrent différemment les textes de la Bible sur ce sujet. Laissant de côté le troisième ciel de saint Paul, qu'ils entendaient d'une manière toute figurée et même symbolique¹², ils s'en tinrent à la Genèse et n'admirent qu'un double ciel. C'est cette opinion que Kosmas a adoptée. Sa

¹ S. Hilaire, *In psalmos*, cxxvi, 2; S. Basile, *In Hexamer.*, iii, 24. — ² Origène, *Contra Celsum*, l. vi. — ³ S. Hilaire, *loc. cit.* — ⁴ S. Augustin, *In Genesim*, xii, 57. — ⁵ Tels que les manichéens, Beausobre, *Histoire des manichéens*, t. ii, p. 366. — ⁶ Bœckh, *Philolaüs*, p. 99.

— ⁷ Homil. I. in *Hexamer.*, ii. — ⁸ S. Augustin, *De civit. Dei*, l. vii, c. vi. — ⁹ Achilles Tatius, *Isag.*, c. xxi. — ¹⁰ Ideler, *Ueber das Verhältniss des Copernicus zum Allerthum*, dans *Museum der Allerthum-Wissenschaft*, t. ii, p. 408. — ¹¹ S. Augustin, *In Genes.*, xii, 67.

division du monde en deux compartiments ou deux étages, l'un supérieur, l'autre inférieur, paraît avoir été adoptée assez généralement. Elle était énoncée par Diodore, évêque de Tarse (en 378) dans un livre dont Photius nous a donné un extrait ample et curieux¹. Ce père y combat les partisans de la sphéricité du ciel et de la terre. Il dit, dans un endroit : « Il y a deux cieux, l'un visible et l'autre invisible et placé au-dessus : le ciel supérieur fait en quelque sorte l'office de toit par rapport au monde, comme l'inférieur par rapport à la terre; et celui-ci sert en même temps de sol et de base au premier². » Sévérien, évêque de Gabale vers la même époque, parle également du ciel supérieur, qu'il dit être le *ciel des cieux* de David, et il compare le monde à une maison à double étage, dont la terre serait le rez-de-chaussée; le ciel inférieur qui sert de lit aux *eaux célestes*, le plafond; et le ciel supérieur le toit. Eusèbe de Césarée, dans son commentaire sur Isaïe, et l'auteur des *Quæstiones et responsiones*, mises à la suite des œuvres de saint Justin, admettent la même disposition; c'est tout juste celle qui résulte de la description de Kosmas, puisqu'il se figurerait l'intervalle d'un ciel à l'autre comme formant une espèce de compartiment dont le ciel inférieur était le fond et le supérieur le couvercle. On peut en dire autant de saint Basile³. Il admettait que la surface supérieure du premier ciel est plate, tandis que la surface inférieure, celle qui est tournée vers nous, est en forme de voûte. Il expliquait de cette manière comment les *eaux célestes* pouvaient s'y tenir et y séjourner. Ce saint Père défend cette disposition contre les objections que les païens auraient pu y faire; il leur demande en quoi l'existence d'un double ou même d'un *triple ciel* serait plus difficile à comprendre que celle de leurs sphères, « qu'ils disent être disposées comme des seaux de diverses grandeurs emboîtés les uns dans les autres⁴. » Allusion assez fine à un passage de Platon⁵.

Selon Kosmas, le ciel inférieur était séparé du supérieur par les *eaux célestes*. Pour cette disposition, il se fonde sur des textes de Moïse : *Fiat firmamentum medio aquarum, et dividat aquas ab aquis. Et fecit Deus firmamentum divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum*⁶. Il y ajoute d'autres textes tirés de la Genèse et des Psaumes⁷.

Plusieurs Pères refusèrent de s'attacher à la lettre de ces textes, et Origène, par exemple, prétendit que par les eaux placées au-dessus du firmament, il fallait entendre certaines *classes d'anges*; opinion que saint Augustin combat fortement⁸. Le plus grand nombre des Pères s'en tint au sens littéral de ces textes; et bien qu'ils sentissent toutes les difficultés d'une telle disposition, comme on le voit par tout ce que saint Basile⁹ et saint Augustin¹⁰ s'opposent à eux-mêmes, ils n'en crurent pas moins que les eaux célestes étaient soutenues par le firmament, qui avait des portes et des fenêtres. C'est ainsi qu'on interpréta les termes de *cataractes* ou de *fenêtres du ciel*, qui se trouvent dans la Genèse et les Psaumes¹¹; on conçut que, par ces ouvertures, les eaux du ciel tombaient sous forme de pluie, à la volonté ou par les ordres de Dieu; cette disposition, admise aussi dans la cosmographie populaire des Grecs et dont Aristophane¹² nous a donné une expression burlesque, fut regardée comme la

condition indispensable de toute cosmographie tenue pour orthodoxe¹³. Il serait difficile de dire toutes les subtilités auxquelles on eut recours pour appuyer une telle disposition, et la rendre un peu moins singulière¹⁴. Une des moins mauvaises explications qu'on imagina, fut que la divine sagesse ayant besoin de pluie pour la vie des hommes et des plantes, elle ne pouvait rien inventer de plus commode que cette couche d'eau, dont elle ménageait la chute selon le besoin de ses créatures¹⁵.

D'autres, comme saint Basile et saint Isidore¹⁶, pensèrent que Dieu avait voulu tempérer l'ardeur de la région éthérée par la froideur des eaux du ciel, ou bien empêcher que le monde inférieur ne fût brûlé par les feux qui embrasaient la partie supérieure de l'univers¹⁷. C'est encore là un souvenir de l'ancienne philosophie païenne. On a vu plus haut que l'olympé de Philolaüs était cette matière ignée, placée à l'extrémité supérieure de l'univers; Parménide, Héraclite, Strabon et les stoïciens croyaient que l'éther, ou la partie la plus élevée du monde, était une matière enflammée par la rapidité du mouvement diurne; Anaxagore surtout s'était attaché à cette opinion, et l'on tirait même de cet état présumé de l'éther l'étymologie de son nom. Les anciens philosophes avaient été conduits sans doute à cette idée par la simple analogie tirée d'un phénomène très ordinaire : savoir, l'inflammation des matières combustibles et l'échauffement des pierres et des métaux par le frottement; ils en conclurent que l'éther, frotté si violemment par le mouvement rapide de la voûte solide du ciel, devait être une matière en état d'incandescence. Cette théorie, qui fut reçue, et, pour ainsi dire, remise en circulation par les néoplatoniciens, comme on le voit dans Plotin¹⁸, passa de leur école dans les livres des saints Pères, entre autres, de saint Augustin, qui s'en servit pour expliquer l'existence des *eaux célestes*¹⁹. Ce grand saint, toutefois, ne se dissimulait pas combien cette disposition était contraire aux plus simples notions du bon sens. Mais comme elle était appuyée par des textes dont le sens littéral lui paraissait seul admissible, il finit par conclure que, de quelque manière que l'on pût concevoir l'existence d'une couche d'eau sur le firmament, il fallait nécessairement qu'elle y fût : *Quoquomodo autem et qualeslibet aquæ ibi sint, esse eas ibi minime dubitemus*; car, ajoute-t-il, toute la capacité de l'esprit humain doit céder à l'autorité de l'Écriture : *Major est quippe Scripturæ auctoritas, quam omnis humani ingenii capacitas*²⁰.

2. De la place occupée par les anges dans le monde physique. — L'idée que les anges occupaient une place intermédiaire entre le ciel et la terre, n'est pas non plus particulière au système de Kosmas et de Patrice. C'était l'opinion de saint Hilaire. Théodore, évêque de Mopsueste, dans son ouvrage perdu *Sur la création*, adoptait et développait la même idée. Jean Philoponus, qui la combat, déclare qu'elle n'est autorisée par aucun texte de l'Écriture, et, en effet, ni l'Ancien ni le Nouveau Testament n'en offre de trace; elle a été amenée par la nécessité d'expliquer les phénomènes; et si je ne me trompe, on a puisé à une source qui a fourni bien d'autres explications, à la source platonicienne. Platon, dans le *Banquet*, dit qu'il existe des êtres appelés *démons*, intermédiaires entre l'homme et la Divinité, qui transmettent aux dieux, les vœux et

¹ Photius, *Biblioth.*, cod. ccxxiii. — ² Id., *ibid.* — ³ Homil., III, in *Hexamer.*, III. — ⁴ *Ibid.*, 4. — ⁵ De Re publ., x. Parménide dans le même sens, comparait les plans de ces sphères à des couronnes concentriques. Pseud. Plat., De Plac. phil., II, 7. — ⁶ Genes., I, 6. — ⁷ Ps., lxxvii, 23; ciii, 3; cxlviii, 5. — ⁸ De civit. Dei, I, XI, c. xxxiv. — ⁹ Homil., III, in *Hexamer.*, VII. — ¹⁰ In *Genesim*, II, 4. — ¹¹ Gen., VII, 11; VIII, 2; Psalm., lxxvii,

27. — ¹² Nub., vs. 372. — ¹³ Quæst. et respons., xciii; Théophile, Ad Autolyicum, II, 9. — ¹⁴ Louis Vivès, Ad S. Aug., De civit. Dei, I, XI, c. xxxiv. — ¹⁵ S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, ix. — ¹⁶ L. Vivès, op. cit.; Quæst. et respons., xciii. — ¹⁷ Isidore, dans Vincent de Beauvais, *Speculum mundi*, III, 82. — ¹⁸ Plotin, *Ennéades*, III, 3. — ¹⁹ In *Genesim*, II, 5. — ²⁰ In *Genesim*, II, 9.

les prières des hommes, et aux hommes les volontés des dieux, par le moyen des oracles et des divers genres de divination, d'enchantements, de procédés magiques.

L'auteur de l'Épinomide en parle dans le même sens; il appelle ces démons une sorte de race aérienne qui occupe une place intermédiaire. Xénocrate, disciple de Platon, et dont l'Épinomide rappelle peut-être en ceci la doctrine, avait également fixé dans la région sublunaire, les êtres semi-divins, ou démons invisibles à nos yeux. C'est à la même source que Varron avait puisé l'opinion qu'il énonce en ces termes : *Inter lunæ vero gyrum et nimborum ac ventorum cacumina æreas esse animas, sed eas animo non oculis videri, et vocari heroas, et lares et genios*¹.

Apulée reproduit, dans des termes analogues, l'opinion des néoplatoniciens de son temps. Il parle de puissances moyennes, qui tiennent de la Divinité, et qui sont placées entre la terre et la haute région du ciel². C'est également la doctrine de Proclus et de Plotin. Ainsi les platoniciens anciens et nouveaux avaient placé les démons précisément là où saint Hilaire, Théodore de Mopsueste et Kosmas Indicopleustès ont depuis placé les anges.

Quant à cette autre idée de Kosmas, que des anges qu'il appelle *lampadophores* président aux mouvements des astres, selon Jean Philoponus, elle avait été admise par Théodore de Mopsueste et elle avait trouvé des partisans auxquels il n'épargne pas le sarcasme. « Que ceux, dit-il, qui se portent défenseurs du sentiment de Théodore, nous disent dans quel endroit de l'Écriture divine ils ont appris que des anges mettent en mouvement la lune, le soleil et chacun des astres, les tirant à eux attelés comme des bêtes de somme, ou les poussant par derrière comme ceux qui roulent des ballots de marchandises, ou les faisant mouvoir de ces deux manières à la fois, ou enfin les portant sur leurs épaules. En vérité qu'y a-t-il de plus ridicule que toutes ces suppositions? Comme si Dieu qui a créé le soleil, la lune et tous les astres, n'a pas pu leur imprimer le mouvement, ainsi qu'il a donné aux corps pesants et légers une tendance à se précipiter vers la terre, et à tous les êtres vivants une faculté de se mouvoir qu'ils tirent du principe d'activité qui les anime³. »

Il paraît donc que les docteurs chrétiens, partisans de l'opinion de saint Hilaire et de Théodore, concevaient de diverses manières le mouvement imprimé aux astres par les anges. Quelques-uns supposaient qu'ils les portaient sur leurs épaules, comme l'*omophore* des manichéens; d'autres, qu'ils les roulaient devant eux ou qu'ils les traînaient à leur suite. Kosmas, en assimilant les anges à des *lampadophores*, semble avoir cru que les astres ressemblaient à des flambeaux que les anges portaient à la main.

3. *De la forme du monde et du mouvement des astres.* — Quant aux traits caractéristiques du système de Kosmas, c'est-à-dire ses idées sur la forme du monde, sur les mouvements des astres autour de la partie élevée de la terre, sur les hautes murailles qui l'entourent et soutiennent le ciel, on est encore certain que ni lui ni son maître ne les avaient tirées de leur propre fonds. Nous avons fait remarquer que le sens donné par cet auteur aux mots *ἄγιον κοσμικόν* dans saint Paul, était adopté par plus d'un commentateur de cette époque. Or ce sens est, en quelque sorte, le pivot de tout le système; car, du moment qu'on admettait que le tabernacle de Moïse avait été construit à l'imitation du monde, on était nécessairement conduit

à admettre que le monde avait la forme de ce tabernacle. Aussi avons-nous vu que Sévérien de Gabale et Diodore de Tarse se figuraient le monde comme une maison à double étage, ce qui rentre tout à fait dans la même idée; ce dernier auteur achève la ressemblance en donnant au ciel, de même que Kosmas, la figure d'une tente dont la partie supérieure serait en forme de voûte. D'ailleurs, dit Photius, il cherchait à rendre compte, dans cette hypothèse, du lever et du coucher du soleil, de l'augmentation des jours et des nuits et des autres phénomènes de ce genre, et, à l'appui de ses idées, il citait des textes de l'Écriture. C'est dire assez que, dans cette partie de son livre, Diodore traitait le même sujet que Kosmas, et, d'après la figure qu'il attribuait au monde, on doit croire que ses explications ne différaient pas beaucoup de celles du moine égyptien, si elles n'étaient pas exactement les mêmes. Photius, qui ne se montre nulle part favorable à tous ces systèmes, s'exprime sur celui de Diodore avec une réserve pleine de modération et de prudence. « Diodore dit-il, appuie son opinion, du moins il le croit, sur des témoignages de l'Écriture, relatifs non seulement à la figure (du monde) mais au coucher et au lever du soleil; il recherche aussi la cause de l'augmentation et de la diminution des jours et des nuits, et s'occupe d'autres sujets de ce genre, qui n'ont rien de fort nécessaire, à mon avis, bien qu'ils aient en effet quelque connexion avec les Livres saints. Sans doute dans ce qu'il dit à cet égard, on reconnaît un homme plein de piété; mais on n'accordera pas aussi facilement qu'il se serve avec discernement des témoignages de l'Écriture. »

Jean Philoponus, en critiquant le livre de Théodore de Mopsueste, parle de la forme que cet évêque donnait au monde, qu'il se représentait comme la moitié d'un cylindre coupé longitudinalement, et ayant une longueur double de sa largeur : or, le monde de Kosmas a presque exactement cette même forme, et il présente les mêmes rapports de dimension. Ce passage, et ceux que nous avons déjà cités, semblent prouver que le système de Théodore de Mopsueste était à très peu près le même que celui que Kosmas nous fait connaître. On voit encore par ce passage de Jean Philoponus que plusieurs substituaient à la forme d'un demi-cylindre celle d'un œuf coupé par moitié, perpendiculairement à son grand axe, ce qui revient encore à peu près au même.

Il existe dans ce système un autre trait qui est inséparable des idées sur la forme du monde et sur les mouvements des astres, et qui, en conséquence, n'a pu manquer de se trouver aussi dans celui de Diodore de Tarse, de Sévérien de Gabale et de Théodore de Mopsueste. C'est l'élévation progressive de la terre depuis le Midi jusqu'au Nord, et de la *grande montagne* derrière laquelle les astres se cachent tous les soirs. Jean Philoponus fait une courte mention de cette opinion singulière : « Quant à ce que prétendent quelques-uns, dit-il, que le soleil retourne vers l'Orient, en passant le long des régions boréales, et derrière de très grandes montagnes qui le cachent, c'est une ancienne opinion absurde et ridicule. » Voilà probablement ce qu'en pensaient tous ceux qui avaient quelque teinture des sciences physiques; mais nous avons dit que certains parmi les auteurs chrétiens de cette époque y étaient tout à fait étrangers; aussi, loin d'avoir rejeté cette opinion comme ridicule, ils l'avaient accueillie dans leurs systèmes comme orthodoxe. L'anonyme de Ravenne, dans sa *Cosmographie* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *ITINÉRAIRES*), admet aussi que la terre est plate; selon lui le soleil la parcourt dans l'espace de douze heures; à la première, il se trouve au-dessus des Indiens; à la deuxième, au-dessus des Perses, et ainsi de suite jusqu'à la douzième où il atteint le point du

¹ Varron, dans S. Augustin, *De civit. Dei*, l. VII, c. vi. — ² *De Deo Socrat.*, 2^e édit. Oudendorp., p. 113. — ³ J. Philopon., *De creatione mundi*, I, 12.

ciel correspondant aux Bretons et aux Scots; et ce qui prouve, selon l'anonyme, que la terre est plate, c'est que chaque point de la terre voit le soleil pendant douze heures. Il existe dans la partie septentrionale de la terre, des montagnes derrière lesquelles cet astre se cache tous les soirs; et « si personne n'a jamais vu ces montagnes, ajoute-t-il prudemment, c'est que Dieu n'a pas voulu qu'on les vit. » Voilà une de ces raisons qui dispensent de toutes les autres.

Ceux des chrétiens qui persistaient, comme Jean Philoponus, à croire que l'Écriture n'était point contraire au système de Ptolémée, expliquaient avec facilité, dans leur sens, les textes de l'Écriture : *Deus fundavit terram super stabilitatem suam*¹ et surtout : *Deus appendit terram super nihilum*². Ils y voyaient la suspension de la terre, telle que l'entendaient Platon, Aristote et Ptolémée, c'est-à-dire l'équilibre et l'immobilité d'une sphère, également sollicitée de toutes parts. Mais ceux-là qui assuraient que la terre est plate comme une table, et qu'elle soutient le poids des cieux, étaient fort embarrassés de savoir ce qui la soutenait elle-même. Ils se tiraient d'embarras en affirmant, d'après les mêmes textes, que si la terre se soutenait toute seule dans l'espace, c'est que Dieu le voulait ainsi³ : *Nullis fulcris, sed divina potentia sustentatur*⁴.

La même théorie que celle de Kosmas est exposée dans un fragment inédit *Sur le ciel, la lune, le temps et les jours*, dont il est assez difficile de dire quel est l'auteur. On y voit que le ciel est comme une peau étendue sur l'univers, en forme de voûte, conformément aux paroles de Daniel et d'Isaïe; que la terre a la figure d'un cône ou d'une toupie, en sorte que sa surface va en s'élevant du Midi au Nord; à la partie septentrionale est la sommité du cône, derrière laquelle le soleil se cache pendant la nuit, ce qui revient assez exactement à la théorie de Kosmas ou de l'anonyme de Ravenne et des auteurs chrétiens que critique Jean Philoponus.

On connaît le texte de l'Écclésiaste : *Oritur sol et occidit, et ad locum suum revertitur : ibique renascens gyrat per meridiem, et flectitur ad Aquilonem : lustrans universa in circuitu, pergit spiritus et in circuitos suos revertitur* (1, 5). Jean Philoponus nous assure que certains auteurs voyaient, dans ce texte, la preuve que le soleil ne passe pas sous la terre quand il est couché, et s'en servaient pour établir un système tout pareil à celui que Kosmas a exposé dans son ouvrage. Jean Philoponus après avoir montré que ce texte peut facilement s'expliquer dans le système de Ptolémée, se moque de l'opinion de certains auteurs, qui prenant à la lettre les paroles de Salomon, se figurent que le soleil, arrivé le soir au terme de sa course, *sort du ciel*, glissant derrière cette voûte solide qui le cachait à nos yeux, et va regagner le Levant, où il se retrouve le matin. Il est curieux de voir, après tant de siècles, reparaître une des notions favorites de la cosmographie des poètes grecs. Cette idée, que le soleil *sort du ciel* pour aller rejoindre le point de son lever, n'est-elle pas identique avec l'ancien mythe, dont les traces se trouvent dans les fragments de Pisandre, de Mimnerne, d'Eschyle, d'Antimaque et de Phérécyde, d'après lequel Hélios sortant du ciel par la porte du Levant, parcourait obliquement l'atmosphère, jusqu'à la porte du Couchant : là il rentrait dans le ciel, et, s'embarquant avec un char, ses coursiers sur un vaisseau d'or, voguait pendant la nuit le long de cette voûte de métal, et revenait à la porte opposée.

Jean Philoponus ne nomme point celui qui avait tiré cette conséquence si singulière du passage de

Salomon. Il avait peut-être en vue Sévérien de Gabale, à moins qu'une pareille idée n'eût passé dans la tête de plusieurs. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que l'évêque de Gabale expliquait en ce sens le texte de l'Écclésiaste : « Cherchons, dit-il, où le soleil se couche, et où il va pendant la nuit? Selon les païens, il passe sous la terre; mais, selon nous, qui disons que le ciel est fait *comme une tente*, où va-t-il?... Eh bien! figurez-vous que le ciel forme une voûte au-dessus de nos têtes, que cette voûte est divisée en quatre régions, de l'Orient, du Nord, du Midi et de l'Occident. Lorsque le soleil se couche, il ne passe pas sous la terre; mais, arrivé aux limites du ciel, il court au Septentrion; là, il est caché à nos yeux comme par une sorte de mur, la masse des eaux célestes nous empêchant d'apercevoir sa course; il longe la région boréale, et va gagner l'Orient. Vous demanderez où en est la preuve. Elle est dans l'Écclésiaste du bienheureux Salomon. » — L'explication des jours et des nuits est plus curieuse encore : « Nous savons, mes frères, que le soleil ne s'élève pas toujours des mêmes endroits du ciel. A son lever, il s'approche ou s'éloigne du Midi. Approche-t-il du Midi, alors il ne gagne pas les hauteurs du ciel, il le traverse obliquement et la durée du jour est courte. Mais comme il se couche au point extrême de l'Occident, il doit parcourir pendant la nuit tout l'Occident, tout le Nord et tout l'Orient; la nuit est donc nécessairement fort longue. Lorsqu'il se lève au point milieu de l'Orient, il y a égalité dans la longueur du chemin, le jour et la nuit sont égaux : s'approchant toujours du Nord, quand il est arrivé au point extrême, il s'élève dans le ciel, et le jour est long; et comme il a pendant la nuit un petit espace à parcourir, la nuit est courte. Cette doctrine, ajoute-t-il, ce ne sont point les Grecs qui nous l'apprennent, car ils veulent que le soleil et les astres passent sous la terre, c'est l'Écriture, notre divin maître, qui nous instruit des choses, qui éclaire notre esprit. »

La théorie de Kosmas, qui nous paraît si extravagante, tire encore son origine de la philosophie grecque. Il s'appuie lui-même de l'autorité de Xénophane et d'Éphore. Pour le dernier nous ignorons si la citation est juste, mais on n'en saurait douter pour Xénophane, et même il pouvait y ajouter Anaximène. Ceux-ci furent aussi embarrassés que l'avaient été Thalès et Anaximandre pour comprendre la suspension de la terre dans l'espace. Rejetant le fluide aqueux de l'un et le fluide aériforme de l'autre, ils eurent recours tous deux à des hypothèses non moins étranges, qui nous expriment bien leur perplexité et en même temps leur complète ignorance dans la physique du monde.

Xénophane ne pouvant concevoir que l'air, quelque pressé qu'on le supposât, put supporter une masse aussi lourde que la terre, crut se tirer d'embarras en supposant qu'elle avait la forme d'un cône prolongé à l'infini dans les profondeurs de l'espace, en sorte qu'elle ne remuait pas, ne pouvant aller nulle part. L'idée de prolonger la terre à l'infini sous la forme d'un cône n'appartient qu'à lui; or le système sur le mouvement du ciel et des astres en est une conséquence inévitable. C'est donc là une combinaison sortie tout entière d'un cerveau grec. Anaximène, contemporain de Xénophane, et selon quelques-uns son disciple, adopta cette idée sur le mouvement des astres, quoi qu'il n'en eût pas besoin pour son système sur l'immobilité de la terre. Comme lui il crut que la terre est terminée au Nord par des montagnes élevées; que les astres tournent autour d'elle et non pas au-dessous. Il compara le mouvement de la voûte céleste à un bonnet qu'on ferait tourner autour de la tête, et, selon lui, s'ils disparaissent journellement à nos yeux, c'est qu'ils vont se cacher derrière les parties hautes de la

¹ Ps. ciii. 5. — ² Job., xxvi, 7. — ³ *Quest. et Respons.* cxxx. — ⁴ Vincent de Beauvais, vi, 4.

terre. C'est là fort exactement le système de Xénophane; c'est également celui de Kosmas.

Kosmas et les autres docteurs chrétiens partisans de son opinion ne manquaient pas, comme on voit, d'autorités à l'appui de leur système. Ils pouvaient à l'envie puiser dans toutes ces hypothèses où s'éleva l'imagination des Grecs avant de s'élever à l'idée de la sphéricité de la terre. Cette idée fut admise d'abord par les pythagoriciens, et elle naquit dans leur école, moins de l'observation des phénomènes dont ils ne s'occupaient guère, que de leurs vœux toutes spéculatives sur la perfection de la figure sphérique. La rondeur de la terre fut bientôt admise dans les écoles de Zénon et de Platon, et elle commença dès lors à se répandre parmi les physiciens. Elle mit enfin un terme à leur longue perplexité sur le maintien de l'équilibre de la terre. Aristote a caractérisé la vanité de toutes leurs hypothèses par cette phrase : « On pourrait s'étonner de ce que les solutions de cette difficulté n'aient pas paru à leurs auteurs plus inexplicables que la difficulté elle-même¹. »

VI. LES MINIATURES. — La transition de la miniature profane, à la miniature religieuse dans l'art byzantin est marquée, d'après M. Gabriel Millet², par une œuvre capitale la *Topographie* du Kosmas Indicopleustès. L'illustration en est représentée par trois manuscrits, l'un au Vatican (n. 699), du VII^e siècle, les deux autres à la Laurentienne (IX. 28) et au Sinaï (n. 1189) du X^e ou du XI^e siècle.

Le texte unissant aux données de la science alexandrine, cosmogonie et histoire naturelle, l'histoire et la philosophie du christianisme, l'illustration, se compose, en conséquence, de trois parties : d'abord des cartes et des dessins de la géographie de Ptolémée, puis des figures et des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, enfin des animaux et des plantes. Elle mêle les vignettes des traités didactiques aux compositions encadrées des poèmes et des histoires. Le rédacteur du Vatican écourté la première partie, supprime la troisième; les deux autres, au contraire, abrègent l'illustration de l'Écriture. Tous trois s'inspirent donc d'un original plus ancien, d'une illustration contemporaine de l'auteur, et à laquelle le texte souvent renvoie; plusieurs de ces dessins ainsi mentionnés manquent au Vatican et se retrouvent à Florence et au Sinaï. Chaque rédaction a retenu de l'original disparu ce qui l'intéressait.

C'est le Kosmas qui a fait pénétrer dans l'illustration des Bibles et des Psautiers certaines notions de la science alexandrine : la représentation de la Terre, soit en plan, soit sous la forme d'une île carrée, flanquée des quatre vents qui soufflent dans une conque, soit en élévation, sous l'aspect d'une montagne, et, dans l'un et l'autre cas, ceinte par l'Océan.

L'histoire chrétienne du monde est figurée par des personnages bibliques, soit seuls, en une attitude sculpturale, soit mêlés à l'épisode capital de leur existence. Leur choix et leur caractère marquent le parallélisme des deux Testaments, d'après l'exégèse symbolique de l'époque d'Alexandrie. C'est ainsi qu'Abel et Moïse ont pris les traits du Bon Pasteur, tandis que Melchisédech, en costume impérial, représente le grand prêtre éternel. Le sacrifice d'Isaac, l'aventure de Jonas, offrent le type de la passion et de la résurrection; l'ascension d'Élie figure celle du Christ; ou bien encore le Christ en personne, trônant dans la gloire, préside à la consécration d'Élie, à la vision d'Ézéchiel. Le Nouveau Testament est illustré dans le même esprit d'exégèse symbolique. Rien de la vie du Christ; le Christ lui-même, au milieu de ses

derniers prophètes, occupe la place de l'invité, du nouveau venu à la droite du Prodrôme, qui se dresse au centre, la croix en main, pour annoncer l'agneau de Dieu. Puis viennent les représentants du Sauveur : les évangélistes, Pierre tenant trois clefs, Paul sur le chemin de Damas, Étienne lapidé. À la fin seulement, il apparaît lui-même dans sa gloire, ressuscitant les morts sous la voûte céleste, au sommet des étages du monde, où viendront plus tard s'échelonner les personnages multiples du Jugement dernier. La seconde venue est ainsi, comme aux murs des églises, la cause finale de la théologie figurée.

Les plantes sont dessinées en coupe comme dans le Dioscoride; quant aux animaux, ils sont figurés soit immobiles, de profil, soit en mouvement (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 720, fig. 4909). Nous les retrouvons dans le *Physiologus*.

M. Ajnalov a mis en lumière certains détails qui rattachent étroitement les miniatures du Kosmas à l'art alexandrin : le groupe du lion dévorant un cheval, à la Laurentienne, est copié directement sur un exemplaire en marbre du type conservé au musée du Vatican et au Palais des Conservateurs, à Rome; les personnifications du Jourdain, du Soleil et de la Mort ont un caractère local; les Éthiopiens autour du trône de Ptolémée, les morts enveloppés comme des momies, le vase d'où jaillit la flamme pour figurer l'autel sont autant de traits que reproduisent des tissus ou des terres cuites d'Afrique. Quant aux compositions, s'il en est, telles que l'épisode de Jonas ou l'enlèvement d'Élie qui rappellent l'art des catacombes, en revanche le sacrifice d'Isaac, à en juger par un sermon de saint Cyrille (voir ISAAC), appartient à l'iconographie de l'Égypte. Certaines compositions semblent vraiment des copies de mosaïques contemporaines. Telle est, en particulier, la belle miniature en pleine page où cinq personnages : le Christ, la Vierge, saint Jean-Baptiste, Zacharie, sainte Élisabeth, sont symétriquement rangés au-dessous des médaillons contenant les images de la prophétesse Anne et du vieillard Siméon. « L'attitude de ces figures, la sérénité religieuse de leurs visages, l'or qui éclate sur le fond des nimbes et sur les vêtements, tout concourt à donner à cette miniature un aspect original et saisissant. On retrouve ici le même esprit qui a présidé à l'ordonnance d'un grand nombre de mosaïques et qui s'est perpétué dans l'art byzantin³. » C'est le style monumental se substituant à la tradition pittoresque de l'art hellénistique. Et de même certaines compositions, telles que le Jugement dernier (voir ce mot) apparaissent déjà par leur ordonnance en zones superposées, comme le prototype dont s'inspirera, malgré certaines modifications, l'art byzantin des siècles postérieurs. Les costumes enfin sont, en général, les costumes byzantins.

Quant au style même des compositions, il s'inspire d'autres principes que ceux de l'art hellénistique. Elles sont copiées sur des mosaïques ou des fresques byzantines. C'est le style monumental⁴.

À la *Topographie* est apparenté le *Physiologus*, qui lui fait certains emprunts : sous sa forme primitive, il est né dans le même pays, vers le même temps, et s'inspire du même esprit. Aussi un manuscrit illustré du IX^e siècle, conservé à Smyrne, le réunit, avec un lapidaire et deux petits traités, à deux passages de la *Topographie*, dont les miniatures ne ressemblent d'ailleurs en rien aux précédentes. Ce manuscrit B. 8 de la bibliothèque de l'Εὐαγγελικὴ σχολή à Smyrne, est une sorte d'encyclopédie de la nature à l'usage du Moyen Âge byzantin; écrit et enluminé par une même main, il provient de l'ancienne Phocée. Ce manuscrit est

¹ Aristote, *De cœlo*, II, 13. — ² G. Millet, *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps*

chrétiens, 1905, t. I, p. 214-215. — ³ C. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture*, Paris, 1879, p. 70-71.

un des rares qui nous donnent une des plus anciennes formes du texte du *Physiologus*. Il a quatre chapitres nouveaux : 9 μόσχος, 10 μονόκερως, 13 χοιρελαφος, 14 ιπποπόταμος. Ces additions ont été évidemment suggérées par le voisinage de Kosmas. La réunion des deux ouvrages n'est donc pas fortuite, mais l'intérêt particulier de ce manuscrit est dans l'illustration. Dans la rédaction comme dans les miniatures, il constitue un document original, indépendant des manuscrits du Vatican, de la Laurentienne et du Sinaï.

Un autre écrit apparenté au Kosmas est la Chronique alexandrine sur papyrus (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1546-1 53). Entre eux le rapprochement s'impose comme entre productions du même terroir. A ce propos on a proposé une distinction un peu subtile, mais soutenable néanmoins entre l'imagerie égyptienne des manuscrits illustrés alexandrins et coptes, et les miniatures asiatiques ou orientales des Pentateuques, Évangélistes et Évangiles byzantins, mérovingiens, carolingiens, irlandais et anglo-saxons¹. Une telle étude, pour être traitée avec l'ampleur voulue et conduire à des conclusions durables devrait porter non seulement sur le *Vaticanus* 699 et le *Sinaiticus* 1126, mais encore sur le *Laurentianus* IX. 28 dont l'illustration n'est pas moins copieuse et moins intéressante que celle du *Vaticanus*.

Ces trois manuscrits *Vatic.*, *Laurent.* et *Sinaït.*, sont donc des copies d'un original plus ancien, datant du siècle de Justinien et publié à Alexandrie par l'auteur lui-même. Dans l'histoire de l'art du VI^e siècle, le manuscrit de Kosmas a donc une importance extrême. Par les idées, il est nettement alexandrin, comme le marque le parallélisme des deux Testaments, conforme à l'exégèse symbolique de l'art d'Alexandrie. Par le style, il s'écarte déjà des principes de l'art hellénistique, et c'est ce qui fait son intérêt. Grâce à lui toute une série de compositions nouvelles et de types nouveaux sont entrés pour toujours dans l'iconographie byzantine; de là viennent en particulier ces types d'hommes solides, aux épaules carrées, aux mains puissantes, aux pieds bien posés, à la musculature robuste, au corps souple, se mouvant librement dans leurs amples vêtements que nous rencontrons fréquemment dans l'art du VI^e siècle et qui apparaissent comme d'origine alexandrine².

On a soutenu que Kosmas avait illustré lui-même son livre; on n'a pu en donner la preuve. Assurément il est possible que cet homme sût tenir le pinceau comme il tenait la plume, mais les raisons apportées en sa faveur ne sont pas décisives. Par exemple, au folio 12 du ms. du Vatican on voit une gazelle (fig. 4909) ou un antilope entre deux bananiers couverts de fruits; mais pourquoi l'artiste alexandrin n'aurait-il pu connaître de visu les bananes et les antilopes, on ne nous l'a pas encore dit.

Miniatures du manuscrit *Vatic.* 689, d'après *Le miniature della Topografia cristiana di Cosma Indicopleuste, codice Vaticano greco 699 coi introduzione di Mgr Cosimo Stornajolo*, in-fol., Milano, 1908.

Pl. I, fol. 15. Gazelle se grattant le bout du nez, entre deux bananiers (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 720, fig. 4909), avec cette inscription : ταυτα εἰσι τα λεγομενα μοζα οι φωνικες οι ινδρικιντοι. Ce ne sont pas des palmiers, comme on le croirait à première vue, μοζα en arabe et en syriaque correspond à la *musa paradisiaca* ou *musa sapientum* de Linnée, c'est-à-dire le bananier; les feuilles larges et non sectionnées ne sont d'ailleurs pas celles du palmier. Ici nous n'avons pas les deux perroquets perchés au-dessus de chaque arbre comme dans le ms. syriaque. Cf. J. Strzygowski, *Weltchronik*, p. 168.

Pl. II, fol. 15 v^o. Le monument d'Adoulis, une chaire de marbre blanc couverte d'inscriptions rappelant les hauts faits de Ptolémée Évergète I^{er}. Le texte de ce monument païen est étranger à nos études. Cf. Montfaucon, *Coll. nova* *Patr.*, pl. I; *L'antiquité expliquée*, Paris, 1719, t. IV, pl. I, 3; Rjedin, *Les monuments historiques de la ville d'Adoulis dans les manuscrits de l'ouvrage de Kosmas Indicopleustès* (en russe), Charkov, 1905; Leo Allatius, dans *Cod. Vatic. Barberin. gr.* 190, Lucas Holstenius, dans *Cod. Vatic. Barberin. gr.* 196, f. 77-112; Buttmann, *Museum der Alterthumswissenschaft*, 1808-1810; Salt, *Voyage to Abyssinia and travels*, London, 1814, p. 411 sq.; J. Deramey, *Les inscriptions d'Adoulis et d'Axoum*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1891, t. XXIV, p. 364 sq.; Müller, *Epigraphische Denkmäler aus Abessinien*, dans *Denkschriften der k. Akad. d. Wissenschaften Phil. hist. Klasse*, Wien, 1894, t. XLIII, p. 47; G. Dittenberger, *Orientalis graeci Inscriptiones selectae*, Lipsiae, 1903; Krencker, dans *Jahrbücher d. arch. Instituts*, Berlin, 1907, t. XXII, col. 38 sq.

Pl. III, fol. 19. La terre selon Éphore. Un rectangle orange avec une bordure dorée. Cf. Montfaucon, *Coll. nova*, col. 115-116; Piper, *Mythologie und Symbolik*, Weimar, 1851, t. II, p. 460; Marinelli, *La geografia ed i padri della Chiesa*, dans *Bullettino della Società geografica italiana*, 1882, p. 545; Müller, *Fragm. Hist. græc.*, t. I, p. 224; Miller, *Die ältesten Weltkarten*, t. VI, p. 15, 49; Pullé, dans *Studi italiani di Filologia Indo-Iranica*, Firenze, 1901, t. IV, part. 1, p. 61.

Pl. IV, fol. 38. Croix équilatérale cantonnée de volatiles : 2 paons, 2 perroquets, 2 coqs et 2 autres volatiles d'une identification incertaine.

Pl. V, fol. 38 v^o. Vue du monde pris de profil. Cela ressemble à une porte cintrée : au milieu de la hauteur un trait horizontal que supportent huit petits arcs arrondis. Cf. Montfaucon, *Coll. nova*, pl. I, 2-3; Coli, *Il paradiso terrestre Dantesco*, Firenze, 1897, p. 98; Pullé, *op. cit.*, t. IV, p. 130.

Pl. VI, fol. 39 v^o. Vue du monde en longueur et en largeur. C'est un coffre rectangulaire avec quatre poignées en forme de cintre et à claire-voie. Dans la voûte céleste, un médaillon : le Christ en buste.

Pl. VII, fol. 40 v^o. Planisphère rectangulaire; dans l'encadrement prennent place quatre médaillons occupés chacun par un ange soufflant dans une conque, ce sont les vents. Cf. Pullé, *op. cit.*, Montfaucon, *Coll. nova*, pl. I, 6; Marinelli, *op. cit.*, p. 540; Miller, *op. cit.*, p. 60; Coli, *op. cit.*, p. 96.

Pl. VIII, fol. 41 v^o. Vue de la grande montagne conique, prise du Sud. Cf. Montfaucon, *op. cit.*, pl. I, 4, 8.

Pl. IX, fol. 42 v^o. Vue de la grande montagne conique, prise du Nord. Cf. Montfaucon, *op. cit.*, pl. I, 5, 4-8; Marinelli, p. 544.

Pl. X, fol. 43. Vue du monde à l'intérieur du coffret, dans la voûte duquel se voit encore le médaillon du Christ. Cf. Montfaucon, I, 7; Peschel, *Geschichte der Erdkunde*, München, 1865, p. 89; Marinelli, *op. cit.*, p. 542; Coli, *op. cit.*, p. 99; Pullé, *op. cit.*, p. 128, 129.

Pl. XI, fol. 43 v^o. La terre et le zodiaque. Cf. Montfaucon, *op. cit.*, pl. II, n. 1.

Pl. XII, fol. 45. Moïse recevant le Décalogue, miniature très abîmée. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CXLIV, 1.

Pl. XIII, fol. 46 v^o. Le tabernacle des Israélites. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CLII, 4; Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 3-8, d'après *Laur*.

Pl. XIV, fol. 48. L'arche d'alliance avec deux séraphins; de chaque côté Abias et Zacharie; Garrucci, *Storia*, pl. CXLV, 2; Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 6.

¹ J. Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus, des Kosmas Indicopleustes und Oktateuch, nach*

Handschriften..., 1899. — J. Strzygowski, *Eine alexandrinische Weltchronik*, Wien, 1905.

Pl. xv, fol. 49. Atrium du tabernacle. Cf. Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 7.

Pl. xvi, fol. 50. Le grand prêtre Aaron. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlvi, 2, 3; Rohault de Fleury, *La Messe*, 1887, t. v, pl. 416 (une seule des deux figures), Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 9.

Pl. xvii, fol. 52. Les Israélites accompagnant l'arche. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlv, 1.

Pl. xviii, fol. 55. Abel entre trois brebis et une chèvre. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlii, 2; Kondakov, *Planches pour servir à l'histoire de l'art byzantin de l'iconographie dans les miniatures des mss. grecs*, Odessa, 1877, pl. 4.

Pl. xix, fol. 56. Hénoch et la Mort. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 2; Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 153, fig. 143; Wœrmann, *Geschichte der Kunst aller Zeiten und Völker*, Leipzig, Wien, 1905, t. II, p. 50; Muñoz, *Monumenti d'arte medievale e moderna*, Roma, 1907, fasc. 2; Kondakov, *Histoire*, t. I, p. 142 (sans la Mort); *Dictionn.*, t. vi, col. 2245, fig. 5664.

Pl. xxi, fol. 56 v°. Noé et l'arche, un corbeau et une colombe. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 3, 4; Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 2.

Pl. xxi, fol. 58. Melchisédec debout, les bras dans l'attitude d'Orant. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 3; Kondakov, *Planches*, pl. vi; Ouvaroff, *Album byzantin*, Moscou, 1890, pl. viii; Venturi, *Storia*, t. I, p. 154, fig. 144; Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 11.

Pl. xxii, fol. 59. Sacrifice d'Isaac. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 1; Ouvaroff, *Album*, pl. ix; Venturi, *Storia*, t. I, p. 157, fig. 147; J. Strzygowski, *Weltchronik*, p. 135. *Dictionn.*, t. vii, col. 1863, fig. 5980.

Pl. xxiii, fol. 60. Isaac. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 4; Kondakov, *Planches*, pl. vi; Ouvarov, *Album*, pl. x.

Pl. xxiv, fol. 60 v°. Jacob et Judas. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliiv, 4-5; Ouvarov, *Album*, pl. viii.

Pl. xxv, fol. 61 v°. Moïse recevant la Loi. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 156, fig. 145; Kondakov, *Planches*, pl. iv; Tikkanen, *Die Genesis. Mosaiken*, Helsingfors, 1889, p. 5.

Pl. xxvi, fol. 63 v°. David et Salomon. Chœurs de musiciens. Danseuses. Cf. J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, in-4°, Paris, 1873, pl. xlv; Garrucci, *Storia*, pl. cxliii.

Pl. xxvii, fol. 66 v°. Enlèvement d'Élie. Cf. D'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, pl. 34; Garrucci, *Storia*, pl. cxlvii, 1; cf. Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, t. III, p. 441, d'après le ms. du Sinaï.

Pl. xxviii, fol. 67. Osée. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlvi, 5; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxix, fol. 67 v°. Amos. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxliii, 3; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxx, fol. 68. Michée. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlix, 3.

Pl. xxxi, fol. 68 v°. Joel. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlvii, 2.

Pl. xxxii, fol. 69. Abdias. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlix, 2; Kondakov, *Planches*, pl. vi. Sur la même page. L'épisode de Jonas, deux hommes entièrement nus le jettent la tête en avant hors du navire, un animal le reçoit; dans la marge il est rejeté sur le rivage, et il dort sous le cucurbité. Cf. Garrucci, pl. cxlvii, 4.

Pl. xxxiii, fol. 69 v°. Nahum et Habacuc. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlix, 4, 5; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxxiv, fol. 70. Sophonias. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cl, 2; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxxv, fol. 70. Aggée et le temple. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cl, 3; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxxvi, fol. 71. Zacharie et Malachie. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cl, 4, 5; Kondakov, *Planches*, pl. vi. Ouvarov, *Album*, pl. x.

Pl. xxxvii, fol. 72 v°. Vision d'Isaïe. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlviii, 2; Kondakov, *Planches*, pl. viii; Diehl, *Justinien*, p. 265; Ouvarov, *Album*, pl. xi; Strzygowski, *Weltchronik*, p. 164 (*Dictionn.*, t. vii, col. 1579, fig. 5992).

Pl. xxxviii, fol. 73. Jérémie. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlvi, 4; Kondakov, *Planches*, pl. vi.

Pl. xxxix, fol. 74. Vision d'Ézéchiél. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cxlix, 1; Gruenisen, *Studi iconografici comparativi sulle pitture medioevali rom.*, dans *Archivio della reale società romana di Storia patria*, Roma, 1906, t. XIX, p. 461; Kondakov, *Planches*, pl. vi (Ézéchiél seul).

Pl. xl, fol. 75. Vision de Daniel. Daniel parmi les lions et Habacuc. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cl, 1; Diehl, *Justinien*, p. 401; Kondakov, *Histoire*, p. 147 (Daniel seul), *Planches*, pl. iv; *Dictionn.*, t. vii, col. 1243, fig. 3589.

Pl. xli, fol. 76. Anne et Siméon dans deux médaillons. En pied, de gauche à droite : Marie, Jésus, Jean Baptiste, Zacharie, Élisabeth (fig. 6533). Nous avons parlé de cette page admirable qui ne prend toute sa valeur que par les couleurs, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en comparant le frontispice et la pl. xli de la publication que nous analysons. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 1-7; Ouvarov, *Album*, pl. xii; Strzygowski, *Weltchronik*, p. 162; Diehl, *Justinien*, pl. III, p. 128; Kondakov, *Histoire*, p. 149; *Planches*, pl. v, quelques autres publications ne donnent que des « détails », alors que la miniature vaut surtout par son ensemble.

Pl. xlii, fol. 78 v°. S. Mathieu. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 9.

Pl. xliii, fol. 79 v°. S. Marc. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 10.

Pl. xliiv, fol. 80. S. Luc. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 11.

Pl. xlv, fol. 80 v°. S. Jean. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 12.

Pl. xlv, fol. 81. S. Pierre. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. cli, 8; Alemani, *De Lateranensibus parietinis*, Romæ, 1625, p. 86; Kondakov, *Planches*, pl. vi; Kirsch et Luksch, *Illustrierte Geschichte der kath. Kirche*, München, 1907, p. 167.

Pl. xlvii, fol. 82 v°. Lapidation de saint Étienne. Cf. D'Agincourt, *Histoire*, pl. 34; Garrucci, *Storia*, pl. clii, 1.

Pl. xlviii, fol. 83 v°. Conversion de saint Paul. Cf. D'Agincourt, *Histoire*, pl. 34; Garrucci, *Storia*, pl. cliii, 1; Kondakov, *Planches* (omet Ananias); Le même, *Histoire*, t. I, p. 146, incomplet, de même que Ch. Diehl, *Justinien*, p. 411; Strzygowski, *Weltchronik*, p. 147, donne les deux villes seulement; Gruenisen, *op. cit.*, p. 500, incomplet.

Cette miniature nous paraît la plus belle scène du manuscrit. Elle remplit une page entière encadrée de rouge, de jaune et d'un filet d'or. Elle interprète la scène fameuse de la conversion de l'apôtre dans quatre moments différents. En commençant par la gauche, Paul quitte la ville de ΙΕΡΟΥΣΑΛΗΜ représentée dans l'angle supérieur de la façon toute conventionnelle qu'on rencontre sur des mosaïques : deux murs rouges dans lesquels sont percées deux portes bleues et d'où émergent un certain nombre d'édifices. Lui faisant face, dans l'angle supérieur de droite et figuré avec la même indifférence de la réalité la ville de Damas, ΔΑΜΑΣΚΟΣ. D'une nuée bleue et gris partent deux traits rouges avec ces mots : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » CAOYA. CAOYA TI ME ΔΙΩΚΕΙC et, à gauche : « Je suis Jésus que tu persécutes » : ΕΓΩ ΕΙΜΙ ΙC ΩΝ ΟΙ ΔΙΩΚΕΙC. Saul a le teint animé, la barbe châtain, il porte une tunique bleue, bordée de pourpre, le pallium rosé. Il marche à pied, le visage levé vers ces deux rayons et

fait un geste de surprise. Deux adolescents imberbes lui font escorte: ΟΙ CYN ΤΩ ΠΑΥΛΩ ΠΕΡΕΛΟΜΕΝΟΙ. Jeté à terre, prostrné, le visage douloureux il ne dit que ces mots: ΤΙC ΕΙ ΚΕ; il est aveugle.

De l'autre côté, Paul converse avec un homme; Ananias, que le Christ a chargé de l'instruire et qui

Pl. LI, fol. 93. Irradiation du soleil, d'après Kosmas.

Pl. LI, fol. 96. Irradiation du soleil d'après les partisans de la sphéricité. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CLII, 2; Kondakov, *Planches*, pl. VIII.

Pl. LIII, fol. 108. Schéma du monde.

Pl. LIV, fol. 108 v°. Le tabernacle d'Israël. Cf.



6533. — Manuscrit Vatic. 639, fol. 76.

D'après C. Stornajolo, *Le miniature della topografia cristiana di Cosmas Indicopleuste*, Milano, 1908.

l'emmène à Damas, ANANIAC ΙΩΜΕΝΟC ΤΟΝ ΠΑΥΛΟΝ.

Enfin, au centre, l'apôtre ΠΑΥΛΟC dont c'est peut-être ici la plus fière figure dans toute l'antiquité chrétienne (fig. 6534).

Pl. XLIX, fol. 89. Résurrection des morts ou le Jugement dernier (voir ce mot fig. 6404). Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CLIII, 2; Kondakov, *Planches*, pl. XI; Venturi, *Storia*, t. I, p. 155, fig. 145; cf. Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 10; Strzygowski, dans *Byzant. Archiv*, II, pl. 30, d'après le ms. du Sinai.

Pl. I, fol. 89 v°. Le monde, vu par au-dessus.

Garrucci, *Storia*, pl. CXIV, 2. Montfaucon, *op. cit.*, pl. III, 3, 8.

Pl. LV, fol. 114 v°. Histoire du roi Ézéchiass. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CXLVIII, 1; *The new palaeographical Society. Facsimiles of ancient mss.*, London, 1904. t. II, pl. 24; Kondakov, *Planches*, pl. VIII.

Pl. LVI, fol. 115 v°. Rotation des astres autour de la terre. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. CLII, 3; Gruenewald, *op. cit.*, p. 483.

O. M. Dalton, *Byzantine art and architecture*, 1911, a donné d'après le ms. Sinaitique 1186, les trois figures : 268, mouvement des ciels autour de la

terre; 269, ascension d'Élie; 270, vision d'Isaïe.

J. Strzygowski, *Der Bilderkreis*, 1899 a donné d'après le ms. de Smyrne B. 8, pl. xxv : *Maria die Arche der Welt*; pl. xxvi : *Maria die Stifshütte*; pl. xxvii : *Maria der Tisch*; pl. xxviii : *Maria der*

Mundo (gr. et lat.) dans Gallandius, *Bibliotheca*, in-fol., Venetiis, 1765, t. xi. — *Christiana topographia* (gr. et lat.) dans P. G., t. LXXXVIII (1857), col. 51-470 (rééditée, Montfaucon). — *Topographie chrétienne de l'Univers* (traduite du grec et annotée par E. Charton), dans



6534 — Conversion de saint Paul.

d'après C. Stornajolo, *op. cit.*, pl. 48 (fol. 83 v°).

siebenartige Leuchter; *Maria der Stab Aarons*; pl. xxviii : *Moses auf dem Sinai vor dem brennenden Busch*; pl. xxx : *Das Himmlereich*.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — *Cosmæ monachi Ægyptii topographia christiana*, en grec, dans Bandini, *Græcæ Ecclesiæ vetera monumenta*, in-8°, Florentiæ, 1762, t. iii. — *Cosmæ christiana topographia* (gr. et lat.) dans Montfaucon, *Collectio nova Patrum et scriptorum græcorum*, in-fol., Parisiis, 1706, t. ii, p. 113 sq. — *Christiana topographia, sive Christianorum opinio de*

E. Charton, *Voyageurs anciens et modernes*, in-8°, Paris, 1854, t. ii, p. 1-30. — *Ἐκ τῆς Κοσμῆ μοναχοῦ Χριστιανῆς Τοπογραφίας, περὶ ζῶων Ἰνδικῶν, καὶ περὶ δένδρων Ἰνδικῶν καὶ περὶ τῆς Ταπρόβανης νήσου*. *Description des animaux et des plantes des Indes orientales*, (gr. et fr.), dans *Relations de divers voyages curieux*, in-fol., Paris, 1663, part. I. — Autre édition (gr. et fr.) dans M. Thévenot, *Relations de divers voyages*, in-fol., Paris, 1696, t. i. — *Κοσμᾶ Ἀγυπτίου μοναχοῦ, Χριστιανικὴ τοπογραφία*, translated and edited with

notes and introduction by J. W. Mc Crindle, in-8°. London, 1897. — *Le Miniature della Topografia cristiana di Cosma Indicopleuste. Codice Vaticano greco 699; con introduzione di Monsignor Stornaïolo, dans Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, in-fol.,

des religions, 1891, t. xxiv, p. 316-365. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, in-8°, Paris, 1910, p. 224-228, fig. 109-113. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca græca*, 1907, t. II, p. 603-617; 2° édit., t. IV, p. 251-262. — R. Garruci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato,



6535 — Calice d'Antioche. D'après G. A. Eisen, *The great chalice of Antioche*, New-York, 1923.

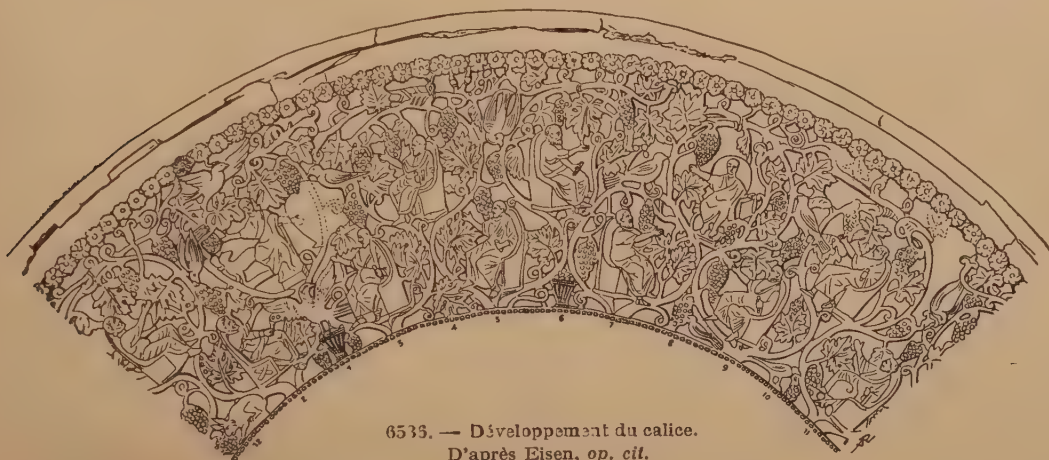
Roma, 1908, t. x, 52 p. et 64 f. — *The christian topography of Cosmas Indicopleustes. edited with geographical notes by E. O. Winstedt*, in-8°, Cambridge, 1909. — A. Alemanni, *De Lateran. parietib.*, pl. vi. — Cave, *Scriptores ecclesiastici*, 1741, t. I, p. 515-516. — Dom Remi Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 1748, t. xvi, p. 336-346; 2° édit., 1862, t. xi, p. 186-191. — O. M. Dalton, *Byzantine art and architecture*, in-8°, Oxford, 1911, p. 462-464, fig. 263-270. — J. Deramey, *Les inscriptions d'Aboulis et d'Azoum*, dans *Revue de l'histoire*

1876 sq., t. III, pl. CXLII-LCH, p. 70-83. — H. Gelzer, *Kosmas der Indienfahrer*, dans *Jahrbuch für protest. Theologie*, 1879, t. IX, p. 105-141. — Kondakov, *Histoire de l'art byzantin*, in-8°, Paris, 1886, t. I, p. 136-151, fig. des pages 142, 143, 146, 147, 149; t. II, pl. I; *Putesestvie na Sinai*, p. 137-143, pl. XXXIX-LIX. — K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinische Litteratur*, in-8°, München, 1897, p. 128, 412-414. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. III, p. 25, pl. LXXIX. — La Croze, *Hist. du christianisme des Indes*, 1724, p. 27-37. — G. Lejean, dans *Nouvelle*

biographie générale, 1856, t. XII, p. 27-32. — Letronne, *Des opinions cosmographiques des Pères de l'Église rapprochées des doctrines philosophiques de la Grèce*, dans *Revue des Deux mondes*, III^e série, t. I, 1834, p. 601-633. — G. Millet, *Cosmas Indicopleustes*, dans *L'art byzantin*, dans *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, 1905, t. I, p. 214-215. — A. Muñoz, *Monumenti d'arte medievale e moderni*, pl. II. — *New Palaeographical Society*, part. II, p. 24. — W. Schonack, *Evangelisten vierten aus Kosmas Indikopleustes in einer griechischen Evangelien handschrift*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1912, t. LIV, p. 97-110. — J. Strzygowski, *Der Bilderkreis des griechischen Physiologus, des Kosmas Indikopleustes und Oktateuch, nach Handschriften der Bibliothek zu Smyrna; bearbeitet von J. Strzygowski, mit 40 Lichtdrucktafeln und 3 Abbildungen im Texte*, in-8°, Leipzig, 1899, dans *Byzantinisches Archiv*, part. II, pl. XXV-XXIX; Le même, *Eine alexandrinische Weltchronik Text und Miniaturen eines griechischen Papyrus der*

qui se détachent au milieu d'une frondaison de vignes chargées de grappes de raisin; des oiseaux se jouent au milieu des feuillages, et l'ornement est limité en haut par une guirlande de rosettes et, en bas, par des feuilles de lotus. Le sens des figures ne peut prêter un seul instant à l'hésitation; malgré l'absence de nimbe, elles représentent le Christ, figuré deux fois, assis sur un trône, les pieds posés sur l'escabeau, et, autour de lui, les Apôtres. Le caractère chrétien ne fait pas de doute, car, auprès du Christ nous voyons le bélier (voir ce mot), et la tête du Sauveur est surmontée d'une colombe et d'un petit plat sur lequel sont représentés sept pains et deux poissons.

Cette allusion au miracle de la multiplication des pains dirige naturellement la pensée vers l'eucharistie et trouve bien sa place dans la décoration d'un calice; toutefois ce qui fait le principal intérêt de cette belle pièce, c'est le style remarquable des figures. Elles ont une physionomie individuelle si marquée, qu'elles ne peuvent être que des portraits étudiés d'après



Sammlung W. Golenischen, herausgegeben und erklärt vom Adolf Bauer und Joseph Strzygowski, mit 8 Doppeltafeln und 36 Abbildungen im Texte, dans *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, philos.-histor. Classe*, 1905, t. II, p. 135, fig. 2; p. 137, fig. 3, 4; p. 150, fig. 11; p. 162, fig. 19. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par ses monuments depuis sa décadence*, t. III, p. 42; Peinture, pl. XXXIV. — J. Tikkanen, *Die Genesis mosaiken*, in-8°, Helsingfors, 1889, p. 5, 322. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 153-157, fig. 143-147; Vivien de Saint-Martin, dans *Journal asiatique*, octobre 1863; *Histoire de la Géographie*, in-8°, Paris, 1873, p. 236. — E. O. Winstedt, *Note on Cosmas and the Chronicon paschale*, dans *Journal of theological studies*, 1907, t. VIII, p. 101-103; *Notes on the mss. of Cosmas Indicopleustes*, dans même revue, 1907, t. VIII, p. 607-614.

H. LECLERCQ.

KOUCHAKJI (Calice). — En 1910, des Arabes trouvèrent dans la vallée de l'Oronte, non loin d'Antioche, un trésor composé de six pièces dont une seule est remarquable : un calice; les autres sont : un calice de plus, trois reliures de livres et une croix processionnelle. Ces objets sont entrés dans la collection Kouchakji, à New-York.

Le calice dont nous voulons parler est en argent, de forme tronco-ovoïde, porté sur un pied bas; il mesure en hauteur 0 m. 19. Il est couvert d'ornements appliqués, consistant en deux séries superposées de figures

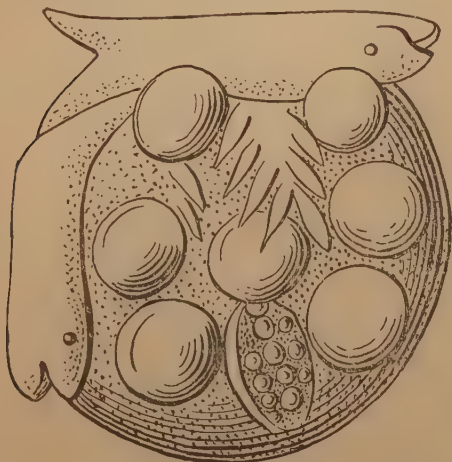
nature. L'expression du Christ, en particulier, est débordante de jeunesse, et chacun des Apôtres apparaît avec un caractère différent. La technique et le style invitent à reporter le calice Kouchakji à une bonne époque. De là à parler, comme on l'a fait, du I^{er} siècle, de l'an 50-70, de la coupe eucharistique de la Cène, il y a la distance de l'archéologie digne de ce nom à la pure fantaisie. Le plus qu'on puisse admettre, c'est que cette rare pièce d'orfèvrerie, ce vase liturgique exceptionnel remonte probablement à une date postérieure au IV^e siècle; on a proposé de le faire descendre jusqu'à l'an 500 environ; de cette façon le calice devient contemporain des autres objets faisant partie de la même trouvaille. Voici, assurément, des dates qui donnent à réfléchir. On voudrait avoir quelques indices très sûrs au sujet de la découverte; or tout ce qu'on nous apprend, c'est que la tradition locale admet qu'il a existé une grande église chrétienne à l'endroit où le trésor fut trouvé. Il y avait une communauté chrétienne riche et nombreuse à Antioche, des églises assez opulentes pour ne pas nous étonner de voir en possession de l'une d'elles ce beau calice et les autres objets mentionnés. Sur ce point, l'authenticité est possible.

Le calice en lui-même est un petit vase en argent dont la valeur est purement artistique : ses dimensions sont celles d'un vase ordinaire : hauteur 0 m. 19; plus grand diamètre à la partie supérieure 0 m. 18, diamètre le plus réduit 0 m. 13, à la partie inférieure, mais ici il a dû y avoir un choc qui a déformé le calice.

Hauteur du pied 0 m. 035, largeur du pied 0 m. 065 (fig. 6535).

L'intérieur n'a jamais été doré, l'extérieur, aussi bien la coupe que le pied, avait été revêtu d'une feuille d'or assez épaisse, dont il demeure quelques traces. On a fait usage de deux ors de couleurs différentes, or rouge pour les ciselures de la coupe, or jaune pâle pour le lotus et le pied.

Le calice est bien conservé, sauf le coup qu'il a reçu. Lors de la trouvaille, il était couvert d'une oxydation épaisse de plusieurs millimètres qui fut habilement enlevée par le restaurateur M. André à Paris. Le temps a agi sur le métal au point de le rendre aussi fragile que du verre, aussi ne peut-on manier le calice qu'avec les plus extrêmes précautions. Certaines têtes et figures sont intactes (n. 2, 4, 11), une d'entre elles a été gravement endommagée par l'oxydation (n. 10), tandis que quelques-unes semblent usées (n. 1, 8), en particulier celles du Christ et de saint Pierre.



6537. — Les sept pains et les deux poissons.
D'après *American journal of archaeology*,
1917, t. xxi, p. 78, fig. 1.

La coupe a été façonnée au marteau avec une feuille d'argent (fig. 6536) assez épaisse dont la partie supérieure a été repliée au dehors pour former une lèvre ou, si l'on veut, un col de 0 m. 01 de largeur. La décoration a été exécutée de la façon suivante : on a tracé à la pointe du canif sur une feuille d'argent le dessin choisi, qui une fois découpé a été détaché et appliqué sur la coupe par la soudure. Par places on voit encore quelques malfaçons de l'outil du découpeur. Le pied a été fait au tour.

Le bol ou la coupe intérieure a été fait sans beaucoup de soin et avec quelque précipitation. Puisqu'on a parlé du trésor de Boscoreale à propos de ce vase, il est permis de dire qu'il s'en écarte fort pour la technique. Autant les coupes de Boscoreale sont exécutées et ciselées avec un art, un goût et un soin exquis, autant nous avons ici une œuvre méritoire encore, mais d'un mérite combien inférieur. Celui qui a exécuté la coupe destinée à recevoir les applications a dû être un orfèvre sans adresse et voué aux chétives besognes ; mais pourquoi a-t-on recouru à lui ? pourquoi l'artiste qui a découpé la décoration s'est-il contenté d'un collaborateur aussi médiocre ? Il ne nous l'a pas dit. Peut-être était-ce une coupe qui avait été, nonobstant sa simplicité extrême, à l'usage d'un personnage illustre : on se contentait de l'embellir, on ne la retouchait pas ?

La décoration forme douze médaillons dans chacun

desquels se voit un personnage assis. Le bois, les feuilles et les fruits d'une vigne font tout le cadre de cette décoration, dans laquelle on remarque des colombes, des limaçons, un lapin ou un lièvre, des papillons et des sauterelles. Un aigle plane sur une ciste contenant les pains eucharistiques. Au-dessus le Christ imberbe désigne les sept pains et les deux poissons de la main droite, au-dessus encore on voit une colombe figurant l'Esprit-Saint. Au-dessous de la lèvre du calice on voit une bande composée de cinquante-sept rosettes d'égales dimensions. Cette série est interrompue par un objet de mêmes dimensions qui paraît être une étoile. Le plat des sept pains et des deux poissons mérite une reproduction séparée (fig. 6537).

En somme nous avons ici un vase liturgique dont l'authenticité paraît certaine, la symbolique et la technique ne soulèvent pas d'objection, mais il semblerait imprudent de reporter cet objet à une date antérieure au III^e siècle et peut-être même au IV^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — G. A. Eisen, *Preliminary report on the great chalice of Antioch containing the earliest portraits of Christ and apostles*, dans *American Journal of archaeology*, 1916, t. xx, p. 426-437, pl. xix ; Le même, *The plate on which seven loaves and two fishes on the great chalice of Antioch*, dans même revue, 1917, t. xxi, p. 77-79 ; Le même, *The date of the great chalice of Antioch*, dans même revue, t. xxv, p. 169-186. — J. A. Montgomery, *A note on the great chalice of Antioch*, dans même revue, t. xxv, p. 80, 81. — L. Brehier, *Les trésors d'argenterie syrienne et l'école artistique d'Antioche*, dans *Gazette des Beaux-arts*, 1920, V^e période, t. I, p. 175. — G. A. Eisen, *The great chalice of Antioch on which are depicted in sculpture the earliest known portraits of Christ, Apostles and Evangelists*, 2 vol. in-fol., New-York, 1923. Le commentaire est négligeable ; les planches sont utiles, quelques-unes indispensables ; l'éditeur a attribué aux différents personnages des noms propres, or le métal ne porte ni inscriptions ni symboles qui — sauf pour le personnage du Christ — autorisent ces attributions ; celles-ci relèvent donc moins de l'archéologie que de la divination. Sous cette réserve, voici l'énumération des planches avec les identifications conjecturales qui servent à les désigner. Pl. I, saint Luc ; II, saint Jacques le Mineur ; III, Jésus-Christ [attribution certaine] ; IV, Jésus-Christ (détail de la précédente, voir *Dictionn.*, au mot IMPOSITION DES MAINS, t. VII, col. 400 pl. h. t.) ; V, Jésus-Christ (agrandissement de la précédente) ; VI, saint Pierre ; VII, saint Pierre (détail de la précédente, voir *Dictionn.*, au mot IMPOSITION, pl. h. t.) ; VIII, saint Pierre (agrandissement), les deux clefs croisées sur la chaise de l'apôtre ne sont visibles qu'à New-York ; IX, saint Paul ; X, saint Paul (détail) ; XI, saint Paul (agrandissement) ; XII, XIII, XIV, saint Jude, détail et agrandissement ; XV, XVI, XVII, saint André, détail et agrandissement ; XVIII, XIX, XX, saint Luc, détail et agrandissement ; XXI, XXII, XXIII, saint Marc, détail et agrandissement ; XXIV, XXV, XXVI, Jésus-Christ, détail et agrandissement ; XXVII, XXVIII, XXIX, saint Matthieu, détail et agrandissement ; XXX, XXXI, XXXII, saint Jean, détail et agrandissement ; XXXIII, XXXIV, XXXV, saint Jacques le Majeur, détail et agrandissement ; XXXVI, XXXVII, XXXVIII, saint Jacques le Mineur, détail et agrandissement ; XXXIX, aigle et ciste ; XL, ciste contenant cinq pains ; XLI, lièvre mangeant des raisins ; XLII, pains eucharistiques, colombe, agneau, escargot ; XLIII, colombe et papillon ; XLIV, colombe ; XLV, colombe ; XLVI, diagramme de la décoration ; XLVII, mensurations de figures assises (y compris l'aigle) ; XLIX, tête du Christ ; L, saint Pierre (tête) ; LI, saint Paul (tête) ; LII, saint Jude (tête) ; LIII, saint André (tête) ; LIV, saint Luc (tête) ; LV, saint Marc (tête) ;

LVI, le Christ (tête); LVII, saint Matthieu (tête); LVIII, saint Jean (tête); LIX, saint Jacques le Majeur (tête); LX, saint Jacques le Mineur (tête); L. Bréhier, *L'art byzantin*, in-8°, Paris, 1924, p. 123 sq. — M. Conway, *The Antioch Chalice*, dans *Burlington Magazine*, 1924, t. XLV, p. 106-110, 2 pl. et 6 fig. — Eisen, *ibid.*, p. 250-251. — J. Strzygowski, dans *Jahrbuch der asiatischen Kunst*, 1924, p. 53-61, 3 pl. — F. I. Karpathios, *Τὸ ἄγιον ποτήριον τῆς Ἀντιοχείας*, dans *Theologia*, Athènes, 1924, t. II, p. 285-290; — S. R[einach], dans *Revue archéologique*, 1924, 1^{re} édit., p. 409; 1924, 2^e édit., p. 246, « il y a dans cette affaire divers intérêts en jeu qui ne sont pas seulement scientifiques ». — R. Dussaud, dans *Syria*, 1924, p. 51. — M. T. Murphy, dans *The catholic historical review*, Washington, 1927, t. V, p. 137-138. — R. M., dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1925, t. XXVI, p. 170172. — Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 2^e édit., in-8°, Paris, 1926, t. I, p. 316. — G. de Jerphanion, *Le calice d'Antioche : Les théories du Dr Eisen et la date probable du calice*, dans *Orientalia christiana*, 1926, t. VII, 175 p., XXIV pl., 50 fig.

H. LECLERCQ.

KOUDIAT ZATEUR. — Sur le Koudiat Zateur (Tunisie) on a trouvé quelques vestiges d'antiquité chrétienne.

Deux pierres, hautes chacune de 0 m. 63, pouvant se juxtaposer et former ensemble une longueur de 1 m. 75; elles présentent l'épithaphe suivante :

VERVLVS SIDONIENSIS
IN PACE

Haut. des lettres à la première ligne 0 m. 12, à la seconde ligne 0 m. 10.

Avec ces pierres, dit le R. P. Delattre, se trouvait un bas-relief de marbre, partie droite de la face d'un sarcophage, représentant à peu près le tiers de la longueur. On y voyait quatre personnages debout, d'une facture singulière révélant une assez basse époque.

Le personnage qui occupe l'extrémité du sarcophage porte d'une main un instrument et de l'autre un oiseau. Celui qui suit porte d'une main une sorte de faucille et de l'autre des épis liés en faisceau; le troisième est représenté avec un lion à ses pieds, et le quatrième élève en l'air une corbeille qu'un cheval cherche à atteindre. Dans l'angle inférieur du bas-relief se voit un dauphin.

Cette sculpture, déjà intéressante par elle-même, reposait sur une grande dalle de marbre bien équarrie, et mesurant 2 m. 12 de longueur. C'était le couvercle d'un sarcophage de marbre : lorsqu'on le leva, on aperçut un squelette, sans doute celui d'une femme. Le corps avait été déposé dans le sarcophage avec une riche parure de bijoux d'or. Au cou brillait un collier parfaitement conservé, rehaussé de distance en distance d'émeraudes et de rubis; au milieu se voyait un magnifique médaillon dans lequel étaient enchâssées des pierres rouges qui semblent être des rubis. Ces gemmes formaient une croix grecque monogrammatique pattée sous les bras de laquelle les lettres A et Ω étaient incrustées en or. Sur les épaules apparaissaient deux grandes agrafes ornées de cabochons.

Près du cou, on recueillit aussi une épingle à ressort, genre épingle anglaise : lorsque l'ardillon fut sorti de son alvéole, il se souleva de lui-même de plusieurs millimètres; l'or avait conservé une grande partie de son élasticité.

Sur le bassin était placée une boucle en or massif, pesant environ 50 grammes.

Toute la partie supérieure du squelette avait été couverte de petites appliques en or, quelques-unes portant des pierres fines enchâssées. La plupart de ces

appliques étaient de forme carrée, d'autres se composaient de minuscules tubes qui se comptent par milliers et qui étaient destinés sans doute à être enfilés et cousus sur le vêtement.

A la hauteur des mains, on trouva une petite bague sur laquelle est finement gravée une colombe; devant elle est représentée une palme et, au-dessus, une étoile.

Une autre bague, également en or, mais plus grande que la précédente, est extérieurement de forme octogonale. Les faces portent l'inscription suivante :



Les deux Λ sont accompagnés de petits appendices placés sur les montants et faisant saillie à l'extérieur.

Le sarcophage qui renfermait cette riche parure en or avait sa face antérieure ornée de strigiles et de deux génies tenant une toche renversée. On a affirmé qu'il ne portait aucune inscription. « C'est la première fois écrit le P. Delattre, que je rencontre à Carthage une sépulture chrétienne renfermant des bijoux, et surtout une parure aussi riche ».

H. LECLERCQ.

KRAUS (Franz-Xaver). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — François-Xavier Kraus naquit à Trèves le 18 septembre 1840 dans une famille chrétienne. Son père, Jean-Paul Kraus, était professeur de peinture et de dessin au Gymnase de la ville, il lui communiqua son estime et son intelligence des choses d'art; sa mère était une femme de piété douce et de conscience droite qui imprégna l'âme de son fils d'une tendresse qu'on nomme mystique, faute d'un terme plus expressif de l'attitude soumise, confiante et joyeuse du chrétien envers son Dieu. La ville natale exerça sur l'enfant et sur l'adolescent une influence profonde; peut-être décida-t-elle de ses goûts et, finalement, de sa carrière. Il faut sans doute plaindre et excuser beaucoup ceux qui sont nés dans une ville sans beauté. C'est une prévenance *divine* que celle qui met l'enfant en contact, dès ses premières années, avec des œuvres d'art, qui expose devant ses yeux des formes magnifiques et des spectacles grandioses. Trèves n'a pas tout perdu de son passé lointain; quelques monuments antiques y entretiennent comme une atmosphère archéologique, une sorte d'évocation lointaine des souvenirs de la Rome impériale. La Porte-Noire, le palais et la basilique, la cathédrale marquent les origines, comme l'église Notre-Dame évoque des temps plus rapprochés et toujours avec un mélange de force, de grâce et de grandeur.

De complexion frêle et souffreteuse, François-Xavier n'éprouvait guère d'attrait pour les jeux bruyants de ses compagnons d'âge; ses meilleures récréations étaient celles qu'il passait dans le cabinet de son père, palpat, rangeant, admirant, interrogeant, déjà avide de s'instruire et de retenir, car dès l'âge de dix ans il tient un cahier de notes qui recueille ses observations et qu'il continuera jusqu'à l'avant-dernière semaine de sa vie. Les amis du père s'intéressaient à cet enfant modeste et qui aimait parler avec les « grands ». Le chanoine de Wilmowsky parlait d'archéologie et d'épigraphie, le baron de Roisin était un fidèle admirateur de M. de Caumont, Guillaume Schmidt ne séparait pas l'architecture de l'archéologie, Jacob Kieffer répandait sur tout cela la couleur et l'avocat Théodore Regnier la magnificence de ses

¹ Lettre du R. P. Delattre annonçant la découverte d'une sépulture chrétienne sur le Koudiat Zateur, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1916, p. 14-16.

phrases ronflantes. Le petit garçon, très éveillé, écoutait tout et retenait tout ce qui était à sa portée et même un peu au delà. Parfois la conversation remontait vers le passé, et dans cette ville de souvenirs celui de Fabronius se présentait comme naturellement.

Ces années d'enfance furent embaumées d'une piété fervente. Pendant les huit années qu'il passa au collège, Kraus assista chaque jour à la messe dans l'église Notre-Dame; il y fit sa première communion et, toute sa vie, il conserva à ce sanctuaire une affection qui ne se démentit jamais. Au Gymnase, l'élève se distinguait dans les sciences comme dans les lettres, ardent plutôt que méthodique, laborieux mais de mince patience. Sa vocation sacerdotale se dessina de bonne heure et, lorsqu'elle fut bien affirmée, le jeune homme suivit pendant trois semestres un cours de théologie à Trèves. De là il vint en France où il fut, pendant dix-huit mois, précepteur dans une famille, en Normandie. La beauté du site, disait-il, n'était jamais plus sortie de sa mémoire. Un vaste parc silencieux, des prairies immenses avec des arbres, de l'eau et le René de Chateaubriand. Ce fut une ivresse, une extase. Ce qui fut plus durable ce fut l'acquisition approfondie de la langue et de la littérature françaises. « S'il est vrai, disait-il plus tard, que je suis du petit nombre des écrivains allemands dont on comprend d'emblée ce qu'ils veulent dire, je dois cet avantage à ma familiarité avec la philosophie classique; je dois particulièrement la clarté de l'expression et la recherche du mot propre à mon commerce avec la littérature italienne, et plus encore à mon zèle pour l'étude de la langue et de la littérature française. J'ajouterai encore que la langue de Shakespeare, de Milton et de Tennyson m'a été bien utile. » Kraus fréquente assidûment Bossuet, Bourdaloue et Fénelon; il leur dut certainement pour une bonne part l'élégance et la pureté de son style.

A un âge où bien peu s'essayent à des travaux littéraires, il traduisit en allemand quatre ouvrages français : 1. *Handbuch der geistlichen Beredsamkeit* von J.-B. Van Hemel (Ratisbonne, 1860); 2. *Das Leben der christlichen Frau in der Welt* von P. de Ravignan (Fribourg, 1861); 3. *Lacordaire's Briefe an einen Jüngling über das christliche Leben* (Ratisbonne, 1861); 4. *Die heilige Maria Magdalena* von P. Lacordaire (Trèves, 1862).

Pendant son séjour en France, Kraus eut, pour la première fois, l'occasion de s'occuper d'histoire ecclésiastique. Il publia alors dans le premier numéro de la *Österreichische Vierteljahresschrift für katholische Theologie* (Vienne, 1862), une étude sur Gilles de Rome, l'auteur présumé de la bulle *Unam Sanctam*. Il est digne de remarque qu'une revue scientifique crut pouvoir consacrer ses premières colonnes à un article d'un étudiant en théologie à peine âgé de vingt et un ans. Le jeune auteur y suivait déjà la méthode qu'il observa souvent plus tard : s'inspirant des travaux d'autrui, il en appréciait les résultats, les développait et, sous une forme soignée et agréable, les mettait à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Dans ce premier travail, il utilisa la publication de Charles Jourdain, parue en 1858 : *Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel*. Mais bien loin de se borner à une simple traduction, il se livra à un sérieux examen des textes de la Bibliothèque nationale de Paris sur lesquels l'attention se trouvait appelée, et publia dès lors un travail tout personnel, qui reste indispensable à quiconque s'occupe du pontificat de Boniface VIII. Son séjour en France procura encore au jeune savant l'occasion de s'occuper d'une autre question, alors brûlante. Le premier volume de l'édition des *Philosophumena* du P. Cruice avait paru à Paris en 1860; Kraus lui consacra dans

l'*Österreichische Vierteljahresschrift für katholische Theologie* un compte rendu approfondi, dans lequel mettant à profit le manuscrit de la Bibliothèque nationale, il suggéra diverses corrections dont quelques-unes témoignaient d'un esprit éveillé et déjà érudit. A la même époque, Kraus recueillit les éléments d'un article intitulé : *Trierische Handschriften in der Nationalbibliothek in Paris*, qui parut dans le *Serapeum*, 1863, t. xxiv.

Rentré à Trèves, Kraus se crut appelé à la vie religieuse et le provincial des jésuites l'admit au nombre des postulants de la Compagnie, mais la santé précaire de ce brillant sujet fit ajourner l'entrée au noviciat de Munster; les années passèrent et Kraus ne souhaita jamais plus devenir qu'un jésuite *en expectative*, c'était son mot — que son entourage trouvait spirituel. Au lieu de noviciat, Kraus fit sa théologie, ou plutôt l'acheva. En même temps, il conquit le grade de docteur en philosophie de l'université de Fribourg-en-Brigau, par la publication de ses *Observationes criticae in Synesii Cyrenæi epistolas* (Ratisbonne, 1863), dont il tira une dissertation théologique intitulée : *Studien ueber Synesios von Kyrene*, qui parut dans le *Theologische Quartalschrift* de Tübingen en 1865 et 1866. Synesius lui valut le titre de docteur en théologie de l'université de Fribourg, début de 1865; c'était justice car ce respectable personnage devait bien une récompense à celui qui avait eu la patience de le fréquenter longuement.

Le 23 mars 1864, F. X. Kraus reçut l'ordination sacerdotale à Trèves. Le jour de sa première messe, son père lui adressait les paroles suivantes conservées dans des papiers de famille : « Mon cher fils, te voilà donc au terme de tes religieuses et ardentes aspirations! Tu as suivi l'élan de ton cœur, et, librement, avec une pleine et entière indépendance, tu t'es choisi ta carrière, pour y consacrer les forces que tu as reçues d'en-haut, à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Point de mission plus sublime et plus sainte sur la terre. » En 1865, le jeune prêtre, qui ne se sentait pas appelé à consacrer ses forces au salut des âmes dans le ministère paroissial, fut pourvu d'une prébende de chapelain à la collégiale de Pfalzel, où il vécut quelques années, affectueusement dégagé de toute préoccupation matérielle par sa mère et sa sœur Marie-Thérèse. Ce furent des années studieuses et utiles. Peu après son ordination, Kraus avait suivi les cours de Bonn et de Tübingen; à Bonn, il s'était fait l'élève de Ritschl et de Jahn alors à l'apogée de leur renommée où d'ailleurs la réclame tient une large place. Avec l'exiguïté d'esprit commune à leurs congénères ces deux philosophes n'imaginaient pas de destinée plus glorieuse et plus utile que le pesage des variantes manuscrites, et faillirent venir à bout d'endoctriner le jeune Kraus. Mais un bon vent d'histoire saine et fraîche balaya les miasmes philologiques, et trente ans plus tard, Kraus disait plaisamment : « Sans Ritschl et Jahn, je n'aurais pas pu faire la moitié de ce que j'ai fait. Mais, si j'avais entrepris, comme on m'en pressait, l'édition de saint Jean Chrysostome, ma vie eût été toute changée. »

A Tübingen d'autres influences s'exercèrent sur Kraus, celle de Hefele, évêque de Rottenbourg, alors en grande réputation, d'ailleurs en partie justifiée par sa belle *Conciliengeschichte*, et celle de Jean de Kuhn, théologien hardi et ingénieux, dont l'esprit ne manquait pas d'affinités avec celui de son jeune admirateur. Au cours d'un voyage en Angleterre, Kraus se fit présenter à l'oratorien Newman en qui il voyait la plus pure gloire du catholicisme. Le souvenir des dix-huit mois passés en France quelques années auparavant fit souhaiter à Kraus un nouveau séjour à Paris. Il croyait y venir pour s'instruire dans la paléo-

graphie et l'histoire de l'art, mais en réalité il y venait pour achever sa formation générale. Étranger, Kraus se trouvait dans des conditions exceptionnellement favorables pour tout voir, tout entendre et tout obtenir. N'ayant passé par aucune de ces Écoles qui embrigadent leurs « anciens » en une sorte de maçonnerie en dehors de laquelle nul ne doit et ne peut rien espérer; venant à Paris *en passant*, ne menaçant pas de postuler un titre, un grade, un prix, une prébende, une faveur ou une décoration quelconque, le visiteur pouvait être accueilli, choyé, flatté, dorlotté avec d'autant plus de profit que la prévoyance permettait d'entrevoir les services gratuits qu'on tirerait de cet allemand qui avait des relations dans les universités et les bibliothèques, savait déchiffrer un manuscrit ou une inscription, consentirait à l'occasion à collationner un texte, à calquer une miniature, à solliciter un article, à recommander un ouvrage et à dénicher un tirage à part. Avec sa distinction naturelle, son nom exotique et sa curiosité indiscreète, Kraus eut bien vite conquis la bienveillance protectrice des célébrités catholiques de ce temps : Cochin, Falloux, Lacordaire, Gratry, Ravignan, Montalembert et l'inévitable Albert de Broglie, chef d'orchestre de la rédaction du *Correspondant*. Toute cette société traversait une crise laborieuse; il s'agissait pour elle de rester orthodoxe sans devenir ultramontaine, et de demeurer libérale sans cesser d'être catholique. Parmi ces barbes grises le jeune prêtre allemand avait des grâces d'Éliacin et des ardeurs de bon augure; c'était mieux qu'un partisan, c'était une recrue. Il fallait l'entendre exécuter Louis Veuillot! A peu près avec la même verve dont, plus tard, il parlera de la France, pour l'amoindrir et la dénigrer!

A l'égard de la France, ses panégyristes n'ont pas fait difficulté d'en convenir, l'indulgence ne sera jamais son fait. Kraus avait le patriotisme ombrageux et l'esprit trop pénétrant pour être fort indulgent. A mesure que l'âge et les chagrins viendront, ses jugements procéderont de plus en plus de son humeur et sa causticité n'épargnera rien, ni personne. Ses idoles d'un jour, il les fracassera sans pitié, et sous prétexte de critique historique, il immolera Montalembert, Dupanloup et Lacordaire aux professeurs de Bonn et aux docteurs de Tübingen.

Entre temps et pour se tenir en haleine, Kraus emplissait ses loisirs de publications relatives à l'histoire de sa ville natale, et d'un intérêt strictement local : *Die Handschriftensammlung des Kardinals Nikolaus von Casa*, dans *Serapeum*, t. xxv et xxvi; *Notizen aus und ueber den Codex Theoderici aus der Abtei Deutz*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. xli; *Römische Mosaikboden in Trier*, dans même recueil; *Ein Fragment Trierscher Geschichtsschreibung aus dem XI Jahrhundert*, dans même recueil, t. xlii; *Die älteren Bischofskataloge vom Trier*, dans même recueil, t. xxxviii et xlii; *Anecdota zur Geschichte der Abtei St Martin, bei Trier*, dans même recueil, t. xlii; *Weistümer aus dem Gebiete des ehemaligen Kurfürstentums Trier*, dans *Grimms Weistümer*, t. vi; *Horæ Belgicæ; archivalische Forschungen in belgischen Bibliotheken zur Geschichte Triers*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. li et lii; *Schöffengerichtsordnung von Trier um 1400*, dans *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen*, Trèves, 1872; *Beiträge zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges*, 1725, dans *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichte*, t. xii. Ce ne sont pas là sans doute des travaux qui font époque dans la science, mais ils ont

conservé leur utilité pour l'histoire locale qu'ils avaient dessein d'éclairer plutôt que d'étendre.

Ces travaux de cabinet ne suffisaient pas à tromper le besoin d'activité de Kraus qui eût souhaité s'adonner à l'enseignement universitaire. Mais les moyens semblent lui avoir manqué d'abord pour prendre son *Habilitation*. Par manière de compensation, il se rendait de Pfalz à Trèves et y donnait des leçons sur l'art chrétien primitif. Il a consigné les résultats de ces travaux sans grande originalité dans plusieurs dissertations : *Die Kunst bei den alten Christen*, dans *Frankfurter Broschürenverein*, Francfort, 1869; *Das Spottkrucifix vom Palatin und dessen neueste Deutung*, dans *Österr. Vierteljahresschrift für katholische Theologie*, Vienne, 1869; *Die christliche Kunst in ihren frühesten Anfängen, mit besonderer Berücksichtigung der neuesten Resultate der Katakomben. Forschung populär dargestellt*, Leipzig, 1872; *Das Spottkrucifix vom Palatin, ein neu entdecktes Graffito*, Fribourg, 1872; *Ueber den gegenwärtigen Stand der Frage nach dem Inhalte und der Bedeutung der römischen Blutampullen*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichte*, t. ix, Fribourg, 1872.

Avec l'outrecuidance de la jeunesse, F. X. Kraus abordait ces sujets sans une préparation suffisante et allait se faire corriger vertement par un vétéran de l'archéologie chrétienne, Edmont Le Blant. Dans une brochure intitulée : *Die Blutampullen der römischen Katakomben*, in-8°, Franfort, 1868, Kraus prétendait établir que la reconnaissance des corps des martyrs par le vase de sang était conforme aux règles de la critique, et que ceux qui avaient contredit le système romain n'apportaient que des faits mal observés et mal compris, des statistiques erronées et des préventions anti-scientifiques (voir *Dictionn.*, t. i, au mot AMPOULE). E. Le Blant eut vite fait d'opposer au jeune docteur en théologie et en philosophie, les opinions de nos vieux maîtres : Mabillon, Muratori, Marini, V. de Buck dans des écrits privés, Tillemont, Mai, Cochet, Ch. Lenormant dans des ouvrages rendus publics. Mais était-il bien nécessaire d'asséner ces grands noms sur le plumitif qui écrivait sans rire que, à l'époque des persécutions, il était plus difficile d'obtenir et de reconnaître le corps d'un homme que celui d'une femme; que le nombre des cadavres des femmes reconnues et ensevelies devait, dès lors, être plus grand, et enfin qu'un époux consacrait plutôt une épitaphe à sa femme martyrisée qu'une épouse ne le faisait pour son mari, quand celui-ci mourait sous les coups des persécuteurs¹. « Les moyens me manquent, disait joliment Edm. Le Blant, pour vérifier l'exactitude de cette série d'assertions produites sans être appuyées d'aucune preuve, et que je ne sais comment concilier avec les résultats fournis par le Martyrologe romain. Si toutefois, comme je le suppose sans bien me l'expliquer, M. Kraus juge devoir négliger les listes officielles pour porter entièrement la question sur le terrain monumental, s'il désire s'arrêter non plus aux relevés de l'ancienne Église, mais à ceux que donnent les sépultures mêmes, il est facile de prendre ici un autre terme de comparaison. Je le trouve dans les vieux itinéraires faits pour guider les pèlerins venus, dans la ville éternelle, visiter les *loca sanctorum*, et qui énumèrent les tombeaux devant lesquels on devra s'arrêter aux catacombes et dans les sanctuaires où les reliques de ces cimetières ont été transportées. De même que le Martyrologe romain, ces écrits accusent une énorme différence entre le nombre des saints et celui des saintes²; je ne saurais

¹ *Die Blutampullen*, p. 36-37. — ² L'un de ces textes publié par dom Froben dans son édition d'Alcuin, t. ii, part. 2, p. 597-600, donne 85 hommes contre 26 femmes;

un autre édité par Bianchini, dans les *Prolégomènes* d'Anastase le bibliothécaire, t. ii, p. cxli cxlii, donne 131 hommes pour 40 femmes; un troisième et un qua-

donc m'expliquer comment les sépultures à vases de sang pourraient, si elles renferment réellement des martyrs, donner un résultat contraire à celui que nous apportent en même temps et les listes des tombeaux de Rome et le Martyrologe officiel. »

Le P. de Buck avait établi que un cinquième des chrétiens dont la tombe porte le vase de sang dans le recueil de Marini sont des enfants au-dessous de sept ans. Kraus répond : erreur grossière. Edm. Le Blant vérifie et donne raison au P. de Buck dont les calculs méritent plus de créance que ceux de Kraus, puisque celui-ci avance que Marini n'enregistre que seize épitaphes d'enfants au-dessous de cinq ans alors qu'en réalité il en donne trente-huit¹. Non content de citer une publication tronquée de Marini — et il la sait telle — Kraus fait siennes les erreurs du vieux maître qu'il exploite; mais ce sont surtout les statistiques qui montrent son insuffisance critique et son manque de sérieux. Là où E. Le Blant compte 92 monuments, Kraus n'en trouve que 40; c'est qu'il a feuilleté sans lire et sans regarder; aussi à ces 40 monuments on lui montrera qu'il en faut ajouter 19 qu'il n'a pas su voir, puis encore 29 qu'il n'a pas voulu voir, et enfin 4 qui viennent parfaire le nombre de 92.

Ses fréquents voyages à Trèves permettaient à Kraus de poursuivre ses recherches sur le passé de sa ville natale, et il en communiquait les résultats sous les titres suivants: *Beiträge zur Trierschen Archaeologie und Geschichte. I Der heilige Nagel in der Domkirche zu Trier. Zugleich ein Beitrag zur Archaeologie der Kreuzigung Christi, mit einem Anhang betr. den heiligen Rock*, Trèves, 1868; *Ueber ein angeblich basilidianisches Amulet*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Geschichte und Allertumskunde*, t. ix; Wiesbaden, 1868; *Der Brunnen des Folcardus in St Maximin bei Trier*, dans *Bonner Jahrbücher*, Bonn, 1870, t. XLIX, *Eine symbolische Darstellung des Geheimnisses der Trinität und der Inkarnation*, Bonn, 1870.

En même temps le prébendé de Pfalz s'enhardissait et abordait des questions d'un intérêt moins exigü. Toute sa vie, il professa une admiration bruyante pour l'auteur de l'*Imitation*. En 1868, il entreprit de donner les œuvres complètes de ce moine et il aboutit à un volume, le seul paru, sous le titre ambitieux de : *Thomæ a Kempis opera omnia, edidit Fr. X. Kraus*, Trèves, 1868. La préparation du concile du Vatican mit fin à l'idylle de Pfalz. Kraus traduisit pour les catholiques allemands la célèbre lettre pastorale de l'évêque d'Orléans : *Das bevorstehende allgemeine Concilium von Felix Dupanloup*, Trèves, 1869.

En 1870, l'année du concile, Kraus se rendit à Rome, afin d'observer et d'étudier de ses yeux et directement la vie de l'Église dans cette circonstance où certaines passions se montraient à découvert sans beaucoup de ménagements. A Rome, il se mit en rapport avec les adversaires de l'infailibilité pontificale. Son opposition était radicale, mais sa soumission au magistère restait intacte. Jamais il ne paraît avoir envisagé la possibilité de se séparer de l'Église, et de se ranger au mouvement vieux-catholique qui comptait des hommes auxquels il ne ménageait pas son admiration. La vue de la lutte emporta ce qui pouvait être resté de candeur dans cette âme naturellement âpre; Kraus devint acerbe et cassant en paroles comme pour exprimer mieux l'intransigeance de son esprit. La vue des procédés hardis auxquels recouraient les ultramontains contre le parti anti-infailibiliste amena un revirement dans ses idées sur la politique ecclésiastique. C'est de cette époque que date son hostilité

affichée contre les jésuites. Entre la soumission ou la révolte il n'y eut pas lutte, pas hésitation, mais obéissance immédiate, absolue, toutefois obéissance déchirante, car Kraus renonçait à ce qu'il avait cru être le vrai et le meilleur, et cette obéissance au lieu d'apaiser une âme douloureuse y jeta un flot d'amertume et d'aigreur. Désormais, Kraus fera dater du 17 juillet 1870 et du décret de ce jour une ère de divisions inexplicables entre catholiques, en France, en Suisse, en Belgique, en Autriche, comme la revanche silencieuse des événements qui venaient montrer que la définition avait été inopportune!

A son retour de Rome, Kraus travailla à un manuel d'histoire de l'Église, et le *Lehrbuch der Kirchengeschichte* parut en trois volumes à Trèves en 1872-1873. Ouvrage estimable dans la confection duquel il faut tenir compte de la jeunesse de l'auteur et de l'absence de tout modèle d'après lequel il eut pu tracer son plan. Les erreurs de fait étaient nombreuses, les négligences de détail innombrables, mais la conception synthétique et l'exécution technique ou, si l'on veut, la forme littéraire faisaient honneur à l'historien qui avait subi avec trop peu de résistance l'influence du protestant Kurtz, esprit exagéré et d'une rigueur outrée. Kraus avait eu le mérite de ne pas accorder une préférence à telle période d'histoire aux dépens de telle autre période; il avait su ne pas se laisser entraîner par l'antiquité chrétienne à laquelle il accordait alors une attention particulière. C'était, en effet, en 1873 qu'il publierait à Fribourg en Suisse, la *Roma sotterranea. Die römischen katakomben. Eine Darstellung der älteren und neueren Forschungen, besonders derjenigen der Rossis, mit Zugrundelegung des Werkes von J. Spencer Northcote und W. R. Brownlow*. Simple adaptation dans laquelle l'auteur avait réussi à exposer avec clarté un sujet compliqué, sans trop s'égayer dans les détails.

Entre temps, au printemps de 1872, Kraus avec un manque de tact dont ne pouvaient être surpris ceux qui le connaissaient bien, acceptait la chaire d'histoire de l'art chrétien qui venait d'être fondée dans la nouvelle université de Strasbourg. Il occupa ce poste pendant près de sept ans avec aussi peu de succès que possible. Ses collègues protestants l'évitaient, ses élèves le redoutaient, tous savaient que ce Rhénan s'était fait l'informateur des Prussiens et qu'il avait l'oreille du Statthalter pour faire entendre à Berlin ce qu'il y voulait faire savoir. Cette influence occulte permit à Kraus de faire agréer du président Miller un vaste projet : l'inventaire des monuments artistiques de l'Alsace-Lorraine, *Kunst und Allertum in Elsass-Lothringen. Eine beschreibende Statistik, im Auftrage des Kaiserl. Oberpräsidiums von Elsass-Lothringen herausgegeben*, t. I, en 2 parties, Strasbourg, 1877; t. II en 3 parties, Strasbourg, 1881-1884; t. III en 3 parties, Strasbourg, 1886-1889, t. IV, 1892.

Cet inventaire a servi de modèle à plusieurs autres qui ont paru depuis. Sa publication assez régulière laissait néanmoins à l'auteur les loisirs nécessaires à d'autres publications, telles que : *Ueber das Studium der Kunstwissenschaft an den deutschen Hochschulen*, Strasbourg, 1874; *Urkunden zur Baugeschichte des Strassburger Münsters*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, Stuttgart, 1876, *Ueber die Architekten des Langhauses am Strassburger Münster*, même recueil, 1876; *Strassburger Münsterbüchlein. Eine populäre Darstellung auf Grund der neuesten Forschungen*, Strasbourg, 1877; *Drei angebliche Dürer in Strassburg*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, Stuttgart, 1879. C'est aussi vers ce temps que Kraus

trième, insérés par De Rossi, dans *Roma sotterranea*, t. I, p. 176 sq., présentent l'un 91 hommes contre 26 femmes,

l'autre 125 contre 43. —¹ Voir le relevé dans Le Blant, *Revue archéologique*, 1869, p. 434-435.

écrivit ses *Synchronistische Tabellen zur christlichen Kunstgeschichte. Ein Hilfsbuch für Studierende*, qui ne parurent qu'en 1880.

Le *Lehrbuch der Kirchengeschichte* n'avait pas passé inaperçu. A cette date, 1872, les deux manuels de Döllinger, inachevés tous les deux, avaient vieilli; on ne se servait guère du manuel de Ritter et on appréhendait de rien avoir à faire avec Alzog. Le livre de Kraus, comme on dit en jargon de comptes rendus, « venait à son heure. » L'auteur était théologien en même temps qu'historien, érudit autant que lettré, savait argumenter et savait écrire; il sentait avec vivacité et savait communiquer ses impressions, faire naître des idées par ses récits et par ses réticences, intéresser, suggérer et instruire. C'était un bon livre, impartial autant qu'on peut arriver à l'être quand on ne se résigne pas à être indifférent. Le P. Charles de Smedt, dont l'autorité allait bientôt s'affirmer jugeait ainsi ce livre : « A une érudition qu'on ne surprend jamais en défaut, (1), à une critique judicieuse, ferme et loyale, qui ne recule devant aucun examen et n'émet aucune assertion qui ne soit en rapport avec la valeur des arguments, M. Kraus joint cet esprit catholique, et, si l'on me permet ce terme, conservateur qui, même en histoire, doit servir de contre poids à l'indépendance de la pensée. »

Les éloges provoquèrent l'attention. Le livre avait paru en pleine crise du *Kulturkampf* et il touchait à certains points délicats, tels que la politique pontificale au Moyen Age, les courants théologiques au x^e siècle. Les allusions étaient faciles à saisir. Le livre était dédié à l'évêque Hefele, un des vaincus du groupe anti-infaillibiliste, et fort mal en point en ce moment, pour défendre le *Lehrbuch* où s'étalait un peu crûment le contraste entre le « catholicisme politique » et le « catholicisme religieux », où la scholastique passait de fâcheux moments, et où les papes étaient jugés par un admirateur du Saint-Empire,

Ce fut bien autre chose à la deuxième édition (1882). Alors il fallut qu'à tout prix les sourds consentissent à entendre. Le trait qui n'avait été qu'indiqué fut appuyé, forcé, enfoncé, toujours avec le manque de mesure qui faisait le fond de cette nature agressive. Selon l'auteur il fallait mettre au compte des partis extrêmes — les ultramontains — les mesures qui avaient poussé l'Église au bord du précipice. Il y avait tels mots qui éclataient comme des bombes dans le calme atmosphère du genre historique. Alors on vit des vaillants qui se dévouèrent, mais aussi modestes que vaillants, ils ne se nommèrent pas, ils dénoncèrent seulement. Ce fut une tempête, un cyclone d'articles enflammés, embrasés d'amour et de respect pour l'honneur de la sainte Église à laquelle ils demandaient l'immolation de l'inventeur du « libéralisme en théologie et en histoire ».

« Nécessité n'a point de loi » dit-on en Allemagne. Or le péril menaçait; on courut au plus pressé, on fit usage de toutes armes, même des armes prohibées. On sollicita les textes, on dénonça les intentions, on institua un procès de tendance, on fit tout, le possible et l'impossible, et on réussit. Kraus ne fut pas nommé archevêque de Cologne; le siège vacant reçut un titulaire, ce n'était pas lui, la tempête s'apaisa comme par enchantement. Kraus se tut, dédaigneux et ironique. De Rome on lui demanda un remaniement de l'édition incriminée, il s'y prêta volontiers. « La 3^e édition de mon *Histoire*, laquelle est vraiment une refonte et paraîtra sous peu, satisfera aux critiques raisonnables que la deuxième édition a méritées et dissipera des malentendus que je déplore plus que personne. » De cet air détaché il annonçait l'édition de 1885 revue, approuvée, munie de toutes les per-

missions officielles, mais trop édifiante pour ne pas marquer la fin d'un ouvrage auquel l'auteur cessait désormais de s'intéresser. On reconnut que le livre n'offrait plus de prise à la critique; alors on s'en prit à l'auteur assez paillard pour avoir cru qu'on le laisserait travailler en paix. Kraus en fut surpris. Il s'imagina que la Compagnie de Jésus organisait autour de sa personne et de ses publications une surveillance ingénieuse et discrète; il s'en montra surpris et blessé. Cette vigilante attention dont il pensait découvrir un peu partout les indices l'exaspérait; il en parlait à tout venant et à tout propos, cela tournait à l'obsession et devenait fastidieux.

En 1878, Kraus fut invité à remplacer Jean Alzog dans la chaire d'histoire ecclésiastique de Fribourg-en-Brisgau; il saisit l'invitation avec empressement et quitta Strasbourg avec la même satisfaction qu'on éprouva à le voir s'éloigner. A Fribourg on fondait sur Kraus de grandes espérances; il laissa après lui une grande désillusion. Ses deux discours académiques en prenant possession de sa chaire avaient paru justifier tout le bien qu'on avait dit de lui. Le premier : *Ueber Begriff, Umfang, Geschichte der christlichen Archäologie und die Bedeutung der monumentalen Studien für die historische Theologie* (Fribourg, 1879) est un excellent morceau académique, d'une banalité majestueuse, composé suivant les meilleures recettes; le *Gedächtnisrede auf Johannes Alzog. Gehalten bei dessen akademischer Totenfeier am 4 Februar 1879* (Fribourg, 1879) et d'un goût plus sobre.

La préparation de ses cours, dans lesquels il se servait de son propre manuel, demandait peu de temps à Kraus, et elle s'en ressentait. La forme était irréprochable, le début clair, le geste distingué, seulement le fonds manquait. Le conférencier savait énormément de choses; il en savait même trop et il se souvenait de toutes à la fois, cela faisait un peu encombrement et tohu-bohu. Il y avait des portraits, des anecdotes, des allusions piquantes, des invectives, des abandons soudains, cela était charmant, cela n'était pas pénétrant. C'était une flamme qui courait, qui éclairait, qui n'échauffait pas. On a dit que ses ennemis de Strasbourg l'avaient suivi à Fribourg; n'étaient-ce pas plutôt ses défauts de Strasbourg qui l'accompagnaient à Fribourg et stérilisèrent ses grandes et nobles qualités? Il fallait que les élèves fissent tout seuls les premiers pas, et même tous les pas pour se rapprocher de ce professeur qui les accueillait bien, les conseillait sagement, leur prodiguait ses avis et son temps, mais, cela fait, retournait à ses livres, à ses travaux personnels avec l'empressement d'un homme qui vient de leur dérober de précieux instants, et s'apprête à regagner le temps perdu. En un mot, M. Kraus était érudit, il n'était pas professeur.

Dans le professorat il manquait de cette mesure que ne demande pas au même degré la conversation privée et intime. C'était le brillant causeur qui montait en chaire, qui y laissait échapper des saillies dont ses vigilants auditeurs portaient l'impression brûlante à leurs bons maîtres qui levaient les bras au ciel et dénonçaient cet esprit de révolte qui semait à pleines poignées, parmi la jeunesse universitaire, des ferments d'hétérodoxie. Kraus s'obstinait, car, de très bonne foi, il croyait faire acte de dévouement en faisant preuve de perspicacité, et en dévoilant aux pilotes les fautes qu'il croyait leur voir commettre dans la conduite des navires dont ils avaient la conduite. Ce souci d'avertir les pilotes de l'Église n'était du reste, qu'une façon de mettre lui-même la main au gouvernail et de s'essayer au rôle politique qu'il ambitionnait dans l'État.

C'est que, de bonne heure, avec la conscience de son

mérite et une confiance juvénile dans les prérogatives de la science, Kraus avait marqué sa place du regard et séduit par la grandeur de l'épiscopat, s'y était résolument destiné. Était-il insensible aux perspectives honorifiques, c'est possible : mais alors il avait une ambition plus haute : il aspirait à la puissance. Responsabilités, fatigues, il ne s'en effrayait guère, sachant bien qu'on s'y fait. « Sur le siège de Cologne, disait-il, je me serais tué probablement en deux ou trois ans, mais qu'importe ? » Oui qu'importe, car c'était son rêve, comme les jésuites étaient sa marotte. Jean-Baptiste De Rossi son vieil ami, s'attristait de ces illusions, qu'il ne parvenait pas à détruire. Le nom de Kraus fut prononcé plus d'une fois pour les principaux sièges épiscopaux de l'Allemagne ; sa candidature échoua invariablement. La mort de Frédéric III, que Kraus connaissait personnellement, de qui il avait été le conseiller d'Église, emporta ses dernières espérances.

À défaut de l'épiscopat, Kraus se contentait de l'érudition. Il s'appliqua à une entreprise nouvelle, la publication d'un dictionnaire alphabétique de l'archéologie chrétienne, sous le titre de *Real-Encyclopädie der christlichen Altertümer. Unter Mitwirkung von mehreren Fachgenossen bearbeitet und herausgegeben*, t. I, A-H., t. II, I-Z, Fribourg, 1882-1886. On possédait en France le *Dictionnaire* de Martigny qui servit de cadre ; mais avec quelques développements Kraus fit appel à plusieurs collaborateurs et parvint à mettre l'ouvrage sur pied. Quand ce fut fait et quand la *Real-Encyclopädie* fut épuisée, rien ne put le décider à compléter ou à rééditer cet ouvrage qui lui avait causé tant d'impatiences, l'avait fait toucher du doigt tant de vanités et l'avait guéri à tout jamais de ces entreprises collectives qui commençaient alors à devenir à la mode. « Que M. Kraus ne se presse pas trop, écrivait L. Duchesne dans le *Bulletin critique* ¹ ; qu'il ne craigne pas de faire attendre un peu les fascicules pour se donner le temps de les soigner. » Dans cette *Real-Encyclopädie*, Kraus glissait une phrase dont il faut lui tenir compte : « J'ose croire, disait-il, qu'on s'apercevra que je tâche sans cesse de faire connaître chez nous ce que notre chère science doit aux savants français et de ramener ainsi, autant qu'il est en moi, les esprits séparés par des événements que je déplore toujours. »

On ne saurait, sans injustice, omettre l'inventaire et la description des monuments du grand-duché de Bade parmi les œuvres de Kraus. Il en prit l'initiative, il en signa un grand nombre de pages, mais il n'en put voir l'achèvement. Cinq volumes de cet inventaire ont paru, les uns publiés entièrement par lui, les autres préparés sous sa direction : *Die Kunstdenkmäler des Grossherzogtums Baden. Beschreibende Statistik. Im Auftrage der Ministeriums der Justiz, des Kultus und des Unterrichts in Verbindung mit J. Durm und E. Wagner*, t. I, *Kreis Konstanz*, Fribourg, 1887 ; t. II, *Kreis Villingen*, 1890 ; t. III, *Kreis Waldshut*, nebst Beigabe : *Der Kunstschatz von St Blasien, jetzt in St Paul in Karnten*, 1892 ; t. IV, *Kreis Mosbach* ; t. V, *Kreis Lörrach*, 1901, t. VI, *Landkreis Freiburg*.

Pendant ses années déjà lointaines de prébendé à Pfulzel, Kraus avait reçu du *Bonner Verein von Altertumsfreunden*, la mission de publier les inscriptions chrétiennes des pays rhénans dont Trèves devait fournir le plus grand nombre. Nous ignorons ce qui l'empêcha pendant plus de vingt ans de s'acquitter de cette mission. En 1890, Kraus aboutit à la publication d'un recueil utile intitulé : *Die christlichen Inschriften der Rheinlande von den Anfängen des Christentums am Rheine bis zur Mitte des 8 Jahrhunderts*.

La II^e partie est intitulée : *Die christlichen Inschriften von der Mitte der 8 bis zur Mitte des 13 Jahrhunderts* : 1^{re} section : *Die Inschriften der Bistümer Chur, Basel, Konstanz, Strassburg, Speier, Worms, Mainz und Metz* (1892). 2^e section : *Die Inschriften der Bistümer Trier und Köln* (1894).

Exception faite pour le premier volume de la *Kunstgeschichte*, Kraus ne consacra plus de nouveaux travaux à l'antiquité chrétienne. Il continuait à se tenir au courant des publications relatives à cette période, comme on le voit par les *Jahresberichte über christliche Archaeologie*, écrits par lui dans le *Reperitorium für Kunstwissenschaft* de 1879 à 1900. Mais son attention était désormais tournée vers d'autres problèmes.

Conservateur des antiquités chrétiennes du duché de Bâle, Kraus fut chargé d'étudier et d'éditer les peintures murales découvertes dans l'église Saint-Georges, dans l'île de Reichenau. Il le fit dans un livre magnifique qui est l'un de ses meilleurs ouvrages : *Die Wandgemälde der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau. Ausgenommen von Franz Bar, mit Unterstützung der Grossherzoglich badischen Regierung herausgegeben*, Fribourg, 1884. Ce beau cycle de peintures de la fin du x^e siècle apparaît comme tenant une place honorable dans l'histoire de l'art chrétien. C'est, dans la peinture monumentale, le seul trait d'union qui réunira l'ancienne tradition chrétienne et l'art national qui se développe depuis le xi^e siècle. Cette publication amena Kraus à l'examen d'une autre question qui le préoccupa souvent plus tard, celle des relations entre l'art occidental et l'art byzantin. Kraus crut faire la preuve péremptoire, en s'appuyant sur le monument de Saint-Georges d'Oberzell et sur d'autres, que les productions de l'art occidental décadent, du vi^e au x^e siècle, n'ont pas subi l'influence byzantine.

C'est encore une production de cette école de peinture de Reichenau, qu'il avait rendue à l'histoire, que Kraus étudia en 1884 : *Die Miniaturen des Codex Egberti in der Stadtbibliothek zu Trier. In unveränderlichem Lichtdruck herausgegeben* (Fribourg).

La moisson de l'archéologue était assez abondante ; cependant elle ne nuisait pas à la moisson du polémiste. Bien qu'à l'en croire, Kraus méditait souvent sur ces paroles de l'évangile : *Jesus autem lacebat*, il ne savait pas se taire. Il était, on l'a dit, une sorte de gallican allemand, avec toutes les nuances que comporte cette transposition. Admirateur enthousiaste et serviteur intransigeant de la Prusse, son patriotisme fastueux et agressif, donne la mesure de son espèce d'indépendance vis-à-vis de l'Église romaine. Il aimait à se trouver en rapport avec tous les hommes cultivés et influents, il entretenait une correspondance suivie avec les plus illustres représentants de la science et de la politique en Allemagne, en France et en Italie. De même, il suivait avec un intérêt passionné tous les événements importants de la vie de l'État et de l'Église. À l'occasion du *Kulturkampf* qu'il condamnait toujours, sans cependant reporter tous les torts sur l'État, Kraus se fit un nom dans les questions de droit ecclésiastique. On peut lire à ce sujet ses articles anonymes : *Zum Kulturkampf*, I-III, dans *Trierische Zeitung*, 1875 ; *Lettere sulla situazione religiosa in Germania*, I-VII, dans la *Riforma*, Bologne, 1877-1878 ; *Lettere prussiane*, I-III, dans *Chiesa e Stato*, Bologne, 1880-1881 ; *Lettere di Berlino*, dans *Rassegna nazionale*, Florence, 1881, 1884, 1885, 1887, 1889, 1892, 1894, 1895, 1897. Mais la question romaine, telle qu'elle s'est posée depuis 1848, fut toujours pour Kraus un sujet de prédilection. Il a exprimé dans ses articles sur cette question des opinions qui furent accueillies sans aménité : *Zur Geschichte der römischen Frage und des Garantiegesetzes* (sous le pseudonyme de Flaminio),

¹ 1881, t. I, p. 69.

dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1882, t. xxx; 1882, t. xxxiii; *La Germania e la questione romana* (sous le pseudonyme Sincerus) dans la *Rassegna nazionale*, Florence, 1889; *Pariser Gazetten zur römischen Frage*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1900, n. 262, 268.

Du 1^{er} juillet 1895 au 3 juin 1899, Kraus publia dans l'*Allgemeine Zeitung* quarante-huit *Spectator-briefe* sur la politique religieuse qui donnèrent bien de l'occupation à ses surveillants. L'auteur n'avait jamais péché par excès d'indulgence; vieilli, valétudinaire, il devenait franchement amer et même hargneux. Cependant il fallait le lire, car il n'était pas de ceux que l'on puisse affecter d'ignorer, et, d'ailleurs, son art littéraire était très fin, sa langue souple et colorée, son talent incontestable et ses idées parfois justes malgré les traits mordants et sanglants, les personnalités cruellement satiriques. Si tout cela avait été dit par Tertullien ou par saint Jérôme, on le trouverait admirable aujourd'hui, mais sur le moment et dans le feu de l'action on hurla de douleur, on dénonça et le 3 juin 1899, Kraus cessa, par ordre et en frémissant, sa collaboration à l'*Allgemeine Zeitung*. Mais aussi, que s'avisait-il de clamer sur les toits et d'écrire dans les gazettes que la question romaine aurait été résolue d'une manière heureuse pour l'Église si Antoine Rosmini avait été écouté à Rome? Rosmini était devenu son héros, une sorte de dieu familial; il lui faisait une place prépondérante et disproportionnée dans l'histoire contemporaine. L'étude qu'il lui consacra dans la *Deutsche Rundschau* est une de ses meilleures.

Kraus écrivit aussi quelques articles sur diverses personnalités qui jouèrent un rôle important dans l'histoire de l'Italie, pendant la seconde moitié du xix^e siècle, entre autres : *Marco Minghetti und sein Anteil an Italiens Erhebung* (sous le pseudonyme de Flaminio), dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1893, t. lxxvi; *Centenarfeier für Vincenzo Gioberti*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1901, n. 147, 174, 175; *Rosminianische Bewegungen in Italien*, dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1901, n. 201; *Pellegrino Rossi*, même recueil, 1901, n. 225, 252; 1902, n. 1.

Kraus multipliait ses productions et tombait dans l'« essayisme » avec cette sérénité de tant d'autres qui s'imaginent que le monde porte un intérêt fort vif à savoir leur opinion sur tel personnage ou tel sujet. Non content de semer les articles, il les rassembla plus tard afin que ces déchetts d'écrivain ne fussent pas oubliés. C'était leur faire beaucoup d'honneur. Dans un premier volume d'Essais, publié à Berlin en 1896, on trouve ainsi des études sur I. *Ludwig Spach* (1880); II. *Jouberts « Gedanken » und Briefwechsel* (1887); III. *Neue Pensées* (1887); IV. *Antonio Rosmini* (1888); V. *Frauenarbeit in der Archäologie* (1890); VI. *Vittoria Colonna* (1891); VII. *Giovanni Battista de Rossi* (1892); VIII. *Umbrische Lyrik*; IX. *Abenddämmerung. Erinnerung an Maxim du Camp* (1895); X. *Francesco Petrarca in seinem Briefwechsel* (1895-1896). Dans le volume deuxième, paru en 1901, on trouve : I. *Gino Capponi* (1880); II. *Don Luigi Bruzza* (1884); III. *Alessandro Manzoni* (1884); IV. *Frau von Staël und ihre neueste Biographie* (1889); V. *Aus Chantilly* (1897); VI. *Ferdinand Gregorovius* (1887); VII. *Rosminis Dante-studien* (1897); VIII. *Kardinal Hohenlohe* (1871); IX. *Antonio Stoppani* (1900); X. *Der « Anno santo »* (1900); XI. *Ueber Francesca de Rimini's Worte bei Dante Inferno 6, 121-123* (1900); XII. *August Reichensperger* (1900). L'auteur aurait pu recueillir son article sur *John Henry Newman. In memoriam* paru dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1891, t. lxxvi.

Kraus abordait maintenant les sujets plus en vir-

tuose qu'en savant. Il avait le projet de donner une étude sur saint François d'Assise; il y renonça et composa un livre sur le comte Cavour : *Cavour, Die Erhebung Italiens im XIX Jahrhundert*. Mayence, 1902 : ouvrage médiocre, qui mécontenta et qui ne pouvait satisfaire personne. Kraus abordait aussi le droit ecclésiastique dans ses *Religiöse Bewegungen in England* (sous le pseudonyme de Gerontius), dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1899, n. 257; 1900, n. 1; et dans une série d'articles publiés sous le pseudonyme de *Ξενος*, dans *Centenarbetrachtungen*, 1901, n. 1, 28, 29, 50, 75, 98, 99.

Cette belle et souple intelligence avait reçu le don funeste de la facilité; elle s'intéressait à tout, s'attachait partout et, nonobstant ce qu'on en a dit, n'a pas laissé une œuvre compacte et une trace durable. Que d'éloges amphigouriques n'a-t-on pas prodigué cependant à cette *Kunstgeschichte* de Kraus, qui est un ouvrage manqué. Il s'agit bien, en effet, d'établir les rapports de la religion avec les beaux-arts, le droit du christianisme à s'exprimer par l'art, les alternatives de progrès et de décadence de l'esprit chrétien s'exprimant dans les œuvres monumentales et plastiques plus ou moins parfaites. Tout cela n'est qu'un thème à remplissage académique, à grandiloquence universitaire. Dans le premier volume consacré à la période de nos études, il y a ces notions élémentaires qui traînent dans tous les manuels, ces résumés qui n'apprennent rien et ces banalités qui dégoûtent de tout. L'illustration est lamentable. On exhibe, sous prétexte d'archéologie, tous les clichés usés par vingt ou trente tirages dans les publications du genre édifiant. On aurait pu espérer qu'après une dernière exhibition dans la *Real Encyclopädie*, ils avaient définitivement reçu congé. Les comptes rendus de complaisance ne manquèrent pas à ce livre qui fut prôné comme une rénovation de la pensée chrétienne, un ouvrage unique, dont le plus qu'on puisse dire c'est qu'il n'en reste rien — que le poids du papier! Le livre parut sous le titre de *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I. *Die hellenistisch-römische Kunst der alten Christen. Die byzantinische Kunst. Anfänge der Kunst bei den Völkern des Nordens* (Fribourg 1896); t. II : *Die Kunst des Mittelalters, der Renaissance und der Neuzeit*, 1^{re} section : *Mittelalter* (1897); 2^e section, *Renaissance und Neuzeit* (1900). L'ouvrage est, heureusement, inachevé; ce qui permet de supposer gratuitement que Kraus l'eût terminé par ce chapitre éblouissant.... qu'on ne lira jamais!

Ces grandes machines où se complaisait l'auteur en vieillissant fiattaient son goût littéraire et le dispensaient de recherches méticuleuses et approfondies. Ses meilleurs travaux, ceux dont il faisait le moins de cas, étaient des études locales forcément limitées et qui l'empêchaient de s'élancer dans les trop larges espaces où il perdait pied. Ses études sur les peintures de Saint-Georges d'Oberzell, sur le *Codex Egberti*, ses recherches ingénieuses sur l'école rhénane : *Die Wandgemälde der Sylvesterkapelle zu Goldbach am Bodensee. Im Auftrag des Grossherzogl. Ministeriums, etc.*, herausgegeben et *Die Wandgemälde von S. Angelo in Formis*, dans *Jahrbuch der kgl. preuss. Kunstsammlung*, Berlin, 1893, étaient la voie véritable suivant laquelle son esprit ingénieux aurait dû se développer.

L'inconstance l'entraînait à tout vent. Un jour, Kraus s'enflamma pour la *Divine Comédie* de Dante. Kraus avait la passion des livres : la plus grande partie de ses revenus servait à enrichir sa bibliothèque. Dans les dix dernières années de sa vie il se créa une bibliothèque dantesque à peu près complète. On peut considérer comme une préparation à son grand ouvrage sur Dante, ses rapports sur la littérature dantesque parus, depuis 1890, dans le *Litteraturlblatt für germa-*

nische und römische Philologie, comme aussi sa publication *Luca Signorelli Illustrationen zu Dantes Divina Comedia, zum erstenmal herausgegeben* (Fribourg, 1892). Son séjour à Florence et à Rome durant l'hiver 1895-1896 lui servit de préparation immédiate. Rentré à Fribourg, il écrivit en quelques mois son : *Dante. Sein Leben und sein Werk; sein Verhältnis zur Kunst und Politik*, Berlin, 1897.

Les dernières années avaient été envahies par la politique; les derniers mois furent consacrés à la douleur. Kraus mourut, après de longues souffrances, d'un cancer à l'estomac. Il regardait la mort sans bravade, avec les sentiments d'un chrétien et d'un prêtre, mais il désirait et demandait un peu de vie encore afin de travailler et d'achever des travaux qui l'intéressaient. Dieu ne le lui accorda pas. Le 3 août 1901, il écrivait ces lignes : « Adorons la très sainte volonté de Dieu et acceptons tout en esprit de pénitence et d'union avec Celui qui a sué du sang pour nous. » Bientôt il lui fut impossible de célébrer la messe dans sa chapelle privée: il garda cette souffrance pour lui seul, car il n'était pas de ceux qui aiment à exhaler en public leurs sentiments intimes. Il écrivait à un ami : « La pensée de l'éternité m'est toujours présente. Puissé-je ne pas en être distraire si souvent pour me pénétrer de cette pensée toujours plus gravement, toujours plus fermement, et la laisser mieux agir en moi! Ma prière de tous les jours — ma prière principale — a pour objet d'obtenir une mort agréable à Dieu, pour moi, pour mes proches, pour ma pauvre sœur! Je crois pouvoir t'assurer en vérité que c'est cela seul que je désire et que je le désire *fortement*, remettant tout le reste entre les mains du Seigneur. Lorsque je serai mort, on trouvera bien des choses à blâmer en moi et avec raison : tu n'auras pas besoin de prendre la défense de mes fautes. Mais il est une chose qu'il faudra dire et dire bien haut — non pour moi, mais pour la gloire de Dieu — c'est que j'ai été suffisamment chrétien pour me soumettre humblement, dans toutes les circonstances de la vie, à la sainte volonté de Dieu. On trouvera que j'ai erré en bien des choses, que j'ai fait au monde, à l'esprit de notre temps de trop larges concessions. Cela est possible; mais s'il en est ainsi, cela a été poussé par le sentiment qui faisait dire à saint Paul : *Omnia omnibus fieri*, en répondant au vœu le plus profond de mon âme, d'ouvrir aussi larges que possible les portes de la Cité du salut pour amener au Christ le plus d'âmes possible. En t'écrivant ces lignes, j'ai les yeux fixés sur l'image du Crucifié qui est devant moi, et je ne puis contenir mes larmes — larmes de douleur, parce que je n'ai pas toujours servi le Christ avec la fidélité qui lui était due — mais aussi larmes d'une inénarrable allégresse, en pensant au moment où il me sera donné de me jeter dans les bras étendus pour nous recevoir, et de tomber à ses pieds transpercés pour notre salut! — Prie pour moi, afin que je me convertisse entièrement à lui, et que je m'éloigne toujours plus du monde. »

Kraus vaincu par la souffrance pensa aller retrouver la santé en Égypte; les médecins appréhendant les fatigues de la traversée l'envoyèrent à San Remo. A son départ, il dit à un de ses jeunes collègues : « Si je meurs en Italie, ne manque pas de venir me chercher là-bas. » Et il emportait le *Nouveau Testament*, l'*Imitation de Jésus-Christ* et la *Divine Comédie*. Un ami l'accompagnait et lui prodiguait ses soins pendant le voyage. Kraus arriva exténué, mais encore plein d'espoir. Après quelques jours l'ami rentra en Allemagne, et le malade fut confié aux soins de religieuses, mais la solitude lui pesait. Pendant la nuit de Noël il attrapa une plume et écrivit quelques vers dont voici la pensée :

— « C'est Noël. Dans ce moment le Christ entre

chez les jeunes et chez les vieux, il leur apporte ses dons...

— Je suis seul, seul avec mes soucis et avec ma grande douleur. Le pas d'un ami ne s'approchera pas de mon lit, tous sont rappelés au foyer par le devoir et par l'amour.

— Je ne saurais me plaindre. Mon amie la plus fidèle n'a-t-elle pas toujours été la solitude? — et où diriger maintenant mes pas fatigués, où elle ne serait pas là pour m'accueillir.

— Seul dans mon travail, incompris, je m'avance sur la route royale de la douleur, et pourtant heureux dans ma solitude.

— Dans le Paradis terrestre, Dante sentit les effluves de mai venant de la montagne de la Purification, annonçant au pèlerin l'aube matinale.

— Ainsi, dans ma solitude toute pleine de Dieu, solitude dans laquelle j'habite, travaille, chante et pleure, je sens l'appel d'un monde meilleur.

— Est-ce l'aile de l'éternité qui me soulève, est-ce le message du Paradis perdu? Je ne sais. Mais dans ma tombe je sens pénétrer l'haléine de Dieu, le souffle de l'éternité. »

Cinq jours plus tard, le 28 décembre 1901 une hémorragie des plus violentes annonça la fin imminente. On cherchait un prêtre, on amena un jésuite. Kraus reçut du religieux l'absolution et les derniers sacrements; il expira doucement vers six heures du soir, à l'âge de soixante et un ans.

Le 4 janvier, L. Duchesne fit l'éloge funèbre du défunt, rappelant « que si sa renommée scientifique fut grande, il la tenait avant tout des dons à lui départis par la bonté suprême. » L'homme était bon, aimable, doux, fidèle et dévoué; l'œuvre est honorable et la carrière de ce prêtre est de celles qu'on a le droit de donner en exemple. Mais la mesure dans la louange n'est-elle pas plus chrétienne que l'enthousiasme artificiel. « Je ne sais, disait-on au lendemain de sa mort, en combien de langues il sera célébré. » Il allait l'être en français, en allemand, en italien, en belge par des amis sincères et affectueux, mais singulièrement maladroits. Non contents d'exprimer leurs regrets pour l'ami, ils se sont évertués à exalter le « génie », la « gloire », de l'auteur qui avait du talent, du courage, du savoir et de belles relations. Moins mesurés, parce que moins bons juges que Duchesne, qui s'était borné à mentionner ses « grandes œuvres personnelles », les autres s'extasiaient à tout coup. L'article sur *Gilles de Rome*, le livre sur *Synésius* sont des « travaux scientifiques que plus d'un, arrivé à la fin de sa carrière, pourrait lui envier. » Le *Manuel* surpasse tout ceux qui existaient. La *Roma sotterranea* est magistrale comme sa *Real-Encyclopädie* est un modèle et un guide; mais tout cela n'est rien encore. Avec la *Kunstgeschichte* il sera question de chef-d'œuvre. Survient *Dante*, autre chef-d'œuvre! Soyons justes : disons que Kraus est une intelligence très ouverte, un tempérament très vif, un caractère très impétueux, qu'il posséda des dons excellents et en fit usage, mais parfois avec peu de mesure et peu de jugement. Sa générosité l'emportait dans des rêves impossibles à réaliser, son imprévoyance l'enthousiasmait pour des solutions contestables. Chrétien soumis, prêtre zélé, écrivain délicat, il tournait ses dons au service du Christ et de son Église, mais il dispersait sa force et ses moyens au lieu de les concentrer, et il a laissé un souvenir honorable, une œuvre estimable, mais qu'il est permis, vingt ans après sa mort, d'ignorer avec déférence et de classer parmi celles qu'on mentionne encore et qu'on ne lit déjà plus.

II. BIBLIOGRAPHIE. — *Handbuch der geistlichen Beredsamkeit von J. B. van Hemel, übersetzt von F.X.K., Regensburg, 1860.* — *Das Leben der christlichen Frau in der Welt von P. de Ravignan, übersetzt von F.X.K.,*

Freiburg, 1861. — *Lacordaires Briefe an einen Jüngling ueber das christliche Leben*, übersetzt von F.X.K., Regensburg, 1861. — *Die heilige Maria Magdalena von P. Lacordaire*, übersetzt von F.X.K., Trier, 1862. — *Ægidius von Rom*, dans *Österreichische Vierteljahresschrift für katholische Theologie*, Wien, 1862, t. I. — *Trierische Handschriften in der Nationalbibliothek in Paris*, dans *Serapeum*, Leipzig, 1863, t. xxiv. — *Observationes criticæ in Synesii Cyrenæi epistolæ*, Regensburg, 1863. — *Die Handschriftensammlung des Cardinals Nikolaus von Cusa*, dans *Serapeum*, Leipzig, 1864 et 1865, t. xxv, xxvi. — *Studien über Synesius von Kyrene*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1865, 1866; *Notizen aus und über den Codex Theoderici aus der Abtei Deutz*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1866, t. xli et *Römische Mosaikböden in Trier*. — *Der Briefwechsel Pauli mit Seneca*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1867. — *Ein Fragment Trierscher Geschichtschreibung aus dem XI Jahrhundert zugleich ein Beitrag zur Geschichte von Pfälz*, dans *Jahrbücher von Altertumsfreunden*, Bonn, 1867, t. xlii. — *Thomæ a Kempis opera omnia ed. F.X.K.*, Augustæ Treverorum, 1868. — *Die älteren Bischofskataloge von Trier*, I et II, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1865-1868, t. xxxviii, xlii. — *Anecdota zur Geschichte der Abtei St. Martin bei Trier*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1868, t. xlii. — *Ueber ein angeblich basilidianisches Amulet*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Geschichte und Altertumskunde*, Wiesbaden, 1868, t. ix. — *Beiträge zur Trierschen Archäologie und Geschichte*. I. *Der heilige Nagel in der Domkirche zu Trier*. Zugleich ein Beitrag zur Archäologie der Kreuzigung Christi. Mit einem Anhang betr. den heiligen Rock, Trier, 1868. — *Die Kunst bei den alten Christen*, dans *Frankfurter Broschürenverein*, Frankfurt, 1869. — *Das bevorstehende allgemeine Concilium von Felix Dupanloup*, übersetzt von F.X.K., Trier, 1869. — *Weistümer aus dem Gebiete des ehemaligen Kurfürstentums Trier*, Göttingen, 1869. — *Das Spottkruzifix vom Palatin und dessen neueste Deutung*, dans *Österreichische Vierteljahresschrift für katholische Theologie*, Wien, 1869, t. viii; trad. franç.: *Le Crucifix blasphématoire du Palatin*, trad. par Ch. de Linas, Arras, 1870. — *Zur kirchengeschichtlichen Litteratur des XI Jahrhunderts*, dans *Österr. Vierteljahr*, Wien, 1869. — *Erinnerungen aus der Normandie und der Bretagne*, dans *Alle und Neue Welt*, Einsiedeln, 1870. — *Der Brunnen des Folcardus in St Maximin bei Trier*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1870, t. xlix. — *Eine symbolische Darstellung des Geheimnisses der Trinität und der Inkarnation*, même revue, Bonn, 1870. — *Horæ Belgicæ*, même revue, Bonn, 1871, t. I, II. — *Zwei Papstverzeichnisse aus dem 6 und 7 Jahrhundert*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1871. — *Bilder aus Italien*, dans *Alle und Neue Welt*, Einsiedeln, 1871. — *Die christliche Kunst in ihren frühesten Anfängen. Mit besonderer Berücksichtigung der neuesten Resultate der Katakomben-Forschung popular dargestellt*, Leipzig, 1872. — *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 1^{re} édit., Trier, 1872-1873. I. *Altchristliche Kirchengeschichte*. II. *Lehrbuch der Kirchengeschichte des Mittelalters*. III. *Lehrbuch der Kirchengeschichte der Neuzeit*, 2^e édit., Trier, 1882; 3^e édit., 1887; 4^e édit., 1896; trad. franç. *Histoire de l'Église*, trad. P. Godet et C. Verschaffel, 4 vol., Paris, 1891-1892. — *Neue Besuchungen des allerheiligsten Altarsakramentes von Dr Gilbert*, übersetzt von F.X.K., Saarlouis, 1872. — *Das Spottkruzifix vom Palatin, ein neuentdecktes Graffito*, Freiburg, 1872. — *Ueber den gegenwärtigen Stand der Frage nach dem*

Inhalte und der Bedeutung der römische Blutampullen, dans *Annalen des Vereins für nassauische Altertums- und Geschichte*, Freiburg, 1872, t. ix. — *Ueber das Martyrium des hl. Ignatius*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1873. — *Schöffengerichtsordnung von Trier um 1400*, dans *Jahresbericht des Gesellschaft für nützliche Forschungen*, Trier, 1872. — *Roma sotterranea, Die römischen Katakomben. Eine Darstellung der älteren und neueren Forschungen, besonders derjenigen der Rossis mit Zugrundlegung des Werkes von J. Spénser Northcote und W. R. Brownlow*, Freiburg, 1873, 2^e édit., 1879. — *Ueber das Studium der Kunstwissenschaft an den deutschen Hochschulen*, Strassburg, 1874. — *Beiträge zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges 1525*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Altertums- und Geschichte*, Wiesbaden, 1874, t. xii. — *Ueber die Bedachung der Vierungskuppel am Munster zu Strassburg*. Von Kraus und Klotz, Strassburg, 1875. — *Zum Kulturkampf*, I-III, dans *Trierische Zeitung*, 1875. — *Urkunden zur Baugeschichte des Strassburger Münsters*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, Stuttgart, 1876, t. I. — *Ueber die Architekten des Langhauses am Strassburger Munster*, dans même revue, 1876. — *Necrologium von St Maximin*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1876, t. lviii. — *Synchronistische Tabellen zur Kirchengeschichte*. Ein Hilfsbuch für Studierende, Trier, 1876. — *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen. Eine beschreibende Statistik im Auftrage des Kaiserl. Oberpräsidiums von Elsass-Lothringen herausgegeben*, Strassburg, 1877, t. I; 1881-1884, t. II; 1886-1899, t. III; 1892, t. IV. — *Altchristliche Coemeterien bei St Matthias in Trier*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1877, t. lxi. — *Strassburger Munsterbuchlein. Eine populäre Darstellung auf Grund der neuesten Forschungen*, Strassburg, 1877. — *Lettere sulla situazione religiosa in Germania*, I-VII, dans *Riforma*, Bologna, 1877-1878. — *Charakterbild aus der christlichen Kirchengeschichte. Eine Auswahl klassischer Darstellungen aus der Kirchengeschichtlichen Litteratur älterer und neuerer Zeit*, Trier, 1879. — *Drei angebliche Dürer in Strassburg*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, Stuttgart, 1879, t. II. — *Ueber Begriff, Umfang, Geschichte der christlichen Archäologie und die Bedeutung der monumentalen Studien für die historische Theologie*. Eine akademische Antrittsrede, Freiburg, 1879. — *Jahresberichte ueber die Gesamlitteratur der christlichen Archäologie vom Jahre 1879 an bis 1900*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*. — *Gedächtnisrede auf Johannes Alzog*. Gehalten bei dessen Akademischer Totenfeier am 4 februar 1879, 1^{re} et 2^e édit., Freiburg, 1879. — *Lettere prussiane I-III*, dans *Chiesa e Stato*, Bologna, 1880-1881. — *Synchronistische Tabellen zur christlichen Kunstgeschichte*. Ein Hilfsbuch für Studierende, Freiburg, 1880. — *Félix Dupanloup (sous le pseudonyme de Franz v. Sarburg)*, dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1880, t. xxiii. — *Ludwig Spach. Ein Nachruf*, Strassburg, 1880. — *Horæ Metenses. I. Die Handschriftensammlung der Freiherren Louis Numa de Salis*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1880, t. lxxix; II. *Deutsche Beichten*, même recueil, 1883, t. lxxv. — *Altchristliche Inschriftenfragmente aus Trier*, dans même recueil, 1880, t. lxxviii. — *Louis Numa de Salis (1803-1880) Ein Lebensbild*, dans *Gemeinde Zeitung für Elsass-Lothringen*, Strassburg, 1880. — *Lettres allemandes. Gerichtet an « Français »*. I-III, Paris, 1881-1882. — *Lettere di Berlino*, dans *Rassegna nazionale*, Firenze, 1881, et 1884, 1885, 1887, 1889, 1892, 1894, 1895, 1897. — *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte von Alzog (10^e édition) bearbeitet von F.X.K.*, Mainz,

1882. — *Altchristlicher Löffel aus Sasbach*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden*, Bonn, 1882, t. LXXIII. — *Zur Geschichte der römischen Frage und des Garantiesgesetzes* (sous le pseudonyme de Flaminio), dans *Deutsche Rundschau*, 1882, t. XXX. — *Même titre que le précédent, même revue*, 1882, t. XXXIII. — *Real-Encyclopädie der christlichen Altertümer*. Unter Mitwirkung von mehreren Fachgenossen bearbeitet und herausgegeben, t. I. (A-H), Freiburg, 1882; t. II (I-Z), Freiburg, 1886. — *Die Wandgemälde von Oberzell auf der Insel Reichenau*, dans *Deutsche Rundschau*, 1883, t. XXXV. — *Die Briefe Benedikts XIV an den Kanonikus Pier Francesco Peggi in Bologna (1729-1758) Nebst Benedikts Diarium des Konklaves von 1740*, 1^{re} édit., Freiburg, 1884; 2^e édit., mit einer *Biographie des Papstes und einer Bibliographie seiner Werke*, 1888. — *Vierzehn Kürzere Beiträge zur Allgemeinen deutschen Biographie*, Leipzig, 1884, t. XX. Quelques autres articles de Kraus disséminés dans les volumes suivants. — *Die Wandgemälde der St Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau*. Aufgenommen von Franz Bär. Mit Unterstützung der Grossherzoglich badischen Regierung herausgegeben, Freiburg, 1884. — *Picturæ codicis Egberti... nunc primum publici juris factæ cura F. X. Krausii*, in-8°, Freiburg, Brisgauwie, 1884, 60 pl., 27 p.; *Die Miniaturen des Codex Egberti in der Stadtbibliothek zu Trier*. In unverändlichem Lichtdruck herausgegeben, Freiburg, 1884. — *Die Kunstdenkmäler des Grossherzogthums Baden*. Beschreibende Statistik. Im Auftrage des Ministeriums der Justiz, des Kultus und des Unterrichts und in Verbindung mit J. Durm und E. Wegner bearbeitet, t. I, Kreis Konstanz, Freiburg, 1885, t. II, Kreis Villingen, 1890; t. III, Kreis Waldshut, nebst Beigabe: *Der Kuntschatz von St Blasien jetzt in St Paul in Kärnten*, 1892, t. IV, Kreis Mosbach; parts 1-3, par le Prof. von Echelhäuser; t. V, Kreis Lörrach, 1901; t. VI, Landkreis Freiburg (laissé en manuscrit). — *Altar von Weisweil*, dans *Schau-ins-Land*, Freiburg, 1886-1887, t. XIII. — *Traured bei Einsegnung der Ehe des Herrn Diemer und Fräulein v. Hillern*, Als Manuskript gedruckt, Mainz, 1887. — *Zur badischen Litteratur*, dans *Zeitschrift des Freiburger historischen Vereins*, Freiburg, 1888-1894, t. VI, VII, IX, XI. — *Die Miniaturen der Manesseschen Liederhandschrift*. Im Auftrag des Grossherzogl. Bad. Ministeriums der Justiz, des Kultus und Unterrichts nach dem Original der Pariser Nationalbibliothek, in unverändlichem Lichtdruck herausgegeben, Strassburg, 1887. — *Rosmini*. Grundzüge der christlichen Vollkommenheit, übersetzt von O. v. D. mit Vorwort von F.X.K., München, 1887. — *Die Werke der leiblichen und geistlichen Barmherzigkeit*. Predigt gehalten in St Martin in Freiburg, Freiburg, 1887. — *Rede zur Feier des 50 jährigen Priesterjubiläums Sr. Heiligkeit Papst Leo XIII*, gehalten zu Karlsruhe am 26 Dezember 1887, Freiburg, 1888. — *Il giornale dell'imperatore Federico* (sous le pseudonyme de Sincerus), dans *Rassegna nazionale*, Firenze, 1888. — *Alzog*. Grundriss der Patrologie (4^e édition) bearbeitet von F.X.K., Freiburg, 1888. — *Johann Gutenberg und die Erfindung der Typographie*, dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1888, t. LXII. — *Ein Diptychon der Abtei S. Maximin bei Trier*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, Trier, 1889. — *Das Altarfund von Gering*, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, Dusseldorf, 1888, t. I. — *La Germania e la questione romana* (sous le pseudonyme de Sincerus), dans *Rassegna nazionale*, Firenze, 1889. — *Reliquiar aus Warsberg*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Metz, 1889. — *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, t. I. *Die christlichen Inschriften der Rheinlande von den Anfängen des Christentums am Rheine bis zur Mitte des 8 Jahrhunderts*, Freiburg,

1890, t. II. — *Die christlichen Inschriften von der Mitte des 8 bis zur Mitte des 13 Jahrhunderts*, 1892-1894. — *Die Universitätskapelle im Freiburger Münster*. Universitätsprogramm, Freiburg, 1890. — *Die Restauration des Freiburger Münsters*. Rededgehalten von Vorsitzenden des Münsterbauvereins, Freiburg, 1890. — *L'art chrétien en Allemagne*, dans *Le Correspondant*, 25 février 1890. — *Ueber das Studium der Theologie sonst und jetzt*. Rektoratsrede, Freiburg, 1890. — *La Camera della Segnatura*, Firenze, 1890. — *Historische Forschung in den Rheinlanden*, dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1890, t. LXIV. — *John Henry Newman in memoriam*, dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1891, t. LXVI. — *Luca Signorellis Illustrationen zu Dantes Divina Commedia zum erstenmal herausgegeben*, Freiburg, 1892. — *Marco Minghetti und sein Anteil an Italiens Erhebung* (sous le pseudonyme de Flaminio), dans *Deutsche Rundschau*, Berlin, 1893, t. LXXVI. — *Die Wandgemälde von S. Angelo in Formis*, dans *Jahrbuch der kgl. preuss. Kunstsammlungen*, Berlin, 1893. — *Die mittelalterlichen Wandgemälde im Grossherzogthum Baden*, Herausgegeben von F. X. K. und H. v. Oechelhäuser, Darmstadt, 1893, t. I. — *Il Signore di Schvezer*. Lettera di Berlino, dans *Rassegna nazionale*, Firenze, 1894. — *Lirica Umbra*; Alinda Bonacci Brunamonti. Traduzione di Vincenzo Ansidei, Firenze, 1894. — *Die Kapelle im Petershof zu Freiburg i. Br.*, dans *Zeitschrift des Freiburger historischen Vereins*, Freiburg, 1894, t. XI. — *Spectator*. Kirchenpolitische Briefe I-XLVIII, dans *Allgemeinen Zeitung*, München, 1895-1899. — *Eine Skulptur aus der Sammlung des Prof. F.X. Kraus*, dans *Festprogramm der Universität Freiburg zu Ehren des 70 Geburtstages des Grossherzogs Friedrich*, Freiburg, 1896. — *Geschichte der christliche Kunst*, Freiburg, 1896, t. I; 1897-1900, t. II. — *Essays. I. Sammlung*, Berlin, 1896. — *Dante*. Sein Leben und sein Werk; sein Verhältnis zur Kunst und Politik, Berlin, 1897. — *Beiträge zur Neuen Freien Presse*, Wien, 1897-1900. — *Lamennais*, Montalembert, Lacordaire, Newman, Cavour, dans *Das XIX Jahrhundert in Bildnissen*, n. 36, 57, 62, Berlin, 1899. — *Religiöse Bewegungen in England* (sous le pseudonyme de Gerontius), dans *Allgemeine Zeitung*, 1899, n. 257; 1900, n. 1. — *Pariser Gazetten zur römischen Frage*, même recueil, 1900, n. 262 et 268; Ludwig Spach. Autobiographische Aufzeichnungen, dans *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur in Elsass-Lothringen*, Strassburg, 1899-1900. — *Kleinere Beiträge ueber kirchenpolitische Gegenstände*, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1899, n. 61, 271, 277, 305; 1900, n. 30, 52, 64, 71, 141, 185, 188, 194, 268, 291, 312, 321, 352. — *Ueber die Gründung eines Kunsthistorischen Instituts in Florenz*. Denkschrift des Vorstandes, Freiburg, 1899. — *To the editor of the Times*. dans *The Times*, 30 mars 1900. — *Ueber Erziehung*, *Eine Stimme aus Amerika*, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1900, n. 105. — *Lettere di Politica ecclesiastica*, Firenze, 1900. — *Centenarbetrachtungen*. Von Εὐνοῦς, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1901, n. 1, 28, 29, 50, 75, 98, 99. — *Essays. II. Sammlung*, Berlin, 1901. — *Centenarfeier für Vincenzo Gioberti*, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1901, n. 147, 174, 175. — *Francesco Petrarca e la sua corrispondenza epistolare*. Traduzione di Diego Valbusa, Firenze, 1901. — *Rosminianische Bewegungen*, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1901, n. 200. — *Pellegrino Rossi*, même revue, 1901, n. 225, 252; 1902, n. 1; Cavour, *Die Erhebung Italiens im XIX Jahrhundert*, Mainz, 1902; Canovas letztes Werk, Mit einer Tafel im Lichtdruck, dans *Festschrift der Universität Freiburg zu Ehren des 50 jährigen Regierungsjubiläums Grossherzogs Friedrichs*, Freiburg, 1902. — *Die Wandgemälde der Sylvesterkapelle zu Goldbach*

am Bodensee, Mit 2 Tafeln in Farbendruck, 6 Tafeln in Lichtdruck und 10 Abbildungen in Text, 1902. — *Die Sixtinische Kapelle*, Berlin, 1902. — *Die Säkularfeier der Gesellschaft für Nützliche Forschungen zu Trier*, dans *Allgemeinen Zeitung*, 1902, n. 9. — En outre F. X. Kraus a dispersé des articles dans les recueils suivants : *Augsburger (Münchener) Allgemeine Zeitung*. — *Beilage zur Münchener Allgemeinen Zeitung*. — *Deutsche Literaturzeitung*. — *Beilage zur Münchener Allgemeinen Zeitung*. — *Deutsche Literaturzeitung*. — *Deutsche Rundschau*. — *Götttingische Gelehrte Anzeigen*. — *Litteraturblatt für germanische und römische Philologie*. — *Litterarische Rundschau*. — *Serapeum* (1862-1869). — *Theologisches Litteraturblatt* (1866-1874). — *Trierische Zeitung*. — *Gemeindezeitung für Elsass-Lothringen*. — *Zeitschrift für deutsches Altertum*. — *Westdeutsche Zeitschrift*.

Quelques notices biographiques ont paru au lendemain de la mort de F. X. Kraus; les principales sont : Karl Braig, *Zur Erinnerung an Franz Xaver Kraus, Im Namen der theologischen Fakultät an der Universität Freiburg i. Br.*, in-8°, Freiburg, 1902. — Ernst Hauviller, *Franz Xaver Kraus. Ein Lebensbild aus der Zeit des Reformkatholizismus*, in-8°, Colmar, 1904. — L. Duchesne, dans *Römische Quartalschrift*, 1902, t. xvi, p. 2-6; K. Kunstle, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1902, t. iii, p. 431-441; — P. Godet, dans *Revue du Clergé français*, 1902, t. xxxii, p. 610-624; 1903, t. xxxiii, p. 3-56. — J. Helbig, dans *Revue de l'art chrétien*, 1902, p. 175-176, 179-185.

H. LECLERCQ.

KREMSMUNSTER. — Sur le calice du roi Tassillon, voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1630-1632, fig. 1904; cf. Alf. Darcel, *Encyclopédie des arts industriels*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, t. xix, p. 274, fig.; Le même, *Mémoire sur l'exposition d'archéologie de Vienne, en 1860*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie*, 1863, p. 222, 223.

KRUMBACHER (Karl). — Karl Krumbacher était né le 23 septembre 1856 à Kürnach, près de Kempten, en Bavière; il est mort subitement le 11 décembre 1909. De bonne heure son esprit prit connaissance de ses moyens et analysa son goût : il se tourna vers la Grèce, vers toute la Grèce, celle du passé lointain, celle d'un passé plus proche de nous, enfin vers la Grèce moderne. Dans cette longue histoire il se créa un domaine qu'il explora et gouverna en maître pénétrant et bienveillant : la période médiévale ou byzantine. Par son érudition et sa lucidité, il était devenu en Europe un des représentants les plus distingués de la science byzantine et des études qu'elle inspire.

Krumbacher ne tarda beaucoup à cueillir le fruit de ses premières études, sa *Geschichte der byzantinischen Literatur* parut à Munich en 1891. Dès l'année suivante, il était appelé à occuper à l'Université de Munich la chaire de philologie byzantine et néo-grecque, expressément créée pour lui par la Chambre bavaroise. L'*Histoire de la littérature byzantine*, dont une deuxième édition, parue en 1897, a comblé avec une magnifique ampleur, les lacunes premières, montrait, dès l'origine, par la puissance du travail, les hautes qualités de la méthode, la précision et la sûreté des informations, un véritable chef-d'œuvre. Dans cet énorme volume de près de 1200 pages, livre de chevet de quiconque s'occupe des choses de Byzance, Krumbacher, pour la première fois peut-être, révélait tout ce qu'il y eut de variété, de souplesse, de vie et de talent, dans la production littéraire de ce Moyen Age grec tant décrié, et il s'y révélait aussi lui-même, avec cet esprit net et lucide, cette curiosité

éveillée et formatrice qui sont les traits caractéristiques de sa physionomie.

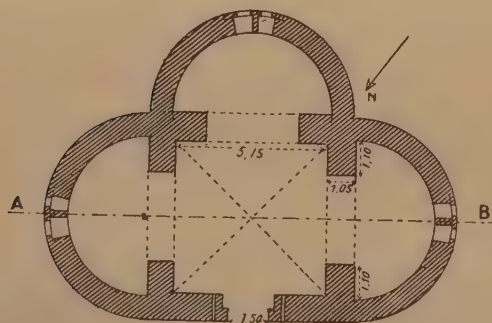
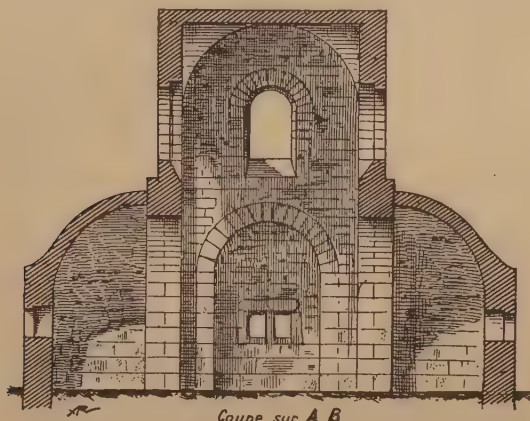
Dans la *Geschichte der byzantinischen Literatur*, deux parties nous intéressent de façon particulière : l'introduction et la section consacrée à la théologie. L'introduction comprend trois paragraphes : définition et vue générale de la littérature byzantine, caractères de cette littérature, son influence au dehors. La première question qui se pose est celle de la date initiale, du commencement de l'ère byzantine. Dans sa première édition, Karl Krumbacher rejetait avec raison l'opinion presque générale qui place sous le règne de Justinien la séparation entre le monde ancien et le monde nouveau. Car depuis la conversion de Constantin et la fondation de la Rome orientale jusqu'au milieu du viii^e siècle, il n'y a pas d'interruption saisissable dans le développement historique. Alors seulement, pendant deux siècles, la vie intellectuelle s'arrête à Byzance, et toute civilisation court le risque de péril. C'est le temps de la guerre des images. L'esprit grec reprend enfin son essor au ix^e siècle, mais les derniers vestiges du passé sont effacés. L'antiquité n'est plus qu'un idéal de savants et d'artistes. L'âme byzantine est née et s'incarne dans un de ses représentants les plus authentiques, Photius. K. Krumbacher avait, dans sa première édition, placé vers 670 le commencement du Moyen Age; dans sa deuxième édition, il revient sur cette explication. Ce qui importe en philologie byzantine, c'est moins le moment où l'antiquité n'est plus qu'un souvenir que celui où paraissent d'abord les premiers linéaments de la nouvelle civilisation. Or il n'y a pas de doute qu'il ne faille remonter beaucoup plus haut, au temps de la division définitive de l'empire romain en deux parties (395 après J.-C.), au temps de la fondation de Constantinople (326) ou plutôt à l'avènement même du prince qui fut l'initiateur de ces changements (312). Ce n'est pas seulement une date importante de l'histoire politique; c'est, grâce à la victoire du christianisme et à l'alliance des deux pouvoirs, une date de l'histoire générale. Krumbacher le montre par diverses considérations qui peuvent n'être pas conformes à l'opinion des théologiens, car ceux-ci marquent d'ordinaire la séparation à Jean Damascène après la conclusion des grandes controverses dogmatiques. Mais, comme il arrive souvent, ils se laissent guider exclusivement par l'histoire des idées abstraites, sans tenir assez compte de l'ensemble des faits. Le rôle de l'Église dans la nouvelle société résulte de ses rapports avec cette société et non pas de ses controverses intimes.

La réconciliation du christianisme avec le monde par la défaite du paganisme a une toute autre portée que l'élaboration définitive de la christologie. Une des premières conséquences de ce fait capital est précisément l'un des traits caractéristiques du monde byzantin : la fonction ecclésiastique de l'empereur, fonction de plus en plus dominatrice, telle qu'en Occident aucun « évêque du dehors » n'a pu rêver d'en exercer une pareille, et d'où l'on fera sortir logiquement, avec le temps, la maxime : un empire, un patriarche. Par contre-coup, il se forme dans l'Église même un groupement tout prêt à élaborer et à soutenir la prérogative impériale, l'épiscopat de cour dont L. Duchesne a montré les origines¹. On peut dire que le schisme consommé par Photius existait virtuellement dès le iv^e siècle et que, dès cette époque, les deux moitiés de l'Église ont cessé d'être d'accord, malgré les formules de foi commune échelonnées sur cinq siècles, et qui semblent marquer les phases de la séparation graduelle. Ainsi la solution proposée par Krum-

¹ L. Duchesne, *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées*, p. 170 sq.

bacher s'harmonise parfaitement avec l'histoire ecclésiastique.

« Il avait fondé, en 1892, avec le concours des principaux byzantinistes d'Europe, la *Byzantinische Zeitschrift*, et pendant dix-huit ans il a dirigé, avec autant de courtoisie que de fermeté scientifique, cette publication, dont il se plaisait à faire ressortir le caractère international, et qui est en effet aujourd'hui l'organe attitré, le centre et comme le foyer des recherches byzantines en Europe¹. » Son cours à l'Université de Munich attirait un grand nombre d'étudiants



6538-6539. — Plan et coupe de la chapelle de Ksar-Hellal. D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, p. 1897, p. 5 et 6.

venus de partout et qui se plaisaient aux leçons de ce maître dont le zèle, l'entrain et l'abnégation étaient tels qu'on pouvait être tenté de croire qu'il portait le même intérêt aux travaux de ses disciples qu'aux siens propres. Ces tâches absorbantes lui laissaient cependant le loisir nécessaire pour préparer chaque année plusieurs mémoires dont il donnait communication à l'Académie bavaroise. Mémoire sur la légende de saint Théodose, proverbes grecs du Moyen Age, recherches sur le chroniqueur Michel Glykas, sur l'historien Théophane, sur la poétesse Kasia, travaux sur le grand lyrique Romanos, dont il s'occupait avec une particulière prédilection, textes inédits, études sur l'acrostiche dans la poésie religieuse byzantine, rien ne laissait indifférente sa curiosité inlassable; et comme il avait, ainsi qu'il l'a dit lui-même « le goût passionné de ce qui est concret, aisément contrôlable, vivant, populaire et humain », il allait volontiers

aux recherches qui devaient le mieux satisfaire ce goût, à la langue populaire, et à la littérature vulgaire, à la poésie religieuse et à l'hagiographie, aux manuscrits surtout, source précise et sûre de nos connaissances historiques.

Krumbacher donnait beaucoup; il ne lui fut pas permis de tenir une promesse qui lui tenait à cœur : l'édition critique des œuvres de Romanos, le plus grand poète lyrique qu'ait produit la littérature religieuse de Byzance. Il s'y préparait par des études de détail : *Studien zu Romanos*, 1898; *Umarbeitungen bei Romanos*, 1899; *Romanos und Kyriakos*, 1901; *Miszellen zu Romanos*, 1907. Le temps lui a manqué, il est mort à cinquante-trois ans seulement; mais sa réputation avait largement dépassé les frontières de son pays natal. Il voyageait volontiers, entretenait des correspondances, fréquentait les congrès dits scientifiques; il croyait au prestige des Académies et à l'éclat des décorations. C'était un caractère sans fiel, communicatif et qui se répandait volontiers au dehors par besoin de conquérir, d'entraîner, de convaincre ceux qui avec son aide et sous ses ordres pourraient cultiver son domaine de prédilection.

BIBLIOGRAPHIE. — *Griechische Reise. Blätter aus dem Tagebuche einer Reise in Griechenland und in der Türkei*, in-8°, Berlin, 1886. — *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des öströmischen Reiches, 527-1453*; in-8°, München, 1891, *Byzantinische Zeitschrift*, 1892 sq. — *Mittelgriechische Sprichwörter*, dans *Sitzungsberichte der philos. philol. und der histor. Classe*, München, 1893. — Michel Glykas. *Eine Skizze seiner Biographie und seiner literarischen Thätigkeit nebst einen unedierten Gedichte und Briefe desselben*, dans *Sitzungsberichte de Munich*, 1895. — *Geschichte der byzantinischen Literatur...* 2^e édit., München, 1897. — *Byzantinische Archiv. als Ergänzung der Byzantinischen Zeitschrift in zwanglosen Heften*, in-8°, Leipzig, 1898. — Kasia, dans *Sitzungsberichte*, de Munich, 1897. — *Ἱστορία της βυζαντινῆς λογοτεχνίας μεταφρασθεῖσα ὑπο Γεωργίου Σωτηριαδου*, 1897-1900. — *Das Problem der neugriechischen Sprichsprache*, München, 1902. — *Populäre Aufsätze*, in-8°, Leipzig, 1909.

H. LECLERCQ.

KSAR-HELLAL. — Il s'agit d'une ruine située sur l'oued Bou-Zid (rive droite de la Siliana) et occupant une superficie de 10 hectares environ. Outre de nombreuses citernes et un monument elliptique qui peut être un réservoir, un amphithéâtre, un pont en blocage, un fort byzantin, il subsiste une chapelle chrétienne sur plan trilobé (fig. 6538), d'autant plus intéressant que nous n'en avons que peu d'exemplaires en Afrique (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AFRIQUE, col. 677, fig. 129; t. VIII, au mot KHERBET-GUIDRA, col. 764). C'est probablement l'édifice signalé à Ksar-Hellal par Poinsoy en ces termes : « Temple tétrapyle qui a conservé sa voûte en blocage. »

Cette chapelle trichore est aussi remarquablement conservée que le trèfle à quatre feuilles de Henchir-Mâtia (*Namlulis*); elle présente à peu près les mêmes dimensions, et se compose d'une petite nef centrale sur plan carré, dont les assises inférieures sont construites en grand appareil (fig. 6538). Elle est éclairée à la hauteur de 5 mètres par quatre fenêtres, une sur chaque face; elle était couverte par une voûte d'arête en moellons dont les attaches subsistent. Au milieu de chaque côté de la nef s'ouvre, au-dessus de la fenêtre, un grand arceau en plein cintre; les voussours, en belles pierres de taille, sont appareillés avec soin. Trois de ces arceaux donnent sur des absides demi-circulaires voûtées en cul-de-four; l'une de ces voûtes subsiste. Au fond de chacune d'elles, à 1 m. 50 seule-

¹ Ch. Diehl, dans *Journal des Savants*, 1910, p. 37-39.

ment de hauteur au-dessus du sol antique supposé, se trouvent deux ouvertures carrées, gémées, analogues à celles de la basilique de Djemaa-Kebira au Kef, et qui donnent du jour aux absides.

Le quatrième arceau est coupé par une porte rectangulaire dont il décharge le linteau. La porte, haute de 2 mètres environ et large de 1 m. 50, est formée de trois monolithes; elle est ornée de crossettes. Il est à remarquer que chacun des autres arceaux était également coupé à la hauteur du linteau de la porte d'entrée, c'est-à-dire à deux assises au-dessus de la naissance du cintre, par trois traverses, probablement en bois, dont les mortaises subsistent et qui servaient sans doute à accrocher des lampes ou à soutenir des tentures masquant l'entrée des absides.

Les murs de la chapelle étaient entièrement enduits, sauf la porte d'entrée, d'un mortier de tuileaux qui subsiste par endroit. Le sol était très probablement pavé de mosaïque¹.

H. LECLERCQ.

KSIBA-MRAOU. — Ksiba Mraou est une localité située dans la région montagneuse qui s'étend à l'est de Souk-Ahras, presque à mi-chemin entre cette ville et le Kef. On peut aujourd'hui, grâce à la découverte d'une inscription officielle, identifier cette bourgade avec l'ancienne *Civitas Pophensis*². Au sud-ouest des ruines on a trouvé une table de pierre qui a été transportée au bordj du cheikh de Ksiba; elle mesure 0 m. 67 en hauteur, sur 0 m. 14 en largeur et 0 m. 14 d'épaisseur. L'inscription a été gravée avec soin, elle est très lisible; hauteur des caractères 0 m. 05. Les mots sont séparés par des points aigus³ :

✠

ROGATIANUS · AB ORTU · UITAE ·
IN FUNCTIONIS · DIEM · PRO
BATISSIMUS · DEO · UENERAN
DI MINISTER · ALTARIS · VIXIT ·
IN ECLESIA · ANNIS · LXXVIII ·
IN PACE · ACCERSITUS
IIII · KAL · IUN ·

✠

Rogatianus, ab ortu vitæ in functionis diem probatissimus Deo venerandi minister altaris, vixit in Ec(c)lesia annis LXXVIII. In pace accersitus IV kal (endas) iun(ias).

Ce clerc ne nous fait pas connaître son rang, sans doute très humble dans l'Église à laquelle il dévoua ses longs services jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il mourut un 29 du mois de mai vers la limite du iv^e au v^e siècle. Ce digne vieillard aura probablement composé lui-même son épitaphe; certainement il ne s'est pas adressé aux spécialistes en la matière, car il eût été servi comme tant d'autres avec des formules courantes. Au lieu de cela tout est nouveau dans ce texte, mais pas son nom, toutefois, qui était très répandu en Afrique. Dès sa naissance il vécut dans le sanctuaire, appartenant peut-être à une famille employée au service de l'église: bedeau, sacristain, toutes variétés de la gente cléricale qu'on retrouverait dans tous les temps et dans tous les pays si la modestie de leur condition ne les avait mis en sûreté contre toute

mention trop précise. Rogatianus fit de même, de l'enfance à la mort : *in functionis diem*. Au début du iv^e siècle, chez Arnobe on commence à lire *functis* avec le sens de « mort ». A quoi était-il employé? Il n'a pas su ou pas voulu le dire. M. P. Monceaux devine un sacristain dans ce *minister altaris* et c'est tout à fait vraisemblable. Un de ces honnêtes serviteurs qui se donnent en importance à leurs propres yeux tout ce qui leur manque en considération aux yeux d'autrui, et qui dans l'exercice de leur humble fonction s'estiment aussi nécessaires à la paroisse que le curé ou le vicaire en personne. Quand il s'agit de classer les rangs d'après les titres, l'embarras commence et Rogatianus qui ne fut rien — tout au plus sacristain — qui ne peut se parer d'un titre sonore, mais qui n'est pas sot, découvre ce *minister altaris* qui a grand air et qui ne dit rien. Qui donc le chicanerait? N'a-t-il pas vécu dans l'église : *vixit in ecclesia*, il a vécu d'elle aussi, époussetant, balayant, brossant, astiquant, faisant la police et la propreté, parlant avec déférence à son curé, avec aisance à son vicaire, avec componction aux dévotes et avec brusquerie aux enfants de chœur.

H. LECLERCQ.

1. KSOUR (Algérie). — Henchir-el-Ksour est situé à 3 kilomètres à l'est-nord-ouest de Tébessa. En 1880 ou 1881, M. Farges y fouilla l'emplacement d'une chapelle dont il ne subsiste plus aujourd'hui que de rares vestiges de l'enceinte qui l'entourait⁴. Longueur 20 m. 40, largeur 7 m. 25. En avant, un vestibule, profond de 2 m. 60, s'ouvrait par une porte centrale, que flanquaient deux colonnes. Une baie, disposée de même, donnait accès à la chapelle proprement dite. Celle-ci n'avait qu'une seule nef dallée. Elle se terminait par un mur semi-circulaire⁵, qui formait une abside de 3 m. 50 de profondeur, pavé d'une mosaïque composée de cubes de briques. La clef de l'arc de tête était ornée de deux monogrammes constantiniens avec l'A et l'Ω. En avant de l'abside, le chœur occupait un espace profond de 3 m. 40, qu'un cancel séparait probablement du reste de la nef. On y a mis au jour le soubassement de l'autel, long de 3 m. 20, large de 1 m. 50, en pierres de taille; celles des angles « présentaient, dit M. Farges, des cavités carrées, dans lesquelles devaient être encastres des piliers supportant le *riborium*; celles du milieu,



6539. — Épitaphe de Donatus.

D'après *Corpus inscript. lat.*, t. VIII, n. 16738.

creusées à 0 m. 05 de profondeur, renfermaient des panneaux en mosaïque, formant une série de torsades».

Une sépulture placée en travers de la nef, devant cet autel, contenait le corps d'un jeune chrétien,

¹ P. Gauckler, *Chapelle chrétienne de Ksar-Hellal*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1897, p. 5-7.

— ² S. Gsell, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1917, p. 314, n. 16. — ³ P. Monceaux, *Une inscription chrétienne d'Algérie*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1919, p. 248-251; Cagnat et Besnier, *L'année épigraphique*, dans *Revue archéologique*, 1920, p. 360, n. 40. — ⁴ *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1881, t. XVII,

p. 15-22, pl. III-VI. — ⁵ Le plan de M. Farges paraît indiquer dans ce mur une série d'ouvertures rectangulaires. M. S. Gsell croit que ces prétendues ouvertures correspondent aux parties qui avaient été construites en moellons et qui s'étaient écroulées, tandis que les chaînes en pierre de taille demeuraient debout. Il ne faut pas les prendre pour des piliers isolés, comme l'a fait Hytreck, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 101-102; *ibid.*, 1880, p. 150. —

Donatus, mort à l'âge de 20 ans¹ (fig. 6539).

Le monument que nous venons de décrire était entouré d'une enceinte rectangulaire, longue de 22 m. 50, large de 14, faite de matériaux divers, enceinte qui paraît dater d'une époque plus récente. Elle avait deux portes, l'une à l'Ouest, devant le vestibule, l'autre au Sud. Deux fragments d'une inscription byzantine², nommant l'empereur Héraclius, ont été recueillis à côté de la seconde entrée. M. Farges suppose qu'ils faisaient partie d'un arceau, placé au-dessus de la porte, mais la chose n'est pas certaine.

a) o]PERIBVS MAGNIS EX INMINE
nti periculo quiescente]S PORTIS QVA DE RE INTROITVS
factus est CIMVS LAVDES FELICISSIMIS
temporibus dominorum nos]TRORVM ERACLO ET ERACLIO
Constan]TINO ET EVDOCIA
SAMIEI

b) ACVST
TISSIMVS
CVM EIVS CO
M PERDVXIT

Une autre inscription chrétienne provenant de la même localité est ainsi conçue³ :

IVLIO
IADERI
PATRI
DVLCIS
SIMO
IN
PACE
AQ

H. LECLERCQ.

2. KSOUR (Tunisie). — Petite ville arabe bâtie avec des matériaux antiques : elle s'élève sans doute sur l'emplacement de quelque village ancien, à moins que les pierres n'y aient été apportées de ruines voisines, d'Ebba, par exemple. On y a rencontré cette inscription chrétienne; haut. des lettres 0 m. 40⁴ :


EVTICIANVS · INNO
CENS VIXIT IN PA
CAE DIES NVMERO
TRIGINTA

Euticianus, innocens, vixit in pacæ dies numero triginta.

H. LECLERCQ.

KURTH (Godefroid). — I. Jeunesse. II. Professorat. III. Œuvres historiques. IV. Démocratie chrétienne. V. Bibliographie.

I. JEUNESSE. — Godefroid Kurth est né, le 11 mai 1847, à Arlon, où son père s'acquittait de fonctions administratives. Il fit ses études à l'Athénée de sa ville natale et récolta tous les prix qu'il lui plut de souhaiter. En 1863, il écrivit une cantate intitulée; *Paul et Virginie*, que le jury musical couronna sans en connaître l'auteur, alors élève de troisième⁵. Deux ans plus tard, en 1865, le jeune Kurth remportait au concours général de rhétorique latine, trois prix d'honneur, dont un prix d'histoire et recevait une médaille d'or frappée à son intention⁶. De l'Athénée d'Arlon, Kurth passa à l'École normale d'humanités de Liège d'où il sortit, en 1869, avec le

diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (*sic*). L'année suivante il débutait dans la chaire d'histoire de l'Athénée royal de Liège, où il enseigna jusqu'en 1872. Cette année là, il passait son doctorat avec une thèse sur Caton l'Ancien et, le 25 octobre, était nommé chargé de cours à l'Université de Liège; professeur extraordinaire le 6 octobre 1873 et professeur ordinaire le 30 septembre 1877⁷.

De Paul et Virginie à Caton l'Ancien la route semble longue, mais, tandis qu'il la parcourait, Godefroid Kurth s'attardait et musait volontiers aux fleurs du

chemin, fleurs poétiques qui garderont toujours pour lui leur séduction. Il collabore volontiers à la *Revue trimestrielle* et à la *Revue de Belgique*, plus tard à la *Revue générale* auxquelles il envoie des poésies, soit sous son nom soit sous le pseudonyme de Victor Chrétien⁸. On peut, sans trop de peine, les retrouver dans un recueil où il faut les laisser s'y dessécher; ce sont des témoignages de bonne volonté.

II. PROFESSORAT. — Vers 1870, il n'existait pas en Belgique d'enseignement supérieur de l'histoire. Michel Bréal qui, vers cette époque, visitait les universités belges, constatait que les cours d'histoire, destinés aux étudiants de première année, ne faisaient en définitive, que prolonger d'une façon toute superficielle l'enseignement secondaire, qu'on nomme en Belgique, enseignement moyen⁹. Quelques cours imprécis sur l'antiquité et le Moyen Âge, l'époque moderne et l'histoire nationale, formaient tout le bagage de l'étudiant, qui s'y destinait à la pratique du droit ou aspirait à quelques chaire d'université. Au lendemain de ses succès universitaires, Godefroid Kurth avait voyagé en Allemagne et observé attentivement la méthode que les professeurs de ce pays emploient pour stimuler l'attention de leurs élèves en les associant à leurs propres investigations. Il avait vu fonctionner ces *seminars* imaginés, dès 1830, par Léopold Ranke et dans lesquels Droysen faisait étudier les sources de la connaissance du xvi^e siècle, Wuttke dirigeait des recherches sur le passé des Slaves, Brandes approfondissait l'histoire d'Allemagne, Voigt déchiffrait les logarithmes de la paléographie, et Curtius exposait la mythologie dans l'art. En France, dès 1868, Victor Duruy avait introduit ce mécanisme à l'École pratique des Hautes-Études, et le jeune professeur de l'Université de Liège s'assignait le devoir de rendre le même service à ses compatriotes. Lorsqu'on sait ce qu'il en coûte, à l'initiative privée surtout, de bouleverser la routine d'un enseignement officiel satisfait de soi-même, on est pris d'admiration pour celui qui tente l'entreprise. Il fallait d'abord savoir exactement ce qu'on voulait faire, savoir comment faire et commencer à agir avec une foi d'apôtre et une ténacité de fanatique, sans se préoccuper du scepti-

¹ Bull. de l'Acad. d'Hippone, 1881, t. xvii, pl. iv, n. 3; cf. p. 17, Corp. inscr. lat., t. viii, n. 16738. — ² Corp. inscr. lat., t. viii, n. 10681, 10682 = 16727. — ³ Farges, dans Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone, 1890, p. lxxii; Audollent et Letaille, dans Mélanges d'archéol. et d'histoire, 1890, t. x, p. 539, n. 105; Corp. inscr. lat., t. viii, n. 16739. — ⁴ R. Cagnat, Rapport sur une mission en Tunisie, dans Archives des missions scientifiques et littéraires, 1885, III^e série, t. xii, p. 254, n. 315. — ⁵ Liber Memorialis de 1892, discours de M. Dresse. — ⁶ La Dépêche de Liège, du 15 juillet 1906. — ⁷ All. Cauchie, Godefroid Kurth (1847-1916). Le patriote, le chrétien, l'historien,

in-8°, Bruxelles, 1922; Lefort, Godefroid Kurth, dans Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1906-1907, t. i, p. 191-224. G. Goyau, Un historien belge, Godefroid Kurth, dans Revue des Deux Mondes, 1907, V^e période, t. xxxvii, p. 367-395; H. Pirenne, Godefroid Kurth, dans Annales de l'Académie royale de Belgique, 1924, p. 192-261. — ⁸ Anthologie belge, in-18, Paris, 1874, p. 306-323; Roma, Poètes catholiques, par Victor Chrétien, in-12, Paris 1877. — ⁹ A. Godefroy Kurth, professeur à l'Université de Liège, à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire, in-8°, Liège, 1899, p. 171.

cisme des collègues, de l'inertie des supérieurs, de l'hostilité plus ou moins dissimulée de tous.

Godefroid Kurth ne demanda rien à l'État. Deux mots à un appariteur, pour qu'on lui réservât chaque semaine, tel jour, à telle heure, une petite salle de l'Université, et le premier cours d'exercices historiques tenté dans une faculté de philosophie en Belgique était créé¹. « Je revois encore, dit un des premiers auditeurs², la grande chambre carrée tout entourée de bibliothèques, le bureau encombré de papiers, contre lequel était poussée une table de bois noir où nous nous asseyions. On enlevait les in-folio des *Monumenta* ou de *Dom Bouquet* des chaises qu'ils occupaient habituellement et l'on prenait place... Parmi tous les cours pratiques qu'il m'a été donné de suivre en Belgique et ailleurs, celui-ci se distinguait par je ne sais quelle allure poétique, qui lui donnait un caractère très particulier. Combien de fois n'avons-nous pas écouté charmés, à propos de l'explication d'un terme technique, d'une note de Du Cange, d'une variante de manuscrit, de la filiation d'un texte, notre maître s'animant et s'élevant par degrés, développer devant nous avec une vive éloquence une idée qui venait de le frapper, une hypothèse qui se présentait à son esprit, ou encore nous exposant à propos d'un auteur ou d'un critique l'ensemble des idées d'une époque, leurs origines, leurs tendances, leurs fortunes diverses. C'est alors que nous comprenions, que nous voyions combien il est faux que le labeur de l'érudition précise et minutieuse dessèche l'âme ou paralyse les ailes de l'idée. Le cours durait deux heures — sur le programme. Combien de fois n'avons-nous pas franchi cette limite! Peu à peu la lumière s'en allait, les lignes de nos chroniques noyées d'ombres se brouillaient, puis disparaissaient, et, dans la nuit qui envahissait le cabinet de travail et nous cachait bientôt les uns aux autres, nous restions en place, maître et élèves, lui, parlant, nous, écoutant, sans songer à allumer la lampe. »

L'initiative de Godefroid Kurth produisit bientôt les fruits qu'il en attendait. Le cours pratique inauguré à Liège, en 1874, fut imité par l'Université libre de Bruxelles, par celle de Gand, enfin par celle de Louvain, et Kurth avouait que « l'honneur d'être parti le premier était bien loin de valoir pour lui la satisfaction d'être suivi dans la carrière par tous ses collègues des quatre universités et peut-être dépassé par plus d'un³. »

Dépassé, il ne l'était pas et c'était justice, car aucun de ses collègues ne s'était dépensé plus que lui. « C'est pour pouvoir vous être plus utile, disait-il à ses élèves, que j'ai pâli sur la tâche sans compter mes heures et sans mesurer mes forces, sacrifiant, quand il le fallait, non seulement de vulgaires intérêts ou de frivoles divertissements, mais jusqu'aux satisfactions que procure le culte désintéressé de la science, jusqu'au plaisir de chercher et la joie de trouver, ne voulant pas de meilleure récompense que celle de vous voir profiter de mon travail, et toujours plus heureux de vos succès que des miens⁴. »

Après deux années de tâtonnements, Godefroid Kurth donna à son cours l'organisation qu'il conserva pendant un quart de siècle, sauf quelques modifications devenues nécessaires à la suite de la création du doctorat en sciences historiques par la loi de 1890. Il ne sera pas superflu de faire connaître ici le mécanisme de cette robuste institution.

Kurth élimine d'abord les auditeurs faibles ou médiocres et considère le nombre de cinq ou six

élèves comme un maximum qu'il ne faut pas dépasser. Les élèves s'engagent à rester fidèles au professeur pendant deux ans au moins; plusieurs ont suivi le cours pendant trois, quatre et même cinq ans. Le cours est divisé en deux sections. Chaque section se réunit une fois par semaine pendant deux heures environ. Les séances de la deuxième section se prolongent parfois pendant trois heures. La plus stricte assiduité est exigée: si un élève est obligé de s'absenter, il doit en prévenir le professeur.

Pour les commençants le cours ne varie guère d'une année à l'autre. Il débute par une introduction du professeur sur la nature et le but des exercices historiques. Cela fait, Kurth expose les principes fondamentaux de la critique historique d'après le livre du P. Ch. de Smedt⁵, donne ensuite des notions générales de bibliographie historique avec des notices plus précises sur la bibliographie spéciale du sujet à traiter l'année suivante dans le cours supérieur. Après cette introduction, on aborde les exercices d'analyse de sources. Chaque leçon se divise en deux parties: le professeur donne d'abord quelques indications bibliographiques et critiques, puis on passe à l'analyse et à la discussion d'un document ou d'une source historique, présentée par un élève désigné à l'avance et qui s'est préparé à loisir. Vers la fin de l'année, les élèves font parfois de petits travaux critiques. Dans la deuxième section, on prend un sujet spécial pour l'étudier à fond en passant en revue toutes les sources. Chaque aspect de la question fait l'objet d'un travail écrit ou débité sur notes, confié à un élève, ou réservé au professeur.

Voici quelques-uns des sujets étudiés ainsi en commun pendant les dix premières années: Études critiques sur les sources de l'histoire de la Lotharingie — sur les sources de l'histoire des Barbares — sur l'hagiographie liégeoise au VII^e et au VIII^e siècle (pendant deux ans) — sur les sources de l'histoire du Pays de Liège (pendant trois ans). Les mémoires de Godefroid Kurth sur saint Lambert, sur Grégoire de Tours, sur saint Servais et sur les origines de la ville de Liège, ont été faits d'abord en vue de ce cours et lus par lui à ses élèves. Ceux-ci, dans la section supérieure, en 1875-1876, n'étaient que deux. On fit l'étude des sources de l'histoire de la Lotharingie, principalement la critique des *Annales* de Fulda, de Lorsch, de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, de Prudence de Troyes, de Hincmar et de Réginon. En 1876-1877, le cours compta sept élèves et l'année fut employée à passer en revue les sources de l'histoire des Barbares, c'est-à-dire les chapitres I-XXVII, et XXVIII-XLVI de la *Germania* de Tacite. L'historien Jordanès, Ammien Marcellin, Priscus, des passages de Grégoire de Tours pour les Francs, de Paul Diacre pour les Lombards, de Bède pour les Anglo-Saxons, de Saxo Grammaticus pour les Scandinaves, enfin des parties de la Loi salique, de quelques codes barbares et la Vie de saint Martin par Sulpice-Sévère. En 1877-1878, six élèves. On aborde l'hagiographie, plus spécialement l'hagiographie du VII^e siècle en Gaule: caractères généraux des documents, leur valeur historique et littéraire, les procédés des auteurs. On passe alors à l'étude de la *Vita Lamberti* dont un élève explique la partie du texte qu'il a préparée. En 1878-1880, six élèves sont initiés à l'hagiographie liégeoise au VII^e et au VIII^e siècle, étudient les *Vitæ* de saint Lambert, de saint Théodard, de saint Hubert, de saint Servais, de saint Remacle, les chroniques d'Hériger et d'Anselme en concentrant l'attention sur Notger.

¹ G. Goyau, M. Godefroid Kurth, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1907, p. 367-395. — ² H. Pirenne, A. Godefroy Kurth, prof... à l'occasion..., p. 161. — ³ *Liber*

memorialis, 1892, p. 35. — ⁴ *Liber memorialis*, p. 35. —

⁵ Ch. de Smedt, *Principes de la critique historique*, in-8°, Paris, 1883.

De 1884 à 1890, Godefroid Kurth, non content de poursuivre son enseignement, publiait un recueil de *Dissertations académiques* « pour servir d'organe aux jeunes historiens qui se forment à la critique historique ». Ce n'était pas un recueil périodique paraissant à intervalles réguliers; les fascicules ne devaient voir le jour qu'au fur et à mesure qu'il se produirait des travaux dignes d'être soumis au lecteur. « C'est assez dire, prévenait Kurth, que je n'abuserai pas de la publicité, et que l'imprimatur ne sera donné qu'en connaissance de cause. C'est, à mon sens, un danger, et même des plus grands, que d'encourager chez les jeunes gens la tendance naturelle qui les pousse à faire part au public de tout ce qu'ils font.

« En matière d'histoire surtout : il importe de les prémunir contre cet entraînement, parce qu'il est plus fort que dans d'autres sciences, et qu'on se fait plus facilement illusion sur la valeur de ce qu'on produit. Il suffit de tomber sur un document inédit quelconque et de le publier pour se croire historien, et tel encombre de ses publications les revues savantes et les bulletins d'Académie, qui ne connaît pas même les éléments de la science historique¹. » Par cette occasion offerte à ses élèves de faire leurs débuts historiques avec la présentation de leur professeur, Kurth espérait combler une lacune fâcheuse de la législation de son pays sur l'enseignement supérieur. « La publication d'une dissertation inaugurale de doctorat est, disait-il, de rigueur dans tous les pays qui marchent à la tête du mouvement scientifique, et il est à espérer que les Chambres belges inscriront la même obligation dans la loi qui doit sortir prochainement de leurs débats. En attendant, j'ai voulu fournir aux jeunes docteurs l'occasion de faire l'apprentissage du régime que je demande, et au public lettré celle de l'apprécier. Là est toute la raison d'être de ce recueil. Il durera tant que la dissertation inaugurale ne sera pas rétablie². » Ce que fit la loi du 10 avril 1890.

Cette loi de 1890 créa un doctorat ès sciences historiques, dota la section d'histoire d'un ensemble complet de cours pratiques, sous le titre d'exercices, et de cours critiques; enfin elle imposa la dissertation inaugurale si vivement réclamée. Chose étrange cette loi fut accueillie avec faveur et pratiquée avec succès, peut-être parce qu'on en avait demandé les éléments aux hommes du métier.

Depuis cette date jusqu'en 1906, l'enseignement historique de Godefroid Kurth fut assis sur de nouvelles bases. L'étude de l'histoire était devenue, pour certains élèves, une vraie spécialité; il y eut désormais une catégorie d'auditeurs dont l'assiduité était garantie pour plusieurs années, et qui, grâce aux autres cours d'histoire qui complétaient leur formation, apportaient aux travaux communs une préparation meilleure et un zèle éclairé. Il a été possible de former des historiens, résultat qui jusqu'alors n'était que l'exception. Malheureusement, en créant les nouveaux cours, le législateur avait oublié de les doter, et cette fâcheuse négligence pesa dès le début sur l'avenir de l'enseignement historique. Godefroid Kurth en fit, pour sa part, une expérience concluante. Il lui eût fallu pour son laboratoire un local spécial, et une bibliothèque rudimentaire qui contint tout au moins les principaux ouvrages de références dont on avait besoin dans les leçons. Il ne put se procurer ni l'un ni l'autre. Pour le laboratoire il dut se contenter de l'*auditorium* d'histoire qu'il partageait avec quatre collègues et qui n'était généralement abordable que l'après-midi. Pour la bibliothèque qui lui était indis-

pensable, il la constitua lui-même au moyen de ses exemplaires en double et de quelques ouvrages reçus en don; le reste de l'outillage, consistant en volumes empruntés, sous sa responsabilité, à la bibliothèque de l'Université, souleva à maintes reprises le mécontentement des travailleurs du dehors vexés de voir confisquer pendant toute l'année les livres dont ils avaient besoin.

III. ŒUVRES HISTORIQUES. — Dès l'origine, Godefroid Kurth mania la plume comme il usait de la parole, avec une infatigable ardeur. Là-dessus, on n'a pas manqué de s'extasier, de parler de dons merveilleux, d'érudition prodigieuse, de puissance de travail extraordinaire³. Mais non, Godefroid Kurth fut simplement un travailleur heureusement doué, robuste et joyeux qui se mit en chemin de bonne heure avec l'indispensable bagage des langues classiques et des principaux idiomes modernes; il marcha jusqu'à la fin de cette longue chausmée historique qui lui était familière, et qu'il rendit séduisante à ceux qui la parcoururent en le prenant pour guide. Son cerveau et son estomac paraissaient à l'abri de toute défaillance et lui ont permis de poursuivre, sans hâte apparente, l'itinéraire qu'il s'était de bonne heure tracé. Eût-il donné quelques livres de plus s'il n'avait été contraint de se former lui-même à plusieurs disciplines? C'est fort possible, mais ces livres eussent été peut-être moins originaux parce que « faits de recette ». Godefroid Kurth eut cet avantage sur bien d'autres d'être, en diverses parties, un autodidacte. Il apprit seul la paléographie, s'initia seul à la diplomatique, se forma seul à la philologie et, sans y devenir un docteur, sut posséder de ces sciences tout ce qu'il lui en fallait avoir pour la correction de ses travaux personnels. C'est ainsi que ses *Chartes de Saint-Hubert* ne laissent presque aucune difficulté de forme ni de fond à résoudre; son édition de la *Vita Frederici* a servi de modèle en Belgique pour les publications historiques officielles.

Le sentiment de probité qui anime le véritable historien lui fait choisir ses sources avec rigueur, afin de ne rien introduire de faux ou de douteux dans l'histoire. Cette critique des sources que chaque historien ne peut personnellement entreprendre pour la totalité des textes qu'il utilise, surtout s'il envisage des périodes chronologiques étendues, cette critique va s'enrichissant sans cesse des acquisitions définitivement réalisées. Mais le nombre des problèmes soulevés par la science historique est si considérable, que chacun peut s'en réserver quelques-uns comme une contribution individuelle au trésor commun. Godefroid Kurth n'y manqua pas pour sa part. Il relevait par-ci par-là une légende, et la mettait hors de service (du moins parmi les savants loyaux). Une fois il montre les réminiscences classiques qui ornent l'esprit de Grégoire de Tours; une autre fois, il réduit à ses données essentielles, c'est-à-dire à néant, l'historiette de ce concile de Mâcon qui aurait dénié aux femmes la possession d'une âme humaine; une autre fois encore, il met en évidence ce fait que la lèpre était connue en Europe avant que les Croisés l'y apportassent de l'Asie. Dans un ordre d'idées très différent, Kurth se distrait à rechercher les origines du nom que porte la ville de Liège.

L'histoire de Liège est en grande partie son œuvre. Il l'aborde par l'intérieur : l'historiographie liégeoise; il étudie attentivement les plus modestes hagiographies comme les plus importants chroniqueurs; tour à tour Heriger, Hoesem, Lambert le Petit, Albéric de Trois Fontaines, Maurice de Neufmoustier, Hervard, retiennent son attention. Et tout le long de l'histoire de cette glorieuse ville, Kurth pose des jalons en multipliant ses études sur les évêques Servais, Lambert,

¹ *Liber memorialis*, p. 23. — ² *Ibid.*, p. 24. — ³ A. Cauchie, *op. cit.*, p. 3.

Remacle, Frédéric, Albert de Louvain. C'est principalement dans son Notger qu'il a su faire revivre sous les aspects de l'évêque, du vassal, du constructeur de la ville, le second fondateur de la cité liégeoise et le véritable créateur de la principauté. De plus récentes études sur la *Commune de Liège* ont révélé un domaine jusqu'alors complètement et injustement négligé, et ces travaux aboutiront à l'*Histoire de la Cité de Liège au Moyen Âge*.

Ces études locales avaient amené Godefroid Kurth à réfléchir et à éprouver ses connaissances sur différents terrains laissés alors dans le plus complet abandon. En France, depuis les travaux de Pétigny et de Lehuërou, on avait en les études de Jules Quicherat et d'Auguste Longnon; en Belgique cette période difficile du passé de la nation demeurait plongée dans un oubli volontaire. De temps en temps la découverte et la fouille d'un cimetière barbare enrichissait les collections d'un musée provincial : Namur, Charleroi, etc., ensuite on laissait le problème, comme un os bien creux et bien sec, à ronger aux archéologues, et on n'en parlait plus. Godefroid Kurth entreprit l'étude des rapports primitifs entre la langue et la nationalité dans un ouvrage intitulé : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*.

Remontant à dix ou quinze siècles en arrière, l'auteur constate, chez les peuplades d'alors, le « manque absolu de patriotisme linguistique » et l'indifférence complète pour le langage, devenu, à l'époque moderne, l'un des signes les plus caractéristiques d'une nationalité. Belges et Gaulois, au temps de César, parlaient des idiomes différents; ils s'unirent pourtant contre Rome. Inversement, Éduens et Séquanais, qui usaient de la même langue, se traitaient en frères ennemis. L'époque mérovingienne et l'époque carolingienne nous font assister à un certain nombre de partages de territoires : jamais on ne se préoccupa de grouper les populations d'après la langue qu'elles parlaient, même lorsque ce groupement semblait tout indiqué. Il n'est pas jusqu'au fameux partage de Verdun, de l'année 843, où l'on ne soit frappé de l'absolu mépris dans lequel furent tenus les intérêts linguistiques. Tout le long du Moyen Âge, l'histoire de Belgique, telle que l'interprète Godefroid Kurth, conduit aux mêmes conclusions. Le patriotisme flamand fut le même à Lille, à Douai et à Orchies, où l'on parlait français, qu'à Bruges et à Ypres où l'on parlait flamand; s'il y eut des partisans de la France en certain nombre dans une ville, ce fut au cœur du pays de langue flamande, à Gand, et les mêmes bourgeois de Bruges qui devaient, au début du xiv^e siècle, être les champions de la liberté flamande dans les plaines de Courtrai, signaient en français, en 1298, un acte officiel de leur commune. Le xv^e siècle, où l'esprit d'autonomie des vieilles populations flamandes entre en lutte contre la maison de Bourgogne, voit sourdre une certaine opposition des langues; mais encore cette opposition n'a-t-elle rien de systématique; et pas un instant, durant toute cette guerre, la question linguistique ne fut posée d'une façon formelle. Même aux heures les plus graves des siècles qui suivirent, la langue française ne fut jamais considérée comme le symbole de la domination étrangère; et les bourgeois qui, sous la Révolution, travaillèrent le plus vigoureusement contre les Jacobins, restèrent en même temps, les agents les plus énergiques de la « francisation »¹.

Sur le terrain linguistique, Godefroid Kurth se plaisait à reconnaître qu'il n'avait pas inventé les recherches toponymiques et rendait hommage à ses devanciers; son mérite était d'avoir su « avant aucun autre », s'appliquer à l'étude scientifique des noms de lieux belges, et réhabiliter de fâcheuses tentatives antérieures « ce mystérieux réservoir de souvenirs, dont beaucoup sont contemporains des premiers âges d'un peuple et qui, tous, ont quelque chose à nous raconter sur les hommes et sur les choses du passé »². Tout était à faire ou à refaire, sans collaboration, hélas! dans un sujet qui l'eût comporté ou plutôt qui l'exigeait. Ses appels réitérés dans les Congrès de la Fédération archéologique, son glossaire-type de la toponymie de Saint-Léger, laissèrent Kurth seul en face d'une étude toute de détails, qu'il fallait recueillir le plus souvent sur place³. Dans l'enquête contradictoire soulevée à propos des origines nationales, la voix calme d'un historien prononçait avec fermeté que les premiers habitants de la Belgique actuelle étaient des Celtes, que les provinces flamandes ne furent pas germanisées avant César, que cette germanisation est l'œuvre ultérieure de la colonisation franque, vers la fin de l'empire, alors que les provinces romaines étaient encore protégées par les châteaux qui bordaient la chaussée de Bavay à Cologne et par les massifs de la forêt charbonnière.

Cette question toponymique, tout érudite en apparence, touchait à la question brûlante du conflit des langues rivales en Belgique et conférait à Kurth le droit de faire écouter son opinion; alors il rappelait comment toujours le respect des minorités et de leur langue avait inspiré le passé; il affirmait que la civilisation flamande cesserait d'être elle-même, en cessant d'être bilingue : « Aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire de nos provinces de langue germanique, disait-il, on constate que le français y a toujours joui d'une grande diffusion parmi les classes supérieures. Il était pour elles ce qu'il est encore aujourd'hui une espèce de seconde langue nationale. En pays flamand, la civilisation doit rester bilingue, sous peine de déchoir de son rang historique »⁴.

L'enquête philologique sur la frontière linguistique donnait l'idée de la conscience érudite et patiente que Kurth apporterait à l'étude du passé des Francs auquel il s'était intéressé de bonne heure. Parmi les propositions qu'il s'offrait à défendre à la suite de sa thèse, en 1872, on lisait celle-ci : « La conquête de la Gaule par les Francs n'a pas entraîné, du moins dans les provinces neustriennes, l'occupation du sol par l'aristocratie franque »⁵. Bien des années plus tard, l'auteur entreprend de justifier cette proposition avec toute la rigueur possible. En Auvergne, il étudie cent onze noms d'habitants que les textes nous livrent pour une certaine période, et il en conclut, laborieusement, que la conquête franque n'a pas introduit dans cette province un contingent appréciable de barbares⁶. Il relève ensuite les noms des comtes et des ducs qui administraient l'Auvergne au vi^e siècle, et il y croit voir la preuve qu'après deux années d'état de siège, l'Auvergne, pendant plus d'un siècle, fut gouvernée par des indigènes gallo-romains⁷. Du Plateau Central il émigre en Touraine : il enregistre là encore, tous les noms de comtes et tous les noms de ducs qui, de l'an 500 à l'an 600, présidèrent aux destinées de ce pays; il demande à ces fonctionnaires leur filiation, leurs antécédents, et cette enquête l'amène à conclure qu'à

¹ G. Goyau, *Un historien belge, M. Godefroid Kurth* dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1907, p. 373. —

² *La frontière linguistique*, t. I, p. 3. — ³ C. Hanquet, dans *Mélanges G. Kurth*, 1908, p. xxvi. — ⁴ *De l'emploi officiel des langues dans les anciens Pays-Bas*, 1898, p. 46.

— ⁵ *Caton l'Ancien, étude biographique*, p. 195. — ⁶ *Les nationalités en Auvergne au vi^e siècle*, dans *Revue d'Auvergne*, nov.-déc. 1900. — ⁷ Godefroid Kurth, *Les ducs et les comtes d'Auvergne au vi^e siècle*, dans *Revue d'Auvergne*, sept.-oct. 1900.

l'exception d'un seul, fils d'un esclave gallo-romain, ils furent probablement tous recrutés dans la bonne société indigène par la condescendance courtoise du conquérant germanique¹. Alors survient sous la plume de Godefroid Kurth, dans une étude d'ensemble sur la nationalité des comtes francs au VI^e siècle, cette conclusion plus générale : « Dès le premier jour le gouvernement franc s'est confié à ces peuples qu'il venait de soumettre à son autorité, et les a appelés au partage de ses plus hautes attributions politiques². » Si d'ailleurs, comme il l'établit dans un travail très fouillé qui s'intitule : *La France et les Francs dans la langue politique du Moyen Âge*, la différence des noms est un indice tout à fait insuffisant pour distinguer le barbare franc de l'indigène gallo-romain, et s'il apparaissait au contraire qu'entre sujets des rois mérovingiens les noms germaniques et les noms latins s'échangeaient avec une extrême facilité, c'est la preuve, d'après lui, que la fusion des deux races fut complète et intime. « S'il n'est pas permis, avait écrit Augustin Thierry³, de prendre pour Francs, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens qui portent des noms barbares, et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible. » Tout l'effort de Kurth tend au contraire à démontrer que cette simplicité d'interprétation n'est pas permise; que la réalité est beaucoup plus confuse; et que, dans cette confusion même, l'histoire de ces temps prend un aspect nouveau⁴. Car la conquête franque, telle qu'il la définit, ne fut pas, à proprement parler une spoliation : les indigènes restèrent en possession de leurs biens; les terres du fisc, les domaines abandonnés suffirent aux convoitises des nouveaux venus. « De vainqueurs et de vaincus, il n'en fut pas un instant question; il y eut des Francs de la veille et des Francs du lendemain, et rien de plus. La seule barrière qui séparât les deux races, c'était la différence de religion; mais le baptême de Clovis et de ses fidèles vint bientôt la renverser. Alors de fréquents mariages rapprochèrent et confondirent la famille germanique et la famille romaine : au bout d'une ou deux générations, toute trace d'une différence d'origine avait disparu⁵. »

En Bourgondie, en Wisigothie, royaumes ariens, les vainqueurs se distinguaient des vaincus, pesaient sur eux, les opprimaient : c'était « une soudure maladroite d'éléments hétérogènes et incompatibles, qui ne tenaient ensemble que par l'inquiète sollicitude d'un homme, et dont la dislocation commençait d'ordinaire sous ses propres yeux. » Le royaume franc, au contraire, offrait le spectacle d'une « fusion si harmonieuse et si profonde que toute distinction entre les matériaux qui entraient dans l'œuvre disparaissait dans son unité absolue⁶. »

Cette position historique est le contre-pied de celle qu'avait prise Augustin Thierry, déterminé à montrer une opposition irréductible entre vainqueurs et vaincus dont le conflit se continuait jusqu'au seuil de la Révolution française. On ne peut contester à Augustin Thierry la connaissance des textes et la sincérité de l'emploi qu'il en faisait, à condition d'accorder qu'il les pliait au service d'une idée préconçue; aussi Godefroid Kurth avait-il pleinement raison de lui reprocher d'avoir « passé à côté d'une des plus magnifiques révélations de l'histoire sans même s'en apercevoir⁷. »

Les investigations de Kurth sur la période franque

l'entraînèrent à l'étude des documents fondamentaux, et il sut retrouver à travers la période mérovingienne un caractère commun à l'histoire légendaire des peuples, caractère qu'il appela *épique*, mais en expliquant sa pensée : « J'ai qualifié *épique*, disait-il, tout ce qui a passé par la bouche du peuple et qui s'y est transformé selon les lois ordinaires qui régissent ce genre. Que les traditions qui nous ont fourni les récits légendaires des Francs soient en langage rythmé ou non rythmé, cela n'a pour l'histoire qu'une importance secondaire⁸. »

« Que les anciens Germains eussent des chants dans lesquels ils célébraient leurs dieux et leurs héros, Tacite déjà l'affirmait. Leur spontanéité poétique survécut aux invasions : les traditions épiques des Ostrogoths se perpétuaient dans l'épopée germanique, où le personnage de Dietrich von Bern apparaît comme un lointain revenant de ce peuple disparu; celles des Lombards se condensèrent, toujours touffues, toujours vivantes, dans l'œuvre historique de Paul Diacre; celles des Saxons furent exploitées par le moine Widukind, et il ne tint pas aux efforts du roi Alfred le Grand que les chants archaïques des Anglo-Saxons ne fussent conservés avec une tenace piété. Se pourrait-il que, seuls entre les Barbares, les Francs n'eussent pas trouvé de charme à se redire, de bouche en bouche, de grandioses et tragiques histoires? Ils chantaient, nous le savons, lorsque, au IV^e siècle, l'empereur Julien leur donnait assaut; ils chantaient au V^e siècle, au soir de malheur où, dans les plaines de l'Artois, Aétius les surprenait au milieu d'un festin de noces. Ils exaltaient, plus tard, leur roi Clotaire II, dans certains vers dont une Vie de saint nous a conservé l'échantillon (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FARON).

« Dès 1846, ces indices occupaient sans doute la pensée de Fauriel; il expliquait, en effet, dans son *Histoire de la poésie provençale*, que les Francs du VI^e siècle avaient nécessairement possédé certaines traditions nationales sur leurs origines, que ces traditions s'étaient propagées dans les sphères gallo-romaines, et que les premiers chroniqueurs les avaient enregistrées ou s'en étaient inspirés. Telle était aussi l'impression d'Ampère; telle, encore, celle d'Auguste-Guillaume Schlegel. Il leur paraissait vraisemblable que Grégoire de Tours⁹, que Frédégaire, que le moine neustrien qui écrivit la *Geste des Francs*¹⁰, firent passer dans leurs chroniques beaucoup de ces inventions poétiques que prolongeait autour d'eux la fidélité des lèvres humaines¹¹.

« Mais trop érudits, trop distants, trop exclusivement intellectuels pour prendre vraiment contact avec la foule anonyme Grégoire et Frédégaire, ainsi que le moine qui leur succéda, risquaient de comprendre assez mal les traditions à demi barbares dont cette foule était dépositaire. Il n'y a pas de pires contresens que ceux que commettent les savants : ils étaient exposés à ces contresens.

« De toutes pièces, aujourd'hui, l'historien doit reprendre leur besogne et s'efforcer, sous le vernis de leur prose, de retrouver la poésie qu'ils disloquaient, résumaient, corrigeaient et massacraient. C'est à quoi s'essaya, dès 1856, un professeur allemand, Junghans dans l'*Histoire de Clodovech*. S'attaquant à l'histoire traditionnelle de Childéric et de Clovis, il démêla ce qui était chants populaires et ce qui était faits historiques. Mais en dépit du sérieux appliqué qui prêta plus tard à ces conclusions Gabriel Monod, il semblait que

¹ Les comtes et les ducs de Tours au VI^e siècle, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, déc. 1900. — ² De la nationalité des comtes Francs au VI^e siècle, dans *Mélanges Paul Fabre*, 1902.

³ Récits des temps mérovingiens, t. II, p. 63, n. 2.

⁴ *Revue des Questions historiques*, 1895, t. LVII, p. 337-399.

⁵ Clovis, in-8°, 1895, p. 266-267. — ⁶ *Ibid.*, p. 584. —

⁷ *Revue des Questions historiques*, 1895, t. LVII, p. 399. —

⁸ Les Études franques, 1898, p. 8-9. — ⁹ Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRÉGOIRE de Tours. — ¹⁰ Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2576, au mot HISTORIENS du christianisme. —

¹¹ Kurth, *Étude critique sur le Gesta regum Francorum*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1889.

leur originalité même, qui en faisait le prix, nuisit à leur crédit et provoquait une invincible défiance : les Henri Martin et les Léopold Ranke continuèrent d'admettre comme intégralement vraies ou peu s'en fallait toutes les données des chroniques de l'époque mérovingienne. Lorsqu'enfin le livre de Pio Rajna : *Delle origini dell' epopea francese*, publié à Florence, en 1884, eut embelli d'un portique nouveau l'histoire littéraire de la France, en affirmant l'existence d'une épopée franque, mère de l'épopée française, il convenait qu'un historien, feuilletant de page en page Grégoire de Tours, Frédégaire et la *Geste des Francs*, suivit comme à la piste, dans ces chroniques compassées, les apports de l'imagination populaire et s'efforçât de faire le départ entre la poésie et l'histoire. Godefroid Kurth s'y acharna et publia l'*Histoire poétique des Mérovingiens*¹.

Le plan adopté est le plus simple et le plus rationnel; suivant l'ordre chronologique, il étudie siècle par siècle tous les faits historiques dont le récit lui a paru offrir traces de traditions populaires. Il prouve tout d'abord fort aisément que les Germains avaient des chants nationaux; à ses yeux, le fameux prologue de la Loi salique est le plus ancien de ces chants. Il montre comment les différentes traditions se rattachent par certains traits particuliers à l'ancienne mythologie germanique, et se retrouvent dans le *Folk-lore*, soit des races germaniques soit des autres populations primitives de l'Europe. Il rappelle encore fort justement ailleurs que dans Grégoire de Tours, dans le pseudo-Frédégaire, le style ou plutôt la forme extérieure du récit change toutes les fois qu'au lieu d'annales brèves mais exactes, ces auteurs prennent pour guides des traditions orales; les détails pittoresques abondent et se multiplient, la narration devient plus imagée, plus longue, plus abondante. G. Kurth étudie ensuite les règnes de Clodion et de Mérovée, et montre sans peine que sur le premier de ces princes on ne possède que le texte célèbre de Sidoine, et que du second on ne sait, à vrai dire, rien de certain; tout ce qu'on peut faire, en bonne critique, c'est admettre l'existence même du chef éponyme de la première dynastie franque. Avec Childéric, on est, semble-t-il, sur un terrain plus solide; à ce roi, Grégoire a consacré un chapitre entier, et l'*Historia epitomata* complète ce récit sommaire en l'enjolivant de mille circonstances. Kurth accepte sur ce point la théorie de Junghans; ce récit vient de la tradition populaire et il est bien difficile d'y reconnaître les éléments historiques. Tout dans l'anecdote : fidélité des serviteurs, anneau rompu et servant de signe de reconnaissance, mariage de Basine, chacun de ces traits se retrouve partout dans les produits de l'imagination populaire. Quant au prétendu séjour de Childéric à Constantinople, à ses relations avec un empereur Maurice, Kurth y voit un souvenir confus de l'aventure du prétendant Gondovald, révolté contre le roi Gontran.

Le livre deuxième est consacré à Clovis et aux fils de ce prince. Ici la récolte est encore plus riche, et, quand on a lu l'exposé de l'auteur qui ne fait guère que confirmer, en donnant plus de détails, les résultats déjà acquis par Junghans, on se demande avec quelque inquiétude quels renseignements précis nous possédons sur l'histoire de la Gaule franque de 480 à 540. G. Kurth essaie, il est vrai, de sauver de ce naufrage complet l'histoire du vase de Soissons, laquelle a une origine particulière et doit venir de Reims. Il aurait pu, croyons-nous, être encore plus sceptique sur ce point; les luttes des Francs contre le romain Syagrius, le mariage de Clotilde sont des faits réels, sans que nous puissions rien affirmer des circonstances qui les

ont accompagnés. Un peu plus loin, à propos du meurtre de Sigismond, roi des Burgondes, Kurth semble avoir eu tort d'alléguer le témoignage de la *Passio Sigismundi*, laquelle n'est pas antérieure au vi^e siècle et dont l'auteur anonyme, moine à Saint-Maurice d'Agaune, n'a fait que développer quelques phrases de Marius d'Avenche et du pseudo-Frédégaire.

Parlant de la première invasion danoise en Frise, l'auteur rapproche fort ingénieusement du récit des chroniqueurs gallo-romains un passage du célèbre poème anglo-saxon, le *Béowulf*. La remarque est curieuse et paraît juste; on peut même, semble-t-il, à l'aide du récit du poète anonyme, compléter dans une certaine mesure le texte de Grégoire, le fait d'une invasion danoise dans cette partie de l'empire franc n'ayant rien d'in vraisemblable. Au surplus, suivant G. Kurth, autour de Thierry de Metz et de ses fils, s'est créé de bonne heure tout un cycle poétique.

Vers l'an 560, le récit de Grégoire de Tours change entièrement de caractère; désormais, l'auteur utilise des données absolument historiques, fruits de ses propres observations ou rapports de témoins oculaires. C'est dans le pseudo-Frédégaire et dans les *Gesta regum Francorum* qu'il faut désormais chercher les traditions populaires sur les petits-fils de Clovis et leurs successeurs immédiats. La récolte ici est toujours aussi abondante; sur Frédégonde, Brunehaut et Clotaire II, on trouve dans ces auteurs quantité de passages d'ordre légendaire. De ces textes les uns pour Godefroid Kurth viennent de chansons héroïques, l'une d'elles est citée dans la vie de saint Faron (voir ce nom); d'autres reproduisent des anecdotes domestiques, nées dans le pays royal longtemps après les événements. A cette dernière classe appartient l'histoire des amours de Frédégonde et de Chilpéric, celle des intrigues de la même reine avec Lundéric. Par contre, pour le règne de Brunehaut, le pseudo-Frédégaire a utilisé les sources annalistiques et, dans cette partie de la compilation bourguignonne, Kurth ne relève que quelques indices de traditions poétiques, indices tellement faibles qu'ils semblent imperceptibles; par contre la partie des *Gesta* relative à l'histoire de la fin du vi^e et du début du vii^e siècle, est tout entière empruntée à des traditions populaires.

Considéré dans son ensemble un travail de cette nature contient — et ne peut pas ne pas contenir — une vaste part d'hypothèse, mais d'hypothèse scientifique et non pas d'arbitraire ou de fantaisie. L'imagination tient une place parfois excessive mais non désordonnée. Tout ce travail de reconstitution est conçu et pratiqué suivant des règles de méthode critique qu'il est sans doute permis de ne pas admettre, mais qu'il est impossible d'arguer de mensonge ou d'erreur. Il n'est pas moins permis de se tenir en garde contre des conclusions hâtives que semble inspirer trop une préoccupation apologétique. La foi vive, la piété ardente, les dévotions particulières de l'écrivain ne laissent pas toujours au critique la sérénité qui convient à son état; mais, toutes réserves faites, le résidu historique de cette *Histoire poétique des Mérovingiens* demeure considérable. Si on ne connaît qu'un petit nombre de chants héroïques pour cette lointaine période, il n'en est pas moins désormais certain que dans Grégoire de Tours, dans le début du pseudo-Frédégaire et dans les deux tiers des *Gesta regum Francorum*, on relève des « impressions épiques » qui ont exercé une réelle influence sur la rédaction d'apparence historique; le rôle durable et utile de Godefroid Kurth a été de montrer combien est peu sûre l'histoire traditionnelle de la Gaule barbare. En définitive l'histoire littéraire fait son profit de tout ce que perd « l'histoire documentaire ». Nous remontons ainsi jusqu'à l'époque où des poètes francs, déambulant

¹ G. Goyau, *op. cit.*, p. 378-380.

à travers la Neustrie, s'en allaient réveiller et féconder l'esprit gallo-romain : de cette fécondation, l'épopée carolingienne serait née. Ce seraient les chantres de Childéric et de Clovis, de Clotaire et de Dagobert, qui auraient familiarisé les Gallo-Romains avec la forme de l'épopée; et beaucoup de motifs épiques, beaucoup de moules poétiques, dont ces aèdes avaient usé, seraient passés, directement, dans le langage des jongleurs qui célèbrent Charlemagne à la barbe fleurie.

Il serait donc aussi légitime de discerner dans notre littérature primitive l'élément germanique qu'il serait arbitraire de vouloir ressaisir, dans les populations de la France mérovingienne, une race romaine et une race germane réciproquement hostiles; et c'est précisément parce que le germanisme ne garde, dans l'intime fusion des races, aucune personnalité politique, qu'il eut la bonne fortune, à la faveur même de cette fusion, d'exercer une influence littéraire durable. Gaston Paris déclarait, dès 1865, que l'épopée carolingienne n'est pas « une de ces plantes étrangères qui naissent en une nuit sur une place vide; qu'elle ne fut qu'un anneau dans une chaîne, qu'un moment dans une série, et qu'elle fut déterminée et préparée par de végétations puissantes, enracinées dès longtemps dans le sol¹. » Une illustration de cette hypothèse était donnée, en 1877, par Arsène Darmesteter; il retrouvait dans le *Floovant*, chanson de geste du xii^e siècle, des traits de l'histoire de Dagobert, et croyait pouvoir conclure : « Il y a eu un cycle épique mérovingien. Les légendes mérovingiennes ont revêtu la forme de chants populaires. Le cycle carolingien s'est formé sur le type du cycle mérovingien. Le cycle mérovingien est venu se perdre dans le cycle carolingien à la manière d'un fleuve se perdant dans un lac que lui seul alimente². » Ce furent quinze années fécondes, dans la carrière philologique de Godefroid Kurth, que celles durant lesquelles il fut à la recherche de ce fleuve pour en épier les sources et les bras, les méandres et les débouchés³.

C'est vers la même période, mais étudiée avec d'autres procédés techniques, que nous reportons l'ouvrage consacré aux *Origines de la civilisation moderne*, c'est-à-dire à la période qui s'étend du iv^e au viii^e siècle, de Constantin à Charlemagne. On voit que par « moderne » il est bon de savoir ce qu'il faut entendre; il est vrai que, pour Godefroid Kurth, l'époque moderne commence avec l'Incarnation; auparavant c'est le monde antique, c'est l'abîme où croupissent les peuples assis à l'ombre de la mort, car l'auteur affectionne ce style solennel et facilement grandiloquent dont l'emploi réclame un tact si délicat, que bien peu d'auteurs peuvent se flatter de posséder et d'en savoir user.

Suivre pendant des siècles l'histoire de la société européenne, lui assigner le but providentiel qu'elle doit atteindre pour accomplir le dessein de Dieu, montrer les obstacles qui s'y opposent et les prodiges qui lui permettent de les surmonter, est, à coup sûr, une entreprise brillante et difficile. Godefroid Kurth l'a tentée avec la même confiance et le même entraînement que s'il avait reçu les confidences et les impressions de Dieu même. Il existe ainsi une classe d'esprits dont l'intrépidité d'affirmation rend songeur. Ils accommodent le passé, le présent et l'avenir, approuvent, condamnent, prononcent entre le bien et le mal, le meilleur et le pire, invoquent des principes qu'on ne leur conteste pas, mais font un peu trop plier les faits qu'ils connaissent et les textes qu'ils soupçonnent à leur démonstration. Donner à ces travaux le nom de *synthèse* est leur faire beaucoup d'honneur

et infliger à la synthèse un grave préjudice; en réalité il ne s'agit le plus souvent que de lieux communs et de verbiage. Ce fut un genre très cultivé à l'époque romantique; Michelet, Guizot, Ozanam, Montalembert en ont usé et abusé. Godefroid Kurth revendiqua leur héritage.

On se tient en garde aujourd'hui, avec raison, contre les « pages étincelantes », les « tableaux magnifiques » et tous les oripeaux du style pailleté avec lesquels on prétend nous « peindre » la conception gréco-romaine, la culture hellénistique et une civilisation condamnée d'avance parce qu'elle n'est pas chrétienne. Ceux qui en sont curieux — s'il en existe encore — trouveront toutes ces banalités alignées en style boursofflé et clinquant dans la description de *l'Empire romain* par Godefroid Kurth.

Ah! ces tableaux « brossés à grands traits! » nous savons ce que cela veut dire, que de phrases creuses et vides, que d'affirmations usées! Le culte impérial, l'orgie romaine, la dissolution de la famille, l'avisement de l'esclavage, toute ignominie, toute abjection, toute dégradation, et les pages succèdent aux pages. Les faits sont véridiques, l'arrangement est fantaisiste. Il y avait autre chose à dire qu'à étaler le scandale d'une société peu sévère dans ses mœurs; il fallait montrer la vie municipale qui, en tant de provinces, occupa les esprits, fit naître d'honorables ambitions, suscita certaines vertus, et offrit un contrepoint à la civilisation romaine; il fallait dire quelque chose de la vie provinciale elle-même, restée vivante dans une partie de l'Occident au point qu'au milieu du iii^e siècle, quand l'anarchie devint dominante à Rome, l'esprit national se ranima dans la Gaule, l'Espagne et la Bretagne, et unit ces trois grandes contrées en une confédération puissante contre les Barbares. En un mot, un historien soucieux de réalité plus que d'apologétique se fût douté et n'eût pas craint d'avouer que l'empire païen n'a pas duré trois siècles, sans que quelques vertus naturelles aient été jointes à la corruption et en aient au moins retardé le progrès mortel.

Suivant la règle du genre, il faut mettre en contraste la corruption romaine et la civilisation germanique. Il y a dans tout cela beaucoup de convention, mais beaucoup d'observation aussi. Godefroid Kurth semble respirer avec délices l'air pur des forêts de la Germanie; sous leur âpre ciel, sans cesse fouetté par les vents du Nord, il se réjouit de ne rencontrer ni gladiateurs ni courtisanes. Quand la Germanie entre en contact avec le monde romain et paraît aux regards de l'histoire « elle sortait à peine de l'état patriarcal pour évoluer vers la forme politique ». La constitution des innombrables sociétés qui flottaient, pour ainsi dire, entre le Rhin et le Danube, entre la Mer du Nord et le Pont-Euxin, peut, en négligeant les traits particuliers, se ramener à quelques éléments principaux. L'unité sociale reste la famille, dont tous les membres sont reliés entre eux par le souvenir de l'origine commune et le sentiment d'une responsabilité collective : malgré la polygamie, privilège des chefs, elle se maintient forte grâce à la pureté relative des mœurs. Mais déjà se montre l'unité économique, la *marche*, groupe qui a pour but l'exploitation collective d'une partie déterminée du sol et se compose ordinairement d'un certain nombre de familles formant, par leur cohabitation même, comme une grande famille territoriale dans laquelle le voisinage tenait lieu de parenté. Le domaine occupé par cette société rurale était une conquête réalisée par le fer et le feu sur la forêt universelle : dans un désordre pitto-

¹ G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, p. 445. — ² Darmesteter, *De Floovant vetustiore*

gallico poemate, Paris, 1877, p. 110-113. — ³ Goyau *op. cit.*, p. 382, 383.

resque, au centre d'une vaste clairière, les rustiques demeures des Barbares offraient l'aspect d'une espèce de campement à long terme. Cette société, à la fois organisée et instable, toujours poussée en avant par le désir de conquête et de possession du pays du soleil, fut, dès le premier siècle de l'empire, l'adversaire naturel de l'Empire romain. Le contraste d'une civilisation ancienne et corrompue et d'une race jeune et saine fait prévoir le choc et le résultat qui en sera la suite.

Ce dénouement inévitable amènerait la fin de la civilisation si l'Église n'existait déjà, apte à s'imposer au vainqueur. Cette Église se transforme sous la plume de Godefroid Kurth en une institution poétique, éthérée où « il suffit d'apporter son âme pour être accueilli. » Assurément, mais quiconque a pratiqué les documents chrétiens sait fort bien que cet accueil se nuance de distinctions qui feront dire un jour à saint Benoît : *Nam divitum terror ipse sibi exigit honorem*. Cette « peinture », car Godefroid Kurth aime à « peindre » plus qu'à scruter, offrait les traits affadis d'une berquinade. « Dans notre société habituée aux bienfaits de l'Évangile, il n'est plus donné à personne, dit-il, de comprendre la surprise de tant d'âmes hautes et fières, le ravissement de tant de cœurs blessés, lorsqu'à travers l'horreur du paganisme, ils virent briller pour la première fois la figure et le sourire de Jésus... Ils entraient, émus et attendris, et, franchissant le seuil béni de l'Église — il leur semblait passer du froid de la mort dans la douce chaleur de la vie, et des ténèbres de la nuit dans la splendeur du jour éternel. » Avec des traits menus et adroitement groupés, un bout de phrase en Asie Mineure, un mot en Égypte, une assertion en Afrique, un court passage à Rome, on rassemble tous les traits d'une vaste composition, bien agencée, bien ordonnée où la hiérarchie se développe majestueusement, où les mœurs réhabilitent ceux qui les pratiquent, où le pauvre, le vieillard, l'esclave, la femme et l'enfant apparaissent ennoblis, purifiés et touchants. Dans le fond du tableau d'atrocités bourreaux torturent des martyrs.

On rencontre des affirmations inacceptables comme celle qui montre les chrétiens se tenant à l'écart de toutes les relations sociales, ce qui est le contre-pied de la vérité comme l'avait montré Edmond Le Blant. Comme les moralistes et les philosophes, les chrétiens condamnent les voluptés païennes, les spectacles sanglants ; ils ne se dérobent pas aux devoirs de la famille, à l'exercice des professions et des métiers, à la culture des lettres et des arts. Ils vivent en bons termes avec le pouvoir, ils vivent dans le palais impérial, dans l'administration, dans l'armée, et l'Église, en deux circonstances, n'hésite pas à soumettre à l'empereur un procès intéressant la propriété collective de la communauté chrétienne. Somme toute, c'est un tableau de genre que ce prétendu tableau historique, et il est difficile de se retenir de hausser les épaules à la lecture de ces épanchements qui ne sont sincères, que parce que l'auteur ignore la plupart des points du sujet qu'il expose.

En étudiant la chute de l'empire romain en Occident, Godefroid Kurth est aussi peu prémuni que possible contre sa préoccupation apologétique. A l'entendre, « l'Église fit tout ce qu'elle put pour réaliser la régénération de l'empire. Elle accepta sans arrière-pensée le protectorat des empereurs. Autant elle avait déployé de précautions vis-à-vis de leurs prédécesseurs païens, autant elle leur montra de confiance et d'abandon, maintenant qu'ils étaient devenus ses enfants. Bien des fois, depuis cette époque, elle a soutenu de rudes assauts pour défendre, contre des princes chrétiens, des droits qu'en cette première heure de la réconciliation elle laissa exercer par les empereurs,

tant elle s'était ralliée avec sincérité au régime inauguré par Constantin. » Et quand on lit ces affirmations gratuites, on ne s'étonne plus du discrédit, peut-être justifié, qui a atteint l'histoire générale qui n'est plus qu'une rhapsodie d'affirmations sans preuves et sans valeur. Comme il lui faut arranger l'histoire à sa façon, Godefroid Kurth la manipule en vue de sa démonstration. Ces avances de l'Église sont dédaignées, l'empire reste adorateur de son dieu mortel, l'empereur ; dès lors, tout est compromis, et par la faute du pouvoir civil. Albert de Broglie est plus sage et plus sincère lorsqu'il montre « le souverain politique ennemi de l'Église pendant trois siècles, devenu son allié avec Constantin en voulant rester son égal, prétendant la dominer avec Constance, lui cédant définitivement le pas avec Théodose et se contentant du second rang dans le monde¹. » C'est sous le règne de ce grand homme que saint Ambroise « caractérisant par une forte expression ces rapports nouveaux des deux pouvoirs qu'il avait plus que personne contribué à faire prévaloir », put dire : « L'Église n'est pas dans l'empire, c'est l'empereur qui est dans l'Église. » L'empire tel que l'accepte le génie de Théodose est donc vraiment un empire chrétien. Malheureusement, le monde n'eut pas le temps d'en faire l'expérience. Théodose qui fut, à certains égards, le premier des empereurs chrétiens fut aussi le dernier des empereurs romains. Ses successeurs ne comptent pas : en Occident, l'empire, que sa masse seule soutient encore quelques années, finit par s'effondrer sous les coups des Barbares ; l'Église demeure debout sur ses ruines, pour sauver ce qui doit l'être et commencer l'éducation des peuples nouveaux.

L'entente, peut-être impossible, à coup sûr bien problématique de l'Église et de l'empire était réalisée sous Théodose, mais réalisée pour un instant ; au lieu d'approfondir les raisons de cette alliance si tôt rompue, Godefroid Kurth s'embarque dans une exposition volontairement tendancieuse de la période qui s'étend de Théodose à Charlemagne. Le chapitre qu'il consacre à l'empire byzantin est un chef-d'œuvre d'inintelligence, une de ces amplifications à l'ancienne mode où l'éclat des mots, le chatolement des images, la redondance des périodes tient lieu de tout le reste, car tout le reste en est absent. Ce Bas-Empire somptueux, gourmé, impudique et grotesque, a été l'expression d'une civilisation qui a duré dix siècles, ce qui prouverait au moins qu'elle était aussi solide que le Moyen Âge occidental avec ses royaumes barbares branlants et pourris, se renversant les uns sur les autres après quelques lustres de durée. Dans ce Bas-Empire il y a eu des hommes supérieurs comme Justinien, des généraux comme Bélisaire et Narsès, des jurisconsultes comme Tribonien, il y a eu des légions de saints évêques et de saints moines qui consentirent à tout au monde, la souffrance, les coups, l'exil et la mort, plutôt que de renoncer à leur foi. Parfaitement étranger à l'archéologie monumentale, Kurth en parle avec la compétence d'un aveugle-né dissertant sur les couleurs. A Byzance, il accorde que « la coupole tient sa place dans l'histoire de l'architecture et que la gravité mélancolique des vierges a mérité de fixer l'attention des artistes » : d'ailleurs, « arrêtés de bonne heure dans leur développement régulier par l'extinction graduelle de la pensée religieuse, les arts s'atrophierent et revêtirent les formes hiératiques dont la raideur et l'immobilité sont les signes irrécusables de la mort. » Ce n'est pas ici qu'on discutera en détail des affirmations aussi erronées et où l'erreur procède toujours de l'incompétence de l'auteur. Les noms de Daphné, de Mistra, des églises souterraines de Cappadoce où

¹ L'Église et l'empire romain au IV^e siècle, t. VI, p. 441

nous voyons l'art grandir depuis le ix^e jusqu'au xiv^e siècle et produire des œuvres d'un goût, d'une science et d'un style parfaits, sont la réfutation décisive des affirmations qu'on vient de lire. Constantinople a donc conservé et transmis à l'Europe, au moins dans une certaine mesure, les lettres et les arts de l'antiquité; mais elle a contribué d'une manière plus efficace encore à préserver l'Occident de la barbarie asiatique. « Le jour, écrit G. Kurth, où cette momie de l'antiquité oubliée sur les rives du Bosphore tomba sous le cimetière des Turcs, elle ne légua rien au monde que la leçon salutaire qui se dégageait du spectacle de sa décadence, et la civilisation humaine n'eut pas à regretter de voir les sultans régner sur la Corne d'Or à la place des Césars. » Et cependant, ce que l'empire byzantin avec sa longue succession de princes aujourd'hui presque oubliés légua à l'Europe, c'était le devoir de la reconnaissance. Cette Byzance qu'on bariole de couleurs voyantes, où l'on décrit les phases d'un cérémonial mesquin, avait été pendant dix siècles l'imprenable citadelle où était venu se briser l'effort de toutes les races parties à la conquête de l'Occident. Sous ses murs des milliers et des milliers de Goths, de Musulmans, d'Arabes, de Turcs avaient succombé parce que Byzance avait revendiqué son droit et son devoir d'être le poste avancé de la civilisation. Il y a tels services qu'on n'a pas la permission d'oublier. Sans la conscience que ce peuple et ces empereurs tant décriés eurent de leur devoir historique, l'islamisme eût envahi l'Europe par le chemin le plus court, les plaines de la Hongrie et de l'Allemagne, tandis que obligé de suivre le littoral de la Méditerranée, il parcourut la Syrie, l'Égypte, l'Afrique, traversa l'Espagne le sud de la Gaule franque et vint succomber, à bout de souffle, dans les plaines de Poitiers.

Dans un chapitre plus original, Godefroid Kurth montrait ensuite comment l'arianisme avait été un élément de stérilité pour les peuples barbares qui embrassèrent cette erreur. Toutes les monarchies barbares qui s'étaient partagées l'empire romain succombaient l'une après l'autre, périssant du même mal, en sorte que « lorsque le vi^e siècle toucha à sa fin, il ne restait plus rien des superbes conquérants qui avaient rempli ses premières années. L'empire des pirates d'Afrique, les paisibles monarchies de Bourgogne et d'Italie, la redoutable puissance des Wisigoths d'Aquitaine, les royautes informes des Alains, des Suèves, des Hérules et des Gépides, tout avait disparu, et le vii^e siècle, en se levant, devait briller sur un monde nouveau ».

Sur ce nouveau terrain, Godefroid Kurth est plus ferme et, on pourrait dire, plus à l'aise. Après un coup d'œil jeté sur le monde barbare en train de se convertir à l'orthodoxie catholique, il prend pour type le royaume franc, le mieux connu des établissements politiques fondés par les Germains et celui qui, durant plusieurs siècles, aura la plus grande part dans le mouvement de la civilisation. Sa création ne s'était pas faite à la manière d'une invasion, mais d'une conquête, et n'avait par conséquent amené dans l'état social que peu de bouleversements. Mais le vii^e siècle était rempli de conflits féroces, de luttes inexpiables, et malgré la conversion matérielle des peuples nouveaux, le retour à la barbarie eût été complet, si l'Église avait un seul instant cessé de la combattre. Son action fut incessante. Godefroid Kurth s'efforce d'en administrer la preuve pendant deux longs chapitres. L'influence des évêques fut considérable, souvent décisive; celle des monastères allait s'élargissant, mais il y avait tant à faire qu'il ne faut pas se montrer surpris de la lenteur avec laquelle les résultats furent obtenus. Tout cela est présenté avec une hauteur d'affirmation qui semble

interdire jusqu'à la possibilité d'une contestation. Il s'en faut cependant que tous ces traits soient incontestables.

On ne peut s'empêcher de se demander si l'auteur ne prend pas ses opinions, ses préférences et ses antipathies personnelles pour les desseins de la Providence, dont il possède tous les secrets, dont il expose tous les mobiles comme si, en vérité, rien ne lui était caché. Ce rôle de pythonisse est fort hasardeux quand il s'agit de prédire les événements, il est assez superflu lorsqu'il s'agit seulement des commentaires. Mais surtout avec quelle défiance lit-on qu'après l'élévation de Charlemagne à l'Empire, son œuvre politique succombera, tandis que son œuvre morale durera; le monde est désormais pour toujours arraché à la barbarie et ne cessera plus de marcher dans les voies chrétiennes. L'ère de la civilisation est ouverte.

L'attention qu'on accorde à de semblables ouvrages, le succès qu'ils obtiennent sont un des symptômes les plus significatifs de la médiocrité intellectuelle du parti qui les exalte, les propage, les couronne. Dans ce genre hybride qui tient de l'histoire et de l'apologétique, Godefroid Kurth se laissait inspirer par sa foi chrétienne, sa ferveur catholique, mais il aboutissait, peut-être sans s'en apercevoir, à une affirmation fatigante à force d'être répétée, de la beauté, de la grandeur, de la sagesse, de la prévoyance de l'Église. Au cours de cette période du iv^e au viii^e siècle, le rôle de l'Église en Europe a été tellement prépondérant que celui qui en douterait donnerait par cela seul la mesure de son incompetence; mais il n'est pas nécessaire de rapporter à elle seule tout le bien qui s'est fait et de taire les maux, les fautes, les scandales qu'on lui impute. Ce procédé est fâcheux et donne à penser; Kurth s'y est laissé aller et, nonobstant quelques vues justes et des recherches consciencieuses, ses *Origines de la civilisation moderne* iront rejoindre dans l'oubli tant d'œuvres hâtives, médiocres et tendancieuses.

C'est à l'histoire digne de ce nom que revint fidèlement Godefroid Kurth par cette biographie de Clovis, publiée un peu à l'instigation du cardinal Langénieux, à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême du roi des Francs à Reims. « J'éprouve, disait Eugène de Rozière¹, une certaine hésitation à apprécier en toute sécurité l'ouvrage de G. Kurth, dont je me plais à reconnaître la loyauté et la franchise dans la défense de ses opinions, qui me semblent plutôt des principes que des idées. » Le bruit même que fit le livre à son apparition, l'actualité que donnaient à sa publication les fêtes célébrées à Reims en mémoire du baptême de Clovis, les polémiques qu'il souleva, les rancunes qu'il ranima, eurent pour résultat de créer une sorte de prévention que l'examen de l'ouvrage a en partie détruite.

Le premier reproche qu'on peut adresser à l'auteur vise en grande partie la conception même de son sujet. Le règne de Clovis (voir ce nom) est, en effet, capital par ses conséquences, mais il se réduit, si l'on se borne aux faits, à quelques événements importants, sur lesquels nous ne possédons que peu de renseignements. G. Kurth le reconnaît lui-même, les archives de ce règne étant totalement perdues, et, comme il le dit fort justement « le règne créateur qui a imprimé sa trace d'une manière si puissante dans l'histoire, n'en ayant laissé aucune dans l'historiographie ». Dans ces conditions il était périlleux de consacrer un ouvrage de cette importance au seul Clovis. On risquait fort de se heurter à des difficultés que l'on ne pourrait résoudre qu'en les tournant, c'est-à-dire de sortir du sujet pour avoir voulu trop l'étendre, et, en l'absence des pièces justificatives, de relier les faits les uns aux

¹ *Journal des Savants*, 1896, p. 560-568.

autres selon les données hypothétiques et, à cause de cela même, regrettable dans un ouvrage qui se réclame de la pure érudition. C'est un peu ce qui est arrivé à G. Kurth et c'est le double reproche qu'on doit, tout d'abord, lui adresser.

Sur les 630 pages dont se composait la première édition illustrée de son livre, les 250 premières sont consacrées aux règnes antérieurs de Clodion, de Mérovée et de Childéric. Néanmoins Kurth juge nécessaire de remonter plus avant vers le déluge et d'étudier la Belgique romaine et l'organisation des Francs dans cette province et en Germanie. Il pouvait être nécessaire d'envisager la situation de l'Église des Gaules au moment de l'arrivée des Francs, mais il était inutile de s'y appesantir avec une complaisance un peu trop exagérée. Toutes ces longueurs auraient pu être condensées en un seul chapitre, servant d'introduction au sujet lui-même, qui, pour répondre au titre, aurait dû se borner au règne de Clovis. Il en résulte que les prolégomènes occupent plus d'un tiers de l'ensemble de l'œuvre et ne sont pas en proportion avec la partie du volume qui est consacrée au sujet proprement dit.

Un second reproche qu'on peut adresser à G. Kurth, celui d'aider l'information historique par des idées générales et préconçues, s'associe à la crainte trop justifiée de voir l'auteur utiliser le règne de Clovis pour la défense et la glorification de ses croyances et de ses opinions personnelles. Loin de s'en cacher, l'auteur s'en fait un mérite et une gloire; il paraît même en faire une garantie de supériorité, et on n'est pas téméraire en disant qu'il eût renoncé à écrire l'histoire de Clovis si celui-ci n'avait pas été le fils aîné de l'Église. L'absence de documents laissait à G. Kurth le champ libre pour toutes les hypothèses qu'il lui plaisait de concevoir. Cette méthode paraît d'autant plus dangereuse que l'ouvrage ne s'adresse pas à un petit cénacle d'érudits, mais bien à ce qu'on nomme « le grand public », qui n'est pas pourvu des moyens d'argumentation et de critique nécessaires pour discerner les quelques faits isolés, qui seuls sont certains, des suppositions à l'aide desquelles, l'auteur comble les lacunes de l'information.

Toute la première partie du livre proprement dit (allégé des prolégomènes) concerne les débuts du roi franc et la conquête du pays de Tongres. Les faits sont clairement exposés, les causes de la rapide conquête de Clovis justement comprises, bien qu'on puisse apprécier assez peu « la voix prophétique des choses » appelant le jeune monarque des Saliens à prendre possession de la Gaule. N'était-ce pas bien plutôt, tout d'abord, la pensée de donner à ses fidèles une terre fertile, facilement irrigable, sillonnée de routes et de chemins, et aussi l'idée plus politique de trouver un vaste domaine capable d'être utilement consolidé et séparé du cadre presque intact de la vieille administration romaine? Ce sont là, semble-t-il, des motifs assez naturels et assez simples pour qu'on n'en refuse pas le bénéfice au roi franc.

D'ailleurs, il semble que G. Kurth ne tient pas assez compte de la puissance longtemps subsistante de l'antique autorité romaine. Il reconnaît bien que les empereurs d'Orient se trouvent les seuls souverains nominaux du monde civilisé; il avoue qu'eux seuls parlent en maîtres dans la Gaule, et qu'eux seuls, en droit, peuvent lui envoyer des ordres; mais l'auteur borne là ses concessions: le pouvoir officiel seul subsiste; le pouvoir effectif et le pouvoir moral n'existent plus. N'y a-t-il pas là une erreur qui sert encore la thèse favorite de G. Kurth? Du moment que la politique des officiers de l'empire n'a pas de représentants, ou que ceux-ci sont dépourvus de toute influence, entre quelles mains est tombé le pouvoir au milieu du désarroi général? G. Kurth conclut naturellement que les

évêques sont maîtres de la situation, et c'est à eux qu'est échue la protection de l'ordre social. Il y a tout au moins là une grosse exagération. On peut sans doute établir une liste nombreuse de villes dont l'évêque est devenu l'arbitre (voir au mot DEFENSOR CIVITATIS); mais sur quoi G. Kurth se fonde-t-il pour généraliser à ce point l'influence épiscopale? L'auteur reconnaît lui-même, selon une expression aussi hardie qu'originale, que « la lampe de l'histoire s'éteint subitement après la disparition de la scène d'Ægidius et de Paul. » « On voudrait bien pourtant savoir si G. Kurth réduit à néant le rôle de Syagrius. Il en parle avec une brièveté et une légèreté qui semblent tout au moins imprudentes. Il se base, pour réduire le pouvoir de Syagrius à un pouvoir de fait, seulement reconnu par les cités qui préfèrent sa domination à celle d'un autre, sur des raisons qui se retournent un peu contre lui : « Il ne portait pas comme son père, dit G. Kurth, le titre de maître des milices, moins encore celui de duc ou de patrice. Nulle part on ne voit qu'il ait tenu d'une délégation impériale le droit de diriger les destinées de la Gaule. » Là-dessus, il n'hésite pas à déclarer que « l'histoire s'est laissée éblouir par le titre de roi des Romains que Syagrius porte dans les récits de Grégoire de Tours. » Cette absence de titre officiel et de délégation impériale, loin de montrer l'affaiblissement du prestige du nom romain dans la Gaule, ne prouve-t-elle pas, au contraire, que la hiérarchie établie jadis dans les provinces par les empereurs était assez forte et assez puissante pour subsister en dépit de l'énervement du pouvoir central? D'ailleurs, selon une opinion de Fustel de Coulanges, qui a de sérieux partisans, les titres de duc et de comte, que G. Kurth s'étonne de voir donner à Syagrius par des documents qu'il juge peu dignes de foi, durent se confondre à une certaine époque avec certains grades de la hiérarchie romaine, et même être délivrés simultanément avec eux à des titulaires qui, bien qu'appartenant à un ordre social nouveau, jugeaient encore bon de se revêtir du souvenir de la puissance romaine.

Clovis poursuit ses conquêtes et G. Kurth sa théorie, mais, ici les reproches qu'on peut adresser à l'auteur sont plus graves : « On ne peut préciser, écrit-il, l'espèce de gouvernement que s'était donné ce pays, on ne peut que le deviner. » Il le devine donc, à sa manière, c'est-à-dire qu'il assimile cette région à celle dont il parle précédemment, et il grandit l'autorité spirituelle de l'évêque au détriment de l'autorité du comte, qu'il réduit à néant. Les villes d'entre Seine et Loire sont pour lui de véritables petites républiques épiscopales, réunies par le danger commun en une espèce de fédération nationale; « les hommes providentiels », c'est ainsi que G. Kurth appelle les évêques, sont les seuls gouverneurs et les seuls administrateurs. Mais comment admettre que l'autorité d'Ægidius, si puissante au nord de la Seine, se soit trouvée arrêtée par ce fleuve et ne se soit pas étendue au pays si fertile d'entre Seine et Loire? D'ailleurs, l'auteur reconnaît lui-même que toute cette contrée est bien organisée; on y voit de nombreuses routes, quelques établissements de charité et des écoles fort bien aménagées. Comment tous ces progrès eussent-ils pu être accomplis, comment les résultats eussent-ils pu s'en faire sentir, si la puissante autorité romaine, qui en avait pris l'initiative, n'était restée assez forte pour maintenir et garantir le résultat de son œuvre civilisatrice?

Comment Clovis s'implanta-t-il dans ce pays? Fut-ce par la guerre ou par les négociations pacifiques? G. Kurth conclut que ce fut « une prise de possession réglée par un pacte et que nul n'oserait contester à l'épiscopat gaulois d'en avoir été le négociateur ». Malheureusement l'auteur ne prend pas les précautions nécessaires pour rendre vraisemblable cette

hypothèse. Il prétend en effet, que les villes sont des sortes de républiques indépendantes, que les troupes romaines sont sans chefs, livrées à elles-mêmes, et, d'autre part il donne à la conquête de Clovis l'épithète de « pacifique ». Comment admettre que les évêques — dont il ne s'agit nullement ici de contester l'influence morale — aient eu une autorité effective matérielle assez puissante pour remettre entre les mains du roi franc le gouvernement et la libre disposition de leurs ouailles? G. Kurth ne trouve pas de noms d'officiers romains entre Seine et Loire, mais pourquoi en conclure qu'il n'en existait pas? La conquête pacifique de Clovis ne s'expliquerait-elle pas alors bien mieux par l'accord qui n'aurait pas manqué d'intervenir entre les cadres de la vieille hiérarchie romaine et le roi barbare prêt à les accepter, à les consolider, à les rejoindre en y faisant couler du sang nouveau? Aussi pour rester conséquent avec lui-même, G. Kurth est-il obligé d'admettre qu'en dépit du pacte qui aurait réglé la possession, quelques violences furent commises et quelques coups de force rendus nécessaires par des résistances locales. Alors, il entre dans le domaine de la fantaisie en nous racontant le siège, peut-être bien purement imaginaire, de la ville de Nantes. Grégoire de Tours parle d'un siège de Nantes par une bande de barbares ayant à leur tête un certain Chillon. G. Kurth fait de ce Chillon un lieutenant de Clovis, affaire d'imagination.

On le voit, dans toute cette partie de l'ouvrage, Godefroid Kurth n'apporte pas à l'étude et à l'examen des faits la précision et la sobriété nécessaires à l'histoire d'une période aussi confuse et aussi pauvre de renseignements documentaires. De plus, l'auteur ayant posé des principes un peu contradictoires, est en quelque sorte gêné pour les unifier et les amener à démontrer une même hypothèse, et il lui arrive d'être forcé, pour atteindre ce but, d'atténuer par des restrictions ultérieures les opinions formulées auparavant.

Tout ce qui concerne le mariage de Clovis, sa conversion et son baptême est au contraire excellent.

A propos du mariage du roi franc, la situation du royaume est nettement et clairement exposée. Sans doute Kurth est peut-être plus devin qu'historien quand il affirme que le chef barbare « resta fidèle à son épouse, sans lui avoir jamais infligé l'injurieux partage de son affection avec des rivaux »; qu'en sait-il? Absolument rien. Mais toute la politique qui inspira et présida le mariage de Clovis est fort bien comprise. G. Kurth ne tombe pas dans le travers de beaucoup d'historiens antérieurs qui considèrent Clovis comme ayant obéi aux injonctions des évêques, et ceux-ci comme ayant décidé et consacré cette union, grosse des plus importantes conséquences. Une pensée politique guida seule Clovis, et il fut assez adroit et assez prévoyant pour avoir l'air de se faire imposer un mariage, dont il savait devoir tirer de si grands avantages, par les prélats influents, qu'il sentait devoir être pour lui de précieux auxiliaires. C'est ici, pour Kurth, l'occasion d'attribuer à Clotilde un rôle plus important sans doute que celui qu'elle a joué en réalité, d'augmenter encore l'influence de l'archevêque de Reims, saint Remi, que la Providence « avait envoyé à la reine pour remplir sa grande tâche », et d'exalter par avance dans une langue un peu trop prophétique sur les fruits que ne manqueraient pas de porter « les larmes de Clotilde et les enseignements de Remi. » Mais ce sont là de bien légères critiques, et il convient de féliciter l'auteur d'avoir su comprendre, établir et démontrer avec talent la situation de Clovis, qui est à la fois le protecteur et le protégé des évêques.

Tout ce qui a trait à la conversion de Clovis est aussi très remarquable. La vieille rivalité des Saliens et des

Alamans est fort habilement mise en relief. Quant à la longue discussion que nous soumet G. Kurth lorsqu'il s'efforce de nous montrer que la bataille de Tolbiac est légendaire, il ne faut pas hésiter, tout en reconnaissant son ingéniosité, à la considérer comme d'intérêt secondaire. Il nous importe peu, en effet, que les renforts envoyés par Clovis ne soient pas arrivés à temps, que Sigebert seul ait pris part à la lutte, et que ce soit en un combat ultérieur que le roi franc ait poussé le fameux cri, prélude de sa conversion, puisque les résultats restent les mêmes, et que l'entrée de Clovis dans le giron de l'Eglise demeure un fait certain en dépit de l'absence du chef barbare du champ de bataille de Tolbiac.

Ce sont les conséquences de cette conversion qu'il était surtout utile de dégager pour les mettre mieux en lumière, c'est ce que G. Kurth fait avec un rare bonheur en montrant les résultats de ce grand événement tant à l'intérieur des Gaules que dans les rapports avec les puissances extérieures. Sans doute, il s'attarde avec quelque complaisance dans la description de la métropole de la Deuxième Belgique, et ces digressions n'ont peut-être pas été indifférentes au succès d'actualité de son ouvrage; mais des faits d'ordre plus sévère sont élucidés avec le plus parfait sens critique. On remarquera dans le nombre les pages traitant des rapports de Clovis avec Théodoric qui suivirent la bataille de Tolbiac.

Le baptême de Clovis est décrit d'une façon intéressante et pittoresque; les citations d'auteurs du temps sont habilement choisies et se complètent heureusement. Mais tout cela est plutôt une habile vulgarisation de textes depuis longtemps connus qu'un travail de pure érudition.

Dans une troisième partie, G. Kurth traite des grandes conquêtes de Clovis. Appréciant la situation du roi franc à ce moment, il nous dit que « les Francs barbares vénéraient en lui le représentant le plus glorieux de nos dynasties nationales ». C'est, nous semble-t-il, prêter à des barbares une idée bien civilisée, c'est-à-dire bien romaine, car à cette époque de trouble et de désarroi général les deux mots de Rome et de civilisation se confondent. Les Francs barbares ne vénéraient-ils pas plutôt dans leur roi celui qui leur avait donné des terres facilement labourables, capables de porter chaque année les plus riches moissons, et n'étaient-ils pas au contraire à peu près indifférents au triomphe du « représentant le plus glorieux de leur dynastie nationale ». Plusieurs exemples, d'ailleurs, dont l'anecdote du vase de Soissons — vraie ou fausse — est la plus connue, montrent assez clairement que la discipline des troupes franques de Clovis était des plus médiocres, et que celui-ci dut craindre à plusieurs reprises les mutineries de ses soldats.

Et pourtant, au moment où s'ouvre pour Clovis, l'ère des grandes conquêtes, sa puissance est indiscutable; il se sent vraiment roi. Où donc puisait-il cette force, sinon dans l'appui qu'il trouva chez les Gallo-Romains, qui, ainsi que le dit très justement G. Kurth « le saluaient comme le défenseur de leur foi et de leur civilisation? » Mais pour que les administrateurs romains aient pu transmettre à Clovis une pareille puissance, il faut bien convenir que leur influence était encore considérable et leur autorité partout présente. Or, c'est ce que G. Kurth contesta assez souvent au cours de son ouvrage pour en éprouver quelques embarras au point de son livre où nous sommes arrivés. Clovis, en effet, quelques années auparavant, n'était qu'un simple chef de bandes, et s'il devint chef de race, c'est parce qu'il eut l'habileté non seulement de se faire chef religieux, bien que l'Evangile dût le laisser au fond assez indifférent (et cela, G. Kurth le reconnaît de très bonne grâce), mais

encore chef romain, dépositaire de la grande tradition, qui ne devait pas sombrer entre ses mains.

G. Kurth établit avec beaucoup d'intelligence et de lucidité les causes qui permirent à Clovis de faire aussi rapidement et avec des ressources relativement médiocres la conquête de pays aussi vastes que la Bourgondie, l'Aquitaine et la Provence. Il montre très justement la situation des rois burgondes, inquiétés à la fois par les troubles confessionnels, par le mauvais accord séparant indigènes et barbares, qu'ils n'avaient pas eu l'habileté de réunir en se substituant directement à l'autorité romaine, et enfin par les querelles intestines qui divisaient la famille royale elle-même.

La suite des opérations militaires, la conduite de Gondebaud, l'influence d'Avitus sont sagement exposées et appréciées. Peut-être cependant G. Kurth se laisse-t-il aller à une louange exagérée lorsqu'il écrit : « C'est un chef-d'œuvre de diplomatie de Clovis d'avoir gagné à son alliance la Bourgondie arienne... Peut-être en la détachant de l'amitié des Wisigoths, le roi des Francs pensait-il déjà à sa campagne d'Aquitaine qu'il n'aurait pu entreprendre s'il avait eu sur les flancs les Burgondes hostiles... » N'y a-t-il pas là une préméditation dont Clovis paraît avoir été à peu près incapable? D'ailleurs, le roi franc, ayant conquis tout le nord de la Gaule, devait nécessairement être attiré vers le Midi, c'est-à-dire vers la Bourgondie et vers l'Aquitaine. Il fallait qu'il commençât la conquête de la Gaule méridionale par l'une ou l'autre de ces régions; or, s'il avait donné la préférence chronologique à l'Aquitaine, est-ce que le raisonnement de G. Kurth ne serait pas tout aussi bien applicable à la conduite du roi franc? D'ailleurs, Clovis eut ce rare bonheur d'édifier une œuvre supérieure à lui-même; il eut l'instinct des grands actes qu'il accomplit, mais il faut lui en refuser la compréhension raisonnée et, à plus forte raison, la préméditation.

La conquête de l'Aquitaine et de la Provence ne donne lieu à aucune critique. Cette fois, c'est à bon droit que G. Kurth montre le rôle prédominant des évêques dans la période qui précéda la guerre contre Alaric. La jalousie, exaspérée et habilement exploitée par les prélats, des catholiques contre les Ariens, fournissait en effet des motifs suffisants pour légitimer l'ambition de Clovis.

Enfin, dans un dernier chapitre concernant les rapports de Clovis et de l'Église, G. Kurth, mène pour ainsi dire à son apogée la thèse qu'il défend au cours de l'ouvrage. Le concile d'Orléans est naturellement le point principal étudié et délayé; c'est avec une évidente satisfaction qu'on nous y montre Clovis jouant à la fois le rôle d'un chef d'État et d'un « évêque du dehors », comme autrefois Constantin au concile de Nicée.

La conclusion sur le personnage de Clovis est des meilleures. Peut-être les expressions d'*unité religieuse* et d'*égalité politique* sont-elles bien importantes et bien parlementaires pour l'époque à laquelle l'auteur les applique. « Qu'on ne diminue pas le rôle de Clovis, s'écrie-t-il, en ne voyant en lui qu'un barbare plus heureux que d'autres! » Il convient cependant, selon nous, de voir dans la personne de Clovis non un barbare plus heureux que les autres, mais un barbare plus intelligent que les autres. « La gloire de Clovis, ajoute G. Kurth, c'est de s'être fait sans hésitation l'agent de la politique épiscopale. » Allons donc; la gloire de Clovis c'est d'avoir compris l'importance de l'autorité épiscopale et pressenti quel puissant moyen d'action posséderait celui qui l'aurait à son service; c'est ensuite d'avoir su se donner de précieux auxiliaires tout en les empêchant de devenir ses maîtres; c'est enfin d'avoir utilisé le souvenir du grand nom de Rome et d'avoir rajeuni, tout en les conservant, les cadres de son admirable administration.

Après ce grand travail, le plus complet et le plus profond de tous ceux qui ont été publiés sur le fondateur de la monarchie franque, Godefroid Kurth tira de cet ouvrage un petit volume sur *Sainte Clotilde* qui est une gageure et dont il reste un titre et des phrases; quelques années plus tard, parut un *Saint Boniface* dont nous avons déjà dit l'insignifiance (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 1196).

IV. LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE. — Nous pourrions terminer ici cette notice, si celui qui en est l'objet n'avait prodigué pendant une vingtaine d'années encore son apostolat. C'est à dessein que nous employons ce terme, car celui d'apologiste ne suffit plus à cette dernière période. Une première velléité s'était manifestée, en 1879, lorsque Kurth avait dépeint l'agonie d'une race humaine dans *Sitting-Bull*, série d'articles publiés par la *Revue Générale* de Bruxelles; il protestait avec véhémence contre la politique de destruction progressive suivie par les Américains contre les Peaux-Rouges. Un peu plus tard, Kurth adhéra à la Société anti-esclavagiste pour laquelle il écrivait *La Croix et le Croissant*.

En 1891, à la suite de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, Godefroid Kurth vint trouver le chef du parti démocratique chrétien à Liège, le chanoine Pottier et lui dit : « Je suis des vôtres. » Dès l'année suivante on l'entendait dans sa ville natale d'Arlon; bientôt il se fit collaborateur du journal liégeois *Le Bien du Peuple* : « Que la classe ouvrière disoit-il, puisse être, dans une nation civilisée, un organisme influent et respecté, jouissant de ses droits et sachant à l'occasion les défendre, c'est ce que démontre à suffisance l'histoire de notre régime communal au Moyen Age. Pourquoi, sous une forme appropriée aux besoins d'une société plus vaste et plus complexe, ne redeviendrait-elle pas au xx^e siècle ce qu'elle était dès le xiii^e? Pourquoi au souffle créateur de l'esprit catholique, les innombrables atomes populaires qui tourbillonnent aujourd'hui dans le vide ne se reconstitueraient-ils pas en un corps organisé et vivant, assez fort pour ne pas devoir le respect de ses droits primordiaux à la charité d'un patron ou à l'humanité de quelque société anonyme ? » Alors, pendant quelques années, Kurth se montra partout ailleurs que dans son cabinet de travail et dans sa chaire de professeur. Il se promenait parmi les mineurs, parmi les armuriers et autres gens de métier, toujours bon, verbeux et naïf, célébrant le temps passé qu'il croyait faire revenir afin d'assurer le triomphe de l'Évangile. La « démocratie chrétienne » de Liège se présentait aux suffrages populaires pour ramener ces anciens temps. Elle parlait d'un retour au Christ, aux revendications de justice que l'Évangile inspire, aux corporations que pendant des siècles l'Église avait bénies. Où tendaient ces propos dans la « libérale » ville de Liège? Présageaient-ils une réaction, ou bien une révolution? Les intérêts alarmés crièrent à la révolution. Kurth vécut alors quelques années d'une vie intense, tourmentée, bientôt endolorie; dans certaines bagarres électorales, la colère lui arracha des invectives restées légendaires; et puis la « démocratie chrétienne » liégeoise s'effaça, ni victorieuse ni vaincue; elle dut concéder à des raisons d'ordre le sacrifice de ses traits les plus accusés, de ses formules les plus abruptes; dans la chrétienté liégeoise, l'ordre recommença à régner¹. Alors G. Kurth s'en fut prêcher un « christianisme social » dans les congrès catholiques. On l'y écoutait, on l'y acclamait; sa belle prestance, son débit facile, son organe sonore donnaient l'illusion de l'éloquence.

¹ *Le Bien du Peuple*, 22 janvier 1893. — Goyau, op. cit., p. 390.

L'âge venait, mais non le repos; tout au plus pouvait-on s'en apercevoir à un goût de plus en plus marqué pour les généralités apologétiques. En 1897-1898, Kurth professa un cours qui participait dans une large mesure à la prédication, ainsi qu'il convenait à un auditoire féminin. Il en tira un petit volume dont le titre singulier prépare assez bien au contenu truculent : *L'Église aux tournants de l'histoire*. C'est un échafaudage d'assertions et d'affirmations que la bonne foi de l'auteur ne suffit pas à rendre bien solide; pages de circonstances que la brise d'un hiver emporta.

Le 23 octobre 1906, G. Kurth obtint l'éméritat, et le 31 décembre suivant il fut chargé des fonctions de directeur de l'Institut historique belge de Rome; il y séjourna quelques années, heureux, croyant y mourir et choisissant sa tombe dans le cimetière allemand, car G. Kurth se rattachait étroitement à l'Allemagne.

Il avait été l'un des principaux créateurs d'une société de langue allemande en Belgique, et promoteur aveugle d'un mouvement revendiquant les droits de ce qu'il appelait « notre troisième langue nationale ». Il se montrait sympathique au mouvement flammingant en Belgique, ne s'apercevant pas où ces revendications tendaient sournoisement¹. Cependant son patriotisme était au-dessus de tout soupçon; il plaçait la Belgique avant tout et au-dessus de tout. Ses cours, ses livres étaient rédigés en français, ce français pompeux et théâtral que la plupart de ses compatriotes confondaient avec l'éloquence; quelques-uns de ses meilleurs amis étaient français², mais il ne tenait pas, quoiqu'on ait pu dire, la balance égale entre la France et l'Allemagne. A celle-ci il attribuait une part dans l'héritage des Francs et un rôle dans le développement de la civilisation; d'ailleurs les Allemands étaient à ses yeux les meilleurs catholiques du monde³; à la France il se contentait de retirer ses saints et ses gloires pour les expédier en Belgique; on lisait de lui ces lignes qu'on préfère ne pas commenter : « N'en déplaise à nos voisins de France, la Belgique a autant, sinon plus que leur patrie, le droit de se dire la fille aînée de l'Église; elle revendique du moins le partage de ce titre glorieux⁴. Vive le Christ qui aime les Francs! C'est le premier cri par lequel l'âme belge (*sic*) s'est affirmée dans l'histoire⁵. » Il y a ainsi chez Kurth un orgueil de terroir à la fois choquant et puéril. Ne trouvant rien à s'approprier chez les Allemands, il entend bien dépouiller la France de tout ce qui lui paraît à sa convenance. A l'entendre, c'était un Belge que Clovis, et c'était un autre Belge que Charlemagne⁶. Dans la Belgique, Liège devient un phare qui éclaire l'Église universelle et où les peuples viennent s'instruire à la lumière de l'évêque Notger. « Aucun peuple n'a glorifié Jésus-Christ comme nous l'avons glorifié en créant la solennité de la Fête-Dieu? »

On a publié des notes prises au cours d'une retraite faite au mois d'août 1913; elles révèlent une âme profondément chrétienne et avide de perfection. Une année plus tard, Godefroid Kurth allait pouvoir appliquer ses héroïques résolutions. L'invasion de son pays lui fut une douleur et presque une honte, car, avait-il, « l'Allemagne n'avait pas en Belgique de meilleur ami que moi »; elle lui paraissait dès lors comme « la seule mère qui force ses enfants à la renier. » Présent en Belgique, au mois d'août 1914, il fut bien loin de savoir toutes les horreurs de l'invasion; dans sa petite maison d'Assche les bruits arrivaient déformés, affaiblis. Un court déplacement lui révéla ce qu'on avait cru lui cacher; alors terrifié, confondu, il écrivit ce qu'il appelait l'acte d'accusa-

tion : *Le guet-apens prussien en Belgique*. Pour composer ce livre, il épuisa ses dernières forces, visita le Brabant, le Namurois, le Luxembourg, la province de Liège. Au mois d'octobre 1915 il s'alita et comprit que sa vie approchait du terme. Le 3 janvier 1916, Godefroid Kurth s'endormit dans le Seigneur.

V. BIBLIOGRAPHIE. — En 1908, la bibliographie de Godefroid Kurth dépassait le nombre de cinq cents pièces; elle avait été l'objet de la part de MM. J. C. Colson et J. P. Waltzing d'un classement suivant l'ordre chronologique que nous suivons en l'abrégeant. L'activité de Kurth s'était tournée vers des sujets si complètement étrangers à nos études d'archéologie et d'antiquité chrétiennes qu'il ne serait d'aucune utilité d'énumérer ici une multitude de pièces; nous nous bornons à mentionner celles qui de près (et même déjà d'un peu loin) peuvent être utilement consultées, et celles aussi dont nous avons parlé au cours de la notice biographique.

1863. *Paul et Virginie*, dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1863, n. 9 et 10, t. xvi, p. 278-280. Reproduit dans la *Revue d'Instruction publique en Belgique*, 1863, X^e année, 6^e livraison; nouv. sér., t. vi, p. 403-405.

1871. *Les sources de la biographie de Caton l'Ancien par Plutarque*, dans *Rev. Instr. publ. en Belg.*, n. s., t. xiv, p. 185-206.

1872. *Caton l'Ancien, étude biographique*. Dissertation inaugurale soutenue devant la Faculté de philosophie et lettres en sa séance solennelle du 7 juin... pour obtenir le diplôme spécial de docteur en sciences historiques, in-8°, Bruges, 196 p.

1875. *Notice sur un manuscrit d'Hériger et d'Anselme, conservé à l'abbaye d'Averbode*, in-8°, Bruxelles, s. d., 20 p., extrait des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, IV^e série, t. ii, p. 377-394; *Du caractère légendaire de l'histoire liégeoise jusqu'au XIII^e siècle*, dans *Revue de l'instr. publ. en Belg.*, n. s., t. xviii, p. 259-269; *Quelle est l'étymologie d'Arduenna?* dans même revue, p. 408-411.

1876. *De l'enseignement de l'histoire en Allemagne* (Notes prises pendant un voyage en Allemagne dans les mois de juillet et d'août 1874), dans *Rev. Instr. publ. en Belg.*, t. xix, p. 88-100; *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe*, in-8°, Anvers, 112 p., paru sous le titre : *Mémoire sur saint Lambert et son premier biographe*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, III^e série, t. iii, p. 5-112. — *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle. Pour servir à l'histoire des supercheries littéraires*, dans *Comptes rendus des séances de la Comm. royale d'histoire*, IV^e série, t. iii, p. 355-368; *Le tombeau d'Ermesinde à Clairefontaine*, dans *Revue générale*, t. xxiii, p. 216-229, 2^e édition en 1880; *Compte rendu sur Ch. de Smedt, Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam critice tractandam*, dans *Rev. Instr. publ. en Belg.*, t. xix, p. 175-178; *Compte rendu sur Ch. de Smedt, Dissertationes selectae in primam aetatem historiae eccles.*, dans *Polybiblion*, II^e série, t. iv, p. 501-506.

1878. *Saint Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle*, dans *Revue des questions historiques*, t. xxiv, p. 586-593; *Le cartulaire Nothomb*, in-8°, 12 p., extrait des *Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, t. x, p. 77-88; *Compte rendu de C. Van Dessel, Topographie des voies romaines de la Belgique, Statistique et bibliographie*, dans *Polybiblion*, II^e série, t. viii, p. 147-150; *Compte rendu de J. Demarteau, Vie de saint Lambert, écrite en vers par Hucbald de Saint-Amand et documents du X^e siècle*, dans *Polybiblion*, II^e série, t. viii, p. 437-440.

¹ *La nationalité belge*, Namur, 1913, p. 205. — ² *Cauchée*, op. cit., p. 10. — ³ *Ibid.*, p. 11. — ⁴ *La nationalité*

belge, p. 72. — ⁵ *Ibid.*, p. 183. — ⁶ *Manuel d'histoire de Belgique*, 2^e édit., p. 311.

1880. *Analectes pour servir à l'histoire d'Arlon*, in-8°, Arlon, 24 p., extrait des *Annales de l'Institut arch. d'Arlon*, t. xii, p. 185-208.

1881. *Deux biographies inédites de saint Servais, publiées avec une étude critique*, in-8°, Liège, 61 p., extrait des *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. i, p. 213-269.

1882. *Les origines de la civilisation moderne*, 2 vol. in-8°, Paris; 2^e édit., 1888; 3^e édit., 1891; 4^e édit., 1893; 5^e édit., 1893; 6^e édit., 1911; *Les glossaires toponymiques*. Discours prononcé à la n^e séance générale du Congrès de Namur, le 17 août, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. ii, p. 78-91.

1883. *Nouvelles recherches sur saint Servais*, in-8°, Liège, extrait du *Bull. Soc. art hist. du dioc. Liège*, t. iii, p. 33-64; *Vita metrica sancti Frederici episcopi Leodiensis ex cod. Londiniensi* (Addit. mss. 24914) nunc primum edita, in-8°, Bruxelles, 15 p., extrait de *Analecta bollandiana*, t. iii, p. 259-269.

1886. *Les origines de la civilisation moderne*, 2 vol. in-8°, Paris; 2^e édit., 1888; 3^e édit., 1891; 4^e édit., 1893; 5^e édit., 1893; 6^e édit., 1911; *Les glossaires toponymiques*. Discours prononcé à la n^e séance générale du Congrès de Namur, le 17 août, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. ii, p. 78-91.

1887. *La Toponymie. Programme d'une science nouvelle*. Conférence résumée dans la *Gazette de Liège*, 3 février (Supplément) *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. ii, p. 295-366 et une carte. Publié à part sous le titre : *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger, avec quelques indications sur la méthode à employer dans la confection des glossaires toponymiques*, in-8°, Namur, 82 p., carte; *Deux travaux allemands sur Hincmar* (H. Schroers et M. Sdralek) dans *Rev. des Quest. hist.*, t. xii, p. 204-209.

1888. *Dissertations académiques*. 1^{er} fascicule (travaux de MM. Dony et Bacha;) *Cours d'histoire politique du Moyen Age*, s. l. n. d.; *Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans *Revue des questions historiques*, t. xlv, p. 385-447, et dans *Compte rendu du premier Congrès scientifique international des catholiques*, Paris, 1889, p. 339-386; *Les études franques de 1887 à 1888*. Rapport présenté au Congrès bibliographique tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888, dans *Compte rendu du Congrès bibliographique international tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888*, Paris, 1889, p. 552-577.

1889. *Étude critique sur les « Gesta regum Francorum »*, in-8°, Bruxelles, 33 p., extrait des *Bull. Acad. roy. Belg.*, III^e série, t. xviii, p. 261-291; *Observations sur le compte rendu du Congrès archéologique de Charleroi*, dans *Bull. Soc. art. hist. du dioc. Liège*, t. v, part. 1, p. 187-199; *L'histoire des persécutions* (de P. Allard, t. i, ii, iii), dans *Revue générale*, t. i, p. 116-148.

1890. *L'histoire de Clovis d'après Frédégaire*, dans *Revue des quest. hist.*, t. xi, xvii, p. 60-100; *Notice sur saint Lambert*, dans *Biographie nationale*, t. xi, p. 143-148; *Les institutions franques* (de Fustel de Coulanges; t. i, ii, iii, de Glasson, *Les communaux*; de P. Viollet, *Inst. polit. de la France*), dans *Revue des quest. hist.*, t. lxviii, p. 183-204.

1891. *La reine Brunehaut*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. i, p. 1-79; *La lèpre en Occident avant les Croisades*, in-8°, Paris, 27 p., extrait du *Compte rendu du II^e congrès scient. intern. des catholiques tenu à Paris du 1^{er} au 6 avril 1891*, p. 125-147.

1892. *Manifestation en l'honneur de M. God. Kurth*, 11 mars, *Liber memorialis*, in-8°, Liège. Discours de M. Kurth, p. 33-39; *Le concile de Mâcon et les femmes*, dans *Revue des quest. hist.*, t. i, p. 556-560.

1893. *Histoire poétique des mérovingiens*, in-8°, Paris, 552 p.; *L'épopée et l'histoire*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. lxi, p. 1-26 (c'est l'Introduction de l'ouvrage mentionné précédemment); *Un témoignage du ix^e siècle*

sur la mort de saint Lambert, dans *Comptes rendus des séances de la Comm. roy. d'histoire*, V^e série, t. iii, n. 3.

1893. *Les origines de la France (période mérovingienne et carolingienne)* d'après M. Fustel de Coulanges, dans *Rev. des quest. hist.*, t. lv, p. 208-219.

1875. *La France et les Francs dans la langue politique du Moyen Age*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. lvii, p. 337-339; *Une source byzantine d'Eginhard*, in-8°, Bruxelles, 11 p., extrait des *Bull. Acad. roy. Belg.*, III^e série, t. xxx, p. 580-590.

1896. *Clovis*. Ouvrage illustré de 8 compositions hors texte en héliogravure et de 130 gr. sur bois dans le texte, in-4°, Tours, xxiv-639 p.; *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. i, p. 588 pp., extrait des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Acad. roy. de Belgique*, t. lxxviii (voir 1898); *Le baptême de Clovis, ses conséquences pour la France et pour l'Église*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, in-4°, Paris; *Notre troisième langue nationale*, dans *Le Patriote*, 2 et 3 janvier. Signé : Endymion; *Das deutsche Belgien und die Arloner deutsche Verein*, in-8°, Arlon, 50 p., contient le rapport sur la Belgique allemande présenté à l'assemblée générale de la *Goeresgesellschaft*, tenue à Bamberg, le 1^{er} septembre 1893, p. 30-45.

1897. *Sainte Clotilde*, in-12, Paris, iv-181 p.; *Le pseudo-Aravatius*, in-8°, Bruxelles, 11 p., extrait des *Analecta Bollandiana*, t. xvi.

1898. *La frontière linguistique...*, t. ii, 155 p. (voir 1896); *La bataille de Vouillé en 507*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. lxxiv, p. 172-180; *Le comte Immon*, in-8°, Bruxelles, 16 p., extrait des *Bull. Acad. roy. Belg.*, III^e série, t. xxxv, p. 320-323; *Les études franques de 1888 à 1897*, dans *Compte rendu du Congrès bibl. intern. tenu à Paris du 13 au 16 avril*; *Compte rendu sur J. P. Waltzing, Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, dans *Polybiblion*, II^e série, t. xlvii, p. 321-323.

1899. *Les comtes d'Auvergne au VI^e siècle*, in-8°, Bruxelles, 24 p., extrait du *Bull. Acad. roy. Belg.*, cl. des lettres, p. 769-790.

1900. *L'Église aux tournants de l'histoire*, in-8°, Bruxelles, viii-158 p.; *Les ducs et les comtes d'Auvergne au VI^e siècle*, in-8°, Clermont-Ferrand, 24 p., extrait de *Revue d'Auvergne*, sept., oct.; *Les nationalités en Auvergne au VI^e siècle*, in-8°, Clermont-Ferrand, 16 p., extraits de même revue, nov.-déc.; *Les nationalités en Auvergne au VI^e siècle*, in-8°, Bruxelles, 21 p., extraits de *Bull. Acad. roy. Belg.*, cl. des lettres, p. 224-242; *Les comtes et les ducs de Tours au VI^e siècle*, in-8°, Bruxelles, 28 p., extrait des *Bull. Acad. roy. Belg.*, cl. des lettres, p. 858-883; *Note bibliographique sur le t. iii de l'ouvrage de M. J. P. Waltzing*, dans *Bull. Acad. roy. Belg.*, cl. des lettres, p. 545-547; *La civilisation à l'époque mérovingienne* (sur A. Marignan), dans *Rev. des quest. hist.*, t. lxviii, p. 208-217.

1901. *Clovis*, 2^e édit., revue, corrigée et augmentée, 2 vol. in-8°, Paris, xi-355 et iv-328 p. (une réimpression à Bruxelles, 2 vol. in-12, 1923); *Notice bibliographique sur le t. iv, de l'ouvrage de M. J. P. Waltzing*, dans *Annal. de la Soc. scient. de Bruxelles*, p. 339-340.

1902. *Saint Boniface (680-755)* in-12, Paris, iv-198 p.; *De la nationalité des comtes francs au VI^e siècle*, dans *Mélanges Paul Fabre*, in-8°, Paris, p. 23-34; *Compte rendu de Ch. Galy, La famille à l'époque mérovingienne*, dans *Revue des quest. hist.*, n. s., t. xxviii, p. 336-337; *Compte rendu de Aug. Molinier, Les sources de l'histoire de France*, dans *Archives belges*, p. 21-23.

1905. *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, 2 vol. in-8°, Paris, xxi-391 et 88 p.; *Qu'est-ce que le Moyen Age?* 2^e édit. in-16, Paris, 63 p.

1907. *La Légia, Étude toponymique*, in-8°, Liège, 22 p., Liège, extrait du *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. xxxvii, p. 123-249; *Notice sur Resignatus, évêque de Tongres*, dans *Biographie nationale*, t. xix, col. 161-162.

1908. *La cité de Liège au Moyen Age*, 3 vol. in-8°, (parus en 1910) LXXI-321, VIII-345 et VII, 417 p.; *Mélanges Godefroid Kurth, Recueil des mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie*, 2 vol. in-8°, Liège, LXXXIX, 466, LXXXIX, 460 p.

1909. *Notre nom national*, dans *Bull. comm. roy. hist.*, t. LXXVIII, p. CII-CXXII.

1910. *Étude critique sur Jean d'Outremeuse*, dans *Mém. Acad. roy. Belg.*, II^e série, t. vii.

1912. *De l'origine liégeoise des béguines*, dans *Bull. Acad. roy. belg.*, p. 437-462.

1913. *Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, dans *Revue d'hist. ecclési.*, t. xiv, p. 5-80; *Introduction à Laveille, Le P. De Smedt, 1801-1873*, in-8°, Paris; *La nationalité belge*, in-8°, Namur, 321 p.

1914. *Sainte Radegonde et Samuel*, dans *Rev. hist. ecclési.*, 1924, t. xv, p. 246-250; *A propos de la Vita Genovefæ*, dans même revue, p. 437-442.

1919. *Études franques*, 2 vol. in-8°, Paris, n-357 et 349 p. Les *Études franques* sont une mise au point concernant principalement le VI^e siècle de notre ère. Dans la pensée de l'auteur ces études étaient destinées à fournir une base solide au grand travail qu'il préparait sur la civilisation du VI^e siècle en Gaule. Elles comprennent dix-huit mémoires, dont six seulement sont inédits; les autres ont été simplement remaniés ou corrigés.

Sept de ces études traitent de la question des nationalités dans la société mérovingienne au siècle de Grégoire de Tours. Ce sont les numéros III, *Francia et Francus*; VI, *De la nationalité des comtes francs au VI^e siècle*; VII, *Les Ducs et Comtes d'Auvergne au VI^e siècle*; VIII, *Les Comtes et les Ducs de Tours au VI^e siècle*; IX, *Les nationalités en Auvergne au VI^e siècle*; X, *Les nationalités en Touraine au VI^e siècle*; XIII, *Les Sénateurs en Gaule au VI^e siècle*. Huit autres concernent l'histoire littéraire et la critique des sources historiques. Ce sont les numéros I, *Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle*; XIV, *De l'autorité de Grégoire de Tours*; XV, *Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*; puis II, *Études critiques sur le « Liber historiarum Francorum »*; XII, *Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*; XVII, *Les traditions du VI^e siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*; enfin IV, le pseudo *Aravatus*, et XVIII, la « *Vita sancti Lamberti* » et M. Krusch. — Les trois autres *Études* sont des traités sur des questions historiques diverses; V, *Le concile de Mâcon et l'âme des femmes*; XI, *la reine Brunehaut et XVI, le baptême de Clovis*. Sur ce recueil d'études, cf. L. Levilain, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1919, t. LXXX, p. 249-264; *Revue bénédictine*, 1920, p. 201-202; *Revue historique*, 1920, t. CXXXIII, p. 90-92.

Le guet-apens prussien en Belgique, in-16, Paris, 1919.

1921. *Inédits de Godefroid Kurth*, dans *Revue latine*, t. iv, p. 821-842.

¹ *Dissert. Epict.*, n. 7, éd. Schweighauser, t. I, 202, et les remarques de Upsilon sur ce passage, t. II, p. 402; cf. *Das Κύριε ἐλέησον bei Epictet*, diss. II, c. III, n. 12, par P. Wehofer, dans *St. Eheses Festschrift*, 1897, n. 1. Le Dr Wehofer nous semble avoir démontré que ce fameux Κύριε ἐλέησον d'Epictète n'a aucune relation avec le Kyrie eleison hébraïque, ni avec celui de la liturgie chrétienne. Dans Epictète, d'après le contexte, ce n'est qu'une interjection banale, qui ne s'adresse pas à Dieu, mais à un homme. Elle n'aurait donc aucune importance dans la question du Kyrie eleison liturgique. Paul Lejay avait déjà-fait remarquer à ce propos que nous avons là « une de ces rencontres

Quelques notices biographiques ont été données par : *Honneurs funèbres rendus par l'Université de Liège aux professeurs décédés pendant les années 1914 à 1918* (notamment G. Kurth) par J. Closon, in-4°, Liège, 1919, p. 11-19. — G. Faraoni, *Goffredo Kurth cavaliere della scienza e dell' ideal en Belgio*, in-8°, Roma, 1916. — *Storici insigni morti nel 1916, Goffredo Kurth e Paolo Allard*, dans *Civiltà cattolica*, 1917, t. I, p. 324-329. — Th. Braun, K. Hanquet, P. Tschoffen, l'abbé Cardyn, *Godefroid Kurth. Le poète, l'historien, le démocrate, le chrétien*, in-16, Bruxelles, 1920. — A. Dechêne, *Un catholique historien Godefroid Kurth*, dans *Études*, 1920, t. CLXII, p. 191-207. — H. Nélis, *Godefroid Kurth*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1921, t. XVII, p. 656-665. Le même, *Godefroid Kurth, historien catholique*, dans *Historisch Tijdschrift* (Tilbourg), 1922, t. I, 251-277; U. Berlière, *Godefroid Kurth*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge à Rome*, 1922, t. II, p. 161 sq.; Alf. Cauchie, *Godefroid Kurth. Le patriote, le chrétien, l'historien*, in-8°, Bruxelles, 1922; A. Roersch, *Souvenirs sur Godefroid Kurth*, dans *La Revue latine*, 1921, t. IV, p. 966-969; M. Belpaire, *Golfried Kurth*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, Anvers, 1921, t. XXI, p. 418-421; *Hommages à Godefroid Kurth*, par S. E. le Cardinal Mercier, Mgr. Heylen, Mgr. Rutten, U. Berlière, A. Cauchie, Fierens-Gevaert, Fraipont, G. Goyau, F. Peltzer, Ch. Terlinden, F. van den Bosch, G. van den Gheyn, L. van der Essen, Wæste, dans *Revue latine*, 1921, t. IV, p. 866-901, 970-971; H. Pirenne, *Godefroid Kurth*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1924, t. XC, p. 193-262.

H. LECLERCQ.

KYRIE ELEISON. — I. L'acclamation *Kyrie eleison* dans les quatre premiers siècles. II. Le *Kyrie eleison* en Occident du V^e au VII^e siècle. III. Divers usages du *Kyrie* dans les liturgies. IV. Usage du *Kyrie* dans la liturgie romaine de nos jours. V. Bibliographie.

I. L'ACCLAMATION KYRIE ELEISON. — Le κύριε ἐλέησον, *Seigneur ayez pitié*, est une acclamation que l'on lit plusieurs fois dans l'Ancien Testament, notamment dans les psaumes, ainsi ps. iv, 2, *Miserere mei et exaudi orationem meam*; ps. vi, 3, *Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum*, cf. aussi ps. ix, 14; xxv, 11, etc. Elle se trouve aussi dans Isaïe, dans Tobie et dans d'autres livres de l'Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament le κύριε ἐλέησον est adressé à Notre-Seigneur sous une forme particulière : *Miserere nostri, fili David*, Marc., ix, 27; *Miserere mei, Domine, fili David*, Marc., xv, 22; *Domine miserere nostri, fili David*, Matth., xx, 30; *Jesu, fili David, miserere mei*, Marc., x, 47; *Jesu, præceptor, miserere nostri*, Luc., xvii, 13. Nous avons aussi *Pater Abraham, miserere mei*, Luc., xvi, 24. Le titre de κύριε adressé au Christ dans une prière a été justement remarqué et discuté par les exégètes et les théologiens, mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cet aspect de la question.

Il faut noter encore le texte curieux d'Arrien qui a été souvent relevé : Τὸν θεὸν ἐπικαλοῦμενοι δεόμεθα αὐτοῦ, κύριε ἐλέησον ἐπιστρεψόν μοι ἐξελθῆναι¹

qui témoignent non d'un emprunt, mais d'une communauté d'idées et de sentiments » (*Revue d'hist. et de littér. religieuses*, 1903, t. VIII, p. 511); cf. encore *Ibid.*, t. VII (1902) p. 283, 284; dans *Sol salutis* (voir à la Bibliographie) F.-J. Dölger rappelle que vers le milieu du V^e siècle Eusèbe d'Alexandrie dénonce les chrétiens qui, à l'instar des païens et des hérétiques, crient au soleil levant : ἐλέησον ἡμᾶς. Il rapproche ce texte du Trisagion du vendredi saint *eleison imas*. Selon lui le *Kyrie eleison*, comme le *Maranatha*, pourrait être une de ces invocations, réponse à une de ces hymnes au Christ-Dieu dont parle Pléine.

On trouve aussi dans Virgile, *Æn.*, XII, 177, ce vers que l'on a beaucoup moins remarqué : *Faune, precor, miserere mei* ! On a dit quelquefois qu'Arrien avait pu emprunter cette invocation aux chrétiens ; ce n'est guère vraisemblable, mais il ne le serait pas davantage de conclure que c'est la liturgie chrétienne qui l'a empruntée aux païens. Elle est assez fréquente dans les Livres saints pour qu'on ne lui cherche pas une autre origine.

A Probst revient le mérite d'avoir dépouillé la littérature chrétienne des premiers siècles pour y retrouver l'usage de cette acclamation adressée au Christ¹. Ce qui paraît assez curieux, c'est qu'il ne l'a trouvée ni dans les Pères apostoliques, ni dans les apologistes, ni dans Tertullien, ni dans saint Cyprien, ni dans Hippolyte, ni dans saint Irénée, ni dans Clément d'Alexandrie, ni dans Origène, ni dans Novatien, ni même dans le I. II des *Constitutions apostoliques* (quoi qu'en dise Th. Harnack, *Der christl. Gemeindegottesdienst*, p. 482).

Cependant il faut noter que dans les *Actes des martyrs* et dans certains documents anciens, apocryphes ou non, comme dans les actes de saint André, ceux de sainte Thècle, l'apocalypse d'Esdras, etc., on trouve des acclamations qui ressemblent singulièrement au *Kyrie eleison*, comme *Rogo, Christe, miserere, ἐλέησον ἡμας, ἐλέησον δέσποτα κύριε, βοήθει μοι*, etc. Dans les *Actes* de Philippe l'ἐλέησον ἡμας est même adressé à l'apôtre Philippe².

On ne rencontre pas le *Kyrie eleison* dans Eusèbe, ni dans saint Cyrille de Jérusalem, ni dans saint Athanasie, saint Basile, les deux saint Grégoire. La première attestation du *Kyrie eleison* liturgique est dans le VIII^e livre des *Constit. apost.*, ce qui nous ramène vers la seconde moitié du IV^e siècle et dans les environs d'Antioche. Nous ne serons donc pas étonnés de trouver un autre témoin du *Kyrie eleison* dans saint Jean Chrysostome ; quant au texte des *Constitutions*, c'est le diacre qui d'un lieu élevé, s'écrie : *Orate, catechumeni. Et omnes fideles pro illis cum attentione orent dicentes : Kyrie eleison...* A chaque invocation du diacre, le peuple répond *Kyrie, eleison*³. Ce texte n'est pas seulement une attestation de la pratique du *Kyrie* en Orient, à cette époque (au milieu du IV^e siècle, à tout le moins), mais encore il nous dit très exactement comment on récite le *Kyrie* ; ceci est à noter, car la pratique en Occident fut différente.

A Jérusalem, au IV^e siècle, Éthéria est encore un témoin de cet usage. Le diacre prononce les noms de certaines personnes et un chœur d'enfants répond *Kyrie eleison*, comme nous dirions, ajoute-t-elle, *Miserere Domine*, ce qui prouve que le *Kyrie* n'était pas de son temps employé en Espagne⁴, et aussi que la manière de dire le *Kyrie* est la même dans Éthéria et dans les *Constitutions apostoliques*. Il peut paraître curieux que l'on ne trouve pas de trace dans la liturgie avant le milieu du IV^e siècle de cette acclamation devenue plus tard si usitée. Elle est fréquente, en effet, dans les liturgies d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople, dans les liturgies syriaques, dans les liturgies copte, abyssinienne, nestorienne, et dans celles plus récentes de saint Basile et de saint Jean Chrysostome. D'ordinaire le *Kyrie* conserve sa forme grecque, et, comme dans les *Constitutions apostoliques*, c'est une réponse du chœur ou du peuple aux invocations du diacre ou du prêtre. Parfois il a le caractère d'une simple acclamation. Nous en donnerons

quelques exemples dans l'art. LITANIES. Dans les liturgies latines le *Kyrie* pour être moins fréquent revient cependant à plus d'une reprise soit à la messe, soit dans l'office.

II. LE KYRIE ELEISON EN OCCIDENT DU V^e AU VII^e SIÈCLE. — Dans la liturgie romaine et dans les autres liturgies latines le *Kyrie eleison* paraît être importé d'Orient, et à une époque assez tardive. Les Pères latins n'y font pas allusion. Le premier témoin est le concile de Vaison, en 529, qui nous dit que le *Kyrie eleison* est une pieuse coutume introduite à Rome, et en plusieurs provinces d'Orient et d'Italie, et qu'il est désirable de l'introduire aux matines, à la messe et à vêpres. *Et quia tam in Sede apostolica quam etiam per totas orientales atque Italiæ provincias dulcis et nimium salutaris consuetudo est intrmissa, ut Kyrie eleison frequentius cum grandi affectu et compunctione dicatur placuit etiam nobis ut in omnibus ecclesiis nostris ista tam sancta consuetudo et ad matutinum et ad missas et ad vespem Deo propitio intromittatur*⁵.

Saint Benoît fait dans sa règle plusieurs allusions au *Kyrie* qu'il appelle *supplicatio litaniarum* et qu'il place à la fin des offices du jour et de la nuit. Cette mention du *Kyrie* dans la règle soulève quelques autres questions. Tout d'abord en quoi consiste cette prière ? Pour y répondre, il faut réunir les différents passages dans lesquels saint Benoît y fait allusion directement ou indirectement.

Aux jours ordinaires les vigiles ou matines se terminent ainsi : *Lectio apostoli ex corde recitanda, versus, supplicatio litaniarum id est Kyrie eleison. Et sic finiantur vigilarum nocturnarum* (c. IX).

Aux dimanches la finale, comme du reste la composition même des vigiles, est beaucoup plus solennelle : *Post quartum autem responsorium incipiat Abbas hymnum « Te Deum Laudamus ».* Quo dicto legat abbas sectionem de evangelio, cum honore et tremore stantibus omnibus. Qua perlecta respondeant omnes : Amen. Et subsequatur mox abbas hymnum : « Te decet laus ». Et data benedictione incipiant matutinos (c. XI). Ici le *Kyrie* n'est pas mentionné. Faut-il croire qu'il est supprimé le dimanche ? C'est possible, car ce jour-là les laudes suivent les matines sans intervalle et, à la fin, on dira le *Kyrie*. Mais d'autres pensent que sous le terme général *data benedictione*, il faut entendre la finale ordinaire des autres offices.

Aux laudes, que saint Benoît appelle matines, l'office se termine ainsi, le dimanche et les jours de semaine : *canticum de evangelio, et litaniarum et completum est* (c. XII) ; *canticum de evangelio, litanias et completum est* (c. XIII). Dans le même chapitre XIII saint Benoît nous dit que le *Pater* fait partie de la finale de l'office. Le *Pater* est récité par le prieur, c'est-à-dire par celui qui préside. A laudes et à vêpres, tous disent ensemble les mots : *Dimitte nobis* et le reste. Aux autres offices le chœur répond seulement par les paroles : *Sed libera nos a malo*.

Pour la finale des vêpres, saint Benoît s'exprime ainsi : *Canticum de evangelio, litanias et oratio dominica, et fiant missæ* (c. XVII). Pour complies : *Lectio una, versus, Kyrie eleison et benedictio et missæ fiant* (c. XVII).

Pour prime, tierce, sexte et none, la finale est formulée ainsi : *Lectio una, versus et Kyrie eleison, et missæ sint* (c. XVII).

Dans une autre chapitre (LXVII) il rappelle qu'à la fin de l'office, *semper ad orationem ultimam*

¹ Probst, *Lehre u. Gehet in den drei ersten christl. Jahrh.*, Tübingen, 1871, p. 314 sq. ; *Liturgie des drei erst. Jahrh.*, Tübingen, 1870, p. 370, etc. — ² On trouvera ces textes dans nos *Monumenta liturgica*, t. I, pars 1^a, n. 4030, 4036, 3864 et pars 2^a, n. 4474, 4508, 4516, 1822, etc. — ³ *Consl.*

apost., l. VIII, c. VI, P. G., t. I, col. 1078 et Brightman, *Eastern liturgies*, p. 4 et 5. Dans l'article LITANIES, nous rapprochons de ce passage un texte fameux du ps. Denys l'aréopagite. — Ed. Hereus, Heidelberg, 1908, xxiv, 5, p. 29. — ⁵ Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 1113-1114.

operis Dei commemoratio omnium absentium fiat.

De ces textes qu'il faut, croyons-nous, éclairer et expliquer les uns par les autres, il appert que le *Kyrie* ou *supplicatio litanie* à la fin de l'office contient les invocations *Kyrie eleison*, le *Pater*, la bénédiction (dont mention spéciale est faite à matines et à complies) et des oraisons, parmi lesquelles une oraison pour les absents. Tout ceci comporte encore un certain vague, mais rapproché des textes du concile de Vaison et de quelques autres textes du même temps que nous citerons, on peut dire que ce *Kyrie* ou cette litanie doit présenter de grandes analogies avec les *Preces feriales* du bréviaire romain. Or celles-ci se présentent sous deux formes principales, celle de laudes et de vêpres avec le *Kyrie*, le *Pater*, des versets de psaumes, des prières pour diverses personnes, parmi lesquelles il faut relever le *Pro fratribus nostris absentibus*, et celle de prime, et des petites heures, composées seulement après le *Kyrie*, de versets et de répons.

Une autre forme analogue aux prières de laudes et de vêpres est celle des litanies des rogations avec le ps. LXXIX. Bishop, dans son étude sur le *Kyrie*, a montré les relations de ces différentes prières avec les fameux *capitella* dont il est parlé au concile d'Agde en 506 (voir CAPITELUM).

Il semble par ces différents rapprochements que le *Kyrie* ou litanie en Occident, au sens qu'on lui donnait à cette époque dans l'Eglise latine, est récitée à la fin de la plupart des offices. Saint Grégoire nous dira qu'il a aussi sa place à la messe¹. Dans ces offices le *Kyrie* était suivi du *Pater* et probablement de prières pour les divers besoins de l'Eglise ou de la communauté. Il va de soi que la forme même de ces prières comportait des variantes; on pouvait ajouter ou retrancher aux demandes suivant les besoins ou les circonstances. Saint Benoît mentionne spécialement la mémoire que l'on devait faire des frères absents, à la fin de l'office; c'est probablement à la suite de la litanie qu'elle prenait place (Reg., ch. LXXVII). Dans d'autres formules litaniques, nous trouvons des prières pour les captifs, pour les voyageurs, pour les bienfaiteurs, pour le pape, pour l'évêque, pour divers personnages. Dans l'article LITANIES nous en donnerons plusieurs exemples. Mais dès maintenant on voit qu'il ne faut pas confondre, malgré les analogies, la nature et l'origine de ces différentes prières litaniques. C'est le mérite d'Ed. Bishop d'avoir cherché à distinguer, autant que l'obscurité des textes le permet, la forme gallicane, la forme celtique, la forme romaine, et d'avoir marqué spécialement les caractères du *Kyrie eleison*.

Une autre question que l'on peut se poser au sujet de cette prière, est celle-ci : où saint Benoît a-t-il emprunté cet usage? Il est mort en 543; la composition de la règle peut remonter à dix ou vingt ans avant sa mort. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait eu connaissance du concile de Vaison en 529, d'autant que Ed. Bishop a démontré de façon très probante, selon nous, que ce décret n'avait eu qu'une portée fort limitée.

Il est donc plus probable que saint Benoît a emprunté la coutume du *Kyrie* à la liturgie romaine, qu'il a certainement connue et utilisée (cf. GÉLASIEN, t. VI, col. 774). Il faut noter encore ce fait que la *deprecatio papæ Gelasii* contient le *Kyrie* sous sa forme latine, *Domine, exaudi et miserere*, et *Domine, miserere*. Or cette prière recueillie par Alcuin dans ses

officia per ferias est d'origine romaine et probablement du pape Gélase lui-même. C'est la conclusion à laquelle arrivaient chacun de leur côté Edmond Bishop et le professeur W. Meyer².

Cette nouvelle preuve des affinités entre l'office romain et l'office bénédictin est fort intéressante; elle éclaire quelques autres questions que nous n'avons pas à traiter ici.

Après le concile de Vaison et la règle de saint Benoît, il faut citer un autre témoignage de première importance et celui-ci tout romain, c'est celui de saint Grégoire (590-604), auquel nous avons déjà fait allusion. On se rappelle que le concile de Vaison avait dit clairement que le *Kyrie eleison* était un usage romain, et c'est à Rome probablement que saint Benoît l'a emprunté. Enfin il faut remarquer que dans le texte suivant, c'est au *Kyrie* de la messe que saint Grégoire fait allusion. Voici ce texte qu'il faut citer intégralement : *Kyrie eleison autem nos neque dicimus, neque dicimus sicut a Græcis dicitur, quia in græcis simul omnes dicunt, apud nos autem a clericis dicitur et a populo respondetur et totidem vicibus etiam Christe eleison dicitur, quod apud græcos nullo modo dicitur. In quotidianis autem missis aliqua quæ dici solent taceamus, tantummodo Kyrie eleison et Christe eleison dicimus, ut in his deprecationis vocibus paulo diutius occupemur.* Suit le fameux passage *Orationem vero dominicam* que nous n'avons pas à commenter ici. P. L., t. LXXVII, col. 956. Jean de Syracuse à qui la lettre était adressée, avait reproché à saint Grégoire d'avoir emprunté aux Grecs le *Kyrie*. Saint Grégoire sans le nier directement, insiste sur les différences entre la façon dont les Grecs disent le *Kyrie* et la manière romaine. A Rome, le *Kyrie* est dit par les clercs, le peuple répond ou répète l'invocation. Au *Kyrie* on joint le *Christe* qui n'est jamais dit par les Grecs. Ces deux invocations sont récitées même aux messes quotidiennes où l'on supprime certaines prières.

Si nous entendons bien ce passage qu'il faut éclairer lui aussi par ceux que nous avons cités, il signifie d'abord que le *Kyrie eleison* existait à Rome avant saint Grégoire, et que la discussion ne porte que sur la manière dont il est exécuté; on le chantait à Rome, à la messe, à certains jours, et le chant était alterné entre les clercs et le peuple, au lieu qu'en Orient clercs et fidèles chantaient ensemble. Il y avait cette autre différence que les romains alternaient le *Kyrie eleison* avec le *Christe eleison*, et chantaient les deux acclamations le même nombre de fois; on ne précise pas du reste ce nombre, mais probablement on le chantait aussi longtemps qu'il le fallait pour les préparations du début de la messe. En Orient, le *Christe eleison* n'était pas connu. Enfin à Rome le *Kyrie* et le *Christe* étaient suivis d'autres prières aux messes solennelles ou aux messes de station, que l'on supprimait aux messes quotidiennes ou privées pour ne garder que le *Kyrie* et le *Christe*.

Qu'étaient ces autres prières dont parle saint Grégoire en ces termes, *aliqua quæ dici solent*? Il semble bien que c'étaient les prières jointes d'ordinaire au *Kyrie eleison*, soit les versets et invocations des *capitella* dont il est question dans saint Benoît et dans les documents que nous avons cités, soit les *preces litanicæ* dont nous parlerons avec plus d'étendue au mot LITANIES. Sur ces divers points nous sommes donc d'accord avec Schuster³.

En quoi consistait donc l'innovation que l'on reprochait à saint Grégoire? Selon le même liturgiste, elle

¹ *Liturgica historica*, p. 116 sq. — ² *Deprecatio quam papa Gelasius pro universali Ecclesia constituit canendam esse*, dans Alcuin, P. L., t. CI, col. 560; cf. Ed. Bishop, *Liturgica historica*, Oxford, 1918, p. 124, et *Journal of theol.*

studies, avril 1911, p. 407 sq., et W. Meyer, *Nachrichten d. K. Gesell. d. wissensch. zu Göttingen, philol. hist. Klasse*, 1912. Voir LITANIES. — ³ Dom Schuster, *La preghiera litanica*; cf. à la Bibliographie.

consistait en ceci que dans les messes quotidiennes saint Grégoire supprima l'introït et le remplaça par la litanie brève ou le *Kyrie*. Malheureusement cette dernière interprétation semble en contradiction avec la rubrique du *Sacramentaire grégorien* qui prescrit l'introït et le *Kyrie*. Dom Schuster fait remarquer que dans ce cas l'innovation de saint Grégoire serait postérieure à la rédaction du *Sacramentaire*. J'aimerais mieux dire que l'innovation de saint Grégoire consista à réduire l'introït à une seule antienne suivie d'un verset (au lieu du psaume tout entier) et de la doxologie.

En tout cas ce n'est pas saint Grégoire qui a introduit le *Kyrie eleison* à la messe, comme on le dit trop souvent, et Edmond Bishop a déjà fait remarquer que le *Sacramentaire Gélasien* (I. I, 20) contient une rubrique qui indique qu'à une messe d'ordination le *Kyrie* avec la litanie est chanté après que le pape a donné les noms de ceux qu'il veut ordonner. Or cet élément du *Gélasien* est antérieur à saint Grégoire, et doit être considéré comme faisant partie du missel romain du VI^e siècle¹. Ce *Kyrie* avec la litanie semble bien de même nature et de même origine que celui auquel fait allusion saint Benoît dans les passages cités, c'est-à-dire romain.

Ed. Bishop, qui dans sa dissertation a étudié l'usage du *Kyrie eleison* en Occident, pense que le décret du concile de Vaison n'a guère été appliqué que dans la ville d'Arles et dans la province. Il n'en est pas fait mention dans la règle de saint Césaire et dans d'autres règles écrites entre 500 et 534, ni dans le reste de la Gaule, sauf la province d'Arles. Grégoire de Tours y fait allusion, mais il s'agit du *Kyrie* de Rome. Les *capitella* qui sont mentionnés dans la règle de saint Césaire ne comprenaient pas le *Kyrie*.

Les lettres de saint Germain y font allusion, mais on sait maintenant que ces fameuses lettres ne sont pas de saint Germain (555-576) mais qu'elles sont une sorte de petit traité sur les décisions d'un concile franc, d'ailleurs inconnu d'un auteur anonyme qui n'est pas antérieur à la fin du VII^e siècle².

III. DIVERS USAGES DU KYRIE DANS LES LITURGIES. — On a vu que le *Kyrie eleison* fut usité liturgiquement d'abord à Antioche et à Jérusalem, dans le cours du IV^e siècle. Il est employé là comme une réponse à une vraie prière liturgique ; c'est sa forme liturgique la plus ancienne. Il est probable qu'avant cet usage le *Kyrie eleison*, le *Christe eleison* et le *Domine miserere* étaient des acclamations courantes parmi les chrétiens, comme le *sanctus* et d'autres acclamations qui furent populaires avant de devenir liturgiques³.

Comme dans les deux cas les plus anciens que l'on connaisse de cet usage liturgique, le *Kyrie* est d'ordinaire rattaché soit à des prières litaniques, soit à des *capitella*, soit à des invocations de saints. Nous en verrons de nombreux exemples dans l'article LITANIES, et nous constaterons aussi une grande variété dans ces usages.

Dans les liturgies grecques et orientales le *Kyrie eleison* à la messe revient à plusieurs reprises. Ainsi dans la liturgie de saint Marc, il est chanté au début de la messe (enanxis) deux fois ; de nouveau à la petite entrance, à deux reprises aussi ; puis à la messe des fidèles avec les *preces* ; une autre fois avant le *Pater*,

une fois à la fin de l'anaphore, et encore à la litanie diaconale qui précède la communion, et enfin à l'action de grâces⁴.

Chez les coptes jacobites, le *Kyrie* fait partie du trisagion ; il se trouve naturellement dans la prière litanique, puis avant le *Credo*, un autre *Kyrie* est au début de l'anaphore, d'autres aux prières d'intercession qui interrompent l'anaphore ; il y a un *Kyrie eleison* avant la fraction, un à l'action de grâces, enfin un *Kyrie* final⁵. Dans la plupart des autres liturgies orientales on rencontre les mêmes usages ou des usages analogues⁶.

Dans les liturgies latines le *Kyrie* est moins fréquent. Ainsi dans la messe romaine il n'apparaît qu'une fois, après l'introït. Mais nous verrons au § IV qu'il est employé assez souvent à l'office canonial et dans d'autres circonstances. La liturgie ambrosienne chante après le *Gloria in excelsis Deo*, après l'évangile et après la communion, un triple *Kyrie* ; cet usage est conforme à l'usage oriental⁷. Cette liturgie a conservé aussi l'usage de deux litanies célèbres où se rencontre le *Kyrie*, le *Divinæ Pacis* et le *Dicamus omnes* (LITANIES). Nous avons dit d'après les prétendues lettres de saint Germain l'usage du *Kyrie* dans la liturgie gallicane. La liturgie mozarabe donne aussi une place au *Kyrie* dans ses offices (LITANIES). Enfin nous devons aux Celtes la composition de nombreuses litanies avec *Kyrie* (LITANIES).

Nous ne pouvons pas songer à donner ici une histoire du *Kyrie* durant les siècles du Moyen Age. Contentons-nous de remarquer que le *Kyrie* fut souvent rattaché à la liturgie des défunts⁸. Dans certaines occasions le *Kyrie* est répété quarante fois⁹. On nous raconte qu'à la bataille de Mersebourg en 933, l'une des armées marcha au chant du *Kyrie*.

IV. USAGE DU KYRIE DANS LA LITURGIE ROMAINE DE NOS JOURS. — Dans la liturgie romaine actuelle le *Kyrie* a sa place à la messe, à l'office, dans les litanies et dans quelques autres rites.

L'usage actuel à la messe est de réciter ou de chanter trois fois le *Kyrie*, trois fois le *Christe*, et trois fois le *Kyrie*, au milieu de l'autel, après l'introït et avant le *Gloria in excelsis*, ou avant la collecte, quand il n'y a pas de *Gloria*. Il ne se rattache du reste ni à l'une ni à l'autre de ces prières, c'est une formule juxtaposée, c'est-à-dire une pièce rapportée, comme le *Gloria*, le *Credo*, l'*Agnus Dei*, même le *Sanctus*, et il n'appartient pas à la structure primitive de l'avant-messe et n'en est pas une partie intégrante. C'est pourquoi, comme nous l'avons dit, on le trouve dans d'autres offices. Logiquement il devrait se rattacher à une invocation ou à une prière, comme dans les litanies et les supplications des liturgies orientales.

Le *Kyrie* de la messe n'a pas toujours été dit sous la même forme. A une certaine époque et selon certains rites, il était récité au côté de l'épître. Saint Grégoire nous dit que de son temps on répétait le *Christe* autant de fois que le *Kyrie* (cf. le texte cité au § II). En d'autres temps on répétait le *Kyrie* aussi longtemps qu'il était nécessaire et jusqu'à ce que le pape qui célébrait fit signe de cesser. Nous avons dans l'antiquité et le Moyen Age des exemples du *Kyrie* répété trois fois, six fois, douze fois, quarante fois et plus. Mabillon cite une procession où le *Kyrie*

¹ *Liturgica histor.*, p. 134, 135. — ² Sur tout cela, voir GERMAIN DE PARIS (saint) et notamment col. 1067 sq. et 1072. — ³ ACCLAMATIONS, t. I, col. 242, 256, 259, 263. Dölger, comme on l'a vu ci-dessus, est aussi de cet avis. ⁴ F. E. Brightman, *Eastern and western Liturgies*, Oxford, 1896, p. 113, 115, 117, 135, etc. — ⁵ F. E. Brightman, *Eastern and western Liturgies*, Oxford, 1896, p. 155 sq. —

⁶ Cf. Prince Max, *Prælectiones de liturgiis orientalibus*, t. II, Frib. Brisgoviae, 1913, p. 70, 72 sq. ; de Meester, *GRÉCOQUES (Liturgies)*, t. VI, col. 1632 ; dom G. Moreau, *Les liturgies eucharistiques*, Bruxelles, 1924, p. 47 sq., et LITANIES. — ⁷ Duchesne, *Origines du culte chrétien*, t. II, p. 202. — ⁸ Cf. P. L., t. LXXVIII, col. 474. — ⁹ P. G., t. CLV, col. 590.

et le *Christe* était répété trois cents fois¹. Aujourd'hui encore à la procession des reliques pour la dédicace d'une église, le *Kyrie eleison* est répété pendant tout le parcours. Un capitulaire de Charlemagne prescrit qu'à l'office des morts le peuple chante *Kyrie* et *Christe eleison*, s'il ne sait pas les psaumes. L'usage actuel de répéter trois fois chacune des invocations semble une allusion pieuse aux neuf chœurs des anges et à chacune des trois personnes de la Trinité qui ne remonte guère au delà du XII^e siècle².

A l'office canonial chacune des trois invocations est répétée une fois seulement.

Ce *Kyrie* prend place avant le *Pater* et se rattache aux prières fériales, avant l'oraison finale. Cet usage semble répondre à celui que nous avons mentionné d'après la règle de saint Benoît, et il paraît bien que ce soit la forme la plus ancienne du *Kyrie* au moins en Occident.

Le *Kyrie* avec le *Pater* et des versets, sous une forme analogue, a été transporté dans quelques autres rites, dans les prières d'action de grâce de la messe, dans des prières du rituel pour l'excommunication, pour la visite des malades, pour l'*ordo commendationis*, la bénédiction des pèlerins, pour les obsèques, etc., et aussi dans le Pontifical pour la dédicace des églises, pour la réconciliation des pénitents, pour le mariage, etc.

La liturgie romaine a aussi admis depuis des siècles dans sa liturgie du vendredi saint l'usage du Trisagion grec qui contient l'ἐλεῖσόν ἡμᾶς, introduit en Orient au V^e siècle. TRISAGION et LITANIES.

Enfin le *Kyrie* et le *Christe eleison* sont devenus dans la liturgie romaine le début obligé et la finale de toutes les litanies proprement dites, litanies du samedi saint, litanies des rogations et autres litanies. (Voir LITANIES.) Dès maintenant nous ferons seulement observer que ces litanies, même les plus anciennes, comme ces deux dernières formes que nous venons de citer, appartiennent à un stage plus avancé du développement liturgique que les litanies primitives, et qu'elles se décomposent en plusieurs éléments; à l'origine le *Kyrie* ne fut que timidement accompagné de deux ou trois noms, la sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, comme on le voit dans la plus ancienne litanie des saints connue dont on rencontre les premières traces en Grande-Bretagne, mais qui trahit son origine romaine³.

En somme le *Kyrie eleison* est une invocation qui est dans l'Ancien Testament adressée à Dieu; elle est adressée au Christ dans le Nouveau. On ne constate sa présence dans la liturgie qu'au IV^e siècle, en Orient; au VI^e peut-être à la fin du V^e en Occident, d'abord en Italie, et spécialement à Rome, puis en Gaule, soit qu'elle y ait été introduite par Rome, soit qu'on l'ait empruntée directement de Constantinople.

On n'en a trouvée aucune trace dans la liturgie africaine, malgré ses affinités avec la liturgie romaine.

C'est une invocation dont la forme varie, et qui doit être considérée comme une prière indépendante, un de ces chants à la louange du Christ ou de la Trinité, une de ces doxologies dont l'usage était si fréquent dans les premiers siècles et qui sont restées en honneur jusqu'à nos jours. C'est pourquoi nous la voyons employée indifféremment aux divers offices aussi bien qu'à la messe. Ce qui est peut-être le plus intéressant dans le cas du *Kyrie*, pour l'histoire liturgique, c'est que nous avons ici un exemple authentique d'une prière d'origine grecque ou si l'on veut orien-

tale, et de son adoption par la liturgie romaine, et, après elle, par les autres liturgies occidentales. Que d'autres exemples des mêmes emprunts pour lesquels nous sommes moins bien documentés, mais qui prouvent l'influence des liturgies orientales, sur celles d'Occident, et l'empressement de ces dernières, à une certaine époque, à accueillir ces importations étrangères! Le tableau complet n'en a pas encore été dressé, mais on peut avoir une idée par l'histoire que nous venons de résumer de ce qu'a été la marche suivie dans les cas analogues.

On trouvera dans l'article LITANIES des renseignements supplémentaires, car le *Kyrie eleison* est entré dans la composition de la plupart des litanies, et même il est considéré quelquefois comme le noyau primitif de ce genre de composition.

V. BIBLIOGRAPHIE. — Ed. Bishop, *Kyrie eleison*, *A liturgical consultation*, dans *Downside Review*, déc. 1899, p. 294-303 et March, 1900, p. 44-45; *Journal of theolog. studies*, 1915, t. xvi, p. 548 sq.; *Liturgica historica*, p. 116-136. — Bona, *Rerum liturgicarum, libri II*, Cologne, 1674, t. II, p. 4. — Le Brun, *Explication de la messe*, 1726, p. 164 sq. — Caspari, *Quellen z. Gesch. des Taufsymbols*, 1875, t. III, p. 479 sq., semble croire que le *Kyrie eleison* à Rome est un souvenir du temps où le grec était la langue primitive romaine, ce qui est une erreur. — Dölger F.-J., *Sol salutis, Gebet u. Gesang im christl. Altertum*, Munster, 1919, 1920. Sur cette dissertation, cf. *Revue d'hist. et de littér. religieuses*, t. VII (1921), p. 552. — Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., surtout p. 167 et 201 sq. — Lejay, *Revue d'hist. et de littér. religieuses*, t. VIII (1903), p. 510, 511. — Dom H. Ménard, dans *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 267. — Probst, *Liturgie der drei ersten christl. Jahrh.*, Tübingen, 1871; *Liturgie des IV^{ten} Jahrh.* — Schuster (Dom I.) *La preghiera liturgica*, dans *Delle origini e dello sviluppo del canto liturgico*, dans *Rassegna Gregoriana*, t. XII (1913), p. 47-54. — Claude de Vert, *Les cérémonies de l'Eglise*, 1713, t. III, p. 50-58; t. IV, p. 40-49.

F. CABROL.

ΚΩΜΗ. — Une inscription tracée sur un linteau trouvé sur la porte d'une chambre au second étage d'une maison de Taff, dans le Ledja (Syrie du Sud), mesure 1 m. 21 de long sur 0 m. 275 de haut. Presque au centre un disque crucifère, avec dans le champ non occupé par les branches de la croix équilatérale le mot :

NI

KA

de chaque côté du disque l'inscription suivante⁴ :

KYPIC	○	ΚΩΜΗC
ΚΔΑΑΕ		ΠΩΛΑΤΑΕΤ
Νίκα. Κύρις, κόμης, κα[ι]		
α δε(λφός), πωλα τὰ ἐτ(η)		

Il semble bien hasardeux de voir ici dans *κώμης* un génitif de *κώμη*, peut-être faut-il lire simplement *κόμης* qui serait le mot latin *comes*, et traduire :

« Victoire! Seigneur, compagnon et (votre) frère, pour de longues années! »

Nous lisons sur un certain nombre d'inscriptions la mention : ΑΠΟ ΚΩΜΗC qui demande quelques mots d'explication.

Sur une inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs : ΑΠΟ ΚΩΜΗC ΑΤ... ΟΡΩΝ ΑΤΑΜΕΩΝ; ou bien ΑΠΟ ΚΩΜΗC ΚΟΒΡΟΕΟC⁵.

¹ *Comm. in ordine rom.*, t. I, p. 34. Cf. *P. L.*, t. LXXXIII, col. 915 et Wagner, *Origine e sviluppo del canto liturgico*, p. 69. — ² Lebrun, *Explication des prières de la messe*, ed. 1726, p. 164 sq. — ³ E. Bishop, *Liturgica historica*,

p. 142-151. Cf. aussi Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 168. — ⁴ Enno Littmann et David Magie, *Greek and latin inscriptions in Syria. A. Southern Syria*, 7. Ledja; in-4^o, Leyden, 1921, p. 450, n. 804¹. — ⁵ Corsini, *Notæ græcorum*, p. 37.

Sur une inscription trouvée à Trèves, en 1825, à Saint-Mathias ¹ :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙΤΑΙ ΑΖΙ
ΖΩΕ ΑΓΡΙΠΑ CYPOC
ΚΩ ΚΑΤΡΟΖΑΒΑΔΑΙΩΝ
ΟΡΙΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ

Ici ΚΩ est l'abréviation du mot Κώμης employé souvent dans les épitaphes d'individus originaires de l'Orient, pour indiquer le lieu de leur naissance :

ΑΠΟ ΚΩΜΗΣ ΑΔΔΑΝΩΝ ²; ΑΠΟ Κ ΦΕΙΝΑΚΩΝ ³;
Κ ΑΔΔΑΝΩΝ ΤΗΣ CΥΡΙΑC ⁴.

¹ E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 324, n. 225. — ² Gruter, *Corp.*, p. 1052, n. 6. — ³ Labus, *Monum. crist. in Milano*, n. 4. — ⁴ Kopp, *Palaeog.*

Ces mots ἀπὸ κώμης ont exactement le sens du latin *ex vico* ou *de vico* que nous lisons sur plusieurs marbres, en particulier sur un marbre chrétien de Saint-Paul-hors-les-Murs sur lequel on lit clairement... SOSANNA DE *PROVINCIA SYRIAE EX VICO RAVVNEIO* ⁵.

Enfin une inscription de l'année 372 ⁶ :

ΑΠΑΤΙΑ ΜΟΔΕ[στού και Αρι]ΝΘΕΟΥ ΤΩΝ ΛΑΜΠΡΟ
ΤΑΤΩΝ ΠΙΟ...Ω... Τ ////ΩΝ ΑΥΡΗΛΙΑ ΑΓ
ΑΘΗ ΚΗ ΑΠΟ ΚΩΜΗΣ ΝΙΚΕΡΑΤΩΝ ΟΡΩΝ ΑΠΑ
ΜΕΩΝ ΚΟΙΛ[ης σ]ΥΡ[ίας] ΙΑ ΕΝΘΑ ΚΙΤΕ////

H. LECLERCQ.

critica, t. III, p. 657. — ⁵ Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, p. 130, n. 171. — ⁶ Bulic, dans *Bull. di arch. e stor. dalm.*, t. VII, p. 115, n. 56; *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 9505.

L

L. — La lettre L diffère dans les monuments suivant qu'elle appartient à l'écriture monumentale, curative ou vulgaire.

La forme rectiligne et rectangulaire, qui est proprement la forme monumentale de L, conserva jusqu'à la fin du I^{er} siècle à la partie horizontale une certaine longueur; elle était au moins égale à la moitié de la haste verticale. L'égalité de longueur de la branche verticale et de la branche horizontale se rencontre dans quelques inscriptions anciennes¹; mais la branche horizontale tend à se réduire, surtout dans les inscriptions peintes², par exemple dans une inscription de Cordoue du II^e siècle³ et dans plusieurs autres⁴, de sorte que, dans certains textes, la lettre L devient presque semblable à la lettre I, et il y a telles inscriptions⁵ où on en est à se demander si le contexte veut qu'on lise *locis* ou bien *jocis*. Dès l'époque d'Auguste on peut citer quelques exemples de la lettre L, avec une branche horizontale très réduite, comme c'est le cas sur une inscription de Pérouse⁶.

Vers la fin du II^e siècle, on tend à revenir à la forme archaïque : v, qu'on rencontre sur la plupart des diplômes militaires et les tables de patronat⁷, et beaucoup d'autres textes gravés. Sur les textes peints, la branche et à peine visible⁸. Dès le milieu du III^e siècle cette forme tend à se répandre et se conserve sur les monuments du III^e et du IV^e siècle⁹. A partir de Dioclétien on rencontre cette forme L à Lambèse, à Otricoli, à Concordia¹⁰, enfin à Thamugadi on trouve la forme onciale l¹¹.

Sur quelques inscriptions du I^{er} et du II^e siècle, on voit parfois la branche verticale de la lettre L dépasser la hauteur des lettres voisines¹², mais c'est surtout au début d'un mot; cette mode se conserve pendant le III^e et le IV^e siècle¹³; il est rare de rencontrer ce type d'L à la haste surélevée dans le corps des mots¹⁴.

On signale encore le l renversé faisant service d'L dans une inscription de Cortone du II^e-III^e siècle¹⁵, de même dans la Gaule Narbonnaise¹⁶; cet usage devint assez fréquent en Gaule, sur les inscriptions chrétiennes des VI^e et VII^e siècles¹⁷; enfin on relève une fois seulement C pour L sur une inscription d'Afrique de la fin du VI^e siècle¹⁸.

En l'année 165, on trouve à Aquilée une inscription dont la branche horizontale se relève en forme d's, comme ceci L¹⁹. Cette forme est moins accusée sur

l'épitaque d'un palmyrénien qui vint mourir en Angleterre, à Southshields²⁰; à partir du début du III^e siècle les exemples se font plus nombreux²¹.

La forme L, où la barre horizontale s'étend au-dessous de la ligne, se rencontre de bonne heure sur les actes, et, à partir du II^e siècle, sur les monuments, en particulier sur les inscriptions de la VII^e cohorte des *vigiles urbani*²². En Espagne, où il fut de mode de bonne heure de plier et d'infléchir les lettres afin de les introduire dans l'espace le plus réduit, nous rencontrons cette sorte d'l sur une inscription du temps de Trajan²³, de même en Samothrace²⁴; à Lyon, à la fin du II^e siècle²⁵ et en Grande-Bretagne vers la même époque²⁶, enfin à Rome et dans ses environs au III^e siècle sur des inscriptions gravées avec peu de soin²⁷. A Nérès, en Gaule, la branche horizontale s'incurve comme la queue d'un Q²⁸ et sur les inscriptions chrétiennes de Gaule, de Bretagne et d'Espagne on voit fréquemment une disposition analogue.

La forme de l'écriture vulgaire h, avec le jambage de droite plus ou moins long, plus ou moins droit, a passé assez tôt dans l'écriture monumentale. On en trouve des exemples anciens dans les inscriptions de la Gaule cisalpine²⁹, des îles Baléares³⁰ et de Rome même sous le règne de Claude³¹. Au II^e et surtout au III^e siècle, ce caractère s'insinue dans l'écriture monumentale particulièrement à Rome, à Brixen, à Albe, etc., etc., en Rhétie, en Bretagne, en Dacie, en Gaule, en Germanie, en Afrique, c'est-à-dire à peu près partout. En Afrique, on rencontre une variante élégante sous cette forme, dès le règne d'Hadrien³², et sur un *titulus* de Salda (Bougie) de l'année 197, enfin sur une inscription chrétienne de Césarée de Maurétanie³³.

La lettre L a été figurée sur les vêtements, à moins que ce ne soit la lettre Γ (voir *Dictionn.*, au mot GAMMADIA); d'ailleurs on n'a pu qu'en conjecturer le sens³⁴.

H. LECLERCQ.

LABARTE (Charles-Jules). — Charles-Jules Labarte, né à Paris, le 23 juillet 1797, se fit recevoir avocat en 1819 et occupa ensuite une charge d'avoué pendant onze ans. En devenant le gendre de Debruge-Dumesnil, dont la collection est restée célèbre parmi les amateurs, il s'éprit des beaux-arts et se livra désormais tout entier aux études archéologiques. En 1835, il vendit sa charge et, d'avoué, se fit archéologue. Mais

¹ E. Huebner, *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ*, in-fol., Berolini, 1885, n. 124, 25, 45, 91. — ² Id., *ibid.*, p. 428 sq. — ³ *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 37, n. 16. — ⁴ E. Huebner, *op. cit.*, n. 1188, 1189, 1190, 1191. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 2931; t. VI, n. 598. — ⁶ F. W. Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, 1863, enarr., p. 67. — ⁷ E. Huebner, *op. cit.*, n. 916. — ⁸ Id., *ibid.*, n. 140-142, 187, 192, 193, 222, 228. — ⁹ Id., *ibid.*, n. 465, 466, 468, 507, 527, 532 à 535, 546, 561, 676, 702. — ¹⁰ Id., *ibid.*, n. 693, 754, 766 et *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2521. — ¹¹ Id., *ibid.*, n. 1147. — ¹² Id., *ibid.*, n. 179, 183; *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1437. — ¹³ Id., *ibid.*, n. 471, 734, 736, 907, 949, 958, 1104, 1189. — ¹⁴ Id., *ibid.*, n. 747. — ¹⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 107. — ¹⁶ *Id.*, t. XII, n. 1921. — ¹⁷ E. Le

Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, 1869, p. 42. — ¹⁸ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4354. — ¹⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 793. — ²⁰ *Ephem. epigr.*, t. IV, p. 212, n. 781 a. — ²¹ E. Huebner, *op. cit.*, n. 551, 563, 681, 770, 786. — ²² *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 2998-3091. — ²³ E. Huebner, *op. cit.*, n. 430. — ²⁴ *Ephem. epigr.*, t. IV, p. 53, n. 112. — ²⁵ E. Huebner, *op. cit.*, n. 391. — ²⁶ Id., *ibid.*, n. 421. — ²⁷ Id., *ibid.*, n. 543, 545, 1129, 1137, 1140, 1161, 1170. — ²⁸ Id., *ibid.*, n. 604. — ²⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 1434; t. V, n. 4010. — ³⁰ *Ibid.*, t. II, n. 3689. — ³¹ *Ibid.*, t. VI, n. 15223. — ³² *Ibid.*, t. VIII, n. 1146. — ³³ *Ibid.*, t. VIII, n. 9589. — ³⁴ Cf. Ciampini, *Vetula monumenta*, t. I, p. 89; Ch. Bouchet, *De la présence du λ sur certains objets d'art*, dans *Bull. de la Soc. archéol. scientif. et littér. du Vendômois*, 1879, t. XVIII, p. 143.

tandis que le beau-père aimait les pièces célèbres de son cabinet de façon intrinsèque, pour ainsi dire, et prisait surtout en elles leurs qualités d'art ou de curiosité, le gendre se mit à les étudier dans leur histoire et à les situer à leur rang dans l'évolution séculaire de la technique des beaux-arts. Aussi, lorsqu'après la mort de Debruge-Dumesnil, ses héritiers se résolurent à livrer sa collection aux enchères, Jules Labarte en fit-il précéder le Catalogue par une introduction qui est déjà une véritable histoire des arts appliqués à l'industrie.

Il n'y avait alors qu'un seul précédent à ce livre : c'était celui où André Pottier avait commenté, d'une façon si remarquable, les planches gravées par Willemmin : *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts depuis le VI^e siècle jusqu'au commencement du XVII^e. Choix de costumes civils et militaires, d'armes, d'armures, instruments de musique, meubles, etc., dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux par N. X. Willemmin... accompagnés d'un texte historique et descriptif par A. Pottier*, in-fol., 2 tomes, Paris, 1839. Le travail de Labarte marquait un progrès notable et sa *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Dumesnil précédée d'une introduction historique*, in-8°, 1847, 758 pages, orné de vignettes sur bois et 5 planches gravées au trait (cf. *Revue archéologique*, 1847-1848, p. 646; 1848-1849, p. 506-508; *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1848, t. ix, p. 355-356), devint immédiatement classique pour tous ceux qu'attirait l'étude des arts du Moyen Âge et de la Renaissance. Jules Labarte doit être compté parmi ceux de qui nous avons appris le plus de choses. Souvent sollicité de donner une édition nouvelle de cette *Introduction* devenue d'autant plus introuvable qu'elle était plus indispensable, Labarte y répugnait d'autant moins qu'il ne s'en dissimulait pas les lacunes et les points faibles; il la reprendrait donc et se remit résolument à l'étude afin de satisfaire à ces sollicitations qui comblaient son secret désir. Cette nouvelle édition porta le titre, ambitieux mais justifié, d'*Histoire des arts industriels au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance*, 4 vol. in-8° et 2 volumes de planches formant album, Paris, 1864-1866.

Pour écrire cette œuvre monumentale, Jules Labarte avait voulu remonter aux sources écrites, se familiariser avec elles et approfondir le texte des écrivains byzantins. Ces études lui fournirent l'occasion de travaux remarquables par leur vaste et solide érudition. Ce fut d'abord des *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au Moyen Âge*, in-4°, Paris, 1856, qui lui attirèrent une discussion courtoise de Ferd. de Lasteyrie, intitulée : *L'Electrum des anciens était-il de l'émail? Dissertation sous forme de réponse à M. Jules Labarte*, in-8°, Paris. 1857 (voir *Dictionn.*, t. iv, au mot ELECTRUM).

Peu de temps après, Labarte mettant à profit une partie de ses lectures et de ses notes inutilisées pour l'*Histoire des arts industriels*, donna un travail qui conserve de nos jours, après beaucoup de découvertes et de recherches documentaires et artistiques, une valeur de premier ordre; c'est *Le palais impérial de Constantinople et ses abords. Sainte-Sophie, le Forum Augustéen et l'Hippodrome tels qu'ils existaient au X^e siècle*, in-4°, Paris, 1861 (voir BYZANCE).

En 1869, une *Dissertation sur l'Église cathédrale de Sienne et son trésor d'après un inventaire de 1647*, in-4°, Paris.

En 1869, Labarte donna une *Dissertation sur le Rössel d'or d'Altoating*, in-4°, Paris.

En 1871, une *Dissertation sur la glyptique en Occident*, in-4°, Paris. Le 21 décembre de cette année-là, Jules Labarte, à qui sa belle fortune permettait d'héberger et d'obliger à l'occasion tels ou tels membres

de l'Institut de France, fut payé de ses services et de ses dîners par le titre de membre libre de l'Académie dite des Inscriptions et Belles-Lettres. Son talent, son mérite, sa science eussent dû suffire à l'y faire admettre depuis longtemps, mais Labarte avait le grand tort de paraître jeune, toujours jeune et on redoutait qu'il ne s'éternisât. Comment croire, en effet, que c'était un vieillard de soixante-treize ans qu'on avait vu s'obstiner à demeurer dans Paris assiégé, partageant les privations et les patriotiques ardeurs de la grande ville. Il avait fait, sur les remparts, et avec une activité toute juvénile, son service de garde national, le premier à toutes les prises d'armes et regrettant de ne pouvoir faire partie de ceux qui eurent le périlleux honneur d'aller combattre aux avant-postes.

L'érudit n'était pas moins actif. Peut-être toute-fois qu'à force d'étudier dans les écrivains byzantins les origines des arts du Moyen Âge, Jules Labarte fut un peu trop porté à découvrir la main des artistes ou des artisans grecs dans les œuvres un peu remarquables des basses époques — notamment dans les ouvrages des orfèvres barbares — et à ne pas laisser assez de place aux influences locales ainsi qu'aux traditions de l'art antique qui avaient pu persister en Italie ou s'infiltrer dans la Gaule et le nord de l'Europe. Et puis, certaines habitudes d'esprit, acquises dans la pratique de la procédure, l'entraînèrent parfois à pousser jusqu'aux dernières limites les deductions tirées d'un document ou d'un fait. La *Gazette des Beaux-Arts* lui signala certains partis pris; Jules Labarte tint compte de ses critiques dans la seconde édition de son *Histoire*, que l'épuisement de la première avait rendue nécessaire. Il revit tout son texte avec soin, en remania complètement certaines parties, et écrivit même un chapitre nouveau sur la glyptique, qu'il avait d'abord un peu trop négligée. Si l'on insiste sur ce fait, c'est afin de montrer quelle conscience apportait dans ses œuvres cet érudit qui, depuis longtemps déjà, avait acquis l'autorité qui s'impose, et qui aurait pu, comme tant d'autres, se contenter de réimprimer son œuvre telle qu'il l'avait publiée pour la première fois.

En voici la description détaillée :

Histoire des arts industriels au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance, par Jules Labarte, membre de l'Institut, in-4°, Paris, 1873-1875. La deuxième édition comprend : 1° le texte complet revu et corrigé de la première édition, auquel l'auteur a fait de nombreuses additions; 2° 81 planches placées en regard de la page du texte où il est question des monuments qu'elles représentent; 3° 85 vignettes gravées sur bois, servant d'illustration au texte et reproduisant toutes des objets décrits par l'auteur.

La 1^{re} édition comptait 150 planches, la nouvelle édition n'en aura que 81; mais ce chiffre comprend toutes celles qui sont réellement nécessaires à l'intelligence du texte. Quelques-unes présentent même un plus grand nombre d'objets que celles de l'édition première. Elles fournissent la reproduction de 162 objets d'art, dont quelques-uns sous plusieurs aspects, et celle de 28 figures servant d'explication à la fabrication de verres filigranés. Au surplus, quand l'auteur a parlé des monuments reproduits dans l'album de la 1^{re} édition et omis dans les planches de la 2^e, il a eu soin de signaler ces reproductions.

Sur les 150 planches de la 1^{re} édition, 108 avaient leurs pierres effacées, 42 seulement avaient leurs pierres intactes; on a donc dû refaire 38 planches sur les anciens dessins ou clichés. Une nouvelle planche a été ajoutée dans la 2^e édition.

Enfin, les vignettes sur bois s'élèvent à 85 dans cette édition; en ajoutant à ce chiffre celui de 162 fourni par

les planches, il en résulte qu'on a la reproduction de 247 objets d'art.

Nous n'inventorions ici que ce qui a trait à nos études d'archéologie.

TOME I^{er}. — *Sculpture. I. De l'art, et particulièrement de la sculpture, en Occident, depuis Constantin jusqu'à l'arrivée des artistes grecs en Italie au VIII^e siècle.*

1. En Italie depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire romain, p. 12; 2. En Italie, sous les Goths et les Lombards, p. 14; 3. Dans la Gaule durant l'époque mérovingienne, p. 19.

II. *De l'art et particulièrement de la sculpture, dans l'empire d'Orient.*

1. De Constantin (325) à Justinien (527), p. 19; 2. De Justinien (527) à Léon l'Isaurien (717), p. 26; 3. De Léon l'Isaurien (717) à Michel III (842), p. 33; 4. De Michel III (842) à la fin du x^e siècle, p. 34...

III. *De l'art et particulièrement de la sculpture, en Occident, depuis l'arrivée des artistes grecs en Italie, au huitième siècle jusqu'au treizième.*

1. En Italie, p. 62; 2. En France, en Allemagne, et dans les pays du nord et du midi de l'Europe, p. 76.

I. *Sculpture en ivoire, en bois et autres matières tendres.*

1. Ivoire, p. 99 : Nature de l'ivoire, technique; 2. Travail de l'ivoire dans l'antiquité, p. 100; 3. L'ivoire au Moyen Age. Diptyques consulaires et impériaux, p. 105; 4. Sculpture en ivoire dans l'Occident jusqu'à la fin du viii^e siècle. Diptyques ecclésiastiques, couvertures d'évangélistes et instruments du culte, p. 110; 5. Sculpture en ivoire dans l'empire d'Orient, p. 113; 6. Époque carolingienne, ix^e et x^e siècles en Occident, p. 116.

II. *Sculpture en bois.*

1. Dans l'antiquité et chez les Grecs du Bas-Empire, p. 154; 2. Au Moyen Age en Occident, p. 156.

III. *Sculpture en métal.*

1. Fonte en bronze. Historique de l'art de la fonte au Moyen Age, p. 177; 2. Travail au repoussé, p. 191; 3. Ciselure en fer, p. 195.

IV. *Sculpture en matières dures : glyptiques, art du lapidaire.*

1. Glyptique, p. 197; 2. Art du lapidaire, p. 213. Serrurerie. 1. Au Moyen Age, p. 219.

Orfèverie. *De l'orfèverie en Occident, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne.*

I. *De l'orfèverie en Italie depuis Constantin jusqu'à l'arrivée des artistes grecs au VIII^e siècle.*

1. De Constantin à la chute de l'empire, p. 227; 2. Sous les Ostrogoths et les Lombards, p. 231.

II. *En Occident durant l'époque mérovingienne.*

1. Historique de l'orfèverie mérovingienne, p. 236; 2. Suite de l'historique de l'orfèverie mérovingienne. Saint Éloi, p. 243;

3. Monuments subsistants de l'orfèverie de l'époque mérovingienne. L'épée et les bijoux de Childéric, p. 250; 4. Le vase et le plateau de Gourdon, p. 272; 5. Le trésor de Guarrazar, p. 276.

III. *L'orfèverie dans l'empire d'Orient.*

1. De Constantin à Justinien (527). Sous Constantin, p. 283; 2. Sous les successeurs de Constantin jusqu'au règne de Justin I^{er}, p. 284.

3. De Justinien à Théophile (527-829). Sous Justinien, Basilique de Sainte-Sophie, p. 287; 4. De la niellure par les orfèvres byzantins, p. 291; 5. Orfèverie de Sainte-Sophie, p. 293; Sous les successeurs de Justinien, p. 294...

IV. *Quelques monuments subsistants de l'orfèverie byzantine.*

1. Dans le trésor de l'église de Monza, p. 310... 7. Quelques monuments attribués aux orfèvres byzantins. 1^o Pièces du trésor de Pétroussa, p. 333; 2^o Croix de Lothaire, p. 335; 3^o Évangélaire de

Saint-Émmeran, p. 336; 4^o Couverture d'un manuscrit de Gotha, p. 338.

V. *De l'orfèverie en Occident depuis l'arrivée des artistes grecs en Italie au VIII^e siècle jusqu'à la fin du X^e.*

1. En Italie, De Grégoire III (731) à Léon III (816); 2. Époque de Charlemagne, ix^e et x^e siècle en France et en Allemagne. Depuis Charlemagne jusqu'à la fin du ix^e siècle, p. 363...

TOME II. — *Peinture. I. De l'ornementation des manuscrits dans l'empire romain depuis Constantin jusqu'à la destruction de l'empire d'Orient par les Turcs.*

1. Dans l'empire d'Occident en Italie, p. 157.

II. *De l'ornementation des manuscrits dans l'empire d'Orient.*

1. De Constantin (325) à Léon l'Isaurien (717), p. 160; 2. De Léon (717) à Michel III (842) p. 167; 3. De Michel III (842) à Basile II (976), p. 169...

III. *De l'ornementation des manuscrits en Occident, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du XVI^e siècle.*

1. Depuis la chute de l'empire (476) jusqu'à l'avènement de Charlemagne, p. 191; 2. De l'avènement de Charlemagne jusqu'à la fin du x^e siècle, p. 195; 1^o. A l'époque de Charlemagne dans l'empire des Francs et en Italie, p. 195; 2^o sous les successeurs de Charlemagne, en France et en Italie, jusqu'à la mort de Charles le Chauve, p. 200...

Peinture sur verre. De l'invention des vitres et de la peinture sur verre.

1. De l'invention des vitres et de leur emploi dans les fenêtres, p. 309; 2. De l'invention de la peinture sur verre avec des couleurs vitrifiables, p. 313.

Mosaïque. — L'art de la mosaïque dans l'antiquité, p. 333. Technique de la mosaïque, p. 335.

I. *Mosaïques exécutées sous l'influence de l'art romain.*

1. Au iv^e siècle en Italie, p. 336; 2. Mosaïques du v^e siècle, p. 342.

II. *La mosaïque dans l'empire d'Orient.*

1. Au vi^e siècle sous Justinien, p. 346; 2. Depuis Justin II jusqu'à la chute de l'empire, p. 350.

III. *Mosaïques exécutées par des artistes grecs en Occident, du VI^e siècle jusque vers la fin du XI^e.*

1. En Italie depuis le vi^e siècle jusque vers la fin du ix^e siècle, p. 354; 2. Dans l'empire des Francs du vi^e au ix^e siècle, p. 369...

IV. *De la mosaïque de plaques de marbre. (Opus sectile.)*

1. Ce que c'est que la mosaïque de marbre et du nom qu'on lui donnait dans l'antiquité, p. 395. 2. La mosaïque de marbre dans l'empire d'Orient, p. 397; 3. La mosaïque de marbre en Occident au Moyen Age, p. 403.

Peinture en matières textiles. — Préliminaires. 1. Difficultés que présente l'historique de cet art, p. 415; 2. De l'ornementation en matières textiles dans l'antiquité, p. 417.

I. *De la broderie et de l'ornementation brochée des étoffes dans l'empire d'Orient,* p. 418.

II. *De la broderie en Occident,* p. 426...

TOME III. — *Émaillerie.*

I. *Des émaux incrustés.*

1^o Émaux cloisonnés. 1. Procédés de fabrication, p. 3; 2. Principaux monuments subsistants de l'émaillerie cloisonnée byzantine, p. 9; 3. La Pala d'Oro... 4. Émaux cloisonnés sur cuivre, p. 30; 5. Caractères généraux des émaux cloisonnés, p. 31; 6. Émaux cloisonnés à jour, p. 32.

2^o Émaux champlevés. 1. Quelques monuments de l'émaillerie champlevée, p. 36; 2. Émaux primitifs occidentaux, p. 37; 3. Historique de l'émaillerie par incrustation, p. 53. a. De l'émaillerie en Occident à l'époque de la domination romaine, p. 61; b. De l'émaillerie incrustée dans l'empire d'Orient, p. 64;

c. De l'émaillerie incrustée en Italie, p. 81; d. L'art de l'émaillerie n'a pas été pratiqué en Occident durant les époques mérovingienne et carolingienne, p. 89.

Art céramique. — L'art céramique dans l'empire d'Orient.

1. Preuves de l'existence de la céramique artistique dans l'empire d'Orient, p. 243.

2. Monuments de la céramique byzantine, p. 249. *Verrerie. — Préliminaires. La verrerie dans l'antiquité.*

1. *De la verrerie au Moyen Age.*

1. Verrerie chez les Grecs du Bas-Empire, p. 368; 2. Verrerie en Occident au Moyen Age, p. 373.

Mobilier civil et religieux.

1. Le calice et ses accessoires, p. 415; 2. Des différents vases destinés à brûler de l'encens et la navette, p. 420; 3. Les colombes, pyxides, ciboires, monstrances et ostensoirs, p. 422; 4. Les croix, p. 423; 5. Les couvertures de livres liturgiques, p. 425; 6. Les pupitres et les lutrins, p. 425; 7. Les chandeliers d'autel et les lampadaires usités dans les églises, p. 426; 8. La clochette, p. 427; 9. La paix, p. 428; 10. Le bénitier, p. 428; 11. Les autels d'or et les parements, p. 429; 12. Les nappes d'autel, p. 430; 13. Les couronnes d'or, p. 431; 14. Les autels portatifs, p. 324; 15. Les châsses et les reliquaires, p. 432; 16. Les diptyques et les retables, p. 439.

L'ouvrage se termine par une table analytique parfaite, p. 473-543.

On peut dire que Jules Labarte a été un des hommes qui ont travaillé le plus utilement à réhabiliter, parmi les contemporains d'un goût sévère, l'étude des arts du Moyen Age. Il y avait fort à faire. Goethe, pendant un voyage en Italie, visita Assise, mais n'y voulut voir qu'un débris de statue antique; il repartit aussitôt après, tout le reste ne comptait pas pour lui. Quatremère de Quincy avait l'esprit tout aussi ouvert et, en cela, ils se montraient les dignes héritiers des érudits et des artistes du xviii^e et du xvm^e siècle qui n'aimaient, n'estimaient que l'antiquité classique, l'ignoraient d'ailleurs en partie puisqu'ils n'en recherchaient et n'étudiaient que les textes et méconnaissaient les monuments figurés, et n'en louaient pas toujours ce qu'elle avait de plus original et de plus pur. Quant aux poèmes chevaleresques du Moyen Age chrétien, à sa merveilleuse architecture, à ses productions d'art industriel, non seulement ils ne s'en souciaient pas, mais tout cela ne leur inspirait qu'aversion et dégoût. La simple inspection et, à plus forte raison, l'étude d'un ouvrage comme celui dont on vient de lire le détail, suffit à marquer la date d'une évolution importante dans l'histoire du goût et de l'intelligence : pour qu'un pareil livre devienne possible il faut admettre l'existence d'une élite appréciant la beauté, la recherchant sous toutes ses formes, l'admirant dans ses expressions variées, s'efforçant d'en pénétrer l'inspiration nationale ou individuelle, la révélation qu'elle contient des états successifs que l'humanité a traversés au cours de son long développement.

Lorsque, dans les premières années du xix^e siècle, sous l'influence de l'esprit nouveau, l'horizon commença à s'élargir, il se produisit, en sens contraire, pour ce qui regardait le Moyen Age, des exagérations et des engouements aussi artificiels que bruyants. Des controverses politiques et religieuses vinrent compliquer la question de goût, et priver d'une bonne partie de leur sang-froid et de leur bon sens ceux qui découvraient les siècles du Moyen Age, et non contents de nous les restituer prétendaient nous les imposer tels qu'ils les décrivaient et qu'ils les imaginaient. On ne doit pas en être surpris et on doit encore moins le regretter, car toute passion ardente ne va pas sans

quelque injustice pour tout ce qui n'est pas l'objet de son culte, et le Moyen Age chrétien reste sur bien des points la matrice de nos idées, de nos croyances et de nos goûts. Si ces érudits n'avaient pas été exclusifs et enthousiastes, peut-être n'eussent-ils pas réussi à imposer l'édition des chansons de geste et la réfection des bâtisses ogivales, cette lacune eût appauvri le patrimoine chrétien et national.

Ils ont acquis des droits à la reconnaissance, mais ils ont voulu en acquérir de non moins incontestables au ridicule quand ils ont entrepris de nous persuader que la chanson de Roland est plus parfaite que l'Iliade, les images plus brillantes et plus fortes, la langue plus belle et plus pure. Pareille exagération dans l'art, quand ils ont soutenu que le temple grec ou la basilique romaine n'étaient pas quelque chose de plus simple, de mieux équilibré, de plus satisfaisant pour l'œil et pour la raison que le plus splendide monument du style ogival. Quoique J. Labarte ait consacré sa vie à l'étude de l'art du Moyen Age, il a su éviter l'engouement et cet excès d'enthousiasme qui discrédite les écoles et les monuments qu'il exalte sans mesure. Quelque cas qu'il fasse de ces sculptures byzantines sur bois, sur ivoire ou sur métaux, dont plusieurs de ses planches nous offrent de si précieux échantillons, il ne les met point au-dessus de la statuaire antique; il ne prétend pas non plus que la peinture religieuse commence à baisser vers la fin du xv^e siècle lorsqu'apparaissent Raphaël et Michel-Ange. Ce qui frappe et satisfait quiconque étudie cet ouvrage, c'est la mesure et la justesse d'une intelligence plus curieuse de faits que de théories, c'est l'absence de tout parti pris, de toute visée ambitieuse et de toute proposition dogmatique. Le titre du livre contient une énigme que l'auteur n'a pas résolue. Que faut-il entendre par arts industriels? Qu'ajoute-t-on à l'idée d'art en lui appliquant cette détermination qui semble l'amoindrir et le matérialiser? Quand l'art devient-il industriel et quand cesse-t-il de l'être? Il semble qu'on eût serré de plus près la pensée dont s'inspire l'ouvrage en parlant d'*art mobilier*, puisque tous les objets qui rentrent dans son plan sont ceux qui concourent à la formation du mobilier liturgique ou privé. Labarte leur a imposé un nom qui a été accepté, adopté de nouveau par Alfred Darcel et par Emile Molinier, et qui ne paraît plus pouvoir désormais être délaissé ou modifié¹.

De nos jours, les musées sont devenus nombreux et accessibles, mais, au temps déjà lointain où se formait J. Labarte, il fallait pénétrer chez des antiquaires parfois rébarbatifs, ou bien aller de ville en ville, chercher des objets oubliés, relégués dans une armoire, un grenier ou une sacristie. A force de patience et de négociations, bien plus que d'argent, des amateurs parvenaient à former une collection, à l'enrichir et à la rendre célèbre; ainsi se formèrent celles de Carrand, de Pourtalès, de Monville, d'Ivry, de Brunet-Denon, de Durand, de Flérard, de Debruge-Duménil, de Renesse, de Breidbach, et enfin celles de Dusommerard et de Sauvageot (que Balzac devait illustrer sous le nom de « Cousin Pons »). Les artistes, les artisans admis à jouir de ces objets d'art, s'en inspirèrent et l'industrie française y puisa une inspiration féconde et des modèles séduisants qui renouvelèrent l'art ornemental dès le milieu du xix^e siècle. La création du Musée des Souverains donna une utile impulsion à ce mouvement et l'exemple donné à Paris fut imité en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et même en Italie. Le gouvernement anglais fit un pas de plus, et après des expositions successives, qui furent pour lui des avertisse-

1. Cf. Alf. Darcel, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, 1^{re} période, t. xix, p. 120-134, 148-271.

ments, il créa le musée de *Victoria and Albert* à South Kensington.

Il restait à interroger et à comparer, interroger les textes, comparer entre eux les monuments, rechercher l'origine des œuvres, les noms des artistes, les vicissitudes et les pérégrinations de telle ou telle œuvre d'art inspiratrice d'autres œuvres, décrire la technique et en retrouver, si c'était possible, les éléments. Aborder un tel sujet, c'était embrasser les transformations multiples de l'art mobilier dans les époques les moins connues, c'était porter le regard sur tout ce qui relève de ces arts si divers, la sculpture en bois, en ivoire, en pierre tendre et en métal, l'enluminure du parchemin, la taille des pierres fines, la pratique de l'orfèvre, du joaillier, du verrier, de l'émailleur, du damasquiner, du mosaïste, du céramiste, de l'armurier, du menuisier.

Dans le tome I^{er} l'auteur nous initie aux notions générales du sujet, puis il décrit les phases de la sculpture, depuis Constantin jusqu'à la fin du XVI^e siècle; dans cette première partie, l'histoire de la sculpture française aux origines de notre pays est traitée avec un soin remarquable. La sculpture sur ivoire depuis ses débuts jusqu'aux ivoiriers modernes de Dieppe est traitée avec prédilection. La sculpture en bois, en métal, au repoussé, la glyptique, l'art de lapidaire, la serrurerie au Moyen Âge et au XVI^e siècle complètent cette première partie du tome I. L'orfèvrerie occupe toute la seconde partie du volume et forme un véritable traité où l'Occident et l'Orient sont l'objet de descriptions précises et nombreuses d'après des monuments célèbres.

Le tome II épuise la série des monuments d'orfèvrerie du XIII^e au XVI^e siècle et traite ensuite de l'enluminure des manuscrits, puis sont étudiés les vitraux, la mosaïque, la tapisserie.

Le tome III est consacré à l'art de l'émailleur et à la faïence.

En 1879, Jules Labarte publia l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, roi de France, in-4^o, Paris, xxiv-427 pages, 4 pl., dont on avait retrouvé le texte dans les papiers de Léon de Laborde qui, depuis une vingtaine d'années, en annonçait la mise au jour. Ce fut son dernier ouvrage. Désormais Labarte se disait ou se croyait trop âgé pour toute nouvelle entreprise; on ne l'en croyait guère, tellement il était demeuré alerte et actif. Il mourut l'année suivante, à Boulogne-sur-Mer, le 14 août 1880.

H. LECLERCQ.

LABARUM. — I. Tendance monothéiste. II. Conversion de Constantin. III. Le *labarum*. IV. Les monuments : 1. Monnaies; 2. Ivoire; 3. Marbre ajouré; 4. Inscriptions; 5. Bas-reliefs.

Les circonstances morales, chronologiques et topographiques de l'apparition du *labarum* dans les armées romaines soulèvent plusieurs difficultés. Toutefois, il semble utile de ne les aborder qu'après avoir exposé ce qu'on pourrait appeler l'atmosphère ambiante de l'événement; c'est-à-dire après avoir recherché si la conversion de Constantin, en 312, n'offre pas certains rapports avec une tendance monothéiste alors prédominante dans le paganisme romain.

I. TENDANCE MONOTHÉISTE. — Les apologistes chrétiens ont eu la partie belle à tourner en ridicule le paganisme dans lequel « tout était dieu excepté Dieu lui-même. » Ils se sont vengés de cette religion qui les persécutait en la rendant aussi ridicule qu'elle était malfaisante et immorale; mais leur ironie mordante et, parfois, un peu grossière, a surtout fait valoir — comme

c'était de bonne guerre — l'avilissement de la notion de Dieu telle que la vulgarisait le paganisme. Cependant il se produisait parmi une élite, chez les dévots du polythéisme, un effort vers l'assainissement et le relèvement par l'invocation d'un Dieu supérieur ou unique. C'est Lactance qui nous l'apprend : *Nam et cum jurant, et cum optant, et cum gratias agunt, non Jovem aut deos multos, sed deum nominant, adeo veritas ipsa cogente natura etiam ab invitis pectoribus erumpit*¹. Mais que vaut ce monothéisme? Dans le cas d'un péril grave et soudain : guerre, épidémie, famine, tempête, le dévôt se tourne vers Dieu : *Ad Deum confugitur, a Deo petitur auxilium, Deus ut subveniat oratur*; voilà, semble-t-il, un hommage sincère; or il est surtout intéressé. A peine le péril disparu, chacun se remet à invoquer la troupe des dieux, à leur offrir dans leurs temples des sacrifices et des couronnes : *Tum alacres ad deorum templa concurrunt, his libant, his sacrificant, hos coronant*². En somme, le sentiment monothéiste chez les païens est très superficiel.

Ce sont encore les dévots qui, à l'époque des Sévères, visent à faire du polythéisme un symbolisme; au fond, c'est là pour eux une manière détournée de revenir au monothéisme, puisque toute divinité apparente n'est que le symbole d'une divinité diffuse dans l'univers, en sorte que les noms ne servent qu'à donner le change sur l'unité de la divinité unique et anonyme. La propagation des cultes orientaux exerce son action dans ce mouvement syncrétiste qui semble, en apparence, préparer l'unité chrétienne, en tracer l'esquisse et les premiers contours. Les cultes d'Isis, de Sérapis, de Cybèle, de Baal, de Mithra sont autant d'importations exotiques dont le succès est dû, en grande partie au caractère cosmopolite de ces divinités. Quand on sait quel degré de lassitude et d'écœurement le polythéisme romain avait procuré, qu'elle incrédulité par dédain et par dégoût il avait généralement inspiré, de quelle indifférence méprisante tout ce qui réfléchissait un peu écrasait cet émiettement de la divinité, alors on s'explique comment la prétention des cultes orientaux à éclipser cette poussière de dieux, obscènes, ridicules ou impuissants, à leur substituer une idole toute neuve, toute-puissante, trouva un accueil si généralement favorable. Bien loin d'accepter le partage avec le personnel avarié du Panthéon gréco-romain, la garantie du succès se trouve dans l'exclusion donnée à tout ce qui n'est pas la divinité nouvelle. Apulée nous représente Isis comme la *summa numinum et deorum dearumque facies uniformis*; elle est la déesse *cujus unicum numen, multiformi specie, ritu vario, nomine multijugo, totus veneratur orbis*³. A la bonne heure, voilà qui s'appelle parler net et se faire la part belle. D'autres nouveaux venus ne se montrent pas plus disposés à se contenter du second rang : Mithra est identifié au *Sol invictus*, et Baal est déclaré « maître de l'univers ». Cependant ces prétentions se heurtent à des fins de non-recevoir, ingénieuses, polies mais formelles; le syncrétisme conserve ses théoriciens sinon ses théologiens, parmi lesquels le plus marquant est Philostrate, qui préconise la fidélité à tous les dieux traditionnels, parce que, selon lui, le culte qu'on leur rend se concilie avec l'adoration du dieu supérieur, créateur du monde et ordonnateur de l'univers⁴.

Celse écrit de son côté : « Si quelqu'un t'ordonne de louer le Soleil, ou de louer Athéna de tout cœur par un beau péan, sois assuré que tu honores ainsi davantage le grand dieu » (τὸν μέγαν θεὸν⁵). C'est que Celse admet l'existence d'un dieu très grand (ὁ μέγιστος

¹ Lactance, *Divinae institutiones*, l. II, 1, 7, édit. Brandt, p. 96. — ² Id., *ibid.*, II, 7-11; édit. Brandt, p. 96-97.

— ³ Apulée, *Metamorph.*, XI, 5; édit. Helm, p. 269. —

⁴ J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*, 1886, p. 222. — ⁵ Origène, *Contra Celsum*, l. VIII, c. LXVI, édit. Koetschau, p. 282.

θεός) et, entre lui et nous, des anges, des démons et des héros¹. Le nom de ce grand dieu n'importe guère; qu'on l'appelle Jupiter hypsistos, Zeus, Adonai, Sabaoth, Amoun ou Papaï, il est indifférent d'user d'un vocable de préférence à un autre; l'essentiel est de le connaître². Celse hiérarchise les divinités à la façon des fonctionnaires d'un état; il y a beaucoup de dieux plus ou moins relevés, mais tous soumis au dieu suprême³.

On s'explique mieux ainsi comment les Romains, non contents de grouper les dieux pour en honorer beaucoup sans y consacrer trop de temps, et même pour les honorer tous sans s'exposer au mécontentement et aux représailles d'aucun, aient simplifié l'expression de leur piété envers *dii omnes*; *dii cuncti*; *dii iuvantes*, *dii caelestes*; *dii omnipotentes*⁴. Cette précaution une fois prise, ils faisaient un pas de plus et, après avoir enrégimenté les dieux, ils leur imposaient un supérieur, dieu souverain, au prestige encore plus qu'à la puissance duquel ils ne pouvaient songer décemment ni prudemment à se soustraire; c'était Jupiter Capitolin, protecteur de Rome. On a pu rassembler une série de dédicaces à Jupiter qualifié de Dieu supérieur, *Jupiter summus exsuperantissimus*⁵, parmi lesquelles il s'en trouve qui sont plus particulièrement significatives; ce sont les suivantes : *Iovi optimo maximo summo exsuperantissimo*, inscription de Rome, des environs de l'an 200 de notre ère⁶; *Iovi optimo maximo summo exsuperantissimo*, inscription de Luccaria, du commencement du III^e siècle⁷; *Iovi Dolicheno exsuperantissimo*, inscription d'Aeca (Italie) de la seconde moitié du IV^e siècle⁸; *Iovi summo exsuperantissimo divinarum humanarumque rerum rectori fatorumque arbitro*, inscription de Carlsbourg (Dacie)⁹; *Iovi optimo maximo summo exsuperantissimo, Soli invicto, Apollini, Lunæ, Dianæ, Fortunæ, Marti, Victoris, Paci*¹⁰, inscription d'Utrecht (Germanie), dédiée par un légat de Germanie sous Marc-Aurèle ou Commode; *Iovi optimo maximo summo excellentissimo*¹¹, inscription dans le voisinage de Capoue, dédiée par un légat de la Tarraconaise sous Septime-Sévère et Caracalla. Il semble que l'usage de l'épithète *exsuperantissimus* n'est pas beaucoup antérieure au milieu du IV^e siècle de notre ère, et l'usage de cette formule montre que les Romains ont voulu donner à Jupiter Capitolin une prééminence sur tous les êtres divins.

Mais à peine arrivé à cette prééminence, Jupiter Capitolin y est menacé. Chez Apulée nous rencontrons l'expression *summum exsuperantissimumque divum*, appliquée non à Jupiter, mais à la divinité sans nom qui réside au plus haut du ciel et de qui dépendent toutes les *potestates* de l'univers¹². Ailleurs Apulée parle de la *providentia dei summi exsuperantissimique deorum omnium*, qu'il qualifie *unus et solus summus ille ultramundanus et incorporeus, quem patrem et architectum hujus divini orbis superius ostendimus*¹³. La prééminence de Jupiter Capitolin est marquée souvent par l'épithète d'*æternus*, épithète qui lui est commune avec le Soleil. Or, au temps d'Alexandre-Sévère, on relève des dédicaces, non plus *Soli æterno*, mais *deo Æterno*. En Espagne, vers 202 ou peu après : *Soli æterno pro æternitate imperii et salute imp. cæsaris Septimi Severi Augusti pii et cæsaris M. Aurelii Antonini Augusti*

pii...¹⁴. Au contraire, dans l'inscription suivante qui date du règne d'Alexandre-Sévère, le Soleil n'est plus mentionné : *Deo æterno pro salute domini nostri Severi Alexandri pii felicitis Augusti et Julis [Mame]æ Augustæ matris Augusti votum redidit libens Cosmus præpositus stationis*...¹⁵. Nous surprenons là une religiosité qui s'attache à une divinité innommée, et, semble-t-il bien, unique : *deus Æternus, deus sanctus Æternus, deus magnus Æternus*¹⁶. On a, de l'an 338, une dédicace africaine : *Æterno, numini præstanti propitio sacrum*¹⁷, qui représenterait assez bien le terme dernier de cette dévotion païenne à l'Éternel. Ce *deus Æternus* est un culte dont il n'y a pas trace dans l'épigraphie grecque : on le rencontre à Rome, en Italie, en Afrique, en Espagne, en Gaule, dans les provinces danubiennes¹⁸. La plus ancienne dédicace au *deus Æternus* est de la femme d'un affranchi d'Auguste, procureur en Numidie¹⁹; raison suffisante pour ne pas faire du *deus Æternus* une expression du syncrétisme du temps des Sévères. Les dévots du *deus Æternus* sont « fonctionnaires, officiers, soldats, affranchis, employés subalternes de l'administration procuratorienne, vétérans fixés après leur retraite autour de leur dernière garnison, colons amenés ou venus spontanément des autres parties de l'empire »²⁰. Il y a là beaucoup de hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs et leur entourage. Par la date de ses premières manifestations et par sa clientèle, le culte du *deus Æternus*, paraît procéder de la religion romaine et du centre de l'empire.

Quand on lit Arnobe ou Lactance on les voit tirer parti pour leur apologétique de quelques données de philosophie sur lesquelles ils semblent savoir se rencontrer avec leurs lecteurs païens. Arnobe ne prend pas la peine d'entreprendre la démonstration de la réalité du divin et de l'existence du dieu suprême; tout homme raisonnable doit avoir la certitude d'un roi Seigneur et Modérateur de l'univers²¹. Les chrétiens, formés à l'école du Christ, vénèrent ce dieu suprême roi et prince : *Nihil sumus aliud christiani nisi magistro Christo summi regis ac principis veneratores*. Ils adressaient leurs prières quotidiennes à ce suprême empereur, *summum imperatorem*, à ce souverain dieu, *summitatem omnium summorum*, source des choses, semeur des siècles, car les siècles et le temps n'ont pas d'existence par soi, mais procèdent de sa perpétuité et de sa durée infinie²². « Il n'y a pas, dit-il, de religion plus comme il faut (*officiosior*) et plus vraie et plus juste, que celle qui reconnaît un dieu prince et qui invoque ce dieu prince, source éternelle des choses et cause première nécessaire de tout ce qui est, à moins que vous ne doutiez de l'existence de cet *imperator*, et que vous soyez plus assurés de l'existence d'Apollon, de Diane, de Mercure, de Mars! Quant aux dieux moindres, le souverain dieu a interdit aux hommes de les invoquer : *...minoribus supplicare diis homines vetuit*. S'ils existent, si quelque honneur leur est dû, il est acquitté dans l'honneur qu'on rend au dieu seigneur et souverain roi : *Rerum caput ac dominum summumque ipsum regem* »²³.

Cette doctrine est assurément très singulière et ces considérations sur les *dii minores* devenus compatibles avec l'unité de Dieu sont, à tout le moins imprévues

¹ Origène, *Contra Celsum*, I, VII, c. LXVIII, édit. Koetschau p. 217. — ² Id., *ibid.*, I, V, c. XLI, XLII, éd. Koetschau, p. 45. — ³ Id., *ibid.*, I, VIII, c. XXXV; édit. Koetschau, p. 250; J. Réville, *op. cit.*, p. 115; F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 1909, p. 411-412. — ⁴ J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, in-8°, Paris, 1911, t. II, p. 243-244. — ⁵ F. Cumont, *Jupiter summus exsuperantissimus*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, 1906, t. IX, p. 323-336. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 416. — ⁷ *Ibid.*, t. IX, n. 784. —

⁸ *Ibid.*, t. IX, n. 948. — ⁹ *Ibid.*, t. III, n. 1090. — ¹⁰ *Corp. inscr. Rhen.*, n. 55. — ¹¹ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3305. — ¹² Apulée, *De mundo*, 25 et 27. — ¹³ *De Platon*, I, 11, 12. — ¹⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. II, b. 259. — ¹⁵ *Ibid.*, t. III, n. 10301. — ¹⁶ *Ibid.*, t. VIII, n. 8923, 9704, 14551. — ¹⁷ *Ibid.*, t. VII, n. 796. — ¹⁸ F. Cumont, *Æternus*, dans *Realencycl. de Pauly-Wissowa*. — ¹⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 14551. — ²⁰ J. Toutain, *op. cit.*, p. 255. — ²¹ Arnobe, I, 32, 33, édit. Reifferscheid, p. 21, 22. — ²² *Ibid.*, I, 25-27, édit. Reifferscheid, p. 16-18. — ²³ *Ibid.*, III, 2, édit. Reifferscheid, p. 112.

chez un apologiste chrétien : elles seraient à leur place, au contraire, chez un païen qui s'ingénierait à convertir le polythéisme en théisme. Voici quelques lignes d'Arnobé qui sont chrétiennes évidemment, mais chrétiennes du christianisme d'un néophyte autodidacte qui n'a de raison de croire que celles qu'il a trouvées dans sa culture séculière. Pourquoi vous détournez-vous des cultes reçus et pourquoi refusez-vous d'unir vos rites aux nôtres, lui demandent les païens, et Arnobé répond : *Ad cultum divinitatis obeundum satis est nobis deus primus, deus inquam primus, pater rerum ac dominus, constitutor moderatorque cunctorum, in hoc omne quod colendum est colimus, quos adorare convenit adoramus, quod obsequium venerationis exposcit venerationibus promeremur. Cum enim divinitatis ipsius teneamus caput, a quo ipsa divinitas divinorum omnium quaecumque sunt ducitur, supervacuum putamus personaliter ire per singulos, cum et ipsi qui sint et quæ habeant nomina nesciamus*¹...

Ceci paraît avoir été écrit vers l'année 304. Arnobé énonce un lieu commun de religion naturelle qui accorde au polythéisme une légitimité, et qui hiérarchise les dieux mineurs par rapport à un dieu supérieur. Arnobé réclame le droit d'honorer la divinité à sa source, puisque c'est d'elle que découle tout ce qui est divin : ... *patrem veneramus illorum, per quem, si sunt esse et habere substantiam sui nominis majestatisque ceperunt*... L'auteur avait plus de bonne volonté que de théologie et sa logique lui semblait, sans doute, si ingénieuse qu'il n'apercevait pas que son argumentation n'était pas d'un chrétien. Il voulait arracher à ses contradicteurs païens l'aveu de l'existence d'un *deus primus* qu'il se chargeait d'identifier au dieu des chrétiens, mais cette concession qu'on lui ferait d'un *summus deus* lui permettrait de décliner l'obligation de participer au culte des *dii minores*, les dieux du paganisme.

Ainsi donc, vers l'an 300 de notre ère, quand le syncrétisme et le néoplatonisme, qui avaient connu leur grande vogue au cours du II^e siècle, furent démodés et délaissés, ou du moins n'eurent plus que des partisans tièdes, il s'est formé dans la société proprement romaine un retour à l'ancienne théologie dont Virgile et Sénèque, en leur temps, avaient été les partisans. Comme ils avaient admis un souverain dieu, Lactance suggérait d'y revenir. L'expression *summus deus* ne se lit même pas chez Tertullien, chez saint Cyprien ou chez Minucius Félix; elle apparaît chez Arnobé, aux environs de l'an 300, elle se retrouve dans le *De mortibus persecutorum* de Lactance, en 314, et dans les *Divinæ institutiones* qui leur sont postérieures de quelques années; enfin, Firmicus Maternus, entre 346 et 350, dans son *De errore profanarum religionum*, désigne Dieu, le plus souvent, par l'expression *deus summus*.

Ainsi, au début du IV^e siècle, le *summus deus* est à la mode dans la société lettrée. On en a une preuve positive dans le chant que l'empereur Licinius impose à ses soldats le jour où il leur fait livrer bataille à l'empereur Maximin Daïa (1^{er} mai 313). En voici le texte, d'après Lactance² :

*Summe deus, te rogamus;
sancte deus, te rogamus
Omniem justitiam tibi commendamus;
salutem nostram tibi commendamus;
imperium nostrum tibi commendamus.
Per te vivimus,
per te victores et felices existimus.*

¹ Arnobé, *Adversus nationes*, I, III, c. II, édit. Reifferscheid, p. 112. — ² Arnobé, *op. cit.*, I, VI, c. III, édit. Reifferscheid, p. 215. — ³ Lactance, *De mortibus persecutorum*, XLVI, 6, édit. Brandt, p. 226. — ⁴ Panegyrt., IX, 26, p. 212.

*Summe sancte deus,
preces nostras exaudi,
brachia nostra ad te tendimus, exaudi,
sancte summe deus.*

Ainsi, suivant une juste remarque, avec Licinius, en 313, le *summus deus* est comme l'objet d'une adoption officielle. En cette même année 313, le *Panegyrique IX*, adressé à Constantin, vainqueur de Maxence, par un rhéteur païen, parle de la *mens divina*, qui est la divinité par contraste avec les *dii minores*. En tête de ses *Divinæ institutiones*, Lactance écrit une dédicace dans laquelle il met Constantin converti sous la protection du Dieu suprême : *Te deus summus ad beatum imperii culmen evexit*³, et on retrouve le même langage dans la dédicace du livre VII^e : *Te deus summus ad restituendum justitiæ domicilium et ad tutelam generis humani excitavit*⁴. L'édit de Milan, en 313, emploie des expressions analogues. Le *summus deus* en est absent, mais il y est question du *divinus juxta nos favor*, de la *divinitatis reverentia*, du *quidquid divinitatis in sede cælesti [existit]*, et enfin de la *summa divinitas cujus religionis liberis mentibus obsequimur*⁵. L'édit de Milan est l'œuvre commune de Constantin et de Licinius, l'œuvre d'un prince converti et d'un prince païen : les deux empereurs parlent de la divinité dans les mêmes termes⁶.

Avant d'en arriver à ce point, en 313, Constantin avait traversé l'année précédente, une crise religieuse qu'on est convenu d'appeler sa « conversion », et dont il est nécessaire de rechercher les phases successives, ce qu'on a nommé « les étapes de la conversion de Constantin ».

II. CONVERSION DE CONSTANTIN. — C'est un des événements historiques qui ont entraîné les plus grandes conséquences et, contrairement à beaucoup d'autres événements capitaux dans le passé, celui-ci nous est connu jusque dans le détail. Il est vrai, toutefois, que les récits qui nous en parlent viennent tous, à l'exception d'un seul, du côté des chrétiens. Zosime est le seul historien païen qui se soit déterminé à en parler brièvement, tous les autres paraissent n'en avoir rien su. Par contre, Eusèbe de Césarée en a tracé deux fois le récit et soit qu'il ait voulu mieux dire, il n'a pas dit la deuxième fois comme la première.

On s'est emparé de ce mince détail, et on l'a retourné de toutes les façons afin de bien prouver qu'Eusèbe n'avait droit à aucune créance. Panégyriste, flageolet, menteur tant que l'on voudra, mais non pas historien et biographe. Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons Eusèbe vilipendé de la belle manière; une fois de plus nous verrons et nous montrerons que ses fautes sont des plus vénielles et que son autorité demeure intacte. D'ailleurs Eusèbe a composé différents ouvrages en se proposant des buts et en suivant des méthodes diverses. Son texte à lui dans lequel il insère les documents est toujours sujet à contrôle; il n'invente pas de toutes pièces, mais il sollicite, il interprète, il écoute sa tendance et se met en devoir de faire triompher son opinion. Avec un peu de pratique, rien de plus facile à exécuter et de plus difficile à dévoiler. Malgré son désir de montrer qu'il a les mains pleines, Eusèbe a pu écarter tel document gênant, sauf à n'en utiliser que ce qui lui convenait; il a pu omettre purement et simplement, ou bien laisser tomber une phrase ou quelques mots. Du texte original nous ne connaissons que ce qu'il lui a plu de nous conserver et nous ignorerons toujours non seulement ce qu'il a omis volontairement, mais même s'il a omis

— ³ Lactance, *op. cit.*, XLVIII, édit. Brandt, p. 228 sq. — ⁴ P. Batiffol, *La conversion de Constantin et la tendance au monothéisme dans la religion romaine*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, 1913, t. III, p. 132-141.

quelque chose. Cependant, avant de suspecter l'intégrité des documents qu'il exploite, nous avons le strict devoir de reconnaître sa probité et sa loyauté. Chez Eusèbe, le curieux, le collectionneur poussait l'amour de la pièce rare jusqu'au scrupule. Décrets, discours, lettres, traités, il recueille tout et s'interdit d'y faire des retouches, à plus forte raison des accrocs. Chez ce grand laborieux, l'érudit gouverne et, même, opprime l'historien; c'est pourquoi, au lieu d'imiter ceux qui l'ont précédé, qu'il a dans sa bibliothèque et dont il fait ses modèles, au lieu de donner seulement la substance d'une pièce ou même de la refaire entièrement selon l'usage, il n'hésite pas à la transcrire tout entière et à la reproduire avec ses défauts, ses lacunes, en un mot, telle qu'il l'a entre les mains.

Il y a quelque mérite, car, avant lui, on n'a jamais écrit l'histoire sous cette forme pesante et documentaire; il risque à le faire sa réputation d'écrivain et les perspectives d'avenir qu'elle pourrait lui ouvrir. La probité l'a emporté sur l'intérêt, et voilà pourquoi son *Histoire de l'Eglise* et sa *Vie de Constantin* demeureront toujours des écrits dont il faut tenir compte. Jusqu'ici on n'a pas réussi à prouver qu'aucun des documents qui s'y trouvent insérés soit faux. Plusieurs d'entre eux se retrouvent analysés ou reproduits dans Lactance, dans saint Augustin, dans Optat de Milève, qui les ont empruntés non à Eusèbe, mais directement aux archives de l'Etat, et ils sont au-dessus de tous les soupçons. Il y en a d'autres qui atténuent ou même qui contredisent les affirmations d'Eusèbe, ce qui montre bien qu'ils ne sont pas son ouvrage, car il n'aurait pas pris la peine de les fabriquer pour se donner à lui-même un démenti. Ceux-là, dont il n'est pas possible de douter, doivent servir de protection aux autres, de sorte qu'on peut dire avec Gaston Boissier, que, jusqu'au moment où l'on aura prouvé le contraire, nous pouvons les tenir tous pour authentiques et nous en servir avec sécurité. On verra, au cours du présent travail, qu'il n'était pas superflu de soutenir, une fois de plus, la valeur d'Eusèbe comme historien.

Au commencement de l'année 311, Constantin ayant affirmé son autorité dans ses états : la Bretagne et la Gaule; les ayant mis pour longtemps à l'abri de toute insulte des envahisseurs de Germanie, jugea le moment venu d'élargir son pouvoir et prit le chemin de l'Italie où il comptait rencontrer Maxence et lui livrer bataille. La situation de l'empire était redevenue incertaine. Dioclétien, qui lui avait rendu la paix, avait pensé achever son œuvre en divisant le pouvoir entre plusieurs princes chargés chacun de la garde et de l'administration de plusieurs provinces qui, à elles seules, formaient quatre groupes qu'on pouvait déjà qualifier d'empires. La mesure était avisée, mais ce qui l'était moins de la part de Dioclétien, c'était de vouloir que dans chacun de ces empires l'hérédité monarchique fut interdite et que l'adoption remplaçât la naissance. Cela ressemblait fort à une gageure. Pouvait-on s'attendre à ce qu'un empereur desheritât son fils pour appeler au trône un étranger; pouvait-on supposer que ce fils se laissât évincer sans résistance, et peut-être sans en appeler aux armes? Ainsi l'ouverture de chaque succession impériale créait un risque de décliner la guerre civile. Sans doute, au cours du II^e siècle, on avait vu sous les Antonins le régime de l'adoption procurer les meilleurs résultats, mais son application tenait à ce hasard singulier que, successivement, quatre empereurs n'avaient pas eu d'héritier mâle. Or le dernier des quatre et celui qu'on réputait le plus sage avait eu un fils, et s'était empressé à renoncer en faveur de celui-ci à la règle qui avait valu de si heureux choix. Marc-Aurèle avait eu pour fils Commode et, en pleine conscience de ce qu'il faisait, il avait livré l'Empire à Commode. La règle établie par

Dioclétien ne fut pas appliquée; quelques années après que le vieil auguste eut pris sa retraite, l'empire était la proie de six ou sept empereurs, tous parfaitement déterminés à gouverner leurs états à leur gré, à les léguer à leurs enfants et à se combattre les uns les autres jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'un seul.

Outre l'instabilité politique qu'il s'était flatté de prévoir et d'écarter, Dioclétien avait légué à ses successeurs la guerre religieuse. Sa grande intelligence était venue à bout de triompher de graves difficultés, il lui paraissait certain qu'il saurait rétablir l'uniformité de croyances dans l'empire, et ramener la religion romaine traditionnelle appuyée sur les institutions politiques et sociales de l'Etat. Pour en venir à bout il ne lui faudrait que contraindre les dissidents à adorer les dieux, ce qu'ils consentaient presque tous à faire avec une sincérité apparente, sauf les chrétiens qu'il était impossible de rendre déférents, sinon pieux, à l'égard des divinités officielles. Pour les contraindre à la soumission, Dioclétien, que la résistance exaspérait, était prêt à aller jusqu'à la destruction. Malheureusement pour lui, on ne pouvait plus venir à bout, numériquement, de cette multitude immense; même en dépeuplant l'empire, on n'extirperait plus une croyance qui germait partout, là même et là surtout, semblait-il, où on n'avait pris aucun soin pour la répandre.

Dans la guerre déclarée au christianisme, il s'en fallait même que Dioclétien pût compter sur le concours aveugle de ses collègues impériaux. Un de ceux-ci, le César Constance Chlore, n'était rien moins que disposé à seconder une politique persécutrice. Cependant Dioclétien ne badinait pas et tenait les césars dans l'obéissance à l'égard des augustes. L'édit concernait l'empire entier, il était promulgué au nom de tous les princes, il a dû recevoir, même dans les états de Constance Chlore un simulacre d'exécution. Lactance nous apprend, en effet, que « Constance pour ne pas paraître en désaccord avec ses collègues, fit détruire les lieux où les chrétiens se réunissaient, c'est-à-dire quelques murailles, et conserva le véritable temple de Dieu, qui réside dans les hommes ». Il y aura eu quelques démolitions et pas d'exécutions capitales, ou du moins nous n'en connaissons pas, et s'il y en eut quelques-unes, le souvenir s'en était si bien effacé qu'à quelques années de là seulement, les évêques donatistes pouvaient dire à Constantin : « Vous sortez d'une race pieuse, vous dont le père, au milieu de princes cruels, a respecté les chrétiens si bien que, grâce à lui, la Gaule n'a pas connu le fléau de la persécution. »

Quelle raison avait Constance Chlore d'aller jusqu'à se compromettre personnellement pour montrer sa faveur au christianisme? On a insinué qu'il subissait l'influence d'Hélène, sa première femme. Mais depuis son élévation au rang de César, Hélène avait dû être répudiée et remplacée. D'ailleurs Hélène, à cette date, n'était pas chrétienne, elle ne le devint qu'après la conversion ou, si l'on préfère, après la crise religieuse de son fils Constantin, par conséquent après la mort de Constance Chlore. Celui-ci, quoiqu'en dise Eusèbe, n'était pas davantage chrétien; au reste, Eusèbe se borne à affirmer que Constance Chlore « avait répudié le polythéisme des athées » et « connu le Dieu unique et suprême ¹ : *μόνον μὲν θεὸν ἐπιγνοὺς τὸν ἐπὶ πάντων, τῆς δὲ τῶν ἀθέων κατεργωνικῆς πολυθείας*, Constantin dira que son père en toutes ses actions invoquait le Dieu sauveur ² : *τὸν σωτῆρα θεὸν ἐπικαλούμενος* ³. Constance Chlore pouvait faire usage de ces expressions sans être, pour cela, chrétien. Il pouvait même répudier le polythéisme en théorie par l'affirmation d'un Dieu souverain, unique, sans renoncer à parler

¹ Eusèbe, *Vita Constantini*, I, I, c. XVII. — ² Id., *ibid.*, I, II, c. XLIX.

des dieux immortels et à rendre un culte à leurs temples divers. En fait, ses monnaies témoignent que le dieu tutélaire de Constance Chlore était le *Sol invictus* représenté sous les traits d'Apollon, qui était le dieu le plus populaire en Gaule¹. Quand Constance Chlore invoquait le « dieu sauveur », il songeait sans doute au *Sol invictus*; ou bien, si on tient à l'ancien texte qui, au lieu de τὸν σωτήρα θεὸν portait τὸ πατέρα θεόν, il faut encore se garder d'y voir dans cette mention du Père céleste l'indice du christianisme. Ce terme vague n'est guère autre chose que la traduction exacte de l'expression latine *divus Pater*, dont les anciens Romains se servaient pour désigner la divinité. On en faisait quelquefois le nom de Jupiter, considéré comme le souverain des dieux. Cette expression avait l'avantage que chaque culte pouvait la tirer à soi. Les chrétiens y voyaient Dieu le Père et les païens le Père des dieux.

A tout prendre, il est permis de croire que Constance, sans rompre avec l'idolâtrie, avait atteint ce stade du polythéisme où l'on concevait l'unité de Dieu. On n'a aucune raison d'aller plus loin. Maintes fois on a remarqué que la nature avant de produire un artiste parfait, semble s'y être essayée par des touches légères et comme par des essais de ce qui formera le génie d'une créature d'élite. Dans l'ordre moral et surnaturel, on observe de même comme des préparations, des esquisses de ce coup mystérieux de la grâce; il semble qu'on assiste à une appropriation progressive du terrain sur lequel Dieu agira au moment où il a choisi de le faire. Constance Chlore nous apparaît ainsi comme une esquisse de Constantin : soldat, administrateur, tolérant, paternel, il offre déjà quelques-uns des principaux traits qu'on retrouve dans son fils. Sa bienveillance et sa douceur attirent vers lui les chrétiens parmi lesquels Constantin grandira; il s'appropriera avec eux et l'exemple de son père le portera à leur être bienveillant. Constantin fréquenta, sans doute, dans sa jeunesse quelques-uns des prêtres et des évêques dont Eusèbe nous dit que Constance s'entourait volontiers; il connut de bonne heure leurs croyances et put se familiariser avec elles. Dioclétien, qui, fidèle à sa politique anti-dynastique, ne voulait pas laisser les fils de césars jouer auprès de leurs pères le rôle d'héritiers présomptifs, ne tarda pas à dépayser le jeune homme et à l'appeler près de lui. Dans cette cour de Nicomédie où on vivait au sein d'un luxe éfréné et d'une idolâtrie grossière, Constantin eut devant les yeux et autour de lui d'autres exemples qui, vu les circonstances de son séjour forcé, n'étaient pas de nature à effacer de son esprit les impressions qu'il avait reçues pendant son séjour en Gaule. Traité sinon comme un prisonnier, du moins comme un otage, il observait et blâmait une politique de violences si éloignée de celle qu'il avait vue suivre par son père.

Était-ce seulement la prévention contre ceux qui le retenaient captif et le sentiment d'opposition naturelle à tout ce qu'il leur voyait faire, ou bien un sentiment de sympathie pour les chrétiens s'était-il élevé de bonne heure dans l'âme de l'adolescent? On ne sait, mais lorsqu'il nous raconte son indignation à la vue des premiers supplices infligés aux chrétiens en vertu de l'édit de persécution, on peut et, même, on doit l'en croire. D'instinct cette âme brûlante faisait cause commune avec ceux qui devenaient sous ses yeux les victimes de ses propres persécuteurs.

Mais, au fond de tout ce mouvement, le sentiment

religieux y était-il pour une part quelconque? On ignore tout des sentiments de Constantin dans sa jeunesse et jusqu'au moment où il succéda à son père, en 306. Mais, entre 306 et 312, on croit relever l'indice d'une première conversion de Constantin. Au mois de mars 307, Constantin épousa la fille de Maximien Hercule et se trouva faire partie d'embellie de la dynastie héracélienne; dès lors, le beau-père et le gendre sont également *Herculii* et voués à la protection du dieu Hercule. Entre 306-309, les monnaies de Constantin portent l'acclamation *MARTI PATRI*, « au dieu Mars » et *HERCVLI*, « au dieu Hercule », conservateurs et compagnons des augustes: *CONSERVATORI AVG.* et *COMITI AVG.* A partir de 310 Hercule disparaît des monnaies de Constantin. C'est que, cette année-là, le gendre a obligé le beau-père à se suicider et, non content de cela, il a fait condamner la mémoire du mort. L'occasion semble favorable à Constantin pour faire apparaître sur ses monnaies le *Sol invictus* qui fut cher à Constance Chlore². Or les données de la numismatique sont pleinement d'accord avec celles de la littérature profane que nous relevons dans les *Panegyriques gallo-romains*³.

Le *Panegyrique VI*, remonte à l'année 307, date du mariage de Constantin et de Fausta; c'est le temps où on célèbre Hercule et la dynastie héracélienne: *imperatores semper Herculii*⁴. L'auteur ne s'anime un peu que deux fois; la première en prononçant le nom de Jupiter, *deus ille cujus dona sunt quod vivimus et videmus*, la seconde fois en parlant d'Hercule *cujus tot aras, tot templa, tot nomina colo*⁵. C'est donc le temps où Constantin rend et fait rendre hommage à Jupiter et à Hercule.

Le *Panegyrique VII* est de l'année 310; il n'y est plus question du beau-père; à sa place, on évoque Constance Chlore qui, après avoir été empereur sur la terre est devenu dieu dans le ciel, *in caelo deus*, où il jouit de la lumière éternelle, *fruiturus exinde luce perpetua*⁶. L'orateur nous dit que, partout où passe Constantin, villes et temples sortent du sol: *circa tua, Constantine, vestigia urbes et templa consurgunt*⁷. Il a élevé un temple à Apollon, à Trèves sans doute, et au retour de la campagne victorieuse contre Maximien Hercule, Constantin est allé sacrifier dans ce temple dont l'idole rappelle sa propre image, étant comme le César « jeune et joyeux, sauveur et beau », *juvenis et lætus, et salutiſer et pulcherrimus*.

Habiles, comme le doivent être des panégyristes à ne rien dire qu'on ne veuille entendre et suggérer, nous les voyons ici entre 307 et 310 garder le souvenir d'une évolution religieuse de Constantin. En 307, il était tout entier au service de Jupiter et d'Hercule; en 310 il n'en est plus question, il leur a tourné le dos et il est revenu à l'Apollon de Constance Chlore, le *Sol invictus*.

Le *Panegyrique VIII*, prononcé en 311, à Trèves, ne nous apprend rien. Nous voyons que Constantin est un païen assez zélé; il bâtit des temples, les dote convenablement et, à son entrée dans les villes, les corporations viennent à sa rencontre avec leurs bannières et les statues des dieux. A cette époque, il ne déplaisait pas à Constantin de passer pour un favori des dieux. En même temps il témoignait de sa bienveillance pour le christianisme. « La première chose qu'il fit, dit Lactance, dès qu'il eut remplacé son père, fut de permettre aux chrétiens d'honorer leur Dieu, et de leur accorder le libre exercice de leur culte. » A la date de ce panégyrique, 311, il n'est pas encore question

¹ J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. xxxiv-xxxv; P. Batiffol, *Les étapes de la conversion de Constantin*, dans *Bulletin d'anc. littér. et d'arch. chrét.*, 1913, t. III, p. 179; G. Gaggia, *La conversione e la religione*

di Costantino, dans *Scuola cattolica*, 1913, p. 76. —

² J. Maurice, *op. cit.*, t. II, p. x-xxx. — ³ *Panegyrr.*, VI, 2; édit. Bæhrens, p. 150. — ⁴ *Ibid.*, 12, p. 157. — ⁵ *Ibid.*, 11, p. 156. — ⁶ *Panegyrr.*, VII, 4, 7, p. 102, 164. — ⁷ *Ibid.*, 22, p. 178.

du dieu des chrétiens, mais cela ne tardera pas.

Le *Panegyrique IX*, prononcé à Trèves, au plus tard vers le 1^{er} mai 313, ne contient pas une allusion à l'édit de Milan, ni aux chrétiens, mais s'étend avec complaisance sur l'accueil que le sénat de Rome vient de faire à la divinité de Constantin¹. L'orateur « rappelle la campagne d'Italie, entreprise contre le sentiment de ses officiers qui s'effrayaient de sa hardiesse, et contre les avertissements des haruspices : « Quel dieu, quelle majesté visible t'a décidé ? » A n'en pas douter, Constantin a un secret commerce avec l'âme divine, qui, déléguant aux dieux mineurs l'assistance des simples mortels, daigne se manifester à Constantin seul. Cette divinité protectrice n'a pas de nom propre, le panégyriste du moins ne lui en donne pas : elle se confond avec le *numen* du prince, et ce *numen* se confond lui-même avec la prudence du prince, car « à chacun sa prudence est un dieu », assure l'orateur². Dans le récit de la bataille du pont Milvius, aucune divinité n'intervient, sauf à la fin le Tibre personnifié, le « saint Tibre », qui engloutit Maxence³. On surprend ailleurs une allusion au « dieu créateur et seigneur du monde » dont la foudre réjouit et terrifie⁴ : ce dieu armé de la foudre est Jupiter, mais le nom de Jupiter n'est pas prononcé, et l'allusion même a une allure littéraire qui n'implique pas d'affirmation religieuse. On ne se risque plus, apparemment, à nommer les dieux de la fable en présence de Constantin. Toutefois on nomme « le divin Constance », Constance-Chlore, on le représente heureux de contempler du haut du ciel la gloire de son fils ; *gaudet e caelo et jam pridem vocatus ad sidera*⁵. La divinité est un attribut du prince vivant, au même titre que la libéralité, la clémence ou la majesté⁷. Tout cela est encore vague, mais on voit que l'évolution du langage semi-officiel se continue avec prudence. Six mois après la bataille du pont Milvius, on ne parle plus des dieux au pluriel, mais de la *mens divina*. Le panégyriste lui consacre toute sa péroraison, il se montre prudent, car il ne sait pas encore ce que vaudra et ce que durera le dieu nouveau, dieu des chrétiens, mais il le ménage et il évite de l'indisposer en prodiguant les éloges à Apollon, comme pouvait encore le faire le panégyriste de 310.

A quelle époque Constantin est-il devenu chrétien ? Est-ce vers 312 ou 313 ? D'après l'historien païen Zosime, ce serait beaucoup plus tard. Il est vrai que la conviction ne serait pour rien dans le retard apporté à quitter le paganisme, car, dit-il, « il la pratiqua plutôt dans la crainte de se compromettre en la quittant que par un sentiment de piété véritable. » Ce serait en 326, après le double meurtre de son fils aîné Crispus et de sa femme Fausta, que Constantin, bourrelé de remords, aurait interrogé les pontifes sur un moyen d'expier ses crimes. Ceux-ci se refusèrent. Alors un Égyptien, venu d'Espagne à Rome, réussit à s'insinuer auprès de l'empereur, et l'assura que la religion chrétienne possédait des sacrements doués de la vertu de remettre toutes les fautes. Rassuré, l'empereur quitta le culte officiel pour embrasser l'impunité des chrétiens. L'affirmation de Zosime ne peut être acceptée. Les actes officiels prouvent, jusqu'à l'évidence, que la conversion de Constantin remonte à une date beaucoup plus ancienne.

A peine devenu maître de Rome, vers 312 ou 313, au plus tard, Constantin tourne sa bienveillante attention vers les chrétiens. A partir de ce moment, les mesures qu'il prend en leur faveur se multiplient sans interruption : c'est une lettre à l'évêque de Car-

thage qui lui annonce qu'il met des sommes considérables à la disposition des prêtres « de la très sainte Église catholique » ; c'est un décret très pressant adressé au gouverneur de l'Afrique, pour qu'il fasse restituer au plus vite tous les biens confisqués pendant la persécution. Un autre décret exempte les clercs de toutes les charges publiques « parce qu'il est reconnu que la religion catholique est celle qui sait honorer le mieux la divinité et que, si on l'observe et on la respecte, elle pourra faire le bonheur de l'empire. » Remarquons que cette exemption n'est pas accordée aux prêtres de tous les cultes, ni même de toutes les sectes chrétiennes, mais seulement « à ceux de l'Église catholique, dont Cécilienus est le chef. » Par cette préférence manifeste, l'empereur semble bien désigner ici la religion dont il partage les doctrines. Puis vient l'affaire compliquée des donatistes. En cette même année 313, Constantin écrit à l'évêque de Rome, Melchior, pour le faire juge des querelles qui troublaient les chrétiens d'Afrique : « Vous n'ignorez pas, lui dit-il, que mon respect pour la sainte Église est si grand, que je n'y voudrais voir aucune division et aucun schisme. » Vers le même temps, dans une lettre adressée pour la même affaire à un grand personnage, il lui dit qu'il lui parle à cœur ouvert, « parce qu'il sait qu'il est, lui aussi, un adorateur du Dieu suprême. » Et ce qui prouve bien que ce Dieu suprême, qu'ils adorent tous les deux, est celui des chrétiens, c'est qu'au même moment, répondant à la requête des donatistes qui en appelaient à l'empereur de la décision des conciles, il parle en ces termes : « Ils veulent que je sois leur juge, moi qui attends le jugement du Christ. » Voilà une profession de foi manifeste. De tous ces textes, on peut conclure qu'il s'est passé, avant l'an 312, un événement qui a rapproché Constantin du christianisme.

C'est à cette même date et à cette même conclusion que nous amène l'étude des *Divinae institutiones* de Lactance, composées entre 307 et 311. Vers 316, au plus tôt, le vieux professeur fut désigné par Constantin pour enseigner les belles-lettres à son fils aîné, le jeune Crispus, devenu César le 1^{er} mars 317. Dès lors, c'est entre 311 et 316 que Lactance aura pu dédier à Constantin une deuxième édition des *Divinae institutiones*, édition qu'il enrichit d'apostrophes et de dédicaces à l'empereur qui ne semblent pouvoir être attribuées à personne autre qu'à Lactance.

L'examen des deux dédicaces permet de leur donner une date. La première qualifie Constantin d'*imperator maximus*⁸, titre qui fut décerné par le sénat à Constantin au lendemain de la victoire du pont Milvius⁹. Cette dédicace rappelle que Constantin a inauguré son règne en réparant les fautes criminelles de ses prédécesseurs, c'est-à-dire la persécution contre les chrétiens : *...salutarem universis et optabilem principatum præclaro initio auspicatus es, cum eversam sublatamque justitiam reducens tæterrimam aliorum facinus expiasti*¹⁰. Ce faisant, il s'est séparé le premier des erreurs de ceux qui poursuivaient le christianisme comme une impiété ; il a été le premier à reconnaître, à honorer la majesté du Dieu unique et vrai : *Primus Romanorum principum repudiatis erroribus majestatem dei singularis ac veri et cognovisti et honorasti*. Mais au moment où écrit l'auteur de la dédicace, la persécution n'a pas pris fin partout dans le monde romain : *Nam malis qui adhuc adversus justos in aliis terrarum partibus sæviunt, quanto rarius tanto vehementius idem omnipotens mercedem sceleris exsolvet*¹¹. Ceci peut

⁸ Lactance, *Divin. instit.*, I, 1, 13, édit., Brandt, p. 4.

⁹ J. Maurice, *Numismat. constant.*, t. II, p. 240.

¹⁰ Lactance, *Divin. instit.*, I, 1, 13, p. 4. — ¹¹ Id., *ibid.*, I, 1, 15.

¹ *Panegyrr.*, IX, 1, p. 192. — ² *Ibid.*, 2, p. 193. — ³ *Ibid.*, 13, p. 195. — ⁴ *Ibid.*, 18, p. 206. — ⁵ *Ibid.*, 25, p. 211. — ⁶ *Ibid.*, 25, p. 211. — ⁷ *Ibid.*, 17, p. 205; 22, p. 209; P. Batiffol, *op. cit.*, p. 183.

s'appliquer à la situation générale avant l'été de 313, marqué par la défaite de Maximin-Daïa, persécuteur obstiné.

La seconde dédicace revient sur les bienfaits de l'avènement de Constantin qui traite les chrétiens avec justice et avec bonté : *Te providentia summæ divinitatis ad fastigium principale provexit, qui posses vera pietate aliorum male consulta rescindere, peccata corrigere, saluti hominum paterna clementia providere, ipsos denique malos a re publica submovere, quos summa potestate defectos in manus tuas idem Deus tradidit, ut esset omnibus clarum quæ sit vera majestas. Illi enim qui ut impias religiones defenderent cælestis et singularis dei cultum tollere voluerunt, profligati jacent, tu autem qui nomen ejus defendis et diligis, virtute ac felicitate præpollens immortalibus tuis gloriis beatissime fruieris. Illi pœnas sceleris sui et pendunt et pependunt : te dextera Dei potens ab omnibus periculis protegit, tibi quietum tranquillumque moderamen cum summa omnium gratulatione largitur*¹. La Providence a élevé Constantin afin de se servir de lui pour effacer le souvenir des mauvaises lois et des mauvais empereurs. Ceux-ci ont péri misérablement, Constantin est victorieux ; eux ont expié leur crime, lui est protégé de Dieu contre tous les périls. Aucune allusion à Licinius ni à l'édit de Milan, ce qui permettrait de placer la rédaction de ce morceau entre la victoire du pont Milvius et la promulgation de l'édit de Milan.

A cette date approximative, 312-313, « la défaite des ennemis des chrétiens » a montré à tous quel était le vrai Dieu (*vera majestas*). De ce vrai Dieu Constantin défend et aime le nom (*nomen ejus defendis et diligis*). Nous avons là une définition de la religion de Constantin. Quelques lignes de notre auteur vont parfaire cette définition. « Le choix de Dieu, dit-il à Constantin, n'est pas immérité, qui t'a choisi pour restaurer sa sainte religion, car entre tous tu étais un modèle de vertu et de sainteté, et de tous les princes d'autrefois que la gloire dit bons, il n'en est pas un que tu n'égalas, et, mieux encore, que tu ne surpasses. Il se peut qu'ils aient été par nature pareils aux justes : celui qui ignore Dieu peut atteindre à la ressemblance de la justice, mais non à la justice. Tandis que unissant la sainteté naturelle des mœurs à la connaissance du vrai Dieu, Constantin atteint à la perfection de la justice. Puisse Dieu inspirer à Constantin la volonté de persévérer à jamais dans l'amour de son divin nom. Ces louanges sont vives, cependant mesurées ; elles relèvent l'honnêteté naturelle du caractère et de la vie de Constantin, sur quoi tous ses contemporains s'accordent ; elles lui attribuent la connaissance du vrai Dieu, mais elles s'en tiennent là, en exprimant le vœu que ce Dieu donne au prince d'être fidèle à un si beau commencement... *Nec immerito rerum dominus ac rector te polissimum delegit per quem sanctam religionem suam restauraret, quoniam unus ex omnibus extitisti qui præcipua virtutis et sanctitatis exempla præberes ; quibus antiquorum principum gloriam, quos tamen fama inter bonos numerat, non modo æquas, sed etiam, quod est maximum, præterires. Illi quidem natura fortasse tantum similes justis fuerunt ; qui enim moderatorem universitatis Deum ignorat, similitudinem justitiæ assequi potest, ipsam vero non potest. Tu vero et morum ingentia sanctitate et veritate et Dei agnitione in omni actu justitiæ opera consumas. Erat igitur congruens ut in firmando generis humani statu te auctore ac ministro divinitas uteretur. Cui nos cotidianis precibus supplicamus, ut te in primis, quem rerum custodem voluit esse, custodiat, deinde inspiret tibi voluntatem, quæ semper in amore divini nominis perseveres : quod est omnibus salutare, et tibi ad felicitatem et ceteris ad quietem*². »

Si, comme il paraît permis de le faire, on reporte les

deux dédicaces de Lactance à l'hiver 312-313, après la victoire de Constantin sur Maxence au pont Milvius, on en peut conclure qu'à cette date l'empereur est arrivé à la connaissance du vrai Dieu, dont il aime et défend le nom identifié dans l'idée chrétienne. Lactance, ou l'auteur quel qu'il soit des deux dédicaces, s'accorde avec l'auteur du *Panégryrique IX* pour nous montrer Constantin dégagé du polythéisme, rallié à la croyance en un dieu unique et souverain qui n'est autre que le Dieu des chrétiens.

De tout ceci, il ressort qu'il a dû se passer, avant l'année 312, un événement qui a rapproché Constantin du christianisme. Cet événement nous est bien connu, mais tous les documents qui en parlent viennent du même côté. A l'exception de Zosime, qui d'ailleurs nous l'avons vu, arrange le fait à sa façon, aucun historien païen ne semble s'être douté qu'un jour Constantin ait changé de religion. Les chrétiens n'observent pas la même réserve, ils sont si fiers d'une telle conquête qu'ils se complaisent à raconter comment ils l'ont faite. Eusèbe y est revenu à deux fois pour nous en faire le récit, mais Lactance l'avait devancé.

III. LE LABARUM. — Dans son opuscule intitulé : *De mortibus persecutorum* qui parut peu de temps après la victoire de Constantin, Lactance nous apprend qu'au mois d'octobre 311, le prince se trouvant aux portes de Rome et prêt à attaquer Maxence eut, pendant la nuit une vision : « Il reçut l'ordre de faire graver sur les boucliers de ses soldats le signe divin (la croix), et de livrer ensuite la bataille. Il fit ce qui lui était commandé, la lettre X fut peinte, traversée par une barre dont le sommet était légèrement recourbé et formant ainsi le monogramme du Christ ; puis, l'armée protégée par ce nom sacré, tira l'épée pour combattre. » Celui qui écrit ce qu'on vient de lire est le professeur de belles-lettres du fils aîné de Constantin ; il occupe une situation officielle, très en vue et qui lui impose la prudence dans un écrit où il est question du père de son élève ; car personne ne croira à tort ou à raison, qu'il rapporte autre chose que ce qu'il tient de l'empereur lui-même ou de quelqu'un de son entourage.

Eusèbe, avons-nous dit, est revenu deux fois sur cet événement. Dans son *Histoire de l'Église*, terminée avant le meurtre de Crispus, l'auteur semble peu instruit. Il rapporte que Constantin à vaincu Maxence par le secours de Dieu, et qu'avant d'entamer l'action « il a pieusement appelé à son aide le Dieu du ciel et son fils Jésus-Christ », qui l'ont rendu victorieux. Quelques années plus tard, lorsqu'il écrivit la *Vie de Constantin*, Eusèbe entraînait dans des détails bien plus circonstanciés. Il ne nous dit pas à quel moment se produisit le fait qu'il rapporte, mais il ressort de tout son récit que l'empereur ne devait pas encore être entré en Italie, et qu'il était tout au début de son expédition. C'est une différence notable avec le récit de Lactance. Eusèbe nous montre Constantin, quelque temps avant la rencontre des armées, très indécis et fort inquiet, se disant à lui-même que le secours des hommes ne suffit pas au moment de tenter une fortune aussi incertaine, et qu'il est sage de mettre la divinité de son côté. Une pensée lui traverse l'esprit. Il se dit à lui-même que, de tous les princes qu'il a connus, le seul qui fut toujours heureux est son père Constance Chlore, protecteur des chrétiens, tandis que leurs persécuteurs ont presque tous fini misérablement. Ces réflexions inclinaient son âme vers le christianisme, et il demandait à Dieu de lui donner quelque signe visible qui pût le décider tout à fait. Sa prière fut exaucée : il s'était mis en marche avec son armée, lorsque, vers le milieu

¹ Lactance, *Div. inst.*, vn, 27, 12-14, p. 668. — ² Id., *ibid.*, vn, 27, 15-17, p. 668 ; P. Batiffol, *op. cit.*, p. 187.

du jour, à l'heure où le soleil commence à s'incliner vers l'horizon, l'empereur vit dans le ciel une croix enflammée avec ces mots : « Triomphe par ce signe. » L'armée vit le même signe et en fut très surprise. Cependant l'empereur conservait des doutes dans l'esprit; alors, pendant la nuit, le Christ lui apparut tenant à la main la même image qu'il avait vue dans le ciel, et lui ordonna de la placer sur un étendard qui devait précéder l'armée dans les batailles. Voici la description que donne Eusèbe de cet étendard : « La lance dorée avait une barre transversale en forme de croix : en haut, à la pointe, était fixée une couronne faite de pierres magnifiques et d'or qui contenait le symbole de l'appellation salutaire, deux caractères exprimant le nom du Christ par les premières lettres qui le constituent, le P étant coupé par le X en son milieu. A l'antenne qui traversait la lance était fixé un morceau d'étoffe : c'était un tissu de pourpre, avec des pierres précieuses, variées et magnifiques, serties dans la trame. Cette pièce d'étoffe fixée à l'antenne avait une largeur égale à sa longueur; la lance verticale était beaucoup plus longue dans sa partie inférieure; en haut, sous le symbole de la croix et dans la partie supérieure de l'étoffe que j'ai décrite, elle portait l'image en or, figurée jusqu'à la poitrine, de l'empereur cher à Dieu ainsi que celles de ses enfants ¹. » C'est la description du fameux *labarum*, et Eusèbe nous apprend qu'il tient ce récit de l'empereur lui-même, qui lui en a garanti par serment l'exactitude. Tout paraît clair dans ce récit, trop clair, sauf le mot *labarum* (*labourum*, *laborum*) qui reste mystérieux. Des diverses étymologies proposées, les meilleures sont probablement celles qui nous reportent vers l'Espagne et la Gaule; il faut se souvenir que c'est de ces contrées que venaient les légions qui virent, les premières, le chrisme ajouté à l'enseigne impériale.

Au dire d'Eusèbe, le *labarum* lui fut montré par l'empereur lui-même dans son palais ². On n'a pas de raison décisive à opposer à cette affirmation; mais il n'en est plus tout à fait de même lorsque Socrate, vers l'an 439, affirme, que de son temps, on conservait le *labarum* primitif dans le palais impérial de Constantinople ³ : μέχρι νῦν βασιλείῳς φυλάττεται. Peut-être ne fait-il que s'emparer de ce qu'a dit Eusèbe, sans songer que, dans l'intervalle, Julien l'Apostat avait supprimé ou profondément remanié le *labarum* constantinien, ainsi qu'en fait foi saint Grégoire de Nazianze ⁴ : τοῦ μὲν δὲ ἡδὴ κατὰ τοῦ μεγάλου συνθήματος, δὲ μετὰ τοῦ σταυροῦ πομπεύει καὶ ἄγει τὸν στρατόν. On voit d'après cela, ce que vaut l'affirmation du chroniqueur Théophane qui voudrait soutenir l'existence du *labarum* primitif entre 810-811 et 814-815 ⁵.

Quoi qu'il en soit, la description d'Eusèbe nous apprend que l'étendard du premier empereur chrétien consistait, suivant l'usage ancien ⁶, en une longue hampe, ὑψηλὸν δόρυ, revêtue d'or, χρυσαῖα κατημεισμένον, portant clouée, πεπαρμένον, dans sa partie supérieure une traverse horizontale, κέρας ἐγκάρσιον; κέρας πλάγιον, qui lui donnait l'aspect d'une croix, σταυροῦ σχήματι πεποιημένον. Au sommet de la hampe, ἄνω πρὸς ἄκρῃ τοῦ παντός, était fixé un

cercle d'or serti de pierres précieuses, στέφανος ἐκ λίθων καὶ χρυσοῦ συμπλεγμένους, dans lequel était, καθ' οὗ, inscrit le monogramme du Christ, formé par l'entrelacement des deux premières lettres du nom Χριστός, disposées de manière que la haste du P était surchargée en son milieu par le X, χιαζομένου τοῦ ῥῶ κατὰ τὸ μεσαίτατον. Au-dessous du chrisme, sur la traverse horizontale qui donnait à la hampe l'aspect d'une croix, pendait le drapeau de pourpre, de forme carrée, bordé de lourdes franges d'or et surchargée d'une profusion de pierres précieuses; cette pièce d'étoffe qui était carrée, était une flamme ou *sipharum* comme en avaient les enseignes romaines, et tous les *siphara* des enseignes romaines étaient en général soit tissus soit brodés d'or ⁷, soit faits de pourpre ⁸. On se demande si le drapeau était de pourpre ⁹? Eusèbe ne le dit pas formellement, mais Prudence est plus affirmatif; il écrit ¹⁰ :

*Christus purpureum gemmanti textus in auro
Signabat labarum.*

Le mot ὀθόνη, dont se sert Eusèbe, ferait penser volontiers à un tissu de linon de byssus, et l'épithète de « tissu royal » βασιλικὸν ὄργανον n'entraîne pas nécessairement l'idée de pourpre. Ce en quoi cet étendard différait des autres étendards en usage dans l'armée romaine, c'était par son extrême richesse, car sa forme et sa matière n'avaient rien d'insolite. L'emploi des pierres précieuses, prodiguées au point de recouvrir presque toute l'étoffe, ποικιλία... πολυτελῶν λίθων... καλυπτόμενον, était sans doute plus rare et attirait l'attention; mais la forme de croix qu'il offrait aux regards était celle de toute bannière, et il y avait longtemps que Tertullien et Minucius Félix avaient fait remarquer aux païens que les enseignes romaines ressemblaient à des croix ¹¹. Attachés à la hampe, plus bas que la frange du *stipharum*, étaient les médaillons en or de Constantin et de ses fils; nous aurons l'occasion de dire qu'on doit écarter comme un anachronisme, l'interprétation d'après laquelle ces médaillons auraient été brodés à même le *stipharum*. En définitive, la véritable originalité du *labarum* consistait dans l'emblème qui le surmontait. Au lieu de représenter l'image d'un dieu, d'un aigle ou de quelque animal symbolique quelquefois aussi entourée d'une couronne ¹² — il rappelait aux initiés par deux lettres mystérieuses, de forme très décorative, la foi que, désormais, professait l'empereur et le nom qui lui promettait la victoire. Mais un tel drapeau rentrait dans le style général des étendards romains, et tout en ayant une signification particulière et nouvelle, il la montrait par un seul détail, et n'avait, dans l'ensemble, rien qui pût troubler les regards et blesser les habitudes acquises. Il n'est pas jusqu'à ce mot de *labarum* qui met l'étendard en vedette et qui, loin de lui avoir été imposé par les légions de la Gaule ou de l'Espagne, pourrait n'avoir été employé que beaucoup plus tard. Eusèbe ignore ce mot, il se contente de désigner l'étendard par l'expression σταυροῦ τροπαίου ou quelque expression analogue. On rencontre pour la première fois le mot *labarum* indiqué par allusion dans l'*Oratio* IV de saint Grégoire de Nazianze, qui en donne une étymologie fort contes-

¹ Eusèbe, *Vita Constantini*, I, II, c. xxviii-xxxi. —

² Eusèbe, *Vita Constantini*, I, xxxi : ἐν τοῖς βασιλικαῖς ταμείοις ἔδωρον μέγα φυλάττεται. — ³ Socrate, *Hist. eccles.*, I, II, P. G., t. lxxvii, col. 38. — ⁴ Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 66; P. G., t. xxxii, col. 587. — ⁵ Théophane, *Chronicon*, édit. de Boor, p. 14; Cedrenus, I, p. 474, édit. Bonn; voir aussi la *Passio ss. Bonosi et Maximiliani*, c. 1, II, v, dans Ruinart, *Acta sincera*, édit. Verone, p. 520 sq. — ⁶ Minucius Felix, *Octavius*, c. xxix, 7, édit. Waltzing, Lipsiae, 1912, p. 51 : *signa ipsa, contabra et vexilla castrorum, quid aliud quam inaurate cruces sunt et ornatae?* — ⁷ Am-

mien Marcellin, *Hist.*, XVI, x, 2, les appelle *rigentia auro*.

— ⁸ Jules Capitolin, *Gordian.*, viii; 3 : *sublata de vexillis purpura*; Ammien, xv, 5, 16 : *cultu purpureo a... vexillorum insignibus abstracto, ad culmen imperiale surrexit*. — ⁹ A. Monaci, *La visione e il labaro di Costantino*, in-8°, Roma, 1913, p. 5, note. — ¹⁰ *Contra Symmachum*, I, vs. 486 sq. — ¹¹ Tertullien, *Apologeticum*, 16 : *Siphara illa vexillorum et cantabrorum stola crucum sunt*; Minucius Felix, *Octavius*, 29 : *Signa ipsa*, voir plus haut, note 5. — ¹² Voir Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Signa militaria*, fig. 6425, image d'une aigle entourée d'une couronne.

table, mais dit que cette appellation de l'étendard constantinien vient des Latins.

Eusèbe nous apprend que Constantin se servit de l'étendard dont on vient de lire la description, et en fit exécuter un semblable (probablement moins riche) pour chacune de ses armées. A quelle époque? Le point vaut la peine d'être discuté¹.

On a longtemps admis que le *labarum* était porté dans l'armée conduite, en 312, par Constantin contre Maxence; il aurait figuré à la bataille du pont Milvius et précédé dans Rome l'empereur Constantin victorieux. Cela paraissait conforme au contenu du récit d'Eusèbe dans sa *Vita Constantini*. L'historien nous dit tenir de la bouche même du prince les circonstances que nous avons rapportées au sujet de l'apparition dans le ciel, un peu après l'heure de midi, au-dessus du soleil, d'une croix lumineuse, avec l'inscription : *ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΑ*. C'est du moins ce qu'écrit Eusèbe qui ne nous dit pas si Constantin a cru lire cette phrase en grec ou en latin. Comme Eusèbe rapporte tous ces incidents avant d'entreprendre le récit de l'expédition d'Italie et de la bataille du pont Milvius, il a semblé naturel d'en conclure que la confection du *labarum* est antérieure à ces événements et eut lieu en 312, ou même l'année précédente. Il faudrait, semble-t-il, des raisons bien fortes pour intervertir ici l'ordre vraisemblable des faits et reporter à une date postérieure l'origine du *labarum*.

C'est ce qu'a proposé M. J. Maurice en se fondant : 1° sur un argument tiré de la description même de l'étendard par Eusèbe; 2° sur la difficulté d'improviser, au cours d'une expédition guerrière, un ouvrage d'orfèvrerie; 3° sur le silence gardé par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique* au sujet du *labarum* dont il ne parle que dans un livre bien postérieur, la *Vita Constantini*; 4° sur l'apparente contradiction existant entre un récit de Lactance et celui d'Eusèbe; 5° sur un argument numismatique, qui obligerait à reporter après 317 l'adoption officielle du *labarum* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1496-1498). Il y a lieu d'examiner la valeur de chacune de ces objections.

Dans la description de l'étendard par Eusèbe nous avons vu qu'il était orné des portraits de l'empereur et de ses fils. Voici les termes mêmes de l'historien : « La hampe, τὸ δ' ὄρθιον ὄρθον, portait l'image d'or, en buste, de l'empereur aimé de Dieu et de ses fils, τῶν αὐτοῦ παίδων. Comment y étaient apposées ces images? Nonobstant la clarté des paroles d'Eusèbe l'opinion a prévalu que ces portraits étaient brodés sur le voile de pourpre. Cette opinion doit sa fortune à certaines monnaies sur lesquelles le *supparum* est timbré de trois disques; elle a été répandue comme une vérité certaine par le *Bios Κωνσταντίνου*, document byzantin dans lequel on lit : τοῦ δὲ πλαγίου κέρατος... ὁθόνῃ τις ἐκρέματο χρυσόπλαστος ἔχουσα εἰκόνα αὐτοῦ τοῦ... βασιλέως χρυσῆν², et cette pièce a été utilisée par Nicéphore Calliste, à moins qu'il n'en ait connu la source³. Mais il résulte des termes employés par Eusèbe que les médaillons étaient attachés à la hampe même. Cela exclut le cas, fréquent sur d'autres étendards, de portraits brodés sur le drapeau. A quelle place? Eusèbe l'indique sans interprétation possible

quand il écrit : « Sous le trophée de la croix », ὑπὸ τῷ τοῦ σταυροῦ τρόπαιῳ, au-dessous, par conséquent, de l'antenne horizontale qui coupait en croix le bois de la lance, et à laquelle pendait le drapeau. Pour qu'ils fussent vus, il est probable que ces médaillons étaient fixés plus bas que celui-ci, sous la frange qui ornait le bord inférieur de l'étoffe. C'est ce qu'indique Eusèbe en disant : « aux extrémités du voile », πρὸς αὐτοῖς ἄκροις τοῦ ὕφασματος⁴. Tillemont, toujours si judicieux, écarte l'hypothèse de portraits brodés sur l'étoffe. « Il y a plus d'apparence », écrit-il, qu'elles (les images) estoient au-dessous de ce drapeau, attachées au baston de la croix, et que c'est à quoi servoient les trois ronds marquez au-dessous l'un de l'autre dans les médailles que Baronius rapporte⁵. » Les monnaies auxquelles fait allusion Tillemont, et qui représentent la haste du *labarum* chargée ainsi de plusieurs disques doivent être reproduites⁶ (fig. 6540). M. J. Maurice tire argument du texte d'Eusèbe et de ces représentations pour soutenir la date tardive du *labarum*. D'après lui, en 312, Constantin n'avait qu'un fils, Crispus, issu d'un premier mariage; l'aîné des enfants de son second mariage, Constantin II, ne naquit pas avant 314. C'est donc seulement après cette date que l'étendard décrit par Eusèbe a dû être inauguré, puisque Eusèbe parle « des fils » de l'empereur au pluriel, ce qui en suppose au moins deux vivants à l'époque de la fabrication du *labarum*. La date de 314 ne suffit pas encore, car Crispus et Constantin II n'ont pu avoir leurs médaillons sur les enseignes qu'à dater du temps où ils ont été faits Césars, et ceci nous reporte en 317; ce serait donc de cette année-là qu'il faudrait dater le *labarum* vu et décrit par Eusèbe. L'argument aurait sa valeur, s'il s'agissait d'images tissées ou brodées dans l'étoffe même du *velillum*; mais puisqu'il paraît démontré, par une étude plus attentive du texte d'Eusèbe, que les images dont parle celui-ci sont des médaillons suspendus ou cloués au bois, mobiles par conséquent, l'argument ne porte plus. Eusèbe écrivant longtemps après les événements, décrit le *labarum* tel qu'il le voyait, à une époque très postérieure à 312, quand on y avait apposé les disques ornés des images impériales. Ce serait interpréter très servilement ses paroles que de lui faire affirmer que toutes ces images y furent attachées dès l'origine. Il faut laisser quelque élasticité aux descriptions de cette nature.

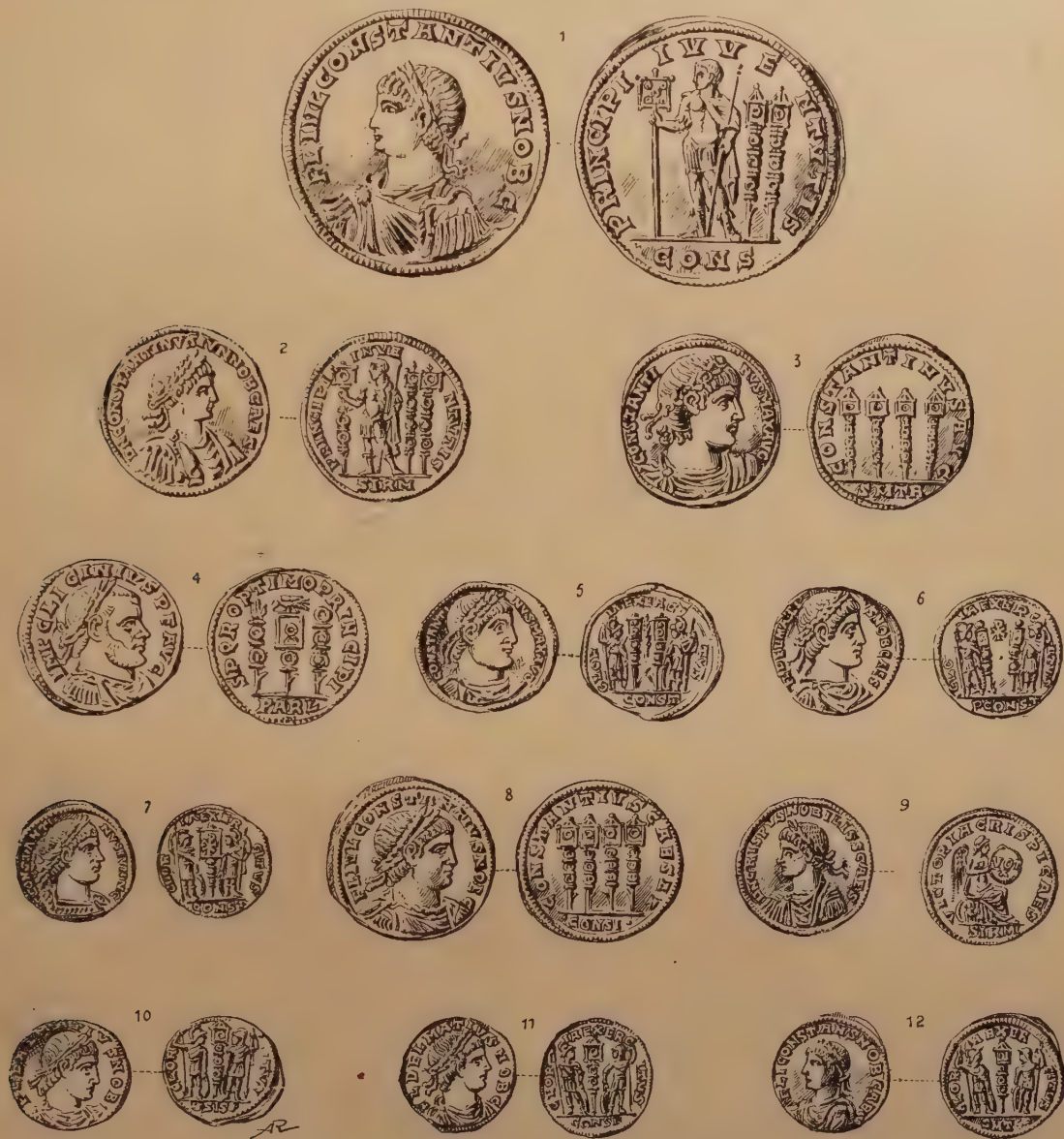
On a vu dans le récit de cet historien une invraisemblance voisine de l'impossibilité lorsqu'à la suite de sa vision, Constantin, à son réveil, raconte joyeusement le songe à ses amis, puis mande des joailliers et leur commande le *labarum*. A ce propos on objecte que « ce n'est pas en face de l'ennemi que se confectionnent les drapeaux. On n'y tisse pas des étoffes, et l'on n'y fait pas les portraits des empereurs ». A cette objection, P. Allard répondait que les orfèvres romains travaillaient vite⁷, que l'on avait toujours dans les camps des étoffes de pourpre, et que beaucoup des riches pierreries et des broderies artistiques décrites par Eusèbe purent être ajoutées plus tard à l'étendard primitif : il ne fallait pas un bien long temps pour fondre la couronne et le monogramme qui forment avec la hampe cruciforme la partie essentielle du *laba-*

¹ P. Franchi de Cavalieri, *Il labaro descritto da Eusebio*, dans *Studi romani, Rivista di archeologia e storia*, 1913, t. I, p. 161-186; *Ancora del labaro descritto da Eusebio*, dans même revue, 1914, t. II, p. 216-223; cf. P. Batiffol, dans *Bull. d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1913, t. III, p. 301-305; P. Allard, *La date du Labarum constantinien*, dans *Revue des questions historiques*, 1914, t. XCV, p. 89-101; E. Maurice, *La visione di Costantino*, dans *Fides et Labor. Rivista del collegio di Santa Maria*, Roma, 1913, t. V. — ² Guidi, *Un βίος di Costantino*, dans *Rendiconti della*

reale acad. dei Lincei, 1908, t. XVI. — ³ Nicéphore Calliste, *Historia ecclesiastica*, I, VII, c. XXIX; P. G., t. CXLV, col. 1273. — ⁴ Le mot ἄκρον signifie indistinctement l'extrémité du haut ou l'extrémité du bas; ici, le contexte semble désigner cette dernière. — ⁵ Tillemont, *Hist. des empereurs*, 1697, t. IV, p. 126. — ⁶ J. Maurice, *Numism. constantinienne*, in-8°, Paris, 1908, t. I, pl. XII, 5; pl. XIII, 6; pl. XXXI, 19; t. II, pl. V, n. 1; pl. VI, n. 22, 25, 26; pl. X, n. 22; pl. XII, n. 12; pl. XVI, n. 7-9; pl. XVII, n. 23, 29. — ⁷ Juvénal, *Sat.*, IX, 145-146; Paulin de Pella, *Eucharisticón*, 199; *Vita S. Melaniae*, 21.

rum¹. A cela on peut ajouter qu'Eusèbe ne nous dit pas que le *labarum* fut improvisé en quelques heures; si l'événement se passa en Gaule, comme on a quelque sujet de le supposer, et Maxence se trouvant dans la

d'Eusèbe, n'oblige à admettre que l'apparition de la croix et la confection du *labarum* eurent lieu au moment de l'expédition de Constantin contre Maxence. Constantin s'y préparait, mais ne l'avait pas encore



6540. — Monnaies de Constantin, portant au verso le *labarum*.

D'après J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, Paris, 1908, *passim*.

campagne romaine, il est malaisé de soutenir qu'on était alors en face de l'ennemi; Tout au plus s'en trouvait-on à un bon mois de marche, et plus ou moins à proximité de villes offrant de grandes ressources, comme Autun, Chalon, Mâcon, Lyon, où il était possible en un jour ou deux de convoquer des orfèvres et d'acheter des pierres précieuses. Quant à se procurer les portraits de l'auguste et des jeunes césars, c'était chose élémentaire du moment qu'on avait quelques feuilles d'or. En outre, M. P. Franchi de Cavalieri fait remarquer que rien, dans le récit

entreprise. Il ne savait pas même alors à quelle divinité il aurait recours; ses réflexions le conduisirent vers le Dieu des chrétiens, mais cela ne se fit pas en un jour, ni même en une nuit. Quand l'apparition se produisit, Constantin était, au dire d'Eusèbe, à la tête de son armée, en marche dans une direction que n'indique pas l'historien, στελλομενῶ πρὸς πορείαν. S'il avait été en marche vers l'Italie, pour y combattre

¹ P. Allard, *La date du labarum constantinien*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1914, t. xcv, p. 93.

Maxence, Eusèbe l'eût dit peut-être, mais il n'a rien dit du tout; alors il est bien impossible d'en savoir plus que lui et de suppléer à ce qu'il n'a pas dit. On a conjecturé qu'au lieu de marcher vers l'Italie, l'empereur marchait dans la direction du Rhin pour y mettre des garnisons. Conjectures et fantaisie. Tout cela appartient à un ordre d'idées qui, depuis longtemps, aurait dû cesser d'avoir cours. On se figurait jadis les rois vêtus de pourpre, coiffés d'une couronne et brandissant un glaive pendant qu'un cheval au galop les emportait en pleine bataille. Pas plus jadis que depuis les choses ne se passaient ainsi, ailleurs que sur les tableaux et dans les livres. Lorsque Constantin se rendait des bords du Rhin aux bords du Tibre pour y combattre Maxence, il faut renoncer à l'apercevoir caracolant sans répit, et faisant des moulins derrière la clique et à distance réglementaire en avant du premier bataillon. L'empereur précédait la colonne, voilà tout ce que nous savons avec certitude, grâce à Eusèbe. S'agissait-il d'une marche après la guerre déclarée, ou d'une relève de garnison ou même d'un prosaïque « service en campagne » où Constantin se rendait en personne pour juger du degré d'instruction des cadres et de la troupe, avouons tout de suite que nous l'ignorons et qu'on l'ignorera toujours. Ce qui est possible, vraisemblable même, c'est qu'on était à une époque où les relations entre Maxence et Constantin étaient assez compromises, pour que ce dernier fut préoccupé par la pensée d'une guerre prochaine et de la puissance céleste qu'il aurait à se rendre favorable afin d'être vainqueur.

Sur ces entrefaites, Constantin pensa voir, sur le disque du soleil, une croix lumineuse avec l'inscription *τοῦτο νίκα*. Toute l'armée, nous dit Eusèbe, pensa, elle aussi voir cette croix lumineuse. Ceci, malheureusement, ne nous est connu que par ce que Constantin a raconté à Eusèbe, et nous verrons que l'affirmation peut être mise en question; cependant il est permis de s'étonner que de ce prodige dont une armée entière aurait été témoin, personne n'ait jamais parlé depuis, tellement que des historiens à l'affût d'histoires frêlées ne se soient pas emparés d'un fait dont la notoriété aurait dû être presque générale, ayant été surtout confirmée presque aussitôt par la confection d'une nouvelle enseigne militaire.

Quoi qu'il en soit de la vision individuelle ou de l'apparition à l'armée, il faut bien croire que celle-ci ne marchait pas trop précipitamment vers l'Italie (ce qui aura donné le loisir de se procurer orfèvres, portraits, pourpre et pierres précieuses) puisque Constantin jouit alors de loisirs suffisants pour les employer à étudier les Livres saints et à s'instruire de la religion chrétienne. Ajoutons en passant qu'on ne sait rien d'assuré touchant le lieu de l'événement, et l'itinéraire qu'on serait en droit de conjecturer s'il en était autrement. Il faut donc croire que, depuis très longtemps, Sozomène a bien vu lors qu'il a écrit que Constantin embrassa la religion chrétienne quand il était dans les Gaules, avant d'avoir déclaré la guerre à Maxence¹. S'il en est ainsi, on admettra que Constantin eut tout le temps de faire fabriquer le *labarum*.

Eusèbe a terminé son *Histoire ecclésiastique* vers 324; il y a raconté l'expédition contre Maxence, mais il n'y souffle mot de la vision de Constantin et de la confection du *labarum*. Pour apprendre ces faits a-t-il donc fallu qu'Eusèbe les entendit narrer par Constantin, alors qu'ils eussent été de notoriété universelle si une armée entière en avait été témoin? Au moment où l'historien rédigeait sa *Vita Constantini*, il avait été admis aux confidences impériales; mais jus-

qu'à ce moment, bien tardif, on est en droit de se demander si le *labarum* existait avant 325 et, surtout, s'il existait à l'époque de la campagne contre Maxence.

La valeur probante de la preuve par le silence est toujours suspecte. Dans le cas qui nous occupe, si Eusèbe est d'abord resté muet sur les circonstances merveilleuses qui accompagnèrent ou précédèrent l'expédition, c'est probablement parce que, écrivant en Orient, il était encore peu renseigné sur elles; il n'en a parlé que plus tard, après en avoir entendu le récit de la bouche de Constantin. On remarquera qu'Eusèbe dans toute son *Histoire ecclésiastique*, est très sobre de merveilleux; il ne cite guère, en ce genre, que ce qu'il a pu connaître personnellement ou ce qu'il tient d'une source directe. Mais, à défaut de détails, l'*Histoire ecclésiastique*, dans le récit des faits qui suivent immédiatement la défaite de Maxence, contient une allusion très probable au *labarum*.

Deux monuments furent élevés à Rome, en l'honneur de Constantin, après la victoire du pont Milvius. L'un est l'arc de triomphe, toujours debout, dont l'inscription célèbre cette victoire comme l'effet d'une inspiration divine : *instinctu divinitatis* (voir *Dictionn. t. m*, col. 2674-2676, fig. 3250; t. v, col. 2057-2060, fig. 4603); l'autre est une statue érigée sur une place publique, et malheureusement disparue². Eusèbe décrit cette statue³, qui représentait Constantin tenant dans sa main droite « le trophée de la passion du Sauveur », τοῦ σωτηρίου τρόπαιον πάθους, « le signe du Sauveur », τὸ σωτήριον σημεῖον. Le piédestal portait une inscription dont le texte latin n'a pas été conservé et qui a été traduit ainsi par Eusèbe : « Par ce signe salutaire, tout le monde a été sauvé », τοῦτο τῷ σωτηρίῳ ὅδει σημεῖον, emblème du vrai courage, j'ai délivré notre ville du joug du tyran. Au Sénat et au peuple romain, rendus à la liberté, j'ai restitué leur première gloire et la splendeur due à leur noblesse. » Cette croix tenue par l'empereur ne pouvait être autre chose que le *labarum*. On s'est écrié : « C'est bien douteux ! S'imaginer-t-on un empereur représenté avec un *verillum* à la main ? » Il n'est pas question d'imaginer, mais de savoir; or Eusèbe nous dit clairement ailleurs, en revenant sur ce sujet⁴, en quoi consistait « le trophée du Sauveur » mis dans la main de la statue : « c'était, dit-il, une longue lance en forme de croix », ὡφελόν δόρυ σταυροῦ σχήματι, ce qui correspond à la description donnée par lui du *labarum*. Enfin on s'étonne du style étrange de l'inscription dédicatoire. Il est vrai qu'Eusèbe l'a traduite; y a-t-il mis du sien? On ne le saura avec certitude que si on retrouve le titre original.

Voici une autre objection. Lactance raconte, au chapitre XLIV du *De mortibus persecutorum*, que Constantin, après avoir franchi les Alpes et s'être rendu maître, en quelques mois, des principales villes du nord de l'Italie, éprouva un échec en approchant de Rome. Mais au moment d'attaquer les troupes de Maxence, qui avaient franchi le Tibre pour aller à sa rencontre, il fut réconforté par une vision. Le Christ lui apparut pendant son sommeil et lui commanda de faire dessiner sur les boucliers de ses soldats « le céleste signe de Dieu », *coeleste signum Dei*. Il obéit, et les boucliers reçurent, gravé ou plus probablement peint, ce qui pouvait se faire sans perte de temps, un emblème de la foi chrétienne.

Lactance passe sous silence la vision de Constantin dans les Gaules et ne connaît pas le *labarum*, mais on n'y perd rien, car la vision est remplacée par un songe, et le *labarum* par un signe céleste. Gaston Boissier voyait dans le récit de Lactance la première version,

¹ Sozomène, *Hist. eccles.*, I, V, c. 1. — ² Elle diffère de la statue équestre de Constantin, érigée en 324; *Corp. inscr.*

lat., t. VI, n. 1141. — ³ *Hist. eccles.*, I, IX, c. IX, x, édit. Schwartz, p. 832. — ⁴ *Vita Constantini*, I, II, c. XXXIX.

encore un peu hésitante, de l'intervention divine dans la guerre contre Maxence, version que Lactance, précepteur du prince Crispus, aurait recueillie des lèvres de l'empereur ou de quelqu'un de son entourage. Cette version embellie, surchargée, aurait pris dans la suite, vers la fin du règne, une forme plus théâtrale, celle qu'Eusèbe mit en circulation. Le fin bon sens de Boissier se plaisait à introduire ces explications d'une si parfaite vraisemblance qu'elles étaient généralement admises jusqu'au jour où on les déclarait inacceptables. Mais l'explication qu'on leur substituait l'était tout autant. L'institution du *labarum* appartient à la période préparatoire de l'expédition d'Italie, période que Lactance supprime pour cause de brièveté; il ne veut raconter que le dénouement, c'est-à-dire la marche foudroyante à travers l'Italie et la bataille du pont Milvius. Ceci l'entraînerait à ne rien dire de la vision et du *labarum*; alors Lactance s'avise de loger cet épisode d'intervention divine dans la veille qui précède la rencontre décisive. Ceci relève de la haute fantaisie et, sous prétexte d'expliquer la pensée de Lactance, nous explique seulement le sang-gène de son interprète.

D'autres soutiennent que le récit de Lactance fait double emploi avec celui de l'apparition de la croix dans le ciel et de la confection du *labarum*, et doit lui être préféré¹, parce que le *De mortibus persecutorum* est d'un grand nombre d'années antérieur à la *Vita Constantini*. D'où cette conséquence, que la manifestation primitive aurait consisté seulement dans l'inscription d'un monogramme sur les boucliers, et que le *labarum* appartenant à une époque plus récente, ne se rattacherait d'aucune manière aux événements de 312. C'est par courtoisie qu'Eusèbe aurait, après la mort de Constantin, essayé d'établir une liaison entre les événements et l'enseigne impériale du *labarum* : mais ce témoignage, « d'une sincérité suspecte » ne saurait prévaloir contre celui de Lactance, écrivant si peu de temps après l'épisode qu'il raconte, et si bien placé pour être renseigné.

La vérité est beaucoup plus simple : les deux faits, celui que rapporte Eusèbe et celui que raconte Lactance ne se ressemblent pas, et appartiennent à deux phases de la guerre, distantes l'une de l'autre : le premier à sa préparation, le second à son moment le plus critique et à sa période décisive. L'historien du Bas-Empire, Lebeau fait cette sage remarque « que Lactance, n'écrivant pas une histoire, ne détruit rien par son silence, et qu'il ne parle que de l'ordre que Constantin reçut en songe, la veille du combat contre Maxence, de faire graver sur les boucliers de son armée le monogramme du Christ, parce qu'ayant pour objet [de raconter les circonstances inséparables de] la mort des persécuteurs, il omet tout ce qui était arrivé depuis le commencement de la guerre jusqu'à la mort du tyran². » Mais ce qu'il omet ainsi ne lui était probablement pas inconnu. Un mot de son récit semble l'indiquer. Le Christ ordonne à Constantin de mettre sur les boucliers de ses soldats « le signe céleste », *coeleste signum*. Le mot *signum Dei*, *signum Christi* a été souvent employé pour désigner la croix. Mais l'épithète *coeleste* qu'y a jointe Lactance, semble bien avoir une signification particulière. Elle fait allusion à un signe paru « dans le ciel ». La pensée se reporte naturellement à l'apparition de la croix au-dessus du soleil, dont Constantin fut témoin avant d'entreprendre l'expédition. Eusèbe emploie pour en parler la même expression, *ὁραὴν κατ' οὐρανὸν σχημεῖον*. C'est ce signe reproduit d'abord par la forme du *labarum*, que le Christ ordonne maintenant à Constantin

de dessiner sur les boucliers de ses soldats. Entendue de cette sorte, l'expression employée par Lactance s'éclaire et prend tout son sens. La tradition d'apparitions célestes, arrivées avant le départ de la Gaule, se retrouve, défigurée, mais reconnaissable, jusque dans deux panégyriques païens, dont l'un est de 313³. Loin de s'écarter de cette tradition, Lactance la confirme par l'épithète qu'il joint au mot *signum*. Il y a deux épisodes bien distincts, et que l'on ne doit pas confondre : Lactance, racontant le second, fait, par les termes mêmes qu'il emploie, allusion au premier.

Aussi les anciens ont-ils vu dans le récit d'Eusèbe et dans celui de Lactance l'expression d'événements indépendants l'un de l'autre, réels tous deux, et l'un et l'autre antérieurs à la bataille du pont Milvius. Quand Prudence écrivait, à la fin du IV^e siècle, son poème *Contra Symmachum*, il montra le *labarum* (Eusèbe) et les boucliers marqués du signe du Christ (Lactance) entrant ensemble dans Rome à la suite de Constantin vainqueur de Maxence⁴ :

*Christus purpureum gemmanti textus in auro
Signabat labarum; clypeorum insigna Christus
Scripserat...*

L'emblème des boucliers était donc identique à l'emblème du *labarum*, reste à savoir quel il était.

Le texte de Lactance a été diversement compris. Après avoir raconté le songe de Constantin et l'ordre qu'il venait de recevoir du Christ lui-même, Lactance ajoute : *Fecit ut jussus est, et transversa X littera, summo capite circumflexo. Christum in scutis notat*. Nous avons ici un emblème formé du X renversé (*transversa X littera*), qui devient ainsi une croix et dont l'extrémité supérieure est recourbée ou bouclée en forme de P (*summo capite circumflexo*). Cette interprétation a été critiquée. *Transversa*, a-t-on dit, ne peut signifier renversé ou redressé, le verbe *transvertere* désignant l'action de traverser, comme une rue transversale coupe une grande rue. « Il faudrait, dès lors, supposer le X traversé par une barre verticale, un *iota*, comme nous le voyons sur une inscription romaine, datée de 268 ou 279. Reste à expliquer le *summo capite circumflexo*, qui s'entend d'une sorte de boucle formée au sommet du monogramme, en figure de P. Mais, à cela, on oppose que *circumflexo* ne signifie pas recourbé d'un côté. Il faudra donc supposer le X traversé par une barre verticale qui, à son extrémité supérieure, serait infléchie à droite et à gauche, quelque chose comme un *tau* ou comme une ancre. »

Mais s'il y a des exemples de *transversus* signifiant, traversé ou transversal — *via perpetua, multisque transversis divisa*⁵ — il y a aussi des exemples de *transversus* signifiant oblique, renversé, de travers — *non prorsus verum ex transverso cedit*⁶. Quant à *circumflexus*, ce mot paraît signifier toujours une ligne circulaire, recourbée, sinueuse, ce que ne présente pas le *tau*. L'ancre ne semble pas convenir davantage. Bien que le symbole de l'ancre se rencontre fréquemment dans les inscriptions chrétiennes, et puisse quelquefois aussi s'interpréter de la croix, il montre celle-ci sous une forme tellement déguisée et primitive, qu'il n'eût plus probablement correspondu au symbolisme du IV^e siècle, surtout dans un emblème destiné à être compris par les soldats. Le X redressé ou renversé en forme de croix, et formant boucle au sommet, de manière à donner et l'image de la croix et un monogramme composé des deux premières lettres du nom du Christ, paraît traduire bien plus exactement la phrase de Lactance : la figure ainsi formée est la croix monogrammatique, dont on trouve des exemples dans

¹ Pichon, *Lactance*, in-8°, Paris, 1901, p. 380. — ² Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. I^{er} p. 60. — ³ *Panegyrici latini*,

IV, 1; XII, 3. — ⁴ Prudence, *Contra Symmachum*, I, vs. 487-489. — ⁵ Cicéron, *Verr.*, II, IV, 53. — ⁶ Plaute, *Pseudolus*, IV, I, 45.

les inscriptions chrétiennes même antérieures au IV^e siècle.

Enfin, il y a l'argument tiré de la numismatique. Eusèbe dit que Constantin, après la confection du *labarum*, prit l'habitude de porter gravé sur son casque le monogramme du Christ¹ : « ἡ δὲ κατὰ τοῦ κράνους φέρειν εἶδωθε κἀν τοῖς μετὰ ταῦτα χρόνοις ὁ βασιλεὺς. Les monnaies de l'atelier impérial de Siscia, en Pannonie, montrent ce monogramme sur le casque de l'empereur très probablement à partir de l'année 317 et certainement après l'année 320². Il y a là une raison de croire que le *labarum* existait à cette date. Mais cette même date nous indique les événements qui ont pu décider à le créer. L'année 317 est celle de l'élévation du fils de Constantin (et de celui de Licinius) au rang de Césars, et l'année 321 celle de la célébration de leurs *quinquennalia*³. On est conduit ainsi à placer en 317 l'inauguration de l'étendard, qui aurait d'abord figuré dans les fêtes données en l'honneur des princes impériaux, et auquel ferait allusion le monogramme représenté dès lors par les monnaies sur le casque de l'empereur. Mais l'étendard lui-même, le *labarum*, n'apparaît sur celles-ci qu'à partir de 325, et le drapeau particulier de l'empereur d'Occident ne devient le drapeau de tout l'empire qu'après la défaite de Licinius, qui marqua le triomphe complet du christianisme. Adoption du *labarum* par Constantin vers 317, époque où les monnaies montrent le monogramme sur l'effigie casquée de l'empereur, reconnaissance du *labarum* par tout l'empire à partir de 325, époque où les monnaies l'arborent ouvertement. Ces conclusions d'un numismate qualifié s'appuient sur des considérations assez fragiles. Que le monogramme du Christ n'apparaisse pas sur les monnaies avant 317, que l'étendard orné de ce monogramme n'y soit pas représenté avant 325, cela ne prouve pas que dès 312 un étendard de ce modèle n'ait pas été fabriqué. Il serait téméraire de vouloir raconter et dater tous les événements de l'histoire romaine par les monnaies, qui ne les suivent pas de près, et n'en reflètent qu'une bien petite partie, et il y aurait sans doute quelque abus à se servir encore en cette matière de l'argument paradoxal *e silentio* — silence des monnaies, non silence des textes, puisque c'est précisément une affirmation d'un contemporain aussi considérable qu'Eusèbe qu'il s'agit d'infirmar. »

Nous avons laissé parler ici Paul Allard à qui le soin de traiter ce sujet était dévolu, mais qui a été devancé par la mort; nous devons ajouter, comme lui, qu'on doit de la reconnaissance à l'érudit qui a apporté à la défense de cette tradition de solides preuves, et une érudition assez riche et assez sûre pour projeter sur quelques détails demeurés obscurs une lumière décisive.

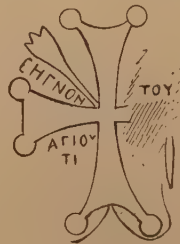
La numismatique permet de reconstituer en partie l'histoire de l'expansion du *labarum*. On voit que cet étendard fut d'abord celui de l'empereur, alternant avec les anciennes enseignes conservées des corps de troupes; celles-ci mirent une certaine lenteur — peut-être quelque prévention — à l'adopter. Après la mort de Constance un recul se produit. L'avènement de Julien et son entrée victorieuse à Constantinople

comme souverain incontesté, annoncent le rétablissement du paganisme et la suppression du *labarum* remplacé par des emblèmes païens⁴. Cela dure peu et, sous Jovien, le *labarum* reparait; mais si on s'en rapporte au témoignage des monnaies on voit que, même sous Théodose, l'étendard simple se rencontre aussi souvent que celui surmonté du monogramme. Honorius le tient à la main dans le diptyque d'Aoste (fig. 821); sous Valentinien III le *labarum* se montre partout.

Nous avons dit à propos du culte et de la querelle des images (voir ce mot), que les iconoclastes, malgré leur aversion pour les images épargnaient la croix qu'ils considéraient comme une sorte de fétiche. On a trouvé à Sinasos, en Cappadoce, une croix posée à la partie inférieure sur des branchages et offrant, entre les bras, une inscription que M. H. Grégoire rétablit ainsi :

CHFNON	TOY
ΑΓΙΟΥ	[κωνσταν]
ΤΙ	[ν]Ο[υ]

Si surprenante que semble cette formule, elle n'en est que plus digne d'attention. Le chroniqueur Théophane⁵, interprétant Eusèbe⁶, raconte que Constantin, après sa double vision, fit exécuter une croix d'or,



6541. — Croix de Sinasos.

D'après Bull. de corresp. hellénique, 1910, p. 104, fig. 2.

ὅς ἐστι μέχρι σήμερον, et ordonna de la porter en avant dans le combat. Ephrem⁷, qui suit Théophane, ajoute qu'il dessina la figure de la croix, telle qu'il l'avait vue. Enfin, le pseudo-Codin nous apprend que, sur le forum de Constantin, se dressait la croix, telle que le prince la vit dans le ciel, « argentée aux pommes rondes des pointes », ἀργυρέμπλαστος ἐν τοῖς ἀκρωτηριακοῖς στρογγύλοις μήλοις⁸. Au temps de Basile I^{er}, dans les homélies de Grégoire de Nazianze, on figura précisément la croix apparaissant à Constantin près du pont Milvius : c'est une croix d'or presque carrée, pattée, avec une « grosse perle » aux deux pointes de chaque branche⁹. Celle de Sinasos, qui est du même type (fig. 6541), mais de proportions plus allongées, reproduit, sinon la forme exacte¹⁰, du moins le caractère et le trait essentiel de la croix du forum, c'est-à-dire de la croix d'or que, dans la pensée des hommes du IX^e siècle, Constantin était censé avoir fait porter à la tête de ses troupes en guise d'étendard (voir aussi fig. 5849, la croix d'Inkermann).

dorée et les pommes argentées pour rappeler le ton des perles, ainsi que dans le Grégoire de Nazianze. Voir sur ces pommes, J. Strzygowski, *Das Elschmiadzin-Evangelium*, p. 120. — ⁹ H. Omont, *Fac-similé des peintures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, pl. LIX. — ¹⁰ Ces mêmes boules caractérisent la croix potencée des monnaies impériales, depuis Héraclius, Wroth, *Imperial byzantine coins in the British Museum*, pl. xxiii, 8 (avant 630), 9, 10, 11, 12, 15 (après 630). Une croix pattée, du type de Sinasos, avec les boules, fut frappée sous le même règne à Alexandrie, p. 228, pl. xxvii, n. 2, 4.

¹ De Vita Constantini, l. I, c. xxxi. — ² Maurice, *L'atelier de Siscia*, pl. xvi, n. 4; *Numismatique constantinienne*, t. I, p. cvii; t. II, p. 331, 510. — ³ Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 180. — ⁴ S. Grégoire de Nazianze, *Oratio IV in Julianum*, n. 66. — ⁵ Théophane, *Chronographia*, ann. 5802, édit. Bonn, t. I, p. 19; édit. de Boor, t. I, p. 14. — ⁶ Eusèbe, *Vita Constantini*, l. I, c. xxviii. — ⁷ Édit. Bonn, p. 22, vs. 315. — ⁸ Th. Preger, *Scriptores rerum Constantinopolitanarum*, p. 31 (παρσάσει, 16), p. 205 (πάτρια, II, 102); ailleurs, *χρυσέμπλαστος*, p. 160 (πάτρια, II, 18) et Codin, édit. Bonn, p. 29, lign. 9. Il est probable que la croix était

Or, les iconoclastes, suivant l'exemple d'Héraclius¹, attachaient un prix tout particulier à la vision de Constantin et à la célèbre formule *ἐν τούτῳ νικά*. Avant eux, Tibère II avait substitué, sur le revers des monnaies impériales, la croix à l'antique figure de la Victoire, mais sans changer la formule *Victoria Augusto*². Ce fut le plus hardi d'entre eux, Constantin V, qui inscrivit à la place *ICHCVC XPICTVC NIKΑ*³.



6542. — Restauration
D'après *Studi romani,
romana*, 1914,

du Labarum.
Rivista di archeologia
t. n, p. 221, fig.

Mieux encore, Théophile se fit représenter tenant le *labarum*, avec les mots *ΘΕΟΦΙΛΕ ΑΥΓΟΥΣΤΕ ΣΥ ΝΙΚΑC*⁴. C'est là peut-être ce qui suggéra aux peintres de Sinasos l'idée de figurer sous un autre aspect l'étendard de Constantin⁵.

Si, au terme de cette longue critique textuelle et en utilisant les monnaies constantiniennes, seules contemporaines du *labarum* le plus primitif, on essaie de reconstituer cet étendard, il semble qu'on puisse accepter avec une extrême vraisemblance, excluant à peu près toute chance d'erreur, le type établi par E. Maurice et légèrement amélioré par P. Franchi de Cavalieri. Le chrisme est inscrit dans une couronne, l'antenne horizontale supporte l'étendard constellé de gemmes, enfin la hampe a reçu un certain nombre de médaillons en or, dont le nombre aura varié. Il est

possible qu'en 312, il n'y en ait eu qu'un seul, celui de l'empereur. Plus tard on y a ajouté ceux de ses fils. (fig. 6542).

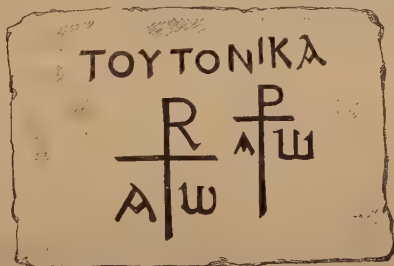
IV. LES MONUMENTS. — Il ne peut être question de les inventorier tous ici, mais seulement de rassembler un certain nombre d'entre les plus célèbres ou les plus instructifs.

1° *Monnaies*. — (Voir plus haut, col. 945.)

2° *Ivoire*. — Un diptyque conservé à la cathédrale d'Aoste montre l'empereur Honorius en 406. La face gauche du diptyque le représente soutenant de la main droite le *labarum* (voir t. I, fig. 821, col. 2490) sur le voile duquel on lit :

IN NOMINE
XPI VINCAS
S E M P E R

3° *Marbre ajouré*. — On a trouvé, dans le cimetière de Sainte-Agnès, un monogramme du Christ taillé et découpé à jour dans une plaque de marbre blanc (voir *Dictionn.*, t. I, col. 936, fig. 228). J.-B. de Rossi a fait observer que ce morceau, d'un remarquable travail, rappelait par sa technique les reliefs qui décoraient les parois de la basilique de Junius Bassus sur l'Esquilin. Ce genre de décoration jouit d'une grande vogue à Rome au IV^e siècle; le mausolée de Sainte-Constance (voir ce mot) était embelli de ces marbres ouvragés. La partie ajourée paraît avoir été remplie par des émaux ou des verres colorés, ainsi que permettent de le conjecturer les portions pleines entre la courbe du P, la haste droite du X et la partie fermée



6543. — Inscription triomphale.
D'après de Vogüé, *Syrie centrale*, pl. 151.

de l'A. Le disque monogrammatique a été trouvé en deux fragments; on peut lire ainsi l'acclamation fort rare qui orne la bande extérieure⁶ :

IN HOC SIGNO SIRICI

réminiscence et allusion certaine à la célèbre formule *in hoc signo vinces*, de sorte qu'on devait lire ici :

IN HOC SIGNO  SIRICI [*vinces*].

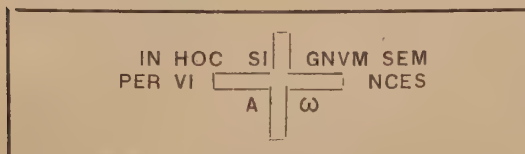
4° *Inscriptions*. — Sur une maison du Hauran (voir ce mot) à Deir-Sanbil, on trouve cette formule⁷ (fig. 6543).

formule accompagne bien le *labarum* sur une monnaie de Constance et le diptyque d'Honorius, mais aussi une simple croix sur des pierres tombales trouvées en Afrique (Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. IV, p. 503, 518, *Dictionn.*, t. I, fig. 109, 110). *Signum* (*ibid.*, p. 519 sq.), comme *σημεῖον* (Théodose Studite dans P. G., t. XCIX, col. 457) employé seul désigne la croix *Σίγνον τοῦ ἁγίου Κωνσταντίνου*, ne voudrait-il pas dire « le signe » c'est-à-dire la croix apparue à Constantin? G. Millet, *Les iconoclastes et la croix*, dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1910, t. XXXIV, p. 106-107. — M. Armellini, *Chronachetta mens. delle più impor. mod. scoperte nelle scienze natur. redatte dal prof. Tito Armellini*, juin 1875, p. 92; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 80 sq., pl. VI; M. Armellini, *Il cimitero di Santi-Agnese*, in-8°, Roma, 1880, p. 214, pl. X. ⁷ Ch. M. de Vogüé, *Syrie centrale, Architecture civile et religieuse*, in-fol., Paris, 1865-1877, pl. 151.

¹ Wroth, *op. cit.*, p. 234, pl. XXVII, 20; Sabatier, pl. XXVIII, 26 (Carthage, année 629). — ² Wroth, *op. cit.*, pl. XIX et LXXXVI.

— ³ Wroth, *op. cit.*, pl. XLIV, 4, 5, p. 380; Sabatier, pl. XI, n. 25. — ⁴ Wroth, *op. cit.*, p. 423, 424, pl. XLIX, 2, 3; Sabatier, pl. XLII, n. 14. La lettre à Théophile, publiée avec les œuvres de Damascène (P. G., t. XCV, col. 348) prétend que Constantin le Grand, sur ses monnaies, τό τε οὐρανὸν ἀνέξουσιν Χριστοῦ χάρακτῆρα ἐν αὐτῷ μετὰ τοῦ ἰδίου ἀντυπώσαντο. Or, Justinien II employa le premier ce type monétaire (Wroth, *op. cit.*, pl. XXXVIII sq.). Théophile, en imitant les monnaies de Constance, n'a-t-il pas voulu remettre les choses au point? — ⁵ La *Chronique pascal*, édit. Bonn, t. I, p. 520, dit que l'inscription *ἐν τούτῳ νικά* apparut en lettres latines. *Σίγνον* ne serait-il pas une allusion à la formule latine où entre le mot *signum*? Cette

A Sicca Veneria (Afrique proconsulaire), (voir col. 694) on a trouvé et on conserve encastré dans le mur d'une maison privée, une pierre mesurant 1 m. 06 en largeur et 0 m. 38 en hauteur, haut. des lettres, 0 m. 05¹.



5° Bas-reliefs. — Quelques sarcophages nous offrent la représentation du *labarum*.

a) Soissons, sarcophage du iv^e ou du v^e siècle,



6544. — Sarcophage de Manosque. D'après Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. I, n. 1.

jadis conservé dans l'église Notre-Dame de Soissons. Il passait avant la Révolution, pour contenir les reliques de saint Voué; il a disparu mais nous le connaissons par une ancienne estampe. La face antérieure offrait cinq scènes différentes : Baptême de Jésus, Hémorrhôïse, Résurrection du Christ, Le centurion abordant Jésus, Moïse frappant le rocher. Le panneau central est analogue à ceux que nous allons mentionner sur d'autres sarcophages, il représente le *labarum* sans voile, avec deux colombes perchées sur l'antenne et deux soldats accroupis au pied de l'enseigne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2515, n. 261 et Soissons).

b) Nîmes, sarcophage du iv^e ou du v^e siècle, conservé dans le vestibule du monastère des Augustins, retrouvé en 1871 et transporté à la chapelle de Saint-Baudile, dans un faubourg de Nîmes. Division en cinq compartiments, dans le compartiment central la résurrection du Christ symbolisée par le monogramme inscrit dans une couronne maintenu par le bec d'un aigle; plus bas, la croix et les deux soldats assoupis (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2560, n. 211 et Nîmes).

c) Manosque, sarcophage apporté de la campagne environnante et servant aujourd'hui d'autel. Au centre, nous voyons le *labarum* bien conservé. Le soleil et la lune de chaque côté du monogramme, les colombes sur les branches de la croix sont supprimées et les gardiens du saint sépulcre sont éveillés (fig. 6544). A droite et à gauche les douze apôtres acclament le symbole du Christ, des étoiles accompagnent chaque

apôtre. Les parties des faces latérales non engagées dans la maçonnerie représentaient à gauche Adam et Ève, à droite les trois jeunes Hébreux (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2407, n. 159)².

d) Saint-Maximin. Sarcophage attribué à saint Sidoine ou Chélidoine. Sur la face antérieure, cinq sujets séparés : le centurion, la guérison d'un aveugle, une couronne à lennismes flottants tenue par un aigle aux ailes éployées, et dans laquelle se détachait le monogramme constantinien; elle posait sur une grande croix gemmée, accostée de deux soldats, gardiens du saint sépulcre (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2514 n. 252-255, prédiction du reniement de saint Pierre, l'hémorrhôïse).

e) Arles. Fragment de la cuve d'une tombe. Un aigle dont on ne voit que la tête et les ailes éployées

tient dans son bec une couronne, au milieu de laquelle on reconnaît le monogramme constantinien. C'est le motif que nous avons déjà rencontré (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 5124, n. 32, fig. 4704).

f) Arles. Sarcophage autrefois conservé à Saint-Honorat. Au milieu, la croix dont une branche a disparu; sur l'autre on voit les pattes d'une colombe, comme à Manosque. Une couronne à lennismes flottants, dont une extrémité existe encore, surmonte la croix où on voit encore les points d'attache du monogramme. Au pied deux soldats, le plus mutilé semble endormi, l'autre regarde avec étonnement (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2459, n. 36, fig. 4705). Cf. G. Wilpert, *Appunti su alcuni sarcophagi cristiani*, dans *Rendiconti della Pontificia academia di archeologia*, t. II, p. 169-184.

g) Arles. Sarcophage vu et décrit par Peirese (cf. E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 66, n. 63).

h) Palerme. Crypte de la cathédrale. Même représentation (cf. Casano, *Sottterraneo della cattedrale di Palermo*, pl. D.).

i) Rome. Fragment de sarcophage encastré dans la muraille d'une chapelle latérale de l'église Sainte-Pudentienne, transféré en juin 1911 au musée du Latran. Ce fragment de la face antérieure du sarcophage mesure 0 m. 90 de longueur sur 0 m. 45 de hauteur; il est d'une exécution assez grossière; on a abusé du trépan ce qui peut faire penser à la fin de la première moitié du iv^e siècle. Ce sarcophage provient probablement du cimetière de Priscille (fig. 6545) qui

¹ Rossi, *De titulis carthaginiensibus*, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 516; V. Guérin, *Voyage*, t. II, p. 66, n. 246; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1767. — ² Peirese, *Bibl. nat.*, ms. lat., 8968, fol. 355; Colombi, *Virgo Romigera seu Manusensis*, in-4°, Lugduni 1638, p. 11 sq.; Henry, *Rech.*

sur la géographie et les antiquités du département des Basses-Alpes, 1818, p. 141, pl. II, n. 2; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, t. V, p. 76, pl. CCCLI, n. 1, 2, 3; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 142, pl. I, n. 1, 2, 3.

dépendait du *titulus* de Pudens. Le motif de l'arcade centrale est celui que nous avons rencontré dans les bas-reliefs qui viennent d'être décrits; ici les soldats sont endormis, mais ce détail était évidemment abandonné au goût ou à l'habileté du sculpteur. Ce qui est plus intéressant, c'est la constatation qu'ici les arcades ne contiennent pas des miracles, mais, comme à Manosque, des apôtres qui prennent part à une scène



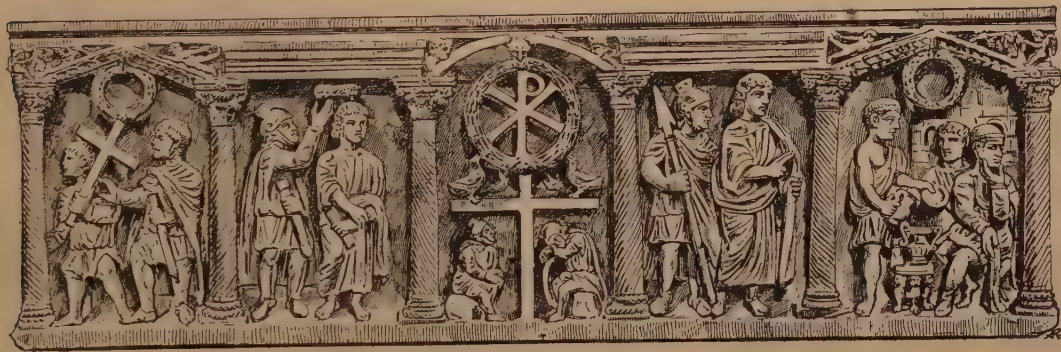
6545. — Sarcophage romain. D'après *Nuovo bullettino di arch. crist.*, 1913, p. 132.

unique. A Manosque, ils acclament le *labarum*; ici ils s'en approchent tenant en main une couronne, comme les vieillards de l'Apocalypse sur une mosaïque romaine. A gauche et à droite, les deux apôtres les plus rapprochés du *labarum* sont saint Pierre et saint Paul dont le type est facile à reconnaître; quant à ceux qui suivent on n'a aucune raison de leur imposer tel ou tel nom. — G. Schneider-Graziosi, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1912, p. 158-159; *Il labaro costantiniano e la risurrezione di Lazzaro sopra due marmi del cimitero di Priscilla*, dans même revue, 1913, p. 131-136; cf. R. Grousset, *Catalogue des sarcophages*, in-8°,

épisodes; à gauche : Dieu assis sur un siège d'honneur reçoit les présents de Caïn et d'Abel; ensuite, l'apôtre saint Pierre conduit au supplice par deux soldats; à droite, le supplice de saint Paul, debout, les mains liées derrière le dos et, près de lui, le bourreau tirant l'épée du fourreau; enfin à l'extrémité droite : Job, sa femme et un de ses amis. Ces groupes sont séparés les uns des autres par des arbres; des colombes perchent sur les rameaux. Dimensions 2 m. 07 × 0 m. 65 × 0 m. 70. Cf. R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. 350, n. 2; Ficker, *Museum des Lotrans*, n. 164; O. Marucchi, *Il museo Pio Lateranense*, in-fol., Roma, 1910, p. 20, pl. xxvii, n. 1.

m) Rome, musée du Latran, sarcophage autrefois à la villa Ludovisi, jusqu'en 1890. Nous retrouvons ici le type de Manosque, les douze apôtres, tournés vers le *labarum*, mais au lieu de faire le geste d'acclamation, ils tiennent en main un *volumen*. Aux deux extrémités de la face antérieure sont représentées les portes monumentales des deux cités mystiques. Jérusalem et Bethléem, comme on le voit sur quelques mosaïques absidales. Le groupe du centre a été entièrement détruit; on voit cependant encore les deux soldats. Dimensions : 2 m. 22 × 0 m. 58 × 0 m. 72. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. 350, n. 3; Grousset, *Catalogue*, n. 93; Marucchi, *Il museo Pio Lateranense*, p. 21, pl. xxviii, n. 5.

n) Rome. Musée du Latran, sarcophage dont la face antérieure représente un portique de six colonnes avec tympans et architraves, la scène centrale se passe sous une arcature. Cette scène est celle du *labarum* que nous avons déjà décrit : groupe symbolique de la résurrection avec monogramme, croix et soldats endormis (fig. 6546). Dans les autres entrecolonnements, quatre scènes relatives à la passion du Christ. C'est, en allant de droite à gauche, Pilate siégeant sur son tribunal et détournant la tête comme par protestation, au moment où un serviteur tenant un plateau et une aiguière lui présente à laver les mains. Sous l'entre-



6546. — Sarcophage du Musée du Latran. D'après Marucchi, *Il museo Pio Lateranense*, 1910, pl. xxvii, n. 1.

Paris, 1885, p. 147; O. Marrucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1911, p. 238.

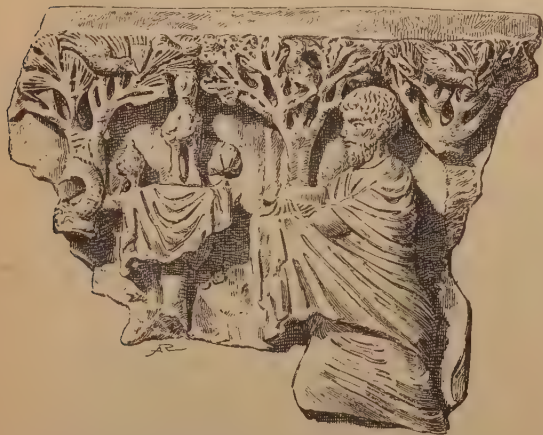
k) « Una simile figurazione fu rinvenuta in un sarcofago del cimitero di Commodilla negli scavi del 1904-1905. » Je ne connais ce monument que par cette note du *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1913, p. 132, note 2.

l) Rome. Musée du Latran. Sarcophage (fig. 3129) provenant de la *confessio* de la basilique de Saint-Paul. Au centre de la composition on voit le *labarum* tel que nous l'avons décrit : un monogramme constantinien dans une couronne de laurier, surmontant la croix dont l'antenne supporte deux colombes. Au-dessous deux soldats assis, un des deux s'est assoupi. Ce sujet principal est entouré à droite et à gauche par deux

colonnements qui fait suite, le Christ imberbe, debout, gardé par un soldat armé d'une lance. De l'autre côté du *labarum*. Un soldat pose légèrement sur la tête du Sauveur une couronne triomphale substituée à la couronne d'épines. Enfin, une dernière scène nous montre Simon le Cyrénéen portant la croix de Jésus. Ce sarcophage offre un intérêt particulier, principalement à cause de ces deux dernières scènes de la passion; il nous montre la transition entre l'art chrétien qui se contentait de symboles et l'art qui aborde les scènes historiques. Il semble qu'on doive l'attribuer au milieu du iv^e siècle (voir *Dictionn.*, t. v., au mot ÉPINES, couronnement d'). Ce monument provient du cimetière de Domitille; il a été retrouvé lors des fouilles

exécutées à Tor Marancia par les ordres de la duchesse de Chablais. On remarquera au-dessus de la scène centrale les bustes du soleil et de la lune. Dimensions : 2 m. × 0 m. 70 × 0 m. 65; Cf. Garrucci, *Storia*, pl. 380, n. 1; Ficker, *op. cit.*, n. 171; Marucchi, *op. cit.*, pl. xxviii, 6, p. 21.

o) Rome. Musée du Latran. Fragment de sarcophage (fig. 6547). Il reste une figure de saint debout dans le paradis recevant la couronne éternelle sur le pan de son manteau. Devant lui une enseigne mili-



6547. — Sarcophage au Latran. D'après Marucchi, *Il musco Pio Lateranense*, pl. xxvii, n. 6.

taire sur laquelle se voit une colombe, c'est une sorte de *labarum*. A gauche, une main tient une couronne, dans la même attitude que le saint qui s'est conservé. Entré au musée en 1897. Cf. O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1898, p. 24 sq.; Le même, *Il museo Pio Lateranense*, p. 21, pl. xxvii, n. 4.

p) Rome. Musée du Latran. Fragment de sarcophage à strigile (fig. 6548). Dans le cartel central le monogramme avec A et Ω et deux soldats. C'est la transformation du *labarum*. Dimensions : 0 m. 46 × 0 m. 55. Cf. Garrucci, *Storia*, pl. 401, n. 1; Ficker, *op. cit.*, n. 170; Marucchi, *op. cit.*, p. 21, pl. xxviii, n. 3.

q) L'interprétation donnée par G. Wilpert, *Due frammenti di scultura rappresentanti l'apparizione della croce a Costantino*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1921, t. xxvii, p. 94-100, pl. xv, ne nous semble pas sortir de la conjecture.

BIBLIOGRAPHIE. — P. Allard, *La date du labarum constantinien*, dans *Revue des questions historiques*, 1914, t. xcvi, p. 89-101; Julien l'Apostat, t. ii, p. 320. — F. G. Allaria, *Dell'apparizione della Croce all'imperatore Costantino* (an. dell'e. c. 312), in-8°, Alba, 1887. — Anonyme, *Il labaro di Costantino ricostruito per il S.M.O. costantiniano di S. Giorgio*. Relazione della Commissione a S. A. R. il conte di Caserta, Roma, 1914. — P. de Bacci Venturi, *Della grande persecuzione alla vittoria del cristianesimo*, 1913. — N. Baring, *Dissertatio epistolica de crucis signo a Constantino Magno conspecto*, in-8°, Hannoveræ, 1645. — P. Batiffol, *Les étapes de la conversion de Constantin*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1913 t. iii, p. 178-188, 240-264; *La conversion de Constantin et la tendance au monothéisme dans la religion romaine*, dans même revue, 1913, t. iii, p. 132-141; dans même revue, 1913, t. iii, p. 301-305; cf. *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1913, p. 213. — R. P. Ægidii Bucheril..., *Belgium Romanum ecclesias-*

ticum et civile in quo... Constantini ad Christi Fidem in Belgica conversio, Leodii, 1555; *Bullettino del Consiglio Superiore per i festeggiamenti del XVI centenario della pace della Chiesa*, 1913, n. 4, p. 3. — J. Bosio, *De triumphante cruce*, in-fol., Antwerpiae, 1617, p. 627. — G. Boissier, *La conversion de Constantin*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1886, t. lxxi, p. 51-72; réimprimé dans *La fin du paganisme*, 1894, t. i. — J. F. Borchmann, *Dissertatio historico-critica de labaro Constantini Magni*, in-4°, Hafinæ, 1700. — V. Carnet, *Le Labarum*, dans *Annales de l'Académie de Mécon*, 1895, II^e série, t. xii, p. 177-241 (nul). — C. Cavedoni, *Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino Magno e de'suoi figliuoli insignite di tipi e di simboli cristiani*, dans *Opuscoli di religione, letteratura e morale*, 1858, I^{re} série, t. iii, p. 57-61; *Nuove ricerche critiche intorno alle medaglie Costantiniane insignite dell'effigie della croce*, dans même recueil, 1858-1859, t. iv, p. 53-63; *Appendice alle ricerche critiche e d'altri segni cristiani*, dans même recueil, t. v, p. 86-105. — P. F. Chifflet, *Dissert... II. De loco, tempore et cæteris adjunctis conversionis magni Constantini ad fidem christianam*, in-8°, Parisiis, 1676. — A. Crivellucci, *L'origine della legenda del monogramma e del labaro*, dans *Studi storici*, Pisa, 1893, t. ii. — J.-P. Desroches, *Le Labarum. Étude critique et archéologique démontrant que les prodiges de 312 sont absolument historiques... d'après les auteurs anciens et modernes*, in-8°, Paris, 1894. — Domaszewski, *Die Fahnen in römischen Heere*, in-8°, Wien, 1885. — J.-B. Du Voisin, *Dissertation critique sur la vision de Constantin*, in-12, Paris, 1774; cf. *Journal des sçavans*,



6548. — Sarcophage au Latran. D'après Marucchi, *Il museo Pio Lateranense*, pl. xxviii, n. 3.

1774, p. 452-469. — J.-A. Fabricius, *Dissertatio de cruce Constantini Magni, qua probatur eam fuisse phænomenon in halone solari, quo Deus usus sit ad Constantini Magni animum promovendum*, in-4°, Hamburgi, 1706. — Feuardent, *Médailles de Constantin et de ses fils portant des signes de christianisme*, dans *Revue numismatique*, 1856, II^e série, t. i, p. 247-255, pl. — P. Franchi de Cavalieri, *Di un frammento*

di una Vita di Costantino, nel codice greco 22 della biblioteca Angelica, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, 1897, t. xviii, p. 89-131; *Il Labaro descritto da Eusebio*, dans *Studi romani. Rivista di archeologia e storia*, 1913, t. i, p. 161-186; Ancora del labaro descritto da Eusebio, dans même revue, 1914, t. ii, p. 216-223. — R. Garrucci, *Esame critico e cronologico della numismatica Costantiniana portante segni di cristianesimo*, in-8°, Roma, 1858; *Des signes de christianisme qui se trouvent dans les monnaies de Constantin et de ses fils, avant et après la mort de Licinius*, dans *Revue numismatique*, 1866, II^e série, t. xi, p. 78-110. — Cl. Xav. Girault, *Dissertation historique et critique sur le lieu où la croix miraculeuse apparut à Constantin et à son armée*, dans *Magasin encyclopédique*, in-8°, Paris, 1810. — Gretser, *De sancta Cruce*, in-4°, Ingolstadt, 1616, col. 458. — J. Guidi, *Un βίος di Costantino*, dans *Rendiconti della reale accademia dei Lincei*, Roma, 1908, t. xvi. — Grossi Gondi, *L'arco di Costantino*, in-8°, Roma, 1913; *La battaglia di Costantino Magne a Saxa rubra*, dans *Civiltà cattolica*, 1912, t. iv, p. 385-403. — M. Jacuzio, *Syntagma quo adparentis M. Constantino crucis historia complexa est*, in-4°, Romæ, 1755. — P. Lazeri, *De Christi monogrammate Constantiniano disquisitio*, in-4°, Romæ, 1776. — Th. Lorin, *Essai sur le Labarum et plus spécialement sur l'étymologie de ce mot*, dans *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1856, 1857, t. xxv, p. 277-292. — F. W. Madden, *Christian emblems on the coins of Constantine I the Great, his family and his successors*, in-8°, London, 1877-1878. — Th. M. Mamachi, *De cruce Constantino visa et de evangelica chronotaxi*, in-4°, Florentiæ, 1738. — E. Maurice, *La visione di Costantino*, dans *Fides et Labor. Rivista del collegio di Santa Maria*, Roma, 1913. — J. Maurice, *Monogrammes chrétiens sur des monnaies de Constantin*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1903, p. 310-317; *Le Labarum*, dans même recueil, 1904, p. 212-220; *Numismatique constantinienne*, in-8°, Paris, 1908-1911, t. i, p. cvii sq.; t. ii, p. 331 sq.; *Des discours des Panegyrici latini et l'évolution religieuse sous le règne de Constantin*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1909, p. 165-179. *Constantin le Grand. L'origine de la civilisation chrétienne*, in-8°, Paris, 1924. — G. Millet, *Les iconoclastes et la croix*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1910, t. xxxiv, p. 106-108. — D. G. Moller, *Disputatio de Labaro Constantiniano*, in-4°, Altorf, 1696. — A. Monaci, *La Palestina ed il labaro e la sculture dell'arco di Costantino*, dans *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1907, p. 55-61; *La visione e il Labaro di Costantino*, in-8°, Roma, 1913. — Pelet, *Les enseignes militaires chez les Romains*, dans *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1854-1855, t. xxi, p. 19-52. — H. Philipps, *Worship of the sun : the story told by a coin of Constantine the Great*, in-4°, Philadelphia, 1880. — Ed. Rapp, *Das Labarum und der Sonnencultus*, dans *Jahrbuch. Ver. Alterth. Rheinl.*, 1866, t. xxxix-xl, p. 116-145, pl. — A. J. Reinach, *Signa militaria*, dans *Saglio-Pottier, Dictionn. des antiquités grecq. et rom.*, 1910, t. iv, p. 1321. — Ch. Renel, *Cultes militaires de Rome. Les enseignes*, dans *Annales de l'Université de Lyon*, nouv. série, t. ii, 1903. — II. Rinieri, *L'imperatore Costantino*, in-8°, Torino, 1912; *Le Labarum*, dans *I Padri della Chiesa*, 1912. — G.-B. De Rossi, *Sull'arco di Costantino*, dans son *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, t. i, p. 49-53, 57-60, 86-87; 1864, t. ii, p. 38-39; Le même et G. Gatti, dans *Bullettino comm. di archeol. municipale Romana*, 1890, t. xviii, p. 291-293. — Saint-Victor (Léon de), *Apparition de la croix à l'empereur Constantin*, dans *Analecta juris pontifici*, 1873, t. xii, p. 389-401, Σαμαρτασιδης (Χριστ.). Περὶ τοῦ ἐπιφανέντος Κωνσταντίνῳ τῷ Μεγάλῳ σημείου καὶ τοῦ νοῦ καὶ τοῦ ἐτύμου τῆς λέξεως « λάβαρον »,

dans 'Ο ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληγν. φιλολ. σύλλογος (1891) ιδ', 35-47. — G. Schneider-Graziosi, *Il Labaro costantiniano e la risurrezione di Lazzaro sopra due marini del cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1913, p. 131-141; 1914, p. 52. — B. Schremer, *Labarum und Steinaxt*, in-8°, Tübingen, 1911. — H. Schroers, *Konstantius des Grossen Keuzerscheinung*, in-8°, Bonn, 1913. — B.-G. Struve, *Dissertatio de Constantino Magno ex rationibus politicis christiano*, in-4°, Jenæ, 1713. — L. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, 1697, t. iv, p. 76-311, 613-664. — G. Toderini, *La Costantiniana apparizione della croce difesa contro G. A. Fabricio*, in-4°, Venezia, 1773, réimprimée. dans F.-A. Zaccaria, *Raccolta di dissertazione di storia ecclesiastica*, 2^e édit., Roma, 1841, t. iii, p. 142-159. — Edm. Venables, dans *The Athenæum*, 1881, t. i, p. 63; cf. J.-E. Price, p. 102-103; F. E. Warren, p. 102. — J.-J. Weidener, *Dissertatio de Constantino Magno, signo crucis Christi in nubibus viso, ad Christianismum inaugurato*, in-4°, Rostochii, 1703. — J. Wilpert, *Vision und Labarum Konstantius der Grosse*, dans *Fünf Vorträge von der Generalversammlung zu Aschaffenburg*, Köln, 1913. *Il trionfo della croce nei mosaici lateranensi*, dans le numéro unique publié par le chapitre de Saint-Jean-de-Latran à l'occasion du XVI^e anniversaire de la dédicace de la basilique, 1924, p. 26-31. — J. C. Wolf, *Disputatio de visione crucis Constantino Magno in cælo oblatae*, in-4°, Witteburgi, 1706.

H. LECLERCQ.

LABBE (Philippe). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Cet érudit était fils de Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial de Bourges; né dans cette ville le 10 juillet 1607, le P. Labbe mourut à Paris le 25 mars 1667. Il fit ses études au collège des jésuites dans sa ville natale, et entra au noviciat le 28 septembre 1623. Il enseigna tour à tour la rhétorique, la philosophie et la théologie, ce qui l'amena à Paris, vers 1643 ou 1644. On lit, dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, par Delandine, que le P. Labbe fut bibliothécaire du collège de la Compagnie dans cette ville et qu'il y mourut; comme ce dernier point est certainement erroné, on peut douter de l'autre. A Paris, le P. Labbe professa deux ans la théologie, puis obtint la permission de s'adonner tout entier à des travaux d'érudition. On verra par sa bibliographie l'étendue de ses recherches et la ténacité de son application; sur ce point l'accord est fait, mais non sur son caractère. Les uns lui accordent une douceur aimable, les autres une âpreté repoussante; on a cru expliquer cela par le fait de son affiliation à une société dont, au dire de ses partisans, tous les membres sont pleins de bonne grâce et, au dire de ses adversaires, pleins de rudesse et de fourberie; il y a place, il faut le reconnaître, pour une autre explication. Ce qui est certain, c'est que le P. Labbe aimait la dispute, la provoquait à l'occasion et la prolongeait volontiers. Il s'exprimait, à l'égard des protestants et des jansénistes, sans ombre de mansuétude, ce qui était la manière du temps.

Son œuvre est vaste, certaines parties ont rendu de grands services; il serait injuste de l'oublier. Il a eu une large part dans la décision prise de publier la précieuse collection connue sous le nom de « Byzantine » dont il a dressé le plan. Sa *Nova bibliotheca manuscriptorum* ouvrait une perspective et traçait une voie dans laquelle Montfaucon allait bientôt s'engager; l'idée d'un catalogue était une idée féconde et utile. Le *Thesaurus epitaphiorum* est encore utilisable pour retrouver et identifier quelques textes. C'est principalement les *Concilia* qui ont fondé et con-

servé le souvenir du P. Labbe, bien qu'il n'en ait publié que les huit premiers volumes.

II. BIBLIOGRAPHIE. — La bibliographie du P. Labbe a été établie par le P. C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. iv, col. 1295-1328; L. Delisle, dans *Journal des savants*, février 1895, écrit : « J'ai pris au hasard un article assez important, celui du P. Philippe Labbe. Je l'ai examiné à la loupe, en vérifiant sur les exemplaires de la bibliothèque nationale la plupart des indications contenues dans les trente-quatre colonnes de cet article. » Il y a ajouté quelques détails « de minime importance ».

H. LECLERCQ.

LABORARE. — Après avoir rapporté une inscription que nous transcrivons nous-mêmes dans un instant, Gaetano Marini ajoute en guise de commentaire : *Taccio per ora le molte cose, che diro una volta intorno al significato della voce laborare presso i cristiani*. Ces érudits du vieux temps avaient ainsi une façon de faire venir l'eau à la bouche, et de promettre sans cesse ce qu'une vie trop courte ou des flâneries trop longues les empêcheraient souvent de donner. Les *Inscriptions christianæ urbis Romæ* de J.-B. De Rossi contiennent ainsi presque à chaque page le renvoi à des dissertations demeurées toujours à l'état de projets. Ce sera peut-être un des aspects utiles du *Dictionnaire d'archéologie*, d'avoir essayé de remplir les promesses imprudentes faites par autrui.

L'Église chrétienne réhabilita le travail. Pour la foule des néophytes, il n'y avait guère qu'une ressource temporelle, le travail des mains. Les communautés chrétiennes, nonobstant quelques exceptions, ne pouvaient être que des sociétés de travailleurs. Les fidèles devaient leur existence matérielle au travail; saint Paul leur en avait donné l'exemple et le conseil. Chaque matin, après la réunion où l'on avait chanté des hymnes au Christ comme à Dieu, les assistants se dispersaient pour se rendre qui dans une boutique, qui dans un chantier, qui dans une cuisine, une écurie, etc. Ils se séparaient avec un courage nouveau, et une estime profonde pour l'œuvre qu'ils allaient accomplir à la sueur de leur front pendant cette journée, parce que ce travail absorbant et parfois humiliant et pénible, c'était déjà une sorte d'affranchissement qui les mettait au-dessus des séductions et des perversités du paganisme. Pour eux vraiment, en ce sens, le travail était la liberté, sinon complète, du moins commencée; c'était la dignité, la sécurité et la moralité. Si la paresse ou la tentation détournait le chrétien du travail, toutes les tentations aussitôt le menaçaient. S'adressant aux Thessaloniens (II, III, 8, 12) saint Paul disait : « Nous apprenons qu'il en est parmi vous qui vont et viennent, sans règle, ne travaillant pas, mais s'agitant. Ceux-là, nous leur mandons et nous les exhortons, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils travaillent en silence et mangent en paix un pain qui soit à eux. »

Dans la constitution morale de l'humanité telle que l'envisageait Jésus et telle que l'appliquait persévéramment l'Église, il était un point vraiment vital, c'était de faire honorer le travail manuel que le paganisme poursuivait de son mépris. Les chrétiens eux-mêmes avaient peine à dépouiller le sentiment ancien, et nous voyons encore au IX^e siècle, un évêque d'Orléans, Jonas, dire que, sans croire offenser Dieu,

beaucoup de laïques et de clercs s'adonnent à l'oisiveté : *Qua peste multi clericorum et laicorum laborant et se delinquere minime intelligunt*¹. Bien des siècles auparavant, les Pères s'étaient pourtant élevés contre ce vice, que certains prétendaient justifier en citant ces paroles du Seigneur : « Les oiseaux du ciel ne sèment point, les lis des champs ne travaillent pas². » Saint Ambroise rappelle que nous sommes tous les ouvriers loués pour le travail par le père de famille : *Et tu mercenarius Christi es et te conduxit ad vineam suam, et tibi merces reposita est caelestis*³; aussi l'évêque Jonas, qui reproduit si fréquemment les pensées des Pères de l'Église, écrit à son tour : « Ce sont les oisifs que le Maître reprend dans ces mots de l'Évangile : « Pourquoi rester tout le jour sans rien faire? allez travailler à ma vigne⁴. »

Le titre de *collaborateurs* qui est devenu si distingué ne se lit sous sa forme primitive : *conlaboronius* et *συνκοπιῶν*, que sur des épitaphes chrétiennes ou juives ou qui pourraient l'être⁵.

Une inscription nous montre un fossoyeur qui revendique l'honneur d'avoir travaillé dans toute l'étendue du cimetière où il est inhumé :



DEBESTVS MONTANARIVS
QVI LABORAVIT PER OMNIVM
CLIMITERIVM MERITVS FECIT

Cette inscription du IV^e ou du début du V^e siècle, avait été vue par Marini au cimetière Ostrien⁶; elle est le meilleur commentaire de cette autre inscription gravée sur un sarcophage conservé dans la cour de la maison, n. 5, via Araceli, à Rome; la cuve sert de réservoir et l'humidité a fini par détruire le texte, mais il avait été transcrit dans les manuscrits du XV^e siècle⁷:

ΛΟΓΓΙΝΩ
ΚΟΤΙΑCΑΝ
ΤΙ ΙC ΤΑΥΤΑ
ΤΑ ΧΩΡΙΑ ΕΠΕ
5 ΓΡΑΨΕΝ ΧΡΥCΗC
Η CΥΝΒΙΟC ΑΥ
ΤΟΥ

Λογγίνω κοτίασαντι ἰς ταῦτα τὰ χωρία ἐπέγραψεν Χρύσης ἡ σύνβιος αὐτοῦ.

« A Longin, qui a travaillé parmi ces lieux. Chrysès (sa) femme a écrit (cette épitaphe). »

Kaibel pense avoir lu à la première ligne Θ.Κ. qui n'a pas plus de signification religieuse que le DMS. Quant au mot *χωρία* on le trouve employé dans l'édit de 313 pour désigner *οἰκίαι καὶ χωρία*, les lieux à restituer aux fidèles. Cette inscription semble appartenir au III^e siècle.

Au cimetière de Cyriaque une inscription porte cette épitaphe⁸ :

FLORENTINVS ♀ FELICI QVESQVENTI FRATRI DVLCISSIMO
AD ♀ KARISSIMO ♀ QVI VIXIT ADQVE LABORABIT ♀ CVM EO
AN ♀ XXI ♀ M ♀ XI ♀ D ♀ XV
B · M · F · ♀ IN P ♀

Lupi a cité, lui aussi, une inscription chrétienne : sur laquelle on lit⁹ : CARISSIME·CONIVG·QVE·MECVM·BENE·LABORAV·; enfin Fabretti donne un éloge

¹ De Institut. laicali, l. III, n. 6, dans D'Achery, *Spicil.*, in-fol., t. I, p. 310. — ² S. Augustin, *De opere monachorum*, n. 27. — ³ S. Ambroise, *De Tobia*, c. XXIV, n. 92. — ⁴ De institut. laic., l. III, n. 6. — ⁵ CVM·LABORONVS sur une pierre chrétienne citée par De Rossi, *De christ. monum.* 1760v *exhibentibus*, p. 30, et sur une épitaphe juive CONLABORONIVS, citée par Garrucci, *Dissertationi*, II,

p. 160; cf. Lumbroso, dans *Bull. dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1876, p. 67. — ⁶ Ms. Vatic. 9087, fol. 3526; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 534. — ⁷ De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 534; Kaibel, *Inscr. græc. Sicil.*, n. 8111. — ⁸ *Iscrizioni antiche delle ville e de' palazi Albani raccolte e pubblicate con note dell' abate Gaetano Marini*, in-4°, Roma, 1785, p. 110. — ⁹ Lupi, *Epitaph. Severae martyris*, p. 135.

funèbre dans lequel un mari dit en parlant de sa femme : ΜΟΙ ΠΟΛΛΑ ΕΚΟΠΟΙΑΣΕΜ, c'est-à-dire : *pro me multa laboravit*¹.

H. LECLERCQ.

LA BORDERIE (Arthur de). — Louis-Arthur Lemoyne de La Borderie naquit le 5 octobre 1827 à Vitré, sur la place du Marchix. Il fit ses études à Rennes, au collège royal, où il fut élève de Julien-Marie Le Huërou. « C'est, disait-il une vingtaine d'années plus tard, sa parole lucide et savante, pittoresque et animée, qui m'a d'abord inspiré le goût de l'histoire en m'en faisant pénétrer le sens intime et les profonds enseignements². » Élève très peu assidu de la Faculté de droit de Rennes (1844), puis de la Faculté de droit de Paris (1847), ce qui lui permit d'assister à la Révolution de février, il revint soutenir sa thèse à Rennes, mais le succès qu'il obtint ne lui donna pas le goût des études juridiques. Bien résolu à se tourner vers l'histoire, il se présenta à l'École des Chartes et y fut reçu le premier comme il en devait sortir le premier³. Après avoir eu pour maître Le Huërou, il eut cette nouvelle chance d'être auditeur de Benjamin Guérard dont « la méthode sûre et puissante⁴ » le marqua pour toujours.

A. de La Borderie soutint sa thèse intitulée : *De l'organisation civile de la paroisse rurale en Bretagne au IX^e siècle, d'après le cartulaire de Redon*; ensuite il fut envoyé mettre en ordre et classer les archives de la Loire-Inférieure, et consacra six années à l'étude des papiers de la Cour des Comptes et du Trésor des chartes des ducs de Bretagne. En 1858, son mariage le ramena à Vitré. Libre de tout emploi officiel, possesseur d'une fortune considérable et qui devait s'accroître encore, A. de La Borderie partagea désormais sa vie entre Vitré et Rennes. Ses livres, les documents rares copiés de sa main, les travaux historiques qui l'occupaient de plus en plus ne l'absorbaient pas cependant tout entier. Déjà, pendant les années passées à Nantes il s'était engagé à fond dans une polémique retentissante, à propos d'articles sur *François I^{er} et le sanitat de Nantes*⁵; maintenant il passait de la polémique à la politique. A. de La Borderie était hostile au second Empire à l'égard duquel « il avait toujours éprouvé, disait-il, une répulsion instinctive⁶ »; il crut devoir le gêner du mieux qu'il pût. Conseiller d'arrondissement en 1861, conseiller général en 1864, il se trouva mêlé, dès lors, pendant une dizaine d'années, à toutes les revendications de l'opinion libérale. En 1871, il fut élu par le département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale. Tout cela nous semble aujourd'hui un peu fané, un peu et même fort oublié, c'est le destin des luttes politiques. Après quelques rapports parlementaires, notamment celui sur *Le Camp de Conlie et l'armée de Bretagne* (1874) et celui sur la *Suspension du tribunal de La Rochelle* (1875), A. de La Borderie eut la bonne pensée de renoncer pour toujours à la politique.

Il revint à l'étude qu'il n'avait jamais tout à fait délaissée, car il partageait volontiers son temps entre le Palais-Bourbon et la Bibliothèque nationale. A défaut de la tribune législative il se dédommagerait avec les parlottes académiques; chez lui c'était un mal inguérissable. La première attaque l'avait frappé avant l'âge de dix-neuf ans, il avait dansé son premier pas devant l'Association bretonne réunie à Saint-Brieuc, c'est-à-dire lu différents papiers et rédigé une sorte de procès-verbal; en 1851, il devint secré-

taire de la section d'archéologie laquelle s'occupait surtout d'opposition très contemporaine, ce qui lui attira une éclipse de seize années. On s'embrouilla un peu dans l'énumération des diverses sociétés auxquelles A. de La Borderie apportait sa belle prestance et son chaleureux langage : 1^o Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; 2^o Société archéologique de la Loire-Inférieure; 3^o Société archéologique du Morbihan; 4^o Société d'Émulation des Côtes-du-Nord; 5^o Société archéologique des Côtes-du-Nord; 6^o Société archéologique du Finistère; 7^o Association artistique et littéraire de Rennes; 8^o Institut des provinces; 9^o Société française d'archéologie; 10^o Association bretonne rétablie; 11^o Comité des travaux historiques et enfin, pour le bouquet, membre de l'Académie dite des inscriptions.

Cette brochette de titres le flattait infiniment, il les prenait au sérieux; on dit que cet état d'esprit se retrouve, même de nos jours, chez quelques vieillards habitués des jardins d'Académus, chez qui l'expérience à force de s'enrichir, s'épanouit en apparente décrépitude. Ils savent — ils ont su — que le mérite personnel comptait moins parfois que les titres mondains et les relations sociales, et que les titres scientifiques s'éclairaient magnifiquement au reflet des titres au porteur. Très accueillant, très serviable, très représentatif, A. de La Borderie savait être à la fois bon garçon, vieux camarade et grand seigneur. Il tenait table ouverte, mais c'était à Rennes, à Vitré, à Paramé; néanmoins on lui tint compte des intentions : il fut élu académicien.

Nous pouvons ici omettre le détail de la collaboration qu'A. de La Borderie apportait aux journaux, revues, annales, périodiques de tout genre qui savaient pouvoir toujours compter sur lui; au besoin, il lui arrivait de fonder une revue et de l'alimenter en grande partie avec ses travaux. Les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, les *Annales de Bretagne*, sans parler de beaucoup d'autres ne l'absorbaient pas tellement qu'il ne put trouver les loisirs nécessaires pour une collaboration utile à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, au *Cabinet historique*, à la *Revue celtique*, même à *Mélusine*.

« L'archéologie, au sens le plus large du mot, attira A. de La Borderie dès ses débuts, et il lui est toujours resté fidèle; il lui a consacré de nombreux articles dans les périodiques — les premiers surtout — auxquels il a collaboré : notices savantes sur d'anciens orfèvres de Fougères et de Nantes et leurs fêtes, sur les bourgeois et les drapiers de Dinan au xiii^e et au xiv^e siècle, les potiers de Rieux, les monnayeurs florentins en Bretagne, etc. Tout ce qui se rapportait aux mœurs, aux usages anciens de la Bretagne avait, quoi que ce fût, pour lui, un attrait particulier. De même qu'il a écrit sur l'histoire des hôpitaux, on l'a vu raconter la « Chronique du Mardi-Gras » ou donner un « morceau d'archéologie culinaire », le menu du dîner du sire de Quélen. On lui doit une description détaillée du mobilier du château de Frinodour en 1400, et l'inventaire non moins minutieux de celui de Jeanne la Boiteuse, et il a décrit avec un soin curieux « l'architecture savante de la robe de noces de la duchesse Anne. » Les monuments, les institutions, les mœurs, tout ce qui touchait au passé de la Bretagne tenait à cœur à son historien.

La légende de Conan Mériadec (voir *Dictionn.*

¹ Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus palatinis asservantur, explicatio*, Romae, 1699. cl. viii, n. 112. — ² Notice sur Julien-Marie Le Huërou, p. 1, en tête du tome 1^{er} des *Œuvres historiques* de Le Huërou. — ³ *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1851, t. ii, p. 562;

1852, t. iii, p. 588. — ⁴ Notice sur E.-B. Guérard, dans *Revue des provinces de l'Ouest*, t. i, p. 366. — ⁵ *Espérance du peuple*, de Nantes, 13, 14, 16, 19 août 1856. — ⁶ Une page d'histoire, dans *Revue de Bretagne*, 1870, t. ii, p. 486, 488.

au mot LOBINEAU) et l'établissement des Bretons insulaires dans l'Armorique furent les premières questions historiques qu'il aborda. Ces questions soulevèrent une polémique, puis un autre, car c'était le résultat presque inévitable de la manière piquante dont A. de La Borderie traitait des sujets en apparence assoupis. Aurélien de Courson, le savant et modeste éditeur du *Cartulaire de Redon* répondit avec esprit; il n'en fut pas de même, malheureusement pour lui, d'un certain abbé Cahour qui faisait vivre au 1^{er} siècle le premier évêque de Nantes. A. de La Borderie étudia aussitôt *Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, selon la véritable tradition nantaise*¹ et il ramena saint Clair au IV^e siècle. L'abbé Cahour soutint son opinion dans la *Semaine religieuse* de Nantes et se fit mettre à mal dans deux brochures qui restent plaisantes malgré qu'elles aient vieilli². La mésaventure de l'abbé Cahour rendit prudent un autre paladin, dom Plaine, qui, pour avoir égratigné Froissart, sentit passer sur lui un vent d'orage. Dom Plaine se fit très modeste, cet homme redoutait la foudre, d'où qu'elle vint, et expliqua qu'entre A. de La Borderie et lui il n'y avait qu'un simple malentendu.

Les Vies des saints intéressaient vivement La Borderie par leur caractère merveilleux. Dès 1852, il avait donné une Vie de saint Guénolé; en 1864, la *Semaine religieuse* de Rennes, toute surprise d'une pareille aubaine, contenait de brefs récits sur des saints de la Haute-Bretagne : les saints Amand, Malo, Melaine, Agenor, Budoc, Judicaël et les saints de Redon³. Puis vinrent saint Lunaire, saint Gonery, la tragédie bretonne de saint Patrice, saint Gildas et saint Melaine. Ces travaux de vulgarisation appelèrent des études plus approfondies, et la publication du texte même des Vies des saints bretons, avec de savants commentaires. Ainsi parurent successivement les Vies des deux saints Caradeuc (1883), de saint Malo (1884) et de saint Tudual (1887), de saint Maudez (1891) et des saints Goulven, Jervé et Eflann (1892), ainsi que les miracles de saint Magloire (1891). La légende de saint Yves surtout à captivé A. de La Borderie; elle l'a séduit; les sources de cette légende, le tombeau d'Yves, les diverses dates de sa vie ont été, de sa part l'objet de recherches longues et suivies, que couronna, en 1887, la publication magistrale des monuments de l'histoire du saint.

Aucun sujet se rapportant à l'histoire civile, militaire, administrative de la Bretagne ne resta étranger à A. de La Borderie, mais nous n'avons à parler ici que de sa contribution à la période relative à nos études. Nourri de la lecture des ouvrages des bénédictins qu'il appelait les « ouvriers de l'histoire de Bretagne », plein d'admiration pour dom Lobineau, il résolut de bonne heure de retracer à leur exemple, depuis l'époque la plus reculée, l'histoire de la province. Tous ses essais n'étaient que des coups de sonde jetés dans des directions différentes et qui lui rapportaient toujours quelque profit, et l'instruisaient sur l'ampleur du projet qu'il avait conçu et les difficultés de sa réalisation.

Dès 1861-1862, il tenta un premier essai de synthèse, sous le nom de *Précis des origines bretonnes*, du X^e au IX^e siècle⁴. Ces origines avaient été faussées, dit-il; pour les rétablir sous leur vrai jour, il revenait aux opinions des premiers bénédictins; et c'est en rapprochant les traits épars de leurs ouvrages qu'il avait entrepris l'esquisse de cette période obscure.

On trouve là réunis et coordonnés quelques-uns des sujets qu'il avait étudiés pendant les années précédentes : légende de Conan Mériadec, histoire des Bretons insulaires, leurs migrations, état ancien de l'Armorique, limite et idée générale des établissements qu'ils y ont fondés. En 1862, l'*Annuaire* donna un aperçu de l'histoire générale, politique et religieuse de l'Armorique, depuis son occupation par les émigrants bretons jusqu'à Nomenoé.

En 1867, parut, comme introduction à la *Bretagne contemporaine*, un résumé de l'histoire entière de la province; c'était un récit sans grande utilité. La politique créait une diversion sérieuse à des travaux plus approfondis; cependant, à en juger par ses dissertations sur les véritables *Prophéties de Merlin*, sur *Gildas*, sur les *Bretons insulaires* et les *Anglo-Saxons*, sur l'*Historia Britonum* de Nennius, ainsi que par son mémoire sur les *Diablintes*, les *Curiosolites* et les *Curiosopites*, parus entre 1873 et 1884, on pouvait croire que l'auteur se confinerait volontairement dans la période des origines, sans entreprendre un tableau d'ensemble de ces siècles primitifs, moins encore des siècles qui ont suivi. Cependant la familiarité acquise avec les mauristes, l'encouragement de ses modernes lecteurs le poussaient à maintenir son large dessein d'autrefois. Les fêtes qui accompagnèrent l'érection du monument érigé à dom Lobineau (3 mai 1886) furent l'occasion de renouveler les instances à celui qu'on regardait comme seul capable d'entreprendre dans un esprit scientifique et de conduire à bonne fin l'histoire de la Bretagne. Néanmoins A. de La Borderie se laissait supplier, il ne promettait rien. Ce fut alors qu'il acheva son *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*. Puis, venant peu à peu vers l'œuvre attendue de lui, il consentit, non pas encore à écrire l'histoire de sa province, mais, du moins, il consentit à la parler et professa un cours à la Faculté des lettres de Rennes (1891). De ses leçons il est resté deux volumes clairs et bien conduits sur *La Bretagne aux grands siècles du Moyen Âge (958-1364)*, (1892) et *La Bretagne aux temps modernes (1491-1789)*. Rennes, 1894⁵.

Tout en faisant son cours, La Borderie avait publié des fragments étendus dans la *Revue de Bretagne et d'Anjou* : Erispoé (en 1891), Jean IV (en 1893). Bien tôt, en 1896, parut le premier volume de l'*Histoire de Bretagne*, qui va de la conquête romaine à celle de Charlemagne; dix-huit mois après paraissait le deuxième volume qui nous conduit de 753 à 995; le troisième volume, qui va de 995 à la bataille d'Auray, était publié dès 1899, et l'impression du quatrième commençait aussitôt; ce volume ne parut pas du vivant de l'auteur et l'œuvre fut terminée par M. Barthélemy Pocquet. Une publication si rapide effraie un peu les habitudes circonspectes des érudits et déconcerte la légendaire indolence des éditeurs; elle a été cependant réalisée sans aucun détriment pour la gravité historique et l'autorité scientifique de l'ouvrage.

Si l'histoire de Bretagne offre un intérêt très grand et toujours soutenu, on y rencontre cependant bien des problèmes obscurs ou compliqués dont la solution demeure aussi incertaine que difficile. « Le sol de l'ancienne Armorique est couvert de monuments, laissés par une population d'origine et de destinées inconnues, population qui a fait place — dans quelles circonstances et à quelle époque, on l'ignore — à des tribus celtiques qui devaient, comme celles du reste

¹ *Revue de Bretagne*, 1883 t. II, p. 409-431; 1884 t. I, p. 48-73. — ² *Le Crâne de saint Clair ou : En attendant mieux, et Curiosités historiques*, dans *Revue de Bretagne*, 1884 t. I, p. 391-398; 1884 t. II, p. 136-146. — ³ 12-19-26 nov., 3,

4, 5, 10, 17 déc. 1884; 18, 25 mai 1885. — ⁴ Dans *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, 1861. — ⁵ Le résumé de l'*Histoire des origines* à 933 n'a pas été imprimé.

de la Gaule, subir la domination romaine et adopter la langue de leurs vainqueurs. Cette domination prit fin au bout de cinq siècles; mais, au moment où elle cessait, l'Armorique se vit envahie par des peuplades bretonnes, qui, fuyant l'invasion étrangère, vinrent chercher un refuge sur son territoire. Comment se fit cet établissement? Que devint, depuis l'arrivée des Bretons immigrés, la population indigène? L'histoire ne nous l'apprend pas : nous savons seulement que, vers la fin du ^{vi} siècle de notre ère, l'Armorique a perdu son nom; qu'elle s'appelle maintenant Bretagne, du nom des colons étrangers qui étaient venus s'y fixer, et que les deux tiers de ses habitants ne parlent plus une langue romane, mais un idiome analogue ou semblable au dialecte de la Cornouaille ou de la Cambrie. Cet état de choses si différent de celui que présentait l'Armorique aux premiers temps de notre ère devait subir encore de profondes modifications. La Bretagne indépendante du ^{vi} siècle dut se soumettre à la souveraineté francue, et si, au ^{ix}°, elle recouvra son indépendance, ce fut pour se voir bientôt en butte aux incursions des Normands. Une partie de la population s'enfuit devant les envahisseurs, et, comme la Neustrie, elle faillit perdre sa nationalité et changer une fois encore de nom. Alain Barbetorte la sauva du péril qui la menaçait : les Normands vaincus abandonnèrent les territoires qu'ils avaient occupés. Redevenue autonome sous ses rois, puis sous ses ducs, la Bretagne vécut dans une véritable indépendance, jusqu'au jour où, réunie, par suite d'un mariage, à la couronne, elle devint une partie intégrante de la monarchie.

Tel était, dans une sommaire esquisse le tableau dont A. de La Borderie entreprit de peindre les péripéties et le détail. Il s'est interdit l'histoire des premiers temps de la péninsule et toute la période préhistorique; il a écarté, comme « hypothétiques » les monuments mégalithiques, et la colonisation de la péninsule par les Gaulois ne l'a pas retenu; comme dom Lobineau, il a fait commencer l'histoire de Bretagne avec la guerre contre César. Mais tandis que Lobineau enfermait le récit des événements qui précèdent la conquête franque en 27 pages, La Borderie leur en consacre plus de 550. Il est vrai qu'il aborde des questions nouvelles, telles que la géographie physique et politique de l'Ancienne Armorique, et l'histoire de la conquête et de la domination romaines, surtout l'histoire de la conversion de la province au christianisme. Mais c'est l'établissement des Bretons surtout qu'il a raconté avec le plus de développement. Tandis que dom Lobineau écrivait qu'« il y a si peu de fond à faire sur les légendes, qui sont les seuls mémoires dont on pourroit tirer ce que l'on auroit à dire, qu'il vaut mieux s'en taire tout à fait, La Borderie crut devoir faire aux légendes quelle qu'en fût la nature ou l'origine, une large place dans son histoire.

« Il s'était servi des *Chants des bardes du VI^e siècle* pour peindre les *Mœurs et coutumes des anciens Bretons*; il avait cru même y retrouver quelques-uns des épisodes de la *Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons*; dans son *Histoire de Bretagne*, il a demandé les principaux traits du récit qu'il a fait de l'établissement des Bretons dans l'Armorique aux légendes des saints, encore que la rédaction de la plupart d'entre elles soit du ^{ix}° ou même du ^x° et du ^{xii}° siècle. Quel fond, pour me servir de l'expression de dom Lobineau, peut-on faire sur de tels documents? A. de La Borderie a montré lui-même, en publiant les

trois Vies de saint Tudual, quelles amplifications singulières se permettaient parfois les hagiographes bretons¹; il a dit lui-même de la *Vie de saint Hervé* que c'était un « recueil de traditions où la fantaisie s'est donné libre carrière² » et il a avoué que la « légende extravagante », comme l'appelait dom Brient, de saint Efflam était « d'une origine suspecte³ ». Ce qu'il reconnaît de ces vies, on peut le dire de presque toutes les autres, même les plus anciennes. Le fondement historique y disparaît sous les ornements et les additions légendaires. Ces légendes sont, je le sais, souvent pleines d'une grâce naïve qui charme et enchante; l'on comprend qu'il en ait raconté quelques-unes dans son cours, et elles ont dû singulièrement plaire à son auditoire; telle, par exemple, celle de l'œuf qu'un roi-let pond dans la coule de saint Malo, qui ne veut pas la reprendre, afin que l'oiseau y puisse faire son nid et élever tranquillement sa couvée. Telle encore la légende du taureau sauvage, qui vient détruire la cellule en gazon d'un des compagnons de saint Aurélien; le religieux la reconstruit; le taureau revient la détruire de nouveau, et, Bretons tous deux, ils continuent avec la même obstination, l'un à réédifier, l'autre à renverser la cellule, jusqu'à ce que le religieux fatigué implore l'appui du saint. Le soir, Aurélien vient se mettre en prières devant l'humble cabane; le taureau arrive à l'heure habituelle, mais à la vue du saint prosterné, il s'agenouille honteux devant lui, puis disparaît bientôt, relégué par Aurélien au fond des bois.

« Ce sont là, sans doute, des fictions charmantes et bien telles qu'a pu les concevoir l'imagination d'un celte; mais ce ne sont que des fictions, et, comme telles elles n'ont pas le droit de prendre place dans l'histoire. A. de La Borderie semble bien l'avoir compris lorsqu'il ne les a fait entrer dans ses récits qu'après les avoir transformées. Les cerfs — *cervos grandissimos* — que saint Lunaire rencontre à la lisière de la forêt, prêts à se mettre d'eux-mêmes sous le joug, deviennent des bouvillons, retournés à l'état sauvage, et qui, à la vue du saint, se rappellent qu'ils sont nés pour être les serviteurs de l'homme, cas d'atavisme qui n'est pas plus vraisemblable que la reproduction naturelle du blé trouvé par Lunaire dans un champ depuis longtemps abandonné. Trifine, à qui le féroce Conomor a tranché la tête et qu'un miracle de saint Gildas ressuscite au bout de trois jours, n'a plus reçu qu'une horrible blessure que le saint guérit « avec le secours des antiques secrets de la médecine druidique⁴ ». Mieux valait évidemment accepter le miracle tel que le donne la « Vie de Gildas » et mieux encore eut valu de n'en pas parler.

« Mais modifiées ou non, de telles légendes ne sauraient nous renseigner sur les événements contemporains; A. de La Borderie a eu le tort d'y voir des documents authentiques et de s'en être presque exclusivement servi pour raconter l'établissement des Bretons insulaires en Armorique et peindre l'état de la société fondée par eux.

« Dès ses débuts, il avait cherché à résoudre cette obscure question. Dans le premier essai historique qu'il publia, il étudiait le *Rôle des saints de Bretagne*. Il n'avait que vingt et un ans; il est excusable dès lors d'avoir accordé une trop grande créance aux récits posthumes des hagiographes; mais son essai était écrit avec verve et conviction; il lui valut des éloges de Montalembert. Ce fut pour lui comme la consécration des idées qu'il avait défendues. Aussi, bien qu'il ait remanié à plusieurs reprises ce

¹ La *Deuxième Vie*, du ^{ix}° siècle, fait occuper par saint Tudual le trône pontifical pendant deux ans. — ² *Saint Hervé. Texte latin de la vie la plus ancienne de ce saint*,

in-8°, Rennes, 1892, p. 275. — ³ *Saint Efflam. Texte de sa Vie latine*, in-8°, Rennes, 1892, p. 24. — ⁴ *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 259. — ⁵ *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 369-412.

mémoire¹, il n'a rien changé d'essentiel à sa première manière de voir. C'est sous la conduite de chefs spirituels que les Bretons sont venus et se sont établis pacifiquement dans l'Armorique; ce sont ces mêmes chefs qui leur ont montré à cultiver les terres abandonnées et à défricher les forêts dont la contrée était couverte.

« Ce tableau idyllique de la colonisation de l'Armorique n'est guère conforme à la réalité des faits; cette contrée était loin d'être aussi déserte que l'affirme La Borderie; les forêts n'y avaient point l'étendue qu'il leur donne, la grande forêt centrale, en particulier, n'était ni aussi impénétrable ni aussi vaste qu'il le prétend; des routes la sillonnaient; nombre de villes ou de villages avaient été, surtout dans la partie orientale, fondés par les Gallo-Romains, et, population agricole, ils en cultivaient les terres. Les tribus bretonnes, qui vinrent sur le continent, étaient également adonnées à l'agriculture; elles n'avaient donc pas besoin qu'on leur donnât l'exemple de la culture des terres et du défrichement des forêts; mais elles étaient guerrières aussi et assaillies par une longue lutte contre les Pictes et les Saxons; il est, dès lors, peu probable, comme on l'a remarqué avec raison², qu'elles se soient établies pacifiquement dans l'Armorique. Ermold nous montre les Bretons dépouillant les habitants, qui les avaient accueillis avec empressement, parce que, comme eux, ils étaient chrétiens. La Borderie a rejeté le témoignage du contemporain de Louis le Débonnaire, mais il reconnaît qu'une fois les terres vagues occupées, il dut y avoir « quelques conflits » entre les émigrants et les indigènes³.

« Mais comment et à quelle date eut lieu l'établissement des Bretons? On avait admis que l'Armorique avait été colonisée par les auxiliaires de l'armée de Maxime, qui, après la défaite du tyran, s'étaient, sous la conduite de Conan Mériadec, fixés dans la presqu'île abandonnée. Dom Lobineau a réfuté l'existence de ce prince fabuleux, et c'est le mérite de A. de La Borderie d'en avoir pour toujours ruiné la légende. Pour lui, comme pour le savant bénédictin, l'émigration bretonne, déterminée par l'invasion des Saxons, aurait commencé vers l'année 458-460 et se serait continuée jusque vers l'année 540, et il s'est efforcé, à l'aide des Vies des saints, d'en déterminer les diverses étapes et de fixer la chronologie des établissements successifs des Bretons dans l'Armorique. Il a déployé dans ce travail d'identification et de comparaison des textes la plus grande ingéniosité, mais les sources incomplètes ou légendaires dont il s'est servi, sa connaissance insuffisante du breton — il l'a lui-même souvent regrettée — ont plus d'une fois induit en erreur. On a pu lui reprocher des anachronismes⁴, de fausses interprétations de noms, des confusions de personnages⁵. Il a aussi renfermé l'émigration dans des bornes trop étroites, et l'a évidemment fait commencer trop tard. Sans doute, la colonisation de l'Armorique par les Bretons ne remonte pas à l'année 383 et n'est pas l'œuvre des auxiliaires de Maxime⁶; mais elle a dû commencer bien avant 460; les premiers établissements des Saxons dans la Grande-Bretagne ont eu lieu entre 436 et 441; c'est à cette époque aussi que doivent remonter les premières émigrations bretonnes.

« La période de l'histoire de l'Armorique qui suit l'établissement des Bretons insulaires ne présente

point les incertitudes de ses origines; si les documents sont rares parfois, ils ne prêtent pas à des interprétations contradictoires. A. de La Borderie s'est servi avec une grande habileté de ceux qu'il a pu réunir, et il a fait de la lutte des Bretons contre les Francs et contre les Normands un récit saisissant et dramatique. C'est avec un véritable enthousiasme qu'il a parlé de Noménoé, et avec une admiration qui lui a peut-être fait trop oublier les fautes du vainqueur de Ballon. C'est qu'avec ce prince s'ouvre pour la Bretagne une ère de gloire jusque-là sans égale⁷. Continué sous les règnes d'Erispoé et de Salomon, les invasions des Normands seules devaient y mettre un terme. Le tableau de ces invasions est une des parties du second volume les plus captivantes; le patriotisme de La Borderie s'est exalté au récit de ces guerres, au milieu desquelles faillit sombrer l'indépendance de la Bretagne⁸. Les exploits d'Alain Barbetorte assurèrent enfin sa délivrance; mais l'occupation normande avait duré trop longtemps; elle avait trop profondément bouleversé la péninsule pour n'y pas laisser des traces ineffaçables. Au XI^e siècle, sa constitution politique est modifiée, et la situation respective des idiomes qui y étaient parlés a complètement changé. A. de La Borderie n'a pas manqué de signaler ces faits; mais il s'est trouvé dans l'impossibilité de donner du second une explication satisfaisante; c'est qu'il l'a demandée aux documents et que la phonétique seule peut la fournir. La voici :

« Quand on jette les yeux sur la carte de Bretagne, on remarque que dans toute la région située à l'est d'une ligne qui, de l'embouchure du Couesnon, va aboutir non loin de l'embouchure de la Loire⁹, les noms de lieux sont tous de formation romane; les noms en *e*, en particulier, désinence qui représente le suffixe gallo-roman possessif *aco*, devenu *y* en normand et en français, ainsi que dans les dialectes de l'Est, mais qui a donné *é* dans ceux de l'Ouest, y abondent : Aubigné (Aubigny), Louvigné (Louvigny), Parigné (Parigny), Thorigné (Thorigny), Vitré (Vitry), etc. A l'ouest de cette ligne, au contraire, les noms en *e* sont remplacés par des *ac* : Calviniac (Chauvigné). Sévigné (Sévigné), Herbignac, Combesac, Miniac, Loudéac, etc. Or, pour que la forme en *aco* soit restée *ac* et n'ait point passé à *é*, il a fallu qu'au VI^e siècle de notre ère, date de la transformation de ce suffixe, les habitants de la région où se trouvent les noms en *ac* aient parlé un idiome où l'a bref et le *e* de *aco* persistent, ce qui est précisément le cas pour le breton. On doit en conclure qu'à cette époque, la région des noms en *ac* était occupée en majorité par des Bretons, manière de voir confirmée par la présence, depuis la même époque, dans cette région, de noms dans la formation desquels entrent les radicaux bretons *bro*, *ker*, *lan*, *loc*, *pen*, *plou* ou *plé*, *pou*, *coët*, *tre*, *tréf*¹⁰, etc. Mais ces noms sont de plus en plus nombreux à mesure qu'on s'avance vers l'Ouest, tandis que les noms en *ac*, très communs à l'est d'une ligne qui va à peu près du Leff inférieur à l'embouchure de la Vilaine¹¹, sont rares à l'Ouest.

« Il résulte de ces faits que la région située à l'est de la première ligne ou limite linguistique était, au VI^e siècle, entièrement peuplée de Gallo-Romains, que la région située à l'ouest de la seconde ligne était presque exclusivement occupée par des Bretons, enfin

¹ Du rôle des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne armoricaine, dans *Études historiques bretonnes*, in-8°, Paris, 1884, p. 129-175. — ² J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère*, in-8°, Rennes, 1883, p. 177. — ³ *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 288-291. — ⁴ L. Duchesne, dans *Revue historique*, 1898, t. I, p. 185-189.

celtique, 1902, t. XXIII, p. 95-100. — ⁵ A. Plaine, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, in-8°, Paris, 1899. — ⁶ *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 84-123. — ⁷ *Ibid.*, t. II, p. 299-399. — ⁸ Aurélien de Courson, *Le Cartulaire de Redon*, in-4°, Paris, 1863, *Introd.*, p. 90. — ⁹ Aur. de Courson, *op. cit.*, *Introd.*, p. 93, 94. — ¹⁰ J. Loth, *L'émigration bretonne*, p. 193.

que, dans la région intermédiaire comprise entre les deux frontières linguistiques, les Bretons étaient mêlés à une population gallo-romane. En majorité, maîtres d'une grande partie du sol, ils continuèrent de parler leur langue; les indigènes, tout en l'apprenant, conservèrent aussi l'usage de la leur. Les choses restèrent en cet état jusque vers le milieu du x^e siècle; mais pendant l'invasion normande, une partie de la population bretonne, l'aristocratie guerrière et le clergé, émigra; les Gallo-Romains indigènes, colons attachés au sol et artisans, restèrent, au contraire, et, désormais en majorité, firent prévaloir leur idiome; aussi, à l'exception de la presqu'île de Guérande, où il a persisté jusqu'au commencement du siècle dernier, le breton fit bientôt, dans toute la zone comprise entre les deux frontières, place au gallo, le seul dialecte qu'on y parle aujourd'hui et qu'on y ait parlé depuis le xi^e siècle. Ce dialecte, sous ses formes diverses, a été *a fortiori* de tout temps celui de la région orientale. Quant à la région occidentale, située au delà du cours moyen de l'Ouest, les Bretons qui s'y étaient établis, ayant chassé ou exterminé les Gallo-romains indigènes, ou se les étant assimilés, continuèrent naturellement de parler leur langue et l'ont parlée jusqu'à nos jours¹.

Au mois d'octobre 1900, A. de La Borderie dut interrompre la composition du tome iv^e de l'*Histoire de Bretagne*, ses forces l'abandonnaient rapidement, il se soumit, résigné, se prépara à quitter la vie en ferme chrétien et fit face à la mort. Le 17 février 1901, elle vint le prendre.

H. LECLERCQ.

LABYRINTHE. — Les labyrinthes que nos ancêtres ont tracés en dalles noires et blanches sur le sol de plusieurs églises sont sans doute l'expression d'une pensée chrétienne. Les méandres interminables qu'il faut suivre pour se rendre de leur entrée, figurant celle de la vie humaine, à leur centre, symbole de la Jérusalem céleste, symbolisent les lenteurs, les retards, les tribulations que doit supporter le chrétien avant de mériter et d'obtenir la récompense éternelle. Souvent les fidèles, traduisant ce symbole en une pieuse pratique, ont accompli le voyage à genoux, offrant ainsi à Dieu, par une pénitence volontaire, les souffrances de cette vie. Toutes ces explications, hâtons-nous de le dire, sont aussi ingénieuses que tardives.

Les labyrinthes du Moyen Âge étaient complètement chrétiens, mais l'idée première de cette figure, sa forme, sa conception architecturale sont-elles originellement chrétiennes? Non! Il faut remonter à l'époque païenne, car se sont les anciens qui ont eu la première pensée de ce qui a sans doute été pour eux un divertissement et une ingénieuse fantaisie. Il suffirait presque de rappeler la médaille grecque publiée par Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, t. I, p. 40, n. 10. Le labyrinthe qui en occupe le revers a la forme d'un carré parfait; à l'intérieur, le chemin formé par l'espace qui existe entre les bandes saillantes d'une égale largeur, part d'un point du périmètre qui figure l'entrée, et, procédant par des lignes droites et des retours d'équerre, s'avance vers le centre, en se repliant plusieurs fois sur lui-même. Parvenu à ce point il se complique de deux autres voies, de telle sorte que l'étranger placé au centre a, lorsqu'il veut sortir, deux chances contre une pour s'égarer. Cette dernière disposition était trop peu conforme à l'enseignement que voulait insinuer l'Église pour qu'elle y fut adoptée. On ne voulait pas que le fidèle pût croire qu'il était possible de s'égarer en cherchant à gagner le royaume du ciel.

Le type primitif une fois admis, dira-t-on, que la représentation à l'aide du dallage est une application toute chrétienne? C'est ce qu'on ne peut soutenir. Des fouilles exécutées en 1857 dans la commune de Verdes (Loir-et-Cher), ont mis à découvert des bains romains de la plus belle conservation. Les hypocaustes étaient presque intacts, les murs de toutes les salles étaient debout, et parfois, jusqu'à plusieurs mètres de hauteur. Le plan et tous les détails étaient de tous points conformes aux prescriptions de Vitruve. Du reste ces bains romains étaient identiques à peu près dans leur détail à ceux de Drevent.

On ne peut élever aucun doute sur leur origine romaine, une preuve irrécusable atteste l'époque de leur destruction : dans le lieu même qu'ils occupent, et presque dans leur enceinte, on a découvert un cimetière gallo-romain qui n'a pu exister sur ce point qu'après la destruction des bains par l'incendie dont les ruines portent des traces évidentes.

Or, parmi les mosaïques qui ornent la plupart des salles, il en est une qui représente un labyrinthe; elle est parfaitement conservée et se compose seulement de deux couleurs, le noir et le blanc. Le labyrinthe qui est circulaire, est inscrit dans un carré; il se compose d'arcs de cercles concentriques de diverses longueurs, dont les extrémités sont au besoin réunies par des fractions de lignes droites convergeant vers le centre. Il résulte de cette disposition un long ruban blanc, formé par l'espace compris entre les lignes noires, lequel, à l'aide de détours infinis, s'avance d'un point de la circonférence où il prend son origine, jusqu'à un cercle central où il se termine. Ici, il n'y a pas de voie multiple et il est impossible de s'égarer. Les ornements ou les emblèmes qui devaient occuper le cercle central ont disparu; mais aux quatre points où les côtés du carré sont tangents au cercle, et dans les quatre triangles compris entre son périmètre et les angles du carré, on distingue huit forteresses composées de tours crénelées, reliées par des courtines au milieu desquelles s'ouvrent des portes.

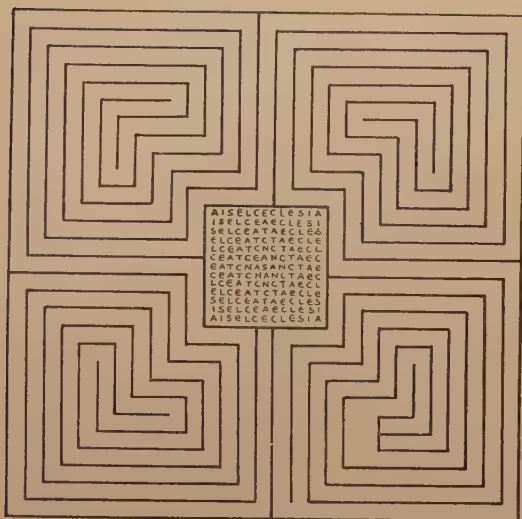
Le plus ancien exemple connu de labyrinthe dans un édifice chrétien a été rencontré en Algérie, à Orléansville (voir ce mot), anciennement *Castellum Tingitii*. Cette ville épiscopale dont la liste contient cinq noms eut un personnage nommé Reparatus dont l'épithète nous apprend qu'il siégea de 465 à 475². Il fut enterré dans la basilique qu'il avait fait décorer et qui était entièrement pavée de mosaïques. Une de ces inscriptions nous apprend que l'église avait été bâtie en l'année 324 après Jésus-Christ³. Sur le sol du premier bas côté de gauche, vis-à-vis de l'entrée latérale, on trouve un carré couvert de lettres, à l'intersection des deux lignes diagonales de ce carré, on voit une S; partant de là on lit le mot *sancta Ecclesia* répété un certain nombre de fois. Cette inscription est placée au centre d'un labyrinthe de forme carrée et de petites dimensions, puisque son côté ne dépasse pas 2 m. 50. On le rencontre, avons-nous dit, dans le bas côté gauche de l'église, après être entré par la porte située dans le mur septentrional; son ouverture est placée du côté de cette porte, et est aisé de voir, malgré une légère erreur du graveur que la marche doit s'entreprendre en commençant par le compartiment qu'on a à sa droite. Le dessin offre cette particularité, qu'il est divisé en quatre carrés exactement semblables et formant chacun un petit labyrinthe à part, mais de telle sorte qu'il faut avoir parcouru en entier le premier de ces labyrinthes partiels avant d'arriver au deuxième, puis au troi-

¹ Ch. Joret, *Notices sur la vie et les travaux de M. de La Borderie*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1902, p. 125-185, et dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*,

1902, t. LXIII, p. 177-219; cf. *Revue celtique*, 1901, t. XXII, p. 251. — ² Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 9709. — ³ *Ibid.*, t. VIII, n. 9708,

sième, puis enfin au quatrième, qui vous mène au centre du labyrinthe total. La dernière allée rectiligne suivie pour arriver au terme de la course est contiguë à celle qui a été parcourue en entrant. Une fois arrivé au centre, l'œil se trouve au milieu de ce jeu de lettres qui forme un dédale encore plus inextricable que celui qui l'encadre (fig. 6549).

Pour en avoir la clef, il faut se placer au centre du carré formé par les lettres; on y voit une S; partant de là, quelle que soit la direction adoptée par l'œil pour lire, il arrivera toujours à l'un des quatre angles du



6549. — Labyrinthe d'Orléansville.
D'après *Revue archéologique*, 1848, t. iv, pl. 73.

carré après avoir lu les mots *sancta Ecclesia*. Le carré de lettres se décompose lui-même en quatre carrés partiels semblables à celui-ci :

s a n c t a e
a n c t a e c
n c t a e c l
c t a e c l e
t a e c l e s
a e c l e s i
e c c l e s i a

et voici l'ensemble :

A I S E L C E C L E S I A
I S E L C E A E C L E S I
S E L C E A T A E C L E S
E L C E A T C T A E C L E
L C E A T C N C T A E C L
C E A T C N A N C T A E C
E A T C N A S A N C T A E
C E A T C N A N C T A E C
L C E A T C N C T A E C L
E L C E A T C T A E C L E
S E L C E A T A E C L E S
I S E L C E A E C L E S I
A I S E L C E C L E S I A

Ces sortes de jeux de lettres sont faciles à composer. Tous les mots, quel qu'en soit le nombre et quel que soit le nombre de leurs lettres, peuvent être ainsi arrangés; seulement, lorsque le nombre total des lettres contenues dans les mots employés sera pair, la figure obtenue sera un rectangle, et non plus un

carré, comme dans ce cas-ci, où nous avons treize lettres.

Quel peut-être le sens attaché à ce double labyrinthe de lignes et de lettres. N'est-ce qu'un jeu de patience? Nous ne le croyons pas. En effet, quelque compliqué qu'il soit, il est bien loin de l'être autant que le reste du pavement de la basilique, que cette mosaïque si riche, si variée, où pas deux détails se ressemblent. C'est bien certainement sur cet inextricable enchevêtrement de lignes de formes et de couleurs différentes, que l'artiste a déployé toute sa patience et toute la verve capricieuse de son imagination.

Le labyrinthe, voisin de la porte d'entrée, précédant pour le visiteur cette surabondante ornementation, se présente sous un aspect simple et sévère : ses nombreuses lignes droites, qui se heurtent toujours à angles droits, ont une roideur cassante en comparaison des courbes sinueuses qui se jouent sur le sol de la basilique. Si le mosaïste n'avait visé qu'à produire une œuvre de patience, rien ni personne sans doute ne lui eût interdit de mettre la forme et la décoration de son labyrinthe en harmonie avec les figures compliquées qu'il va prodiguer ensuite. Il est plus vraisemblable que ce mosaïste était alors sous l'influence de deux ordres d'idées différentes.

Avant de pénétrer parmi les magnificences il faut que le fidèle traverse une période d'épreuve, de sécheresse. L'âme accompli sur la terre un long et pénible voyage parmi les dangers, les incertitudes, les retours en arrière, les écarts qui la conduiront finalement au bonheur éternel. Pour les Africains tiraillés par l'hérésie donatiste, le but à atteindre doit être d'entrer dans l'Eglise : *sancta Ecclesia*. Ce n'est pas seulement au fidèle et au néophyte que cette leçon est proposée au seuil de la basilique, c'est surtout à l'hérétique, au dissident. Ces quatre carrés, identiquement semblables qu'il lui faudra parcourir avant d'atteindre le but, lui rappelleront qu'il n'a pas une seule fois, mais plusieurs fois à triompher des mêmes difficultés avant d'être affermi et établi dans la vérité. Trois fois il approche du but, il l'atteint presque, et trois fois il est rejeté bien loin. Enfin son épreuve approche du terme, il va arriver au but, mais c'est en côtoyant l'allée par laquelle il est entré disciple de l'erreur. Il revoit cette porte qui peut le ramener dans le monde rempli de séductions : c'est la dernière épreuve; s'il la surmonte, il aura triomphé des ténèbres et sera digne de recevoir la lumière. Alors commence la course dans le labyrinthe des lettres, à l'issue duquel il se trouvera introduit dans le jardin céleste que lui représente le pavement du reste de la basilique avec ses feuillages aux vives couleurs, ses pampres, ses colomnes, qui se désaltèrent en picorant le raisin ou en buvant dans les fontaines l'eau de la vie divine.

Personne ne songe à mettre en doute qu'à l'époque de la domination romaine, l'usage des pavements en mosaïque ait été très généralement répandu. En Gaule, comme en Italie et en Afrique, les chrétiens eurent recours à cet ornement pour la décoration des églises; Grégoire de Tours, Fortunat et d'autres l'attestent; des témoignages plus récents nous apprennent que les pavements de ce genre furent employés jusque dans le XII^e siècle. Quelques siècles plus tard, en un temps où les différences de style n'apprenaient plus rien à des archéologues improvisés au sujet de la distinction des époques, tout cela paraissait antique, c'est-à-dire romain. Jean Poldo d'Albénas, dans un *Discours historique* composé en 1560, écrit ceci : « Je croy bien qu'il n'y a pas beaucoup de gens, j'entens du vulgaire, qui s'aperçoivent ou tiennent conte du pavé qui est à l'église Notre Dame de Nismes, duquel nous pouvons dire ce que dit Plin des plantes que journellement nous marchons, sous noz pies, choses que si

nous les cognoissions, les tiendrions en grand honneur et réputation. De ce pavé ou de quelques fragments et restes d'icelui le pourtrait est tel, que l'on y voit oiseaux, animaux, arbres et plusieurs autres figures; et de semblable façon et ouvrage, l'on en trouve journellement en cavant la terre dessous les champs et vignes à Nismes, et tel estoit celui que le feu roi François, de très illustre et louable mémoire, fit transporter de l'église saint Gilles près Nismes, pour en décorer son palais magnific de Fontainebleau, environ l'an M.D.XLIII¹. » La cathédrale de Nîmes fut entièrement rebâtie au XI^e siècle, et il est probable que le pavement dont parle Albénas avait été exécuté à cette époque². C'est du même siècle que datent plusieurs pavements qu'on sait avoir existé ou qui existent encore en France : ainsi celui qui se voyait dans le chœur de l'église de l'abbaye de Cruas présentait le millésime de 1095³. Près de l'autel de l'église de l'abbaye de Moissac, consacrée en 1063, on voyait des griffons en mosaïque⁴. Les mosaïques de Saint-Remi et de Saint-Symphorien à Reims, passaient pour être du XI^e siècle⁵; celles de l'abbaye de Tournus, accompagnées d'inscriptions en caractères romains, devaient être de même temps⁶. Des fragments conservés à Saint-Denis sont attribués à la même époque⁷. Enfin, la mosaïque qui orne aujourd'hui l'église Saint-Géréon à Cologne, décore le pavé d'une crypte dont on fait remonter la construction à l'année 1066⁸. Au XII^e siècle, on signalerait les pavements de mosaïque de l'église d'Ainay à Lyon et, peut-être, de Saint-Irénée dans la même ville, puis encore celui de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer sur une tombe de 1108⁹, celui du musée d'Arras représentant un évêque de cette ville mort en 1183¹⁰, celui enfin du vieux chœur de la cathédrale de Verdun dont on fixe l'exécution en l'an 1200. Le labyrinthe de la cathédrale de Reims remonte à 1290, ses inscriptions permettent de reporter à Jean d'Orbois l'honneur d'avoir conçu le plan de la cathédrale¹¹.

On pourrait établir des rapprochements assez curieux au sujet de ces mosaïques occidentales. Ainsi le zodiaque qu'on voit en Italie se rencontre en France, à Tournus, à Saint-Bertin, à Saint-Remi de Reims, et peut-être à Saint-Irénée de Lyon¹². David qu'on voit à Verceil, reparaît à Saint-Bertin et à Saint-Remi; les griffons à Venise et à Moissac; le combat de David contre Goliath à Pavie, à Saint-Géréon de Cologne et à Saint-Germain d'Auxerre. Il en est de même pour les labyrinthes, et ici encore, on se rattache à l'antiquité.

Du IV^e au XV^e siècle, les labyrinthes médiévaux continuent la tradition; on n'aperçoit aucune rupture dans cette chaîne immense¹³. Voici une liste de quelques-uns de ces monuments :

1^o *Basilique de Reparatus* à Orléansville, en 328. Petit, comme tous ceux d'Italie, (2 m. 40 × 3 m.) et rectangulaire. Au centre des méandres des lettres forment un jeu qu'on peut lire de tous côtés : SANCTA ECCLESIA. Cf. Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéologique*, 1848, t. IV, p. 663, pl. LXXVIII; *Notice sur le labyrinthe de l'église de Reparatus*, dans même revue, 1852, t. VIII, p. 566 sq.

2^o *Saint-Vital de Ravenne*, VI^e siècle, circulaire. Cf. Fabri, *Ravenna ricercata*, in-4^o, Bologna, 1678, p. 60;

J. Durand, *Les pavés mosaïques en Italie et en France* dans *Annales archéologiques*, 1858, t. XVIII, p. 125, pl. en regard de la page 119 (fig. 6550).

3^o *Manuscrits de Saint-Gall* (d. 878 : *domus dedali*; Boèce, cod. 825), Paris (comput ayant appartenu à Saint-Germain-des-Prés; Bibl. nationale, lat. 13013); Vienne (n^o 2687), IX-XI^e siècle, Cf. W. Meyer, p. 275 sq.; Letort, *La science dans les miniatures*, dans *La Nature*, 1889, t. I, p. 353 sq.

4^o *Saint-Séverin de Cologne*, XI^e siècle, circulaire. Cf. Otte, *Handbuch der christliche Archeologie in dem Mittelalter*, t. I^{er}, p. 93.

5^o *Saint-Géréon de Cologne*, XI^e siècle, circulaire (crypte); à l'entour les signes du zodiaque et les



6550. — Labyrinthe de Saint-Vital de Ravenne. D'après *Annales archéologiques*, 1858, t. XVII, p. 119.

travaux des mois. Eug. Müntz, *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-12, Paris, 1887, p. 15, n. 1.

6^o *Saint-Michel de Pavie*, XI^e siècle, circulaire; au centre le monstre sous la forme d'un centaure et Thésée avec l'inscription : *Theseus intravit monstrumque bifforme necavit*, cf. Ciampini, *Vetere monumenta*, in fol, Roma, 1747, t. II, p. 4 sq.; pl. II.

7^o *Saint-Savin de Plaisance*, XI^e siècle, circulaire avec cette inscription :

*Hunc mundum tipice Laberinthus denotat iste
Intranti largus, recedenti set nimis artus.
Sic mundo captus, viciorum mole gravatus
Vix valet ad vite doctrinam quisque redire.*

Cf. Campi, *Dell' istoria ecclesiastica di Piacenza*, in-4^o, Piacenza, 1651, p. 241.

8^o *Dôme de Crémone*, XII^e siècle, circulaire. Cf. Roboletti, *Documenti storici e letterari di Cremona*, in-4^o, Cremona, 1857, pl. II.

l'église royale de Saint-Denis, p. 18. — ⁹ E. Müntz, *Études iconographiques et archéologiques sur le Moyen Age*, in-12, Paris, 1887, p. 15. — ¹⁰ L. Deschamps de Pas, *Essai sur le pavage des églises*, dans *Annales archéologiques*, t. X. — ¹¹ M. Terninck, *Essai sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, p. 58, pl. XI. — ¹² Bull. arch. du Comité, 1891, p. XXXIV. — ¹³ Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 480. — ¹⁴ R. de Launay, *Les fallacieux détours du labyrinthe*, dans *Rev. archéol.*, 1915 et 1916.

¹ Jean Poldo d'Albénas, *Discours historique de l'antique et illustre cité de Nismes en la Gaule Narbonoise*, Lyon, 1560, p. 59. — ² Cf. Leveillé, *Essai sur la peinture en mosaïque*, in-8^o, Paris, 1768, p. 75. — ³ E. Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. I, p. 297. — ⁴ M. Marion, *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, p. 65. — ⁵ Didron, dans *Annales archéologiques*, t. X, p. 64-67. — ⁶ Juénin, *Histoire de l'abbaye de Tournus*, in-4^o, Dijon, 1733. — ⁷ F. de Guilhaemy, *Monographie de*

9° *Sainte-Marie au Transtevere*, XII^e siècle, circulaire, dans le bas côté près de la sacristie. Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 5, l'avait mentionné sans en donner la figure. E. Didron l'a fait reproduire dans les *Annales archéologiques*, 1858, t. XVII, pl. CXIX, n. 2. d'après un dessin colorié de Mrs Cautley. Toutes les pierres, si nombreuses et si dépareillées de ce labyrinthe, ont été reproduites avec une fidélité scrupuleuse. Il est composé de petits morceaux de marbre de différentes couleurs avec un rond de porphyre uni au centre; son diamètre est de 3 m. 33.

10° *Sainte-Marie in Aquiro*, à Rome, XII^e siècle, circulaire, au milieu de la nef. Ce labyrinthe est très petit, il n'a que 1 m. 50 de diamètre. Il est composé de bandes minces en porphyre, marbre jaune et marbre vert qui tournent autour d'un rond de porphyre uni. L'église Sainte-Marie in Aquiro est moderne, mais on y trouve plusieurs morceaux d'*opus alexandrinum* qui permettent de penser qu'on y a conservé quelques débris de l'ancien pavement dont le labyrinthe aura fait partie. Cf. J. Durand, dans *Annales archéologiques*, 1858, t. XVII, p. 124-125, pl. CXIX.

11° *Dôme de Lucques*, XII^e siècle, circulaire. Au centre un sujet devenu indistinct. « J'ai vu, écrivait Julien Durand, des Lucquois s'amuser à suivre avec le doigt les sinuosités de leur labyrinthe; leurs ancêtres ont dû en faire autant, et ils ont si bien frotté le Minotaure, qu'il a presque complètement disparu. » Ce labyrinthe de Lucques n'a de diamètre que 50 centimètres. Gravé sur la pierre, c'est une épure de labyrinthe comme celui de la cathédrale de Poitiers, et non un labyrinthe exécuté; ce n'est qu'un projet, qu'une simple représentation. L'inscription gravée sur la tranche d'où part l'entrée est des plus rares; elle laisse entrevoir comment l'Église, en empruntant le labyrinthe à l'antiquité, y a vu un thème à symbolisme. Voici l'inscription :

HIC QVEM CRETICVS EDIT DEDALVS EST LABERINTHVS
DE QVO NVLLVS VADERE QVIVIT QVI FVIT INTVS
NI THESEVS GRATIS ADRIANE STAMINE IVTVS

Cf. J. Durand, dans *Annales archéologiques*, 1858, t. XVII, p. 125, pl. CXIX, n. 1.

12° *Cathédrale de Chartres*, XII^e siècle, circulaire, le minotaure sous la forme d'un centaure; le labyrinthe de Chartres a neuf mètres de diamètre, tandis que celui de Saint-Vital à Ravenne n'a que 3 m. 50; cette différence peut tenir aux dimensions des édifices, Saint-Vital en comparaison de Notre-Dame de Chartres n'est qu'une chapelle. Cf. Doublet de Boisthibault, *Notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres*, dans *Revue archéologique*, 1852, t. VIII, p. 437 sq.; Bulteau-Bron, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, in-8°, Chartres, 1901, t. III, p. 52 sq.

13° *Cathédrale de Poitiers*, XII^e siècle, détruit; graffiti mural, au bas côté nord, elliptique. Cf. Auber, *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, in-8°, Paris, 1849, t. I, p. 297, pl. I, n. 6.

14° *Cathédrale de Sens*, XII^e siècle, circulaire, détruit en 1768, A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 513.

15° *Cathédrale d'Auxerre*, XII^e siècle, circulaire. Signalé par une lettre anonyme datée d'Auxerre, 5 février 1726, et publiée par le *Mercure de France*, 1726, p. 923; détruit vers 1690. Cf. Amé, *Carrelages émaillés du Moyen Age et de la Renaissance*, in-8°, Paris, 1859, p. 47.

16° *Manuscrits de Munich* (n°s 1473, 6934, lat. 800; 23467); Paris, Bibl. nat., fonds latin. n. 4939; Vatican, n. 1960; ms de Leonardo de Bisuccio; Album de Villard de Honnecourt, publié par de Lassus, Paris, 1858, p. 83, pl. XIII, pl. LXV, et par H. Omont, Paris, s.d., pl. XIV, pl. XVII.

17° *Saint-Bertin* à Saint-Omer, XII-XIII^e siècle, carré. Cf. Wallet, *Description d'une crypte et d'un pavé de mosaïque de l'ancienne église de Saint-Bertin à Saint-Omer*, 1843.

18° *Saint-Quentin*. Collégiale. XIII^e siècle, octogonal, détruit vers 1825. Cf. A. de Caumont, *op. cit.*, p. 512.

19° *Notre-Dame d'Arras*, XIII^e siècle. Octogonal, détruit en 1795. E. Amé, *Les carrelages émaillés du Moyen Age et de la Renaissance, précédés de l'histoire des anciens pavages, mosaïques, labyrinthes, dalles incrustées*, in-8°, Paris, 1859.

20° *Notre-Dame d'Amiens*, XIII^e siècle, octogonal, détruit vers 1825. Il portait au centre une plaque de cuivre indiquant le lever du soleil; elle représentait en outre les trois architectes de l'évêque Évrard et une inscription. Cf. Bosc, *Dictionn. d'architecture*, in-8°, Paris, 1879, t. III, p. 41, au mot *Labyrinthe*. E. Sôyez, *Les labyrinthes d'églises. Le labyrinthe de la cathédrale d'Amiens*, in-4°, Amiens, 1896.

21° *Cathédrale de Reims*, XIII^e siècle, octogonal, détruit en 1779, semblable au précédent, mais sans inscription. Cf. Gerusez, *Description historique et statistique de la ville de Reims*, in-8°, Paris, 1877, t. I, p. 315; L. Pâris, *Le jubé et le labyrinthe de la cathédrale de Reims*, 1885, p. 25 sq.

22° *Cathédrale de Bayeux*. Salle capitulaire, XIV^e siècle, circulaire. Cf. Villers, *Sur le labyrinthe de Bayeux*, dans *Congrès archéologique de France*, 1845, t. XII, p. 83-88, pl., et dans *Séances générales tenues à Lille en 1845 par la Société française pour la conservation des monuments historiques*, Paris, 1846, p. 85 sq.

23° *Abbaye de Toussaint* (Marne). Carreaux de pavement, XIV^e siècle. Cf. E. Amé, *op. cit.*, pl. non numérotée.

24° *Abbaye de Pont-l'Abbé* (Finistère). Carreaux de pavements, XIV^e siècle. Cf. J. Gailhabaud, *L'architecture des V^e au XVI^e siècle et les arts qui en dépendent*, in-4°, Paris, 1858, t. II, p. 201 pl.

25° *Saint-Barlaam* (couvent des Météores, Grèce). Dessin du XVI^e siècle. Cf. Didron, *Voyage archéologique dans la Grèce chrétienne*, dans *Annales archéologiques*, 1844, t. I, p. 177 sq.

La mode des labyrinthes a continué jusqu'à nos jours, elle a passé des églises aux jardins. Clément XIV fit planter un labyrinthe aux abords de la villa Altieri; il se divertissait à y égarer ses domestiques qui ne s'y divertissaient peut-être pas tout à fait autant. Il existe encore un labyrinthe dans les jardins de Hampton-Court; le château de Gaillon en avait un célèbre mais depuis longtemps détruit. Les murs sont formés de buis épais et élevés qui rendent le chemin extrêmement difficile une fois qu'on a commencé à faire fausse route.

Ces monuments ont suscité les explications les plus variées et la fantaisie en a pris, avec eux, à son aise. « On y a vu tantôt le symbole de l'Église, ainsi comparée à un palais magnifique, tantôt celui des détours et des luttes imposées à l'âme chrétienne pour triompher du malin, la figuration d'un pèlerinage au Saint-Sépulcre « ou mieux »¹ le trajet du Christ de la maison de Pilate au Calvaire, une image maçonnerie destinée à glorifier tel architecte, enfin un simple jeu d'imagination »².

¹ Auber, *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 297. — Cf. L. Deschamps de Pas, *Essais sur les pavages des églises*, dans *Annales archéologiques*, 1852, t. XII, p. 146 sq. Viollet-le-Duc, *Dictionn. rais. de l'architect. franç.*, t. VI, p. 152-153; E. Cartani Lovatelli, *I laberinte e il loro*

simbolismo nell'eta di mezzo, dans *Miscellanea archeologica*, Roma, 1891, p. 202; Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, in-8°, Louvain, 1886, p. 194 sq.; F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kuns*, in-8°, Freiburg, 1896-1897, t. I, p. 299; t. II, p. 368.

Tout ceci ne repose sur rien. Nous avons un jeu très ancien dont nous retrouvons la figuration tracée à la pointe sur l'enduit rouge d'un pilier à Pompéi; c'est Thésée combattant le minotaure, avec cette inscription qui ne laisse rien à désirer :

LABYRINTHVS HIC HABITAT MINOTAVRVS

A Saint-Michel de Pavie et au Dôme de Lucques, c'est toujours le même jeu, le minotaure est figuré et encore reconnaissable. Sur ce thème on en a greffé un autre, celui-ci symbolique, mais tardif. En effet, les maîtres symbolistes du Moyen Age eux-mêmes n'en ont rien su ou, s'ils en ont su quelque chose, n'en ont rien dit : Alcuin, Rhaban Maur, Remi d'Auxerre, Hugues de Saint-Victor, Honorius d'Autun, Durand de Mende, saint Bonaventure qui auraient si bien exploité le thème n'en font pas usage. On peut donc affirmer, croyons-nous, avec M. R. de Launay¹ que « les labyrinthes médiévaux ont foncièrement la valeur et le sens des labyrinthes antiques; ce sont les maillons récents d'une chaîne indéfinie, mais forgés du même métal. Seulement, ils y ont été ajoutés, sans qu'on se rendît compte de leur rôle et sans qu'on se souvint de la signification de leurs lointains semblables : « la tradition iconographique, tout comme la tradition littéraire, vit de malentendus et de contresens². » Viollet-le-Duc a noté toutefois avec une juste insistance qu'ils ne portent jamais de signe chrétien. Leur origine est attestée par leur continuité. Entre les mosaïques romaines et les pavements du Moyen Age proprement dit, la basilique de Reparatus à Orléansville et Saint-Vital de Ravenne établissent le lien nécessaire. L'absence de tout labyrinthe dans les catacombes prouve simplement une fois de plus que cette figure n'est pas originairement chrétienne.

Venu de la Grèce, le labyrinthe s'est acclimaté en Italie : Rome et Lombardie; en France : Nord et Ouest; en Rhénanie. En Afrique celui d'Orléansville semble isolé, mais il témoigne d'une volonté de s'emparer du type classique et de lui donner une signification symbolique; à la place du Minotaure il met la sainte Église. En est-il de même à Ravenne? A Saint-Gall, il n'est question que de l'antiquité : *domus Dædali*; à Pavie, à Plaisance c'est le souvenir de Thésée qui persiste. Ceux qui se détournent de l'antique signification pataugent dans les plus bizarres erreurs. « Au x^e siècle, la confusion est telle que le *De monstris et bellis liber*³ prend le Minotaure pour un prisonnier, son repaire demeure l'énigme qu'un cérémonial impérial, antérieur au ix^e siècle (?) place sur les vêtements impériaux comme un prestigieux emblème. L'empereur, y est-il dit, doit porter représentés, sur un de ses vêtements, le labyrinthe et le Minotaure avec le doigt sur la bouche; car de même que nul ne peut connaître les détours du labyrinthe, nul ne doit révéler les conseils du monarque : *Habeat et in diarodino laberinthum fabrefactum ex auro et margaritis, in quo sit Minotaurus digitum ad os tenens ex smaragdo factus; quia sicut non valet quis laberinthum scrutare, ita non debet consilium dominatoris propalare*⁴. A Plaisance, le dessin s'accompagne des signes de Zodiaque; l'inscription prouve cependant que ceux-ci n'ont pas éclairé l'artiste. L'art roman naissant, a peut-être été moins ignorant : ses labyrinthes sont circulaires et anépigraphes. Si l'inscription funéraire de Buschetto, l'architecte du Dôme de Pise

(fin du xi^e siècle) le compare à Dédale⁵, elle ne s'accompagne d'aucune image. Et puis l'art gothique répète les hésitations de la première période; le cadre — un octogone — devient complètement irrationnel; Amiens et Reims ne semblent vouloir attribuer à leurs architectes que la gloire de Dédale. Le seul trait de lumière nous vient des Météores : Didron y vit à Saint-Barlaam (fondé en 1548) un labyrinthe tracé à l'ocre rouge sur les murs d'une chambre d'hôte; on lui dit qu'il représentait « la prison de Salomon ».

Il semblerait, d'après une inscription conservée au musée de Lyon, qu'on se servait quelquefois du mot « labyrinthe » pour symboliser ou figurer la vie, ce chemin rempli de détours et de misères⁶ :

+ HOC SPECVLO · SPECVLARE LEGENS · QVOD
SIS MORITVRVS : QVOD CINIS IMMO LVTVM
QVOD VERMIBVS ESCA FVTVRVS : SED TA
MEN VT SEMPER VIVAS · MALE VIVERE VITA :
XPM QVESO ROCA · SIT VT IN XPO MEA VITA :
ME CAPVT APRIL · EX HOC RAPVIT LABERINTO :
PREBITVM : DOCEO VERSV MĀ FVNĒRA Q'NTO
STEPHANVS · FECIT OC ·

« Regarde sur ce miroir. En lisant tu verras que tu dois mourir, que tu es poussière ou plutôt boue, que tu deviendras la nourriture des vers; mais cependant, pour avoir la vie éternelle, évite de vivre dans le mal. Prie le Christ, je te le recommande, pour que je vive dans le Christ. Le commencement d'avril m'a enlevé de ce labyrinthe : j'annonce par le cinquième vers mes funérailles. Étienne a fait cela. »

Au Moyen Age, les labyrinthes se multiplient, mais cette époque n'appartient plus à nos études.

BIBLIOGRAPHIE. — X. Barbier, *Œuvres complètes*, t. viii (1893), p. 3-13. — Doublet de Boisthibault, *Notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres*, dans *Revue archéologique*, 1851, t. viii, p. 437-447. — K. Hoffmann, dans *Sitzungsberichte d. philol.-histor. Akademie d. Wissenschaften*, München, 1882, t. ii, p. 267-300, 400, pl. — F. Prévost, *Notice sur Orléansville*, dans *Revue archéologique*, 1847-1848, p. 664, pl. LXXVIII; *Notice sur le labyrinthe de l'église de Reparatus*, dans même revue, 1851, t. viii, p. 566-571. — E. Soyeux, *Les labyrinthes d'églises. Le labyrinthe de la cathédrale d'Amiens*, in-4^o, Amiens, 1896. — Edw. Trollope, *Notices of ancient and medieval labyrinths*, dans *The Archaeological Journal*, 1858, t. xv, p. 216-235. — R. de Launay, *Les fallacieux détours du labyrinthe*, dans *Revue archéologique*, 1915, t. ii, p. 114-125, 348-363; 1916, t. i, p. 116-126, 295-300; 382-398; t. ii, p. 119-128; 286-294, 413-421, etc. — W. H. Mathews, *Mazes and labyrinthes*, in-8^o, London, s. d.

H. LECLERCQ.

LACERNA. — Les anciens ne s'habillaient pas toujours, et quand ils s'habillaient ils ne s'accordaient pas sur le nom des vêtements. C'est ainsi qu'Artémidore⁷ ne distingue pas la *chlamys* de la *manduas* et du *birrus*, tandis que le scoliaste de Perse⁸ prend le mot *birrus* pour synonyme de *lacerna*; deux auteurs chrétiens, saint Augustin⁹ et Sulpice-Sévère¹⁰, font, au contraire la distinction entre *birrus* et *lacerna*, et il faut leur en tenir compte. Ces vêtements, désignés par des noms si divers qu'on est très exposé à les confondre, ont entre eux un trait de ressemblance; ils peuvent se ramener tous plus ou moins à un manteau retenu sur l'épaule ou sur la poitrine par une fibule ou

¹ R. de Launay, *Les fallacieux détours du labyrinthe*, dans *Revue archéologique*, 1916 2^e éd., p. 122. — ² S. Reinach, *Culles, mythes et religions*, t. ii, p. 163. — ³ Berger de Xivrey, *Traditions littéraires*, in-8^o, Paris, 1836, p. 170. — ⁴ *Graphia aurea urbis Romæ*, cité par F. Ozanam, dans

Doc. inéd. pour servir à l'hist. littér. de l'Italie dep. le VIII^e jusq. XIII^e siècle, in-4^o, Paris, 1850, p. 92, 178. — ⁵ R. de Launay, *op. cit.*, p. 125. — ⁶ Conarmond, *Descrip. du musée lapid. de la ville de Lyon*. — ⁷ *Ὀνειροκρίτων*, ii, 3. — ⁸ *Ad Satyr.*, i, 68. — ⁹ *Serm.*, cxi, 10. — ¹⁰ *Dialog.*, i, l. c. xxi, 4.

par une agrafe. Les textes permettent de distinguer entre eux ces vêtements si semblables qu'il est difficile de les reconnaître avec certitude sur les monuments figurés.

La *lacerna* est, à l'origine, un vêtement militaire, analogue à la pèlerine ou caban des officiers, du type le plus long. Ce vêtement est, d'abord, exclusivement militaire, rejeté sur le dos ou bien attaché sur le haut du bras, sur l'épaule ou devant le cou, si on juge d'après différents bas-reliefs de la colonne Trajane¹. La *lacerna* se rapproche beaucoup de la *chlamys* et il se pourrait que les Romains l'aient empruntée aux Grecs qui la tenaient des Barbares. Ceux-ci, sur les monuments sont souvent figurés avec la pèlerine, par exemple : Les Gaulois du sarcophage de la *vigna Amendola*; les Parthes de l'arc de triomphe de Septime-Sévère, les cavaliers Maures et les Daces sur la colonne Trajane. L'utilité pratique de ce vêtement montrait assez qu'il était le résultat de l'expérience de gens exposés à de cruelles intempéries. Il ne gênait pas le mouvement du corps et des bras, car on pouvait le rejeter derrière le dos pendant l'action; au contraire, au repos, on le laissait retomber et il enveloppait le buste, protégeait le dos, la poitrine, les reins et le ventre, leur conservait la chaleur et les mettait à l'abri du vent et de la pluie. Quand la *lacerna* était munie d'un capuchon (voir ce mot) elle garantissait la tête et ne différait guère du *cucullus*.

On ne saurait pas dire avec précision l'époque où la *lacerna* de vêtement militaire passa dans le costume civil; ce fut probablement pendant les temps troublés qui marquèrent la fin de la République qu'on assista à cette usurpation, car vers ce temps les lois qui interdisaient aux civils le port des vêtements militaires, cessèrent souvent d'être observées. En fait, l'usage de la *lacerna* se généralisa vers la fin de la République et le commencement de l'Empire. Ce faisant, elle resta un vêtement de dessus. Manteau d'hiver, dit à son sujet H. Thédénat, elle était de couleur sombre², en laine épaisse³, destinée à garantir du froid et de la pluie⁴, et, à cet effet, munie d'un capuchon adhérent ou mobile⁵. Pas plus que nos pardessus modernes, on ne gardait la *lacerna* dans les circonstances qui exigeaient une tenue de cérémonie⁶. Retenue par une fibule, elle couvrait les épaules, la poitrine et le dos, enveloppant le corps.

Une fois que la population civile eut adopté la *lacerna*, elle ne fut réservée à aucune classe en particulier, mais les hommes seuls en firent usage⁷. Alors comme de nos jours on jugeait un homme d'après son vêtement et suivant que sa *lacerna* était neuve ou élimée, malpropre ou bien brochée, on appréciait d'un coup d'œil la condition de celui qui la portait⁸. Cependant on vit paraître des *lacernæ* légères et flottantes⁹, qui n'avaient pas pour objet de garantir le corps, mais de le parer. Si on se reporte à notre figure 984 (voir *Dictionn.*, t. I) on verra un armateur, homme riche, se promenant la canne à la main sur son chantier. Pour ces vêtements de luxe et de fantaisie on se procurait des étoffes voyantes, et c'est

ainsi que l'on vit des *lacernæ* blanches¹⁰, pourpres¹¹, ou écarlates¹², violettes¹³, d'un vert pâle¹⁴, de nuances variées comme les fleurs d'une prairie¹⁵, tissus d'or et de soie¹⁶, ornées de sujets brodés en or¹⁷.

Dans l'art chrétien, la *lacerna* apparaît dès le IV^e siècle. Au cimetière de Cyriaque, à Rome, dans une partie aujourd'hui murée, à droite de l'*arcosolium* des dix Vierges, un roi mage porte ce manteau¹⁸; nous le voyons encore sur les épaules de Proculus, dans l'*arcosolium* de la catacombe de Saint-Janvier à Naples¹⁹ et sur celles de Daniel dans le manuscrit syriaque de Florence²⁰. Nous avons un exemple typique de la *lacerna* ou *candys* sur une lampe du V-VI^e siècle représentant un saint persan, probablement saint Abdon (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 17) de laquelle on peut rapprocher la fresque du cimetière de Pontien, peinte entre 772 et 795, et représentant les saints Abdon et Sennen. J. A. Martigny cherchant un nom pour ce vêtement proposa l'*ependyten* de saint Jérôme (*Vita Hilarionis*) ou le *superindumentum* de saint Augustin (*Quæstiones in Judic.*, l. VII, p. 51) et finalement la *lacerna*. C'est M. Bruzza qui suggéra *candys*, manteau décrit par Xénophon et par Pollux et qui correspond parfaitement avec ceux des saints Abdon et Sennen²¹.

H. LECLERCQ.

LA CROIX (Camille de). — I. Premières années. II. Le musicien. III. L'archéologue. IV. L'œuvre scientifique : SANXAY. V. Bibliographie.

I. PREMIÈRES ANNÉES. — Camille de La Croix d'Ogimont naquit le 14 juillet 1831, à Mont-Saint-Aubert. C'est le nom distingué d'un joli monticule voisin de Tournai, en Belgique; but d'excursions harassantes et joyeuses que tous les Tournaisiens connaissent sous le nom vulgaire de « Mont de la Trinité²² ». Camille de la Croix²³ était fils d'Arthur, et d'Adèle de l'Épine, dont la famille était originaire de l'Artois, circonstance qui aide à expliquer la sympathie très vive de l'homme et du savant pour cette terre de France où il se sentait vraiment « comme chez lui ».

Le père avait été élevé à Saint-Acheul, le fils fut envoyé à Brugelette où il arriva le 6 octobre 1843; on ne sortait pas de la Société de Jésus avec laquelle l'écolier passerait le reste de ses jours. Cependant ce fut à condition de lui concéder certaines originalités, d'ailleurs inoffensives, que l'accord put se faire et durer jusqu'à l'extrême vieillesse. L'écolier était pétulant, agressif et indépendant plus qu'il n'est d'usage de le tolérer chez ses éducateurs; mais un nom sonore, une fortune respectable et, plus tard, une honnête notoriété qu'on enflait jusqu'à la gloire, aplanirent bien des difficultés. Sur le boute-en-train, que ses maîtres prenaient alors pour un boute-feu, on épuisa, à peu près inutilement, toute la collection des rigueurs pédagogiques : penums, retenues, arrêts, sequestre! Camille de La Croix était du nombre de ces collégiens redoutables qui prennent de l'influence sur leurs camarades. Les punitions ne pouvaient venir à bout de le faire taire; à peine libéré du « double-

¹ W. Froehner, *Col. Traj.*, pl. 34, 153. — ² Suétone, *Octav.*, xl; Juvénal, ix, 29; Martial, i, 97, 4; iv, 2. — ³ Juvénal, ix, 28; Martial, viii, 58; xiv, 133; ci, 86, 8. — ⁴ Martial, xii, 26, 11; Plin., *Hist. nat.*, xviii, 60. — ⁵ Horace, *Serm.*, ii, 7, 55; Stace, *Silvæ*, iv, 9, 24. — ⁶ Suétone, *Octavius*, xl; Dion Cassius, lxxxi, 21; Suétone, *Claudius*, vi. — ⁷ Juvénal, i, 62. — ⁸ Martial, i, 93, 7; 97, 4; iii, 38, 9; iv, 61, 4; vi, 89, 9; vii, 92, 7; viii, 28, 21; ix, 58, 1; x, 98, 5; xiv, 137. — ⁹ Sulpice-Sévère, *Dialog.*, i, 21, 4; Martial, vi, 59, 5; Juvénal, i, 27; Ammien Marcellin, xiv, 6. — ¹⁰ Martial, iv, 2; xiv, 137, 139. — ¹¹ Id., ii, 29, 3; 43, 7; v, 8, 5, 11, ix, 23, 13; x, 87, 10; xiii, 87; xiv, 133. — ¹² Martial, ii, 43, 7, xiv, 131; Lampride, *Severus Alexander*, XLII. —

¹³ Martial, ii, 57. — ¹⁴ Id., xiv, 139. — ¹⁵ Id., ii, 46. —

¹⁶ Juvénal, x, 212. — ¹⁷ Gallus, *Eleg.*, 49. — ¹⁸ Garrucci, *Storia*, t. ii, pl. 59, n. 2. — ¹⁹ Id., *ibid.*, t. ii, pl. 101. —

²⁰ Id., *ibid.*, t. iii, pl. 134, n. 2. — ²¹ L. Bruzza, *Duna rarissima lucerna sulla quale è effigiata un santo in veste persiana*, dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, 1889. Sur la *lacerna romana* ou caban, cf. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1885, t. xii, pl. iii. —

²² L. Huguët, dans *Revue de l'art chrétien*, 1880, II^e série, t. xiii, p. 204-212, pl. Le même, dans *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1884, t. xx, p. 111-122, pl. — ²³ L'orthographe patronymique est : de La Croix; l'usage courant est : de la Croix.

tour », il se remettait à jaser, et on l'écoutait de plus belle. Un de ses professeurs pronostiqua un « tribun » ; il se trompait ; ni tribun ni orateur tout au plus un peu hâbleur ; heureusement la bonne Providence en fit un archéologue.

Le « cadre » de Brugelette comptait deux professeurs qui savaient deviner l'homme dans l'enfant : le maître de dessin, M. Vidoech et le maître de musique, le P. Laurus. Avec eux l'écolier se montra laborieux et soumis, avec tous les autres, maîtres et surveillants, les conflits renaissaient chaque jour, jusqu'à ce qu'enfin on l'invitât à retourner au Mont-Saint-Aubert. Il n'y fit que passer, son père l'expédia au collège de Vannes, où Camille prit la décision de s'affilier à la Société de Jésus ; il avait dix-sept ans. Ayant, vaille que vaille, bâclé sa rhétorique, il entra, par goût, au noviciat d'Issenheim, en Alsace, dont « l'esprit si profondément français ¹ » lui agréa mieux, paraît-il que l'esprit des noviciats d'Angers et de Saint-Acheul. A Issenheim, Camille de La Croix ne rencontra, naturellement, que des esprits éminents et des talents hors de pair. Au sortir du noviciat, le P. de La Croix, fit sa théologie à Laval d'où on l'envoya à Paris, au collège de Vaugirard ; il y remplit, quoique bien jeune, les fonctions de surveillant.

II. LE MUSICIEN. — Elles lui convenaient à merveille, car il eut alors, comme depuis, donné Homère et Virgile pour un piano. A Brugelette, le P. de La Croix avait rencontré et admiré un mélomane en passe de faire plus de bruit que de besogne : le P. Lambillotte (voir ce nom), mais qui savait son métier. Après avoir beaucoup produit de « musique d'église d'un style vulgaire, plus convenable pour les guinguettes que pour le service divin, et de plus fort mal écrite ², » Lambillotte découvrit l'existence du chant grégorien, et s'employa à en exhumer les principaux témoins parfaitement oubliés et ensevelis dans diverses bibliothèques de l'Europe. Quand il mourut, il laissait une abondante quantité de matériaux à pied d'œuvre, et une multitude de compositions musicales qui excitaient l'enthousiasme du P. de La Croix. De surveillant à Vaugirard nous le retrouvons à Metz, chef de musique au collège tenu par la « Compagnie » et à l'affût des moindres productions du grand Lambillotte. « Il rêvait mieux encore. Les mélodies du jésuite étaient faciles, chantantes (parfois même dansantes), égayées d'airs populaires comme l'*oratorio* de Noël, mais il leur manquait l'accompagnement d'une harmonie riche et profonde ³. » Le P. de La Croix, flanqué de l'organiste du collège, s'essaya à suppléer à cette lacune et se mit en relation avec Gounod et Ambroise Thomas. Cependant on l'avait averti que le nom seul de Lambillotte mettait en fuite les éditeurs ; le P. de La Croix assumait l'édition sur sa fortune particulière, perdit son argent et liquida l'affaire sans bruit.

D'autant moins de bruit qu'il prenait sa revanche avec la fanfare du collège. Il déploya à sa tête un zèle si ardent, si envahissant, que le temps pris sur les études par les répétitions de tambour et de cornet à piston menaçait de devenir excessif et de nuire à la préparation aux examens. Un changement de résidence parut aux supérieurs le moyen le plus élégant de couper court à cette exubérance. Quant vint le jour du *status*, « notre bon Père de La Croix » fut expédié de Metz à Poitiers, toujours en qualité de chef de musique. La clientèle spéciale du collège de Poitiers n'appréhendait pas outre mesure les échecs

universitaires dans lesquels, volontiers, elle eut reconnu une forme subtile d'opposition à une forme de gouvernement détestée. Un peu décontenancé par son changement de résidence, le P. de La Croix retrouva son équilibre dès qu'il eut retrouvé son bâton de chef d'orchestre et mit tout son zèle, à Poitiers comme à Metz, à rendre la fanfare florissante. Elle le devint, elle le fut même trop et parut, comme à Metz, envahissante et encombrante. Les collèges de la « Compagnie » n'ont pas pour objet d'acheminer les écoliers vers le Conservatoire ; il fallut défendre les Belles-Lettres contre l'assaut des Beaux-Arts, et le P. de La Croix rendit, définitivement cette fois, son bâton de chef d'orchestre.

III. L'ARCHÉOLOGUE. — Il le remplaça par la truie. En 1877, les carmélites de Poitiers habitaient un pauvre couvent assez peu solide ; elles hésitaient à construire, consultèrent le P. de La Croix qui opina pour la reconstruction et se chargea de tout. Il se remit au dessin, fréquenta les architectes, les entrepreneurs, dressa des plans et se mit à l'œuvre. Les premiers coups de pioche mirent à découvert un mur très ancien, d'époque romaine ; ce fut la première rencontre et, pour ainsi dire, sa « prise de contact avec l'antiquité ». En même temps qu'il la découvrait dans l'humidité du sol, il la recherchait dans l'aridité des textes. En cette même année 1877, les catholiques poitevins offraient au pape Pie IX une chape et une étole pastorale que devaient exécuter les sœurs-muettes de Larnay d'après les dessins fournis par le P. de La Croix qui s'était mis, avec son bel entrain ordinaire, à étudier dans les livres et dans les musées la plus lointaine iconographie de saint Hilaire et de saint Martin, de sainte Radegonde et de saint Martial. Cependant le P. de La Croix ne fut jamais un architecte ni un érudit, on l'appelait un « fouilleur », un archéologue ; lui-même, dans ses bons jours, se qualifiait « inventeur », et le terme s'appliquait bien dans son sens spécial de celui qui trouve, et surtout, qui retrouve.

Ayant trouvé désormais l'emploi de ses moyens et l'occupation de sa vie, le P. de La Croix, touchant alors à la cinquantaine, développa son originalité naturelle, y ajouta quelque chose de factice et réussit très vite, presque sans effort, à devenir « un type ». Il étalait ses défauts avec une candeur qui désarmait. « Parleur infatigable, chez lui, dans la rue, en tramway, lorsqu'il était en verve, il se refusait à donner une explication, à montrer même ses découvertes à ses meilleurs amis, lorsque, pour une raison de lui connue, il en avait décidé ainsi. Et quand il parlait, c'était sur un ton à se faire entendre dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. L'extérieur ascétique et recueilli d'un saint Louis de Gonzague lui manquait absolument. Il ne craignait point, en une circonstance où il jugeait l'honneur de la religion engagé, de retrousser ses manches et de provoquer l'adversaire à un combat singulier, en lui montrant les poings, pour lui prouver que le célibat et la vertu des prêtres ne faisaient pas d'eux des amollis et des peureux.

« Bien qu'il eût au plus haut degré le sens de l'orthodoxie et même des délicatesses dans la direction des âmes, il était évident que sa vie était incomparablement plus occupée de travaux d'archéologie que d'études de théologie et de lectures de piété. La régularité religieuse s'accommodait mal de ses courses en tous lieux et par tous les temps. Mais sous cet extérieur original, parfois déconcertant, se cachait un cœur

¹ R. Compain, *Un fouilleur illustre* (sic.) *Le Père de la Croix, 1831-1911*, s. l. n. d., p. 8. — ² J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, in-8°, Paris, 1863, t. v, p. 179. — ³ R. Compain, *op. cit.*, p. 10 ; dans

cette citation, j'ai, pour alléger, supprimé plusieurs fois le mot « célèbre » ; célèbre jésuite, célèbre oratorio... ; il est vrai que le P. de La Croix est « illustre ». Alors !

débordant de charité pour le prochain, une âme apostolique disposée à tous les sacrifices pour ramener à Dieu les pécheurs¹. » Sa piété n'excluait pas une sorte de dévotion tendre, mais il ne fallait lui demander ni attendre de lui les pratiques ordinaires de ses confrères en religion : prédications, retraites, séances au confessionnal; par contre il triomphait des répugnances physiques et sacrifiait tout le temps nécessaire lorsqu'on lui signalait un pécheur endurci que son intervention personnelle pourrait ramener à Dieu. « Ceux qui ont visité des ruines sous sa direction n'oublieront jamais sa physionomie de bon sauvage², » et il fallait le voir sur le terrain, dans le feu de l'action, quittant la soutane, chaussé de bottes d'égoutier, barbu, chevelu, hirsute, le « brûle-gueule » aux dents, guidant ses ouvriers le pic en mains, « piochant avec plus d'ardeur qu'un terrassier de profession³. »

Très généreux pour subvenir aux dépenses d'une fouille intéressante, très affectueux avec ses humbles collaborateurs, très tolérant à l'égard d'hommes qui partageaient ses goûts et repoussaient ses croyances, très habile à organiser la réclame autour de son nom et de ses travaux, il était d'une intransigeance absolue dès qu'il était question de dissimuler sa foi et son état religieux. Il ne manquait pas de faire suivre son nom de lettres S. J., et n'acceptait le titre de chevalier de la Légion d'honneur qu'à la condition qu'elle fût adressée non à M. de La Croix, mais au R. P. de La Croix, S. J. Par un autre effet de contraste, il prit plaisir à se sentir épingler cette croix sur la poitrine de la main de Jules Ferry, auteur du fameux article 7, de qui la Société de Jésus croyait alors ne pouvoir attendre que la croix du martyre.

Très artiste, au sens un peu bohème qui s'attache à ce mot dans la gravité de l'existence provinciale, le P. de La Croix alternait les manifestations déconcertantes de sa joviale humeur. La Société des antiquaires de l'Ouest, avec son tapis vert et ses cartonnières, ne pouvait le séduire assez pour le faire renoncer à d'autres assises plus verdoyantes qu'académiques, par exemple, lorsque, en sa qualité d'aumônier de l'Association des pêcheurs à la ligne, il côtoyait les rives du Clain, la pipe à la bouche et la boîte aux asticots à la main. Ces bords du Clain l'enchantaient; il y avait une baraque à lui, baraque en planches environnée d'orties, ce qui lui rappelait, disait-il, le désert de saint Jean-Baptiste. Là, parmi les poules d'eau, les hérissons et les couleuvres, il prenait plaisir à apprivoiser des rats qu'il nourrissait, comme à Poitiers il défendait le logis des corneilles installées dans les trous laissés par l'échafaudage sur les murs de la cathédrale.

Cet homme foncièrement bon entretenait quelques animosités. Il avait une sorte d'horreur à l'endroit des érudits qui interprétaient ses découvertes sans avoir jamais mis la pioche à la main. Les pierres et le mortier lui apprenaient tant de choses que, parfois, à leurs confidences mystérieuses il se permettait d'ajouter ses conjectures gratuites, provoquant des contradictions qu'il appréciait moins qu'une expansive admiration⁴. Ses fouilles de Glanfeuil ne donnèrent rien de ce qu'on en attendait; il s'en montra irrité. Sa vie déjà longue approchait du terme; il le voyait sans crainte et se préparait à la mort avec lucidité et bonhomie. Quand elle approcha, il remplit ses devoirs de chrétien soumis et de prêtre fervent, pria et

attendit. Le 12 avril 1911, son âme retourna vers Dieu.

IV. L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE. — Du jour où la passion des fouilles s'empara du P. de La Croix, elle le posséda tout entier et domina sa vie; il lui consacra son temps, sa santé, sa fortune. « S'étant formé lui-même par la pratique et par l'observation la plus minutieuse, il poursuivait ses idées avec une ténacité et une énergie peu communes. Grâce à son indomptable volonté, il obtint les résultats les plus inattendus et les plus importants. Son coup d'œil était pénétrant, j'allais dire surhumain. Il avait acquis une telle pratique du terrain, qu'il devinait tout de suite et sans hésitation à quel endroit précis il fallait donner le coup de pioche. Tout l'intéressait et l'attirait; la préhistoire, l'époque romaine, le Moyen Âge. Jamais il ne se spécialisa et, pendant toute sa carrière scientifique, il fit preuve de la plus grande indépendance d'esprit. Il manifesta toutefois une prédilection marquée pour l'époque mérovingienne, à laquelle il devait les meilleures journées de sa vie. Pendant un demi-siècle il a su interroger les entrailles de la terre avec une telle sûreté, avec une habileté si parfaite, que chacun de ses coups de pioche en a fait surgir un document sensationnel, et qu'ainsi la science a marché. Il avait le génie de la fouille; il a donné les preuves les plus éclatantes de son extraordinaire intuition; elles forment comme une suite de grands événements archéologiques que les gens d'un autre âge auraient qualifiés de miraculeux⁵. » Et voilà le ton sur lequel on le célébrait!

Ces grands événements furent, en un certain sens, de petits événements qui soulevèrent des rivalités, des polémiques retentissantes, dont l'écho s'est dissipé depuis longtemps, mais dont il est nécessaire de dire quelque chose ici. Dans l'excellente *Bibliographie* consacrée au P. de La Croix par M. Ginot⁶, on peut se rendre compte du rôle joué par la presse quotidienne dans son œuvre archéologique. Lettres, articles, discours, notes, communications, sur des sujets passablement rébarbatifs par eux-mêmes et que le style pailleté de l'auteur ne réussit pas à rendre attrayants, alimentent néanmoins la presse locale, viennent prendre l'air de Paris, font une excursion jusqu'en Sorbonne et à l'Institut; bref rien n'est négligé de ce qu'on nomme la réclame pour donner à des découvertes instructives ce piment à l'aide duquel elles forceront l'attention et, de faits historiques, s'élèveront à la dignité contestable de « faits divers ». Mais si on étudie la deuxième partie de cette même *Bibliographie*, on touche du doigt l'adroite organisation qui a réussi à transformer cette matière scientifique en une sorte d'exploitation. Qu'on ne se y trompe pas, ce n'est aucunement l'intérêt archéologique s'attachant à Sanxay ou à l'hypogée des Dunes qui provoquait les articles par vingtaines dans les gazettes les plus frivoles. Persuadées qu'elles fatigueraient bien vite leurs lecteurs avec les descriptions de pans de murailles et de gravats, ces feuilles se complaisaient sur l'original inventeur devenu la trouvaille la plus curieuse des fouilles; son physique, son langage, ses habitudes alimentaient la verve des rédacteurs. S'agissait-il d'éviter la destruction du bel ensemble découvert à Sanxay, on voyait se développer une campagne tapageuse d'où la politique n'était pas complètement bannie. Le P. de La Croix n'organisait

¹ R. Compaign, *op. cit.*, p. 20. — ² S. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1911 1^{re} éd., p. 439. — ³ De Nouvion, dans *Rev. polit. et littér.*, avril 1882. — ⁴ Très indulgent pour les autres, les critiques lui semblaient amères. « La plume de mes contradicteurs, disait-il un jour, me semble plus lourde que ma pioche. » E. Lefèvre-Pontalis, *Discours*, dans *Congrès archéol.*

de France, LXXIX, session à Angoulême, 1912, in-8°, Paris, 1913, p. 66. — ⁵ A. Héron de Villefosse, *Discours prononcé à l'inauguration du monument*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1912, p. CXXXVIII-CXL. — ⁶ Ginot, *Bibliogr. des travaux du P. de la Croix*, in-8°, Poitiers, 1911; extrait du *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1911.

pas, mais il applaudissait, il encourageait, il se prêtait à ces manifestations qui dépassèrent plusieurs fois la mesure du bon goût. Cet « inventeur » qui, de son propre aveu, consacrait parfois 70.000 francs de sa fortune personnelle pour faire aboutir une fouille, était devenu non pas une célébrité, mais une curiosité plus singulière que ses trouvailles et plus imprévue; il les éclipsait. Aujourd'hui on juge déjà mieux, avec un recul de quelques années, cette féconde et utile carrière; l'homme a disparu, les monuments demeurent. Nous parlerons de ses trois découvertes les plus intéressantes : Sanxay, ici même; l'hypogée-martyrium (voir MELLEBAUDE) et le baptistère Saint-Jean (voir POITIERS). Les déblaiements et les trouvailles d'Izeures, d'Antigny, de Pressac, de Berthouville, des Bouchauds, etc., etc., sont la petite monnaie de cette carrière jalonnée par les trois grands noms que nous venons de rappeler.

Sanxay. — Les premiers travaux du P. de La Croix à Poitiers lui servirent en quelque sorte de noviciat pour ses découvertes plus importantes. Dans Poitiers même il retrouva un temple de Mercure, ensuite il reconstitua à travers un dédale de rues, de caves, de jardins et jusque sous l'église Saint-Germain, l'immense quadrilatère qui limite les thermes¹.

En 1865, M. de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, fut averti par M. Pignoux, ancien maire de Sanxay, de la rencontre de substructions très anciennes près de la Vonne. M. de Longuemar, flanqué de l'abbé X. Barbier, se rendit sur les lieux, fit explorer vingt hectares d'où il rapporta une collection de briques cassées, de tuiles brisées et de tessons informes; cela fit les explorateurs regagnèrent Poitiers, ayant dépensé le peu d'argent dont ils disposaient. Leur déconvenue loin de persuader le P. de La Croix que la fouille serait vaine le déterminait à l'entreprendre avec les ressources de sa fortune personnelle. Le chantier s'ouvrit le 14 février 1881 et fut fermé le 1^{er} novembre 1883. L'accès du hameau d'Herbord, voisin de Sanxay, était peu facile et requérait l'usage de tous les moyens de transport alors connus : chemin de fer, diligence, enfin les marches à pied jusqu'au domaine de la Boissière, presque au point de rencontre des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Tout l'ensemble, orienté Est-Ouest, est séparé en deux parties par la Vonne : sur la rive gauche, presque tous les monuments découverts, le temple, les hôtelleries, la place devant le temple, les thermes et habitations contiguës, le balnéaire d'eau de rivière; sur la rive droite, un seul monument : le théâtre.

1. *Temple.* — Le Temple a une forme particulière. La *cella* a un diamètre intérieur de 8 m. 85, l'épaisseur des murs ne dépasse pas 1 m. 50. La forme est octogonale à l'extérieur et décagonale à l'intérieur, cette *cella* a pu être surmontée d'une coupole, avec une prise de jour à son sommet. On accédait dans la *cella* par quatre portes, deux gémées sur la face est de l'octogone et deux autres, également gémées sur la face ouest. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autres prises de jour que celles de la voûte et des portes.

Ce qui fait l'originalité de cette *cella*, c'est qu'elle occupe le centre d'une sorte de portique ouvert en forme de croix grecque, portique décoré par soixante-quatre colonnes de 0 m. 80 de diamètre. Les quatre bras de cette croix formaient quatre vestibules, ayant chacun 7 m. 85 de longueur et 7 m. 75 de largeur, mesures prises à l'intérieur; ils étaient réunis entre eux par des murs à pans coupés formant des angles de 45 degrés, et parallèles aux quatre faces paires de l'octogone central; entre lesdites faces et celles qui rejoignaient les bras de la croix le passage

offrait quatre mètres de largeur (fig. 6551). Cette construction cruciforme était probablement couverte par huit combles, car le climat de la Gaule ne permettait guère d'omettre les toitures. Quatre combles étaient à deux versants avec frontons à l'extérieur regardant les quatre points cardinaux, les quatre autres combles étaient à un seul versant; tous les huit adossés à l'octogone lui-même, au-dessous du cordon qui en couronnait le mur et sur lequel posait la calotte du dôme.

Cette croix grecque se déformait en croix latine par l'addition d'un vestibule allongé dans la direction de l'Est, vestibule dont la destination n'est pas connue avec certitude, et où la présence d'un autel pour les sacrifices est défendable mais conjecturale. Ce vestibule était-il couvert par un toit ou par une terrasse? L'épaisseur de ses murs étant de 0 m. 70, on peut émettre sur ce sujet diverses suppositions.

Nous sommes surpris que le P. de La Croix qui avait une certaine érudition, n'ait pas rappelé à propos de ce plan celui du célèbre monastère de Kafat Seman (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2386, fig. 803).

2. *Péristyle.* — Le temple est inscrit dans une vaste enceinte ou péristyle, composée de quatre portiques ou galeries. En voici la description : le grand portique de la façade ou propylée, orienté à l'Est, a 76 m. 12 de longueur extérieure; il se compose de deux murs parallèles séparés entre eux par un intervalle de 7 mètres, qui était orné de trois rangs de vingt-deux colonnes dont les diamètres sont inconnus; son mur intérieur, regardant le temple, épais de 0 m. 80, était plein et devait être percé de fenêtres, afin de donner du jour à cette galerie. Sur ce dernier mur venaient s'appuyer les trois escaliers qui desservaient le grand péristyle : un petit, large de 3 m. 30 et long de 7 m. 70, donnait accès au portique de gauche; un grand, au centre, ayant 9 m. 54 de largeur et 7 m. 08 de longueur, servait d'entrée au portique orné de soixante-six colonnes; un autre petit, large de 3 m. 70 et long de 3 m. 80, conduisait au portique de droite; les deux petits diffèrent en longueur, parce qu'ils sont construits sur un terrain décliné. Ils n'avaient tous trois que quelques marches en haut desquelles se trouvait un palier décoré architecturalement et formant péristyle : sur les deux petits s'élevaient deux rangs de 2 colonnes, et sur le grand, deux rangs de 4 colonnes ayant 0 m. 30 de diamètre et les mêmes entrecolonnes que ceux des vingt-deux colonnes du portique principal; ces trois péristyles ont pu être couverts par des toitures à deux versants, avec frontons sur les faces extérieures.

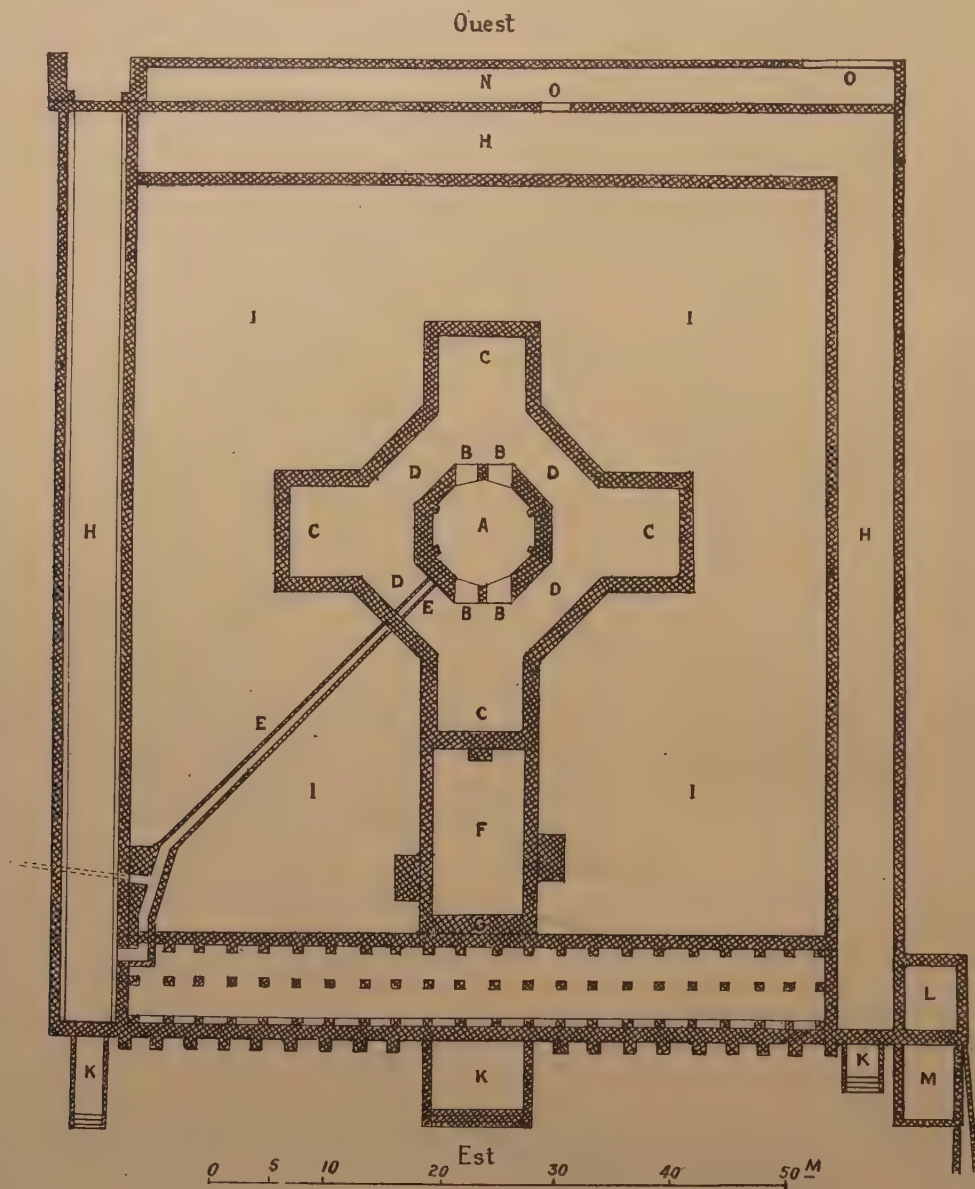
3. *Conciergerie et Aquarium.* — Ce sont des constructions presque carrées dont la destination semble pouvoir être celle que donnent les noms. Un grand égout part de la *cella* octogonale et aboutit au portique de gauche; il déverse des eaux dans un bassin des hôtelleries; c'est une construction voûtée sous laquelle on peut se promener debout. Il semble probable que cet égout drainait le sous-sol du Temple et recueillait les eaux de ses toitures. Quant au mur ouest du péristyle il supportait peut-être une toiture à un versant et formait avec le mur qui lui est parallèle, un hangar qui pouvait abriter les bestiaux et le mobilier nécessaires aux sacrifices. On y remarque deux larges portes : l'une à droite du hangar ayant 7 mètres d'ouverture, proche d'un chemin conduisant aux étables; l'autre, moins spacieuse, placée à droite de l'axe du temple, communiquait directement avec le portique et les préaux intérieurs.

4. *Cour.* — La cour qui s'étendait devant la façade principale du péristyle avait la forme trapézoïdale

¹ *Bulletin monumental*, V^e série, t. VI, p. 462-473.

(fig. 6552), son mur de clôture avait 0 m. 50 d'épaisseur. Les dimensions moyennes atteignent 88×94 mètres et la superficie totale 7.695 mètres carrés, en déduisant celle que couvraient les trois escaliers et

tres et large de 6 m. 50, possédait à son centre une petite niche rectangulaire; le second, ayant 56 mètres de longueur et 7 mètres de largeur, prenait naissance au delà de l'axe des temples et finissait aux murs



6551. — Plan du temple et du péribole de Sanxay. Dans C. de la Croix, *Mémoires archéolog. sur les découvertes d'Herbord dites de Sanxay*, 1883, pl. III.

Temple : A. Cella; B. Fortes de la Cella; C. Pronaos; D. Passages reliant les Pronaos; E. Égout de la Cella et du temple; F. Terrasse où a pu se trouver l'autel; G. Escaliers.
Péribole : H. Portiques réservés au public; I. Fréaux réservés au public; J. Portique; K. Escaliers; L. Bassin d'épuration; M. Conciergerie; N. Hangar; O. Portes.

les trois constructions que nous allons décrire.

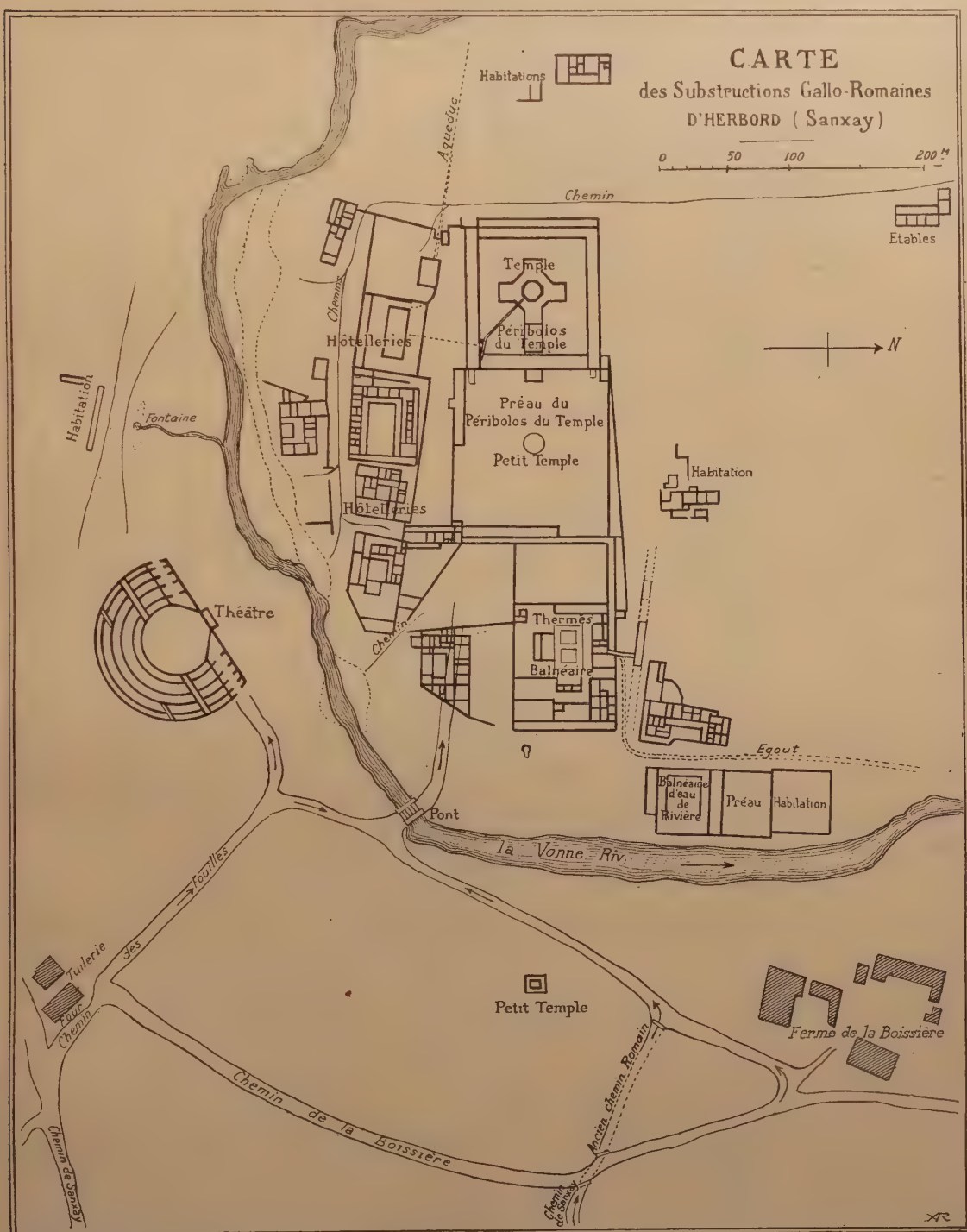
Au centre, dans l'axe du Temple, se voyait un petit édifice circulaire de 7 m. 40 de diamètre intérieur, dont le mur a pu porter des colonnes couronnées par une coupole. Ce temple donnait sans doute abri à une divinité.

La cour contenait deux portiques couverts : l'un à gauche et l'autre au fond. Le premier, long de 42 mè-

sud et ouest. Ils étaient ornés de colonnes et couverts.

5. *Architecture.* — Toutes les colonnes étaient faites au tour, cannelées et rudentées à leur base au premier tiers de leur hauteur. Les colonnes du portique et de la grande cour avaient leurs fûts couverts de feuilles de laurier imbriquées. Les diamètres des colonnes variaient suivant les parties d'édifice qu'elles ornaient; tous les profils des bases ainsi que l'orne-

mentation et les moulures des chapiteaux sont de | tuiles à rebord retrouvés en grand nombre, montrent l'ordre corinthien. On n'a retrouvé aucun débris | que les portiques du péribole et de la grande cour



6552. — Plan d'ensemble des ruines de Sanxay. D'après C. de La Croix, *op. cit.*, pl. II.

d'architraves, de frises, de corniches ni d'entablements, ces divers membres étaient peut-être en bois. Toute la sculpture est délicatement fouillée et peut appartenir à l'époque des Antonins. Les débris de

étaient couverts. Les aires n'en étaient pas dallées, mais faites de béton de fortes épaisseurs.

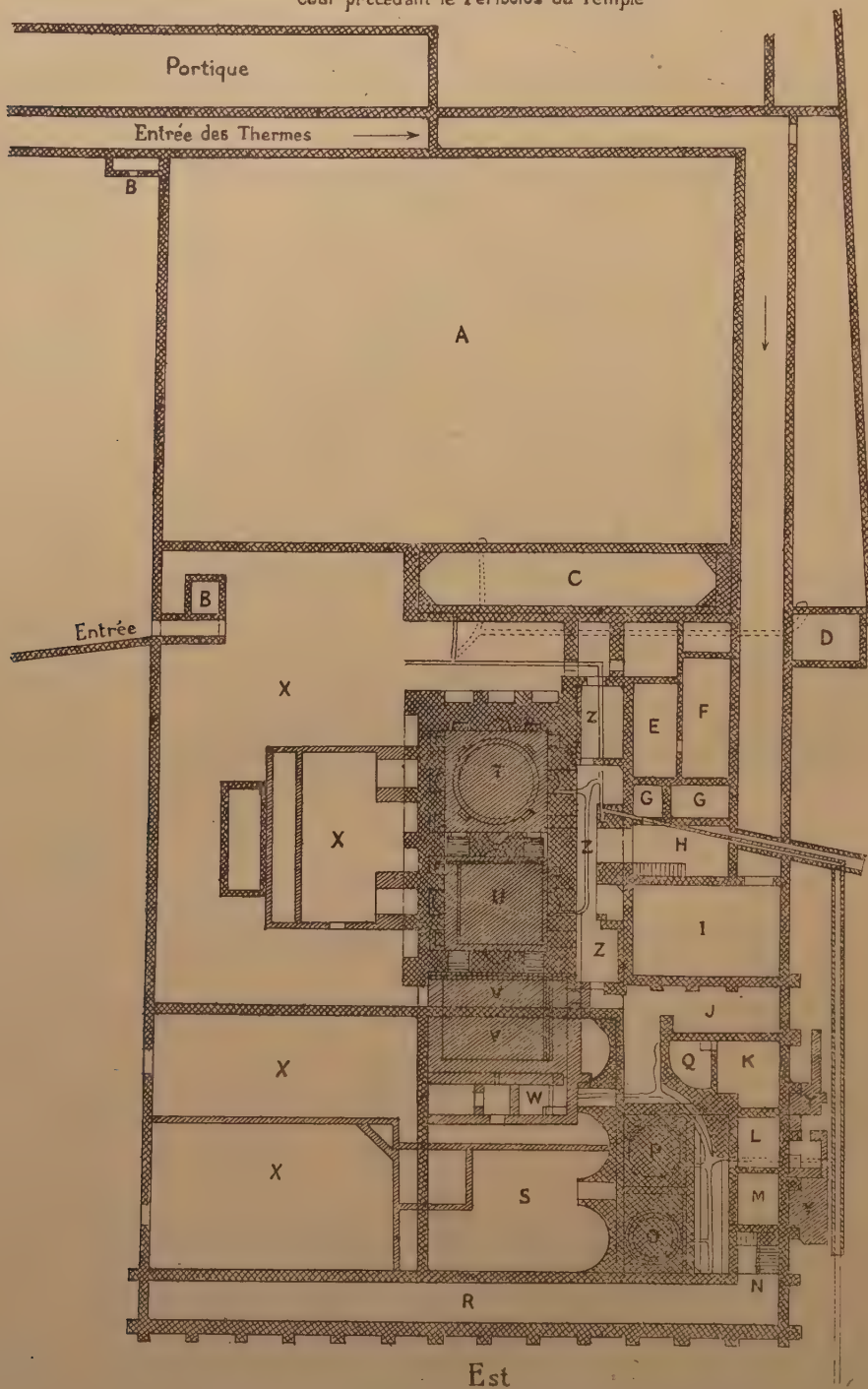
6. *Objets.* — Ils sont en petit nombre et de peu d'intérêt : monnaies en bronze de divers modules,

tessons de poteries, débris de statue de bronze, fragments d'outils de fer; l'épigraphie est représentée

préau, l'autre, de moindre importance est située plus bas sur le bord de la rivière. La construction

Ouest

Cour précédant le Péribolos du Temple



6553. — Les thermes et le bainéaire. *Ibid.*, pl. iv (Description page 997).

par deux débris dont il n'y a rien d'utile à tirer.

7. *Les Thermes.* — Deux constructions affectées aux thermes sont séparées l'une de l'autre par une vingtaine de mètres. La principale fait suite au grand

principale couvre une superficie de 6.600 mètres carrés; la forme est trapézoïdale ayant 110 mètres de longueur et 60 de largeur moyenne; elle est entourée de murs de clôture, là où des constructions principales

1^{re} époque

Rez-de-Chaussée	1 ^{er} étage
A Préau	
B Conciergeries	
C Piscina natalis	
D Bassin d'épuration	
E Salle?	Salle?
F Salle?	Salle?
G	
H A ciel ouvert	Escalier
I	Salle?
J A ciel ouvert	
K Hypocauste	Caldarium
L Hypocauste	Tepidarium
M	Frigidarium
N Escalier	
O Hypocauste	Piscine chaude
P Hypocauste	Piscine tiède
Q	Piscine froide
R Portique	
S Exèdre	
T Salle?	Salle?
U Salle?	Salle?
V Passage. Exèdre	
W Exèdre	
X Cours. Cours	
Y	
Z Passage souterrain	Corridor

2^e époque

Rez-de-Chaussée	1 ^{er} étage
A Préau	
B Conciergeries	
C Piscina natalis	
D Bassin d'épuration	
E Hypocauste	Cultarium
F Hypocauste	Tepidarium
G Præfurnium	Escalier
H A ciel ouvert	Escalier
I	Frigidarium
J A ciel ouvert	
K Hypocauste	Caldarium
L Hypocauste	Tepidarium
M	Frigidarium
N Escalier	
O Hypocauste	Piscine chaude
P Hypocauste	Piscine tiède
Q	Piscine froide
R Portique	
S Cour?	
T Hypocauste	Piscine chaude
U Hypocauste	Piscine moins chaude
V Hypocauste	Piscine tiède
W Douches	
X Cours	
Y Præfurnium	
Z Passage souterrain	Corridor

ne la délimitent pas, et se compose de trois cours ou préaux, d'une spacieuse colonnade, d'une grande salle, d'un bâtiment important servant à la balnéation et d'une longue galerie couverte par laquelle le public arrivait des hôtelleries au balnéaire lui-même (fig. 6553).

8. *Cours.* — La plus grande des trois cours couvrait une superficie de 1.768 mètres carrés; n'étant pas revêtue d'empierrement on peut conjecturer qu'elle a servi de jardin. La deuxième cour longe les façades sud et ouest, elle a une superficie de 967 mètres carrés et elle est pourvue, au Sud, d'une entrée avec sa conciergerie; elle communique au Nord avec la galerie voûtée du balnéaire. La troisième cour est presque carrée, contiguë à la précédente, s'appuyant sur la grande colonnade et couvrant une superficie de 552 mètres carrés; elle était en communication avec la galerie voûtée du balnéaire, et avec l'extérieur par deux portes construites dans son mur sud.

9. *Colonnade.* — Elle servait probablement de promenoir couvert aux baigneurs. Quatorze colonnes décoraient la surface de la colonnade et deux ornaient chacune de ses extrémités; elle était probablement couverte d'une toiture à deux versants, avec croupes à ses extrémités; l'aire se composait d'une épaisse couche de béton. Le mur du fond était plein et donnait accès, par des portes, à la troisième cour, et par un passage avec escalier à droite, au premier étage de la construction principale.

10. *Grande salle.* — Elle mesurait 23 mètres de long sur 15 mètres de large et trois niches demi-circulaires de 5 m. 40 de diamètre, séparées entre elles par deux niches rectangulaires, toutes cinq étaient adossées au mur nord. Cette salle servait d'exèdre, pour la conversation et le repos. Le plafond devait être en bois, car les murs n'avaient pas la solidité voulue pour soutenir des voûtes d'une seule portée, et on n'a relevé dans le sol aucun vestige de pilastre ou de colonne.

Quant au bâtiment important, ou balnéaire proprement dit, il consistait en constructions solides et plus soignées que toutes les autres de l'ensemble des Thermes; il couvrait une superficie de 1.969 m. 84 cent. carrés et possédait presque dans toutes ses parties un rez-de-chaussée et un premier étage avec attique.

11. *Rez-de-chaussée.* — On voit au rez-de-chaussée :

1^o une grande piscine d'eau froide, ou *piscina natalis* rectangulaire, de 28 mètres de long sur 5 m. 40 de large, avec banquettes ou reposoirs sur trois de ses côtés et escaliers à chacun de ses angles; son revêtement dallé est à peu près intact, du moins en son fond; elle jaugeait 170 mètres cubes;

2^o Un long corridor voûté à ses deux extrémités et avec plafonds et charpentes reliant les voûtes, qui n'existent plus, se trouve au centre des constructions; il donnait accès à quelques appartements, à un autre corridor, ainsi qu'à deux chambres à ciel ouvert, dont nous allons parler. Il semble avoir été réservé au personnel de service;

3^o Une salle à droite du long corridor, ayant la forme de deux parallélogrammes accolés, dont les deux grands côtés sont inégaux, avec son entrée par un petit corridor voûté qui prenait naissance à côté de la *piscina natalis*; elle a été remaniée et changée d'emploi, mais tout porte à croire que les esclaves chargés des bains et de l'entretien des thermes l'habitaient;

4^o Deux salles à ciel ouvert, à droite du long corridor voûté : la première communiquant d'une part avec ce corridor central, et de l'autre à sa sortie sur l'extérieur par un passage voûté, donnait aussi naissance à un escalier qui menait au premier étage; la seconde prenait sa sortie également sur le corridor central, menait à un autre passage voûté sous lequel se trouve une portion des égouts et servait aux chauffeurs de l'un des *præfurnium* des hypocaustes. Toutes deux étaient à ciel ouvert, afin, sans doute, de donner de l'air aux chauffeurs et de faciliter le tirage de leurs fourneaux;

5^o Deux hypocaustes ou calorifères, à droite du second corridor voûté;

6^o Un *præfurnium* à gauche de ce même corridor alimentait deux hypocaustes qui chauffaient à inégales températures l'eau de deux piscines placées au premier étage;

7^o Deux grandes salles basses prenaient ouverture sur la gauche du corridor central, et servaient probablement de magasins de bois et de logement au personnel chargé de l'entretien des hypocaustes.

12. *Premier étage.* — Il existe encore au premier étage un long et large corridor coudé qui règne au-dessus des deux corridors voûtés du rez-de-chaussée;

il divise en deux le petit balnéaire proprement dit et donne accès sur la gauche aux deux piscines, chaude et tiède; et, sur la droite, à un escalier venant de la colonnade, à une salle non chauffée (*frigidarium*) à deux salles chauffées à inégales températures (*tepidarium* et *caldarium*) et à une petite piscine d'eau froide. Se redressant, le corridor divise également en deux la plus vaste partie du bâtiment et communique : à droite, avec une grande chambre, avec un escalier qui descend à l'appartement à ciel ouvert du rez-de-chaussée, et avec deux autres chambres; à gauche avec deux grandes chambres non chauffées, ornées de niches rectangulaires et semi-circulaires se communiquant. Il se raccorde ensuite, en passant le long de la *piscina natalis*, avec la longue galerie qui, contournant le grand préau ou jardin, servait d'entrée principale à la partie du balnéaire réservée au public.

13. *Sources*. — Deux sources sortant d'une hauteur voisine située au delà du temple amenaient leurs eaux par des tuyaux en terre cuite placés sur un mur de soutènement, dans l'*aquarium* construit près de la conciergerie près du péribole, et dans l'*aquarium* du même genre qui se voit à droite des Thermes, à hauteur de la *piscina natalis*. Du point de départ jusqu'au premier *aquarium*, on compte 534 m. 76, et entre les deux *aquariums* 138 mètres. Entre le niveau de départ et le radier du premier *aquarium*, il y a une différence de niveau de 12 m. 77; entre le radier du premier et le radier du deuxième *aquarium* une autre différence de niveau de 6 m. 83. Chaque jour et peut-être plusieurs fois dans la même journée, les sources devaient fournir 244 m. 84 déc. cubes d'eau, répartis comme il suit : 170 mètres pour la *piscina natalis*, 29 m. 77 d. pour la piscine chaude, 32 m. 60 d. pour la piscine d'eau tiède et 1 m. 47 d. pour la petite piscine d'eau froide.

14. *Égouts*. — Les égouts ou cloaques se composent d'un grand collecteur auquel viennent aboutir cinq embranchements. Le grand collecteur prend naissance à l'extrémité sud de la *piscina natalis*, entre la paroi est de celle-ci et le mur ouest du bâtiment central, traverse une portion du grand corridor voûté, fait un coude pour passer sous la galerie souterraine communiquant avec l'extérieur, longe au Nord une partie du balnéaire, et se jette dans la rivière après un parcours de 311 mètres. Il est maçonné et voûté depuis son origine jusqu'aux abords de la grande colonnade regardant la rivière, sur une longueur de 85 mètres, ensuite il continue à ciel ouvert. La hauteur est de 0 m. 60 au départ, de deux mètres à l'arrivée et sa largeur moyenne est de 0 m. 70 ; on avait aussi ménagé sur ce parcours trois regards avec couvertures mobiles qui permettaient le nettoyage. Les cinq embranchements qui y aboutissaient prenaient les eaux du terrain circonscrit par l'*aquarium*, par le mur de soutènement de son aqueduc, et par le grand mur nord qui reliait le péribole du temple avec les thermes. Ils prenaient aussi celles de la grande cour ou jardin, de la *piscina natalis*, de la petite piscine d'eau froide, et enfin des piscines des eaux tièdes et chaudes.

15. *Balnéaire d'eau de rivière*. — Un grand édifice de 109 mètres de longueur et de 36 mètres de largeur, situé le long de la rivière, semble se rattacher aux thermes eux-mêmes. Il se compose d'un bâtiment, d'une cour et d'une habitation. Le bâtiment est presque carré, possède un *atrium* entouré de trois côtés par une galerie, sur laquelle ouvrent treize chambres encore bétonnées, dont six à gauche et sept à droite. Son mur de façade est, proche de la rivière et qui lui est parallèle, semble n'avoir jamais existé qu'à l'état de fondation et de mur de barrage; de plus, le sol de l'*atrium* n'ayant jamais été remué, prouve

qu'il n'a pas contenu de bassin; ajoutons que tout le cours de la rivière qui longe la construction entière a été régularisé, tant en largeur qu'en profondeur.

Le bâtiment paraît n'avoir pu servir qu'à des bains d'eau de rivière; les baigneurs usaient des chambres, de l'*atrium* et des galeries, avant et après leur bain, de même ils se promenaient dans la cour avant d'avoir pris leur bain et peut-être même après.

Les distributions de la construction voisine de la cour paraissent être les mêmes que celles des habitations romaines; on y voit, en effet, un *atrium* bordé de deux galeries donnant accès à des chambres et les dés de huit colonnes qui ornaient son mur ouest; cette construction a pu être à l'usage de l'intendant général des thermes.

16. *Hôtelleries*. — Entre le péribole du temple, la grande cour qui le précède, les thermes et la rivière, on voit des habitations particulières agglomérées et séparées, dans le sens de la longueur, par un large passage. Elles couvraient une superficie de trois hectares environ, sur une longueur de 320 mètres et une largeur moyenne de 100 mètres. Il y avait là sept habitations; trois à gauche du passage, dont deux presque entièrement détruites, et quatre à droite; leurs distributions intérieures ne différaient en rien de celles en usage chez les Romains, aussi avaient-elles toutes à leur centre un *atrium* entouré d'une, de deux, de trois ou de quatre galeries, sur lesquelles ouvraient la plupart des chambres. L'une de ces habitations se faisait remarquer par ses dispositions luxueuses; c'était celle que l'on voyait à côté et au-dessous d'une grande piscine entourée d'un mur de clôture; elle devait, ce semble, être occupée par quelque personnage de distinction.

17. *Piscine*. — Elle mesurait 38 m. 60 en longueur, sur 9 m. 90 de largeur et 1 m. 60 de profondeur; elle contenait 400 mètres 83 décimètres cubes d'eau; un vaste promenoir à ciel ouvert l'entourait sur ses quatre faces, et de plus à gauche, régnait une galerie couverte. En face, côté ouest, se trouvent des fondations semi-circulaires, qui n'avaient pu servir qu'à supporter un socle de statue. Elle était alimentée par des sources venant de 4 ou 5 kilomètres de distance.

18. *Puits*. — Dans l'habitation située en face du théâtre, sur la rive gauche de la Vonne, existait un puits qui fut comblé par les Romains; ce puits ne recevait ses eaux que de la rivière, et les Romains ne voulaient user que d'eau de source.

19. *Conciergerie*. — A gauche de l'*aquarium* et du passage se trouvait un petit bâtiment allongé et attenant au mur de clôture. Comme il bordait le chemin longeant le derrière du péribole et qu'il gardait l'entrée du passage, il a pu servir de conciergerie.

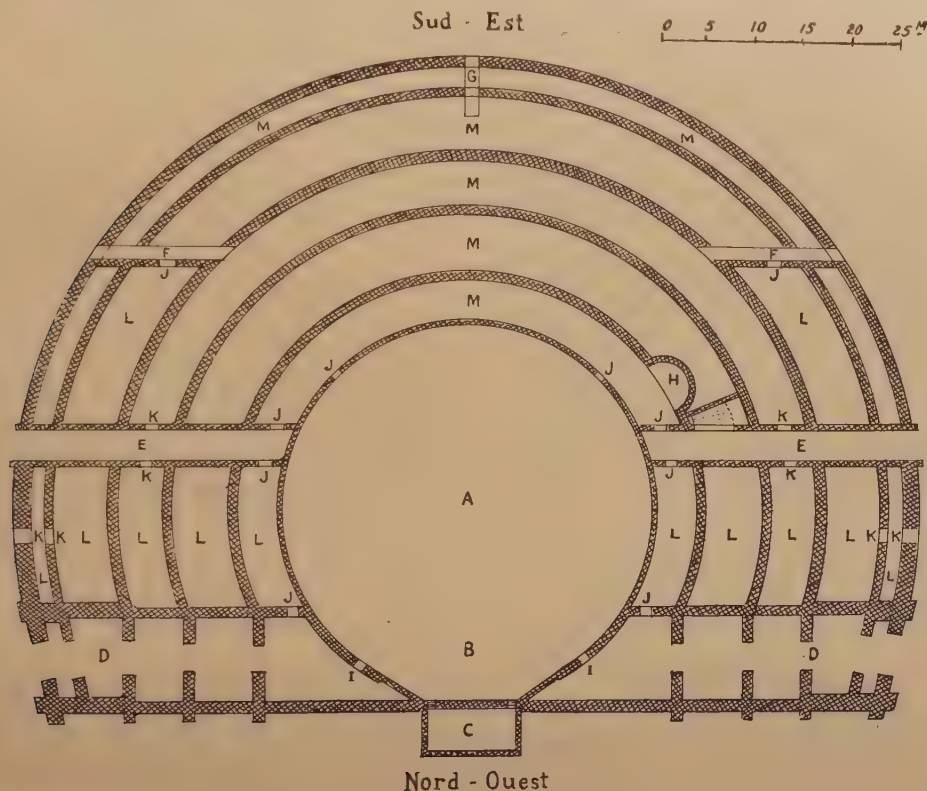
Ces habitations n'étaient que spacieuses, elles n'étaient pas luxueuses; au sortir des fondations leurs murs n'avaient que 0 m. 50 d'épaisseur; ces habitations pourraient n'avoir eu qu'un rez-de-chaussée maçonné et peut-être simplement en bois.

20. *Théâtre*. — Cet édifice est orienté au Nord-Ouest et situé sur la rive droite de la Vonne; il est adossé à un coteau de 12 m. 85 de hauteur. Son grand axe mesure 90 mètres et sa façade 84 m. 80. La partie centrale, qui est généralement semi-circulaire dans les autres théâtres, a dans celui-ci la forme d'un cercle dont le rayon est de 19 mètres et la circonférence de 238 m. 77. Cette particularité existe dans les théâtres de Valognes, de Lillebonne et de Vieux. — Le *postscenium* était en dehors comme à Vieux, à Valognes et à Saint-Révérin. Il avait, à l'intérieur, 4 m. 10 de longueur, 8 m. 90 de largeur et communiquait avec le *proscenium* par deux portes de 1 mètre de large, en bas desquelles se trouvaient trois marches,

et, avec l'extérieur, par une autre porte de 1 m. 20 de large. — Les vomitoria ou galeries permettant aux spectateurs d'accéder ou de s'éloigner, sont d'un type exceptionnel; ils ne sont pas rayonnants, mais parallèles à la façade. Les deux premiers du bas, dont la largeur moyenne est de 4 mètres, aboutissaient au *proscenium*; les deux qui leur sont supérieurs et parallèles, larges de 2 m. 60, s'arrêtaient au mur circulaire de l'*arena*; deux autres également supérieurs

et la lumière que l'autre mur lui avait enlevés. Cet aménagement considérable motiva le remaniement complet des combles; on voit dans chacun de ces murs et en face les uns des autres des *rainures* dans lesquelles étaient noyées les *pieds-droits* de chaque nouvelle ferme.

Les modifications apportées aux thermes ne se sont guère étendues que sur le balnéaire proprement dit, mais elles l'ont presque entièrement transformé,



6554. — Plan du théâtre de Sanxay. *Op. cit.*, pl. v.

A Arena; B C Proscenium; D Vomitorium destiné aux acteurs; EFG Vomitorium destiné au public; H Tribunalium; I Portes conduisant au Proscenium; J Portes conduisant sous les gradins; K Prises d'air sous les gradins; L Parties vides sous les gradins; M Roches sous les gradins.

et parallèles à ces derniers, n'avaient que 1 m. 40 de largeur; un autre enfin était dans l'axe et partait du sommet de l'édifice, mais son état de détérioration interdit d'indiquer sa largeur et la précinction qu'il desservait (fig. 6554).

21. *Modifications à une époque postérieure.* — Le temple échappa aux modifications, mais non pas son péribole; ainsi les trois rangs de vingt-deux colonnes de son portique principal (Est) furent complètement supprimés et ne furent pas remplacés; on éleva aussi un mur de 0 m. 70 d'épaisseur, depuis les fondations jusques aux combles, contre le mur extérieur de façade auquel aboutissaient les trois escaliers. Ce changement rétrécit le portique et nécessita probablement le remplacement de ses plafonds primitifs. — On construisit également dans le portique de gauche et sur toute sa hauteur deux murs : l'un entièrement plein et de 50 centimètres d'épaisseur, servit de fond à la rangée de colonnes qui regardait le temple, et enleva toute communication avec les préaux intérieurs; l'autre, à gauche, de 0 m. 60 d'épaisseur, fut accolé au mur extérieur et percé, à des distances symétriques, de fenêtres qui rendirent à ce portique l'air

en sorte qu'il offre des particularités intéressantes. Il ne comprend que deux balnéaires distincts, unis par un corridor central, et dans une même construction. Le premier ne contient que ses trois piscines d'eau à températures différentes, ainsi que ses trois salles à air également à températures variées, et ne possède aucun des autres appartements que l'on rencontre dans les bains classiquement construits. Le second se compose : de trois piscines contenant des eaux très chaudes, des eaux moins chaudes et des eaux tièdes; d'une salle où l'on prenait des douches, et de trois salles dont l'air était à des températures différentes; il n'a aussi, comme le précédent, aucune autre salle à sa disposition.

« En résumé, écrit le P. de La Croix, ce grand édifice qui avait été construit sur le plan de la plupart des thermes romains, c'est-à-dire avec ses piscines, ses salles chauffées, ses cours et ses salles nombreuses de jeux, de repos et de conversation, devint, après avoir subi les modifications considérables que nous venons d'indiquer, un vaste balnéaire double et d'un genre essentiellement particulier. En calculant, d'après les superficies de toutes les piscines en activité de service

après leur remaniement, le nombre de personnes qui pouvaient se baigner en même temps, nous trouvons qu'il ne devait pas s'élever au delà de 140; et en admettant même qu'on renouvelât les eaux quatre fois par jour, 500 personnes au plus auraient pu prendre le plaisir du bain. C'est une disproportion sensible avec le nombre des personnes auxquelles il était donné d'assister aux cérémonies du temple et aux représentations du théâtre, puisque le premier s'élevait au moins à 8 000 et le second au plus à 500. Cette disproportion fût-elle même moins grande, qu'elle suffirait pour prouver que les balnéaires, exception faite pour celui d'eau de rivière, n'étaient qu'à la disposition des privilégiés, et non à celle de la masse, ce qui est fort significatif.

Les hôtelleries ont subi peu de modifications qui consistèrent à agrandir et à embellir le passage qui conduisait au temple et aux thermes. Pour le théâtre, peut-être n'a-t-il été construit que lors du remaniement des autres grands édifices.

22. *Substructions secondaires.* — Le P. de La Croix a mentionné et décrit un certain nombre de substructions secondaires au nombre de neuf; elles lui semblent avoir servi de dépendances aux édifices principaux. Ce sont :

1° Une construction de 26,40 sur 10,20, située le long du chemin conduisant du hameau d'Herbord ou hangar du temple et des hôtelleries; il y avait là quatre grands appartements se faisant suite et deux chambres d'inégale grandeur en retour d'équerre. C'est probablement une étable pour les animaux et leurs gardiens;

2° Une construction située à l'est du péribole du temple, se composant de huit appartements; ce fut peut-être une habitation pour les prêtres ou les prêtresses du temple;

3° Une construction située à droite et à 28 mètres du mur de clôture du nord de la grande cour qui précédait la façade principale du péribole; encore un logement de prêtres ou de prêtresses;

4° Une construction située au nord du balnéaire primitif des thermes dont elle n'est distante que de 15 mètres; deux bâtiments d'époques différentes, ayant pu : 1° abriter le personnel affecté au service des bains et des fourneaux; 2° servir d'habitation à l'intendant des thermes ou de lieu de plaisir aux baigneurs;

5° Une construction contiguë à la cour faisant partie du balnéaire d'eau de rivière était luxueuse; elle possédait un *atrium* avec portique, et l'une de ses façades était ornée de colonnes. Peut-être était-ce l'habitation d'un intendant;

6° Une construction située à environ 100 mètres du théâtre, sur un versant qui domine la fontaine que l'on voit à droite de cet édifice, vers le milieu de la prairie. Il n'en subsiste rien. Peut-être l'habitation de celui qui dirigeait le théâtre;

7° Un petit temple situé sur une hauteur ayant 18 m. 89 au-dessus du niveau moyen de la rivière dont il est distant de 61 m. 90. Il dominait tout l'ensemble des constructions principales, se trouvait dans l'axe même du grand temple et à proximité d'un des chemins d'accès. Les côtés mesurent 10 m. 75 et 11 m. 45;

8° Une construction très vaste occupant un grand emplacement coupé maintenant par la route vicinale de Sanxay à Menigoute. Peut-être une *villa* qui n'était éloignée de toutes les constructions principales que de 600 mètres;

9° Une construction à droite et à 20 mètres des thermes, en face de la galerie d'entrée qui se trouvait au bas de la grande cour du péribole, et à 9 mètres au-dessous de la seconde habitation qui dépendait du

temple; c'est une chambre sépulcrale ayant fait partie d'un tumulus gaulois.

23. *Substructions accessoires.* — Il faut enfin faire mention des substructions accessoires suivantes :

1° *Herbord*, hameau de vingt et un feux, situé à 400 mètres des thermes; on y voit une fontaine aménagée à la façon gauloise. Plusieurs chemins gaulois et romains traversent ce hameau, et donnent à penser qu'il a été un lieu de passage avant l'existence de Sanxay, qui ne peut être antérieur au *viii*^e ou au *vii*^e siècle; on y retrouve en divers endroits les restes de substructions romaines de très peu d'importance;

2° *La Mimande*, villa à 1900 mètres du temple et à 500 mètres de Menigoute; fragments de sculpture, nombreux restes de substructions; un chemin la reliait à notre grand centre de constructions;

3° *Puybezin*, villa à 1 200 mètres d'Herbord et à 2 kilomètres de Sanxay, proche d'une source, à proximité de trois chemins anciens se dirigeant vers Herbord, Sanxay et les Forges; substructions complètes;

4° Trois tuileries romaines, à *Fontpéron*, 8 kilomètres du temple; au *Chilleau*, 5 600 mètres d'Herbord; à la *Tuilerie* à 800 mètres de temple; de ces deux dernières officines proviendraient les tuiles et les carreaux rouges employés dans les édifices;

5° Deux établissements de potiers à la *Guerrinière*, sur la route de Vausseron à Menigoute, et au lieu dit *Bois-l'Abbesse* sur la route de Saint-Martin-de-Fouillou à Herbord;

6° Trois fours à chaux dont deux sur la commune de Jazeneuil, aux lieux dits *Jarnezaïs* et *Vaugoirie*, le troisième sur celle de *Curzay*;

7° Trois carrières de pierres dont sont sorties les pierres de taille mises en œuvre dans toutes les constructions; l'une au lieu dit *Lombardie*, commune de *Curzay*, à 5 kilomètres d'Herbord; l'autre à *Chavagné* (Deux-Sèvres) à 36 kilomètres d'Herbord; la troisième aux *Lourdines* à 32 kilomètres, commune de Migné. Tous leurs chemins de sortie existent encore;

8° Une construction non fouillée, au lieu dit *La Fumerie*, commune de Jazeneuil;

9° Une construction en face de la petite ville de de Lusignan, à 14 kilomètres de Sanxay;

10° Un établissement situé à Jazeneuil, à 9 kilomètres des ruines;

11° Dans Sanxay actuel, les croisements des cinq chemins romains qui, pour la plupart, se bifurquaient et allaient, à Poitiers, à Prailles, aux Forges, à Herbord, à Fontpéron, à Chavagné, par Saint-Maixent, à Pamperoux, à Lusignan, par Jazeneuil et à Carzay. Sanxay était donc un lieu de grand passage qui a pu devoir son origine première aux vastes constructions de la vallée de la Boissière, auxquelles il fallait pouvoir aboutir. En examinant la disposition d'ensemble de la ville, on constate que les seules habitations qui la composent ont été construites sur les bords des cinq chemins que nous venons de désigner.

24. *Destination des édifices.* — Il ne paraît pas que nous ayons ici les restes d'une *villa* ayant appartenu à quelque haut fonctionnaire, il peut encore moins être question d'une ville. Beaucoup ont conjecturé qu'il s'agissait d'un établissement d'eaux minérales, mais les sources captées n'avaient aucune vertu médicinale particulière comme l'ont prouvé l'analyse chimique, l'absence de tous dépôts et de toutes dégradations dans les égouts et les piscines, ainsi que le cresson superbe et excellent qui se voit dans chacune d'elles et dont se servent journellement les habitants du pays.

Le P. de La Croix conjecture que la tribu gauloise des Pictons se réunissait annuellement, comme toutes les autres de la Gaule; elle avait choisi particulière-

ment pour ces assemblées la vallée de la Boissière alors boisée ainsi que ses hauteurs, arrosée par une petite rivière, facilement abordable grâce à de nombreux chemins et placée au centre du pays picton. Ces réunions se faisaient au temps de l'indépendance et sous la domination romaine. Les Romains affectaient le respect des usages du peuple gaulois; il est possible qu'ils laissèrent toute liberté aux réunions annuelles des Pictons jusqu'au jour où ils en prirent ombrage. Alors, au lieu de les laisser s'isoler dans leurs comices, ils s'y mêlèrent à eux. Pour cela, ils construisirent un temple dédié à une divinité du Panthéon romain, mais similaire à celle adorée jusque-là en ce lieu; en outre ils aménagèrent un théâtre et des thermes, parce que la civilisation romaine ne concevait plus rien sans ces deux éléments de distractions et de bien-être. Le petit balnéaire servait aux bains, les hôtelleries devenaient le logement du gouverneur de l'Aquitaine et de sa suite, ou de quelques hauts fonctionnaires chargés de présider et de surveiller les réunions qui ne devaient avoir lieu qu'aux mois de mai, de juin, de juillet et d'août.

25. *Dates.* — On peut assigner la construction vers la première moitié du II^e siècle, et il ne semble pas possible de fixer l'époque des remaniements. Il est également difficile de préciser exactement l'époque de la destruction, et de conjecturer quelle en fut la cause. Les conjectures présentées sur ce point ne sauraient être discutées utilement ¹.

D'autres opinions ont été soutenues et ne semblent pas avoir prévalu. Nous aurons bientôt l'occasion d'aborder l'étude de l'hypogée des Dunes (voir MELLEBAUDE) au sujet duquel la polémique ne fut pas moins vive qu'à l'occasion de Sanxay et le temple de Saint-Jean (voir POITIERS). Considérée dans son ensemble, la carrière archéologique du P. de la Croix a été utile; son nom demeure attaché à quelques découvertes qui ont enrichi l'histoire des antiquités nationales de monuments intéressants; ce qui lui a manqué pour laisser une trace et constituer une doctrine, c'est la science approfondie de l'histoire, la familiarité des textes, l'aptitude qui font un J.-B. de Rossi. Mis en présence des ruines, l'« inventeur » de Sanxay, de l'Hypogée des Dunes et d'Yzeures possédait le don précieux du diagnostic; son imagination ressuscitait, reconstruisait, restaurait et si, parfois, elle s'égarait dans les hypothèses, c'était sans grand inconvénient, car ces découvertes à l'occasion desquelles on mena si grand tapage n'avaient qu'un intérêt local et limité. Les lieux et les temps ne permettaient pas au fouilleur intrépide d'exercer son ingéniosité sur des souvenirs tels que la crypte des papes, la *capella greca*; ils ne lui réservaient pas une moisson de textes épigraphiques comparable à celle qui avait donné aux découvertes de Rossi une gravité qui tenait à la fois à l'histoire, à la théologie et à la topographie des origines de la plus glorieuse des Églises chrétiennes. Néanmoins l'œuvre du P. de La Croix reste enviable et méritoire; son nom appartient à un groupe honorable où nous avons déjà rencontré Louis Courajod, et où nous trouverons bientôt Jules Quicherat.

26. *Observations.* Nous avons exposé, d'après le P. de La Croix, le « problème » de Sanxay. Peut-être y aurait-il lieu d'adresser à l'ingénieur auteur quelques

objections sur la nature des assemblées des Gaulois. Mais cela importe peu et lui importait moins encore; il lui suffisait de pouvoir démontrer que les Gaulois tenaient des assemblées. Ces assemblées, on les retrouve, sous une autre forme, à l'époque gallo-romaine. Outre les assemblées auxquelles pouvaient donner lieu les élections municipales, nous voyons en Gaule, comme dans toutes les autres provinces de l'Empire romain, une réunion annuelle des députés provinciaux autour de l'autel de Rome et d'Auguste. Le choix des députés donnait lieu à des réunions électorales: l'inscription de Thorigny, conservée à Saint-Lô, nous apprend en effet que, pendant une des séances de l'assemblée des trois provinces, plusieurs députés voulurent faire mettre en accusation T. Claudius Paulinus, légat de la Lyonnaise; mais T. Sennius Solemnis, député des Viducasses (Vieux, dans le Calvados), fit échouer l'accusation; ses concitoyens, disait-il, en l'envoyant siéger, lui avaient donné un mandat non d'accuser, mais de louer. Un mandat donné à un député suppose, de la part de ses électeurs, une entente et par là même des réunions électorales. Mais, à l'époque romaine, l'assemblée des trois provinces avait lieu à Lyon, et les réunions électorales dans les villes où on procédait aux élections.

Il n'en avait pas été de même parmi les Gaulois; n'ayant pas de villes proprement dites, ils devaient avoir des lieux de réunion. Que, après la conquête, les Romains n'aient pas toujours supprimé cette coutume chère aux vaincus, mais l'aient, à leur profit, détournée de son but, c'est un fait assez conforme à la politique romaine pour que le P. de La Croix, en le supposant, n'ait pas dépassé les bornes de la vraisemblance. Ce qu'il importe d'établir, c'est que Sanxay était, à l'époque gauloise, un de ces lieux de réunion. Or, les preuves positives font défaut. La numismatique ne paraît pas devoir venir à l'appui de cette supposition. Les monnaies gauloises et les monnaies romaines du I^{er} siècle ne se sont rencontrées à Sanxay que par unité et exceptionnellement; le monnayage n'y est abondant que depuis Antonin; il redevient, après Tetricus, aussi rare et aussi exceptionnel qu'avant Antonin. Ce fait, si l'on s'en tenait au seul témoignage des monnaies, tendrait à établir que Sanxay fut un centre exclusivement romain.

Faut-il conclure? Mais que conclure? On n'a pu démontrer que Sanxay était une ville. Quelle était alors la destination des monuments? Quel culte pratiquait-on dans le temple? A ces questions une réponse a été faite: Les Romains y célébrèrent le culte des empereurs, et pratiquèrent le taurobole pour le salut de l'Empire dans la *cella* du sanctuaire.

Celui-ci nous est connu par la description qui précède; remarquons toutefois que la partie sud du temple n'a pas été fouillée complètement, et c'est là une lacune assez grave qui a empêché de bien juger les rapports existant entre le temple et les constructions voisines, désignées, dès le début des fouilles, sous le nom d'hôtelleries. La partie inexplorée du temple n'a pas permis de bien juger ses rapports avec les bâtiments situés au Sud; leur lien commun est cependant visible sur le plan, notamment par les murs continus de l'Ouest.

M. G. Chauvet estime pour sa part, que les textes ne suffisent pas à expliquer Sanxay; il faut étudier

¹ Au sujet de ces ruines de Sanxay, on pourra voir dans la *Bibliographie* de Ginot le détail des polémiques engagées à partir de 1881, voici les références: n. 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269,

270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 352, 354, 355, 367, 375, 376, 377, 378, 380, 382, 386, 395, 396, 407, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 419, 425, 426, 431, 434, 435, 438, 463, 477.

attentivement les ruines et les menus objets recueillis dans les décombres. La *cella* a pu servir à pratiquer le taurobole. Située au centre de galeries en forme de croix, elle est octogonale et, à deux mètres, en sous-sol, s'ouvre un couloir qui communiquait avec le sol supérieur par un orifice en forme de puits, mentionné dans le texte et non figuré dans le plan. Toute cette partie inférieure du sanctuaire a été très insuffisamment décrite par le P. de La Croix. La nature du couloir souterrain a été également méconnue; il n'y a vu qu'un égout destiné à l'écoulement des eaux pluviales, tandis que M. Chauvet y voit un passage destiné au service du culte, un homme peut y passer debout. On n'y a vu aucune trace des marques sédimentaires que les eaux laissent après leur séjour. Le conduit d'écoulement d'eau a été relevé, partant de la *cella*, suivant le sous-sol de ce couloir dans toute sa longueur, et tournant obliquement au Sud pour se déverser dans le grand bassin. Ce grand bassin, bordé de galeries et dominé par une statue, était dans un enclos qui rappelle les enclos sacrés de certains sanctuaires; on pourrait dès lors se trouver près d'un temple de Cybèle. Conjecture. Les habitations situées au sud du temple conviendraient au personnel d'un sanctuaire de Cybèle. Disons au personnel desservant n'importe quelle divinité. Quant à faire intervenir ici un taurobole et le culte des empereurs, on n'en donne pas l'apparence d'une preuve.

Il semble que les explications du P. de La Croix sont déjà discutables, et qu'il est bien hardi de prétendre aller plus loin et préciser comme on l'a fait. Sanxay garde son mystère.

V. BIBLIOGRAPHIE. — 1. *Chape et étole. Offrande des catholiques du diocèse de Poitiers à S.S. le pape Pie IX, le 21 mai 1877. Photographies et analyse artistique*, in-4°, Poitiers, 1877, 7 p., 2 phot.

2. *Détermination de deux points d'une enceinte de circonvallation de la ville de Poitiers aux II^e et III^e siècles*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1877, II^e série, t. I, p. 172-180, 2 plans (relatant les fouilles opérées à Saint-Hilaire de la Celle).

3. *Présentation et analyse des publications archéologiques de la section historique de l'Institut royal et grand-ducal de Luxembourg*, 1877, t. x, dans *Bull. Soc. antiq. ouest*, 1877-1879, II^e série, t. I, p. 156.

4. *Découverte des thermes romains de Poitiers*, in-8°, Tours, s. d., 16 p., 3 pl.; extrait des *Comptes rendus du Congrès archéologique de France*, 1878, p. 20-31, 4 pl.; cf. *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1877-1879, II^e série, t. I, p. 202.

5. *Un diplôme accordé à ... Pierre de Légier, sénateur à la cour de Poitiers, par le P. Goswin Nickel, général de la Compagnie de Jésus, le 3 décembre 1658*, dans *Bull. de la Soc. antiq. Ouest*, 1878, p. 349-354.

6. *Exposé des fouilles opérées au cimetière gallo-romain des Dunes de Poitiers*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1879, p. 404-410; cf. *Courrier de la Vienne*, 22 avril 1879.

7. *Relation de la découverte d'une crypte du XI^e siècle sous l'église de Nouaillé*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1879, II^e série, t. I, p. 484.

8. *Communication [faite au nom du P. de La Croix par J. Quicherat], sur l'inscription de l'hypogée des Dunes à Poitiers*, le 19 novembre 1879, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1879, p. 271.

9. *Communication sur des signes de céramique gauloise*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1880, II^e série, t. II, p. 21.

10. *Communication [faite par J. Quicherat] sur les temples et le puits de Mercure et sur l'inscription MERCVRIO ADSMERIO*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 3 mars 1880, p. 103; cf. *ibid.*, p. 116, 141.

11. *Communication sur les fouilles de deux temples*

dont l'un à Mercure, au faubourg de la Roche, de Poitiers, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1880, II^e série, t. II, p. 22.

12. *L'hypogée martyrium de Poitiers, lecture faite à la Sorbonne le 1^{er} avril 1880*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1880, II^e série, t. II, p. 74 à 88.

13. *Communication sur de nouvelles fouilles des thermes romains de Saint-Germain*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1880, II^e série, t. II, p. 118.

14. *Communication sur des fouilles dans l'ancien couvent des Cordeliers; rue Saint-Paul; au jardin botanique de Poitiers*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1880, II^e série, t. II, p. 124, 152.

15. *Communication sur le balnéaire et l'aqueduc romains de Jazeneuil, et sur le monastère voisin du VI^e siècle*, dans *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1881, II^e série, t. II, p. 217.

16. *Plan des substructions gallo-romaines de la maison du Coteau à Saintes*, dans *Bull. Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1881.

17. *Communication [faite par J. Quicherat] de trois pièces d'ivoire du XII^e siècle, provenant d'une poignée de dague trouvée à Poitiers*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1881, p. 201, grav.

18. *Communications sur les fouilles de Sanxay*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 2 mars 1881, p. 269-273; 8 et 15 février, p. 169-172.

19. *Conférence sur Sanxay* (non publiée), faite à la séance publique des Antiquaires de l'Ouest, le 8 janvier 1882.

20. *Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, le 17 février 1882, sur les fouilles de Sanxay; cf. *Le Temps*, 19 février 1882 (Delaunay); *Journal officiel*, 20 février (Delaunay); *L'Univers*, 4 mars; *Le Monde*, 4 mars (E. Amélineau); *Semaine catholique de France*, 5 mars.

21. *Communication sur les fouilles de Sanxay*, faite au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, le 13 avril 1882, interrompue par le président Alfred Maury. Cf. *Journal officiel*, 12 et 13 avril 1882; *Le Clairon*, 13 avril (Louis Germain=Berthélé) et sous le titre : « Un scandale »; *La Patrie*, 14, 15 avril 1882; *Le Temps*, 15, 16 avril; *L'Univers*, 18 avril. La même conférence a été faite le 13 avril à la Société française de Numismatique, rue de Verneuil.

22. *Communication [par M. Mazard] de poteries trouvées à Sanxay*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 3 mai 1882, p. 214-215.

23. *Lettre*, du 17 août 1882, au Conseil général, sollicitant son intervention pour obtenir la conservation des monuments de Sanxay, découverts dans des terrains loués temporairement. (Ms.) *Conseil général de la Vienne*, séance du 30 août 1882. Rapport favorable et adoption, p. 583.

24. *Communication [par Alex. Bertrand] d'un moulage du vase orné de l'inscription MERCVRIO ADSMERIO*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 22 novembre 1882, p. 310-311.

25. *Les fouilles de Sanxay*. Lettre à M. Marius Vachon, dans *Gazette des architectes*, 2 décembre 1887.

26. *Conférence faite sur Sanxay*, dans la salle de l'Institut d'Orléans, le 26 décembre 1882; cf. *Bull. Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, 1882, t. VII, p. 115; *Le Loiret*, 28 décembre; *Le Moniteur orléanais*, 28 décembre (Léon Dumuys), *Le Clairon*, 28 décembre, *L'Union des Charentes*, Angoulême, 12 janvier 1883.

27. *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*. Lu à la Sorbonne, dans la réunion des Sociétés savantes, le 29 mars 1883, in-8°, Niort, 1883, 80 p., 5 pl. h. t. Rapport et analyse de ce mémoire, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1883, p. 44-48.

28. *Monographie de l'hypogée Martyrium de Poitiers, décrit et dessiné par l'inventeur*, le R. P. Camille de La Croix, de la C. d. J. Gr. in-4°, Paris, 1883. Texte de 150 p. numérotées, suivi d'un titre spécial en couleur, d'une table des planches (pl. A, B, C.) et 26 planches numérotées 1 à xxvi. L'avant-propos est daté du 15 mai 1882.

29. *Observations sur une chaussée romaine et des substructions du IV^e siècle à Niort*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1883, 2^e trim., p. 65.

30. *Ruines gallo-romaines de Sanxay*. Lettre au rédacteur du *Clairon*; *Le Clairon*, 2 juillet 1883; *Le Gaulois*, 6 juillet; *Courrier de la Vienne*, 8 juillet.

31. *Compte rendu d'excursions archéologiques à Vouillé, à Assais (Deux-Sèvres), au Vieux-Poitiers, à Vouneuil-sur-Vienne, à Colombiers, à Talmont (près Jardres), à Saint-Pierre-les-Églises (près de Chauvigny)*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1883, 3^e trim., p. 87.

32. *Lettre*, du 30 juillet 1883, se déroulant à toute polémique personnelle, dans *Le Journal de l'Ouest*, 7 août 1883, et dans *L'Avenir de la Vienne*, 2 août 1883.

33. *Lettre sur les fouilles Sanxay*, à MM. les membres du Conseil général de la Vienne, datée du 30 août 1883, 6 p., in-4°, autographiées par Chargelègue, à Poitiers.

34. *Description et reproduction d'une statuette de Mercure, découverte à Sanxay*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1883, 1^{re} série, p. 277.

35. *Lettre à M. Marius Vachon*, du 22 novembre, sur les poursuites intentées au P. de La Croix par les fermiers des terrains fouillés à Sanxay, et sur la nécessité d'une prompt intervention de l'État, dans *La France* : « La dynamite dans les ruines de Sanxay », 24 nov. 1883 (Marius Vachon); *La Gazette de France*, 25 novembre; *Journal de la Vienne*, 25 novembre; *Courrier de la Vienne*, 25, 27 novembre.

36. *Description et don de divers objets en bronze découverts à Sanxay et à Poitiers*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1883, p. 286.

37. *Lettre (au Temps) sur la solidité des ruines de Sanxay et leur conservation possible*, dans *La Paix*, 6 décembre 1883; *Le Journal de l'Ouest*, 17-18 décembre 1883.

38. *Lettre circulaire à tous les présidents de Sociétés savantes, sollicitant leur intervention directe près du ministre des Beaux-Arts, pour l'acquisition des ruines de Sanxay*, datée de Poitiers, 30 décembre 1883, 3 p. in-4°.

39. *Communication sur un Mercure de bronze, donné par M. Bains*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 225.

40. *La crypte de l'église de Nouaillé (Vienne)*, dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1884, t. 1, p. 1, 2.

41. *Observations sur les piles romaines, faites au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne*, le 15 avril 1884, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1884, p. 148, *Journal officiel*, 16 avril 1884, p. 2054.

42. *Communications sur la découverte de vingt et un sarcophages carolingiens à Poitiers*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 277, 315, 318.

43. *Communication à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne*, le 16 avril 1884, sur les nécropoles antiques de Poitiers, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1884, p. 167-168; *Journal officiel*, 17 avril, p. 2074.

44. *Critique de la classification des enceintes préhistoriques des camps romains et des mottes féodales proposée par M. Brun au Congrès des Soc. sav.*, le 15 avril 1884, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1884, p. 137-138.

45. *Les ruines de Sanxay*, dans *La Nature*, 17 mai 1884.

46. *Lettre circulaire, adressée aux antiquaires de l'Ouest et autres souscripteurs éventuels pour le rachat des antiquités de Sanxay*, datée du 1^{er} juin 1884.

47. *Lettre aux députés et sénateurs*, datée de Paris, le 24 juin 1884, sollicitant chaque député de prendre personnellement part à l'achat et à la conservation de Sanxay, 1 p. in-4°.

48. *Note sur un sarcophage antique au château de la Bâtie, près Loudun*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 289-292.

49. *Inscriptions du XVI^e et du XVII^e siècle*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 371.

50. *Lettre du 18 octobre 1884 et Communications sur les travaux en cours à Antigny, dans le cimetière antique*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 376, 397, 444.

51. *Communication sur les quatre aqueducs romains relevés par le P. de la Croix dans la ville de Poitiers*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 377, 378, 384.

52. *Lettre sur les fouilles d'Antigny*, communiquée et commentée par M. Héron de Villefosse, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1884, 24 déc., p. 307-310.

53. *Note sur une inscription franque trouvée à Antigny (Vienne) [inscription funéraire de Theodovaldola]*, Poitiers, 26 décembre 1884, in-8°, 3 p.

54. *Seconde note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne)*, Poitiers, 29 décembre 1884, in-8°, 6 pages. [Inscriptions funéraires de Rumuliana, de Taurus et de Magnefruda.]

55. *Troisième note sur des nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne)*, Poitiers, 25 mai 1885, in-8°, 7 pages [inscription funéraire de Ferrocinctus et sur les saintes poitevines Fercincta et Savina]. Ces trois notes extraites des *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1884, p. 357, 404; cf. *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1885, p. 209-216.

56. *Archéologie poitevine*, in-16, Poitiers, 1885. (Lettre au *Courrier de la Vienne*, du 14 janvier 1885, sur les divers travaux archéologiques entrepris par l'auteur dans le département.)

57. *Communication sur des fouilles opérées dans divers quartiers de la ville de Poitiers*, rue des Gaillards et rue Saint-Paul, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1885, p. 449, 528.

58. *Communications sur le sarcophage et le vase en céramique trouvés dans la reconstruction de l'église de Dienné*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1885, p. 449.

59. *Communication sur les sépultures mérovingiennes découvertes à Civaux et à Antigny*, dans *Journal officiel*, 9 avril 1885; *Le Temps*, 10, 11 avril; *Chronique des arts*, 18 avril; *Bull. archéol. du Comité*, 1885, p. 182.

60. *Société centrale des architectes. La découverte du martyrium de Poitiers*. Conférence faite le 12 avril 1885, in-8°, Paris, Chaix, 1885, 20 m., 3 pl., dans *L'Architecture. Journal de la Société des architectes français*, avril 1885, p. 3-23.

61. *Lettre du 13 septembre 1885*, en réponse à un article du *Mémorial* expliquant la non-publication dans les *Bulletins des antiquaires de l'Ouest* d'une note de dom Chamard sur l'hypogée; dans *Mémorial des Deux-Sèvres*, 15 sept. 1885.

62. *Communication sur les tombeaux d'Antigny, transportés au baptistère Saint-Jean*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1885, p. 574, p. 602.

63. *Lettre publiée dans un interview du journal Le Temps sous ce titre : Les ruines de Sanxay*, dans *Le Temps*, 5 déc. 1885.

64. *Lettre du 11 juillet 1886*, au rédacteur du *Journal de la Vienne*, sur une tête de Mercure, trouvée dans la rue de la Galère à Poitiers, dans *Journal de la Vienne*, 11 juillet 1886.

65. *Réinstallation d'un monument votif à Saint-Hilaire*, rue Neuve, 12 octobre 1886, dans *L'Avenir de la Vienne*, octobre 1886; *Courrier de la Vienne*, 15 octobre, etc.

66. *Note sur un squelette de l'époque franque, adressée à M. le directeur de l'École de médecine*,

14 octobre 1886, dans *Le Poitiers médical*, 1^{er} novembre 1886, p. 19, 20.

67. Note sur la chapelle de Saint-Honorat à Persac (Vienne), dans *Bull. Soc. nat. antig. Ouest*, 1886, p. 299-303.

68. Cimetières et sarcophages mérovingiens dans le Poitou, dans *Bull. arch. du Comité*, 1886, p. 256-298.

69. Le remblaiement de l'hypogée des dunes de Poitiers. Lettre à M. Jos. Berthelot, Poitiers, 19 novembre 1886; Melle, 1886, dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1886, p. 219-221.

70. Communication faite au Comité des travaux historiques, dans la séance du 13 décembre 1886, par M. de Lasteyrie, sur les fouilles de Déols, d'après les notes et dessins du R. P. de La Croix, dans *Bull. arch. du Comité*, 1886, p. 427, 428.

71. Note sur un petit sanctuaire à Persac (Vienne), dans *Bull. Soc. nat. antig. France*, 1886, p. 299-303, fig.

72. Une inscription franque. L'épithaphe de Pustella, in-8°, Melle, 1887, 3 p.; dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1886, 1887, t. III, p. 302-304.

73. La carte archéologique de la Vienne, dans *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 1886-1887, t. III, p. 281; 1887, t. IV, p. 317.

74. Communication sur un trésor de monnaies de la Renaissance et postérieures trouvées à Vivonne, et sur le relevé de substructions romaines en 123 points des canalisations d'eau exécutées à Poitiers, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1887, p. 309.

75. Communication sur les fouilles opérées à Rom par M. Blumereau, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1887, p. 319, 422.

76. Communication sur des cercueils découverts près de l'abside de Saint-Hilaire de Poitiers, dans *ibid.*, 1887, p. 321.

77. Notes sur les fouilles à Pressac (Vienne) et sur la découverte d'un autel mérovingien, dans *Mém. de la Soc. nat. des antig. de France*, 28 décembre 1887.

78. Les temples et le puits de Mercure découverts sur les hauteurs de Poitiers en 1880, extrait des *Mémoires de la Soc. des antig. de l'Ouest*, 1887, Poitiers, tiré à part, 1888, 64 p. et VII, pl. h. t.

79. Communication sur la découverte d'un balnéaire dépendant d'une villa romaine dans la commune de Chasseneuil, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1888, p. 422.

80. Communications sur les fouilles opérées dans la chapelle Saint-Barthélemy à Poitiers et sur l'inscription de Nectaire, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1888, p. 460-463.

81. Communication sur deux trésors trouvés, le premier à Jardres (pièces d'or espagnoles de 1671), le deuxième près de Lusignan (monnaies en bronze des 1^{re} et 11^{es} siècles), dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1888, p. 541.

82. Note sur les camps romains de Vouneuil, près de Chitré, dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1889, t. VI, p. 167.

83. Communication sur les fouilles de Saint-Sauvant, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1890, p. 193.

84. Moules à enseignes de pèlerinages et à médailles (XIV^e s.), dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1890.

85. Lettre à M. l'agent-voyer en chef du département, sur l'état d'avancement de la carte gauloise, gallo-romaine et mérovingienne de la Vienne, dans *Conseil général de la Vienne. Session d'août 1890, rapports des chefs de service*, p. 151-155.

86. Les ruines de Sanxay. Notice abrégée, dans *Poitiers ancien et moderne*, in-8°, Poitiers, 1891, 13 p.

87. Communication sur le séjour de Calvin à Poitiers, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1893, p. 228, 232.

88. Observations sur l'inscription de Gunter à Saint-Hilaire de Poitiers, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1893, p. 288.

89. Communication sur la destination des monuments de Sanxay et protestation contre l'assimilation des ruines de Sanxay, lieu d'assemblées périodiques, avec celles de « Carnulum », ville romaine de la Norique, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1893, p. 294.

90. Lettre au Président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, datée de Poitiers, le 15 septembre 1894, intitulée : *Les musées de Nantes*. Placard, Poitiers.

91. Communication sur les caveaux funéraires de Plaisance, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1895, p. 5.

92. Observations sur les figures à trois branches des sarcophages poitevins et sur les fouilles du cimetière Saint-Similien à Nantes, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1895, p. 19.

93. Communication sur une croix de cimetière et un caveau funéraire du XIII^e siècle, à Plaisance (Vienne), dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. LXI; *La Liberté*, 17 avril; *Journal officiel*, 18 avril, p. 2187; *Courrier de la Vienne*, 20 avril; *Le Journal de la Vienne*, 21 avril; *Le Monde*, 13 mai; *Journal des arts*, 21 septembre.

94. Observations sur les fibules émaillées trouvées à Sanxay, dans *Bull. arch. du Comité*, 1895, p. LV.

95. Observations sur les tombeaux découverts à Saint-Similien de Nantes, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. LXIX; *Revue des provinces de l'Ouest*, 1895, p. 241; *Le Nouvelliste* (Nantes), 21 avril.

96. Le cimetière mérovingien d'Antigny (Vendée), dans *Revue du Bas-Poitou*, 1895, t. VIII, p. 392-395, 2 pl. h. t.

97. Notes archéologiques sur l'église de Saint-Florent, près Niort, in-12, Niort, 1896, 8 p.; extrait du *Mémorial des Deux-Sèvres*, 19 décembre 1895.

98. Abbé Largeault et R. P. de La Croix, *Discussion archéologique sur l'église de Saint-Florent*, in-12, Niort, 1896, 27 p. (la réponse du P. de La Croix va de la p. 18 à la p. 25).

99. Curieuse polémique qui suivit les notes et la discussion archéologique sur l'église de Saint-Florent près Niort, in-12, Niort, 1896, 21 p.

100. Découvertes archéologiques à Antigny et à Vouzailles, dans *Le Républicain de la Vienne*, 14 février 1896; *Mémorial des Deux-Sèvres*, 18 février 1896; *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1896, p. 221-224.

101. Communication sur les fouilles d'Yzeures (Indre-et-Loire), dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1896, p. 224-226, 278-282.

102. Don de l'autel votif du Peu Berland à Apollon ATEFCMAEVS, dans *Bull. Soc. antig. Ouest*, 1896, p. 227.

103. La découverte d'Yzeures. Lettre adressée aux directeurs de journaux et tirée à 100 exemplaires, datée d'Yzeures, le 6 mars 1896, [établissant le rôle de la Société archéologique de Touraine et le sien propre dans les fouilles d'Yzeures], *Journal de la Vienne*, 15 mars 1896; *Le Courrier lochois*, 18 mars.

104. Chez nos voisins, Indre-et-Loire. La découverte d'Yzeures, dans *La Chronique angevine*, 7 avril 1896.

105. Communication sur les fouilles d'Yzeures, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. XLIX.

106. Communication sur les fouilles d'Yzeures, dans *Journal officiel*, 10 avril 1896, p. 2021; *Le Courrier de la Vienne*, 11 avril; *Le Journal d'Indre-et-Loire*, 11, 12 et 15 avril; *La Touraine républicaine*, 11, 12 avril; *L'Univers*, 11 avril; *Le Journal du Loiret*, 11 avril; *L'Avenir de la Vienne*, 12 avril; *Le Messenger*, 12 avril; *Le Journal de la Vienne*, 14 et 15 avril.

107. La découverte d'Yzeures, dans *Le Journal de l'Ouest*, 17 avril 1896; *Journal de la Vienne*, 17 avril.

108. Rapport à M. le Président et à MM. les membres du Comité des travaux historiques (section d'archéologie), daté de Poitiers, 8 mai 1896, in-4°, Poitiers,

11 p. Rapport sur les fouilles opérées à Yzeures et arrêtées, par suite de l'intervention du préfet d'Indre-et-Loire à la requête de l'abbé Bossebœuf.

109. *Relation des fouilles exécutées à Berthouville (Eure)*, du 28 septembre 1896 au 6 février 1897, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1897, p. 538-543.

110. *Le trésor et les substructions gallo-romaines à Berthouville (Eure)*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 71-78, 1 pl.

111. *Note (sur les fouilles de Berthouville)*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1897, p. 228-232.

112. *Communication sur l'origine gallo-romaine de la Roche-Posay, sur ses monuments*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1897, p. 546-547.

113. *Le biberon à travers les âges*. [Lettre au docteur Roland], dans *Le Poitou médical*, 1897, p. 278-281.

114. *Découverte archéologique* [d'un prétendu four de potier romain à Jaulnay], dans *l'Avenir de la Vienne*, 31 mars 1898; *Le Patriote*, 31 mars; *Le Journal de la Vienne*, 1^{er} avril 1898; *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1898, p. 83.

115. *Communication sur la chapelle de Vernay (XII^e s.) près d'Airvault et ses sépultures*, dans *Journal officiel*, 14 avril 1898, p. 2360-2361; *Journal des Débats*, 16 avril, etc.

116. *Communication sur les fouilles à l'hypogée de Louin (Deux-Sèvres)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. LVI.

117. *Communication sur la découverte de l'ancien narthex du baptistère Saint-Jean; sur la chapelle du Vernay et sur quelques substructions romaines à Jaulnay*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1898, p. 82-84.

118. *Rapport sur les fouilles de M. Liebbe à Saint-Maur en Chaussée*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. xxv, xxvi.

119. *La découverte de Louin (Deux-Sèvres)*. [Lettre du 8 juillet 1898 sur la découverte d'un hypogée païen du IV^e siècle], 4 p. in-4^o et 4 fig. dans le texte.

120. *Lettre sur la même découverte*, datée du même jour et faisant appel aux souscripteurs pour la construction d'un hangar destiné à protéger cet hypogée, dans *Le Pays poitevin*, octobre 1898, sans pagination.

121. *Lettre au Directeur du Bulletin critique*, sur la découverte à Louin (Deux-Sèvres), d'un temple païen du IV^e siècle, dans *Bulletin critique*, 5 août 1898, p. 436.

122. *Procès-verbal d'une réunion archéologique tenue à l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil*, le 24 juillet 1898, 3 p. in-4^o, reproduit dans *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1898, p. 149; *Revue histor. et archéol. du Maine*, 1898, 2^e semestre, p. 93; *Correspondance historique et archéologique*, 25 octobre 1898, p. 313; *L'architecture, Journal de la Société centrale des architectes français*, 19 novembre 1898, p. 414; *Bulletin critique*, 5 décembre 1898.

123. *Lettre*, rectifiant une relation inexacte des fouilles de Saint-Maur, datée de Saint-Maur de Glanfeuil, 8 septembre 1898; dans *L'Anjou*, 10 septembre 1898; *Journal de Maine-et-Loire*, 11 septembre; *Courrier de la Vienne*, 13 septembre; *Le Patriote du Poitou*, 14 septembre.

124. *Autre lettre*, expliquant le but des fouilles entreprises à Saint-Maur, datée de Saint-Maur, 14 septembre, dans *Le Gil Blas*, 17 septembre 1898.

125. *Lettre au Président de la Société des Antiquaires de France, sur les fouilles exécutées à Glanfeuil (Maine-et-Loire) et procès-verbal de ces fouilles*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1898, p. 306-308; *Bull. crit.*, 1898, p. 636.

126. *Lettre relative aux fouilles de l'abbaye de Glanfeuil (Maine-et-Loire)*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1898, pl. xcv-xcvi.

127. *Exposé du résultat des fouilles de Saint-Maur*

de-Glanfeuil, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1899, p. 266, 267.

128. *Communication relative aux fouilles opérées à Saint-Maur de Glanfeuil*, dans *Journal officiel*, 2 mai 1899.

129. *Les fouilles archéologiques de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire)*, in-16, Poitiers, 11 p., signalé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} juin 1899.

130. *Mélanges archéologiques. Fouilles archéologiques à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire) entreprise en 1898-1899, d'après les textes anciens*, Mémoire lu à l'Académie des Inscr. et B.-L., dans la séance du 28 avril 1899, in-4^o, Paris, 1899, 23 p., 5 pl. et 13 fig. Cf. *Analecta bollandiana*, 1899, t. viii, p. 433-434; *Revue bénédictine*, octobre 1899, p. 449-451; Voir *Dictionnaire au mot GLANFEUIL*.

131. *Les découvertes archéologiques de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire)*. Lettre au Directeur du *Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît*, in-8^o, Ligugé, 1899, 8 p.

132. *Communication sur des sondages faits dans l'ancienne église Saint-Nicolas de Poitiers*, 20 juillet 1899, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1899, p. 355.

133. *Louis Courajod. Leçons professées à l'école du Louvre (1887-1896)*, publiées sous la direction de MM. H. Lemonnier et André Michel. I. *Origines de l'art roman et gothique*. Leçons éditées avec le concours du R. P. de La Croix, in-8^o, Paris, 1899, 588 p. — Avant-propos signé : C. de la Croix.

134. *Note* [du 24 septembre 1900] sur les travaux opérés au baptistère Saint-Jean, les Monuments historiques, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1900, p. 593-595. Cette *Note* a été reproduite sous le titre : *Le Père de la Croix et le baptistère Saint-Jean de Poitiers*, dans *L'Avenir de la Vienne*, 26 septembre 1900; *Le Courrier de la Vienne*, *Le Journal de la Vienne*, *Le Journal de l'Ouest*, *le Radical poitevin*, 30 septembre.

135. *Description d'un coffret-reliquaire appartenant à l'église Saint-Étienne du Blanc (Indre)*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1900, p. 592-593.

136. *Note sur les graffites du Musée de la Société des antiq. de l'Ouest, examinés par le capitaine Espérandieu*, dans *Bull. de la Soc. antiq. Ouest*, 1901, p. 95-96.

137. *Communication sur un hypogée païen à Nueil-sous-Faye (Vienne), et sur les fouilles opérées au théâtre des Bouchauds (Charente)*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1901, p. 194-197.

138. *Mélanges archéologiques. Croix de cimetière et caveaux du XIII^e siècle de Plaisance (Vienne)*. Texte accompagné de cinq planches, in-4^o, Paris, 1902, 13 p. et 5 pl. h. t.

139. *Communication sur les registres paroissiaux antérieurs à 1792*, conservés aux archives de l'évêché de Poitiers, et vœu tendant à leur dépôt aux archives municipales, dans *Bull. soc. antiq. Ouest*, 1903, p. 512.

140. *Note sur le transport au baptistère Saint-Jean de deux tombes mérovingiennes appartenant à la ville*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1903, p. 623-624.

141. *Étude sommaire du baptistère Saint-Jean de Poitiers*, offerte aux membres du Congrès tenu à Poitiers par la Société française d'archéologie du 16 au 24 juin 1903, in-8^o, Poitiers, 1903, 86 p. et 3 pl.; extrait du *Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1903.

142. 2^e édition, revue et augmentée, accompagnée de huit planches, in-8^o, Paris, 1904, 130 p. et 8 pl.

143. *Reproduction du plan d'aménagement du palais de Justice de Poitiers*, dressé en 1783 par M. Vétault, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1904, 1^{er} trimestre.

144. *Relation des fouilles archéologiques opérées dans la rue Paul-Bert et dans les terrains qu'elle circonscrit*, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1904, p. 82-114; tirage à part, in-8^o, Poitiers, 1904, 33 p. et un plan.

145. Communication sur un fragment de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1904, p. 163.

146. Communication sur les fouilles opérées par M. Magne, autour de Maubergeon à Poitiers, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1904, p. 157; 1905, p. 247.

147. Observations sur la restauration du palais de justice, d'après le projet de M. Magne, dans le *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1905, p. 267, 330.

148. Saint Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure). Quelques articles parus dans *l'Espérance du Peuple*, de Nantes, pendant le mois de mai 1905, in-8°, Poitiers, 1905. [Contient la Conférence du P. de La Croix au Musée Dobrée à Nantes, le 10 mai 1905]; Lettre de M. Léon Maître, 18 mai; Réplique de René Delaunay (Joseph-Angot), 19 mai; Lettre du P. de La Croix, 25 mai.

149. Trois bas-reliefs religieux dont les originaux existent à Poitiers, dans *Compte rendu du LXX^e Congrès archéologique de France*, en 1903; in-8°, Caen, 1905, 12 p., 2 pl.

150. Observations sur l'acquisition des silex et objets divers provenant des grottes préhistoriques de Chaffaud, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1905, p. 401.

151. Les origines des anciens monuments religieux de Poitiers, et celles du square de son Palais de justice et de son donjon, in-8°, Poitiers, 1906, 87 p., 2 pl., dans *Mémoires des antiq. de l'Ouest*, 1905.

152. Étude sur l'ancienne église de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure), d'après des fouilles, des sondages et des chartes, accompagnée de 21 planches, in-8°, Poitiers, 1906, 201 p., extrait des *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1905; et *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1906, t. XLVII, p. 1-201.

153. Communication sur les fouilles pratiquées dans l'église Saint-Pierre l'Hospitalier à Poitiers, sur deux inscriptions au soubassement de Saint-Hilaire, et sur des murs romains relevés rue de la Chaîne et derrière l'Hôtel de Ville, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1906, p. 626.

154. Une excursion à Messais (Vienne), dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1906, p. 631-638, 1 pl.

155. L'art aux temps mérovingiens. Conférence, dans *Mém. Soc. antiq. Ouest*, 1906, 12 p., tirage à part, Poitiers, 1907.

156. Deux objets gallo-romains en bronze dessinés et décrits, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1907, p. 45-49.

157. Observation sur les fonderies de Verrières, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1907, p. 115.

158. Mélanges archéologiques. La Chapelle Saint-Sixte et les cathédrales de Poitiers. Étude archéologique accompagnée de 6 planches, in-4°, Poitiers, 1907, 54 p., 6 pl.

159. L'autel de Saint-Sixte et ses reliques dans la cathédrale de Poitiers, par le P. de La Croix et L. Levillain, in-8°, Poitiers, 1907, 22 p., 3 pl.

160. Communication sur un fragment d'inscription du Musée du Bardo, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1908, p. 246.

161. Communication sur la pierre tombale du chanoine René Irland, à la cathédrale de Poitiers, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1908, p. 376.

162. Étude sur le théâtre gallo-romain des Bouchauds (Charente) et sur son déblaiement, in-8°, Agoulême, 1908, 107 p. et 14 pl., extrait du *Bulletin de la Soc. archéol. de la Charente*, 1908, t. VIII, VII^e série, p. 65-172.

163. A propos de Saint-Philibert de Grandlieu. Réponse à une seconde critique de M. L. Maître, in-8°, Paris, 1908, extrait du *Moyen Age*, 1908, p. 210-213.

164. Note sur des chenets gallo-romains, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1909, p. 530-532.

165. Renseignements relatifs à la salle du Conseil Municipal de Poitiers de 1740 à 1791, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1909.

166. Une dalle mérovingienne trouvée à Challans (Vendée), dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1909, III^e série, t. I, p. 486-493.

167. Notes archéologiques sur Nouaillé, dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1910, p. 19-23.

168. Inventaire des objets offerts ou acquis pour les Musées de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant les années 1903 à 1910, voir au 1^{er} trimestre du *Bulletin* de chaque année.

169. Communication sur un jeu de cartes appelé la « Lutte », dans *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1910, p. 142.

170. Dans les Chansons populaires de la Basse-Bretagne, publiées par M. Ernault dans *Mélusine*, le P. de La Croix fut l'ami « qui voulut bien lui prêter habituellement le concours de sa science musicale pour la notation des airs » et qui tint à ne pas être nommé. *Mélusine*, t. III, col. 571.

H. LECLERCO.

LACRYMATOIRES. — Comme corollaire à l'article consacré aux larmes (voir ce mot), nous pouvons dire quelques mots des vases appelés lacrymatoires. Cette partie du mobilier funéraire est si frêle et si exiguë qu'on comprend à peine qu'il existe à son sujet toute une bibliothèque¹.

Les larmes étaient devenues chez les anciens un rite et une sorte d'étiquette; il y eut des pleureuses qui, sous le nom de *præfixæ* gagnaient leur vie en répandant des larmes qui, si elles n'étaient pas sincères, avaient du moins le mérite de ne pas se donner pour telles. Ces pleurs, elles les recueillaient dans des vases minuscules qu'on a trouvés et qu'on trouve encore de nos jours dans les tombeaux antiques. Telle était l'opinion universellement admise par les antiquaires, en sorte qu'il n'existait pas de « cabinet d'antiquités » qui n'offrit aux curieux une collection de vases lacrymatoires. Le comte de Caylus en fit graver plusieurs dans les tomes I, II et IV de son *Recueil* avec cette note : « On a si souvent décrit et rapporté de ces sortes de vases, que je me crois dispensé d'en rien dire davantage. » Mais au tome V, il déclara qu'« on doit être convaincu que ces petits vases étaient remplis de parfums. » Le P. Paciaudi avait passé par là et avait convaincu Passeri, Bonada, Schœpflin et Caylus que tout le monde s'était trompé, tandis que Chifflet et Kirchmann tenaient pour l'usage traditionnel, à ce que disait Lenoir.

Pour mettre d'accord tout le monde il restait à découvrir un monument bien décisif. Le monument existait, mais personne ne s'avisa de le remarquer. En 1780, l'abbé de Tersan, dans un voyage à Clermont, vit un bas-relief conservé dans l'église des Charitains; il l'examina, le fit dessiner exactement et graver avec d'autres monuments relatifs aux funérailles des anciens. Le monument disparut en 1792, mais l'abbé de Tersan communiqua son dessin à Grivaud de la Vincelle, et lui permit d'en faire usage dans son livre sur les antiquités recueillies dans les jardins du Sénat. A son tour Lenoir le fit graver de nouveau dans sa

¹ Je ne cite que quelques pièces : A. Lenoir, *Notice sur l'usage des vases lacrymatoires*, dans *Mémoires de l'Académie celtique ou mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises*, 1809, t. III, p. 337-340; Grivaud (de la Vincelle), *Mémoire sur l'usage des vases appelés lacrymatoires*, dans même recueil, 1809, t. IV, p. 115-139; Al. Lenoir, *Seconde*

notice sur les vases lacrymatoires, dans même recueil, 1910, t. V, p. 83-92. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 514; Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, p. 254; Raoul-Rochette, *Monuments inédits Achilléide*, p. 43; Hagemanns, *Un Cabinet d'amateur*, in-8°, Liège, 1856, p. 261.

Nouvelle explication des hiéroglyphes. Enfin Lenoir fit reproduire ce bas-relief dans le tome III des *Mémoires de l'Académie celtique*, et quoique cette gravure « paraisse (à Grivaud) un peu embellie » en la comparant à celle de Tersan, cependant l'ensemble est assez exact pour donner une idée juste du monument (fig. 6555). A peine paru, l'article de Lenoir fut contredit dans le *Rapport sur les travaux de la Classe d'histoire et de litté-*



6555. — Pleureuses avec lacrymatoires.

Bas-relief du Bas-Empire.

D'après *Mémoires de l'Académie celtique*, 1809, t. III.

ration ancienne, lu et distribué à la séance publique du 7 juillet 1809. L'auteur montrait que Lenoir attribuait à Paciaudi et à Schoepflin l'opinion de Chifflet et de Kirchmann et inversement, ce qui était exact. L'année suivante Grivaud reprit l'étude du monument dédié à

EMMAE LV CIAE
D M·LV CIAE F·VIX M.
ANN·XVII· M·V·

et soutint que le bas-relief est du Bas-Empire et bien authentique. Là-dessus, il rassemble tous les textes classiques connus de son temps sur les *præficæ* et décrit un vase lacrymatore trouvé à Bordeaux, en 1805, à quelques centaines de toises des arènes de Gallien. En 1810, Lenoir revint à la charge et n'apporta rien de nouveau. En 1833, Emele soutint l'ancienne opinion, que soutinrent avec des restrictions Raoul-Rochette et Creuzer. « On a sans doute eu tort, disait Raoul-Rochette, de ne voir que des *lacrymatoires* dans ces vases de forme allongée nommés *lecythus* qui servaient à contenir de l'huile ou des parfums, mais peut-être se tromperait-on en retranchant de la nombreuse série des vases grecs, l'espèce de vase propre à renfermer des larmes, que des témoignages positifs et des locutions consacrées dans les inscriptions funéraires, *lacrymis ponere, tumulum lacrymis plenum dare*, prouvent avoir été déposées dans ces tombeaux. » En 1855,

¹ Namur, *De lacrymatoris sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis*, 1885. —

² Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 44. Ce lacrymatore se compose d'un carré large de trois centimètres et haut de 5, au-

Namur disait dans une dissertation latine : *Non abhorret animus ab hac fide, hinc illincque sparsim hominum veras lacrymas, pietatis documenta, in lagenulis quibusdam fuisse inclusas, sed exceptio hæc mihi videtur, non regula*¹. L'abbé Cochet publiait lui aussi un lacrymatore en verre² (fig. 6556).

Enfin, Rossignol décrivit d'après un monument de la collection de H. Baudot le petit vase suivant : « Il n'est pas en verre, et sa base n'est point arrondie comme dans la plupart des lacrymatoires généralement connus : il est en argile blanchâtre et, contrairement aux ampoules en verre, il a un fond plat sur lequel il se tient debout. Il a 7 centimètres de hauteur et environ 5 de diamètre. Il a un col étranglé, surmonté d'une bouche en entonnoir dont les bords ne sont pas arrondis ; les lèvres sont coupantes pour faciliter à la *præfica* le moyen de les appliquer facilement sous l'œil et de recueillir les larmes sans en perdre beaucoup. Ce qui donne à ce petit vase une valeur incontestable, c'est qu'il porte sur sa panse la réfutation positive de Chifflet ; on y lit distinctement :

LACRYMA

« Pour éviter une objection je me hâte d'ajouter que ce mot est en relief. Qui sait si, pour jouer niche aux partisans des parfums ou aux archéologues en général, un mauvais plaisant n'aurait pas, avec la pointe de son canif, gravé le mot que nous venons de lire ? Je le répète donc, il est écrit en relief, imprimé sur l'argile, il y aura bientôt deux mille ans. L'antiquité, de ce petit vase ne peut être révoquée en doute ; son état, sa forme et la matière, le caractère des lettres, tout concourrait à écraser la contradiction s'il était possible que la contradiction surgit.

« De l'autre côté, on lit un autre mot : OSSA, également formé par impression ; il exprimait l'autre partie du contenu ou l'objet auquel les larmes s'adressaient³. »

Au reste, il ne paraît pas que les fidèles aient recouru comme les païens aux *præficæ* ; parmi tant



6556. — Lacrymatore, d'après Cochet, *Sépultures gauloises, romaines*, in-8°, Paris, 1857, p. 44.

d'objets de nature si variée retrouvés dans les catacombes, les vases lacrymatoires manquent. Il ne faut pas s'attendre à les rencontrer dans les tombes barbares.

H. LECLERCQ.

LACTANCE. — I. Lactance. II. Chronologie. III. L'œuvre. IV. Le *De mortibus persecutorum*.

I. LACTANCE. — Ce nom sonore rappelle un personnage dont il faut d'abord étudier ce nom même qui a mis dans l'embarras les éditeurs de ses ou-

dessus duquel s'élève un col circulaire de 0,08 de hauteur. Ce col se termine par un cercle ou goulot aplati. — ³ Rossignol, *Des Lacrymatoires*, dans *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 1853-1856, t. IV, p. 168-170.

vrages¹. Ceux-ci sont parvenus à se mettre à peu près d'accord sur *L. Cælius Firmianus Lactantius*, et ce faisant, ils se sont trompés; on doit très probablement compléter le surnom et rectifier le nom.

« Dans sa notice sur Lactance, saint Jérôme l'appelle *Firmianus qui et Lactantius*². La formule *qui et*, bien connue par une foule d'inscriptions, annonçait un *signum*, un sobriquet ou surnom personnel, distinct du surnom héréditaire³. Par une coïncidence assez curieuse, nous lisons cette même formule suivie du même sobriquet *qui et Lactantius* sur une épitaphe trouvée en Numidie, à Ain-Mtirschu, au nord-est de Khenchela⁴. Le texte de saint Jérôme est donc fort exact et l'on ne peut guère douter du rapport des deux surnoms attribués à notre écrivain : *Firmianus* est le *cognomen* de famille, *Lactantius* est le *signum* ou sobriquet personnel. Dans l'épitaphe citée plus haut ce sobriquet est porté par un païen : on n'a donc pas lieu de supposer que ce soit ici un nom mystique adopté par le rhéteur, suivant un usage assez répandu, lors de sa conversion. — Reste le *nomen*. Les manuscrits de Lactance donnent tantôt *Cælius*, tantôt *Cæcilius* : d'où les divergences entre les éditeurs. Mais l'on a découvert à Constantine une inscription dont le témoignage est important : c'est l'épitaphe d'un païen qui s'appelait également *L. Cæcilius Firmianus*⁵. On le voit, tout concorde : nom, prénom et surnom. Cet habitant de Cirta ou de Constantine appartenait sans doute à la famille de l'apologiste. Le nom complet de Lactance était donc presque sûrement : *L. Cæcilius Firmianus qui et Lactantius*. Du même coup est supprimée la grosse objection contre l'authenticité du *De mortibus persecutorum*, ouvrage attribué par le manuscrit unique à *L(ucius) Cecilius*⁶. »

En outre, les deux inscriptions africaines confirment les renseignements que nous donne saint Jérôme sur les rapports de l'apologiste avec l'Afrique. Lactance est né presque sûrement en Afrique, sans doute dans la région de Cirta ou de Mascula, dans cette Numidie où nous rencontrons ses homonymes⁷. Il a été l'élève d'Arnobé, qui professait à Sicca (*Le Kef*), en Numidie Proconsulaire; il a écrit « en Afrique » son *Symposium*, et il a composé plus tard un *Itinéraire d'Afrique à Nicomédie*. Il cite, il copie ou bien il s'inspire d'autres africains : Tertullien, Minucius Felix, saint Cyprien dont les *Testimonia* lui fournissent presque toutes ses expressions bibliques.

II. CHRONOLOGIE. — La chronologie de la vie de Lactance est assez incertaine⁸. Au dire de saint Jérôme, Lactance atteignait « l'extrême vieillesse », quand il devint « maître de César Crispus, fils de

Constantin ». Crispus devint César en l'année 317; or si on voulait calculer cette extrême vieillesse, sur le taux de soixante-quinze ans — ce n'est pas l'avis de ceux qui les ont — il faudrait reporter la naissance de Lactance vers l'année 240; à cette date on a préféré 250 et même 260, ce qui ferait du précepteur parvenu à l'extrême vieillesse un homme en pleine maturité, aux environs de la soixantaine. L'éducation de Lactance fut complète; il a dû fréquenter les écoles de rhéteurs, et il a eu au moins une teinture du droit⁹; on peut croire qu'il a suivi les leçons d'Arnobé, à Sicca, bien qu'il n'en dise rien, qu'il ne le cite même pas au nombre des apologistes africains. Ceci peut s'expliquer sans trop de peine : Arnobé se convertit sur le tard, demeura à Sicca et y écrivit une apologie qui ne parvint probablement pas à Lactance établi à Nicomédie. Il avait débuté en Afrique, comme rhéteur et avait dû y acquérir assez de réputation pour qu'on songeât à l'appeler en Asie Mineure. Il discourtait et il faisait des vers, cela ne suffisait pas alors à mettre un homme en vue. Peut-être des relations de famille ou d'amitié, peut-être la chance d'un concours¹⁰ lui valut-elle sa chaire de rhétorique latine à Nicomédie, vers 290.

Il regretta l'Afrique, il s'ennuya et il ennuya. Les grecs lui déplurent, lui semblèrent des coquins, des impudiques, une race perverse « de qui viennent tous les désordres, une nation qui divinise jusqu'aux vices, et qui non seulement ne les évite pas, mais encore les adore¹¹. » Lactance ne garde pas un bon souvenir de ces années pendant lesquelles il regrette d'avoir enseigné aux jeunes gens, non la vertu, mais les arguties des frisons¹². « Ce langage, a-t-on dit, est l'aveu d'un insuccès¹³. » On en découvre les raisons dans les qualités du maître. Lactance avait les dons d'un professeur ou d'un diseur calme, sec et froid; il ne possédait rien de ce qui fait un orateur et il ne s'en cache pas. « Pour moi, avoue-t-il, j'ai eu beau m'appliquer à acquérir dans une certaine mesure, et pour mon enseignement, la faculté oratoire : je n'ai jamais été éloquent, je n'ai pas même touché le forum¹⁴. » Cette diction correcte faisait le vide autour de sa chaire nous apprend saint Jérôme qui, charitablement — une fois n'est pas coutume — met l'insuccès du rhéteur sur le compte du milieu : « La ville était grecque » dit-il¹⁵. En fait on ne lui connaît qu'un seul auditeur, ce Démétrianus à qui Lactance voua une infinie reconnaissance, et à qui il dédia plusieurs ouvrages¹⁶. On lui faisait de tels loisirs qu'il les employait à écrire des traités, perdus aujourd'hui, sur des questions de rhétorique, de grammaire et d'érudition¹⁷.

Il ne se contentait pas de ces distractions. A son

¹ Brandt et Laubmann, *L. Cæli Firmiani Lactanti opera omnia; accedunt carmina ejus quæ feruntur et L. Cæcili qui inscriptus est de Mortibus persecutorum, liber vulgo Lactantio tributus, recensuerunt Samuel Brandt et Georgius Laubmann*, dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, in-8°, Vindobonæ, 1897, t. xxvii. *L. Cæcili liber ad Donatum confessorum De Mortibus persecutorum vulgo Lactantio tributus*, édit. S. Brandt, in-18, Vindobonæ, 1897. Cette édition, au dire de P. Lejay, « peut passer pour un modèle », *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, 1900, t. v, p. 281, et *Revue critique*, 1898, 2^e édit., p. 438. L'éditeur S. Brandt s'est occupé aussi de la chronologie des œuvres de Lactance dans un mémoire intitulé : *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lactantius und des Buches de Mortibus persecutorum*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien. Phil. hist. Classe*, t. cxxv, part. 6 (1891). — ² S. Jérôme, *De viris illustribus*, n. lxxx. — ³ R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3^e édit., p. 57. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 17767. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 7241. — ⁶ Brandt et Laubmann, *op. cit.*, t. ii, p. 171. Cf. P. Monceaux, *Les noms de Lactance*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1904, p. 124. Cf. A. Harnack, *Die Chronologie der alchristl. Literatur*,

Leipzig, 1904, t. ii, p. 415. — ⁷ Sur son nom de *Firmianus* on a imaginé de le faire naître à Firmum en Italie; ce n'est guère sérieux; Mecchi, *Lattanzio e la sua patria*, in-8°, Fermo, 1875; Colvanni, *L'origine Fermana di Lattanzio*, Fermo, 1890.

— ⁸ S. Brandt, *Ueber das Leben des Lactantius*, dans *Wiener Sitzungsberichte*, 1890, t. cxx, p. 1; A. Harnack, *Die Chronologie des alchristl. Literat.*, t. ii, p. 415 sq.; R. Pichon, *Lactance, Étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin*, in-8°, Paris, 1901, p. 1 sq.; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, 1905, t. iii, p. 289 sq. — ⁹ Cf. Ferrini, *Die juristische Kenntnisse des Arnobius und des Lactantius*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, 1894, t. xv, Rom. Abth., p. 343. — ¹⁰ C'est un concours qui valut à saint Augustin sa chaire à Milan. S. Augustin, *Confessiones*, l. V, c. xiii. — ¹¹ *Divin. Instit.*, l. I, c. xx, n. 15, 16. — ¹² *Divin. Instit.*, l. I, c. i, n. 8. — ¹³ P. Monceaux, *op. cit.*, t. iii, p. 291. — ¹⁴ *Divin. Instit.*, l. III, c. xiii, n. 12. — ¹⁵ *De viris illustribus*, c. lxxx. — ¹⁶ Lactance, *De opificio Dei*, l. 1; *Divin. Instit.*, l. II, c. x, n. 15; S. Jérôme, *De vir. illustr.*, c. lxxx; *Epist.*, lxxxiv, 7; *In epist. ad Galatas*, ii, 4. — ¹⁷ S. Jérôme, *De viris illustr.*, c. lxxx.

arrivée à Nicomédie, on a de bonnes raisons de penser que Lactance était païen; or, en février 303, au moment où éclata la persécution de Dioclétien, elle le trouva chrétien. On peut conjecturer qu'il « dut être amené à la religion du Christ par ses réflexions personnelles sur les contradictions des philosophes, par le souci de la vie morale, peut-être aussi, par ses déceptions de rhéteur »¹; on pourrait même ajouter par la grâce du Christ. C'est s'interdire volontairement l'intelligence du christianisme que de vouloir ignorer ces opérations qui, pour mystérieuses qu'elles sont, ne doivent être ni amoindries ni éliminées. Lactance reçut le baptême, car il parle de ce sacrement du ton d'un homme qui en a ressenti les effets surnaturels², et il a pénétré plus avant dans la doctrine que n'eût pu le faire un simple catéchumène³. Converti, il garda sa chaire et son élève, le cher Démétrianus⁴.

Pendant la persécution de Dioclétien, Lactance fit le moins de bruit possible; on n'a aucune raison de mettre en doute son courage, mais on en a quelques-unes de penser qu'il évita de son mieux les occasions d'en faire montre. Il observait ce qui se voyait autour de lui et tout cela n'était pas rassurant : destruction de l'église de Nicomédie⁵, violences de toute sorte⁶, martyre de la population entière d'une ville de Phrygie⁷. On pouvait être troublé à moins; aussi, se remémorant les épreuves qu'il voyait fondre sur tel de ses amis⁸ était-il fort troublé⁹. Il assistait à des réunions de païens où on lisait des pamphlets contre le christianisme¹⁰, même à des interrogatoires et aux tortures des fidèles¹¹. Il prenait dès lors la résolution de réfuter les calomnies des païens¹² et il se tenait coi. C'était certainement la conduite la plus prudente.

L'édit de persécution du 24 février 303 troubla certainement la sérénité de Lactance; lui fit-il perdre sa charge¹³? Pas sur-le-champ; il ne cessa son enseignement qu'après l'abdication de Dioclétien, en mai 305¹⁴. Dès que Galère fut le maître, « ce fut la mort de l'éloquence; les avocats furent supprimés, les jurisconsultes furent relégués ou tués. Les lettres devinrent un métier de malfaiteur; ceux qui les cultivaient, considérés comme des ennemis privés et publics, furent maudits, écrasés¹⁵; quant à Lactance, il fut ruiné¹⁶. Il quitta Nicomédie vers la fin de 305 ou en 306¹⁷; on ne sait où il dirigea ses pas; en Afrique? en Gaule? En 311, vers le temps de la mort de Galère, Lactance revint à Nicomédie où il passa peut-être les deux ou trois années suivantes. Deux traits semblent indiquer le témoin oculaire lorsqu'il prend soin d'indiquer le jour où furent affichés à Nicomédie l'édit de Galère en 311, et l'édit de Milan en 313¹⁸.

Pendant les années de son premier séjour à Nicomédie, Lactance avait rencontré un suspect dont nul ne pouvait alors prévoir l'éclatante destinée. Constantin était retenu comme otage par Dioclétien, puis par Galère; devenu empereur et chrétien, il se souvint du bon Lactance, ce latin auprès duquel il avait trouvé plaisir à se sentir lui-même tout latin par le génie, par le courage et par le langage. Constantin confia son jeune fils Crispus au vieux maître, c'est certain, mais ce qui ne l'est pas du tout, c'est de savoir à quel moment il l'appela auprès de lui. Bien des dates ont été proposées : 307, 311, 316?

D'après S. Brandt, c'est au lendemain de l'édit du

24 février 303 que Lactance se met à recueillir les matériaux des *Divinæ Institutiones*, grand ouvrage apologétique auquel il attache une importance extrême. A ces travaux préliminaires appartient le *De opificio Dei*, compilation qui n'a rien d'original. Les *Institutiones* ont été achevées avant la mort de Maximien, en 310, car, au l. V, c. xxiii, Lactance n'aurait pas manqué de le mentionner à l'appui de ses menaces; cette œuvre aura été achevée en 308 ou en 309. Où était alors Lactance? Nous avons déjà dit qu'on n'en peut rien savoir; mais S. Brandt répond : En Gaule. Crispus a dû naître en 304, peut-être en 302 et, dès 307, il a été confié à un rhéteur; c'est assurément s'y prendre de bonne heure. Saint Jérôme dit bien que Lactance quitta Nicomédie, mais il ne dit pas que ce fût pour enseigner l'éloquence à un bambin de cinq ans. Lactance a quitté l'Orient bien plutôt à cause de la persécution et afin de terminer en paix son grand ouvrage. Des pays entre lesquels il avait le choix, l'Italie et l'Afrique jouissaient de la paix religieuse depuis 305, mais étaient dévastées par la guerre de Sévère et de Maxence (en 307), de Maxence et d'Alexandre (en 308-310). Restait la Gaule, gouvernée par Constantin. Le voyage de Lactance en Gaule, loin d'être en contradiction avec les données du problème, paraît donc vraisemblable. Et qu'il se place pendant la composition des *Institutiones*, c'est ce que prouvent deux passages, V, ii, 2 et V, xi, 15 (*cum in Bithynia... docerem; et vidi ego in Bithynia...*). Il y parle de son séjour à Nicomédie au passé, et sur le ton de quelqu'un qui écrit ailleurs. Le précepteur et la situation politique et religieuse de l'Empire amènent à penser que Lactance est alors en Gaule. Il a pu devenir précepteur de Crispus presque aussitôt après son arrivée.

D'après P. Monceaux, Crispus était né vers 300; 1 fut nommé César le 1^{er} mars 317 et c'est « dans sa 1^{re} extrême vieillesse » que Lactance fut en Gaule « le maître du César Crispus. » L'éducation oratoire chez les Romains du iv^e siècle ne commençait pas avant l'âge de seize ans, c'est donc vers 316 que Lactance fut appelé auprès de son élève. Ces années de professorat furent brèves puisque, en 320, Crispus fait campagne contre les Francs; en 323, il a un commandement à la mer; en 326, il est mis à mort par ordre de son père. Lactance séjourna en Gaule, nous dit-on, pendant l'éducation du jeune prince; il est probable qu'ils suivirent les déplacements de la cour impériale.

La situation de confiance faite à Lactance, son âge avancé ont pu lui attirer des égards de la part de Constantin, mais on ne possède en définitive aucune donnée précise sur les relations du vieux rhéteur avec l'empereur et son entourage. Il n'est pas contestable que l'auteur du *De mortibus persecutorum* est très bien renseigné sur tout ce qui touche à l'histoire de Constantin¹⁹, et que Constantin, dans ses discours plus ou moins authentiques, s'est inspiré des ouvrages de l'apologiste²⁰.

Le souvenir de ces rapports entre Constantin et Lactance se complique de l'existence de deux écrits devenus inséparables des *Institutiones*, l'œuvre la plus étendue et la plus réfléchie de l'écrivain. Cette œuvre prend un sens différent et offre une portée bien plus grande selon qu'on la déplace trois ou quatre ans plus

¹ P. Monceaux, *op. cit.*, t. III, p. 292. — ² *Divin. Instit.*, l. III, c. xxvi, n. 3-11. — ³ *Divin. Instit.*, l. VII, c. xxvi, n. 8-10. — ⁴ *De opif. Dei*, l. I. — ⁵ *Divin. Instit.*, l. V, c. ii, n. 2. — ⁶ *De mortib. persec.*, xiii, 1. — ⁷ *Divin. Instit.*, l. V, c. xi, n. 10. — ⁸ *De mortib. persec.*, xvi, 3-11; xxxv, 2. — ⁹ *De opif. Dei*, l. I, 1-2. — ¹⁰ *Divin. Instit.*, l. V, c. ii, n. 2; c. iv, n. 1. — ¹¹ *Divin. Instit.*, l. V, c. xi, n. 13-15. — ¹² *Divin. Instit.*, l. V, c. iv, n. 1. — ¹³ C'est l'opinion qui a été soutenue par S. Brandt. — ¹⁴ *De mortib. persec.*, c. xix.

— ¹⁵ *De mortib. persec.*, c. xxii, 4-5. — ¹⁶ *De opif. Dei*, l. I, 1-2. — ¹⁷ *Divin. Instit.*, l. V, c. xi, n. 12; en 305, étant en Bithynie, Lactance vit apostasier un chrétien retenu en prison depuis deux ans. — ¹⁸ *De mortib. persec.*, c. xxxv, 1; c. xlvi, 1. — ¹⁹ *De mortib. persec.*, xviii-xix; xxiv-xxx; xlii-xlv. — ²⁰ Constantin, *Orat. ad sanc. cet.*, iii = *Div. Instit.*, l. ii-iii; *Orat.*, xvi-xx = *Div. Instit.*, iv, xv; *Orat.*, xxiv, = *De mortib. persec.*, iv-vi; cf. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, xii.

tôt ou plus tard, ce qui la met au plus fort de la persécution ou après la paix de l'Église¹. Si l'on recherche toutes les allusions qu'elles contiennent aux faits contemporains, on remarque d'abord une attaque très vive contre deux philosophes, ennemis acharnés du christianisme au moment de la persécution de Dioclétien et auxquels l'apologiste se propose de répondre (Porphyre et Hiéroclès); le livre paraît donc écrit quelques années après ceux de ces deux polémistes vers la fin de la persécution de Dioclétien. Tout le livre V, qui contient un tableau fort et véhément de la persécution, amène la même conclusion². Mais au livre I et au livre VII, en tête et à la fin de l'ouvrage, on rencontre des dédicaces à Constantin où cet empereur est félicité de ses victoires, et remercié de la liberté qu'il a accordée aux chrétiens³: ceci supposerait que l'ouvrage est postérieur à la paix de l'Église. Ces deux dédicaces ne s'accordent d'ailleurs pas très bien ensemble; la première promet à Constantin la victoire sur ses ennemis qui sont en même temps les persécuteurs du christianisme⁴; la seconde célèbre cette victoire comme un fait accompli⁵. Cependant cette différence n'est rien auprès de la contradiction qui éclate entre ces deux passages et ceux du livre V où il y a tant de plaintes contre la persécution. Au moment où Lactance écrit, le christianisme est-il proscrit ou triomphant? Est-ce le livre V qui a raison, ou sont-ce les dédicaces des livres I et VII?

On a cru trancher la difficulté en faisant observer que les deux dédicaces manquent dans les manuscrits les plus anciens de Lactance, le *Bononiensis* et le *Sangallensis*; ce seraient donc des interpolations sans autorité. Mais il arrive que dans les allusions du livre V elles-mêmes, en y regardant de plus près, on trouve la persécution décrite tantôt comme présente, tantôt comme passée. De plus, il reste à expliquer d'où viennent les deux passages qu'on a déclarés interpolés. Et ce ne sont pas les seuls pour lesquels on constate une profonde divergence entre les manuscrits; il y a trois développements qui manquent dans le *Bononiensis* et le *Sangallensis* et dans bien d'autres, et qui se retrouvent comme les dédicaces dans deux *Parisini*. Cette grosse question a été étudiée ailleurs⁶. Les diverses réponses qu'on y a faites peuvent plus ou moins se ramener à trois principales: on peut admettre ou bien que les développements suspects ne sont pas de Lactance et ont été introduits après coup dans son œuvre — ou bien qu'ils sont réellement de lui et ont été plus tard supprimés pour une cause quelconque — ou enfin qu'ils ont été composés par lui, mais pour une édition postérieure après le reste de l'ouvrage.

Cette dernière hypothèse a pour but d'expliquer l'opposition entre les dédicaces à Constantin et les plaintes contre la persécution: il y aurait eu, publiées par Lactance lui-même, deux éditions successives, la première contemporaine des cruautés des empereurs païens, la seconde remaniée pour remercier Constantin d'avoir mis fin à ces rigueurs; la première représentée par le *Bononiensis* et le *Sangallensis*, la seconde par les *Parisini* R. et S. On ne s'en est pas tenu là, et comme la victoire du christianisme apparaît moins complète dans le premier discours que dans le deuxième, on a imaginé jusqu'à trois éditions, la première en pleine persécution, sans aucune dédicace — l'autre, au début de l'apaisement, avec la première dédicace — la troisième après la paix complète, avec les deux dédicaces. Il est probable que s'il y avait une troisième dédicace on imaginerait une quatrième édition.

L'explication est ingénieuse, mais arbitraire et elle a le plus grave inconvénient pour une explication, c'est qu'elle n'explique rien. Pourquoi Lactance aurait-il ainsi refait son ouvrage? Pour célébrer la fin des persécutions. Mais alors, il devait effacer du livre V toutes les allusions aux maux de l'Église, toutes les récriminations désormais sans objet. En outre, l'explication sert pour la préface, elle ne vaut pas pour les trois développements dualistes. Ceux-ci n'ont-ils fait leur apparition que dans la deuxième édition? Mais qu'y viennent-ils faire? S'ils ont fait partie de la première édition, pourquoi manquent-ils dans les manuscrits qui n'ont pas les dédicaces? On le voit, l'explication laisse les difficultés entières. Il faut donc l'écarter pour ne retenir que les deux hypothèses radicalement opposées: celle de l'interpolation et celle de l'authenticité; et le sort des dédicaces est inséparable de celui des pages dualistes.

Tous ces morceaux peuvent être de Lactance. « Les dédicaces sont d'un ton assez juste et l'on connaît les relations de l'apologiste avec Constantin. Même les pages dualistes n'ont rien qui surprenne outre mesure: on retrouve ces théories dans d'autres passages des *Institutiones*; on en trouverait d'analogues jusque chez Tertullien. Quant à la forme, elle rappelle assez bien celle de Lactance. Mais sa langue et son style sont si peu caractérisés, si peu personnels, qu'on ne saurait rien conclure de ces rapports apparents; beaucoup de rhéteurs ont pu écrire ainsi. » En définitive, l'étude du style ne conduit à aucune solution; il faut revenir au témoignage des manuscrits qui contiennent, les uns, tous les morceaux suspects, les autres, qui les écartent,

L'hypothèse des deux éditions explique la présence d'une dédicace à Constantin, plus difficilement les deux dédicaces, et pas du tout l'addition des développements dualistes.

L'hypothèse des suppressions postérieures rend compte à merveille de la disparition de ces développements dualistes, mais laisse sans explication le maintien d'autres passages où sont exposées les mêmes idées. Pourquoi ce réviseur a-t-il refusé les dédicaces à Constantin et les inoffensives apostrophes qui lui sont adressées?

Or il faut, de toute façon, traiter les dédicaces comme les développements dualistes, tout maintenir ou tout supprimer.

On arrive ainsi à cette conclusion: dédicaces, apostrophes, développements sont tous, sans exception, des interpolations. Quelque faussaire manichéen a remarqué dans Lactance des assertions dualistes, il les a développées, renforcées et sachant les bons rapports qui avaient uni l'apologiste à l'empereur, il a composé une dédicace et, ensuite, une seconde.

Du moment qu'elles sont apocryphes, leur disparition s'impose et enlève une contradiction embarrassante, puisque dans le cas de l'authenticité, il fallait admettre que le traité était antérieur à la paix de l'Église et la seconde dédicace postérieure à l'édit de Milan.

Lactance a consacré plusieurs années à la rédaction des *Institutiones*. La première pensée lui en vint, nous dit-il, en entendant la lecture de pamphlets païens, au début de la persécution de Dioclétien, peu de temps après l'affichage du premier édit de persécution, 24 février 303. Il se mit dès lors à recueillir les matériaux et il s'y appliquait tandis qu'il rédigeait un écrit de moindre importance, le *De opificio Dei*, composé dans les derniers mois de 305. D'autre part, on relève,

¹ *Divinae Institutiones*, v, 2, 3, 4. — ² v, 9, 11, 12, 13, 19, 20, 22, 23. — ³ *Divinae Institutiones*, I, 1, 13-16; VII, xxvii, 11-17. — ⁴ *Divinae Institutiones*, I, 1, 15. — ⁵ *Divinae Institutiones*, VII, xxvii, 12. — ⁶ R. Pichon,

Lactance, p. 7-30; ces trois développements sont trois dissertations théologiques où les idées dualistes de Lactance sont exprimées avec une force qui va presque jusqu'à l'hérésie manichéenne.

dans presque tous les livres des *Institutiones*, de fréquentes allusions aux violences exercées contre les chrétiens, tandis qu'on n'y rencontre aucune allusion à la paix de l'Église. On semble donc fondé à admettre que l'ouvrage est antérieur à l'édit de tolérance promulgué par Galère et affiché à Nicomédie, le 30 avril 311.

Le premier livre paraît dater de 307; le cinquième livre a été écrit après le départ de Bithynie, il renferme beaucoup d'allusions aux violences de Dioclétien, 303-305, et à celles de Galère. Le sixième livre a été composé en pleine persécution, avant le 30 avril 311. Le septième livre ne peut être séparé du précédent. D'où l'on est amené à conclure que les *Institutiones* ont dû être écrites entre le début de 307 et la fin d'avril 311.

On ne voit pas pourquoi, entre 311 et 316, Lactance n'aurait pas dédié à Constantin une édition nouvelle des *Divinae Institutiones*, mais une édition de laquelle il n'aurait rien retranché, se bornant à ajouter dédicaces, apostrophes [et développements dualistes qui d'après la tradition manuscrite en sont inséparables]. Telle est l'opinion de M. P. Batiffol¹. L'examen des dédicaces permettrait même de leur donner une date. La première qualifie Constantin d'*imperator maximus*, et le titre de *maximus* lui a été conféré par le sénat au lendemain de la victoire sur Maxence au pont Milvius. La seconde dédicace insiste sur le bienfait apporté aux chrétiens par l'avènement de Constantin. « Insérées telles quelles dans ce que l'on pourrait se risquer à appeler la seconde édition des *Divinae Institutiones*, les deux dédicaces ont chance d'être du temps où Constantin vient de battre Maxence, c'est-à-dire de l'hiver 312-313, et elles attestent que Constantin n'ignore plus le *moderatore universitatis Deum*, qu'il est parvenu à la connaissance du vrai Dieu, *veritatis et Dei agnitione*, et qu'il a à cœur de défendre et d'aimer le nom de Dieu, *nomen ejus defendis et diligis*, le « nom de Dieu » étant sans doute une périphrase qui désigne le christianisme. »

Nous croyons qu'il suffit de placer l'édition dédicacée en l'année 313. Lactance très bien vu de l'empereur qui agréait la dédicace du livre, s'est bien gardé d'en rien retrancher; il s'est même permis d'y glisser quelques développements dans lesquels sa théologie un peu sommaire ne lui laissait rien soupçonner d'hérétique; il a aussi glissé quelques apostrophes et l'édition touchait à sa fin lorsque la nouvelle se répandit de la promulgation de l'édit de Milan; l'apologiste n'y tint plus et composa une deuxième dédicace qui prit place avant le septième livre dont on allait aborder la retranscription.

III. L'ŒUVRE. — Lactance, philosophe et écrivain, est un Latin, je dirais un Romain s'il n'était pas né en Afrique (ce qui prouve qu'il n'y a pas de littérature « africaine »). Sa philosophie est une sorte d'éclectisme, de juste milieu; il essaie de concilier les diverses doctrines, et, tentative plus hardie et plus significative, de compléter la philosophie par le christianisme. On pourrait objecter que telle est la tendance de tous les apologistes. Mais on n'a qu'à comparer Justin avec Lactance pour voir combien le professeur grec de Rome peut différer du professeur latin de Nicomédie. Justin est sincèrement chrétien; en même temps, il reste tout entier philosophe, et lors même qu'il expose la doctrine du Verbe, il semble qu'elle n'est pour lui qu'un système, plus parfait sans doute, mais ne différant que d'un degré des systèmes profanes. On a pu prétendre qu'il avait réduit le christianisme à une philosophie et qu'il était demeuré païen. Paradoxe, sans aucun doute; mais que ce paradoxe ait été possible, c'est un signe. Justin s'adresse surtout à l'intelligence, à la raison sage, *ὁ σόφρων λόγος*. Lactance, au contraire, reproche à la philosophie de n'être pas

religieuse. Le fait de distinguer et d'opposer philosophie et religion est à lui seul d'une portée décisive : Justin s'acharne à brouiller les deux objets, à montrer que les philosophes sont des prophètes et les prophètes des philosophes. Lactance fait à l'idée de Dieu une place prépondérante. S'il est médiocre théologien, comme déjà saint Jérôme le lui reprochait, il ramène cependant le regard de l'homme de la terre vers le ciel. Sa morale est religieuse par la place donnée à la charité, si différente de la fraternité ou de la solidarité philosophique; par le rôle assigné à la vie future, qui réparera les injustices de la vie présente; par la doctrine des passions. En ce dernier point, Lactance se sert ingénieusement du christianisme pour étayer une de ces solutions moyennes si conformes à l'esprit pratique des Romains : il est vain de vouloir supprimer les passions avec les stoïciens, ou de vouloir les maintenir avec Aristote dans une mesure difficile à fixer et facile à franchir, il faut les diriger, en ramenant à Dieu les inclinations de notre nature.

Il est d'ailleurs remarquable que le rôle attribué à l'idée divine va croissant en importance d'un ouvrage à l'autre. Le *De opificio Dei* est une apologie de la Providence par la description de l'homme, de son corps, de ses facultés. L'essai reste timide et ne dépasse pas beaucoup le déisme d'un Cicéron. Dans ses *Institutiones*, Dieu, Père et Christ, gouverne le monde avec justice et miséricorde. Mais en face de Dieu, se dresse le démon. Ce qu'on a appelé, non sans exagération, le dualisme de Lactance rétrécit toutefois l'action divine. Dans l'*Epitome*, les considérations rationnelles et les citations des philosophes cèdent le pas aux maximes évangéliques et aux citations de la Bible. On en a conclu que l'*Epitome* s'adresse à des lecteurs chrétiens, à la différence des *Institutiones* écrites pour les païens. C'est vraisemblable. Mais il paraît aussi que Lactance, au moment où il écrit l'*Epitome*, a pénétré plus avant la doctrine et la pratique du christianisme. Il a suivi le mouvement qui s'accélère après l'édit de Milan et le triomphe de Constantin, et qui précipite le monde vers la religion nouvelle. Ses lecteurs sont devenus plus chrétiens et chrétiens en plus grand nombre. Lui aussi a progressé dans la même voie avec ses contemporains. Le *De ira Dei*, antérieur ou postérieur à l'*Epitome*, en tout cas postérieur aux *Institutiones*, est une synthèse des idées de Lactance. Mais cette synthèse a un caractère particulier. L'idée de la Providence était souvent énoncée et développée, mais elle était comme dissoute avec d'autres idées dans les sept livres des *Institutiones*. Dans le *De ira*, Lactance la dégage, la fortifie, la montre dans toute son ampleur et l'oppose à l'épicurisme, au système qui, du moins par les esprits ordinaires, pouvait être considéré comme le plus opposé à l'idée d'une religion. Cependant la Providence n'est pas complète sans la justice divine. Sans perdre son optimisme d'homme modéré, Lactance finit par écrire sur la colère de Dieu, après avoir débuté dans le finalisme indéterminé du *De opificio*. Cependant, même dans le *De ira*, l'auteur ne va pas aux extrémités de Tertulien et de Commodien.

Cette modération est le trait distinctif de Lactance parmi les avocats du christianisme. D'autres caractères de sa pensée et de son talent montrent en lui le continuateur de la tradition latine : la préférence donnée aux questions morales et pratiques, la préoccupation de l'intérêt social, la défense de la propriété, la condamnation de l'ascétisme et des autres doctrines contraires à la prospérité de l'État, l'éclectisme philosophique, le goût de l'ordre et l'esprit patricien.

¹ Les étapes de la conversion de Constantin, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1913, t. III, p. 185-188.

Le plan des ouvrages est clair et bien construit, et cette entente de l'architecture se retrouve en chaque partie, jusque dans chaque phrase. Le style est périodique, animé, harmonieux. Il est peu coloré, comme il convient à une discussion plus oratoire que poétique. Les métaphores sont rares et prises généralement dans le droit ou la vie militaire. Dieu, par rapport à nous, est un père de famille romain à la fois bon et juste. Le Verbe est un fils associé par son Père à l'administration de la maison. Lactance est millénariste et répète les prédictions apocalyptiques. Mais dans ces peintures, plus orientales que classiques, ce qu'il met en relief, c'est l'échec subi par la morale, la disparition de la justice, le triomphe de la force et de la violence. Le roi, précurseur de l'Antéchrist, est surtout pour lui coupable d'usurpation et de tyrannie; l'apologiste flétrit comme un orateur républicain son pouvoir personnel et son mépris des lois. Dans le temps où Dioclétien, puis Constantin, essaient de rendre à l'Empire des lois, une direction et une administration, Lactance est donc bien le défenseur qui convenait au christianisme. Une aristocratie surgit ou se relève, qui, dans un État rendu à la paix, va chercher à renouer les vieilles et solides traditions. Elle sera dans les villes le dernier refuge du paganisme. Si une apologie avait quelque chance d'être écoutée par cette société cultivée, dédaigneuse et étroite, ce devait être celle de Lactance. Par ses goûts, par son éducation et par le tour de son esprit, le précepteur impérial répondait aux besoins de son temps.

L'homme est sympathique, sage, sententieux, un peu naïf, prudent avec un peu d'excès, n'ayant su se faire une grande ni une modeste fortune. Il n'avait rien d'un héros et il préférerait l'Afrique à Rome. On se le représente sans beaucoup de peine un peu solennel, un peu ennuyeux, un peu crédule, surtout un peu pédant; en somme, une médiocrité qui eût mérité de passer inaperçue. Et voilà cependant à quoi sert d'écrire. Le bonhomme mettait en fuite les auditeurs; il a pris la plume et après seize siècles il trouve encore des lecteurs, des annotateurs, des biographes et, chose plus incroyable que tout le reste, des éditeurs. Son œuvre imprimée pour la première fois en 1465 à Subiaco; pour la dernière fois à Vienne en 1890-1897, a eu plus de cent éditions.

On ne sait rien de la vieillesse et de la mort de Lactance.

IV. LE *DE MORTIBUS PERSECUTORUM*. — Lactance est un apologiste grave et froid, il ne semble pas trop redouter d'être ennuyeux; en tout cas c'est, dans les écrits que nous avons énumérés, tout l'opposé d'un pamphlétaire. Il est apologiste, sans doute, comme Minucius Félix, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, il est même africain comme ils le sont eux-mêmes, mais il leur ressemble peu. Avec le premier, sans doute, Lactance offre quelque ressemblance; ses livres ont la modération d'idées, le langage cicéronien, le ton de bonne compagnie, la philosophie conciliante de l'*Octavius*; mais ils dépassent par la profondeur du sens chrétien cet aimable et un peu superficiel dia-

logue. En revanche, l'écrivain toujours maître de lui-même, et sans aucun accent provincial, qu'est Lactance, n'a point les éclairs, la robuste personnalité, la langue incorrecte et savoureuse, la verve désordonnée, mais si puissamment créatrice d'idées et de mots, qui caractérisent Tertullien: il n'en a pas non plus la morale intransigeante. Même avec saint Cyprien, qu'il met cependant au premier rang de ses admirations, Lactance offre peu d'affinités: il disserte abondamment, là où l'évêque parle en administrateur et en directeur d'âmes: il fait surtout appel à la raison quand Cyprien invoque les arguments d'autorité et les textes de l'Écriture. Ce qui surprend davantage, c'est que Lactance ne marche point du tout sur les traces de son professeur Arnobe; son style limpide contraste avec le langage dur et contourné du vieux maître: au pessimisme amer, au pyrrhonisme désespérant, par lequel celui-ci s'efforce de miner toute base philosophique, afin de faire régner la religion sur des ruines, Lactance oppose un optimisme non moins systématique peut-être, mais autrement consolant, qui montre la foi accourant à l'appel de la raison, et la religion se superposant à la philosophie pour la compléter et la couronner, non pour la détruire. Laïque, converti probablement sur le tard, imbu d'une forte culture classique, riche de réflexions personnelles sur la doctrine chrétienne plutôt que d'une science très sûre de la théologie, n'ayant de l'Écriture sainte qu'une connaissance assez écourtée et probablement de seconde main, Lactance est surtout un philosophe religieux. Il concilie ingénieusement le dogme et la philosophie, revêt de ce beau latin, dont on constate la renaissance passagère au IV^e siècle, les résultats de ses recherches et les présente moins aux chrétiens déjà confirmés dans leur foi, qu'à la masse flottante des gens intelligents et lettrés qu'il s'agit de détacher du paganisme, pour les amener, persuadés et charmés, à la religion nouvelle désormais triomphante avec Constantin.

Rien ne laisse prévoir derrière l'apologiste le pamphlétaire et l'historien qui se révèle à nous dans le *De mortibus persecutorum*. On l'y prévoit si peu que beaucoup pendant longtemps ont refusé de voir dans Lactance l'auteur de cette brochure. Ils se sont trompés, croyons-nous, mais leur erreur n'est pas sans excuse. Même, en le tenant pour authentique, il faut reconnaître que cet opuscule ne ressemble pas aux autres écrits de Lactance: la violence de ton, la rapidité du style, la précision concrète des détails, la fréquence et l'énergie des allusions actuelles, en font un ouvrage à part; il est préférable de l'étudier séparément des autres écrits du rhéteur africain.

En 1679, Étienne Baluze découvrit l'opuscule dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Moissac, en Quercy; le volume entra dans la bibliothèque de Colbert d'où il passa à la Bibliothèque nationale, *fonds latin 2627*; il est du XI^e siècle avancé et on n'en a, jusqu'à ce jour, signalé aucun autre. Baluze n'hésita pas à identifier sa trouvaille avec le traité *De persecutione* attribué à Lactance par saint Jérôme et complet en un livre¹. L'opinion de Baluze fut contredite

¹ Ebert, *Ueber den Verfasser des Buches De mortibus persecutorum*, dans *Sitzungsberichte der sächs. Ges. der Wissensch. zu Leipzig*, 1870, t. XXII, p. 115; S. Brandt, *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lactantius und des Buches de mortibus persecutorum*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien. Philol.-hist. Classe*, 1891, t. CXXV, part. 6; Le même, *Ueber den Verfasser des Buches De mortibus persecutorum*, dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1893, t. CXLVII, p. 121, 203; Belser, *Ueber den Verfasser des Buches De mortibus persecutorum*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingue, 1892, t. LXXIV, p. 246, p. 439; 1898, p. 547; R. Pichon, *Lactance*, p. 337 sq.; A. Harnack, *Die Chronologie der allchristl. Literatur*, t. II, p. 421 sq.; P. Monceaux,

Histoire littér. de l'Afrique chrétienne, t. III, p. 305, p. 340-353; *Revue archéol.*, 1904, 1^{re} éd., p. 429; P. Allard, *Lactance et le De mortibus persecutorum*, dans *Revue des questions historiques*, oct. 1903, t. LXXIV, p. 543-552; J. Maurice, *La véracité historique de Lactance*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 146-159; P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, in-8°, Paris, 1920, p. 288; L. Cœcilii Firmiani Lactantii *De mortibus persecutorum liber. Accedit Lactantii quod fertur De mortibus animi fragmentum, recognovit, prefatus est, appendicem adjecit*, J.-B. Pesenti, in-8°, Turin, 1922; S. Anfuso, *Lattanzio, autore del "De mortibus persecutorum"*, dans *Didascaleion*, 1925, t. II, p. 31-38.

par dom Le Nourry, soutenue par Lenglet-Dufresnoy et Nicolas de Lestocq. Entre 1680 et 1710, l'opuscule fut imprimé plusieurs fois et l'accord ne put se faire, mais la plupart des critiques et des éditeurs se montrèrent défavorables à l'attribution à Lactance. De nos jours, Teuffel, Seeck, Schanz donnent le livre à Lactance, Bardenhewer et S. Brandt le lui retirent, Belser le lui rend et c'est l'opinion qu'adoptent R. Pichon, P. Monceaux, P. Allard et J. Maurice. La discussion se fait aujourd'hui sur un texte qu'on peut considérer comme définitif, tellement les moindres particularités du manuscrit ont été étudiées minutieusement. La première page offrait des difficultés spéciales qui n'avaient pas encore été complètement levées depuis Baluze. Le dernier éditeur, S. Brandt, a mis à profit une copie, une photographie, un fac-similé, et il a pu ainsi lire la première page sauf en un point où on ne peut plus rien lire du tout.

Les objections présentées contre l'attribution à Lactance paraissent d'une extrême faiblesse. Les unes sont extrinsèques, et tirées du manuscrit lui-même. Les autres sont intrinsèques : on les trouve soit dans le style du traité, qui différerait du style des autres ouvrages de Lactance, soit dans l'impossibilité où aurait été Lactance de connaître les événements qui y sont racontés.

Le manuscrit du *De mortibus persecutorum* commence ainsi : *Lucii Cæcilius incipit liber ad Donatum confessorem...* Dans la plupart des manuscrits de ses autres ouvrages, Lactance est appelé différemment : soit Firmianus Lactantius, soit Cælius Firmianus Lactantius. Dom Le Nourry en conclut que le traité est d'un certain Lucius Cæcilius, lequel n'a rien de commun avec Lactance. Quand on connaît les habitudes des scribes antiques, on admettra facilement qu'entre Cælius et Cæcilius la différence est médiocre. Mais il se trouve que plusieurs manuscrits soit des *Institutiones*, soit du *De opificio Dei*, soit du *De ira Dei*, soit de l'*Epitome*, portent aussi Cælius, et que des manuscrits des *Institutiones* donnent le prénom Lucius. L'objection tombe ainsi d'elle-même. Reste celle du titre. Saint Jérôme attribue à Lactance un traité *De persecutione*, tandis que celui qui nous occupe a le titre plus détaillé et plus précis *De mortibus persecutorum*. Mais encore ici la différence n'est pas très sensible. Les anciens n'étaient pas toujours fort exacts dans la transcription des titres. On peut citer des manuscrits où le *De opificio Dei* est intitulé soit *De opificio corporis humani*, soit *De divina providentia*, soit *De formatione hominis*, etc. Si le *De mortibus persecutorum* que nous possédons était différent du *De persecutione* vu par saint Jérôme, probablement celui-ci l'eût cité ailleurs dans son catalogue d'auteurs et d'ouvrages chrétiens, car tant pour l'intérêt du sujet que pour le mérite littéraire, ce n'était point un livre à passer inaperçu. Or, dans le catalogue du *De viris illustribus*, on ne voit nul livre avec lequel on ne puisse l'identifier, si ce n'est le *De persecutione*; nul auteur auquel on puisse l'attribuer, si ce n'est Lactance.

L'objection tirée du style se réduit à ceci : « Le style rapide, coupé, sec, souvent obscur à force de concision, qu'on voit dans le *De mortibus persecutorum* » ne peut être du même écrivain que « les périodes vastes et majestueuses, sonores, simples, claires et même un peu prolixes, que Lactance a empruntées à Cicéron » et qui se rencontrent dans ses autres ouvrages. On n'a pas manqué de faire observer que de semblables contrastes se remarqueront dans les œuvres de beaucoup d'auteurs célèbres; que la familiarité des *Lettres à Atticus* ne ressemble guère à l'éloquence apprêtée et solennelle du *Pro Milone*, que si nous n'avions de solides raisons de n'en pas douter, nous hésiterions

à admettre que l'auteur d'*Athalie* est le même écrivain qui composa les *Plaideurs*, et qu'il est assurément difficile de retrouver l'auteur des *Lettres persanes* dans celui de l'*Esprit des lois*. D'ailleurs entre un livre écrit pour l'édification ou même pour la glorification des chrétiens, et dédié au confesseur de la foi Donat, comme le *De mortibus*, et un ouvrage composé en vue de païens lettrés, comme les *Institutiones*, la différence de but, de date, de public explique très naturellement les différences de style. Celles-ci ne sauraient être prises en considération quand il s'agit de l'attribution d'un ouvrage; qui oserait raisonnablement attribuer à un seul et même auteur quatre écrits intitulés : *Le Génie du christianisme*, les *Martyrs*, *Atala* et *René*, *De Buonaparte et des Bourbons*, si ces écrits nous étaient parvenus anonymes?

Il y a plus : le *De mortibus* contient des développements oratoires où l'on reconnaît l'auteur des *Institutiones*; la même idée inspire les deux écrits, dominante dans le *De mortibus*, ambiante dans les *Institutiones*; jusqu'à ce moment, Lactance avait conçu cette idée et l'avait exprimée sous sa forme philosophique, les événements extraordinaires qui viennent de s'accomplir ont imprimé à l'âme douce de Lactance un ébranlement si fort que cette idée qu'il exprimait sous forme philosophique a pris cette fois la forme de l'histoire. On peut ajouter que le même goût pour les citations classiques, surtout la citation de Virgile, se rencontrent dans le *De mortibus* et dans les *Institutiones*.

Il convient d'ajouter que l'idée même du *De mortibus*, sa thèse alors nouvelle — car elle ne se trouve ni chez Minucius Félix, ni chez Tertullien, ni chez Arnobe — de philosophie historique, existe en germe, ou même est nettement exposée, dans les précédents ouvrages de Lactance. Cette thèse, c'est celle d'une Providence vengeresse, d'une « colère divine », se manifestant non plus seulement à la fin des siècles, pour faire dans un jugement suprême la définitive séparation des bons et des méchants, mais dès ce monde, afin de punir par des châtements temporels et sous les yeux des vivants les persécuteurs de l'Eglise. Le *De mortibus* la prouve par des exemples, les *Institutiones* l'avaient déjà posée en principe. On y lit des phrases comme celles-ci : « La vengeance qui suit toujours les persécutions est un puissant motif de croire ¹. » « Dieu a coutume de venger dans la vie présente les tortures de son peuple ². » Cette pensée se trouve plus développée dans l'*Epitome*, ouvrage un peu antérieur au *De mortibus*, mais appartenant cependant à la même période, au moment du triomphe qui suit la fin des persécutions : « Notre confiance n'est pas vaine, écrit Lactance; de tous ceux qui ont osé attaquer Dieu, nous avons appris ou nous avons vu nous-même la mort malheureuse : pas un n'est demeuré impuni : ceux qui n'ont pas voulu reconnaître le vrai Dieu à sa parole, l'ont reconnu à leurs supplices ³. » C'est, d'avance, tout le *De mortibus*. Des rapprochements de détail pourraient encore être faits entre ce traité et les *Institutiones* : ainsi la dénonciation des haruspices qui décida Dioclétien à commencer la persécution est racontée avec les mêmes circonstances, et presque dans les mêmes termes par l'un et l'autre livre, qui sont seuls à en parler.

On insiste, et on dit : Lactance, qui avait quitté Nicomédie vers 306 ou 307, n'a pu connaître tous les faits qui se passèrent en Orient depuis cette époque, et que raconte le *De mortibus persecutorum*. Il s'agit surtout des événements qui s'y sont déroulés entre 311

¹ *Divinæ Institutiones*, l. V, c. xxiii. — ² *Ep.*, xlviii. — ³ *Divinæ Institutiones*, l. IV, xxvii; *De mortibus persecutorum*, c. x.

et 313, et sur lesquels, en effet, le *De mortibus* donne beaucoup de détails; l'édit de tolérance et la mort de Galère, la persécution de Maximin Daïa, la guerre entre Constantin et Maximin. Pour répondre à l'objection une hypothèse a été proposée : Lactance a pu revenir en Bithynie vers 311, et ainsi assister de près aux tragiques péripéties dont l'Asie romaine fut alors le théâtre. On ne voit pas la nécessité de cette hypothèse. Rien ne prouve que le *De mortibus* ait été écrit tout entier à Nicomédie. Mettons à part les chapitres I-VI, relatifs à la fin des persécuteurs antérieurs au IV^e siècle : pour cette partie, la plus brève de son livre, l'auteur a fait acte d'historien, non de témoin. À partir du chapitre VII, seulement, il parle de faits contemporains. Du chapitre VII jusqu'au chapitre XXIV, c'est-à-dire depuis l'établissement de la tétrarchie jusqu'à l'avènement de Constantin, période de temps comprise entre 292 et 306, l'auteur du *De mortibus* rapporte les faits qui se passèrent principalement à Nicomédie ou en Orient. Lactance résidait alors dans la capitale de la Bithynie. À partir du chapitre XXIV jusqu'au chapitre XXX, c'est-à-dire de 306 à 310, les événements principaux racontés dans le *De mortibus*, usurpation de Maxence, retraite de Maximien Hercule près de Constantin, mort de Maximien Hercule, se passent soit en Italie, soit en Gaule : c'est le moment où Lactance réside dans ce dernier pays. Les faits qui se déroulent depuis 310 jusqu'en 313, et remplissent les derniers chapitres de l'ouvrage, ont tour à tour ou simultanément l'Orient et l'Occident pour théâtre : le *De mortibus* donne des détails aussi abondants et aussi précis sur Galère et Maximin Daïa, d'un côté, sur l'expédition de Constantin contre Maxence, la prise de Rome, la conférence de Milan, de l'autre. Comme l'écrivain n'a pu être à la fois en Orient et en Occident, il faut reconnaître que pour une de ces séries de faits il ne parle pas en témoin, ni même en voisin des lieux où ils se passèrent. R. Pichon fait très bien remarquer que « presque tous les faits relatés peuvent l'avoir été indifféremment par un spectateur ou par un historien absent, mais fidèlement renseigné. » Si on relit avec attention le *De mortibus*, on s'aperçoit qu'il n'y a guère, dans tout le livre, que deux groupes de faits qui supposent un témoin oculaire : le commencement de la persécution et les circonstances de l'abdication de Dioclétien, ne peuvent avoir été connus avec tous leurs détails que par un habitant de Nicomédie; le récit minutieux des intrigues de Maximien Hercule en Gaule émane, selon toute apparence, d'un familier de la cour de Constantin. Il se trouve précisément que, en 303 et en 305, dates de la persécution et de l'abdication, Lactance était à Nicomédie; en 310, date de la mort de Maximien, il était en Gaule.

Une seule objection peut, semble-t-il, être opposée à ces raisonnements : c'est le soin avec lequel l'auteur du *De mortibus* note le jour où fut promulgué à Nicomédie l'édit de tolérance de Galère (ch. XXXV), le jour où fut connue à Nicomédie la mort de Galère (ch. XXXV), le jour où fut promulgué à Nicomédie l'édit de Milan (ch. XLVIII). « Nous croyons, dit R. Pichon, que cette façon de dater est relative, non pas à l'auteur, mais aux destinataires de l'ouvrage, à Donat et à ses coreligionnaires de l'Église de Nicomédie : c'est en se plaçant à leur point de vue, et pour leur permettre de se retrouver dans cette histoire un peu compliquée, qu'il insère ces données chronologiques. » L'explication est peut-être bonne : on en pourrait aisément trouver d'autres, croit P. Allard. Lactance, qui écrit pour ses anciens amis de Bithynie, et dédie son livre à l'un d'eux, avait certainement des correspondants dans ce pays : c'est par eux qu'il a dû connaître une partie des événements qui s'y passèrent

après que lui-même eut quitté l'Orient : rien de plus naturel que de le voir reproduire dans son livre des indications chronologiques que probablement ils lui ont fournies. En particulier la promulgation de l'édit de Milan par Licinius à Nicomédie est un des faits principaux de l'expédition de cet empereur contre Maximin, et coïncide avec l'entrée victorieuse de l'allié de Constantin dans cette capitale abandonnée par son ennemi fugitif : un historien tant soit peu exact était obligé de donner ici une date précise.

On peut considérer comme démontrée, non pas l'authenticité du *De mortibus persecutorum* — ce livre est incontestablement du IV^e siècle, et ceux mêmes qui le retirent à Lactance se croient obligés de le donner à un de ses disciples — mais bien l'attribution traditionnelle qui, sur la foi de saint Jérôme, lui reconnaît Lactance pour auteur. Mais une autre question se pose : quelle en est la valeur historique ? Le *De mortibus* « apparaît comme une source historique à laquelle il serait dangereux de se fier absolument, mais qu'il serait aussi téméraire de négliger de parti pris. » Telle est l'opinion du critique qui a étudié de plus près le *De mortibus*, R. Pichon. Parfois, il semble dépasser cette conclusion très modérée, car, sur la plupart des points où Lactance est en contradiction avec d'autres écrivains, il incline à donner raison à Lactance. Ainsi, sur l'origine de la persécution, sur la part respective de Dioclétien et de Galère à ses commencements, sur l'exécution plus ou moins étendue qu'elle reçut dans les États de Constance Chlore, il trouve le témoignage de Lactance préférable à celui d'Eusèbe. En ce qui concerne la part prise par Maximien Hercule à la révolte de Maxence, il préfère, de même, l'opinion de Lactance à celle d'Aurelius Victor. Sur le mariage de Constantin avec la fille de Maximien Hercule, il suit Lactance plutôt que l'auteur du VI^e panégyrique et que Zosime. Le récit donné par Lactance des tentatives de Maximien Hercule contre son gendre lui paraît plus complet que celui des autres historiens, et sa narration si curieuse de la mort de Maximien, qualifiée par Victor Duruy, de « conte des mille et une nuits » lui semble au contraire d'une couleur locale très plausible. D'une manière générale, R. Pichon fait remarquer que, en dépit de l'animosité montrée par Lactance contre tous les souverains persécuteurs du IV^e siècle, le jugement qu'il porte sur leur caractère et leurs mœurs s'accorde, le plus souvent, avec le portrait que tracent d'eux des écrivains païens comme Eutrope, Aurelius Victor et même Zosime : il eût pu ajouter que ce que dit Lactance de la folie partielle où tomba Dioclétien, des débauches de Maximien Hercule, est confirmé par le témoignage non suspect de l'empereur Julien.

Le point sur lequel la véracité de Lactance a été le plus vivement contestée est sa version si dramatique de l'abdication de Dioclétien et de Maximien, selon lui arrachée aux hésitations larmoyantes du premier par une menaçante pression de Galère (ch. XVIII). V. Duruy voit dans le récit de Lactance « une page de rhétorique que de complaisants écrivains ont prise pour une page d'histoire » ; d'autres considèrent la narration de Lactance comme une œuvre d'imagination. P. Allard a montré qu'au moment de l'abdication, Lactance était encore à Nicomédie, qu'il devint ensuite précepteur de Crispus et qu'il peut avoir appris les détails de la scène, soit de quelqu'un de la cour, soit plus tard de Constantin lui-même, lequel, en 305, vivait au palais, auprès de Dioclétien. R. Pichon estime le récit de Lactance « inacceptable dans sa forme outrée et romanesque », mais pense qu'il « contient peut-être une part de vérité ». « On ne saurait guère, dit-il, ajouter foi aux menaces prétendues de Galère, ni aux larmes de Dioclétien : mais que

Dioclétien ait pressenti en son César un ambitieux et un rebelle, que celui-ci ait même fait entendre quelques murmures, que ses instances aient contribué à faire sortir du pouvoir un homme qui, d'ailleurs, n'y tenait plus guère, cela n'a rien d'incroyable. » Au fond, Aurelius Victor qui donne pour motif à l'abdication la peur que Dioclétien eut de « luttas intestinas clades, et » d'un désastre imminent pour l'État romain » *quasi fragorem quemdam impudere... status romani*, insinue peut-être, dans des termes différents la même chose que Lactance.

« Le seul conflit important, conclut R. Pichon, est celui qui s'élève sur les causes de l'abdication de Dioclétien : et encore il s'agit là d'un de ces événements obscurs qui prêtent à toutes les hypothèses et mettent en émoi toutes les imaginations. Partout ailleurs, le témoignage de Lactance est, sinon absolument vrai, du moins précieux et curieux. Il y a des cas assez fréquents, où l'on doit le préférer à celui des autres écrivains : il y en a d'autres où on doit le rejeter ; d'autres enfin où deux ou trois versions sont également admissibles. On a eu tort d'exalter de parti pris au-dessus de tous les autres cet intéressant document, on a eu tort aussi de le condamner *a priori*. Ce n'est pas l'unique dépôt de la vérité parfaite ; ce n'est pas non plus un tissu d'erreurs et de mensonges ; c'est une source historique qu'il est utile de consulter et nécessaire de contrôler, une source mêlée de vrai, de vraisemblable et de romanesque, une source historique comme les autres, ni plus ni moins. »

Parmi les historiens du christianisme on ne doit pas chercher à grossir le rôle de Lactance, mais encore faut-il lui assigner son rang. « L'apparition d'un historien dans l'Église était alors une grande nouveauté. Jusque-là, les chrétiens, absorbés dans leur rêve mystique ou dans leur lutte pour l'existence, n'avaient cherché qu'à mériter le paradis ou à gagner des prosélytes, à organiser leurs communautés, à justifier leur doctrine, ou à étouffer l'hérésie ; ils avaient eu des apôtres, des politiques et des docteurs, des apologistes, des polémistes. Ils n'avaient guère touché à l'histoire, pensant n'avoir rien à raconter. » Cela dépend, il est vrai, du point de vue auquel on se place. Marc, Mathieu, Luc et Jean avaient été historiens du Christ, et Luc avait repris la plume pour raconter les débuts de l'Église. S'ils n'avaient écrit et laissé des récits que les hommes étudient depuis près de vingt siècles, il serait vrai de dire que « la religion chrétienne était trop jeune, les origines en étaient trop obscures et les étapes trop incertaines, pour qu'ils [les chrétiens] fussent tentés de marquer les progrès de leur foi dans un récit suivi ». A part les réserves que nous venons d'indiquer, toute la citation est exacte, à condition de la tenir pour exactement le contraire de la vérité. « Quant à l'histoire profane, continue M. P. Monceaux, elle les laissait parfaitement indifférents ; puisqu'ils prétendaient former une société à part dans un monde hostile. Du passé, ils retenaient seulement l'antiquité juive, qui faisait remonter jusqu'à la Création le principe du christianisme. Ils se désintéressaient du présent, sauf pour protester contre les persécutions »

« Pourtant, à défaut de l'histoire proprement dite, une science historique s'était constituée déjà dans l'Église : la chronologie, née des besoins de la polémique et du culte (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPOLYTE, col. 2457-2458). Il fallait prouver la haute antiquité de la Bible, pour répondre aux païens qui accusaient le christianisme d'être une religion nouvelle, sans fondement et sans antécédents ; il fallait aussi

fixer annuellement la date exacte de la grande fête mobile, la Pâque. Au commencement du III^e siècle, Julius Africanus avait fondé la chronologie chrétienne en déterminant le synchronisme entre l'histoire juive et l'histoire profane ; un peu plus tard Hippolyte, dans ses *Chroniques*, avait repris et complété la *Chronographie* d'Africanus. Le même Hippolyte avait fixé à Rome le comput pascal, et ses calculs avaient été contrôlés dans un ouvrage, le *De Pascha Computus*, composé en 243 par un africain. Assurément ces travaux sur la chronologie et le comput étaient fort importants ; mais ce n'était encore que le squelette de l'histoire. Au moment où parut le *De mortibus*, une grande œuvre s'élaborait, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (voir ce nom), mais rien n'en avait encore été publié.

« Quant aux apologistes et aux polémistes chrétiens, jusqu'alors ils ne s'étaient intéressés aux faits historiques que dans la mesure où l'exigeaient leurs démonstrations et les circonstances. Quelques allusions aux événements contemporains ou aux persécutions antérieures, quelques anecdotes traditionnelles sur les rois, les philosophes ou les cultes païens, quelques récits empruntés à la Bible, et, parfois, quelques calculs chronologiques destinés à prouver l'ancienneté du christianisme ; voilà à quoi se réduisait la part de l'histoire, dans les Apologies ou les traités de polémique. Lactance ne s'était pas montré plus historien dans les *Institutiones*, où il se contentait de maudire les persécutions du temps, sans nommer un seul des persécuteurs, et d'invoquer à l'occasion le synchronisme pour justifier ses assertions sur l'antiquité des Prophètes¹. Dans tout cela, les faits historiques n'intervenaient qu'incidemment et à titre d'arguments.

« A vrai dire, plusieurs apologistes, notamment Tertullien et Minucius Félix, avaient déjà nettement exprimé et appliqué au christianisme l'idée biblique d'une Providence réglant le destin des empires, veillant sur son peuple, et frappant ses ennemis². Donc, la thèse du *De mortibus* n'était pas entièrement neuve. Mais Lactance est le premier qui l'ait précisée et largement développée ; il est le premier qui ait tiré une œuvre historique, par une application systématique de la théorie à la réalité³. »

Le manuscrit de Moissac nous apprend que le livre est dédié à Donatus ; le même, sans doute, à qui Lactance avait dédié le *De ira Dei*. C'était un confesseur et un héros. Un des premiers emprisonnés dès le début de la persécution, en 303, il avait été appliqué neuf fois à la torture dans le courant d'une seule année ; relâché vers la fin de 303, il fut emprisonné de nouveau en 305 ou 306, et ne fut rendu à la liberté qu'au printemps de 311, par l'édit de Galère.

Lactance félicite Donatus, se réjouit avec lui de voir la religion chrétienne triomphante et expose sa thèse sur le châtement des persécuteurs. Après une mention faite en courant des anciens persécuteurs, Néron, Domitien, Dèce, Valérien, Aurélien, il montre que tous ont été frappés par Dieu ; on peut être surpris que Lactance ne se soit pas attardé au récit dramatique de la mort de Néron, de Domitien et de Valérien ; mais il n'écrit pas pour faire des effets de style, son but reste encore apologetique, malgré tout, il veut montrer la main divine qui châtie les ennemis du Christ, et l'histoire contemporaine lui fournit des exemples suffisamment tragiques. Une période de dix années, les dernières écoulées, de 303 à 313, va lui suffire. Il montre Dioclétien et ses collègues gouvernant l'empire avant 303 ; les débuts des violences

¹ *Divin. Instit.*, I, xxxiii, 1 ; IV, v, 4-8 ; VII, xxv, 5. —
² Tertullien, *Apologeticum*, v, xxvi ; *Ad Nationes*, II, xvii ;

Ad Scapul., iii, *Octavius*, xxv, 12 ; xxxvi, 2. — ³ P. Monceaux, *op. cit.*, t. III, p. 344-345.

exercées contre les fidèles à Nicomédie; l'intervention de Galère; les édits de persécution; la maladie et l'abdication de Dioclétien; le gouvernement de Galère et ses cruautés; l'avènement en Gaule de Constantin, son premier édit en faveur des chrétiens; les intrigues et la mort de Maximien; la maladie de Galère, ses remords, son édit de tolérance et sa mort; la persécution de Maximin Daïa, la mort de Dioclétien; la lutte de Constantin et sa victoire sur Maxence; la victoire de Licinius sur Maximin Daïa; l'édit de Milan; la mort de Maximin Daïa; la malédiction divine frappant les familles des persécuteurs.

L'autorité de Lactance, en tant qu'historien, n'a fait que grandir à mesure qu'on l'a soumise à un contrôle plus rigoureux. Lorsqu'on se souvient que Victor Duruy définissait Lactance : « Un rhéteur employant des recettes d'école », on se prend à souhaiter à Duruy que personne ne songe à le définir : « Un sectaire qui fait des phrases. »

M. J. Maurice a montré que Lactance a non seulement connu les événements qu'il rapporte, mais qu'il a en entre les mains, pour écrire le *De mortibus*, les archives impériales de Constantin, et que ses affirmations sont vérifiées par la numismatique¹.

De mortibus, chap. xxv : *Sed illud excogitavit (Galerius), ut... Constantinum... non Imperatorem sicut erat factus, sed Cæsarem cum Maximino appellari juberet et eum de secundo loco rejiceret in quartum*. Ce rejet de Constantin au quatrième rang est prouvé par ce fait que Constantin ne porta le titre de *Maximus (titulus primi ordinis)* sur les monnaies qu'après la mort du troisième Auguste, dont il vient d'être question, c'est-à-dire de Maximin Daïa, en 313-314. C'est avec la légende du revers : *Soli invicto comiti*, que le titre de *Constantinus Max. Aug.* apparaît pour la première fois au droit des pièces d'Arles, notamment avec le consulat IV de cet empereur en 315² et probablement en 314.

De mortibus, chap. xxvi : *Patri suo, post depositum imperium in Campania moranti, purpuram mittit (Maxentius) et bis Augustum nominavit*. L'atelier d'Aquilée tomba au pouvoir de Maxence en février 307³. À partir de ce moment, il émit des monnaies de Maximien (Hercule) Auguste. C'est ce qui prouve que cet empereur reçut la pourpre des mains de Maxence au printemps de 307, lors de l'invasion de Sévère en Italie. Maxence fit dès lors frapper les monnaies de son père avec le titre d'Auguste.

De mortibus, chap. xxviii : *Cogitabat (Herculus) ergo expellere adolescentem (Maxentium) ut sibi sua vindicaret. Advocavit populum ac milites... convertit ad filium manus... diripuit ab humeris ejus purpuram. Exult ille (Maxentius) precipitum se de tribunali dedit et a militibus exceptus est. Quorum ira et clamore perturbatus est senex impius et ab urbe Roma tanquam superbus alter exactus est*. Chap. xxix. *Rediens rursus in Gallias ubi aliquantum moratus est*. Une émission de l'atelier de Rome, qui suivit la prise du pouvoir

par Maxence, en 306, comprend les monnaies de Maximien Hercule, de Constantin et de Magnence Augustus; mais une émission, parue depuis le mois d'avril 308, où Maximien Hercule cessa d'être consul à Rome⁴, ne contient plus que des monnaies de Maxence⁵ et témoigne de la brouille de cet empereur avec son père, Hercule, et avec Constantin, qui l'a recueilli, suivant le dire de Lactance. Constantin, de son côté, fit alors émettre les monnaies d'Hercule. Ces événements se passèrent bien à l'époque indiquée par Lactance, car l'année suivante, en 309, l'atelier de Rome, émit les monnaies du *Divus Romulus*, fils de Maxence, mort en 309.

De mortibus, chap. xxxii : *Nuncupato igitur Licinio imperatore, Maximinus iratur, nec Cæsarem se, nec tertio loco nominari volebat... Victus contumacia (Galerius) tollit Cæsarem nomen, et se Liciniumque Augustos appellat, Maximinum et Constantinum filios Augustorum*. — *Maximinus postmodum scripsit quasi nuntians in campo Martio proxime celebrato Augustum se ab exercitu nuncupatum. Recepit ille (Galerius) maestus ac dolens, universos quatuor Imperatores jubet numerari*. En résumé, après l'élévation de Licinius Auguste, Maximin Daïa ne voulut pas rester au rang de César. Galère, vaincu par son opiniâtreté, lui donna, ainsi qu'à Constantin, le titre de *filii Augustorum*; mais Maximin se fit proclamer Auguste par ses troupes. Galère recevant cette nouvelle, et ne voulant pas céder à Maximin seul, reconnut quatre Augustes dans l'empire. Les émissions monétaires confirment toute la suite de ces événements que, seul, Lactance raconte parmi les auteurs. En effet, les ateliers de Maximin Daïa attribuèrent après l'élévation de Licinius au rang d'Auguste en 308, le titre de *Filii Augustorum* à Constantin seul⁶. Maximin refusa cette appellation et reçut le titre d'Auguste, immédiatement après celui de César, sur les monnaies frappées dans ses États⁷. Les ateliers de Galère et de Licinius, au contraire, tels que Thessalonica et Siscia, donnèrent le titre de *Filii Augustorum* à Maximin Daïa et à Constantin⁸, témoignant de l'intention de Galère d'attribuer cette dignité à chacun des deux Césars. Mais, lorsque Maximin Daïa prit le titre d'Auguste et le fit inscrire sur ses monnaies dans ses États, les ateliers de Galère frappèrent les monnaies des quatre Augustes : Galère, Licinius, Maximin et Constantin⁹.

De mortibus, chap. xlii : *Eodem tempore senis Maximiniani statuæ Constantinii jussu revelebantur et imagines quo pictus esset detrahebantur*. L'expression *eodem tempore* indique l'année 311, car il vient d'être question de la mort de Galère. Lactance dit donc qu'en 311 les statues de Constantin furent renversées et ses images détruites. L'absence des monnaies de Maximien Hercule, qui aurait dû être honoré comme *divus* après sa mort, en 310, parmi les frappes des ateliers de Constantin¹⁰, prouve que sa mémoire fut condamnée par cet empereur et, par suite, ses statues

¹ J. Maurice, *De la véracité du De mortibus persecutorum, de Lactance*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1903, p. 142-146; 1899, p. 336-340. — ² Cohen, *Monnaies impériales*, t. vii, n. 543 de Constantin. — ³ J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 289, avec les légendes : *conserv. urb. suæ* et *imp. C. Maximianus. p. f. aug.*, Cohen, *op. cit.*, n. 64 de Maximien Hercule. — ⁴ *Chronographe de 534*. — ⁵ J. Maurice, *L'atelier de Rome*, dans *Revue de numismatique*, 1879, p. 344-346; Cohen, *op. cit.*, n. 21 et 52 de Maxence. Légende au revers des monnaies : *conservatores urb. suæ*, et *conserv. urb. suæ et felix process. consulat. aug. n.* de Maxence, élu consul au mois d'avril 308. Cohen, *op. cit.*, p. 64. — ⁶ Notamment les ateliers d'Antioche et d'Alexandrie; cf. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche*, dans *Numismatic*

Chronicle, 1899, p. 217, et *L'atelier d'Alexandrie*, dans *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 104; au revers : *genio. Cæsaris*; au droit : *Fl. Val. Constantinus. Fil. Aug.*, Cohen, *op. cit.*, en 185. — ⁷ Émission de 304 à 311 des mêmes ateliers, *loc. cit.*, 220 et 109, avec la légende : *imp. G. Gal. Val. Maximinus. p. f. aug.* — ⁸ J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica* (atelier de Galère), dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 112, 113; au droit : *Maximinus. fil. aug. et Constantinus. fil. Aug.*, Cohen, *op. cit.*, en 186 et 714 de Constantin; 42 et 212 de Maximin. — ⁹ J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica*, dans *Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 113; *L'atelier de Siscia*, dans *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 109. — ¹⁰ Voir les émissions de 309 à 313 des ateliers de Londres, Tarragone et Trèves.

renversées. Schiller¹ admet que le titre de *fili Augustorum* ne fut porté que peu de temps par Constantin et par Maximin, en raison de ce que les monnaies de Thessalonica, de Siscia, d'Antioche et d'Alexandrie qui l'offrent dans leurs légendes, ne présentent qu'une seule marque d'émission pour chaque atelier. Mais il n'a pas remarqué que les exergues et marques d'émission

* | A C | A
· S M · T S · et S I S

ont été frappés depuis l'élévation de Licinius Auguste le 8 novembre 308 jusqu'à la mort de Galère le 4 mai 311, et par suite ne limitent pas à un temps court l'existence du titre en question.

De *moribus*, chap. XLIII : *Ut audivit (Maximinus) Constantini sororem Licinio esse desponsam existimavit affinitatem illam duorum Imperatorum contra se copulari. Et ipse legatos ad Urbem misit occulte, societatem Maxentii atque amicitiam postulatum. Scribit enim familiariter. Recipiuntur legati benigne, fit amicitia, utriusque imagines simul locantur. Maxentius tanquam divinum auxilium libenter amplectitur. Jam enim bellum Constantino indixerat, quasi necem patris vindicaturus.* C'est la dernière phrase qu'il faut d'abord considérer. Maximin Daïa se préparait à la guerre contre Constantin comme s'il avait dû venger la mort de son père. Ce qui prouve la vérité de cette affirmation de Lactance, c'est la comparaison des émissions monétaires des ateliers de Maxence avec celles des ateliers de Constantin. L'on vient de voir que Constantin, qui, pendant la vie de Maximien Hercule, avait émis ses monnaies, n'en frappa après sa mort aucune où il aurait été consacré comme *divus*. Maxence fit le contraire; il n'émettait plus de monnaies de son père, Maximien Hercule, depuis sa brouille avec lui en 308; après sa mort, il fit émettre en quantité les monnaies commémoratives du *Divus Maximianus Pater Augustus*, et du *Divus Maximianus Senior Augustus* dans ses ateliers de Rome et d'Ostie². En consacrant sa mémoire comme *Divus*, il condamnait Constantin, qui l'avait fait périr, et se préparait à la guerre inévitable comme s'il avait voulu venger la mort de son père. Toute la première partie de la dernière citation est confirmée par ce fait que Maxence fit frapper à Rome en 311, des monnaies de Maximin Daïa qui sont une preuve de l'alliance de ces empereurs.

Ces ateliers de Thessalonica et de Siscia, placés dans les États de Galère, ou, sous son influence, dans ceux de Licinius, nous fournissent la constatation d'un fait important. On y trouve pendant toute la durée des émissions en question des Licinius Auguste, tandis que Maximin et Constantin s'y rencontrent comme Césars, puis comme *fili Augustorum* et Augustes. Il en résulte que, conformément à la première partie du récit de Lactance, Galère, après l'élévation de Licinius, avait d'abord laissé Constantin et Maximin au rang de Césars. Mais voici comment l'on peut contrôler ensuite la partie la plus importante de ce récit. L'atelier d'Antioche offre plusieurs frappes différentes pendant que ceux de Thessalonica et de Siscia n'en ont qu'une. On trouve avec les marques l'émission suivante :

| R | C
| A | A
ANT · ANT ·

J. Maurice, *L'atelier de Rome*, dans *Rev. numis.*, 1899, p. 352 : *imp. Maxentius, divo. Maximiano. patri*; Cohen, *op. cit.*, p. 19, de Hercule, et *L'atelier d'Ostie*, dans *Rivista italiana di Numis.*, 1902, émission de 309 à 312, avec *eterna memoria* au revers, Cohen, *op. cit.*, n. 14, 15 et 17 de Hercule.

— ¹ *Geschichte des römischen Kaiserzeit*, t. II, p. 171, 173. — ² Cohen, n. 42. — ³ *Ibid.*, n. 202. — ⁴ *Ibid.*, n. 185. — ⁵ *Ibid.*,

des pièces de Licinius Auguste³, de Maximin César⁴ et de Constantin FIL · AVG⁵. L'on peut en conclure (l'atelier d'Antioche se trouvant dans les états de Maximin Daïa) que ce prince avait refusé pour lui le titre de *filius Augustorum*, puisqu'il ne l'appliquait sur ses monnaies qu'à Constantin.

Mais bientôt, avec d'autres marques d'émission à Antioche, les titres changent. D'abord l'on trouve des Maximin César⁶ et Auguste⁷ avec des Constantin Auguste⁸ portant tous les marques d'émission suivantes :

A | * C | A
ANT · ANT ·

Maximin n'avait donc accepté en Orient que le titre de César jusqu'au moment de devenir Auguste⁹. Mais à quelle époque Maximin et Constantin prirent-ils ce titre d'Auguste? Cette époque est fixée par les faits suivants : quatre Augustes, Licinius, Galère Constantin et Maximin portent la marque d'émission¹⁰:

* | A
ANT ·

De plus, cette marque se trouve d'abord sur des folles du poids moyen de 7 grammes, et ce poids moyen s'abaisse à 4 gr. 50 après la mort de Galère, dont les monnaies disparaissent. C'est donc avant la mort de Galère que ces quatre Augustes ont régné, conformément au récit de Lactance, et l'on trouve leurs pièces avec plusieurs marques d'émission.

Les séries de monnaies qui portent ces marques sont beaucoup plus abondantes que celle où l'on trouvait Constantin *filius Augustorum*. Si donc l'on classe du 8 novembre 308 au 5 mai 311 les frappes successives d'Antioche, l'on constate que toute l'année 310 au moins dut être employée à frapper uniquement des Augustes, et que c'est en 309 et vraisemblablement dans la première moitié de cette année, ce qui convient au récit de Lactance, après la mort de Licinius et les négociations qui s'en suivirent avec Galère, que Maximin attribua à Constantin le titre de *filius Aug.* pour quelques mois avant d'arracher à Galère celui d'Auguste pour lui-même et, comme conséquence, pour Constantin.

La véracité historique de Lactance,¹¹ est aujourd'hui si bien établie qu'on ne peut plus songer à la mettre en question. L'auteur du *De moribus* écrit au chap. VIII qu'en 293, lors du partage de l'empire, Maximien Hercule qui régnait sur l'Italie reçut en outre l'Espagne : *Nam cum ipsam imperii sedem teneret Italiam, subjacerentque opulentissimæ provinciæ, vel Africa, vel Hispania.* Julien l'Apostat soutient que l'Espagne échut à Constance Chlore : *Ἐσπερίους Ἰβήρας*¹², et Julien a tort contre Lactance. Entre 303 et 305, l'Espagne connut la persécution : Vincent de Saragosse, Eulalie de Mérida, Osius de Cordoue, ce qui nous montre que la violence s'étendit à toute la province, ainsi que Lactance le laisse entendre lorsqu'il écrit dans son chap. XVI : *Vexabatur ergo universa terra, et præter Gallias, ab Oriente usque ad Occasum, tres acerbissimæ bestiae sæviebant.* Ces trois bêtes cruelles sont Dioclétien, Maximien Hercule et Galère, tandis que Constance Chlore épargnait les chrétiens. Le 1^{er} mai 305, Constance Chlore prit le rang de premier Auguste, et la persécution cessa dans toute

n. 130, 202. — ⁷ *Ibid.*, n. 49, 55, 105, 161. — ⁸ *Ibid.*, n. 194, 507. — ⁹ Schiller, *op. cit.*, p. 173. — ¹⁰ Voici les numéros, dans Cohen, des pièces frappées à leurs effigies : Galère, n. 47; Licinius, n. 32; Maximin, n. 55, 65; Constantin, n. 173, 194. — ¹¹ J. Maurice, *La véracité histor. de Lactance*, dans *Comp. ren. de l'Acad. des Ins.*, 1908, p. 146-159. — ¹² *Juliani imperatoris opera quæ supersunt, Oratio II*, éd. Teubner, t. I, p. 65.

l'Empire¹, ce n'est donc pas lui qui eût toléré la persécution en Espagne entre 303 et 305.

Que l'Espagne ait fait partie du lot de Maximien Hercule entre 293 et 305, nous en trouvons une nouvelle preuve, plus certaine dans les émissions monétaires de l'atelier espagnol de Tarragone. Les pièces qui y furent émises sont à peu près les mêmes que dans les ateliers de Rome et d'Aquilée²; dans les trois ateliers, les effigies frappées aux droits des médailles sont pareilles, ce qui prouve, d'après l'organisation de l'époque que les trois ateliers dépendaient de la même chancellerie, qui ne pouvait être que celle de Rome.

Lactance n'a pas ménagé les empereurs ennemis du christianisme dans les portraits qu'il en a tracés; il se trouve que l'iconographie concorde avec les descriptions de l'historien. Constance Chlore avait, comme son sobriquet l'indique, une apparence malade, qui lui attirait le mépris de Galère : *Nam Constantium quamvis priorem nominari esset necesse, contemnebat, quod et natura mitis esset et valetudine corporis impeditus* (chap. xx). Pour Galère, on reconnaîtrait son type sur les monnaies à la simple lecture de ces lignes de Lactance : *Erat etiam corpus moribus congruens, status celsus, caro ingens et in horrendam magnitudinem diffusa et inflata* (chap. ix). « Il était impossible de constater l'exactitude de ce portrait tant que l'on ne pouvait pas choisir dans les médailles les effigies vraies des empereurs de cette époque. M. J. Maurice a montré dans ses études d'iconographie³ que l'on devait chercher les traits de chaque empereur de la tétrarchie sur les médailles frappées, soit dans les ateliers qui lui appartenaient en propre, soit dans ceux de celui de ses collègues qui lui était rattachés par les liens de l'adoption. En procédant ainsi, on constate la valeur du portrait de Constance-Chlore. Tous les caractères de sa tête et de son buste, la longueur du nez, l'accentuation de l'arc des sourcils, les plis tombants de la bouche, la minceur d'un cou allongé, expriment la race, mais aussi la faiblesse de constitution. Quant à Galère, on observe sa chair débordante, son expression brutale, son regard triant, son cou de taureau, son aspect de géant. »

Dioclétien avait créé deux dynasties issues de lui et de Maximien Hercule, les *Joviens* et les *Herculéens*, qui empruntaient à leurs fondateurs une origine divine. Les panégyristes païens célébraient bien haut ces deux dynasties et Lactance renchérit encore, mais parce qu'il compte tirer parti pour sa thèse apologétique de la destruction de ces dynasties en 314 : *Ubi sunt modo magnifica illa et clara per gentes Joviorum et Herculiorum cognomina, quæ primum a Dioclete ac Maximiano assumpta, ac postmodum ad successores eorum translata viluerunt* (chap. lii). Antérieurement à l'année 314, les noms des princes Joviens et Herculéens paraissent sur de nombreuses pièces monétaires; or Maximien Hercule mourait en 310, Galère en 311. Dioclétien et Maximin Daïa en 313; Sévère II avait disparu en 310, et Constantin depuis cette date se réclamait de sa descendance de Claude le Gothique⁴. Lucinius représentait, avec peu d'éclat, la dynastie Jovienne.

Lactance nous montre Dioclétien se livrant à cette fantaisie de créer en quelques années une ville toute neuve à Nicomédie, et capable de rivaliser avec Rome : *Nicomediam studens urbi Romæ coequare* (chap. vii, 9),

y accumulant les édifices : *Hic basilicæ, hic circus, hic moneta, hic armorum fabrica, hic uxori domus, hic filix*. Or, cette ville n'a guère laissé d'inscriptions dédicatoires, témoins de cette effervescence de constructions; toutefois nous savons que la *Moneta* fut bâtie vers l'an 300, et livra des émissions monétaires considérables qui prouvent l'existence et l'importance de cet atelier⁵.

Lactance connut non seulement ce qui se passait à Nicomédie; son séjour auprès de Constantin lui permit d'apprendre les événements survenus en Italie et dans les Gaules.

« Maxence, tyran de Rome, à la suite d'une sédition populaire et militaire qui l'avait porté au pouvoir le 28 octobre 306, craignait une attaque de Sévère II qu'il avait détrôné ou de Galère : *Quærebat quatenus se a periculo impendente muniret* (chap. xxvi, 7). Lactance est le seul auteur qui indique que Maximien Hercule ne revint qu'après en avoir été prié par son fils, qu'il fut accueilli par lui comme un sauveur, et que Maxence lui attribua le titre d'Auguste. Tous ces faits sont confirmés par l'étude des monnaies. En effet, Maxence fit frapper dans son atelier de Rome des monnaies célébrant le retour et l'entrée *Felix Ingressus* de son père⁶ désigné encore comme *Senior Augustus*; puis, un peu plus tard, il en fit émettre d'autres qui le désignaient simplement comme *Maximianus P(ater) F(elix) Aug(ustus)*⁷. Il attribuait donc de nouveau à son père le titre d'Auguste, conformément au récit de Lactance. Hercule était trop ambitieux pour se contenter de distinctions honorifiques. Il n'avait pas la réalité du pouvoir : *habebat imperium commune cum filio* (chap. xxviii, 1). Il ne voulait pas être l'égal de son fils et encore moins lui être soumis. Au printemps de l'année 308, il l'attira dans une réunion (*conciò*) de soldats et voulut lui arracher la pourpre des épaules (chap. xxviii, 3). Les soldats protestèrent et Maximien Hercule fut obligé de quitter Rome : *Quoniam ira et clamore perturbatus est senex impius et ab urbe Roma, tanquam Superbus alter exactus est*. Il se réfugia auprès de Constantin. Le contrôle de ces événements est non seulement possible mais facile.

« Les consuls de Rome, au début de l'année 308, sont Maximien Hercule, consul pour la dixième fois, et Maximien Galère pour la septième. Mais le chronographe de 354, qui indique spécialement les faits accomplis à Rome, nous apprend que le 20 avril 208, il y eut de nouveaux consuls à Rome et que ce furent Maxence et son fils Romulus⁸. Nous trouvons dans ce fait la preuve de la rupture qui était survenue entre Maxence tyran de Rome et Maximien Hercule⁹, rupture dont la nomination de nouveaux consuls fut la conséquence. — Un autre moyen s'offre à nous de suivre cette histoire. Les monnaies d'Hercule et celles de Constantin le Grand cessèrent d'être frappées dans l'atelier de Rome vers cette date, et l'on n'émit plus que celles de Maxence jusqu'à la mort du jeune Romulus son fils, qui périt en 309 et eut alors ses monnaies de consécration comme *Divus*¹⁰. Ce changement d'émissions monétaires indique comme celui des consuls que Maxence s'était séparé de ses anciens alliés. Deux ans plus tard, il commença à préparer sa guerre contre Constantin. Lactance seul nous dit qu'il fit semblant de vouloir venger la mort de son père que

¹ J. Maurice, *Le diocèse des Espagnes*, dans *Mém. de la Société nationale des antiquités de France*, 1903, p. 142. — ² J. Maurice, dans *Revue numismatique*, 1899, p. 338, 358; 1900, p. 262-280; *Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 277-295. — ³ Publiées dans la *Revue numismatique*, 1904-1905-1906, et dans *Numismatique constantinienne*, t. I, p. 1-161. — ⁴ Eumène, *Panegyricus VII*, c. II. — ⁵ Fr. Kenner, *Die ältesten Prägungen der Muen-*

zstatte Nicomedia, dans *Numismatische Zeitschrift*, Wien, 1895, t. xxvi, p. 5 sq. — ⁶ J. Maurice, *Numis. constant.*, in-8°, Paris, 1908, t. I, p. 174, 175. — ⁷ Id., *ibid.*, t. I, p. 175-177. —

⁸ Monum. Germ. hist., ix, *Chron. minores*, t. I, p. 67. —

⁹ Otto Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 485, a le premier fait remarquer cette coïncidence. —

¹⁰ J. Maurice, *L'atelier d'Aquilée*, dans la *Riv. ital. di Numis.*, 1901, p. 287; *L'atelier d'Ostia*, dans même revue, p. 50.

Constantin avait fait périr en 310 : *Jamenim bellum Constantino indixerat quasi necem patris vindicaturus* (chap. XLII). Nous avons la preuve formelle de ce fait dans la frappe des monnaies de consécration de Maximien Hercule que Maxence fit alors émettre dans ses ateliers¹, notamment : IMP. MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO PATRI, tandis que Constantin qui avait condamné la mémoire du vieil Auguste, faisait marteler ses inscriptions.

« Un seul exemple suffira pour montrer la connaissance précise qu'eut Lactance des événements accomplis en Orient. Licinius avait été proclamé Auguste en novembre 308, après la mort de Sévère II, par Galère assisté du vieux Dioclétien sorti pour la circonstance de sa retraite de Salone². Maximin Daïa, irrité de voir surgir ce nouvel Auguste, tandis qu'il était lui-même le plus ancien empereur après Galère et qu'on le maintenait au rang de César, réclama la dignité d'Auguste. Galère, espérant l'apaiser, lui accorda, ainsi qu'à Constantin, un de ces titres honorifiques dont le IV^e et le V^e siècle eurent la spécialité, celui de *Filius Augustorum*. Maximin Daïa, qui n'avait rien à faire d'un pareil honneur, se fit proclamer Auguste par ses troupes et le fit savoir à Galère qui, vaincu par son entêtement, reconnut quatre Augustes dans l'Empire : lui-même, Licinius, Maximin Daïa et Constantin. Le contrôle de ces événements est rendu possible par le fait qu'à cette époque les États des divers empereurs qui régnaient simultanément, avaient chacun leurs ateliers monétaires. C'est pourquoi l'on peut constater que les ateliers de Galère et de Licinius, se conformant aux décisions du chef de la tétrarchie, attribuèrent successivement après l'élévation de Licinius les titres de Césars, puis de fils des Augustes, puis d'Augustes à Maximin Daïa et à Constantin. Ceux de Maximin Daïa, au contraire ne donnèrent à leur empereur que les titres de César, puis d'Auguste, mais ils prêtèrent par dérision celui de Fils des Augustes à Constantin seul considéré comme un ennemi. Quant à ce dernier, demeuré en dehors de la lutte, il ne prêta d'abord aucune attention à la diplomatie de Galère; il avait déjà usurpé, avec le consentement d'Hercule le titre d'Auguste; mais lorsqu'il s'en vit gratifié par Galère lui-même, il laissa ses ateliers émettre des monnaies aux noms des trois nouveaux Augustes, Maximin Daïa et lui-même. Il ne fit pas mention de Galère dont il avait toujours subi l'hostilité et qui ne lui avait reconnu que le titre d'Auguste à regret. Ainsi se trouve entièrement confirmé le récit de Lactance.

Ainsi, sur tous les points où on fait porter l'examen, l'on est amené à en reconnaître la rigoureuse et minutieuse exactitude. Lactance a été également instruit de l'histoire officielle et de la chronique scandaleuse des événements; il les a complétés par ses souvenirs personnels. Nulle part, on ne peut prouver qu'il ait sciemment altéré la vérité. L'œuvre historique n'est pas exempte de parti pris, l'œuvre littéraire est utile, intéressante et tient une place honorable dans la littérature chrétienne.

H. LECLERCQ.

LÆTUS (Pomponius). — Nous avons raconté l'histoire des catacombes (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CATACOMBES) et de l'oubli progressif dans lequel elles finirent par disparaître (voir t. VII, au mot ITINÉRAIRES). Au XIV^e et au XV^e siècle, ceux qui ont écrit sur les monuments de Rome, Pétrarque, Giacomo dall' Orogio plus connu sous le nom de Dondi, Nicolas Signorini, le Pogge, Flavio Biondo, Bernardo Bucellai ne font pas la moindre mention des cata-

combes. Seul Biondo dit deux ou trois mots sur le souterrain de la basilique de Saint-Sébastien³ (voir t. II, au mot CATACUMBAS, Ad) qui restait accessible aux pèlerins, et dont on parlait avec plus de détails dans les *libri indulgentiarum* qui étaient les « guides » vendus aux visiteurs de la Ville éternelle. Toutefois c'était la dévotion bien plus que la curiosité scientifique qui y attirait les fidèles. Du glorieux passé il ne restait que cet écho affaibli; sans doute, des noms se lisaient encore dans le martyrologe, dans les Vies des papes et dans le paragraphe intitulé *De cœmeteriis* de l'opuscule intitulé : *Mirabilia urbis Romæ*, mais ces noms n'éveillaient plus aucun souvenir précis, et personne ne songeait à retrouver et à explorer les lieux qu'ils évoquaient encore.

La première trace, aujourd'hui connue, de l'audacieux qui s'engagea au delà du souterrain de Saint-Sébastien, est celle d'un nommé Joannes Lonck, dont le nom se lit sur un cubicule du cimetière de Calliste accompagné de la date de 1432. Après lui viennent quelques frères mineurs qui tracèrent, eux aussi, leurs noms sur un autre cubicule du même cimetière et les firent précéder de cette mention chronologique : *Anno dni MCCCCXXXIII die VIII mensis Junii*. Entre les années 1433 et 1482, d'autres frères mineurs s'aventurèrent dans la région susdite du cimetière de Calliste, ainsi qu'on en peut juger par leurs nombreuses signatures. Après l'excursion datée de 1433 et une autre qui lui est contemporaine, on relève les dates de 1451, 1455, 1473, 1482. La mention datée de 1455 est ainsi conçue : *Hic fuit fr. Ihes de Coluina de Urbe ordis minorum cum sociis suis MCCCCLIIII 1 edomada qua defunctus est pp. N. V.* Il faut entendre ces derniers mots de la manière suivante : *In hebdomada, qua defunctus est papa Nicolaus V.* Dans le même cubicule, en 1469, entra un abbé de Saint-Sébastien avec *grande comitiva*; le nom de l'abbé est peu lisible, il semble qu'on doive lire : *fuit dñs Ivanus (?) abas Sti Sebastiani 1469 19 Mai cum magna comitiva*. En 1467, des Irlandais ou des Écossais laissent cette trace de leur passage : *MCCCCLXVIIº quidem (sic) Scoti hic fuerunt*. Une inscription datée de 1451 nous donne le motif de ces visites; ce n'est ni la science ni la curiosité, mais la dévotion : *MCCCCLI die XVII ian. fuit hic ad visitandum sanctum locum istum frat Laurencius de Sicilia cum XX fribus ordinis frat minorum*. Ces visiteurs se contentent de regarder et de prier, pas un seul d'entre eux ne prend la peine de raconter ce qu'il a vu, pas un seul ne s'attarde à transcrire une inscription, car on n'en trouve aucune dans les manuscrits épigraphiques composés à cette époque. Signorilli, Cyriaque d'Ancône et ceux qui, à leur exemple, ont composé à partir de 1389 des sylloges épigraphiques (voir *INSCRIPTIONS, Histoire des recueils d'*) n'a conservé une seule épigraphe chrétienne lue par les visiteurs des catacombes.

Vers la fin de cette période, d'autres visiteurs des cimetière suburbains, qui n'avaient de commun avec les frères mineurs ni les préoccupations ni les sentiments, laissent leurs noms dans le cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin sur la voie Labicana. Bosio (voir ce nom) a fait dessiner⁴ un arcosolium sur lequel on lit en caractères carrés romains du XV^e ou du XVI^e siècle les noms suivants : VOLSCVS, RVFFVS, POMPONIVS, FABIUS, FABIANVS, PARTENOPEVS, HISTRIVS, PERILLVS, LETE, CALPVRNIVS, RVFFVS BIS FVIT. Ces noms rappellent le souvenir de la célèbre académie romaine de Pomponius Lætus.

A l'époque du pape Paul II le grand mouvement intellectuel de la Renaissance était encore dans une

¹ J. Maurice, *L'atelier de Rome*, dans *Rev. Num.*, 1899, p. 351, 352. — ² Otto Seeck, *op. cit.*, t. I, p. 102. — ³ Fl.

Blondus, *Roma instaurata*, l. III, c. LXV. — ⁴ Bosio, *Roma sotterranea*, p. 391.

période de développement, mais, depuis le temps de Nicolas V, un changement considérable s'était produit. Sous ce pontificat, il était impossible de dire lequel l'emporterait, du parti qui ne séparait pas le renouveau classique de l'idée chrétienne, et de cet autre parti qui faisait table rase du passé chrétien. Avec les années, on vit bien que celui-ci l'emportait, la situation se transforma et la tendance à voiler derrière les formes séduisantes du paganisme la lumière de la révélation ne prit plus même la peine de se dissimuler. La deuxième génération des humanistes tout entière se trouve acquise à l'étude presque exclusive de la littérature classique de l'antiquité, destinée fatalement à inculquer aux esprits une conception païenne de l'existence.

L'Église, qui avait encouragé la Renaissance, s'alarmait maintenant de l'excès qui en était sorti, mais il était plus facile de s'alarmer que de réprimer le mouvement par des mesures matérielles. Les partisans du paganisme s'en disaient très haut les admirateurs, mais avec assez de prudence toutefois pour que leur enthousiasme ne parût pas une hérésie formelle, tombant sous le coup de la loi. Il était malaisé et délicat de procéder contre eux, sous peine de s'exposer à détruire le bon grain avec l'ivraie. En outre, il faut se souvenir que les plus fervents partisans de la Renaissance païenne affectaient de se confiner dans leurs spéculations, évitaient tout empiètement sur le terrain de la théologie et s'évertuaient à présenter leurs pratiques comme une fantaisie innocente, un peu puérile même, un délassément qu'on ne pouvait prendre au tragique ni même au sérieux sans s'exposer au ridicule.

Le cas était-il trop grave pour se dérober sous prétexte d'innocente fantaisie classique, les humanistes affirmaient hautement leur soumission aux enseignements de l'Église, le cas échéant, ils désavouaient ce qu'ils avaient dit ou écrit de trop compromettant, tout leur semblait bon et permis à condition d'éviter des conflits aigus et des pénalités rigoureuses. Cette souplesse savait attendre l'heure des revanches inexorables et, alors, déchirer sans pitié la mémoire de ceux dont on avait fléchi la justice à force de promesses et de platitudes. Le pape Paul II a été un des plus maltraités parmi ceux de qui les humanistes ont eu à tirer vengeance; ils lui ont fait une fâcheuse réputation de brutalité contre les savants et d'hostilité contre la science, cette réputation s'appuie tout entière sur le ressentiment provoqué par une mesure prise au début de son pontificat.

Cette mesure concernait le collège des abrégiateurs de la chancellerie. En novembre 1463 et en mai 1464, le pape Pie II avait procédé à la réorganisation du personnel et remplacé d'anciens serviteurs par des hommes nouveaux mieux recommandés, ou assez fortunés pour acheter les places devenues vacantes. À peine arrivé au pontificat, Paul II revint à l'ancien système et abolit les règlements émanés de son prédécesseur (3 décembre 1464 plus probablement octobre). Les protégés de Pie II se trouvèrent sur le pavé et sans ressources, le pape donna l'ordre de rembourser le prix de leurs charges à ceux qui les avaient achetées, mais ces sortes de restitutions toujours retardées et disputées, laissent à ceux qui

en sont les bénéficiaires futurs tout le temps nécessaire pour mourir de faim et de misère. Aussi, la résignation étant une vertu peu répandue parmi les créatures du défunt pape, leur indignation fut sans bornes. Elle s'expliquait peut-être moins encore par l'indigence relative qui les torturait que par le dédain insultant qui les humiliait. Eux qui pensaient répandre sur la cour pontificale un éclat sans pareil, se voyaient traités comme des serviteurs quelconques dont le visage a cessé de plaire. Après avoir beaucoup crié, ils tentèrent de trouver un terrain d'accommodement, multiplièrent les supplices et les demandes d'audience inutilement. Pendant vingt nuits de suite, ils assiégèrent les accès du palais sans réussir à s'y faire admettre.

C'en était trop et un des suppliants se révolta; il se nommait Bartolomeo Sacchi da Platina, mais il est connu, comme écrivain, sous son surnom de Platina, forme latine du nom de son lieu de naissance. Platina adressa au pape Paul II une lettre insolente qui décida celui-ci à agir. Mandé au palais pontifical, l'écrivain fut arrêté, conduit au fort Saint-Ange, interrogé et torturé. Le pape ne parlait de rien moins que de lui faire couper la tête; ce à quoi les amis de Platina s'empressaient de répondre que cette mesure ne suffirait pas à la remettre en place, car elle était fort dérangée. Après un emprisonnement de quatre mois, Platina fut relâché, pouvant à peine se tenir sur ses pieds; encore dut-il prendre l'engagement de ne pas sortir de Rome. Cet exemple était trop rigoureux pour être salutaire; les hommes de lettres se turent, mais ruminèrent leur vengeance.

Les mécontents et, en général tous les humanistes paganisants, se réunissaient d'ordinaire dans la maison de l'un d'eux, Pomponius Lætus, savant connu dans Rome entière pour ses talents et son originalité. Rejeton illégitime de la maison princière des Sanseverini, il avait quitté, jeune encore, la Calabre, son pays natal, pour Rome, où il était devenu d'abord l'élève de Laurent Valla, puis son successeur dans une chaire de l'Université. Parmi tous les savants épris de l'antiquité, au point de « placer leur idéal dans la Rome primitive et dans les mots les plus vieux de la langue latine », il n'en était pas un qui fût à sa hauteur en fait d'extravagance¹. Jamais peut-être savant n'a imprégné son existence du paganisme antique au même degré que lui²; « la réalité des choses qui l'entouraient lui faisait l'effet d'une fantasmagorie; l'antiquité seule était la réalité dans laquelle tout son être s'épanouissait à l'aise³ ».

Vivant à l'antique, Pomponius Lætus se drapait fièrement dans sa pauvreté, comme un autre Caton; il cultivait lui-même sa vigne d'après les principes de Varron et de Columelle, et souvent, chaussé de cothurnes, il se rendait avant le jour à l'Université dont l'amphithéâtre suffisait à peine à contenir la foule des élèves avides d'entendre sa parole. Petit de taille, remuant, on le voyait fréquemment, seul et plongé dans ses réflexions, aller et venir au milieu des ruines de la Rome antique, s'arrêter tout à coup comme en extase, ou même verser des pleurs devant un tas de pierres. Il méprisait la religion chrétienne⁴ et se répandait en discours violents contre ses minis-

¹ G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*, in-8°, Berlin, 1880-1881, t. II, p. 239. — ² De nos jours Louis Ménard, Pierre Louys, mais ce sont des poètes encore plus que des savants. — ³ E. von Hirschelmann, *Cultusgeschichtlicher Cicerone*, t. I, *Das Zeitalter der Frührenaissance in Italien*, in-8°, Berlin, 1886, p. 150-151. — ⁴ Fuit ab initio contemptor religionis, sed ingravescente ætate cepit res ipsa, ut mihi dicitur, curæ esse, dit de lui Sabellicus. Cf.

P. Cortesius, *De cardinalatu*, p. LXXXVII; Creighton, *A history of the papacy*, 1882, t. III, p. 42; F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 1880, t. VII, p. 566 sq.; L. Geiger, *Renaissance und Humanismus*, Berlin, 1882, p. 158. « Tout rigorisme mis à part, à peine peut-on dire que Pomponius Lætus soit encore chrétien? » dit Gebhardt, *Adrian von Corneto. Ein Beitrag zur Geschichte der Curie und der Renaissance*, Breslau, 1886, p. 79; Janitschek, p. 19, s'exprime à peu près de même.

tres. Il faisait profession de déisme et admettait encore la croyance à un créateur, mais, vrai fils de l'antiquité, c'est un de ses disciples les plus dévoués qui nous l'apprend, son culte s'adressait au « Génie de Rome », au « Génie de l'antiquité », comme on dirait de nos jours.

Sa maison du Quirinal était remplie de fragments de sculpture et d'architecture, d'inscriptions et de médailles antiques. Tout y rappelait le paganisme romain, et c'était là que se réunissaient ses amis et ses disciples. On y dissertait sur les auteurs anciens et sur des questions philosophiques, on y lisait des harangues et des poèmes, on y jouait, de temps à autre, des comédies de Plaute et de Térence, et, de la sorte, les imaginations s'exaltaient dans leur admiration pour l'époque de l'antique République romaine.

Ces réunions donnèrent naissance à une « Société littéraire », l'Académie romaine, dont le but était la propagation de la plus pure latinité, de l'antique langue nationale de Rome. « Pomponius, fondateur de cette société, poussait la passion si loin en ce sens, que jamais il n'eût voulu apprendre le grec de peur de gêner l'irréprochable perfection de sa prononciation latine ¹. »

Pomponius Lætus était le représentant de l'humanisme gravitant vers le paganisme; bientôt il devint le centre d'un groupe de jeunes hommes, librepenseurs, semi-païens d'idées et de mœurs, qui s'efforçaient de combler, par un culte chimérique de l'antiquité, le vide laissé dans leur âme par la perte de leur foi. Entre eux, les membres de l'Académie se considéraient comme une confrérie; en y entrant, ils renonçaient à leur nom usuel et en adoptaient un emprunté à l'antiquité. Pour Pomponius, leur guide et leur maître, on ne sait même plus quel était son véritable nom; parmi les autres les plus connus sont Bartolomeo Platina et Pilippo Buonaccorsi, qui avait adopté le nom de Callimaque. On cite encore Marcantonio Coccio, originaire de la Sabine, surnommé Sabellicus; Marcus Romanus, surnommé Asclépiade; Marinus Venetus surnommé Glaucus; un certain Petrus, surnommé Petreius; Marsus Demetrius, Augustinus Campanus ², etc.

On peut admettre que cette manie de s'affubler de noms païens n'était qu'un enfantillage; elle avait son pendant dans l'usage de donner de préférence aux enfants, au baptême, des noms pris dans l'antiquité et choisis même parmi les plus mal famés. Mais les académiciens ne se bornaient pas à cela, et l'on peut citer tels de leurs actes qu'on ne saurait avec la meilleure volonté du monde, faire rentrer dans cette catégorie. « La folie des disciples du vieux païen calabrais » s'égarait dans des pratiques religieuses ressemblant à s'y méprendre à une parodie du culte chrétien. Les initiés considéraient leur savante société « comme un véritable collège de prêtres de l'antiquité, ayant à sa tête un Pontifex Maximus, dignité attribuée à Pomponius Lætus. » En tous cas, les idées et les mœurs de ces « disciples panthéistes de l'antiquité » tenaient assurément plus du paganisme que du christianisme ³. Dans ses *Commentaires romains* dédiés à Jules II, Raphaël Volaterranus a ouvertement

reconnu que les assemblées de ces hommes, leurs fêtes célébrées à l'antique, en l'honneur du jour de naissance de la ville de Rome et de Romulus, étaient « le début d'un mouvement devant aboutir à l'abolition de la religion ⁴. »

Ce n'est certainement pas sans motif qu'on a porté contre les membres de l'Académie l'accusation d'être des contempteurs de la religion chrétienne, de ses ministres et de ses commandements, de professer un culte pour les divinités du paganisme et de copier les vices les plus répugnants de l'antiquité. Pomponius Lætus était l'élève de Valla; il est indubitable qu'il avait fait siennes les doctrines de son maître et qu'il s'appliquait à leur propagation. Les doctrines sensuelles, épicuriennes, matérialistes, dont ces hommes avaient fait la règle de leur vie, engendraient une conception païenne de l'État, la haine du clergé et la pensée chimérique de substituer au système de gouvernement existant à Rome une république calquée sur le modèle de l'ancienne république romaine. L'expérience avait déjà prouvé surabondamment qu'une admiration de l'antique république romaine, poussée à son extrême limite, pouvait se traduire en faits de l'ordre matériel ⁵.

L'influence exercée par une société secrète aux tendances païennes et républicaines, telle que l'Académie romaine, était d'autant plus dangereuse qu'elle s'exerçait sur une population toujours en fermentation, et c'était particulièrement le cas à Rome. Une partie de la jeunesse nourrissait des projets de la pire espèce, tandis que de nombreux exilés, échoués sur la frontière de Naples, se tenaient à l'affût des événements. Au mois de juin 1465, un mouvement populaire en faveur d'Everso d'Anguillara se produisit dans les rues de Rome, au moment où Paul II venait de déclarer la guerre à ce tyran ⁶. A un an de là, on découvrit de nombreux adhérents des Fraticelles; on fit leur procès, qui dévoila leurs rites et leurs dogmes antichrétiens. L'instruction démontra qu'ils avaient des accointances non seulement dans la Marche d'Ancône, mais aussi dans la Campagne romaine et jusque dans la capitale de l'Église catholique. Il n'a pourtant pas été démontré qu'il y eût des rapports directs entre ces hérétiques et l'Académie romaine ⁷. Il est, au contraire, certain qu'elle était en relation étroite avec les théoriciens de la démagogie et avec une partie des abrégiateurs mis en congé, altérés de vengeance. L'Académie semblait donc être devenue « le rendez-vous de tous les éléments hostiles, à la Papauté, paganisme, hérésie et républicanisme ⁸. »

Un des derniers jours de février 1468, Rome apprit, à son réveil, que la police venait de découvrir une conspiration contre le pape et d'opérer de nombreuses arrestations, principalement parmi les membres de l'Académie romaine.

Les investigations poursuivies de nos jours dans les catacombes ont amené une dévouverte qui est la justification de la mesure prise par le pape à l'égard de l'Académie romaine. Les noms que nous avons transcrits au début de la présente notice nous initient à des excursions mystérieuses des académiciens, qui se disent « explorateurs, unis dans une même vénération pour les antiquités romaines, sous le règne du

¹ Hoerschelmann, *op. cit.*, p. 151. — ² F. Papencordt, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, Paderborn, 1857, p. 513; P. A. Corsignani, *Reggia Marsicana*, in-4°, Napoli, 1738, t. II, p. 494; P. de Nolhac, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VI, p. 140 sq. — ³ A. Schmarsow, *Melozzo da Forlì*, 1886, p. 86; Reumont, *Geschichte der Stadt Rom*, Berlin, 1867-1870, t. III, part. 1, p. 342; Gregorovius, *op. cit.*, t. VII, p. 568, s'exprime ainsi : « Parmi les académiciens, c'est à peine s'il subsistait encore une trace de christianisme... Ils méprisaient les dogmes et la constitu-

tion hiérarchique de l'Église, car ils sortaient de l'école de Valla et de Poggio. » Dans un autre passage, il nomme l'Académie « une loge de francs-maçons classique ». — ⁴ *Comentarii*, XXI, fol. 246; cf. Gebhardt, *Adrian von Corneto*, p. 79. — ⁵ Voigt, *op. cit.*, t. II, 2^e édit., p. 239, croit aussi que les cerveaux hallucinés de Pomponius Lætus et de ses disciples étaient hantés par des idées païennes et républicaines. — ⁶ Canensius, *Vita Pauli II*, Romæ, 1740, p. 56-59. — ⁷ La chose est même invraisemblable. — ⁸ Gregorovius, *op. cit.*, t. VII, 3^e édit., p. 570.

Pontifex Maximus Pomponius ». Ce qu'ils allaient chercher là, ce n'étaient pas des antiquités chrétiennes, mais uniquement des antiquités païennes. Dans sa nombreuse collection d'inscriptions, Pomponius n'avait admis qu'une seule inscription chrétienne, et encore n'avait-elle trouvé grâce à ses yeux que pour un motif particulier : elle était rédigée en vers métriques, et, dans sa forme élégante, elle avait un faux air de paganisme. Un détail plus caractéristique encore est que « ces païens modernes » avaient eu l'audace de graver des pensées légères sur ces parois vénérables où les pierres elles-mêmes prêchent l'Évangile ! Les contemporains des académiciens les accusaient d'être plus païens que chrétiens, et cette accusation fut maintenue même après leur élargissement : les témoins muets ne leur donnent que trop raison.

Les noms transcrits plus haut ne sont pas les seuls qui ont été lus par J.-B. de Rossi qui, dans le même cimetière, trouva ceux de POMPONIVS, PLATINA, FAB... DEIPHILVS. Le nom de *Platina* n'a guère été porté que par le personnage dont nous avons parlé ; le nom de *Volscus* a été porté par un des académiciens ; enfin dans un cubicule voisin de celui où se lisait le nom de *Platina*, on trouva ces mots : CAMPANVS ANTISTES PRECVTIVS. Il s'agit ici du poète Giovanni Antonio Campano, évêque de Teramo, c'est-à-dire des *Interamnates Præutiani* ou *Præcutiani*, ce qui a donné en latin cette appellation *antistes Præcutinus* ; celui-ci compta parmi les plus signalés entre les membres de l'Académie romaine.

Outre l'inscription trouvée dans la catacombe de la voie Labicana, J.-B. de Rossi en rencontra une autre, le 15 avril 1852, au cimetière de Prétexat, sur la voie Appia. La voici telle qu'il la lut :

ORION
POMPONIVS LAETVS
PRIAMVS PETRVS
PAMPHILVS IO-BAPTISTA
MATHIAS
CAECVS

Le seul nom d'*Orion* est tracé à la pointe, tous les autres sont tracés au charbon. Presque tous les noms qui figurent dans les listes d'académiciens sont de pure fantaisie ; nous venons cependant de reconnaître avec J.-B. de Rossi les noms de *Platina* et de Giovanni Antonio Campano, évêque de Teramo. En outre, il a cru pouvoir identifier *Cæcus* avec Filippo Buonacorsi qu'on appelait *Callimachus Experiens*, et qui fut le plus compromis de la bande lors du procès de 1468. Voici comment, *Platina*, dans ses *Vies des papes*, qu'il écrivit plus tard à la demande de Sixte IV, consacre une biographie à Paul II dans laquelle il nous dit que *Callimaque* était *cæculus*¹. Ne serait-ce pas l'explication du *cæcus* de notre inscription ?

Parthenius suivant J.-B. de Rossi serait un professeur romain collègue de Pomponius², et *Petrus* pourrait être Pierre Sabinus, ou Pietro Marso. Le nom de DOMINICVS DECECCHINIS paraît être un nom véritable bien qu'il n'ait pas encore pu être identifié ; quant à MINICINVS, PANTAGATVS, MAMMEIVS, PAPIRIVS, ce sont des noms d'emprunt, et M. P. de Nohac range *Parthenius* parmi les « noms de guerre ».

Parthenius, *Orion* et *Pamphilus* reparaissent sur la paroi d'un cubicule du cimetière de Priscille, au troi-

sième mille de la voie Salare. Le 17 décembre 1851, J.-B. de Rossi, y lut ces noms qu'il n'a pu retrouver depuis :

PARTHENIVS
MAXENTIVS ORION
POMPONIVS

On voit que les académiciens ont multiplié les excursions dans les catacombes. Mais qui est ce *Parthenius* ? Ce serait, d'après J.-B. de Rossi, Bartolomeo Partenio (*Benacensis*), véronais de naissance et professeur au collège de la Sapience en même temps que Pomponius Lætus. Cependant, au cours de ce professorat, assez postérieur à l'année 1475, aucun indice ne permet d'affirmer que Bartolomeo ait été lié avec son célèbre collègue, ni même qu'il ait fait partie de l'académie romaine et, par suite, des réunions clandestines dans les souterrains de la campagne romaine.

M. P. de Nohac suggère l'identification avec un autre *Parthenius*, qui serait Antonio Partenio (*Locisius*), autre véronais, qui a publié à Brescia un commentaire de Catulle dédié à Pomponius Lætus³. Ce Partenio donne à Lætus, dans sa préface, le titre de *pontifex maximus* et ces mots, ouvertement imprimés en 1496 et nettement limités à leur véritable sens, montrent combien ils étaient devenus inoffensifs. Cette dédicace ne prouve pas que Partenio soit venu à Rome et qu'il y ait été professeur, encore moins qu'il ait compté parmi les amis personnels de Lætus dont la réputation explique suffisamment un hommage venu d'un point quelconque de l'Italie.

On peut identifier Partenio (Antonio) avec un autre signataire des graffiti de 1475 ; ce serait un certain MINVTIVS dont le nom se trouve suivi de la mention caractéristique : ROM.PVP.DELITIE, c'est-à-dire *Romanorum puparum deliciae*. Le manuscrit 3274 du fonds latin de la bibliothèque du Vatican porte, à son premier feuillet le nom du propriétaire écrit en lettres capitales : PARTHENII. C'est un tout petit volume de parchemin écrit dans la seconde moitié du x^v siècle et contenant les élégies de Propertius. Nous y voyons que notre *Parthenius Minutius Paulinus* n'est pas seulement le propriétaire du volume, il en est encore le copiste ; c'est la même main qui a transcrit le manuscrit Vatic. lat. 3595, qui contient les *Silves* de Stace et l'épître de Sapho par Ovide. Le nom de *Paulinus* met sur la voie du nom de famille du personnage ; ce *Paulinus* fait en italien *Paolini* ou *Pallini*, et la famille des *Pallini* est bien connue dans la Rome du xvi^e siècle.

La plus importante série d'inscriptions relatives aux académiciens se lit au cimetière de Calliste ; dans une crypte :

VATIN
IVS HIC
FVIT
TREBONIVS

Probablement il faut encore reconnaître un académicien dans cet hexamètre :

HIC FVIT ILLE THOMAS Q NVNC PCLARVS IN VRB....

hic fuit ille Thomas, qui nunc præclarus in Urbe est. Et dans une autre crypte située à peu de distance : AEMILIVS VATVM PRINCEPS, POMP.BARSELLIN9, HERCIN-POMP-DOMINICVS DE CECCHINIS, MANILIVS RO ; enfin cette inscription qui fait mention d'une société d'antiquaires :

¹ *Vitæ romanorum pontificum*, Coloniae, 1568, p. 338. —
² Cf. G. Marini, *Ruolo de Professori della Sapienza*, p. 30. —

³ P. de Nohac, *Rech. sur un compagnon de Pomponius Lætus*, dans *Mélanges d'archéologie et d'hist.*, 1886, t. VI, p. 139-146.

MAMEIVS.
8
PAPIRIV MATTEV
MINICINVS
PANTHAGATHVS
VNNANIMES
ANTIQTIVATIS AMATORES
8
ANTONIV MAR

On vient de lire ici quelques-uns des noms que nous avons signalés. Domenico de Cecchinis avait jugé prudent de ne pas s'affubler d'un vocable païen. Quant à *Antonius Mar(cus)* ce ne peut être que Marco Antonio Sabellico, un des disciples de Pomponius Lætus. En 1475, nous retrouvons plusieurs d'entre eux et un certain *Emilius* qui n'a pas été identifié :

1475 XV K
FEB
PANTAGATHVS
MAMMEIVS
PAPIRIVS
8
MINICINV
AEMILIVS
VNNANIMES
PERSCRVTATORES
ANTIQTIVATIS
REGNANTE
POM · PONT · MAX
8
MINVTIV
ROM · PVP · DELITIE

Ainsi les *unanimis perscrutatores antiquitatis*, malgré leur paganisme, dataient bonnement leur inscription d'après l'ère chrétienne, mais le *regnante Pomponio pontifice maximo*, sauvait tout.

Enfin dans un dernier cubicule de la même catacombe de Calliste, on lut en mai 1852 :

■
POMPONIV · PONT · MAX ·
8
MANILIV RO
8
PANTAGATHV SACER
DOS ACHADEMIAE · ROM

On voit qu'il existait dans l'académie une hiérarchie, puisque Pomponius Lætus était *pontifex maximus* et Pantagathus était *sacerdos*. Après l'alerte de 1468, on se remettait à paganiser.

Pomponius Lætus, fugitif fut arrêté à Venise et ramené au fort Saint-Ange, mis au cachot où il abandonna les poses stoïciennes des jours heureux. Au début, il se permit encore quelques traits piquants, puis il s'efforça de gagner à force de compliments, les bonnes grâces de son geôlier. Ces hommes manquaient de caractère. Après avoir traîné Eugène IV dans la boue, Valla lui avait écrit : *Ut si quid retractatione opus est, et quasi ablutione, in tibi me nudum offero*. Pomponius n'était pas plus fier lorsqu'il écrivait à Paul II : *Fateor et me errasse et ideo pœnas mereri... Rursus peto veniam*. Au préfet du fort Saint-Ange, l'évêque Rodrigue Sanchez de Arevalo, Pomponius adressait des supplications afin d'en obtenir Lactance et Macrobe, mais l'évêque lui envoya un traité dont il était l'auteur *Sur les erreurs du concile de Bâle*. Déconcerté, Pomponius remercia avec effusion, mais renouvelle sa demande. Entre temps, il compose une *Defensio Pomponii Læti in carceribus et confessio*, et discute les reproches qu'on lui fait, notamment ses relations suspectes avec un jeune vénitien, ce dont il s'excuse par l'exemple de Socrate. Il fait le plus grand éloge de Paul II, avoue qu'il a

très mal parlé du clergé, mais dans un moment d'emportement et sous l'impression du refus qu'on lui a fait du paiement de ses gages. Pomponius supplie par les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'on lui pardonne ces écarts. Il a toujours rempli son devoir pascal; il cite ses témoins; s'il n'a pas observé le précepte du jeûne, la faute en est à son état de santé, et il avait l'intention de solliciter les dispenses nécessaires. Finalement, il cite comme preuve de ses sentiments chrétiens les distiques qu'il a composés sur les stations du chemin de croix, ses discours sur la sainte Vierge et son traité de l'immortalité de l'âme. La pièce se termine par un acte de contrition et la prière qu'on lui fasse grâce au nom du Christ ressuscité.

Paul II trouva cette apologie assez plate pour ne plus craindre rien d'un pareil fantoche qu'il laissa sortir de prison. Dans la suite, Pomponius Lætus s'adonna à peu près exclusivement à l'enseignement. Sous le pontificat de Sixte IV, le vieux païen reprit courage et put recommencer ses leçons sans que la moindre entrave lui fût imposée; de même l'Académie romaine reprit ses séances en toute liberté. C'était un curieux spectacle : « Le culte de l'antiquité avec ses bons et ses mauvais côtés fleurissait sous le règne d'un Frère Mineur assis sur le trône pontifical, et le voisinage de Pomponius Lætus, décoré par ses adeptes du titre de Grand Pontife, ne paraissait point le choquer. Dans sa maison, voisine des jardins de Constantin, les réunions redevinrent plus brillantes que jamais. L'Académie fut officiellement reconnue; c'était le moyen le plus simple de la rendre inoffensive¹. » De hauts dignitaires ecclésiastiques même entretenaient avec elle des relations amicales. Le 20 avril 1483, les académiciens célébrèrent l'anniversaire de la naissance de Rome; la fête s'ouvrit par un office solennel, après lequel Paulus Marsus prononça un discours; six évêques prirent place au banquet. A l'occasion de cette solennité académique, on donna lecture du privilège par lequel l'empereur Frédéric accordait à l'Académie le droit de créer des docteurs et de couronner des poètes. C'était la déchéance complète, ou, plus simplement, la loi fatale de toutes les académies.

BIBLIOGRAPHIE. — Brunet, *Manuel du libraire*, 1862, t. III, p. 741. — Is. Carini, *La difesa di Pomponio Leto publ. ed illustr.*, dans *Nozze Cian-Sappa*, 1894. — H. de l'Épinois, *Paul II et Pomponius Lætus*, dans *Revue quest. hist.*, 1866, t. I, p. 278-281. — J. A. Fabricius, *Bibl. med. ævi*, 1735, t. IV, p. 594-597; 2^e édit., p. 202-203. — L. Geiger, *Zur Biographie des Pomponius Lætus*, dans *Zeits. vergleich. Literaturgesch.* Renaissance, 1891, II^e série, t. IV, p. 215-217. — L. Guerrier, *Pomponius Lætus et l'Acad. rom.*, dans *Mém. de la Soc. d'agric. sc. bell.-lett. et arts d'Orléans*, 1891, IV^e série, t. XXX, p. 282. — Hain, *Répert. bibl.*, 1831, t. III, n. 9828-9838. — A. Klitsche de la Grange, *Pomponio Leto, racconto storico del secolo XV*, 5^e éd., in-16, Torino, 1894. — G. Lumbroso, *Academici nelle catacombe*, dans *Archivio della soc. rom. di patria*, 1889, p. 81-94. — Melzi, *Anon. d'Ital.*, 1852, t. II, p. 359; t. III, p. 1. — G. Mercati, *Paolo Pompilio e la scoperta del cadavere intatto sull' Appia nel 1485*, dans *Rendiconti des Atti della pontificia Accad. rom. di arch.*, 1924-1925, p. 24-43. — G. Morin, *Les distiques de Pomponio Leto sur les stations liturgiques du carême*, dans *Revue bénédictine*, 1923, t. XXXV, p. 20-23. — Nicéron, *Mém. homm. ill.*, 1729, t. VII, p. 28-40. — P. de Nolhac, *Recherches sur un compagnon de Pomponius Lætus*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1886, t. VI, p. 139-146. — L. Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age*, trad. F. Raynaud, in-8°, Paris, t. I (1888), p. 8.

Reumont, *op. cit.*, t. III, part. 1, p. 351.

note 2; t. iv (1892), p. 37-41, 41, note 1; p. 51 sq.; 57, 58, 60, note 1; p. 123, 354, note 3; p. 408, 410, 414, 419, 420. — G.-B. de Rossi, *Roma sotterr.*, 1863, t. I, p. 4 sq.; *Inscrip. christ., urb. Rom.*, 1878, t. II, part. 3, p. 401 sq.; *Note di topografia romana raccolte della bocca di Pomponio Leto e testo Pomponiano della Notitia regionum urb. Rom.*, dans *Studi e monum. di storia e diritto*, 1882, t. III, p. 49-86; *D'un codice fiorentino delle note Pomponiane di topographia romana*, dans *ibid.*, 1886, t. VII, p. 129-132; *L'accademia di Pomponio Leto, e le sue memorie scritte sulle pareti delle catacombe romane*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 81-94. — De Savigny, *Gesch. röm. Rechts im Mittelalter*, 1850, t. VI, p. 447-448. — Tafuri, *Scrittori napoletani*, t. II, part. 2 (1749), p. 364-373. — Tiraboschi, *Stor. della litter. ital.*, 1783, t. VI, part. 1, p. 92, 185. — Toppi, *Bibl. napoletana*, p. 213. — P. Villari, *Nicolo Machiavelli und seine Zeit durch neue Dokumente beleuchtet*, in-8°, Leipzig, 1877-1883, t. I, p. 128. — Vossius, *Hist. lat.*, 1651, p. 613-615. — A. Zavaroni, *Bibl. Calabra*, 1753, p. 59. — Ap. Zeno, dans *Giorn. di litter.*, 1715, t. XXII, p. 366; *Dissert. Vossianne*, in-4°, Venezia, 1753, t. II, p. 232-252.

H. LECLERCQ.

LAGÈNE. — Les Romains usaient de différents vases pour un office analogue à celui de nos carafes ou bouteilles; le mot *lagena* est le plus fréquemment employé par les auteurs; on rencontre aussi *lagoena*, *lagona*, *laguna*; son emploi sur les monuments épigraphiques prouve qu'il faisait partie de la langue usuelle. La forme de la *lagona* est bien certaine puisque le musée de Saintes en possède une, en argile grise, sur laquelle on a tracé à la pointe l'inscription suivante¹:

MARTIALI SOLDA LAGONAS CLVI (feci)

J. Marquardt conclut, avec assez de vraisemblance, que le vase sur lequel est gravé cette inscription est une *lagona*. Il faut cependant reconnaître que le mot *lagona* ou *lagena* n'a pas, à toutes les époques et dans tous les pays, désigné des vases de même forme. La gourde trouvée en 1867 à Paris et que nous avons figurée et commentée (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1529-1532, fig. 1816) présente un tube recourbé en forme de cercle et porte cette inscription :

OSPITA REPLE LAGONA CERVESA
COPPO CNODITV ABES EST REPLEDA

(H)ospita, reple lagona(m) cerves(i)a. Copo, conditu(m) (h)abes; est reple(n)da².

Voilà donc deux vases, de formes très différentes, et authentiquement appelés dans l'antiquité même *lagona*. Ce mot, a, sans doute, un sens général, s'appliquant à toute une série de vases de formes relativement variées, mais destinés au même usage. Il est probable que les noms de vases : *vinarium*, *vas vinarium*, *acratophoron*, *zenophoron*, sont plus ou moins synonymes du mot *lagona*.

Les empereurs, et, sans doute, les riches citoyens avaient des employés à *lagona*. Leurs fonctions consistaient probablement à s'occuper du service des vins pour les repas, c'étaient les sommeliers du temps. Nous connaissons par une inscription un affranchi

de Trajan, attaché à sa maison, auquel fut confié le soin de la boisson, puis de la *lagona*, et qui devint enfin chef de service du *triclinium*³.

Une autre inscription nous fait connaître un *adjutor a lagona*, qui était sous les ordres de l'employé à *lagona*⁴.

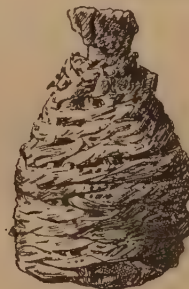
Nous possédons une inscription chrétienne provenant d'un cimetière de la voie Appienne, qui a été conservée quelque temps au musée du Vatican, d'où elle a passé au musée du Latran⁵; cette inscription nous fait connaître une fabricante ou plus probablement

LEONTIAQVED E FVNTAESTI DVS SEPT
BENEMERENTI INPACEADPO RTATRICE
ANNALAGINARA

6557. — Inscription romaine, d'après Marucchi, *I Monumenti Pio Lateranense*, pl. LV, n. 33.

une marchande de lagènes, *lagunara* pour *lagunaria* qui vient de *lagena*, bouteille, flacon, carafe (fig. 6557).

Ce mot latin *lagena*, n'a pas passé dans la langue française et il est permis de le regretter, car notre mot « bouteille » ne serre pas d'assez près le sens du mot qui désigne l'aspect particulier de ce récipient que l'italien nomme *fiaschetto*; quant au flacon ce n'est pas non plus à cette forme qu'il s'adapte de préférence. La *lagena* c'est le vase entouré de copeaux ou emmail-



6558. — Lagène trouvée à Akhmin. R. Förrer, *Realexicon*, in-8°, 1908, p. 437, fig. 358.

lotté de paille tressée que nous voyons en usage pour le vin de Chianti. La forme et l'aspect sont bien conservés dans un spécimen trouvé à Akhmin (voir ce mot) dans une tombe de l'époque impériale⁶ (fig. 6558).

H. LECLERCQ.

LAINEUR. — Une inscription chrétienne du musée du Capitole, de provenance cémétériale et qui provient du cimetière de Priscille, porte l'inscription suivante⁷ (fig. 6559) :

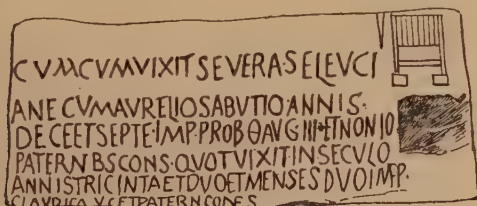
Le sens de cette épitaphe est très obscur; il ne manque rien au début, et cependant le P. Lupi a eu raison de penser que cette tablette faisait suite à une autre sur laquelle se trouvait l'inscription funéraire

¹ Chaudruc de Crazannes, dans *Revue archéologique*, 1855, t. XII, p. 175 avec fac-similé du vase et de l'inscription; J. Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, p. 630; R. Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, p. 70. — ² Lecture de Mommsen, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1883, t. III, p. 133. — ³ Corp. inscr. lat., t. VI, n. 1884. — ⁴ *Ibid.*, t. VI, n. 8866; cf. H. Thédénat et H. de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent*, dans *Gazette archéologique*, 1885, t. X, p. 260-262. — ⁵ G. Botari, *Sculture e pitture sagre estratte dei cimiteri di Roma*,

in-fol., Roma, 1737, t. III, p. 118, n. 35; Jacuzio, *De epigrammate SS. Bonusæ et Mennæ*, in-4°, Roma, 1758, p. 11; Zaccaria, *Ann. letter.*, t. III, part. 1, p. 411; Passionei, *Iscrizioni antiche disposte per ordine di varie classi*, in-fol., Luca, 1763, p. 122, n. 65; Corp. inscr. lat., t. VI¹, n. 9488; O. Marucchi, *I mon. del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 32. — ⁶ R. Förrer, *Realexicon der prähis., klas. und frühchristl. Alterthümer*, in-8°, Berlin, 1908, p. 437, fig. 358. — ⁷ Lupi, *Epit. Severæ*, p. 28; Raoul-Rochette, dans *Mém. Ac. ins.*, t. XIII, p. 257; De Rossi, *Ins. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 21, n. 14.

du mari Aurelius Sabutius. Ici nous lisons celle de sa femme, et Lupi pense qu'il faut interpréter CVM CVM VIXIT en CVM EVM VIXIT, ce qui veut dire que Severa Seleucia a vécu avec Aurelius Sabutius, ainsi qu'on lit sur des inscriptions païennes CVN CVVIXI et CVM QVEM COBEMBIXI¹. On a d'autres exemples de la répétition de la préposition CVM sur des inscriptions de bonne époque². Mais cette inscription porte deux dates, 269 et 279. Nous ne reviendrons pas ici sur ce texte, déjà étudié, il suffira de dire que ces dates se rapportent, semble-t-il, à la mort de chacun des époux. Si, comme tout porte à le croire, la 1^{re} tablette portait une mention dans le genre de celle-ci : *Aurelio Sabutio coniugi Severa Seleuciane fecit*, la 2^e tablette aura été posée dix ans après, lorsque Severa vint rejoindre son mari, et on grava cette inscription : *Convixit Severa Seleuciane cum Aurelio Sabutio annis decem et septem (et decessit) imp. Probo III et Nonio Paterno bis cons. (an. 279), quod (Sabutius) vixit in saeculo annis triginta et duo et menses duo (usque) imp. Claudio Aug. et Paterno cons. (ann. 269)*.

Un objet, figuré comme une espèce de grille, où plus d'un antiquaire romain eût été disposé à voir un



6559. — Inscription romaine, d'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XLVII, n. 4.

instrument de martyre, a été reconnu par le P. Lupi pour un métier à tisser, symbole tout à fait d'accord avec l'inscription qu'il accompagne et qui rappelle l'occupation préférée de la femme forte : *Quaesivit lanam et linum, et operata est consilio manuum suarum*³. Sur d'autres inscriptions chrétiennes, on a rencontré des objets grossièrement figurés et qui semblent être des peignes à carder la laine. On conserve à Brescia une inscription relative au collège des cardeurs de laine⁴ :

ACCEPTO CHIAE
SERVO
LANARI·PECTINAR
SODALES·POSVERE

A Ivree, une inscription parle d'un *lanificius*⁵; à Vérone d'un *lanius*⁶; enfin une inscription du cimetière de Cyriaque nous a conservé le souvenir d'un ouvrier lainier, tissant la laine⁷ :

BENEMEREN
TI PRIMITIVO
QVI VIXIT ANN
XXX LANIVS

H. LECLERCQ.

LAIQUES. — I. 1^{er} siècle. II. De l'an 100 à l'an 250. III. Au 4^e siècle.

I. — 1^{er} SIÈCLE. — Le caractère le plus primitif et le plus essentiel de l'Église chrétienne, après la *sainteté*, est probablement sa *hiérarchie*. Ces deux aspects se révèlent à nous dès les plus lointaines origines. Lorsqu'il

s'agit de compléter le collège apostolique et de procéder à une élection, Pierre prend la parole « au milieu des frères réunis » au nombre d'environ cent vingt⁸. Lorsqu'il est question de suppléer les apôtres par le choix de sept hommes qui seront chargés de veiller aux affaires temporelles de la communauté, les douze convoquent la « multitude des disciples » pour leur faire de nouveau user de leur droit électoral⁹. Dans le premier exemple, on fait appel à ceux qui sont assez connus des apôtres pour former un noyau sûr de plus d'une centaine de partisans, dans le second exemple, on s'adresse à la foule; dans les deux cas, il ne paraît pas contestable que les frères auxquels on s'adresse appartiennent au rang le plus humble de la hiérarchie, celui des simples fidèles. Quelques années plus tard, à l'issue du concile de Jérusalem, cette Église possède déjà une ébauche d'organisation et qui se laisse entrevoir dans le passage où il est dit qu'« il convient aux apôtres et aux anciens ainsi qu'à toute l'Église d'élire des hommes dans son sein et d'envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé, deux des principaux parmi les frères, Jude Barsabas et Silas¹⁰ ». Avant leur départ on les charge d'une missive dont la suscription est adressée par les apôtres et les anciens qui mandent à ceux d'Antioche qu'après s'être réunis, il leur parut bon de procéder à une élection¹¹. Voici donc trois circonstances exceptionnelles qui s'expliquent l'une par l'autre, et nous mettent en présence d'une discipline établie et, par conséquent, réitérée : le recours à des « frères » qui, d'abord, sont désignés sous ce nom et qui, ensuite, nous apparaissent sous celui d'anciens, *seniores*. Enfin saint Paul écrivant à l'Église de Corinthe rappelle ce choix fait par les Églises¹².

Ainsi, dès l'origine, on entrevoit l'existence et le fonctionnement d'un corps d'anciens sur la situation personnelle et les attributions desquels, il serait arbitraire de vouloir donner trop de précisions. Il faut cependant s'efforcer d'en dire tout ce qu'on peut savoir et, pour la première période, s'en tenir à ce que peuvent nous apprendre les livres du Nouveau Testament, la lettre de saint Clément aux Corinthiens et la *Didachè*. Essayons, à l'aide de ces documents d'étudier l'organisation des communautés, d'y retrouver, si c'est possible, la trace des laïques et la preuve de leur activité.

Dans l'Église de Jérusalem nous venons de rencontrer le corps des *πρεσβύτεροι*. C'est à eux qu'on adresse les aumônes destinées au soulagement de la communauté¹³ qui sera toujours trop disposée à se laisser secourir et, à l'occasion, réclamera ces bienfaits comme s'ils étaient dus à sa situation prééminente. Dans cette communauté, où le travail ne semble pas très en honneur, il y a, évidemment, une multitude de laïques. Les *πρεσβύτεροι* sont à la fois les chefs et les administrateurs de ces laïques; on les associe aux apôtres dans les circonstances graves, telles que la question du caractère obligatoire des observances judaïques¹⁴, ils siègent¹⁵, ils prononcent, ils promulguent d'accord avec les apôtres¹⁶, de qui, toutefois, on les distingue. Outre les *πρεσβύτεροι*, il y a des *διδάκονοι* qui, forment, eux aussi, une sélection parmi les laïques; de sorte qu'à ces débuts tout ce qui n'est pas *αποστόλοι*, *πρεσβύτεροι* et *διακόνοι* peut être tenu pour laïque.

Il n'en est pas seulement ainsi à Jérusalem, mais encore dans les autres Églises. Après leur première

¹ Marini, *I fratelli Arvali*, p. 393; Cardinali, *Inscriptions ant. ined.*, p. 56, n. 334. — ² Marini, *I fratelli Arvali*, p. 389. — ³ Prov., xxxi, 13. — ⁴ Corp. inscr. lat., t. v, n. 4501. — ⁵ Ibid., n. 6808. — ⁶ Ibid., n. 3307. — ⁷ M. Armellini, *De christianorum officis*, dans *Archeologia sacra*, août 1898,

p. 485 sq.; X. Barbier, dans *Rev. de l'art chrét.*, 1900, p. 177. — ⁸ Act., i, 15. — ⁹ Act., vi, 1, 5. — ¹⁰ Act., xv, 22. — ¹¹ Act., xv, 25. — ¹² II Cor., viii, 19. — ¹³ Act., xi, 29, 30. — ¹⁴ Act., xv, 2. — ¹⁵ Act., xv, 6. — ¹⁶ Act., xv, 23, 41; xvi, 4.

mission et les succès qu'ils marquèrent en Asie Mineure, Paul et Barnabé avaient à pourvoir à l'organisation des Églises qu'ils laissaient derrière eux. Les fidèles ne pouvaient former des communautés florissantes qu'à la condition de posséder des chefs; en conséquence les deux apôtres leur ordonnèrent des πρεσβύτεροι¹. Cette ordination les tire de la foule, car, avant de s'éloigner de l'Asie Mineure, Paul convoque ceux qui, dans la communauté d'Éphèse, portent ce nom de πρεσβύτεροι, il leur parle et leur rappelle que, par cette ordination, ils ont été constitués ἐπίσκοποι par le Saint-Esprit pour gouverner le troupeau du Christ². Il sera bien impossible désormais de les confondre avec les laïques, et dans la lettre que l'apôtre Paul envoie aux Philippiens, il s'adresse particulièrement aux διακόνοι et aux ἐπίσκοποι de cette Église³. Une fois de plus, il est impossible de confondre les « anciens » avec une sorte de comité de marguilliers, choisis parmi les fidèles et ne cessant pas de leur appartenir; ces « anciens » formeraient plutôt un groupement comparable, dans une certaine mesure et toute proportion gardée, au corps des chanoines d'une église. Mais autant un apôtre l'emporte sur un évêque, autant la réunion des πρεσβύτεροι l'emporte sur une assemblée de marguilliers. Cependant, comme les chanoines, les presbytres sont tirés de la foule même, ils sont au-dessus du reste des clercs, car on les voit nettement prendre rang au-dessus des διακόνοι. Saint Paul, dans ses fondations n'imagine pas de laisser une Église sans lui constituer un noyau de πρεσβύτεροι. Il rappelle à Tite qu'il l'a laissé dans l'île de Crète, pour introduire partout le bon ordre et installer des πρεσβύτεροι dans les différentes villes⁴. En Crète, comme à Philippi, ces πρεσβύτεροι sont appelés ἐπίσκοποι et ils doivent avoir les vertus de l'ἐπίσκοπος⁵.

Les πρεσβύτεροι qui s'acquittent consciencieusement des devoirs de leur charge se distinguent si bien des laïques qu'ils ont droit à une double part dans la distribution des offrandes des fidèles⁶; ils ne peuvent être mis en accusation que par deux ou trois témoins⁷, et c'est le collège des πρεσβύτεροι qui confère l'ordination⁸.

Voici ce que dit saint Clément : « Les apôtres ont reçu de Jésus-Christ l'envoyé de Dieu, la mission de répandre l'Évangile... En conséquence de ce mandat... ils sont allés annoncer partout l'avènement du royaume de Dieu, prêchant la parole sainte par les campagnes et les villes, et après avoir éprouvé dans l'esprit ceux qu'ils y avaient gagnés d'abord à la foi ils les établirent comme évêques et diacres de ceux qui devaient la recevoir après eux⁹. » Et un peu plus loin : « Les apôtres connurent par Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il s'élèverait des disputes au sujet de la dignité épiscopale. C'est pourquoi, dans la parfaite connaissance qu'ils avaient de ce qui devait arriver, ils établirent ceux que nous venons d'indiquer, et marquèrent la règle à suivre pour pourvoir dans l'avenir à leur succession, de manière qu'après leur mort, d'autres hommes bien éprouvés fussent revêtus de leur charge¹⁰. »

Ce n'est pas seulement par ce qu'ils disent, mais encore par ce qu'ils ne disent pas que ces textes nous instruisent. Nulle part on n'y voit le principe et le fondement de l'autorité remis aux laïques, confiés à la multitude des fidèles. L'élection de l'apôtre Mathias

s'est faite au suffrage restreint de cent vingt personnes connues comme disciples de Jésus. L'élection des sept diacres a été laissée à la désignation de la foule, mais, cette désignation une fois faite, ce sont les apôtres qui s'emparent des élus et leur confèrent le caractère sacré par l'imposition des mains. Partout où nous voyons les πρεσβύτεροι, ou ἐπίσκοποι établis par les apôtres ou par leurs délégués¹¹, nous les voyons aussi tenir leur autorité absolue et souveraine¹² du Saint-Esprit¹³ par l'intermédiaire du collège des prêtres¹⁴ ou d'un apôtre¹⁵; l'intervention des laïques ne paraît nulle part; ceux-ci n'ont qu'à être soumis comme à ceux qui veillent sur leurs âmes et qui en rendront compte à Dieu¹⁶.

Ainsi donc l'intervention des laïques est à peu près une intervention passive, s'il est possible de s'exprimer ainsi. Elle existe, mais elle s'épuise dans l'acte préliminaire du choix; dès l'instant que ce choix est ratifié par la décision d'un apôtre ou du collège des anciens, une opération intervient, l'imposition des mains, qui confère l'autorité et tous les droits qui y sont attachés.

Désigné par l'assemblée des frères, l'élu reçoit le caractère sacerdotal qui le distingue et le sépare de la foule; désormais les fonctions qui lui sont attribuées ne peuvent être remplies que par lui seul. C'est à lui de conférer les sacrements : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, dit saint Jude, qu'il appelle les πρεσβύτεροι de l'Église, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur¹⁷; » saint Paul lui réserve le droit de célébrer la Cène du Seigneur par la fraction du pain¹⁸. La célébration du sacrifice chrétien en suppose le sacerdoce, et « personne ne peut s'attribuer cet honneur, à moins d'y être appelé de Dieu¹⁹ ». Quels hommes seraient appelés de Dieu en dehors de ceux à qui l'imposition des mains avait conféré le Saint-Esprit? La *Didaché* ajoute son témoignage, elle rattache l'institution des ἐπίσκοποι et des διακόνοι à la célébration de l'eucharistie²⁰, et, de son côté, saint Clément présente l'« offrande des dons » comme l'office principal de l'épiscopat²¹. Enfin, la grâce du magistère était conférée par l'imposition des mains du πρεσβύτερον²².

Les πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι n'ont pas seulement à confectionner et à administrer les sacrements, ils ont un autre devoir qui marque également leur distance par rapport aux laïques; ils enseignent ceux-ci, ils les guident dans les voies du salut²³, ils leur enseignent les dogmes de la foi et les préceptes de la morale chrétienne²⁴; ils avertissent chacun de ses devoirs et répriment les délinquants²⁵, enfin ils donnent à tous l'exemple de la perfection chrétienne²⁶, et veillent à l'administration des Églises par le choix de coopérateurs capables de les seconder²⁷. Il semble que les inconvénients inséparables de la gestion des intérêts matériels et l'amointrissement de prestige qui pouvaient en résulter pour ceux qui étaient chargés de la répartition des secours en argent ou en nature, décidèrent de très bonne heure à confier cette partie à des administrateurs spécialisés dans les délicates questions de la répartition des offrandes volontaires des fidèles, entre les laïques indigents et les membres nécessaires du clergé. Ce fut la fonction dévolue aux diacres (voir ce mot).

Les διακόνοι, d'après l'institution primitive, ont la charge de présider et de procéder, sous leur responsabilité personnelle sans doute, mais aussi sous la

¹ Act., xiv, 1, 3, 6, 20, 22. — ² Act., xx, 17, 28. — ³ Phil., i, 1. — ⁴ Tit., i, 5. — ⁵ Tit., i, 6-9. — ⁶ I Tim., v, 17. — ⁷ I Tim., v, 19. — ⁸ I Tim., iv, 14. — ⁹ I Cor., xlii. — ¹⁰ I Cor., xlii. — ¹¹ Act., xiv, 22; I Tim., v, 22; Tit., i, 5. — ¹² Tit., ii, 15. — ¹³ Act., xx, 28. — ¹⁴ I Tim., iv, 14. — ¹⁵ II Tim., i, 6. — ¹⁶ Hébr., xiii, 17; I Thess., v, 12, 13; I Petr., v, 5. — ¹⁷ Jac., v, 14,

15. — ¹⁸ I Cor., xi, 20 sq. — ¹⁹ Hébr., v, 4. — ²⁰ *Didaché*, c. xiv, xv. — ²¹ I ad Cor., c. xlii. — ²² I Tim., iv, 14. — ²³ I Tim., iv, 6; vi, 2-3. — ²⁴ I Tim., v, 7 sq.; vi, 1, 2, 17-19; II Tim., 2-5; Tit., i, 10, 11; ii, 1-6, 9, 15; iii, 1-2. — ²⁵ I Tim., iv, 12-15; II Tim., ii, 15; Tit., ii, 7, 8. — ²⁶ I Tim., iii, 1 sq.; II Tim., ii, 2 Tit., i, 5 sq. — ²⁷ I Tim., iii, 8-13.

supervision des apôtres et, dans la suite, des évêques à cette répartition des secours. Saint Paul parle des *διδάσκαλοι* à Timothée, mais sans entrer dans des détails précis sur la nature de leurs fonctions; toutefois les qualités requises de leur part sont bien celles qui conviennent à des ministres sacrés préposés au soin des choses extérieures¹. La *Didachè* nous les fait voir comme ministres du sacrifice et saint Clément y marque aussi leur place : « Celui, dit-il, qui tient le premier rang dans le sacerdoce a ses fonctions propres; les prêtres ont une place spécialement assignée à leur dignité et les diacres remplissent leur ministère; quant à ceux qui appartiennent au peuple — les laïques — ils doivent observer les préceptes qui les regardent². »

Les *πρεσβύτεροι* ont, dès leur ordination, cessé de faire partie du peuple fidèle, ils ne sont plus des laïques; mais deviennent-ils dès ce moment des *ἐπίσκοποι*? On l'a soutenu avec une apparence de raison quand on a fait remarquer que les écrits du Nouveau Testament donnent indifféremment le nom de *πρεσβύτεροι* ou celui d'*ἐπίσκοποι* aux chefs des communautés, et, même dans les seuls textes où les deux termes se trouvent employés à la fois, ils sont clairement marqués comme synonymes.

Le terme *πρεσβύτεροι* se rend en latin par *seniores*, et nous verrons qu'il a existé plus tard des *seniores laici*, bien différents de ceux dont nous parlons ici. Ce mot les « anciens » vient très naturellement sur les lèvres lorsqu'il s'agit de désigner une catégorie d'hommes à qui leur âge vaut un rang et une autorité qui les distinguent de la foule. Dans la société primitive et patriarcale, le chef naturel est la souche de générations plus jeunes accoutumées dès l'enfance à respecter son autorité. Les familles en se groupant donnèrent naissance à des sociétés encore peu étendues, où l'autorité se trouva entre les mains des différents chefs délibérant en commun sur les intérêts communs; le terme générique qui servit à les désigner fut le plus simple et le plus expressif possible : les « anciens ». Bientôt cependant, à mesure que les rivalités et les périls amenèrent la société à chercher les hommes les plus capables de la guider ou de la défendre, on dut préférer aux vieillards des hommes d'un âge mûr, plus capables d'action et de vigueur. Les anciens furent sinon supplantés, du moins mélangés à des éléments plus jeunes, mais le terme demeura sous sa forme collective, *γερονσία*, *πρεσβυτικόν*, en latin *senatus*. Nous rencontrons particulièrement ce titre d'*anciens* sous la forme de *πρεσβύτεροι* dans les Septante et de *seniores* ou *maiores natu* dans la Vulgate. Au temps de Jésus-Christ, il était porté par les membres du Sanhédrin, conseil de justice de la nation juive. On ne peut douter que les apôtres n'aient emprunté aux Juifs ce titre qui leur était si familier, mais les sanhédrins ne recevaient aucune participation du sacerdoce, ils demeuraient laïques, tandis que les premiers *πρεσβύτεροι* chrétiens n'étaient pas que des conseillers, ils étaient des prêtres par l'imposition des mains. Cette ordination leur conférait la mission et le pouvoir de gouverner les communautés des fidèles, et à ce rôle le mot *ἐπίσκοπος* convenait à merveille puisque ce terme correspond à celui d'« inspecteur » ou « intendant ». Il marque, non l'autorité suprême, indépendante, mais un pouvoir délégué, universel d'ailleurs et complet par rapport aux personnes ou aux choses commises à ceux qui en étaient revêtus.

Ce fut l'usage qui introduisit ces mots qui ne firent jamais, dans l'Église naissante, l'objet d'une définition; mais l'usage se chargea de leur donner une précision nuancée. *Πρεσβύτερος* fut plutôt un titre honorifique, *ἐπίσκοπος* évoqua l'idée d'une charge.

De plus, le premier terme put s'appliquer à tous ceux qui prenaient part au gouvernement des Églises, comme conseillers officiels et réguliers, sans aucun pouvoir personnel de juridiction; le second supposait l'exercice effectif de ce pouvoir. En somme, les *ἐπίσκοποι* étaient chefs responsables d'une Église, les *πρεσβύτεροι* ne l'étaient pas nécessairement, et ces deux termes ni les fonctions qu'ils désignent n'étaient pas équivalents.

Et tout ceci, les laïques semblent assez effacés, mais ils ne sont pas inexistantes; c'est en vue des laïques que fonctionne cette organisation, et on a vu leur influence non seulement dans la désignation des sept premiers diacres, mais encore dans la crise de mécontentement qui a été solutionnée par cette institution nouvelle. On pourrait croire que l'on entrevoit encore quelques indices d'émotion parmi les laïques, si on s'en rapportait à un texte de saint Jérôme qui dit qu'à l'origine les Églises avaient à leur tête un collège de prêtres qui les gouvernait en commun. Les rivalités qui surgirent entre ces prêtres et à leur sujet, entre les fidèles, firent décréter partout qu'un seul exercerait la suprématie sur tous les autres : *Idem est ergo presbyter qui et episcopus, et antequam diaboli instinctu studia in religione fierent et diceretur in populis : Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ, communi presbyterorum consilio Ecclesiæ gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos esse putabat, non Christi, in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus supponeretur ceteris, ad quem omnis Ecclesiæ cura pertineret, ut schismatum semina tollerentur*³. Cette assertion n'est fondée que sur les passages des Actes des apôtres et des épîtres canoniques qui servent à prouver la synonymie des appellations de *πρεσβύτεροι* et de *ἐπίσκοποι*. Or, parmi ces passages, il s'en trouve un (Tit., I, 5) qui affaiblit plus qu'il ne renforce l'opinion de saint Jérôme. Le plus important des deux ou trois autres (Act., xx) perd à peu près toute sa valeur si l'on admet l'interprétation de saint Irénée, d'après lequel les *πρεσβύτεροι* d'Éphèse convoqués par saint Paul étaient les évêques et les prêtres de la ville d'Éphèse et des villes voisines, et on pourrait entendre de même par les *ἐπίσκοποι* mentionnés dans la suscription de l'épître aux Philippiens, ceux de tout le canton environnant. Quoi qu'il en soit, ces textes nous parlent de *πρεσβύτεροι* placés comme *ἐπίσκοποι* pour gouverner une Église; ils ne disent rien du supérieur hiérarchique auxquels ces *πρεσβύτεροι* étaient soumis; voilà tout.

Une question se soulève à ce sujet. A Éphèse comme à Philippi si ces *πρεσβύτεροι* ou *ἐπίσκοποι* sont de simples prêtres, est-ce parce que l'épiscopat n'existe pas encore? Les théologiens enseignent généralement que l'institution de l'épiscopat, comme ordre distinct des simples prêtres, est de droit divin; on peut admettre néanmoins que l'institution ne prit son complet développement qu'après le temps des apôtres. Du vivant de ceux-ci, ils représentaient dans l'Église l'autorité visible chargée de conserver et de transmettre le dépôt de la foi et de la doctrine morale. Ils gardèrent entre leurs mains le gouvernement des Églises, s'y faisant suppléer, pour les exercices ordinaires du culte et de l'administration, par des représentants qui gouvernaient les fidèles en leur nom. Une fois les apôtres disparus les évêques remplirent le rôle qu'ils avaient tenu. Toutefois ce n'est là qu'une conjecture assez gratuite, il semble qu'entre apôtres et évêques, vivant en même temps, la distinction s'imposait si nécessairement, que les premiers occu-

¹ I Cor., XL. — ² Act., XIV, 4; XX, 17, 28. — ³ S. Jérôme, In Tit., I, 5, P. L., t. XXVI, col. 562.

paient une situation tellement privilégiée, qu'on ne pouvait les confondre avec celle des dignitaires qui vivaient près d'eux destinés et préparés à leur succéder.

A la place des conjectures et des préférences, nous ne pouvons pas mettre des certitudes et des réalités, nous devons du moins recourir aux textes afin de leur demander si de leur vivant, les apôtres ont préposé des chefs suprêmes à des Églises ou à des groupes d'Églises. Nous pouvons prendre une certaine idée de ce qui se fit alors d'après ce que nous savons de l'Église de Jérusalem.

Vers le milieu du II^e siècle, un témoin sincère et désireux de s'instruire, Hégésippe, nous apprend que le premier évêque de Jérusalem fut Jacques, frère du Seigneur¹. Clément d'Alexandrie affirme la même chose² et différents passages des Actes des Apôtres vérifient cette affirmation. Par exemple, saint Pierre, après sa sortie de prison miraculeuse³, fait avertir Jacques nommément de sa délivrance; au concile de Jérusalem, Jacques est le seul qui prend la parole après Pierre⁴; à son arrivée à Jérusalem, saint Paul est présenté à Jacques et celui-ci se charge de l'introduire devant le collège des πρεσβυτεροι⁵. Paul écrivant aux Galates leur dit que, sauf Pierre, il n'a vu aucun apôtre, mais seulement Jacques⁶; enfin, dans cette même épître aux Galates, on représente les députés de l'Église de Jérusalem, comme les envoyés de Jacques⁷. Tous ces textes tendent à nous faire voir Jacques comme investi, dans l'Église de Jérusalem, d'une autorité supérieure de laquelle on ne peut rapprocher que l'autorité épiscopale.

Pourquoi en aurait-il été à Jérusalem autrement qu'ailleurs? Cette Église servait à la fois de modèle et de champ d'expérience pour les innovations et les adaptations. C'est sous leurs yeux que les apôtres, alors tous réunis à Jérusalem qu'ils ne quittèrent pas pendant plusieurs années, tentèrent de réaliser l'institution qu'ils entrevoyaient; ils mirent à sa tête, non un des leurs, quoique ceci parût tout indiqué, mais ils choisirent un des disciples apparenté à Jésus. Lorsque saint Paul écrit à Timothée nous voyons qu'il le présente comme l'évêque unique d'une Église. De même en est-il pour Tite chargé par Paul d'organiser les Églises en Crète et de les pourvoir de prêtres⁸. Mais c'est principalement en Asie Mineure, que, vers la fin du I^{er} siècle, le témoignage de l'*Apocalypse* nous fait voir l'existence de sept Églises obéissant chacune à un *ange*, qui ne peut être autre que l'évêque chargé de la responsabilité du gouvernement et de l'administration. A peu près à la même époque où fut écrite l'*Apocalypse*, saint Clément écrit une longue lettre aux Corinthiens, et il n'est venu à l'esprit de personne de contester que ce personnage fut alors évêque de Rome. Dans les principales Églises de ce temps, Évodius succède à saint Pierre, du vivant de celui-ci sur le siège d'Antioche, et saint Marc fonde et gouverne l'Église d'Alexandrie⁹.

II. DE L'AN 100 A L'AN 250. — Au début du II^e siècle, ouvrant une nouvelle période nous lisons dans la lettre de saint Ignace d'Antioche aux Magnésiens, cette recommandation : « De même que le Seigneur ne fait rien sans son Père, ainsi vous ne devez rien faire sans l'évêque, que vous soyez prêtre, diacre ou laïque. » C'est, en trois mots, la gradation hiérarchique, mais toute la correspondance de l'illustre évêque tend à inculquer le caractère monarchique du gouvernement des Églises¹⁰. Dans cette même lettre aux Magnésiens, saint Ignace dit encore : « J'ai eu l'honneur de

vous voir dans la personne de Damas votre évêque, des dignes prêtres Bassus et Apollonius et de mon coserviteur¹¹, le diacre Sotion, qui m'est particulièrement cher parce qu'il est soumis à son évêque comme à Dieu, et au collège des prêtres comme à la loi de Jésus-Christ¹². » — « Gardez-vous de faire moins de cas de votre évêque à cause de son âge peu avancé; ayez soin, au contraire, de lui témoigner le plus grand respect en considération de la puissance de Dieu votre Père. C'est ce que font, à ce qu'on m'apprend, vos saints prêtres, qui ne se permettent pas de le traiter avec dédain, en voyant sa jeunesse, mais par un sentiment de religieuse piété, lui montrent une entière déférence, considérant en lui, non la personne humaine, mais le Père de Jésus-Christ qui est l'évêque universel¹³. » Je vous exhorte expressément à agir en tout avec une parfaite harmonie, l'évêque siégeant au premier rang comme occupant la place de Dieu, les prêtres tenant celle du Sénat des apôtres, et les diacres, mes biens-aimés, se regardant comme chargés des fonctions du ministère de Jésus-Christ¹⁴. »

Dans ces passages, choisis parmi plusieurs autres, l'évêque unique occupe la première place. Prêtres et diacres sont ses coopérateurs à un rang inférieur. Aux fidèles de Smyrne, saint Ignace écrit encore : « Obéissez tous à l'évêque comme à Jésus-Christ, et au collège des prêtres comme aux apôtres; respectez les diacres comme établis par Dieu. Que personne ne se sépare de l'évêque en rien de ce qui tient aux assemblées religieuses. Un seul sacrifice eucharistique doit être regardé comme ayant de la valeur, celui qui est offert par l'évêque ou par celui que l'évêque aura délégué à sa place. Que le peuple fidèle se trouve là où apparaît l'évêque, comme là où se trouve Jésus-Christ, là est aussi l'Église catholique. Il n'est permis ni de conférer le baptême ni de célébrer les agapes sans l'évêque. Il n'y a d'agréable à Dieu que ce qui se fait avec le concours de l'évêque; c'est par l'évêque que tout ce qui se fait dans la réunion des fidèles reçoit sa force et sa valeur¹⁵. »

A lire ces textes trop rapidement on pourrait être tenté de croire que la place des fidèles, c'est-à-dire de la foule des laïques est fort négligée; mais, en réalité ce n'est pas seulement aux prêtres et aux diacres que le grand évêque prodigue ses conseils, ses lettres sont destinées à être lues dans l'assemblée de la communauté entière. Dans la lettre adressée à saint Polycarpe on voit par les détails combien un évêque est alors au courant des devoirs de sa charge envers les laïques : « Que les réunions des fidèles, lui dit-il, soient fréquentes; informez-vous nommément de tous ceux qui y assistent. Ne méprisez pas les esclaves des deux sexes; veillez pourtant à ce qu'ils ne se laissent pas aller à l'orgueil, mais que plutôt ils remplissent avec plus de soin les devoirs de leur humble condition pour jouir d'une liberté plus excellente auprès de Dieu, et qu'ils ne demandent pas à être rachetés aux frais de la communauté : ce serait se montrer esclave des penchants humains. — Il y a des professions indignes d'un chrétien : il faut s'en abstenir; que vos exhortations roulent particulièrement sur cette matière. Apprenez à nos sœurs à joindre à l'amour du Seigneur les sentiments d'affection et la fidélité aux devoirs du mariage que leurs maris ont droit d'attendre d'elles. Recommandez de même au nom de Jésus-Christ à nos frères d'aimer leurs épouses, comme le Seigneur a aimé son Église... Il est convenable aussi que les unions entre chrétiens soient sanctionnées par l'approbation de l'évêque,

¹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, II, c. xxiii. — ² Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, II, c. i. — ³ Act., xii, 17. — ⁴ Act., xv, 13. — ⁵ Act., xxi, 18. — ⁶ Gal., I, 19. — ⁷ Gal., II, 12. — ⁸ Tit., I, 5. — ⁹ Eu-

sèbe, *Chron.*, ad ann. 43. — ¹⁰ Id., *ibid.*, ad ann. 62. — ¹¹ Emprunt à saint Paul, Coloss., iv, 7. — ¹² *Magnés.*, c. II. — ¹³ *Ibid.*, c. III. — ¹⁴ *Ibid.*, c. VI. — ¹⁵ *Ad Smyrn.*, c. vii-ix.

afin qu'elle se fassent selon l'esprit du Seigneur et non suivant les désirs de la chair¹. »

La correspondance de saint Ignace nous instruit peu, touchant les fonctions propres aux prêtres et aux diacres. Ils rendent service à l'évêque dans les fonctions sacrées et le soin des fidèles. Les prêtres forment le conseil de l'évêque à qui ils doivent être soumis, afin de donner par leur conduite le bon exemple et d'être en mesure de réclamer envers eux-mêmes la soumission et le respect des laïques. Le nombre de ceux qui composaient ce collège presbytéral semble avoir été de douze, du moins dans les Églises du patriarcat d'Antioche.

On a fait observer que saint Polycarpe s'adressant aux Philippins ne parle pas de leur évêque, et on a expliqué ce silence par une vacance du siège épiscopal. C'est chose possible, mais dont on n'a pas même un commencement de preuve et s'il en était ainsi, on pourrait s'attendre à lire quelques mots de souvenir ou d'éloge pour le défunt et un encouragement à lui donner un digne successeur. Il paraît plus probable que saint Polycarpe répondait à une demande des prêtres de Philippe, et c'est à ses correspondants qu'il s'adressait. Enfin, on peut admettre que le principe de l'unité de l'épiscopat était, à cette date, moins ferme en Thrace qu'il ne l'était en Asie Mineure et peut-être l'Église de Philippes était-elle encore régie vers le milieu du I^{er} siècle, comme elle l'était au temps des apôtres. Quoi qu'il en soit de ces diverses suppositions, on trouve dans la lettre de saint Polycarpe une recommandation qui nous rend témoignage de sa sollicitude pour les laïques : « Que les prêtres, dit-il, se montrent compatissants, bienfaisants envers tous, ramenant ceux qui s'égarent, visitant tous les malades, ne négligeant pas la veuve ou l'orphelin ou le pauvre, mais toujours attentifs à faire le bien devant Dieu et devant les hommes, s'abstenant de toute colère, de toute acception de personnes et de jugements injustes, s'éloignant de toute avarice, ne se laissant pas aller facilement à des idées défavorables contre qui que ce soit, ne se montrant pas trop sévères dans la répression sachant que tous nous avons des dettes du péché. Si donc nous prions le Seigneur de nous pardonner, il faut que nous pardonnions nous-mêmes; car nous sommes sous les yeux de Notre-Seigneur et Dieu; nous devons tous comparaître au tribunal de Jésus-Christ où chacun aura à rendre compte pour soi-même². »

Dans les *Constitutions apostoliques* dont les six premiers livres semblent avoir été écrits dans le patriarcat d'Antioche avant le milieu du III^e siècle, nous trouvons cette recommandation : « Le laïque doit honorer le bon pasteur, l'aimer, le respecter comme père, comme seigneur, comme maître, comme grand prêtre de Dieu, comme guide dans la piété³. » Aussi s'efforce-t-on de lui inculquer le respect pour l'évêque. « Celui qui l'écoute, écoute le Christ; celui qui le méprise, méprise le Christ; et celui qui ne reçoit pas le Christ, ne reçoit pas Dieu son Père. » L'évêque réunit l'universalité des fonctions pastorales. Il lui appartient d'enseigner la doctrine et d'initier à la piété chrétienne, de distribuer les sacrements, d'offrir l'eucharistie le dimanche; en outre, c'est à lui qu'il appartient de réprimer avec énergie et prudence les désordres qui peuvent se glisser parmi les fidèles, surtout ceux qui sont une cause de scandale public⁴; à lui de procéder à la réconciliation des coupables qui ont suivi les exercices de la pénitence⁵. L'évêque doit encore se prêter à juger les différends qui s'élèveraient

entre les fidèles⁶. Enfin il est chargé de la haute administration des ressources de l'Église et, dans ce but, il est recommandé au diacre⁷ de n'accorder aucun secours aux indigents sans le consentement de l'évêque, de même que les fidèles doivent transmettre leurs offrandes⁸ à l'évêque par l'intermédiaire des diacres, et ces offrandes constituent du reste pour les laïques un rigoureux devoir⁹.

Les diacres servaient d'intermédiaires entre l'évêque et les fidèles, en particulier pour la répartition des offrandes; ils informaient l'évêque des besoins des indigents et y subvenaient d'après ses instructions¹⁰; dans les jugements solennels ils lui servaient d'assesseurs et réglaient, par eux-mêmes, avec son autorisation les affaires de moindre importance¹¹; enfin ils l'assistaient dans les fonctions du culte et veillaient au maintien du bon ordre dans les assemblées des laïques.

Les prêtres avaient une mission essentielle à remplir, c'étaient eux qui veillaient à l'enseignement de la doctrine, qui la distribuaient aux laïques. On leur assigne une double part dans la distribution des repas « comme constamment appliqués à l'enseignement de doctrine et en l'honneur des apôtres du Seigneur, dont ils tiennent la place, comme conseillers de l'évêque et la couronne de l'Église; ils forment le conseil et le sénat de l'Église¹². » Supérieurs aux diacres par le rang, les prêtres sont ordonnés par l'évêque, et ni le prêtre ni le diacre n'ont le pouvoir d'ordonner des clercs parmi les laïques.

Lorsqu'il s'agit de l'ordination d'un prêtre ou d'un diacre, les laïques ne sont pas consultés, tandis que pour la consécration d'un évêque « le peuple étant réuni avec le collège des prêtres et les évêques qui seront venus, le jour du dimanche, doit d'abord donner son assentiment. Le plus considérable parmi les évêques demandera aux prêtres et au peuple si le candidat qui leur est présenté est bien celui qu'ils demandent pour chef de leur Église. Sur leur réponse favorable, il leur demandera encore si tous peuvent rendre témoignage qu'il possède bien toutes les qualités qui doivent le rendre digne de cette haute et éclatante dignité¹³. »

Il est possible de déterminer, dans le cadre de l'Église primitive, la place des évêques, des prêtres, des diacres et de quelques membres des rangs inférieurs; quand il s'agit des fidèles, les documents se bornent le plus souvent à une mention, une allusion. Dans la prétendue lettre de saint Clément à saint Jacques, pièce apocryphe, mais ancienne, il est recommandé à l'évêque de s'occuper uniquement de l'administration spirituelle de l'Église et en particulier de la prédication des vérités du salut; les prêtres pourvoieront aux besoins des indigents, s'opposeront au désordre des mœurs, engageront les jeunes gens et même les hommes mûrs à ne pas retarder le moment d'un mariage honnête; enfin c'est à eux qu'il appartient de travailler à concilier les différends qui s'élèveraient entre les fidèles et de détourner ceux-ci de soumettre leur cause aux tribunaux séculiers. Le devoir des diacres n'est pas moins absorbant. « Ils doivent être les yeux de l'évêque par leur activité et leur prudence à tout observer, examinant la conduite de chacun des membres de l'Église, afin que, si quelqu'un était en danger de se laisser entraîner au péché, l'évêque prévenu puisse l'arrêter à temps par un avis salutaire. Qu'ils aient soin aussi de reprendre ceux qui négligent de se rendre aux réunions des fidèles, afin qu'ils ne

¹ *Ad Polycarp.*, c. IV, v. — ² *Polycarpe, Ad Philipp.*, c. VI. — ³ *Constit. apost.*, I, II, c. XX. — ⁴ *Ibid.*, I, II, c. XVI. — ⁵ *Ibid.*, I, I, c. X; I, II, c. XVI, XX. — ⁶ *Ibid.*, I, II, c. XLVII. — ⁷ *Ibid.*, I, II, c. XXXI. — ⁸ *Ibid.*, I, II, c. XXVII. —

⁹ *Ibidem*, I, II, c. XXXIV-XXXV; I, III, c. XIX. — ¹⁰ *Ibidem*, I, II, c. XXXI; I, III, c. XIX. — ¹¹ *Ibidem*, I, II, c. XLIV. — ¹² *Ibidem*, I, II, c. XXVIII. — ¹³ *Ibidem*, I, VIII, c. IV.

cessent pas d'y entendre les instructions qui doivent les préserver ou les guérir des troubles de l'âme qu'engendrent les distractions de la vie du monde et les conversations dangereuses... Enfin que les diacres s'informent aussi de ceux qui sont malades de corps, afin de les faire connaître aux autres fidèles et de leur procurer ainsi la visite et les secours de leurs frères, et de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, après avoir pris l'avis de l'évêque. » C'est saint Pierre qui est censé donner ces instructions, et il conclut son discours en rappelant à la foule des laïques que leur devoir se résume à écouter toujours leur évêque avec une entière docilité, « sachant que ceux qui lui causent de la peine par leur manque de soumission, se séparent de Jésus-Christ, dont l'évêque tient la place; et que quiconque se sépare de Jésus-Christ, est censé repousser son Père, et exclu du royaume des bienheureux. »

A partir du III^e siècle la hiérarchie est si fortement implantée dans l'Église que le pouvoir épiscopal est assez établi pour que, en l'absence de l'évêque lui-même, le corps des prêtres, conjointement avec les diacres, puisse en la vacance du siège, prendre en main le gouvernement des Églises. C'est ainsi que cela se passe à Carthage sur le conseil formel et la volonté expresse de saint Cyprien. A Rome, pendant la vacance du siège pontifical, après le martyre de saint Fabien, le corps presbytéral ne jouit pas d'une moindre autorité, il s'attribue la qualité de chef de l'Église romaine, chargé d'exercer l'office pastoral. A Alexandrie, malgré l'absence de l'évêque Denis, les réunions des fidèles pour le service divin continuent à se tenir régulièrement. On peut induire de cette situation que la hiérarchie est devenue très forte, et que les laïques lui rendent une soumission à peu près générale et sans réserve.

III. AU IV^e SIÈCLE. — La distinction entre clercs et laïques, à partir de la paix de l'Église est si bien établie que ces derniers ne songent pas à contester les droits de l'autorité, ils se contentent de lui apporter leur concours respectueux. « Saint Ambroise nous dit ¹ qu'il avait existé des *seniores* dans l'Église primitive, mais que cette institution avait disparu de son temps, du moins en Italie. Ce texte de saint Ambroise, comme un autre de Tertullien ², vise surtout les *seniores* clercs (les *πρεσβύτεροι*). Au contraire les *seniores laici* des Églises d'Afrique du IV^e siècle sont des laïques; ils sont appelés expressément *fideles seniores* ³, ou *seniores plebis* ⁴, ou *seniores christiani populi* ⁵, et peut-être *seniores laicorum* ⁶. Après le temps de saint Cyprien, l'assemblée générale des fidèles paraît avoir perdu en grande partie son droit de contrôle permanent sur le gouvernement de l'Église; elle fut remplacée sans doute en Afrique, par ce conseil des *seniores*, probablement élu par elle.

« Les *seniores* sont mentionnés souvent par saint Optat, par les documents relatifs au donatisme, par saint Augustin, par les actes des conciles. Des conseils de ce genre existaient à la fois chez les catholiques et chez les donatistes, notamment à Carthage, à Assuras, à Musti, à Nova Germaniae, à Cirta, à Hippone et dans d'autres cités de Numidie. Dans les documents, les *seniores* sont nommés après les clercs, immédiatement après les diacres, mais toujours distingués nettement et des clercs et des simples fidèles. Ils formaient un conseil d'administration qui surveillait le trésor, les domaines et les revenus de l'Église.

¹ I Epist. ad Timoth., v, 1-2. — ² Apologeticum, 39.

³ S. Optat, Adv. Parmen., i, 17. — ⁴ Gesta apud Zenophilum, édit. Ziwsa, p. 189. — ⁵ Acta purgat. Felicis, ibid., p. 198. — ⁶ Codex can. Eccles. afric., can. 91. — ⁷ Ibid., can. 100. — ⁸ P. Gauckler, Notes d'épigr. lat., dans Bull. archéol. du Comité, 1901, p. 146, n. 77. — ⁹ Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 17414. — ¹⁰ S. Cyprien, Epist., VI, 3: Ne quid deesset ad glo-

En cas de malversations, ils avaient le droit de s'adresser directement aux conciles provinciaux et au primat de leur province, même d'accuser leur évêque devant le concile général de Carthage; tantôt le concile tranchait lui-même l'affaire, tantôt il la renvoyait devant un tribunal d'évêques dont les membres étaient désignés en partie par les *seniores* accusateurs ⁷.

« C'est peut-être un membre d'un de ces conseils qui figure sur une mosaïque tombale trouvée à Souk-el-Abiod (l'ancienne Putput) aujourd'hui au Louvre ⁸. Ce monument funéraire renfermait trois auges maçonnées contiguës, contenant quelques ossements très décomposés, sans aucun mobilier funéraire et recouvertes de dalles qui supprimaient une mosaïque longue de 2 mètres et large de 0 m. 90. Dans un encadrement formé d'une rangée de denticules et d'une torsade est disposée, dans le sens de la longueur, une triple épitaphe en cinq lignes soulignées, au milieu du champ. Au sommet, une couronne dentelée entoure un chrisme de forme constantinienne, accosté de l'alphabet et de l'oméga, en cubes d'émail bleu foncé; au-dessous deux colommes affrontées beccuettent une branche de rosier fleurie. Au bas de la tombe est figuré un cep de vigne avec feuilles, grappes et vrilles. La mosaïque est faite tout entière, à une seule exception près, de cubes calcaires de couleurs assez vives, et disposés avec un sentiment délicat des nuances, mais de grandes dimensions. Les lettres de l'inscription atteignent 0 m. 0850 hauteur :

NARDVS · SENIOR
TVRAS · SVS · IVNIOR
RESTITVTVS · IVNIOR
RECESSIT PRIDIE · DVVS
MAIAS · FIDELES IN PACE

« Comme les deux autres personnages portent des noms différents, le mot *senior* ne semble pas avoir pour objet de distinguer des homonymes. Peut-être le Nardus de la mosaïque est-il de ces *seniores laici* dont nous avons parlé.

« Enfin, l'on peut se demander si un autre *senior* n'est pas mentionné sur une épitaphe assez énigmatique trouvée à Bône (Hippo Regius), où figure un *Maritis senator de numeru bis electum fidelis* ⁹ :

Δ M ○ S

MARITIS SENATOR DE NV
MERV BIS ELECTVM FIDE
LIS VIXIT IN PACE ANN LX
QVIEBIT SVB D NON AV
GVVS INDTC XV

« Les éditeurs du *Corpus* supposent qu'il s'agit ici d'une fonction militaire, tout en reconnaissant que le texte est obscur et qu'on ne trouve pas d'autre exemple du *de numeru bis electum*. Dans la langue des Pères africains, le mot *numerus* désigne souvent les fidèles ¹⁰. Le texte d'Hippone signifierait donc que le personnage a été deux fois élu au conseil par les fidèles, et le mot *senator* serait synonyme de *senior*; d'un texte d'Augustin, il semble résulter qu'on donnait parfois au conseil des *seniores* ou *ordo seniorum*, le nom de *senatus* ¹¹. En tout cas, saint Augustin atteste l'existence à Hippone d'un conseil de *seniores* ¹².

H. LECLERCQ.

riam numeri vestri. — ¹¹ S. Augustin, Quest. in Heptateuchum, III, 25 : quidam insolent. put. etiam senat. dici, interp. sunt ordin. senior. — ¹² S. Augustin, Epist., LXXXVIII : Dilectiss. fratribus, clero, senatoribus et universae plebi Ecclesiae Hipponensis, cui servio in dilectione Christi Augustinus; P. Monceaux, Les *seniores* laici des Églises africaines, dans Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France, 1903, p. 283-285.

LAIT. — Les premières générations chrétiennes se sont complues dans les raffinements du symbolisme. Pour elles l'accession du fidèle dans l'Eglise par le baptême est un phénomène comparable à la naissance et le progrès du chrétien dans la foi, l'usage qu'il fait des sacrements sont une alimentation spirituelle analogue au développement de l'être physique au cours des premières années de l'enfance. Comme pour tant d'autres comparaisons, il faut chercher les origines de celle-ci dans saint Paul : *Lac potum dedi vobis*¹. Le grand apôtre se plaira dans cette image des enfants qu'il nourrit à la vie surnaturelle avec des aliments appropriés. D'abord, à la faiblesse, il offre du lait ; et les Pères s'empareront de ce symbole, le rappelleront, sans beaucoup de variété. Clément d'Alexandrie qui, ordinairement, ne s'impose pas de suivre les sentiers tracés, écrit ceci : *Unus quidem est universorum Pater Unum est etiam Verbum universorum et Spiritus Sanctus unus, et ipse est ubique. Una autem sola est mater virgo ; mihi autem placet eam vocare Ecclesiam. Lac non habuit mater hæc sola, quoniam sola non fuit mulier. Virgo est autem simul et mater ; integra quidem et inviolata, est virgo ; amans autem est mater ; quæ suos accersens infantulos sancto lacte, nempe Verbo infantili, enutrit. Ideo autem lac non habuit, quod lac esset hic infantulus pulcher et conjunctus, scilicet corpus Christi, novum cœtum Verbo nutriens*². Dans la *Passio S. Perpetuæ*, la parcelle eucharistique est comparée à une bouchée de lait caillé : *Bene venisti, tegnon, et clamavit me et de caseo quod mulgebat eddit mihi quasi buccellam ; et ego accepi junctis manibus et manducavi*³.

Le lait a encore la signification de la félicité éternelle. Les fresques et les sarcophages nous montrent fréquemment un pasteur occupé à traire ses brebis ; d'autres fois c'est le Bon Pasteur en personne qui tient entre ses mains un vase contenant du lait, ou bien ce vase est déposé à ses pieds, mais le symbolisme qu'il exprime est le même. Sur la paroi d'entrée de la chapelle de saint Pierre dans la catacombe *ad duas lauros* (2^e moitié du m^e siècle), le Bon Pasteur traite une brebis ; même représentation au *Cameterium majus* (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 200). Comme il n'est pas possible de figurer du lait autrement que dans un récipient, c'est le vase qui attire l'attention, mais les artistes chrétiens ont su exprimer la dignité de ce breuvage en nous montrant la brebis qui bondit de joie autour du vase de lait accroché à une houlette, ou bien posé sur un tertre. Ce sujet compte au nombre des plus anciens, puisqu'il apparaît dans la crypte de Lucine dès la fin du I^{er} siècle⁴ (voir VASE).

H. LECLERCO.

LALLIA MAGHNIA. — On a essayé d'identifier cette ville avec l'évêché de *Castra Severiana* ; mais une inscription de 508, qui parle de *Castra Severiana* a été trouvée près d'Altava, d'où il semble naturel de conclure que l'évêché ne se trouvait pas dans le voisinage de cette ville qui, d'ailleurs, n'en est pas très éloigné.

Le seul évêque connu de *Castra Severiana* est *Faustus Castrasseberianensis* qui assista à la conférence de 484.

Quelques épitaphes chrétiennes offrent de l'intérêt. La plus ancienne est peut-être de 344-348 :

D . M . S
AELIVS . D
ELIVS . EV
SVS . QVI . VIX

¹ I Cor., III, 2. — ² *Paedagogus*, I, I, c. VI ; *P. G.*, t. VIII, col. 299. — ³ *Passio S. Perpetuæ*, IV, edit. Franchi de Cavalieri, p. 112-114. — ⁴ De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 348-349, pl. XVI ; Wilpert, *Pittura delle catacombe*, pl. LXXV, n. 2.

5 IT . PLVS . MINVS
LXX DISCESSIT XII
KALENDAS IVNI
AS AELIVS IVNIOR
FILIVS CARISSIMVS
10 // // // // // PA
RENTES ISTITV
ERVNT DOMVM RO
MYLAM ANNO PP
CCCXV // // // //

Nous avons déjà commenté la formule *Domus romula* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1450-1451) ; l'emploi de *discessit* est le seul indice chrétien de cette épitaphe.

Corp. inscr. lat., t. VIII, n. 9968.

Celle-ci est datée de l'année 359 :

D . M . S .
CECILIA RO
GATA MATE
R KARISSIMA
5 QVI VIX IT ANNIS
PM LXX CECILIV
S RESTVTVS FILIV
S DOLENTER DO
MYM ROMVLA
10 FECIT ANN PR CC
CXX.

Demæght, dans *Bulletin d'Oran*, 1891, p. 142 ; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21.800.

Quelques autres sont datées des années 374 (n. 21803) ; 389 (n. 21806) ; 425 (n. 21799) ; * 460 (n. 21802) ; la suivante, en 402 parle d'un *sacerdos* :

D . M . S .
FLAVIVS . DON
ATVS . SACERDOS
QVI . VIXIT . ANNIS
5 P . M . CV . DISCESSIT . VII .
KALENDAS . IVNIA
S . FLAVIVS . MONI
MVS . FAVSTVS . FILI
PATRI . KARISSIMO
10 ET . B . M . DOMVM . RO
MYLAM . ISTITVE
RVNT . ANNO . PP . CCCLXII .

 quadrupède 

L. Renier, *Inscript. antiq. de l'Algérie*, n. 3810 ; Fey, dans *Revue africaine*, t. III, p. 175 ; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9966.

Parmi les autres, nous rencontrons : *Valerius Germanus hordinatus* (n. 9967) ; *Ærennius Caicrialis crudelis* (n. 9970) ; *Aurelia Galla* (n. 9972) ; *Julius Æmilius* (n. 9973) ; *Julius Secundus* (n. 9975) ; *Julius Aurelius* en 398 (n. 9977) ; *Julia Dam...a* (n. 9978) ; *Julia Secunda* (n. 9980) ; *Quintius Victor crudelis* (n. 9981) ; *Seppius Marcellus*, en 416 (n. 9982) ; *Valeria Julia* (n. 9983) ; *Cianus Vadanus* en 429 (n. 9984) ; *Aurelia Satura*, en 425 (n. 21799) ; *Claudia Urbana* (n. 21801) ; *Julius Rufinus*, en 460 (n. 21802) ; *Julia Sammata* en 374 (n. 21803) ; *Julia Eanuria crudelis* (n. 21804) ; *Quintius Quintus crudelis* en 359 (n. 21805) ; *Quinta Januaria* en 389 (n. 21806), les autres sont des fragments.

Quelques pierres ne portent pas le mot *discessit*, peut-être sont-elles, païennes, il est malaisé de l'assurer ; la plupart de ces inscriptions sont chrétiennes, toutes peut-être, nonobstant la présence presque constante du D.M.S. Dans son ensemble, l'épigraphie de Lallia Maghnia n'est pas fort intéressante ; on voit cependant que la population au IV^e-V^e siècle était chrétienne. Aucune autre mention utile à retenir

que celle d'un *sacerdos*; on remarquera l'emploi de l'épithète *crudelis* sur des tombes de jeunes gens : 30 ans (n. 9970); 35 ans (n. 9981); 16 ans (n. 21804); 6 ans (n. 21805); on retrouve cette formule à Tlemcem, 25 ans (n. 21781), c'est une sorte de reproche adressé au défunt qui s'est montré cruel en partant du monde avant ceux qui doivent lui survivre. — On ne voit pas d'autres symboles que la palme (n. 9966, 9967, 9977, 21799, 21801, 21806), un croissant (n. 9974) un quadrupède (n. 9966).

H. LECLERCQ.

LAMBÈSE. — I. Le nom. II. La ville. III. Le christianisme. IV. Édifices. V. Débris archéologiques. VI. Période byzantine. VII. Bibliographie.

I. LE NOM. — Lambèse rappelle le souvenir d'une ville et d'un camp romains. L'orthographe présente quelques variantes. On doit écrire *Lambaese*, mais l'a est souvent omis à la suite du *b*. On trouve au génitif la forme *Lambesis* (*Lambesis*)¹, à l'accusatif *Lambesem* (*Lambesem*)², à l'ablatif *Lambæse* (*Lambese*)³. On n'a pas d'exemple certain de l'emploi de la forme *Lambesis* au nominatif. Sur une inscription⁴ il y avait probablement *Lambæs*, et non *Lambæ(s)i*s. Par contre, on trouve la forme indéclinable *Lambæse* dans Julius Honorius⁵ : *Lambese oppidum*. Enfin, mentionnons encore *Lambesis* pour indiquer le lieu, dans le Martyrologe hiéronymien⁶ au vii des calendes de mars; *Λαμβαντα* dans Ptolémée⁷.

L'ethnique est *lambesitanus* (*lambesitanus*)⁸.

II. LA VILLE. — On trouve à Lambèse la mention d'un légat de l'empereur en 121-123 après J.-C.⁹, mais on ignore la date exacte à laquelle la légion s'y installa; il est vraisemblable qu'elle n'y était pas encore en l'année 100. Le 1^{er} juillet 128, Hadrien passa la légion en revue à Lambèse. Le souvenir de la III^e légion est inséparable du souvenir de Lambèse. Licenciée en 238, la III^e *Augusta* fut reconstituée en 253¹⁰. Elle est encore mentionnée à Lambèse sur plusieurs inscriptions de l'époque de Dioclétien¹¹; dans la suite, elle resta en Afrique, mais on ignore si ce fut à Lambèse¹². Des soldats appartenant à la légion VII *Gemina* séjournèrent en ce lieu, sans doute au II^e siècle¹³, sous Gordien III (à l'époque du licenciement de la III^e *Augusta*), un détachement de l'armée de la Maurétanie Césarienne (*vexillatio militum Mauro-rum Cæsariensium*) y tint garnison¹⁴.

A proximité du camp légionnaire s'établit une population civile qui forma bientôt un bourg. Deux inscriptions de Lambèse dédiées *Genio vici*¹⁵ n'indiquent pas d'une façon certaine que le mot *vici* s'applique

au bourg antérieur à la constitution du municipe; il pourrait s'agir d'un ou de deux quartiers de la ville. En 148, Lambèse avait des curies¹⁶; en 162 et vers 166, il y avait un conseil de décurions¹⁷; il y avait donc alors une *res publica* en ce lieu. Une inscription sans date atteste la collation du droit latin à Lambèse¹⁸. La plus ancienne mention certaine du municipe est de l'année 197¹⁹, lequel existait peut-être déjà sous Commode, entre 180 et 191²⁰. Saint Cyprien, dans une lettre écrite en 252, qualifie Lambèse de *Colonia*²¹, titre qui n'apparaît pas sur les inscriptions avant le Bas-Empire²².

III. LE CHRISTIANISME. — Le christianisme eut peu d'éclat à Lambèse. Voyons d'abord l'embryon de liste épiscopale :

Saint Cyprien mentionne un évêque hérétique : *Privatum veterem hereticum in Lambesitana colonia*²³, qui fut condamné par un concile de quatre-vingt-dix évêques, en 240 au plus tard. Par suite d'une ponctuation défectueuse le passage de saint Cyprien a été mal interprété. Il faut lire sans hésiter : *Venisse Carthaginem Privatum, veterem hereticum in Lambesitana colonia, ante multos fere annos ob multa et gravia delicta nonaginta episcoporum sententia condemnatum*. Il ressort de ce texte que Privatus, évêque de Lambèse, fut déposé par un concile (dont la sentence fut confirmée par le primat de Carthage, Donatus, et le pape de Rome, Fabien). On n'a pas l'ombre d'une raison de croire que le concile se soit assemblé à Lambèse, car jusqu'au IV^e siècle, la Numidie ne forma pas une province ecclésiastique distincte et, en tout cas, il est douteux qu'on y eût trouvé vers le deuxième quart du III^e siècle, le nombre de quatre-vingt-dix évêques. L'intervention de Fabien de Rome et de Donatus de Carthage permet de fixer la condamnation de Privatus entre 236 et 248²⁴. Les prêtres de Rome parlent, eux aussi, de ce Privatus dans leur lettre à saint Cyprien; mais ils n'ajoutent rien au peu que nous savons sur son compte²⁵.

En 256, un Januarius à Lambèse (*a Lambesse*) assista au concile tenu cette année-là à Carthage²⁶.

Les listes épiscopales de 411 et de 484 ne mentionnent pas d'évêques à Lambèse. En 484, on rencontre sans doute un *Felix Lambiensis*²⁷ qui doit être reporté au siège épiscopal de Lamba de Maurétanie, aujourd'hui Medea²⁸.

Cependant Lambèse a compté plusieurs martyrs. Les plus célèbres sont Jacques et Marien avec leurs compagnons, en 259²⁹. Ils furent arrêtés à Muguas, faubourg de Cirta, et conduits à Lambèse où résidait

¹ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2528, 2598, 2600, 2776 18227. — ² Ibid., t. viii, n. 2662; Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 13; Acta S. Mammarii, dans Mabillon, Vetera Analecta, p. 178. — ³ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 10236, 10238; Itin. d'Antonin, p. 13, 17; Concil. Lomb., dans Cypriani Opera, édit. Hartel, p. 440. — ⁴ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 18226. — ⁵ Geographi latini minores, édit. Riese, p. 48. — ⁶ Martyrolog. hieronym., édit. De Rossi-Duchesne. — ⁷ Ptolémée, édit. Muller, t. iv, p. 3, 7. — ⁸ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2407, 2661, etc.; S. Cyprien, Epist., lxx, 10; Acta Jacobi et Marii, dans Ruinart, Acta martyrum sincera, 1689, p. 230. — ⁹ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2591. — ¹⁰ Ibid., t. viii, n. 2634. — ¹¹ Ibid., t. viii, n. 2572 (entre 289 et 293); 2576, 2577 (entre 292 et 305); Mélanges d'archéol. et d'hist., 1898, t. xviii, p. 458. — ¹² R. Cagnat, L'armée romaine d'Afrique, in-4^e, Paris, 1891, p. 728. — ¹³ Id., ibid., p. 102; Corp. inscr. lat., t. viii, p. 2173, n. 22631. — ¹⁴ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2716. — ¹⁵ Ibid., t. viii, n. 2604, 2605. — ¹⁶ Ibid., t. iii, n. 18214; cf. Cagnat, Musée de Lambèse, p. 72, pl. vi, fig. 3. — ¹⁷ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2740, 2695. — ¹⁸ Ibid., t. viii, n. 18218. — ¹⁹ Ibid., t. viii, n. 18256. — ²⁰ Pallu de Lessert, Fastes des provinces africaines, t. i, p. 396. — ²¹ Epistula, lxx, 10. — ²² Corp. inscr. lat., t. viii, n. 10259 (292-305); 10256 (286-305); 10228, 10258 (293-305); 22355 (305-306);

10229 (306-307). — ²³ Epist., lxx, 10. — ²⁴ P. Monceaux, Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. ii, p. 5; L. Duchesne, Histoire ancienne de l'Église, t. i, p. 397. — ²⁵ Cf. Baronius, Annales ecclesiastici (1589) ad ann. 242, n. 2, 3; Concil. coll. regia (1644), t. i, col. 337; Labbe, Concilia (1672), t. i, col. 650, Hardouin, Collectio conciliorum (1714), t. i, index; Coletti, Concilia (1728), t. i, col. 650; R. Ceillier, Histoire générale des auteurs sacrés (1732), t. iii, col. 575; (1865), t. ii, p. 553; Mansi, Conciliorum amplissima collectio (1759), t. i, col. 787; Hefele-Leclercq, Histoire des conciles (1907), t. i, part. 1, p. 162. — ²⁶ S. Cyprien, Opera, édit. Hartel, Sententiæ episcoporum, 6; cf. S. Augustin, De baptismo contra donatistas, vi, 13, 20. — ²⁷ Ser. episc., i, 201; P. L., t. xi, col. 1337. — ²⁸ Cf. S. Gsell, Atlas archéologique, feuille 14, p. 4, n. 48. — ²⁹ Acta sanct., avril, t. iii, col. 745-749; Ruinart, Acta sincera (1689), p. 230-231; (1713), p. 224 sq.; Tillemont, Mém. pour servir à l'hist. ecclési., t. iv; P. Allard, Hist. des persécutions, t. iii, p. 130 sq.; B. Aubé, L'Église et l'État dans la seconde moitié du III^e siècle, p. 406; Carrette, Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine, et d'un passage des actes des martyrs fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta, dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. royale des inscriptions, II^e série, Antiquités de la France, t. i, p. 206 sq.,

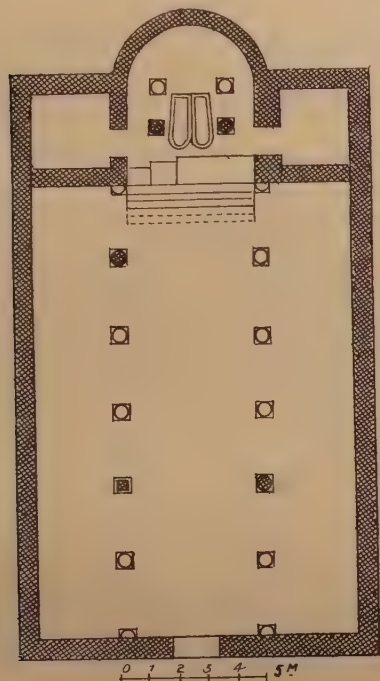
le légat (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2714-2721, fig. 3251).

Le martyrologe dit hiéronymien indique aussi de martyrs à Lambèse au 7 des kalendes de mars : *Lambesis, Luciani, Felicis et aliorum XXXVI*; nous en reparlerons à propos de la basilique chrétienne de Lambèse¹.

Des martyrs de Lambèse sont également nommés dans les *Acta Mammarii* publiés par Mabillon²; il y est question d'un *locus, qui dicitur nomine Ad Centum Arbores*, qui paraît avoir été dans la région de Lambèse.

IV. ÉDIFICES. — On n'a retrouvé qu'un petit nombre de monuments chrétiens :

1° Chapelle située à 1.500 mètres à l'est du camp, dans un cimetière (fig. 6560). Elle est d'une fort



6560. — Chapelle de Lambèse. D'après S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 220, fig. 128.

mauvaise construction et mal conservée; elle fut fouillée en 1898. Longueur, 20 mètres; largeur 11 m. 75 par devant; 12 m. 50 par derrière. Une porte s'ouvre au milieu de la façade. Les trois vaisseaux étaient séparés par des colonnes, dont la plupart des bases ne sont plus en place. Ces bases ont été prises ailleurs, ainsi que les chapiteaux, d'ordre corinthien décadent. Au nombre de ces colonnes, il y avait aussi un ou plusieurs piliers. Un large escalier conduisait à l'abside, qui était dallée, au moins sur le devant. A droite et à gauche, des sacristies paraissent avoir communiqué avec le *presbyterium*; en l'état actuel, on ne distingue pas de portes sur les bas côtés³.

Sous le sol de cette chapelle, M. Besnier, qui dirigeait les fouilles, rencontra un grand nombre de tombes en très mauvais état. Il est difficile de dire si elles sont antérieures ou postérieures à la construction du monument; la première hypothèse est plus vraisemblable. On trouva des lampes païennes parmi les ossements.

Au milieu de l'abside, deux tombeaux contigus, construits en briques, contenaient encore deux squelettes, la tête tournée vers l'est. L'autel était placé au-dessus de cette double sépulture, comme l'attestent deux bases de colonnes débris d'un *ciborium*. Il est probable que les personnages déposés en ce lieu étaient des martyrs, sur les tombes desquels on éleva la chapelle. Rien n'autorise à y voir les saints Lucianus et Félix, suivant une hypothèse sans fondement⁴.

En une très basse époque, l'intérieur de l'édifice subit divers remaniements, qui eurent sans doute pour objet d'y établir des habitations.

2° Le P. Mesnage, *L'Afrique chrétienne. Évêchés et ruines antiques*, in-8°, Paris, 1912, p. 319-320, parle d'une basilique chrétienne byzantine à trois nefs avec colonnes presque entières, et il renvoie au *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1902, p. CXL, où il s'agit d'un édifice de Timgad.

3° Le même auteur, *loc. cit.*, s'appuyant sur *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CXLXIII, fait mention d'un baptistère avec dépendances situé au nord de la basilique précédente; or cette fois il s'agit de thermes situés à Lambèse.

4° On a trouvé à Lambèse, au pied du temple du Capitole, une plaque de marbre incomplète, portant une inscription chrétienne, dédicace d'un sanctuaire. Les dimensions de ce marbre sont 0 m. 36 × 0 m. 36, l'épaisseur 0,035, hauteur des lettres 0 m. 04. C'est la seule inscription chrétienne trouvée à Lambèse, elle est conservée au *praetorium*. Voici le texte⁵ :

IN · N · DOMINI · N · CRIST {i.....
VOTVM · QVOD · PROMSIT · V {na cum
FRATRIBVS · SVIS · DVLCI {ss. et cum
CONIVGE · SVÆ · CASTA {reddidit
A · SOLO · DEDICAVERV {nt
IN CRISTO · VIVAS · VT · IN · ME {lius crescas

C'est peut-être à cet édifice qu'on appartenait des fragments de linteaux décorés de *signa Christi* (monogrammes constantiniens avec l'α et l'ω; croix monogrammatique) dont nous allons parler; nous savons avec certitude que l'un d'eux a été découvert auprès du même temple⁶.

5° Vers la fin de 1856, des soldats du 99^e de ligne étaient occupés à extraire de la pierre de taille sur le plateau qui domine le village de Lambèse, entre le ravin Bartholdi et le temple d'Esculape, à 500 mètres environ au sud-est de la deuxième porte de Thamugas. Ils y découvrirent un groupe de soixante-dix à quatre-vingts tombes romaines. Ces tombes étaient en pierre de taille, elles avaient en moyenne deux mètres de longueur, 0 m. 50 à 0 m. 60 de largeur et de profon-

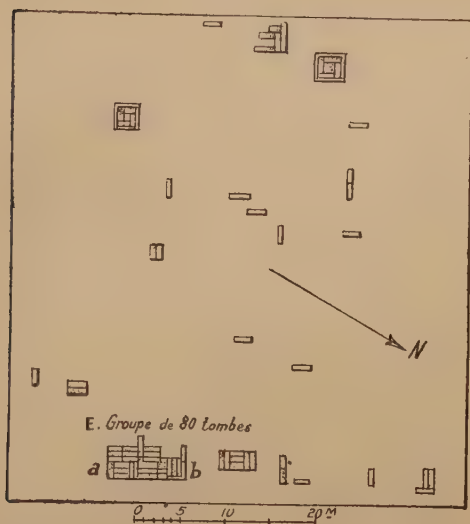
Paris, 1843; S. Gsell, dans *Recueil de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine*, 1895-1896, t. XXX, p. 213-215; P. Franchi de Cavalieri, *La Passio SS. Mariani et Jacobi*, dans *Studi et Testi, pubblicazioni della Bibl. Vatic.*, Roma, 1900; H. Leclercq, *Les Martyrs*, t. II (1903), p. 122-132. —

¹ Un missionnaire d'Afrique, *Lambaesis*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1898, t. IV, p. 212-218. —

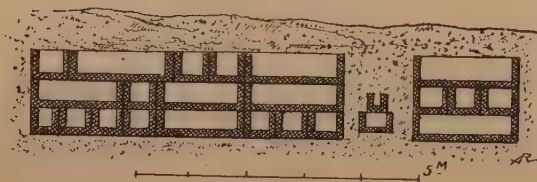
² *Vetera analecta*, t. IV, p. 178. — ³ M. Besnier, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, t. XVIII, p. 470-

480; Wieland, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika*, p. 137-141; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 219, n. 74. — ⁴ Voir ci-dessus note 1. *Lambaesis*, dans *Nuovo bull.*, 1898, t. IV, p. 212-218. — ⁵ Pouille, dans *Recueil de la Soc. arch. de Constantine*, 1882, t. XXII, p. 400, n. 161; *Ephem. epigr.*, t. VII, n. 414; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 18488. — ⁶ Beury, *Rec. de Constantine*, 1893, t. XXVIII, p. 101; pl. de la page 102, fig. 1; R. Cagnat, *Musée de Lambèse*, 1895, pl. VII, fig. 4, 5.

deur, mesure prise intérieurement. Des recherches ultérieures ont fait découvrir divers autres groupes, ainsi qu'un certain nombre de tombes isolées, dont les



Coupe suivant a, b.



6560 bis. — Tombes chrétiennes. D'après *Annuaire de la Société archéol. de Constantine*, 1858-1859, p. xi.

emplacements respectifs sont indiqués sur le plan (fig. 6560 bis). L'intervalle entre ces groupes de tombes isolées, en pierre de taille, est rempli par un triple étage de tombes en briques : ces dernières en coupe



6560 ter. — Débris archéologiques. D'après Cagnat, *Musée du Lambèse*, 1895, pl. vii, n. 4, 5, 6.

transversale, avaient pour la plupart la forme triangulaire; quelques-unes seulement étaient quadrangulaires. L'ensemble était enveloppé par un mur de

0 m. 50 centimètres d'épaisseur environ, de forme rectangulaire, ayant 60 mètres de longueur et 50 mètres de largeur. Beaucoup de tombes contenaient encore leur squelette. La plupart avaient environ 2 mètres de longueur à l'intérieur, mais quelques-unes avaient une longueur différente, allant de 1 mètre à 2 m. 30. L'une de ces dernières contenait un squelette qui mesurait 2 m. 01 de longueur. On n'y a rencontré ni inscriptions ni médailles. Quelques tombes seulement étaient taillées avec soin et offraient des cannelures sur leurs faces latérales; toutes les autres sont grossièrement taillées à la pointe seulement. Ce cimetière est d'origine chrétienne, cela semble probable, mais on ne saurait se permettre une conjecture sur la date précise à laquelle il peut remonter. M. S. Gsell est également enclin à admettre l'origine chrétienne du cimetière¹.

V. DÉBRIS ARCHÉOLOGIQUES. — 1° Nous avons déjà mentionné et transcrit l'unique inscription chrétienne de Lambèse.

2° Deux fragments de linteaux décorés du monogramme du Christ. a. Monogramme avec α et ω ; le champ du linteau est couvert de stries² (fig. 6560 ter); b. Monogramme avec α et ω ; à droite une colombe³ (fig. 6560 ter) iv-v^e siècle.

3° Débris de sarcophage chrétien, face antérieure; aux extrémités des colonnettes, une lisse, une strie, comme on en conserve au *prætorium*; une couronne de lauriers avec, au centre, une fleur à quatre pétales; aux points de rencontre des branches, deux rosaces. Grand vase : Bon Pasteur tenant un bœuf cornu sur ses épaules et dans sa main droite le vase de lait, *mulctra*. Ce personnage est vu à mi-corps, coiffé d'un bonnet, le bœuf à une queue très fournie (Sur cette race de moutons, voir *Dictionnaire*, t. i, fig. 148). Le bras droit du pasteur et sa main sont si singulièrement figurés qu'on les prend, au premier abord, pour une patte antérieure du bœuf. Cette représentation est d'une gaucherie extrême (fig. 6560 ter)⁴.

4° Lampe chrétienne⁵ (Voir *Lampes*, n. 1104).

VI. PÉRIODE BYZANTINE. — Les Byzantins occupèrent Lambèse. Dans son expédition de 683, Sidi Okba marcha sur Lambèse, une des plus grandes villes des Roum, où les habitants des environs s'étaient réfugiés⁶. Le conquérant arabe ne put pas emporter la ville (quoi qu'en dise Ibn Khaldoun)⁷.

Au x^e siècle, Ibn Haucal⁸ paraît mentionner Lambèse sous le nom de Bar-el-Molouk (la demeure des

rois) : « ville d'une haute antiquité, maintenant déchue de son antique splendeur. »

Il y aurait une sorte d'injustice à quitter Lambèse,

¹ Moll, dans *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1858-1859, p. 216-217, pl. xi; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1902, t. ii, p. 400, note 1. — ² Beury, dans *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, 1893, t. xxviii, p. 101; R. Cagnat, *Musée de Lambèse*, 1895, pl. vii, n. 4. — ³ Beury, *loc. cit.*, R. Cagnat, *loc. cit.*, pl. vii, n. 5. — ⁴ R. Cagnat,

Musée de Lambèse, 1895, p. 79-80, pl. vii, n. 6. — ⁵ *Recueil de Constantine*, 1862, pl. v, 1866, p. 249; De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1882, p. 164. — ⁶ En Noweiri, trad. de Slane, dans Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. i, p. 332. — ⁷ *Ibid.*, t. i, p. 211. Cf. H. Fournel, *Les Berbères*, t. i, p. 167. — ⁸ Trad. de Slane, dans *Journal asiatique*, 1842, t. i, p. 218.

où le christianisme a marqué son empreinte de façon si modeste, sans rendre hommage ici à deux grandes mémoires inséparables de ce nom : l'armée romaine et l'armée française.

Parmi les provinces que Rome a conquises et civilisées, aucune n'eut et ne garda mieux son empreinte que l'Afrique où se conserve vivant tout un passé. Nous en avons déjà rencontré plusieurs fois les vestiges : Cirta et Césarée de Maurétanie, les vieilles capitales des rois berbères, sont devenues Cherchel et Constantine (voir ces noms); Bône semble être un faubourg d'Hippone (voir ce nom); Sousse occupe un coin de l'antique Hadrumète (voir ce nom) et Carthage (voir ce nom) nous a donné une précieuse moisson de textes et de monuments. Nous en rencontrerons bien d'autres encore, des villes entières comme Timgad, des monastères comme Tébéssa, des basiliques comme Tipasa, et d'autres promises à la sagacité des archéologues et au travail des fouilleurs. Ceux-ci voient sous la terre les contours de l'enceinte d'une ville et de ses principaux édifices. Au milieu de la plaine nivelée par le sable, chaque relief du sol recouvre et, parfois, abrite un monument antique. Il est possible souvent de les reconnaître et de les désigner à la forme du tertre qui les recouvre : amphithéâtre, cirque, basilique, théâtre; on voudrait ajouter les cimetières, *areae*, mais ils sont malheureusement exceptionnels, quoique les épitaphes et les mosaïques se soient conservées en grand nombre.

Ces fouilles n'ont pas seulement un intérêt archéologique; elles ont une utilité politique. Il y a entre les anciens maîtres de l'Afrique et nous, qui le sommes devenus, une solidarité à laquelle nous devons faire honneur. Ceux que les indigènes nomment les *roumis* sont à leurs yeux et doivent être en réalité les descendants et les héritiers de ceux qui ont si longtemps, si glorieusement et si utilement gouverné le pays. Par-dessus l'interruption plus de dix fois séculaire, des successeurs ont repris possession du domaine, l'ont remis en valeur, y ont restauré l'œuvre de civilisation, et ont montré dans leur intelligence et leur respect pour les anciens monuments leurs titres de propriété, leurs droits à les ramener à la lumière et à ne pas souffrir qu'on les détruise.

C'est ce que nos soldats avaient compris d'instinct, dès les premiers jours de la conquête. Au milieu même des luttes acharnées qu'il leur fallait livrer, entre deux batailles, ils notaient avec soin les antiquités qu'ils rencontraient sur leur route et copiaient les inscriptions. Ils copiaient ce qu'ils lisaient et ne cherchaient pas trop à comprendre, se sentant plus utiles par leurs transcriptions fidèles que par des explications ingénieuses. On doit s'étonner et regretter qu'une longue et fidèle notice n'ait pas rassemblé les noms et résumé les travaux de tant d'officiers de mérite, qui s'improvisèrent archéologues et s'employèrent à avertir les savants de la métropole des richesses dont le sol africain est semé. A Lambèse ils visitèrent le camp où la III^e légion a si longtemps séjourné, et ils se sentirent presque chez eux en le parcourant. Rien de ce qui avait pu intéresser leurs lointains prédécesseurs ne les laissait indifférents : ils étaient fiers des éloges que l'empereur Hadrien leur décerna dans son fameux ordre du jour retrouvé à Lambèse, comme s'ils les avaient obtenus eux-mêmes. Il leur semblait voir dans ces braves gens que le prince félicita d'exécuter avec tant de précision les manœuvres les plus difficiles, des frères d'armes, des camarades, et ils ne manquaient aucune occasion de leur témoigner le respect qu'ils éprouvaient pour eux. On a souvent raconté comment le colonel Carbuccia, après avoir relevé la tombe d'un tribun légionnaire, qui tombait en ruines, décida qu'on lui rendrait les hon-

neurs militaires comme à un officier général de l'armée française. Le jour de la cérémonie, le drapeau du régiment s'inclina, et nos soldats défilèrent devant le tribun de la III^e légion.

Pour les deux armées la tâche est semblable, la patience, le courage et l'intelligence sont pareils, les adversaires sont les mêmes. Les cinq ou six mille hommes dont la légion se composait, et les troupes auxiliaires, qui devaient être en nombre à peu près égal, avaient fort à faire. Campés sur les hauts plateaux, ils surveillaient les défilés de l'Aurès et refoulaient dans le Sahara les tribus nomades qui essayaient d'en sortir. Pendant quatre siècles ils ont suffi à maintenir la tranquillité dans l'Afrique et ce n'est pas une chose aisée. Mais ils ont fait bien autre chose. De Tanger à Carthage, et de la Méditerranée au désert, ils ont tracé des routes indestructibles, ils ont élevé sur les rivières des ponts qui, après deux mille ans, servent encore à les passer; ils ont hérissé le pays de forteresses dans des positions si heureuses, si bien choisies que, presque partout, nous n'avons rien eu de mieux à faire que de faire comme eux. Plus tard, quand la province fut pacifiée, qu'on eut moins à craindre d'attaques imprévues, on décida que quelques-uns de ces postes, les mieux situés, les plus importants, deviendraient des colonies romaines, et ce furent les soldats de Lambèse qui furent chargés de faire ces grandes villes. A l'entrée de Timgad sur la frise de l'arc de triomphe, on lit : « L'empereur Trajan Auguste a fait bâtir la cité de Thamugadi par la III^e légion. »

VII. BIBLIOGRAPHIE. — Anonyme (Un missionnaire d'Afrique). *Lambæsis*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1898, t. rv, p. 212-218. — Barnéoud, *Rapport sur les recherches exécutées à Lambèse en 1865*, dans *Recueil de la Soc. de Constantine*, 1866, t. x, p. 239. — M. Besnier, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, t. xviii, p. 470-480. — Beury, dans *Recueil de Constantine*, 1893, t. xxviii, p. 101. — Bruce, *Voyage en Nubie*, Introduction, p. 32. — R. Cagnat, dans *Revue archéologique*, t. xii, p. 285 sq.; t. xiii, p. 1 sq.; *L'armée romaine d'Afrique*, in-4°, Paris, 1891, p. 154 sq., 501 sq.; *Les deux camps de la légion III^e Auguste à Lambèse*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, 1908, t. xxxviii, 1^{re} partie, p. 219-277; *Guide de Lambèse*, in-12, Paris, p. 73; *Musée de Lambèse*, in-4°, Paris, 1895; — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. viii, n. 18488. — Delamare, *Notice sur Lambæsa, ville de la province de Constantine avec l'indication des principaux monuments qui se trouvent dans cette ville*, dans *Revue archéologique*, 1847-1848, t. rv, p. 449-453; *Recherches sur la ville de Lambèse accompagnées d'un recueil d'inscriptions romaines* (prov. de Constantine), dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1852, t. xxi, p. 2-135; *Recueil de Constantine*, 1883-1884, t. xxiii, p. 178-210. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. ii, p. 115-117; p. 400, note 1; *Atlas archéologique*, feuille 27, p. 14, n. 222-224. — Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban*, in-8°, Alger, 1852, p. 121 sq. — J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne. Evêchés et ruines antiques*, in-8°, Paris, 1912, p. 318-320. — A. Moll, *Quelques inscriptions trouvées à Lambèse dans le courant de 1857*, dans *Rec. de Constantine*, 1857, t. iii, p. 163; 1858, p. rv, p. 170; *Notes sur les fouilles faites à Lambèse aux sources de l'Ain-Drinn et d'Ain Bou-benna*, dans *ibid.*, 1857, t. iii, p. 157. — Morcelli, *Africa christiana*, in-fol, Brixiae, 1816, n. ccc. — Peyssonnel, *Voyage dans les régences d'Alger et de Tunis*, in-8°, Paris, 1838, t. i, p. 351 sq. — Pouille, dans *Recueil de Constantine*, 1882, t. xxii, p. 400, n. 161. — L. Renier, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1860, p. 654 sq.; 1851, p. 169 sq.; 1854,

p. 314 sq. — Shaw, *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, trad. de 1743, 2 vol., in-4°, t. I, p. 146 sq. — Texier, *Prætorium de Lambæsa*, dans *Revue archéologique*, 1848, t. V, p. 417-418. — H. Thédenat, *Étude sur le camp et la ville de Lambèse*, par G. Wilmanns, traduit des *Mémoires philologiques en l'honneur de Th. Mommsen et augmenté de notes et d'un appendice épigraphique*, dans *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, 1882-1883, t. I, p. 185-200, 238-251, 330-337, 393. — Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, in-4°, Paris, 1888, t. II, p. 419 sq. — Toulotte, *Numidie*, n. LXXXI. — A. Héron de Villefosse, dans *Festschrift zu O. Hirschfelds 60 Geburtstag*, p. 195. — Wieland, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika*, p. 137-141. — Wilmanns (voir Thédenat), dans *Commentationes philologiæ in honorem Th. Mommseni*, in-8°, Berolini, 1877, p. 190-206. — X..., dans *Recueil de Constantine*, 1864, t. XXIII, p. 179 sq.

H. LECLERCQ.

LAMBETH (MANUSCRITS LITURGIQUES DE). — Le catalogue a été rédigé par Henri J. Todd, la préface est signée J.-D. Carlyle : *A Catalogue of the archiepiscopal manuscripts in the Library at Lambeth-Palace, with an account of the archiepiscopal Registers and other records there preserved*, in-fol., London, 1812.

n° 362. *Hymni et missa in honorem S. Edmundi regis et martyris, auctore forsan Abbone, monacho Floriacensi*, XI^e siècle;

n° 368, fol. 1. *Rythmi devoti ad dominum Jesum*, fol. 2; *Matutinæ de Spiritu Sancto*, fol. 4, *Psalterium cum kalendario, canticis et symbolo*, IX^e siècle;

n° 427, fol. 1. *Encomium libri Psalmorum latine, literis saxonice*; on lit en tête le titre suivant : *Sancti Augustini quæ sint virtutes Psalmodiæ*;

fol. 3. *Kalendarium breve*;

fol. 4. *Oratio præfatoria*;

fol. 5. *Psalterium latinum cum versione saxonica interlineari*;

fol. 182b. *Confessio pro peccatis ad Deum, latine cum versione saxonica interlineari*;

fol. 184b. *Cantica omnia Sacræ Scripturæ et Te Deum, latine cum versione saxonica interlineari*;

fol. 198b. *Oratio dominica, Symbolum, Symbolum athanasianum, latine cum versione saxonica interlineari*;

fol. 202b. *Litania vetus latina in qua Dunstanus et Odilo juniores sunt inter sanctos qui invocantur*; ces litanies sont d'une main plus récente que le reste du manuscrit; fol. 210. *Oratio, saxonice, mutilée à la fin*, XII^e siècle;

n° 540. *Psalterium et cantica cum glossa, cum preculis quibusdam*;

n° 1180. *Lectiones ex psalmis et prophetiis Veteris Testamenti*.

H. LECLERCQ.

LAMBILLOTE (Louis) — Louis Lambillote, né au hameau de la Hamaide, dans le voisinage de Charleroi, le 27 mars 1796, montra dès son enfance du goût pour la musique. Vers l'âge de sept ans, il fit la rencontre d'un abbé italien qui habitait un château des environs, et qui enseigna à l'enfant les éléments du solfège, du clavecin et de l'harmonie. Dans la suite, il reçut des leçons d'orgue d'un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et fut successivement organiste à Charleroi et à Dinant. En 1822, il se présenta pour remplir la charge de maître de chapelle du collège de Saint-Acheul, fut agréé et conçut le projet de s'affilier à la Compagnie de Jésus. Ses études avaient été tellement abrégées qu'il lui fallut reprendre les rudiments, à un âge où il y a quelque mérite à le faire et un plus grand à réussir; il réussit à acquérir une connaissance suffisante de la langue latine et entra dans la Compa-

gnie le 15 août 1825. Son noviciat terminé ainsi que les diverses épreuves qui le suivent, le P. Lambillote reçut la prêtrise et il dirigea des chœurs, donna des leçons, joua des instruments, écrivit des morceaux et composa des livres dans les collèges de Saint-Acheul, d'Aix-en-Savoie, de Brigg, de Fribourg, de Brugelette, enfin de Vaugirard, où il mourut le 22 février 1855.

Le P. Lambillote, nous dit F. J. Fétis, s'était fort peu occupé de plain-chant jusqu'en 1842. La *Bibliographie* du P. Carlos Sommervogel confirme cette assertion. En 1841, Lambillote donnait « 30 romances en l'honneur de Marie »; la même année, une « collection de saluts pour toutes les fêtes de l'année, avec accompagnement d'orchestre et de piano », de « litanies solennelles, en sol, avec flûtes, clarinettes, violons, concertants avec orgue. » Ce pieux charivari disparaît bientôt du titre des productions de plus en plus variées : messes, oratorios, psalmodies; chant religieux et militaire; chant de victoire, religieux et guerrier; cantiques, cantates, duos, motets, etc., etc., le tout A. M. D. G., avec cette épigramme : *Musica in temptis nostris sit simplex (sic) devota et suavis*.

En 1842, Fétis fit naître la question du chant ecclésiastique en appelant l'attention du clergé sur les altérations subies par le chant grégorien, dans un grand nombre de manuscrits et dans la plupart des éditions. Jusqu'à cette date, l'ignorance et la routine avaient sauvegardé l'harmonie des esprits sinon des voix; à partir du jour où s'offrit un sujet tout neuf de discussion on s'y précipita et la discussion dégénéra en dispute. En France et en Belgique, une multitude d'écrits furent publiés où l'ardeur des convictions tint lieu de compétence, et d'où les préoccupations d'amour-propre et d'intérêt ne furent pas toujours exclues. Ceux qui s'engagèrent dans le conflit ne s'y trouvaient pas préparés par une connaissance suffisante des textes et des manuscrits; ils ne s'en trouvèrent que plus à l'aise pour prendre parti et accabler leurs contradicteurs. « Celui qui avait été la cause de tout ce bruit s'était proposé l'unité dans le chant de toute l'Église catholique : au lieu de cela, l'anarchie la plus complète régna pendant plus de quinze ans, et l'on eut pour résultats les livres de chant de Malines, de Dijon, de Reims et de Cambrai, de Rennes et de Digne, tous dissemblables, tous s'éloignant d'une manière plus ou moins arbitraire du véritable but. Le P. Lambillote s'était jeté dans la mêlée : lui aussi se persuada qu'il était appelé à opérer l'œuvre de la réforme du chant, et sans posséder les connaissances nécessaires, il alla explorer des manuscrits en diverses bibliothèques de l'Europe. »

Dès 1851, Lambillote lançait une brochure de douze pages intitulée : *De l'unité dans les chants liturgiques. Moyens de l'obtenir : Confronter les manuscrits des différents siècles et des différents pays, application au célèbre Répons VIDERUNT dans ses différentes notations, depuis saint Grégoire (VI^e siècle) jusqu'à nos jours*. En même temps, l'auteur donnait la dernière main à une publication qui avait, à cette époque, les apparences de l'érudition. Parmi les manuscrits qui lui avaient passé entre les mains, Lambillote s'était attaché particulièrement à un manuscrit de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 226) que nous avons déjà fait connaître. Il y voyait, on ne sait trop comment ni pourquoi, une copie authentique de l'antiphonaire de saint Grégoire; il en fit exécuter une copie en fac-similé qu'il publia sous ce titre : *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du manuscrit de Saint-Gall (copie authentique de l'autographe écrite vers 790) accompagné d'une notice historique, d'une dissertation donnant la clef du chant grégorien, 3^e de divers monuments, tableaux*

neumatiques inédits, etc., par le R. P. Lambillote, de la Compagnie de Jésus, in-4°, Bruxelles, C.-J.-A. Greuze, 1851, p. 42, suit le fac-similé, p. 25 à 156; ensuite : *Clef des mélodies grégoriennes dans les anciens systèmes de notation et de l'unité dans les chants liturgiques*, p. 49 et 14 pour les planches. Cette rap-sodie eut le sort qu'ont ses semblables : « L'Académie honora l'ouvrage d'une mention très honorable; la Société des Antiquaires de France admit l'auteur au nombre de ses associés correspondants; en même temps, le pape Pie IX lui adressa un bref de félicitation. » Il ne manquait plus rien à Lambillote, sinon d'avoir écrit un bon livre; le sien était déplorable, nous en avons déjà parlé dans le *Dictionnaire* à propos de l'ANTIPHONAIRE, t. I, col. 2449, et des manuscrits de SAINT-GALL, t. VI, col. 226. L'éditeur croit avoir sous les yeux une copie authentique du manuscrit expédié à Charlemagne, en 790, par le pape Hadrien I^{er}; mais dom Anselme Schubiger donna peu après la démonstration que le manuscrit était du x^e siècle et non du viii^e; qu'on y trouve entre autres pièces la messe de la Trinité dont on n'avait pas idée au viii^e siècle, enfin que le manuscrit n'est pas encore catalogué parmi les livres de l'abbaye de Saint-Gall au ix^e siècle.

Fétis avait montré que le manuscrit n'est pas de saint Grégoire, n'étant pas conforme à celui que dom Denis de Sainte-Marthe et dom Guillaume Bessin ont inséré parmi les œuvres de saint Grégoire d'après un manuscrit de Compiègne, du ix^e siècle. Dom Schubiger reprenait l'objection et la renforçait de nouveaux arguments. En résumé c'était une publication méritoire quoique manquée.

La *Clef des mélodies grégoriennes* qui l'accompagne, se compose de deux parties, la première, de monuments historiques qui ont de l'intérêt; l'autre, de raisonnements du R. Père, où souvent il fait preuve de peu d'intelligence de la matière.

Rappelons encore la *Restauration du chant liturgique, solution de quelques difficultés*, in-8°, Paris, 1854, 16 pages, extrait de la *Revue archéologique*, X^e année, I^{re} partie, avril-septembre 1854-1855, p. 48, 1-495.

Après la mort du P. Lambillote, un de ses confrères, le P. Dufour se chargea de l'édition de ses écrits sur le plain-chant. Le premier en date est un écrit intitulé : *Quelques mots sur la restauration du chant liturgique; état de la question, solution des difficultés*, in-8°, Paris, 1855, 48 pages, avec un spécimen du système de restauration inauguré par le P. Lambillote, lequel consiste dans la messe de Pâques, en notation de plain-chant et en notation moderne. L'abbé Jules Bonhomme cribla le système et n'en laissa rien subsister dans une *Simple réponse à la brochure du P. Lambillote intitulée : Quelques mots sur la restauration du chant liturgique*, in-8°, Paris, 1855, 48 pages. L'auteur est moins heureux lorsqu'il entreprend l'éloge des éditions de Reims-Cambrai, du graduel et de l'antiphonaire dont il avait mission de prendre la défense. Vinrent alors une *Réplique à la simple réponse de M. Jules Bonhomme au R. P. Lambillote*, par C.-J. Patu de Saint-Vincent, in-12, Paris, 1855, et des *Études sur les livres choraux qui ont servi de base dans la publication des livres de chant grégorien* édités à Malines, sous les auspices de S. E. le cardinal Sterck, par C.-C. Bogaerts, in-8°, Malines, 1855. Cet ouvrage contient une dissertation sur la brochure du P. Lambillote : *Quelques mots...*

Après ces *Quelques mots...* le P. Dufour publia une *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien restauré d'après la doctrine des anciens et les sources primitives*, par le R. P. L. Lambillote, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage posthume édité par les soins, du

P. J. Dufour de la même Compagnie, in-8°, Paris, 1855, vi, 418 p. — *Pratique du chant grégorien, ou Méthode pour le bien exécuter, extrait de l'Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien*, par le R. P. L. Lambillote, de la Compagnie de Jésus, *Revue et considérablement augmentée*, par le P. J. Dufour, de la même Compagnie, in-8°, Paris, 1857, 96 p. et 5 p. de musique.

Polémique sur le chant grégorien, réponse du R. P. Dufour à quelques attaques dirigées contre l'œuvre du P. Lambillote, dans l'*Ami de la Religion*, 1857, t. CLXXV, p. 629-636. — *Réponse de dom Anselme Schubiger au P. Dufour, précédée de quelques réflexions faisant suite aux Notes, pour servir à l'histoire de la question du chant liturgique, au commencement de l'année 1857*, par Théodore Nisard, in-8°, Paris, 1857, 31 p. — *Le P. Lambillote et dom Anselme Schubiger. Notes pour servir à l'histoire de la question du chant liturgique au commencement de l'année 1857*, par Théodore Nisard, in-8°, Paris, 1857, 46 p. — *Examen du mémoire sur les chants liturgiques du R. P. Lambillote, ou Réponse au R. P. Dufour*, par M. l'abbé N. Cloet, chanoine, Doyen de Deuvry (Pas-de-Calais), in-12, Paris, 1857, 109 p. — *De la Restauration des chants liturgiques sur ce qui est à faire pour arriver à posséder le meilleur chant possible*, par M. l'abbé Cloet, curé d'Aunay, in-8°, Paris, 1857, 400 p. — *Lettres à M. l'abbé Petit, supérieur du grand Séminaire de Verdun, sur l'existence et l'emploi des notes brèves dans le chant Grégorien*, par le R. P. J. Dufour de la Compagnie de Jésus, in-8°, Paris, 1857. — *Chant grégorien restauré par le R. P. Lambillote de la Compagnie de Jésus, accompagnement d'orgue*, par C. Franck (ainé) organiste, maître de Chapelle de Saint-Jean-Saint-François, *Chants communs. Titre, avertissement*, in-4°, Paris, 1857, 2 p. — *Note relative au chant grégorien restauré par le R. P. Lambillote*, in-12, Paris, 1857, 12 p. — *Des diverses réformes du Chant grégorien, dans Histoire générale de la musique religieuse*, par F. Clément, in-8°, Paris, 1857. — *Étude d'une commission de chant sur les nouvelles éditions du Chant romain*, par l'abbé Charbonnel, in-12°, Paris, 1857. — *Principes d'une véritable restauration du chant grégorien, et examen de quelques éditions modernes de plain chant*, par l'abbé Jules Bonhomme, in-8°, Paris, 1857. — *Histoire générale de la musique religieuse depuis son origine jusqu'à nos jours; ouvrage accompagné d'un choix des principales séquences du Moyen Age, tirées des anciens manuscrits, traduites en musique et mises en parties avec accompagnement d'orgue*, par F. Clément, 2 vol. in-8°, Paris, 1857. — *Le P. Dufour et les nouveaux livres de chant romain de Digne*, in-8°, Digne, 1859, 21 p.

Œuvres posthumes du P. Lambillote. Souvenirs de fêtes de collège. Le retour d'un ancien élève, couplets, solo. Chant de réception, chœur à trois voix et solo. Avec accompagnement de piano. Corrigés et réorchestrés par Camille de la Croix, Paris, 1871.

BIOGRAPHIE. — *Notice de M. Nicolas Ponsin sur le P. Louis Lambillote, né à Charleroi le 12 mars 1797, mort au collège de l'Immaculée Conception, à Vaugirard, le 27 février 1855.* — Cl. André S. J. (le P. Ledoux), *Le P. Louis Lambillote*, dans l'*Ami de la religion*, t. CLXXV, p. 361, 421; Mathieu de Monter. *Études biographiques et critiques. III. Louis Lambillote et ses frères*. Portrait par Jacott et deux autographes, in-12, Paris, 1871, p. XII-232; Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. V (1863), p. 178-180; cf. préface, p. XXVI-XXVII.

L'orthographe *Lambillote*, admise par Sommervogel, est en train de disparaître pour faire place à *Lambillotte*.

H. LECLERCQ.

LAMBIRIDI. — Lambiridi au sud-ouest de Batnâ a été identifié avec la localité actuelle de Kherbet-Ouled-Arif (voir ce nom, *Dictionn.*, t. viii, col. 768-770). On a retrouvé à Lambiridi quelques vestiges d'une église. Longueur 46 m. 30, largeur 19 m. 30. En avant, il y avait semble-t-il, un portique à colonnes, s'étendant sur tout le front de l'édifice et profond de 2 m. 70. A l'intérieur s'élevaient deux colonnades¹ (bases à socle haut, chapiteaux d'ordre dorique dégénéré), séparant trois nefs, larges de 10 mètres, 3 m. 60 et 3 m. 60. L'abside dont le mur est dégagé au dehors, est flanquée de deux sacristies².

H. LECLERCQ.

LAMBRATE. — Près Milan, Sarcophage figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. vii, col. 2059, fig. 6094.

LAMMATARI. — A Lammatari, province de Naples, dans le jardin du *palazzo*, existe un souterrain que les habitants de la localité regardent comme une grotte artificielle, et dont ils ont fait un dépôt d'immondices. Un érudit en quête d'une inscription grecque dont il avait suivi la trace ne put pénétrer dans ce lieu qu'après l'avoir fait déblayer, et il reconnut que cette prétendue grotte donnait accès à une ancienne catacombe. Un ambulacre large de 2 mètres et long de 5 mètres, contenait dans ses parois trois rangs superposés de *loculi* découpés en forme d'arcs, présentant la forme et les dimensions qu'on relève dans les autres catacombes de cette même *Valle della Sanità*. Sur ces parois on pouvait observer des restes d'enduit et des traces de couleurs presque effacées; en outre deux murs, un dans la direction du Nord sous l'église Santa Margherita à Fonseca, l'autre à l'Ouest qui certainement met en rapport la portion explorée avec la catacombe voisine de Saint-Gaudiosus (voir ce nom), sous l'église de Santa Maria della Sanità. En arrière et sous ces édifices qui s'échelonnent le long de la *Valle della Sanità*, au pied des collines jadis appelés *Aminei*, on voit divers tronçons de catacombes restées inexplorées et dont on pourrait peut-être tenter de retrouver la communication avec la grande catacombe de Saint-Janvier (voir ce nom)³.

H. LECLERCQ.

LA MONZIE-SAINT-MARTIN. — La Monzie-Saint-Martin, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac, qui en est situé à une lieue à l'Ouest, sur la grande route de Bordeaux à Lyon. Cette humble localité du département de la Dordogne renferme quelques antiquités gallo-romaines : tuiles, restes d'aqueduc, débris de mosaïques, de marbres, de plaques; en outre, des tombeaux qui semblent plus particulièrement dignes d'attention. Les fouilles furent exécutées en 1834.

Ces tombeaux sont les uns en pierre, les autres en briques. Parmi les premiers, il en est de rectangulaires, creusés en auges, et recouverts d'une grande pierre plate; d'autres vont en se rétrécissant de la tête aux pieds et ont une couverture en forme de toit; d'autres enfin, pourvus d'une semblable couverture, ont été évidés à l'intérieur comme pour recevoir un corps empaqueté à la façon d'une momie. On a trouvé dans ces cercueils des squelettes, quelquefois un petit vase. Sur un des couvercles, on a lut l'abréviation du mot *Christus*. Cette inscription « en mauvais caractères romains » est la seule que l'on ait rencontrée sur ce genre de cercueils.

L'exploration des sépultures amena la découverte

d'un tombeau plus précieux pour le travail et pour la matière. Les deux fragments retrouvés ont appartenu à la grande face antérieure du monument; ils sont en marbre blanc veiné de gris. L'un d'eux porte en demi-relief le *chrismon* inscrit au centre d'une couronne composée de deux cercles concentriques, que sépare une large gorge occupée par de petits rameaux d'olivier ajustés en guirlande; autour de la couronne sont symétriquement disposés deux pampres garnis de leurs feuilles. Les mêmes pampres décorent aussi l'autre fragment; mais ils s'y montrent garnis de feuilles et de grappes que béquettent des colombes. La lettre du monogramme est pure, les pampres sont ajustés avec goût, les raisins et les feuilles traitées avec soin, les oiseaux eux-mêmes laissent peu de chose à désirer pour la forme et la pose; on regrette seulement que l'artiste se soit cru obligé d'indiquer leur plumage par des sillons parallèles au bord des ailes.

Les tombeaux en briques découverts à La Monzie-Saint-Martin, à plus d'un mètre de profondeur, étaient composés de quatorze grands carreaux ainsi distribués : trois sur chacun des grands côtés, autant au fond, autant à la couverture, un à chaque extrémité. Tous ces carreaux de 0 m. 60 de côté sur 0 m. 06 d'épaisseur, sont munis sur une de leurs grandes faces, de quatre boutons saillants, placés symétriquement à 0 m. 15 des bords; probablement des carreaux semblables servaient aussi au carrelage, et les boutons saillants avaient pour objet, en pénétrant dans le mortier, de mieux maintenir chaque carreau à sa place. Quoi qu'il en soit, ces carreaux, dont plusieurs portent une marque de fabrique (L V P), sont parfaitement dressés; la pâte en est fine, homogène, sonore et d'une belle couleur rouge. Dans ces tombeaux, les squelettes étaient couchés la tête à l'Occident, les pieds au Levant, pose dans laquelle le mort est censé regardé l'Orient : quelques-unes de ces sépultures renfermaient des débris d'urnes, des charbons, des cendres : on y a même trouvé un gros anneau de cuivre, coulé d'une seule pièce et surmonté d'un épais chaton circulaire, sur lequel on voit en creux la grossière image de trois personnages nus, se donnant la main et dansant.

Les mêmes tombes ont présenté une particularité bien plus remarquable. Dans plusieurs explorations exécutées avec tout le soin désirable, quand on est venu à lever le carreau sur lequel avait reposé la tête, on a reconnu qu'il recouvrait un petit trou rond entouré de ciment, rempli de graines, et pratiqué dans le sol à l'endroit correspondant à la tête du mort. D'autres graines s'étaient trouvées sur la face extérieure du carreau et sous la tête : probablement celles-ci n'avaient été placées là que pour indiquer aux personnes chargées de l'inhumation la pose à donner au corps.

Les graines retirées avec précaution de leur petit réceptacle ont été semées dans un vase particulier par M. Rousseau, jardinier-pépinieriste et fleuriste à Bergerac : il les a constamment surveillées, et n'a pas été médiocrement surpris de voir ces graines, douze ou treize fois séculaires au moins, germer rapidement, parcourir tous les périodes de leur végétation et donner des fleurs d'héliotrope (*heliotropium vulgare*), de bleuet (*cyamus*), de trèfle (*trifolium minimum*), sans mélange d'aucune autre plante.

Le dépôt de graines affectant le même dispositif dans diverses tombes, il y a lieu d'admettre que des

¹ Poulle a avancé, à tort, que cette église avait cinq nefs. — ² S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. ii, p. 244, n. 98. — ³ G. Scherillo, *Dell'antichità e del culto della effigie di S. Maria del. Sanità in Napoli nel. chiesa cimiter. del. catacom. di S.*

Gaudioso, ora confes. sotto il magg. tralea della chiesa di questo nome, in-8°, Napoli, 1873; F. Colonna Stigliano, *Tratto di antiche catac. al vico Lammatari (Napoli)*, dans *Nuovo bullet. di archeol. cristiana*, 1899, t. v, p. 106-107.

graines de l'époque mérovingienne ont été déposées au moment de l'inhumation. Il faudra seulement remarquer que ces tombeaux en briques sans rebord ont pu être visités par des rongeurs, des insectes, de sorte que quelques graines étrangères au dépôt mérovingien ont pu venir s'y ajouter. Les graines de chaque tombeau n'ont pas été séparées, ni comparées, en vue de vérifier leur nature. On n'a pas expérimenté des lots différents.

M. l'abbé Audierne, archéologue, appelé par M. de Marcellac, propriétaire du terrain, assista à l'ouverture d'un tombeau en briques que les ouvriers avaient dégagé. « Il recueillit avec soin toutes les graines qui se trouvaient dans la tombe, tant en dessus qu'en dessous de la brique qui supportait la tête du mort. » On voit que la récolte n'a pas consisté seulement dans le paquet de graines sur lequel reposait la tête. L'abbé Audierne n'a rien écrit ; il a raconté la chose à Des Moulins, qui mentionne encore les détails suivants :

« Les graines paraissaient appartenir à des végétaux différents, mais faute d'avoir à sa portée quelqu'un qui pût les déterminer, M. Audierne se proposa de les conserver jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable. Au bout de deux jours, un grand nombre de ces graines commençaient à germer dans le papier dont il les avait enveloppées. Il décida donc de les faire semer immédiatement dans deux pots à fleurs et dans une plate-bande du jardin de M. Rousseau à Bergerac. Plusieurs mois après, M. Audierne revint à Bergerac et trouva un grand nombre de graines levées et quelques pieds en fleurs et en fruits. »

Il est singulier qu'on ne puisse pas affirmer s'il y avait plusieurs types de graines et quel en était le nombre. Ce fait important aurait pu être vérifié par la suite, et l'on aurait pu comparer les graines récoltées dans l'expérience précédente avec le reste des graines trouvées. Il en restait, car M. Jouannet, de Bordeaux, en a donné, par la suite, à un contemporain M. Brard, pour répéter l'expérience. On n'a pas confronté le lot des graines de semis et les graines récoltées.

On peut, en outre, appeler l'attention sur ce fait que des graines sèches, conservées avec soin dans du papier, ne peuvent pas germer. Comment expliquer cette germination de graines humides. Nous croyons que le tombeau était resté ouvert un peu avant la récolte des graines. On peut craindre que des graines étrangères aient été poussées dans le tombeau par le vent, ou par accident. Ces graines étrangères pourraient bien être celles qui ont germé dans le papier, et ne provenaient pas, en réalité, du lot de graines mérovingiennes, M. Audierne ayant récolté « toutes les graines qui se trouvaient dans la tombe ». Si cette hypothèse n'était pas exacte, il faudrait admettre que les graines mérovingiennes ont été humectées accidentellement après la récolte, et on peut se demander encore si les soins et la surveillance ont été suffisants pour empêcher toute addition frauduleuse ou accidentelle de quelques autres graines. On peut craindre, en outre, de n'avoir dans le texte de Des Moulins, que des renseignements approchés ou incomplets sur les causes d'erreurs qui ont pu survenir entre le moment de la trouvaille et le moment de la germination.

D'autre part, l'expérience de semis a été des moins précises et aussi peu démonstrative que possible. Des graines en germination et des graines non germées, toutes de noms inconnus, ont été semées dans de la terre de jardin qui, peut-être, renfermait déjà ces graines. Plusieurs plantes ont poussé à cet endroit et, plusieurs mois après, on a reconnu leurs noms à leurs fleurs. On en déduit le nom des graines antiques.

Il semble qu'on peut résumer la critique de cette

expérience de la façon suivante en faisant deux objections :

1° Il n'est pas certain que les graines sur lesquelles on a constaté une germination soient des graines mérovingiennes ; accidentellement, des graines modernes ayant pu s'adjoindre aux vraies graines mérovingiennes qui ont été recueillies. Cette hypothèse semble être la réalité ;

2° Si l'on admet que le lot des graines mérovingiennes n'a pas reçu d'apport étranger accidentel, une cause d'erreur subsiste, mais le fait de germination serait acquis.

A. On n'a pas déterminé le nom des graines récoltées et on n'est pas certain que les plantes obtenues sur le sol de jardin soient issues des graines germées, semées.

B. Étant donnée la nature des trois plantes obtenues : *Lupuline*, *Centauree*, *Héliotrope*, on peut faire remarquer que les graines de ces espèces sont fréquentes dans les sols cultivés. On peut ajouter en outre, que ces espèces n'ont jamais été signalées par les archéologues comme ayant figuré dans des tombeaux. Et, cependant, le nombre est considérable des graines authentiques qui, ailleurs, ont toujours été reconnues sans l'aide d'une expérience de germination. L'association de ces trois graines dans les sépultures n'a pas été non plus expliquée.

C. L'expérience ici rappelée n'a pas été admise comme authentique par des contemporains tels que Aug. Pyr. de Candolle. Ce qui fait qu'elle est encore prise en considération aujourd'hui, c'est que l'expérience a été faite une seconde fois, à la même époque, par P. Brard, et qu'elle a donné un résultat presque semblable : *lupuline* et *héliotrope* ont germé ; on n'a pas obtenu de *bleuet*.

Cette seconde expérience a présenté un caractère nouveau. L'expérimentateur a fait bouillir pendant deux heures le sol où il a semé ses graines. Ce mode d'opération semble avoir fixé la conviction et, cependant, malgré cette précaution, l'expérience peut rester non concluante. Si, en effet, les graines récoltées comprenaient des graines mérovingiennes additionnées de graines d'origine récente, ces dernières se retrouvent et faussent l'expérience de Brard comme elles ont pu fausser celle de Rousseau. L'ébullition de la terre d'ensemencement peut n'avoir pas assuré la destruction de toutes les graines qui pouvaient se trouver mélangées à cette terre. Des expériences ont prouvé que certaines graines peuvent conserver leur pouvoir germinatif après avoir supporté pendant deux heures la température d'ébullition de l'eau ; même on est arrivé à obtenir des germinations avec des graines de trèfle qui avaient subi une ébullition de huit heures. Ainsi l'expérience de Brard n'entraîne pas la conviction.

Rappelons que Des Moulins lui-même a reconnu « que les expériences de M. Audierne n'ont pas été faites avec toutes les précautions susceptibles d'établir irrécusablement leur authenticité. » Ces expériences, peu précises, semblent en outre incompatibles avec les expériences faites avec toutes les garanties désirables par Alphonse de Candolle. Cet auteur a mis germer 368 espèces de graines âgées seulement de quinze ans, et conservées avec beaucoup de soin en vue de cette destination. Or, 17 espèces seules manifestèrent leur pouvoir germinatif et dans de faibles proportions.

BIBLIOGRAPHIE. — Jouannet, *Note sur les tombeaux découverts l'été dernier (1833) dans la commune de La-Monzie-Saint-Martin, arrondissement de Bergerac, canton de Sigoulès, et sur les forges antiques de la Dordogne*, dans *Bulletin monumental*, 1824, t. 1, p. 135-140. — Ch. Des Moulins, *Documents relatifs à la faculté*

germinatrice conservée par quelques graines antiques, in-8°, 1846. — L. Vilmorin, *Blé de momie*, dans *Revue archéologique*, 1859-1860, p. 52-53. — Edm. Gain, *Sur les graines de l'époque mérovingienne*, dans *Compte rendu de la XXIX^e session de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1901, p. 614-620. — Audierne, *Le Périgord illustré*, p. 553. — A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 285. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 371; *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 88, n. 103.

H. LECLERCQ.

LAMORICIÈRE. — Le nom de Lamoricière sonne comme une fanfare parmi une nomenclature archéologique. Ce nom glorieux a remplacé un mot à désinence plus sourde : *Altava*, ville romaine qui devint dans la suite Hadjar Roum. Altava est mentionnée sur plusieurs bornes milliaires de la région, mais les ruines elles-mêmes ont disparu : elles ne sont plus indiquées que par des tranchées aux places où on a pris les pierres. Cette ville avait une garnison. On y a trouvé plusieurs mentions de la *cohors II Sardorum*, dont une partie, au moins, dut occuper Altava sous les Sévères. Le camp d'Hadjar Roum protégeait la ville, a-t-on supposé; hypothèse que rien n'appuie. Le plateau d'Hadjar Roum était large et dégagé, il offrait un emplacement favorable à l'établissement d'une ville militaire surveillant la région. C'est à Hadjar Roum qu'on a trouvé toutes les inscriptions latines se rapportant à la garnison ou à la population d'Altava, depuis l'époque de Septime-Sévère jusqu'au VI^e siècle.

De la communauté chrétienne de cette ville nous ne savons presque rien. Un *episcopus Altabensis* est indiqué en 484, dans la *Notitia episcoporum*, sous le n° 10 de la *Mauretania Caesariensis*.

Point d'édifices, de ruines ni de cimetières chrétiens, mais quelques épitaphes qu'il faut recueillir avec d'autant plus de soin qu'elles nous apprennent tout ce que, probablement, nous ne saurons jamais des fidèles d'Altava. Plusieurs sont datées; la plus ancienne est de 390 :

MEMORIAE WITP
TVRI QVI ET MACCA
LIS VIX ANNIS LXXX DIS
XIIII KAL FEB FILI DVLCI
5 FECERVNT PRO CCCLI

Memoriae Witpturi qui est Maccalis vixit annis 80, discessit 14 kal. febr. Filii dulci[ssimo patri?] fecerunt (anno) provinciae 351.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Renier, *Recueil des inscript. rom. de l'Algérie*, n. 3747; — Bataille, dans *Revue africaine*, t. III, p. 282. — Mc Carthy, dans *Revue de l'Orient*, 1850, t. VII, p. 344; *Revue africaine*, t. IV, p. 277; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9878.

Celle-ci porte au sommet une croix équilatérale inscrite dans un losange, inscrit lui-même dans un carré; elle est datée de l'année 430 :

+
MEMORIA·IVL
SAPIDA·VICXIT
ANNIS X·DISC·XV·
KAL·NOV·APCCCXCI

Memoria Juliæ Sapidæ, vixit annis 10, discessit 16 kal. novembr., anno provinciae 391.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, dans

Comptes rendus de la Société de numismatique, 1878, p. 247; *Revue africaine*, t. XXII, 1878, p. 359; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9871.

Celle-ci, datée de 452, mentionne la durée de la vie :

MEMORIA
IVNIA FORTUNA
VIXIT ANIS P.
M·XC DISCESIT
5 5 KL·ASTA
PR·CCCCXIII

Memoria Junia Fortunæ, vixit anni plus minus 90 discessit 6 kal. august. anno provinciae 413.

BIBLIOGRAPHIE. — Bataille, dans *Revue africaine*, t. III, p. 282; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9877.

Celle-ci semble porter une date incomplète, l'an de la province CCCCX donnerait l'an de notre ère 449, mais il faut probablement ajouter plusieurs unités :

+
MEMORIA ISPIACI
CERIALIS VIXIT ANN
XX DISCESIT //////////
IVNIAS PR CCCCX ///?
5 //////////CTA DIV PERCVSSVS

Memoria Ispiaci Cerialis, vixit ann. 20, discessit... junias, anno provinciae 410 (?)... percussus; probablement assassiné.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Renier, *Recueil*, n. 3745; *Corps inscr. lat.*, t. VIII, n. 9866.

Celle-ci est de l'année 536 :

✕ + ✕
MEM·IVLIVS DONATVS
PATER FAMILIAS CVI FILI
FECER·DOMVM ETERNALE
VIXIT ANNIS PLVS MIN LXXX
5 DIC·VII IDVS NOB·AN
NO PRO·C CCCCXCVII

[In] *memoria*[m]. — *Julius Donatus, pater familias, cui filii fecerunt domum æternalem, vixit annis plus minus 75, discessit 7 idus novembris anno provinciae 497.*

BIBLIOGRAPHIE. — Bataille, dans *Revue africaine*, t. III, p. 283; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9869; pour l'expression *domus æterna*, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1443.

Celle-ci est de l'époque byzantine, probablement de l'année 583; au sommet deux demi-lunes, deux étoiles et trois croix sous des arcades :

(+ + +)
★ ★
/// EMORIA IVLIVS GERMANE PA·
/// MILIE CVI FILI ET NEPOTES FECE
/// NT DOMVM ETERNALE VIXIT
/// NIS PL·MS·LXX DISC·IN PC·
5 /// IE VKL·DECEMBRES ANN·PR C·
/// XLIIII

[Iri](m)*memoria*[m]. — *Julius Germane pa[ter fa]milie, cui filii et nepotes fece(ru)nt domum (a)eternale(m), vixit (an)nis pl(us)m(inu)s 70, disc(essit) in p(a)ce (d)ie 5 k(a)l. decembres ann(o) pr(ovin)cie cdxliiii; à la dernière ligne il n'y a place que pour une seule lettre.*

BIBLIOGRAPHIE. — Cherbonneau, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1877, VI^e série, t. VI, p. 508; *Revue africaine*, 1878, t. XXII, p. 355; A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, p. 145; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9870.

Sur une stèle de grès non équarrie, de 0 m. 52 sur 0 m. 38 et 0 m. 20 d'épaisseur, hauteur des lettres, 0 m. 04; datée de l'année 394.

ME MO
FLAIXIAN
ARIXVCXAN
XII^xDCXVII
5 IDVSXIAVARX
⊗ PRO CCCLV ⊕

Memo(r)ia Flavii Januari v(i)c(s)it an(nos) 12, d(is)c(essit) 7 idus januarii, (anno) pro(vinciæ) 355.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 310, n. 39.

A la ferme de M. Courtot, à plat sur le couronnement d'un parapet, en pierres sèches bordant le canal qui alimente le moulin, plaque de grès de 0 m. 85 sur 0 m. 48 et 0 m. 10 d'épaisseur, hauteur des lettres, 0 m. 045; datée de 383 de notre ère.

✕
M E M O R I A
L E R I E G E R M A N E
V I C S I T A I S X X V I I I
D I S T V I D V S D E C B R S
A P C C C X L I I I I P A D L F E T

Memoria Valeri(a)e German(a)e viciat an(n)is 28, dis(cessi)t Vidus dec(em)br(e)s, an(n)o p(rovinciæ) 344. Pa(ter) dul(cissimæ) fe(cit).

BIBLIOGRAPHIE. — R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 310, n. 41.

Sur la même plaque que l'inscription précédente et au rebours de celle-ci, un texte datée de 495 :

M · M R I A I V L I
C A P S A R I P B V I C
A X C I I D V S X I I I K L
M A I A S A P C C C C L S

M(e)m(o)ria Juli(i) Capsar(i)i p(atris) b(oni); vic(sit) an(nis) 92; di <u> scessit 13 k(a)l(endas) maias, an(n)o p(rovinciæ) 456.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 310, n. 42.

Inscription trouvée dans la propriété de M. Constant. « Le champ épigraphique est encadré par une décoration en faible relief. Au sommet, le *signum Christi*, croix monogrammatique avec P grec, s'élève au-dessus d'une arcade en plein cintre. Sur les côtés, deux colonnettes, cannelées en spirale, s'élèvent de part et d'autre des quatre premières lignes du texte. Chacune d'elles est flanquée extérieurement d'un cep de vigne, dont les pampres retombent au-dessus des chapiteaux. Au-dessous de la ligne 5, et à peu près en son milieu, on aperçoit le torse d'un personnage barbu, à ce qu'il semble, vêtu d'une tunique collante, la main droite ramenée sur le côté gauche, le bras gauche à demi tendu, la main gauche tenant un *volumen* plié. L'épithaphe qui orne cette figure concernant une femme, il est impossible d'y voir l'image de la défunte en orante. L'explication la plus simple, c'est que l'on a utilisé pour cette épithaphe de femme une stèle préparée pour une sépulture d'homme.

« De la clef de l'arcade supérieure à l'extrémité inférieure de cette figure, on compte 0 m. 46; on en compte 0 m. 32 d'un cep à l'autre. Le *signum Christi* mesure 0 m. 08 sur 0 m. 06. L'inscription proprement dite se développe sur 0 m. 22 de largeur et 0 m. 37 de hauteur. Les lettres sont, en moyenne, hautes de 0 m. 035. Elles ont une forme qui s'écarte

des caractères usuels, mais dont il y a de nombreux exemples dans l'épigraphie chrétienne du v^e siècle :

†
M E M O R I A F L A I A
M O N N I C A Y C X I T
A N N I S X L V D I S X S
K A L F E B V P P C C C C V
5 F I L F I L A I F E

Memoria. Flavia Monnica vixit annis 45, dis(cessit) 16 kal(endas) feb(ruarias) p(rovinciæ) anno) 405. Fili(i) fili(æ) ami(ci) fe(cerunt).

« La lecture de l'année de la province n'est pas sûre, les deux centaines intermédiaires étant représentées par deux lignes presque droites. Si néanmoins on l'admet, la mort de la chrétienne Flavia Monnica, survenue le 17 janvier 444, se place à une date qui s'accorde non seulement avec la paléographie de son épithaphe, mais avec la forme du *signum Christi* qui la surmonte. »

BIBLIOGRAPHIE. — J. Carcopino, *Épithaphe chrétienne à Lamoricière*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. CVII-CIX.

On pourrait mentionner quelques autres inscriptions d'intérêt minime quant aux formules; *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 311, n. 43, 44, 45. Parmi celles que le *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n. 9859-9905, donne comme chrétiennes, il est permis de conserver des doutes quant à cette attribution pour quelques numéros : 9863, 9864, 9868, 9874, 9879, 9880, 9881, 9883, 9984, 9886, 9888, 9891, 9892, 9895, 9896, 9900, 9901, 9902, 9903, 9904 (numéroté par erreur 9905) et 9905.

Parmi les inscriptions dont le christianisme est assuré, la plus ancienne date de l'année 302 et porte le *dis manibus* :

D M S
F V S C I A A E M I
L I A · Q V I V I X A N
X X S E T D I S C X K A L
5 O C T O · P A T E R · F E C I T
A P C C L X I I I

Nous avons ici les *duo nomina* et la mention de celui qui a élevé la tombe; en outre, aucun symbole chrétien, de sorte que c'est le mot *DISCESSIT* qui, seul, nous indique la croyance de la défunte.

BIBLIOGRAPHIE. — Mac Carthy, dans *Revue africaine*, t. IV, p. 291; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9862.

Nous retrouvons cet unique indice, sur plusieurs inscriptions d'Altava; à vrai dire on n'y a jamais fait grand usage de symboles et de formules très démonstratifs, tandis que c'est par l'emploi de ce seul mot *discessit* que nous reconnaissons le christianisme d'inscriptions échelonnées sur les années : 305, 327, 332, 347, 350, 351, 362, 390, 392, 419, 420, 430, 447, 452, 480.

H. LECLERCQ.

LAMPES. — I. Fabrication des lampes. II. Types caractéristiques. III. Emploi et caractère. IV. Détermination d'origine. V. Lampes africaines. VI. Deux ateliers de lampes. VII. Lampes égyptiennes, syriennes et asiates. VIII. Usage et décadence. IX. Essai de classement des séries décoratives. X. Les séries décoratives. 1. Le poisson. 2. Le lion. 3. L'agneau, le bélier. 4. La panthère. 5. Le léopard. 6. Le crocodile. 7. Le sanglier. 8. L'ours. 9. Le cerf. 10. L'antilope. 11. Le daim et la biche. 12. Le chameau. 13. La chèvre. 14. Le cheval. 15. Le lièvre. 16. Le lézard. 17. Le caméléon. 18. Le pélican ou le cygne. 19. Le coq. 20. Le paon. 21. L'autruche. 22. La colombe. 23. L'aigle. 24. Le phénix. 25. La grenouille. 26. La

poule. 27. Le canard. 28. Le palmier. 29. Le cèdre. 30. La vigne. 31. Fleurs et arbustes. 32. La chasse. 33. La pêche. 34. Le chien-lévrier. 35. La coquille. 36. La rosace. 37. Le vase. 38. La palme. 39. Le chrisme X et P (boucle à droite?). 40. Le chrisme X et P (boucle à gauche). 41. La croix monogrammatique. 42. La croix monogrammatique avec P. 43. La croix monogrammatique avec Q. 44. L'ancre. 45. La croix. 46. La croix ornée d'agneaux. 47. La croix surmontée de la colombe. 48. La croix sous un ciborium. 49. La croix en forme de tau. 50. L'étoile. 51. Le carré et le cercle. *Sujets de l'ancien Testament*. 52. Ève. 53. Abel. 54. Le patriarche Abraham. 55. Le patriarche Joseph. 56. Le buisson ardent. 57. Les explorateurs de Chanaan. 58. Le prophète Jonas. 59. Les trois jeunes Hébreux. 60. Le prophète Daniel. 61. Le chandelier. *Sujets du Nouveau Testament*. 62. Le nom de Jésus. 63. Le Bon Pasteur. 64. Vainqueur du dragon infernal. 65. Le Christ et Docteur. 66. Le Christ triomphant. 67. La Vierge, les saints, les martyrs. 68. Les empereurs. 69. La hiérarchie ecclésiastique et civile. 70. Les anges. 71. Les professions. 72. Le calice. 73. La colonne. 74. *Sujets divers et singularités*. 75. Les devises. XI. Lampes en bronze. XII. Curiosités. XIII. Bibliographie.

I. FABRICATION DES LAMPES. — Nous rappellerons plus loin et citerons quelques textes qui témoignent de l'existence chez les chrétiens de lampes fabriquées avec des matériaux précieux, or et argent. L'avidité des hommes au cours des siècles s'est chargée de nous ravir ces monuments, tandis qu'elle a épargné les lampes en bronze et dédaigné les lampes en terre. Ces deux catégories sont représentées de nos jours par de nombreux exemplaires dont nous allons parler.

La lampe antique en terre cuite a porté différents noms, reçu différentes formes; ce sujet a été souvent traité, et avec une compétence à laquelle on doit rendre hommage; nous n'avons rien à en dire ici, nous n'avons qu'à tourner notre attention sur la lampe chrétienne, et cette étude tient en deux parties : la forme, la décoration.

A partir de l'ère chrétienne, il devient aisé de suivre avec précision et sûreté le développement de cette industrie assez commune, dont les produits intacts ou fragmentaires sont innombrables. « Abstraction faite des formes de transition, trois types principaux en succédèrent ¹. »

1° Lampe à récipient rond, sans anse, muni d'un bec très détaché, le plus souvent orné de volutes; quelquefois deux oreillettes latérales décorent le bord du récipient à droite et à gauche.

2° Lampe à récipient rond muni d'une anse en forme d'anneau, le bec est court et rond.

3° Lampe à récipient presque ovale muni à la place de l'anse d'un manche plein et pointu; le bec, plus ou moins allongé est arrondi et sans ornement.

A quelqu'une de ces variétés qu'appartienne la lampe, le travail du fabricant ne varie que très peu. « Le potier prenait deux morceaux d'argile, il en étalait un dans la partie inférieure du moule et l'autre dans la partie supérieure. Puis il rapprochait les deux

parties du moule. L'argile étant encore humide, les deux moitiés de la lampe se collaient l'une à l'autre dans le moule même. Quand la terre commençait à sécher, la lampe se détachait facilement du moule. Alors le potier y mettait la dernière main avant de la porter au four. Il creusait dans l'argile molle le trou du bec et celui du disque ou *infundibulum*; il évidait l'anse en forme d'anneau, il enlevait les bavures qui avaient dû se produire tout le long de la suture des deux moitiés de la lampe, quelquefois il enduisait la lampe d'un vernis ou d'une glaçure. Elle était alors prête pour la cuisson et portée au four. Les lampes n'étaient exposées, en général, qu'à une température modérée ². »

Les lampes étaient tenues à la main ou bien accrochées ou suspendues généralement à une grande hauteur. Une lampe chrétienne retrouvée à Ostie conservait dans son anse forée un morceau de fer ayant servi à l'accrocher (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 758). Dans les catacombes on a rencontré de petites niches et des consoles qui avaient jadis reçu les lampes servant à l'éclairage de ces galeries souterraines ³.

Les lampes les plus anciennes ne présentent sur la partie concave du disque qu'un seul trou servant à l'aération, à l'introduction de l'huile et de l'aiguille de bronze, d'ivoire, d'os ou de fer, qui servait à remonter la mèche ⁴. Rien ne permet de soutenir que les plus anciens modèles de lampes chrétiennes appartiennent sûrement au I^{er} siècle; peut-être quelque potier au II^e siècle avait-il gardé l'habileté commune cinquante et cent ans plus tôt, et les produits de cette officine pourraient nous induire sans raison à vieillir un monument en tenant trop de compte du type et de la technique.

II. TYPES CARACTÉRISTIQUES. — Pour la première période chrétienne les lampes peuvent donc appartenir à deux séries principales suivant l'époque de leur fabrication. Celles qui appartiennent à l'époque du Haut-Empire sont remarquables par la ténuité, la légèreté de leur argile, le soin délicat apporté au modelage et aux retouches; quelques-unes même, offrent des types d'une si parfaite élégance qu'elles ont dû, sans doute, être moulées sur des bronze du travail le plus soigné ⁵. A leur faible poids qui permettrait, pour ainsi dire, de les reconnaître sans même y jeter les yeux, s'ajoutent d'autres caractères : leur forme est arrondie, la queue dont elles sont le plus souvent pourvues est saillante et en forme d'anneau ⁶. Lorsque vient l'époque chrétienne, un changement notable se produit dans la fabrication ou plutôt dans le type, car la technique reste la même. La forme s'allonge, la queue, peu relevée et non forée, se termine en pointe. Dès lors, peu d'art ou d'élégance; la tradition matérielle du métier semble même compromise; on ne sait plus mouler en fine argile, les produits deviennent grossiers et sensiblement lourds à la main ⁷. Une lampe [1] portant tracé à la pointe le nom de l'officine d'Augendus nous montre la transition entre la queue forée et la queue pleine (fig. 6561) (1). Bien qu'elle porte une croix sur sa partie convexe, cette lampe ne doit pas être

¹ Toutain, dans Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, part. 2, p. 1323. — ² Id., *ibid.*, t. III, part. 2, p. 1334. Cf. Bigot, dans *Bull. de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 45; Delattre, *Lampes antiques du musée de Saint-Louis de Carthage*, in-4°, Lille, 1890, p. 18-19. — ³ H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. I, fig. 81. — ⁴ Exceptionnellement sur les lampes du I^{er} siècle, on voit un second trou ou entaille par lequel peut à peine passer (et souvent ne peut passer) une aiguille à coudre moderne; dès la fin du I^{er} siècle on rencontre ce trou à profusion. Adr. Berbrugger croyait à tort qu'il servait à introduire le poinçon servant à faire remonter la mèche; le P. Delattre

déclare avoir toujours trouvé dans le trou central l'instrument en question et jamais dans le second petit trou percé vers le bec, lequel, dès le II^e siècle, commence à s'agrandir. F. de Cardaillac, *Histoire de la lampe antique en Afrique*, in-8°, Oran, 1891, p. 58, confirme cette observation. — ⁵ E. Le Blant, *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1886, t. VI, p. 229. — ⁶ Id., *ibid.*, pl. II, n. 2; cf. *Dictionn.*, t. I, fig. 75, 758, 759. — ⁷ E. Le Blant, *D'une lampe païenne portant la marque ANNISER*, dans *Revue archéologique*, 1875, 1^{re} édit., t. I, p. 1 sq.

tenue pour un produit d'officine chrétienne¹. Il est aisé de suivre sur cette lampe le progrès de la déformation qui aboutira au type [2] de la seconde période chrétienne (fig. 6562) (2).

L'étude des symboles chrétiens sur les lampes de la première période se réduit à très peu de chose. A l'exception de la représentation du Bon Pasteur (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2223), on constate que ce n'est guère qu'au IV^e siècle que les types bibliques, les emblèmes chrétiens tels que croix, monogrammes, etc., font leur apparition sur les lampes dont la queue n'est pas forcée en anneau et que le potier a façonnées avec une argile épaisse et pâteuse. Mais, dès que ces types nouveaux apparaissent, ils envahissent tout et nous ne recontrons plus guère, sous les empereurs chrétiens, les sujets du cycle mythologique qu'à l'état exceptionnel. Il serait aisé d'en dresser la liste, elle serait fort brève. Mercure, Hercule, Vulcain², Minerve ont survécu à leurs congénères. Quelques déesses auront la vie plus tenace : Vénus debout tordant sa chevelure ou tenant un miroir³, Léda et le cygne⁴ et, en manière de réplique, l'aigle enlevant Ganymède⁵.

Nous nous ferions une idée probablement trop relevée des chrétiens du IV^e siècle si nous allions croire que ces lampes à emblèmes mythologiques étaient exclusivement achetées par les tenants du vieux culte. Les invectives des Pères de l'Église montrent assez que cette catégorie de lampes trouvait des acheteurs chez les fidèles; un fait caractéristique achève la démonstration. Les lampes du Haut-Empire offrent seules des images obscènes, celles de l'époque chrétienne nous montrent le nu, dont les chrétiens s'effarouchaient assez peu, mais pas une scène érotique. Ce fait donne la mesure de l'influence purifiante du christianisme et de la qualité de ses exigences⁶.

Puisque nous en sommes à ces minuties, qui ont leur réelle utilité pour l'étude des exemplaires isolés, notons encore que dans les lampes d'origine égyptienne l'anse n'est pas moulée, mais soudée après coup sur le disque⁷. De plus elles ne portent pas de signature du potier, et c'est aussi le cas pour les lampes africaines⁸; parfois on y voit gravée à la pointe une croix, une palme ou quelque lettre de l'alphabet. A Rome, au contraire, nous savons qu'une officine signalait tous ses produits : *Anniser*. Mais était-ce une officine chrétienne? La question a été discutée, nous en reparlerons un peu plus loin; ce qui n'est pas discutable c'est qu'elle fabriquait des lampes à symboles chrétiens. L'exportation des amphores avait pris un tel développement dans l'antiquité, qu'on peut supposer que les différents ouvrages en terre cuite n'étaient pas moins susceptibles que ces vases immenses et fragiles de supporter de longs voyages. Mais si nous savons beaucoup touchant le passé, nous ignorons beaucoup aussi. Dans quelle proportion les *dolia* arrivaient-ils intacts? Combien se fendaient,

perdaient ou même éclataient en cours de route? C'est ce que personne n'a pris soin de nous apprendre. En ce qui concerne les lampes nous ne sommes pas beaucoup mieux renseignés. Y a-t-il eu un grand commerce d'exportation de lampes? L'Afrique, la Gaule, l'Italie, l'Égypte ont-elles expédié des exemplaires en grand nombre? Nous n'en savons rien. D'une manière générale, il semble que toutes les trouvailles témoignent du contraire et prouvent que les lampes se fabriquaient sur place. Cependant, on peut réserver son opinion sur ce point. Les fouilles conduites dans la Haute-Égypte, à Akhmîm (voir ce nom) ont mis au jour un nombre considérable d'exemplaires au type nettement caractérisé, consistant en un disque pourvu d'un seul appendice servant de bec [3] (fig. 6563) (7). Or ce type a été retrouvé, à vrai dire, sur un exemplaire unique, près de Teboursouk⁹, en Tunisie [4]. La pâte rouge tendre, très légère, et la forme sont en usage en Égypte pendant la première période. Il semble donc permis d'attribuer cette origine à la lampe de Teboursouk, ce qui nous invite à croire qu'en Égypte les types de lampes ne disparaissent pas aussi complètement, dès le IV^e siècle, que cela eut lieu à Rome et en Afrique où ils firent place à des types nouveaux ou modifiés. Si, comme cela nous paraît probable, la lampe d'Akhmîm du IV^e siècle reproduit sans altération essentielle le type de lampe égypto-romain du I^{er} siècle, nous pouvons reculer assez loin la lampe de Teboursouk, sans d'ailleurs la faire chrétienne, car il ne semble pas que le poisson qui s'y trouve représenté soit l'Ιχθῦς. Quoi qu'il en soit ceci n'empêche qu'on rencontre [5] une lampe à Ascalon (Palestine), du type du I^{er} siècle (mais sans aucun doute, postérieure) sur laquelle on voit le plus ancien symbole chrétien : le poisson¹⁰.

Un autre type de lampe bien caractérisé a été rencontré principalement en Égypte et en Palestine; il est de forme ovale avec une des extrémités un peu étirée de manière à former le bec de la lampe (voir plus loin, fig. 6603, 6604). *L'infundibulum* est placé au centre de la partie supérieure. Ce type de lampe a subi, avec le temps, diverses modifications. Certains exemplaires sont munis d'une poignée en forme d'anneau¹¹, d'autres n'offrent aucune prise¹²; il est difficile d'en rien conclure quant à l'antériorité d'un modèle par rapport à l'autre, parce que cette poignée, lorsqu'elle existe, est une pièce de rapport. Enfin, mais à une basse époque, on trouve des lampes pourvues d'une queue relevée en forme de crochet placée à l'opposé du bec, cette plaque de terre cuite porte le nom de réflecteur¹³. Il est à peine nécessaire de dire qu'elle nous est rarement arrivée intacte [6] (fig. 6564) (8), (6565) (5). Une belle lampe en terre cuite trouvée à Carthage et conservée au Musée *Lavigerie* [7] remarquable par ses dimensions (longueur 0 m. 18, largeur 0 m. 12) était munie d'une queue dressée en

¹ De Rossi, *Bull.*, di archeol. crist., 1870, p. 79-80, pl. vi, n. 3. Pour la croix marque de fabrique sur les poteries païennes; cf. Kenner, *Die antiken Thontampen*, in 4^e, Wien, 1858, p. 22; *Dictionn.*, t. 1, col. 1706-1707, fig. 441 —

² *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. vi, pl. III, n. 1. — ³ *Ibid.*, pl. III, n. 3; cf. n. 2, qui est probablement aussi une Vénus. — ⁴ *Ibid.*, n. 86, pl. .9, n. 5. — ⁵ *Ibid.*, 1886, pl. m, n. 4. — ⁶ Théodore, Prudence, saint Jean Chrysostome, qui jettent le cri d'alarme, s'indignent non de la nudité, mais de l'attitude de la scène représentée et des passions qu'elle provoque. — ⁷ G. M. Tourret, *Quelques lampes chrétiennes du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, p. 199, n. 7. — ⁸ De Cardaillac, op. cit., p. 82, fig. 73; G. Doublet, *Musée de Constantine*, 1892, p. 59. —

⁹ De Rossi, *Lucerna africana coll' imagine d'un uomo in abito persiano portante sopra un disco il pesce*, dans *Bull.*, di arch. crist., 1891, p. 116-120, pl. vi; cf. J. Toutain,

dans Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, part. 2, p. 1323, fig. 4572, donne une lampe de ce type quant au récipient et au bec, il l'attribue au I^{er} siècle de notre ère; cf. F. J. Dölger, dans *Römische Quartalschrift*, 1911, t. XXV, p. 93, fig. 2, p. 95 — ¹⁰ M. J. Lagrange, *Lettre de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1893, t. II, p. 632, reproduction indistincte. — ¹¹ De Rossi, *Bull.*, di arch. crist., 1879, pl. II, n. 2, p. 32 — ¹² G. Angelini, *Lucerna cristiana trovata in Palestina*, dans *Nuovo bull.*, di arch. crist., 1900, p. 253-255, pl. x, n. 1. — ¹³ A. L. Delattre, *Musée Lavigerie*, p. 46: « Nous n'avons pu encore exhumé une de ces lampes dans son état entier. » G. Stuhlfauth a donné une lampe à réflecteur qui paraît entière, *Bemerkungen von einer christliche-archaeologischen Studien reise nach Malta und Nord Afrika*, dans *Mittheilungen der Kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts, Römische Abtheilung*, 1898, t. XIII, p. 275, pl. IX-X; c'est la figure (6) de notre texte

disque réflecteur, il n'en reste que l'amorce. Comme sujet, cette lampe porte une croix pattée, ornée au centre d'une petite croix de Malte d'où sortent des pampres qui remplissent entièrement les bras. Cette croix est accostée dans le bas de deux colombes et le pourtour est orné de douze cœurs ¹ (fig. 6566) (3).

Pendant la correction des épreuves de ce travail, nous recevions la dernière publication du R. P. Delattre, consacrée à *La représentation du Cœur de Jésus dans l'art chrétien* ². Le savant archéologue y rappelle la lampe que nous venons de mentionner et de reproduire; il en rapproche une autre lampe du *Musée Lavigerie* qui « porte la même croix pamprée accompagnée de [quatre] poissons figurant les fidèles »; en outre il donne le dessin d'une lampe offrant le chrisme entouré de douze cœurs en bordure et à la place des deux colombes, trois cœurs dans le champ, enfin il donne un fragment de lampe recueilli à Carthage, partie supérieure du médaillon central « portant un cœur de la grandeur de ceux qui se voient sur les poteries rouges (voir I LATS) et ce cœur renferme la croix » (fig. 6567). Nous avons déjà donné dans notre *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 533, fig. 353, un fragment de plat décoré de six cœurs timbrés chacun du chrisme. D'autres exemples de plats ornés de cœurs timbrés de la croix sont donnés dans la brochure du R. P. Delattre, ici nous nous en tenons aux lampes qui font le sujet de cet article. Il est permis de se demander si nous avons ici les plus anciens témoins monumentaux de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus? On n'a pu, jusqu'à nos jours, rencontrer une attestation de cette dévotion dans les textes des Pères de l'Église. Une phrase de saint Paulin de Nole est bien peu précise et il faut attendre les écrits de sainte Gertrude et de sainte Mechtilde, de l'Ordre de Cîteaux, pour recueillir les plus anciens témoignages incontestables de cette dévotion. Or, il semble que les plats et les lampes en terre cuite de Carthage suppléent à ce silence. Sans doute, il est possible de contester et de demander si « ces cœurs ne seraient pas de simples motifs de décor, des feuilles par exemple ». Nous dirons, avec le R. P. Delattre, que nous ne le croyons pas. « La place occupée par ces cœurs qui accompagnent le sujet principal se rapportant à Notre-Seigneur, semble bien révéler qu'ils avaient un sens particulier bien compris des fabricants et des fidèles auxquels les lampes étaient destinées. » Ce n'est encore qu'une hypothèse, mais « en présence de ces monuments du V^e siècle environ,

on peut se demander si l'antiquité n'aurait pas représenté plus anciennement qu'on ne l'admet ordinairement le cœur chrétien et qui sait, peut-être, même le cœur de Notre-Seigneur. Si les cœurs qui apparaissent si fréquemment dans la céramique chrétienne de Carthage représentent les fidèles dans leur rapport avec le Divin Rédempteur, qui empêcherait d'admettre que la pensée de figurer le Cœur de Jésus se soit manifestée, ne serait-ce que par exception antérieurement au Moyen Âge? »

Les lampes africaines nous ont conservé quelques disques réflecteurs, tous détachés mais qui forment une série intéressante : [8] Terre rouge, diam. 0 m. 05. Le monogramme constantinien accosté de A Ω entre deux palmes formant couronne ³ (fig. 6568) (9).

[9] Terre rouge, diam. 0 m. 07; la face est entourée d'un cordon en relief encadrant le poisson, entre deux fleurs cruciformes. Ce disque conserve une partie de son point d'attache avec la lampe sur laquelle il était soudé ⁴ (fig. 6569) (11).

[10] Terre rouge, diam. 0 m. 09. La face représente une tête entourée d'un nimbe orné de cinq groupes de petits cercles au nombre de cinq et disposés en X, sauf le groupe supérieur qui est composé de six cercles. Ces divers groupes sont séparés les uns des autres par trois barres parallèles. Cette tête de face doit être celle d'un saint ou plutôt d'une sainte de Carthage ⁵ (fig. 6570) (10).

[11] Terre rouge, diam. 0 m. 085. Ce disque porte une belle croix latine en relief, pattée et gemmée. Une ligne de perles contourne les bras de la croix et les espaces circonscrits par cette bordure perlée sont remplis de losanges et de globules. Un cordon en relief entoure ce disque ⁶ (fig. 6571) (12).

[12] Terre rouge, diam. 0 m. 07. Disque à bord en relief, conservant une partie de son point d'attache avec la lampe sur laquelle il était soudé; au centre, cerf debout, à droite et brasant ⁷ (fig. 6572) (13).

[13] Terre rouge, diam. 0 m. 065. Disque à bord en relief, portant la croix monogrammatique pattée et gemmée. Cette croix, au centre et au pied est ornée d'un médaillon circulaire renfermant l'Agneau debout tourné à droite et regardant en arrière. Deux autres petits médaillons semblables ornent la boucle du P. Le reste des bras de la croix et de la boucle du P. est décoré de losanges, de cercles et de perles (fig. 6573) (14).

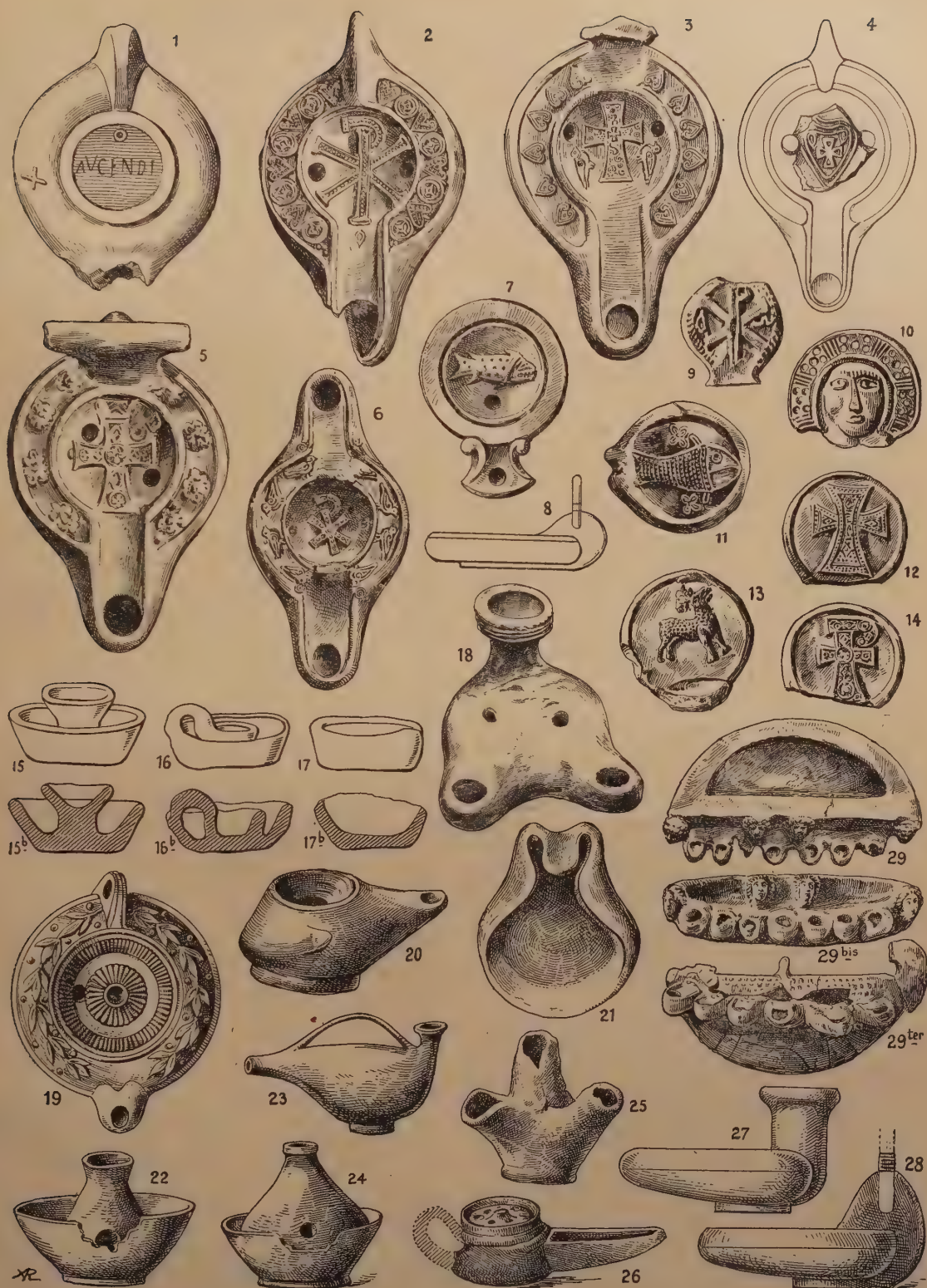
Les lampes franques sont à peine représentées dans les collections; on peut croire que leur rudesse,

¹ A. L. Delattre, *Musée Lavigerie*, 1899, pl. VIII, n. 5, p. 34. — ² Delattre, *La représentation du cœur de Jésus dans l'art chrétien*, in-8°, Tunis, 1927. — ³ A. L. Delattre, *Archéologie chrétienne à Carthage*, 1889-1892, Paris, 1892, p. 5, fig. 2; *Musée Lavigerie*, pl. x, n. 8, p. 46. — ⁴ A. L. Delattre, *Mus. Lavig.*, pl. x, n. 9, p. 46. — ⁵ A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, n. 27; *Mus. Lavig.*, pl. x,

n. 10, p. 47. — ⁶ A. L. Delattre, *Mus. Lavig.*, pl. x, n. 11, p. 47. — ⁷ A. L. Delattre, *Lamp. chrét.*, n. 5, *Musée Lavig.*, pl. x, n. 13, pl. 47. A la suite de son *Catalogue des lampes de Carthage*, le P. Delattre a donné dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 224-225, n. 21-7; 1893, t. IV, p. 38-39, n. 28-30, un petit catalogue des disques réflecteurs, parmi lesquels nous avons fait le choix ci-dessus.

Légendes des figures 6561 à 6587.

6561. Lampe de l'époque de transition (1). D'après *Bull. d'archéol. crist.* 1870, pl. VI, n. 3. — 6562. Lampe de la deuxième époque (2). D'après une photographie. — 6563. Lampe d'Akmin (7). D'après *Manuel d'arch. chrét.*, t. II, fig. 339. — 6564. Lampe (8) à réflecteur. — 6565. Lampe à réflecteur (5). D'après *Mittheil. der kais. Inst.*, t. XIII, pl. 9. — 6566. Lampe de Carthage (9). D'après Delattre *Musée Lavigerie*, pl. x, n. 8. — 6567. Lampe de Carthage (4). D'après l'original. — 6568. Lampe de Carthage (9). D'après Delattre, *Musée Lavigerie*, pl. x, n. 8. — 6569. Lampe de Carthage (11). *Ibid.*, pl. x, n. 9. — 6570. Lampe de Carthage (10). *Ibid.*, pl. x, n. 10. — 6571. Lampe de Carthage (12). *Ibid.*, pl. x, n. 11. — 6572. Lampe de Carthage (13). *Ibid.*, pl. x, n. 12. — 6573. Lampe de Carthage (14). *Ibid.*, pl. x, n. 13. — 6574. Lampes du musée d'Orléans (15-16-17). D'après *Bull. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, 1888, t. IX, pl. 7. — 6575. Lampe de Carthage (6). D'après Delattre, *Musée Lavigerie*, pl. x, n. 4. — 6576. Lampe à double bec (18). *Ibid.*, pl. x, n. 7. — 6577. Lampe africaine (29). D'après *Cat. du musée Alaoui*, suppl., 1910, pl. xciv, n. 2. — 6578. Lampe à 12 becs (29 bis). *Ibid.*, pl. xciv, n. 3. — 6579. Lampe phénicienne (21). D'après F. de Cardaillac, *Hist. de la lampe antiq. en Afrique*, p. 13. — 6580. Lampe punique (25). *Ibid.*, p. 13. — 6581. Lampe grecque, trouvée à Carthage (20). *Ibid.*, p. 15. — 6582. Lampe romaine (23). *Ibid.*, p. 31. — 6583. Lampe romaine (19). *Ibid.*, p. 50. — 6584. Lampe chrétienne à cylindre (27). *Ibid.*, p. 87. — 6585. Lampe chrétienne à réflecteur (28). *Ibid.*, p. 86. — 6586. Lampes vandales (22, 24). *Ibid.*, p. 89. — 6587. Lampe arabe (26). *Ibid.*, p. 90.



6561 à 6587. — Voir légendes à la page précédente.

l'absence de tout cachet artistique leur a valu d'être souvent jetées au rebut, brisées, dédaignées. Le musée archéologique d'Orléans conserve trois lampes en terre cuite rouge [14. 15. 16] trouvées dans un champ, en 1875, à Trinay, canton d'Artenay¹ (fig. 6574) (15-16-17). Ces lampes avaient été fabriquées avec la terre du pays; elles sont d'un travail grossier et n'ont rien qui semble devoir retenir l'attention, toutefois si leur intérêt est nul au point de vue de l'art, s'il est médiocre au point de vue de la technique, il demeure réel au point de vue historique. Ces lampes témoignent du passage de la facture gallo-romaine à la facture franque. On voit dans les deux premières une reminiscence facilement reconnaissable de la forme antique avec, néanmoins, une modification déjà sensible; la troisième lampe est déjà plus indépendante et se donne une allure toute neuve; le potier devait être un franc qui a simplement resserré les bords en forme de bateau. Ces lampes n'ont jamais été vernies, en sorte que l'huile enfermée dans ces récipients poreux devait, à la longue, les pénétrer par l'intérieur et former par imbibition, une sorte de crasse ou de vernis, sauf à laisser une trace de leur séjour sur les tables et les bahuts où elles reposaient quelque temps.

Quelques derniers types vont nous ramener en Afrique et en Orient.

Certaines lampes africaines ont deux, trois et jusqu'à sept becs. On conserve au Musée Lavigerie, à Carthage, une grande et belle lampe en terre cuite, rouge, [17] mesurant en longueur 0 m. 235 et en largeur 0 m. 12. Elle a deux becs opposés l'un à l'autre, n'ayant, semble-t-il, servi qu'une fois, car chaque bec est très légèrement noirci (fig. 6575) (6). Du côté de chaque bec, sur le bord du disque central, s'élève un appendice percé d'un trou, permettant de suspendre la lampe à l'aide d'une chaînette. Le disque lui-même, très concave, est orné du monogramme du Christ sous sa forme constantinienne. Le X et le P sont ornés de globules, de disques et de losanges. À droite et à gauche du monogramme, dans le disque, sont deux trous d'aération et, dans le pourtour, quatre colombes de chaque côté. Au revers, comme marque d'atelier, on voit quatre têtes de profil imprimées en creux, deux regardant à droite et deux regardant à gauche².

D'autres lampes, au lieu d'avoir leurs becs opposés les ont du même côté [18]. Lampe à double bec, noirci. La queue est remplacée par un cylindre creux et vertical, s'élargissant extérieurement en forme de goulot et se terminant en anneau. L'orifice est creusé en entonnoir et communique avec l'intérieur de la lampe. C'est sans doute par cet orifice, qu'on la garnissait d'huile, mais on pouvait aussi y placer une troisième mèche, ainsi que l'indiquent les traces noires laissées par la flamme³ (fig. 6576) (18).

Le disque supérieur de cette lampe est orné d'un agneau debout et tourné à droite. Il est placé entre les deux trous d'aération. La bordure est remplie de chaque côté par quatre disques. Un neuvième disque a été imprimé sous l'agneau dans l'intérieur de l'angle arrondi formé par les deux becs. Voici les dimensions : longueur 0 m. 13; largeur 0 m. 11; hauteur 0 m. 085.

[19-20]. Deux grandes lampes en forme de barques,

l'une à dix, l'autre à douze becs, relevées à la poupe et à la proue. Anneau de suspension central. Décoration de cercles gravés sur les bords; becs arrondis. Vient de Sicca Veneria (Le Kef), basilique chrétienne de Ksar-el-Ghoul en 1897 (fig. 6577) (29) (fig. 6578) (29 bis et ter)⁴.

[21] Autre lampe à quatorze mèches, terre rouge, long. 0 m. 26, largeur 0 m. 07 (provient de Louqsor), III-IV^e siècle; *Kais. Friedr. Mus. Berlin*. Inscription indéchiffrable.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildwerke*, p. 244, n. 1220, pl. LXVII; cf. W. M. Flinders Petrie, *Roman Ehnasya*, dans *The Egypt exploration Fund*, London, 1905, pl. LVII, 60 et 64, p. 7.

III. EMPLOI ET CARACTÈRE. — Quoi qu'il en soit du motif qui fit comprendre les lampes parmi les principaux objets du mobilier funéraire de l'antiquité, il est notoire, comme l'observait il y a déjà presque un siècle, l'ingénieur et érudit archéologue Raoul-Rochette, que l'on en a recueilli par milliers, de tout sorte et de toute proportion, en bronze et en terre cuite, avec ou sans bas-reliefs, particulièrement dans les tombeaux romains ou d'époque romaine. C'est ainsi que, dans toutes les chambres sépulcrales fouillées par Ficoroni, au nombre de plus de cent, il existait encore, d'après son témoignage, une grande quantité de lampes, toutes placées au pied des urnes cinéraires ou sur leurs couvercles, et jamais, dans l'intérieur même de ces urnes, ainsi qu'on l'avait raconté d'abord. Plus rares dans les tombeaux grecs et étrangers, les lampes ou les candélabres qui en tiennent lieu n'y manquent cependant à aucune époque, et c'est encore là un point sur lequel il a fallu rectifier l'opinion admise, d'après laquelle les Grecs ne faisaient point usage de lampes dans les tombeaux. Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples, les tombeaux d'Athènes ont offert plus d'une fois des lampes, placées soit à part, soit dans une patère ou soucoupe. Cette observation vient à l'appui du témoignage d'Aristophane qui parle de flambeaux de cire, *κηρίων*, employés dans la cérémonie des funérailles. On trouva dans les tombeaux de l'île d'Égine des vases d'argile grossière, d'une forme bizarre, consistant en un assemblage de petites capsules réunies sur un pied commun et qui semblent n'avoir pu servir que de lampadaires. Une lampe de bronze, de beau travail grec, était placée dans le tombeau de Canosa, si richement orné à l'intérieur, qu'à décrit Millin. Deux lampes d'argile se trouvaient parmi beaucoup de vases peints, de style grec, dans un tombeau découvert en 1832, dans la ville de Matera, l'antique *Civitas*⁵. Des lampes d'argile se rencontrent particulièrement parmi les vases peints, de style grec, dans les tombeaux d'Hippionium, qui appartiennent à la population grecque de cette ville et à la période grecque de son histoire⁶. La même particularité a été observée dans les fouilles de tombeaux antiques entrepris à Tarente en 1801, par un corps de l'armée française aux ordres du général Soult. La plupart de ces tombeaux renfermaient des vases peints, des figurines de terre cuite colorées, des pierres gravées de la forme de scarabée et des morceaux d'ambre montés en bijoux et généralement aussi des lampes⁷. Sur des points plus éloignés du théâtre de

manquait de toute ouverture pour y introduire l'huile, en sorte que c'était moins une lampe qu'un simulacre; il y a d'autres exemples de ce fait, un des traits qui caractérisent le mieux le système de déceptions et d'à peu près imaginé pour la vie posthume des morts et leur existence imparfaite au delà de la tombe. — ⁴ Capiabbi, *Scavi di Montelione*, dans les *Memorie dell' Instit. archeol.*, v, p. 184. — ⁵ Une de ces lampes représente les trois Grâces, elle a été publiée par Raoul-Rochette, *Troisième mémoire sur les antiqu. chrét. des catac.*, dans *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. xiii (1837), p. 569, note 3, pl. viii, n. 1, 1a.

¹ Desnoyers, *Lampes franques trouvées à Trinay* (canton d'Artenay), dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1888, t. ix, p. 316-318. —

² A. L. Delattre, *Musée Lavigerie de Carthage*, pl. x, n. 4, p. 43. — ³ Id., *ibid.*, pl. x, n. 7, p. 45. — ⁴ Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. historiques*, 1907, p. CCLIX; L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, 1910, p. 273, n. 1758-1759, pl. xciv, n. 3. —

⁵ P. Volpe, *Descrizione illustrativa di un antico sepolcro e degli oggetti nel medesimo interrati scoperti in Matera nel 1832*, in-8°, Napoli, 1833, p. 15-16; une des deux lampes

a civilisation grecque, on a également trouvé des ampes qui devaient appartenir à une assez haute époque de l'antiquité. Ainsi une belle amphore panathénaique, placée dans un tombeau de Barca, dans un cercueil de pierre, y était accompagnée de deux lampes¹.

Souvent des lampes antiques ont été trouvées dans les catacombes, devenant ainsi une preuve palpable de ces emprunts matériels faits par le christianisme à l'art et à la civilisation antique. Marangoni², qui n'a pu nier le fait, a cherché à l'expliquer par la simplicité des premiers fidèles, qui, après avoir enlevé les lampes en question des tombeaux païens abandonnés, s'en servirent pour l'ornement de leurs propres sépultures, comme ils mettaient à leur usage tant d'autres objets dérobés ou arrachés aux édifices antiques. Mais, avec un peu moins de cette préoccupation habituelle aux antiquaires romains, qui les porte à écarter en toute occasion l'idée des analogies morales, tout en convenant de ces nombreux emprunts matériels, il eût été tout simple de voir ici un trait de piété funéraire, inspiré aux premiers chrétiens, comme il l'avait été aux anciens, par un sentiment naturel, que la coutume autorisait, et que la religion ne condamnait pas³.

Les nécropoles antiques et les catacombes chrétiennes sont donc les principales pourvoyeuses de lampes; de sorte qu'il faut en conclure que cette abondance s'explique par les croyances philosophiques et religieuses plus que par les habitudes de la vie domestique. La croyance à une autre vie, l'idée que les païens se faisaient des conditions dans lesquelles celle-ci s'écoulait leur faisaient une sorte d'obligation de déposer une lampe dans chaque sépulture. Parmi tous les autres objets de mobilier funéraire, ce petit vaisseau de terre paraît avoir été le plus essentiel au défunt, le plus significatif, puisque quand tous les autres disparaissent, c'est lui seul qu'on continue à trouver à côté du squelette réduit en poussière. La croyance chrétienne mit d'autant plus longtemps à venir à bout de cet usage qu'elle-même s'y conformait en se plaçant à un autre point de vue. Lorsque le Dr L. Carton pénétra dans les nécropoles de Gurza⁴, il trouva un caveau où était préparé un véritable repas funèbre. Des bancs taillés dans le tuf formaient un *triclinium* et sur ces bancs étaient couchés les cadavres encore parés de leurs bijoux, ayant auprès d'eux la coupe des festins, des assiettes en terre samienne et une lampe. D'autres lampes avaient été placées allumées, dans une niche creusée derrière chaque convive aux dépens de la paroi. A mesure que le mobilier funéraire se simplifia, pour disparaître finalement, la lampe s'obstina à durer; elle fut pendant plusieurs siècles, avec l'urne cinéraire, le dernier vestige des antiques croyances païennes à la vie future. Nous ne parlons pas ici des cimetières et des sépultures barbares.

Dans les sanctuaires les païens apportaient sans doute une lampe chaque fois qu'ils accomplissaient les rites sacrés. A celui d'El Kenissia, on en a trouvé plusieurs milliers dans un espace de quelques mètres⁵.

IV. DÉTERMINATION D'ORIGINE. — On trouve encore des lampes en abondance dans les dépôts d'immondices accumulés aux abords des villes et dans les alentours des fours dans lesquels on les fabriquait. Ces petits objets nous sont parvenus en aussi grand nombre, non seulement à cause des usages dont il vient d'être question, mais aussi en raison du peu de

valeur de leur matière, que l'on ne cherchait pas à refondre, comme le métal ou à retailler comme le marbre, lorsque l'objet était hors d'usage. En outre, les fragments en avaient une assez grande solidité, car la terre cuite résiste très bien, on le sait, aux attaques des agents qui altèrent si facilement le bronze ou le marbre.

Les lampes intactes ou fragmentaires ont une valeur, non seulement par ce qu'elles peuvent nous apprendre au point de vue artistique par leur ornementation, au point de vue technique par leur fabrication, mais encore au point de vue économique, parce que les estampilles qu'elles portent nous mettent sur la voie de certaines routes ou certains centres commerciaux.

Leur collection, leur classement, leur comparaison, l'examen des sujets et des estampilles qu'elles portent sont donc d'un réel intérêt, et on peut s'étonner qu'on n'en ait pas encore entrepris une étude générale. Celle-ci soulève, à vrai dire, de réelles difficultés. Ainsi, pour les lampes les plus répandues dans les musées, les romaines des première et deuxième périodes, une remarque s'impose d'abord. C'est que la plupart des estampilles qu'elles offrent ont été rencontrées non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres provinces de l'empire romain. A défaut d'autres renseignements, leur découverte ne permet pas, à elle seule, de situer leur lieu de fabrication, ce qui fait qu'on ignore d'où la majeure partie des lampes à estampilles sont sorties, à part quelques présomptions pour deux ou trois marques.

Il y a plus. Même pour des lampes trouvées en Afrique, il existe parfois d'assez fortes raisons de croire que beaucoup des ateliers qui les ont produites étaient hors d'Afrique. C'est ainsi que les jolies lampes de la première période, qui datent du I^{er} siècle et d'un peu avant, apparaissent brusquement sans avoir été précédées d'un type sporadique, d'où elles auraient dérivé. Comme on sait d'autre part que les importations de négociants italiens en Afrique étaient déjà courantes dès la fin de la République⁶, on est porté à admettre que cette époque fut celle de l'importation des produits italiens et de l'éducation des artisans africains: les lampes ayant quelque caractère devaient venir du dehors.

C'est à la période suivante, quand le pays commence à produire lui-même, qu'il est difficile de savoir si les lampes viennent de l'un ou de l'autre des deux pays. Les indices qui peuvent renseigner à ce sujet sont de plusieurs ordres. Quand, dans une région la terre à potier abonde et où, de nos jours, des fours existent, on trouve des dépôts de lampes antiques considérables, comme celui d'El-Kenissia, on doit penser que celles-ci ont été faites sur place; on n'aurait du reste sûrement pas pris la peine d'y importer de loin des vases de qualité inférieure. Ailleurs, comme à Henchir Srira, ce sont et la présence de moules et les caractères mêmes du dépôt renfermant des restes qui indiquent que l'atelier ne saurait être éloigné.

Ne fabriquait-on des lampes que dans ces ateliers? Les noms gravés sur les lampes ne sont pas les mêmes que ceux qui se lisent sur les autres poteries, même quand les deux sont juxtaposées. La réciproque existe ailleurs, par exemple pour les poteries gauloises et arrétines. Pour le plus grand des ateliers africains, celui des *Palleni*, on a trouvé l'estampille à la fois sur des lampes et d'autres terres cuites — bien plus souvent, il faut le reconnaître dans la première situation. Les

¹ Paul Lucas, *Voy. au Levant*, in-12, Paris, 1731, t. II, p. 98 — ² *Delle cose gentilesche trasportate, ad uso e adornamento delle chiese*, p. 387-388. — ³ Raoul-Rochette, *op. cit.*, p. 567, 761. — ⁴ L. Carton, *Les nécropoles de Gurza*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Sousse*, 1909. — ⁵ L. Carton,

Le sanctuaire de Tanit à El-Kenissia, dans *Mém. présentés par divers savants, à l'Acad. des Inscrip.*, t. XII part. 1, p. 29; le même dans *Bulletin archéolog. du Comité*, 1908, p. 410 sq. — ⁶ Merlin, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1911, p. 839.

ateliers qui ont alimenté le sanctuaire d'El-Kenissia ont sûrement, en dehors de lampes à trois becs, produit des brûle-parfums, des *unguentaria* et de petites amphores. À l'Henchir Srira, Smitthu, Thurnica, il y avait le même mélange de formes.

Une fabrique de lampes, même assez importante, ne devait pas occuper une place considérable. Des fours de petites dimensions, comme ceux du djebel Oust, capables d'en contenir une cinquantaine à chaque fournée eussent pu en produire dix mille par an; le nombre des ouvriers employés à ce travail était restreint. C'est plutôt l'amas des pièces de rebut qui signalerait l'emplacement d'une fabrique, mais celles-ci étaient souvent portées à distance ou versées dans des ravins, des trous, des excavations d'où on avait retiré la terre à modeler.

En ce qui concerne les estampilles, on peut en rechercher l'origine en étudiant leur répartition géographique et leur densité relative dans chaque province. On sait que les noms qui y sont gravés sont ceux ou des fabricants ou des chefs d'ateliers — qui étaient le plus souvent des affranchis — ou des négociants qui vendaient leurs lampes. L'application des règles de l'épigraphie aux lampes trouvées en Afrique montre que beaucoup, provenant du même propriétaire, portent les noms de ces affranchis¹. Enfin le dépouillement de l'*Instrumentum domesticum* du tome VIII du *Corp. inscr. lat.*, a permis d'observer que les marques les plus répandues se retrouvent le long des voies les plus importantes, ou dans les ports : à Carthage, Bulla Regia, Tebessa, Hadrumète, tandis qu'elles sont plus rares dans les localités isolées où les lampes à estampilles des grands ateliers sont souvent remplacées par des récipients de fabrication locale.

On vendait des moules non de lampes, mais de sujets destinés à être plaqués sur le disque; enfin, certains marchands de lampes vendaient des moules destinés à de petits potiers de l'intérieur. En 1908, le P. Delattre rencontra à Carthage un dépôt de lampes, de statuettes et de moules aussi remarquables par leur nombre que par la variété et la beauté de certains sujets. Or la facture et les estampilles ne sont pas uniformes, ce sont donc des objets provenant de fabriques différentes et qui ont été mis en vente à la même époque. En achetant un pareil lot, tel petit potier de l'intérieur pouvait imiter avec plus ou moins de bonheur les produits corrects des grands ateliers².

V. LAMPES AFRICAINES. — Quelques types doivent être encore ici étudiés, et de préférence en Afrique où la chronologie de la fabrication des lampes est bien établie³.

L'histoire de la lampe antique en Afrique a été écrite plusieurs fois, notamment par M. de Cardaillac et par le docteur L. Carton. Cette histoire comporte diverses périodes qui sont étrangères, chronologiquement, à nos études, et dont il suffira de dire quelques mots.

Lampes phéniciennes et grecques antérieures à notre ère. — La forme de la lampe phénicienne est bien connue et a été rencontrée souvent à Carthage : c'est une sorte de soucoupe en terre rouge grossière, repliée en trois endroits de façon à former deux becs. Les lampes grecques sont en terre rouge vernissée d'un beau noir, (fig. 6579) (21); (6580) (25), (6581) (20).

Lampes romaines antérieures à notre ère. — On les trouve généralement dans les tombeaux, placées au-dessus des cendres et entre deux vases. Ces lampes

remarquables par la légèreté et la ténuité de l'argile, sont circulaires, avec appendice pour le bec, et sans anses. Le médaillon central reçoit la décoration, qui d'ordinaire est peu de chose (fig. 6582) (23).

Lampes romaines païennes des deux premiers siècles de notre ère. — Au début du I^{er} siècle après Jésus-Christ, apparaissent, en Afrique, les lampes avec l'anneau, qui permet de les saisir entre le pouce et l'index; alors aussi, des figures humaines ornent les lampes et la décoration devient moins sobre. Un certain nombre de lampes de cette époque sont intéressantes par le sujet qu'elles représentent : entre autres une lampe d'El-Kantara, sur laquelle apparaît Jupiter entre Junon caressant le paon et Vénus montrant une pomme; une lampe d'Aumale figurant Jupiter qui, sous la forme d'un cygne, se réfugie dans le sein de Léda; une lampe de Tébessa donnant l'image d'une Bacchante; une lampe de Cherchel reproduisant Cybèle avec le lion et la couronne murale. Je doute un peu de l'interprétation donnée de ces sujets qui tous, rapt, chasses, amours, seraient destinées à inculquer l'idée de la mort; interprétation tendancieuse et insuffisamment prouvée. On rencontre aussi sur les lampes certains sujets orientaux, comme le lion furieux bondissant ou l'étoile à huit branches placée dans un croissant. Cardaillac insiste sur la destination du petit trou-entaille, voisin du bec, que nous offrons fréquemment ces lampes dès la fin du I^{er} siècle de notre ère; ainsi que le P. Delattre, il estime que ce trou ne devait servir qu'à l'aération; car, quoi qu'en ait dit Berbrugger, le poinçon faisant avancer la mèche était toujours dans le trou central. (fig. 6583) (19).

Lampes de transition aux III^e et IV^e siècles. — Les lampes de l'époque antérieure étaient façonnées à l'aide d'un moule en bronze; dans cette nouvelle période, on emploie le moule en plâtre. Le disque supérieur ne porte aucun sujet. Le plus grand nombre de ces lampes sont en terre grisâtre.

Lampes chrétiennes. — La forme en est plus allongée. Elle est, en général, d'argile rouge et fabriquée à l'aide de deux moules; elle n'a pas d'anneau, mais simplement un appendice un peu relevé, non foré et se terminant par une pointe arrondie. L'absence du nom du potier sur une lampe est une forte présomption en faveur de son origine chrétienne; lorsqu'on reconnaît que le sujet emblématique a été reproduit à part sur une couche d'argile, soudée ensuite au centre du disque supérieur, on se trouve certainement en présence d'une lampe de cette catégorie; néanmoins une lampe peut appartenir à l'âge chrétien sans présenter cette particularité (fig. 6584 (27), 6585 (28)).

Lampes vandales. — On a trouvé à Carthage de ces lampes en terre rougeâtre commune qui offrent assez l'aspect d'une cuvette avec le pot à eau. Ces lampes ne portent jamais ni symbole ni ornementation. Dans plusieurs exemplaires le goulot serait en tout ou en partie supprimé (fig. 6586 (22), (24)).

Lampes arabes. — Le type de ces lampes rappelle celui de la lampe romaine, mais il a plutôt le profil d'un saucier avec l'anse évidée et le bec allongé. On trouve en Égypte des lampes d'époque copte qui diffèrent assez peu de celles trouvées en Afrique pour l'époque correspondante (fig. 6587) (26).

VI. DEUX FABRIQUES DE LAMPES. — En 1905, un colon, propriétaire à Sidi-Nacem-Allah, entre Sousse et Sbeitla, trouva dans son domaine un amoncellement de cendres, de tessons, de lampes chrétiennes en terre

¹ Ceux-ci prenaient le nom du patron, leur ancien nom formant le surnom. — ² L. Carton, *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*, dans *Bull. de la Société de géogr. et d'archéol. de la province d'Oran*, 1916, t. xxxvi. — ³ F. de

Cardaillac, *Histoire de la lampe antique en Afrique*, dans *Bull. de la Société archéologique d'Oran*, 1890, p. 251 sq.; cf. G. Hannezo, *De la lampe antique*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1897, III^e série, t. II, p. 372-381, pl. ix-xiv.

cuite et de moules de lampes chrétiennes. C'était l'emplacement d'une fabrique de lampes¹.

Les ruines de l'Henchir Srira renferment deux monticules, dont l'un, mesurant 50 mètres sur 60 de diamètre, était formé de lampes de rebut offrant des défauts très variés. Tantôt elles étaient collées deux à deux, tantôt le sujet était mal venu, ou bien la coque cabossée, écornée ou brûlée. Ces objets n'avaient pas été jetés aux abords des ateliers, qui étaient situés dans la ville, mais dans un de ces dépôts d'immondices, si fréquents auprès des ruines des villes d'Afrique, notamment à Sousse. On a trouvé, à côté de ces lampes, beaucoup de moules en plâtre plutôt grossiers. Il y en avait deux pour chaque lampe, moule du dessus et moule du dessous, plats du côté extérieur, et découpés en silhouettant le profil horizontal de l'objet. Un fin revêtement de plâtre à l'intérieur servait à rehausser l'ornementation.

Quand ces vaisseaux sont bien venus, ils sont en terre rouge et, quand ils ont été brûlés, gris ou noirs. Les parois en sont épaisses, ce qui les alourdit. La cuvette n'en est plus ronde, comme dans les lampes païennes ou dans celles de la région du Sahel, et c'est cet allongement qui doit les faire considérer comme postérieures à celles-ci. Le bec se soude par une base élargie à la cuvette, à laquelle son orifice est relié par une gouttière, disposition qui, lorsque l'huile sortait par ce dernier à la suite d'un heurt ou d'une inclinaison trop forte, la ramenait à l'intérieur du récipient.

Voilà un caractère qui apparaît pour la première fois sur les lampes et qui ira en s'accroissant sur les réceptacles chrétiens. La queue n'a plus les deux rainures des lampes antérieures. Elle est tantôt forée comme dans les lampes païennes (43 fois) et tantôt pleine (27 fois) comme dans les lampes chrétiennes. Le talon prend nettement la silhouette d'un éperon de cuirassé. Les deux trous de la cuvette, si nettement différenciés précédemment sont devenus d'égale grandeur et placés tantôt sur l'axe transversal, tantôt sur l'axe longitudinal. Le bourrelet qui entoure le fond se poursuit jusqu'à la saillie de la queue pour former la *palera*.

Cette forme date probablement de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle. L'ornementation corrobore cette détermination. L'encadrement, interrompu par la gouttière, forme deux branches qui se rattachent à la queue. Le motif dérive évidemment des lampes antérieures, mais combien altéré. La feuille de laurier a fait place à une simple palmette, les pampres à une série de postes; très souvent ont s'est borné à tracer une suite de traits obliques par rapport aux rayons de la lampe, et parallèles entre eux.

Cette décoration a parfois été obtenue par moulage; le plus souvent elle a été faite après en creux, à l'ébauchoir. C'est l'effet d'une régression vers les procédés primitifs, comme l'on voit sur les lampes de Thuburnica et du djebel Oust. Les sujets sont en majeure partie païens; les uns sont religieux; ils représentent Sérapis ou Pluton coiffé du *modius*, Hélios radié, Proserpine, Diane tirant l'arc, Mars, Léda et le cygne, Bacchus, une prêtresse debout tenant une patère, un personnage appuyé sur un Hermès. D'autres non religieux, sont fréquents sur les autres lampes païennes; moissonneur, cratère. D'autres rappellent ces motifs de style alexandrin qui, dès le I^{er} siècle, dominant en Afrique dans les sépultures, les mosaïques, la céramique, les lampes surtout, et dans lesquels

figurent des amours assis, tenant un vase, assis près d'un panier de fruits, tenant une couronne, etc. On a relevé encore des sujets communs aux lampes païennes et chrétiennes: béliet, bœuf, cerf, cheval, chien, coq, lévrier, lièvre, sanglier, lion, cartouche vide à bords dentelés, rosace à sept ou huit pétales.

Si on laisse de côté les motifs sûrement indifférents ou qui, étant à la fois païens et chrétiens, ne peuvent pas donner d'indications, il reste des sujets païens indiscutables auxquels on ne peut en opposer un seul qui soit sûrement chrétien. Il est possible que les lampes fussent destinées à une clientèle appartenant aux deux religions, les adeptes de la seconde ne tenant pas encore sans doute à afficher leurs croyances par l'achat d'emblèmes trop compromettants. En tout cas, si on peut donner à ces poteries le nom de lampes de transition, rien n'autorise à leur donner celui de chrétiennes.

Et cependant, il s'en trouve dans le nombre d'indubitablement chrétiennes. En voici une par exemple: Encadrement de palmettes. Coq passant à droite. Cause de rebut: un trou sur le côté. Sur le fond, une inscription de trois lettres, tracées à la pointe, assez régulières, très nettes, et hautes de 0 m. 013; ABC. C'est la première fois qu'on relève cette marque sur une lampe africaine. Mais on l'a trouvée déjà, avec des croix, des chrismes ou d'autres symboles chrétiens sur des vases de Carthage (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 20; t. II, fig. 2117) et sur un chapiteau de Kherbet-Fraïm. Le groupe des trois lettres ABC rappelait aux fidèles l'initiation baptismale.

Les marques ne donnent jamais de nom, elles sont réduites à une initiale: M, N, V, Y, ou à un ornement: trèfle à trois ou quatre feuilles, palmettes, croix seule ou cantonnée de points ou en relief, sur une palmette.

On peut se demander si ces lampes ont été exportées au loin. M. Hauteccœur dit avoir trouvé ce type à Sbeitla, El-Djem, Carthage et en dehors de l'Afrique, à Palerme, Syracuse et Rome. Plusieurs portaient des sujets non rencontrés à Henchir Srira, d'où on peut conclure qu'elles ne proviennent pas de cette localité, car il serait étonnant qu'une bourgade ait eu le monopole d'un type; au contraire, les différences relevées sur des lampes provenant de Kasrin, Mactar ou Carthage, tendent à prouver qu'il a dû en être fabriquées du même type, à un moment donné, en plusieurs points d'une région d'Afrique.

A Oudna, l'ancienne Uthina, près de Tunis, en déblayant les thermes antiques, dans lesquels a été trouvée la mosaïque dite des *Laberii*, on a rencontré un atelier de potier chrétien.

La ville a été ruinée, au milieu du IV^e siècle, par l'invasion vandale. Les thermes cessèrent de fonctionner, tout en restant debout, et c'est là que s'installa l'artisan; sa fabrique resta en pleine activité jusqu'au jour où un incendie la détruisit complètement. Les voûtes en s'effondrant, écrasèrent une accumulation importante de vases, plats, lampes, statuettes, cachets et moules. Parmi ces débris, P. Gauckler a remarqué plus de trois cents plats ornés au fond, sur le pourtour ou le marli d'estampilles chrétiennes, quatorze types différents de monogrammes du Christ ou de croix simples, le swastika dans un carré, l'agneau, le lièvre, le coq, la colombe, l'autel, le palmier, le lion, le renard, le chrisme accosté de A et Ω, un clerc tenant le calice à deux mains, le Christ et

¹ P. Monceaux, *Atelier d'un fabricant de lampes chrétiennes à Sbeitla*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, p. 122-123; L. Carton, *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*, dans *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, 1916,

t. XXXVI, fasc. CXLIV, p. 40-43 (du tiré à part); Hauteccœur, *Les ruines d'Henchir Srira*, dans *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1909, t. XXIX, p. 383; L. Carton, *Le Monte Testaccio de Sousse*, dans *Bull. Soc. archéol. Sousse*, 1915.

l'âme fidèle qui serait représentée par un lièvre entre les bras¹ (?), le Bon Pasteur, le Christ accosté de deux anges, saint Michel transperçant le dragon (?), l'agneau.

Parmi les cachets à estampilles l'un porte les trois lettres PER.

A côté de moules de lampes chrétiennes en plâtre, il y avait des moules de vases à parfums et toute une série de formes à potier, instrument en terre cuite de 0 m. 10, de longueur environ, en forme d'ellipse aplatie suivant deux faces concaves destinées à recevoir les doigts. Cet instrument servait à modeler l'argile tournant à l'aide d'un tour; plusieurs de ces formes portaient des graffites ou le chrisme et la palme.

On voit que, dans cet atelier, on ne se contentait pas de fabriquer des lampes, mais aussi d'autres poteries. Il devait probablement en être ainsi de tous les petits ateliers indigènes, la spécialisation dans la production n'ayant pu exister que pour des établissements importants.

A côté des lampes chrétiennes de forme typique, on en a trouvé ici en forme de « bol tronconique fermé par un dôme également tronconique percé de deux trous, l'un au centre, l'autre dans la rigole, pour la mèche, ou encore recouvert d'un dôme tronconique également surmonté d'un goulot. » Il est intéressant de noter cette juxtaposition de deux formes, l'une dérivant des lampes antérieures, l'autre que l'on considère comme vandale, sans qu'il y ait de type de transition entre les deux.

On ne connaît pas en Afrique d'autres ateliers de lampes byzantines.

Parmi les produits de l'atelier chrétien d'Oudna nous relèverons les types suivants² :

22. Sur le disque, un clerc (?) tenant des deux mains un calice; au pourtour douze fers de lance, ou peut-être des cœurs.

23. Personnage debout, portant un lièvre dans ses bras; au pourtour disques, amulettes concentriques, colombes, carreaux gemmés, disques formés d'un anneau coupé en croix et séparé d'un second anneau qui l'enveloppe par une rangée de globules.

24. Le Christ accosté par des anges.

25. Personnage armé d'une lance et d'un bouclier, rond, transperçant un dragon. Au pourtour, cinq tigres courants séparés par des fers de lance, ou peut-être des cœurs.

26. Carrés inscrits l'un dans l'autre; le second

incliné à 45 degrés sur le premier; au pourtour, dix fleurons variés.

27. Chrisme gemmé, avec la boucle du P. à gauche et l'ΑΩ au-dessus de la branche horizontale de la croix; au pourtour, six octogones alternant avec huit fleurons étoilés.

28. Chrisme gemmé, avec la boucle à gauche, chargé de deux disques à l'agneau, l'un au centre, l'autre en bas, séparés par un carreau cantonné de quatre globules. Sur les trois autres branches de la croix, disques à globule central entouré de huit annelets. Au pourtour, disques à l'agneau, masque humain, cœur, disque plein, anneaux concentriques accostés de quatre globules, trèfles. Au revers, cinq globules en croix.

29. Tigre courant à droite; au pourtour, carré, rosace à quatre pétales, disque, colombe, rosace et disque, de chaque côté de la queue pleine de la lampe.

30. Rosace à seize pétales; au pourtour, six fers de lance alternant avec six fleurons.

VII. LAMPES ÉGYPTIENNES, SYRIENNES ET ASIATES.
— Les lampes romaines (on serait plus clair en disant les lampes occidentales) de la période du Haut-Empire forment un disque pourvu d'un appendice pour le bec; les lampes de transition décrites par L. Carton, nous laissent apercevoir la poignée, les lampes chrétiennes romaines et africaines du IV^e siècle sont munies d'une sorte de queue, ou poignée épaisse qui se développe parfois en forme d'animal ou de disque réflecteur. Les lampes orientales sont de types plus variés. Le plus grand nombre n'a qu'un trou pour l'introduction de l'huile et n'offre plus la teinte rouge vif des lampes africaines. Outre le type que nous avons déjà donné (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3036), on rencontre fréquemment les modèles suivants :

31. *Œuf* de poterie rouge. La partie supérieure convexe s'aplatit pour recevoir un disque à perforation centrale. Sur la figure donnée ici (fig. 6588) (1) ce disque renferme un chrisme ✕ cantonné de perles; près du bec, deux profils imberbes regardent une croix; autour du disque on lit ces mots :

ΕΥΜΟΡΦΟΙ ΚΑΛΗΛΙ

(εὐμόρφω καλῶ) (provient de Coptos). British Museum.

BIBLIOGRAPHIE. — O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, p. 147, n. 805, pl. xxxii.

L'usage des devises, dont nous donnerons plus loin une petite récolte, est surtout fréquent en Égypte³.

¹ Même sujet sur une lampe venant de Carthage conservée au *British Museum*. L'interprétation du Christ y est, avec raison, passée sous silence : *Youthful figure*; cf. G. Stuhlfauth, dans *Mittheilungen des kais. deutschen Arch. Instit.*, Rom, 1898, pl. v, fig. 19, p. 287; La Blanchère et Gauckler, *Catal. du musée Alaoui*, p. 196, n. 521; O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 150, n. 722.
² P. Gauckler, *Rap. épigraph. sur les découv. faites en Tunisie par le service des antiq. dans le cours des cinq dern.*

années, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 457-458. — ³ Cf. V. Schultze, *Archaeol. der altchristl. Kunst*, p. 299; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 72; 1877, p. 70; 1879, p. 32, pl. iii, fig.; 1880, p. 73; 1882, p. 109; 1884, p. 33; Sérour d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, Paris, 1814, pl. xxii, fig. 14; Förster, *Frühchristl. Allerthümer*, pl. i, fig. 11, p. 12; pl. v, fig. 4.

Légendes des figures 6588 à 6611.

6588. Lampe provenant de Coptos (1). D'après Dalton, *Catalogue*, pl. xxxii, n. 805. — 6589. Lampe provenant de Beyrouth (2). *Ibid.*, p. 152, n. 835. — 6590. Lampe provenant d'Abydos (3). *Ibid.*, p. 150, n. 821. — 6591. Lampe provenant du Caire (4). D'après O. Wulff, *Altchrist. Bildwerke*, p. lxxiii, n. 1221. — 6592. Lampe provenant de la Russie mérid. (5). *Ibid.*, p. lx, n. 1222. — 6593. Lampe de Fayoum (6). *Ibid.*, pl. lxii, n. 1267. — 6594. Lampe de Constantinople (7). *Ibid.*, pl. lxii, n. 1270. — 6595. Lampe de Constantinople (9). *Ibid.*, pl. lxii, n. 1271. — 6596. Lampe de Constantinople (11). *Ibid.*, pl. lxii, n. 1273. — 6597. Lampe de Kené (8). *Ibid.*, pl. lxiii, n. 1283. — 6598. Lampe de Louqsor (10). *Ibid.*, pl. lxiii, n. 1288. — 6599. Lampe de Kené (14). *Ibid.*, pl. lxiv, n. 1300. — 6600, 6602. Lampes provenant du Caire (18), (17). O. Wulff, *Zweiter Nachtrag*, n. 2272-2273. — 6603. Lampe palestinienne (12). D'après *Rev. bibl.*, 1898, p. 485. — 6604. Lampe syrienne (13). D'après *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1885, p. 293. — 6605. Lampe arabe (15). D'après *Revue archéol.*, 1897, p. 248. — 6606. Lampe arabe (16). D'après *Revue biblique*, 1898, p. 487. — 6607, 6611. Lampes provenant du Caire, (20), (21), (22), (19). D'après O. Wulff, *Altchrist. Bildwerke*, n. 155, 156, 157, 158.



6588 à 6611. — Voir légendes à la page précédente.

32. *Amande*, la partie supérieure présente une dépression dans laquelle se trouve le trou pour verser l'huile. Entre ce trou et celui du bec, une croix partée; en bordure, quatre paons picorent les baies d'un arbrisseau (fig. 6589) (2) (Provient de Beyrouth), British Museum.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 152, n. 835, fig.

33. *Grenouille* (voir ce mot, *Dictionn.*, t. VI, col. 1810).

34. *Pelle* en poterie rouge avec tous les angles arrondis ainsi que la poignée qui, en fait, sert de bec (fig. 6590) (3). La décoration consiste en un carré où une grande croix centrale est cantonnée de quatre petites croix; autour de ce carré des fleurons. (Provient d'Abydos, en Égypte), British Museum.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton; *Catalogue*, p. 150, n. 821.

Le *Kaiser Friedrichs Museum* de Berlin possède une importante collection de lampes en terre, parmi lesquelles les types que nous venons de décrire sommairement, sont représentés par des pièces intéressantes dont nous allons énumérer ou décrire sommairement un certain nombre.

35. Lampe en terre rouge, long 0,085, haut. 0,085 (provient de Caire), IV^e siècle. C'est vraiment la forme d'un œuf porté sur trois pattes de lion. La partie supérieure forme couvercle orné d'une frise et coupé à l'extrémité pour donner passage à la mèche. Audessus de ce couvercle un coq est perché, ou plutôt accroupi (fig. 6591) (4).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche, byzantinische und italienische Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 244, n. 1221, pl. LXXXIII (et non pas LXXV).

36. Lampe en terre rouge, long. 0, 10, larg. 0 072 (provient de la Russie méridionale) IV-V^e siècle. Il semble qu'on ait voulu imiter une outre avec sa couture dont tous les points sont marqués. L'orifice servant à la mèche servait également à l'introduction de l'huile. La poignée a malheureusement été brisée; à droite un symbole peu distinct et qui ressemble vaguement à une feuille (fig. 6592) (5).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 244, n. 1222, pl. LX.

37. Lampe en terre rouge, diam. 0,093 (provient de Louqsor) V^e-VI^e siècle. *Kais. Friedr. Mus.* Le disque, offre un visage jeune, vu de face, encadré de petits cercles au nombre de dix; le pourtour un filet en lignée brisée dont les angles contiennent chacun trois perles.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *op. cit.*, p. 246, n. 1232, pl. LIX.

Dans ce même Musée, nous signalons encore une série de lampes provenant du Fayoum (Égypte) et de Constantinople; la poignée se redresse et semble tenter un compromis entre la queue qui se laisse difficilement saisir entre le pouce et l'index, et le disque réflecteur si fragile que les Africains ont essayé de faire accepter. Ici la fragilité fait place à la massivité; aussi ces lampes sont-elles arrivées jusqu'à nous sans accident. Voici quelques types avec une description sommaire.

38. Lampe (larg. 0.085, long. 0.125.) Fayoum, V^e-VI^e siècle (fig. 6593) (6).

39. Lampe (diam. 0.057) Constantinople V^e-VI^e siècle (fig. 6594) (7).

40. Lampe (larg. 0.065), Constantinople, V^e-VI^e siècle (fig. 6595) (9).

41. Lampe (larg. 0.063) Constantinople, V^e-VI^e siècle (fig. 6596) (11).

A l'époque copte la fabrication devint de plus

en plus grossière et le type est désormais presque invariable; la grenouille (voir ce mot) obtint un grand succès, nous donnons ici quelques types avec les mesures et les inscriptions :

42. Terre rouge, larg. 0.065, long. 0.096, vient de Louqsor, VI-VII^e siècle, ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΕΡΚΟΥΡΙΟΥ.

43. Terre rouge, larg. 0.06, long. 0.10, vient de Kenh, VI-VII^e siècle, ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ Ε[Ε]ΟΠΟΜΠΟΣ.

44. Terre rouge, larg. 0.06, long. 0.10, vient de Kenh, VI-VII^e siècle, ΤΟΥ ΑΡΧΑΓ-ΕΛΩΝ ΜΙΧΑΗΛ (fig. 6597) (8).

45. Terre jaune, larg. 0.05, long. 0.085, vient de Kenh, VI-VII^e siècle, ΙCOVCC ΩΤΕΜΜΟΙ, c'est-à-dire 'Ι[η]σοῦς σωτ[ήρ] ἐμ[ο]ι.

46. Terre rouge, larg. 0.06, long. 0.095, vient de Kenh, VI-VII^e siècle, ΤΟΥ ΑΓΟΥ ΚΑΛΙΝΙΚΟΣ.

47. Terre rouge, larg. 0.075, larg. 0.105, vient de Louqsor, VI-VII^e siècle, ΕΙΡΗΝΗ ΔΟC ΗΜΙΝ (fig. 6598) (10).

48. Terre rouge, larg. 0.054, larg. 0.08, vient d'Égypte, VI-VII^e siècle, ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΒΒΑΛΟΝCΤΟC. Les trois inscriptions les plus intéressantes sont celles-ci :

49. Terre rouge, larg. 0.09, long. 0.095, vient de Kenh, VI-VII^e siècle, ΤΩΝ ΤΡΙΩΝ ΑΓΙΩΝ ΜΑΡΤΥΡΩΝ (fig. 6599) (14).

50. Terre rouge, larg. 0.06, long. 0.065, vient de Louqsor, VI-VII^e siècle, ΑΒΒΑ ΔΙΟC ΜΑΡ[τυρ].

51. Terre rouge, larg. 0.065, long. 0.08, vient d'Akhmin, VI-VII^e siècle, CΤΑΥΡΟC ΑΕ ΝΙΚΑ pour σταυρὸς αἰε νίκα.

Terminons par deux lampes d'une conservation parfaite.

52. Lampe en terre rouge (larg. 0.108, long. 0.112), provient du Caire, VI-VII^e siècle, portant cette inscription (fig. 6600) (18) :

ΕΓΩΕΙΜΙ ΤΟ ΦΟC ΚΑΙ CΚΑΙΑΛΗ ΘΕΙΑ.

53. Lampe en terre rouge (larg. 0.07, long. 0.078), vient du Caire, VI-VII^e siècle (fig. 6601) (17) :

ΥC ΘΥ ΕΛΕ ΗCΟΝ ΗΜΑC
Υιος Θεου ελεησον ημας

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altch. Bildw. Zweiter Nachtrag*, p. 11, n. 2272, 2273, pl. ; cf. pl. LXV, n. 1278 : φωτῆσον ημᾶς.

54. En 1868, Ch. Clermont-Ganneau adressait à la *Revue archéologique*, « une inscription grecque gravée sur une de ces petites lampes en terre cuite de forme ovale trouvée à Jérusalem, sur le mont Sion, à une profondeur d'environ 20 mètres. » L'inscription complètement masquée par la terre adhérente, avait d'abord passé inaperçue; un trait un peu plus accentué la fit soupçonner et elle apparut alors fort nette et très lisible. Les caractères tracés en relief, courent en suivant le bord de la face supérieure et en occupent toute la longueur, de sorte qu'ils reviennent à leur point de départ :

ΦΩCΧΦΕΝΙΤΑCΙΝ

Φῶς Χριστοῦ φένη πασίν

La lumière du Christ brille pour tous.

La croix qui y est dessinée, et qui sépare la première et la dernière lettre de la légende, indique suffisamment l'origine chrétienne de la lampe. L'orthographe φένη pour φαίνει présente un certain intérêt pour la prononciation grecque.

BIBLIOGRAPHIE. — Ch. Clermont-Ganneau, *Lettre*, datée de Jérusalem, 24 mai 1868, dans *Revue archéologique*, 1868, t. II, p. 77. De Rossi, *Bulletino di archeol. crist.*, 1868, p. 68.

55. Trente ans plus tard, le même érudit signalait une autre lampe en terre cuite portant entre le bec

et le trou à huile, une croix fourchue, cantonnée de quatre perles, et la légende (fig. 6603) (12) :

ΦΩCXYΦΕΝΙΠACIN KAYH
Φῶς Χ(ριστο)ῦ φένη πᾶσιν κα(λ)ή.

Le mot φένη pour φαίνει ; l'adjonction du dernier mot soulève des difficultés. On en trouve quelques autres exemples. Clermont-Ganneau en trouvait deux dans ses notes : 1° une lampe provenant de Chypre et passée à la vente d'Albert Barre, en 1878, n° 238 ; 2° une lampe trouvée près de Nahr Roubin au sud de Jaffa. M. E. Michon en signale un exemplaire au musée du Louvre. Le dernier mot est toujours KAYH ou KAVH que Clermont-Ganneau croit pouvoir lire καλή, en considérant l'avant-dernière lettre comme un λ (lambda) retourné, accident qui n'est pas rare dans ces petites légendes céramiques d'une exécution souvent très négligée, au point même de devenir parfois méconnaissables.

BIBLIOGRAPHIE. — Ch. Clermont-Ganneau, *Deux nouveaux lychnaria grec et arabe*, dans *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 485-487. W. Frœhner, *Catalogue de la vente Alb. Barre*, 1878, n. 238 ; E. Michon, *Antiquités gréco-romaines provenant de Syrie conservées au musée du Louvre*, dans *Revue biblique*, 1905, nouvelle série, t. II, p. 564, note 2.

56. En 1881, l'abbé Thédenat communiquait à la Société nationale des antiquaires de France le dessin appartenant à Sorlin-Dorigny d'une lampe conservée dans la mosquée du village de Gyodjebe, province de Brousse (Asie-Mineure). L'inscription grecque que porte la lampe est une mauvaise copie de la légende : φῶς Χριστοῦ φένη πᾶσιν. L'inscription se lit sur les deux côtés ; à la partie supérieure on voit, à ce qu'il semble, l'inscription ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Thédenat, *Lampe de la mosquée de Gyodjebe*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, p. 192-193.

Ces rapprochements de formules d'acclamation et de symboles créent entre les divers monuments une sorte de parenté.

57. Sur une lampe qui paraît provenir de Syrie et remonter au IV^e siècle, on lit cette formule déjà étudiée ici (voir *Dictionn.*, t. II, col. 962). Entre le bec (myxus) et l'orifice par lequel on introduisait l'huile dans la lampe (oculus), une inscription rectiligne est restée inachevée, peut-être faute de place, mais elle est facile à restituer (fig. 6604) (13) :

ΙΗCΟΥ ΒΟΗΘΕΙ

Cette lampe brûlait probablement dans un sanctuaire, ou bien dans une maison privée devant les saintes icônes.

58. Sur une autre lampe dépourvue d'inscription, nous voyons comme sur celle de la lampe de Jérusalem une croix ornée de perles, mais pourvue en outre des lettres ΑΩ.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Mowat, *Trois lampes chrétiennes de Syrie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 293-294.

Revenons à la formule dont nous nous sommes à peine écartés.

59. Lampe trouvée à Beit Djâla, près de Bethléem, en 1874, avec la formule.

ΦΩC (XY ΦΑΙΝΕΙ ΠACIN)

BIBLIOGRAPHIE. — *Comptes rendus de l'Acad. des*

Inscr., 1874, p. 107 ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 149.

60. Lampe trouvée à Jérusalem, vers 1888, portant la même formule que la lampe précédente, mais que J.-B. De Rossi, qui l'avait en sa possession, ne transcrivit pas (musée du Vatican).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 150.

Lampe de style égyptien portant la devise :

ΦΩC ΕΚ ΦΩΤΟC.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dictionn.*, t. I, col. 3036 ; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8516 ; *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1881, p. 193.

61. Lampe à la grenouille (voir ce mot) portant :

CΤΑΥΡΟC ΤΩΧΗΜΑ

c'est-à-dire σταυρός τὸ ὄχημα, ce qui peut vouloir dire que la croix [est] le véhicule [vers le port du salut].

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 32, pl. III, n. 2.

62. Autre lampe avec la formule :

ΘΕC ΠΑΤΗΡ ΠΑΝΤ ΟΚΡΑΤΩΡ.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 73, pl. V, fig. 2.

Nous venons de voir que Ch. Clermont-Ganneau prenait l'avant-dernière lettre pour un Λ renversé et lisait :

Φῶς Χ[ριστο]ῦ φ(αί)νει πᾶσιν καλή

« La lumière du Christ brille pour tous belle. »

La formule, sauf le dernier mot, est très fréquente sur les lampes de ce type¹ ; quant au mot final, on n'en connaît qu'un ou deux autres exemples², ce qui lui a valu une étude très attentive dont nous n'avons qu'à profiter³. Il semble qu'on doive admettre la lecture καλή qui se traduira *belle* ou *bonne* ; toutefois il est impossible de faire rapporter καλή, qui est un adjectif féminin, à φῶς, qui est un substantif neutre. Un semblable solécisme peut bien, sans doute, être mis au compte d'un potier ignorant, ses congénères s'en accordent bien d'autres ; reste à savoir ou à deviner la raison qui lui aurait fait ajouter un mot de son cru à une formule liturgique fixe, familière à tous ses acheteurs ? Au lieu de voir dans cet adjectif une addition que rien n'appelle, on a cru y découvrir une véritable réclame d'industriel qui vante la qualité de sa marchandise. Clermont-Ganneau lui-même a rappelé certaines lampes sur lesquelles on lit ces mots : λυχνάριον καλόν, *lampes belles ou bonnes*, et cette formule est tout en faveur de son interprétation. Pour expliquer que l'adjectif soit au féminin, il suffit de supposer le mot κανδήλα sous-entendu. C'est, en effet, κανδήλα, transcrit du latin *candela*, qui désigne ordinairement la lampe en grec byzantin comme en grec moderne⁴ ; λυχνάριον, et les noms similaires, ne sont que des termes savants d'un usage peu répandu.

Les lampes portant la formule : *La lumière du Christ brille pour tous*, étaient-elles destinées à l'usage domestique, ou bien étaient-elles déposées dans les tombeaux ? Il est moins probable que ce soient des lampes d'église où on recourait de préférence à des lampes suspendues ou posées sur des supports. La formule n'apprend rien et on la rencontre à Jérusalem et ailleurs. Les Grecs en ont fait l'usage le plus fréquent

J.-C., dans *Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople* (en russe), t. VII, p. 403-407. — ² S. Pétridès, *Note sur une lampe chrétienne*, dans *Échos d'Orient*, 1901-1902, t. V, p. 47-49. — ⁴ Cf. les lexiques de Du Cange et de Sophokles.

¹ Clermont-Ganneau, dans *Revue archéologique*, 1868, t. XVIII, p. 77 ; et *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 171, t. II, p. 89. — ² *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 486, note 1 ; B. Pharmskoski, *Sur les inscriptions en καλός Καλή, dans les produits de la céramique grecque du VI^e-V^e siècle jusqu'à*

et le plus varié. On la trouve dans les manuscrits ¹, sur les murailles ², sur les médailles de dévotion ³, etc., parfois abrégée ⁴, parfois au contraire accompagnée d'autres sigles ⁵.

Le texte de ces lampes rappelle, on l'a vu, les passages de saint Jean où Jésus-Christ est appelé la lumière du monde ⁶, mais un autre rapprochement est moins heureux qui consiste à découvrir dans les mots $\phi\omega\varsigma$ $\chi\rho\iota\sigma\tau\omicron\upsilon$ $\phi\alpha\iota\upsilon\iota$ $\pi\acute{\alpha}\sigma\iota\upsilon$, la formule initiale de « la liturgie de saint Basile employée spécialement à Jérusalem, par les Grecs orthodoxes le samedi saint, c'est-à-dire le jour de la fameuse cérémonie du feu sacré ou, plus exactement, de la lumière sacrée. » Et Clermont-Ganneau se « demande, en conséquence, si les *lychnaria* portant cette formule n'étaient pas destinés à jouer un rôle dans cette cérémonie, où, aujourd'hui encore, les fidèles recueillent avidement le feu censément descendu du ciel. On se sert de cierges à présent; on pouvait fort bien se servir de lampes autrefois, surtout les petites gens. » Le savant archéologue semble croire que la liturgie de saint Basile était en usage à Jérusalem à l'époque où la lampe en question a été fabriquée, alors que cette liturgie n'y a été importée qu'au Moyen Âge par les Grecs de Constantinople. Mais ce n'est là qu'un point de détail. L'affirmation que la formule : *La lumière du Christ brille pour tous* se lit au début de la messe attribuée à saint Basile comporte une véritable inexactitude. Elle ne s'y rencontre ni au début ni ailleurs, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en parcourant une édition quelconque de l'*Euchologe* grec. La formule est empruntée, non à la messe de saint Basile, mais à la *liturgie des présanctifiés*, la seule autorisée dans l'Église grecque pendant le carême, à l'exception des samedis et dimanches, du Jeudi saint et du jour de l'Annonciation.

Cet office consiste dans une communion solennelle à la fin des vêpres (abrégées, au moins dans l'usage actuel) avec le pain et le vin consacrés le samedi ou le dimanche précédent. Après la première leçon de l'Ancien Testament, le célébrant tourné vers l'autel trace le signe de la croix avec l'encensoir et un cierge allumé qu'il tient de la main droite, en disant : $\Sigma\phi\iota\alpha$ $\delta\theta\epsilon\omicron\iota$. Puis, il bénit le peuple, toujours avec l'encensoir et le cierge en prononçant les paroles : $\Phi\omega\varsigma$ $\chi\rho\iota\sigma\tau\omicron\upsilon$ $\phi\alpha\iota\upsilon\iota$ $\pi\acute{\alpha}\sigma\iota\upsilon$.

La formule : *La lumière de Christ brille pour tous*, que les Grecs ont toujours aimé à reproduire un peu partout est donc empruntée, par les Grecs du patriarcat de Constantinople, au rite solennel de la messe des présanctifiés. Si les lampes qui nous la présentent sont vraiment de fabrication palestinienne et antérieures à l'adoption de la liturgie byzantine par l'Église de Jérusalem, nous en concluons que la messe des présanctifiés propre à cette Église, contenait sûrement cette même cérémonie et cette même phrase que nous trouvons dans la messe des présanctifiés propre à Constantinople. Cela n'a rien d'extraordinaire; on sait que les messes byzantines de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, ont aussi les rapports de parenté les plus étroits avec les vieilles liturgies de Syrie et de Palestine ⁷.

Enfin, si l'on rencontre ce type de lampe hors de Jérusalem, point n'est besoin de recourir à l'hypothèse de pèlerins ayant assisté à la cérémonie du feu sacré dont ils emportent le souvenir. Les Grecs de Constantinople qui traçaient le $\Phi\omega\varsigma$ $\chi\rho\iota\sigma\tau\omicron\upsilon$ $\phi\alpha\iota\upsilon\iota$ $\pi\acute{\alpha}\sigma\iota\upsilon$ sur leurs murs, sur leurs livres, etc., ont bien pu avoir, un jour ou l'autre, l'idée de le graver sur leurs lampes ⁸.

63. Petite lampe de terre cuite de forme allongée, ornée de stries à la partie supérieure, et marquée d'une croix en dessous. Ce qui en fait l'intérêt, c'est une inscription arabe en écriture coufique, qui nous donne le nom de potier et la date de la fabrication. L'inscription fait le tour de la lampe, en dessous, en voici une transcription (fig. 6605) (15) :

Oeuvre de David Barnabé (?)... faite l'an 125.

Il y a un mot douteux, la pâte ayant été écrasée. La date 125 se rapporte sans doute à l'hégire. Dans ce cas ce serait l'an 708. Mais, écrivait Clermont-Ganneau, « cette lecture m'inspire des doutes sur plus d'un point », doutes qui ne pourraient être levés que par l'étude de l'original. L'avant-dernier mot de la seconde ligne a été écrasé, peut-être l'examen de l'original permettra-t-il de retrouver quelque chose. Quant au dernier mot, qu'on a laissé en dehors de la traduction, il pourrait peut-être donner le nom de la ville même de Djerach où le monument a été trouvé. L'examen a justifié les réserves et confirmé la conjecture. La lampe mesure 0 m. 10, de longueur; elle est munie d'une longue queue, assez élégamment recourbée, qui semble avoir dû être terminée par une tête d'animal, peut-être bien de dragon; cette tête est mutilée; elle a été écrasée d'un coup de pouce (on distingue encore les stries de l'épiderme empreintes dans l'argile molle) et cela avant la cuisson, mais il semble qu'on reconnaisse encore les deux oreilles. La face supérieure de la lampe est décorée de lignes sinueuses et de traits rayonnants, très rapprochés, rappelant les palmes qu'on voit si souvent sur les lampes de l'époque byzantine. La face inférieure forme une large base plate, ovoïde, avec bourrelet; au centre, une petite croix simple, à branches égales, en relief (fig. 6605) (15 bis).

L'inscription, en caractères d'un faible relief, court tout autour, sur la paroi oblique qui raccorde la face supérieure à la face inférieure. Elle n'occupe donc pas une place très en vue, comme il sied à une légende de cette nature, qui, somme toute, n'est guère autre chose qu'une marque de fabrique, un peu plus explicite seulement que d'ordinaire. Voici la lecture :

L'a fait Théodore (?), fils de As...y (?), à Djerach, l'an 125.

Il faut certainement lire « l'a fait », c'est la formule usuelle de ces sortes d'épigraphes. Le verbe est immédiatement suivi de son sujet, le nom du potier. Ce nom est susceptible de se lire de bien des manières et nous ne nous engageons pas ici dans cette discussion. Il est permis de lire $\Theta\epsilon\delta\omega\omicron\varsigma$, nom chrétien que renforce la présence d'une croix. Le nom de la ville, Djerach, est précédé de la préposition « dans à » qu'exige la construction.

BIBLIOGRAPHIE. — Germer-Durand, *Inscription chrétienne en écriture coufique sur une lampe trouvée à Gerash*, dans *Revue biblique*, 1895, t. iv, p. 591-592; Ch. Clermont-Ganneau, *Lychnaria à inscriptions arabes*, dans *Revue archéologique*, 1896, t. i, p. 342; *Le lychnarion arabe de Djerach*, dans *Revue archéologique*, 1897, 1^{re} éd., p. 246-250, et *Recueil d'archéologie orientale*, t. ii, p. 19, p. 47.

64. Une autre lampe dont l'original était en la possession de M. de Tischendorf, consul d'Allemagne à Jérusalem; elle offre un intérêt tout particulier parce qu'elle confirme la lecture de la lampe précédente. Comme elle, elle porte une légende en caractères arabes coufiques qui permet d'en attribuer la fabrication à un céramiste arabe chrétien de Djerach, l'antique

¹ Par exemple, dans un évangélaire de Salonique, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. vi, p. 541. — ² G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, p. 304. — ³ Id., *ibid.* — ⁴ Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. x, p. 149. —

⁵ *Bul. de l'Inst. archéol. russe de Constantinople*, t. iv, p. 42. — ⁶ Joan., i, 4, 5, 9; viii, 12. — ⁷ Cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e édit., p. 69 sq. — ⁸ S. Pétrides, *loc. cit.*, p. 47-49.

Gerasa, vivant dans la première moitié du ^{II}^e siècle de l'hégire. Voici ce qu'on peut lire d'après des dessins et une photographie, à défaut de l'original :

طالعه لكوك لوسا و عسولر و منه
سنة خمسة و عسولر و منه

L'a fabriqué Djeiroûn (?) Fils d'Yousef (?) à Djerach, l'an 129 ou 127, soit 744-745 ou 746-747 de notre ère (fig. 6606) (16).

BIBLIOGRAPHIE. — Clermont-Ganneau, *Deux nouveaux lychnaria grec et arabe*, dans *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 487-490.

65. Une lampe conservée au Cabinet des médailles, vraisemblablement de provenance syrienne porte une inscription qui consiste dans un distique (fig. 6607) (1) :

Brille, ô lampe! et ne l'éteins pas;

Éclaire avec ta lumière, et ne te renverse pas!

BIBLIOGRAPHIE. — Clermont-Ganneau, *Lychnaria à inscriptions arabes*, dans *Revue archéologique*, 1896, t. I, p. 340-341.

Lampes en pierre, achetées au Caire et entrées au Kaiser Friedrichs Museum de Berlin; de basse époque la première est encore un peu façonnée, les trois autres sont d'une simplicité toute rudimentaire :

66. — long. 0.08, larg. 0.06 (fig. 6608) (20).

67. — long. 0.125, larg. 0.057 (fig. 6609) (21).

68. — long. 0.126, larg. 0.045 (fig. 6610) (22).

69. — long. 0.126, larg. 0.06 (fig. 6611) (19).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, p. 52, n. 155-158, pl. VI.

VIII. USAGE ET DÉCADENCE. — L'usage des lampes parmi les fidèles a été général. Il n'en pouvait être autrement vu la nécessité de fréquenter les catacombes. Si c'était toutefois la seule raison de l'emploi des lampes il faudrait renoncer à en rencontrer dans les provinces, en Afrique, en Égypte, en Asie Mineure, où les cimetières souterrains ont été à peine connus. Or, les lampes se retrouvent dans tous les pays et leur nombre ainsi que leur variété ornementale semble faits, au premier abord, pour décourager tout essai de statistique et de classement. C'est que la lampe servait à d'innombrables usages domestiques. Et, à ce propos, voici un curieux usage que nous fait connaître saint Jean Chrysostome. Quand on voulait, dit-il, faire choix du nom d'un enfant quelque temps avant sa naissance, on allumait plusieurs lampes auxquelles au préalable on avait imposé des noms, et on donnait à l'enfant le nom de la lampe qui s'était éteinte la dernière; c'était un présage de longue vie¹.

Les lampes servaient non seulement à tous les usages quotidiens, lorsqu'il fallait anticiper sur l'aube ou prolonger la veille au delà du crépuscule, lorsqu'on se rendait dans le cellier généralement obscur où se conservaient le vin, l'huile et la plupart des denrées ménagères; mais encore elles servaient à des usages publics et funéraires, contrairement à ce que faisaient les païens qui semblaient n'avoir pas allumé les lampes qu'ils déposaient dans les tombeaux. Les lampes chrétiennes trouvées soit dans les catacombes, soit sur l'emplacement des basiliques de Carthage, ont généralement le bec noirci et quelquefois brisé. C'est que, en effet, la lampe n'était qu'exceptionnellement considérée par les fidèles en qualité de mobilier funéraire d'un défunt menant sous la terre une existence amoind-

rie; ils y voyaient de préférence un appareil d'éclairage permettant aux vivants de se reconnaître dans la cité des morts. Il est possible qu'après la paix de l'Église, lorsque la foule des pèlerins visita les catacombes, des marchands de lampes aient offert leur marchandise aux abords de l'entrée; mais pendant le temps des persécutions, même à l'époque d'une accalmie, il est plus probable qu'on s'efforçait de ne pas signaler ces entrées, ne fût-ce que par prévoyance; ainsi les fidèles s'y rendaient avec une lampe prête à être allumée, se glissaient en tapinois, emportant pour cela la première lampe venue qui leur tombait sous la main, sans regarder de bien près à l'emblème mythologique ou symbolique qui s'y trouvait.

Avec les troubles politiques qui marquent le ^{III}^e siècle et la décadence qui en est la suite, l'industrie de la lampe subit une première atteinte. Au lieu de fabriquer ces petits objets d'une façon artistique et de recourir pour cela à des moules en bronze, on fait usage désormais de moules en plâtre. C'est alors une période de transition au cours de laquelle les lampes sont souvent dépourvues, sur leur disque supérieur de symboles ou d'emblèmes, le pourtour est orné d'un grênetis et c'est tout. En Afrique, la fabrication ne paraît pas s'être ralentie malgré les circonstances adverses², mais la matière première est de plus en plus grossière; à la place de cette belle pâte rouge, fine et sonore qui fait de nos jours, après tant de siècles écoulés, la joie des antiquaires et l'ornement de leurs vitrines, on se contente d'une argile épaisse et grisâtre, pesante et sourde. On s'en contente, mais on ne s'y résigne pas toujours; ainsi à Cherchel on a trouvé une de ces lampes en terre blanchâtre à laquelle on avait passé un enduit rouge³. Les hommes de ce temps n'ont plus le moyen de consacrer de l'argent à l'achat d'une lampe, et la décadence artistique est surtout une question d'économie. Une autre lampe trouvée également à Cherchel porte cette inscription⁴ :

Emite lucernas colatas ab asse.

« Achetez des lampes fines pour un sou. »

Il est vrai qu'une autre lampe dit exactement le contraire⁵ :

Ab asse ne lucernas venqles.

« N'achetez pas de lampes à un sou. »

Et comme les marchands aiment à mettre le bon Dieu de moitié dans leurs affaires, un d'eux écrit sur ses produits cette inscription coufique : *Au nom de Dieu! Bénédiction de Dieu pour celui qui achètera.*

La lampe chrétienne, au ^{IV}^e siècle se rapprochait de plus en plus en Afrique, en Italie, du type que nous lui avons assigné (n. III) partout. Vers ce temps-là quelques changements paraissent s'introduire dans la fabrication. On pratiquait désormais deux trous dans le disque supérieur au moyen d'un tube ou emporte-pièce de la grosseur d'une plume d'oie. Cette opération se faisait par un coup sec qui, parfois, faisait toucher le fond de la lampe; le morceau s'y collait, on l'y laissait et la cuisson l'y fixait. Autre particularité : on moulait le sujet emblématique séparément sur une pastille d'argile que la cuisson suffisait à fixer au disque supérieur. Cette opération est l'indice certain d'une lampe d'époque chrétienne; on ne l'a jamais signalée sur les exemplaires païens.

A partir du ^{VI}^e siècle, on peut dire d'une manière générale que la rudesse prévaut et que l'art disparaît, à plus forte raison dans la suite. Les exemplaires rencontrés peuvent avoir utilisé des moules anciens,

¹ S. Jean Chrysostome, *Homil. XII in epist. ad Corinth.*, 7. P. G., t. LXXI, col. 107; H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, Paris, 1904, t. I, p. 304 sq. (vers l'année

250, après la répression de Capellien). — ² F. de Car-dailiac, *op. cit.*, p. 73. — ³ Id., *ibid.*, p. 72. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 74.

argnés par hasard, mais la terre est si grossière, la cuisson si maladroite qu'on ne rencontre plus rien d'intéressant, et la plupart ne sont parvenus qu'en débris informes auxquels il est presque superflu de s'attarder et qui, en tout cas, ne nous apprennent plus rien¹.

IX. ESSAI DE CLASSEMENT DES SÉRIES DÉCORATIVES. — Le nombre des lampes chrétiennes, actuellement connues et classées dans les musées ou dans les collections particulières, monte à plusieurs milliers; on ne s'attend pas, sans doute, à en trouver ici le catalogue. L'essai de classement que nous allons présenter, lorsqu'il s'appliquait à d'autres monuments tels que les *Fonds de coupes* ou les *Gemmes* pouvait viser sinon à être complet, comme un *Corpus*, du moins à n'omettre aucune pièce digne d'attention. Lorsqu'il s'agit des lampes un pareil dessein est d'une exécution fort difficile, car chaque année voit accroître le nombre des exemplaires connus et parfois un type digne d'étude se révèle. Ce qu'on va trouver ici n'est donc qu'un commencement pour lequel on a pris comme base le catalogue dressé et publié entre 1890 et 1893 par le P. A.-L. Delattre, et consacré pour la presque totalité aux lampes de Carthage. La description sommaire qui accompagne les types peut mettre sur la voie des identifications futures. D'autres essais de catalogue ont paru depuis lors, tel celui de M. Alb. Ballu pour les lampes chrétiennes de Timgad, entrées au musée de cette ville. Il n'est toutefois pas très utile de dresser un catalogue aussi énigmatique, car la description du pourtour est presque constamment passée sous silence. Des mentions telles que : un coq, une rosace, un lion, un taureau, un chien, sont d'une utilisation un peu arbitraire².

L'exemple donné à Carthage a été suivi par quelques musées. On peut citer aujourd'hui les catalogues suivants :

A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, II^e série, t. I, p. 134-140, n. 1-96, 1891, II^e série, t. II, p. 39-51, n. 97-335; p. 296-309, n. 336-660; 1892, t. III, p. 133-141, n. 661-763; p. 226-229, n. 764-839; 1893, t. IV, p. 34-38, n. 840-907; pour les disques-réflecteurs, t. III, p. 224-225, n. 1-27; t. IV, p. 38-39, n. 28-30;

E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1884, p. 86-92, n. 59-76;

A. L. Delattre, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, dans *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, in-4°, Paris, 1899, p. 32-48, pl. VIII, IX, X;

O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities, and objects from the christian East in the department of british and medieval antiquities, and ethnography of the British Museum*, in-8°, London, 1901, p. 139-154, n. 713-859, pl. XXXII;

J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, dans *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire*, in-fol., Vienne, 1904, p. 228, n. 8979; p. 285-295, n. 9124-9149; p. 318, n. 7172;

O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, part. I, *Altchristliche Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, n. 155-158, 722, 741, 746, 753, 755, 760-814, 991-1000, 1010, 1012, 1074, 1138, 1139, 1191, 1220-1347, 1613, 1619, 1666-1668, pl. XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, LIX-LXIV;

G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1882, t. II, p. 196-206.

¹ Ch. Clermont-Ganneau, dans *Mélanges d'archéol. orientale*, 1899, t. III, p. 284. — ² Alb. Ballu, *Rapport sur les travaux de*

Lorsqu'on sait le peu d'attrait que semblent éprouver et la répugnance que laissent apercevoir les administrateurs des grandes collections conservées à Paris, dès qu'il s'agit de publier le Catalogue méthodique, illustré des richesses dont ils ont la garde, lorsqu'on les voit disséminer croquis, descriptions et commentaires des monuments à tous les vents des périodiques où on ne s'aviserait pas d'aller les chercher, on peut découvrir dans cette tactique une ingéniosité extrême, on n'y trouvera ni l'estime de la science, ni le souci d'en faciliter l'accès afin d'en assurer le progrès. Mais « Tout arrive, en France », il n'est besoin que de faire provision de patience. Le *Musée africain* du Louvre fut l'objet d'un traitement de faveur. « Les planches qui composent le fascicule [étaient] tirées depuis bien longtemps. On attendait pour les distribuer que Héron de Villefosse rédigeât un texte explicatif; il eût été, mieux que personne capable de nous le donner. Il se proposait de l'écrire (*sic*); malheureusement, par suite de diverses circonstances, il est mort (*presque octogénaire!*) avant d'avoir pu mettre son projet à exécution. C'est profondément regrettable. » Ce qui est profondément regrettable, c'est de publier un inventaire dont les descriptions ont une ligne d'étendue, quelque fois une ligne et demie. On ne pouvait faire autrement, ni mieux paraît-il si on ne voulait garder plus longtemps des planches inédites et « priver ainsi les bibliothèques de documents précieux pour les travailleurs ». Sollicitude touchante qu'apprécieront d'autant plus les lointains travailleurs que telle bibliothèque publique a reçu le texte télégraphique en question, mais n'a jamais réussi, nonobstant toutes les réclamations, d'obtenir les planches inédites. D'ailleurs dans A. Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, dans *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, in-4°, Paris, 1921, 26 pages, pas une seule lampe n'est mentionnée.

De pareils exemples rendent d'autant plus précieux l'exemple des travailleurs qui, avec leurs seuls moyens personnels, ont publié des recueils particuliers, tels que A. Darcel et A. Basilewsky, *Collection Basilewsky. Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du I^{er} au XVI^e siècle*, in-4°, Paris, 1874, p. 1-4, n. 2-25, pl. I, III, IV; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, t. VI, pl. 467-476, p. 101-113.

Enfin nous avons utilisé le catalogue de *Lampes* publié par L. Hauteceur, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*, 1910, p. 239-274, n. 1377-1773, faisant suite à celui publié par La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, 1897, p. 194-207, n. 493-658, mais nous avons jugé superflu d'ajouter des séries, principalement celles d'animaux, aux séries déjà suffisamment fournies de types; notre catalogue eut pris des dimensions exagérées. Tel que nous le donnons il pourra servir de cadre toujours extensible au gré de ceux qui voudront doubler ou tripler les séries commencées.

X. LES SÉRIES DÉCORATIVES. — Au premier abord et avant d'avoir dressé un catalogue des lampes, on pourrait être tenté de croire que ces monuments minuscules et souvent peu soignés ne peuvent offrir un véritable intérêt pour l'archéologie chrétienne. Il en est tout autrement en réalité. C'est de cette ornementation qu'il nous faut parler ici.

Les variétés de la croix et du monogramme du Christ tourné tantôt à droite, tantôt à gauche, tracé dans sa simplicité primitive ou bien parvenu à l'état de développement où on lui donne le nom de « constantinien », forment une série considérable et assez

jouilles exécutés en 1906, par le service des monum. histor. en Algérie, dans *Bul. arch. du Comité*, 1907, p. 283-286, n. 45 à 83.

monotone malgré l'effort tenté pour jeter quelque diversité sur le thème fondamental. Tantôt on le rehausse de cabochons, de filigranes, de médaillons, de pampres, ou bien on le cantonne de colombes. Si le disque ne porte pas la croix où le monogramme, on le rencontre sur la poignée dressée pour servir de réflecteur, comme sur les deux exemplaires ci-contre [70, 71] (fig. 6612) (2), 6613 (3), où on remarquera le ferme dessin des agneaux qui décorent le pourtour.

Le dessin géométrique qu'engendrent si naturellement les formes anguleuses de la croix n'a pris que peu de développement sur les lampes; cependant à Carthage nous trouvons des lampes en assez grand nombre portant pour toute décoration le carré ou le cercle; d'autres nous montrent des rosaces ou bien encore une coquille. Y a-t-il dans tout cela une pensée symbolique? Il est permis d'en douter. Ce sont des fantaisies sans conséquence comme l'art industriel en pratiqua à toutes les époques. Au contraire, le dessin géométrique gagne sur le pourtour qu'il tend parfois à envahir : disques, cœurs, triangles, fleurons, pointes de flèches, feuilles stylisées abondent et même encomrent un peu parfois. Ces motifs sont distribués quelquefois avec régularité et présentent une alternance harmonieuse; d'autres fois on a l'air de les avoir entassés au hasard et sans y regarder. Le nombre, la fantaisie et, généralement, l'insignifiance de ces motifs semblent vouloir défier toute tentative de classement. Cependant quelquefois nous voyons un dessin arrêté. Ainsi sur une lampe au Bon Pasteur de l'officine d'Annius Serapiodorus, le pourtour est décoré de pampres et de grappes que nous retrouvons identiques sur une lampe [72].

On trouvera plus loin l'énumération de lampes ornées de devises. Les unes rappellent un saint, les autres un sanctuaire célèbre. Cet usage des lampes à formules épigraphiques paraît avoir été surtout apprécié en Égypte et en Orient.

C'est surtout la décoration animale qui offre une variété presque infinie. Il n'est presque pas d'animal qui ne prélude sur les lampes au rôle symbolique qu'on lui attribuera dans les bestiaires du Moyen Âge. Il ne faut pas se hâter de décider si nous n'avons ici que des types sans signification. De bonne heure, la Clef de Méliot avait donné faveur à ces interprétations comme nous le montrerons plus loin. Pour les chrétiens le lion, le cheval, le chien avaient, nous le savons par l'étude de ces différents mots, une signification symbolique, à plus forte raison le poisson, la colombe, le paon, l'agneau. Lorsque nous les rencontrons comme sur trois lampes de Carthage [73], la colombe seule [74], la colombe becquetant du raisin et perchée sur le dos du poisson, le poisson happant la colombe [75] (fig. 6614) (4), (6615) (5), (6616) (7) il semble impossible de ne voir là qu'un jeu.

Nous avons consacré une étude particulière à la grenouille (voir ce mot), et cet animal disgracieux a été lui-même élevé à la dignité de symbole de la résurrection. D'après cet exemple, on peut être tenté de croire qu'aucun animal, même les plus repoussants, n'a pu échapper pour certains à une signification quelconque. Cela est d'autant plus vraisemblable que, parfois, dans les sujets bibliques auxquels l'acheteur pourrait être tenté de n'accorder qu'une signification historique, on lui apprend qu'il ne doit pas ainsi s'arrêter à mi-chemin. C'est le cas pour une scène bien connue, le retour des explorateurs de Chanaan. Plusieurs exemplaires nous montrent ces hommes chargés de l'énorme grappe surmontée du monogramme du Christ, afin de bien inculquer aux fidèles

le rapport qui existe entre le raisin et le bâton d'une part, et le sang du Christ suspendu à la croix (voir CHANAAN).

À défaut du Corpus des lampes qui se fait toujours attendre, on trouvera ici un inventaire où défilent le poisson, le lion, le cerf, l'agneau, etc., etc.; les fauves et les animaux domestiques les plus inoffensifs, les oiseaux de proie et l'innocente colombe voisinent avec le paon et le phénix, et les volatiles sans prétention comme la poule et le canard.

La décoration animale reparait sur les lampes en tous pays, mais elle ajoute peu de chose à ce que nous apprennent les lampes de l'Afrique. La faune n'est pas seule mise à contribution par les potiers; ils empruntent à la flore quelques modèles, mais en petit nombre : le cèdre, le palmier, la vigne, quelques fleurs ou des arbustes. A Akhmîm on trouve des palmes, des grappes de raisin, mais ailleurs aussi.

Tout cela est fabriqué dans des officines dont la principale préoccupation paraît être de prévenir et de satisfaire le goût du public, c'est ce qui explique la persistance de certains types mythologiques.

Sous le règne des empereurs chrétiens, on continua à représenter des sujets mythologiques, mais en petit nombre. C'est d'abord Mercure, avec le pétase ailé, tenant la bourse et le caducée; Hercule, qui, sa masse à la main, garde l'arbre du jardin des Hespérides; Vulcain avec son marteau et sa tenaille; Minerve s'appuyant sur son bouclier; Vénus enfin, et celle-ci dans différentes attitudes, nue, relevant sa chevelure, tenant un miroir ou se voilant de ses deux mains. La persistance de ce type de Vénus s'explique sans doute par la décadence des mœurs, mais il ne manquait pas de fidèles pour s'en scandaliser. « Les artistes païens, dit Théodoret, nous présentent leur déesse plus éhontée que les courtisanes mêmes dont elle est la maîtresse et la reine. Aucune de ces malheureuses se montre-t-elle jamais sur la place publique ainsi dépouillée de tous vêtements? »

D'autres images étaient plus mal accueillies encore, notamment celles qui retraçaient les prouesses amoureuses des dieux, ce qu'Ovide lui-même appelle *caelestia crimina*²; crimes suggestifs, car « le maître de l'iniquité, nous dit encore Théodoret, s'est étudié à nous montrer abandonnés aux voluptés lascives ceux que l'on appelle des dieux. Tous ces démons portent la même souillure : les habitants de l'Olympe, les divinités de la mer, les nymphes des vallées, des bois et des montagnes. Ce n'est pas seulement par les écrits des poètes et des philosophes que le diable a popularisé les traits abominables de leur histoire. Pour les hommes qui ne savent point lire, il a préparé d'autres embûches. Les peintres, les sculpteurs et tous ceux qui travaillent le marbre, le bois et le métal ont appris de lui à représenter les faux dieux tels que les montrent les fables; il a rempli de ces simulacres les temples, les places publiques, les rues et les maisons des riches. Partout on rencontre l'image de ceux qu'on appelle les dieux, se livrant aux passions amoureuses; Jupiter, ivre de volupté, sous la forme d'un aigle enlevant Ganymède ou se changeant en cygne pour séduire Leda et tombant en pluie d'or dans le sein de Danaë. Tout ce que racontent les poètes prend ainsi corps dans les productions de l'art ».

Térence nous montre le jeune débauché Chéréas réglant sa conduite d'après de tels exemples⁴, et le poète Prudence s'indigne de voir montrer au théâtre même, ces traits impurs de l'histoire des dieux⁵; les reliefs des lampes de terre cuite multipliées à l'infini pour les usages communs pratiquent sous une

cit., Sermo VII. — ⁴ Térence, *Chéréas*, act. III, sc. VI. —

² Ovide, *Metamorphos.*, l. VI, vs. 131. — ³ Théodoret, *op.*

⁵ Prudence, *Peristeph.*, hym. x, vs. 220, 221.

forme plus modeste et plus insinuante la même déprava-tion. Deux de ces fragiles objets, moulés, comme l'indique leur forme, après le triomphe du christia-nisme, portent l'image du cygne séduisant Lédà [75], (fig. 6617) (6) et de l'aigle emportant Ganymède (voir ce mot). Si grossièrement qu'elle soit représentée, la figure de Ganymède se reconnaît ici, coiffée du bonnet phrygien, telle qu'on la voit sur d'autres monuments.

Une forme très saisissable permet de reconnaître les lampes qui datent du temps des empereurs chré-tiens. Un autre signe les distingue, c'est la répétition presque infinie des figures d'animaux dont elles por-tent l'empreinte. Lions, cerfs, paons, coqs, che-vaux, etc., etc., telles sont, avec la brebis, l'agneau, le poisson, la colombe, les plus courantes de ces images, et si les quatre dernières, hiéroglyphes fami-liers aux anciens chrétiens, n'ont pas besoin d'être expliquées, on peut se demander si les autres, non moins fréquemment reproduites, n'ont pas de même un sens, une valeur mystique. C'est ainsi que sur une lampe lourde et commune appartenant sans doute possible, comme l'indique sa forme spéciale, au temps des empereurs chrétiens, une poule entourée de ses poussins [76] se détache en grossier relief (fig. 6618) (9) et cette représentation rappelle le passage dans lequel les anciens invoquant les paroles du Christ, la dési-gnent comme offrant une signification symbolique : *Gallina sapientia, vel Ecclesia, vel anima fidelis. In Evangelio : Quoties volui congregare filios tuos sicut gallina congregat pullos suos sub alas suas et noluit*¹. Telle est l'interprétation donnée par la Clef dite de saint Méfion, par saint Eucher de Lyon, par saint Grégoire le Grand et plus tard par d'autres écrivains du Moyen Âge². L'ordonnance même du relief semble, en quelque façon, de nature à justifier le rapproche-ment. Autour de la poule qui occupe le point central, les poussins sont placés en cercle, comme le sont, sur les lampes du même temps; les têtes des apôtres autour du monogramme du Christ.

Si le rapport que l'on suppose entre le vieux texte et le sujet moulé sur notre lampe paraît admissible, on en pourrait déduire que les animaux si souvent figurés sur les petits monuments de l'espèce se rattachent également au cycle symbolique développé par les écrivains sacrés, et qu'il est permis de chercher dans les redites des traités spéciaux à la matière la cause de la multiplication remarquable de ces sortes d'images³. C'est ainsi que les textes et les monuments s'illustrent réciproquement. Certains animaux ont une valeur dès longtemps établie par l'emploi qui a été fait d'eux sur les fresques, les sarcophages, les dalles funéraires, par exemple : la colombe tenant le rameau d'olivier dans son bec ou dans ses pattes. Parfois on rencontre des variantes telles que la colombe tenant suspendue à son bec une grappe de raisin ou bien becquetant les grains. On trouve parfois deux poissons nageant de conserve ou bien en sens opposé. La vigne avec ses grappes, ses pampres paraît plusieurs fois et la signifi-cation en est claire, si on se souvient des fresques de la chapelle funéraire d'El-Bagâouât ou de la mosaïque d'Ancone.

Des ramifications qui vont d'une branche à l'autre des produits artistiques et industriels se manifestent

à nous dans les lampes chrétiennes. Nous signalerons les bordures des plats en terre cuite caractérisées par la répétition d'un motif ornemental unique ou de deux motifs alternés. Entre les lampes des différentes provinces, nous relevons également des analogies frappantes. Une lampe conservée au musée du Collège romain encadre le monogramme du Christ des empreintes répétées des deux faces d'un tiers de sou de Théodose II; au droit le buste impérial, au revers la victoire debout tenant une croix à longue hampe⁴; un fragment d'une autre lampe, trouvé à Carthage, offre exactement la même décoration et la même effigie⁵. L'idée de cette décoration obtenue à l'aide de monnaies est notablement plus ancienne que le v^e siècle, car nous l'avons déjà rencontrée sur un fond de coupe doré. Une lampe conservée au Cabinet de France porte à la partie inférieure, entre le disque et le bec de la lampe, une croix flanquée à droite et à gauche d'une tête de profil tournée à droite et portant le diadème (ce sont probablement des empereurs régnants⁶), tandis qu'une lampe conservée au musée du Louvre porte des reliefs ronds offrant les indices frappés sur les monnaies de Justinien I^{er}⁷. Le *British Museum* possède également une lampe ornée d'un buste impérial.

Voici un autre exemple des ramifications qui existent entre les différents produits de l'industrie de la terre cuite. A Rome, à Carthage⁸, à Akhmîm⁹ on a trouvé des lampes représentant le Christ foulant aux pieds le serpent¹⁰. Ce sujet est connu aujourd'hui à une douzaine d'exemplaires; il se retrouve dans ses traits principaux, non seulement sur l'ivoire et la fresque, mais encore sur un grand fragment de vase à couverte rouge découvert à Orléans; on y voit le Christ debout tenant une large croix et appuyant l'extrémité sur un serpent¹¹. Peut-être avons-nous dans ce fragment le plus ancien spécimen du type, car on sait que la fabrication des vases à couvertes rouges s'arrêta de bonne heure. Quoi qu'il en soit, cette coïncidence présente un précieux indice, en ce qu'elle étend d'une manière considérable les rapports entre les types iconographiques. Pour se faire une idée de la richesse de ce chapitre de l'art chrétien, il suffit de parcourir notre essai de classement.

Nous allons donner d'abord un rapide inventaire des lampes qui ont été figurées dans le *Dictionnaire*, depuis la lettre A jusqu'à la lettre L; ce tableau facilitera les recherches dans les volumes parus.

Tome I, col. 44, fig. 17. Saint Abdon;

- col. 428, fig. 75. Condamné aux bêtes;
- col. 495, fig. 95. Saint tenant une lampe;
- col. 737, fig. 166. Le Christ foulant aux pieds le chandellier à sept branches;
- col. 895, fig. 209. Agneau surmonté de la colombe;
- col. 1047, fig. 258. Aigle tenant une plume dans son bec;
- col. 2224, fig. 757. Tête de Bacchus;
- col. 2228, fig. 758. Bon Pasteur;
- col. 2229, fig. 759. Bon Pasteur;
- col. 2537, fig. 829. Ange de l'Apocalypse;
- col. 3036, fig. 1069. Devis ΦΩΣ ΕΚ ΦΩΤΟΣ
- col. 3110, fig. 1113. Athlète.

¹ Matth., xxiii, 27. — ² Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. II, p. lxxx, 488; *Analecta spicil. Solesm. parata*, t. II, p. 88. — ³ E. Le Blant, *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. VI, p. 229-238, pl. n-iv. — ⁴ E. Le Blant, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. VI, p. 230, pl. II, n. 2; Garucci, *Storia*, t. VI, pl. 476, fig. 1. — ⁵ A. L. Delattre, *Un fragment de lampe chrétienne*, dans *Bull. arch. du Comité*,

1897, p. 287-289; cf. *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, p. 129 sq. — ⁶ G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, p. 199, n. 7. — ⁷ De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 12, n. 1. — ⁸ Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, n. 689-692 a. — ⁹ Förster, *Die frühchristlichen Allerthümer*, pl. IV, n. 3. — ¹⁰ Cf. *Dictionn.*, t. I, fig. 286. — ¹¹ *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1846, t. XVIII, pl. II, fig. 9.

- Tome II, col. 511, fig. 1390. Le Christ foulant aux pieds le serpent;
 — col. 581, fig. 1443. Lampe-Basilique d'Orléansville;
 — col. 583, fig. 1444. Lampe-Basilique;
 — col. 583, fig. 1445. Chaire de l'abri de la lampe-basilique;
 — col. 1799, fig. 1976. Colombe;
 — col. 1799, fig. 1977. Croix et Colombe;
 — col. 1799, fig. 1978. Croix;
 — col. 1799, fig. 1979. Croix;
 — col. 1801, fig. 1980. Un buste de martyr persan sur un calice;
 — col. 1802, fig. 1981. Sacrifice d'Abraham;
 — col. 1841, fig. 2012. Coquille;
 — col. 3260, fig. 2346. Centurion saluant un tribun;
 — col. 3307, fig. 2379. Cerf bramant.

- Tome III, col. 71, fig. 2421. Les douze apôtres.
 — col. 72, fig. 2422. Docteur ou évêque dans sa chaire;
 — col. 164, fig. 2453. Chameau;
 — col. 170, fig. 2457. Explorateurs de Chanaan;
 — col. 577, fig. 2612. Personnage voyageant dans un chariot;
 — col. 1099, fig. 2689. Chasse aux toiles;
 — col. 1289, fig. 2766. Cheval au galop;
 — col. 1280, fig. 2767. Cheval passant avec cavalier;
 — col. 1325, fig. 2796. Chien;
 — col. 1524, fig. 2875. Lampe à devise;
 — col. 1526, fig. 2878. Chrisme et huit colombes;
 — col. 2101, fig. 3090. Le Christ foulant aux pieds le serpent;
 — col. 2731, fig. 3259. Les Hébreux dans la fournaise;
 — col. 2897, fig. 3293. Coq;
 — col. 2901, fig. 3300. Coq;
 — col. 2906, fig. 3304. Coquille;
 — col. 3044, fig. 3354. Crocodile;
 — col. 2128, fig. 3428. Croix sur une colonnette.
 — col. 3214, fig. 3476. Cypres ou cèdre ou palmier;

- Tome IV, col. 215, fig. 3572. Poisson;
 — col. 216, fig. 3573. Croix avec médaillons à l'agneau et deux colombes;
 — col. 294, fig. 3618. Lampe-Dauphin;
 — col. 583, fig. 3696. Dendrite;
 — col. 659, fig. 3713. Lampe avec chrisme et DEO GRATIAS
 — col. 799, fig. 3731. Didascale, peut-être saint Cyprien;

- Tome V, col. 1039, fig. 4253. Vaisseau ex-voto.

- Tome VI, col. 1809, fig. 5465. Quatre lampes à la grenouille;
 — col. 1811, fig. 5466. Grenouille, CTAVPOC TΩXHMA;
 — col. 1813, fig. 5467. Grenouille ΕΓΩΕΙΜΙΑ-NACTACI;
 — col. 1826, fig. 5475. Griffon, de Maddaloni;
 — col. 1999, fig. 5549. Poisson;
 — col. 2123, fig. 5612. Les trois Hébreux devant Nabuchodonosor;
 — col. 2124, fig. 5613. Les trois Hébreux devant Nabuchodonosor;

- Tom. VII, col. 1570, fig. 5984. Sacrifice d'Isaac;
 — col. 2075-2079, fig. 6019-6115. Poisson-Dieu;
 — col. 2615-2616, fig. 6306-6307. Jonas;
 — col. 2621, fig. 6308. Jonas;

- Tome VIII, col. 210, fig. 6380. Chandelier à sept branches.

Dans l'essai de classement qui va suivre on dési-

gnera par les initiales suivantes : D, disque; P, pourtour, R, revers.

1. LE POISSON. — 77. D. Poisson : P. douze fleurons; R. deux cercles concentriques.

78. D. Poisson; P. quatre fleurons dont deux cruciformes, deux disques et deux cœurs.

79. D. Poisson; P. six *pisciculi*; R. trois points disposés en triangle (fig. 6619 (10)).

80. D. Poisson; P. fleurons cruciformes et colombes, R. cercles concentriques.

81. D. Poisson; P. double palme.

82. D. Poisson; P. disques, fleurons cruciformes et triangulaires, ornements en forme de grappe.

83. D. Poisson tourné à droite; P. carrés et cœurs gemmés.

84. D. Poisson (dauphin); P. disques à cercles concentriques et disques à rosace de huit pétales.

85. D. Poisson; P. deux palmes; R. la lettre B.

86. D. Poisson; P. losanges ornements; R. quatre cœurs disposés en croix.

87. D. Poisson, accompagné d'un cœur; P. quatorze cœurs formant chaîne.

88. D. Poisson, accosté de deux disques; P. quatre disques et autres fleurons cruciformes.

89. D. Poisson, accosté de deux croix; P. huit triangles et à la partie inférieure deux *pisciculi*; R. une croix.

90. D. Poisson (dauphin) tourné à gauche; P. dix fleurons cruciformes et deux cœurs.

91. D. Poisson (dauphin); P. double palme.

92. D. Poisson; P. disques et triangles alternés.

93. D. Poisson; P. motifs indéterminés; R. une croix en relief.

94. D. Poisson tourné à droite; P. deux disques, deux croix, deux colombes et deux *pisciculi*; R. trois cercles sur une même ligne.

95. D. Poisson tourné à gauche; P. cœurs et autres motifs.

96. D. Poisson tourné à gauche; P. quatorze motifs, disques alternés avec feuilles cordiformes.

97. D. Poisson contourné en demi cercle; P. deux palmes.

98. D. Poisson; P. quatre carrés et deux poissons; R. ornement en forme de S à double trait.

99. D. Poisson; P. onze motifs, disques, triangles, etc.; R. un oiseau.

100. D. Poisson; P. disques; R. chrisme ou bien étoile à huit rais.

101. D. Poisson; P. carrés et autres motifs.

102. D. Poisson, P. fleurons dont quatre cruciformes; R. trois traits convergent en un seul point.

103. D. Poisson (dauphin); P. deux *pisciculi* séparés par un disque à cercles concentriques et au sommet deux colombes (fig. 6620) (11).

104. D. Deux poissons disposés en sens inverse, l'un de l'autre; P. palme stylisée, larg. 0 m. 10, longueur entre 0 m. 15 et 0 m. 16.

105. D. Deux poissons, lampe de la forme de l'époque vandale.

106. D. Deux dauphins, même type de lampe.

107. D. Double groupe de deux poissons affrontés, séparés à droite et à gauche par un autre poisson entre deux disques à rayons, même type de lampe.

108. D. Quatre poissons affrontés deux à deux, même type de lampe (fig. 6621) (8).

109. D. Le Dauphin; P. huit cœurs; R. deux petits disques diamétralement opposés suivant l'axe de la lampe.

110. D. Le Dauphin, tourné à droite; P. Fleurons.

111. D. Le Dauphin se dirigeant à gauche; P. six feuilles de vignes alternées avec quatre ornements et deux feuilles cordiformes.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, nouv. série, t. I, p. 134-136, n. 1-32; 1892, t. III, p. 226, n. 764-772; 1893, nouv. série, t. IV, p. 34, n. 840-842.

112. D. Deux poissons en relief entre lesquels on aperçoit un quadrupède au galop qui ressemble à un sanglier; P. alternativement feuilles pointues en forme de fer de lance et feuilles découpées en forme de palmettes; R. un cercle en relief renfermant deux cercles concentriques en creux. Forme ronde; anse formée par un appendice non percé, vient d'Hadrumète; entrée au musée du Louvre, diam. 0 m. 075.

113. D. Deux poissons en creux; R. Croix de Saint-André entre deux cercles en creux. Forme ovale; l'anse, en forme d'anneau, est décorée d'un trait et placée sur la partie supérieure de la lampe entre les deux poissons; une chaîne en bronze est rivée dans l'anse. Travail grossier. Terre cuite rouge. Musée du Louvre, long. 0 m. 10.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 127, n. 11, 12.

114. D. Deux poissons disposés verticalement, la tête tournée du côté de l'anse, entre eux une feuille de lierre; P. cercles alternant avec des feuilles triangulaires; R. deux cercles concentriques. Anse non percée, pâte rouge. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, dans *Revue archéol.*, 1884, t. II, p. 200, n. 10.

115. D. Poisson qui paraît se précipiter dans une nasse pour mordre le hameçon qui est un pain rond (?); P. six disques à cercles concentriques alternant avec six fleurons cruciformes (fig. 6622 (12) Rome, Palatin).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 12, n. 5.

116. D. Poisson; P. six feuilles cordiformes perlées. Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue*, p. 2, n. 5.

117-128. Douze lampes au poisson, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 255-256, n. 1559-1571.

128 bis [Voir au mot ΙΧΘΥΣ, deux lampes, n. 318, 320 de la collection Basilewsky, au musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.]

128 ter. Poignée de lampe ayant la forme d'un poisson, sur le flanc, petit poisson imprimé en creux.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, t. IV, p. 39, n. 29.

129. 2. LE LION. — D. Un lion et une lionne, la gueule ouverte, s'élançant dans l'espace; le pelage du lion est formé de petits ronds en relief pour indiquer sans doute les boucles de son poil; P. ornements en forme de piques alternant avec des rondelles; R. cercle en relief renfermant deux petits cercles concentriques en creux. Forme chrétienne; l'anse est formée par un appendice non percé; l'embouchure de la

mèche est proéminente et noircie par la fumée. Terre cuite, couverte rouge, diam. 0 m. 078. Musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 126, n. 8.

130. D. Tête de lion, de face.

131. D. Lion; P. disques et carrés.

132. D. Lion; P. fleurons et monogrammes.

133. D. Lion; P. quatre cœurs et quatre fleurons cruciformes; R. un S à double trait.

134. D. Lion courant à droite; P. douze motifs, cercles et fleurons; R. traces d'une palme.

135. D. Lion; P. quatre disques à rosaces, deux croix, deux cœurs, deux colombes, deux fleurons cruciformes; R. Rosace.

136. D. Lion (il paraît manger quelque chose) près d'un calice à anses; R. disques, les uns à monogramme, les autres à cercles concentriques.

137. D. Lion tourné à droite, le muffle vu de face; P. six cœurs et six disques à cercles concentriques; R. la lettre B.

138. D. Lion tourné à droite; P. deux poissons, deux colombes, deux disques, deux fleurons cordiformes.

139. D. Lion, courant à droite; P. six chrismes (I et X) alternés avec huit fleurons.

140. D. Lion au repos, tourné à droite; P. fleurons.

141. D. Lion rugissant, tourné à droite; P. douze fleurons cruciformes; R. une + en graffite.

142. D. Lion courant; P. disques, cœurs et fleurons cruciformes (douze en tout); R. disque.

143. D. Lion courant à droite; P. double ligne de six fleurons cruciformes terminés par une colombe.

144. D. Lion, courant à droite; P. fleurons cruciformes et autres motifs.

145. D. Lion, courant à droite; P. huit cœurs.

146. D. Lion, courant à droite; P. huit cœurs alternés avec huit motifs en forme de fer à cheval.

147. D. Lion (rugissant) courant à droite; P. quatorze cœurs ou triangles.

148. D. Lion (rugissant) marchant à droite; P. d'un côté, un fleuron cordiforme et trois carrés gemmés; de l'autre, un carré gemmé et deux colombes; R. un S, à double trait.

149. D. Lion courant à droite; P. de chaque côté, trois chrismes (I et X) alternés avec quatre feuilles de vignes.

150. D. Lion courant à gauche; P. carrés alternés avec disques à rayons; R. trois doubles cercles disposés en triangle.

151. D. Lion courant à droite; P. quatre cœurs, deux fleurons cruciformes, deux autres motifs; R. trois cercles concentriques.

152. D. Lion tourné à gauche; P. fleurons et triangles alternés.

153. D. Lion, courant à gauche; P. triangles et cœurs.

154. D. Lion, courant à gauche; P. palmettes, fleurons cruciformes et à six branches.

155. D. Lion, courant à gauche; P. croix, carrés

Légendes des figures 6607 à 6630.

6607. Lampe syrienne (1). D'après *Revue archéologique*, 1896, t. I, p. 341. — 6612, 6613. Lampes africaines (2), (3). D'après Delattre, *Antiq. chap. sout. de la col. St.-Louis.*, 1896, p. 6-7. — 6614, 6615, 6616. Lampes de Carthage, (4), (5), (7). *Ibid.*, p. 6 et 9. — 6617. Lampe représentant le Cygne et Léda (6). D'après *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1886, pl. m. — 6618. Une poule et ses poussins (9). *Ibid.*, pl. iv. — 6619. Le poisson (10). D'après *Rev. de l'art chrét.*, 1890, p. 134, n. 3. — 6620. Un dauphin (11). *Ibid.*, p. 135, n. 27. — 6621. Quatre poissons (8). *Ibid.*, p. 136, n. 32. — 6622. Poisson (12). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 12, n. 5. — 6623. Lion (13). *Ibid.*, 1890, p. 137, n. 63. — 6624. Lampe provenant de Smyrne. Lion. (14). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. Lxi, n. 1260. — 6625. Agneau à buste humain portant la croix (15). D'après *Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 41, n. 155. — 6626. Panthère et ses petits (17). *Ibid.*, 1892, p. 227, n. 795. — 6627. Sanglier, peut-être un hippopotame (16). *Ibid.*, 1891, p. 42, n. 164. — 6628. Cerf courant (18). *Ibid.*, 1890, p. 138, n. 82. — 6629. Cerf se désaltérant dans un calice (20). *Ibid.*, 1890, p. 139, n. 90. — 6630. Le daim (19). *Ibid.*, 1890, p. 139, n. 95.



6607 à 6630. — Voir légendes à la page précédente.

et cœurs; R. croix formée d'un carré et de quatre triangles.

156. D. Lion, tourné à gauche; P. deux colombes, deux cœurs, deux disques, deux losanges.

157. D. Lion, marchant à gauche et tournant la tête en arrière.

158. D. Lion, courant à gauche; P. disques; R. un cœur.

159. D. Lion, courant à droite; P. six disques, deux triangles, deux cœurs, deux carrés et deux losanges.

160. D. Lion, tourné à droite; P. deux demi-disques, quatre fleurons cruciformes et quatre amandes (fig. 6623) (13).

161. D. Lion, courant à droite; P. disques et autres motifs.

162. D. Lion, courant à droite; P. disques et fleurons; R. lettre S.

163. D. Lion, courant à droite; P. fleurons alternés avec chismes (I et X) (4 exemplaires).

164. D. Lion, courant à droite; P. feuilles de vignes alternées avec monogrammes (I et X).

165. D. Lion, courant à droite; P. carrés et autres motifs.

166. D. Lion, courant à gauche; P. quatre cœurs, quatre disques à cercles concentriques, deux losanges et deux triangles.

167. D. Lionne, courant à droite; P. disques et cœurs.

168. D. Lion, courant à droite; P. six triangles et deux cœurs.

169. D. Lion, tourné à droite; P. ornements et festons.

170. D. Lion, courant à droite; P. carrés.

171. D. Lion, courant à droite; P. carrés et disques alternés.

172. D. Lion, courant à droite; P. cœurs et triangles.

173. D. Lion, courant à droite; P. cœurs, disques et rinceaux; R. une λ en graffite (au Musée de Saint-Dizier).

174. D. Lion, courant à droite; P. triangles et fleurons cordiformes.

175. D. Lion, tourné à gauche; P. douze motifs, cœurs et disques.

176. D. Lion, courant à gauche; P. disques à cercles concentriques, demi-disques, carrés; T. un S à double trait.

177. D. Lion, courant à gauche; P. huit cœurs et six motifs en forme de V; R. six triples cercles en creux formant une croix latine irrégulière.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, nouv. série, t. I, p. 136-138; n. 33-75; 1892, t. III, p. 226, n. 773-783; 1893, t. IV, p. 36, n. 843-847.

178-199. D. Vingt et une lampes avec le lion, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 252-254, n. 1524-1545.

200. D. Lion passant; P. fleur à huit pétales, chisme orné, poisson (à Girgenti, Sicile).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Salinas, *Girgenti Necropoli Gianbertone a S. Gregorio*, dans *Memorie dell' accad. dei lincei, Notizie degli scavi*, 1901, p. 36, fig. 6.

201. Lampe en terre rouge (diam. 0 m. 057) (provient de Smyrne), IV^e-V^e siècle. Le bec est brisé, mais le disque offre un beau lion lancé au galop volant; la bordure est faite de feuilles et de disques à filets concentriques. *Kais. Friedr. Mus. Berlin* (fig. 6624) (14).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 250, n. 126, pl. LXI.

202. Lampe en terre rouge. D. Lion, agneau et lièvre; P. feuilles cordiformes alternées avec le disque à l'Agneau portant la croix sur l'échine.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1890, t. I, p. 138, n. 80.

3. L'AGNEAU, LE BÉLIER. — 203. D. Agneau (lampe à deux becs); P. disques; R. lettre ou chiffre I.

204. D. Agneau; P. disques, carrés et losanges.

205. D. Agneau tournant la tête en arrière; P. huit motifs, parmi lesquels des carrés et des cœurs.

206. D. Agneau (béliér?) tourné à droite; P. polygone formé d'une série de lignes courbes et de lignes brisées.

207. D. Agneau (béliér?) passant, vers la droite; au dessus le monogramme constantinien dans un cercle; P. losanges et feuilles de vigne; R. deux cercles concentriques.

208. D. Agneau debout, tourné à gauche, affronté à une croix; au sommet quatre globules disposés ainsi : et reliés entre eux; P. cœurs, triangles, carrés et arcades crucifères.

209. D. Agneau tourné à gauche; P. deux disques, quatre triangles et quatre ovales.

210. D. Agneau (béliér?) et feuilles de vigne; P. fleurons cruciformes et disques.

211. D. Agneau (béliér?) et feuille de vigne; derrière l'animal, près du bec de la lampe, petite croix en creux; P. deux triangles, deux cœurs, deux carrés, deux losanges et six disques dont quatre renferment l'agneau.

212. D. Agneau (béliér?) et feuille de vigne; P. disques, carrés, losanges et cœurs gemmés.

213. D. Agneau tourné à gauche; P. deux disques à cercles concentriques, quatre triangles, quatre ovales; R. trois cercles concentriques.

214. D. Agneau (béliér?) et feuille de vigne; P. motifs formés de deux cœurs renfermant chacun une feuille de vigne et ressemblant par leur réunion à des ailes de papillon.

215. D. Agneau (béliér) et feuille de vigne; P. cœurs.

216. D. Agneau (béliér) et feuille de vigne; P. douze palmes.

217. D. Agneau (béliér) et feuille de vigne; P. disques, triangles, losanges.

218. D. Bélier, tourné à droite; P. pins ou têtes de lance, disques à rayons, motifs en forme de fer à cheval.

219. D. Bélier, tourné à droite; P. barres verticales alternées avec des cercles concentriques.

220. D. Agneau (béliér?) et feuille de vigne; P. fleurons cruciformes alternés avec motifs en forme de fer à cheval (7 exemplaires).

221. D. Agneau debout, tourné à droite; P. disque, cœurs, croix et ornements en forme de fer à cheval; R. la lettre B.

222. D. Agneau, tourné à droite; P. disques, fleurons cruciformes, cœurs.

223. D. Agneau, tourné à droite; P. disques, cœurs et carrés.

224. D. Agneau debout, tourné à droite; P. colombes et fleurons cruciformes.

225. D. Agneau à buste et à visage humain portant la croix; P. quatre disques, deux losanges, deux cœurs (fig. 6625) (15).

226. D. Agneau, tourné à droite; P. trois carrés, trois cœurs, quatre fleurons cruciformes.

227. D. Agneau, tourné à gauche; P. feuilles cordiformes; R. la lettre N.

228. D. Buste de personnage dont la poitrine semble reposer sur un corps d'agneau; P. disques fleurons cruciformes et ornements en forme d'S.

229. D. Petit agneau placé entre les deux trous de la lampe; P. carrés, disques et triangles.

230. D. Bélier, tourné à droite; devant lui une feuille de vigne; P. seize motifs dont huit fleurons cruciformes et six en forme de fer à cheval.

231. D. Lion, agneau et lièvre; P. feuilles cordiformes alternant avec disques portant l'agneau qui a la croix sur l'échine (voir n. 202).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 40-42, n. 133-159; 1894, p. 35, n. 853; 1890, t. I, p. 138, n. 80; 1892, t. III, p. 227, n. 797-798.

232. D. Agneau (Rome; Palatin).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 12, n. 2.

4. LA PANTHÈRE. — **233.** Sorte de panthère allaitant deux petits; P. quatre fleurons en S et quatre colombes; R. deux disques à cercles concentriques près de la rondelle d'appui (long. 0 m. 29; larg. 0 m. 125), (fig. 6626 (17)).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 227, n. 795.

5. LE LÉOPARD. — **234.** Lampe trouvée à Carthage, dans le sous-sol de l'arène de l'amphithéâtre. Disque concave, un léopard, P. deux rangées de perles creuses. Au revers, on lit : ANICIORVM, nom d'une famille chrétienne du IV^e et du V^e siècle (Voir LÉOPARD).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampe au nom des Anicii trouvée à Carthage*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 225; A. L. Delattre, *L'amphithéâtre de Carthage et le pèlerinage de sainte Perpétue*, in-8°, Lyon, 1913, p. 16, 17, 2 figures.

6. LE CROCODILE. — **235.** Lampe décrite au mot CROCODILE (larg. 0 m. 07; long. 0 m. 015) vient du Caire, VI^e-VII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 251, n. 1264, pl. LXII.

7. LE SANGLIER. — **236.** D. Sanglier (?) tourné à droite, P. double ligne de fleurons cruciformes terminée par une colombe; R. une + en graffite.

237. D. Sanglier (?) courant à droite; P. losanges, cœurs et colombes.

238. D. Sorte de sanglier ou hippopotame tourné à droite; P. douze fleurons cruciformes (fig. 6627) (16).

239. D. Sanglier (?) courant à gauche; P. cœurs.

240. D. Sorte de sanglier courant à droite; P. cœurs et fleurons en forme d'S.

241. D. Sanglier courant à droite; P. fleurons et feuilles cordiformes.

242. D. Sanglier courant à gauche; P. carrés et disques.

243. D. Sanglier courant à gauche; P. dix-neuf motifs, fleurons cruciformes et autres figures; R. lettre B.

244. D. Sanglier? courant à droite; P. deux colombes, quatre cœurs, deux carrés et deux disques à cercles concentriques; R. une + en graffite.

245. D. Sanglier (ou rhinocéros) courant à gauche; P. carrés gemmés et fleurons à six pétales; R. lettre B graffite.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 42, n. 163-166, 169, 186, 190.

8. L'OURS. — **246.** D. L'ours passant vers la droite; P. fleurons cordiformes, rinceaux.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 254, n. 1547.

9. LE CERF. — **247.** D. Cerf tacheté; les taches sont formées de petits ronds en relief. Il est debout, tourné à droite, la tête élevée vers le ciel et la langue pendante; P. losanges et cœurs alternés; R. cercle en relief. Forme ronde; anse formée par un appendice non percé, embouchure proéminente, terre cuite rouge, musée du Louvre, diam. 0 m. 07.

248. D. Cerf tacheté, les taches sont formées de

petits ronds en relief. Il est couché, mais sa tête est dressée comme s'il se tenait en éveil; P. feuilles en forme de fer de lance et ornements en forme de fer à cheval, alternativement; R. un cercle en relief, renfermant deux petits cercles concentriques en creux. Forme ronde, anse formée par un appendice non percé, embouchure proéminente; terre cuite, vernis rouge, diam. 0 m. 08, musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 126, 127, n. 9, 10.

249. D. Cerf; P. fleurons dont deux cruciformes; R. trois doubles cercles disposés en triangle.

250. D. Cerf courant, le cou est orné d'un collier et la tête est tournée en arrière; P. quatre fleurons cruciformes, un disque et trois ornements en forme d'α; R. un z à double trait (fig. 6628) (18).

251. D. Cerf courant à droite; P. triangles se touchant par la base et accompagnés de cabochons.

252. D. Cerf, courant à droite; P. deux triangles, deux disques et fleurons alternés avec ornements en forme de losanges.

253. D. Cerf, courant à droite; P. chiens ou lièvres courants.

254. D. Cerf ou lièvre, courant à droite; P. double ligne de festons.

255. D. Cerf suivi d'un chien; P. deux cœurs et divers motifs.

256. D. Cerf au repos, tourné à gauche; P. deux rinceaux en S, deux fleurons cruciformes, deux cœurs, un disque et un fleuron à cinq pétales.

257. D. Cerf, debout et levant la tête; P. disques et cœurs.

258. D. Cerf, se désaltérant dans un calice; P. deux palmes; R. trois lignes sortant d'un même point (fig. 6629) (20).

259. D. Cerf tenant à la bouche un objet indéterminé dont les contours ont la forme d'une grappe; P. fleurons en forme d'S, alternés avec disques.

260. D. Cerf debout, la tête haute, tourné à droite; P. six cœurs dont deux opposés et contigus, deux carrés et deux fleurons cruciformes; R. dans un double cercle la lettre A.

261. D. Cerf debout, levant la tête, tourné à droite; P. quatre disques à cercles concentriques alternés avec six fleurons cruciformes.

262. D. Cerf courant à droite et regardant en arrière; P. colombes, fleurons cruciformes, disques à cercles concentriques, losanges; R. traces de graffite.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, t. I, p. 138, 139, n. 81-91; 1892, t. III, p. 227, n. 784-788; 1893, t. IV, p. 34, n. 848-850.

263-273. Onze lampes avec le cerf, décorations diverses, toutes trouvées à Carthage.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 245-246, n. 1445-1455.

10. L'ANTILope. — **274.** D. Antilope passant vers la droite; P. colombes, rinceaux accolés, fleurons cruciformes. Carthage (1898).

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 245, n. 1439.

275. D. Antilope à la course; P. disques et losanges (diam. 0.08), IV^e-V^e siècle.

O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 250, n. 1261, pl. LXI.

11. LE DAIM ET LA BICHE. — BIBLIOGRAPHIE. —

276. D. Daim, courant à droite; P. ornement en forme de rinceaux.

277. D. Daim, courant à gauche; P. quatre carrés, cœurs, disques à cercles concentriques et deux fleurons, dont l'un en S; R. la lettre S.

278. D. Daim, courant à droite; P. losanges alternés avec disques; R. deux cercles concentriques.

279. D. Daim; P. quatre carrés, quatre triangles et deux poissons (fig. 6630) (19).

280. D. Biche, courant à gauche; P. cœurs et autres motifs.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, t. I, p. 139, n. 92-96.

12. LE CHAMEAU. — **281.** D. Chameau, tourné à droite; P. triangles avec double appendice à leur sommet.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 42, n. 160.

282. D. Chameau portant un palanquin; P. portes célestes, carrés quadrillés, chevrons (environs de Gabès).

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 246, n. 1456.

13. LA CHÈVRE. — **283.** D. Chèvre, courant à droite; P. quatre disques dont deux à rayons et deux à cercles concentriques; quatre demi disques, deux carrés et deux ovales; R. deux cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 42, n. 167.

284-285. Deux lampes avec chèvre, décorations diverses. Carthage.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Cat. mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 247, n. 1466-1467.

14. LE CHEVAL. — **286.** D. Cheval passant, à droite; P. six colombes; R. petit cercle en creux.

287. D. Cheval passant, à droite; P. double palme.

288. D. Cheval tourné à droite; P. deux cœurs, deux triangles, deux Σ et deux disques.

289. D. Cheval tourné à droite; P. cœurs, disques à cercles concentriques, losanges, carrés timbrés d'une croix.

290. D. Cheval passant, à droite; P. disques à cercles concentriques; R. une + en graffite.

291. D. Cheval passant, à droite; P. six oiseaux.

292. D. Cheval sellé, marchant vers la droite et la cuisse timbrée d'un cercle crucifère; P. cinq cœurs et trois disques dont deux renfermant le monogramme du Christ; R. la lettre R.

293. D. Cheval sellé, ayant la cuisse marquée d'un cercle crucifère et passant à droite; P. quatre cœurs, deux carrés, deux fleurons cruciformes et deux ornements en forme d'S.

294. D. Cheval passant à droite; P. carrés alternés avec disques à rayons; R. un cœur.

295. D. Cheval courant vers la droite; P. disques à rayons.

296. D. Cheval passant, à gauche; P. chaîne de cœurs.

297. D. Cheval courant à droite; P. disques à rayons et carrés alternés.

298. D. Cheval courant à droite; P. double palme; R. lettre P.

299. D. Cheval courant vers la gauche; P. double palme.

300. D. Cheval courant vers la gauche; P. double palme; R. palme.

301. D. Cheval galopant à droite; P. losanges ornements; R. deux cercles concentriques.

302. D. Cheval tourné à gauche; P. couronne.

303. D. Cheval au repos; P. double palme; R. trois lignes sortant d'un même point.

304. D. Cheval passant à droite; collier et ventrière ornés, la cuisse timbrée, une palme; il s'agit évidemment d'un vainqueur; P. deux palmes; R. croix graffite dans un double cercle (fig. 6631) (1-2).

305. D. Cheval (ou agneau); P. douze cœurs.

306. D. Cheval (?) courant à droite; P. quatre disques, quatre carrés; R. trois lignes sortant d'un même point.

307. D. Jument allaitant son poulain, la cuisse timbrée de deux cercles concentriques; P. double palme; R. six cercles dispersés en forme de grappe (fig. 6632) (3).

308. D. Jument, tournée à gauche, allaitant son poulain; P. rinceaux.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 39, 40, n. 97-118; 1892, p. 227, n. 789-792; 1893, p. 34, n. 851.

309. D. Cheval courant, timbré d'une croix gemmée.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 165-166.

310. D. Cheval au galop, la cuisse timbrée d'une croix gemmée; P. carrés et disques ornés (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2766) provenance africaine.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 17, 18, pl. I.

311-319. Neuf lampes au type du cheval; décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 246-247, n. 1457-1465.

15. LE LIÈVRE. — **320.** D. Lièvre courant, à gauche; P. double palme (3 exemplaires).

321. D. Lièvre courant, à droite; P. double rangée de cœurs.

322. D. Lièvre courant, à droite; P. triangles, lièvre, cœur et fleurons cruciformes.

323. D. Lièvre (?) courant, à droite; P. huit poissons.

324. D. Lièvre (?) courant; P. fleurs à cinq pétales et triangles ou feuilles cordiformes alternés; R. deux cercles concentriques.

325. D. Lièvre; P. carrés, disques et fleurons; R. trois lignes convergeant en un même point.

326. D. Lièvre courant; P. fleurons cruciformes; R. rosaces à quatre pointes dans un cercle.

327. D. Lièvre courant; P. ornement en chevrons formé de lignes brisées (~~~~) tracées en creux; R. lettres ou chiffre III (vient de Sfax).

328. D. Lièvre se disposant à sauter; P. cœurs, disques, fleurons cruciformes.

329. D. Lièvre tourné à gauche, au repos, mais prêt à bondir; P. deux cœurs gemmés, deux fleurons cruciformes et quatre fleurons en forme d'S; R. trois lignes convergentes.

330. D. Lièvre tourné à gauche, prêt à bondir; P. carrés et cœurs alternés.

331. D. Lièvre tourné à gauche; P. disques, fleurons cruciformes et autres.

332. D. Lièvre tourné à gauche; P. disques, cabochons, fleurons cruciformes; R. trois doubles cercles disposés verticalement.

333. D. Lièvre tourné à gauche; P. cœurs, demi-disques à palmettes, etc.

334. D. Lièvre courant, à droite; P. dix fleurons alternés avec huit feuilles cordiformes.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 40, n. 119-132; 1893, t. IV, p. 36, n. 852.

335-339. Cinq lampes avec le lièvre, décorations diverses. Carthage et Hadjeb el Haïoun.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 252, n. 1519-1523.

340. D. Lièvre; P. croix et rosettes (diam. 0 m. 058) IV^e-V^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 250, n. 1258, pl. LXI.

16. LE LÉZARD. — 341. D. Lézard entre deux oiseaux; P. disques fleurons cruciformes et cordiformes.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 252, n. 1518.

17. LE CAMÉLÉON. — 342. D. Animal à tête de caméléon, passant à gauche; P. carrés et cœurs alternés.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 42, n. 170.

18. LE PÉLICAN OU LE CYGNE. — 343. D. Un oiseau vu de profil et pouvant figurer un cygne ou un pélican, il est placé dans une cage dont on a enlevé une partie des barreaux afin de le laisser voir (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CAGE), mais il est également possible qu'on ait voulu figurer l'animal se dégageant de la prison, c'est-à-dire l'âme reprenant son vol pour s'élever vers les cieux; P. divers motifs.

344. D. Pélican ou cygne, en cage; P. carrés et losanges.

345. D. Pélican ou cygne, en cage; P. cœurs, carrés et deux colombes.

346. D. Pélican ou cygne, en cage; P. colombes et fleurons cruciformes; R. cercles concentriques.

347. D. Pélican ou cygne, en cage; P. dix fleurons à quatre pétales; R. trois cercles concentriques.

348. D. Pélican ou cygne, en cage; P. deux colombes, deux losanges, deux fleurons cruciformes et quatre autres motifs; R. palme renversée.

349. D. Pélican ou cygne, en cage; P. divers motifs parmi lesquels deux médaillons de différente grandeur renfermant chacun l'agneau, deux petits disques aussi inégaux et un ornement en forme de feuille de trèfle; R. trois doubles cercles disposés en triangle.

350. D. Pélican ou cygne, en cage; P. quatre colombes et quatre carrés.

351. D. Pélican ou cygne, en cage; P. six fleurons cruciformes; R. lettre B graffite (fig. 6633) (4).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 43, n. 193-200; 1893, t. IV, p. 35, n. 866.

352. D. Deux petites empreintes saillantes d'un cygne de profil, l'aile déployée; P. empreinte saillante de deux petits disques ornés de godrons, long. 0 m. 12, largeur 0 m. 085. Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, 1874, p. 3, n. 15.

19. LE COQ. — 353. D. Coq; P. sept lièvres courant et un fleuron en forme d'S; R. croix en graffite (fig. 6634) (6).

354. D. Coq; P. deux cœurs, deux disques, deux fleurons; R. une + dans un cercle.

355. D. Coq; P. huit disques au monogramme du Christ séparés par des fleurons cruciformes; R. six doubles cercles disposés en triangle.

356. D. Coq; P. disques, fleurons et cœurs; R. disque en relief.

357. D. Coq tourné à droite; P. carrés et fleurons en forme d'S; R. la lettre Z au double trait.

358. D. Coq; P. ornements en forme d'S, médaillons à l'agneau portant la croix dressée sur son dos, deux cœurs et deux croix latines (fig. 6635) (5).

359. D. Coq tourné à droite; P. disques, cœurs, etc. R. la lettre E.

360. D. Coq tourné à droite; P. quatre cœurs alternés avec quatre carrés.

361. D. Coq tourné à gauche; P. croix, triangles, palmettes et colombes.

362. D. Coq tourné à gauche; P. double palme.

363. D. Coq tourné à gauche; P. double palme;

R. trois cercles disposés horizontalement celui du milieu plus grand que les deux autres.

364. D. Coq tourné à gauche; P. deux disques à cercles concentriques, deux fleurons cruciformes et deux motifs en forme d'S; R. la lettre Z.

365. D. Coq tourné à gauche; P. dix oiseaux aux ailes éployées; R. deux cercles concentriques.

366. D. Coq tourné à gauche, la tête et les pattes dépassent le diamètre du disque central; P. quatre fleurons cruciformes alternés avec quatre fleurons en forme d'S.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 46, n. 260-273; 1892, t. III, p. 228, n. 810, 811.

367-373. Sept lampes avec le coq, décorations diverses (Carthage).

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Cat. mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 250, n. 1495, 1502.

374. Lampe en terre rouge (diam. 0 m. 06), IV^e-V^e siècle. D. Coq; P. demi-disques.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 250, n. 1257, pl. LXI.

20. LE PAON. — 375. D. Paon tourné à gauche avec son poussin perché sur le dos; P. six palmiers séparés par des oiseaux et deux pins en forme de pointes de lances (5 exemplaires) (fig. 6636) (8).

376. D. Paon tourné à gauche; P. deux palmes; R. lettre S à double trait.

377. D. Paon; P. huit motifs; R. cinq doubles cercles disposés en croix.

378. D. Paon; P. deux disques, deux cœurs, deux fleurons cruciformes et deux autres motifs; R. lettre V en relief.

379. D. Paon tourné à gauche; P. disques, carrés, losanges.

380. D. Paon tourné à gauche avec son petit sur le dos, tourné à droite; P. disques losanges et carrés gemmés.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, nouv. série, t. II, p. 47, n. 274-279; 1892, p. 228, n. 812-815.

381-387. Sept lampes au paon, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 254-255 n. 1552-1558.

21. L'AUTRUCHE. — 388. D. Autruche passant, vers la gauche, tournant la tête; derrière figure indistincte. Carthage, 1898.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. musée Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 245, n. 1440.

22. LA COLOMBE. — 389. D. Colombe; P. double palme.

390. D. Colombe; P. arbustes de deux sortes, alternés.

391. D. Colombe; P. quatre cœurs et quatre carrés alternés; R. la lettre R, en graffite.

392. D. Colombe; P. douze fleurons à quatre pétales disposées en croix; R. croix formée de quatre palmes, graffite.

393. D. Colombe; P. double ligne de trois palmiers séparés par deux oiseaux aux ailes déployées. Chaque ligne se termine par un pin.

394. D. Colombe; P. deux losanges, deux triangles, deux carrés, deux cœurs, six disques dont quatre renferment l'agneau.

395. D. Colombe retournant la tête; P. huit motifs.

396. D. Colombe tournée à droite vers un fleuron; P. cœurs et disques à rayons.

397. D. Colombe; P. deux cœurs, deux disques, six fleurons cruciformes; R. motif en forme d'S.

398. D. Colombe et fleuron cruciforme; P. fleurons cruciformes, cœurs et feuilles cordiformes.

399. D. Colombe tournée à droite; dans son bec petite croix latine pattée; P. petites croix grecques pattées, poissons et croix latines sous portique.

400. D. Colombe tournant la tête en arrière et tenant dans son bec peut-être une grappe de raisin; P. disques et fleurons à quatre pétales; R. un fleuron.

401. D. Colombe tournée à gauche (applique); P. à droite : quatre fleurons cruciformes, un losange et une colombe; à gauche : trois fleurons cruciformes, un disque et deux losanges; R. palme entre deux croix, au-dessous A renversé ou bien V contenant un x.

402. D. Colombe tournée à droite; P. disques et carrés.

403. D. Colombe tournée à droite; P. cœurs et carrés.

404. D. Colombe tournée à droite; P. disques.

405. D. Colombe passant à droite; P. disques et fleurons cruciformes.

406. D. Colombe tournée à droite; P. six disques et quatre fleurons cruciformes.

407. D. Colombe tournée à droite; P. fleurons cruciformes (2 exemplaires).

408. D. Colombe tournée à droite; P. carrés, fleurons cruciformes et à six pétales.

409. D. Colombe paraissant tenir au bec une grappe de raisin. P. disques et carrés.

410. D. Colombe tournée à gauche et tenant au bec un fleuron; P. disques et feuilles cordiformes.

411. D. Colombe tournée à droite; P. douze motifs, fleurons cruciformes; R. une +.

412. D. Colombe et croix latine gemmée surmontée d'une seconde petite croix pattée; P. cœurs.

413. D. Colombe tournée à droite et tenant au bec une feuille de vigne ou une grappe de raisin; P. quatre fleurons cruciformes et quatre motifs en forme d'S.

414. D. Colombe tournée à droite; P. douze fleurons cruciformes.

415. D. Colombe tournée à droite et tenant au bec une feuille ou une grappe; P. deux poissons, deux ornements en forme de V, deux colombes, deux carrés gemmés et deux petits portiques abritant la croix; R. double cercle.

416. D. Colombe tournée à droite; P. dix disques et deux poissons.

417. D. Colombe tournée à droite; P. cœurs, fleurons cruciformes et autres.

418. D. Colombe tournée à droite; P. fleurons cruciformes, cœurs et motifs en forme d'S.

419. D. Colombe tournée à droite; P. fleurons cruciformes et colombes.

420. D. Colombe tournée à droite; P. fleur et demi-disques; R. trois cercles concentriques.

421. D. Colombe tournée à droite, derrière elle un disque à rayons; P. six disques à rayons, deux carrés et quatre ornements en forme d'arcade.

422. D. Colombe tournée à droite; P. quatre cœurs, deux fleurons cruciformes et deux ornements en forme d'S; R. la lettre N.

423. D. Colombe tournée à gauche; P. disques carrés, etc.

424. D. Colombe tournée à gauche; P. double palme; R. trois traits sortant d'un même point.

425. D. Colombe tournée à gauche; P. cœurs, fleurons cruciformes et autres.

426. D. Colombe tournée à gauche; disques, P. cœurs et autres motifs.

427. D. Colombe tournée à gauche; P. cœurs et fleurons cruciformes; R. une palme en griffite.

428. D. Colombe tournée à droite et regardant en arrière; P. huit fleurons cruciformes (fig. 6637) (7).

429. D. Colombe marchant à droite, un triangle; P. vase ansé, poisson, deux lièvres, deux cœurs, deux fleurons cruciformes, quatre triangles et un disque à cercles concentriques (fig. 6638) (9).

430. D. Colombe tournée à droite; P. deux poissons, deux colombes, deux carrés, deux portiques et deux motifs en forme de fer à cheval.

431. D. Colombe tournée à gauche; P. carrés, fleurons, disques et colombes.

432. D. Colombe tournée à gauche; P. carrés, disques et cœurs.

433. D. Colombe tournée à gauche; P. cœurs, disques et losanges.

434. D. Colombe tournée à gauche; P. disques, cœurs, etc.

435. D. Colombe tournée à gauche; P. double palme; R. lettre N ou Z.

436. D. Colombe passant à gauche; P. oiseaux aquatiques.

437. D. Colombe tournée à gauche; P. motifs indéterminables.

438. D. Colombe marchant à gauche; P. un cœur et onze fleurons cruciformes; R. fleuron cruciforme.

439. D. Colombe tournée à gauche; P. douze fleurons cruciformes; R. petite colombe en relief tournée à gauche, au centre de quatre palmes gravées en creux et disposées en croix.

440. D. Colombe tournée à gauche; P. huit disques renfermant chacun l'Agneau avec ou sans la croix sur le dos, quatre fleurons cruciformes et deux figures humaines; R. lettre B par-dessus laquelle le potier a imprimé cinq doubles cercles disposés en croix.

441. D. Colombe tournée à gauche; P. deux cœurs et dix fleurons cruciformes; R. palme.

442. D. Colombe tournée à gauche; P. cœurs et carrés; R. lettres B et P ou R.

443. D. Colombe tournée à gauche; P. quatre cœurs alternés avec quatre carrés; R. lettre B.

444. D. Colombe tournée à gauche regardant en arrière et tenant au bec une grappe de raisin; P. quatre fleurons cruciformes et quatre motifs en forme d'S.

445. D. Colombe tournée à gauche, retournant la tête et tenant au bec, peut-être une grappe de raisin; P. quatre fleurons dont trois en forme d'S ou de double rinceau; R. croix monogrammatique en griffite (double bec).

446. D. Deux colombes; P. deux disques, deux carrés, deux losanges et deux poissons.

447. D. Deux colombes affrontées tenant une

Légendes des figures 6631 à 6650.

6631. Cheval (1-2). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, p. 39, fig. 115. — 6632. Jument allaitant son poulain (3). *Ibid.*, 1894, p. 40, n. 118. — 6633. Oiseau en cage (4). *Ibid.*, 1893, t. iv, p. 35, n. 866. — 6634. Coq, lièvres (6). *Ibid.*, 1891, t. ii, p. 46, n. 260. — 6635. Coq?, agneaux (5). *Ibid.*, 1891, t. ii, p. 47, n. 265. — 6636. Paon (8). *Ibid.*, 1891, t. ii, p. 47, n. 274. — 6637, 6638. Colombes (7), (9). *Ibid.*, 1891, t. ii, p. 45, n. 240, 241. — 6639. Lampe de Péetrograd (13). Darcel, *Coll. Basilevsky*, pl. 1, n. 6. — 6640. Colombe (?) (16). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LXI, n. 1255. — 6641. Phénix (10-11). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1893, t. iv, n. 868. — 6642. Canard (12). *Ibid.*, 1891, p. 49, n. 297. — 6643. Palmier (15). D'après O. Wulff, *op. cit.*, p. LX, n. 1244. — 6644. Cèdre (18). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1891, p. 49, n. 306. — 6645. Feuille de vigne (17). *Ibid.*, 1891, p. 50, n. 327. — 6646. Arbuste acosté d'un lièvre et d'une colombe (14). *Ibid.*, 1891, p. 51, n. 334. — 6647. Cavalier armé d'une lance (19). *Ibid.*, 1893, p. 38, n. 907. — 6648. Pêcheur (21). D'après Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. 474, n. 3. — 6649. Revers, une tête (20). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1891, p. 42, n. 168. — 6650. Coquille (22). *Ibid.*, 1891, p. 296, fig. 346.



6631 à 6650. — Voir légendes à la page précédente.

espèce de grappe au-dessus d'un vase; P. triangles et feuilles cordiformes.

448. D. Colombe tournée à droite, tenant au bec un rameau d'olivier chargé de fruits; P. *pisciculi*.

449. D. Colombe tournée à droite, tenant au bec une branche d'olivier ou une grappe de raisin; P. douze motifs, disques et fleurons.

450. D. Colombe tournée à droite tenant au bec une feuille ou une grappe; P. deux cœurs gemmés et six fleurons dont quatre cruciformes; R. lettre B, griffite.

451. D. Colombe tournée à droite regardant en arrière, tenant au bec une grappe de raisin; P. deux cœurs, deux fleurons cruciformes, deux disques à cercles concentriques et autres fleurons en forme d'S.

452. D. Colombe tournée à gauche; P. six pins alternés avec huit fleurons ou feuilles de vigne; R. sorte de croix en relief dans un double cercle en creux.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 44, n. 201-259; 1892, t. III, p. 227, n. 799-809; 1893, t. IV, p. 35, n. 861-865.

453. D. Colombe tenant dans son bec une grappe de raisin; P. dauphins alternant avec des S; R. deux cercles concentriques, macaron au milieu. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, t. II, p. 199, n. 8.

454. D. Tige ornementée, verticale, au sommet de laquelle perche une colombe; P. losanges ornés de boucles; R. deux cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, *op. cit.*, p. 200, n. 9.

455. D. Colombe de profil tenant une couronne, une croix sur le dos; P. losanges et disques, rainure sur l'anse. Terre rouge. Pétrograd (long. 0 m. 105, diam. 0 m. 065) (fig. 6639) (13).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, pl. I, n. 6, p. 2, n. 6.

456. Petite lampe trouvée au cimetière de Sainte-Catherine à Chiuss; colombe portant une croix sur le dos et tenant une couronne dans son bec.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 472, n. 6, p. 108.

457. Lampe achetée à Rome. D. même sujet; P. disques.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 472, n. 8, p. 108.

458. Fragment de lampe, colombe dans un disque, on lit autour :

DOMINIE EM ER

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 472, n. 7, p. 108.

459. D. Colombe (qui ressemble fort à un corbeau!) P. rosettes et carrés gauffrés (fig. 6640) (16).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 249, pl. LXI, n. 1255.

460-485. Vingt-six lampes avec une ou deux colombes, decorations variées.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. mus. Alaoul, Supplém.*, 1910, p. 247-250, n. 1459-1494.

23. L'AIGLE. — 486. D. Aigle, vu de face, tournant la tête à gauche; P. fleurons cruciformes alternés avec des oves; R. deux cercles concentriques.

487. D. Aigle, tête tournée à gauche; au-dessous, trois points en triangle; P. six fleurons cruciformes alternés avec quatre motifs cordiformes.

488. D. Aigle; P. fleurons cruciformes et oves.

489. D. Aigle de face, tournant la tête à gauche; P. disques et triangles; R. trois cercles disposés en triangles dans deux cercles concentriques.

490. D. Aigle de face, tournant la tête à gauche; P. fleurons et pins alternés.

491. D. Aigle de face, regardant à gauche; P. six disques alternés avec huit triangles dont deux plus petits que les autres.

492. D. Aigle de face, regardant à gauche; P. cercle de festons; R. lettre S en creux à double trait.

493. D. Aigle de face, regardant à gauche; P. double ligne ondulée formant cercle; R. lettre V avec chaque barre terminée par un cercle.

494. D. Aigle de face, regardant à droite; P. deux disques, deux palmettes et quatre fleurons dont deux cruciformes; R. lettre A.

495. D. Aigle debout se portant à droite et regardant en arrière; P. quatorze motifs, disques, triangles, etc.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 48, n. 280-288; 1892, t. III, p. 228, n. 816-817; 1894, t. IV, p. 35, n. 867.

24. LE PHÉNIX. — 496. D. Phénix; P. fleurons cruciformes.

497. D. Phénix; P. poissons et fleurons cruciformes.

498. D. Phénix ou aigle; P. cœurs, disques à cercles concentriques et disques à rosaces.

499. D. Phénix debout les ailes étendues; P. double palme; R. la lettre B.

500. D. Phénix; P. douze fleurons cruciformes et une colombe.

501. D. Phénix ou paon sur un palmier d'où s'échappent deux régimes; P. double palme.

502. D. Phénix tourné à droite et mangeant un serpent; P. palme.

503. D. Phénix; P. cœurs, fleurons cruciformes, disques; R. dessin géométrique (fig. 6641) (10-11).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Rev. de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 48, n. 289-296; 1892, t. III, p. 228, n. 818, 1893, t. IV, p. 36, n. 868 et 868 revers.

25. LA GRENOUILLE. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1810-1814, fig. 5465-5467.)

26. LA POULE. — [76]. Lampe grossière, une poule entourée de ses poussins disposés symétriquement en cercle (voir Matth., xxiii, 27).

BIBLIOGRAPHIE. — Le Blant, dans De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884, p. 141, et dans *Mélanges d'archéol. chrét.*, 1886, t. VII, pl. IV.

27. LE CANARD. — 504. D. Canard; P. cœurs et cannetons (fig. 6642) (12).

505. D. Canard tourné à gauche et déployant les ailes.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 49, n. 297-298.

28. LE PALMIER. — 506. P. Deux branches de palmier réunies à l'arrière de la lampe par une sorte de bouton ornent la panse. Trou percé au milieu et entouré d'un rebord élevé; entre le trou et l'embouchure de la mèche il semble qu'on distingue un ω en relief. Sur les côtés de la lampe quatre A en relief disposés en croix; R. uni. Forme byzantine (ovale); sans anse, trouvée en Assyrie, long. 0 m. 08. Musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 128, n. 13.

507. D. Palmier. P. douze disques à cercles concentriques (Rome, Palatin).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 13, n. 9.

508. D. Palmier; P. double palme.

509. D. Palmier; P. double palme; R. trois triples cercles disposés en triangle.

510. D. Palmier; P. dix fleurons cruciformes; R. une croix en creux.

511. D. Palmier; P. palmes, losanges, disques.

512. D. Palmier; P. fleurons à sept pétales, carrés quadrillés et palmettes.

513. D. Palmier; P. fleurons cruciformes et autres, alternés; R. un losange.

514. D. Palmier, à cinq palmes; P. carrés.

515. D. Palmier, à palmes écartées; P. double palme.

516. D. Palmier avec régimes de dattes; P. huit fleurons alternés avec six têtes de pin; R. double cercle.

517. D. Palmier avec double régime de dattes; P. six fleurons, quatre carrés quadrillés et quatre triangles (2 exemplaires).

518. D. Palmier à double régime de dattes; P. fleurons alternés avec feuilles cordiformes.

519. D. Palmier, à double régime de dattes; P. fleurons et têtes de pin ou de cèdre.

520. D. Deux palmes séparées par le trou central et unique de la lampe; P. rayons.

521. D. Trois palmes; elles semblent sortir de l'orifice d'un vase; P. disques à cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 50, n. 312-325; 1892, p. 228, n. 819.

522. D. Un palmier; P. de chaque côté, trois palmettes à trois lobes arrondis alternant avec trois palmettes lancéolées, long. 0 m. 10, diam. 0 m. 065. Terre rouge, Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, pl. I, n. 12, p. 3, n. 12.

523. D. Palmier; P. ronds et cercles concentriques alternés avec des carrés crucifères (fig. 6643) (15).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 247, n. 1244, pl. LX; cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 12 et 25; Roller, *Catacombes de Rome*, pl. xc, n. 2 et p. 306; Jellic, Bulic et Rutar, *Guida di Spalato e Salona*, pl. XVIII, n. 97, p. 161; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 275, n. 141.

29. LE CÈDRE. — **524.** D. Cèdre; P. feuilles cordiformes et fleurons.

525. D. Cèdre; P. fleurons et feuilles cordiformes alternés (fig. 6644) (18).

526. D. Cèdre, au-dessous un lièvre; P. fleurons alternés avec feuilles cordiformes.

527. D. Cèdre, au-dessous un fleuron; P. fleurons, cœurs, etc.

528. D. Cèdre de forme conique; P. deux palmes.

529. D. Cèdre; P. divers motifs.

530. D. Le pin ou pointe de flèche renversée; au-dessous, motif ressemblant au grain de froment; P. huit motifs dont quatre ressemblent à un grain de froment.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 49, 50, n. 305-311.

30. LA VIGNE. — **531.** D. Feuille de vigne; P. dix fleurons.

532. D. Feuille de vigne, au-dessous un lièvre; P. disques et fleurons alternés (fig. 6645) (17).

533. D. Deux grappes de raisin qui semblent sortir d'un vase; P. double palme.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 50, n. 326-328.

31. FLEURS ET ARBUSTES. — **534.** D. Fleur; P. deux cercles en relief; P. croix en relief.

535. D. Fleur ou arbuste; P. couronne.

536. D. Fleur, le buste d'un personnage émerge du calice; P. deux disques, quatre fleurons dont deux cruciformes.

537. D. Arbuste à large fleur arrondie; P. double palme.

538. D. Arbre, forme de pomme de pin; P. double palme.

539. D. Arbuste accosté à droite d'un lièvre, à

gauche d'une colombe; au-dessous une sorte de pyramide; P. dix triangles; R. deux cercles concentriques (fig. 6646) (14).

540. D. Arbuste à sommet arrondi, à gauche un lièvre; P. six carrés alternés avec six disques; R. la lettre M.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 51, n. 329-335.

541. D. Vase d'où sortent cinq palmes; P. carrés gaufres et cercles à filets concentriques alternés. *Kais. Friedr. Mus. Berlin.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 248, n. 1245, pl. LX.

542. D. Vase d'où sortent deux palmes; P. rosettes et fleurons alternés, IV^e-V^e siècle, *Kais. Friedr. Mus. Berlin.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 248, n. 1246, pl. LX.

32. LA CHASSE. — **543.** D. Chasseur armé de l'épieu et du bouclier, accompagné d'un chien; il met en fuite deux animaux sauvages; P. six animaux courant vers la gauche et séparés chacun par un fer de lance, la pointe en l'air; R. cercle en relief. Forme chrétienne; l'anse est formée par un appendice non percé; l'embouchure de la mèche est proéminente, très large et noircie par l'usage; basse époque; terre cuite, couverte rouge, diam. 0 m. 071. Musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 126, n. 7.

544. D. Cavalier armé d'une longue lance et poussant son cheval vers la gauche au galop volant, au-dessous un lièvre poursuivi par un chien; P. dix ornements en forme de V et deux pointes de flèches (fig. 6647) (19).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes et plats chrétiens de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, nouv. série, t. IV, p. 38, n. 907.

545. D. Un chasseur et deux lièvres; P. de chaque côté, un fleuron cruciforme et six cœurs. *Kais. Fr. Mus. Berlin.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 249, n. 1253, pl. LXI.

33. LA PÊCHE. — **546.** D. Jeune garçon nu, passant, tenant en main sa ligne et un poisson; P. quatre grappes et quatre feuilles comme sur la lampe du Bon Pasteur (fig. 6648) (21).

BIBLIOGRAPHIE. — Venuti, *Museum Cortonense*, pl. LXXXV; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 474, n. 3, p. 110.

34. LE CHIEN-LÉVRIER. — **547.** D. Chien courant à gauche; P. cœurs et losanges; R. palme.

548. D. Chien (lévrier?) courant à droite; P. deux disques, deux fleurons cruciformes et un cœur; R. empreinte en creux d'une tête d'homme, la même qui se voit sur une fort belle lampe du musée Saint-Louis. Au-dessus de la tête, petit disque composé de trois cercles concentriques. Trois autres disques semblables ont été imprimés en dehors de la bordure d'appui (fig. 6649) (20).

549. D. Chien (lévrier?) courant à gauche; P. disques et fleurons cruciformes.

550. D. Chien (?) tourné à droite; P. double palme.

551. D. Chien (lévrier) courant à gauche; P. dix motifs, disques, etc.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 42, n. 162, 167, 171, 189; t. IV, p. 35, n. 857.

552. D. Lévrier vers la gauche, un collier au cou, un autre autour du corps; P. *pisciculi*, disques, cœurs; R. colombe estampillée. Carthage.

553. D. Lévrier courant vers la droite; P. disques fleurons cruciformes; R. deux petits cercles dans un grand.

554. D. Lévrier saisissant un lièvre qui se gîte; P. carrés, fleurons cordiformes, colombes.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui*, 1910, p. 251, 252, n. 1514-1517.

35. LA COQUILLE. — **555.** D. Coquille; P. double palme; R. croix en graffite.

556. D. Coquille percée au milieu d'un seul trou (4 exemplaires).

557. D. Coquille percée d'un trou au centre; P. double palme (4 exemplaires).

558. D. Coquille avec trou central; R. trois lignes convergeant en un même point.

559. D. Coquille percée de deux trous.

560. D. Coquille percée de deux trous; R. palme.

561. D. Coquille percée de deux trous; R. croix.

562. D. Coquille à neuf cannelures concaves et à deux trous.

563. D. Petite coquille au milieu d'une rosace; deux trous.

564. D. Coquille à dix-huit cannelures, sorte de rosace, deux trous.

565. D. Coquille à seize cannelures et qu'on pourrait aussi bien qualifier du nom de rosace, bord festonné, trou central; P. deux disques à cercles concentriques et six dauphins; R. la lettre $\mathcal{Z}$ en graffite (fig. 6650) (22).

566. D. Coquille avec trou au centre; P. quinze fers à cheval formant couronne.

567. D. Coquille à neuf lobes, percée d'un trou central.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 296, n. 336-346; 1894, t. IV, p. 35, 36, n. 871-872.

568-572. Cinq lampes à la coquille, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 259, n. 1608-1612.

36. LA ROSACE. — **573.** D. Rosace; double palme (2 exemplaires).

574. D. Rosace avec trou au centre; P. double palme.

575. D. Rosace; P. carrés, cœurs et fleurons cruciformes.

576. D. Rosace; P. carrés et cœurs gemmés; à la naissance du bec une petite colonne, ou bien la lettre I.

577. D. Rosace à bord dentelé; P. triples barres verticales alternées avec triples lignes de grènetis.

578. D. Rosace à cannelures imitant la coquille avec trou au centre; P. double palme.

579. D. Rosace à cannelure imitant la coquille; P. huit poissons; R. la lettre M.

580. D. Rosace à huit branches, R. la lettre T en relief.

581. D. Rosace à huit branches; P. ligne formée de quatre angles V, réunis par quatre demi-cercles.

582. D. Rosace à huit lobes; P. double palme; R. double cercle en creux; en dehors du cercle d'appui, on lit sous le bec TVTVS.

583. D. Rosace à huit branches entourée de cabochons.

584. D. Rosace à huit branches; P. double palme (3 exemplaires).

585. D. Rosace à dix branches, avec un seul trou.

586. D. Rosace à douze branches; P. double palme; R. cinq cercles dont quatre disposés en carré et un placé au milieu.

587. D. Rosace à treize branches; P. double palme formant couronne; R. croix en graffite.

588. D. Rosace à treize rayons; P. double palme.

589. D. Rosace à treize lobes; P. ligne brisée formant des angles réguliers remplis chacun par six globules disposés en triangle.

590. D. Rosace à quatorze branches; P. ligne brisée à angles remplis par des globules imitant des grappes de raisin de forme triangulaire (lampe de terre blanchâtre).

591. D. Rosace à seize branches; P. carrés et disques alternés.

592. D. Rosace à seize branches avec trou central; P. fleurons et pins alternés.

593. D. Rosace à seize branches avec trou central; P. six *pisciculi*, deux disques.

594. D. Rosace à seize branches; P. fleurons et têtes de pin alternés; R. double cercle concentrique.

595. D. Rosace à seize branches; P. six fleurons alternés avec six pins; R. cercle.

596. D. Rosace à seize branches et six ronds disposés en un triangle renversé; P. six fleurons et six pins alternés; R. cercle.

597. D. Rosace à seize branches, avec trou au centre; P. six feuilles de vigne alternées avec six feuilles cordiformes.

598. D. Rosace à seize branches, trou central; P. double palme; R. petit cercle.

599. D. Rosace à seize branches entourée de dix petits triangles formant une bordure dentelée; trou au centre; R. deux petits cercles.

600. D. Rosace à seize branches; P. triangles disposés en cercle; R. les lettres AVL ou ANL avec ligature des deux premières lettres.

601. D. Rosace à dix-sept branches; P. fleurons alternés avec tête de pin.

602. D. Même type, avec au R. la lettre S.

603. D. Rosace à dix-neuf branches; P. double palme.

604. D. Rosace à dix-neuf branches en forme de conque avec trou central; P. double palme; R. petit cercle donnant naissance à trois rayons.

605. D. Rosace à vingt-quatre branches, trou central; P. double palme; R. la lettre B.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 296-297, n. 347-379; 1892, p. 228, n. 820-822.

606. D. Rosace à vingt et une branches; P. deux poissons, ronds et carrés alternés.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 246, n. 1235, pl. LX (et non pas pl. LIX).

607. D. Rosace; P. feuilles de vigne et monogramme alternés.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *op. cit.*, p. 246, n. 1236, pl. LX.

37. LE VASE. — **608.** D. Vase sans anses; P. douze motifs, disques, cœurs et carrés.

609. D. Vase sans anses; P. quatre colonnes, deux cœurs et dix fleurons.

610. D. Vase ansé; P. double palme.

611. D. Vase ansé à panse sphérique; P. double palme.

612. D. Vase ansé avec panse à godrons; P. double palme.

613. D. Vase ansé, P. deux palmes surmontées d'un X.

614. D. Vase ansé empli de disques figurant peut-être des pains; P. fleurons cruciformes.

615. D. Vase ansé accosté de deux poissons; P. deux disques, deux cœurs, deux poissons et quatre autres motifs.

616. D. Vase ansé; au-dessus deux colombes becquetant un objet indéterminé de la forme d'une grappe de raisin; P. triangles alternés avec feuilles cordiformes.

617. D. Vase; au-dessus, deux colombes affrontées semblent tenir une grappe de raisin; P. quatre cœurs, deux fleurons cruciformes et deux S.

618. D. Vase ansé; P. fleurons cruciformes; R. fleuron imprimé en creux.

619. D. Calice à panse sphérique et à deux anses; P. dix carrés et huit disques; R. un triangle.

620. D. Vase sans anse; P. double palme renversée; R. palme en travers terminée en crochet à ses deux extrémités.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 297, n. 382, 383, 385-388, 402, 403, 407, 408; 1892, t. III, p. 228, n. 823; 1893, t. IV, p. 36, n. 878-880.

38. LA PALME. — **621.** Lampe en terre à deux becs affectant la forme d'un losange (0 m. 15 sur 0 m. 09) et ayant sur les côtés de l'anneau de suspension deux trous pour l'emplir d'huile. Il y en a une exactement semblable, avec une palme inscrite dans un cercle à la base au musée chrétien du Vatican (n. 686) où on l'a classée comme étant du ^ve siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — P. Land, Les fouilles du *Sancta Sanctorum* au Latran, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, t. XX, p. 280.

39. LE CHRISME X et P (boucle à droite). — **622.** D. Monogramme du Christ, en relief, décoré de lignes en creux; P. feuillage entouré de dix petits crans ronds en forme de globules. L'ensemble a l'aspect d'une roue. La panse est ornée de deux palmes en creux; R. bordure ronde et plate au milieu de laquelle on voit un petit globule dans un cercle; anse brisée, terre rouge, diam. 0 m. 10. Musée du Louvre.

623. D. Monogramme du Christ décoré de points en relief; P. alternativement des rondelles formées par des cercles concentriques et des ornements en forme de croix de Saint-André; R. cercle en relief renfermant deux petits cercles concentriques en creux, forme ronde, anse formée par un appendice non percé, embouchure brisée; terre cuite, vernis rouge, vient d'Alger, diam. 0 m. 072. Musée du Louvre.

624. D. Monogramme semblable au n. précédent; P. comme le précédent; R. un cercle en relief; terre cuite, vernis rouge; diam. 0 m. 072. Musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 123, 124, n. 1, 2, 3.

625. D. Monogramme du Christ tourné vers la gauche et placé sous un petit édicule par manière de lui rendre honneur, ce qui rappelle la décoration du cercueil de plomb phénicien de Sidon (voir *Dictionn.*, t. II, (fig. 2356).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 165.

626. D. Monogramme constantinien dont les hastes sont renflées aux extrémités. La partie supérieure du P a la forme ovale que présente la boucle d'un nœud; P. fers à cheval; R. trait gravé à la pointe suivant la courbe du fond; au milieu de cette courbe une ligne droite tracée dans le sens de la longueur de la lampe. Anse non percée, pâte rouge. La forme de la boucle du P est celle de la croix ansée et nous avons montré déjà qu'en Égypte le chrisme constantinien eut à subir cette déformation. Cabinet de France.

627. D. Monogramme gravé à la pointe, boucle du P non fermée; P. traits en creux qui représentent peut-être une palme; R. comme la lampe précédente. Anse non percée, pâte rouge, forme ovale. Cabinet de France.

628. D. Monogramme dont la haste est potencée; P. macarons; R. comme les deux lampes précédentes; anse percée, forme ovale. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tournet, *Lampes chré-*

tiennes antiques du Cabinet de France, dans *Revue archéologique*, t. II, 1884, p. 196, n. 1-3.

629. Lampe trouvée à Selinonte. D. Chrisme, dans un cadre dentelé (fig. 6651) (1).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Salinas, *Selinonte. Relazione summaria intorno agli scavi eseguiti dal 1887 al 1892*, dans *Atti della r. accad. dei Lincei. Notizie degli scavi*, 1894, p. 207, fig. 7.

630. D. Monogramme constantinien; P. double palme (20 exemplaires).

631. D. Item, P. double palme formant couronne (2 exemplaires).

632. D. Item, P. double palme; R. trois lignes convergeant en un même point (2 exemplaires).

633. D. Item, gemmé; P. double palme; R. un cœur.

634. D. Item, dans une couronne; P. double palme; R. lettre R en creux et lettre S en relief, toutes deux sont retournées.

635. D. Item, gemmé; P. double palme; R. trois lignes convergeant en un même point.

636. D. Item, dans un cercle dentelé comme la lèvre d'une coquille; P. double palme;

637. D. Item, P. quatre disques; R. trois traits convergeant en un même point.

638. D. Item, P. carrés, losanges.

639. D. Item, P. triangles, carrés et disques à rayons.

640. D. Item, P. disques et carrés alternés.

641. D. Item, P. motifs ressemblant à de petits boucliers et formant chaîne (2 exemplaires).

642. D. Item, gemmé; P. douze disques à rayons.

643. D. Item, gemmé; P. douze disques ornés de rayons; R. lettre M ou IV...

644. D. Item, gemmé; P. douze disques dont huit à cercles concentriques et quatre à rayons; R. deux cercles concentriques.

645. D. Item, gemmé; P. disques et autres motifs en forme de cœur.

646. D. Item, gemmé; P. petites rosaces alternées avec des têtes nimbées.

647. D. Item, P. fers à cheval formant couronne (2 exemplaires)

648. D. Item, P. disque et fleurons alternés (6 exemplaires).

649. D. Item, P. disques et fleurons en forme d'X.

650. D. Item, gemmé; P. carrés et disques à rayons.

651. D. Item, gemmé; P. dix fleurons en forme d'X alternés avec huit disques dont l'un porte une croix tracée à la pointe sèche, après le moulage et avant la cuisson (fig. 6652) (2).

652. D. Monogramme constantinien, orné de cercles et d'un médaillon central renfermant l'Agneau; P. disques et poissons

653. D. Monogramme constantinien, lièvre; P. cœurs et motifs en forme d'S.

654. D. Monogramme constantinien, au-dessous, trois points en triangle; P. disques alternés avec fleurons cruciformes.

655. D. Monogramme constantinien, au-dessous, fleur ou grappe; P. triangles et disques alternés; R. deux cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 299-300, n. 425-450.

656. Lampe en terre cuite ornée du monogramme du Christ et paraissant dater du ^ve siècle, Paris, parvis Notre-Dame.

BIBLIOGRAPHIE. — Vacquer, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'île de France*, 1874, t. I, p. 70.

657-677. — Vingt et une lampes au monogramme bouclé à droite, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans

Catal. du mus. Alaoui. Supplém., p. 263-265, n. 1646-1676.

678. Lampe à Cherchel portant le monogramme.

BIBLIOGRAPHIE. — V. Waille et P. Gauckler, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 144, n. 44.

679. D. Monogramme constantinien; P. seize cœurs.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Muselli, *Antiquitatis reliquæ*, pl. CLXXIV.

680-686. Sept exemplaires décrits avec décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*; p. 144, n. 758-764.

Quatre exemplaires avec décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 247, n. 1237-1240, pl. LX.

40. LE CHRISME X et 9 (boucle à gauche). —

637. D. Monogramme constantinien; P. triangles et ovales.

638. D. *Item*, dans un cercle composé de quatorze festons; P. double palme.

639. D. *Item*, orné intérieurement de grènetis; P. six carrés quadrillés et huit fers embrassant chacun un globule.

Chaque ligne de motifs se termine en bas par un cabochon.

690. D. *Item*; P. quatre fleurons deux disques, deux carrés, deux poissons.

691. D. *Item*; P. cercle formé de huit festons et inscrits dans une couronne; R. croix dans un cercle, graffite.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 300-301, n. 456-460.

692-697. Six exemplaires avec décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 144, n. 765-770.

698. D. Monogramme; P. fleurons cruciformes alternés avec des insignes en forme de fer à cheval (proviennent d'Alexandrie), IV^e-V^e siècle. *Kais. Fried. Mus. Berlin*.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 247, n. 1241, pl. LX.

41. LA CROIX MONOGRAMMATIQUE. — **699.** D. Croix monogrammatique, plaquée de losanges et de médaillons renfermant l'Agneau; le disque réflecteur a en partie disparu.

700. D. Cr. mon.; P. fleurons.

701. D. Cr. mon. pattée; P. disques et autres motifs.

702. D. Cr. mon. gemmée; P. divers fleurons.

703. D. Cr. mon.; P. double palme.

704. D. Cr. mon. pattée; P. divers motifs.

705. D. Cr. mon. gemmée; P. carrés et triangles alternés.

706. D. Cr. mon. gemmée; P. fleurons et autres motifs.

707. D. Cr. mon. plaquée de losanges et de cercles; P. fleurons et feuilles cordiformes (3 exemplaires).

708. D. Cr. mon. plaquée de cercles concentriques et de losanges; P. disques, carrés et triangles.

709. D. Cr. mon. plaquée de cercles et de losanges; P. carrés et autres motifs.

710. D. Cr. mon. ornée de losanges; P. fleurons alternés avec feuilles cordiformes.

711. D. Cr. mon. ornée de losanges; P. petits disques et triangles alternés.

712. D. Cr. mon. ornée intérieurement de losanges et de points; P. dix fleurons et sept feuilles cordiformes.

713. D. Cr. mon. plaquée de petits cabochons; P. quatre cœurs et quatre fleurons cruciformes; R. lettres V ou N en graffite.

714. D. Cr. mon. pattée, ornée de cercles et de losanges; P. carrés, disques, colombes, triangles.

715. D. Cr. mon. ornée de cercles et de losanges; P. carrés gemmés.

716. D. Cr. mon. ornée d'un double cordon de grènetis; P. poissons et triangles.

717. D. Cr. mon. ornée de losanges et de doubles cercles alternés; P. fleurons cruciformes.

718. D. Cr. mon. ornée de cercles et de losanges; P. dix fleurons cruciformes.

719. D. Cr. mon. ornée de losanges et de petits globules; P. disques et triangles alternés.

720. D. Cr. mon. ornée de losanges et de petits globules; P. deux colombes, deux cœurs, deux losanges; R. croix, graffite (trouvée dans l'île de la Galite).

721. D. Cr. mon. pattée, plaquée de cercles et de trois médaillons à l'Agneau portant la croix sur le dos; au-dessus, un losange; P. deux vases, deux disques et seize feuilles cordiformes.

722. D. Cr. mon. pattée, ornée de cercles et de losanges; P. deux disques à cercles concentriques et six fleurons en S; R. en 2.

723. D. Cr. mon. plaquée de sept ou huit médaillons à l'Agneau; P. cœurs, disques et poissons.

724. D. Cr. mon. plaquée de médaillons à l'Agneau; P. disques et poissons.

725. D. Cr. mon. ornée de losanges; P. disques, cœurs, deux poissons et deux fleurons cruciformes.

726. D. Cr. mon. pattée; P. cœurs et disques alternés.

727. D. Cr. mon. pattée, ornée de ronds, trou au centre; P. fleurons cruciformes et cœurs.

728. D. Cr. mon. pattée, ornée de ronds, de carrés et de petites croix de Malte; P. triangles, cœurs, lièvres courant (trouvée à El Kantara, île de Djerba).

729. D. Cr. mon. ornée d'un cordon de grènetis et ayant un ω sous chaque bras horizontal; P. douze fleurons cruciformes.

730. D. Cr. mon. ornée de losanges et de ronds; P. fleurons cruciformes, cœurs, disques, un poisson et une colombe; R. croix dans un cercle.

731. D. Cr. mon. gemmée et accostée de colombes; P. double rangée de six cœurs terminée par une colombe; R. double cercle concentrique.

732. D. Cr. mon. gemmée; P. deux cœurs, deux fleurons cruciformes, deux ornements en forme d'S et deux disques; R. un N en graffite.

733. D. Cr. mon. pattée et gemmée. Au-dessous de cette croix demi-disque surmontant trois points disposés en triangle. Sous chaque bras horizontal un ω ; P. douze fleurons cruciformes (3 exemplaires).

734. D. Cr. mon. sur trois points disposés en triangle; P. disques et fleurons alternés.

735. D. Cr. mon. ornée de losanges avec globules dans l'intérieur et dans les interstices; P. cœurs, fleurons cruciformes et disques renfermant une rosace à huit branches; R. la lettre M.

736. D. Cr. mon. pattée, ornée de losanges et de cercles. Au milieu, au pied et à l'extrémité de la boucle du P, médaillon renfermant l'agneau; P. huit motifs en forme d'S; R. trois cercles concentriques (fig. 6653) (3). Cette lampe conserve l'amorce d'une sorte de disque réflecteur.

737. D. Cr. mon. ornée de disques à l'Agneau, de losanges et de cabochons; P. quatre carrés, trois cœurs et trois disques à cercles concentriques et double cercle concentrique.

738. D. Cr. mon. ornée de cercles et de losanges; P. colombes et fleurons cruciformes; R. croix en graffite (2 exemplaires).

739. D. Cr. mon. ornée de losanges et de cercles; P. douze motifs se composant de carrés et de cœurs; R. une palme.

740. D. Cr. mon. non pattée; P. deux carrés et double ligne de motifs en forme de V imitant la palme.

741. D. Cr. mon.; P. six têtes de pin alternées avec fleurons ou espèces de feuilles de vigne.

742. D. Cr. mon.; P. huit feuilles de vigne alternées avec six feuilles cordiformes.

743. D. Cr. mon. ornée intérieurement d'un cordon de grènetis; P. huit fleurons à six pétales alternés avec six têtes de pin; R. deux cercles concentriques (2 exemplaires).

744. D. Cr. mon. P. deux triangles et huit disques renfermant le monogramme constantinien (X et P) alternés avec huit carrés; R. la lettre A.

745. D. Cr. mon. ornée de losanges et de pointes; P. cœurs gemmés; R. une palme.

746. D. Cr. mon. pattée et gemmée; P. douze fleurons cruciformes et deux colombes; R. petite colombe en relief.

747. D. Cr. mon. pattée, ornée d'un grènetis à chaque branche; au centre un disque peu accentué, à peine visible sur le dessin et sur la photographie; P. double palme; deux bcs (fig. 6654) (4).

748. D. Cr. mon. ornée de losanges et de cercles; P. deux lignes de triangles se terminant chacune par un disque; R. deux cercles concentriques.

749. D. Cr. mon. gemmée. Dans le champ du disque pas de trous. Ils sont remplacés par la poignée qui se relève en forme de goulot, cylindre creux par lequel on pouvait introduire l'huile; P. série de petits disques; R. une palme; deux bcs.

750. D. Cr. mon. potencée; P. double palme et six groupes de quatre traits.

751. D. Cr. mon.; P. poissons et disques.

752. D. Cr. mon.; P. huit cœurs et deux colombes.

753. D. Cr. mon. sous une sorte d'arc de triomphe porté par deux colombes; à droite et à gauche, trois globules ou cabochons.

754. D. Cr. mon. pattée et gemmée reposant par le pied sur la base d'un triangle renversé; P. dix-huit motifs gemmés ayant la forme de fers à cheval.

755. D. Cr. mon. portée sur un triangle renversé et ornée intérieurement de grènetis. Sous la haste transversale : V ω ; P. triangles alternés avec carrés ornés au centre de deux petits cercles et de trois petits points dans les angles.

756. D. Cr. mon., sous le bras à gauche ω ; P. oiseaux aquatiques et fleurons en forme de fer de hallebarde.

757. D. Cr. mon. pattée, ornée intérieurement de médaillons circulaires à l'agneau; P. dix fleurons cruciformes et deux colombes.

758. D. Cr. mon. ornée de disques; P. cœurs et fleurons cruciformes; R. palme en graffite.

759. D. Cr. mon. pattée; P. deux colombes, deux carrés, quatre cœurs et deux autres motifs.

760. D. Cr. mon. gemmée; P. triangles, carrés.

761. D. Cr. mon. pattée, ornée intérieurement d'un losange et de cercles; P. deux poissons, disque à cercles concentriques, carré, cœur, fleurons cruciformes, colombe, sorte de V, etc.

762. D. Cr. mon. ornée de grènetis dans un cercle de grènetis; au-dessous du cercle, fleuron; P. dix fleurons semblables au précédent (fig. 6655) (6).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 301-303, n. 461-519; 1892, p. 229, n. 826-833; 1893, p. 37, n. 387-892.

763. D. Croix monogrammatique; P. palmes; trouvée à Olympie, le 7 janvier 1880.

BIBLIOGRAPHIE. — *Zeitschrift für bildende Kunst*, Leipzig, 1885, t. xx, p. 128, fig. 2.

764-766. — Trois exemplaires publiés sans indication d'origine.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Muselli, *Antiquitalis reliquiæ*, pl. CLXXI, CLXXII, CLXXIII.

767-773. — Sept exemplaires avec décorations, diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 145, n. 771-777.

774-775. Deux lampes presque identiques venues l'une du Caire (diam. 0 m. 059 et 0 m. 058) v^e siècle. *Kais. Friedr. Mus.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchristl. Bildw.*, p. 245, n. 1228, 1229, pl. LIX.

42. LA CROIX MONOGRAMMATIQUE AVEC η . — 776. D. Cr. mon.; P. double palme; R. la lettre A.

777. D. Cr. mon.; P. double palme; R. la lettre I.

778. D. Cr. mon. largement pattée; P. double palme.

779. D. Cr. mon. ornée de lignes brisées formant des losanges; P. disques contigus.

780. D. Cr. mon. gemmée; P. cœurs.

781. D. Cr. mon.; P. cœurs et triangles.

782. D. Cr. mon.; P. à gauche, sept cœurs; à droite, six cœurs et une croix latine.

783. D. Cr. mon. gemmée; P. fleurons cruciformes.

784. D. Cr. mon. pattée, ornée de disques et de losanges; P. huit fleurons cruciformes alternés avec des motifs en forme de fer à cheval.

785. D. Cr. mon. gemmée; P. fleurons cruciformes. alternés avec des motifs en fer à cheval qui ont un certain aspect de têtes humaines.

786. D. Cr. mon. P. douze motifs parmi lesquels fleurons cruciformes et petites figures ayant la forme d'amandes; R. cœur imprimé en dehors du disque d'appui sous le bec de la lampe.

787. D. Cr. mon.; P. feuilles de vigne et feuilles cordiformes.

788. D. Cr. mon. gemmée, au centre un X; P. triangles, fleurons cruciformes et feuilles cordiformes.

789. D. Cr. mon. ornée de cercles et de losanges; P. quatre disques à cercles concentriques alternés avec quatre fleurons cruciformes; R. trois lignes sortant d'un même point.

790. D. Cr. mon. pattée et gemmée; P. disque, trois fleurons en forme d'S et cinq cœurs gemmés; R. trois lignes sortant d'un même point.

791. D. Cr. mon. pattée et ornée de cinq médaillons dont deux, celui du centre et celui du pied, renferment l'agneau portant la croix dressée sur le dos; P. cœurs et fleurons cruciformes; R. double rinceau.

792. D. Cr. mon.; P. fleurons alternés avec feuilles cordiformes.

793. D. Cr. mon.; P. six losanges et deux cœurs; R. graffite de sept ou huit lettres indéchiffrables disposées sur 3 lignes.

794. D. Cr. mon.; P. deux poissons, disques, carrés et fleurons cruciformes.

795. D. Cr. mon. avec $\nabla\omega$ sous les bras horizontaux; P. deux cœurs, quatre disques à cercles concentriques, trois triangles et un carré.

796. D. Cr. mon. avec $\nabla\omega$ sous les bras horizontaux; P. quatre disques à rayons, un petit disque à cercles concentriques et cinq feuilles de vigne.

797. D. Cr. mon. pattée, avec $\nabla\omega$; P. quatre colombes et quatre motifs terminés en losanges.

798. D. Cr. mon. gemmée; P. fleurons cruciformes.

799. D. Cr. mon.; P. douze disques à cercles concentriques; R. empreinte de quatre motifs disposés en forme de croix.

800. D. Cr. mon. ornée intérieurement de losanges; P. dix-sept disques gemmés et un lièvre courant.

801. D. Cr. mon. pattée, ornée intérieurement de losanges, de cabochons et de médaillons à l'agneau tourné à droite et regardant en arrière la croix qu'il

porte sur le dos; P. deux cœurs, deux disques, deux fleurons en S, deux fleurons d'autre forme; R. la lettre S.

802. D. Cr. mon. ornée de losanges; P. rinceaux.

803. D. Cr. mon. avec base pattée; P. six motifs mal imprimés.

804. D. Cr. mon. au-dessous cœur ou fleuron; P. quatorze motifs en forme de 8.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 303-304, n. 520-543 a.

805. D. Lampe trouvée dans un cimetière romain et conservée au musée du Vatican. Boldetti a été embarrassé par ce monogramme où le chrisme est accompagné de lettres qui, malgré tout ce qu'on en peut dire, ne seront jamais A et Ω; il est probablement plus sage et certainement plus court de dire : nous ne savons pas (voir t. III, fig. 2875). Quant à l'inscription rétrograde, J.-B. De Rossi, propose de lire :

MECIMANNI C(larissimi V(iri).

Ce qui n'est pas très clair. De son côté, le P. Garrucci propose :

·M·A·N·N·I·M·I·C·E·V·C·

BIBLIOGRAPHIE. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, 1720, p. 63; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 614; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 473, n. 7, p. 109-110.

806-812. Sept lampes avec le monogramme (boucle du rho à gauche).

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 145, n. 778-784.

813. Lampe à Constantine avec un monogramme et boucle du rho à gauche.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Renier, dans *Revue archéologique*, 1859, p. 561, pl. 372, n. 6; cf. L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XV, n. 1.

814. Lampe trouvée à Itiri en Sardaigne.

BIBLIOGRAPHIE. — Bull. *archeolog. Sardo*, Agosto, 1859, pl. M, n. 2.

43. CROIX MONOGRAMMATIQUE AVEC R. — **815.** Lampe achetée à Smyrne et conservée au musée de Berlin (diam. 0 m. 072) v^e siècle (fig. 6656).

BIBLIOGRAPHIE. — *Zeitschrift für bildende Kunst*, Leipzig, 1885, t. XX, p. 139, fig. 3; O. Wulff, *Allchristl. Bildw.*, p. 245, n. 1230, pl. LIX.

44. L'ANCRE. — **816.** Lampe de l'époque du Haut-Empire; le disque porte une ancre dont la traverse forme le bras de la croix (fig. 6657) (7).

BIBLIOGRAPHIE. — J. Muselli, *Antiquitatis reliquiae*, pl. CLXXVII.

817. Lampe trouvée à Ostie, anse forée. D. Ancre cruciforme avec le poisson et le navire.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 116.

45. LA CROIX. — **818.** D. Croix latine en relief, cantonnée de quatre rosaces; P. deux palmes; R. au centre d'une bordure ronde en relief, la lettre P en creux; forme ronde, anse formée par un appendice non percé; embouchure brisée, terre cuite, vernis rouge, diam. 0 m. 08. Musée du Louvre.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 124, n. 4.

819. D. Croix équilatérale ornée de rayures. Les trous de la lampe sont dans l'angle supérieur gauche et dans l'angle inférieur droit; P. palme ornée de fruits; R. au centre un cercle tracé à la pointe. Anse non percée, col brisé. Cabinet de France.

820. Lampe portant au centre du disque un seul trou entouré d'un bourrelet, autour une sorte de collier de perles à deux rangs reliés en haut, à droite et à

gauche par un anneau. En bas, le rang de perles intérieur porte un anneau; le rang extérieur une croix équilatérale qui se trouve à la naissance du col. Pas de bordure; anse non percée, forme ovale, col non brisé. Cabinet de France; même type à Carthage (fig. 6658) (8).

821. D. Croix équilatérale à branches épatées, ornée de pampres, portant au centre une autre croix formée de médaillons carrés et sur la branche inférieure une petite croix pattée; au-dessous de cette croix, un cœur; P. cœurs. Anse non percée, pâte rouge. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, t. II, p. 197, n. 4-6.

822. D. Croix; P. douze pins.

823. D. Croix latine; P. cœurs.

824. D. Croix latine; P. six colombes.

825. D. Croix latine; P. disques et fleurons cruciformes.

826. D. Croix latine; P. carrés et disques alternés.

827. D. Croix latine; P. six cœurs alternés avec quatre têtes de pin et deux fleurons cruciformes.

828. D. Croix; au-dessous, palme renversée; P. onze carrés, deux disques, un ovale; R. trois doubles cercles disposés en triangle.

829. D. Croix latine; P. double palme.

830. D. Croix latine; P. double palme; R. lettre O en creux.

831. D. Croix latine dans un cœur renversé.

832. D. Croix latine; P. fleurons et feuilles cordiformes alternés.

833. D. Croix latine; P. double série de trois colombes séparées l'une de l'autre par un fleuron cruciforme.

834. D. Croix latine pattée; P. fleurons.

835. D. Croix latine pattée; P. huit cœurs.

836. D. Petite croix pattée; P. double palme.

837. D. Croix latine pattée; P. neuf cœurs et trois fleurons en forme d'S.

838. D. Croix latine pattée; P. disques et fleurons cruciformes.

839. D. Croix latine pattée, ornée également d'une petite croix également pattée; au-dessous un cœur; P. quatorze cœurs gemmés.

840. D. Croix latine légèrement pattée; P. carrés et disques alternés.

841. D. Croix latine pattée; P. huit colombes, deux losanges et deux fleurons cruciformes.

842. D. Croix latine pattée; P. six fleurons alternés avec six feuilles cordiformes.

843. D. Croix latine pattée; P. quatre colombes, croix.

844. D. Croix pattée; P. fleurons cruciformes.

845. D. Croix pattée; P. deux cœurs, deux fleurons cruciformes, etc.; R. palme.

846. D. Croix latine pattée; P. cinq disques, un cœur et quatre colombes.

847. D. Croix latine pattée; P. cœurs et fleurons.

848. D. Croix latine pattée; P. disques et poissons.

849. D. Croix latine pattée; P. dix motifs; deux poissons, quatre carrés, cœurs et disques.

850. D. Croix latine pattée; au-dessous un cœur; P. feuilles cordiformes alternées avec fleurons.

851. D. Croix grecque gemmée; P. quatorze feuilles cordiformes.

852. D. Croix latine formée de triangles et de losanges; P. triangles.

853. D. Croix latine ornée de losanges; P. fleurons et feuilles cordiformes alternés.

854. D. Croix pattée, ornée de cercles en relief; P. fleurons.

855. D. Croix latine ornée de losanges et de

cercles; P. cœurs gemmés, pins et fleurons cruciformes; R. un cercle.

856. D. Croix latine ornée de cercles et de losanges; P. cœurs et têtes de pins alternés.

857. D. Croix latine pattée; P. fleurons cruciformes et colombes; R. colombe? en relief.

858. D. Croix latine, pattée, ornée intérieurement de losanges; P. cercles et losanges.

859. D. Croix pattée; P. disques, cœurs et fleurons; R. onze petits cercles disposés en forme de croix.

860. D. Croix pattée, ornée de disques; P. fleurons cruciformes.

861. D. Croix latine pattée, ornée intérieurement de croix, de petits carrés et de disques; P. cœurs et têtes de pins.

862. D. Croix latine pattée, ornée de cercles et de losanges; P. à gauche, trois disques au monogramme; à droite, un cœur et deux autres motifs.

863. D. Croix latine pattée, ornée intérieurement de doubles cercles; P. deux cœurs, deux fleurons cruciformes et quatre autres motifs; R. deux doubles cercles placés suivant le grand axe de la lampe près du bourrelet circulaire d'appui.

864. D. Croix latine ornée intérieurement de cercles; P. six triples cercles et huit carrés renfermant chacun une petite croix de Malte; en trois lignes sortant d'un même point.

865. D. Croix latine pattée et gemmée; P. deux rangées de fleurons cruciformes interrompues au milieu par une tête humaine et se terminant à chaque extrémité par une colombe; R. croix en griffite.

866. D. Croix latine pattée portant au centre une petite croix latine également pattée. Le reste du champ de la croix paraît rempli par des pampres; P. fleurons cruciformes.

867. D. Croix latine pattée, ornée de pampres et portant au centre une petite croix grecque pattée; P. quatre disques gemmés, quatre fleurons cruciformes et deux cœurs; R. disque gemmé.

868. D. Croix latine pattée; au centre petite croix grecque pattée; le reste orné de pampres; P. douze motifs, petites rosaces et fleurons cruciformes; R. fleuron cruciforme.

869. D. Croix pattée, ornée de pampres et portant au centre une petite croix grecque pattée; P. onze fleurons cruciformes et une colombe; R. quatre cercles concentriques en creux.

870. D. Croix latine pattée, ornée intérieurement de pampres; P. dix fleurons cruciformes; R. palme en creux sur laquelle on a imprimé en relief un motif en forme d'S.

871. D. Croix latine pattée, ornée de pampres et portant au milieu une petite croix; P. deux fleurons et six disques; parmi ces derniers, quelques-uns renferment le monogramme du Christ.

872. D. Croix latine, pattée et ornée de pampres; P. quatre poissons et quatre cœurs; R. deux doubles cercles placés suivant l'axe de la lampe.

873. D. Croix latine pattée et ornée de cercles concentriques; P. six fleurons dont deux cruciformes; R. lettre B.

874. D. Croix latine pattée, ornée intérieurement de cercles dont plusieurs semblent renfermer le chrisme XP; P. poissons et autres motifs.

875. D. Croix cantonnée de quatre feuilles cordiformes; P. fleurons, ayant un peu l'aspect de fleurs de lys.

876. D. Croix latine dans un carré orné de dessins géométriques. Au-dessous, un fleuron et trois points; P. quatre disques et fleurons dont deux cruciformes.

877. D. Croix latine avec AΩ sous les bras; P. disques et carrés.

878. D. Croix latine gemmée, au-dessus du bras gauche un croisillon, au-dessus du bras droit une colombe; P. triangles, disques, carrés et motif en forme de fer à cheval renfermant une petite croix.

879. D. Croix pattée accostée de deux colombes; P. disques.

880. D. Croix formée de deux carrés et de deux cœurs ou motifs de forme ovale. Trou central; P. carrés.

881. D. Croix formée de carrés disposés autour du trou central de la lampe; P. deux poissons, deux colombes, deux cœurs, quatre disques.

882. D. Croix formée de deux agneaux affrontés et de deux cœurs disposés symétriquement autour du trou central de la lampe; colombes, canards, carrés et fleurons cruciformes; R. sept petits cercles disposés en forme de grappe.

883. D. Croix formée autour du trou central de la lampe, par deux triangles et deux ovales, séparés par quatre feuilles cordiformes. Au-dessous, un ovale; P. double palme.

884. D. Croix formée par quatre motifs ressemblant à des pointes de lance séparés par quatre triangles; P. pointes de lance et fleurons cruciformes.

885. D. Croix étoilée formée de huit cœurs autour du trou central de la lampe; P. cœurs.

886. D. Croix étoilée formée de quatre ovales et de quatre pins.

887. D. Croix étoilée formée de huit triangles; au-dessous Δ ; P. quatre croix à entrelacs et divers motifs.

888. D. Quatre demi-disques disposés en croix autour du trou de la lampe et séparés par des ovales; P. six demi-disques alternés avec six cœurs; R. deux cercles concentriques.

889. D. Quatre cercles en relief disposés en croix autour du trou central et accompagnés d'une double ligne de perles; R. croix grecque pattée en relief.

890. D. Croix formée de deux lièvres et de deux cœurs autour de l'unique trou de la lampe; P. feuilles cordiformes; R. croix en griffite.

891. D. Croix formée par quatre figures ovales séparées par des pins; P. dix fleurons dont un en forme d'X, deux en forme de + et six en forme de ✕.

892. D. Croix formée d'un vase et de quatre fleurons cruciformes; P. deux vases et douze feuilles cordiformes.

893. D. Croix à tranches égales, très ornementée et ayant au centre un des deux trous de la lampe; P. douze cœurs ou feuilles cordiformes.

894. D. Croix formée de quatre trous pratiqués à la surface de la lampe; P. lignes brisées et ondulées.

895. D. Quatre petits cercles en relief disposés en croix autour du trou unique et central de la lampe; entre les petits cercles une double rangée de demi-globules (terre grise); R. croix en relief.

896. D. Deux croix et une ou deux colombes; P. disques à rayons et triangles alternés; R. cercles concentriques.

897. D. Deux croix latines, séparées l'une de l'autre par le trou unique de la lampe; P. cœurs, carrés et poissons.

898. D. Trois croix, au-dessous un coq; P. carrés renfermant une petite croix grecque pattée (fig. 6659) (9).

899. D. Croix latine pattée, au centre petite croix de Malte pattée, le reste du champ de la croix est couvert de pampres; P. huit colombes, deux fleurons cruciformes, deux losanges; R. fleurons en creux.

900. D. Croix latine cantonnée de quatre disques; P. quatorze motifs, huit disques alternant avec six fleurons cruciformes.

901. D. Croix grecque, gemmée, trou central de la lampe; P. feuilles cordiformes gemmées.

902. D. Croix latine pattée ornée de médaillons de l'Agneau; P. quatre motifs : disques, triangles...

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 304-307, n. 544-621; 1892, p. 228, n. 834-839; 1893, p. 374, n. 897-900.

903-922. Vingt lampes à la croix, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, *Lampes*, dans *Catal. mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 259-262, n. 1614-1643.

923. Lampe en terre rouge (diam. 0 m. 067), de Smyrne, ^v^e siècle. *Kais. Friedr. Mus., Berlin.*

D. La croix; P. cep de vigne chargé de raisins.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchrist. Bildw.*, p. 245, n. 1231, pl. LIX.

924-925. Deux exemplaires, ^{iv}^e-^v^e siècle. *Kais. Friedr. Mus., Berlin.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 247, n. 1242, 1243, pl. LX.

46. LA CROIX ORNÉE D'AGNEAUX. — 926. D. Croix latine pattée. La grande haste est ornée intérieurement de petits disques renfermant chacun un agneau tourné à droite et regardant en arrière. La haste transversale est ornée de simples cercles; P. de chaque côté en commençant par le haut : colombe, fleuron cruciforme, tête humaine, deux petits disques renfermant l'agneau portant la croix, disque plus grand offrant le même sujet, fleuron cruciforme et colombe.

927. D. Croix latine pattée renfermant plusieurs médaillons à l'agneau. Les deux trous correspondent aux extrémités de la branche horizontale de la croix; P. losanges gemmés alternés avec pins.

928. D. Croix latine pattée. Au centre et dans les bras, médaillons circulaires renfermant l'agneau la tête tournée en arrière. Cette croix, à la hauteur des bras, est accostée de deux cœurs et au pied sont deux autres cœurs; P. cœurs et disques dont plusieurs portent le chrisme constantinien avec la boucle du rho à gauche; R. buste d'homme de profil.

929. D. Croix latine pattée avec médaillons à l'Agneau; P. disques à cercles concentriques, etc.

930. D. Croix latine, pattée, ornée de trois médaillons à l'agneau; P. disques, triangles, cœurs et fleurons cruciformes.

931. D. Croix latine, pattée ornée de cercles et de losanges; au centre l'agneau; P. deux cœurs, deux disques et deux S.

932. D. Croix latine, pattée, ornée de losanges et de trois médaillons à l'agneau; P. lièvres, disques et feuilles cordiformes.

933. D. Croix latine, pattée, avec médaillons à l'agneau; P. fleurons et feuilles cordiformes.

934. D. Croix latine, pattée, ornée de losanges et de disques à l'agneau; P. vingt têtes de pin.

935. D. Croix latine, pattée, ornée de trois médaillons à l'agneau; P. douze cœurs et deux triangles.

936. D. Croix latine, pattée, renfermant huit médaillons à l'agneau tous placés dans la haste verticale de la croix; P. six cœurs, trois disques à cercles concentriques et deux disques au monogramme du Christ.

937. D. Croix pattée renfermant des médaillons circulaires à l'agneau; P. poissons, disques, cœurs et fleurons cruciformes; R. six cercles disposés en forme de croix.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 307, n. 622-633.

47. LA CROIX SURMONTÉE DE LA COLOMBE. — 938. D. Croix surmontée de la colombe; P. six colombe; R. cercles en creux.

939. D. Croix formée de triangles juxtaposés et surmontée de la colombe; P. deux triangles et six disques à rayons séparés par des carrés.

940. D. Croix latine surmontée de la colombe; P. carrés.

941. D. Croix latine surmontée de la colombe; P. douze triangles se touchant par la base; R. cercle en creux.

942. D. Croix latine, pattée, surmontée de la colombe; P. disques et cœurs alternés.

943. D. Croix latine pattée surmontée de la colombe. Dans le champ de la croix cercles concentriques et quatre médaillons superposés renfermant l'agneau; P. huit disques à cercles concentriques, deux colombe à la hauteur des bras de la croix et deux fleurons dont un cruciforme (fig. 6660) (10).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 307 308, n. 634-639.

48. LA CROIX SOUS UN CIBORIUM. — 944. D. Croix latine sous une sorte d'arc de triomphe; P. disques et cœurs alternés.

945. D. Croix latine gemmée sous un ciborium à colonnes torsées; P. quatre oiseaux; R. un cœur.

946. D. Croix latine suspendue sous un ciborium orné de tentures; P. double palme; R. croix dans un cercle (fig. 6661) (13).

947. D. Croix latine ornée de cabochons, sous un ciborium à colonnes torsées; P. quatre oiseaux.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 308, n. 640-643.

39. LA CROIX EN FORME DE TAU. — 948. Lampe avec la croix en forme de Tau et deux grappes de raisin sous la traverse horizontale à la villa Patrizi, près du cimetière de Nicomède.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*,

Légendes des figures 6651 à 6671.

6651. Lampe de Selinonte (1). D'après *Atti della reale accad. dei Lincei, Notizie degli scavi*, 1894, p. 207, fig. 7. — 6652. Lampe avec monogramme (2). D'après *Rev. de l'art chrétien*, 1891, p. 360, n. 446. — 6653. Lampe avec monogramme (3). D'après *Ibid.*, 1891, p. 302, n. 499. — 6654. Lampe avec monogramme (4). D'après *Ibid.*, 1891, p. 303, n. 510. — 6655. Lampe avec monogramme (6). D'après *Ibid.*, 1893, p. 37, n. 892. — 6656. Lampe provenant de Smyrne (5). D'après O. Wulff, *Altchrist. Bildw.*, pl. LIX, n. 1230. — 6657. Lampe de l'époque du Haut-Empire (7). D'après J. Muselli, *Antiquitatis reliquiae*, 1756, pl. CLXXVII. — 6658. Lampe ornée de croix (9). D'après *Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 307, n. 621. — 6659. Lampe de Carthage (8). D'après un dessin original du Mqs. d'Anselme. — 6660. Lampe de Carthage (10). D'après *Rev. de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 308, n. 639. — 6661. Lampe avec croix dans un ciborium (13). *Ibid.*, 1891, p. 308, n. 642. — 6662. Lampe trouvée à Thala (18) (dessus et dessous). D'après *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1895, p. 312. — 6663. Lampe du musée Kircher (14). D'après Garrucci, *Stor. dell. arte crist.*, t. VI, pl. 475, n. 1. — 6664. Lampe trouvée à Fordongianus (16). D'après *Atti della reale accad. dei Lincei*, 1903, p. 487. — 6665. Lampe (17). D'après *Rev. d'art chrét.*, 1892, p. 134, n. 669. — 6666. Lampe provenant de Tebessa, au Campo santo Tedesco (19). D'après *Atti della reale accad. dei Lincei*, 1897, ser. V, t. V, part. 2, p. 109. — 6667. Lampe trouvée à Carthage (11). D'après Delattre, *Musée Lavigerie*, 1899, pl. VIII, n. 3. — 6668. Lampe trouvée à Bagai (21). D'après *Musée archéologique*, 1876, t. I, p. 118. — 6669. Lampe (15). D'après De Rossi, *Bullet. di arch. crist.*, 1867, p. 12, n. 7. — 6670. Lampe de Carthage (20). D'après *Rev. de l'art chrétien*, 1891, p. 298, fig. 417. — 6671. Lampe (19). *Ibid.*, 1891, p. 299, fig. 418.



6651 à 6671. — Voir légendes à la page précédente.

1890, p. 27, comparez la lampe le *Tau* barré du X. *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 13, n. 10.

50. *L'ÉTOILE*. — 949. Lampe chrétienne, trouvée à Thala, dans la Byzacène, terre blanche. Deux palmes stylisées encadrent le motif central qui se compose d'une étoile à huit branches, dont les pointes sont réunies entre elles par des demi-cercles, au centre de chacun desquels se trouve une perle. Au-dessous du cercle, un relief permettait de poser la lampe d'une manière sûre. Dans le champ de cercle on lit une inscription en relief sur deux lignes précédées d'une croix : +CO nom d'un potier dont l'officine avait déjà été signalée (6662) (18).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampe chrétienne de Tunisie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, p. 312-313.

51. *LE CARRÉ ET LE CERCLE*. — 950. D. Carré gemmé, orné de dessins triangulaires et de cercles formant la croix. Au-dessous, trois petits disques, disposés en triangle; P. disques, fleurons et autres motifs.

951. D. Carré avec trou au centre et second trou au dehors, dans un octogone formé de huit lignes courbes dont six sont accompagnées de petits cercles; R. la lettre I.

952. D. Carré disposé diagonalement dans un autre carré, avec trou au milieu; P. douze disques à rayons; R. lettre A.

953. D. Carré entre les deux trous de la lampe, orné de points et de lignes formant losange; P. triangles, feuilles cordiformes et feuilles de trèfle.

954. D. Carré avec trou central, au milieu d'une rosace imitant la coquille.

955. D. Carré en forme de cartouche creux; R. sorte de grappe de raisin composée de six grains.

956. D. Carré percé au centre du trou de la lampe; P. double palme.

957. D. Carré orné de losanges, de triangles et de cabochons, percé au milieu d'un des deux trous ordinaires de la lampe; au-dessous, disque, cercles concentriques; P. deux disques, deux fleurons cruciformes, deux ovales et quatre autres fleurons; R. un cœur.

958. D. Carré avec motif de chaque côté; P. fleurons alternés avec feuilles cordiformes.

959. D. Carré formé de petits cercles; P. double palme.

960. D. Carré simple, avec deux trous; R. double palme.

961. D. Double carré avec trou de la lampe au milieu et palmes s'irradiant tout autour.

962. D. Double carré encadrant un des deux trous placés au centre; P. double palme.

963. D. Disque gemmé; P. disques, triangles et fleurons.

964. D. Trois cercles en relief disposés autour du trou central et surmontant une croix latine avec double ligne de grains en relief; R. lignes en relief figurant la croix.

965. D. Trois couronnes disposées en cercles concentriques autour du trou central de la lampe; P. double palme.

966. D. Sept cœurs contigus formant couronne autour du trou central. Second trou en dehors du cercle de cœurs; P. à gauche, quatre ovales alternés avec deux cœurs et deux demi-cercles; à droite, quatre ovales alternés avec quatre demi-cercles.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, t. II, p. 308-309, n. 644-660.

967-975. Neuf lampes avec carré, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteœur, dans *Catal. mus. Alaoui*, 190, p. 258, 259, n. 1593-1601.

SUJETS DE L'ANCIEN TESTAMENT. — 52. *ÈVE*. — 976. D. Ève cachant son sexe avec une feuille; P. seize motifs feuille cordiforme et triangles alternés (fig. 6693) (14). Musée Kircher.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 475, n. 1, p. 111.

977. D. Ève cachant son sexe avec des feuilles; P. sorte de double palme; R. une croix (trouvée à Tèlepte).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Rev. de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 133, n. 661.

53. *ABEL*. — 978. D. Abel debout portant sur ses bras croisés un animal qui peut être un agneau, mais dont les oreilles sont d'un lièvre; P. fleurons et feuilles cordiformes.

979. D. Abel (comme ci-dessus); P. quatre triangles, deux disques, deux cœurs et deux autres motifs en forme de pin.

980. D. Abel offrant un agneau; P. six triangles alternés avec huit têtes de pin.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 132, n. 662-664.

54. *LE PATRIARCHE ABRAHAM*. — 931. Lampe trouvée à Fordongianus en Sardaigne et offrant la scène du sacrifice d'Abraham (fig. 6664) (16). Le patriarche lève le glaive sur son fils, à gauche le bûcher et le bélier.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Taramelli, *Fordongianus, Antiche terme di Forum Trajani*, dans *Atti dell'accad. di Lincei, Notizie degli scavi*, 1903, p. 487, fig. 13.

982. Lampe dont la provenance syrienne se rapproche de Jérusalem. Le sacrifice d'Abraham, en allant de droite à gauche : l'autel, Isaac tout nu, agenouillé devant son père qui lui maintient la tête avec la main et lui-même détourne la tête vers la main qui sort des nuages; au-dessous de celle-ci un cyprès et le bélier.

BIBLIOGRAPHIE. — A. de Waal, *Das Opfer Abraham auf einer orientalischen Lampe*, dans *Römische Quartalschrift*, 1904, t. XVIII, p. 21-34 (voir fig. 1981).

983. Lampe : le sacrifice d'Abraham; bordure de pastilles avec, au centre, le monogramme du Christ, haut. 0 m. 02, diam. 0 m. 08. Timgad, conservée au Musée.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Ballu, *Rapport sur les travaux de fouilles exécutés en 1906, par le service des monuments historiques en Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 283, n. 46.

984. Lampe à Carthage. D. Sacrifice d'Abraham; P. quatorze disques dont huit renferment le monogramme du Christ X et P.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 133, n. 665.

985. D. Sacrifice d'Abraham; P. sept rondelles portant alternant le chrisme et un losange, de chaque côté du disque (Musée du Vatican).

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 475, n. 2, p. 111.

985a. Lampe à la marque *ANNISER*. D. Sacrifice d'Abraham (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 5984).

BIBLIOGRAPHIE. — E. Le Blant, *D'une lampe palenne portant la marque Anniser*, dans *Revue archéologique*, 1875, t. I, p. 2, note 3, p. 3.

Deux lampes de la collection formée à Carthage offrent un sujet exceptionnel et que nous ne rencontrons que sur une mosaïque de Saint-Vital à Ravenne. Ce sont les trois anges qui rendirent visite à Abraham et acceptèrent le repas qu'il leur offrit. Ce sujet ne nous a pas été conservé dans les miniatures des manuscrits de la Genèse (voir ce mot), mais les plus anciennes représentations de la Trinité nous initient à la concep-

tion que se faisaient d'elle les artistes chrétiens qui se sont exercés à la représenter sur un sarcophage du Latran, un autre de la Villa Ludovisi; c'est trois adultes semblables entre eux, et c'est l'image que nous trouvons sur deux lampes de Carthage. Il ne semble pas qu'on doive les prendre pour les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, car il n'y a pas trace de flammes.

986. D. Trois adultes de face; au-dessous trois cercles disposés en triangle; P. dix-sept motifs, dix feuilles de vigne et sept feuilles cordiformes (8 exemplaires).

987. D. Trois adultes de face; P. carrés, cœurs, triangles, disques à cercles concentriques et disques renfermant l'agneau.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 133, n. 666, 667.

55. LE PATRIARCHE JOSEPH. — **988.** D. Buste d'adulte barbu, tourné à gauche et portant sur le sommet du crâne un objet qui semble être un boisseau (*modius*). Sur l'épaule, un bâton; P. double palme; R. double cercle.

L'attribution est incertaine. Sans doute, on peut voir dans le boisseau une allusion au rôle de ministre de l'agriculture que joua en Égypte le patriarche Joseph, mais à première vue on prendrait cette figure pour une représentation de Jupiter Sérapis (fig. 6665) (17). « Si on y reconnaît l'image de ce dieu, cette lampe serait la seule de toute notre collection, écrit le P. Delattre, qui portât un sujet absolument païen. Mais, d'après Tertullien, Sérapis n'était autre que Joseph ministre de Pharaon, divinisé après sa mort par les Égyptiens qu'il avait sauvés de la famine. »

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 134, n. 669.

56. LE BUISSON ARDENT. — **989.** D. Dieu dans le buisson ardent; P. fleurons cruciformes, rinceaux, disques, Carthage, 1899.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui, Supplément*, 1910, p. 240, n. 1395.

57. LES EXPLORATEURS DE CHANAAN. — Un sujet représenté plusieurs fois sur les lampes chrétiennes est la grappe de raisins rapportée de Chanaan par les explorateurs envoyés dans ce pays par Moïse. Nous avons montré dans une enseigne de marchand de vin à Pompéi le prototype dont on s'est inspiré pour cette représentation. Deux sommeliers portant sur leurs épaules une longue perche au milieu de laquelle une amphore est suspendue (*Manuel*, t. I, fig. 29). Ce sujet se retrouve presque identique sur d'autres monuments de l'époque classique et de l'art profane.

Au III^e-IV^e siècle environ, un verre doré qui fit partie du cabinet Olivieri, à Pesaro, montre les deux explorateurs causant tout en marchant (voir fig. 2456). Les lampes, lorsqu'elles abordent le même sujet sont moins à leur aise.

990. Celle que nous avons reproduite (voir fig. 2457) montre deux hommes tout nus, vus de face et portant une grappe [991], de forme triangulaire; au-dessus plane le chrisme constantinien. Ce type se retrouve sur une lampe conservée au musée de Narbonne, sur une lampe [992] de Tébesa, en Afrique, et conservée au *Campo santo tedesco* à Rome, sur une lampe trouvée à Boscoreale (fig. 6666) (12). Celle-ci est d'une grande rudesse et il suffit d'en donner le dessin pour être dispensé d'un faire l'inutile commentaire. On remarquera que les explorateurs sont vêtus.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Marrucchi, *Medaille und Lampe aus der Sammlung Zurla*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 325, pl. x, n. 3, 4; R. Gar-

rucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 476, n. 2; — E. Le Blant, *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. VI, pl. IV, n. 4; — A. Sogliano, *Boscoreale, Tombe cristiane in contrada Pisanella*, dans *Notizie degli scavi, Atti della reale accad. dei lincei*, 1897, série V, t. V, part. 2, p. 109. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 103; — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 475, n. 3, p. 111; pl. 476, n. 4.

993. D. Deux Hébreux rapportant la grappe de raisin du pays de Chanaan; P. pampres.

994. D. Même sujet; P. disques.

995. D. Même sujet; P. croix et carrés.

996. D. Même sujet; P. quatorze pins.

997. D. Les deux hébreux, nus rapportant la grappe de raisin; celle-ci a la forme triangulaire, et un animal placé au-dessous l'atteint pour en manger; P. six disques, quatre carrés et deux pins; long. 0 m. 14 larg. 0 m. 08 (trouvée à Carthage) (fig. 6667) (11).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 134, n. 674; Le même, *Musée Lavignerie*, pl. VIII, n. 3, p. 33.

998. D. Deux hommes nus marchant vers la gauche, portant suspendue à leurs épaules une grappe de raisins; P. rinceaux de vigne. Terre rouge, long. 0 m. 13 diam. 0 m. 08.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilevsky, *Catalogue raisonné*, p. 2, n. 9, pl. I, n. 9.

999. D. Homme debout, la tête de profil à droite, portant une énorme grappe de raisin; P. quatre disques à filets concentriques alternant avec des palmettes.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilevsky, *op. cit.*, p. 3, n. 10.

1000. D. Deux Hébreux portant la grappe de Chanaan; P. feuilles lancéolées. Carthage (Odéon) 1900.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui, Suppl.*, 1910, p. 241, n. 1399.

1001. D. Deux hébreux chargés de la grappe; P. feuilles cordiformes, colombes; R. deux cercles concentriques (Carthage) *British Museum*.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 141, n. 727.

1002. D. Deux hébreux chargés de la grappe; P. carrés gaufrés alternant avec des croix dans un disque (diam. 0, 86).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 249, n. 1252, pl. LXI; cf. Bauer, *Die Bilderschmuck frühchristlicher Tonlampen*, Greifswald, 1907, p. 38 sq.

58. LE PROPHÈTE JONAS. — **1003.** Lampe trouvée à Carthage. D. Jonas debout sur la croupe du monstre marin, près de lui le cucurbité, au-dessus de lui une croix.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 134, n. 675; cf. F. X. Kraus, *Real Encyclopädie*, t. II, p. 271, fig. 112.

1004. D. Un homme nu, debout, passant; peut-être Jonas sortant de Ninive; P. de chaque côté, trois losanges ornés entre des fleurons.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 475, n. 4, p. 111.

1005. D. Jonas couché sous le cucurbité, devant lui le monstre; P. dauphin alternant avec des feuilles cordiformes.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, pl. XXXII, p. 140, n. 718.

1006. D. Jonas couché sous le cucurbité, P. rondelles.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 475,

n. 6, p. 112; Vettori, *De septem dormientibus histor.*, Romæ, 1751, p. 63; Ant. Borioni, *Collectio romanarum antiqu.*, pl. 101.

1007. D. Jonas couché près du monstre; P. fleurons cordiformes et rinceaux; R. croix.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes dans Catalog. du mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 241, n. 1400.

1008. Parmi les lampes chrétiennes, la plupart provenant de Carthage et données au Louvre par M. le Comm. Marchant, on signale « Jonas sous la treille ».

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin des musées*, n. 8, p. 291.

Voir plus loin le n° 1028.

59. LES TROIS JEUNES HÉBREUX. — Plusieurs lampes nous ont conservé la scène des trois jeunes Hébreux (voir ce mot) comparaissant devant Nabuchodonosor. Outre celles dont nous avons parlé il est bon de rappeler une lampe [1009] trouvée en Afrique, à Bagaï, et qu'un savant commentaire de A. Héron de Villefosse a transformée en Adoration des Mages, « représentation qui ne se rencontre pas souvent sur les lampes chrétiennes ». En effet! Ces mages sont guidés par l'étoile que l'un des trois montre à ses compagnons, à l'instant «l'étoile s'arrête au-dessus de l'étable; les Mages s'arrêtent également et sont saisis d'une grande joie ». L'année suivante cette grande joie se dissipait, et le trop ingénieux commentateur s'apercevait que la lampe de Bagaï figurait les trois Hébreux refusant d'adorer la statue royale (fig. 6668) (21).

1010. Lampe conservée au musée de Constantine et représentant ces trois mêmes Hébreux debout parmi les flammes, coiffés du bonnet asiatique, portant un large vêtement plissé, serré à la taille. Le texte de Daniel (iii, 21), nous apprend qu'ils furent jetés dans la fournaise tout habillés, et *confestim viri illi vincti, cum bracciis suis et tiaris et calceamentis et vestibus missi sunt in medium fornacis ignis ardentis, et ambulabant in medio flammæ laudantes Deum et benedicentes Domino. Stans autem Azarias oravit sic...* En effet, ils sont ici débarrassés de leurs liens et semblent marcher au milieu des flammes; le personnage placé à droite tient, entre ses mains, un objet qui ressemble à un instrument de musique. Ce fait est certainement très rare, peut-être unique dans les représentations de ce sujet. Derrière les trois Hébreux et un peu au-dessus, on aperçoit un ange ailé, ou de face: *Angelus autem Domini descendit cum Azaria et sociis ejus in fornacem, et excussit flammam ignis de fornace, et fecit medium fornacis quasi ventem roris stantem, et non tetigit eos omnino ignis neque contristavit, nec quidquam molestie intulit* (Dan., iii, 49). Comme le texte l'indique, les flammes ne semblent pas atteindre les trois jeunes gens; elles s'inclinent ou leurs pieds et ne touchent pas leurs corps (fig. 3259).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le Musée archéologique*, 1876, t. I, p. 118-121.

1011. Lampe chrétienne (fragment) trouvée à Rome au Colisée, entrée au Musée Kircher (voir ce mot). Derrière la colonne surmontée du buste de Nabuchodonosor un officier désigne celui-ci au trois Hébreux et à leur compagnon (fig. 5612).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Sarcophage chrétien de Syracuse*, dans *Gazette archéologique*, t. III, 1877, p. 164, fig.

1012. Lampe avec les trois Hébreux, à Rome.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 97.

1013. Lampe représentant les trois Hébreux devant la colonne surmontée du buste de Nabuchodonosor, en présence du roi lui-même et d'un héraut; P. feuilles

cordiformes alternées avec pins; R. deux cercles concentriques (ne vient peut-être pas de Carthage), Musée Lavigerie.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 133-134, n. 668.

1014. D. Les trois Hébreux dans la fournaise assistés d'un ange; P. disques, poissons.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *op. cit.*, 1892, p. 134, n. 668 a.

1015. D. Nabuchodonosor assis sur son trône voulant forcer les trois Hébreux debout devant lui à adorer son image; P. fleurons cordiformes et fers de lance. Carthage. Ile de l'Amirauté (1908).

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui, Supplém.*, 1910, p. 241, n. 1401.

1016. D. Trois jeunes gens vêtus de courtes tuniques rangés sur une ligne, vus de face; P. trèfles et feuilles.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 140, n. 723.

60. LE PROPHÈTE DANIEL. — **1017.** D. Daniel parmi les lions assisté par un ange, visité par Habacuc; P. carrés et disques alternés.

1018. D. Même sujet; P. disques, carrés, triangles.

1019. D. Même sujet; au-dessous trois points disposés en triangle; P. double ligne de carrés alternés avec des disques et terminée par un triangle.

1020. D. Même sujet; P. même décoration; R. deux cercles concentriques.

1021. D. Même sujet; P. même décoration; R. lettres JS en graffite.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 134, n. 676-680.

1022. D. Homme debout, les bras étendus, vêtu d'une robe à manches très amples entre deux lions; cordon perlé. Pétersbourg.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilevsky, *Catalogue raisonné*, 1874, p. 4, n. 25.

1023-1026. Quatre lampes à l'effigie de Daniel, toutes trouvées à Carthage (et Dermeh) 1900-1902.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui, Supplément*, 1910, p. 240 n. 1391-1394.

1027. D. Daniel entre deux lions, orant et vêtu, à gauche un ange, à droite Habacuc; P. carrés et cercles alternés. (Carthage, entré au British Museum.)

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 140, n. 720, cf. Stuhlfauth, dans *Mitteilungen des Kaiserlich deutschen archaologischen Instituts*, Rom, 1898, pl. x, fig. 6. — E. Le Blant, dans *Revue de l'art chrétien*, 1875, p. 91.

1028. Lampe en partie brisée (diam. 0,064), (provient de Smyrne) *Kais. Fried. Mus.*, Berlin. D. Daniel, orant et vêtu entre deux lions; P. sur la partie conservée, une feuille et le monstre marin qui absorba Jonas après lequel une autre feuille, à moins que ce soit plus probablement le navire d'où on le jeta; de l'autre côté, il y avait probablement Jonas couché sous le cucurbit.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 245, n. 1226, pl. LIX; cf. M. Bauer, *Der bilderschmuck frühchristlicher Tonlampen*, in-8°, Greifswald, 1907, p. 58; P. Mitius, *Jonas auf den Denkm. d. christl. Alterth.*, p. 64.

61. LE CHANDELIER. — Nous avons déjà parlé de la représentation du chandelier à sept branches, emblème juif qui ne paraît pas avoir jamais été adopté par les chrétiens (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANDELIER à sept branches). On rencontre cet emblème sur des lampes en terre cuite. J.-B. De Rossi en a publié une, en 1867, sur laquelle le chandelier a ses branches à angles droits [1029] qui est exceptionnel (fig. 6669) (15).

Sur la presque unanimité des monuments les branches sont courbées. Le P. Bruzza signalait une autre lampe [1030] avec les branches curvilignes, mais fabriquée avec de la terre jaunâtre, tandis que les lampes d'origine romaine sont généralement rouges; H. Dressel et C. L. Visconti la tenaient cependant pour authentique, et J.-B. De Rossi opinait qu'elle pouvait être de fabrication alexandrine.

Ce qui a pu quelquefois induire en erreur et faire attribuer le chandelier à sept branches à des fidèles, c'est la confusion qu'on a faite entre ce symbole et la palme grossièrement figurée sur des épitaphes où la tige et six feuilles peuvent être prises pour un chandelier. Gaetano Marini a publié un marbre sur lequel on lit l'épithaphe : TITVS.IN.PACE, et au-dessous, un chandelier à sept branches. Heureusement il assigne le monument à Arezzo où il a été retrouvé, et on a pu constater que c'est bien une palme et non un chandelier qui s'y trouve représenté.

Parmi les lampes trouvées dans les catacombes et portant le candélabre judaïque, il ne s'en trouve qu'une seule [1031] qui ait vraiment cette origine. L'attestation s'en trouve dans une lettre de Peiresc à Menestrier, lettre conservée à la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier. Or, l'explication la plus naturelle est qu'un chrétien l'aura employée soit par ignorance de symbole, soit plus probablement parce qu'il n'en avait pas d'autre à sa disposition.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 51; — De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 616.

1032. Une lampe de Carthage représente le Christ piétinant le serpent maudit et le chandelier à sept branches renversé, symbole du culte judaïque, c'était peu-être une interprétation de cette parole de l'Église s'adressant à la Synagogue : *Ecce sub pedibus meis purpurata quamdam regina versaris* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 737, fig. 166).

Il ne semble pas possible d'admettre l'opinion soutenue par M. Sal. Reinach, *Lettre à M. Georges Perrot*, dans *Revue archéologique*, 1889, t. I, p. 412-413. La lampe ne représenterait pas, selon lui, « le chandelier à sept branches renversé et foulé aux pieds en même temps que le serpent infernal, par le Christ vainqueur », au contraire le Christ est debout sur la base du candélabre qui lui est exactement opposée, et ceci représenterait « plutôt la loi nouvelle appuyée sur l'ancienne, suivant le mot du Sauveur : *Non veni solvere, sed adimplere*. Mais il ne faut pas « chercher si loin ». Rappelant la lampe qui offre deux agneaux debout sur deux croix gemmées, l'auteur y voit seulement la juxtaposition de deux symboles chrétiens. Donc « à Carthage comme à Rome, le chandelier à sept branches était un symbole chrétien ». Ce qui semble difficilement soutenable.

BIBLIOGRAPHIE. — E. Le Blant, *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1888, p. 445-446; Le même, *La controverse des chrétiens et des juifs aux premiers siècles de l'Église*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiqu. de France*, 1896, p. 249 et pl. de la p. 247; cf. *Dialogues de altercation Ecclesiae et Synagogae*, P. L., t. XLII, col. 1132. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 136, n. 694.

1033. Une lampe à Cherchel, figure le chandelier à sept branches.

BIBLIOGRAPHIE. — V. Waille et P. Gauckler, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *Revue archéologique*, 1891, p. 144, n. 45.

1034. Chandelier à six branches tracé en creux; en bordure, double palme; au revers, trois cercles disposés en triangle.

1035. Chandelier à cinq branches; en bordure, double palme.

1036. Chandelier à cinq branches; en bordure, carrés alternés avec triangles (fig. 6670) (20).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, nouv. série, t. II, p. 298, n. 415-417; 1892, t. III, p. 228, n. 824-825.

1037. Lampe, disque : chandelier à sept branches porté sur trois pieds; les extrémités des branches sont sur une même ligne horizontale; P. branche de palmier, terre rouge, long. 0 m. 11, diam. 0 m. 07, Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, p. 4, n. 24.

1038-1040. Trois lampes au chandelier, décoration diverse.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. du mus. Alaoui. Supplém.*, 1910, p. 259, n. 1605-1607; cf. La Blanchère et P. Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, 1897, p. 201, n. 589-591; De Vogüé, dans *Revue archéologique*, 1889, t. I, p. 183-184, pl. VIII; Séroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, Paris, 1814, pl. XXIV, fig. 3; O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, p. 143, n. 756. Toutes les lampes données dans le chapitre du présent essai ont cinq ou sept branches; on peut douter parfois qu'elles soient de fabrication juive, ce qui n'est plus le cas pour celle [1043] publiée par Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 491, sur laquelle le chandelier est accompagné de l'etrog et du loulab.

1041. Chandelier à sept branches, provenant d'une catacombe juive à Rome.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Muselli, *Antiquitatis reliquiae*, in-4°, Veronæ, 1756.

1042. Chandelier à sept branches, dans un disque entouré d'un filet.

BIBLIOGRAPHIE. — G. P. Bellori, *Le antiche lucerne*, part. III, pl. 32, p. 12.

1044. Lampe en terre, diam. 0 m. 078, III^e siècle, D. Le chandelier, *Kais. Friedhr. Mus. Berlin*, (fig. 6672) (1).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 244, pl. LIX, n. 1223. — Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiqu. gr. et rom.*, t. III, part. 2, p. 1329, fig. 667. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. XCI, n. 2, p. 310.

1045. Lampe en terre conservée au musée de Marseille.

BIBLIOGRAPHIE. — E. Le Blant, *Catalogue du musée de Marseille*, 1894, p. 89, n. 73.

SUJETS DU NOUVEAU TESTAMENT. — 62. LE NOM DE JÉSUS. — 1046. D. Lettre I, initiale de Ιησοῦς ornée de pampres; P. disques et carrés (fig. 6670) (19).

1047. D. Six cabochons disposés verticalement pour former la lettre I sous un portique ou sous un ciborium; P. fleurons cruciformes; R. deux cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 298-299, n. 418-419.

1048. D. Lettre I; P. cercles et carrés alternés, (vient de Calymnus) *British Museum*.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 147, n. 796.

Le monogramme I et X.

1049. D. Monogramme; P. dix disques radiés et deux disques à cercles concentriques (fig. 6673) (2).

1050. D. Monogramme gemmé; P. six colombes, deux triangles; R. un triangle.

1051. D. Monogramme, dans un cercle dentelé; P. double palme.

1052. D. Monogramme; P. deux disques et quatre colombes.

sorte d'étoile à huit branches, au centre le trou de la lampe; P. double palme; R. les lettres H et B liées en monogramme.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 299, n. 420-424.

63. NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — BON PASTEUR. — En 1869, on trouva à Ostie un riche trésor composé de statuettes de bronze et d'objets variés, entre autres deux anneaux d'or, une grande quantité de monnaies impériales, le tout accumulé dans les chambres et dans le *cavedium* d'une maison romaine de l'époque impériale. Attiré par cette nouvelle, J.-B. De Rossi se rendit sur les lieux avec quelques amis au nombre desquels se trouvait l'abbé Martigny (voir ce nom). Parmi les objets retirés de la terre se trouvaient des lampes chrétiennes, dont une d'un module plus grand que celui employé ordinairement et d'un type particulièrement curieux. P. E. Visconti lui abandonna le soin de faire connaître au public ces petits monuments trouvés dans une maison qui, à en juger par les estampilles doliaires (voir *Dictionnaire* au mot ESTAMPILLES) des briques, aurait été construite sous le règne de l'empereur Hadrien. Le mode de construction est assez soigné pour être reporté à ce règne, ainsi que les quelques vestiges de décoration murale. Quant aux différents objets trouvés dans la fouille, les uns sont d'une époque antérieure à Hadrien, les autres très postérieurs. La maison fut détruite par un incendie qui ensevelit sous les cendres une quantité considérable d'objets de métal dont beaucoup fondirent sous l'action de la chaleur. On s'étonne que les contemporains n'aient pas remué ces cendres refroidies pour en retirer bijoux et œuvres d'art; cependant la date des monnaies et de tout ce qui a été retrouvé permet d'exclure l'hypothèse d'un incendie allumé par les barbares au v^e siècle; le sinistre n'est pas postérieur au III^e siècle. C'est cette date qui donne un très grand intérêt aux lampes chrétiennes retrouvées et qui sont contemporaines du temps des persécutions; elles ont fait partie du trésor et nous leur devons une fixation chronologique importante pour la fabrication des lampes chrétiennes avant Constantin.

Nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2223 au mot *Aniser*) de ces lampes d'Ostie dont l'une montre en relief, dans son encadrement de pampres et de raisins, l'image du Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules.

1054. Sous cette lampe (diam. 0 m. 075) (fig. 6674) (3), on lit sur une seule ligne les lettres ANNISER nom et marque de fabrique du patron de l'officine, en qui on a vu ANNI(us) SER(vianus), ou SER(gianus), ou SER(enus), ou SER(vandus). Cette lampe est d'une pâte et d'une technique meilleures que la plupart des lampes chrétiennes; plus fine aussi, elle peut remonter au III^e siècle ou bien au IV^e, au plus tard. La forme de la queue de la lampe, en anneau percé transversalement, confirme son antiquité, puisque c'est là un des plus anciens types qui se rencontrent parmi les lampes païennes. Le musée Fol, à Genève, possède une lampe au type de Bacchus pourvue de la même estampille; c'est donc que le patron de l'officine était avant tout commerçant et fabriquait des types païens ou chrétiens dont il avait le débit assuré. On sait aujourd'hui, par une des lampes d'Ostie que cet *Aniser* s'appelait en réalité Anni(us) Ser(apiodorus), et on a soutenu qu'il était païen et fabriquant sur commande les lampes au type du Bon Pasteur. C'est peut-être prétendre en savoir trop long.

La lampe à l'effigie du Bon Pasteur offre un des types les plus élégants de ce symbole et J.-B. de Rossi estime probable qu'il faut attribuer à la même officine

d'Annius Serapiodorus un autre lampe 1055, un peu différente et dont il ne subsiste que la partie supérieure, ce qui nous prive de l'estampille (fig. 6675) (7).

BIBLIOGRAPHIE. — J. Muselli, *Antiquitatis reliquæ collectæ*, pl. CLXX; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 474, n. 1. De Rossi, *Lucerne cristiane trovate fra molli e preziosi arnesi d'arte profana in una casa antica di Ostia*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 77-85, pl. I, n. 2, pl. VI, n. 1; 1894, p. 51 — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 474, n. 1, p. 110. — G. M. Tourret, *Lampe antique trouvée à Saint-Cassien*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiqu. de France*, 1883, p. 60-61. — Lanciani, dans De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 114. — Th. Roller, *Catac. de Rome t. I*, pl. XXVII, n. 1; p. 174; — O. Wulff, *Altchr. Bildw.* p. 244, n. 1225, pl. LXX. — E. Le Blant, *D'une lampe d'aïenne portant la marque ANNISER*, dans *Revue archéologique*, 1875 t. I, p. 1sq., R. Lanciani, dans *Bull. della commissione archeologica comunale*, 1879, p. 29.

1056. Lampe à panse lenticulaire, anse percée, bec peu saillant (long. 0 m. 10, diam. 0 m. 80). Au centre du disque, le Bon Pasteur, debout, de face; dans le pourtour, quatre grappes de raisin, filet peu saillant formant pied et encadrant la marque du potier :

.. ANISI :

lecture fautive pour *Aniser*.

Nervure saillante sous l'anse, très détachée des flancs en biseau. Terre grise. Collection Basilewsky au Musée de l'Ermitage à Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du I^{er} au XVI^e siècle*, in-4°, Paris, 1874, pl. I, n. 2, p. 1. Cf. Homolle, *Lampes à la marque Aniser*, dans *Revue archéologique*, 1876, t. I, p. 377-378.

1057. Une lampe (diam. 0.104) que nous ne connaissons que par un dessin de Bartoli (fig. 6676) (6) mérite une mention particulière. Tout d'abord les dessins de Bartoli sont peu fidèles et visent toujours à embellir les monuments, d'où cette finesse qui ne doit pas porter préjudice à l'authenticité de la lampe en question. Rossi pense que celle-ci est également sortie de l'officine d'Annius Serapiodorus, mais il est clair que le Bon Pasteur a passé par le vestiaire de Bartoli. Cette lampe passa de la collection de Bellori dans celle de l'électeur de Brandebourg; entre temps Gaetano Marini l'avait vue dans le cabinet de « Monsignore de Bagno » et il la décrivait ainsi dans son recueil manuscrit d'inscriptions chrétiennes (p. 265, n. 1) : *Romæ apud Joannem Franciscum a Balneo lucerna fictilis in qua opere satis eleganter conspicitur bonus pastor, qui manibus tenet oviculum collo impositam et incedit ea parte qua visitur luna crescens et stellæ septem; in area multæ oves, pone collum pastoris caput radiatum solis et infra arbor : in aversa facie litteris bonis et incusis : SAECVL.*

C'est bien notre lampe ou une autre presque semblable, mais il omet de mentionner Noë et Jonas; est-ce oublié, négligence, ou bien a-t-il eu sous les yeux un type moins chargé que le nôtre? Quoiqu'il en soit dans son manuscrit sur les *Inscrizioni doliarî*, p. 441, il y revient et écrit : *E questo un insigne monumento cristiano dei tempi forse dell' imperatore Filippo*, (milieu du III^e siècle). Cette date est évidemment fondée sur le mot *sæcul* pour *sæcularia*, allusion aux fêtes du millénaire de Rome célébré en l'an 248 après Jésus-Christ. Ceci semble contestable, car ce mot ne se lit pas sur le disque supérieur, il semble plus probable qu'il faille lire *Sæcularis*, nom d'un patron d'officine.

BIBLIOGRAPHIE. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 3009, note 7. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI

pl. 474, n. 2, p. 110 (d'après G. P. Bellori, *Le antiche lucerne*, part. III, pl. xxix, p. 9-10); O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 244, n. 1224, pl. LIX (reproduction peu nette).

1058. Lampe de Carthage. D. Bon Pasteur; P. douze disques et losanges; R. deux cercles concentriques en creux.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 135, n. 681.

64. VAINQUEUR DU DRAGON INFERNAL. — **1059.** En 1857, J.-B. De Rossi, fit connaître quelques lampes chrétiennes découvertes à Rome, dans les ruines du palais des Césars au Palatin. Une des plus intéressantes offrait un type, alors nouveau, dont il donna le commentaire suivant : Au centre du disque est représenté le Sauveur, figure allongée, de type byzantin, visage barbu, tête encadrée par le nimbe crucifère; sous ses pieds, il foule un grand serpent; de sa main droite, il perce le même serpent avec la pointe inférieure d'une longue haste dont la partie supérieure se termine en croix gemmée. A gauche du Christ, un autre reptile élève une tête monstrueuse; à sa droite une vipère ou un aspic attaque ses pieds sous lesquels figure un lion. Deux anges vêtus de tuniques et ailes sont suspendus en l'air à la hauteur de la tête du Sauveur (fig. 6677) (8).

1060. Peu de temps après, en 1874, le même archéologue faisait connaître un autre exemplaire trouvé au Pausilippe près de Naples et auquel s'appliquait la même description. Cette scène, est-il besoin de le dire, est une interprétation du texte du psaume xc, verset 13 : *Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem*. Autour du disque central quatorze disques, sept de chaque côté, offrant alternativement une croix faite de cercles et un chrisme constantinien.

Ce type ne compte pas parmi les plus anciens, on ne saurait le faire remonter avant le ^ve siècle avancé. La lampe du Palatin et celle du Pausilippe sont en terre rouge et en bon état de conservation. On a cherché chicane à De Rossi pour son dessin dont « l'ensemble est d'un trop bon style pour ne pas penser que l'artiste l'a perfectionné. » Quoi qu'il en soit nous avons le type et l'ordonnance de la composition, c'est déjà quelque chose. Le type est certainement rare, mais pas autant que le disait J.-B. De Rossi : *Di tipo singolare e non mai visto fino ad oggi*.

1061. On a trouvé un troisième exemplaire, en Afrique, à Bagai. Celui-ci offre un intérêt d'un genre différent. D'abord il nous vient d'Afrique, ensuite Héron de Villefosse qui reprochait au dessinateur de De Rossi d'avoir donné le « coup de pouce », s'est laissé lui-même berner par son propre dessinateur. Celui-ci, dérouté par le sujet qu'il avait devant les yeux, changea l'auréole du Christ en capuchon, et du lion fit un honnête pourceau, moyennant quoi, il réussit à doter l'archéologie chrétienne d'un type entièrement nouveau : La Tentation de saint Antoine (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2101, fig. 3090). Il n'y manquait rien, pas même l'imagination. On remarquera sur la lampe de Bagai le même encadrement de croix et de chrisme alternés.

1062. Quatrième exemplaire, en Égypte, à Akhmîa, plus tardif, plus grossier; la lance a disparu, les disques ne contiennent que des croix cantonnées de perles (voir *Dictionn.*, t. II, col. 511, fig. 1390).

1063. Cinquième exemplaire, à Musti (Afrique) nous montre le Christ accosté de deux anges et tenant la croix; il foule aux pieds l'aspic, le basilic, le lion et le dragon. Au pourtour, quatorze disques alternativement formés d'une annelet perlé, circonscrivant le chrisme constantinien et d'un annelet uni entourant

quatre croissants opposés, séparés par des globules et surmontés chacun d'un autre globule.

1064. Sixième exemplaire; petit fragment d'une lampe sortie du même moule, au musée Saint-Louis de Carthage.

1065. Septième exemplaire, dans la collection Basilevsky, au Musée de l'Ermitage, à Pétersbourg.

1066. Huitième exemplaire, acquis à Rome par le sieur Brûls et publié par Garrucci.

1067. Neuvième exemplaire, acquis par M. Pio Milani, signalé par le P. Bruzza.

1068. Dixième exemplaire, d'origine africaine.

1069. Onzième trouvé à Dermech (Carthage) en 1902; douzième trouvé à Carthage, en 1905.

1070. Treizième trouvé à Carthage, conservé au *British Museum*.

1071. Quatorzième trouvé en Égypte, conservé au *Kaiser Friedrichs Museum*, à Berlin.

BIBLIOGRAPHIE. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 12, n. 1; 1874, p. 129-232; 1882, p. 165; 1890, p. 13-14. — A. de Longpérier, dans *Revue archéologique*, 1867, p. 376. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 113-117. — H. Grisar, *Geschichte Rom in dem Mittelalter*, in-8°, Freiburg, 1901, t. I, p. 611, fig. 185. — E. Förster, *Die frühchristlichen Alterthümer aus dem Graberfelde von Achmin-Panopolis*, in-4°, Strasbourg, 1893, pl. IV, n. 3. — P. Gauckler, *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 453, n. 294. — Delattre, *Lampes et plats chrétiens de Carthage*, n. 903, p. 138, (*Revue de l'art chrétien*, 1893, t. IV, p. 37, n. 903). — A. Darcel, *Collection Basilevsky, Catalogue raisonné*, p. 4, n. 23. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 473, n. 4. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du Musée Alaoui*, 1910, p. 240, n. 1389-1390. — P. Gauckler, *Catal. du musée Alaoui*, p. 195, n. 499-501; — G. Stuhlfauth, dans *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts*, Rom, 1898, pl. IX, fig. 8. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian Antiquities*, p. 140, n. 721. — Roller, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. XCI; n. 6, p. 310. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 248, n. 1249, pl. XLI.

1072. Lampe de terre rouge au bec brisé. Jésus debout, de face, nimbé et vêtu d'une ample tunique plissée. Il foule aux pieds le serpent infernal et le terrasse avec une longue croix. Sous le serpent et sous les pieds du Sauveur on voit renversé le chandelier à sept branches (voir plus haut n° 1032). Cette figure symbolise la destruction du judaïsme (lampe trouvée à Carthage et conservée au Musée Lavigerie), longueur 0 m. 14, largeur 0 m. 085.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 136, n. 694; Le même, *Musée Lavigerie*, pl. IX, n. 2, p. 37 (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 166, col. 737).

1073. Lampe en terre cuite, à un bec, intacte, trouvée à Carthage. Le Christ vainqueur du démon qui est représenté sous la forme d'un serpent qu'il foule aux pieds et qu'il terrasse d'une longue haste surmontée d'une croix; P. douze motifs : trois cœurs de chaque côté alternés avec trois disques à cercles concentriques; long. 0 m. 25, larg. 0 m. 085, conservée au Musée Lavigerie (fig. 6678) (5).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, dans les *Missions catholiques*, 1880, p. 342; *Lampes chrétiennes de Carthage*, Lyon, 1880, p. 61; *Lampe chrétienne de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 135, n. 690; *Le Musée Lavigerie*, pl. VIII, n. 2, p. 32.

1074. D. Le Christ debout, vêtu d'une ample tunique, la tête nimbee, tenant de la main droite

une longue croix; P. fleurons cruciformes, etc. (fig. 6679) (11).

1075. D. Le Christ tenant de la main droite une longue croix; P. disques, cœurs, colombes.

1075 bis. D. Le Christ tenant de la main droite une longue croix; P. douze fleurons cruciformes et deux colombes.

1076. D. Le Christ vainqueur; P. divers motifs indéterminés.

1077. D. Le Christ vainqueur; P. colombes et fleurons cruciformes.

1078. D. Le Christ debout, armé de la croix et terrassant le démon; P. douze fleurons cruciformes.

1079. D. Le Christ vainqueur, foulant aux pieds le serpent et le terrassant avec une longue croix qu'il tient de la main droite; P. fleurons cruciformes.

1080. D. Le Christ vainqueur, debout, nimbé, foulant aux pieds le serpent percé par la croix; P. une petite croix grecque, un oiseau aquatique, deux disques dont l'un gemmé et l'autre à cercles concentriques, enfin trois cœurs; R. palme à sept feuilles renversées.

1081. D. Le Christ vainqueur terrassant le démon; P. disques gemmés, deux fleurons cruciformes et deux lièvres ou poissons.

1082. D. Le Christ vainqueur; P. disques gemmés, cœurs, etc.

1083. D. Le Christ terrassant le démon; à côté, personnage armé d'une lance et à demi agenouillé; P. huit carrés (fig. 6680) (9).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 135-136, n. 683-689, 691, 692, 692 a, 693.

65. LE CHRIST DOCTEUR. — **1084.** Lampe représentant un enfant à ample chevelure, assis et tenant les bras levés dans l'attitude de la prière, au centre d'une rosace-coquille à quatorze lobes. Ne serait-ce pas Jésus enfant enseignant dans le Temple, *Musée Lavigerie*.

1085. Fragment de la partie supérieure d'une lampe de terre brunâtre. Au centre d'une double zone, figure un personnage nimbé vêtu d'une longue tunique. De la main droite levée, il tient un objet qui empiète sur la première zone; on dirait un sablier, ou mieux peut-être un calice à coupe haute et étroite. De la main gauche il porte, passant sur l'épaule, une haste terminée par une croix pattée. A ses pieds sont prosternés deux êtres que le P. Delattre appelle « deux personnages dont l'un paraît avoir une coiffure triangulaire ressemblant au chapeau chinois. » Il y a sans doute quelque présomption à interpréter un monument d'après un croquis, c'est pourquoi nous suggérons simplement la possibilité de voir ici saint Pierre dont l'attribut est très anciennement une croix sur l'épaule; il recevrait ici les clefs pendant qu'à ses pieds sont figurés deux agneaux, allusion au texte :

Pasce agnos meos; le « chapeau chinois » (à moins que ce ne soit un chapeau de gendarme) serait tout simplement la tête vue de face d'une brebis les oreilles tombantes (fig. 6681) (4).

Dans la première zone qui entoure le disque on reconnaît une tête humaine vue de face, l'avant-corps d'un cheval ou d'un lion, une colombe. La zone extérieure ou pourtour renferme des carrés alternés avec des disques dont plusieurs portent le monogramme du Christ.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Les lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 135, n. 681; Le même, *Musée Lavigerie*, pl. IX, n. 5, p. 39-40.

Au IV^e siècle, les fresques, les sarcophages, les mosaïques nous montrent un sujet alors en grande faveur; le Christ assis enseignant les douze apôtres; il semble qu'il faille voir une sorte de réduction de ce sujet dans quelques lampes que nous allons décrire, et qui a été rencontré déjà à cinq ou six exemplaires. La piété et la bonne volonté des potiers chrétiens dépassaient de loin leur habileté artistique et si, comme nous le pensons, ils s'inspirèrent du sujet en vogue, du moment où il s'agit de le reproduire leur embarras fut grand, car, de loger treize personnages dans un disque de quelques centimètres, il ne pouvait être question. S'ils avaient représenté un personnage assis, on aurait pu le prendre pour un évêque; voici de quoi ils s'avisèrent : à la place centrale, celle qui appartenait au Christ, ils mirent le chrisme, tout autour ils remplacèrent les douze apôtres par douze profils; il n'était pas possible de s'y méprendre comme on va le voir.

1086. Lampe en terre rouge, diam. 0, 06 (provient de Smyrne), *Kais. Friedr. Mus. Berlin*, IV^e siècle. Disque sans décoration de pourtour qui est en biseau, poignée très courte, ainsi que le bec. Figure assise d'un adolescent imberbe, vu de face. Ce personnage est dans une chaire, il semble tenir un livre. De chaque côté de la tête, la croix monogrammatique. Il ne semble pas douteux un seul instant que ce soit le Christ docteur. D'après le type, on pourrait semble-t-il, faire hardiment remonter cette lampe au début du IV^e siècle et peut-être un peu plus tôt (fig. 6682) (12).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 245, n. 1227, pl. LIX.

1087. E. 1893, on trouva à Noyelle-Godault, canton de Lens (Pas-de-Calais), une lampe qui fut recueillie de la main même des ouvriers par l'entrepreneur des travaux, M. Parisse; son authenticité est donc certaine. C'est une lampe en terre cuite de couleur rougeâtre, de 0 m. 12 de long, sur 0 m. 06 de large, entièrement intacte, dont le bec enfumé indique un long usage. Sa forme est usuelle, la queue un peu relevée et non forcée, se terminant en pointe. Cette forme, nous dit-on, est celle de la nef, emblème de l'Église chrétienne. Il faut pour découvrir dans ces objets

Légendes des figures 6672 à 6692.

6672. Lampe en terre (1). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LIX, n. 1223. — 6673. Lampe avec monogramme (2). D'après *Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 299, fig. 420. — 6674. Lampe à l'effigie du Bon-Pasteur (3). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1870, pl. 1. — 6675. Lampe du même type (7). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1870, pl. 1. — 6676. Lampe ancienne (6). D'après G. P. Bellori, *Le ant. lucerne*, pl. XXIX. — 6677. Lampe romaine (8). D'après *Bull di arch. crist.*, 1867, p. 12, n. 1. — 6678. Lampe trouvée à Carthage (5). D'après *Revue de l'art chrét.*, 1892, p. 135, n. 690. — 6679. Lampe (11). *Ibid.*, 1892, p. 135, n. 683. — 6680. (9). *Ibid.*, 1892, p. 136, n. 693. — 6681. Fragment de lampe (4). *Ibid.*, p. 135, n. 682. — 6682. Lampe provenant de Smyrne (12). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LIX, n. 1227. — 6683. Lampe provenant de Noyelle-Godault (13). D'après *Bull. soc. antiq. de France*, 1908, p. 86. — 6684. Lampe du musée de Genève (14). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 25. — 6685. Lampe trouvée à Jérusalem (10). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, pl. XII. — 6686. Lampe en terre cuite (16). D'après Bruzza, *Studi e documenti*, p. 416. — 6687. Lampe du Louvre (21). D'après, Corneille, *Polyeucte martyr*, Tours, 1889, p. 121. — 6688. Lampe chrétienne (17). D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1879, p. 210. — 6689. Lampe de Péetrograd (18). D'après Darcel, *Catalogue*, pl. 50, n. 13. — 6690. Lampe de terre rouge (15). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LXI, n. 1250. — 6691. Lampe du II^e siècle (19). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1879, pl. III. — 6692. Lampe trouvée à Carthage (20). D'après Delattre, *L'amphithéâtre de Carthage*, 1913, p. 73.



massifs la forme d'une nacelle une forte provision de bonne volonté. Tout au plus, un bachot, à fond plat et des plus submersibles! Évidemment ce n'est pas là le symbolisme cherché. De symbolisme, nous avons déjà eu occasion de le dire, il faut mettre le moins possible, surtout dans l'interprétation d'objets usuels. Ici, il s'agit d'une lampe, c'est-à-dire d'un objet qu'il faut faire solide et équilibré, en même temps que d'un manement facile. Pour qu'il soit solide, on sacrifie l'élégance extérieure et on fait « épais »; pour qu'il soit équilibré on lui donne une base plate et très large; pour qu'il soit d'un manement aisé, on le pourvoit d'un appendice facile à serrer entre le pouce et l'index. Ces précautions prises et bien prises, si la lampe satisfait encore aux fantaisies du pseudo-symbolisme et offre l'aspect d'une nacelle, on pourra raffiner à l'aise et s'extasier encore plus (fig. 6683) (13).

La décoration, elle, est franchement symbolique; c'est même cela ce qui caractérise le symbolisme, c'est l'absence de finesse, il s'offre à nous très clair à entendre et à expliquer. Au centre : le chrisme orné d'un perlé et accosté de deux orifices destinés à l'introduction de l'huile. Le X, régulièrement tracé et orné d'un perlé, est traversé à sa croisure par la hampe du P dont, faute de place, la bouche supérieure est remplacée par une sorte de *sigma* lunaire posé à califourchon sur le sommet de la haste.

Autour du chrisme, dans la gorge de 0 m. 011, se détachent en cercle les bustes des douze apôtres, six de chaque côté, à têtes barbares et front découvert, d'un modèle conforme au style chrétien de l'époque constantinienne.

Sur la base, de forme circulaire, on remarque comme estampille de potier, cinq points en croix inscrits dans une double circonférence.

1088. Cette lampe est la réplique de celle décrite et gravée dans le *Musæum Cortonense* de Gori qui fit jadis partie des collections du Collège romain.

1089. Fragment de lampe, chrisme, entouré des douze têtes d'apôtres au *Musée Kircher*.

1090. Une autre lampe en belle argile rouge est conservée au musée de Genève (voir *Dictionn.*, t. III, col. 71-72). Au centre, le chrisme est remplacé par un personnage assis sur une chaire ornée; ce n'est certainement pas le Christ, plus probablement un prince ou un chef barbare (fig. 6684) (14).

1091. Une lampe acquise à Rome par l'abbé Thénodet et conservée dans une vitrine de la salle des antiquités chrétiennes au musée du Louvre porte un sujet analogue à celui que nous avons décrit.

1092. Une lampe au musée de Marseille, provenance inconnue; dans le disque le chrisme; en bordure les effigies des douze apôtres.

On peut signaler déjà un certain nombre d'exemplaires et nous avons montré ailleurs que ce modèle s'inspire du type antique de la table des douze dieux. Les lampes aux effigies apostoliques ne semblent pas postérieures à la fin du IV^e siècle.

Il semble toutefois comme nous l'avons dit que la lampe de Genève oblige à retarder le type en question. Tandis que les bustes semblent remonter à l'époque constantinienne, le disque central nous ramène bien loin en arrière, tant par le goût, le type et la technique que par l'aspect général du personnage. C'est un barbare portant une moustache et une barbe hirsutes; bien différent en cela des douze apôtres, il porte une tunique et une chlamyde, et sa tête semble coiffée d'un bérêt orné d'une longue plume. On peut expliquer cette différence de style sur un unique monument par l'emploi d'un moule du IV^e siècle duquel, à une époque postérieure, on a modifié le disque central, probablement un chrisme remplacé par le personnage barbare.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Gori, *Musæum Cortonense*, in-fol., Romæ, 1750, p. 121, pl. LXXXIV. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, 1873, t. VI, pl. 472; n. 1, n. 2, 5. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 25, 26, pl. IV, n. 1 : *Dei primi monumenti di Ginevra, specialmente d'una lucerna di terra cotta colle immagini dei duodeci apostoli*. — A. de Loisne, *Lampe chrétienne trouvée à Noyelle-Godault*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 86-89. — G. M. Tourret, *Note sur quelques objets d'antiquité chrétienne existant dans les musées du Midi de la France*, dans *Revue archéologique*, 1883, 1^{re} édit., p. 48-51. — E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, 1894, p. 87, n. 66. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri de santi martiri ed antichi cristiani di Roma*, in-fol., Roma, 1820, a publié une lampe (fragment) offrant un palmier et le collège apostolique.

1093. C'est encore le Christ qu'on a proposé de reconnaître sur une lampe trouvée à Rome, où nous voyons de profil un personnage assis sur une chaire (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2422). Il est probable que nous avons ici un évêque ou un docteur, peut-être saint Cyprien, de même que sur une lampe de Carthage du *Musée Lavigier* que nous citerons plus loin.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1874, p. 159, pl. x, n. 2.

66. LE CHRIST TRIOMPHANT. — **1094.** Lampe trouvée à Corneto par Melch. Fossati; le Christ assis de face entre deux petites figures d'anges qui volent de chaque côté avec une couronne à la main. Raoul Rochette y voit la transfiguration.

BIBLIOGRAPHIE. — Raoul-Rochette, *Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans *Histoire et Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XIII (1837), p. 762, note 1.

67. LA VIERGE, LES SAINTS, LES MARTYRS. —

1095. Lampe en terre cuite en terre blanchâtre, trouvée à Jérusalem vers 1888 et d'un bon état de conservation. Cette lampe sortie d'une officine paléstinienne, porte ces lettres en relief (fig. 6685) (10) :

THC ΘΕΟΤΩΚΟΥ

Deux des lettres sont renversées, une palme va de l'orifice destiné à l'huile au bec d'où émerge la mèche (VI^e siècle).

C'est une invocation à la Mère de Dieu; cette lampe a dû être à l'usage des pèlerins qui visitaient le tombeau de la Vierge qu'une antique tradition plaçait dans la vallée de Josaphat, près des jardins de Gethsémani. Ce tombeau fut ouvert sous le règne de la sainte impératrice Pulchérie, et Nicéphore Calliste raconte qu'on trouva un cercueil et les suaires qui avaient enveloppé le corps de la Vierge. Cette découverte fut l'origine des reliques qui se répandirent alors sous le nom de la vierge Marie dans la chrétienté.

1096. Lampe en terre cuite, trouvée en 1874 à Beit Djâla, près de Bethléem et portant la mention :

THC ΘΕΟΤΟΚΟΥ

Ces lampes, avec leur inscription laconique peuvent être rapprochées, mais non pas mises sur le même rang que les petits monuments appelés *eulogies* (voir ce mot) sur lesquels on lit ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΗC ΘΕΟΤΟΚΟΥ. Ici, il ne faut pas suppléer le mot *eulogia*, car ces lampes nous rappellent un édifice célèbre de Jérusalem, la basilique de la Vierge près de la vallée de Josaphat. Cette basilique a de précieuses attestations. Grégoire de Tours parle de la *basilica s. Mariæ* à Jérusalem, et des reliques qui, de là, vinrent en Gaule; lui-même en posséda et les inséra dans une croix d'or. Les pèlerins qui s'y étaient rendus emportaient une lampe du type de celle que nous donnons ici. A cette

même basilique appartient une bulle de plomb de l'époque des croisades, portant cette épigraphe :

SEPVLCRVM BEATE MARIAE

Sur cette lampe comme sur les lampes d'Égypte où on lit un nom propre au génitif, il faut sous-entendre le mot *ΕΥΛΟΓΙΑ* ou le mot *ΕΛΛΑΙΟΝ*. Les pèlerins ne se munissaient pas toujours d'ampoules (voir ce mot); ils préféraient souvent une lampe qui avait reçu une sorte de consécration en brûlant devant le tombeau; c'est le cas de notre lampe de Jérusalem.

Cet usage de pèlerins qui visitaient les sanctuaires de la Palestine et se munissaient de cierges, de lampes ou d'encensoirs, est attesté par le pseudo-Antonin de Plaisance (voir *ITINÉRAIRES*). Cet auteur parle des *thermæ Heliae* près du Jourdain et de leur vertu miraculeuse : *Per porticum mittuntur intus infirmi cum luminaribus et incenso*. Quant il décrit la basilique *ad ilicem Mambre* et son atrium divisé en deux parties : *Ex uno latere intrant Christiani, ex alio Judæi incensa facientes multa*; et un peu plus loin : *Die primo post natalem Domini ex omni terra Judæorum convenit innumerabilis multitudo incensa ferens multa vel luminaria*; enfin à propos de la colonne de la flagellation (voir *INSTRUMENTS de la Passion*) : *Sursum per scalam ascenditur et homines mittunt ibi luminaria et incensum*. L'*Itinerarium* de Théodose, vers 530, fait mention de lampes allumées entre les mains des pèlerins qui visitaient le Cénacle (voir ce mot) : *Ubi Dominus cœnavit cum discipulis suis... lucernas accendunt, quia ipse locus in spelunca est*.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, pl. xii, 1890, p. 22; 1890, p. 151-153; Grégoire de Tours, *De Gloria martyrum*, c. viii-x, édit. Arudt et Krusch, t. i, p. 493-495; — G. Schlumberger, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiqu. de France*, 1878, p. 181; — Tobler et Molinier, *Itineraria Terræ sanctæ*, in-8°, Genève, 1877, t. i, p. 95, 108, t. i, part. 2, p. 372; cf. t. i, p. 66, 86.

1097. Lampe en terre cuite du v^e ou du vi^e siècle (fig. 6686) (16). Un personnage orant y est représenté, portant le *candys*, manteau persan, ordinairement de peau, orné d'*orbiculi* et de pierreries. On y reconnaît volontiers saint Abdon, car il a la barbe courte et ronde, comme son homonyme de la fresque du cimetière de Pontien (où saint Sennen l'a, au contraire, pointue) : le vêtement fait penser à un détail de la Passion, disant qu'on présentait les deux martyrs à Dèce dans le splendide costume national qu'ils portaient comme *subreguli* en Perse. Cette lampe fut peut-être inspirée par une peinture plus ancienne que la fresque du cimetière de Pontieu, laquelle en serait aussi une imitation.

BIBLIOGRAPHIE. — Bruzza, *D'una rarissima lucerna fittile, sulla quale è effigiato un santo in vesti persiane*, dans *Studia e documenti di storia e diritto*, 1888, p. 416-425. *Dictionn.*, t. i, fig. 17.

1098. Lampe de type semblable découverte à Lambèse, en Numidie.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dictionn.*, t. i, col. 44.

1099. Lampe de type semblable découverte près de Sainte-Marie in Cosmedin.

BIBLIOGRAPHIE. — A. de Waal, *Darstellung eines Martyres auf einer altchristliche Lampe*, dans *Römische Quartalschrift*, 1897, t. xi, p. 228-229.

1100. Le nom et le culte du martyr Polyecte furent de bonne heure célèbres en Orient et en Occident. Grégoire de Tours en parle à deux reprises. Des églises lui avaient été dédiées à Melitène vers le milieu du iv^e siècle, à Constantinople sous Justinien; de très anciens martyrologes marquent au 9 avril une dédicace d'une église Saint-Polyecte à Ravenne. Enfin, il eut probablement des sanctuaires en Égypte, car on

a trouvé sur l'emplacement de l'antique Coptos, dans la Thébaïde, plusieurs lampes de terre cuite portant cette inscription en grec :

+ ΤΟΥΑΓΙΟΥ ΠΟΛΥΟΚΤΟΣ +
Consacré à saint Polyecte

Le musée du Louvre possède une de ces lampes (fig. 6687) (21).

BIBLIOGRAPHIE. — *Corp. inscr. græc.*, t. iv, n. 8980. — Séroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, pl. xxii, n. 11. — P. Corneille, *Polyecte martyr, tragédie chrétienne en cinq actes*, in-4°, Tours, 1889, p. 121. — Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VII, c. vi; *De gloria martyrum*, c. xiii. — Tillemont, *Mém. pour servir à l'antiq. ecclési.*, t. iii. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 72. — Martigny, *Dictionnaire*, p. 408, au mot *Lampes*. — Smith and Cheetam, *Dictionn. of christ. antiq.*, t. ii, p. 92. — Kraus, *Real encyclopædie*, t. ii, p. 269. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1882, 2^e édit., p. 204 : « Je n'ai pu vérifier, dit-il, le dessin donné par Pococke. Quant à celui de d'Agincourt, il est reproduit dans le *Dictionary of christian Antiquities* de Smith and Chetham, t. ii, p. 923, et il présente de sérieuses différences avec la lampe du Cabinet de France. Ainsi d'Agincourt place une étoile à huit branches au commencement et à la fin de l'inscription, tandis que notre exemplaire présente une croix équilatérale à branches évasées. De même, d'Agincourt remplace la croix du centre de la lampe par une étoile à huit branches. Le même auteur ajoute autour du disque central un grénétis qu'on cherche en vain sur la lampe de la *Bibl. collég. nationale*. Enfin, certains détails de dessin, la présence de l'anse qui divise les deux parties, l'inscription donnée par d'Agincourt pourrait donner lieu de croire que le moule des deux lampes n'était pas le même. Cependant si on observe que d'Agincourt lit *του αγιου ολυοκτος*, et que la lettre *π* qui manque dans le dessin de cet auteur occupe dans la lampe du Cabinet de France la place de l'anse; que, d'autre part, cette anse est de la nature de celles que l'on soudait sur les lampes lorsqu'elles sortaient du moule, on peut croire que les deux exemplaires ont la même origine et que le dessin de d'Agincourt est infidèle, chose que n'étonnera pas ceux qui ont lu l'article *Copies des catacombes*. »

1101. Lampe trouvée à Carthage au Nouveau Théâtre, en 1904. D. Le coq perché sur une colonne cannelée surmontée d'un chapiteau, chante trois fois avant que Pierre ait renié; P. six ovales alternant avec huit triangles gemmés.

BIBLIOGRAPHIE. — P. Gauckler, dans *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. xv, p. 552, n. 621. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. du musée Alaoui*, Supplém., 1910, p. 250, n. 1503.

1102. Lampe trouvée à Carthage; personnage assis, barbu, à tête ronde, vêtu du *pallium* et dont le type rappelle celui de saint Pierre.

BIBLIOGRAPHIE. — E. Le Blant, *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1888, p. 445.

1103. Lampe chrétienne découverte à Aïn Beida, près de Tébessa; elle se trouvait dans une tombe qui avait été fouillée depuis longtemps, mais dans laquelle on a cependant retrouvé quelques ossements et divers objets tels qu'amulettes, perles en verre, débris de bronze et une sorte de globe en or ayant la forme d'une gousse d'ail. La lampe est intacte et le disque central nous montre un personnage représenté à mi-corps, vêtu et tenant sur l'épaule une croix. Le type est suffisamment caractérisé conformément à la plus ancienne iconographie chrétienne; nous avons ici

l'apôtre saint Pierre dont la croix ainsi placée sur l'épaula est le symbole le plus fréquent. Un sarcophage d'Arles, qui sert d'autel dans l'église Saint-Trophime, représente le prince des apôtres dans la même attitude. Une tombe de Ravenne le montre portant la croix et recevant en même temps les clefs du paradis. De même sur un ivoire de Sinope, sur une statuette de bronze (voir *Manuel*, t. II, fig. 226, 227 (fig. 6687) (17).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Note sur une lampe chrétienne trouvée à Ain Beida, près de Tebessa*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiqu. de France*, 1879, p. 209-211.

1104. Les lampes chrétiennes sont très communes en Algérie, mais elles ne portent pas toujours des sujets intéressants. Une lampe découverte à Lambèse, dans la nécropole du Nord et qui est entrée dans une collection particulière, représente un personnage vêtu d'une tunique serrée à la taille, au-dessus de laquelle est jeté un manteau agrafé sur la poitrine. Ce personnage semble coiffé d'un bonnet phrygien (autant qu'il est permis d'en juger d'après le dessin), et le disque qui entoure la tête indique un saint ou un prophète. Le monument paraît être du VI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 121-123; Féraud, *Album archéologique du musée de Constantinople*, pl. VIII.

1105. Lampe à panse lenticulaire avec anse peu saillante. Deux orifices sur un diamètre oblique à l'axe. Entre eux un buste de saint Pierre, de profil, à droite les cheveux coupés ras, les joues couvertes de barbe, les épaules de face, au-dessus d'un disque à filets concentriques. Type extrêmement barbare; P. de chaque côté, trois disques croisetés alternant avec trois losanges filetés avec volutes latérales. Une feuille cordiforme sert d'amortissement vers le bec. Terre rouge, Pétersbourg (long. 0 m. 114, diam. 0 m. 085), (fig. 6689) (18).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilevsky, *Catalogue raisonné*, in-4°, Paris, 1874, pl. I, n. 13, p. 3, n. 13.

1106. Lampe chrétienne provenant d'Hadrumète (voir ce mot), aujourd'hui Sousse, et offrant le buste de l'apôtre saint Paul caractérisé par les cheveux courts et la barbe pointue.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Note sur une lampe chrétienne trouvée à Ain Beida*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1879, p. 211.

1107. Lampe chrétienne avec un buste qui paraît être saint Paul (Rome).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 102.

1108. Lampe de terre rouge, fragments (demi-diamètre 0 m. 037), IV-VI^e siècle probablement, saint Paul représenté de profil, bordure de trèfles et fleurons cruciformes (fig. 6690) (15).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 248, n. 1250, pl. XL.

1109. Lampe chrétienne d'Alexandrie sur laquelle on lit un monogramme qui donne

ANTONIOC

Ce nom est peut-être celui du célèbre anachorète vénéral dans toute l'Égypte; on connaît d'autres lampes égyptiennes portant la même inscription.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 109.

1110. Lampe en terre cuite portant à la partie supérieure les lettres

A · T · N · O · C

en cercle. Cette lampe appartient à la même classe que la précédente, c'est-à-dire les lampes spéciales au

sanctuaire de saint Antoine l'ermite. On doit remarquer que la lettre O forme une ligature avec une autre lettre qui semble un Y; de plus, à la partie inférieure de la lampe on voit des traces de peinture noire dont il reste les syllabes :

TOY ΓΙΟΥ ΑΘΑ

qu'il faut évidemment compléter :

τοῦ ἀγίου Ἀθανασίου

Il s'agirait donc d'une lampe du sanctuaire de saint Athanase à Alexandrie.

C'était une particularité des lampes alexandrines d'offrir le nom du saint à la mémoire duquel elles étaient dédiées. Les pèlerins priaient en tenant la lampe allumée, comme de nos jours beaucoup de fidèles dans les lieux de pèlerinage tiennent en main un cierge allumé. Celui qui avait été prier au sanctuaire de saint Antoine n'eut peut-être pas le moyen ou la possibilité d'acheter une lampe en allant au sanctuaire de saint Athanase; afin de rappeler ses deux pèlerinages et la double protection qu'ils lui valaient, il écrivit à l'encre le nom du grand docteur à côté de celui du grand ermite.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 96.

1111. Lampe trouvée à Rome dans l'*atrium Vestæ* et provenant d'Égypte, on lit ces mots :

TOY ΑΓΙΟΥ ἸἈθανασίου

Le commentaire de la lampe précédente nous dispense de nous attarder à celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884, p. 33.

1112. Lampe qui a en juger par la technique appartenu au milieu du II^e siècle. Le P. Bruzza en a signalé un exemplaire, j'en ai vu un autre, identique, dans une collection particulière. Est-ce un sujet païen ou un sujet chrétien? Dans ce dernier cas nous aurions un martyr exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre. Mais ce supplice n'était pas réservé aux seuls chrétiens (voir *Dictionn.*, t. I, col. 449-462, AD BESTIAS; t. II, col. 2527-2530, CATASTÀ); à défaut d'un indice de christianisme, le doute peut subsister. Quoi qu'il en soit, si la lampe est chrétienne, nous avons la représentation d'un martyr. On avait vu à Rome saint Ignace d'Antioche. à Lyon le jeune Ponticus, ce spectacle valait bien d'être conservé (fig. 6690) (19). Au revers : LEAESAE.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 21-23, pl. III, n. 1; p. 24-25; Leclercq, *Manuel*, t. II, fig. 336.

1113. A Carthage, lampe offrant un sujet analogue et qui pourrait être chrétienne, car dans la bordure circulaire on a figuré deux poissons. Le disque central nous montre un homme nu, n'ayant qu'une ceinture autour des reins, assailli par un fauve, probablement un lion. La victime devait se défendre afin d'exécuter le programme des jeux, on lui avait donné un long couteau; elle ne s'en sert pas, elle s'est agenouillée et d'instinct se cache la figure au moment où l'animal bondit sur elle. Un gladiateur porterait une armure, serait probablement figuré en état de défense; il semble bien qu'ici encore nous avons un martyr (fig. 6692) (20).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *L'amphithéâtre de Carthage et le pèlerinage de sainte Perpétue*, in-8°, Lyon, p. 13, fig.

1114. Lampe provenant du Caire, 0 m. 125 sur 0 m. 09, forme ovale du type antérieur à la période arabe. L'ornementation est simplifiée, car autour du disque central on ne voit pas la garniture habituelle de dessins géométriques, mais seulement un croisillon fait de cinq circonférences. Le disque nous offre un

sujet qu'on serait tenté, à première vue, de prendre pour saint Ménas debout, les bras levés, entre les deux chameaux, type si répandu dans l'iconographie égyptienne, mais il semble bien que ces animaux ne peuvent être pris que pour des lions. En ce cas, on a peut-être voulu représenter Daniel, à moins que ce soit quelque martyr? VI^e-VII^e siècle (fig. 6694) (1).

BIBLIOGRAPHIE. — C. M. Kaufmann, *Archaeologische Miscellen aus Ägypten: Terrakottalämpchen mit Heiligen darstellung*, dans *Oriens christianus*, 1913, II série, t. III, p. 108, fig. 3.

1115. Lampe provenant d'Hadrumète, entrée en 1869 au musée du Louvre. Buste de saint Paul drapé, la main droite sur la poitrine. Il porte les cheveux courts et la barbe pointue. Un filet le sépare d'une bordure composée alternativement de feuilles pointues en forme de fer de lance et d'ornements en forme de cœur. Deux trous pour l'huile, l'un à droite, l'autre à gauche du saint. Au revers : un cercle en relief renfermant deux petits cercles concentriques et en creux, forme ronde, anse formée par un appendice non percé, embouchure proéminente; terre cuite, vernis rouge; diam. 0 m. 065.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 124, n. 5; signalée par De Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, édit. Martigny, t. V, p. 13.

1116. Lampe sur la panse de laquelle on lit cette inscription en relief :

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ // // // BAANTINOC

surmontant un grénétis. Revers uni, forme ovale, byzantine, anse brisée, terre cuite rouge, diam. 0 m. 08, Musée du Louvre. Il faut lire probablement του αγίου αββα Αντινός (voir le mot *apa*). Cette lampe provient sans doute d'Égypte.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, dans le *Musée archéologique*, 1876, t. I, p. 125, n. 6.

1117. Lampe de forme oblongue. Disque de petites dimensions, présentant un orifice central entouré de quatre palmettes, entre l'anse et l'orifice, une croix pattée. Sur la bordure, en partant du bec de la lampe

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΒΒΑ
ΘΕΟΔΩΡΟΣ

au-dessus de l'inscription un rang de perles. Sans marque, anse percée, soudée après moulage. Pâte rouge. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Turret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1882, 2^e édit., p. 202, n. 14.

1118. Lampe trouvée à Éléphantine, on y lit :

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΒΒΑ ΙΔΙΩΡΟΣ

BIBLIOGRAPHIE. — *Journal officiel, Compte rendu de la séance de l'Acad. des Inscr.*, 17 mai 1878; *Revue archéologique*, 1884, 2^e édit., p. 203.

1119. Lampe de forme ronde. Disque présentant un orifice central entouré de quatre croix équilatérales séparées par une haste. Sur la bordure un rang d'anneaux en relief, et en-dessous :

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ
ΑΠΑ ΜΗΝΑ

Entre le disque et le bec, une croix équilatérale. Sans marque; anse percée après moulage. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Turret, dans *Revue archéologique*, 1884, 2^e édit., p. 203, n. 15.

1120. Lampe de grandes dimensions, forme ronde. Au centre, bourrelet saillant entouré d'un rang de perles; autour de l'orifice central rayonnant, au nombre de sept, des objets dont on peut s'expliquer la

nature. La lampe n'a pas d'anse, mais elle offre une sorte d'appendice qui se relève perpendiculairement en forme de queue, et dont la hauteur égale à peu près l'épaisseur de la lampe. Sur la bordure et sur cet appendice, on lit l'inscription suivante en relief (fig. 6693) (2).

Ο // // ΓΙΟC ΑΒΒΑ
ΕΙΩC // // // ΕΠΙΚ

Il ne reste que des traces de la deuxième lettre ainsi que des deux lettres qui suivent le mot ειωC. Grénétis au-dessus de l'orifice de la lampe.

Il faut restituer le texte :

ὁ αγίος αββα ειωσηφ ἐπίσκοπος.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Turret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, t. II, p. 205, n. 17.

1121. Dans la Grande Oasis (Égypte), en remontant un large vallon qui se trouve à la partie sud du Gebel el-Teir, on arrive à un plateau à terrasses, entouré de rochers pointus où, dans une étroite fissure, se voient nombre de graffites. Près d'une inscription copte mentionnant saint Ména on voit le croquis d'une lampe (fig. 6695) (3).

BIBLIOGRAPHIE. — Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, 1901, p. 37, fig. 43.

1122. Lampe chrétienne trouvée au cours des fouilles entreprises à la face nord du IX^e pylône de Karnak. Argile fine, rouge vif, forme cylindrique (diam. 0 m. 12). Le bec a entraîné une légère déformation par allongement, il est encore tout noirci par la combustion de la mèche. La coquille supérieure est, sur toute sa surface, décorée en relief, par bandes concentriques. Autour de l'orifice central servant à l'introduction de l'huile, on a représenté quatre croix grecques. La bordure est formée par seize fleurons stylisés dont huit figurent une rosace et huit autres des palmettes.

Un large bandeau forme la périphérie et contient cette inscription tracée en lettres capitales d'une grande régularité :

ΑΒΒΑ ΛΟΥΚΙΟC ΚΑΙ ΑΒΒΑ ΑΡCΕΝΙΟC ΜΑΡΤ^{SpS}

Des deux saints se trouvent de même rapprochés sur un index d'antennes liturgiques conservé au musée de Leyde, où on lit au 16 de Koiakh, l'indication de la fête de ces deux saints : ΙC ΠΥΑ ΠΗΓΑCΙΟC ΛΟΥΚΙΟC ΜΗΑΡCΗΙ [ΙC].

On retrouve ces deux mêmes noms sur un ostrakon de la collection de l'*Egypt exploration Fund*, au milieu d'un calendrier des fêtes : ΑΡCΕΝΙΟC ΑΟΥΚΙΟC CΟΥΜΝΑCΕ ΠΚ [ΟΙΑΡΚ]. En dernier lieu, à la fin des *Actes* du martyre de Jôdre, on lit encore cette mention, en plus petits caractères : ΟΜΑΙΟC ΕΧΗΗΓΑCΙΟC ΠCΥΡΟC ΛΟΥΚΙΟC ΡΑΥCΕΝΙΟC, et, en face, dans la marge : ΧΟΙ ΙC. D'après M. W. E. Crum, ce sont les mêmes saints qui sont appelés Lucianus et Marcianus dans les *Acta sanctorum martyrum* d'Assémani. Cependant, en ouvrant un synaxaire, on trouve, au 16 de Koiakh, les noms d'Eulogios et d'Arsenios, deux martyrs syriens décapités à Akhmîn et vénérés au monastère de cette ville le Deir-el-Hadid.

Le nom d'Arsenios n'a pas varié; celui de son compagnon est, on le voit, orthographié tantôt *Eulogios*, *Loulios* et *Loukios*.

BIBLIOGRAPHIE. — H. Munier, *Une lampe chrétienne de Karnak*, dans *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*. Le Caire, 1918, t. XVII, p. 160-162. — Pleyle et Boeser, *Manuscripts coptes du musée de Leyde*, p. 147. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, n. 26, p. 5; le même, *Catalogue of the coptic manuscripts in the*

British Museum, p. 154. — Assémani, *Acta sanct. marl.*, t. II, p. 47. — R. Basset, dans *Patrologie orientale*, t. III, p. 469.

1123. Lampe découverte à Karnak, dans le temple de Ramsès III, en 1897, conservée au Musée du Caire, pâte rouge (diam. 0 m. 12), même décoration que la précédente; pourtour :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΟΥ

Le patriarche Alexandre d'Alexandrie, de 312 à 327, qui condamna Arius.

1124. Lampe trouvée à Thèbes; conservée au musée du Caire, portant cette dédicace aux apôtres Jude et Jacques :

ΙΟΥΔΑΣ Κ^S ΙΑΚΩΒΟΣ ΑΠΟΚΤΟΛΟC

1125. Lampe découverte à Kom-Ombo, dédiée à saint Michel, au même musée.

Ο ΑΓΙΟC ΜΙΧΑΗΛ

BIBLIOGRAPHIE. — H. Munier, dans *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, 1917, t. XVII, p. 160-161.

1126. Lampe d'origine égyptienne, au musée de Leyde :

Η ΑΓΙΑ ΑΜΜΑ ΧΡΥCΤΙΝΑ.

BIBLIOGRAPHIE. — *Ägyptische monumenten van het Nederlandsche Museum*, t. II, pl. LXXIII, n. 339 a.

68. *LES EMPEREURS.* — **1127.** Lampe (fragment) trouvée dans le flanc sud-est de la colline Saint-Louis à Carthage, non loin d'une chapelle souterraine, au pied d'un grand mur de citadelle. Ce fragment appartient à une lampe où la zone circulaire qui entoure d'ordinaire le sujet principal, au lieu d'être remplie par des motifs connus, tels que figures géométriques, croix, monogrammes, coeurs, calices, poissons, colombes ou agneaux, était ornée de médaillons circulaires reproduisant alternativement la face et le revers d'une monnaie romaine (fig. 6696) (4).

Il est facile de reconnaître sur la face de cette pièce l'effigie de Théodose II, buste casqué et armé d'une lance, avec cette légende :

DN THEODOSIVS P F AVG

Le revers montre la Victoire ailée, tournée à gauche et tenant de la main droite une longue croix, avec cette légende :

VOT XXMVLTXXXI

Ici la dernière lettre doit être distinguée du nombre XXX. Sabatier, qui donne la description de cette monnaie, ajoute à ce numéro d'atelier les variantes F, G, H et Z.

Cette monnaie imprimée en relief sur la lampe de Carthage a dû y être reproduite par le potier, à l'aide d'un moule de terre cuite que la monnaie elle-même avait servi à façonner, car le potier n'a pu avoir en mains le coin d'un atelier monétaire.

L'original de cette monnaie a été assurément frappé dans la première moitié du ^v^e siècle. On pourrait même préciser davantage, puisque le revers porte VOTXXMVLTXXXI, et que l'on sait que Théodose II célébra ses *quinquennales* pour la huitième fois en 439. La monnaie ici reproduite était donc antérieure à cette date.

1128. Une autre lampe, celle-ci intacte, a été trouvée à Thibar, donne le même sujet sur la zone de pourtour; on voit huit petits disques, quatre de chaque côté, symétriquement disposés.

Sur la face, effigie de l'empereur, portant une lance; buste de face avec tête casquée :

D N THEODOSIVS P F AVG

Au revers, Victoire ailée, tournée à gauche, tenant une longue croix de la main droite :

VOT XX MVLTXXX

à l'exergue : CONOB.

BIBLIOGRAPHIE. — Delattre, *Un fragment de lampe chrétienne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 287-289. — Héron de Villefosse, *Sur des lampes chrétiennes de Tunisie*, dans même revue, 1915, p. CCXXXVII. — Delattre, dans *Revue tunisienne*, 1915.

1129. Lampe au musée Kircher. Lampe en terre rouge, à queue pleine et percée par le bout, portant le monogramme gemmé A- Γ - Ω . Autour sont les empreintes répétées d'une monnaie de Théodose II, l'empereur vu de face avec casque et bouclier; légende :

DN THEODOSIVS P F AVG

au revers : Victoire ailée debout, s'appuyant sur une longue croix, légende :

VOT XX VICTORIA

BIBLIOGRAPHIE. — E. Le Blant, *D'une lampe païenne* po tant la marque *Anniser*, dans *Revue archéologique*, 1875, 1^{re} édit., p. 2, note 2. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 471, n. 3, p. 109.

1130. Lampe au musée du Louvre, en pâte blanche, trouvée à Tyr dans un tombeau et donnée au musée par M. de Saulcy; elle porte sur sa panse dix reliefs ronds offrant les indices inscrits sur les monnaies de Justinien I^{er} (527-565) M. K. ϵ ; ils sont séparés par de petits globules.

1131. Lampe du Cabinet de France : Disque de petites dimensions portant une étoile à six branches de forme triangulaire, et ornées de perles à leurs extrémités, rayonnant autour de l'orifice central de la lampe. Sur la bordure, palmettes. A la partie inférieure, entre le disque et le bec de la lampe, croix équilatérale à branches échancrées et aux pointes ornées de perles, présentant la forme de la croix de Malte. De chaque côté une tête de profil, tournée à droite. Celle de gauche semble porter un diadème dont les extrémités pendent sur la nuque. Celle de droite paraît avoir les cheveux frisés et porter aussi un diadème, mais sans larmes. Sans marque; anse percée, pâte rouge. L'absence de marque quelconque sur le revers est plutôt spéciale aux lampes des provinces orientales. L'anse a, ici, la même forme que celle des lampes à inscriptions d'origine égyptienne, et, comme ces dernières, elle présente cette particularité, qu'elle a été, non pas moulée, mais soudée après coup sur le disque.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. I, p. 113, note 1; La lampe du musée du Louvre a été gravée dans les *Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1870, t. II, p. 354. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, 2^e édit., p. 199, n. 7.

1132. Lampe portant la représentation de la croix monogrammatique gemmée, et sur le pourtour, le droit et le revers d'une monnaie de Théodose II, avec la mention de ses vicennales, et une victoire tenant la croix. En 426, Théodose ordonna la destruction des derniers vestiges de l'idolâtrie en Grèce et en Asie Mineure, et fit planter la croix sur l'emplacement des temples païens. L'impression de cette monnaie sur des lampes semble vouloir commémorer cet événement, et peut-être avons-nous ici, en un certain sens, une lampe datée.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 166.

1133. Lampe à Carthage, Musée Lavigerie. Tête

d'impératrice dans un médaillon formée d'une palme; P. dix petits disques très ornements et deux cabochons. R. deux cercles concentriques (fig. 6697) (5).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrét. de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 137, n. 702.

1134. Lampe au musée Kircher. Un buste de jeune femme portant un bandeau perlé et le chrisme au cou, sortant d'un calice.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. vi, pl. 476, n. 1, p. 112.

69. LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE. —

1135. Lampe trouvée à Rome, personnage vu de profil, assis sur une chaise (voir *Dictionn.*, t. iii, fig. 2422). Probablement un évêque ou un docteur. (Voir n. 1093.)

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1874, p. 159, pl. x, n. 2.

1136. D. Personnage debout portant un livre ou un vase. Diacre ou lecteur? P. deux disques et fleurons dont quatre sont cruciformes (trouvée à Carthage et conservée au musée Lavigerie).

1137. D. Personnage assis sur un siège élevé et portant un livre ouvert. Prêtre, diacre ou lecteur sur la *cathedra gradata*; P. seize cœurs (Carthage) (fig. 6698) (6).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. iii, p. 137, n. 699-700.

1138. D. Buste de personnage barbu, regardant à droite et figuré de profil. Au-dessous, disque à cercles concentriques; P. six disques ornés de la croix et alternés avec six carrés, puis deux cœurs.

1139. D. Personnage couronné; P. double palme.

1140. D. Personnage debout, tourné à droite et portant sur les épaules un objet long indéterminé; P. huit carrés gemmés.

1141. D. Personnage debout, les bras étendus; P. têtes de pins ou feuilles cordiformes et fleurons à six pétales.

1142. D. Orante ou personnage priant les bras étendus; P. cœurs.

1143. D. Orant debout entre deux arbres et tenant les bras étendus dans l'attitude de la prière; P. huit cœurs; R. palme.

1144. D. Personnage debout, tourné à droite et jouant d'un instrument de musique; P. deux cœurs gemmés, un disque à cercles concentriques, deux fleurons et trois autres motifs.

1145. D. Personnage assis dans une hutte dressée sur un arbre. Un second personnage grimpe à l'arbre cherchant à le rejoindre. Nous avons déjà parlé de ce sujet au mot DENDRITES (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 583, fig. 3696); P. huit motifs, cœurs et carrés alternés; R. deux cercles placés dans le sens de la longueur de la lampe.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 137-138, n. 701, 703-709.

1146. Belle lampe intacte trouvée à Carthage, long. 0 m. 14, larg. 0 m. 085. Personnage debout, vêtu d'une tunique courte très riche. Elle est ornée du *clavus*, d'une bande horizontale qui paraît être une ceinture, et enfin de *globuli* au nombre de quatre dont deux sur le devant des épaules. Ce personnage porte la main droite sur la poitrine tandis que la main gauche levée à la hauteur des yeux soutient une colombe; P. huit fleurons à six pétales; R. trois cercles concentriques (fig. 6699) (9).

1147. Lampe de terre rouge vif, bec brisé, long. 0 m. 11, larg. 0 m. 08. La partie réservée au sujet, au lieu d'avoir la forme de disque comme dans les autres lampes, est cintrée du côté de la lampe. Le sujet qui

y figure est un personnage debout, richement vêtu d'une tunique à *clavi* et d'un manteau orné d'une bordure; ses chaussures sont également ornées. Ce personnage a traits expressifs et à chevelure bien fournie tient de la main droite et semble présenter une sorte de pain rond, ajouré comme le pain azyme que font encore de nos jours, à l'occasion de certaines fêtes, les Juifs de Tunis. De la main gauche, il porte, dépassant l'épaule, un objet long très difficile à déterminer, sorte de carquois ou de torche; P. double ligne brisée dont chaque angle embrasse un petit cercle en relief avec globule central; R. lettre A tracée à la pointe avant la cuisson (Carthage) (fig. 6700) (7)).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 138-139, n. 723, 724; Le même, *Musée Lavigerie*, pl. ix, n. 8, pl. ix, n. 4, p. 39, 41.

1148. D. Orant; P. fleurons cruciformes et cordiformes. Carthage (1900).

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*; 1910, p. 241, n. 1402.

1149. D. Prêtre en tunique courte et barbu, baptisant un enfant agenouillé; P. disques au monogramme constantinien, losange.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *op. cit.*, p. 242, n. 1407 (provenance incertaine).

1150. Fragment d'une lampe sur laquelle on lisait lorsqu'elle était complète :

HERENNIA POR VIVAS IN ✱

On ne lit plus aujourd'hui que *vivas in Christo* (*British Museum*). Au revers NIVI.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christ. antiq.*, p. 139, n. 713.

1151. Lampe en terre rouge (diam. 0 m. 082) (provient du Caire) iv^e-v^e siècle. D. Buste d'un personnage imberbe, bénissant à la manière orientale; P. deux palmes. *Kais. Friedr. Mus. Berlin*.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 249, n. 1251, pl. LXI.

1152. C'est encore saint Ménas que nous voyons sur une petite lampe de terre rouge pâle dont le bec est brisé et qu'on conserve au *Musée Lavigerie* à Carthage. Le saint y est représenté vêtu d'une courte tunique, la tête nimée et radiée, les bras étendus en croix. A ses pieds sont prosternés deux chameaux. Sous les pieds du saint on a figuré un motif ayant la forme d'un fer à cheval, motif qui est reproduit neuf fois dans la zone du pourtour de la lampe; un disque complète la série (fig. 6701) (8).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1902, t. iii, p. 137, n. 697; Le même, *Le musée Lavigerie*, pl. ix, n. 3, p. 38.

1153. Dessus de lampe en belle terre rouge. Personnage assis. Il est vêtu d'une ample tunique à larges manches et porte une longue barbe. Son attitude, dit le P. Delattre, m'a paru d'abord être celle de la prédication; en l'examinant de nouveau, il semble porter des deux mains un objet, sans doute un livre. C'est assurément un personnage ecclésiastique, évêque, prêtre, diacre ou lecteur. Edm. Le Blant croyait y reconnaître saint Pierre. — J.-B. De Rossi y voyait plutôt un évêque et, peut-être, saint Cyprien. L'identification demeure incertaine; P. cœurs, fleurons et autres motifs (fig. 6702) (10).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 137, n. 698. Le même, *Musée Lavigerie*, pl. ix, n. 6, p. 40.

1154. Lampe trouvée dans les catacombes par Boldetti et qui est conservée au musée du Vatican;

la poignée forme un buste de femme portant les mains à la figure et tenant une palme. Est-ce une sainte, une martyre? Garrucci, prononce le nom de sainte Agnès; simple conjecture.

BIBLIOGRAPHIE. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 63; Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. 476, n. 3, p. 112.

1155. Lampe conservée au musée d'Arles, un jeune homme en orant. Peut être saint Genès.

BIBLIOGRAPHIE. — Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. 475, n. 7.

1156. Lampe conservée au musée du Vatican. D. Un jeune homme debout portant le vêtement militaire et les bras levés vers le ciel; P. triangle, cercle à filets concentriques, rose, répétés (fig. 6703) (13).

BIBLIOGRAPHIE. — Angelo Fabroni, *Storia degli antichi vasi fittili aretini*, Arezzo, 1841, pl. vii, n. 3; *Album du Musée de Constantine*, 1862, pl. viii. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. vi, pl. 476, n. 9.

1157. Lampe de terre (larg. 0 m. 08, long. 0 m. 145), vient du Caire, vi^e siècle. Une orante, ou bien une musicienne, si elle tient dans les mains une flûte et un sistre. *Kais. Friedr. Mus. Berlin*. On remarquera la poignée en forme d'anneau pour passer le doigt (fig. 6704) (12).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 251, n. 1265, pl. LXII.

70. LES ANGES. — **1158.** D. Ange volant, portant une torche; P. deux colombes, cercles; R. trois petits cercles. Carthage. Musée Alaoui.

BIBLIOGRAPHIE. — P. Gauckler, dans *Nouv. arch. des miss. sc. et littér.*, t. xv, p. 542, n. 620. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*, 1910, p. 239, n. 1379.

1159. Lampe trouvée à Carthage et conservée au Musée Lavigerie. D. Personnage ailé, volant et tenant de la main droite une croix monogrammatique. Edm. Le Blant, écrivait : « Je crois reconnaître dans cette représentation l'ange de l'Apocalypse d'après cette vision de saint Jean : *Ecce ego Joannes vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi* (Apoc., vii, 2); P. deux palmes; R. deux petits cercles (fig. 6705) (11).

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. iii, p. 136, n. 696. — E. Le Blant, *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1888, p. 445.

71. LES PROFESSIONS. — **1160.** Lampe trouvée à Oudnah (ancienne Uthina) dont le sujet demeure énigmatique. Un homme vêtu, marche à gauche, les bras tendus en avant, avec le geste cordial de celui qui va accueillir un ami; ou bien est-ce tout simplement un joueur de balle? sous cet homme, un fleuron renversé, mais ses picots ne posent pas dessus; P. treize

croix et un motif en forme de V; R. double cercle en creux (fig. 6706) (14).

1161. D. Chasseur tenant un lièvre de la main gauche; P. colombe, poisson, etc.

1162. D. Chasseur tenant de la main droite un oiseau et de la main gauche un lièvre; au-dessous trois petits cercles disposés en triangle; P. huit lièvres.

1163. D. Personnage debout portant sur l'épaule gauche un objet indéterminé; P. disques et fleurons cruciformes.

1164. D. Personnage debout portant un filet ou une corbeille; P. deux poissons, deux colombes, quatre carrés.

1165. D. Athlète; P. losange disque, cœurs et fleurons cruciformes.

1166. D. Athlète, homme nu debout; P. motifs en forme d'X et d'S qui semblent ornés de pampres; R. Graffite composé de trois lettres indéchiffrables.

1167. D. Homme nu posé en athlète; P. cœurs, carrés, disques, demi-disques et fleurons cruciformes.

1168. D. Personnage nu, sorte d'athlète; P. quatorze disques à cercles concentriques (fig. 6707) (15).

1169. D. Guerrier s'avancant à droite, armé d'une longue lance qu'il dirige en avant; P. six disques à cercles concentriques et quatre cœurs gemmés; R. palme.

1170. D. Personnage debout tenant de la main droite une enseigne militaire; P. treize ou quatorze motifs parmi lesquels têtes humaines, disques à l'agneau portant la croix dressée sur son dos, croix et fleurons cruciformes; R. cinq doubles petits cercles disposés en croix.

1171. D. Personnage debout, appuyant la main droite sur la hanche dans l'attitude d'un athlète; P. fleurons cruciformes.

1172. D. Personnage debout tirant l'épée du fourreau; P. trois fleurons cruciformes, deux motifs en forme de S et un cœur; R. croix dans un cercle.

1173. D. Personnage tirant l'épée du fourreau; P. disques et cœurs (fig. 6708) (16).

1174. D. Même sujet; P. disques à cercles concentriques, etc.

1175. D. Guerrier levant son épée pour frapper; P. fleurons cruciformes et un carré.

1176. D. Guerrier tenant une lance de la main droite; P. colombes disques et fleurons cruciformes.

1177. D. Personnage debout tenant de la main droite une enseigne militaire; P. disques, carrés et colombes.

1178. D. Même sujet; P. fleurons cruciformes.

1179. D. Personnage debout tirant l'épée du fourreau¹; P. deux cœurs et quatre motifs en S.

1180. D. Guerrier s'avancant à droite et donnant de la lance; P. deux colombes, quatre cœurs, deux carrés

Pierre au jardin des Oliviers ou Salomon jugeant; cette interprétation semble arbitraire.

Légendes des figures 6693 à 6713.

6693. Lampe provenant du Caire (1). D'après *Oriens christianus*, 1913, t. iii, p. 108, fig. 3. — 6694. Lampe grecque (2). D'après *Revue archéol.*, 1884, t. ii, p. 205. — 6695. Croquis d'une lampe (3). D'après de Bock, *Matériaux*, p. 37, fig. 43. — 6696. Fragment de lampe trouvé à Carthage (4). D'après *Bull. du Comité*, 1897, p. 287. — 6697. Lampe à Carthage (5). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1892, p. 137, n. 702. — 6698. Lampe à Carthage (6). *Ibid.*, 1892, n. 700. — 6699. Lampe de Carthage (9). D'après Delattre, *Musée Lavigerie*, pl. ix, n. 8. — 6700. Lampe de Carthage (7). *Ibid.*, pl. ix, n. 4. — 6701. Lampe de Carthage (8). *Ibid.*, pl. ix, n. 3. — 6702. Lampe de Carthage (10). *Ibid.*, pl. ix, n. 6. — 6703. Lampe du musée du Vatican (13). D'après Garrucci, *Storia*, pl. 476. — 6704. Lampe provenant du Caire (12). D'après O. Wulff, pl. LXII, n. 1265. — 6705. Lampe trouvée à Carthage (11). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1892, n. 696. — 6706. Lampe trouvée à Oudnah (14). *Ibid.*, 1892, fig. 725. — 6707. Lampe carthaginoise (15). *Ibid.*, 1893, n. 905. — 6708. Lampe (16). *Ibid.*, 1892, n. 736. — 6709. Autre lampe (17). *Ibid.*, 1892, n. 743. — 6710. Lampe chrétienne (18). *Ibid.*, 1892, n. 746. — 6711. Lampe chrétienne (19). D'après *Rev. archéol.*, 1859, pl. 372, n. 5. — 6712. Lampe trouvée à Tebessa (20). D'après *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, 1908, t. XLII, pl. 1. — 6713. Lampe représentant un calice (21). D'après Martigny, *Dictionnaire*, 2^e édit., p. 772.

¹ L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*, 1910, p. 242, n. 1411-1413, fait de cela : saint



et deux fleurons cruciformes; R. deux cercles concentriques renfermant plusieurs points et en dehors du bourelet d'appui un autre cercle et deux doubles cercles (fig. 6709) (17).

1181. D. Même sujet et même pourtour; R. lettre I en creux.

1182. D. Personnage debout tenant de la main gauche quelque chose d'indéterminé, peut-être un fourreau d'épée et levant la main droite pour se défendre contre un animal (sujet incomplet); P. fleurons cruciformes et fleurons en S.

1183. D. Guerrier agenouillé se tenant sur la défensive, avec sa lance dirigée vers la droite; P. cinq disques dont deux à cercles concentriques et un à l'agneau, deux poissons, deux fleurons dont l'un cruciforme et l'autre en S, deux carrés et, peut-être, un lièvre (fig. 6710) (18).

1184. D. Personnage debout tenant de sa main droite une lance ou une enseigne militaire; P. dix fleurons cruciformes, un cœur, un disque à monogramme et une colombe; R. fleurons cruciformes en relief.

1185. D. Personnage debout tenant de la main droite une sorte de lance; à sa gauche amorce d'un second personnage ou d'un animal (sujet incomplet); P. croix et fleurons.

1186. D. Guerrier donnant de la lance vers la droite; P. fleurons cruciformes et fleurons en forme d'S; R. lettre S à double trait.

1187. D. Personnage à demi agenouillé paraissant tenir des deux mains une lance; P. de chaque côté, tête humaine entre six fleurons cruciformes.

1188. D. Homme à cheval passant à droite; P. triangles.

1189. D. Deux personnages vidant un calice dans un grand vase; P. carrés et cœurs alternés.

1190. D. Deux personnages vidant une urne dans un grand calice orné; P. colombes carrés.

1191. D. Même sujet; P. quatre colombes, quatre fleurons et quatre carrés.

1192. D. Deux personnages debout se tenant par la main; P. cœurs et pins.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 138-140, n. 725-758; 1893, t. IV, p. 38, n. 906.

1193-1201. Trois lampes avec des cavaliers, six lampes avec des chasseurs.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*, 1910, p. 239, 240, n. 1380-1382, 1383-1388.

1202. D. Buste d'homme vêtu de la chlamyde et du manteau phrygien, tenant dans sa main une sorte d'étendard; P. cercles, fleurs, chevrons; R. deux cercles concentriques.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 139, n. 714, pl. XXXII.

1203. D. Homme tenant le bouclier et l'épieu pour attaquer un lion; P. cercles concentriques terminés par un chevron, British Museum.

BIBLIOGRAPHIE. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 140, n. 719; cf. Stuhlfauth, dans *Mittheilungen des kaiserlich deutschen Archaeologischen Instituts*, Rome, 1898, p. 286.

72. LE CALICE. — **1204.** Léon Renier a publié et décrit une série de lampes que, pour une raison de lui connue sans doute, il qualifie « funéraires »; ce sont en réalité des lampes d'usage courant, telles qu'on les rencontre partout; les deux dernières de la série sont chrétiennes :

Vase à deux anses, orné de feuilles et de guirlandes (?); au-dessous, un oiseau qu'on peut prendre pour un cygne ou une colombe; autour, une large bordure contenant des ornements de fantaisie, des

feuilles de différentes formes, et enfin à l'extrémité du côté gauche, vers le bec de la lampe, un rat qui semble guetter la mèche. Dans cette description, L. Renier a oublié le sujet principal, qui est un calice à anses, il a confondu une colombe avec un cygne, il a signalé des guirlandes qu'on cherche en vain et découvert un rat qui offre les caractéristiques d'un chien. A part cela, la description est correcte. Renier fait remarquer en outre qu'une bordure tout à fait semblable « moins le rat » (il y tient) se trouve sur une lampe portant le monogramme du Christ et qui a été trouvée dans les catacombes de Rome, ^{ve} siècle de notre ère. A cette époque, depuis 410, les catacombes étaient à peu près délaissées (fig. 6711) (19).

R(enier) L(éon), *Lampes funéraires du musée de Constantine*, dans *Revue archéologique*, 1859, t. XVI, p. 561, pl. 372, n. 5; cf. L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XV, n. 5.

1205. Une lampe d'un type plus rare (car la colombe et le calice s'appellent pour ainsi dire l'un l'autre) nous montre le calice rapproché du cerf. Cette lampe trouvée près de Tébesa, en terre rouge vif, mesure 0 m. 14 de long, sur 0 m. 08 de large et 0 m. 04 de haut. Anse non forée. Sur le disque un calice godronné et gemmé au-dessus duquel est lancé au galop un cerf ou une biche. Sur l'original, le galop est plus indiqué que sur la figure 6712 (20). Les deux trous servant à l'aération ont été ménagés dans les anses du calice. Nous avons évidemment ici une application du verset 1 du psaume XLII : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus*. Autour du disque, la bordure de la lampe est ornée de quatre cœurs, six triangles et deux feuilles de lierre. Au revers un simple cercle.

BIBLIOGRAPHIE. — Jaubert, *Deux lampes chrétiennes et une ampoule de saint Mennas*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1908, t. XLII, p. 53-55, pl. I, n. 1.

1206. D. Chien courant auprès d'un calice; P. disques.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *Lampes*, dans *Catal. musée Alaoui. Supplém.*, 1910, p. 247, n. 1468.

1207. Douze lampes au calice, décorations diverses.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteceur, *loc. cit.*, p. 257-258, n. 1581-1592.

1208. D. Calice surmonté d'un poisson; entouré d'un filet de perles (fig. 6713) (21).

BIBLIOGRAPHIE. — Parenteau, *Essai sur les poteries antiques de l'Ouest de la France*, pl. v. — Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, 2, édit., p. 772; — J. Toutain, *Lucerna*, dans Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, part. 2.

73. LA COLONNE — **1209.** Lampe trouvée à Cherchel, terre rouge-brun, mesurant 0 m. 14 de long, 0 m. 08 de large et 0 m. 03 de haut. Sur le disque, une colonne cannelée surmontée d'un chapiteau d'ordre ionique un peu orné; sur le chapiteau une colombe est perchée, symbole du Saint-Esprit qui repose sur l'Église. Saint Paul appelle l'Église *columna et firmamentum veritatis* (I Tim., III, 15). Nous avons peut-être un autre exemple de la colonne figurant l'Église (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 212). Martigny dit que Le Blant parle de la trouvaille faite à Lyon d'une lampe en terre cuite offrant une colombe sur une colonne (fig. 6714) (1). Le renvoi (*Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 167) est inexact.

BIBLIOGRAPHIE. — Joubert, *Deux lampes chrétiennes et une ampoule de saint Menas*, dans *Recueil et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1908, t. XLII, p. 55-57, pl. I, n. 2.

74. SUJETS DIVERS ET SINGULARITÉS — **1210.** Trouvée à Carthage, entrée dans le cabinet de E. De lorme. Long. 0 m. 10, larg. 0 m. 07, dépourvue d'an-

neau, de marque et de signature, terre grise. Sur le disque sept dauphins alignés sur une tablette et dressés la tête en bas. La tablette, entourée d'une fine moulure de laquelle se détache une guirlande, dont chaque extrémité supporte un gland ouvragé, pose sur deux pieds, le premier plan étant seul apparent. Ils appuient sur une surface de proportions irrégulières dont une baguette grossièrement ébauchée paraît fixer les contours. L'origine païenne ou chrétienne de cette lampe reste indécise. Le dauphin appartient à la symbolique du paganisme autant qu'à celle de l'Écriture et de l'Église. Le nombre *sept* a, de même, une valeur mystérieuse dans beaucoup de religions; d'ailleurs, il semble qu'au lieu de s'engager dans le symbolisme, toujours un peu subjectif, mieux vait s'adresser directement à l'archéologie figurée.

Les pieds câblés de la tablette rappellent ces colonnes que l'on dressait sur la *spina* dans les cirques, et qui indiquaient aux spectateurs le nombre de tours courus par les concurrents. Ce nombre était limité à sept; la série des exercices n'en comprenait pas davantage. Après chaque tour, une boule ovale (*ova curricularum*) était placée sur une des colonnes de la *spina*. Ce détail est connu. Ce qui l'est moins, peut-être, c'est que le signe de dauphin était employé simultanément et de la même manière. Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, t. III, pl. 159 et 162, représente la course des chars dans le Grand Cirque et dans le Cirque Flaminus; on y voit les *Delphinorum columnæ* (fig. 6715) (2).

BIBLIOGRAPHIE. — Emm. Delorme, *Note sur une lampe antique*, dans *Revue archéologique*, 1901, p. 24-26.

1211. Lampe dont la provenance n'est pas donnée. Sur le disque, on voit un masque de théâtre de grandes dimensions; au-dessous sur le col, calice à deux anses. De chaque côté du masque, mais à la partie inférieure, un dauphin. Bordure composée d'une rangée de disques formée de deux cercles concentriques et d'un macaron. Embouchure brisée. Pas de marque au revers; anse non percée. On ne s'alarmait pas chez les fidèles pour des représentations de masques. Dans la catacombe de Sainte-Sotère on voit un masque entouré de fleurs; on a trouvé aux catacombes un masque en marbre en trois pièces. — Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, 2^e édit., p. 200-201, n. 11. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XL. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 514.

1212. Lampe brisée à sa partie supérieure. A la naissance du col, vase à large ouverture, muni de deux anses, et dont la panse est ornée de traits en creux. Au-dessus de ce vase, des pampres, dans les volutes desquels on voit deux génies non ailés, accroupis cueillant des raisins. Bordure composée de fers à cheval alternant avec des ornements en forme de S et portant des raisins et des feuilles de vigne. Embouchure brisée. Pâte rouge. Cabinet de France.

BIBLIOGRAPHIE. — G. M. Tourret, *op. cit.*, p. 201-202, n. 12.

1213. Lampe sur laquelle est figuré un personnage portant la cuirasse et le casque; il en existe plusieurs exemplaires, mais on n'a pas réussi à identifier cette représentation.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 165.

1214. Lampe de Syracuse de forme circulaire et qui, n'ayant pas de poignée, devait se transporter dans la paume de la main. La formule qu'elle porte est peu claire; on serait disposé à y voir la mention

d'une personne avec son lieu d'origine :

ΓΥΝΗ
ΔΙΝΗ ΑΤΤ
ΟΘΑ●ΝΟΥ
ΚΟΜΧΗ

A la dernière ligne il faudrait lire *κώμης* au lieu de *κομση* qui n'a aucun sens; on aurait donc *Γυνή Δίνης από θανού κώμης* (fig. 6716) (3).

Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot ΚΩΜΝ. Quelle localité est Thanou? Ce sera un jeu pour certains de nous l'apprendre.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Kaibel, *Inscript. Græc. Sicil.*, 1893, n. 2405⁴⁷; — P. Orsi, *Quisquiglie cristiane di Licodia Eubea*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1902, p. 146.

1215. Lampe trouvée à Cherchel (Césarée de Maurétanie) et portant :

VITA DONATO COROMAGISTRO

Ce que J.-B. De Rossi traduisait : « Vive Donatus le coroplastes », faisant observer que *coromagister* est l'équivalent de *χοροπλάστης*. Un nouvel exemplaire découvert à Cherchel porte :

DONATO COR MAGISTRO VITA(e)

Ce qu'il faudrait traduire ainsi : « Donnez votre cœur au maître de la vie ». Il ne serait pas impossible de lire : *Donas cor*; cette lampe est au Musée d'Alger.

BIBLIOGRAPHIE. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22643; — De Rossi, *Del vocabolo coromagister*, dans *Bullettino dell' Istituto*, 1885, p. 55-56. — V. Waille, *Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1894-1895*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 59, note 1 (de R. Cagnat); *Dictionn.*, t. III, col. 1280, note 12. — H. Leclercq, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1902, p. 244-245.

1216. Lampe trouvée à Carthage, conservée au Musée Lavigerie; sur le disque est représenté un personnage armé d'une lance et d'un bouclier, et monté sur un char à quatre roues attelé de deux animaux, et traînant le corps d'un vaincu ou d'un condamné; P. deux cœurs, deux disques, deux carrés, deux losanges, deux triangles et quatre médaillons dont trois à cercles concentriques (fig. 6717) (4).

1217. Lampe, même sujet; P. six chevaux courant alternés avec six pins.

BIBLIOGRAPHIE. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1892, t. III, p. 140, n. 752-753.

1218. Autre exemplaire classé parmi les « Lampes chrétiennes » trouvé à Carthage en 1905, entré au musée Alaoui. Lampe à queue pleine. D. Achille armé du bouclier et de la lance debout sur un bige auquel est attaché le cadavre d'Hector. P. six chevaux au galop alternant avec des têtes de flèches.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Hauteccœur, *Lampes*, dans *Catalogue du musée Alaoui. Supplément*, 1910, p. 239, n. 1377. — P. Gauckler, *Catal. du musée Alaoui*, 1897, p. 194, n. 493.

1219. Lampe en terre rouge (diam. 0 m. 06) provient de Corneto, IV^e-V^e siècle. D. Sur un socle, colonne surmontée du chapiteau, la statue de la Victoire tenant une palme; P. triangles et demi-lunes alternés (fig. 6715) (6).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 248, n. 1248, pl. LXI.

1220. Lampe venant de Lyon et conservée au musée de Marseille. Voici ce qu'en dit E. Le Blant : « Publiée par le P. Garrucci qui en donne un dessin peu exact. Deux autres exemplaires en existent, différents de dimensions et d'entourage; l'un, dans ce musée même, l'autre dans ma petite collection. Le

savant religieux pense que le buste qui sort de la bouche du poisson est celui d'une femme. L'empreinte est, comme la plupart du temps sur les objets de cette nature, trop imparfaite pour qu'on puisse rien affirmer. La seule chose certaine est que ce sujet, maintenant énigmatique a été goûté chez les anciens, puisque nous le trouvons reproduit sous trois formes différentes. Terre rouge (diam. 0 m. 065). »

BIBLIOGRAPHIE. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 474, n. 6, p. 111. — E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, 1894, p. 88, n. 71. — G. M. Tourret, *Note sur quelques objets d'antiquité chrétienne existant dans les musées du Midi de la France*, dans *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 47-48; il signale la lampe du cabinet de M. Augier; c'est elle qui est entrée au musée de Marseille; il parle d'un autre exemplaire conservé à l'Université de Cambridge (sans dire le nom du collège).

A titre de curiosité une lampe païenne représentant Ganymède (voir ce nom), mais le jeune échanton est représenté sous les traits d'un singe. Cette caricature pourrait avoir réjoui quelque chrétien.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Une caricature antique de Ganymède*, dans *Revue archéologique*, 1871, p. 33-36, fig., p. 374.

75. LES DEVISES. — 1221. Lampe chrétienne trouvée à Rome portant l'épigraphie :

BONO·QVI·EME

c'est-à-dire : *bono (ejus) qui emet*. La forme des lettres, la couleur de la terre et la forme de la croix reportent à l'époque de Théodoric.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 68; 1880, p. 96.

1222. Lampe à orifice central au milieu d'une croix à branches inégales, légèrement en queue d'aronde, bordée d'un filet saillant. Sur le bord l'inscription rétrograde en lettres saillantes :

CVI·EME·BONO·X

Terre gris-jaune, long. 0 m. 09, diam. 0 m. 06, Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, 1874, p. 4, n. 9.

1223. Lampe découverte à Henchir-Jorada, 50 kilomètres au sud de Kairouan : queue forée, petit récipient légèrement allongé avec bec proéminent, anneau de la queue divisé par une rainure médiane en deux filets accolés; autour du trou ménagé pour le remplissage et l'aération au centre de la lampe, entre deux filets circulaires :

DOMINVS·NOBISCV

(lettres en relief), le tout environné d'une ligne de festons; P. rinceaux. R. lettres en relief:

GVDV
DIONIS

L'anneau de l'anse se prolonge en dessous par une saillie plate qui vient entourer l'inscription et forme comme un petit pied à la lampe. La signature *Gududionis* est nouvelle, ce nom est nettement africain.

BIBLIOGRAPHIE. — Merlin, *Découvertes archéologiques*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXIX.

1224. Lampe du v^e siècle, trouvée à Rome, sur l'Esquilin, sur laquelle on lit :

HOMO·BONE·FA·BONO
Homo bonus fac bonum

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 96.

1225. Deux lampes (d'un type fréquent dans les catacombes) avec les lettres

AS et SA

Il semble que c'est un gentilice et un cognomen, plutôt qu'une devise.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 103.

1226. Lampe d'origine syrienne; sur le pourtour une inscription en lettres rétrogrades (iv^e siècle) :

ΑΙΤΟΛΥΣ·ΥΟΥΡΥΜ

qu'il faut lire : Εὐλογία Κυρίου.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Mowat, *Trois lampes de Syrie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 291-292.

1227. Lampe provenant de Licodia Eubea (province de Catane) de forme circulaire et portant cette formule :

ΤΟΙ·C·E
XOC·IN
K·O·I·Δ
IT·ON·Π
Ω

Officine sicilienne ou même siracusaine; quant à la formule, elle est inintelligible.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Orsi, *Quisquiglie cristiane di Licodia Eubea*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 145.

1228. A Cherchel (voir ce mot), les fouilles exécutées en 1893 ont amené la découverte d'une série de lampes à anse non forée, de l'époque chrétienne, intéressantes pour les variantes qu'elles fournissent d'une formule d'invitation adressée par le marchand à l'acheteur.

Sur le disque supérieur, inscription circulaire que l'anse de la hampe partage en deux :

EMITE·LVCERNAS
COLATAS·AB·ASSE

1229. Lampe en terre blanche, dont le fond est orné comme celui de la lampe précédente de deux cercles concentriques; donne cette formule :

LVCERNAS·COLATAS
QE·OFINA·ASS·ENI

lucernas collatas de officina, (ab)asse eme.

1230. Lampe dont le couvercle est orné d'une coquille marine; l'inscription est estampée à rebours :

ΣΕΝΟCΙ·ΣΑΙΑΙΟC
ΣΑΝΕΡΒΕCΙ·ΕΙΜΕ

Emite lucernas col(l)atas icones

« Achetez lampes et figurines mises en vente. »

1231. Lampe, en terre brune, de grand module, avec le couvercle décoré d'une coquille marine et portant en bordure dix ornements circulaires; deux de ces motifs forment volutes, et la courbe qui les joint encadre le bec. Sur le fond se voit le monogramme du Christ entouré d'une double auréole où se déroule l'inscription circulaire suivante qui fait allusion au double rôle de la lampe revêtue d'un chrisme, comme veilleuse à la fois et comme phylactère :

EME·BONO·TV·LARI
Eme bono(m) tu(tele)lari(um)

« Achetez un bon gardien, à la fois contre les ténèbres et contre l'esprit malin. »

BIBLIOGRAPHIE. — V. Waile, *Inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchel*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 133-134, n. 14-17; cf. *Dictionn.*, t. III, col. 1280.

1232. Toutefois la formule de la lampe de Cherchel suggère une autre explication. On a recueilli à Negite, en Espagne, une lampe en terre cuite qui porte en grandes lettres en relief, disposées en cercles sur la face supérieure l'inscription suivante :

ABASSENE LVCERNAS VENALES.

1233. Cette lecture qui est absolument certaine, appelle un rapprochement avec les deux lampes de Cherchel conservées au musée d'Alger, Léon Renier avait déchiffré ¹ :

ABASSENELVCE RNASVENNILES

Les éditeurs du *Corpus inscript. lat.* sont arrivés péniblement à la même lecture que sur la lampe de Negite ².

1234. Même après que le texte a été établi dans sa correction, l'interprétation a fait hésiter. En effet, une autre lampe du musée d'Alger ³ porte les mots :

DEOFINA ASSEM LVCERNAS COLATAS

et sur deux autres **1235** encore ⁴ on lit :

EMITE LVCERNAS COLATAS ABASSE

1236. Si l'on rapproche ces deux textes d'un graffiti tracé sur une lampe romaine ⁵ :

I I M E
M E

qui doit se lire *Eme me*, « achète-moi », et **1237** de cette autre réclame ⁶ :

ARASSENE- LVCERNAS

il semble que le groupe ABASSENE, qui se retrouve constamment se doive lire AB ASSE EME, « achète pour un as ».

Mais il y a des difficultés :

1° L'inscription d'Alger ⁷ et celle de Negite qui sont identiques, sont formées par des lettres en relief, moulées avec la lampe elle-même, donc il est presque impossible, en tout cas, très difficile, d'admettre l'erreur ABASSENE pour ABASSEME. Dans l'inscription 10478 b, l'éditeur lit ABASSEM (*sic*) ; mais le mot *sic* n'est pas la preuve absolue d'une bonne lecture, et M et N se confondent bien facilement s'il y a de l'usure au moule ou au moulage ;

2° Si le mot *eme* entre dans l'inscription, le mot *venales* devient superflu ;

3° L'inscription 10478b porte DE OFI[CI]NA ASSEM. Le groupe *assem* (ou mieux *assen*) ne peut être que le complément de *oficina*, d'après la formule courante de toutes les marques céramiques, et il y a toutes sortes de raisons de croire que ces lettres indiquent un nom de fabricant ;

4° *Emere ab asse* est d'une latinité tout au moins douteuse.

En conséquence, il est possible de proposer pour l'inscription de Cherchel et pour celle de Negite la lecture qui suit :

ABAS(*cantus*) SENE(*cae*) (*servus*) ou A(*ulus*) BAS(*sius*) SENE(*ca*)
LVCERNAS VENALES (*habet*)

De cette transcription résultent tout naturellement les transcriptions des réclames des autres lampes :

DE OFI(*ci*)NA A(*uli*) BAS(*sii*) SE(*n*)[*ecae*] LVCERNAS COLATAS [*emite*]
EMITE LVCERNAS COLATAS [*de oficina*] A(*uli*) BAS(*sii*) SE(*n*)[*ecae*]
A(*ulus*) [B]as[*i*us] SENE[*ca*] LVCERNAS [*venales habet*] ⁸.

Sur la lampe figurée ici (fig. 6719) (5) : *Abassenelucernas venales*, le premier nom est celui du marchand.

Un objet décrit par Demaeght ⁹ portait le monogramme avec l'inscription

QVI FECERIT VIVAT ET EMERIT

Il semble que ce soit un moule ; en tout cas, il provient d'Arbal (Algérie) (fig. 6720) (7).

Nous avons déjà mentionné une lampe à anse non forée trouvée à Cherchel, auprès de l'hippodrome ; le disque supérieur est orné de cercles concentriques, et porte sur fond une inscription circulaire qu'on a lue *Vita Donato coromagistro* ou bien : *Donato cor magistro vitæ*.

1238. Deux autres lampes du même type découvertes l'une à Cherchel, l'autre en Espagne portent :

Lucernas collatas de of(f)icina Donati.

M. S. Gsell, qui a trouvé dans la basilique de Tipasa ¹⁰ une cinquantaine de ces lampes en sigilla seize, **1239**, ayant une des inscriptions ci-dessus. D'autres lampes du même type portaient des symboles chrétiens : dauphin, calice, monogramme, elles datent du IV^e siècle ¹¹. Les lampes de Cherchel, dites « lampes césariennes » doivent donc être placées au début de l'époque chrétienne.

1240. Lampe (diam. 0 m. 065) provient du Caire) V^e-VI^e siècle, disque avec inscription cryptographique : ΕΤΥΟΝΠΕΘΥΟΜC. *Kais. Friedr. Mus.*

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 246, n. 1233, pl. LIX.

1241. Lampe (diam. 0 m. 075) provient d'Asie Mineure, V^e-VI^e siècle. C'est un disque parfaitement rond, percé de trois trous afin de recevoir deux mâches. Le trou central est entouré de deux circonférences qui contiennent chacune une inscription (fig. 6721) (8) La plus intérieure est ainsi conçue :

ΕΠΙΓΡΑΜΑΙΩΑΝΝΟΥ +
ἐπίγραμ(μ)α Ἰωάννου.

L'inscription extérieure porte ces mots :

ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΗΣ ΘΕΟΤΟΚΟΥ ΜΕΘΗΜΩΝ
εὐλογία τῆς Θεοτόκου μεθ' ἡμῶν.

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 246, n. 1234, pl. LIX.

En terminant je note, sans leur donner de numéro de classement : une lampe fausse, représentant les rois Mages devant Hérode (VI^e siècle), signalée comme telle par J.-B. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 168 ; resterait à savoir si ce ne sont pas les trois Hébreux devant Nabuchodonosor ; — une lampe dessinée par Santi Bartoli et publiée par Bellori, *op. cit.*, part. III, pl. 28, p. 9, celui-ci dit qu'elle vient de la catacombe de Calliste (?) et qu'elle est conservée chez Francesco Ciccii ; c'est un Bon Pasteur coiffé, barbu et vêtu à la manière du XV^e siècle.

XI. LAMPES EN BRONZE. — Les lampes ont, de tout temps, servi de prétexte à la confection d'œuvres d'art, mais les nomenclatures pompeuses du *Liber pontificalis* et les exclamations admiratives de quelques poètes, historiens ou hagiographes peuvent bien nous apprendre l'existence de riches lampadaires ; elles ne suppléent en aucune manière à leur disparition. Nous avons déjà groupé un certain nombre de ces textes qui ont la prétention, bien mal justifiée, d'être descriptifs (voir DAUPHIN, ÉCLAIRAGE des églises,

latines d'Espagne, dans *Bulletin hispanique*, 1901, p. 222-224. — ⁹ *Bull. de la Soc. géogr. et archéol. d'Oran*, 1895, p. 222. — ¹⁰ *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 61. — ¹¹ *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLXI.

¹ L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n. 4023. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10478 a, d. — ³ *Ibid.*, t. VIII, n. 10478 b. — ⁴ *Ibid.*, t. VIII, n. 10478 c, e. — ⁵ *Ibid.*, t. XV, n. 6332. — ⁶ *Ibid.*, t. XV, n. 6233. — ⁷ *Ibid.*, t. VIII, n. 10478 a, d. — ⁸ Ch. Dubois *Inscriptions*

GABATA); ce qu'ils nous apprennent d'une façon indubitable, c'est l'emploi des métaux précieux, or et argent, pour les lampes, mais cette richesse même a porté malheur aux monuments qui ont été fondus et monnayés. En 1544, on retrouva la tombe de Marie, fille de Stilicon, épouse de l'empereur Honorius et on mit la main sur un trésor où la quantité d'or, de pierres précieuses, dépasse de loin tout le mobilier funéraire des tombes chrétiennes des cinq premiers siècles. Parmi les bijoux, les vases d'agate et de cristal se trouva une lampe minutieusement décrite par Lucius Faunus, faite en or et en cristal, ayant la forme de coquille. Une mouche d'or servait à recouvrir le bec servant à infuser l'huile¹. Ce précieux monument a disparu.

Le bronze a servi pour un grand nombre de lampes et plusieurs se sont conservées; il s'en trouve dans le nombre qui offrent un très grand intérêt tant au point de vue de l'art qu'au point de vue de la technique. Une des plus instructives est la lampe trouvée à Porto d'Anzio.

Le griffon. — Nous avons déjà fait connaître les ruines trouvées dans cette localité et qui ont été identifiées, avec vraisemblance, par J.-B. De Rossi, avec le *xenodochium* de Pammachius, l'ami de saint Jérôme (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HOPITAUX, col. 2765, fig. 5755). Sous ces ruines et aux environs, on trouva de nombreux débris d'ustensiles en terre cuite, en verre, en bronze et en argent du IV^e et du commencement du V^e siècle. Près du *xenodochium*, on rencontra une lampe en bronze d'une forme élégante et dans un état de conservation parfait, sinon que la chaîne de suspension lui manque. Ce type était déjà connu à deux exemplaires conservés l'un à la bibliothèque Vaticane, l'autre au musée Kircher; ils ont été figurés par Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 205; par F. Santi-Bartoli, *Le antiche lucerne sepulcrali figurate*, 1691, part. III, pl. xxv; enfin par L. Perret, *Les catacombes de Rome*, 1852, t. IV, pl. V, n. 6. Le troisième exemplaire a été publié par J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1868, t. VI, pl. n. 1, que nous reproduisons ici (fig. 721) (9). C'est une sorte de barque fermée dont la poupe se termine par la tête d'un griffon tenant dans son bec une pomme. Sur son crâne est plantée une croix et une colombe perche sur cette croix en forme de *chrismon*. Ce même *chrismon* reparait de chaque côté de la coque du bateau. A l'avant un dauphin tenant une bouchée entre les lèvres entrouvertes, probablement un pain eucharistique, symbole de l'Eucharistie. J.-B. De Rossi n'avait pas relevé ce détail, ce qui lui valut une *nobile e sapiente lettera* de l'évêque de Luçon². Dans cette lettre où toute la grandiloquence s'étale complaisamment³, le correspondant explique que « cette antique lampe est une

véritable épopée, un sublime poème, qui résume toute notre sainte religion. » « Mais ceci, ajoute-t-il, demande quelques développements. » Passons. Ce que nous devons retenir du thème symbolique de cette lampe retrouvée à trois exemplaires, ce qui indique qu'elle obtenait un certain succès, c'est que le fondeur a voulu représenter l'Eglise sous la forme d'une nacelle. A l'arrière, en poupe, la croix monogrammatique pénètre dans le crâne du dragon infernal dont la mâchoire tient le fruit qui fut l'occasion du premier péché. Par manière d'antithèse au monstre et à cette nourriture mortelle, on voit à l'avant, en proue, le dauphin sauveur qui tient dans sa gueule une parcelle du pain vivifiant de l'eucharistie.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 33, 34; 1869, p. 16; 1870, p. 72, 73; et 1868, pl. n. 1; G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. VI, pl. CDXXXVI; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 470, n. 3, p. 106.

A propos de la catacombe Wescher à Alexandrie (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ALEXANDRIE, col. 1125) J.-B. De Rossi écrit qu'il possède dans ses portefeuilles, *il disegno d'una cristiana lucerna di bronzo con iscrizioni rinvenuta negli scorsi anni dentro quegli ipogei*. Ce monument ne semble pas avoir fait, de sa part, l'objet d'une publication.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 88.

Les assemblées liturgiques avaient lieu souvent à la nuit tombante ou aux premières heures de l'aube, d'où la nécessité de recourir à des lampes dans les habitations, à plus forte raison dans les souterrains⁴. Les fidèles aimaient à prodiguer le luminaire dans ces réunions⁵, ce qui n'empêchait pas les auteurs des calomnies répandues contre eux de soutenir que le lieu de la synaxe était éclairé par un seul candélabre⁶. L'inventaire du mobilier de l'église de Cirta, aujourd'hui Constantine (voir ce mot), rédigé en l'année 303, fait mention de sept lampes en argent, deux chandeliers, sept petits candélabres d'airain avec leurs lampes et onze lampes d'airain avec leurs chaînettes de suspension⁷ (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1399).

Vers le IV^e et surtout au V^e siècle, on fit usage dans les basiliques chrétiennes de grandes lampes présentant sur leur pourtour soit des lumignons dont la mèche s'alimentait au réservoir commun, soit de branches contenant autant de récipients isolés les uns des autres. P. Gauckler a rencontré à Dermesch, au nord-est de la basilique (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 4000, 4001), une lampe de grandes dimensions, ayant la forme d'une barque⁸.

Lampe de bronze découverte, dit-on, aux environs de Bénévent (ou bien à Maddaloni, en Campanie, sur la route qui conduit à S. Agata dei Goti). Cette lampe

¹ De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 53. — ² Id., *ibid.*, 1868, p. 33-34; 1869, p. 16; 1870, p. 72-73. — ³ Id., *ibid.*, 1870, p. 74-76; *lettera di S. E. Mgr. Baillès*, datée de Rome, 3 février 1869. — ⁴ Voir *Dictionn.*, t. I, col. 792.

— ⁵ Act., XX, 7, 8; Apoc., I, 13. — ⁶ Voir *Dictionn.*, t. I, col. 275. — ⁷ H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, 1904, t. I, p. 321. — ⁸ P. Gauckler, *Notes d'épigraphie latine (Tunisie)*, dans *Bull. archéol. de Comité*, 1901, p. 135 sq., p. 136, fig. 2.

Légendes des figures 6714 à 6730.

6714. Lampe de Charchell (1). D'après *Rec. et Mém. de la Soc. arch. de Constantine*, 1908, t. XLII, pl. 1. — 6715. Lampe de Carthage (2). D'après *Rev. archéolog.*, 1901, p. 25. — 6716. Lampe de Syracuse (3). D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 146. — 6717. Lampe de Carthage (4). D'après *Rev. de l'art. chrét.*, 1892, fig. 752. — 6718. Lampe de Corneto (6). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LXXI, n. 1248. — 6719. Lampe africaine (5). D'après *Bull. de la Soc. d'arch. d'Oran*, 1916, fasc. 144. — 6720. Lampe d'Asie Mineure (7). *Ibid.*, 1916, fasc. 144. — 6721. Lampe provenant d'Asie Mineure (8). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LXX, n. 1234. — 6722. Lampe du musée Kircher (9). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1868, pl. n. 1. — 6723. Lampe de bronze, provenant des environs de Bénévent (10). D'après *Bull. Soc. des antiq. de France*, 1899, p. 263. — 6724. Lampe de Pétrograd (11). D'après Darcel, *Col. Basilevsky*, pl. III, n. 32. — 6725. Lampe de Pétrograd (12). *Ibid.*, pl. III, n. 33. — 6726. Lampe de Pétrograd (13). *Ibid.*, pl. III, n. 36. — 6727. Lampe de Cagliari (14). D'après Garrucci, *Storia*, pl. 470, n. 7. — 6728. Lampes de diverses provenances (16, 16^{bis}, 16^c). D'après Garrucci, *Storia*, pl. 470, n. 1, 6, 5. — 6729. Lampe de El-Hadjeb (15). D'après Doublet, *Musée d'Alger*, pl. XIV, n. 4. — 6734. Lampe du musée de Florence (17). D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 468, n. 6.



6714 à 6730. — Voir légendes à la page précédente.

(fig. 6723) (10) a une forme élégante; elle offre une partie centrale assez forte qui va en s'effilant vers deux extrémités dont l'une est formée par le cou et la tête d'un griffon qui tient un fruit rond dans son bec; la tête de ce monstre imaginaire est surmontée par la croix monogrammatique. Il n'y a aucun doute sur son caractère chrétien; il suffit de la rapprocher de la lampe de Porto. Celle-ci peut remonter à la fin du IV^e ou du V^e siècle (début); elle mesure 0 m. 21 en longueur et sa plus grande hauteur ne dépasse pas 0 m. 14.

A. Héron de Villefosse observe qu'il est « curieux de comparer la tête du griffon avec les têtes du même monstre exécutées par les bronziers grecs de l'époque archaïque et provenant d'Olympie, du tumulus des Mousselots et d'ailleurs. A dix siècles de distance, le type s'est profondément modifié; l'exécution est naturellement bien différente, mais certains détails caractéristiques du type primitif quoique rendus d'une autre manière, se retrouvent encore, tels que ces oreilles pointues étrangement dressées au-dessus de la tête et qui servent ici à supporter les bras de la croix.

« Le cou du monstre est plissé en dessous comme une peau de serpent; du côté opposé, il est surmonté de trois crêtes découpées et accostées en forme de petites boules. A l'endroit où il atteint le corps de la lampe, un lien en torsade est figuré, puis naît un grand fleuron découpé qui épouse la forme du récipient, et dont une découpe se recourbe en s'amincissant pour aller rejoindre la tête du griffon (l'extrémité de cette découpe est brisée). Du côté opposé, un fleuron semblable sort également d'un lien en torsade pour envelopper le corps de la lampe. Le trou pour la mèche, large et arrondi, est entouré d'un bourrelet ondulé formant huit petits arcs dont les pointes sont tournées en dehors. Le trou central pour l'huile est surmonté d'un couvercle mobile, demi-sphérique, muni d'un bouton. Une chaînette, actuellement disparue, était fixée d'un côté au pied de la croix, à la bélière qui surmonte la tête du griffon, et de l'autre côté à la bélière voisine du trou pour la mèche.

« Enfin, détail intéressant, cette lampe était supportée par une tige en métal qui lui donnait l'apparence d'un candélabre. La tige entraînait par-dessous dans une douille encore visible et qui se prolonge à l'intérieur de la lampe, jusqu'au couvercle. Sans doute, une collerette de bronze placée près de l'extrémité de la tige servait à maintenir la lampe en équilibre. Elle ne pouvait être utilisée sans son support; il est impossible de la faire tenir d'aplomb dans son état actuel. »

Cette lampe offre un symbolisme moins poussé que la lampe de Porto, laquelle, d'ailleurs au jugement du jésuite Garrucci (voir ce mot) ne contenait aucun symbolisme; pour lui, dragon et griffon étaient de simples ornements. Mais il n'est pas douteux qu'il faille admettre ici la même intention symbolique, encore que l'idée soit exprimée plus sobrement. C'est, au fond, la même pensée qu'on retrouve sur les lampes en terre cuite où nous voyons le Christ écrasant le serpent.

Trois exemplaires du même type sur lesquels la tête du griffon est surmontée, comme sur la lampe de Porto, d'une croix monogrammatique unie à l'Esprit-Saint sous l'image d'une colombe, sont conservés à Madrid, à Milan et au musée Kircher. Le musée du Vatican, le musée de Cagliari, le musée de l'Hermitage à Pétersbourg possèdent des exemplaires sans la colombe, où la tête du griffon est seulement surmontée de la croix; sur ceux du Vatican et de l'Hermitage, la croix est répétée de chaque côté du récipient, comme sur la lampe de Porto.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampe chrétienne trouvée près de Bénévent*, dans *Bull. de la*

Soc. nat. des antiq. de France, 1899, p. 262-266; L. Corraja, *Lucerna cristiana della Campania*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1899, t. v, p. 109, 110; *Dictionn.*, t. vi, fig. 5475.

Une lampe de bronze trouvée en Asie Mineure vers la fin du XIX^e siècle, peut être rangée dans la même série; l'anse est formée d'une tête de griffon semblable à celle que nous venons de décrire, mais elle ne présente aucun caractère chrétien: on n'y remarque ni le monogramme ni la pomme. Elle repose sur un pied central peu élevé, composé d'une tige et d'un disque qui nous fournit la forme exacte du pied manquant sur l'exemplaire de Bénévent.

Ainsi on peut constater une fois de plus que, pour leur usage, les chrétiens reproduisaient les types industriels courant en usage chez les païens, auxquels ils se contentaient d'ajouter un ou deux détails symboliques dont la signification leur était connue. Ces détails donnaient à l'objet son caractère religieux et le faisaient acheter par les fidèles.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, *Lampe chrétienne trouvée près de Bénévent*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1899, p. 267; H. Guerlin, *L'art des catacombes*, dans *Le Musée, Revue d'art antique*, 1904, p. 68, a publié une lampe du type de celle que nous venons de décrire, mais plus complète et qui semble combinée avec la lampe précédente, celle de Porto d'Anzio, qui a le dauphin. L'auteur ne fait même pas mention de cette lampe au cours de son article et ne donne aucune indication de provenance.

Lampe en bronze, le griffon portant une croix sur la tête, mais pas de pomme dans le bec qui est fermé; chrisme sur la panse.

BIBLIOGRAPHIE. — G. P. Bellori, *Le antiche lucerne*, 1691, part. III, pl. 25, p. 8.

Lampe à bec, haut. 0 m. 15, larg. 0 m. 22. Récipient lenticulaire prolongé, d'un côté, par une poignée recourbée terminée en tête de griffon; de l'autre, en un bec projeté en avant. Le chrisme se détache en relief de chaque côté. La poignée, en forme de lis à trois pétales qui s'épanouissent pour embrasser le réceptacle, est de section hexagone et interrompue brusquement en couronne dentelée, surmontée de perles portées sur de courtes tiges. Ces perles servent de serrissure à une tête de griffon, tournée en avant, dont la crinière se termine par des boules et qui tient une pomme dans son bec ouvert. Une croix est dressée sur sa tête, en avant des deux oreilles et en arrière d'un anneau de suspension. Un petit couvercle de forme circulaire, avec prolongement destiné à faciliter la prise, est emmanché par une charnière à l'extrémité relevée d'un des pétales de la poignée. Le bec se rattache également au réservoir par un calice qui se prolonge, en se relevant en un prisme de section octogone régulier. Un anneau de suspension fait saillie à la naissance du bec. Une chaîne attachée d'un bout à cet anneau et de l'autre bout à celui qui surmonte la tête du dragon, interrompue par un anneau plus grand, sert à la suspension. Pied très accentué (fig. 6724) (11). Pétersbourg.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, pl. III, n. 32, p. 7.

Lampe à bec, long. 0 m. 150, diam. 0 m. 07; haut. 0 m. 108. Récipient circulaire, lenticulaire à arrête saillante, muni d'une poignée annulaire dans le plan vertical, contre laquelle s'appuie, dans une position un peu inclinée, une croix à branches en queue d'aronde, formant le chrisme à l'aide d'un petit appendice latéral. Une colombe de face est posée sur la tête et sur chacun des bras de la croix. Un large orifice est percé au centre de la lampe et fermé par un couvercle à charnière, à bords festonnés, sur lequel pose

une colombe de face. Deux appendices en volute se détachent du corps de la lampe de chaque côté du bec qui se projette assez loin en dehors, s'épanouissant à l'extrémité pour donner place à l'orifice destiné à la mèche. La section du bec est à trois pans par-dessus et circulaire au-dessous. Son extrémité est cordiforme, avec deux petites saillies latérales à la base des lobes. Filet saillant formant pied. Orifice accidentel au-dessous, provenant de l'insertion d'une tige creuse, probablement en fer (fig. 6725) (12). Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, pl. III, n. 33, p. 7; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 470, n. 9.

Lampe à bec, haut. 0 m. 136, long. 0 m. 220. Lampe formée par le corps d'un dauphin dont la queue relevée s'épanouit en lis ouvert horizontalement, et dont la gueule ouverte tient un appendice qui se projette en avant, percé d'un orifice circulaire à l'extrémité supérieure pour la mèche. Une croix, en queue d'aronde, se dresse sur la nageoire frontale et est réunie au lis par un petit dauphin plat. Des nageoires latérales se développent au delà d'ouïes anormales qui entourent les yeux du monstre. Les contours sont accentués par des traits et des points. Des œils de perdrix décorent la croix et le plat du bec qui est en forme de fer à cheval. Pied cylindrique élevé, percé d'une tubulure qui traverse la lampe et s'ouvre en arrière de la croix. Fonte excessivement légère. Art de la décadence. Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, p. 7, n. 34.

Lampe à bec, haut. 0 m. 105, long. 0 m. 155. Récipient lenticulaire s'allongeant vers le bec, qui est projeté très en avant. Poignée annulaire, en arrière d'une croix à branche en queue d'aronde, que contrebutent une ligne tangente à l'anneau. Le bras de droite est garni d'un petit disque saillant sur chaque angle; l'autre bras s'arrête carrément, et le sommet est en forme de croix de Malte. Une charnière ajustée au pied de la croix maintient le couvercle discoïde du récipient. Pied circulaire en saillie dans lequel devaient être ajustés trois pieds dont la trace existe seule. Pétrograd.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, p. 9, n. 35.

Lampe à deux becs, long 0 m. 225, diam. 0 m. 08, hauteur totale 0 m. 110. Le récipient, en forme de lentille épaisse en dessus, aplatie en dessous, est percé à son centre d'un orifice circulaire entouré d'un filet saillant et muni des deux boucles d'une charnière. Le couvercle manque. Sur chacune des faces latérales se voit le chrisme en relief. L'anse est formée par le calice d'une fleur de lys épanouie, et dont un des six pétales se rattache au récipient par un des quatre pétales d'une autre fleur de lys qui naît de la même tige, mais en sens contraire et embrasse le récipient. Chaque pétale du premier lys est renforcé d'une nervure intérieure que termine un renflement à son extrémité. Des bourgeons striés naissent au point de rencontre de chacun des deux pétales voisins. Cette fleur peut servir à recevoir d'un réservoir indépendant l'huile qui alimente la lampe. Du côté opposé se projettent deux becs qui se relèvent légèrement, et qui sont terminés à leur extrémité chacun par un orifice dont l'ouverture est entourée d'une étoile de dix rayons obtus. Le plan de ces étoiles est au-dessus de l'orifice du bec, qui est d'un diamètre moindre que leur évidement central. Il en résulte une rainure qui devait être destinée à recevoir une garniture portant la mèche. Trois tenons, un sur le pétale qui forme l'anse, chacun des deux autres à la naissance des becs, reçoivent les chaînes de suspension. Le filet circulaire qui forme pied est garni de deux tenons qui devaient entrer dans les

rainures d'un support et y fixer la lampe (fig. 6726) (13).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Darcel et A. Basilewsky, *Catalogue raisonné*, pl. III, n. 36, p. 8; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 470, n. 2, p. 106.

Lampe en bronze, à deux becs, conservée au musée de Cagliari en Sardaigne. C'est le type de la lampe à la tête de dragon, mais très simplifiée (fig. 6727) (14).

BIBLIOGRAPHIE. — Spano, dans *Bullett. archeol. Sardo*, t. VIII, n. 4; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI (1880), pl. 470, n. 7.

Lampe en bronze à un bec au type du dragon, sur sa tête une colombe, sur le récipient le chrisme. Musée du Vatican.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 470, n. 8.

C'est encore à cette série que se rattache le type que nous allons décrire; elle s'y rattache grâce à un exemplaire conservé au musée de Cagliari, où nous voyons le dauphin occuper la place qu'il tient sur la lampe de Porto (fig. 6728) (16¹, 16², 16³). L'original vient vraisemblablement de Sardaigne, les types suivants ont été trouvés dans le Kurdistan et à Thèbes d'Égypte (Comparer *Dictionn.*, t. III, col. 2213, fig. 3128).

BIBLIOGRAPHIE. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 470, n. 6, 1, 4, 5, p. 106.

De la même série fait partie une lampe chrétienne dont le profil est digne de l'époque classique. Elle provient d'El-Hadjeb et fait partie des collections du musée d'Alger. Sa hauteur est de 0 m. 74. Le pied pose sur trois griffes de lion. La tige est ornée en son milieu d'un filet à six pointes terminées en boules. La lampe a deux becs. L'ouverture par où l'on versait l'huile est surmontée d'un couvercle à charnière, qui forme une couronne fermée sur la croix de laquelle est posée la colombe, les ailes mi-closes. De chaque côté du récipient à huile, on voit le chrisme flanqué de ΑΩ. La queue de la lampe forme un pied qui supporte le vase à encens dont le couvercle est semblable à celui du réceptacle à huile, mais plus grand. Au-dessus du bec se distingue un dauphin que l'on avait pris autrefois pour un oiseau qui becquette (fig. 6729) (15).

BIBLIOGRAPHIE. — G. Doublet, *Le musée d'Alger, dans Musées et collections archéologiques de l'Algérie*, in-4°, Paris, 1890, pl. XIV, n. 4, p. 91; cf. *Revue africaine*, t. V, p. 475; t. VI, p. 71; t. IX, p. 330.

C'est, on le voit, toujours l'idée d'un récipient plat, dont l'arrière est surmonté d'une croix; nous les retrouvons dans un grand nombre de lampes qui admettent ou qui suppriment, sans doute par motif de simplicité et d'économie, le griffon ou les autres accessoires. Nous avons fait connaître les principaux types, on peut y rapporter les exemplaires suivants :

Lampe avec croix à l'arrière (O. M. Dalton, *Catalogue*, n. 495, pl. xxvi);

Lampe avec croix surmontée d'une colombe (O. M. Dalton, *op. cit.*, n. 496, pl. xxvi);

Lampe comme le n. précédent, sans colombe (O. M. Dalton, *op. cit.*, n. 497);

Lampe avec fleur ouverte à l'arrière, un bec (O. M. Dalton, *op. cit.*, n. 501);

Lampe avec griffon surmonté de la colombe (O. M. Dalton, *op. cit.*, n. 502);

Lampe avec griffon, sans colombe (O. M. Dalton, *op. cit.*, n. 503);

Lampe avec griffon, surmonté de la croix sans colombe (O. Wulff, *op. cit.*, n. 763, pl. xxxv).

Lampe de bronze dont la forme est assez peu commune; à la place de ce qui est parfois un réflecteur, on a imaginé une rondelle découpée en forme de croix. Cette lampe a été trouvée dans un hypogée découvert et fouillé au cinquième mille de la voie Latine, en 1876. Cet hypogée offre des caractères indubitablement chré-

tiens, et la lampe a été certainement fabriquée en vue de rappeler aux fidèles le signe de la rédemption, mais encore d'une manière assez dissimulée pour paraître, au besoin, une simple combinaison géométrique (fig. 6730) (1).

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 54, pl. I, n. 4.

En 1894, aux environs de Catane, vers le Sud, entre la Plaia et la rue Zia Lisa, on découvrit les restes d'une maison, recouverts de lave et parmi les ruines on trouva quelques bronzes chrétiens. Ces bronzes avaient été dorés, mais étaient recouverts d'une patine uniforme attestant leur origine commune. Il s'agit de trois lampes munies de poignées, la première mesure en longueur 0 m. 18, et cette sorte de lunette semble faite afin de pouvoir passer deux doigts (fig. 6731) (2); la deuxième, mesure en longueur 0 m. 21; sa poignée en forme de cœur est travaillée à jour de façon à former une croix (fig. 6732) (3); enfin la troisième mesure 0 m. 16, avec une poignée pleine en forme de cœur (fig. 6732) (4). On peut rapprocher cet emploi de la croix et du cœur de ce que nous avons dit à propos des lampes de Carthage (col. 1091).

BIBLIOGRAPHIE. — F. Orsi, *Bronzi cristiani di Catania*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1902, p. 146-149.

Il existe enfin une série de lampes en bronze figurant des animaux. Nous avons déjà donné dans le *Dictionnaire* plusieurs spécimens, particulièrement : un agneau (t. I, fig. 209), un chameau (t. III, fig. 2453), un coq (t. III, fig. 3300), des colombes (*Manuel*, t. II, fig. 373, 374, 375); voici encore quelques types à ajouter à la collection :

Paon (O. Wulff, *op. cit.*, pl. xxxv, n. 768); colombes (*ibid.*, pl. xxxvi, n. 770 à 775); lion (pl. xxxvii, n. 735), agneau (pl. xxxvii, n. 733); coq (pl. xxxvii, n. 776); veau à deux têtes (pl. xxxviii, n. 778); corbeau (O. M. Dalton, *op. cit.*, pl. xxvii, n. 508); canard (O. M. Dalton, *op. cit.*, pl. xxvii, n. 512); colombes (J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, pl. xxxiii, n. 9139, 9141, 9142); poule (?) (*op. cit.*, pl. xxxiii, n. 9125); chameau (*op. cit.*, p. 293, n. 9143).

Lampe de bronze conservée au musée de Florence et qu'avait déjà connue Bottari qui en fait mention, mais n'en donne pas le dessin. Dans une couronne de laurier qui sert de poignée, on a représenté Moïse frappant le rocher et un hébreu tendant une sorte de coupe pour recueillir l'eau. Le récipient qui sert proprement de lampe offre deux anneaux qui devaient recevoir la chaînette de suspension, et deux petits cornets dont la destination n'est pas évidente (fig. 6734) (17), col. 1202.

BIBLIOGRAPHIE. — Bottari, *Pittura e sculture*, t. II, p. 174; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, p. 468, n. 6, p. 103.

Lampe de bronze à deux becs avec le monogramme du Christ dans une couronne de lauriers. Elle était suspendue par trois anneaux, et il subsiste quelques maillons des chaînettes de suspension. Au musée du Vatican.

BIBLIOGRAPHIE. — Bosio, Bottari, Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 471, n. 1, p. 107.

De la comparaison des lampes précédentes, il ressort clairement que le groupe représentant les princes des apôtres affrontés au monogramme du Christ et tenant chacun un rouleau en main, ont jadis appartenu à une lampe. Ce vestige a passé du cabinet de Gori au musée du Vatican. Le P. Garrucci ayant lu quelque part qu'un de ces personnages représentait saint Pierre et l'autre saint Paul, ne le voulut pas et déclara que c'était saint Paul et Jésus-Christ (fig. 6735) (5).

BIBLIOGRAPHIE. — A. Gori, *Simbole letterarie fiorentine*, t. III (1749), p. 135; Kondakof, dans *Revue archéologique*, 1877, t. I, p. 368; R. Garrucci, *Storia dell'arte letteraria*, t. VI, pl. 471, n. 2, p. 107.

Lampe de bronze à deux becs; la poignée est formée par deux cucurbites disposés de façon à former un disque dans l'intérieur duquel un disque plus petit, également fait de cucurbites, présente le monogramme. A la partie inférieure du grand disque on voit Jonas étendu tout nu, et dans l'attitude du sommeil. La lampe a trois anneaux de suspension (voir fig. 6308). Cette lampe est aujourd'hui perdue.

BIBLIOGRAPHIE. — Scacchi, *Elaeochrysmaton myrothecium*, in-4°, Romæ, 1625, part. I, c. VII, p. 55 (il fait de Jonas une Vénus); Casali, *De veter. Ægyptior. ritibus*, Romæ, 1644, c. xxv, p. 84; Liceti, *De veter. lucern.*, p. 992 (opinent comme le précédent); Bellori, dans P. Sante Bartoli, *Le antiche lucerne*, pl. xxx, p. 10 (explique que c'est Jonas); Giorgi, *De monogrammata Christi*, c. III, p. 9; Bottari, *Pittura et scult.*, t. III, p. 57; Costadoni, dans Gori, *Thes. veter. diptych.*, t. III, p. 53; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VII, pl. 471, n. 3, p. 107.

Lampe de bronze à deux becs n'offrant pas d'autre intérêt que le cartouche qui surmonte la poignée ornée d'une croix avec les lettres AQΩ. Sur le cartouche on lit :

NONI ATTICI
V.C. ET INLVS
TRIS

Nonius Atticus fut consul avec Flavius Cæsarius en 397. Cette lampe a appartenu à Bellori, ensuite à l'Électeur de Brandebourg.

BIBLIOGRAPHIE. — Bellori, dans F. Sante Bartoli, *Le antiche lucerne*, pl. xxiv, p. 8; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 471, n. 4, p. 107.

Deux lampes de bronze publiées par Pistolesi qui dit les avoir vues au musée du Vatican, ont été reproduites par le P. Cahier; elles offrent le chrisme à la poignée.

BIBLIOGRAPHIE. — E. Pistolesi, *Il Vaticano descritto ed illustrato, con disegni a contorni*, in-fol., Roma, 1829-1838, t. III, pl. 81; C. Cahier et A. Martin, dans *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. III, p. 14, pl. I, n. 1, 2.

Quatre lampes en bronze publiées par G. Rohault de Fleury qui dit les avoir dessinées au musée chrétien du Vatican; toutes sont à deux becs et ont des chaînettes de suspension avec trois points d'attache. Une a pour poignée un disque avec le chrisme dans un cercle bordé de fleurons; une autre, un disque avec le chrisme constantinien dans une couronne de lauriers; une troisième,

Légendes des figures 6730 bis à 6743.

6731. Lampe trouvée à Rome (1). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1878, pl. I, n. 4. — 6731, 6732, 6733. Lampes de Catane (2) (3) (4). D'après *Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1902, p. 146, 149. — 6735. Lampe du musée du Vatican (5). D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 471, n. 2. — 6736. Lampe du cabinet Bellori (6). D'après Bellori, *Le antiche lucerne*, t. III, pl. 23. — 6737. Lampe trouvée en Égypte (8). D'après R. Forrer, *Real lexicon*, pl. 3, 1. — 6738. Lampe à deux becs (7). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. xxxv, n. 760. — 6739. Lampe trouvée à Sélinonte, (9). D'après *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 177. — 6740. Lampe en forme de soulier (11). D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. xxxix, n. 809. — 6741. Lampe en bronze en forme de navire (10). D'après Garrucci, *Storia*, pl. 469, n. 1. — 6742. Lampe en bronze en forme de basilique (12). D'après Darcel, *Catal. Basilevsky*, pl. IV, n. 37. — 6743 (13). Cornaline à Berlin.



un disque dans un cercle uni; une quatrième, un chrisme planté dans un lis entr'ouvert.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques sur ses monuments*, in-4°, Paris, 1888, t. VI, pl. CDXXXVI, CDXXXVII.

Lampe en bronze ayant fait partie du cabinet de Pietro Bellori; deux becs, coquille et une poignée ronde formant disque avec le chrisme dans un cadre de pampres et de grappes (fig. 6736) (6).

BIBLIOGRAPHIE. — G. P. Bellori, *Le antiche lucerne*, Roma, 1691, part. III, pl. 23, p. 7.

Lampe trouvée en Égypte. Au lieu du chrisme nous avons la croix ornée de rosettes (fig. 6737) (8).

BIBLIOGRAPHIE. — R. Förster, *Real Lexicon*, pl. 3, n. 1.

Lampe à deux becs dont le récipient est fermé par une coquille et munie d'une poignée ajourée, chrisme dans un cercle tapissé par un cep de vigne enrichi de pampres et de grappes; long. 0 m. 255; diam. 0 m. 135. IV^e siècle. *Kais. Friedr. Mus. Berlin* (fig. 6738) (7).

BIBLIOGRAPHIE. — Friederichs, *Berlins antike Bildwerke*, t. II, p. 187, n. 753; Bellori-Bartoli, *Lucernæ vet. sepulcr. iconica*, part. III, pl. 23; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 471, n. 1, p. 107; pl. 431, p. 12; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. xc, n. 11; Rohault de Fleury, *La messe*, t. VI, pl. 436, p. 12; O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 170, n. 760, pl. xxxv.

Lampe du même type que la précédente dont le réflecteur porte le chrisme encadré par la devise *Deo gratias* (fig. 6739) (9). Trouvée à Selinonte.

BIBLIOGRAPHIE. — Cf. Bartoli, *op. cit.*, part. III, pl. 23; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 177.

Nous pourrions énumérer encore toute une série de lampes en bronze qui n'apportent rien de nouveau et qu'on trouvera figurées dans O. Wulff, *op. cit.*, pl. xxxiii, n. 782 à 787 incl.; 797 et 798; pl. xxxv, n. 761, 762, 765; pl. xxxix, la planche tout entière. Le modèle le plus curieux est une sorte de soulier (fig. 6740) (11) dont la pointe du pied forme le bec de la lampe sur laquelle on lit cette inscription d'un côté :

+ ΑΓΙΟΥ ΑΒΒ ΑΠΟΛΛΩ

de l'autre côté :

Δ ΙΟΚΟΡΟΣ ΕΠΙΣΚΟΠΟΥ +

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 179, n. 809, pl. xxxix, long. 0 m. 195, larg. 0 m. 105.

Dans l'article consacré aux *ex-voto* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1037) nous avons volontairement omis la description d'un monument célèbre en bronze conservé au musée de Florence. Afin de bien montrer le caractère d'*ex-voto* de cette lampe nous rappellerons d'abord quelques monuments similaires. D'abord un petit bateau de bronze, recouvert d'une belle patine brillante et découvert à Lyon sur la colline de Fourvières. Si cette provenance est exacte, ce curieux monument serait un *ex-voto* d'un batelier de Lyon, appartenant probablement à une des associations *nautæ Rhodanici Ararici, Druentici*,... etc., maîtresses du commerce sur les fleuves et les rivières de la Gaule romaine, dont les inscriptions de Lyon et de la vallée du Rhône nous ont conservé de nombreux souvenirs.

Ce bateau est malheureusement brisé en cinq morceaux; mais il manque peu de chose et sa reconstitution serait très facile. Il mesurait 0 m. 27 de longueur; sa plus grande largeur prise au milieu, est de 0 m. 08; sa profondeur est également de 0 m. 08, prise au centre de la coque. À la poupe, la profondeur n'est plus que de 0 m. 04 et la largeur de 0 m. 07. L'arrière, partie la plus intacte, est muni d'un bastingage formant

galerie, le long duquel court à l'extérieur un rinceau en relief, exécuté avec élégance; cette galerie fait saillie à droite et à gauche de la poupe et se termine de ce côté par une partie ronde, saillante, accostée de deux volutes; l'autre extrémité de la galerie qui s'avance vers le milieu du bateau est amortie également par une volute un peu plus petite et légèrement repliée en dehors. La partie du bastingage faisant retour au-dessus de la poupe est ornée d'un fleuron et surmontée de deux anneaux ayant pu servir à suspendre l'objet dans un sanctuaire. La poupe est entièrement plate. On ne peut rien dire de la proue, qui est assez endommagée, et dont toute l'extrémité supérieure manque; il est cependant possible de constater que la coque était ornée extérieurement à l'avant de deux volutes gravées au trait.

Un monument analogue, mais de plus grandes dimensions, a été découvert en France, en 1763, sur le territoire de la commune de Blessey, près Chameaux, à deux kilomètres des sources de la Seine. C'est une galère en bronze, de 0 m. 66 de long sur 0 m. 11 de large, montée par plusieurs matelots figurés la tête nue. Il n'en reste plus qu'un aujourd'hui, mais les trous visibles sur le pont indiquent que l'équipage se composait originairement de cinq hommes. La proue est surmontée d'un col avec tête de cygne, tourné en avant; la poupe se termine par une volute dont le mouvement de rotation se fait vers l'intérieur du bateau, et qui s'élève à peu près à la même hauteur que la tête de cygne placée à l'avant. Ce précieux objet fut envoyé par l'abbé Richard, habitant de Chameaux, à M. de Ruffey; il passa entre les mains du président de Bourbonne et fut conservé dans son cabinet; à la Révolution, il entra dans la collection du musée de la ville de Dijon d'où il passa au musée archéologique du département de la Côte-d'Or pour être réuni aux nombreux *ex-voto* découverts dans les fondations du temple élevé aux sources de la Seine¹.

La pratique païenne du navire *ex-voto* se conserva dans la religion chrétienne, comme en témoigne la lampe de bronze en forme de navire, trouvée à Rome, sur le mont Celius, près de l'église Saint-Étienne, et conservée à Florence (fig. 6741) (10). Parmi les auteurs anciens c'était une sorte de vérité courante que nous avons ici le vaisseau de l'Église avec saint Paul à l'avant et saint Pierre au gouvernail. Mamachi, Foggini, Lami, Maffei, Gori l'affirment expressément et Maffei, prompt à s'attendrir, ne manque pas de déclarer : *Quel monumento parla più di un libro*. Gori, qui a des distractions, met saint Pierre au timon et saint Paul à la poupe (il a voulu dire à la proue); le P. Cahier trouve tout cela fort beau, mais observe que c'est douteux. D'autres remplacent au gouvernail saint Pierre par le Sauveur lui-même, mais comme chacun n'a que ses préférences à écouter, Bellori laisse saint Pierre à la poupe, et remplace saint Paul par Jésus-Christ, sans s'apercevoir que les uns et les autres perdent leur temps, leur encre et leur papier. Enfin, J.-B. De Rossi fit entendre une remarque sensée, quand il observa que l'homme debout à la proue est un homme dans l'attitude de la prière, un « orant ». Mais il fallait attendre le P. Garrucci. Celui-ci ne marchait qu'accompagné d'un escadron de classiques et d'une procession de Pères de l'Église qu'il dérangeait, il faut en convenir, parfois bien inutilement. Après avoir lancé Cicéron, Eschyle, Rutilius Namatianus, saint Astère d'Amasée et saint Zénon de Vérone, il laissait la question exactement au point où il l'avait trouvée.

¹ A. Héron de Villefosse, *Bateau en bronze trouvé à Lyon*, dans *Bull. Soc. nat. antiq. France*, 1902, p. 305-307.

Sur le mât on lit :

DOMINVS LEGEM
DAT VALERIO SEVERO
EVTROPI VIVAS

On a tenté de savoir qui était Valerius Severus; aucune des conjectures proposées ne s'impose.

BIBLIOGRAPHIE. — P. Sante Bartoli, *Le antiche lucerne*, part. III, pl. xxxi, p. 11; La Chausse, *Museum romanum*, sect. iv, p. 91 sq. et pl. iv. Mamachi, *Antiquit. christ.*, t. iii, p. 99; Foggini, *De Romano itinere sancti Petri*, p. 484; Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 123 sq.; 163 sq.; S. Maffei, *Museum Veronense, epist. dedic.*, fol. 8; A. Gori, *Inscriptiones Etruriæ*, t. i, p. 68; C. Cahier, *Couronne de lumière d'Aix-la-Chapelle*, dans *Mélanges d'arch. d'hist. et de littér.*, 1853, t. iii, p. 15, pl. i, n. A; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. i, p. 150; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 27, 28; 1868, t. vi, p. 35, 44; 1869, t. vii, p. 45; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. vi, pl. 469, n. 1, p. 104, 105; C. M. Kaufmann, *Handbuch der christl. Archaeologie*, in-8°, Paderborn, 1905, p. 323, fig. 117.

La lampe *ex-voto* la plus remarquable est en bronze et elle a la forme d'une basilique; elle a été trouvée près d'Orléansville en Algérie, vers 1850, parmi les débris d'un monument funéraire dont on a retrouvé la date exacte, puisque le pavement offrait une inscription mosaïque datée de l'an 429, une autre datée de l'année 435 d'après l'ère africaine, ce qui donne les millésimes 468 et 474 d'après l'ère chrétienne; on est dès lors fondé à croire que cette lampe appartient à la seconde moitié du v^e siècle.

Voici ses dimensions: longueur 0 m. 34; hauteur, 0 m. 26; largeur de la basilique, 0 m. 17, largeur avec les porte-lampes, 0 m. 69. L'importance de ce monument n'est pas moins grande pour l'histoire du luminaire que pour l'histoire des basiliques (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 584, fig. 1444). Entrée dans la collection Basilewsky, elle fut transportée avec tant d'autres pièces intéressantes au Musée de l'Ermitage, à Pétersbourg; mais du moins A. Darcel, de qui on a dit avec raison qu'« il avait l'œil photographique », l'a décrite *de visu*, et rien ne peut suppléer à cette description (fig. 6742) (12).

« L'oratoire, dit-il, se compose d'une nef rectangulaire terminée par une abside circulaire. La façade, ouverte sur toute sa largeur, est limitée par deux colonnes corinthiennes posant sur bande qui forme une plate-forme continue, et portant une architrave lisse entre deux filets saillants creusés d'une rainure. Audessus s'arrondit un arc en anse de panier dont l'archivolte est formée d'un filet creusé d'une rainure. Une croix à branches en queue d'aronde occupe le milieu du tympan intérieur de l'arc. Le mur de comble, percé à son centre d'une étoile à six rayons, domine l'arc et porte le galbe saillant du toit. Un anneau de suspension, placé dans le sens de l'axe, sert d'acrotère.

« Chacune des faces latérales est composée d'un soubassement posant sur la bande de fondation et terminée par un filet. Cinq colonnes avec base et chapiteau corinthiens, portent quatre arcs dont l'archivolte saillante repose directement sur l'abaque. Les tympans extérieurs sont pleins et terminés par un filet horizontal qui est de niveau avec la partie inférieure de l'architrave de face. Sur ce filet portent cinq petites colonnes, avec base et chapiteau corinthiens, dont chaque entre-colonnement est garni d'une claire-voie percée de trois rangs de trois jours rectangulaires ou carrés. Les montants et les traverses de la claire-voie sont striés de deux rainures. Le bandeau qui termine la claire-voie, et qui est dans son plan, pose sur le chapiteau des colonnes qui ne montent point jusque sous le larmier du toit et tient lieu de corniche. Ce larmier

est saillant sur le plan droit strié rectangulairement pour imiter les tuiles. Une faîtière saillante le surmonte, et porte à chaque extrémité un anneau de suspension, dont un a déjà été mentionné.

« L'abside circulaire est percée de trois arcs en plein cintre, dont l'archivolte en filet saillant repose sur l'abaque de quatre colonnes corinthiennes portant sur le prolongement du soubassement latéral. Cet abaque est au niveau du filet inférieur de la claire-voie latérale. Une demi-coupole couvre l'abside et est percée de deux étoiles pentagones. Une autre étoile à six rayons est percée dans le pignon de la nef, au-dessus de la demi-coupole. »

Au fond de l'abside, à l'intérieur, une petite plate-forme porte un fauteuil à dossier surmonté d'une croix, siège de l'évêque (voir *Dictionn.*, t. iii, au mot CHAIRE, fig. 2385).

Le sol de la nef fait complètement défaut. Dans le soubassement continu dix mortaises, trois sur chaque côté et quatre à l'abside. Dans chacune d'elles, s'engage le tenon qui termine une tige projetée normalement aux parois; tige formée d'un dauphin dont la bouche s'appuie au tenon et dont la large queue s'ajuste avec un anneau horizontal. Des chiffres de repère sont gravés sous la tête de chaque dauphin, et sur le fût de la colonne ou sur la partie du soubassement la plus rapprochée de la mortaise.

Sauf le fauteuil de l'abside, l'intérieur de l'oratoire ne montre aucun ornement, même sous les deux rampants du toit. Les colonnes, d'exécution assez sommaire, reposent sur des bases dont les tores sont indiqués par des filets saillants. Les chapiteaux se composent d'une astragale filettée, d'une grande feuille centrale entre deux feuilles d'angles superposées et d'un abaque à angles saillants.

BIBLIOGRAPHIE. — Peigné-Delacour, *Porte-lampes en bronze en forme de basilique*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1865, p. 140-141; Le même, *Porte-lampes du V^e siècle de l'ère chrétienne représentant une basilique*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1866, t. x, p. 536 sq.; De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, t. iv, p. 14, 16; A. Darcel et A. Basilewsky, *Collection Basilewsky. Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du I^{er} au XVI^e siècle*, in-4°, Paris, 1874, p. 9, 10, pl. iv, n. 37; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, pl. 469, n. 2-4, p. 105, 106; G. Rohault de Fleury, *La messe. Étude archéologique sur les monuments*, in-4°, Paris, 1888, t. vi, pl. cxxxviii, p. 13; A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-8°, Paris, 1905, t. i, p. 102, fig. 60; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne depuis les origines jusqu'au VIII^e siècle*, in-8°, Paris, 1907, t. ii, p. 559-563, fig. 368; A. Springer, *Handbuch der Kunstgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1912, t. ii, p. 20, fig. 24.

XII. CURIOSITÉS. — L'épigraphie nous a conservé quelques mentions de lampes; celle-ci mérite d'être recueillie. Elle se trouve à Héraclée pontique, ainsi appelée pour la distinguer de plusieurs autres villes grecques qui portaient le même nom. Colonie de Mégare, elle s'assujettit bientôt les populations d'origine thrace et fonda à son tour de nombreuses colonies sur les côtes de la mer Noire. Sous la domination romaine, elle disputa parfois à Nicomédie le titre de métropole de la Bithynie. Au Moyen Âge, ce fut une des places fortes que les empereurs de Constantinople et de Nicée s'attachèrent le plus à tenir en état de défense, et qui subirent le plus de sièges. Aujourd'hui, sous le nom à peine déformé d'*Erakli*, ce n'est qu'une bourgade de trois ou quatre cents maisons.

Dans la cour de la mosquée appelée Orta djami si, sur un sarcophage, l'inscription suivante, en lettres de

0 m. 03 très effacées; déjà donnée par Hommaire de Hell et plus complètement par G. Perrot :

+ COΦOCTICΠACNEONEOPA
KΩCAYXNΩANATOCENTA
ΦΩTONOEICΦPΩNAKHHPYCEI
ANEGHPANTATOYTON

5 OΔECΠAΘAPONTΠPACTAOCA
OYNOMAGPHΓΩPIOC

σοφός τις πᾶς νέον ἑορα-

κῶς λύχνῳ

φῶτον θείφρονα κηρύξει

ἀνεγέραντα τοῦτον

5 ὁ δὲ σπαθαρον πρᾶξας τὰ ὅσα
ὀνόμα Γρηγόριος

Φῶτον pour φῶτα, θείφρονα pour θειόφρονα, ἀνεγέραντα pour ἀνεγείραντα, ὅσα pour ὅσια, Γρηγόριος pour Γρηγόριος, orthographe plus ordinaire.

Il paraît être ici question de quelque construction, de quelque ouvrage admirable dû à l'habileté de ce Grégoire, architecte ou artisan. Peut-être au lieu de νέον, faut-il lire νάον; à la ligne suivante, il est évidemment fait mention d'une lampe, et le mot suivant, que je ne puis comprendre, commence par ἀνά : il s'agirait alors de l'éclairage de l'église, de quelque lampe ou lustre suspendu à la voûte par ce Grégoire.

Ligne 5, le mot σπαθαρον ne présente pas de sens. Faut-il y voir un dérivé inconnu de la racine σπάθη, instrument de tisserand à serrer le tissu, d'où l'on a tiré l'adjectif σπαθητός, serré, dont les fils sont serrés? Σπαθαρόν serait alors un adverbe signifiant d'une manière serrée, continue, et l'on traduirait : « Il n'a pas cessé de faire le bien. » L'inscription était d'ailleurs si confuse et en si mauvais état qu'il est impossible d'affirmer qu'elle contient exactement le mot qu'on a tenté d'expliquer.

BIBLIOGRAPHIE. — Hommaire de Hell, *Voyage en Turquie et en Perse*, t. iv, p. 341; G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, in-fol., Paris, 1872, t. i, p. 17, n. 10.

C'est bien d'une lampe que nous parlerons encore, mais plutôt de sa figuration. Si on se reporte à un graffiti que nous avons donné (voir *Dictionn.*, t. i, fig. 95) on verra une orante entre deux personnages debout vêtus de la tunique et du pallium. Celui de deux qui est à la droite de l'orante porte à la main une lampe allumée; ce sont, évidemment, les saints protecteurs qui introduisent une âme dans le paradis. Cette lampe allumée reçoit son commentaire dans un texte relatif à des martyrs africains de l'an 259. En Afrique, au lieu de dire ces mots du psaume cxviii, γ. 105 : *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis*, on disait : *Lucerna pedibus meis sermo tuus*, et par sermo on entendait le Christ, le Λόγος, et la doctrine. Or, en 259, un groupe de confesseurs attendait à Carthage la grâce du martyr, c'étaient Montan, Lucien et leurs compagnons. Un d'eux a laissé le récit de leur emprisonnement et nous y lisons ceci à propos de Renus : *Reno, qui nobiscum fuerat, somno apprehenso, ostensum est ei produci singulos; quibus prodeuntibus lucernæ singulæ præferbantur : cuius autem lucerna non præcesserat, nec ipse procedebat. Et cum processissemus nos cum lucernis nostris, expergefactus est. Et ut nobis retulit, lætati sumus fidentes nos cum Christo ambulare, qui est lucerna pedibus nostris et qui est sermo scilicet Dei*. Nous avons ici une vision de martyr qui nous montre que les confesseurs croyaient que la lampe était le signe de leur désignation pour le martyre.

BIBLIOGRAPHIE. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 66-68, pl. iii.

Cornaline au musée de Berlin (haut. 0 m. 018, larg. 0 m. 012) lampe allumée, au-dessus une M (fig. 6743)(13).

BIBLIOGRAPHIE. — O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, p. 233, n. 1138, pl. lvi.

Le manuscrit de Tours 286 contient des notes tiro-niennes qui semblent s'appliquer à des extraits d'une sorte de glossaire gréco-latin dont l'auteur inconnu se livre aux plus singulières fantaisies étymologiques. Parmi celles-ci, il en est une qui est une véritable petite énigme. C'est l'étymologie du mot λύχνος « lampe ». La glose se présente sous cette forme dans le manuscrit : ΛΙΧΝΟΣ ΛΕΓΕΤΕ ΔΙΑ ΤΟΥΛΥΕΙΝ ΤΟΟΓΜΕΝ ΗΤΟΥΝ ΤΟΚΚΟΤΟΣ, c'est-à-dire : λ(ύ)χνος, λέγεται διὰ τοῦ λύνει τοογμεν (?) ἡ(γ)ουν τὸ σκότος. *Lychnos*, « la lampe » est ainsi appelée parce qu'elle dissipe le... ou bien les ténèbres.

« L'idée de l'auteur est claire, dit à ce propos Clermont-Ganneau. Il prétend expliquer λύχνος par le verbe λύνει, en prenant pour base la syllabe λυ commune aux deux mots. Il ne s'agit plus ensuite pour lui que de tirer de ce verbe par un expédient plus ou moins ingénieux, un, ou plutôt deux sens, susceptibles de s'adapter à un double rôle que joue ou semble jouer la lampe dans la réalité. L'étymologie est bien dans le goût de l'époque; elle est digne de figurer à côté de celle qui la précède, et d'après laquelle le loup, λύκος, est ainsi appelé, *eo quod in nocte oculi ejus* LUCENT.

« La lampe donc dissipe l'obscurité — voilà qui ne souffre pas de difficulté. Mais, dans l'esprit de l'auteur l'action, exprimée par le verbe λύνει, s'exerce, et cela avant tout, sur autre chose encore : το ογμεν. Qu'est-ce que cela peut bien être? On pourrait croire tout d'abord que sous cette graphie se cache quelque mot défiguré ayant un sens analogue à celui de σκότος. Mais en cherchant dans cette voie, on ne trouve aucune correction satisfaisante. D'ailleurs le fait de « dissiper les ténèbres » est suffisamment exprimé, et l'on ne voit pas ce que gagnerait l'explication à être renforcée, ou plutôt affaiblie par quelque synonyme de σκότος. D'autre part, l'emploi de la conjonction ἡγουν, « ou bien » implique plutôt, au contraire, que l'auteur vise quelque chose d'essentiellement différent de σκότος. En conséquence on proposerait une correction toute simple et très paléographique : ΤΟ ΟΓΜΕΝ = ΤΟ ΕΛΑΙΟΝ, τὸ (ἐλαίον), « l'huile », en prêtant à λύνει un double sens qui devait sourire à l'esprit subtil de notre naïf linguiste : « La lampe dissipe les ténèbres, mais en même temps consume l'huile qui la remplit. » La phrase pourrait se traduire littéralement en latin, où le verbe *dissipare* se prête bien aux deux nuances : *Lychnos, ita dicitur eo quod aut oleum aut tenebras dissipat*. A l'appui de la conjecture on peut rapprocher le nom grec de l'huile à brûler : λυχνέλαιον; à lui seul il pouvait suggérer l'idée première de cette étymologie populaire.

BIBLIOGRAPHIE. — Ch. Clermont-Ganneau, *Explication d'une glose grecque du manuscrit de Tours*, n. 286, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip.*, 1903, p. 388-389.

XIII. BIBLIOGRAPHIE. — P. Allard, *Polyeucte dans la poésie et dans l'histoire*, dans *Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne en cinq actes*, in-4°, Tours, 1889, p. 121; Anonyme, *Lampe chrétienne antique trouvée à Koenigshofen*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, Strasbourg, 1879, 1880, II^e série, t. xi, p. 4. — G. Angelini, *Lucerna cristiana trovata in Palestina*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1900, p. 253-255, pl. x. — E. Babelon, *Guide illustré du Cabinet des médailles*, in-12, Paris, 1900, p. 25; *Recherches archéologiques en Tunisie*, dans *Bulletin archéol. du Comité des trav. hist.*, 1886, p. 18-23, n. 21, 32, 33, 34, 41, 52, 70, 71, 85, 87. — C. Babington, *Lamps*, dans *Smith and Cheetham, Dictionary of christian antiquities*, 1875, t. ii, p. 919-925. — M. Bauer, *Der Bilderschmuck frühchristlichen Tou.*

lampen, in-8°, Greifswald, 1907; le même, *Inchriften auf frühchristlichen Tonlampen unter besonderer Berücksichtigung der Inschrift: Das Licht Christi scheint allen*, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher* (Berlin) 1923, t. iv, p. 296-300. — F. Becker, *Rom's altchristliche Coemeterien*, in-8°, Düsseldorf, 1874, p. 4. — L. Beger, *Lucernæ veterum sepulcrales iconice*, in-4°, Colonia Marchica, 1702. — G. P. Bellori, *Le antiche lucerne sepolcrali figurate raccolte dalle cave sotterranee e grotte di Roma nelle quali si contengono molti erudite memorie disegnate ed intagliate nelle loro forme da Pietro Santi Bartoli, divisa in tre parti con l'osservazioni di Gio. Bellori*, in-4°, Roma, 1691. G. de Bersa, *Le lucerne fittile romane di Nona conservate al museo archeologico in San Donato di Zara*, dans *Bull. di arch. e storia dalmata*, 1915, t. xxxviii, p. 46-86. — S. Birch, *History of ancient pottery*, 2 vol., in-8°, London, 1858; 2^e édit., 1873, part. IV, c. ii. — Wl. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, 1901, p. 37, fig. 43. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720. — Bordier, *Lampe chrétienne d'Henchir el Graa*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 480. — L. Bruzza, *D'une rarissima lucerna fittile, sulla quale è effigiato un santo in vesti persiane*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, 1888, t. ix, p. 417-425. — F. Caballero Infanti, *Delle antiche lucerne cristiane*, dans *Opusc. di relig. letter. moral.*, Modena, 1885, IV^e série, t. xvii, p. 321-342. — Caraud, *Les fouilles de Mas-Dieu, près de Gravières*, dans *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, Nîmes, 1881-1884. — F. de Cardaillac, *Histoire de la lampe antique en Afrique*, in-8°, Oran, 1891; cf. *Bulletin de la Société archéologique d'Oran*, 1890-1891, p. 251 sq. — L. Carton, *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*, dans *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, 1916, t. xxxvi, fasc. cxliv; le même, *Le monte testaccio de Sousse*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1915. — C. Cavedoni, *Nuova silloge epigrafica modenese*, in-8°, Modena, 1862, p. 50. — Chartraire, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1904, t. xxi, p. 253-265, pl. xvi (chrisme entouré de deux palmes et d'une torsade), non vidi. — Ch. Clermont-Ganneau, *Lettre datée de Jérusalem*, 24 mai 1868, dans *Revue archéologique*, 1868, t. ii, p. 77; *Deux nouveaux lychnaria grec et arabe*, dans *Revue biblique*, 1898, t. viii, p. 485-487; *Lychnaria à inscriptions arabes*, dans *Revue archéologique*, 1896, t. i, p. 342; *Le lychnarion arabe de Djerach*, dans *Revue archéologique*, 1897, t. i, p. 246-250. — G. Combrouse, *Monuments de la Maison de France, collection de médailles, estampes et portraits*, in-fol., Paris, 1856, pl. v, n. 6, p. 4; donne une lampe de Genève déjà publiée par Blavignac, figurant dans le disque un chrisme et au pourtour quatre cœurs et huit <. — L. Corraja, *Lucerna cristiana della Campania*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, t. iv, p. 109-110. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian East in the department of british and medieval antiquities, and ethnography of the British Museum*, in-8°, London, 1901, p. 100-103, n. 495-529; p. 139-154, n. 713-859; le même, *A guide to the early christian and byzantine antiquities in the department of brit. and mediaeval antiquities*, 1921, p. 37, fig. 20. Même type que notre fig. 6307. — A. Darcel et A. Basilewski, *Collection Basilewski. Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du I^{er} au XVI^e siècle*, in-4°, Paris, 1874, p. 1-4, n. 2-25, pl. i, iii, iv, p. 9-10, n. 37. — A. L. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Les missions catholiques*, Lyon, 1880; *Lampes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, II^e série, t. i, p. 134-140, n. 1-96; II^e série, t. ii, p. 39-51, n. 97-335; p. 296-309;

n. 336-660; 1892, t. iii, p. 133-141, n. 661-763; p. 226-229, n. 764-839; 1893, t. iv, p. 34-38, n. 840-907; pour les disques réflecteurs, *ibid.*, t. iii, p. 224, 25, n. 1-27; t. iv, p. 38, 39, n. 28-30; le même, *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline Saint-Louis en 1892*, *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 98-99, dans une construction byzantine; une lampe juive, trente lampes chrétiennes; le même, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, part. III, in-4°, Paris, 1899, p. 32-48, pl. viii, ix, x; le même, *Un fragment de lampe chrétienne*, dans *Revue archéologique*, 1898, p. 297; le même, *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au Musée Lavigerie*, in-8°, Lyon, 1902, p. 48-60; *Un fragment de lampe chrétienne*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 287-289; *L'amphithéâtre de Carthage et le pèlerinage de sainte Perpétue*, in-8°, Lyon, 1913, p. 13. — E. Delorme, *Note sur une lampe antique*, dans *Revue archéologique*, 1901, t. i, p. 24-26. — Desnoyers, *Lampes franques trouvées à Trinay (canton d'Artenay)*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1888, t. ix, p. 316-318, pl. — G. Doublet, *Musée de Constantine*, in-4°, Paris, 1892, p. 59-62; *Le Musée d'Alger*, in-8°, Paris, 1890, pl. xiv, n. 4, p. 91. — C. Dubois, *Inscriptions latines d'Espagne*, dans *Bulletin hispanique*, 1901, p. 222-224. — A. Fabroni, *Storia degli antichi vasi fittili aretini*, in-8°, Arezzo, 1841, pl. vii, n. 3. — L. Fanciulli, *De lucernis sive lampadibus pensilibus in sacris christianorum ædibus*, in-4°, Macerata, 1802. — O. Ferrari, *De veterum lucernis sepulcralibus*, in-4°, Batavii, 1670. — R. Förster, *Die frühchristlichen Alterthümer aus dem Graberfelde von Achmin-Panopolis*, in-4°, Strasbourg, 1893, pl. ii-iii; *Forschungen zur Sicilia Sotterranea*, dans *Abhandlungen der kgl. bayer. Akademie der Wissenschaften*, 1^{re} cl., t. xx, part. III, München, 1897, pl. xiv. — C. D. E. Fortnum, dans *The archaeological Journal*, t. xxv, p. 245. — W. Frœhner, *Catalogue de la vente Alb. Barre*, 1878, n. 238. — L. Garucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, t. vi (1880), pl. 467-476, pl. 101-113. — P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, in-8°, Paris, 1897, p. 104-207, n. 493-658; *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie, par le service des antiquités dans le cours des cinq dernières années*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 455 sq., pl. viii-x; *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. xv, p. 542, n. 620. — Germer-Durand, *Inscription chrétienne en écriture coifique sur une lampe trouvée à Gerash*, dans *Revue biblique*, 1895, t. iv, p. 591-592. — Vinc. de Giovanni, *Due lucerne cristiane*, dans *Archivio storico Siciliano*, 1887, IV^e série, t. xi, p. 96-98, et dans *Apol. archeol. crist.*, 1897, p. 204-207. — H. Guérin, *L'art des catacombes*, dans *Le Musée, Revue d'art antique*, 1904, p. 68. — G. Hannezo, *De la lampe antique*, dans *Annales de l'Académie de Mécon*, 1897, III^e série, t. ii, p. 372-381, pl. ix-xiv. — J. Hauteœur, *Les ruines d'Henchir Ssira*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1909, t. xxxix, p. 383; le même, dans *Catalogue du musée Alaoui, Supplément*, 1910, p. 239-274, n. 1377-1773; le même, *Les lampes romaines du musée Alaoui*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1909, IV^e période, t. ii, p. 265-285. — A. Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, in-4°, Paris, 1921; *Lampes chrétiennes inédites*, dans *Le musée archéologique*, 1876, t. i, p. 120 sq.; *Une caricature antique de Ganymède*, dans *Revue archéologique*, 1871, t. i, p. 33-36, fig. p. 374; *Lampe au nom des Anicii, trouvée à Carthage*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 225; *Lampe chrétienne de Tunisie*, dans *ibid.*, 1895, p. 312, 313; *Lampe chrétienne trouvée près de Bénévent*, dans *ibid.*, 1899, p. 262-266. — E. Huebner, *Die antike Bildwerke in Madrid*, in-8°, Berlin, 1800, p. 335, à 925. — Homolle, *Lampes à la marque Anniser*,

dans *Revue archéologique*, 1876, t. I, p. 377-378. — Jaubert, *Deux lampes chrétiennes et une ampoule de saint Ménas*, dans *Recueil et mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1908, t. XLII, p. 55-57, pl. I. — Jélic, Bulic et Rutar, *Guida di Spalato e Salona*, in-12, s. I. n. d., pl. XVII. — C. M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, in-8°, Paderborn, 1913, p. 295, 599-611; *III Bericht ueber die Ausgrabungen am Karm Abu Mina*, in-8°, Frankfurt am Mein, 1908, fig. 53; *Archaeologische Miscellen aus Ägypten: Terrakottalampchen mit Heiligen darstellung*, dans *Oriens christianus*, 1913, II^e série, t. III, p. 108, fig. 3. — Kenner, *Die antiken Tonlampen des k. k. Münz und antiken Cabinets zu Wien*, in-4°, Wien, 1858. — R. de La Blanchère (voir P. Gauckler, *Catalogue*). — M.-J. Lagrange, *Lettre de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, 1893, t. II, p. 632. — R. Lanciani, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1879, p. 29. — M. Lauer, *Les fouilles du « Sancta Sanctorum » au Latran*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1900, t. XX, p. 280. — E. Le Blant, *D'une lampe païenne portant la marque ANNISER*, dans *Revue archéologique*, 1875, t. I, p. 1 sq.; le même, *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. VI, p. 229 sq.; le même, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 86-92, n. 59-76; *De quelques lampes chrétiennes découvertes à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1888, p. 445, 446; *La controverse des chrétiens et des juifs aux premiers siècles de l'Église*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1896, p. 249, et pl. de la p. 247. — H. Leclercq, dans *Dictionn. d'archéol. chrét.*, (voir ci-dessus col. 1120). — C. Lee-manns, *Ägyptische Monumenten van het Nederland*. II *Afdeeling*, in-4°, Leyden, 1848, pl. LXXII, n. 528. — Robinson Lees (sur les signes marqués sur les lampes chrétiennes), dans *Palestine exploration Fund. Quarterly statement*, July 1892. — F. Liceto, *De lucernis reconditis antiquorum libri quattuor*, in-4°, Venetiis, 1621. — S. Lœschke, *Lampen aus Vindonissa*, Zurich, 1919, dans *Antiquarische Gesellschaft*, p. 485-504; cf. *Revue archéologique*, 1919, p. 397-398. — A. de Loinsne, *Lampe chrétienne trouvée à Noyelle-Godault*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 86-89. — A. de Longpérier, dans *Revue archéologique*, 1867, t. I, p. 376. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2^e éd., 1877, p. 405-408. — O. Marucchi, *Eine Medaille und eine Lampe aus der Sammlung Zurla*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 316 sq. — P. Menochio, *Delle stuore tessate di varia erudizione sacra, morale e profana*, in-4°, Roma, 1653, 1655, 1675, t. III, c. XLI: *Varie osservazioni circa le lucerne e lumi e uso loro appresso gli antichi*. — Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1907, p. CCLIX. — E. Michon, *Antiquités gréco-romaines provenant de Syrie conservées au musée du Louvre*, dans *Revue biblique*, 1905, p. 564, note 2. — P. Monceaux, *Atelier d'un fabricant de lampes chrétiennes à Sbeitla*, dans *Bulletin de la Société nat. des antiq. de France*, 1906, p. 122-123. — R. Mowat, *Trois lampes chrétiennes de Syrie*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1885, p. 291-294. — J. Muselli, *Antiquitatis reliquiae collectae, tabulis incisae et brevibus explicationibus illustratae*, in-4°, Veronae, 1756, pl. CLXXI, CLXXII, CLXXIII. — H. Nicolas, *Une collection de lampes antiques*, in-8°, Tunis, 1907, 35 p., 3 pl. (extrait de la *Revue tunisienne*). — P. Orsi, dans *Römische Quartalschrift*, 1897, pl. II, n. 5; 1895, p. 476; *Quisquiglie cristiane di Licodia Eubea*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1902, p. 146; *Bronzi cristiani di Catania*, dans même revue, 1902, p. 146-149. — J. B. Passeri, *Lucernae fictiles musæi Passerii*, in-4°, Pisauri, 1739-1751. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. IV, pl. XVII,

n. 3, p. 118; pl. XV, n. 1. — J. Perrin, *Lampe chrétienne antique*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, 1904, t. XXI, p. 253-262, non vidi. — S. Pétridès (= Rabois-Bousquet), *Note sur une lampe chrétienne*, dans *Échos d'Orient*, 1901-1902, t. V, p. 47-49. — W. M. Flinders Petrie, *Roman Ehnasya*, dans *The Egypt exploration Fund*, London, 1905, p. 4. — Raoul-Rochette, *Troisième Mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1837, t. XIII, p. 762, note 1. — Ravoisié, *Exploration scientifique dans le nord de l'Afrique*, in-fol., Paris, 1853-1858, t. III, pl. XLIV, fig. 8, 9. — S. Reinach et E. Babelon, *Recherches archéologiques en Tunisie*, 1883-1884, dans *Bull. arch. du Comité*, 1886, p. 19-23. — C. J. C. Reuven, *Lettres à M. Letronne... sur les papyrus bilingues et grecs, et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du musée d'antiquités de l'université de Leide*, in-8°, Leide, 1820. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-4°, Paris, 1888, t. VI. — Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1800, t. II, pl. 91. — G. B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 32, 94; 1864, p. 16, 62, 69; 1865, p. 38-40, 97, 99; 1867, p. 9-15, 23-28, 30-32, 76, 88, 89; 1868, p. 26-29, 34, 37-39, 44, 48, 78; 1869, p. 20, 31, 32, 44-46, 66, 78, 94; 1870, p. 7-24, 32, 77-88, 117; 1871, p. 78-79; 1872, p. 22, 25-30; 1873, p. 125-128; 1874, p. 30, 90, 91, 113, 129-132, 159; 1875, p. 68-83; 1878, p. 56; 1879, p. 21, 32, 33; 1880, p. 73; 1881, p. 125 sq.; 1882, p. 85, 87, 97-99, 105, 157-159, 165, 166, 168, 173; 1883, p. 92, 96-99, 119, 126-127; 1884, p. 33, 37, 38, 53, 54, 127, 141-142; 1885, p. 12, 13, 55-56; 1886, p. 49, 142, 143; 1887, p. 73, 85, 105; 1891, p. 116-120, le même, *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 606-608, le même, *Del vocabolo coromagister*, dans *Bull. dell' Istituto di corris p. archeol.*, 1885, p. 55-56. — De Roumejoux, *Lettre relative à des lampes antiques*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1895, p. XXXVI-XXXVII. — Sacken et Kenner, *Die antike Thonlampen der k. k. Münz-u. Ant.-Cabinets und der k. k. Ambraser Sammlungen*, in-8°, Wien, 1853. — De Sainte Marie, *Mission à Carthage*, in-8°, Paris, 1884, p. 62, n. 5. — A. Salinas, *Girgenti. Necropoli Gianbertone a S. Gregorio*, dans *Memorie dell'acad. dei Lincei, Notizie degli scavi*, 1901, p. 36, fig. 6. — P. Santi Bartoli (voir Bellori). — K. Schrod, *Lampen*, dans *Kirchenlexicon*, 1891, t. VII, col. 1964-1972. — V. Schultze, *Altchristliche Lampen aus Athen*, dans *Christliches Kunstblatt*, 1893, n. 2. — H. L. Schurzfleisch, *De lucernis veterum christianorum sepulcralibus*, in-4°, Viteburgi, 1810. — Séroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, in-4°, Paris, 1814, pl. XXII, n. 11; pl. XXIV, fig. 3. — S. Servante Collio, *Descrizione di una lampada e di un turibolo antichissimi oggetti di orificeria*, in-8°, Sanseverino, 1885. — Société nationale des antiquaires de France. *Mémoires*, 1846, t. XVIII, pl. II, fig. 9; *Bulletin*, 1879, p. 209-211; 1884, p. 129 sq. — A. Sogliano, *Boscereale. Tombe cristiane in contrada « Piscanella »*, dans *Atti della reale Accademia dei lincei, Notizie degli scavi*, 1897, V^e série, t. V, part. 2, p. 109. — Spano, dans *Bullett. archeol. Sardo*, t. VIII, n. 4. — J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, in-fol., Wien, 1904, p. 228, n. 8979; p. 285-295, n. 9124-9149; p. 318, n. 7172; le même, *Orient oder Rom*, in-4°, Leipzig, 1901, p. 61 sq. — G. Stuhlfauth, *Bemerkungen von einer christlich-archaeologischen Studienreise nach Malta und Nord Afrika*, dans *Mittheilungen der kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts. Römische Abtheilung*, 1898, t. XIII, p. 275-289, pl. IX, X. — H. Thédenat, *Lampe de la mosquée de Gyodjebe*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, t. II, p. 192-193. — G. M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, 1884, t. II, p. 196-206.

Note sur quelques objets d'antiquité chrétienne existant dans les musées du Midi de la France, dans *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 48-51; *Lampe antique trouvée à Saint-Cassien*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, p. 60, 61. — J. Toutain, *Lucerna*, dans *Saggio-Pottier, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. III, part. 2, p. 1323 sq. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 539 sq., n. 418-425. — Venuti, *Museum Cortonense*, in-fol., Romæ, 1750, pl. LXXXV. — A. de Waal, *Lampes* dans F. X. Kraus, *Real-Encyclopädie*, t. II, p. 267, 278; *Die figurlichen Darstellungen auf altchristlichen Lampen*, dans *Congrès scientifique international des catholiques à Fribourg*, in-8°, Paris, 1898, x^e section, p. 182-200; *Kleinere Mittheilungen*, dans *Römische Quartalschrift*, 1902, p. 350-352; *Das Opfer Abraham auf einer orientalischen Lampe*, dans même revue, 1904, p. 21-34; *Tierbilder in Verbindung mit heiligen Zeichen auf altchristlichen Monumenten*, dans même revue, 1904, p. 260-264, pl. I; *Altchristliche Thonschüsseln*, dans même revue, 1904, p. 308-321, pl. II, IV; *Altchristliche Bronzelampen*, dans même revue, 1895, t. IX, p. 309-311; *Darstellung eines Martyrers auf einer altchristlichen Lampe*, dans même revue, 1897, t. XI, p. 228-229. — V. Waille et P. Gauckler, *Inscriptions inédites de Cherchel*, dans *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 144, n. 44; *Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1894-1895*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 59, note 1; *Inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchel*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 133-134. H. B. Walters, *Catalogue of the greek and roman Lamps of the British Museum*, in-8°, London, 1914. — Wieseler, *Ueber die Kestnersche Sammlung von antiken Lampen*, dans *Nachrichten von der k. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen*, 1870, p. 193 sq., n. 10. — C. F. Wilisch, *De lucernis sepulcralibus*, in-fol., Altenburg, 1715. — J. Wipert, *Fractio panis*, in-4°, Paris, 1895, p. 86. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, n. 155-158, 722, 741, 746, 753, 755, 760-814, 991-1000, 1010, 1012, 1074, 1138, 1139, 1191, 1220-1347, 1613, 1619, 1666-1668, pl. XXXIII, XXXV-XXXIX, LIX-LXVI; *Zweiter Nachtrag*, p. 11, n. 2272, 2273. — *Zeitschrift für bildende Kunst*, Leipzig, 1885, t. XX, p. 139, fig. 2, 3.

H. LECLERCQ.

LAMPSAQUE. — Ville d'Anatolie, en face de Gallipoli. Fut, du IV^e au IX^e siècle, le siège d'un évêché; on y tint deux conciles en 364 et en 368. Au point de vue de l'archéologie figurée, nous signalerons un trésor du VI^e-VII^e siècle trouvé à Lampsaque et conservé au *British Museum*¹. Il consiste en un pied de chandelier, un vase qui a pu servir de calice, deux disques et treize cuillers en argent, un polycandilon et deux fragments d'un collier et d'une boucle d'oreille. Les cuillers, qui sont la seule partie curieuse de ce trésor ont été figurées et décrites dans *Dictionn.*, t. III, col. 3171-3172, fig. 3463 (1), (2), (3), (4).

H. LECLERCQ.

LAMTA. — I. Site. II. Étendue des ruines. III. Évêques. IV. Le village. V. L'amphithéâtre. VI. L'église. VII. Le cimetière. VIII. Les inscriptions. IX. Les poteries. X. Hr. Beni Hassan. XI. Intaille. XII. Bibliographie.

I. SITE. — Les ruines de Lamta sont situées à 12 kilomètres environ au sud-est de Monastir, et à 35 kilomètres au sud-est de Sousse. Depuis longtemps déjà on y avait reconnu les restes de l'ancienne cité de *Leptis minor*, ou *Lepti minus*, Leptis la petite, lorsqu'une découverte épigraphique a confirmé les conclusions

que l'on avait auparavant tirées de l'étude des itinéraires et des auteurs qui mentionnaient cette ville.

Leptis minor fut d'abord un des principaux emporia phéniciens de la côte des Syrtes. Elle eut beaucoup à souffrir, comme plusieurs autres cités voisines, Ruspina (Monastir), Thapsus (Ras Dimas), Thyssdrus (El Djem), etc., de la lutte que se livrèrent dans cette région César et les pompéiens. Sous l'empire romain, elle se releva rapidement. Pline l'Ancien la cite comme ville libre; elle est figurée sur la Table de Peutinger comme une agglomération importante. A l'époque byzantine, elle fut une résidence du commandant militaire de la Byzacène.

II. ÉTENDUE DES RUINES. — Les ruines de la ville antique forment un triangle presque équilatéral, dont les côtés ont, en moyenne, 1 000 à 1 200 mètres de largeur. Le côté du Nord est formé par la mer depuis la pointe est du village de Lamta jusqu'à l'embouchure des oueds Bou-Hadjar et Bennan. Le deuxième côté, orienté Nord-Sud, est formé par l'oued Bou-Hadjar, depuis son embouchure jusqu'à l'endroit où commencent ses premiers ravinements; enfin, le troisième côté, de ce dernier point au village de Lamta, est formé, d'abord par les restes de l'enceinte, au Sud-Est, et par la conduite antique des eaux, puis par un chemin encaissé qui, se dirigeant vers l'Est, aboutit au village.

Hors de ces limites, on ne trouve, outre l'amphithéâtre dont les ruines sont visibles sur la rive gauche de l'oued Bou-Hadjar, et la citadelle byzantine, autour de laquelle s'est groupé le village arabe de Lamta, que quelques constructions isolées sans importance et plusieurs nécropoles; la nécropole phénicienne, à l'Ouest; la nécropole punico-romaine, au Sud-Ouest; la nécropole romaine proprement dite au Sud-Est.

III. ÉVÊQUES. — Lamta est l'ancienne *Lepti minus*, ville de la province de Byzacène qui fut un siège épiscopal dont nous connaissons quelques titulaires :

Demetrius, en 256; son nom paraît le trentesixième parmi les *sententiæ episcoporum*;

Romanus, en 411, qui avait pour compétiteur l'évêque donatiste Victorinus;

Fortunatianus, en 484;

Criscentinus en 641.

IV. LE VILLAGE. — En approchant de Lamta, à droite, on remarque l'existence de nombreuses carrières antiques pratiquées dans les rochers, et de nombreuses et larges excavations.

Le village de Lamta est peu considérable et les matériaux qui ont servi à sa construction sont retirés d'édifices antiques, quelquefois on les a retaillés. C'est une agglomération de maisons bâties sans beaucoup de recherche, quoique les grands magasins pour les olives et les moulins à huile soient voûtés; ce sont des voûtes arabes qui procèdent par filiation directe de la voûte en berceau romaine : on y voit donc des voûtes en berceau simple, des voûtes d'arête, des voûtes en arc de cloître.

Les colonnes de granit gris et rose et les fragments de porphyre vert et rouge se rencontrent assez fréquemment à Lamta; une colonne de granit sert de linteau à une porte de la kasbah qui est une ancienne forteresse byzantine, remaniée par les Arabes au commencement de la conquête et maintenant en ruines.

Autrefois, dans beaucoup de moulins à huile de la côte, on utilisait des tambours de colonnes pour écraser les olives; les indigènes de nos jours ne savent plus travailler le granit et font venir d'Alexandrie les rouleaux écraseurs indispensables.

Des jardins très bien cultivés entourent le village; ils sont parsemés de fragments de marbres de couleur, jaunes, gris, cipolins, verts, roses, violacés, blancs;

¹ O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 39, n. 249, 251; p. 81-86, n. 376, 396.

des fragments de colonnes, de bases et de chapiteaux sont devenus les margelles des nombreux puits d'où on tire l'eau pour l'arrosage des jardins. On a rencontré des fragments de stuc blanc fait de poussière de marbre blanc, comme on en voit tant d'autres à Pompéi.

V. L'AMPHITHÉÂTRE. — En se rendant de Monastir à Lamta, on rencontre, avant l'entrée du village, un premier édifice, à gauche de la route, mais réduit en ruines perdues dans les jardins et presque informes; c'est l'amphithéâtre construit en blocage et dont les dimensions restreintes offrent peu d'intérêt. Des fouilles pourraient être faites pour dégager les gradins et les vomitoires dont deux sont visibles hors de terre.

A droite de la route, dans un vallon formé par une



6743. — Chapiteau à Lamta.

D'après *Archives des missions scientifiques*, 1887, t. XIII, fig. 13.

rivière, des ruines de citernes, que l'éboulement des berges a éventrées en partie.

Plus haut, autres ruines dont on n'a pu déterminer la destination et auxquelles on a donné le nom de thermes sans raisons valables, que la présence des ruines d'un aqueduc orienté du N.-N.-E. au S.-S.-O. qui y aboutit.

VI. L'ÉGLISE. — Un peu plus bas, des ruines énormes comme dimensions, des pans de murs entiers, sur lesquels on voit l'appareil extérieur en petits matériaux réguliers, tombés avec les voûtes qui s'y appuyaient, des colonnes de cipolin de 0 m. 50 de diamètre; il en reste trois ou quatre presque intactes, des fragments de chapiteaux et un chapiteau en marbre blanc très bien conservé (fig. 6743). Dans le pays, ces ruines ont reçu le nom d'église. Après de cet édifice et de l'autre côté de la route, le cimetière chrétien dont nous parlerons plus loin.

Le chapiteau en marbre blanc représenté ici est d'ordre corinthien et presque complet, excepté aux angles du tailloir, où les volutes des caulicoles sont brisées; il est d'un fort beau travail, de la première époque de l'art byzantin. « Il rappelle, écrivait H. Saladin, le beau chapiteau du Sérail à Constantinople et celui de l'église de la Nativité à Bethléem construite par sainte Hélène et terminée par Constantin, de 327 à 333. » Il en existe d'analogues à la grande mosquée de Kairouan.

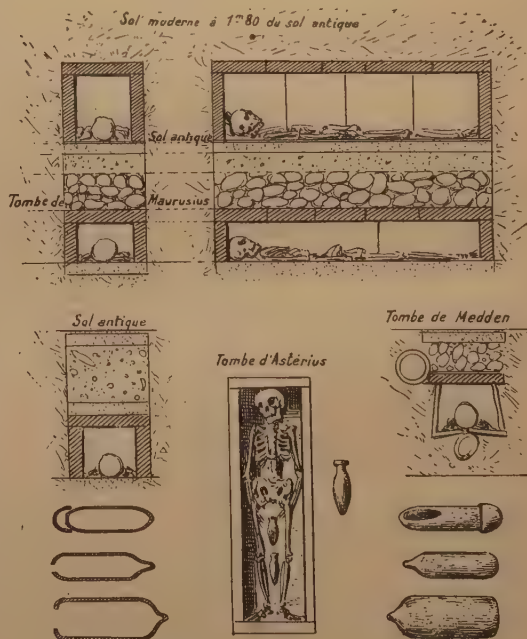
Plus haut et plus au Nord-Nord-Ouest, fragments de chapiteau corinthien en marbre blanc, fragments de colonnes à grandes cannelures de 0 m. 10 de diamètre, rinceaux en morceaux (le tout en marbre blanc), fragments de revêtement. Plus vers Lamta, sur la hauteur, grands fragments de blocage orientés Nord-Sud.

VII. LE CIMETIÈRE. — Au Sud-Est du pont de l'Oued-Bou-Hadjar, dans les environs immédiats des ruines

appelées l'église, a été découverte une importante nécropole chrétienne. Au lieu appelé Dar el-Kaïd, un colon avait remarqué des fragments de mosaïques tombales qui ont indiqué l'emplacement du cimetière chrétien, situé presque au milieu des ruines de la ville romaine.

Parmi les fragments épars sur le sol on remarqua une base de colonne avec stylobate (époque byzantine) de 0 m. 35 de haut. Deux points furent sondés, où l'on trouva également à une assez grande profondeur un sol formé de dalles tombales recouvertes de mosaïques plus ou moins conservées; sur le premier point, on trouva sous un lit de béton de 0 m. 35 des sépultures d'enfants (fig. 6744); les petits cadavres avaient été déposés dans des vases en terre cuite. Il ne restait que des fragments des os du crâne et des bras ou des jambes; ces vases en terre cuite, de la même forme que les amphores, étaient fermés par un couvercle luté avec du mortier, ils étaient posés horizontalement et dans un bain de mortier mélangé de cailloux. Un de ces vases était recouvert d'un enduit verdâtre, non vitrifié. Il mesurait 0 m. 30 de diamètre et 0 m. 75 de long. Il était percé à son sommet d'une ouverture de 0 m. 25, et la partie inférieure se terminait en pointe.

Sous ces sépultures d'enfant, dans lesquelles on n'a découvert aucun fragment intéressant, on rencontra deux ou trois tombes d'époque chrétienne avec



6744. — Tombes à Lamta, coupes transversales et longitudinales. Vases servant de sépultures à des cadavres d'enfants.

D'après *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1887, t. XIII, p. 15 à 19.

mosaïques analogues à celles que nous rencontrerons plus loin.

Sur un autre point du cimetière on découvrit une suite de tombes, à 1 m. 20 de profondeur. Ces tombes juxtaposées et orientées au Nord-Ouest, étaient disposées en rangées parallèles, dont la première s'appuyait sur un mur en moellons. Était-ce le mur du cimetière ou le mur d'une sorte de caveau destiné à recevoir plusieurs tombes? ce point n'a pas été vérifié.

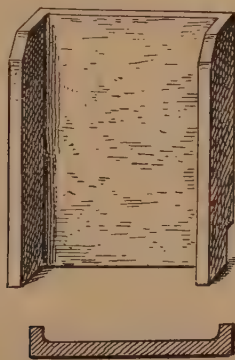
La première tombe, couverte de pierres plates, ne

donne aucune indication intéressante; la tête du cadavre est orientée au Nord-Ouest; à la tête est un pot brisé. Sous ce tombeau se trouve une autre tombe,



6745. — Fouille au cimetière chrétien. *Ibid.*

car il y a eu deux cimetières superposés. Cette tombe à sa partie supérieure formée d'une dalle en mosaïque, à gauche, une dalle en mosaïque de fragments de briques au milieu de laquelle est scellée une inscription



6746. — Tuiles du tombeau de Medden.
D'après *Archives des missions scientifiques*, 1887, t. xiii, p. 17, fig. 20.

gravée sur une dalle de marbre blanc. Cette dalle est celle de :

MAVRVSIVS
DORMITINPA
✱ CE AΩ

Elle est faite d'un fragment de revêtement, c'est un morceau d'archivolte d'un travail médiocre et de basse époque. La face sculptée a été placée en dessous, et,

sur l'autre face, qui a été polie, on a gravé l'inscription funéraire.

On découvre l'espace indiqué par la fig. 6745; les tombes sont alignées, les mosaïques en mauvais état et les dalles abîmées et fendues ou recouvertes d'un enduit de chaux très difficile à nettoyer. Il est impossible d'en prendre un dessin exact, mais un croquis peut donner une idée de leur disposition. Seule la mosaïque du tombeau de Medden est intacte. Les autres dalles tombales ont moins d'importance, elles ont été retournées avec précaution la face contre terre, de façon à être moins exposées aux détériorations de la part des Arabes, la dalle de Medden a été enlevée, emportée et expédiée à Paris.

La visite des tombes a donné les résultats suivants : les squelettes intacts sont couchés sur le dos, la tête au Nord-Ouest et un peu inclinée, les mains sous le corps, les jambes étendues. Dans la tombe



ASTERIVS
VIXIT AN
XXV MINVS
DORMIT IN
PACAE *

deux vases oblongs en terre grossière sont placés entre les jambes du cadavre (voir fig. 6744). Dans une autre tombe, la tête repose sur un vase bas et large en forme de bol. Il ne reste pas de traces des tissus dans lesquels étaient enveloppés les cadavres, pas de traces de bijoux ou d'ornements métalliques. Ils étaient donc enveloppés dans des étoffes fort simples qui ont été consommées par la putréfaction. La tombe est formée par des dalles de pierre posées de champ sur un sol en béton. Dans la tombe de Medden, ces dalles sont remplacées par de grandes tuiles; sur ces dalles (ou sur ces tuiles) d'une épaisseur de 0 m. 08, d'autres dalles sont posées horizontalement et forment le couvercle sur lequel une couche de béton ou de blocage, de 8 m. 40 d'épaisseur, supporte la dalle en mosaïque, sur laquelle sont représentées diverses figures accompagnant généralement l'inscription funéraire (fig. 6746).

Ces mosaïques sont de deux espèces. Les unes sont en cubes de verre formant des dessins colorés sur un fond blanc de petits cubes de marbre qui ont, à peu près, 11 à 15 millimètres de côté; les cubes de verre sont plus petits; les cubes noirs sont de marbre. Les autres mosaïques, d'un travail plus riche, sont entièrement de cubes de marbres de différentes couleurs, comme celle de la tombe de Medden (fig. 6747). Les ornements qui décorent ces dalles sont des croix ou des chrismes ou des étoiles qui circonscrit un encadrement circulaire plus ou moins orné. Dans la tombe de Medden, par exemple, l'inscription est entourée d'une tresse tricolore d'un bel effet. Les rubans de cette tresse sont alternativement rouges, roses et blancs; verts jaunes et blancs, verts, gris et blancs, serlés dans une ceinture noire; au-dessus, dans un encadrement carré dont les écoinçons duquel sont disposées deux branches fleuries, est une couronne où se retrouvent le noir, le jaune, le vert et le blanc; cette couronne se termine à sa partie inférieure par deux rubans verts. Au centre de cette couronne, une croix grecque de couleur rouge; dans les angles supérieurs, deux ornements vert-bleu, dans les angles du bas l'A et l'Ω en rouge. La dalle était intacte quand elle fut découverte. La tombe de Billatica, dont l'épithaphe sera transcrite plus loin, est également en mosaïque et remonte au VI^e siècle environ.

Cette application de la mosaïque à la décoration des

tombes indique, à Lamta comme à Tabarka, à quel point s'était généralisé l'emploi d'un mode de travail aussi élégant et qui se prête si facilement à la décoration des surfaces, puisqu'on l'avait appliqué non seulement aux façades, au pavage des atriums et des salles, aux colonnes aux niches des fontaines, mais encore aux tombes elles-mêmes.

Dans la même nécropole, deux tombeaux furent



6747. — Mosaïque du tombeau de Medden.

D'après *Arch. des miss. scientif.*, 1887, t. xiii, p. 19, fig. 21.

fouillés par MM. Hannezo, Molins et Montagnon. L'un avait été violé, l'autre était intact. Construit en maçonnerie, à 1 m. 20 au-dessous du sol actuel, il était recouvert de dalles plates en forme de tuiles à rebords, engagées par leurs extrémités dans la maçonnerie des parois latérales. Sous ce toit de dalles, les ossements s'étaient bien conservés, le corps était déposé sur un lit de béton et orienté du Nord au Sud, la tête face au Nord; aucun objet funéraire n'accompagnait la sépulture. Pas de mosaïque.

La plupart des mosaïques funéraires datées, découvertes en Afrique, remontent au v^e siècle de notre ère :

- en 427 — Lamta;
- en 444 — Sertei;
- en 457 — Tenès;
- en 467 — Sertei et Tipasa;
- en 468 — Orléansville;

- en 474 — Orléansville;
- en 475 — Orléansville;
- en 484 — Tébessa;
- en 487 — Beni-Hassan;
- en 562 — Lamta.

VIII. LES INSCRIPTIONS. — L'épigraphie funéraire de Lamta offre un certain intérêt.

Mosaïque brisée et mesurant encore 0 m. 65 de long sur 0 m. 65 de large, hauteur des lettres 0 m. 06, avec la mention d'un archidiacre; cette inscription a été trouvée au lieu appelé Makluba :


 THEODOR
 VS ARCED
 IACO nu S

Corp. inscr. lat., t. viii, n. 58 a; n. 11117; *Dictionn.*, t. i, col. 2734.

Mosaïque du cimetière chrétien de Lamta :

+
 A DEO
 DATA
 REQVI
 ESCIT
 5 IN PAC
 E VIXI
 T ANNI
 S XXV

De La Blanchère, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1887, p. 91; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11118.

Mosaïque au même cimetière :



ANTI
STA DO
RMIT IN
PACE VIXI
T ANNIS 9

De La Blanchère, *op. cit.*, 1887, p. 90; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11119.

Mosaïque au même cimetière; hauteur des lettres 0 m. 06 (voir plus haut, col. 1226) :

Asterius vixit an(nis) xxv minus; dormit in pace. Peut-être faudrait-il lire : ligne 3 : xxv men(ses) v^e ou bien : xxv (plus) minus.

R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie*, 1882-1883, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1885, t. xii, p. 112, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11120.

Mosaïque au même cimetière; hauteur des lettres 0 m. 06 :



CRESCONI
VS DORMIT
IN PACE
VICXIT AN
5 NIS XXV
MENSES VI

Cresconius dormit in pace; vixit annis xxv, menses vi. R. Cagnat, *op. cit.*, p. 114, n. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11121.

Disque de marbre blanc trouvé à Lamta, entré au musée Saint-Louis de Carthage :

FASTIDITV
S DORMIT IM
PACE VIXIT AN
NOS IIII·M·I·ORA
5 S·III

Fastiditus dormit in pace, vixit annos quatuor, mensem unum, horas tres; encore un exemple du calcul des heures sur une tombe d'enfant (voir HEURE).

A. L. Delattre, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. II, p. 129; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11122 (= 10542).

Mosaïque au cimetière, longueur 0 m. 62, largeur 0 m. 43, haut. des lettres 0 m. 07 :

✠
GEC//////VN
RIN////VIXIT
ANNIS XXXIII
M·VII·QVAEVI
IN PACE DIE PR
ID:E·KAL·OCTO
BRES

Le chrisme dans une couronne : *Gec.... vixit annis xxxiii, m(ensibus) vii, qu(i)ævit in pace, etc.*

R. Cagnat, *op. cit.*, p. 114, n. 8; O. d'Espina, dans *Revue africaine*, 1885, t. XXIX, p. 377, n. 41; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11123.

Mosaïque au cimetière; brisée à gauche, haut. des lettres 0 m. 085 :

✠
R HONOR
NOMINE
CVS
IC

R. Cagnat, *op. cit.*, p. 116, n. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11124.

Plaque de marbre blanc scellée dans le mortier qui recouvrait la tombe, au cimetière; haut. des lettres 0 m. 06 :

Maurusius dormit in pace Christi (voir le texte, plus haut, col. 1225).

Cagnat, *op. cit.*, p. 115, n. 9; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11125.

Mosaïque au cimetière, conservée à Tunis, au musée Alaoui; long. 0 m. 88, larg. 0 m. 37, haut. des lettres 0 m. 05 :

⊕
BILLA
TICA
VIXIT
ANNIS
5 XVIII
PLSM
REQVI
EBIT
IN PACE
10 DIE VI
KL·IVLI
AS AN
NO XX
VIII
(fleur)

A la ligne 10, les lettres D et I forment une ligature,

l'I étant disposé suivant la bissectrice de l'angle inférieur du D.

L'année XXVIII doit sans doute être comptée à partir de l'an 533, date de la conquête de l'Afrique sur les Vandales par Bélisaire. On sait que Justinien avait établi l'usage, sur les monnaies frappées à Carthage, de supputer les années en prenant cette date comme le début d'une nouvelle ère. Cette coutume était également suivie sur les inscriptions; à Bône nous lisons : *Aprilia fidelis... recessit in pace, sub die III kal. sept., anno XXIII Karthaginis*. Billatica sera morte le 26 juin de l'an 562.

Billatica vixit annis XVIII pl(us) m(inus) : requiebit in pace die VI k(al)endas) Julius anno XXVIII.

A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1883, p. 189; Cagnat, *op. cit.*, p. 113, n. 6; O. d'Espina, dans *Revue africaine*, 1885, t. XXIX, p. 377, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11128.

Mosaïque au cimetière, nous en avons parlé, voir col. 1226, et fig. 6747; haut. des lettres 0 m. 075 :

✠
MEDDEN
IN PACE VI
XIT ANNI
S XXXV ::
5 PLVS MIN
RECESSIT
DIE VIII
IDVS ::
IANVA
10 RIAS ::

Medden in pace vixit annis XXXV, plus min(us); recessit die VIII idus januaris.

R. Cagnat et H. Saladin, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III, p. 200; les mêmes, *Notes d'archéologie tunisienne*, Tours, 1884, p. 8; réimprimé du *Bulletin monumental*, 1884, p. 116; H. Saladin, *Rapport sur la mission faite en Tunisie*, dans *Archives des missions scientifi. et littér.*, 1887, t. XIII, p. 19, fig. 21; R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie*, dans même recueil, 1885, t. XI, p. 115, n. 10; J. Havet, dans *Revue critique*, 1883, t. XVII, p. 120, donne une première ligne inexacte : M+VI, c'est le chrisme avec A et Ω; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11126.

Mosaïque au cimetière, brisée, long. 0 m. 80, larg. 0 m. 35, haut. des lettres 0 m. 07 :

~~~~~  
MA do  
RMIT  
IN BA  
CI·VIX  
5 IT ANNI  
S PL XXX  
XIII AP  
RIL CO  
NS DIO  
10 INITIDIO  
~~~~~

Incomplète en haut et en bas cette inscription fort incorrecte semble nous apprendre que :

...ma dormit in pace, vixit annis plus minus XXX, la ligne suivante contient probablement une date en mauvais état... ides ou calendes april(es) cons(ulatu) [Fl]o[re]n[ti] et Dio[nys]i, ce qui mettrait en 429.

O. d'Espina, dans *Revue africaine*, 1885, t. XXIX, p. 377, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11129.

Mosaïque du cimetière, long. 1 mètre, larg. 0 m. 26, haut. des lettres, 0 m. 065 (fig. 6748) :
fleur dans une couronne.

V I C
T O R
V I X
I T I N
P A C E
A N N I
S X X X
P M
D V I I I
K D E
Q E M
H I E R
I O E T
A R T
A B V R E

*Victor vixit in pace annis XXX p(us) m(inus);
d(ecessit) VIII k(alendas) decem(bres). Hierio et*



6748. — Dans *Archiv. des miss. scientif.*, 1887, t. xiii, p. 5, fig. 3.

Arlabure; le mosaïste aura sans doute manqué de place pour ajouter *consulibus*; cette inscription se trouve ainsi datée de l'année 427.

A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1883, t. x, p. 189; R. Cagnat, *op. cit.*, p. 116, n. 11; O. d'Espina, dans *Rev. afric.*, 1885, t. xxix, p. 377, n. 2; H. Saladin, dans *Arch. des miss.*, 1887, t. xiii, p. 5, fig. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11127.

Sur une plaque de marbre trouvée dans le cimetière, conservée au musée Alaoui à Tunis :

ΕΝΘΑΚΑΤΑΚΤΗ
ΠΥΝΝΑΡΙΟΥ Ε
ΚΑΗΦΣΑΔΟΤΗ

Ἐνθα κατὰκτε Ἀπολινάριους [καὶ] Ἡρωδότῃ.

R. Cagnat, *op. cit.*, p. 117, n. 15; Reinach et Babe-
lon, dans *Bull. du Comité*, 1886, p. 73; *Corp. inscr. lat.*,
p. 11132.

IX. LES POTERIES. — La récolte est modeste, mais il faut lui accorder quelques lignes :

Plat en terre cuite rouge vernissée à grain très fin; chrisme accosté de Α et Ω.

Lampes, l'une avec une croix pattée sur le disque, l'autre avec un calice à une anse.

Bull. archéol. du Comité, 1897, p. 308, n. 29; p. 436, n. 316.

X. HR. BENI HASSAN. — A 13 kilomètres sud-ouest de Lamta on arrive à travers des plantations d'oliviers dans un pays désert qui n'a, pour toute végétation, que des fourrés de jujubiers; là se trouve Henchir Beni Hassan où on a mis au jour un pavement de mosaïque très intéressant et qui indique l'existence d'un baptistère.

Il y a eu là peut-être un évêque (?) Donatus Aggaritanus.

Dans le haut du village s'étendent des champs d'oliviers et des jardins. Des fouilles ont mis à jour des sépultures romaines. Auprès de là, un édifice de l'époque chrétienne, dont le plan n'est pas reconnaissable, avec une mosaïque détruite malheureusement en grande partie. On y distinguait encore, en 1882, des rinceaux de couleur, au milieu desquels se jouent des oiseaux. Cette mosaïque contient dans sa partie supérieure une inscription dans un cartouche, porte, un peu plus bas, les noms des quatre fleuves du paradis terrestre au milieu de rubans sinueux qui les figurent, dans un encadrement vermiciforme.

Les lettres de la 1^{re} et de la 3^e ligne sont noires, celles de la 2^e et de la 4^e rouges. Haut. du cartouche 0 m. 40, larg. 1 mètre, haut. des lettres, les quatre premières lignes, 0 m. 08; lign. 5 et 6, 0 m. 15; les autres 0 m. 10 :

IC OFICINA LAVRI PLVR
A FACIAS ET MELIO
RA EDIFICES SI DEVS PR
O NOBIS QVIS CONTRA NOS

cui VS NOMEN DEVS SCIT BO
tu MS O LVIT CVM SVIS

Geon
Fison
Tigris Ev
FRATES

(H)ic of(f)icina Lauri. — Plura facias et melior (a)edif[ic]e[s]. — Si Deus pr[o] nobis, quis contra nos? — [Cu]jus nomen Deus scit bo[tu]m s[o]lvit cum suis. — G[eo]n; Fison; Tigris; Eufates.

On avait trouvé déjà à Sétif une mosaïque où étaient écrits ces mots : *Plura faciatis me[l]iora dedicitis* ¹.

Les noms des fleuves rappellent les textes de la Genèse, II, 10, 11, 13, 14.

Plus loin, à droite, d'autres fragments de mosaïque de couleur représentent des cercles qui s'entrelacent. L'état de dégradation de cette mosaïque faisait, dès lors, prévoir sa disparition prochaine.

A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1883, p. 189; Cagnat, *op. cit.*, p. 119-120; Saladin, *op. cit.*, p. 24; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11133.

Autour de ce pavement central étaient des tombes également en mosaïque, pour la plupart détruites aujourd'hui; une d'elles portait la date de 487. L'ins-

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 8510.

cription d'une de ces tombes relevée par un arabe fut vérifiée sur les débris de l'original par R. Cagnat; les lettres italiques n'ont pu être contrôlées; le chrisme a disparu :



flours

CRESCONIA
VIXIT IN PAC
E-AN-X XII
M.II · D · X
ET PROMVN
C2 OUM SA
NQ IVM A
NIMA MS
VAMDEO ET
XRO EIVS
TRAD IDIT

Cresconia vixit in pace an(nis) XXII, m(ensibus) II, d(iebus) X et pro... sanctum? animam suam Deo et Chr(ist)o ejus tradidit.

R. Cagnat, *op. cit.*, p. 121, n. 18; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 11134.

XI. INTAILLE. — (Voir LION.)

XII. BIBLIOGRAPHIE. — A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1883, p. 189. — R. de la Blanchère, dans même recueil, 1887, p. 90. — R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie* (1882-1883), dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1883, t. xii, p. 112-121, n. 5-18. — H. Saladin, *Rapport sur la mission faite en Tunisie de novembre 1882 à avril 1883*, dans même recueil, 1885, t. xiii, p. 9-20, 23, 24. — G. Hannezo, L. Molins et Montagnon¹, *Notes archéologiques sur Lamta*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 291-312. — P. Gauckler, *Rapport épigraphique sur les découvertes faites en Tunisie par le Service des antiquités*, dans même recueil, 1897, p. 463, n. 316. — J. Havet, dans *Revue critique*, 1883, t. cvi, p. 120; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 58 a, 11117-11133. — O. d'Espina, dans *Revue africaine*, 1885, t. xxix, p. 377.

H. LECLERCQ.

LANCE. — I. ARME DE GUERRE. — Nous avons parlé déjà de cette arme (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2247-2249); il n'y a pas lieu de parler ici des fers de lance avec inscriptions runiques²; ils sont étrangers à l'archéologie chrétienne.

L'abbé Cochet semble avoir trop restreint l'usage de la lance lorsqu'il écrit qu'elle était réservée aux seuls hommes libres; semblable affirmation paraît contredite et, en tout cas, complétée, par cette phrase du même auteur : « Après le couteau, dague ou poignard, l'arme qui revient le plus fréquemment dans les sépultures mérovingiennes, c'est la lance ou framée qui paraît avoir été l'arme de prédilection de tous les peuples envahisseurs de l'Empire romain, car on la retrouve sur les bords du Rhin, de la Saône, de la Loire, de la Seine et de la Tamise. » La place ordinaire où elle apparaît auprès des morts de la vallée de l'Eaulne (Normandie), est le côté droit de la tête et le cubitus du bras droit. La pointe est tournée vers le haut du c. ps, la douille vers le bas. Il est évident que

le guerrier était enterré au port d'armes, c'est-à-dire ayant sa lance au côté et tenant le manche de bois dans sa main droite. C'est là un trait constamment observé par Cochet dans les tombes mérovingiennes. Cet usage existait aussi en Angleterre, car dans le tome iii de ses *Collectanea*, Smith donne une longue notice sur les sépultures saxonnes d'Ozingell, dans le Kent, et il figure un squelette inhumé avec le fer de lance au côté de la tête, le manche dans la main et la pointe inférieure, représentée par un petit objet de fer placé aux pieds. Wylie fait le même aveu pour Fairford et les autres points saxons de la Grande-Bretagne³.

Cependant il n'en était pas ainsi partout, car dans les six dessins de squelettes que Lindenschmidt représente armés de lances⁴, on voit constamment cette arme aux pieds, la pointe en bas, tandis que le manche en bois était tenu dans la main. Cochet a rencontré aussi, à Londinières et à Envermeu, la lance aux pieds, mais alors toujours croisée avec la hache d'armes et jamais autrement. Même disposition dans le Luxembourg. A Mondorf, où la tombe d'un guerrier franc a été étudiée avec soin, on a observé que la lance se trouvait près des pieds avec un javelot et une hache francisque⁵. Par contre, à Selzen, sur six corps qui avaient la lance renversée vers les pieds, deux seulement présentaient la hache croisée avec elle.

A Charnay, H. Baudot rencontra quinze lances dont il n'indique pas la position; à Bel-Air, Troyon n'en fait pas mention; enfin A. Moutié affirme que dans tous les cimetières francs de Seine-et-Oise, à la butte des Gargans de Houdan, à la butte des Cercueils de Maulette et ailleurs, il a toujours trouvé la lance à côté de la tête.

Toutes les lances paraissent avoir été pourvues d'une douille à la partie inférieure qui s'y emboîtait. Cette douille était constamment percée de deux petits trous traversés de clous ou rivets destinés à fixer la hampe qui s'y ajustait. Souvent on a reconnu les têtes de deux clous. Le manche devait être en bois de chêne; c'est ainsi du moins que Cochet l'a rencontré sur une lance d'Envermeu. Ce chêne un peu noirci, est dur comme du gaïac, et pourrait encore servir.

La longueur des fers de lance variait beaucoup d'une pièce à une autre (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2248-2249). La forme est encore plus diversifiée; il serait vrai de dire qu'aucune lance ne ressemblait à l'autre. La feuille de la lance était généralement étroite; elle semble dans les cas les plus nombreux avoir affecté la forme d'un losange, quelques-unes étaient aplaties. Un des types les plus curieux est la lance munie d'oreilles ou de crochets à l'entrée de la douille (fig. 6749) c'est aussi un des types les plus rares. Dans sa longue carrière de fouilleur, l'abbé Cochet n'en avait rencontré que deux à Londinières, un à Douvrend, un à Lucy, un à Neufchâtel (fig. 6750). H. Baudot en avait trouvé deux à Charnay⁶.

II. USTENSILE EUCHARISTIQUE. — Le couteau, ἄγλα γόγγυ, *lancea*, *gladiolus*, est en forme de lance et son manche allongé forme une croix. Cet ustensile tient un rôle assez important dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, servant à séparer de la masse du pain offert l'hostie qui sera consacrée. Dans la messe telle que nous la donne cette liturgie, on lit ceci, à propos de la préparation du sacrifice :

¹ Sur la ville païenne, cf. G. Hannezo, L. Molins et Montagnon, *Notes archéologiques sur Lemta* (Leptiminus), dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 290-312.

— ² L. Chodzkievicz, *Fers de lance avec inscriptions runiques*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscript.*, 1884, t. xxviii, p. 260-267. — ³ W. M. Wylie, *Some account of the merovingian cemetery at Envermeu*, dans *Archaeologia*, 1854, t. xxxv, p. 223-231. — ⁴ Lindenschmidt (V. et L.), *Das germanische Todtenlager bei Selzen in der Provinz*

Rheinessen, in-8°, Mainz, 1848, pl. 1, 2, 12, 16, 18, 21. — ⁵ Publications de la Soc. arch. de Luxembourg, t. viii, p. 45.

— ⁶ Cochet, *La Normandie souterraine, ou notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, in-8°, Paris, 1855, p. 281-285. Cf. C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901, t. i, p. 41; J. de Baye, *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie longobarde*, in-4°, Paris, 1888, p. 21-22.

« Le prêtre saisit de la main gauche le pain, et de la droite la sainte lance, avec laquelle il trace le signe de la croix sur le sceau de la forme offerte, et dit trois fois : *En mémoire du Seigneur et Dieu et Sauveur Jésus-Christ*. Et aussitôt il enfonce la sainte lance dans la partie droite du sceau, et l'ouvrant, il dit : *Comme une brebis, il a été conduit à la mort*. Enfonçant de même cette sainte lance dans la partie gauche, il dit : *Et comme un doux agneau qui se tait devant celui qui le*



6749-6750. — Lances à crochets, d'après Cochet, *Normandie souterraine*, p. 281-285.

tond, ainsi il n'a pas ouvert sa bouche. Enfonçant de nouveau la sainte lance dans la partie supérieure du pain, il dit : *Après ces humiliations il a été délivré de la mort*. Il en fait autant à la partie inférieure et dit : *Qui racontera sa génération?* A chaque incision, le diacre dit, en tenant son étole à la main : *Prions le Seigneur!* Le même diacre dit ensuite : *Enlevez, Seigneur!* et le prêtre, dirigeant la sainte lance obliquement dans la droite de la forme offerte, en détache le saint pain, disant : *Sa vie est enlevée de la terre, éternellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!* Et inclinant le pain sur le saint disque (la patène) après que le diacre a dit : *Immolez, Seigneur!* le prêtre le sacrifie en forme de croix, disant : *Est immolé l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, pour la vie et le salut du monde!* Alors il tourne le pain de l'autre côté qui a une croix au-dessus, et le diacre dit : *Percez, Seigneur!* Le prêtre, le perçant du côté droit, avec la sainte lance, dit : *Et un des soldats ouvrit son côté avec sa lance et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau¹.* »

Jacques Goar (voir ce nom) a donné le modèle du couteau ou lance eucharistique (fig. 6751). Celui dont on se sert aujourd'hui dans l'Église grecque n'est pas exactement de ce modèle; il ressemble à une petite truelle aux tranches acérées et en acier. Nous donnons ici (fig. 6752) la lance liturgique employée à l'église russe de la rue Daru à Paris². Le manche de bronze est guilloché; tout l'instrument mesure en longueur 0 m. 17.

Dans la mosaïque de Kiev, du XI^e siècle, on voit figurer sur l'autel une lance ou couteau liturgique.

On rencontre des traces d'un usage à peu près sem-

blable dans l'Église occidentale. Avant leur transport sur l'autel, les pains destinés au sacrifice étaient déposés sur la table dite diaconique : *mensa diaconica*. Là ils étaient soumis à des bénédictions solennelles. Après quoi on les divisait en plusieurs parties avec un couteau exclusivement réservé pour cet usage, et à qui les liturgistes donnent le nom de *cutter eucharisticus*. Quelques-unes de ces parcelles étaient d'abord mises à part pour la consécration et pour la communion du prêtre et des fidèles. On réservait les autres pour les distribuer à ceux qui, sans être exclus de la communion de l'Église catholique, n'étaient pas disposés à communier.

Ainsi la fraction (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2103-2116)



6751. — Lance eucharistique.
D'après Goar, *Euchologion*, 2^e édit., p. 116.

ou incision du pain avait lieu bien avant le canon pendant lequel se faisait la distribution des parcelles, mais on reconnaîtra bien vite l'indispensable nécessité de la présence d'un couteau pour remplir ce rite. Le couteau en Occident était souvent un signe d'investiture. Certains instruments de cette catégorie, préparés



6752



6753

6752. — Lance liturgique de l'église russe de la rue Daru.

D'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. iv, p. 191.

6753. — Couteau de Saint-André de Verceil.

D'après G. Allegranza, *Opuscoli eruditi*.
Cremona, 1781, pl. 111, p. 25.

et ornés à cette fin, se conservaient parmi les reliques et se déposaient sur les autels et jusque dans les châsses des saints. V. Gay dit qu'on le rencontre dès le XI^e siècle³; nous serions disposés à croire qu'on le rencontre à une époque tout à fait primitive⁴, mais cet ustensile n'attira pas l'attention et ne fut ni men-

¹ Goar, *Euchologion*, 2^e édit., p. 116; Neale, *Eastern Church*, p. 342; Scudamore, *Notitia eucharistica*, p. 159; Bona, *Rerum liturgicarum lib. II*, l. I, c. xxv, n. 6.

² G. Rohault de Fleury, *La messe, études archéologiques*

sur ses monuments, t. iv (1887), p. 191. — ³ V. Gay, *Glossaire archéologique*, p. 471. — ⁴ Allegranza, *Opuscoli eruditi latini e italiani*, in-4^o, Cremona, 1781, pl. m, p. 25.

tionné ni décrit. On conservait dans le trésor de l'église des chanoines réguliers de Saint-André de Verceil un couteau dont la lame avait la forme d'une vraie lance à pointe émoussée carrément. Cette lame était évidée par le milieu et le manche cylindrique, en bois de myrte, offrait des bas-reliefs représentant les emblèmes des douze mois de l'année. Ce couteau passait pour avoir appartenu à saint Thomas de Cantorbéry (fig. 6753).

H. LECLERCQ.

LANCIER. — A Konia (ancienne Iconium, voir ce mot) une inscription chrétienne, postérieure à Constantin ¹ :

✠ Εὐθα κατάκλιτε ὁ ἐνπρακτος
υδμεστικός λανκιαριών ὁ κύρις Ἰω-
άννης Ἄουρος τὴν ἀξίαν αὐ[τ]οῦ ο-
ὐκ ἐπλήρωσεν μιμνήσκῃ τῇ αὐ-
τοῦ συνθέλου τῷ ἀθλίῳ εὐπατρί[δ]ι...

Sur les *domestici*, cf. Mommsen, dans *Ephem. epigr.*, t. v, p. 121 ; sur les *lanciarrii*, cf. *Corp. inscr. græc.*, n. 4004 ; sur le mot μιμνήσκῃ, cf. Ramsay, dans *Athen. Mittheil.*, 1888, p. 251.

H. LECLERCQ.

LANDEVENNEC. — I. Étymologie. II. Chronologie. III. Le cartulaire. IV. Le fondateur. 1. Son biographe. 2. Sa chronologie. 3. Sa famille. 4. Sa naissance. 5. Sa jeunesse. 6. Son désir de voyager. 7. Fondation de Landevennec. 8. Jusqu'à la mort de Guénolé. 9. Guénolé et le roi Gradlon. 10. Ruine de Landevennec.

I. ÉTYMOLOGIE. — Landevennec et Redon sont les deux plus célèbres abbayes de la Bretagne à l'époque carolingienne. Généralement, et, faute de mieux, on fait venir le nom de Landevennec de l'étymologie suivante : *lann* monastère, et *tevennec* dérivé de *teven*, falaise, en langue galloise *towyn*. Mais la situation topographique de Landevennec ne justifie guère cette étymologie. Dans les noms anciens, *lann* est ordinairement suivi du nom propre du fondateur ou d'un bienfaiteur insigne, par exemple *Lampaul* rappelle le *lann* fondé par Paul, le premier évêque de Léon. Parfois le mot *lann* est suivi d'un nom de lieu, celui d'une région dont le monastère est le centre religieux, par exemple : *Lann-dreger*, Tréguier ; *Lann-alet*, Saint-Malo ; mais Landevennec reste énigmatique.

Tevennec, ou à l'époque du vieux-breton (viii^e-xi^e siècles) *Towennoc*, paraît être le nom abrégé de saint Winwaloe en personne ². Les anciens bretons avaient coutume d'imposer à leurs saints ou personnages vénérables deux noms, l'un, le nom véritable généralement composé de deux termes, l'autre abrégé, terminé par le suffixe *-oc* et précédé de *-to*. C'est ainsi que l'auteur de la vie de saint Paul Aurélien, Wrmonoc, qui vivait au ix^e siècle, nous dit, à propos de *Quonoc*, compagnon du saint : *QUONOCUS, quem alii sub additamento gentis transmarinæ TOQUONOCUM vocant*... Ce cas n'est pas exceptionnel, nous voyons de même *Woednovius* (Goueznou) s'appeler *Towedocus* ; or ces deux personnages sont honorés en Bretagne sous ces deux noms. Saint Conec est révérend en divers lieux ; *Toconoc* a donné son nom à Saint-Thegonnec et *Woednovius* est devenu *Goueznou*, nom d'une commune du Finistère.

³ *Towedocus* est le patron d'une chapelle auprès de Saint-Brieuc qui porte son nom. Whitley Stokes est le premier qui ait rapproché ces formations bretonnes de formations irlandaises ⁴. *To* est pour lui le pronom pos-

sessif *to*, ton, ta, tes. Les Irlandais allaient même jusqu'à employer le pronom possessif de la première personne *mo*, de la même façon. Zimmer, avec beaucoup de vraisemblance, suppose que ces formations ont leur origine dans la conversation. En s'adressant à *Coemgen*, on a commencé à dire par terme de tendresse *mo Choeman*, mon cher *Coeman*. Puis ce suffixe *ân* ayant acquis la valeur d'un diminutif, suivant le génie de la langue, les Irlandais l'ont remplacé par le mot *ōac*, jeune, qui, devenu suffixe non accentué a évolué en *oc*, *uc* : *mo Choemōc*, mon cher petit *Coem*. A la deuxième personne, en s'adressant amicalement à un interlocuteur, on s'est servi du pronom *tu*, toi, qui proclitique, en syllabe précédant l'accent, est devenu *to*, plus tard, *du*, *do* : *do Choemōc*, toi, mon cher petit *Coem*. Les Bretons, qui avaient souvent deux formes pour leurs noms propres, l'une pleine, l'autre abrégée (le terme de tendresse) terminée par le suffixe *-oc* = *āco-s*, ont identifié *-oc* avec le *ōc* irlandais = *ōac* (de *iovencos*), armoricain *yaouanc* = *iuvancos*, indo-européen *iuvno-s*, et sont arrivés à emprunter aux moines irlandais, avec lesquels ils étaient en continues relations, leur habitude de préfixer *to* à leurs noms abrégés.

« La *gens transmarina* dont parle Wrdisten serait les Irlandais. Quoi qu'il en soit de cette supposition et de l'explication de *to* par l'irlandais *tū* qui paraît soulever de sérieuses difficultés, un point reste acquis : les Bretons préfixaient souvent au nom abrégé terminé en *-oc* le mot *to*. Ce nom abrégé était le premier terme du nom : *Brio-maglos*, est le nom complet de saint Brieuc ; le nom hypocoristique est *Brioc* qui a donné Brieuc. Le nom complet de Conoc était peut-être également *Cunomaglos*.

« *Woednou* est composé de deux termes : *wed* et *now* = *gnow*, connu, *Wed-* a donné *Wedoc*, aujourd'hui *Gouezec*, et *Towedoc*, aujourd'hui *Touezec*. Il est probable que *Lan-dudec*, le monastère de Tutoc a eu pour patron saint *Tut-wal*. *Winwaloe* est un nom composé dont le premier terme est *winn*, *wenn*, blanc. Quel nom abrégé suivant l'habitude monastique devait-il fournir ? Évidemment *Towlnnoc*. *Towennoc* n'est donc pas un autre personnage que *Winwaloe* ⁴.

II. CHRONOLOGIE. — Les moines de Landevennec s'étaient fait une histoire à leur usage du passé de leur monastère. Ils croyaient que Matmunec, leur troisième abbé, était contemporain de Louis le Débonnaire de qui il obtint un diplôme en 818. Le fait est certain et incontesté, mais en voici la conséquence tirée par les moines et repoussée par les érudits. C'est que le premier abbé de Landevennec, saint Winwaloe ou comme on le nomme couramment saint Guénolé, vivait au viii^e siècle et était contemporain de Charlemagne. On trouve cette affirmation dans le *Cartulaire de Landevennec* (fol. 146^{re}) dans un récit légendaire qui met en présence saint Guénolé, saint Corentin, le roi Gradlon et trois ambassadeurs de Charlemagne. Cette opinion concorde avec un autre passage du *Cartulaire* (fol. 157-158) d'après lequel saint Cenoxan ayant reçu du roi Hylibertus une propriété la céda en recommandation à saint Guénolé ; or cet Hylibertus ou Childebert est probablement Childebert III, mort en 711.

Cette théorie chronologique est conforme à la thèse, que soutient Wrdisten ou Gurdestin, thèse que lui prêtent gratuitement Alf. Ramé et H. d'Arbois de Jubainville, au dire desquels après avoir vanté Gradlon, Corentin et Guénolé, après avoir parlé de la splen-

¹ H. S. Cronin, dans *The Journal of hellenic studies*, 1902, t. xxii, p. 353 ; R. Cagnat et M. Besnier, *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, dans *Revue archéologique*, 1903, p. 332, n. 73. — ² Zimmer, *Zur personennamenbildung in irischen*, dans *Kuhn's Zeitschrift*,

1891, p. 153-246. Cf. J. Loth, *Landevennec et S. Guénolé*, dans *Annales de Bretagne*, 1893, t. viii, p. 488-491. —

³ Whitley Stokes, dans *The Academy*, 1886, p. 152. —

⁴ J. Loth, *Landevennec et saint Guénolé*, dans *Annales de Bretagne*, 1892-1893, t. viii, p. 489-490.

dide lumière projetée sur la Cornouaille par ces trois flambeaux, Gurdestin aurait ajouté que saint Tutgual ou Tutual, selon l'orthographe la plus ancienne le précéda¹ :

*Jamque tamen ternos præcesserat ordine sanctos
Eximius istos Tutgualus nomine clarus,
Cum meritis monachus multorum exemplar habendus.*

« Il est constant que saint Tutgual fut contemporain d'un Childebart roi des Francs, qui, comme on l'admet généralement, serait Childebart I^{er}, mort en 558, mais qui serait mort en 711, si c'est Childebart III, comme nous penchons à le croire. En tout cas, que le Childebart contemporain de saint Tutgual soit mort en 558 ou en 711, il est impossible de placer au v^e siècle des personnages qui ont vécu après saint Tutgual. On ne pourrait donc dater du v^e siècle avec l'érudition bretonne moderne, dont A. Hauréau a accepté les doctrines, saint Corentin, premier évêque de Quimper². Remarquons, du reste, que Félix, troisième successeur de saint Corentin, vivait au ix^e siècle, exactement comme Matmunuc, troisième successeur de saint Guénolé. Il résulte de là que vraisemblablement saint Corentin doit avoir occupé le siège de Quimper au viii^e siècle, époque où saint Guénolé, dans le même système, aurait fondé l'abbaye de Landevennec.

« Nous ne voyons pas pourquoi on soutiendrait que le roi des Francs du nom de Childebart mentionné à propos de saint Tutgual n'a pas été Childebart III. Avant l'érection de l'évêché de Tréguier par Noménoé en 848, l'abbaye de Tréguier paraît avoir eu sept abbés, Tutgual compris³. En leur attribuant vingt ans d'exercice à chacun en moyenne, on trouve cent quarante ans, qui nous font remonter à l'année 708, c'est-à-dire au règne de Childebart III. Les textes hagiographiques suivant lesquels saint Tutgual est un contemporain de saint Aubin, évêque d'Angers au vi^e siècle, sont interpolés⁴. On ne peut donc s'appuyer sur eux pour faire de saint Tutgual un contemporain de Childebart I^{er}.

« La conséquence de tous ces faits serait que le fameux Gradlon, placé communément au v^e siècle, aurait vécu au viii^e siècle, comme saint Guénolé, comme saint Corentin, comme saint Tutgual ou Tutual, un peu antérieur à eux. Gradlon était un simple comte de Cornouaille. Par reconnaissance pour ses bienfaits, les moines de Landevennec lui ont attribué le titre de roi, et ils ont fabriqué des chartes dans lesquelles ils se sont fait donner par lui diverses possessions pour lesquelles ils n'avaient pas de titres⁵. »

A cette opinion, d'ailleurs insoutenable⁶, de H. d'Arbois de Jubainville qui place au viii^e siècle Guénolé parce que Matmunuc n'aurait eu, d'après le *Cartulaire* que deux prédécesseurs : Guénolé et Guenhael, « on peut répondre que les documents anciens ont disparu lorsque l'abbaye fut détruite par les Normands au x^e siècle, et que si les moines ne citent que ces deux noms, c'est que dans la longue suite d'abbés qui ont précédé Matmunuc, c'étaient les deux seuls qui eussent laissé des traces. » En outre, nous

montrons plus loin quelle confusion on a fait, entre un Tudual inconnu et saint Tudual de Tréguier qui n'a pas été antérieur à saint Guénolé. Il paraît certain que le culte de saint Guénolé est un des plus anciens chez les Bretons. En effet, il paraît avoir été plus connu encore dans la Cornouaille insulaire qu'en Armorique. Deux paroisses portent son nom : l'une, *Landevnednack*, dans le doyenné de Kériar; l'autre *Towednack*, en Penwith.

« L'écriture *-dnack* est moderne : *pedn*, tête, = *penn*; *-ack* = *oc* vieux-cornique. Dans les deux paroisses de *Landevnednack* et *Towednack*, le patron est saint *Winwaloe*, écrit souvent *Winwolaus*⁷. Dans la *Taxatio ecclesiastica* du pape Nicolas IV (document rédigé entre 1288 et 1291), au lieu de Landevennac, on lit *Ecclesia sancti Winwolay*⁸. Dans le même doyenné de Kériar, on relève le nom d'une paroisse de *Gunwallow*, qui reproduit exactement, en cornique, le nom de *Winwaloe*. Le patron est *sanctus Winwolaus*⁹.

« Un culte aussi répandu en Cornouaille doit remonter beaucoup plus loin que le viii^e siècle, aux temps de l'émigration même, à l'époque où le va-et-vient était perpétuel des côtes de l'Armorique à celles du sud de l'île de Bretagne. On ne peut supposer qu'il ait été apporté dans l'île par les Bretons de l'armée de Guillaume le Conquérant. A en juger par les noms du *Domesday Book*, le nombre des Bretons établis dans la Cornouaille anglaise proprement dite a été insignifiant¹⁰. »

III. LE CARTULAIRE. — Le document connu sous le nom de *Cartulaire de Landevennec* est un manuscrit de la bibliothèque de Quimper, petit in-folio ayant contenu 166 feuillets qui furent numérotés au xvi^e s., en chiffres arabes, avec deux erreurs. On a passé de 11 à 13, en comptant un feuillet de trop à commencer par le feuillet coté 13 inclus, qui est, en réalité le douzième; l'autre erreur a fait compter un feuillet de moins qu'il ne s'en trouvait réellement entre les feuillets 73 et 89. Depuis l'époque où on procéda à cette pagination du manuscrit, seize feuillets ont disparu, allant du feuillet 74 au feuillet 88. Cette lacune peut être comblée grâce à deux manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Le ms. 5610 A (x^e-xi^e siècle) contient au fol. 44 r^e ligne dernière jusqu'au fol. 54 v^e ligne 17, le passage manquant; en outre le ms. 9746 (xvi^e siècle) conserve une copie du manuscrit de Quimper dont le passage perdu correspond ici du fol. 33 v^e, ligne 17 au fol. 40 r^e, ligne 8. Le manuscrit latin 9746 ne contient rien qui ne se trouvât dans le *Cartulaire de Landevennec*, alors qu'il était complet¹¹.

Dans le manuscrit de Quimper, la lacune s'est produite depuis l'époque où dom Lobineau a réuni les matériaux de son *Histoire de Bretagne*, dans laquelle il a inséré (tome II, col. 25, 26) divers extraits de la portion manquant aujourd'hui (1707); ainsi à cette date les seize feuillets disparus existaient encore.

Une lacune plus grave que la précédente parce qu'elle est irréparable, c'est l'absence de deux feuillets ayant fait partie du 19^{me} des 21 cahiers du manuscrit de Quimper. Ces feuillets devaient porter la pagination 147 et 148; ils manquent non seulement dans le

¹ Manuscrit de la ville de Quimper, fol. 90 v^e; ms. de la Bibliothèque nationale, lat. 5610 A, fol. 71 v^e. Cf. A. Ramé, *Manuscrits originaux du Cartulaire de Landevennec*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1883, p. 55-57, pl. hors texte — *Gallia christiana*, t. XIV, col. 871-872. — ² *Ibid.*, t. XIV, col. 1135. — ³ A. de Barthélemy a publié la plus ancienne rédaction de la Vie de saint Tutgual, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, t. XLIV, p. 104 sq. — ⁴ H. d'Arbois de Jubainville, *Préface au Cartulaire de Landevennec*, publié par Le Men et E. Ernault, dans *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Mélanges historiques, Choix de documents*, 1886, t. V, p. 547-548. — ⁵ A. De La

Borderie, dans *Annales de Bretagne*, 1889, t. IV, p. 327 sq. —

⁷ Oliver, *Monasticon dioecesis Exoniensis*, p. 439. — ⁸ *Ibid.*, p. 461. — ⁹ *Ibid.*, p. 439. Oliver semble en faire une paroisse différente de Landevennec. — ¹⁰ J. Loth, *Landevennec et saint Guénolé*, dans *Annales de Bretagne*, t. V, p. 490-491.

— ¹¹ Hormis, fol. 68 v^e, l'aventure d'un nommé Pierre qui va, de nuit, écouter prêcher la vie de saint Guénolé. Sa maison brûle, ses trois enfants périssent, mais le saint les lui rend vivants le lendemain. La femme avait échappé à la mort, elle vint chercher son mari à l'église et y fit un tel vacarme que depuis ce temps l'entrée du chœur de Landevennec fut interdit aux Bretonnes.

ms. de Quimper, mais encore dans le ms. lat. 9746 de Paris, ce qui indique que leur disparition est antérieure à la confection de cette copie prise au xvi^e siècle. Le copiste du 9746 aurait dû les transcrire au fol. 72 v^o; il ne s'est pas même aperçu de la lacune, il n'en a pas soufflé mot.

« Le manuscrit de Quimper offre deux particularités paléographiques intéressantes : l'emploi de l'*apex* ou accent aigu pour distinguer la voyelle longue; l'emploi du demi *h* interlinéaire au lieu du *h* minuscule ordinairement usité. Ces particularités paléographiques se rencontrent dans les manuscrits irlandais, avec d'autres caractères que n'offre pas le manuscrit de Quimper. Dans l'écriture irlandaise, l'usage de l'*apex*, pour distinguer la voyelle longue, se constate dès le viii^e siècle, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Le demi *h* interlinéaire y apparaît pour la première fois au ix^e siècle : on en a signalé des exemples dans deux manuscrits de cette date, écrits et glosés par des Irlandais, le *Priscien de Saint-Gall* et le *Priscien de Leyde*¹; et il a persisté dans certaines éditions irlandaises jusque dans notre siècle, quoique, dès le xiv^e siècle, on le voie de temps en temps alterner avec le point supérieur², employé à l'exclusion du demi *h* interlinéaire dans divers documents manuscrits et imprimés du xviii^e, xviii^e et du xix^e siècle.

« Les exemples d'*apex* sont très fréquents dans le manuscrit de la ville de Quimper : nous signalerons par exemple : *prohibere* (fol. 3 v^o), *dé* (dix-huit fois du fol. 5 r^o au f. 6 v^o), *vi* (f. 9 v^o), *né* (f. 10 r^o), *sé* (f. 14 r^o).

« Du demi *h* interlinéaire, nous avons deux exemples l'un dans le nom propre *Amhedr* (f. 152 v^o), l'autre dans le mot *hospicio* (f. 163 v^o)³. »

Ces rapprochements ne sont pas les seuls qu'on puisse faire entre l'Irlande et les moines de Landevennec qui vécurent en relations intimes, ainsi que l'atteste un diplôme de Louis le Débonnaire daté de la cinquième année du règne de ce prince, soit l'année 818 de notre ère. Ce diplôme nous apprend que les moines de Landevennec avaient reçu la règle et la tonsure des irlandais : *Cognoscentes quomodo ab Scotis sive de conversatione, sive de tonsione capitem accepissent*⁴. Louis le Débonnaire décida que les moines de Landevennec adopteraient la règle de saint Benoît et la tonsure romaine. Cet ordre fut exécuté l'année même⁵. D'après ces indices, il serait permis de se demander si l'emploi de l'*apex* sur les voyelles longues et celui du *h* interlinéaire n'auraient pas été, à Landevennec, au xi^e siècle, un débris des usages irlandais supprimés deux siècles auparavant. Cette conjecture n'est pas fondée, car il est constaté que le demi *h* interlinéaire a été fréquemment employé sur le continent du ix^e au xii^e siècle et on l'y rencontre encore au xiii^e siècle. On peut citer par exemple deux sacramentaires tourangeaux du ix^e et du xi^e-xii^e {ms. 184 de Tours, fol. 158 v^o, 264 v^o}; et encore ms. de Leyde, n. 38 (xii^e siècle) fol. 77; ms. de Wolfenbüttel 538

(xiii^e siècle). L'*apex* pourrait donner lieu à des observations analogues.

Comme quelques autres cartulaires bretons, notamment celui de Quimperlé, le *Cartulaire de Landevennec* s'ouvre par une partie hagiographique, consacrée au fondateur du monastère, mais nulle part l'hagiographie n'a reçu de pareils développements; elle occupe 140 feuillets sur 166 consacrés au cartulaire. Après cette *Vie*, vient une liste des abbés de Landevennec (fol. 140 v^o) puis un recueil d'actes (fol. 141 r^o et suivants). Ces actes, d'une authenticité souvent fort contestable, ont été écrits au milieu du xi^e siècle, sauf quelques notes marginales, jusqu'au fol. 163. Sur les folios 163, 164 se trouvent des additions du xiii^e siècle. Enfin au fol. 164 v^o, on lit une liste des comtes de Cornouaille. Cette liste tout entière semble postérieure à la date de la principale partie du cartulaire.

« Le grand intérêt des actes se trouve moins dans deux exemples de mots bretons traduits en termes exprès (fol. 156 r^o et 160 v^o) que dans les noms propres si nombreux qui s'y lisent. Tandis que le *Cartulaire de Redon* a été écrit à l'extrémité orientale du diocèse de Vannes, le *Cartulaire de Landevennec* est l'œuvre d'un moine qui habitait l'extrémité occidentale du diocèse de Quimper, sur la frontière du diocèse de Léon. Si les différences dialectales qui se font remarquer aujourd'hui existaient au xi^e siècle, elles devraient distinguer la langue bretonne de chacun de ces deux cartulaires; cette langue devrait montrer les caractères du vannetais dans le *Cartulaire de Redon*, ceux du dialecte de Cornouaille avec une tendance à se rapprocher du léonais, dans le *Cartulaire de Landevennec*. Or c'est ce qui n'existe point⁶. »

Tout le *Cartulaire* est en latin, c'est le seul lien qui unisse les deux parties du document, car, pour le fond, nulle connexité, nulle communauté d'origine. La première partie a été composée au ix^e siècle, et contient tout ce qu'on croyait savoir à cette époque sur le passé du monastère et la situation de la Cornouaille vers la fin du v^e et le début du vi^e siècle. La seconde partie sauf une demi-douzaine de pièces du x^e siècle, est, quant à sa rédaction, toute du xi^e; sa valeur historique est difficile à déterminer.

Le manuscrit de la ville de Quimper s'ouvre (fol. 1 v^o-2 r^o) par le récit d'un miracle accompli par l'intercession de saint Guénolé en faveur d'un jeune garçon frappé par la foudre; on trouve ensuite (fol. 3-114) la vie du saint en prose et en vers, œuvre de Wrdisten ou Gurdestin, moine et probablement abbé de Landevennec de 870 à 884⁷. Dans l'édition du *Cartulaire de Landevennec* pour A. Le Moyne de La Borderie, pour la Société archéologique du Finistère, en 1886, cette vie se trouve de la page 1 à la page 102. Nous allons y revenir après avoir achevé la description du contenu du *Cartulaire*. — Après la *Vie* par Gurdestin on trouve (fol. 114-129) une vie abrégée de Guénolé en vers latins hexamètres

¹ Zeuss, *Grammatica celtica*, 2^e édit., p. 70. Les gloses irlandaises du Priscien de Saint-Gall ont été publiées par M. Ascoli, *Codice irlandese dell'Ambrosiana*, in-8°, Torino, 1880, t. II; celles du Priscien de Leyde se trouvent dans l'ouvrage de Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, in-8°, Berlin, 1881, p. 226; cf. p. LIX. On trouve à peu près le même signe employé pour *h* dans le *Paler* latin en caractères grecs (fol. 362) du livre d'Armagh, au mot *hodie*. Trinity's College, Dublin. — ² Cf. les célèbres mss. irlandais *Leabhar breac* et *Book of Ballymote*. M. Gilbert, dans ses *National mss. of Ireland*, part. III, pl. xxx, donne le fac-similé d'une page du *Leabhar breac* : en général l'abréviation de *h* est le demi *h* interlinéaire, cependant ce signe est remplacé par le point supérieur dans *tuatha* (col. 1, lign. 25), *chom-breic* (col. 2, lign. 17), *focher* (col. 2, lign. 25), *lethchil* (col. 2, lign. 26), *comchendach* (col. 2, lign. 44). Pour le *Book of*

Ballymote, cf. Gilbert, *op. cit.*, part. III, pl. xxv, et O'Curry, *Lectures on the manuscripts materials*, pl. ix et x, fig. x, y, z. Dans ce manuscrit, le point supérieur est plus usité que le demi *h* interlinéaire; cependant on trouve ce dernier signe dans *uithi* (O'Curry, fig. x, lign. 3); *graphaind* (O'Curry, fig. 2, ligne dernière). — ³ E. Ernault, *Préface du Cartulaire de Landevennec*, dans *Mélanges historiques*, t. v, p. 538-539. — ⁴ Cf. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. II, p. 121. — ⁵ *Vie de saint Guénolé*, par Gurdestin, chez Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 26; Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 228. — ⁶ H. d'Arbois de Jubainville, *Rapport sur une mission scientifique en Bretagne*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1873, III^e série, t. I, p. 527. — ⁷ *Gallia christiana*, t. XIV, col. 896 a.

par le même Gurdestin (*Cartul.*, édit. La Borderie, p. 103-119). — Trois hymnes en l'honneur du saint (*Ibid.*, p. 120-128). — Leçons de l'office liturgique (*Ibid.*, p. 129-135) toujours par Gurdestin (fol. 130-135). — Enfin (fol. 135-140) une *Vie anonyme de saint Idunet ou Ethbin* (*Ibid.*, p. 137-141). L'une des trois hymnes a été composée par un moine de Landevennec nommé Clément, sous le règne de Salomon, roi de Bretagne (857-874).

A la suite de tous ces documents commence la partie diplomatique du *Cartulaire*, celle qui a fait l'objet de la publication de R. F. L. Le Men et E. Ernault, sous le nom de *Cartulaire de Landevennec*, en 1886. En voici le détail :

Liste des abbés de Landevennec écrite d'une autre main que la partie hagiographique du manuscrit. C'est la même main qui a transcrit la plupart des textes de cette deuxième partie. Le dernier nom écrit par cette nouvelle main est celui du dix-septième abbé, Elisuc, qui gouverna l'abbaye de 1047 à 1055¹. La date de l'avènement d'Elisuc fait suite à son nom. Jusque et y compris Elisuc, les initiales des noms des abbés sont écrites alternativement en encre rouge et en encre verte, et ces noms sont suivis de chiffres romains en encre rouge qui donnent leurs numéros d'ordre. Voici cette liste :

<i>Sanctus Uuinqualeous</i>	I
<i>Sanctus Guenrael</i>	II
<i>Matmunuc</i>	III
<i>Segneu</i>	IIII
<i>Aelam</i>	V
<i>Gurdistin</i>	VI
<i>Benedic</i>	VII
<i>Gurdilec</i>	VIII
<i>Johan</i>	IX
<i>Clemens</i>	X
<i>Clemens</i>	XI
<i>Clemens</i>	XII
<i>Johan</i>	XIII
<i>Gulohet</i>	XIIII
<i>Cadnou</i>	XV
<i>Blenlivet</i>	XVI
<i>Elisuc in M. XL^o. VII^o. anno XVII.</i>	

Jusqu'à ce nom inclusivement, la liste est écrite de la même main que le corps du manuscrit. Les noms des abbés suivants paraissent avoir été ajoutés au fur et à mesure de leur élévation à cette dignité. Il y a presque autant de scribes différents que d'abbés. A partir du successeur d'Elisuc, l'initiale est écrite en encre noire, et le numéro d'ordre qui désormais manque d'ordinaire est tracé en noir les deux fois qu'il apparaît. Le nom du dix-huitième abbé Kyllai (1056-1085)² ne semble pas écrit par le même scribe que le corps du manuscrit; l'a et l'i sont caractéristiques.

La liste des comtes de Cornouaille, placée à la fin du manuscrit, se termine par le nom de Houel (1058-1084), contemporain de l'abbé Kyllai. Comme le nom de cet abbé, cette liste est tout entière écrite à l'encre noire, et bien que datant du XI^e siècle, de 1084 au plus tard, a été écrite postérieurement à la partie la plus considérable du recueil, laquelle commence au fol. 141 r^o et se poursuit de la même main jusqu'à la première ligne du fol. 163 r^o, où ce scribe s'arrête sans terminer la phrase commencée.

Finissons-en avec cette partie diplomatique du *Cartulaire*; ce sera vite fait.

Le catalogue des abbés a été mis à contribution par la plupart des érudits qui ont étudié l'histoire

ecclésiastique de Bretagne; pour nous c'est l'abbé Matmunuc, contemporain de Louis le Débonnaire, le dernier qui intéresse nos études.

Le recueil de chartes se compose de quarante documents appartenant à la rédaction primitive, de quatre chartes ajoutées en appendice antérieurement au XII^e siècle, et d'un certain nombre de notices marginales de diverses époques.

« Ce cartulaire, dit très justement A. Ramé³, est moins un recueil d'actes authentiques concernant le temporel de l'abbaye qu'une série de notices ou d'extraits se rapportant à ses origines. » Le nombre en serait plus considérable si une très ancienne mutilation n'avait arrêté au folio 147 la série des pièces concernant Gradlon et ses contemporains. Cette première partie, classée sous dix-sept rubriques, est rédigée sur des documents antérieures au XI^e siècle, mais qui ont été dénaturés avec la préoccupation de fournir des pièces justificatives à l'œuvre de Gurdestin. Quelques-unes sont fabriquées avec une naïveté qui désarme la critique.

La première (fol. 141 r^o) vient à l'appui des relations d'Idunet et de Guénolé; elle se compose des deux premières leçons de la *Vie abrégée de Gurdestin*, suivies d'une formule de donation de certains territoires.

La seconde (fol. 142 r^o) *De conloquio Gradloni apud sanctum Wingraloeum primo*, se réfère à l'entrevue de Gradlon et de Guénolé. Elle peut être considérée comme la grande charte de Landevennec et le fondement de sa richesse territoriale. Elle comprend des donations dans six paroisses.

Vient ensuite (fol. 143 r^o) une charte des fils de Cathmaël, ces trois voleurs dont parle Gurdestin dans la *Vie de Guénolé*, l. II, c. xxiii.

Une autre charte (fol. 147 r^o) serait émanée de saint Rioc et se réfère à un épisode de la même *Vie*, l. II, c. xxii.

Au fol. 146 r^o, on lit la singulière histoire d'une ambassade du roi des Francs venant implorer l'assistance de Gradlon contre les barbares païens, au nom de quatorze cités de la Gaule. Pour que rien ne manque à ce conte, c'est Charlemagne lui-même qui sollicite ce secours; pareille chose passait à merveille au Moyen Âge; au XVII^e siècle, la farce parut un peu grosse; on chercha aussi bien, mais on chercha autre chose, et Charlemagne fut remplacé par Théodose le Grand. En marge on lit : *Tres nuncii religiosissimi missi a Theodosio magno*. L'écriture est du XVI^e siècle, sauf celle du mot *Theodosio*, qui a été tracé en surcharge sur *Karolo* vers la fin du XVII^e ou le début du XVIII^e siècle. Le haut des hastes du K et de l de *Karolo* est encore visible.

Le manuscrit 9746 lat. de la Bibl. nat. ajoute une pièce au ms. de Quimper, pièce aussi apocryphe que le récit de l'entrevue de Guénolé et Gradlon. Cette fois, il s'agit de la donation par Gradlon à Fracan, père de Guénolé, et à Guen sa mère, la femme aux trois mamelles (*Albe trimammis*), non seulement du territoire situé sur les bords du Gouet, qui a conservé le nom de Ploufragan, mais encore du pays situé entre la mer septentrionale et l'Elorn, ce qui eût comporté un tiers du Finistère.

Ce « roi » Gradlon n'était pas moins généreux pour l'abbaye de Saint-Gildas de Ruys qui se faisait honneur d'un diplôme du même personnage daté du 3 mai 399. Il était bien entendu désormais qu'il avait vécu au IV^e siècle. Le fol. 147 actuel du *Cartulaire* se termine par ces mots qui appartiennent au

¹ *Gallia christ.*, t. XIV, col. 896 c. — ² *Ibid.*, t. xiv, col. 896 c. — ³ A. Ramé, *Rapport sur le cartulaire de Landevennec*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques et scienti-*

fiques, 1882, p. 440. Voir aussi R. Latouche, *Mélanges d'histoire de Cornouaille (V^e-XI^e siècle)*, in-8°, Paris, 1911, p. 47-77.

commencement d'une charte : *Ego Gradlonus rex, veni usque Lantegennoc ad sanctum...* Le fol. 148 actuel (fol. 150 primitif) commence par les indications chronologiques qui terminaient une charte du x^e siècle, probablement de l'an 927 : *Anni Dni [D] CCCC [XXVII]*, mais dont à l'aide de grattages les énonciations sont devenues une date de l'an 400. Ces deux fragments, rapprochés par le hasard d'une mutilation, donnent actuellement le texte suivant pour un lecteur inattentif :

Ego Gradlonus rex veni usque Lantegennoc ad sanctum Vuingaloeum anni dni CCCC indictiones X concurrentes VII, Terminus paschalis VIII kal. aprilis.

Le « roi » Gradlon¹ qu'on prétendait avoir été enterré à Landevennec fut l'objet de deux épitaphes ; la première est en latin, mais si ridiculement apocryphe qu'on ne peut la transcrire ; la deuxième, peu respectueuse, est en français.

IV. LE FONDATEUR. — Landevennec faisait remonter son origine à un personnage sur lequel on n'a pu se mettre d'accord quant à la date où il vécut et quant au nom qu'il porta. Winwaloe, Vinualoe, Tevennec, Townnec, Gwenol et Guingalois ; tout cela aboutit plus ou moins à Guénolé.

1. *Son biographe.* — Celui-ci, à son tour, s'appelle tantôt Wrdisten et tantôt Gurdestin ; il fut moine de Landevennec dont il devint abbé vers 870.² Il écrivait sous Charles le Chauve et vivait peut-être encore en 884³. Suivant l'usage du temps, Gurdestin a placé en tête de son œuvre une préface en vers où il s'est nommé :

*Vita brevi studii contextitur ordine sacri
Eximii patris monachorum Vinuzaloei
Quam precibus relego fratrum communibus almam
Vurdestenus et albis conor scribere libris...*

Voici ce que nous lisons à son sujet dans la préface de la *Vie de saint Paul Aurélien* par le moine Wrmonoc qui s'adresse à l'évêque de Léon : « Hinworet, père très pieux, lui dit-il, daignez accepter cette modeste *Vie* de votre saint Paul, où j'ai mis tous les efforts de mon petit génie, et veuillez lui donner place dans les fêtes de votre siège épiscopal. Grâce soient rendues à Dieu, qui m'a permis de mener cette œuvre à bonne fin. Si j'ai osé l'entreprendre, j'y ai été encouragé par l'exemple de mon maître Wrdisten qui, pour décrire les actes de Winualoe, son patron et le mien, a construit un admirable ouvrage en plusieurs livres. C'est sous le gouvernement de cet abbé, c'est dans le monastère de ce saint que moi, prêtre et moine du nom de Wrmonoc, j'ai écrit le présent livre, achevé en l'an 884³. »

La *Vie* de saint Guénolé a donc été écrite au plus tard vers 880. Si le biographe a vécu plusieurs siècles après son héros, on court grand risque de le voir arranger la vérité ; il ne s'en cache pas trop, il écrit sur d'anciens actes qu'il développe pour mieux édifier :

Quæ quavis nostro defloreat aucta labore.

On n'est pas plus sincère, ou plus naïf.

« La *Vie* du saint et éminent père des moines Guénolé se trouve ici disposée dans un ordre facile à suivre. A la prière unanime de mes frères, moi Gurdestin, j'ai relu cette belle *Vie* et je m'applique à l'écrire sur les blanches pages de nos livres. Mon travail ajoute encore à son mérite. Pourtant, qui-conque la voudra écrire de nouveau sur les documents anciens, je ne veux point l'empêcher de les consulter,

je ne veux pas qu'on les détruise après m'en être servi moi-même. Mais aussi, que ce nouvel historien tienne compte de tout ce qui a été fait ; qu'il relise mon écrit sans négliger les autres ; qu'il marche entre ces deux voies, choisissant ici et là, vieux ou neuf, ce qui lui plaira davantage. Donc, je le prie de ne point décrier notre œuvre, de ne point la battre à coups redoublés avec le bélier de l'envie, car elle s'appuie sur l'autorité de nos devanciers. »

A la suite de la table des chapitres et avant de commencer son premier livre, Gurdestin indique ses autorités :

« Outre ce que nous avons puisé aux sources de la sainte Écriture et ce que nous avons extrait de la base solide de l'histoire sacrée des gestes de notre saint, les auteurs dont nous appuyons notre discours dans les livres qui suivent sont : Augustin, Cassiodore, Isidore, Grégoire, pape romain, Jean de Constantinople, les réponses de l'abbé Pymen à l'abbé Joseph, et quelques autres encore, dont nous indiquerons, là où il y a lieu, les noms sur les marges. »

Gurdestin ne parle ici que de sources écrites, *veterum cartæ, historia gestorum predicti sancti* ; dans la petite préface qui forme la transition du I^{er} au II^e livre de la *Vie* du saint, l'auteur avoue une source moins authentique : la tradition.

Gurdestin ne parle ici que de sources écrites, « Jusqu'ici, écrit-il, dans ce I^{er} livre, nous avons de notre mieux mis en lumière quelques-uns des miracles de la tendre jeunesse de Guénolé, recueillis par nous dans les écrits anciens ou dans les récits de nos vénérables devanciers. Au livre qui va suivre, en continuant notre œuvre, nous ferons connaître à qui les ignore les saintes actions accomplies par lui dans un âge plus robuste, et que nous ont apprises, par leurs écrits ou par leurs récits, des gens bien informés. » On voit ainsi que l'auteur donne le même crédit aux *antiqua scripta* et à la *relatio majorum*.

Après avoir raconté le séjour de trois ans fait par Guénolé dans l'île Verte, à l'embouchure du Trieux, Gurdestin ajoute que « si le saint fit en cette île quelques miracles, on n'en trouve rien dans les monuments que nous ont laissés nos pères de digne et vénérable mémoire. Car tout ce que nous rencontrons de certain, de constant, d'irréprochable, soit dans leurs récits, soit dans leurs livres, nous aurons toujours grand soin de le consigner ici. » Ces écrits c'est la *Sacra historia gestorum sancti Vinualoei*, la *Vie* écrite considérée au ix^e siècle, à Landevennec, comme primitive et peut-être contemporaine du saint, puisque cette histoire est la base solide (*firma radix*) du récit de Gurdestin. Cependant ce biographe qui prétend ne rien donner que « de certain, de solide et d'irréprochable » ne laisse pas d'interroger la tradition. Celle-ci est assurément sujette à caution et nous savons que, du vi^e au ix^e siècle, elle ne se privait pas de broder le canevas hagiographique de nombreux et éclatants miracles : résurrections, guérisons, prophéties, etc ; par contre tout ce qui n'était ni prodigieux ni surnaturel attirait à peine l'attention, et se conservait à peu près sans altération. Or ce sont les faits naturels, les remarques bien prosaïques qui peuvent nous servir à retrouver la trame de l'histoire.

2. *Sa chronologie.* — Gurdestin possédait un certain sens historique. Il ouvre son livre, écrit à la gloire d'un personnage isolé, par un tableau d'ensemble où Guénolé prendra sa place. Il débute par un tableau de l'Angleterre avec ses beaux sites, ses grands édifices, sa richesse, sa fertilité en froment, en miel

¹ Il paraît qu'il n'est pas superflu, même aujourd'hui, de répéter que le personnage est mal connu. J. Le Carguet, *La naissance et le nom du roi Gradlon, légende du Cap.*

Sizun, dans *Annales de Bretagne*, 1894, t. x, p. 63-65. —

² Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. v, p. 625. — ³ Vita S. Pauli Aureliani, dans *Rev. cell.*, 1883, t. v, p. 417-418.

et en lait, mais il avoue que l'île est « entièrement privée de vin parce que Bacchus, glacé par l'haleine trop rude de l'aiglon, a horreur du froid. » Les moissons malheureusement n'échappent à la gelée que pour devenir la proie de mille méchants insectes; ainsi l'île de Bretagne engendra une race de tyrans pire que la peste. Sa richesse accrue par les fleuves de la Severn et la Tamise ramifiés en de nombreux canaux, devient la source de maux très graves, de sorte que tous les vices se multiplièrent suivant la description qu'en fait Gildas qui « apprécie d'une façon irréprochable les actes de la nation bretonne. »

Gurdestin ajoute que vers le temps où la race farouche des Saxons aborda au rivage de l'île, une peste affreuse la ravagea; on tombait par masses et les corps étaient privés de sépulture; alors « au petit nombre de Bretons, un très petit nombre, échappés non sans peine à ce double désastre et douloureusement contraints de quitter le sol natal pour chercher un refuge à l'étranger, passèrent les uns au pays des Scots, qui cependant étaient leurs ennemis, et les autres en Belgique. » La date est donnée : *Tempore non alio quo gens barbara Saxonum maternum possedit cespitem*. L'invasion saxonne en Grande-Bretagne et l'émigration bretonne en Armorique sont contemporaines et dans la relation de cause et d'effet. Cela donne une date un peu postérieure au milieu du v^e siècle.

Gurdestin de même que Gildas fait coïncider l'invasion saxonne et les ravages de la peste; les deux fléaux ont probablement coexisté, et le récit de Gildas implique logiquement la continuation de la peste après l'entrée des Saxons dans l'île; en outre Gurdestin emploie pour décrire cette peste qu'il ne connaît que par ouï-dire le seul trait caractéristique noté par Gildas. Il suit de là que Gurdestin n'hésite pas à donner pour cause aux migrations bretonnes l'invasion saxonne, et qu'il place dès lors ces deux faits corrélatifs dans la seconde moitié du v^e siècle.

Gildas dit simplement que les Bretons fugitifs gagnèrent des pays d'outre-mer : *transmarinas petebant regiones*. Gurdestin ajoute qu'ils ont abordé en Armorique (*istam terram*), en Irlande (*Scoticam terram*) et au nord-ouest de la Gaule (*Belgicam*). Toutefois ces deux dernières directions n'ont attiré qu'un petit nombre de fugitifs, *pauci et multo pauci*, tandis que l'Armorique a reçu la multitude telle qu'elle deviendra une nation : *stirpis nostrae origo*.

Ces diverses circonstances, ces précisions que Gurdestin donne sans l'ombre d'une hésitation, on peut croire qu'il les a tirées de la Vie primitive de Guénolé, de cet antique document qu'il désigne sous le nom de *Historia gestorum sancti*.

3. *Sa famille*. — Gurdestin nous a appris que tous ne suivirent pas le grand courant d'émigration bretonne; ils tirèrent vers l'Irlande ou vers la Belgique. Un abrégé de la *Vie de saint Guénolé* contenu dans un manuscrit du xiii^e siècle¹ ouvre le deuxième chapitre par ces mots : *Inter hos autem fuit vir quidam illustris nomine Fracanus*. Ainsi le père du saint serait du nombre de ces fugitifs qui se détachèrent de la multitude qui gagnait la péninsule armoricaine. Mais cette assertion est démentie par la suite du chapitre qui nous montre Fracan abordant à Bréhec, dans la baie actuelle de Saint-Brieuc, s'installant ensuite sur les rives du Gouët, c'est-à-dire sur la côte nord de la péninsule. La leçon *Inter hos* ne se retrouve pas dans les manuscrits du xi^e siècle; le *Cartulaire* et le ms. lat. 5610 A. de la Bibl. nat. donnent *Inter hæc*, et cette expression établit un

synchronisme entre la fin du premier chapitre et le début du deuxième; ces mots se traduisaient : « A la même époque... » ou « Vers le même temps... »

Fracan avec sa femme Albe aux trois mamelles et ses deux fils Weithnoc et Jacut s'embarqua avec une suite peu nombreuse, traversa l'océan britannique et vint aborder en Armorique; il atterrit à Bréhec comme il était environ onze heures. « Parcourant aussitôt tous les environs, il découvrit un canton passablement étendu, assez grand pour y établir un *plou*, tout cerné de bois et de halliers, aujourd'hui encore nommé de son nom et fécondé par les eaux d'une rivière appelée *Sanguis*; se croyant là à l'abri des maladies contagieuses, entouré de tous les siens, Fracan y fixa son habitation. »

Les Bretons avaient consenti à l'établissement des Saxons dans l'île de Thanet, sur la côte du Kent, dans l'espoir de trouver chez ces nouveaux venus des alliés contre les Pictes et les Scots. Ce premier établissement est fixé par Bède en 449 ou 450². Cette date concorde presque avec celle de Gildas³ qui parle d'une ambassade des Bretons auprès d'Aëtius, en 446, événement suivi de plusieurs autres avant l'établissement des Saxons; ce qui permet de placer celui-ci vers ces mêmes années 449 ou 450. La paix fut observée par les Saxons pendant quelques années; ils firent quelques expéditions contre les Pictes et les Scots pour se faire les mains et endormir les soupçons, puis quand ils furent assez forts ils se jetèrent sur les Bretons. Le premier combat que mentionne l'*Anglo-Saxon Chronicle* est la bataille d'Aileford en 455, victoire bretonne. A Craiford, en 457, les Bretons sont défaits et mis en déroute; à partir de ce moment les Saxons opèrent d'effrayantes razzias dans l'île de Bretagne.

C'est alors que l'émigration aura commencé et pris son cours vers l'Armorique. Nous en rencontrons une preuve bien frappante dans la souscription épiscopale d'un concile de Tours en 461; entre autres évêques on lit le nom de *Mansuetus episcopus Britannorum*⁴; ainsi un groupe d'émigrés bretons important, puisqu'il comptait avec lui un évêque, avait poussé jusqu'à la III^e Lyonnaise. Puisqu'en 461, sa situation est assez affermie pour qu'on l'admette à siéger dans un concile, c'est que ce n'est pas un fugitif de la veille encore sans installation; il est donc permis de faire remonter son établissement à l'année précédente, et dès lors on est fondé à placer vers 460-465 l'arrivée de Fracan en Armorique.

Le point de débarquement de Fracan *in portum Brahecus* était l'« île de Bréhat » sans contestation aucune jusqu'à ce que, en 1852, A. de La Borderie proposa de traduire ces mots par « port ou anse de Bréhec⁵ », sur la côte occidentale de la baie de Saint-Brieuc, d'une ouverture de 1500 mètres environ, fermée par les pointes dites de Bréhec (au Nord) et de la Tour (au Sud), entre lesquelles elle se développe — à 1500 mètres dans l'est du clocher de Lanloup, mais sur le littoral de la commune de Plouha; aujourd'hui Bréhec est généralement adopté; le nom et le site répondent convenablement au texte de Gurdestin.

Pour le fleuve *Sanguis*, pas de difficulté, c'est la rivière du Gouët, qui prend naissance en Saint-Bihy, un peu au sud de Quintin, remonte vers le Nord, s'infléchit à l'Est, formant un arc assez étendu délimitant la commune de Ploufragan, forme le port de Légue et se jette sous la tour Cesson dans la baie de Saint-Brieuc. Ploufragan, c'est, à la lettre : *Plebs Fracani*, le *plou* fondé par Fracan après son débarquement en Armorique (voir *Dictionn.*, au mot *Plou*).

¹ Anal. bolland., t. vii, p. 176. — ² *Historia Anglor.*, l. i, c. xv. — ³ *Histor.*, c. xxv-xxvi. — ⁴ Sirmond, Conc

Gall., t. i, p. 126. — ⁵ *Biographie bretonne*, t. i, p. 545, note.

Dans le temps où Fracan fondait une petite colonie sur les bords du Gouët, beaucoup d'autres colonies semblables furent fondées de même sur divers points de la presqu'île armoricaine par des bandes émigrées. Ces *plou* devenant de plus en plus nombreux se rapprochèrent, s'unirent et ainsi formèrent trois ou quatre petits royaumes ou principautés bretonnes, qui remplacèrent les cités, et les divisions administratives et territoriales de l'époque gallo-romaine, tombées dès lors dans ce pays, par suite de sa dépopulation, dans un entier oubli. Au ix^e siècle, la volonté et le talent d'un homme de guerre, Nominoë, fonda les principautés bretonnes en une monarchie unique; il ne faut pas oublier que la nation britto-armoricaine est sortie du *plou*.

De nos jours le *plou* de Fracan existe encore sous le nom de Ploufragan, grande commune de 2700 hectares et de 2500 habitants, à trois kilomètres de Saint-Brieuc. On a tenté de retrouver la place du premier établissement de Fracan, pure fantaisie¹. Une tradition populaire, encore existante, place l'établissement de Fracan à 600 mètres environ du bourg actuel, au village de la Vallée, où il existe encore un monument curieux attestant l'ancienneté de la tradition : « C'est une enceinte entourée de blocs de pierre, sorte de cromlech, au centre duquel se dressent une croix et un autel de granit. La tradition veut qu'en ce lieu vénéré se soient élevés le premier oratoire et son cimetière; la fontaine voisine porte le nom saint Guénolé². »

Sur le territoire colonisé par Fracan on a constaté l'existence d'un assez grand nombre de monuments mégalithiques, entre autres cinq dolmens ou allées couvertes et trois menhirs³. Les traces de l'époque gallo-romaine sont moins nombreuses; elles consistent en un gisement de tuiles à crochets non loin du bourg, à proximité de la ligne que devait suivre la voie romaine de Corseul à Carhaix, débris de quelque *villa* détruite dès le commencement du v^e siècle par les invasions barbares. A. de La Borderie imagine que le propriétaire de cette *villa* chassé de chez lui s'abrita dans un grand dolmen fouillé en 1854, situé à 800 mètres environ du sud-est de la Vallée; son installation⁴ offre un certain intérêt en ce qu'elle nous montre à quelles extrémités étaient réduits les indigènes armoricains pour échapper à leurs envahisseurs bretons.

4. *Sa naissance*. — A peine établie la gent bretonne pullula; Fracan trouva que deux fils ne lui suffisaient pas et il en eut un troisième qui reçut le nom de Guénolé. Le *plou* était prospère, la récolte bonne — ceci suppose au moins un an ou deux à l'établissement, en sorte qu'on peut fixer approximativement la naissance du saint entre 462 et 467.

En 1882, Alfred Ramé soutenait cependant « qu'aucun document historique ne permet de déterminer à quel moment, entre le v^e et le ix^e siècle, vient Guénolé, fondateur de Landevennec⁵. » Pour en arriver là il a fallu écarter comme s'ils n'existaient pas, les trois premiers chapitres de la *Vie* par Gurdestin, et aller chercher au livre II^e de cette *Vie*, le chapitre xix^e intitulé : *De altitudine Cornubiæ* où, après de grands éloges décernés aux trois patrons de la Cornouaille : Gradlon, son premier prince; Corentin, son premier évêque; Guénolé son premier abbé, on lit ce qui suit⁶ :

« Cependant avant ces trois grands hommes avait déjà paru saint Tudual, moine illustre par ses

mérites digne de servir de modèle à un grand nombre, et qui un jour lorsqu'il portait du feu dans son sein, sur ses vêtements, loin d'être brûlé par la flamme, se sentit mouillé d'une douce rosée. Mais déjà il partageait au ciel la vie des bienheureux quand le pays [de Cornouaille] avait pour rempart ces trois colonnes [Gradlon, Corentin, Guénolé] : lui-même il était la quatrième, car tout en vivant avec le Christ, il continuait aussi de vivre au lieu que son corps avait habité; il ne peut donc être compté pour moins [que les trois autres]. Portée sur ces quatre pilastres, la Cornouaille était alors haute et prospère. »

On a vu là le nom de Tudual et on a cru qu'il s'agissait du fondateur et évêque de Tréguier qui mourut vers le milieu du vi^e siècle, ce qui obligeait à reporter Gradlon, Corentin et Guénolé à une date très postérieure à la seconde moitié du v^e siècle. Le Tudual du *De altitudine* est présenté comme une des « colonnes » une des « quatre bases fondamentales » de la patrie cornouaillaise où il vécut, mais saint Tudual de Tréguier n'a jamais résidé en Cornouaille, jamais eu aucun rapport avec cette contrée, toute sa vie s'est écoulée, toute son activité s'est dépensée dans la Domnonée, Bretagne du Nord. Le Tudual du *De altitudine* est un *monachus*, opposé aux types du *princeps*, de l'*episcopus* et de l'*abbas*; or Tudual de Tréguier n'a jamais paru en Armorique comme simple moine, à son arrivée il était déjà abbé et devient bientôt évêque, titre que lui accordent tous les documents hagiographiques, toutes les traditions, toutes les chroniques. Enfin, le miracle du feu porté sur ses vêtements ne se rencontre pas parmi les miracles de Tudual de Tréguier. Il y a donc ici, dans la *Vie*, l. II, c. xix, un autre Tudual dont la chronologie est aussi inconnue que la personne, en sorte qu'il n'y a rien à en tirer pour la fixation de la chronologie de Guénolé.

5. *Sa jeunesse*. — Dès l'âge de sept ans, Guénolé fut confié par son père Fracan à Budoc, chef du monastère le plus ancien dont on puisse constater l'existence dans la péninsule armoricaine. Ce monastère était situé dans l'*insula Laurea*, qui est soit l'île Verte soit l'île Lavret, flots de quelques hectares situés à l'embouchure du Trieu, touchant aux grèves de la grande île de Bréhat, avec laquelle il devait, au v^e siècle, communiquer chaque jour facilement à marée basse, et, peut-être même, communiquer par cette île avec le continent.

Le premier livre de la *Vie* par Gurdestin nous fait connaître en vingt-deux chapitres les différents épisodes de l'enfance et de la jeunesse de Guénolé, écolier, novice, moine jusqu'à son départ pour la fondation de Landevennec. Étant encore sous la férule de Budoc, Guénolé guérit un aveugle et, à cette occasion, Gurdestin place dans la bouche des compagnons de classe de l'enfant un chant d'allégresse qui serait, d'après lui, sinon pour la forme du moins pour le fond, la reproduction de celui qui fut improvisé par les camarades de Guénolé. Cette pièce mérite d'être signalée comme un des plus anciens chants populaires de la Bretagne :

Cantemus sancto, cantemus Guingualoe!

Dulcis per jamulum laus resonet Domino!

Alme parens, fratrum pro tanto in tempore custos

Fautor ubique-tui, semper adesto gregis.

Ac placitum propriis cetum consistere caulis

Herentem monitis, collige, sancte, tuis.

¹ Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I (1856), p. 260-262. — ² *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 263; cf. Jollivet, *Les Côtes-du-Nord*, 1854, t. I, p. 38. — ³ Gaultier du Mottay, *Répertoire archéologique du départe-*

ment des Côtes-du-Nord, p. 149-150. — ⁴ *Anciens évêchés de Bretagne*, t. II, p. 263-264. — ⁵ *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1882, p. 431-432. — ⁶ *Cartulaire*, ms., fol. 90 v^e et 91; édit. de La Borderie, p. 82.

*Lethea stangnantis paciariis flumina Avernii,
 Quesumus ne famulos tangere dira tuos
 O lux alma tuis, spes clara et magna potestas,
 Abdis cur nobis velle tuum miseris?
 Discipulus sancti qui constas more Patricii,
 Christum pro nobis poscere semper habe.
 Nobis sit requies, per te, et substantia Christus,
 Omnes hoc orantes, hoc jugiter petimus.
 In te certa salus, sit per te reddita virtus,
 Nobis indignis, quamlibet exiguis.*

Ces chapitres contiennent bien des traits curieux sur les mœurs et l'histoire civile et religieuse des Bretons d'Armorique. Il va sans dire que Guénolé fait miracle sur miracle, mais tout cela ne nous apprend pas grand-chose. En véritable breton, Guénolé est piqué de l'envie des voyages, il rêve d'aller rendre visite à saint Patrice en Irlande; mais Patrice lui apparaît et lui défend de venir le voir. Guénolé raconte son rêve à Budoc qui comprend qu'il ne pourra plus retenir son disciple, et en conséquence lui donne onze disciples pour aller fonder un monastère, en outre il lui prodigue les exhortations, en particulier contre les moines errants, enfin Budoc et Guénolé se séparent.

6. *Son désir de voyager.* — Gurdestin nous raconte donc (l. I, c. XIX) qu'une nuit, après le travail accoutumé, les complices dites (voir *Dictionn.*, t. III au mot *COMPLIES*), Guénolé reposait depuis peu de temps, quand tout à coup s'attacha à lui le désir de visiter les lieux sacrés qu'avait habité saint Patrice, personnage d'une haute sagesse et pleinement catholique, afin de jouir comme eût pu le faire un bon disciple de son enseignement et de ses exemples. Peu de temps auparavant, pareil à un flambeau très brillant placé à une grande hauteur et qui lance de là d'immenses lumières, ce Patrice avait illuminé toutes les Églises de l'île d'Hibernie et celles de tous les autres pays où avait pu être portée la renommée de sa vertu. Car, aussi vaillant contre les hérétiques et les perturbateurs qu'humble et doux envers les bons et vrais serviteurs du Christ, il terrassait tous les mages et tous les devins de cette île, si rusés qu'ils fussent, par la grâce de sa doctrine et la vertu de sa prière. Ceux [des Hibernois] qui refusaient de corriger leurs œuvres perverses et de se convertir au Christ, sans hésiter il les condamnait à la mort éternelle, mais ceux qui, délaissant le mal, faisaient pénitence, il leur promettait au nom du Christ la récompense suprême et les menait à la vie éternelle sous sa conduite. Bon gré mal gré presque tous les Hibernois furent touchés par lui, et enfin, il les convertit tous. La renommée de ce très excellent personnage, répandue alors de tous côtés, enflamma si bien Guénolé que, ne pouvant plus différer l'exécution de son projet, il résolut de partir le lendemain pour l'île des Scots avec des marchands qui étaient dans le port, attendant le moment de mettre à la voile pour faire le commerce d'outre-mer. Guénolé s'étant endormi sur cette pensée, dans cette même nuit, durant son sommeil, une figure resplendissante d'aspect angélique, le front ceint d'une couronne, lui apparut et lui dit : « Guénolé, ami de Dieu, es-tu éveillé? — Me voici répondit Guénolé et vous, seigneur, qui êtes-vous? — Très cher frère, reprit l'apparition, renonce à ce long voyage par terre et par mer; je suis Patrice que tu veux aller trouver; donc ne te fatigue pas. » Là-dessus il annonce à Guénolé que, sous peu, Budoc le chargera de la fondation d'un monastère.

On s'est demandé si Patrice vivait ou s'il était mort à la date de cette vision; or deux documents à date certaine, du milieu et de la seconde moitié du VII^e siècle, les *Collectanea Tirechani de sancto Patricio* et la *Vita*

Patricii par Muirchu Maccumachteni placent la mort de Patrice en 436 de la Passion, soit l'an 465 de l'incarnation¹; cette date ne peut plus être contestée; or Guénolé a dû naître entre 462 et 467, il n'a pu former le dessin d'aller en Irlande que vingt ans environ après la mort de saint Patrice.

C'est peu de temps après qu'il aura quitté saint Budoc. Dans la préface qui relie le livre II au livre I^{er} de la *Vie*, Gurdestin écrit : « Jusqu'ici, dans ce premier livre, nous avons mis en lumière quelques-uns des miracles accomplis par Guénolé dans un âge très tendre; dans le suivant nous y ajouterons ceux qu'il fit dans un âge plus robuste. » Ainsi donc le premier livre, qui se termine par la séparation de Budoc et de Guénolé se rapporte à un âge très tendre, ce qui ne permet guère de le prolonger au delà de la vingt et unième ou vingt-deuxième année.

Au livre II, chap. IX, Gurdestin écrit que « depuis sa vingt et unième année jusqu'à sa mort, jamais on ne voit [Guénolé] s'asseoir à l'église », et plus loin il ajoute : « Depuis qu'il commença à construire son monastère, jamais il ne porta de vêtements de laine ou de lin, mais seulement des peaux de chèvres. » Dans ces deux passages, le parallélisme semble indiquer qu'à vingt et un ans Guénolé inaugura une période nouvelle dans sa vie; il aurait eu alors un âge répondant bien au *tenerior ætas* que lui attribue le biographe au moment de la séparation avec Budoc, de sorte que, Guénolé, né vers 462 à 467, aura quitté l'île Verte, ou l'île Lavret vers 483 à 488. Était-il prêtre à cette date? Gurdestin nous dit que depuis la fondation de la communauté, Guénolé s'abstenait de pain de froment « si ce n'est ce qu'il ne faut pour célébrer le saint sacrifice. » Il est douteux que le sacerdoce eût été confié à un moine de vingt et un ans, et un abbé pouvait bien avoir des prêtres dans sa communauté sans être prêtre lui-même. C'est de la main de ces prêtres qu'il recevait la sainte communion dont la parcelle était à peu près la même pour le prêtre que pour le fidèle.

7. *Fondation de Landevennec.* — Gurdestin nous dit que Guénolé, avec ses onze compagnons, s'achemina par les contrées domnonéennes, à peu près sans but certain, inclina au Sud, suivit quelque temps les frontières de la Cornouaille et arriva au fond de la rade de Brest, au point où la rivière d'Aune et celle du Faou y déchargent leurs eaux. Au V^e siècle, du vivant de Guénolé, le nom de Domnonée n'existait pas encore, mais le biographe parle comme on le faisait au IX^e siècle à l'époque où il écrivait.

Sortis d'une île-monastère, ces saintes gens n'imaginaient la vie monastique qu'à l'abri de la clôture des flots, et ils marchèrent à la découverte d'une île qu'ils découvriraient du rivage. Ils se jetèrent dans le premier îlot qui s'offrit à eux, une toute petite île, à peu de distance de la terre, un peu au nord de l'embouchure du Faou, et qu'on nommait *insula Topapigia* qu'on appelle aujourd'hui Tibidi, « maison de prières ».

« Les douze moines y construisirent un modeste oratoire et, alentour, des logettes; ils bêcheurent et retournèrent le sol pour en faire un jardin. Fonds ingrat s'il en fut : l'îlot est une table rase entièrement nue, sans aucune protection contre le vent; le sol, une roche à peine couverte de terre, trop étroite pour sustenter les douze cénobites dont, bon gré mal gré, pendant qu'ils furent là, la pêche dut être plus d'une fois contre la faim l'unique ressource. Sans abri, presque sans pain, ils passèrent là trois années très dures : enfin exténués de fatigue, ils se décidèrent à quitter ce roc ingrat. De leur îlot, en regardant vers

¹ Hogan, dans *Anal. boll.*, 1882, t. I, p. 548; 1883, t. II, p. 36; P. Allier, *La vie et la légende de Saint Guénolé*, in-12, Paris, 1908.

le Sud-Ouest, ils voyaient au delà des flots une côte chargée de bois; c'est là qu'ils se dirigèrent; il eût même été difficile de trouver meilleur abri.

« C'est une Chersonèse en miniature, baignée au Nord par la rade de Brest, à l'Est par la rivière du Faou, au Sud par l'Aune, dont les eaux, rencontrant cette langue de terre devant elles comme un barrage, sont obligées d'en suivre les contours pour arriver à la mer. Un isthme étroit relie, du côté de l'Ouest, à la grande péninsule de Crozon, cette petite presqu'île, dont le centre se creuse en une vallée courant de l'Est à l'Ouest, ouverte au seul vent d'Orient. Sous sa bien-faisante haleine, sous la chaleur du soleil levant qui lui envoie dès le matin ses premiers rayons, cette heureuse vallée voit ses fleurs éclore dès l'aube du printemps et ses arbres garder leurs feuilles jusqu'aux derniers automnes.

« Dans cette calme solitude, dans ce grand paysage d'eaux, de bois et de rochers, à l'entrée de cette heureuse vallée et presque au bord de la mer, Guénolé, s'établit avec ses disciples. Pour peindre la paix profonde de ce séjour, il l'appela *Lan Tevennec*, Église ou monastère bien abrité; nous disons par euphonie Landevennec (voir plus haut sur l'étymologie de ce nom, col. 1237).

« Quand Guénolé aborda ce rivage, tout le canton était inhabité, inculte, couvert de bois et de halliers formant une vaste forêt. Les disciples commencèrent donc par s'armer de cognées pour jeter bas ces grands arbres et faire dans cette forêt de larges clairières. Puis, de bûcherons devenant charpentiers, les uns équarrèrent avec la doloire les troncs abattus, dont ils firent les murailles de leur église et de leurs cellules monastiques, pendant que d'autres cultivaient le sol ainsi nettoyé et le préparaient à recevoir la semence ».

La date de la fondation de Landevennec est, par approximation, facile à fixer. Guénolé ayant quitté Budoc, de 483 à 488, et ensuite séjourné avec ses moines environ trois ans sur l'île Topepig, c'est au cours de sa troisième année après son départ de l'île Verte ou de l'île Lavret, que la colonie monastique s'établit dans la forêt de Landevennec, c'est-à-dire entre 486 et 491. Guénolé et ses moines s'établirent en ce lieu comme dans une terre inhabitée et sans maître; nul ne leur disputa la propriété, nul n'eut la prétention de la leur concéder.

8. *Jusqu'à la mort de Guénolé.* — La seconde partie de la *Vie* par Gurdestin contient d'utiles détails sur la fondation et les usages d'un monastère breton au v-vi^e siècle; malheureusement le biographe du ix^e siècle semble y avoir ajouté de son cru force miracles qui sont plus édifiants que croyables.

Le biographe nous dit que Guénolé mourut un mercredi de la première semaine de carême et le troisième jour du mois de mars. Pour que le mercredi de la cinquagésime tombe le 3 mars, il faut que Pâques vienne le 11 avril. Au vi^e siècle Pâques tomba à cette date en 510, 521 et 532. Comme Gurdestin donne à Guénolé le titre de « vieillard vénérable », qu'il mourut « plein de jours », nous dit-il, cela implique au moins la soixantaine et invite à reporter la mort à 532. Guénolé devait avoir entre soixante-cinq et soixante-dix ans. Cette date du 3 mars 532 a été admise par dom Lobi-

neau, le P. Ch. de Smedt et A. de La Borderie.

9. *Guénolé et le roi Gradlon.* — Les chapitres xv-xviii incl. du livre II^e de la *Vie*, chapitres écrits en vers latins, le ch. xii du même livre, le ch. xxii de la *Vie abrégée* en vers, la leçon ix de l'office nous parlent des relations du saint avec Gradlon, et principalement de la visite du roi à l'abbé. Gradlon ayant entendu parler de Guénolé vient le voir et lui offre des présents que l'abbé refuse; en retour il lui administre un sermon qui lui prédit l'enfer nonobstant toutes les richesses qu'il peut avoir s'il ne se convertit. C'est le coup de foudre, Gradlon se convertit à l'instant et le loup devient agneau. Toutefois le moine Rioc prie Guénolé de n'être pas si intraitable et d'accepter un petit domaine qui avait appartenu à son père, Guénolé consent et Gradlon aussi.

A part ce petit domaine, *donum preparvum*, on a donc tout refusé; c'est donc qu'au ix^e siècle, le monastère de Landevennec ne possédait aucun bien qu'il fit remonter à Gradlon. Ceci est fort naturel, car Gradlon n'avait rien à donner à des gens qui n'avaient qu'à prendre à leur gré des terres désertes, sans se les faire donner ni confirmer par personne. Quand Gradlon sut que Guénolé avait fondé une maison prospère, il l'engagea à reconnaître indirectement sa souveraineté en disant qu'il tenait ses terres de la munificence du roi, mais l'abbé refusa. Toutefois l'abbé trouva bon de mettre son monastère sous la protection d'un prince converti. Il n'y avait rien à confirmer, rien à reconnaître.

Voici comment au ix^e siècle on concevait à Landevennec le rôle de Gradlon: ni fondateur, ni donateur, mais seulement un ami, un protecteur.

Ce n'est qu'à partir du xi^e siècle, quand fut écrite la seconde partie du *Cartulaire* qu'en fabriqua au moins vingt pièces pour magnifier le rôle de Gradlon comme donateur de tous les domaines de l'abbaye.

Qui était Gradlon? Gurdestin voit en lui le chef de la Cornouaille: *Occidux partis moderator Cornubiorum*. Dans l. II, c. xii, il dit que la discipline se maintint depuis Gradlon jusqu'à Louis le Débonnaire: *Ab illo tempore quo Gradlonus quem appellant Magnum Britannix tenebat sceptrum, usque ad annum Hludovici piissimi Augusti imperii quintum*. Ici le mot *Britannix* a été substitué à *Cornubix* par un scribe du xi^e siècle. Dans la *Vie abrégée* en prose, Gurdestin nomme *Gradlonus Cornubix rex*, c'est la leçon du manuscrit original des *Cartulaires*: enfin dans le ms. 5610a de la Bibl. Nat., le scribe plus vigilant a remplacé *Cornubix* par *totius Britannix*.

Par le mot de Cornouaille, Gurdestin entend la Cornouaille de son temps, l'évêché de Quimper du v^e siècle, tel qu'il subsista jusqu'en 1789. Gradlon, regardé par Gurdestin et par les plus anciennes traditions comme le premier chef breton de la Cornubie armoricaine et qui était dans l'éclat de sa puissance lors de sa visite, en 495, à l'abbé Guénolé, dû être nécessairement le chef d'une grosse émigration de *Cornovii* insulaires débarqués quelques années auparavant à la pointe sud-ouest de l'Armorique. Cette émigration était-elle la première venant de la Grande Bretagne dans ces parages? C'est peu probable.

Peut-être² cette émigration venue des environs de

¹ A. de La Borderie, dans *Annales de Bretagne*, 1888-1889, t. iv, p. 341-343. — ² « La théorie de A. de La Borderie, suivant laquelle le nom de *Corisopitum* (Quimper) aurait été importé des bords de la Tyne par des *Cornovii*, est assurément fort risquée. La forme même du nom de lieu insulaire n'est pas établie; il semble que la leçon *Corstopitum* puisse être préférée, ce qui trancherait la question et séparerait nettement les deux localités. Quant à l'objection souvent produite qu'il est peu vraisemblable qu'un nom importé par des Bretons insulaires ait été

abandonné par eux pour un autre, elle n'est pas très forte. La ville a pu se déplacer quelque peu, se porter au confluent du Steyr et de l'Odet, d'où le nom de *Kemper* (confluent). Le même fait s'est produit à Quimper. On a abandonné l'ancien nom *Anaurot* pour *Kemper-Elé* (confluent de l'Ellé et de l'Isle). Quoi qu'il en soit, la thèse de A. de La Borderie concernant *Corisopitum* n'est pas établie. » J. Loth, *Les Cornovii: La patrie de Saint-Brieuc*, dans *Annales de Bretagne*, 1900, t. xv, p. 279.

Coriosopitum un peu au nord du mur de Sévère, vint-elle échouer au confluent de l'Odét et du Steyr, à l'emplacement de Quimper, autre *Coriosopitum*. Mais quelle était l'étendue du plou du chef Gradlon? Ici toute conjecture est fantaisiste. Si on se borne à ce qui peut être vrai, à ce que nous tenons de Gurdistin, c'est que ce chef d'une émigration venue vers 490 de l'île de Bretagne dans l'angle sud-est de la péninsule armoricaine, groupa des *plous* bretons, et créa un petit état qui s'appela *Kernau*, *Cornau*, ou en latin *Cornubia*. Il se défendit, s'agrandit et subit l'influence de saint Guénolé. Il laissa même un nom qui grandit au IX^e siècle, et qui depuis a connu la gloire, la critique et l'oubli¹.

10. *Ruine de Landevennec*. — Des constructions de Landevennec nous ignorons tout. De sa bibliothèque nous connaissons à la bibliothèque royale de Copenhague, dans le fonds de Thott, sous le n° 239 de la série in-folio, dix feuillets de parchemin, hauts de 280 mm. sur 190 mm.; l'écriture est du XI^e siècle. Ces feuillets contiennent des tableaux de comput, avec la portion du calendrier qui correspond aux huit premiers mois de l'année (janvier-août)²:

V nonas martii Depositio sancti Vuinvaloei (fol. 2 v°);

XVI Kalendas aprilis. In Hibernia, natale sancti Patricii episcopi (fol. 2 v°);

III Kalendas maii. In cornu Galliae natale sancti Vuinvaloei confessoris (fol. 3 v°);

Kalendis maii. Natale apostolorum Philippi et Jacobi et sancti Courentini episcopi (fol. 4 v°);

III idus maii. Dedicatio ecclesiae sanctae Mariae et sancti Vuinvaloei (fol. 4 v°);

La mention de la dédicace de l'église de Cluni a été ajoutée à une époque fort ancienne au regard du 14 février.

XVI Kalendas martii. Dedicatio ecclesie Cluniensis (fol. 9 v°);

Les deux dernières pages du ms. (fol. 10 r° et v°) sont occupées par une table de comput répondant aux années 908-1005. La note suivante se lit en regard de l'année 913 ou 914 :

Eodem anno destru[ctum est] monasterium Sancti [Vuinva] loei a Normannis.

Cette destruction de l'abbaye en 913 ou 914 explique pourquoi elle est si pauvre en documents antérieurs au X^e siècle. Un des principaux manuscrits de la *Chronique anglo-saxonne*, ainsi que Florent de Worcester placent justement en 915 l'arrivée d'une grande flotte d'hommes du Nord sous la conduite d'Orthor et Hroald à l'embouchure de la Severn, flotte venant du Sud et du pays des Lidwicas³, c'est-à-dire de l'Armorique. La source anglo-saxonne est ici galloise ou cornique. Les Gallois donnaient en effet, aux Armoricaïns, le nom de Letewicion, habitants du Llytaw, aujourd'hui Llydaw, terme qui paraît équivaler à *Aremorica*. L'Armorique est également désignée sous ce nom dans des Vies de saints armoricains. Il semble donc que Landevennec ait été brûlé par une flottille venant probablement de la Loire qui, après avoir contourné l'Armorique, se porta vers

l'ouest de l'Angleterre. Après avoir exercé de grands ravages dans cette région, l'armée des Scandinaves fut très maltraitée par les hommes d'Hereford et de Gloucester. Hroald fut tué ainsi qu'un frère d'Orthor; réduits par divers combats, en proie à la famine, ils périrent tous, un petit nombre seulement put s'enfuir en Islande⁴.

H. LECLERCQ.

LANDIT. — Chaque année, au mois de juin, une « assemblée » se tenait dans la plaine de Saint-Denis. Son nom latin était *Indictum*, qui a été retouché de façon à devenir méconnaissable. Le premier *i* est devenu *a*; cela fait, on a joint l'article au substantif et même on y a ajouté un nouvel article, de manière que *indictum* qui aurait dû être appelé *L'Indit* est devenu *Landit* et le *Landit*; on trouve même couramment *Lendit*. Vaugelas pensait que *indictum* venait du latin *annus dictus*; d'autres découvriraient on ne sait quels rapports entre le *landit* et la fête de saint Landry, évêque de Paris, qu'on célèbre le 10 juin; enfin, il paraît qu'au XIII^e siècle, l'assemblée de l'*indictum* passait pour se rattacher à un *edictum* qu'on ne cite pas.

Robert Gaguin et d'autres moines de Saint-Denis pensent que l'*Indictum* fut institué par le roi Dagobert; ceci était si peu vraisemblable que plusieurs admirent que Charlemagne rapporta de Terre sainte, (où il n'alla jamais, voir *Dictionn.*, t. III, col. 764), des instruments de la Passion (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot *INSTRUMENTS de la Passion*) qu'il déposa à Aix-la-Chapelle d'où Charles le Chauve les fit transporter à Saint-Denis. Afin d'ajouter un attrait de plus à la notoriété de ces reliques, il établit un marché, c'est-à-dire une foire ou une « assemblée » que l'on tenait dans la plaine qui s'étend entre Saint-Denis et Montmartre.

Cette explication ne peut s'autoriser que de l'autorité de Guillaume de Nangis, auteur postérieur à saint Louis et d'un manuscrit anonyme de l'abbaye de Saint-Denis du XIII^e siècle. Les Chroniques françaises de l'abbaye sont du même temps, mais plus propres à ébranler la croyance qu'à l'affermir. Quant à l'*indictum* dont le transfert des reliques aurait été l'occasion, les Chroniques l'empruntent à une narration latine de la même abbaye. Celle-ci met l'*indictum* au compte de Charlemagne approuvé en cela par beaucoup d'évêques de France, d'Allemagne, d'Italie et même d'Orient, parmi lesquels plusieurs étaient morts depuis quelques siècles, quand naquit Charlemagne, approuvé aussi par d'autres évêques qui n'étaient pas nés quand mourut le grand empereur.

La translation de l'*indictum* d'Aix-le-Chapelle à Saint-Denis n'est pas mieux avérée que son établissement. Les Chroniques racontaient que Charles le Chauve, ayant besoin d'argent, avait sollicité des religieux de Saint-Denis la permission d'enlever de dessus l'Eglise la couverture d'argent qui abritait l'endroit où reposaient saint Denis et ses compagnons, promettant de la remplacer par une couverture plus magnifique encore. Il n'en fit rien, mais pour s'acquit-

¹ Sur tout ce sujet, Guénolé et Gurdistin, cf. R. Latouche, *Mélanges d'histoire de Cornouaille* (V^e-XI^e siècle), in-8°, Paris, 1911, p. 3-46 : *La vie de saint Guénolé*. Cf. A. Oheix, *L'histoire de Cornouaille d'après un livre récent*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1911, t. XXXIX; Donatien de Bruyne, *Notes sur les Vies de saint Guénolé et saint Iduet* (S. Guénolé a-t-il fondé Landevennec? A-t-il vécu au V^e siècle comme le prétend M. de La Borderie? A-t-il vécu au VIII^e siècle comme le veut M. d'Arbois de Jubainville? A-t-il seulement vécu en Bretagne? Il n'y a aucun argument assez solide ni pour affirmer ni pour nier l'une ou l'autre de ces propositions), dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1916, p. 173-183; Fautier,

Une rédaction inédite de la Vie de saint Guénolé, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1912, t. XXXII; *Annales de Bretagne*, 1915, p. 443; Jourdan de la Passardière, *Hist. de Landevennec*, dans *Bull. de la Commis. diocésaine d'arch. de Quimper*, 1912 (c'est l'histoire composée au XVII^e siècle par dom Noël Mars); A. Oheix, *Nécrologe de Landevennec*, dans *Bull. hist. et arch. du diocèse de Quimper*, février 1913, p. 33-49 (ms. fr. 22337, copie du XVII^e siècle, quelques usages des XI^e, XII^e et XIII^e siècles). — ² L. Delisle, *Littér. latine et hist. du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1891, p. 18-19. — ³ Petrie, *Monum. hist. britann.*, p. 377. — ⁴ J. Loth, *La date de la destruction de Landevennec par les Normands*, dans *Annales de Bretagne*, 1892-1893, t. VIII, p. 492-493.

ter en quelque manière, le roi fit transférer des reliques d'Aix à Saint-Denis et y établit la foire du mois de juin. Mais ce toit d'argent n'a jamais existé, il s'agit de quelque ornement qui surmontait la châsse de saint Éloi.

De ce tranfert on n'apporte aucun diplôme qui eût été cependant indispensable; on se borne à parler d'une charte de Louis le Gros, datée de 1124 d'après laquelle il aurait existé un diplôme; on y a inséré que le transfert de la couronne d'épines et d'un clou avaient fait établir cet *indictum*, d'après l'autorité des archevêques et évêques, et dont la réunion à Aix-la-Chapelle est tout aussi fabuleuse que le voyage de Charlemagne en Terre sainte. Pour juger ce que vaut le prétendu diplôme il suffit de rappeler que ce fut saint Louis qui apporta en France la couronne d'épines¹. Si l'abbaye de Saint-Denis était, dès le XII^e siècle, dans le cas de percevoir quelque profit d'un *Indict*, selon que l'abbé Suger l'insinue, il faut se souvenir que *Indictum* était un terme générique, suivant le même Suger qui a reconnu au moins deux *Indicts* de son temps. Un autre sujet d'étonnement si on admet l'*indictum* rendu à l'occasion du transfert d'Aix-le-Chapelle à Saint-Denis, c'est que le marché se trouvait sur le fief de l'évêque de Paris et non sur le territoire de l'abbaye; sur lequel il ne s'étendit que par la suite. Mieux vaut se mettre à la recherche d'une autre explication.

On sait que l'évêque de Paris avec le chapitre de sa cathédrale se rendait tous les ans au lieu indiqué, *campo indicto* ou *indicato*; ils y portèrent la relique de la vraie croix conservée à Notre-Dame depuis l'an 1109, qu'on appela depuis le XIII^e siècle la Croix d'Outremer. Dans la suite l'Université de Paris et son recteur firent semblable démarche, et enfin le Parlement depuis qu'il fut fixé à Paris, sous Philippe le Bel.

Lorsque, en 1109, une portion considérable de la vraie Croix fut apportée de Jérusalem à Paris par la Grèce, la Hongrie, l'Allemagne et la Champagne, elle fut déposée durant l'été, d'abord à Fontanet-en-Parisis (qu'on appelle aussi Fontenet-en-France ou Fontenet-sous-Louvre) et non pas à Fontenet-sous-Bagneux. La preuve a été faite déjà². Des membres du clergé de Paris vinrent l'y recevoir pour la transporter dans un lieu du village de Saint-Cloud, appartenant à l'archevêché de Paris, pour y être gardée jusqu'aux premiers jours d'août, date à laquelle les évêques de Meaux et de Senlis devaient assister en personne à la réception de la relique dans la cathédrale de Paris. Le chemin direct pour venir de Fontenet-en-Parisis à Saint-Cloud fut de passer à côté de Saint-Denis, bourgade peu importante, proche l'abbaye, et de traverser la plaine pour gagner le bois de Rouvret, appelé depuis bois de Boulogne, ce qu'on ne pouvait faire sans traverser la terre du village de Saint-Marcel, s'étendant alors jusqu'à Aubervilliers inclusivement. Il était dès lors bien impossible d'empêcher la multitude, attirée par la curiosité ou par la dévotion, de se trouver sur le passage de la relique.

Depuis la réception solennelle du 1^{er} août 1109, l'évêque et le chapitre se prêtèrent à l'établissement d'un *indict* dans la campagne pour favoriser la piété de ceux qui souhaitaient vénérer le bois de la Croix. A Paris, il n'y avait pas la place pour une multitude; la cathédrale que fera démolir cinquante ans plus tard Maurice de Sully était à peine la moitié de celle de nos jours, pas de place non plus aux alentours de Paris, des marais, des buissons, des bocages, des vignes: Le lieu indiqué fut la plaine située entre la Chapelle, Auber-

villiers et Saint-Denis, précisément sur un terrain dont l'évêque était seigneur suzerain; quant au terrain de l'abbaye il s'arrêtait alors à une église Saint-Quentin près des remparts de Saint-Denis.

On choisit le deuxième mercredi du mois de juin, parce qu'alors, à Paris, on faisait les Quatre-Temps d'été dans la deuxième semaine de juin, et non pas dans la semaine de la Pentecôte. La procession était longue, à une époque de l'année généralement chaude. Au sortir de la cathédrale on passait au cimetière de Champeaux appelé depuis des Innocents. On s'y arrêtait le temps de prier pour les morts, et l'évêque commençait la récitation du psautier qui était continué jusqu'au lieu désigné dans les Pontificaux de l'Église de Paris *usque ad indictum*. Là, après une antienne à la Croix, l'évêque ou un suppléant, du haut d'une tribune, faisait un sermon au peuple; ensuite, le prélat aidé de l'archidiacre, donnait du haut de ce lieu la bénédiction à toute la multitude avec la croix apportée de Paris, se tournant d'abord à l'Orient, d'où cette relique est venue, puis au Midi vers Paris, ensuite au Couchant, enfin au Septentrion du côté de Saint-Denis. Par la suite on apporta de Notre-Dame d'autres reliques comme le bras de saint Siméon. Après la bénédiction, le clergé s'en retournait avec l'évêque continuant la récitation du psautier. Outre les Pontificaux de Paris qui la mentionnent, cette procession de l'*Indict* est marquée déjà comme d'usage dans une charte de Barthélemy, doyen de Paris, de l'an 1146; il y est spécifié qu'à cette station de l'*Indict*, aussi bien qu'à celle de Saint-Denis-des-Fossés qui était fort pénible par sa longueur, on distribuait à chacun du clergé, douze deniers par forme de charité.

Tels furent les commencements du Landit: un concours de piété en un lieu indiqué de la campagne. Mais la foule n'y trouvant rien apporta tout ce dont elle éprouvait le besoin; il s'y forma peu à peu une foire, et lorsqu'elle fut établie on en prolongea la durée plusieurs jours, de là les levées de quelques tributs par ceux qui y avaient droit, et des traités survenus entre les parties intéressées. Un pèlerinage donne naissance à un marché et une foire, c'est ce qui se produit ordinairement.

Malgré cette transformation, l'Église de Paris continua de venir avec la vraie Croix et observa les mêmes cérémonies que par le passé. Le 8 juin 1429, le registre du Parlement mentionne la procession; le 16 juin 1482, pendant que l'évêque Louis de Beaumont de la Forest était au champ de l'*Indict*, il conféra un bénéfice à Philippe de Corbie nommé à la cure d'Atteville. En 1474, le même évêque permit la célébration de la messe dans le champ de l'*Indict* sur un autel portatif. Pendant les neuf jours de la durée du Landit devenu véritable foire, les fidèles pouvaient venir vénérer les reliques exposées à Notre-Dame.

Les moines de Saint-Denis beaucoup plus rapprochés du *campus indictus* que le Chapitre de Paris, travaillèrent à attirer chez eux en grand nombre les pèlerins et les marchands grâce à une exposition de reliques. La foire de Landit ne pouvait pas commencer que la procession n'eût été faite le matin. En ce qui concerne les abus et les excès qui se commirent à cette foire, les marchandises qui s'y vendaient, les conflits entre moines et chanoines, tout cela est en dehors de notre période archéologique.

BIBLIOGRAPHIE. — J. Lebeuf, *Sur l'assemblée générale qui, sous le nom de l'Indict, et depuis de Landit, s'est tenue pendant plusieurs siècles dans la plaine de Saint-Denis*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1754, t. XXI, part. 1,

¹ Cf. F. de Mély, *La date de la réception de la sainte couronne à Paris (19 août 1239)*, dans *Bull. arch. du*

Comité, 1899, p. 66-69. — ² Lebeuf, *Dissertation sur l'hist. de Paris*, 1743, t. III.

p. 167-174; 2^e édit., t. x, p. 292-306, Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, Paris, 1883; t. 1, p. 537-556; E. Roussel, *Recherches sur la foire du Landit depuis ses origines jusque 1430* (Position de thèses à l'École des Chartes, 1884); E. Roussel, *La bénédiction du Landit au XIV^e siècle*, Note additionnelle par L. Delisle, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1897; F. Bournon, *Landit*, dans *Grande Encyclopédie*, t. XXI, p. 878-879. P. Aubry, *Comment fut perdu et retrouvé le saint clou de l'abbaye de Saint-Denis, 1233*, dans *Revue Mabillon*, 1906, t. II, p. 185-192, 286-300; 1707, t. III, p. 43-50, 147-182.

H. LECLERCQ.

LANGEAIS. — I. Le vicus. II. La nécropole. III. Les sarcophages de pierre. IV. Hypogée. V. Inscription funéraire. VI. Anneau. VII. Bibliographie.

I. LE VICUS. — Cette localité tourangelles, qui fait partie du département de l'Indre-et-Loire, possède quelques titres historiques et archéologiques dignes d'attention. Grégoire de Tours nomme ce village par deux fois; il nous apprend que l'église d'*Alingovia* fut contruite par saint Martin¹ et que cette église renfermait des reliques de saint Jean². *Alingavia*, dont l'éthnique est *Alingaviensis*, déformé parfois en *Alangaviensis*, a toujours été rendu par Langeais, arrondissement du Chinon, bien que Langeais soit nommé *Lingvacum* en 1036³. *Langesum castrum* en 1070⁴, *Lingaie* en 1078⁵, et cette attribution est justifiée non seulement par le vocable de l'église de Langeais encore consacrée aujourd'hui à saint Jean⁶, mais aussi par la phonétique ainsi que Longnon a réussi à le démontrer.

« L'aphérèse, dit-il, n'est pas rare dans les noms de lieux où la lettre *a* forme la première syllabe, et, dans de tels cas, elle peut être produite par la confusion de cette lettre avec la préposition *à* : l'*i* latin en position devenant *e* en français, la seconde syllabe a dû de bonne heure se transformer en *len*, puis, ainsi que cela a lieu fréquemment lorsque l'*a* précède la nasale, on écrit *lan*⁷; le *g* s'est adouci; le *v* de la dernière syllabe du nom est tombé ainsi que dans beaucoup d'autres mots français où il occupait la même place (exemple : *ateul*, de *aviolus*). *Alingavia* devait donc produire un nom dont l'orthographe rationnelle serait *Lenjaiz* ou *Lengeaie*; mais comme le prouve la forme plurielle *Lingaie* qu'on trouve dès 1078, ce nom a de bonne heure pris l'*s* finale conservée dans la forme actuelle⁸.

II. LA NÉCROPOLE. — On a trouvé à Langeais une vaste nécropole qui semble remonter jusqu'au début de l'ère chrétienne, et qui demeura en exploitation jusqu'à la fin du IX^e ou au début du X^e siècle⁹. On désigne à Langeais sous le nom de *Meurtrais* (au cadastre *Mistrais*) une assez vaste étendue de terrain située à l'ouest du bourg. Vers la fin du XIX^e siècle, on y découvrit plusieurs rangées de sarcophages de pierre, tous orientés mais anépigraphe et sans aucun attribut propre à en déterminer la date. Aucun objet n'accompagnait les restes des défunts dont les ossements étaient ensevelis sous différentes couches de terre dues à des infiltrations lentes et successives. Une seule sépulture livra, cependant : une boucle d'oreille en bronze, une agrafe de même métal, un grand anneau

d'usage indéterminé et un mince fragment d'une fiole de verre. Le pendant d'oreille, malgré sa dégradation permettait de distinguer quelques caractères archéologiques qui accusaient l'époque mérovingienne.

Des fouilles méthodiques entreprises plus tard ont mis au jour : 1^o des fragments divers et nombreux, dispersés dans l'intérieur du sol, en dehors des tombes et qu'on peut reporter à la période romane; 2^o d'autres sépultures de caractères variés; 3^o des substructions d'édifices faisant partie intégrante du cimetière; 4^o une inscription funéraire digne d'intérêt.

Parmi les fragments il semble qu'on ne puisse retenir comme ayant une origine chrétienne qu'une pierre taillée de 0 m. 40 de hauteur, portant une croix gravée en creux.

III. LES SARCOPHAGES DE PIERRE. — Enfouis à des profondeurs variables et séparés par des intervalles souvent inégaux, les tombeaux sont tous orientés; ils regardent donc le Levant. Disposés par rangées régulières allant du Nord au Sud et fermés avec des couvercles plats ou prismatiques, ces derniers ayant l'aspect d'un toit à deux rigoles, les sarcophages sont taillés en forme d'auges dans des blocs de tuffeau tendre ou de pierre dure du pays, à part un très petit nombre qui sont en falun compact de Savigné, localité située à 18 kilomètre de Langeais.

Les spécimens mis au jour peuvent se classer méthodiquement par périodes.

1^o Type d'auge d'aspect bas et allongé, allant en se rétrécissant de la tête aux pieds. Dans les spécimens façonnés avec soin, les deux plus grands côtés, à leur partie supérieure, s'abaissent légèrement en allant vers les pieds, et la face formant le dessous du cercueil se relève du même côté. Dans les cercueils façonnés avec moins de soin, le dessous se relève seul en allant vers les pieds; les deux plus grands côtés, à leur partie supérieure, étant taillés horizontalement. Dans les deux cas, la hauteur de l'auge est donc un peu moindre aux pieds qu'à la tête.

On rencontre peu de couvercles plats; le très grand nombre sinon la presque totalité est taillé en forme de prisme triangulaire peu ou moyennement surélevé.

La plupart des sarcophages de cette catégorie, façonnés en pierre tendre ou demi-dure, portent des stries obliques assez accentuées qui ne paraissent avoir aucune intention décorative, mais qui indiquent simplement les coups du marteau pointu ou tranchant dont l'ouvrier faisait usage (fig. 6754).

Cette catégorie de sarcophages est la plus largement représentée; en outre, ses exemplaires ont été trouvés dans toute l'étendue du cimetière; on en peut conclure qu'elle représente le type en usage pendant la dernière période des inhumations.

L'étude des fragments découverts dans le sol, en dehors des tombes, a montré que tous proviennent d'époques antérieures à la période romane. Une de ces sépultures contenait deux molaires de grand carnassier. Ce cimetière fut, dans la suite, abandonné, car on a découvert à Langeais deux autres nécropoles importantes : l'une, qui s'étendait autour de l'église, aura succédé à celle que nous étudions et dû être exploitée du X^e au XII^e siècle; une autre, qui occupait la place du Marché, fut en usage du XIII^e à la fin du

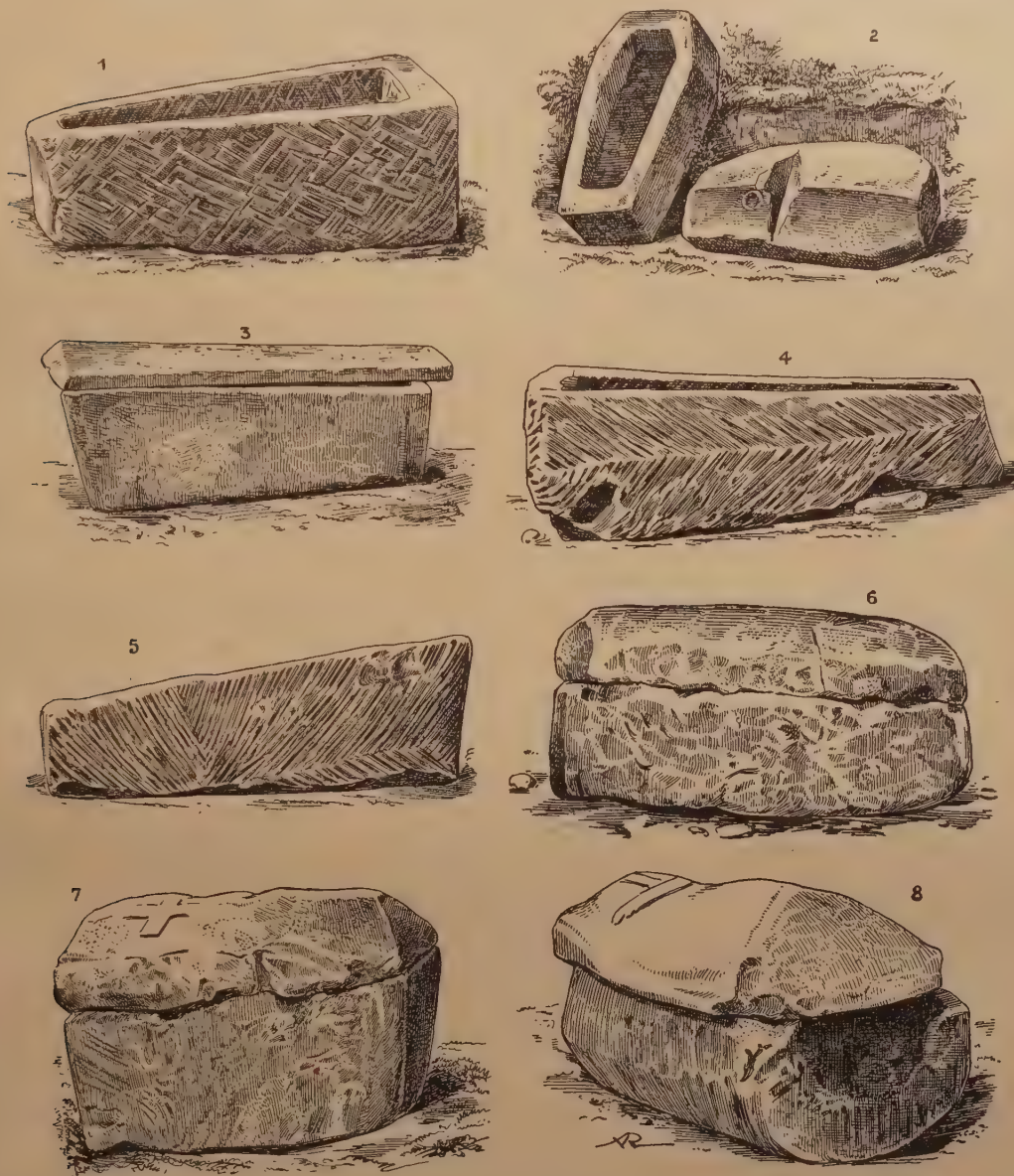
¹ Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, I. X, c. XXXI. — ² Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XVI. — ³ *Cartulaire de Noyers*, édit. Cas. Chevalier, p. 12, 13. — ⁴ *Cartulaire de Cormery*, édit. Bourassé, p. 84. — ⁵ *Ibid.*, p. 85. — ⁶ Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 195. — ⁷ Longnon cite entre autres exemples de ce phénomène : *Abolena*, Bollène (Vaucluse), *Afriacus*, Friauc (Lot); *Affuvelum*, Fuveau (Bouches-du-Rhône); *Agoult*, Goult (Vaucluse); *Aganticum*, Ganges, (Hérault); *Agramont*, Gramont (Basses-Pyrénées); *Aniortum*, Niort (Aude).

Dans *Alingavia*, l'*a* initial n'a pas subsisté aussi longtemps que dans beaucoup des noms que l'on vient de citer; il était tombé dès le XI^e siècle, ce qui résulte des formes du nom de Langeais que nous avons citées. — ⁸ Cf. le mot français *langue* de *lingua*, et le nom de la ville de Langres (Lingones). — ⁹ A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, 1878, p. 259-262. — ¹⁰ O. Bobeau, *Fouilles dans un cimetière antérieur au X^e siècle à Langeais (Indre-et-Loire)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 465-482. *Fouilles de l'église de Saint-Laurent près Langeais*, dans *ibid* 1901, p. 347-366.

xviii^e siècle. C'est donc la fin du ix^e siècle qui marque l'extrême limite de la période du cimetière antique et les sarcophages qui viennent d'être décrits.

Un autre spécimen offre les mêmes caractères gé-

2^e Une deuxième catégorie est constituée par un type de sarcophage beaucoup plus haut et plus large à la tête qu'aux pieds. La fig. 6756 nous le montre, bien caractérisé par l'obliquité que présentaient les



6754. — Sarcophage de Langeais (1). D'après *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 470, fig. 1. — 6755. Autre sarcophage (2). *Ibid.*, p. 471, fig. 2. — 6756. Autre sarcophage (3). *Ibid.*, p. 472, fig. 3. — 6757. Autre sarcophage (4). *Ibid.*, p. 473, fig. 5. — 6758. Autre sarcophage (5). *Ibid.*, p. 472, fig. 4. — 6759. Autre sarcophage (6). *Ibid.*, p. 473, fig. 6. — 6760. Autre sarcophage (7). *Ibid.*, p. 474, fig. 7. — 6761. Autre sarcophage (8). *Ibid.*, p. 475, fig. 8.

raux. Sa coupe longitudinale identique; sa hauteur, un peu moindre aux pieds qu'à la tête, vient de ce que la partie inférieure va en se relevant. Les angles de tête sont abattus. Le couvercle primastique, peu surélevé, porte un signe chrétien peu apparent, il est vrai, mais visible et représentant une croix de Saint-André; enfin, la face interne de son couvercle est creusé de façon à augmenter les proportions de la cavité intérieure (fig. 6755).

quatre côtés et par la différence de hauteur de ses deux plus grands côtés, qui s'abaissent en allant vers les pieds, le plan formant le dessous du cercueil restant horizontal. La cavité intérieure suit la forme extérieure du sarcophage. Les spécimens de ce premier type sont striés ou non striés. C'est le cas du sarcophage représenté ici. Il est en pierre dure du pays et mesure 2 m. 60 de longueur. Ses belles proportions, sa régularité parfaite permettent de le faire remonter

à la bonne époque de la période carolingienne, c'est-à-dire, à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle. Cette sépulture, hermétiquement fermée, avait été préservée des infiltrations de terre, en sorte que son contenu n'ayant subi aucune violation offrait un témoin sûr des inhumations de ce temps. On a constaté l'absence de tout mobilier funéraire et la présence d'un squelette intact, de très grande taille, indiquant par sa position que le défunt avait été inhumé la tête très élevée, presque assis.

Un autre spécimen (fig. 6757) appartient au même type de sarcophage, peut-être en raison de la nature plus tendre de la pierre dont il est formé; ce dernier porte des stries obliques ayant tendance à devenir convergentes.

L'autre type de cette deuxième catégorie est d'aspect plus barbare (fig. 6758). Ses différentes parties sont taillées plus irrégulièrement, l'obliquité de ses quatre côtés n'existe pas, comme dans le précédent ou, quand elle se rencontre, elle résulte simplement de défauts de taille et n'est pas intentionnelle. Ses deux plus grands côtés s'abaissent en allant vers les pieds; le dessous du coffre taillé très obliquement se relève dans le même sens. Le fond de la cavité intérieure n'est pas horizontal; il suit la direction de la face inférieure de sarcophage. Ce type porte également des stries obliques, mais qui convergent assez nettement pour former une arête. Tous les couvercles des sarcophages de cette deuxième catégorie se rapportent, comme forme, à celui du spécimen de la figure 3. Ceux qui appartiennent à des auges striées portent plusieurs bandes de stries convergentes avec arêtes.

3^e A partir de cette catégorie, il n'est plus question que de sarcophages d'enfants. Le spécimen que nous citons le premier offre quelques analogies avec le type précédent (fig. 6759). Sa hauteur est moindre aux pieds qu'à la tête, le dessous de l'auge, arrondi comme celui d'une barque, se relève très légèrement en allant vers la tête, et un peu plus dans la direction des pieds; ses deux plus grands côtés, arrondis comme la face formant le dessous du coffre, ont leur partie supérieure taillée suivant un plan horizontal; sa largeur est la même aux pieds qu'à la tête, et sa cavité, dont le fond se relève, en allant vers les pieds, est creusée suivant la forme des parois qui la circonscrivent. Son couvercle, taillé en dos d'âne, est plus surélevé que ceux des types qui précèdent et moins que ceux des suivants. Ce spécimen appartient au VII^e-VIII^e siècle.

4^e Un groupe de sarcophages d'enfants est caractérisé par la grande surélévation des couvercles, affectant la forme de prismes triangulaires dont l'un est complet, les autres légèrement tronqués; par l'aspect de leurs coffres taillés à angles droits et parfaitement rectangulaires. Les cavités suivent intérieurement la forme extérieure du coffre, parfois cependant elles se rétrécissent légèrement en allant vers les pieds.

Un de ces petits sarcophages a ses angles arrondis du côté droit, mais cette particularité peut être le résultat d'un hasard de taille. La face inférieure du couvercle d'un autre sarcophage est évidée de 0,08, de façon à augmenter les proportions de la cavité intérieure du coffre. L'extrémité d'un autre couvercle, placée du côté de la tête, porte un bord aplati, large de 0 m. 06. Enfin celui-ci (fig. 6760) porte une large croix latine dont les deux bras se rabattent en suivant la forme du couvercle, qui offre encore, en son milieu, un trou carré, large de 0 m. 05, profond de 0 m. 06, et qui a dû contenir un attribut quelconque. Les spécimens de ce groupe présentent certaines analogies avec les sarcophages des premiers abbés de Saint-Germain-des-Prés; il semble possible de le faire remonter à la seconde moitié du VI^e siècle.

5^e Le type suivant de sarcophage n'est représenté

que par un seul spécimen (fig. 6761). On croirait voir un tronçon de colonne partagé en deux dans le sens de sa longueur. Le couvercle se rapproche du prisme triangulaire très surélevé. La cavité, taillée à angles droits, est de même largeur aux pieds qu'à la tête. Il est un peu arbitraire d'assigner une date, même approximative, à un exemplaire unique. On a rapproché ce sarcophage de celui qui a contenu les restes de saint Quentin et que l'on attribue à la seconde moitié du IV^e siècle, mais cette date semble devoir être abaissée au moins jusqu'à la seconde moitié du V^e siècle.

6^e Une tombe formée de quatre blocs de pierre distincts et disposés de façon à former une cavité rectangulaire termine cette énumération de sarcophages et de tombeaux échelonnés entre le V^e et le X^e siècle. Si on s'en tient à ce que nous montrent les couvercles, on voit que ceux qui sont très surélevés appartiennent à la période V^e-fin VII^e siècle, les autres pourvus de couvercles moins élevés se placent entre la première moitié du VIII^e et le commencement du X^e siècle.

IV. HYPOGÉE. — On a rencontré une construction funéraire souterraine formant deux chambres sépulcrales, séparées par un mur de refend de 0 m. 55 de largeur qui s'écroula pendant les travaux de déblaiement. Les murs subsistent (fig. 6762) à une hauteur moyenne de 1 m. 50 environ au-dessus de la première assise. Leur épaisseur moyenne est de 0 m. 60. Ils sont parementés en dedans et en dehors en petit appareil cubique et sont enduits, à l'intérieur du monument, d'un mortier blanc grisâtre soigneusement lissé au fer. Des blocs taillés et d'assez grandes dimensions, insérés dans la construction, paraissent avoir fait partie d'édifices antérieurs. Les caractères du mortier et de l'appareil avec ciment permettent de faire remonter cet hypogée à la seconde moitié de période romane primitive.

Dans les chambres sépulcrales on découvrit : 1^o deux sarcophages d'adultes, en pierre dure, juxtaposés dans une chambre et du type décrit ci-dessus de la figure 8; ils ne contenaient tous deux que des ornements; 2^o une petite quantité de briques à rebords et de tuiles rondes; plusieurs briques sont estampillées; 3^o Quelques fragments de terres cuites ornementales et une croix potencée en terre cuite; 4^o une série de fragments de vases; 5^o un fragment de pierre sculpté, mais fort mutilé; 6^o une inscription funéraire gisant dans celle des deux chambres qui ne renfermait pas de sépultures.

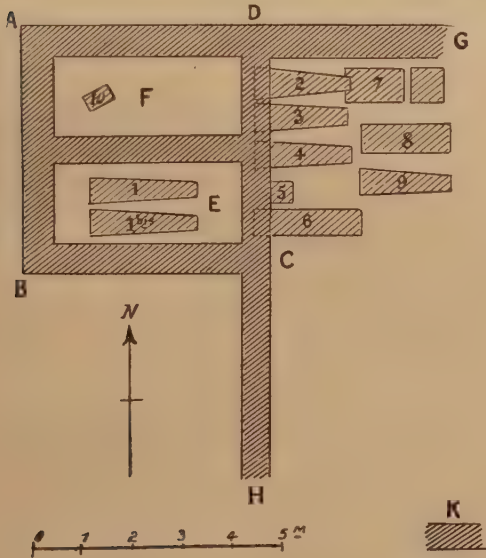
Si on se reporte au plan, on voit que les murs AD et DC de l'hypogée se prolongeaient en ligne droite pour s'interrompre en G et en H, mais, primitivement, ils continuaient plus loin encore et devaient enclore un vaste rectangle contenant une série d'hypogées ou de chambres sépulcrales. Les traces du mur rencontré en K confirment cette assertion.

Entre K et C tous les sarcophages appartenant à différentes époques avaient été ouverts. A partir du point C jusqu'en G D, toutes les sépultures, hermétiquement fermées avec des mortiers identiques à ceux des murs, étaient bien en place et semblables à la variété dominant dans toutes les parties explorées du cimetière, c'est-à-dire celle qui paraît être du IX^e siècle. Plusieurs sarcophages sont insérés profondément dans le mur DC et fermés avec deux couvercles superposés : l'un plat, l'autre taillé en forme de prisme triangulaire peu surélevé. Les squelettes étaient intacts. Parmi les autres sarcophages découverts à cet endroit et disposés en dehors du mur, on rencontre deux gros fragments de corniche de 1 m. 80 de long sur 0 m. 75 de large et un couvercle de forme prismatique, très surélevé, provenant d'un très ancien sarcophage.

Ces objets avaient été disposés sur des lits de mortier, ce qui porte à croire qu'ils avaient appartenu à des tombeaux très respectés.

V. INSCRIPTION FUNÉRAIRE. — Pierre de grès trouvée dans l'une des chambres de l'hypogée. Ses dimensions sont les suivantes : long., 0 m. 34; larg. 0 m. 21; épais. 0 m. 04. La table est presque intacte à l'exception d'une cassure à l'angle gauche inférieur, et d'une autre à l'angle gauche supérieur. Dans le champ un éclat produit par la pioche de l'ouvrier, (fig. 6763).

Comme on le voit le lapicide commença à graver



6762. — Plan de l'hypogée.
D'après Bull. du Comité, 1899, p. 477, fig. 9.

son texte dans le sens de la longueur et il avait déjà gravé : *hic requiescit*, lorsqu'il s'est aperçu qu'il allait dans un autre sens que les figures qui devaient accompagner l'épithaphe. Dès lors, il se décida à tracer le texte dans le sens de la longueur et il grava ceci :

h IC REQVIESCIT BO
NEMEMORIVS INVX
AIGVLFVS IDVS KLDAS
SEPTEMBRIS SIC DIGNIT
5 ORARE PRO PARENTIS SV
VS AGECIO ET MELLITQ ET
VT IN XPO DIGNIT ORARE

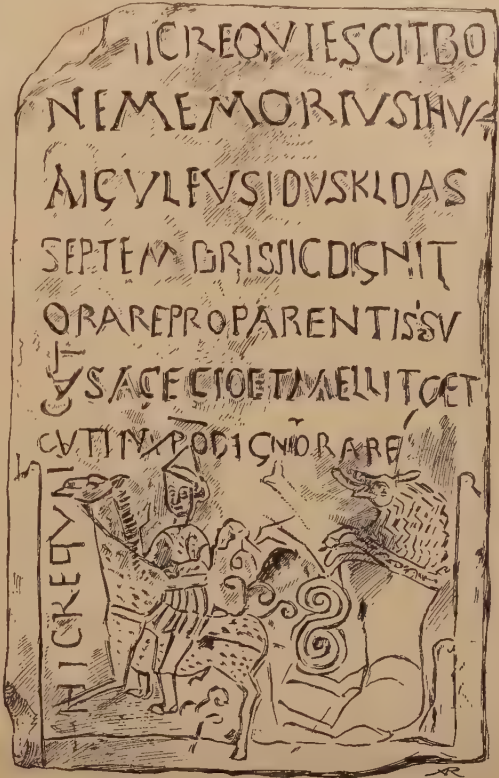
Hic requiescit bon(a)e memori(æ) in(no)x Aigulfus, idus kalendas septembris. Sic dign(e)t orare pro parent(e)s su(o)s Agecio et Mellito et ut in Christo dign(e)t orare.

Bonæ memoriæ est ici devenu l'adjectif *bonememorius* qui est rare sans être exceptionnel. *Inux* s'applique de préférence à des enfants, des jeunes gens (voir INNOCENT). L'emploi de *idus* et de *kalendas* qui s'excluent l'un l'autre montre que le graveur ne savait pas très bien ce qu'il traçait; après cela on peut lui pardonner de mettre l'accusatif *parentes suos* à la place de l'ablatif *parentibus suis*. *Mellito* doit probablement être un erreur pour *Mellita*, la mère du jeune Aigulfus.

Ce texte peut appartenir au VI^e ou au VII^e siècle. Des parents demandant à leur fils de daigner prier pour eux ainsi qu'on doit savoir le faire quand on est près du Christ. Ce jeune enfant n'a pas dû être enterré dans l'hypogée dont les tombes paraissent appartenir

nir toutes à la fin du VIII^e ou au début du IX^e siècle.

On remarquera que les lettres de la formule de début : *Hic requiescit bonememorius*, sont de meilleure facture que le reste et un peu plus hautes probablement quand le graveur a compté les lettres qui lui restaient à graver, il a réduit son type et s'est trouvé



6763. — Inscription funéraire de Langeais.
D'après Bull. archéol. du Comité, 1899, pl. xxx, p. 479.

moins à l'aise. En bas la pièce offrait une scène de chasse au sanglier; celui-ci venait de decoudre un homme qu'on voit par terre, étendu sur le ventre, les jambes allongées; à ce moment un autre assaillant semble prudemment prendre la fuite. Ce dessin était antérieur à l'inscription, car on a pris soin de relever



6764. — Anneau. Ibid., p. 481, fig. 10.

l'O de XPO, afin de ne pas rencontrer la pointe du casque du cavalier.

VI. ANNEAU. — Dans un sarcophage presque entièrement détruit, à ce point qu'on n'a pu en déterminer le type, on a trouvé un anneau d'argent cantonné de A O et deux signes qui semblent n'avoir aucune signification; si ce sont des C, on a proposé de lire soit ACCO, soit COCA (fig. 6764).

VII. BIBLIOGRAPHIE. — O. Bobeau, *Fouilles dans*

un cimetière antérieur au X^e siècle, à Langeais (Indre-et-Loire) dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 464-482. Le même, *Fouilles de l'église de Saint-Laurent près Langeais*, dans *ibid.*, 1901, p. 347-366.

H. LECLERCQ.

LANGRES. — I. Histoire politique. II. Apostolicité. III. Liste épiscopale. IV. La crypte de Saint-Geosmes. V. Les « jumeaux de Langres ». VI. Testament d'un lingon. VII. Bibliographie.

I. HISTOIRE POLITIQUE. — La situation topographique de Langres, sur un plateau qui s'élève de 110 à 140 mètres au-dessus des vallées qui l'entourent faisait de cette ville un point si favorable à la défense et à la maîtrise des routes qu'elle fut un centre de population dès l'époque la plus reculée. Le peuple celtique des *Lingones* y avait établi sa capitale nommée *Andomatunum* ou *Andematunum*¹. Après la conquête romaine, la ville prit le nom du peuple et conserva d'abord une certaine autonomie, mais, après la révolte de Sabinus, elle fut en partie ruinée et réduite à l'état de simple colonie. Comprise dans la Belgique, puis dans la Celtique et enfin dans la première Lyonnaise, elle reprit peu à peu de l'importance et fut embellie par quelques monuments dont on a retrouvé les vestiges. En 301, Constance-Chlore fit reculer jusque sous les murs de la ville l'invasion des Alamans; mais au siècle suivant, Langres, fut brûlée par Attila et saccagée par les Vandales.

Chez Grégoire de Tours, le nom de Langres est *Lingonas* à l'accusatif², *Lingonis* au datif³; *civitas Lingonica*⁴, *urbs Lingonica*⁵, *territorium Lingonicum*⁶, *parochia Lingonicensis*⁷ lui servent à désigner le territoire de Langres; la dernière de ces locutions s'applique exclusivement à la circonscription ecclésiastique, c'est-à-dire au diocèse.

Vers 489, Langres était soumise aux Burgondes qui accusèrent l'évêque Aprunculus de désirer la domination des Francs; ils y mirent tellement d'animosité que le prélat s'enfuit pendant la nuit pour échapper à une mort certaine, gagna l'Auvergne et y succéda sur le siège de Clermont à Sidoine Apollinaire⁸.

L'union de Langres au royaume d'Austrasie paraît être antérieure de dix ans à la soumission définitive de la Bourgogne par les Francs. Le vaste territoire des Lingons appartenait tout entier au roi d'Austrasie, Théodoric ou Théodebert; l'auteur de la vie de saint Jean de Réomé démontre le fait en ce qui concerne le Tonnerrois, l'auteur de la Vie de saint Valentin pour le Lassois, Grégoire de Tours pour le Dijonnais, de sorte que le sort du chef-lieu de la cité, plus à portée de l'Austrasie que toutes ces régions, ne peut être l'objet d'un doute. On a soutenu cependant que Langres appartenait non à Théodoric, mais à Childeberrt, s'appuyant pour étayer cette opinion sur l'histoire bien connue de la captivité d'Attale, neveu ou petit-fils de saint Grégoire — évêque de Langres. Attale était l'un des otages que Childeberrt et Théodoric avaient échangés vers 532, mais la discussion s'étant élevée de nouveau entre ces deux princes, les otages furent réduits en servitude, et le noble Attale devint l'esclave d'un barbare de Trèves de chez qui il s'échappa au bout d'un an, poursuivi jusqu'à Reims par le maître qu'il avait servi⁹. Attale était évidem-

ment un des otages fournis par Childeberrt, puisqu'il fut transporté dans le pays de Trèves appartenant au royaume de Théodoric; mais faut-il conclure pour cela — en dépit de la préface si précise du concile de Clermont de 535 et dont le savant dom Bouquet lui-même¹⁰ a reconnu l'importance au point de vue de la géographie politique — que Langres appartenait à Childeberrt? En dehors des impossibilités géographiques (Langres ne pouvait avoir, en 532, aucune communication avec les États de Childeberrt), on peut objecter qu'Attale se réfugia auprès de l'évêque de Langres, parce que c'était là surtout qu'il pouvait trouver au plus vite un asile sûr contre les poursuites du barbare, et que rien ne prouve qu'il fût citoyen lingon.

A la mort de Théodebald, fils et successeur de Théodebert (555), Langres vint, avec le royaume d'Austrasie, à Clotaire I^{er}, le vieux roi de Soissons. Le partage de 561 ne plaça pas Langres sous l'autorité du nouveau roi des Francs orientaux; il fit entrer cette ville, avec la plus grande partie de l'ancien royaume des Burgondes, dans le lot de Gontran. C'est là ce qu'attestent les conciles réunis par les soins de ce prince à Lyon en 567, à Paris en 573, à Mâcon en 581 et 585, conciles auxquels l'évêque de Langres prit part; c'est aussi ce que prouvent l'ordination de Mondéric comme évêque de Langres avant 573¹¹, la confiscation du bien d'un hongrois qui avait tué le diacre Pierre, frère de Grégoire de Tours¹², enfin la capture du fugitif au tombeau de saint Seine¹³.

II. APOSTOLICITÉ. — La date initiale du siège épiscopal de Langres est sujette à contestation. Il paraît inutile de chercher un évêque dans cette ville au II^e siècle et même au III^e; on ne le rencontre pas. Parmi les signataires du concile de Cologne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2180), qui se serait tenu en 346, on rencontre Desiderius de Langres, troisième évêque de cette ville et qu'on ne peut confondre avec un homonyme, car Langres n'a eu qu'un seul évêque de ce nom. Si le troisième titulaire siégeait en 345, il faudrait, pour faire remonter ses deux prédécesseurs jusqu'au règne de Marc-Aurèle, attribuer à chacun d'eux un épiscopat d'une durée minimum de quarante ans environ. C'est long! Il faudrait admettre que Senator et Justus furent évêques à la bavette, ce qui peut sembler incompatible avec la maturité et l'expérience que suppose la fondation d'un diocèse chez ceux qui en sont chargés. D'ailleurs le texte connu sous le nom de concile de Cologne est forgé, et on ne saurait invoquer critiquement les signatures de cette pièce.

Jusqu'au XVII^e siècle, Langres acceptait pour son siège épiscopal d'avoir été établi au IV^e siècle. Jérôme Vignier, de (fâcheuse mémoire), contredit la tradition locale sans lui opposer de preuves favorables à la prétendue antiquité, revendiquée par lui; l'abbé Mathieu fut aussi affirmatif sans être plus démonstratif, et on ne sait trop si c'est la peine de mentionner dom Chamard qu'on s'étonnerait de ne pas rencontrer parmi les tenants d'une opinion hasardée et démunie de preuves. Non contents de découvrir un évêque à Langres, F. Chamard en voyait un peu partout aux environs, dans les *pagi* et les *vici* du territoire des Lingons, lequel s'étendait au Sud jusqu'à Saint-Jean-de-Losne et à l'Ouest jusqu'à Montbard et Tonnerre. A moins de prétendre soutenir ce qui n'est pas

¹ La table de Peutinger donne *Andematunnum* et figure la ville par deux tours: dans l'*Itinéraire d'Antonin*: *Andematunnum*, *Antemannum*; dans le ms. Paris: *Antemmanum*, et dans les manuscrits les moins corrects: *Andemantunnum*; chez Ptolémée II ix, 9: *Ἀνδομάτουνον*. La forme la meilleure paraît être *Andematunnum*. Le milliaire de Sacquenay laisse la chose indécidée; on y lit seulement AND. Après l'époque de Dioclétien le nom d'*Andematunnum* fit place à *Lingonas* ou *civitas Lingonum*. —

² *Hist. Franc.*, V, v; *Vit. Patr.*, VII, III. — ³ *Vit. Patr.*, VII, IV. — ⁴ *Hist. Franc.*, II, XXIII; *De glor. conf.*, XI. — ⁵ *Hist. Franc.*, III, XVII; *Vit. Patr.*, VII, II. — ⁶ *De glor. conf.*, c. LXXXVIII. — ⁷ *Ibid.*, c. LXXXVII. — ⁸ *Histoire Franc.*, II, XXIII. — ⁹ *Ibid.*, III, XV. — ¹⁰ *Rec. des hist. de France*, t. IV, p. III. — ¹¹ *Hist. Franc.*, V, v. — ¹² *Ibid.* — ¹³ *De glor. conf.*, c. LXXXVIII; cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 208-209; cf. p. 104, note 1.

soutenable, il faut renoncer à introduire des évêques à Tonnerre, à Bar-sur-Aube, à Châtillon, Noyers, Chablis, Montbard, Saint-Jean-de-Losne ou Chaumont. Dijon, plus favorisé, a eu un évêque, mais non au 1^{er} siècle, au xvm^e seulement, en 1731 (voir *Dictionn.*, t. iv, au mot DIJON).

III. LISTE ÉPISCOPALE. — Le catalogue épiscopal de Langres se lit dans plusieurs manuscrits, parmi lesquels les plus anciens sont : 1° Un cartulaire de Saint-Étienne de Dijon, entré à la bibliothèque de la ville, xii^e siècle, fol. 2; — 2° Ms. Paris, lat. 6042, dans la collection de Robert de Torigny, fol. 2; — 3° Ms., Paris, lat. 4910, fol. 30 v^o, dans un recueil de pièces annexées à la chronique de Girard d'Auvergne. Le texte de Dijon est le meilleur des trois; à la suite de chaque nom il offre le mot *episcopus* ce qui est conforme à l'ancien usage; tandis que le 6042 n'écrit ce titre qu'une seule fois, pour le premier évêque. Dans les trois exemplaires, les mêmes évêques reçoivent le titre de saints, sauf Tetricus, qui ne le reçoit pas dans le manuscrit 6042.

Voici la liste épiscopale du manuscrit de Dijon ¹ :

- Senator episcopus.
- Justus episcopus.
- S. Desiderius episcopus.
- Martinus episcopus.
- 5 Honoratus episcopus.
- S. Urbanus episcopus.
- Paulinus episcopus.
- Fraternus episcopus.
- it. Fraternus episcopus.
- 10 Abrunculus episcopus.
- Ermentarius episcopus.
- Venantius episcopus.
- Paulus episcopus.
- Patientius episcopus.
- 15 Albison episcopus.
- S. Gregorius episcopus.
- S. Tetricus episcopus.
- Papolus episcopus.
- Mumbolus episcopus.
- 20 Mietius episcopus.
- Dodoaldus episcopus.
- Bertoaldus episcopus.
- Sigoaldus episcopus.
- Vulfrannus episcopus.
- 25 Godinus episcopus.
- Adoinus episcopus.
- Girbaldus episcopus.
- Eronus episcopus.
- Astoricus episcopus.
- 30 Wandraerius episcopus.
- Erlulfus episcopus.
- Waldricus episcopus.
- Betto episcopus.
- Albericus episcopus.
- 35 Teutbaldus episcopus.
- Isaac pius episcopus.
- Geilo episcopus.
- it. Teubaldus episcopus.
- Argrimus episcopus.
- 40 Warnerius episcopus.
- Gotzelinus episcopus.
- Letericus vocatus episcopus.
- Heyricus episcopus.
- Achardus episcopus.
- 45 Widricus episcopus.
- Bruno episcopus.
- Lambertus episcopus.

Richardus episcopus.

Hugo episcopus.

50 Arduinus episcopus.

Rainardus episcopus.

Robertus episcopus.

Iocerannus episcopus.

Guilencus episcopus.

55 Guillelmus de Sabran episcopus.

Godefridus episcopus.

Galterus episcopus.

Manasses episcopus.

Guarnerius episcopus.

60 Siduinus episcopus.

Robertus episcopus.

Villermus episcopus.

Hugo.

Robertus.

65 Hugo.

Guido.

Johannes.

Dans ce nombre de soixante-sept évêques, il s'en trouve dix-neuf dont nous ne savons rien de plus que le nom; nous n'étudierons ce catalogue que jusqu'à l'évêque Argrimus, le dernier titulaire du ix^e siècle :

1. *Senator*;

2. *Justus*;

3. *Desiderius*, que nous avons vu souscrire les actes du prétendu concile de Cologne. Warnahaire écrivit sa vie au commencement du vi^e siècle et le fait périr victime des Vandales en 407. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension d'Auxerre, vers 590, n'insère pas la fête de l'évêque saint Didier; d'ailleurs Warnahaire ne la marque pas et Adon qui, pour le reste, dépend de Warnahaire, lui assigne le 23 mai. Or cette date du 23 mai est précisément celle attribuée à la fête de saint Didier de Vienne par le livre épiscopal de l'archevêque Léger de Vienne; on trouve également Didier de Vienne au 23 mai dans le manuscrit hiéronymien d'Epternach. Le manuscrit hiéronymien de Berne place la fête de Didier de Langres au 11 février. A Langres on s'en tient au 23 février, d'accord avec Adon et Usuard. Cf. Agosto Calcagnino, *Le sacre palme Genavesi, cioè vile de santi martiri Genovesi, Desiderio vescovo di Langres et Ursicino medico, proto martire della città di Ravenna*, in-4°, Genova, 1655; Aug. Canon, *Vie de saint Didier, évêque et martyr, l'un des protecteurs de la ville d'Avignon, suivie de l'histoire de son Église et de son office liturgique*, in-18°, Avignon, 1862; A. Darcel, dans *Revue des sociétés savantes*, 1876, VI^e série, t. iv, p. 486-487; J.-B. Carnandet, *Vie et passion de Mgr. saint Didier, martyr et évêque de Lengres, jouée en ladite cité l'an 1482, composée par... maistre Guillaume Flamang, chanoine de Lengres, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Chaumont*, in-8°, Paris, 1855; J.-B. Gillant, *Translation d'une relique de saint Didier de l'église de Langres à l'église de Clermont-en-Argonne* (1649), dans *Revue de Champagne*, 1883, t. xv, p. 257-265; Henschenius, *Commentarius prævius*, dans *Acta sanctor.*, 1685, mai, t. v, p. 242-244; 3^e édit., p. 244-246; P. Matheret, *Vi ede saint Didier, évêque de Langres*, in-12, Lyon, 1691; B. Mombricitus, *Sanctuarium* (1479), t. i, p. ccxx-cxxxi; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1706, t. xi, p. 539-543, 648-649; *Vita di s. Desiderio, vescovo di Langres e martire*, in-24, Asti, 1887;

4. *Martinus*;

5. *Honoratus*;

6. *Urbanus*. On trouve dans les *Acta sanctorum* une vie de ce saint qui n'est pas antérieure au x^e siècle et qui ne nous apprend rien; culte local, le 23 janvier;

7. *Paulinus*;

¹ Holder-Egger, dans *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, t. xiii, p. 379; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 1900, t. n, p. 183-184.

8. *Fraternus*;

9. *Fraternus II*. La deuxième édition du martyrologe hiéronymien fait mention, au 9 juillet, d'un évêque *Fraternus* dont elle n'indique pas le siège;

10. *Aprunculus*. Il était évêque de Langres vers le milieu du ^v^e siècle; il a reçu une lettre de Sidoine-Apollinaire (*Epist.*, ix, 10). D'après ce que nous apprend Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. II, c. xxiii) cet évêque sachant sa vie menacée par les Burgondes, prit peur et quitta son siège de Langres pour se réfugier en Auvergne; quand mourut Sidoine on le choisit pour occuper le siège épiscopal de Clermont, en 479; il mourut vers 491; cf. *Acta sanct.*, 1680, mai, t. III, p. 369, 684; 3^e édit., p. 368-369, 681;

11. *Armentarius*;12. *Venantius*;13. *Paulus*;14. *Patientius*;15. *Albiso*;

16. *Gregorius*, le bisaïeul de Grégoire de Tours qui nous en parle à plusieurs reprises : *Hist. Franc.*, l. III, c. xv-xvi; l. IV, c. xv; l. V, c. v; *De gloria martyrum*, c. I; *Vitæ Patrum*, VII. Il avait été comte d'Autun pendant quarante ans; un peu sur le tard il reçut les ordres, mais comme il était de bonne naissance il n'en fit pas moins carrière, devint évêque sans trop attendre, en 507, et siégea près de trente-trois ans; il mourut nonagénaire, le 4 janvier 539 ou 540. La date de sa mort se déduit de la chronologie de son successeur et de ce que, vivant encore le 5 mai 538, il mourut un 4 janvier. Grégoire de Langres assista aux conciles d'Epaone, en 517, et de Clermont en 535; il se fit représenter à celui d'Orléans, le 5 mai 538. Fortunat lui composa une épitaphe :

POSTQVAM SYDEREVS DISRVPIV TARTARA PRINCEPS
SVB PEDIBVS IVSTI MORS INIMICA IACES
HOC VENERANDA SACRI TESTATVR VITA GREGORI
QVI MODO POST TVMVLOS INTRAT HONORE POLOS
NOBILIS ANTIQVA DECVRRENS PROLE PARENTVM
NOBILIOR GESTIS NVNC SVPER ASTRA MANET
ARBITER ANTE FEROX EXHINC PIVS INDE SACERDOS
QVOS DOMVIT IVDEX FOVIT AMORE PATRIS
TRIGINTA ET GEMINIS PIE REXIT OVILE PER ANNOS
ET GREGE DE CHRISTI GAVDIA PASTOR HABET
SI QVAERAS MERITVM PRODVNT MIRACVLA RERV
PER QVEM DEBILIBVS FERTVR AMICA SALVS

Nous avons déjà parlé de Grégoire qui résidait ordinairement à Dijon (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 834, t. V, col. 1986);

17. *Tetricus*. Fils de Grégoire et son successeur, son épiscopat dura de même trente-trois ans. Comme il avait déjà un successeur au commencement de septembre 573 et que son prédécesseur n'a pu mourir avant 539, il faut placer à cette année-là ou l'année suivante au plus tard le début de son épiscopat. Grégoire de Tours parle souvent de lui : *Hist. Franc.*, l. IV, c. xvi; l. V, c. v; l. VII, c. v; *Vitæ Patrum*, VII, 4 : il a eu le projet de lui consacrer un chapitre de son *De gloria confessorum*; on ne saurait dire s'il l'a fait, bien qu'il soit annoncé dans la table des chapitres du *De gloria confessorum*; c'est sans doute à ce *libellus* que se réfère Grégoire dans *Hist. Franc.*, l. IV, c. xvi. Tétricus siégea au concile d'Orléans en 549, à celui de Paris en 552, et députa, en 570, à celui de Lyon. Voici son épitaphe composée par Fortunat :

PALMA SACERDOTII VENERANDO TETRICE CVLTV
TE PATRIAE SEDES NOS PEREGRINA TENET
TE CVSTODE PIO NVNQVAM LVPVS ABSTVLIT ACNV
NEC DE FVRE TIMENS PASCVA CARPSIT OVIS
SEX QVI LVSTRA GERENS ET PERTRES INSVPER ANNOS
REXISTI PLACIDO PASTOR AMORE GREGEM

NAM VT CONDIRENTVR DIVINO CORDA SAPORE

FVDISTI DVLCEM IVQVITER ORE SALEM

SVMMVS AMOR RECVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM

ECCLESIAE CVLTOR NOBILITATIS HONOR

ESCA INOPVM TVTOR VIDVARVM CVRA MINORVM

OMNIBVS OFFICIIS OMNIA PASTOR ERAS

SED CVI PRAEBEBAT VARIE TVA CVRA MEDELAM

FVNERE RECTORIS PLESS MODO TRISTE GEMIT

HOC TAMEN ALME PATER SPERAMVS DIGNVS IN ASTRIS

QVALIS HONORE NITES HIC PIETATE PROBES

(Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 835; t. V, col. 1986.)
On célèbre la fête de Tétricus le 18 mars;

18. *Pappolus*, Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. V, c. v), rapporte que Tétricus fut frappé d'apoplexie et on lui désigna successivement deux successeurs. Le premier, Munderic reçut la consécration épiscopale et, finalement échoua sur le siège peu ambitionné d'Arisitum (voir *Dictionn.*, au mot LIEUX, noms de) le second Silvestre, survécut peu de temps à Tétricus, et mourut sans avoir reçu la consécration épiscopale. On fit appel à Pappolus, archidiaque d'Autun, qui occupa le siège épiscopal de Langres depuis 527 ou 573 jusqu'en 579, 580 ou 581. Il laissa un fâcheux souvenir; on signale sa présence au concile de Paris, le 11 septembre 573;

19. *Mummolus*. C'était à un moine, devenu abbé de Saint-Jean-de-Réomé, qu'on confiait la succession difficile de Pappolus. Grégoire de Tours raconte son élévation et dit qu'on le surnommait *Bonus* (*Hist. Franc.*, l. V, c. v; cf. *Vita s. Joannis Reomensis*, c. IX, dans *Monum. Germ. histor.*, *Script. aevi meroving.*, t. III, p. 516). Cet évêque assista aux conciles de Mâcon, en nov. 581, et en 585;

20. *Miechius*. Il était oncle de saint Eustase, disciple de saint Colomban, dans la Vie duquel il est nommé (ch. xxxv); cet évêque était en fonction au moment de l'exil de Colomban (608-609); on le voit assister, en 614, au concile de Paris;

21. *Modoaldus*. Signalé au concile de Clichy, en 627. Le catalogue l'appelle *Dodoaldus*, de même qu'une charte qu'on lit dans le recueil de Pardessus, sous le n. 256 et dont la date est suspecte : *Anno ab incarn. Domini DCXXXII... die tertio post kalendas septembris anno quinto regni d. n. Dagoberti regis*. L'an 5 de Dagobert correspond à l'année 627 et tombe sous le règne de Clotaire II dont on s'attendrait à lire ici le nom;

22. *Bertoaldus*. Cet évêque signe, en 637, le privilège pour Rebais; il siége, en 650, au concile de Chalon-sur-Saône, et il est mentionné dans la Vie de saint Frodober de Troyes; cf. *Acta sanct.*, janv., t. I, p. 507;

23. *Sigoaldus*. Il accorda un privilège au monastère de Saint-Jean-de-Réomé; cf. une charte de l'évêque de Chartres Wilencus (1126), dans *Gallia christiana*, t. IV, *instrum.*, p. 158;

24. *Vulframnus*;25. *Godinus*;26. *Adoinus*;27. *Girbaldus*;

28. *Eronus*. Les lettres pontificales d'après lesquelles on établissait la date de cet évêque (Jaffé, n. 2128, 2134) sont fausses; cf. L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 455;

29. *Astoricus*, en 737; il était évêque et abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Cf. Pardessus, *Diplomata*, chartæ, n. 491;

30. *Wandrerius*;

31. *Erlolfus*. Le *Liber pontificalis* (édit. Duchesne) t. I, p. 473, mentionne sa présence, en 769, sous le nom d'*Erlolfos*, au concile de Rome. Il est mentionné dans la vie de son frère et successeur, en particulier

comme ayant été en rapport avec le pape Hadrien (772-795);

32. *Hariolfus*, frère d'Erlolfus, fondateur du monastère d'Ellwangen dans le diocèse d'Augsbourg (764). Son biographe, Ermanric, qui écrivait un siècle plus tard environ ne dit pas combien de temps Hariolfus fut assis sur le siège de Langres, et s'il y renonça pour regagner Ellwangen où il mourut probablement, car on y conservait son tombeau; cf. *Monum. German. hist. Scriptores*, t. vii, p. 14;

33. *Waldricus*. On le rencontre dans un diplôme de l'année 775 en qualité d'abbé de Saint-Bénigne, dont il conserva le titre en devenant évêque, comme on le voit sur deux chartes de 778 et de 783. Cf. Pérard, *Recueil de pièces servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 10, 11, 12. « Je ne sais pourquoi, écrit L. Duchesne, *Hariolfus* et *Waldricus* ne se rencontrent pas ensemble dans les divers exemplaires de la liste épiscopale. Le premier est omis dans le manuscrit *a*, le second dans le manuscrit *b*; le manuscrit *c* les exclut l'un et l'autre;

34. *Bello*. Au mois de mai 791, il donne une charte pour Saint-Étienne de Dijon; en septembre 814, il obtient une charte de Louis le Pieux; en 815 et 817, il donne deux autres chartes mentionnées par la Chronique de Bèze. Cf. *Gallia christiana*, t. iv, p. 128, *instrum.*, Pérard, *Recueil de pièces servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 47. — Böhmer-Mühlbacher, *Reg.*, n. 520; texte interpolé dans *Gall. christ.*, t. iv, p. 129 *instrum.*; — *P. L.*, t. clxii, col. 872;

35. *Albericus*. Mentionné pour la première fois dans une charte de 821, relative à Saint-Étienne de Dijon puis en des documents divers jusqu'à l'année 838, où il mourut le 21 décembre. Cf. *Monum. Germ. hist. Script.*, t. ii, p. 248; t. v, p. 39;

36. *Theutbaldus*. On lit son nom dans les chartes et les conciles à partir de 842; sa mort se place le 16 août 856;

37. *Isaac*. Successeur de Theutbald. Le siège de Langres fut convoité et même occupé par deux compétiteurs : Wulfad, puis Anskar. Le nom d'Isaac est souvent mentionné dans les documents du temps; sa mort se place le 17 juillet 880;

38. *Geilo*. Ancien abbé de Tournus, Flodoard, *Hist. Remensis*, l. iv, c. i, parle de son ordination. On possède une charte de lui pour Saint-Bénigne, datée du 17 juillet 881; mort le 28 juin 888. Cf. Pérard, *Recueil*, p. 158;

39. *Theutbaldus*;

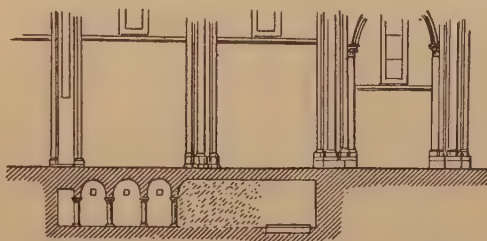
40. *Argrimus*. « Deux évêques rivaux. Argrim paraît avoir été véritablement l' élu de la population; il fut installé régulièrement par l'archevêque de Lyon, Aurélien. Mais l'archevêque de Reims, Foulques, qui tenait à gagner l'évêché de Langres à la cause de Charles le Simple, mit en avant la candidature de Theutbald, parent de ce prince. Il réussit à y intéresser le pape Étienne V; celui-ci écrivit deux fois à l'archevêque de Lyon pour le décider à consacrer Theutbald et finit par le consacrer lui-même¹. Argrim cependant siégeait à Langres, où il reçut un diplôme du roi Eudes, en date du 19 décembre 889². Au bout de deux ans et trois mois, il en fut évincé par Theutbald; le pape Étienne avait recommandé à Foulques de se transporter à Langres pour l'installer. On était alors à l'automne de 890. Theutbald députa en 895 au concile de Chalon-sur-Saône. A la fin de cette année ses ennemis politiques se saisirent de sa personne et lui crevèrent les yeux³. Argrim recouvra son évêché. Le pape Formose chargea les meurtriers de ses anathèmes; mais, loin de s'opposer à la réintégration d'Argrim,

il le décora du *pallium*⁴. Étienne VI, ennemi de Formose, envoya l'année suivante (896) une sentence de déposition. Mais Argrim se rendit à Rome, y porta les protestations des clercs et du peuple de Langres et fit si bien que Jean IX (899) revint sur la sentence d'Étienne VI⁵. Sa décision fut confirmée par son successeur Benoît IV⁶. Argrim put enfin siéger en paix jusque vers l'année 910. Alors il se démit et prit le froc à Saint-Bénigne. Son épitaphe conservée au musée de Chalon-sur-Saône est ainsi conçue⁷ :

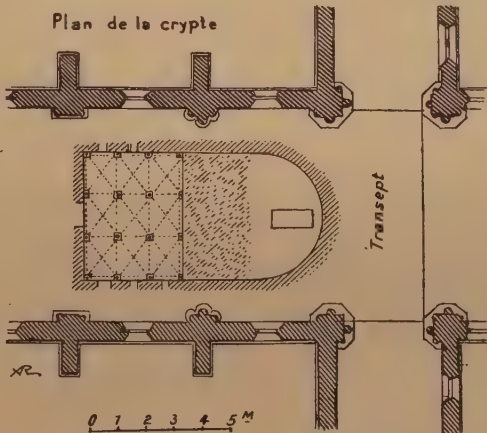
+ IN HOC SEPVLCHRO QVI
ESCIT ARGRIMVS MONV
QVONDAM EPS LINGONI
QVI OBIIT VII KL FBR

IV. LA CRYPTÉ DE SAINT-GEOSMES. — A Langres, nous ne reconstruisons pas un seul vestige monumental chrétien antérieur au ix^e siècle; mais à quatre kilo-

Coupe de la crypte



Plan de la crypte



6765. — Plan de la crypte de Saint-Geosmes.
D'après *Revue d'art chrétien*, 1904, p. 462.

mètres au sud de Langres, au point de bifurcation de deux voies venant de Lyon et d'Autun, on rencontre le bourg de Saint-Geosmes⁸. Dans le cimetière une grande croix domine un exhaussement du sol, et ce lieu s'appelle *martyria*, pour rappeler le supplice de personnages appelés les « saints jumeaux », précisément en cet endroit. Ici, au dire de L. Maître, se trouvait « comme dans tous les centres de chrétienté ancienne, un cimetière dont la popularité ne peut s'expliquer sans la présence de tombeaux vénérés comme étaient ceux des martyrs. » Popularité d'autant plus frappante que les seules tombes retirées du sol étaient païennes, pourvues d'un mobilier funéraire et

¹ Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 3432, 3451, 3453. — ² *Gallia christiana*, t. iv, *instr.*, p. 135. — ³ *Ann.*, *Vedastini*, 894. — ⁴ Jaffé, *op. cit.*, n. 3500, 3508. — ⁵ Jaffé, *op. cit.*, n.

3520, 3521. — ⁶ Jaffé, *op. cit.*, n. 3528. — ⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 2628; cf. L. Duchesne, *Fastes*, t. ii, p. 189-190. — ⁸ Voir à la *Bibliogr.*, aux mots L. Godard et L. Maître.

non orientées à l'Est. C'étaient donc des païens qui recherchaient ce bienfaisant voisinage des blasphémateurs de leur religion !

Au ^{xiii}^e siècle on éleva une église aux « saints jumeaux » sans que les piliers du chevet portassent atteinte aux fondations anciennes. Sous le dallage du sanctuaire on put épargner l'enceinte d'une crypte ayant six mètres de longueur terminée en hémicycle (fig. 6765).

En 1880, la crypte fut partiellement nettoyée et explorée. Les sondages ont montré que le sous-sol a 11 m. 70 de longueur, que la partie occidentale divisée en trois nefs, est couverte par des voûtes d'arête posées sur seize colonnes cylindriques surmontées de chapiteaux d'une exécution grossière. La partie non déblayée pouvait être voûtée de la même façon, en sorte que la crypte aurait eu environ trente colonnes. Le transept de l'église supérieure, se développe au delà du chevet circulaire du sous-sol. Ce chevet pouvait contenir un tombeau. On s'empressa d'annoncer que la crypte était gallo-romaine; en y regardant de plus près on s'aperçut qu'elle pouvait remonter au ^{xii}^e siècle. Comme cette constatation dérangeait certains partis pris, on se rabatit à dire que la crypte pouvait bien être plus ancienne, « car on a de nombreux exemples de réfections opérées dans le cours des siècles pour lier dans un édifice les parties anciennes avec les plus récentes. Quand les voûtes s'écroulent on peut les remplacer par de nouvelles sans toucher au plan d'ensemble. » On n'en apporte d'autre preuve sinon, que, si la crypte avait été rebâtie de fond en comble au ^{xii}^e siècle, on y aurait accédé par une double descente; or on n'a relevé qu'une seule entrée sur l'axe principal; donc la crypte remonte au ⁱⁱⁱ^e siècle, et le tombeau anonyme dont l'emplacement y a été relevé était celui des « saints jumeaux » martyrisés sous Marc-Aurèle !

C'est peut-être ce qu'il convient d'examiner de plus près.

V. LES « JUMEAUX DE LANGRES ». — En 1691, un auteur, Maboul donnait un *Panégryque des saints Speusippe, Eléosippe et Méléosippe, frères jumeaux*; c'est une rapsodie d'où on ne peut rien tirer d'utile, pas plus que des autres écrits anciens consacrés à ces trois personnages. En 1899, un abbé Narbey exposait en quinze pages de format in-folio ce qu'il croyait savoir sur *Les trois frères jumeaux, martyrs, et les origines de Langres (apparemment sous Marc-Aurèle)* et donnait le coup de grâce au récit qu'il se flattait d'introduire dans le domaine historique. L'auteur s' imagine que le martyrologe dit hiéronymien a pour auteur saint Jérôme, et il y cueille une notice de deux lignes à peine, notice rédigée « sur des catalogues dressés au temps de Constantin » d'où il « résulte que les trois jumeaux et leur aïeule étaient vénérés à Langres dès la fin des persécutions. Alors les vieillards pouvaient encore savoir des détails positifs de leur vie et de leur mort par les contemporains. Des indications substantielles furent sans doute aussi consignées dans les préfaces de la liturgie gallicane, et servirent de fondement à la notice qui fut rédigée apparemment au ^{vii}^e siècle. Le vénérable Bède en eut connaissance au commencement du ^{viii}^e et la résuma dans son martyrologe, avec une abondance de détails annonçant qu'elle avait une certaine étendue. L'existence d'une notice n'est point douteuse, car Bède ne se guidait que sur des documents écrits. Apparemment elle a passé presque tout entière dans les antiennes et les répons de la fête des saints, tels qu'ils sont reproduits dans un bréviaire du ^{xiv}^e siècle de la Bibliothèque nationale. »

C'est tout à fait convainquant et caractéristique du genre adopté. Dans le lointain on entrevoit vaguement

les contemporains de l'événement qui font part de la tradition à des vieillards, survenus juste à point pour la recueillir et collaborer à la rédaction des préfaces de la liturgie gallicane, très friande de ces détails, mais pas plus que Bède qui y fait provision de menus détails ainsi que dans une notice que personne n'a vue, mais qui a fourni antennes et répons immuablement transmis de siècle en siècle jusqu'à nos jours. Tout cela compte si peu qu'il faut chercher ailleurs.

Un clerc ou un moine qui avait des loisirs et une vive imagination, s'édifia ou se divertit à composer quelques légendes. Comme il avait quelque lecture, les noms propres venaient sous sa plume à point nommé. A l'en croire saint Irénée, de Lyon, envoya un beau matin deux missionnaires, Ferréol et Ferjeux, évangéliser Besançon, en même temps qu'il dirigea trois autres missionnaires, Félix, Fortunat et Achillée, vers Valence. Quand on passe au détail des incidents de l'apostolat de chaque groupe, on relève bien des indices suspects; mais nous n'avons pas à en parler pour le moment. L'hagiographe était brouillé, malheureusement pour lui, avec la chronologie; c'est pourquoi il nous raconte qu'Irénée, dans la nuit qui suivit son martyre, apparut à l'évêque Polycarpe. Or Polycarpe qui fut de son vivant évêque de Smyrne était mort depuis près de cinquante ans; peu importe, Irénée lui expose les maux causés en Gaule par la persécution de Septime-Sévère, et le prie d'envoyer un renfort de missionnaires pour suppléer ceux qui ont succombé. Polycarpe — on ne nous dit pas comment il s'y prit — envoya sur-le-champ (quoique mort depuis environ un demi-siècle) trois missionnaires: Bénigne et Andoche, prêtres, avec Thyse, diacre. Ils débarquent à Marseille et se rendent à Autun où ils habitent chez le sénateur Fauste dont ils baptisent le fils Symphorien. Cela fait, ils se séparent: Andoche et Thyse restent sur le territoire d'Autun, Bénigne se rend à Langres où il baptise trois jumeaux.

Au début du ^{vii}^e siècle, un clerc de Langres, Warnahaire ou Warnachaire, adressa à l'évêque de Paris, Céraune, la légende actuelle des Trois Jumeaux. A la fin du ^{vi}^e siècle, le martyrologe dit hiéronymien dans sa recension gallicane arrêtée à Auxerre vers 595, fait mention des six fêtes célébrées en l'honneur de ces missionnaires à Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres. Il ne souffle mot des légendes, mais il n'a pas toujours été en garde, et on voit qu'il dépend de la légende langroise puisqu'il place à Langres le supplice des Trois Jumeaux et de leurs compagnons: *XVI kal. febr. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellæ, Junellæ, Neonis.*

A cette date du martyrologe, vers 595, nous touchons au temps où vécut Grégoire de Tours dont la mort se place le 17 novembre 594. Grégoire, ainsi que nous le voyons par ses écrits, a eu sous les yeux les passions de saint Bénigne et des saints Ferréol et Ferjeux, probablement aussi de l'ancienne relation sur le martyre de saint Symphorien. Il paraît bien avoir tout ignoré des autres passions, et néanmoins il nous apprend la présence à Dijon, d'une tombe vénérée et qui passait pour miraculeuse. Grégoire, évêque de Langres, de qui dépendait Dijon, où il faisait ordinairement sa résidence, n'en voulait rien croire jusqu'à ce que le saint lui-même eût daigné lui en donner la preuve. Alors l'évêque s'inclina, fit restaurer la crypte funéraire, mais sans pouvoir deviner le nom du saint en question.

Or il arriva que ce saint complètement ignoré par ses concitoyens était connu au loin et même très loin. Grégoire de Langres crut désormais tout ce qu'on voulut lui faire croire; il apprit que la tombe anonyme était celle de saint Bénigne, c'est du moins ce

que lui rapportèrent des voyageurs revenant d'Italie d'où, à les entendre, ils rapportaient l'histoire de ce saint martyr. Comme l'épiscopat de Grégoire de Langres prend date entre 507 et 539 ou 540, il est permis de dire que la passion de saint Bénigne, telle que nous la possédons, ne doit guère différer de celle qu'on mit en circulation à Dijon pendant la première moitié du ^{vi}^e siècle. Or cette passion est si étroitement apparentée à celle des saints Ferréol et Ferjeux, qu'on y relève les mêmes phrases et les mêmes mots disposés dans la même ordre, elles procédaient du même auteur dont la spécialité était de « retrouver » des histoires de saints; qu'ils fussent de Saulieu, de Dijon, de Besançon ou de Valence peu lui importait, puisqu'il fabriquait pour satisfaire aux demandes de sa clientèle. Cela lui était assez facile puisqu'on acceptait tout et qu'à la place de rien il mettait quelque chose. Moyennant quelque imagination, il développait des récits qui, sans doute, offraient entre eux un air de famille, mais il ne s'inquiétait pas du tout des érudits et des critiques du ^{xx}^e siècle qui pourraient s'aviser de comparer telles phrases et tels ou tels mots, sachant bien que l'idée n'en viendrait pas à ses contemporains. Et l'idée leur en vint-elle, comment s'y seraient-ils pris à Dijon pour collationner un texte avec un autre texte qu'on ne rencontrait guère qu'à Saulieu, et un troisième texte qui ne sortait pas de Besançon (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1215-1218, et t. vi, col. 349-353).

Confiant dans le succès de ses récits, il fit plus qu'il n'avait tenté jusque-là. Il avait mis la main sur une histoire qui se passait au loin, en Cappadoce, et qui avait été écrite en grec, traduite en latin elle lui sembla devoir réussir dans une ville peut-être un peu jalouse et humiliée de n'avoir pas, comme Dijon, comme Saulieu, comme Besançon, son édifiante légende.

Rosweyde avait publié un texte latin — une version des actes originaux, pensait-on — racontant le martyre des trois jumeaux, Speusippe, Élasippe et Mélésippe en Cappadoce; à la suite de ce texte, en venait un autre dans les *Acta sanctorum* d'après lequel les *tergemini* auraient souffert pour la foi à Langres. Cette dernière version, attribuée à Warnahaire, semblait une imposture, mais elle avait reçu si bon accueil à Langres qu'elle avait fait presque oublier la tradition cappadocienne.

Le martyrologe hiéronymien n'était pas étranger à ce succès auquel il avait mis le sceau en insérant la notice suivante au 17 janvier : *XVI kal. febr.*, etc. C'était une grave autorité que celle du martyrologe avant que la question de ses sources eût été débrouillée, et cet emprunt à Warnahaire équivalait à une consécration; aussi, en 1859, l'abbé Bougaud exposait, avec une profusion d'arguments, que la Passion dite de Warnahaire était un original qu'un *græculus* inconnu s'était permis de démarquer au profit de la Cappadoce. Ce que nous avons exposé plus haut dispense de recourir au *græculus* et révèle l'existence, dans la première moitié du ^{vi}^e siècle, d'un pieux romancier fort bien achalandé puisqu'il trouva le placement de ses récits dans six Églises au moins : Dijon, Autun, Saulieu, Valence, Besançon et Langres. Si le martyrologe hiéronymien a fait usage de la version de Warnahaire, c'est que sa recension gallicane fut rédigée à Auxerre vers 595 et que, à cette date, les six romans acceptés avec enthousiasme par les Églises intéressées jouissaient d'une autorité absolue. Il n'y a donc plus lieu, semble-t-il, d'apporter la preuve que la version cappadocienne est originale, mais cette légende cappadocienne elle-même offre un certain intérêt non historique mais littéraire.

On a vu que Rosweyde avait publié une traduction latine de la version cappadocienne. Des *Vitæ Patrum*

ce texte passa dans les *Acta sanctorum*, janv., t. ii, p. 70, mais il était incomplet par suite d'une lacune d'un feuillet dans le manuscrit. Un texte sans lacune fut trouvé dans le ms. 34 de la bibliothèque d'Autun et publié par L. E. Bougaud, dans son *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne*, in-8°, Autun, 1859, p. 465-474. Cette édition passa inaperçue et le morceau manquant dans les *Acta sanctorum* fut publié comme inédit par les *Analecta bollandiana*, 1883, t. ii, p. 378-380, bien qu'il ne fut inédit que pour ses nouveaux éditeurs qui l'avaient découvert dans un *codex Regine Suecie qui fuerat monasterii Floriacensis*. Dans le *Catalogus codicum hagiograph. bibl. reg. Bruxellensis*, t. ii, p. 290-292, on trouve signalé le manuscrit 9289, lequel contient, au fol. 123^{ro}-125^o, un morceau qui offre une combinaison du texte cappadocien avec le texte de Warnahaire. Pour la partie publiée, l'auteur suit le texte cappadocien qui, au jugement de Bollandus, n'était rien moins que les actes originaux des martyrs.

Bollandus n'en connaissait qu'une version latine, M. H. Grégoire rencontra le *Μαρτύριον τῶν ἁγίων νηπίων* dans la *Biblioteca della missione urbana di S. Carlo*, à Gênes. Le texte se trouve dans le manuscrit n. 33, et il contient une Vie aujourd'hui bien connue de saint Théodose par Théodore que H. Usener a fait paraître en 1890; en outre, il a été décrit par G. Vitelli dans *Studi italiani di filologia classica*, 1894, t. ii, p. 374; enfin M. Chrysantho Loparev donna une édition de la treizième et dernière pièce du ms. *Saulianus 33*, sous le titre de *Acta græca sanctorum tergeminarum martyrum Spuesippi Eleusippi Meleusippi primum a Ludovico Grasso anno 1846 inventa, deinde a Chrysantho Loparev anno 1902 exarata hodie divulgata*, in-8°, Petropoli, 1904. Supplément au tome I des *Zapiski* de la section classique de la Société impériale russe d'archéologie, 13 pages. L'éditeur fut assez malmené pour s'être permis de tracer son nom à la dernière page du manuscrit; voir P. Aurelio Palmieri, *Il Cittadino* de Gênes, n° du 24 juillet 1905 : *Un audace mistificazione in un codice greco di Genova*; (il n'y avait d'ailleurs pas de quoi fouetter un chat!) Une nouvelle édition, plus attentive fut donnée par M. H. Grégoire et publiée dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1904, t. ix, p. 453-490, dont le comité de rédaction refusa d'insérer dans cette revue la seconde partie. M. Léon Clugnet, moins accessible aux folles paniques que les membres dudit comité, accueillit l'édition et le travail critique qui l'encadre, sous le titre de *Saints Jumeaux et dieux cavaliers. Étude hagiographique*, dans la *Bibliothèque hagiographique orientale*, dont elle forme le 9^e fascicule, paru en 1905.

M. H. Grégoire édita la treizième pièce, (fol. 201^{ro}) intitulée : *Μαρτύριον τῶν ἁγίων τριῶν νηπίων Σπυσιππου Ἐλασιππου καὶ Μελεσιππου, καὶ τῆς τούτων μητρὸς Νεονίλλας*. Cette pièce fait partie d'un ménologe dans lequel les 3-13 janvier sont représentés. Si on tient compte d'une lacune, au début du manuscrit, de 75 feuillets, on sera tenté de conclure que le *Saulianus 33* contenait un ménologe complet pour les treize premiers jours du mois de janvier. Trois pièces sont mal datées : Théodore au 5 au lieu du 8 janvier, Charitine au 12 janvier au lieu du 18 décembre, du 15 ou du 20 janvier, en fin Speusippe et ses compagnons au 13, au lieu du 16 ou du 17 janvier. Ces trois Vies manquent dans la plupart des ménologes du mois de janvier, le compilateur aura dû être embarrassé lorsqu'il se sera agi pour lui de les introduire à tels jours de préférence à tels autres jours. Ne voulant pas que dans son manuscrit il y eût des jours blancs, c'est-à-dire des jours sans aucun saint, il a pris le parti de remplir les blancs et comme tout allait bien jusqu'au 11 janvier on avait une suite ininterrompue,

il mit de son autorité privée sainte Charitine au 12 et Speusippe avec ses compagnons au 13.

Ce ménologe semble d'origine asiatique, peut-être cappadocienne; on y rencontre en effet deux légendes cappadociennes (Carterius, les Trois Jumeaux), une histoire cilicienne (Charitine), un récit de saint cappadocien (Théodose né à Mogariassos), un récit de saint arménien (Polyeucte né à Militène). Le récit du martyre des Trois Jumeaux est donné en grec avec la version latine du ms. 34 d'Autun en regard. Tandis que Chrys. Loparev s'interdisait toute correction ou retouche au texte du *Saulianus* 33, H. Grégoire adoptait la méthode contraire, en sorte qu'il a pu sembler « que ses corrections, la plupart du temps plausibles, auraient besoin d'un témoin plus étroitement apparenté au *Saulianus* que ne l'est la vieille version latine du manuscrit d'Autun. »

De notables différences se remarquent entre le texte grec (S. 33) et la légende latine (A. 34). Il est certain que S. 33 n'est pas l'original d'après lequel a été fait A. 34; néanmoins il existe entre eux un grand nombre de passages parallèles, et la concordance est parfois textuelle. La confrontation des passages montre que la rédaction de S. 33 est de date postérieure à A. 34. C'est possible, mais les preuves apportées ne sont pas incontestables. Par exemple, lorsqu'on avance, à propos de la vision d'Élasippe, qu'elle procède de l'art byzantin parce que « le Père et le Fils ne sont figurés ensemble que dans l'art byzantin et encore fort rarement », il paraît bien qu'on a oublié les représentations de la Trinité sur un sarcophage du IV^e siècle au Vatican, sur un autre sarcophage du même temps à la villa Ludovisi, sur une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne au V^e siècle; on pourrait rappeler aussi le Père et le Fils se faisant face sur les conques en mosaïque du mausolée de Sainte-Constance, à Rome sous Constantin. En résumé il semble un peu hasardeux de soutenir l'antériorité de A. 34 sur S. 33.

D'autant plus hasardeux que l'éditeur, entraîné par le sérieux apparent de son texte « a eu le tort de traiter une composition artificielle comme celle-ci à la manière d'un document historique. Il raisonne, par exemple, sur des formules théologiques employées par les rédacteurs comme si elles révélaient chez eux des préoccupations dogmatiques, et il arrive ainsi à constater, d'une rédaction à l'autre, des développements de doctrine qui lui servent de repère chronologique. Comme si, dans des pièces de ce genre, il ne fallait tenir compte avant tout des hasards de la compilation. Avec pareille méthode, il n'est pas étonnant que l'auteur soit arrivé à des conclusions stupéfiantes, comme par exemple, de dater du III^e siècle, une légende qu'il n'est pas possible de faire remonter plus haut que le V^e siècle¹. »

Est-il certain que la rédaction grecque S. 33 « permet d'atteindre une forme plus ancienne de la légende que la rédaction latine A. 34 »? Encore une fois les arguments qu'on en apporte semblent contestables, et ces arguments s'appuient sur l'hypothèse d'un élément historique quelconque dans la légende grecque. Dans A. 34 Speusippe, Élasippe et Mélésippe sont de riches Cappadociens, possesseurs de nombreux esclaves et dont la maison renferme les autels des Douze dieux. Leur grand-mère Léonilla les convertit tout en dinant; alors ils se mettent à briser les idoles, font le voyage de Nazianze pour se faire catéchiser par le confesseur Macaire d'Antioche, et reviennent au moment où la fête de Némésis avait appelé à Pasmassos tous les *honorati* de la province. Trois de ceux-ci, Palmatus, Hermogène et Quadratus, s'improvisent leurs juges et font mettre à mort les trois jumeaux. Dans S. 33, les jumeaux sont des esclaves que leurs

maîtres Palmatus, Hermogène et Quadratus envoient sacrifier à la déesse Némésis. Cela fait, ils invitent leur grand-mère Néonilla à manger avec eux les restes du sacrifice; elle refuse, les convertit et ils brisent la statue de Némésis. Leurs maîtres arrivent à Pasmassos sur ces entrefaites et les font mettre à mort.

Pour établir l'antériorité de S. 33 sur A. 34, on invoque la « tradition liturgique de l'Église grecque » conservée dans les menées et les synaxaires; « et pourtant les dernières recherches sur ces recueils montrent que, dans l'espèce, cette tradition est simplement littéraire². Or c'est s'abuser volontairement et s'engager dans une voie pleine de surprise que transporter dans le domaine des faits ce qui est essentiellement du domaine de la littérature. « Il n'y a aucune difficulté à admettre que certaines légendes chrétiennes du Moyen Âge ont englobé des éléments païens, et que certains motifs de la fable ont été christianisés par les poètes et les romanciers pieux avec plus ou moins d'adresse. Il y a longtemps que l'on a reconnu de pareils matériaux dans des légendes populaires, comme celles de sainte Barbe et de saint Georges, pour ne citer que les exemples classiques. Mais ces réminiscences ou ces imitations n'impliquent pas nécessairement la persistance d'un culte. Leur origine est la plupart du temps, purement littéraire, sans aucune relation vivante avec le passé³. » C'est ce qu'il faut savoir reconnaître pour le groupe de Speusippe, Élasippe et Mélésippe; il n'a aucune attestation historique et le récit de leurs aventures appartient non pas à la science de l'histoire, mais à l'art du roman. Celui-ci est construit avec des éléments de provenances diverses dont les uns sont puisés dans la réalité, les autres dans la fable. C'est le procédé habituel des romanciers. Le rédacteur de la légende a certainement mis en œuvre des souvenirs mythologiques, et ses martyrs ont plus d'une ressemblance avec Castor et Pollux⁴.

Il ne s'ensuit pas que l'auteur de ce roman se soit interdit toute allusion aux localités, aux habitudes aux individus de la région dans laquelle il situe l'épisode qu'il raconte. S'il s'était interdit de le faire cela ne prouverait qu'une seule chose, c'est qu'il ignorait son métier d'écrivain d'imagination. Si maltraitées que soient de nos jours les règles classiques jadis en honneur, on ne peut ne pas s'y conformer sous peine de tomber en pleine incohérence. Imagine-t-on l'auteur de *Fabiola* ou celui de *Saint Augustin* transportant leurs héros en Bretagne ou en Dacie, et concoisant les invraisemblances où cette gageure les entraînerait; ils n'y échappent pas complètement tout en s'efforçant de les replacer dans le milieu où ils vécurent, à Rome et à Hippone.

C'est une nécessité à laquelle n'a pu ni voulu se soustraire le romancier des trois jumeaux que celle de leur tracer un cadre vraisemblable et d'y figurer ce qui s'y voyait. Puisque la légende se déroulait en Cappadoce, il était ingénieux d'y faire apercevoir le haras impérial, et il était habile d'introduire les noms historiques de Palmatus et d'Hermogène. On est trop enclin de nos jours à croire que certains genres doivent sinon leur existence du moins leur perfection aux temps modernes. Le roman est du nombre. Cependant on pourrait remonter à des temps de plus en plus éloignés de nous, et gagner ainsi l'antiquité et les origines du roman historique dans la littérature chrétienne jusqu'aux *Recognitions*, jusqu'au *Pasteur* d'Hermas. Les romanciers chrétiens ont consulté le goût de leur clientèle; celle-ci aimait le merveilleux,

¹ *Anal. boll.*, 1905, t. xxiv, p. 505-506. — ² *Id.*, *ibid.* — ³ *Ibid.*, 1904, t. xxii, p. 427. — ⁴ *Ibid.*, 1903, t. xxiv, p. 506-507.

les supplices inouïs, les héroïsmes magnifiques, les miracles stupéfiants : ses fournisseurs l'ont satisfaite. Mais cette clientèle voulait être tout à la fois instruite, édifiée et distraite; le moyen d'y réussir était de lui présenter des vies de saints ou des passions de martyrs; ainsi l'on apprenait quelque chose, on s'édifiait, en même temps et on se distrairait au récit d'épisodes nouveaux et inconnus. Le meilleur moyen de ne pas décevoir les lecteurs (et mettre en fuite la clientèle) était de lui donner l'impression que tout le récit s'appuyait sur l'histoire; de là des noms de princes, de magistrats, de villes, de pays que chacun pouvait vérifier exacts, ce qui est la meilleure façon de détourner l'esprit des vérifications.

Le romancier des Trois Jumeaux n'a pas manqué à cette règle élémentaire; il a parsemé son récit de noms qui inspirent la confiance. C'est ainsi qu'il a parlé de Pasmalos et d'Ὀρβάδων χώρα. Or, il y avait dans la Cappadoce du Sud, aux environs de Tyane, un lieu appelé *Pasa* et quelquefois *Paspasa* ou *Paspasos*¹. Grégoire de Nazianze² mentionne un certain Georges, higoumène d'un monastère situé près de Tyane et l'appelle πασσασηνός, ou d'après certains manuscrits πασσασηνός. L'évêque Euphrantès de Tyane parlant de ce même Georges au cinquième concile œcuménique³ nous dit ceci : *Prædium autem quod dicitur Pasa, in quo et monasterium positum est, cui tunc præsidebat Georgius monachus, quem epistula (Gregorii Nazianzeni) Pasinum vocal, duodecim militibus Tyanensis distat metropoles et sub eadem civitate est usque hodie*. Donc *Pasa*, *Paspasa* ou *Paspasos*, était un domaine situé à 12 milles de Tyane, circonstance qui rend possible et même séduisante l'identification du *prædium* et *Paspasos*, avec le τόπος πεδινός καὶ ὕλῳδης qu'était *Pasmalos*. Or le domaine de *Paspasos* n'est autre que la *villa Pompali* qui figure dans l'*Itinerarium a Burdigala ad Jesusalem* usque⁴, de l'année 333 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1853-1858). Voici les relais de la Cappadoce du Sud :

<i>Mansio Anathiangō</i>	M. XII
<i>Mutatio Chusa</i>	M. XII
<i>Mansio Sasimani</i>	M. XII
<i>Mansio Andavilis</i>	M. XII
<i>Ibi est villa Pompali unde veniunt equi curules</i>	
<i>Civitas Thiana Inde fuit Apollonius Magnus</i>	M. XII

C'était donc près d'Andaval, à 12 milles au N.-O. de Tyane, dans un domaine portant différents noms, que se trouvait le haras impérial auquel le romancier rattache l'histoire de Speusippe, Élasippe et Méléslippe, comme un autre romancier rattache l'histoire de Porthos, Athos et Aramis au siège de la Rochelle.

Les chevaux du haras impérial servaient aux divertissements du peuple romain qui leur prodiguait sa tendresse. Ils portaient un nom grec qui ne devait jamais être changé; ils étaient chantés par les poètes et représentés par les peintres et les sculpteurs, ils vieillissaient choyés et bourrés d'avoine aux frais des « greniers publics ». Les édits impériaux nous apprennent qu'on distinguait parmi les chevaux cappadociens deux races principales. Il y avait les *equi Palmatii* et les *equi Hermogenis* ou *Hermogeniani*. Les chevaux de *Palmatius* et d'Hermogène! Les noms mêmes que portent dans le roman grec deux des maîtres des trois jumeaux. Si quelque doute pouvait encore planer sur l'identification suggérée entre *Pasa*, *Paspasos* et *Villa Pompali* et sur celle de *Paspasos* et *Pasmalos*, il semble bien que ce doute doive disparaître.

Deux édits impériaux insérés au *Code Théodosien*, l'un de l'année 371 (liv. XV, tit. x), l'autre de l'année

395 (l. X, tit. vi) donnent les noms des chevaux cappadociens sans nous apprendre qui était *Palmatius*, qui *Hermogène*. Jacques Godefroy a consacré trois pages de son commentaire à l'éclaircissement de cette question, et il nous apprend, par trois vers de Némésien, dans les *Cynégétiques* que les *equi palmatii* étaient connus dès le III^e siècle; en outre d'après un fragment de Hésychius de Milet (milieu du VI^e siècle) dans sa *Chronique* (liv. V) il parle d'un riche cappadocien de Césarée nommé *Palmatius*, possesseur de nombreux chevaux, qui, par une tentative de révolte, provoqua la colère de l'empereur Valérien (253-260) et vit tout ses biens confisqués. Godefroy suppose avec vraisemblance que cette confiscation fut l'origine du haras impérial d'Andaval; en conséquence, il propose de corriger les mots *villa Pompali* de l'*Itinerarium* en *villa Palmati*.

Pour Hermogène, Godefroy demeurait indécis entre les différents personnages de ce nom qu'offre l'histoire romaine. Il pensait cependant que la vraisemblance parlait pour le *magister equitum* Hermogène qui, en 342, fut chargé par l'empereur Constance d'expulser de Constantinople l'évêque Paul. La populace exaspérée incendia sa maison, traîna la victime dans les rues et la jeta à la mer. Cette identification n'offre rien de vraisemblable. Le texte A. 34 et S. 33 fait de *Palmatus* et Hermogène deux frères; on peut le croire à condition de ne pas entreprendre de le prouver.

On a vu qu'à *Pasmalos*, il existait une statue de la déesse Némésis dressée au milieu d'une plaine, loin de tout centre habité, et cela à paru peu vraisemblable. Ici encore, le romancier a pu s'inspirer de réalités locales. Il y avait beau temps, vers le V^e siècle de notre ère, que l'antique Némésis avait perdu sa signification primitive des légendes helléniques. Elle avait cessé d'être un génie jaloux et vengeur pour devenir une sorte de démon aux attributions mal définies, mais d'autant plus populaire. Son culte, à l'époque impériale, était fort répandu dans l'Asie Mineure jusque dans les localités les plus insignifiantes et les plus reculées, et même loin de tout centre habité; aussi est-il intéressant de rapprocher le culte rendu à *Pasmalos* d'une inscription de Rome⁵ :

NEMESI

SANCTAE

CAMPESTRI · PRO SA

LVTE · DOMINORVM·

De tout ceci l'historicité de Speusippe, Élasippe et Méléslippe ne ressort nullement, alors même que *Palmatius* et Hermogène ont existé. Ces personnages avaient eu leur heure de célébrité et leur nom vivait toujours au V^e siècle; un romancier pouvait s'en emparer comme il s'emparait de celui de Dioclétien, lequel ne suffit pas à authentifier une passion : sous la plume d'un habitant d'Andaval ou d'un cappadocien, les noms de *Palmatius* et d'Hermogène n'ont pas plus de valeur d'identification que ceux de Vauxhall ou de Derby sur les lèvres d'un anglais.

À défaut d'historicité chrétienne on a proposé autre chose, sinon mieux. M. J. Rendel Harris a découvert dans les trois cappadociens une variante locale des Dioscures grecs⁶. Ce ne sont pas seulement leurs noms qui rappellent les chevaux compagnons ordinaires des Dioscures, leur légende abrégée débute par ces mots : Οὔτοι οἱ ἄγιοι ὑπάρχον ἐκ Καππαδοκίας τρίδυμοι. παλοδαμνεῖν ἄριστα μεμαθηκότες καὶ τοὺς ἵππους κατὰ τῶν πεδίων κινεῖν⁷. M. Harris

¹ W. Ramsay, *A historical geography of Asia Minor*, p. 347, 449. — ² *Epist.*, CLXIII, P. G., t. XXXVII, col. 269. — ³ *Mansi*, *Concil. ampliss. coll.*, t. IX, col. 258. — ⁴ *Corp. inscr.*

lat., t. VI, n. 533. — ⁵ *The Discouri in the christian legends*, in-8°, London, 1903, p. 52 à 54. — ⁶ *Synax. Eccles. Constantinopolitanae*, p. 396.

fait remarquer que, sur quelques miroirs étrusques, on trouve trois figures d'hommes coiffés du *pilos*, comme le sont généralement Castor et Pollux, et avec eux, une femme — voici Speusippe, Elaspippe et Mélésippe avec Neonilla. — Mais outre que les archéologues ne sont pas bien d'accord sur l'explication de ces scènes, il faut convenir, qu'elles s'écartent de l'idée populaire des Dioscures, qui n'étaient que deux, et que, précisément, lorsqu'ils sont trois, on ne les représente plus comme des cavaliers. On a, sans doute, apporté des textes de Pausanias et de Cicéron où il est question de trois Dioscures, mais ces textes concernent des faits très éloignés de la Cappadoce où rien ne prouve que les Dioscures furent jamais vénérés au nombre de trois. Et c'est de Cappadoce qu'il est question dans le roman des Trois Jumeaux. D'ailleurs on se demande pourquoi faire intervenir les Dioscures dans cette affaire alors que nous ignorons si la population de Cappadoce rendait un culte à ces dieux.

« Il paraît certain, nous dit-on, qu'à l'endroit même où se développe le culte de trois martyrs chrétiens, Speusippe, Elaspippe et Mélésippe, une divinité pré-hellénique au nom significatif [Zeus Asbamaïos] symbolisait cet élevage et ce dressage de chevaux qui faisaient la renommée et la fortune du pays. Qu'avec la civilisation grecque, le culte des cavaliers jumeaux se soit établi, c'est ce dont il est impossible de douter. » Disons plutôt que c'est ce qu'il est impossible d'admettre, car nous ne possédons ni un vestige, ni un indice quelconque du culte local des trois martyrs, pas plus que de leur existence historique. Seule l'existence littéraire est démontrée. Un roman leur donna la vie,

roman médiocre, mais ce sont, a-t-on dit depuis longtemps, les plus médiocres qui réussissent. Non content de le lire en grec, un traducteur l'accommoda en latin, ce qui lui ouvrait l'accès de l'Occident et lui préparait un nouvel et brillant avatar. La traduction interpolée tomba entre les mains du faussaire qui, dans la première moitié du ^{vi} siècle, fournissait les Églises de la Gaule en quête d'illustrations locales; il attribua les trois cappadociens à l'Église de Langres.

VI. TESTAMENT D'UN LINGON. — Le document que nous allons publier et commenter n'est pas chrétien, mais il appartient au ⁱ siècle de notre ère et apporte d'utiles contributions à l'étude des usages répandus parmi les fidèles.

Une feuille de parchemin détachée du manuscrit auquel elle avait appartenu avait été transformée en couverture, ou garde d'un volume relié. Retirée de cette destination, incorporée parmi d'autres feuillets dans un volume factice, cette relique fit partie de la *mittelalterliche Sammlung* installée par M. W. Wackernagel, dans une dépendance de la cathédrale de Bâle, d'où cette collection a été transportée depuis à l'*Universitäts-Bibliothek* de la même ville. La feuille en question, cotée 29 du ⁱⁱ volume factice est écrite en minuscule du ^x siècle. Son état de conservation matériel est fâcheux : lettres détritues, lacunes nombreuses et importantes, absence du début et de la fin de l'acte transcrit. Le scribe, s'il a travaillé d'après l'original ou d'après une copie, a apporté une scrupuleuse fidélité dans sa transcription, laissant en blanc les espaces indéchiffrables dans le texte qu'il avait devant les yeux, mesurant les blancs d'après les lacunes.

Recto. [cellam quam]

a]EDIFICAVI MEMORIAE PERFICI VOLO AD EXEMPLAR QVOD DEDI ITA VT EXE
d]RA SIT EO [loco] IN QVA STATVA SEDENS PONATVR MARMOREA EX LAPIDE
QVAM OPTVMO TRANSMARINO V[el] AENEA EX AERE TABVLARI QVAM OPTVMO
ALTA<m> NE MINVS P[er]edes V. LECTICA FIAT SVB EXEDRA ET II SVBSELLIA AD
5 DVO LATERA EX LAPIDE TRANSMARINO STRATVI IBI SIT QVOD STERNATVR
PER EOS DIES QVIBVS CELLA MEMORIAE APERIETVR ET II LODICES ET CERVI
CALIA DVO PAR[ia] CENATOR[ia] ET ABOLL[ae] II [et] TVNICA.ARAQ[ue] PONATVR ANTE
IN AEDIFIC[ium] EX LAPIDE LVNENSI QVAM OPTIMO SCVLPTA QVAM OPTVME
IN QVA OSSA MEA REPONANTVR . CLAVDATVRQ[ue] ID AEDIFI[cium] LAPIDE LV-
10 NENSI ITA FACILE APERIRI ET DENVO GLVDI POSSIT. COLATVRQ[ue] ID AE-
DIFICIVM ET EA POMARIA ET LACVS ARBITRATV PHILADELPHI ET VERI LIBER-
TORVM MEORVM IMPENSAQ[ue] PRAESTETVR [ad] REFICIEN[d]VM RESTITVEND[um] SI QVID
EX IIS VITIATVM CORRVP[ti]VMQ[ue] FVERIT; COLATVRQ[ue] A TRIB[us] TOPIARIS ET
DISCENTIB[us] EORVM ET SI QV[i] EX IIS DECESSERIT DECESSERINTVE SVBTRA[c]-
15 TVSVE ERIT IN VICEM EIVS EORVMVE ALIVS AL[i]ve SVBSTITVANT[ur]; ACCIPI-
ANT[q]VE SINGVLI EX TRIB[us] TRITICI MODIOS LX IN ANN[os] SING[ulos] ET VESTI-
AR[i] NOMINE * XX * AQVILA AVTEM NEPOS MEVS ET H[er]edes EIVS HAEC PRAE-
STARE DEBETO DEBENTO . I[n]scribantVRQ[ue] IN AEDIFICIO EXTRINSECVS
NOMINA MAQ[ist]ratu[m] QVIBVS COEPTVM ERIT ID AEDIFICIVM ETQVOT ANNIS VIXERO * SI
20 QVIS ALIVS ALIVAE VNQVAM IN IIS POMARIIS QVEMADMODVM EOS
. ERI ACVMII INDVSSI COMBVSTVS
SEPVLTVSVE CONFOSVSVE CONDITVSVE CONSTITVSVE PROPIVSVE IIS PO-
M[ar]is [p[er]edes mille(?) erit sive aliquis] ALIQVID ADVERSVS EA FACTVRVS FVERIT QVAE S * S * S * ID H[er]es
H[er]edes Q[ue] MEI D[am]nales ESTO SVNTO EA OMNIA ITA FIERI NEQ[ue] ALITER FIERI * LOCO
25 AVTEM HVIC LEX HAEC IN PERPETVVM DICITVR NEQ[ue] QVISQVAM POST ME DO-
MINIVM PROTESTATEMV EORVM LOCORVM HABETO NISI IN HOC [ut] MELIVS CO-
LANTVR ET CONSERANTVR PERFICIENTVRQ[ue] ADITVM [itum actum ad id aedific[ium]]
[habeant quicunq[ue] AD ID COLEN[d]VM PEDIB[us] ET VEHICVLIS ET STATIVCLIS [adibunt].

Verso [Si quis]

COMBVSTVS SVFFOSSVSVE MONIMENTVMVE FACTVM ILLATAVE OSSA PROPIVS [p[er]edes] M[ille] PON[e]
VE[I]ANT[e] QVIB[us] FACTVM FVERIT I[n] IIS POMARIIS ET LOCIS ET S[a]eptis EORVM QVE[m]
AD MODVM SVpra SCRIPSI SEX * IVLI[us] SEX IVLI AQVILINI FIL[ius] AQVILA ET H[er]es H[er]edes Q[ue] EIVS
S[up]ra S[criptus] S[cripti] ITA FACTVM NON FVERIT ADVERSVSVE ALIQVIT FACTVM FVERIT AVT NON CAVER[unt]
5 AB HEREDE HEREDIBVSQVE SVIS VT ITA OMNIA SERVENTVR QVEM AD MODVM S[up]ra [s[cripti] d[are] d[am]nas]
D[am]nales E[st]o S[un]to [re]i PVBLIC[ae] CIVITATIS LING[onum] HS N[ummum] G[raecus] HAEC POENA OMNIBVS DOMINI[s]
HIVS POSSESSIONIB[us] IN PERPETV[m] INFERATVR OMNES AVTEM LIBERTI MEI ET LIBER[tae]

- QVOS ET VIVOS ET QVOS HOC TESTAMENTO MANVMISI STIPEM CONFERANT
 QVOTANNIS SINGVL[*i nummos sing(ulos)*]. Et[*l*] AQVILA NEPOS MEVS ET [h(eres) eius] PR[a]ESTET QVOTANNI[s n(unmos)]...
 10 EX QVIBVS EDVLIA[*quig(ue)*] sibi[*i*] PARET ET POTVI QVOD PROFAN[e]TVR INFRA ANTE CE[l]-
 LAM MEMORIAE QVAE EST LITAVICRARI ET IBI CONSVMANT
 MORENTVRQVE IBI DONEC EAM SVMMAM CONSVMANT VICIBVS EX SE CVRA-
 TORES AD HOC OFFICIVM NOMINENT QVI ID OFFICIVM ANNV[m] HABEANT HABE-
 ANTQVE POTESTATEM EXIGENDI HOS NVMMOS MANDOQVE HANC CVRAM
 15 PRISCO PHOEBO PHILADELPHO [v]ERO POS[t obitum me]VM (?) [ii] CVRATORESQVE ITA NOM[i]-
 NATI [s(acra) f(aciunt) (?)] QVOTANNIS IN ARA QVAE S(crupta) EST KALENDIS APRILIBVS MAIIS IV-
 NIIS IVLIIS AVGVS[is] OCTOBRIB[us] MANDO AVTEM CVRAM FVNERIS MEI [et] EXEQVIA
 RVM ET RERVVM OMNIVM ET AEDIFICIORVMQVE MEORVM SEX-
 IVLIO AQVILAE NEPOTI MEQ ET MACRINO REGINI F(ilio) ET SABINO DVMNEDOR...
 20 F(ilio) ET PRISCO L(iberto) M(eo) ET PROCVRATORI ET EOS ROGO AQANT CVRAM HARVM RERV[m]
 OMNIVM EORVMQ(ue) PROBATIO SIT EARVM RERVVM QVAS IVSSI POST MORTEM
 MEAM FIERI. VOLO AVTEM OMNE INSTRVMENTVM MEVM QVOD AD VE-
 NANDVM ET AVCVPANDVM PARAVI MECVM CREMARI CVM LANCEIS GLAD[i][s]
 CVLTRIS RETIBVS PLACIS LAQVEIS [k]ALAMIS TABERNACVLIS FORMIDINIBVS
 25 BALNEARIBVS LECTICIS SELLA GESTATORIA ET OMNI MEDICAMENTO [et]
 INSTRVMENTO ILLIVS STYDI ET NAVEM LIBVRNAM E[x] SC[i]R[p]O ITA [ut] IN-
 DE NIHIL SVBSTRAHATVR ET VESTIS POLYMIT[ae] ET PLVMARI[ae] ?]. . . .
 QVIDQVOD RELIQUERO ET STELLAS (?) OMNES EX CORNIBVS ALCINIS

Recto. — ligne 2 : loco. add. Mommsen; l. 3 : ubi, ms., vel. corr. Wilmanns; l. 4 : altam; ms.; aita corr. Kiessling; l. 7 : abollat II, ms. : abollae II et, corr. Huebner; l. 9 : cl-udaturq, ms.; l. 12 : potetur, ms.; reijicientiū, ms., corr. [ad] reficien [d]um Kiessling; l. 13 : corrutumq., ms.; corru[p] tumque, corr., Kiessling; l. 15 : aliove, ms.; alive, corr. Mommsen; l. 16 : antue, ms., anlique, corr. Kiessling; l. 17 : *XX ms., XXX corr. Henzen; l. 18 : III scribanturq., ms. : i[n] scribanturque, corr., Huschke; l. 21 : [hortos del] er [minavi et l] acum [margine] in [cl]ussi, Mommsen; [locos coli, cons]eri. [perfici] a [dit] um [ad eos fieri i] ussi, Huebner; eos [hortos cippist] er minavi ac [t] um [ulum...] in [cl] ussi. Zangmeister; l. 22 : consitue, corr. Kiessling en positusve et Huschke en cominusve; l. 23 : meris. ms.; maris, corr. Kiessling; [p](edes) mille erit sive aliquis] suppl. Mommsen avant aliquid; l. 24 : desto. ms.; [a] d. esto, corr. Mommsen; l. 26 : [ut] suppl. Kiessling; l. 27 : aditum et, à la suite 36 ou 38 lettres perdues, suppl. Kiessling; l. 28 : colentium, ms. colen [d] um corr., Kiessling. A la fin du feuillet ou au début du feuillet suivant, Huschke propose ceci : Si vero quæ s(upra) s(un)t facta non fuerint sive quis alius aliove unquam.

Verso. — ligne 1 : monimentive, ms.; monument[um] ve, corr. Kiessling; l. 2 : propius imponi queant quibus, ms.; propius [p(edes)] mille etc., corr. Mommsen; ibi, ms., in, corr., Mommsen; l. 4 : si per eum eosve steterit, quod, corr. Mommsen; l. 5-6 : si desit public. ms. s(upra) [s(crupti) dare] d(amnatas) d(amnates) e(sto) s(unto) [rei] public(æ), Kiessling; s(upra) [s(crupta) s(un)t] d(are) d(amnas) d(amnates) e(sto) s(unto) i[n] public(um), Huschke; l. 7 : perpetua, ms.; perpetu(m). Kiessling; l. 9 : singul[i] nummos sing(ulos) et] suppl. Kiessling; h(eres)eius, suppl. Kiessling; l. 10 : edulia quisq(ue) sibi corr. Mommsen; profaneitur, ms., l. 11 : consumant die natali meo ou die parentaliorum corr. Kiessling; l. 13 : annua, ms.; annui Duemmler; annum, Mommsen; annum, Kiessling; l. 15 : ero, ms.; ex ou ero, Kiessling; vero, Zangmeister : pos[t obitum me]um, corr. Mommsen; l. 16 : qui, ms.; [s(acra) f(aciunt)] Huschke; l. 17 : septembre est-il omis, c'est incertain; mei [et] Mommsen; l. 19 : Dummedor [igis] suppl. Kiessling; l. 20 : prisco. ms.; pristo. corr. Kiessling; l. 24 : thalamis ajouté en marge; l. 27 : plumari

quod, ms.; l. 28 : sellas, corr. Kiessling, ex. ms.

Le testateur, dont le nom ne nous a pas été conservé, fit graver sur son tombeau soit le testament entier, soit la partie relative aux funérailles et à la sépulture. Pas plus que son nom, l'époque où il a vécu ne nous est connue avec précision, mais la correction du langage invite à le reporter vers le Haut-Empire. Voici toutefois, à défaut de mieux quelques indices.

Le testateur alloue aux jardiniers chargés de l'entretien du tombeau soixante boisseaux de blé et trente boisseaux pour le vêtement. Or Caton fournissait lui-même les vêtements à ses esclaves, et Sénèque parle d'une somme consacrée au vestiaire qui se trouve, ici, transformée en rations de blé. La raison de cette disposition insolite pourrait se trouver dans le souci d'éviter aux salariés les inconvénients qui résultent d'une dépréciation des monnaies. Comme la monnaie de moindre valeur du denier d'argent commence sous le règne de Néron, il n'y a pas lieu de faire remonter le testament à une date plus reculée. En outre, l'empereur Othon donna aux Lingons le droit de cité; ce n'est donc qu'après l'an 69 que le testament a été écrit.

Le testateur et la sépulture doivent être localisés dans le pays des Lingons, territoire de Langres, puisque l'amende éventuelle dont sont passibles les héritiers en cas de transgression doit être versée in publicum civitatis Lingonum. La sépulture se trouve au lieu appelé Litavicrari. Ce nom évoque un autre nom éduen, celui d'un compagnon de Dumnorix de qui on a trouvé des médailles à Chalon-sur-Saône et à Alise-Sainte-Reine; elles portent le mot LITA et LITAVI. En outre, une inscription conservée au Musée de la Société archéologique de Langres porte ... I-ET-LITAVICCO¹ Ces rapprochements permettent de penser à un lieu dit dont le souvenir n'est conservé que par le testament. Son auteur avait pris des dispositions dont il abandonnait à ses héritiers l'exécution si le temps lui manquait d'y pourvoir par lui-même.

Le passage conservé s'ouvre par la recommandation d'achever la chambre sépulcrale, conformément au plan : cellam, quam ædificavi memoriæ perfici volo ad exemplar quod dedi. Le mot memoriæ doit se construire avec cella; cet emploi est nouveau dans l'épigraphie profane, mais il s'explique sans peine, car souvent les édifices sépulcraux ressemblaient aux cellæ des temples

¹ Litavicrari est formé de deux radicaux; nous venons de rappeler Convictolitis et Litavicus, chefs éduens; il faut mentionner aussi l'Apollon Cobledutilavus de Péril-

goux, le Mars Cicollius et Litavis d'Aignay-le-Duc; enfin Litavierari confirme le nom d'une station de la voie romaine longeant le Rhône : Novem Craris.

ou des bains, et *memoria* à la signification de sépulture ou tombeau. Une inscription connue depuis longtemps mentionnait un *cubiculum memoriae*, synonyme de la *cella memoriae*¹. Cette *cella* devait avoir une exèdre, lieu où se réunissaient les convives venus célébrer par un banquet l'anniversaire du défunt; à l'époque romaine, exèdre était presque synonyme d'hémicycle²; nous voyons que le testateur, exige qu'elle fût fermée en dehors des jours où on y tenait des réunions : *cludaturque id ædificium lapide Lunensi, ita ut facile aperiri et cludi possit*. En avant de l'exèdre se trouvait l'autel avec les cendres du défunt : *araque ponatur ante id ædificium ex lapide Lunensi quam optumo sculpta quam optime in qua ossa mea reponantur*. Dans l'exèdre, se voyaient deux statues assises du défunt, l'une en marbre, l'autre en bronze : *ex ære tabulari quam optumo*. Sous l'exèdre, *sub exedra*, c'est-à-dire abrités par la conque, se trouveront une litière, *lectica*, et deux fauteuils de marbre, *subsella*, avec des couvertures et des coussins, tuniques, manteaux, etc., pour ceux qui viennent prendre part au repas funèbre : *statui ibi sit, quod sternatur per eos dies, quibus cella memoriae aperietur, et duo lodices et cervicalia duo paria cenatoria...*

Autour de la *cella memoriae* s'étend un verger, *pomaria*, à l'entretien duquel pourvoit le testateur. Des jardins, des vergers, des vignes sont souvent assignés aux tombeaux comme partie intégrante de leur enceinte consacrée et religieuse, ou comme simple dépendance du monument. À partir du règne d'Auguste on lit sur l'inscription du tombeau le détail des dimensions de l'*area* qui l'entoure; le testateur avait peut-être omis cette indication, mais il n'en voulait pas moins que l'*area* fut respectée dans son intégrité : *ne quisquam post me dominum potestatemve locorum, habeto, nisi in hoc ut melius colantur et conservantur perficianturque*. *Loco huic lex haec in perpetuum dicitur*; ordre de placer l'inscription afin que nul n'en ignore : *scribantur in ædificio extrinsecus nomina magistratum, quibus coeptum erit id ædificium, et quotannis vixero*. Les héritiers avaient encore à respecter les lieux, à n'y laisser inhumé aucun de ceux à qui le testateur n'accordait pas ce privilège. Si quelque sépulture y était faite contrairement à cette disposition du défunt, l'héritier ou ses descendants auraient à payer une amende à la cité des Lingons³. L'amende s'élèvera à cent ou plutôt cent mille sesterces.

Le soin des funérailles est confié à Sex. J. Aquila; à Macrimus, fils de Reginus, à Sabinus, fils de Dumnedorix; à Priscus, affranchi et procureur du testateur, véritables exécuteurs testamentaires. Le soin du domaine est confié à Philadelphus et à Vêrus; le personnel comprendra trois jardiniers avec leurs apprentis, probablement des esclaves, qui seront remplacés lorsque le décès ou l'affranchissement le nécessitera. Le domaine comprend des jardins, des vergers, peut-être une pièce d'eau.

Enfin, les affranchis des deux sexes auxquels le défunt aura donné la liberté avant de mourir ou par son testament⁴, devront chaque année contribuer au repas funéraire par une cotisation, *stips*, qui sera levée par des curateurs. L'héritier ou ses descendants y ajouteront la somme indispensable pour parfaire aux frais d'un repas pris en commun. En outre, les curateurs auront la charge de fournir au sacrifice célébré sur l'autel devant l'exèdre chaque année aux calendes

d'avril, de mai, de juin, d'août et probablement aussi de septembre et d'octobre.

Le corps du défunt sera brûlé, ainsi que ses ustensiles de chasse et ses plus beaux vêtements, *ita ut inde nihil subtrahatur*. C'était une antique coutume, comme le dit Servius : *Fortium virorum cum ipsis funeribus arma apud veteres consumebantur : nec solum hæc, sed et cetera, quam habuissent carissima*⁵. Voici ce dont le testateur exige la destruction : *Volo autem omne instrumentum meum, quod ad venandum et aucupandum paravi, mecum cremari, cum lanceis, gladiis, cultris, retibus, plagis, laqueis, thalamis, tabernaculis, formidinibus, balnearibus, lecticis, sella gestatoria et omni medicamento [et] instrumento illius studii et novem liburnicam ex scirpo, ita [ut] inde nihil subtrahatur, et vestis polymitæ et plumatæ quidquid reliquero et stellas omnes ex cornibus aleinis*. Nous voyons ici l'énumération des piques, couteaux de chasse de différentes formes, collets, nœuds coulants, grands filets pour circonscrire le terrain d'une battue⁶, filets de moindres dimensions, cabanes à oiseaux, tentes pour les chasseurs. Que sont les *formidines vallaes*? Des cordes auxquelles étaient attachées des plumes de différentes couleurs et qui servaient d'épouvantail⁷. D'autres ont cru voir dans les *balnearia* les ustensiles nécessaires au bain : strigiles, éponges⁸ ou bien *balnearia* serait une sorte de projectile; puis des litières, des chaises à porteurs, de la glu, une nacelle de jonc tressé, la garde-robe, enfin des sièges en corne d'élan, qui, large et plate, s'y prête bien⁹.

Ad. Kiessling, *Anecdota Basileensia. Akademisches Programm*, in-4°, Basel, 1863, 22 p.; J.-B. de Rossi, *Dei sepolcreti cristiani non sotterranei durante l'era di persecuzioni*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1864, t. II, p. 25-32, p. 94-95; Creuly, *Les cimetières chrétiens pendant l'ère de persécution* (trad. de l'art. de De Rossi), dans *Revue archéologique*, 1864, nouv. sér., t. X, p. 28-48;*** Sur l'article de M. de Rossi relatif au testament trouvé à Bâle par Kiessling, dans *Rev. archéol.*, 1864, n. s., t. X, p. 121-132; E. Huebner, dans *Annali de l'Istituto di corrisp. archeol.*, 1864, t. XXXVI, p. 200 sq., Montanari, *Discorso storico-legale intorno ad un testamento romano, dans Giornale arcadico*, 1865, n. s., t. XII; Bacofen, dans *Bull. dell'Inst. di. corr. arch.*, 1867, p. 60; G. Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, in-8°, Berolini, 1873, t. I, n. 315; C. Bruns, *Fontes juris romani antiqui*, 4^e édit., in-8°, Freiburg, 1880, p. 232-234; 6^e édit., p. 275; 7^e édit., p. 308-309; Fr. Charveriat, *Étude sur les « poenæ testamentariae »*. Thèse pour le doctorat, in-8°, Lyon, 1880, p. 13 sq., 20; E. Caillemier, *Le testament d'un Lingon vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1881, t. I, p. 22-24; A. Louis, *Testament d'un Langrois à l'époque de la domination romaine*, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, 1881, t. II, p. 251-274; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, part. 2, (1905) p. 113-115, n. 5708.

VII. BIBLIOGRAPHIE. — *Acta sanctorum*, 1643, janv., t. II, p. 73; 8^e édit. p. 437-438, 758 : *De sanctis martyribus Speusippo, Eleusippo, Meleusippo, tergeminis Leonilla, Jonilla, Neone, Turbone*, comment. præv. Cf. *Analecta bollandiana*, 1883, t. II, p. 378-380; 1887, t. VI, p. 291-292. — *Actes du martyre des trois saints frères jumeaux Spéosippe, Éléosippe, Méléosippe et leurs compagnons, selon Warnahaire, traduits en français*, in-18°, Langres, 1844. — *Anonymi Epistola ad*

¹ R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romæ, 1699, p. 103, n. 240. — ² C. Lenormant, *Mém. sur les peint. que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes*, in-8°, Bruxelles, 1864, p. 12 sq. — ³ *Dictionn.*, t. I, au mot AMENDES, dans le droit funéraire. — ⁴ Ce paragraphe spécial n'a pas

été conservé. — ⁵ Servius, *Ad Æneidem*, l. VI, vs. 317.

— ⁶ Ce qu'aux xvi^e-xviii^e siècles on appelait « toiles ». — ⁷ Cf. *Rev. archéol.*, 1864, t. X, p. 125, note 1. — ⁸ *Divi Alberti Magni de animalibus libri XXVI novissime impressi*, in-fol., Venetiis, 1495, aux mots Aleis et Equicervus : ... facit hæc latitudo ut scabellis idonea sit.

clericos Lingonenses, dans E. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, 1717, t. I, p. 79-84. — H. Brocard, *La crypte de l'église Saint-Geosmes*, dans *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. de Langres*, 1880-1885, t. II, p. 114. — Brune, *Notes iconographiques* (sur une représentation des Trois Jumeaux à Toulouse), dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1900, p. 501-503, pl. xxvi. — J. de Cavanyac, *Historia brevis Lingonensium episcoporum*, ms. du XVI^e s., dans Lelong, *Biblioth.*, t. I, n. 9001. — J.-B. Charlet, dans J. Carnandet, *Géographie historique, industrielle et statistique de la Haute-Marne*, in-18, Chaumont, 1858, p. 116. — R. Chenu, *Archiep. Gallix*, 1621, p. 61-63, 549 (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot *GALLIA CHRISTIANA*, col. 283). — F. Choiset, *Gemeaux* [arrondissement de Dijon] et les reliques des saints Jumeaux, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon*, 1888, t. VI, p. 88-95. — P. Clément, *L'histoire du martyre des trois saints gémeaux Langrois*, in-8°, Langres, 1647. — A. Daguin, *Les évêques de Langres, étude épigraphique, sigillographique et héraldique*, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1880-1885, t. III, p. 1-189, fig., 2 pl. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, 1856, p. 543-544; dans *Histoire littéraire de la France*, 1885, t. XXIX, p. 403-404. — J. Desnoyers, dans *Annuaire historique de la Société de l'histoire de France*, 1853, t. XVII, p. 142-144. — Des saints jumeaux, leur martyre, leurs reliques, leurs églises, in-8°, Langres, 1844. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2^e édit. 1907, t. I, p. 53-57; t. II, p. 182-190. — H. Du Tems, *Le Clergé de France ou tableau historique et chronologique des archevêques, abbés, abbesses et chefs des chapitres principaux du royaume, depuis la fondation des Églises*, 4 vol. in-8°, Paris, 1775, t. VI, p. 497-524. — *Elogia aliquot episcoporum Lingonensium*, dans Labbe, *Nova bibl. manuscr.*, 1657, t. I, p. 656-658. — *Évêché (L') de Langres au XV^e, au XVI^e et au XVIII^e siècle ou tableau de ses établissements ecclésiastiques à ces trois époques...* d'après d'anciens manuscrits latins interprétés, annotés et publiés, in-8°, Bar-le-Duc, 1868. — Cf. Felice, *De pontificibus urbis Lingonicæ et antiquitate et laude civitatis, cum notis Jac. Vignerii*, ms. dans Lelong, *Biblioth. franç.*, t. I, n. 9000. — *Gallia christiana*, 1656, t. II, col. 652-671; 1728; t. IV, col. 508-651, *instrum.*, col. 125-222. — D. Gaultherot, *L'Anastase de Lengres, tirée du tombeau de son antiquité*, in-4°, Langres, 1649. — *Gesta præsulum Lingonensium*, ms., dans Lelong, *op. cit.*, t. I, n. 8999; fragment dans Baluze, *Histoire de la Maison d'Auvergne*, 1708, t. II, p. 594-595. — L. Godard, *La crypte de Saint-Geosmes (diocèse de Langres)*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 175-176. — L. Godard, *Vies des saints du département de la Haute-Marne (diocèse de Langres)*, in-12, Chaumont-Langres, 1855. — H. Grégoire, *Saints Jumeaux et dieux cavaliers*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1904, t. IX, p. 453-490; première partie d'un travail dont la *Revue* n'a pas poursuivi la publication qui fut faite sous le titre : *Saints jumeaux et dieux cavaliers. Étude hagiographique*, fascicule 9 de la *Bibliothèque hagiographique orientale*, éditée par Léon Clugnet, in-8°, Paris, 1905; cf. H. D(e)lehaye, dans *Analecta bollandiana*, 1905, t. XXIV, p. 505-507. — O. Jauvernand, *Histoire de Langres*, in-4°, ms. 1602. — *Les saints Jumeaux*, in-32, Lille, 1854, 1857, 1860. — J.-B. Lucotte, *Établissement du christianisme dans les Gaules; origines du diocèse de Langres et de Dijon ainsi que de celui d'Autun, saint Hyrène ou Hyro, saint Bénigne et leurs successeurs immédiats sur le siège épiscopal de Dijon et de Langres*, in-8°, Dijon, 1888; cf. E. Burtay, dans *Bull. hist. archéol. Dioc. de Dijon*, 1889, t. VII, p. 133-140; E. Jacquier, dans *Université*

catholique, 1889, t. I, p. 316-317. — J. F. O. Luquet, *Antiquités de Langres*, in-8°, Langres, 1838. — C. Macheret, *Catalogue historique des doyens de l'église cathédrale de Langres*, ms. dans Lelong, *op. cit.*, t. I, n. 5044. — Maboul, *Panegyrique des saints Speusippe Éléosippe et Méléosippe, frères jumeaux*, in-4°, Langres, 1691. — L. Maître, *Les saints Jumeaux ou les saints Geosmes de Langres*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1904, IV^e série, t. XV, p. 460-463. — De Mangin, *Histoire ecclésiastique et civile, politique, littéraire et topographique du diocèse de Langres et de celui de Dijon, qui en est un démembrement*, 3 vol. in-12, Paris, 1765; 1776. — L. Marcel, *Les livres liturgiques imprimés de l'Église de Langres*, in-8°, Paris, 1890; *Les livres liturgiques manuscrits de l'Église de Langres*, in-8°, Paris, 1891; *Les livres liturgiques du diocèse de Langres, étude bibliographique, suivie d'un appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon et d'une note sur les travaux d'histoire liturgique en France au XIX^e siècle*, in-8°, Paris, 1892; *Supplément*, in-8°, Paris, 1899; cf. A. B(oudinhon) dans *Le canoniste contemporain*, 1893, t. XVI, p. 121-122; L. D(elisle) dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1892, t. LIII, p. 283-284; C. Douais, dans *La science catholique*, 1893, t. VII, p. 1110-1111; P. dans *Bulletin critique*, 1892, t. XIII, p. 375-376; J. Thomas, dans *Bulletin hist.-archéol. dioc. de Dijon*, 1891, t. IX, p. 193-200. — J. Marion, dans *Annuaire historique de la Société d'histoire de France*, 1847, t. XII, p. 60-64. — N. Marr, *Acta iberica sanctorum ter-geminorum martyrum Speusippi, Eleusippi Meleusippi*, 1906; cf. *Anal. boll.*, 1907, p. 334-335. — Mathieu, *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile des évêques et du diocèse de Langres*, dans *Annuaire de la Haute-Marne (1808-1809)* in-8°, Langres, 1808; 2^e édit., augm. par P. Rieusset, in-8°, Langres, 1844. — L. Maxe-Werly, *Limites de la province Lingonaise du côté de Barrois*, dans *Revue archéologique*, 1875, p. 302-308; *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1849, II^e série, t. II, p. 56-78. — S. Migneret, *Précis de l'histoire de Langres*, in-8°, Langres, 1835. — A. Molinier, *Obituaires français*, 1890, p. 226-227. — C. Mongin et Pochinet, *Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, 2 vol., in-8°, Langres, 1838. — B. Mombricitus, *Sanctuarium* (1479), t. II, p. cclxx-clxxi. — R. Mowat, *Inscriptions de la cité des Lingons conservées à Dijon et à Langres*, dans *Revue archéologique*, 1889, t. II, p. 363-379; 1890, t. I, p. 403-423; t. II, p. 26-62. — C. Narbey, *Les trois frères jumeaux, martyrs et les origines de l'Église de Langres (apparemment sous Marc-Aurèle)* dans *Supplément aux Acta sanctorum pour des Vies de saints de l'époque mérovingienne*, in-4°, Paris, 1899, t. I, p. 270-285, 2 pl. — Pistolet de Saint-Farjeux, *Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, 2 vol. in-8°, Langres, 1836; *Recherches sur l'histoire de Langres*, dans A. Denis, *Recherches bibliographiques en forme de Dictionnaire sur les auteurs morts et vivants qui ont écrit sur l'ancienne province de Champagne; ou, essai d'un manuel du bibliophile champenois*, in-8°, Châlons-sur-Marne, 1870, p. 900. — Robert, *Gallia christiana*, 1626, p. 360, 397. — U. Robert, *Inventaire des cartulaires*, 1878, p. 18-19. — A. Roussel, *Le diocèse de Langres, histoire et statistique*, 4 vol. in-8°, Langres, 1873-1879; cf. P. Piolin, dans *Revue des quest. historiques*, 1874, t. XVI, p. 308-310; 1880, t. XXVII, p. 374-376; *Notes diverses sur le diocèse de Langres*, dans *Revue de Champagne*, 1881, t. X, p. 135-140, 214-221, 320-323, 452-457; 1882, t. XI, p. 104-107; 265-272, 445-448; 1883, t. XIV, p. 167-170, 334-336; t. XV, p. 475-478; 1885, t. XVII, p. 323-329, t. XIX, p. 86-94, 245-252; *Les origines vraies du diocèse de*

Langres, dans même revue, 1886, t. xxi, p. 140-144; *Étude historique sur les premiers évêques de Langres*, in-8°, Langres, 1886; *Nouvelle étude sur le diocèse de Langres et ses évêques*, in-8°, Langres, 1889; *Comment Warnahaire, à l'aide de la légende grecque des saints jumeaux, a composé sur ces saints la légende langroise*, in-8°, Langres, 1897. — J. Tabourot, *Histoire de la ville de Langres*, in-12, 1590. — Th. Tabourot, *Histoire de la ville de Langres*, ms. xvii^e siècle. — J. Thomassin, *Panegyricus de civitate Lingonum*, in-8°, Paris, 1531. — A. Toussaint, *Les saints Jumeaux sont Langrois, nouvelle étude*, in-8°, Langres, 1889; cf. E. Bury, dans *Bull. hist. archeol. relig. Dijon*, 1889, t. vii, p. 248-252; 1890; t. viii, p. 114-116. — J. Vignier, *Décade historique du diocèse de Langres divisée en 3 parties*, in-8°, Langres, 1891; *Des signalés personnages de la ville de Langres*, dans *Revue de Champagne*, 1876, t. i, p. 124-132, 458-464; t. ii, p. 52-57. — H. Villetard, *Un manuscrit de chant liturgique [missel plénier de Langres] du XV^e siècle conservé à la Bibliothèque d'Avallon*, in-8°, Tours, 1899.

H. LECLERCQ.

LANGRES (MANUSCRITS LITURGIQUES DE).

1. *Passionale*, ix-x^e siècle (Bibl. de l'École de médecine de Montpellier n° 163). Ms. de 510 feuillets, parchemin 262 × 212 mill. (olim président Boucher). Le volume s'ouvre par un traité *Des vents : Ventus est ær commotus et agitatus...* Suivent vingt-huit légendes de saints, parmi lesquelles se trouvent celles de saint Bénigne, de saint Mammès, de saint Didier et des Trois Jumeaux. — Analysé par Libri, dans *Catal. génér. des mss. des bibl. publ. des départements*, in-4°, Paris, 1849, t. i, p. 346-347; cf. Pertz, dans *Archiv der Gesells. für altere deutsche Geschichtskunde*, 1839, t. vii, p. 201; L. Marcel, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres. Étude bibliographique*, in-8°, Paris, 1892, p. 1-2, n. 1.

2. *Legendarium*, ix-x^e-xi^e siècle (Bibl. Écol. méd. Montpellier, n. 135), in-fol. parchemin (olim Saint-Étienne de Dijon). Contient la légende des Trois Jumeaux et la passion de saint Bénigne; cf. Libri, *op. cit.*, p. 334-335; Pertz, *op. cit.*, t. vii, p. 199; L. Marcel, *op. cit.*, p. 3-4, n. 2.

3. *Pontificale*, x^e-xi^e siècle (Bibl. de Dijon, n. 89) parchemin, 268 × 180 mm. Au verso du feuillet de garde on lit : *Anno Dominicæ Incarnationis millesimo tricesimo sexto datus est hic sacramentorum* (c'est en réalité non un sacramentaire mais un pontifical) *liber sancto martyri Benigno Divionensis ecclesiæ patrono, ab honorabili Humberto (Imbert de Vergy) Parisiæ sedis episcopo, petente ejusdem loci provisore atque rectore domno Halinardo (abbé de Saint-Bénigne, 1032-1052) Si quis ille abstulerit quocumque modo sit perpetuo anathema a iudice Deo.*

Fol. 2 v° : *Domine Deus pater omnipotens.*

Fol. 4 v° : *Incipit ordo qualiter episcopus aut presbyter ad missam se præparare debeat.*

Fol. 15 : *Incipit ordo in dedicatione ecclesiæ.*

Fol. 32 v° : *Ordinatio ostiarii.*

Fol. 35 v° : *Ordo qualiter in Ecclesia subdiaconi, diaconi, presbyteri ordinandi sunt.*

Fol. 60 v° : *In vigilia natalis Domini.* Suit le propre du temps auquel est mélangé la propre des saints.

Fol. 91 : *In natali S. Mammets.*

Fol. 108 v° : formule du serment prêté par l'abbé de Saint-Martin-d'Autun à Halinart qui, en 1046, était devenu archevêque de Lyon. Cf. L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, in-4°, Paris, 1886, p. 271; *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Île-de-France*, 1882, p. 119-120; H. Omont et A. Molinier, *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. v, Dijon, in-8°, Paris, 1889, n. 122; L. Marcel, *op. cit.*, p. 5-7, n. 3.

4. *Lectionarium*, xii^e siècle (Bibl. nat., lat. 739) parchemin, 254 ff., 429 × 300 millim. (olim S. Mammès); cf. L. Marcel, *op. cit.*, p. 7-8, n. 4.

5. *Breviarium*, xii^e siècle (Bibl. de Troyes, n. 307) parchemin, 301 ff., 255 × 170 millim. Cf. Harmand, *Catal. des mss. de la bibl. de la ville de Troyes*, dans *Catal. génér. des mss. des bibl. publ. des départements*, t. ii, p. 337; L. Marcel, *op. cit.*, p. 8-9, n. 5.

6. *Evangeliarium*, xii^e siècle (Bibl. de Chaumont), parchemin, 111 ff. plus fol. 39 bis, 60 bis, 83 bis, 96 bis; 280 × 190 millim. (olim Saint-Amâtre). Cf. U. Robert, *Inventaire sommaire des mss. des bibl. de France*, 1879, n. 7; L. Marcel, *op. cit.*, p. 9, n. 6.

7. *Martyrologium*, xii^e siècle (Bibl. de Dijon, n. 379), parchemin, 165 ff., 312 × 205 millim. (olim Saint-Bénigne de Dijon). Cf. H. Omont et A. Molinier, *Catalogue*, n. 634; L. Marcel, *op. cit.*, p. 9-10, n. 7.

8. *Missale*, fin xii^e siècle (Bibl. de Troyes, n. 155), parchemin, 36 ff., 375 × 260 millim. Cf. L. Marcel, *op. cit.*, p. 10, n. 8.

9. *Pontificale*, xiii^e siècle (Bibl. nat. nouv. acq. lat., 331), 167 ff. parchemin, 260 × 173 mm., aux ff. 95-97 notation musicale (olim Cluny).

Fol. 1 : *Missæ ad sponsas benedicendas.*

Fol. 3 : *Recueil de bénédictions.*

Fol. 41 : *Qualiter concilium agatur provinciale.*

Fol. 44 v° : *Præfatio ad clericum faciendum.*

Fol. 46 : *Decretum quod clerus et populus firmare debet de electo episcopo.*

Fol. 55 v° : *Qualiter ordinandi sunt psalmistæ, ostiarii, lectores, exorcistæ, acoliti, subdiaconi, diaconi, sacerdotes.* Au fol. 56 v° des litanies contenant les noms de s. Mammès, s. Didier, les saints Jumeaux, s. Grégoire, s. Urbain. Au fol. 57 v° on lit cette invocation : *Ut clerus ac plebem sancti Mammets conservare digneris.*

Fol. 70 : *Ordo in consecratione æcclesiæ.*

Fol. 97 v° : *Reconciliatio violatæ æcclesiæ.*

Fol. 105 : *Ordo ad abbatem monachorum benedicendum.*

Fol. 10 : *Incipiunt orationes ad monachum benedicendum.*

Fol. 111 : *Ordinatio abbatissæ.*

Fol. 111 v° : *Incipit ordo qualiter sacræ virgines benedicantur.*

Fol. 116 : *Hypapanti Domini benedictio cereorum.*

Fol. 116 v° : *Ordo in capite jejunii.*

Fol. 117 : *Benedictio super ramos arborum.*

Fol. 119 v° : *Ordo in reconciliatione penitentium in Cena Domini.*

Fol. 129 v° : *Sabbata aucto ad catechumenum faciendum.*

Fol. 145 : *Incipit ordo qualiter visitatio sive inunctio infirmi peragatur.* On en peut rapprocher l'*Ordo ad visitandum infirmum* qui fait partie des *Excerpta ex Pontificali S. Prudentii Trecensis* publiés par dom Martène, *De antiq. Eccles. ritib.*, t. i (cf. P. L., t. cxv, col. 1439-1444). Les formules prescrites pour les onctions des oreilles, des narines, des lèvres, des yeux, des mains et des pieds sont les mêmes dans les deux livres. Comme le Pontifical troyen, le Pontifical langrois indique les onctions à faire : *In gutture — In collo — Ad scapulas — Ad pectus.* Seulement ici commence la différence. Le Pontifical troyen, en effet, ne dit pas de quelles formules doivent être accompagnées ces quatre onctions supplémentaires; le Pontifical langrois, au contraire, les donne : En voici le texte :

In gutture : Ungo guttur tuum de oleo exorcizato ut propicietur dominus iniquitatibus tuis cunctis et sanet omnes languores tuos redimatque de interitu vitam tuam et sanet in bonis omnibus desiderium tuum qui solus in Trinitate vivit et regnat. Per Christum...

In collo : *Ungo collum tuum de oleo sancto in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti ut, qui aliquando hortante, diabolo in superbia erectus est, nunc oleo sanctificato expietur, Per Christum...*

Ad scapulas : *Ungo has scapulas sive medium locum scapularum de oleo sacro, ex omni parte minutus spirituali protectione, jacula diaboli et ejus impetus viriliter contempnere ac procul possis cum robore superni juvenis expellere, Per Christum...*

Ad pectus : *Ungo pectus tuum de oleo sancto ut hæc unctione protectus fortiter præstare valeas adversus aëreas catervas. Per Christum...* Le Pontifical langrois au surplus renferme une onction qui lui est particulière, c'est celle qui doit se faire *Super cerebrum : Ungo cerebrum tuum, obsecrans misericordiam ipsius unici Domini et Dei nostri ut, fugatis omnibus doloribus et incommodatibus, corporis tui recuperatur in te virtus et salus quatenus per hujus operationem mysteriorum et per hanc sacram olei unctionem atque nostram deprecationem virtute sanctæ Trinitatis medicatus sive fatus pristinam atque magis robustam merearis recipere sanitatem. Per Christum...*

Dernier détail enfin : les onctions terminées, la rubrique de notre Pontifical porte (fol. 149) que tous les assistants doivent venir baiser le moribond : *Tunc dent ei osculum pacis cuncti propter caritatis et fraternitatis concordiam.*

Fol. 158 v° : *Incipit ordo ad regem benedicendum.*

Fol. 162 : *Benedictio reginæ.*

Fol. 166 v° : Inventaire du trésor de l'église de Saint-Mammès dressé du temps de l'évêque Godefroid de la Roche et du doyen Humbert. Cet évêque siégea à Langres de 1138 à 1162. Cf. Warm, *Gottfried bischof von Langres. Ein biographischer Versuch als Beitrag zur Geschichte der Zwölften Jahrhundert*, in-8°, Würzburg, 1886, 52 p. Ce texte de l'inventaire dans L. Marcel, *op. cit.*, p. 24, note 1.

Fol. 167 v° : Actes du serment de fidélité prêté 1° par Herbert, abbé de Saint-Seine à l'évêque Guillaume vers l'année 1129; 2° par Guillaume abbé de Clairvaux, à l'évêque Robert vers l'année 1238.

Cf. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds Cluny*, in-8°, Paris, 1884, p. 7-10; L. Marcel, *op. cit.*, p. 23-25, n. 22.

H. LECLERCQ.

LANGUENTIBUS IN PURGATORIO. — La prose dont nous venons de transcrire les premiers mots est mentionnée par Mone qui l'a rencontrée dans des manuscrits du xv^e siècle, dans un manuscrit de Munich, *Cim. No 5021*, fol. 1, du xvi^e siècle, et dans un livre de prières de 1682. On la trouve mentionnée également dans le *Repertorium hymnologicum* de U. Chevalier, t. II, p. 16 : *languentibus*, et p. 52 : *lugentibus*; et supplément, p. 228, n. 10180. Outre un certain nombre de notations mieux qu'algébriques, on trouve des renvois à H. de la Villemarqué, *Origine de l'hymne LANGUENTIBUS*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1892, t. XIX, p. 190-197; Duvoisin, dans *Études historiques religieuses*, Bayonne, t. II, p. 211; J. Pothier, dans *Revue du chant grégorien*, t. IV, p. 33-36, les commentaires appartiennent au genre dit « édifiant » et n'apprendront rien à personne, rien du moins de ce qu'on désire apprendre; nous nous bornerons à quelques indications historiques. Est-ce à l'histoire qu'il faut rattacher le livre suivant? Le *Théâtre breton de Tanguy Malmanche. La vie de Salaün qu'ils nommèrent le Fou suivie du Conte de l'Asne qui a faim. Version française avec une introduction de l'auteur*, in-12, Paris, 1926, p. XLIV-XLVIII.

Jean de Iann Goeznou, bénédictin et abbé du mo-

nastère de Landévennec, vivait vers le milieu du xiv^e siècle. D'après le *Gallia christiana*, il appartenait à la famille de Bignon et gouverna le monastère entre 1344 et 1360¹. Témoin des miracles arrivés au Folgoat après la mort du bienheureux Salaün, en 1350, il écrivit en « bon latin » l'*Histoire miraculeuse contenant le mystère de Notre-Dame du Folgoet ou Foulgoat, ou fond de la Basse-Bretagne, advenue environ l'an 1350, et solennisée au premier jour de novembre, feste de Toussaints, ou à la my-oust, en mémoire de saint Salaün, extraite du trésor de l'église du pais mesme où il est révééré*. Cette légende latine existait encore en 1562 et fut alors communiquée par le Rév. Père en Dieu Rolland de Neufville, évêque de Léon, à René Benoist, docteur en théologie, curé de Saint-Eustache à Paris, et à Pascal Robin qui en firent une traduction française ou plutôt une paraphrase, insérée d'abord dans la Légende de René Gautier à la date du 8 mars, et ensuite par le P. Albert le Grand dans ses *Vies des saints de Bretagne*.

Quant à l'hymne latine voici ce qu'en disent René Benoist et Pascal Robin dans leur paraphrase : « Je Jan de Langoueznou, abbé du dit lieu de Landévennec, ay été présent au miracle cy-dessus, l'ay veu, ouy, et si l'ay mis par escrit à l'honneur de Dieu et de la benoiste vierge Marie; et afin que je puisse mériter d'avoir place au repos éternel avec le simple et pauvre Innocent, j'ay composé un cantique en latin pour les Trépassés, auquel il y a six fois *ô Maria ! ô Maria !* lequel est encore jusques aujourd'hui solennellement chanté en très grande dévotion en nostre Royal Moustier et par tous les prieurs qui en dépendent, comme aussi en plusieurs austres lieux et est tel qu'il s'ensuit en latin. »

Suit effectivement le texte latin du cantique, accompagné d'une imitation en vers français. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute le texte latin, mais il n'en est pas de même du certificat qu'on vient de lire. Jamais abbé de Landévennec n'a qualifié son monastère par ces mots « nostre royal moustier » et on ne rencontre d'abbé Jean, parmi les abbés du lieu, que Jean Le Porc, *Johannes dictus Porcus*; après lui on rencontre Ives Gormon, du Léon; Alain Piezres et Armel de la Villeneuve de Languern. Il est tout aussi difficile d'attribuer à un prétendu abbé les paroles suivantes : « Moi, dom Jean de Langoeznou, abbé du moustier royal de Guennolé, dict en breton Landévennec, au diocèse de Cornouaille, écris cecy. » En 1350, époque où on fait vivre Salaün, sous Urbain V, c'était sous le pontificat de Clément VI (1342-1352). Pour faire une place à Jean de Langoeznou dans la liste des abbés de Landévennec, il faudrait reconnaître à Guy Autret de Misirien plus d'autorité qu'à dom Morice qui n'a pas voulu l'admettre dans son catalogue, et avoir la preuve que Jean de Langoeznou prend réellement place entre Yves Gormon, mort le 7 juin 1344 et Armel de Languern décédé le 22 juillet 1362. Jusqu'à ce que cette preuve soit faite, il reste permis de douter de la paternité de la prose *Languentibus*.

*Languentibus in purgatorio
qui purgantur ardore nimio
et torquentur gravi supplicio,
subveniat tua compassio,
o Maria!*

*O fons patens, quæ culpas abluis
omnes juvas et nullum respuis,
manum tuam extende mortuis,
qui sub penis gemunt continuis,
o Maria!*

¹ *Gallia christiana*, t. XIV, col. 808.

*Ad te, pia, suspirant mortui,
cupientes de pœnis erui
et adesse tuo conspectui
et gaudiis æternis perfrui,
o Maria!*

*Clavis David, quæ cœlum aperis,
nunc beata succurre miseris
qui tormentis premuntur asperis,
educ eos de domo carceris,
o Maria!*

*Lex justorum, norma credentium,
vera salus in te sperantium,
pro defunctis sit tibi studium
assidue orare filium,
o Maria!*

*Benedicta per tua merita,
te rogamus, mortuos adjuva
et allevans eorum debita
ad requiem sis eis semita,
o Maria!*

*In tremendo Dei iudicio,
quando fiet stricta discussio,
tunc etiam supplica filio,
ut cum sanctis sit nobis portio,
o Maria!*

*Dies illa, dies terribilis
dies malis intolerabilis
sed tu, mater, semper amabilis,
fac sit nobis iudex placibilis,
o Maria!*

*Illam die tantum servabitur
rigor, quo vix justus salvabitur,*

*nemo reus justificabitur,
sed singulis jus suum dabitur,
o Maria!*

*Nos timemus diem iudicii,
quia male et nobis conscii,
sed tu, mater summi consilii,
para nobis locum refugii,
o Maria!*

*Cum iratus iudex adveniat,
singulorum causas discutiat,
personamque nullam respiciat,
sed singulis juste definiat,
o Maria!*

*Summi regis mater et filia
cui nullus par est in gloria,
tua, virgo, dulcis clementia
sit tunc et nunc nobis propitia,
o Maria!*

Nous avons rencontré au xviii^e siècle une attestation de cette prose sur une inscription destinée à perpétuer le souvenir des fondations de Marguerite de Grandfilz, inscription fixée contre le 24^e pilier de l'église Saint-Eustache, à Paris. Au-dessus du texte, dans un espace cintré, on voyait gravées au trait, en petites dimensions, les figures de la défunte et de son mari, Pierre Petitpied, procureur en parlement, à genoux devant une croix : elles ne se retrouvent plus. La partie gauche de l'inscription est devenue fruste, mais elle est complétée sans hésitation par le texte conservé dans le grand épitaphier de Paris (t. v, p. 78) :

LES MARQVILLIERS DE L'ŒUVRE ET FABRIQUE DE L'EGLISE DE CEANS
SONT TENVS ET OBLIGEZ FAIRE DIRE ET CELEBRER A PERPETVITE POVR
LE REPOS DE L'AME DE DEFVNTCE MARQVERITE DE GRANDFILZ, VIVANT
FEME DE M^r PIERRE PETITPIED PROCVREVR EN LA COVR DE PARLEMENT
[et de tous] SES PARENS ET AMYS LE SIXIESME IOVR D'AVRIL VN GRAND
[obit] SOLENNEL; AVQVEL SERONT DICTES LA VEILLE [vigilles laudes et]
RECOMMANDACES ET LE LENDEMAIN TROIS HAVLTES [messes la 1^{re}]
DU ST ESPRIT LA 2^{me} DE LA VIERGE ET LA 3^e [des trespassez auparavant la]
QVELLE SERA CHANTE [l'hymne vexilla sans oublier le traict et]
LA PROSE A LA FIN LIBERA, [de profundis et oraisons et salve re]
GINA AVEC LE VERSET ET ORAISON A[uquel obit assisteront m^r le curé ses]
DEVX VICAIRES SIX CHAPPEL DIACRE SOVBS DIACRE [deux clerks du chœur]
DEVX CLEREZ DE L'ŒUVRE ET DOVZE PAVVRES [honteux qui porteront a]
LOFFDE VNE BOVGIE IAVLNE ET AVRONT VN [sol et un pain lequel obit sera]
SONNE LA VEILLE ET LE IOVR DE LA GROSSE [sonnerye l'autel paré de tous]
LES PAREMENS ET FOVRNY DE LVMIERE ACCOVSTV[mé a tels grands obiits sera]
AVSSY PNTÉ A LOFFRANDE PAIN VIN CIERGE [double por les pres]
tres] ET PARENS ET QVATRE ONCES DE BOVGIE [pour les femes le]
TOVT AVX DESPENS DE LADE FABRIQ[ue seront aussy avertis les pa]
[re]NS DV IOVR QVE CE CELESBRERA LES O[biits le tout moyenn^t VIII]
LIVRES EN ARGENT QVE LAD. MARGVERITE [de grandfilz a laissé]
PAR SON TESTAMENT [a la charge de faire lesd. distributions]
[tant] DE PAIN QVE [de vin et autres oharges ainsy qu'il est]
PLVS A PLAIN DECLARE AV CONTRACT PASSE [devant pierre doujat]
ET IEHAN LE CAMVS [not^{es} le sabmedy XIX mais mil six cent seize]
SONT AVSSY TENVZ ET OBLIGEZ LES DICTZ [s^{rs} marguilliers de faire dire]
ET CELEBRER VN [pareil obit le... jour de... pour l'ame]
DE [radegonde de choisy veufve de feu nicolas de grandfilz pere]
ET MERE DE LAD. M[arguerite de grandfilz et pour les ames de son]
MARY PERE MERE PARENS [et amis fors la prose ou sera chanté]
LANGVENTIBVS IN [purgatorio moyenn^t aussy pareille] SOMME [qu]
ELLE A DELIVREE [omptant ausd. s^{rs} marguilliers come appert]
PAR LE CONTRACT [passé par led. pierre doujat et Iehan le]
CAMVS NORES LE SA[bmedy dernier iour d'avril avd. an mil six cent seize] ¹,
H. LECLERCQ.

¹ F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France du V^e siècle au XVIII^e*, in-4^e, Paris, 1873, t. I, p. 138-139, n. 71.

LANGUES LITURGIQUES. — I. L'araméen. II. Le grec. III. Le latin.

I. L'ARAMÉEN. — Toute recherche sur les anciennes langues liturgiques doit s'ouvrir par la question de savoir l'idiome particulier dont fit usage le Sauveur Jésus au cours de sa vie terrestre; c'est en effet cet idiome qui servit à la première célébration eucharistique, qui est comme le noyau historique autour duquel s'est développée toute l'euchologie chrétienne. L'idiome dont le Christ faisait usage était également celui que parlaient les apôtres et les évangélistes; ceux d'entre eux qui ont laissé des écrits ont, de préférence, recouru à la langue grecque; cependant il ne semble pas impossible de ressaisir dans leurs ouvrages des traces du langage usuel en Palestine.

Au début de notre ère la langue parlée en Judée et en Galilée était la langue hébraïque¹, ainsi nommée parce qu'elle était employée par les hébreux². Toutefois ce n'était plus l'hébreu tel que l'avaient parlé les historiens et les prophètes de l'ancien testament; celui-ci avait, sinon disparu, du moins fait place³, depuis le retour de la captivité de Babylone, à un langage moins archaïque, l'araméen, répandu dans le pays d'Aram ou de Syrie, en Chaldée et dans l'ancienne Assyrie. Les habitants de Juda et de Jérusalem exilés sur les bords du fleuve de Babylone y trouvèrent une population indigène parlant l'araméen; ils eurent peu d'efforts à faire pour amener leur langage usuel à celui-là, de qui il différait assez peu; ainsi oublièrent-ils peu à peu leur propre langue pour adopter celle qu'on parlait en Chaldée et qui portait, pour cette raison, le nom de chaldaïque.

Le chaldaïque était le dialecte oriental, et le syriaque était le dialecte occidental issus de l'araméen. Le syriaque était répandu en Syrie, et le chaldaïque en Babylonie; ce fut donc l'araméen oriental que les Juifs s'assimilèrent et qu'ils employèrent désormais après leur retour d'exil jusqu'à la catastrophe de l'an 70 qui amena le brisement des institutions et la ruine de la nationalité judaïques. Le Sauveur et ses apôtres ayant vécu avant cet événement employèrent donc l'idiome répandu parmi leurs compatriotes.

Ceci paraît si évident qu'il faut s'attendre à rencontrer des doutes discrets ou des négations formelles de la part de ceux qui cultivent les opinions singulières. Un allemand (cela va de soi) composa un traité pour prouver que le Sauveur s'exprimait en latin⁴; il en voyait la preuve dans la présence de mots latins sur les lèvres de Jésus : *modius, legio, quadrans*⁵. Encore qu'on ne puisse pas affirmer que Jésus employa lui-même ces mots latins, il ne saurait s'en suivre, même si on réussissait à démontrer qu'il en usa, que l'emploi de deux ou trois locutions tirées d'une

langue étrangère suffit à prouver qu'on parle habituellement cette langue. Il existe une multitude de gens qui emploient le mot *alleluia*, une multitude qui emploient le mot *kyrie eleison*, et un pareil nombre qui terminent leurs lettres par un *post-scriptum*; or, aucun de ceux-là n'a jamais eu la plus lointaine idée de parler hébreu, grec ou latin; si enfin on s'assurait de ce que savent de la langue anglaise ceux qui montent en *wagon*, descendent du *tramway*, font du *sport* et ont tout un vocabulaire britannique à leur usage, on constaterait qu'ils en ignorent tout et sont incapables de parler cette langue. Quand on parle d'une mesure de capacité d'une formation militaire ou d'une fraction monétaire, il est du simple bon sens qu'on ne peut, si on tient à se faire entendre, que les appeler par leur nom technique qui est aussi leur nom usuel.

Comme le latin était par trop déraisonnable, on se rejeta sur le grec, ce qui, à première vue, paraissait moins absurde. Ce fut Isaac Vossius qui mit cette idée en route; elle ne manqua pas de faire son chemin. Toute la raison qu'il rendait de son opinion, c'est que la Judée avait dû subir le sort des provinces conquises par Alexandre le Grand et par ses successeurs, elle avait donc adopté la langue de ses vainqueurs, seule parlée en Palestine depuis l'invasion macédonienne en Asie⁶. Malgré la gratuité de cette assertion, il lui suffit de se recommander du grand nom de Vossius pour se faire accueillir, et Domenico Diodati l'épaula de ses arguments sans réussir à la rendre ni solide ni même vraisemblable⁷.

Quelques années plus tard, en 1772, Bernardo de Rossi publia une dissertation vraiment scientifique dans laquelle il montrait que la langue grecque, du dialecte dit hellénistique, avait été peu connue et employée en Palestine où les contemporains du Sauveur, et le Sauveur lui-même ainsi que ses apôtres faisaient usage d'un dialecte sémitique mixte qui porte le nom de syro-chaldaïque⁸.

La dissertation de Bernardo de Rossi traduite en allemand et en anglais et acceptée sans réserve⁹, Gottlob Paulus admit que les Juifs faisaient usage de l'araméen et du grec, assez pour que Jésus et ses disciples pussent employer une des deux langues à leur gré avec la certitude de se faire comprendre¹⁰. Silvestre de Sacy, dont l'autorité égalait presque la science, intervint dans la discussion et soutint que si Jésus et ses disciples ont parlé grec, on n'en sait rien, on n'en a aucune preuve; quant à la langue parlée en Palestine de leur temps c'était l'araméen¹¹. Ce point est, aujourd'hui, universellement admis¹²; néanmoins on rencontre parfois l'affirmation que Jésus et ses disciples firent usage de la langue grecque dans leur prédication¹³; elle est plus spécieuse que solide¹⁴.

¹ Cf. Joh., v, 2; xix, 13, 17, 20; Act., xxi, 40; xxii, 2; xxvi, 14; IV Macc., xii, 7; xvi, 15. — ² On désignait sous ce nom les Juifs qui faisaient usage d'un dialecte sémitique; ceux qui parlaient grec étaient appelés : Juifs hellénistes. Act., vi, 1. — ³ Le phénicien, peu différent de l'hébreu, continuait à être parlé en Phénicie et le moabite, connu par la stèle de Méša, différait peu de l'hébreu. — ⁴ Werndorf, *De Christo latine loquente*. — ⁵ *Μόδιον*, Matth., v, 15; Marc., iv, 21; Luc., xi, 33; *λεγεών*, Matth., xxvi, 33; *κοδράντην*, Matth., v, 26. — ⁶ Is. Vossius, *De Sibyll. oracul.*, in-18. Lugduni Batavorum, 1680, p. 156-158; *Ad iteratas P. Simonii objectiones responsio*, dans *Varia-rum observationum liber*, in-4°, Londini, 1685, p. 375. — ⁷ D. Diodati, *De Christo græce loquente exercitatio*, in-4°, Neapoli, 1767. — ⁸ B. de Rossi, *Della lingua propria di Christo e degli Ebrei nazionali della Palestina da tempi de' Maccabei*, in-8°, Parma, 1772. — ⁹ Henri-Fréd. Pannkache, *Ueber die palæstinische Landessprache in dem Zeitalter Christi und der Apostel, ein Versuch zum Theil nach de Rossi entworfen*, dans *Allgemeine Bibliothek der biblischen Literatur*, d'Eichorn, t. viii, p. 365-480; tra-

duction anglaise par John Brown, dans le *Biblical Cabinet* de Clark, 1832, t. ii, p. 1-90. — ¹⁰ E. G. Paulus, *Verisimilia de Judæis Palæstinaensibus Jesu atque etiam Apostolis non aramæa dialecto sola, sed græca quoque aramæizante locutis*, Particula Ia et IIa, in-8°, Iéna, 1803. — ¹¹ S. de Sacy, *Littérature orientale*, dans A. L. Millin, *Magasin encyclopédique*, 1805, t. i, p. 125-147. — ¹² Cf. Ed. Böhl, *Forschungen nach einer Volksbibel zur Zeit Jesu*, in-8°, Wien, 1873, p. 3; E. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, 3^e édit., in-8°, Paris, 1863, p. 224 sq.; Fr. Delitzsch, dans *Staat auf Hoffnung*, 11^e année, part. iv, p. 195 sq.; Le même, *The Hebrew New Testament of the british and foreign Bible Society, a contribution to hebrew philology*, in-8°, Leipzig, 1883, p. 30, 31. — ¹³ Al. Roberts, *Discussions on the Gospels, in two parts, Part. I. On the language employed by our Lord and his disciples*, 2^e édit., 1864; Le même, *Greek, the language of Christ and his apostles*, in-8°, London, 1888; Rev. bibl., 1848, p. 78; F. Schulthers, *Das Problem des Sprache Jesus*, in-8°, Zurich, 1918. — ¹⁴ Comme l'a bien montré F. Vigouroux, *La langue parlée par Notre-Seigneur*, dans *Le Nouveau Testament et les décou-*

Sans doute dans plusieurs villes de Palestine, comme Sepphoris, Césarée, Tibériade, le grec était parlé, mais de ce qu'on parle anglais à Boulogne et italien à Marseille, il ne s'en suit pas que au delà du port, de quelques bureaux et de quelques boutiques, ces langues soient connues. De même on rencontre au Caire, à Constantinople et à Jérusalem une colonie parlant français, cependant il ne viendra à la pensée de personne raisonnable de soutenir que le français est entendu couramment par la population de ces villes. Les Juifs faisaient usage de monnaies hérodiennes à devises grecques, on peut croire qu'ils n'y trouvaient rien à reprendre, et plus ils en possédaient plus ils étaient satisfaits; quant au grec, qui eût pu être tout aussi bien du latin, bien que pour eux ce fût « de l'hébreu », ils n'en avaient cure et souhaitaient d'en avoir dans leurs coffres le plus grand nombre possible. Si Hérode se fut passé la fantaisie de frapper ses monnaies avec une légende punique, persane ou samaritaine, les Juifs avides eussent imité les Anglais incrédules qui trouvent fort bon de collectionner les *pounds* et les *banknotes* sur lesquels leur roi est qualifié *fidei defensor*.

Les Juifs montraient peu de goût pour l'étude des littératures étrangères; ce qu'ils appréciaient dans une langue c'était le moyen qu'elle leur donnait de faire du commerce, ils eussent donné Sophocle et Euripide pour une lettre de change. Tous ceux qui ne se confiaient pas dans leur pays et dans leur négoce, tous ceux qui fréquentaient les étrangers, qui s'établissaient hors de Palestine, qui couraient les foires et les marchés ne pouvaient entretenir la prétention de traiter d'affaires avec leurs clients dans la langue d'une petite peuplade, mais tous ceux-là restaient une minorité par rapport à l'ensemble de la population. Celle-ci, la foule, ne savait certainement pas le grec. S'il en eût été autrement rien n'eût été plus facile aux Apôtres lorsqu'ils prêchaient le jour de la Pentecôte, et personne ne se fut montré surpris de les voir compris par tout leur auditoire. Or cette surprise est grande et générale au contraire. Les Juifs de la *Diaspora* dont beaucoup parlaient le grec, mais dont un certain nombre établis dans des pays où le grec n'était pas employé, ou du moins n'était pas langue courante, ces Juifs s'étonnaient de les entendre dans la langue de leurs divers pays: Parthes, Mèdes, Élamites, ceux qui habitaient la Mésopotamie, la Judée et la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie et la Pamphlie, l'Égypte et le territoire de la Libye voisin de Cyrène, Romains, Crétois et Arabes¹. Assurément il n'y a pas un érudit en possession de son bon sens qui ose soutenir que le grec seul était parlé dans ces différentes contrées; dès lors, les Apôtres ne pouvaient se servir du grec pour être compris par tous leurs auditeurs. Il n'est pas question ici de savoir comment s'est opéré le fait qu'ils furent compris de tous, mais il s'agit seulement de constater que l'emploi de la langue grecque n'eût pas rendu ce qu'on prétend exiger d'elle: le grec n'était pas la langue commune à l'aide de laquelle on pût se faire comprendre de tous en Palestine.

Certains arguments invoqués en faveur de l'emploi

de la langue grecque par Jésus ne prouvent rien ou, même, prouvent l'opinion contraire: — Jésus adresse la parole au centurion dont il guérit le serviteur, mais ce centurion pouvait savoir assez d'araméen pour se faire entendre des gens du pays; on découvrirait en Algérie, dans les bureaux arabes des officiers français capables de soutenir une conversation en arabe. — Jésus répond aux questions que lui adresse Ponce-Pilate; mais c'est sans doute par le moyen d'un drogman, à défaut duquel le gouverneur romain eût été réduit à ne converser que par signes avec ses administrés. — Jésus ressuscite la fille de Jaïre en prononçant deux mots que saint Marc conserve dans la langue originale: *Thalitha coumi*. Au lieu d'avancer que Marc a transcrit ces mots parce que le Sauveur se servit exceptionnellement en la circonstance de l'araméen, ce qui est en question, n'est-il pas plus sûr de soutenir qu'il les a transcrits parce que Jésus s'en est servi²? S'il s'en est servi, c'est qu'il parlait araméen et Marc, qui écrivait en grec, crut ajouter à l'intérêt de son récit en y insérant le mot culminant de l'épisode qu'il racontait, l'apostrophe araméenne tombée des lèvres de Jésus, et qu'il s'empresse de traduire aussitôt.

Ce qu'on vient de dire de Jésus s'applique à ses Apôtres, au moins pour toute la période antérieure à leur dispersion. Quant à saint Paul, il se trouve du fait de son origine, dans une situation différente; il était né à Tarse en Cilicie, pays où le grec était la langue usuelle, et savait parler le grec et l'araméen. Se trouvant à Jérusalem, il parla en hébreu au milieu d'un grand silence; or il lui était aussi facile de s'exprimer en grec; s'il ne le fit pas, c'est qu'il se conformait à l'usage. Il parlait l'araméen non comme un étranger, mais comme un juif, assez bien en tout cas pour que le tribun Lysias lui fit demander s'il savait le grec.

On pourrait rassembler d'autres preuves de l'usage de l'araméen lorsque le Sauveur s'adressait non plus à la multitude, mais à ses disciples. Il lui arrive de donner à Simon un surnom symbolique du rôle qui lui est dévolu dans la fondation de l'Église; or il lui impose ce nom en araméen. Il ne lui dit pas: « Simon, tu seras appelé Pétrus », mais il lui dit: « Simon, tu seras appelé Cephas », et, comme saint Marc, comme saint Luc, l'apôtre Jean qui rapporte cette anecdote s'empresse de traduire le nom de Céphas « qui, dit-il, signifie Pierre³. » Apparemment le Sauveur n'eût pas choisi un surnom dont le sens eût échappé à celui qui le recevait et à ceux qui l'entendaient alors pour la première fois.

C'est encore un surnom, et emprunté à la langue araméenne, que Jésus impose à Jacques et Jean, fils de Zébédée, lorsqu'il les nomme « fils de la foudre »: *boanerges*. Surnom aussi, tout plein de déférence, mais emprunté à l'araméen, que les disciples donnent au Maître quand ils l'appellent *rabbi*⁴; tout plein de tendresse, mais toujours araméen quand Madeleine s'écrie, « Mon bon Maître », *rabboni*⁵; enfin la multitude qui acclame le Sauveur recourt, elle aussi, à l'araméen et crie: *Hosanna*⁶.

Un certain nombre de mots qui étaient propres aux Juifs n'avaient pas d'équivalent en grec et se sont

vertes archéologiques modernes, in-12, Paris, 1890, p. 9-34; cf. dom Laurent Janssens, *La langue parlée par Jésus et les apôtres*, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. viii, p. 105-111, 145-151, 225-233 (nul); Ph. Corbière. *Dans quelle langue ont été prononcés les discours de Jésus?* dans *Académie des Sciences et Belles-lettres de Montpellier, Mémoires de la section des lettres*, 1875, t. vi, p. 107-124. — ¹ Act., ii, 9-11. — ² Dans Act., i, 1 sq., saint Pierre parlant du suicide de Judas dit qu'avec l'argent de la trahison on acheta un champ. « Le fait, dit-il, est connu de tous les habitants de Jérusalem, de sorte que ce champ est appelé dans leur

langue *Haceldama*, c'est-à-dire le champ du sang. » Mais l'explication n'est pas de saint Pierre, elle est de saint Luc. En tout cas, l'indication relative aux habitants de Jérusalem est à retenir. Ce champ fut appelé dans leur langue, c'est donc qu'ils parlaient à Jérusalem non le grec, mais l'araméen; celui-ci était vraiment la *patria lingua*, II Macc., vii, 8, 21, 27; xii, 37; xv, 29. — ³ Joh., i, 43. — ⁴ Matth., xxiii, 7, 8; xxvi, 29, 49; Marc., ix, 5; xi, 21; Joh., iii, 2; vi, 23. — ⁵ Joh., xx, 16; cf. Marc., x, 51. — ⁶ Matth., xxi, 9; Marc., xi, 9; Joh., xii, 13.

conservés plus ou moins intacts; la mesure *salon*¹ dans la parabole du levain passa dans le grec sous sa forme syro-chaldaïque *sa'ta*. Le nom de la fête de Pâques, *pesah* en hébreu, est devenu *pasha* ou *pascha* en araméen, d'où il a passé dans le grec. Sur les lèvres du Sauveur nous entendons d'autres mots que rien n'a pu traduire : *raca*, *gehenna*, *mammona*, *corban*, et parfois des expressions que les évangélistes ont tenu à conserver tout en nous en donnant la traduction, comme pour *Ephphata*², *Thaliitha coumi*³, *Eloi, eloi, lema sabachtanei*⁴.

Ces paroles et l'ensemble des faits qu'on vient de recueillir et d'exposer prouvent suffisamment que Jésus et ses Apôtres parlaient un dialecte araméen. D'autres rémoignages confirment cette observation. Flavius Josèphe, un contemporain, appelle l'araméen la langue du pays⁵; pendant la guerre de l'an 70, il haranguait ses soldats en araméen; pendant le siège il servait d'interprète entre Juifs et Romains. Josèphe nous apprend encore que les Juifs, qui parlaient l'araméen oriental pouvaient comprendre les Syriens qui parlaient l'araméen occidental, tellement se ressemblaient les deux dialectes. Très arriviste et sachant bien qu'on n'arrive pas avec l'araméen pour tout bagage, Josèphe comprit vite de quelle nécessité seraient pour lui le grec et le latin; cependant il eut grand peine à apprendre le grec et sa prononciation resta, avoue-t-il, toujours fautive⁶; l'hébreu demeura sa langue familière, celle dans laquelle il pensait; le premier jet de son *De bello judaico* fut écrit en hébreu.

« Tous ces faits sont confirmés par les écrits talmudiques. Non seulement les Targums, la ghemara du Talmud et les Midraschim, c'est-à-dire les commentaires les plus anciens des Juifs, sont composés en syro-chaldaïque mais ils rapportent des proverbes et des dictions populaires qui, tout en différant par la prononciation et par quelques autres particularités de la langue des rabbins et des docteurs, appartiennent cependant au même idiome. Ces citations populaires sont précédées des mots : « comme le dit le peuple », ou autres semblables. Quand le célèbre rabbin Hillel donne une explication en langage populaire, cette explication est introduite par les mots : « Hillel explique dans le langage du commun peuple. » La Mischna dit qu'il existait dans le temple de Jérusalem des vases avec des inscriptions araméennes. D'après une tradition, le grand prêtre Johanan entendit une voix céleste sortant du sanctuaire, qui lui dit en araméen : « Les jeunes gens qui ont entrepris la guerre contre Antiochus sont victorieux. » Les prières les plus anciennes en usage parmi les Juifs, en dehors des textes scripturaires, sont en araméen. Les lettres que Gamaliel l'ancien adressa aux habitants de la haute et de la basse Galilée pour la fixation de la nouvelle lune sont aussi en cette langue⁷. »

Nous ne pouvons douter dès lors que l'araméen ait été la langue liturgique employée par Jésus au cénacle. L'hébreu n'était plus parlé. Le *ἐβραϊστί* du titre de la croix, le *διὰλεκτος ἐβραϊς* de saint Paul est bel et bien de l'araméen et non de l'hébreu, toutes les Livres saints étaient rédigés en hébreu et ils tenaient une place si considérable dans la formation religieuse, morale et même politique des Juifs, qu'on ne saurait douter que beaucoup d'entre eux ne s'imposassent l'étude de cette langue à la seule fin de lire les Écritures. Dans les synagogues de Palestine la lecture de la Thora et des Prophètes était faite en hébreu; il n'existait pas de traduction araméenne, mais, avec le temps, afin de rendre service aux communautés

araméennes, on composa un Targum ou une paraphrase courante en araméen du texte hébraïque, dont on usa un peu de la même manière que dans les églises où, après le chant du texte latin de l'évangile, on en donne une lecture à haute voix en français.

Les plus anciens Targums, celui d'Onkelos sur le Pentateuque et celui de Jonathan sur les prophètes, peuvent remonter au II^e et même au I^{er} siècle de notre ère. C'est une date à retenir pour l'antiquité de ces lectures adaptées.

La plus ancienne Église de Jérusalem aura donc été de langue araméenne; après la fuite à Pella, peut-être aura-t-elle admis un certain usage du grec, mais ce n'est là qu'une conjecture et assez superflue, car, dès lors, à Pella comme après le retour à Jérusalem, l'Église de cette ville avait perdu toute influence sur les autres Églises.

Hors de la Palestine, plusieurs parmi les apôtres et parmi les disciples de Jésus évangélisèrent des populations de langue sémitique. Saint Barthélémy en Éthiopie, saint Thomas aux Indes (?) et saint Thaddée à Édesse n'ont pas dû faire plus d'usage de la langue grecque après la dispersion qu'ils n'en faisaient avant elle. Sans doute les Livres saints que nous possédons sont tous écrits en grec, mais il serait excessif d'écarter, pour certains d'entre eux, une première rédaction ou du moins un noyau araméen.

Saint Jérôme, frappé des différences qu'offrent entre elles la I^{re} et la II^e *Petri* pour le style, suggérait ingénieusement que l'apôtre avait eu recours à deux interprètes différents pour traduire de l'araméen en grec les deux épîtres : *Denique et duæ epistolæ quæ feruntur Petri stilo inter se et caractere discrepant structuraque verborum, ex quo intelligimus, pro necessitate rerum, diversis eum usum interpretibus*⁸. Peut-être, toutefois, Jérôme n'estimait-il pas assez la familiarité que saint Pierre devait avoir avec la langue grecque, après tant d'années passées en Galilée où les étrangers étaient très nombreux. Longtemps avant saint Jérôme, le célèbre Papias appelle Marc l'« interprète » de Pierre et saint Irénée dit de même : *Habebat... interpretem... beatus Petrus Marcum, cujus evangelium Petro narrante et illo scribente compositum est*⁹; mais fût-il certain que par le mot *ἐρμηνεύτης* ils entendent ce que nous entendons nous-même par le mot « traducteur », il resterait encore à savoir s'ils ont voulu dire que Marc traduisit le récit araméen reçu des lèvres de Pierre, ou bien s'il fit une version latine de son propre texte grec à l'usage des fidèles de l'Église de Rome ne parlant que latin. Clément d'Alexandrie se heurtant lui aussi à la grande différence de style qui distingue l'épître aux Hébreux des autres épîtres de saint Paul, propose cette même explication : L'épître aux Hébreux n'est que la traduction grecque, faite par saint Luc, du texte hébreu ou araméen rédigé par saint Paul¹⁰. Enfin on a supposé de nos jours, sans ombre de raison ni de nécessité, de donner à l'épître de saint Jacques un original araméen.

En réalité, il n'y a qu'un seul livre du Nouveau Testament qui puisse revendiquer avec la plus grande vraisemblance, un original araméen, c'est l'évangile de saint Matthieu dont Papias nous dit : « Mathieu composa les *logia*, en dialecte hébreu et chacun les interpréta de son mieux. » Que faut-il entendre par ces *logia*? Collection de prophéties de l'ancien Testament, dit l'un; Évangile de saint Matthieu, dit un autre; quoi qu'il en soit du parti auquel on s'arrête, il est intéressant de noter qu'à la fin du IV^e siècle, saint Jérôme constata chez les Nazaréens de Palestine,

roux, *op. cit.*, p. 33-34. — ⁸ S. Jérôme, *Epist. ad Hedibiam*, cxx, *Quæst. xl.* — ⁹ Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. xxxix; S. Irénée, *Adv. hæres.*, III, i, 1. — ¹⁰ Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, xiv.

¹ Matth., xiii, 33; Luc., xiii, 21. — ² Marc., vii, 34. — ³ Marc., v, 41. — ⁴ Matth., xxvii, 46; Marc., xv, 34. — ⁵ *Antiq. jud.*, xviii, vi, 40. — ⁶ *Antiq. jud.*, xx, xi, 2. — ⁷ Vigou-

un « évangile selon les Hébreux », évangile araméen, que ces hérétiques revendiquaient comme l'original de saint Matthieu. Il offrait avec lui bien des traits de ressemblance, mais ses variantes, ses lacunes, et ses additions l'emportaient de loin et en faisaient un écrit différent que Jérôme traduisit en grec et en latin¹. De cette double traduction pas un passage ne nous a été conservé, pas plus d'ailleurs que du texte original. Tout ce que nous savons de cet évangile en araméen se réduit à une douzaine de citations dispersées dans l'œuvre entière de saint Jérôme².

II. LE GREC. — Les premiers convertis, Juifs venus assister à la Pentecôte et qui entendirent la prédication de saint Pierre et des Apôtres, ne pouvaient prolonger outre mesure leur séjour à Jérusalem. Ils étaient venus y remplir un devoir religieux; ils pouvaient bien s'attarder un peu, mais leurs affaires, leur commerce, les rappelaient dans les villes plus ou moins éloignées où ils trafiquaient pour nourrir leur famille et s'enrichir. Il est bien superflu, croyons-nous de chercher à percer le mystère qui enveloppe ces tout premiers jours du christianisme. Quel bagage doctrinal purent emporter après quelques jours de ferveur émue ces milliers de baptisés? Quelle organisation fut improvisée pour entretenir avec eux des rapports, des correspondances? Quel embryon de hiérarchie fut imaginé afin de grouper et d'affermir ces néophytes qu'on ne pouvait laisser partir au loin et laisser sans instructions et sans guides, à moins de courir le risque de ne plus jamais entendre parler d'eux? Tout cela nous n'en saurons jamais rien; mais parce que précisément il y a là une lacune que nous ne pouvons combler, il est permis de se demander quelles instructions, quelles formules orales ils emportèrent. En Orient on confie des poèmes entiers à la mémoire et ils s'y conservent avec un minimum d'altérations; ainsi, a-t-il pu en être de ce qui aura fait la matière des sermons adressés aux convertis : la mort et la résurrection du Sauveur, quelques paraboles, les béatitudes, l'oraison dominicale, les prières et discours de la dernière cène? Tout cela était transmis en araméen, tout cela parvenu en Médie, en Mésopotamie, en Crète et ailleurs, ne s'est-il pas confié et traduit à ceux qui établis sans esprit de changement dans ces localités lointaines n'y pratiquaient guère l'araméen, à supposer qu'ils en connussent quelque chose? Ainsi aura, peu à peu, passé l'enseignement primitif de l'araméen au grec.

Les colonies de la *Diaspora* répandues partout formaient volontiers des quartiers isolés, des *ghettos*, où on vivait dans l'observation des lois, la soumission aux magistrats et la pratique des observances du judaïsme. La seule concession que les Juifs consentaient à faire aux Gentils parmi lesquels ils vivaient concernait la langue courante. Le grec était devenu le véhicule universel et, par conséquent indispensable de la littérature, des relations mondaines et des affaires commerciales; il en était ainsi dans le Levant tout entier. Or de même que les Juifs de Palestine avaient pratiquement délaissé et oublié l'hébreu pour l'araméen, de même les Juifs de la Dispersion avaient oublié l'araméen pour le grec. Les Juifs d'Égypte et d'Alexandrie plus particulièrement, sous l'action des Ptolémées, avaient en quelque sorte superposé une nationalité nouvelle à l'ancienne.

Cependant les Juifs de Palestine, à tout le moins ceux qui vivaient dans les villes et se livraient au négoce ou à un emploi administratif, étaient obligés de savoir quelque peu de grec afin de s'entendre avec leurs clients et avec leurs maîtres. Aussi, dans cer-

taines villes le grec l'emportait sur l'araméen, au moins dans certains quartiers. A Césarée, la création d'Hérode le Grand devenue par la suite la capitale civile de la province romaine de Judée, on parlait surtout le grec. Lorsque les Juifs de la *Diaspora* montaient à Jérusalem pour les fêtes annuelles, il n'est guère vraisemblable qu'ils y fissent usage de l'araméen qu'ils ne pratiquaient pas chez eux et que, tout au plus, ils pouvaient comprendre; c'était en grec qu'ils traitaient avec leurs coreligionnaires. Lorsque Jésus, pendant la Semaine sainte, adressa la parole à des étrangers et à des prosélytes, il est possible et même probable qu'il aura condescendu à employer avec eux non l'araméen qu'ils entendaient péniblement, mais le grec que ses interlocuteurs pouvaient seul suivre. Quant aux apôtres on courrait le risque de se tromper lourdement à leur égard en faisant d'eux des hommes grossiers et incultes. Il faut s'entendre. On ne leur ménage pas ces épithètes lorsque le souci de l'apologétique demande un contraste bien éclatant entre la simplicité que suppose la profession de pêcheur et les merveilles que réalisent les appelés à l'apostolat. Contraste entre les faits, antithèse entre les situations, tout cela appartient au genre apologétique et au style oratoire; lorsqu'on en vient à l'archéologie et à l'histoire, on constate des faits, et ceux-ci ne nous présentent pas les apôtres comme des ignorants et des incapables. Ne disons rien de saint Paul, qui est maître en Israël, mais parmi ses collègues, qu'il semble éclipser en raison de sa culture littéraire, il y a des individus qui possèdent cette subtile culture orientale, cette finesse qui rend les hommes capables de se hausser en un temps très court à une situation imprévue. Mathieu et Barthélemy (si celui-ci est le même que Nathanaël) savent, ce qu'en leur temps, doit savoir l'« honnête homme ». Pierre et Jacques ont vécu de leur métier manuel, mais ils ne sont pas pour cela des hommes de peine capables seulement d'un rude effort physique comme nous l'attendrions d'un marinier ou d'un portefaix quelconque; ils peuvent s'acquitter de leur métier sans se laisser absorber et déprimer par lui, sans cesser de voir et d'entendre, c'est-à-dire d'acquérir un peu chaque jour de connaissances nouvelles, capables d'interroger et de retenir, parlant araméen à l'occasion ou bien parlant grec selon que l'intérêt de leurs affaires, la vente de leur poisson, l'entretien de leur maisonnée ou la direction de leur petit équipage l'exige. Ce sont des orientaux encore une fois, et s'ils ne visent pas à parler grec avec la pureté d'un athénien, il leur suffit de jargonner de façon à se faire comprendre. A côté d'eux, il y a Jean, une des intelligences les plus profondes, et qui a écrit quelques-unes des pages les plus parfaites que relira à jamais l'humanité. Croit-on que ces gens-là, encore qu'entre eux ils fissent usage de l'araméen, soient demeurés ignorants de la langue grecque jusqu'à l'époque tardive de leur vie, où la dispersion les jeta sur les grands chemins de la gentilité?

Pour saint Paul, nous savons, par les Actes et par l'épître aux Romains, qu'au cours de ses trois grandes missions apostoliques, il prêcha l'évangile depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyricum à travers la Syrie, l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce. Partout, sur les places et dans les synagogues, il prêcha en grec. A Lystres, les habitants font usage un instant de leur langue native, le lycœonien³, mais saint Luc mentionne le fait comme exceptionnel; de part et d'autre, l'apôtre des Gentils et ceux qui l'écoutent font usage du grec. Pas de raison de croire qu'il en allât autrement à

¹ De vir. ill., 2; In Matth., xii, 13; Ad. Pelag., iii, 2; in Mich., vii, 6. — ² Réunis dans Westcott, Intro-

duction to the study of the Gospels, Appendix D. — ³ Act., xiv, 11.

Rome, d'autant que l'Église de Rome jusqu'à la première moitié du III^e siècle est une Église plus grecque que latine.

Les voyages apostoliques de saint Pierre ne nous sont pas connus dans le même détail que les voyages de saint Paul. Les Actes ne nous permettent pas de le suivre hors de la Palestine¹. L'épître aux Galates nous le montre à Antioche, dont l'Église aurait été, d'après la tradition, fondée par lui, ou du moins la liste épiscopale de cette ville commencerait avec lui. Sa première épître est adressée aux fidèles des cinq provinces qui subissaient alors le joug romain en Asie Mineure, quoiqu'on ne puisse affirmer qu'il y a prêché la foi lui-même. L'épître est datée de Babylone, mais il n'est pas question de la ville des bords de l'Euphrate, c'est Rome, la Babylone mystique. Un passage du quatrième évangile fait allusion à la mort de Pierre, laquelle ne peut être située ailleurs qu'à Rome. Pierre et Paul ont évangélisé des peuples de langue grecque.

Nonobstant la prépondérance que le séjour de saint Pierre conféra à Rome, Éphèse garda à la tête de la province proconsulaire d'Asie Mineure une situation éminente. C'est vers Éphèse que semblent s'être acheminés et établis, après la catastrophe de l'an 70, les principaux parmi les disciples qui demeurèrent en contact étroit avec les frères de Palestine. Éphèse était la capitale et la clef des grandes routes de l'Asie Mineure; les apôtres Jean, André et Philippe paraissent y avoir vécu. Papias d'Hiérapolis, autre asiatique, avait conversé avec ceux qui avaient jadis entendu André, Pierre, Philippe, Thomas, Jacques, Jean et Mathieu, et quoique nous ne puissions en tirer la conclusion certainement excessive que tous ces apôtres avaient prêché à Hiérapolis ou aux environs, nous pouvons dire avec vraisemblance que cette région purement grecque d'Asie Mineure fut témoin de l'activité apostolique des premiers disciples du Sauveur.

Non seulement l'Église primitive parlait grec, mais encore elle lisait les Livres saints en grec. La distinction aujourd'hui classique entre l'Ancien Testament et le Nouveau, l'un hébreu, l'autre grec n'existait guère alors. Les premières générations chrétiennes ne connaissaient que des Écritures en langue grecque, non parce que l'Église avait fait exécuter une traduction de l'hébreu, mais parce que cette traduction existait, revêtue de l'autorité des Septante et adoptée comme authentique par toutes les communautés juives de la *Diaspora*. Point n'était besoin d'introduire ou de substituer une nouvelle traduction, et celle-ci ne pouvait être qu'un puissant véhicule d'hellénisation. Les légendes qui avaient fleuri autour du fait primitif de cette traduction ne changeaient rien au fait essentiel, à savoir que la traduction du Pentateuque avait été faite à Alexandrie plus de deux siècles et demi avant la naissance du Christ, et tout le reste de l'Écriture existait dans une version grecque plus ou moins officielle, avant l'époque de la rupture entre le christianisme et le judaïsme.

La prédominance du grec est incontestable dans l'Église primitive comme langue liturgique. L'araméen fut un rival assez peu redoutable; hors de la Palestine, il n'existait pour ainsi dire pas et à l'intérieur du pays les événements de l'an 70 ont dû lui porter un coup mortel. Il faut prendre garde de voir dans l'araméen un ascendant direct du syriaque, et dans la puissante Église syriaque une fille de l'Église de Jérusalem. L'Église syriaque et l'Église latine sont sorties de l'Église grecque primitive et, à toutes les deux, leur Nouveau Testament est une traduction du texte grec original.

Quoique la prédication de l'Évangile ait pu attein-

dre les populations de la Mésopotamie et les populations latines de l'Occident dès le début du II^e siècle, ce n'est qu'au commencement du III^e siècle que nous relevons des traces certaines de versions des évangiles en syriaque et en latin. On pourrait croire que l'Église chrétienne, à ses origines, partagea dans une certaine mesure le sentiment de répugnance éprouvé par le judaïsme pour les versions des saints Livres en langue vulgaire. Le grec restait la langue privilégiée réservée à l'adoration et garda ce privilège longtemps, même dans les communautés dont les membres usaient journellement d'un autre idiome. C'était en grec que la propagande chrétienne s'était faite, et les religions ont un attachement particulier à ce qui leur paraît quelque chose d'aussi touchant que les langes de leur berceau; ce n'est qu'à la longue et devant les conséquences amenées par le temps qu'elles se résignent à l'inévitable, comme quand il leur fallut admettre le latin et le syriaque. Une autre raison non moins effective de cet attachement à la langue grecque, c'est qu'elle était seule comprise d'une façon générale par toutes les familles dont se composait la société chrétienne. Quand l'évêque Polycarpe de Smyrne visitait l'évêque de Rome Anicet pour étudier ensemble la question de la Pâque qui divisait romains et asiatiques, quand Hégésippe s'assignait la visite des Églises afin de noter les particularités de chacune d'elles — principalement celles de Rome et de Corinthe — et observait le même enseignement partout, quand Abercius d'Hiérapolis en Phrygie se rendait tour à tour à Rome et à Nisibe accompagné en tous lieux par la même foi, les mêmes sacrements, les mêmes Écritures, quand Méliton de Sardes visita les lieux témoins des origines de la croyance chrétienne, tous ces grands hommes faisaient usage de la langue maternelle du christianisme, parlaient, raisonnaient, discutaient en grec.

De même lorsque, dans cette période primitive, un écrivain chrétien, quel que fût son lieu de naissance ou celui de son séjour, voulait s'adresser à un grand nombre de lecteurs et aborder devant eux les problèmes de la théologie, il lui fallait recourir à la langue grecque. Les fidèles instruits, ceux qui lisaient, comprenaient tous le grec; saint Irénée avait écrit à leur intention, et saint Hippolyte s'y obstinait au moment où le latin allait prendre sa revanche. Tertullien lui-même, le forgeron génial du latin chrétien, savait assez de grec pour pouvoir, à l'occasion: se servir de cette langue. Le *De baptismo* et le *De spectaculis* furent publiés en grec et en latin, les livres perdus intitulés *De eclesiis* ne furent publiés qu'en grec. Quant aux chrétiens illettrés, le grec, le syriaque et le latin leur étaient également fermés.

De bonne heure il avait été possible de prédire que le grec l'emporterait sur l'araméen. Même à Jérusalem, il existait deux groupes ou, pour parler plus historiquement, deux partis, les hellénistes et les judaïsants. Ils possédaient chacun leurs synagogues et y offraient à Dieu un culte identique quant aux intentions et aux rites, mais ils usaient pour cela d'idiomes différents; les Judaïsants lisaient les Écritures en hébreu, les Hellénistes faisaient usage d'une traduction grecque. Rabbi Levi Bar Chajotah étant de passage à Césarée eut la stupeur d'y entendre la récitation en langue grecque du *schema*. Devenus chrétiens, hellénistes et judaïsants, demeurèrent sinon ouvertement hostiles, du moins disposés à se contrarier. Les Hébreux, comme ils s'appelaient eux-mêmes, gouvernaient et administraient sans beaucoup d'égards pour les hellénistes qui eurent à souffrir de leurs brimades et qui s'en plaignirent avec véhémence. C'était le temps où l'Église naissante de Jérusalem, pleine de ferveur et signalée par des grâces d'exception, élaborait ses premières formules, ses premiers rites, s'y

¹ Act., XII, 17.

attachait, les donnait comme règle et comme exemple à ceux qui adhéraient, de plus en plus nombreux, à sa doctrine. Il suffit de se rappeler que l'apôtre Jacques gouvernait ce troupeau, ou si on retarde son épiscopat de quelques années jusqu'à la date de la dispersion, il suffit de savoir que son influence était aussi prépondérante que son autorité était absolue, en faveur des rites et des usages du judaïsme, pour comprendre la marque profonde, le cachet hébreu qu'il imprima à toutes les innovations de cette période.

Jacques, dont l'existence épiscopale d'ailleurs courte, devait se passer entièrement à Jérusalem a bien pu ne jamais éprouver la nécessité d'employer une langue différente de l'araméen, mais Pierre eut de bonne heure l'occasion de se rendre compte que cette langue maternelle ne pouvait suffire aux exigences de l'apostolat. Peu après la première persécution soulevée à Jérusalem contre les Apôtres, soit qu'il crût prudent de se dérober pour quelque temps aux vengeances, soit qu'il fût impatient de connaître par lui-même les jeunes communautés fondées à Samarie, à Lydda, à Saron, à Joppé¹, l'apôtre Pierre visita ces villes et put se convaincre de l'utilité pratique du grec. Quant à saint Paul, il avait à peine besoin des leçons de l'expérience pour se convaincre que ni l'hébreu ni l'araméen n'offraient rien d'utilisable aux ouvriers apostoliques. A Lystres et à Derbé, si la violence ne l'en eût éloigné, il eût fondé des Églises où sans doute on eût fait les lectures liturgiques en lycaonien.

La politique romaine sans recourir à la brutalité et aux violences évinçait d'ailleurs ces idiomes provinciaux au fur et à mesure des progrès qu'elle accomplissait; déjà, elle en était venue à bout en Lydie², en Mysie et en Bithynie³. Vers le temps de Tibère, les vieux noms gaulois commencèrent à tomber en désuétude en Galatie⁴. A Philippe, où l'apôtre fonda une Église, le latin était communément employé⁵, plus tard, le grec reprit le dessus; à Malte, on parlait le punique, mais saint Paul ne fit que passer dans cette île⁶. En Italie, l'immigration syrienne en Campanie et à Rome, avait donné à cette contrée une certaine ressemblance avec la Grèce et l'Asie Mineure.

S'il nous était possible de retrouver les itinéraires des apôtres, on se rendrait bien vite à l'évidence de l'insuffisance de l'araméen, de la nécessité du grec.

La dispersion des apôtres produisit des fruits dont nous ne sommes pas à même de juger dans leur ensemble. La légende a recouvert, étouffé et rendu méconnaissable le fond historique sur lequel elle s'est développée. André, Thomas, Thaddée ont pris des directions où nous les voyons s'enfoncer sans pouvoir les suivre; pour nous en tenir à ce que nous savons de certain, nous voyons que la dispersion des apôtres amenée par la persécution qui entraîna la mort du diacre Étienne, eut un retentissement considérable. Marchant droit devant eux, les évangélistes longèrent la côte de Phénicie, atteignirent Chypre et Antioche, ayant gardé jusqu'à cette dernière étape, le principe absolu de n'annoncer l'Évangile de Jésus qu'aux seuls Juifs.

On n'insistera jamais trop sur l'importance de l'apostolat d'Antioche; il marque une étape ou comme on a dit depuis, un « tournant » dans l'histoire du christianisme. C'était une ville de 500 000 âmes, la troisième ville du monde, contenant une population, grecque, avec refoulés dans la banlieue, des éléments syriaques. Ville mal famée où régnait entre Juifs et

païens une déplorable promiscuité. Les Juifs y étaient nombreux, bien protégés par des ordonnances, et néanmoins vivant toujours plus ou moins sur le quivive de la prochaine émeute. Cependant ils s'y livraient à une active propagande et le nombre des prosélytes y était considérable.

Ce grouillement de Juifs, de prosélytes, de païens qui caractérisait l'auditoire des synagogues d'Antioche, rendait presque impossible, aux évangélistes venus de Chypre et de Cyrène, une prédication s'adressant à un groupe formé. Sans trop s'émouvoir de cette situation, peut-être en la bénissant intérieurement pour ce qu'elle leur apportait d'imprévu, ils s'adressèrent à l'auditoire le plus mêlé qu'ils eussent encore eu devant leurs yeux jusqu'à ce jour. Le résultat fut merveilleux; le Seigneur bénissait visiblement la parole des apôtres⁷. Par Antioche, Éphèse et Alexandrie, le grec avait causé gagnée; par Rome, elle semblait gagnée pour toujours.

A Alexandrie, nous avons un texte précieux d'Origène : « Les Grecs, dit-il, se servent de mots grecs, les Romains de mots romains, et tous les autres peuples prient et louent Dieu chacun dans sa langue. Dieu étant le maître de toutes les langues exauce ceux qui le prient en tant de langues diverses, comme s'ils priaient en une seule et même langue; car il n'est pas comme les hommes qui, sachant une langue ou barbare ou grecque, ignorent les autres, et ne se mettent pas en peine de ceux qui parlent une langue différente de la leur⁸. »

En Égypte, saint Antoine ne savait que le copte; il ignorait le grec, et lorsque des philosophes virent le trouver pour converser avec lui, il fallut recourir à un interprète; cependant il assistait à la liturgie et écoutait la lecture qu'il comprenait, car sa conversion éclatante fut déterminée par la lecture que faisait le diacre : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes et le donne aux pauvres. » La lecture évangélique était donc faite en langue copte⁹. Nous savons du reste que le martyr Procope, lecteur, interprétait en langue scythe à l'usage de l'auditoire les lectures qui avaient été faites en grec par le diacre. Dans les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, les évêques égyptiens apposèrent leurs souscriptions en langue syriaque, faute de connaître le grec¹⁰, c'est donc qu'eux aussi faisaient usage du copte.

En Osroène, l'Église d'Édesse employait le syriaque. Bardesane, Aphraate composent des hymnes et des homélies en cette langue; la Peschito témoigne pour les lectures scripturaires¹¹.

En Arménie, saint Sabas céda une église aux convertis indigènes qui y lisaient l'Évangile et faisaient toute la liturgie en leur langue¹².

L'exemple du martyr Procope en Scythie témoigne au contraire que la liturgie se célébrait en grec, puisque ce saint lecteur se bornait à traduire en langue scythe les lectures liturgiques qui venaient d'être faites en grec. C'est pourquoi nous croyons que Martigny dépasse ce qu'il est possible d'affirmer quand il écrit que « les Scythes, amenés à la foi du temps de saint Jean Chrysostome, durent avoir leur liturgie en langue vulgaire; car il n'y a nulle apparence qu'ils entendissent le grec et moins encore que, contrairement à la discipline jusque-là universellement observée, comme nous l'avons vu par le témoignage d'Origène, on leur eût donné un service divin en langue inconnue. » Parler pour cette époque lointaine d'une « discipline universellement observée » c'est se piper soi-même

¹ Act., viii, 14, 25; ix, 32-x, 24. — ² Strabon, XIII, iv, 17. — ³ Strabon, XII, iv, 16. — ⁴ Strabon, XII, v, 6. — ⁵ Act., xvi, 12; Dion Cassius, LI, 4; Plin., *Hist. nat.*, iv, 18; *Digeste*, I, xv, 6. — ⁶ Act., xxviii, 1-10. — ⁷ Act., xi, 20, 21. — ⁸ Ori-

gène, *Contra Celsum*, I, VIII, c. xxxvii. — ⁹ Lebrun, *Explic. de la messe*, 1778, t. vi, p. 228. — ¹⁰ Labbe, *Concilia*, t. iv, p. 279, 459, 640, 668, 669. — ¹¹ W. Cureton, *Ancient syriac documents*, p. 23. — ¹² Bocquillot, *Hist. de la liturgie*, p. 250.

avec des mots. Qui donc, ayant une connaissance érudite de ce passé osera parler d'une observance imposée universellement? On peut, tout au plus, relever des ressemblances plus ou moins fortuites, plus ou moins frappantes, d'une Église à une autre Église, d'une situation à une autre situation; il est contraire à l'histoire de laisser entendre l'existence d'une discipline rigoureusement imposée et universellement observée.

En Occident, la pratique du grec se conserva longtemps. L'Église de Lyon, dans les Gaules, était une colonie asiatic qui conservait des rapports assidus avec les Églises d'Asie Mineure. Dans le dernier quart du II^e siècle, en 177, nous voyons cette Église lyonnaise toute pénétrée d'éléments hellénistiques. Les évêques Photin et Irénée portent des noms grecs. A Lyon se rattache l'Église d'Autun où nous rencontrons une inscription grecque célèbre de Pectorius. Cependant le grec allait en perdant peu à peu de son influence, en Gaule, devant le latin. A partir du IV^e siècle, le latin prévaut dans toutes les Églises de la Gaule, et Lyon, Vienne, Autun conservent dans leur répertoire liturgique quelques pièces et usages d'origine qui dureront à l'état de singularité jusqu'en plein Moyen Âge¹. A Arles et à Marseille, le grec se maintient, mais non pas exclusivement, il s'en faut de beaucoup, jusqu'au V^e siècle².

III. LE LATIN. — On a vu par ce qui précède que ce que nous nommons aujourd'hui « les pays latins », en particulier Rome et la Gaule, était tout pénétré de grec. L'Italie était, par la langue elle aussi, moins latine que grecque; cependant il y avait une terre bien latine, c'était l'Afrique. Peut-être dans une grande ville comme Carthage, le grec était-il assez généralement compris. Vers la fin du II^e siècle, au dire d'Apulée, le grec y était presque aussi répandu que le latin³; on l'enseignait dans beaucoup d'écoles⁴ et les fidèles usaient du grec et du latin⁵, ainsi que du punique⁶. Cet idiome tendait à disparaître, on ne le rencontrait plus que dans la classe infime. Un jour, dans un sermon aux habitants d'Hippone, saint Augustin en vint à citer un proverbe africain et fut obligé de le donner en latin : *Latine vobis dicam, quia Punice non omnes norunt*⁷. Si nous avons vu Tertulien composer ou traduire en grec plusieurs de ses traités, c'est qu'au III^e siècle, cette langue avait encore à Carthage, un auditoire; nous voyons que les Actes des martyrs Scillitains et la Passion de sainte Perpétue sont, de même, traduits en grec. Cependant la liturgie y est célébrée en latin; saint Cyrien, saint Optat, saint Augustin, saint Fulgence ne sauraient user couramment que de la langue latine.

En Espagne, le latin l'emportait de loin sur l'usage du grec, et l'apostolat de saint Paul dans ce pays est trop peu connu, pour qu'on puisse rien conjecturer de plausible sur sa prédication et les résultats qu'elle obtint.

En Gaule, en Italie, à Rome, en Illyrie, le grec était en plein recul à partir du milieu du III^e siècle; dès lors la question ne se posait même pas de la langue liturgique, le grec devait faire place au latin. Comment s'est réalisé cette transformation? Y a-t-il eu traduction littérale, interprétation large? C'est ce qui est étudié ailleurs. Mais en se laissant évincer le grec ne

se laissa pas oublier. A Rome, il marqua une trace que plusieurs siècles parvinrent à peine à effacer. Au IX^e siècle encore, l'interrogatoire des catéchumènes commence par ces mots : *Qua lingua confitentur Dominum Nostrum Jesum Christum?* Et un acolyte répondait : *Græce*. Et comme ni les catéchumènes, ni le diacre, ni l'évêque ne seraient en mesure de parler grec, pas même d'en dire un seul mot, on a eu soin de transcrire le symbole grec en caractères latins : *Pisteno eis ena Theon...*

Avec le temps l'Église romaine établit partout, chez les peuples de son obédience, le latin comme langue rituelle, tandis que les patriarchats d'Orient laissent traduire la Bible et les livres liturgiques dans les idiomes des races qu'ils voulaient convertir, Sémites, Arméniens, Germains ou Slaves. On a dit comment le système adopté en Occident retarda pendant des siècles l'éclosion des littératures nationales et comment, au contraire, la liberté accordée par Byzance nous a valu des monuments linguistiques d'une valeur inappréciable, comme la version gothique d'Ulphilas, et eut pour résultat un merveilleux développement littéraire, notamment chez les Bulgares et les Russes⁸.

Quelle peut être la cause de cette situation? « Il ne peut s'agir d'une vieille divergence dogmatique entre les papes et les patriarches : la règle qui défend la lecture des Livres saints en langue vulgaire, ne fut imposée définitivement par l'Église catholique qu'à l'époque de la Réforme, et on ne voit apparaître nulle part aucune interdiction de ce genre avant Charlemagne⁹. On se tromperait aussi si l'on cherchait dans une tendance de la papauté à établir partout l'unité religieuse, pour le rite comme pour le dogme, la source de l'usage qu'elle fit prévaloir. En effet, la plupart des pays soumis au Saint-Siège conservèrent longtemps une liturgie fort différente de celle de Rome, ambrosienne dans le nord de l'Italie, gallicane au delà des Alpes, mozarabique en Espagne. En réalité, on aurait tort de voir dans l'adoption du latin comme seule langue sacrée de l'Occident, le résultat d'un dessein politique ou le triomphe d'un principe doctrinal. L'Église en ceci comme en beaucoup d'autres matières, n'a fait, pensons-nous, que perpétuer une situation de fait qui existait avant elle¹⁰. »

Sous l'Empire, le paganisme était exclusivement latin en Occident. La conquête militaire et l'annexion politique de l'Espagne et de la Gaule entraînaient l'abandon et la disparition des vieux cultes ibériques, celtiques ou autres, incapables de soutenir la concurrence de la religion romaine. Ce ne fut pas seulement au forum que les vainqueurs modifièrent les habitudes des peuples conquis à qui ils inculquèrent une dialectique et une littérature; ce fut aussi dans les temples où ils transformèrent la religion en enseignant une manière nouvelle de s'adresser aux dieux. En Gaule, le druidisme confié à la mémoire des prêtres se conservait dans d'interminables et mystérieux poèmes transmis par voie orale, et condamnés à périr et à entraîner la religion dans sa perte le jour où la culture gréco-latine triompherait. En Espagne tout semblait prêt à succomber au premier souffle d'une religion rajeunie. En Afrique, la religion punique fut réduite à prendre un vêtement romain, et elle ne dura qu'à ce

¹ Charvet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 133; Lebrun des Marettes, *Voyage liturgique en France*, 1718, p. 27. — ² Malnory, *Vie de saint Césaire*. — ³ Apulée, *Florid.*, IV, 24. — ⁴ *Metamorph.*, I, 1. — ⁵ Tertulien, *De corona*, 6; *De baptismo*, 15. — ⁶ Binterim, *Denkwürdigkeiten*, t. IV, part. 2, p. 102. — ⁷ *Serm.*, CLXVII, *De verbis Apostoli*. — ⁸ Paul Frédéricq, dans *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1903, p. 738 sq. — ⁹ Herzog-Hauck, *Real-*

encyclopédie, t. II, 3^e éd., p. 703, au mot *Bibellesen*. — ¹⁰ F. Cu-mont, *Pourquoi le latin fut la seule langue liturgique de l'Occident?* dans *Mélanges Paul Frédéricq*, in-8°, Bruxelles, 1904, p. 63-66. P. Frédéricq, *Les conséquences de l'évangélisation par Rome et par Byzance sur le développement de la langue maternelle des peuples convertis*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1903, p. 738-751.

prix : Baal devint un Saturne et Eshmoun un Esculape. Au moment où l'idolâtrie disparut, on peut douter que sur toute l'étendue des préfectures d'Italie ou des Gaules, il subsistât un temple où les cérémonies fussent célébrées par les prêtres dans un patois local. Le clergé catholique trouvait le latin en pleine période d'ascension; il ne songea pas à recourir à un autre idiome que celui qui gagnait de jour en jour du terrain. Il avait reçu d'Orient et de Rome des formulaires grecs qui, peu à peu, perdaient leur intérêt à mesure que le latin refoulait le grec, et que le grec se contractait dans son domaine oriental; ainsi s'établit par la force de l'habitude et de la tradition, le principe que, le grec se retirant, la langue unique de l'Eglise romaine était le latin. Bien qu'il n'ait été nulle part nettement formulé, qu'on y trouve même de nombreuses infractions, ce principe fut pratiquement appliqué par les papes et les évêques à l'égard des peuples germaniques. C'était la même politique qu'avait suivie Rome païenne, reprise et appliquée aux Barbares par Rome chrétienne.

L'hellénisme ne fut jamais aussi exclusif que le fut la latinité. La religion grecque aurait eu fort à faire pour venir à bout d'ébranler les cultes asiatiques, tous infiniment plus solides qu'elle. Tandis qu'en Occident, les dieux nationaux succombaient ou se transformaient au contact des dieux indigènes, en Orient on assistait à l'opération contraire. Baal, Isis, Sérapis et Mithra tenaient tête et gagnaient des adorateurs au loin, jusqu'en Bretagne et en Germanie. Il semble que loin de fermer leurs sanctuaires et d'y faire usage d'un idiome étranger, on continua dans la plupart d'entre eux à se servir de l'ancienne langue liturgique, comme les Juifs de l'hébreu. Une grande partie de la population des provinces asiatiques ignorait le grec. En Égypte, le vieil idiome indigène ne cessa jamais d'être employé à des usages religieux. En Syrie, l'épigraphie témoigne d'une situation analogue; même en Asie Mineure et dans la péninsule balkanique, certaines divinités continuèrent à être honorées en scythe, en perse ou en thrace. Tandis que le grec faisait des progrès en Asie comme organe administratif et langue courante, la pensée religieuse continua à s'exprimer de cent façons différentes. Lorsque le christianisme fut victorieux et en mesure de s'imposer aux peuples, il n'exigea pas des païens l'abandon de leur langage en même temps que la renonciation à leurs croyances. Les patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie n'imposèrent pas l'usage de livres qu'on ne pouvait comprendre; ils les traduisirent ou les laissèrent traduire, et l'on vit se multiplier les versions syriaques, arméniennes, arabes et coptes.

Ainsi, il y a eu un temps, plus ou moins long, où la seule langue liturgique de l'Orient était le grec. C'est l'expansion de l'Eglise d'Orient hors des frontières de l'Empire romain qui a déterminé la naissance des premières liturgies en langue barbare. Ainsi les pays d'au delà l'Euphrate n'ont jamais eu d'autre langue sacrée que le syriaque. L'Arménie a prié toujours le Christ dans sa langue. Mais la Syrie arménienne, qui parlait syriaque, écrivait en grec; les auteurs de ce pays qui, dans les premiers siècles de notre ère, se servaient du syriaque, comme Isaac d'Antioche (iv^e-v^e s.) et Jean d'Asie (seconde moitié du vi^e siècle) étaient originaires de Mésopotamie. La *Peschito* et le *Diatessaron* ont été compilés à Edesse pour la jeune Eglise de Mésopotamie : il ne faut pas oublier que Tatien était originaire de ce pays. Plus tard les liturgies des Slaves et des Goths s'expliquent de la même manière. Au contraire, la Syrie romaine et l'Égypte n'ont d'abord qu'une liturgie grecque. La naissance des liturgies nationales est due à un

événement à la fois religieux et politique, le schisme, qui n'est pas seulement l'effet d'une divergence dogmatique, mais qui est surtout la manifestation d'un sentiment national, réveillé et favorisé par la faiblesse de l'Empire byzantin.

Si l'on passe en Occident, on voit qu'il n'y avait pas matière pour constituer des Eglises et des liturgies nationales. L'expansion de l'Eglise latine hors des frontières de l'Empire est nulle. Le seul terrain propice pour le particularisme eût été l'Irlande. Une liturgie de langue celtique eût pu se former. Mais cette Eglise devait ses origines à l'Eglise de Bretagne, indirectement à l'Eglise de Gaule, Eglises de langue latine; c'était une Eglise de moines, déjà distante du peuple par son genre de vie et ses études. Puis, l'intervention de Rome et la lutte contre le pélagianisme ont arrêté tout mouvement local. Pélagie lui-même, qu'il ait été breton ou irlandais, écrit en latin. Quand, plus tard, les barbares envahissent la Gaule, l'Espagne, l'Italie, ils s'empressent d'adopter la langue des vaincus. Ils n'avaient pas derrière eux le passé historique des Euphratésiens, des Égyptiens ou même des Arméniens. De plus, ils s'installaient en pays latin et se trouvaient forcés, pour y vivre, d'en parler la langue. Il ne faut pas oublier que ce fut d'abord le cas de l'Eglise romaine elle-même. Elle a commencé par parler grec. Et, en somme, dans cette question des langues liturgiques, le fait religieux fut conditionné par le fait politique ou national. Il arriva que la diversité d'expression favorisa et renforça les divergences doctrinales. En Occident, l'emploi exclusif du latin fut pour Rome un précieux appui pour le maintien de l'unité dogmatique. Au contraire, en Mésopotamie, on vit les communautés syriaques devenir nestoriennes ou jacobites; dans la vallée du Nil, les coptes adopter le Monophysisme; sur le plateau d'Asie-Mineure, les Arméniens constituer l'Eglise grégorienne. Peu à peu la religion devint, comme elle l'est aujourd'hui en Orient, à peu près synonyme de nationalité, et orthodoxe finit par être équivalent de Grec.

H. LECLERCQ.

LANN. — En ancien breton, *lan*, *lann*, désigne une église, un monastère; primitivement dans l'Armorique le *lann* doit s'entendre d'une colonie ecclésiastique. Les moines se déplaçaient volontiers avec leurs amis, leur clientèle et leur premier soin, à peine débarqués, était de fonder un monastère, un *lann*. Nous l'avons rappelé à différentes reprises, pareille fondation était chose expéditive. Tandis qu'au Moyen Age et de nos jours l'installation d'une abbaye ou d'un couvent entraînait des constructions vastes, compliquées et dispendieuses, un aménagement où la chapelle, le réfectoire, le chapitre, la bibliothèque, les dortoirs, la cuisine, les différents offices finissent par former, comme à Saint-Gall (voir ce mot) une sorte de cité monastique d'où la magnificence, le luxe et les superfluités ne sont pas toujours strictement bannis, il en va tout différemment dans ces monastères improvisés de l'époque mérovingienne. Dans une clairière on abat quelques arbres, on plante dans le sol des baliveaux pour maintenir des murailles en gazon et clayonnage ou en planches légères, si l'on était en forêt; à défaut de bois on recourait à la pierre sèche ou au granit et, en quelques heures, chaque moine un peu diligent avait sa cellule. Celles-ci étaient assez voisines pour qu'on pût s'entraider, assez dispersées néanmoins pour qu'on ne pût se gêner les uns les autres. Au centre de la clairière on construisait, selon les mêmes méthodes architectoniques, une chapelle, un réfectoire, une cuisine, et ces saintes gens eussent été probablement fort intrigués de se voir dans ce qu'on appelait un monastère quelques siècles plus

tard. A l'entour, par précaution contre une surprise toujours possible, on élevait un rempart qui enveloppait tout le campement monastique. Afin de n'avoir pas à trop élever la muraille on creusait devant un fossé; ainsi constitué l'obstacle suffisait à tenir à distance les hommes et les fauves. Après avoir pris ces indispensables précautions, les moines s'employaient de leur mieux aux pratiques de l'ascèse en honneur de leur temps : jeûnes, psalmodies, austérités, qui alternaient avec la culture du sol qu'ils défrichaient, labouraient, ensemençaient.

Beaucoup de paroisses bretonnes dont le nom commence par la syllabe *lann* peuvent se vanter de remonter à ces lointaines colonies monastiques. Le premier *lann* fondé par saint Paul Aurélien, désigné dans sa Vie sous le nom de *monasterium sive vulgato nomine Lanna Pauli in plebe Telmeviadæ*¹ existe encore de nos jours sous le nom de *Lampaul-Ploudalmézeu*. Ici le *plou* (colonie civile) et le *lann* (colonie ecclésiastique) remontent l'un et l'autre au commencement du v^e siècle.

Citons encore un ou deux de ces *lann* improvisés.

« Saint Sulian marcha deux lieues costoyant la rivière de Rance et s'arresta en un canton désert et solitaire, fort propre à son dessein pour estre retiré et séquestré du bruit et de toute humaine conversation. Lors il commença à travailler, et en peu de jours édifia une petite chapelle et quinze petites cellules pour se loger lui et ses religieux; et ayant labouré de ses propres mains une pièce de terre, il y sema du blé, lequel creut fort beau ». Mais les bêtes sauvages dévastèrent et dévorèrent tout ce qu'il avait semé.

Saint Sulian appartient au v^e siècle, saint Briec au v^e : il arrive en Armorique avec près de deux cents moines, et voici le *lann* qu'il installe au fond de la baie qui porte aujourd'hui son nom :

« Brioc et ses compagnons, parcourant une belle vallée couverte de bois, y rencontrent une claire fontaine pleine d'une eau limpide. Là Brioc s'arrête, adresse à Dieu sa prière, puis d'une main alerte, donnant l'exemple, il entame la construction de l'église. Tous se mettent à l'œuvre : les arbres sont abattus, les buissons coupés, les ronces et les masses d'épines qui encombre le sol, déracinées; bientôt la forêt inextricable est devenue une campagne découverte. La grâce de Jésus-Christ venant en aide à ses serviteurs, tout marche à souhait et l'église ne tarde pas d'être achevée. Alors, nuit et jour, ils vaquent aux exercices spirituels, études, prières, jeûnes et veilles. Mais, selon le précepte de l'apôtre, jamais non plus ils ne laissent le travail manuel. Les uns taillent des poutres et les équarrirent avec la hache; les autres aplanissent des pièces de bois pour en faire les parois de leurs demeures ou les lambris de leurs toitures. Le plus grand nombre armés de houes retournent la terre, la divisent ensuite avec la bêche, y tracent avec la charrue de légers sillons, qu'ils finissent par convertir en belles planches ».

H. LECLERCQ.

LANTERNE. — Si les lampes antiques nous sont parvenues assez variées et assez nombreuses pour décourager l'entreprise toujours retardée d'un *Corpus*, si la variété assez grande encore de candélabres et de lampadaires conservés dans les musées et les collections ont permis de faire l'histoire complète du luminaire dans l'antiquité, il faut toutefois recon-

naître que peu de lanternes romaines sont parvenues jusqu'à nous, bien que pareil objet semble, au premier abord, avoir dû être d'usage aussi répandu dans l'antiquité qu'à notre époque.

Quelques textes anciens nous font connaître leur existence, en indiquent l'origine, la forme, la structure et les divers usages. Parlant des lanternes portatives à couvercle mobile, Plutarque nous dit ceci : « Pourquoi pensait-on que les prêtres chargés des présages, prêtres appelés d'abord auspices et aujourd'hui augures, dussent tenir toujours leurs lampes découvertes, sans les surmonter d'un couvercle? La lampe, c'est l'image du corps qui enveloppe l'âme, la lumière en figure l'âme qui est à l'intérieur et dont la perspicacité, la prudence doivent toujours être déployées, vigilantes, sans que jamais on la recouvre ou qu'on souffle dessus. D'un autre côté, quand il y a du vent, les oiseaux ne volent pas en équilibre et ils donnent des indications douteuses à cause de l'incertitude et de l'irrégularité de leur vol. Cet usage est donc un avertissement donné aux prêtres pour qu'ils prennent les augures, non pas quand il fait du vent, mais lorsque l'air est calme et tranquille, c'est-à-dire lorsqu'ils peuvent se servir de leurs lampes découvertes ».

S'il faut en croire Plaute, les Carthaginois fabriquaient mieux que d'autres d'excellentes lanternes transparentes et, avec une certaine exagération, il dépeint la maigreur d'un agneau en disant qu'on voit à travers, comme avec une lanterne punique :

*Pellucet quasi lanterna punica*⁵.

Les Grecs comparent la lanterne à l'œil humain⁶ ou à des vêtements transparents⁷. Un fragment d'Alexis de Thurius, conservé par Athénée⁸, nous dit comment en sont faites les parois lorsqu'il l'appelle *κερατίνος λυχνος*, « la lampe de corne ».

Les *Épigrammes* de Martial ajoutent ce détail que les parois pouvaient être de corne transparente ou de la peau d'une vessie⁹ :

LATERNA CORNEA

*Dux laterna viæ clausis feror aurea flammis
Et tuta est gremio parva lucerna meo*

LUCERNA EX VESICA

*Cornea si non sum, numquid sum fuscior? aul me
Vesicam, contra qui venit, esse putat?*

Isidore de Séville nous apprend que, de son temps, on recourait au verre¹⁰ :

*Laterna dicta, quod lucem interius habeat clausam
Fit enim ex vitro, intus recluso lumine, ut venti status
Adire non possit, et ad præbendum lumen facile
ubique circumferatur.*

Les lanternes étaient d'un usage facile et les anciens les appréciaient. Alexis de Thurius dit encore¹¹ :

*Qui primus excogitavit ut noctu cum lanterna deambula-
Is profecto amator aliquis digitorum fuit.* [ret]

Une petite statuette trouvée dans le Tibre, en 1892 et entrée depuis lors au *Museo nazionale* de Rome, est sculptée dans un bloc de pierre blanche et mesure 0 m. 70. Elle représente un enfant assis, vêtu du *cuclulus* serré à la taille par une ceinture de cuir. Les bras et les jambes sont découverts; le capuchon

¹ *Vita S. Pauli Aureliani*, l. II, c. xiii, dans *Revue celtique*, t. v, p. 440. — ² Albert Legrand, *Vies des saints de Bretagne*, édit. 1680, p. 479. — ³ *Vita S. Brioci*, c. xlvii-xlix, dans *Anal. bolland.*, t. II, p. 182-184; A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, 1896, t. I, p. 282-283. — ⁴ Plutarque, *Quæst. rom.*, 72. — ⁵ Plaute, *Aulularia*, III, 6, 30. — ⁶ Empédocle cité par Aristote, *De sensu et sensibus*. — ⁷ J. Pollux, *Onomasticon*, x. — ⁸ Athénée, xv. —

⁹ Martial, *Epigr.*, xiv, 61-62. — ¹⁰ *Origines seu etymologiæ*, l. XX, c. x, 7. — ¹¹ Petrus Crinitus, *De honesta disciplina*, xvii, 6. On trouvera d'autres textes classiques dans E. Chatelet, *Bougeoir romain trouvé dans les fouilles du Vieil-Évreux : des chandelles de suif, des bougies de cire, des cierges, des candélabres, des chandeliers, des bougeoirs et des lanternes*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1859, t. xxiv, III^e série, t. iv, p. 459-478.

relevé laisse échapper quelques boucles de cheveux. Le petit s'est endormi sur la borne où il attend, mais il n'abandonne pas sa lanterne sur laquelle il pose la main droite⁸ (fig. 6766).

Les représentations de la lanterne romaine sont rares, mais les exemplaires rencontrés à Pompéi et à Herculaneum ne s'éloignent pas du modèle que nous voyons ici. Les exemplaires, conservés au Musée de Naples, n'ont gardé que leur armature en cuivre; au couvercle hémisphérique, ajouré de petits événements, étaient attachées des chaînettes métalliques; nous en décrirons un type dans un instant.

Les Romains de la classe aisée ne sortaient jamais la nuit sans une escorte de serviteurs, porteurs de torches ou de lanternes. La statuette nous fait voir un petit esclave assoupi à la porte de la demeure où son maître s'oublie, attardé par quelque aventure galante.

L'inventaire des types similaires se borne à deux : un petit bronze d'Herculaneum et un poinçon céramique qui a servi, dans les officines arvernes, à la décoration de vases sigillés. Ces trois représentations offrent d'ailleurs entre elles d'assez notables différences que J. Déchelette a relevées, et qui ne sont plus de notre sujet¹.

Quant à l'épigraphie nous ne connaissons qu'une seule inscription, trouvée à Capoue, qui fasse mention d'un *lanternarius*² :

IN · FR · P · VIII

M · HORDIONIVS · PHILARGVRVS
LABEO · LANTERNARIVS
FLAVIAI · C · L · PHILVMENAI · VXORI
ET SVIS

IN · AG · P · VIII

(lanterne ronde avec sa poignée)

« M(arcus) Hordionius Philargurus Labeo, fabricant de lanternes, à son épouse, Flavia Philumina, affranchie de Gaius, et à sa famille. »

La colonne Trajane, dans un bas-relief, figurant une scène de navigation nocturne³ nous fait voir une lanterne antique suspendue à la poupe d'un vaisseau. On sait que les lanternes étaient l'accompagnement indispensable des rondes de nuit, soit pour les sentinelles sur les remparts, soit pour les escalades et attaques nocturnes⁴. Lorsque Judas conduit une bande d'estaffiers pour se saisir de Jésus, ils sont munis *cum laternis et facibus et armis*⁵.

Sur quelques vases ou pierres gravées on voit figurer des lanternes; sur une pierre gravée du Musée de Berlin, on voit l'Amour partant pour une expédition nocturne, avec une lanterne en main.

Jusqu'en 1760, les archéologues ne connaissaient pas ce spécimen du luminaire antique, sinon par les textes et les citations; à cette époque, fut trouvée à Herculaneum une lanterne cylindrique en bronze avec couvercle hémisphérique mobile, grâce à un dispositif de poignées et de chaînettes tout à fait conforme au modèle décrit par Plutarque.

En 1787, on trouva à Pompéi une lanterne semblable à celle d'Herculaneum dans une maison éboulée. Il y avait là huit squelettes de malheureux surpris par la catastrophe; l'un d'eux tenait encore dans sa

main la lanterne de bronze qu'il avait allumée pour fuir avec ses compagnons⁶. Ces deux exemplaires de Pompéi et d'Herculaneum ne diffèrent entre eux que par la présence d'un éteignoir sur celle d'Herculaneum.

Plus tard, dans le déblaiement d'un vaste établissement considéré comme une blanchisserie, des lanternes semblables auraient été trouvées; elles conservaient encore quelques vestiges de leurs parois qui parurent être des feuilles de talc⁷. Roux et Barré⁸



6766. — Petite statuette, trouvée dans le Tibre. D'après *Revue archéologique*, 1902, t. I, p. 393.

estiment que la lanterne trouvée à Pompéi tient le premier rang parmi les monuments les plus curieux du musée royal de Naples; aussi a-t-elle été maintes fois reproduite⁹.

Un nouvel exemplaire a été trouvé à Boscoreale, dans le voisinage de Pompéi et acquis par le musée de Berlin. Il ressemble en tous points à la lanterne de Pompéi comme structure et comme fonctionnement; primitivement, elle avait aussi comme elle des parois de corne¹⁰.

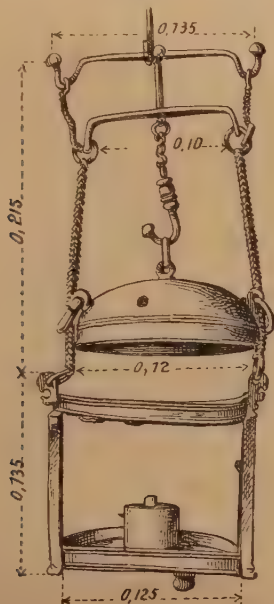
Une découverte récente porte à quatre le nombre des lanternes de bronze actuellement connues. Celle-ci a été recueillie dans une tombe à incinération, à Ain-el-Hout, petite ferme indigène aux environs de Souk-ahras (province de Constantine)¹¹. Rien n'attirait particulièrement l'attention sur cette tombe; la seule particularité à signaler dans sa constitution est que la couche de charbon paraissait s'étendre sur une plus large surface et descendre plus profondément; ce n'est, en effet, qu'à 0 m. 90, au lieu de 0 m. 40 habituellement, qu'on rencontra les ossements calcinés; un peu plus bas, et entièrement recouverte de charbon, la lanterne de bronze que n'accompagnaient aucun autre objet de mobilier funéraire, aucun bijou, aucune monnaie, tous documents qui auraient permis de déterminer une époque.

¹ J. Déchelette, *L'esclave à la lanterne*, dans *Revue archéologique*, 1902, p. 392-395. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 3970. — ³ W. Froehner, *Colonne Trajane*, pl. cxx. — ⁴ Cf. Végèce, *Epitome rei militaris*, iv, 18. — ⁵ Joh., xviii, 3. — ⁶ Gusman, *Pompéi*, p. 19. — ⁷ Id., *ibid.*, p. 282, 283. — ⁸ *Herculaneum et Pompéi*, t. vii, p. 90. — ⁹ Voir Saglio-Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. iii, part. 1, fig. 4337. — ¹⁰ Erich Per-

nice, *Bronzen aus Boscoreale*, dans *Jahrbuch des kais. deutschen archaeolog. Instituts*, 1900, p. 193, fig. 22, 23. — ¹¹ Rouquette, *Recherches sur les lanternes romaines*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires*, 1910, p. 187-205; Le même, *Note sur une lanterne de bronze trouvée près de Souk-ahras*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 426-432.

Cette lanterne comprend : Un corps proprement dit, ou carcasse, un couvercle et un appareil de suspension.

Corps de la lanterne (fig. 6767). Il est formé par : 1° un plateau circulaire inférieur, ou plaque de fond de 0 m. 125 de diamètre, au centre duquel est fixé un petit récipient métallique à double compartiment, destiné à contenir la mèche et l'huile. Sur sa face intérieure, ce plateau présente un petit support isolateur qui, avec les pieds des montants de la lanterne, l'exhausseait ainsi du sol, sur lequel on la plaçait, et en facilitait le tirage. — 2° Deux montants ou armatures parallèles et verticales, hautes de 0 m. 135,



6767. — Lanterne d'Aïn-el-Hout.
D'après Bull. arch. du Comité, 1905, p. 428.

réunissant ce plateau inférieur à un cercle de même diamètre, formant en quelque sorte le plateau supérieur de la lanterne. Sur le côté interne de ces montants est disposé, formant saillie, un petit anneau fixe, destiné à maintenir une goupille ou petite clavette cylindrique. L'extrémité supérieure de ces montants est découpée et se termine par un anneau fermé. — 3° Le cercle supérieur de la lanterne de même diamètre que le plateau inférieur et présentant une épaisseur d'un demi-centimètre environ; ce cercle est fixé par des goupilles de bronze à l'extrémité des armatures verticales, et maintenu aussi horizontal et parallèle au plateau inférieur. Au-dessus de ce cercle, et destiné à venir s'appliquer sur lui, un couvercle.

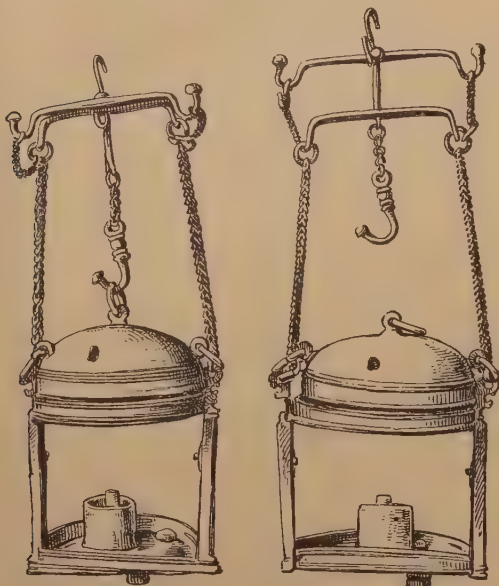
Couvercle. Il est constitué par une calotte hémisphérique de bronze, présentant deux petites ouvertures en forme de 8, taillées comme à l'emporte-pièce et placées symétriquement. Le bord libre de cette calotte est légèrement évasé en dehors, de façon à s'appliquer exactement sur une surface correspondante et assurer ainsi une fermeture à peu près hermétique. Trois anneaux sont fixés à ce couvercle, l'un au pôle même de la calotte, les deux autres aux extrémités d'un diamètre moyen transversal, le premier servant d'anneau suspenseur, les deux anneaux latéraux servant au glissement du couvercle le long des chaînes de suspension.

Appareil de suspension. — Il comprend deux petites barres ou traverses d'écartement servant de poignées, et un système de chaînettes reliant ces deux traverses, soit entre elles, soit avec le corps de la lanterne. La traverse ou poignée supérieure dont les extrémités se recourbent gracieusement en crochets porte, rivée à sa face inférieure et en son milieu, une petite tige cylindrique. La traverse ou poignée inférieure, dont les extrémités sont aussi recourbées, mais en sens inverse, est perforée d'un trou rond en son milieu et dans toute son épaisseur. Ce trou est destiné à livrer passage librement à la tige cylindrique de la poignée supérieure dont nous avons parlé. En outre de cette tige, rendant solidaire l'une de l'autre ces deux poignées, celles-ci sont encore reliées entre elles par deux petites chaînes s'attachant à leurs extrémités respectives. Des extrémités de la poignée ou traverse inférieure partent deux chaînes allant se fixer à l'extrémité supérieure des montants de la lanterne, après être passé par l'anneau latéral que nous avons indiqué sur le couvercle. Une troisième chaîne, de moitié moins longue que les chaînes latérales, part du centre de cette même poignée inférieure, mais à travers le trou que nous y avons mentionné en son point central : elle fait suite à la tige cylindrique de la poignée supérieure. L'extrémité libre de cette troisième chaîne, que nous appellerons chaîne centrale, se termine, en bas, par un crochet assez fort, ouvert, et que l'on peut, à volonté, engager ou non dans l'anneau fixé au sommet du couvercle de la lanterne. Le système de suspension se compose donc, comme on peut voir, de deux poignées et de trois chaînes; la chaîne centrale étant formée de deux éléments liés entre eux : une tige cylindrique, sorte de goupille, et un petit bout de chaîne lui faisant suite, la goupille seule pouvant circuler librement à travers le trou central de la poignée inférieure. Ce détail a son importance pour l'explication du fonctionnement de la lanterne. Quant aux parois on n'en a retrouvé aucun débris.

On peut dès lors, facilement reconstituer la lanterne dans son entier en la supposant formée de deux demi-cylindres de corne ou de parchemin, plutôt que de verre, empiétant légèrement l'un sur l'autre. Dans ces demi-cylindres, une petite fente était pratiquée au niveau des anneaux en saillie, leur donnant passage, et une clavette ou petite goupille, introduite ensuite verticalement dans l'anneau, maintenait appliqué contre les armatures de métal le demi-cylindre de substance flexible qui constituait la paroi de la lanterne. Avec des parois de verre, il n'eût pas été nécessaire d'avoir un pareil dispositif.

Supposons la lanterne allumée et étudions-en le fonctionnement. Suivant la violence du vent et suivant qu'on ne voulait avoir qu'une lumière tamisée de lanterne sourde ou au contraire une lumière vive, on maintenait le couvercle élevé ou abaissé, la fumée s'échappant librement dans le premier cas, passant au contraire, dans l'autre cas, par les deux trous en forme de 8 du couvercle. Pour abaisser ce couvercle, il suffisait de le dégager du crochet suspenseur, et en glissant, le long des chaînes latérales, il venait s'appliquer de lui-même sur le cercle supérieur. Mais voulait-on le relever ensuite, soit par l'anneau central, soit par les anneaux de côté, on devait fatalement se brûler les doigts, étant donnée la carcasse métallique de la lanterne. Il fallut donc modifier ce type primitif et y apporter le dispositif suivant. Au lieu de décrocher à la main le couvercle, on imagina de l'abaisser jusqu'au contact de la lanterne, à l'aide d'une chaîne plus longue. Il suffit, pour cela, de percer en son milieu la poignée inférieure et de la faire traverser librement par cette chaîne plus longue, et, pour faciliter le glissement, au lieu de maillons, on se servit d'une tige

cylindrique qui fut rivée à une deuxième traverse. De cette façon, il suffisait, pour abaisser le couvercle, de prendre la lanterne par la poignée inférieure, et, de son propre poids, le couvercle venait se mettre en place sur la lanterne, tandis que les deux poignées



6768. — Lanterne d'Aïn-el-Hout.
D'après Bull. du Comité, 1905, p. 431.

inférieure et supérieure, venaient se superposer. Il fallait, au contraire, saisir la poignée supérieure pour soulever le couvercle qui était entraîné par l'intermédiaire de la chaîne centrale. Pour éteindre la lanterne



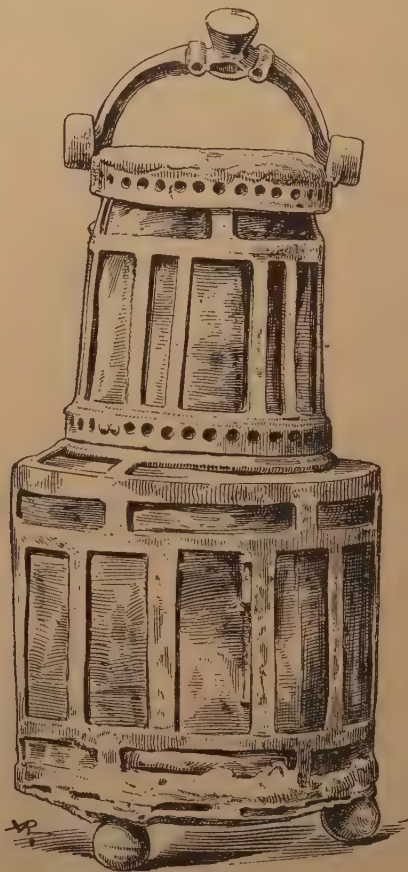
6769, 6770. — Lanterne en céramique en Syrie
et lanterne en terre cuite en Tunisie.
D'après Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1910, p. 239-241.

on devait probablement agir ainsi, ou souffler par les trous d'aération, car elle ne comportait pas d'ouverture de côté, comme les ustensiles modernes similaires (fig. 6768).

Voici un autre type de lanterne, pièce de céramique, trouvée en Syrie aux environs de Homs, l'ancienne Émèse. Elle offre à peu près les dimensions de celles dont on se sert encore dans nos campagnes. Pièce en terre grisâtre, ayant l'aspect d'une grosse carafe dont le goulot aurait été surmonté d'un rond

de serviette servant d'anneau de suspension, également en terre cuite. On la portait donc à l'aide d'un ou de plusieurs doigts de la main comme on portait les anciennes lanternes d'écurie. La hauteur est de 0 m. 27 (hauteur de l'anneau 0 m. 035) diamètre de la base circulaire 0 m. 13.

A la partie inférieure une découpeure en forme de gueule de four permet d'introduire la lampe à l'intérieur. Au moment où l'argile était molle, douze trous ont été pratiqués dans l'enveloppe extérieure à l'aide d'une baguette de bois ou de métal. Six de ces trous sont disposés à peu près régulièrement dans la partie haute et forment comme une couronne; trois sont



6771. — Reliquaire de Beaulieu.
D'après A. Darcel, Trésors des églises, exposés en 1889,
t. I, pl. XIX.

placés irrégulièrement au-dessous des premiers, sur la panse et enfin, près de la base, trois autres aussi irrégulièrement disposés. Ces trous entretenaient le courant d'air qui emportait la fumée. Les bavures montrent qu'ils ont été percés de l'extérieur (fig. 6769).

Autre lanterne également en terre cuite, conservée au musée de Sousse (Tunisie) : Sorte de veilleuse, de terre rouge, le fond est formé d'un plateau tronconique renversé et très évasé, dont la petite base sert de pied, 0 m. 09; la grande base, 0 m. 17 et 0 m. 03 de profondeur, est surmontée d'un tronc de cône légèrement renflé et fermé à sa partie supérieure; il mesure 0 m. 17 à la grande base, 0 m. 105 à la petite sur 0 m. 10 de hauteur. La petite base supérieure ou couverte reçoit une forte anse de 0 m. 035 de largeur

sur 0 m. 05 de hauteur. Dans le corps du cône on a ménagé une ouverture pour le passage de la lampe, de 0 m. 09 de large sur 0 m. 07 de hauteur, et trois trous de 0 m. 005 ont été percés en triangles sur chaque côté de la grande ouverture, afin d'établir un courant d'air à l'intérieur¹ (fig. 6770).

Toutes ces lanternes sont dépourvues de tout indice chrétien.

Le reliquaire en forme de lanterne est un ouvrage du ix^e siècle; il a fait partie du trésor de l'église de Beaulieu (Corrèze). C'est un travail byzantin, en argent doré plaqué sur du cuivre rouge². Il a fait l'objet d'une publication photographique excellente, accompagnée d'une notice un peu trop brève et que nous venons de transcrire, d'après le : *Trésor des églises et objets d'art français appartenant aux musées, exposés en 1889 au palais du Trocadéro*; introd. par A. Darcel, in-4°, Paris, t. 1, pl. 19. Le trésor de Beaulieu-sur-Ménoir possédait quelques pièces notables, en particulier une Vierge du xii^e siècle et un bras; la lanterne que nous donnons ici est plutôt un monument d'orfèvrerie qu'un objet usuel (fig. 6771).

Enfin nous dirons un mot d'un monument déjà mentionné dans le *Dictionn.* (t. 1, col. 425, fig. 70) et qui sera étudié bientôt, à propos des *Mines*; c'est le bas-relief aux mineurs découvert près de Linarès et sur lequel on voit un groupe de quatre mineurs suivis par un contremaître. Celui-ci tient en main un objet dans lequel on a proposé de voir « un vase pour contenir l'huile » ou « instrument de punition ». Nous croyons, d'après sa forme que c'est, tout simplement une lanterne³ (voir *Dictionn.*, au mot MINES).

H. LECLERCQ.

LAODICÉE. — I. LA VILLE. — Laodicée est la forme courante pour désigner plusieurs villes grecques qui portèrent le nom de Λαοδικία et Λαοδικεία; en latin *Laodicea* est la forme correcte au lieu de *Laodicia* et *Laudicia* qu'on rencontre dans des versions latines; aujourd'hui, le village turc de Ladik s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Laodicée du Lycus, Λαοδικία ἐπὶ τῷ Λύκῳ (voir au mot LYCAONIE).

Cette ville fut probablement fondée par Antiochus II, qui régna de 261 à 246 avant Jésus-Christ et donna à sa fondation le nom de sa femme, Laodice. Son dessein et celui des autres Séleucides était, en fondant des villes, d'implanter des colonies en Asie Mineure et de fortifier leur puissance dans cette contrée. Une partie de la population était syrienne.

Laodicée se trouvait située à six milles d'Hiérapolis et à onze milles de Colosses. Derrière les collines, au Sud, s'élève la chaîne des monts Salbakos (*Baba Daglı*), et, au Sud-Est, le Cadmus (*Khonas Daglı*). Aujourd'hui le site est à peu près désert, les ruines sont peu imposantes, ayant servi de carrière pour la construction de Denigli.

Parmi les Grecs et les Syriens qui formaient la population primitive, on trouvait des Juifs qui avaient peut-être été envoyés par le fondateur; il n'avait qu'à puiser parmi les descendants des 2 000 familles juives qu'Antiochus le Grand avait transplantées de la Babylonie dans les régions de Phrygie et de Lydie⁴. En 62 avant notre ère, le gouverneur de la province d'Asie, Flaccus, refusa de laisser sortir des frontières de son gouvernement les sommes que les Juifs expédiaient, à titre d'aumône, au temple de Jérusalem; il craignait,

disait-il, que ces fonds ne manquassent au commerce local. A Laodicée, Flaccus fit saisir le produit de la collecte s'élevant à 20 livres d'or; à Apamée, ce produit s'élevait à 100 livres⁵. Flavius Josèphe nous a conservé une lettre des magistrats de Laodicée promettant obéissance aux Romains et accordant aux Juifs l'autonomie religieuse⁶.

A l'époque romaine, Laodicée prospéra rapidement. En l'an 60 de notre ère, la ville fut détruite par un tremblement de terre, mais les habitants ne consentirent pas à solliciter les subsides impériaux; ils suffirent à tout et la ville se releva de ses ruines : *propriis opibus revaluit*⁷. On lit, en effet, dans l'Apocalypse cette hautaine affirmation de la ville : « Je suis riche, j'ai des richesses et n'ai besoin de rien⁸. » Cette prospérité s'explique sans peine par la situation de Laodicée, au point où la grand-route commerciale de l'Orient recevait plusieurs embranchements. Capitale du *conventus Cibyraticus*, elle voyait, à dates fixes, la population de plusieurs villes se rassembler chez elle, ce qui facilita son développement économique; c'est encore l'Apocalypse qui signale la situation de Laodicée plus florissante au point de vue matériel qu'au sens spirituel. « L'Esprit dit à l'évêque de Laodicée : Je connais tes œuvres, je sais que tu n'es ni froid ni chaud ! Mais parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni chaud, je vais te vomir de ma bouche; Car tu dis : Je suis riche et je me suis enrichi et n'ai besoin de rien; et tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu. Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche et aies des vêtements blancs pour t'en couvrir, et que la honte de ta nudité ne paraisse point; oins aussi tes yeux d'un collyre afin que tu voies. Ceux que j'aime je les reprends et les châtie; aie du zèle et fais pénitence. » L'allusion à un collyre rappelle une spécialité de Laodicée, on y fabriquait un électuaire appelé « poudre de Phrygie ».

II. LE CHRISTIANISME. — On voit par cette vive admonestation que si le christianisme avait pénétré de bonne heure à Laodicée, il n'y était pas des plus florissants. Timothée, Marc et surtout Éphras⁹ passaient pour avoir prêché l'évangile dans la vallée du Lycus; l'apôtre Philippe leur aurait succédé et, après lui, serait venu saint Jean. Une tradition peu sûre fait de Archippus, Nymphas et Diotrophes¹⁰ les premiers évêques de Laodicée. Les *Constitutions apostoliques*, l. VII, c. XLVI, disent que Nymphas fut désigné par saint Paul, mais peut-être n'est-ce là qu'une induction tirée de Coloss., iv, 15. Il existe une lettre apocryphe de saint Paul aux Laodiciens; l'apôtre n'a jamais parcouru la vallée du Lycus. L'épître désignée ἡ ἐκ Λαοδικείας¹¹ est peut-être l'épître actuelle aux Éphésiens. A la fin de la 1^{re} épître de Tite on lit ἐγγράφη ἀπὸ Λαοδικείας, cette mention n'a guère d'autorité.

L'évêque Sagaris aurait subi le martyre le 6 octobre de l'an 166.

Sous Dioclétien, on rencontre un évêque Sisinnios mentionné dans les Actes du prêtre Artémon, martyrisé le 8 avril¹²; malheureusement cette pièce semble mériter peu de confiance.

A cette même époque, nous rencontrons l'évêque Eugène, connu par l'inscription de son tombeau, inscription figurée et commentée déjà dans le *Dictionn.*,

¹ A. Héron de Villefosse, *Lanterne en terre cuite trouvée près d'Emèse*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquités de France*, 1910, p. 238-240; C. Gouvet, *Inventaire d'antiquités diverses trouvées dans le sud de la Tunisie*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. 112-119. — ² A. Darcel, *Trésor des églises et objets d'art français*, in-4°, Paris, s. d., t. 1, pl. 19. — ³ H. Sandars, *Notes*

sur le bas-relief des mineurs découvert près de Linarès, dans *Revue archéologique*, 1903, t. 1, p. 201-204, pl. iv.

— ⁴ Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XII, iii, 4. — ⁵ Cicéron, *Pro Flacco*, 68. — ⁶ Fl. Josèphe, *op. cit.*, l. XIV, x, 20.

— ⁷ Tacite, *Annales*, xiv, 27. — ⁸ Apoc., iii, 17. — ⁹ Coloss., i, 7. — ¹⁰ Coloss., iv, 15; III Joh., 9. — ¹¹ *Acta sanc.*, 8 oct.

— ¹² Coloss., iv, 16.

t. v, col. 694-702, fig. 4209, et sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir.

En 325, au concile de Nicée, le titulaire du siège de Laodicée est Nounechios, qui compte parmi les trois cent dix-huit Pères.

Kekropios, arien, fut transféré par Constance de Laodicée à Nicomédie.

Nonnios, siègea au conciliabule arien de Philippopolis en 344.

Vers l'année 380, un concile important se tint à Laodicée; nous l'avons fait connaître dans Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. I, part. 2, p. 989-1028; plusieurs de ses 60 canons ont une grande importance.

Aristonikos siègea au concile d'Éphèse en 431.

On lit le nom de Nounechios II au II^e concile d'Éphèse (448-449), au concile de Chalcédoine (451) et dans les souscriptions de la lettre à l'empereur Léon en 458.

Jean siègea au V^e concile œcuménique en 553.

Tiberius, au VI^e concile, en 680.

Eustathios, au II^e concile de Nicée, en 787.

H. LECLERCQ.

LAON (MANUSCRITS LITURGIQUES DE)

14. *Psalterium cum glossa*, IX^e siècle (olim Val-Saint-Pierre), manque le début, commence dans le psaume XXIV; les derniers feuillets sont du XII^e siècle.

60. *Recueil*, XIII^e siècle (olim Vauclair): ..., 2^e *Quid et quare fiat in ecclesia?* Les rites dont il est traité ont rapport à la construction et à la consécration des églises, aux solennités qu'on y célèbre, aux vêtements sacerdotaux et aux cérémonies de la messe. La première partie offre de nombreuses analogies avec le traité: *De dedicatione ecclesie* de Remi d'Auxerre. A partir du chapitre: *De consecratione basilicæ*, jusqu'au milieu de chapitre intitulé: *Quid significetur in varia unctione altaris?* le traité anonyme est presque partout conforme à celui de Remi, pour le fond et pour l'ordre des idées, mais moins développé en général, quoique plus complet sur certains points, comme par exemple sur les sacrements, les vêtements sacerdotaux, la messe, etc. Les deux ouvrages diffèrent complètement par le début et la conclusion; 3^e De la sanctification des éléments, des astres, etc., par le baptême et la mort de Jésus-Christ et des saints.

Les feuillets de garde présentent un fragment d'un traité sur l'interprétation des rites liturgiques dont le chapitre CXXVI avait pour titre: *De ebdomadario invitatorii*.

68. *Évangélaire*, IX^e siècle (olim N.-D. de Laon); Petit in-folio, velin, 223 feuillets, débuts de la seconde moitié du IX^e siècle; onciale caroline.

Commence par la PFT. SCI. HYERONIMI. PRBRI IN.EVANGLOI tenant tout le recto du premier feuillet. Au verso la dédicace: *Beato papæ Damaso Hieronimus*. Le tout surmonte un N majuscule qui remplit le reste de la page et commence au mot *Novum* dont les quatre autres caractères sont disposés entre la haste et le jambage de la lettre N; décoration or et vermillon. Le reste de la dédicace est écrit en onciale caroline d'encre noire. La préface se termine: *explicit præfatio*.

Incipit præfatio domni Hieronymi presbiteri in libro quatuor evangeliorum.

Incipiunt epistolæ Eusebii episcopi. Eusebius Carpiano fratri, in domino salutem.

Canons d'Eusèbe en chiffres très fins, cinq lignes par cinq lignes, dans les arcatures de treize portiques romans, dont dix n'ont que trois colonnes, tandis que les deux avant-derniers en comportent quatre. Douze portiques sont à plein cintre, un grand arc surmontant le tout et inscrivant deux petits arcs qui recourent en deux la travée intérieure. Le dernier portique

forme un cadre divisé en trois compartiments par deux colonnes. Les arcs, les chapiteaux, les fûts, les piédestaux ont reçu une décoration soignée et très variée.

Incipit prologus in Mattheum, tracé en capitales grêles, or sur fond pourpre, dans un cadre d'or à rinceaux bleu très foncé, presque noir sur rose pâle.

Incipit præfatio in Marcum. Incipit evangelium Marci.

Incipit prologus in Lucam. Incipit evangelium Lucæ.

Incipit prologus in Johannem. Incipit evangelium Joannis.

Cf. Ed. Fleury, *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*, in-4^e, Laon, 1863, t. I, p. 38-49, n. VIII, pl. 4-8.

107. *Incipit tractatus sancti Ambrosii episcopi mediolanensis super epistolam beati Pauli apostoli ad Romanos*. IX^e siècle, (olim Notre-Dame de Laon). Sur une page restée non écrite à la fin du volume, on lit, d'une main à peu près contemporaine, mais qui faisait usage d'une encre plus noire:

In nomine domini Hu.Xpi

Adalo decano dñs benedict

Ericus scripsit

1 magister. 1 discipuli. Eric.

Qui est cet Euric, Euricus qui a écrit ceci (*spissit* pour *scripsit*)? nous savons que Huchald de Saint-Amand eut un maître qui portait ce nom. Parmi les membres de la *schola* nous trouvons un *Rorico*; serait-ce l'évêque de Laon (948-976)?

Istius didasculi matites sunt isti

Gerold cantet invitatorium	Guesduinus primam
Hoidilo cantet. I	Gisleboldus. II
Bertholdus. II	Rorico. III
Frotulphus. III	Raimboldus. IV
Tetboldus. IIII	Etto. V
Serilo. V	Euracrus. VI
Gerverus. VI	Albertus. VII
Bevo. VII	Ausigisus. VIII
Rainardus. VIII	Rodulphus. VIII
Erodo. VIIII	

Euric, le maître (*didasculi*) qui écrivit (*spissit*) avait des disciples (*matites* pour *mathetai*) a, qui il pouvait enseigner de bonne musique, mais non l'orthographe; il avait sous sa direction deux chœurs l'un conduit par Gerold se chargeait de l'invitoire, l'autre sous Guesduin se chargeait de prime et tous les comparses se partageaient le reste.

110. *Recueil*, XII^e siècle (olim abbaye de Cuissy) n. 3: *Maledictio sanctæ Crotildis, que nunquam impune dicitur: Ex auctoritate Dei patris...*, longue formule de malediction, laquelle se termine comme dans l'excommunication par l'extinction symbolique du flambeau: *Et sicut extinguitur candela de manibus meis, ita extinguantur lucerna eorum et vita eorum, et sanitas et prosperitas eorum et copia, etc.*

118. *Sancti Gregorii magni liber Sacramentorum*, X^e siècle (olim Vauclair), fol. 1:

Gregorius præsul meritis et nomine dignus, Sedis apostolicæ custos vigil atque magister, Inter scripturæ, numerosa volumina sacræ, Quæ pius afflatu finxit dictante superno, Hunc quoque catholicus 1 librum cantoribus aptum Edidit, armonicis concentibus amplificando; Ut, cui divinæ cura est insistere laudi, Compunctus gemino moveatur carminis actu, Verbaque cum sonitu mentem mollire canentis. Et gratam Domino valeant offerre potenti.

110. *S. Gregorii liber sacramentorum*, XI^e siècle (olim N.-D. de Laon) incomplet.

120. *S. Gregorii magni sacramentorum liber*, XII^e siècle (olim N.-D. de Laon) incomplet.

¹ Lire *catholicis*.

122bis. Feuillet de garde (fin du ix^e siècle). *Alcunus de processione Sancti Spiritus — Hunc libellum dedit dominus Dido episcopus Deo et Sanctæ Mariæ Laudunensis ecclesiæ. Si quis abstulerit, offensionem Dei et sanctæ Mariæ incurrat.*

136. Recueil, ix^e siècle, fol. 1 : *Hunc librum dederunt Bernardus et Adelelunus Deo et sanctæ Mariæ Laudunensis ecclesiæ. Si quis abstulerit, offensionem Dei et S. Mariæ incurrat.* Cf. Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 21.

137. Les Histoires de Paul Orose. vii-viii^e siècles. Le frontispice, assez curieux a été dessiné par Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 11-15, n. II, pl. 2. Il représente une croix; au centre un agneau, aux extrémités les symboles des évangélistes dans quatre médaillons; aux branches de la croix sont suspendus l'alphabet et l'oméga figurés par des perroquets et par des poissons; les branches mêmes de la croix sont ornées de fleurons cordiformes. Les deux tympanes supérieurs formés par les bras de la croix offrent les sigles XP I et HV. Enfin le symbole de la rédemption se détache sur un cadre dans lequel courent les bêtes féroces, tigres, panthères, etc.

207. *Rituale monasticum*, xii^e siècle (olim abbaye Saint-Jean). Recueil de formules et de rites pour la bénédiction du sel et de l'eau, la réception des moines, l'administration de l'extrême-onction, l'office de la mort, l'ensevelissement, la bénédiction des cierges, l'épreuve par l'eau froide et l'administration des sacrements. Le rite pour l'épreuve par l'eau froide est précédé de ce préambule :

In registro romanæ Ecclesiæ scriptum hoc invenitur. Romani propter thesaurum S. Petri simul tulerunt Leoni pape oculos et linguam olim. At ille evasit vix manus eorum et venit ad imperatorem Karolum ut eum defenderet ab inimicis suis. Et tunc imperator reduxit eum Romam, et instituit eum in locum suum; et thesaurum supradictum aliter non potuerunt invenire, nisi per illud iudicium atque (sic) frigide. Quod iudicium fecerunt beatus Eugenius et Leo et imperator supradictus Karolus. Hoc iudicium ex romana auctoritate omnes susceperunt Ecclesiæ.

226 bis. *Missale Præmonstratense*, xii^e siècle (olim Cuissy). Les hymnes sont notées suivant le procédé antérieur à Guy d'Arezzo.

236. *Missale Remense*, xi^e siècle (olim N.-D. de Laon). Ce missel est précédé des rites des exorcismes et du baptême.

239. *Graduale*, ix^e siècle (olim N.-D. de Laon), neumé d'un bout à l'autre. Cf. Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 50, n. IX, pl. 8 bis

243. *Collectarium Cisterciense*, xii^e siècle (olim Vauclair), les cinq derniers feuillets sont du xiv^e siècle.

248. *Epistolarium*, xi^e siècle (olim Vauclair), incomplet du commencement et de la fin.

249. *Evangeliarium*, xii^e siècle (olim Cuissy), incomplet de la fin. Après l'évangile de la Passion on trouve la bénédiction du cierge pascal notée sur deux portées.

250 bis. *Lectionarium*, xi^e siècle (olim, N.-D. de Laon). Cf. Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 61, n. XIII, pl. 8 bis.

251. *Lectionarium*, xii^e siècle (olim Cuissy). Cf. Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 100, n. xxvii, pl. 14.

252. *Lectionarium*, x-xi^e siècle (olim N.-D. de Laon). Sur un feuillet à la fin du volume, se lit le début de l'épître pour la fête de saint Thomas apôtre, tirée de Ephes., II, 19 sq. : *Anagnosis tis epistolis machariu Paulu pros Ephesius : adelphy, ara uketi este xeni ke pariki, alla sinpolite ton agion ke ikii tu Theu, epikodomithentes epi to themelio ton apostolon ke profiton, ontos akrogoniu lithu Ysu Christu, en o pasa ikodomi sinarmologumeni auxete is naon agion en*

kyrrio. En o ke ymis sinikodomisthe is katikition tu Theu en agio pneumat. Cf. Ed. Fleury, op. cit., t. I, p. 55, n. ix, pl. 9.

265. Recueil, ix^e siècle (olim N.-D. de Laon), au bas de la table : *Hunc libellum dederunt Bernardus et Adelelunus Deo et S. Mariæ Laudunensis ecclesiæ. Si quis abstulerit, offensionem Dei et B. Mariæ incurrat* — n° 20 : *Canones de matrimonio, de baptisate*, porte sur les degrés de parenté qui empêchent le mariage et sur l'administration du baptême par nécessité avec du vin au lieu d'eau — n° 21. *Sermo* sur l'ensemble de la foi chrétienne, les bonnes œuvres et les mauvaises actions. Parmi ces dernières sont énumérés les sacrifices païens auprès des pierres, des fontaines, des lieux consacrés à Jupiter ou à Mercure et les incantations.

288. Recueil, x^e siècle (olim N.-D. de Laon), n° 3 : *Symbolum quod vulgo dicitur Athanasii.*

422. Recueil, viii^e ou ix^e siècle (olim N.-D. de Laon), n. 2 : *Ritus benedictionis campanæ : Ad signum ecclesiæ benedicendum...*; n. 5. *Missæ propria sacerdotis.* Cf. Ed. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 28, n. IV, pl. 3 bis.

426 bis. Recueil, ix^e siècle (olim N.-D. de Laon), n. 4 : *Incipit tempus propter sanitatem corporis et cordis quod observare debent : Mense martis bibit dulce...*, on remarquera que l'auteur commence en mars pour finir en février suivant l'année façon de compter des Romains.

468. Recueil, ix^e siècle, feuillet de garde : *Istum librum dederunt Bernardis et Adelelunus Deo et sanctæ Mariæ Laudunensis ecclesiæ. Si quis obstulerit, offensionem Dei et sanctæ Mariæ incurrat.*

BIBLIOGRAPHIE. — Ed. Fleury, *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*, 2 vol. in-4° Laon, 1863; J. Pilloy, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1867, t. XII, p. 57-120.

H. LECLERCQ. —

LAPICIDES. — I. Le mot *lapicide*. II. Les lapicides. III. Ateliers et artisans. IV. Formulaires. V. Orthographe. VI. Paléographie.

I. LE MOT LAPICIDE. — Lapidide, terme de zoologie et de botanique, selon Littré; il s'applique à des mollusques qui creusent des trous dans les pierres pour s'y loger et à des plantes qui s'établissent dans les interstices des rochers. Nous voilà bien renseignés. Si Littré avait ouvert le *Lexicon* de Forcellini il y aurait lu que *lapidida* est une forme plus correcte que *lapidicida*, de même qu'on écrit *homicida* et non *homicicida*; enfin le terme ne s'applique pas qu'à des mollusques et à des parasites, il sert à désigner l'artisan qui taille et qui polit la pierre. Varron écrit que *qui lapides cædunt, lapididas : qui ligna, lignicidas non dicit*; mais Sidoine-Apollinaire qui nous apporte le *locus classicus* de ce mot entré aujourd'hui dans la langue des érudits, en attendant — ce qui n'importe guère — que l'Académie lui donne son état civil. Dans une de ses lettres, I, III, epist. XII, Sidoine écrit ce qui suit : *Vide, ut vitium non faciat in marmore lapidicida : quod factum sive ab industria, seu per incuriam mihi magis, quam quadratario, lividus lector adscribat.* Dans une inscription admise par Gruter¹ et dans une autre recueillie par G. Labus² on trouve LAPICAEDINAE, et ce mot a la signification de carrière³ et dans Muratori⁴ LAPICIDINARIUS qui a le sens de directeur ou surveillant des carriers.

II. LES LAPICIDES. — On a conservé les noms d'un certain nombre de ces modestes artisans appliqués à la gravure des inscriptions. Le plus important par son antiquité est pour nous l'affranchi Ampellus qui, sur

¹ Corpus, p. 1035, n. 2. — ² Epigr. lat. egiz., p. 5. —

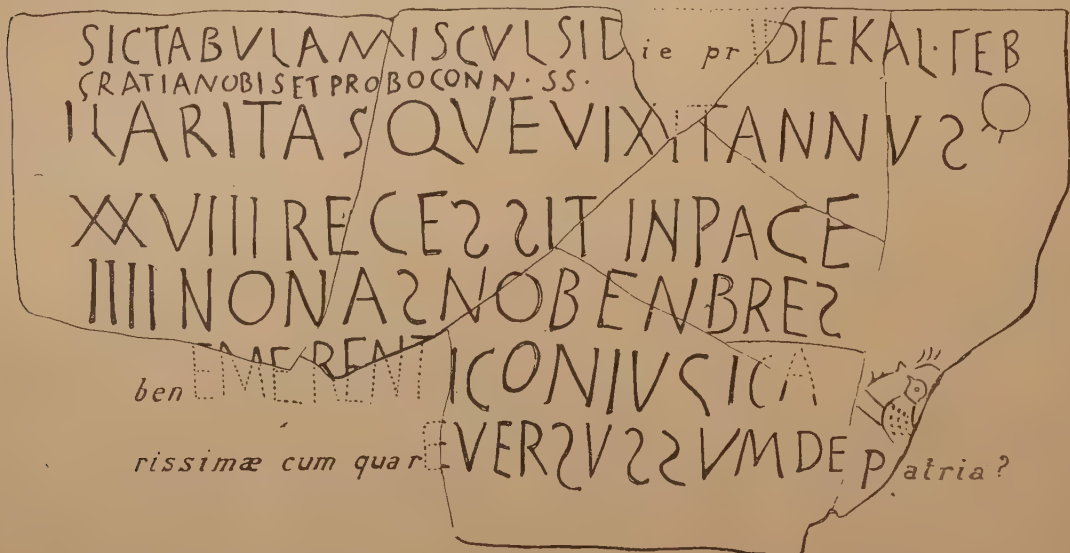
³ Forcellini, au mot Lapidicidinae. — ⁴ Nov. thes. vet. inscr., p. 751, n. 2.

le sarcophage de *M. Aurelii Augustorum liberti Prose-*
netis voulut graver lui-même quelques lignes, *SCRIPTIT*
*AMPELIVS LIBERTVS*¹, qui nous apprennent le chris-
tianisme du défunt (voir *Dictionn.*, t. III, col. 147,
fig. 2442). Sur une autre inscription romaine datée
de l'année 362, nous lisons : *HESPERIVS QVEM*
*NVTRIT ISCRIPSIT*²; sur une autre encore de
l'année 404 : *LAVRENTIVS AMICVS DOLES ISCRIBET*³,
enfin sur une inscription de cimetière de
Maxime : *[scr]IPTVM EST PER.....VM [tabul]A*
*PICTA EST [per.....]*⁴. Avons-nous ici le nom de

entre Anzio et Velletri, près de la tour voisine du
château et de l'église de ce domaine; datée de 368 (?)¹²:

DEPOSIO SANCTE MEMORIAE
DIDI PRESB PRID NONAS MA
VALENTINIANO II ET VALE
PAVLVS SCVLPSIT

Une inscription de l'année 371, plaque de marbre
brisée en plusieurs morceaux a été trouvée en 1885
(fig. 6772) sur l'emplacement du cimetière de Maxime
ad sanctam Felicitatem, au premier mille de la voie



6772. Inscription de 371. D'après De Rossi, *Inscr. chist. urb. Romæ, Suppl.*, n° 1604.

celui qui rédigea l'épithaphe ou le nom de celui qui
grava l'inscription? Le mot *scribere* peut avoir le
premier sens ou le deuxième. Ce n'est pas le cas pour
quelques formules comme celle de l'inscription de
Cherchel : *EX INGENIO ASTERI*⁵, ou bien pour
celles-ci : *COMPOSIT VERSVS MARCIAN[us]*⁶;
HOS QVINTILLA TIBI DICTABIT VERSVS AMA-
*TRIX*⁷; ici, l'hésitation n'est pas possible, mais le
mot *scripsit* n'est pas aussi clair. Le célèbre lapicide,
ami du pape Damase et auteur d'un alphabet qu'il
incisait lui-même sur le marbre : *Furius Dionisius*
Filocalus (voir ce dernier mot) signe les compositions
de son ami gravées par lui avec le seul mot *SCRIPTIT*
qui prêterait à l'ambiguïté si, très souvent, Damase ne
réclamait la paternité de l'épigramme (voir *DAMASE*).
Quelques textes emploient le pluriel, ce qui semble
exclure le recours à plusieurs mains : *DOLENTES*
*ISCRIPSERVNT*⁸; *FILII SCRIPSERVNT*⁹; *HOC*
*SCRIPTVM FECERVNT*¹⁰; *TITVLVM TVMVLII COT*
(= *quod*) *ISCRIPSERVNT*¹¹.

Au contraire il n'existe aucun doute pour une ins-
cription romaine trouvée en 1896, au *Campo morto*,

Salaire neuve; on y lit, au début, la formule : *SI*
*TABVLAM ISCVLSI*¹³; enfin, à Spolète sur une ins-
cription de 380-424, on lit *Digno meritoque jugali*
meo Tettio felicissimo diacono, Marcia Decentia dul-
*cissimo mihi diem depositionis LAPIDEMQVE DESCRIBSI.....*¹⁴
Marcia Decentia a-t-elle gravé elle-même? L'inscrip-
tion la plus touchante est peut-être celle qui fut gravée
par un fiancé. *Saturninus amator* : celui-ci ne s'embar-
rassait pas des règles établies et il introduit des abré-
viations comme il l'entend et que nous n'entendons
plus : *Puellæ dulcissimæ carissimæ Honeratæ. Sanctipe*
amavi... qui decessit annorum xvi. filia Lepori piscatoris,
scripsit x. kal. octob. Saturninus amator. ee (trois feuilles
de lierre¹⁵) (fig. 6773).

Nous ne rencontrons nulle part dans l'épigraphie
chrétienne l'emploi du mot *lapicida*, mais quelques
épithaphe conservées sur la paroi xvi du musée chré-
tien du Latran nous montrent les instruments de
travail de ces graveurs d'inscriptions, la première
(fig. 6774) mentionne un défunt nommé *Mæcius*
Aprilis dont la profession est clairement désignée
artifex signarius, et aux deux extrémités du texte

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 8498; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 5. — ² De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 88, n. 159. — ³ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 228, n. 535; *doles pour dolens*; voir encore : *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1901, p. 75 : *scripsit Asellus*; *Ms. Vatic. 9073*, fol. 657 : *inscripsit tibi virginus*; *Gall. lapid. Vatic.*, sc. 28 : *in titulis iserisi*; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 56 : *titulum scripsit fratri meo*; *Römische Quartalschrift*, 1899, p. 3 : *merenti scri(p)si*; Monneret de Villard, *Iscrizioni di Como*, n. 120 : *escripsi ego Donatus*; cf. *Bull. di arch. crist.*, 1888, p. 10; Boldetti, *Osservazioni*, p. 153. — ⁴ Mommsen, *Acta acad. Saxon. maiora*, 1851, t. II, p. 608. —

⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9585. — ⁶ M. Ihm, *Damasi epigrammata*, 1895, p. 76. — ⁷ R. Fabretti, *Inscript. antiq.*, 1699, p. 237. — ⁸ Boldetti, *Osservazioni*, p. 409. — ⁹ *Mus. Later.*, pl. LXX, n. 25. — ¹⁰ De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 114. — ¹¹ *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4539. — ¹² F. Barnabei, dans *Notizie degli scavi*, 1896, p. 70; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ, Supplementum*, n. 1593. — ¹³ *Id.*, *ibid.*, n. 1604; cf. Seymour de Ricci et Gatti, dans *Giornale dei scavi*, 1884-1885, p. 42; Marucchi, *Catac. rom.*, p. 397. — ¹⁴ De Rossi, *op. cit.*, t. I, p. 276, n. 639; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4996. — ¹⁵ Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 22.

nous voyons figurés les deux outils de travail : un maillet et une pointe; sur la deuxième (fig. 6775) on voit, outre le maillet et la pointe, un objet qui paraît être le charbon ou la craie servant à tracer les lettres ou les symboles avant de les graver; ces deux objets reparaissent sur la figure (6776) et sur les quatrième et

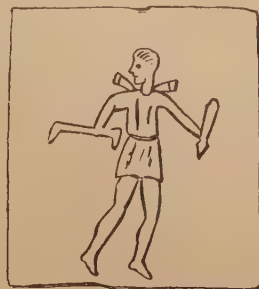
part, qu'au VI^e siècle, les ouvriers qui taillaient et sculptaient la pierre ou le marbre étaient aussi ceux qui y gravaient les inscriptions. « Ainsi, dit-il, c'est un tailleur de pierre (*lapicida*) qui grave l'épithaphe en vers que Sidoine-Apollinaire vient de composer pendant la nuit pour son aïeul et dont il recommande de

PVI · DVL · KAR ·
MONERATIAE SANCTIPE
AMAVIII · QVI · DECS ·
ANNORVM · XVI ·
FILIA · IEPORI · PISCATORIS ·
SCRE · X · KAI · OCT · SATVR ·
NINVS · AMATOREE · D · D

1



2



3

MAECIO APRILI ARTIFICI SIGNARIO QVI VIXIT
ANNIS XXVII MENSES DVO · DIES V · BENEMERENTI · P ·

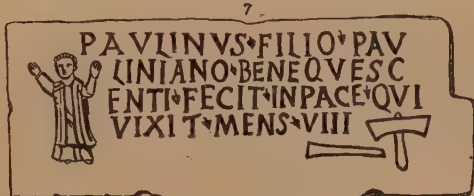
4

D · M ·
MATER POISV · II · INIO · AVCENDO ·
KARO SVO QVIVIX ANN · XVII ·
M · VIII · D · III · DIP · EST · IN · IDVS · MAI ·
DIE VENERIS ORA · III ·

5



6



7

6773. (1) Inscription d'Honeratie. D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. xv, n° 22. — 6774. (4) Inscription d'Aprilis. *Ibid.*, pl. LIX, n° 1. — 6775. (5) Inscription de *Ibid.*, pl. LIX, n° 2. — 6776. (6) Inscription de Zozimus. *Ibid.*, pl. LIX, n° 4. — 6777. (7) Inscription de Paulianus. *Ibid.*, pl. LIX, n° 5. — 6778. (2) 6779. (3) Inscriptions de lapicides. *Ibid.*, pl. LIX, n° 6 et 12.

cinquième (fig. 6777-6778), nous ne voyons que le maillet et la pointe; enfin une sixième plaque (fig. 6779) nous montre un artisan tenant la règle et la gouge en mains. (Les nos 1, 3, 6 viennent du cimetière de Cyriaque, le n° 5 du cimetière de Calliste.)

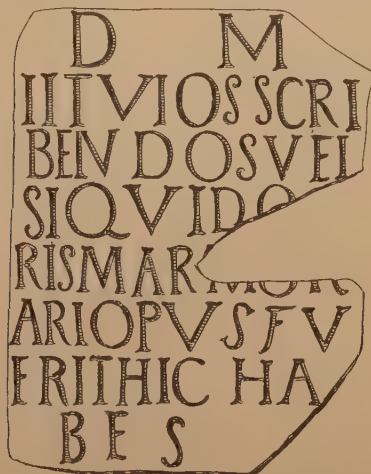
Il se peut qu'aux bons temps de l'art, il y ait eu une profession spéciale de graveur d'inscriptions sur pierre. C'est du moins dans ce sens qu'a été interprétée par Spon¹, une inscription romaine, de Lyon, la seule qui fasse mention de cet art : ...AVRELI² LEONTIS... ARTIS CHARACTERARIAE...; A. Allmer croit, pour sa

surveiller attentivement l'exécution : *Sed vide ut vitium non faciat in marmore lapicida*, puis il ajoute : *Quod factum sive ab industria, seu per incuriam, mihi magis quam quadratario lividus lector adscribat*². S'ensuit-il de cette citation que les *quadratarii* fussent spécialement des graveurs de lettres, et Sidoine n'emploie-t-il pas évidemment, dans la seconde partie de la phrase, l'expression de *quadratarius* comme synonyme de *lapicida*, et pour ne pas répéter deux fois de suite le même mot? Le Code (*De excusationibus*, l. 1) confond également dans la même classe les lapi-

¹ Spon, *Miscellanea*, p. 220. — ² A. Allmer, *Sur une inscription chrétienne de Lyon regardée comme perdue, et sur deux autres inscriptions chrétiennes récemment dé-*

couvertes, à Anse, dans le département du Rhône, dans Revue du Lyonnais, 1858, nouv. série t. XVII, p. 339, note 1.

cides et les quadrataires. La légende des Quatre-Couronnés les dit *mirificos in arte quadrataria*, ce n'étaient donc pas des graveurs de lettres. Un texte antique rapporté par Spon¹ associe les *quadratarii* aux *musarii*; ceux-ci devaient orner d'une décoration en mosaïque l'abside, le porche et le vestibule d'une église, et les *quadratarii* étaient chargés du pavement. Ce serait donc à tort que Forcellini, inférant du passage cité de Sidoine, soutient que les *quadratarii* étaient ceux qui *litteras quadratas in marmore insculpendas curabant*. N'est-ce pas tout le contraire qu'il fallait conclure, à savoir : que les inscriptions, au temps de Sidoine, étaient gravées non pas par des



6780. Inscription du musée du Vatican. D'après R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 1889, frontispice.

ouvriers spécialement graveurs de lettres carrées, mais par les ouvriers qui taillaient, polissaient, façonnaient la pierre ou le marbre, en un mot les lapicides.

III. ATELIERS ET ARTISANS. — Nous savons que les graveurs d'inscriptions avaient leurs ateliers et leur boutique était surmontée d'une enseigne; quelques-unes nous ont été conservées, celle-ci se trouve au musée du Vatican (*Gall. lap.*, Off. II)² (fig. 6780) :

D M
TITVLOS SCRIBENDOS VEL
SI QVID OPE
5 RIS MARMORARI OPVS FV
ERIT HIC HABE S

En Afrique, à Henchir Kemellel, dans une basilique aujourd'hui ruinée, un chrétien avait fait placer un *ex-voto*, et le graveur n'a pas laissé échapper l'occasion de placer une petite réclame pour son atelier : *ex officina Fortuni et Victoris filii* :

VOTVM COM
PLETVM DEO
GRATIAS A
GAMVS EX

¹ Spon, *op. cit.*, p. 40. — ² Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 492, n. 3; Marini, *Arvali*, p. 693; Orelli, *Inscr.*, n. 4223; F. Becker, *Die heidnische Weiheformel DM auf allchristlichen Grabsteinen*, in-8°, Gera, 1881, p. 5; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, in-8°, Paris, 1889, frontispice. — ³ *Nuovo bullett. di archeol. cristiana*, 1906,

5 OFFICINA FORTVNI ET VICTO RIS FILI

On conserve au musée de Palerme cette enseigne gravée avec soin en deux langues; évidemment ce marbrier était plutôt lapicide que grammairien, car *ἑρπυα* ne se dit pas d'un travail public et la préposition *cum* ne s'accommode pas trop du génitif⁴ :

C T H A A I	T I T V L I
E N O A Δ E	H E I C
ΤΥΡΟΥΝΤΑΙ ΚΑΙ	ORDINANTVR ET
XAPACCONTAI	SCVL PVNTVR
5 NAOIC IEROIC	AIDIBVS SACREIS
CYN ΕΝΕΡΓΕΙΑΙC	CVM OPERVM
ΔΗΜΟΙCΙΑΙC	PVBLICORVM

Il y avait ainsi bon nombre de graveurs qui ignoraient la langue et se contentaient de reproduire les caractères dont on leur avait donné le patron; c'est le cas pour cette inscription copiée à Maad, en Phénicie, par Renan qui en a rapporté l'original; elle est gravée sur un cippe cylindrique⁵ :

ΕΤΟΥC ΚΦΝ
ΙΚΝΚΑΙCΑΡΟC
CΕΒΑCΤΟΥ
AKTI AKHCΘAHO
5 CABA OYCIBOYA
NEΘHKENCATPAI
HI EEΩIEKTΩN
IΔIΩN

La troisième lettre de la deuxième ligne doit être un H que le lapicide a fait comme un N. La troisième lettre de l'avant-dernière ligne doit être certainement un O, que l'ouvrier a cru identique avec la lettre qui suit. Une faute du même genre doit être admise à l'avant-dernière lettre de la quatrième ligne. *θαρος* n'est pas un nom propre satisfaisant. Il faut probablement lire *θαμος*, nom qui a une forme bien sémitique et qui peut être identique au *Θαμός*, *Teym*, qui revient si fréquemment sur les inscriptions du Hauran. Il faut donc lire :

"Ετους κγ νικης Καίσαρος Σεβαστού Ακτιακῆς, Θάμος Αδδουσίβου ἀνέθηκεν Σατραπή θεῷ ἐκ τῶν ἰδίων.

On ne peut réunir qu'un petit nombre de noms de lapicides chrétiens. Nous avons rappelé déjà le plus célèbre de tous : *Furius Dionisius Filocalus*, ensuite *Paulus*; on doit mentionner encore⁶ :

VITALIS SCRIPtor
ti TVLORVM

qui porte un nom répandu parmi les chrétiens; nous trouvons un nomménus sur cette inscription⁷ :

SPIRITVM
PARHESIAS
TAEIN PACE
SCRIPSIT
//////////NVS

Ici *scripsit* ne semble pouvoir s'entendre qu'au sens matériel, car, en vérité, la composition de l'épithaphe n'a guère coûté d'effort ànus.

Sont-ce des lapicides ou des marbriers que nous

p. 315. — ⁴ *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 5544; Orelli, *op. cit.*, n. 4222; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7296; J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation*, 1896, p. 96. — ⁵ E. Renan, *Mission de Phénicie*, in-4°, Paris, 1864, p. 241. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9557. — ⁷ De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 10.

trouvons mentionnés sur les deux inscriptions suivantes?

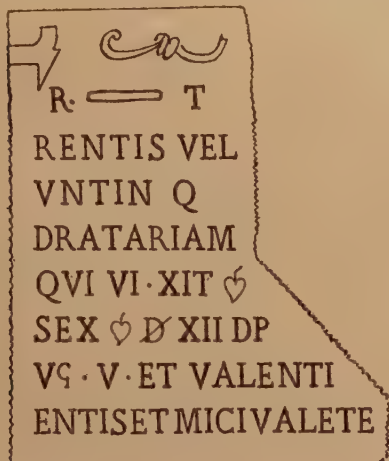
IC POSITVS EST SILBANVS MARMORARIVS
Q VI AN XXX ET FECIT CVM VXXORE AN III
ET MENSIS III DEPOSITVS IIII KAL IVLIAS

A Ktellata (Syrie centrale) ²:

Λ Α Τ Ο Μ
Ο C
Α Ν Ν Α Ι C
Τ Ω C Α C
5 Β Ο Η C Α C

Λατόμος Ανναι(ος) ταῦτα ἐποίησα.

Si Annaïos était seulement carrier de son état, il savait cependant tenir le ciseau, car il n'a eu recours à



6781. Inscription romaine. D'après de Rossi, *Inscript. urb. Romæ*, t. I, p. 122, n° 256.

personne pour tracer sa signature. Ce n'est pas une chose tellement ardue de tracer un nom sur la pierre à l'aide d'une pointe et d'un maillet, pour qu'on se refuse à admettre que certains s'y soient exercé et y aient réussi. Une épitaphe jadis encastrée dans le pavement de Sainte-Agnès, à Rome, marquait probablement la tombe d'un lapicide : voici le commentaire qu'en donne J.-B. De Rossi : *Quadratarium artem illum, de quo hoc est epitaphium, excuisse optime docuit Macarius; qua de re et in universum de quadratariis suis erit dicendi locus. Si inter fracturæ rimam et litteras tantum vacui spatii fuit, quantum Macarii delineatio demonstrat, in duas columnas sive paginas bipartitum titulum fuisse necesse est, mediam autem inter utramque paginam defuncti facile imaginem, quemadmodum in aliis id genus epitaphiis non raro factum* (fig. 6781)³. Au lieu du portrait d'un lapicide chrétien, il faut nous contenter d'un débris de son épitaphe! Du moins faut-il retenir ce nom du *quadratarius* anonyme.

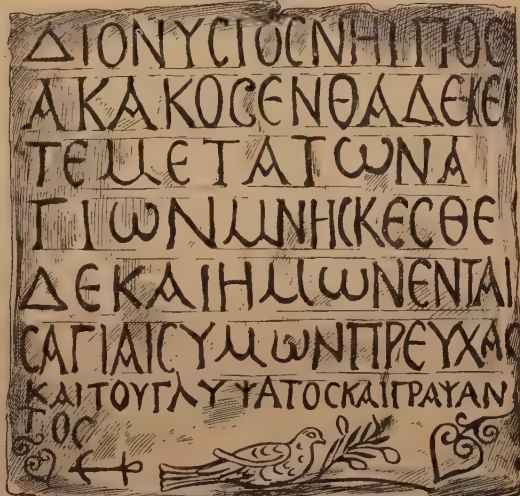
Une inscription de Narbonne fait mention du graveur sans nous donner son nom : *Christo commenda sæpe poetam... tantillumque semul SCALPTOREM MARMORIS HVIVS* ⁴.

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9555. — ² W. K. Prentice, *Greek and latin inscriptions*, in-4°, New-York, p. 230, n. 277. — ³ Macarius, *Hagioglypta*, Parisiis, 1856, p. 109; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 122, n. 256. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944; Le Blant, *Inscr. de la Gaule*, n. 512. — ⁵ G. Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo*, in Roma, 1844, p. 104; L. Perret, *Catacombes de Rome*, in-folio, Paris,

Pareil anonymat sur une épitaphe trouvée au *Cœmeterium majus* et conservée au musée Kircher (voir col. 789, n. 58), salle L, n. 8023, hauteur 0 m. 29, largeur 0 m. 295 (fig. 6782) : Διονύσιος νήπιος ἀκακος ἐνθάδε κεῖτε μετὰ τῶν ἁγίων. Μνήσκεισθε δὲ καὶ ἡμῶν ἐν ταῖς ἀγλαῖς προ(σ) εὐχα <ι> > καὶ τοῦ γλύψα <ν> τοσ καὶ γράψαντος ¹.

« Denis, enfant innocent, repose ici parmi les saints. Souvenez-vous de nous parmi les saints dans vos prières, et aussi du graveur et de l'écrivain. »

Cette distinction entre celui qui grava et celui qui écrivit ne doit-elle pas nous mettre sur la voie d'une explication? S'il s'agissait d'un poème, même de la qualité de ceux de Damase ou d'Asterius, on comprendrait que l'auteur en revendiquât la paternité, mais en vérité y a-t-il lieu de réclamer la composition de cette formule : « Denis, enfant innocent, repose ici parmi les saints. » Il faudrait pour cela pousser la vanité un peu loin. Celui qui a gravé, nous savons que c'est le lapicide, mais celui qui a écrit : *scripsi, scripsit, scrisi, escripts, iscrisi*, ne serait-ce pas, au lieu du rédacteur d'une formule, le dessinateur qui a tracé les lettres sur la pierre, avant que le marbrier les évidât? Il y avait de l'art à tracer les caractères correctement, à écrire les mots sans omettre une lettre ou commettre une erreur; c'est de cela que le *scriptor* était fier, il avait sa part de collaboration dans l'œuvre; ce n'était



6782. Inscription du musée Kircher. D'après F. J. Dölger, *χρῦς. Das Fischsymbol*, 1910, t. I, p. 189, fig. 12.

pas déchoir que de tenir le crayon, et c'est peut-être ce qu'a voulu faire entendre un nommé Januarius qui avait été en son temps, maître marbrier ⁶ :

EGO GENNA
RIVS FECI
QVI IN EO TEMPORE
FVI MAGESTER
MARMORARIVS

Un marbrier africain a voulu nous apprendre qu'il

1851, t. V, pl. XLIV, n. 3; t. VI, p. 167; *Corp. inscr. græc.* t. IV, n. 9574; J. Wilpert, *Ein Cyclus christologischer, Gemälde aus der Kalakombe der heiligen Petrus und Marcellinus*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1891, p. 42; J. P. Kirsch, *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christlichen Allertum*, in-8°, Mainz, 1900, p. 57; F. J. Dölger, *χρῦς. Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, in-8°, Rom, 1910, p. 189, fig. 12. — ⁶ Gazzera, *Iscrizioni di Piemonte*, p. 45.

était capable de tracer les caractères et de les inciser. Sur une stèle à fronton, trouvée à Kasbat, entre les oasis d'Ourbal et de Mili, conservée à la kasbah de Biskra, on lit une longue inscription de quinze lignes qui se termine par cette mention ¹ :

ESCULP·ET·S·DONATVS

qu'il faut, sans doute, développer : *Exsculpit et scripsit Donatus*. Malgré sa petite vanité d'auteur, ce lapicide n'était pas des plus habiles puisque, pour placer les trois dernières lignes de son texte, il a dû raser des deux côtés la moulure de l'encadrement.

Peut-être faut-il voir encore une signature de lapicide dans la mention ZOILIANVS SCRIPSIT dont les lettres sont tracées suivant la direction verticale ² sur un marbre de la Valachie, et dans les mots FLORVS SCRIBIT qui terminent une inscription de Genève ³.

Parmi les lapicides se trouvaient des Grecs en grand nombre, ainsi que semblent l'indiquer certaines erreurs orthographiques ⁴.

E. Le Blant, qui a étudié fort attentivement ce qui a trait aux lapicides croit pouvoir identifier certains d'entre eux aux *fossores*. « Parmi les fresques des catacombes, écrit-il, la plus souvent reproduite peut-être est l'image du *fossor* Diogène. » Nous avons fait connaître ces humbles membres de la hiérarchie. Dans le traité *De septem ordinibus ecclesiae* attribué à Fauste de Riez on lit que « comme Tobie les *fossores* ensevelissent les morts. Dans ce soin des choses de la terre qu'ils sachent voir les promesses d'en haut, que la croyance en la résurrection leur montre dans leur travail Dieu et non pas le service des hommes. Qu'ils imitent donc le prophète Tobie, qu'ils aient son savoir, sa foi, sa sainteté et ses vertus. » Tout ce qui appartient à la tombe est placé sous la main du *fossor*, c'est à lui que s'adressent les fidèles pour acheter une sépulture; c'est lui qui en perçoit le prix, en garantit la possession; c'est lui qui ouvre la couche funèbre, la referme sur le cadavre. Voilà ce que disent les textes. Peut-être la fresque de Diogène nous en apprendra davantage (voir *Dictionn.*, t. v, fig. 4606, 4607). Une pioche est placée sur l'épaule du fidèle, à ses pieds, une sorte de bêche aigüe, ce sont les outils du fossoyeur. Devant lui des marteaux, un compas et deux longs ciseaux de métal, que n'exigent point de simples fouilles dans la terre peu résistante où sont creusées les catacombes.

Le bas-relief chrétien d'Eutropos, où figurent des artistes sculptant le marbre d'un sarcophage, présente des instruments semblables ⁵.

Le *fossor* est-il donc appelé à manier, dans les galeries funèbres, le ciseau du lapicide, à travailler les seules pièces de marbre qu'on y rencontre communément, c'est-à-dire les dalles des épitaphes? Ces monuments eux-mêmes sembleraient l'attester. On sait quelle humble condition était celle des *fossores* (voir ce mot); le traité que nous venons de citer s'efforce de les relever aux yeux des fidèles; il adjure les frères de ne point mépriser le dévouement obscur de ceux que la hiérarchie place au dernier rang dans l'Église. Et cependant, tandis que les deux plus grands recueils des marbres des catacombes romaines, ceux de Bosio et de Boldetti, présentent à peine quelques épitaphes des clercs de l'ordre inférieur, les inscriptions de *fossores* s'y trouvent en nombre relativement considérable. N'est-ce point là un enseignement de plus, et ne semblerait-il pas que les hommes dont la tombe recevait plus souvent que celle de leurs supérieurs la légende commémorative étaient ceux-là même qui tenaient le marteau du lapicide?

¹ Corp. inscr. lat., t. viii, n. 2482. — ² Neigebauer, *Dacien*, p. 225, n. 11. — ³ Bull. di corrisp. archeol., 1852, p. 105. —

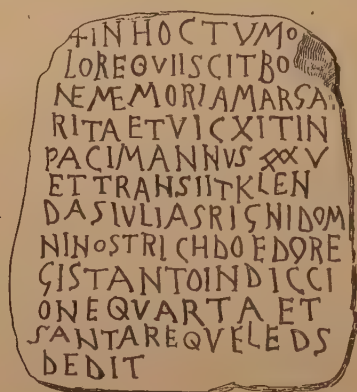
A Tabarka, en Afrique, on découvrit en 1895 un sarcophage en marbre blanc, décoré sur sa face antérieure d'une série de strigiles, disposés de part et d'autre d'un cartouche à queues d'aronde et présentant l'inscription suivante :

D · M · S
L · VIBIVS RECEPTVS
PLOTINIANVS · VIX
ANN · XII · M · IIII · H · S · E

Les moulures supérieures du cartouche ont été retaillées après coup, et sur la surface plane ainsi obtenue a été gravée une seconde épitaphe, chrétienne celle-là, tandis que la première semble païenne. Les caractères sont plus petits (hauteur 0 m. 02) et gravés avec moins de soin :

//// AVRELIVS HONO
RATVS IN PACE
VIX · ANN · XXXIII · M · II · H · S · E

Bien que le commencement de la première ligne soit un peu endommagé, P. Gauckler croit pouvoir affirmer



6783. Inscription de Crussol. D'après E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. ii, p. 63, n° 376.

que le prénom manque; la lettre le représentant se serait trouvée d'ailleurs en marge de l'inscription dont les caractères sont bien alignés.

Enfin au bas du sarcophage, au-dessous du cartouche central, mais un peu à gauche, se trouve la signature du marbrier qui a sculpté le tombeau et sans doute gravé la première épitaphe : hauteur des lettres 0 m. 03 :

MACARI

Ainsi le lapicide s'appelait *Macarus* ou, plus probablement, *Macarius*; à Cherchel, on a lu sur un sarcophage le nom ALOGI, *Alogius*.

Le sarcophage de Tabarka, trouvé brisé en plusieurs fragments, a été convenablement restauré; il est actuellement conservé et déposé dans l'église de cette ville.

IV. FORMULAIRES. — Voici à peu près tout ce que nous pouvons savoir sur les lapicides chrétiens. Heureusement, en les regardant à l'œuvre nous ajouterons quelques particularités intéressantes. Ont-ils formé une corporation ou, si l'on préfère, une confrérie dans les grandes villes, comme les *fossores* (voir ce mot)? Nous n'en avons relevé aucun indice. Vendaient-ils les tombes ou les dalles de pierre et de marbre sur

⁴ E. Le Blant, *op. cit.*, t. i, p. 384. — ⁵ Leclercq, *Manuel*, t. ii, fig. 234.

lesquelles ils exerçaient leur industrie? Ils ne nous le disent pas. De nos jours le marchand de monuments funéraires se charge d'y faire graver l'inscription; il se pourrait qu'il en fut ainsi dans l'antiquité, les enseignes que nous avons transcrites donneraient lieu de l'admettre. Ce qui semble à peu près certain, c'est qu'à l'époque dont nous étudions les monuments, ceux qui dessinaient les caractères et ceux qui les gravaient étaient généralement ignorants et incultes; car il est impossible de mettre toutes leurs bévues au compte de l'inadvertance et des distractions. Certains, parmi eux, ne savaient sans doute ni lire ni écrire, et ils maniaient leur outil et le marteau avec une singulière maladresse. Aux plus ignares on traçait le texte sur la pierre, ils n'avaient ensuite qu'à tracer et évider le sillon; d'autres, qui passaient peut-être pour habiles, recouraient à un cahier de modèles¹. L'inscription suivante, découverte à Crussol, dans la Viennoise, nous met sur la voie du procédé en usage dans les ateliers. Voici le texte (fig. 6783) et sa transcription :

+ *In hoc tumolo requiescit bonememoria Margarita et vixit in pacim annus lxxv et transiit klendas julias rigni domni nostri Chdoedo regis tanto indicione quarta et santa requele ds dedit.*

Après l'article que nous avons consacré aux formules (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1899-1947), il serait peut-être superflu de rappeler, qu'aux temps anciens, il existait des formulaires dressés pour servir de modèles d'actes, de contrats et de lettres privées. Les désignations de personnes, de localités et de dates, laissées en blanc de nos jours, étaient alors représentées d'ordinaire par le pronom *ille*, comme dans ces mots : *Actum in illo loco... Ego itaque ille, anno illo illius regis Franchorum, mense illo, die illa, quod facit ipse mensis, sub comite illo, scripsi et subscripsi feliciter*². Pour les choses qui pouvaient se compter, le mot *tantus* remplissait souvent le même office et l'on écrivait *dies tantos, solidos tantos*³. Les Grecs avaient recours au même procédé et, dans une nouvelle de Justinien nous lisons ce type de date : βασιλείας τοῦδε τοῦ θεοτάτου Αυγουστουκαὶ αὐτοκράτορος ἔτους τοσοῦδε⁴. C'est cette expression vague qui attira l'attention d'Edm. Le Blant qui y vit, non seulement une indication précise de l'année du règne de Clovis, mais encore l'indice que, comme la diplomatique, l'épigraphie a eu ses formulaires⁵.

Au défaut de ces anciens manuels que nous ne possédons plus dans leur entier, cherchons après lui sur les marbres eux-mêmes la marque de leur existence et le procédé de travail des lapicides.

On en a la preuve surabondante par les relevés chronologiques; le style de l'épigraphie chrétienne a rapidement varié d'âge en âge. Chaque façon de dire, chaque symbole y a successivement sa phase d'existence. Telle expression, telle figure qui se montre au v^e siècle en a remplacé d'autres, et disparaîtra bientôt pour céder la place à quelque nouveauté. Nul doute qu'il n'y ait eu, alors comme de nos jours, des

gens qui ont blâmé ces modifications, qui ont réclamé pour le passé contre le présent sans se douter que c'est la loi de la vie et que ces altérations deviendraient pour la postérité de précieux jalons archéologiques. Cette loi, si constante en Gaule, en Italie et partout, doit avoir sa raison d'être; elle paraît exclure chez les graveurs la fantaisie individuelle, implique l'existence de types acceptés par une mode qui s'en fatiguera à la longue et finira par les abandonner. Quelque écrit les fixait sans doute et les faisait connaître aux gens de métier qui s'y conformaient avec tant de fidélité.

Les monuments en apportent la preuve. Souvent, en effet, des inscriptions de localités éloignées présentent des mentions frappantes par leur étroite ressemblance.

Nous lisons en même temps sur des sépultures païennes, à Vérone⁶ et à Bevagna⁷ :

VIVITE FELICES MONEO MORS OMNIBVS INSTAT;

sur deux marbres différents de Rome⁸ :

NAMQVE DOLOR TALIS NON NVNC TIBI CONTIGIT VNI;

sur deux autres de la même ville⁹ :

DECIPIMVR VOTIS ET TEMPORE FALLIMVR ET MORS DE-
[RIDET CVRAS ANXIA VITA NIHIL;

à Vérone¹⁰, à Turin¹¹, et sauf une légère variante :

QVAERERE CESSAVI NVMQVAM NEC PERDERE DESI-
[MORS INTERVENIT NVNC AB VTROQVE VACO;

de même à Arles¹² et à Rome¹³ :

TE LAPIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA QVIESCAS;
deux fois à Arles¹⁴ :

FILIAE KARISSIMAE ET OMNI TEMPORE VITAE SVAE
[DESIDERANTISSIMAE;

deux fois à Rome¹⁵ :

IN HOC TVMVLO IACET CORPVS EXANIMIS CVIVS
[SPIRITVS INTER DEOS RECEPTVS EST SIC ENIM MERUIT;

trois fois dans cette même ville¹⁶ :

NOLITE DOLERE EVENTVM MEVM PROPERAVIT AETAS
[HOC DEDIT FATVM MIHI;

à Valentine et à Limoges¹⁷ :

AETERNO DEVINCTVS MEMBRA SOPORE;

deux fois à Aix¹⁸ :

INNOCVVS PIA SEMPER MENTE PROBATVS.

Ces reproductions ne sont pas moins fréquentes dans les inscriptions chrétiennes.

Deux épitaphes de Rome ont ce même début¹⁹ :

DOMINO FILIO INNOCENTISSIMO ET DVLCISSIMO BONO
[SAPIENTI.

presque identiquement le distique²⁰ :

SEDEM VICTVRIS CAVDENS COMPOSERE [MEMBRIS]
CORPORIS HOSPITIVM SANCTVS METATOR ADORNAT.

Nous lisons à Saint-Jean de Bernay²¹ :

INSTITVIT SVBOLEM S.MPLICITATE PIA,

¹ P. Gauckler, dans R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 71-72. — ² E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, p. 240. — ³ Id., *ibid.*, p. 73, 85, 87, 211, 241, 249, 269, 326, 983, 984, etc. — ⁴ *Auth. collat.*, V, tit. II, nov. XLVII, c. 1. — ⁵ E. Le Blant, *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1859, t. III, p. 367-379; *Manuel d'épigraphie chrétienne*, in-12, Paris, 1869, p. 59-74; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1865, t. II, p. 178-194; *Note sur des inscriptions chrétiennes trouvées à Briord (Ain)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1866, p. 49-52. — ⁶ Maffei, *Musæum Veronense*, p. 172, n. 1. — ⁷ Fabretti, *Inscript. antiquar.*, cl. III, p. 438, n. 189. — ⁸ Muratori,

Nov. thes. veter. inscr., p. 1239, n. 10; Ficoroni, *De Larvis*, p. 107. — ⁹ Gruter, *Corpus*, p. 677, n. 12; Zaccaria, *Exc. litt.*, p. 119. — ¹⁰ Maffei, *op. cit.*, p. 172, n. 2. — ¹¹ Id., *ibid.*, p. 225, n. 7; cf. Burmann, *Antholog.*, II, xx. — ¹² P. Dumont, *Inscr. antiq. d'Arles*, n. 50. — ¹³ Gruter, *op. cit.*, p. 685, n. 3, au lieu de *leviter* on lit *levis ut*. Ailleurs (Ficoroni, *op. cit.*) *te lapsis obtestor leviter super ossa residat*; cf. Marini, *Arvali*, p. 493, 494. — ¹⁴ P. Dumont, *op. cit.*, n. 86, 89. — ¹⁵ Boldetti, *Osservazioni*, p. 455; Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, t. III, n. 7418. — ¹⁶ Jahn, *Spec. epigr.*, p. 47, 98, 99. — ¹⁷ Le Blant, *Inscr. de la Gaule*, n. 595 a. — ¹⁸ Id., *ibid.*, n. 624. — ¹⁹ Gruter, *op. cit.*, p. 1057, n. 2; Gudius, *Antiq. inscript.*, 1731, 369, n. 6. — ²⁰ Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 242, 335. — ²¹ Id., *ibid.*, n. 462.

Des légendes de Trèves et de Reims reproduisent en même temps cette autre épitaphe, conservée dans nos manuscrits, sans indication de provenance contenant un vers presque semblable ¹ :

*Catholica sollers cauta moderata venusta
Promptia peregrinis parca modesta sibi
Moribus ornata vultu speciosa decoro
Libera conloquio casta benigna decens
Morigera conjux fido sociata jugali
Enutriens sobolem severitate pia
Moribus hic vivens decessit tempore fixo
Undecimam ducens vidit olympiadam.*

On observera que cette inscription ne contient aucun nom propre, ce qui s'explique par le fait que les épitaphes métriques étaient ordinairement suivies de quelques lignes de prose où se lisaient le nom et l'âge du mort, la date de sa mort ou de son inhumation. Ceux qui recueillaient ces petits textes n'attachaient d'intérêt qu'aux vers et ne copiaient qu'eux.

Voici encore deux hexamètres inscrits sur la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours ² :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA CHRISTI

et qui se lisent encore aujourd'hui sur la porte de l'église de Mozat.

L'idée qui inspira ces vers d'une épitaphe d'Anse ³ :

IN QVA QDVIT HABENT CVNCTORVM VOTA PARENTVM
CONTVLERAT TRIBVENS OMNIA PVLCHRA DS

se retrouve dans une autre inscription chrétienne découverte au même lieu ⁴ :

IN QVA QVIDQVID
.... ORVM EST CONTVLE rat
CVNCTA DS

et rappelle ce distique d'un monument païen de l'Espagne ⁵ :

*Quod voto petere suis plerumque parentes
Cuncta tibi dignæ cæsia coniicerunt, etc.*

Les premiers vers de l'épitaphe de saint Grégoire le Grand ⁶ :

*Suscipe terra tuo corpus de corpore sumptum
Reddere quod valeas vivificante Deo,*

sont signalés deux fois encore dans les recueils épigraphiques ⁷.

Comme le montrent les rapprochements qui suivent, les formules d'un marbre de Vaison existent en même temps sur d'autres monuments funéraires :

Épitaphe de Vaison ⁸ :

*Inlustris titulis
Pantagatus fragilem vitæ cum linquerit usum*

*Invenies quod iura dedit iustissima sanxit
Arbitriis nam custos patriæ recturque vocatus*

..... parcus sibi largus amicis
Abstulit hunc rebus decimo mors invida lustrum.

¹ Bibl. nat., fonds latin, ms. 2832, fol. 122, qui avait été mis à profit par André du Chesne; en tête on lit cette dédicace : *Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulcrum sancti Augendi oblatum*. Mannon, coœnu par d'autres dons semblables, mourut vers le fin du ix^e siècle; Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. v, p. 657, 658; Gregorii Turonensis Opera, édit. Ruinart, p. 686. — ² E. Le Blant, op. cit., t. I, n. 170. — ³ Id., ibid., t. I, p. 31. — ⁴ Id., ibid., t. II, p. 662. — ⁵ Burmann, *Anthologia*, t. II, p. XLIV. — ⁶ Gruter, op. cit., p. 1175, n. 1. — ⁷ Id., ibid., p. 1168, n. 1; Marini, *Arvali*, p. 492. — ⁸ E. Le Blant,

On lit sur quatre monuments de Briord :

ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA ¹⁰
ABSTVTVS ARQVS DVLCISSIMVS ARTVS ¹⁰
ABSTVTI PASS INS DVLCISSIMI APTI ¹⁷
ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS ¹⁸

La première des légendes qui porte ces mots est en prose; les trois autres sont écrites en vers ou composées de lambeaux métriques. Pour ces dernières, l'hexamètre que représente cette série d'épithètes pêche contre toutes les règles prosodiques; pour la troisième, l'adjectif PASSIINS s'accorde mal avec les pluriels qui l'entourent. Ces lourdes erreurs ont leur prix, car elles accusent l'imitation d'un modèle commun où figurait un hexamètre que la combinaison des quatre textes semble permettre de restituer ainsi :

Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus.

Une autre pierre de la Gaule porte les mots : TRANSIET IDAS KALENDAS NOVENBRAS ¹⁹ qui semblent accuser l'insertion naïve de deux indications diverses entre lesquelles un modèle banal donnait le choix.

Deux de nos textes épigraphiques permettent, pour ainsi dire, de prendre sur le fait le procédé de leur composition. A Saint-Romain-en-Gal, l'épitaphe d'Euphrasius, terminée par le faux hexamètre *Surrecturus die celo cum venerit Auctor* ²⁰, vient à coup sûr d'un type exact où le premier mot de ce vers était au féminin.

Une inscription funéraire de Briord se compose d'une légende gravée sur la tombe de deux époux et conçue dans une forme si barbare qu'on n'oserait la présenter, ni comme une pièce en vers, ni comme une inscription en prose. Le nom de *Quasi-versus* que prononce Gennade serait trop ambitieux pour elle, et, cependant, on sent dans cette pauvre composition quelque intention métrique et même deux chutes d'hexamètres.

Voici l'inscription conservée par un manuscrit de dom de Veyle :

+ IN. HOC TMMVLO REQVIISCVNT BENE MEMORIE
RICVLFFVS. ET IVGALIS SVA QVNTELLO QVI FVERVNT
INSIGNIS MERITIS IN AMVRE SEMPIR AMICI OMNEVVS ABSTVTI
PASSIINS DVLCISSIMI APTI. LIVIRI ONESTI IVVANS AC PECTVRE
MENTE PIE VUTILITAS EVRVVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLON
TAS TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM
QVEM FILI EVORVM CVM LACRIMIS TMMVLAVERVNT DVLV
RE QVI VIXERVNT IN PACE AN LXV AE
OBIERVNT IN DIE SCI MARTINI IN.

Rien ne saurait mieux que cette pièce et la nature même des fautes qu'elle présente, accuser l'emploi

Épitaphes diverses :

Inlustris titulis ⁹
Contemnens fragilem terreni corporis usum ¹⁰
Deservit fragilis terrestrem corporis usum ¹¹
Qui cum iura daret commissis urbibus amplis
Adiuncta pietate modis iustissima sanxit
Patricius præsul patriæ rectorque vocatus ¹²
Largus pauperibus parcus sibi dives egenis ¹³
Quam cum post decimum rapuit mors invida lustrum ¹⁴.

op. cit., n. 492. — ⁹ Id., ibid., t. II, n. 562. — ¹⁰ Id., ibid., t. II, n. 516. — ¹¹ Id., ibid., t. I, n. 23. — ¹² Id., ibid., t. II, n. 425. — ¹³ Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, p. 322. Il n'est pas de formule plus souvent reproduite que cette dernière, par exemple : Le Blant, op. cit., t. I, n. 197 : *pauperibus dives*; Dionysius, *Cryptæ Vaticanæ*, pl. XLVI, *pauperibus dives*; A. du Moustier, *Neustria pia*, p. 647 : *pauper sibi dives egenis*. — ¹⁴ Le Blant, op. cit., t. I, n. 31. — ¹⁵ Id., ibid., n. 376. — ¹⁶ Id., n. 377. — ¹⁷ Id., n. 380. — ¹⁸ Id., n. 381. — ¹⁹ Id., n. 474. — ²⁰ Id., n. 398.

des formulaires dont elle suffirait presque à établir l'existence. L'épithaphe qui lui a servi de modèle et que nous retrouverons peut-être un jour dans son entier, se reconstitue facilement, et, dans sa copie maladroite, E. Le Blant en a pu retrouver trois hexamètres et un hémistiche. Voici comment :

Afin de faciliter son travail, l'auteur de la légende funéraire de Briord s'est aidé d'une pièce en vers, inscription réelle ou supposée, mais qui, écrite pour une seule personne, était, dans tous les cas, maladroitement choisie comme type de l'épithaphe de deux époux. Il ne s'arrêta point pour si peu, et marcha hardiment en changeant, de temps à autre, lorsqu'il y songeait, et au grave détriment de la mesure, ce qui, au singulier dans le modèle, devait, dans la nouvelle épithaphe nécessairement devenir un pluriel.

Refaire en sens inverse cet inintelligent travail, c'est reconstituer par cela même une part notable du texte imité. Remis au singulier QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS nous donne ainsi ce début d'hexamètre : *qui fuit insignis meritis*, qui figure dans une autre inscription du même lieu. Une série d'épithètes dont notre auteur a négligé de faire accorder la seconde : ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI, nous rend, à l'aide d'une addition qu'autorise et fournit une autre épithaphe de Briord, le vers sans reproche : *Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus*. Dans les mots : TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPORE VITAM, il n'y a que le premier à changer, puisque l'auteur n'a point modifié *remeans*, pour retrouver l'hexamètre : *Transiit ad veram remeans e corpore vitam*.

Une inscription trouvée dans l'église Saint-Pierre à Vienne montre que ces corrections sont fondées. C'est une légende gravée probablement au ^{vi}^e siècle sur la tombe de deux saints dont elle tait les noms. Elle commence ainsi :

TV QVICVMQVE VEVENES DEVOTO PECTORE SVPPLEX
SOLECETVS VVTIS H NC RELATVRVS OPEM
VTELETAS MIRANDA VERO LAVDANDA VOLVNTAS

lign. 1 : *vevenes* pour *venis*; lign. 2 : *sollicitus votis*.

Ainsi que dans notre légende et dans une autre pierre lapidaire de Briord : VMANETAS LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLVNTAS; le dernier vers provient d'un modèle commun; ses imitateurs l'ont tous défiguré, mais dans l'épithaphe de Riculfus et de Gunthello cet hexamètre est moins corrompu que dans les autres pièces, car la phrase

VITILITAS EVRVV LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLVNTAS

permet de le retrouver tout entier, si l'on raye seulement le second mot *eorum* introduit en l'honneur des deux époux.

Ainsi trois vers et le début d'un autre appartenant tous à une légende manifestement employée comme type se reconnaissent sur la pierre de Briord.

Les poésies épigraphiques composées par des auteurs célèbres furent les modèles les plus imités. Un hémistiche de saint Paulin de Nole : CORPORE MENTE FIDE¹, se retrouve dans une inscription de Rome². L'épithaphe que saint Damase écrivit pour sa propre tombe fut empruntée pour deux autres sépultures³. Une église d'Angleterre portait une inscription faite des vers de deux pièces composées par Fortunat, pour des basiliques de Paris et de Nantes⁴.

¹ *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 594. — ² Nicolai, *Basilica di San Paolo*, p. 158. — ³ Dionysius, *Crypta Vaticanae*, p. 82; Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 61. — ⁴ E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 295, n. 208. — ⁵ *Gallia christiana*, t. XII, p. 38. — ⁶ E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 7. — ⁷ *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 497. — ⁸ Ciampini, *Vetula moni-*

On copia, en 1062, pour l'épithaphe d'un évêque de Sens⁵, cet hexamètre gravé sur la tombe de Tetricus⁶:

SVMMVS AMOR REQVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM

Le premier vers de l'inscription de l'abbé Victorian⁷ :

QVISQVIS AB OCCASV PROPERAS HVC QVISQVIS AB ORTV

sert de début à une légende funéraire du ^{xr}^e siècle⁸.

Pour une époque plus rapprochée de nous, A. de Longpérier signale un même vers sur deux épithaphes de Grenade, en Espagne et de Saint-Augustin-lez-Limoges⁹. Ces redites si évidentes paraissent accuser l'existence de modèles communs, où puisaient en même temps, dans des mesures diverses, quelques compositeurs d'inscriptions.

Les débris dont nous venons de relever la trace nous mettent en mesure d'affirmer l'existence de formulaires. Peut-être n'est-il pas impossible de ressaisir un vestige de ceux-ci dans un formulaire latin du ^{ix}^e siècle, provenant de l'abbaye de Reichenau, lequel contient, parmi divers modèles, cette légende épigraphique¹⁰ :

*Hanc quique devoti convenitis ad aulam
Poplitibusque flexis propitiis ad aram
Cernite conspicuum sacris ædibus altas,
Gerollus quod condidit lamina nitent
Virgineo quod condecet almo podori
Subque voto Mariæ intulit in aulam
Hic agni cruor caroque propinatur ex ara
Cujus tactu hujus sacrantur lamina axis
Huc quicumque cum prece penetratis ad arcem
Dicite rogo alme miserere Gerollo
Titulo qui tali ornat Virginis templum
Æthereo fruatur sede felix in ævum.*

Sur les marges d'un glossaire du même siècle, une main contemporaine a tracé des formules et des modèles divers, parmi lesquels figure une épithaphe¹¹ :

*Vir pietate probus Verecundi nomine dictus
Insignis clarus divitiisque plenus
Quas bene dispensans cœlestis culmina regni
Mercatus petiit conjuge cum propria
Vir februi octonis præreptus morte kalendis
Decessit sequitur nec mora post obitus
Nobilis uxoris Gerberga fuit vocitata
Hæc etiam quinis morte obiit numero.*

Cette réunion à des modèles semble assigner une même destination aux deux pièces qu'on vient de lire; peut-être fait-elle connaître en même temps l'un des usages des anciennes collections d'épithaphes métriques latines, textes le plus souvent médiocres et recueillis sans aucun but historique.

Les manuels devaient se trouver apparemment comme un instrument de profession entre les mains des lapicides. Le texte de Sidoine-Apollinaire que nous avons transcrit au début du présent travail nous apprend que les graveurs attachaient un intérêt très vif à fournir et à vendre les textes épigraphiques, ils voyaient de mauvais œil ceux qui leur apportaient une composition qu'ils ne connaissaient pas. « Veillez, disait Sidoine à Secundus en lui adressant une épithaphe qu'il venait d'écrire, veillez à ce que le lapicide grave sans faute cette pièce sur le marbre; une erreur commise dans son travail, soit à dessein, soit par

menta, t. II, p. 57. — ⁹ *Bulletin de la Société nationale des antiquités de France*, 1858, p. 137. — ¹⁰ Mone, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. III, p. 392, formule 4; E. de Rozière, *Recueil général*, p. 1143. — ¹¹ *Bibl. nationale, fonds latin*, n. 7680, fol. 34 v^o.

négligence, serait attribuée bien plutôt au poète qu'à l'ouvrier. » On voit que l'évêque de Clermont se défilait du mauvais vouloir du graveur qui pouvait si facilement tirer sa petite vengeance.

Lorsqu'il y avait lieu de composer une inscription latine, la première opération consistait dans la rédaction même du texte qui devait être gravé. Or, quand il s'agissait d'actes publics, de monuments plus ou moins officiels, la rédaction appartenait nécessairement, soit aux magistrats compétents, soit à des intermédiaires autorisés — ce qui ne prouve pas, d'ailleurs, qu'il n'existât pas de formulaires auxquels on avait recours en cas de besoin; sans cela, où donc ce scribe¹

.....
.... QVI TESTAMENTA
SCRIPSIT ANNOS XXV
SINE IVRIS CONSVLT[o]

aurait-il appris son métier, lui et ses pareils? Rien de semblable ne pouvait se produire pour les textes usuels, notamment pour les *ex-voto* et les épitaphes pour la rédaction desquels on devait recourir le plus souvent au concours ou aux suggestions du lapicide. Ceux-ci étaient, par leur métier, dépositaires d'une tradition de rédaction qui était, à sa manière, une sorte de formulaire oral. Lorsqu'on se tenait pour satisfait avec une formule très concise, le lapicide savait comment s'y prendre pour tout dire en peu de mots; voulait-on, au contraire, mettre le public dans la confiance des vertus d'un mort, du deuil qu'évoquait son souvenir, tout cela avait été dit et bien dit tant et tant de fois que le plus sûr et le plus court était encore de s'en rapporter au lapicide qui savait comment exprimer toutes ces belles choses, non seulement en prose mais en vers. Les riches pouvaient assurément recourir à un grammairien en chambre ou à un poète en galeas qui leur fournissait pour leur argent, les pauvres s'adressaient au lapicide qui leur vantait son formulaire².

Ceux-ci avaient sans doute à craindre l'ignorance de l'artisan, du moins n'avaient-ils pas à appréhender de sa part quelque malice dans le genre de celles auxquelles fait allusion Sidoine-Apollinaire; mais riches ou pauvres avaient à compter avec les distractions et plus encore avec la sottise. Une inscription de Canusium nous la fait toucher du doigt. Avec un peu d'imagination on fait revivre la scène. Un client se présente chez le lapicide, fait marché pour un monument, discute ensuite l'inscription qu'on y gravera, et finalement arrête son choix sur une formule très brève, trois lignes seulement, *tantum*! Et il s'en va. Le lapicide serre le papier ou la tablette qui porte le texte en question et pour se bien rappeler qu'il n'y faut rien ajouter, il écrit au-dessous *tantum*. Le monument terminé, le graveur n'a plus qu'à tracer les trois lignes d'après le papier qu'on lui donne et il grave sans broncher³ :

L · CRITONIVS · L · L ·
FELIX · SIBI · ET
CRITONIAE · L · L · RVFILLA
TANTVM

V. ORTHOGAPHE. — La politique de Rome ne négligeait pas ce moyen d'assimilation qu'est la linguistique, mais elle en faisait usage avec modération; elle attendait beaucoup du temps. Lorsque nous voulons

étudier les usages phonétiques locaux, les documents manuscrits sont sujets à caution. Si consciencieusement établi que soit le texte de Grégoire de Tours, celui de Marculfe, celui des conciles mérovingiens, il reste toujours permis de se demander de combien de degrés la langue latine a mûri et s'est altérée entre la date où Grégoire, Marculfe et les évêques rédigeaient leurs écrits, et la date du manuscrit le plus sincère et qui les représente de plus près. Pour reconstituer le latin de Grégoire de Tours (voir ce nom) il a fallu une compétence hors de pair, une pénétration et une ténacité qui n'ont pas été imitées et on a abouti à un résultat parfois conjectural. Les papyrus dont le nombre s'accroît chaque année offriront peut-être un jour la matière d'une étude plus certaine, parce que les textes consultés et utilisés n'auront pas subi les retouches d'un ou de plusieurs copistes. Jusqu'ici l'épigraphie s'offre à nous, au point de vue de l'étude dialectale, dans des conditions particulièrement favorables. Les graveurs d'inscriptions ont tracé les textes eux-mêmes qui sont parvenus jusqu'à nous, c'est leur langage, c'est leur orthographe, ce sont leurs bévues que nous avons devant les yeux, c'est leur prononciation qui survit dans les inscriptions et puisque l'orthographe qu'ils adoptent est très souvent en désaccord avec celle du latin ordinaire, il semble légitime d'y chercher des renseignements sur leur prononciation. Sans doute, les fautes se retrouvent partout où l'instruction fait défaut⁴, mais la répétition d'une même faute dans un pays ou dans une ville trahit l'usage fautif courant dans cette ville ou dans ce pays.

Dans les exemples que nous allons citer nous ne distinguons pas entre inscriptions-païennes ou chrétiennes; sur la question d'orthographe, la croyance de l'artisan ne compte pour rien, un païen s'exprime avec les mêmes mots et tombe dans les mêmes bévues qu'un chrétien, comme de nos jours un catholique et un incrédule estropient leur langue maternelle avec le même entrain. C'est ce que nous allons constater en Afrique, en Gaule et en Espagne.

1° *Afrique*⁵. — Omission de la consonne finale, surtout de *m* et de *s* :

regione(m). (*Corp. inscr. lat.*, t. viii), n. 1027; *instrumentu(m)*, 12898; *aule(m)*, 13134; *maea(m)*, 13134; *vivere(m)*, pour *viveri* 13134; *meruera(m)*, 13134; *caro marito*, pour *carum maritum*, 13134; *memoria(m)*, 13134; *ara(m)*, 13161; *dece(m)*, 13238; *annu(m)*, 14125; *vinueniu*, 14199; *castitati(s)*, 13134; *Cæsari(s)*, 13142; *manibu(s)*, 14145; *Antoniu(s)* 13290; *anno(s)*, 13787; *Reparatu(s)*, 13887; *pate(r)*, 13028; *vixsi(t)*, 13072; *vici(t)*, 13469.

Omission de la voyelle finale (moins fréquente) surtout *a*, *i*, *o* :

caus(a), 12626; *coniug(i)*, 12864, 12951, 14823; *merent(i)*, 12915; *ann(o)*, 12955, 14219.

Omission au commencement ou à l'intérieur des mots : omission de la consonne initiale *h* :

(*h*)*oras*, 10542; (*h*)*ecate*, 12754; (*h*)*ic*, 12771; (*h*)*a rabus* (pour *horis*), 12794; (*h*)*onestat*, 13060; (*h*)*uius* 13134; (*h*)*esyc[hius]*, 13724; (*h*)*ilarosa*, 13725.

Omission de consonnes à l'intérieur des mots : *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *t*.

Suc(c)essina, 12830; *Suc(c)essa*, 12849, 12903; *Ec(c)les[ia]*, 13396, 13402; *pa(c)e*, 14198; *Suc(c)essus*, 14217; *Vi(c)torin(us ou a)* 14231; *indi(c)tionem*, 13787; — *Abed(d)onis*, 10475⁶; *a(d)utricis*, 12877; *aiuba* pour *adiuva*, 14118; *Quo(d)u[ttdeus]*, 13874, 13876;

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 4919. — ² R. Cagnat, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines*, dans *Revue de philologie*, 1889, t. xiii, p. 51-65. — ³ *Corp. inscr. lat.*, t. ix, n. 371. — ⁴ B. Kuebler, *Die lateinische Sprache auf afrikanischen Inschriften*, dans *Archiv für*

lateinische Lexikographie und Grammatik, 1892, t. viii, p. 170 sq. — ⁵ A. Audollent, *De l'orthographe des lapicides carthaginois*, dans *Compte rendu du Cong. scient. intern. des catholiques*, Sciences philologiques, Fribourg, 1897, p. 195-214; dans *Revue de philologie*, 1898, t. xxii, p. 213-232.

Cobuldeus, 14193; — *of(f)icina*, 10475^a; — *e(g)o*, 13134; — *Epap(h)roditus*, 1053 12928; *ex(h)ibuit*, 1141; *Eup(h)rasia*, 12635; *Dap(h)nus*, 12639; *Tyc(h)e*, 12737; *cho(ro)grap(h)us*, 12914; *Tyce* (pour *Tyche*), 12943; *Eup(h)rosyn[a]*, 13013; *Siepanus* pour *Stephanus*, 13040; *Poletice* (pour *Polytyche*), 13097, *acolul(h)us*, 13426; *Ac(h)illes*, 13436; *At(h)anasus*, 13469; 13470, 13680; *At(h)enais*, 13472 *Pulc(h)eria*, 13866, 13867; *Træcum* (pour *Thracum*), 14281; — *Gal(l)æ*, 1040; *Hel(l)espono*, 13086; *Sal(l)ustia*, 13122; *Sextil(l)a*, 13135; — *Deu(m) habet*, 13614; — *libe(n)s*, 1012, 12491; *inpe(n)sa*, 12633; *me(n)sor*, 12636, 12638; *an(n)is*, 12666, 12686, 12771; *an(n)orum*, 12838, 12986, 13153, 13300, 13078; *an(n)os*, 13803, 14130; *me(n)sibus*, 12696, 12698, 12771, 12813, 13048, 13122 13957, 14125; *co(n)iugi*, 12864, 13082; *co(n)iux*, 13130, 13229, 14283; — *Ba(r)batas*, 14170; *pien(t)s(s)imus*, 12745; *Deu(s)-dedit*, 13165, 13616; *po(s)t*; 14081, *Quodvul(t)deus*, 13875, 13876; *Cobuldeus*, 13878, 13879.

Omission de voyelles à l'intérieur des mots : *a. e. i. u.*
Herm(a)e, 1028; *pi(a)e*, 12675; *Zosim(a)e*, 12769; *piissim(a)e*, 12777; *M(a)trillus*, 12921; *Bellic(a)e*, *optim(a)e*, *piissim(a)e*, 12936; *am(a)ntissimus*, 13171; *pr(a)edia*, 13535; *p(a)ce*, 13821; *pr(a)ed[iis]*, 13905, *mir(a)e*, 14034; — *Johann(e)s*, 1169; *fid(e)les* 13940, 14240; *di(e)bus* (*Rev. archéol.*, 1895, t. xxvii, p. 403, n. 187); — *Titt(i)cus*, 12905; *an(n)is*, 13300, 14130; *Att(i)ca*, 13070; *Qu(i)eta*, 13082; *Ph(i)lomisus*, 13092; *n(i)x(i)il*, 13787; *Aurel(i)a*, 14125; *requ(i)e*, 14250; — *reliqu(u)m*, 1039; *Innoc(u)a*, 1086, 13257, 13275, 13736, 13737; *A(u)gustas*, 1100; *Prim(u)la*, 1169^a, *Q(u)artilla*, 10974; *pedisequs* (pour *pedisequus*), 12642, 12644, 12647; *ædita(u)s*, 12652; *q. est.* (pour *questa*), 12668; *bucc(u)l[a]*, 12712; *q(u)iescit*, 14081; *quadtor* (pour *quatuor*), 14125.

Parfois, les lapicides au lieu de supprimer les lettres, en ajoutent et ce sont les formes allongées, telles que : *sepulchrum*, 1027; [*pul*]chrior, 1069; 14033; *vixsit*, 1101, 12796, 13072, 14281; *vixxit*, 12908, 13122, 14198; 14211; *vic[sit ou xit]*, 12940, 13986, 14125; *vicix*, 13057, *bixcit*, 13872, 14150, *bicsit*, 14231; *Hippolithe*, 10533; *gnato* (pour *nato*), 10533; *sexs* (pour *sex*), 12599, 12761; *exerchilator*, 12622; *coniunx*, 12766, 12792, 12914, 13230; *nuncquam*, 12881; *qua rem* (pour *qua re*), 13134; *hobes* pour *oboediens*, 13134, *semp(er)er* (pour *semper*) 13134; *heius* (pour *eius*), 14281; *repper[i]*, 14032; *transseo*, 1027; *paradissu*, 13603; *antoniu(s)*, 13290; *velleranus*, 14281; *viixit*, 13240; *Maitiorica*, 13770; addition de *i* devant une *s* initiale : *Ispic[a]*, 13954; *Ist[ephanus]*, 13955.

Substitutions de lettres, consonnes ou voyelles :

b = v : *bixit* pour *vixit*; *vibas* pour *vivas* (les exemples sont trop nombreux pour qu'on entreprenne de les indiquer : *biduata* 13427; *Datibus*, 13606-13608, 13988, 14145; *Bitalis* 13869, 13426; *Cobuldeus*, 13876, 14346; *Beneria*, 13988; *Bernaclus* (pour *Vernaculus*), 13992, 13993; *Bictor*, 13998, 14001, 14003, 14009, 14158; *aiuba* (pour *adiuva*), 14118; *serbus* 14214; *Bincamus*, 14232; *Bincentiolus*, 14235; *Bitus*, 14236.

v = b : *renouaueris*, 12792.

b = r : *mateb* (pour *mater*), 12813.

c = a : *in pece* (pour *in pace*), 14243.

c = g : *Rocaius* (pour *Rogatus*), 12771; *indulcentissimæ*, 12777; *Primicinius* (pour *Primigenius*), 12800; *Auc[usti]*, 12943; 13141; *coniuci*, 13141; *Acat* (pour *Agatha*?), 13434; *Acileia*, 13435; *vicinti*, 14125.

c = q : *pedisequs*, 12642, 12644, 12647; *Cod[vult-deus]*, 13872, 13876, 14236.

d = b : *ad* (pour *ab*), 13188.

d = e : *eed* (abréviation de *fec(i) ou if*), 12771.

d = t : *adque*, 1027, 12524.

f = e : *h. s. f.* (pour *hic situs est*), 12809, 12934.

g = i : *minorg* (pour *minori*), 1277.

k = c : *karissima*, 12792, 12825, 12860; *karæ*, 13026; *Utika*, 13190; *kar* [?], 13545.

k = f : *kidelis* (pour *fidelis*), 1101.

l = b : *manibus*, 1045.

l = i : *Lonidi* (pour *Ionidi*), 13064.

l = p : *dels i...* (pour *dep[o]s[itus] i[n] pace*), 13927.

l = t : *q. esl* (pour *questa*), 12668.

m = n : *im* (pour *in*) 10542; *numquam* (pour *nunquam*), 12881.

n = a : *quictn* (pour *quieta*), 13804.

n = m : *Ponpeius*, 1000, 14103; *inpesa* (pour *impensa*), 12633; *decenbres*, 14245.

p = b : *apsens* (pour *absens*), 12638.

s = n : *mess* (pour *mens(ibus)*, (*Rev. archéol.*, 1895, t. xxvii, p. 403, n. 186.

s = x : *visit*, 13770; *innos*, (pour *innox*), 14125.

t = i : *Auftdius*, 1033; *Taintida* (pour *Tainiid*), 13327; *eldelis* (pour *fidelis*), 13672.

t = l : *Vitalica* (pour *Vitalica*), 12854, 12862; *Vitali* (pour *Vitalis*), 1095, 1096, 12861, 12863, 13078, 13124.

tz = t : *Pretziosa*, 13854.

x = i : *coniux*, 12777.

x = s : [*fi*]delix (pour *fidelis*), 14257.

x = t : *vtcix* (pour *vixit*), 13057.

z = s : *Leblia*, 12782.

a = e : *ast* pour *est*, 14281.

a = a : *dispensatari*, 1028.

e = f : *eidelis*, 1083, 10543, 13436, 13672; *eed* (pour *fecit*), 12771; *e* (abréviation de *filia*, 13200.

e = i : *vivet* (pour *vivit*), 1027.

e = y : *Poletice*, 13097.

i = e : *quaiso*, 1042; *Primiginia*, 12637; 12800; *fici*, 12777; *viveri*, 13134; *aetatum*, 13134; *Tirentia*, 12831; *Crisonius*, 13586; *in paci*, 13798.

t = l : *Gemellus*, pour *Gemellus*, 12750.

i = t : *Casiula*, 1067; *Rocaius*, 12771; *Primiiva*, 12942; *Siepanus*, 13040; *Fortunaia*, 13704.

i = u : *contibernali*, 12642.

i = y : *Hippolite*, 10533; *Ciprianus*, 10539; *Poletice*, 13097.

o = u : *caro marito* pour *carum maritum*, 13134.

u = a : *Fluuius* (pour *Flavius*), 13043.

u = e : *noctu* (pour *nocte*), 12794.

u = i : *Dominucus*, 13623.

u = o : *Adendata*, 13440, 13784; *paradissu* (pour *paradiso*), 13603; *inDeu*, 13977; *unu*, 14291.

On doit ranger dans une catégorie à part les difformités orthographiques :

atias (pour *hastas*?), 1013.

apiustor (pour *adiutor*), 1060.

cesquet (pour *quiescit*), 1091, 14230.

Imlia (pour *Aemilia*?), 12766.

mesnsibus (pour *mensibus*), 12796.

Felixima (pour *Felicissima*), 12930.

Aelibius (pour *Aelius*), 12931.

hobes (pour *obædiens*), 13134.

vixi ad (pour *advixi*), 13134.

titum (pour *titulum*), 13134.

reli (pour *reliqui*), 13134.

tu (pour *tu es*), 13134.

Arnt (abréviation de *Annensi*, 13270.

ant (abréviation de *annis*), 13360.

sentiestis (pour?) 13345.

Oriclo (pour *Auriculus*), 13821.

2° *Gaule*. La langue populaire n'obéit pas à des règles fixes; elle redouble la consonne ou bien simplifie un groupe de consonnes sans raison apparente, et sans se préoccuper des préceptes de la grammaire ou du

bon usage. Toutefois ce serait une erreur que de vouloir expliquer tous les exemples de redoublement ou de simplification par le caprice ou l'ignorance du graveur. On a de bonnes raisons de croire qu'en ce point également l'orthographe des textes vulgaires et notamment des inscriptions, reflétait une particularité de la langue parlée. Le redoublement des consonnes, qui a toujours caractérisé l'italien entre toutes les langues romanes, ne fait que perpétuer cette tendance du latin vulgaire. Ce n'était pas cependant un caractère spécial au latin d'Italie, une différence locale, car les documents de toutes les provinces de l'empire en présentent des traces nombreuses, et parmi eux les inscriptions de la Gaule en fournissent un contingent respectable. l au lieu de ll : *Galicanus* (Corp. inscr. lat., t. xii) n. 5681⁴; *Solecetus*, 2085; *pueli*, 975.

ll au lieu de l : *Paulus* 5686⁸⁰, *Paula*, 4283; *Paullinus*, 3849; *Paullina*, 1204, 1257, 3447; *milles*, 4361; *malluit*, 1499.

ss au lieu de s : (après une voyelle longue) *vissit* (Le Blant, Inscr.), n. 297 a; *incisso*, (Corp. inscr. lat.) t. xiii, 1041; (devant les consonnes) *Marssi*, 5686⁵⁴⁷; t. xii, *Urssa*, t. xii, 5250 add.

s au lieu de ss : *dulcisumæ*, t. xii, 3855; *dulcisumæ*, t. xii, 1972; *dulcesime* (Le Blant, Inscr.), n. 265; *decesit* (Nouv. rec.) n. 297 a.

n au lieu de nn : *anos*, (Corp. inscr. lat.) t. xii, 9033, t. xii, 2197; *anus*, t. xii, 1801, 5755; t. xii, 1661, 2430; *anorum*, t. xii, 2198; t. xiii, 912; *enox*, t. xii, 2088.

m au lieu de mm : *Sumaci*, t. xii, 933; *comunis*, t. xii, 4577, 4499, 5682⁶⁰, 5683⁶⁷⁶, 5686¹⁰⁸⁰.

mm au lieu de m : *numero*, t. xii, 2404; *immagini-fero*, t. xiii, 1895.

Les explosives sont également soumises, mais plus rarement, à des fluctuations analogues :

eclesiæ, t. xii, 2085, 5787; *eclesia*, t. xii, 1855, 2385; *æclesiæ*.

Le Bl., 209 c; *ecclesia*, Le Bl., 594; *eclesiæ*, Le Bl., 697, *supremos* (Corp. inscr. lat.), t. xiii, 2314, *suprema*, t. xii, 1939.

Hypolitus, t. xii, 1155; *Agripinensi*, t. xiii, 2915.

Ruffus, t. xii, 5686⁷⁸⁷, ⁷⁸⁸; *Ruffius*, *Ruffianus*, *Ruffinus*, t. xiii, 2548; *Offellius*, t. xii, 4492.

Cattius, t. xii, 4116; *Cattia*, t. xii, 4416; *Tattius*, t. xii, 1208; *Arbustus*, t. xii, 5423.

salus, t. xii, 5686⁷⁸⁷; *Alicus*, t. xii, 1459; *Alice*, t. xii, 3267. *Cirratius*, t. xii, 4724; *Taraconé*, t. xii, 4377; *Teræ*, t. xii, 3071.

Aphroddia, t. xii, 5795.

peregre, t. xii, 86; (*r*)*eggalis*, t. xii, 5349.

uxxorem, t. xii, 913; *vixxi*; t. xiii, 3033; *vixxit*, t. xiii, 2432;

Maximinus, t. xii, 1416; *Craxxio*, t. xii, 2754.

Les textes latins de la décadence renferment nombre de graphies dans lesquelles le groupe ct s'est réduit à tt ou à t. Le c y est donc déjà devenu ce qu'il sera encore plus tard en italien et en rhétique. En Gaule, le c devant le t s'est résous en jod et postérieurement à l'époque latine; cependant on n'en trouve pas moins des preuves de l'assimilation de c à t dans les documents latins de cette contrée :

authiorem, t. xii, 2193; *invito*, t. xii, 5561; *vitoria* (Allmer et Dissard, Musée de Lyon), t. vi, p. 157.

La chute de l'm final dans les plus anciennes inscriptions latines, dans les documents vulgaires, sa disparition totale dans les langues romanes prouvent que la langue populaire, depuis l'époque historique, s'est toujours différenciée de la langue littéraire par l'amuïssement de cette consonne à la fin des mots. C'est le trait le mieux connu, comme étant le plus répandu, de la phonétique du latin de la décadence. Les documents de cette époque fourmillent de graphies sans m, ce qui nous dispense d'énumérer ici la longue série

des formes analogues que renferment les inscriptions de la Gaule. Les exemples qui suivent montreront que ce n'était pas seulement l'm flexionnel, mais l'm en général : *tredec*, t. xii, 2701; *duodece*, t. xii, 2083; *dece*, t. xii, 937; *septe*, t. xii, 488; 1146, 2198, 4503; *septe*, t. xiii, 2412, 1508; *demu*, Le Bl., *Nouv. rec.*, n. 199; *nusqua*, t. xii, 5697; *conda*, t. xii, 936.

Il est à remarquer qu'on ne relève pas un seul exemple de la chute de l'm dans les monosyllabes, preuve évidente que l'm, placé immédiatement après l'accent, avait encore conservé sa valeur.

L's et le t tombent à leur tour, à la fin des mots dans les inscriptions de la Gaule. Le nombre de graphies sans s et sans t de la Gaule n'est nullement inférieur à celui des autres provinces. Il faut ajouter aux exemples sans t final la forme *pos* au lieu de *post* : *pos consulatam*, t. xii, 394; *pos consolatam*, t. xii, 1498; *pos con(sulatam)*, t. xii, 2179; *pos missione*, t. xii, 682.

VI. PALÉOGRAPHIE. — Ce mot de lapicide, avec sa sonorité un peu grêle, laisse supposer un artisan délicat, affiné, presque un artiste. On le croirait sans peine après avoir feuilleté le beau volume d'*Exempla scripturæ epigraphicæ* dans lequel Emile Huebner a rassemblé et reproduit des types de grand style ou exécutés avec une perfection relative. Bien que ses investigations s'étendent jusqu'à l'année 608 et que des marbres romains ou provinciaux du iv^e ou du v^e siècle soient visés dans ses relevés, à peine y trouve-t-on quelques épitaphes vulgaires. E. Le Blant a suppléé à cette lacune en rassemblant les caractères que ne signale pas uniquement leur beauté, mais plutôt leur rusticité, ce qui ne doit pas leur interdire de prendre place dans la série des monuments épigraphiques.

Cette Paléographie des inscriptions latines du III^e siècle à la fin du VII^e parut dans la *Revue archéologique*, 1896, t. xxxix, p. 177-197; 345-355; 1897, t. xxx, p. 30-40; 171-184; t. xxxi, p. 172-184; nous y ajoutons quelques types d'après A. Audollent, *De l'orthographe des lapicides carthaginois*, dans *Revue de Philologie*, 1898, t. xxii, p. 217-219, et d'après F. Grossi Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana latina e greca del mondo romano occidentale*, in-8°, Roma, 1920, p. 30-39.

Vouloir demander à la forme des lettres des éléments d'appréciation certains au point de vue chronologique serait chose hasardeuse. On trouverait peu de disciplines plus mouvantes que la paléographie, malgré les affirmations intrépides et l'allure impérieuse de ceux qui en énoncent aujourd'hui les résultats. Le fondateur illustre de la Diplomatique et l'école de savants qui s'inspirait de lui chez les bénédictins de Saint-Maur, mettaient mille précautions avant d'énoncer une date et de prouver le nom d'une province d'où un manuscrit non daté et non localisé pouvait, selon eux, être originaire. La connaissance de chartes et de manuscrits innombrables, l'observation de particularités caractérisées induisirent L. Delisle à proposer des précisions, ou bien à réduire les dates extrêmes d'un type paléographique; ses conclusions furent généralement admises, parfois cependant à un siècle ou deux près. Depuis lors on a assisté au divertissant spectacle de paléographes improvisés transportant, au gré de leur fantaisie ignorante et brouillonne, un même manuscrit à des dates et dans des *scriptoria* distants de quelques siècles et de plusieurs latitudes. Étrangers à une initiation, même élémentaire, de l'épigraphie, ils ne sauraient concevoir ce que cette connaissance apporte de confirmation ou de contradiction aux conjectures de la diplomatique. Là où les manuscrits onciaux restent inutiles pour servir à établir la date d'un texte, les inscriptions suppléent utilement; par la date fréquente qu'elles portent et le lieu de leur trouvaille, on sait de façon probable les

habitats d'un type et sa chronologie. Non qu'on puisse établir des variations d'une manière certaine, comme le montre la présence fréquente sur un même marbre, parfois dans le même mot, d'un même caractère sous des formes très diverses que l'on pourrait croire d'époques différentes.

Ce n'est pas à dire qu'il y ait lieu de négliger certaines données de la paléographie. E. Le Blant fait remarquer que toute une série de lettres de type presque exclusivement provincial, les B, les E, les F, les P, les Q, les R, dont la haste dépasse les membres latéraux, ne paraît guère, comme le montrent les relevés, qu'au commencement du VI^e siècle. D'autres caractères peuvent donner lieu à des observations de même nature.

Si l'étude de l'écriture lapidaire ne paraît pas devoir apporter en ce qui touche les classements chronologiques, des indications rigoureuses, elle a, dans le déchiffrement des inscriptions, une importance qu'on ne saurait méconnaître.

Certaines lettres se sont, en effet, substituées les unes aux autres, donnant ainsi aux mots un aspect qui peut surprendre. Par un échange entre l'e et l'i, comme entre l'e et l'f, le mot *utilis* est écrit VTFLES sur l'un de nos marbres mérovingiens¹. Il y a quelques années le groupe de lettres EOVIVIM pour EQVITVM gravé sur une tombe de Julia Concordia (voir ce mot) avait paru à de très bons esprits une énigme des plus embarrassantes². Parfois, sans même qu'on se trouve en présence de singularités de cette nature, une simple confusion de lettres peut déconcerter le lecteur. C'est le cas pour l'abréviation EMS qui, dans une inscription de l'Espagne, représente le mot *famulus*³. Les formes diverses qu'affectent certains caractères sont parfois des causes d'erreurs. « Trompé par l'aspect nouveau pour moi, avoue E. Le Blant, du Q surmonté d'une barre horizontale qui lui donne l'apparence d'un T, j'ai d'abord ainsi que quelques autres, lu sur une épitaphe de Narbonne *Paratoris* au lieu de *Paragoris*⁴. » Au XVIII^e siècle, l'historien des monuments de Vienne, Chorier, ignorant sans doute que le Q était souvent falt en forme d'S, a vu VIRSINIDVS et pris pour un nom d'homme le mot *Virginibus* gravé sur une colonette aujourd'hui disparue⁵. Plus récemment, un très habile épigraphiste à lu *Servasi* sur un marbre portant *Gervasi*⁶.

D'autres lettres que le Q peuvent mener à des méprises semblables.

Une mosaïque chrétienne rapportée d'Utique par le comte d'Hérison portait le texte suivant (fig. 6784) :

L'étiquette qui présentait ce texte aux visiteurs donnait la traduction suivante : « Candida, fille d'Eydix En paix », avec cette note explicative : « Eydix dont le nom veut dire Bacchus dans l'Hadès, avait appartenu à une famille sacerdotale. » Or, il fallait

lire tout simplement : *Candida fidelis in pace*, à condition toutefois de savoir que, dans les inscriptions latines, l'F prend parfois une forme plus ou moins voisine de l'E, que plus souvent encore l'E est remplacé par un I, et que l'I peut avoir l'apparence d'un G.

Contre des méprises semblables on peut mettre en garde ceux qui consentent à se laisser instruire par des exemples; ils en verront d'assez nombreux pour leur apprendre que :

l'H peut remplacer un A et un N;

l'E peut remplacer un F;

le B, l'F et l'H un B;

le G, un C;

l'R un P et un Q;

le T et le I un I;

l'H un L;

le B, le A, le P et le Q un R;

que la forme a peut donner à la fois l'A, le D, et le B;



6784. — Inscription de Candida.

D'après E. Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1873.

que l'S, suivant les cas représente un G, un signe de ponctuation ou une abréviation du mot *semis*⁷.

Quelques réserves doivent être faites en ce qui touche ces sortes d'anomalies.

A voir, dans l'édit de 301, les mots AISINTI (*viginti*), AIRIDIF (*virides*), il n'en faut pas induire que l'a soit une forme du V. Ce que remplace ce caractère, c'est le B qui alterne si souvent, sur les marbres et ailleurs, avec le V. Ce que remplace ce caractère, c'est le B qui alterne si souvent, sur le marbre et ailleurs, avec le V. Même observation pour le mot ΣVNIOR (*junior*), dont la première lettre remplace non pas un I, mais un Z⁸.

Nombre de substitutions de caractères ne sont imputables qu'à des fautes matérielles des lapicides, souvent négligents au point de remplacer des lettres par des simples barres parallèles, comme dans les mots ASTVIII AIRA, MAIIR, FRAIIR pour *abstulit atra, mater, frater*⁹. On prêterait plus d'attention à l'H qui

¹ E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n. 280 des fac-similé. — ² *Archivio Veneto*, t. x, part. 1, p. 115, 116; *Bullettino dell' Instituto archeologico*, 1875, p. 113; Lefort, *Étude des monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, p. 255-257; *Revue archéologique*, 1876, t. II, p. 65. — ³ Em. Huebner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, in-4°, Berolini, 1870, p. 118. — ⁴ E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n. 511 des fac-similé. D'après les marbres datés qui seront indiqués plus loin, la forme S et ses semblables se montrent de 371 à 680. On les retrouvera également dans les inscriptions sans date. On les relève sur une antique tablette de plomb portant un exorcisme (*Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 961, mots *Angelus et Galilea*), en 575 dans une charte de Ravenne (G. Marini, *I papiri diplomatici*, pl. LXXIV, lign. 2, mot *recognovi*, etc.), au VII^e siècle, dans un célèbre manuscrit de Grégoire de Tours (E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 81). Sur les monnaies mérovingiennes, M. Prou en a souvent constaté la présence (*Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, n. 321, 711,

sou d'or avec le nom de saint Éloi, n. 848); même type du G au IX^e siècle sur les monnaies anglo-saxonnes. Fr. Keary, *A catalogue of english coins in the British Museum*, t. I, p. 85, n. 6. — ⁵ Chorier, *Recherche des antiquités de la ville de Vienne*, 2^e édit., p. 182. — ⁶ *Journal des savants*, 1873, p. 389. La présence des G en forme d'S me porte à lire *Paregori*, génitif d'un nom bien connu, sur un marbre des catacombes où Boldetti a vu *Paresori* (*Osservazioni*, p. 475). — ⁷ E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 2 des fac-similé. — ⁸ Cf. Boldetti, *Osservazioni*, p. 408 : KOZOYFE pour *conjuges*; p. 431 : ZVLIZ pour *Julius*; Buonarrotti, *Osservazioni*, p. 52 : KOZOYFE ZOYIA pour *conjuges Julia*; p. 53 : MAZAS pour *maias*; ZOBINO pour *Jovino*; Cavedoni, *Ragguaglio di due antichi cimiteri cristiani di Chiusi*, p. 52 : ZASO pour *Jaso*; Garrucci, *Vetri*, 2^e édit., pl. VII, n. 5 : ZESVS pour *Jesus*; *Corp. inscr. græc.*, n. 5870 : KOZOYC pour *cujus*. Réciproquement, Boldetti, p. 375 : IOSIMVS pour *Zosimus*. — ⁹ L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. XXVII, n. 62; Boldetti, *Osservazioni*, p. 459.

reparaît par sept fois, en des lieux, en des temps très divers, où devrait se trouver la lettre A. Ce n'est pas seulement dans les inscriptions des marbres que se produit ce fait. Je le remarque sur les petits bronzes de Salonine, sur ceux de Gallien, de Valérien père et de Trébonien Galle. L'anomalie n'est toutefois pour ces monuments qu'apparente. Ainsi que nous le voyons par les monnaies de Salonine et de Gallien, les deux barres convergentes de l'A se sont séparées, puis redressées, tout en gardant leur traverse jusqu'à devenir parallèles et prendre ainsi l'aspect d'un H. Ce caractère n'est donc en somme autre chose qu'un A de forme exceptionnelle.

Souvent, ainsi qu'on le verra pour le B, le D, l'E, l'F, l'M, le Q, le V, et surtout pour l'S, la lettre est gravée à rebours. Ce n'est pas toujours par une faute d'attention que l'ouvrier a fait de la sorte. Dans de très courtes inscriptions l'S renversé se montre jusqu'à neuf et dix fois¹. Quelques anomalies parfois témoignent d'une façon d'écrire particulière à certains graveurs : l'S à rebours, l'S couché, fréquent dans les légendes des médailles mérovingiennes qui nous rappellent souvent celles des lapidaires. En conclusion que les types étaient communs entre les monétaires et les graveurs des marbres, serait toutefois trop s'avancer, je pense.

Chaque classe d'artistes ou d'artisans avait ses modèles propres; nous le voyons clairement par l'M et l'N appelés « linéaires », c'est-à-dire faits, si on peut dire, par désarticulation, de quatre ou de trois barres verticales. Fréquente sur les médailles de Maximin, de Claude, sur celles de Salonine où le nom de cette princesse est écrit SHLOIIIIIIH, cette forme ne se rencontre pas sur les monuments de l'épigraphie lapidaire.

Ce n'est pas sans quelque surprise que, dans les inscriptions de basse époque, on reconnaît la persistance de types d'un usage courant sur les monuments archaïques. L'A et l'X d'un très ancien marbre du Tyrol² reparaissent, le premier dans une épitaphe qui n'est point antérieure au VII^e siècle, l'autre, en 305, sur une colonne milliaire³. D'une persistance des vieilles traditions graphiques nous avons d'autres preuves encore. L'O plus petit que les lettres voisines, et qu'on voit sur tant de marbres, du III^e siècle à la fin du VII^e, existe chez les Grecs et les Latins dans les monuments les plus antiques. Le Q de grandeur ordinaire, mais avec une point central, qui se montre sur une pierre de l'an 652 et sur une autre sans doute antérieure, existait dans les légendes lapidaires grecques et latines des premiers âges⁴.

Que les lapicides aient souvent exécuté leur travail d'après un texte qui leur était remis, et que ce texte ait été tracé en écriture courante, le fait ne paraît guère douteux. La preuve, s'il fallait en apporter une, résulte parfois des inscriptions mêmes. Un marbre d'Auch reproduit l'O suivant cette forme 8 qui est propre à la cursive mérovingienne. De nombreux monuments épigraphiques compris entre l'an 301 et le milieu du VII^e siècle nous montrent le G fait en forme d'S, ainsi qu'on le voit dans les mots *magister collegj* des *Tabulæ ceratæ* découvertes en Dacie. Ainsi s'explique la présence du mot GIMVL, gravé en 380, dans une épitaphe dont le modèle remis au lapicide aurait porté *simul*. Notons de plus, à ce propos, que la forme C donnée à la lettre T sur plusieurs marbres doit venir d'une reproduction imparfaite du T cursif que portait le modèle.

A

Inscriptions datées.

A A	ann. 295	Rome, Buonarrotti, <i>Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di figure trovati ne cimilieri di Roma</i> , in-4°, Firenze, 1716, préf., p. xviii.
A A	301	Édit de Dioclétien établissant le <i>maximum</i> dans l'empire. (D'après le marbre de Stratonicee. Fac-similé publié dans les <i>Atti dell' Accademia romana di archeologia</i> , t. II, pl. I. Le premier a est dans le préambule; le deuxième dans colonne 1, ligne 3 du tarif, au mot APSINTHI.)
A	325	De Rossi, <i>Inscriptiones christianæ urbis Romæ</i> , t. I, n. 35.
A	335	Id., <i>ibid.</i> , n. 41.
A A A	338	Id., <i>ibid.</i> , n. 50.
A A	374	Id., <i>ibid.</i> , n. 243.
H	377	Id., <i>ibid.</i> , n. 247 (HVG pour Aug.).
H	380	Id., <i>ibid.</i> , n. 288 (KHAENDAS pour kalendas).
H	385	Id., <i>ibid.</i> , p. 157 (INNOCENTIHE pour innocentie).
A	430	Id., <i>ibid.</i> , n. 662.
X	447	Id., <i>ibid.</i> , n. 741.
A	510	Em. Huebner, <i>Inscriptiones Hispaniæ christianæ</i> , n. 44 : « Eburæ ».
A A	518-519	Khenchela (Afrique) Héron de Villefosse, dans <i>Arch. des miss. scient.</i> , 1875, p. 453.
A A	546 ou 606	Artonne (Gaule), E. Le Blant, <i>Inscript. chrét. de la Gaule</i> , n. 446 des fac-similé.
A	578	Mérida (Espagne), E. Hübner, <i>op. cit.</i> , n. 33.
A A	630	Zambra (Espagne), id., <i>ibid.</i> , n. 100.
A A	vers 634	Jouarre (Gaule), E. Le Blant, <i>op. cit.</i> , n. 140 des fac-similé.
A	681 ou 682	Le Ham (Gaule), id., <i>ibid.</i> , n. 61.

Inscriptions non datées.

H	Rome	R. Fabretti, <i>Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio</i> , 1699, c. viii, n. 11 : BIDVHE.
B	Rome	Buonarrotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. 17, mot NATALI.

¹ E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 526 des fac-similé; Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, pl. I, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 17445. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. I,

n. 1434. — ³ *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1893, p. 156. — ⁴ Voir ce qui est dit sur la lettre O.

Δ	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma</i> , p. 547.
X	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 432.
ω	Malte	Id., <i>ibid.</i> , p. 633.
Α Α Α	Rome	Lupi, <i>Epitaphium Severæ martyris illustratum</i> , p. 187.
H	.	Olivieri, <i>Marmora Pisaurensia</i> , p. 70, n. CLXXI (IENVHRINE IN PHCE pour <i>Januariæ in pace</i>).
α	Rome	Gori, <i>Symbolæ litterariæ</i> , t. III, p. 240.
Μ	Rome	Perret, <i>Les catacombes de Rome</i> , t. I, pl. XXXIII, n. 8.
Λ	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. IV, pl. LXX, n. 5.
H	Rome	Inscription vue à Saint-Paul-hors-les-Murs (MARA... DP XIII KHL-HVGT, pour XIII kal. aug.) E. Le Blant.
H	Rome	Fragment vu au Musée du Vatican (... CIVS IN PHCE) E. Le Blant.
Α Α	Zattara	Bertoli, <i>Le antichità d'Aquileja</i> , n. 495 et suivants.
α	Morris	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 17277.
Α	Théveste	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 17453.
α		<i>Annuaire de la Société archéologique de Constantine</i> , 1858-1859, pl. XVII, fig. 3.
α	Thouda	<i>Bull. archéol. du Comité des trav. hist.</i> , 1893, p. 156.
Λ	Bordeaux	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 468 des fac-similé.
Λ	Deneuvre	E. Le Blant, <i>Nouveau recueil des inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 44.
Λ Λ	Arles	E. Le Blant, <i>ibid.</i> , n. 176.
λ	Sidon	<i>Revue archéologique</i> , 1870, p. 150.
λ	Galice	E. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 139.
Α	Gde Bretagne	E. Huebner, <i>Inscript. Britann. christ.</i> , n. 6.

B

Inscriptions datées.

b d d	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , col. 1, lign. 15 : BIGINTI; lign. 20 : BVBVLAE : col. 3, lign. 4 : MALBAE; lign. 20 : BIRIDES; lign. 22 : BVLBAE; lign. 25 : CVCVRBITAE; lign. 38 : BIRIDIS; col. 8, lign. 47 : CVBITORVM. Le B, dans plusieurs de ces mots, tient, comme si souvent ailleurs, la place du V.
b	338	De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Romæ</i> , t. I, n. 50.
β	547	Revel-Tourdan (Gaule). E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 373 des fac-similé.
B	546 ou 606	Artonne (Gaule) Id., <i>ibid.</i> , n. 446 des f.-s.
B	643	Près la Higuera (Espagne). Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 22.
b	680?	Conventus Carthaginiensis (Espagne) Id., <i>ibid.</i> , n. 165.
β	681 ou 682	Le Ham (Gaule) E. Le Blant, <i>op. cit.</i> , n. 61 des fac-similé.

Inscriptions non datées.

β β	Rome	Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. XXIII.
β β	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. XXIV.
R	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 407; cf. Cardinali, <i>Iscrizioni Veliterne</i> , p. 61.
D	Rome	Marini, <i>Arvali</i> , p. 193, date douteuse.
D	Carthage	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 12794 (<i>diebus</i>); cf. A. Audollent, <i>Rev. de Philol.</i> , 1898, p. 217.
b	Carthage	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 12736, 12769, 12907 (<i>lib[ertus]</i>); cf. Audollent, <i>loc. cit.</i>
α	Carthage	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 13124 : (<i>liberta</i>); cf. Audollent, <i>loc. cit.</i>
β	Rome	Perret, <i>Les calac. de Rome</i> , t. V, pl. XXV.
α	au Pirée	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. III, n. 558 (<i>Besus</i> pour <i>Bessus</i>).
D	Vienne	Allmer et Dissard, <i>Inscript. de Vienne</i> , t. II, p. 452.
β	la Gayole	E. Le Blant, <i>Étude sur les sarcoph. chrét. de la ville d'Arles</i> , pl. XXXIV.
β	Mayence	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 226 des fac-similé.
6	Briord	Id., <i>ibid.</i> , n. 263.
E	Vienne	Id., <i>ibid.</i> , n. 284 (EISDENIS pour <i>bisdenis</i>).
β	?	Id., <i>ibid.</i> , n. 519.
β	Mulsane	Id., <i>ibid.</i> , n. 536.

C

Inscriptions datées.

∩ ∩	296	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , n. 21.
∩	301	Édit de Dioclétien, marbre de Stratonicee, aux mots PRVNA CEREAMAXIMA et SVPRASCRPTI, <i>Corp. inscr. lat.</i> , t. III, part. 2, p. 807, col. 2, lign. 25; p. 811, lign. 47. Contrairement à ce qu'a écrit J.-B. de Rossi (<i>Bull. d'arch. crist.</i> , 1880, p. 122), les inscriptions latines de la Gaule et de l'Italie ne sont pas, comme on le voit par ce marbre, les premières sur lesquelles ait apparu le c carré.
<	462	Guelma, <i>Bulletin trimestriel des antiquités africaines</i> , t. I, p. 350.

þ	Ebersheim	Id., <i>ibid.</i> , n. 234 des fac-similé.
þ	Gaillardon	Id., <i>ibid.</i> , n. 465 des fac-similé; et Carthage, <i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 13039: <i>diebus</i> .
ð	Hermes	E. Le Blant, <i>Nouv. recueil</i> , n. 52.
ð	Arles	Id., <i>ibid.</i> , n. 167.
ð	Carthage	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 14120.
þ	Antigny	E. Le Blant, <i>Nouv. recueil</i> , n. 263.

E

Inscriptions datées.

E	268 ou 279	Rome, Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 80.
II	275	Tudot, <i>Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore dans des constructions anciennes à Moulins</i> , p. 14.
E	330	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ.</i> , t. I, n. 38.
E	338	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 50.
E	374	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 243.
E	379-383 ou 408-423	Guelma, De Clarac, <i>Inscript. du musée du Louvre</i> , pl. LXXVI, n. 36.
E	390	Rome, De Rossi, <i>op. cit.</i> , t. I, n. 384.
E	391	Rome, id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 395.
E	518	Mérida, Em. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 35.
E	527	Narbonne, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 499 des fac-similé.
E	546 ou 606	Artonne, id., <i>ibid.</i> , n. 446 des fac-similé.
E	547	Revel-Tourdan, id., <i>ibid.</i> , n. 373 des fac-similé.
E	561	Vienne, id., <i>ibid.</i> , n. 302 des fac-similé.
E	563	Revel-Tourdan, id., <i>ibid.</i> , n. 368 des fac-similé.
E	567	Vienne, id., <i>ibid.</i> , n. 323, des fac-similé.
E	587?	Tolède, Huebner, <i>Inscr. Hispan. christ.</i> , n. 155.
E	600?	Guillerand, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 369 des fac-similé.
E	606	Lusinay, E. Le Blant, <i>op. cit.</i> , n. 280 des fac-similé.
E	643	« Eporæ », (Espagne) E. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 120.
E	646	Crussol, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 376 des fac-similé.
E	650	« Prope Urgavonem ». Em. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 117.
E	681 ou 682	Le Ham, Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 61 des fac-similé.

Inscriptions non datées.

H	Rome	Fabretti, <i>Inscript. antiquar. explicatio</i> , c. XIII, n. 7 : FHCIT.
H	Rome	Id., <i>ibid.</i> , c. VIII, n. 13.
E	Rome	Buonarrotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. XIX.
H	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 418 : STIRCORIA.
H	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 432 : AVPIIA pour Aurelia.
H	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 434 : FRATIR.
H	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 459 : MAIR, FRAIR pour mater, frater.
H	Rome	Lupi, <i>Dissertazioni, lettere ed altre operette</i> , t. II, p. 162 : AVRLIA.
H	Catane	Biscarri, <i>Sopra un antica iscrizione, trovata nel teatro di Catania</i> , p. XXI, n. 4.
H	Carthage	Janssen, <i>Musei Lugduno Batavi inscriptiones</i> , pl. XXI, n. 4.
H	Carthage	Id., <i>ibid.</i> , p. XXI, n. 6 : DIFBVS pour diebus.
H	Rome	Marini, <i>Arvali</i> , p. 506 : MBSIBVS, pour me(n)sibus.
H		Letronne, <i>Inscriptions grecques et latines de l'Égypte</i> , t. II, p. 415 : SHCVNDI, LHG pour Secundi, legionis.
H	Rome	L. Perret, <i>Catacombes de Rome</i> , t. I, pl. XXXII, n. 4.
E	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. XX, n. 29.
E	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. XXI, n. 32.
E	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. XII, n. 2.
E	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. LXX, n. 2.
H	Rome	De Rossi, <i>Bull. di archeol. cristiana</i> , 1873, pl. XI, n. 1 : MHIS pour meis.
H	Vérone	Épitaphe de Julia Muntana vue au musée de Vérone : SVB pour sue.
H	Aquilée	Bertoli, <i>Le antichità d'Aquileja</i> , p. 337.
H	Hr. el Hamenha	<i>Recueil de mémoires de la Soc. archéol. de Constantine</i> , 1876-1877, pl. XVI, n. 2, 3.
H	Carthage	<i>Ephemeris epigraphica</i> , t. V, p. 317.
H	Jura	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 519 des fac-similé.
H	St-Ferjeux	Id., <i>ibid.</i> , n. 550 des fac-similé.
H	Cabra	Em. Huebner, <i>Insc. Hisp. christ.</i> , n. 102.

F

Inscriptions datées.

F	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , col. 1, lign. 25, 27.
F	374	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, n. 243.
F	377	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 264.
F	393	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 414.

- F 436 Gori, *Inscriptiones antiquæ quæ exstant in Etruriæ urbibus*, t. III, p. 332.
 F 463 De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 810.
 F 467 Milan, G. Labus, *Monumenti epigrafici cristiani di S. Ambrogio*, n. 5 de la planche.
 FE 488 Palerme, Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, p. 147.
 JE 516 Civitâ-Vecchia, De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 1093.
 JE 525 Bologne, *Atti alla depulazione della Storia patria di Bologna*, II, p. 84.
 FE 544 « Eboræ » (Espagne), Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 11.
 FE 545 « Lebrija » (Espagne), Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 84.
 FE 547 Revel-Tourdan, E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 467 des fac-similé.
 FE 557 Civitâ Vecchia, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1093.
 FE 578 Mérida (Espagne), Em. Huebner, *op. cit.*, n. 33.
 FE 620 Staffarda (Piémont), Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, pl. I, n. 1.
 FE 645? Staffarda, id., *ibid.*, pl. I, n. 2.
 FE 645 Près du domaine de la Higuera, Em. Huebner, *op. cit.*, n. 202.
 FE 650 Las Herrerias, id., *ibid.*, n. 117.
 681 ou 682 Le Ham, E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 61 des fac-similé.
- Inscriptions non datées.*
- F Rome Boldetti, *Osservazioni*, p. 388.
 F Rome Id., *ibid.*, p. 398.
 T Rome Id., *ibid.*, p. 429.
 TE Rome Lupi, *Epitaph. Severæ martyris*, p. 113.
 FE Rome Id., *ibid.*, p. 186.
 E Rome Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, t. I, p. 132 : NOEITVS pour neofidus.
 E Rome Vettori, *Dissertatio glyptographica*, p. 114.
 F Rome Marangoni, *Delle cose gentilesche trasportate ad uso e adornamento delle chiese*, p. 456 : filie.
 F Catane Biscari, *Sopra un' antica iscrizione*, p. XIV.
 E Trèves Hettner, *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseums zu Trier*, n. 154.
 F Dijon Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, n. 152 (au musée de Dijon).
 F Dijon Id., *ibid.*, n. 283 (au musée de Dijon).
 F Osterbrucken Der Obergermanisch-Raetische Limes der Römereichs, 1895, 2^e livraison, p. 35.
 F Pondrôme O Archeologo Português, 1895, t. I, p. 227 : filius.
 F (cimetière franc) Annales de la Société archéologique de Namur, 1887, pl. et p. 241.
 F De Vogué, *Syrie centrale*, p. 85.
 F Rome L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. VI, n. 8.
 F Rome Id., *ibid.*, t. V, pl. LXIV, n. 5.
 F Rome Id., *ibid.*, t. V, pl. LXIV, n. 8.
 F Rome Id., *ibid.*, t. V, pl. LXVIII, n. 1.
 F Rome De Rossi, *Roma sotter.*, t. III, pl. XX, n. 22 : filio.
 F Rome Id., *ibid.*, t. III, pl. XX, n. 35 : filio.
 F R. Garrucci, *Les mystères du syncrétisme phrygien*, p. 8.
 F Portotorres *Notizie degli scavi*, 1895, p. 449 : fid(el)is.
 F Hr. Guessem *Bull. archeol. du Comité des trav. histor.*, 1894, p. 381.
 F Utique *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1881, p. 244 : fidelis.
 F Carthage *Revue archéologique*, oct. 1881, p. 240 : FICE lis.
 F Tubernac *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1894, p. 297.
 F La Gayole Bibl. nat., ms. franc. n. 8952, fol. 253.
 F Trèves F. X. Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, part. I, pl. VII, n. 8.
 F Trèves Id., *ibid.*, pl. VIII, n. 9.
 F Lyon E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 33 des fac-similé.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Carthage *Corp. inscr. lat.*, t. VIII.
 F Trèves E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 186 des fac-similé.
 F Amiens Id., *ibid.*, n. 217 des fac-similé.
 F Amiens Id., *ibid.*, n. 218 des fac-similé.
 F Mayence Id., *ibid.*, n. 223 des fac-similé.
 F Worms Id., *ibid.*, n. 224 des fac-similé.
 F Vienne Id., *ibid.*, n. 316 des fac-similé.
 F Arles Id., *ibid.*, n. 439 des fac-similé.
 F Narbonne Id., *ibid.*, n. 470 des fac-similé.

F	St-Ferjeux	Id., <i>ibid.</i> , n. 550 des fac-similé.
K	Arcy	
F	Ste-Restitute	E. Le Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 54.
F	Gironde	Id., <i>ibid.</i> , n. 285.
F	Auch	Id., <i>ibid.</i> , n. 292.
F	Syrie	De Vogüé, <i>Syrie centrale</i> , p. 85.
K	Mérida	Em. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 34.
E	Env.d'Urgovone	Id., <i>ibid.</i> , n. 118.

G

Inscriptions datées.

5	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , col. 2, lig. 24 : <i>Agnus</i> ; lign. 35 : <i>quinguinta</i> ; col. 4, lign. 8 : <i>Amugdalarum purgatorium</i> .
5	317 ou 320	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, n. 33.
5	362	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 152 : AVS pour AVG.
5	371	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 223.
5	374	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 243 : <i>Gratiano</i> .
5	374	Rome, Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 808.
5	384	Rome, Guasco, <i>Musaei Capitolini inscriptiones</i> , t. III, p. 149 : <i>Virgini</i> .
5	393	Rome, De Rossi, dans <i>Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica</i> , 1849, p. 308 : EVSE... pour <i>Euge(nio)</i> .
5	405	Ste-Croix-du-Mont, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 485 des fac-sim.
5	488	Palerme, Lupi, <i>Epitaph. Severæ martyris</i> , p. 147.
5	510	Lyon, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 48 des fac-similé.
5	520	Id., <i>ibid.</i> , n. 528 des fac-similé.
5	568	Narbonne, id., <i>ibid.</i> , n. 488.
5	593	Près d'Evora (Espagne), Em. Huebner, <i>Inscr. Hispan. christ.</i> , n. 12.
5	627	Mérida, id., <i>ibid.</i> , n. 29.
5	630	Léon, id., <i>ibid.</i> , n. 142.
5	652	Staffarda, Gazzera, <i>Inscr. crist. del Piemonte</i> , pl. I, n. 2.
5	655	Acci, Em. Huebner, <i>Inscr. Hist. christ.</i> , n. 175.
5	658	Staffarda, Gazzera, <i>op. cit.</i> , pl. I, n. 3.
5	680	Narbonne, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 511 des fac-similé.
5	681 ou 682	Le Ham, id., <i>ibid.</i> , n. 61 des fac-similé.

Inscriptions non datées.

5	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 475 : PARESORI pour <i>Paregori</i> .
5	Rome	Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. xxiv.
5	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 418.
5	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 432.
5	Rome	Id., <i>ibid.</i> , p. 433.
5	Rome	Lupi, <i>Epitaph. Sever. mart.</i> , p. 187 : <i>Gennarias</i> .
5	Rome	Lupi, <i>Dissertazioni, lettere</i> , p. 191.
5	Rome	G. Marini, <i>Arvali</i> , pl. de la page 49.
5	Syrie	De Vogüé, <i>Syrie centrale</i> , p. 85.
5	Rome	L. Perret, <i>Les catacombes de Rome</i> , t. V, pl. LXI, n. 2.
5	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. LXVI, n. 1.
5	Rome	Garrucci, <i>Vetri ornati di figure di oro</i> , pl. VII, n. 2.
5	Rome	O. Marucchi, <i>Bull. della commissione archeol. di Roma</i> , 1888, p. 417.
5	Vienne	A. Allmer et Dissard, <i>Inscript. de Vienne</i> , t. II, p. 452.
5	Amiens	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 222 des fac-similé.
5	Briord	Id., <i>ibid.</i> , n. 256 des fac-similé.
5	Vienne	Id., <i>ibid.</i> , n. 291 des fac-similé.
5	Arles	Id., <i>ibid.</i> , n. 439 des fac-similé.
5	Bordeaux	Id., <i>ibid.</i> , n. 490 des fac-similé.
5	Narbonne	Id., <i>ibid.</i> , n. 491 des fac-similé.
5	Aiguisy	E. Le Blant, <i>Nouv. recueil</i> , n. 57.
5	Auch	Id., <i>ibid.</i> , n. 292.

H

Inscriptions datées.

h	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , col. 1, lign. 4 : <i>Rhosati</i> : col. 4, lign. 24 : <i>Rhosæ</i> .
h	405	Sainte-Croix-du-Mont, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 485 des f.-s.
h	454	De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, n. 764.
h	495	Arles, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 431 des fac-similé.
h	?	Clermont, id., <i>ibid.</i> , n. 449 des fac-similé.
h	532 ou 633	<i>Bulletin archéol. de l'Athenæum français</i> , 1855, p. 84.
h	535 ou 610	Artonne, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 445 des fac-similé.
h	546 ou 606	Id., <i>ibid.</i> , n. 446.

○	Rome	Inscription d'Aurelia Victoria, vue à Rome dans le palais Randini.
○		<i>Recueil de mémoires de la Société archéologique de Constantine</i> , 1863, pl. xi.
◇	Albigny	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 13 des fac-similé.
⋈	Auch	E. Le Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 292; il s'agit là, comme on le voit, d'un ○ de l'écriture mérovingienne ⋈ reporté sur le marbre par le graveur d'après le texte en lettres cursives qui lui avait été remis.
○	Merlas	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét.</i> , n. 369 des fac-similé.
○	Gaillardon	<i>Ibid.</i> , n. 460 des fac-similé.
⋈	Gaillardon	Id., <i>ibid.</i> , n. 463 des fac-similé.
◇	Lagny-le-Sec	Id., <i>ibid.</i> , n. 546.

P

Inscriptions datées.

○	485	Lyon, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 528 des fac-similé.
○	545	Près de la Higuera, Em. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 82.
○	547	Revel-Tourdan, E. Le Blant, <i>op. cit.</i> , n. 373 des fac-similé.
○	561	Vienne, id., <i>ibid.</i> , n. 302 des fac-similé.
○	681 ou 682	Le Ham, id., <i>ibid.</i> , n. 61 des fac-similé.
○	691	Baylen, Em. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 172.

Inscriptions non datées.

○	Rome	Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. 16.
○	Rome	Lupi, <i>Epitaph.</i> , <i>Sever. marl.</i> , p. 115.
○	Rome	Lupi, <i>Dissertazioni, lettere ed altre operette</i> , t. II, p. 162.
○	Rome	G. Marini, <i>Arvali</i> , pl. de la p. 49.
○		Id., <i>ibid.</i> , pl. XL, lign. 22; cf. p. 529.
○		Id., <i>ibid.</i> , p. 418b.
○	Pérouse	Orelli, <i>Inscr. lat.</i> , n. 2698.
○	Rome	L. Perret, <i>Catac. de Rome</i> , t. v, pl. LXXV, n. 2.
○	Zarai	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 4573.
○	Briord	Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 264 des fac-similé.
○	Vienne	Id., <i>ibid.</i> , n. 299 des fac-similé.
○	Viviers	Id., <i>ibid.</i> , n. 396 des fac-similé.
○	Wiesbaden	Le Blant, <i>Nouv. recueil</i> , n. 81.
○	Eause	Id., <i>ibid.</i> , n. 294.

Q

Inscriptions datées.

○	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , col. 2, lign. 35 : <i>quingaginta</i> ; col. 3 lign. 21 : <i>sequentes</i> ; col. 4, lign. 20 : <i>sequentia</i> .
○	307 ou 330	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, n. 33.
○	396	Rome, Marangoni, <i>Appendix ad Acta S. Victorini</i> , p. 106; cf. Le Rossi, <i>op. cit.</i> , t. I, n. 449.
○	410	Olivieri, <i>Marmora Pisarenzia</i> , p. 68, n. CLXVII.
○	458	Lyon, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 44 des fac-similé.
○	466	Saint-Cirq-la-Popie, E. Le Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 242.
○	487	Saint-Thomé, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 413 des fac-similés.
○	488 ou 490	"
○	ou 504-505	Artonne, id., <i>ibid.</i> , n. 443 des fac-similé.
○	494	Orange, id., <i>ibid.</i> , n. 402 des fac-similé.
○	498	Anse, id., <i>ibid.</i> , n. 9 des fac-similé.
○	501 ou 502	Lyon, id., <i>ibid.</i> , n. 30 des fac-similé.
○	501	Briord, id., <i>ibid.</i> , n. 261 des fac-similé.
○	505?	Salles d'Aude, id., <i>ibid.</i> , n. 497 des fac-similé.
○	518	Ecully, id., <i>ibid.</i> , n. 15 des fac-similé.
○	523	<i>Atti della deputazione di storia patria di Romagna</i> , 1863, t. II, p. 84.
○	526	Côme, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, p. 458.
○	547	Revel-Tourdan, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 373 des fac-similé.
○	535 ou 610	Artonne, id., <i>ibid.</i> , n. 445 des fac-similé.
○	540	Lyon, id., <i>ibid.</i> , n. 528 des fac-similé.
○	573	Chartres, id., <i>ibid.</i> , n. 139 des fac-similé.
○	578	Mérida, E. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 33.
○	600	Guillerand, E. Le Blant, <i>op. cit.</i> , n. 371 des fac-similé.
○	606?	Lusinay, id., <i>ibid.</i> , n. 280 des fac-similé.
○	612	Clermont, id., <i>ibid.</i> , n. 448 des fac-similé.
○	632	« Salæcia », E. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 2.
○	636	Volvic, E. Le Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 230.
○	645	Caraglio, Gazzera, <i>Inscr. crist. del Piemonte</i> , pl. I, fig. 2.

S

Inscriptions datées.

TS	253?	El Kirbé, Vidua, <i>Inscriptiones antiquæ in Turcico itinere collectæ</i> , pl. xxvi
TS	295	Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. xviii.
	301	Édit de Dioclétien, <i>loc. cit.</i> , mot <i>Persic</i> du préambule de col. 1, lign. 3 : <i>apsinthe</i> .
RY	330	De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Romæ</i> , t. I, p. 38.
TS	pas avant 333	Neby Abil, Clermont-Ganneau à l'Acad. des Inscript., 14 février 1896.
RY	338	De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , t. I, n. 50.
TS	374	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 243.
TS	384	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 341.
TS	403	Id., <i>ibid.</i> , t. I, n. 520.
TS	405	Angoulême, E. de Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 277.
Y	406 ou 402	De Rossi, <i>op. cit.</i> , t. I, n. 571.
Y	457	<i>Bull. trimestriel des antiq. africaines</i> , 1882-1883, t. I, p. 450.
Y	462	Id., <i>ibid.</i> , p. 346.
Y	465?	Castandiello, E. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 147.
Y	486	Anse, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 526 des fac-similé.
Y	488	Guerna, <i>Bull. trim. des antiq. afric.</i> , t. I, p. 346.
Y	498 ou 499	De Rossi, <i>op. cit.</i> , n. 920.
Y	518?	Mérida, Em. Huebner, <i>op. cit.</i> , n. 35.
Y	533, 2 ou 1	De Rossi, <i>op. cit.</i> , n. 385.
Y	537	Saint-Julien-en-Quint, E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 385 des f.-s.
Y	532	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , n. 1065, mot DVLCISSIMO.
Y	545	« Nebrissæ » (Espagne), E. Hübner, <i>op. cit.</i> , n. 84.
Y	620	Staffarda (Piémont), Gazzera, <i>Iscrizioni cristiane del Piemonte</i> , pl. I, n. 1.
Y	634	Tlemcen, <i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 9923.

Inscriptions non datées.

Y	Rome	Fabretti, <i>Inscript. antiq. explicatio</i> , c. VIII, n. XLII : <i>Diæs</i> .
Y	Rome	Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. XIX.
Y	Rome	Boldetti, <i>Osservazioni</i> , p. 431.
Y	Rome	L. Perret, <i>Catac. de Rome</i> , t. V, pl. IX, n. 21.
Y	Rome	Id., <i>ibid.</i> , t. V, pl. LXX, n. 2.
Y	Zaraï	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 4573.
Y	Constantine	<i>Recueil de la Soc. archéol. de Constantine</i> , 1863, pl. XI : <i>navis</i> .
Y	Constantine	<i>Ibid.</i> , 1894, p. 579.
Y	Près Hippone	<i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, n. 17445.
Y	El-Djem	V. Guérin, <i>Voyage en Tunisie</i> , t. I, p. 100.
Y	Trèves	Hettner, <i>Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseum zu Trier</i> , n. 43.
Y	Lyon	E. Le Blant, <i>Inscr. chrét. de la Gaule</i> , n. 46.
Y	Amiens	Id., <i>ibid.</i> , n. 218 des fac-similé.
Y	Amiens	Id., <i>ibid.</i> , n. 220 des fac-similé.
Y	Arles	Id., <i>ibid.</i> , n. 432 des fac-similé.
Y	Mesves	Id., <i>ibid.</i> , n. 541 des fac-similé.
Y	Besançon	Id., <i>ibid.</i> , n. 552 des fac-similé.
Y	Vix	E. Le Blant, <i>Nouveau recueil</i> , n. 1.
Y	Arcy	
Y	Ste-Restitute	Id., <i>ibid.</i> , n. 53.
Y	Aiguisy	Id., <i>ibid.</i> , n. 57.
Y	Boppard	Id., <i>ibid.</i> , n. 68.
Y	Boppard	Id., <i>ibid.</i> , n. 70.

T

Inscriptions datées.

IT	293	Rome, Buonarotti, <i>Vasi di vetro</i> , p. xviii.
IT	296	Rome, De Rossi, <i>Inscr. christ. urb. Rom.</i> , n. 21.
IT	330	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 38.
IT	338	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 50.
IT	374	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 243.
IT	384	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 341.
IT	388	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 375.
IT	389	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 377.
IT	399	Rome, id., <i>ibid.</i> , n. 476.
IT	436	Gori, <i>Inscriptiones antiquæ grecæ et romanæ quæ in Etruriæ urbibus exstant</i> , t. III, p. 328.
IT	529	Labus, <i>Intorno alcuni monumenti epigrafici cristiani scoperti in Milano</i> <i>nella basilica di S. Ambrogio</i> , n. 7 de la planche.
IT	627	Villanueva di Andujar. Em. Huebner, <i>Inscr. Hisp. christ.</i> , n. 119.

LAPIDAIRES. — Les *Lapidaires* sont des traités dans lesquels on expose les propriétés des pierres et leurs vertus : on y comprenait dans l'antiquité et au Moyen Age les pierres précieuses et les pierres communes, les minéraux, roches et pétrifications, les sels et autres substances cristallines d'origine minérale, et même les métaux, quoique ces derniers formassent une catégorie à part. Il existe des *Lapidaires* occidentaux : grecs, latins, français, allemands, espagnols, etc., et des *Lapidaires* orientaux : arabes, hébraïques, arméniens, sanscrits, chinois. Ces recueils sont fort précieux pour l'histoire des sciences, des arts et des religions, en un mot des civilisations d'autrefois. En effet, ils renferment des documents très variés : les uns positifs et pratiques, minéralogiques, géographiques, historiques, fondés sur des observations réelles et applicables à la métallurgie, à l'exploitation des mines, à la médecine et à diverses industries; les autres mythiques, légendaires, magiques, astrologiques symboliques, et qui nous font connaître les opinions, les croyances, les superstitions de leurs contemporains. C'est une source inépuisable de renseignements, mais qui demande à être mise en œuvre avec beaucoup de prudence et de méthode. Les *Lapidaires* permettent d'établir le véritable caractère des connaissances des anciens peuples en des ordres divers; la filiation des idées et des découvertes, et aussi des préjugés et des erreurs, propagés d'une nation à l'autre, dans le cours du temps et de l'espace. Considérés comme livres médicaux, les *Lapidaires* portent, en eux-mêmes un élément de critique dans les nombreuses espèces de maladies qui y sont énumérées. Parmi les maladies qui sont d'une précision presque indiscutable, il faut citer en première ligne les différentes sortes d'ophtalmie; il n'est pas, en effet, de mal plus répandu en Orient; les Occidentaux, au contraire, en souffrent beaucoup moins. Aussi les *Lapidaires* orientaux sont-ils pleins de pierres pour ces maladies, tandis qu'en Occident, c'est bien plutôt dans les *Inventaires* d'églises que dans les *Lapidaires* proprement dits qu'il faut rechercher les pierres qui servaient au moment des pèlerinages à soulager les infirmités des yeux¹.

Théophraste a composé un traité *Des Pierres*, Περὶ λίθων, le premier ouvrage de ce genre parvenu jusqu'à nous. Strabon enregistre dans sa *Géographie* les renseignements les plus précis sur les gisements de pierres précieuses; enfin Dioscoride leur consacre un livre entier de sa *Matière médicale*. A peine ont-ils disparu qu'une modification considérable se produit dans cette littérature scientifique : la magie, l'astrologie, le symbolisme chrétien, amalgamés par l'École d'Alexandrie, transforment tous les textes, et on se trouve soudain, sans transition en présence d'idées tellement différentes, que les traités dont nous venons de parler semblent n'avoir jamais existé, et vont se trouver remplacés par des mythes, par des fables, qu'Apollonius de Tyane, le Pseudo-Plutarque, les *Cyranides*, répandent dans le monde entier. A l'École d'Alexandrie se rattachent encore Damigéron, les *Lithica orphiques*, Socrate et Denys, le Pseudo-Dioscoride, le Pseudo-Hippocrate, etc., qui recueilleront toutes les légendes en cours, tandis que saint Mélicon évêque de Sardes au II^e siècle résumera dans sa *Clef* (voir ce mot) le symbolisme chrétien. De ce dernier, bien que nous soyons assurés de l'existence d'un texte grec, nous ne connaissons qu'un texte latin.

La *Clef* n'est pas une réunion de fables et de légendes comme celles réunies par Apollonius de Tyane,

par les *Cyranides*, par le *Libre de Décans*; elle comprenait sous seize cent six formules, six cent trente-huit symboles différents de la primitive Église, dont un certain nombre se retrouveront dans les formulaires de Sylvius, de saint Épiphanes, de saint Damase, de saint Orens, d'Ennodius de Pavie. Parallèlement à la littérature antique, la *Clef*, bien qu'à peu près ignorée, exerce une influence symbolique pendant toute la durée du Moyen Age.

On sait que Pitra n'était pas loin de croire qu'il possédait le texte de saint Mélicon, ou du moins a-t-il montré l'existence d'un original grec sous la traduction latine contenue dans le *Codex Claromontanus*. Si Pitra n'a pas eu le bonheur d'y rencontrer de ces mots qui, comme ceux du *Lapidaire* d'Aristote, sont de véritables témoins d'un prototype grec, il a pu mettre en évidence des tournures de phrases, des associations d'idées si nettement helléniques, qu'on se laisse trop facilement persuader.

Un exemple se présente dans les extraits relatifs aux pierres : *Acervus lapidum, congregatio fidelium* (συναξίς...) *in unam fidem* CONVENIENTES (p. LIII). Le pluriel du participe correspond ici, suivant l'usage grec, au sens et non pas au substantif singulier.

Voici un autre cas plus caractéristique : *Palpebræ ejus* INTERROGAT. Ce verbe au singulier ne vient-il pas de la phrase grecque : τὰ βλέφαρα αὐτοῦ ἐξιστάζει?

Puis ce sont des pronoms au masculin, alors que le substantif est féminin, parce que dans le grec le substantif était masculin ou neutre.

Et invenit EUM jacentem in lecto; EUM est la fille (τὸ παῖδ'ον) de la Chananéenne.

Incidit in foveam QUEM fecit, eis βόθρον ὃν εἰργάσατο. *Templum* (ναός) *QUI in typo ecclesiæ AEDIFICATUS est*².

On sait que le bénédictin Odilo Rottmanner³ a affirmé que ce formulaire du *Codex Claromontanus* est postérieur à saint Augustin, chez qui se trouvent un grand nombre de symboles, plus longuement développés; il les confronte avec les phrases si brèves de la *Clef*, et il en conclut que cette dernière n'offre qu'un résumé, un memento bien sec et par conséquent postérieur.

« Dom Pitra, écrit M. F. de Mély, semblait avoir prévu l'objection lorsqu'il écrivait que sa concision même était une preuve manifeste de l'antériorité du traité de Mélicon : les rapprochements du Père Od. Rottmanner, étudiés de très près, ne peuvent que confirmer cette opinion. Ils me semblent bien, en effet, mettre en évidence, contrairement à l'espoir du critique érudit, que loin d'être original, l'œuvre de saint Augustin n'est que le développement de propositions antérieurement admises. Saint Augustin ne dit-il pas lui-même, dans ses *Commentaires sur les Psaumes*, pour leur donner plus de poids : *Hæc est enim Dominica et apostolica disciplina*? Il ne prétend donc pas en être l'auteur, puisqu'il déclare qu'il ne fait que suivre la règle de l'Église. Prenons deux citations : *Quod est caput serpentis*? *Prima peccati suggestio*, dit saint Augustin (Ps., ciii, 6). Peut-on vraiment se refuser à y voir la glose d'une des formules de la *Clef* : *Caput serpentis, prima peccati suggestio*? Qu'on ne l'admette pas c'est encore possible : mais que répondre à celle-ci? *Areæ, intelligimus ecclesiam* (Ps., xiii), alors que la *Clef* porte : *Areæ, ecclesia*. Pourquoi cet *intelligimus* sinon pour commenter une formule et expliquer un symbole que les initiés connaissent déjà, mais que les fidèles n'ont peut-être pas compris⁴. »

¹ F. de Mély, *Les cachets d'oculististes et les lapidaires de l'antiquité et du haut Moyen Age*, dans *Revue de Philologie*, 1892, t. xvi, p. 81-95. — ² Pitra, *Analecta sacra*, 1884, t. II,

p. 606. — ³ *Bulletin critique*, 1885, p. 47. — ⁴ F. de Mély, *Les lapidaires de l'antiquité et du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1902, t. III, part. 1, p. LI-LIII.

La Clef est une œuvre absolument chrétienne; il faudrait pour rencontrer un autre ouvrage où il soit question de symbolisme lapidaire descendre jusqu'à saint Épiphané.

Voici l'usage que Méilton fait des pierres :

Crystallum, baptismus. In Apocalypsi : Flumen aquæ vivæ tanquam crystallum.

Crystallum, duritia peccatorum. In psalmo : Qui emittit crystallum suum sicut frusta panis (Pitra, p. 78, n. 28-29).

Electrum. Christi Divinitas carni conjuncta. In Ezechiel : Et a lumbis ejus ut supra quasi electrum (p. 77, n. 7).

Lapis, Christus. In psalmo : Lapidem reproberunt aedificantes. Et in Zacharia : Lapis quem dedi coram Jesu : septem in eo oculi sunt; id est septiformes charismatum gratiæ.

Lapides, sanctionnes, ob firmamentum fidei, In Apostolo : Et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini domus.

Lapides, ordo præpositorum in Ecclesia. De quibus Hieremias : Dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum, id est in platearum spatiosas vias, quæ ducunt ad [perditionem].

Lapides, populus Judæorum, de quibus in Propheta : Tollite lapides de via et redigite in acervos.

Lapides, populus Gentium. In Evangelio : Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham.

Lapis, obduratio diaboli vel hominis peccatoris. In Job : Cor ejus indurabitur velut lapis.

Lapides pretiosi, sancti angeli, de quibus in Ezechiele contra Zabulum dicitur : Omnis lapis pretiosus operimentum tuum, sardius, topasius, jaspis, chrysolithus, onyx, beryllus, saphirus, carbunculus et smaragdus. Et post pauca : In medio lapidum ignitorum ambulasti, perfectus decore, a die conditionis tuæ.

Lapides pretiosi, apostoli, vel omnes sancti, de quibus in Apocalypsi : Civitas regis magni construitur.

Duo lapides, id est jaspis et sardius, duorum judiciorum Dei, primum per aquam diluvii, secundum per ignem, figuram habere dicuntur. In Apocalypsi : Qui sedebat super thronum, similis lapidi jaspidi et sardino, (p. 31, n. 50-58).

Jaspis, testimonia Scripturarum, In Esaia : Jaspidem, propugnacula tua.

Saphirus, spes regni cælorum, ubi et supra : Et fundabo te in saphiris.

Margarita, Dominus Jesus Christus. In Evangelio : Inventa una pretiosa margarita (p. 32, n. 59-61).

Rationale, doctrina, vel rationis a pectore declaratio. In Exodo : Et fecerunt rationale opere textili.

Duodecim lapides in rationali quaternario ordine terni positi, fidem Trinitatis et evangelicum sermonem, atque duodecim Apostolorum doctrinam in pectore sacerdotis semper inesse demonstrant, ubi et supra (p. 71, n. 58-59).

Acervus lapidum congregatio fidelium populorum, in unam fidem convenientes, quorum figuram tumulus illi lapidem, quem Jacob in monte Galaad fieri præcepit, habuit.

Acervus lapidum, collectio reproborum. In Propheta : Tollite lapides de via et redigite in acervos (p. 32, n. 62-63).

Petra-Christus, a firmitate. In Apostolo : Petra autem erat Christus. Et alibi. Suxerunt mel de petra. Et alibi : Percussit petram et fluxerunt aquæ

Petra, firmamentum fidei. In psalmo : Statuit super petram pedes meos. Item ibi : In perta exaltavit me.

Petræ, testimonia Scripturarum. In psalmo : De

medio petrarum dabunt voces suas (p. 31, n. 47-49). Vitrum, donum baptismi. In Apocalypsi. Et ante sedem tanquam mare vitreum perlucidum (p. 78, n. 30).

H. LECLERCQ.

LAPIN. — Cet animal n'a guère attiré l'attention des symbolistes; il n'est pas très facile, sans doute, de distinguer le lapin du lièvre sur les monuments figurés; nous avouons cependant pouvoir grouper les quelques représentations de léporides, de préférence, au mot LIÈVRE.

H. LECLERCQ.

LAPSI. — Voir FAILLIS (*Dictionn.*, t. v, col. 1067-1080.)

LARISSE. — A Larisse, en Macédoine, faubourg au nord de Pénée dans la cour de l'église Saint-Karalpos sur une petite stèle de forme ogivale (hauteur de la partie destinée à sortir de terre 0, 42 cent., largeur au ras du sol 0, 46 cent.) :

D M S
SIGNO CHIRSTI
FI · V////EIA · MA
TRONA · TRIBVNI
DOMINA · MANCI
PIO RV VIXIT
ANNO S XXIIII
INDOMO DEI
POSITA · EST



D(is) m(anibus) s(acrum) sig(no) [C]hristi. Fl(avia) V[ell?] eia matrona tribuni, domina mancipio [r]u (m) vixit an[nos] s xxiiij. In [d]omo dei posita est.

Le rapprochement des formules *diis manibus sacrum* et *signo Christi* est curieux et rare; on n'en rencontre guère d'autres exemples. La défunte porte le titre de *matronam tribuni* et *dominam mancipioru*, ce qui peut s'entendre en ce sens que son mari était mort revêtu de la dignité de tribun, et les serviteurs de Flavia Velleia lui élevèrent une stèle plus par un sentiment d'affection que par une obligation officielle.

Le prénom de Flavia et le monogramme constantinien font songer au IV^e siècle, mais l'usage du sigle D. M. S. ferait songer à une époque plus ancienne¹.

H. LECLERCQ.

LARME (LA SAINTE). — I. La relique. — II. La polémique. — III. La légende. — IV. L'histoire. — V. La défense. — VI. Bibliographie.

I. LA RELIQUE. — Après avoir recherché la signification qu'il faut attacher au lait de la Vierge (voir GALACTITE), après avoir montré ce qu'il faut entendre par le mot de saint suaire (voir IMAGES, *Culte et querelle des*), enfin après avoir dit la valeur historique qui s'attache aux Instruments de la Passion (voir INSTRUMENTS), il semble utile de s'arrêter quelques instants à l'étude d'une relique qui eut son heure de célébrité. Si on s'en tient à l'histoire, dégagée de l'historiette ou de la légende, il paraît peu critique d'accepter le récit suivant :

En l'an 1036, le roi de France, Henri I^{er}, envoya en Sicile Geoffroy Martel, comte d'Anjou et sixième comte de Vendôme, avec la mission de chasser de ce pays les Sarrazins qui le ravageaient. Le roi Henri avait consenti cette expédition à la demande de Michel IV le Paphlagonien. Celui-ci instruit des prouesses accomplies par Geoffroy lui fit don d'une reliquaire dans lequel était renfermée, dans un tube de cristal ayant la forme d'un fuseau, une des larmes

¹ L. Duchesne et C. Bayet, *Mémoire sur une mission au mont Athos*, in-8°, Paris, 1876, p. 131-132, n. 191; Th. Mommsen, dans *Ephemeris epigraphica*, t. II

(1875), p. 474, n. 1047; *Corp. inser. lat.*, t. III, n. 7315; Leclercq, *Monum. Eccles. liturg.*, 1902, t. I, part. 1, n. 4163 a.

versées par Jésus devant la tombe de Lazare. Geoffroy à son retour en France, y apporta le reliquaire qu'il déposa dans l'abbaye de la Sainte-Trinité, à Vendôme. Le monastère avait été fondé par lui et par sa femme Agnès, en 1022. Le présent qu'il lui faisait assurait l'avenir de la maison plus sûrement et plus magnifiquement que ne l'eût pu faire une donation princière. Une relique illustrait et achalandait l'abbaye qui l'avait en sa possession.

A quelques siècles de là, un autre comte de Vendôme, Louis de Bourbon, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, conduit en Angleterre et sa rançon taxée par Henri V à cent mille écus. Trop endetté pour pouvoir s'acquitter d'une somme si considérable, Louis de Bourbon, demeura treize ans prisonnier, tomba malade de chagrin et fit vœu, s'il revoyait la France, de faire le pèlerinage de la sainte Larme le vendredi qui précède le dimanche de la Passion, portant un cierge de trente-trois livres à la main; que ce cierge resterait allumé jour et nuit jusqu'au dimanche de Pâques, et que, chaque année, la présentation d'un cierge semblable aurait lieu à perpétuité par un criminel qui serait délivré de prison et recevrait sa grâce. Louis de Bourbon revenu à Vendôme accomplit son vœu et la cérémonie fut exécutée jusqu'en 1718.

Il s'en faut de beaucoup que l'accord soit fait sur la nature de la relique. Belleforest écrit que « le vase de crystal qui renferme la Sainte Larme est de merveilleux artifice, sans rupture, soudure, ni ouverture, quelle que ce soit et le dedans duquel est blanc et aussi transparent que crystal... La Sainte Larme qui toujours tremble dedans ce petit vaisseau, est de couleur d'eau et azurée. » De son côté, saint François de Sales, écrit, le 7 juin 1622, à une de ses correspondantes : « Tenez, voilà une des larmes de Vendôme, c'est-à-dire une goutte de l'eau dans laquelle on a trempé la phiole dans laquelle est, ainsi qu'on tient par tradition ancienne des habitants de Vendôme, de la terre sur laquelle tombèrent les larmes de Notre-Seigneur, tandis qu'au temps de sa mortalité et de ses peines, il pria et adora son Père éternel. On dit cela, et le tient-on pour certain au diocèse d'Orléans... »

En 1790, les bénédictins durent quitter leur monastère, mais dans leur église abbatiale devenue paroisse, les pèlerins continuèrent à venir vénérer la relique qu'on exhiba pour la dernière fois en public le vendredi avant la Passion, de l'an 1792. Après le 10 août les événements se précipitèrent et on lit dans les minutes de la municipalité de Vendôme le procès-verbal suivant : « Aujourd'hui 26 octobre 1792, nous Claude Chevé, maire de la ville de Vendôme, Michel Noury, notable, en la compagnie du procureur de la commune, assisté du secrétaire greffier de la municipalité, nous sommes transportés dans la sacristie de la Trinité à l'effet d'exécuter la délibération du conseil général de la commune de Vendôme, en présence desquels et du sieur Martellière-Deschamps, marguillier, il a été par le citoyen Louis-Gabriel Gaulier, orfèvre, procédé à la pesée des objets qui suivent : Une masse d'argent pesant 5 marc 5 onces; 4 coffres de la Sainte-Larme, lesquels coffres de la Sainte-Larme, dégarnis de leurs bois, iceux en or, se sont trouvés peser : 4 marcs, 6 onces, 5 gros, 36 grains. »

Ces objets furent envoyés à la monnaie d'Orléans ainsi que le constatent un procès-verbal du 8 novembre 1792 et un récépissé du directeur de ladite monnaie, du 12 décembre de la même année. A Vendôme, à la suite du bris des châsses, les reliques furent brûlées sur les dalles de la chapelle Saint-Michel. Le sieur Gallopin, concierge des bâtiments de l'abbaye, où siégeait le directoire du district, retira pendant la nuit quelques ossements non consumés. La sainte

Larme avait été épargnée, puisque d'après un certificat signé du même Gallopin et daté du 15 frimaire an II (5 décembre 1793), on conservait à la Trinité : « la sainte Larme revêtue de deux anneaux avec une petite croix, le tout en or. » A quelques jours de là, elle fut portée au district et dépouillée de ses garnitures d'or. Il résulte d'une lettre adressée aux citoyens administrateurs de la monnaie de Paris, en date du 2 messidor an II (20 juin 1794) que la croix et les châssements de la sainte Larme pesaient 7 marcs, 2 onces, 4 gros, et cet or fut envoyé à Paris le 9 nivôse an II (29 décembre 1793).

Le fuseau de cristal fut conservé par le sieur Morin à titre de curiosité; il devint ensuite la propriété de personnes pieuses qui le remirent, en 1803, à l'évêque d'Orléans, Bernier, qui se trouvait alors chez M. Hersent, curé de la Trinité. Bernier offrit relique et reliquaire au cardinal légat Caprara qui ne croyant pas à l'authenticité la laissa tomber dans l'oubli.

II. LA POLEMIQUE. — En 1699, un ecclésiastique perspicace et agressif, Jean-Baptiste Thiers, docteur en théologie et curé de Vibraye, donna au public une *Dissertation sur la sainte larme de Vendôme* dont l'épigramme laissait pressentir les intentions belliqueuses : *Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis*. Dans une lettre dédicatoire adressée à Mgr de la Vergne-Montenard de Tressand, évêque du Mans, l'auteur s'expliquait sans ménagements :

« Quelque soin que les conciles et les évêques se soient donné, quelque précaution qu'ils aient prise, quelques réglemens qu'ils aient faits, pour épurer le culte des reliques et en bannir tous les commerces honteux et toutes les superstitions que l'ignorance, le zèle indiscret et l'intérêt y ont introduites, cela n'a pas empêché que les moines de Saint-Benoît n'aient conservé quantité de fausses reliques dans leurs églises, et qu'ils ne les y aient exposées à la vénération publique sans se mettre en peine ni s'ils abusoient par là de la trop grande crédulité des simples et de ceux qui n'aprofondissent pas les choses, ni s'ils les entretenoient dans des erreurs dont ils auroient dû charitablement les retirer. Il y a longtemps, Monseigneur, qu'ils crouissent dans cette pratique également irrégulière et abusive, et on ne voit guère d'apparence qu'ils en sortent sitôt, à moins que l'Eglise n'use de toute son autorité pour les faire rentrer dans leur devoir... »

Les ordres religieux sont également sensibles aux compliments et aux critiques; ils estiment que les premiers leur sont dus si évidemment qu'ils se jugent dispensés de reconnaissance à l'endroit de ceux qui les leur adressent; quant aux critiques ils ne sont pas éloignés d'y voir une ingratitude et une aberration si dangereuses, que le devoir s'impose de réfuter et de mettre à mal ceux qui ont eu l'audace d'observer, de juger et de blâmer. L'abbé Thiers se mit l'Ordre de saint Benoît, alors florissant et savant, tout entier sur les bras; il n'était pas homme à s'en préoccuper outre mesure. On serait même tenté de croire qu'il y prenait plaisir en le voyant énumérer avec complaisance et une pointe d'acidité les méfaits des bénédictins, en matière de supercherie, depuis le IX^e siècle. Les plus illustres monastères n'étaient pas épargnés. Saint-Symphorien de Beauvais, Saint-Médard de Soissons, Saint-Pierre-le-Vif de Sens! Mais tout cela était bien loin dans le passé, volontiers on eut fait la sourde oreille; ce que le curé de Vibraye ne voulait pas. Après les moines d'autrefois il s'en prenait à ceux de son temps, ces bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur qui avaient suivi les traces de leurs prédécesseurs.

« Ils ont reçu d'eux les reliques des monastères qu'ils leur ont abandonnés, de la même manière qu'ils les possédaient, et quand on leur a reproché qu'ils en avoient beaucoup de fausses, ils ont répondu qu'ils ne

croient pas en avoir, et qu'en tout cas s'ils en avoient quelques-unes, leur bonne foi les mettoit suffisamment à couvert de ce reproche; comme si des orfèvres et des connaisseurs étoient excusables de débiter de la fausse monnaie pour de la bonne; comme si des gens qui se piquent de science et d'érudition, et qui doivent savoir les règles de l'Église n'étoient pas obligés d'examiner eux-mêmes, ou de faire examiner par les évêques, les reliques qu'ils ont dans leurs monastères, et après l'examen, d'ensevelir dans un éternel oubli celles dont la fausseté auroit été reconnue. » Et avec une verve plaisante, Thiers rappelle que ces savants bénédictins « se glorifient d'avoir, à Saint-Germain-des-Prés, la ceinture de sainte Marguerite, qui se trouve en vingt autres androïts; à Saint-Denis en France, une des cruches dans laquelle le Fils de Dieu changea l'eau en vin aux noces de Cana, la lèpre que ce divin Sauveur ôta du visage du lépreux, la lanterne de Malchus, et un des cors de chasse de Roland; à Argenteuil, la robe sans couture de Notre-Seigneur; à Coulombs, son prépuce qui se voit aussi dans l'église de Saint-Jean de Latran à Rome, dans l'abbaye de Charoux en Poitou, à Hildesheim, en Allemagne et à Anvers. » Enfin, à Vendôme, les bénédictins exposent une relique dont ils font un cas extraordinaire et qu'ils mettent au rang des plus authentiques et des plus avérées : la sainte Larme; « ils souffrent qu'on l'honore et qu'on la révère et les profits considérables qu'ils en retirent ne leur sont pas indifférents. » Non contents encore, ils en ont écrit et publié l'histoire « dans laquelle ils ont fait entrer à force de bras et de machines, tout ce qu'ils ont crû qui pouvoit favoriser leurs desseins et leurs intérêts. » Au risque de paraître vouloir « tuer des mouches à coups de canon », le curé de Vibraye avait entrepris la réfutation de l'*Histoire véritable* parvenue à sa seconde édition.

La sainte Larme de Vendôme n'était pas unique : A Saint-Maximin en Provence on conservait une des larmes versées par Jésus tandis qu'il lavait les pieds de ses disciples; autre larme à Thiers en Auvergne; autre à Saint-Pierre-le-Puellier à Orléans; autre à Saint-Léonard de Chemillé en Anjou « aussi célèbre dans son canton que celle de Vendôme dans le Vendômois, et les peuples n'y ont pas moins de dévotion; elle paraît comme une grosse goutte d'huile jaune, un peu plus épaisse dans le fond ».

III. LA LÉGENDE. — Il semble aujourd'hui superflu de suivre la longue discussion de Thiers sur l'origine et les vicissitudes possibles d'une larme de Jésus-Christ. Est-ce à l'occasion de la mort de Lazare ou en toute autre circonstance que la larme fut versée? Fut-elle recueillie par un ange? Dans quel vase? De quelle manière? A qui fut-elle remise? etc. Il a été d'usage longtemps de confesser l'ignorance devant ces vases sans analogues parmi la création. C'était le cas pour le célèbre saint Graal (voir GÊNES), comme pour le fuseau de Vendôme. Belleforest écrivait peut-être sérieusement « qu'un ange recueillit cette larme d'un grand nombre qui ruisselaient des yeux du Sauveur et Créateur de tout le monde, formant soudain un vase qui, à dire vrai, est de merveilleux artifice, sans rupture, soudure, ni ouverture quelle que ce soit, et le dehors duquel est blanc et aussi trans-

parent que crystal. Mais de dire de quelle matière il est fait, je crois que les plus experts lapidaires et minéralistes y perdroient leur latin. » Le bénédictin auteur de l'*Histoire véritable* renchérit encore sur cette belle invention : « Notre Seigneur, dit-il, ayant pleuré sur le tombeau de Lazare, un ange du ciel recueillit une de ces bénites larmes et la mit incontinent dans le petit vase où on la voit encore à présent, et l'enferma dans un second vase un peu plus grand avec tant d'industrie, que l'on peut facilement connoître que c'est l'ouvrage d'un ange plutôt que d'un homme. Le premier vase qui paroît aux yeux de ceux qui adorent ce divin reliqua, semble être de couleur de corne; et le second, qui est enfermé dans celui-ci, paroît de couleur bleue; mais tous deux sont d'une nature si exquise que les lapidaires les plus experts, après les avoir longtemps considérés, ont confessé ingénument, qu'ils ne connoissoient point la matière dont ils étoient faits, et qu'elle avoit été prise dans le Ciel et non sur la terre. En effet, ce n'est ni verre, ni crystal, ni pierre, ni aucun métal, et ce qui rend la chose plus admirable, c'est qu'on ne découvre au premier vase ni vestige, ni fracture par où l'on puisse s'imaginer que le petit vase contenant la sainte Larme ait été mis dedans ».

Thiers en quelques mots pulvérise ce raisonnement : « On voit bien à quel dessein on a pris tant de précautions pour cacher cette Larme. On a voulu par là réduire les curieux à l'impossibilité de l'examiner et leur ôter le moyen d'en découvrir la fausseté et l'illusion. » Avec une semblable logique, il montre que si l'ange confia cette larme à Marie-Madeleine et que celle-ci ne vint jamais en France, elle n'a pu y apporter la larme que les empereurs chrétiens en firent don à Constantinople d'où elle revint dans la suite à Vendôme. L'imagination un peu compliquée de celui qui fit faire ces voyages à la prétendue relique valait aux habitants de Vendôme une honnête aisance, aussi se gardèrent-ils d'y contredire. « Le grand nombre des pèlerins qui vont en dévotion à la sainte Larme leur apporte de l'argent, les bourgeois n'en débitent que mieux leurs denrées, les cabaretiers, les boulangers, les bouchers, les artisans y gagnent, les pelletiers vendent des gants, les drapiers des étoffes, les ciriers des images de cire, des cierges et des bougies, les merciers de la mercerie, les clinquiers des babioles et des colifichets; d'autres (et ceux-là sont les plus employés) des saintes larmes de plomb, d'étain, de cuivre, d'argent, de vermeil-doré et d'or : enfin chacun y trouve son compte; et c'est ce qui fait que chacun y prône sa tradition, que chacun fait son possible pour la maintenir, et qu'on n'oseroit la contredire à Vendôme sans se mettre en danger d'être lapidé et sans exposer sa vie. »

IV. L'HISTOIRE. — Avant le XII^e siècle il n'est pas question de la sainte Larme de Vendôme. Aucune mention n'en est faite dans la charte de fondation de l'abbaye de la Trinité, dans le privilège accordé à ce monastère par Théodoric, évêque de Chartres et dans les lettres de l'archevêque de Tours, Arnould, toutes pièces antérieures à l'année 1040; mais la sainte Larme ne se trouverait à Vendôme que depuis l'année 1042. Il est plus surprenant

¹ Cf. E. Pie, *Allocution prononcée dans la conférence ecclésiast. supér. de sa ville épiscop.*, à l'occas. de la controverse soulevée au sujet des reliq. de Charroux, in-8°, Poitiers, 1638.

— ² A propos de « la sainte larme » de Vendôme, il est impossible de ne pas rappeler qu'une concrétion de ce genre a été montrée en 1910 à la Société nationale des antiquaires de France; il s'agissait d'un morceau de quartz, absolument ferme, dans lequel on voyait quelques grammes d'eau remuer. Comment l'eau est-elle enfermée dans cette masse? Le fait est là, visible, indéniable; l'explication demeure

hypothétique ou fantaisiste. Dans le vieil Orient on avait collectionné à loisirs les singularités naturelles auxquelles l'imagination prêtait des origines mystérieuses et de fabuleuses vertus. Les Croisés s'en emparèrent et les rapportèrent en Occident où le fin sourire et la crédulité narquoise des Byzantins n'étaient plus de mise; là où ceux-ci voyaient des *lusus naturæ* nos pieux ancêtres vénérèrent des reliques. F. de Mély, *Le cristal à goutte d'eau et les reliques appelées Larmes du Christ*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, p. 396.

de n'en rien trouver, pas même sous forme d'allusion dans aucun des actes vrais ou faux dont se réclamaient dans la suite les abbés de Vendôme. On n'en dit pas un mot dans le privilège du pape Clément II daté de 1047 et adressé à Geoffroy Martel; pas un mot non plus dans le privilège du pape Nicolas II, en 1061, à l'abbé Oderic; pas un mot encore dans le privilège du pape Alexandre II, en 1063, au même abbé, ni dans le privilège d'Urbain II en 1093 à l'abbé Bernon, ni dans celui de Pascal II, en 1119, à l'abbé Geoffroy ni dans ceux d'Innocent II, en 1135 et 1136, à l'abbé Fromond.

On s'attendrait du moins à ce que Geoffroy Martel en parlât dans le *præceptum de tutela* donné par lui à son monastère, en 1050, dix ans après la fondation; mais il n'est pas question, pas plus d'ailleurs que dans les lettres de l'évêque de Chartres, Geoffroy († 1138) à Hubert, septième abbé de Vendôme, pour le décharger, lui et ses successeurs du serment qu'ils étaient obligés de faire entre les mains des évêques de Chartres. Il n'est pas moins remarquable d'entendre l'abbé Geoffroy († 1129) composer un sermon sur Marie-Magdeleine, célébrer cette sainte, parler de ses larmes, de sa pénitence, de son exil volontaire, de ses prédications, y consacrer en outre trois hymnes sans dire rien de cette larme célèbre que la sainte aurait apportée en France.

La raison de ce silence obstiné, Thiers ne le découvre que dans le fait que c'est seulement « sur la fin du XII^e siècle que les moines de Vendôme s'avisèrent de dire qu'ils avaient recouvré par hasard une des larmes que Notre-Seigneur a versées sur la mort de Lazare. » Pour faire croire à la présence de cette relique les moines répandirent un récit dont tous les détails ne sont pas à l'épreuve de la critique. Les Sarrasins ont bien abordé en Sicile en 1039 et en 1040. La première fois, ils se rendirent maîtres de toute l'île, mais ils en furent chassés peu de temps après par George Maniacès pour le compte de l'empereur Michel le Paphlagonien : *Cum duo fratres Agareni Siciliæ imperantes inter se dissiderent eorumque alter imperatoris opem implorasset, patricius Georgius Maniaces auxilio illi missus est, Longobardiæ prætor designatus. Qui antequam in Siciliam venisset illi inter se reconciliati et Maniacen insulæ aditu prohibere conati, auxilia Carthagine evocarunt. Sed pugna commissa romanus exercitus vicit, magnaque cæde Carthaginensium edita, tredecim urbes principio vastavit : deinde paulatim progrediens Maniaces, totam Siciliam romano imperio restituit.* Tel est le témoignage de l'historien Zonaras. Maniacès ayant été rappelé, les Sarrasins, en son absence, reprirent toute la Sicile sauf Messine, en 1040, mais cette fois encore ils furent battus : *Neque multo post insula in Agarenorum potestatem rediit ducis imperitia, socordia ac sordibus in primis, sola Messana (quæ et ipsa Siciliæ urbs est) virtute Catacalonis Ambusti præfecti Romanis conservata, qui idem multa hostium millia cæcidit.*

Ainsi, en 1040, la Sicile appartenait encore à l'empereur de Byzance, en sorte qu'on ne voit pas pour quel motif Michel le Paphlagonien aurait demandé du secours au roi de France, Henri I^{er}, et pour quel motif celui-ci aurait expédié Geoffroy Martel en Sicile. De tout cela on ne lit aucune mention dans les vies de Michel, d'Henri et de Geoffroy.

Léon d'Ostie, dans la *Chronique* du Mont Cassin, dit bien que Maniacès, en 1039, réclama du secours, mais ce ne fut pas en France, mais bien dans la Pouille et la Calabre; en outre le prince de Salerne, Guiomar, lui expédia trois cents aventuriers normands commandés par Guillaume, Drogon et Wynfrid, fils de Tancrede de Hauteville. En 1040, Catacale l^e brûlé n'eut recours à personne pour battre les Sarrasins. Geoffroy

Martel eut été bien empêché de se rendre en Sicile, à ce qu'il semble, car c'est en 1040 qu'il fonda le monastère de Vendôme, au retour d'un pèlerinage à Rome accompli en 1039 ou 1040, ainsi qu'en témoigne la Charte de fondation : *Ut autem hæc oblatio longæva et inviolabilis existeret, Romam perreximus.* La dédicace de l'église de la Trinité fut faite en 1040 par l'évêque de Chartres en présence du fondateur; enfin, en cette même année, celui-ci signa les lettres d'acceptation dressées par l'archevêque de Tours, Arnould. Toutes ces occupations laissent peu de place pour une expédition et une campagne en Sicile.

L'ancrede de Hauteville avait eu douze fils, parmi lesquels deux portèrent le nom de Geoffroy, et un de ces deux n'ayant pas de biens chercha aventure, passa en Italie, avec ses frères Guillaume Fier-à-bras, Drogon et Wynfrid. Après la mort de ses frères Drogon et Wynfrid, Geoffroy devint comte de la Pouille, passa en Sicile à l'appel de Maniacès et y fit campagne. De ce Geoffroy on fit un même personnage avec Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, et on imagina un conte que Belleforest donna pour de l'histoire : Marie Madeleine sentant sa fin prochaine donna la sainte Larme à saint Maximin qui la légua à son Église de Marseille « et là demeura ce vase jusqu'au tems du grand empereur Constantin, qui le porta en la Cité de Constantinople, où il fut jusqu'au tems du roy Henry roy de France; lequel requis par l'empereur grec de secours contre les Mahométans, y envoya le comte d'Anjou Geoffroy Martel, lequel ayant chassé les infidèles, refusa toute récompense, et ne voulut que des reliques. » Or ce voyage de Geoffroy Martel, à Constantinople n'est pas mieux établi que sa campagne de Sicile. L'*Histoire des comtes d'Anjou* composée par Foulques, neveu de Geoffroy Martel, ne dit rien de tous ces événements. Geoffroy perdit son père à la fin du mois de juin 1040; or, on nous dit que, du vivant de celui-ci, Geoffroy guerroya contre ses voisins; qu'il se trouva à deux batailles où il fit deux prisonniers notables, le comte de Poitiers dans la première, le comte du Maine dans la seconde; qu'il fit une guerre cruelle à son père et en eut grand repentir. Après la mort du comte Foulques, son père, Geoffroy se mit en possession de l'héritage, à savoir la ville d'Angers, et fit la guerre contre Thibault, comte de Chartres et de Blois, contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, contre Guillaume de Poitiers, Aymeric de Thouars, Hoel de Nantes, Hugues du Maine, etc.; finalement Geoffroy se fit moine à Angers et mourut le 14 novembre 1060. Dans tout cela il n'est pas question de la campagne de Sicile et du voyage à Constantinople en 1040 ou 1041. Nous avons vu qu'en cette année 1040, on ne trouvait pas le temps nécessaire à une expédition outre-mer; or le moine de Marmoutiers, auteur d'une *Chronique* des comtes d'Anjou, nous apprend que c'est en 1041 que Thibault, comte de Blois, abandonna à Geoffroy, Tours, Chinon et Langeais. L'histoire de Raoul Glaber nous apporte ce détail que Tours fut assiégée un an par Geoffroy Martel; il y a donc passé une partie de l'année 1040-1041 et, sans doute, la fin de l'année 1041 pour assurer sa conquête.

L'auteur de l'*Histoire véritable* a joué de malheur lorsqu'il a avancé « que Geoffroy Martel étant à Constantinople sur la fin de l'année 1042, l'empereur Michel Paphlagon lui donna la sainte Larme »; or cet empereur mourut au mois de décembre 1041 ayant abdicqué l'empire dès le mois d'août précédent.

À la suite de cette démonstration, le curé Thiers aborde l'étude de la messe votive de la sainte Larme, pièce assez peu recommandable qui avait déjà disparu des derniers missels du Mans, mais qui se lisait encore dans celui de Chartres après qu'on l'eût alléguée

de l'introït, du verset, du graduel, de l'alleluia, de la prose, et qu'on y eût changé quelque chose dans l'épître et dans les trois oraisons. En somme, concluait Thiers, « la croyance de la larme de Vendôme n'est ni une tradition divine, ni une tradition apostolique, ni une tradition ecclésiastique; ce n'est tout au plus qu'une tradition populaire, qui ne mérite pas même de porter le nom de tradition, n'ayant point la vérité pour fondement. »

Un argument suprême était mis en avant par les détenteurs de la relique : les miracles; et on en citait huit, survenus les deux premiers en 1578, le troisième en 1607, le quatrième en 1622, le cinquième en 1624; le sixième en 1627, le septième sans date et le huitième en 1631. « Les miracles ne sont guères de saison dans ces derniers tems, écrit le curé de Vibraye. Ils étoient nécessaires dans les premiers siècles, pour confirmer notre sainte religion, mais étant aussi bien établie qu'elle l'est présentement, ce moyen ne peut être d'une grande utilité. On ne doute pas cependant que Dieu ne puisse faire encore aujourd'hui des miracles, et qu'il n'en ait fait plusieurs très certains et très avérés depuis le xvi^e siècle par le ministère de ses saints ou de leurs reliques; mais tous ceux qu'on rapporte de la sainte Larme me semblent un peu suspects... [parce qu'] on a lieu de se défier de ce qui vient de la part des moines quand il s'agit de leur intérêt particulier. » Après avoir cité divers canons et statuts synodaux qui prescrivaient la plus sage réserve avant de produire de prétendus miracles, Thiers accusait les moines de Vendôme de n'en avoir tenu aucun compte afin d'« attirer plus de monde et plus d'oblations à leur église ». Pour se montrer dignes des moines d'autrefois, ils eussent dû faire commandement à la relique de ne pas faire de miracles, se souvenant de ce que dit l'abbé Guibert : *Sicut evidētia et indubia sunt præcordialiter affectanda, ita fucis aliquibus non facta, sed ficta diris sunt animadversionibus puniēda. Qui enim Deo quod nequidem dubitavit ascribit, quantum in se est, Deum mentiri cogit.*

Comme s'il avait craint de n'être pas suffisamment compris, le curé Thiers reprenait : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que les moines font commerce de reliques et qu'ils en supposent de fausses pour de véritables. » Et il commençait son énumération par les circoncellions (voir ce mot) qui « n'étoient pas de l'Ordre de saint Benoît, je l'avoue »; puis venait une page facétieuse où un moine, le frère Oignon, énumérait une série de reliques grotesques : un doigt du Saint-Esprit, un ongle de chérubin, un rayon de l'étoile des Mages, un peu de son des cloches du Temple de Salomon, etc. Ce frère Oignon était antonin, « mais il y en a des bénédictins qui n'en ont pas moins fait »; et l'énumération de reprendre. Les bénédictins de Saint-Maur avaient eu grand soin de soutenir l'imposture des confrères qui les avaient précédés, même ils avaient oublié fort mal à propos l'histoire de leur relique, tandis que leur devoir eût été d'enterrer leur prétendue sainte Larme, de crainte qu'on ne continuât à lui rendre un culte superstitieux, et de publier partout qu'il n'y a point de sainte Larme à Vendôme et que ce qu'on en a cru était faux. « Cette conduite édifieroit toute l'Eglise; elle feroit voir leur désintéressement et la pureté de leur foi, elle leur attireroit mille bénédictions. » En attendant M. l'évêque de Blois avait le droit de supprimer la sainte Larme.

V. LA DÉFENSE. — Ce fut à l'évêque de Blois, David-Nicolas Berthier, que dom Jean Mabillon adressa sa *Lettre d'un bénédictin*. Il semble permis de penser que l'illustre érudit ne consentit à entrer dans cette polémique que par égard pour le grand Ordre dont il était une des gloires; quant à la relique de Vendôme, il y croyait, personnellement,

assez peu. Si l'auteur « s'était contenté de faire voir la difficulté qu'il y a de croire que de saintes larmes, que Notre-Seigneur a versées à la résurrection de Lazare, se soient conservées miraculeusement jusqu'à nos jours; s'il s'était borné à montrer les défauts qu'il prétend avoir trouvés dans l'histoire qui en a été composée, on auroit peut-être dissimulé sa critique pour éviter les contestations. » Mais les attaques du curé, les saillies d'un libertin et d'un bouffon, la satire qu'il débite contre une abbaye et « contre tout un Ordre qui tient quelque rang dans l'Eglise, » ne permettaient pas de laisser le libelle sans réponse.

Tout de suite, Mabillon portait la discussion sur le terrain qui lui était familier : les règles à suivre pour le discernement des fausses reliques d'avec les véritables. Thiers se montrait rigoureux et voulait qu'une tradition, pour être admise, fut écrite et transmise et communiquée comme de main en main, et successivement attestée par des auteurs considérables de tous ou de presque tous les siècles. Mabillon, sans entrer dans l'examen du principe, soutenait que l'application en est insoutenable, fausse, injuste et téméraire. Il prétendait la montrer avec les reliques de la vraie croix dont il n'y en a peut être pas une qui puisse être attestée par des auteurs de tous ou presque tous les siècles. Glissant sur la pente, il abordait la question de l'authenticité du chef de saint Jean-Baptiste que l'on conserve dans différentes églises et il ajoutait ces mots inattendus : « Il est certain qu'il n'y en peut avoir qu'un véritable. » Enfin, il argumentait avec la chemise de Notre-Dame de la cathédrale de Chartres! *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

Le profond respect et la vive admiration que nous rendons à l'illustre érudit bénédictin ne sauraient nous interdire d'exprimer le regret de le voir défendre une pareille cause à l'aide de tels arguments. On est plus surpris encore en lisant, non pas la réfutation des difficultés soulevées par le curé Thiers au nom de la chronologie, mais cette assertion singulière : « Si l'on voulait révoquer en doute la sainteté des saints, par exemple, à cause des méconter et des erreurs de fait et de chronologie qui se trouvent dans plusieurs Vies, il y en auroit peu qui pussent éviter la censure. »

Mabillon rappelle que saint Charles Borromée institua à Milan une procession solennelle en l'honneur d'un saint Clou, sans avoir fait aucune recherche pour vérifier l'authenticité de cette relique. A l'égard du saint Suaire de Chambéry, il donna de grandes marques de dévotion sensible sans rien faire pour s'assurer de la vérité de cette relique. M. le curé de Vibraye l'eût, sans doute, taxé de superstition, mais il n'y a presque pas d'Eglise en mesure de prouver l'origine des reliques qu'elle honore avec les preuves que réclame le curé. « Je suis bien assuré, Monseigneur, poursuivait le bénédictin, que vous aimerez bien mieux suivre un juste tempérament sur une matière si délicate en n'approuvant pas indifféremment toutes sortes de reliques sans discernement, et apportant de sages précautions pour ne pas rejeter légèrement celles qui sont véritables. En suivant ce sage tempérament, on évite également et la superstition, et l'irréligion; on conserve la paix dans l'Eglise et on ne scandalise pas les peuples par des changements indiscrets. Car enfin, quand on se tromperoit à l'égard de quelqu'un je ne crois que ce soit un culte superstitieux, si l'objet que l'on tient de bonne foi pour avéré, est digne de vénération. »

Lorsqu'il lui faut enfin aborder la sainte Larme, l'embarras de Mabillon est grand. « Quoique ce ne soit pas mon dessein présentement, dit-il, d'examiner la vérité de la sainte Larme de Vendôme..., on peut

assurer avec fondement qu'elle y a été apportée avec quelque sorte d'éclat et qu'elle n'y a pas été exposée à la vénération des peuples sans quelques preuves... S'il falloit représenter les premiers titres pour justifier les reliques qui se gardent depuis longtemps dans les Églises, combien en trouverait-on qui pussent le faire ? »

Enfin Mabillon s'étonne du revirement qui a transformé le curé Thiers d'ami en ennemi de l'ordre bénédictin. « Mais peut-être vaut-il mieux en attribuer la cause à la disposition de son esprit qu'à celle de son cœur, et c'est moins sa mauvaise volonté que son humeur qui en est le principe. En effet, nous ne sommes pas les seuls à qui il en veut. Il a attaqué de la même manière plusieurs personnes et même des corps entiers considérables dans l'Église, sous prétexte d'éclaircir quelques points de doctrine ou d'histoire. Comme si l'on ne pouvait traiter les matières sans blesser les personnes, comme si les dissertations n'étoient faites que pour débiter des invectives et des satires. »

« Mais ce n'est pas l'effet d'un véritable zèle, mais d'une passion violente, de se déchaîner comme il fait contre un corps, sous ombre de zèle et d'amour de la vérité; rien n'étant plus capable de décrier ce prétendu zèle, que les satires, dont son livre est rempli, et de rendre inutile le dessein apparent de cet auteur qui est de purger l'Église de tout ce qu'il s'imagine être superstitieux. Sans doute qu'il condamneroit comme telle une dévotion semblable à celle d'Ancône, où l'on prétendoit avoir un bras de saint Étienne, avant que son corps eût été découvert, comme le témoigne saint Augustin.

« Il dira peut-être que ce peuple d'Ancône étoit dans la bonne foi. Mais pourquoi ne pas porter le même jugement à l'égard des religieux de Vendôme? Ils ont reçu cette relique de bonne foi comme véritable dès le premier tems de leur fondation. Leur fondateur l'avoit reçue de Henri I^{er}, roi de France ou de Henri III roi de Germanie, à qui elle avoit été donnée par Nitkère, évêque de Frisingue, où elle avoit été apportée de Constantinople. Les religieux de Vendôme l'ayant reçue de bonne foi, ils l'ont conservée de la même manière. Ils voyoient bien qu'il y avoit de la difficulté à se persuader, que les larmes du Sauveur se fussent conservées miraculeusement pendant un si long tems. Ils n'ignorent pas qu'il n'y avoit rien d'écrit sur cela dans les Livres sacrés, ni dans les auteurs des premiers siècles. Mais ils sçavoient aussi que tout n'avoit pas été écrit! que Notre-Seigneur avoit dit que l'on verroit les anges descendre sur le Fils de l'homme et remonter ensuite au ciel, et qu'il se pouvoit faire que ces larmes eussent été recueillies par leur ministère et ensuite conservées par les fidèles. Cette pieuse créance balançoit le doute que la difficulté de la chose formait dans leurs esprits, sur tout la sainte relique leur étant venue de si bonnes mains. Enfin, ils ont été persuadés qu'il n'y avoit aucun inconvénient d'honorer une relique qui, en soi étoit digne de vénération, si elle étoit véritable, et comme nulle raison évidente ne les empêchoit de le croire, ils crurent que tant de motifs les devoient déterminer à lui rendre cet honneur. »

Cette modération dissimulait à peine l'embarras de Mabillon; son contradictoire ne pouvait manquer de s'en apercevoir et il n'étoit pas homme à l'épargner dans sa *Réponse à la lettre*. Thiers s'empresse d'observer que le bénédictin ne prouve et n'entreprend même pas de prouver « qu'il y a une sainte Larme à Vendôme et de réfuter les preuves apportées du contraire. » On ne peut nier, en effet, que Mabillon « bat la campagne, marche hors de route..., ne dit presque rien au sujet. » « Et moi, lui dis-je, ce n'est pas là de quoi il s'agit. Il s'agit

de savoir s'il y a une larme de Notre Seigneur à Vendôme; je vous soutiens positivement qu'il n'y en a point. »

On pourroit lui répondre que Mabillon n'affirmait nulle part qu'elle s'y trouvât et l'affaire étoit entendue, du moins au point de vue de l'histoire. Quant aux contestations de détail, elles sont si entièrement privées d'intérêt qu'il n'y a pas lieu de s'y attarder. Mabillon n'avoit pas trop ménagé les épithètes déso-bligeantes au curé, et celui-ci se donnoit le malin plaisir d'opposer la Congrégation de Saint-Maur de 1700 à la même Congrégation dans la ferveur de son début, en 1632, lorsque le premier supérieur général, dom Grégoire Tardieu, faisoit imprimer des *Avis* « dont on supprime autant qu'on peut les exemplaires ». Après avoir réglé son compte à Mabillon, le curé de Vibraye s'adressait aux moines de Vendôme dont sa paroisse n'étoit éloignée que de huit lieues. Sans doute, il avoit dit qu'ils exposaient leur relique par un motif d'intérêt et pour avoir de l'argent. « Je puis bien m'être trompé en cela, avouait Thiers et on me doit bien pardonner cette légère faute, que j'ai commise avec tant d'honnêtes gens qui sont scandalisés aussi bien que moi, de voir que ces moines, qui sont des plus riches de leur Congrégation tiennent un bassin à la droite de celui qui fait baisser la Larme, pour y recevoir les oblations des peuples superstitieux. Ce bassin a quelque chose de sordide. »

Mabillon avoit accompagné sa dissertation de preuves — c'est ainsi qu'il les nomme — assez peu solides. Les unes sont documentaires et n'apportent absolument rien de décisif, les autres sont figurées, elles représentent l'arcade et le coffre du reliquaire, et le moins qu'on en puisse dire après les avoir confrontées avec les dessins publiés par A. de Rochembeau est que ces dessins sont peu fidèles. L'explication qu'il y joint est d'une insignifiance qui surprend. Il compare la valeur des figures de l'arcade et du coffre pour l'histoire de la sainte Larme à celle des peintures du tombeau de saint Cassien à Imola; mais celles-ci exprimaient au IV^e siècle des faits récents; il n'en étoit pas de même à Vendôme où les sculptures étoient de cinq siècles au moins postérieures à l'événement qu'elles représentaient, et elles n'apprenaient rien sur l'origine et l'authenticité de la prétendue sainte Larme.

VI. BIBLIOGRAPHIE. — G. Bapst, *L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité*, dans *Revue archéologique*, 1884, t. I, p. 148-150. — Fr. de Belleforest, *La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde avec leurs propriétés et appartenances, augmentée ornée et enrichie par F. de B.*, in-fol., Paris, 1575. — F. Bournon, *Documents relatifs au pèlerinage de la Sainte Larme à Vendôme, 1574-1666*, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1885, t. XXIV, p. 127 sq. — Ch. Cahier et A. Martin, *Antiquités de la cathédrale de Frisingue*, dans *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 80 sq. — G. Corrozet, *Le Trésor des Histoires de France, réduites par titres... corrigé et augmenté jusques à présent*, in-8°, Paris, 1603. — Desnoyers, *Nouveaux objets trouvés dans la Loire pendant les années 1872, 1873, et une partie de 1874*, p. 71, sq., et dans *Bulletin monumental*, 1876, V^e série, t. IV, (t. XLII, de la collection), p. 641-643. — Fr. Des Rues, *Description contenant toutes les singularitez de [s] plus célèbres villes du Royaume de France*, in-12, Rouen, 1611; in-12, Rouen 1624. — *Discours comme la sainte Larme fut apporté, en l'abbaye de Vendosme par le noble comte Geoffroy Martel*, in-8°, Paris, 1562 (cf. An. de Montaiglon, *Rec. de poésies françaises*, 1855, t. I, p. 43 sq.). — A. Dupré, *La sainte larme*, dans *Congrès archéologique de France*, 1872, t. XXXIX, p. 276-286. — A. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et*

recueillis, in-8°, Paris, 1865, t. iv, p. 65-86; cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, t. xviii, p. 442. — Hancon, dans *Congr. arch.*, 1872, p. 275-276. — *Histoire de la sainte Larme que Notre-Seigneur Jésus-Christ versa sur le Lazare, conservée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendosme*, in-12, Vendôme, 1732, in-8°. Vendôme, s. d. — *Histoire véritable de la sainte Larme que Notre-Seigneur pleura sur le Lazare, comme et par qui elle fut apportée au monastère de la Sainte-Trinité de la ville de Vendôme, ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivés depuis 600 ans qu'elle a été miraculeusement conservée en ce lieu, le tout recueilli des titres et mémoires du trésor dudit monastère*, in-8°, Blois, 1641; in-8°, Vendosme, s. d. — Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, in-4°, Lyon, 1720, t. iii, p. 338-340; 345-350. — Isnard, *Les miracles de la sainte Larme et le bailli de Vendôme*, dans *Bulletin de la Société archéol. scientif. et littéraire du Vendômois*, 1880, t. xix, p. 96-119. — M[abillon] (Jean), *Lettre d'un bénédictin à Monseigneur l'évêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers, contre la sainte Larme de Vendôme*, in-12°, Paris, 1700; reproduite dans l'ouvrage de J. B. Thiers, édit. de 1751, p. 371-414 (voir plus bas). — Ch. Métais, *Trois chartes saintongaises sur la sainte Larme de Vendôme, 1275-1322*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1891, t. xix, p. 220-223. — *Mistère (Sensuyt le) cômte la sainte Larme fut apportée en l'abbaye de Vendosme par le noble conte Geoffroy Martel*, in-12, Tours, s. d. — *Mistère (Sensuyt le) de la sainte Larme comme elle fut apportée de Constantinople à Vendosme*, in-8°, s. l. n. d. — Plat, *L'église primitive de la Trinité de Vendôme*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1922, p. 56-61. — G. Renault, *Note sur les fouilles pratiquées pour retrouver les matériaux du monument de la Sainte-Larme*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. scientif. et littér. du Vendômois*, 1892, t. xxxi, p. 191-192. — A. de Rochembeau, *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme*, dans même recueil, 1873, t. xii, p. 157-212; 250-292; tirage à part avec le titre modifié : *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme. Étude historique et critique sur cet antique pèlerinage*, in-8°, Vendôme, 1874; cf. *Revue des Sociétés savantes*, 1875, VI^e série, t. ii, p. 116-118. — J.-B. Thiers, *Dissertation sur la sainte larme de Vendôme*, in-12, Paris, 1699; *Réponse à la lettre de P. Mabillon touchant la prétendue sainte larme de Vendôme*, in-12, Cologne, 1700. Toute cette contestation fut réimprimée sous le titre de : *Dissertation sur la sainte larme de Vendôme. — Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis* (Innocent III, l. 3. *Regest*, 15. *Epist. ad. abb. et prior. S. Victoris*), par M^r J.-B. Thiers, docteur en théologie et curé de Vibraye; *Avec la réponse à la lettre du P. Mabillon touchant la prétendue sainte Larme*, par le même auteur, in-12, Amsterdam, 1751.

D'après A. de Rochembeau, un prêtre nommé Alexandre Pinevoise, curé de Moisy (arrondissement de Blois, Loir-et-Cher), écrivit une réponse à la dissertation de l'abbé J.-B. Thiers, réponse qu'il adressa au corps de ville de Vendôme à l'occasion de la procession de la sainte Larme, faite le mardi de la Pentecôte de l'an 1702. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé, mais on le conservait dans la bibliothèque de l'abbaye de la Trinité et on en faisait beaucoup de cas. (*Fonds français 1706*, fol. 101.)

H. LECLERCQ.

LARMES (DANS LA PRIÈRE). — Nous avons déjà mentionné et décrit brièvement un sarcophage de la ville d'Arles (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2460-2461, n. 38) au sujet duquel il nous faut donner plus de

détails. Il s'agit d'un grand fragment de la partie antérieure d'un sarcophage incomplet sur la droite; la partie conservée offre les représentations suivantes : 1° Moïse frappant le rocher; 2° Quatre personnages inclinés et prosternés devant le Christ assis, les pieds posés sur l'escabeau qui marque un siège d'honneur. Les deux hommes inclinés pleurent et se couvrent le visage; 3° Le Christ ressuscite la fille de Jaire (voir ce mot), étendue sur un lit dont le dossier est orné de l'image d'un dauphin suivant une mode inspirée des monuments de l'antiquité. Aux pieds du Sauveur, on voit prosternée jusqu'à terre l'hémorroïsse (voir ce mot), les deux épisodes étant historiquement survenus à peu d'instants de distance, puisque la malade toucha le bord du vêtement de Jésus tandis qu'il se rendait chez le chef de la synagogue; 4° le dernier sujet n'est conservé qu'en partie; on voit le Sauveur debout levant la main droite, et de la main gauche tenant un volume. Cette dernière scène offre assez d'analogie avec un marbre du musée du Latran pour qu'on puisse y voir la reproduction d'un même modèle, et conclure que nous avons ici le Christ reprochant à saint Pierre son reniement (fig. 6785).

La deuxième représentation offre un intérêt particulier. Déjà, nous avons eu l'occasion de faire observer (voir JÉSUS-CHRIST) que les sculpteurs ont parfois représenté le Christ imberbe, dans les actes de sa vie humaine, et barbu, lorsqu'il se montre à nous sous son caractère divin, comme lorsqu'on le voit debout sur la montagne d'où s'échappent les quatre fleuves, ou bien assis sur un siège d'honneur. Si cette règle a été respectée ici, le Christ imberbe y serait représenté à l'instant où les gens de la maison de Jaire l'entourent en pleurant (Marc., v, 38; Luc., viii, 52); mais Jésus ne se voit jamais dans les scènes de miracles, assis sur un siège d'apparat et les pieds posés sur l'escabeau. Ce détail porte à croire que, malgré son aspect juvénile et son visage imberbe, le Christ est représenté ici comme Dieu, et les personnages qui pleurent devant lui ne doivent pas être rattachés à la scène suivante; ils nous rappellent un trait important des pratiques pieuses de nos pères.

Aux pieds du Rédempteur assis, deux personnages sont prosternés au-dessus d'eux, deux hommes s'inclinent et couvrent leurs yeux d'un linge; selon toute apparence ils prient et répandent des larmes. Les textes anciens font souvent mention des larmes versées en invoquant le Seigneur. Tobie et Judith ont ainsi pleuré et David nous apprend qu'il a arrosé son lit de ses pleurs¹. Les païens ont pratiqué le même usage. Ovide, qui n'est cependant pas des plus crédules, dit que « c'est par des larmes ou jamais qu'on peut fléchir les dieux². » Prosterné devant la déesse, la face collée sur ses pieds divins, le héros du roman d'Apulée les arrose de ses larmes, en prononçant une prière entrecoupée par les sanglots³.

Mais tandis que les dieux demeuraient figés dans leur beauté et ne donnaient aucun signe d'émotion⁴, celui qu'adoraient et imploraient les fidèles avait lui-même répandu des larmes : Jésus avait pleuré la mort de son ami Lazare, et pleuré sur le sort réservé à sa patrie Jérusalem. Aussi, certains parmi les Pères enseignaient que le don des larmes était un présent de Dieu, et leur effusion annonçait que l'on commençait à vivre de la vie parfaite⁵. « Les textes anciens, écrit Edm. Le Blant, nous font, pour ainsi dire, assister aux pieux exercices des premiers âges. Le chrétien se recueillait, s'isolait du monde extérieur et élevait son âme vers le ciel⁶. Dans cette extase qu'augmentait pour quelques-uns l'impression de l'harmonie

¹ Tob., iii, 11; Jud., xiii, 6; Psalm., vi, 7. — ² III Pont., i, 99. — ³ *Metam.*, l. XI. — ⁴ Euripide, *Hippol.*, vs. 1396;

Ovide, *Metam.*, ii, 621. — ⁵ S. Éphrem, *De timore Domini*, édit. Quirini, t. i, p. 72. — ⁶ *Conc. Toletan.*, iv, can. 4.

des chants sacrés¹, les larmes se produisaient, promptes ou lentes à venir, suivant la nature de chacun. Lorsqu'elles avaient commencé à couler, c'était pour le fidèle une marque de l'assistance de Dieu qui daignait le visiter². » Il ne s'appartenait plus dès lors et ne devait plus se détourner de l'oraison tant que la source de ses pleurs demeurait ouverte : « Ne chantez pas d'hymne de joie dans un pareil moment, écrivaient les Pères, et n'allez point parler théologie : cela ne pourrait que sécher vos yeux³. »

Faciles pour quelques-uns qui savaient, nous disent les anciens, pleurer quand ils voulaient et

Elles seules, enseignait-on alors, étaient la marque d'une chaleureuse oraison; elles seules pouvaient y mener. « Mon cœur ne saurait s'attendrir, disait un ascète de la Syrie, si je ne pleure devant mon Dieu¹². » Quand les yeux du chrétien restaient secs, sa prière était incomplète; les larmes sans paroles valaient mieux que les paroles sans larmes; celles-ci ne peuvent s'égarer, tandis que souvent les mots nous trahissent; saint Pierre avait pleuré en silence et le pardon était venu¹³.

Saint Grégoire le Grand allait jusqu'à découvrir dans le livre de Josué¹⁴ une démonstration de la nécessité des larmes. « Nous en trouvons, écrivait-il, une figure



6785. — Sarcophage d'Arles.

D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. xvn, et *Gazette archéologique*, 1875, pl. xix.

autant qu'ils voulaient⁴, les pleurs ne venaient chez les autres qu'avec un incroyable effort : « J'en sais, écrit saint Jean Climaque, chez lesquels une faible quantité de larmes se produit avec une tension aussi douloureuse que s'ils versaient des gouttes de sang; d'autres, au contraire, sans se forcer, en répandent de véritables ruisseaux. Chez ces pénitents, ajoutez-il, j'estime plus la violence de la douleur que l'abondance des larmes, et je crois que Dieu lui-même en juge ainsi⁵. » Malgré de grands efforts, certains tempéraments ne parvenaient pas à tirer une seule larme de leurs yeux, ils y suppléaient par la tristesse, le deuil de l'âme et les gémissements⁶. D'autres ne pouvaient se résigner à cette aridité, et ils cherchaient dans l'énervement du jeûne une facilité à pleurer que leur refusait, à les en croire, le corps trop fortement soutenu⁷; ce misérable esclave plein de révoltes devait en cela leur obéir⁸, fût-ce au prix de cuisantes douleurs et même de la cécité⁹; l'assiduité à ces exercices ajoutaient-ils, en produit l'habitude¹⁰, et c'est ainsi qu'on peut comprendre comment un texte officiel du VII^e siècle, réglementant l'effusion des pleurs, peut décréter qu'à l'ouverture des conciles, les fidèles, au signal de l'archidiacre et après s'être recueillis, se prosterneront et prieront longtemps avec gémissements et larmes¹¹.

dans l'histoire d'Axa, fille de Caleb. Elle s'était prise à soupirer et son père lui dit : « Qu'avez-vous donc? — Accordez-moi une grâce, répondit-elle, vous m'avez donné une terre exposée au midi et toute desséchée; donnez m'en de plus une autre que baignent les eaux. » Ce sol arrosé qu'elle demande, c'est, au dire de saint Grégoire, la grâce des larmes que doivent implorer nos gémissements. Plusieurs ont reçu des dons nombreux : la foi, la charité, l'amour de la justice et les larmes leur manquent encore; ceux-là, de même qu'Axa, ont une terre desséchée sous les feux du Midi; le sol baigné des eaux leur manque : ils l'acquièrent lorsque Dieu leur accorde de pleurer¹⁵.

Nos pères estimaient donc que les larmes unissaient l'âme à Dieu, en sorte que le chrétien au cœur pur qui invoque Dieu en pleurant, le voit en esprit comme dans un miroir limpide¹⁶; les larmes effacent les fautes, et cette pieuse persuasion avait donné naissance à un usage dont le souvenir même est sorti aujourd'hui de la mémoire des hommes. Aux portes des églises, des pénitents, exclus du droit d'entrer dans ce saint lieu, se tenaient, souillés de cendre, la barbe, les cheveux en désordre, prosternés sous les pieds de la foule, implorant avec larmes les prières des prêtres, celles de tous les fidèles¹⁷; c'était ainsi, que, chez les

¹ S. Augustin, *Confess.*, l. IX, c. vi; S. Léon le Grand, *Vita S. Hilarii*, c. xiv. — ² S. Jean Climaque, *Scala paradisi*, grad. xxviii, p. 438; Cassien, *Collationes*, ix, 28. — ³ S. Jean Climaque, *op. cit.*, grad. vii, édit. Rader, p. 151, 152, 159. — ⁴ S. Augustin, *De civit. Dei*, xiv, 24; S. Jean Climaque, grad. vii, p. 153. — ⁵ S. Jean Climaque, *op. cit.*, grad. vii, p. 152; cf. grad. v, p. 116. — ⁶ *Ibid.*, grad. xxvi, p. 396. — ⁷ *Ibid.*, grad. xiv, p. 205. — ⁸ *Ibid.*, grad. vii, p. 155. — ⁹ *Ibid.*, grad. v, p. 122; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. ix. — ¹⁰ S. Jean Climaque, *Scala parad.*, grad. vii, p. 162. — ¹¹ *Conc. Toletan.*, iv, 4 : ... et obserentur januae,

sedentesque in diuturno silentio sacerdotes et cor totum habentes ad Deum, dicat archidiaconus : Orate, statimque omnes in terra prostrabuntur et orantes diutius tacite cum fletibus et gemitibus, etc. — ¹² S. Éphrem, *De Juliano asceta*, édit. Quirini, t. iii, p. 257. — ¹³ S. Maxime de Turin, *Homil.*, l. III, *De pénitentie Petri*. — ¹⁴ Josué, xv, 18, 19. — ¹⁵ S. Grégoire le Grand, *Dialogi*, l. III, c. xxxiv. — ¹⁶ S. Éphrem, *Hypomnisticum*, t. i, p. 189. — ¹⁷ Tertullien, *De pénitentie*, c. ix; Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, xxviii; Socrate, *Hist. eccl.*, III, xiii; S. Basile, *Can.*, xv, xxii, xxiv, lvi; S. Ambroise, *Ad virginem lapsam*, c. viii; *De pénitentie*, c. xvi.

Romains, les accusés, comparaissant devant le tribunal, se présentaient vêtus d'habits sordides, pleurant et implorant la pitié de tous¹. Les pénitents, ces justiciables de Dieu, comme parlent les vieux textes, devaient avoir cette humble attitude². Eusèbe, Socrate nous les montrent étendus sur le sol demandant à leurs frères de les fouler aux pieds « comme un sol insipide » suppliant avec sanglots les prêtres, les laïques d'intercéder pour eux³.

Ces démonstrations publiques étaient réservées aux grands coupables et interdites à ceux qui n'avaient à se reprocher que de moindres faiblesses. En agissant autrement ces derniers eussent succombé à l'orgueil, car ce sentiment est si subtil qu'il préfère la honte d'une mauvaise réputation à l'oubli d'une existence sans événements. L'Église condamnait sévèrement ceux qui se livraient à ces manifestations trompeuses. C'est votre couche, enseignaient les Pères, qu'il vous faut baigner de vos larmes, pour obéir au Seigneur, qui a dit : « Lorsque tu dois prier ferme ta porte et fais secrètement ton oraison : Dieu qui voit dans le secret te récompensera⁴. »

La prière n'était pas la seule manifestation qu'accompagnait les larmes; le deuil provoquait des scènes bruyantes et une mimique qui faisaient des funérailles une manière de drame dialogué. Nous voyons dans le *vocero*, tel qu'il se pratique encore de nos jours dans certaines contrées, quelque chose de théâtral et d'excessif, incompatible avec nos mœurs et notre éducation; il n'en est pas ainsi en Orient et dans plusieurs régions méridionales de l'Europe. Nous voyons Marie pleurer Lazare son frère et Jésus répandre des larmes sur son ami (Jean, XI, 33, 35); un pareil exemple justifie celles que nous arrache la douleur. Commozien, au III^e siècle, écrit ce vers⁵ :

Aut natis orbaris, aut perditâ conjuge defles.

Plus loin il consacre un de ses petits poèmes (voir *Dictionn.*, t. IV col. 705, au mot *GAZA*) sous le titre : *Filios non lugendos*⁶ :

*Filiorum casus licet et dolum cordis relinquat,
In nigris exire tamen nec plangere fas est.
Lex prudenter ait animo, non pompa dolere,
In Salomoniaco libro, septimana finila.
Obliâ Domini de resurrectione promissa?
Si martyres feceris, filios sic voce deflebis.
Non pudet infrenem gentiliter plangere natos?
Os laceras, tundis pectus, vestimenta diducis,
Nec metuis Dominum, cujus optas regnum videre.
Lugere [quod fas est] nolite, tamen orate pro illis!
Vos ideo tales, quod minus quam gentes eritis?
Germinè zabolico facitis ut turbæ pronatæ.
Extinctos clamatis : qua gratia, fæle, petisti?
Nec dolore duxit pater filium mactandum ad aram,
Dolore nec vates filium luxit defunctum;
Omnipotentis enim nec flens deducebat alumnus,
Sed Deo devotus festinanter junus agebat.*

L'épigraphie chrétienne ne fait que très rarement, croyons-nous, mention des larmes répandues pour exprimer la douleur; cependant on peut mentionner l'épithaphe du jeune Magus (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2238, fig. 3981) où on lit ces mots : *comprematur pectorum genitus, statuatur fletus oculorum*; « ... étouf-

fons les gémissements de nos cœurs, retenons les larmes dans nos yeux. » A Vienne (Isère), on lit : *ne doleas genitor genitrix q(u)oq(ue) flere desiste* ?... (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1036). Dans les épigrammes poétiques la mention des larmes est plus fréquente⁸ :

Ne tristes lac [rimas ne p] ectora fundite v [estra]

De même dans l'épithaphe consacrée à la jeune Proiecta par le pape Damase (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 191, n. 53, fig. 3558; cf. t. II, col. 1027)⁹ :

Hic tumulus lacrymas retinet...

Hæc Damasus prestat cunctis solacia fletus.

La plus curieuse inscription est une épithaphe juive de Venosa, dans la Pouille¹⁰ :

HIC · CISCUED · FAUSTINA
FILIA · FAVSTINI · PAT · ANNORUM
QUATTUORDECI · MHN SURUM ·
QUINQUE · QUE · FUET · UNICA · PAREN
5 TURUM · QUEI · DIXERUNT · TRHNUS ·
DUO · APOSTULI · ET · DUO · REBBITES · ET
SATIS · GRANDE · DOLUREM · FFCET · PA
RENTEBUS · ET · LAGREMAS · CIBITA
TI

10 מִצְבָּה ש[ל] פִּיִּיִּיִּיִּי
שִׁלְכָם מִן הַחַיִּים

QUE · FUET · PRONEPUS · FAUSTINI
PAT · NEPUS · BITI · ET · ASEN ·
QUI · FUERUNT · MAIURES · CIBI

15 TATIS ♂

Plus que les exclamations et les violences, le gémissement semble avoir été pratiqué par les fidèles; le gémissement discret et monotone de la colombe fut leur type et leur modèle. : *Columba pro signo detectionis ponitur, et in ea gemitus amatur. Nihil tam amicis gemitibus quam columba; die noctuque gemit tanquam hic posita ubi gemendum est*, dit saint Augustin¹¹. Toutefois cette langueur ne paraissait pas à tous suffisante. Maintes fois, les Pères ont recours aux mots *mugitus* et *rugitus* pour exprimer l'affliction qui s'écoule par le moyen des pleurs¹². Cette abondance de larmes était si impétueuse que les anciens la comparaient à un fleuve, un torrent, une tempête; les dalles des églises en étaient imprégnées et tachées; le sol se détrempeait autour du fidèle en prières, mais ici il faut citer : *Ubi vero a fundi arcano alta consideratio contraxit et congestit totam miseriam in conspectu cordis mei, oborta est procella ingens, ferens ingentem imbrem lacrymarum... dimisi habenas lacrymis et proruperunt flumina oculorum meorum*¹³.

Saint Grégoire a raconté comment saint Benoît rendait visite une fois par an à sa sœur et passait la journée entière en pieux entretiens jusqu'à l'heure du souper. Une fois qu'ils étaient à table et s'attardaient à causer, la sainte dit à son frère : « Je vous en prie, demeurez ici afin que nous passions la nuit entière à nous entretenir des joies de la vie future. » Benoît refusa; à ce moment, nous dit son biographe, *tantâ, vero erat cœli serenitas, ut nulla in ære nubes appareret. Sanctimonialis autem femina, cum verba fratris negan-*

¹ Cicéron, *In Pison.*, xli; *Orat.*, II, xlvii; L, xxxix; *De extraordinariis criminibus*, dans *Digeste*, XLVII, x. — ² S. Jean Climaque, *Scala*, grad. vii et xxviii, p. 150, 435. — ³ Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, V, c. xxvii; Socrate, *Hist. eccl.*, III, xiii. — ⁴ S. Ephrem, *De pœnitentia*, édit. Quirini, t. III, p. 186. S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, homil. vi, n. 6. — ⁵ Commozien, *Instructio*, édit. B. Dombart, I, I, c. xxvi, 14. — ⁶ *Id.*, *ibid.*, édit. B. Dombart, I, II, c. ciii. — ⁷ Allmer, *Revue épigr.* du Midi de la France, 1893, p. 214. — ⁸ De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 95. — ⁹ De Rossi, *Inscript.*

christ. urb. Romæ, t. I, p. 145, n. 329. — ¹⁰ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. IX, n. 648. — ¹¹ S. Augustin, *Enarratio in Psalm.*, LIV; cf. S. Grégoire le Grand, *Expositio super cantica canticorum*, c. I, n. 30; R. Belarmin, *De gemitu columbæ, sive de bono lacrymarum*, p. 27. — ¹² Tertullien, *De pœnitentia*, c. vii : *Ingemiscere, lacrymari, et mugire dies noctesque; et rugitus et mugitus*; S. Jean Climaque, *Scala*, grad. v, p. 117. — ¹³ S. Augustin, *Confessiones*, I, VIII, c. xii.

tis audisset, incertas digitis manus super mensam posuit, et caput in manibus omnipotentem Dominum rogatura declinavit. Cumque de mensa levaret caput¹, tanta coruscationis et tonitruum virtus, tantaque inundatio pluviae erupit, ut neque venerabilis Benedictus neque fratres qui cum eo aderant, extra loci limen quo conserant, pedem movere potuissent. Sanctimonialis quippe femina caput in manibus declinans lacrymarum fluvios in mensam fuderat, per quas serenitatem aeris ad pluviam traxit...

Si forcées que semblent de pareilles expressions : fleuve, torrent, il ne paraît pas nécessaire d'invoquer, ainsi que le fait Edmond Le Blant la naïveté primitive, grâce à laquelle nos pères laissaient couler leurs larmes plus facilement et plus copieusement que nous-mêmes. Sans remonter à l'antiquité, à une époque encore peu éloignée de nous, vers la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on larmoya avec une extraordinaire abondance. Tous ces cœurs « sensibles » fondaient en eau à chaque instant et sans aucun motif; larmoyer devint un art, une occupation, à la ville, à la campagne, au théâtre, en société, partout. La complaisance des glandes lacrymales est extrême et elle est de tous les temps; il suffira de rappeler ici les soldats de César donnant, dans un péril, cette marque de faiblesse². C'est en pleurant que les députés Liguriens supplient Ricimer de se réconcilier avec Anthémius et que l'on prie saint Épiphané de se rendre auprès de cet empereur; c'est en pleurant qu'on demande à Gondébaud la liberté des Italiens captifs³ au moment de combattre; un général de l'empereur Maurice verse des larmes à la pensée du sang qui va couler⁴.

Ces marques d'attendrissement se multipliaient aux temps antiques; elles s'adressaient, dans l'oraison, aux saints, de même qu'au Seigneur⁵; on pleurait sur les péchés des autres aussi bien que sur ses propres fautes, et saint Augustin raconte qu'une jeune fille possédée du démon fut guérie par la vertu d'une huile à laquelle un prêtre qui priait pour elle avait mêlé ses pleurs⁶. Implorer le secours du Ciel avec transports, gémissements et sanglots, c'est accroître à l'infini la puissance de l'oraison : *Regnum celi vim patitur et violenti rapiunt illud*, a dit le Christ, et telle semble avoir été la pensée qui dominait autrefois les chrétiens⁷. Je ne rappellerai qu'en passant les scènes qui, dans le monastère de la Prison, étonnèrent saint Jean Climaque lui-même; ces ascètes priant les mains liées sur le dos, comme des malfaiteurs, résistant, pour châtier leur misérable corps, à l'accablement du sommeil, à la faim, à la soif si terrible sous un ciel brûlant, se chargeant eux-mêmes de coups lorsque leurs yeux ne trouvaient pas de larmes, confessant à haute voix leurs péchés et répétant pour toutes paroles, suivant l'usage antique, d'interminables acclamations : « Malheur, malheur sur nous ! Miséricorde ! Pardonnez-nous Seigneur⁸. » Les simples fidèles ne le cédaient guère, dans leurs démonstrations extérieures, aux religieux de la Syrie. Saint Augustin rapporte que, venu pour consoler un malade, il s'agenouilla et se prosterna, selon sa coutume, en appelant sur cet affligé la protection d'en haut. « Pour lui, dit-il, il se jeta contre terre comme si quelqu'un l'y eût rudement poussé et il commença à prier.

Comment dirai-je ces mouvements impétueux, ces transports, ces élans, ces torrents de larmes, ces gémissements et ces sanglots qui le secouaient jusqu'à le suffoquer ? Je ne sais si mes compagnons priaient et si un tel spectacle ne les détournait pas; quant à moi je ne pouvais le faire, et je dis seulement en moi-même. Ce peu de mots : « Seigneur, quelle prière exaucerez-vous, si celle-là n'est pas écoutée ? » Il me semblait que l'on ne pouvait rien de plus, si ce n'est expirer en priant⁹. »

Rien, disait-on au temps de Quintilien, ne sèche plus facilement que les larmes¹⁰; elles se sont, en effet, séchées autour de nous, et ceux qui nous ont précédés semblent avoir emporté le secret de l'émotion qui les faisait couler. Le Moyen Age, et des temps même moins éloignés de nos jours¹¹, l'ont connu, mais l'oubli devait venir avec les années. Le missel romain contient une oraison *pro petitione lacrymarum*, et il ne semble pas aventureux de conjecturer que c'est une de celles qui sont le moins fréquemment récitées.

Collecte : *Omnipotens et mitissime Deus, qui sitienti populo fontem viventis aquæ de petra produxisti : educ de cordis nostri duritia lacrymas compunctionis; ut peccata nostra plangere valeamus, remissionemque eorum, te miserante, mereamur accipere*, p. D...

Secrète : *Hanc oblationem, quæsumus, Domine Deus, quam tuæ majestati pro peccatis nostris offerimus, propitius respice : et produc de oculis nostris lacrymarum flumina, quibus debita flammæ incendia valeamus extinguere*, p. D...

Post communion : *Gratiam Spiritus Sancti, Domine Deus, cordibus nostris clementer infunde : quæ nos gemitis lacrymarum efficit maculas nostrorum diluere peccatorum : atque optatæ nobis, te largiente, indulgentiæ effectum*, p. D...

Les deux premières oraisons se retrouvent presque identiques dans le sacramentaire Grégorien, la troisième a été remaniée. Ces formules nous reportent au Moyen Age et, même au XVI^e siècle, on se souvenait encore et on faisait cas du don des larmes¹². Mais si les livres d'édification imprimés au XVIII^e siècle parlent encore de ce don, dans la douce et mystique acception qu'y avaient attaché les anciens, pour les séculiers d'alors cette expression semble avoir perdu sa signification et sa valeur. En même temps que la dévote pratique a disparu, du moins pour un grand nombre, le sens du mot qui la désignait. Lorsque les écrivains laïques nomment alors le don des larmes, ce mot n'éveille pas chez eux la pensée d'un cœur contrit qui se fond devant Dieu; il ne caractérise plus qu'une facilité banale à montrer de l'attendrissement dans les rencontres de la vie : « Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des larmes; je prie Dieu, écrit Mme de Sévigné, de ne jamais sentir de ces douleurs, où les yeux ne soulagent point le cœur¹³ », et Scarron nous dit qu'Énée « donnait des pleurs à crédit et qu'il avait le don des larmes¹⁴ ». Enfin pour Voltaire le don des larmes ne signifie plus seulement « pleurer à volonté », mais pleurer de façon à faire pleurer les autres¹⁵.

Au contraire, dans les récits anciens nous voyons que le don des larmes procède d'un sentiment complexe et indéfinissable¹⁶. Sans épiloguer comme le

¹ S. Grégoire, *Dialogi*, II, xxxiii, p. L., t. LXVI, col. 194. — ² César, *De bello gallico*, I, xxxix. — ³ Ennodius, *Vita Epiphani*, éd. Sirmond, 1611, p. 373, 374, 405. — ⁴ Theophylacte, *Hist.*, I, II, c. III. — ⁵ Prudence, *Peristephanon*, hymn. IX, vs. 1183; Grégoire de Tours, *Miracula S. Martini*, I, 2, 21; IV, 30. — ⁶ S. Augustin, *De civit. Dei*, I, XXII, c. viii; cf. S. Éphrem, *Sermo in S. Patres quin sancta pace requieverant*, t. I, p. 179; Nicolai, *Iscrizioni della basilica di S. Paolo*, p. 290. — ⁷ S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, homil. xxxviii, n. 3. — ⁸ S. Jean Climaque, *Scala paradisi*,

grad. v, p. 116 sq. — ⁹ S. Augustin, *De civitate Dei*, I, XXII, c. viii; cf. Grégoire de Tours, *Miracula S. Martini*, I, I, c. xxi. — ¹⁰ Quintilien, *Institut. orat.*, VI, 1; cf. S. Jean Climaque, *Scala*, grad. vii, p. 163. — ¹¹ Bellarmin, *De gemitu columbe, sive de bono lacrym.*, p. 6. — ¹² Mme de Sévigné, *Lettres*, 26 mai 1683. — ¹³ Scarron, *Le Virgile trav.*, I, VI, vs. 1791-1794, éd. 1705, p. 152. — ¹⁴ Voltaire, *Lettre Richelieu*, 27 mai 1767. — ¹⁵ S. Jean Climaque, *Scala*, grad. vii, p. 153, 162; Cassien, *Collat.*, IX, 29; S. Grégoire le Grand, *Dialogi*, III, 34; Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, xv, 1. — ¹⁶ *Op. cit.*, p. 84-260.

bienheureux Bellarmin sur les douze sources de larmes de componction ¹, (ce qui réclame environ deux cents pages d'élucubration), il suffit de rappeler que dans cette pratique, de même que dans les baignades pénitentielles (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot : IMMERSIONS) l'exagération et la bizarrerie ont eu leur large part. Voici, à ce propos, ce que raconte saint Ephrem dans la *Vie de saint Julien l'Ascète* : « Un jour, écrit-il, je lui dis, en lui montrant ses livres : « Qui donc, je te prie les gâte ainsi ? » Partout en effet, où avaient été écrits les noms de Dieu ou du Seigneur, de Sauveur et de Jésus-Christ, les lettres étaient effacées. Le bienheureux me répondit : « Lorsque la pécheresse vint trouver le Christ, elle pleura sur les pieds du Seigneur et les essuya de ses cheveux. Pour moi, partout où je vois écrit le nom de mon Dieu, je l'arrose de mes larmes, afin que mes péchés soient remis. »

— Dieu est bon et miséricordieux, répondit saint Ephrem, et il t'exaucera; mais, ajoute le Père avec une fine bonhomie, je te supplie d'épargner les livres ². »

Nous avons rappelé déjà l'épisode de saint Benoît et de sa sœur sainte Scholastique; on pourrait en rapprocher celui dans lequel nous voyons saint Jean l'Évangéliste baisant avec respect une main scélérate sur laquelle venaient de couler des pleurs de repentir ³.

Un auteur du VII^e siècle, Anastase le Sinaïte, nous a transmis le récit suivant : « De notre temps même, écrit-il, sous le règne de l'empereur Maurice, il était dans la Thrace un chef de brigands terrible et cruel. Par ses attaques, les chemins étaient devenus impraticables. Vainement on avait essayé de le saisir; l'empereur lui envoya l'ordre de se rendre devant lui. Une inspiration d'en haut, le respect de la volonté impériale le firent renoncer à sa vie de brigandage, et, devenu doux comme une brebis, il vint avouer ses crimes aux pieds du souverain.

« Quelques jours après, saisi de fièvre, il était transporté à l'hôpital de Saint-Samson, et ses habitudes d'intempérance l'avaient jeté dans le délire. La nuit venue, il reprit ses sens, et, comprenant que son heure était proche, il invoqua la miséricorde de Dieu, fondant en larmes et implorant le pardon de ses crimes. « Dieu de bonté, disait-il, je ne demande rien que ta clémence n'ait déjà concédé. Avant moi, un autre larron en a ressenti le bienfait; accorde-moi de même la pitié, et reçois les larmes que je verse à l'heure de la mort sur ce lit de souffrance. »

« Sa prière rappela encore la récompense donnée aux derniers venus des ouvriers de la vigne, le pardon obtenu par le repentir de saint Pierre, et pendant de longues heures, racontèrent ses voisins de grabat, il confessa ses crimes, essuyant ses pleurs avec le linge dont il couvrait sa tête; puis, il mourut.

« En ce même moment, un médecin chargé du soin de l'hôpital et, qui dormait en sa maison, vit en songe une troupe d'Éthiopiens venant au lit mortuaire et portant de nombreux papiers où étaient inscrits les scélératesses du larron. Deux hommes resplendissants de lumière étaient aussi présents. Une balance fut apportée et les Éthiopiens y jetèrent la masse des papiers accusateurs. Le plateau vide s'éleva aussitôt. « N'avons-nous donc rien à y mettre ? » dirent les anges de lumière. L'un d'eux reprit : « Que pourrions-nous avoir, il y a dix jours à peine, ce malheureux se livrait au meurtre et au brigandage. Comment découvrir une

bonne action ? » Cela dit, ils parurent fouiller dans le lit, comme pour y chercher quelque chose de favorable au mort. Ils y trouvèrent le linge trempé de larmes, et d'un d'eux reprit : « Plaçons cette étoffe dans la balance, et avec elle le poids de la miséricorde divine ! » Le plateau qui portait les accusations s'éleva aussitôt, les papiers disparurent et les anges s'écrièrent : « Victoire à la clémence de Dieu ! » Puis ils emportèrent l'âme au ciel, et les Éthiopiens s'enfuirent remplis de confusion.

« Dès que le médecin s'éveilla, il courut à l'hôpital, et, s'approchant du lit, il trouva le cadavre encore chaud, et, sur ses yeux, le linge trempé de pleurs. Ceux qui étaient couchés auprès du mort, redirent sa confession, ses sanglots, et le médecin vint raconter à l'empereur et son rêve et les récits faits par les témoins de l'agonie ⁴. »

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliothèque nationale, ms. lat., n. 6012, fol. 46 (fonds Peiresc); Le P. Dumont, dans De Noble Lalauzière, *Abrégé de l'histoire d'Arles*, pl. xxiv; Millin de Grandmaison, *Voyage dans le Midi de la France*, t. III, p. 537, pl. LXVI, n. 1; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 304; Clair, *Antiquités d'Arles*, p. 255; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 263, 373; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *Résurrection*; Ch. Rohault de Fleury, *L'Évangile*, pl. XLIV; E. Le Blant, *Les larmes de la prière*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1875, IV^e série, t. III, p. 49-51; *Les larmes de la prière*, dans *Gazette archéologique*, 1875, t. I, p. 73-83, pl. 19; *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, p. 28-29, pl. XVII.

H. LECLERCQ.

LARRONS (LES DEUX). — I. Stephaton. II. Dysmas. III. Gestas.

I. STEPHATON. — Le musée de Louvre possède une plaque de bois sculpté du commencement du XII^e siècle, sur laquelle est représentée une scène du crucifiement offrant un détail digne d'attention ⁵. A droite du Christ, faisant pendant au soldat Longin, armé de la lance, on voit un personnage qui présente à Jésus, au bout d'un roseau, une éponge trempée dans le vinaigre (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÉPONGE). Cet homme est si souvent figuré dans la scène où nous le voyons ici qu'on ne releverait même pas sa présence si, au-dessus de sa tête, on ne lisait son nom écrit en toutes lettres sur une seule ligne :

STEPATON

Cette désignation onomastique est tout à fait rare. On n'en a signalé que deux exemples, et encore ne concordent-ils pas entre eux : dans une peinture du XII^e siècle de la chapelle du prieuré de Saint-Remy-la-Varenne, près de Saumur, le porte-éponge est nommé STEPITON ou STEPHATON (le nom est très effacé), et, dans une peinture du XI^e siècle de Sant'Urbano alla Caffarella (campagne romaine), il est écrit CALPVRN. A ces deux exemples apportés par R. de Lasteyrie, on doit en associer un troisième tout à fait décisif, qu'à fait connaître Ch. Clermont-Ganneau : une miniature de l'Évangélaire de l'évêque Egbert, de Trèves, du X^e siècle, où le porte-éponge a son nom coupé en deux par le personnage auquel il s'applique; on lit

STEPH[A]TON

R. de Lasteyrie a vainement recherché à quelle

¹ S. Ephrem, *De Juliano asceta*, t. III, f. 257. — ² Ce fait célèbre a été souvent mentionné par les anciens. Cf. Clément d'Alexandrie, *Quis dives salvetur?*, c. XLII, Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, III, c. XXIII; Anastase le Sinaïte, *In Psalm.*, VI, *homil.*, dans Combefis, *Græco-lat. Patrum Bibl. nov. auctar.*, p. 938. — ³ S. Anastasii Sinaïtæ, in *Psalm.* VI,

Homilia, dans Combefis, *Bibliothecæ novum auctarium*, p. 938. — ⁴ *Gazette archéol.*, 1883, p. 101, pl. XVII. — ⁵ *Notes d'archéologie orientale*, Stephaton, l'homme à l'éponge de la crucifixion et les deux larrons Gestas et Dysmas, dans *Revue critique*, 1883, nouv. série, t. XVI, p. 145-147. Cf. *Revue de l'art chrétien*, 1884, p. 163-174.

source l'imagier de la plaque conservée au Louvre (ancienne collection Timbal) et celui de la chapelle de Saint-Remy avaient pu puiser ce nom imprévu *Stefaton* ou *Stephaton*. Clermont-Ganneau, qui croit trouver dans ce mot, paraissant pour la première fois sur le *Codex Egberti*, l'indice d'une influence rhénane, se demande si ce nom n'aurait pas la même origine que celui de *Longinus*, *Λογγίνος*, que l'on a supposé venir de *λόγχη*, lance; s'il ne serait pas, en un mot, le résultat d'une méprise matérielle ayant fait passer la désignation de l'objet traditionnel au personnage qui s'en sert.

Σπόγγον, éponge (à l'accusatif) contient les éléments graphiques de *στεφάτον*, comme il est facile de s'en rendre compte en supposant les deux mots transcrits en lettres onciales :

СПΟΓΓΟΝ
СЕΦАТОН]

« Je crois que, si l'on avait affaire à une question de manuscrits, les paléographes admettraient, sans trop de peine, que la seconde leçon est issue de la première. L'attraction du mot ou du nom propre *СТЕΦΑΝΟС* a pu faciliter l'opération. L'on pourrait être aussi tenté de supposer que c'est le mot même *СТЕΦΑΝΟС*, désignant la couronne d'épines, qui a été le point de départ de l'erreur à laquelle le porte-éponge doit son nom. Cette conjecture me semble cependant moins satisfaisante que la précédente, car il serait bizarre que la tradition procédant en sens inverse de ses tendances habituelles, eût altéré un vocable de forme compréhensible et satisfaisante *СТЕΦΑΝОС*, en un vocable insolite *СТЕФАТОН*. En tout cas, il est intéressant de constater que, dans cette hypothèse, le nom de notre personnage, s'expliquerait par des substantifs à l'accusatif : *σπόγγον* ou *στεφάτον*. Cela concorde bien avec la formation du nom de saint Longin, *Λογγίνος*, dérivé, à ce qu'il semble, non de *λόγχη* mais de *λόγχην* ¹. »

II. *DYSMAS*. — Rendant compte du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny, le même Clermont-Ganneau regrettait de ne rien trouver sur les deux larrons. « La présence des deux larrons dans l'iconographie du crucifiement est, disait-il, un accessoire aussi essentiel que celle du soleil et de la lune. J'essaierai de montrer, un jour, qu'il y a un rapport intime entre les deux astres et les deux larrons ². » Et il relevait sur le champ une coïncidence bien curieuse. L'on sait que le soleil et la lune sont toujours placés à gauche et à droite de la croix, et souvent figurés par deux têtes d'homme et de femme caractérisées par les rayons et le croissant. D'autre part, le nom du bon larron, qui apparaît de bonne heure dans les apocryphes, est *Dysmas*, devenu un saint *Dysmas* dans l'Église grecque; or *Dysmas* veut dire l'Occident, *δυσμάς* = *δύσις*, *πρὸς δυσμάς*. Il se peut que ce nom de *Dysmas* provienne d'une fausse attribution du mot *δυσμάς* inscrit, au-dessus du soleil et de la lune qui apparaissent constamment au-dessus des deux larrons, des deux côtés de la croix, non pas dans les plus anciennes images du crucifiement, mais dans un certain nombre d'anciennes représentations de cette scène : symboles dont les larrons symétriques sont de véritables doublets iconologiques : *δυσμάς* est identique au vocable *ΔΥCIC*, qui, associé à *ΑΝΑΤΟΛΗ*, accompagne l'image du soleil et de la lune sur des médailles antiques de Syrie et des tessères de Palmyre ³.

Cesmas ou *Sesmas* paraît être une différenciation analogique de *Desmas*.

III. *GESTAS*. — Toute la construction échafaudée sur les noms de *Stefaton* et de *Dysmas* s'écroule. Clermont-Ganneau « avoue que le nom de *Gestas* est plus embarrassant », ce qui veut dire qu'il n'y comprend plus rien du tout. « Le nom, dit-il, offre les variantes *ΓΕCΤAC*, *ΓΕΥCΤAC*. *ΓICTAC*, *ΕΤΕΓAC*. Serait-ce une série de lectures fautives oscillant autour de *EICTAC*, *εἰς τὰς*, et les noms des deux larrons proviendraient-ils de l'épigraphie *ΕICTAΔΥCMAC*, *εἰς τὰς δυσμάς* (= *εἰς τὸν σμῆνα*), arbitrairement coupée en deux mots : *EICTAC* + *ΔΥCMAC*? Évidemment on patauge ⁴. »

Pour les types des larrons dans le crucifiement, voir *Dictionn.*, t. III, col. 3069, fig. 3377, 3378, 3380.

H. LECLERCQ.

LASTEYRIE (Ferd. et Rob. de). — I. FERDINAND DE LASTEYRIE. — La famille limousine de Lasteyrie du Saillant s'est fait connaître par Charles-Philibert, philanthrope, agronome et introducteur en France, en 1814, de la lithographie; il vécut quatre vingt-dix ans (1759-1849). Son fils, seul survivant à plusieurs enfants morts en bas-âge, étant de santé délicate, fut élevé dans la maison paternelle et ne fréquenta aucun établissement d'éducation. Charles-Philibert était voltairien et républicain, il éleva son fils en vue de lui inculquer l'amour des arts et le goût de s'y appliquer. Ce fils était né le 15 juin 1810 et répondait brillamment à l'attente de son père, apprenait les langues anciennes et modernes, s'essayait à dessiner et à peindre, fréquentait les ateliers de David d'Angers et d'Ary Scheffer, qui l'inclinèrent au « pompiérisme » académique. Il suivait en amateur, mais intelligent et attentif, les cours de l'École des Mines, quand éclata la révolution de 1830; il s'enthousiasma pour la Fayette, son cheval blanc et le pantalon nankin de Louis-Philippe tellement que la chaleur de son zèle le fit promouvoir, à vingt ans, aide de camp du « héros des deux mondes ». Dès lors la vie de Ferdinand de Lasteyrie fut très occupée sinon très remplie. On le voit tour à tour député, conseiller municipal, conseiller général, journaliste, archéologue et membre de l'Institut; en politique il eut la sagesse de parler le moins possible et d'intervenir utilement en faveur des écoles, des musées, des édifices publics, dont la restauration ou l'achèvement étaient compromis par l'impéritie des architectes. Saint-Denis mutilé à force d'être restauré fut enfin épargné jusqu'au jour où on le confia à un homme du métier.

F. de Lasteyrie avait acclamé la révolution de 1830; il acclama de même la révolution de 1848. Le nouveau gouvernement lui prodigua ses faveurs, et on vit l'ancien député prendre la place dans les Comités les plus techniques et d'ailleurs les plus divers : Comité de l'Intérieur, Comité des monuments historiques, Commissions du pouvoir exécutif, Commission des Beaux-Arts, Commission des édifices diocésains, Commission d'organisation des bibliothèques publiques, Conseil de perfectionnement des manufactures, enfin, sachant associer le solide au clinquant, F. de Lasteyrie entra au Conseil d'État. Le Coup d'État de 1851 rendit F. de Lasteyrie aux joies de la vie privée et au culte de l'archéologie.

Ce fut un bonheur. Depuis vingt-cinq ans il s'occupait de l'étude des monuments de la peinture sur verre en Europe; grâce aux loisirs que lui donnait Napoléon III, Lasteyrie put envisager un travail métho-

¹ Id., *ibid.*, p. 146. — ² Id., *ibid.*, 1879, t. II, p. 92. — ³ *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, 1877, p. 109, pl. II, n. 8; 1878, p. 350. — ⁴ Clermont-Ganneau, *Le δειτὴν ἡμῶν* et *Dysmas* le mauvais larron, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. V,

p. 390-391; ici on ne patauge plus, on s'embourbe; quant à la littérature sur le bon et sur le mauvais larron, elle relève d'autres études; cf. Chevalier, *Répertoire. Bio-bibliographie*, 2^e édit., col. 2762.

dique et s'imposa le devoir de dessiner lui-même toutes les planches nécessaires à son livre, et de les lithographier de sa propre main. Les anciens vitraux furent reproduits sans dissimuler leur armature ni leur monture de plomb, et le coloriage des planches fut exécuté sous les yeux de l'auteur. La première livraison de l'*Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France*, parut en 1838¹; la trente-troisième et dernière parut en 1858, terminant le premier volume seul publié et accompagné de 110 planches coloriées, figurant les verrières les plus remarquables de France du XII^e au XVIII^e siècle. En 1852, l'auteur donnait *Quelques mots sur la peinture sur verre*, qu'on gagne encore à lire aujourd'hui.

Entre temps, comme la verrerie était peut-être un peu monotone, F. de Lasteyrie passait plus de deux ans à étudier l'orfèvrerie; il s'intéressa particulièrement à l'électrum, à l'émaillerie et au trésor trouvé à Guarrazar (voir *Dictionn.*, aux mots ELECTRUM, ÉMAILLERIE, GUARRAZAR). Ces mémoires n'ont pas perdu leur utilité.

Membre de la Société nationale des antiquaires de France en 1851, membre libre de l'Académie des inscriptions en 1860, F. de Lasteyrie laissait une œuvre utile et originale lorsqu'il mourut, le 14 mai 1879.

Parmi ses ouvrages on peut retenir ceux dont les titres suivent :

Histoire de la peinture sur verre en France, 1 vol. in-fol. avec atlas in-fol., 1838-1858. — *Discours* prononcé à la Chambre des députés, le 9 mai 1845, *au sujet de la restauration de Saint-Ouen de Rouen*, dans le *Moniteur* du 10 mai 1845. — *Discours* prononcé à la Chambre des députés, le 30 juin 1835, *au sujet de la restauration de Notre-Dame de Paris*, dans le *Moniteur* du 1^{er} juillet 1845. — *Discours* prononcé à la Chambre des députés, le 17 juin 1846, *à propos de la démolition du clocher de Saint-Denis*, dans le *Moniteur* du 8 juin 1846. — *Quelques mots sur la théorie de la peinture sur verre*, in-8°, Paris, 1852. — *Notice sur une lampe chrétienne en forme de béliet*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1853, t. xxii, p. 225. — *La cathédrale d'Aoste*, in-8°, Paris, 1854. — *La Gallia christiana*, dans *Le Siècle*, 29 octobre 1856. — *Lettre sur les canons d'Alexandrie*, dans *Le Siècle*, 7 janvier 1857. — *Notice sur la vie et les ouvrages de P. Arthur Martin*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1857. — *L'Electrum des anciens était-il de l'émail?* dissertation sous forme de réponse à M. Labarte, in-8° Paris, 1857. — *Description du trésor de Guarrazar accompagnée de recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent*, in-4°, Paris, 1860. — *Des origines de l'émaillerie limousine*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1862, t. xii. — *Observations sur le trésor de Conques et sur la description qu'en a donnée M. Darcel*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1865, t. xxviii, p. 48. — *Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Florence*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. xxviii, 1^{re} partie. — *Histoire de l'orfèvrerie*, in-8°, Paris, 1875.

II. ROBERT DE LASTEYRIE. — Né à Paris le 15 novembre 1849, fit ses études au collège Rollin. Bachelier ès-lettres à seize ans, bachelier ès-sciences à dix-sept ans, admis à l'École de Saint-Cyr, donne la préférence à l'École polytechnique et finalement se fait recevoir à l'École des Chartes. La guerre de 1870 éclate; on le refuse comme simple soldat dans l'armée de ligne, on le nomme lieutenant, puis capitaine dans les mobiles de la Corrèze avec lesquels il fait la campagne de la Loire, est blessé près du Mans et

décoré de la Légion d'honneur. La guerre finie, il entre à l'École des Chartes et reçoit le 27 janvier 1873, le brevet d'archiviste paléographe; le mois suivant il est attaché aux Archives nationales. C'était, on le voit, une de ces existences fleuries où l'Université, l'Administration et les Académies se mirent avec orgueil comme d'habiles jardiniers devant un produit de leurs serres. La Faculté de Droit qu'il n'avait fait que traverser s'était empressée de lui conférer le grade de bachelier en droit le 22 août 1871, et lui pardonnait son infidélité dédaigneuse, eu égard au repentir qui l'entraînait à l'École des Hautes Études de 1873 à 1875, écouter l'enseignement de Léon Renier et les conférences de Gabriel Monod. La fréquentation de ces différents milieux est très utile, elle apprend beaucoup de notions scientifiques et crée des relations mondaines ou sociales, qui ouvrent la carrière des succès académiques et la piste des fonctions administratives. Robert de Lasteyrie s'engageait alerte et confiant dans la carrière scientifique et décorative qu'il devait brillamment parcourir et remplir utilement.

En 1874 sa thèse de l'École des Chartes fut publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, sous le titre d'*Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*. Présentée en 1875 au concours des *Antiquités de la France*, elle obtint une première médaille, récompense bien due à celui dont le père avait vu sa carrière politique arrêtée par l'empire, et qui comptait quelques-uns de ses meilleurs amis parmi les membres de la commission d'examen, Alfred Maury, entre autres, qui jeta feu et flamme et proclama que l'opuscule du jeune Robert faisait plus avancer l'histoire d'une de nos provinces que nombre de gros volumes²; en réalité, l'opuscule était de bonne tenue critique, et ce début permettait de tirer bon augure d'une œuvre entamée de cette façon.

Trois ans après, R. de Lasteyrie recevait le prix ordinaire du Budget pour un *Recueil des inscriptions de la France, comprises entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe I^{er}*; il est difficile d'émettre son opinion motivée sur ce travail demeuré inédit et dont le manuscrit n'a pu être retrouvé.

Dès 1875, Jules Quicherat (voir ce nom) jetait les yeux sur Robert de Lasteyrie comme sur un successeur possible; il appréciait son physique avantageux, sa facilité d'élocution, une certaine forme impérieuse dans la discussion où il croyait se reconnaître, enfin l'art de crayonner et de pousser un peu une esquisse. Le maître chargea l'élève de professer quelques leçons à l'École des Chartes sur l'architecture militaire, sujet que de l'aveu de Lasteyrie, il ne connaissait pas³. Rappelons-nous les *Vies des saints du Moyen Âge*: un abbé charge un religieux qui ignore le chant d'entamer une pièce mélodique, le moine s'exécute sans commettre une faute et ravit l'auditoire par la pureté de son organe; ou bien un évêque impose à un clerc qui a une extinction de voix de prendre la parole en public, et le prédicateur se fait entendre jusque sur la place en dehors de l'église. Ces prodiges, qui, au Moyen Âge, consolaient l'Église, s'accomplissent encore de nos jours, mais en faveur de l'Université; aussi nous a-t-on raconté comment, investi par la sainte obéissance, le suppléant improvisé, « se révéla dès la première leçon un professeur incomparable⁴ ». Ce fut mieux encore dans les conférences suivantes. On voyait jadis le saint évêque ou le vénérable abbé imposer les mains à son successeur; on vit alors Jules Quicherat remettre la suppléance à Robert de Lasteyrie; il fit plus, il se décida à mourir afin de lui abandonner cette chaire où il l'avait fait monter (1880).

¹ Et non en 1828 comme dit Brunet. — ² *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*. — 1875, p. 360. — ³ *Ibid.*,

1878, p. 249. — ⁴ A. Michel, dans *Journal des débats*, 10 juillet 1921.

R. de Lasteyrie devait occuper la chaire d'archéologie pendant trente ans. Il s'y montra professeur éminent; « il n'écrivait pas ses leçons, il les parlait de manière à tenir toujours en éveil l'attention de ses auditeurs. Il appuyait ses paroles de dessins au tableau. En effaçant ou en ajoutant quelques traits, il montrait la transformation d'un élément de construction ou d'un édifice, le développement d'une église depuis la période latine jusqu'à l'époque gothique. » Ce procédé d'exposition était fort utile dans un temps où l'on n'avait pas, comme aujourd'hui, la ressource des projections. « L'enseignement théorique qu'il donnait, Lasteyrie le complétait sur le terrain, chaque année par des excursions archéologiques aux environs de Paris, à Chartres, à Reims ou même plus loin. On prenait rendez-vous à la gare de départ, on trouvait à celle d'arrivée quelque voiture où l'on s'entassait et l'on courait le pays, d'église en église, dans une atmosphère de gaieté et de libre intimité, qui rapprochaient pour quelques heures, pour quelques jours parfois, le professeur de ses élèves. Le succès de ces leçons sur le terrain était tel et le profit si universellement reconnu que Georges Perrot, au cours de sa direction de l'École normale, réclama et obtint pour quelques-uns de ses élèves une place parmi les promeneurs¹. »

Lorsqu'en 1883, Xavier Charmes réorganisa le Comité des travaux historiques, Robert de Lasteyrie devint secrétaire de la section d'archéologie, et c'est à lui qu'on doit l'utile *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*. Un de ceux qui l'ont vu à l'œuvre² lui a rendu la justice et l'éloge auxquels il a tant de droits : « Il n'était pas un article qu'il ne lût à fond; avait-il un doute ou une objection, il se mettait en rapport avec l'auteur, lui signalait les corrections à faire, les compléments à ajouter, il aimait si jalousement la vérité qu'il préférerait ne pas imprimer un article plutôt que de risquer le bon renom du *Bulletin* et de l'archéologie française. » Dans cette œuvre absorbante et qui paraissait anonyme — un petit nombre à peine savait la part prépondérante qui incombait à Lasteyrie — celui-ci avait surtout en vue de continuer son enseignement archéologique de l'École des Chartres, et d'entendre son auditoire à tout le pays, principalement à ces sociétés académiques des provinces si isolées et si bien intentionnées. Quelquefois il s'y rencontre un érudit bien formé qui leur sert de guide et d'initiateur; le plus souvent, abandonnées à elles-mêmes, leur effort se disperse, s'épuise en recherches stériles et en chétifs travaux. Le *Bulletin* devait périodiquement stimuler et instruire ces hommes de bonne volonté, leur rappeler les points de doctrine et les règles de critique qu'on perd de vue si facilement lorsqu'on se jette à la poursuite d'une illustration ou d'une curiosité locale.

Habile à choisir des collaborateurs, adroit à les embrigader, infatigable à les stimuler, R. de Lasteyrie sut recruter, organiser, faire manœuvrer une phalange d'hommes laborieux qui envisagèrent le service des sciences historiques et archéologiques plutôt que leur réputation personnelle; ils s'appliquèrent à diverses œuvres collectives très utiles, mais qui ne devraient cependant pas être citées sous le seul nom de Lasteyrie comme on a pris l'habitude expéditive de le faire dans les catalogues et les citations. Ce qui fait la faiblesse des érudits des provinces ce n'est pas seulement leur isolement, leur préventions et leurs vanités locales, leur ignorance à peu près complète de tout ce qui dépasse les limites du département, c'est encore et

surtout l'impossibilité où ils se trouvent de s'instruire de ce qui a été fait autour d'eux et avant eux. On les voit ainsi recommencer l'exposition de vérités élémentaires ou la démonstration de faits depuis longtemps vulgarisés faute de savoir où, quand et qui en a parlé déjà. Les académies et sociétés savantes provinciales sont presque toujours des sociétés d'admiration mutuelle très peu désireuses de conquérir une notoriété étendue. Leurs travaux sont embaumés et ensevelis dans une nécropole d'aspect sévère qui a nom *Mémoires* ou *Bulletins*. Nul visiteur ne s'y égare, nul promeneur ne s'y attarde, retenu par les fleurs desséchées d'une poésie enfantine. Et cependant, parmi cette multitude de travaux ignorés ils en trouvent un grand nombre qui méritent l'estime et qu'on a profit à consulter. La difficulté la plus grande est de les atteindre. Quelques grandes bibliothèques seules possèdent les collections complètes de cette littérature oubliée. À défaut des collections on pouvait faire connaître leur contenu; c'est le dessin que forma R. de Lasteyrie : Dresser un inventaire complet de tous les articles épars dans les recueils publiés par les Sociétés savantes afin d'établir un lien entre les chercheurs, de mettre en leurs mains un élément d'initiation et de vérification, enfin de montrer l'immense effort de l'érudition française. Ayant tracé le plan de cette vaste bibliographie, Lasteyrie fut chargé de diriger l'entreprise. Il n'en soupçonnait pas la difficulté. « J'étais jeune alors et plein d'ardeur disait-il, j'acceptai cette tâche sans trop en calculer la lourdeur et sans me douter des mille difficultés de détail qui devaient en retarder l'achèvement. Il m'a fallu près de quarante ans pour m'en acquitter. » Le dernier fascicule a paru en 1918 seulement, terminant le sixième volume, et cette œuvre demande ici une description qui sera, il faut le dire, pour plusieurs, une révélation.

Voici le titre : *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique*, par Robert de Lasteyrie, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, et Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, tome I, *Ain-Gironde*, in-8° Paris, 1888.

L'*Introduction* (p. 1-ix) expose l'importance croissante de la bibliographie, le développement qu'elle a pris et la négligence où elle continue à tenir les innombrables publications périodiques, entreprises par les sociétés savantes. Celles-ci publient annuellement un ou plusieurs volumes de mémoires, et beaucoup de ces mémoires sont plus instructifs que bien des gros livres. Malheureusement ces publications, par suite de leur dispersion dans des recueils peu connus, et dont les collections sont incomplètes dans la plupart des bibliothèques, échappent trop souvent à l'attention des travailleurs qui auraient le plus grand intérêt à les connaître. Les bibliographes, arrêtés par les difficultés que présente le dépouillement de collections qu'il est souvent malaisé de se procurer, négligent habituellement cette catégorie de travaux, et c'est ainsi qu'une foule d'articles d'une valeur très réelle gisent oubliés, perdus dans un chaos de volumes que personne ne songe à ouvrir.

À l'étranger on a entrepris d'y remédier : en Allemagne, W. Koner en 1852; en Amérique, M. Poole en 1853, et en 1883; mais en France on se contentait de signaler la lacune et d'insister sur la nécessité de la combler. Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes s'en préoccupa, d'ailleurs sans résultat. En 1846, le Ministère de l'Instruction publique fit paraître un *Annuaire des Sociétés savantes* dans

¹ R. Cagnat, *Notice sur la vie et les travaux de M. Robert de Lasteyrie*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1923, t. LXXXIV, p. 10. — ² Id., *ibid.*, p. 11.

lequel on ne trouve presque rien touchant l'activité littéraire et les publications de ces compagnies. En 1866 on publia la seconde édition d'un nouvel *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, ouvrage méritoire et utile. L'auteur, M. Achmet d'Héricourt avait multiplié les renseignements dans un volume de 1036 pages qu'on pourrait réduire de moitié environ si on en retirait toutes les appréciations élogieuses et banales, les renseignements superflus; quant à la bibliographie elle était également sacrifiée.

En 1878, Ulysse Robert inséra dans le tome vi, de la VI^e série de la *Revue des Sociétés savantes*, une *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, guide exact et précis dans lequel ne figurent pas les Sociétés de Paris. La seconde partie de cette bibliographie devait leur être consacrée; elle n'a jamais paru.

En 1880, Oct. Tessier proposa au Comité des travaux historiques une table générale de tous les mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie publiés par les Sociétés savantes de France. Ce projet était conçu sur un plan tellement vaste qu'il fut jugé d'une exécution difficile, mais il appela l'attention du Comité sur la nécessité de fournir aux travailleurs un guide qui pût les diriger dans le chaos chaque jour croissant de nos recueils scientifiques.

Le projet élaboré par R. de Lasteyrie d'accord avec L. Delisle fut finalement adopté par les sections d'histoire et d'archéologie du Comité. Voici l'économie du travail tel qu'il a été réalisé :

On donne l'indication sommaire de tous les articles d'histoire et d'archéologie publiés par les sociétés savantes depuis leur fondation jusqu'en l'année 1900. A l'ordre alphabétique ou méthodique on a préféré l'ordre géographique. Les recueils sont dépouillés les uns après les autres en les rangeant par ordre alphabétique du département, et dans chaque département par ordre alphabétique de ville. Cette première partie a été jusqu'ici seule exécutée; on attend encore et, sans doute, on attendra longtemps la deuxième et la troisième parties. La seconde doit contenir une table par noms d'auteurs renvoyant aux numéros d'ordre des articles inscrits dans la première partie. La troisième sera une table alphabétique des matières envoyant également aux numéros de la première partie.

R. de Lasteyrie ajoute : « Qu'une cause quelconque m'empêche de mener mon entreprise à bonne fin, tout le travail que j'aurai fait ne sera pas perdu; même incomplet, l'ouvrage pourra rendre quelques services, et s'il se trouve quelqu'un pour le reprendre, point ne sera besoin de le recommencer entièrement. » C'est vrai, mais il faut reconnaître que les six forts volumes de 800 pages chacun qui existent ne sont utiles qu'à celui qui s'est fait à son usage particulier l'une ou l'autre de ces deux tables; à défaut de cet instrument il faut chercher à retrouver ou à découvrir un titre perdu parmi 132.235 autres titres!

Le très grand et durable mérite de cette bibliographie est celui d'avoir été établie non d'après des renvois et des citations, mais sur le dépouillement des volumes eux-mêmes. Un autre mérite non moins grand est d'avoir élucidé un certain nombre de titres énigmatiques, qui irritent la curiosité pour des banalités, par exemple, *Notice sur quelques documents originaux*, sans autre explication, ou bien *Souvenirs d'une excursion archéologique*. Lasteyrie a ajouté entre crochets [] les quelques mots nécessaires pour mettre le lecteur au courant de ce que contient le travail. S'agit-il d'une inscription, il donne la date entre crochets : s'agit-il de monuments il donne la liste des principaux, s'agit-il d'une biographie, il ajoute les prénoms et les dates de naissance et de décès du personnage. Enfin, il a cherché à dévoiler l'anonymat sous lequel se cachent beaucoup d'auteurs.

L'Introduction est signée et datée du 1^{er} avril 1885. Le tome II, *Hérault-Haute-Savoie*, in-8°, Paris, 1893, par R. de Lasteyrie avec la collaboration d'Eug. Lefèvre-Pontalis et de E.-S. Bougenot.

L'Introduction (p. i-ii) est datée du 15 novembre 1893. Le tome III, *Seine*, première partie, in-8°, Paris, 1901, par R. de Lasteyrie, membre de l'Institut, s'ouvre par une introduction (p. i-xxi) qui donne l'histoire abrégée des Sociétés savantes parisiennes. « Plus j'avance dans mon travail et plus je sens combien il m'eût été impossible de m'acquitter seul d'une si lourde tâche. Puissé-je trouver, pour ce qui me reste à faire la même assistance et les mêmes bonnes volontés; puissent surtout les érudits, au profit desquels j'ai entrepris cette ingrate besogne, accueillir ce nouveau volume avec autant de faveur et d'indulgence que ses aînés! » 1^{er} mai 1901.

Le tome IV [*Seine*] in-8°, Paris, 1904, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut avec la collaboration d'Alexandre Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. L'Avertissement (p. i-xxiv) complète la liste des Sociétés savantes parisiennes. Lasteyrie s'excuse d'écarter de sa *Bibliographie* les revues publiées par quelques-unes de nos Universités, et des revues d'érudition fondées et dirigées par des individualités telles que la *Revue archéologique*, les *Annales archéologiques*, la *Revue historique*. Cet avertissement est daté du 1^{er} mai 1904.

Avec ces quatre volumes les dépouillements s'arrêtent en 1885; dans les deux volumes suivants, tome V et t. VI (*Supplément* 1911 et 1918) reparaissent les noms de Lasteyrie et Vidier. L'Avertissement est daté du 31 mai 1917.

A partir de 1901 la *Bibliographie* se poursuit par fascicules sous la direction de R. de Lasteyrie et A. Vidier; celui-ci a donné des tables irréprouchables pour la période 1901-1902, montrant ainsi ce que serait la *Bibliographie* et l'utilité qu'elle prendrait le jour où cet instrument indispensable serait exécuté, pour toute la collection.

Le même désir de faire connaître nos richesses archéologiques provoqua une autre publication demeurée inachevée : l'*Album archéologique des musées de province*, 1890-1891, volume unique où Lasteyrie publia une bibliographie incomplète des musées de France, préparée par Bougenot et où il fut aidé par M. S. Reinach. « Trop de gens, aujourd'hui encore, disait Lasteyrie, traitent avec un injuste dédain nos musées français; et pour les personnes qui aiment les arts où se piquent de connaissances archéologiques, combien n'en est-il pas qui courent à l'étranger chercher des trésors, qui vont en Italie visiter les moindres galeries et qui soupçonnent à peine les richesses amassées à Lyon, à Marseille, à Montpellier, à Lille, à Caen, etc. » Cette œuvre a été interrompue; il est à souhaiter qu'elle soit reprise et menée à bonne fin.

On met encore au compte de R. de Lasteyrie la *Table alphabétique des publications de l'Académie celtique et de la Société des antiquaires de France* (1807-1889) publiée en 1894, index entièrement dû à M. M. Prou.

Absorbé par la préparation de son cours, la direction du *Bulletin archéologique* et le dépouillement nécessaire à la *Bibliographie*, R. de Lasteyrie parvenait cependant à trouver les loisirs nécessaires à la publication de quelques travaux originaux qui sont signalés de loin en loin, par exemple : *Charte de donation du domaine de Sucy à l'Église de Paris* (pièce apocryphe dont les détails sont vraisemblables) dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, et d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Institut des *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf* (procès-

verbal des travaux de la commission de surveillance, en 1577, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1882, t. ix, p. 1 sq. L'année suivante, 1883, parut Jules Quicherat, *sa vie et ses travaux*, et en 1884, devenu avec J. de Witte, directeur de la *Gazette archéologique*, R. de Lasteyrie publiait une *Phalère en or d'Anvers* (probablement gauloise); une *Notice sur Fr. Lenormant* et une *Vierge en bois sculpté du XII^e siècle*. En 1884-1885 vinrent une série de dessins reproduisant quelques *Miniatures du Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, précieux manuscrit brûlé par les Allemands. Dans le *Bulletin du Comité*, Lasteyrie fit connaître une *Croix du XIII^e siècle*. En 1885, il donna une *Notice sur la Vie et les travaux de J. Quicherat*, en tête des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de son maître.

En 1888, parut le *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris*, contenant 585 chartes, les plus anciennes que l'on possède pour la période de 528 à 1180, faisant partie de l'*Histoire générale de Paris*.

Ces travaux étaient interrompus par la politique; en 1893 R. de Lasteyrie fut élu député de la Corréze. On le vit arriver à la Chambre « plein d'enthousiasme, persuadé que les républicains de vieille date, intelligents, généreux, amis de la liberté, avaient un rôle à jouer dans l'État. » L'enthousiasme du début et la déception qui suivit, la lassitude et le dégoût qu'il conserva de cette expérience ont peut-être été peints par Ch. M. de Vogüé, dans un personnage sympathique des *Morts qui parlent*. R. de Lasteyrie se consacra d'abord entièrement à ses devoirs de député, car ce très honnête homme se sentait des devoirs là où le plus grand nombre de ses collègues ne songeaient qu'à des profits. Le nouveau député de Brive-la-Gaillarde affronta courageusement, pour être utile à ses concitoyens, l'étude de questions rebutantes et, en tout cas, fort nouvelles pour lui. « Fait digne d'être noté : dans la série des rapports dont il fut chargé au cours de son mandat et dont l'énumération occupe plus de trois colonnes dans la *Table des impressions de la 6^e législature*, deux seulement se rapportent à l'instruction publique : proposition sur le cumul des fonctions dans l'enseignement supérieur et le haut enseignement; allocation aux divers laboratoires des Facultés de médecine pour recherches scientifiques; un troisième est purement politique, il a trait à une proposition de J. Guesde tendant à « réintégrer l'armée nationale dans la nation en lui rendant l'exercice du droit de vote. » Tous les autres concernent les travaux publics : amélioration du port du Havre, classement des routes nationales, canal maritime de Paris à Rouen, etc. Il était tellement au courant de ces questions que, par deux fois, en 1897 et 1898, ses collègues le chargèrent de rapporter le budget général des dépenses et des recettes pour les Ministères des travaux publics.

« Mais à fréquenter le monde politique qui n'était plus le sien, à voir les compromissions, les petites, les vilénies même qu'on y tolérait, à sentir abandonnées et même bafouées les idées auxquelles lui et les siens étaient attachés et qu'ils s'étaient honorés de servir, il ne tarda pas à perdre les illusions qu'il avait apportées à la Chambre; il s'en ouvrait avec mélancolie à ses amis et ne leur cachait pas son découragement.

« Il se représenta néanmoins aux élections suivantes pour ne pas paraître désertir son poste, il échoua. Ce fut un soulagement pour lui et pour ceux qui l'entouraient. La vie d'activité intense qu'il avait menée

durant la législature l'avait épuisé; il tomba assez gravement malade, faillit perdre la vue et ne se remit que très lentement, ou, plus justement, ne se remit jamais¹. »

Ce qu'il avait vu de près l'avait instruit et à quelque temps de là, il s'associa expressément à une protestation contre les irrégularités commises dans un procès célèbre, répudiant l'emploi d'un procédé photographique pour une expertise. A l'encontre des noms de collègues tels que Gaston Paris, Paul Meyer, Arthur Giry, Auguste Molinier et Gabriel Monod, le nom de Robert de Lasteyrie sonnait comme une acte de courage et une protestation d'indépendance.

Sorti de l'ornière politique, Lasteyrie fut repris par l'engrenage académique. Il se remit à l'étude et commença, mais dix ans trop tard, l'œuvre qui restera attachée à son nom. En 1890, le siège de Pavet de Courteille étant devenu sans titulaire, Louis Courajod posa sa candidature à l'Académie des Inscriptions. On se regarda, un frisson secoua le chœur des vieillards. Courajod était une sorte d'enfant terrible, un touche-à-tout, bruyant, cassant, et pis que tout cela, catholique agissant et même agressif. Le péril parut si grand que l'ambitieux candidat fut condamné par les juges des enfers, et afin de lui interdire à tout jamais les parterres académiques, Barthélemy Haureau, Alfred Maury et Georges Perrot inventèrent la contre-candidature de Robert de Lasteyrie qui fut élu. (7 février 1890.)

Les titres scientifiques de Lasteyrie étaient plus réels qu'éclatants. Son enseignement — car le mot de *doctrine* semble un peu bien solennel tout de même, se rattachait étroitement à celui de Jules Quicherat, en opposition ouverte avec celui de Vogüé, de Courajod, de Choisy, de Dieulafoy, pour ne parler que des morts obstinés à réduire le plus possible l'influence romaine, et à faire une part prépondérante à celle de l'Orient et des Barbares. De son côté, R. de Lasteyrie soutenait que la voûte en berceau, trait caractéristique de l'architecture romane, est facile à construire et, à l'entendre, il n'est pas nécessaire de supposer que nos constructeurs romains en aient cherché le modèle en Orient, chez les Perses comme le prétend Choisy, chez les Arméniens comme l'a supposé Quicherat, ni même chez les Byzantins, car les Romains en avaient tant construit sur notre sol qu'il devait en rester beaucoup. Si, pour quelques dispositions secondaires, il admet la possibilité d'une origine orientale, il croit que les trompes sont romaines, et non persanes comme le voulait Dieulafoy. Pour la coupole sur pendentifs, Lasteyrie professe que c'est par erreur que Félix de Verneilh en a cherché l'origine à Byzance et que Saint-Front de Périgueux est une copie de Saint-Marc de Venise. L'invention des pendentifs est d'origine romane, non byzantine ou orientale. Les Byzantins ont simplement employé ce dispositif en grand; la coupole sur pendentifs était connue en Gaule à l'époque impériale.

A de pareilles affirmations, Courajod (voir ce nom), opposait d'autres affirmations. « L'époque romaine, déclarait-il, dans le nord et le centre de la France, est celle de l'élimination de l'art romain, sous la double influence de l'art syrien et byzantin, d'une part, du tempérament barbare de l'autre. Elle prépare ainsi l'époque gothique, où le principe de la décoration barbare s'affirme hautement. Le sang et l'âme de la charpenterie du nord barbare animent ces grands corps de pierre. Ces fiers charpentiers, nos ancêtres, ce sont les Gaulois, les Francs, les Saxons, les Normands. Une foule de principes spéciaux apportés et développés par les Barbares s'est, pendant trois siècles, amassé et capitalisé avant de venir alimenter l'art roman et faire la fortune de l'art gothique. »

¹ R. Cagnat, *op. cit.*, p. 14-15.

« Pendant que Courajod fulminait à l'École du Louvre contre les romanistes qu'il accusait presque d'incivisme, Lasteyrie, bien que visé directement, garda le silence; il n'aima jamais la polémique. S'il écrivit un mémoire détaillé contre la thèse provençale de Voëge¹, affirmant que les sculptures d'Arles n'avaient ni précédé ni inspiré celles de Chartres; s'il contredit une fois M. Durrieu dans l'attribution de quelques miniatures, ce n'étaient pas là des questions de principe. Il laissait à son ami Bilson le soin de répondre à la thèse des *refinements* de Goodyear, qu'il ralliait dans l'intimité, et, quoique fort hostile aux idées lancées ou relancées par Strzygowski, il ne se mit pas en peine de les critiquer. Cette attitude passive étonne un peu chez un savant qui passa pendant plus de trente ans pour le chef de l'école française d'archéologie médiévale. Faut-il l'expliquer, en partie du moins, par un certain penchant à l'indolence? Je crains bien que oui. Ce que Lasteyrie a publié est excellent, mais il est loin d'avoir mis par écrit tout ce qu'il avait à dire; la haute estime de son œuvre n'empêche pas de regretter qu'elle ne soit pas par son volume, en rapport avec le talent de l'auteur². »

Peu à peu, d'année en année, la bibliographie de Lasteyrie s'accroissait de quelques travaux.

En 1888, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1888, V^e série, t. ix, p. 35-56 et 11 planches.

En 1892, *L'Église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du V^e au XI^e siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. xxxiv, p. 1-52. A la suite des fouilles faites en 1886 au chevet de l'église de Saint-Perpet, rebâtie quatre ou cinq fois depuis, on avait trouvé des vestiges qu'il était désirable qu'on classât chronologiquement. Lasteyrie s'y appliqua après plusieurs autres, et proposa une théorie qui s'ajouta à celles qu'on avait émises auparavant sur l'histoire des églises successivement disparues (voir *Dictionn. au mot TOURS*).

En 1893, *L'architecture gothique*. — En 1894, l'Académie des Inscriptions avait placé les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot* sous la direction de R. de Lasteyrie et de G. Perrot. On y vit paraître dans le tome III (1897) *Les miniatures d'André Beauneveu et de Jacquemart de Hesdin*³, p. 71-119. —

En 1902, dans *Étude sur la sculpture française au Moyen Âge*, dans *Mémoires et monuments* (Piot), t. VIII, p. 1-137. R. de Lasteyrie réfute la théorie de l'allemand Voëge qui soutenait que les sculptures de la cathédrale de Chartres, notamment celles du portail royal, dérivent de l'école de Provence, dont Saint-Trophime d'Arles est le type le plus accompli. À cela, Lasteyrie oppose la comparaison des édifices similaires, et invoque l'épigraphie pour prouver que le portail royal étant un vestige de l'église détruite en 1194, a dû être sculpté entre 1150 et 1157, tandis que les sculptures de Saint-Trophime datent de 1180 environ. Par conséquent nos écoles du Nord ne procèdent pas de l'école de Provence, et cette dernière s'est constituée indépendamment de l'école française; elle n'a commencé à se laisser pénétrer par celle-ci qu'à une époque relativement tardive. Ce n'est donc pas à Chartres que ses fondateurs et ses plus grands maîtres se sont formés, c'est dans le Midi même, sous l'influence de ce grand mouvement artistique qui se produisit dans toute la moitié méridionale de la France au cours du XII^e siècle et dont Toulouse fut un des centres les plus brillants.

En 1905, Lasteyrie expliqua comment on s'était trompé en cherchant des explications raffinées sur la question : *La déviation de l'âge des églises est-elle symbolique*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXVII, p. 277-308. Cette déviation est due aux difficultés matérielles auxquelles les maîtres des œuvres se heurtaient lorsqu'il leur était interdit de faire table rase de toutes les constructions élevées antérieurement sur le sol où ils opéraient, et lorsque les édifices étaient bâtis par étapes successives, la direction déviait peu à peu sans que les architectes s'en aperçussent (voir CHŒUR).

En 1909, *L'Église de Saint-Philbert de Grandlieu*, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXVIII, p. 1-82 et 14 pl. (voir GRANDLIEU).

Entre temps, Lasteyrie terminait l'ouvrage de F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France de V^e au XVIII^e siècle*, dont il complétait et éditait le tome V^e et dernier. Deux préfaces en 1902 aux *Églises romanes de la Haute-Auvergne* par Chalvet de Rochemonteix, et en 1904 à *Roc-Amadour* de Ern. Rupin. A partir de 1908, R. de Lasteyrie collabora au *Journal des savants* jusqu'en 1917. Il y rendit compte des ouvrages de Fr. Bond, de W. H. Ward, de L. Bréhier sur la cathédrale de Reims et de quelques autres⁴. Ces articles n'étaient qu'un prétexte, une occasion d'énoncer ses idées personnelles sur différents sujets⁵, une façon d'annoncer le grand ouvrage dans lequel il se proposait d'exposer ses idées sur l'architecture religieuse en France, un moyen d'entretenir l'attention et d'échauffer le zèle de ses admirateurs.

Car Lasteyrie « était un séducteur; ses meilleurs élèves, devenus des maîtres à leur tour, furent ses amis et les héritiers de sa renommée. Pendant les trente ans qu'il siégea à l'Institut, Lasteyrie n'y fit entrer aucun de ses élèves de l'École des Chartres; comme Bréal et Maspéro, il pensa sans doute que la science qu'il y représentait l'était assez bien » par lui seul⁶.

En 1912, parut *L'architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement*, in-4^e, Paris, VIII-749 pages et 731 figures.

Ce livre est l'aboutissement d'un long et persévérant effort. Il appartient bien à son auteur et personne ne s'aviserait de lui en disputer la science érudite et l'habile ordonnance; mais parmi ceux, en si grand nombre, qui depuis le réveil romantique déjà loin de nous de près d'un siècle, ont pris à cœur la conservation, l'entretien et la réfection des monuments religieux de la France, depuis Alexandre Lenoir, ce sauveur, et Arcisse de Caumont, cet apôtre, jusqu'à cette foule anonyme que chaque département a vu se dépenser sans compter pour la protection de nos vieilles pierres, j'imagine qu'un grand nombre ont dû tressaillir de joie — si ces nouvelles pénétrèrent là où ils reposent — à la pensée qu'une œuvre complète, définitive pour un demi-siècle environ, venait de grouper et de consacrer tout ce qui s'est dit de plus raisonnable et de rappeler, au moins par préterition, tout ce qui a été tenté en faveur et à la gloire des vieilles églises de France.

Moins favorisée que l'Italie, l'Afrique, l'Égypte et l'Orient, la Gaule n'offre guère de vestiges monumentaux qu'en très petit nombre appartenant à la période primitive de l'architecture chrétienne. C'est donc hors de France qu'il a fallu étudier les origines d'un art qui prendra, dans la suite, en France, son plus original et son plus splendide développement. Tout ce qui

¹ Voëge, *Die Anjaenge des monumentalen Stiles*, in-8^o, Strasbourg, 1894. — ² S. Reinach, *Robert de Lasteyrie*, dans *Revue archéologique*, 1921, t. II, p. 150. — ³ Cf. J.-A. Brutails, *Robert de Lasteyrie dans Mémoires et Monuments Piot*,

t. XXVI, 1923, p. X-XV. — ⁴ Cf. *L'architecture religieuse en Angleterre*, dans *Journal des savants*, 1915, t. XIII, p. 289-294. — ⁵ M. Prou, *Nécrologie*, dans *Journal des savants*, 1921, p. 81-83. — ⁶ S. Reinach, *op. cit.*, p. 150.

concerne l'architecture chrétienne depuis les origines jusqu'au v^e siècle : premières églises, basiliques italiennes, byzantines, syriennes, n'est donc que l'utilisation de notions et de faits connus, sans aucune vue originale et neuve. On ne doit chercher ici ni une révélation ni un éclair; on y trouve une connaissance personnelle, une opinion raisonnée sur la valeur, l'âge, la signification des monuments. Dans cet ordre de recherches l'érudition est vieillotte, depuis longtemps dépassée; elle adresse le lecteur à des travaux qui n'ont plus qu'une exactitude douteuse et qu'un intérêt bibliographique. Il s'y trouve, en outre, nombre de reproductions médiocres, peu fidèles, auxquelles il n'est vraiment plus permis de renvoyer le lecteur sinon pour mettre en garde celui qui serait assez malavisé pour s'en servir.

C'est avec l'époque mérovingienne que le sujet se précise et se localise en France. C'est peu de chose encore : des cryptes, quelques chapiteaux, des textes anciens, c'est peu, mais c'est quelque chose. Il eût été possible d'être plus complet, plus précis et plus exact. Il eût fallu, pour cela, avoir la patience de feuilleter une multitude de vieux livres — ils furent nombreux aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles — et d'y rassembler bien des indications prises à une époque où des vestiges subsistaient encore nombreux et, parfois, importants. Cette direction de recherches n'a même pas été effleurée, peut-être pas soupçonnée par l'auteur. Cependant il marque un réel progrès depuis l'époque où Ramé soutenait qu'en dehors de l'église de Germigny-des-Prés (voir ce nom) il n'existait pas en France d'édifices carolingiens; en réalité, dans presque toutes les régions de la France, il est possible de rencontrer des églises modestes qui sont, en totalité ou en partie, antérieures à l'an mille. L'Allemagne, en revanche, qui s'est toujours flattée de posséder un assez grand nombre de monuments carolingiens ferait sagement de beaucoup rabattre ses prétentions, et notamment en ce qui concerne le portique de Lorsch, considéré par tous les archéologues germains comme un monument antérieur à Charlemagne et qui porte la marque de l'art du xii^e siècle (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2337). Vers le xi^e siècle commence l'époque romane. L'art roman a exercé sur le développement de l'architecture française une influence considérable. « De l'aveu de tous, dit R. de Lasteyrie, aucun pays, depuis l'antiquité, n'a joué un plus grand rôle que la France dans le domaine de l'architecture. Au Moyen Age, ses églises étaient admirées de l'Europe entière et ses constructeurs étaient appelés jusqu'en Suède et en Hongrie pour en élever de semblables. Mais, quand on parle de monuments français, la plupart des gens ne songent qu'à nos cathédrales gothiques et oublient que, longtemps avant qu'on eût posé la première pierre de Notre-Dame de Paris, notre sol était couvert d'églises romanes, moins vastes assurément, moins majestueuses peut-être et moins impressionnantes, mais qui renferment, elles aussi, des beautés de premier ordre. »

L'église romane est étudiée d'abord dans son élément générateur qui est la voûte. On pourrait dire que la voûte crée l'édifice. Aussi, pour comprendre une église romane, ne faut-il, pas s'attarder à la regarder du dehors, c'est de l'intérieur seulement que nous voyons comment la voûte modifie toutes les proportions, change la forme des piliers et jusqu'au mode de percement des fenêtres. C'est le poids de la voûte qui empêche l'architecte d'éclairer directement la grande nef : c'est donc la voûte qui verse dans l'église romane ses grandes ombres et lui donne sa physionomie morale. Mais la tyrannie de la voûte se fait sentir à l'extérieur, puisqu'elle oblige à fortifier les murs de contreforts régulièrement espacés. Ici, pour-

tant, la part de la liberté est plus grande. La fantaisie peut se donner carrière dans la composition des absides, des portails, des façades, et surtout dans la création du clocher.

R. de Lasteyrie n'admet l'existence que de huit écoles romanes architecturales : l'école provençale, l'école bourguignonne, l'école auvergnate, l'école poitevine, l'école des églises à coupoles de l'Aquitaine, l'école normande, l'école rhénane, l'école de l'Ile-de-France. En dehors de ces écoles, il n'y a pas d'originalité véritable; il n'y a que des emprunts plus ou moins habilement combinés. Dans la prétendue école limousine, on retrouve sans peine les éléments poitevins, auvergnats, périgourdins dont elle est faite. Le tableau de la France romane esquissé pour la première fois par A. de Caumont, complété par d'autres, s'offre ici à nous avec une richesse et une précision de détails qu'il n'avait encore jamais eues. L'architecture n'est pas seule interrogée, l'ornementation vient, elle aussi, rendre témoignage avec ses fresques, ses vitraux, ses chapiteaux historiés, ses tympanes sculptés, ses autels et ses tombeaux.

Une des questions les plus controversées de l'archéologie du Moyen Age est celle des origines de notre architecture religieuse. Ou faut-il chercher le prototype de nos églises romanes? Est-ce à Rome ou en Orient? Quicherat et la plupart des archéologues français ont enseigné qu'une église romane n'était, en son fond, qu'une basilique latine couverte d'une voûte romaine. Pour eux, l'art chrétien est une création du génie de Rome, et c'est à Rome que l'on trouve tous les éléments d'où l'art roman est sorti.

La question, posée bruyamment, des influences orientales sur l'art chrétien (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 547) laissait assez sceptique R. de Lasteyrie. L'art chrétien est-on venu nous dire, ne doit rien à Rome, c'est le génie grec, sous sa forme primitive, qui a tout tiré du vieil Orient. L'architecture romane a été importée d'Asie Mineure au v^e siècle. Dès avant Justinien on y voit des églises voûtées qui offrent de frappantes ressemblances avec nos églises du xii^e siècle; la voûte en berceau est portée par des doubleaux, et le pilier carré se cantonne de pilastres et de colonnes. L'art roman n'est pas seulement là en germe, il est là dans toute sa réalité. Cependant l'Asie Mineure n'a pas tout créé : la Syrie, elle aussi, a eu sa part d'invention. A elle appartient le type de la façade encadrée de deux tours, type fort antérieur à l'apparition du christianisme dans ces parages et qui s'inspirait peut-être des pylônes égyptiens. Cela ne suffit pas encore. Non content de nous doter de la basilique voûtée, l'Asie Mineure veut nous avoir révélé l'église à plan central. La rotonde d'Aix-la-Chapelle ne sera plus une imitation de Saint-Vital de Ravenne, mais d'un *martyrion* quelconque d'Asie Mineure, et même c'est le *martyrion* d'Hierapolis, avec ses bas côtés voûtés sur des travées rectangulaires alternant avec des travées en triangle, qui sera le prototype du dôme d'Aix-la-Chapelle. Quant à Germigny-des-Prés, c'est tout simplement l'imitation d'un modèle arménien, si bien reconnaissable qu'on n'hésite pas à le nommer : l'église patriarcale d'Etschmiadsin.

Tout cela est si bien pourvu d'affirmations (à défaut d'autre chose) et de photographies qu'on pourrait être tenté de croire à cet évangile nouveau, dont la hardiesse n'est rien en comparaison de ce qui se dit et décrit sur les clochers. Ici encore, c'est la Syrie qui sert d'initiatrice : le clocher carré est d'origine syrienne, les basiliques chrétiennes de la région de Damas nous montrent, dès le iv^e ou le v^e siècle, le clocher carré isolé ou accolé à l'abside. Le campanile carré de la Lombardie ou de Rome n'est qu'une imitation du clocher syrien. Mais il n'est pas jusqu'au minaret carré des

mosquées de l'Espagne qui ne soit syrien : les Omniaïdes de Cordoue, qui venaient de Damas, ayant conservé religieusement la forme de tours de leur pays natal ; les clochers des églises espagnoles remplacèrent ces minarets et furent, comme eux, carrés !

L'Égypte a donné naissance à une autre forme de clocher infiniment plus savante. Le plus fameux des monuments d'Alexandrie était le phare, que les anciens avaient mis au nombre des merveilles du monde. Le phare, comme le prouvent les monnaies, certains bas-reliefs (voir *Dictionn.*, t. I., fig. 337) et une copie dont les ruines sont encore debout à Abousir, se composait de trois étages en retrait les uns sur les autres : le premier était carré, le second octogonal, le troisième circulaire. C'est le génie grec qui avait imaginé ce passage du carré à l'octogone et de l'octogone au cercle. Les Arabes, après la conquête, transformèrent le phare en minaret. Ce prodigieux monument leur inspirait une telle admiration qu'ils ne cessèrent de l'imiter en petit : presque tous les minarets égyptiens, avec leurs étages alternativement carrés, octogones et circulaires, dérivent du phare d'Alexandrie. Mais il y a mieux encore. Le passage du carré à l'octogone et quelquefois au cercle, qui fait l'originalité d'un grand nombre de nos clochers romans n'est pas une innovation de nos architectes : ils imitaient, sans le savoir, le phare d'Alexandrie. Le phare, en effet, avait été copié maintes fois dans toutes les parties du monde romain. En Gaule, il y en avait plusieurs imitations ; l'une d'elles se voit encore à Nîmes. La tour Magne (qui a perdu son couronnement circulaire, donné par d'anciennes gravures), nous montre encore un octogone s'élevant au-dessus d'une base carrée. Nos architectes avaient donc des modèles ; l'ingénieuse composition de leurs clochers ne leur appartient pas : il faut en faire honneur au génie grec.

Quelle créance faut-il ajouter à ce système ? Aucune, pensait R. de Lasteyrie, résolument sceptique quant au rôle éducateur de l'Orient. Il admet l'influence orientale dans le domaine de l'ornementation : tissus, ivoires, images ; il ne croit pas qu'il faille l'étendre à l'architecture. « Les Romains, disait-il, avaient tant construit de voûtes sur notre sol qu'il devait en rester beaucoup au Moyen Âge. Il n'est donc pas nécessaire de supposer que nos constructeurs romans en aient été chercher le modèle en Orient. » Dans cette affirmation il y a peut-être une part trop large faite au sentiment aux dépens de la critique, et nous avons eu déjà l'occasion de discuter une théorie qui demande autre chose et mieux qu'une négation péremptoire, fût-elle de Robert de Lasteyrie.

Au sujet de la coupole il ne se montre pas moins convaincu, sinon convaincant. Une opinion a prévalu de nos jours au point de s'imposer, à savoir que la coupole sur trompes est d'origine persane et date de trois ou quatre siècles avant notre ère, tandis que la coupole sur pendentifs apparaît chez les Grecs vers la fin du III^e siècle après Jésus-Christ¹. Mais ces chiffres ont été contestés. La Perse n'a fait qu'imiter Rome qui dès le I^{er} siècle employait la coupole sur trompes dont les plus anciens exemples connus se voient sur le Palatin et à Tivoli, dans la villa d'Hadrien ; il faut donc évincer l'Orient de l'inspiration des coupoles sur trompes qui abondent dans nos églises romanes. De même pour la coupole sur pendentifs ; loin de venir d'Asie elle viendrait de Rome, des thermes de Caracalla et même un peu auparavant, c'est de Rome que la Gaule l'aurait reçue et non de l'Orient.

Dans tout cela, R. de Lasteyrie s'affirme comme l'adversaire des partisans des influences étrangères, le défenseur éclairé de l'originalité indigène de l'art français.

« Même éclectisme dans une autre question, très discutée, elle aussi, et qu'il fallait résoudre : l'origine du plan des églises. Dérive-t-il de la basilique civile des Romains ? Ainsi pensaient Caumont, Viollet-le-Duc, Quicherat. D'autres voyaient le modèle des églises dans les maisons romaines, surtout dans les basiliques privées que Vitruve cite au nombre des principales pièces d'apparat jointes aux habitations des riches au temps des Césars ; d'autres, dans les synagogues juives. » Lasteyrie se trouvait un peu dépaycé dans une pareille question, l'antiquité ne lui était pas aussi familière que le Moyen Âge ; il connaissait les monuments d'après les figures du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, et le christianisme à travers le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny. Décontenancé, il imaginait une explication qui fait sourire : « Je suis convaincu — ah ! l'heureux homme — que l'origine de la basilique chrétienne est plus complexe qu'on ne le croit généralement. A la basilique du Forum les fidèles ont emprunté la forme oblongue, la division en galeries parallèles et surtout cette surélévation de la galerie médiane, qui permet d'éclairer l'édifice par le haut. Aux lieux publics de réunion et peut être aussi à certains monuments funéraires, ils ont pris l'idée d'abside. Aux maisons particulières, ils doivent l'*atrium* et l'habitude qu'ils ont longtemps conservée d'accoler à leurs églises, sans souci d'en compromettre l'aspect extérieur, des dépendances très diverses². »

R. de Lasteyrie faisait une place importante aux considérations techniques et aux événements historiques. « Constamment il invoquait les lois de la statique architecturale ou les conditions matérielles qui commandent à l'activité des gens de métier ; Quicherat s'était engagé dans cette voie, mais il n'y avait pas cheminé aussi avant. Lasteyrie faisait plus fréquemment usage des notions de ce genre. En ce qui concerne l'histoire, il l'appelait très souvent à donner la raison d'être des faits. A propos des écoles régionales d'architecture, il faisait intervenir la géographie ecclésiastique³ ; il enregistrait une corrélation entre la répartition territoriale de certaines formes, de certains entrelacs et les divisions de l'empire carolingien⁴. »

L'architecture religieuse en France à l'époque romane appelait une suite : *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique* qui fut publiée après la mort de l'auteur par les soins de M. Marcel Aubert (1926, tome I^{er}) qui conserva scrupuleusement le texte et, là où ses opinions personnelles ne concordaient pas avec celles de R. de Lasteyrie, plaça des ajouts ou changements de détail entre crochets. Le but poursuivi était de présenter une vue d'ensemble sur l'archéologie française, et ce but est rempli par une synthèse claire et complète de la science française depuis Arcisse de Caumont. « Ce caractère apparaît dès le premier chapitre qui traite des éléments essentiels du style gothique et des premières voûtes à nervures. M. E. Gall, qui a renouvelé les théories de Dehio, a cherché les premières églises gothiques dans les édifices du XIII^e siècle, sans tribunes, mais avec arcs-boutants, contreforts saillants, haut piliers et larges fenêtres. Pour lui tout le XII^e siècle français se rattache à l'art antérieur, disons tout court au style roman, et trouve les germes de son évolution dans l'architecture normande, avec sa membrure des parois, son mouve-

¹ Cf. E. Mâle, *L'architecture romane d'après un livre récent*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1912, 4^e période, t. VII, p. 480-491 ; E. Cuq, *Discours*, dans *Biblioth. de l'École des*

Chartes, 1921, p. 241. — ² R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse*, in-4^e, Paris, 1912, p. 70. — ³ Id., *ibid.*, p. 408. — ⁴ Id., *ibid.*, p. 213.

ment vers le haut et vers l'avant, son besoin de fusion des masses et des espaces. R. de Lasteyrie se contente de réfuter Dehio et n'a pu connaître les théories du disciple de celui-ci. Pour lui, la croisée d'ogives demeure, ce qui d'ailleurs paraît juste, l'élément le plus essentiel du style gothique, et l'Ile-de-France, qui a conservé un si grand nombre de vieilles voûtes à nervures, à commencer par celles de Morienvall, paraît bien les avoir inventées, ou du moins elle a créé le style nouveau qu'elles contenaient en germe. Parmi les premiers édifices gothiques, Saint-Denis a été fort remarqué, mais l'auteur cite au même titre la cathédrale de Sens, comme un anneau de cette chaîne, qui établit dès le ^{xii}e siècle la supériorité incontestée de l'école française¹.

« Durant la seconde moitié du ^{xii}e siècle, à l'époque où s'élèvent les premières cathédrales gothiques, Paris brille au premier rang car, outre le chœur de Saint-Germain-des-Prés, elle voit s'élever Notre-Dame. Mais à côté du foyer artistique principal de cette époque, l'Ile-de-France, il en existe d'autres : la Normandie, la Champagne, et deux au moins parmi ceux-ci, l'Anjou et la Bourgogne, manifestent dès lors une individualité plus accusée. Les grandes cathédrales appartiennent surtout à la première moitié du ^{xiii}e siècle. Lasteyrie les décrit et constate dans la France entière le succès de leur ordonnance, particulièrement de celles de Chartres et de Reims. Elle se retrouve plus fréquente dans les provinces avoisinant l'Ile-de-France. Elle se fait plus rare dans les régions de l'Est, où l'influence du roman germanique se fait sentir. Avec Clermont-Ferrand, Limoges, Toulouse et Narbonne, elle s'implante dans le Midi, où l'architecture adopte plus volontiers des caractères régionaux.

« R. de Lasteyrie conserve le terme *rayonnant* pour qualifier le style de la fin du ^{xiii}e et du ^{xiv}e siècles. A la Sainte-Chapelle, il retrouve le germe des tendances à la légèreté de ce style, dont l'abbatiale de Saint-Denis, le chœur d'Amiens et de Beauvais, la cathédrale de Troyes et de Séz, Saint-Urbain à Troyes et Saint-Ouen, à Rouen, sont des chefs-d'œuvre. Durant cette période le gothique français inspire des œuvres nombreuses, non seulement dans toutes les provinces de la France, mais aussi dans les régions voisines, comme en Belgique et en Allemagne, où la cathédrale de Cologne reprend le plan d'Amiens et l'élévation de Beauvais. A l'époque du style flamboyant, dont R. de Lasteyrie cherche les origines en France, l'activité constructive se ralentit d'abord. Elle reprend de plus belle vers le milieu du ^{xv}e siècle, et il peut citer et décrire une longue série d'églises, disséminées dans la France entière. Elles sont particulièrement riches dans certaines régions : sur les bords de la Loire, en Normandie, et aussi en Bretagne, où il s'agit surtout d'agrandissements d'édifices antérieurs. A l'architecture française se rattachent les Pays-Bas, tandis que désormais l'Allemagne, avec la *Hallenkirche*, en demeure plus éloignée². »

La seconde partie étudie les divers éléments de l'église gothique. R. de Lasteyrie soupçonne une influence anglaise dans la terminaison à chevet droit de quelques grandes églises comme la cathédrale de Laon; il attribue l'absence de transept dans quelques monuments importants au manque de ressources, comme il explique l'abandon des cryptes pour des raisons qui pourraient être contestées. L'étude des

voûtes établit une distinction entre la voûte à six cantons et la voûte d'ogives sectionnée en son milieu par un arc de renfort; puis vient l'exposition de tout ce qui concerne l'élévation intérieure et l'élévation extérieure de l'édifice. Dans la description de la façade gothique nous voyons le type de la porte monumentale que l'Ile-de-France adopte dès le ^{xii}e siècle, type qui sera conservé et appliqué, avec une infinie variété de détails, dans toutes les contrées où s'acclimate le style gothique. Un des éléments les plus splendides et les plus variés de ces façades, c'est la grande rose vitrée dans la construction de laquelle le maître d'œuvre gothique a déployé toute la délicatesse de son goût, toutes les ressources de son ingéniosité et de sa logique constructive. Vient enfin l'étude des tours et clochers si caractéristiques et devenus familièrement évocateurs des édifices célèbres.

R. de Lasteyrie ne s'est pas efforcé de mettre en circulation une théorie nouvelle, au risque d'être fragile, il a apporté son expérience à faire choix de ce qui avait été dit de mieux et à l'exposer avec un luxe renouvelé de preuves. Son œuvre est solide, l'exposition en est claire et c'est la mystérieuse et persuasive déduction de ce livre tout français par son inspiration, par son contenu et par son exécution. Il renonce à donner le nom de la première église gothique comme à écrire celui de la dernière église romane. D'un style à l'autre, la transition s'opère insensiblement, et cette transition est la meilleure preuve que dans l'architecture se cache et subsiste une vie intense qui se révèle, l'heure venue, dans chaque élément et dans chaque organe. La voûte, l'abside, la façade, la fenêtre, la rose provoquent les inventions et les trouvailles, inspirent des transformations, chacune découlant de celle qui l'a précédée, autorisant celle qui va la suivre. Tout se tient et tout s'enchaîne dans un édifice catholique, c'est un être vivant qui obéit à des lois aussi impérieuses que celles qui président à la transformation d'un être humain. Entre les faiblesses de son enfance, les audaces de sa jeunesse, l'éclat triomphant de sa maturité, la stérilité de sa vieillesse, on voit se développer une existence entière et le magnifique essor d'une personnalité française. ¶

Car tout est français ici, non seulement la vaste contrée qui fut son berceau et qui garde ce nom évocateur d'Ile-de-France, mais on pourrait dire que tout est royal, car c'est comme le don symbolique et magnifique à la fois de la dynastie capétienne dans le domaine duquel cette fleur a germé et s'est épanouie. C'est seulement dans l'Ile-de-France que les germes se sont développés et ont donné naissance à un nouveau genre d'architecture. Même en admettant que les constructeurs disséminés dans le Parisien, le Beauvaisien, le Noyonnais, le Soissonnais, le Laonnois, n'aient pas inventé tel ou tel élément constitutif de la nouvelle architecture, ils ont été les premiers à en faire comprendre toute la valeur, à en faire des applications raisonnées. Et ce n'est pas à Saint-Denis que s'élèveront les premières voûtes d'ogives, mais c'est néanmoins à Saint-Denis que le style gothique paraît avoir acquis la pleine conscience de son identité, s'être détaché du roman pour toujours.

Comment expliquer cette soudaine apparition de centaines et de centaines d'églises, conçues et exécutées sur une donnée nouvelle, qui transforme l'aspect externe et interne d'un édifice traditionnel entre tous, comment y voir simplement une mode, un engoue-

¹ Cf. R. Maere, dans *Rev. d'histoire ecclésiastique*, 1927, p. 863-867; F. Deshoulières, dans *Bull. tin monumental*, 1926, p. 421-422. Un tiers du volume est consacré à passer en revue, classés par périodes chronologiques et par régions, les chefs-d'œuvre produits par cette école

durant le Moyen Age. Les églises présentant des variétés régionales et les accessoires de l'architecture sont réservés au tome second de l'ouvrage. — ² Cf. R. Maere, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1927, t. xxiii, p. 863-864.

ment, au lieu de ce qui s'y trouve en réalité : la poussée de nouveaux sentiments ? Dans la seconde moitié du XII^e siècle un phénomène se produisit qu'on peut expliquer comme on voudra, mais qu'on ne peut ni amoindrir ni écarter : une explosion d'enthousiasme religieux, qui n'était peut-être pas tout à fait de la ferveur, mais qui était certainement une passion profonde et universelle. Ce sentiment trouva son expression dans une forme nouvelle de la maison de Dieu. L'âme chrétienne sentit une satisfaction et comme un apaisement à se recueillir et à s'épancher, dans un édifice différent de tous ceux où elle avait jusque-là poursuivi son entretien avec Jésus-Christ ; à la place des voûtes surbaissées et des plafonds horizontaux, elle s'extasia de joie dans la plongée lointaine de la croisée d'ogive.

Le nouveau style se caractérisa dans trois éléments : 1^o emploi systématique de la voûte sur croisée d'ogives ; 2^o emploi de l'arc-boutant pour étayer la maîtresse voûte ; 3^o emploi systématique de l'arc brisé au lieu de l'arc en plein cintre. Longtemps, ce dernier élément fut considéré comme primordial, mais on a remarqué que l'arc brisé se rencontre, dès le commencement du XII^e siècle, dans l'architecture romane et que la gothique a continué de faire usage, notamment à Laon, de l'arc en plein cintre. L'ogive n'est pas l'arc brisé ; c'est la nervure soulageant une voûte d'arêtes et qui, rencontrant à la clé de voûte une nervure semblable, forme la croisée d'ogives dont l'emploi systématique donne naissance au style gothique. Or, la croisée d'ogives paraît avoir été découverte et expérimentée vers 1130, dans différentes régions de France, notamment en Normandie, et même en Angleterre, dans les cathédrales de Durham, Winchester et Peterborough. Toutes les dates de ces voûtes sont sujettes à discussion. Les plus anciennes voûtes sur croisées d'ogives dont nous connaissions l'âge exact, restent celles de Saint-Denis, élevées sous l'abbé Suger, de 1137 environ à 1140, au-dessus de l'avant-nef, et de 1140 à 1144, au-dessus du double collatéral et des chapelles rayonnantes qui entourent le chœur. Ces voûtes paraissent si parfaites qu'on ne peut y voir le coup d'essai de l'architecte qui les conçut et des maçons qui les exécutèrent. On connaît, par contre, dans la région parisienne et plus au Nord, le résultat de tentatives moins heureuses, où la croisée d'ogives, empiriquement employée, joue son rôle et témoigne du grand effort d'adaptation que faisaient alors les architectes. A Morienvall (Oise), c'est sur un collatéral tournant que s'élèvent de lourdes ogives boudinées, unies par une clé rudimentaire ; ces voûtes pourraient dater de 1125 ; celles de Saint-Étienne de Beauvais remonteraient à 1130, et vers la même date, celles de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et celles de la cathédrale de Sens, ailleurs encore et, partout, la croisée d'ogives commence à sortir ses pleins effets.

Après quelques tâtonnements, le nouveau style, en moins de cinquante ans, s'implanta dans toute la France septentrionale ; au XIII^e siècle il s'imposait à l'Europe entière. Peu après Saint-Denis et Sens, c'est le tour de Noyon, Senlis, Laon, Châlons-sur-Marne, Notre-Dame de Paris, dont le chœur était presque terminé en 1177, Lisieux, Vézelay, Chartres, Reims, Amiens, Bourges, Rouen... Partout la logique impose le principe ogival à l'ancien dispositif roman, héritier attardé de l'architecture romane ; à la colonne, à l'architrave et au cintre qui laissent une impression d'écrasement, elle substitue une architecture nerveuse, tout en lignes verticales et procure cet extraordinaire résultat. En répartissant les poussées sur les quatre angles de la voûte, la croisée d'ogives retire à la muraille, dans l'équilibre et l'économie de l'édifice, sa nécessité vitale. Au lieu de cette masse compacte

trouée de quelques meurtrières, on peut mettre à la place un simple treillis de pierre enchâssant d'immenses verrières. On peut joindre désormais les arcs à leurs supports, accorder le profil des piliers à celui des nervures, élargir les espaces à recouvrir, augmenter considérablement la hauteur des voûtes. L'emploi de l'arc-boutant, déchargeant les supports internes, permettait de reporter à l'extérieur une bonne partie des poussées latérales. C'est à Chartres que, pour la première fois, l'utilisation logique de l'arc-boutant fut prévue dès la plantation de l'édifice.

Durant la seconde moitié du XII^e siècle, le style constitué dans l'Ile-de-France s'imposa aux régions limitrophes et, généralement à toute l'Europe occidentale. Les provinces qui résistèrent le plus longtemps : la Normandie, l'Anjou, la Bourgogne, sont précisément celles dont l'architecture avait rivalisé de précocité avec celle de l'ancien domaine royal, et qui avaient expérimenté pour leur compte la croisée d'ogives dès la première moitié du siècle. Quant aux églises gothiques du Midi, églises à une seule nef, églises fortifiées, elles constituent une famille distincte.

En 1910, R. de Lasteyrie renonça à sa chaire professorale ; il se sentait déjà âgé et affaibli, et craignait de ne pouvoir terminer l'œuvre qu'il assignait à sa vie finissante. Le séjour de Paris lui déplaisait ; il se retira dans son domaine du Saillant, près de Brive et y vécut encore des années laborieuses, entouré de sa famille et de ses livres. C'est là qu'il mourut le 29 janvier 1921.

« Cet homme si doux et si ferme, si gracieux et si sincère, n'a pas été surpris par la mort. Depuis longtemps il la voyait venir, et il s'était préparé à la recevoir en homme d'honneur et en chrétien. C'est un passage redoutable que celui de ce monde à l'autre, et nous voyons parfois les plus fermes courages faiblir au moment de quitter tout ce qu'ils ont aimé. M. de Lasteyrie n'a pas connu ces angoisses. Il s'est éteint doucement dans les bras des siens. L'amertume des séparations suprêmes a été adoucie pour lui par la pensée qu'il laissait pour héritier de ses traditions un fils, digne à la fois de continuer son œuvre scientifique et de porter noblement son nom. »

Ces paroles qu'on croirait écrites pour résumer la carrière du fils avaient été prononcées sur la tombe du père ; elles étaient demeurées vraies et marquaient dignement la fin de deux vies honorables et utiles. Mais moins heureux que son père, Robert de Lasteyrie avait eu la douleur de survivre à son fils, tombé au champ d'honneur en 1915.

H. LECLERQ.

LATIN. — I. Le *Glossarium*. — II. Le *Lexicon*. III. Le *Thesaurus*. IV. Le latin vulgaire : 1^o Depuis les origines jusqu'à la guerre Sociale ; 2^o Depuis la guerre Sociale jusqu'à Auguste ; 3^o Du règne d'Auguste au début du IV^e siècle ; 4^o Du IV^e siècle à la fin de l'Empire romain. V. Le latin d'église du III^e au VII^e siècle. VI. Latin en Afrique. VII. Latin en Gaule : 1^o Expansion ; 2^o Épigraphie ; 3^o Les mots d'emprunt 4^o La prononciation : a Vocalisme ; b Consonnantisme. 5^o La déclinaison latine en Gaule.

I. LE GLOSSARIUM. — Les écrits qui forment, pour ainsi dire, la trame des événements dont le récit nous fait connaître les institutions, les usages, les faits généraux et particuliers de la période désignée sous le nom d'antiquité chrétienne, soit qu'ils consistent en récits d'allure ou d'intention historique, soit qu'ils se présentent à nous sous l'aspect de traités didactiques ou de documents diplomatiques, tous, presque sans exception, lorsqu'ils sont d'origine occidentale, ont été, pendant plusieurs siècles, composés en latin, non seulement dans les parties de l'Europe où les Romains imposaient leur langue avec leurs armes,

mais encore dans certaines régions demeurées inaccessibles ou impénétrables aux armes romaines, c'est-à-dire là où la religion chrétienne, en introduisant ses croyances, avait répandu autour d'elle la langue latine qui fut toujours, à partir du milieu du ^{iv}e siècle, la langue du clergé.

Avant cette époque, diverses causes commencèrent à altérer profondément la langue latine, et l'amènèrent graduellement à une barbarie qu'attestent la plupart des documents qui nous sont parvenus. Ceux mêmes qui sont le moins hérissés de barbarismes et de fautes contre la syntaxe n'en sont pas, pour cela, plus faciles à comprendre. La plupart traitent des questions de théologie, de discipline ecclésiastique, de philosophie, de jurisprudence, pour l'exposition desquelles la langue latine classique n'offrait ni locutions ni mots dont on pût faire usage; on était obligé de détourner les anciennes locutions, les anciens mots de leur sens propre et de leur en attribuer un nouveau, en quelque sorte de convention.

Il arriva que les grands érudits du ^{xv}e siècle se trouvèrent en présence d'une si grande multitude de textes manuscrits, que la vie tout entière de chacun d'eux semblait devoir suffire à peine à en préparer et à en surveiller l'impression. Ils se contentèrent le plus souvent de publier sans expliquer le sens des mots ou des locutions qui, souvent, ont dû leur échapper, ou bien ils dispersèrent les notes trop copieuses, trop disertes, à travers lesquelles ils firent couler le fleuve de leurs réminiscences classiques, lorsqu'ils s'agissait d'expliquer des institutions et des usages étrangers ou postérieurs à la période impériale. Les érudits du ^{xvii}e siècle enquirent ce débordement, introduisirent la méthode dans la publication des documents relatifs à l'histoire et à la législation. Les frères Pithou, Cujas, Sirmond marquent un progrès sur Scaliger et Casaubon, non seulement par une adaptation plus exacte du commentaire au texte qu'il illustre, mais encore par une intuition des moyens de travail qui rendraient l'étude des documents plus rapide, plus sûre et plus fructueuse; en un mot, ils pressentaient, s'ils ne la proclamaient pas encore, la nécessité de glossaires, dans lesquels seraient données des explications des mots de basse latinité, ou romano-barbares, qui se trouvaient en abondance dans ces documents; et déjà, grâce à leurs travaux, on pouvait entrevoir la méthode qu'il fallait suivre pour comprendre les auteurs du Moyen Âge à l'aide d'eux-mêmes, pour pénétrer dans le sens et l'esprit des institutions sociales et en suivre les développements successifs. Mais personne n'avait entrepris de capter, de canaliser et d'exploiter les résultats de toutes ces recherches, surtout de les compléter et de les présenter sous une forme maniable et, pour ainsi dire, portative. Des travailleurs acharnés mais trop peu méthodiques, comme Valois et Cotelier, prodiguaient à tout moment les trésors qu'ils avaient amassés, au hasard d'un mot, d'une phrase qui provoquait leur mémoire et ils amoncelaient des richesses là où personne ne s'avisait de les aller chercher. Les mauristes réalisaient une amélioration sensible avec les admirables *indices* de leurs éditions des Pères et de leurs *Spicileges*, *Analectes*, etc.; mais il restait toujours nécessaire de recourir à chaque *index* et d'opérer personnellement le travail de confrontation.

Les Estienne s'étaient bornés à recueillir les mots et à en indiquer les diverses significations; c'était trop peu. En faisant paraître, l'an 1614, son dictionnaire du grec barbare, Jean Meursius prenait presque l'engagement de donner au public un ouvrage semblable pour l'intelligence du latin corrompu, et vers le même temps un certain Guillaume Noomps, dont le nom seul, grâce à Du Cange, est parvenu jusqu'à nous, annonçait aussi qu'il travaillait à un ouvrage

de ce genre. Ils furent prévenus par Spelmann, qui, en 1626, imprima la première partie de son glossaire. Le long retard qu'éprouva la publication de la deuxième partie décida Isaac Vossius à réunir en un volume des extraits de ses lectures, pouvant servir à l'intelligence d'une foule de mots de la basse latinité. Enfin, en 1664, vingt-trois ans après la mort de l'auteur, parut la deuxième partie du glossaire de Spelmann, bien inférieure à la première, qui avait reçu l'assentiment de tous les savants; c'était moins un travail achevé qu'un chantier de matériaux à pied d'œuvre: H. Spelmannus, *Glossarium archaologicum, continens latinobarbara, peregrina, obsoleta et novatae significationis vocabula* in-fol., Londini, 1626 (lettres A-L); in-fol., Londini, 1664; in-fol., Londini, 1687; cf. Le Clerc, *Biblioth. univers.*, 1691, t. xx, p. 169. On ne mentionnera que pour mémoire, Ger. Joan. Vossius, *Etymologicon linguae latinae*, in-fol., Amstelodami, 1662; in-fol., Lugduni, 1664; in-fol., Amstelodami, 1695; *studio* Alex. Sim. Mazochii, 2 vol. in-fol., Neapoli, 1762.

Enfin parut l'ouvrage dont tous les savants sentaient la nécessité, mais dont la confection leur semblait si remplie de difficultés que des hommes d'une belle vaillance, et qu'aucune entreprise ne semblait pouvoir rebuter, se contentèrent de former des vœux sans oser presque espérer leur réalisation. Charles du Fresne du Cange (voir ce nom, t. rv, col. 1654-1660) en conçut le plan et en réalisa l'exécution. Loin de restreindre son travail il l'étendit logiquement à ses véritables proportions, sachant bien qu'il le remplirait: il estima qu'à l'aide et à l'occasion des mots, il serait utile de faire connaître le fonds des choses qu'ils désignaient, les usages en vigueur, l'organisation sociale et religieuse, l'état des personnes, et des biens; ce qui concernait l'agriculture, les arts, etc.

Du Cange était âgé de soixante-huit ans. En 1657, il débutait avec un volume in-folio intitulé: *Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, que suivait à huit années de distance le *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (1665). En 1668, paraissait son *Histoire de saint Louis, roi de France, écrite par le sire de Joinville et enrichie de nombreuses observations et de plusieurs anciennes pièces*. Du Cange s'attacha, dans une suite considérable d'*Observations*, à éclairer les principales questions qui se rapportent au règne et au temps de saint Louis. Cette année-là Du Cange, afin de préserver sa famille d'une épidémie qui ravageait Amiens, vint s'établir à Paris qu'il ne quitta plus désormais¹. Dégagé de ses fonctions de finance, il trouva à Paris des richesses manuscrites et littéraires qu'il ne pouvait rencontrer ailleurs; sa réputation l'avait précédé et il se vit bientôt désigné comme l'un des plus capables d'entreprendre la publication des écrivains du Bas-Empire. Après deux ans de travail, il édita le texte de Cinname, historien de Jean et de Manuel Comnène au ^{xii}e siècle. Le texte grec était accompagné d'une traduction latine et de notes relatives à l'histoire et à la philologie. L'édition était dédiée à J.-B. Colbert; ce grand ministre s'y était montré sensible ayant l'esprit assez vaste et assez élevé pour comprendre la fécondité pour l'État des travaux d'érudition historique. Préoccupé de mettre en valeur toutes nos gloires nationales, Colbert voulut entreprendre un vaste recueil consacré au passé, et fit désigner par le roi quelques savants chargés d'arrêter le plan d'une collection des historiens de la France. Du Cange s'y trouvait avec Charles le Cointe, Wion d'Hérouval, Hadrien de Valois, Jean Gallois et Étienne Baluze; il fut même chargé de préparer un projet

¹ C. Samaran, *Du Cange à Paris, rue des Étoiffes, d'après son testament et son inventaire après décès*, dans *Bulletin de la Soc. d'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1920, p. 60-78.

écrit sur cette matière; mais son travail ne fut pas accueilli. Nous exposerons plus loin ce plan qui devait trouver sa réalisation au XVIII^e siècle (voir *RECUEIL des historiens de la France*). Embrasser dans toute son étendue l'histoire de France, ou plutôt en considérer à fond et sous toutes les faces les époques principales, en éclairer spécialement les parties obscures, tel était le plan formé par Du Cange dès sa première jeunesse et dont il croyait pouvoir procurer la réalisation. Il fut déçu et « cet événement, nous dit d'Aubigny, n'excita aucun murmure de sa part; il n'est pas revenu qu'il en ait jamais parlé; on ne trouve aucune trace de mécontentement dans ses écrits. »

Déçu et résigné, Charles Du Cange songea presque aussitôt, avec la puissante activité de sa forte nature, à trouver d'autres moyens, que ceux qui lui manquaient, de reprendre son projet en le transformant. C'est ce stimulant qui donna naissance au Glossaire.

Il y a une légende du *Glossaire*. « Un jour, dit-on, ayant fait venir quelques libraires dans son cabinet, Du Cange leur montra un vieux coffre placé dans un coin, en leur disant qu'ils y pouvaient trouver de quoi faire un livre, et que s'ils voulaient s'en charger, il était prêt à en traiter avec eux. Ils acceptèrent l'offre avec joie; mais, à la place du manuscrit qu'ils cherchaient, ils ne trouvèrent qu'un tas de petits morceaux de papier, qui semblaient la plupart déchirés et hors d'usage. Du Cange sourit de leur embarras et les assura de nouveau que le manuscrit était dans le coffre. L'un d'eux jeta pour la seconde fois les yeux sur quelques-uns de ces lambeaux et les trouva chargés de remarques savantes, d'autant plus faciles à mettre en ordre que chaque papier contenait le mot particulier dont l'auteur entreprenait de donner l'explication. D'après cette découverte, jointe à la connaissance qu'ils avaient des talents de l'auteur, le marché fut bientôt conclu¹. » C'est une fable et, pour s'en convaincre il suffit d'observer la présence de plusieurs libraires acceptant l'offre d'un manuscrit avec joie. Semblable phénomène n'a jamais été observé. Ménage nous apprend que Du Cange mit trente années à faire son glossaire², et d'Aubigny marque expressément qu'il n'entreprit la rédaction de ses notes qu'après avoir perdu la pensée de tirer de ses études sur l'histoire de France le parti qu'il en avait espéré.

Pour un grand nombre d'articles qui entrèrent dans le glossaire après avoir été destinés à entrer dans l'histoire de nos mœurs et de nos usages, voici ce que fit Du Cange au rapport de d'Aubigny : les dissertations que l'on aurait eues sur les avoués, les comtes, les sénéchaux, les maréchaux se sont converties en autant d'articles insérés aux mots *advocatus*, *comes*, *senescallus*, *marescallus*; avec la peine de s'abréger le plus souvent, l'auteur a pris le soin de se traduire. Par là, l'histoire de plusieurs siècles et notamment celle de notre époque féodale se trouva effectivement renfermée dans cette œuvre sans précédent, non moins pleine de choses que de mots, et la forme du vocabulaire ne parut avoir pour objet que d'y rendre les recherches plus faciles. Au moyen de cette clef on put pénétrer dans ce que, non pas seulement les auteurs, mais les événements des siècles barbares avaient eu jusque-là de fermé et d'obscur. Les mots ressemblaient à des monnaies dont l'empreinte effacée ne laisse plus discerner la valeur. A partir de Du Cange, et grâce à lui, ils reparurent nets et comme à fleur de coin. Il n'y eut pour s'en affliger que le jésuite Hardouin qui disait : « Depuis quarante ans je m'efforce de ne jamais

faire usage d'un seul de ces mots que M. Du Cange a pris tant de mal à recueillir. »

En 1678, Du Cange fit paraître à Paris, en trois volumes in-folio, sous le titre de *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis in quo latina vocabula novatæ significationis aut usus rarioris, barbara et exotica explicantur, complures ævii mediî ritus et mores utriusque ordinis, ecclesiastici et laici, dignitates et officia*, etc., l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation. C'est, s'il faut en croire la modestie de l'auteur, un simple choix de notes extraites de divers ouvrages qu'il avait lus pour se désennuyer et se soustraire aux dangers du désœuvrement; notes qui n'auraient jamais vu le jour s'il n'avait été pour ainsi dire forcé de les mettre en lumière par les importunes sollicitations de ses amis. Voilà des amis dont l'importance a été fort utile.

La préface de l'ouvrage aurait suffi pour fonder la réputation d'un savant. Du Cange y exposait la corruption de la langue latine. Dans ce morceau, Du Cange impute aux barbares le mélange d'éléments nouveaux qui aggravaient le péril que toute langue court, du fait de l'usage qu'en font les indigènes trop rustiques ou trop grossiers pour en respecter le sens et les nuances. La langue de Rome, sous cette double poussée, tomba en ruines, mais un très grand nombre de termes nouveaux introduits alors appartiennent à nos ancêtres. Du Cange nous les fait voir implantant leurs armes et leur jargon dans toutes les contrées de l'Empire, donnant des princes à l'Italie, à la Sicile, à Constantinople, à la Hongrie, à la Pologne, à l'Angleterre et à l'Écosse. De là, dès le XI^e siècle, l'ascendant de notre idiome en Europe, c'était la langue de l'autorité. L'historien Mathieu Paris raconte qu'en 1095 ceux qui voulurent éloigner de la personne du roi d'Angleterre, saint Ulstan, évêque de Wigorn, alléguèrent, pour raison unique, son ignorance du français, qui lui interdisait de prendre part utilement aux délibérations du Conseil. A la cour de Sicile, une conspiration de Palais avait voulu dépouiller du rang de premier ministre le chancelier du roi Guillaume I^{er} et le remplacer par le comte Henri, frère de la reine; mais celui-ci fut forcé de s'excuser, sur ce qu'il ne savait pas le français dont la connaissance était indispensable, comme il l'avouait lui-même, pour le poste auquel on le destinait.

Du Cange, après cette digression, mentionne parmi les causes qui ont précipité la décadence du latin une fois commencée, la témérité des scribes et des copistes. En effet, les uns, hors d'état de rédiger avec pureté les chartes et pièces latines y mêlaient sans scrupule les lambeaux de leur jargon vulgaire qu'ils déguisaient par des terminaisons latines; les autres, à demi-savants, altéraient ce qu'ils ne comprenaient pas et se mêlaient de corriger. Joignez à cela que les auteurs de dictionnaires dans tout le Moyen Âge, loin d'arrêter la dépravation, contribuèrent à en accélérer les progrès. Au lieu de rechercher les termes de la pure antiquité classique, ils accueillaient trop aisément ceux dont l'emploi s'était introduit dans les écoles. Entre les lexicographes, le bon Calepin avait le premier entrepris avec efficacité de séparer le bon grain de l'ivraie et une longue vogue avait récompensé ses efforts³.

Ensuite Du Cange développait le plan de son glossaire, formant presque une chaîne d'emprunts perpétuels aux auteurs anciens, et comme une magnifique chaussée couverte de larges dalles faites de

¹ Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, in-4°, Amiens, 1782, p. 183. — ² *Menagiana*, in-12, Paris, 1715, t. III, p. 58.

— ³ Son Dictionnaire, œuvre de sa vie entière, parut pour la première fois en 1502, in-folio. Reggio. On le

réimprimait encore en 1772, pour la vingtième fois au moins. L'érudition proverbiale de l'auteur a fait donner son nom à un cahier contenant toutes sortes de notes et d'extraits.

phrases entières et de longs fragments ajustés bout à bout, sans que cette marquerie nuise en rien à l'ordre et à l'enchaînement des idées. Comme les sources où il avait puisé ses renseignements étaient pour la plupart peu connues, et que la nature de l'ouvrage n'admettait pas de citations développées, on conseilla à Du Cange de faire connaître avec quelques détails ses autorités dans une liste des écrivains du Moyen Age. Telle fut l'origine des nomenclatures dont il fit suivre sa préface et qui indiquent : 1° les écrivains latins au nombre d'environ cinq mille depuis les Antonins jusqu'au milieu du xv^e siècle avec de courtes annotations biographiques et bibliographiques; 2° les ouvrages anonymes cités dans le glossaire; 3° les auteurs français, italiens, espagnols, qui ont écrit en langue vulgaire; 4° les ouvrages latins restés manuscrits dont il s'est servi; 5° les actes, vies, miracles et translations de saints; 6° quelques manuscrits grecs; 7° les travaux manuscrits en prose française; 8° les poèmes français manuscrits; 9° les chartiers ou registres publics; 10° les cartulaires des églises, monastères, etc; 11° enfin la liste des auteurs contemporains dont les ouvrages lui ont fourni d'anciens diplômes et de vieilles chartes.

Non content de déterminer avec une précision rigoureuse la signification des mots (on a calculé que le nombre total de ceux qu'il a réunis n'est pas au-dessous de 140 000). Du Cange entre souvent, à l'occasion des citations dont il s'appuie, dans des détails singuliers sur les institutions et les coutumes des temps anciens. Quelquefois même ses observations prennent assez d'étendue pour se transformer en dissertations littéraires ou historiques. Plusieurs de celles-ci portent sur les *Jugements de Dieu* par le duel, l'eau froide, l'eau ou le fer chauds, l'eucharistie, la croix, l'évangile, le jeûne et autres pratiques semblables. On les nommait au Moyen Age, *juis de dé*, et la trace de cette désignation se conserve encore aujourd'hui, suivant la remarque piquante de l'auteur, dans nos *jeux de dés*, termes qui indiquent que le gain ou la perte s'y décide, non par l'adresse, mais par le sort ou le jugement de Dieu. Une discussion non moins curieuse a pour objet le droit de naufrage *lagan* ou *lagan de la mer*, sorte d'usage ou plutôt d'abus, issu des mœurs barbares, d'après lequel les princes se jugeaient fondés, non seulement à profiter des vaisseaux naufragés ou échoués sur les côtes de leurs domaines avec les marchandises et les biens qui s'y trouvaient, mais encore à retenir prisonniers les hommes qui en formaient l'équipage : ils les asservissaient ou bien les rançonnaient. Ailleurs, il est question d'archéologie et de beaux-arts. Les écrivains classiques nous parlent souvent des *murrhina vasa*, dont il cesse presque entièrement d'être fait mention chez les auteurs du Moyen Age. L'usage n'en avait nullement disparu, mais le nom en avait été changé. Sous celui de *mazers*, *mazerins* ou *madres*, leur vogue persista longtemps. Faits d'onyx, dit-on, ils étaient une magnificence des palais de nos rois qui nommaient un officier spécial, le *madrinier* pour veiller à leur conservation. Du Cange nous apprend que l'expression *esprit madré* ou *fin comme madre* vient justement de ces vases. Le trésor de Saint-Denis en possédait un et Du Cange incline à penser qu'en raison de la rareté et du prix de la matière, la plupart de ces vases signalés en différents lieux n'étaient que de simples contrefaçons.

Le glossaire remplit le reste du tome I^{er}, le tome II^e tout entier et la plus grande partie du tome III^e. Quant à la forme, l'auteur a disposé les mots suivant l'ordre alphabétique, sans toutefois s'interdire la classification par racines pour quelques termes d'une évidente connexité : quant au fond, il s'est proposé un

double but, la définition des mots du latin barbare, l'éclaircissement des points obscurs de notre histoire nationale et de ses institutions. De là les savantes dissertations, les tableaux chronologiques, les nombreuses gravures qui accompagnent les deux mots *annus* et *moneta*, mots dont n'aurait même point parlé Du Cange, s'il n'avait voulu faire qu'un simple dictionnaire du latin corrompu. Nous ne citons là que deux exemples : si l'on veut connaître toutes les questions d'origines, d'usages, de mœurs, d'histoire dont la discussion ajoute tant de prix au glossaire, il faut lire la première et la seconde des quarante-sept tables imprimées à la suite de la première édition; toutes ces dissertations y sont indiquées par ordre alphabétique avec un renvoi au mot qui les fait naître. Les tables III à XLV sont de sèches nomenclatures, où les mots du glossaire sont rangés alphabétiquement dans une série de chapitres disposés par ordre de matières; leur utilité peut être à bon droit contestée. Il n'en est pas de même du petit vocabulaire de l'ancienne langue vulgaire et du court glossaire de grec barbare qui forment les tables XLVI et XLVII. Cette dernière contenait en germe et comme en promesse le *Glossarium mediæ et infimæ græcitatibus* que Du Cange publia dix années plus tard. L'autre est le premier essai de deux excellents travaux : un dictionnaire des mots de la langue romane du Nord qui reste à faire, et un dictionnaire étymologique de la langue française qui a été l'ouvrage estimable de Frédéric Godefroy. Dans ces deux tables XLVI et XLVII une lettre, un chiffre et une lettrine indiquent le volume, la page et la partie de la page où le mot soit français, soit grec, a été expliqué. Le volume est terminé par une dissertation de cent trois chapitres sur les monnaies byzantines, accompagnée de onze planches gravées.

Cette dissertation est, par son importance et son étendue, un ouvrage spécial¹ relatif aux monnaies et aux médailles du Bas-Empire, c'est-à-dire depuis Constantin jusqu'en 1453. Au texte sont joint les dessins des pièces que Du Cange a tirées du Cabinet du Roi ou d'ailleurs. Le traité est divisé en quatre parties : 1° Figures et vêtements des princes représentés en consuls, description de la grande écharpe qui entoure le cou et passe sous les bras, sur la poitrine et sous le bras gauche, c'est l'origine du *pallium* des archevêques (?). Les femmes des consuls le portaient elles aussi. L'aigle et le sceptre conduisent Du Cange à déterminer l'époque où les empereurs d'Occident ont pris pour emblème l'aigle à deux têtes (sous Sigismond); 2° Titres des empereurs. Médailles frappées au temps des vœux et explications des lettres CONOB; 3° Médailles à revers remarquables, médailles consacrées à des hommes éminents, médailles contorniates; l'auteur s'applique à en éclaircir l'origine et l'objet; 4° Énumération des noms propres des monnaies du Bas-Empire, réflexions sur le nom de médailles donné, d'une manière générale, à toutes les monnaies des anciens. Scaliger fait venir ce mot de l'arabe. Du Cange le fait dériver de *metallum* que l'on voit écrit sur des monnaies de plusieurs empereurs et sur quelques autres de Charlemagne et de Louis le Débonnaire². « De médaille, ajoute-t-il, nous est venu *maille*, dont le nom affecté d'abord indifféremment à toute espèce de monnaies n'a dans la suite désigné que les plus petites. »

L'avertissement qui précède les tables dont nous venons de parler révèle une particularité digne de remarque. L'éditeur du glossaire de Du Cange, estimant que l'ouvrage tiendrait en deux volumes, les faisait imprimer et tirer tous les deux à la fois, com-

¹ *Dissertatio de imperat. Constantinop. numismat.*, in-4°, Romæ, 1755. — ² Reiz, *Belga græcissans*, p. 247.

mençant le deuxième avec la lettre I. Mais le tome premier se trouva suffisamment rempli avec les lettres A, B, C, les plus copieuses de tout l'alphabet; il fallut, en conséquence commencer le tome II^e à la lettre D et le diviser en deux sections; ce qui était déjà tiré à partir de la lettre I, forma une deuxième section. Ainsi Du Cange avait livré d'un seul coup le manuscrit achevé du *Glossaire* et consenti à corriger simultanément les épreuves de deux volumes; néanmoins les loisirs que lui laissa l'impression lui permirent de rassembler la matière de trois suppléments, un pour chaque tome; ils ont pris place à la fin de chaque volume avec le titre d'*Addenda* et *emendanda*.

Le *Glossaire* fut accueilli avec la plus grande faveur. Dès le mois d'août 1678, le *Journal des Sçavans* en fit l'éloge dans un article dont l'auteur se borne à rendre un compte détaillé de la préface, du plan et de l'ensemble de l'ouvrage, et de quelques articles en forme de dissertations sur des usages curieux et peu connus du Moyen Âge. On ne pouvait rien dire de plus pour le moment : un glossaire comme un dictionnaire est un travail qui exige de celui qui s'y livre quelque abnégation, il doit savoir et, parfois, se redire à lui-même qu'un ouvrage de cette nature ne peut être lu avec suite et se dérober à l'analyse; c'est un livre qu'on consulte, dont le temps seul peut révéler le mérite et asseoir la réputation.

Pareille épreuve fut favorable à Du Cange. Dom Mabillon, à qui ses travaux personnels faisaient une nécessité de consulter et de recourir fréquemment au *Glossaire*, en proclama loyalement le mérite et l'utilité, on pourrait dire l'indispensable nécessité. Dans la préface du *De re diplomatica* (1681), il s'adresse à Du Cange et désigne ainsi le glossaire : *Amplissimus liber, omnibus apertus, de omnibus agens, ex quo, quantum profecerim malo alios quam te judicare*.

Ce n'était pas seulement en France que Du Cange obtenait ce tribut d'éloges; ils lui furent décernés par les pays étrangers. Pierre Bayle s'en rendit l'interprète lorsque dans la préface de la première édition du *Dictionnaire de Furetière*, qui a paru en 1691, il s'exprima ainsi : « Où est le savant parmi les nations les plus fameuses pour l'assiduité au travail et pour la patience à copier et à faire des extraits, qui n'admire là-dessus les talents de M. Du Cange, et qui ne l'oppose à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là? Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri*; qu'il feuillette ses dictionnaires, et il trouvera, pour peu qu'il soit connaisseur, qu'on n'a pu les composer sans être un des plus laborieux et des plus patients hommes du monde ¹. »

Mais le succès du *Glossaire* n'aurait pas été complet s'il n'avait soulevé contre son auteur la critique et l'envie. A son apparition, Hadrien de Valois y releva quelques fautes légères, et il s'exprima à leur sujet en termes peu convenables qui permettent de croire que sa critique n'était pas seulement inspirée par le souci de la science et de la vérité. Après la mort d'Hadrien, son fils Charles fit entrer ces remarques en entier dans le *Valesiana* qu'il publia en 1695. Il est curieux de voir comment le père et le

filis jugeaient l'œuvre de Du Cange : « Mon père, écrit Charles de Valois ², à l'ouverture du livre en examina plusieurs endroits et y remarqua une infinité de fautes. Il en critiqua sur-le-champ quelques-unes qu'il écrivit plutôt pour son utilité particulière que pour les publier. Mon père n'avait nulle inclination à travailler sur les écrits d'autrui; ainsi le trop grand nombre de choses à corriger qui se présentait, le rebuta de poursuivre ce qu'il avait commencé et de parcourir même le reste de l'ouvrage. Ce qui l'empêchait, disait-il, d'entreprendre ce que nous lui demandions, c'est qu'à son âge il ne pourroit l'achever ³, dans l'opinion qu'il avoit qu'une critique entière ne seroit guère moins grosse que le glossaire même. L'échantillon que j'en donne fera juger aisément ce qu'il étoit capable de faire. » Cet échantillon, ainsi qu'on l'a dit, prouve surtout une chose, c'est qu'Hadrien de Valois aurait bien voulu être l'auteur du glossaire. Ses remarques sur le premier volume de cet ouvrage, qui, pour le dire en passant, se réduisent à vingt-cinq pages in-12, décèlent un sentiment de jalousie peu digne d'un savant aussi distingué. Il relève de simples inadvertances avec une aigreur extrême, à laquelle se mêle parfois un peu de mauvaise foi, toujours un dédain superbe et souvent une pédanterie déplacée. En voici un exemple : Du Cange trouvant Charles le Gros désigné dans un ancien document sous le nom de Carolus de Bevera, crut reconnaître dans ce mot le surnom de *Bouvier* dont il fit une espèce de synonyme du sobriquet plus connu de Charles le Gros. Il suffisait de remarquer que *Carolus de Bevera* signifiait Charles de Bavière, Hadrien de Valois le prouve, l'histoire à la main, par *primo* et *secundo*. Ensuite il ajoute : « Troisièmement, *bouvier* ne signifie ni *gros*, ni *gras*, mais ou un marchand ou un meneur de bœufs, et par dérision ou métaphore un homme grossier, lourdaut, rustre, maussade, et mal fait de corps et d'esprit, tels que sont ordinairement les bouviers. On a surnommé quelques-uns de nos rois, l'un le *Chauve*, l'autre le *Bègue*, un autre le *Simple*, pour marquer en eux quelque petit défaut de corps ou d'esprit, qui peuvent arriver à toutes sortes de personnes; mais on ne s'est pas avisé jusqu'à présent d'appeler *bouvier* aucun de nos rois, d'autant que ce surnom ne convient nullement à un roi héréditaire, issu de race royale et élevé royalement ⁴. »

Voilà pour les critiques de détail : quant aux critiques d'ensemble, elles se réduisent à trois chefs principaux. Du Cange, faisant un glossaire latin, aurait dû en exclure d'abord tous les mots qui n'étaient pas d'origine latine, ensuite tous ceux qu'il ne peut expliquer et qu'il n'entend point, enfin « toutes ses remarques sur diverses choses, tant ecclésiastiques qu'autres, sur quoi il ne sera jamais consulté, d'autant qu'on n'attend pas d'un glossateur ni d'un grammairien ou critique, l'éclaircissement de ces matières, sur quoi nous avons des volumes entiers écrits par des gens versés en l'histoire ecclésiastique. »

Une autre critique consiste à reprocher à Du Cange d'avoir « donné comme des mots de basse latinité des mots imaginaires et faux, fondés sur quelque passage corrompu. » Si l'édition du *Glossaire* de 1733-1736

¹ Après ces jugements qui comptent en voici qui comptent moins : Voltaire écrit dans son *Catal.* des écrivains du *Siècle de Louis XIV* : « On sait combien ses deux Glossaires sont utiles pour l'intelligence des usages du Bas-Empire et des siècles suivants. On est effrayé de l'immensité de ses connaissances et de ses travaux. » Thomas, *Essai sur les Éloges*, c. xxxii; Caron, *Éloge de Du Cange*, p. 13; Chateaubriand, *Études historiques* : « Quel puits de science que Du Cange; on en est presque épouvanté. » Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, c. II; quant aux Anglais ils ne peuvent comprendre que Du Cange ait fait ce Dic-

tionnaire. Ils disent qu'un auteur ne peut pas faire en toute sa vie un ouvrage comme celui-là : *Menagiana*, in-12, Paris, 1715, t. III, p. 58. — ² Dans l'avertissement. —

³ Hadrien de Valois est mort quatorze ans après l'apparition du glossaire de Du Cange. — ⁴ Charles de Valois, avant de mettre au jour ces remarques, aurait dû jeter les yeux sur les suppléments publiés par Du Cange, à la suite de son glossaire grec, suppléments que son père Hadrien avait connus sans aucun doute. Il aurait trouvé au mot *bevera* la correction de l'erreur qui s'était glissée dans le tome I^{er} du *Glossaire* latin.

et le supplément de 1766 avait été connus de Valois, il y aurait trouvé un bien plus grand nombre d'occasions de faire ce reproche, et avec assez de fondement; mais, adressé à Du Cange, d'une manière générale, le reproche semble bien sévère et même tout à fait injuste, puisque le *Valesiana* n'en donne qu'un exemple. C'est le mot *Aulaicus* qu'on trouve dans un passage cité comme extrait du cartulaire de Brioude: *Tabularium Brivatense*, chapitre cccxxxvii, en ces termes: *Si vero abbas, aut comes aulaicus aut clericus*. Valois soutient qu'on doit lire *aut laicus* et que Du Cange a eu tort de présenter le prétendu mot *aulaicus* comme un terme de basse latinité. Benjamin Guérard, à la demande de Pardessus, rechercha les copies du cartulaire de Brioude que possède la Bibliothèque nationale; malheureusement elles sont incomplètes et ne dépassent point le chapitre cccxli. Mais les armoires de Baluze contiennent la copie d'une donation faite à l'église de Brioude, où précisément se trouve la phrase citée par Du Cange, et on y lit: *aut laicus*. Quoique ce ne soit pas l'original, une copie faite par les soins de Baluze inspire assez de confiance pour qu'on ne doute pas de la leçon, qui justifie la conjecture de Valois, et que d'ailleurs la construction de la phrase semble commander. Mais avant de critiquer Du Cange, il faut se mettre à sa place. En ne considérant que les trois volumes de la première édition, le *Journal des Sçavans*, du mois d'août 1678, portait le nombre des passages cités à cent quarante-quatre mille. Or, Du Cange ne les a pas tous copiés sur les originaux; il en a reçu la majeure partie, et il a dû croire à l'exactitude des correspondants qui les lui fournissaient. Il a lu, dans l'extrait qu'on lui envoyait du cartulaire à Brioude, le mot *aulaicus* qu'il a pu, avec vraisemblance, prendre pour une corruption d'*aulicus*.

On peut encore, pour ce qui concerne le *Glossaire* donner un autre exemple d'erreur du même genre et produite par une cause semblable, que Valois n'a pas connue et dont il n'aurait pas, sans doute, manqué de profiter. C'est le mot *intraha*. Du Cange l'a recueilli non pas même sur la foi d'un correspondant: il l'a trouvé deux fois imprimé dans deux documents publiés par Marquardt Freher¹, où on lit: *Tradimus civitatem nostram Laudenburg, palatium nostrum... cum omni utensilitate in omni pago Laudenburgi et undique in in traha, in pascuis, materiamine, aquas, aquarumque decursibus*. Que signifiait *intraha*? Les mots par lesquels on désignait, dans les actes de ventes, de donations, la consistance des choses, ce que nos notaires appellent *appartenances* et *dépendances*, étaient si variés, si bizarres, si divers selon chaque localité, que Du Cange, sous peine de négliger le mot *intraha*, qu'il trouvait dans des documents imprimés, a dû le recueillir; mais, comme il ne l'avait vu nulle autre part, il n'a point essayé de l'expliquer. Carpentier, dans un supplément, a dit qu'*intraha* signifiait un héritage labouré, *ager qui trahendo aratrum colitur*; c'est une explication comme une autre. Mais les deux documents ayant été publiés de nouveau d'après les originaux, il est devenu certain que le texte porte *in Intraha*, petite rivière du *pagus Laudenburgensis* laquelle se jette dans le Neckar. De cette manière, les documents s'expliquent sans peine. Le roi donne tout ce qui lui appartient dans le *pagus*, *in Intraha*, c'est-à-dire jusqu'à la rivière *Intraha*: on sait que *in* se prend souvent pour *ad* dans la bonne latinité.

On voit par ces explications comment il a dû arriver

que Du Cange ait recueilli quelques mots dont la découverte de textes, plus exacts que ceux dont il avait fait usage, a révélé l'erreur. Mais ces mots fussent-ils infiniment plus nombreux, il ne mériterait aucun reproche; les erreurs de lecture ne sauraient lui être imputées, surtout pour les mots qu'il a trouvés dans des livres imprimés.

Le mot *castra* a fourni à Valois l'occasion d'une critique fondée, mais exprimée d'une manière désobligeante.

On donnait, au Moyen Age, en Italie, le nom de *castra* (substantif féminin) à une espèce de navires dont il est parlé dans l'histoire du siège de Jadra (Zara), et, sans le moindre doute, Du Cange était dans le vrai lorsque, d'après le texte qu'il a transcrit, il interprète *castra* par *navis italicæ species*. Mais, par un surcroît d'érudition intempestivement déployée, il cite le vers de l'Énéide:

Dat clarum puppi signum, nos castra movemus.

Rien ne prouve (et le contraire est même évident) qu'au temps de Virgile *castra* servît comme *liburna*, *triremis*, à désigner une espèce de navire. S'il en eût été ainsi, Virgile aurait dû dire *castras*, ce qui ne faisait pas son vers et n'exprimait point sa pensée. Mais, de même qu'on avait appelé *castra* les lieux où une armée était campée, de même on disait *castra navalia* pour désigner les lieux où une flotte était en station². C'est ce qui explique le *castra movemus* de Virgile, et n'a rien de commun avec *castra*, substantif féminin, désignant un navire du Moyen Age. Toutefois, Valois ne devait pas accuser Du Cange d'« ignorance »; ce reproche ne saurait être adressé à un tel homme: il pouvait lui reprocher un abus de science, une citation étrangère à son objet, c'est tout ce qui pouvait être toléré.

Voici encore une critique que Valois adresse à Du Cange, non plus sur une question de lexicographie, mais sur un point d'histoire.

Du Cange, au mot *consul*, n. 3, s'exprime ainsi: *Consules in civitatibus, qui in aliis scabini vocantur, quorum dignitas antiqua et*, pour justifier cette assertion de l'ancienneté du nom de *consuls* donné dans la Gaule à une fonction municipale, il cite les deux derniers vers de la description de Bordeaux par Ausone:

*Diligo Burdigalam, Romam colo; civis in illa,
Consul in ambabus; cunæ hic, ibi sella curulis.*

« M. Du Cange, lit-on dans le *Valesiana*, n'a pas bien pris le sens d'Ausone: il croit qu'Ausone, disant qu'il est consul dans les deux villes, Rome et Bordeaux, ne veut dire autre chose, sinon que, comme il avait été fait consul ordinaire à Rome par l'ordre de l'empereur Gratien, qui avait été son disciple, de même à Bordeaux, sa patrie, il avait obtenu la première dignité de la ville qu'on appelait aussi le consulat... Les consulats, échevinages ou mairies, n'ont été établis dans les villes des Gaules que plus de huit siècles après le temps d'Ausone... Ausone dit qu'il aime Bordeaux parce qu'il y est né; qu'il a Rome en vénération parce qu'il y a reçu la dignité consulaire, ce qui l'a rendu non seulement à Rome, mais aussi à Bordeaux et dans tout l'empire, la seconde personne de l'État; et tel est le sens des deux vers cités, ou il n'y en a pas du tout. »

Valois reproche à Du Cange de croire qu'Ausone a voulu dire qu'il eût été revêtu à Bordeaux de la magistrature municipale qu'on appelait consulat, et il l'accuse de s'être trompé en avançant que, du

¹ Ces documents ont été reproduits par Lecoigne, *Annales francorum ecclesiasticæ*, t. II, p. 786; dans le *Gallia christiana nova*, t. V, intr., p. 451; par Schannat, *Historia episcoporum Wormatensium*, p. 309. Ce dernier, ne devinant

pas ce que signifiait *intraha*, a imprimé *intransia*. Enfin, comme nous allons le dire, les deux documents ont été publiés de nouveau dans les *Acta Academiae Theodoro-Palatinae*, t. VII, p. 61. — ² Cæsar, *De bello gallico*, l. V, c. XXII.

temps d'Ausone, cette sorte de magistrature existait dans les villes de la Gaule.

A l'appui de la première de ces assertions, à savoir qu'Ausone a été consul de la ville de Bordeaux, on pourrait invoquer le témoignage de Scaliger qui a vu, dit-il, *vetus saxum in prædio amplissimi præsidis Josephi Cassiani effossum. Diu mecum egi an possem illius inscriptionem in memoriam revocare quia obiter, et ut illud fit, aliud agens illam legeram neque aliter quicquam pensi habui. Tamen, nisi vehementer fallor, videtur mihi ita habuisse* : DEC · AVSONIVS · COS.

OLYMPIADE LXXXIII. Si quid a me erratum est, erit fortasse in ultimis numeris, nam utrum octogesimo III, aut IIII in ea inscriptione fuerit, non plane memini. Igitur hoc monumento significatur consulatus municipalis, non consulatus Romæ. Mais il ne paraît pas qu'on doive ajouter une grande foi à ce souvenir de Scaliger dont aucun des savants qui ont publié des recueils d'inscriptions ne paraît avoir fait mention. Ce texte a été classé par le *Corpus inscr. lat.* parmi les *falsæ vel dubiæ*¹; O. Hirschfeld fait remarquer que Scaliger s'exprimait comme on vient de le lire dans ses *lectiones Ausonianæ*, en 1574 et en 1588; mais dans l'édition de 1590 il supprimait le texte parce que, sans doute, il l'avait reconnu faux², et probablement il s'autorisait de l'ouvrage de J. de la Chassaigne († 1572) qui crut retrouver la villa d'Ausone dans son domaine du Bouscat (voir *Dictionn.*, au mot LOUPIAC). Nous n'avons donc, pour ce qui concerne le consulat d'Ausone à Bordeaux, d'autre témoignage que les deux vers cités, et le sens en est obscur. S'il est vrai que quelques biographes ou commentateurs du poète en aient conclu qu'il avait été revêtu de cette magistrature municipale³, on doit convenir que les derniers mots du second vers laissent subsister quelque incertitude; il semble qu'Ausone s'y résume à dire qu'il doit la naissance à Bordeaux, et que c'est à Rome qu'il doit la dignité consulaire.

Mais, quand il serait vrai que Du Cange se fût trompé sur cette circonstance de la vie d'Ausone, il ne s'ensuivrait pas que Valois ait été fondé dans le second point de sa critique, et que Du Cange ait eu tort de dire que le nom de consulat, donné dans la Gaule à une magistrature, était très ancien, et en usage au temps d'Ausone. Il existait dans le midi de cette contrée des villes municipales administrées par un sénat et par des chefs connus sous différents noms. Bordeaux notamment avait un sénat : Ausone l'atteste dans le troisième vers de son poème : *Insignis procerum senatu*. Si cette ville avait un sénat, elle devait avoir des magistrats chargés de l'administration. Dans la plupart des villes municipales, ces magistrats étaient appelés *duumviri*; mais il en était où on leur donnait des titres de magistratures romaines : *édiles, questeurs, censeurs, préteurs, consuls*, même *dictateurs*, et cela dans un temps où Rome, n'étant pas encore soumise à un empereur, devait être jalouse de ne point laisser les magistrats des villes de province s'attribuer les titres de ceux de la République. Un grand nombre d'inscriptions, dont l'énumération ne saurait prendre place ici, mais qu'on trouvera facilement dans le *Corpus*, présentent des dénominations de consuls données à des magistrats municipaux de diverses villes dans les provinces⁴.

Il semble donc qu'au temps d'Ausone, et même plus

anciennement, il y avait hors de l'Italie des villes municipales dont les premiers magistrats portaient le nom de consuls, et que le reproche fait à Du Cange par Valois n'est pas fondé; les bénédictins ont eu le tort de passer condamnation sans réviser la cause. Henschel s'est séparé d'eux mais timidement, c'est Pardessus qui, le premier, a rendu pleine justice à Du Cange en tirant l'affaire au clair.

Valois adressait un dernier reproche : « M. Du Cange, disait-il, fait entrer dans son *Glossaire* plusieurs remarques sur diverses choses tant ecclésiastiques que autres, sur lesquelles il ne sera jamais consulté, d'autant qu'on n'attend pas d'un glossaire ni d'un grammairien ou critique, l'éclaircissement de ces matières sur quoi nous avons des volumes entiers écrits par des gens versés dans l'histoire ecclésiastique. » Cette censure n'était pas seulement injuste, mais encore plus inintelligente. Sans doute les bibliothèques sont pleines de volumes écrits par des personnes très habiles « sur les matières ecclésiastiques et autres » concernant le Moyen Age, que les savants pourront et devront toujours consulter, et l'intention de Du Cange n'a pas été que son *Glossaire* en tînt lieu. Mais, lorsque ces ouvrages fournissaient des mots de basse latinité que, d'après son plan, Du Cange devait recueillir, et dont il devait aussi faire connaître l'usage, pouvait-il, à moins de courir le risque de n'offrir qu'une nomenclature aride et quasi inintelligible, se dispenser de donner quelques explications sur les institutions ecclésiastiques et civiles, sur les usages du Moyen Age auxquels se rapportaient les passages qu'il citait? C'était précisément ce que le public avait le plus besoin de connaître et de comprendre, ce qui, par le fait, a valu au *Glossaire* son grand et durable succès, ce qui nous met chaque jour dans l'indispensable nécessité d'y recourir. Le temps a donné raison à Du Cange contre son détracteur; il a consacré l'utilité de l'ouvrage le plus vaste, le plus utile, qu'on ait jamais entrepris et achevé pour faciliter l'étude des documents et des institutions du Moyen Age.

L'édition du *Glossaire* donnée à Paris, en 1678, fut immédiatement suivie d'une réimpression faite à Francfort-sur-le-Mein, en 2 volumes in-folio qui portent le millésime 1679-1681; quelques années plus tard, au début du XVIII^e siècle le besoin d'une édition nouvelle se faisait sentir, l'édition de 1710 n'était qu'une réimpression pure et simple; or on ne se dissimulait pas que des additions étaient devenues nécessaires. Un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dom Guénié, avait d'abord eu l'idée de faire une troisième réimpression de Du Cange, suivie d'un volume de supplément; il mourut avant d'avoir pu réaliser ce projet. Dom Nicolas Toustain et dom Lepelletier l'élargirent considérablement; ils conçurent le plan de l'édition en six volumes que nous possédons aujourd'hui, en publièrent le prospectus en 1721 et promirent de livrer l'ouvrage complet dans un délai de trois ans. Dom Lepelletier ayant quitté Paris, dom Toustain resta seul chargé du travail qu'il abandonna lui-même dans la suite, après avoir seulement préparé les trois premières lettres du *Glossaire*. Dom Maur d'Antine reçut la mission de le continuer et on lui adjoignit dom Carpentier, arraché, un peu malgré lui, à une édition de Tertullien qui l'occupait depuis

¹ *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 85*. — ² Cf. Bonamy, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, 1751, t. XVII, p. 27; Jouannet, dans *Mém. de l'Acad. de Bordeaux*, 1829, p. 185; Schenkl, *Ausonii opera*, p. V, note 1: *quin a falsario confictus sit, dubitari non potest*; C. Julian, *Inscriptiones romaines de Bordeaux*, t. II, p. 246, n. III. — ³ C'est l'opinion de Bonamy, *loc. cit.*, p. 19 et de Savigny, *Histoire*

du droit romain au Moyen Age, t. I, c. II, paragraphe 21. — ⁴ On peut consulter à ce sujet H. Noris, *Cenotaphia; Pisana Caii et Lucii Cæsarum dissertationibus illustrata*, in-fol., Venetiis, 1681, dissert. I, c. III; Ev. Otto, *De ædilibus Coloniarum et Municipiorum liber singularis*, in-fol., Francofurti, 1713; in-8°, Trajecti ad Rhenum, 1732, c. II.

cinq années. Les deux collaborateurs se partagèrent la besogne et poursuivirent la tâche que chacun s'était assignée avec une grande activité. Les lettres A, B, C, avaient été préparées par dom Toustain, dom Maur se chargea des lettres, D, E, G, J, L, N, O, Q, R, T, X, Y, Z, dom Carpentier des lettres F, H, K, M, P, S, V, W, et de la préface. Les quatre premiers volumes de l'*editio nova et locupletior et auctor opere et studio monachorum ordinis sancti Benedicti e congregatione Sancti Mauri*, parut en six volumes entre 1733 et 1736. Les quatre premiers volumes en 1733, le cinquième en 1734. Sur ces entrefaites, dom Maur d'Antine, suspect de jansénisme, fut exilé à Pontoise; des quatre lettres qu'il avait à faire dans le sixième volume, il n'en avait préparé que trois; la lettre T était à peine commencée. Dom Carpentier mit la dernière main à ce volume et le publia seul, en 1736.

Les nouveaux éditeurs avaient donc doublé le travail primitif grâce à leurs recherches dans les dépôts de documents inédits ouverts à leurs investigations, grâce aussi aux grandes collections, publiées depuis 1678, telles que celles de Muratori, de Martène, de Mabillon, de Rymer, etc. Toutefois l'œuvre de Du Cange ne subit aucun changement ni dans le fond ni dans la forme; les bénédictins respectèrent jusqu'à ses erreurs qu'ils reproduisirent scrupuleusement en distinguant par un signe particulier les remarques destinées à être corrigées. Loin de blâmer comme des hors-d'œuvre les excursions de Du Cange dans le domaine de l'histoire et de la critique, ils ont reconnu tout ce qu'elles renfermaient de notions curieuses et utiles pour les historiens, les géographes, les théologiens, les légistes et se sont attachés à les améliorer et à les augmenter. Dans leur préface, ils signalent comme leur appartenant en propre, la liste des officiers de la chancellerie, des compléments nécessaires ajoutés à l'article des monnaies et des anciens palais, une dissertation tout à fait neuve sur les électors; enfin des améliorations notables introduites dans les tableaux chronologiques joints au mot *annus*. C'est aussi aux bénédictins qu'on doit une innovation peu importante en apparence, mais dont tous ceux qui se servent souvent du glossaire ont su apprécier la commodité pratique; nous voulons parler de la distinction par chiffres des divers alinéas d'un même article, dans lequel le même mot prend successivement plusieurs significations différentes. Quant aux travaux accessoires de Du Cange, les religieux de Saint-Maur n'ont reproduit que sa préface, qu'ils ont fait suivre de son portrait et d'une notice biographique en forme de lettre écrite par Baluze; le reste était réservé pour un supplément qu'ils se proposaient de publier aussitôt après la mise en vente du dernier volume. Les matériaux en étaient déjà réunis, et ce fut naturellement dom Carpentier, demeuré seul pour terminer l'ouvrage, qui prit sur lui de les recueillir. Ce religieux n'était pas d'un caractère endurant: on s'en aperçoit aisément à la vivacité avec laquelle, dans la préface de l'édition bénédictine, il disculpe le *Glossaire* des reproches d'Hadrien de Valois; qu'il désigne, sans le nommer, par ce fragment de vers emprunté à Horace:

...qui solus vult scire videri.

Soit, comme il le dit lui-même, que sa santé fût réellement altérée, soit que l'obligation où il s'était trouvé de terminer seul un ouvrage commencé avec dom Maur d'Antine l'eût éclairé sur de petites vilainies qu'abrite le majestueux édifice monastique, il quitta la congrégation de Saint-Maur peu de temps

après la publication du *Glossaire*¹. Dès ce moment, il consacra tous ses instants à préparer le supplément de ce grand ouvrage, et n'épargna rien pour compléter les matériaux qu'il avait déjà ramassés.

L'édition fut promptement écoulée, quoique tirée à grand nombre d'exemplaires; elle était attendue, on peut le dire, par toute l'Europe savante, et la double réputation de Du Cange et des bénédictins lui assurait un rapide débit. Aussi en fit-on un tirage en 6 volumes in-folio, à Venise, entre 1737 et 1740, mais sans aucun changement. En publiant, vers 1744, une édition du *Dictionarium juridicum*, J.-F.-G. Heineccius annonça le projet, qui ne reçut pas d'exécution, d'extraire du glossaire de Du Cange tous les mots relatifs au droit féodal, et de les réunir en un volume in-folio. Un libraire de Bâle trouva plus simple de réimprimer les six volumes des bénédictins *cum additionibus Iselini, accedit dissertatio de imp. Constantin. numismatibus*, 6 parts en 3 volumes in-folio, Basileæ, 1762. Le caractère de cette réimpression est beaucoup plus petit que celui dont s'étaient servis les imprimeurs français; aussi, bien que ces trois volumes soient d'une grosseur fort ordinaire, chacune de leur section correspond exactement à un volume entier de l'édition bénédictine. Ce n'est du reste qu'une reproduction pure et simple de cette édition; on y a seulement ajouté la dissertation sur les monnaies du Bas-Empire, avec quelques notes d'Anone, rédigées principalement sur les observations critiques de Banduri².

Pendant ce temps, dom Carpentier travaillait avec acharnement au *Supplément*. Il avait dépouillé les registres du Trésor des Chartres, du Parlement, de la Chambre des Comptes, les manuscrits de la Bibliothèque du Roi à Paris. Il avait visité, à Lille, les archives de la Chambre des Comptes, la bibliothèque du chapitre de Saint-Pierre; à Abbeville les registres de l'Hôtel de Ville, les anciens titres du prieuré de Saint-Pierre et de l'église de Saint-Vulfran. Enfin il avait lu et extrait soit les livres imprimés depuis 1678, soit ceux qui, publiés antérieurement, n'avaient point été consultés. L'annonce de cet ouvrage éveilla la jalousie des anciens confrères de l'auteur, déjà prévenus contre lui par l'impossibilité où ils se trouvaient de lui adresser un seul reproche, et le sentiment de l'iniquité qui avait été commise en le chassant de l'Ordre qu'il servait et honorait par la dignité de sa vie et le labeur de ses livres. Dans la préface de l'*Art de vérifier les dates*, publiée l'an 1750, en un volume in-4^e, dom Clémencet affectait de méconnaître la collaboration de dom Carpentier à l'édition bénédictine du *Glossaire*, et cherchait même à lui ravir par avance tout le mérite du *Supplément* qu'il préparait. « Dom Toustain, disait-il, avait avancé considérablement l'ouvrage des premiers volumes, et laissé d'excellents matériaux pour les suivants... La gloire de faire paraître l'édition sembla réservée à dom Maur d'Antine. Il s'y livra avec tant d'application et de succès, que, dès l'année 1733, les quatre premiers volumes parurent. Ils furent reçus avec un applaudissement général du public, qui fit le même accueil l'année suivante au cinquième. Cette même année, dom Maur fut obligé de quitter Paris et de se retirer à Pontoise. Il restait encore un sixième volume de Du Cange à donner; mais il y avait mis la dernière main, et il le laissa, prêt d'être mis sous la presse, entre les mains d'un religieux alors son compagnon et son associé à cet ouvrage, qui continua l'impression pendant son absence. Dom Maur avait fait de nouvelles recherches, et formé un recueil capable de servir

¹ Ce ne fut pas, à ce qu'il paraît, avant la fin de 1738, mais il était certainement sécularisé longtemps avant l'apparition du *Supplément* qu'il imprima l'an 1766.

Dom Carpentier mourut l'année suivante. — ² L'éditeur suisse ne connut pas une édition de ce travail donnée à Rome l'an 1755 en un volume in-4^e.

de supplément à ce dictionnaire. Jusqu'à présent ces collections n'ont point vu le jour, et sont demeurées entre les mains de ce même associé, qui eut soin de les recueillir au départ de dom Maur. Si jamais il les donne au public, il a trop d'équité pour n'en pas faire honneur à celui de qui il les tient¹.

Ainsi, d'après ses anciens confrères, dom Carpentier avait été l'associé de dom Maur d'Antine, pour le regarder travailler; sa tâche s'était bornée à quelques corrections d'épreuves et à la soustraction indélitable, à son profit, de matériaux laissés par son collaborateur. — Ne nous indignons pas trop vite à la vue de semblables procédés; entre moines, ces gentilleses ne tirent pas à conséquence.

Dom Carpentier eut son heure. Dans la préface du *Supplément* il exposa posément et clairement sa part personnelle dans la confection du *Glossaire*; elle était prépondérante. Par l'effet d'une loyauté qui confine à la naïveté, il en appela au témoignage de ses anciens confrères qui avaient vu la préparation du travail, son labeur effréné; mais se disant peut-être que cet appel demeurerait sans réponse ou bien n'obtiendrait qu'un aveu tortueux et incomplet, dom Carpentier invoqua un témoignage plus décisif, celui de ses propres manuscrits, de ses notes, demeurés dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Cette dernière preuve était sans réplique; aussi l'auteur de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, imprimée en 1770, reconnut-il formellement la collaboration de dom Carpentier dans la publication du *Glossaire*, telle à peu près que lui-même l'avait établie. Mais dom Tassin, tout en rendant justice aux nombreuses recherches faites par dom Carpentier dans le but de rendre aussi complet que possible le *Supplément* publié par lui, revendique une large part dans le mérite de ce supplément, pour les matériaux préparés à l'avance par dom Maur d'Antine. En effet, dom Carpentier parle sans beaucoup de respect de ces matériaux. A l'entendre, ils ne consistaient qu'en un petit nombre de notes sur le *Glossaire* de Du Cange, en quelques rares additions peu importantes, dont la réunion aurait formé un très maigre volume. Et il était, mieux que personne, à même de le savoir. Cependant, dès l'année 1733, dom Carpentier lui-même, dans la préface du *Glossaire*, annonçait au public que son collaborateur et lui s'occupaient déjà de la rédaction d'un supplément, et il semble difficile d'admettre qu'au cours de deux années, alors que les deux volumes qui restaient à paraître pour compléter le *Glossaire* étaient, comme il en convient, presque entièrement terminés, deux hommes tels que dom Maur et dom Carpentier n'eussent pu réunir pour le *Supplément* projeté des matériaux assez considérables. Mais, en définitive, nous n'en savons rien et la parole de dom Carpentier vaut mieux que les conjectures. Il n'est pas discutable que la plus grande part dans la composition du *Supplément* appartient à dom Carpentier; on en trouve la preuve dans les nombreux documents tirés des dépôts publics qu'il a seul compulsés.

Cet important ouvrage parut en 1766, sous les auspices de Louis XV qui fit les frais de l'impression. Il se compose de quatre volumes ayant pour titre : *Glossarium novum seu supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani editionem*. Le supplément au glossaire latin remplit les trois premiers volumes. Parmi les additions importantes qu'il renferme, l'auteur signale surtout une dissertation sur les lettres de noblesse. Il contient, en outre, quantité de mots nouveaux, d'interprétations nouvelles de mots déjà connus, et de preuves supplémentaires à l'appui des

interprétations déjà données. Mais il se fait principalement remarquer par une grande quantité de traductions et d'explications en vieux français, empruntées tant aux registres de la Chambre des comptes qu'à d'anciens glossaires manuscrits déposés à la Bibliothèque du Roi. A l'aide de ces documents et du vocabulaire français imprimé à la suite de la première édition de Du Cange, dom Carpentier a formé un nouveau dictionnaire du même genre, infiniment plus considérable; il remplit la première moitié de son quatrième volume et se compose de 672 colonnes in-folio. Cet excellent travail est suivi de tables indiquant les sources où l'on a puisé pour la composition du *Glossaire*; c'est la reproduction des nomenclatures imprimées dans le premier volume de l'édition originale, auxquelles on a joint les documents consultés par les bénédictins et par dom Carpentier. Les quarante-sept tables que Du Cange avait données à la suite de son glossaire ont été réduites à deux : 1° table des auteurs et des ouvrages dont les passages ont été corrigés dans le *Glossaire* et dans le *Supplément*; 2° table des matières qui ne sont point rangées dans l'ordre alphabétique, où qu'on ne s'aviserait pas de chercher dans le *Glossaire* ni dans le *Supplément*. L'ouvrage est terminé par la dissertation sur les monnaies byzantines augmentée de quelques notes jointes à l'édition de Rome.

Si Du Cange, lorsqu'il préparait sa première édition, avait eu entre les mains la totalité des matériaux que les bénédictins ont réunis et employés pour l'augmenter, ou bien s'il avait vécu assez pour préparer une édition nouvelle, il y aurait apporté cet esprit de méthode qu'il possédait à un degré plus éminent que ses continuateurs. Aurait-il adopté les raisons que les bénédictins ont données pour combattre son opinion sur quelques points? Sans doute il ne les eût pas repoussées par le seul effet de l'amour-propre, il se serait corrigé et se fut épargné les détails et les longueurs dans lesquels sont entrés les nouveaux éditeurs. Aurait-il persisté dans sa première opinion, des détails eussent été également inutiles; tout au plus, aurait-il, dans quelques lignes, prévenu les objections possibles. Même pour les mots dont l'existence et l'usage lui auraient été révélés par les recherches des bénédictins, et qu'il aurait cru convenable d'admettre, Du Cange, fidèle à son plan primitif de ne pas faire des citations trop longues, se serait borné à indiquer les documents relatifs à ces mots, à en extraire les seuls passages nécessaires, sans les transcrire avec une prolixité qui fatigue et détourne l'attention du lecteur.

Surtout, il aurait rejeté un grand nombre de mots qui surchargent l'édition des bénédictins sans utilité réelle. La basse latinité n'étant que la dépravation d'une langue classique, et, par sa nature même, la dépravation ne connaissant pas de règles, le nombre des formes corrompues des mots latins devient infini, précisément à cause du défaut de règles fixes dans la grammaire et l'orthographe au Moyen Age. Chercher à réunir toutes ces formes de mots estropiés, ainsi que les bénédictins l'ont fait trop souvent, serait une entreprise infinie et inutile. Même en bornant les recherches aux documents qu'ils ont consultés, et, à bien plus forte raison, en scrutant ceux qui ont paru depuis 1766 et ceux qu'on pourrait trouver inédits, on ne serait pas surpris qu'on parvint à réunir plus de 20 000 mots qui, la plupart, ne nous apprennent rien, sinon l'ignorance des copistes en fait d'orthographe et de syntaxe. Un certain tact, une érudition étendue, sûre et variée, peuvent seuls conduire à faire un choix des formes les plus communes, de celles qui ont produit des mots ou des locutions dans les langues modernes, ou dont on peut logiquement déterminer l'origine.

¹ *Art de vérifier les dates*, in-4°, préf., p. xi.

On a tout lieu de croire que les bénédictins, pour réimprimer le texte de Du Cange, se sont servis d'une édition faite en 1679 à Francfort, plus commode dans sa forme que celle de Paris, parce qu'on y a mis à leur place les suppléments que ce savant avait ajoutés à la fin de chaque volume. Malheureusement ils ne se sont pas aperçus que cette édition de Francfort fourmille de fautes, dont un grand nombre ne tend à rien moins qu'à prêter à Du Cange des erreurs qu'il n'a pas commises.

Du Cange n'avait pas cru devoir consacrer un article au mot *Appellatio*; cependant il a dit quelque chose sur les appels aux mots *alsare*, *apostoli*; il donne quelques notions plus développées au mot *falsare judicium*. Mais ces articles supposent l'usage et la pratique des appels dans certains cas; ils seraient mieux compris, si Du Cange les avait complétés par des développements sur la matière principale. Les bénédictins n'ont point, évidemment, suppléé à ce silence par un article qu'ils ont intitulé *Appellationes Laudunenses*, espèce particulière et locale d'appels qu'on ne peut apprécier si l'on ne connaît les appels en général.

[Cette sorte d'appels, connue particulièrement dans le Laonnais et le Vermandois sous le nom d'*appeaux frivoles* ou *volages*, et qui a été l'objet d'un assez grand nombre de lois des ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles insérées au recueil des ordonnances de la troisième race, était un abus né du droit légitime d'appel. Au moment où un procès était introduit dans une justice seigneuriale, la partie assignée déclarait qu'elle appelait, par appel volage, devant le bailli du roi, et, par cela seul le juge du seigneur était dessaisi de la connaissance de l'affaire. L'introduction de ces appels était un des nombreux envahissements que les baillis royaux ne cessaient d'entreprendre sur les justices seigneuriales; c'était, répétons-le, un abus; mais l'abus fait supposer l'existence légale de la chose et celle-ci, c'est-à-dire le droit d'appel en lui-même, est ce qu'il aurait été important de faire connaître.

Les documents ne manquaient pas à cet égard; on les eût trouvés réunis et réduits en pratique dans un ouvrage composé au ^{xiv}^e siècle sous le titre de *Stilus curiæ Parlamenii*, qui, longtemps manuscrit, eut, au ^{xvi}^e siècle, plusieurs éditions fort incorrectes. Ce style avait reçu une sorte de sanction législative par l'ordonnance du mois de décembre 1344, et par celle du 28 octobre 1446, qui s'y référent et le modifient en quelques points. Ceci nous amènera à exposer quelques réflexions au sujet des articles contenus dans le *Glossaire* des bénédictins, sous le mot *stilus* ou *stillus*.

On sait qu'au Moyen Age on appelait *stiles* les ouvrages qui exposaient la procédure observée dans les tribunaux et les règles les plus usitées du droit et de la jurisprudence. Du Cange n'avait point admis ce mot dans son édition: peut-être avait-il eu tort, parce que *stilus*, pris dans ce sens, n'est point de la bonne latinité, et n'appartient qu'au Moyen Age. Les bénédictins l'ont trouvé dans plusieurs documents et même avec des acceptions très variées; ils les ont compris dans leurs additions et avec raison. Mais les exemples qu'ils donnent à l'appui de leurs définitions ne sont pas toujours bien choisis ni, surtout, bien appliqués.

Au mot *stillus* n° 4, qu'ils définissent *consuetudo, mos*, ils citent uniquement un passage d'une enquête de 1288, concernant des devoirs auxquels des hommes de certaines professions étaient tenus envers un monastère. Certainement ce passage ne répond point à la définition donnée dans le n° 4.

Au mot *stilus*, ils citent une ordonnance de Charles V de 1370 (en juillet), relative à la ville de Cahors, par

laquelle le roi confirme *omnes consuetudines, libertates, saisinas, et stilos in seu de quibus usi sunt pacifice ab antiquo*; c'était évidemment à *stilus* n° 4 que cette citation devait être faite; les bénédictins disent au contraire, que *stilus*, dans l'ordonnance dont il s'agit, signifie *titre*, ce qui est formellement contredit par le texte, où il n'est possible d'entendre *stilos* que dans le sens de coutumes, usages, formes de procéder.

A l'article *stilus*, n° 1, où ils ont défini ce mot par *methodus sciendi acta judicialia*, ils n'auraient pas dû omettre de dire quelques mots, non seulement du *style du parlement* dont il vient d'être question, mais de plusieurs autres ouvrages du même genre composés au Moyen Age, la plupart inédits, et notamment du *style du Châtelet* dont il est très expressément question dans deux ordonnances du 3 juin 1391 rendues précisément pour réformer ce style.

La définition que les bénédictins ont donnée du mot *committimus* est incorrecte. On appelait ainsi, au Moyen Age, et l'usage en a subsisté jusqu'à nos jours, le privilège que le souverain accordait à des établissements ecclésiastiques ou civils, même à des particuliers, de n'être pas tenus de reconnaître la juridiction ordinaire et locale, et de n'avoir d'autres juges que ceux que désignait le privilège, quelquefois même le parlement seul. D'après la définition donnée par les bénédictins, le *committimus* aurait attribué à celui qui l'avait obtenu le droit de choisir la juridiction dans laquelle il lui plaisait de faire juger son procès, ce qui est diamétralement opposé à la législation en cette matière.

La nouvelle édition complète du *Glossaire* de Du Cange se composait donc désormais de dix volumes in-folio. A l'incommodité résultant du nombre et du format des volumes, se joignaient d'autres inconvénients. Le *Supplément* de dom Carpentier, tiré à un petit nombre d'exemplaires, se vendit dès l'origine à un prix assez élevé.

Ces considérations engagèrent un érudit allemand à composer un abrégé du *Glossaire* sous ce titre: *Glossarium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, ex magnis Glossariis Car. Dufresne dom. du Cange et Carpentarii in compendium redactum, multisque verbis et dicendi formulis auctum*; 6 vol. gr. in-8°, Halle, 1772-1784. Jean Christian Adelung, auteur de cet abrégé, retrancha d'abord les nomenclatures, les tables et tous les travaux accessoires et ne prit que la préface de Du Cange et le *Glossaire* des bénédictins, dans lequel il inséra à leur place respective les additions contenues dans le *Supplément* de dom Carpentier. Mais les planches, les tables chronologiques, les dissertations historiques sur les monnaies, les électeurs, les palais des rois, les lettres de noblesse, etc., et tout ce qui ne rentrait pas dans les strictes limites d'un glossaire fut élagué. Les passages nombreux donnés par les précédents éditeurs à l'appui de leurs interprétations, furent réduits au strict nécessaire, et la substance des dix volumes in-folio augmentée de quelques additions d'origine germanique, fut concentrée en six volumes in-8° à deux colonnes. Cet abrégé ne pouvait, on le comprend, suppléer l'ouvrage qu'il prétendait évincer, et cette camelote allemande eut un maigre débit; au contraire la grande édition Du Cange-Carpentier en vint à atteindre dans le commerce des prix exorbitants¹.

La nécessité d'une nouvelle édition se faisait assez vivement sentir pour que, vers 1837, deux élèves de l'École des Chartres formassent le projet de donner une édition nouvelle, mise au courant du grand nombre

¹ Il faut s'assurer si le quatrième volume renferme neuf planches de monnaies et une planche de monogrammes; ces planches manquent dans beaucoup d'exemplaires.

de textes nouveaux publiés depuis 1766. Un éditeur fut trouvé et on discuta le projet jusqu'au jour où on apprit que les imprimeurs Didot avaient confié la même entreprise à un jeune érudit allemand et qu'elle était en voie d'exécution. Le choix d'un éditeur unique s'imposait, parce que dans le *Glossaire* la philologie, tout importante et étendue qu'elle soit, n'est pas la partie la plus considérable, ni la plus essentielle. La plupart des mots constatent l'existence d'institutions, d'usages généraux ou locaux, quelquefois même des faits historiques; et toutes ces notions doivent être coordonnées, autant du moins que le permet l'ordre alphabétique : il arrive très fréquemment que les notions données sous les mots qui appartiennent aux premières lettres de l'alphabet trouvent leur développement et leur complément sous des mots qui appartiennent aux dernières lettres. Un grand nombre de mots ont entre eux des points de contact immédiat; très souvent ils se trouvent dans une mutuelle dépendance et se complètent l'un l'autre. Dès lors, il y a tout avantage à ce que la rédaction de l'ouvrage soit pour ainsi dire incessamment présente dans son ensemble et dans ses détails à l'expérience et à la mémoire de l'éditeur qui, par le jeu des renvois, signale les rapports multiples d'un mot avec plusieurs dissertations déjà publiées. Cependant H. Henschel ne pouvait se substituer à Du Cange et à dom Carpentier, et refaire un nouveau *Glossaire* sous prétexte de rajouter celui qui existait. Sans doute il n'eût pu se dispenser d'y introduire la majeure partie de ce qui a été composé par Du Cange et fait autorité, ou par les continuateurs de Du Cange et présente une réelle valeur; à ces conditions seulement d'un respect quasi religieux pour l'œuvre consacrée, il était possible de la reprendre et de l'améliorer en lui conservant le prestige attaché au nom de *Glossaire de Du Cange*.

Le seul plan qui pût répondre aux besoins et à l'attente des travailleurs était celui qui consistait à réimprimer l'édition de 1735-1736 en y insérant les articles du *Supplément* de 1766. La question se présentait de savoir si on réimprimerait les documents que les bénédictins et dom Carpentier ont fait imprimer *in extenso* à l'occasion de mots qu'il suffisait d'expliquer par de courtes observations et par des citations concises, ainsi que Du Cange l'a fait généralement. On ne peut se dissimuler que, pour la plupart, ces documents et même quelques-uns que Du Cange a publiés *in extenso*, sans que la nécessité en fût bien démontrée, sont réellement des hors-d'œuvre; souvent même ils sont assez mal amenés, dans le *Supplément* de Carpentier, à l'occasion d'étymologies très contestables pour la plupart, et qu'il semble n'avoir proposées, à l'aide des formules *huc spectare existimo*, ou bien *aliud autem est*, etc., que pour avoir l'occasion de publier les documents qu'il avait trouvés aux archives de la Cour des comptes et du Trésor des Chartes. Toutefois, il est juste de le reconnaître, la plupart de ces documents qu'on appelle des hors-d'œuvre étaient inédits, et même ceux que dom Carpentier a copiés aux archives de la Cour des comptes sont d'autant plus précieux aujourd'hui, que la plupart des originaux ont été incendiés. Il est vrai que certains de ces documents ont trouvé leur véritable place dans les volumes de la collection des *Ordonnances de la troisième race* qui ont paru depuis 1766; mais l'économie d'impression eût été peu considérable¹ et le public, qui se défie non sans raison, des éditions abrégées, aurait pris en mauvaise part l'idée de suppressions, si peu nombreuses et si bien motivées qu'elles eussent pu être, il aurait craint que l'arbitraire n'eût présidé à cet élagage. La nouvelle édition reproduit donc intégralement les dix volumes de 1733-1766.

Comme le propre travail de Du Cange s'imprima

d'après l'édition qu'il a donnée lui-même en 1678 et d'après les suppléments qu'il a publiés dix années après les corrections, les additions jugées nécessaires ou utiles ont été insérées dans le texte, précédées d'un sigle particulier qui permit de les distinguer d'entre l'apport des précédents éditeurs. Ce sigle n'est pas répété moins de cinq cent dix-huit fois dans les cent soixante premières pages, et ces additions ou ces améliorations portent sur des citations complétées, de nouveaux textes servant d'éclaircissement à ce qui a été dit sur les institutions du Moyen Âge, des renvois à des ouvrages récents, des vues philologiques ou des étymologies ramenées aux règles d'une judicieuse critique, des gloses rétablies d'après les bons manuscrits et les meilleurs travaux imprimés, des mots nouveaux ou de nouvelles interprétations, des extraits du *Glossaire* de la basse grécité. A l'époque où Du Cange faisait imprimer le *Glossaire*, Baluze n'avait pas encore publié son édition des *Capitularia regum francorum*, et le *Glossaire* ne cite ces documents ainsi que les lois barbares que d'après les anciennes éditions de du Tillet, Hérold, Pithou, Lindenbruch. On pouvait, avec raison, désirer que la nouvelle édition indiquât le renvoi à l'édition de Baluze et même à celle de Pertz. C'est ce qui a été fait. En outre, pour les textes de droit romain, que l'édition Du Cange cite d'après l'ancien système, c'est-à-dire par le premier mot du fragment, on trouve le renvoi au livre et au titre. Lorsqu'une leçon citée était reconnue vicieuse, elle a été corrigée en note; si l'erreur porte sur la citation, la correction est introduite dans le texte même, parce qu'il n'a pu entrer dans la pensée de Du Cange et de ses continuateurs d'altérer les textes.

On sait que les documents de la première race, et même de la seconde, contiennent un grand nombre de mots qui sont des traductions en formes latines de termes appartenant à la langue des Francs. Des hommes fort instruits, comme Wendelin et Eccard, en avaient proposé des explications. Les bénédictins ont transcrit avec une prolixité fatigante, toutes celles que ce dernier surtout avait données dans ses commentaires sur les lois salique et ripuaire. Les travaux de Eichhorn, Grimm et tant d'autres en ont démontré l'erreur et l'insuffisance. H. Henschel a laissé ces explications vieillies et introduit les explications nouvelles dans des notes marquées d'un sigle particulier. Le nouvel éditeur a utilisé ce que J.-C. Adelung avait introduit dans son édition; il a eu recours également à Haltaus dont le lexique se distingue par l'érudition et le goût surveillés par la critique. Les *Glossaires* de Schilter et de Wachter ont été de peu d'utilité, tandis que l'*Elucidario* de Santa Rosa a fourni un assez grand nombre de passages.

L'édition de Henschel a paru sous le titre suivant : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, conditum a Carolo Dufresne domino du Cange, auctum a monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris domni P. Carpenterii, et additamentis Adelungii et aliorum* (al. : *cum supplementis integris monachorum O. S. B., domni P. Carp., Adel., a. suisque*) digessit, G.-A.-L. Henschel, 7 volumes in-4°, Paris, 1840-1850; 2 f.-71-832, 968, 969, 760 (28 pl.), 832, 939 et xxiv-564-205 (12 pl.) p.

En 1883, une nouvelle édition du *Glossaire* fut entreprise. L'*avis concernant cette nouvelle édition* du *Glossarium* donne quelques détails sommaires et nous apprend que « l'édition publiée par MM. Didot fut rapidement épuisée. Depuis plusieurs années, cet ouvrage ne se trouve plus dans le commerce de la librairie. » Le nouvel éditeur, L. Fabre, venait de terminer la publication du manuscrit du *Dictionnaire*

¹ Le prix de la feuille était moins de 30 centimes!

historique de l'ancien langage françois par La Curne de Sainte-Palaye; il se laissa séduire par la perspective d'une réédition de Du Cange, conforme à celle de Henschel, mais « considérablement augmentée ». Ces additions sont précédées d'une étoile (*), beaucoup sont empruntées à Diefenbach et apportent des termes nouveaux, mais interprétés sans aucun commentaire; en voici quelques exemples :

Abaces, var. ad *Abacus*, mensa plana, Dief. — *Abadera*, petra, ut abadir. Dief. — *Abaga*, infirma domus, ut abasa, Dief.

Voici le titre et la description de cette édition :

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo du Fresne domino Du Cange, auctum a monachis ordinis S. Benedicti cum supplementis integris D. P. Carpenterii, Adelungi, aliorum, suisque digessit G. A. L. Henschel, sequuntur Glossarium gallicum, tabulæ, indices auctorum et rerum, dissertationes; editio nova aucta pluribus verbis aliorum scriptorum a Léopold Favre, membre de la Société de l'Histoire de France et correspondant de la Société des Antiquaires de France, 10 vol., in-4°, Niort, 1883-1887.

Tome I^{er} (1883) : *Avis* (p. I-III); *Præfatio de causis corruptæ latinitatis* (p. V-LXXII); *Domnorum benedictinorum præfatio ad novam editionem* (p. LXIV-LXIX); *Epistola Stephani Baluzii Tutelensis ad vir. cl. Eus. Renaudotum, de vita et morte Caroli Dufresnii Cangii* (p. LXX-LXXII); *D. Carpenterii præfatio in Glossarium novum* (p. LXXIII-LXXV); A.-B. (p. 1-802).

Tome II (1883) : C (p. 1-688).

Tome III (1884) : D-E (p. 1-384).

Tome IV (1885) : F-K (p. 1-491).

Tome V (1885) : L-N (p. 629) xxvi pl. de monnaies et II pl. de monogrammes (voir à la fin du tome X les explications, p. 165-172).

Tome VI (1886) : O-Q (p. 1-619).

Tome VII (1886) : R-S (p. 1-694).

Tome VIII (1887) : T-Z (p. 1-435). De la page 437 à 470, l'éditeur donne un *Supplément au Glossarium* et mentionne les correspondants qui lui ont envoyé des termes omis dans les éditions antérieures; ce sont MM. Pajot, Luigi Frati, A. Muller, Berthelé, J. Chevalier, Leo Drouyn, Ch. de Smedt, J. Maumus.

Tome IX (1887) : *Avis* concernant l'édition du *Glossarium* publiée par M. Ambroise-Firmin Didot (non paginé); *Glossaire français* (p. 1-400); *Notice* sur la vie et les ouvrages de Ch. Dufresne Du Cange, par L. Favre (p. I-XI); *Liste* des ouvrages de Du Cange (p. XI-XVIII); *Éloge* de... Du Cange. Discours qui a remporté le prix de l'Académie d'Amiens, en 1764, par Lesage de Samine (= Baron) (p. XIX-XXIV); *Inauguration* de la statue de Du Cange à Amiens (p. XXIV-XXVI); *Compte rendu* de l'édition Henschel par Pardessus (p. XXVII-XXXVI).

Tome X (1887) : *Indices. Index seu nomenclator scriptorum mediæ et infimæ latinitatis* (p. III); *Auctores Græci in Glossario laudati* (p. LXXV); *Opuscula et scripta ΑΔΕΣΠΙΟΤΑ seu quorum scriptores anonymi, quæ in Glossario laudantur* (p. LXXVI); *Scriptores vernaculi, Gallici, Italici, Hispanici, Anglici, etc.* (p. LXXXIV); *Libri latini manuscripti qui in Glossario laudentur, cum adnotatione ætatis eorumdem* (p. LXXXV); *Acta, miracula, translationes, vitæ sanctorum mss.* (p. XCII); *Scriptores gallici vernaculi qui soluta oratione scripserunt mss.* (p. XCIII); *Poetæ Gallici vernaculi veteres mss.* (p. XCIV); *Tabularia, regesta* (p. XCVI); *Tabularia seu Chartularia ecclesiarum, monasteriorum, etc.* (p. CXC); *Diplomata et veteres tabulas suppeditarunt præterea ex scriptoribus editis, præ cæteris, qui hic describuntur* (p. CIV); *Auctores et opera quorum lectiones emendantur in Glossario* (p. CVIII); *Indices ad Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (p. CXVII); *Carpentarii index rerum, quæ non sunt ordine alpha-*

belicops diositæ, vel quas in Glossario delitescere non autumaret lector (p. CXCVIII); Extraits des Observations sur l'Histoire de saint Louis, écrite par Jean, sire de Joinville (p. CCXVII); *Constantini, imp. Byzantini, numismatis argentei Expositio, Josephi Scaligeri Jul. Cæs. F. ex literis ill. v. Jos. Scaligeri ad marquardum Freherum* (p. CCXXXIX); *Sapphirus Constantini imp. aug. exposita* (p. CCXLII). — *Dissertationes, ou réflexions sur l'histoire de saint Louis*. I. Des cottes d'armes et par occasion de l'origine des couleurs et des métaux dans les armoiries (p. 1); II. Des plaits de la porte, et de la forme que nos rois observoient pour rendre la justice en personne (p. 8); III. Du frérage et du parage (p. 11); IV. Des assemblées solennelles des rois de France (p. 13); V. Des cours et des festes solennelles des rois de France (p. 16); VI. De l'origine et de l'usage des tournois (p. 19); VII. Des armes à outrance (p. 24); VIII. De l'exercice de la chicane et du jeu de paume à cheval (p. 29); IX. Des chevaliers bannereux (p. 31); X. Des gentilshommes de nom et d'armes (p. 35); XI. Du cri d'armes (p. 38); XII. De l'usage du cri d'armes (p. 44); XIII. De la mouvance du comté de Champagne (p. 47); XIV. Des comtes palatins de France (p. 49); XV. De l'escarcelle et du bourdon des pèlerins de la Terre sainte (p. 54); XVI. Du nom ou de la dignité de sultan ou de souldan (p. 55); XVII. Du mot de sale et par occasion des lois et des terres saliques (p. 56); XVIII. De l'oriflamme et de la bannière de Saint-Denis (p. 59); XIX. Du tourment des bernicles et du cippus des anciens (p. 63); XX. De la rançon de saint Louis (p. 65); XXI. Des adoptions d'honneur en frères; et par occasion des frères d'armes (p. 67); XXII. Des adoptions d'honneur en fils, et par occasion de l'origine des chevaleries (p. 71); XXIII. Suite de la dissertation précédente, touchant les adoptions d'honneur en fils ou deux monnoyes de Théodebert I^{er} et de Childebert II, roi d'Austrasie, sont expliquées (p. 75); XXIV. Des couronnes des rois, des empereurs, etc. (p. 81); XXV. De la communication des armoiries (p. 87); XXVI. Explication des inscriptions de la vraie Croix qui est en l'abbaye de Grandmont et de celle qui est au monastère du mont Saint-Quentin en Picardie (p. 90); XXVII. De la prééminence des rois de France au-dessus des autres rois de la terre (p. 93); XXVIII. Du *portus Itius* ou Iccius (p. 98); XXIX. Des guerres privées et du droit de guerre par coutume (p. 100); XXX. Des fiefs jurables et rendables (p. 109). — *Dissertatio de imperatorum Constantinopolitanorum, seu de inferioris ævi, vel Imperii, uti vocant, numismatibus*, p. 121; *Index monetarum*, p. 165; *Index monogrammatum*, XII pl.

Cf. *Glossarium novum latinitatis ex aliquot nostris edit. et codd. sumptum*, dans Ang. Mai, *Spicileg. roman.*, 1843, t. IX, part. 3, 6-89 p.

Périodiquement des travaux de valeur réelle viennent rendre hommage au *Glossaire* de Du Cange sous forme d'additions à y insérer.

L. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis e codicibus manuscriptis et libris impressis concinavit* L. D... (supplementum Lexici mediæ et infimæ latinitatis conditi a Carolo Dufresne dno du Cange, aucti cum ab aliis tum ab Henschelio, itemque glossariorum germanicorum quæ adhuc in lucem prodita sunt) in-4°, Francofurti ad Mœnum, 1857, xxii-644 p. — Le même, *Novum glossarium latino germanicum mediæ et infimæ ætatis. Beiträge zur wissenschaftlichen Kunde der neulatinischen und der germanischen Sprachen*, in-8°, Frankfurt am Main, 1867, xxiii-388 p.

Le deuxième ouvrage est un supplément au premier qui, bien qu'il se présentât comme *Supplementum lexici mediæ et infimæ latinitatis* n'en était pas moins conçu sur un plan tout autre que celui de Du Cange. Il en

différait essentiellement : 1° en ce qu'il n'était puisé qu'à une catégorie de sources, les anciens glossaires, et presque exclusivement les glossaires latins-allemands ; 2° en ce qu'il ne donnait pas de commentaires et se bornait à transcrire les mots latins ou germaniques. Il est vrai que le nombre des glossaires latins-allemands est considérable et qu'il n'y en a pas un qui n'apporte quelque chose de nouveau. La part de l'éditeur, si restreinte qu'elle semble, reste considérable lorsqu'on veut bien avoir égard à l'effort soutenu d'attention qu'il faut fournir pour réunir les mots qui doivent être ensemble, séparer ceux qui sont mal à propos réunis, signaler le rapport réel ou possible des gloses entre elles. Il suffit d'avoir mis une fois le pied dans le fouillis inimaginable des glossaires du Moyen Age, pour savoir à quelles méprises on est exposé et dans quel embarras on se trouve à chaque pas. On ne peut mieux comparer le sort des mots dans ces compilations singulières qu'à celui des monnaies antiques dans les ateliers des temps barbares ; de même que les plus nobles types de la numismatique romaine finissent, à travers des dégradations successives, par devenir complètement méconnaissables et ne plus même rappeler une figure humaine, de même les mots latins, surtout ceux qui viennent du grec, vont s'altérant de plus en plus entre les mains de scribes ineptes, et finissent par n'avoir plus aucun rapport avec leur forme primitive. Dans les glossaires qui donnent une traduction en langue vulgaire ces formes corrompues sont alors interprétées tant bien que mal, au hasard d'une ressemblance quelconque ; puis souvent le copiste de cette première traduction, qui ne comprend pas le latin, lit mal la glose vulgaire, l'altère à son tour et donne lieu, pour un de ceux qui le copie lui-même, à une nouvelle interprétation *ex ingenio*. On conçoit que si on se trouve en présence du résultat de toutes ces métamorphoses, on est absolument sans moyens de découvrir le mot d'une énigme aussi compliquée : ou du moins il n'y en a qu'un, et c'est le même qui a permis de restituer à leurs types primitifs les monnaies mérovingiennes, c'est la recherche des formes intermédiaires qui, d'altérations en altérations, nous ramènent à la première, source de toutes les autres.

Donnons une légère idée de ces altérations étranges par quelques exemples pris au hasard. *Chirurgus* devient successivement *chirurgicus*, *cirogricus*, *ciroycus*, *cirolocus*, enfin *cirologitus* d'une part ; *cirologus*, *cirolegus* et *cirollus* de l'autre. *Tructa* donne non seulement *truca*, *trunca* et *trita*, *triota*, *turta*, etc., mais encore *tactuca* et, finalement *practuca*. Qu'est-ce que *safacrisa* (tablette) ? pour le savoir, il faut remonter à *sifaerisa*, de là à des formes comme *sifaerilium* (*safacrilium*), *cifracilium*, et enfin *cifraculum*. *Gurges* (qui devient *guries*, *guicies*, *gorges* et *borges*) est traduit en allemand par *Strum* ; un glossateur voit dans le mot allemand un mot latin et explique *gurses* par *studium*, *Fisculus*, petit panier, est défiguré en *fiscidus* et comme *fisch* en allemand veut dire « poisson », un glossateur traduit bravement par *eyn elene visch* (un petit poisson).

L'histoire de la civilisation au Moyen Age peut recueillir beaucoup de l'étude des glossaires. Ils reflètent, par fragments, il est vrai, les idées générales aussi bien que les mœurs intimes du passé. Des débris informes de l'histoire, de la science et des légendes antiques, s'y mêlent avec les acquisitions nouvelles de l'étude ou de la superstition. Des renseignements plus précis et plus sûrs s'y trouvent en grand nombre sur la vie privée de nos pères, sur la demeure et le mobilier, les vêtements et les étoffes, les métiers et les outils, les dignités et les emplois, sur la vie publique, le commerce, les fêtes, les jeux, les manifestations diverses d'une société depuis longtemps disparue.

L'histoire littéraire attend encore une étude quelque peu approfondie sur la lexicographie du Moyen Age, étude destinée à éclairer vivement la marche des études en Occident pendant les siècles qui ont précédé la Renaissance. Le latin qui est déposé dans ces glossaires n'est presque jamais du latin vulgaire, c'est le bas-latin des clercs et des savants, ce qui est tout autre chose.

F. Deycks, *Fragmenta veteris glossarii latini e cod. Werthinensi sæc. XI*, in-4°, Münster, 1854-1855, 19 p. — G. F. Hildebrand, *Glossarium latinum bibliothecæ Parisienæ antiquissimum sæc. IX descripsit, 1^{us} edidit, adnotationibus illustravit*, in-8°, Göttingue, 1854, x-330 pages. — W. H. Maigne d'Arnis, *Lexicon manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, ex Glossariis Caroli Dufresne, domno Ducangii, D. P. Carpenterii, Adelungi et aliorum in compendium accuratissime redactum, ou Recueil de mots de la basse latinité, dressé pour servir à l'intelligence des auteurs, soit sacrés soit profanes du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1858, 2336 colonnes. — A. Tobler, *Zum Pariser Glossar 7692*, dans *Jahrb. roman. engl. Liter.*, 1871-72, t. XII, p. 203-216. — G. M. Thomas, *Ein lateinisches Glossar der 9 Jahrh. aus codex lat. Mon. 6210. herausgegeben*, in-8°, München, 1868, 40 pages. — I. Carini, *Materiali specialmente cavati dai diplomi Siciliani per un supplemento al lessico di media ed infima latinità*, dans *Nuovi effemer. Sicil.*, 1876, III^e série, t. IV, p. 74-93, 205-216, 280-310. — M. Warren, *Latin glossaries a... codex San Gallensis 912*, dans *Papers Amer. school. class. stud. Athens*, 1885, t. I. — Ch. Schmidt, *Petit supplément au Dictionnaire de Du Cange*, in-8°, Strasbourg, 1906, 64 pages. — J. H. Hessels, *An eight century Latin anglo-saxon century*, 1890. — J. H. Hessels, *A late eight century Glossary*, 1906. — G. Morin, *Le glossaire biblique du moine Albert de Siegburg*, dans *Revue bénédictine*, 1910, p. 117-121. — G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum*, t. I, *De glossariorum latinorum origine et fatis*, in-8, Lipsiæ, 1923.

Enfin il existe un *Bulletin Du Cange* : *Archivum Latinitatis Medii Ævi, consociatarum academiæ auctoritatis auspiciis conditum*, in-8°, Paris, 1924. Cette publication est le produit d'un « Comité central » enfanté par une « Union Académique Internationale » qui a embriqué des collaborateurs en Angleterre, Amérique, Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie, Roumanie, Scandinavie, Serbie, Tchéco-Slovaquie, en vue d'aboutir à un *Dictionary of Medieval Latin*. Ch. V. Langlois, *Historique sommaire de l'entreprise* (1920-1924) dans le *Bulletin du Cange*, 1924, t. I, p. 5-15.

Il existe dans les bibliothèques publiques un grand nombre de glossaires latins dont les savants du xvi^e siècle ont fait grand usage, bien qu'ils n'eussent à leur disposition que des manuscrits d'une lecture ardue et d'une interprétation difficile, et plus souvent encore des éditions détestables. Vulcanius publia à Leyde, en 1600, un *Liber glossarum ex variis glossariis quæ sub Isidori nomine circumferuntur collectus*, reproduit avec quelques additions, mais avec un grand nombre de fautes typographiques dans les *Auctores latinæ linguæ* de Godefroy, en 1602. C'est principalement cette édition très répandue de Godefroy qui exerça l'art conjectural des philologues. Or il est aujourd'hui prouvé que les gloses connues sous le nom d'Isidore ont pour auteur tout simplement Joseph Scaliger qui les a recueillies un peu partout.

Le plus riche monument de cette catégorie a reçu de Huebner le vocable définitif de *Liber glossarum* ; jusqu'alors on le désignait plus généralement sous le nom de glossaire d'Ansileube, évêque goth, quoiqu'en réalité on eût peu de preuves pour cette attribution traditionnelle, du moins en France. Ce glossaire d'Ansileube ou *Liber glossarum* a été mis pour la première fois sous le nom d'Ansileube en 1694 par De Case-

neuve, dans ses *Origines de la langue française*; tout ce qu'on en a dit depuis est conjecture, et toutes les recherches des érudits, même celles d'Usener, ne nous ont appris rien qui compte. Quoi qu'il en soit, c'est cet immense glossaire qui a servi de source à ceux de Salomon, de Papias, etc. Il paraît avoir été composé au VII^e ou VIII^e siècle; c'est une compilation dont les éléments, pris dans de plus vieux glossaires, dans les commentateurs, dans les auteurs chrétiens, dans les traités de médecine, etc., sont presque toujours indiqués à la marge. Nous en avons un bel exemplaire, du VIII^e ou IX^e siècle à Paris (Bibl. nat., fonds lat., 11529-11530, olim *Sangerm.* 12-13); les autres principaux sont le *Bernensis* 16, du IX^e siècle, contenant seulement les lettres A-E; le *Palatinus* Vatic. 1773, du X^e siècle; le *Sangallensis* 905 du X^e siècle, le *Vercellensis*, également du X^e siècle. Le manuscrit de Berne et celui de Saint-Germain-des-Prés sont évidemment dérivés du même exemplaire. Plusieurs des indications placées dans les marges du *Liber glossarum* restent obscures; ainsi on trouve quelquefois ce sigle η dans lequel Samuel Berger pense trouver un renvoi à un *liber*, *ut videtur, pervetus, ubi inter multa grammaticalia nomina mensium variis linguis habentur*. Mais ce sigle n'est pas toujours relégué à la marge; par exemple dans le ms. 11529-11530, fol. 53, col. b, on lit, comme aussi dans le ms. de Berne 16; *Cau* η *Caucelli*. Ne serait-ce pas simplement : *Repone ou Rectius*? Car les compilateurs ont dû réunir toutes les gloses interlinéaires ou marginales. Peut-être existait-il dans les bas temps de la latinité un traité pour redresser les formes barbares et dans lequel chaque article commençait par *Rectius*.

On ne se fait guère une idée de l'état de dépravation dans lequel nous sont parvenus tous ces glossaires si on ne recourt au travail approfondi que leur consacra Gust. Løwe en 1876, dans son *Prodromus corporis glossariorum latinorum. Quaestiones de glossariorum latinorum fontibus et usu*. Løwe a reconnu, avec une grande perspicacité, la supercherie de Hildebrand qui prétendait publier dans son *Glossarium latinum bibliothecae Parisinae antiquissimum saec. IX*, 1848, le Paris, 7651, tandis qu'il a fait un extrait de différents manuscrits en puisant surtout dans le Paris. 7690. En outre, Løwe distingue les glossaires commençant par le mot *Abapus*, d'autres commençant par *Affatim*; trois glossaires *Amploniani* (d'Erfurt); puis un excellent glossaire dont sont dérivés le *Vindobon.* 2404, le Vatic. 3320, le *Sangall.* 912, etc.; les glossaires des manuscrits Vatic. 3321 et Leyd. 67*. Il traite ensuite des glosés de Placide et autres auteurs moins importants; des glossaires latins grecs tels que ceux de Philoxène et l'*Onomasticon* de Vulcanius; des glossaires gréco-latins; enfin du *Liber glossarum*, des abrégés qui en furent faits et de différents lexiques en faveur au Moyen Âge. Le *Prodromus* se termine par deux longs chapitres intitulés : *De glossis Plautinis Lucilianisque* : 1^o de glossis *Plautinis*; 2^o de *Plautinis aliorumque glossariorum glossis Lucilinis*, et de *novis vocibus et formis e glossariis eruendis per saturam agitur*.

Quelques années après, G. Løwe a donné un *glossographisches*, dans les *Jahrbucher für class. Philologie*, 1879, contenant quarante-sept nouvelles corrections au texte des glossaires; puis des *Glossæ nominum edidit* Gust. Løwe; *accedunt ejusdem opuscula glossographica collecta* a G. Goetz, in-8°, Lipsiæ, 1884; enfin un *Corpus glossariorum latinorum a Gustavo Løwe inchoatum... composuit, recensuit, edidit* G. Goetz, in-8°, Lipsiæ, 1888. En 1923, on a annoncé que le Rév. J. H. Baxter entreprenait le 2^e lexique complet de tous les écrivains latins, païens et chrétiens qui s'échelonnent depuis Suétone jusqu'à Bède le Vénérable; si les circonstances le permettent, il étendra même son

cadre jusqu'à la période carolingienne » (*Revue d'histoire ecclésiastique*, 1923, p. 114). Voici encore quelques indications qui peuvent être rapportées à notre sujet :

Un fragment de glossaire latin grec, copié, sans doute au XI^e siècle, dans l'antique abbaye de Saint-Amand à laquelle a appartenu le manuscrit 52 (B. 5, 36) de la bibliothèque de Valenciennes, fol. 182, publié par H. Omont, *Fragment de glossaire latin-grec du XI^e siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1892, t. LIII, p. 500-501.

Un vocabulaire conservé dans le manuscrit lat. 8653 a de la Bibliothèque nationale, fin du verso 23 et folio 24, du XIV^e siècle, c'est un cahier d'écolier d'Arbois, en Franche-Comté, publié par U. Robert : *Un vocabulaire latin français du XIV^e siècle suivi d'un recueil d'anciens proverbes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 33-38.

Un glossaire latin-français du milieu du XIII^e siècle sur un mince cahier de quatre feuillets in-8°, dans le manuscrit R. 7-14 du *Hunterian Museum* à Glasgow. Ce volume vient de France, ayant appartenu à *Joannes Carpentinus, decanus et canonicus Abbatissville*. Malgré son peu d'étendue, ce fragment, écrit très fin et sur plusieurs colonnes, contient environ un millier de mots français placés en regard de leurs correspondants latins. Beaucoup sont des termes techniques qui ne se rencontrent guère dans les textes, et qu'on serait fort en peine d'expliquer si on les y trouvait; publié en partie par P. Meyer, *Deuxième rapport sur une mission littéraire en Angleterre et en Écosse*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1867, II^e série, t. IV, p. 153, 156-159. E. Miller, *Glossaire grec-latin de la bibliothèque de Laon* (d'après un ms. du IX^e siècle), dans *Notices et extraits des manuscrits*, 1891, t. XXXIX, p. 1-230; D'Arbois de Jubainville, *Gloses irlandaises du IX^e siècle extraites d'un ms. de la bibliothèque de Nancy*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 509-510; L. Duvau, *Glossaire latin-allemand, extrait du ms. Vatic. Reg. 1701*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 609-629.

A. Scheler, *Le Catholicon de Lille, glossaire latin-français publié en extrait et annoté*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie de Belgique*, 1885, Bruxelles, t. XXXVIII; *Glossaire roman latin du XV^e siècle* (manuscrit de la bibliothèque de Lille) annoté, dans *Annuaire de l'acad. d'arch. de Belgique*, 1863, II^e série, t. I, p. 81-133. J.-P. Waltzing, *Un glossaire latin inédit, conservé dans un ms. de Bruxelles*, n. 10615-10729, dans *Mélanges Nicole*, in-8°, Genève, 1905, p. 537-549.

Il est impossible de séparer l'histoire du *Glossaire* de la basse grécité de celle du *Glossaire* de la basse latinité, les deux œuvres se complètent et s'éclairent comme elles servent à l'illustration de la même époque et des mêmes problèmes.

En 1679, Du Cange avait publié les *Glossaires* de plusieurs anciens sous ce titre : *Cyrelli, Philoxeni, aliorumque veterum Glossaria græco-latina et latino-græca*, in-fol., Paris. Ces anciens *Glossaires*, que les érudits appellent les vieilles gloses, sont un recueil grec et latin que Vulcanius avait en partie publié à Leyde, en 1600, et dont Charles Labbé avait préparé une autre édition, qui fut, en réalité, donnée par Du Cange, qui ne se nomma pas. Néanmoins, grâce à lui et par lui, ces travaux rébarbatifs prirent un intérêt nouveau et devinrent, à la fois, plus accessibles et plus utiles. La préface de cette édition est un morceau d'une érudition aussi solide que piquante.

Pendant les années qui suivirent, Du Cange, âgé de soixante-dix ans, semblait puiser dans la pensée du terme prochain de sa vie un courage plus ardent et une vigueur plus grande pour de nouveaux travaux. En 1687, il publia l'édition des *Annales* de Zonaras, en 2 vol. in-folio, d'après cinq manuscrits, et cet ouvrage

recueillit un applaudissement général. L'année suivante, 1688, Du Cange donnait le *Glossaire* de la basse grécité, le dernier ouvrage qu'il ait publié de son vivant; il mourait trois mois après, le 23 octobre 1688. C'est le seul des ouvrages de Du Cange qui n'ait pas été imprimé à Paris, mais à Lyon, par le libraire Jean Anisson, nommé bientôt directeur de l'Imprimerie royale¹ et qui sut faire valoir, pour obtenir sa nomination, le mérite qu'il avait eu de se charger de l'impression du *Glossaire grec* au refus des libraires de Paris.

Cette impression dura six années, années fertiles en incidents désagréables que nous font connaître une liasse de cinquante-huit lettres d'Anisson à Du Cange². Nous voyons ainsi les inconvénients d'une impression faite en province : élévation des frais de port de la copie et des épreuves, insécurité et lenteur de leur transport (la diligence mettait sept jours de Lyon à Paris), etc.

Du Cange venait de publier, en 1680, son *Historia byzantina* comprenant les *Familie byzantine* et la *Constantinopolis christiana*, dont la préparation lui avait fait rencontrer une multitude de termes et de locutions étrangers à la langue classique, dont quelques-uns seulement avaient trouvé abri dans les *Glossaires*, comme celui de Meursius. Du Cange s'était maintes fois trouvé dans l'embarras, mais il n'était pas homme à y rester longtemps et son libraire et éditeur, Billaine, l'avait engagé à donner au public un *Glossaire grec*, comme pendant au *Glossaire latin* et qui rendrait des services analogues. La mort du sieur Billaine fut un grave contretemps, et, s'il faut en croire les imprimeurs et libraires de Paris, le *Glossaire* ne leur fut jamais proposé. « Ce fut Billaine, disent-ils, qui, après avoir imprimé le latin, exhorta son auteur à lui donner celui-là, et André Cramoisy et Gabriel Martin avoient ordre de faire fondre les caractères pour en imprimer chacun un volume, lorsque Billaine mourut³. » Du Cange croyait garder son manuscrit quand un lyonnais lui fit des offres.

Ce fut dom Michel Germain, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, ami et compagnon de Mabillon dans ses voyages littéraires en Allemagne et en Italie, qui aboucha Du Cange avec Anisson, au mois de juillet 1682. « Anisson s'offrit avec empressement à éditer le *Glossaire grec*; il y voyait une occasion de donner une preuve éclatante de son zèle pour les belles-lettres, et de se faire un nouveau et puissant protecteur pour son établissement à Paris, depuis longtemps but de ses desirs et de son ambition. Son imprimerie était insuffisamment montée en caractères grecs; il en commanda aussitôt une fonte à Bâle, dès le 16 juillet. De son côté, Du Cange obtenait, le 7 septembre 1682, un privilège pour six ans, au grand espoir d'Anisson qui l'eût désiré d'une durée de dix ans afin d'être mieux protégé contre les contrefaçons allemandes, qu'il redoutait pour le *Glossaire grec* à l'exemple de ce qui était arrivé pour le *Glossaire latin*. Le 29 octobre 1682, les caractères grecs étaient annoncés de Bâle et Anisson espérait commencer l'impression vers la fin de novembre de la même année.

« Mais la copie de Du Cange, rédigée sur fiches de format in-8°, en une écriture rapide, était, depuis le début de leurs relations, l'objet des plaintes d'Anisson, tant à cause de l'écriture que des nombreux renvois et additions, qui arrêtaient souvent le compo-

siteur. Aussi, après avoir conservé seulement la copie de la *Préface* et de la *Grammaire de Portius*, qu'il avait mise en mains, Anisson renvoyait à Du Cange tout ce qu'il avait reçu de la copie du *Glossaire* pour la mettre en ordre. Enfin, le 15 février 1683, le manuscrit de la lettre A, qui formait cinq petits volumes, revenait à Lyon et Anisson envoyait de son côté à Du Cange, une seconde feuille de la *Préface*, dont l'impression n'était pas encore terminée le 22 mars suivant. Ce même jour, Anisson en adressant à Du Cange la première feuille de la *préface*, lui annonçait qu'il mettrait en main le *Glossaire* aussitôt que cette feuille lui serait revenue, et qu'on en pourrait alors régler la marche, qui se continuerait sans interruption; la *Grammaire de Portius* s'imprimait pendant ce temps. Les deux premières pages du *Glossaire grec* portaient enfin à l'adresse de Du Cange, le 31 mars 1683. La lettre A devait s'imprimer lentement, et, le 23 août, Anisson recevait la copie des lettres B, Γ, Δ, E⁴. »

Anisson avait proposé à Du Cange l'hospitalité dans sa maison pendant la durée de l'impression; sur son refus, il avait obtenu le concours de Jacques Spon qui en prit fort à son aise⁵; le jésuite de Colonia remplaça Spon⁶ et cependant on n'avancait guère. Le 22 août 1685, on n'en était encore qu'au Σ et Spon, huguenot, obligé de sortir de France, emportait en Suisse la copie et mourait à Vevey, le 25 décembre, sans avoir retourné à Anisson les épreuves du P.

Le 14 décembre 1686, le Σ n'était pas achevé; alors Anisson demanda à son confrère Cramoisy, demeurant à Paris, rue de la Harpe, de terminer l'impression et il lui envoya le papier nécessaire au tirage. Ce fut une explosion de quolibets parmi les libraires parisiens contre le lyonnais empêtré qui avait eu « le front d'avancer dans un placet au Roy, qu'il estoit « le plus grand libraire de l'univers ». « Quelle gloire n'est-ce donc pas aujourd'hui pour les imprimeurs de Paris, de voir que « le plus grand libraire de l'univers » est obligé d'avoir recours à eux, pour finir ce même ouvrage, qui est le seul difficile, qu'il ait jamais entrepris? » Cependant de nouvelles lenteurs retardèrent l'apparition du *Glossaire*; enfin le 23 juin 1688, cinq ans et demi après l'envoi de la première épreuve, le *Glossaire grec*, était envoyé à Paris pour être relié et mis en vente; à cause d'un carton dans la *Préface* les dernières bonnes feuilles partirent de Lyon les 5 et 17 juillet 1688. L'ouvrage avait été tiré à 1100 exemplaires dont Du Cange en obtenait, pour sa part à titre d'honoraires d'auteur, trente exemplaires reliés :

Voici le titre : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitalis, in quo græca vocabula novatæ significationis aut usus rarioris, barbara, exotica, ecclesiastica, liturgica, tactica, nomica, iatrica, botanica, chymica explicantur, eorum notiones et originationes relegendur, complures medii ævi ritus et mores, dignitates ecclesiasticæ, monasticæ, palatinæ, politicæ et quamplurima alia observatione digna et ad historiam Byzantinam præsertim spectantia recensentur ac enucleantur, et libris editis, ineditis veteribusque monumentis, accedit appendix ad Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, una cum brevi etymologico linguæ gallicæ ex utroque Glossario*, 2 vol. in-fol., Lugduni, 1688.

Voici le détail des deux volumes :

Tome I^{er}. — 1^o Frontispice gravé. — Titre. —

relatives à l'impression du *glossaire grec*, 1682-1688, dans *Revue des études grecques*, 1892, p. 212-249. — ³ Les imprimeurs et libraires à Messieurs les Gens de Lettres, factum de 4 pages, in-fol. — ⁴ H. Omont, op. cit. — ⁵ Pendant deux mois entiers Spon néglige le *Glossaire* pour préparer une édition d'*Aphorismes* tirés d'Hippocrate, 1683. — ⁶ Ambr.-Firmin-Didot, *Essai sur la typographie*, dans *Encyclopédie moderne*, 1851, t. xxvi, col. 829, note 1.

¹ *Provisions de Directeur de l'imprimerie du Louvre pour le sieur Anisson*, dû 15 janvier 1691, dans *Recueil des lois et actes... de l'imprimerie royale*, in-4°, Paris, 1815, p. 8-9. — ² Du 16 juillet 1682 au 17 juillet 1688. Bibl. nat. ms. franç. 9503, fol. 241-332, signalées par A. Bernard, *Histoire de l'imprimerie royale du Louvre*, in-8°, Paris, 1867, p. 288, note 1; publiée par extraits par H. Omont, *Le glossaire grec de Du Cange. Lettres d'Anisson à Du Cange*

Syllabus... operis, au dos duquel est l'extrait du Privilège (3 feuillets non paginés); 2° *Præfatio*, p. I-XVIII; *Simonis Portii grammatica*, p. XIX-XI; 3° *Tabellæ... Explicatio* et planche liturgique (deux ff. non paginés); 4° *Glossarium* : A-II (col. 1-1278).

Tome II. — *Glossarium* (suite), P-52 (pages 1279-1280 et col. 1281-1794); 5° *Omissa et addenda*, ou *Appendix ad Glossarium* (col. 1-214); 6° *Notæ sententiarum*, etc. (p. 1-2 et col. 3-22); *Index auctorum græcorum*, col. 23-70; *Index rerum* (col. 71-88); *Index dignitatum ecclesiasticarum* (col. 89-96); *Index botanicus* (col. 97-102), 7° *Appendix ad Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (2 feuillets non paginés et col. 1-244); *Addenda ad dissertat. de inferioris ævi numismatibus* (col. 245-250); *Etymologicon vocabulorum lingue gallicæ* (col. 251-316).

Le *Glossaire* de la basse grécité n'a jamais été réimprimé. En 1890-1891, a paru une reproduction par le procédé dit *anastatique*, in-fol., Breslau.

Le *Glossaire* se rattachait étroitement aux ouvrages antérieurs de Du Cange, dont il formait la continuation, et, en un certain sens, l'achèvement. On pouvait, suivant lui, réduire la connaissance de tout ce qui concerne le Bas-Empire à quatre points principaux : à la généalogie des familles; à la description des lieux et monuments les plus remarquables; à la mention des dignités du Palais et autres charges, tant ecclésiastiques que civiles; enfin à l'intelligence des termes barbares introduits dans la langue grecque. Aux deux premières parties il avait consacré l'*Historia byzantina* et *Constantinopolis christiana*; pour les deux dernières, le *Glossaire grec* offrait la solution de toutes les difficultés.

Le titre interminable décrit le contenu du livre dont le plan ne diffère pas de celui du *Glossaire* de la latinité. La préface, aussi étendue que remarquable, est une sorte de traité des transformations subies par la langue grecque. Du Cange y examine comment cet idiome a dégénéré de sa pureté primitive. Entre les causes qui l'ont altéré, il signale d'abord les colonies que les Grecs ont envoyées en Égypte, en Syrie, en Sicile, en Italie, en Gaule et qui leur ont rapporté des façons de parler empruntées à tous ces pays : tant de mélanges devaient peu à peu troubler la source. La domination de Rome se joignit à cette première influence. Quand les Romains eurent subjugué la Grèce, beaucoup de termes des vainqueurs y pénétrèrent. Les Livres saints, par les tours et les mots étrangers qu'ils renfermaient, eurent pour effet de gâter un peu le style des Pères qui les étudiaient sans cesse; saint Basile en fait l'aveu. Mais le motif principal de la décadence du grec fut la translation de l'Empire. Lorsque Constantin, après avoir fait de Byzance sa capitale, y eut amené une partie des sénateurs de Rome, deux langues coexistèrent dans cette ville nouvelle. Le latin restait l'idiome de la cour, le grec continuait à être celui du peuple; les rapports nécessaires de la cour avec la population devaient tourner au détriment réciproque de l'un et de l'autre langage. Qu'on y joigne le concours des nations qui se rendaient de toutes les parties de l'Orient dans ce centre de commerce, et l'on s'expliquera encore mieux les rapides progrès d'une décomposition qui, néanmoins, n'a pas été partout la même. Les nouveaux Grecs ont eu, comme les anciens, leurs variétés de dialectes, dont on a compté jusqu'à soixante-dix. Les formes usitées à Constantinople et à Thessalonique étaient les moins vicieuses : chose bizarre, les plus corrompues étaient à Athènes.

Ici, comme dans le *Glossaire latin*, Du Cange ne

s'est pas borné à fournir la signification des termes étrangers à l'ancienne langue; parfois il est entré dans des discussions et des dissertations comme il les savait faire. Les citations d'ouvrages imprimés s'élèvent à plus de six cents et celles des manuscrits à plus de quatre cents; dans ce dernier nombre figurent bien des pièces dont le titre n'était même pas connu avant Du Cange.

Bernard de La Monnoye a justement exprimé, en deux distiques l'hommage de ses contemporains sur les deux *Glossaires* ¹ :

*Ausonios postquam, Graiosque effusa per agros
Barbaries Romam pressit utramque diu,
Cangius hanc vinclis qui tandem et carcere fraenet,
Res mira! e Gallis ecce Camillus adest!*

II. LE LEXICON. — Jacques Facciolato, né à Torre-gia, près de Padoue, le 4 janvier 1682, montra dès l'enfance de si heureuses dispositions pour l'étude que le cardinal Barbarigo le fit admettre dans le séminaire de Padoue. En peu d'années, il devint docteur en théologie, préfet du séminaire et directeur général des études. Il les dirigea, plus particulièrement qu'on n'avait fait depuis longtemps, vers la connaissance approfondie des langues anciennes et entreprit, dans ce but, d'importants travaux. Le premier fut une nouvelle édition du *Dictionnaire* en sept langues connu sous le nom de *Calepin*. Il s'adjoignit dans ce travail le plus studieux de ses disciples, Egidio Forcellini, né à Féner, près de Feltre, le 26 août 1688. L'extrême pauvreté de celui-ci lui avait longtemps interdit les moyens d'étudier et il entra tardivement au séminaire où Facciolato eut vite fait de lui faire regagner les années perdues. Le maître et le disciple commencèrent l'édition nouvelle de *Calepin* en 1715 et l'achevèrent en quatre ans. Ces deux in-folios les avaient mis en goût. En 1718, Facciolato et Forcellini concurent un dessein plus vaste, celui d'un grand vocabulaire complet de la langue latine, qui comprendrait tous les mots de la langue et toutes leurs différentes acceptions, prouvées par des exemples tirés des auteurs classiques, sur le modèle du vocabulaire italien de la Crusca. Cette immense entreprise les occupa près de quarante ans; Facciolato semblait la conduire, mais Forcellini l'exécutait presque toute entière, et l'ouvrage commencé sous le nom du premier fut entièrement réalisé par le second.

Cependant Forcellini en fut détourné pendant quelques années par la direction du séminaire de Cénéda, qui lui fut confiée et par la chaire de professeur de rhétorique qu'il fut obligé d'y tenir. Rappelé en 1731 au séminaire de Padoue, pourvu d'appointments qui lui laissaient la libre disposition de son temps, il se livra dès lors à l'œuvre entrevue avec un courage que rien ne put lasser et une attention qui ne se laissait jamais détourner de son objet. Les devoirs du confessionnal lui prenaient un temps assez considérable pour retarder les résultats attendus; ceci décida le cardinal Rezzonico, nouvel évêque de Padoue, à affranchir Forcellini de cette obligation afin que tous ses instants fussent consacrés à l'achèvement du grand ouvrage que les savants attendaient depuis longtemps. Leurs vœux furent satisfaits en 1771. Forcellini avait fait preuve d'autant de goût et de savoir que de constance et de courage.

Chaque mot latin est rendu en italien et accompagné du mot grec correspondant. Le sens et des différentes acceptions de tous les mots, tant au propre qu'au figuré, sont démontrés par de nombreux exemples, qui supposent chez l'auteur, non seulement une vaste

¹ *Œuvres choisies*, in-8°, Paris, 1769-1770, t. III, p. 124, 284 : « Les *Glossaires* sont de fortes prisons où l'on a enfermé

tous les mots barbares afin qu'ils n'eussent plus désormais la liberté de se répandre dans les compositions savantes. »

lecture, une notion suffisante de tous les arts et de toutes les sciences sur lesquels les Latins ont écrit, une connaissance parfaite de leur religion, de leurs usages, de leurs lois, de leur géographie, de leur histoire, mais encore une critique sûre et l'art difficile d'expliquer et de résoudre en peu de mots les obscurités, les contradictions, les difficultés de toute espèce que présentent les auteurs, les médailles antiques et les inscriptions. Cet utile et immense travail, qui absorba, pour ainsi dire, la vie entière de Forcellini, parut sous ce titre :

Ægidii Forcellini totius latinitatis Lexicon, plurimorum annorum opera et studio ab ipso accuratissime elucubratum, consilio et cura celeb. Jacobi Facciolati. typis semin. Patavini, 1771 (avec une préface par G. Cognolato).

Autre édition : *Totius latinitatis Lexicon; edidit. anglicam interpretationem in locum italicæ substituit et appendicem patavinam lexico passim intertexuit; pauca de suo huc atque illuc sparsit; auctarium denique, et Horatii Tursellini de particulis latinæ orationis libellum, etiam Gerrardi siglarium romanum, et Gesneri indicem etymologicum adjecit Jacobus Bailey, 2 vol. in-4°, Londini, 1826-1828.* Édition que recommandent et sa belle exécution typographique et les additions qu'elle contient. Ces deux volumes parurent d'abord à Londres, en 1826, sans l'*auctarium* qui comprend les trois ouvrages portés dans le titre ci-dessus. Les libraires acquéreurs des exemplaires y ont ajouté, depuis, l'*auctarium*, un nouveau titre et ont réduit le prix de 10 guinées à 6 livres 16 sh. 6 d., prix qui parut encore trop élevé sur le continent où l'édition de Padoue était à meilleur marché. Le tome I a 28 pages préliminaires et 1294 pages de texte, ensuite l'appendice contenant : 1° *Jacobi Bailey auctarium* (n. 951-1163); 2° *Horatius Tursellinus de particulis latinæ orationis libellus*, d'après l'édition de Schwartz (126 p.); 3° *Siglarium romanum... ex edit. Gerrard* (75 p.); 4° *Latinitas index etymologicus ex J. M. Gesneri thesauro* (50 p.).

Furlanetto donna une troisième édition italienne : *Totius latinitatis lexicon, consilio et cura Jac. Facciolati, opera et studio Ægidii Forcellini : in hac tertia editione auctum et emendatum a Jos. Furlanetto, 4 vol., in-4°, Patavii, 1827-1831. Appendix, 1841, de 2 ff. et 211 p.* Édition soignée et qui renferme d'importantes augmentations. Le format et le papier sont plus beaux que dans les deux éditions de Padoue de 1771 et de 1805, en 4 volumes in fol., auxquelles il faut joindre un *Appendix* imprimé en 1816 et qui est orné d'un portrait de Forcellini. Ce supplément a été commencé par Cajetano Cognolato, puis achevé et publié après la mort de celui-ci par Jos. Furlanetto. Il est disposé de manière à pouvoir être réparti entre les quatre volumes.

Une édition (*in Germania prima, cura G. Hertel et A. Voigtlander*) a paru à Zwickau (*Schneebergæ*) de 1831 à 1835, en 4 vol., in-fol.; c'est une réimpression peu élégante de la 3^e édition de Padoue.

Lexicon, totius latinitatis J. Facciolati, Æ. Forcellini et J. Furlanetti... cura, opera et studio lucubratum, nunc demum juxta opera R. Klotz, G. Freund, L. Dederlein aliorumque recentiorum auctus emendatius melioremque in formam redactum curante Doct. F. Corradini, 4 vol., in-4°, Patavii, 1864. Au tome I, l'ouvrage débute par une notice intitulée : *Quid præstabitur in hac nova Forcelliniani lexici editione oratio publice habita prid. non. aug. anno MDCCCLIV a Francisco Corradini seminarii Patavini alumno, professore ac tunc studiorum præfecto quæ præfationis loco proponitur* (p. v-xvii); suit la réimpression des préfaces antérieures de Cognolato, Forcellini, Facciolati, Furlanetto et l'*Index scriptorum* (p. xvii-lxxvii).

Entre toutes ces éditions, celle de Furlanetto (1827-1831) était la seule qui offrit d'importantes additions, puisque Bartolomeo Borghesi, à lui seul, lui avait envoyé plus de deux mille expressions ou acceptions nouvelles tirées de l'épigraphie. Les éditeurs anglais et allemands qui s'emparèrent de l'ouvrage l'exploitèrent sans l'améliorer.

Vers le milieu du XIX^e siècle, Vincent de Vit, ami de Furlanetto et disciple d'Antoine Rosmini, entreprit un complet remaniement, avec le double dessein de mettre le *Lexique* au courant de la science, et de transformer en une œuvre nouvelle, grâce aux innombrables informations de l'archéologie et de l'épigraphie, l'incomplète ébauche de l'*Onomasticon*, mêlé dans le travail primitif au vocabulaire général. Des négociations avec la maison Didot avaient paru devoir réserver cette importante publication à la France, mais la mort de Furlanetto et les événements de 1848 y mirent obstacle. Une société italienne s'en empara et réussit à publier dix volumes qui ont associé à toujours le nom de De Vit à celui de Forcellini.

Voici le titre de l'ouvrage :

Totius latinitatis Lexicon opera et studio Ægidii Forcellini lucubratum et in hac editione post tertiam auctam et emendatam a Josepho Furlanetto alumno seminarii patavini novo ordine digestum amplissime auctum atque emendatum cura et studio Doct. Vincentii, De Vit olim alumni ac professoris ejusdem seminarii, in-4°, Prati. Ce titre modifie celui du fascicule 1^{er} ainsi conçu : Tot. lat. Lex. op. et st. Æg. F. seminarii patavini alumni luc. et in h. ed. novo ordine digestum amplissime auctum atque emendatum adjecto insuper altera quasi parte Onomastico totius latinitatis cura et studio D. V. De Vit, olim al. ac pr. ejusd. sem. Prati, 1858-1860.

Tome I (1858-1860). A-B (p. 1-596).

Tome II (1861) C-E (p. 1-1007).

Tome III (1865) F-L (p. 1-830).

Tome IV (1868) M-P (p. 1-1021).

Tome V (1871) Q-S (p. 1-808).

Tome VI (1875) T-Z (p. 1-458). *Glossarium. Verba partim græca latine scripta, partim barbara, partim nullo aut minus idoneo auctore, sparsa in lexicis Calepini, Passeratii, Basilii Fabri, Iunckeri et aliorum a nobis im probata et expulsa. Satis visum est, si ea, sicut erant, describeremus, et utcumque interpretemur, nullo præterea adhibito examine. Supervacanea fuisset opera in his, quibus abstinendum censemus Latine scribenti* (p. 459-765). *Appendix sive Addenda et corrigenda in hoc glossario* (p. 766-780).

Tome VII (1859-1876) A-B (p. 1-779) : *Totius Latinitatis Onomasticon opera et studio Doct. Vincentii, De Vit, lucubratum.*

Tome VIII (1868) C-E (p. 1-826).

Tome IX (1883) F-I (p. 1-752).

Tome X (1887) L-Oz (p. 1-856).

Un fascicule distinct contient : *Præfatio et index scriptorum latinorum seorsum edita* (1879) (p. i-ccli). En voici la distribution :

Lectori Benevolo Vincentius De Vit S. Caput. I : Quid in Lexicis latinis conficiendis alii ante Forcellinum præstiterint. Cap. II : Quid in suo novo Lexico præstiterit Forcellinus. Cap. III : Quid alii in Lexico Forcelliniano iterum edendo præstiterint. Cap. IV : De iis, quæ in hac nova Lexici Forcelliniani editione mihi præstanda proposui; n. 1 : Quid nomine Lexici totius latinitatis intelligatur, et quanam sit ejus finis; n. 2 : Quanam limites esse debeant Lexico totius latinitatis, et quanam fontes; n. 3. Quæ Lexici totius latinitatis materia esse debeat, et qua arte eam sibi lexicographus comparare possit; n. 4 : De recta totius latinitatis Lexici materis distributione : a. De materiali vocabulorum

parte; b. De formali vocabulorum parte; n. 5 : De « notis » in fine quorundam vocabulorum. — Appendix : De glossario ejusque usu (p. v-cxviii). Index scriptorum latinorum quorum auctoritas adducitur tum in lexico tum in onomastico (p. xcix-ccxxxix) Appendix ad indicem superiorem in usum præsertim Glossarii (p. ccxli-ccli).

Les trois premières lettres de l'alphabet dans l'édition de Furlanetto occupaient 837 pages; elles en occupent 1160 dans l'édition de De Vit, bien qu'il ait retiré, pour en faire l'objet d'un travail spécial, tout ce qui composait l'*Onomasticon*. On voit, par ces chiffres, ce que la nouvelle édition représente d'additions par suite de la mise à contribution soit des nouveaux textes découverts, soit, pour les termes techniques et spéciaux, pour les expressions particulières et locales, un assez grand nombre d'auteurs que Forcellini, trop fidèle observateur des anciennes divisions en âge d'or, en âge d'argent, etc., avait insuffisamment mis à profit.

Vincent de Vit, n'a pas procédé seulement par additions; il a coordonné plus logiquement le contenu du livre. Tout mot veut être étudié d'abord dans sa substance, dans sa matière pour ainsi dire; d'où lui viennent ses éléments constitutifs? Comment s'ordonnent-ils, et selon quelles modifications normales ou exceptionnelles? C'est ce que De Vit appelle les informations *matérielles*; il y comprend la classification grammaticale, l'origine, l'orthographe, l'étymologie, les altérations, les dérivés, les composés; il commence par là, distinguant chaque paragraphe par des lettres : a, b, c. Le mot sera étudié ensuite dans son rôle et sa signification; comment se comporte-t-il dans le commerce de la langue écrite, avec quel sens propre, avec quelles acceptions s'éloignant toujours davantage, sous diverses influences, du commun point de départ? C'est là ce que l'auteur appelle les observations *formelles*; il distingue ces dernières réponses par des chiffres arabes. Quant au plan général, De Vit a pensé qu'il fallait prendre au pied de la lettre, et plus exactement ce n'avait fait Forcellini, le titre du livre : c'est toute la *latinité*, en choisissant pour terme final le commencement du vi^e siècle, que le lexicographe entend exposer; son devoir n'est pas d'exclure certains auteurs comme ne faisant pas autorité; il doit produire toutes les acceptions; il lui suffit de faire connaître les sources : le lecteur appréciera.

Le cadre tracé par Forcellini se trouve élargi. — Au mot *Arena*, par exemple, tandis que Forcellini a huit définitions seulement, De Vit en a vingt-quatre; ce qui, par parenthèse, ne suffit pas encore, car il omet une acception qu'indirectement Forcellini et lui-même ont constaté ailleurs, au mot *Arenarius* et qu'il eût été bon de mettre en quelque lumière. Tertullien, dans le traité *De pallio*, au chap. vi, appelle *Arenarius* le maître d'arithmétique, qui enseigne à l'aide de l'*abacus* recouvert d'une très légère couche d'*arena* sur laquelle il trace les chiffres et les eⁿface aisément, et le mot *arena* prend donc évidemment ici le sens particulier de sable ou poussière de l'*abacus*. C'est ce qui dénonce le contresens devenu légendaire concernant Archimède. Que de représentations figurées le montrent, au milieu de siège de Syracuse, dessinant des figures sur le sable du rivage! Cicéron n'avait dit cependant (*De finibus*, v, 19) que ces mots : *dum in pulvere quædam describit attentius*; et Tite-Live (xxv, 31) : *intentum formis quas in pulvere descriperat*; et Perse (*Sat.*, i, 131); *Nec qui abaco numeros et secto in pulvere melas scit risisse vaser...*; et Plutarque (*Marcellus*, 19) : καὶ ἐν τὸν ἀνασκοπῶν ἐπὶ διχαρχύματος. Il est évident qu'il s'agit dans tous ces exemples, de l'*abacus* recouvert de sable fin.

Cicéron appelle un mathématicien : *homo a pulvere*. et il n'est pas indifférent de savoir que nous devons l'éclaircissement de cette expression à un auteur chrétien, Tertullien. — Le mot *arenaria* aurait pu provoquer quelques explications sur les *cryptæ arenariæ*, qu'on trouvera dans *Dictionn.*, t. II, col. 2408.

Au mot *philosophus*, De Vit ne s'est pas tenu pour satisfait des définitions données par ses prédécesseurs. Il a montré que ce mot désignait, non pas seulement un homme voué à la philosophie, mais aussi un écrivain distingué, un propriétaire. Nous avons donné une mosaïque africaine de Oued Athenia (*Dictionn.*, t. iv, fig. 3821) sur laquelle nous voyons une jeune femme assise dans un jardin, tenant en main un *flabellum*, pendant qu'à ses côtés un jeune homme, son *patito* sans doute, tient une ombrelle. Les entretiens de cet âge ne roulent pas d'ordinaire sur Platon et Aristote, cependant on lit dans le haut du tableau : **FILOSOFI LOCVS**. De Vit aurait pu ajouter quelques acceptions encore d'après De Rossi et Lombroso. Nous savons par eux que le mot *philosophus* désigne dans Vitruve (*De archit.*, i, 1-7), le savant en sciences mathématiques et physiques; dans Spartien (*Hadrianus*, 20) et dans Jules Capitolin (*Antoninus*, 11) le professeur proprement dit; dans Lampride (*Helio-gabalus*, 10) l'honnête homme, le Romain grave et respectable. Dans la Passion des Quatre-Couronnés (voir *ILLYRICUM*, dans *Dictionn.*, t. vi, col. 105) le *philosophus* s'entend de l'inspecteur ou du surveillant d'une carrière de marbres; au Moyen Age, dans le *Mirabilia urbis Romæ*, le mot *philosophus* désigne un sculpteur. Enfin, rappelons que dans Sénèque, ce même mot a le sens de directeur de conscience¹.

Nous ne relevons ces nuances que pour rendre à l'œuvre de De Vit le témoignage qu'on y trouvera en beaucoup d'occasions de pareils développements, toute l'histoire d'un mot, et par conséquent, d'une idée; d'autant plus qu'il n'exclut pas de ses recherches la lexicographie chrétienne, et qu'il se trouve ainsi amené à suivre d'entières transformations intellectuelles et morales.

A peine une découverte archéologique met-elle au jour un mot latin peu connu ou entièrement ignoré, l'auteur en fait une étude spéciale. La Table d'Aljustrel (voir au mot *MINES*) par exemple, a apporté une série de mots tout neufs : *Lausiæ*, *Pittaciarium*, *Rutramen*, *Scaurarius*, *Testarius*, *Ubertumbus*, *Recisamen*, *Ostilis*.

On peut encore juger du progrès accompli par l'ouvrage primitif de Forcellini par la différence entre les indices bibliographiques des diverses éditions. Forcellini avait donné en trois ou quatre pages le catalogue des auteurs cités; ce même catalogue amplifié par De Vit occupe cent seize pages; il a pour objet de faire connaître en quelques lignes précises chacune des sources anciennes où l'on a puisé, et d'indiquer les meilleures éditions afin qu'on y puisse recourir et contrôler, au besoin, les témoignages. Ce catalogue est devenu un tableau bibliographique complet de tous les textes que nous a légués la littérature latine jusqu'au commencement du vi^e siècle. On y trouve, à côté des œuvres littéraires, les documents écrits en latin, les lois, les inscriptions, les fragments manuscrits ou gravés sur la pierre. Au mot *Testamenta*, par exemple, on trouve indiqués 1^o le célèbre testament de Dasumius où il est question de Tacite et de Pline le Jeune; 2^o le curieux testament d'un gallo-romain de Langres (voir ce mot); 3^o le *Testamentum porcelli Corocottæ*, texte anonyme, en

¹ C. Martha, *Les moralistes sous l'Empire romain*, in-8°, Paris, 1865; *Études morales sur l'antiquité*, in-8°, Paris, 1883.

style de parodie, cité plusieurs fois par saint Jérôme et qui a déridé tous les bambins de ce temps.

L'*Onomasticon* est plus spécialement encore l'œuvre personnelle de De Vit qui a retiré du *Lexicon* les noms que Forcellini y avait insérés à leur rang; à cette liste embryonnaire le nouvel éditeur a entrepris d'ajouter tous les noms latins, ne fussent-ils mentionnés qu'une seule fois, que fournissent les découvertes archéologiques et épigraphiques. Cet *Onomasticon* ne dégénère pas en dictionnaire d'histoire et de géographie, bien qu'en plus d'une occasion il puisse en tenir lieu, car il n'entend pas donner de récits et de dissertations, mais indiquer les textes antiques, dire où ils sont le mieux édités et discutés, et citer les principaux. L'article *Athenæ* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot *ATHÈNES*) offre le bref résumé de textes historiques, surtout des latins, en outre l'indication de ceux qui démontrent les rapports religieux, littéraires, artistiques entre Rome et Athènes, la liste des archontes, etc. Dans les questions si délicates de topographie et de généalogie l'auteur ne peut éviter toute discussion lorsqu'il prend parti, ce qui n'est pas toujours chose facile quand on se trouve avoir à choisir entre des homonymes. C'est chose méritoire de tirer au clair toute la généalogie d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, que nous trouvons au mot *Aurelius*, mais l'auteur a tort d'appeler Marc-Aurèle (fils d'Annius Verus préteur, qui était frère d'Annia Galeria Faustina, femme d'Antonin) *cousin* de ce dernier, *consobrinus*. C'est *neveu* qu'il faut dire. De Vit a inséré des noms propres qui ne se sont rencontrés qu'une ou deux fois; c'est une amorce où les fouilles pourront venir accrocher de nouveaux renseignements. La patience de l'érudition a déjà procuré de précieux résultats; c'est y aider puissamment que de réunir les éléments sur lesquels elle peut s'exercer.

Parmi les *Annius* on doit ajouter cet énigmatique ANNISER dont le nom a été lu sur des lampes chrétiennes et sur des lampes païennes; il s'agit d'un certain *Annius Serapiodorus* dont on ne peut savoir les opinions religieuses, mais qui trouvait peut-être plus lucratif de n'en avoir pas et de satisfaire sa double clientèle païenne et chrétienne.

III. LE *THESAURUS*. — Le grand *Thesaurus latin* n'a pas été improvisé. La première idée en remonte au philologue F. A. Wolf qui s'entretint souvent avec ses amis du plan d'un ouvrage dont la pensée le hanta durant des années sans jamais prendre corps¹; un certain Ruhnker était le confident de ces vagues projets. Vers 1857, un certain nombre de savants allemands, parmi lesquels Ritschl, Halm, Fleckeisen, avaient conçu l'idée et élaboré le plan d'un grand Dictionnaire latin qui, par ses dimensions comme par sa qualité laisserait loin derrière lui tout ce qui avait été tenté dans ce genre. En 1858, Carl Halm réussit à intéresser à ce projet le roi Maximilien II de Bavière, zélé protecteur des lettres, qui mit une subvention de 10.000 florins à la disposition des premiers travailleurs. Lorsque ce chiffre fut annoncé par Halm devant la dix-huitième assemblée des philologues, à Vienne, ceux-ci pensèrent voir rouler devant leurs yeux le Pactole; mais c'était devant les yeux de l'imagination. On estimait alors les frais de publication à environ 6.000 thalers, que l'éditeur Teubner prenait à son compte. Avant toute entreprise, les collaborateurs se disputèrent, le roi Maximilien mourut et le projet s'évanouit.

Vingt-cinq ans devaient s'écouler avant que fût

reprise l'idée première, mais cette fois élargie et amplifiée sous tous les rapports. Une nouvelle génération d'érudits, parmi lesquels Mommsen, Martin Hertz, Diels, avait remplacé la précédente, et les événements politiques qui avaient transformé l'Allemagne mettaient entre les mains des organisateurs des moyens d'exécution autrement puissants; aussi le projet prenait des proportions d'une ampleur inconnue jusqu'alors. En 1882, Ed. Wölfflin annonça l'affaire dans un article intitulé : *Die Aufgabe der lateinischen Lexicographie*, publié dans le *Rheinischer Museum*, t. xxxvii, p. 83 sq. Presque en même temps, le même personnage fonda à Leipzig, avec l'aide de l'Académie de Bavière, l'*Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik* qui vécut jusqu'en 1907, draina la copie de deux cent cinquante philologues de tous pays et rendit ce qu'on est convenu d'appeler « d'immenses services ». Dans ce recueil on trouve différentes études sur les formes et sur la syntaxe latine, des monographies sur la langue et le style des écrivains classiques et même — en très petit nombre toutefois — des écrivains chrétiens, des documents lexicographiques, des critiques d'ouvrages consacrés à la langue latine, le tout rédigé dans un jargon international qui rappelait assez bien celui qu'on devait entendre aux environs de la tour de Babel. A diverses reprises l'*Archiv* présenta des spécimens d'articles lexicographiques complètement rédigés et dont l'embrouillement méthodique laissait peu de chose à perfectionner². Entre temps, à force de calculer et d'apurer les comptes, on arriva, en 1884, à estimer les frais de l'entreprise à un million de marks. On décida que le dictionnaire formerait dix volumes in-4°, de 1200 pages chacun.

A la réflexion, on revint cependant à des chiffres plus modérés, quoique fort respectables pour l'époque. Le devis fut ramené à 605.000 marks, non comprise la contribution de l'éditeur. Restait à se procurer la somme dont on parlait toujours sans l'apercevoir jamais. On eut alors l'idée de combiner une sorte de syndicat des cinq Académies de Berlin, Göttingue, Leipzig, Munich et Vienne; chacune d'elles devant être taxée annuellement à 5.000 marks pendant vingt ans. Ce plan fut adopté; la direction fut confiée à Bücheler et à Wölfflin; en dernier ressort, comme chef suprême : H. Diels.

Celui-ci au moment de faire paraître le nouveau dictionnaire latin faisait ingénument l'aveu que cette entreprise était prématurée. En bonne logique, il fallait commencer par le *Thesaurus grec*³. Voici pourquoi :

La langue latine a subi à trois reprises et chaque fois en plus fortes proportions, l'infusion du grec : d'abord par la littérature, puis par la philosophie et finalement par la théologie. Il se trouve ainsi que la langue latine est tout imprégnée et saturée d'une langue étrangère.

La plupart du temps, on s'est contenté de traduire les vocables grecs : mais comme ces vocables avaient une histoire, comme ils n'étaient pas arrivés du premier coup au sens que les traducteurs ont prétendu rendre, comme quelquefois ils cumulaient plusieurs sens qui sont venus se refléter dans la traduction, on ne commence à voir clair qu'en remontant à l'original. Un exemple bien tangible de cette vérité, c'est le mot latin *mundus*, dont on ne comprendrait pas la double signification « toilette » et « univers », si l'on ne remontait pas à son prototype *κοσμός*. Un autre

Elementum, eine Vorarbeit zum griechischen und lateinischen Thesaurus, in-8°, Leipzig, 1899; cf. M. Bréal, dans *Journal des savants*, 1900, p. 644-645. Un volume entier pour un seul mot; on a infligé le même traitement depuis à *Sacramentum*.

¹ *Sitzungsberichte d. Königl. Preuss. Akad. d. Wissenschaft. zu Berlin*, 1892, 2^e édit., p. 673. — ² Deux tables permettent de se promener dans ce labyrinthe de l'*Archiv*, une pour les tomes I-X, l'autre pour les tomes XI-XV. — ³ H. Diels,

exemple est le mot *λόγος*, qui signifie à la fois « intelligence » et « discours ». On sait combien le mot *verbum*, qui a été en théologie l'héritier des deux sens, a provoqué de discussions. Le grec aurait donc dû passer avant le latin. La tâche du *Thesaurus* latin s'en serait trouvée simplifiée et abrégée. Un historien contemporain a dit du peuple des États-Unis qu'il avait l'âge d'homme en venant au monde, ayant eu en Europe son enfance et sa jeunesse; on pourrait dire pareillement du vocabulaire philosophique, littéraire et scientifique des Romains, que les mots qui le composent sont vieux au jour de leur apparition, ayant eu leur enfance et leur jeunesse chez les Grecs.

Comprise de cette façon, la tâche de lexicographe équivalait presque à une histoire de la civilisation. Il est certain que, parfois, un seul vocable, comme *sensus*, *mens*, *numen*, *jus*, *ordo*, correspond à plusieurs grandes voies de la pensée humaine, et oblige le linguiste à sortir de son laboratoire pour explorer l'obscur dédale des systèmes philosophiques ou des institutions sociales.

Pour fournir un modèle de cette lexicographie, H. Diels étudia le mot *elementum* qui lui demanda quatre-vingt sept pages — et encore beaucoup de textes n'étaient pas arrivés à temps entre ses mains. En un temps où la jeunesse porte son intérêt de préférence sur les lampes électriques, les automobiles et les aéroplanes, il était à prévoir que ce *Thesaurus* si lourdement charpenté serait le monument funèbre de la langue latine. H. Diels, pendant qu'il composait son travail, put se convaincre de la nécessité pour ses collaborateurs de s'imposer des limites, sans quoi ce serait ajourner l'achèvement de l'ouvrage « aux calendes grecques ». Le spécimen ainsi élaboré et présenté par l'auteur qui est en même temps l'ordonnateur suprême du *Thesaurus* doit donc servir, non d'exemple, mais d'épouvantail. Il n'apprend pas ce que doit être le dictionnaire, mais ce qu'il ne doit pas, ne peut pas et ne veut pas être. En effet, si on arrive à se figurer un *Thesaurus* de la langue latine dans lequel chaque mot obtienne une monographie d'un certain nombre de pages, et ces monographies se compteraient par milliers, on se demande à quoi et à qui servirait cet ouvrage démesuré dont il faudrait, pour tirer parti, commencer par faire un abrégé.

Pendant que s'accumulaient les notes, quelques organisateurs entreprenaient d'en tirer parti avec méthode et sobriété. En 1889, M. Hertz, de Breslau, réussit à intéresser à l'entreprise un ministre prussien qui commença par créer une commission composée de Hertz, Mommsen, Wahlen, Diels et Althoff; la commission enfanta un *Rapport*, et ledit rapport prit place dans le *Sitzungsberichte*, 1892², p. 676 sq. de l'Académie de Berlin. Conformément au projet ainsi élaboré, le *Thesaurus* devait comprendre tous les mots latins jusqu'au début du vi^e siècle de notre ère, les acceptions étant classées de telle sorte qu'on pût se rendre compte de la naissance, de la vie, et, le cas échéant, de la mort de chaque vocable; le dépouillement des textes durerait six ans, la réalisation du *Thesaurus* demanderait douze ans et coûterait 500.000 marks. L'Académie de Berlin voyait grand : elle réclama le dépouillement complet des auteurs et alloua (il ne lui en coûtait guère) un million de marks.

Une partie de l'année 1893 fut employée à chercher la meilleure organisation publique. On discuta successivement à Leipzig, à Francfort-sur-le-Main, à Cobourg et à Berlin, puis l'affaire couva jusqu'au milieu de l'année 1894. On avait des fonds et un libraire, Teubner, à Leipzig, lequel s'engageait à verser par acomptes annuels 105.000 marks dans la caisse du

Thesaurus. Dès lors, on passa à l'exécution, et pour cela, au mois de mai 1894, on commença à faire choix des meilleures éditions existantes pour chaque écrivain de la latinité. Ces éditions ont été indiquées dans un fascicule spécial, intitulé *Index librorum scriptorum inscriptionum ex quibus exempla adferuntur*, 1904 (complété par les additions du tome III, p. IV-V). Ces éditions furent, pour la plupart, revues sous la direction de Leo, à Göttingen, pour les poètes, et de Wöflin, à Munich, pour les prosateurs, cette opération préparatoire ayant pour objet d'éliminer les corrections arbitraires, les conjectures aventureuses et d'ajouter des remarques indispensables à l'intelligence du texte. Alors les textes furent polycopiés et servirent de base aux dépouillements.

Avec cet esprit calculateur que l'Allemagne affecte de porter en ses entreprises, la littérature latine fut divisée en deux cent cinquante parties — entendez par là des auteurs ou des fractions d'auteurs — et partagée entre cinquante collaborateurs, qui s'engageaient à fournir deux fois par an, à jour fixe, leur contingent de « fiches » sur papier uniforme de grandeur déterminée. On aurait pu se croire à l'adjudication d'une ligne de chemin de fer. La mise en « fiches » commença. « Tous les mots qui figurent dans les écrits latins jusqu'au milieu du II^e siècle de notre ère furent consignés sur des fiches de 0 m. 165 × 0 m. 105 et encadrés dans un contexte de quelques lignes, afin que le sens et la construction se décelassent au premier regard. Il ne fut pas possible, pour des raisons d'ordre financier, de traiter par le même procédé la littérature postérieure à la date susdite. Sauf Apulée, Commodien, la Vulgate, sauf ceux des traités de Tertullien qui sont contenus dans les tomes XX et XLVII du *Corpus* de Vienne, la grande masse des ouvrages littéraires ou techniques et des inscriptions fut simplement soumise à une *Excerptierung*, c'est-à-dire qu'on ne mit sur fiches que les mots notables, et non point la totalité du vocabulaire. Choix délicat, et forcément capricieux, qui donna lieu à beaucoup de mécomptes. Le bureau directorial comprit la nécessité de concentrer le plus possible ce travail de dépouillement, dispersé jusqu'alors entre un grand nombre de collaborateurs. À l'automne de 1899, toutes les fiches furent centralisées à Munich, dans le palais de l'Académie de Bavière. » Fr. Vollmer fut chargé avec un groupe de jeunes philologues de parachever la tâche entreprise en 1894. Il eut à triompher des retards et des lenteurs de certains collaborateurs, à suppléer aussi à leurs oublis, à leur inattention, à reprendre en sous-œuvre le dépouillement de plusieurs auteurs chrétiens. Enfin, il restait un point à décider : le *Thesaurus* absorberait-il l'*Onomasticon*, ou bien celui-ci serait-il publié séparément? On commença par admettre les noms propres à leur rang parmi les noms communs, plus tard, à partir de la lettre C, on les en sépara; c'est ce qu'on nomme, en Allemagne, méthode et organisation.

Dans un exposé des diverses manipulations indispensables à la préparation et à l'achèvement d'une feuille du *Thesaurus*, on y a relevé le soin apporté expliquant la lenteur du débit. C'est en 1900 que parurent les deux premiers fascicules du *Thesaurus linguae latinae editus auctoritate et consilio Academiae quinquae germanicarum Berolinensis, Göttingensis, Lipsiensis, Monacensis, Vindobonensis*, in-4^o, Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri MDCCCC. On put juger la méthode nouvelle d'après ses résultats. L'ancienne, nous l'avons vue à l'œuvre, la méthode de Du Cange, de Forcellini, de Littre, de Godefroy, avait eu, elle aussi, ses résultats et le principal de tous, elle avait abouti à une œuvre complète, grâce à la lucidité d'esprit et à la ténacité de caractère de ces hommes qui ne comptaient que sur eux-mêmes. La

nouvelle avait mobilisé un personnel nombreux, imaginé des réviseurs, des directeurs, des super-directeurs, combiné un protectorat majestueux d'académiciens bénisseurs, en un mot appliqué strictement le principe de la division du travail, source de stérilité et de déceptions certaines. Les douze volumes prévus devaient être achevés en quinze ans, et après vingt-cinq ans écoulés, trois lettres ont été données : A, B, C.¹ Il a fallu donner aux collaborateurs des instructions formelles pour qu'ils limitent à l'indispensable l'étendue de chaque article. La librairie Teubner, prudemment, dès le début de l'année 1914, renonça à l'*Epitome Thesauri latini* qui devait être édité parallèlement au *Thesaurus*, et dont le premier fascicule avait paru déjà. En réalité, paraît-il², le vice secret qui a empêché les organisateurs d'exécuter leur programme dans les délais fixés, c'est l'instabilité du personnel du bureau. Explication académique à laquelle il est permis d'en préférer une réaliste. Le vice secret, c'est que tout ce personnel de travailleurs, de directeurs et de bénisseurs, ne fait pas en un an la moitié de la besogne que Du Cange abattait en une semaine. Sans être déficitaires, les finances du *Thesaurus* n'ont jamais été bien brillantes, en dépit des subventions académiques ou officielles et du nombre des abonnements. Son budget annuel était d'environ 50.000 marks. Les subordonnés ne pouvaient être rétribués que d'une façon assez modeste, leur recrutement était laborieux, incertain et, après quelques mois de collaboration, les philologues en herbe abandonnaient la manipulation des fiches, juste au moment où ils se familiarisaient avec elles. Quant aux philologues en graine, ils apportaient libéralement leur nom et leurs encouragements.

Vers 1914 la colossale entreprise tomba en sommeil; elle ne s'en est plus réveillée (1928). Voici les volumes publiés :

Volumen I (1900) Préface (m-iv); *Cum opus incipimus nobis praeſto sunt copiae hae* (p. v-xm). *Notanda* (p. xiv). A-Amyzon (col. 1-2032).

Volumen II (1900-1906) : *An-Byzeres* (col. 1-2270).

Volumen III (1907) : [note] (p. m); [addition aux auteurs consultés] (p. iv-vii); *Notanda* (p. viii); C-Comus (col. 1-2186).

Volumen IV (1906-1909). *Con-Cyulus* (col. 1-1594).

L'*Onomasticon* mêlé avec les lettres A et B doit en être dégagé et forme un *Volumen I* qui n'a jamais paru; il existe un *Volumen II* (1907-1913) C-Cyzistra (col. 1-814).

Si on étudie ces volumes, on constate, au premier coup d'œil, le manque de lien, le manque de continuité entre l'étymologie et le corps de l'article. L'étymologie passe en tête, tenue à distance comme une étrangère avec laquelle on ne se soucie pas d'entretenir des relations; et à la façon dont elle est comprise ici, elle semble faire tout ce qui dépend d'elle pour justifier cette séparation. On a cru faire court en limitant ce qui est dit des origines à cinq ou six lignes; c'est trop peu car, réduite à une brève et énigmatique affirmation, l'étymologie perd son effet utile sans se dépouiller d'aucune de ses propriétés dangereuses. Si elle est juste, elle aurait besoin d'être expliquée et prouvée; si elle est fautive, elle étonne par un air d'autorité et laisse le lecteur honteux et désorienté.

« Dans un grand dictionnaire latin, observait Michel Bréal, on aimerait à trouver, aux articles importants, quelques indications sur la formation des mots, ainsi que sur la filière que la langue a suivie pour arriver de tel primitif à tel dérivé. Prenons, par exemple, le mot *antiquus*, qui, par la multiplicité

de ses sens et par sa conformation, mériterait d'être examiné d'un peu près. Dans le *Thesaurus* on lit ces mots : *antiquus ab ante*. C'est peu. Quel est ce suffixe? D'où vient la voyelle longue? Quel est le rapport entre cette orthographe et l'orthographe *anticus*? Autant de questions laissées sans réponse. Ce n'est pas une compensation pour nous de trouver au mot *ante* l'irlandais *etan*, le vieux haut-allemand *endi* (*frons*), le lithuanien *ant*. A donner les rapprochements avec les langues étrangères, il faudrait au moins les présenter avec quelque ordre et quelque méthode. Mais ils sont jetés pêle-mêle sous cette rubrique uniforme : *fortasse conferatur cum...* C'est faire reculer la linguistique d'un demi-siècle : de telles comparaisons avaient leur raison d'être au temps où Bopp, dans son *Glossaire*, s'attachait à prouver de cette façon, à des lecteurs encore sceptiques, la parenté des langues indo-européennes. Au début du xx^e siècle, c'est trop ou c'est trop peu. »

A l'occasion du verbe *apiscor*, il peut y avoir quelque utilité à rapprocher le sanscrit *apnoti* et le « médique » (c'est-à-dire le zend) *apaſeiti*. Mais ce qui importerait surtout, ce serait d'expliquer le rapport avec le verbe latin *apere* « attacher ». Ce verbe, dont l'existence est attestée par Festus, Servius et Isidore, est sorti de l'usage, ayant été remplacé par *ligare*, *nectare*. Mais il a laissé ce dérivé fort usité, *apiscor*, *adipiscor*, ainsi qu'un composé *co-epi*, contracté en *caepi*. Il a donné le participe *aptus*, le fréquentatif *aptare* et le dérivé *copula*. Nous sommes ici sur le terrain de l'étymologie latine, et c'était le cas de s'y mouvoir avec une certaine assurance. Il eût été instructif de montrer les raisons qui ont conduit du sens « attacher » au sens « commencer », ainsi qu'au sens « atteindre, obtenir. » Mais le même savant qui donne sans hésitation les mots sanscrits et zends, est subitement pris de doute au sujet du latin, et ajoute : *conferatur fortasse cum apio, apere*. Bref, s'il fallait caractériser la partie étymologique du *Thesaurus*, on dirait qu'elle nous donne un superflu dont nous n'avions pas besoin et qu'elle ne nous donne pas le nécessaire. Voici quelques preuves à l'appui de ce jugement :

Abire, Abdere. On pouvait traiter de ces verbes sans y joindre le sanscrit *apa eti*, *apa dadhāti*. Du moment qu'il est entendu qu'à *ab* correspond le sanscrit *apa*, ces comparaisons étaient superflues, d'autant plus qu'en sanscrit la particule *n'a* pas encore fait corps avec le verbe. Le rapprochement de *abire* avec le péligien *afded* accompagné de la traduction *abit* est encore plus inutile. L'inscription d'où est tiré cet *afded* est d'ailleurs des plus obscures.

Abdomen. Le *Thesaurus* rapproche ce mot d'un terme germanique, *fortasse conferatur cum theodisco intuma exta*. C'est enlever sans nécessité ce nom de la catégorie latine dont il fait partie. Le seul point qui puisse causer quelque doute, et dont il n'est point parlé, est la voyelle *o*. Mais si on rappelle qu'à côté de *cognitus* on a *cognomen*, on ne s'étonnera pas d'avoir *abdomen* à côté de *abditus*. Il resterait à bien déterminer le sens, ce que le *Dictionnaire* ne fait pas.

Absens. Ce mot manque à sa place alphabétique; il est renvoyé à la suite du verbe *adsum*. Cependant, s'il est bien vrai que pour l'étymologiste, *absens* doit être considéré comme un participe présent, il n'est pas moins certain que les Latins, dès les plus anciens temps à nous accessibles, le traitaient comme un adjectif. Pour nous en convaincre, il suffit de consulter le *Thesaurus* qui en fournit les preuves les plus claires et les plus abondantes. *Absens* a donné *absentia*;

¹ A l'allure qu'il a prise le *Thesaurus* pourra mettre deux siècles à se faire achever. — ² P. de Labriolle, *Comment*

on fait aujourd'hui un Dictionnaire, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1914, t. iv, p. 169.

absens sum, qui se trouve chez Plaute, formerait un choquant pléonasme.

Absurdus. Le *Thesaurus* dit laconiquement : *Fortasse conseratur cum susurrus, surdus*. La parenté avec *surdus* n'a pas besoin de l'adverbe *fortasse*; mais il eût été bon d'ajouter une ligne pour indiquer que *surdus* est employé ici dans son sens primitif. On appelait *sourdes* les choses qui résonnaient d'une façon indistincte. *Zephyri*, dit Quintilien, *si nostris dititeris scribentur, surdum quiddem et barbarum efficiant*. Une chose *absurde* est donc une chose *malsonnante*. La même idée est rendue par *absonus*.

Annus. A ce mot le *Thesaurus* avertit : *Conseratur cum gothico athn, annus, fortasse = osc, aknsi en anno (?)*, *umbr. posti acnu in singulos annos? it conseratur cum indico atati it, ambulat, iter facit*. D'après ce qu'on vient de lire, *annus* serait d'une part pour *atnus*, à cause du gothique *athn*, et d'autre part pour *aknus*, à cause de l'ombrien *aknei*. Cependant, s'il y a quelque chose de sûr, c'est que *annus* est pour *amnus*, comme nous l'indique le composé *sollemnis*. Quant au sens, il nous est donné par Varron : il signifie « cercle », d'où le diminutif *annulus*. L'année est comparée à un cercle et Virgile faisait probablement allusion à ce sens, car les étymologies plus ou moins clairement indiquées sont fréquentes chez Virgile quand il dit¹ :

Interea magnum sol circumvolvitur annum.

L'étymologie de Varron est confirmée par l'osque *annud*, qui répond pour le sens au latin *circa*. Quant à *aknus*, il ne veut pas dire *annus*, mais quelque chose comme le latin *juger*. On a en latin *acna* ou *acnaa* qui désigne un demi-jugerum. *Posti acnu* doit se rendre par *in singula jugera*.

On voit par ces exemples la faiblesse de la partie étymologique; partie sacrifiée qu'il eût été préférable de ne pas traiter, du moment qu'on ne voulait pas lui accorder la place qui lui revenait.

Le *Thesaurus* entre autres mérites qu'on ne songe pas à lui contester a celui de nous apprendre, à propos d'un mot, chez quels écrivains il n'est pas employé. Ainsi au mot *Abscedo* nous apprenons que ce verbe ne se rencontre pas chez Catulle, ni chez Lucrèce, César, Salluste, Virgile (sauf une exception unique), Horace, Tibulle, Velleius, Quinte-Curce, Lucain, Perse, Pétrone, Martial, Juvénal, Apulée. Renseignement qui n'est pas sans valeur pour l'histoire de la langue et même pour l'histoire littéraire.

Un autre mérite est de marquer les voyelles longues et brèves par nature (*actus, factus*), partout où il peut y avoir incertitude pour le lecteur. Le dépouillement des auteurs chrétiens, souvent négligés par les lexicographes, quoique d'une importance capitale pour l'histoire des langues modernes, est encore à porter au compte actif du *Thesaurus*.

Une autre addition rappelle un peu le temps des humanistes : on donne les synonymes, les antonymes ou contraires, les épithètes, les périphrases, les locutions... Ainsi au mot *antrum*, on trouve *recubare, requiescere, habitare, residere*. Les synonymes sont *caverna, spelunca, specus, spelaeum, recessus*... Renseignements qui ne sont pas inutiles, quoique, pour avoir leur pleine utilité, ils eussent dû être plus développés. Quicherat en dit davantage. Ainsi présentés, mais aussi étranglés, ces renseignements semblent dénoter une certaine hésitation chez les auteurs, sur le but et sur la détermination de l'ouvrage.

L'intérêt principal de l'œuvre réside dans le nombre et l'accumulation des exemples. S'il faut en croire le prospectus, pour chaque mot on a relevé tous les emplois, depuis les plus anciens temps de la langue jusqu'à la fin du vi^e siècle, sans oublier les

inscriptions, monnaies, gloses, etc. Afin de nous donner une idée de cette abondance, on nous dit que, pour le seul Tite-Live, les fiches conservées dans des boîtes, occupent, à l'université de Munich, tout le côté d'une grande pièce. Il y a là sans doute un point de départ sérieux pour des travaux philologiques à venir, mais le mieux est l'ennemi du bien, et il ne semble pas que les rédacteurs aient su éviter d'être les premières victimes de cette avalanche de fiches.

Prenons un exemple, la proposition *ab* qui, à elle seule, prend quarante colonnes de même texte du format in-quarto! Il a naturellement fallu marquer des divisions et établir un certain ordre. On distingue donc : 1° *ab* comme préposition exprimant une idée de lieu; 2° *ab* comme exprimant une idée de cause; 3° *ab* exprimant une idée de temps; 4° les exceptions et les solécismes. On pourrait contester quelques détails de cette division, mais l'important est qu'il y en ait une et que l'auteur de l'article s'y tienne.

Malheureusement cette division est traversée par plusieurs autres, qui reposent sur un autre principe. Ainsi l'on distingue le cas où *ab* est accompagné d'un verbe simple, comme *agere*, et celui où il est avec un verbe composé, comme *decidere*, et encore le cas où il est avec un verbe transitif, comme *movere* et celui où il est avec un verbe neutre, comme *jugere*. C'est la nécessité de frayer les sentiers dans cet épais fourré qui a fait imaginer ces subdivisions, mais si elles peuvent aider les recherches, il semble qu'elles sont plutôt faites pour lasser les chercheurs; elles ne servent en rien à mieux comprendre le sens de *ab*.

Cette distinction entre les verbes simples et les verbes composés paraît jouir d'une faveur particulière auprès des ordonnateurs du *Thesaurus* : il est vrai qu'elle est bien tangible et qu'elle semble propre à faire des coupures et des alinéas. Mais il faut prendre garde : dans *exulat* (écrit à tort *exulat*) le préfixe n'appartient pas au verbe, mais à l'adjectif *exsul*. *Degenerare* ne vient pas de *generare*, mais de *degener*. Il semble qu'on ait affaire à un Répertoire plutôt qu'à un Dictionnaire. N'était le respect, on serait parfois tenté de dire : Travail fait à la machine.

Les divisions elles-mêmes ne sont pas dans un ordre irréprochable. A l'article *antiquus* les sens sont disposés de cette façon : I. *Qui ante fuit, prior*; II. *Vetus, priscus*; III. *Qui antefertur, gravis, laudabilis*; IV. *Qui a veteribus temporibus sive diu exstat, qui ad id tempus exstabat*. Il est visible que III n'est pas à sa place, car il ne se réfère pas, comme I, II et IV, à l'idée d'antiquité, mais à l'idée de préférence (*anteferre, antepone*) et il aurait dû être mis à part.

Dans cette grande entreprise on distingue quelques caractères de l'Allemagne contemporaine : le désir de surpasser tout ce qui a été fait jusqu'à présent, l'habitude d'opérer au moyen d'une légion de travailleurs sévèrement embrigadés, le souci de l'effet général plutôt que le soin du détail². En définitive une ambition désordonnée, des moyens démesurés, un ouvrage médiocre, inachevé, abandonné; ce qui prouverait une fois de plus — si la preuve n'était superflue — que les entreprises académiques et officielles sont vouées à la stérilité.

IV. LE LATIN VULGAIRE. — L'existence et la « question » du latin vulgaire, sa chronologie, forment un problème historique fort important dont on saisit peut-être mieux la gravité lorsqu'on y voit le problème de la formation des langues romanes, car il ne s'agit de rien moins que de démêler la véritable origine du français, de l'italien, de l'espagnol. Les langues romanes étant sorties, non du latin littéraire, mais de

¹ *Eneid.*, III, 284. — ² M. Bréal, dans *Journal des savants*, 1901, p. 337-346.

la langue vulgaire, il s'agit de montrer à quelle époque et dans quelles conditions cette langue vulgaire s'est développée. Cette étude peut en éclairer plusieurs autres. Ce latin vulgaire est une clef entre les mains de l'humaniste qui cherche à mieux comprendre la littérature et ne se contente plus de passer au compte des négligences, licences ou incorrections les manifestations incorrectes d'un langage qu'il retrouve aussi bien chez les prosateurs que chez les poètes, chez les comiques que chez les Pères de l'Église. C'est une clef aussi entre les mains de l'historien attaché à ressaisir ce qu'il y a eu d'artificiel dans la civilisation gréco-romaine; enfin c'est encore une clef pour le linguiste curieux de suivre dans les accidents de son histoire une langue qui s'obstina à demeurer étrangère à toute culture intellectuelle, qui longtemps se défendit dans les carrefours, qui finit par envahir jusqu'à la littérature et par étouffer l'idiome savant et correct.

Ni en phonétique, ni en morphologie, ni en syntaxe, les changements ne se produisent de façon subite et sans préparation. La voie leur est en quelque sorte ouverte par des avant-coureurs, qui peuvent précéder à longue distance l'usage définitif. D'autre part, aux époques de culture, une société ne peut se concevoir comme composée d'individus subissant tous à la fois une même influence : l'organisation de la société, la différence des classes opposent à ces changements une barrière qui fait que des phénomènes en apparence contraires peuvent exister à la même époque. Il y faut joindre l'inexactitude habituelle des témoignages graphiques, lesquels retardent généralement sur le langage parlé et retracent plutôt un état antérieur que l'état présent. Ces raisons font comprendre la difficulté de la chronologie positive et marquée par des dates à laquelle il faut tendre. Pour répondre complètement à son objet, la linguistique, de comparative qu'elle a été d'abord, doit devenir historique.

Du moment où il s'agit d'établir un point de départ et de tracer des divisions, la chronologie souffre les mêmes contestations que toute discipline historique, lorsqu'il s'agit pour elle d'énoncer les bases sur lesquelles elle s'appuie. C'est qu'il est toujours aisé de disputer sur le moment où une langue s'est transformée ou a cessé d'exister : il y a à cela une bonne raison. C'est que la langue n'a qu'une existence métaphorique, et qu'à vrai dire ces termes de naissance, de développement et de mort, sont autant d'occasions d'erreur. Une langue peut continuer d'exister côte à côte auprès de dialectes qui en sont dérivés. Rien n'empêcherait de prolonger l'existence du latin jusqu'à la fin du Moyen Âge, ou d'affirmer qu'il existe sous le nom de français, italien, espagnol, roumain. Le mieux en pareil cas, est de ne point trop presser les mots et de se prêter provisoirement à la classification proposée, comme un cadre commode pour circonscrire les questions.

1° *Depuis les origines jusqu'à la guerre Sociale.* — On sait que tout à l'entour de Rome vivaient des peuples de même race et de même culture, proches parents du peuple des Quirites. Quand Rome commença la série de ses conquêtes, ils furent les premiers tributaires de la ville aux sept collines. Mais, dès les premiers jours, le vainqueur pratiqua, en matière de langage, une politique dont il ne s'est jamais écarté. Con en t de la soumission des vaincus, il ne s'est point attaqué à leur vie intime : Sabins, Éques, Herniques, Falisques, Samnites, Picentins, Étrusques, Ombriens ont pu continuer de traiter leurs affaires privées ou publiques, et d'adorer leurs dieux selon la forme et les rites de leurs ancêtres. Les dialectes congénères du latin ont donc poursuivi une existence nullement

inquiétée. Les restes de l'épigraphie et de la numismatique italiotes attestent hautement cette tolérance : aux portes de Rome, à Velletri, à Fidènes, à Faléries, à Antinum, à Amiternum, se rencontrent des inscriptions en langue dialectale italique; à Vulci, à Tarquinii, à Pérouse, abondent les inscriptions en langue étrusque. Sur les monnaies, les villes sont désignées par leur nom indigène, par leurs emblèmes nationaux, sans rien qui rappelle la suprématie des Romains et comme si elles jouissaient de leur entière autonomie.

Rome ne s'est jamais départie de cette politique. Les Venètes conservaient encore leur nationalité et leur langue à l'époque de Polybe; plusieurs siècles plus tard, le *Digeste* d'Ulpien nous apprend que l'on considérait comme valables non seulement les testaments écrits en latin ou en grec, mais aussi en punique, en gaulois et dans d'autres langues encore, *vel alterius cujusque gentis*; au IV^e siècle, saint Augustin nous dit que l'on parlait encore punique à Carthage, et quant au gaulois, il ne disparut tout à fait qu'après la chute de l'Empire, vers le VI^e siècle, peut-être même encore plus tard.

A plus forte raison, la langue indigène était-elle respectée quand la religion était en cause. Beaucoup de ces textes épigraphiques se rapportent au culte. Nous rencontrons ici les tables Eugubines bien qu'elles appartiennent à une période subséquente : le règne d'Auguste, peut-être même celui de Claude, grand amateur d'antiquités italiques. En l'absence de toute donnée de nature historique, il est difficile de rien décider à cet égard. On doit remarquer toutefois que ces tables ont l'air d'appartenir à un milieu très mêlé : l'ombrien est la langue sacrée, mais il semble que la langue vulgaire soit l'étrusque. C'est ce qu'on peut induire de plusieurs indications ajoutées en surcharge à la fin des tables et qui nous représentent, en regard de la langue du culte, peut-être déjà mal comprise, le parler journalier des habitants.

Par sa structure totalement différente, l'étrusque occupe une place à part : il n'était pas de nature à exercer une influence sur la formation des langues romanes. L'étrusque a duré beaucoup plus longtemps qu'on ne l'admet généralement. Il faut descendre jusqu'à l'époque de César pour voir apparaître les premières inscriptions bilingues étrusco-latines. Telle a été la persistance de cette langue, que, du temps de Cicéron, elle comptait encore une littérature dramatique dont un représentant, Volnius, nous est connu de nom par un passage souvent cité de Varron. Au III^e siècle de notre ère, l'étrusque était encore généralement parlé dans le pays, et les inscriptions les plus récentes paraissent bien, si obscure que soit encore pour nous la chronologie de l'épigraphie étrusque, dater du III^e et peut-être même du IV^e siècle.

Pendant longtemps, la politique romaine fut d'isoler les uns des autres les différentes populations de l'Italie. C'est ce qui nous est attesté par les lois sur le *connubium*, interdisant les mariages entre les diverses tribus italiques, ainsi que par la réglementation sévère du *commercium*, qui soumettait les échanges entre Italiotes à la surveillance des magistrats romains et les frappait, dans beaucoup de cas, d'une interdiction absolue. De telles mesures étaient évidemment dictées par la crainte de voir une Italie unie et menaçante se dresser contre le vainqueur. Ce système d'isolement dura jusqu'après la guerre Sociale.

Malgré ces précautions, et par la force des choses, une certaine unification ne pouvait manquer de se faire. Elle se fit surtout par l'armée, par les légions. Aussi longtemps que ce furent seulement des dialectes italiotes qui se trouvèrent en présence, la fusion ne souffrit point de difficulté. Le soldat originaire de Tibur ou de Tusculum n'avait qu'à se rappeler le

parler de son enfance pour comprendre le légionnaire volsque, sabin ou marse. C'étaient des différences qui pouvaient parfois prêter à rire, de même qu'aux Atellanes le dialecte devait ajouter à l'effet comique, mais entre ces enfants de provinces voisines la communication s'établissait sans peine. Seulement il se produisait le fait suivant : pendant que le soldat latin enseignait sa langue et sa prononciation, il apprenait la prononciation et la langue de ses compagnons de manipules. De cette façon se formait un parler quelque peu mélangé, où le latin se mariait à l'ombrien et à l'osque, et où des archaïsme condamnés à Rome se conservaient, grâce au secours que leur prêtaient les dialectes congénères. On a donné à ce mélange le nom de *latin italique*. C'est le latin italique que les légions emportèrent avec elles. Si nous trouvons dans le latin de la Gaule ou de l'Espagne et, par suite, dans les idiomes modernes de ces contrées, des traits qui nous ramènent à Corfinium ou à Préneste, il ne faut songer ni à une parenté spéciale ni à un emprunt : il faut rapporter ces blocs erratiques au *sermo militaris* qui les a emportés avec lui, et qui les a déposés en pays conquis, loin de la terre natale.

Un exemple fera comprendre ceci de façon plus claire.

On s'est souvent demandé d'où venait notre pluriel féminin en *s*, comme les *dames*, les *villes*. En effet, les nominatifs latins *dominæ*, *villæ*, faisaient attendre tout autre chose. Le même pluriel en *s* se retrouve en espagnol : *las dueñas*. La réponse ordinairement donnée c'est que l'accusatif s'est substitué au nominatif; on a, depuis, écarté cette explication et reconnu ici une forme venant des anciens dialectes italiques. En ombrien, en osque, les nom féminins en *a* ont leur nominatif pluriel en *as* : *ecas*, *scriptas*. Ce même nominatif, grâce au parler composite dont il faisait partie, fut porté d'Italie en Espagne et en Gaule. La chose n'a rien d'invraisemblable. Elle devient encore plus plausible si l'on considère que ces nominatifs en *as* n'étaient pas seulement ombriens et osques, mais qu'ils étaient, en outre, latins. Il y a eu une longue période, qui dura jusqu'au II^e siècle avant l'ère chrétienne, où l'on pouvait dire indifféremment en latin *illas* ou *illæ*, *dominas* ou *dominæ*, les deux formes étant également régulières. Le poète Lucius Pomponius, qui écrivait vers le commencement du I^{er} siècle, a pu dire : *Lætitias insperatas modo mi inrepsere in sinum*¹. Comme il arrive presque toujours quand deux formes grammaticales sont en concurrence pour une seule et même fonction, l'une des deux finit par succomber. Le latin littéraire, peut-être sous l'influence des pluriels grecs comme *κεφαλαί*, *ἡμέραι*, se prononça pour la forme en *æ*. Mais les provinces voisines gardèrent l'ancienne désinence en *as*. Le parler militaire la garda pareillement, et la porta vers les pays les plus lointains. Nous la retrouvons en Afrique, en Dalmatie, ailleurs encore : *HIC QUIESCUNT DVAS MATRES DVAS FILIAS... LIBERTI LIBERTASQVE... FILIAS MATRI FECERVNT*. C'est ainsi que tel mot normand, depuis longtemps oublié en France, continue d'exister en Angleterre, et est même allé, avec les colons et émigrants anglais, s'implanter en Amérique et en Australie.

2^o Depuis la guerre Sociale jusqu'à Auguste. — Les mots pas plus que la grammaire ne vivent d'une existence distincte, isolée; au contraire, ils naissent et se développent au milieu des événements politiques, parmi les crises et les révolutions dont la langue a reçu le contre-coup. La guerre Sociale marque une date importante. En menant ses alliés à la conquête du monde; en tenant pendant deux siècles réunis sous

ses enseignes Étrusques, Samnites, Grecs et Ombriens; en opposant par d'importants privilèges, les habitants du sol italique aux habitants du sol provincial, Rome, à son insu, avait réuni entre eux les Italiens par la communauté des intérêts et des souffrances. Les diversités originelles s'étaient effacées, en même temps que l'oppression effaçait les diversités politiques. L'idée d'une patrie commune s'était peu à peu formée. Mais avec le sentiment de l'unité ces peuples avaient pris conscience de leur force; le premier emploi qu'ils songèrent à en faire fut de se retourner contre Rome. On connaît l'histoire du soulèvement des Italiens, désigné dans l'histoire sous le nom de *guerre des Alliés* ou *guerre Sociale*. La lutte fut acharnée, et elle fut suivie de cruautés et de dévastations qui, selon l'expression de Florus, dépassèrent Pyrrhus et Annibal. Pour la langue, les conséquences furent de deux sortes. D'une part, les Italiens, malgré leur défaite, eurent gain de cause et obtinrent ce droit de cité si longtemps réclamé : on vit quatre-vingt mille citoyens nouveaux se faire inscrire le même jour. Pour ces hommes nouveaux le latin devint la langue nationale de l'Italie; les anciens parlers italiotes ne furent plus pour eux que le *rusticus sermo* dont il est souvent question chez Cicéron. D'autre part, le midi de l'Italie, qui jusque-là avait mieux résisté à la romanisation, dut, à son tour, s'ouvrir à la loi du vainqueur. Plus anciennement policé que le nord, le midi de l'Italie avait su jusque-là maintenir intacte sa civilisation à moitié grecque. Les désastres de la guerre Sociale furent comparables à ce que, en France, la guerre des Albigeois amassa de ruines dans le midi de notre pays. Des régions entières changées en déserts, la population réduite dans d'effrayantes proportions! Le Sénat finit par s'en inquiéter et s'efforça de repeupler ces solitudes. On envoya des colonies, on songea réellement à faire de l'Italie une nation unique. Ce fut la politique de César, ce fut celle d'Auguste.

3^o Du règne d'Auguste au début du IV^e siècle. — Le succès définitif du latin était dès lors chose certaine. Mais, même alors, rien ne fut entrepris contre les dialectes locaux; on chercherait vainement la trace de lois oppressives en cette matière. La Table de Coligay, trouvée dans la Gaule Lyonnaise dans les dernières années du XIX^e siècle, et qui, d'après le caractère de l'écriture, doit appartenir à l'époque d'Auguste, atteste le libre emploi sur des monuments publics d'une langue autre que le latin. Le même fait est attesté par les monuments de la langue ibérienne en Espagne. Le gouvernement impérial s'en remettait au prestige du nom romain.

On a dit de l'opinion qu'elle est la reine du monde : elle est certainement la reine en matière de langage. Si un idiome disparaît devant les progrès d'un autre idiome, il n'en faut pas chercher ailleurs la cause. Un peuple adoptera volontiers la langue qui lui semblera représenter une civilisation supérieure; mais il défendra son parler avec ténacité s'il croit perdre au change en y renonçant. Mieux que la contrainte, un besoin intérieur, plus ou moins clairement senti, pousse de plus en plus les populations à se servir du latin. Y rester étranger, c'eût été pour elles rester en dehors du droit, de la civilisation et, en quelque sorte, de l'humanité.

La propagation du latin, qui constitue un des plus grands faits de l'histoire, n'est cependant pas aussi dépourvue d'analogies qu'on pourrait le penser. Qu'on se rappelle la prodigieuse fortune de l'arabe à travers le monde musulman, en Égypte, en Syrie, dans le Moghreb; là aussi nous voyons tout à coup s'élever des plus humbles origines un idiome qui prend pied dans tout l'Orient, et s'y conserve même sous sa

¹ Nonius Marcellus; p. 500.

forme vulgaire avec une étonnante homogénéité, avec une unité que n'entament pas les siècles, que n'affaiblit pas l'étendue d'un empire colossal. Un exemple plus frappant encore est celui des langues indo-européennes, qui, parties d'un berceau encore mal connu, se sont répandues sur toute l'Europe et sur une partie de l'Asie. Nous les y voyons, au berceau de notre histoire, établies définitivement, il est vrai, avec des différences assez considérables pour le linguiste, mais si petits, cependant, étant donnés l'étendue du théâtre et le nombre des siècles, qu'on peut les prendre pour de simples variantes dialectales.

La période qui nous occupe en ce moment est une période de perfectionnement et de retouche. A ce propos M. George Mohl a présenté une idée qui mérite le plus bienveillant examen.

C'est, comme on l'a vu, le latin militaire, à moitié osque et ombrien, qui a été porté en Espagne, en Sardaigne, en Gaule. Mais il n'arrivera pas pour ce latin, ce qui est arrivé, par exemple, pour le français du Canada. Il ne sera pas abandonné à lui-même, il ne sera pas libre de garder, de renforcer dans le cours des temps ses particularités dialectales. Au contraire, il entre de plus en plus en contact avec le latin de la métropole et, à ce contact, il va s'affiner et s'épurer graduellement.

Voici les agents de ce perfectionnement du latin des provinces. En premier lieu, l'administration : « Les fonctionnaires, les magistrats, les collecteurs et les fermiers des impôts, les recruteurs des grandes villes, tout ce qui, de près ou de loin, représentait le pouvoir central, ne parlait que la langue littéraire. Il était donc naturel que leur influence s'exerçât peu à peu sur les masses populaires. Nous pouvons observer dans la France actuelle une influence du même genre : il n'est pas douteux que les patois perdent tous les jours quelque chose, vocabulaire ou grammaire, et que, pierre à pierre, le monument de la langue nationale est renouvelé. Les mots, usés par les déformations excessives de la phonétique dialectale, sont repris en français des villes; la grammaire, de son côté, se modèle sur celle de la ville voisine. » Et voici un fait caractéristique : autour d'Abbeville, sur un vaste rayon, l'article picard *che* a cédé la place à l'article français *le*. L'ancien article ne se maintient encore qu'à une certaine distance de la sphère d'influence de la ville.

En deuxième lieu, l'armée. Il est vrai que les armées romaines se recrutaient d'après un système régional qui semble plutôt fait pour maintenir et faire durer les particularités provinciales : la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Illyrie, avaient leurs légions spéciales, mais les officiers venaient en grande partie de Rome et appartenaient à la noblesse romaine; ceux qui n'en faisaient point partie prenaient soin de se modeler sur leurs pareils d'origine latine. Par les commandements, par le détail du service, par toute l'éducation militaire, la langue de Rome s'imposait au soldat gaulois ou pannonien; il n'est pas d'école plus puissante. Les innombrables épitaphes de légionnaires qu'on trouve dans toutes les parties de l'Europe sont, sans exception, en langue latine. Encore aujourd'hui,

sous le travestissement que leur ont fait subir quinze siècles d'altération, on reconnaît dans les dialectes germaniques les noms des anciennes pièces de l'équipement romain, depuis le *pilum*, qui est devenu le *Pfeil*, jusqu'à la tente du soldat romain, qui se cache sous le *Zelt* allemand.

En troisième lieu, les écoles. Déjà Sertorius avait fondé à Osca, au cœur de la Tarraconaise, une école destinée aux jeunes Ibères, très fiers, dit Plutarque, lorsque le général suspendait à leur cou la bulle d'or des petits patriciens de Rome. Mais c'est surtout à l'époque impériale que nous voyons les écoles se multiplier. Tacite, signale, dès le règne d'Auguste, la ville d'Autun, comme attirant dans ses murs *nobilissimam Galliarum sobolem, liberalibus studiis ibi operatam*¹. Cette vogue persista jusqu'aux invasions et l'école d'Autun (voir *Dictionn.*, t. V., col. 1785) fut certainement un des centres les plus importants de la romanisation des Gaules. Il en fut de même de Bordeaux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1057). Les écoles populaires n'étaient point négligées et nous restons positivement stupéfaits devant le nombre de *grammatici*, que l'administration impériale entretenait jusque dans les moindres villes et bourgades de la Gaule². Même devant les invasions germaniques, les écoles romaines ne fermèrent pas immédiatement leurs portes; Cassiodore mentionne encore de son temps des maîtres publics.

On répugne d'ordinaire à admettre que les écoles et les chaires de rhétorique aient pu avoir une influence aussi grande; on objecte que cette culture ne pénétrait pas jusqu'au peuple. Il est vrai; mais les milliers d'étudiants qui se pressaient dans les écoles de Cordoue, de Narbonne, de Toulouse, de Lyon, d'Autun, une fois retournés dans leurs villes natales, apportaient avec eux le renom de la science latine. On les voyait rejeter leurs noms hispaniens ou gaulois, pour s'appeler Licinius, Verecundus, Pudens, Servilianus, Tutor. Par eux s'étendait, de proche en proche, la contagion de l'imitation. Tacite nous apprend les procédés employés pour enseigner aux barbares la langue latine. Il montre comment Agricola mit à profit l'hiver de l'année 79-80 pour commencer l'éducation romaine de certaines tribus bretonnes. Son premier soin fut d'avoir des écoles où, en flattant habilement la vanité des jeunes Bretons, il sut stimuler leur émulation; il déclarait qu'il les trouvait supérieurs à leurs frères de la Gaule. *Principum filios liberalibus artibus erudiri et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut qui modo linguam romanam abnuebant eloquentium concupiscerent*. Et Tacite ajoute cette phrase qui dit toute la politique de Rome : *Idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset*.

Il arriva de cette façon qu'au II^e siècle de l'ère chrétienne on parlait et on écrivait dans les provinces un latin qui n'avait plus que de rares ressemblances avec ce latin italique apporté par les légions. La langue littéraire de Rome avait remplacé la *rusticitas militaris*. M. G. Mohl va jusqu'à supposer qu'on parlait un meilleur latin à Bordeaux ou à Lyon qu'à Pérouse ou à Spolète. Plus la population était éloignée de

¹ *Annal.*, III, XLIII. — ² *Code Théodosien*, I, XIII, tit. II, l. 11. Le passage précité du *Code Théodosien* est un rescrit adressé en 376 au préfet du prétoire des Gaules par les empereurs Valens et Valentinien. Ce rescrit commence ainsi : *Per omnem diocesim commissam magnificentiae tuae frequentissimis in civitatibus, quae pollent et eminent claritudine, praeceptorum optimi, quique erudiendae praesideant juventuti, rhetores loquimur et grammaticos Atticæ Romanæque doctrinæ. Et plus bas : ut singulis urbibus, quae metropoles nuncupantur, nobilium professorum electio celebretur*. Dans ce rescrit il s'agit seulement des métropoles,

c'est-à-dire des dix-sept cités principales sur les cent quinze que la Gaule contenait. De ces métropoles, qui seules auront les professeurs salariés par l'État, la seule nominativement désignée dans le rescrit est Trèves, alors en fait capitale de la Gaule. Ce rescrit est du nombre de ceux que la *Lex romana Visigothorum* a retranchés; la conquête barbare a eu pour effet la suppression des traitements des professeurs et par conséquent la suppression des professeurs eux-mêmes; la plupart probablement moururent de faim, d'autres allèrent en Irlande chercher des élèves et des émoluments.

l'Italie, plus elle parlait un latin pur et homogène. C'est ainsi que, de nos jours, un Tchèque, un Russe parle généralement mieux l'allemand qu'un Anglais ou un Danois. C'est ainsi, dirons-nous, qu'on trouve en général un français plus pur dans le Finistère ou le Morbihan qu'en Lot-et-Garonne. L's du nominatif, qu'on entendait si peu à Rome du temps de Cicéron qu'il était loisible aux poètes de le supprimer, est soigneusement rétabli dans le latin de la Gaule.

Le II^e siècle de l'ère chrétienne est marqué par un retour volontaire et passionné aux vieux mots et aux formes désuètes ; les vieux mots ramenèrent souvent avec eux l'antique orthographe. En présence de ce latin bariolé d'archaïsmes qu'affectionnaient alors les esprits les plus cultivés, de cette langue disparate où, dans un fond classique, venaient s'enchâsser, comme des verrues bizarres, les expressions surannées, le langage populaire prit rapidement une extension considérable. Le vieil idiome romain subissait une transformation profonde. Nous venons de le dire, les finales s'assourdisaient et certaines désinences nécessaires menaçaient de disparaître. *Dono*, *filio* par exemple, se disaient également pour marquer le datif, l'ablatif, le nominatif et l'accusatif : *dono*, *donum*; *filio*, *filius*, *filium*. Des syncope s'opéraient aussi dans un grand nombre de mots. Mais ces innovations n'étaient pas encore consacrées par l'usage général ; et l'orthographe, comme la prononciation, restait flottante, quand les fondateurs de la littérature latine prirent à cœur d'arrêter la décomposition de la langue. Ils maintinrent dans leurs ouvrages toutes celles des formes anciennes qui n'étaient pas encore tombées en désuétude. Ennius, en particulier, par l'introduction des règles prosodiques et des mètres empruntés aux Grecs, ainsi que par le redoublement des consonnes, s'opposa au progrès des innovations destructrices.

Il se produisit alors dans les hautes classes de la société romaine une réaction énergique contre l'influence de la prononciation négligée du langage ordinaire ; mais cette réaction suscitée et entretenue par les poètes, venait de trop haut pour entraîner dans sa marche un peuple ignorant. Dès lors, les gens instruits et les illettrés cessèrent de parler la même langue ; et tandis que, fidèle à son origine, le latin savant, *sermo urbanus*, seule langue écrite, gardait un caractère éminemment conservateur, le latin vulgaire, *sermo plebeius*, langage uniquement parlé et abandonné à lui-même, continuait librement son évolution.

On pense bien que la séparation des deux langages n'eut pas la soudaineté d'un coup de théâtre, et ce fut pas à pas que la langue savante prit possession de son domaine. Aussi voit-on chez les poètes comiques, c'est-à-dire chez ceux des écrivains latins qui devaient nécessairement se rapprocher le plus du ton et des procédés de la conversation habituelle, les formes du latin savant céder parfois la place aux formes moins arrêtées du latin populaire. Mais les poètes dactyliques, grâce à la nature de leurs sujets et à la constitution sévère de l'hexamètre, se dégagèrent complètement de l'influence du *sermo plebeius*. Leur langue devint bientôt celle de tous les ouvrages littéraires ; et peu après, l'épigraphie, dernier refuge du latin vulgaire, n'admit plus d'autres formes que celles du latin classique. Dès lors le latin savant cessa d'être la langue d'un petit cercle d'habiles écrivains ou de hauts personnages, pour devenir celle de tous les esprits cultivés.

Ce latin de l'époque impériale comportait-il des dialectes ? Aussi longtemps qu'une circulation régulière exista du centre aux extrémités, la formation des dialectes, au moins dans les hautes classes, était

comme tenue en échec par l'existence d'une langue littéraire, par les continuelles communications avec Rome et par les mutations de province à province. Les particularités anciennes ou nouvelles qui pouvaient exister dans les couches populaires ne parvenaient pas à se frayer un chemin jusqu'à la langue écrite. Le latin officiel tenait tout sous sa loi. Ce genre d'autorité est plus fort qu'on ne le suppose ; sans la ruine de l'administration romaine, a-t-on dit avec, il est vrai, quelque exagération, on parlerait encore latin en Europe.

4^e Du IV^e siècle à la fin de l'empire romain. — A mesure que le pouvoir central faiblit, le latin impérial devient incertain et trouble. Une crise se prépare depuis longtemps où le latin littéraire va avoir à lutter corps à corps ou, si l'on veut, mot à mot, avec le christianisme.

Celui-ci avait, pendant le II^e et le III^e siècle, accompli de grands et rapides progrès, principalement parmi les classes inférieures de la société ; aussi la langue vulgaire fut-elle seule (probablement seule) employée dans les communautés primitives. Ceux qui formaient le très grand nombre dans ces communautés avaient peu de loisirs et encore moins de curiosité, à l'endroit d'une langue qui disait sous une forme fine et recherchée à peu près tout ce qu'ils disaient eux-mêmes, avec moins de délicatesse et sans embarras. Ceux qui leur adressaient la parole et leur enseignaient la morale et la doctrine chrétiennes en savaient un peu plus peut-être, mais ne se souciaient pas du beau langage, et s'adressaient à leur auditoire employant les mots et les tours qu'ils savaient devoir être compris. Lorsque la roue eut tourné et précipité le paganisme pour élever le christianisme au rang d'une religion d'État, lorsque la société païenne cultivée entra en foule dans la religion triomphante, allait-on abandonner les formes adoptées et consacrées d'une prédication faite dans le *sermo plebeius* pour adopter le latin littéraire et les tours classiques ? Pour le faire, il eût fallu renoncer aux habitudes prises et leur en substituer d'autres ; personne, probablement, n'y songea sérieusement. Sauf quelques rhéteurs, comme Lactance, sensibles au balancement d'une phrase, à la propriété d'une expression, les autres, évêques ou prêtres, songaient peu à la perfection littéraire ; la plupart d'entre eux n'y songeaient même pas du tout. A quinze siècles de distance, nous parlons à l'aise de la conversion de Constantin, de la conversion des foules, de la construction d'innombrables églises, mais nous ne nous figurons pas assez ce que tout cela représente de labeur écrasant pour le clergé à peine sorti d'une longue persécution. Il y avait bien autre chose et bien mieux à faire que de polir des phrases ; il fallait aménager matériellement et moralement, organiser l'Église, suffire à la prédication des fidèles, des catéchumènes, parler infatigablement, interroger, répondre, expliquer, organiser, en un mot : courir au plus pressé et appeler les choses le plus simplement possible, par leur nom. Saint Augustin dont l'apostolat est cependant postérieur de trois quarts de siècle à ces débuts, nous apprend qu'on continuait à éviter les complications inutiles : « Souvent, dit-il, j'emploie des expressions qui ne sont pas du bon latin ; c'est pour que vous saisissiez bien. » Et il ajoute : « J'aime mieux être rappelé à l'ordre par les grammairiens que de n'être pas compris par le peuple. »

C'était toujours ce souci de l'utilité immédiate qui dominait chez les chrétiens. Traduisaient-ils la Bible ? Ils voulaient la rendre intelligible à tous. Exposaient-ils la doctrine ? Ils rencontraient une multitude d'idées abstraites, étrangères au latin savant. C'était autant de difficultés à surmonter et, pour cela, les évêques, les prêtres, les catéchistes durent se créer un vocabu-

laire et une grammaire à eux : il fallut bien recourir à la langue populaire qui seule était vivante et capable de s'adapter à des idées et à des formes nouvelles. A ce point de vue, nul exemple n'est plus instructif que celui de saint Jérôme. Il savait le latin dans ses nuances les plus délicates, il l'écrivait sous sa forme la plus flexible, il le parlait avec une abondance qui n'excluait pas la correction. Sa correspondance et plusieurs de ses écrits nous montrent en lui un lettré au sens le plus excellent de ce mot. On s'attendrait à le voir recourir à une langue châtiée, s'emprisonner dans un choix d'expressions superflues. Il n'en est rien. Il a tant à écrire, tant à instruire qu'il n'a pas le temps de s'attarder aux finesses, il lui suffit d'être clair et de savoir qu'on l'entend. Il traduit la Bible, il la commente, il expose le dogme, la morale, l'exégèse toujours haletant, toujours dictant, employant bon gré mal gré les mots et les tournures du latin populaire. On peut bien croire que ce n'est pas sans une lutte intérieure que ce romain, habitué à fréquenter les salons et les oratoires où règne le goût le plus délicat, où on use du langage le plus pur, se sera résolu et résigné à adopter cette littérature qui contrarie ses goûts personnels. Dans les provinces, on n'y met pas tant de façons, et ceci est capital car l'Italie et Rome elle-même n'ont rempli qu'un rôle secondaire et effacé dans la formation du latin d'Église; il s'est constitué surtout en Afrique, précisément dans le pays où la langue s'était le plus altérée et où l'idiome littéraire charriait de plus de scories vulgaires.

Carthage, depuis le II^e jusqu'au V^e siècle de notre ère, était en train de prendre sa revanche de Rome; en lui donnant la plus brillante des littératures provinciales, elle précipitait la ruine de la langue savante, le punique triomphait du latin non pas politiquement ni littérairement, mais se vengeait de lui. Au II^e siècle, parmi ceux qui mettaient à la mode le stylisme et l'archaïsme, on voyait des africains, au III^e siècle Tertullien, au IV^e saint Augustin, frapper, monnayer, répandre ce latin ecclésiastique qui consumma la ruine de la langue classique.

Le latin vulgaire avait pris en Afrique une physiologie originale s'y étant trouvé rapproché de plusieurs idiomes sémitiques, le libyque, le punique et l'hébreu. Le voisinage de ces trois langues explique certains caractères du latin d'Afrique; l'emphase, la redondance, la recherche du verbe sonore. Pour que rien ne manquât à cette composition singulière, il y entraient encore un peu de grec et même du latin. Or c'est à Carthage et en Numidie que se sont façonnées tout d'abord la prose et la versification nouvelles. C'est de là que nous viennent les premières traductions latines de la Bible, où saint Jérôme prendra de longs extraits pour les introduire dans la Vulgate. « C'est de là aussi, ajoute M. P. Monceaux, que vient le texte de la messe et de beaucoup de parties de la liturgie ¹ ». Voici de quoi réjouir — au sens de dérider — tout ceux qui ont une légère connaissance des textes liturgiques. C'est à Carthage et dans l'Afrique du Nord que les Africains eurent une idée originale et féconde : sous l'influence de l'hébreu et peut-être aussi du punique, ils imaginèrent des vers latins rythmiques avec assonances ou rimes. De Carthage l'invention passa à Rome, en Espagne, en Gaule et fut acceptée par toute l'Europe du Moyen Âge.

Ainsi l'Afrique chrétienne apportait au monde romain une versification et une prose fondées prin-

cipalement sur la langue populaire : avec les Africains et le christianisme, c'était le latin vulgaire qui avançait. Au début du V^e siècle, malgré la résistance de Symmaque, de Macrobie ou de Claudien, le latin vulgaire avait pour lui toutes les chances d'avenir.

V. LE LATIN D'ÉGLISE DU III^e AU VII^e SIÈCLE. — A partir du III^e siècle l'histoire du latin est inséparable de celle des progrès et de la victoire du christianisme. La littérature païenne épuisée offre un curieux contraste avec la force et la vigueur des écrivains chrétiens. Seuls les jurisconsultes maintiennent la tradition et se transmettent quelque temps encore la sève antique; ils écrivent avec netteté et clarté, mais à partir du règne de Constantin, leur langue subit les atteintes de la contagion universelle et ne se comporte pas mieux que le latin littéraire du temps. Cela est vrai surtout de la langue du droit telle que nous la font connaître les *Constitutions impériales* : elle s'est altérée plus vite que la langue dont les juristes font usage dans leur manuels. Jusqu'à Dioclétien, les *Constitutions impériales* sont d'allure simple et forte, plus riches d'idées que de mots; à partir de Constantin, tout change, la chancellerie emploie un style diffus, ampoulé, guindé. Cela s'explique par le fait que les juristes attachés au cabinet de l'empereur ont reçu leur formation scolaire chez les rhéteurs et y ont appris tout autre chose que les saines et brèves traditions de l'antique jurisprudence. La langue du droit est une langue entièrement technique, ou peu s'en faut, ce qui la soustrait aux conditions générales d'évolution historique de toute langue naturelle; aussi conçoit-on sans peine qu'elle possède un vocabulaire plus fixe et une syntaxe moins variable que la langue courante ², mais elle a exercé une influence secondaire sur l'histoire générale du latin.

A l'époque des origines, le christianisme est tout grec; il se répand dans les provinces grecques et possède des écrits rédigés en langue grecque. En Italie et à Rome, le grec reste prépondérant jusque vers le milieu du III^e siècle, et c'est seulement vers l'année 430 qu'on cesse complètement de l'entendre dans les cérémonies du culte ³. Même en Gaule, au II^e siècle, les Églises de Lyon-Vienne et d'Autun paraissent plus grecques que latines; la lettre de l'an 177, l'*Adversus hæreses* de saint Irénée sont rédigés en langue grecque, et la liturgie est célébrée dans cette langue parmi les communautés du sud de la Gaule, vers le milieu du III^e siècle ⁴. En Afrique, où on s'attendrait à ne rencontrer que l'emploi de la langue latine, le grec est si répandu que Tertullien fait usage des deux langues; il s'efforce d'adapter le latin à l'expression des idées nouvelles, et il compose en grec et en latin trois au moins de ses traités, le *De spectaculis*, le *De baptismo*, le *De virginibus velandis*, d'autres seulement en grec, comme le *Περὶ ἐκτάσεως*.

Mais le progrès de la foi chrétienne attire des fidèles qui ignorent cette langue, et forment un groupe à part pour lequel on se contente d'abord de traduire oralement les passages fondamentaux de la doctrine chrétienne contenus dans l'évangile et dans les épîtres des apôtres. Lorsque l'Occident posséda un nombre croissant de fidèles, le groupe devint multitude, et il fallut se rendre compte que le recours aux interprètes ne suffirait plus; alors on comprit la nécessité de posséder une traduction de l'Écriture sainte. On traduisit les livres sans ordre et sans suite;

der Glaubens regel, in-8°, Christiania, 1875, t. m, p. 267-466, principalement p. 450, 460, 465. — ⁴ Th. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, Erlangen, 1888, t. I, p. 45. C'est aussi la langue employée par les fidèles; se rappeler l'inscription de Pectorius.

¹ Le latin vulgaire, dans *Revue des Deux Mondes*, 1891, III^e période, t. cvi, p. 441. — ² W. Kalb, *Das Juristen latein*, in-8°, Nurnberg, 1888, et du même auteur, *Roms Juristen nach ihrer Sprache dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1890. — ³ Caspari, *Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und*

ce ne fut que plus tard que la Vulgate réalisa une opération uniforme et méthodique. Dans la pratique on se procurait les livres traduits du grec en latin sans en demander plus, et on tâchait de les avoir tous, sans se préoccuper de savoir à qui était due la traduction. Du moment qu'on avait cette traduction latine, on était persuadé que cela suffisait à tout. Chez les Scythes, un interprète attaché à l'église donnait une traduction orale (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INTERPRÈTE); on n'avait pas idée, pas plus en Scythie qu'en Afrique ou en Bretagne, de posséder une traduction scythe, punique ou celtique. S'il se trouvait et — il devait s'en trouver — des catéchumènes qui n'entendissent ni le latin ni le grec, on leur donnait un catéchiste.

Aucun témoignage historique ne nous permet de dire en quel pays cette Bible latine s'est produite (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot ITALA); mais, les données les plus anciennes qui nous sont conservées par l'histoire littéraire sur la naissance et le développement de la littérature chrétienne, invitent à regarder l'Afrique comme la terre où se sont fait jour les premiers essais d'une traduction latine de l'Écriture. Saint Cyprien possédait un texte latin fixé de la Bible, sans qu'on puisse assigner une date d'origine à ce texte. Mais comme Tertullien semble n'avoir jamais eu à sa disposition cette Bible que connaissait saint Cyprien, on peut en placer la formation entre les années 210 et 240¹. Cette traduction était-elle l'œuvre d'un seul ou de plusieurs? Une réponse serait, sur ce point, prématurée; comme le serait également l'affirmation que l'Église d'Afrique, toute seule, possédait une traduction. Quand les provinces d'Occident devinrent de plus en plus latines et que la foi chrétienne y gagna des adhérents, on peut croire que la Bible africaine ne fut plus unique, si elle le fut à l'origine. L'Italia marquait un progrès sur cette traduction africaine; saint Augustin nous dit qu'elle l'emportait sur les autres par la fidélité et la clarté : *In ipsis interpretationibus Italia cæteris præferatur : nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ*². Il semble bien qu'il entend parler, non pas d'une révision ou d'un remaniement d'une traduction déjà en usage, mais bien d'une traduction nouvelle, originale et qui, dans sa pensée, s'opposait sans doute à la version africaine.

Il y aurait donc eu deux versions de la Bible antérieures à la Vulgate, l'une propre à l'Afrique, l'autre spéciale à l'Italie, en dehors desquelles on ne trouve aucune trace d'autres traductions destinées à d'autres provinces. Il était naturel que les textes appartenant soit au recueil africain, soit au recueil italique fussent l'objet de nombreux travaux de révision. Saint Augustin et saint Jérôme se plaignent que ces tentatives n'aient pas été toujours heureuses, mais leurs critiques attestent du moins qu'elles ont été faites³. De toutes ces corrections les unes étaient justifiées, les autres superflues, et sous cette masse le texte devenait presque inabordable. Parfois il en résultait des contradictions, souvent des différences profondes, ce qui détermina le pape Damase à confier une révision générale au plus fougueux et au plus savant latiniste de ce temps. Nous avons raconté déjà ce que fut l'œuvre de saint Jérôme (voir ce nom); nous avons dit les attaques que souleva sa traduction latine de

l'Ancien et du Nouveau Testament, traduction que l'Église a reconnue comme canonique sous le nom de Vulgate (voir ce mot).

La Bible latine a une importance considérable parce que l'Écriture sainte a été pour les écrivains chrétiens une des principales sources, où ils ont puisé non seulement leurs idées, mais encore les mots destinés à les exprimer. Les anciennes versions, africaine et italique, ont un caractère commun; elles reproduisent avec fidélité la parole divine consignée dans le texte grec. Ce grec n'était pas une langue savante, mais un idiome familier; le grec des Septante est une langue populaire, celui qu'on parlait couramment à Alexandrie, sur le port, dans les boutiques, chez les commerçants. Le grec du Nouveau Testament est, de même, un idiome populaire; ni Luc, ni Marc, ni Matthieu, ni Jean ne le parlent avec élégance; ils l'ont appris sur le tard, et ils adressent leurs écrits à des gens qui, pour la plupart, n'en savent guère plus qu'eux. Naturellement, quand le christianisme se fut implanté en Occident, quand le besoin d'une traduction latine se fit sentir, on ne s'adressa pas à la vanité bouffie d'un rhéteur, pas plus qu'on ne confierait de nos jours la traduction d'un catéchisme à la médiocrité satisfaite d'un académicien; on pourrait presque dire que cette traduction dut se faire toute seule, tant celui qui la composa était modeste, ignoré, inconnu; c'était comme une voix dans la foule, et cette voix employait le parler de la foule, celui des petits, des humbles, des pauvres. C'est en ce sens qu'on a pu écrire⁴, mais en ce sens seulement, que les livres du Nouveau Testament n'appartiennent pas vraiment à l'histoire littéraire, car on n'y trouve aucune des formes de la littérature proprement dite. Ceci peut se dire encore des écrits des Pères apostoliques et du *Pasteur* d'Hermas, mais à condition d'ajouter que si tous ces livres n'ont aucun des caractères conventionnels qui sont la marque des œuvres littéraires, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont exercé dans la langue chrétienne grecque ou latine, une influence profonde. Pour ne parler que du latin, convenons que les traductions latines de la Bible sont une des sources principales du latin chrétien. C'est là que le vocabulaire chrétien a pris naissance, et, si certains écrivains ecclésiastiques ont donné à leur syntaxe un caractère plus littéraire, ils ont emprunté, en général, au latin biblique des formes et des couleurs qui font parfois de leur style un reflet de celui de l'Écriture sainte.

L'Italia et la Vulgate sont à la source de tout ce qu'ont écrit les auteurs chrétiens. Plus correcte que l'Italia, la Vulgate n'est pas moins riche qu'elle en expressions et en constructions entrées par la suite dans le domaine public et le bien commun. Tous les auteurs plus ou moins, et plutôt plus que moins, sont pénétrés des idées, des sentiments, des expressions de l'Écriture sainte; c'est souvent elle qu'ils citent mot à mot alors même qu'ils pensent tirer une phrase de leur fonds. Qu'on les lise depuis saint Cyprien jusqu'à saint Bernard, on retrouvera chez tous des lambeaux de texte qui ne sont que des preuves évidentes d'une influence à laquelle ils n'ont pu, ni voulu, ni su échapper, et, pourtant, lorsqu'on se reporte aux travaux particuliers qui ont été faits sur la langue de ces auteurs, on est surpris de voir

¹ Th. Zahn, *op. cit.*, t. I, p. 59; cf. Zimmer, *Ein Blick in die Entwicklungsgeschichte der Itala*, p. 338. — ² S. Augustin, *De doctrina christiana*, n. 15. — ³ S. Augustin, *De doctrina christiana*, n. 11 : Qui scripturas ex Hebræa lingua in Græcam verterunt numerari possunt, Latini autem interpretes nullo modo : ut enim cuiquam primis fidei temporibus in manus venit codex Græcus, et aliquantulum facultatis sibi utriusque lingue videbatur, ausus est interpretari. S. Jérôme, *Præf. in evang. ad Dama-*

sum : Si Latinis exemplaribus fides est adhibenda, respondebunt : quibus? tot sunt enim exemplaria pæne quot codices; si autem veritas est querenda de pluribus, cur non ad Græcam originem revertentes, ea quæ vel a vitiosis interpretibus male reddita, vel a præsumptoribus imperitis emendata perversius, vel a librariorum dormitantibus aut addita sunt aut mutilata corrigamus? — ⁴ F. Overbeck, *Ueber die Anjaenge der patristischen Litteratur*, dans *Historische Zeitschrift*, 1882, t. XII, p. 417 sq.

qu'on n'a tenu presque aucun compte de cet élément d'appréciation¹.

Un autre point de vue n'aurait pas dû être négligé : dans quelle mesure les écrivains chrétiens de l'Occident latin ont-ils subi l'influence du grec ? Ici une distinction fondamentale s'impose entre les hellénismes qui étaient depuis longtemps passés dans la syntaxe ou dans le style latin, et les emprunts directs faits par les auteurs latins aux modèles grecs qu'ils traduisaient ou imitaient. Quand, par exemple, on rencontre dans Lactance² des propositions infinitives avec un sujet au nominatif, des propositions principales ayant comme sujet ou comme régime le sujet logique de la subordonnée, quand on trouve chez lui des tournures brachylogiques comme : *cum ipse tibi loquere contraria*³ et des constructions calquées sur celles du grec où figure l'article (*nuper ignari*)⁴, etc.; enfin quand on le voit juxtaposer ses mots en groupes parallèles ou ordonner en périodes claires et élégantes de longues séries de propositions, il ne fait que se conformer à des usages syntaxiques connus déjà à l'époque de Tite-Live, ou que suivre des procédés de style dont Cicéron avait déjà dérobé le secret aux Grecs. Mais si, l'on étudie des écrivains qui, comme Tertullien, saint Hilaire, saint Jérôme, ou d'autres encore, savaient le grec et entretenaient avec les auteurs grecs un commerce constant, on peut être assuré qu'on ne trouvera pas seulement chez eux de ces idiotismes grecs, qui étaient, en somme, devenus des latinismes, depuis que la langue de Rome subissait le prestige du génie de la Grèce au point de cesser presque d'être elle-même, mais qu'on apercevra aussi dans leur style un grand nombre de mots ou de tours qui sont de pures transpositions d'expressions ou de constructions grecques. Le travail a été fait pour Tertullien, et, en partie, pour saint Hilaire; il n'a pas été fait pour saint Jérôme ni pour saint Ambroise, ni pour beaucoup d'autres. On a autant de motifs de le regretter que d'en être surpris. L'étude du latin gagnerait beaucoup à une attentive comparaison instituée entre les écrits originaux d'Origène et les traductions qu'en donne saint Jérôme; elle ne gagnerait pas moins à la recherche des imitations ou des traductions de saint Ambroise, soit qu'il exploite Origène ou saint Basile ou Philon.

La plupart de ceux qui s'appliquent à l'étude détaillée d'un traité ou d'un livre relativement court d'un auteur chrétien, s'occupent uniquement de la syntaxe et ne parlent du style qu'en passant, s'ils en parlent. Mais l'étude de la syntaxe ne suffit pas à donner une idée des qualités propres d'un écrivain; il faut encore aborder celle du latin biblique et des influences helléniques, et enfin il faut se demander quels sont les autres caractères du style chrétien.

Parmi ces caractères, certains tiennent à la personne même de l'auteur. La manière de Tertullien, de saint Jérôme ou de saint Augustin diffère de celle de saint Cyprien, d'Arnobé et de Lactance. En dehors des qualités qui constituent l'originalité d'un auteur, il en est d'autres qui leur sont communes et les rapprochent les uns des autres, qualités qui tiennent à l'éducation et à l'opinion qu'ils entretenaient du style le mieux approprié à la nature de leurs écrits. Ce style ne saurait être trop simple ni trop naturel, aussi saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin recommandent par-dessus tout de s'abstenir de l'enflure. On les écoute, on les approuve peut-être, mais on ne leur obéit pas. La raison en est qu'au IV^e siècle, les cir-

constances ont bien changé depuis le temps où on écrivait la *Didachè* et le *Pasteur*. On pouvait alors ne pas excéder dans la simplicité parce qu'on s'adressait à des gens simples et ignorants. Il n'en était plus de même après le triomphe de l'Église : alors on proposait la foi à des hommes éclairés, cultivés, lettrés et qui attachaient une importance extrême non pas tant au fond des choses qu'à la façon dont elles étaient présentées; sous peine d'échec, il fallait tenir compte des goûts et des préventions littéraires de cette société.

Pour les satisfaire, les chrétiens, qu'ils fussent orateurs ou écrivains, n'avaient aucun effort à faire, car ayant été élevés dans les mêmes écoles, ils avaient appris la même rhétorique qui résumait toute l'éducation romaine. On peut s'étonner qu'après son triomphe, le christianisme n'ait pas entrepris de s'affranchir du caractère imposé à l'enseignement public en y introduisant des idées et des pratiques moins frivoles; mais cet étonnement n'est possible qu'à la condition d'oublier ou d'ignorer le charme qui s'attachait alors à ces études et le prestige qui les rehaussait. Les chrétiens n'y songeaient pas plus qu'un universitaire d'Oxford ou de Cambridge ne songe à ouvrir les fenêtres de la vieille maison pour y laisser pénétrer un peu d'air vif et frais. G. Boissier a expliqué en partie la raison de cette adoption par les chrétiens de ce qui se faisait avant eux, sans eux et contre eux. « Dans les plaines brûlées de l'Afrique, en Espagne, en Gaule, dans les pays à moitié sauvages de la Dacie et de la Pannonie, sur les bords toujours frémissants du Rhin, et jusque sous les brouillards de la Bretagne, tous les gens qui ont reçu quelque instruction se reconnaissent au goût qu'ils témoignent pour le beau langage. On est lettré, on est Romain, quand on sait comprendre et sentir ces recherches d'élégance, ces finesse d'expressions, ces tours ingénieux, ces phrases périodiques qui remplissent les harangues des rhéteurs. Le plaisir très vif qu'on éprouve à les entendre s'augmente de ce sentiment secret qu'on montre en les admirant qu'on appartient au monde civilisé⁵. » Il y a cela, mais il y a autre chose encore. Dans ces écoles de Rome la vanité n'est pas seule satisfaite, l'intérêt a sa part. A ceux qui leur appartiennent les chaires fructueuses, les places, les titres, les traitements, qu'on se partage entre camarades et d'où on écarte quiconque n'appartient pas à la clique, quiconque n'a pas passé par la filière et obtenu l'initiation. Y appartenir, c'est le gage le plus sûr qu'on ne dira rien, qu'on ne tentera rien contre l'institution nourricière, fut-elle dix fois plus rabougrie, plus impuissante et plus inutile qu'elle n'est au vu et au su de tout le monde. Les chrétiens du IV^e siècle se disaient peut-être tout bas que cette éducation romaine saturée de paganisme était perverse ou stérile, mais ils se gardaient de le dire trop haut avec plus de soin qu'ils se fussent gardé d'un blaspème, car cette éducation c'était tout un ensemble de promesses, d'espérances et de réalités réservés à eux et à leurs camarades. On se disait *rhéteur* en ce temps-là, avec la même avidité insatiable qu'on se dit *normalien* de nos jours.

D'ailleurs, quoiqu'on fasse, quand on est sensible à la beauté du bien dire, on peut lui être infidèle parfois, mais on y revient en cachette ou à découvert. Saint Augustin, dans celles de ses œuvres destinées au grand public, ne se soucie guère de la pureté et de l'élégance du style, tout comme saint Jérôme estime que les grâces de beau langage sont déplacées quand

¹ H. Gœlzer, *Histoire du latin du III^e au VII^e siècle. Le latin de l'Église; méthode à suivre dans l'étude de ses origines et de son développement*, dans *Revue internationale de l'enseignement*, 1908, t. LV, p. 105. — ² R. Pichon,

Lactance, p. 312; H. Gœlzer, *op. cit.*, p. 105 sq. — ³ *Instit. divin.*, V, xvm, 5. — ⁴ *Instit. divin.*, IV, xxvi, 72. — ⁵ Gaston Boissier, *La fin du paganisme*, in-12, Paris, 1898, t. I, p. 229.

on parle au genre humain¹. Mais en petit comité, parmi un auditoire de lettrés délicats, tout change et la rhétorique reprend son prestige; saint Augustin lui fait la part belle : « Comme c'est, dit-il, un art qui permet à la fois de persuader le vrai et le faux, qui oserait dire que contre le mensonge, les défenseurs de la vérité doivent se dresser sans armes? Eh! quoi? ceux qui essaient d'insinuer le mensonge pourraient connaître l'art de se concilier, dès l'exorde, la bienveillance, l'attention ou la docilité de l'auditeur, et les défenseurs de la vérité ne le connaîtraient pas²? »

Les auteurs chrétiens ne se sont pas privés des ressources que leur offrait la rhétorique, chacun s'y est livré plus ou moins suivant ses goûts, plusieurs se sont même ingéniés à reproduire par l'imitation le maniérisme précieux d'un Apulée³. Toutefois l'abus de la rhétorique est moins fréquent dans la littérature latine chrétienne que chez les auteurs païens, et c'est surtout chez les écrivains de l'extrême décadence qu'on la constate. On la rencontre trop souvent, sans doute chez Tertullien, chez Cyprien, chez Arnobe, mais la passion, le zèle, la verve emportent la pointe de mauvais goût; on la rencontre encore chez Jérôme et chez Augustin, mais presque toujours le talent fait oublier ou pardonner l'abus; enfin on la trouve à tout moment chez Sidoine-Apollinaire et ses imitateurs qui semblent n'avoir d'autre préoccupation que d'écrire en beau style sur n'importe quel sujet; chez eux la rhétorique n'est pas un accessoire, elle est l'essentiel; elle envahit tout.

Quoi qu'il en soit, on voit quel rôle elle joue dans toute cette littérature, et combien il est indispensable d'en reconnaître l'importance. C'est la rhétorique encore qui influe sur le choix des expressions, sur la nature des comparaisons ou des métaphores, sur le rythme des phrases ou sur leur cadence. Il en résulte souvent une recherche excessive, une affectation qui, chez un même auteur, fait un contraste étrange avec la simplicité et la force que d'autre part l'inspiration biblique lui permet de donner à l'expression⁴.

Mais tous les écrivains ne se sentent pas le même goût pour la rhétorique, et tous les genres littéraires ne la tolèrent pas au même degré. Dans ce qui relève de l'art oratoire, la rhétorique est chez elle et on ne lui échappe pas; apologistes, sermonnaires, controversistes, lui sacrifient même quelque fois le fonds à la forme; l'art épistolaire n'est souvent qu'un procédé et un prétexte à développements plus pompeux que solides dans lesquels la rhétorique circule à l'aise. L'histoire, qui n'est chez les anciens qu'une machine à émouvoir, est tout entière imprégnée de rhétorique.

Des formes littéraires, plus rebelles en apparence, se laissent néanmoins séduire par la cadence et le nombre de la phrase au détriment de la vigueur et de la clarté de l'expression. La poésie, dans certaines de ses formes, ne peut échapper à l'emprise de ce latin gâté. Des poètes, comme Prudence et comme saint Paulin de Nole, laissent voir un penchant immodéré pour certaines formes de pensée et pour certains ornements de style qui sentent la rhétorique.

La langue spéciale de la jurisprudence sans être tout à fait indemne s'est tenue à l'écart et a tenu à l'écart la rhétorique. On trouve chez les auteurs chrétiens des expressions qui, chez les jurisconsultes, sont considérées comme des preuves de leur respect pour la tradition, par exemple l'emploi de verbes simples à la place des composés (*ferre* pour *auferre*; *capere* pour

percipere; *quære* pour *adquirere*; *si paret* pour *si apparêt*; *vertere* pour *convertere*; *urere* pour *comburare*). On prétend ordinairement que, chez les écrivains chrétiens, ce sont des emprunts au style poétique, et il est bien vrai que la langue des poètes est souvent caractérisée par la préférence donnée aux verbes simples; mais pourquoi n'admettrait-on pas dans beaucoup de cas l'influence de la langue du droit?

Après avoir recherché, en étudiant tel ou tel auteur, les influences que l'éducation a pu exercer sur son talent, il est naturel qu'on se demande aussi ce qu'il doit au milieu dans lequel il a vécu. Ici encore il faut se garder de certaines exagérations. Il fut un temps où on croyait reconnaître des différences locales (gallicismes, hispanismes) dans l'unité apparente de la langue latine. Cette opinion a fait son temps, et cependant il ne faudrait pas la rejeter absolument. Si Kroll ne veut pas qu'il y ait eu un latin d'Afrique, son opinion n'a pas convaincu Woelfflin qui soutient qu'on ne doit pas faire état d'erreurs ou d'exagérations individuelles pour condamner toute une théorie, vraie dans son principe et dans les idées générales qu'elle exprime. Norden a vu dans cette querelle un simple malentendu qui, selon lui, disparaîtrait, si l'on avait soin de séparer la langue du style. Pour lui la langue, c'est la phonétique, la flexion, la syntaxe et le vocabulaire; par style, il entend comme tout le monde, la manière dont chaque écrivain se sert des sons, des formes et des constructions de sa langue pour exprimer sa pensée⁵. Si l'on juge les choses de ce point de vue, il est impossible de nier qu'il y ait un latin d'Afrique, un latin des Gaules et un latin d'Espagne. Il est donc légitime en étudiant un auteur né en Afrique, en Gaule ou en Espagne de se demander ce qu'il doit aux tendances littéraires ou plutôt au génie de son pays d'origine, sans oublier jamais que le particularisme provincial n'allait pas jusqu'à rompre l'unité de la langue latine, car cette unité fondamentale était maintenue par l'enseignement de la rhétorique identique à lui-même dans toutes les parties de l'Occident romain⁶.

C'est cependant à la décomposition plus ou moins avancée des latins provinciaux que germent les langues romanes. L'affaiblissement du pouvoir impérial précipite la transformation et marque une dernière période, au cours de laquelle il faut distinguer ce qui concerne les anciens dialectes, en tant qu'ils ont pu prolonger leur existence jusqu'au terme de l'empire, et ce qui se rapporte aux langues nouvelles qui entrent en scène avec les envahisseurs.

Loin des villes, dans les régions peu accessibles, les anciens idiomes, réduits à l'état de patois, subsistaient toujours. On parlait encore celtique dans certaines parties de la Gaule du nord au VI^e et au VII^e siècle. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette persistance, si l'on songe qu'aujourd'hui encore, après une lutte de tant de siècles, les dialectes ibériques ou cuscariens sont vivants des deux côtés des Pyrénées, et n'ont pas cédé devant les progrès toujours croissants des langues romanes. En Afrique, où les Romains ont dominé pendant plus de six cents ans, les dialectes numido-lybiens restèrent constamment en usage. Ils se retrouvent encore aujourd'hui dans le berbère.

L'unité réalisée pendant deux siècles cesse quand le latin littéraire n'est plus assez fort pour imposer sa tradition. Les peuples barbares, quoique s'efforçant de bonne foi de copier la langue officielle, contribuent à cette ruine.

¹ S. Jérôme, *Epist.*, XLIX, 4. — ² S. Augustin, *De doctrina christiana*, IV, 2, 3. — ³ C. Weymann, *Studien zu Apuleius und seinen Nachahmern*, *Sitzungsber. der Münchener Akad. Phil. phil. Klasse*, 1903, t. II, p. 321 sq.

— ⁴ Gœlzer, *op. cit.*, p. 110. — ⁵ H. Gœlzer, *Le style de Tertullien*, dans *Journal des savants*, 1907, p. 207.

— ⁶ H. Gœlzer, *Hist. du latin du III^e au VII^e siècle*, p. 113.

La venue de nouveaux peuples, Wisigoths, Lombards, Burgondes, Francs, fut particulièrement favorable à l'éclosion et à la croissance des langues romanes. Depuis longtemps déjà, en s'établissant aux frontières, en entrant dans l'armée romaine et dans l'administration, ils avaient contribué à gâter le latin. Quand vient l'invasion ils cherchent bien à apprendre la langue des vaincus, mais ils n'y comprennent rien; d'ailleurs ce qu'ils trouvent devant eux, ce n'est pas le latin littéraire, production artificielle à l'usage des lettrés et de l'administration, mais les patois provinciaux. On ne causa plus, on jargonna. Rien n'est plus propice à la multiplication des dialectes que de subsister sous des maîtres étrangers ne se souciant en aucune façon de la langue des vaincus. Il est vrai que, dans cette situation abaissée, le vocabulaire reste confiné aux idées les plus humbles et aux usages les plus vulgaires; mais pour le linguiste qui, par profession, recueille cette sorte de végétation souterraine, c'est la période féconde entre toutes. La grammaire se transforme; une nouvelle syntaxe paraît, les suffixes s'agglutinent entre eux, la phonétique populaire donne aux mots des aspects inattendus. A ce moment s'ouvre donc un chapitre nouveau: en Gaule, en Espagne, en Italie, c'est le règne des langues romanes, qui commence.

VI. LATIN EN AFRIQUE. — Reprenons avec plus de détails la question du latin d'Afrique et du latin de la Gaule. Voici ce qu'on a avancé pour l'Afrique. Le latin fut apporté dans la banlieue d'Utique par des bandes de soldats, de laboureurs et de marchands, et s'étendit de là dans les villes du littoral, puis peu à peu dans les vallées et sur les plateaux de l'intérieur, autour des centres de colonisation. C'était un latin populaire qui devait se développer d'abord et se déformer d'après ses lois internes. Dès le temps de Tibère, il fut exposé à des altérations plus graves par son contact avec les idiomes sémitiques de la contrée. Dans le double mouvement qui poussait les indigènes vers les villes et les Romains vers les campagnes, forcément les vainqueurs et les vaincus se mêlèrent; et, pour les besoins de la vie, il se forma, comme aujourd'hui dans l'Afrique française, une langue hybride où le latin dominait, mais un latin tout infiltré de punique et de libyque. Cependant, vers la même époque, une influence opposée vint contrebalancer celle des anciennes langues de l'Afrique et préserver le latin d'une altération complète. Des maîtres, débarqués d'Italie, ouvrirent les écoles; ils firent une guerre sans trêve aux vices de prononciation, aux expressions qui sentaient la caserne, la boutique ou la ferme. Le résultat ne répondit guère à leur bonne volonté; s'ils ralentirent la chute du latin sur la pente où il glissait, ils ne purent l'empêcher de s'imprégner des tours et des termes des anciennes langues du pays. En réalité, il n'est latin que d'apparence et n'a pas résisté à l'action latente des idiomes sémitiques.

Cette opinion soutenue par M. P. Monceaux, appuyée par des savants bien avertis, n'est pas incontestable, d'autant que les faits lui semblent contraires, ainsi que l'a montré G. Boissier¹.

Assurément les anciennes langues du pays n'ont pas été supprimées par l'invasion du latin. On continua à parler le libyque et le punique; nous n'en pouvons

pas douter. Quant à la proportion de ceux qui s'en servaient par rapport à ceux qui parlaient latin, nous ne la connaissons pas, et il est bien probable que nous ne la connaissons jamais. Il est quelque peu abusif de soutenir que « c'est surtout en punique que se fit en Afrique la prédication chrétienne », sans apporter un texte pour appuyer cette assertion. Sans doute le christianisme dut être prêché en punique à ceux qui ne comprenaient que le punique, et il est probable qu'on fit pour eux des recueils de prières et comme une sorte de catéchisme en cette langue. Il restait encore de ces *christiani punici* à l'époque de saint Augustin, et il cite avec complaisance une définition qu'ils donnent du baptême et qui lui semble venir de la tradition apostolique². Mais ils ne devaient être qu'une infime minorité. Tout nous prouve que le christianisme fut surtout prêché aux Africains en grec et en latin, qu'ils ont lu les Livres saints dans le texte grec des Septante et dans la version latine qu'on appelle *Africana*, tandis qu'il n'est pas question nulle part d'une traduction de la Bible en punique. Il est vrai, sans doute, que les prêtres étaient dans la nécessité de savoir le punique pour les fonctions de leur ministère, mais il ne faut pas exagérer, et surtout il ne faut pas appuyer cette assertion sur un fait qui prouve combien la connaissance de la langue punique était, pratiquement, peu répandue. Saint Augustin n'aurait pas demandé qu'on choisît pour être évêque de Fussala, quelqu'un qui parlât le punique, si tous les prêtres avaient été forcés de le savoir³. Parce qu'aujourd'hui encore on ne choisit, pour certaines paroisses du Morbihan ou du Finistère, que des curés qui puissent prêcher bas-breton, dira-t-on que le bas-breton est parlé couramment par tout le clergé de France?

Il n'en est pas moins vrai que le latin a vécu côte à côte et pendant des siècles avec le libyque et le punique, et qu'il paraît difficile qu'il n'ait pas ressenti de quelque manière les effets de ce voisinage. Il semble si naturel qu'il en soit ainsi, que déjà les grammairiens de l'antiquité s'étaient préoccupés de trouver des traces de punique dans le latin d'Afrique. A la vérité, ils y avaient très peu réussi. Nous savons que, dans son huitième livre, dont il ne nous reste aujourd'hui que des têtes de chapitres, Aulu-Gelle avait discuté la question suivante : *Quopsones, quod hemines Africi dicunt, non esse verbum poenicum sed grecum?* Isidore de Séville reproche aux Africains de commettre la faute appelée *labdacisme*, lorsqu'il font entendre deux *l* dans *colloquium*. C'est une assimilation, comme *allocutio* pour *adlocutio* ou *apparere* pour *adparere*, etc., et l'assimilation dans les derniers temps de l'Empire, l'emportait partout; il n'y a rien là qui soit spécial à l'Afrique. La grammairien Consentius, citant des exemples de barbarismes de prononciation, nous dit que les Africains abrégeaient la première syllabe des mots : *correpta priore syllaba, quod ipsum vitium africanum speciale est*; il est vrai qu'il dit dans la même page qu'ils avaient aussi l'habitude de l'allonger : *producta priore syllaba, cum sit brevis, quod vitium Africorum familiare est*. Ce qui revient à dire qu'ils ne savaient pas la quantité; mais ce défaut leur était commun avec presque tout le reste du monde.

Ainsi les grammairiens anciens ne paraissent pas avoir réussi à découvrir bien sûrement quels étaient

¹ *Journal des savants*, 1895, p. 37. — ² *Sermo CLXVII*. A propos de la diffusion du latin à Hippone, saint Augustin semble se contredire. Il laisse entendre dans ses *Confessions*, l. I, c. XIV, que tout le monde le parle et qu'on l'apprend *inter blandimenta nutricum*. Au contraire, il dit ailleurs (*Epist. LXXXIV*) que la prédication évangélique souffre par le manque de gens qui parlent latin :

Cujus (latinæ lingue) inopia in nostris regionibus evangelica dispensatio multum laborat. Évidemment, il ne veut pas dire qu'on ne le sait pas, mais qu'on ne le sait pas assez bien pour prêcher en cette langue. Il faut bien croire que l'auditoire entendait le latin, puisque c'est en latin qu'on lui prêchait l'Évangile et que l'instruction catéchétique se donnait en latin. — ³ *Epist. CCIX*, 3.

les signes distinctifs de la latinité d'Afrique. Ceux d'aujourd'hui ne semblent pas avoir été plus heureux. Les écrivains d'Afrique, écrit M. P. Monceaux rendaient souvent l'idée du superlatif par une tournure analytique, par le positif précédé d'un adverbe, tel que *plurimum, egregie, eximie, longe, omnino*, même *horribiliter* chez Fronton. Or, c'est précisément ce qui arrive dans plusieurs langues sémitiques, où le superlatif n'existe pas. De là, comme on le pense bien, un rapprochement qu'on ne manque pas de faire entre ces langues et le latin africain. Mais on peut répondre d'abord que le superlatif n'est pas plus rare dans les ouvrages écrits en Afrique qu'ailleurs. J'ouvre au hasard Apulée, et je lis dans la fable de Psychée, la phrase suivante : *Sic infortunatissimæ filiae miserimus pater... dei Milesii vetustissimum percontatur oraculum*, trois superlatifs en moins de trois lignes. Quant à cet emploi de l'adverbe avec le positif qu'on représente comme particulier aux Africains, il était fréquent chez les vieux comiques dans le langage familier, et Cicéron, par exemple, n'hésite pas à dire à Atticus, en parlant d'une de ses lettres : *Valde bella est*; on sent que ce n'est pas la même chose que s'il avait dit : *Pulcherrima est*. Il est plus que probable qu'il en est de même dans la plupart des cas sur lesquels on a prétendu s'appuyer, et que l'adverbe y est employé tout exprès pour donner une force particulière à l'adjectif. En voici un exemple tiré de Fronton pris dans une lettre qui n'est pas de Fronton, mais de Marc-Aurèle lequel ne passe pas pour avoir jamais parlé punique. Il félicite son maître d'un discours merveilleux qu'il a écrit, et, après avoir entassé, en grec, en latin, les expressions les plus extraordinaires pour le louer : *Ὁ ἐπιχειρήματα ὁ τάξις ὁ elegantia! ὁ lepos! ὁ venustas! ὁ verbal! ὁ nitōr! ὁ argutie! ὁ kharites! ὁ ὀσκησις! ὁ omnia!* il finit en disant : *Horribiliter scripsisti hanc orationem*. On ne voit pas trop comment *horribiliter* peut tenir ici la place d'un superlatif, puisqu'il n'y a pas d'adjectif dans son voisinage. C'est un simple adverbe, qui n'a absolument rien de punique. Il en est de même de certain emploi de l'infinitif qu'on nous présente comme ayant la même valeur que ce qu'on appelle les *noms d'action* dans les langues sémitiques. Sans doute ces infinitifs sont d'un usage fréquent chez les écrivains d'Afrique, il y en a douze de suite dans une phrase d'Apulée et dix-sept chez Fronton. Mais c'est là ce qu'on appelle vulgairement l'*infinitif de narration*, qui n'a rien de sémitique et qui se retrouve dans Tite-Live et encore plus chez Salluste, qui était tant à la mode au I^{er} siècle. Les Africains peuvent en avoir abusé — ils en ont abusé de tout — mais assurément ils n'en avaient pas le monopole.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas dans le latin d'Afrique des termes et des tours qui lui viennent de son contact avec les idiomes indigènes, et qu'une critique pénétrante n'arrivera pas à les discerner? Il serait téméraire de le soutenir. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que jusqu'à présent ce qu'on nous donne comme provenant du punique ou comme appartenant en propre à la latinité africaine est fort douteux et tout à fait insignifiant; et comme les anciens textes ont été étudiés avec soin, et qu'il n'est guère probable qu'on en découvre beaucoup de nouveaux, nous avons quelque droit de croire qu'en général le latin, au moins le latin des lettres, a continué de s'y dévelop-

per et de s'y déformer d'après ses lois intérieures, c'est-à-dire de la même façon qu'ailleurs, que le punique ou le libyque n'ont pas beaucoup plus influé sur lui que l'ibérien sur le latin d'Espagne ou le celte sur celui de la Gaule.

VII. LATIN EN GAULE. — Les hypothèses surannées qui rattachaient le français au grec, à l'hébreu, au celtique n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt bibliographique¹; c'est du côté latin que se sont tournés de bonne heure les esprits avisés. Un des premiers sinon le premier de tous, Jacques Silvius d'Amiens, en 1531, se déclarait en faveur du latin. Deux années plus tard, Charles Bovelles montrait comment les langues « vulgaires », italien, espagnol, français, s'étaient formées par « corruption » du latin. François Hotman fait venir la langue française de plusieurs autres; elle a emprunté des mots aux Gaulois, aux Francs et aux Grecs, mais principalement aux Romains qui imposèrent leur langue par droit de conquête et par le prestige des universités. Henri Estienne dans un traité intitulé : *De latinitate falso suspecta expostulatio*, en 1576, montre que le français est, dans son fond, le même idiome que le latin. Le latin classique lui fournit de nombreux gallicismes, à plus forte raison le latin vulgaire, *plebeius* et *quotidianus sermo*. « Quant aux Français, écrit-il, plus que tout peuple, ils doivent aimer la latinité de Plaute, parce qu'elle présente avec la langue française une plus grande affinité qu'avec toute autre, au point que le plus souvent, ce sont les mêmes mots et les mêmes locutions². »

Dans ses *Origines de la langue française*, en 1650, Ménage écrit que « pour réussir en la recherche des origines de notre langue, il faudroit avoir une parfaite connoissance de la langue latine dont elle est venue, et particulièrement de la basse latinité, dont les livres sont infinis et ennuyeux à lire. Il faudroit avoir la mesme connoissance de la langue grecque, de qui la latine s'est formée et de qui nous avons emprunté aussi quelques dictiones. Et pour remonter jusques à la source, il faudroit sçavoir et l'Hébreu et le Chaldée, d'où plusieurs mots grecs sont descendus. Il faudroit sçavoir et la langue qui se parle en Basse-Bretagne, et l'Alleman avec tous ses différens dialectes, a cause d'un nombre infini de mots Gaulois et Alemans qui sont demeurez en nostre langue. Il faudroit sçavoir l'Italien et l'Espagnol, a cause de plusieurs mots Italiens et Espagnols qui se trouvent parmi nous : et pour bien sçavoir l'Espagnol, il faudroit sçavoir l'Arabe qui en fait une partie, et dont nous avons aussi pris quelques mots pendant nos guerres d'outre-mer. Il faudroit sçavoir avec cela tous les divers idiomes de nos Provinces et le langage des Paysans, parmi lesquels des langues se conservent plus longuement. Il faudroit avoir leu tous nos vieux Poëtes, tous nos vieux Romans, tous nos vieux Coustumiers et tous nos autres vieux Escrivains, pour suivre comme à la piste et découvrir les alterations que nos mots ont souffertes de tems en tems³. » Et bien longtemps avant d'avoir tout lu, l'auteur serait mort et le livre ne serait jamais fait. Ménage s'y prit d'autre façon, lut beaucoup, travailla sans cesse et donna une œuvre qui conserve une valeur sérieuse⁴.

Nous avons déjà dit que dans la préface sur les « Causes de la corruption de la latinité », Du Cange se prononçait en faveur de l'origine latine du français : *Ea propter jam non latina lingua coepit appellari, sed*

¹ On les trouvera exposées dans F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, in-8°, Paris, 1905, t. I, p. 1-3. — ² *De latinitate falso suspecta*, p. 367; dans une *Étude du latin africain*, E. Wölfflin fait observer que le latin de Plaute et de Caton importé en 146 resta sans changement sensible. Les vieux auteurs continuèrent à être

enseignés; mais ce latin subit l'influence du punique, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, t. VII, fasc. 4. — ³ Ménage, *Origines de la langue française*, 1650, p. 526. — ⁴ Ferdinand Brunetière, *Que reste-t-il des étymologies de Ménage*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1901, p. 565.

romana, quod Romani, qui in Galliis et Hispaniis post septentrionalium nationum irruptiones remanserant, ea ulerentur... Eorum deinde lingua romana dicta, non latina, tum quod sic appellaretur, quia lingua esset Romanorum, seu veterum Galliæ incolarum, qui Romanis paruerant, tum quod revera a latina longe esset diversa... Atque inde sensim invaluit vulgaris illa Romana lingua, quæ, etsi aliquid latinitatis redoleret, latina tamen non esset ut quæ et barbara non agnosceret vocabula et longe altis grammaticæ legibus regeretur.

Au XVIII^e siècle on rencontre des travaux estimables et sensés comme ceux de Duclos intitulés : *Mémoire sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française*, et *Mémoire sur l'origine et les révolutions de la langue française*; ensuite dom Liron qui, dans ses *Observations sur l'origine de la langue française vulgaire*, soutient qu'avant le XII^e siècle, « la langue romaine était devenue absolument vulgaire », ce dont l'abbé Lebeuf fournit la preuve dans ses *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française*. La contradiction opposée par Levesque de La Ravalière, dans ses *Révolutions de la langue française depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis*, n'est qu'un brillant paradoxe dont le bon sens de dom Rivet dans une *Réfutation du système de la Ravalière sur les origines de la langue française* ne laissa rien subsister. Ce fut Bonamy qui traita la question avec tout le développement nécessaire dans deux mémoires qui témoignent d'une connaissance supérieure de l'histoire de la langue.

Dans son premier mémoire sur l'*Introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains*, publié dans les *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1756, t. xxiv, l'auteur expose « comment la langue française que nous parlons aujourd'hui, s'est formée de la latine ». Ce latin « bien différent de celui des livres était la langue populaire celle que la multitude parlait sans l'avoir apprise dans les Académies pas plus que dans les livres, mais en l'entendant prononcer par les Romains, soldats, marchands, artisans, esclaves. » L'idée que nous devons prendre de ce latin populaire est celle que nous en donne Grégoire de Tours lorsque, parlant de lui-même, il dit « qu'il lui arrivait parfois de confondre les genres et les cas, de mettre les noms au féminin lorsqu'il falloit les mettre au masculin et au neutre, de se servir d'ablatifs au lieu d'accusatifs, et enfin de n'avoir aucun égard aux régimes des prépositions. » Pour le prouver, Bonamy cite des textes du latin barbare « où la construction est absolument contraire à toutes les règles de la grammaire latine, où les verbes et les noms ont des inflexions différentes de celles que les auteurs latins ont employées, et où l'on n'a aucun égard aux cas, aux genres et aux nombres des noms. C'est de ce latin vulgaire que se sont formés l'italien, l'espagnol et la langue romance. » Bonamy est revenu à la charge dans ses *Réflexions sur la langue latine vulgaire, pour servir d'introduction à l'explication des sermons en langue Romance prononcés par Louis de Germanie et par les Seigneurs François, sujets de Charles le Chauve, dans l'assemblée de Strasbourg de l'an 842*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. xxiv, p. 603-656. Ici, l'auteur multiplie les exemples de confusions de genres et de cas, et insiste sur la prononciation qui est « essentielle », car on y trouve le dénouement de quantité de difficultés qu'on peut se former sur « l'origine des mots », car c'est par la prononciation des mots latins que nous pouvons découvrir « l'origine de quantité de mots de notre langue », et il ajoute encore qu'il faut partir « de la langue latine prononcée ».

« On ne doute pas de l'origine latine de l'espagnol et de l'italien; c'est que ces deux langues ont beaucoup de terminaisons latines, au lieu que nos mots n'en ont aucune. Mais ce n'est pas une raison de nier que notre français vienne du latin : car que les Espagnols disent *hazer*, les Italiens *fare*, et les Français *faire*, l'on voit bien que cette différence des mots ne vient que de la façon de prononcer le même mot *facere*. Il en est de même de ceux-ci : *escuela*, *scola*, école, de *schola*; *hilla*, *figlia*, fille de *filia*; *horar*, *plorar*, pleurer de *plorare*; *lleno pieno*, plein de *pleurs*. Bonamy prouve l'« origine commune de ces trois langues » par la traduction de l'Oraison dominicale et par celle de quelques versets du chap. viii de l'évangile de saint Jean. Tous les mots y sont « formés du latin » et la différence des trois langues ne consiste que dans le tour des phrases. La même vérité se tire de la comparaison de plusieurs dialectes de notre royaume. »

Une troisième dissertation de Bonamy *Sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France* examine « en quel tems les François, peuple de Germanie, successeurs des Romains dans l'empire des Gaules, cessèrent de parler leur langue naturelle, c'est-à-dire la langue tudesque ».

Au XVIII^e siècle, Lacurne de Sainte-Palaye revint sur ces questions et insista encore plus sur la parenté des langues romanes et la nécessité de les étudier comparativement; c'est l'objet de *Remarques sur la langue française des XII^e et XIII^e siècles, comparée avec les langues provençale et italienne et espagnole dans les mêmes siècles*, publiées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1765, t. xxiv, p. 671-686. Il tient ces langues pour « sœurs » et y reconnaît des « traits de famille »; ainsi il se trouva amené à former le *Projet d'un glossaire français* sur le modèle de Du Cange (1756) : « Un grand loisir, que je dois au bonheur de ma destinée, et une assiduité presque continuelle pendant plus de trente ans à faire des lectures qui tendoient toutes au même but, m'ont mis en état, dit-il, de rassembler une multitude immense de ces mots surannés. J'ai cru pouvoir en composer, je ne dirai pas un glossaire aussi savant et aussi bien fait que celui de Du Cange; mais du moins un ouvrage de même nature qui auroit aussi son utilité. »

En 1763, Lacurne de Sainte-Palaye annonçait à l'Académie sa détermination de publier un ouvrage qui, selon ses expressions, avait été pendant quarante années l'objet principal de ses études. Nous ne possédons pas ce discours, mais le *Journal historique* de juillet 1763 en donne un compte rendu sous le titre de : *Extrait de la première partie de la préface d'un Glossaire Français*, lue par M. de Lacurne de Sainte-Palaye, à la rentrée publique de l'Académie Royale des Belles-Lettres, d'après Pâques de cette année. C'était le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*. Fidèle à son programme, Lacurne de Sainte-Palaye y donnait la « signification », l'étymologie et l'histoire des « vieux mots » qu'il avait pu connaître, fondées sur le dépouillement de nombreux auteurs. Le *Dictionnaire* resta longtemps inédit. Un seul tome (735 pages, jusqu'au mot *asséureté*) avait été imprimé, mais non achevé; survint la Révolution; il ne parut jamais. Le manuscrit demeura à la Bibliothèque nationale, où il formait soixante et un volumes in-4°. Roquefort et Raynouard et plus tard Littré, l'ont connu et consulté. C'est de nos jours seulement qu'il a été publié par L. Favre, à Niort, en 5 vol. in-4°.

À côté de Sainte-Palaye, il n'est que juste de rappeler le nom de Lacombe, auteur du premier dictionnaire en vieux langage français, 1767, et celui de Barbazan qui, en 1759, donna l'*Ordene de Chevalerie*

avec une *Dissertation sur l'Origine de la langue française*, et un *Essai sur les étymologies*. Il y avait à cela d'autant plus de mérite que des esprits bizarres continuaient à soutenir l'origine celtique du français. Un cistercien, fourvoyé dans la science, fondait l'école du bas-breton universel; il répondait au nom de Pezron, auteur de l'*Antiquité de la nation et de la langue des Celtes*, Paris, 1703; après lui Bullet consacrait trois volumes in-folio à des *Mémoires sur la langue celtique*, 1754-1770, et La Tour d'Auvergne — le « premier grenadier de France » — déraisonnait complètement dans ses *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons*, Bayonne, 1792, qui suffiraient à prouver qu'il ne possédait pas un talent original et moins encore des connaissances linguistiques.

Au xix^e siècle même, on rencontre quelques esprits à l'envers qui se déclarent partisans du bas-breton et du celtisme. C'est sous le vocable d'*Académie celtique* que débute le corps d'érudits qui, assagi, prendra le titre de « Société des antiquaires de France »; jusqu'à nos jours on pourrait citer des partisans de cette aberration : Granier de Cassagnac, *Histoire des origines de la langue française*, 1872; H. Lizeray, *La Langue française dérive du celtique et non du latin*, 1884; F. N. Nicolet, *Études sur les patois du midi de la France*, Gap, 1897.

Heureusement ces facéties n'ont plus guère de partisans. Dès le début du siècle, Roquefort combattait l'hypothèse celtique et citait les *Serments de Strasbourg* en faveur de l'origine latine. En 1808, il donnait un *Glossaire de la langue romane*, avec, en 1820, un *Supplément au glossaire de la langue romane*. Cf. Charles Pougens, *Archéologie des mots anciens ou tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1821. L'influence de Raynouard fut plus étendue. Dans ses *Éléments de la grammaire de la langue romane avant l'an 1000*, il montrait « comment de la langue latine corrompue sortit l'idiome roman, que caractérisèrent des formes et des règles essentiellement différentes »; ensuite vinrent la *Grammaire romane ou Grammaire de la langue des troubadours* (1819), la *Grammaire composée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours* (1916) enfin le *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine* (1838-1844). L'idée neuve de Raynouard était d'embrasser dans un dictionnaire et une grammaire uniques l'ensemble des langues romanes; toutefois, il tombait dans l'exagération en donnant au provençal un rôle qui n'a jamais été le sien; il identifiait le provençal avec le roman sorti du latin et en faisait un idiome intermédiaire entre le latin et les langues néo-latines, ce qui l'amenait finalement, dans son *Lexique roman*, à attribuer à la langue des troubadours le rôle qui revient au latin.

Ce fut l'allemand Frédéric Diez¹ qui procura la constitution définitive de la philologie romane. Ses compatriotes avaient de bonne heure appliqué leur patience à l'étude des langues indo-européennes. Dès 1816, Bopp inaugurait en linguistique la méthode comparative dans son livre *Ueber das Conjugationssystem der Sanskritsprachen*; peu d'années après Jacob Grimm appliquait dans sa *Deutsche Grammatik*, 1822-1837, la même méthode aux idiomes allemands. La phonétique devenait une science dont on étudiait les caractères par groupes en vue de constituer la loi

d'évolution graduelle de chaque son dans chaque parler, en prenant pour principe absolu que les lois sont constantes et que les exceptions apparentes à ces lois peuvent toutes recevoir une explication satisfaisante. Les principes et la méthode entrevus et appliqués par Bopp et par Grimm furent précisés par Diez, dans leur application aux langues romanes. Telle fut la nouveauté de la *Grammaire comparée des langues romanes* (1836) et du *Dictionnaire étymologique des langues romanes* (1853). Cette nouveauté était féconde car elle a pu suggérer des découvertes nouvelles qui dépassent les résultats acquis, mais qui ne les suppriment pas. Cette fécondité est due en partie à l'effort de Gaston Paris² (voir ce nom).

« Grâce à l'application rigoureuse et scientifique de la méthode historique et comparative, il est une vérité aujourd'hui hors de doute et si bien établie qu'il ne vaut plus la peine de la démontrer encore une fois, pour l'opposer aux hypothèses fondées sur la fantaisie ou le sentiment. Le français n'est autre chose que le latin parlé dans Paris et la contrée qui l'avoisine, dont les générations qui se sont succédées depuis tant de siècles ont transformé peu à peu la prononciation, le vocabulaire, la grammaire, quelquefois profondément et même totalement, mais toujours par une progression graduelle et régulière, suivant des instincts propres, ou sous des influences extérieures, dont la science étudie les faits et détermine les lois³. »

1^o Expansion. — Quelle que pût être la valeur des témoignages historiques qui établiraient la persistance du gaulois jusqu'au iv^e siècle (et cette persistance est très douteuse), il est certain que le latin a remplacé le gaulois, ainsi que le ligure et l'aquitain, comme langue parlée en Gaule, antérieurement à l'époque mérovingienne, et ce n'est qu'à cette époque qu'on peut commencer à parler de « français ». Au iv^e et au v^e siècle l'influence de jour en jour grandissante du clergé contribue à implanter et à étendre le latin, non, sans doute, que les clercs fissent usage d'une langue châtiée, mais du moins celle qu'ils employaient était suffisamment correcte pour demeurer intelligible et passer pour du latin. Les sermons, les homélies, quelques chroniques ou Vies de saints font allusion à la conversion du peuple des campagnes, et ne parlent pas de la nécessité de recourir à des interprètes ou bien de rédiger des versions locales des textes sacrés; c'est qu'on comprenait généralement le latin. Lors de l'élection de saint Martin à l'épiscopat, il se trouve que le lecteur est absent; un des assistants prend le psautier l'ouvre au hasard et lit à haute voix : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem, propter inimicos tuos ut destruas inimicum et defensorem*. A ce dernier mot l'assemblée éclate et injurie un évêque présent, mais adversaire notoire de Martin; c'est donc que le peuple était capable de saisir un mot latin et, malgré sa désinence de l'accusatif, d'en faire l'application à un personnage dont le nom est ce même mot au nominatif : *Defensor*. Au vi^e siècle, on se servait encore du latin de préférence à tout autre idiome puisque Grégoire de Tours, vrai type de vulgarisateur, écrit tous ses ouvrages et jusqu'aux moindres opuscules en latin. Est-ce à dire qu'on ne parle que le latin en Gaule? Probablement personne ne songe à le soutenir. Quand le peuple d'Orléans adresse ses compliments au roi Gontran, il les lui adresse en latin, mais il ne s'en suit pas que le celtique et le franc ne se parlaient plus dans cette ville;

¹ Cf. Breymann, *Fr. Diez, sein Leben, seine Werke und deren Bedeutung für die Wissenschaft*, in-8°, München, 1878; W. Förster, *Friedrich Diez*, in-8°, Bonn, 1894.

² Cf. G. Monod, *Gaston Paris*, in-8°, Paris, 1903; K. Nyrop,

Gaston Paris, in-8°, 1906; E. Teza, *In memoriam Gastone Paris*, 1903; J. Bédier et M. Roques, *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*, 1904. — ³ F. Brunot, *op. cit.*, t. I, p. 15.

on pourrait avec toute vraisemblance soutenir l'opinion contraire.

Telles expressions courantes ne doivent pas être prises avec une absolue rigueur. Quand nous répétons ces dictons : sale comme un breton, traître comme un lorrain, fourbe comme un manceau, nous n'appliquons pas à tous les Bretons, à tous les Lorrains et à tous les Manceaux ce qui peut s'entendre de plusieurs d'entre eux. Les hommes du ^{xvii}^e siècle qualifiaient « barbare » et « gothique » un style monumental qui leur déplaisait et qui n'avait pour auteurs responsables ni des Barbares ni des Goths. De même quand nous appelons les gallo-romains, des gaulois, des francs, des celtes, il ne s'en suit pas du tout qu'ils fussent classés suivant qu'ils usaient de ces divers idiomes, mais en général ils entendaient le latin, beaucoup sans doute répugnaient à le parler et un petit nombre seulement était capable de l'écrire. Aussi est-ce fausser l'histoire, alors qu'on vise à l'écrire, que de prétendre en termes vagues que « la victoire du latin n'a pas été aussi soudaine que beaucoup de romanistes — et des plus grands — le prétendent aujourd'hui... » ; il est plus que douteux qu'en un siècle, comme le voudraient quelques-uns, Rome ait changé le parler de plusieurs millions d'hommes ». Nous ignorons, pour notre part, quels sont les romanistes qui ont fixé une telle date à la conquête du latin et qui ont parlé de cette victoire soudaine.

Le mouvement d'assimilation dut être plus rapide dans la Narbonnaise que dans le reste de la Gaule. Cette province comptait une population fortement mélangée de Ligures ; en outre il s'y était produit une importante immigration et ces gens qui, peut-être apportaient des idiomes très divers, se trouvaient amenés après quelques générations à parler la langue commune des villes : le latin. Mais rien ne semble plus arbitraire que prétendre, après quinze ou vingt siècles et à l'aide de dix ou douze textes tirailés en tous sens, soutenir une opinion à l'exclusion de toutes autres. Disons que les conditions particulières de la Narbonnaise, au point de vue politique et au point de vue économique, paraissent y avoir favorisé de meilleure heure le latin qui s'acclimata et s'enracina.

Dans la Gaule chevelue, au temps de César, le latin était tenu en échec. La Belgique (du Rhin à la Seine et à la Marne), la Celtique (de la Marne à la Garonne), l'Aquitaine (de la Garonne aux Pyrénées), parlaient chacune des langages différents. Le belge et le celte n'étaient séparés entre eux que par des différences dialectales, tandis que l'aquitain était une langue toute différente d'origine ibérique. Le sort de l'aquitain est inconnu ; a-t-il marqué de son empreinte le basque, a-t-il été réimporté dans son domaine actuel par des Vascons venus d'Espagne (587 après J.-C.). Ce n'est pas, comme on l'a dit, une conjecture née de l'imagination des philologues ; elle s'appuie sur des faits historiques et linguistiques que l'on ne saurait examiner avec trop d'attention.

En Gaule, nous l'avons montré déjà (voir INVASIONS), une préoccupation de soi-disant patriotisme ne détourna pas les habitants de profiter des avantages de la conquête romaine ; ce patriotisme de très bonne qualité, car les Gaulois aimaient leur pays, mais leur bon sens ne les empêchait pas d'apercevoir les bienfaits de la civilisation imposée par leurs vainqueurs. La patrie gauloise avait les limites étroites d'une cité et de son territoire, le patriotisme gaulois accepta sans réticence le pouvoir impérial, et la nationalité gauloise devint sans répugnance la nationalité gallo-romaine. Des bienfaits, des privilèges fort appréciables en découlaient qui attiraient l'aristocratie locale vers les ambitions permises de la carrière de fonctionnaire. Cette carrière offrait une telle

variété d'emplois que chacun pouvait y choisir celui qui répondait le mieux à ses aptitudes et à ses appétits. Toutefois, pour entrer dans cette terre promise de l'administration, avoir des chances d'avancement et des perspectives d'avenir, il fallait posséder la connaissance du latin. Les jeunes gens des classes élevées le savaient et agissaient en conséquence ; volontiers ils prenaient le vêtement, la coiffure à la romaine, quittaient leur nom gaulois pour un nom romain.

C'étaient autant de recrues pour le latin et ces recrues en attiraient d'autres ; toute une population modeste vivait dans la dépendance de ces propriétaires et se conformait à la fantaisie du maître, soit pour lui obéir soit pour lui plaire. Esclaves venus de partout, soldats envoyés partout trouvaient dans le latin la langue qui permettait de s'expliquer, de se faire entendre ; enfin tout ce qui vivait de négoce avait avantage à parler latin pour attirer la clientèle, tenir tête à l'administration, au fisc qui, de tout temps, cherche à prendre partout et à grappiller le plus possible.

Le latin parlé. — On parlait donc latin, mais quel latin ? Langue classique ou langue populaire ? Qui peut le dire avec assurance ? Nous n'avons plus l'ouvrage de Titus Lavinus : *De verbis sordidis* et nous n'en avons pas l'équivalent. Le *De significatione verborum* de Festus nous a été conservé, mais seulement sous une forme fragmentaire dans Paul Diacre. Les traités des grammairiens nous apprennent « ce qu'il ne faut pas dire », mais ils ne nous apprennent pas où on le disait ni à quelle époque. Tout cela gravite autour de l'*Appendix Probi*, du *Glossarium* de Flacius, des deux petits traités d'orthographe de Consensus et des *Origines seu etymologiæ* de saint Isidore de Séville. En dehors de là, on rencontre parfois chez un auteur une allusion, pas toujours très claire, à une particularité, une déformation quelconque du langage, c'est tout.

On en est donc réduit à chercher directement dans les textes ; or ces textes sont pour la plupart du latin littéraire ; sauf quelques rares papyrus et des inscriptions, les manuscrits ont subi tant et de si graves retouches par les copistes, les textes ont été si bien rhabillés par les éditeurs qu'il est presque impossible d'atteindre l'état primitif. Quand, à force de rapprocher les manuscrits, on réussit à reconstituer le texte d'un Fortunat ou d'un Avit, ou d'un Ennodius, on s'est donné beaucoup de peine pour peu de résultat. N'a-t-on qu'un manuscrit unique comme dans le cas de Éthéria (voir ce nom) on y découvre par boisseaux des gallicismes qui flairent le terroir gaulois à enivrer un philologue ; il est impossible de s'y méprendre, voici comment une grande dame dont la vie s'est écoulée en Aquitaine entend parler autour d'elle, voici comme elle parle elle-même. Puis, il arrive qu'un beau jour la gauloise devient espagnole, elle quitte l'Aquitaine pour la Galice, et on ne nous a jamais dit ce qu'étaient devenus ses gallicismes — des hispanismes, peut-être ?

Éthéria, comme ses contemporains s'évertue à écrire correctement et ce n'est pas de gaieté de cœur que tous ces gens s'expriment dans un langage gâté ; leur rêve est d'atteindre à la plus grande correction possible et d'éviter la *rusticitas*.

L'épigraphie, elle-même, n'apporte pas le témoignage qu'on pouvait attendre d'elle. Le lapicide reçoit ordinairement son texte tout rédigé et il doit s'y conformer ; parfois sa malice y introduit quelques fautes, mais on est tenté de les mettre (comme auront dû faire les clients eux-mêmes) au compte de l'inadvertance. Si le lapicide ne reçoit pas un libellé tout fait, on lui prescrit de se conformer à tel ou tel modèle conservé dans un formulaire et où nous avons une

rédaction parfois assez ancienne et de vocalisation inconnue (voir LAPICIDES).

Il faut arriver à l'époque barbare, où toute culture est presque éteinte, pour trouver en abondance des textes remplis de barbarismes et de solécismes que l'ignorance générale ne permet plus aux scribes ni même aux auteurs d'éviter. Alors des graphies fautives, images plus ou moins fidèles de la prononciation populaire, une grammaire, une syntaxe, un vocabulaire en partie nouveaux envahissent les diplômes, les formulaires, les inscriptions, les manuscrits. Réunis et interprétés, ces faits sont d'un grand intérêt; ils nous conservent, malgré les retouches des correcteurs, une partie de la vérité et reflètent plus ou moins confusément la langue parlée du temps; mais, en aucune façon, ils ne suppléent à l'époque précédente dont nous sommes obligés de reconstituer sur bien des points le langage par induction et par hypothèse.

2° *Épigraphie*. — Au point de vue de la langue, l'importance des textes épigraphiques est unanimement reconnue, sans qu'on ait, cependant, utilisé toutes les données qu'ils renferment à cet égard. Ces textes ont été utilisés de seconde main, pour confirmer telle ou telle conclusion tirée de l'examen des œuvres littéraires et dans la mesure permise par les *Grammatica quædam* des tables du *Corpus*, dressés avec le plus grand soin, mais forcément incomplets¹.

Envisagés par rapport à la langue, les textes épigraphiques n'ont pas tous la même valeur; celle-ci varie avec leur caractère. Les inscriptions officielles, lois, décrets, inscriptions votives des prêtres et des hauts fonctionnaires civils, offrent moins d'intérêt: rédigées par des personnes instruites, elles sont conçues en un langage qui peut parfois manquer d'élégance, mais qui est généralement correct et conforme aux lois de la grammaire. Elles ne constituent toutefois que la minorité des documents réunis dans le *Corpus*. La majorité des inscriptions est d'origine privée; ce sont pour la plupart des épitaphes destinées à perpétuer la mémoire de gens de toute condition, le plus souvent de condition inférieure, citoyens, affranchis, esclaves, dignitaires, artisans, riches et pauvres. Aussi, n'est-ce guère qu'à cette dernière classe qu'on peut demander des renseignements sur le latin vulgaire. Les épitaphes se subdivisent en deux catégories suivant qu'elles sont rédigées en prose ou en vers.

L'exemple des Scipions avait porté ses fruits, et lorsqu'on voulait honorer tout particulièrement un défunt, on composait ou l'on faisait composer une inscription métrique, pour immortaliser ses hauts faits et ses qualités. Cet usage ne fit que se développer sous l'empire, où, gagnant la foule, il se répandit dans les provinces les plus éloignées. Ce fut une mode qui sévit partout et à propos de tout. On ne se contenta bientôt plus de retracer en vers les mérites du défunt, la douleur des parents; tout servit de prétexte et de matière à versifier et l'on mit en vers les exploits les plus bizarres. Témoin cette inscription d'un pédicure²:

Victoria Balbus pedico vicit et gesatus!
Actius (h)erniacas qui ducet sa(e)phe choreas.

Il semble donc, à première vue, que ces compositions métriques fréquentes et d'une longueur de dix vers en moyenne, doivent abonder en détails curieux et inédits touchant la langue et la versification populaires, mais il n'en est pas ainsi. Rien de plus artifi-

ciel, rien du moins original que ces inscriptions qui ne sont qu'un faible écho de la poésie lettrée. On peut s'en convaincre en parcourant les deux volumes de l'*Anthologie* où ont été rassemblés jusqu'aux derniers lambeaux métriques du *Corpus*³. Dans cette foule de vers éclos pendant toute la durée de l'empire, même dans les inscriptions chrétiennes des ve et vi^e siècles de notre ère, on ne trouve pas la moindre trace de l'influence de l'accent tonique sur le rythme. Le mètre est toujours resté savant: l'hexamètre seul ou joint au pentamètre, domine dans une large mesure; l'iambe ou le trochée sont relativement très rares. Quant aux idées elles se réduisent à quelques lieux communs qu'on retrouve partout, en Gaule, en Afrique, en Italie, en Pannonie, exprimés sous une forme identique ou légèrement modifiée, et cette concordance d'une fidélité étonnante dans des lieux si divers, ne s'explique qu'en admettant l'existence de manuels ou répertoires de formules versifiées à l'usage des lapicides et de leurs clients.

L'imitation n'est pas toujours servile. Il peut se faire que le rédacteur se contente de prendre à un poète en renom une idée fondamentale pour la développer ensuite, pour la paraphraser de lui-même; mais aussitôt, abandonnée à ses propres ressources, sa pensée s'embrouille, s'enchevêtre, ses connaissances en fait de métrique le trahissent et il lui arrive de construire des hexamètres de sept pieds. Le recueil de la Gaule Narbonnaise renferme une inscription fort intéressante à ce point de vue. L'auteur s'est inspiré du fameux distique d'Ovide⁴:

Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Il reprend cette idée en d'autres termes; puis il disserte vaguement au hasard de la pensée et de la grammaire, sur la véritable amitié, affirmant qu'on ne peut reconnaître un ami que dans le malheur⁵:

Quat valeas (h) abeas pascas, multos tu habebes amicos;
Si haliquit casu alite(r) aduxerit aster,
Aut ili Romai frater es aut tu peregre heris
Et vocas activa. Quo si tu non nosti amicos,
Adnoscet homines aeg(er) quos no(n) pote sanus
Porta probat homines, ibi hest trutina ultima vitai :
Aspicient ex(e)quias (ali)quis, ita ut quiti evitant :
Et pietas hiliç paret et qui sit amicus.
(B)eneficia absenti qui facet, illic am[icu]s erit.

Voilà un bel échantillon des capacités poétiques d'un versificateur populaire maniant la langue et le mètre avec aplomb et un sans-gêne imperturbables. Les essais de ce genre sont très rares, ce qui laisse supposer qu'ils ne trouvaient pas grâce aux yeux de la foule; celle-ci se défiait sans doute de la valeur de ces poètes d'occasion, et satisfaisait sa prédilection pour les vers en recourant aux formulaires. Toutefois, il faut bien convenir que ce goût n'était pas toujours ni très délicat, ni très exigeant, car les graveurs auxquels on s'adressait, prenaient avec les vers de leurs manuels de singulières libertés. Ces manuels, qui étaient d'excellents guides lorsqu'il s'agissait d'exprimer les lieux communs ordinaires, la prière au passant de s'arrêter un instant pour lire le *titulus*, la cruauté de la mort et le regret de la vie, les qualités et l'âge même du défunt, devenaient malheureusement insuffisants dans certains cas, impossibles à prévoir, quand il fallait, par exemple, graver sur la pierre les noms et le degré de parenté des dédicants. Seul, un versificateur habile pouvait alors se tirer d'affaire. Sans doute, il se trouva des lapicides qui surent triompher de la difficulté et

¹ J. Pirson, *Le style des inscriptions latines de la Gaule*, dans *Le Musée belge*, 1898, t. II, p. 97-125. — ² *Corp. inscr. lat.*, t. XII, p. 5695. — ³ F. Buecheler et Riese, *Antho-*

logia latina, Lipsiæ, 1895, part. II, *Carmina epigraphica*. — ⁴ *Tristia*, I, IX, 5. — ⁵ *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 915, add. p. 819; Fr. Buecheler, *Anthol.*, p. 221, n. 470; à Arles.

qui parvinrent tant bien que mal à assouplir au rythme ces noms de personne et de famille, mais les talents de ce genre restèrent toujours une exception, à en juger par les maladroites nombreuses commises à ce propos. On voit assez fréquemment dans la Gaule Narbonnaise des inscriptions formulées en vers parfaitement cadencés, rédigées en termes choisis, se changer brusquement en vers boiteux (*quasi versus*), en prose mêlée de débris d'hexamètres, aussitôt qu'apparaissent certaines particularités individuelles¹ :

*Littera' qui nosti, lege casum et d[ole] puellæ?]
Multi sarcophagum dicunt quod cons[umit] artus],
Set conclusa decens apibus domus ist[ra] vocanda],
O nefas indignum! iacet hic præcla[ra] puella];
5. Pervixit virgo, ubi iam matura placebat,
Nuptias indixit, gaudebant vota parentes.
Vixit enim ann[os] xvii et menses vii diesque xviii.
O felice' patrem qui non vidit tale' dolorem!
H(a)eret et in fixo pectore volnus Dionysiadi matri
10. Et iunctam secum Geron pater tenet ipse puellam.*

Il est clair que les vers 7, 9 et 10 n'appartiennent pas à la pièce primitive.

L'incurie du graveur est parfois telle, qu'introduisant un léger changement dans le texte du formulaire, il ne se donne même pas la peine d'accommoder la forme des mots au sens nouveau² :

*Dum sis in vita, dolor est amittere vitam;
Dum semel occidimus, omnia despicias.
Orbem sub leges si habeas dum vivis, ad Orchum
Quid valet? Hic nulla est divitis ambitio.*

L'avant-dernier vers est visiblement une imitation de cet hexamètre de Virgile³ :

Proderet, ac totum sub leges mitteret orbem.

Le rédacteur modifie son modèle; à *mittere* il substitue *habere*, mais sans se rendre compte que l'accusatif *leges* obligatoire avec le premier, devient fautif avec le second. Des incorrections de ce genre ne présentent aucune valeur pour la connaissance du latin vulgaire, non pas que la substitution de l'accusatif à l'ablatif soit étrangère à la syntaxe populaire, mais parce que ce n'est point une altération naturelle de la langue; ce n'est qu'un accident dû à la négligence d'un individu. On le voit, l'étude du latin parlé ne peut retirer qu'un maigre profit des inscriptions métriques. Celles dont l'originalité de la forme et de la pensée trahissent le langage des gens des classes inférieures, sont excessivement rares; les autres, entièrement subordonnées par le mètre et l'expression à la littérature savante, n'intéressent que cette littérature elle-même, et les quelques idées générales qu'elles se transmettent sur la vie et sur la mort ne relèvent que de la morale et de la philosophie.

Il en est autrement des inscriptions en prose. Ici l'esprit est dégagé des formulaires soi-disant poétiques, la langue n'est plus entravée par les nécessités du mètre. Par suite, la forme gagnera en naturel et en liberté, et elle pourra devenir, à l'occasion, l'expression fidèle de la pensée du dédicant, vulgaire ou correcte selon la classe à laquelle ce dernier appartient. C'est donc à cette catégorie de textes épigraphiques que nous nous adresserons de préférence pour apprendre à connaître le latin parlé, et surtout le latin parlé dans les rangs inférieurs de la foule; et, comme nous

ne possédons point d'autre source directe de cette variété de latin, l'épigraphie devient nécessairement le principal champ des recherches sur la langue vulgaire. Ces inscriptions sont, de loin, les plus nombreuses, mais aussi les plus courtes et les plus laconiques; une foule d'entre elles ne portent que les noms propres du défunt et des dédicants, accompagnés des formules traditionnelles le plus souvent exprimées par des initiales. Il n'est pas rare de trouver des épitaphes rédigées sous cette forme⁴ :

*D. M. C(ai) Julii Attici,
Spuria Marcia marito pientissimo.*

Ce style lapidaire, poussé jusqu'à l'exagération, ne prête guère à des remarques sur la langue. Parfois le rédacteur se permet d'ajouter, en dehors des termes consacrés par l'usage, quelques détails personnels sur la vie et les mérites du défunt, ou d'exprimer, à sa façon, les regrets et la douleur que suscite en lui la perte d'une personne chère. C'est alors seulement que nous pouvons saisir sur le vif le langage de la foule, et le haut intérêt que présentent ces phrases ou ces bouts de phrase, compense, dans une certaine mesure, la sécheresse ou la banalité de la langue épigraphique. Citons à l'appui deux textes curieux à plus d'un titre :

Hero vibus (vivus) sibi posuit, et Silvan(a)e Patrieiae dominæ et uxori muliæri pientissimæ, qujus beneficio vixi pos missione annos XX sene bile (=post honestam missionem annos XX sine bile⁵).

Hoc tetolo fecit Muntana conjus sua Mauricio qui visit con elo annus dodece et portavit annos quarranta. Trasit die VIII k(a)(endas) Junias⁶.

Or, si nous rassemblons les diverses locutions à l'aide desquelles s'expriment des notions aussi fréquentes que celle de l'âge du défunt, nous constaterons sans peine que le latin vulgaire disposait d'une assez grande variété de tours, dont les uns furent admis dans les œuvres littéraires, probablement par l'entremise des gens cultivés, et dont les autres lui appartenaient toujours en propre, mais qui tous trahissent, à défaut d'élégance, le naturel, la simplicité, la facilité d'un parler populaire. À côté de la forme ordinaire *vixit annos* ou *annis*, et du génitif de qualité : *filio annorum XIX*, *defunctus annorum (tot)*, on trouve : *annos ferre⁷*, *agere annos⁸*; *exigere annos⁹*; *annos facere¹⁰*.

Au lieu de recourir à un infinitif suivi d'un accusatif ou d'un ablatif de durée, on pouvait se borner à l'emploi de la préposition *in*, et dire tout simplement, comme dans ces textes :

Secundina in bimatu¹¹; filio Cassiano bimo¹²; trasiit in annos¹³, transiit in annus sexaginta¹⁴.

Toutefois, le verbe qui était le plus en vogue dans ces sortes d'expressions était le verbe *portare* qu'on retrouve à plusieurs reprises dans les inscriptions de la Gaule :

Portabil annos quarranta¹⁵; Belloso portabit annos tres¹⁶; In hoc tumulo requiescet in pacæ bonæ memoriæ Maria portans annus septe et mensis quinque¹⁷; In oc tomolo regescet bonæ memoriæ Dulcetia p(er) portat annus xxxv¹⁸; vitam transportavit in cæli [s]¹⁹.

Cet emploi de *portare* mérite une mention spéciale. *Annos portare* est la locution populaire à laquelle

¹ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 743. — ² Corp. inscr. lat., t. XII, n. 5272. — ³ Æneid., IV, 231. — ⁴ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 3629. — ⁵ Ibid., t. XII, n. 682 a. — ⁶ Le Blant, Nouveau recueil, n. 66. — ⁷ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 3749. — ⁸ Ibid., t. XII, n. 3200, 4247, 4590. — ⁹ Ibid., t. XII, n. 230, 2141, 5276. — ¹⁰ Le Blant, Inscr.

chrét., n. 234. — ¹¹ Allmer et Dissard, Musée de Lyon, t. III, p. 469. — ¹² Corp. inscr. lat., t. XII, n. 2277. — ¹³ Le Blant, Inscr. chrét., p. 569. — ¹⁴ Id., ibid., n. 571. — ¹⁵ Le Blant, Nouv. recueil, n. 66. — ¹⁶ Le Blant, Inscr. chrét., n. 337 a. — ¹⁷ Nouv. rec., n. 224. — ¹⁸ Ibid., n. 226. — ¹⁹ Le Blant, Inscr. chrét., n. 211.

correspondait, dans la langue littéraire, l'expression *annos ferre*. Le latin classique avait établi comme on sait, une différence entre *ferre* et *portare* que lui avait légués la langue archaïque, spécialisant le sens de ce dernier et ne l'employant qu'à propos de lourds fardeaux. Mais cette distinction ne pénétra pas dans le langage de la foule qui, fidèle en ce point comme en tant d'autres, aux traditions de la langue archaïque, continua à se servir de *portare*, dans toutes les acceptions possibles. *Ferre* subsista à côté de *portare*, mais perdit de plus en plus son importance pour disparaître enfin sans laisser aucune trace de son existence en roman¹. Et ce qui confirme ce processus linguistique, ce n'est pas seulement la prédominance de *ferre* dans les ouvrages littéraires, ni l'apparition et la persistance de *portare* dans des textes d'origine vulgaire, tels que les inscriptions, mais c'est que dans les glossaires, mi-latins de Reichenau, datant du VIII^e siècle, *ferre* est à huit reprises différentes et sous des formes diverses, interprété par *portare* ou par ses composés². A ces locutions familières s'en ajoute une autre qui, bien que savante en apparence, n'en a pas moins eu une grande vogue dans les textes littéraires entachés de vulgarisme³. C'est l'accusatif, dit étymologique, qu'on retrouve dans ces deux inscriptions :

Vixit et vitam annis VIII et dies 4
Ob insignem erg aeos p[re]tatem sine conjuge vita,
[dulcissima vixit 4]

où il faut plutôt lire : *vitam dulcissimam*, la chute de l'*m* final étant un phénomène fréquent sous l'Empire.

Par contre, l'expression de cette même idée sur les inscriptions métriques témoigne d'une terminologie beaucoup plus affectée et plus prétentieuse. Comme l'indication de l'âge doit former un hexamètre, pour obtenir avec le moins de peine possible un vers bien plein et bien rembourré, on analyse la somme totale des années en ses éléments à l'aide des nombres distributifs, puis on remplit les lacunes en intercalant certains détails poétiques, au risque parfois de tomber dans l'excès et de rompre le mètre à force de le tendre : *Bis undenos v[er]o completis duxit mensibus annos 6*; *S[e]x lust[ra] exigit non breve ter spatium 7*; *Uno minus quam bis denos ego vixi per annos 8*; *Bis denos vixi depletis mensibus annos 9*; *Huic expletis ter centum ter denisque diebus 10*.

Il va de soi que les manuels renfermaient des modèles de formules d'âge, où il suffisait de modifier, suivant le cas, un des nombres multiplicateurs. Ainsi, l'hexamètre régulier :

Bis denos animam sine crimine pertulit annos

devenait selon les circonstances¹¹ :

Qui sepsies denos animam sine crimine pertulit annos
Qui sexsies denos animam sine crimine pertulit annos,

Au lieu des mots ordinaires : *vivere, facere, perferre, exigere*, on se sert d'un terme plus imagé, moins usé, moins banal et par analogie avec des expressions telles que *reddere vitam, animum*, on dit¹² :

Triginta et geminos decim vix reddidit annos 1

¹ Wœlfelin, *Bemerkungen ueber das Vulgarlatein*, dans *Philologus*, 1876, t. xxxiv, p. 151. — ² Cf. Færster et Koschwitz, *Altfranzösisches Übungsbuch*, 1886, t. I, col. 138. — ³ Cf. Dräger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, 2^e édit., t. I, p. 386, n. 171. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2040. — ⁵ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 252. — ⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 592. — ⁷ *Ibid.*, t. xii, n. 2660. — ⁸ *Ibid.*, t. xii, n. 533. — ⁹ *Ibid.*, t. xii, n. 533. — ¹⁰ Brambach, *Corp. inscript. Rhenanarum*, n. 1052. — ¹¹ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 3676. — ¹² *Corp. inscr.*

Ailleurs, on trouve *ostendere* et *claudere*¹³ :

Bis mihi septenos ætas ostenderat annos,
 et encore¹⁴ :

Heu male! Mensis post decimum non clausit propereantia fata.

Il peut se faire, en outre, qu'une inscription en prose, mais dans laquelle on reconnaît à première vue des fragments métriques, présente deux locutions différentes, l'une empruntée à la poésie savante, l'autre au langage familier¹⁵ :

Sed Maria longum vitæ cursum centeno console duxit Eugenia XVIII ann(o)s habens juventatis florem amisit duræ violintia mortis.

La première : *centeno console*, provient en ligne directe de ce vers de Martial (viii. 45) :

Amphora centeno console facta minor.

On pourrait croire que la notation de la mort, plus encore que celle de l'âge, servait de matière à un vocabulaire aussi riche que varié. Mais il n'en est rien; on ne rencontre que rarement une expression sortant de l'ordinaire, et encore apparaît-elle le plus souvent dans une inscription en vers. En dehors des termes habituels (*obire, defungi*) des textes en prose, il en est quelques autres qui expriment fort clairement la violence et la brutalité de la mort arrachant l'homme à la jouissance des biens de la vie :

Infanti dulcissimo quem prima ætate florentem mors dira subripuit 16; *C. Papio Secundo decurioni... interceptus (intercepto) ann(orum) XXXX et Secundano filio ereptus (erepto) an. X 17*; *Set! fatum malum, ut interciperetur filius 18*; *Soror fratri pientissimo ante tempus sibi erepto 19*; *Licet sors iniqua factorum vitam abstulerit 20*.

Tout autre est la terminologie des inscriptions chrétiennes; elle est en même temps plus variée, et l'on y retrouve plus d'une trace du langage familier. Cette diversité procède évidemment de la différence de conception de la vie et de la mort chez les chrétiens et chez les païens. Les chrétiens ne voient dans la vie qu'un séjour passager et transitoire vers une existence nouvelle et stable; aussi rien n'est plus fréquent parmi eux que le verbe *transire*, auprès duquel on voit paraître quelques analogues, tels que *precedere*²¹ et *recedere*²². Le substantif *recessio* même est devenu le synonyme de *mors*²³ :

Recessio bone memoriæ Viviani,

Ce passage d'une vie à l'autre est parfois rendu par des images très fortes :

Migravit ad dominum 24; *migravit ad astra 25*; *migravit de hac luce 26*; *Acceptit transitum suum 27*; *Tradidit animam Deo 28*; *quattuor in quinto[s] ad Chr(ist)um detulit annos 29*; *Vitam transportavit in cælis 30*.

Ce n'est pas toutefois que le vocabulaire chrétien fût totalement affranchi de l'influence du lexique païen; on retrouve çà et là des reminiscences visibles de la rhétorique traditionnelle. Ainsi, après avoir dit que leur fils adolescent est assis à la droite du Christ,

lat., t. xii, n. 942. — ¹³ Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. iii, p. 464. — ¹⁴ Brambach, *op. cit.*, n. 350. — ¹⁵ Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 47. — ¹⁶ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 3559. — ¹⁷ *Ibid.*, t. xii, n. 2246. — ¹⁸ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 341. — ¹⁹ *Id.*, *ibid.*, n. 380. — ²⁰ *Id.*, *ibid.*, n. 268. — ²¹ Le Blant, *Nouv. rec.*, n. 242. — ²² *Id.*, *ibid.*, n. 297. — ²³ Le Blant, *Nouv. recueil*, n. 279. — ²⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 590. — ²⁵ *Ibid.*, t. xii, n. 631. — ²⁶ *Ibid.*, t. xii, n. 1792. — ²⁷ Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 586. — ²⁸ *Id.*, *ibid.*, n. 55. — ²⁹ *Id.*, *ibid.*, n. 353. — ³⁰ *Id.*, *ibid.*, n. 211.

dans l'attente du bonheur éternel, les parents ajoutent :

*Lugemus te, miserande puer, quia breve onne quod bonum est*¹.

*Inveda mors rapuit de corpore vitam*².

Chose curieuse, sur une même pierre sont exprimées, et cela sous une forme très vive, la conception chrétienne et la conception païenne :

*Hic titulus tegel diac(onum) Emilium, quem funere duro (h)eu nimium celere rapuit mors impia cursu xxxviii etatis sue anno, Mortem perdedit, vitam invenit quia auctorem vite solum dilexit*³.

Cette coïncidence des deux formules dans une inscription qu'on croit appartenir au VI^e siècle, atteste, non pas la survivance des idées païennes, ce qui serait fort étrange sur un monument élevé en l'honneur d'un membre du clergé, mais bien celle des manuels de lapicides. A cette époque, dans les inscriptions comme dans la littérature, chaque fois qu'on voulait orner son style, on s'adressait aux modèles laissés par les Gentils. On remarquera que, seuls, les éléments traditionnels du texte cité ci-dessus faisaient primitivement partie d'un hexamètre.

Si nous passons maintenant des idées particulières, telles que l'âge ou la mort, à l'examen du langage en général, nous constaterons, en groupant certains détails éparpillés dans tous les documents gaulois, que la langue épigraphique se différencie en plusieurs points du latin classique d'un Cicéron ou d'un César. Elle s'en distingue tout d'abord par une tendance au pléonasme, à l'emploi dans une même proportion de termes qui font, pour ainsi dire, double emploi. Cette tendance se manifeste sous divers aspects. Elle se fait jour dans l'adjonction de compléments qui, dans la pensée de l'auteur, servent à renforcer le degré d'une qualité exprimée par un adjectif au superlatif. C'est une faiblesse de l'esprit qu'on conçoit lorsqu'il s'agit de vanter une personne aimée⁴ :

Filio supra modum ætatis pientissimo,

ou un personnage aussi puissant qu'un empereur⁵ :

Pio F(elici) Invicto Augusto restitutori orbis providentissimo retro principum ac super omnes fortissimo.

C'est également un pléonasme que d'employer deux verbes synonymes; sans qu'on veuille rendre une nuance ou une gradation de la pensée⁶ :

Ob hoc donavit nobis impendia quæ fecit ut... beneficia durarent permanerentque.

La copule enclitique que est d'un usage particulièrement fréquent : on la glisse un peu partout dans la phrase, sans nécessité, sans souci de la précision et de la logique du langage. On peut en juger par cette série d'exemples :

*Hoc monumentum maeseleumque monimentorum causaque paratum, Manibus addictum sacrisque priorum*⁷;
*Viva sibi fecit Valeria Postumina et posterisque suis*⁸;
*Vivi sibi et posterisque suis ponendum curaverunt*⁹;
*Valeria Martina conjugi karissimo de se(b) (ene) m(erito) p(onendum) c(uravit) et posterisque suis*¹⁰;
*Hunc titulum mihi et ille (illi) viv(u)s posui et posterisque meis*¹¹.

Cet emploi surabondant de *que* après la conjonction *et* n'est pas spécial à la Gaule, on le retrouve en Italie¹².

De même qu'on a recouru à deux particules de coordination pour relier un substantif à un autre, de même, pour exprimer un rapport de cause, on juxtapose à un seul nom deux prépositions causales¹³ :

D(is) M(anibus) Aemiliæ Fortunatæ ob pietatis causa fil(ius) Ae[m](ilius) mo[n](umentum) [fecit].

Il y a encore trace de redondance dans cette inscription :

*Iacet sub hoc signino dulcissima Secundilla, qu(a) rapla parentibus reliquit dolorem. Ut tam dulcis erat tanquam aromata*¹⁴.

On voit que le rédacteur a accumulé les particules de comparaison. Toutefois, l'adverbe *tam* qui semble renforcer *tanquam* en est absolument indépendant et ne se rapporte qu'à *dulcis*. Il joue le rôle de préfixe augmentatif comme *per* dans *perparius*, *perlongus*, *permagnus*, et en cette qualité ne forme qu'une seule expression avec l'adjectif. C'est, en somme, au composé *tamdulcis* que nous avons affaire, et c'est à une composition de ce genre avec *bene*, *magnus* et un adjectif supposé *mantus* que remonte en vieux français *tamaint*, en espagnol *tamaño*, *tamanico*, *tambièn*, en italien *tamanto*, *tambène*. Et ce qui prouve à toute évidence que *tam* et *dulcis* se sont fusionnés en un seul mot, c'est qu'ils ont été réunis sur la pierre au moyen d'une ligature : TANDVCIS, et que, par le fait de cette agglutination, la nasale labiale de *tam* est devenue nasale dentale, sous l'influence de la dentale initiale de *dulcis*.

Le pléonasme se révèle surtout là où nous autres, Romans, nous serions peu tentés d'aller le chercher, dans l'emploi des possessifs *suus* et *is*, si nous ne savions pas que, pour atteindre le développement qu'ils ont pris dans les langues romanes au point de devenir indispensables chaque fois qu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession à la troisième personne, ces mots ont dû passer par toute une série de transformations. La langue classique ne recourait aux adjectifs et pronoms possessifs que lorsque la précision du style l'exigeait absolument, et qu'il fallait exprimer clairement le rapport qui unissait le possesseur à l'objet possédé¹⁵. Mais cette concision ne fut jamais strictement observée jusqu'à l'époque du pur classicisme; elle ne lui survécut point. *Suus* et *is* étendirent de plus en plus le cercle de leurs attributions et finirent par se rendre partout nécessaires. César ne l'emploie qu'à bon escient dans sa Guerre des Gaules; mais déjà l'auteur de la Guerre d'Afrique, moins sévère, en use beaucoup plus largement¹⁶; l'abréviation du chapitre *De Caesaribus* de l'historien Aurelius Victor¹⁷ procède de même et, au VI^e siècle, Jordanès en fait un réel abus, eu égard à la grammaire classique¹⁸.

Les inscriptions, à leur tour, ne se font pas faute de recourir à l'adjectif possessif ou au démonstratif, que la clarté du sens l'exige ou non. A la vérité, il n'est pas rare de rencontrer des textes où le rapport de possession, notamment dans la parenté, n'est indiqué par que la juxtaposition des substantifs :

Demetrius et Satia Heliane filio dulcissimo pon(en-

¹ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 592. — ² Le Blant, Inscr. chrét., n. 373. — ³ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 5862. — ⁴ Ibid., t. XII, n. 23. — ⁵ Ibid., t. XII, n. 78. — ⁶ Ibid., t. XII, n. 594. — ⁷ Ibid., t. XII, n. 3619. — ⁸ Ibid., t. XII, n. 5202. — ⁹ Ibid., t. XII, n. 367. — ¹⁰ Ibid., t. III, n. 440. — ¹¹ Ibid., n. 62. — ¹² Corp. inscr. lat., t. X, n. 2115; t. XIV, n. 1098, 1582, 3323. — ¹³ Ibid., t. XII,

n. 2819. — ¹⁴ Ibid., t. XII, n. 874. — ¹⁵ Naegelsbach, Latinsche Stylistik, 1888, p. 359, n. 90. — ¹⁶ A. Koehler, De auctorum Belli Africi et Hispaniensis latinitate, Erlangen, 1877, p. 51-52. — ¹⁷ Cf. E. Woelflin, dans Rheinisches Museum, 1874, t. XXIX, p. 292. — ¹⁸ Mommsen, Jordanis Romana et Getica, dans Monumenta Germaniae historica 1882, p. 198.

*dum curaverunt*¹; *Fili matri pietissimæ*²; *C Julius Augustianus libertus incomparabili ponend(um) cura(vit)*³; *A. Māspetius Verus filiæ karissim(a)e*⁴, et d'autres où la présence de *suus* est absolument légitime :

*T(itus) Aelius Norbanus filio piissimo posterisque suis*⁵; *Aedem omni sua impensa donavit*⁶; *Q(uinto) Julio Severino Sequano cui ob innoc(entiam) morum ordo civitatis suæ bis statuas decrevit*⁷; *Loca centonari suo impendio restituerunt*⁸.

En outre, il en est où *suus* joint à un nom propre et non plus à un nom de parenté, sert à exprimer l'affection⁹ :

Maxima Quintina avia Cornelies Sabienilles su(a) pietissime fecit.

Mais il arrive aussi fréquemment que le possessif est parfaitement inutile et surabondant :

*F(ili)eorum, Sedatius, Gratus, parentibus pietissimis f(aciendum) c(uraverunt)*¹⁰; *Vivi sibi posuerunt et Ursæ filiæ eorum dulcissimæ*¹¹; *D(is)M(anibus) Quinto Liberali qui vixit annis LI et Proximoniæ Sanctæ conjugi eius vive, sibi filii eorum Liberalini Juvenis et Juventina, et Maternus et Faustus et Tiberialis, filii eorum, patri incomparabili*¹²; *Fronto Ateponis f(ilius) sibi parentibus suis ex testamento suo*¹³.

On pourrait même affirmer, à en juger par l'exemple suivant, que le possessif avait déjà pris, dès la période latine, le développement que lui ont donné les langues romanes :

*Tertius Cintulli f(ilius) sibi... patri suo et... matri suæ et sorori suæ et... uxori suæ ex testamento*¹⁴.

Enfin, *suus* apparaît parfois dans des locutions d'où il aurait été rigoureusement banni, et pour cause, par le latin classique¹⁵ :

*Qui vitam suam, prout proposuerat, gessit*¹⁶; *Studens in diebus vitæ suæ s(an)c(t)is operib(us)*¹⁷; *Qui vixit in diem ætatis suæ annos V*¹⁸; *Val(erius) Maximus Vitricus, qui eum sibi filium adoptaverat... in quo spem ætatis suæ conlocaverat*¹⁹; *Valerius et Chrysogone parentes, filiæ rarissimæ et omni tempore vitæ suæ desiderantissimæ*²⁰; *Quem funere duro, en nimium celere, rapuit mors impia cursu xxxvii ætatis sue anno*²¹.

C'est ici le lieu de mentionner également l'expression vulgaire *suus sibi*, qui n'est guère usitée que chez les comiques et dans les prosateurs postérieurs à l'époque classique²². On la trouve à plusieurs reprises dans les inscriptions :

*De suo sibi posuerunt*²³; *Severina fecit de suo sibi*²⁴; *De suo sibi titulum fecerunt*²⁵; *In suo sibi positi*²⁶.

Pour faire ressortir le caractère populaire de cette locution, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que le français plutôt familier s'exprime d'une manière analogue, lorsqu'il veut renforcer l'adjectif possessif; car c'est un datif que nous ajoutons lorsque nous disons par exemple : « C'est son père à lui », « c'est mon frère à moi », etc.

Les pléonasmes qu'on vient d'énumérer sont tous

inconscients; ils représentent un des multiples aspects sous lesquels une langue se transforme graduellement, naturellement, et trouvent leur raison d'être dans une cause d'ordre général dont les effets se révèlent de diverses manières, l'usure des mots. Les œuvres littéraires présentent des traits tout à fait semblables à ceux qui viennent d'être relevés dans les inscriptions, et pour expliquer cette similitude il faut encore une fois admettre l'influence de la langue parlée sur la langue écrite, car les mots s'usent, leur sens s'affaiblit d'abord et surtout là où ils sont sans cesse employés.

A cette redondance involontaire du langage s'oppose une autre d'un caractère tout opposé, la redondance consciente, fort compréhensible chez la foule. Parmi les motifs que le rédacteur d'épithèques avait à exprimer, il en est un qui avait plus d'importance que tout autre, l'éloge des qualités physiques ou morales du défunt. Aussi trouve-t-on pour ainsi dire sur chaque pierre, après la liste des noms, un ou deux qualificatifs au superlatif, *pietissimus*, *amantissimus*, *desiderantissimus*, ou des adjectifs dont le sens équivaut à un superlatif : *incomparabilis*. Ce sont là les expressions les plus fréquentes et qui certainement faisaient partie de la terminologie des formulaires. Mais on comprend que le dédicant, surtout s'il était homme du peuple, ne se contentât pas toujours de cette sobriété relative, et que sous l'impression vive encore de la perte d'une personne chérie, il voudrait donner libre cours à sa douleur dans un flux d'épithètes élogieuses. Il suffira de mentionner ici les expressions les plus caractéristiques de cette pieuse effusion de sentiment et de langage :

*Marito optimo et karissimo et pietissimo*²⁷; *Conjugi amantissima[e et] pudicæ et omnium rerum pretiosissimæ*²⁸; *Uxori karissimæ et pietissimæ et dulcissimæ*²⁹; *Berlefrida innox honesta, decora blanda uoteles cauta*³⁰; *[Postum]iæ Phæbianæ [ux]ori fidelissimæ pietissimæ [et] inter ceteras casta[s] fem[in]in[as] castissimæ, cum qua vixi [a]nnis xxiii sine [ul]la animi læsione*³¹; *Filio dulcissimo et omnibus oris desiderantissimo*³²; *Aurelia Sabina conjugi karissim(o) dulcissim(o) pietissim(o) incomparabil(i)*³³.

L'inscription suivante mérite d'être citée à part, parce que plus qu'ailleurs l'exubérance de la forme y répond à l'exubérance du sentiment³⁴ :

Ave, Amabilis, Gessio tuo karissima. D(is)M(anibus) et quieti æternæ Tertini Gessi veterani..., et Tertiniæ Amabilis sive Cyp[ri]ll[is]... conjugi karissimæ et pietissimæ, castissimæ, conservatrici mihi, pietissimæ, fortunæ præsentis, quæ mihi nullam contumeliam nec animi lesionem fecit, quæ mecum vixit in matrimonio annis xviii diebus xx sine ulla læsura nec animi mei offensione quæ, dum ego in peregre eram, subita morte die tertio mihi erepta est. Ideo hunc titulum mihi et ille (illi) vi(v)us posui et posterisque meis et sub ascia dedicavi.

Le recueil des inscriptions d'Afrique renferme également des épithèques de ce genre, qui élèvent jusqu'aux nues les mérites du défunt, et comme les œuvres littéraires de cette contrée se caractérisent par une certaine enflure d'expression, le *tumor africanus*,

¹ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 302. — ² Id., *ibid.*, n. 310. — ³ Id., *ibid.*, n. 322. — ⁴ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2668. — ⁵ *Ibid.*, t. xii, n. 2205. — ⁶ Brambach, *op. cit.*, n. 853. — ⁷ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 127. — ⁸ Id., *ibid.*, n. 16. — ⁹ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 36. — ¹⁰ Brambach, *op. cit.*, n. 1238. — ¹¹ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 61. — ¹² Brambach, *op. cit.*, n. 1404. — ¹³ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 1127. — ¹⁴ *Ibid.*, t. xii, n. 3944. — ¹⁵ Nægelsbach, *op. cit.*, p. 659, n. 90. — ¹⁶ Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 44. — ¹⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 5252. —

¹⁸ *Ibid.*, t. xii, n. 3658. — ¹⁹ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 184. — ²⁰ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 782. — ²¹ *Ibid.*, t. xii, n. 5862. — ²² Dræger, *op. cit.*, p. 176, n. 31. — ²³ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2. — ²⁴ *Ibid.*, t. xii, n. 40, 236. — ²⁵ Brambach, *op. cit.*, n. 1205. — ²⁶ Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. iii, p. 468. — ²⁷ *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 3377. — ²⁸ *Ibid.*, t. xii, n. 5758. — ²⁹ *Ibid.*, t. xii, n. 1971. — ³⁰ *Ibid.*, t. xii, n. 2096. — ³¹ Allmer et Dissard, *op. cit.*, t. iii, p. 467. — ³² *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 1703. — ³³ Allmer et Dissard, *op. cit.*, n. 268. — ³⁴ Id., *ibid.*, n. 62.

Kuebler¹ reconnaît dans cette accumulation d'épithètes un effet de ce même *tumor africanus*. Il ne faudrait cependant pas pousser trop loin le rapprochement et conclure de la similitude à la connexité. Si même les écrivains d'Afrique eussent fait preuve dans leurs ouvrages d'une extrême sobriété, les inscriptions n'en auraient pas moins célébré avec la même emphase les vertus des défunts. Cette redondance ne procède, après tout, que de la liberté du parler populaire, qui n'est pas, comme la langue littéraire, astreint aux règles parfois sévères de la raison ou du goût; d'ailleurs le sentiment qu'elle traduit est trop humain pour être spécial à l'Afrique. Nous en avons relevé des traces en Gaule; on en retrouverait également dans les autres provinces : le Latium, la Sardaigne :

Conjux e[arissima] domina d[ulcissima] indulgentissima piissim[a] anima locu... candidis[sima] simplicissim[a] jucundissim[a] excellen[tissima] benener[ens] [omnia] bono dign[a]²; magnæ integritatis vir, bonus pater orfanorum, inopum refugium, peregrinorum fautor, religiosissimus adquæ exercitissimus totius sinceritatis disciplin[a]³.

Nous signalerons maintenant des phénomènes d'un autre genre et plus caractéristiques encore au point de vue du langage populaire. Lorsqu'on a la bonne fortune de rencontrer une inscription d'une certaine longueur, s'écartant quelque peu du type traditionnel, on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'on a affaire à un écrivain, s'il est permis d'employer ce mot, qui n'est pas maître de sa langue, qui ne sait pas la manier, l'assouplir à sa pensée, qui écrit sans la moindre préoccupation, non pas seulement d'esthétique, mais de clarté et de précision. Cette libre allure, ce laisser aller du style se révèle de diverses manières, entre autres dans la répétition d'une même idée, répétition qui peut être due à la seule négligence comme dans ce texte :

Julius Vallio conjugi karissim(a)e ponendum curavit et sibi vi(v)us ponendum curavit et sub ascia dedicavit⁴.

D'autre part, la cause peut en être dans l'importance plus ou moins grande que cette idée prend dans l'esprit de celui qui écrit et qui, pour lui donner du relief, la répète n'importe comment et n'importe où dans la phrase⁵ :

D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Juli Alexsadi; opifici artis vitriæ; qui vixit annos lxxv mense[s] v dies xiii, sene ulia l(a)sine animicum cojuge sua virginia, cumqua vixit annis xxxviii.

Tandis que le dédicant se plaît à reprendre un détail qui revêt à ses propres yeux une valeur spéciale, il lui arrive par contre d'en supprimer d'autres qu'il juge peut-être inutiles à son point de vue, mais qui n'en sont pas moins nécessaires pour aider à la compréhension du texte. On a retrouvé ces constructions elliptiques dans des documents populaires d'une autre espèce, les lettres de soldats, et elle semble appartenir en propre à la phraséologie de la langue familière⁶ :

Hoc monumentum mæsolumque monimentorum causasque paratum, Manibus addictum sacrisque priorum; ut aequè frui liceat (mihi, ei), qui dominus fuerit hujus, vendere ne liceat caveo adque rogo per numina divom. Vendere si velit, emptorem littera prohibet.

Pour rendre à cette phrase quelque peu obscure

un sens admissible, il faut, comme le propose Hirschfeld, intercaler *mihi* après le premier *liceat*, donner au *qui* suivant *ei* comme antécédent, et enfin sous-entendre *soli* après *hujus*.

L'épithète ci-après offre le même vice de construction, et pour en rétablir la signification, il faut introduire entre les diverses parties certaines notions supplémentaires⁷ :

Quem vice fili educavit et studis liberalibus produxit, Sed (iniqua stella et genesis mala!) qui se non est frunitus nec (frunitus est eo) quod illi destinatum erat; sed quod potuit mulier infelix (scil. monumentum ei) et sibi viva cum eo posuit et sub ascia dedicavit.

L'omission est encore plus étrange dans cette phrase beaucoup moins longue et moins complexe que les précédentes⁸ :

Cui locum or(a)e pietati (pietate) concessit Jul(ia) Barb[i]ane matrona incomparabilis; sub ascia dedicatum est.

L'erreur est si grossière qu'on est tenté de l'attribuer plutôt à l'inadvertance du lapicide, qui aura négligé par mégarde de transcrire les mots *et monumentum*. De même que la négligence ou l'insuffisance de l'expression, l'impropriété des termes laisse percer la familiarité du style, du langage de gens qui ne s'attardent pas longtemps à chercher, alors même qu'ils la connaîtraient, la forme adéquate à leur pensée. C'est le cas pour ce fragment d'inscription où l'on confond la qualité et la quantité⁹ :

Cu[jus] fides castitas probitas inmensa fuit numeratione.

Il peut se faire qu'une personne peu habile à manier la langue tombe dans l'obscurité en voulant raffiner et donner à sa pensée un tour peu ordinaire. En voici un exemple¹⁰ :

Julia Frigia posuit conjux, quantum ad laborem nutricao, quantum ad pietatem patri, quantum ad benevolentiam patrono.

Cela signifie que Julia Frigia élève un monument à son nourricier en reconnaissance de ses soins, à son père en reconnaissance de son affection et à son patron en reconnaissance de sa bienveillance. C'est du moins un sens admissible, si l'on part des termes opposés l'un à l'autre; on reconnaîtra en même temps dans ce texte le prototype de notre locution « quant à ».

L'insouciance complète à l'égard de la précision du style, entraîne, comme conséquence naturelle, l'emploi de mots vagues, à sens général, tels que *facere*, qui, surtout dans la conversation, suppléent au terme spécial qu'on ignore, qui ne se présente pas immédiatement à l'esprit et qu'il serait trop long de rechercher. C'est à ce verbe qu'on le reconnaît le plus fréquemment, autrefois comme aujourd'hui, à défaut du mot propre. Un passage curieux de Papinien l'atteste¹¹ : *Verbum facere omnen omnino faciendi causam complectitur dandi, solvendi, numerandi, judicandi, trahendi*, et il suffit de parcourir la longue série d'exemples rassemblée dans Forcellini, pour se rendre compte de l'étendue de ses attributions durant la période latine. Il va de soi que ce sont les textes teints de vulgarisme qui usent le plus souvent de ce terme¹².

Les inscriptions le mettent à leur tour largement à

¹ Archiv für latein. Lexikogr., t. viii, p. 182. — ² Corp. inscr. lat., t. xiv, n. 4276. — ³ Corp. inscr. lat., t. x, n. 7795. — ⁴ Allmer et Dissard, op. cit., n. 233. — ⁵ Id., ibid., n. 211. — ⁶ Ch. Bonnier, Les lettres de soldats, dans Zeitschrift für romanische Philologie, 1891, t. xv, p. 406-410. — ⁷ Corp. inscr. lat., t. xii, n.

2039. — ⁸ Allmer et Dissard, op. cit., n. 251. — ⁹ Allmer et Dissard, op. cit., n. 363. — ¹⁰ Id., ibid., n. 50 — ¹¹ Digeste, l. I, tit. xvi, l. 1. — ¹² Guericke, De lingua vulgaris reliquis apud Petronium et in inscriptionibus parietariis Pompeianis, Gumbinæ, 1875, p. 60; Frick, Chronica minora, Lipsiæ, p. 582, 593, 608

contribution. A côté de *ponere* qui est relativement rare, *facere* est le verbe ordinairement usité pour désigner l'action d'élever un tombeau; mais comme l'épithaphe le mentionne le plus souvent sans régime, celui-ci étant représenté par le monument même, le verbe prend ainsi une signification générale : *Sulpicia Sulpicianæ merito optimo et de se bene merentissimo fecit*¹; *Lucius Aponius Phrastes sibi et Exoratæ libertæ vivus fecit*²; *D(is) M(anibus)s(acrum). Severinæ matri dulcissimæ Severina de suo sibi(fecit)*³.

Ailleurs, là où un écrivain quelque peu digne de ce nom eût employé une expression imagée ou tout au moins de sens plus particulier, la présence de *facere* laisse la pensée dans le vague⁴ :

Maspetia Silvina Valerio conjugii incomparabili qui plus merebatur quam facio, cum quem vixi annis xxiii, quod ille mi debuit facere si fata bona fuissent.

La même inscription fait un usage analogue du verbe *gerere*, après lequel il faut sous-entendre *arlem*⁵ :

Ei posita est ara qui gessit in Canabis.

Enfin, preuve que la langue vulgaire abusait vraiment de cette expression trop commode, *facere* peut-nous jouer aucun rôle dans la phrase et pourrait être supprimé sans inconvénient⁶ :

Ob hoc donavit nobis inpendia quæ fecit ut... beneficia durarent permanentque.

Il faut mentionner à part un emploi assez curieux de ce verbe pour exprimer la date. On n'en a relevé des exemples que dans les inscriptions chrétiennes, ce qui ferait supposer qu'il ne s'est établi qu'assez tard, dans le courant des iv^e et v^e siècles de notre ère, au fur et à mesure que disparaissait l'ancienne manière de dater : *Defunctus est ubi ficit No(vember) di(es) XV*⁷; *Defunctus est ubi ficit Genarius dies XV*⁸; *Defuncta est ubi ficit Julius dies*⁹; *Quod facit Decembri(s) dias VII*¹⁰.

En général, la phraséologie est la simplicité même; la phrase ne se compose le plus souvent que d'une principale et d'une relative. La concision et le lachonisme traditionnels et presque obligatoires dans les documents épigraphiques excluent naturellement le style périodique. D'ailleurs, eût-on même sous les yeux d'autres sources directes du latin vulgaire, plus loquaces, cette constatation ne s'en imposerait pas moins, parce que la période est le fruit d'une culture littéraire développée et que la langue populaire, lorsqu'elle s'enhardit à relier plusieurs propositions entre elles, préfère la coordination à la subordination. Les phrases de quelque longueur qu'on rencontre çà et là sont généralement construites d'après un procédé rudimentaire, mais commode, la juxtaposition d'idées secondaires à l'idée principale au moyen de relatives s'ajoutant uniformément les unes aux autres. L'inscription précédemment citée, où toutes les qualités de l'épouse qui ne pouvaient s'exprimer par des épithètes, sont rendues par des propositions relatives, est formée sur ce modèle. Il en est de même de la suivante plus caractéristique encore¹¹ :

Ob hoc donavit nobis inpendia, quæ fecit ut omnium sacculorum sacratissimi principis imp(eratoris) Cæs(aris) Antonini Aug(usti) Pii beneficia durarent permanentque quibus fruermur, et balneo gratuito quod ablatum erat paganis [pagi Lucreti?] quod sui fuerant amplius annis XXXX.

La simplicité extrême du style n'empêche cependant pas le rédacteur d'épithaphe de prendre, à l'égard des règles fondamentales de la syntaxe, des libertés tout à fait condamnables, et d'entremêler, aux dépens de la logique, les membres qui composent la phrase. C'est ainsi qu'une relative se rapportant à deux sujets coordonnés d'une même proposition, prend brusquement place entre ces deux sujets mêmes¹² :

Julia Agrippina patron(a) alumno et corporato utriculariorum, quot (quod) tu nobis debuisti facere, et mater infelicissimæ posuerunt.

Ce violent écart de syntaxe heurte à un tel point les principes les plus élémentaires de la phraséologie, qu'on serait en droit de l'attribuer à l'inadvertance du lapicide qui, ayant omis un des sujets, l'aura ajouté sans plus à la relative, persuadé qu'une phrase ainsi disloquée trouverait encore grâce aux yeux de clients d'un goût littéraire peu exigeant. Toutefois, la langue épigraphique présente d'autres inconséquences tout aussi graves et assez fréquentes, pour qu'on n'en puisse plus rechercher la cause dans l'insouciance du graveur; nous voulons parler du passage immédiat d'une personne à une autre dans le corps d'une même phrase. Sous ce rapport, les inscriptions de la Gaule sont assez bien partagées. Outre l'exemple qui vient d'être donné, nous pouvons citer toute une série de textes :

*Lagge filii, bene quiescas. Mater tua rogat et ut me ad te recipias. Vale*¹³; *Simplicius conjugii incomparabili, cum qua vixi annos III, memoriæ causa fecit*¹⁴; *Diis Manibus et quieti æternæ Mariæ Macrinæ, quæ mecum vixit anni XXXXI m(ensibus) VIII, Quintus Val(erius) Tertius conjugii rarissimæ et sibi vivus posterisque suis ponendum precepit*¹⁵; *Veratius Taurus conjugii karissimæ et sibi desiderantissimæ quæ mecum vixit annis XVI mens (ibus) IIII, diebus XI sine ulla animi læsime et C. Marius Lucinianus filius ejus... p(onendum) c(uraverunt) et sub ascia dedicaver(unt)*¹⁶; *Aurelia Sabina conjugii, qui mecum vixit, et sibi viva p(onendum) c(uravit)*¹⁷; *Superinius Victor, conjugii sibi incomparabili quæ mecum vixit annis, et sibi vi(v)us ponendum curavit et sub ascia dedicaverunt*¹⁸; *Aurelius sibi et Aureliæ Successæ conjugii vivæ sibi et suis vi(v)us fecit eo quod mihi defuncto nemo factururus erat*¹⁹.

Citons, pour terminer, cette épithaphe déjà signalée et qui renferme plusieurs traits caractéristiques du parler populaire²⁰.

Maspetia Silvina Valerio Messori, conjugii incomparabili, qui plus merebatur quam facio, cum quem vixi annis xxiii; quod ille mi debuit facere si fata bona fuissent, idem astat memoriam poni. Valerius Silvicola et filia fluentis lacrimis orfanitatem qua perdidit patrem incomparabilem, ei posita est ara. Qui gessit in Canabis sine ulla macula. Sic scripsit Maspetia Silvina. Si fati condicionem reddidero ut liceat aram mereri et memoriam meam poni.

A la première lecture, le vague et le désordre de la pensée déroutent l'esprit, et ce n'est qu'après réflexion qu'on peut reconstituer une suite logique entre les idées. A cet effet, il faut rapprocher les propositions qui renferment les noms des dédicants, séparées mal à propos par la phrase *idem astat memoriam poni*,

¹ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 4652. — ² Ibid., t. XII, n. 4614. — ³ Ibid., t. XII, n. 40. — ⁴ Allmer et Dissard, op. cit., n. 398. — ⁵ Id., ibid., n. 398. — ⁶ Corp. inscr. lat., t. XII, n. 594. — ⁷ Le Blant, Inscr. chrét., n. 234. — ⁸ Id., ibid., n. 325. — ⁹ Id., ibid., n. 325 a, 386 a. — ¹⁰ Id., Nouveau recueil, n. 245 a. — ¹¹ Corp. inscr. lat.,

t. XII, n. 594. — ¹² Corp. inscr. lat., t. XII, n. 729. — ¹³ Ibid., t. XII, n. 4938. — ¹⁴ Ibid., t. XII, n. 964. — ¹⁵ Allmer et Dissard, op. cit., n. 229. — ¹⁶ Id., ibid., n. 240. — ¹⁷ Id., ibid., n. 268. — ¹⁸ Id., ibid., n. 33. — ¹⁹ Brambach, op. cit., n. 784. — ²⁰ Allmer et Dissard, op. cit., n. 398.

dont la place rationnelle est avant celle qui commence par *ei posita est ara*, à laquelle on pourrait la relier par une conjonction de conséquence. On peut remarquer ici encore le changement de personne, *si fati conditionem reddidero*; mais ce qui sollicite surtout l'attention, c'est ce tour étrange : *Valerius Silvicola et filia fluentis lacrimis orfanitatem qua perdidit patrem*. Le verbe principal *fecerunt* est sous-entendu, probablement parce qu'il a été exprimé d'une manière indirecte dès le début dans qui *plus merebatur quam facio*. Le sens ne peut guère être que celui-ci : « Valerius Silvicola et sa fille baignés de larmes par suite de la mort de leur père qui les a rendus orphelins. » Il faut avouer que c'est là une singulière façon de s'exprimer, qui permet de sous-entendre le verbe *flere* vaguement compris dans l'expression *fluentis lacrimis* et dont dépendrait *orfanitatem*, et qui établit entre la proposition *fluentis lacrimis orfanitatem* et la suivante *perdidit patrem*, un rapport de cause, mettant ainsi dans la bouche des enfants cet aveu qu'ils ont perdu leur père parce qu'ils sont orphelins. Toutes les traces de négligence et de laisser aller dans le style et dans la grammaire prennent sur cette pierre une double importance, car ici nous sommes certainement en présence du langage de la foule, puisque ce document est signé et que nous en connaissons le rédacteur, une femme et une femme d'artisan : *Sic Maspesia scripsit*.

On a pu se rendre compte ainsi de la valeur spéciale des textes épigraphiques au point de vue de la langue et de tous les avantages que la connaissance du latin vulgaire pourrait en retirer. Cela apparaîtrait avec plus d'évidence avec la phonétique, la morphologie, la syntaxe ou le lexique. On n'aura jamais une connaissance rationnelle et scientifique du latin qu'à la condition de savoir comment il a commencé et comment il a fini, de remonter à ses origines et de le suivre jusqu'à sa dissolution dans la basse latinité. Durant la période moyenne entre le latin et le français classique, le rôle de la phonétique est d'autant plus important que l'écriture, souvent incertaine, il est vrai, mais ordinairement bornée avec une exactitude naïve aux lettres nécessaires pour la simple reproduction des sons, représente assez nettement le grand phénomène qui s'approche et se résume ainsi : Le français n'est, au fond, que le latin et surtout le latin populaire, altéré, transformé par l'organe de nos ancêtres¹.

3. *Les mots d'emprunt*. — Les emprunts que fait un peuple soit à des langues mortes, soit aux idiomes de ses voisins témoignent à la fois des lacunes qui existaient dans son vocabulaire et de sa capacité à accueillir de nouvelles idées ou de nouveaux éléments de culture; et ils attestent, en même temps, l'influence exercée par ce peuple, soit par l'instruction qu'il acquiert, soit par le commerce plus ou moins amical des étrangers avec lesquels il se trouve en rapport. L'histoire particulière de chaque mot d'emprunt dans la langue où il s'est glissé, le rôle qu'il a joué dès lors dans l'histoire générale des idées et de la civilisation du peuple à qui il s'est rendu nécessaire, serviraient de points de repère précieux pour la chronologie phonétique de la langue et pour le récit des événements. Ainsi on se trouverait conduit à envisager comment le vocabulaire du latin vulgaire de la Gaule, réduit par la ruine de la culture romaine dans ce pays à une extrême pauvreté, s'est enrichi sans interruption dès l'époque mérovingienne, et a continué de

le faire pendant la période carolingienne et même beaucoup plus tard, en recourant au latin littéraire, resté familier à une bonne partie de la nation. En même temps on serait amené à s'expliquer comment ce vocabulaire a reçu inconsciemment l'apport d'une masse considérable de mots appartenant aux langues mêmes des envahisseurs. De ces deux grands affluents qui, dès une aussi haute époque, sont venus grossir le mince volume originaire de notre lexique, le second s'est très vite tari, les Germains ayant rapidement sur le sol de la Gaule romaine, perdu leur langue pour adopter celle du peuple conquis; le premier n'a cessé et ne cesse toujours pas de se déverser dans la langue.

C'est une question très délicate et compliquée que celle de la légitimité des emprunts faits par le français au latin et plus tard au grec. Il eût sans doute été à souhaiter pour la beauté et l'harmonie organique de notre langue que notre civilisation se fût développée spontanément comme l'a fait celle des Grecs (sauf l'influence lointaine de l'Égypte et de l'Orient), et que chacun de nos mots abstraits et scientifiques fût le produit et le reflet du travail intime de notre pensée propre. Mais il ne pouvait en être ainsi : le latin était la langue officielle d'une religion qui, elle-même, n'était née ni sur notre sol ni n'était de notre race, et nous était arrivée avec des termes élaborés par une pensée étrangère et que nous devions accepter tout faits. De même la philosophie, la science, la haute culture intellectuelle nous ont été transmises dans des livres latins, et ont été entretenues pendant tout le Moyen Âge par des hommes qui, non seulement écrivaient, mais parlaient le latin. Ce sont ces hommes qui ont fondé, par des traductions ou des résumés, la littérature sérieuse en langue vulgaire : comment auraient-ils pu désigner par des mots français les objets et les idées qu'il s'agissait précisément de faire connaître aux gens ne parlant que le français? Il était d'autant plus naturel qu'ils prissent les mots latins en francisant les terminaisons que le français, tout le monde alors en avait conscience, n'était que l'usage vulgaire du latin. Aussi l'ont-ils fait dès une époque antérieure aux plus anciens textes qui nous soient parvenus : déjà dans la cantilène de sainte Eulalie (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CANTILÈNE) on trouve *anème*, *élément*, *virginilet*, *figure*, *clemence*, que le poète aurait été bien embarrassé de remplacer par des mots de l'usage commun. Le nombre de ces mots savants est toujours allé en grossissant depuis dix siècles et, malgré toutes les protestations des puristes, ne cesse pas de grossir. Le lexique latin, après nous avoir fourni des termes pour des objets ou des idées, nous en fournit maintenant surtout pour des impressions; tout récemment importés, des mots comme *ténu*, *opaque*, *évanescant*, *fugace*, *livide*, *hirsute* et mille autres prêtent aux nuances de nos sensations une expression commode, qu'il nous serait malaisé de trouver aussi exacte dans le trésor des mots héréditaires. On pourrait même défendre l'introduction des mots savants, qui pénètrent dans le langage populaire avec une facilité et une rapidité surprenantes², en faisant remarquer qu'ils restituent à la langue une foule d'éléments phoniques qu'elle avait perdus ou continue à perdre, et qu'elle est un puissant obstacle à cette réduction perpétuelle des phonèmes qui achève la langue vers une monotonie fâcheuse, une homonymie gênante et une contraction qui pourrait aller jusqu'au monosyllabe. Ce

¹ On peut en suivre la transformation dans P. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition DE, étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français*, in-8°, Paris, 1880. F. Guessard, *Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française*, par M. Am-

père, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840, t. II, p. 478-498. — ² Qui se douterait aujourd'hui, sans la critique philologique, que des mots comme *régiment*, *nature*, *imbécile*, *facile*, *fatiguer*, *habiter*, *imaginer*, sont des « mots savants »? G. Paris, dans *Journal des savants*, 1897, p. 608-610.

qui est certain, c'est que les emprunts, pour être légitimes, doivent être utiles, et que le pédantisme ou la prétentieuse recherche qui, à diverses époques, les ont multipliés au delà de toute limite chez certains écrivains, méritent d'être combattus et tournés en ridicule. Il est vrai aussi que des morceaux de prose et surtout de poésie où l'on emploie surtout les bons vieux mots du fonds héréditaire de la langue ont par là même, sans que le lecteur et souvent même le poète sachent pourquoi, un charme, une simplicité et une force de pénétration remarquables, tandis que des morceaux de prose ou de poésie où les mots savants surabondent, ont par là même un caractère tendu et pompeux. En somme, le français a commencé ses emprunts au latin classique avant même de s'écrire; il les a continués et les continue toujours.

Que faut-il entendre au juste par « mot d'emprunt » et par « mot héréditaire » ? Ce dernier désigne des mots, qu'ils soient d'origine latine, grecque, germanique ou celtique, qui existaient dès la plus lointaine époque dans le latin vulgaire de la Gaule, et qui, par conséquent, ont été soumis à toutes les lois françaises de phonétique et d'accentuation auxquelles ils pouvaient être sujets, en raison de leurs phonèmes et de leurs groupes de phonèmes. Les mots d'emprunt au contraire, ou mots *savants*, sont venus plus tard, d'un idiome apparenté ou étranger, dans le vocabulaire gallo-romain ou, respectivement français, et, suivant la date de leur introduction, ont pris part à un plus ou moins grand nombre de changements phonétiques qui se sont produits dans la langue après qu'ils y ont été admis.

Les clercs ont pratiqué sur plusieurs mots qu'ils francisaient, pour les faire plus facilement prononcer par le peuple, un changement phonétique qui, en réalité, avait cessé d'agir, mais qui survivait dans leur conscience comme signe distinctif des mots indigènes. C'est le cas, par exemple, pour le changement de *ca* initial en *cha*, qui remonte sans doute à la fin du ^{vii}^e siècle, dans les mots comme *chameil*, *chandelabre*, *chapitre*, *charitet*, *chaste*, etc., qui ressemblent à des mots héréditaires par leur initiale, mais qui portent l'empreinte d'une période linguistique plus récente. Cette affirmation semble douteuse. Parmi les mots en question, il en est, comme *chameil*, qui ne sont peut-être pas des mots savants, quant aux autres pourquoi n'auraient-ils pas été empruntés avant la fin du ^{vii}^e siècle ? Il ne faut pas oublier que les emprunts au latin littéraire, à l'époque dont il s'agit et même pendant une grande partie du Moyen Âge, ne se produisaient pas tous comme ils se produisent de nos jours, c'est-à-dire par la voie des livres. Les clercs qui formaient toute la partie instruite de la population — parlaient à la fois le latin littéraire (plus ou moins correctement) et le latin vulgaire. Il était très naturel qu'ils fissent passer de l'une à l'autre des mots dont ils avaient besoin, soit pour la vie pratique, soit pour l'enseignement religieux, et on ne voit aucune raison pour refuser d'admettre que, dès avant l'altération du *ca*, ils avaient pu en introduire un certain nombre dans l'usage vulgaire. Les mots qu'ils y ont introduit plus tard, comme *calende*, *cane*, *canon*, *cantique*, n'ont pas été soumis par eux à une refaçon.

Il en est autrement d'un autre groupe de mots, celui où, comme dans *escole*, *espiritual*, *estudie*, des mots évidemment d'origine savante ont reçu l'e prothétique devant l's dite impure. Ici, il y avait une nécessité d'accommodation à la prononciation du peuple, qui ne pouvait articuler l's impure initiale sans la faire précéder d'une voyelle d'appui, et bien des graphies montrent que beaucoup de clercs eux-mêmes en avaient perdu l'habitude et ajoutaient cet e même quand ils parlaient latin. Il faut tenir

compte de cette condition particulière des échanges qui se produisaient entre le latin vulgaire et le latin littéraire dans la bouche même de gens qui parlaient l'un et l'autre. Il faut aussi se rappeler que ces deux langues n'étaient pas nettement séparées. Sans doute, on apprenait dans les écoles à prononcer le latin littéraire conformément à ce qu'on savait de la tradition ancienne, mais cette tradition allait s'affaiblissant de plus en plus, et il suffit de lire les textes latins écrits à l'époque mérovingienne pour voir que la prononciation du latin par les clercs était fortement influencée par celle du latin vulgaire. Ce n'est qu'après la réforme de Charlemagne, quand on eut restauré à peu près l'orthographe latine, que les deux langues, la morte et la vivante, apparurent comme clairement distinctes en face l'une de l'autre; la conscience de cette opposition se manifeste dans les célèbres dispositions des conciles de la fin du règne qui prescrivent aux curés de traduire leurs allocutions *in rusticam romanam linguam*. C'est du reste à partir de ce moment que se produisirent les emprunts et, dès lors, ils ont au moins en partie un caractère nouveau. Ceux qui se font oralement et par des gens parlant les deux langues deviennent de plus en plus rares; la plupart sont des emprunts faits par des gens qui veulent écrire la langue vulgaire et qui, habituellement, parlent, mais surtout écrivent ou au moins lisent le latin. Ils se font surtout dans des traductions ou des arrangements d'écrits latins, et beaucoup d'entre eux ne sont sans doute pas sortis, soit du cercle restreint des lecteurs auxquels étaient destinés ces traductions ou ces arrangements, soit même du livre où ils avaient été introduits par le traducteur ou arrangeur. Celui-ci, en tout cas, a pleine conscience de faire une transplantation voulue d'une langue dans l'autre, tandis qu'à l'époque précédente un clerc ne se rendait pas toujours un compte exact de ce qu'il faisait en mêlant dans son discours vulgaire un mot qu'habituellement il n'employait qu'avec ses pareils et sous une forme plus strictement latine.

Le contact intime, pendant la période mérovingienne, de la langue des clercs avec la langue du peuple est de nature à jeter de la lumière sur nombre de faits intéressants. En voici quelques exemples.

Le mot *nobilie* (plus tard *nobile*, *nobire*) est, à coup sûr, un mot savant, et paraît répondre à un latin *nobilis*. Ce mot latin n'est dans aucun texte. Il doit cependant avoir existé dans le vocabulaire des clercs de l'époque mérovingienne, auquel nous pouvons le restituer d'après le français.

Un autre mot fort curieux est celui que représente le français *aveugle*, qui remonte évidemment à un latin *aboculus* « sans yeux ». En sa qualité de formation nouvelle introduite tardivement par les savants, le mot, dit-on, n'a plus pu se développer régulièrement en *aveuil*. On se demande pourquoi les savants sont allés forger un mot aussi dénué d'analogie, quand ils avaient *cæcus* et *orbis* (*lumine*), et pourquoi la langue vulgaire le leur a emprunté. M. Gröber a cru pouvoir, bien qu'avec des restrictions, attribuer *aboculus*, non au latin des savants, mais bien au latin vulgaire; après avoir cité le provençal *avugle*, le français *avugle*, *aveugle*, l'italien *avocolo*, il ajoute : « Seule la forme italienne est régulière; le provençal et le français avec u et eu pour ô, indiquent une introduction tardive; gl pour c'l, également, est étranger au provençal et au français. Le mot n'a donc été vulgaire qu'au plus tôt dans le latin tardif. » Il faut faire des distinctions dans ces remarques. L'italien *avocolo* n'est nullement régulier si on le compare aux mots vraiment héréditaires (cf. *occhio* de *oculus*) et est certainement un mot d'emprunt. Le gl du provençal et du français indique aussi un emprunt, mais un

emprunt fort ancien. Quant à la voyelle *ue* de l'ancien français (d'où *eu*) loin d'être moderne, est un signe de haute antiquité qui nous prouve que le mot existait dans le latin vulgaire de la Gaule du Nord avant l'époque, assurément fort ancienne, où l'*o* s'est diphthongué en *uo* puis *ue*. Il résulte de ces faits qu'*aveugle* est bien un mot d'emprunt, mais que l'emprunt remonte au moins au v^e ou vi^e siècle. Il est intéressant en outre de rechercher comment il s'est formé. Gaston Paris pense qu'*avoculus* est une simple imitation du bas-grec ἀπομμάτος, et que peut-être celui-ci est le dérivatif d'un verbe ἀποματῶ ou ἀποματίζω que les textes ne nous ont pas conservé. Diez remarque en effet que l'italien *avocolo* est tombé en désuétude, tandis qu'*avocolare* persiste même dans les dialectes; en ancien provençal on ne trouve attesté que *avogolar*. On peut donc croire que *avocolo*, *avuegle* sont tirés du verbe *avocolare*, *avogler*. « Je pense, ajoute G. Paris, que le verbe a été fabriqué à un certain moment dans le latin vulgaire d'Italie, d'où il a passé dans celui de la Gaule, pour désigner le supplice de l'excécation, qui fut si usité au temps du Bas-Empire, et qui resta surtout familier aux Byzantins : *abocular*, signifie « priver des yeux » et *avoculus* : celui qui en a été privé ». Nous comprenons ainsi la raison de la création du mot et nous nous expliquons qu'il ait passé dans l'usage vulgaire. »

Le mot *conjugula* est également intéressant; il a donné en ancien français *conjogle* conservé uniquement dans le *Pèlerinage de Charlemagne* (v. 84) et dans une charte wallonne du xiii^e siècle citée par dom Carpentier. Le mot a cependant dû être fort usité : il désigne des courroies de forme particulière qui servaient à atteler deux bœufs ensemble, et il a sans doute été formé lors de l'invention même de la chose. La forme du mot *conjogle* prouve simplement, par la persistance de *gl*, qu'il ne remonte pas aux vieux fonds du latin vulgaire, et le latin *conjugla* apparaissant dès l'époque mérovingienne, on doit croire que le mot vulgaire est contemporain.

Un mot curieux est *paterne*, fem., qui, dans plusieurs chansons de geste et déjà dans le *Boèce* provençal, est employé comme synonyme d'abord de Dieu le père, puis de Dieu en général, parfois même spécialement de Dieu le fils. Il résulte d'un texte cité par dom Carpentier, que *paterna* désignait en latin une image de Dieu le père (ce qu'on appelait aussi *majestas*), en sorte qu'il faut y voir une locution abrégée pour *imago paterna*. Le fait que cette désignation, toute cléricale à l'origine, s'est répandue dans la langue des laïques et a fini par y signifier simplement « Dieu », porte à croire que les images de ce genre occupaient dans les églises une place importante et de nature à frapper l'imagination. On pense à ces colossales images de Dieu le père, à ces « majestés » en mosaïque qui remplissent le fond des absides ou les voûtes des coupes dans les églises byzantines, et on a peut-être le droit de voir dans l'usage vulgaire de ce mot latin une trace de la décoration usuelle dans les églises, tout au moins à l'époque carolingienne.

Quand il s'agit d'apprécier les emprunts faits anciennement par le français au latin, il est important de ne pas perdre de vue que le latin littéraire a été longtemps une langue parlée en même temps que le latin vul-

gaire, et précisément par les gens qui ont introduit dans l'un plusieurs des mots de l'autre¹ : ces mots ont donc passé dans le latin vulgaire tels qu'ils étaient prononcés en latin par les lettrés. Cela complique quelque peu la question de chronologie phonétique. Le fait se produit encore de nos jours : les mots latins que nous empruntons entrent dans notre langue avec la prononciation que nous leur donnons en latin; ce serait une grave erreur de croire, parce qu'ils se soumettent à certaines évolutions phonétiques très anciennes, qu'ils sont antérieurs à ces évolutions. Il serait absurde, par exemple, de conclure de ce que dans *murène* l'*u* du latin *muraena*, se prononce *û* que le mot a été introduit en français avant l'époque, encore incertaine, où l'*û* latin s'est changé en *u*. Ce qui saute aux yeux pour l'époque moderne est aussi vrai, mais moins facile à vérifier pour l'époque ancienne. Les évolutions phonétiques qui se sont produites avant la séparation nette et consciente du latin littéraire et du latin vulgaire, ont dû atteindre la prononciation de l'un et de l'autre. Une évolution phonétique est le plus souvent un relâchement dans la prononciation, et on conçoit difficilement que les gens qui s'y laissaient aller dans l'usage familier du latin aient pu s'en préserver dans l'usage grammatical de la même langue. Nous voyons clairement par la graphie des textes écrits en Gaule aux temps mérovingiens, que la prononciation du latin par les clercs était en beaucoup de points identique à la prononciation vulgaire; mais dans le détail nous sommes insuffisamment renseignés. Il est cependant quelques faits qui sont assurés. Ainsi la prononciation assimilée du *t* puis du *c* devant *i* en hiatus, plus tard du *t* devant *e*, *i* simples, a été dès l'origine commune au latin des clercs et au latin vulgaire². De là vient qu'il serait déraisonnable de conclure de la prononciation du *c* dans un mot comme *celeste* qu'il a été emprunté antérieurement à l'assimilation du *c*. Mais il y a des cas beaucoup plus compliqués. L'un des phénomènes les plus anciens de l'évolution phonétique est la modification subie par l'*i* en hiatus, qui a de très bonne heure cessé d'être syllabique et pris la prononciation *j*³, puis s'est généralement fondu avec la consonne précédente en l'altérant d'une façon ou d'une autre, à moins qu'il ne passât derrière elle pour former diphthongue avec la voyelle précédente. Jusqu'à quel point le latin des gens cultivés a-t-il pris part à toutes les étapes de cette évolution progressive? Nous ne pouvons le dire avec précision. Et comment se sont comportés les mots nouveaux qui ont été introduits dans le latin pendant qu'elle se poursuivait? Il semble que la plupart se soient accommodés aux formes en usage, surtout ceux qui contenaient des suffixes ayant déjà subi l'évolution. Mais d'autres paraissent y avoir résisté : l'*i* s'est maintenu par exemple dans *christianum* (cf. *angustiare* > *angoisier*), dont l'introduction remonte cependant au i^{er} siècle. Il y a là nombre de petits problèmes qui réclameraient chacun une étude séparée⁴.

Une histoire de la prononciation du latin au Moyen Age serait fort utile, malheureusement les renseignements précis font défaut.

En ce qui concerne l'accent voici quelques faits à retenir. L'accent est conservé dans les paroxytons; il l'est même, en général dans les proparoxytons avec,

¹ On sait que si le latin a fait pénétrer beaucoup de mots dans le français, en revanche le bas-latin a admis un très grand nombre de mots français, en les affublant plus ou moins adroitement de formes latines. — ² Cela se voit par les emprunts faits au latin par d'autres langues. Ainsi l'allemand qui jusqu'au viii^e siècle, conserve encore le *c* avec sa valeur ancienne dans les mots qu'il emprunte (Keller, Kirsche), lui donne le son *ts* à partir de cette

époque dans des mots pris du latin des clercs (*Zins*, *Zirkel*). Des faits analogues s'observent en anglo-saxon, en gallois, etc. — ³ On désigne ainsi la consonne que l'on a en français dans *pieu*, *yeux*, en italien dans *più*, *jettare*, en allemand dans *Jahr*. — ⁴ Des mots nouvellement formés comme *ancien*, *champion* (qu'on trouve dans Roland) ont également l'*i* syllabique. G. Paris, dans *Journal des savants*, 1897, p. 294, 307, 358-360.

pour cette dernière classe de mots, quelques exceptions. Les unes concernent des formes verbales telles que *estudiet, graciez, saziez, contrariez*, qui sont déterminées par les formes accentuées sur la terminaison, *estudier, graccier, sazier, contrarier*, où l'i avait repris en latin, sa valeur syllabique; les clercs qui francisèrent ces mots ne pouvaient instituer une correspondance de formes comme *estudiet, graciez, saziez, contrariez*. La même observation s'applique à des formes comme *glorifiez, justifiez, mollepliez, senifiez, vivifiez*, créées sur les infinitifs correspondants.

Pour les noms, le fait est beaucoup plus rare : on ne trouve guère d'assurés que *caliz* (ou *calice*), *canlike*, *martir*, *timpane*, introduits à une époque où on n'osait plus, comme on l'avait fait jusque-là, créer des paroxytons français. *Compot* semble remonter à l'époque où les latinistes prononçaient encore l'*û* comme *ô*, il faut alors admettre qu'il y avait dans ce mot une sorte de « recomposition », et que l'accent s'était porté sur la première syllabe du second élément. *Esperit* ou *esperite* s'explique peut-être par le latin, où on a, dans la versification rythmique, des traces de l'accentuation *spiritus*. En dehors de ces cas isolés, l'accentuation des paroxytons latins a été conservée dans les mots d'emprunt les plus anciens, et a produit des paroxytons français.

Les paroxytons latins se divisaient en deux groupes. Dans le premier, la pénultième était séparée de l'ultime par une consonne : on conserva ces mots tels quels, en affaiblissant seulement, suivant une loi qui paraît avoir existé dès l'époque antérieure, toutes les pénultièmes en *e* : ainsi *érquene* — *angele* — *ûmle*, *ûtele*, *âneme*, *ôrdene*, *virgene* — *apôtele*, *idele*. Cela se fit d'autant plus facilement qu'il existait en français des paroxytons héréditaires, provenant, soit de paroxytons latins où la pénultième, étant *a*, avait persisté (*âne* *e*, *âiese*, *châneve*, *lâmpete*, *ôrfene*, *pâssere plâne*, etc.), soit de mots où la pénultième avait été maintenue par la nature des consonnes entre lesquelles elle se trouvait (*juvene*, *châpené*, *erpecé*, *tiêbele*, etc.). Tous ces paroxytons, populaires ou empruntés, ont plus tard été ramenés à des paroxytons par des procédés qui n'ont été les mêmes ni pour tous les mots, ni dans toutes les variétés de la langue, et dont l'étude reste à faire.

Une place à part dans ce groupe, doit être faite aux mots où la pénultième est *-ûl-*. On sait qu'en latin dans les terminaisons *-ûlus*, *-ûla*, *-ûlum*, l'*û* est tantôt originaire, tantôt parasite et que la prononciation du même mot varie souvent chez le même auteur. En général, les suffixes en *-bûl-*, *-pûl-*, *-gûl-*, *-cûl-*, avaient perdu leur *û* (s'ils en avaient un) dès l'époque proprement latine, et n'ont passé en roman qu'à l'état de *-bl-*, *-pl-*, *-gl-*, *-cl-*. Ce n'est cependant pas toujours le cas. M. Ascoli a montré, dans un article qui a jeté une lumière toute nouvelle sur beaucoup de faits jusque-là obscurs¹, que le même mot avait souvent dans le latin parlé, sans doute d'après les milieux sociaux différents où il était usité, une forme en *-bl-*, etc., et une forme en *-bûl-*. De là vient que certains mots ne peuvent s'expliquer en roman que par la forme avec *û*, que l'on serait, *a priori*, porté à regarder comme inconnue au latin vulgaire. Quoi qu'il en soit, nous ne retrouvons l'*û* de *-ûl-* conservé sous la forme d'*e* dans nos anciens mots d'emprunt qu'après *t* (*capitele*, *tiêtele*), le groupe *tl* étant difficile à prononcer et les clercs n'osant plus, comme l'avait

fait jadis le latin vulgaire, le changer simplement en *cl* (*Vetulus* > *vellus* > *veclus* dès le III^e siècle). Il n'y a pas d'exemple assuré de *-dûl-*. Les autres suffixes n'ont été empruntés qu'avec la syncope de l'*û* : *-ble*, *-ple*, *-gle*, *-cle*; nous aurons à reparler de l'un ou de l'autre.

Le second groupe des paroxytons latins comprend ceux où la voyelle pénultième, *i* ou *e* devenu *i*, était contiguë à l'ultime. Dans le latin parlé, nous l'avons vu, l'*i* dans ces conditions avait de bonne heure perdu sa valeur syllabique et cessé d'être une véritable voyelle et même, en général, un phomène distinct. La prononciation des lettres ne devait pas, à l'origine, se distinguer beaucoup de celle du peuple. Mais de bonne heure, l'influence de l'orthographe rendit à l'*i* en hiatus, dans la prononciation du latin, sinon sa valeur syllabique, au moins son existence distincte de la consonne qu'il précédait : il se prononça, comme nous le prononçons encore, avec la valeur de *j*, et les mots qui passèrent, à dater de cette restauration, du latin des lettrés, dans le latin du peuple, gardèrent fidèlement cette semi-voyelle. C'est ce qui nous permet de reconnaître comme étant sortis pendant un temps de l'usage général et y étant rentrés à une époque relativement récente, quoique certainement très ancienne, des mots qu'on aurait cru appartenir de toute antiquité au fonds populaire, comme *milia*² et surtout *oleum*³.

Pour les atones ultimes des paroxytons, les mots d'emprunt de l'époque ancienne se comportent comme les mots populaires : ils représentent *a* par *e* et laissent tomber toutes les autres voyelles, sauf quand l'euphonie s'y oppose. En cela ils diffèrent des mots d'emprunt plus modernes, qui très souvent gardent, en les représentant par *e* les finales latines *e*, *i*, *o*, *u*, sans que l'euphonie rende une voyelle d'appui nécessaire. Dans les paroxytons au contraire, que la pénultième fût séparée de l'ultime par une consonne ou qu'elle fût un *i* en hiatus, l'*e* final ne manque jamais : de là les formes en *-ârie*, *-érie*, *-orie*, *-ûrie*, et les mots comme *envîdie*, *estûdie*, *ôrie*, *glâdie*, *uêlie*, *milie*, *pâlie*, *sâvie*, etc., que la langue a plus tard accommodés à ses habitudes, soit en supprimant l'*i* atone (*ennie*, *estude*, *mîle*, *ere*, *ure*), soit en le faisant passer derrière la consonne (*-aire*, *oire*, *estuide*, *glave*, *neile*, *pile*, *paile*, *saive*), soit par d'autres moyens que ce n'est pas ici le lieu d'étudier.

Les voyelles atones qui précèdent la tonique et qui ne sont pas à l'initiale tombent, comme on le sait, en français, à l'exception de l'*a*, qui s'affaiblit en *e*. Un des caractères les plus frappants des mots d'emprunt est de les conserver, même quand il s'agit d'un *i* en hiatus (*curios*, *bréviaire*, *graccier*), et de leur donner la prononciation que leur assigne l'orthographe latine : ainsi *qualité*, *abiler*, *aridité*, *autorité*, *jubilacion*. Il y a quelques exceptions à cette dernière particularité pour des mots très anciennement empruntés : tels sont *chasteté* (devenu *chastée*, *chasté*), *fermeté* et autres pareils (moins anciens à cause de la conservation du *t*) *mesericorde* (à côté de *miséricorde*) ; on peut encore compter ici *déable* (à côté de *diable*) et *cresteien* (à côté de *crestien*). Les deux mots *menestier* et *menestrel* ne présentent aucun des caractères de mots empruntés : le second *i* de *ministerium*, *ministrional*, est conservé à cause du groupe de consonnes dans lequel il est enfoncé ; il devient régulièrement *e* comme l'*i* de la première syllabe. Les formes *menesterel*, *menesteral*, où l'*e* protonique

¹ Ascoli, dans *Archivio glottologico italiano*, t. XIII, p. 452-463 : cf. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. II, n. 430. — ² *Milia* donnerait régulièrement *mille* avec l mouillée (comme *filia* donne *fille*), et non *milie* *mîle* (que nous écrivons à tort *mille*. *Mil* de *mille* est au contraire

populaire : on voit la culture inférieure d'un peuple qui ne comptait plus au delà du premier millier. — ³ Dans toutes les langues romanes le mot qui répond à *oleum* a le caractère d'un mot rentré tardivement dans le langage vulgaire (en français régulièrement on aurait *ueil*).

semble être conservé, ont été refaites sur *menestier*, à l'époque où ce mot était encore usité à côté de *mes-tier*. La forme *mes-tier*, qui a prévalu sur *menestier* (il n'y a pas au contraire de forme *mestrel*) ne saurait être regardée comme la normale (la chute de l'*i*, dans ces conditions, y est contraire à toute analogie); elle s'explique, comme *mostier*, par exemple contamination que nous ne pouvons pas déterminer avec sûreté, et n'empêche pas que *menestier*, *menestrel*, ne soient les seules formes vraiment régulières.

Pour les voyelles toniques — aussi bien que pour les voyelles atones conservées en tant qu'initiales — le plus ancien des changements qui caractérisent le gallo-roman (sans parler bien entendu de la transformation générale de la différence de durée en différence de timbre) est l'identification de *i* à *e*, de *ū* à *ō*. Nos mots d'emprunt se comportent sur ce point de deux façons, suivant la date de leur admission dans la langue vulgaire. Ceux qui rendent régulièrement *i* par *e*, *ū*, par *o* (*batesme*, *evesque*, *preveire* — *moltepleier*, *avoltre*, *tomolte*) sont antérieurs à la réforme carolingienne. Dans ceux qui ont été introduits plus tard, nous voyons la prononciation des voyelles calquée sur la graphie latine : *epistele*, *titele*, *multiplier*; — *multiplier occulte*, *estudie*, *delivie*. Vient ensuite la diphthongaison de l'*ē* tonique en *ie*, de l'*ō* tonique en *uo*, *ue*. A la première ont encore participé des mots comme *eclesia*¹, *impērium*, *matēria*, ²*antēphona*,³ *lēpra*, d'où *egliēsie*, *empiērie*, *matērie*, *antiēvene*, *liepre*; à la seconde, des mots comme *ōleum*, ⁴*flōvium*, ⁵*abōculum*, d'où *uēlie*, *fluēvie*, *avuegle*. Dans les mots plus récents nous ne trouvons plus la diphthongaison : *cedre* — *escole*, *cofre*, *apōstōlie*, *chanōnie*, *mōnie*, *estōrie*, *mēmōrie*. — Plus récente et plus particulièrement française est la diphthongaison de *ē* (*i*) en *ei* *oi*, de *ō* (*ū*) en *ou* *eu*. Nous la trouvons encore observée dans *anteivene* *antoine*, de *antīphona*, mais elle ne l'est plus dans *livre*, *envie*, *digne*, *noble*, etc. — Le changement tout français de *a* tonique en *é* a dû être subi par des mots empruntés, mais nous ne pouvons les distinguer des mots héréditaires que par le sens.

Si des voyelles nous passons aux consonnes, nous trouvons en présence d'une foule tellement considérable de faits que, pour les examiner tous au point de vue qui nous occupe, il faudrait faire l'histoire entière des consonnes gallo-romaines à l'époque mérovingienne. En outre, comme on l'a déjà vu, la question est très compliquée par l'incertitude qui règne sur la prononciation des clercs à cette époque et même à l'époque subséquente. Aussi, on se bornera à étudier un petit nombre de points sur lesquels l'examen des anciens mots d'emprunt semble prêter à quelques observations intéressantes.

La transformation de diverses consonnes par leur fusion avec un *i* (*e*) suivant en hiatus, devenu *j*, est en latin vulgaire un fait d'une très haute antiquité. L'*i* comme nous l'avons vu, se maintient (avec valeur de *j* après l'accent, avec valeur syllabique avant l'accent), et la consonne (sauf *t*, *c*) reste inaltérée : *supērie* (au lieu de *soverege*), *glādie* (au lieu de *glai*³), *refūgie* (au lieu de *refui*), *estūdie* (au lieu de *estui*), *fluēvie* (au lieu de *fluege*), *uēlie*, *milie*, *pālie* (au lieu de *neil*, *mille*, *pail*), *pecūnie* (au lieu de *peūgne*), etc. Quand la consonne est *r*, elle n'est pas altérée, en gallo-roman par l'*i* suivant, mais cet *i* passe derrière l'*r* et forme diphtongue avec la voyelle précédente : dans nos mots l'*i* reste à sa place et maintient le cas éché-

ant, sous forme d'*e*, la voyelle finale destinée à tomber : *mēmōrie*, *estōrie*, *luxūrie*, *ōrie*, *adjuōrie*, etc. Dans le suffixe *-arium-aria* (et aussi dans *-erium-eria*) le français populaire, par un procédé qui n'est pas encore suffisamment élucidé, a produit *-ier*, *-iere*; dans les emprunts on a *-ārie*, *-ērie* : *contrārie*, *matērie*, *empērie*, etc. Tous les mots de ce genre sont donc postérieurs aux évolutions qu'ils ne subissent plus, mais ces évolutions sont si anciennes que cette constatation ne nous renseigne que d'une façon très vague sur la date des emprunts.

Très ancienne aussi est la transformation du *b* intervocal en *v*. La plupart de nos mots y échappent : *abier*, *nobilie*, *abis* ou *abisme*, *labor*, *obedir*, etc. Mais les mots *avuegle*, *ivoirie*, dont le caractère emprunté n'est pourtant pas douteux, la subissent : il en résulte qu'*aboculus*, *etoreus* existaient en vulgaire non avant la réduction de *b* à *v*, mais avant que la réforme carolingienne eût restauré le *b* dans la prononciation du latin.

Le *d* intervocal avait pris de bonne heure, en Gaule, une prononciation affaiblie (*d*) qui, dans la France du Nord, a abouti à sa chute complète. On suppose qu'elle existait dans le latin des clercs de l'époque mérovingienne, ce qui explique la chute du *d* dans ces mots d'emprunt comme *aorer*, *beneir*, *preechier*. D'autres, où le *d* s'est conservé, comme *credulité*, *eredité*, *idee*, *multitudene*, *obediēt*, *ador*, ont été empruntés plus récemment et représentent la prononciation réformée du latin.

On laisse de côté le traitement du *g* entre voyelles pour en venir à ce qui concerne les trois explosives sourdes, *p*, *t*, *c*.

Le *p* en gallo-roman s'est sonorisé en *b* après que le *b* originaire était devenu *v*; ce *b* < *p* est resté tel quel dans le Midi, tandis que dans le Nord il a passé à *v*, comme le *b* latin. C'est dire qu'il y a eu, dans toute la Gaule, une période où *b* était déjà *v*, mais où *p* était devenu *b*, état de choses qui s'est maintenu dans le Midi. Les mots d'emprunt où *v* répond à *p* latin ont dû être introduits dans le vulgaire avant la sonorisation du *p* : tel *evesque*; ceux où le *p* est conservé, comme *apōstole*, *epistole*, l'ont été après. Mais il y a un mot qui provoque une question très intéressante et difficile, c'est *sāvie* (plus tard *saive*) en regard de *sage*, remontant l'un et l'autre à une forme *sapium* du latin des clercs, dont l'explication est incertaine. Le mot *sapium* devenu *sabium* dans la prononciation des clercs, a passé une première fois, très anciennement en vulgaire, et a donné normalement *sage* (comme *rubeum* a donné *roge*); mais il est entré une seconde fois dans la langue vulgaire (peut-être dans une région différente), et cette fois l'*i* s'est maintenu assez longtemps pour que le *b* se changeât en *v*, d'où la forme moins ancienne et moins populaire, *sāvie*, *saive*. Nous avons là un fait parallèle à ceux qui seront examinés à propos de *gl* pour *cl*.

Le *t* intervocal se comporte comme le *p* : dans le Nord il descend d'abord à *d*, puis passe à *d* et enfin disparaît; dans le Midi, il devient également *d*, mais il reste à ce degré (tandis que le *d* ancien passe à *d*, puis plus tard devient *z* ou tombe). Les mots d'emprunt français nous montrent encore ici tantôt la chute du *t* (*espeneir*, *chasteet*, *neteet*, tantôt la conservation (*letice*, *credulité*, etc.) : ceux de la seconde classe appartiennent seuls sans doute à l'époque carolingienne ou à une époque encore plus récente.

incompris *anti* (mais *antiphona* s'est maintenu dans *antoine*). La même substitution a eu lieu dans *Antechristus* pour *Antichristus*. Dans les deux cas elle a détruit le sens du composé. — ³ *Glai* existe populairement dans le sens de « glaïeul ».

¹ Voir Meyer-Lübke, dans *Literaturbl.*, 1899, col. 276. L'*e* devrait être long, mais les formes romanes, aussi bien que l'emploi du mot par les poètes chrétiens à partir du v^e siècle, attestent qu'il était bref. — ² Adaptation du grec *antiphona* par substitution du latin *ante* au préfixe

La question est plus compliquée pour le *c* intervocal. Il faut avant tout distinguer le *c* devant *o*, *u*, le *c* devant *a*, le *c* devant *e*, *i*. Le *c* devant *o*, *u*, tombe en français : *acutum* > eût, *securum* > seür, *secundum* > seont, *ciconia* > ceoigne, *cicuta* > ceü, *e*, *dracunculum* > droncle, * *lacusta* > laoste. Mais la plupart de ces mots ont une autre forme, qui est devenue souvent prédominante, où le *c* est représenté par *g* : *agu*, *segur*, *segont*, *cegoigne*, *cegüe*, *dragon*, *lagoste*. Faut-il voir là un traitement dialectal (le provençal a *g*), ou ces mots ont-ils été réintroduits par les clercs à une époque où ils prononçaient eux-mêmes *g* (voir les graphies mérovingiennes)? La seconde hypothèse est la plus probable au moins pour des mots comme *segont* et autres (par exemple *segreit* qui existe à côté du plus récent *secreit* et du tout moderne *secret*). Naturellement, les mots où le *c* s'est maintenu intact (*cantike*, *fecundité*, *pécunie*) sont notablement plus récents. Le *c* intervocal devant *a*, qui normalement passe à *j*, ou, après les voyelles labiales, tombe. — Le *c* intervocal devant *e*, *i* devient normalement *z* = *ds* (conservé en provençal, d'où plus tard *js*.)

Les phénomènes plus intéressants nous sont offerts par les groupes composés d'une consonne plus *l* entre voyelles. Nous examinerons successivement *pl*, *ll* et *cl*.

Le groupe *pl* intervocal présente un des problèmes les plus difficiles de la phonétique historique française. On se bornera à faire remarquer que le mot *peuple* < *pōplum* montre : 1° que le traitement normal de ce groupe en français est la conservation du *p* et de *l* intacts; 2° que *pl* ne forme pas entrave, c'est-à-dire n'empêche pas le libre développement de la voyelle tonique précédente.

Le groupe *ll* s'était produit en latin vulgaire par la chute d'un *ā* intermédiaire, et, trop difficile à prononcer, il était devenu *cl*. Ce fait est extrêmement ancien, puisque *-cl-* secondaire a subi en roman le traitement du *-cl-* primaire. Naturellement nos mots d'emprunt n'emploient pas ce procédé : le groupe *-tūlum*, nous l'avons vu, s'y maintient sous la forme *-tele*, plus tard, *lle*, qui se change en *-tre* : *chapitele* *chapille* *chapitre* *titele* *tittle*, *titre*. De même, *idolum* donne *idele* *idle*.

Le groupe *cl* est plus intéressant. Laissons de côté les mots évidemment récents, qui le représentent simplement par *cl* (*miracle*, *abitacle*, etc.), et ne nous attachons qu'aux mots, assez nombreux français où un *cl* latin intervocal est représenté par *gl*. Ce sont : *aveugle*, *bogle*, *seigle*, *siegle*, où *gl* suit la voyelle tonique, et *avogler*, *bogler*, *bugler*, *église*, *jagle* et *jagloi*, *jogler* et *jogledor*, *marreglier*, où il la précède. Tous ces mots sont des mots qui ont pénétré dans le latin vulgaire à une époque relativement récente, leur sens même ou leur histoire l'indiquent clairement, bien que cette époque puisse être qualifiée aussi de relativement très ancienne : il suffit qu'elle soit postérieure à la date de la transformation de *cl* en *l* mouillée. Beaucoup d'entre ces mots ont d'ailleurs des formes multiples qui indiquent l'hésitation fréquente pour les mots d'emprunt. Le seul traitement ancien de *-cl-* intervocal qu'il précède ou suive l'accent est la transformation en *l* mouillée. Il est vrai qu'il est difficile de trouver des exemples de *l* mouillée < *cl* avant l'accent en dehors des formes verbales ou dérivées accentuées sur la terminaison, pour lesquelles on peut toujours prétendre qu'elles ont été assimilées par les formes accentuées sur le thème. Mais combien il serait invraisemblable de supposer que tous les verbes en *aillier*, *eillier*, *illier*, *oillier*, doivent leur *l* mouillée aux formes accentuées sur le thème, et que *aclare*, *éclare*, *iclare*, *üclare* ont d'abord donné *agler*, *egler*, *igler*, *ogler* quand on ne trouve aucune

trace de semblables formes! Et comment admettre que, par exemple, *maillenter* de **maclentare* ait été originellement *maglenter* et soit devenu plus tard *maillenter* sous l'influence lointaine de *maille*? ou que *andouiller* de **antoculare* ait passé par *andogler* pour devenir ensuite *andoillier*, parce que *oculum* avait donné *ueil*? En dehors des noms communs ou des verbes, qui ont toujours quelque attache avec des formes accentuées sur le thème, les noms de lieux fourniraient certainement des exemples incontables de *l* mouillée provenant de *cl* avant l'accent. On en peut citer au moins un : *Vouillé* < *Voclare*.

Le fait est que l'accent n'a rien à voir ici, comme le prouvent déjà *seigle* et *siegle*. Tous ces mots ont pénétré dans le latin vulgaire après que *cl* avait sinon achevé, au moins poussé assez loin l'évolution, qui devait aboutir à *l* mouillée, et avant la sonorisation du *c* en *g*. Cette sonorisation y a changé *el* en *gl*, et dans le groupe *gl* le *g*, à cause de sa contiguïté avec *l*, n'a pas été atteint par le second mouvement propre au français du Nord, qui a changé en *j* tout *g* intervocal primaire ou venant de *c* : *negare* < *neier*, *necare* < *negare* < *neier* (en provençal on a *nejare* pour *negare*, mais *negar* pour *necare*). Ce qui s'est passé pour le *gl* provenant de *cl* s'est passé également pour le *gl* primaire.

Ainsi tous ces mots nous apparaissent comme introduits dans la langue vulgaire à l'époque mérovingienne¹.

4. La prononciation du latin. — Les variations successives de l'orthographe et de la prononciation latines, à travers les siècles que l'on peut appeler classiques, laissent fort à penser sur ce qu'elles durent être pendant les siècles de décadence.

« Je savais, rapporte Cicéron, que nos anciens ne plaçaient jamais l'aspiration que sur les voyelles, je disais donc : *puleros*, *Cetegos*, *triumpos*, *Cartaginem*. Un jour, et cela assez tard, m'étant aperçu que je choquais les oreilles, et renonçant, malgré moi, à la vérité, je me suis conformé à la prononciation habituelle du peuple et j'ai gardé pour moi ma science. Pourtant nous continuons à dire *Orcinios*, *Matones*, *Otones*, *Caepiones*, *sepulcra*, *coronas*, *lacrimas*, parce que l'oreille ne réclame pas » (*De oratore*, XVIII).

« Lorsque Marcus Crassus, rapporte-t-il encore, embarquait son armée à Brindes (pour son expédition contre les Parthes), un marchand qui vendait sur le port des figues de Canne, criait *Cauneas*, *cauneas* (il prononçait *cave ne eas*). Dirons-nous que c'était pour Crassus un présage qui le détournait de partir pour son expédition? » (*De divinatione*, II, XL, 84).

Enfin, le même Cicéron, d'après Quintilien, raconte que, se trouvant en présence d'un candidat, fils d'un cuisinier (*coquus*), qui demandait le suffrage d'un citoyen, il dit : « Et moi aussi (*quoque* ou *coque*) je t'appuierai » (*Inst. orat.*, VI, III, 47).

Vers le même temps, Catulle se moquait d'un romain qui, aspirant la première syllabe du mot *commoda*, prononçait *chommoda*, et qui aspirait aussi l'initiale du mot *insidiae*... Plus loin, et dans la même pièce, Catulle dit plaisamment : « Depuis qu'Arrius est allé sur la mer d'Ionie, elle s'appelle *Hionienne* » (*Carmen*, 84).

Varron marque la différence du parler des paysans et des citadins : « Les paysans de notre temps disent encore *vea* pour *via*, et *vella* pour *villa*, parce qu'ils rattachent ces deux mots au verbe *vehere*. De même ils disent *speca* pour *spica*, sous prétexte que ce mot vient de *spes*, l'espérance de la moisson. » (*De agricultura*, I, II, 14; I, XLVIII, 2.)

¹ G. Paris, *Les plus anciens mots d'emprunt du français*, 1900.

Nous revenons à l'aspiration avec le texte suivant de Quintilien : « Nos anciens se servaient très peu de l'h : ils disaient *aedos* et *ircos*. L'usage a duré plus longtemps de ne pas aspirer les consonnes, comme dans *Graccus* et *trumpus*. Bientôt s'introduisit l'abus de prononcer *chorona*, *chentario* et *præcho*, formes que l'on retrouve encore sur quelques inscriptions. » (*Instit. orat.*, I, v, 20, 21.)

« Il y a un son moyen entre l'u et l'i, car nous ne prononçons pas l'i dans *optimus* (pour *optumus*) comme dans *opimus*; et dans *heri*, on n'entend pas un i plutôt qu'un e. » (*Ibid.*, I, iv, 8.)

« La sixième lettre de notre alphabet est à peine un son du langage articulé; c'est plutôt un souffle qui passe entre les intervalles des dents. Lorsqu'elle subit le voisinage d'une voyelle, se brisant, pour ainsi dire, surtout lorsqu'elle se rencontre avec une autre consonne, comme dans *frangere*, elle devient plus rude encore. » (*Ibid.*, XII, x.)

Même au 1^{er} siècle de notre ère, alors que l'orthographe et la prononciation semblent fixées, un témoignage de Suétone nous en montre l'incertitude : « Averti par un certain Mestrius Florus qu'il fallait dire *plaustrum* et non *plostum*, Vespasien, le lendemain, le salua du nom de *Flaurus*. » (*Vespas.*, c. xxii.)

A la même diversité appartient le témoignage de Festus : « Les paysans disaient *orum* pour *aurum* et *oricula* pour *auricula*, » deux variantes qui nous expliquent naturellement la dérivation romane de nos deux mots français *or* et *oreille*.

On voit combien étaient délicates ces nuances de la prononciation latine, et sujettes à contestation les variantes d'orthographe qui y correspondaient. En voici deux preuves tirées du lexique de Festus à propos d'un fait de prosodie : « Les anciens, dit-il, emploient *quīncentum* en allongeant la première syllabe et en écrivant *c* au lieu de *g*. Plus tard, il a paru plus doux de prononcer comme nous faisons aujourd'hui (c'est-à-dire *quīngentum*, avec *i* bref et *g* au lieu de *c*). *Lūstra* avec la première voyelle brève, désigne des endroits *marécageux* dans une forêt et, dans une ville, les *mauvais lieux*. Prononcé avec le premier *u* long, il désigne un espace de *cing ans*. »

Le bibliophile et anecdotier Aulu-Gelle raconte qu'« un de ses amis, homme studieux et fort instruit aux bonnes disciplines, prononçait, selon l'usage, *quīēscit* en faisant l'e bref. Un autre ami, qui poussait l'érudition jusqu'aux subtilités d'un faiseur de tours, tenait cette prononciation pour barbare : on aurait dû, disait-il, allonger cette lettre comme on allonge le même *e* dans *calēscit* et *nitēscit*. Il ajoutait que *quies* se prononce avec l'e long et non pas bref. Le premier ami soutenait que *quīēscō* n'est pas dans l'analogie de *calescō* et de *nitescō*, et qu'il ne vient pas de *quies*, *quietis*, mais que ce dernier nom vient du verbe *quiescō*. » (*Noct. attic.*, VI, xv.)

Ainsi, au siècle le plus florissant de la critique et de l'érudition grammaticales, les puristes romains disputaient entre eux sur les mêmes petits problèmes qui divertissent encore nos philologues.

Que serait-ce si nous abordions ici les traités spéciaux de Velius Longus, de Scaurus, de Caper sur l'orthographe de leur langue? Cassiodore à l'âge de quatre-vingt-treize ans, pressé par ses moines de leur tracer des règles pour la transcription des auteurs classiques et des divines Écritures qu'il recommandait à leur zèle de copistes, Cassiodore, dans l'opuscule qui porte son nom sur ce sujet, attestait en avoir sous les yeux douze traités, parmi lesquels nous ne savons pas s'il comptait le livre du vieux poète Lucilius : *De orthographia contra imperitiam librariorum*¹. Voilà donc un espace de sept siècles pendant lesquels on voit les sons, comme l'écriture, varier dans la

langue latine, selon les caprices de l'usage, les subtilités et quelquefois les erreurs de la doctrine grammaticale. Les seuls chapitres de Priscien où sont comparés l'alphabet latin et l'alphabet grec, nous montrent abondamment quels embarras avait ajoutés à la doctrine des grammairiens le rapprochement des deux langues, à quelles erreurs les exposait leur ignorance de l'étymologie historique.

Il n'est pas facile de dire jusqu'à quel point la réforme carolingienne a restauré la prononciation classique du latin. En attirant Alcuin à sa cour en qualité d'éducateur à l'enseignement duquel il comptait se soumettre lui-même, Charlemagne ouvrait à l'esprit humain de nouvelles voies. Par la renaissance des lettres il prenait l'initiative et la responsabilité de toute la culture médiévale, surtout pour le royaume des Francs alors profondément déchu au point de vue de la culture intellectuelle. Il ne restait plus aucun vestige des écoles jadis si prospères, sauf en Italie où quelques-unes végétaient et en Grande-Bretagne où l'école d'York continuait à faire figure.

Vers la seconde moitié du viii^e siècle, on parlait un idiome qui continuait à s'appeler le latin, mais qui n'était plus le latin tel que César l'avait introduit en Gaule. Pour communiquer entre eux, pour échanger les idées ou exprimer les besoins que l'être humain connaît à mesure qu'il vit, il fallait recourir à un vocabulaire qui eût complètement dérouter les Gallo-romains du iii^e et iv^e siècle; l'ignorance, mais une ignorance que nous pouvons à peine concevoir et que nous ne saurions exprimer, avait fait table rase de la culture romaine et substitué à la langue de Rome un instrument nouveau, qui était à celui d'autrefois à peu près dans le même rapport qu'un trombone rauque et maladroit est à une lyre sonore et délicate. Et si les Gallo-romains ne comprenaient plus le latin, que dire des Francs qui ne l'avaient jamais su?

Ce ne fut cependant pas l'étude de ces jargons populaires qu'Alcuin introduisit dans les écoles d'Aix-la-Chapelle et de Tours. Il le pouvait d'autant moins qu'on n'en possédait aucun texte écrit pour apprendre à lire aux élèves. Pour trouver un enseignement rationnel de la langue maternelle, il faudra attendre encore près de huit siècles, jusqu'au temps de Rollin. Ce fut donc l'ancien latin dont le maître venu d'York entreprit de restaurer l'étude suivant les méthodes en usage en Angleterre; on aborda la lecture et l'explication de Virgile et de la Vulgate; pour le reste, Alcuin condescendit à composer des traités de grammaire et d'orthographe à l'usage des maîtres qui enseignaient alors dans toutes les écoles de l'empire franc.

Quelle était la prononciation du latin dans ces écoles? Question intéressante puisqu'elle est le point de départ des diverses déformations que le latin parlé a subi dans les pays de l'Europe, chaque peuple transportant dans une langue ancienne les particularités caractéristiques de son propre idiome. Depuis longtemps le latin était fort malmené. Déjà, à l'époque impériale on rencontre des fautes de prosodie dans la poésie, ce qui témoigne d'altérations plus ou moins graves dans la prononciation. Après la chute de l'empire, l'ignorance se charge d'aggraver rapidement cette situation, et nous avons dit que le clergé ne se faisait pas faute et encore moins scrupule d'introduire des formes vicieuses dans le latin, encore à moitié correct que l'usage des offices liturgiques lui rendait familier. Jusqu'où allait cette contamination? A quelle allure progressait-elle? On pourrait très difficilement répondre à ces questions si on procédait de nos jours, avec tout l'appareil de la statistique à des observations sur

¹ Keil, *Grammatici latini*, in-8°, Leipzig, 1878, t. vii, p. 129.

l'altération d'un idiome moderne; lorsqu'il s'agit d'une dizaine de siècles en arrière, on ne peut rien préciser. Les clercs gallo-romains, les clercs francs prononçaient-ils l'*u* comme *ou*, ou bien avaient-ils adopté la voyelle d'avant fermée anormale, *y*, en usage parmi leurs compatriotes? Le *c* qui précède les voyelles *a*, *e*, *i*, avait-il la valeur de *k* comme au temps de Cicéron, ou bien était-il déjà changé en chuintante et en sifflante? Questions, pour la plupart insolubles.

Cependant les observations des grammairiens peuvent offrir quelques éclaircissements. L'opuscule d'Alcuin, intitulé *De orthographia*, peut rendre quelques services. Son dessein tendait à corriger les fautes d'orthographe auxquelles ses élèves étaient enclins, et de maintenir le bon usage fixé par Priscien. Une faute d'orthographe a ordinairement pour source une prononciation fautive, ce qui amène à tirer des règles orthographiques quelques indications sur la prononciation du latin dans les écoles instituées par Charlemagne. Mais il ne faut pas nous attendre à y rencontrer un tableau didactique, complet de la phonétique de ce temps. D'abord, pas plus que les autres grammairiens, Alcuin n'a analysé sa propre prononciation. Il ne vise pas la langue parlée mais la langue écrite; il lui arrive d'employer les expressions *dicitur*, *pronuntiatur*, mais *scribitur* est bien plus fréquent. D'ailleurs Alcuin est peu original; il s'inspire de Bède lorsqu'il ne le copie pas, de temps à autre il ajoute quelques observations empruntées à Cassiodore. Quand, par aventure, Alcuin s'affranchit de ses guides il lui arrive de se fourvoyer comme dans cette étymologie du mot *séra*, la « serrure », qu'il fait venir de *séra* « *id est vespera* » par ce qu'on ferme le soir les portes des villes!

Alcuin oubliait une chose dont il eut dû se souvenir, c'est que le latin avait subi de graves altérations en Gaule entre le *v*^e et le *viii*^e siècle; en outre, il ne réfléchissait pas à la différence des pays et ne se disait pas, en faisant des extraits des grammairiens italiens, que ses élèves saxons, francs ou gallo-romains, étaient exposés à tomber dans d'autres fautes que ceux pour lesquels écrivaient Cassiodore et ses prédécesseurs. En Gaule, par exemple, ils devaient avoir une tendance à ne pas articuler les ultimes, tandis qu'en Italie pareille faute n'était guère à prévoir. Quoi qu'il en soit, le traité d'Alcuin nous apprend encore quelque chose au point de vue de la prononciation.

a. *Vocalisme*. — Les diphtongues avaient à peu près disparu; seul l'*au* s'était maintenu jusqu'à la fin de l'empire pour aboutir à un *o* très ouvert.

Depuis le *iv*^e siècle *ae* et *oe* avaient été confondus avec *e* dont la qualité ou le timbre semble avoir varié suivant les mots et les pays. Au *v*^e siècle, Victor de Capoue corrige de sa main un manuscrit du Nouveau Testament (*Cod. Fuldensis*) et y introduit une douzaine de fois la graphie *plænus* pour *plenus*. Au *vi*^e siècle, Grégoire de Tours confond *ae* et *e*, il écrit *aecllesia*, *caecidit*, *caelare* (pour *celare*), *aequo* (pour *equo*); *caepi* se trouve souvent pour *cepi*. Aussi Bède au *vii*^e siècle et Alcuin au *viii*^e rappellent à leurs élèves l'orthographe traditionnelle : *Aeternus*, *aetas*, *aevum*, *aequitas*, *aequus* (i.e. *justus*), *haec omnia per diphthongon scribenda sunt; equus (si animal significat) per simplicem e* (295, 4)¹. Il arrive à Alcuin de se tromper quand il écrit *pene* pour *paene* (306, 35) et établit une distinction illusoire entre *fedus quod est deformis* et *foedus quod est pactum* (301, 29).

Quant aux diphtongues *au* et *eu*, Alcuin ne corrige aucune faute d'orthographe. *Au* n'était devenu mono-

phongue que depuis peu de temps et il avait abouti à un phonème nouveau différent de l'*o*. D'autre part, les élèves d'Alcuin pouvaient être tentés de prononcer les voyelles en hiatus comme des diphtongues qu'ils auraient transformées à leur tour en monophongues; c'est ce que nous apprend la distinction qu'il établit entre *aer* dissyllabique et *aes* monosyllabique (205, 15).

A l'époque classique l'*ê* avait le timbre d'un *e* ouvert, et l'*i* avait un son intermédiaire entre l'*i* et l'*e* analogue à celui de l'*y* anglais dans *happy*. De là des confusions perpétuelles qui achèment à des fautes d'orthographe, prouvant que les élèves prononçaient par exemple *alvius* pour *alveus*, et Alcuin leur rappelle que *alea si ludum significat per e; si ab alius, alia, venit, per i legitur* (297, 14).

Ces confusions peuvent se produire dans les syllabes atones, même sans qu'il y ait hiatus, comme nous le voyons dans la graphie *queremonia* (308, 18). Dans la prononciation, les fautes étaient fréquentes, on disait tantôt *festuca* tantôt *fistuca* (302, 10) ou bien *jacet* et *jacit* (303, 26), ou encore *cuspes* pour *cuspis* (298, 30). Nous voyons encore Alcuin mettre ses élèves en garde contre la confusion qu'ils commettent évidemment entre *accedit* et *accidit* (296, 25), comme avant eux faisaient les élèves de Bède (265, 3). Même observation pour *desertus* et *disertus*, *delectus* et *dilectus* (300, 7); et encore à propos de *felix* et de *filex* per quem datur felicitas (302, 15), de *plures* et de *pluris* quod majore summa taxatur (306, 29).

Nous n'avons aucune indication sur la prononciation de l'*û*. On peut croire que l'*û* était confondu avec l'*o*, puisque Alcuin recommande de ne pas confondre *lepus* et *lepos* (304, 17). On peut certainement dire que l'on avait la tendance de syncoper l'*u* en hiatus, surtout devant un autre *u*; c'est pourquoi Alcuin recommande d'écrire avec deux *u* les mots *ingenuus arduus*, *exiguus*, *metuunt*, *statuunt*, *tribuunt*, *acuunt* (296, 5), *carduus*, *mortuus* (298, 30) et de ne pas oublier l'*u* dans *tinguere* (311, 18), dans *unguine* (312, 20) et dans *parasceue* (306, 14). En revanche, il n'en faut pas dans *urgere* (311, 30), *ungo*, *pingo* (312, 18).

L'*y* qui ne s'écrivait que dans les mots grecs avait primitivement le timbre de *v*, c'est-à-dire de l'*y*. Mais dans le latin vulgaire, il avait le plus souvent pris le timbre de l'*i*, et Grégoire de Tours le remplace ordinairement par *i*. Donc de même que *artubus* était confondu avec *artibus*, l'orthographe de mots comme *didymus* (300, 22), *Syria*, *Syracusæ*, *symbolum* (310, 25) devait être soigneusement notée. Alcuin écrit même *inelytus* (304, 11) donnant à ce mot une étymologie grecque.

b. *Consonantisme*. — Toutes les consonnes explosives entre deux voyelles ont souffert d'un affaiblissement qui a eu pour résultat que le *p* a passé au *b* et le *b* au *v*, lequel a parfois disparu toutefois comme le second *v* de *vivenda* devenu « viande ». La plus ancienne de ces permutations, du *b* au *v*, a été remarquée par les grammairiens; on la note dès le *ii*^e siècle. Deux auteurs de la seconde moitié du *v*^e siècle, Adamantius et son fils Martyrius, entreprirent de fixer des règles souvent arbitraires pour distinguer les deux sons sans cesse confondus sur les lèvres de leurs contemporains. Cassiodore a recueilli la plupart de leurs observations, et elles ont passé de là dans les ouvrages de Bède et d'Alcuin. Celui-ci enseigne qu'il faut distinguer entre *acervus* et *acerbus* (296, 3) *avena* et *habena* (296, 13); *alvus* et *albus* (297, 5), etc., etc. Il enseigne à écrire *bes* (298, 12) *bimus*, *bimatus*, *biennis* (298, 13), *bivium* (298, 18), *brevis* (189, 19), etc. Cependant Martyrius commet des erreurs, par exemple, quand il s'avise de distinguer *berna seu domi genitus* et *verna*, le neutre pluriel de *vernus*, il soutient qu'il faut écrire *verbex* et non *vervex* (312, 11) et Alcuin pres-

¹ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages et aux lignes de Keil, *Grammatici latini*, t. vii.

crit, également à tort, d'écrire *manuviæ* (305, 7).

Quant à la confusion du *p* et du *b* elle est plus récente et ne remonte guère qu'au *vi*^e siècle; on la rencontre plus rarement. Alcuin (304, 26) dit d'après Cassiodore que *Leprosi a pruritu nimio ipsius scabiei dicti sunt, ideo perscribi debet*. Nous trouvons, en effet, dans Grégoire de Tours *lebrosi* et *lebræ* ainsi que *opproprium*, *crepras* et *manibulum*. On sait que la labiale était sourde devant *s* et *t* comme dans le français « absent » et « abcès », ce qui fait dire à Alcuin que les mots *obstat*, *obstipui*, *obstupeo*, *obsum* et *obstrepo* (306, 4) s'écrivent avec un *b* et *scripsi* (310, 28), *optat* avec un *p*.

Quelques symptômes font croire qu'il pouvait y avoir confusion entre le *v* et l'*f*, c'est-à-dire entre la sonore et la sourde; *Flavus, prior syllaba ab f, sequens ab v incipiat* (301, 22); il distingue *vel* de *fel* (312, 2), *vas* de *jas* (312, 21).

Les consonnes dentales internes semblent avoir été prononcées assez correctement du temps de Charlemagne. Alcuin n'attire l'attention que sur le mot *lotidem* (310, 37), qui, dit-il, doit s'écrire *per t, qui a tot venit*. En revanche, les dentales finales étaient confondues dans un phonème unique qui était une sourde faible. D'où Alcuin distingue *at* de *ad* (295, 10), *haud* de *aut* (303, 3), *it* de *id* (303, 23), *quit* de *quid* (308, 8); il recommande d'écrire *apud*.

La confusion entre *ci* et *ti* remontait au temps de l'empire, et Alcuin fait remarquer que *benedictio* et *oratio* demandent un *t* (298, 1).

Quant aux palatales, pour Alcuin, le *q* était toujours labialisé, c'est-à-dire suivi d'un *u* semi-voyelle (308, 5). *Non dicimus quoquere, sed coquere* (299, 24), il entendait donc autour de lui prononcer *c* et *qu* de la même façon; il relève donc qu'il faut écrire : *exsequiæ* (300, 26), *loquor*, *loqueris*, *loquitur*, mais *locutus euphoniæ* causa (304, 28).

Alcuin prescrit d'écrire *accentus* (297, 18) et *accedo* (295, 6) *per duo c*, mais cette recommandation ne nous apprend pas si ceux qui écrivaient *acentus*, *acedo* prononçaient *akentus*, *akeso*, ou *atsentus*, *atsedo*.

Quant à l'aspiration soit des voyelles soit des consonnes, elle était ignorée du peuple dès les premiers siècles de l'empire. Les gens instruits s'y attachaient, ceux qui avaient un peu brusqué leur formation disaient *chommoda* pour *commoda* et *hinsidias* pour *insidias*; aussi Alcuin a grand soin de maintenir l'*h* volontiers omise. Il rappelle l'orthographe de *hiscit* (303, 21) et de *traho* (311, 24), il supprime l'*h* dans *postumus* (307, 29), dans *teloneum* (311, 23) et dans *emporium* (300, 27); il distingue *onus* de *honor* (306, 1) *avena* de *habena* (296, 13, 303, 19), etc.¹

Cela continue longtemps encore et, nous, il nous faut finir.

En 1528, Érasme, en publiant son célèbre et spirituel dialogue, *De recta latini græcique sermonis pronuntiatione*, soulevait diverses questions de grammaire historique, dont il ne mesurait peut-être pas lui-même toute l'importance; il ne cherchait guère, pour sa part, qu'à faciliter l'étude du grec et du latin, en conseillant une meilleure méthode aux maîtres chargés d'enseigner ces deux langues dans les écoles. Ce qui est certain, c'est qu'il constatait les variétés de la prononciation du latin dans les divers pays, où il était encore une langue usuelle pour les savants de tout ordre et même pour les chancelleries, et qu'il rapprochait de notre français quelques particularités de la prononciation des langues anciennes. Il y avait là le germe d'une étude qui ne devait que bien plus tard

être étendue méthodiquement à l'histoire des principales langues de l'Europe et particulièrement du français.

Combien différaient entre elles au *xvi*^e siècle les diverses prononciations du latin chez les peuples modernes de l'Occident, Érasme nous l'apprend par une anecdote.

« Dernièrement, raconte-t-il², l'empereur Maximilien reçut en sa présence les compliments de plusieurs ambassadeurs. L'un d'eux était Français et Manceau. Il s'était fait faire son discours par quelque Italien probablement. La latinité n'en était pas mauvaise, mais il le prononça avec un accent si français, que des savants italiens de l'assistance prirent son latin pour du français. Quand il eut terminé (non sans accroc, car la mémoire lui manqua au beau milieu de sa harangue, dérouté qu'il était, je pense, par les éclats de rire de la compagnie), on chercha quelqu'un pour lui faire la réponse d'usage; et il s'agissait d'improviser, car on n'avait pas prévu le discours du Français. Le personnage qu'on embarqua dans cette affaire fut un docteur du Conseil aulique. Il commença ainsi :

« *Cæsarea maghestas pene caudet fidere jos, et horationem jestrām lipenter audifit*. Et il continua de cette façon avec des aspirations si fortes et une prononciation si germanique, qu'il serait impossible, même en parlant allemand, d'avoir un accent plus allemand. Il excita plus d'hilarité encore que le Français. Ensuite vint l'ambassadeur de Danemark. A l'entendre parler, on le prenait pour un Écossais : sa prononciation reproduisait à merveille l'accent du pays d'Écosse. Un Zélandais fut chargé de lui répondre. On aurait juré que ni l'un ni l'autre ne parlait latin. »

5^e La déclinaison latine en Gaule. — L'ancien français présente une particularité remarquable : il a une déclinaison à deux cas, un sujet et un régime³. Le cas sujet a exactement le même rôle grammatical que le nominatif dans le latin; le cas régime représente le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif. C'est là la règle des textes des *xii*^e et du *xiii*^e siècle. Mais cette règle est bien autrement ancienne, car voilà qu'on la rencontre, en germe du moins, non pas dans le français, qui n'existait pas encore, mais dans le latin tel qu'on l'écrivait dans les Gaules sous les Mérovingiens.

Ce n'est pas seulement le vieux français ou langue d'oïl qui a les deux cas, le vieux provençal ou langue d'oc les a aussi. Ce phénomène grammatical est étranger à l'italo-roman et à l'hispano-roman. Tandis que les trois groupes de langues se ressemblent en tout, vocabulaire et organisme, ils diffèrent en ceci qu'une déclinaison, qui est la déclinaison latine amoindrie, ne se trouve que dans le pays où l'on s'attendait le moins à la rencontrer, c'est-à-dire, dans les Gaules. Les Gaules ne sont pas d'origine latine comme l'Italie; elles furent romanisées bien longtemps après l'Espagne; et pourtant leur langage a conservé une marque de la latinité qui s'est effacée partout ailleurs.

Notez, pour la tradition, qu'en ceci ni le vieux français ni le vieux provençal n'ont été inventeurs, ayant reçu leur déclinaison du bas-latin. Mais, et c'est ici le point de la divergence, le bas-latin ne fut pas dentique en Gaule d'une part, d'autre part en Italie et en Espagne. Tandis que l'organisme de la déclinaison classique se défaisait complètement dans ces deux derniers pays, il se modifiait seulement dans la région gauloise; et le nombre de cas, sinon dans la forme, au moins dans la fonction, y tombait de six à deux. Cette réduction opérée dans la latinité du *vi*^e et

¹ J. Le Coultre, *La prononciation du latin sous Charlemagne*, dans *Mélanges Nicole*, in-8°, Genève, 1905, p. 313-334.
— ² Édit. Basileae, in-12, 1558, p. 142. — ³ E. Littré, dans

Journal des savants, 1873, p. 615-625; H. d'Arbois de Jubainville, *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne, étude sur les origines de la langue française*, 1872.

du VIII^e siècle, pouvait périr facilement, car elle n'était recommandée par aucune littérature qui parlât aux yeux et aux oreilles. Loin de là, tout ce qui s'écrivait s'efforçait, pauvrement il est vrai, de ressaisir l'ordre classique. Mais elle était fortement entrée dans la conception des rapports grammaticaux; les populations gauloises la retinrent depuis le bas-latin mérovingien jusqu'à l'éclosion définitive du vieux français et du vieux provençal; et c'est ainsi que ces deux langues, jusque dans le XIV^e siècle, déclineront à deux cas leurs substantifs et eurent, seules entre les langues romanes, ce qu'on a appelé un Moyen Age grammatical.

On a dit qu'avec les barbares la barbarie pénétra dans la langue; mais, malgré la consonnance des mots, ceci a besoin d'explications et de restrictions. Barbarie il y eut sans doute, en tant que la latinité classique s'altéra profondément; et toutes ces altérations furent des barbarismes. Mais tout porte à croire que les barbares y contribuèrent pour une petite part seulement. Au moment où ils arrivèrent en grandes masses, il y avait longtemps que le latin classique perdait de son empire, et que le latin populaire le modifiait selon les tendances mêmes qui devaient prévaloir dans les langues romanes. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que l'invasion barbare en obscurcissant la tradition, en diminuant les écoles, en introduisant les Germains dans les classes supérieures, donna, dans le latin vulgaire, la suprématie aux formes les moins classiques, aux mots les plus rustiques et les moins raffinés. Mais le latin régulier, plus ou moins écorné suivant les circonstances extrinsèques, suivit sa décadence naturelle et inévitable, et la transformation se fit dans le sens des langues romanes. A ce point de vue, on retirera le terme de barbarie, et les changements qui survinrent seront considérés comme un cas d'évolution. Le latin classique ne pouvait plus durer; car ceux-là mêmes qui le parlaient l'abandonnaient progressivement; et il fallait bien qu'une nouvelle phonétique et une nouvelle grammaire sortissent des modifications spontanées qui s'opéraient. Les langues romanes naquirent directement de cette évolution; et elles ne sont pas plus barbares que ne fut le latin quand il se sépara de la souche aryenne.

Ce qui fut barbare, ce qui exigea impérieusement l'élaboration romane, c'est ce latin de l'époque mérovingienne, cette déclinaison telle qu'on l'écrivit alors dans les actes authentiques et les documents officiels. On se ferait difficilement une idée de ce qu'elle était devenue si on ne pouvait citer des exemples tels que ceux-ci :

Post obitum virum suum, c'est-à-dire post obitum viri sui. — Anno illo regnum nostrum, c'est-à-dire anno illo regni nostri. — Ex successione genituri suo, c'est-à-dire ex successione genitoris sui.

Ad fisco nostro pour ad fiscum nostrum. — Ipso... viro... constituit, pour ipsum virum constituit.

Pro remedium animæ nostræ au lieu de pro remedio... De integro statum au lieu de de integro statu.

Ceci n'est qu'un échantillon qu'il est inutile d'allonger. H. d'Arbois de Jubainville, qui a recueilli et classé soigneusement les textes s'en explique ainsi : « Trois manières de décliner les noms, les adjectifs et les participes, sont usitées dans les documents mérovingiens. La première est identique à la déclinaison classique. La seconde n'en diffère que par un phénomène phonétique, par une modification dans la prononciation des voyelles, quelquefois, mais rarement, dans la prononciation des consonnes : nous appellerons ce système déclinaison vulgaire du premier degré. La troisième manière de décliner est le résultat de l'introduction d'une syntaxe nouvelle. Les cas sont employés autrement qu'autrefois : une partie d'entre

eux remplit concurremment la même fonction, plusieurs deviennent inutiles, et le nombre des cas tend à se réduire à quatre ou à deux. A ce troisième système, qui a servi de transition entre la langue latine et le français archaïque, nous donnerons le nom de déclinaison vulgaire du second degré. Si, dans ce système, certains cas s'emploient l'un pour l'autre, leurs flexions sont toujours reconnaissables, bien que leur fonction soit la même. Ainsi on distingue l'un de l'autre, par la flexion, l'accusatif de l'ablatif, quoique l'un et l'autre de ces cas jouent dans la phrase un rôle identique. Le français commence du jour où les flexions des cas obliques disparaissent ou se confondent en une seule. On trouve peu de traces de cette forme nouvelle dans les documents mérovingiens. »

Il est impossible, suivant la remarque de Littré, de tenir d'une façon plus serrée toute une série de faits grammaticaux. Le latin populaire, n'ayant conservé aucune intuition des éléments qui jadis avaient constitué les cas, perd peu à peu l'intelligence de ces finales. La désuétude en arrive, dans les temps mérovingiens, au point où plusieurs deviennent inutiles, ou que leur ancienne fonction ne fait plus partie de la nouvelle manière de concevoir le rapport des mots. Ces fonctions tendent à se réduire à deux, qui seront nécessairement représentées par deux cas; mais la tradition conserve encore les anciennes finales. Enfin ces finales devenues parasites sont rejetées; la langue d'oïl et la langue d'oc montrent le système dans sa netteté; et la nouvelle grammaire à deux cas est constituée. Puis, à son tour, la nouvelle déclinaison subit l'usure que l'ancienne avait subie; tout cas est aboli; et le français moderne sort de cette transformation.

Rien de plus incontestable que toute cette filiation. Pourtant, si l'on n'avait pas eu sous les yeux la claire démonstration fournie par la langue d'oïl et la langue d'oc, il est douteux qu'on eût cherché et trouvé, dans les textes mérovingiens qui semblaient défler toute coordination grammaticale, une certaine tendance organique. Mais, à la vive lumière des deux langues gallo-romanes, on aperçut qu'au sein de ce chaos la latinité se décomposait et se recomposait suivant des directions qui, n'ayant rien d'arbitraire, n'avaient rien de barbare.

Maintenant comment se fait-il que la déclinaison à deux cas, transition entre le latin classique et les langues romanes modernes, ne se trouve que dans le vieux français et le vieux provençal, et que ni l'italien ni l'espagnol ne la possèdent? Ce ne sont pas les barbares qui ont empêché ici et favorisé là ce fait de langue. Les trois grandes contrées occidentales étaient occupées et gouvernées semblablement par des Germains. Les Ostrogoths, puis les Lombards, tenaient l'Italie; aux Wisigoths appartenait l'Espagne et la Gaule méridionale; le reste de la Gaule était entre les mains des Burgondes et des Francs. Tout cela étant équivalent, n'a aucune relation apparente avec l'évolution du latin. On ne dira pas non plus que des Gaulois aient été plus disposés que des Italiens ou des Ibères à saisir, dans la décomposition du latin, une transition qui se présentait, il est vrai, d'elle-même, mais qu'il était très facile de laisser échapper, témoin l'Italie et l'Espagne. Ni les variétés de Germains répandus sur le sol occidental, ni les différences ethniques entre les Italiens, les Ibères et les Gaulois, ne rendent compte du fait, dont la cause déterminante est dans les circonstances géographiques et politiques.

Un fait isolé, à moins qu'il ne porte en soi sa lumière est d'explication difficile. Mais à mesure qu'on l'associe avec des faits qui ont même tendance, l'esprit devient plus capable de l'interpréter.

Nous venons de voir que c'est dans le latin vulgaire, sous les Mérovingiens et dans les Gaules, que se

montrent les éléments de la déclinaison à deux cas qui s'établit régulièrement dans la langue d'oïl et la langue d'oc, sans s'établir en autre part du domaine roman. La grande création de poésie qui donne tout son caractère à la littérature du haut Moyen Âge est due aux gens de langue d'oïl et de langue d'oc. Les Français montrent, à ce moment, une singulière faculté de production épique en un genre sans précédent et sans modèle: ils l'eurent alors et ne l'eurent pas depuis. On n'imputera donc pas à la race, à la nationalité, ni la possession médiévale ni le manque moderne de l'épopée: mais on l'imputera aux circonstances politiques et sociales. En tout cas, cette antécédence de la langue d'oïl et de la langue d'oc dans le domaine littéraire, n'est point sans rapport avec leur antécédence dans le domaine grammatical, où elles organisèrent, dès les premiers temps, l'intermédiaire de la déclinaison à deux cas, intermédiaire moderne par rapport au latin classique, mais intermédiaire archaïque par rapport aux langues romanes de nos jours.

Avec ce caractère des événements grammaticaux et littéraires, le caractère des événements politiques ne fut point en contradiction. À peine les Mérovingiens furent-ils solidement dans les Gaules, qu'ils se retournèrent avec fureur contre les Germains transrhénans qui les suivaient prêts à prendre leur place; ils les combattirent sans relâche, et non contents de refouler ces envahisseurs toujours menaçants, ils envahirent plus d'une fois à leur tour les terres germaniques. C'était un nouveau duel entre la Germanie et l'Occident. Cette fois-ci, la Gaule, conduite par des chefs germaniques, exécuta, sous les Carolingiens, ce qui avait excédé les forces ou la volonté d'action de l'Empire romain: elle subjuguait la Germanie et la christianisa. Dès lors, la source des grandes invasions fut tarie pour mille ans, et l'Orient, délivré du péril allemand, put s'organiser sous la forme féodale. Ainsi la Gaule était devenue, par le fait de la conquête barbare, le chef de la résistance aux barbares, non plus sur le pied de la défensive, mais sur le pied d'une offensive victorieuse. Dans ces circonstances, politiques, elle dut avoir, et elle eut, en effet, une précellence en grammair et en littérature.

Tout cela fut secondé par la situation géographique. La Grande-Bretagne, occupée par les Germains et les Scandinaves, fractionnée en principautés indépendantes, ne pouvait avoir aucun rôle dans le démêlé entre la Germanie païenne et l'Occident chrétien. L'Espagne était beaucoup trop loin; et, d'ailleurs, avant que les deux adversaires se fussent serrés de près, la conquête arabe l'avait rayée temporairement du nombre des nations chrétiennes.* L'Italie, qui, au reste, n'atteignait la Germanie que par un petit côté, venait de tomber des mains des Ostrogoths aux mains des Lombards, était détenue en partie par les Grecs, et n'avait ni puissance ni volonté d'aller combattre sur le Rhin des envahisseurs toujours renouvelés. Ce rôle fut assigné par la géographie à la Gaule; et, grâce aux Dagobert, aux Charles-Martel, aux Pépin et aux Charlemagne, les barbares d'au-delà du Rhin furent transformés en chrétiens, se fixèrent au sol et devinrent propres à entrer dans le grand système féodal du Moyen Âge.

Dans quelque une des métamorphoses de la déclinaison classique, H. de Jubainville a cru reconnaître une influence du langage gaulois. Tous ceux qui ont manié des manuscrits latins ont rencontré, dans les souscriptions de copistes, *Parisius* pour dire « à Paris »; et les chartes des rois capétiens antérieurs au xiii^e siècle portent la formule *actum Parisius, data Parisius*. D'où vient cette forme étrange? Dans les derniers temps de l'empire romain, en 365, Valentinien passant l'hiver

à Paris, y data trois constitutions, écrivant, comme voulait la grammaire, *Parisiis*. Mais à peine l'empire est-il tombé, que *Parisius* apparaît dans les textes mérovingiens: *ad Parisius civitate* pour *ad Parisiorum civitatem*; *apud Parisius* pour *apud Parisios*; *Parisius sedem habens* pour *Parisiis*. Dans ces exemples, *Parisius* invariable joue le rôle de génitif, d'accusatif et d'ablatif. Mais ce n'est pas le seul nom de lieu qui soit traité de même, on peut citer *Turonus*, *Remus*, et quelques autres. Or, il se trouve que l'accusatif pluriel de la deuxième déclinaison gauloise est en *us*. De là naît la conjecture que plusieurs noms de lieux seraient restés dans le parler populaire à cet accusatif pluriel devenu invariable; et, quand la latinité classique faiblit, ils prirent, aux temps mérovingiens, sous cette forme, droit d'usage. Mais la probabilité de cette ingénieuse explication est diminuée par beaucoup des noms, autres que des noms de lieux, où la finale *us* est employée pour l'accusatif et l'ablatif pluriels: *tres colpus* pour *tres colaphos*, *caballus tantus* pour *caballos tantos*, *cum porcus* pour *cum porcis*, etc. La déclinaison mérovingienne tendait, nous l'avons vu, vers l'état qui fut celui de la langue d'oïl et de la langue d'oc: un sujet et un régime pour lequel toutes les finales classiques de régime étaient indifférentes. La finale *us*, comme signe de régime, appartient à la quatrième déclinaison latine: *manus, magistratus*, à l'accusatif pluriel. C'est là sans doute que la déclinaison mérovingienne est allée la chercher, aidée peut-être par des habitudes gauloises qui avaient conservé des préférences pour cette finale, en réminiscence de leur accusatif pluriel.

H. de Jubainville indique encore un point où il croit reconnaître une influence gauloise; c'est dans l'*s* finale que la langue d'oïl et la langue d'oc attribuent au cas sujet singulier des noms provenant de la deuxième déclinaison latine. Il fait remarquer que le latin archaïque supprimait, comme on le voit dans Enius et dans Plaute, l'*s* des noms en *us*: *horridu miles* pour *horridus miles*, *natu'st* pour *natus est*, etc., et que le latin classique l'avait depuis longtemps perdue à la fin des noms qui ont une *r* à la dernière syllabe du thème: *ager, puer, socer*. Dès lors, d'où provient l'*s* du sujet singulier en vieux français et en vieux provençal, si ce n'est de l'influence du gaulois, qui avait gardé cette *s* finale, comme le prouvent de nombreux exemples: « On nous accusera peut-être, dit H. de Jubainville, d'exagérer ici l'influence celtique. Ce qu'il y a de certain, c'est que les documents latins de la Gaule mérovingienne, comme les plus anciens monuments latins du même pays, gardent l'*s* finale du nominatif singulier masculin de la deuxième déclinaison dans les mots où le latin classique le conserve, et que cet attachement à l'*s* finale est à la fois conforme à une loi de la grammaire gauloise, et contraire à une tendance latine qui a prévalu définitivement en italien. »

E. Littré n'admet pas cette conjecture. « Un point de vue différent, dit-il, me force à écarter et le latin archaïque et la deuxième déclinaison gauloise et l'autorité de l'italien. En effet, sortant de la deuxième déclinaison latine et étendant la vue plus loin, nous trouvons: *rois de rex, sens de salix, cors de cortis, pels de pellis, niés de nepos, teus de talis, queus de qualis, griés de gravis, soués de suavis, fois de pondus, cors de corpus, cons de comes*. Ces exemples témoignent que l'*s* apparaît au cas sujet quand le nominatif latin a une *s*, quelle que soit la déclinaison; et c'est pour cela que *caballus* donne *chevals* ou *chevaus*, *palus*, *pals* ou *paus*, etc. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer une influence gauloise; c'est l'influence latine qui a tout déterminé. »

On se représente mal la déclinaison de la langue

d'oïl, quand on la subordonne à la règle de l's. Elle est subordonnée à une seule règle, celle des deux cas, un sujet et un régime : le sujet formé du nominatif latin (sauf des exceptions dont on va parler), le régime formé de l'accusatif ordinairement, tout cela gouverné par l'accentuation latine. *Miendre* de *melior* et *mellor* de *melioem*; *graindre* de *grandior* et *greignor* de *grandioem*; *pire* de *pejor* et *pior* de *pejoem*, *pere* de *paler*, *gendre* de *gener*, etc. Mais la langue ne fut pas partout conséquente avec elle-même, elle faiblit en quatre catégories considérables, les noms féminins en *io*, *ionis*, les noms féminins en *as*, *atis*, les noms féminins en *us*, *utis*, et les noms masculins abstraits en *or*, *oris*. Dans ces quatre catégories, la dérivation se fit non du nominatif et de l'accusatif latins, mais de l'accusatif latin seulement. Dès lors, en ces noms, il n'y eut pas de distinction entre le cas sujet et le cas régime. D'où vient cette anomalie et comment se fait-il que la formation qui avait d'abord prévalu ne se soit pas continuée régulièrement et ait laissé s'introduire, malgré l'analogie, une formation d'un caractère différend?

H. de Jubainville signale des faits de grammaire mérovingienne qui se rapportent à la question soulevée. Ce sont, dans la troisième déclinaison, des emplois du génitif, de l'accusatif, de l'ablatif pour le nominatif ou sujet : *optimatis* au lieu de *optimas*, *parentis* au lieu de *parens*, *cessionem* pour *cessio*, *vendicione* pour *venditio*, *emunitate* pour *immunitas*, et bien d'autres. Ces exemples montrent les cas régimes servant de sujet, de là, dans le français, la forme que beaucoup de noms imparisyllabiques de la déclinaison latine ont prise. Ces faits sont certains et contiennent la plus grande partie de l'explication; peut être pas toute, voici ce que remarque Littré : « Un certain nombre de noms imparisyllabiques échappent à cette formation et suivent la règle de la dérivation par deux cas; citons *abe* et *abé*, de *abbas*, *abbatem*; *ense* et *enfant* de *infans*, *infanlem*; *duer* et *seror* de *seros* *sororem*? *cons* et *conte*, de *coms*, *comitem*; *hom* et *home* de *homo*, *hominem*; *pouerte* et *poureté* de *paupertas*, *paupertatem*; *sage* et *sachant* de *sapiens*, *sapientem*; *sierp* et *serpent* de *serpen*, *serpentem*. Ainsi tous les noms imparisyllabiques n'ont pas été traités de la même façon. Notez encore cette singularité; tandis que les noms abstraits en *or*, *oris* se forment d'après le cas régime, *paor* de *parem*, *dolor* de *dolorem*, etc., les noms verbaux en *or*, *oris* et les comparatifs se forment d'après les deux cas, nominatif et accusatif, *donere*, *doneor* de *donator*, *denalorem*; *salvere*, *salveor*, de *salvator*, *salvatorem*, et les comparatifs cités plus haut. Il en est de même des noms masculins en *o*, *omis* par rapport aux noms abstraits féminins en *io*, *ionis* : *lère*, *laron* de *latro*, *latronem*; *ber*, *baron*, de *baro*, *baronem*, mais *ochoison* de *occasioem*, *raison* de *ratioem*, *façon* de *factionem*, etc. » Littré appelle, grammaticalement parlant, règle antique celle qui conserve deux cas dans la déclinaison latine, et règle moderne celle qui n'en conserve aucun. Pourquoi la règle moderne a-t-elle prévalu dans un certain nombre de noms imparisyllabiques de la troisième déclinaison?

¹ Nous devons mentionner, d'après la description donnée dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (de Louvain) 1927, p. 453-454, un ouvrage rédigé en russe et intitulé : *Le latin dans les œuvres littéraires chrétiennes de l'époque ancienne (jusqu'au VIII^e siècle). Essai d'un aperçu historique et systématique sur la langue des écrivains anciens de l'Eglise romaine*, I^{re} partie (historique), par A. Iv. Sadov. Le volume in-8°, xix, 453 p., paru à Pétersbourg en 1917, renferme une introduction sur le latin ancien des chrétiens en Occident d'après les recherches récentes, en six chapitres : I (p. 19-46) : Le commencement du latin chrétien dans la langue liturgique; II (p. 47-105) : Les restes du latin chrétien et les

C'est que, dès les temps mérovingiens, comme en témoignent les exemples rapportés par H. de Jubainville, la réduction à un seul cas avait été opérée dans ces noms. Pourquoi cette anomalie ajoutée à toutes les anomalies qui appartiennent au latin mérovingien? C'est que la règle moderne, qui déterminait tout d'abord la formation de la langue italienne et de l'espagnole, et n'apparut que plus tard dans la française, commençait dès lors, au sein de la confusion commune, à se faire sentir. Mais pourquoi, derechef et considérant le vieux français, pourquoi cette règle moderne s'y est-elle imprimée de préférence sur une catégorie particulière de mots? Ceci est plus délicat et plus subtil; la cause en est peut-être dans le caractère plus ou moins abstrait de cette catégorie. Ils sont moins entrés ou ils sont entrés plus tard dans l'usage général; et, quand ils y sont arrivés, la règle moderne prenait de plus en plus d'empire. Ils appartiendraient, si on peut ainsi parler, à une formation postérieure, et cette anomalie dans la langue d'oïl ferait la transition entre la déclinaison à deux cas et la déclinaison sans cas, comme la déclinaison à deux cas fait la transition de la déclinaison classique à six cas.

Dans le mouvement qui entraîna les peuples germaniques vers l'Occident de l'Europe, ce fut la langue latine qui empêcha le germanisme de prévaloir. Partout où Germains et Celtes se rencontrèrent face à face sans intermédiaire, les deux populations ne se mêlèrent pas par la langue, c'est-à-dire que les Germains n'apprirent pas le Celtique, ni les Celtes la langue germanique, et les Celtes reculèrent continuellement. Ainsi en advint-il dans la Grande-Bretagne, où les Celtes, perdant sans cesse du terrain, n'ont conservé qu'une étroite lisière au Midi et au Nord, sans se confondre avec les envahisseurs, sans recevoir d'eux la loi, et sans la leur donner. Il n'en fut pas de même des Celtes de la Gaule; ceux-là parlaient latin, l'Eglise et l'administration parlaient latin elles aussi et, par cette influence combinée de la latinité du peuple et de celle de l'Eglise et de l'administration, le germanisme fut vaincu là comme en Germanie et en Espagne. Mais cela même laisse peu de place au gaulois, pas plus qu'il n'en reste en Espagne à l'ibère, en Italie à l'étrusque ou au grec; peu de place, disons-nous, mais non aucune place absolument.

En définitive, partout où la latinité, même vaincue, se trouva face à face avec le germanisme, elle en triompha et elle l'absorba; ce qui prouve que la victoire des Germains sur l'empire romain fut due à des circonstances extrinsèques, non intrinsèques.

Le latin dans les Gaules à l'époque mérovingienne, tel qu'on l'écrivait, était devenu un jargon, et quiconque en lira se demandera comment ceux qui écrivaient étaient compris de ceux qui lisaient. Imaginez des textes latins où tous les cas sont confondus et pris les uns pour les autres, et essayez de reconnaître les rapports qui lient les mots et qui déterminent le sens. La difficulté sera grande. Cependant des textes pareils qui contenaient des lois, des règlements, des diplômes, étaient certainement compris¹.

H. LECLERCQ.

études qui leur sont consacrées; III (p. 106-135) : Étude sur le latin chrétien en général; IV (p. 136-260) : Éléments qui y ont pénétré, et influences sous lesquelles il s'est formé et développé (latin vulgaire, local et littéraire); V (p. 216-308) : Le latin de quelques groupes principaux de la littérature chrétienne (versions de l'Écriture sainte et leçons liturgiques); VI (p. 301-433) : Le latin des écrivains chrétiens et des ouvrages anonymes en particulier (Minucius Félix, Tertullien, Cyprien, Novatien, Commodien, Arnobe, Lactance, *Carmen de ave Phoenix*, *Laudes Domini*, Juvenius Firmicus, Maternus, Marius Victorinus, *Carmen adversus Marcionitas*, autres poésies chrétiennes de l'époque ancienne.) La II^e partie contiendra la grammaire et la III^e le lexique.

